This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NEDL TRANSFER
HN 6A34 K

10393 (87-199)

Lacks nos 116, 117

ner
ves
le
été
par
itor

fait
ques
ami,
état ;
iné à
ice...
ami,
titre
, fait

elation
ne roi.
comte
, sire,
res ont
es assis-
! Non,
t ce que
et qu'il
de bonté
roi, et
, *il ne*

, suivant
porta le

des rois !
forme de
, disait à
nstruction :
o sont plus
e de sçavoir
monde en
il préféra la
les guerres,
Louis XIV,
trop aimé

LA NACELLE,

JOURNAL DU COMMERCE, DES MOEURS ET DE LA LITTÉRATURE,

Etabli à Rouen, depuis le 5 Décembre 1822.

ROUEN.

(Collection du 1er. Mars 1823 au 21 Juin 1823.)

LIBRARY

SAMEDI.

1er Mars 1823.

N°. 87. — 2me Année.

Premier trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

QUELQUES CONTRASTES.

Toute opposition de pensées ou de mots, tout rapprochement de choses tout-à-fait diverses forment *contraste*. Il y a des contrastes qui plaisent, des contrastes qui font frémir d'horreur, d'autres qui font pouffer de rire.

Il suffit de rapprocher certains noms pour présenter les plus frappans contrastes : Trajan, Vitellius, Marc-Aurèle, Domitien, Antonin, Néron, Henri IV et Sully donnent lieu à plus d'un contraste.

Montesquieu, de Bonald, Horace, Marcellus, Fénélon, F.... s, présentent des contrastes moins sérieux.

Quand *Figaro* dit, en parlant d'une place qu'il avait briguée : « Il fallait un calculateur pour la remplir : ce fut un danseur qui l'obtint ; » il indique un contraste assez fréquent entre l'homme et la place. Le ridicule naît souvent des contrastes. Ne rions-nous pas chaque jour de ces abbés qui prêchent la guerre, de ces dévots qui condamnent en orient l'insurrection de la croix contre le croissant, de ces académiciens aux œuvres inédites, de ces gens qui doivent parler et qui se taisent ; qui doivent laisser parler, et qui disent : *Taisez-vous* !

Le sublime naît aussi des contrastes. Puisque la femme de *Pierre le Grand* devint, de servante d'auberge, impératrice de Russie, nous pouvons bien rappeler que la maréchale L..... fut d'abord vivandière. Au siége de D. ...k, qui immortalisa son mari, elle voulut, par ses sacrifices personnels, s'associer à la gloire et au dévouement de celui-ci : elle vendit tout ce qu'elle possédait pour acheter des vivres aux soldats, et les leur distribuant elle-même : *Autrefois*, disait-elle, *je vous les vendais, aujourd'hui je vous les donne*. Sublime abaissement de la grandeur aux jours du danger ! Langage qui, par la noble simplicité de ce contraste, devait parler puissamment au cœur des soldats !

L'antithèse est une figure de style, qui consiste dans un contraste de mots ou de pensées.

« Nous sommes *libres* par les lois, et *esclaves* par l'administration. » (Chateaubriant.)

« Le *juge* qui condamne, à son tour est *jugé*. » (Gosse.)

« Nous avons *retrouvé* cette chambre *introuvable*. » Voilà des antithèses.

Parmi les contrastes que présente notre histoire, quelques-uns surtout sont frappans :

En 1572, Charles IX ordonne la Saint-Barthélemi, exécution horrible qui devait, en une seule nuit, consommer dans toute la France l'anéantissement des protestans. Quelques mois après, il paraît un édit du même prince, dont le préambule commence ainsi : « Notre intention a toujours été » de gouverner plutôt par douceur et voie amiable que par » force ; » et, par conséquent, il ordonne de *traiter en frères* les protestans.

Louis XIII avait pour favori Cinq-Mars, qu'il avait fait son grand écuyer ; il lui avait donné les plus grandes marques d'affection, et ne l'appelait jamais autrement que *cher ami*. On imputa au grand écuyer je ne sais quel crime d'état ; Richelieu l'accusait, il fut trouvé coupable et condamné à perdre la tête. Le roi refusa obstinément de lui faire grâce... A l'heure de l'exécution, regardant à sa montre : *cher ami*, dit-il, *doit faire à présent une triste figure !* Ce titre d'affection, mêlé froidement à la pensée du supplice, fait le plus déchirant contraste.

On éprouve la même impression lorsqu'on lit la relation du procès du maréchal de Montmorenci, sous le même roi. En rapportant à Louis XIII le bâton du maréchal, le comte de Chartres fit un dernier effort pour le sauver. Ah ! sire, dit-il, faites grâce à M. de Montmorenci : ses ancêtres ont si bien servi l'état ! faites-lui grâce, sire..... Tous les assistans se prosternèrent en criant : grâce ! miséricorde ! Non, dit le roi, point de grâce, il faut qu'il meure ! tout ce que je puis faire, c'est que le bourreau ne le liera pas, et qu'il ne fera que lui couper le cou. Entre ces sentimens de bonté et de clémence qui devraient toujours animer un roi, et ce détail patibulaire : *le bourreau ne le liera pas, il ne fera que lui couper le cou* ! quel contraste !

Louis XIV, ce roi *le plus roi qui fût jamais*, suivant une expression souvent paraphrasée ; Louis XIV porta le deuil du régicide et usurpateur Cromwel.

Quel contraste souvent entre la vie et la mort des rois ! Louis XI qui fit périr arbitrairement et sans forme de justice plus de quatre mille personnes notables, disait à son fils, dans un livre qu'il avait écrit pour son instruction : « Quand les rois ne ont égard à la loi, ils ne sont plus » rois..... c'est plus grande chose pour un prince de sçavoir » seigneurier sa volonté, que de seigneurier le monde en » orient et en occident. » De même Louis XIV, qui préféra la gloire militaire à toutes les autres, et qui, par les guerres, amena la France sur le penchant de sa ruine. Louis XIV, à son lit de mort, disait à son petit-fils : *J'ai trop aimé la guerre !*

COLLECTIONS DES MÉMOIRES

RELATIFS A LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE.

Par M. GUIZOT.

Écrire l'histoire des révolutions est une tâche pénible, sur-tout dans un pays qui vient d'en éprouver les crises; c'est pour ainsi dire juger ses contemporains et se mettre en butte à la haine des partis, toujours aussi c'est divulguer les crimes ou les fautes des souverains; et ce n'est qu'avec réserve qu'il est permis de parler de ces êtres privilegiés: ainsi le chapitre des considérations se déroule sans cesse sous les yeux de l'écrivain pour arrêter sa plume trop hardie. Toutes les révolutions ont les mêmes causes et les mêmes effets : le rétablissement de l'équilibre dans le corps social. Le despotisme les prépare, la force les retarde; mais vient un prince impérieux et faible, le peuple méprisant la honteuse alliance de la tyrannie et de la faiblesse, renverse le fantôme et ressaisit ses droits envahis, ou plutôt recouvre sous le nom de liberté, les fers qu'il a vus briser dans son désespoir. Aveuglés par les préjugés de l'enfance et de l'orgueil, ou par le sentiment de leur dignité, les différens partis ne veulent se faire aucune concession, et les maux de la patrie sont le résultat de l'égoïsme de ses enfans. Quand Charles Ier., par la mort du généreux Strafford, eut satisfait la férocité anglaise, la hache se teignit aussi de son sang, et Cromwel parut; son génie audacieux envahit le pouvoir, et courba la tête de la nation sous un joug d'airain. Son règne fut un tissu d'horreurs : ainsi le meurtre du roi n'avait conduit les anglais qu'à l'esclavage. Charles II, remontant au trône paternel, livra son pays à la fureur des réactions; la mort plana encore sur l'Angleterre, et ces lâches, que les rois trouvent toujours prêts à commettre des crimes, satisfirent au nom de la royauté leurs vengeances personnelles et leur basse avarice. Ils exhumèrent Cromwel, et ceux qui avaient baisé la poussière de ses pieds, livrèrent au supplice son cadavre en lambeaux,.... D'autres que les anglais ont insulté à la cendre des morts. ... ! c'est que dans les crises politiques, la lâcheté, en abaissant le vaincu, s'efforce de suppléer à la grandeur qui manque au nouveau maître. Charles Ier., despote par principes et faible par caractère, avait causé tous les maux de sa patrie.

M. Guizot a rassemblé pour la postérité des documens nombreux; il a senti que l'esprit de parti empêchait les contemporains d'apprécier justement les choses, et, dans un ouvrage dont les deux premières livraisons viennent de paraître et contiennent l'histoire du long parlement de Thomas May, et les mémoires de Warwick, il a recueilli les opinions des hommes les plus opposés et les plus remarquables de cette époque désastreuse, pour mettre à découvert la vérité. Cette traduction se recommande aux littérateurs, par son élégance, et aux penseurs, par la force; la sagacité avec laquelle sont développées les causes d'une révolution qui eut tant de rapports avec la nôtre. Le trop malheureux Louis XVI fut bien loin d'être coupable comme le monarque anglais, et Napoléon ne fut pas un Cromwel; mais plus d'une fois le lecteur croira parcourir une page de notre histoire.

R.

MACEDOINE.

— Un seigneur condamné à être décapité, pour cause de trahison, vouloit paraître au lieu du supplice dans un état tel que s'il eût s'agi d'une fête; son barbier ayant eu la maladresse de le couper, ce seigneur se mit dans une colère épouvantable. — Eh quoi! dit le barbier, vous criez si fort pour une égratignure: que sera-ce donc tantôt, quand le bourreau..... — Tais-toi, maraud, son métier est de couper poil et tout, et le tien le poil seulement!

— La souscription ouverte au bureau de la *Nacelle*, et dès-lors à un acte de bienfaisance, s'est élevée le premier jour à 30 fr.

— Monsieur, disait un homme très-calme à un interlocuteur un peu emporté, permettez-moi d'*émettre* mon avis — Monsieur, je n'aime pas l'*émission*...., de vos avis. — Mais en fait de raison, vous sautez toujours, Monsieur, par-dessus.— *Monsieur Pardessus* tant que vous voudrez; mais, trêve de *pointes*, car, lorsqu'on en fait, je ne suis pas dans mon *centre*, et je suis même tout *gauche*.

— Un bon habitant d'Yvetot, qui dans les tems avait acquis, n'importe comment, une communauté dont il lui avait pris fantaisie de faire une fabrique, fut un beau matin tout effrayé de voir sur sa porte une grande affiche sur laquelle il était écrit : *Maison à Vendre*. Rempli des soupçons les plus bizarres, tourmenté des craintes les plus vives, il court s'informer dans la ville, par quel ordre sa propriété a été mise en vente. C'était une troupe de comédiens ambulans qui, ce jour même, donnait à Yvetot le joli opéra de *Maison à Vendre*.

— Les amis des arts n'ont pas appris sans un vif regret, la perte que l'école française vient de faire, dans la personne de M. Prudhon, mort à Paris ces jours derniers. La touche savante et gracieuse de cet artiste l'avait fait surnommer, avec raison, le Corrège français.

— Le *Courrier de Brest* contient assez souvent des errata d'une bonne force. On remarque celui-ci, dans son numéro du 25 février : *Au lieu de M. Demouchy, artiste défiguré*, lisez : *artiste pédicure*. C'est bien ce qui s'appelle sauter de la tête aux pieds. M. Michel, rédacteur en chef, n'en fait jamais d'autres.

— Un imprimeur qui, l'année dernière, à cette époque, avait vendu pour sa part 14 à 15,000 connaissemens de navire, se plaint à nous de n'en avoir pas vendu 600 encore. Nous le prions de croire que ce n'est pas de notre faute....

SPECTACLES. — THÉATRE DES ARTS.

M. et Madame LAGARDIÈRE, Premiers Rôles Tragiques.

Andromaque.

Plus sûr de lui et du public, Lagardière, dans le rôle d'*Oreste*, a fait entendre quelques-uns de ces accens tragiques qui vont au coeur. Dans la dernière scène, sur-tout, ils ont été terribles : *Oreste*, furieux, a produit l'effroi et la pitié.

Mme Lagardière n'a peut-être pas rendu avec le même bonheur le rôle d'*Hermione*; mais, qu'on se rappelle que cette dame, depuis huit mois au plus, se livre au culte de Melpomène, et l'on sera étonné d'un talent qui donne déjà plus que des espérances. Une physionomie avantageuse, un maintien noble, et un organe sonore : voilà des qualités précieuses. Mme Lagardère les possède. De l'expérience et de l'étude, et le sceptre tragique peut un jour tomber dans ses mains.

Ernest, sous la pourpre brillante du roi d'Epire, a bien dit plusieurs parties de son rôle : cet acteur n'est point dépourvu de chaleur, il a même du goût pour la tragédie, et peut à l'occasion chausser le cothurne. Mais qu'il en reste là, et tienne présent à sa mémoire ces vers du satyrique :

« Craignez d'un vain plaisir les trompeuses amorces,
» Et consultez longtems votre esprit et vos *forces*. »

Casaneuve n'était point un *Pilade* indigne d'*Oreste* : son jeu a été sage et bien conduit. Cet acteur fera bien de ne plus dissimuler.

Mlle. Legrand a représenté dignement la veuve d'*Hector*. Dumontier, qui assurement n'est point un *Thésée*, a mis dans son rôle un abandon et une franchise vraiment touchans, le public en a beaucoup ri; après cela, à moins d'être un phénix, comment lui plaire?

Nous osons prédire que les représentations de M. et Mme Lagardière seront suivies, parce que le public voudra encourager des talens fort estimables pour la province.

A. G.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

RÉCLAMATIONS ET CHARGEMENS.

(28 Février.)

Chargem. du chasse-marée *le Régulus*, c. Leveux, ven. de Bordeaux. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

J. Ch. Lebreton, 25 fûts eau-de-vie.
Dieusy frères, 3 fûts tafia.
Ch. Moisan et Gouin, 3 fûts vin, 1 caisse dito, 1 caisse eau-de-vie, 1 caisse liq.
Hubert Desmalis, 4 fûts vin et 1 cais. d°.
Martin frères, 6 fûts vin.
Boulanger, 2 fûts eau-de-vie.
Rouland, 25 barriques sucre.
Thomas Eury et comp., 80 fûts vin.

Chargem. du chasse-marée *le Grand-Frédéric*, c. Letréhuidic, ven. de Bordeaux. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Lemaire et Delaporte, 3 barils eau-de-vie.
Au porteur, 55 fûts eau-de-vie.
Lecarpentier, 7 barriq. vin, 1 caisse d°.
Richard Anquetin, 13 barriq. vin, 20 balles sumac.
Viret Lehaître, 1 fût vin.
Ratouis, 48 fûts vin.
Gauthier frères, 8 fûts vin.
Hébert aîné, 20 fûts dito.
Poutrel aîné, 10 fûts prunes, 2 caisses dito, 18 demi-caisses dito, 1 quart de caisse dito.

Chargem. du chasse-marée *le Bon-Henry*. c. le Gloahec, ven. de Bordeaux. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Jos. Grandin, 10 fûts eau de-vie.
Rousselin-Cavey, 6 fûts vin muscat, 6 dito eau-de-vie, 1 dito vin ordin.
Lhermitte, 16 fûts vin.
Ch. Durand, 96 sacs café.
Lecarpentier, 3 fûts vin.
P. E. Rouland, 6 fûts dito.
Paperet, 25 dito, dito.
Thomas Eury et comp., 60 dito, dito.
Restant à reclamer, et le navire étant au quai depuis plusieurs jours, 5 fûts vin, marq. G. — 1 dito, marq. B. — 2 dito, marq. J.

Chargem. du chasse-marée *l'Amélie*, cap. Hilly, ven. de Marennes et Mornac. — Courtier, M. Viard.

Pour M. Ch. Durand, 66,935 kil. sel.
Au porteur, 5,068 kil.

Chargem. de la goëlette *l'Achille*, cap. Ridoret, ven. de Bordeaux. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

A. Lebrun, 1241 bûches Campêche.
Ch. Durand, 50 fûts eau-de-vie.
Au porteur, 2 fûts vin.
Lhermitte, 48 dito dito.
Paperet, 98 dito, dito.
Dubus, 15 dito, dito.

Chargem. du dogre *la Petite-Marie*, c. Chaignard, v. de Charente et le Havre. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Dieusy aîné, 25 fûts eau-de-vie.
Crosnier, 14 fûts dito.
Au porteur, 65 dito vin, 394 bûches Sainte-Marthe, 10 caisses savon.
Dieusy frères, 30 fûts eau-de-vie.
J. Ch. Lebreton, 25 dito, dito.
Decaen et Briosne, 100 dito vin.
Provenant du navire *l'Auguste*, c. Lebouteiller, allégeant au Havre, 63 caisses savon, au porteur.

Chargem. du chasse-marée *les Quatre-Sœurs*, cap. Lepan, ven. de la Rochelle et le Havre. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Renault-Dufayel, 42 fûts eau-de-vie.
Signol, 1 dito, dito.
Boullanger, 35 dito dito.
Bard jeune, 10 dito dito.
Au porteur, 8 sacs graine moutarde.
Provenant du transbordement du navire *l'Auguste*, cap. Lebouteiller, ven. de Marseille, 187 caisses savon, au porteur.

Chargem. du chasse-marée *le Ninon*, c. Calvé, ven. de Bordeaux. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

A. Lebrun, 726 bûches bois Campêche.
Ratouis père et fils, 15 fûts sucre.
Charles Durand, 15 fûts dito.
J. Ch. Lebreton, 10 fûts eau-de-vie.
Pien-Leseigneur, 88 fûts vin.
Thomas Eury et comp., 44 fûts vin.
Au porteur, 25 fûts eau-de-vie, 1 fût vin.

Chargem du chas.-marée *l'Elisabeth*, c. *Larcheveau*, v. de Bordeaux. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Levasseur, 1 fût vin, 1 cais. dito.
Cassey et comp., 2 fûts gomme.
Paperet, 104 fûts vin.
Delaquerière, 4 fûts vin, 4 fûts eau-de-vie.
Crevel et comp., 7 fûts vin.
Fauvel jeune, 2 fûts dito.
Lecœur, 3 fûts dito.
Barré fils, 11 sacs graine de moutarde.
Crevel et comp., 48 bottes acier battu.

Chargem. du chasse-marée *le César*, c. Dano, v. de Bordeaux. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Thomas Eury et comp., 40 fûts vin.
Nélaton, 8 fûts essence.
Boulanger, 12 fûts vin.
Desrocques fils, 16 fûts dito.
Fauvel jeune, 1 fût dito.
A. Lebrun, 965 bûches bois de Campêche.
Frémery, 40 fûts eau-de-vie.

Les porteurs des connaissemens des objets ci-après, sont invités à se faire connaître de suite au capitaine, étant arrivé depuis le 15 courant.

A ordre :

20 fûts vin. — 10 fûts eau-de-vie.

Chargem. de la goëlette *la Zélie*, cap. le Grouec, v. de la Rochelle et le Havre. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Lebreton-Vallée, 12 fûts vin.
Savalle-Toutain, 15 fûts eau-de-vie.
Rousselin-Cavey, 7 dito dito.
A. Héliot, 10 dito dito.
Pinel-Fournier, 15 dito dito.
Renard frères, 12 dito dito.
Hébert aîné, 10 dito dito.
Provenant du transbordement du navire *l'Auguste*, cap. Lebouteillier, ven. de Marseille. *Réclamateurs*, MM.
Guerin de Foncin, 64 caisses savon.
Ch. Durand, 21 dito dito.
Au Porteur, 163 dito dito.

Chargem. du chasse-marée *le Désiré*, cap. *Ardèven*, ven. du château Saint-Pierre, à Rochefort. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Ve. J. B. Hébert, 40,318 kil. sel.
Lecœur, 40 fûts vin.
Lecarpentier et Rufin, 25 fûts eau-de-vie.
J. Ch. Lebreton, 12 dito dito.
Dubosq-Lettré, 20 dito dito.

Chargem. du sloop *la Catherine-Josephine*, cap. *Magnan*, ven. du Havre. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Ch. Durand, 13 caisses savon.
Guerin de Foncin, 59 dito dito.
Fauvel frères, 36 fûts vin.
Ch. Fessart, 1 caisse savon.
Henry Flory, 32 dito dito.
Au Porteur, 121 dito dito.
Le tout provenant du transbordement du navire *la Henriette*, cap. *Themoy*, ven. de Marseille.

Chargem. du sloop *le Saint-Martin*, c. Durand, ven. du Havre. — Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.

Fauvel, 88 barriq. sucre, 2 tiercons dito, 3 quarts dito.
Limarre, 3065 morceaux bois de santal, 1 ballot dito.
Vanier, 753 bûches bois jaune.

Chevalier et comp. 330 bûches bois Ste-Marthe.
Hersent, 240 planches sap.
Dauge, 10,000 pavés

CHARGEM. du sloop *le Petit-Edouard*, c. Bresson, v. du Havre.—Courtier, M. Lucet.

Réclamateurs, MM.
Chevallet et comp., 24 cais. vieux cuivre
Thuillier, 100 gonnes goudron, 90 barrils brai.

CHARGEM. du sloop *la Louise*, c. Géhanne, v. du Havre.—Courtier M. Fauqueux.

A Ordre :
1447 planches sapin.—6000 pavés en terre cuite.

CHARGEM. du sloop *le Louis et Fanny*, cap. Gonnier, ven. du Havre.

Réclamateurs, MM.
Bouches fils, 6500 saumons cuivre,
Crevel et comp. 70 sacs sucre brut, 40 barriques dito, 25 boucauts tabac.
Decaen et Brioude ; 887 bûches bois de Campêche.

MOUVEMENT DU 27 AU 28.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop les Deux-Amis, cap. Lemonnier, de 59 tonn., ven. du Havre, ch. de sel de soude, potasse.

Le sloop l'Aimable-Félix, cap. Pillon, de 17 tonn., ven. de Saint-Wast, ch. d'huîtres.

Le sloop le Jeune-Edouard, cap. Mesnage, de 28 tonn., ven. de Berfleur, ch. de cotons filés.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le Clairvoyant, cap. Jolicœur, de 49 tonn., all. au Havre, sur lest.

Le sloop la Francine, cap. Renaut, de 71 tonn., ven. du Havre, ch. de plâtre.

Le brick la Louise, cap. Fauché, de 71 tonn., all. aux Arts, sur lest.

Le brick l'Abel, cap. Viaud, de 48 t., allant à Bordeaux, ch. de plâtre.

Le brick la Louise-Emélie, cap. Pruneau, de 68 tonn., all. et ch. idem.

Le brick l'Union, c. Philippe, de 159 ton. all. à Marseille, sur lest.

Le sloop l'Eulalie, c. Desmare, de 75 ton., all. au Havre, ch. de plâtre.

Le dogre l'Elizabeth, c. Duhamel, de 51 ton., all. et ch. idem.

La gribaune l'Aimable-Euphrosine, c. Belle-Rempie, de 59 ton., all. au Havre, ch. de feuillarts.

Le dogre l'Hirondelle, c. Tupent pour Letcar, de 100 ton., all. au Havre, ch. de vin.

Le sloop l'Union, c. Candine, de 11 ton., all. à Courseulle, ch. de plâtre.

Le sloop l'Espoir, c. Lemonnier pour Bonzant, de 43 ton., all. au Havre, ch. de pierres meulières.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES ENTRÉS DU 27 AU 28.

Le paquebot anglais Chesterfield, cap. Wood, ven. de Southampton, ch. de passagers.

Le brick les Intérêts, cap. Lelot, ven. de Rouen, sur lest.

Le trois-mâts américain Junius, cap. Rochelor, v. de Charleston, ch. de coton.

Le brick l'Epervier, cap. Lemonil, ven. de Rouen, ch. de bois de construction pour Cherbourg.

Le brick le Petit-Eugène, c. Grimard, relâché au Havre, sur lest.

Le brick l'Auguste, cap. Poulin, ven de la Guadeloupe, ch. de sucre et café.

Le brick la Bonne-Henriette, c. Pontif, ven de Londres, ch. de plomb et étain.

Le trois-mâts l'Emilia, cap. Lecocq, ven. de Saint-Domingue, ch. de café.

Le chasse-marée la Bonne-Mère, cap. Daguénet, ven. de Rouen, sur lest.

Le chasse-marée la Marie-Anne, cap. Fumebeau, ven. et ch. idem.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick prussien Joug-Hermann, c. Kerst, all. à Dantzick, ch. de planches.

Le brick anglais l'Hercule, c. Bikebey, all. à Liverpool, ch. de laine.

Le trois-mâts Amélie, c. Guénédal, all. à la Guadeloupe, ch. de ballotages.

Le sloop anglais John-Aristh, cap. Hudson, all. aux Açores, sur lest.

Le sloop anglais le Spielet, c. Nickols, all. à Fowey, sur lest.

Le sloop anglais le Prince-Cobourg, c. Page, all. à Southampton, ch. de passagers.

Le dogre la Bonne-Société, c. Lelargue, all. à Cherbourg, ch. de bois de construction.

Le brick l'Actif, c. Demay, all. à Bordeaux, ch. de farine.

Le brick Cérès, cap. Olivier, all. à Granville, sur lest.

Le sloop le Hazard, c. Poirier, all. à Cherbourg, ch. de briques.

Le sloop l'Angeline, c. Novroy, all. à Morlaix, ch. de tabac.

Le sloop le Bon-Pere, c. Jaquemmin, all. à Morlaix, ch. de tabac.

Le brick le Cantelen, c. Longuemare, all. à la Martinique, ch. de ballotages.

Le brick les Deux-Amis, c. Monnier, all. à la Martinique, ch. de ballotages.

Le sloop la Marie-d'Amour, c. Cauchois, all. à Rouen, ch. de potasse.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier :

Le brick la Comète, cap. Bichon, all. à Bordeaux.

Le dogre le Glaneur, c. Frigoult, all. au Havre.

Le brick le Télémaque, cap. Loumay, all. à Bordeaux.

Le c[illegible]-mat le Triton, cap. Largouette all. id[illegible].

— La Venette, c. Truscat, all. à Marennes.

Le sloop la Jeune-Rose, cap. Caron, all. au Havre.

Le Saint-Pierre, cap. Igou, all. à Pont-Audemer.

Le chasse-marée la Victoire, cap. Largeteau, all. à Bordeaux.

Le smack hollandais Ondernemming, c. J. Vierman, all. à Hambourg.

Sont descendus :

Le brick le Télémaque, cap. Loumay.
Le chass. le Triton, cap. Largouette.
Le sloop la Jeune-Rose, cap. Caron.
—Le Saint-Pierre, cap. Igou...
Le smack hollandais, l'Ondernemming, cap. J. Vierman.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1824

80f 80c 70c 80c 75c 80c 85c 80c 75c 80f 70c 80c 65c 80c 65c 80c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1824

Ech. du 22 Mars 1823, fin.	3	0	102f 101f 90c 99f
1824,	8	0	98f 75c
1828,	9	A	97f 75c

Idem NOMINATIVES, 97f 65c

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c °/o,
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
995f. 992f. 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1824.
1450f

THÉATRE DES ARTS.

(Aujourd. à 6 h.)

LE PRISONNIER,
OU LA RESSEMBLANCE, Opéra en 1 acte, de MM. Alex Duval et Della-Maria.

Blinval,	MM. Julien.
Murville,	Dumestier.
Le Gouverneur,	Neyrigat.
Germain,	Astruc.
Le Caporal,	Valette.
Un Valet,	Migeon.
Madame Belmont,	Mesd. Ferville.
Rosine,	Thomassin.

VALÉRIE,
Comédie nouvelle en 3 actes, de MM. Scribe et Melesville.

Ernest	MM. Ernest.
Henri,	Roche.
Ambroise,	Prugand.
Caroline,	Mesd. Legrand.
Valerie	Saint-Elme.

Première Représentation de
L'ÉCARTÉ, OU UN COIN DU SALON,
Vaudeville en 1 acte de MM. Scribe, Melesville et Saint-Georges.

Duparc,	MM. Chardon.
Dérosceau,	Astruc.
Léon,	Félix.
Lafleur,	Valette.
Fortuné,	Mesd. Thomassin.
Madame de Roselle,	Scriwanek.
Madame Saint-Clair,	Thénard.
Mademoiselle Mimi,	Hortense.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

DIMANCHE.

[illegible] 1831.

N°. 88 — 2me ANNÉE.

PREMIER TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Bossor-Trivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chevalier, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LE CHIEN DU RÉGIMENT.

Une gravure est à un tableau original ce qu'une traduction en prose est à un poème; mais quelque faible idée que les incisions du burin nous donnent de la touche d'un grand maître, on devine toujours dans les traits imparfaits de la copie, les perfections du modèle. Quel intérêt nous attire encore, par exemple, vers les belles gravures du *Cheval du Trompette* et du *Chien du Régiment*? Les curieux de notre rue Grand-Pont se groupent devant elles, chez M. Leconte, comme s'ils les contemplaient pour la première fois. Le plaisir avec lequel on les voit, vaut quelque chose de plus que ce sentiment qui nous entraîne vers les choses nouvelles ou les objets de vogue. Quelle conception à la fois neuve et dramatique a présidé à cette exécution inimitable! Au milieu d'une scène de destruction, dans l'ardeur du feu le plus meurtrier, un jeune tambour et son camarade étanchent, avec une sollicitude presqu'enfantine, le sang d'un pauvre chien blessé : ce pauvre chien est celui du régiment. N'est-ce pas une idée bien attachante que celle d'avoir représenté, atteint du même plomb que celui qui frappe les braves, le fidèle animal qui partagea leurs fatigues et leurs périls? Quelle variété pittoresque, quelle vérité frappante sur toutes ces physionomies! Là, ces soldats se battent avec le même calme que s'ils faisaient l'exercice. Ce jeune tambour panse auprès d'eux le *Chien du Régiment*, avec la même sécurité, d'un air aussi ingénu que s'il était sur le foyer le plus paisible. C'est ce contraste qui offre un trait de sensibilité au milieu des horreurs du carnage, qui remue l'ame, qui intéresse le cœur, et c'est le comble de l'art.

Le *Cheval du Trompette* présente, si l'on peut hasarder cette expression, la contre-épreuve du trait rendu dans l'autre tableau. Ce n'est plus, dans celui-ci, des militaires qui secourent leur chien : c'est un chien, au contraire, qui lèche la blessure d'un malheureux trompette étendu aux pieds de son cheval. Il est impossible de fixer cette gravure sans éprouver une foule d'émotions diverses. Un soldat dont la tête est fracassée; un chien qui, conduit par l'instinct, cherche à le rappeler à la vie en lappant son sang; un cheval fixant le cadavre de son maître, avec étonnement, avec effroi; et pour rendre cette scène plus pathétique, ils sont seuls! La présence d'un homme, là, ferait du mal..... Pour être peintre comme M. Vernet, il faut être poëte comme Virgile, comme Racine; il faut avoir leur imagination, leur sensibilité. Rendre des idées aussi sublimes avec la plume ou avec le pinceau, c'est la même chose. Homère n'était pas inspiré autrement que David; mais le penchant de l'un l'a conduit à monter une lyre, et celui de l'autre à saisir une palette.

En consacrant son talent admirable à retracer les mœurs militaires de la dernière époque de notre gloire, M. Vernet s'est créé une célébrité aussi impérissable que cette gloire même. Dans mes idées, je ne puis séparer son nom de celui des braves d'Austerlitz et de Leipsick. Il me semble qu'il a combattu avec eux dans leurs rangs, l'artiste qui les fait revivre dans toutes ses productions, et qu'il s'est associé à leurs triomphes en les associant à toutes les inspirations de son génie.

Les héros des vieux âges trouvaient, dans leurs phalanges ou sous leurs toits domestiques, des chantres inspirés pour célébrer leurs victoires. Plus heureux encore, nous avons trouvé, même dans nos malheurs, des muses pour déplorer nos revers; et, près du jeune Virgile qui consola les ombres guerrières de Waterloo, la postérité couronnera le peintre dont le pinceau national fit revivre ces faits d'armes qu'un fanatisme sacrilége voulut en vain flétrir. EDWD.

CANOVA.

Tous les journaux ont annoncé la mort de *Canova*, le Raphaël de la sculpture, le Praxitèle du siècle. Notre vénération pour les hommes vraiment supérieurs, notre saint enthousiasme pour tous les genres de gloire et d'illustration ne nous permettent pas de garder plus long-tems le silence sur cette perte irréparable, et nous venons aussi déposer sur la tombe du célèbre artiste, un juste tribut d'hommages et de regrets.

La magnificence des derniers honneurs rendus à *Canova*, ne peut se comparer qu'à la pompe des funérailles royales; mais ce qui en rehausse l'éclat, c'est la réunion illustre des hommes qui composaient le funèbre cortége. Ici, ce n'est pas un peuple de courtisans grimaçant la douleur; ici, ce n'est pas un vain luxe de maison, une tourbe de valets dont un crêpe noir fait seul le deuil. Les membres de l'académie et des corporations savantes de Rome, les ecclésiastiques les plus érudits et les plus distingués, des sénateurs romains, se souvenant de Rome et de sa gloire; des étrangers de toutes les nations, une foule d'artistes et de malheureux, dont *Canova* était le protecteur et le père; les muses en deuil, voilà le cortége du sculpteur, décoré, de son vivant, du titre de prince le plus honorable, celui de *Prince perpétuel de l'Académie de Saint-Luc*; titre vacant depuis longues années, et dont le génie de cet artiste a enfin mérité la gloire.

La liste complette des chefs-d'œuvres de *Canova*, n'est connue que de peu de personne en France. Les lieux où ils sont placés, et les noms de ceux qui les possèdent, sont moins connus encore depuis certains partages que la France n'a pas oubliés. Nous croyons donc plaire à nos abonnés en leur donnant cet historique, que nous accompagnerons d'une notice biographique sur cette homme illustre.

Antonio *Canova* naquit en 1757, de parens obscurs, à Possagno ; village situé à trois lieues de Bassano, dans le territoire de Venise. Le seigneur du lieu ayant remarqué d'heureuses dispositions dans le jeune Antonio, pourvut aux frais de son éducation. *Canova* en profita si bien, qu'à l'âge de quatorze ans il avait déjà sculpté en marbre *deux corbeilles de fruits*, qui se trouvent aujourd'hui dans le palais *Farletti*, à Venise, placées sous le perron. Cet essai lui valut la protection du comte Falier, qui l'envoya à Venise prendre les leçons du célèbre sculpteur *Coretti*, et lui aida même à élever à son retour un modeste atelier sous les cloîtres de Saint-Stephano, à Venise, puis au passage Saint-Maurice, où il demeura jusqu'en 1779.

Ce fut là que, dans la 17e. année de son âge, le ciseau du jeune sculpteur créa l'*Eurydice*, figure demi-nature, (pietra dolce). Cet ouvrage qui ne décelait pas encore le génie de son auteur, eut bientôt pour pendant *Orphée*. Ces deux pièces se trouvent maintenant dans une maison de campagne près d'*Asolo*, à cinq lieues de *Treviso*.

Bientôt l'académie des beaux arts de Venise l'admit dans son sein, et notre célèbre sculpteur créa le groupe *de Dédale et d'Icare*, qui lui valut une pension de 300 ducats de la part du gouvernement vénitien. Les amateurs des arts se plurent à reconnaître dans ce groupe, ce faire gracieux et noble qui s'éloignait du style faux et maniéré des *Bernini*, des *Algardi* et des *Flamand*. *Canova* dut sans doute la perfection et la vérité de son talent au soin qu'il prit d'éviter les conseils de l'art pour se vouer entièrement à l'étude de la nature, seul et immuable type du beau. Cette conscience de son génie lui attira la jalousie des routiniers et provoqua la haine des méchans, mais son génie l'en fit triompher.

Canova se rendit à Rome, sur l'invitation de l'ambassadeur de Vénise, et c'est dans cette capitale des beaux arts, qu'il exécuta son *Thésée combattant le Minotaure*. (1782.)

En 1784, il fut chargé de l'exécution du *Mausolée de Clément XIV* (Ganganelli). La composition en est d'une noble simplicité. Cet ouvrage affermit d'une manière inébranlable la reputation de son auteur, qui s'était entièrement affranchi des traditions imposées par les sculpteurs de l'époque précédente.

Peu de tems après, il sculpta *sa Psyché* (deux personnages couchés) qui fut achetée par un anglais (*sir H. Blundell*) Une autre *Psyché* debout, sortit bientôt de son admirable ciseau. Nous ignorons où se trouve ce dernier chef-d'œuvre de l'art, supérieurement gravé par *Bertani*. Enfin, il composa son *Adonis quittant Vénus pour aller à la chasse*.

Canova avait 36 ans, lorsqu'il créa sa *Madeleine repentante*, qui se trouve à Paris dans la riche galerie de M. de Sommariva.

L'Amour et Psyché debout. (Ce buste se trouve à la Malmaison ; l'auteur en fit une copie pour l'empereur de Russie. *Persée* qui appartient au pape. *Ferdinand IV*, roi de Naples, en costume romain.

Deux Pugilateurs, *Kreugan et Damaxènes*, qui étaient au *Louvre*, et qui sont aujourd'hui au *Vatican*, sans qu'ils aient témoigné la moindre envie de faire le voyage.

Hébé. Cette statue est à Saint-Pétersbourg. On ne dit pas non plus qu'elle eût envie d'aller si loin verser le nectar.

Hercule lançant Lycas contre un rocher. Ce groupe colossal est à Rome, dans le palais de *Torlonia*, duc de Bracciand.

Napoléon en manteau. Cette statue a été donnée, dit-on, au duc de Wellington. On ne sait par qui ni pourquoi.

Un buste de Napoléon, sculpté pour l'université de France, et vendu, dit-on, 300 francs à un anglais. Cela n'est pas cher si l'anglais a payé, s'il n'a pas payé c'est encore meilleur marché.

J. B. O.

(La suite au numéro prochain.)

MACÉDOINE.

— Un anglais entre, suivi de son dogue, dans un des cafés de Rouen ; il demande, en déguisant autant que possible son accent britannique, un *journal* et *de la régence*, le garçon lui répond qu'on n'a jamais lu à Rouen le journal de la *Régence*. Je ne demande pas, répond l'insulaire, un journal de cette régence, mais la régence pour jeter à mon chien.

— Un amateur entré des premiers au spectacle de Soissons, lors de la première représentation de *Gabrielle de Vergy*, disait, à l'un de ses voisins, que pour ne pas manquer la pièce, il s'était passé de dîner. — « Patience, dit le railleur, » vous dînerez tout-à-l'heure avec *Gabrielle*, à *la fortune* » *du pot*. »

— L'empereur des Malais réside dans la ville de *Soura-Charta*, que quelques marins français nomment, par analogie des mots, *Charte-Sûre* ; c'est un fort beau pays, etc. Nous souhaitons bien sincèrement que l'empereur ne change pas de résidence.

— Un écrivain public de Rouen, qui vient de mourir à Paris, a laissé à ses héritiers un journal de ses operations, depuis le mois d'avril jusqu'au 31 décembre 1822.

Voici le résumé de ce livre qui donnera une idée du travail de l'auteur, et des mœurs du tems :

Pétitions aux différens ministres, directeurs généraux, etc., pour dégrèvemens	2509
Pour demandes de places	9500
Pour demandes de décorations	5718
Dénonciations anonymes	11713
Dénonciations signées	51
(Les années 1815, 1816 et 1822, ont été les plus fertiles).	
Lettres d'amour	17
Lettres d'affaires	5846
Cartels	1764

Une note marginale nous apprend que dans la rédaction de la plupart des demandes de places, décorations, etc, il a été formellement enjoint à l'écrivain de ne pas employer l'orthographe de Voltaire.

— Lorsque le bateau en tôle, *Aaron Manby*, vint s'amarrer au quai de Rouen, après avoir traversé la Manche, quelques savans ne pouvant se persuader que du fer flottât, arrivèrent de Paris chez nous, pour constater un fait aussi extraordinaire. Mais pendant qu'ils sondaient le métal, pour se convaincre par l'évidence, le mousse d'un bâtiment français, mouillé près du bateau, jeta à la mer une bouteille vide, en criant : Tenez, Messieurs, si cette bouteille était bouchée, elle irait à la Martinique, sans couler bas. Un des doctes convint que le petit bonhomme avait raison, mais que du verre n'était pas du fer : remarque très-scientifique pour un correspondant de l'Institut !

SPECTACLES. — Théatre des Arts.

Une première représentation de l'*Ebriété*, vaudeville en un acte, et *Valerie*, le tout précédé du joli opéra du *Prisonnier*, c'était trop en un jour, même un samedi, et l'on aurait pu, sans inconvénient, mettre à l'*écart* la pièce nouvelle ; le public n'en serait pas moins venu applaudir Mme. Saint Elme.

A. G.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

RÉCLAMATIONS ET CHARGEMENS.

(1er. Mars.)

CHARGEM. du sloop *les Deux-Amis*, cap. Lemonnier, ven. du Havre, où il a allégé le navire *l'Hébé*, ven. de Marseille.—Courtier, M. Lucet.
A ordre, potasse, savon, sel de soude et roseaux.

CHARGEM. du dogre *la Georgette*, c. Salo, v. du Havre.—Courtier, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

Ch. Fessart, 2 barriq. sucre.
Decaen et Brioune, 12 barils arsenic, 1533 morceaux bois de sapan.
Bruzen, 20 fûts huile de baleine.
Picard frères, 36 dito dito dito.
Ve. B. P. Lecouteulx, 2000 saumons cuivre.
Boscher, 5 barriq. potasse.
Crevel et compt., 1 fût vin, 21 boucauts tabac.

MOUVEMENT DU 1 AU 2.

NAVIRES ENTRÉS.

Le dogre la Georgette, c. Salo, v. du Hvvre, ch. de cuivre, graisse de poisson.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

le sloop l'Auguste, c. Guillemette, all. à Caen, ch. de plâtre.

Le chasse-marée l'Ulysse, c. Corriton, all. à la Rochelle, lège.

Le sloop l'Union, c. Dubos, all. à Conseville, ch. de pierres à plâtre, f. de vin.

Le sloop l'Aimable-Victor, c. Lepley, all. à Isigny, ch. de vin.

Le sloop la Pélagie, c. Mayet, all. au Havre, ch. de farine.

Le chasse-marée la Désirée, c. Ardeven, all. à Rochefort, lège.

Le lougre l'Union, c. Boucaud, all. à Croisic, lège.

Le sloop les Deux-Frères, c. Robert, de 28 tonn., all. à Caen, ch. de pierre à plâtre.

Le brick la Bonne-Aglaé, c. Lefranc, de 77 tonn., all. à Bordeaux, lège

Le brick les Deux-Frères, c. Sauvignon, de 83 tonn., all. à Chayente, lège.

Le chasse-marée l'Espérance, c. Dupont, de 54 tonn., all. à Bayonne, lège.

Le sloop la Marie-Marthe, c. Pognon, de 29 tonn., all. à Honfleur, ch. de plâtre et fûts vides.

Le Tjalk hanovrien le Die-Drei-Geschwister, c. H. Tiepkes, de 40 tonn., all. à Anvers, ch. de sulfate, viu, sel de soude.

Le sloop le Saint-Dominique, c. Dubos, de 67 tonn., all. au Havre, lège.

Le chasse-marée l'Amélie, c. Hilly, de 56 tonn., all. à Marennes, lège.

Le chasse-marée le Régulus, cap. Neveu, de 82 ton., all. à Bordeaux, lège.

Le sloop la Victorine, cap. Moisson, de 57 tonn., all. au Havre, lège.

Le brick l'Eugène, cap. Moulinet, de 75 tonn., all. à Bordeaux, ch. de pierres à plâtre.

Le dogre la Pauline, cap. Coste, de de 79 tonn., all. à Brest, ch. de bois de Cuban, boulons en fer.

Le sloop la Jeune-Société, cap. Lesène, de 27 tonn., all. à Saint-Malo, ch. de pierres meulières.

Le sloop le Commerce, cap. Lecanff, de 62 tonn., all. à Brest, ch. de harasses, bouteilles.

Le sloop l'Auguste, cap. Bambine, de 68 tonn., all. au Havre, lège.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES ENTRÉS DU 1er MARS.

Le brick anglais Alonzo, cap Baker, ven. de Londres, ch. de coton, etc.

Le brick russe Victoria, cap. Roose, ven. de Christiania, ch. de planches.

Le trois-mâts américain Elisabeth, cap. Mauchell, ven. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le sloop la Jeune-Emilie, cap. Marais, ven. de Southampton, ch. de charbon.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le trois-mâts américain Deborah, c. Folger, all. à Gibraltar, ch. de ballott.

Le trois-mâts américain Othello, cap. Lambert, all. à Bordeaux, sur lest.

Le trois-mâts français le Gustave, c. Morée, all. à St-Domingue, ch. ballott.

Le trois-mâts américain Baltic, capit. Krundier, all. à St-Ubes, sur lest.

Le trois-mâts américain Hector, cap. Guillauder, all. à Bordeaux, sur lest.

Le trois-mâts américain Howard, cap. Hordridge, all. New-Yorck, ch. ballott.

Le trois-mâts américain Sybill, capit. Coelchée, all. à Charleston, ch. idem.

La goëlette française la rose, capit. Levillain, all. au Sénégal, ch. ballottages

La goëlette la Petite-Louise, cap. Boutillier, all. au Sénégal, ch. de planches et beurre.

PORT D'HONFLEUR.

Mouvement du 26 au 28.

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-marée le Père-de-Famille, c. Corchuan, v. de Rouen, sorti le 27, pour Bordeaux.

Le chasse-marée le Saint-Vincent, c. Lecloirec, v. et sorti idem.

Le chasse-marée le Brave-Marin, cap. Lebideau, v. et sorti idem.

Le chasse-marée la Martianne, cap. Danet, v. et sorti idem.

Le chasse-marée la Marie-Dorothée, c. Salvy, v. et sorti idem.

Le brick la Marie-Françoise, c. Morel, v. et sorti idem.

Le chasse-marée le Saint-Joseph, cap. Pommier, v. et sorti idem.

Le sloop l'Ami-du-Commerce, c. Menard, v. de Rouen.

Le sloop la Marie-Françoise, c. Marie, v. de Rouen.

Le sloop l'Eugénie, c. Larat, v. de Rouen.

Le chasse-marée le Superbe, c. Haldoun, v. de Bordeaux, sorti le 28, pour Rouen.

Le chasse-marée la Victoire, c. Loget, v. et sorti idem.

Le chasse-marée le Jérôme, cap. Péchaut, v. de la Rochelle, sorti idem.

Le chasse-marée le Cosmopolite, cap. Néau, v. de Noirmoutier, sorti idem.

Le chasse-marée la Fille-Unique, cap. Largouet, v. de Saint-Pierre, sorti idem.

Le brick l'Eugène, c. Minguet, ven. de Noirmoutier, sorti idem.

Le sloop la Flore-Victoire, cap. Boudon, ven. du Havre, sorti idem.

Le sloop l'Elisabeth, c. Gosse, v. et sorti idem.

Le sloop la Rosalie-Louise, c. Postel, v. du Havre, sorti le 28.

Le sloop la Jeune-Euphrosine, cap. Troude, v. et sorti idem.

Le sloop la Lisa, cap. Simon, ven. et sorti idem.

La goëlette, la Belle-Gabrielle, cap. Bérangèr, v. de Ténériff, sorti idem.

Le sloop l'Aimable-Eugénie, c. Liard, ven. de Rouen.

Le brick le Télémaque, c. Loumay, v. idem.

Le chasse-marée le Triton, cap. Largouet, v. idem.

Courtiers, MM. Duval, Gaillard et Pellecat.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvem. du 28 Février au 1er Mars.

Sont montés et passés debout :

Le sloop la Marie-Rose, cap. Duval, ven. de Conteville.

La galiote la Lise, cap. Simon, ven. du Havre.

Le sloop la Jeune-Euphrosine, cap. Troude, ven. idem.

Le chasse-marée la Victoire, c. Léger, ven. de Bordeaux.

Le sloop l'Elizabeth, cap. Gosse, ven. du Havre.

Le brick l'Aimable-Société, cap. Moisseau, ven. de Noirmoutiers.

Le sloop la Rosalie-Louise, c. Postel, v. du Havre.

La galiote le Neptune, c. Poirier, v. idem.

Le chasse-marée le Cosmopolite, cap. Néau, v. de Noirmoutier.

Le sloop la Flore-Victoire, c. Bourdon, v. du Havre.

La goëlette la Belle-Gabrielle, c. Béranger, v. de Téuériff.

Sont arrivés de Villequier et descendus :

La chasse-marée la Zoé, c. Guégan, all. à Liverou.

Le chasse-marée le Dauphin, c. Mahé, all. à Cette.

Le chasse-marée la Sainte-Famille, c. Binot, all. à la Rochelle.

Le chasse-marée l'Auguste, c. Machefaux, all. à Bordeaux.

Le dogre la Betsi, c. Lecorolleur, all. idem.

Le brick le Prosper, c. Petit, all. idem.

Le brick l'Espérance, c. Gourdet, all. idem.

Le sloop, le Père-de-Famille c. Dupam, all. à Honfleur.

La gribane la Biscayenne, c. Puluelle all. à Bayonne.

Le sloop le Williams, c. Collange, all. à Saint-Malo.

Le chass. les Cinq-Frères-Unis, cap. Corchonan, allant à Saint-Malo.

Sont descendus à la marée du 1er. mars :

Le brick la Comète, cap. Bichon all. à Bordeaux.

Le dogre le Glaneur, cap. Frigoult, all. au Havre.

La chasse-marée la Venette, cap. Truscat, all. à Marennes.

Le chasse-marée la Victoire, cap. Largeteau, all. à Bordeaux.

Sont montés et passés debout à la marée de ce jour :

Le brick la Bonne-Henriette, cap. Pontif, ven. de Londres.

Un brick et une goëlette anglaise, dont nous donnerons demain les noms.

Il est monté pendant le mois de février, 283 navires, et descendu 144.

(*Vent Nord-Ouest.*)

AVIS DIVERS.

AGENCE D'AFFAIRES.

AVIS IMPORTANT.

Aux Artistes, Manufacturiers ou Négocians, et aux Agens-Comptables.

N°. 1. Dans le nombre des cabinets d'affaires qui se sont formés à Paris, il n'en est aucun où l'on s'occupe de l'objet important des brévets d'invention, de perfectionnement et d'importation. M. Truffaut, ancien employé du bureau des arts et manufactures, au ministère de l'intérieur, s'est décidé à établir une agence, où les artistes, manufacturiers et inventeurs dans tous les genres d'industrie, trouveront les renseignemens et les conseils dont ils pourront avoir besoin.

Pour donner plus de développement à son entreprise, et pour être à même de satisfaire aux diverses demandes des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, M. Truffaut a réuni son cabinet à celui de M. Beaucée Saint-Genies, déjà avantageusement connu, et dans lequel l'on se charge de la suite de toute espèce d'affaires, notamment de la reddition et apurement des comptes du tout agent comptable, et obtention de quitus de la cour des comptes. La formation d'un tel établissement, doit être vue avec le plus grand intérêt.

Les bureaux de MM. Beaucée Saint-Genies, Truffaut sont établis à Paris, rue Saint-Lazare, n° 73, près de Tivoli.

N° 2. Un HOMME de 30 ans, sachant écrire et calculer, ayant une conduite régulière, désirerait trouver une recette à faire, un dépôt à tenir, ou tout autre emploi à remplir. Il verserait, pour garantie de sa gestion, une somme de 4000 francs. S'adresser à M. Molle, sur le port, n°. 40.

N°. 3. A LOUER présentement, à *Darnetal*, une FABRIQUE à usage d'Indienne. Elle se compose de tous les bâtimens propres audit usage; d'une prairie y attenant, contenant quatre acres et demie; bornée, d'un bout au nord; par la rivière d'Anbette; de l'autre bout, au sud, par un canal d'eau vive. On pourrait y joindre, suivant le désir du preneur, deux ou trois acres de prairie en plus; et une chute d'eau suffisante pour faire mouvoir deux batteries et un rouleau : le tout d'un seul tenant.

S'adresser pour la voir à M. Le Gentil, et pour en traiter, à M. Croismare, à Darnetal.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

79f 90c 80f 50c 80f 80f 50c 10c 20c 80f 25c
30c 20c 30c 40c

BRONNEAUX DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1823,	fin. 3	0
1824,	8	2
1825,	9	4

Idem NOUVEAUX,

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c 1/2,
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
990f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1450f

SPECTACLES DU 2 MARS.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/4.*)

L'AMOUR ET LA RAISON,
Comédie en 1 acte, de Pigault-Lebrun.

Mondor,	MM.	Duruisseel.
Auguste,		Kèche.
Dumont,		Doligny.
Un Notaire,		Vilmet.
Un Laquais,		Stéphany.
Hortense,	Mesd.	Legrand.
Marton,		Durand.

LE GRONDEUR,
Comédie en 3 actes, de Breuys et Palaprat.

Grichard,	MM.	Guyard.
Therignac,		Kèche.
Mondor,		Brunet.
Ariste,		Casimirow.
Fadel,		Monchot.
Lolive,		Doligny.
Mamurra,		Reynal.
Monsieur Rigaud,		Valette.
Un Laquais,		Stiffler.
Brillon,		Fan.-Monchot.
Clarice,	Mesd.	Saint-Elme.
Hortense,		Laloi.
Cateau,		Durand.
Rosine,	Mlle.	Duruisel.

LES DEUX FORÇATS,
OU LA MENUISERIE DU PUY-DE-DÔME,
Mélodrame en 3 actes, à spectacle, de MM. Boirie, Carmouche et Poujol.

François,	MM.	Saint-Elme.
Monsieur Déville,		Duruisel.
Antoine Perrot,		Guyard.
Monsieur Martin,		Pougaud.
Un Inconnu,		Chaulpe.
Jean Lebleau,		Monchot.
Louis,		Fan.-Monchot.
Claude,		Valette.
Thérèse,	Mesd.	Saint-Elme.
Une Paysanne.		Clémentet.

THÉATRE FRANÇAIS.

(*On commencera à 6 heures.*)

LES DEUX CHASSEURS
ET LA LAITIÈRE,
Opéra en 1 acte, d'Anseaume et Duni.

LA MAISON ISOLÉE,
OU LE VIEILLARD DES VOSGES,
Opéra en 3 actes, de Marsollier et Dalayrac.

Evrard,	MM.	Bié.
Charles,		Noyrigat.
Zozo,		Amrue.
Grimpe,		Damontier.
Premier Voleur,		Tauquerelle.
Deuxième Voleur,		Valette.
Troisième Voleur,		Adam.
Claire,	Mesd.	Thomassin.
Une jeune Fille,		Clément.

LA JAMBE DE BOIS,
OU L'AMOUR FILIAL,
Opéra en 1 acte, de Desmontiers et Gomatz.

Armand,	MM.	Noyrigat.
Germon,		Bié.
Félix,		Félix.
Louise,	Mlle.	Thomassin.

LE SAVETIER ET LE FINANCIER,
Vaudeville en 1 Acte, de MM. Merlé et Brazier.

Sans Quartier,	MM.	Astruc.
Ducerceau,		Tauquerelle.
Mondor,		Reynal.
Labrie,		Valette.
Louison,	Mlle.	Laloi.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

LUNDI.
3 Mars 1823.

N° 89 — 2me Année.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chrétien, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LA CONSTANCE.

La constance ne serait point érigée en vertu, s'il était dans la nature de l'homme de persévérer dans ses entreprises, d'être fidèle à ses engagemens et constant dans ses affections.

La constance est exclusive, et par cela même, ne pourrait exister sans entraver la progression des lumières. En effet, dans les premiers tems, les hommes étaient tous chasseurs ou agriculteurs. Que seraient les arts, s'ils s'étaient bornés à cultiver la terre, à faire la guerre aux animaux? Quels progrès aurait fait les sciences, si l'esprit ne s'était attaché qu'à inventer des pièges pour s'emparer des quadrupèdes, des oiseaux et des poissons!

La constance devant durer autant que la vie, pourrait bien ne jamais se rencontrer ici bas; mais comme on veut la posséder vraie ou fausse, on lui a donné une durée indéterminée, et c'est pour cela que nous entendons citer souvent une constance d'un jour, d'un mois, d'un an.

L'homme reçoit de tous les objets qui l'environnent des impressions qui lui procurent le plaisir ou la peine. Il fuit la peine, mais il recherche le plaisir. L'habitude de goûter ce dernier émousse bientôt la sensation, et pour rendre le plaisir nouveau et piquant, l'homme recherche la variété, qui seule peut alors lui plaire.

L'homme brut sent comme l'homme civilisé, mais il sent moins. Les sensations sont les vrais signes de la vie animale, mais plus on sent, plus on vit; et par cela même que c'est le nombre des sensations qui fait mesurer la durée de l'existence, l'homme civilisé vit moins long-tems que l'homme de la nature qui exerce moins son cerveau, mais beaucoup plus le physique.

En raison de la courte durée de sa vie, l'homme cherche à faire beaucoup en peu de tems: il veut fonder et jouir; pour cela, il doit nécessairement être inconstant et prendre pour devise: *de tout un peu*. Ce principe n'est point regardé comme très-sage, mais on le suit parce qu'il est inné chez nous.

La constance (fidélité) se rattache à presque toutes nos actions. S'il est prouvé que les hommes sont égoïstes, que le sentiment du *moi* humain fait taire tout autre sentiment, la fidélité n'est qu'un effet de la civilisation, et les sacrifices qu'elle demande ne lui sont refusés que par l'égoïsme.

Quant à la constance des sentimens, rien n'est aussi chimérique. L'amitié peut quelquefois la présenter, mais dans l'amour qui offre tant de nuances selon l'âge, le tempérament et le caractère, on ne peut réellement pas s'étonner de la trouver si rare.

Par la constance l'on peut toucher le cœur d'une belle; par la constance on n'est pas sûr de le conserver.

L. M.

CANOVA. (Suite.)

Le Mausolée de Marie-Christine, archi-duchesse d'Autriche, placé à Vienne dans l'église des Augustins. Ce monument passe pour le chef-d'œuvre de *Canova*; il est composé d'un groupe de neuf figures de grandeur naturelle.

Marie-Lætitia, mère de Napoléon; cette statue appartient, *dit-on*, au duc de Devonshire. On ne pense pas que ce soit par droit de naissance. Serait-ce par droit de conquête...

Vénus Victrix. La figure est le portrait de Pauline Bonaparte. On ne croit pas que ce portrait-là ait été sculpté pour le noble lord Cawdon à qui, dit-on, la statue appartient, depuis qu'elle est chez lui.

Vénus sortant du bain. La tête est copiée de la Vénus de Médicis.

Thésée renversant le Centaure. Ce groupe gigantesque appartient à la ville de Milan.

Les trois Grâces. Ce groupe appartient au duc de Bedfort. Les frais d'emballage ont été payés.

Mars et *Vénus*, appartenant au roi d'Angleterre.

La Paix et *les Grâces*, au même.

Hector tenant une épée nue.

Ajax, un petit Saint-Jean, Polymnie assise.

Thersicore. Cette statue appartient à M. de Sommariva.

La Paix avec des ailes, foulant aux pieds un serpent. Elle appartient, dit-on, au comte de Romanzoff.

La Concorde, portrait de Marie-Louise.

La Piété, la Gentillesse, Pâris offrant la pomme.

Une danseuse que nous avons vue au muséum de Paris, et que nous n'y voyons plus.

Washington, pour la salle du sénat de la Caroline Méridionale.

Une statue, représentant l'artiste lui-même.

Un Mausolée pour la fille de la marquise de Santa-Crux.

Un Mausolée pour le célèbre poëte Alfiéri.

Un Mausolée pour Vulpato. *Canova* s'est représenté lui-même pleurant son ami.

Les Mausolées du comte de Santa, de Frédéric, prince d'Orange, de lord Nelson, et de Falliéri, sénateur vénitien.

La Religion couronnée. *Canova* avait offert cette statue colossale au pape Pie VII, qui ne put trouver où la placer. L'artiste la fit transporter alors dans son village, et il fit bâtir, à ses frais, pour la recevoir, une église modelée sur le

Parthenon d'Athènes ; mais l'église de Possagno est en pierres et non en marbre. Je me plais à citer ce trait qui atteste le pieux souvenir d'un homme illustre, pour le lieu obscur de sa naissance. Il est à regretter que ce monument de la générosité de *Canova* ne soit pas achevé. Que deviendra-t-il maintenant que *Canova* n'est plus ? Venise, qui a ravi à Possagno les cendres de son bienfaiteur, ne doit-elle pas au moins à la mémoire d'un de ses citoyens les plus illustres, de terminer cette belle œuvre.

• *Canova* fit aussi un *cheval* d'une énorme dimension, dont la destinée incertaine ressemble assez à celle des chevaux de Venise et des peuples de tous les pays. Ce cheval devait d'abord être monté par Napoléon ; Murat le vit, s'en empara, et voulut le monter à son tour. Un roi d'Espagne le fit demander ensuite. Enfin, il paraît destiné à porter Ferdinand de Naples.

Telle est la liste exacte des nombreux ouvrages de *Canova*. A travers une carrière si laborieuse, il trouva encore le tems de voyager ; et à diverses époques, il visita plusieurs puissances de l'Europe. Partout il laissa des traces de sa protection pour l'artiste indigent.

En 1815, il fit un second voyage en France, où il était envoyé par le pape, sous le titre d'ambassadeur, avec la mission d'enlever du musée les chefs-d'œuvre de sculpture qui en faisaient le plus bel ornement. Le beau groupe du *Laocoon*, l'admirable *Appollon du Delvedère*, furent emballés par ses soins et sous ses yeux, ce qui fit dire plaisamment au prince de T.... que *Canova*, au lieu du titre d'ambassadeur, aurait dû prendre celui d'emballeur.

L'année dernière, il était parti de Rome pour aller à Venise embrasser un ami d'enfance. Sa santé altérée depuis quelques tems, engagea son ami à l'emmener à la campagne. Le 4 octobre, il revient très-malade à Venise, où il expira le 12 du même mois, entre huit et neuf heures du matin. Il avait prié qu'on l'enterrât à Possagno ; mais son corps a été déposé dans l'église patriarchale de Saint-Marc, où l'on grava sur son tombeau l'inscription suivante :

En exuviæ mortales
Antonii Canovæ,
qui princeps artium solemniter
renuntiatus ;
scalpri sui miracula per Europam
et ultrà atlanticum mare,
diffudit,
qui à magnis regibus
preconiis honoribus præmiis adductus
nunquam humanæ sortis
immemor extitit :
quotquot estis pulchri rectique
amatores,
pias preces ad tumulum fundite.

Mais pourquoi ce fastueux étalage de mots ! C'est *Canova* que je cherche.

« Son nom seul me suffit, c'est lui seul que je pleure. »

Canova, ce nom célèbre gravé sur un marbre qui reçut tant de fois la vie des mains de l'artiste, était, selon nous, l'épitaphe la plus éloquente.

J. B. O.

AU NOUVEAU JANUS.

Pendant le dernier carnaval, un marchand de costumes avait pris pour enseigne : *Au Nouveau Janus*. Ce *Janus*, placé au fond de son magasin, était un mannequin surmonté de quatre masques qui portaient chacun une des quatre devises suivantes : *Paix*, *Guerre*, *Liberté*, *Despotisme*. L'idée du marchand parut originale ; on le questionna sur le motif qui l'avait guidé dans son invention, et voici quelle fut sa réponse :

« *Janus* présidait à l'année : c'est ce qui a fait donner son nom au premier mois, *Januarius* (janvier) ; il présidait aussi à la paix et à la guerre. Son temple, à Rome, était ouvert pendant la guerre, et fermé durant la paix. Ce dieu pouvait donc recevoir trois visages, mais on ne lui en donna que deux, peut-être parce que l'on était indécis sur le côté où l'on devait placer ce troisième visage. On pouvait dire de *Janus* qu'il soufflait le chaud et le froid, et cependant je ne crois pas qu'il ait jamais passé chez les anciens pour le dieu des fourbes et des tartufes. De nos jours, on entend par homme double, homme à deux visages, celui qui, sous des dehors séduisans et affectueux, cache la perfidie qui, sous le voile de la dévotion et de l'humilité, cache l'orgueil, le vice et l'athéisme ; celui enfin dont on peut dire :

« Le ciel est dans ses yeux, l'enfer est dans son cœur. »

Puisqu'on a créé un homme à deux visages, pourquoi n'en créerait-on pas un à quatre, à six, à dix même. Moi, qui suis fort éloigné de vouloir ni de pouvoir lire profondément dans le cœur humain, je n'ai pu m'empêcher de remarquer certaines gens qui, hier, prêchaient la paix, et qui, aujourd'hui, prêchent la guerre ; qui ont encensé les autels de la liberté, puis les autels du despotisme, et qui, revenus au culte de la déesse des peuples, l'ont encore sacrifiée au pouvoir absolu.

Voilà les originaux de mon mannequin.

DIALOGUE.

—Que vous êtes fin ! que vous êtes fin, M. Ducouloir !

—Eh non ! du tout ! je ne suis que raisonnable, perspicace, prescient.

—Vous avez eu le bonheur de faire vous-même trois enfans à madame votre épouse, et vos trois fils sont placés avantageusement.

—Il est vrai, mais il faut tout dire aussi : mes trois fils étaient absolument incapables de faire quelque chose par eux-mêmes.

—Et vous en avez fait des censeurs dramatiques et des entreposeurs de tabac : quelle prévoyance paternelle !

—Vous croyez plaisanter ? Eh bien, la prévoyance a toujours été la base de mon caractère ; l'organisation particulière de mon intellect m'a toujours prédisposé à rechercher la connaissance de l'avenir, et cette science conjecturale que j'ai acquise à produit des choses étonnantes. Pas un ministre n'est tombé en France, sans que je n'aie entrevu sa chûte, un, deux, trois, quatre ans, dix ans d'avance. C'est moi qui, après l'abdication de défunt Bonaparte, ai prédit qu'il perdrait sa liberté ; et récemment encore, deux jours avant que le journal des *Débats* en fit mention, j'avais annoncé que l'on enterrerait le commerce à Lyon.

—Ah ! parbleu, je serai bien aise de mettre sur ce point votre perspicacité à l'épreuve.

—Volontiers, pourvu que vous vous attachiez plus au sens de mes idées qu'à l'acception littérale des mots.

— Sans doute. Il ne faudrait pas cependant envelopper vos réponses du voile énigmatique des oracles. Il s'agit d'ailleurs d'une question qui n'admet pas de solution évasive ; il faut répondre par oui, ou non. La voici donc : *L'événement dont on s'occupe aujourd'hui, aura-t-il ou n'aura-t-il pas lieu ?*

—Il aura lieu dans ses effets, s'il n'a pas lieu dans ses causes ; et il aura lieu dans ses causes, s'il n'a pas lieu dans ses effets !

—Oh ! voilà du vrai pathos de sybille, du style à la pythonisse. Il faut me répondre cathégoriquement oui, ou non.

— Mais il me semble que je vous ai répondu d'une manière assez positive. Si vous ne m'entendez pas, ce n'est pas de ma faute, car je parle français, je crois. Puisque vous voulez des termes précis, cependant, je vais vous satisfaire. Vous voyez bien tous les préparatifs que l'on fait, tout ce mouvement que l'on se donne ; cela vous présage une commotion prochaine, un résultat décisif, n'est-ce pas ?

— Oui, eh bien ?

— Eh bien !... je ne vous en dis pas d'avantage, et dans neuf mois d'ici vous en aurez des nouvelles.

Parmi le grand nombre de lettres qui nous sont adressées, nous avons distingué celle-ci, que nous avons cru devoir transcrire textuellement.

Rouen, le 28 Février 1823.

« *Messieurs les Rédacteurs de la* Nacelle.

« Croyant ne pas devoirs laisser passer sous silence, l'établissement des caffés de cette, nous sommes cependant » fort surpries que vous n'ayez pas encore parlé du caffé *** » qui est un des caffés de Rouen pour la bonté des liquides que lon y prent, mais rien encore que cela, » c'est l'agrément d'être servis par deux garçons mis d'un » aussi riche qu'élégante tenue qu'il est impossible de pouvoir les comparer à aucuns garçons de cette vile car ayant » beaucoup voyagé. Je nen ai pas encore vu d'une aussi » riche tenue et d'une manière aussi élégante pour servire » nous vous prions d'insérer ce petit article dans un de » vos plus prochains numéros et vous prions d'aranger » cela de façon que rien ne manque à la louange de semblable garcons.

» Je suis votre dévoué serviteur
» Pe.... c »

Nota. La lettre autographe est conservée au bureau.

MACEDOINE.

— Un partisan exclusif de Rossini, a fait l'épigramme suivante, insérée dans le journal de Marseille :

Avez-vous vu le *Solitaire* ?
— Vraiment, oui. — Tant mieux. — Mais pourquoi ?
— C'est qu'on l'a trouvé, sur ma foi,
Presque gissant dans le parterre.

—Le public d'un de nos petits spectacles a demandé hier avec acclamation qu'on ajoûtât un acte à une pièce qui avait été annoncée en deux actes, quoiqu'elle n'en eût qu'un. Les acteurs n'ont rien eu de mieux à faire que d'improviser l'acte supplémentaire demandé. Les spectateurs se sont retirés fort satisfaits de la docilité et du génie inventif des artistes.

—Le feu s'est manifesté hier, au soir, à dix heures et demie, d'une manière assez violente, chez un marchand de sabots, rue des Bons-Enfans : un chauffe-pied l'avait communiqué à divers objets qui se trouvaient dans la boutique. Beaucoup de monde s'est transporté au lieu de l'incendie, que des secours prodigués à tems sont parvenus à arrêter dans moins d'une demi-heure.

— Un nommé Moreau, marchand de chansons, est mort à Lisieux, pour avoir avalé un de ses cahiers. Il voulait prouver à ses auditeurs que s'il étoit difficile de se mettre ses chansons dans la tête, il l'était moins de se les faire entrer dans l'estomac. Il en est resté à moitié de sa démonstration.

— Un militaire a succombé vendredi dernier, victime d'un excès à peu près semblable. Il avait, dit-on, parié boire trois bouteilles d'eau-de-vie et manger la ration de huit hommes. Il a été porté mourant à l'hôpital, après avoir rempli les conditions de cette gageure imprudente et funeste.

—Un événement affreux a eu lieu à Doulens dans la nuit du lundi au mardi 25 de ce mois. La manufacture de Monsieur Scipion Mourgues est devenue en entier la proie des flammes. Les pertes sont incalculables. Les bâtimens ni le mobilier n'étaient point assurées. Ce déplorable accident réduit à la misère plus de 300 familles que cet établissement faisait vivre. Espérons que le gouvernement, qui accorde si volontiers ses secours à tout ce qui touche à l'industrie et au bien-être du pays, s'empressera de venir au secours de M. Mourgues, et l'aidera à relever une manufacture qui était la gloire de ce département.

— Mercredi dernier, dit le journal auquel nous empruntons cette anecdote, un homme et une femme se donnant le bras, entrent au corps-de-garde de ***; leur physionomie calme annonçait entr'eux l'accord le plus parfait : à leur tournure, à leur mise on reconnaissait deux bons bourgeois du quartier. Ils s'approchent de l'officier, et le saluant très poliment : Monsieur, lui dit le cavalier, je vous amène madame.— Je vous en suis obligé ; mais pour quelle raison, s'il vous plaît ? — Monsieur, c'est que madame m'a volé (à ces mots seulement la dame retire son bras) ; oui, Monsieur, ce matin en comptant mon argent, j'ai trouvé 300 fr. de moins dans mon secrétaire. — Mais, quelle est madame ? — Elle n'est pas mon épouse, Monsieur : c'est une..... amie. — Ah ! j'entends ; mais comment l'avez-vous amenée jusqu'ici ? La femme prend alors la parole et lui dit d'une voix douce : Monsieur l'officier, il m'a proposé de faire un tour de promenade, en me disant que *cela me ferait du bien*, et il m'a conduite ici ; vous voyez bien que *c'est un trompeur.* — Mais ce dont il vous accuse, est-ce la vérité ? La dame se tait et baisse les yeux. — Ayant vécu en bonne intelligence, il me semble, monsieur, dit l'officier, que vous n'auriez pas dû vous-même..... — Il est vrai, madame m'a été bien chère, et c'est par cette raison que je suis décidé à la faire punir selon toute le rigueur des lois. — Vous ne savez pas que si le vol dont vous l'accusez était prouvé, elle serait condamnée à dix ou quinze ans de réclusion. — Je le sais, répond le bourgeois d'un ton sentimental, je le sais parfaitement..... — Alors, répond la femme avec beaucoup de tranquillité, *vous n'avez pas un bon cœur, c'est méchanceté pure !*

L'officier leur dit que l'autorité militaire ne recevait pas de semblables dépositions et qu'ils devaient se rendre chez le commissaire de police du quartier qui les entendrait. Je vais, dit-il, vous y faire accompagner par deux de mes soldats. — Mille remercîmens de votre attention, M. l'officier, voulez-vous seulement prier ces messieurs de marcher derrière nous ? qu'ils n'aient pas l'air d'être de notre société, cela pourrait contrarier madame. A ces mots le couple se retira, et l'officier demeura tout interdit du sang-froid de l'accusée et de la politesse de l'accusateur.

— Huit incendies ont eu lieu à Morlaix et dans les environs de cette ville, dans l'espace d'une semaine. On attribue ces malheurs consécutifs à une bande de malfaiteurs qui infestaient cette commune. Un grand nombre d'habitans ont demandé à faire le service pour préserver leurs foyers de l'approche de ces bandits. Un détachement de troupe a été alors envoyé à Morlaix, pour la sûreté des habitans et des propriétés.

— Un nageur voulait parier hier qu'il traverserait un des bras de la Seine. Son antagoniste s'obstinait à lui soutenir qu'il ne le ferait pas. Un de ses amis lui observe qu'il serait fou de l'essayer, et lui rappelle qu'il a une femme.—Ah ! c'est vrai, dit-il ; et cela me décide. Il se déshabille, se jette à l'eau ; mais il ne s'est pas plutôt éloigné du rivage, que ses membres s'engourdissent : les assistans sont eux-mêmes forcés de prendre un demi-bain pour le sauver. Revenu à lui, on lui reprochait la facilité avec laquelle il a exécuté son projet insensé ! « Pourquoi aussi, répétait-il, me rappeler que j'avais une femme. Croyez vous que sans cela je me fusse exposé de but en blanc et me noyer ? » L'amour conjugal fait faire bien des choses !

— Un profond politique qui, depuis huit ans, lit chaque matin la séance des Chambres, disait dernièrement, d'un air courroucé : « Qu'ont fait depuis si long-tems tous vos députés ? Voilà huit ans que je leur entends demander l'*ordre du jour*, sans qu'ils soient parvenus à terminer ce misérable ordre. » L'homme politique croyait que l'*ordre du jour* était un travail, comme une adresse ou un procès-verbal.

— Il vient de s'établir à Lyon un journal qui s'intitule la *Guêpe*.

—On parle beaucoup du mariage d'une actrice du Théâtre-Français, avec un de nos plus riches banquiers.

COLLECTIONS DES MÉMOIRES

RELATIFS A LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE.

Par M. GUIZOT.

Écrire l'histoire des révolutions est une tâche pénible, sur-tout dans un pays qui vient d'en éprouver les crises; c'est pour ainsi dire juger ses contemporains et se mettre en butte à la haine des partis, toujours aussi c'est divulguer les crimes ou les fautes des souverains; et ce n'est qu'avec réserve qu'il est permis de parler de ces êtres privilégiés: ainsi le chapitre des considérations se déroule sans cesse sous les yeux de l'écrivain pour arrêter sa plume trop hardie. Toutes les révolutions ont les mêmes causes et les mêmes effets : le rétablissement de l'équilibre dans le corps social. Le despotisme les prépare, la force les retarde; mais vienne un prince impérieux et faible, le peuple méprisant la honteuse alliance de la tyrannie et de la faiblesse, renverse le fantôme et ressaisit ses droits envahis, ou plutôt recouvre sous le nom de liberté, les fers qu'il a vus briser dans son désespoir. Aveuglés par les préjugés de l'enfance et de l'orgueil, ou par le sentiment de leur dignité, les différens partis ne veulent se faire aucune concession, et les maux de la patrie sont le résultat de l'égoïsme de ses enfans. Quand Charles Ier., par la mort du généreux Strafford, eut satisfait la férocité anglaise, la hache se teignit aussi de son sang, et Cromwel parut; son génie audacieux envahit le pouvoir, et courba la tête de la nation sous un joug d'airain. Son règne fut un tissu d'horreurs : ainsi le meurtre du roi n'avait conduit les anglais qu'à l'esclavage. Charles II, remontant au trône paternel, livra son pays à la fureur des réactions; la mort plana encore sur l'Angleterre, et ces lâches, que les rois trouvent toujours prêts à commettre des crimes, satisfirent au nom de la royauté leurs vengeances personnelles et leur basse avarice. Ils exhumèrent Cromwel, et ceux qui avaient baisé la poussière de ses pieds, livrèrent au supplice son cadavre en lambeaux,.... D'autres que les anglais ont insulté à la cendre des morts, ...! c'est que dans les crises politiques, la lâcheté, en abaissant le vaincu, s'efforce de suppléer à la grandeur qui manque au nouveau maître. Charles Ier., despote par principes et faible par caractère, avait causé tous les maux de sa patrie.

M. Guizot a rassemblé pour la postérité des documens nombreux; il a senti que l'esprit de parti empêchait les contemporains d'apprécier justement les choses, et, dans un ouvrage dont les deux premières livraisons viennent de paraître et contiennent l'histoire du long parlement de Thomas May, et les mémoires de Warwick, il a recueilli les opinions des hommes les plus opposés et les plus remarquables de cette époque désastreuse, pour mettre à découvert la vérité. Cette traduction se recommande aux littérateurs, par son élégance, et aux penseurs, par la force; la sagacité avec laquelle sont développées les causes d'une révolution qui eut tant de rapports avec la nôtre. Le trop malheureux Louis XVI fut bien loin d'être coupable comme le monarque anglais, et Napoléon ne fut pas un Cromwel; mais plus d'une fois le lecteur croira parcourir une page de notre histoire.

R.

MACEDOINE.

— Un seigneur condamné à être décapité, pour cause de trahison, voulut paraître au lieu du supplice dans un état tel que s'il était s'agi d'une fête; son barbier ayant eu la maladresse de le couper, ce seigneur se mit dans une colère épouvantable. — Eh quoi! dit le barbier, vous criez si fort pour une égratignure: que sera-ce donc tantôt, quand le bourreau.... — Tais-toi, maraud, son métier est de couper poil et tout, et le tien le poil seulement!

— La souscription ouverte au bureau de la *Nacelle*, et dès ce jour un acte de bienfaisance, s'est élevée le premier jour à 30 fr.

— Monsieur, disait un homme très-calme à un interlocuteur un peu emporté, permettez-moi d'*émettre* mon avis — Monsieur, je n'aime pas l'*émission*....., de vos avis. — Mais en fait de raison, vous sautez toujours, Monsieur, par-dessus.— *Monsieur Pardessus* tant que vous voudrez; mais, trêve de *pointes*, car, lorsqu'on en fait, je ne suis pas dans mon *centre*, et je suis même tout *gauche*.

— Un bon habitant d'Yvetot, qui dans les tems avait acquis, n'importe comment, une communauté dont il lui avait pris fantaisie de faire une fabrique, fut un beau matin tout effrayé de voir sur sa porte une grande affiche sur laquelle il était écrit : *Maison à Vendre*. Rempli des soupçons les plus bizarres, tourmenté des craintes les plus vives, il court s'informer dans la ville, par quel ordre sa propriété a été mise en vente. C'était une troupe de comédiens ambulans qui, ce jour même, donnait à Yvetot le joli opéra de *Maison à Vendre*.

— Les amis des arts n'ont pas appris sans un vif regret, la perte que l'école française vient de faire, dans la personne de M. Prudhon, mort à Paris ces jours derniers. La touche savante et gracieuse de cet artiste l'avait fait surnommer, avec raison, le Corrège français.

— Le *Courrier de Brest* contient assez souvent des errata d'une bonne force. On remarque celui-ci, dans son numéro du 25 février : *Au lieu de M. Demouchy, artiste défiguré*, lisez : *artiste pédiqure*. C'est bien ce qui s'appelle sauter de la tête aux pieds. M. Michel, rédacteur en chef, n'en fait jamais d'autres.

— Un imprimeur qui, l'année dernière, à cette époque, avait vendu pour sa part 14 à 15,000 connaissemens de navire, se plaint à nous de n'en avoir pas vendu 600 encore. Nous le prions de croire que ce n'est pas de notre faute....

SPECTACLES. — THÉATRE DES ARTS.

M. et Madame LAGARDÈRE, Premiers Rôles Tragiques.

Andromaque.

Plus sûr de lui et du public, Lagardère, dans le rôle d'*Oreste*, a fait entendre quelques-uns de ces accens tragiques qui vont au cœur. Dans la dernière scène, sur-tout, ils ont été terribles : *Oreste*, furieux, a produit l'effroi et la pitié.

Mme Lagardère n'a peut-être pas rendu avec le même bonheur le rôle d'*Hermione*; mais, qu'on se rappelle que cette dame, depuis huit mois au plus, se livre au culte de Melpomène, et l'on sera étonné d'un talent qui donne déjà plus que des espérances. Une physionomie avantageuse, un maintien noble, et un organe sonore : voilà des qualités précieuses. Mme Lagardère les possède. De l'expérience et de l'étude, et le sceptre tragique peut un jour tomber dans ses mains.

Ernest, sous la pourpre brillante du roi d'Epire, a bien dit plusieurs parties de son rôle : cet acteur n'est point dépourvu de chaleur, il a même du goût pour la tragédie, et peut à l'occasion chausser le cothurne. Mais qu'il en reste là, et tienne présent à sa mémoire ces vers du satyrique :

« Craignez d'un vain plaisir les trompeuses amorces,
» Et consultez longtems votre esprit et vos *forces*. »

Casaneuve n'était point un *Pilade* indigne d'*Oreste* : son jeu a été sage et bien conduit. Cet acteur fera bien de ne plus dissimuler.

Mlle. Legrand a représenté dignement la veuve d'*Hector*. Dumontier, qui assurément n'est point un *Thèâtre*, a mis dans son rôle un abandon et une franchise vraiment touchans, le public en a beaucoup ri; après cela, à moins d'être un phénix, comment lui plaire!

Nous osons prédire que les représentations de M. et Mme Lagardère seront suivies, parce que le public voudra encourager des talens fort estimables pour la province.

A. G.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

RÉCLAMATIONS ET CHARGEMENS.

(28 Février.)

CHARGEM. du chasse-marée *le Régulus*, c. Leveux, ven. de Bordeaux. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

J. Ch. Lebreton, 25 fûts eau-de-vie.
Dieusy frères, 3 fûts tafia.
Ch. Moisan et Gouin, 3 fûts vin, 1 caisse dito, 1 caisse eau-de-vie, 1 caisse liq.
Hubert Desmalis, 4 fûts vin et 1 cais. d°.
Martin frères, 6 fûts vin.
Boulanger, 2 fûts eau-de-vie.
Rouland, 25 barriques sucre.
Thomas Eury et comp., 80 fûts vin.

CHARGEM. du chasse-marée *le Grand-Frédéric*, c. Letrehuidic, ven. de Bordeaux. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Lemaire et Delaporte, 3 barils eau-de-vie.
Au porteur, 55 fûts eau-de-vie.
Lecarpentier, 7 barriq. vin, 1 caisse d°.
Richard Anquetin, 13 barriq. vin, 20 balles sumac.
Viret Lehaître, 1 fût vin.
Ratouis, 48 fûts vin.
Gauthier frères, 8 fûts vin.
Hébert aîné, 20 fûts dito.
Poutrel aîné, 10 fûts prunes, 2 caisses dito, 18 demi-caisses dito, 1 quart de caisse dito.

CHARGEM. du chasse-marée *le Bon-Henry*, c. le Gloahec, ven. de Bordeaux. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Jos. Grandin, 10 fûts eau de-vie.
Rousselin-Cavey, 6 fûts vin muscat, 6 dito eau-de-vie, 1 dito vin ordin.
Lhermitte, 16 fûts vin.
Ch. Durand, 96 sacs café.
Lecarpentier, 3 fûts vin.
P. E. Rouland, 6 fûts dito.
Paperet, 25 dito, dito.
Thomas Eury et comp., 60 dito, dito.
Restant à reclamer, et le navire étant au quai depuis plusieurs jours, 5 fûts vin, marq. G. — 1 dito, marq. B. — 2 dito, marq. J.

CHARGEM. du chasse-marée *l'Amélie*, cap. Hilly, ven. de Marennes et Mornac. — Courtier, M. Viard.

Pour M. Ch. Durand, 66,935 kil. sel.
Au porteur, 5,068 kil.

CHARGEM. de la goëlette *l'Achile*, cap. Ridoret, ven. de Bordeaux. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

A. Lebrun, 1241 bûches Campêche.
Ch. Durand, 50 fûts eau-de-vie.
Au porteur, 2 fûts vin.
Lhermitte, 48 dito dito.
Paperet, 98 dito, dito.
Dubus, 15 dito, dito.

CHARGEM. du dogre *la Petite-Marie*, c. Chaignard, v. de Charente et le Havre. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Dieusy aîné, 25 fûts eau-de-vie.
Crosnier, 14 fûts dito.
Au porteur, 65 dito vin, 394 bûches Sainte-Marthe, 10 caisses savon.
Dieusy frères, 30 fûts eau-de-vie.
J. Ch. Lebreton, 25 dito, dito.
Decaen et Briosne, 100 dito vin.
Provenant du navire *l'Auguste*, c. Lebouteiller, allégeant au Havre, 65 caisses savon, au porteur.

CHARGEM. du chasse-marée *les Quatre-Sœurs*, cap. Lepan, ven. de la Rochelle et le Havre. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Renault-Dufayel, 42 fûts eau-de-vie.
Signol, 1 dito, dito.
Boullanger, 35 dito dito.
Bard jeune, 10 dito dito.
Au porteur, 8 sacs graine moutarde.
Provenant du transbordement du navire *l'Auguste*, cap. Lebouteiller, ven. de Marseille, 187 caisses savon, au porteur.

CHARGEM. du chasse-marée *le Ninon*, c. Calvé, ven. de Bordeaux. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

A. Lebrun, 726 bûches bois Campêche.
Ratouis père et fils, 15 fûts sucre.
Charles Durand, 15 fûts dito.
J. Ch. Lebreton, 10 fûts eau-de-vie.
Pien-Leseigneur, 88 fûts vin.
Thomas Eury et comp., 44 fûts vin.
Au porteur, 25 fûts eau-de-vie, 1 fût vin.

CHARGEM. du chasse-marée *l'Elisabeth*, c. *Larcheveau*, v. de Bordeaux. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Levasseur, 1 fût vin, 1 cais. dito.
Cassey et comp., 2 fûts gomme.
Paperet, 104 fûts vin.
Delaquerière, 4 fûts vin, 4 fûts eau-de-vie.
Crevel et comp., 7 fûts vin.
Fauvel jeune, 2 fûts dito.
Lecœur, 3 fûts dito.
Barré fils, 11 sacs graine de moutarde.
Crevel et comp., 48 bottes acier battu.

CHARGEM. du chasse-marée *le César*, c. Dano, v. de Bordeaux. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Thomas Eury et comp., 40 fûts vin.
Nélaton, 8 fûts essence.
Boulanger, 12 fûts vin.
Desrocques fils, 16 fûts dito.
Fauvel jeune, 1 fût dito.
A. Lebrun, 965 bûches bois de Campêche.
Frémery, 40 fûts eau-de-vie.

Les porteurs des connaissemens des objets ci-après, sont invités à se faire connaître de suite au capitaine, étant arrivé depuis le 15 courant.

A ordre :

20 fûts vin. — 10 fûts eau-de-vie.

CHARGEM. de la goëlette *la Zélie*, cap. le Grouec, v. de la Rochelle et le Havre. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Lebreton-Vallée, 12 fûts vin.
Savalle-Toutain, 15 fûts eau-de-vie.
Rousselin-Cavey, 7 dito dito.
A. Héliot, 10 dito dito.
Pinel-Fournier, 15 dito dito.
Renard frères, 12 dito dito.
Hébert aîné, 10 dito dito.
Provenant du transbordement du navire *l'Auguste*, cap. Lebouteillier, ven. de Marseille. *Réclamateurs*, MM.
Guerin de Foncin, 64 caisses savon.
Ch. Durand, 21 dito dito.
Au Porteur, 163 dito dito.

CHARGEM. du chasse-marée *le Désiré*, cap. *Ardeven*, ven. du château Saint-Pierre, à Rochefort. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Ve. J. B. Hébert, 40,318 kil. sel.
Lecœur, 40 fûts vin.
Lecarpentier et Rufin, 25 fûts eau-de-vie.
J. Ch. Lebreton, 12 dito dito.
Dubosq-Lettré, 20 dito dito.

CHARGEM. du sloop *la Catherine-Josephine*, cap. *Magnan*, ven. du Havre. — Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Ch. Durand, 13 caisses savon.
Guerin de Foncin, 59 dito dito.
Fauvel frères, 36 fûts vin.
Ch. Fessart, 1 caisse savon.
Henry Flory, 32 dito dito.
Au Porteur, 121 dito dito.
Le tout provenant du transbordement du navire *la Henriette*, cap. *Themoy*, ven. de Marseille.

CHARGEM. du sloop *le Saint-Martin*, c. Durand, ven. du Havre. — Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.

Fauvel, 88 barriq. sucre, 2 tiercons dito, 3 quarts dito.
Limarre, 3065 morceaux bois de santal, 1 ballot dito.
Vanier, 753 bûches bois jaune.

Chevalier et comp. 330 bûches bois Ste-Marthe.
Hersent, 240 planches sap.
Dauge, 10,000 pavés

CHARGEM. du sloop *le Petit-Edouard*, c. Bresson, v. du Havre.—Courtier, M. Lucet.

Réclamateurs, MM.
Chevallet et comp., 24 cais. vieux cuivre
Thuillier, 100 gonnes goudron, 90 barrils brai.

CHARGEM. du sloop *la Louise*, c. Géhanne, v. du Havre.—Courtier M. Fauqueux.

A Ordre :
1447 planches sapin.—6000 pavés en terre cuite.

CHARGEM. du sloop *le Louis et Fanny*, cap. Gonnier, ven. du Havre.

Réclamateurs, MM.
Bouchez fils, 4500 saumons cuivre.
Grevel et comp. 70 sacs sucre brut, 40 barriques dito, 25 boucauts tabac.
Decaen et Brioche, 887 bûches bois de Campêche.

MOUVEMENT DU 27 AU 28.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop les Deux-Amis, cap. Lemonnier, de 59 tonn., ven. du Havre, ch. de sel de soude, potasse.

Le sloop l'Aimable-Félix, cap. Pillon, de 17 tonn., ven. de Saint-Wast, ch. d'huîtres.

Le sloop le Jeune-Edouard, cap. Mesnage, de 28 tonn., ven. de Berfleur, ch. de cotons filés.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le Clairvoyant, cap. Julienne, de 49 tonn., all. au Havre, sur lest.

Le sloop la Francine, cap. Renaut, de 71 tonn., ven. du Havre, ch. de plâtre.

Le brick la Louise, cap. Fauché, de 71 tonn., all. aux Arts, sur lest.

Le brick l'Abel, cap. Vi ud, de 48 t., allant à Bordeaux, ch. de plâtre.

Le brick la Louise-Emélie, cap. Pruneau, de 68 tonn., all. et ch. idem.

Le brick l'Union, c. Philippe, de 159 ton. all. à Marseille, sur lest.

Le sloop l'Eulalie, c. Desmare, de 73 ton., all. au Havre, ch. de plâtre.

Le dogre l'Elizabeth, c. Duhamel, de 51 ton., all. et ch. idem.

Le gabarre l'Aimable-Euphrosine, c. Bellemple, de 59 ton., all. au Havre, ch. de feuillards.

Le dogre l'Hirondelle, c. Toprent pour Letour, de 100 ton., all. au Havre, ch. de vin.

Le sloop l'Union, c. Candine, de 11 ton., all. à Courseulle, ch. de plâtre.

Le sloop l'Espoir, c. Lemonnier pour Bonzant, de 43 ton., all. au Havre, ch. de pierres meulières.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES ENTRÉS DU 27 AU 28.

Le paquebot anglais Chesterfield, cap. Wood, ven. de Southampton, ch. de passagers.

Le brick les Jumeaux, cap. Lelot, ven de Rouen, sur lest.

Le trois-mâts américain Junius, cap. Rochelor, v. de Charleston, ch. de coton.

Le brick l'Epervier, cap. Lemonil, ven. de Rouen, ch. de bois de construction pour Cherbourg.

Le brick le Petit-Eugène, c. Grimard, relâché au Havre, sur lest.

Le brick l'Auguste, cap. Poulin, ven de la Guadeloupe, ch. de sucre et café.

Le brick la Bonne-Henriette, c. Pontif, ven de Londres, ch. de plomb et étain.

Le trois-mâts l'Emilia, cap. Lecocq, ven. de Saint-Domingue, ch. de café.

Le chasse-marée la Bonne-Mère, cap. Duguénet, ven. de Rouen, sur lest.

Le chasse-marée la Marie-Anne, cap. Funnebeau, ven. et ch. idem.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick prussien Joug-Hermann, c. Kerst, all. à Dantzick, ch. de planches.

Le brick anglais l'Hercule, c. Rikebey, all. à Liverpool, ch. de laine.

Le trois-mâts Amélie, c. Guénédal, all. à la Guadeloupe, ch. de ballotages.

Le sloop anglais John-Aristh, cap. Hudson, all. aux Açores, sur lest.

Le sloop anglais le Spielet, c. Nickols, all. à Fowey, sur lest.

Le sloop anglais le Prince-Cobourg, c. Page, all. à Southampton, ch. de passagers.

Le dogre la Bonne-Société, c. Lelargue, all. à Cherbourg, ch. de bois de construction.

Le brick l'Actif, c. Demay, all. à Bordeaux, ch. de farine.

Le brick Cérès, cap. Olivier, all. à Granville, sur lest.

Le sloop le Hazard, c. Poirier, all. à Cherbourg, ch. de briques.

Le sloop l'Angeline, c. Novroy, all. à Morlaix, ch. de tabac.

Le sloop le Bon-Pere, c. Jaquemnin, all. à Morlaix, ch. de tabac.

Le brick le Cauteleu, c. Longuemare, all. à la Martinique, ch. de ballotages.

Le brick les Deux-Amis, c. Monnier, all. à la Martinique, ch. de ballotages.

Le sloop la Marie-d'Amour, c. Cauchois, all. à Rouen, ch. de potasse.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de l'Ile-Equier :

Le brick la Comète, cap. Bichon, all. à Bordeaux.

Le dogre le Glaneur, c. Frigoult, all. au Havre.

Le brick le Télémaque, cap. Loumay, all. à Bordeaux.

Le cl[illegible] le Triton, cap. Largouette all. au [illegible].

— La V[illegible]ie, c. Truscat, all. à Marennes.

Le sloop la Jeune-Rose, cap. Caron, all. au Havre.

Le Saint-Pierre, cap. Igou, all. à Pont-Audemer.

Le chasse-marée la Victoire, cap. Largeteau, all. à Bordeaux.

Le smack hollandais Ondermeening, c. J. Vierman, all. à Hambourg.

Sont descendus :

Le brick le Télémaque, cap. Loumay.
Le chass. le Triton, cap. Largouette.
Le sloop la Jeune-Rose, cap. Caron.
—Le Saint-Pierre, cap. Igou.
Le smack hollandais, l'Ondermeening, cap. J. Vierman.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1823

80f 80c 70c 80c 75c 80c 85c 80c 75c 80f 70c 80c 65c 80c 65c 80c

RECONNAIS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1823

Ech. du 22 Mars 1823, fin.	3	0	102f 101f 90c 91f
1824,	8	2	98f 75c
1825,	9	4	97f 25c

Idem Nominatives, 97f 65c

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p. °/₀,
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre dern.
99f. 99f. 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1824.
1450f

THÉATRE DES ARTS.

(Aujourd. à 6 h.)

LE PRISONNIER,
OU LA RESSEMBLANCE, Opéra en 1 acte, de MM. Alex Duval et Della-Maria.

Blinval,	MM.	Julien.
Murville,		Dumentier.
Le Gouverneur,		Noyrigat.
Germain,		Astruc.
Le Caporal,		Valette.
Un Valet,		Mignon.
Madame Belmont,	Mesd.	Ferville.
Rosine,		Thomassin.

VALÉRIE,
Comédie nouvelle en 3 actes, de MM. Scribe et Melesville.

Ernest	MM.	Ernest.
Henri,		Roche.
Ambroise,		Prugand.
Caroline,	Mesd.	Legrand.
Valerie		Saint-Elme.

Première Représentation de
L'ÉCARTÉ, OU UN COIN DU SALON,
Vaudeville en 1 acte de MM. Scribe, Melesville et Saint-Georges.

Duparc,	MM.	Chardon.
Duroseau,		Astruc.
Léon,		Félix.
Lafleur,		Valette.
Florvané,	Mesd.	Thomassin.
Madame de Roselle,		Scriwanek.
Madame Saint-Clair,		Thénard.
Mademoiselle Mimi,		Hortense.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTÈRES DE LA TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS DU PALAIS.

DIMANCHE,

[illegible] 1831.

N°. 88 — 2me ANNÉE.

PREMIER TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Barroz-Trivaks, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LE CHIEN DU RÉGIMENT.

Une gravure est à un tableau original ce qu'une traduction en prose est à un poème; mais quelque faible idée que les incisions du burin nous donnent de la touche d'un grand maître, on devine toujours dans les traits imparfaits de la copie, les perfections du modèle. Quel intérêt nous attire encore, par exemple, vers les belles gravures du *Cheval du Trompette* et du *Chien du Régiment*? Les curieux de notre rue Grand-Pont se groupent devant elles, chez M. Leconte, comme s'ils les contemplaient pour la première fois. Le plaisir avec lequel on les voit, vaut quelque chose de plus que ce sentiment qui nous entraîne vers les choses nouvelles ou les objets de vogue. Quelle conception à la fois neuve et dramatique a présidé à cette exécution inimitable! Au milieu d'une scène de destruction, dans l'ardeur du feu le plus meurtrier, un jeune tambour et son camarade étanchent, avec une sollicitude presqu'enfantine, le sang d'un pauvre chien blessé: ce pauvre chien est celui du régiment. N'est-ce pas une idée bien attachante que celle d'avoir représenté, atteint du même plomb que celui qui frappe les braves, le fidèle animal qui partagea leurs fatigues et leurs périls? Quelle variété pittoresque, quelle vérité frappante sur toutes ces physionomies! Là, ces soldats se battent avec le même calme que s'ils faisaient l'exercice. Ce jeune tambour panse auprès d'eux le *Chien du Régiment*, avec la même sécurité, d'un air aussi ingénu que s'il était sur le foyer le plus paisible. C'est ce contraste qui offre un trait de sensibilité au milieu des horreurs du carnage, qui remue l'ame, qui intéresse le cœur, et c'est le comble de l'art.

Le *Cheval du Trompette* présente, si l'on peut hasarder cette expression, la contre-épreuve du trait rendu dans l'autre tableau. Ce n'est plus, dans celui-ci, des militaires qui secourent leur chien: c'est un chien, au contraire, qui lèche la blessure d'un malheureux trompette étendu aux pieds de son cheval. Il est impossible de fixer cette gravure sans éprouver une foule d'émotions diverses. Un soldat dont la tête est fracassée; un chien qui, conduit par l'instinct, cherche à le rappeler à la vie en lappant son sang; un cheval fixant le cadavre de son maître, avec étonnement, avec effroi; et pour rendre cette scène plus pathétique, ils sont seuls! La présence d'un homme, là, ferait du mal..... Pour être peintre comme M. Vernet, il faut être poëte comme Virgile, comme Racine; il faut avoir leur imagination, leur sensibilité. Rendre des idées aussi sublimes avec la plume ou avec le pinceau, c'est la même chose. Homère n'était pas inspiré autrement que David; mais le penchant de l'un l'a conduit à monter une lyre, et celui de l'autre à saisir une palette.

En consacrant son talent admirable à retracer les mœurs militaires de la dernière époque de notre gloire, M. Vernet s'est créé une célébrité aussi impérissable que cette gloire même. Dans mes idées, je ne puis séparer son nom de celui des braves d'Austerlitz et de Leipsick. Il me semble qu'il a combattu avec eux dans leurs rangs, l'artiste qui les fait revivre dans toutes ses productions, et qu'il s'est associé à leurs triomphes en les associant à toutes les inspirations de son génie.

Les héros des vieux âges trouvaient, dans leurs phalanges ou sous leurs toits domestiques, des chantres inspirés pour célébrer leurs victoires. Plus heureux encore, nous avons trouvé, même dans nos malheurs, des muses pour déplorer nos revers; et, près du jeune Virgile qui consola les ombres guerrières de Waterloo, la postérité couronnera le peintre dont le pinceau national fit revivre ces faits d'armes qu'un fanatisme sacrilége voulut en vain flétrir. EDWD.

CANOVA.

Tous les journaux ont annoncé la mort de *Canova*, le Raphaël de la sculpture, le Praxitèle du siècle. Notre vénération pour les hommes vraiment supérieurs, notre saint enthousiasme pour tous les genres de gloire et d'illustration ne nous permettent pas de garder plus long-tems le silence sur cette perte irréparable, et nous venons aussi déposer sur la tombe du célèbre artiste, un juste tribut d'hommages et de regrets.

La magnificence des derniers honneurs rendus à *Canova*, ne peut se comparer qu'à la pompe des funérailles royales; mais ce qui en rehausse l'éclat, c'est la réunion illustre des hommes qui composaient le funèbre cortége. Ici, ce n'est pas un peuple de courtisans grimaçant la douleur; ici, ce n'est pas un vain luxe de maison, une tourbe de valets dont un crêpe noir fait seul le deuil. Les membres de l'académie et des corporations savantes de Rome, les ecclésiastiques les plus érudits et les plus distingués, des sénateurs romains, se souvenant de Rome et de sa gloire; des étrangers de toutes les nations, une foule d'artistes et de malheureux, dont *Canova* était le protecteur et le père; les muses en deuil, voilà le cortége du sculpteur, décoré, de son vivant, du titre de prince le plus honorable, celui de *Prince perpétuel de l'Académie de Saint-Luc*, titre vacant depuis longues années, et dont le génie de cet artiste a enfin mérité la gloire.

La liste complette des chefs-d'œuvres de *Canova*, n'est connue que de peu de personne en France. Les lieux où ils sont placés, et les noms de ceux qui les possèdent, sont moins connus encore depuis certains partages que la France n'a pas oubliés. Nous croyons donc plaire à nos abonnés en leur donnant cet historique, que nous accompagnerons d'une notice biographique sur cette homme illustre.

Antonio *Canova* naquit en 1757, de parens obscurs, à Possagno ; village situé à trois lieues de Bassano, dans le territoire de Venise. Le seigneur du lieu ayant remarqué d'heureuses dispositions dans le jeune Antonio, pourvut aux frais de son éducation. *Canova* en profita si bien, qu'à l'âge de quatorze ans il avait déjà sculpté en marbre *deux corbeilles de fruits*, qui se trouvent aujourd'hui dans le palais *Farletti*, à Venise, placées sous le perron. Cet essai lui valut la protection du comte Falier, qui l'envoya à Venise prendre les leçons du célèbre sculpteur *Coretti*, et lui aida même à élever à son retour un modeste atelier sous les cloîtres de Saint-Stephano, à Venise, puis au passage Saint-Maurice, où il demeura jusqu'en 1779.

Ce fut là que, dans la 17e. année de son âge, le ciseau du jeune sculpteur créa l'*Eurydice*, figure demi-nature, (pietra dolce). Cet ouvrage qui ne décélait pas encore le génie de son auteur, eut bientôt pour pendant *Orphée*. Ces deux pièces se trouvent maintenant dans une maison de campagne près d'*Asolo*, à cinq lieues de *Treviso*.

Bientôt l'académie des beaux arts de Venise l'admit dans son sein, et notre célèbre sculpteur créa le groupe *de Dédale et d'Icare*, qui lui valut une pension de 300 ducats de la part du gouvernement vénitien. Les amateurs des arts se plurent à reconnaître dans ce groupe, ce faire gracieux et noble qui s'éloignait du style faux et maniéré des *Bernini*, des *Algardi* et des *Flamand*. *Canova* dut sans doute la perfection et la vérité de son talent au soin qu'il prit d'éviter les conseils de l'art pour se vouer entièrement à l'étude de la nature, seul et immuable type du beau. Cette conscience de son génie lui attira la jalousie des routiniers et provoqua la haine des méchans, mais son génie l'en fit triompher.

Canova se rendit à Rome, sur l'invitation de l'ambassadeur de Vénise, et c'est dans cette capitale des beaux arts, qu'il exécuta son *Thésée combattant le Minotaure*. (1782.)

En 1784, il fut chargé de l'exécution du *Mausolée de Clément XIV* (Gangan li). La composition en est d'une noble simplicité. Cet ouvrage affermit d'une manière inébranlable la reputation de son auteur, qui s'était entièrement affranchi des traditions imposées par les sculpteurs de l'époque précédente.

Peu de tems après, il sculpta *sa Psyché* (deux personnages couchés) qui fut achetée par un anglais (*sir H. Blundeil*) Une autre *Psyché* debout, sortit bientôt de son admirable ciseau. Nous ignorons où se trouve ce dernier chef-d'œuvre de l'art, supérieurement gravé par *Bertani*. Enfin, il composa son *Adonis quittant Vénus pour aller à la chasse*.

Canova avait 36 ans, lorsqu'il créa sa *Madeleine repentante*, qui se trouve à Paris dans la riche galerie de M. de Sommariva.

L'Amour et Psyché debout. (Ce buste se trouve à la Malmaison ; l'auteur en fit une copie pour l'empereur de Russie. *Persée* qui appartient au pape. *Ferdinand IV*, roi de Naples, en costume romain.

Deux Pugilateurs, *Kreugan et Damaxènes*, qui étaient au *Louvre*, et qui sont aujourd'hui au *Vatican*, sans qu'ils aient témoigné la moindre envie de faire le voyage.

Hébé. Cette statue est à Saint-Pétersbourg. On ne dit pas non plus qu'elle eût envie d'aller si loin verser le nectar.

Hercule lançant Lycas contre un rocher. Ce groupe colossal est à Rome, dans le palais de *Torlonia*, duc de Brancland.

Napoléon en manteau. Cette statue a été donnée, dit-on, au duc de Wellington. On ne sait par qui ni pourquoi.

Un buste de Napoléon, sculpté pour l'université de France, et vendu, dit-on, 300 francs à un anglais. Cela n'est pas cher si l'anglais a payé, s'il n'a pas payé c'est encore meilleur marché. J. B. O.

(La suite au numéro prochain.)

MACÉDOINE.

— Un anglais entre, suivi de son dogue, dans un des cafés de Rouen ; il demande, en déguisant autant que possible son accent britannique, un *journal* et *de la régence* ; le garçon lui répond qu'on n'a jamais lu à Rouen le journal de la *Régence*. Je ne demande pas, répond l'insulaire, un journal de cette régence, mais la régence pour jeter à mon chien.

—Un amateur entré des premiers au spectacle de Soissons, lors de la première représentation de *Gabrielle de Vergy*, disait, à l'un de ses voisins, que pour ne pas manquer la pièce, il s'était passé de dîner.—« Patience, dit le railleur, » vous dînerez tout-à-l'heure avec *Gabrielle*, à *la fortune* » *du pot*. »

—L'empereur des Malais réside dans la ville de *Soura-Charta*, que quelques marins français nomment, par analogie des mots, *Charte-Sûre* ; c'est un fort beau pays, etc. Nous souhaitons bien sincèrement que l'empereur ne change pas de résidence.

—Un écrivain public de Rouen, qui vient de mourir à Paris, a laissé à ses héritiers un journal de ses operations, depuis le mois d'avril jusqu'au 31 décembre 1822.

Voici le résumé de ce livre qui donnera une idée du travail de l'auteur, et des mœurs du tems :

Pétitions aux différens ministres, directeurs généraux, etc., pour dégrèvemens	2509
Pour demandes de places	9500
Pour demandes de décorations	5718
Dénonciations anonymes	11713
Dénonciations signées	51
(Les années 1815, 1816 et 1822, ont été les plus fertiles).	
Lettres d'amour	17
Lettres d'affaires	5846
Cartels	1764

Une note marginale nous apprend que dans la rédaction de la plupart des demandes de places, décorations, etc, il a été formellement enjoint à l'écrivain de ne pas employer l'orthographe de Voltaire.

—Lorsque le bateau en tôle, *Aaron Manby*, vint s'amarrer au quai de Rouen, après avoir traversé la Manche, quelques savans ne pouvant se persuader que du fer flottât, arrivèrent de Paris chez nous, pour constater un fait aussi extraordinaire. Mais pendant qu'ils sondaient le métal, pour se convaincre par l'évidence, le mousse d'un bâtiment français, mouillé près du bateau, jeta à la mer une bouteille vide, en criant : Tenez, Messieurs, si cette bouteille était bouchée, elle irait à la Martinique, sans couler bas. Un des doctes convint que le petit bonhomme avait raison, mais que du verre n'était pas du fer : remarque très-scientifique pour un correspondant de l'Institut !

SPECTACLES. — Théatre des Arts.

Une première représentation de l'*Ebarté*, vaudeville en un acte, et *Valerie*, le tout précédé du joli opéra du *Prisonnier*, c'était trop en un jour, même un samedi, et l'on aurait pu, sans inconvénient, mettre à l'*écart* la pièce nouvelle ; le public n'en serait pas moins venu applaudir Mme. Saint Elme.

A. G.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

RÉCLAMATIONS ET CHARGEMENS.

(1er. Mars.)

CHARGEM. du sloop *les Deux-Amis*, cap. Lemonnier, ven. du Havre, où il a allégé le navire *l'Hébé*, ven. de Marseille.—Courtier, M. Lucet.
A ordre, potasse, savon, sel de soude et roseaux.

CHARGEM. du dogre *la Georgette*, c. Salo, v. du Havre.—Courtier, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

Ch. Fessart, 2 barriq. sucre.
Decaen et Briosne, 12 barils arsenic, 1533 morceaux bois de sapan.
Bruzen, 20 fûts huile de baleine.
Picard frères, 36 dito dito dito.
Ve. B. P. Lecouteulx, 2000 saumons cuivre.
Boscher, 5 barriq. potasse.
Crevel et comp., 1 fût vin, 21 boucauts tabac.

MOUVEMENT DU 1 AU 2.

NAVIRES ENTRÉS.

Le dogre la Georgette, c. Salo, v. du Hvvre, ch. de cuivre, graisse de poisson.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

le sloop l'Auguste, c. Guillemette, all. à Caen, ch. de plâtre.

Le chasse-marée l'Ulysse, c. Corriton, all. à la Rochelle, lège.

Le sloop l'Union, c. Dubos, all. à Conseville, ch. de pierres à plâtre, f. de vin.

Le sloop l'Aimable-Victor, c. Lepley, al. à Isigny, ch. de vin.

Le sloop la Pélagie, c. Mayet, all. au Havre, ch. de farine.

Le chasse-marée la Désirée, c. Ardeven, all. à Rochefort, lège.

Le lougre l'Union, c. Boucaud, all. à Croisic, lège.

Le sloop les Deux-Frères, c. Robert, de 28 tonn., all. à Caen, ch. de pierre à plâtre.

Le brick la Bonne-Aglaé, c. Lefranc, de 77 tonn., all. à Bordeaux, lège

Le brick les Deux-Frères, c. Sauvignon, de 83 tonn., all. à Charente, lège.

Le chasse-marée l'Espérance, c. Dupont, de 51 tonn., all. à Bayonne, lège.

Le sloop la Marie-Marthe, c. Pognon, de 29 tonn., all. à Honfleur, ch. de plâtre et fûts vides.

Le Tjalk hanovrien le Die-Drei-Geschwister, c. H. Tiepkes, de 40 tonn., all. à Anvers, ch. de sulfate, viu, sel de soude.

Le sloop le Saint-Dominique, c. Dubos, de 67 tonn., all. au Havre, lège.

Le chasse-marée l'Amélie, c. Hilly, de 56 tonn., all. à Marennes, lège.

Le chasse-marée le Régulus, cap. Neveu, de 82 ton., all. à Bordeaux, lège.

Le sloop la Victorine, cap. Moisson, de 57 tonn., all. au Havre, lège.

Le brick l'Eugène, cap. Moulinet, de 75 tonn., all. à Bordeaux, ch. de pierres à plâtre.

Le dogre la Pauline, cap. Coste, de de 79 tonn., all. à Brest, ch. de bois de Cuban, boulons en fer.

Le sloop la Jeune-Société, cap. Lesène, de 27 tonn., all. à Saint-Malo, ch. de pierres meulières.

Le sloop le Commerce, cap. Lecanff, de 62 tonn., all. à Brest, ch. de harasses, bouteilles.

Le sloop l'Auguste, cap. Bambine, de 68 tonn., all. au Havre, lège.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES ENTRÉS DU 1er MARS.

Le brick anglais Alonzo, cap. Baker, ven. de Londres, ch. de coton, etc.

Le brick russe Victoria, cap. Roose, ven. de Christiania, ch. de planches.

Le trois-mâts américain Elisabeth, cap. Mauchell, ven. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le sloop la Jeune-Emilie, cap. Marais, ven. de Southampton, ch. de charbon.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le trois-mâts américain Deborch, c. Folger, all. à Gibraltar, ch. de ballott.

Le trois-mâts américain Othello, cap. Lambert, all. à Bordeaux, sur lest.

Le trois-mâts français le Gustave, c. Morée, all. à St-Domingue, ch. ballott.

Le trois-mâts américain Baltic, capit. Krundier, all. à St-Ubes, sur lest.

Le trois-mâts américain Hector, cap. Guillauder, all. à Bordeaux, sur lest.

Le trois-mâts américain Howard, cap. Hordridge, all. New-Yorck, ch. ballott.

Le trois-mâts américain Sybill, capit. Coelchée, all. à Charleston, ch. idem.

La goëlette française la rose, capit. Levillain, all. au Sénégal, ch. ballottages

La goëlette la Petite-Louise, cap. Boutillier, all. au Sénégal, ch. de planches et beurre.

PORT D'HONFLEUR.

Mouvement du 26 au 28.

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-marée le Père-de-Famille, c. Corchuan, v. de Rouen, sorti le 27, pour Bordeaux.

Le chasse-marée le Saint-Vincent, c. Lecloirec, v. et sorti idem.

Le chasse-marée le Brave-Marin, cap. Lebideau, v. et sorti idem.

Le chasse-marée la Marianne, cap. Danet, v. et sorti idem.

Le chasse-marée la Marie-Dorothée, c. Salvy, v. et sorti idem.

Le brick la Marie-Françoise, c. Morel, v. et sorti idem.

Le chasse-marée le Saint-Joseph, cap. Pommier, v. et sorti idem.

Le sloop l'Ami-du-Commerce, c. Ménard, v. de Rouen.

Le sloop la Marie-Françoise, c. Marie, v. de Rouen.

Le sloop l'Eugénie, c. Lerat, v. de Rouen.

Le chasse-marée le Superbe, c. Haldoun, v. de Bordeaux, sorti le 28, pour Rouen.

Le chasse-marée la Victoire, c. Loget, v. et sorti idem.

Le chasse-marée le Jérôme, cap. Péchaut, v. de la Rochelle, sorti idem.

Le chasse-marée le Cosmopolite, cap. Néau, v. de Noirmoutier, sorti idem.

Le chasse-marée la Fille-Unique, cap. Largouet, v. de Saint-Pierre, sorti idem.

Le brick l'Eugène, c. Minguet, ven. de Noirmoutier, sorti idem.

Le sloop la Flore-Victoire, cap. Boudon, ven. du Havre, sorti idem.

Le sloop l'Elisabeth, c. Gosse, v. et sorti idem.

Le sloop la Rosalie-Louise, c. Postel, v. du Havre, sorti le 28.

Le sloop la Jeune-Euphrosine, cap. Troude, v. et sorti idem.

Le sloop la Lisa, cap. Simon, ven. et sorti idem.

La goëlette, la Belle-Gabrielle, cap. Bérangèr, v. de Ténériff, sorti idem.

Le sloop l'Aimable-Eugénie, c. Liard, ven. de Rouen.

Le brick le Télémaque, c. Loumay, v. idem.

Le chasse-marée le Triton, cap. Largouet, v. idem.

Courtiers, MM. Duval, Gaillard et Pellecat.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvem. du 28 Février au 1er Mars.

Sont montés et passés debout :

Le sloop la Marie-Rose, cap. Duval, ven. de Conteville.

La galiote la Lise, cap. Simon, ven. du Havre.

Le sloop la Jeune-Euphrosine, cap. Troude, ven. idem.

Le chasse-marée la Victoire, c. Léger, ven. de Bordeaux.

Le sloop l'Elizabeth, cap. Gosse, ven. du Havre.

Le brick l'Aimable-Société, cap. Moisson, ven. de Noirmoutiers.

Le sloop la Rosalie-Louise, c. Postel, v. du Havre.

La galiote le Neptune, c. Poirier, v. idem.

Le chasse-marée le Cosmopolite, cap. Néau, v. de Noirmoutier.

Le sloop la Flore-Victoire, c. Bourdon, v. du Havre.

La goëlette la Belle-Gabrielle, c. Béranger, v. de Téuériff.

Sont arrivés de Villequier et descendus :

Le chasse-marée la Zoé, c. Guégan, all. à Liverou.

Le chasse-marée le Dauphin, c. Mahé, all. à Cette.

Le chasse-marée la Sainte-Famille, c. Riaot, all. à la Rochelle.

Le chasse-marée l'Auguste, c. Machefaux, all. à Bordeaux.

Le dogre la Betsi, c. Lecorolleur, all. idem.

Le brick le Prosper, c. Petit, all. idem.

Le brick l'Espérance, c. Gourdet, all. idem.

Le sloop, le Père-de-Famille c. Dupam, all. à Honfleur.

La gribane la Biscayenne, c. Puluelle all. à Bayonne.

Le sloop le Williams, c. Collange, all. à Saint-Malo.

Le chass. les Cinq-Frères-Unis, cap. Corchonan, allant à Saint-Malo.

Sont descendus à la marée du 1er. mars :

Le brick la Comète, cap. Bichon all. à Bordeaux.

Le degre le Glaneur, cap. Frigoult, all. au Havre.

Le chasse-marée la Venette, cap. Truscat, all. à Marennes.

Le chasse-marée la Victoire, cap. Largeteau, all. à Bordeaux.

Sont montés et passés debout à la marée de ce jour :

Le brick la Bonne-Henriette, cap. Poutif, ven. de Londres.

Un brick et une goëlette anglaise, dont nous donnerons demain les noms.

Il est monté pendant le mois de février, 283 navires, et descendu 144.

(*Vent Nord-Ouest.*)

AVIS DIVERS.

AGENCE D'AFFAIRES.

AVIS IMPORTANT.

Aux Artistes, Manufacturiers ou Négocians, et aux Agens-Comptables.

N°. 1. Dans le nombre des cabinets d'affaires qui se sont formés à Paris, il n'en est aucun où l'on s'occupe de l'objet important des brévets d'invention, de perfectionnement et d'importation. M. Truffaut, ancien employé du bureau des arts et manufactures, au ministère de l'intérieur, s'est décidé à établir une agence, où les artistes, manufacturiers et inventeurs dans tous les genres d'industrie, trouveront les renseignemens et les conseils dont ils pourront avoir besoin.

Pour donner plus de développement à son entreprise, et pour être à même de satisfaire aux diverses demandes des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, M. Truffaut a réuni son cabinet à celui de M. Beaucèle Saint-Genies, déjà avantageusement connu, et dans lequel l'on se charge de la suite de toute espèce d'affaires, notamment de la reddition et apurement des comptes du tout agent comptable, et obtention de quitus de la cour des comptes. La formation d'un tel établissement, doit être vue avec le plus grand intérêt.

Les bureaux de MM. Beaucèle Saint-Genies, Truffaut sont établis à Paris, rue Saint-Lazare, n° 73, près de Tivoli.

N° 2. Un HOMME de 30 ans, sachant écrire et calculer, ayant une conduite régulière, désirerait trouver une recette à faire, un dépôt à tenir, ou tout autre emploi à remplir. Il verserait, pour garantie de sa gestion, une somme de 4000 francs. S'adresser à M. Molle, sur le port, n°. 40.

N°. 3. A LOUER présentement, à *Darnetal*, une FABRIQUE à usage d'Indienne. Elle se compose de tous les bâtimens propres audit usage; d'une prairie y attenant, contenant quatre acres et demie; bornée, d'un bout au nord; par la rivière d'Aubette; de l'autre bout, au sud, par un canal d'eau vive. On pourrait y joindre, suivant le désir du preneur, deux ou trois acres de prairie en plus; et une chute d'eau suffisante pour faire mouvoir deux batteries et un rouleau : le tout d'un seul tenant.

S'adresser pour la voir à M. Le Gentil, et pour en traiter, à M. Cloumarie, à Darnetal.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

79f 90c 80f 5c 80f 80f 5c 10c 20c 80f 25c
30c 20c 30c 40c

RECONNAIS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1823,	fin.	3 0
1824,		8 2
1825,		9 4

Idem NOUVEAUX,

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.° °/₀,
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
990f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1450f

SPECTACLES DU 2 MARS.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/4.*)

L'AMOUR ET LA RAISON,
Comédie en 1 acte, de Pigault-Lebrun.

Mondor,	MM.	Duruisseel.
Auguste,		Rébe.
Dumont,		Doligny.
Un Domestique,		Vidoché.
Un Laquais,		Stéphany.
Hortense,	Mesd.	Legrand.
Marton,		Durand.

LE GRONDEUR,
Comédie en 3 actes, de Bruyes et Palaprat.

Grichard,	MM.	Guyard.
Therignan,		Rébe.
Mondor,		Brunet.
Ariste,		Casimirow.
Fadel,		Monchot.
Lofive,		Doligny.
Menuse,		Raynal.
Monsieur Rigaud,		Valette.
Un Laquais,		Stéphen.
Brillon,		Fan.-Monchot.
Clarice,	Mesd.	Saint-Elme.
Hortense,		Laloi.
Cateau,		Durand.
Rosine,	Mlle.	Duruisel.

LES DEUX FORÇATS,
OU LA MEUNIÈRE DU PUY-DE-DÔME,
Mélodrame en 3 actes, à spectacle, de MM. Boirie, Carmouche et Poujol.

François,	MM.	Saint-Ernest.
Monsieur Déville,		Duruisel.
Antoine Perrot,		Guyard.
Monsieur Martin,		Pougaud.
Un Inconnu,		Chaudon.
Jean Lebleau,		Monchot.
Louis,		Fan.-Monchot.
Claude,		Valette.
Thérèse,	Mesd.	Saint-Elme.
Une Paysanne.		Clémentine.

THÉATRE FRANÇAIS.

(*On commencera à 6 heures.*)

LES DEUX CHASSEURS
ET LA LAITIÈRE,
Opéra en 1 acte, d'Anseaume et Duni.

LA MAISON ISOLÉE,
OU LE VIEILLARD DES VOSGES,
Opéra en 2 actes, de Marsollier et Dalayrac.

Everard,	MM.	Bié.
Charles,		Noyrigat.
Zozo,		Astruc.
Grimpe,		Dumontier.
Premier Voleur,		Tanquerelle.
Deuxième Voleur,		Valette.
Troisième Voleur,		Adam.
Claire,	Mesd.	Thomassin.
Une jeune Fille,		Clément.

LA JAMBE DE BOIS,
OU L'AMOUR FILIAL,
Opéra en 1 acte, de Desmontiers et Gomatz.

Armand,	MM.	Noyrigat.
Germon,		Bié.
Félix,		Félix.
Louise,	Mlle.	Thomassin.

LE SAVETIER ET LE FINANCIER,
Vaudeville en 1 acte, de MM. Merlé et Brazier.

Sans Quartier,	MM.	Astruc.
Ducerceau,		Tanquerelle.
Mondor,		Raynal.
Labrie,		Valette.
Louison,	Mlle.	Laloi.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

LUNDI.

3 Mars 1823.

N°. 89 — 2me Année.

PREMIER TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LA CONSTANCE.

La constance ne serait point érigée en vertu, s'il était dans la nature de l'homme de persévérer dans ses entreprises, d'être fidèle à ses engagemens et constant dans ses affections.

La constance est exclusive, et par cela même, ne pourrait exister sans entraver la progression des lumières. En effet, dans les premiers tems, les hommes étaient tous chasseurs ou agriculteurs. Que seraient les arts, s'ils s'étaient bornés à cultiver la terre, à faire la guerre aux animaux? Quels progrès auraient fait les sciences, si l'esprit ne s'était attaché qu'à inventer des pièges pour s'emparer des quadrupèdes, des oiseaux et des poissons!

La constance devant durer autant que la vie, pourrait bien ne jamais se rencontrer ici bas; mais comme on veut la posséder vraie ou fausse, on lui a donné une durée indéterminée, et c'est pour cela que nous entendons citer souvent une constance d'un jour, d'un mois, d'un an.

L'homme reçoit de tous les objets qui l'environnent des impressions qui lui procurent le plaisir ou la peine. Il fuit la peine, mais il recherche le plaisir. L'habitude de goûter ce dernier émousse bientôt la sensation, et pour rendre le plaisir nouveau et piquant, l'homme recherche la variété, qui seule peut alors lui plaire.

L'homme brut sent comme l'homme civilisé, mais il sent moins. Les sensations sont les vrais signes de la vie animale, mais plus on sent, plus on vit: et par cela même que c'est le nombre des sensations qui fait mesurer la durée de l'existence, l'homme civilisé vit moins long-tems que l'homme de la nature qui exerce moins son cerveau, mais beaucoup plus le physique.

En raison de la courte durée de sa vie, l'homme cherche à faire beaucoup en peu de tems: il veut fonder et jouir; pour cela, il doit nécessairement être inconstant et prendre pour devise: *de tout un peu*. Ce principe n'est point regardé comme très-sage, mais on le suit parce qu'il est inné chez nous.

La constance (fidélité) se rattache à presque toutes nos actions. S'il est prouvé que les hommes sont égoïstes, que le sentiment du *moi* humain fait taire tout autre sentiment, la fidélité n'est qu'un effet de la civilisation, et les sacrifices qu'elle demande ne lui sont refusés que par l'égoïsme.

Quant à la constance des sentimens, rien n'est aussi chimérique. L'amitié peut quelquefois la présenter, mais dans l'amour qui offre tant de nuances selon l'âge, le tempérament et le caractère, on ne peut réellement pas s'étonner de la trouver si rare.

Par la constance l'on peut toucher le cœur d'une belle; par la constance on n'est pas sûr de le conserver.

L. M.

CANOVA. (Suite.)

Le Mausolée de Marie-Christine, archi-duchesse d'Autriche, placé à Vienne dans l'église des Augustins. Ce monument passe pour le chef-d'œuvre de *Canova*; il est composé d'un groupe de neuf figures de grandeur naturelle.

Marie-Lætitia, mère de Napoléon; cette statue appartient, *dit-on*, au duc de Dévonshire. On ne pense pas que ce soit par droit de naissance. Serait-ce par droit de conquête...

Vénus Victrix. La figure est le portrait de Pauline Bonaparte. On ne croit pas que ce portrait-là ait été sculpté pour le noble lord Cawdon à qui, dit-on, la statue appartient, depuis qu'elle est chez lui.

Vénus sortant du bain. La tête est copiée de la Vénus de Médicis.

Thésée renversant le Centaure. Ce groupe gigantesque appartient à la ville de Milan.

Les trois Grâces. Ce groupe appartient au duc de Bedfort. Les frais d'emballage ont été payés.

Mars et *Vénus*, appartenant au roi d'Angleterre.

La Paix et *les Grâces*, au même.

Hector tenant une épée nue.

Ajax, un petit Saint-Jean, Polymnie assise.

Therpsicore. Cette statue appartient à M. de Sommariva.

La Paix avec des ailes, foulant aux pieds un serpent. Elle appartient, dit-on, au comte de Romanzoff.

La Concorde, portrait de Marie-Louise.

La Piété, la Gentillesse, Pâris offrant la pomme.

Une danseuse que nous avons vue au muséum de Paris, et que nous n'y voyons plus.

Washington, pour la salle du sénat de la Caroline Méridionale.

Une statue, représentant l'artiste lui-même.

Un Mausolée pour la fille de la marquise de Santa-Cruz.

Un Mausolée pour le célèbre poëte Alfiéri.

Un Mausolée pour Vulpato. *Canova* s'est représenté lui-même pleurant son ami.

Les Mausolées du comte de Santa, de Frédéric, prince d'Orange, de lord Nelson, et de Falliéri, sénateur vénitien.

La Religion couronnée. *Canova* avait offert cette statue colossale au pape Pie VII, qui ne put trouver où la placer. L'artiste la fit transporter alors dans son village, et il fit bâtir, à ses frais, pour la recevoir, une église modelée sur le

Parthenon d'Athènes ; mais l'église de Possagno est en pierres et non en marbre. Je me plais à citer ce trait qui atteste le pieux souvenir d'un homme illustre, pour le lieu obscur de sa naissance. Il est à regretter que ce monument de la générosité de *Canova* ne soit pas achevé. Que deviendra-t-il maintenant que *Canova* n'est plus ? Venise, qui a ravi à Possagno les cendres de son bienfaiteur, ne doit-elle pas au moins à la mémoire d'un de ses citoyens les plus illustres, de terminer cette belle œuvre.

• *Canova* fit aussi un *cheval* d'une énorme dimension, dont la destinée incertaine ressemble assez à celle des chevaux de Venise et des peuples de tous les pays. Ce cheval devait d'abord être monté par Napoléon ; Murat le vit, s'en empara, et voulut le monter à son tour. Un roi d'Espagne le fit demander ensuite. Enfin, il paraît destiné à porter Ferdinand de Naples.

Telle est la liste exacte des nombreux ouvrages de *Canova*. A travers une carrière si laborieuse, il trouva encore le tems de voyager, et à diverses époques, il visita plusieurs puissances de l'Europe. Partout il laissa des traces de sa protection pour l'artiste indigent.

En 1815, il fit un second voyage en France, où il était envoyé par le pape, sous le titre d'ambassadeur, avec la mission d'enlever du musée les chefs-d'œuvre de sculpture qui en faisient le plus bel ornement. Le beau groupe du *Laocoon*, l'admirable *Appollon du Delvedère*, furent emballés par ses soins et sous ses yeux, ce qui fit dire plaisamment au prince de T.... que *Canova*, au lieu du titre d'ambassadeur, aurait dû prendre celui d'emballeur.

L'année dernière, il était parti de Rome pour aller à Venise embrasser un ami d'enfance. Sa santé altérée depuis quelques tems, engagea son ami à l'emmener à la campagne. Le 4 octobre, il revient très-malade à Venise, où il expira le 12 du même mois, entre huit et neuf heures du matin. Il avait prié qu'on l'enterrât à Possagno ; mais son corps a été déposé dans l'église patriarchale de Saint-Marc, où l'on grava sur son tombeau l'inscription suivante :

En exuviæ mortales
Antonii Canovæ,
qui princeps artium solemniter
renuntiatus ;
scalpri sui miracula per Europam
et ultrà atlanticum mare,
diffudit,
qui à magnis regibus
preconiis honoribus præmiis adductus
nunquam humanæ sortis
immemor extitit :
quotquot estis pulchri rectique
amatores,
pias preces ad tumulum fundite.

Mais pourquoi ce fastueux étalage de mots ! C'est *Canova* que je cherche.

« Son nom seul me suffit, c'est lui seul que je pleure. »

Canova, ce nom célèbre gravé sur un marbre qui reçut tant de fois la vie des mains de l'artiste, était, selon nous, l'épitaphe la plus éloquente.

J. B. O.

AU NOUVEAU JANUS.

Pendant le dernier carnaval, un marchand de costumes avait pris pour enseigne : *Au Nouveau Janus*. Ce *Janus*, placé au fond de son magasin, était un mannequin surmonté de quatre masques qui portaient chacun une des quatre devises suivantes : *Paix*, *Guerre*, *Liberté*, *Despotisme*. L'idée du marchand parut originale ; on le questionna sur le motif qui l'avait guidé dans son invention, et voici quelle fut sa réponse :

« *Janus* présidait à l'année : c'est ce qui a fait donner son nom au premier mois, *Januarius* (janvier) ; il présidait aussi à la paix et à la guerre. Son temple, à Rome, était ouvert pendant la guerre, et fermé durant la paix. Ce dieu pouvait donc recevoir trois visages, mais on ne lui en donna que deux, peut-être parce que l'on était indécis sur le côté ou l'on devait placer ce troisième visage. On pouvait dire de *Janus* qu'il soufflait le chaud et le froid, et cependant je ne crois pas qu'il ait jamais passé chez les anciens pour le dieu des fourbes et des tartufes. De nos jours, on entend par homme double, homme à deux visages, celui qui, sous des dehors séduisans et affectueux, cache la perfidie qui, sous le voile de la dévotion et de l'humilité, cache l'orgueil, le vice et l'athéisme ; celui enfin dont on peut dire :

« Le ciel est dans ses yeux, l'enfer est dans son cœur. »

Puisqu'on a créé un homme à deux visages, pourquoi n'en créerait-on pas un à quatre, à six, à dix même. Moi, qui suis fort éloigné de vouloir ni de pouvoir lire profondément dans le cœur humain, je n'ai pu m'empêcher de remarquer certaines gens qui, hier, prêchaient la paix, et qui, aujourd'hui, prêchent la guerre ; qui ont encensé les autels de la liberté, puis les autels du despotisme, et qui, revenus au culte de la déesse des peuples, l'ont encore sacrifiée au pouvoir absolu.

Voilà les originaux de mon mannequin.

DIALOGUE.

—Que vous êtes fin ! que vous êtes fin, M. Ducouloir !

—Eh non ! du tout ! je ne suis que raisonnable, perspicace, prescient.

—Vous avez eu le bonheur de faire vous-même trois enfans à madame votre épouse, et vos trois fils sont placés avantageusement.

—Il est vrai, mais il faut tout dire aussi : mes trois fils étaient absolument incapables de faire quelque chose par eux-mêmes.

—Et vous en avez fait des censeurs dramatiques et des entreposeurs de tabac : quelle prévoyance paternelle !

—Vous croyez plaisanter ? Eh bien, la prévoyance a toujours été la base de mon caractère ; l'organisation particulière de mon intellect m'a toujours prédisposé à rechercher la connaissance de l'avenir, et cette science conjecturale que j'ai acquise à produit des choses étonnantes. Pas un ministre n'est tombé en France, sans que je n'aie entrevu sa chûte, un, deux, trois, quatre ans, dix ans d'avance. C'est moi qui, après l'abdication de défunt Bonaparte, ai prédit qu'il perdrait sa liberté ; et récemment encore, deux jours avant que le journal des *Débats* en fit mention, j'avais annoncé que l'on enterrerait le commerce à Lyon.

—Ah ! parbleu, je serai bien aise de mettre sur ce point votre perspicacité à l'épreuve.

—Volontiers, pourvu que vous vous attachiez plus au sens de mes idées qu'à l'acception littérale des mots.

— Sans doute. Il ne faudrait pas cependant envelopper vos réponses du voile énigmatique des oracles. Il s'agit d'ailleurs d'une question qui n'admet pas de solution évasive ; il faut répondre par oui, ou non. La voici donc : *L'événement dont on s'occupe aujourd'hui, aura-t-il ou n'aura-t-il pas lieu ?*

— Il aura lieu dans ses effets, s'il n'a pas lieu dans ses causes ; et il aura lieu dans ses causes, s'il n'a pas lieu dans ses effets !

— Oh ! voilà du vrai pathos de sybille, du style à la pythonisse. Il faut me répondre cathégoriquement oui, ou non.

— Mais il me semble que je vous ai répondu d'une manière assez positive. Si vous ne m'entendez pas, ce n'est pas de ma faute, car je parle français, je crois. Puisque vous voulez des termes précis, cependant, je vais vous satisfaire. Vous voyez bien tous les préparatifs que l'on fait, tout ce mouvement que l'on se donne ; cela vous présage une commotion prochaine, un résultat décisif, n'est-ce pas ?

— Oui, eh bien ?

— Eh bien !... je ne vous en dis pas d'avantage, et dans neuf mois d'ici vous en aurez des nouvelles.

Parmi le grand nombre de lettres qui nous sont adressées, nous avons distingué celle-ci, que nous avons cru devoir transcrire textuellement.

Rouen, le 28 Février 1823.

« *Messieurs les Rédacteurs de la* Nacelle.

« Croyant ne pas devoirs laisser passer sous silence, l'établissement des caffés de cette, nous sommes cependant » fort surpries que vous n'ayez pas encore parlé du caffé *** » qui est un des caffés de Rouen pour la bonté des liquides que lon y prent, mais rien encore que cela, » c'est l'agrément d'être servis par deux garçons mis d'un » aussi riche qu'élégante tenue qu'il est impossible de pouvoir les comparer à aucuns garçons de cette vile car ayant » beaucoup voyagé. Je nen ai pas encore vu d'une aussi » riche tenue et d'une manière aussi élégante pour servire » nous vous prions d'insérer ce petit article dans un de » vos plus prochains numéros et vous prions d'aranger » cela de façon que rien ne manque à la louange de semblable garcons.

» Je suis votre dévoué serviteur
» Pe.... o »

Nota. La lettre autographe est conservée au bureau.

MACEDOINE.

— Un partisan exclusif de Rossini, a fait l'épigramme suivante, insérée dans le journal de Marseille :

Avez-vous vu le *Solitaire* ?
— Vraiment, oui. — Tant mieux. — Mais pourquoi?
— C'est qu'on l'a trouvé, sur ma foi,
Presque gissant dans le parterre.

—Le public d'un de nos petits spectacles a demandé hier avec acclamation qu'on ajoûtât un acte à une pièce qui avait été annoncée en deux actes, quoiqu'elle n'en eût qu'un. Les acteurs n'ont rien eu de mieux à faire que d'improviser l'acte supplémentaire demandé. Les spectateurs se sont retirés fort satisfaits de la docilité et du génie inventif des artistes.

—Le feu s'est manifesté hier, au soir, à dix heures et demie, d'une manière assez violente, chez un marchand de sabots, rue des Bons-Enfans : un chauffe-pied l'avait communiqué à divers objets qui se trouvaient dans la boutique. Beaucoup de monde s'est transporté au lieu de l'incendie, que des secours prodigués à tems sont parvenus à arrêter dans moins d'une demi-heure.

— Un nommé Moreau, marchand de chansons, est mort à Lisieux, pour avoir avalé un de ses cahiers. Il voulait prouver à ses auditeurs que s'il était difficile de se mettre ses chansons dans la tête, il l'était moins de se les faire entrer dans l'estomac. Il en est resté à moitié de sa démonstration.

— Un militaire a succombé vendredi dernier, victime d'un excès à peu près semblable. Il avait, dit-on, parié boire trois bouteilles d'eau-de-vie et manger la ration de huit hommes. Il a été porté mourant à l'hôpital, après avoir rempli les conditions de cette gageure imprudente et funeste.

—Un événement affreux a eu lieu à Doulens dans la nuit du lundi au mardi 25 de ce mois. La manufacture de Monsieur Scipion Mourgues est devenue en entier la proie des flammes. Les pertes sont incalculables. Les bâtimens ni le mobilier n'étaient point assurées. Ce déplorable accident réduit à la misère plus de 300 familles que cet établissement faisait vivre. Espérons que le gouvernement, qui accorde si volontiers ses secours à tout ce qui touche à l'industrie et au bien-être du pays, s'empressera de venir au secours de M. Mourgues, et l'aidera à relever une manufacture qui était la gloire de ce département.

— Mercredi dernier, dit le journal auquel nous empruntons cette anecdote, un homme et une femme se donnant le bras, entrent au corps-de-garde de ***; leur physionomie calme annonçait entr'eux l'accord le plus parfait : à leur tournure, à leur mise on reconnaissait deux bons bourgeois du quartier. Ils s'approchent de l'officier, et le saluant très poliment : Monsieur, lui dit le cavalier, je vous amène madame.— Je vous en suis obligé ; mais pour quelle raison, s'il vous plaît ? — Monsieur, c'est que madame m'a volé (à ces mots seulement la dame retire son bras), oui, Monsieur, ce matin en comptant mon argent, j'ai trouvé 300 fr. de moins dans mon secrétaire. — Mais, quelle est madame? — Elle n'est pas mon épouse, Monsieur : c'est une..... amie. — Ah ! j'entends ; mais comment l'avez-vous amenée jusqu'ici ? La femme prend alors la parole et lui dit d'une voix douce : Monsieur l'officier, il m'a proposé de faire un tour de promenade, en me disant que *cela me ferait du bien*, et il m'a conduite ici ; vous voyez bien que *c'est un trompeur.* — Mais ce dont il vous accuse, est-ce la vérité ? La dame se tait et baisse les yeux. — Ayant vécu en bonne intelligence, il me semble, monsieur, dit l'officier, que vous n'auriez pas dû vous-même..... — Il est vrai, madame m'a été bien chère, et c'est par cette raison que je suis décidé à la faire punir selon toute le rigueur des lois. — Vous ne savez pas que si le vol dont vous l'accusez était prouvé, elle serait condamnée à dix ou quinze ans de réclusion. — Je le sais, répond le bourgeois d'un ton sentimental, je le sais parfaitement..... — Alors, répond la femme avec beaucoup de tranquillité, *vous n'avez pas un bon cœur, c'est méchanceté pure !*

L'officier leur dit que l'autorité militaire ne recevait pas de semblables dépositions et qu'ils devaient se rendre chez le commissaire de police du quartier qui les entendrait. Je vais, dit-il, vous y faire accompagner par deux de mes soldats. — Mille remercîmens de votre attention, M. l'officier, voulez-vous seulement prier ces messieurs de marcher derrière nous ? qu'ils n'aient pas l'air d'être de notre société, cela pourrait contrarier madame. A ces mots le couple se retira, et l'officier demeura tout interdit du sang-froid de l'accusée et de la politesse de l'accusateur.

— Huit incendies ont eu lieu à Morlaix et dans les environs de cette ville, dans l'espace d'une semaine. On attribue ces malheurs consécutifs à une bande de malfaiteurs qui infestaient cette commune. Un grand nombre d'habitans ont demandé à faire le service pour préserver leurs foyers de l'approche de ces bandits. Un détachement de troupe a été alors envoyé à Morlaix, pour la sûreté des habitans et des propriétés.

— Un nageur voulait parier hier qu'il traverserait un des bras de la Seine. Son antagoniste s'obstinait à lui soutenir qu'il ne le ferait pas. Un de ses amis lui observe qu'il serait fou de l'essayer, et lui rappelle qu'il a une femme.—Ah ! c'est vrai, dit-il ; et cela me décide. Il se déshabille, se jette à l'eau ; mais il ne s'est pas plutôt éloigné du rivage, que ses membres s'engourdissent : les assistans sont eux-mêmes forcés de prendre un demi-bain pour le sauver. Revenu à lui, on lui reprochait la facilité avec laquelle il a exécuté son projet insensé ! « Pourquoi aussi, répétait-il, me rappeler que j'avais une femme. Croyez vous que sans cela je me fusse exposé de but en blanc et me noyer ? » L'amour conjugal fait faire bien des choses !

— Un profond politique qui, depuis huit ans, lit chaque matin la séance des Chambres, disait dernièrement, d'un air courroucé : « Qu'ont fait depuis si long-tems tous vos députés? Voilà huit ans que je leur entends demander l'*ordre du jour*, sans qu'ils soient parvenus à terminer ce misérable ordre. » L'homme politique croyait que l'*ordre du jour* était un travail, comme une adresse ou un procès-verbal.

— Il vient de s'établir à Lyon un journal qui s'intitule la *Guêpe*.

—On parle beaucoup du mariage d'une actrice du Théâtre-Français, avec un de nos plus riches banquiers.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

MOUVEMENT DU 2 AU 3.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le prudent, c. Heurtel, de 49 tonn., v. du Hâvre, ch. de cuivre, sucre.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES ENTRÉS DU 1er AU 3 MARS

Le trois-mâts américain l'Harison, c Blazet, v. de New-Yorck, ch. de coton, cuirs, etc.

Le sloop l'Estelle, c. Blanchet, v. de Caen, ch. de pierres, pain d'huile.

Le sloop la Jeune-Eléonore, c. Lingé, v. d'Honfleur, ch. de bois.

Le sloop la Glaudine-Gabrielle, cap. Voisard, v. d'Honfleur, ch. de bois.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La galiote la Parisienne, c. Grandcourt, all à Rouen, ch. d'huile, savon.

Le sloop les Deux-Amis, c. Enault, all. à Rouen, ch. de vin, savon.

Le sloop la Jeune-Léontine, c. Avarre, all. à Rouen, ch. de charbon.

La galiote la Jeune-Catherine, cap. Vaquerie, all. à Rouen, ch. de coton.

Le sloop la Ville-d'Harfleur, c. Baudoin, all. à Honfleur, sur lest.

Le sloop le Succès, cap. Delpierre, all. à Dunkerque, ch. de potasse.

Le sloop le Jeune-Victor, c. Truquetil, all. à Dieppe, ch. de pierre.

Le sloop l'Aimable-Bathilde, cap. Lesourd, all. à Rouen, ch. de planches

Le dogre les Deux-Amis, c. Bardel, all. à Rouen, ch. d'huile.

La goëlette la Philipine, c. Clément, all à Rouen, ch. de riz.

Le sloop la Constance-Louise, cap. Doucet, all. à Rouen, ch. de pavés.

Le dogre l'Adèle-Chérie, c. Bouvier, all. à Dunkerque, ch de potasse, sucre.

Le brick les Deux-Céciles, c. Dauphin, all. à Boulogne, sur lest.

Le brick l'Aimable-Annette, c. Perre, all. à Dunkerque, sur lest.

Le brick lubeckois le Mercurius, cap. Pétersonn, all. à Amsterdam, ch. vin, etc.

La galiote hanovrienne le Paradis, cap. Pael, all à Rotterdam, ch. d'orge.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvem. du 28 Février au 1er Mars.

Sont montés et passés debout :

Le chasse-marée la Fille-Unique, cap. Largouette, ven. de l'île d'Oleron, ch. de vin, eau-de-vie.

La galiotte la Marie-d'Amour, cap. Cauchois, ven. du Havre, ch. savon.

Le chasse-marée le Jérôme, c. Pechot, ven. de la Rochelle, ch. de vin, eau-de-vie.

Le sloop la Jeune-Adèle, cap. Havard, ven. du Havre, ch. de diverses march.

Le brick l'Eugénie, cap. Mingier, v. de Noirmoutier, ch. de sel.

Le schoner anglais Liberty, c. M. Aldridge, ven. de Londres.

Le brick anglais Jane Ellin, cap. D. Edouards, v. de Londres.

La goëlette holdembourgoise la Vrouw Gezina, c. Laurmann, v. de Londres.

Sont arrivés de Villequier le 1er, et descendus le 2 :

Le chasse-marée le Bon-Père, c. Poligné, all. à Bordeaux.

Le sloop la Marie-Anne, c. Lejaunon, all. à Marennes.

Le sloop l'Aimable-Louise, c. Hébert, all. à Couteville, ch. de fûts vides.

Le sloop l'Ernestine, c. Guihomat, all. à Saint-Brieux, ch. de diverses marchandises.

Le sloop l'Espérance, c. Parento, all. à Dieppe, ch. de plâtre.

Le chasse-marée l'Aimable-Marie, cap. Lefloch, all. à Bordeaux, sur lest

La bisquine l'Espérance, c. Leprieur, all. à Caen, ch. de plâtre.

Le chasse-marée la Zoé, c. Trémeut, all. à Bordeaux, sur lest.

Le chasse-marée la Marie-Joseph, cap. Geoffroy, all. à Brest

Le chasse-marée la Désirée, cap. Leblanc, all. à la Venture.

Le chasse-marée la Providence, cap. Lecorps, all à Bordeaux.

Le dogre l'Aigle, cap. Tolhouarne, all. à Bordeaux.

Le chasse-marée les Trois-Frères, cap. Machefaux, all. à Bordeaux.

Le sloop la Louise, cap David, all. à Caen.

Le sloop la Félicité, cap. Masson, all à Barfleur.

Nantes, 24 février. — Pendant la semaine qui vient de s'écouler, il a été vendu environ 400 bqs sucre brut Mque et Gard., sur le pied 100 à 101, le bonn. 4e. ord. à 100 : 600 sacs Bourbon dont on ne connaît pas au juste le prix ; 400 sacs dito ressortant en 3e. ord. à 100 ; 600 sacs de Maurice au prix présumé de 92, et 100 c. sucre blond St-Yago à 105 Quelques bqs et quarts sucre terré ont été aussi vendus.

Les cotons ont eu de la recherche : le Georgie et Caroline bon ord. s'est vendu 130 à 134 ; et le marchand 140 à 145. Tout ce qui restait en Porto-Rico a été payé 160.

Bordeaux, 24 février. — Nous avons éprouvé cette semaine une légère baisse dans les denrées coloniales, et les affaires ont été peu marquantes.

Dunkerque, le 25 février. — Est entré en ce port le 25, le brick Commerce, de Rouen cap. J. Bizet ven. de Stockton, ch. de plomb, en destination pour Rouen, Carlier, C.

AVIS DIVERS.

N°. 4 Madame Tocqueville et Comp ont l'honneur de prevenir les personnes qui accordaient leur confiance au sieur Taujard, auquel ils ont succédé, que c'est à leur seul magasin, rue du Bac, n° 10, qu'on trouvera, en tout tems, les véritables huîtres de Cancale, de la première qualité ; et que l'ouvrière qui était employée chez le sieur *Taujard*, et, par suite, chez madame *Tocqueville*, n'est plus attachée à leur établissement, et n'y a plus aucun intérêt

N°. 5. — On se charge, au Bureau de ce Journal, de l'insertion de toute espèce d'*Annonces*, *Affiches* et *Avis divers*. Tous Avis relatifs au commerce, devront être déposés *signés*, au Bureau de *la Vacelle*, avant quatre heures du soir, la veille du jour où l'on voudra qu'ils paraissent. Ces avis seront insérés sans frais pour tous les abonnés.

LOTERIES DE FRANCE.

(DERNIERS TIRAGES.)

Lille : 60—42—52—88—14.
Strasbourg : 85—50—71—5 63.
Lyon : 10—63—77—35—85.

SPECTACLES DU 3 MARS.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures.*)

LE LEGS,

Comédie en 1 acte, de Marivaux.

Le Marquis,	MM.	Saint-Elme.
Le Chevalier,		Roche.
L'Epine,		Pougaud.
La Comtesse,	Mesd.	Legrand.
Hortense,		Lalou.
Lisette,		Durand.

LE BARBIER DE SÉVILLE,

OU LA PRÉCAUTION INUTILE,

Opéra en 4 actes, d'après Beaumarchais, et le drame italien, paroles ajoutées sur la musique de Rossini par M. Castel-Blazé.

Almaviva,	MM.	Julien.
Bartholo,		Chardon.
Figaro,		Batiste.
Bazile,		Noyrigat.
Pedrillo,		Dumontier.
Le Chef des Alguazils,		Tanquerelle.
Rosine,	Mesd.	Florini.
Marceline,		Théaord.
Troupe de Musiciens et d'Alguazils,	MM.	des Choeurs.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

MARDI.

4 Mars 1823.

N°. 90. — 2me Année.

Premier trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

PENSÉE SUR LES TOMBEAUX,

imitée de l'anglais.

Un vague instinct semble guider mes pas,
Vers les objets ravis à ma tendresse;
Sur ces débris, monument du trépas,
Mon cœur s'émeut et s'ouvre à la tristesse,
Là, je me dis, saisi d'un saint effroi,
En contemplant ces dépouilles mortelles :
« Il fut un temps, qu'on les vit comme moi,
« Un tems viendra qu'on me verra comme elles. »

ENTRETIEN CONJUGAL.

La Dame. A quoi pensais-je dans l'instant
Où je m'enchaînai pour la vie ?
L'Époux. Madame, vous étiez jolie,
—— Et vous n'étiez pas impotent.
—— Vous n'aviez pas ces traits livides.
—— Vos membres n'étaient pas perclus.
—— Vous aviez cent fois moins de rides,
Et vous aviez vos dents de plus.
—— Je vous aimai comme une folle.
—— Je vous épousai comme un sot.
—— Et vous n'aviez pas une obole !
—— Vous ne saviez pas dire un mot.
—— Vous étiez alors sans culotte.
—— Vous m'avez pris sans y penser.
—— Je vous ai tiré de la crotte.
—— Moi, j'aurais dû vous y laisser.

Edwd.

NÉOLOGIE.

PREMIER ARTICLE.

Plusieurs savans néologues du XVIIIe siècle, à qui la langue française est redevable de quelques heureuses innovations, frappèrent d'anathême un grand nombre de mots que le goût réprouvait déjà, et qui ne sont encore aujourd'hui ni plus harmonieux ni moins ignobles.

En voici pour exemple :

Grouin, *baragouin*, *marsouin*, *gargouille* et leurs pareils, dont la prononciation a quelque chose de si maussade.

Cul-de-basse-fosse, de féodale mémoire. — Sanctuaire des bastilles monastiques et seigneuriales.

Cul-de-jatte. — La simplicité de l'expression ne peut racheter ce que ce mot a d'humiliant. Ne semble-t-il pas qu'un sentiment de mépris et d'abjection y remplace la pitié que l'on doit au malheur?

Culbas. — Jeu de cartes qui, jadis, amusait les peuples sans chagriner les rois.

Cullage. — Droit odieux que les seigneurs percevaient dans le bon temps sur les femmes de leurs vassaux, et dont l'expression a été adoucie en le traduisant par *droit du seigneur*, *cuissage*, ou *prélibation*. — C'est sans doute pour l'édification de nos enfans que ce mot est resté dans nos dictionnaires usuels.

Cul-de-sac. — Voie sans issue où l'on s'égare physiquement et moralement, quand on marche à la faveur des ténèbres.

Cul-de-lampe. — Ornement gothique du XVe siècle. — Délices des imprimeurs en caractères.

Culasse. } Mots dont la signification primitive est aussi
Culée. } révoltante que juste par sa simplicité.

Culbutte. — Tableau gracieux et vraiment pittoresque.

Culotte. . . . . — Esprit de la *Gazette* de Rouen.

Une foule de dérivés ou composés du même radical et d'autres mots non moins choquans, pourraient grossir ce brillant cortége; mais c'est assez pour en juger.

On sait qu'au lieu de cul-de-sac, Voltaire proposa impasse, que l'on accueillit d'autant mieux, qu'il contraste doublement par sa douceur et la naïveté de l'expression.

On a donc lieu de s'étonner que, malgré ces avantages et l'usage exclusif qu'on en fait ailleurs, le mot impasse ne soit pas encore adopté parmi nous. Y a-t-il insouciance de la part de l'autorité, ou volonté d'arrêter l'émancipation de ce mot? Je l'ignore; mais je sais qu'on vient d'écrire sur toutes les fausses rues de cette ville cul-de-sac, et c'est un *gothicisme*. Le mot impasse, créé vers la moitié du siècle dernier, n'avait pas besoin de cent ans d'épreuves pour passer au nombre des élus.

Remplacer la plupart des autres mots de ces graveleuses séries, ne serait pas chose impossible. Il ne faudrait peut-être qu'une proposition hardie pour en provoquer de sensées; car il n'est point ici question de détruire l'analogie, ce lien sacré qui groupe les mots par familles, en leur servant d'attache au mot-racine; il s'agit seulement de substituer à des noms générique, à des termes ridicules ou surannés, des expressions plus conformes au goût, aux mœurs et aux idées du siècle. Un vain scrupule arrêtera-t-il l'essor de la pensée?

Nous trouvons un sujet d'encouragement dans le mot pendentif, qui exprime si bien ce que cul-de-lampe exprime si mal, aujourd'hui que les lampes ont des formes si variées.

Au reste, tous les mots ne sont pas nés d'une sage combinaison : le hasard, un caprice, une folle gaîté en ont souvent produit, et en cela comme en beaucoup d'autres choses, l'usage a consacré bien des sottises que le temps a légitimées.

On connaît la bizarre origine des mots fontange et falbala,

qui datent de Louis XIV, et qui ne devaient pas survivre aux mots qu'ils firent naître.

Il s'en est peu fallu que l'on ait appelé l'ambassadeur de la cour de Rome L'ONCE (1) du pape, tant le titre de NONCE excita le rire à la cour de Charles IX, où le légat parut sous ce nom pour la première fois.

Tous les sentimens, toutes les passions ont enfanté des mots.

C'est l'horreur inspirée à nos croisés par la fidélité barbare de certains peuples de l'orient, appelés ASSASSINS, qui leur a fait donner ce nom aux meurtriers.

Une milice française, du XIV siècle, dont l'armure se nommait *brigandine*, nous a fourni le mot *brigand*, appliqué depuis aux voleurs, afin de perpétuer un souvenir d'indignation pour les odieux pillages auxquels ces soldats se livrèrent dans leur propre pays.

Les sarrasins, fiers d'avoir envahi l'Espagne, et pénétré dans les Gaules où Charles-Martel les arrêta, s'intitulèrent *vainqueurs des goths*. Cette outrageante épithète augmenta tellement la haine du peuple, que, par opposition, il les appela *chiens des goths*. C'est l'origine de notre mot *cagot*, qui a depuis éprouvé plusieurs altérations dans son acception.

Le mot *Tartufe*, que Molière a fait passer de la langue italienne dans la nôtre, en l'appliquant à un genre de personnages aussi détestés que répandus de son tems; le mot *Tartufe* reçut de tout ce qu'on appelait alors la roture, les plus brillans honneurs; et l'enthousiasme que son apparition causa, se trouve aujourd'hui justifié par sa vogue et son admission dans toutes les langues.

Le mépris et l'ironie ont donné naissance à nombre de mots qui nous sont restés, et à beaucoup d'autres qui n'ont eu qu'une existence éphémère comme les circonstances qui les avaient fait éclore.

On trouve dans nos dictionnaires, au mot *jésuite*, DINDON.

Au commencement de la révolution, on donna le nom de SANS-CULOTTES à des républicains qui se vengèrent du mépris de leurs adversaires, en adoptant ce titre avec orgueil.

Par représailles, on appela *chouans*, du nom de certain oiseau de nuit, des *insurgés des départemens de l'ouest de la France*; sans doute parce qu'ils se dirigeaient vers le couchant.

Si, comme il y a toute apparence, le mot PAPELARD (hypocrite, faux dévot) est un diminutif de *pape*, de même que *huguenot* de *Hugues*, *Blaiset* de *Blaise*, *Jeannot* de *Jean*; il découle évidemment de la même source.

Que le mot CANAILLE vienne de *canis*, dans le sens de *race de chien*, ou qu'il dérive de *canne* (canard), pour exprimer *la bassesse* et *la lâcheté*, il n'en doit pas moins son origine au mépris de certaines classes privilégiées pour les classes vulgaires.

Ce mot a repris faveur. Il y a peu d'années qu'un gouverneur militaire de la *race des Ducs*, traita de canaille des citoyens de la garde nationale de cette ville, qui ne lui portaient pas assez tôt les armes.

Ceci rappèle l'anecdote suivante sur un noble prêtre qui, dans ses sermons, appelait ordinairement ses auditeurs *canaille chrétienne*. Sa modestie était si grande, qu'un jour interrompu pendant sa messe par le bruit des assistans, il se retourne brusquement vers eux, et au lieu de *Dominus vobiscum*, qu'ils attendaient, leur adresse ces paroles: *Quand ce serait un laquais qui vous dirait la messe, vous ne seriez pas plus insolens!*

Mais tôt ou tard les compensations s'établissent.

Qu'on ait voulu rimer ou non, on a dit, et l'on dit encore dans le même sens: MONACAILLE, PRÉTRAILLE.

Lorsque sous le règne de Charles II, la noblesse ayant ressaisi le pouvoir, arbitrait de nouveau les destinées de l'Angleterre, on y donnait par dérision le nom de MILORDANTE à certaine partie que le peuple, en France, appele ironiquement ÉTRANGER, depuis la restauration.

C'est une chose bien étrange, sans doute, que la reconnaissance des peuples; mais on n'en peut rien déduire de contraire à ce que j'avance. Et de ce que ces comparaisons factieuses ne se sont pas encore accréditées, il n'est pas moins vrai qu'une foule de mots préconisés aujourd'hui, n'ont point une origine plus relevée.

Si de nobles personnes ont fabriqué le mot *canaille*, ce n'est assurément point à la Sorbonne que nous devons les mots *prétraille*, *calotin*, *papelard* et autres. Or, comme on appèle aujourd'hui PRUSSIENNES une sorte de cheminée; CIVET, un ragoût; MATELOTTE, une sauce à l'anguille; il n'est pas impossible qu'on dise substantivement un jour, de quelques sauces à l'ail, une MARCELLINE ou MARCELLIENNE.

En vain m'objecterait-on que le peuple, en cette matière, ne fait pas autorité. C'est une vérité que j'admets pour ce qu'on nomme le bel usage, et que je rejette lorsqu'il s'agit de créer. Le peuple, on peut l'avancer sans crainte, est la cheville ouvrière des langues. Il ne connait aucune loi, ne s'assujétit à aucune règle: le besoin seul est son guide. Il ne laisse guère aux savans qu'à polir son ouvrage, et à former ces mots pompeux et d'apparat qu'on pourrait appeler le luxe des langues.

Rien, au surplus, que de fort naturel dans cette marche: il y avait des hommes avant qu'on eût formé des académies.

JEAN JACQUES.

(1) L'ONCE est un quadrupède de l'Afrique septentrionale, du genre (*felis*) chat.

SPECTACLES. — THÉATRE DES ARTS.

Deuxième Représentation du BARBIER DE SÉVILLE.

« *La calomnie, docteur, vous ne savez pas ce que vous dédaignez! J'ai vu les plus honnêtes gens près d'en être accablés.* »

Cette allusion, ou plutôt ce passage, a été saisi par quelques spectateurs qui avaient peut-être leur raison de faire remarquer une maxime mise chaque jour en pratique avec tant de succès.

Notre musique ressemble à notre poésie pour la précision, la clarté et quelque fois l'élégance. La musique italienne, au contraire, est abondante, verbeuse comme la langue du Tasse et de l'Arioste: aussi nos paroles conviennent-elles peu aux airs italiens. On en voit une preuve dans la finale du deuxième acte du *Barbier*: la moitié de ce morceau roule à peu près sur le seul mot *respirer*. Un chant d'opéra doit parler à la fois à mon esprit et à mon oreille, et quelque sublimes que soient les combinaisons d'un harmoniste, si elles reproduisent vingt fois le même mot à mon oreille, il en résultera une monotonie que toute la variété des sons ne pourra détruire. La longueur des parties de chant du *Barbier* était un des inconvéniens attachés à la difficulté de transporter cet opéra sur notre scène.

La deuxième représentation a confirmé et justifié le succès qu'aura obtenu la première. Plusieurs morceaux ont été applaudis presque avec enthousiasme; et je ne désespère pas de voir bientôt des *Rossinistes* dans notre ville. Plaise à Dieu qu'ils n'y forment jamais une faction!... On se souvient des *Piccinistes* qui voulaient avoir raison en argumentant à coups de canne.

Mlle Florini a chanté avec goût, suavité, sentiment son *andante*:

« Cher objet de ma flamme! »

On pourrait lui conseiller, peut-être, de donner un accent moins mâle à cette phrase:

« Il a mon coeur, il a ma foi. »

Le duo, *Je suis donc celle qu'il aime*, a été exécuté d'une manière ravissante. Batiste et Mlle Florini en faisaient les frais.

Il serait injuste de ne pas accorder un tribut d'éloges à la noblesse avec laquelle Julien remplit le rôle de *Lindor*. Chardon, qui est jeune pour celui de *Bartholo*, y met un naturel et une verve comique qui rachètent tout ce que sa verte vieillesse pourrait ôter à l'illusion.

On doit beaucoup au zèle de l'administration, beaucoup au talent des acteurs, et autant aux efforts de M. Moria, notre chef d'orchestre, qui était connu avantageusement avant une circonstance qui ne peut qu'ajouter à l'intérêt qu'il a toujours inspiré.

EDWD.

Commerce et Industrie.

AVIS.

Les personnes dont l'abonnement finit le 5 Mars, sont invitées à le renouveller avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi de leurs numéros.

PORT DE ROUEN.

RÉCLAMATIONS ET CHARGEMENS.

(4 Mars.)

Le brick l'Aimable-Société, c. Moisan, ven. de Noirmoutiers, ch. de sel, pour M. Ch. Durand.

Le chasse-marée la Marie-Thérèse, cap. Courtois, ven. de Harfleur, ch. d'avoine qui est à ordre.

Courtier de ces navires, M. Lucet.

Chargem. du dogre *l'Anne-Chérie*, cap. Bourdieu, ven. de Bordeaux. — Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Daudurand, 24 fûts vin.
Vve. B. P. Lecouteulx, 1 fût vin.
Dubosq-Lettré, 14 fûts vin, 1 dito liqueurs.
Frébourg frères, 20 fûts 30 caiss. prunes.
Richard Auquetin, 2 fûts vin.
Rouland, 75 fûts eau-de-vie, 2 caisses vin.
Petit-Durand, 1 fût sucre en pain.
Le chevalier Bletterie, 17 fûts vin.
Moreau, 1 balle coton.
Chefdru, d'Elbeuf, 4 fûts vin.
Lecarpentier, 2 fûts vin.
Poutrel aîné, 1 fût dito.
Berard fils, 25 fûts eau-de-vie.
Au porteur, 1 fût eau-de-vie, 4 fûts vin, 76 sacs café.

Chargem. du brick *le Narcisse*, cap. Gorse, ven. de Bordeaux et le Havre. —Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Delaquerière, 4 fûts vin.
Hervieu, 315 bûches Campêche
Lebreton-Vallée, 1 fût vin.
Diéusy aîné, 20 fûts eau-de-vie.
Corel, 4 fûts vin.
Crevel et comp., 1 fût tafia, 2 fûts vin.
Lepesqueur, 3 fûts eau-de-vie.
Maris et Amiline, 10 fûts vin.
Acard, 3 fûts vin.
Au Porteur, 20 fûts vin.

Provenant du transbordement du navire *la Louise*, cap. Bourdé, ven. de Marseille.

Richard fils aîné, 12 balles roseaux.
Flory, 13 caisses savon.
Ch. Durand, 11 caisses dito.
Au porteur, 15 caisses dito.

Chargem. de la galéasse *l'Emilie*, cap. Delumeau, ven. de la Rochelle et le Havre.—Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Mauduit fils, 30 fûts eau-de-vie.
J. Ch. Lebreton, 25 dito dito.
Hébert frères, 10 dito dito.
Morice et comp., 6 dito dito.
Carouge, 10 dito dito.
Lecarouge, 20 dito dito.
Lecarpentier, 12 dito dito.
Lecardonnel et Pionnier, 20 dito dito.
Long-Neveu, 16 dito dito.

Pris au Havre.

Fauvel jeune, 20 barriq. sucre.
Ch. Berat, 4 balles peaux de cheval.

Pris au Havre, provenant du navire *l'Espérance*, ven. de Bayonne.

14 barils galipot.

MOUVEMENT DU 3 AU 4.

NAVIRES ENTRÉS.

Le dogre l'Heureuse-Rencontre, cap. Persil fils, de 83 tonn., v. du Havre, ch. de planches, vin, esprit

Le brick l'Aimable-Société, c. Moizeine, de 74 tonn., ven. de Noirmoutiers, ch. de sel.

Le chasse-marée la Marie-Thérèse, c. Courtois, de 13 tonn., v. d'Harfleur, ch. d'avoine.

Le chasse-marée la Mélanie, c. Barrat, de 64 tonn., v. de Saint-Malo, ch. de tabac, planches.

La gabarre la Lise, c. Simon, de 51 tonn. v. du Havre, ch. de brai, goudron.

La galiote la Zélia, c. Rousseau, de 80 tonn., v. du Havre, ch. de savon, vin, potasse.

La gaëlette la Belle-Gabrielle, cap. Béranger, de 70 tonn., v. de Ténériffe, ch. de vin.

Le dogre la Marie-Louise, c. Lemonnier, de 72 tonn., v. du Havre, ch de vin, eau-de-vie.

Le dogre le Neptune, c. Poirier, de 56 tonn., v. du Havre, ch. de soufre, sucre.

Le sloop la Jeune-Euphrasie, c. Troude, de 29 tonn., v. du Havre, ch. de blé.

Le chasse-marée, le Cosmopolite, cap. Néau, de 62 tonn., v. de Noirmoutiers, ch. de sel.

Le sloop la Marie-Rose, c. Cauvin, de 38 tonn., v. de Saint-Samson, ch. cidre.

La gribane la Caroline-Désirée, cap. Blondel, de 38 tonn., v. du Havre, ch. de vin, sucre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Eole, c. Bellanger, de 27 tonn. all. à Caen, ch. de plâtre.

Le lougre l'Hypolite, c. Gaston, de 62 ton., all. à Brest, ch. de bois.

Le sloop l'Angélique, c. Samson, de 29 tonn., all. à Caen, ch. vin et plâtre.

Le sloop le Saint-Pierre, c. Fleury, all. et ch. idem.

Le chasse-marée la Marie-Françoise, c. Tallouard, de 42 t., all. au Havre, lège.

Le sloop l'Espoir, c. Piel, de 29 ton. all. à Saint-Malo et Granville, ch. de bois de teinture.

Le brick suédois Lovise, c. Berglund, de 137 tonn., all. à Bordeaux, lége.

La gribane l'Aimable-Eugénie, capit. Colombel, de 59 tonn., all. au Havre, idem.

Le sloop l'Auguste, cap. Mayer, de 28 tonn., all. à Honfleur, idem.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES ENTRÉS DU 3 AU 4 MARS.

Le brick l'Auguste, cap. Calcuis. v. de Liverpool, ch. de plomb

Le brick les Deux-Frères, cap. Salain, ven. de la Havanne, ch. coton, café.

Le brick l'Espérance, cap. Bourdet, ven. de Rouen, sur lest.

Le trois-mâts américain, la Pallas, cap. Amalat, ven. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le brick l'Indécis, cap. Longran, v. de Gersey, ch. de sucre, café.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 2 au 3 Mars.

Sont montés et posés :

Le brick le Jule, c. Allain, v. de Malaga.

La gribane l'Aimable-Baltide, c. Lesourd, v. du Havre.

Sont montés et passés debout :

Le sloop les Deux-Amis, c. Enou, v. du Havre.

Le smack la Parisienne, c. Grandcourt, v. du Havre.

La gaëlette la Catherine, c. Vacquerie, v. du Havre.

Sont arrivés de Villequier.

Le chasse-marée la Louise, c. Person, all. à Bordeaux.

Le chasse-marée le Théobal, c. Bevin, all. idem.

Le sloop le Clairvoyant, cap. Julienne, all. au Havre.

Le chasse-marée la Marie-Hyacinthe, c. Louette, all. à Vannes.

Le chasse-marée l'Alphonse, c. Marion, all. à Bordeaux.

Le dogre l'Adolphe, cap. Devineau, all. idem.

Le brick la Belle, cap. Viaud, all. idem.
Le brick l'Eugénie, c. Allard, all. idem.
Le brick le Pays-Bas, c. Métayer, all. idem.
Le sloop le Jeune-Emile, c. Fontaine, all. à Touques.
Le brick l'Elisabeth, cap. Rappay, al. à Charente.
Le sloop l'Auguste, cap. Banbine, all. au Havre.
Le sloop la Jeune-Harmance, cap. Moisé, all. à Touques.
Le sloop la Marie-Marthe, c. Pongnon, all. à Honfleur.
Le dogre la Ville-de-Cherbourg, cap. Blanchon, all. à Dunkerque.
Le sloop la Justine, cap. Lacroix, all. à Caen.
Le sloop la Clémentine, cap. Paris, all. au Havre.
Le dogre les Sœurs-Unies, cap. Varet, all. au Havre.
Le brick le Prosper, cap. Toutain, all. à Brest.

Sont montés et passés debout :

La galiote la Félicie, c. Dumont, v. du Havre.
La galiote les Deux-Amis, c. Barbé, v. du Havre.
La goëlette la Constance, c. Doucet, v. du Havre.

AVIS DIVERS.

Vente par autorité de justice.

N° 6. Il sera, JEUDI prochain, 12 Mars, à deux pour trois heures précises après midi, dans la Cave de M. MOTTEL-CAVELAN, sise rue Saint-Denis, n° 28, procédé, par M. BERNIER, Courtier de Commerce, argent comptant, à la Vente de VINS et RHUM, ci-détaillés ;

SAVOIR :

52 pièces de VIN vieux de Bourgogne, 1re qualité.
15 barriques Médoc, 1re qualité ;
11 barriques Médoc, 2me qualité ;
14 barriques Mâcon, 1re qualité ;
9 tierçons Mâcon, 2me qualité ;
5 paniers VIN blanc et rosé, de Champagne, 1re qualité, de 25 litres chacun ;
17 paniers de Madère sec, de 25 litres chacun ;
5 paniers de Madère doux, de 25 litres chacun ;
Et 2 paniers de RHUM, de 50 litres, chacun.

On pourra s'adresser chez M. MOTTEL-CAVELAN, pour goûter lesdits Vins et Rhum.

N°. 7. Depuis quelque tems on a répandu, avec intention peut-être, que le Propriétaire du *Café* LASALLE, situé à Rouen, vis-à-vis la Crosse, avait vendu son fonds et céde son établissement. Ce bruit est totalement faux, et n'a pu être répandu que par des gens non intéressés à nuire à un établissement déja connu sous des rapports avantageux.

M. LASALLE, saisit cette occasion pour rappeler qu'il continue à tenir son Restaurant et à donner à manger à la carte.

N°. 8. M. DEVERS, ex-Coiffeur à Paris, inventeur du tissu imperméable, élève de feu M. Michallon, Coiffeur du Roi, désirant répondre à la confiance dont on l'honore, vient de joindre à son établissement, rue de Paris, maison du café Périn, en face la nouvelle salle de spectacle, au Havre, le dépôt des objets suivans :

1°. Le véritable Philocome, pour prévenir la chute des cheveux, en arrêter les progrès et leur donner l'éclat et la souplesse nécessaires.

2°. Les Rasoirs dits les *Aubril*, qui viennent d'obtenir pour leur bonté surprenante, plusieurs mentions particulières de l'Athénée des arts.

3°. Des Cuirs de différens modèles, et notamment les corioptimes du même auteur, M. *Aubril*.

4°. De la vraie Eau des Templiers ou Eau de Cologne balsamée, simple et double, la seule admise à l'exposition du Louvre, sur un rapport médical.

5°. Du Savon cosmétique, dit de *Marson*, lequel étant composé de substances dont la combinaison lui donne la plus parfaite qualité, est celui qui doit être préféré pour la toilette des dames, et la barbe.

Un salon bien décoré est destiné, dans cet établissement, à la coupe des cheveux. Le sieur Devers confectionne aussi des perruques et des toupets métalliques qui s'adaptent à chaque forme de tête. Il tient aussi un joli choix de brosserie fine, pour la tête et la barbe, ainsi que des peignes d'écaille de tout genre ; et en général on trouvera chez lui toute espèce de parfumerie, les ouvrages en cheveux, du dernier goût. Son établissement est ouvert depuis 8 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir.

ARTICLES PAR BREVET.

Toupets métalliques, première qualité.	25 fr.
Rasoirs dits les *Aubril*, ordin. la pièce.	2
Cuir corioptime, du même...	12 à 25
Philocôme, le flacon.....	2 à 3
Eau des Templiers, le rouleau.	2 à 3
Savon cosmétique, la tablette.	50 à 2

N°. 9. Madame TOCQUEVILLE et Comp. ont l'honneur de prévenir les personnes qui accordaient leur confiance au sieur TAUGARD, auquel ils ont succédé, que c'est à leur seul magasin, rue du Bac, n° 10, qu'on trouvera, en tout tems, les véritables huîtres de Cancale, de la première qualité ; et que l'ouvrière qui était employée chez le sieur *Taugard*, et, par suite, chez madame *Tocqueville*, n'est plus attachée à leur établissement, et n'y a plus aucun intérêt.

AGENCE D'AFFAIRES.

AVIS IMPORTANT.

N° 10. Dans le nombre des cabinets d'affaires qui se sont formés à Paris, il n'en est aucun où l'on s'occupe de l'objet important des brévets d'invention, de perfectionnement et d'importation. M. Truffaut, ancien employé du bureau des arts et manufactures, au ministère de l'intérieur, s'est décidé à établir une agence, où les artistes, manufacturiers et inventeurs dans tous les genres d'industrie, trouveront les renseignemens et les conseils dont ils peuvent avoir besoin.

Pour donner plus de développement à son entreprise, et pour être à même de satisfaire aux diverses demandes des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, M. Truffaut a réuni son cabinet à celui de M. Besancèle Saint-Genies, déja avantageusement connu, et dans lequel l'on se charge de la suite de toute espèce d'affaire, notamment de la redddition et apurement des comptes de tout agent comptable, et obtention de quitus de la cour des comptes.

N° 11. — On se charge, au Bureau de ce Journal, de l'insertion de toute espèce d'*Annonces*, *Affiches* et *Avis divers*. Tous Avis relatifs au commerce, devront être déposés *signés*, au Bureau de *la Nacelle*, avant quatre heures du soir, la veille du jour où l'on voudra qu'ils paraissent. Ces avis seront insérés sans frais pour tous les abonnés.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

80f 30c 40c 50c 45c 60c 65c 70c 55c 80f
60c 50c 55c 60c 55c 50c 55c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1823, fin. 3 0
1823, 8 2
1825, 9 4 65f 75c

Idem NOMINATIVES,

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p. 100
Avec lots et primes,
Jouissance de Décembre 1822.
990f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823

LOTERIES DE FRANCE.

(DERNIERS TIRAGES.)

Lille : 60—42—52—88—14.
Strasbourg : 85—40—71—5 65.
Lyon : 10—65—97—35—8.

SPECTACLES DU 4 MARS.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures.*)

LE MARÉCHAL FERRANT.

Opéra en 2 actes, de Quétant et Philidor.

Marcel,	MM. Chardon.
Labride,	Bic.
Colin,	Constant.
Eustache,	Dauxontier.
Bastien,	Astruc.
Claudine,	Mesd. Théuard.
Jeannette,	Laloi.

VALÉRIE,

Comédie nouvelle en 5 actes, de MM. Scribe et Melesville.

Ernest	MM. Ernest.
Henri,	Roche.
Ambroise,	Pougaud.
Caroline,	Mesd. Legrand.
Valerie	Saint-Elme.

LE TRAITÉ NUL,

Opéra en 1 acte, de Marsollier et Gaveaux.

Simonin,	MM. Bié.
Dulis,	Félix.
Grospierre,	Astruc.
Pauline,	Florini.
Jeannette,	Mesd. Laloi.
Mathurine,	Théuard.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

MERCREDI.
5 Mars 1823.

N°. 91. — 2me Année.
Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

AVIS,

Les personnes dont l'abonnement finit aujourd'hui 5 Mars, sont invitées à le renouveller avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi de leurs numéros.

LA CONFESSION,

CHANSON.

Air : *C'est le Solitaire.* (du Solitaire.)

Votre bouche, sans doute,
Va tout me révéler,
Et dieu qui nous écoute,
Vous prescrit de parler.
Si l'on se perd, ma chère,
Souvent en médisant,
Quelquefois, au contraire,
On se sauve en causant;
Mais pas de mystère :
J'entends tout,
Je vois tout,
Je sais tout. (*bis*).

Avec cet air si sage,
Vous préférez, dit-on,
Le plaisir à l'ouvrage,
Et la valse au sermon;
Cependant une femme
Devrait songer, ma soeur,
Qu'on sauve mal son ame
Dans les bras d'un valseur;
Le monde vous blâme,
Il voit tout,
Entend tout
Et sait tout. (*bis*).

Vous venez à la messe,
Et dans notre saint lieu,
Vous soupirez sans cesse,
Mais ce n'est pas pour Dieu;
Sortez-vous de l'enceinte,
De suite un aigrefin
Vous offre de l'eau sainte
Pour toucher votre main;
Mais malgré la feinte,
On sait tout,
On voit tout,
On sait tout. (*bis*).

Quand le sommeil prolonge
Vos rêves les plus doux,
Vous ne voyez en songe
Que toilette, qu'époux.
L'esprit ne se rappelle
Que l'erreur qui lui plut;
Et jamais une belle
Ne rêve à son salut.
Mais craignez mon zèle.
J'entends tout;
Je vois tout;
Je sais tout. (*bis*).

Edwd.

DIALOGUE DU TEMS D'HENRI IV.

— Je vous ai vu, jadis, bien maigre.
— J'ai dû voter pour m'engraisser.
— Je vous connus jadis intègre.
— J'avais quatre enfans à placer.
— Je vous revois blanc comme une oie.
— Les oiseaux changent de couleur.
— Vous n'étiez pas oiseau de proie.
— L'occasion fait le voleur.
— Vous avez écrit pour la ligue.
— J'agis aujourd'hui pour le roi.
— Vous pensiez mal, et sans la brigue....
— Je n'ai jamais pensé qu'à moi.

L'UPAS,

ARBRE POISON DE L'ISLE DE JAVA.

Cet arbre destructeur a déjà été décrit par les naturalistes; mais ce qu'ils en ont dit est tellement mêlé de merveilleux, que la plupart des lecteurs l'ont considéré comme une ingénieuse fiction. M. Foersch, chirurgien hollandais, est le premier qui ait publié sur cette matière, une notice intéressante et qui paraît, quant aux faits qu'elle renferme, porter le caractère de la vérité. C'est de ce mémoire que nous allons extraire quelques particularités qui nous ont semblé curieuses, sans que nous puissions, toutefois, en garantir l'authenticité.

« L'*Upas* ou *Bohum-Upas*, ainsi que l'appellent les malais, se trouve dans l'île de Java, à vingt-sept lieues de Batavia, quarante de Souza-Charta, siége de l'empereur, et à vingt lieues de Tinkjoe, résidence actuelle du sultan de Java. Il est entouré par de hautes collines, et le pays qui l'environne à la distance de quatre lieues, est entièrement stérile. On y

chercherait en vain un arbre, un buisson, la plus petite plante. La montée la plus douce qu'offrent ces collines est du côté qu'habite un vieux prêtre malais. C'est de sa maison que partent les criminels pour aller recueillir ce poison dont toutes les armes de guerre sont impreignées; il est d'une grande valeur et l'objet d'un revenu considérable pour le souverain. (1).

» C'est une espèce de gomme qui coule entre l'écorce et le tronc de l'*Upas*. Les malfaiteurs condamnés à mort sont les seuls qui aillent le chercher, et c'est le seul moyen qu'on leur offre de conserver leur vie. Après que le juge a prononcé la sentence, on leur demande s'ils veulent mourir des mains du bourreau, ou s'ils préfèrent aller recueillir une boîte de poison sur l'*Upas*. Ordinairement ils choisissent le second parti, parce que, outre l'espoir qu'ils ont d'échapper à la mort, ces malheureux sont assurés, en cas de retour, que l'empereur pourvoira désormais à leur subsistance. Ils ont aussi la permission de demander quelque grâce qui leur est ordinairement accordée. On les munit alors d'une boîte d'argent ou d'écaille de tortue, dans laquelle ils doivent mettre la gomme vénéneuse, et on leur enseigne les moyens de venir à bout de leur périlleuse entreprise. Il faut qu'ils fassent attention à la direction des vents, afin que les émanations de l'arbre soient emportées loin d'eux; ils doivent aussi travailler en toute hâte, c'est le seul moyen d'échapper au danger. On les envoie ensuite dans la maison du vieux prêtre, où les attendent leurs parens et leurs amis. Ils y restent jusqu'à ce que le vent soit favorable. Au moment du départ, il leur met un grand capuchon de cuir qui descend jusque sur leur poitrine, et qui est garni de verres pour garantir leurs yeux; il leur donne aussi une paire de gants de cuir, ensuite il les accompagne à une distance de deux milles; là, le prêtre répète ses instructions, et leur indique l'endroit où ils doivent aller chercher l'arbre fatal. Il leur montre la colline qu'ils doivent gravir, et au-delà de laquelle ils trouveront un ruisseau qu'ils suivront pour arriver directement à l'*Upas*.

» Le vieux prêtre m'a assuré, dit M. Foersch, que pendant le séjour qu'il a fait en ces lieux depuis trente ans, il a expédié plus de sept cents criminels, et qu'il en a vu à peine revenir dix-huit.

» L'arbre est situé au bord d'un ruisseau, il est d'une grosseur médiocre; à ses côtés croissent cinq ou six jeunes arbres de la même espèce; le terrain qui l'environne est formé d'un sable noirâtre, rempli de cailloux et couvert de cadavres.

» Aucune créature humaine ne peut exister dans un rayon de cinq lieues autour de cet arbre. Il n'existe pas de poissons dans l'eau qui coule en ces lieux; et lorsque des oiseaux volent assez près de l'arbre pour que les exhalaisons puissent les atteindre, ils tombent aussitôt privés de vie.

» En 1776, ajoute M. Foersch, au mois de février, je me trouvais à Soura-Charta, où je fus présent à l'exécution de treize concubines de l'empereur, convaincues d'infidélité à son égard; elles furent conduites, vers onze heures du matin, au milieu d'une cour située dans l'enceinte du palais impérial. Ce fut là que le juge prononça leur sentence, qui les condamnait à périr au moyen d'une lancette empoisonnée avec l'*Upas*. La sentence fut exécutée sur le champ; en seize minutes elles avaient toutes cessé d'exister. Quelques heures après, le corps de ces infortunées était couvert de taches livides, comme celles que produit la peste : leurs figures étaient enflées, leur teint bleuâtre et leurs yeux étaient devenus jaunes. »

Il est prouvé que l'*Upas* est le plus violent de tous les poisons du règne végétal, il contribue beaucoup à rendre mal sain le climat de Java; mais ce n'est point le seul mal qu'il produise : chaque année une centaine d'habitans de cette île, indigènes ou européens, périssent victimes de ce poison; les principaux du pays en impreignent leurs armes; et en temps de guerre les malais en infectent toutes les sources. Lorsque les hollandais marchent en corps de troupes dans un pays ennemi, ils portent toujours avec eux des poissons qu'ils jettent dans l'eau quelques heures avant de la boire. C'est par ce moyen seul qu'ils se sont garantis d'une entière destruction.

H. T.

(1) Le poison de l'*Upas* rapporte presque autant à l'empereur que la loterie de France fournit de millions au trésor public.

ÉLÉGIES SAVOYARDES.

Par Alex. Guiraud.

L'infortune de ces pauvres enfans, obligés de quitter si jeunes leur chaumière indigente, pour gagner, dans l'Europe, de quoi soutenir le vieux père qui n'a plus de pain pour eux, est un sujet bien élégiaque. C'est à Paris surtout que ces petits voyageurs viennent rendre la bienfaisance française tributaire du malheur. On les rencontre partout échangeant leurs services pour un peu d'argent. Ici, sur la sellette, ils redonnent l'éclat à nos chaussures; là, sur le ruisseau gonflé par l'orage, ils jettent un pont volant et guident la démarche tremblante du fat qui ne les paye pas; ailleurs, ce sont des commissionnaires officieux, diligens et d'une probité à l'épreuve (triste lot pour qui veut s'enrichir). La faiblesse seule les empêche d'être utiles, et leurs chansons naïves ou la danse de la marmotte font alors ouvrir la bourse du passant attendri. M. Guiraud, auteur des élégies savoyardes, peut donc compter parmi ses bonnes inspirations l'idée de cet intéressant sujet. Son livre imprimé avec luxe peut orner nos bibliothèques : gens du monde, achetez-le, vous contribuerez à une bonne action, puisque le produit est destiné aux petits Savoyards. En le lisant, la pitié se glissera dans votre ame, et, peut-être les pensées mélancoliques auront assez captivé vos esprits pour vous rendre indulgens, et vous empêcher de remarquer quelques vers faibles. Comment d'ailleurs la critique oserait-elle affliger celui qui voue son talent à la misère! Quand même la poésie n'en vaudrait rien, jamais je n'oserais le dire. Je conseille, au contraire, à M. Guiraud de mettre à la deuxième édition cette épigraphe :

» J'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur ouvrage. »

Personne n'en disconvendra, voire ceux qui connaissent les *Machabées*.

R.

MACÉDOINE.

— Nous venons de recevoir les discours de MM. les pairs et députés. Les personnes qui en ont demandé la collection, peuvent se présenter au bureau de la *Nacelle*, elles y trouveront aussi le compte rendu des séances mémorables des 26 et 27 février 1823.

— Le libraire Plancher vient de publier la *Proposition de M. Labourdonnaie*, tendant à faire expulser M. Manuel; précédée de réflexions sur l'inviolabilité des députés et sur l'épuration, dans les assemblées législatives; par M. Félix-Bodin.

Au même bureau :

Séance de la Chambre des Pairs, prix	1 f.
Discours de MM. les Pairs et Députés,	50 c.
Compte rendu des Séances, etc.	1 50
Discours de M. de Châteaubriand,	1

— Sur vingt-huit individus nés à Dunkerque, dans le mois de février dernier, nous ne remarquons que quatre enfans naturels; et sur vingt-sept personnes mortes dans le même mois, sept à huit se trouvaient âgées de soixante-cinq à quatre-vingts ans : le reste n'était que des enfans en bas âge. La comparaison de l'état-civil de Dunkerque, avec celui des autres pays, ferait supposer que les mœurs de cette ville maritime sont très-bonnes relativement aux rôtres. Mais que serait-ce auprès de l'âge d'or où l'on n'était qu'un marmot à 50 ans, et où il n'y avait pas d'enfans dits *naturels*, attendu qu'ils l'étaient tous!

» Tant de bonheur n'est-il donc qu'un mensonge! »

Commerce et Industrie.

Charg. du brick la *Nymphe*, cap. *Leconniat*, ven. de Cette. — Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Fauvel jeune, 18 fûts vin de liqueur, 1 fût vin ordinaire.
Lecœur, 10 fûts eau-de-vie.
Courtois père, 6 fûts vin de liqueur, 27 fûts vin.
Olivier Grille, 100 fûts eau-de-vie.
Lecarpentier, 15 dito, dito.
Morin aîné, 4 fûts vin muscat.
Troussel père, 6 fûts vin.
Gaudy, 1 fût dito, 1 caisse contenant châtaignes sèches, pois, grenades, citrons, résine, 1 caisse liqueurs.
Lorion aîné, 1 fût vin.
Batereau, 14 fûts vin.
Duguez, 1 dito dito.
Desroques frères, 4 fûts esprit 3/6.
Au porteur, 20 dito eau-de-vie.

Charg. du brick *le Charles*, cap. *Lecoursonnois*, ven. de Morlaix. — Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Decaen et Briosne, 230 bûches bois sapan, 53 pots de beurre.
Reynard, 15 balles bois de réglisse.
Fauvel jeune, 120 barils litharge, 2 caiss. chandelles.
Béliard, 74 balles papier, 56 pots beurre.
Gauthier frères, 2 barriq. miel, 2 dito graisse douce, 20 pots beurre.
Cartier, 5 balles cire jaune.
Ve B. P. Lecouteulx, 10 balles graines de trèfle.
Morice et comp., 25 pots beurre.
Dodard et fils, 4 pots beurre, 50 petits barils vides.
Tinel Ancelot, 25 barriq. miel.
Frebourg frères, 19 frequins beurre.
Caste-Delamare, 12 balles papier.
Truplin aîné, 10 dito dito.
Au porteur, 1 vieux cylindre en fer, 7 balles colle de tanneur, 3 balles corne de bœuf, 280 pots beurre salé, 50 tinettes dito, 20 balles papier, 31 kil. graine de trèfle.

Charg. du ch.-m. *le Pacifique*, c. *Laurent*, venant de Bordeaux. — Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Lorion aîné, 25 fûts eau-de-vie.
Lecaron père et fils, 300 sacs sucre brut.
Pour la régie, 80 boucauts tabac
A ordre, 322 bûches bois de Sainte-Marthe.

Charg. du brick *la Société*, c. *Lecomte*, ven. de la Rochelle. — Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Savalle-Toutain, 15 fûts eau-de-vie.
Ve Delaunay et neveu, 15 dito dito.
Dieusy frères, 25 dito, dito.
Boisson-Prac, 15 dito dito.
Thomas Eury et comp., 9 fûts dito.
Bénard, 4 fûts gravelle.
Au porteur, 5 dito dito. — 3 dito tartre.

Charg. de la galiotte *l'Hortense*, c. *Desmeilliers*, ven. d'Honfleur. — Courtier-interprète, M. Viard.

Provenant du navire le Désiré, cap. Dubreuil, ven. de Marseille.
Au porteur, 131 caisses savon.

Provenant du navire l'Elisabeth, cap. Mocaer, ven. de Marseille.
Au porteur, 284 caisses savon.
Pris à terre, pour M. Vanier, 52 morceaux bois à brûler.

Chargem. de la goëlette *l'Active*, cap. *Collot*, ven. du Havre. — Courtier-interprète, M. Viard.

Provenant du transbordement du navire l'Amiral Villaret, c. Lecerf, ven. de Marseille.

Réclamateurs, MM.

Guerin de Foncin, 48 fûts carbonate de soude, 32 caisses savon.
Richard Anquetin, 61 caisses savon.
Desroques frères, 49 caisses savon.
Au Porteur, 352 caisses savon, 240 planches sapin.

Le sloop le Saint-Pierre, cap. Haupois, ven. de Londres, 375 saumons plomb, pour M. Desbois.

Chargem. du sloop le *Saint-Jacques*, cap. *Poitevin*, ven. du Havre. — Courtier-interprète, M. Viard.

Provenant du navire la Providence, cap. Theband, ven. de Marseille. — Consignataire, M. Asselin-Lebrument.

Réclamateurs, MM.

Bard jeune, 52 caisses savon.
Ch. Durand, 87 dito dito.
Flory, 100 dito dito.
Au porteur, 4 fûts huile d'olive, 12 caisses savon.

Chargem. du dogre *le Vélocifer*, cap. *Néel*, ven. du Havre. — Courtier-interprète, M. Viard.

Au porteur, 958 planches sap, 2006 morceaux bois de campêche.

Chargem. du brick *la Jeanne-Françoise*, cap. *Savidan*, ven. de Bordeaux. — Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Lorion aîné, 50 fûts esprit.
Lecaron père et fils, 1 fût vin, 400 sacs sucre.
Crevel et comp., 15 bottes acier battu.
Malfilâtre, 4 balles bouts de roseaux.
Dubosq-Lettré, 4 caisses 2 fûts vin.
Asselin-Lebrument, 5 fûts vin.
Desplanques fils, 24 dito dito.
Rousselin-Cavey, 1 fût vin.

Chargem. du dogre *le Vigilent*, cap. *Blanconnier*, v. de Bordeaux. — Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Carpentier fils, 200 fûts vin.
Crevel et comp., 4 fûts vin, 12 pots clissés, contenant confitures de volaille.
Lasne, 10 balles pastel en pâte.
Paperec, 104 fûts vin.

Chargem. du brick *la Lise*, cap. *Aubry*, ven. de Saint-Malo. — Courtier-interprète, M. Viard.

39 boucauts 96 balles tabac, pour la régie.

Chargem. du sloop *le Petit-Eugène*, cap. *Dugornec*, ven. du Havre. — Courtier-interprète, M. Viard.

Provenant du navire le Maure, capit. Blanchard, ven. de Marseille.

Guerin de Foncin, 52 couffes natrum.

Provenant du navire la Louise, cap. Bourdé, ven. de Marseille.
Au Porteur, 111 caisses savon.

Provenant du navire l'Espérance, cap. Piquenay, ven. de Marseille.

Réclamateurs, MM.

Richard Anquetin, 10 caisses savon.
Au porteur, 10 caisses savon, 4 fûts vin.

Chargem. du dogre *les Deux-Sœurs-Unies*, c. *Bailleé*, ven. du Havre.

Provenant du navire le Maure, capit. Blanchard, ven. de Marseille.

Réclamateurs, MM.

Ch. Durand, 85 caisses savon, 16 fûts vin.
Au porteur, 513 caisses savon, 28 fûts vin.

Chargem. du brick *le Malin*, c. *Lavergne*, ven. de Cette. — Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Lecœur, 101 fûts vin.
Hûbert aîné, 10 dito dito.
Dieusy aîné, 6 fûts liqueur.
Th. Eury et comp., 14 fûts dito.
Pour Monseigneur l'Archevêque de Rouen, 1 fût vin, 1 baril olives confites, 4 caisses contenant raisins secs, confitures, amandes en coques.
Villard, 6 fûts vin.
Au Porteur, 60 fûts vin.

Chargem. du sloop *le Royaliste*, capit. *Letyran*, ven. du Légué. — Courtier-interprète, M. Viard.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

MOUVEMENT DU 2 AU 3.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le prudent, c. Heurtel, de 49 tonn., v. du Hâvre, ch. de cuivre, sucre.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES ENTRÉS DU 1er AU 3 MARS

Le trois-mâts américain l'Harison, c Blazet, v. de New-Yorck, ch. de coton, cuirs, etc.

Le sloop l'Estelle, c. Blanchet, v. de Caen, ch. de pierres, pain d'huile.

Le sloop la Jeune-Eléonore, c. Lingé, v. d'Honfleur, ch. de bois.

Le sloop la Glaudine-Gabrielle, cap. Voisard, v. d'Honfleur, ch. de bois.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La galiote la Parisienne, c. Grandcourt, all à Rouen, ch. d'huile, savon.

Le sloop les Deux-Amis, c. Enault, all. à Rouen, ch. de vin, savon.

Le sloop la Jeune-Léontine, c. Avarre, all. à Rouen, ch. de charbon.

La galiote la Jeune-Catherine, cap. Vaquerie, all. à Rouen, ch. de coton.

Le sloop la Ville-d'Harfleur, c. Baudoin, all. à Honfleur, sur lest.

Le sloop le Succès, cap. Delpierre, all. à Dunkerque, ch. de potasse.

Le sloop le Jeune-Victor, c. Truquetil, all. à Dieppe, ch. de pierre.

Le sloop l'Aimable-Bathilde, cap. Lesourd, all. à Rouen, ch. de planches

Le dogre les Deux-Amis, c. Bardel, all. à Rouen, ch. d'huile.

La goëlette la Philipine, c. Clément, all à Rouen, ch. de riz.

Le sloop la Constance-Louise, cap. Doucet, all. à Rouen, ch. de pavés.

Le dogre l'Adèle-Chérie, c. Bouvier, all. à Dunkerque, ch de potasse, sucre.

Le brick les Deux-Céciles, c. Dauphin, all. à Boulogne, sur lest.

Le brick l'Aimable-Annette, c. Perre, all. à Dunkerque, sur lest.

Le brick lubeckois le Mercurius, cap. Pétersonn, all. à Amsterdam, ch. vin, etc.

La galiote hanovrienne le Paradis, cap. Pael, all à Rotterdam, ch. d'orge.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvem. du 28 Février au 1er Mars.

Sont montés et passés debout :

Le chasse-marée la Fille-Unique, cap. Largouette, ven. de l'Ile d'Oleron, ch. de vin, eau-de-vie.

La galiotte la Marie-d'Amour, cap. Cauchois, ven. du Havre, ch. savon.

Le chasse-marée le Jérôme, c. Pechot, ven. de la Rochelle, ch. de vin, eau-de-vie.

Le sloop la Jeune-Adèle, cap. Havard, ven. du Havre, ch. de diverses march.

Le brick l'Eugénie, cap. Mingier, v. de Noirmoutier, ch. de sel.

Le schoner anglais Liberty, c. M. Aldridge, ven. de Londres.

Le brick anglais Jane Ellin, cap. D. Edouards, v. de Londres.

La goëlette hollembourgoise la Vrouw Gezina, c. Laurmann, v. de Londres.

Sont arrivés de Villequier le 1er, et descendus le 2 :

Le chasse-marée le Bon-Père, c. Poligné, all. à Bordeaux.

Le sloop la Marie-Anne, c. Lejannon, all. à Marennes.

Le sloop l'Aimable-Louise, c. Hébert, all. à Couteville, ch. de fûts vides.

Le sloop l'Ernestine, c. Guihomat, all. à Saint-Brieux, ch. de diverses marchandises.

Le sloop l'Espérance, c. Parento, all. à Dieppe, ch. de plâtre.

Le chasse-marée l'Aimable-Marie, cap. Lefloch, all. à Bordeaux, sur lest

La bisquine l'Espérance, c. Leprieur, all. à Caen, ch. de plâtre.

Le chasse-marée la Zoé, c. Trémeut, all. à Bordeaux, sur lest.

Le chasse-marée la Marie-Joseph, cap. Geoffroy, all. à Brest

Le chasse-marée la Désirée, cap. Leblanc, all. à la Venture.

Le chasse-marée la Providence, cap. Lecorps, all. à Bordeaux.

Le dogre l'Aigle, cap. Tolhouarne, all. à Bordeaux.

Le chasse-marée les Trois-Frères, cap. Machefaux, all. à Bordeaux.

Le sloop la Louise, cap David, all. à Caen.

Le sloop la Félicité, cap. Masson, all à Barfleur.

Nantes, 24 février. — Pendant la semaine qui vient de s'écouler, il a été vendu environ 400 bqs sucre brut Mque et Gund., sur le pied 100 à 101, le bonn. 4e. ord. à 100; 600 sacs Bourbon dont on ne connaît pas au juste le prix; 400 sacs dito ressortant en 3e. ord. à 100; 600 sacs de Maurice au prix présumé de 92, et 100 c. sucre blond St-Yago à 105 Quelques bq et quarts sucre terré ont été aussi vendus.

Les cotons ont eu de la recherche : le Georgie et Caroline bon ord. s'est vendu 130 à 134; et le merchand 140 à 145. Tout ce qui restait en Porto-Rico a été payé 160.

Bordeaux, 24 février. — Nous avons éprouvé cette semaine une légère baisse dans les denrées coloniales, et les affaires ont été peu marquantes.

Dunkerque, le 25 février. — Est entré en ce port le 25, le brick Commerce, de Rouen cap. J. Bizet ven. de Stockton, ch. de plomb, en destination pour Rouen, Carlier, C.

AVIS DIVERS.

N°. 4. Madame Tocqueville et Comp ont l'honneur de prevenir les personnes qui accordaient leur confiance au sieur Taussand, auquel ils ont succédé, que c'est à leur seul magasin, rue du Bec, n° 10, qu'on trouvera, en tout tems, les véritables huîtres de Cancale, de la première qualité; et que l'ouvrière qui était employée chez le sieur *Trigard*, et, par suite, chez madame *Tocqueville*, n'est plus attachée à leur établissement, et n'y a plus aucun intérêt.

N°. 5. — On se charge, au Bureau de ce Journal, de l'insertion de toute espèce d'*Annonces*, *Affiches* et *Avis divers*. Tous Avis relatifs au commerce, devront être déposés *signés*, au Bureau de *la Nacelle*, avant quatre heures du soir, la veille du jour où l'on voudra qu'ils paraissent. Ces avis seront insérés sans frais pour tous les abonnés.

LOTERIES DE FRANCE.

(DERNIERS TIRAGES.)

Lille : 60—42—52—88—14.
Strasbourg : 85—40—71—5 63.
Lyon : 10—63—77—35—85.

SPECTACLES DU 3 MARS.

THEATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures.*)

LE LEGS,

Comédie en 1 acte, de Marivaux.

Le Marquis,	MM.	Saint-Elme.
Le Chevalier,		Roche.
L'Epine,		Pougaud.
La Comtesse,	Mesd.	Legrand.
Hortense,		Lalou.
Lisette,		Durand.

LE BARBIER DE SÉVILLE,

OU LA PRECAUTION INUTILE,

Opéra en 4 actes, d'après Beaumarchais, et le drame italien, paroles ajoutées sur la musique de Rossini par M. Castel-Blaze.

Almaviva,	MM.	Julien.
Bartholo,		Chardon.
Figaro,		Batiste.
Bazile,		Noyrigat.
Pedrillo,		Dumontier.
Le Chef des Alguazils,		Tanquerelle.
Rosine,	Mesd.	Florini.
Marceline,		Théaord.
Troupe de Musiciens et d'Alguazils,	MM.	des Choeurs.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

MARDI.

4 Mars 1823.

N°. 90. — 2me Année.

Premier trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

PENSÉE SUR LES TOMBEAUX,

imitée de l'anglais.

Un vague instinct semble guider mes pas,
Vers les objets ravis à ma tendresse ;
Sur ces débris, monument du trépas,
Mon cœur s'émeut et s'ouvre à la tristesse,
Là, je me dis, saisi d'un saint effroi,
En contemplant ces dépouilles mortelles :
« Il fut un tems qu'on les vit comme moi,
« Un tems viendra qu'on me verra comme elles. »

ENTRETIEN CONJUGAL.

La Dame. A quoi pensais-je dans l'instant
Où je m'enchaînai pour la vie ?
L'Époux. Madame, vous étiez jolie,
—— Et vous n'étiez pas impotent.
—— Vous n'aviez pas ces traits livides.
—— Vos membres n'étaient pas perclus.
—— Vous aviez cent fois moins de rides,
Et vous aviez vos dents de plus.
—— Je vous aimai comme une folle.
—— Je vous épousai comme un sot.
—— Et vous n'aviez pas une obole !
—— Vous ne saviez pas dire un mot.
—— Vous étiez alors sans culotte.
—— Vous m'avez pris sans y penser.
—— Je vous ai tiré de la crotte.
—— Moi, j'aurais dû vous y laisser.

Edwd.

NÉOLOGIE.

PREMIER ARTICLE.

Plusieurs savans néologues du XVIIIe siècle, à qui la langue française est redevable de quelques heureuses innovations, frappèrent d'anathême un grand nombre de mots que le goût réprouvait déjà, et qui ne sont encore aujourd'hui ni plus harmonieux ni moins ignobles.

En voici pour exemple :

Grouin, *baragouin*, *marsouin*, *gargouille* et leurs pareils, dont la prononciation a quelque chose de si maussade.

Cul-de-basse-fosse, de féodale mémoire. — Sanctuaire des bastilles monastiques et seigneuriales.

Cul-de-jatte. — La simplicité de l'expression ne peut racheter ce que ce mot a d'humiliant. Ne semble-t-il pas qu'un sentiment de mépris et d'abjection y remplace la pitié que l'on doit au malheur?

Culbas. — Jeu de cartes qui, jadis, amusait les peuples sans chagriner les rois.

Cullage. — Droit odieux que les seigneurs percevaient dans le bon temps sur les femmes de leurs vassaux, et dont l'expression a été adoucie en le traduisant par *droit du seigneur*, *cuissage*, ou *prélibation.* — C'est sans doute pour l'édification de nos enfans que ce mot est resté dans nos dictionnaires usuels.

Cul-de-sac. — Voie sans issue où l'on s'égare physiquement et moralement, quand on marche à la faveur des ténèbres.

Cul-de-lampe. — Ornement gothique du XVe siècle. — Délices des imprimeurs en caractères.

Culasse. } Mots dont la signification primitive est aussi
Culée. } révoltante que juste par sa simplicité.

Culbutte. — Tableau gracieux et vraiment pittoresque.

Culotte. . . . . . — Esprit de la *Gazette* de Rouen.

Une foule de dérivés ou composés du même radical et d'autres mots non moins choquans, pourraient grossir ce brillant cortége ; mais c'est assez pour en juger.

On sait qu'au lieu de cul-de-sac, Voltaire proposa impasse, que l'on accueillit d'autant mieux, qu'il contraste doublement par sa douceur et la naïveté de l'expression.

On a donc lieu de s'étonner que, malgré ces avantages et l'usage exclusif qu'on en fait ailleurs, le mot impasse ne soit pas encore adopté parmi nous. Y a-t-il insouciance de la part de l'autorité, ou volonté d'arrêter l'émancipation de ce mot? Je l'ignore ; mais je sais qu'on vient d'écrire sur toutes les fausses rues de cette ville cul-de-sac, et c'est un *gothicisme.* Le mot impasse, créé vers la moitié du siècle dernier, n'avait pas besoin de cent ans d'épreuves pour passer au nombre des élus.

Remplacer la plupart des autres mots de ces graveleuses séries, ne serait pas chose impossible. Il ne faudrait peut-être qu'une proposition hardie pour en provoquer de sensées; car il n'est point ici question de détruire l'analogie, ce lieu sacré qui groupe les mots par familles, en leur servant d'attache au mot-racine ; il s'agit seulement de substituer à des noms générique, à des termes ridicules ou surannés, des expressions plus conformes au goût, aux mœurs et aux idées du siècle. Un vain scrupule arrêtera-t-il l'essor de la pensée ?

Nous trouvons un sujet d'encouragement dans le mot pendentif, qui exprime si bien ce que cul-de-lampe exprime si mal, aujourd'hui que les lampes ont des formes si variées.

Au reste, tous les mots ne sont pas nés d'une sage combinaison : le hasard, un caprice, une folle gaîté en ont souvent produit, et en cela comme en beaucoup d'autres choses, l'usage a consacré bien des sottises que le temps a légitimées.

On connaît la bizarre origine des mots fontange et falbala,

qui datent de Louis XIV, et qui ne devaient pas survivre aux modes qu'ils firent naître.

Il s'en est peu fallu que l'on ait appelé l'ambassadeur de la cour de Rome l'ONCE (1) du pape, tant le titre de SONCE excita le rire à la cour de Charles IX, où le légat parut sous ce nom pour la première fois.

Tous les sentimens, toutes les passions ont enfanté des mots.

C'est l'horreur inspirée à nos croisés par la fatalité barbare de certains peuples de l'orient, appelés ASSASSINS, qui leur a fait donner ce nom aux meurtriers.

Une milice française, du XIV siècle, dont l'armure se nommait *brisandine*, nous a fourni le mot *brigand*, appliqué depuis aux voleurs, afin de perpétuer un souvenir d'indignation pour les odieux pillages auxquels ces soldats se livrèrent dans leur propre pays.

Les sarrasins, fiers d'avoir envahi l'Espagne, et pénétré dans les Gaules où Charles-Martel les arrêta, s'intitulèrent *vainqueurs des goths*. Cette outrageante épithète augmenta tellement la haine du peuple, que, par opposition, il les appela *chiens des goths*. C'est l'origine de notre mot *cagot*, qui a depuis éprouvé plusieurs altérations dans son acception.

Le mot *Tartufe*, que Molière a fait passer de la langue italienne dans la nôtre, en l'appliquant à un genre de personnages aussi détestés que répandus de son tems; le mot *Tartufe* reçut de tout ce qu'on appelait alors la roture, les plus brillans honneurs; et l'enthousiasme que son apparition causa, se trouve aujourd'hui justifié par sa vogue et son admission dans toutes les langues.

Le mépris et l'ironie ont donné naissance à nombre de mots qui nous sont restés, et à beaucoup d'autres qui n'ont eu qu'une existence éphémère comme les circonstances qui les avaient fait éclore.

On trouve dans nos dictionnaires, au mot *jésuite*, DINDON.

Au commencement de la révolution, on donna le nom de SANS-CULOTTES à des républicains qui se vengèrent du mépris de leurs adversaires, en adoptant ce titre avec orgueil.

Par représailles, on appela *chouans*, du nom de certain oiseau de nuit, des *insurgés des départemens de l'ouest de la France*; sans doute parce qu'ils se dirigeaient vers le couchant.

Si, comme il y a toute apparence, le mot PAPELARD (hypocrite, faux dévot) est un diminutif de *pape*, de même que *huguenot* de *Hugues*, *Blaiset* de *Blaise*, *Jeannot* de *Jean*; il découle évidemment de la même source.

Que le mot CANAILLE vienne de *canis*, dans le sens de *race de chien*, ou qu'il dérive de *canne* (canard), pour exprimer *la bassesse* et *la lâcheté*, il n'en doit pas moins son origine au mépris de certaines classes privilégiées pour les classes vulgaires.

Ce mot a repris faveur. Il y a peu d'années qu'un gouverneur militaire de la *race des Ducs*, traita de canaille des citoyens de la garde nationale de cette ville, qui ne lui portaient pas assez tôt les armes.

Ceci rappèle l'anecdote suivante sur un noble prêtre qui, dans ses sermons, appelait ordinairement ses auditeurs *canaille chrétienne*. Sa modestie était si grande, qu'un jour interrompu pendant sa messe par le bruit des assistans, il se retourne brusquement vers eux, et au lieu de *Dominus vobiscum*, qu'ils attendaient, leur adresse ces paroles: *Quand ce serait un laquais qui vous dirait la messe, vous ne seriez pas plus insolens!*

Mais tôt ou tard les compensations s'établissent.

Qu'on ait voulu rimer ou non, on a dit, et l'on dit encore dans le même sens: MONACAILLE, PRÊTRAILLE.

Lorsque sous le règne de Charles II, la noblesse ayant ressaisi le pouvoir, arbitrait de nouveau les destinées de l'Angleterre, on y donnait par dérision le nom de MILORD-BTC à certaine partie que le peuple, en France, appèle ironiquement BOURSIER, depuis la restauration.

C'est une chose bien étrange, sans doute, que la reconnaissance des peuples; mais on n'en peut rien déduire de contraire à ce que j'avance. Et de ce que ces comparaisons factieuses ne se sont pas encore accréditées, il n'est pas moins vrai qu'une foule de mots préconisés aujourd'hui, n'ont point une origine plus relevée.

Si de nobles personnes ont fabriqué le mot *canaille*, ce n'est sûrement point à la Sorbonne que nous devons les mots *prêtraille*, *calotin*, *papelard* et autres. Or, comme on appèle aujourd'hui PRUSSIENNES une sorte de cheminée; CIVET, un ragoût; MATILOTTE, une sauce à l'anguille; il n'est pas impossible qu'on dise substantivement un jour, de quelques sauces à l'ail, une MARCELLIRE ou MARCELLIENNE.

En vain m'objecterait-on que le peuple, en cette matière, ne fait pas autorité. C'est une vérité que j'admets pour ce qu'on nomme le bel usage, et que je rejette lorsqu'il s'agit de créer. Le peuple, on peut l'avancer sans crainte, est la cheville ouvrière des langues. Il ne connait aucune loi, ne s'assujétit à aucune règle: le besoin seul est son guide. Il ne laisse guère aux savans qu'à polir son ouvrage, et à former ces mots pompeux et d'apparat qu'on pourrait appeler le luxe des langues.

Rien, au surplus, que de fort naturel dans cette marche: il y avait des hommes avant qu'on eût formé des académies.

JEAN JACQUES.

(1) L'ONCE est un quadrupède de l'Afrique septentrionale, du genre (*felis*) chat.

SPECTACLES. — THÉATRE DES ARTS.

Deuxième Représentation du BARBIER DE SÉVILLE.

« *La calomnie, docteur, vous ne savez pas ce que vous dédaignez! J'ai vu les plus honnêtes gens près d'en être accablés.* »

Cette allusion, ou plutôt ce passage, a été saisi par quelques spectateurs qui avaient peut-être leur raison de faire remarquer une maxime mise chaque jour en pratique avec tant de succès.

Notre musique ressemble à notre poésie pour la précision, la clarté et quelque fois l'élégance. La musique italienne, au contraire, est abondante, verbeuse comme la langue du Tasse et de l'Arioste: aussi nos paroles conviennent-elles peu aux airs italiens. On en voit une preuve dans la finale du deuxième acte du *Barbier*: la moitié de ce morceau roule à peu près sur le seul mot *respirer*. Un chant d'opéra doit parler à la fois à mon esprit et à mon oreille, et quelque sublimes que soient les combinaisons d'un harmoniste, si elles reproduisent vingt fois le même mot à mon oreille, il en résultera une monotonie que toute la variété des sons ne pourra détruire. La longueur des parties de chant du *Barbier* était un des inconvéniens attachés à la difficulté de transporter cet opéra sur notre scène.

La deuxième représentation a confirmé et justifié le succès qu'aura obtenu la première. Plusieurs morceaux ont été applaudis presque avec enthousiasme; et je ne désespère pas de voir bientôt des *Rossinistes* dans notre ville. Plaise à Dieu qu'ils n'y forment jamais une faction!... On se souvient des *Piccinistes* qui voulaient avoir raison en argumentant à coups de canne.

Mlle Florini a chanté avec goût, suavité, sentiment son *andante*:

« Cher objet de ma flamme! »

On pourrait lui conseiller, peut-être, de donner un accent moins mâle à cette phrase:

« Il a mon coeur, il a ma foi. »

Le duo, *Je suis donc celle qu'il aime*, a été exécuté d'une manière ravissante. Batiste et Mlle Florini en faisaient les frais.

Il serait injuste de ne pas accorder un tribut d'éloges à la noblesse avec laquelle Julien remplit le rôle de *Lindor*. Chardon, qui est jeune pour celui de *Bartholo*, y met un naturel et une verve comique qui rachètent tout ce que sa verte vieillesse pourrait ôter à l'illusion.

On doit beaucoup au zèle de l'administration, beaucoup au talent des acteurs, et autant aux efforts de M. Moria, notre chef d'orchestre, qui était connu avantageusement avant une circonstance qui ne peut qu'ajouter à l'intérêt qu'il a toujours inspiré.

EDWD.

Commerce et Industrie.

AVIS.

Les personnes dont l'abonnement finit le 5 Mars, sont invitées à le renouveller avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi de leurs numéros.

PORT DE ROUEN.

RÉCLAMATIONS ET CHARGEMENS.

(4 Mars.)

Le brick l'Aimable-Société, c. Moisan, ven. de Noirmoutiers, ch. de sel, pour M. Ch. Durand.

Le chasse-marée la Marie-Thérèse, cap. Courtois, ven. de Harfleur, ch. d'avoine qui est à ordre.

Courtier de ces navires, M. Lucet.

Chargem. du dogre *l'Anne-Chérie*, cap. Bourdieu, ven. de Bordeaux. — Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Daudurand, 24 fûts vin.
Vve. B. P. Lecouteulx, 1 fût vin.
Dubosq-Lettré, 14 fûts vin, 1 dito liqueurs.
Frébourg frères, 20 fûts 30 caiss. prunes.
Richard Auquetin, 2 fûts vin.
Rouland, 75 fûts eau-de-vie, 2 caisses vin.
Petit-Durand, 1 fût sucre en pain.
Le chevalier Bletterie, 17 fûts vin.
Moreau, 1 balle coton.
Chefdru, d'Elbeuf, 4 fûts vin.
Lecarpentier, 2 fûts vin.
Poutrel aîné, 1 fût dito.
Berard fils, 25 fûts eau-de-vie.
Au porteur, 1 fût eau-de-vie, 4 fûts vin, 76 sacs café.

Chargem. du brick *le Narcisse*, cap. Gorse, ven. de Bordeaux et le Havre. —Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Delaquerière, 4 fûts vin.
Hervieu, 315 bûches Campêche
Lebreton-Vallée, 1 fût vin.
Dieusy aîné, 20 fûts eau-de-vie.
Corel, 4 fûts vin.
Crevel et comp., 1 fût tafia, 2 fûts vin.
Leperqueur, 3 fûts eau-de-vie.
Maris et Ameline, 10 fûts vin.
Acard, 3 fûts vin.
Au Porteur, 20 fûts vin.

Provenant du transbordement du navire *la Louise*, cap. Bourdé, ven. de Marseille.

Richard fils aîné, 12 balles roseaux.
Flory, 13 caisses savon.
Ch. Durand, 11 caisses dito.
Au porteur, 15 caisses dito.

Chargem. de la galéasse *l'Emilie*, cap. Delumeau, ven. de la Rochelle et le Havre.—Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Mauduit fils, 30 fûts eau-de-vie.
J. Ch. Lebreton, 25 dito dito.
Hébert frères, 10 dito dito.
Morice et comp., 6 dito dito.
Carouge, 10 dito dito.
Lecarouge, 20 dito dito.
Lecarpentier, 12 dito dito.
Lecardonnel et Pionnier, 20 dito dito.
Long-Neveu, 16 dito dito.

Pris au Havre.

Fauvel jeune, 20 barriq. sucre.
Ch. Berat, 4 balles peaux de cheval.

Pris au Havre, provenant du navire *l'Espérance*, ven. de Bayonne.

14 barils galipot.

MOUVEMENT DU 3 AU 4.

NAVIRES ENTRÉS.

Le dogre l'Heureuse-Rencontre, cap. Persil fils, de 83 tonn., v. du Havre, ch. de planches, vin, esprit

Le brick l'Aimable-Société, c. Moizeine, de 74 tonn., ven. de Noirmoutiers, ch. de sel.

Le chasse-marée la Marie-Thérèse, c. Courtois, de 15 tonn., v. d'Harfleur, ch. d'avoine.

Le chasse-marée la Mélanie, c. Barrat, de 64 tonn., v. de Saint-Malo, ch. de tabac, planches.

La gabarre la Lise, c. Simon, de 51 tonn. v. du Havre, ch. de brai, goudron.

La galiote la Zélia, c. Rousseau, de 80 tonn., v. du Havre, ch. de savon, vin, potasse.

La gaëlette la Belle-Gabrielle, cap. Béranger, de 70 tonn., v. de Ténériffe, ch. de vin.

Le dogre la Marie-Louise, c. Lemonnier, de 72 tonn., v. du Havre, ch de vin, eau-de-vie.

Le dogre le Neptune, c. Poirier, de 56 tonn., v. du Havre, ch. de soufre, sucre.

Le sloop la Jeune-Euphrasie, c. Troude, de 29 tonn., v. du Havre, ch. de blé.

Le chasse-marée, le Cosmopolite, cap. Néau, de 62 tonn., v. de Noirmoutiers, ch. de sel.

Le sloop la Marie-Rose, c. Cauvin, de 38 tonn., v. de Saint-Samson, ch. cidre.

La gribane la Caroline-Désirée, cap. Blondel, de 38 tonn., v. du Havre, ch. de vin, sucre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Eole, c. Bellanger, de 27 tonn. all. à Caen, ch. de plâtre.

Le lougre l'Hypolite, c. Gaston, de 62 ton., all. à Brest, ch. de bois.

Le sloop l'Angélique, c. Samson, de 29 tonn., all. à Caen, ch. vin et plâtre.

Le sloop le Saint-Pierre, c. Fleury, all. et ch. idem.

Le chasse-marée la Marie-Françoise, c. Tallouard, de 42 t., all. au Havre, lège.

Le sloop l'Espoir, c. Piel, de 29 ton. all. à Saint-Malo et Granville, ch. de bois de teinture.

Le brick suédois Lovise, c. Berglund, de 137 tonn., all. à Bordeaux, lège.

La gribane l'Aimable-Eugénie, capit. Colombel, de 59 tonn., all. au Havre, idem.

Le sloop l'Auguste, cap. Mayer, de 28 tonn., all. à Honfleur, idem.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES ENTRÉS DU 3 AU 4 MARS.

Le brick l'Auguste, cap. Calcuis. v. de Liverpool, ch. de plomb

Le brick les Deux-Frères, cap. Salain, ven. de la Havanne, ch. coton, café.

Le brick l'Espérance, cap. Bourdet, ven. de Rouen, sur lest.

Le trois-mâts américain, la Pallas, cap. Amalat, ven. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le brick l'Indécis, cap. Longran, v. de Gersey, ch. de sucre, café.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 2 au 3 Mars.

Sont montés et posés :

Le brick le Jule, c. Allain, v. de Malaga.

La gribane l'Aimable-Baltide, c. Lesourd, v. du Havre.

Sont montés et passés debout :

Le sloop les Deux-Amis, c. Enou, v. du Havre.

Le smack la Parisienne, c. Grandcourt, v. du Havre.

La gaëlette la Catherine, c. Vacquerie, v. du Havre.

Sont arrivés de Villequier.

Le chasse-marée la Louise, c. Person, all. à Bordeaux.

Le chasse-marée le Théobal, c. Bevin, all. idem.

Le sloop le Clairvoyant, cap. Julienne, all. au Havre.

Le chasse-marée la Marie-Hyacinthe, c. Louette, all. à Vannes.

Le chasse-marée l'Alphonse, c. Marion, all. à Bordeaux.

Le dogre l'Adolphe, cap. Devineau, all. idem.

Le brick la Belle, cap. Viaud, all. idem.
Le brick l'Eugénie, c. Allard, all. idem.
Le brick le Pass-Partout, c. Métayer, all. idem.
Le sloop le Jeune-Emile, c. Fontaine, all. à Touques.
Le brick l'Elisabeth, cap. Rappay, al. à Charente.
Le sloop l'Auguste, cap. Banbine, all. au Havre.
Le sloop la Jeune-Harmance, cap. Moisé, all. à Touques.
Le sloop la Marie-Marthe, c. Pongnon. all. à Honfleur.
Le dogre la Ville-de-Cherbourg, cap. Blanchon, all. à Dunkerque.
Le sloop la Justine, cap. Lacroix, all. à Caen.
Le sloop la Clémentine, cap. Paris, all. au Havre.
Le dogre les Sœurs-Unies, cap. Varet, all. au Havre.
Le brick le Prosper, cap. Toutain, all. à Brest.

Sont montés et passés debout :

La galiote la Félicie, c. Dumont, v. du Havre.
La galiote les Deux-Amis, c. Barbé, v. du Havre.
La goëlette la Constance, c. Doucet, v. du Havre.

AVIS DIVERS.

Vente par autorité de justice.

N° 6. Il sera, JEUDI prochain, 12 Mars, à deux pour trois heures précises après midi, dans la Cave de M. MÉTEL-CAVELAN, sise rue Saint-Denis, n° 28, procédé, par M. BERNIER, Courtier de Commerce, argent comptant, à la Vente de VINS et RHUM, ci-détaillés ;

SAVOIR :

52 pièces de VIN vieux de Bourgogne, 1re qualité ;
15 barriques Médoc, 1re qualité ;
11 barriques Médoc, 2e qualité ;
14 barriques Mâcon, 1re qualité ;
9 tierçons Mâcon, 2e qualité ;
5 paniers VIN blanc et rosé, de Champagne, 1re qualité, de 25 litres chacun ;
17 paniers de Madère sec, de 25 litres chacun ;
5 paniers de Madère doux, de 25 litres chacun ;
Et 7 paniers de RHUM, de 50 litres, chacun.

On pourra s'adresser chez M. MÉTEL-CAVELAN, pour goûter lesdits Vins et Rhum.

N°. 7. Depuis quelque tems on a répandu, avec intention peut-être, que le Propriétaire du *Café* LASALLE, situé à Rouen, vis-à-vis la Croix, avait vendu son fonds et céde son établissement. Ce bruit est totalement faux, et n'a pu être répandu que par des personnes intéressées à nuire à un établissement déjà connu sous des rapports avantageux.

M. LASALLE, saisit cette occasion pour rappeler qu'il continue à tenir son Restaurant et à donner à manger à la carte.

N°. 8. M. DEVERS, ex-Coiffeur à Paris, inventeur du tissu imperméable, élève de feu M. Michallon, Coiffeur du Roi, désirant répondre à la confiance dont on l'honore, vient de joindre à son établissement, rue de Paris, maison du café Périn, en face la nouvelle salle de spectacle, au Havre, le dépôt des objets suivans :

1°. Le véritable Philocome, pour prévenir la chute des cheveux, en arrêter les progrès et leur donner l'éclat et la souplesse nécessaires.

2°. Les Rasoirs dits les *Aubril*, qui viennent d'obtenir pour leur bonté surprenante, plusieurs mentions particulières de l'Athénée des arts.

3°. Des Cuirs de différens modèles, et notamment les corioptimes du même auteur, M. *Aubril*.

4°. De la vraie Eau des Templiers ou Eau de Cologne balsamée, simple et double, la seule admise à l'exposition du Louvre, sur un rapport médical.

5°. Du Savon cosmétique, dit de *Marson*, lequel étant composé de substances dont la combinaison lui donne la plus parfaite qualité, est celui qui doit être préféré pour la toilette des dames, et la barbe.

Un salon bien décoré est destiné, dans cet établissement, à la coupe des cheveux. Le sieur Devers confectionne aussi des perruques et des toupets métalliques qui s'adaptent à chaque forme de tête. Il tient aussi un joli choix de brosserie fine, pour la tête et la barbe, ainsi que des peignes d'écaille de tout genre ; et en général on trouvera chez lui toute espèce de parfumerie, les ouvrages en cheveux, du dernier goût. Son établissement est ouvert depuis 8 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir.

ARTICLES PAR BREVET.

Toupets métalliques, première qualité.	25 fr.
Rasoirs dits les *Aubril*, ordin. la pièce.	2
Cuir corioptime, du même...	12 à 25
Philocôme, le flacon.....	2 à 3
Eau des Templiers, le rouleau.	2 à 3
Savon cosmétique, la tablette.	50 à 2

N°. 9. Madame TOCQUEVILLE et Comp. ont l'honneur de prévenir les personnes qui accordaient leur confiance au sieur TRUGARD, auquel ils ont succédé, que c'est à leur seul magasin, rue du Bec, n° 10, qu'on trouvera, en tout tems, les véritables huîtres de Cancale, de la première qualité ; et que l'ouvrière qui était employée chez le sieur *Trugard*, et, par suite, chez madame *Tocqueville*, n'est plus attachée à leur établissement, et n'y a plus aucun intérêt.

AGENCE D'AFFAIRES.

AVIS IMPORTANT.

N° 10. Dans le nombre des cabinets d'affaires qui se sont formés à Paris, il n'en est aucun où l'on s'occupe de l'objet important des brévets d'invention, de perfectionnement et d'importation. M. Truffant, ancien employé du bureau des arts et manufactures, au ministère de l'intérieur, s'est décidé à établir une agence, où les artistes, manufacturiers et inventeurs dans tous les genres d'industrie, trouveront les renseignemens et les conseils dont ils peuvent avoir besoin.

Pour donner plus de développement à son entreprise, et pour être à même de satisfaire aux diverses demandes des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, M. Truffant a réuni son cabinet à celui de M. Besancèle Saint-Genies, déjà avantageusement connu, et dans lequel l'on se charge de la suite de toute espèce d'affaire, notamment de la reddition et apurement des comptes de tout agent comptable, et obtention de quitus de la cour des comptes.

N° 11. — On se charge, au Bureau de ce Journal, de l'insertion de toute espèce d'*Annonces, Affiches* et *Avis divers*. Tous Avis relatifs au commerce, devront être déposés *signés*, au Bureau de *la Nacelle*, avant quatre heures du soir, la veille du jour où l'on voudra qu'ils paraissent. Ces avis seront insérés sans frais pour tous les abonnés.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

80f 30c 40c 50c 45c 60c 65c 70c 55c 80f
60c 50c 55c 60c 55c 50c 55c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1823, fin.	3	0
1824,	8	2
1828,	9	4 67f 75c

Idem NOMINATIVES,

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p. °/₀,
Avec lots et primes,
Jouissance de Décembre 1822.
990f

ACTIONS DE LA BANQUE DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.

LOTERIES DE FRANCE.

(DERNIERS TIRAGES.)

Lille : 69—43—52—88—14.
Strasbourg : 85—40—71—5 65.
Lyon : 10—63—97—35—83.

SPECTACLES DU 4 MARS.

THÉATRE DES ARTS.
(*On commencera à 6 heures.*)

LE MARÉCHAL FERRANT,

Opéra en 2 actes, de Quétant et Philidor.

Marcel,	MM.	Chardou.
Labride,		Bic.
Colin,		Constant.
Eustache,		Dumontier.
Bastien,		Astruc.
Claudine,	Mesd.	Thénard.
Jeannette,		Laloi.

VALÉRIE,

Comédie nouvelle en 5 actes, de MM. Scribe et Melesville.

Ernest	MM.	Ernest.
Henri,		Roche.
Ambroise,		Pougaud.
Caroline,	Mesd.	Legrand.
Valerie		Saint-Elme.

LE TRAITÉ NUL,

Opéra en 1 acte, de Marsollier et Gaveaux.

Simonin,	MM.	Bié.
Dulis,		Félix.
Grosvierre,		Astruc.
Pauline,		Florini.
Jeannette,	Mesd.	Laloi.
Mathurine,		Thénard.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

MERCREDI.

5 Mars 1823.

N°. 91. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

AVIS,

Les personnes dont l'abonnement finit aujourd'hui 5 Mars, sont invitées à le renouveller avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi de leurs numéros.

LA CONFESSION,

CHANSON.

Air : *C'est le Solitaire.* (du Solitaire.)

Votre bouche, sans doute,
Va tout me révéler,
Et dieu qui nous écoute,
Vous prescrit de parler.
Si l'on se perd, ma chère,
Souvent en médisant,
Quelquefois, au contraire,
On se sauve en causant ;
Mais pas de mystère :
J'entends tout,
Je vois tout,
Je sais tout. (*bis*).

Avec cet air si sage,
Vous préférez, dit-on,
Le plaisir à l'ouvrage,
Et la valse au sermon ;
Cependant une femme
Devrait songer, ma soeur,
Qu'on sauve mal son ame
Dans les bras d'un valseur ;
Le monde vous blâme,
Il voit tout,
Entend tout
Et sait tout. (*bis*).

Vous venez à la messe,
Et dans notre saint lieu,
Vous soupirez sans cesse,
Mais ce n'est pas pour Dieu ;
Sortez-vous de l'enceinte,
De suite un aigrefin
Vous offre de l'eau sainte
Pour toucher votre main ;
Mais malgré la feinte,
On sait tout,
On voit tout,
On sait tout. (*bis*).

Quand le sommeil prolonge
Vos rêves les plus doux,
Vous ne voyez en songe
Que toilette, qu'époux.
L'esprit ne se rappelle
Que l'erreur qui lui plut ;
Et jamais une belle
Ne rêve à son salut.
Mais craignez mon zèle.
J'entends tout ;
Je vois tout ;
Je sais tout. (*bis*).

Edwd.

DIALOGUE DU TEMS D'HENRI IV.

— Je vous ai vu, jadis, bien maigre.
— J'ai dû voter pour m'engraisser.
— Je vous connus jadis intègre.
— J'avais quatre enfans à placer.
— Je vous revois blanc comme une oie.
— Les oiseaux changent de couleur.
— Vous n'étiez pas oiseau de proie.
— L'occasion fait le voleur.
— Vous avez écrit pour la ligue.
— J'agis aujourd'hui pour le roi.
— Vous pendiez mal, et sans la brigue....
— Je n'ai jamais pensé qu'à moi.

L'UPAS,

ARBRE POISON DE L'ISLE DE JAVA.

Cet arbre destructeur a déjà été décrit par les naturalistes ; mais ce qu'ils en ont dit est tellement mêlé de merveilleux, que la plupart des lecteurs l'ont considéré comme une ingénieuse fiction. M. Foersch, chirurgien hollandais, est le premier qui ait publié sur cette matière, une notice intéressante et qui paraît, quant aux faits qu'elle renferme, porter le caractère de la vérité. C'est de ce mémoire que nous allons extraire quelques particularités qui nous ont semblé curieuses, sans que nous puissions, toutefois, en garantir l'authenticité.

« L'*Upas* ou *Bohum-Upas*, ainsi que l'appellent les malais, se trouve dans l'île de Java, à vingt-sept lieues de Batavia, quarante de Souza-Charta, siége de l'empereur, et à vingt lieues de Tinkjoe, résidence actuelle du sultan de Java. Il est entouré par de hautes collines, et le pays qui l'environne à la distance de quatre lieues, est entièrement stérile. On y

chercherait en vain un arbre, un buisson, la plus petite plante. La montée la plus douce qu'offrent ces collines est du côté qu'habite un vieux prêtre malais. C'est de sa maison que partent les criminels pour aller recueillir ce poison dont toutes les armes de guerre sont impreignées; il est d'une grande valeur et l'objet d'un revenu considérable pour le souverain. (1).

» C'est une espèce de gomme qui coule entre l'écorce et le tronc de l'*Upas*. Les malfaiteurs condamnés à mort sont les seuls qui aillent le chercher, et c'est le seul moyen qu'on leur offre de conserver leur vie. Après que le juge a prononcé la sentence, on leur demande s'ils veulent mourir des mains du bourreau, ou s'ils préfèrent aller recueillir une boîte de poison sur l'*Upas*. Ordinairement ils choisissent le second parti, parce que, outre l'espoir qu'ils ont d'échapper à la mort, ces malheureux sont assurés, en cas de retour, que l'empereur pourvoira désormais à leur subsistance. Ils ont aussi la permission de demander quelque grâce qui leur est ordinairement accordée. On les munit alors d'une boîte d'argent ou d'écaille de tortue, dans laquelle ils doivent mettre la gomme vénéneuse, et on leur enseigne les moyens de venir à bout de leur périlleuse entreprise. Il faut qu'ils fassent attention à la direction des vents, afin que les émanations de l'arbre soient emportées loin d'eux; ils doivent aussi travailler en toute hâte, c'est le seul moyen d'échapper au danger. On les envoie ensuite dans la maison du vieux prêtre, où les attendent leurs parens et leurs amis. Ils y restent jusqu'à ce que le vent soit favorable. Au moment du départ, il leur met un grand capuchon de cuir qui descend jusque sur leur poitrine, et qui est garni de verres pour garantir leurs yeux; il leur donne aussi une paire de gants de cuir, ensuite il les accompagne à une distance de deux milles; là, le prêtre répète ses instructions, et leur indique l'endroit où ils doivent aller chercher l'arbre fatal. Il leur montre la colline qu'ils doivent gravir, et au-delà de laquelle ils trouveront un ruisseau qu'ils suivront pour arriver directement à l'*Upas*.

» Le vieux prêtre m'a assuré, dit M. Foersch, que pendant le séjour qu'il a fait en ces lieux depuis trente ans, il a expédié plus de sept cents criminels, et qu'il en a vu à peine revenir dix-huit.

» L'arbre est situé au bord d'un ruisseau, il est d'une grosseur médiocre; à ses côtés croissent cinq ou six jeunes arbres de la même espèce; le terrain qui l'environne est formé d'un sable noirâtre, rempli de cailloux et couvert de cadavres.

» Aucune créature humaine ne peut exister dans un rayon de cinq lieues autour de cet arbre. Il n'existe pas de poissons dans l'eau qui coule en ces lieux; et lorsque des oiseaux volent assez près de l'arbre pour que les exhalaisons puissent les atteindre, ils tombent aussitôt privés de vie.

» En 1776, ajoute M. Foersch, au mois de février, je me trouvais à Soura-Charta, où je fus présent à l'exécution de treize concubines de l'empereur, convaincues d'infidélité à son égard; elles furent conduites, vers onze heures du matin, au milieu d'une cour située dans l'enceinte du palais impérial. Ce fut là que le juge prononça leur sentence, qui les condamnait à périr au moyen d'une lancette empoisonnée avec l'*Upas*. La sentence fut exécutée sur le champ; en seize minutes elles avaient toutes cessé d'exister. Quelques heures après, le corps de ces infortunées était couvert de taches livides, comme celles que produit la peste: leurs figures étaient enflées, leur teint bleuâtre et leurs yeux étaient devenus jaunes. »

Il est prouvé que l'*Upas* est le plus violent de tous les poisons du règne végétal, il contribue beaucoup à rendre mal sain le climat de Java; mais ce n'est point le seul mal qu'il produise: chaque année une centaine d'habitans de cette île, indigènes ou européens, périssent victimes de ce poison; les principaux du pays en impreignent leurs armes; et en temps de guerre les malais en infectent toutes les sources. Lorsque les hollandais marchent en corps de troupes dans un pays ennemi, ils portent toujours avec eux des poissons qu'ils jettent dans l'eau quelques heures avant de la boire. C'est par ce moyen seul qu'ils se sont garantis d'une entière destruction.

H. T.

(1) Le poison de l'*Upas* rapporte presque autant à l'empereur que la loterie de France fournit de millions au trésor public.

ÉLÉGIES SAVOYARDES.

Par Alex. Guiraud.

L'infortune de ces pauvres enfans, obligés de quitter si jeunes leur chaumière indigente, pour gagner, dans l'Europe, de quoi soutenir le vieux père qui n'a plus de pain pour eux, est un sujet bien élégiaque. C'est à Paris surtout que ces petits voyageurs viennent rendre la bienfaisance française tributaire du malheur. On les rencontre partout échangeant leurs services pour un peu d'argent. Ici, sur la sellette, ils redonnent l'éclat à nos chaussures; là, sur le ruisseau gonflé par l'orage, ils jettent un pont volant et guident la démarche tremblante du fat qui ne les paye pas; ailleurs, ce sont des commissionnaires officieux, diligens et d'une probité à l'épreuve (triste lot pour qui veut s'enrichir). La faiblesse seule les empêche d'être utiles, et leurs chansons naïves ou la danse de la marmotte font alors ouvrir la bourse du passant attendri. M. Guiraud, auteur des élégies savoyardes, peut donc compter parmi ses bonnes inspirations l'idée de cet intéressant sujet. Son livre imprimé avec luxe peut orner nos bibliothèques: gens du monde, achetez-le, vous contribuerez à une bonne action, puisque le produit est destiné aux petits Savoyards. En le lisant, la pitié se glissera dans votre ame, et, peut-être les pensées mélancoliques auront assez captivé vos esprits pour vous rendre indulgens, et vous empêcher de remarquer quelques vers faibles. Comment d'ailleurs la critique oserait-elle affliger celui qui voue son talent à la misère! Quand même la poésie n'en vaudrait rien, jamais je n'oserais le dire. Je conseille, au contraire, à M. Guiraud de mettre à la deuxième édition cette épigraphe:

» J'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur ouvrage. »

Personne n'en disconvendra, voire ceux qui connaissent les *Machabées*.

R.

MACÉDOINE.

— Nous venons de recevoir les discours de MM. les pairs et députés. Les personnes qui en ont demandé la collection, peuvent se présenter au bureau de la *Nacelle*; elles y trouveront aussi le compte rendu des séances mémorables des 26 et 27 février 1823.

— Le libraire Plancher vient de publier la *Proposition de M. Labourdonnaie*, tendant à faire expulser M. Manuel; précédée de réflexions sur l'inviolabilité des députés et sur l'épuration, dans les assemblées législatives; par M. Félix-Bodin.

Au même bureau:

Séance de la Chambre des Pairs, prix	1 f.
Discours de MM. les Pairs et Députés,	50 c.
Compte rendu des Séances, etc.	1 50
Discours de M. de Châteaubriand,	1

— Sur vingt-huit individus nés à Dunkerque, dans le mois de février dernier, nous ne remarquons que quatre enfans naturels; et sur vingt-sept personnes mortes dans le même mois, sept à huit se trouvaient âgées de soixante-cinq à quatre-vingts ans: le reste n'était que des enfans en bas âge. La comparaison de l'état-civil de Dunkerque, avec celui des autres pays, ferait supposer que les mœurs de cette ville maritime sont très-bonnes relativement aux autres. Mais que serait-ce auprès de l'âge d'or où l'on n'était qu'un marmot à 50 ans, et où il n'y avait pas d'enfans dits *naturels*, attendu qu'ils l'étaient tous!

» Tant de bonheur n'est-il donc qu'un mensonge! »

Commerce et Industrie.

Charg. du brick la *Nymphe*, cap. *Leconniat*, ven. de Cette. — Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Fauvel jeune, 18 fûts vin de liqueur, 1 fût vin ordinaire.
Lucœur, 10 fûts eau-de-vie.
Courtois père, 6 fûts vin de liqueur, 27 fûts vin.
Olivier Grille, 100 fûts eau-de-vie.
Lecarpentier, 15 dito, dito.
Morin aîné, 4 fûts vin muscat.
Troussel père, 6 fûts vin.
Gaudy, 1 fût dito, 1 caisse contenant châtaignes sèches, pois, grenades, citrons, résine, 1 caisse liqueurs.
Lorion aîné, 1 fût vin.
Batèreau, 14 fûts vin.
Duguez, 1 dito dito.
Desroques frères, 4 fûts esprit 3/6.
Au porteur, 20 dito eau-de-vie.

Charg. du brick *le Charles*, cap. *Lecoursonnots*, ven. de Morlaix. — Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Decaen et Briosne, 230 bûches bois sapan, 53 pots de beurre.
Reynard, 15 balles bois de réglisse.
Fauvel jeune, 120 barils litharge, 2 caiss. chandelles.
Béliard, 74 balles papier, 56 pots beurre.
Gauthier frères, 2 barriq. miel, 2 dito graisse douce, 20 pots beurre.
Cartier, 5 balles cire jaune.
Ve B. P. Lecouteulx, 10 balles graines de trèfle.
Morice et comp., 25 pots beurre.
Dodard et fils, 4 pots beurre, 50 petits barils vides.
Tinel Ancelot, 25 barriq. miel.
Frébourg frères, 19 frequins beurre.
Caste-Delamare, 12 balles papier.
Truplin aîné, 10 dito dito.
Au porteur, 1 vieux cylindre en fer, 7 balles colle de tanneur, 3 balles corne de bœuf, 280 pots beurre salé, 50 tinettes dito, 20 balles papier, 31 kil. graine de trèfle.

Charg. du ch.-m. *le Pacifique*, c. *Laurent*, venant de Bordeaux. — Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Lorion aîné, 25 fûts eau-de-vie.
Lecaron père et fils, 300 sacs sucre brut.
Pour la régie, 80 boucauts tabac.
A ordre, 322 bûches bois de Sainte-Marthe.

Charg. du brick *la Société*, c. *Lecomte*, ven. de la Rochelle. — Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Savalle-Toutain, 15 fûts eau-de-vie.
Ve Delaunay et neveu, 15 dito dito.
Dieusy frères, 25 dito, dito.
Boisson-Prac, 15 dito dito.
Thomas Eury et comp., 9 fûts dito.
Bénard, 4 fûts gravelle.
Au porteur, 5 dito dito. — 3 dito tartre.

Charg. de la galiotte *l'Hortense*, c. *Desmeilliers*, ven. d'Honfleur. — Courtier-interprète, M. Viard.

Provenant du navire le Désiré, cap. Dubreuil, ven. de Marseille.
Au porteur, 131 caisses savon.

Provenant du navire l'Elisabeth, cap. Mocaer, ven. de Marseille.
Au porteur, 284 caisses savon.
Pris à terre, pour M. Vanier, 52 morceaux bois à brûler.

Chargem. de la goëlette *l'Active*, cap. *Collot*, ven. du Havre. — Courtier-interprète, M. Viard.

Provenant du transbordement du navire l'Amiral Villaret, c. Lecerf, ven. de Marseille.

Réclamateurs, MM.

Guerin de Foncin, 48 fûts carbonate de soude, 32 caisses savon.
Richard Anquetin, 61 caisses savon.
Desroques frères, 49 caisses savon.
Au Porteur, 352 caisses savon, 240 planches sapin.

Le sloop le Saint-Pierre, cap. Haupois, ven. de Londres, 375 saumons plomb, pour M. Desbois.

Chargem. du sloop le *Saint-Jacques*, cap. *Poitevin*, ven. du Havre. — Courtier-interprète, M. Viard.

Provenant du navire la Providence, cap. Thebaud, ven. de Marseille. — Consignataire, M. Asselin-Lebrument.

Réclamateurs, MM.

Bard jeune, 52 caisses savon.
Ch. Durand, 87 dito dito.
Flory, 100 dito dito.
Au porteur, 4 fûts huile d'olive, 12 caisses savon.

Chargem. du dogre *le Vélocifer*, cap. *Néel*, ven. du Havre. — Courtier-interprète, M. Viard.
Au porteur, 958 planches sap, 2006 morceaux bois de campêche.

Chargem. du brick *la Jeanne-Françoise*, cap. *Savidan*, ven. de Bordeaux. — Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Lorion aîné, 50 fûts esprit.
Lecaron père et fils, 1 fût vin, 400 sacs sucre.
Crevel et comp., 15 bottes acier battu.
Malfilâtre, 4 balles bouts de roseaux.
Dubosq-Lettré, 4 caisses 2 fûts vin.
Asselin-Lebrument, 5 fûts vin.
Desplanques fils, 24 dito dito.
Rousselin-Cavey, 1 fût vin.

Chargem. du dogre *le Vigilent*, cap. *Blanconnier*, v. de Bordeaux. — Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Carpentier fils, 200 fûts vin.
Crevel et comp., 4 fûts vin, 12 pots clissés, contenant confitures de volaille.
Lasne, 10 balles pastel en pâte.
Paperec, 104 fûts vin.

Chargem. du brick *la Lise*, cap. *Aubry*, ven. de Saint-Malo. — Courtier-interprète, M. Viard.

39 boucauts 96 balles tabac, pour la régie.

Chargem. du sloop *le Petit-Eugène*, cap. *Dugornec*, ven. du Havre. — Courtier-interprète, M. Viard.

Provenant du navire le Maure, capit. Blanchard, ven. de Marseille.

Guerin de Foncin, 52 couffes natrum.

Provenant du navire la Louise, cap. Bourdé, ven. de Marseille.
Au Porteur, 111 caisses savon.

Provenant du navire l'Espérance, cap. Piquenay, ven. de Marseille.

Réclamateurs, MM.

Richard Anquetin, 10 caisses savon.
Au porteur, 10 caisses savon, 4 fûts vin.

Chargem. du dogre *les Deux-Sœurs-Unies*, c. *Baillec*, ven. du Havre.

Provenant du navire le Maure, capit. Blanchard, ven. de Marseille.

Réclamateurs, MM.

Ch. Durand, 85 caisses savon, 16 fûts vin.
Au porteur, 513 caisses savon, 28 fûts vin.

Chargem. du brick *le Malin*, c. *Lavergne*, ven. de Cette. — Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

Lecœur, 101 fûts vin.
Hébert aîné, 10 dito dito.
Dieusy aîné, 6 fûts liqueur.
Th. Eory et comp., 14 fûts dito.
Pour Monseigneur l'Archevêque de Rouen, 1 fût vin, 1 baril olives confites, 4 caisses contenant raisins secs, confitures, amandes en coques.
Villard, 6 fûts vin.
Au Porteur, 60 fûts vin.

Chargem. du sloop *le Royaliste*, capit. *Letyran*, ven. du Légué. — Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.
Ch. Moisant et Gouin, 23,312 kil. vesce en grenier, 8 sacs haricots, 8 sacs pois verts, 10 balles graine de trèfle.
Viret-Lehaitre, 2144 tourteaux graine de lin, 7 barriq. beurre.
Honoré, 150 peaux tannées.

Charg. du smack l'*Azélia*, c. *Rousseau*, v. du Havre. — Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.
Veuve B. P. Lecouteulx, 1 grenier bois Campêche.
Boscher, 100 b. graine de lin.

Allégé de la Providence, c. Thébault, v. de Marseille.—13 fût potasse—9 dito dito, *à ordre*.

Allégé de la Dunkerquoise, c. Corrowinder, v. de Marseille.—262 bûches bois Campêche, *à ordre*.

Allégé de la Jeune-Louise, c. Villy, v. de Cette.—6 fûts vin.—10 fûts eau-de-vie, *à ordre*.

Allégé de la Henriette, c. Thémoi, ven. de Marseille.—37 cais. savon.—7 dito dito.—9 dito dito.—12 dito dito.—

Allégé du Bataillon, cap. Thémoy, venu de Marseille.—12 c. savon.—25 barr. vin.—19 dito.—3 c. savon, *à ordre*. 79 cais. savon.—1 fût vin.—6 dito dito, *à ordre*.

Pris à terre au Havre :—44 fûts vin. — 18 fûts dito, *à ordre*.

Charg. du dogre la *Marie-Louise*, cap. *Innemer*, v. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.
Fauvel, 3 fûts vin.
J. Ch. Lebreton, 26 fûts eau-de-vie.
Dieusy frères, 10 fûts eau-de-vie, 5 dito, 5 dito.

Allégé de la Bonne-Aventure, c. Lenoir, venu de Marseille.

Réclamateurs, MM.
Lecœur, 24 fûts eau-de-vie.
Lecardonnel et Piounier, 10 dito.
A ordre :
616 b. fer.—70 gonnes goudron.

Charg. du sloop la *Caroline-Désirée*, c. *Blondel*, v. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.
Decaen et Briosne, 1000 saumons cuivre.
Ratouis, 43 fûts vin.
Deschamps Alexandre, 50 b. sucre, 5 tierçons dito, 3 quarts dito.
Chevallet et comp., 33 bûches bois de Sainte-Marthe.

Charg. du dogre l'*Heureuse-Rencontre*, cap. *Persil*.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.
E. Quesnel, 77 fûts esprit.
Hersent, 480 planches.
Dauge, 16,500 carreaux terre cuite.

Charg. du sloop le *Saint-Martin*, c. *Durand*, v. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.
Fauvel, 86 b. 2 tierçons 3 quarts sucre, Limarre, 3635 morceaux de bois de Santal, 1 ballot dito.
F. Vanier, 753 bûches bois jaune.
Chevallet, 330 Bûches bois Ste-Marthe.
Hersent, 240 planches.
Dauge, 10,000 pavés.

Charg. du sloop le *Prudent*, c. *Heurtel*, v. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.
Crevel, 60 barriq. sucre, 100 sacs, dito. 4 ballots tabac, 10 balles coton, 25 tierçons riz.
Decaen et Briosne, 1 grenier bois sapan.
Lecouteulx, 802 saumons cuivre.
Boucher, 1000 dito.

Chargem. du sloop la *Jeune-Euphrasie*, cap. *Troude*, ven. du Havre.—Courtier, M. Fauqueux.
A ordre :
550 hecto. bled.

Chargem. du dogre le *Neptune*, capit. *Coivier*, ven. du Havre. Courtier, M. Fauqueux.

Provenant du navire le Canteleu, cap. Longuemare, ven. de la Martinique.
Ve. Lecouteulx, 8 barriques sucre brut, 2 quarts dito, 4 barriques sucre terré.

Provenant du navire l'Aimable-Nanette, cap. Porré, ven. de Boué, près Marseille.

Réclamateurs, MM.
Lecaron père et fils, 50 balles coton longue soie.

Provenant du navire suédois Coran, c. Christopheusien, ven. de Charlestown.
Pour M. Levavasseur, 75 balles coton.

Pris à terre.

Réclamateur, M.
Liard, 1 grenier soufre, 5 barils soufre en canon, 8 blocs marbre.

Pris à terre, pour Dieppedalle.
Pour M. Colette aîné, 1 grenier verre cassé.

Le sloop la Marie-Rose, cap. Cauvin, ven. de Conteville, ch. de cidre, cercles et bois, à ordre.

Chargem. de la gabarre *la Lise*, cap. *Simon*, ven. du Havre. — Coutier, M. Lucet.

Réclamateurs, MM.
Thuillier, 100 gonnes goudron, 42 barils brai.
A ordre, 200 cuirs. — 284 bûches bois jaune.
Provenant du navire suédois Créole, cap. Enjelbult, ven. de Stockholm.
A ordre, 286 barres de fer.—80 gonnes goudron.

MOUVEMENT DU 4 AU 8.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick anglais Jane-Ellin, de 113 tonn., ven. de Londres, chargé d'étain, plomb.

La goëlette anglaise Liberty, cap. Aldridge, de 86 tonn., ven. de Londres, ch. de litharge, bois de teinture.

La platte la Belle-Honorine, cap. Lemarchand, de 18 tonn., ven. de Saint-Waast, ch. d'huîtres.

Le chasse-marée la Victoire, cap. Loget, de 63 tonn., ven. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie.

Le brick l'Eugénie, capit. Minguet, de 72 tonn., ven. de Noirmoutiers, ch. de sel.

Le sloop la Rosalie-Louise, c. Postel, de 40 tonn., ven. du Havre, ch. de cuivre, sucre.

Le sloop l'Elisabeth, cap. Gosse, de 63 tonn., ven. et ch idem.

Le chasse-marée la Fille-Unique, cap. Largouet, de 45 tonn., ven. de Saint-Pierre (île d'Oléron), ch. de vin, eau-de-vie.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre le Jeune-Charles, cap. Jean Hein, de 70 tonn., all. à Dunkerque, sur lest.

Le sloop l'Aimable-Virginie, c. Vallée, de 27 tonn., all. à Nantes, ch. de noir animal.

Le sloop le Jeune-Jean-Baptiste, cap. Nicolas, de 44 tonn., all. à Saint-Malo, sur lest.

La gribane la Blonde, cap. Auzou, de 45 tonn., all. au Havre, sur lest.

Le chasse-marée le Grand-Frédéric, cap. Trehuid c, all. à Bordeaux.

Le chasse-marée le Saint-Joseph, cap. Robin, all. à Bordeaux.

Le brick le Gustave-Hyppolite, cap. Coste, all. à Bordeaux.

La goëlette la Clara, cap. Luco, all. à Bordeaux.

Le sloop l'Aimable-Bernard, cap. Olivier, all. au Havre.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES ENTRÉS DU 4 AU 5 MARS.

Le chasse-marée la Bonne-Espérance, c. Bulot, v. de Fécamp, ch. de soude.

Le chasse-marée l'Hélène-Marie, cap. Jourdan, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le chasse-marée le Bon-Père, cap. Legloune, v. de Charente, ch. d'eau-de-vie.

Le chasse-marée le Saint-Clément, c. Talhouarne, v. de Charente, ch. d'eau-de-vie.

Le dogre le Jean-Baptiste, c. Eon, v. de Bordeaux, ch. de de vin.

Le trois-mâts américain, le Cadmus, c. Richard, v. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

JEUDI.

6 Mars 1823.

N°. 92. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Baissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LITTÉRATURE.

Aristide, indifférent aux clameurs, aux injures, aux menaces, ne songea jamais qu'à la gloire et au bonheur de ceux dont il devint la victime. Il fut condamné à l'ostracisme; et celui qui honora tant les athéniens, dans la postérité, fut banni de leur sein, exilé de ses foyers. La loi qui l'atteignit ne déshonorait pas ceux contre lesquels on l'employait: elle leur faisait même supposer un mérite extraordinaire, de grandes richesses, ou une influence trop redoutable; mais protégée bientôt par l'innocence du grand homme qu'elle avait frappé, elle fut méprisée des athéniens: Aristide même n'en subit pas toute la rigueur; il fut rappelé au bout de trois ans. Sa présence dans sa patrie sauva la Grèce; car, oubliant l'injustice dont il avait été l'objet, il contribua puissamment, par la fermeté de son caractère, la sévère persuasion de son éloquence, à repousser Xercès et les barbares qui venaient envahir la Grèce. Couvert de gloire et pur de toute exaction, Aristide mourut dans sa patrie. La république fut obligée de payer ses funérailles, et l'homme qui vécut avec tant de sobriété et de modestie, ne laissa même pas assez d'argent pour subvenir aux frais de son inhumation, tandis que ceux qui l'avaient accusé de conspirer contre l'état et de distraire les deniers publics, promenaient impudemment leur faste et leur nullité dans les rues d'Athènes.

(*Suidas. Plutarch. In Arist.* Bayle, Moréri, etc.)

Que cherche-t-on dans la lecture d'un roman? à passer quelques heures. Si vous avez éprouvé des sensations agréables et pénibles même; que vous soyez arrivé tout d'une haleine au bout de l'ouvrage, alors, sauf quelques négligences de style, quelques invraisemblances, vous serez content de l'auteur, ne fût-il pas *vicomte*! Mais, si péniblement vous avez parcouru quatre volumes, dans lesquels l'action se traîne sous une plume incorrecte, pour arriver à un dénouement pitoyable; auriez-vous apperçu quelques éclairs d'esprit à travers ce pathos obscur, vous maudirez le livre; quant à l'auteur, on lui doit un peu d'indulgence: il peut avoir eu quelquefois plus de peine à faire un mauvais ouvrage qu'un autre à en composer un bon; mais on peut lui dire en toute conscience:

« Ne forçons point notre talent. »

Voilà les réflexions qui me sont venues après avoir lu *Amicie de Reyneval*, roman en quatre volumes, publié l'année dernière, chez Hubert, au Palais-Royal, et donné aujourd'hui, par une supercherie assez fréquente dans la librairie, comme une production de l'an de grâce 1823.

A Rouen, chez *Béchet*, au Cabinet littéraire.

A. G.

MACEDOINE.

— On vient de jouer, dans une petite ville *éminemment* manufacturière de ce département, le joli vaudeville qui a pour titre: *Le Calendrier Vivant*. Le couplet suivant, applaudi à outrance, a obtenu les honneurs du *ter*:

Air *de la Sentinelle.*

La paix enfin, désarmant nos guerriers,
Dans nos travaux plus d'un brave s'exerce;
Plus d'un comptoir est orné de lauriers,
La paix confond la gloire et le commerce.
Bien des commis ont prouvé leur valeur,
Et sont décorés par Bellone;
S'ils portent ce ruban flatteur,
C'est que dans les champs de l'honneur, *bis.*
Ils ont appris ce qu'en vaut l'aune. *bis.*

— Il est entièrement faux que M. Derme, médecin *très-bien pansant*, de Morlaix, ait été dévoré par des loups; il se porte à merveille, et nous souhaitons que ses malades ne soient pas plus en danger qu'il ne l'a été lui-même. Des lettres récentes, que nous recevons de Morlaix, démentent le bruit que les bons journaux avaient répandu sur ce prétendu événement. Que deviennent donc les oraisons funèbres et les articles nécrologiques que le *Drapeau blanc* et la *Gazette* avaient consacrés au monarchisme du défunt? Pourquoi n'a-t-il pas été dévoré par les loups! Que d'éloquence perdue pour un seul homme vivant!

— Les *Quotidiennes* de département, pour donner des nouvelles fraîches à leurs abonnés, sont quelquefois dans la nécessité de découper des articles du *Pilote*. Cette manière de procéder, scandalise la partie pure des lecteurs desdites feuilles; et nous sommes chargés, de la part des mécontens, de prévenir les découpeurs que s'ils continuent, ils courront le risque de passer pour libéraux, et d'être, par conséquent, honnis comme tels.

— Une dame des plus nobles, à coup sûr, répondait dernièrement à un jeune homme qui lui déclarait une tendre passion: *Ah! monsieur, cessez de me vociférer vos aveux, et de me donner cette garantie odieuse de l'indignité de vos feux.*

—L'évêque de..... rencontre, en sortant de la cour, un abbé qu'il invite à monter dans sa voiture; celui-ci veut par respect ne s'asseoir qu'après son éminence. L'évêque insiste, l'abbé s'obstine à n'en rien faire. « Eh! monsieur, lui dit enfin le premier, impatienté de tant de lenteur, ne voyez-vous pas qu'en vous asseyant le premier, vous ferez rebondir ce coussin. » Quelle humilité!

—Napoléon se trouvant un soir à Feydeau, où l'on représentait les *Deux Prisonniers*, fit appeler M. *Chérubini*, alors maître de chapelle. « Voilà comme il faudrait nous faire de la musique, monsieur. Tenez, je la chante d'un bout à l'autre. — Mais, sire, répondit le compositeur, je serais bien fâché que ma musique fût chantée par vous d'un bout à l'autre. » Napoléon, en effet, avait la voix la plus fausse de tout son empire. Il ne fit que rire de la saillie un peu hardie de son maître de chapelle. Tout le monde à sa place n'aurait pas ri.

—Nos petits spectacles offrent quelquefois, dans les infractions de leur police intérieure, des scènes meilleures que celles qu'ils sont destinés à représenter. Un *artiste* en chaudron, qui se délasse des travaux de la journée, en s'affublant chaque soir d'un costume de théâtre, fut interrompu ainsi au moment où il débitait une tirade de mélodrame : « *Mon fils Cadet, dix sous de plus pour ton chaudron d'à c'matin!* » Cet amateur avait bien envie de terminer son marché!....

—M. F. Cops prévient *les nobles habitans* de Caen, qu'il vient d'arriver en cette ville avec un crocodile d'Egypte, provenant de la ménagerie royale de Londres. Voilà donc les dieux voraces du Nil, installés sur nos rivages; il ne leur manque plus que des zélateurs pour prêcher leur dogme charitable.

— L'auteur des *Vêpres Siciliennes*, des *Comédiens* et du *Paria*, vient de présenter au premier Théâtre-Français une comédie nouvelle intitulée : *L'École des Vieillards*; elle a été reçue avec acclamation. On se rappèle que le comité des *Français* écarta l'essai tragique du premier de nos poètes contemporains. M. Delavigne va enrichir le théâtre, qui se ferma à sa jeune muse, des fruits de son prochain succès et de l'éclat de son nouveau triomphe. C'est ainsi que le génie se venge.

—Une lettre de Paris, du 28 février, porte ce qui suit :

« Rassurez-vous, notre ami n'a pas péri dans le naufrage épouvantable arrivé le 2 courant, à la frégate *la Cornaline*; je l'ai embrassé hier, qu'il est arrivé chez moi, à huit heures du matin; il me charge de vous mander que, parti de Rochefort le 19 janvier, la frégate a été battue de la tempête dès le lendemain du départ. Le capitaine ayant un consul à déposer à Ténériffe, a longé la côte de Portugal, avec des vents d'ouest en foudre, qui l'ont empêché de prendre le large, et le 2 février, la frégate a touché sur les rochers, près de *la Pénicle*, une forte voie d'eau s'étant déclarée, chacun s'est porté sur le pont, et plusieurs personnes ont gagné le rivage d'où on n'était qu'à quarante toises; plus tard, d'autres ont essayé la même manœuvre, mais ils ont été noyés. Il a été impossible de recevoir des secours de terre, tant la mer était furieuse; les canots et embarcations ont été brisés sur les roches, et la frégate, à neuf heures et demie, a talonné au point d'être brisée aussi, et en trois parties. Le centre a été submergé avec 182 personnes qui ont péri; notre ami, son secrétaire et son domestique ont voulu gagner terre à la nage : le secrétaire a été noyé... Notre ami, nud et mouillé, a, comme le capitaine et quelques officiers, gravi la falaise; mais, nuds et sans nourriture, ils ont été quarante-huit heures dans le plus cruel tourment. Notre ami a mendié son pain pour arriver à Lisbonne, où il a été reçu par M. Leceps, notre consul, en ami, et traité très-bien, ainsi que ses compagnons d'infortune, par le gouvernement portugais. Arrivé le 7, à Lisbonne, il en est parti le 15 pour Falmouth, où il est arrivé le 20. Il a failli encore périr en donnant dans le port; il est parti de suite pour Londres, et de là pour Douvres; il a passé à Calais en trois heures, et est arrivé le 27 chez nous; nos soins et nos caresses le consolent un peu, mais il est empressé d'aller embrasser sa femme et ses huit enfans. »

— La frégate la *Cornaline*, qui vient de se perdre sur la côte de Portugal, était commandée par M. Lettré, capitaine de vaisseau. Cet officier supérieur a eu le bonheur d'échapper à ce naufrage terrible en regagnant à la nage la côte, dont une mer épouvantable rendait l'approche presqu'impossible.

SPECTACLES. — Théatre des Arts.

Othello. — M. *et* Mme. *Lagardère.*

Lagardère a eu, dans *Othello*, de beaux momens d'inspiration à côté de quelques momens un peu faibles; mais ce rôle pénible exige tant d'efforts physiques, tant d'exaltation tragique, qu'il est difficile de le remplir jusqu'au bout sans chanceler quelquefois, ou sans être trahi par son assurance ou ses forces. Cependant, il me semble qu'en dispensant mieux ses beaux moyens de voix, en ménageant mieux les gradations de son débit, Lagardère aurait produit un effet plus général, plus naturel même dans quelques-uns de ces passages où le jaloux africain déploie toute la fureur de son caractère; tel est celui-ci, par exemple :

« Il vaudrait mieux pour lui que leur faim dévorante
« Dispersât les lambeaux de sa chair palpitante,
« Que de tomber vivant dans mes terribles mains! »

Si dès les premiers vers la voix éclate, si elle ne se ménage pas assez pour préparer une transition avec le dernier, l'intention est manquée : j'ai frémi d'abord, mais ce sentiment de terreur s'efface de suite, et ce sont les longues impressions qu'il faut s'attacher à produire. Mais ce n'est pas une leçon de déclamation que nous venons ici mettre sous les yeux d'un artiste plus habile à employer les ressources de son art, que nous peut-être à en apprécier les effets.

Le public, comme tout autre, est assez généralement pressé de jouir; et l'empressement qu'il met à accueillir prématurément les idées qui le frappent, les applications qu'il prévoit, nuit bien souvent à l'acteur qui le mettrait à même d'en tirer parti. Ces vers énergiques où Ducis a si bien consacré l'opinion que nous avons des soldats parvenus, ont été couverts par des applaudissemens trop précoces. Mais *Othello* a achevé ce couplet avec une chaleur et une âme qui justifiaient l'accueil anticipé fait aux vers et à celui qui les récitait.

Ces beaux vers les plus corrects, les plus remarquables de la pièce, ont fait une sensation générale :

« . . . . . Ici même au sein des plaisirs,
Dans tous les lieux, sans cesse ouvrant l'œil et l'oreille;
En paraissant dormir, le gouvernement veille.
Tenebreux dans sa marche, il poursuit son chemin;
Muet, couvert d'un voile, et le glaive à la main,
Il cache au jour l'arrêt, la peine et la victime,
Et punit la pensée aussitôt que le crime.
Ici, dans des cachots, l'accusé descendu,
Pleure au fond d'un abîme, et n'est point entendu.
La mort frappe sans bruit, le sang coule en silence,
Et les bourreaux sont prêts quand le soupçon commence. »

C'est la force de Corneille avec l'élégance, la magie du style de Racine. Ducis ne s'est jamais autant rapproché de ces maîtres de l'art tragique.

Mme Lagardère jouait le rôle d'*Hédelmone*. Nous avons déjà offert un juste hommage aux brillantes dispositions de cette nouvelle conquête de Melpomène. La carrière où elle entre à peine, s'est ouverte pour elle sous les plus heureux auspices. Avec les qualités précieuses que possède cette belle actrice, elle ne peut manquer d'avoir une vocation pour un art auquel elle semble destinée. Une taille noble, des traits expressifs, une voix pure, un accent pathétique : tels sont les avantages dont la nature a doué Mme Lagardère; et avec de tels élémens de succès, on est bien près de réussir complètement.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES MARITIMES.

Une lettre de l'île de Batz, en date du 22 février, nous annonce la relâche du navire l'Uranie, cap. Salaün, destination de Rouen.

Roscoff, 17 février.—Le 5 de ce mois le brick l'Espérance, cap. Forcinal, all. de Port-à-la-Duc à Port-Vendre, ayant appareillé pour sa destination, s'est jeté sur les roches de la passe de l'ouest; mais n'ayant point fait d'eau, il poursuivit sa route. Le mauvais tems de la nuit suivante, le fatigua tellement, que faisant 14 pouces d'eau à l'heure, il a été obligé de relâcher sur notre rade.

Ténériffe.—*Sainte-Croix, 2 janvier.*—Les corsaires insurgés continuent à croiser entre Cadix et les îles Canaries, et à capturer les navires espagnols. Entre-autres prises, celle du trois-mâts la Conception, de Barcelone, faite en face de Larache, doit être très-sensible au commerce de cette ville. Il revenait de Vera-Crux et de la Havane, et portait à son bord cinquante mille duros en or et argent, et à-peu-près autant en marchandises. L'équipage prisonnier a été débarqué ici, le 20 décembre, par une embarcation des îles, sur laquelle le corsaire l'avait fait passer tout entier.

—Les surveillans de la marine établis sur les côtes de Jard, de Conches et du Grouin, embouchure de la rivière de Nantes, ont trouvé 25 barriques qui contenaient du vin rouge, et qui portent les marques R X, C L, L D, V L X. On présume qu'elles appartenaient à un chasse-marée de 25 à 30 tonn., qui a fait côte et s'est perdu totalement par le travers de Saint-Vincent-sur-Jard

En charge à Nantes, *pour la* Martinique.

Le brick *les Deux-Amis*, de Nantes, du port de 200 tonneaux, cap. H. Moustier, partira très-incessamment.

S'adresser à M. Lemasne aîné, armateur.

En charge à Nantes, *pour la* Martinique.

Le navire *le Bacchus*, de Nantes, du port de 350 tonn., cap. J. J. Guichet, partira fin du courant.

Il prendra fret et passagers.

S'adresser, pour en traiter, à M. L. Levesque aîné.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Charg. du sloop *la Rosalie-Louise*, cap. *Postel*, ven. du Havre.—Courtier-interprète, M. Orford.

Réclamateurs, MM.

Une partie meubles et effets.—Ciprien.
846 barriq. sucre brut autre que blanc. —40 tierç. riz.—Crevel.
1282 saumons cuivre rouge.—Boucher fils.

☞ Chargem. du sloop *l'Elizabeth*, cap. *Gosse*, ven. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle et fils.

Réclamateurs, MM.

2172 saum. cuivre.—Decaen et Briosne.
29 meules à aiguiser.—Roussel.
600 cuirs secs.—Honoré.
251 dito dito.—J. Badmer.
42 boucauts quercitron. —286 saumons plomb. — 160 sacs salpêtre. — 4 sacs dito.—*A ordre.*

☞ Chargem. de la goëlette *la Belle-Gabrielle*, cap. *Béranger*, ven. de Ténériffe.—Courtiers, MM. Bordelle et fils.

55 pipes vin.—14 demi-pipes dito.—12 quarts dito.—31 pipes dito.—18 demi-pipes.—12 sixains dito.—6 sixains vin. —5 quarts dito 1 sixain dito. — 50 planches sap.—M. D. Lainé.

☞ Chargem. du chasse-marée *la Fille-Unique*, cap. *Largouet*, ven. de Saint-Pierre (île d'Oléron). — Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

14 fûts eau-de-vie.—8 dito.—32 fûts vin.—Fauvel jeune.
26 fûts eau-de-vie.—Mollien.
20 fûts dito.—56 fûts vin.—Lefebvre.
2 fûts vin.—Brideron, à Saint-Germain-en-Laye, près Versailles.
2 dito dito.—Renaudin, de idem.
1 dito dito.—Ducartel, de idem.

— Le brick anglais Jane-Ellen, capit. Edwards, de 130 tonn., ven. de Londres, ch. de plomb, étain. A ordre.

— La goëlette anglaise Liberty, cap. Mark Aldridge, ven. de Londres, ch. de plomb et bois de teinture, pour divers.

— Le sloop les Trois-Sœurs, c. Postel, v. de Honfleur, ch. de cidre, cercles, etc., pour divers.

Courtier-interprète de ces navires, M. Pellecat.

— Le chasse-marée la Victoire, cap Loget, ven. de Bordeaux, ch de vin et eau-de-vie. A ordre.

Le sloop la Jeune-Léontine, c. Havard, v. d'Isigny et du Havre, ch. de cendre, cidre, charbon, bois du Brésil, peaux de cheval, brai, bois de Nicaraga et beurre. A ordre.

Le sloop l'Alexandre, c. Roussel, ven. de Honfleur, ch. de cidre et bois. A ordre.

Courtier, M. Lucet.

MOUVEMENT DU 5 AU 6.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Jeune-Elise, c. Pain de 19 tonn., v. d'Honfleur, ch. de cidre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La goëlette le Calypso, c. Lebourgeois, de 77 tonn., all. à Bordeaux, ch. de plâtre.

Le chasse-marée la Marie Françoise, c. Pinto, remplaçant Guénégo, de 69 tonn., all. à Bordeaux, sur lest.

Le chasse-marée, le César, cap. Dano', de 65 tonn., all. à Bordeaux, sur lest.

Le chasse-marée la Ninon, cap. Calvé, de 75 tonn., all. à Bordeaux, sur lest.

Le smack hollandais le Devrouw-Jantina, c. Jans, de 76 tonn., all. à Elseneur et Kœnigsberg, ch. de vin, eau-de-vie.

Le sloop l'Agathe, c. Brasnud, de 48 tonn., all. à Honfleur, sur lest.

Le sloop la Louise, c. Gehanne, de 15 tonn., all. au Havre, sur lest.

Le chasse-marée le Magnifique, cap. Ezano, de 75 tonn., all. à Bordeaux, sur lest.

Le chasse-marée le Bien-Venu, cap. Mahé, de 60 tonn., all. à Bordeaux, sur lest.

Le chasse-marée la Fanny, de 72 ton. c. Tallec, all. à Bordeaux, sur lest.

Le houri les Trois-Vertus, de 55 t., c. Alix, all. à Marennes, sur lest.

Le dogre l'Eléonore-Désirée, de 44 t., c. Dubos, all. au Havre, ch. de plâtre.

Le sloop l'Espérance, de 62 t., cap. Thin, all. à Morlaix, sur lest.

Le dogre la Jeune-Léa, de 60 t., cap. Hamel, all. à Saint-Malo, sur lest.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES ENTRÉS DU 5 AU 6 MARS.

Le trois-mâts américain Warington, cap. Haskens, ven de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le brick l'Hercule, cap. Jousson, v. de Liverpool, ch. de plomb.

Sont entrés en relâche :

Le trois-mâts américain le Howard, cap. Howgi, ven. de la mer, ch de ballotages.

Le trois-mâts américain l'Othello, c. Lambert, ven. de la mer, sur lest.

Le brick la Petite-Louise, cap. Beuteiller, ven. de la mer, ch. de planches.

Le brick le Canteleu, cap. Longuemare, venant de la mer, ch. de ballotages.

La liste de Quillebeuf ne nous est pas parvenue aujourd'hui.

Nous apprenons que le 26 février, le sloop l'*Aiglé*, cap. *Godefroy*, allant du Havre à Morlaix, a touché, dans la nuit, sur des rescifs qui se trouvent entre Barfleur et la Hougue. Le navire s'est entr'ouvert, et quelques boucauts de tabac et gonnes de goudron sont seulement restés à bord. On s'occupe de sauver les marchandises qui vont à la côte.

ORDONNANCE DU ROI.

LOUIS, etc.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Si, dans les départemens où il existe une ou plusieurs branches de grande industrie manufacturière, il est survenu depuis l'époque de la dernière exposition des produits de l'industrie en 1819, quelque perfectionnement remarquable, soit par l'invention ou la confection des machines, soit par des changemens introduits dans la teinture, dans le tissage ou dans les autres procédés des manufactures et des arts, ces améliorations notables seront constatées par les jurys établis dans chaque département, en vertu de notre ordonnance du 29 janvier dernier. Ils signaleront les artistes à qui sont dues ces découvertes et leur mise en pratique.

2. Après s'être assuré du mérite de ces perfectionnemens, que chaque jury aura constatés, et de l'importance des manufactures aux progrès desquelles ils ont concouru, notre ministre de l'intérieur nous en rendra compte.

3. Les artistes auteurs de ces perfectionnemens nouveaux, pourront avoir part aux récompenses que nous nous proposons d'accorder à la suite de l'exposition publique des produits de l'industrie, ordonnée pour le 25 août de la présente année.

4. Notre ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries, le 20 février de l'an de grâce 1822, et de notre règne le vingt-huitième.

Signé, LOUIS.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur,

Signé, CORBIÈRE.

AVIS DIVERS.

N°. 15.—On demande un JEUNE PENSIONNAIRE qui voudrait se mettre au fait du commerce de l'épicerie, de celui des liquides, ou de la fabrication de la chandelle.

S'adresser rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, n. 77.

N° 16.—*A l'origine de la Chandelle et des Bougies économiques.*

M. A. PAUMIER, rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, n° 77, à Rouen, dans les mêmes fondoirs, fabrique la chandelle et les bougies économiques, reconnues par leur qualité et l'éclat de leur blancheur.

PRIX COURANS :

Suif de 2e fonte. . . . 60 fr. les 50 kil.
Chandelle et bougie en suif. à 14 sous la livre.
Id. superieure. . . . . 16 s.
Bougie odorante. . . . . 25 sous.
Bougie en cire, dont la mèche ne se mouche pas.. . . . . 50 sous.

NOTA. Il sera fait une diminution d'un sou par livre aux personnes qui feront une provision de 24 livres.

N°. 17 — A VENDRE à l'amiable, une MAISON de fond en comble, située à Rouen, rue Saint-Romain, n°. 82.

S'adresser à M°. Gouellain, avoué, rue de Socrate, n°. 25, à Rouen.

Pour réquisition. GOUELLAIN.

N°. 18. — A VENDRE de gré à gré, ou à FIEFFER un TERRAIN ou, sur lequel sont diverses fondations et des puits, et au bout duquel sont édifiées deux Maisons ; situé à Rouen, faubourg Saint-Sever, hameau des Brouettes, derrière Trianon, donnant, d'un bout, sur la rue du hameau des Brouettes.

S'adresser, pour en traiter, rue Saint-Julien, n°. 58, à M. PINEL.

Et M°. GOUELLAIN, avoué à Rouen, rue de Socrate, n. 25.

CAPITAUX A PLACER.

N°. 19. — A placer les sommes ci-après :
4,600 fr. à fonds perdu, sur deux têtes de 80 ans.
2,500 fr. pour dix années.
1,500 fr. pour dix années.
1,500 fr. pour six années,
9,900 fr.

S'adresser à M. Lepainteur, rue Bonvoisine, n°. 35.

N°. 20 Depuis quelque tems on a répandu, avec intention peut-être, que le Propriétaire du *Café* LASALLE, situé à Rouen, vis-à-vis la Crosse, avait vendu son fonds et cédé son établissement. Ce bruit est totalement faux, et n'a pu être répandu que par des personnes intéressées à nuire à un établissement déjà connu sous des rapports avantageux.

M. LASALLE, saisit cette occasion pour rappeler qu'il continue à tenir son Restaurant et à donner à manger à la carte.

N° 21. — On demande un JEUNE HOMME connaissant la tenue des livres en partie double.

S'adresser par lettres affranchies portant l'initiale A, qui seront reçues au bureau de la feuille d'annonces de Dunkerque, chez M. Drouillard.

N° 22 A LOUER, pour pâques prochain, une MAISON avec Magasin, sise avenue de Mont-Aubourdet, n° 70.

S'adresser pour la voir et en traiter, chez M. Hubert aîné, vis-à-vis le même avenue, n. 1.

N° 23. Madame TOCQUEVILLE et Cie. ont l'honneur de prévenir les personnes qui accordaient leur confiance au sieur TRUGARD, auquel ils ont succédé, que c'est à leur seul magasin, rue du Bec, n° 10, qu'on trouvera, en tout tems, les véritables huîtres de Cancale, de la première qualité ; et que l'ouvrière qui était employée chez M. *Trugard*, et, par suite, chez madame *Tocqueville*, n'est plus attachée à leur établissement, et n'y a plus aucun intérêt.

La BOURSE n'est point arrivée aujourd'hui.

LOTERIES DE FRANCE.

(DERNIER TIRAGE.)

Paris : 22—9—79—47—63.

SPECTACLES DU 6 MARS.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures.*)

CRISPIN RIVAL DE SON MAITRE,
Comédie en 1 acte, de Lesage.

Oronte,	MM.	Guyard.
Orgon,		Raynal.
Valère,		Roche.
Lubranche,		Doligny.
Crispin,		Monchot.
Madame Oronte,	Mesd.	Dumissel.
Angélique,		Laloi.
Lisette,		Durand.

LE SOLITAIRE,
OU L'HABITANT DU MONT-SAUVAGE,
Opéra en 3 actes de MM. Planard et Carafa.

Le Solitaire,	MM.	Ténar,
Alberti,		Noyrigat.
Palzo,		Chardon.
Charlot,		Astruc.
Premier Soldat,		Valette.
Deuxième Soldat,		Dommartier.
Un Paysan,		Saillier.
Elodie,	Mesd.	Florini.
Marie,		Sciwanneck.
Marcelline,		Ferville.

L'OURS ET LE PACHA,
Vaudeville comique et nouveau en 1 acte, de MM. Scribe et Xavier.

Schabaham,	MM.	Bié.
Marescot,		Monchot.
Tristapatte,		Astruc.
La Geingeole,		Chardon.
Ali,		Valette.
l'Estafier,		Urbain.
Roxelane,	Mesd.	Théaard.
Zétulbé,		Laloi.

En attendant RÉGULUS, tragédie nouvelle.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

VENDREDI.

7 Mars 1823.

N°. 93. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

BARREAU FRANÇAIS.

COLLECTIONS DES CHEFS-D'ŒUVRES DE L'ÉLOQUENCE JUDICIAIRE, EN FRANCE;

Recueillies par MM. Clair et Clapier, Avocats;

Publiée par Panckoucke.

Tout se fait aujourd'hui, en librairie, par collections. On compose des livres avec d'autres livres, et quand un certain nombre d'ouvrages présentent quelques rapports, et peuvent se rassembler sous un titre commun, on est bien sûr qu'ils seront réunis par quelque collecteur. On dirait que la plupart de nos faiseurs ont été à l'école de ce bon abbé Trublet,

« Qui rédigeait à long, de point en point,
» Ce qu'on pensa, mais qui ne pensait point. »

La collection que nous annonçons est une des plus importantes que l'on ait entreprises dans ces derniers tems : à l'exception de quelques auteurs du premier ordre, peu d'orateurs du barreau ont publié leurs œuvres judiciaires en corps d'ouvrage. Les mémoires ou défenses distribués dans chaque affaire, ne sont, comme on sait, imprimés qu'à un petit nombre d'exemplaires; ils n'entrent pas dans le commerce de la librairie : de sorte que la plupart des morceaux qui enrichiront le *Barreau français* étaient devenus à peu près *introuvables*, ou coûtaient des sommes considérables. Quelques curieux étaient parvenus à rassembler à grand frais ces ouvrages dans leurs bibliothèques, mais un grand nombre de plaidoyers très-remarquables étaient, en général, inconnus absolument, ou honorés seulement d'une admiration sur parole. Réunir ces chefs-d'œuvres, c'est rendre un véritable service à l'art; c'est élever un glorieux monument à l'éloquence judiciaire, en France.

Les *Mémoires de la Chalotais*, qu'on trouve dans un des volumes du *Barreau Français*, sont du nombre de ces chefs-d'œuvres pour lesquels on n'avait plus qu'une estime, pour ainsi dire, traditionnelle : ils auront, pour la plupart des lecteurs, tout l'attrait et tout l'intérêt d'un ouvrage nouveau. Etroitement renfermé pendant plusieurs années dans une prison d'état, et accusé du crime de lèze-majesté, parcequ'il avait blessé l'amour-propre d'un ministre, et combattu les jésuites, la Chalotais écrivit ces mémoires « sur des papiers » d'enveloppe de sucre et de chocolat, avec une plume faite » d'un cure-dent et de l'encre faite avec de la suie de che- » minée, du vinaigre et du sucre. » On sait quelle sensation ils produisirent à leur apparition : la France entière fut l'écho de cette voix long-tems comprimée au fond des cachots. Voltaire écrivait, après les avoir lus : « J'ai reçu les » mémoires de l'infortuné la Chalotais : malheur à toute » ame sensible qui ne sent pas le frémissement de la fièvre » en les lisant! Son cure-dent grave pour l'immortalité! »

C'était vers la fin du règne de Louis XV; la lutte de parlemens avec le ministère avait irrité le pouvoir et fait réfléchir le peuple sur la nature et l'objet des gouvernemens, et sur la constitution française. L'affaire des jésuites, leurs efforts pour se défendre ou pour se relever après l'abolition de leur ordre, avaient semé dans la nation l'esprit de cabale et de faction, et multiplié partout ces manœuvres ténébreuses, ces haines profondes et cachées, cet espionnage délateur, cette guerre souterraine, politique ordinaire des *Bazile* et des *Tartuffes*. La Chalotais, procureur-général au parlement de Rennes, se trouva précisément au centre de ces deux événemens, à cause de l'influence qu'il exerçait sur le parlement et sur les états de Bretagne, et de ses rivalités avec M. d'Aiguillon, et à cause de la part active qu'il prit à l'expulsion des jésuites, par deux réquisitoires qui sont restés comme un modèle de talent et de courage. Le sentiment profond de son indignation et de son mépris pour ses persécuteurs, anima ses défenses d'une énergie qui, négligeant les artifices du style, montre autant de hardiesse dans l'expression que dans la pensée. C'est la noblesse réfléchie de Tacite et la verve de Juvénal. On en peut juger par la péroraison de son second mémoire. C'est au roi qu'il s'adresse :

« De quelle utilité sont à votre service, à votre gloire, au bien de vos affaires, ces accusations terribles qui effraient tout le monde, hormis les accusés? Si elles sont fausses, elles calomnient votre personne autant que celle de vos sujets. Les véritables criminels de lèze-majesté, sire, les vrais destructeurs du gouvernement sont ceux qui sèmeraient autour du trône les inquiétudes et les défiances, et qui croiraient ne pouvoir faire obéir à votre majesté qu'en répandant l'effroi par un despotisme odieux et par un espionnage qui dégradent les esprits et corrompent les cœurs; qui, pour se rendre nécessaires et pour se faire valoir sans utilité, chercheraient à vous rendre suspects tous ceux qui ne leur seraient pas bassement dévoués; qui rempliraient les places de sujets indignes, et ne reconnaîtraient, pour dignes des emplois, que ceux qui leur sont asservis; qui sacrifieraient vos intérêts, vos finances à leur haine et à leur vengeance; qui, dans toutes leurs démarches, ne chercheraient qu'à se venger de ceux qu'ils appèlent leurs ennemis, parce qu'ils sont ennemis des voies lâches, des bassesses et des corrup-

vibus ; qui écarteraient les gens de bien en les découragent, esprits *inquiets et brouillons* qui, voulant détruire les libertés nationales et tout subjuguer, appelent troubles tout *ce qui contrecarre* leur fantaisie et leur passion, n'appelant obéissance, paix et tranquillité, que quand ils auraient tout dévasté et tout asservi : *atque ubi solitudinem fecerunt, pacem appellant.* »

« . . . . . Je crois devoir vous avertir que l'on répand dans votre province de Bretagne une semence de division, capable de troubler la tranquillité des états les mieux affermis. Une armée d'espions est distribuée dans la province ; le mal a gagné presque tous les ordres. On sait ce que sont des espions ; on peut juger de l'infamie de la personne par l'infamie de la chose : il faut bien, à quelque prix que ce soit, que ces gens là déferent, qu'ils dénoncent, qu'ils calomnient, qu'ils exagèrent. Il y aura donc toujours des rapports et des délations, il y aura, par conséquent, des délits vrais ou faux. Les prétendus délits se multiplient necessairement en raison de la quantité des espions et de la croyance que l'on donne à leurs rapports, comme le nombre des visionnaires augmente à proportion de la foi que l'on ajoute aux visions, ces espions, pour se faire valoir et pour obtenir des grâces, renchérissent ; ils deviennent faux témoins et finissent souvent par être faussaires.

« Telle est, sire, la véritable source des maux qui affligent votre province de Bretagne depuis quelques années : je prends à témoins tous les ordres, tous les corps, tous les particuliers, si j'outre le mal et si j'exagère.

« Voilà un corps de délit toujours subsistant, et il se perpétuera, si votre majesté n'y apporte du remède. Tant que durera cette inquisition, votre province sera toujours agitée, vous n'entendrez parler que de troubles et de divisions ; faites éclater votre indignation contre ces pestes publiques, la paix et la tranquillité régneront. »

Nous reviendrons sur les autres morceaux qui composent cette intéressante collection.

PORTRAIT EN MINIATURE.

Tournauvent est toujours sûr d'être en faveur : sous quelque gouvernement que ce soit, il a toujours occupé des places importantes, et, semblable aux chats, de quelque hauteur qu'on les jette, il tombe toujours sur ses pieds ; à cette souplesse de corps il sait joindre une plus grande souplesse d'esprit, et l'on dit de lui : c'est l'homme de France qui sait le mieux vivre. Personne ne possède à un plus haut degré l'*art de dîner en ville*, et il va publier incessamment un traité sur la capacité de l'intestin *rectum* et de celui *crodenum* ; en un mot, toute son indépendance est au bout de sa fourchette, tout son patriotisme, tout son amour de la patrie s'évanouissent devant une poule-d'Inde truffée ou un filet de chevreuil sauté dans sa glace.

EMPOIGNER.

Empoigner, est un verbe actif et *très-actif*. Je dis très-actif, parce qu'il peint à l'esprit une action brusque et violente.

Exemples : l'assassin empoigne un couteau, et le plonge dans le sein de sa victime.. Un servile empoigne une pierre, et la jette à l'homme courageux qui fait la route de la vérité, pour suivre la voie de l'honneur.

On dit aussi proverbialement que, pour bien jouer à la paume, il faut bien empoigner sa raquette : ce qui signifie que, pour bien conduire une affaire, une intrigue, il faut bien tenir ses moyens de réussite.

C'est très-souvent, quand vous croyez bien empoigner une personne ou une chose, parce que vous les serrez étroitement, que cette chose ou cette personne vous échappent ...

Pour bien empoigner, il ne faut qu'une bonne poigne.

La force de l'âme vaut bien la force du poignet. Celui qui possède l'une imposera tôt ou tard à celui qui n'a que l'autre.

Le législateur Lycurgue s'était attiré la haine des nobles de Lacédémone, à cause des abus qu'il avait réprimés, et de son amour pour le bien public. Dans une émeute à cette occasion, Plutarque dit : « *Ils se ruoient* (les mécontens) « *tous ensemble sur lui* (Lycurgue) *Un jeune homme* « *nommé Alexander empoigne un bâton, en donne un* « *coup sur le visage de Lycurgus, et lui crève un œil.* « *Mais pour cela, Lycurgus ne fléchit point ; ains se* « *présenta la tête levée à ceux qui le poursuivoient,* « *leur montrant son visage tout ensanglanté et son œil* « *crevé.* »

Tant de calme et de sang-froid frappèrent d'admiration, et bientôt les adversaires du sage législateur votèrent tous pour ses lois....

Le verbe *empoigner*, dans tous ses tems, me semble un mot trivial. Ajoûtez l'article *le* à l'impératif, c'est bien pis encore !

Empoignez-le.....! en désignant un homme, a quelque chose de contraire à la dignité humaine. Une personne vraiment bien née se gardera toujours d'une pareille expression !

L'abbé Maury sortant un jour de l'assemblée constituante, traversait un marché où la clique salariée était apposée comme d'ordinaire, pour le huer et le poursuivre. Un fort de la halle s'avance, et, d'une voix de *fort de la halle*, il crie : *Empoignez-le !* —Oui, répond le héros de l'opposition, empoignez mon corps, vous êtes assez fort pour cela ; mais vous n'empoignerez jamais ma pensée ni mes discours !

J. B. O.

MACÉDOINE.

—M. Ancelot, rédacteur du *Réveil*, a présenté, dit-on, une complainte en dix-huit couplets, aux artistes de la cour des Fontaines. Cette production élégiaque est destinée à célébrer la mort du commerce qui vient de succomber à Lyon, à la suite d'une maladie de langueur.

—Une dame de Marseille a dédié à un prince, des couplets où l'on remarque les vers qui suivent :

« Quand nos combats sont sous tes étendards
« Nous craignons peu les horreurs de la guerre,
« Et nos lauriers ne sont plus des hasards. »

Des combats qui *sont sous* des étendards, des lauriers qui ne sont plus des hasards, et une dame qui craint peu les horreurs de la guerre, sont des idées à-la-fois très-poétiques et très-belliqueuses.

— Churschid-Pacha qui vient, comme on le sait, de terminer ses jours, a eu le bonheur de périr sous les coups d'un coutelas qui avait été envoyé de Constantinople, à cet effet. On admire, dit-on, la forme et la ciselure magnifique de cette arme, et un turc, en l'examinant, trouvait que sa vue seule donnait un *certain appétit* d'être tué par ordre du grand sultan.

—Les trois principaux rédacteurs du *Réverbère*, journal qui s'imprimait à Rio-Janeiro, viennent d'arriver au Havre sans avoir demandé à faire cette petite traversée.

Ces messieurs, qui servaient de leur esprit la cause de l'indépendance, que les Brésiliens soutenaient par les armes, furent arrêtés au milieu de la nuit et enfermés dans une tour, d'où ils ne sont sortis que pour être jetés à bord du navire qui les a débarqués au Havre. C'est par l'ordre de leur empereur constitutionnel qu'ils ont fait cette promenade sur mer.

Voilà ce qu'on gagne à vouloir allumer un *réverbère* pour éclairer des peuples qui voient le soleil sur leur tête, pendant toute l'année.

Les rédacteurs du lucide journal qui s'est éteint, sont très-grands admirateurs de notre littérature ; ils n'admirent pas également tout ce qu'ils voient en France. Leur gouvernement et des sociétés savantes les avaient décorés de plusieurs ordres ; mais il valait bien mieux ne pas leur accorder tant de frivoles honneurs et leur rendre plus de justice. A quoi sert, sur la terre de l'exil, de montrer les rubans que vous a décerné la main qui vous proscrit !

Le journal de Calcutta contient l'extrait suivant, d'une lettre écrite de Berra :

« Dans mon voyage vers cette ville, je passai par un village nommé Churcharie, où je fus informé que ce qu'on appelle dans ces contrées un *suttée* devait avoir lieu. Je me rendis de suite sur le lieu de la scène ; une immense multitude y était réunie, et l'on faisait tous les apprêts de cette barbare cérémonie. Je m'approchai de la victime : c'était une femme d'un certain âge ; elle était assise, ayant à ses deux côtés deux jeunes enfans, et gardée, suivant l'usage, par des agens de police.

« Après qu'on eut rempli toutes les cérémonies que prescrit le rit des indous, elle fut transportée dans un palanquin découvert vers le bûcher, où, après quelques instans, elle monta avec intrépidité, et ordonna d'y mettre le feu ; mais à peine les flammes eurent-elles commencé à s'approcher d'elle, qu'à ma grande satisfaction, elle s'élança hors du bûcher, sous la protection des agens de police, à la présence desquels elle est redevable de la vie ; car j'entendis plusieurs indous s'écrier que, sans la crainte qu'ils avaient des anglais, ils l'eussent mise en pièces, et jeté ses restes sanglans au milieu des flammes. »

— M. Fragonard avait exposé, en 1819, un tableau représentant Henry IV, au moment où ce prince indigné de ce que Gabrielle avait osé traiter Sully de valet, lui dit : *Je trouverai plusieurs dix maîtresses comme vous, qu'un serviteur comme lui* ; et prenant la main de ce vertueux ministre, sort et abandonne à ses remords cette femme près de s'évanouir après un si juste reproche.

(Annales Françaises.)

— On demande plusieurs musiciens. S'adresser, le matin à M. Comte, Passage des Panoramas.

— Mad. Cosson, ci-devant pensionnaire du Théâtre-Français, donne en ce moment des représentations à Bayonne.

— Un de nos abonnés du Havre nous adresse l'article suivant, en nous invitant à l'insérer. Il garantit la vérité de l'anecdote qu'il renferme.

A certain baron, marchand d'argent, chez lequel on a bu ces jours derniers à la prospérité de la *Fée Urgèle*, et au rétablissement des fagots et auto-dafé,

IMPROMPTU.

Ne pense pas qu'on croie à la sincérité
De ces toasts fameux qu'on propose à ta table
Aux amis de la foi : Non, tu n'es point capable
D'accorder un crédit, fut-il très-limité,
De ta rapacité.

Beth..., entends-tu tes nombreuses victimes
Crier : on n'aime point la légitimité,
Des gains qu'un usurier rendit illégitimes.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES MARITIMES.

Nous nous empressons de publier la lettre suivante que nous recevons à l'instant :

A Messieurs les Rédacteurs de la Nacelle.

HONFLEUR, ce 5 Mars 1828.

Messieurs,

Veuillez bien insérer dans votre prochain numéro la note suivante ; elle intéresse particulièrement le commerce.

La chaloupe-pavée l'*Eagle*, capitaine Roland, venant de Bordeaux, en destination de Rouen, a touché sur le banc dit de Vasouy, où il a chaviré et où il s'est rempli d'eau. On espère le sauver, de même que la partie de sa cargaison composée de vin. Messieurs les réclamateurs sont priés de se rendre sur les lieux, en ce port, ou de s'y faire représenter pour le mieux de leurs intérêts et afin d'éviter autant de frais que faire se pourra. Tout l'équipage est sauvé.

DUVAL, GAILLARD et PELLECAT, Courtiers.

— Le public est prévenu que les propriétaires des paquebots entre New-York et le Havre, afin d'assurer le départ régulier du Havre, l'ont fixé au 20 des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre ; mais que l'époque du départ de New-Yorck reste fixée au 10 des mêmes mois.

PORT DE LA ROCHELLE.

Sont entrés de relâche : le Bengali, cap. Jorlis, venant de la Havane, et en dernier lieu de la Corogne.

Le Henri, c. Lavignac, v. de Calcutta.

NAVIRES EN CHARGE AU HAVRE.

Pour Londres. — Le beau brick anglais ALONZO, cap. Perkins, fera voile, pour ladite destination, le 15 courant.

Pour fret et passage, s'adresser au Capitaine, à son bord, ou à M. Acher, courtier.

Pour Bordeaux. — Le joli brick LE ZÉLÉ, cap. Margueritte, fin voilier, doublé en cuivre, partira, pour cette destination, très-incessamment.

S'adresser à M. H. Chauvet et comp., armateurs, ou à MM. Godefroy frères, courtiers.

Pour la Nouvelle-Orléans. — Le beau navire américain EMULOUS, de New-York, du port de 360 tonn., d'une marche supérieure, partira, positivement, le 10 mars courant, sous le commandement du capitaine Ch. Selden.

S'adresser, pour les conditions du fret et passage, à MM. Firebrace, Dadvidson et comp. ; à M. Massey, courtier, ou au capitaine Ch. Salden.

Pour New-York. — Le superbe navire américain CADMUS, doublé et chevillé en cuivre, maintenant en décharge, partira, pour cette destination, sous le commandement du capitaine D. Richards, très-positivement, aussitôt son déchargement effectué, soit vers le 10 courant ; des arrangemens particuliers obligeant le navire à un prompt retour, il n'éprouvera aucun retard en ce port.

S'adresser, pour fret et passage, à MM. Bonnaffé, Boisgérard et comp., ou à M. Acher, courtier.

Pour la Nouvelle-Orléans. — Le superbe navire américain SEINE, de New-York, du port de 300 tonn., doublé, cloué et chevillé en cuivre, partira positivement, pour la Nouvelle-Orléans, très-incessamment, sous le commandement du capitaine W. Williams.

S'adresser, pour les renseignemens, au Havre, à MM. Firebrace, Davidson et comp. ; à M. Massey, courtier dudit navire, au capitaine Williams ; et à Paris, à M. B. Castaing, rue Neuve-Saint-Eustache, n°. 42.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, le 5 mars.

100 balles coton Géorgie, à 1 fr., en entrepôt.
50 caisses thé Hayswen, à 3 fr. 60 c. dito.
30 balles coton Surate, à 80 c., dito.
123 balles coton Géorgie, à 1 fr. 17 c. 1/2, acq.
50 milliers bois de Campêche, à 17 fr. 50 c. dito.

— Les journaux de la Méditerranée s'accordent tous sur les ravages immenses occasionnés par les tempêtes qui ont régné dans le midi de l'Europe. Voici un article extrait de la feuille des Bouches-du-Rône : Depuis dix jours, il n'est pas arrivé un seul courrier, pas même un tartare. La neige, qui est tombée presque sans interruption depuis la mi-décembre, a rendu toutes les routes impraticables. La navigation est également suspendue. Pendant tout le mois de décembre, il y a eu dans la mer Noire de violentes tempêtes qui ont fait périr plus de 60 bâtimens, parmi lesquels il y a huit autrichiens. La côte, depuis Enrini-Burnu jusqu'à l'entrée du Bosphore, est couverte de débris de navires, de marchandises échouées et de cadavres.

PORT DE ROUEN.

RÉCLAMATIONS ET CHARGEMENS.

(6 Mars.)

☞ Chargem. de la goëlette anglaise *Liberty*, cap. *Mark Aldridge*, venu de Londres. — Courtier - interprète, M. Pellecat.
325 saumons plomb, 40 fûts litharge, M. J. Garvey.
400 saumons plomb. — 1115 morceaux bois de teinture. — 30 barils litharge. — A ordre.

☞ Charg. du brick anglais *le Jane Ollin*, cap. *David Edwards*, v. de Londres. — Courtier-interprète, M. J. Pellecat
2369 morceaux étain. — 1150 saumons plomb. — A ordre.

☞ Chargem. du sloop *les Trois-Sœurs*, cap. *Postel*, venu de Honfleur. — Courtier-interprète, M. J. Pellecat.
23 fûts cidre. — 26 meules cercles. — A ordre.

☞ Charg. de la goëlette *la Philippine*, cap. *Dumont*, ven. du Hâvre. — Courtier-interprète, M. J. Pellecat.
Riz, bois Campêche, cuivre, cuirs, céruse et quercitron. — Crevel et comp.

— Le brick l'Eugénie, cap. Minguet, ven. de Noirmoutiers, ch. de sel. — Courtier, M. Bordelle et fils.

— Le sloop l'Alexandre, cap. Roussel, ven. d'Honfleur, ch. de cidre et bois. — Au capitaine. — Courtier, M. Lucet.

— Le sloop la Jeune-Elise, cap. Pain, ven de Honfleur, ch. de cidre. — Au capitaine. — Courtier, M. Lucet.

MOUVEMENT DU 6 AU 7.

NAVIRES ENTRÉS.

La platte la Mère-de-Famille, capit Tuboeuf, de 18 ton., v. de la Hougue, ch. haltres.

La goëlette la Philippine, cap. Dumont, de 43 ton., ven. du Havre, ch. cuivre, cuirs, bois de Campêche.

Le dogre les Deux-Amis, cap. Barbet, de 84 ton., ven. du Havre, ch. huile, bois de Campêche, planches.

Le brick le Jules, cap. Allain, de 117 ton., ven. de Malaga, ch. plomb, etc.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le chasse-marée l'Aurore, de 69 ton., c. Moreau, all. à Brest, ch. bois, riz.

Le sloop l'Aimable-Félix, de 17 t. c. Pilon, all. à la Hougue, ch. de papiers, épiceries, fer.

La goëlette le Couzéot, de 71 t., cap. Allard, all. à Bordeaux, ch. de plâtre.

Le chasse-marée l'Ange-Raphaël, de 49 t., cap. Gouzert, all. à la Rochelle, sur lest.

Le brick, la Comète, de 119 tonn., c. Magnan, all. à Dieppe, sur lest.

Le sloop l'Aimable-Eliza, de 46 tonn., c. Moria, all. au Havre, sur lest.

Le dogre le Louis et Fanny, de 49 t., c. Gomer, all. au Havre, sur lest.

Le chasse-marée l'Alouette, de 59 t., c. Berthin, all. à Bayonne, sur lest.

Le chasse-marée les Quatre-Sœurs, de 56 tonn., c. Lepan, all. à la Rochelle, sur lest.

Le sloop le Jeune-Edouard, de 28 t., c. Mesnage, all. à Cherbourg, ch. de plomb laminé, fer, cuivre.

Le chasse-marée le Télémaque, de 76 ton., c. Groumellec, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le sloop la Jeune-Adèle, de 51 tonn., c. Régnée, all. à Honfleur, ch. de fûts vides et eau-de-vie.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES ENTRÉS DU 5 AU 6 MARS

Le brick américain le Dispoth, cap. Burck, ven. de Porto-Rico, ch. café.

La goëlette anglaise Binkle, c. Toans, ven. de Cardif, ch. fer.

Le sloop le Jeune-Henri, cap. Daniel, ven. de Barfleur, ch. coton filé.

Le paquebot anglais le Prince-Cobourg, cap. Page, ven. de Southampton, ch. passagers.

Le paquebot anglais Lady-Wellington, cap. Wood, ven de Southampton, ch. passagers.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Alerte, cap. Pétel ; all. à Rouen, ch. vin, eau-de-vie.

Le bateau à vapeur l'Aaron-Manby, cap. Turet, all. à Paris, ch. bois d'acajou et riz.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 4 au 5 Mars.

Est arrivé de Villequier :
Le tjalk hanovrien, Die-Drei-Geschwister, cap. H. Tieptes, all. à Anvers.
(*Vent d'Ouest, grand frais.*)

AVIS DIVERS.

Vente sur Faillite.

N° 24. — Demain samedi, neuf heures du matin, en une maison sise à Rouen, rue aux Ours, n°. 65, Me Galli, commissaire priseur, procédera à la VENTE de 220 BOUTEILLES DE VIN de diverses espèces, dépendant de la *Faillite* de Mme Anne-Félicité Levasseur, femme séparée de corps et de biens du sieur Letellier.

AVIS IMPORTANT.

La Vente de VINS et RHUM, annoncée dans notre numéro 90, aura lieu *le Mercredi 12 de ce Mois*, aux lieu et heure y fixés.

OUVRAGES NOUVEAUX.

Séance mémorable de la Chambre des Pairs, du 8 février 1823, présidée par M. le Chancelier.
A Paris, chez Plancher, éditeur, quai Saint-Michel, et au bureau de la *Nacelle*.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
83 f 20 c 10 c 5 c 82 f 81 f 90 c 85 c 90 c 82 f 82 f 5 c 10 c 15 c 10 c 15 c 20 c 35 c 82 f 30 c 20 c 30 c 25 c 35 c 30 c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
Ech. du 22 Mars 1823, fin. 3 0
1824, 8 2
1825, 9 4

Idem NOMINATIVES,
ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c °/o,
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1000 f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1460 f

SPECTACLES DU 7 MARS.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures.*)

LE MERCURE GALANT,
ou LA COMÉDIE SANS TITRE, de Bourseault

LE PETIT CHAPERON ROUGE,
Opéra en 3 actes, de Théolon et Boyeldieu.

Rodolphe,	MM.	Batiste
Roger,		Julien.
Monsieur Jobe,		Bié.
L'Hermite		Noyrigat.
Edmond,		Dumontier.
Premier Bûcheron,		Mignon.
Deuxième Bûcheron,		Valette.
Rose d'Amour,		Scriwaneck.
Nanette,	Mesd.	Florini.
Berthe,		Théaard.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

SAMEDI.

8 Mars 1823.

N°. 9. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

FRAGMENT D'UNE ÉPITRE INÉDITE.

*A M. ****

La seule grandeur véritable,
C'est d'habiter son propre coeur.
Dans une foule méprisable,
Le grand homme serait coupable,
S'il descendait de sa hauteur.
Quand l'Océan bat ses rivages,
Du sommet des rochers sauvages
Tu le contemples sans effroi;
C'est ainsi qu'en ta solitude,
Heureux du bonheur de l'étude,
Les méchans ne sont rien pour toi.
Un jour, si ta lyre docile
Te voue à la célébrité,
Que des traits d'un nouveau Zoïle
Ton coeur ne soit point agité!
L'oiseau qui vole sur nos têtes,
Dans l'axe même des tempêtes,
Monte en dépit des aquilons:
Et le fier autan qui l'outrage,
L'élève, par sa propre rage,
Au-dessus des noirs tourbillons.
Ne demande au peuple volage,
Que le plaisir de le charmer;
Il pourra t'ôter son suffrage,
Mais non pas la douceur d'aimer.
Si l'homme insulte à la lumière,
S'éteint-elle au milieu des cieux?
L'astre brillant qui nous éclaire
Cesse-t-il de lancer ses feux?
Contre lui soufflent les orages,
L'hiver vomit tous ses frimats:
C'est pour nous que sont les nuages,
L'obscurité ne l'atteint pas.

DICTIONNAIRE DE LA NACELLE.

MOUTARDE.

Il y aurait un grand chapitre à faire sur la *moutarde*, et ce chapitre serait piquant; mais consacrer à ce sujet trois colonnes d'un journal qui devrait avoir pour épigraphe: *Diversité, c'est ma devise*, mes lecteurs ne me pardonneraient pas cette usurpation. Je leur ferai grâce de l'étymologie, parce que les antiquaires ne sont pas d'accord sur les deux mots qui composent *moutarde*. Je dis les *antiquaires*, et gardez-vous de croire que ce soit une mauvaise plaisanterie: je puis vous prouver, par des mémoires, que ces messieurs se sont amusés et s'amusent encore quelquefois à la *moutarde*. Les uns veulent que ce mot vienne de *moult-ard*, qui échauffe beaucoup, les autres de *mustrum ardens*, moût, qui brûle. L'origine de cet *assaisonnement* n'est pas mieux éclaircie. Les gaulois connaissaient la *moutarde*. A quelle époque s'est-elle introduite chez nos ayeux? L'histoire se tait à cet égard. La *moutarde* des gaulois, d'abord excellente, se corrompit lorsque les romains envahirent leur pays. Ces dominateurs du monde portèrent par-tout leurs dieux et leurs usages. Ils faisaient mal la *moutarde*, ou peut-être ils ne la connaissaient point; de-là l'espèce d'oubli où elle tomba de leur tems.

Les habitans de l'Angleterre, dans les IVe. et Ve. siècles, passèrent dans l'Amérique, et y établirent différentes colonies qui expulsèrent les indigènes et leur *moutarde*. Ce furent sur-tout les *saints anachorètes* qui venaient de l'île s'établir en Bretagne, qui portèrent les coups les plus forts à ce précieux *digestif*. Ils le regardèrent comme inventé par et pour les gourmands, et le chassèrent des cuisines. Quelques villes de la Gaule telles que Dijon et Paris, conservèrent le feu sacré, et la *moutarde*, fabriquée dans ces deux villes, jouit encore d'une réputation méritée.

On dit d'une personne qui s'occupe à des choses inutiles: elle s'amuse à la *moutarde*.

Ainsi les bons hommes de lettres s'amusent à la *moutarde*. On peut dire que les rédacteurs du *Réveil*, de *l'Apollon*, de la *Quotidienne*, du *Crapeau-Blanc*, s'amusent à la *moutarde*; car vouloir blanchir la tête d'un nègre, c'est perdre son savon, mais il ne faut point donner trop d'extension à ce *dicton*: car s'ils font des choses inutiles aux autres, elles sont pécuniairement profitables aux auteurs de ces pamphlets.

On dit d'une chose qui vient quand on n'en a plus besoin: *c'est de la moutarde après dîné....*

La nouvelle d'un héritage, ou bien un quaterne à la loterie, qui arrive à un homme au lit de mort; la main d'une poulette de quinze ans, accordée à un vieillard de soixante-dix; des munitions à la garnison d'une citadelle qui vient de se rendre, tout cela s'appèle *de la moutarde après dîné*, en supposant qu'on ait eu de quoi dîner.

Surer la moutarde, signifie adoucir un refus, dorer la pilule, donner de l'eau-benite de cour.

On dit: *la moutarde lui monte au nez*, il commence à se fâcher, les oppresseurs n'ont pas beau jeu quand la

u de nte nes des opprimés, alors il n'est plus ue *surer la utarde*, on ne veut plus avaler la pi r.

Tout le monde en bat la moutarde, veut dire qu'une chose est devenue publique.

Par exemple, M. ** a échangé sa conscience contre une bonne place ; M. A..... a vendu sa plume à la préfecture de police. La fée Urgèle a reçu le fouet de l'enchanteur Mina. M. M*** paie 4 fr. 75 centimes de contribution : *Tout le monde en bat la moutarde.*

J'ai promis d'être court, et je tiens parole. J'ai dit que la *moutarde* est un digestif, ainsi, lecteurs qui ne pouvez digérer ni l'arbitraire, ni les Tartufes, ni les jésuites, ni les discours de MM. tels et tels, ni les sottises des *Quotidiennes* mère et fille, ni les écrits *lumineux* de M. de Bonald, ni les argumens de M. Ch.... ; lecteurs, mangez donc de la *moutarde !* H. T.

CHRONIQUE DE DARNETAL.

Il n'est point de ruses que les fripons n'emploient pour abuser la simplicité ou triompher de la défiance. Un fait local, dont nous garantissons tous les détails, va prouver que l'intervention des fées et des génies n'est pas encore un moyen usé pour tout le monde. Le lieu de la scène dont il va s'agir est Darnétal.

Venons à l'événement.

Un inconnu se trouvant, il y a environ un mois, avec la femme *Goyer*, marchande à Darnetal, lui demande le sujet de la tristesse qu'il croit remarquer en elle. Un sujet assez commun aujourd'hui, répond-elle : le manque total d'argent et de ressources pour m'en procurer. Alors l'inconnu, après avoir exigé le plus grand secret, lui dit d'un ton prophétique : *Demain à six heures vous irez, vêtue d'une chemise ni vieille ni neuve, jeter vingt et une livres et vingt et un sous* (*Diis numerum impare gaudet*) *dans le bois Bagnères, côte Saint-Michel, et vous prononcerez ces mots....* (La femme *Goyer* a gardé le secret sur ces paroles cabalistiques.) Alors, continue le sorcier, *vous aurez un million !*

Fidèle à cette ordonnance magique, la femme *Goyer* porte au lieu indiqué, la somme prescrite. Une voix de stentor, réclame encore treize livres treize sous, marqués par elle de certains caractères que, par une réserve pieuse, elle a aussi refusé de faire connaître.

Cette somme, comme on le pense bien, est portée scrupuleusement. La même voix alors, avec une intonation toujours croissante : « Retournez chez vous, *vous y trouverez un grand seigneur. Faites-lui force politesses, et il vous donnera l'argent que vous désirez.* » La bonne femme, comblée des espérances les plus flatteuses, court chez elle, trouve un corbeau qu'elle croit être le grand seigneur promis, mais, déguisé sous une forme animale, comme c'est assez l'ordinaire des génies. Elle prodigue au seigneur les caresses les plus respectueuses, les politesses les plus vives, mais le grand seigneur renfermé dans sa dignité, ne donne point d'argent, et se contente de croasser. La *femme Goyer* l'interpelle alors d'une manière plus familière ; le corbeau s'envole, le voile tombe, et Mme *Goyer* s'évanouit.

Une aventure de la sorte, arrivée à une femme, est de suite confiée à la moitié de la ville, qui la confie à l'autre moitié. Darnétal chansonne bientôt cet événement dans une complainte analogue. La dame *Goyer* forme plainte contre les chanteurs ; et jugement est rendu le 27 février, par la justice de paix de Darnetal, qui déboute la femme de sa plainte, et permet de chanter la chanson jusqu'à dix heures du soir, car, plus tard, on troublerait le repos public. Le même jugement met hors de cause le corbeau qui avait comparu à l'audience, comme témoin ; mais qui, n'ayant pas voulu trahir sa conscience en déposant, fut lâchement assassiné à la sortie du tribunal.

Nous nous abstenons de toutes réflexions sur cet événement diabolique. Il n'est pas bon d'être plaisant aux dépens des génies.

MACEDOINE.

— On disait à Louis XV qu'un de ses gardes allait mourir sur le champ, pour avoir eu l'imprudence d'avaler un écu de six livres. « Ah ! bon dieu ! dit le roi, qu'on aille chercher Andouillet, Lamartinière, Lassone ! — Sire, dit le duc de Noailles, ce ne sont pas des chirurgiens qu'il faut. — Eh ! qui donc ? — Sire, c'est l'abbé Terray, le contrôleur-général des finances. — Comment ? — Il arrivera bientôt ; il mettra sur le gros écu un premier dixième, un second dixième, un premier vingtième, un second vingtième ; le gros écu sera réduit à trente six sols comme les nôtres ; il s'en ira par les voies ordinaires, et voilà le malade guéri.

Comparez la sollicitude du roi, avec cette froide plaisanterie de M. le duc. Quel contraste ! Au surplus, ce n'est pas la première fois qu'on voit un courtisan exposer la vie d'un homme pour un bon mot, comme aussi sacrifier le salut du prince et de la patrie à de folles prétentions.

— Un individu est tellement engoué de tout ce qui sent ou rappelle la guerre, qu'il ne veut plus entendre parler des *juges-de-paix*.

— Le 25 du mois, dernier un violent incendie a éclaté dans la commune de Fouches, arrondissement de Montdidier. En peu d'instans, trois maisons et tous les bâtimens qui en dépendaient ont été la proie des flammes, sans qu'on ait eu le tems d'y porter aucun secours.

—Crotone s'énorgueillissait peut-être plus d'avoir donné le jour à l'athlète Milon, que Thèbes d'avoir vu naître Pindare. Les filiois paraissent ressembler un peu aux crotoniates ; et en attendant qu'ils aient un Pindare, ils accordent des honneurs plus qu'humains à l'*Hercule du Nord*, leur compatriote.

Voici un article apologétique consacré par une feuille du cru à cet artiste célèbre en fait de coups de poings :

« M. Charles Roussel, connu sous le nom d'*Hercule du Nord*, est de retour à Lille de son voyage d'Angleterre. « M. Roussel a reçu chez nos voisins d'outremer l'accueil « le plus favorable, et leurs journaux ont plusieurs fois fait « l'éloge de son agilité, de sa force, et sur-tout de la « beauté de ses formes musculaires. L'un de ces journaux, « que nous avons sous les yeux, s'exprime ainsi sur le compte « de cet Hercule :

» Il y a dans l'histoire de M. Roussel quelque chose de » particulièrement intéressant. Semblable au Pancrastiaste » invincible de l'ancienne Grèce, qui s'était retiré dans » sa patrie couvert des applaudissemens des spectateurs, » après avoir remporté une suite de victoires à Olympie » et à Delphes, *l'Hercule du Nord* est retourné chez lui » comblé de faveurs, et avec une fortune suffisante pour » assurer son existence. Sa force, infiniment supérieure à » ce qui est ordinairement le partage de l'homme, ne per- » met plus à l'imagination de s'étonner des prodiges at- » tribués au héros dont il a pris le nom.

» M. Roussel a posé plusieurs fois devant les élèves de » l'académie de peinture et de sculpture de Londres, et » ceux-ci, pour lui témoigner leur reconnaissance, lui ont » offert une superbe médaille en or, sur le revers de la- » quelle sont gravés le nom de l'athlète et le motif du » cadeau. »

—On nous mande de Toulon que le nouveau maire de la ville a enjoint à l'administration théatrale de faire jouer tous les jours, avant le lever de la toile, l'*Ouverture de Henry IV*. L'ordre est exécuté ponctuellement.

(*Courrier Français*)

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

RÉCLAMATIONS ET CHARGEMENS.

(7 Mars.)

Le sloop la Bérénice, c. Gojon, ven. du Havre, ch. de coton, cuivre, etc., pour MM. Crevel et comp.; courtier, M. J. Pellecat.

☞ Chargem. de la goëlette *la Philippine*, du Havre, cap. *Dumont*, ven. du Havre. — Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

2000 saumons cuivre.—Boucher fils et c°.
74 tierçons vin.—Deschamps-Alexandre et comp.
339 cuirs de bœuf en poil.—Ch. Bérat le jeune et fils.
16 tierçons riz.—10 barils céruse.—20 boucauts quercitron.—Crevel et comp.
200 bûches bois de Campêche.—A ordre.

☞ Chargem. du sloop *les Deux-Amis*, c. *Enou*, ven. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.

64 fûts vin ordinaire.—120 barils, 24 demi-barils brai —Hébert l'aîné.
30 balles coton.—16,000 pavés.—Verdier.

☞ Chargem. du dogre *les Deux-Amis*, c. *Barbet*, ven. du Havre,—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.

21 boucauts quercitron. — Lhuintre-Legras.
5 boucauts quercitron.—Tinel-Ancelot.
54 quarts dito.—Carré l'aîné et Goubin.
60 caisses 19 barriques 36 ballots vieux cuivre.—1 modèle de frégate.—1 balle bois d'acajou. — Le Commissaire de Marine.
8 fûts potasse.—Juiffran, Boisjoly et C°.
23 pièces huile poisson.—Picard frères.
5 balles amandes.—Desroques frères.
2 boucauts anchois.—Desrocques.
754 bûches bois jaune.—Vanier.
120 planches sap.—Hersent.
1 grenier bois de Campêche.—A ordre.

☞ Chargem. du chasse-marée *la Bonne-Désirée*, c....., ven. de la Rochelle.—Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

59 fûts vin.—Dieusy frères.
22 fûts eau-de-vie.—Lesguillez et Belliard.
25 fûts dito.—J. Ch. Lebreton.
24 fûts dito.—Colette-Quenouille.
4 fûts tartre.—Au porteur.

☞ Chargem. du chasse-marée *la Mélanie*, c. *Barra*, ven. de Saint-Malo. — Courtier-interprète, M. Viard.

60 boucauts 40 balles tabac.—Pour la Régie.
12 planches tilleul.—24 morceaux bois de chêne.—8 paquets lattes.—Au porteur.

Le chasse-m. le Cosmopolyte, c. Neau, v. de Noirmoutiers, ch. de 62,405 k. sel, pour MM. Beuvain et Labitte.

Reste à réclamer à bord du dogre *la Petite-Louise*, ven. du Havre.

Provenant du navire la Henriette, cap. Thémoy, ven. de Marseille.

R 85 caisses savon.

Le réclamateur est prié de se faire connaître, s'il veut éviter les frais de retard.

S'adresser au Capitaine, en son bord, ou à M. Fauqueux, son courtier.

MOUVEMENT DU 7 AU 8.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop les Deux-Amis, cap. Enou, de 42 ton., ven. du Havre, chargé de coton, vin, brai.

Le sloop la Bérénice, cap. Gojon, de 52 ton., ven. du Havre, ch. de coton, bois, cuivre.

Le chasse-marée le Superbe, c. Hulbron, de 61 tonn., v. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie.

La galiote la Parisienne, c. Grandcourt, de 64 tonn., v. du Havre, ch. d'esprit de vin, étain, plomb.

Le brick la Bonne-Henriette, cap. Pontif, de 111 tonn., v. de Londres, ch. de plomb, cuivre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Alcide, c. Decamps, de 38 tonn., all. au Havre, sur lest.

Le sloop la Jeune-Flore, cap. Savalle, de 48 tonn., all au Havre, sur lest.

Le brick la Virginie, c. Toquin, de 78 tonn. all. au Croisic, sur lest.

Le chasse-marée l'Etoile-de-la-Mer, c. Matelot, de 62 tonn., all. à Marennes, sur lest.

La goëlette la Louise-d'Orléans, cap. Poissy, de 53 tonn., all. au Havre, ch. de plâtre.

Le sloop la Rosalie, c. Persil père, de 78 tonn., all. au Havre, sur lest.

Le dogre la Ville-de-Rédon, c. Morin, de 60 tonn., all. à Bordeaux, sur lest.

Le chasse-marée le Père-de-Famille, c. Calvé, de 70 tonn., all. à Bordeaux, sur lest.

Le sloop la Grâce-de-Dieu, c. Bouillon, de 28 tonn., all. à Granville, ch. de pierres meulières, plâtre.

Le dogre le Nestor, c. Lamaud, de 75 7 all. à Bordeaux, ch. de plâtre.

Le brick les Deux-Paulines, c. Blondel, de 72 tonn., all. à Rochefort, sur lest.

Le brick la Jeune-Olympe, c. Houzé, remplaçant le c. Guyot, de 118, tonn., all. à Brest, ch. de bois de construction.

Le sloop le Père-de-Famille, c. Bademer, de 29 tonn., all au Havre, sur lest.

Le sloop la Jeune-Elise, c. Pain, de 19 tonn., all. à Honfleur, ch. de fûts vides.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES ENTRÉS DU 5 AU 6 MARS.

☞ Chargem. du brick *l'Hercule*, cap. *Jonson*, ven. de Liverpool.—Courtier, M. Acher.

Réclamateurs, MM.

39 balles coton.—A. Leseigneur-Alexandre frères et Delafrenaye.
86 sacs cacao.—E. et A. Borel.
100 sacs dito.—Oppermann, Mandrot et comp.
30 blocs étain.—V°. B. P. Lecouteulx.
2 fûts 2 caisses marchandises.—10 morceaux fer.—H. James.
9 fûts 1 caisse 14 pièces fer.—R. G. Beasley.
3 fûts manganèse.—1 fût cuivre.—Waddington.
2 fûts bière.—Wilkins.
830 saumons plomb —Berranger.
53 boucauts quercitron.—3 sacs café.—50 sacs cacao. — 1 grenier bois de Campêche.—A ordre.

☞ Chargem. du navire américain *Warrington*, de Philadelphie, cap. E. *Haskins*, ven. de la Nouvelle-Orléans.—Courtier, M. Labbé.

Réclamateurs, MM.

161 balles coton.—J. Denniston et comp.
96 dito dito.—Vassal et comp.
100 balles coton. — 1 grenier bois de Campêche —Tessier.
14 balles coton.—Caumont père et fils.
34 dito dito.—L. Picard frères.
28 dito dito.—Leprevost.
15 dito dito.—Zangronis, Lataillade et comp.
94 balles coton.—Du Roveray, d'Ivernois et comp.
2 barils sucre.—1 caisse éventails.—Martin Foache et fils.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 5 au 6 Mars.

Il est monté à la marée du jour un chasse-marée qui a passé debout et qui n'a pu être abordé, vu le mauvais tems.

Sont arrivés de Villequier.

Le brick la Louise, cap. Fauchet, all. à Noirmoutier.

Le brick la Louise, cap. Hulin, all. à Saint-Malo.

Le dogre le Jeune-Emile, cap. Fontenau, all. à Bordeaux.

Le brick le Neptune, cap. Roturier, all. à Bordeaux.

La gribane l'aimable-Euphrosine, c. Bellefemme, all. au Havre.

Le sloop l'Espoir, cap. Lemoine, all. au Havre.

Du 6 au 7.

Sont descendus de Villequier :

La gribanne la Jeune-Elise, c. Morand, all. au Havre.

Le dogre l'Elizabeth, c. Duhamel, all. du Havre.

La gribane l'Aimable-Baltide, c. Lesourd, all. au Havre.

Le chasse-marée la Jeune-Camille, c. Duffon, all. à Charente.

Le chasse-marée la Marie-Rose, c. Largouette all à Caen.

Le brick l'Emile, c. Bertaud, all. à Bertaud, all. à Marseille.

Le sloop la Jeune-Société, c. Lesène, all. à Saint-Malo.

Le sloop le Saint-Dominique, c. Dubos, all. au Havre.

Est monté et posé à la marée du 6.

Le sloop l'Heureuse-Alliance, cap. Brixard, ven. du Havre.

Sont descendus ce matin.

Le sloop le Clairvoyant, cap. Julienne.

Le brick la Belle, cap. Viaud.

Le sloop la Justine, cap. Lacroix.

Le sloop l'Union, cap. Cardine.

La gribane l'Aimable-Euphrosine; cap, Bellefemme.

La gribane la Jeune-Elise, c. Morand.

Le dogre l'Elizabeth, cap. Duhamel.

La gribane l'Aimable-Baltide, capit. Lesourd.

Le tiak hanovrien Die-Drie-Geswestwister, H. Tiepkes.

(*Vent de Su*)

— Le mauvais tems d'hier a causé plusieurs malheurs sur la rivière. Un marnois chargé de bois, appartenant au sieur Cardin, a péri au-dessus du Pont-de-l'Arche. Un des marins d'un bateau à vapeur a failli être victime de son zèle, en voulant lui porter du secours; deux chevaux billés sur un bateau picard, ont été noyés.

Note des Ventes recueillies à la bourse du Havre, au 6 mars.

254 balles coton Géorgie, à 1 fr. 25 c. acq.

23 dito dito dito Louisiane, à 1 fr. 50 c. dito.

2 demi-aurons cochenille gris, à 28 f. dito.

6 barriques 1 tierçon 10 quarts sucre brut, à livrer, a 100 fr., dito.

55 balles coton Georgie, carrées, à 1 fr. 2 c. 1/2, en entrepôt.

165 dito Tinnessée, à 92 c. 1/2, dito.

PORT D'ORNEUR.

Du 3 au 4 sont entrés en relâche pour Rouen, l'Uranie, cap. Sabaun, venant de Marseille.

La Marie-Joseph, cap. Mahé, v. de Marennes.

L'Aimable, cap. Noël, v. de Quiberon.

Du 1er. au 4 sont sortis, l'Espérance, cap. Gourdet.

Le Télémaque, cap. Loumay.

L'Ami-du-Commerce, cap. Menard, alls à Bordeaux.

7 autres bâtimens, all. à Rouen.

PORT DE DUNKERQUE.

NAVIRES ENTRES DU 2 AU 3.

La Boulonnaise, c. Mulard, ven. du Havre, ch. de graine de lin.

L'Adèle-Chérie cap. Bouvier, ven. du Havre cha ge de potasse.

L'Aimable-Nannette, cap. Pérée, ven. du Havre, ch. de potasse; arm. MM. Bonvallet frères.

Le Succès, cap. Delpierre, ven. du Havre, ch. d'huile et potasse.

PORT DE LA ROCHELLE.

Sont entrés de relâche pour cause d'avaries.

La Poule-Blanche, cap Tedouarin, all. de Bordeaux à Rouen, ch. de vin, vinaigre.

La Marie-Anne, cap. J. M. Gosdouin, all. de Bordeaux à Dunkerque, ch. de vin, eau-de-vie et pellicules de cacao.

MALLE AUX GRAINS. du 4.

	f.	c.	f.	c.		f.	c.	f.	c.
1re q...	50	»	55	»	Pois v..	23	»	28	»
— 2e q...	39	»	44	»	Pois c...	32	»	48	»
— 3e q...	28	»	34	»	Pois g..	14	»	15	35
— 4e q ..	20	»	25	»	Vesces.	12	66	14	»
Blé l hect.	19	»	26	»	Millet..	16	»	18	»
—nouv..	»	»	»	»	Navette	20	»	26	»
Seigle....	10	»	12	»	Lin....	20	»	22	»
Orge	11	»	14	»	Chenev.	10	»	12	»
Avoine...	6	80	8	80	Leverol.	14	»	15	»
Son	2	3	2	83	Saintf..	»	»	»	»
Recoupe..	3	33	3	66	Senevé.	38	66	»	»
Remoul..	5	33	5	60	Luzern.	»	»	»	»
Haricots..	13	33	16	»	Colza..	»	»	»	»
Lentilles..	33	»	38	»	Freile..	46	»	»	»

Prix moyen du double hectolitre des grains ci-dessous désignés.

HALLE DE CAEN, du 28 février.

Blé.....	36	8	Sarrasin . .	»	»
Seigle.....	22	50	Avoine	16	48
Orge	20	7			

HALLE AUX CUIRS, du 4.

Boeuf et vache à oeuvrer....	2 50	à	2 80
Veau en croûte.....	2 60	à	3 10
Basane.....	16	à	24
Peau blanche	12	à	15
Cheval à oeuvrer.....	2 50	à	2 70

Ventes du 4 mars.

50 t.	huile Colza c. du m. sur char.		71	»
50	d.	d.	72	»
200	d.	p. les 4 dern. m.	77	»
25	p. esprit 3/6 Montp., pour avril.		170	»

Du 5.

150 k.	safran du Gatinais nouveau...		74	»
150 t.	huile Colza, p. lin c., sur char.		71	»
100 t.	d.	d. d.	72	»
200 t.	d. pour les 4 dern. mois....		77	50
25	pièces cap. 3/6 Montp. p. avril..		170	»

L'huile de Colza incline à la hausse; le disponible vaut 71f 50c à 72; courant du mois 72 à 73; les quatre derniers mois 77.

L'esprit 3/6 ne varie pas, le disponible et courant du mois toujours tenu à 172f 50, et demandé a 170.

Rien à dire de nouveau sur les denrées coloniales, toujours même calme dans les affaires, nous n'avons non plus aucun changement à annoncer dans les prix qui sont nominaux.

FAILLITES.

Par jugement du samedi premier mars mil huit cent vingt-trois, le tribunal de commerce de terre et de mer séant au Havre, a déclaré ouverte, à dater provisoirement dudit jour, la faillite du sieur Paul Rousseau, agent d'affaires, demeurant, au Havre; a nommé, pour juge-commissaire de la faillite, M. Henri Peti, juge de ce tribunal, et pour agent le sieur Tonas, commis, demeurant au Havre; a ordonné le dépôt de la personne du failli dans la maison d'arrêt pour dettes, sise en cette ville, et enfin, que le présent jugement sera affiché et inséré dans le journal du Havre.

Caen Par jugement du 3 mars, le sieur Pierre-Jacques Roger de Condé-sur-Noireau, a été déclaré en état de faillite ouverte; commissaire, Gervais Taullard, syndics Bonaventure, Leconte, négocian a Condé.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
ferme le 6 Mars a 82f 30c

Jouiss. du 22 Mars 1823 79 f. 80c 80f 80f 10c 80f 79f 95c 80f 80f 5c 10c 80f 5c 10c 25c 30c 35c 40c 30c 25c 80f 30c 25c 15c 25c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1823, fin.	3	0	
1824,	8	2	100f 50c
1825,	9	4	99f 50c

Idem NOMINATIVES,

ANNUITES DE 1000 FR., à 4 p. °/₀₀,
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
1000f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1460 f

SPECTACLES DU 8 MARS.

THÉATRE DES ARTS

(*On commencera à 6 heures.*)

LA MAISON ISOLÉE,
OU LE VIEILLARD DES VOSGES,
Opéra en 2 actes, de Marsollier et Dalayrac.

Ecrard,	MM.	Vié.
Charles,		Noyrigat.
Zozo,		Astruc.
Grimpe,		Dumontier.
Premier Voleur,		Tenquerelle.
Deuxième Voleur,		Valette.
Troisième Voleur,		Adam.
Claire,	Mesd	Thomassin.
Une jeune Fille,		Clement.

La première représentation de
RÉGULUS,
Tragédie nouvelle en 5 actes, de M. Lucien Arnault.

Régulus,	MM.	Lugardère.
Manlius,		Casanouve.
Licinius,		Ernest.
Publius,		Roche.
Amilcar,		Duruisseau.
Un Romain,		Dumonsier.
Attilie,	Mad.	Lapalière.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRES LE PALAIS.

DIMANCHE.

9 Mars 1823.

N°. 95. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LE PARRICIDE,

POÈME

SUIVI D'AUTRES POÉSIES,

Par Jules Lefèvre.

C'est une bonne fortune pour un journaliste que le compte à rendre des productions d'un homme de génie et d'un bon français ; je me félicite donc d'avoir à parler de l'ouvrage de M. Jules Lefevre, auquel on ne peut refuser aucune des qualifications que je viens de lui donner. La France, que des écrivains à gages calomnient sans cesse (et c'est la calomnier que de mettre au nombre des grands hommes, ces pygmées insolens qui voudraient arborer leur pâle bannière sur le parnasse, en dépit d'Apollon étonné.) Cette belle France, dis-je, possède un poëte de plus dans l'auteur du *Parricide* j'en appelle à ceux qui ont lu les poésies que j'ai sous les yeux. Je dis les poésies, car le recueil annoncé renferme plusieurs morceaux dont la plupart ne sont, il est vrai, que des traductions ; mais la verve poétique de notre compatriotes a su les mettre au moins de pair avec ses originaux.

Analyser un livre est souvent rendre à l'auteur un mauvais service, puisque le lecteur n'a plus de surprises à éprouver ; mais si le poëte a su embellir ses recits d'images gracieuses, de pensées sublimes ou pittoresques, on sent plus de plaisir en le lisant : on croyait connaître ses sujets, on ne les a pas même entrevus, on ne devine pas de beaux vers, et c'est ici sur-tout qu'on en fera l'expérience.

Mais, quel nom donner à ces poésies ? Ce ne sont ni des élégies, ni des messéniennes ; elles appartiennent plutôt à ce genre héroïque dont le lord Byron a enrichi la littérature : *enrichi !* l'on rira ; que m'importe, je n'en persisterai pas moins. Les préjugés ont pénetré jusqu'au sanctuaire des filles de mémoire, et l'on est convenu de ne trouver le beau que dans les compositions antiques. Je n'ai garde de nier leurs beautés ; je sais encore que les byrouniens, souvent esclaves d'une imagination délirante, ont pris leurs héros dans un monde idéal, et que l'exagération remplace quelquefois chez eux le bon sens ; mais est-ce par ses defauts seuls qu'on doit juger d'un genre où la hardiesse des métaphores et la vérité des tableaux compensent de légères imperfections ? Non, sans doute ; le génie sait tout embellir. Lisez plutôt l'ouvrage que j'annonce ; en voici quelques passages qui m'ont semblé remarquables : ils sont tirés du *Parricide* :

Sans doute il est affreux de se dire : Je vis ;
Mes jours, de bien longs jours pourraient être suivis,
Et pourtant, je le sais, je mourrai dans une heure ;
Point d'espoir, de calcul, d'amitié qui nous leurre,
Je meurs sans qu'un long mal ait daigné pas à pas
Me conduire affaibli jusqu'au bord du trépas ;
Il faut franchir d'un coup, un intervalle immense,
Et mourir, en un mot, sans que la mort commence !

L'amante d'Edgard a pénétré dans sa prison ; elle apporte des adoucissemens à ses peines : un poignard et de l'amour. Son âme s'émeut ; il s'écrie :

Un dieu m'avait maudit, mais toi tu le désarmes ;
Je pense ta pensée, et je pleure tes larmes.

La onzième strophe est un portrait enchanteur de Julia :

Au pays des humains, pélerine d'un jour,
Dieu ne la forma pas de la même poussière.
Pure comme un enfant, ou comme sa prière,
Elle avait dans les traits quelque chose des cieux.
A travers la langueur qui voilait ses beaux yeux,
De son regard d'azur brillaient les étincelles.
Comme une eau que les vents soulèvent de leurs ailes,
Sa chevelure d'or jusqu'à ses pieds tombait,
Et ses pieds que la soie a peine dérobait,
Etaient comme la neige en nos vallons couchée,
Avant que de ses pas un pasteur l'ait touchée :
Voila ce qu'elle était, la maîtresse d'Edgard, etc.

Plus loin le chevalier coupable s'indigne d'ensanglanter l'échafaud :

J'irai (dit-il) sous les regards de viles créatures,
Histrion de la mort, étaler mes tortures.

Tout semble écrit d'enthousiasme, mais M. Jules Lefèvre est encore le poëte de la nature ; l'art, ou plutôt l'expérience, peut lui apprendre beaucoup. Quelquefois ses expressions sont prosaïques ; quelquefois il ne ne sait pas ménager les effets. C'est dans *Parisina* surtout que se trouvent, en plus grand nombre, les contrastes des vers les plus mauvais et les plus sublimes. Mais je ne veux citer que les beaux endroits. Parisina, l'adultère épouse de Raymond, a trahi la foi conjugale, et brûle pour Hugo, le fils de son époux. La nuit couvre la terre, elle le cherche :

Un buisson séparait leurs pas irrésolus,
Mais déjà le buisson ne les sépare plus,
. . . . . .
Le temps, de qui la marche est malgré nous la nôtre,
Qui fauche d'une main ce qu'il sème de l'autre,
Que leur fait-il, le temps ? . . . . . .
. . . . . .
Leurs soupirs confondus, accablent leur faiblesse.

Mais la coupe des plaisirs est tarie, et Parisina a regagné sa couche; l'ivresse de la volupté agite encore ses sens, et ses rêves amoureux demandent son amant. Raymond découvre son malheur, et la vengeance a marqué la dernière heure des coupables; il contemple celle qui l'a trompé:

Si du sommeil alors fut tombé le bandeau,
Et qu'à l'éclat tremblant du nocturne flambeau,
Elle eût vu de Raymond le teint blême et farouche,
Le trépas tout-à-coup fut entré dans sa couche.
Oh! dors, Parisina! tremble de voir Raymond!
La colère en sueur ruisselle sur son front.
Parisina, tu dors! ta jeunesse sommeille,
Et tes jours sont comptés par ton époux qui veille!

Le conseil est assemblé. Le fils de Raymond lui adresse une défense, chef-d'œuvre d'éloquence et d'énergie: on y sent toute la dignité de l'homme.

J'ai séduit ton épouse! Et pourquoi tu vieilleuse,
La voyant par son père offerte à ma tendresse,
Et m'opposant ton crime à qui je dois le jour,
M'a-t-elle ôté mon bien, sans m'ôter mon amour?
J'étais, par ma naissance, indigne de ses charmes!
Tes rivaux, que la guerre a jetés sous mes armes,
M'ont-ils trouvé trop vil pour leur donner la mort?
. . . . . .
Quand cherchant les combats comme des jours de fête,
J'allais chez l'ennemi promener la défaite;
Et quand, les effrayant d'un nom que je n'ai pas,
Leurs escadrons épars se fondaient sous mes pas,
Qui des tiens eût osé, devant ces funérailles,
Opposer ma naissance à mon cri de batailles?

Hugo est condamné: la muse nous conduit encore à son supplice; mais s'il meurt comme le parricide, sous le fer du bourreau, la touche est bien différente; on éprouve une autre terreur. L'exécuteur veut lui bander les yeux:

Esclave, à mes regards laisse la liberté:
Le crime est une dette, un peu de sang l'acquitte.
Je te donne le mien: prends tout, que je sois quitte!
. . . . . .
Et sur le noir billot il va poser la tête.
Le bourreau stupéfait le regarde et s'arrête.
« Allons, frappe: » Et vers lui le bourreau se courba.
« Frappe donc: » cria-t-il; et la hache tomba.
Le tronc recule et meurt; le sang jaillit et coule,
La tête convulsive au loin bondit et roule;
L'œil terne agite encor un regard effacé,
Puis la bouche se serre, et la vie a cessé.

Voilà comment écrit ce lord Byron si déprécié chez nous!.....

HYGIÈNE.

C'est en offrant des substances médicamenteuses que le charlatanisme déploie son éloquence, son instruction et ses promesses. Le remède annoncé est susceptible de guérir tous les maux que l'on a, et de préserver de ceux que l'on n'a pas. Telle est la formule ordinaire de presque toutes les annonces de médicamens; telle est aussi l'esprit qui a présidé à la composition d'une notice sur l'eau minérale de Selters, qu'on nous adresse de Metz, pour l'an 1823.

Cette notice renferme des extraits de plusieurs auteurs allemands qui ont prodigué des éloges pompeux à la source de Selters, et l'on y a joint une liste extrêmement nombreuse des maladies que guérit cette onde merveilleuse. L'on aurait pu généraliser et faire de ce remède un spécifique universel, comme le médicastre Leroy en a fait un de son purgatif, qui n'est autre que l'eau-de-vie allemande du Codex. L'auteur de la notice paraît oublier qu'il existe d'autres eaux minérales, et semble vouloir donner un nouveau prix à celle du baillage d'*Idstein*, en privant les eaux minérales artificielles des propriétés qu'on leur reconnaît tous les jours; mais l'usage des eaux minérales naturelles n'est plus salutaire que celui des eaux artificielles, que lorsqu'on peut les prendre à la source même, et le plus souvent encore, on leur attribue les bons effets d'un voyage, où des plaisirs que l'on rencontre dans presque toutes les îles où se trouvent les sources.

L'établissement de MM. Triayre et Jurine, à Tivoli, et celui de MM. Boudet, Planche et Boulay, au Gros-Caillou, ont prouvé depuis long-tems que l'on pouvait très-bien imiter les eaux minérales naturelles.

Les anciens médecins qui voyaient par-tout des obstructions, de l'atrabile, des glaires, etc., envoyaient aux eaux toutes les personnes atteintes de maladies chroniques. Les médecins modernes ne se débarrassent plus ainsi de leurs malades; ils préfèrent les guérir eux-mêmes.

L'eau de Seltz est aujourd'hui employée en France comme une eau de luxe; dans beaucoup de maisons de Paris, elle a remplacé l'eau de la Seine; mais cette eau si agréable par la saveur qu'elle laisse sur la langue, par l'acide carbonique qu'elle contient en grande quantité et qui lui donne le goût piquant du vin de Champagne, ne sort point de la source de Seltors, mais bien des établissemens de Tivoli ou du Gros-Caillou.

Nous devons ajouter d'autant plus de confiance aux eaux minérales artificielles de ces précieux établissemens, assez recommandables d'ailleurs, par les noms des propriétaires; que les eaux naturelles éprouvent souvent des altérations, et par les voyages qu'on leur fait faire, et par la durée de leur séjour dans les dépôts.

La source de Seltors n'est point la seule qui fournisse une eau minérale acédule: on en trouve en France aux sources du Mont-d'Or, Saint-Myon, Bar, Chateldon, Langeac.

MACÉDOINE.

— Un moine inventa la poudre à canon: un évêque (Galen, évêque de Munster), les bombes; un capucin, le P. Joseph, si fameux sous le ministère du cardinal de Richelieu, imagina les espions soudoyés par la police, et les lettres-de-cachet; le cardinal de la Ballue était l'inventeur d'une cage de fer dans laquelle il fut lui-même enfermé!

Le fanfaron du *Drapeau-Blanc*, M. de la Mennais, découvre chaque jour un moyen de justifier les entreprises belliqueuses; pourquoi faut-il que des hommes, dont la mission est d'adoucir les peines de l'humanité, soient assez malheureux pour faire des découvertes qui en sont le fléau.

— On nous écrit du Havre:

La dernière représentation du vaudeville qui a pour titre: *Pierre, Paul et Jean*, a fourni aux spectateurs l'occasion de *vociférer* leurs sentimens. Des *bravos*, des *bis*, ont accueilli les trois couplets suivans du vaudeville qui termine la pièce:

MARIE-JEANNE.

Le désordre ne me plaît guère:
Mais je ris lorsque les méchans,
Les ingrats et les intrigans
Se font la guerre.
Pendant qu'ils se lancent des traits,
Et que des troubles sont leurs fêtes,
Il faut s'dire entre gens honnêtes,
Faisons la paix.

Et le chœur, de concert avec le public, vociférait:

La paix! la paix! la paix!

LE GÉNÉRAL.

Si quelqu'ennemi téméraire
Troublait encore nos états,
Chacun crierait: *Armons nos bras*,
Faisons la guerre!
Mais pour qu'alors d'autres succès
Couronnent nos vieilles bannières,
Plus de discorde entre des frères,
Français, français,
Faisons la paix.

PAUL, *le manufacturier.*

Je n'ai pas l'humeur trèsguerrière ;
Je sens pourtant au fond du cœur,
Quand on insulte à notre honneur,
Qu'il faut la guerre.
Mais pour fair' fleurir à jamais,
Au sein de not' belle patrie,
Les arts, le commerc', l'industrie,....
Il faut la paix.

—Le nommé *Louvet*, ouvrier teinturier de cette ville, a frappé, ces jours derniers, une jeune fille de plusieurs coups de couteau, à la suite d'une querelle. On attribue ce crime à la jalousie qu'il ressentait de se voir préférer un rival : l'assassin a été arrêté.

SPECTACLES. — THÉATRE DES ARTS.

Régulus. — M. *et* Mme. *Lagardère.*

Le dévouement de *Régulus* est unique dans l'histoire même des héros républicains, et son exemple restera longtems sans imitateur. Le caractère du prisonnier de Carthage était sans doute très-dramatique, mais sa situation était peu théâtrale, parce qu'elle ne présentait qu'un événement, et qu'elle ne fournissait pas une action. Dorat, le frigide Dorat, s'empara de ce sujet, pour le transporter sur notre scène. Ce que Dorat a tenté, M. Arnauld l'a exécuté. Son bel ouvrage a reçu peut-être sur notre théâtre un accueil un peu tardif; mais avant de l'applaudir, on l'avait admiré : et c'est hier que nous lui avons payé en famille, l'hommage unanime que nous lui devions depuis long-tems.

Lagardère, chargé du rôle de *Régulus*, a eu de beaux mouvemens et des momens de négligence ; des transitions heureuses et des saccades un peu trop violentes. Un enrouement assez fort a beaucoup contribué aussi à lui nuire dans les passages les plus rapides de sa déclamation ; et nous devons toutefois lui savoir gré de n'avoir pas retardé, par une indisposition bien réelle, la représentation d'un ouvrage attendu aussi impatiemment. La scène où le héros prisonnier rappelle à son fils les devoirs cruels que lui impose la patrie ; a produit le plus grand effet. Elle a été naturelle, pathétique, simple, enfin tout ce qu'elle devait être : belle et bien représentée.

Nos acteurs de comédie, recrutés tout-à-coup par Melpomène, n'ont pu se dépouiller totalement de l'allure comique qu'ils ont contractée au service de Thalie. *Ariste*, surchargé de la pourpre consulaire, a ri plus d'une fois, sans doute, dans la barbe de *Manlius*. Pour *Amilcar*, il nous a paru digne, eu égard à son embonpoint, de représenter un peuple qui, selon Pline, aimait fort la bonne chère (*Pœni dediti gulæ*) mais le public n'est pas intraitable, et il sait tenir compte du zèle presque autant que du talent et des avantages extérieurs.

Un mot nous reste à dire, et ce mot est pour Mme Lagardère. C'était une charmante *Attilie*, mais un peu trop timide. Si, à notre mot il nous était permis d'ajouter un conseil, nous engagerions Mme Lagardère, à moins prodiguer les gestes. On doit en être très-économe dans la tragédie; les répéter trop fréquemment, c'est en diminuer l'effet, et se ravir le parti qu'on pourrait en tirer.

Commerce et Industrie.

RÉCLAMATIONS ET CHARGEMENS.

PORT DE ROUEN.

(8 MARS.)

☞ CHARGEM. du brick *le Jules*, de Rouen, cap. *Allain*, ven. d'Adra et Malaga. — Courtier-interprète, M. Orford.

Réclamateurs, MM.

1880 saumons plomb.—Lambert.
100 sacs sumac.—Poitevin.
174 dito dito.—100 dito dito.—15 balles safranum.—P. Lehaître et fils.
5 barils vin en double fût.—J. Garvey.
1 dito dito dito.—Guerin de Foncin.
4 dito dito dito.—Bessaut.
1 ballot contenant 4 caisses raisins secs et une caisse amandes.—J. Garvey.
2 caisses raisins.—J. Garvey.
4 barils vin en double fût.—2 dito dito et une boîte échantillons.—2 barils vin en double fût.—26 dito dito dito.—2 dito dito dito.—29 dito dito dito.—12 caisses raisins.—A ordre.

Le brick la Bonne-Henriette, de 111 tonn., cap. V. Pontiffe, ven. de Londres, ch. de plomb, étain, cuivre, etc.
(*Demain le détail du chargement.*)

☞ CHARGEM. du smack *la Parisienne*, cap. *Grandcourt*, ven. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.

91 fûts esprit.—E. Quesnel.
550 bûches bois jaune.—Lafosse.
4 fûts poisson salé.—Decaen et Briosne.
120 planches sap.—Gaudemer.
1500 pavés.—Le Capitaine.
300 saumons étain.—96 dito dito.—20 dents d'éléphant.—5 fûts jus de citron.—1 panier sucre.—A ordre.

☞ CHARGEM. de la galiote *la Jeune-Catherine*, cap *Vaquerie*, ven. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.

27 balles coton.—15 barils litharge.—5 fûts miel —Levavasseur.
50 balles coton.—Hommais.
2000 saumons cuivre.—Bouché fils.
1 fût tafia.—Lefebure aîné.
10,000 pavés.—Le Capitaine.
42 boucauts quercitron.—150 saumons plomb.—159 dito dito.—164 sacs salpêtre.—2 fûts 6 paquets acier.—1 fût émery. A ordre.

MOUVEMENT DU 8 AU 9.

NAVIRES ENTRÉS.

Le Bateau à vapeur en fer l'Aaron-Mauby, c. Venard, de 86 tonn., v. du Havre, ch. de riz, cidre, citron.

Le chasse-marée le Jérôme, c. Péchot, de 56 tonn., v. de la Rochelle, ch. de vin, eau-de-vie.

La galiote la Jeune-Catherine, cap. Vaquerie, de 72 tonn., v. du Havre, ch. de plomb, coton.

Le dogre la Marie-d'Amour, c. Cauchois, de 56 tonn., v. du Havre, ch. de cuivre, quercitron.

La gribane, la Flore-Victoire, cap. Bourdon de 56 tonn, v. du Havre, ch. de goudron, brai, bois.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Eléonore, cap. Bourey, de 50 tonn., all. au Havre, ch. de plâtre et vieux meubles.

Le brick le Succès, c. Auliac, de 97 tonn., all. à Bayonne, ch. de bled, froment, lampes vernissées

Le sloop le Petit-Edouard, c. Bresson, de 19 tonn., all. à Honfleur, ch. de fûts vides.

Le sloop le Bienfaisant, c. Groult, de 57 t. all. à Nantes, ch. de fayence, pierre à plâtre.

La gabarre la bonne-Famille, cap. Maillard, de 43 tonn., all. au Havre, sur lest.

Le chasse-marée le Charles-Ferdinand, c. Laudrin, de 50 tonn., all. à Conteville, ch. de fûts vides.

Le sloop le Saint-Paul, c. Simon, de 29 tonn., all. à Portsmouth, sur lest.

Le sloop les Trois-Sœurs, cap. Postel, de 19 tonn., all à Honfleur, ch. de plâtre.

PORT D'HONFLEUR.

Mouvement au 5 au 7 mars.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le William, cap. Follang, v. de Rouen.

—La Félicité, cap. Masson, v. idem.

—L'Espérance, c. Parentet, v. idem.

—L'Ernestine, c. Guilhomat, v. idem.

—Le Saint-Louis, c. David, v. idem.

—La Marie-Marthe, c. Pognon, v. id.

Le chasse-marée la Providence, cap. Lecorre, v. idem.

—L'Aimable-Marie, c. Lefloch, v. id.

—Le Désiré, cap. Leblanc, v. idem.

—La Louise, cap. Person, v. idem.

—La Nouvelle-Marie-Josèphe, cap. Jeffroy, v. idem.

—Le Bon-Père, c. Pouligné, v. idem.

—La Zoé, cap Trement, v. idem.

Le brick l'Uranie, cap. Salaün, ven. de Marseille.

Le sloop l'Aimable, cap. Noël, ven. de Quimper.

Le chasse-marée la Marie-Josèphe, c. Mahé, ven de Marennes.

—Le Saint-Clément, c. Talhonarne, ven. de Charente.

—Le Saint-Pierre, cap. Collet, ven. de Bordeaux.

—L'Alerte, cap. Couédel, ven. de Bordeaux.

—Le Printems, c. Luço, v. idem.

—L'Aimable-Victoire, cap. Hurland, v. idem.

Le sloop l'Aimable-Catherine, cap. Pourre, ven. de Shoream.

—La Félicité, c. Lihard, v. du Havre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Ami-du-Commerce, cap. Menard, all. à Bordeaux.

—La Thérèse-Désirée, cap. Boursier, all. au Havre.

BULLETIN DES DÉPARTEMENS.

La Rochelle, 28 *février*—Les spiritueux sont en baisse, l'eau-de-vie nouvelle disponible est cotée de 116 à 117 fr. les 27 veltes.

Au marché de Marans, du 15, le cours des grains étoit à la hausse: le froment 1re. qualité a été payé 15 fr. l'hect.; dito 2e. qualité 14 fr. 33 c.; baillarge 10; orge 9, avoine 7; graine de lin 23.

Strasbourg, 28 *février*. — Voici le cours des grains : froment 17, 20 et 22 fr. 50 c.; orge, 11 à 16 50; seigle, 13 à 13 75; avoine, 7 à 9 50.

Vin du Haut-Rhin 1821, 14, 15 et 16 fr., dito 1822, 19, 20 et 21, les 50 litres.

Sucre brut : 28 barriq. 102 50. — 2 tierç. 23 quarts bonne ord. 4e. 9m 50.— 42 barriq. bonne 4e. 100.—42 barriq. dito. 100 — 40 barriq. dito 100. — 47 barriq. dito 100.—33 barriq. dito 100.— 10 barriq. fine 4e. 112.—4 barriq. belle 4e, 106 —125 quintaux en *pains*, belle 2e. liv. le 5 avril, 171 25.—44 balles *poivre* lourd 160.—27 fut. *potasse* d'Amérique 1re. s. 60. — 4 c. *indigo* Bengale fin bleu, violet, 18 25.

A l'entrepôt. 20 quint. *café* Havane, petit marchand 152 50.

Du 26.—*A la consommation*. 25 quarts *café* St.-Domingue, bon ordinaire, 191 25.—22 b. Bourbon v. 225—40 s. Saint-Domingue, bon ord. 190. — 26 barriq. *sucre* brut Martinique, belle 4e. 107.— 20 bariq bonne 4e. 101.—15 barriq ord. 4e. 17 50.—21 barriq. terré fin et beau commun 122.—3 barriq. 2 quarts dito 120.—30 quint. mi-*lumps* dispon. 48 75.—400 quint. *riz* de l'Inde rouge 16 50.—4 boucauts *verdet* sec 142 50.

A l'entrepôt. 5 boucauts 5 sacs *café* Havane, bon march. 171 25.

AVIS DIVERS.

N°. 25. — Mardi prochain, neuf heures du matin, et jours suivans si besoin est, en une maison sise à Rouen, rue de Socrate, n°. 25, Me. Daviel, Commissaire-Priseur, procedera à la vente des MEUBLES ET EFFETS dépendant de la succession de dame Victoire-Adélaïde LEROY, veuve de M. Adrien-Denis BUREL.

Consistant en batterie de cuisine, telle que pelles, pinces, chenets, etc.; beaux meubles, tels que tables, chaises, commodes, secrétaires en acajou et noyer; glaces, gravures; lits complets composés de matelas de laine, lits, traversins, oreillers de coutil et plumes, couvertures et courtepointes, linge de lit, de table et de corps; garde-robe à usage de femme, argenterie, provisions, etc.

N°. 26. — *Vente de très-beaux* CHEVAUX *de carrosse et de cabriolet, dépendant de la succession de M. Aimable-Louis-André* DESROMMARES, *en son vivant propriétaire à Rouen, place de la Rougemare, n°. 14, qui sera effectuée au Boulingrin.*

Vendredi prochain 14 de ce mois, heure de midi, sur la place du Boulingrin de cette ville, Me. DAVIEL, Commissaire-Priseur à Rouen, procédera à la vente, autorisée de justice, de quatre JUMENS et POULICHE, dépendant de la succession dudit sieur DESROMMARES; consistant, savoir :

Deux Jumens, poil bai, petites pelotes, pairées, pour carrosse;

Une Jument, même poil, à tous crins, pour cabriolet;

Et une Pouliche alezan, crins blonds, d'environ trois ans.

Cette vente aura lieu à la requête, en vertu des pièces, au charges, clauses et conditions qui seront énoncées au procès-verbal, et annoncées à son ouverture.

Le Commissaire-Priseur. DAVIEL.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Joussance du 22 Sept. 1822.
fermé le 6 Mars à 82f 30c

Jouiss. du 22 Mars 1823 81f 30c 35c 81f 30c 40c 35c 30c 35c 25c 81f 81f 10c 5c 81f

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Joussance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1823, fin.	3	0	
1824,	8	2	100f 50c 101f 101f 10c
1825,	9	4	99f 50c 100f 100f 50c

Idem NOMINATIVES,

ANNUITES DE 1000 FR., à 4 p.r °/o,
Avec lots et primes.
Joussance de Decembre 1822.
1010f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Joussance de Janvier 1823.
1470 f

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures.*)

GULISTAN,

OU LE HULLA DE SAMARCANDE,

Opéra en 3 actes, de Etienne, Lachabeaussière et Laloyrac

Gulistan,	MM.	Batiste.
L'inconnu,		Tenar.
Taher,		Chardon.
Calaf,		Tanqueréllé.
L'envoyé,		Dumontier.
Dilara,	Mlle.	Pougaud.

PAUL ET VIRGINIE,

OU LE NAUFRAGE,

Opéra en 3 actes, de Favieres et Kreutzer.

Par indisposition de Mme SCHUMANCK, *Mlle* FLORISI *remplira le rôle de Virginie.*

Paul,	MM.	Félix.
Zabi,		Dumontier.
Domingue,		Astruc.
Dorval,		Valette.
M. de la Bourdonnais,		Ténar.
L'Officier du Port,		Sellier.
Virginie,	Mesd.	Florisi.
Mad. de la Tour,		Ferville
Marguerite,		Thenard.
Un Enfant,		Fanchuchot.

THÉATRE FRANÇAIS.

(*On commencera à 6 heures 1/4.*)

OTHELLO,

OU LE MAURE DE VENISE,

Tragédie de Ducis,

Othello,	MM.	Lagardère.
Odalbert,		Duruissel.
Lorcdan,		Roche.
Pezare,		Casaneuve.
Montenigo,		Raynal.
Rodelmone,	Mesd.	Lagardère.
Hermance,		Duverein.

LE SOURD,

OU L'AUBERGE PERDUE.

Comedie en 3 actes, de Desforges.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 4, PRES LE PALAIS.

LUNDI.

10 Mars 1823.

N°. 95. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

DES TRIPOTS,

OU LOTERIES CLANDESTINES.

Un M. Hérisson, plus jaloux d'accroître sa fortune que de contribuer à la prospérité des familles, proposa en 1816, de multiplier les revenus de la loterie, en offrant à la crédulité des metteurs, des chances quatre fois plus favorables, en apparence, que celles sur lesquelles on avait calculé jusqu'alors. Le gouvernement rejeta cet expédient philantropique, et l'honnête M. Hérisson en fut pour les veilles qu'il avait consacrées à la ruine de quelques millions d'individus. Le ministère, en accueillant mal un moyen aussi immoral, se montra juste et prévoyant. Instruit par l'exemple de la fable, il pensa qu'il valait mieux laisser vivre la poule aux œufs d'or, que de la tuer.

Nous ne nous proposons pas ici de faire le procès aux jeux de hasard et à la banque, connus sous le nom de loterie. L'opinion publique est fixée invariablement à ce sujet, et toutes les attaques ou les apologies que nous pourrions reproduire ici, ne sauraient ni l'affermir ni la changer.

Mais c'est la cause des loteries clandestines, des tripots furtifs, que nous voulons attaquer, cet abus rentre dans notre juridiction morale, et c'est au tribunal de la société que nous allons le traduire.

Les renseignemens que nous nous sommes procurés sur ces entreprises honteuses, qui échappent souvent à la surveillance de la police, nous ont dévoilé le tableau le plus affligeant. Quelques escrocs, dignes agens d'un capitaliste qui se cache en les faisant agir, parcourent les quartiers les plus indigens s'insinuent dans les réduits les plus abjects : là, ils arrachent le dernier sou à une mère, un père de famille, qui se laissent séduire par l'appât chimérique d'un gain qu'on leur présente comme certain. Les bureaux de loterie n'acceptent pas de mise au-dessous de 50 centimes, eux en sollicitent au-dessous de de 15 centimes, même ne peuvent-ils pas les récolter en espèces, ils se nantissent d'un vêtement, d'une guenille, d'un meuble vermoulu : peu leur importe. Mais comme un reçu signé de leur main pourrait devenir une pièce de conviction contre eux-mêmes, ils se gardent bien d'en donner; et les metteurs se trouvent ainsi dépourvus de toute garantie, à l'égard des responsables, et de tout moyen de recours contre les infracteurs. Cet inconvénient cependant est loin de rebuter les pratiques des tripots. L'air de mystère que les croupiers de la banque secrète sont obligés d'employer dans leurs courses, l'apparence cabalistique dont ils s'enveloppent, les accréditent étonnamment aux yeux des joueurs fatalistes ou superstitieux. De là, cette faveur qui leur attire la vogue alors même qu'on s'attache à les poursuivre. Cependant nous osons croire qu'il ne serait pas impossible de les réduire à abandonner la partie, en leur faisant redouter, par quelques exemples sévères, le châtiment légal qu'ils méritent. L'humanité et la morale ne pourraient que beaucoup y gagner.

Une malheureuse femme, atteinte d'une maladie qui avait épuisé ses ressources pécuniaires, est sollicitée par l'agent d'une des loteries clandestines, qui lui présente les chances qu'elle peut courir, sous les formes les plus séduisantes. Elle consent à donner ses derniers meubles pour equivalent de sa mise. Les meubles sont aussitôt enlevés, et leur valeur approximative, est placée sur des numéros dont elle n'entend plus parler. Cependant l'apothicaire qui lui fournissait des remèdes, ne voyant plus rien qui pût lui garantir le paiement, suspend son crédit; le boulanger et le boucher en font autant, et la misérable malade succombe privée, à la fois, de soins, d'alimens et de l'illusion qui avait jusques-là, peut-être, soutenu son existence. Son dénuement était tel, qu'elle fut trouvée sans linge dans son lit de mort.

Les classes indigentes ne sont pas les seules que les *tripotiers* exploitent, une femme qui veut soustraire à son mari sa passion pour la loterie, un domestique inquiété par la surveillance de ses maîtres, redoutent-ils de se présenter dans un bureau? Un croupier se présente chez eux sous le prétexte d'offrir quelque marchandise, quelque service. La mise est donnée, reçue sans que personne s'en soit douté. Il y a tant de manières aujourd'hui d'échapper un scandale! Les moyens de tout faire avec bienséance se perfectionnent de jour en jour.

Trente des établissemens que nous signalons, sont ouverts à Rouen, au vice qui les fréquente, et à la crédulité qu'on y entraîne. Chacun d'eux reçoit ou récolte autant de mises que le bureau de loterie le plus achalandé. On n'y prend que de faibles sommes, pour n'avoir pas trop à payer quand il arrive que des numéros sortent. S'il advient que des agens malversent, ce qui n'est pas rare, le metteur, dont le lot échoit, ne trouve alors personne pour l'acquitter, et il ne lui reste que le désespoir d'avoir été trompé, et de ne pouvoir s'en prendre à personne.

Il importe au maintien de l'ordre public de poursuivre ces abus. Il est de l'honneur de tous ceux qui les connaissent, de les dévoiler. La loterie doit sur-tout, dans l'intérêt de sa propre cause, s'attacher à les anéantir; et cette fois du moins, son but sera d'accord avec la morale.

Edwd.

NÉCROLOGIE.

La France vient de perdre dans Garat le premier de nos chanteurs. Une méthode gracieuse et pure, un goût exquis et l'expression la mieux sentie, caractérisaient le chant du nouveau Linus.

Garat naquit à Bordeaux d'une famille distinguée dans la robe. Son père le destinait au barreau; mais le jeune homme cédant à sa passion pour la musique, abandonna les leçons de Cujas et de Barthole pour marcher sur les traces d'Orphée et d'Amphion. Garat, de l'assentiment de son père, homme au-dessus des préjugés du tems, se rendit à Paris auprès de son compatriote, M. Azevado, chanteur de la reine. L'exercice et l'étude firent bientôt du charmant chanteur un musicien consommé. Déjà il s'était acquis une grande réputation dans les premiers salons de la capitale. La reine, elle-même, témoigna le désir de l'entendre, et ce désir royal valut à Garat une pension de 6,000 fr. et le titre de chanteur de Sa Majesté.

Les choses étant changées. Garat parcourut la France et le Nord de l'Europe pour y donner des concerts, où se portait en foule la plus brillante compagnie.

L'habile chanteur assistait un soir dans un théâtre de société, à la représentation d'un de nos plus jolis opéras, la mémoire ayant manqué à un acteur, il s'arrêta tout court aux premiers vers d'un solo. Garat, qui était dans la coulisse, saisit la note et chanta délicieusement tout le morceau. Les spectateurs ne sachant que penser de cette merveilleuse métamorphose de voix, applaudirent à outrance. L'acteur en scène, tout ébahi, ne savait lui-même quel était celui qui méritait ces applaudissemens. C'est Garat! c'est Garat! s'écrie aussitôt un assistant. Il n'y a qu'une voix comme celle-là en Europe.

Garat a fini sa carrière à l'âge de 62 ans. Un talent comme le sien devrait pouvoir se léguer en mourant.

Paris possédait dans Elleviou et Martin, deux émules du célèbre chanteur. Elleviou, depuis long-tems, a quitté la scène. Martin va, dit-on, nous priver aussi de son charmant talent: si cela est vrai, je dirai:

Plus de chant, plus d'amour,
Plaignez, plaignez Lutèce!
Garat la quitte sans retour,
Et Martin la délaisse

J. B. O.

DES CHARGES.

On nomme *charge*, le fardeau qui peut être porté par un homme ou une bête de somme. C'est sans doute par métaphore que l'on donne aussi le nom de *charge* à certains emplois possédés par certains individus.

Une *charge* est aussi l'image burlesque, la copie exagérée des ridicules de quelqu'un. M. *Achille de G....*, par exemple, est la *charge* d'un diplomate. M. *le baron de Bétâneric* est celle du juif *Samuel Bernard*: le *Drapeau-Blanc* est la *charge* du *Père Duchêne*, comme tel individu est encore celle du suisse *Marat*, etc. etc.

Les *charges*, carricatures, amusent les curieux, occupent les oisifs, et ne prouvent rien aux yeux des gens raisonnables; mais les *charges* les plus concluantes du monde, sont les *charges* de cavalerie. Napoléon en tira un parti merveilleux, et ce fut, sans contredit, l'homme du monde qui posséda, au plus haut dégré, l'éloquence de la bayonnette, et la touchante persuasion des coups de sabre.

POÉSIES DE J. LEFÈVRE. (SUITE.)

Les Adieux d'un Suicide ne sont pas très-gais, et puis un jeune homme qui se tue pour une femme qui ne l'aime plus, voilà qui n'est point dans la nature. Il serait peut-être aussi difficile de trouver un homme amoureux à en mourir, que de trouver une femme fidèle. L'élégie intitulée *Lucie* est bien triste aussi, puisque c'est une amante abandonnée qui meurt de chagrin. L'intérêt du sujet en fait cependant oublier l'invraisemblance, car les pinceaux de M. J. Lefevre ont su reproduire avec vérité, l'agonie de la jeune fille:

.....Adieu filles chéries,
Pleurez, pour vous cacher, car je n'ai plus d'espoir;
Hélas, ressentir vos pleurs mouiller mes mains flétries,
Car je me sens mourir. Et toi, mon bien aimé,
Qui vas près de l'autel conduire une autre épouse,
Tu m'y verras aussi: mais ce coeur abîmé,
Ce coeur ne battra plus d'une flamme jalouse;
Tu seras sèche et haut d'opulence et d'orgueil,
Moi je serai tout près, couverte d'un linceul.
J'ai froid, bien froid mes soeurs..... Soulevez-moi la tête.
Que je suis vieille, ô Dieu?. Cent fois demain la fête!
J'irai, je serai forte, et je saurai souffrir.....
Serrez moi dans vos bras, mes soeurs, je vais mourir.
Elle meurt.....

On lit encore avec plaisir *Corinne*, élégie dans le goût antique. C'est *Calais* qui prie *Corinne* de lui livrer sa ceinture, et la jeune fille répond:

.....Moi j'ai peur des amours;
A la soeur d'Apollon, j'ai consacre mes jours:
Mais je serai la tienne, et j'en ai la tendresse
Ne me fais pas pourtant: je suis, mon Calais,
Moins que Diane, encore sévère pour moi-même,
Car si je n'aime pas, je veux bien que l'on m'aime.

Et ces vers m'ont paru gracieux.

C'est pour l'hommage aux mânes de Chénier, que le poète a sur-tout gardé toutes ses richesses. Ce malheureux Chénier! il a enfin trouvé un chantre digne de lui. Quand des hommes de sang versaient aux cris de liberté, le sang des citoyens, la hache n'épargna pas le génie.

Devions-nous donc, hélas! affligeant notre terre,
Des maux dont, si long-tems a saigné l'Angleterre,
Oublier en frappant ce noble rejeton,
Qu'elle avait respecté la tête de Milton!

Voici comment M. Jules Lefevre s'adresse à lui (à Chénier.)

Jeune aigle, à peine éclos tu secouais ton aile,
Déjà, du globe ardent, la lumière éternelle
Ne pouvait de ton oeil abaisser la fierté,
Et déjà, t'élançant vers sa vaste clarté,
Tu demandais aux dieux les rênes du tonnerre!
La flèche a ramené ta course vers la terre:

C'est bien jusqu'ici: le reste est absurde, demandez plutôt à la *Quotidienne*.

Tu mourus, jeune ami que je n'ai pas connu.
Heureux, quand de mourir notre tems est venu,
Heureux, qui peut au moins ne pas voir sa patrie
Errer de joug en joug, honteusement flétrie!
Heureux qui peut mourir, quand de la liberté,
Par des vapeurs de sang le temple est infecté;
Quand les droits sociaux sont remis en problème,
Quand l'honneur est un crime, et le crime un système....

C'est trop fort, je vais fermer le livre, car je suis outré; cet homme là ne pense pas bien. C'est étonnant comme tous les hommes d'esprit donnent aujourd'hui à gauche.

R.

MACEDOINE.

— Le rédacteur en pied du *Courrier de Brest* proclame dans un article spectacle, que madame *Pouilley*, première chanteuse lui a procuré souvent de *délicieuses jouissances*. On sait que la modestie et la discrétion ne sont pas les vertus distinctives des hommes d'esprit. Trop confiante madame Pouilley! Perfide rédacteur!

—Le même journal annonce que la même madame Pouilley *a reçu les honneurs d'une couronne, et que des vers allégoriques lui ont été adressés sous le nom de Philomèle !* Heureux rédacteur ! c'était encore lui qui était le *Térée* de cette *Philomèle!*

—Nous ne savons pas trop pourquoi, à la première représentation de *Régulus*, lorsque ce héros résiste aux vœux du sénat, quelqu'un du parquet s'est écrié : *Empoignez-le !* Il nous semble que quand le captif de Carthage aurait mérité qu'on l'expulsât du sénat romain, on devait se servir d'un terme moins familier que celui d'*empoignez-le*. Empoigner n'est pas un terme poli, et c'est encore moins un argument.

—Sur un théâtre où l'on jouait une tragédie dans laquelle siège le sénat romain, les figurans chargés de représenter le peuple-roi, s'emparèrent tous des sièges du côté gauche. Le conseil interdit leur fait signe de se diviser et de passer à droite. Tous alors se jettent à droite, et la séance s'est passée on ne peut pas mieux. Les délibérations du sénat ont même fait beaucoup rire les assistans, quoiqu'elles eussent pour objet les intérêts du monde entier.

—On lit dans une feuille basque, ce qui suit :

« Cette jeune actrice (Mlle. Prestat), aussi recommandable par sa conduite que par son talent, contracte avant son départ un *mariage légitime*, avec M. Séméladis, chef d'orchestre, dont elle portait déjà le nom. Il paraît que dans le pays on reconnaît encore des mariages de deux espèces, et que c'est bien se conduire que de ne vivre qu'avec un seul homme.

« O première candeur ! ô première innocence !
» De l'homme à son berceau, du monde à son enfance,
» Etc. »

— Les trois anglais que la *Gazette de France* a noyés avant-hier dans les flots de la Seine, sont trois français, dont un seul a péri. Prendre des français pour des anglais, c'est trop fort ! Passe encore si c'eût été pour des suisses.

—Un article additionnel au réglement de police intérieure d'un de nos petits spectacles, défend de fumer dans la salle. Cette disposition rigoureuse a, dit-on, fait perdre beaucoup d'abonnés à ce théâtre.

— L'auteur du joli opéra intitulé *Une Folie*, se propose de substituer aux mots : *xou, piou piou, comme on attrap' ça !* chanté par *Carlin*, ceux-ci : *xou piou piou, comme on empoign' ça*. Un auteur doit toujours se conformer au goût prédominant.

— Un général étranger qui s'exerçait à commander le maniement de l'arme en français, faisait faire à ses troupes les mouvemens suivans :

Portez armes !
Remettez bayonnette !
Croisez bayonnette !
Au pas de charge !
Halte !
Reposez vos armes !
Arme à terre !
Demi-tour, à droite !
Rompez vos rangs, marche !

On voit que le général aurait besoin de prendre encore des leçons d'un instructeur français.

— M. Stockhausen vient de publier douze valses et six sauteuses, d'une exécution vive et brillante. On assure que des demandes considérables lui ont été adressées par les villes de Bayonne, Toulouse, etc., où les valses paraissent devoir venir fort à la mode.

Commerce et Industrie.

RÉCLAMATIONS ET CHARGEMENS.

PORT DE ROUEN.

(10 Mars.)

☞ Charg. de la gribane *la Bérénice*, cap. *Gojon*, ven. du Hâvre.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

130 balles de coton. — Edouard Quesnel aîné.
1000 saumons de cuivre. — Boucher fils et comp.
580 bûches bois Campêche.—A ordre.

☞ Le brick *la Bonne-Henriette*, cap. *V. Pontif*, ven. de Londres.—Courtier-interprète, M. Orford.

Réclamateurs, MM.

76 saumons plomb.—Loisel.
4574 morceaux cuivre.—Lambert.
10 caisses blanc de baleine.—Ve. Elie Lefebvre.
1 cage contenant 6 oiseaux.—Worrelt.
Baleine.—L. Néel.
744 saumons plomb.—679 blocs étain.—A ordre.

☞ Chargem. du sloop franç. *la Flore-Victoire*, cap. Bourdon, venant du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle.

Réclamateurs, MM.

200 gonnes goudron.—Viger fils.
20 dito dito.—Lecaron père et fils.
5 billes bois d'acajou.—Ch. Durand.
240 planches sap.—Hersent.
A ordre: 21 barils brai gras.—130 dito
20 1/2 dito.

☞ Chargem. de la galiotte française *la Marie-d'Amour*, cap. Cauchois, ven. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle.

Réclamateurs, MM.

4 caisses savon.—A ordre.
1 dito dito dito.
24 barriques sulfate de potasse, dito.
54 caisses savon, dito.
4 barriques sel de soude, dito.
4 caisses savon, dito.
16 dito dito dito.
12 balles roseaux, dito.
3 dito dito dito.

Pris à terre, au Havre :

Réclamateurs, MM.

25 pièces esprit.—Ed. Quesnel aîné.
25 quarts quercitron —Carré l'aîné et Goubin.
25 boucauds dito.—Tinel-Ancelot.
240 planches sap.—Hersent.

MOUVEMENT DU 9 AU 10.

Le 10, à 5 heures du matin, le bateau à vapeur l'Aaron-Mauby, cap. Tourot, est passé le pont et parti pour Paris, avec des marchandises.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES ENTRÉS DU 8 AU 9 MARS.

Le sloop le Clairvoyant, cap. Julienne, ven. de Rouen.
—La Cécile, cap. Morin, ven. idem.
—L'Aimable-Euphrosine, cap. Bellefemme, ven. idem.
Le chasse-marée les Trois-Frères, cap. Machefaux, ven. idem.

PORT DE QUILLEBOEUF.

Mouvement du 8 au 9.

Sont arrivés de Villequier :

Le chasse-marée la Marie-Françoise, c. Talhouarne, all. au Havre.
Le lougre l'Hypolite, c. Gaston, all. à Brest.
Le sloop le Commerce, c. Descaffe, all. à Brest.

Le sloop l'Espoir, c. Piel, all à Granville.

Sont montés et passés à la marée du 9.

Le chasse-marée le Marie-Joseph, c. Malo, ven. de Marennes, ch de sel.

Le sloop l'Isabelle, cap. Andrey, ven. du Havre, ch de goudron, etc.

Le sloop l'Aimable, cap. Noel, ven. de Quimper, ch de diverses marchandises.

Nota. Il est passé debout plusieurs navires qui n'ont pu être abordés vu le mauvais tems.

Sont descendus à la marée du jour

Le chasse-marée le Théobald, c. Barvin, all à Bordeaux

Le sloop l'Angelique, c. Samson, all. à Caen

La gabarre la Blonde, c. Auzoult, all au Havre

Le sloop l'Aimable Bernard, c. Olivier, all. idem.

Le sloop les Deux-Freres, c. Robert, all à Caen.

Le sloop l'Auguste Pierre, c. Maillet, all. à Honfleur.

Le chasse-marée la Marie Françoise, c. Lallemand, all. au Havre.

Le sloop le Commerce, c. Beccaffe, all. à Brest.

Le sloop l'Espoir, c. Piel, all à Granville.

Sont arrivés de l'étranger.

Le brick le Bonne-Agathe, c. Le Franc, all. à Bordeaux

Le chasse-marée le Saint-Joseph, cap. Robin, venant de Bordeaux

Le chasse-marée le Sauvet, c. [illegible]

Le brick [illegible] l'Napoleon, c. Costa, venant de Bilbao

Le sloop [illegible] Charles, c. [illegible]

Le brick [illegible] Spéculateur, c. Kasset, venant de [illegible]

[illegible]

Pour Cayenne et le Sénégal. — Le brick *le Zélé*, cap. Marguerite, partira le 15 courant. S'adresser à Rouen, à MM. Manduéry-Fontanilla freres ; au Havre, à MM. Hyacinthe Clauvet et compagnie.

Pour la Guadeloupe. — Le brick *le Jules*, de 220 tonn., partira au premier vent, assuré contre toutes risques de guerre et de mer. S'adresser à M. Rousselin-Cayey, à Rouen ; au Havre, à MM. Godefroy freres.

Pour la même destination. — Le brick *l'Augustc*, de 148 t., partira le 15 courant. S'adresser à M. Acher, courtier.

Pour St-Thomas et St-Domingue. — L'*Ephrème*, de 150 tonn., partira incessamment. S'adresser à M. Elie Letourneur aîné, à Rouen, au Havre, à M. P. Ferey.

Pour New-York, Charlestown et la Nouvelle-Orléans. — Six navires américains.

HONFLEUR. — On s'occupe toujours de sauver la cargaison de l'*Emilie*, cap. [illegible], échouée sur le banc de Vasouy. On désespère de sauver le navire.

En charge à Nantes, pour la Guadeloupe. — Le trois-mâts neuf *l'A[illegible]*, double, cuivré et chevillé en cuivre, du port d'environ 300 tonneaux, partira très-incessamment pour cette destination, sous le commandement du capitaine [illegible] et des passagers [illegible] MM. [illegible] à Paris et [illegible] à MM. [illegible]

[illegible] — Le [illegible]

[illegible]

AVIS DIVERS.

[illegible]

N°. 29. — Un JEUNE HOMME de seize ans, voudrait trouver à s'employer chez un des meilleurs plombiers de Rouen. Ce Jeune Homme a déjà travaillé pendant trois ans dans une plomberie de Saint-Quentin, et ne serait pas éloigné de payer pension.

S'adresser au bureau de la Bascile.

LOTERIES DE FRANCE.

(DERNIER TIRAGE.)

Paris : 22—9—79—47—69.

Strasbourg : 64—88—50—32—14.

SPECTACLES DU 10 MARS.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures.*)

LA FEMME DU SOUS-PRÉFET,

OU LE CHARLATAN,

Vaudeville en 1 acte, de Moreau et Sewin.

Duvigneul,	MM.	Casaneuve.
Travillon,		Astruc.
Mirobolande,		Chardon.
M. Guignard,		Roynal.
Un Tambour,		Blonchet.
Deux Bourgeois,		Tanquerelle. Dumontier.
Un Domestique,		Valette.
Mad. Tullert,	Mesd.	Ferville.
Sophie Duvigneul,		Hortense.
Lagnolette,		[illegible]
Un Jeune,		Fen[illegible]
Deux Bourgeoises,		[illegible]

TURCARET,

Comédie en 5 actes, de Lesage

Turcaret,	MM.	[illegible]
Le Marquis,		[illegible]
Le Chevalier,		[illegible]
Frontin,		[illegible]
M. Rafle,		[illegible]
Flamel,		[illegible]
Furmesal,		[illegible]
[illegible]		[illegible]
[illegible]	Mesd.	[illegible]
Mad. Turcaret,		[illegible]
[illegible]		[illegible]
[illegible]		[illegible]
[illegible]		[illegible]

LA LETTRE DE CHANGE

[illegible]

[illegible]	MM.	[illegible]
[illegible]		[illegible]
[illegible]	Mesd.	[illegible]
[illegible]		[illegible]
[illegible]		[illegible]

MARDI.

22 Mars 1823.

N°. 97. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Barrot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

STANCES ÉLÉGIAQUES,

SUR LA MORT DE GARAT

Graces, amours, voilez vos têtes,
Muses, pleurez : Garat n'est plus.
Déposez vos lyres muettes
Au pied du cercueil de Linus.

Il s'est éteint comme un zéphire,
Le doux murmure de sa voix,
Ou comme le son d'une lyre
Qui vient de gémir sous nos doigts.

Sa voix, par la mort étouffée,
Plus, hélas, ne nous charmera !
A la France il rendit Orphée ;
Mais quel mortel nous le rendra !

J'irai voir le matin éplorée
Près de son marbre précieux ;
Il doit, aux rayons de l'aurore,
Rendre des sons harmonieux.

Edwd.

BEAUX-ARTS.

Depuis plusieurs jours on voit à Paris, dans la cour du Louvre, la statue colossale du chevalier Bayard, destinée, comme on sait, à la ville de Grenoble, qui possède déjà le tombeau et le buste du *Chevalier sans peur et sans reproche*. Ce monument est dû au ciseau de M. Raggi, statuaire distingué, dont les amis des arts ont déjà eu l'occasion d'apprécier le talent.

Bayard mourant, est le sujet de la nouvelle statue en bronze. Le héros compromis à l'affaire de Rebec, par l'imprudence de l'amiral Bonnivet, a juré *de sauver l'armée aux dépens de ses jours*. Sa noble résolution est accomplie, et frappé du coup mortel, sentant ses jambes se dérober sous lui, il cherche à s'appuyer de la main gauche sur le tronc d'un arbre, tandis que de la droite, il approche de ses lèvres, pour la baiser, la poignée de son épée qui cache une partie de son visage : mouvement sinon maladroit, du moins à regretter, car

« On aime à contempler la face des héros. »

Chacun s'accorde à signaler un défaut grave dans cette statue. La force et la largeur du dos sont tout-à-fait exagérées. Rien ne peut justifier ces formes hors de proportion. Il fut un temps où la carrure des épaules faisait plus de la moitié des qualités d'un demi-dieu, mais au siècle de François Ier, comme de nos jours, ce ne sont pas les plus larges épaules qui font nos héros.

M. Raggi (si ce n'est pas à d'autres personnes que nous devons adresser cet avis) aurait pu s'emparer, dans la fecunde carrière de Bayard, d'un trait plus caractéristique de la vaillance et de la bouillante ardeur du guerrier, et qui offrît en même-tems à l'artiste des développemens plus dramatiques. Ce passage d'Arcole, par exemple, ou nouvel *Horatius*, Bayard arrêta seul une foule d'ennemis, était selon nous, un trait tout à fait digne du héros : à moins que cette action n'ait perdu tout son éclat, depuis qu'un français, sans aïeux, a osé la renouveler sur le même pont d'Arcole.

J. B. O.

LITTÉRATURE.

Petit Dictionnaire-Ultra, *précédé d'un Essai sur l'origine, la langue et les œuvres des Ultrà.*

Par un Royaliste-Constitutionnel.

Chez Mongie aîné, boulevard Poissonnière, n°. 18, et chez les Libraires du Palais-Royal.

PRIX : 2 francs.

Les Dictionnaires sont devenus le dépôt des sciences universelles. Savoir y chercher un mot quelconque, c'est avoir toute l'érudition nécessaire ; et je connais un académicien qui a trouvé son discours de réception à l'article INFÉRT. Un autre, au mot ATYRE, a rencontré là le titre d'un journal soporifique. La science enfin est devenue si facile, graces à l'invention des Dictionnaires, qu'il faudrait ne savoir pas lire la syllabe initiale d'un mot, pour se voir taxer d'ignorance.

Mais l'entreprise la plus utile en ce genre de spéculations bibliographiques, était celle de nous rendre intelligibles, au moyen d'un vocabulaire, les mots les plus usuels de la langue *ultrà*, et nous ne doutons pas du succès de l'ouvrage indispensable que nous annonçons.

Errants parmi nous comme le peuple de Dieu, après la destruction de Babylone, les *ultras* sont à peu près tels que les juifs. En aussi petit nombre qu'eux, aussi fanatiques dans leurs opinions, enchaînés les uns aux autres par la nécessité de lutter contre la proscription morale qui les poursuit ; ils forment, au milieu de la civilisation européenne, un peuple à part, une tribu politique. Ils ont un langage à eux, des mœurs qui leur sont propres. Il nous importait beaucoup de nous familiariser avec l'un, et de connaître les autres dans le moment actuel.

Le petit *Dictionnaire Ultra* nous en offre le moyen. Avec son secours, je ne doute pas qu'un esprit même ordinaire, ne puisse au bout d'un mois d'étude, se présenter comme *ultra* originaire, dans tous les salons du faubourg Saint-Germain. Déjà je me suis exercé à faire quelques versions qui me prouvent que le langage *ultra* est bien loin de ressembler à celui des grecs, pour la difficulté; et quoiqu'on lui trouve du rapport avec le turc, je gagerais qu'il est bien plus facile que la langue des osmanlis et des kalmoucs.

Un instinct gastrique m'a d'abord fait chercher le mot APPETIT. J'y ai trouvé : *Thermomètre du dévouement des ultras.*

Du mot appétit j'ai sauté au mot CENTRE. La transition était naturelle. Je ne l'y ai pas rencontré. J'ai cherché à droite et je me suis contenté du mot CHARITÉ. *Les ultras ne la connaissent que par ce proverbe : Charité bien ordonnée commence par soi-même.* Telle est la définition de cette vertu théologale.

Après CHARITÉ j'ai cherché FOI. J'y ai vu que la foi. . . .
. . . . . .

Tous les articles sont traités avec habileté et avec une connaissance philosophique des individus et des objets. Je me bornerai à en extraire quelques-uns, *aperto libro.*

NÈGRES.—Espèce d'hommes sur lesquels s'exercent l'avidité et la barbarie des européens, et que l'on assimile aux animaux, probablement parce qu'ils le sont pas *blancs.*

NUIT.—Le plus agréable moment de la journée pour les hiboux, les bons-hommes, les voleurs, les chauve-souris et les ultras.

NOBLESSE.—La noblesse des sentimens, celle du caractère, celle des procédés, ne constituent pas du tout la *noblesse*, telle que la conçoivent les *ultras.* Il suffit, pour être *noble* de pouvoir produire de vieux parchemins, qui prouvent que l'on descend de quelques *gentillâtre* ou de quelque seigneur de village qui vivait il y a quatre ou cinq cents ans. Plus la noblesse date de loin, plus elle est respectable, et sous ce rapport, la France a le bonheur de posséder une famille, auprès de laquelle tous les souverains de l'Europe ne sont que des *vilains.* On sait que cette illustre maison peut prouver par ses titres généalogiques que lors du déluge, un ange portant un paquet de papier sous le bras, poursuivait le père Noé, en lui criant de toutes ses forces : « Au nom de Dieu, sauvez les papiers de la famille de L... ! Il y avait déjà des *de* du tems de Noé.

EMBALLER — Voyez musée.

FOUET.—Excellente correction morale, etc.

UNIVERSITÉ. — Voyez . . . . . .

Les journalistes s'excusent de ne pas citer longuement, en alléguant le peu d'espace de leur feuille; ce n'est pas l'espace qui m'empêche de citer; ce n'est pas non plus l'embarras de trouver des articles piquans; mais c'est . . . . . .
Je renvoie le lecteur curieux au mot SOUS-ENTENDU.

—Nous recevons de Bolbec, une chanson qu'un poète cauchois a rimée sur l'air : *Oui, vous avez des droits superbes!* On la dit faite par allusion à une lettre publiée dernièrement dans le *Miroir.* Nous la rapportons textuellement sans commentaire :

Oui, vous avez des mains énormes,
Et des poignets très-vigoureux;
Et pour empoigner dans les formes,
On dit que vous en valez deux.
Arrivez vous, chacun s'écrie,
En devinant votre vigueur :
Le seigneur de l'Ardinalie
Est notre premier empoigneur.

Attendez, j'oubliais encore
De vous parler de vos yeux.
Leur grand mérite vous honore;
Mais vous empoignez bien mieux qu'eux.
L'un d'eux, dit-on, perdit la vie,
En s'illustrant au champ d'honneur :
Ce qui vaut mieux, quoiqu'on en die,
Que d'être premier empoigneur.

Voici l'état de situation d'un journal inconnu ici, même de son vivant. Cette pièce a été trouvée chez un debitant de tabac, avec les feuilles dudit journal, dont l'impartialité fut malheureusement trop ignorée.

DÉPENSE DU PREMIER ET DERNIER TRIMESTRE.

Payé à M. L. Tu... de Rouen, chargé de la haute rédaction, pour un trimestre . .	300	f.
Au seigneur de Monterolles, premier élégiaque	65	
M. J. P. Châtelain, pour un mois et demi d'inspiration	47	50
A M. de Saint-G...., pour morceaux piquans et monarchiques	17	70
A. M. A B.....d, pour la partie scientifique.	52	
A l'imprimeur, pour 50 numéros par jour, timbre, papier, etc., et prote pour nous mettre en français.	2,250	
Bûches pendant l'hiver, prises pour les rédacteurs.	191	
Six cruches pour ameublement du bureau. .	6	
Brioches pour déjeûners des rédacteurs . .	90	
Un homme pour porter les numéros aux abonnés.	10	
Affranchissement pour l'extérieur	1	80
Menus frais, loyer, ports de lettres, etc. .	50	
RECETTE	3,081	»
Onze cafés abonnés à Paris . . . 165 »		
Un dito dito à l'extérieur . . . 16 80		
Prime d'encour. accordée par Mrs** 60 »	250	80
Entrées au Vaudeville, évaluées à 9 »		
DÉFICIT matériel . .	2,830	20
Estime des honnêtes gens, gloire, célébrité évaluée comme bénéfice moral . . .	50,000	
PROFIT évident . . .	47,169	80

MACÉDOINE.

— L'honorable ami d'un poète aborde celui-ci en lui disant : Eh, bien! cher comte, comment va l'affaire *ail?* — Mais.... je la fais pousser; et au besoin même, je pourrais bien tirer une *botte.* — Je ne vous le conseille pas encore, car, si vous vous mêlez de tirer la botte, vous pourriez bien laisser vos *aulx* sur le terrein.

— Le marchand de chansons dont nous avions annoncé la mort, n'a pas attendu la résurrection générale, pour reparaître au monde. Il nous écrit qu'il n'est pas mort, comme nous nous sommes plûs à le répandre : nous le croyons sur parole. Il ajoute qu'il en a été quitte pour une indigestion, et qu'il espère que Dieu lui conservera assez de jours pour avaler encore quelques centaines de cahiers de chansons, et au besoin, toute sa boutique. Nous lui souhaitons bon appétit!....

— Une dame du comté de Sussex, femme d'un ministre du culte, était seule au logis avec une servante; cette dernière vient en tremblant annoncer à sa maîtresse qu'elle a vu distinctement un voleur caché dans la salle à manger. Notre héroïne, sans se déconcerter, s'arme d'un pistolet, descend dans la salle à manger, apperçoit le voleur et le menace de la mort s'il dit un mot. Pendant ce tems, on va chercher main-forte et le voleur est arrêté.

— Un marin se plaignait de ce qu'on n'eût pas placé des girouettes sur le toit de tous les édifices publics de la capitale. C'est qu'on a jugé, lui dit un connaisseur, qu'il y

en avait assez dessous. — Mais il faudrait les placer. — Oh ! je vous assure qu'elles sont toutes fort bien placées, répondit encore le connaisseur.

— Depuis quelque tems on parle beaucoup de *Manuels* ; jusqu'ici on a fait paraître successivement : *le Manuel des Braves*, *le Manuel des Fabricans*, *le Manuel de la Raison*, celui des *Orateurs*, etc. On annonce que l'année prochaine, il en en paraîtra un qui les réunira tous.

— Batiste, que nous possédons jusqu'à Pâques, est vivement attendu à Feydeau, où la retraite de Martin et le départ de Cassel laissent un vide qu'il sera difficile de remplir. On compte beaucoup sur le talent de Velsch, acteur qui s'est fait connaître avantageusement à Lille et à Marseille, dans l'emploi de *Martin*.

— On rapporte qu'un duel, à Berlin, entre le fils d'un général-prince, mort depuis peu et le mari d'une belle et aimable actrice. On prétend que le mari a succombé.

— Ces jours derniers, on représentait, au théâtre des Arts, *Paul et Virginie* : au moment où M. *de la Bourdonnaie*, gouverneur de l'Ile de France, a paru en scène, quelques plaisans se sont mis à crier : *Empoignez-le* ! M. le gouverneur est resté tout interdit, et ne s'est rassuré que lorsqu'il a vu que les empoigneurs ne se disposaient nullement à joindre les effets aux paroles.

Nous nous permettrons de demander au public la raison qui l'engageait à faire *empoigner* un acteur qui ne méritait pas une telle rigueur.

— Une femme a fait, pendant toute la nuit dernière, un bruit qui a scandalisé les habitans de la rue Ecuyère. Elle frappait à une porte que l'on s'obstinait à ne pas lui ouvrir, et ce n'est qu'à sept heures du matin que l'on est parvenu à savoir que cette bruyante personne était l'épouse d'un individu qui avait ses raisons pour ne pas la recevoir. On rapporte même que c'est sa rivale qui est venue lui ouvrir la porte de sa maison. Il est résulté, de cette circonstance, des débats qui ont amusé beaucoup ceux dont les clameurs de cette épouse infortunée avaient troublé le sommeil.

SPECTACLES. — THÉATRE DES ARTS.

Turcaret.

Bon M. Ouv...., généreux Rosc...., illustre baron de B....., sensible Dorg...., que n'étiez-vous hier à la représentation de *Turcaret* ? un harpagon, en sortant de voir *l'Avare* de Molière, trouvait qu'il y avait d'excellentes leçons d'économie dans cette pièce. Je suis sûr que vous eussiez avoué qu'il y a des préceptes merveilleux aussi dans *Turcaret*. On se permet, il est vrai, d'y berner un peu les traitans ; mais cet usurier qui renie ses parens, qui cherche à se plâtrer de noblesse, à cacher sa naissance sous l'impudeur du titre qu'il marchande ; tout cela n'est-il pas très-moral et bien profitable ? Pour moi, si j'avais des enfans à former, je voudrais qu'ils vissent, une fois la semaine, une comédie de la sorte, afin qu'ils devinssent, dans peu, des petits *Turcarets*.

Une preuve que cet ouvrage admirable ne renferme rien que de très-bon, c'est que le public a applaudi beaucoup les saillies financières du héros de la pièce. Les pasquinades même du valet qui vole son maître, ont été accueillies avec bienveillance. Et que l'on vienne nous dire que les mœurs dégénèrent aujourd'hui : nous voilà presque revenus au bon tems d'autrefois.

Commerce et Industrie.

Plusieurs Journaux de Paris ont entretenu leurs lecteurs d'une lettre que Son Excellence le Ministre de la Marine et des Colonies a adressée à la Chambre de Commerce du Havre, et leurs articles sont tous plus ou moins inexacts. Ayant été mis à portée de connaître le contenu de cette lettre, nous nous faisons un devoir de rectifier les assertions et les conjectures erronées de ces journalistes.

Le discours du Roi, à l'ouverture de la Session, ayant fait envisager la guerre avec l'Espagne comme imminente, et ayant en même tems donné l'assurance de l'intention bien positive de Sa Majesté, que le Commerce maritime reçût toute protection, la Chambre de Commerce s'empressa d'écrire, le 1er février, au Ministre de la Marine, pour appeler son attention sur les points où elle croyait nécessaire que cette protection fût rendue plus efficace. Le ministre répondit dès le 7 février, et voulut bien expliquer à la Chambre les mesures déjà prises et celles qu'il se proposait de prendre pour préserver la navigation française des dangers auxquels elle serait exposée, *dans le cas où la guerre éclaterait entre la France et l'Espagne*. Il est vrai que, par des motifs dont la Chambre de Commerce a parfaitement apprécié la justesse, Son Excellence a désiré que sa lettre ne fût pas rendue publique par l'impression ; mais la chambre était invitée à la communiquer à tous les armateurs qu'elle pouvait intéresser : les intentions du Ministre ont été remplies, et nous respectons trop les motifs qui lui ont fait désirer d'éviter une publication indiscrète de ses vues, pour nous permettre de faire connaître le contenu de sa lettre ; mais nous pouvons assurer qu'il ne s'y trouvait aucune injonction précise aux propriétaires des navires français qu'ils auraient à prendre.

Ainsi c'est une supposition tout-à-fait gratuite d'un journaliste, que des bâtimens soient en ce moment ralliés dans des ports de Bretagne, pour être envoyés sous convoi à leur destination.

Il est faux qu'on ait conseillé aux Armateurs de donner des ordres pour diriger leurs navires sur Brest, et pour hâter leur retour. Il est également faux qu'on les ait engagés à suspendre les départs de leurs bâtimens, ou toute expédition nouvelle.

La lettre ne contient enfin pas un mot de regret de n'avoir pu transmettre plus tôt l'avis qu'on suppose qu'elle renferme ; et, dans le fait, elle a suivi de trop près celle de la Chambre de Commerce pour qu'il y eût lieu à exprimer un tel regret.

(*Extrait de la Feuille Commerciale du Havre*).

PORT DE ROUEN.

MOUVEMENT DU 10 AU 11.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Caroline, c. Harley, de 26 tonn., v. de Granville, ch. de saumons salés.

Le sloop l'Etoile-du-Nord, c. Grégoire, de 19 tonn., ven. de Cherbourg, ch. de soude de vareck.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Alexandre, c. Roussel, de 15 tonn., all. à Honfleur, ch. de fûts vides.

La galéasse l'Emilie, c. Delumeau, de 55 tonn., all. à la Rochelle, sur lest.

Le chasse-marée le Cosinopolite, cap. Néau, de 61 tonn., all. à Noirmoutiers, sur lest.

Le chasse-marée le Pacifique, c. Laurent, de 78 tonn., all. à Bordeaux, sur lest.

Le dogre le Vélocifère, c. Féel, de 48 tonn., all. à Caen, ch. de plâtre.

La goëlette, l'Achille, c. Ridoret, de 91 tonn., all. à Bordeaux sur lest.

Le sloop le Père-Adam, c. Moisy, de 54 tonn., all. au Hâvre, ch. de vin, eau-de-vie.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES ENTRÉS DU 9 AU 10 MARS.

Le sloop la Blonde, cap. Auzou, v. de Rouen, sur lest.

Le sloop le Saint-Dominique, c. Dubos, v. de Rouen, ch. de bois.

Le sloop le Saint-Bernard, c. Olivier, v. de Rouen, ch. de bois.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La goëlette anglaise, le Buscle, cap. Evans, all. à Rouen, ch. de fer.

Le sloop la Jeune-Eugénie, c. Liard, all. à Rouen, ch. de blé.

Le brick les Deux-Sœurs, c. Soubry, all. à Dunkerque, sur lest.

Le paquebot anglais, le Chesterfield, c. Wood, all. à Southampton, ch. de passagers.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 7 au 8 Mars.

Sont arrivés de Villequier.

Le brick l'Aimable-Louise-Emélie, cap. Pruneau, all. à Bordeaux.

Le sloop le Saint-Pierre, cap. Fleury, all. à Caen.

La gribane la Blonde, c. Auzoult, all. au Havre.

Le sloop l'Aimable-Bernard, c. Olivier, all. au Hâvre.

Le chasse-marée la Sainte-Catherine, c. Garec, all. à Charente.

Le sloop l'Eole, c. Mélanger, all. à Caen.

Le sloop les Deux-Frères, c. Robert, all. à Caen.

Le sloop l'Auguste-Pierre, c. Maillet, all. à Honfleur.

Sont montés et posés debout à la marée du 8 au matin.

La gribane l'Elizabeth, c. Desrue, ven. du Havre.

Vent Nord-Ouest.

Sont arrivés de Villequier :

Le chasse-marée l'Ulisse, c. Coriton, all. à la Rochelle.

Le brick le Vieux, c. Philippe, all. à Roscoff.

Sont montés et posés :

Le sloop le Jeune-Henry, c. Daniel, ven. de Berfleur.

Le sloop l'Agathe, c. Ouleville, v. du Havre.

Sont arrivés de Villequier le 10 :

Le sloop l'Agathe, c. Brasnu, all. au Havre.

Le chasse-marée le Désiré, c. Hardovins, all. à Rochefort.

La galiotte l'Aimée-Honorine, c. Hubert, all. au Havre.

NANTES, 4 mars.

Sont sortis de cette rivière.

Le brick américain Leader, cap. Jones Jones, all. à New-York, ch. de diverses marchandises, et touchant à la Rochelle pour y compléter son chargement.—Le trois-mâts la Belle, cap. Croiset, et le trois-mâts l'Alexandre, cap. Lefard, all. à la Guadeloupe, chargés de diverses marchandises.—Le brick anglais Essex, cap. James Roberson, all. à Londres; ce navire était en relâche, sortent de Bordeaux. — Le koff hollandais Julia, cap. Zacharias K. Schut, all. à Anvers, ch. de vin et miel.—La goëlette anglaise Happy-Return, cap. John Monro junior, all. à Charente, sur lest.—Le dogre l'Adèle, cap. P. C. Sébire.

LES SABLES, 2 mars.

Sont entrés :

Le Paul-Ernest, cap. Bremaud.—La Petite-Adèle, cap. Guérin.—Le Sincère, cap. Boisard, sur lest; et la Confiance, cap. Louineau, ch. de fer, langues de morue, etc., venant de Nantes. — Le Saint-Jean, cap Leport, venant d'Aurai, ch. de bois et cidre.—La Jenny-Angelia, cap. Bremaud, ven. de Saint-Martin, ch. de vin, vinaigre et morue.

Sont sortis :

Les Deux-Sœurs, cap. Pinson, all. de Nantes à Bayonne, ch. de froment. — L'Auguste, cap. Perrin, all. de Bordeaux à Nantes, ch. de vin.—La Jeanne-Marie, cap. Martin Roy, all. de Nantes à Bordeaux, ch. de froment.—Le Réparateur, cap. Tribert, all. de Bourgneuf à Bordeaux, ch. de froment.—Le Saint-René, cap. Lebouché, all. de Rochefort à Lorient, ch. de vin.—L'Alexandre, cap Tribert, all. de Livourne à Redon, ch. de vin.

AVIS DIVERS.

N° 30. — On demande un JEUNE HOMME pour être employé au bureau de la *Nacelle*.

N° 31. — CLOCHES en Verre et Plomb, de toutes grandeurs, très-bien conditionnées, et à juste prix, pour jardin.

Chez Chion, dit *Lecauchois*, vitrier rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, n° 63, près l'hôtel de Mme de Nagu.

N° 32. — Il a été perdu, Dimanche 9 du courant, depuis une jusqu'à six heures du soir, une MONTRE à répétition à boîte et cadran d'or, à laquelle est attaché un ruban vert découssu, passé dans un coulant en or, et au bout duquel ruban, pend une clé en or, montée d'une cornaline blanche.

S'adresser rue Dinanderie, n° 5; il y aura bonne récompense.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,

Jouissance du 22 Sept. 1822.

Fermé le 6 Mars 5 80f 30c

Jouiss. du 22 Mars 1823 80f 75f 75c 75f 90c 70c 75c 60c 55c 60c 55c 50c 75f 85c 60c 90c 75c 70c 60c 65c 60c 75f 60c 45c 50c

BONNES. DE LIQUIDATION,

Jouissance du 22 Sept. 1822.

Rch. du 22 Mars 1823,	fin.	3	0
1824,		8	2 101f 50c
1825,		9	4 101f

Idem NOMINATIVES,

ANNUITÉS DE 1000 Fr., à 4 p.' °/₀, Avec lots et primes.

Jouissance de Décembre 1822.

70 1/2 100f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,

Jouissance de Janvier 1823,

1470 f

SPECTACLES DU 11 MARS.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures.*)

Par indisposition de Mlles SAINT-ELME *et* SCHOUFFLER, *la représentation au bénéfice des Hospices n'aura lieu que Mardi prochain 18 Mars.*

LES PÊCHEURS,

Opéra en 3 actes, de Lasalle et Gossec.

Jacques,	MM.	Chardon.
Bernard,		Constant.
Le Duilly,		Bié.
Ambroise,		Noyrigat.
Sanette,	Mesd.	Laloi.
Simone,		Thénard.

CATHERINE,

OU LA BELLE FERMIÈRE,

Comédie en 3 actes, de Julie Candeille.

Lussan,	MM.	Saint-Elme.
Fierval,		Roche.
Henri,		Moucbet.
Boniface Dorneville,		Guyard.
La Marquise,	Mesd.	Duversin.
Elise,		Laloi.
Catherine,		Legrand.
Fanchette,		Durand.

PICAROS ET DIÉGO,

OU LA FOLLE SOIRÉE,

Opéra en 1 acte, de Dupaty et Daleyrac.

Picaros,	MM.	Batiste.
Diégo,		Julien.
Julio,		Valette.
Nugnez,		Chardon.
Lopez,		Tonquerelle.
Dulin Spada,		Bié.
Yago,		Ploquin.
Tories,		Mignon.
Vasco,		Collange.
Un Valet,		Seillier.
Florette,	Mesd.	Thomassin.
Dona Barbina,		Thénard.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈ LE PALAIS.

MERCREDI.

Mars 1823.

N°. 98. — 2me Année.

DEUXIÈME TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LE NÈGRE.

—Travaille donc, esclave. — Je me repose un moment. —Travaille. — La chaleur du jour m'accablait; j'ai cru.... Aussitôt le bâton est levé, le nègre malheureux tombe, les coups redoublent et le sang coule.

Sa compagne était auprès de lui; il tenait son enfant entre ses bras. L'enfant pleura quand il vit frapper son père. La femme ne disait rien; elle y était habituée.

Le colon s'éloigna. Pierre tourna ses regards vers le rivage, le contempla quelque tems et attendit le soir.

Le soir vint. Il ne rentra point à la case; il s'échappa furtivement et monta sur un rocher élevé qui dominait la mer. Il s'assit en silence. Il n'était pas encore nuit; le beau ciel de la Martinique se parsemait d'étoiles, le bruit des flots qui battaient le rivage, troublait seul le repos de l'île; on entrevoyait dans l'éloignement les voiles d'un navire, et l'on entendait même la proue rapide qui fendait le sein des ondes. Pierre commença sa dernière chanson.

« Bientôt je jeterai les fers qui chargent mes mains, et je chercherai la liberté au fond de la mer. »

«Continue ta route, navire que j'aperçois au loin. Sillonne le vaste océan. Tu vogues favorisé par un vent protecteur; mais le vent peut changer; l'orage peut se former et te menacer du naufrage. Ah! si tu portes des Européens, puisses-tu rencontrer un écueil; que tu t'y brises, et que tes matelots s'engloutissent avec toi! Moi et eux, nous nous retrouverons alors.

« Car bientôt je jeterai les fers qui chargent mes mains, et je chercherai la liberté au fond de la mer. »

Idée riante et douloureuse qui se présente rapidement à mon imagination. Aurais-tu par hasard quelques-uns de mes frères à ton bord. Des nègres gémiraient-ils, resserrés dans ta cale fétide, attachés, comme je l'ai été moi-même, par un lourd collier de fer. Oh! que je voudrais les distinguer du haut du rocher où je suis assis! que je voudrais les saluer de la main et du regard! Ceux-là sont mes amis, mes compatriotes; que les vagues les épargnent et qu'ils regagnent sur une planche bienfaitrice le doux pays dont ils sont exilés. Qu'ils vivent.

« Moi, je jeterai bientôt bientôt les fers qui chargent mes mains, et je chercherai la liberté au fond de la mer. »

» Je fus enlevé jeune à ce doux pays, objet sacré de mon amour. Je me rappelle que mon père, ma mère, mes sœurs, furent massacrés à mes côtés; que leur sang ruissela sur moi. Je me rappelle encore que la main étendue sur leurs cadavres palpitans, je jurai haine éternelle aux Européens; je jurai une guerre d'extemination aux assassins de ma famille. Je ne croyais pas mourir sans avoir tenu mon serment; cependant l'heure est arrivée...

« Je jeterai bientôt les fers qui chargent mes mains, et je chercherai la liberté au fond de la mer. »

» Adieu donc, tout ce que j'ai de plus cher au monde; adieu, toi qui fus la compagne fidèle de mes maux; adieu, mon enfant, toi qu'un bourreau me défendait de caresser, toi qui ne grandiras sans doute que pour venir, comme ton père, t'asseoir sur ce rocher funeste et te précipiter dans les flots! Pauvre orphelin, s'il est écrit dans le ciel que tel sera ton sort, dis aussi en mourant:

» Je jeterai bientôt les fers qui chargent mes mains, et je chercherai la liberté au fond de la mer. »

(*Album.*)

Dans les premiers jours de ce mois, lors du tirage du canton *des Planches*, pour le recrutement, un particulier s'est présenté portant *dans une besace* deux de ses enfans jumeaux, appartenant à la classe de 1822, qui pesaient ensemble 85 livres. L'un avait *trois pieds huit pouces*, et l'autre *trois pieds moins quelques lignes*. On leur a présenté l'urne, d'où ils ont ramené les numéros 27 et 31. Il n'est pas besoin d'ajoûter qu'ils ont été déclarés exémptés de service.

Au moment de leur naissance ils pesaient, à eux deux, 7 livres et demie. Leur apparence est celle de deux enfans, l'un de 6 ans et l'autre de 4. Leurs formes sont régulières et parfaitement proportionnées; aucune infirmité ne les a encore atteints; ils sont très-enjoués; mais leur voix est enfantine, et leur intelligence ne répond nullement à leur âge réel. Depuis l'âge de seize ans, qu'ils suivent les écoles, ils ne savent encore qu'épeler. On était parvenu à leur apprendre l'*Oraison Dominicale*; mais lorsqu'on a voulu en exiger davantage, on n'a obtenu d'autre résultat que de leur faire oublier le peu qu'ils savaient.

Nés à Foncine-le-Haut, ils courent dans tout le village, et ne reviennent sous le toît paternel qu'aux heures des repas; leur ressemblance est parfaite; leurs jeux, leur allure, leurs habitudes sont ceux des enfans de huit à dix ans.

Leur père est un homme de cinq pieds sept pouces, d'une figure régulière, spirituelle et même distinguée, leur mère est remarquable par ses formes, et leurs trois sœurs sont les plus belles filles du canton.

En nous engageant à publier ces détails, d'après la demande expresse du maire de Foncine-le-Haut, M. le sous-préfet de Polygny a bien voulu nous en garantir l'exactitude.

LE LION ET L'ANE CHASSANT.

Le roi des animaux se mit un jour en tête
De giboyer. Il célébrait sa fête.
Le gibier du Lion, ce ne sont pas moineaux,
Mais beaux et bons sangliers, daims et cerfs bons et beaux.
Pour réussir dans cette affaire,
Il se servit du ministère
De l'Ane à la voix de stentor.
L'Ane à messire Lion fit office de cor :
. . . . . .
. . . . . .
A la tempête de sa voix.
L'air en retentissait d'un bruit épouvantable;
La frayeur saisissait les hôtes de ces bois :
Tous fuyaient, tous tombaient au piège inévitable
Où les attendait le Lion.
N'ai-je pas bien servi dans cette occasion ?
Dit l'Ane, en se donnant tout l'honneur de la chasse.
Oui, reprit le Lion, c'est bravement crié :
Si je ne connaissais ta personne et ta race,
J'en serais moi-même effrayé.

LE LION S'EN ALLANT EN GUERRE.

Le Lion dans sa tête avait une entreprise :
Il tint conseil de guerre, envoya ses prévots,
Fit avertir les animaux.
Tous furent du dessein. Chacun selon sa guise
. . . . . .
Renvoyez, dit quelqu'un, les ânes qui sont lourds,
Et les lièvres sujets à des terreurs paniques !
Point du tout, dit le roi, je les veux employer :
Notre troupe sans eux ne serait pas complète;
L'Ane effrayera les gens, nous servant de trompette,
Et le lièvre pourra nous servir de courrier.

Il est à remarquer que l'inimitable La Fontaine a presque toujours mis l'âne en adhérence avec le Lion : on en voit une preuve dans la fable du lion devenu vieux, dans les deux que je viens de citer, dans celle de l'âne chargé de la peau du lion, etc., etc. Ce rapprochement n'est en effet que très-naturel; il semble qu'à côté de la force se trouve toujours l'impéritie et l'ignorance, et, auprès du génie, le ridicule et la bassesse.

La dix-septième livraison des *Lunes* a été, comme chacun le sait, *empoignée*. La dix-huitième, nonobstant ce petit nuage, vient de paraître avec tout son éclat. On conçoit que le soleil puisse éblouir par l'ardeur de ses rayons, quelques regards obtus; mais la paisible lueur de Phebé n'avait jusqu'ici importuné personne. Cependant un mandat a été décerné contre cet astre, pour qu'il comparût sur la terre, pardevant M. le juge d'instruction, le lundi 20 mars, à 12 heures du matin. Voilà donc le mouvement des *Lunes* soumis maintenant aux ordres de Thémis. Quelque désagréable que soit ce petit événement, nous ne voyons pas jusqu'ici qu'il ait dérangé le cours de notre aimable planète; et nous croyons que chercher à trouver quelque chose d'irrégulier dans ses révolutions, *c'est vouloir prendre la lune avec les dents*.

Nous rappelons à ceux de nos lecteurs qui voudraient avoir des relations avec les habitans lunaires, que c'est ajourd'hui au bureau de *la Nacelle* que l'on s'abonne à leur journal.

MACEDOINE.

Le philosophe Jean-Jacques ne traitait pas très-bien les philosophes, par fois. *Témoin, ce passage singulier de son discours sur l'origine et le fondement de l'inégalité parmi les hommes*

« Il n'y a plus que les dangers de la société entière qui » troublent le sommeil tranquille du philosophe, et qui » l'arrachent de son lit. On peut impunément égorger son » semblable sous sa fenêtre; il n'a qu'à mettre ses mains sur » ses oreilles, et s'argumenter un peu, pour empêcher la » nature qui se révolte en lui; de s'identifier avec celui » qu'on assassine. »

M. de la Mennais ne parlerait pas mieux contre la philosophie moderne. Mais M. de la Mennais, ne fera jamais un *Contrat-Social*, ni un *Emile*, et ne mettra jamais ses enfans à l'hôpital.

— Nous recevons de nouveau la collection des *Discours de* MM. *les Pairs et Députés*; *les Opinions de* M. *de Barante*, *Chateaubriand*, *Talleyrand*, *Foy*, *Cabanon*, *de la Bourdonnaye*, *Leseigneur*, *Bignon*.

La *Proposition de* M. *de la Bourdonnaye*, *relative à* M. *Manuel*; précédé d'une *Notice*, par M. Félix Bodin;

La *Séance de la Chambre des Pairs*, *présidée par* M. *le Chancelier*, etc., etc.

— Plusieurs *désordres* du jour sont à l'ordre du jour.

— On dit qu'un *mercier* de Paris donne du fil à retordre à bien des gens.

— Un cultivateur du pays de Caux, qui avait assisté à certaine séance à Paris, rencontra en sortant un de ses amis, qui lui demanda d'où il venait. Je reviens de la *Foire d'Empoigne*, lui répondit le cultivateur.

— Pour donner une idée de l'atticisme d'une *Quotidienne* celte, nous transcrivons un morceau de littérature qu'elle a emprunté sans doute à quelque feuille cannibale de ses amies.

LE DUEL DU PRÉCIPICE.

Poésie erse.

» Je t'atteindrai, je te frapperai de mon épée, et ton » crâne me servira dans les festins, dit le danois. »
» — Mes chiens ont faim, répond le saxon; ils demandent » du sang, et ce ne sera pas la première fois que mes » chiens auront été servis avant le fils de tes aïeux.
» Il dit, et il ricane comme un corbeau qui crosse à » l'aspect d'un cadavre. — Attends-moi seulement, dit le » danois; et il parcourt le bord de l'abîme, cherchant un » passage. »

— Il est impossible, en comparant les tems anciens avec le tems présent, de n'être pas frappé de certains contrastes, au milieu de tant de choses qui se ressemblent. Autrefois, par exemple, la foi de nos pères était si grande, qu'elle provoquait les miracles jusques dans les régions glacées. La foi d'aujourd'hui est si faible, qu'elle n'en peut opérer même sous les latitudes les plus méridionales.

— Le fanatisme qui est le partage des faibles et des ignorans, a toujours été le ressort des guerres les plus cruelles et les plus opiniâtres. C'est un zèle ardent, mais aveugle; il se forme et s'allume au sein de l'ignorance, s'éteint et s'anéantit lorsque la vérité fait briller son flambeau. C'est dans les siècles barbares et chez les peuples ignorans, que les chefs fanatiques sont redoutables. Dans une nation éclairée, ces chefs ne sont que des malades qu'on plaint, ou des importuns qui n'excitent que le mépris.

— Fliet, Julien a été vivement applaudi dans le rôle de *Diego*; et il le méritait.

Commerce et Industrie.

L'événement arrivé le 8 février, dans une filature de coton, à Essonne, a fourni le texte à une foule de conjectures; l'ignorance s'est emparée du fait pour le dénaturer et colporter des craintes qui, à force d'être puériles, deviennent ridicules. Il est donc nécessaire de rétablir la vérité, et nous empruntons quelques détails à MM. Gérard et Dacet, tous deux membres de l'académie des sciences, nommés par elle pour lui faire un rapport sur les causes qui ont donné lieu à l'explosion de la chaudière d'une machine à vapeur, employée dans l'établissement.

«La chaudière destinée à fournir la vapeur à une machine de la force de trente chevaux, établie dans le système de moyenne pression de Woolf modifié, était un cylindre de fonte d'environ quinze pieds de long sur quarante pouces d'ouverture; composée de deux fonds hémisphériques et d'un cylindre intermédiaire.

Ces trois pièces s'emboîtaient les unes dans les autres, en se recouvrant de quatre à cinq pouces, et, par l'inclinaison de la surface de ces recouvremens sur l'axe longitudinal de la chaudière, elles formaient un assemblage à queue d'hirondelle annulaire, et laissaient entr'elles un joint que remplissait un mastic de limaille de fer; ce mastic acquérant la dureté du métal, formait coin, et devait s'opposer à la disjonction des pièces.

Deux soupapes de sûreté, de 21 lignes d'orifice, et jouant librement, avaient été placées sur cette chaudière, pour donner passage à la vapeur, dans le cas où sa force expansive deviendrait trop considérable; et un indicateur ou *manomètre*, mis en contact immédiat avec la vapeur, indiquait, peu avant l'explosion, une pression de 25 dégrés par pouce carré. Sous le cylindre qui vient d'être décrit, étaient trois tubes de dix pouces d'ouverture, exposés à l'action directe du feu, et mis en communication avec la chaudière.

L'effet de l'explosion a été de détacher les deux pièces antérieures de la troisième, de faire éclater celle-ci, et de briser les trois tubes bouilleurs. Deux ouvriers employés comme chauffeurs, n'ont survécu que trois heures à la lésion de leurs organes brûlés par une vapeur à la température de 106 degrés de Réaumur.

Le bâtiment n'a souffert que peu de dégradation, et son aspect extérieur n'annonce pas qu'il ait été le théâtre d'un si cruel désastre.

Après un examen attentif de toutes les pièces qu'on avait sous les yeux, l'avis unanime des membres de l'académie des sciences, et des mécaniciens appelés, a été que cet accident provenait essentiellement de l'insuffisance du joint par lequel les trois pièces de la chaudière étaient liées entre elles. On a pensé que le dévêtissement des pièces n'aurait point eu lieu si les parties eussent été unies par des boulons de fer forgé, traversant des collets qui auraient été ménagés à chacune des extrémités et à l'intérieur de chaque pièce.

Il se pourrait encore que le jeu de la pompe alimentaire eût été momentanément suspendu par l'introduction inaperçue d'un corps étranger dans la soupape, et que le retour subit de l'eau à une température basse dans les tubes en eût déterminé la rupture par son contraste avec la température rouge du métal.

Enfin, une des causes incontestables de l'accident est aussi la mauvaise qualité de la fonte et l'imperfection avec laquelle les pièces de la chaudière ont été moulées.

Ces pièces proviennent des forges de Sénonches; elles sont de première fusion, en métal aigre et cassant, et leur imperfection est telle que, dans certains endroits, la chaudière n'avait que douze lignes d'épaisseur, tandis qu'elle en avait dix-huit du côté opposé; de là résultait une inégalité de résistance qui rendait l'appareil moins sûr, comme on l'aurait indubitablement appris, s'il eût été soumis à des épreuves préalables.

Les chaudières employées à l'usage des machines à vapeur sur les bateaux, sont en plaques de fer battu, réunies par de forts boulons; elles offrent une grande solidité, et n'ont point l'inconvénient que l'on vient de signaler, des chaudières en fonte.

Si la force expansive de la vapeur avait trop d'énergie, soit parce que les soupapes ne fissent point leur jeu, ou bien que la pompe alimentaire ne donnât point, dernière circonstance à laquelle nous attribuons l'explosion de la chaudière en fonte; celle en fer battu, se déchirerait seulement, et encore dans les parties couturées, ce dont nous avons déjà eu l'occasion de nous convaincre.

Or, pour un accident auquel on peut obvier, l'on ne doit pas tirer une induction défavorable pour l'emploi des machines à vapeur; car, dans ce cas, l'on ne serait guère plus raisonnable que l'individu qui ne voudrait plus habiter sous un toît, parce qu'une maison mal assise sur ses fondemens se serait écroulée, ou que cet autre qui voudrait proscrire l'usage des armes à feu parce que son fusil, mal chargé, aurait crevé dans ses mains.

Des commissaires nommés par l'académie, pour lui faire un rapport sur les machines à vapeur à haute, moyenne et basse pression, prendront, sans doute, l'initiative pour décrire et comparer les moyens préservatifs déjà connus, et provoquer, par les conclusions de leur rapport, une discussion dont les résultats doivent être d'une extrême importance pour les sciences, l'industrie et la richesse publique. »

A. G.

PORT DE ROUEN.

MOUVEMENT DU 11 AU 12.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop l'Heureuse-Alliance, capit. Brixard, de 29 tonn., ven. au Havre, ch. de blé.

Le sloop l'Adélaïde, c. Desrues, de 49 tonn., v. du Havre, ch. de coton, cuivre et bois de Campêche.

Le sloop la Constance-Louise, de 24 tonn., ch. de planches et pavés.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La goëlette la Jeune-Nanon, c. Mahé, de 76 tonn., all. à Bordeaux, lège.

La plate la Belle-Honorine, c. Lemarchand, de 18 tonn., all. à Luc, ch. d'ardoises.

Le sloop la Trinité, c. Binet, de 45 tonn., all. à Cherbourg, ch. de bois.

Le chasse-marée le Trident, c. Lebest, de 60 tonn., all. au Croisic, lège.

La bisquine la Diligente, c. Hubert, de 29 tonn., all., à Dunkerque, lège.

La goëlette la Sainte-Anne, c. Labour, de 77 tonn., all. à la Rochelle, lège.

Le sloop le Petit-Philippe, c. Lemaître, de 19 tonn., all. à Fécamp, ch. de fer et meules à aiguiser.

Le chasse-marée le Castor, cap. Collet, de 55 tonn., all. à Bordeaux, lège.

Le dogre l'Aurore, c. Brasseur, de 78 tonn., all. à Bordeaux, lège.

Le chasse-marée l'Amélie, c. Hilly, de 56 tonn., all. à Brest, ch. de bois.

Le sloop l'Accord, c. Vauquelin, de 24 tonn., all. à Londres, ch. graine de trèfle, pierres meulières, fruits.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES ENTRÉS DU 10 AU 11 MARS.

Le trois-mâts la Société, c. Lourel, v. de la Martinique, ch. de sucre, café.

Le flambart le Saint-Jean, c. Fauquet, v. de Dunkerque, ch. de tabac, fromage.

Le trois-mâts américain, l'Héroïne, c. Leaïh, v. de la Havanne, ch. de sucre, café.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le trois-mâts le Cosmopolite, capit. Châtelain, all. à Dieppe, ch. de [illegible]

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 10 au 11

Sont arrivés de Villequier.

Le chasse-marée le Grand-Frédéric, cap. Trehudic, all. à Bordeaux.

Le sloop les Trois-Amis, cap. Riolay, all. à Pontrieux.

Sont parmontés à la marée du 11.

Le sloop le Jeune-Henry, cap. Daniel, ven. de Barfleur.

—L'Agathe, c. Houdeville, v. du Havre.

Sont descendus.

Le chasse-marée la Louise, cap. Person, all. à Bordeaux.

Le sloop la Clémentine, cap. Paris, all. au Havre.

—l'Union, c. Dubos, all. à Conteville.

—le Saint-Dominique, c. Dubos, all. au Havre.

—l'Aimable-Victor, cap. Leplay, all. à Isigny.

—le Saint-Pierre, cap. Fleury, all. à Caen.

—l'Eulalie, c. Desmares, all. au Havre.

—la Francine, cap. Renault, all. id.

—l'Eole cap. Melanger, all. à Caen.

La galiotte le Jeune-Charles, cap. Hain, all. à Dunkerque.

Le chasse-marée la Fanny, cap. Letallec, all. à Laventure.

Le sloop l'Auguste, cap. Guilmet, al. à Caen.

—l'Espérance, cap. Thin, all. à la Hougue.

—l'Agathe, cap. Brasna, all. à Caen.

Le boot la Cécile, cap. Daufresne, al au Havre.

La galiotte la Marie-Louise, c. Ledentu, ven. du Havre.

Le chasse-marée l'Alerte, c. Couédel, ven. de Bordeaux.

—Le Saint-Pierre, c. Colette, v. idem.

Le sloop la Jeune-Rose, c. Caron, ven. du Havre.

Le chasse-marée l'Alexandre, c. Luco, ven. de Bordeaux.

Le sloop l'Eugénie, c. Lerat, v. du Havre.

La galiote la Marie-Gabrielle, c. Rousselin, ven. idem.

—La Pélagie, c. Dupont, ven. idem.

Le sloop l'Adèle, cap. Lerat, ven. de Honfleur.

Le brick l'Urane, cap. Salaün, ven. de Marseille.

Le sloop le Saint-André, cap. Petit, ven. du Hâvre.

Le chasse-marée l'Aimable-Victoire, cap. Heurtaux, ven. de Bordeaux.

Le sloop l'Aimable-Virginie, c. Liard, ven. du Havre.

—L'Espoir-de-la-Paix, cap. Liesse, ven. du Havre.

—anglais le Buckle, cap. J. Evance, ven. de Cardif.

Un chasse-marée, ven. de Bordeaux, ch. de vin, passé debout sans pouvoir l'aborder.

Sont arrivés de Villequier, à la marée du 11.

Le chasse-marée le Bien-Venu, cap. Mahé, all. à Bordeaux.

Le sloop l'Eléonore, cap. Bourcy, all. au Havre.

Le chasse-marée le Télémaque, cap. Groumelo, all. à Brest.

Le sloop le Bien-Aimé, cap. Lemieux, all. à Caen.

Le chasse-marée l'Ange-Raphaël, cap Houzer, all. à Bordeaux.

La galiotte la Calipso, cap. Bourgeois, all. à Bordeaux.

NOUVELLES DE MER.

L'Alliance, v. de Lynn à Grangemouth, a relâché le 23 février à Péterhead, avec des avaries, et faisant eau : on croyait qu'il serait obligé de décharger. — La Phœbé, c. Fallarton, v. de Saint-Jean du Nouveau-Brunswick à Liverpool, s'est totalement perdu le 19 du mois dernier, près de Tralee : l'équipage s'est sauvé. — Le Héro, c. Lovering, v. de Newport, qui avait échoué à Youghail le 6, a été relevé sans beaucoup de dommages. — La Jane-Ellen, c. Edward, v de Londres à Rouen ; le Walter-Mathews, c. Galoway, v. de Londres à Barcelonne, et le Mercure, c. Hall, v. de Londres à Faro, ont relâché le 26 février à Ramsgate. — L'Endeavour, c. Lœverick, de Whitby, a fait voile de la rade de ce port, le 5 du mois dernier, avec un chargement de charbon de terre pour Lynn ; on n'en a plus entendu parler depuis son départ. — Le bruit courait à Aberdee, il y a quelques jours, qu'un navire espagnol venant de la Baltique avait péri sur le rocher nommé le Bell. — La Wrouw-Elizabeth, c. Tabbert, v. de Mogadore à Amsterdam, a relâché à Milfort à la fin de janvier, faisant beaucoup d'eau. — A relâché en même-tems le Henry, c. Somes, v. de Bristol à Naples, dehors depuis quinze jours, ayant reçu des avaries, et jeté par dessus son bord, une partie de sa cargaison. — La Mary, de Pooke, v. de Dublin à Guernesey, a échoué sur les roches, près du vieux bassin de Milfort, et a éprouvé tant de dommages, que la cargaison a été déchargée — La Caroline, c. Blie, ven. de Stocholm, à destination de Rouen, a relâché le 24 février à Yarmout, faisant eau, ainsi que la Vrow-Jantje, cap. Kay, v. de Rotterdam, et all. à Hull.

Hambourg, le 26 février. Est arrivé à Brême, le 22 : Triton, c. Geerken, v. de Bordeaux.

PORT DE DUNKERQUE.

Sont entrés les navires ci-après :

Le 6, l'Elise, cap. Soubry, ven. de Marennes, ch. de sel. Courtier M. Vandewalle *Sont sortis :* le 7, l'Amélie, cap. Delaporte, all. à Londres, ch. de lin. Courtier, M. Gauwin.

Le 6 de ce mois, vers les cinq heures du soir, le navire anglais Grust, de Weymouth, cap. Thomas Greenham, ven. de Sunderlang en destination de Weymouth, ch. de charbon, a coulé bas à l'ouest de notre port, au moment où la corvette des pilotes l'accostait pour lui donner un pilote ; elle n'a eu que le tems de recueillir l'équipage qui, depuis trois jours, était sans vivres et harrassé par le travail à la pompe. On ne saurait trop louer la conduite de nos pilotes envers ces malheureux naufragés, à qui tous les soins ont été prodigués.

Reste à réclamer à bord du *Charles*, c. *Lecoursonnois*, v. de Morlaix :

19 fréquins beurre, marqués D M D.

La planche est expirée.

Le *Duc-de-Bordeaux*, bateau à vapeur, parti de Paris dimanche, arrivé hier à Rouen, a rencontré en rivière beaucoup de grands bateaux coches et marnois qui étaient en relâche à cause des eaux qui couvrent la plupart des chemins de halage.

Le bateau en fer *le Aaron-Mauby*, a été vu du côté de Pampou, ayant beaucoup de peine à refouler le courant.

Hauteur de la rivère à Meulan, 16 pieds ; à Vernon, 15 pieds.

La rivière croît toujours.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822
ferme le 6 Mars à 82f 30c

Joniss. du 22 Mars 82f 28f 50c 55c 78f 70c 75c 60c 65c 70c 50c 60c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1823, fin.	4	0	
1824,	8	2	101f 50c
1825,	9	4	101f

Idem Nominatives,

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p. %
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822
1000f 50c 1005f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823
1465 f

LOTERIES DE FRANCE.

(DERNIER TIRAGE.)

Lille : 83—32—51—33—49.
Lyon : 30—83—87—26—54.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures.*)

Pour l'avant-dernière représentation de M. et Mme. LAGARDERE,

LA GAGEURE IMPREVUE,
Comédie en 1 acte, de Sedaine.

ZAÏRE,
Tragedie de Voltaire.

LAGARDERE remplira le rôle d'*Orosmane*, et Mme. LAGARDERE, celui de *Zaïre*.

LE TONNELIER,
Opéra en 1 acte, de Quetant et Aubinet.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

JEUDI.

13 Mars 1823.

N°. 99 — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LE RUSSE CHEZ LUI.

Air : *Bonjour, mon ami Vincent.*

Croit-il me morigéner,
Ce petit homme de tête !
Qu'on me le fasse empoigner,
Et que dehors on le jette.
Dans ma chambre il veut me faire la loi :
Charbonnier pourtant est maître chez soi.
Que la garde accoure, et qu'on me l'arrête,
Cosaques, venez m'en faire raison :
Empoignez-le donc,
Cosaques du Don ! } *bis.*

Ma femme voulait aussi
Chez moi faire la maîtresse.
Un cosaque, dieu merci,
L'enleva par politesse.
Maris qui voulez être en paix chez vous,
Voici mon moyen, employez-le tous :
Si votre moitié chicane sans cesse,
Dites-moi bien vite à quelque luron :
Empoignez-la donc,
Cosaques du Don ! } *bis.*

Lorsqu'un maudit harpagon
Jusqu'au blanc saigne un pauvre homme,
Je voudrais qu'un bon fripon
Sautât vite sur la somme.
Cosaques, chez nous quand reviendrez-vous,
Pour dévaliser ces riches filoux ?
Alors je crierai, si l'on ne m'assomme,
En vous montrant l'or de chaque larron :
Empoignez-le donc,
Cosaques du Don. } *bis.*

HISTOIRE.

MÉMORIAL DE SAINTE-HÉLÈNE (1).

La deuxième livraison du *Mémorial de Sainte-Hélène*, par M. Las-Cases, vient de paraître. Des détails curieux sur un homme que l'on a mal jugé dans sa vie privée ; des anecdotes lumineuses sur l'époque la plus célèbre de notre histoire moderne, sont les titres qui recommandent cette nouvelle livraison à ceux qui veulent apprécier avec justesse les événemens, et les individus qui en ont été ou les moteurs ou les victimes.

Le deuxième volume comprend le séjour ou plutôt la détention de Napoléon à Sainte-Hélène, depuis le premier avril 1816 jusqu'au 31 mai de la même année. C'est dans ce laps de tems que sir Hudson Lowe arriva dans l'île pour en prendre le commandement. C'est de cet instant que datent les tortures morales que le Phalaris de la Grande-Bretagne fit éprouver au Prométhée de Sainte-Hélène. La première entrevue du prisonnier et de son geolier, révéla au premier toutes les épreuves auxquelles il était destiné. « Il est » hideux, s'écria-t-il, ce gouverneur ; c'est une face patibulaire. Mais ne nous hâtons pas de prononcer : le moral, » après tout, peut raccommoder tout ce que cette figure » a de sinistre : cela ne serait pas impossible. »

Plus tard, après un entretien, la même impression lui fit répéter : « Quelle ignoble et sinistre figure que celle » de ce gouverneur ! Dans ma vie je ne rencontrai jamais » rien de pareil..... C'est à ne pas boire sa tasse de café, » si on avait laissé un tel homme un instant seul auprès !.... » Mon cher, on pourrait m'avoir envoyé pis qu'un » geolier ! ! ! . . . . »

» Des chagrins domestiques venaient encore ajouter aux peines, aux tourmens que la politique britannique imposait à l'homme qu'elle redouta pendant si long-tems. C'est au sujet de ces dissensions intestines, de ces querelles de ménage, que nous transcrivons ce passage.

» Deux de nous avaient parfois des différens. On ne le retrouve ici, que parce que j'y rencontre des traits caractéristiques de l'âme et du cœur de celui à qui nous nous étions consacrés. Et puis, d'ailleurs, les papiers du tems et le retour de l'un d'eux, en Europe, l'ont assez fait connaître.

» Me rendant au salon pour y attendre le dîner, j'y ai trouvé l'empereur qui s'exprimait avec la dernière chaleur sur ce sujet qui le contrariait à l'excès. Cela a été fort long, très-vif, fort touchant.

« Vous m'avez suivi pour m'être agréables, dites-vous ? » *Soyez frères !* autrement vous ne m'êtes qu'importuns !.. » Vous voulez me rendre heureux ? Soyez frères ! autrement » vous ne m'êtes qu'un supplice.

» Vous parlez de vous battre, et cela sous mes yeux ! Ne

(1) A Rouen, chez Béchet, au Cabinet Littéraire, rue Grand-Pont.

» suis-je donc plus tout pour vos soins, et l'œil de l'étranger » n'est-il pas arrêté sur nous? Je veux qu'ici chacun soit » animé de mon esprit, etc... »

Napoléon aimait peu le caractère de M. de Pradt. Après avoir lu son ouvrage sur l'ambassade de Varsovie, il lui échappa de dire : certes, ce n'est pas là un évêque français, c'est un mage de l'Orient, adorateur du soleil, qui s'élève.

Il est juste, en fait d'histoire, de rendre à chacun selon ses œuvres. M. de Pradt a pu se tromper et revenir de quelques erreurs ; ce qui est plus honorable que de ne s'être jamais trompé.

» Fouché, répétait l'empereur, était le T..... des clubs, » et T..... le Fouché des salons.

» L'intrigue, observait-il, était aussi nécessaire à Fouché » que la nourriture : il intriguait en tout tems, en tout » lieu, de toute manière et avec tous. On ne découvrait » jamais rien qu'on ne fût sûr de l'y rencontrer pour » quelque chose. Il avait toujours son vilain pied sali, » dans les souliers de tout le monde. »

Le précis de la campagne d'Italie, depuis l'invasion de Wurmser jusqu'au reblocus de Mantoue, présente succinctement les prodiges que rappelle cette époque si mémorable dans nos fastes militaires. Un trait peindra le caractère du chef de cette armée fameuse, et des braves qui la composaient.

Après le combat de la *Brenta*, Vaubois fut obligé de replier sur Vérone, avec sa division. Le général en chef passa la revue de cette division sur le plateau de Rivoli, et, s'adressant aux différents corps : » Soldats, leur dit-il » d'un ton sévère, je ne suis pas content de vous. Vous » n'avez marqué ni discipline ni constance. Vous avez cédé » au premier échec. Aucune position n'a pu vous rallier. » Il en était dans votre retraite, qui étaient inexpugnables. » Soldats du 85e. et du 39e., vous n'êtes pas des soldats » français. Que l'on me donne ces drapeaux et que l'on écrive » dessus : Ils ne sont plus de l'armée d'Italie ! »

» Un morne silence régnait dans tous les rangs, la consternation était peinte sur tous les visages. Des sanglots » se font entendre, de grosses larmes coulent de tous les » yeux, et l'on voit ces vieux soldats, dans leur émotion, » déranger leurs armes pour essuyer leurs pleurs. Le général » en chef fut obligé de leur adresser quelques paroles de » de consolation. Général, lui criaient-ils, *mets-nous à* » *l'avant-garde*, et tu verras si nous sommes de l'armée » d'Italie !!! Effectivement, ces régimens qui avaient été » le plus grondés furent mis à l'avant-garde, et s'y couvrirent de gloire. »

L'histoire militaire d'aucun peuple ne fournit de semblables exemples. Ces harangues que Quinte-Curce met dans la bouche d'Alexandre ; ces longues oraisons que les généraux anciens sont supposés avoir adressées à leurs soldats, approchent-elles de cette éloquence guerrière? Nos faits d'armes, les circonstances où se sont trouvées les armées françaises, les événemens particuliers à nos campagnes, pendant et après la révolution, doivent faire oublier tout ce que l'antiquité a fait en valeur et en tactique.

(La suite à un prochain numéro.)

MACEDOINE.

RECETTE POUR SE BIEN PORTER.

Boire du Lafitte, s'habiller de Casimir, lire son Manuel, y ajouter Foi, et être Constant.

— Plusieurs ponts, situés sur les diverses rivières de France, ont donné, disait un observateur, leur nom à des personnes remarquables. Dans une de nos assemblées, on distingue deux MM. Dupont, par exemple. — Oui, lui répondit un plaisant : L'un est M. *Du Pont-Tournant*, et l'autre M. *Du Pont-de-l'Eure*.

— Les flaireurs d'ouvrages nouveaux, viennent de sentir chez Pouthieu, au Palais-Royal, une brochure intitulée : *Cravatiana, ou manière de mettre sa cravate chez les différens peuples*. Mais comme tous ceux qui ont le nez fin, n'ont pas toujours la vue bonne, il est arrivé que les flaireurs, au lieu de lire *Cravatiana*, etc, ont cru voir : *Cravachiana, ou manière de recevoir des coups de cravaches chez les différens peuples*. Ils ont alors de suite attribué cette brochure à sir Hudson-Lowe, qui possède des connaissances assez profondes sur ce sujet, pour pouvoir traiter parfaitement la matière.

— Un journal, qui a toujours la discrétion de ne nous désigner qu'en nous nommant un *Journal de province*, rapporte que Desmousseaux, en s'entretenant avec deux de ses amis, dans les coulisses du Théâtre-Français, s'est disparu tout-à-coup par l'effet d'une trappe qui s'est ouverte sous ses pieds. Cet accident n'a eu d'autre résultat fâcheux que d'empêcher Desmousseaux de jouer le jour suivant, le rôle du bonhomme *Lusignan*, dans *Zaïre*. On nous informe que depuis l'événement on n'appèle plus Desmousseaux que le *Père de la Trappe* : il remplissait auparavant l'emploi des *pères-nobles*.

— Il a été présenté au concours académique de 1822, une *Ode sur la Pomme de Terre*. Les sujets avaient été abandonnés au choix des concurrens ; et celui-ci dénote assez, je crois, le goût du poète qui l'a adopté.

Toutes les plantes potagères ont été à peu-près célébrées dans des odes, et il ne reste plus que la carotte à chanter. On prétend même que la société littéraire de la Béole vient de proposer un prix de trois cents jetons, pour le meilleur poème épique sur ce sujet légumineux.

SPECTACLES. — Théâtre des Arts.

M. et Madame Lacardère, Premiers Rôles Tragiques.

Zaïre.

Il serait difficile de rendre compte de la manière dont *Zaïre* a été joué hier. Le bruit des conversations particulières engagées dans la salle, les interruptions qui en résultaient pour l'acteur, l'ennui que paraissait éprouver le public, le peu d'assurance que manifestait Lacardère, ont rendu cette représentation aussi pénible pour les spectateurs que pour les acteurs mêmes. Peu de passages ont été accueillis, et quelques-uns ont excité des murmures improbateurs, parce que le parterre n'est jamais plus rigoureux que quand il est mal disposé. Il faut tout avouer aussi : un acteur tragique rencontre rarement dans notre ville autant de ressources, de moyens accessoires que dans les petits théâtres. Les premiers sujets des troupes secondaires se font ailleurs un mérite de concourir au succès d'un acteur en tournée. Ici c'est tout différent ; il faut être Talma, il faut être précédé par la magie d'un nom célèbre, pour que les premiers emplois daignent chausser le cothurne.

On a vu Lekain, faire quelquefois les *Confidens* auprès de Larive et de Frisard. Aujourd'hui ce n'est plus de même : les *grandes-utilités* consentent à peine à faire *Corosmin* ou *Pézare*. D'ailleurs il est jugé sans appel, maintenant, que la comédie est incompatible avec la tragédie. C'est en vertu même de cet arrêt que Talma joue le *Misantrope*, et qu'il doit remplir le premier rôle dans l'*École des Vieillards*.

On doit cependant beaucoup au zèle et au talent d'Ernest, qui n'a pas cru déroger en se faisant applaudir dans les rôles de *Licinius*, de *Rigulus*, et dans celui de *Nérestan*.

Sous la direction démocratique de M. Vanhove, on nous donnait *la Jambe de Bois* au moins une fois chaque semaine. Nous craignons bien que *le Tonnelier* reparaisse tous les quinze jours. La *prévoyance* de M. Morel nous rassure un peu, toutefois.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

— Par lettre de Lisbonne, en date du 19 février, MM. Martin, Laffite et comp^e., sont informés que le navire l'Auguste, cap. Ogé, est entré la veille, en relâche dans ledit port, démâté de son mât d'artimon : on suppose que la cargaison est fortement avariée.

— Le navire la Société, cap. Louvel, ven. de la Martinique au Havre, est en relâche à la Hougue.

Par lettre du cap. Deprés, datée de la rade de Saint-Pierre-Martinique, le 13 janvier dernier, M. F. Ferrand apprend le passage de son navire l'Ida, vis-à-vis ce port, en 32 jours de traversée. Il continuait sa route pour les Cayes.

— MM. Frères Vaquerie apprennent l'arrivée à la Martinique du navire la Virginie, cap. Baudry, en 29 jours de traversée.

— L'Espoir, cap. Onfray, sorti de Fécamp, est relâché à Margate, le 4 mars, avec perte d'ancres et câbles.

— On mande de Burnald, le 14 fév., que l'Otteman, sorti de..... pour un port de France, ayant 12 pieds d'eau dans sa cale, s'est échoué dans le détroit d'Erishy, afin de pouvoir sauver sa cargaison. Ainsi, le bâtiment ne pourra se relever.

— On écrit de Dunkerque : Le 3 au soir, entre 7 et 8 heures, le vent soufflant avec violence de la partie du O. N. O., le navire hollandais Williams, d'Anvers, ven. de Liverpool avec un chargement de sel pour Anvers, s'est entièrement perdu près Mardyck. L'équipage est parvenu à se sauver dans le canot, et a été accueilli par le consul hollandais en ce port.

Sont arrivés à la Havane, du 16 au 30 janvier :

Le Jérôme, cap. Peicam, all. à la Nouvelle-Orléans, et l'Aimable-Céleste, cap. Jourdan, ven. de Bordeaux ; le Coureur, cap. Verrier, ven. de Saint-Thomas, et le Faune, cap. Morin, v. du Havre.

Sont arrivés à la Nouvelle-Orléans :

Le Roman, cap. Michel, en 44 jours, et l'Adèle-et-Julie, cap. Kerzerho, v. du Havre ; l'Edmond, cap. Mestre, ven. de Bordeaux, et l'Emilie, v. de Marseille.

— Le navire le Mississipi, cap. Johnsen, parti de Bordeaux, est arrivé à la Nouvelle-Orléans.

— Les Deux-Amis, armateur M. Dupeyrat junior, devait partir de la Havanne le 31 janvier.

— La Virginie-Thérèse, cap. Dumont-Pallier, ven. de Buénos-Ayres ; est arrivé à la Havane.

— On mande de Pauillac, qu'un chasse-marée chargé en plein a été trouvé en dehors de Bonne-Anse, sans équipage à bord, ayant son mât de misaine cassé. Il a été trouvé par deux pilotes et amené à Pauillac.

— Le navire la Flore, capitaine Morel, est parti de la Havane, le 26 janvier. La nouvelle qui a circulé il y a 25 jours dans les journaux français, de la descente à Matans de 500 anglais, se trouve contrenvée, et comme ce navire a eu une très-courte traversée, tous les autres bruits que l'on a répandus à Londres, paraissent n'avoir d'autre but que de jeter l'alarme dans le commerce.

— Par lettre de la Martinique, en date du 28 janvier 1823, MM. Zangronis, Lataillade et comp., apprennent l'arrivée au Fort-Royal de leur navire le navarrois, cap. Barnetche, en 34 jours de traversée. Ce navire devait relever au premier jour pour la Vera-Crux, sous l'escorte d'un bâtiment de guerre de la station française aux Antilles.

— La Virginie, cap. Vatel, armateur, M. Lucadou, parti de Bordeaux, est arrivé à la Vera-Crux le 22 décembre.

— L'Eole, cap. Boulay, armateurs, MM. Malagué frères, affréteurs, MM. P. C. Damblat et comp. et David, parti de Bordeaux, est arrivé à St.-Domingue le 17 janvier.

— La Magloire, cap. Biarnès, devait partir de la Havane, pour Bordeaux, du 1er au 5 février dernier.

— Le navire le Royal-Louis, capitaine Dalest, parti du Havre le 15 décembre, est arrivé à la Martinique en 46 jours.

— Le navire la Virginie, cap. Baudry, parti du Havre le 11 décembre, est arrivé à la Martinique, et a dû en repartir pour le Havre, du 10 au 15 février.

— Le navire l'Aimable-Eulalie, cap. Alleaume, parti du Havre pour la Martinique, le 12 décembre, est arrivé le 25 janvier, et devait repartir pour le Havre fin février au plus tard

---

— Le 25 février dernier, S. M. a accordé un *Ex-quatur* à M. François-Xavier Mazza, consul général de la nation portugaise au Havre et pour tous les ports compris depuis depuis la frontière nord jusqu'à Brest exclusivement.

Les bureaux du consulat général de Portugal sont maintenant quai de l'Isle, n°. 15.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

L'administration de l'île de Bourbon, toujours empressée d'adopter les mesures qui peuvent contribuer au bien-être des habitans de cette colonie, a rendu les trois ordonnances ci-après, qui auront en même tems pour effet d'accroître et d'étendre les relations commerciales du pays, tant avec les contrées voisines qu'avec la France.

Ordonnance sur les bois de construction.

Art. 1er. Sont exempts des droits d'entrée établis par l'ordonnance du 29 décembre 1820, les bois équarris, bordages, madriers, planches, bardeaux et généralement tous les bois propres aux constructions civiles et navales.

2. Le commissaire de marine chargé des détails du service administratif, et le contrôleur colonial sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

3. La présente ordonnance sera lue, publiée et enregistrée partout où besoin sera.

Donné en notre hôtel du gouvernement, à Saint-Denis, 18 octobre 1821.

Le commandant et administrateur pour le Roi, à Bourbon,
Signé, HENRI DE FREYCINET.

Ordonnance sur les importations de la morue.

Art. 1er. La morue introduite dans la colonie par bâtimens français et provenant des pêches françaises est exemptée de tout droit d'entrée.

2. Le droit d'entrée sur la morue introduite dans la colonie par bâtimens étrangers, est réduit à six pour cent de sa valeur vénale.

3. Le commissaire de marine chargé des détails du service administratif, et le contrôleur colonial sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente.

Donné en notre hôtel du gouvernement, à Saint-Denis, le 25 juillet 1822.

Signé, HENRI DE FREYCINET.

PORT DE BREST.

NAVIRES ENTRÉS.

Le 3 — Le *Général-Moreau*, c. Enœu. — Le *Théophile*, c. Pradeau. — La *Gabrielle*, cap. Daniel. — Le *Télémaque*, cap. Ménagé. — L'*Atome*, cap. Mercier, ven. de Libourne. — Le *Saint-Michel*, c. Codic. — La *Jeune-Adèle*, cap. Rio. — La *Virginie*, c. Duhats, ven. de Blaye. — La *Gracieuse*, c. Chaumel. — Le *Sully*, c. Rolandeau, ven. de Bordeaux. — La *Renommée*, cap. Corvec. — L'*Unique*, cap. Allain, ven. de Duga. — La *Prospérité*, c. Bergey, ven. de Marennes, ch. de vin, eau-de-vie, fer, etc. — La *Jeune-Marine*, c. Thomazic. — La *Sainte-Anne*, cap. Guillaume, ven. de Lorient.

Le 4. — La *Virginie*, cap. Bomscan, ven. de Lezardrieux. — Le *Budenoit*, cap. José. — La *Sainte-Barbe*, cap. Lorho, ven. de Pont-d'Aven. — L'*Aurore*, c. Gilbert,

v. de Morlaix.—La *Marie*, c. Divanach, ven. de Pont-Labé, ch. de blé et chanvre. —Le *Pierre-Marie*, c. Pichon, ven. du Poulignien.—Les *Trois-Frères*, c. Pedrono, ven. du Croisic, ch. de sel.—La *Victoire*, c. Lebuffe, ven. de Granville, ch. de morues et meules.—La *Société*, cap. Lechivis, ven. du Légué, ch. de fer, huile et savon.—L'*Alexandre*, c. David. —La *Caroline*, cap. Melin, ven. de Pont-Labé, ch. de blé.—La *Marianne*, cap. Castel, ven. du Poulignien, ch. de sel.—L'*Estelle*, cap. Buchec, ven. du Pensey, ch. de blé.—L'*Elizabeth*, cap. Mocaer, ven. du Havre, ch. de planches et plâtre.

Le 6.—Le *Saint-Joseph*, cap. Guernessey, ch. de charbon de terre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le 4.—Le *Bien-Heureux*, de Brest, cap. Le Plomb, all. à Bordeaux. Le *Valentin*, de Mehan, cap. Haustin, all. à Bayonne, ch. de blé et avoine.

Le 6.—La *Sainte-Anne*, c. Guillerme, de Belle-Ile, et y all.—Le *Badenois*, de Baden, c. Josse, all. à Pont-Labé, sur lest.

PORT DE MARSEILLE.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le 3.—Les *Trois-Cousines*, cap. E. Jullien.—Le *Jean-Baptiste*, c. F. Fournier.—La *Victoire*, c. F. Urbain, all. à la Martinique —L'*Aimable-Adélaïde*, c. F. Blavet.—L'*Eugène*, cap. T. Rosse, all. à Saint-Valery.—L'*Achille*, c. S. Figaret, all. à Dunkerque.—Le *Neptune*, cap. C. Boisnard, all. à Granville.—Le brick suédois *Mercurius*, cap A. Sundberg, all. à la Havane.

PORT DE ROUEN.

RÉCLAMATIONS ET CHARGEMENS.

(13 Mars.)

Le sloop l'Adélaïde, cap Desrues, ven. du Havre, ch. de coton, cuivre, bois de Campêche et riz, pour MM. Crevel et comp.; courtier, M. Pellecat.

Le bateau l'Étoile-du-Nord, cap. Grégoire, ven. de Cherbourg, ch. de 10000 kil. et 26 barriq. soude de Vareck, pour Mme. Ve. Villiet; courtiers, MM Bordelle père et fils.

MOUVEMENT DU 12 AU 13.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le Jeune-Henry, cap. Daniel, ven. de Barfleur, ch. de coton filé, tissus de coton.

Le sloop l'Eugénie, cap. Lerat, ven. du Havre, ch. de potasse, bois de Campêche.

Le chasse-marée le Saint-Pierre, cap. Collet, ven. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie.

Le flambart l'Auguste, cap. Corset, ven. du Havre, ch. de planches, pavés.

Le sloop le Saint-Pierre, cap. Moulin, ven. de Honfleur, ch. de cidre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le chasse-marée la Rose, c. Jouallan, all. à Bordeaux, sur lest.

La platte la Mère-de-Famille, cap. Tubeuf, all. à St.-Vast, idem.

Le chasse-marée la Marie-Thérèse, cap. Courtois, all. à Harfleur, idem.

Le brick la Lise, cap. Aubry, all. à Saint-Malo, idem.

Le sloop la Catherine-Joséphine, cap. Magnan, all. au Havre, ch de meules à moulin.

—Le Père-de-Famille, cap. Julienne, all. au Havre, sur lest.

La goëlette la Jeune-Sauterelle, cap Luco, de 90 ton., al. à Bordeaux, sur lest.

Le dogre le Saint-Pierre, cap Ferber, de 42 tonn., all. au Havre, sur lest.

Le chasse-marée le Bon-Henry, capit. Legloahec, de 60 tonn., all. à Bordeaux, sur lest.

Le chasse-marée le Régulus, cap. Leveu, all. à Brest, ch. bois de chêne.

Le chasse-marée la Jeune-Marie, c. Leport, all. à Bordeaux, ch. de pierres meulières.

Le sloop les Sœurs-Unies, c. Corset, all. à Honfleur, ch. de fûts vides, eau-de-vie.

Le dogre la Félicité, c. Lemenu, all. au Havre, ch. pierres meulières.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES ENTRÉS DU 11 AU 12 MARS

Le trois-mâts le Saint-Louis, c. Boivenant du Brésil, ch. de coton, sucre.

Le brick le Rusé, cap. Beurdeau, ven. de Dunkerque, ch. de tabac.

Le trois-mâts Hébé, cap. Gorgensen, ven. de Gronstadt (Norwège), ch. de planches.

Le brick les Deux-Amis, cap. Chevalier, ven. de Marennes, ch. de sel.

Le chasse-marée l'Elise, cap. Chrétien, ven. du Croisic, ch. de sel.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le trois-mâts le Cosmopolite, c. Chatelain, all. à Dieppe, ch. de sucre.

Le sloop la Thérèse-Désirée, cap. Boursier, all à Rouen, ch. de bois Campêche.

—la Petite-Désirée, cap. Boursier, all. à Rouen, ch. de vin.

—l'Auguste, cap. Liard, all. à Rouen, ch de goudron.

Le chasse-marée le Talisman, c. Gonguet, all. à Rouen, ch. de vin.

Le chasse-marée la Marie-Anne, cap. Comte, all. à Rouen, ch. de vin.

Le trois-mâts américain l'Othello, cap. Lambert, all. à Bordeaux, sur lest.

Le trois-mâts le Stranger, cap. Fischer, all. à Philadelphie, ch. de balotages.

Note des ventes recueillies à la Bourse du Havre, le 10 *mars.*

9. demi-surons cochenille grise, à 28 fr. 50, acq.
50. sacs café Saint-Domingue, à 1 fr. 95 c., dito.
10. milliers bois de Campêche, coupe d'Espagne, à 90 fr. 50 c., dito.
6. surons indigo Guatimalo, à 10 fr. 50 c., dito.
31 sacs piment Tabago, à 97 c. 1/2, en entrepôt.

ETAT

Des Navires entrés et sortis du Havre,

Pendant le mois de Février 1823.

Entrée.

Navires	français,	32
Id.	américains,	16
Id.	anglais	1
Id.	norwègiens	13
Id.	portugais,	4
	TOTAL.	56

Sortie.

Navires	français,	8
Id.	américains,	5
Id.	anglais,	6
Id.	hanovrien,	1
Id.	hollandais,	3
Id.	norwègien,	3
Id.	prussien,	1
	TOTAL.	27

PORT D'HONFLEUR.

Mouvement du 10 *au* 11 *mars*

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-marée le Théobald, c. Beveu, ven. de Rouen.

—la Marie-Françoise, c. Talhouard, ven. idem.

—la Marie-Hyacinthe, c. Lonet, v. id.

—la Sainte-Anne, cap Pinto, v. id.

—l'Ulysse, cap Coriton, ven. idem.

—la Marie-Rose, c. Largouet, v. idem

—le Saint-Joseph, cap. Robin, v. idem

Le dogre l'Aigle, c. Talhouarne, v id.

Le sloop les Deux-Frères, cap. Robert, ven. idem

—l'Angélique, cap. Samson, v. idem.

—l'Aimable-Félix, cap. Pilon, v. id.

—le Saint-Pierre, cap Fleury, v. id.

—l'Eugénie, c. Lerat, ven. du Havre, sorti le 10 pour Rouen.

—Le Saint-André, c. Petit, v. du Havre, sorti le 10 pour Rouen.

Le chasse-marée l'Hélène-Marie, cap. Jourdan, ven. de Bordeaux, sorti le 10 pour Rouen.

—la Petite-Ernestine, cap. Salvy, v. de Bordeaux, ch. de 8 fûts fin, pour M. Milon aîné.

—la Barbe et Catherine, c. Lethgers, ven. de Bordeaux, ch. de 10 fûts eau-de-vie, pour le même.

—la Sainte-Barbe, cap. Lerey, v. de Marennes.

—la Jenny-Julienne, c. Lauer, v. de Saint-Martin.

—l'Ange-Marie, cap. Laurent, v. de Marennes.

SUPPLÉMENT.

VENDREDI.

14 Mars 1823.

N°. 100. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

tte Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Barroz-Trivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

L'ANON.

FABLE.

Les animaux d'une contrée,
En dispute avec leurs voisins,
Étaient près d'en venir aux mains,
De se faire une guerre outrée;
Tout était en combustion:
Chaque général sur sa terre,
Par des singes commis, levait des gens de guerre.
Certain Anon
Dresse l'oreille au tapage,
Et, comme Anon plein de courage,
Croit qu'il était de son honneur
D'aller, en bon vassal, secourir son seigneur.
Il fait grand bruit, par-tout on l'entend braire;
Lui seul va terminer l'affaire;
Il part enfin, plus brave que jamais,
Mais,
Pendant qu'Aliboron chemine,
Il repasse tous les hasards
Que courent les amis de Mars.
L'âne est un animal qui volontiers ramine.
« Si j'allais, disait-il, m'avancer, par malheur,
Dans quelqu'endroit fatal à la valeur;
S'il me venait quelque coup par derrière;
Si l'on me crevait l'oeil, si je tombais par terre;
Si ceci, si cela, si, pour le faire court,
De notre peau l'on faisait un tambour:
Retirons-nous, modérons ce courage,
Qui pourrait, tout considéré,
M'empêcher à jamais de revoir mon village;
Par ma mort, il est vrai, je serais illustré;
Aliboron vivrait au temple de mémoire,
Foin d'encens! foin de gloire!
Ane débout vaut mieux que lion enterré.

Une servante de la commune de P...., se plaignait depuis quelques tems d'un embonpoint qui augmentait chaque jour et l'altération progressive de sa santé. Un médecin est appelé pour expliquer cette singulière maladie; il déclare que c'est squirre à l'estomac. Un mois se passe, et des symptômes non équivoques attestent bientôt et l'erreur du médecin et la faute que voulait cacher la pauvre fille qui, sollicitée de nommer celui qui l'a abusée, déclare que c'est un porte-balle. Les porte-balles de ce pays ont bon dos, mais meilleure tête encore; ils sont presque tous auvergnats, gens très-vides dans leurs mœurs, et très-susceptibles pour tout ce qui touche à leur amour-propre national. Ceux-ci se rassemblent tous un jour, et se rendent en corps, chez un des hommes les plus respectés du pays. Ils sommient la servante de déclarer, sans ménagement, le nom de son séducteur, afin que s'il est parmi eux, ils le fustigent selon la coutume de leur province. La malheureuse fille, pressée par les instances des auvergnats, et le cri intérieur de sa conscience, confesse au milieu des pleurs et des sanglots, que la nécessité de désigner un coupable, lui a fait accuser à tort un des porte-balles, et que le vrai suborneur n'est autre que la personne même qu'ils ont prise pour arbitre, et chez qui ils se trouvent dans ce moment. . . . . .

La crainte d'éveiller le scandale, nous empêche d'entrer dans de plus longues explications à ce sujet. Mais l'individu le plus compromis dans une affaire dont nous ne révélons que les détails, nous saura gré, en lisant ces lignes, de n'avoir ni la retenue ni la discrétion de MM. de la *Gazette* et du *Drapeau-Blanc*.

PRÉCIS ANALYTIQUE DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1822.

Dans les tems où la science était une espèce de sacerdoce que quelques initiés seulement étaient destinés à exercer, une académie devait être un sanctuaire, vers lequel un profane ne pouvait élever son regard. Il fallait alors s'humilier et croire. Mais depuis que le feu sacré de l'instruction s'est répandu au dehors, et qu'il a éclairé ceux qu'il avait d'abord éblouis, on n'a vu dans les académies que des corporations littéraires que leur institution rendait respectables, mais non pas sacrées; et peu à peu on s'est habitué à penser que tout écrivain pouvait, sans devenir sacrilége, pénétrer dans les mystères du culte des sciences, et contrôler même les travaux de ceux qui se trouvaient appelés.

Nous avons cru devoir exposer ici ces réflexions préliminaires, avant de parler du *Précis analytique des Travaux de notre Académie*. L'indépendance de nos opinions pouvait nous dispenser de justifier d'avance l'exercice d'une de nos prérogatives littéraires; mais il n'est pas toujours inutile de se prémunir contre les clameurs des gens qui, toujours,

sont disposés à qualifier de profanation les actes les plus innocens et les plus libres. Voilà la part des convenances faite, voici celle de l'équité :

On peut être aujourd'hui même académicien et homme d'esprit ; mais cela s'appelle depuis peu *cumuler*. Cependant la chose est moins rare qu'on pourrait le penser encore ; et si quelqu'un n'était pas entièrement convaincu, nous lui mettrions sous les yeux le *Précis analytique des Travaux de l'Académie*. Il y a même dans ce mémorial académique plus que de l'esprit : des vues utiles, des observations ingénieuses et des apperçus instructifs se font remarquer dans des pièces d'un mérite réel. Tels sont les *Recherches* de M. Vitalis, *sur l'Analyse des Terres arables* ; la *Notice* de M. Marquis, *sur le Chêne-Chapelle d'Allouville*. A côté de quelques noms chers aux sciences, on remarque des noms aimés des muses. Un joli conte de M. Guttinguer, et la pièce de M. Le Monnier, qui a été couronnée au concours, sont des morceaux qui méritent d'être lus ailleurs même que dans les séances de la société.

Pourquoi faut-il qu'à côté de plusieurs productions estimables, se trouvent accolées, comme un correctif nécessaire, des pièces insignifiantes, et d'un style ridicule. Dans une *Note sur une Bûche de Hêtre*, était-il fort essentiel, par exemple, qu'un membre résidant dît à ses collègues : « Avant de me dessaisir du morceau de bois qui fait l'objet » de cette note, et que je ne puis me dispenser de rendre à » son propriétaire, j'ai pensé que l'académie voudrait bien » me permettre de lui en donner communication, etc. »

On regrette, en parcourant ce précis, de ne pas y rencontrer assez souvent les noms de MM. Bignon et Fontanier.

Celui de M. Dubuc s'y trouve à chaque page et semble se multiplier en raison des efforts qu'on fait pour l'éviter. M. Dubuc est un savant très laborieux, et qui ne tend rien moins qu'à envahir le domaine des sciences académiques.

Les rapports faits sur les pièces présentées au concours, paraissent en général dictés par un goût éclairé et une grande impartialité. C'est un avantage que l'on aime à rencontrer dans les académies de province ; nous serions presque tentés de dire que c'est une consolation.

(La suite à un prochain numéro.)

MACEDOINE.

— Les amateurs et connaisseurs d'*antiques* sont prévenus que Madame veuve Mayé, demeurant rue des Charrettes, n°. 23, possède une pierre agathe orientale très-ancienne : elle porte en relief une tête du plus bel effet. Madame veuve Mayé vendrait volontiers cette pierre précieuse. On peut la voir tous les jours depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre du soir.

Nota. Nous avons omis de dire que cette rue des Charrettes est à Marseille.

— L'autorité a défendu, à Paris, la représentation *des Vêpres Siciliennes*. On n'a pas défendu *Louis IX* : les amateurs des bonnes lettres seront amplement dédommagés.

— Un poète très-bien pensant, mais très-dissolu, va présenter son nouvel ouvrage à un protecteur, qui, quelques jours auparavant avait vu l'amant des neuf avec des personnes moins chastes que les divinités du Pinde. — Voilà, monseigneur, dit humblement le poète, le dernier enfant de ma veine ; heureux s'il me conduit au temple de l'immortalité. — Oh ! vous n'aviez pas besoin de cet enfant là, répondit l'excellence, pour aller chez les filles..... de mémoire ; vous connaissez depuis long-tems leur numéro.

— Quelqu'un devant qui on soutenait que le duc de B..... n'était pas originairement noble, répondit que l'on se trompait grossièrement, puisque son nom indiquait assez quatre quartiers.

— [illegible] Garde-Nationale de [illegible]ven, prévient ses camarades qu'il a ouvert chez lui, rue Damiette, n° 30, une souscription à six francs, pour offrir un *fusil d'honneur* à l'un de leurs frères d'armes.

— « Il ne faudrait pas avoir deux sous dans sa poche, » messieurs, pour se refuser ce que j'ai l'honneur de vous » annoncer. *Mercier* de père en fils, notre famille et la qua- » lité de tout ce qui sort de notre fabrique, sont assez » connus, etc. » Telle était la péroraison d'un discours que j'ai entendu hier en passant dans la *rue Nationale*.

— Plusieurs personnes qui reviennent de Paris, nous ont rapporté que, pendant quelques jours, on a remarqué dans la rue Saint-Honoré, que chaque soir on retirait deux arbres de laurier de la porte d'une maison devant laquelle on les avait posés le matin. Sur les caisses qui contenaient ces arbres, on lisait la lettre initiale qui a fourni l'idée de cette jolie énigme :

« *Sum principium mundi et finis seculorum*, etc. »

— *Partie de Chambre à louer*, pour entrer en jouissance l'année prochaine. L'autre partie, de laquelle on ne peut tirer aucun avantage, est très-mal garnie, incommode, entièrement dégradée, et menace ruine.

— BROCHURES NOUVELLES : *Compte rendu des Séances mémorables de la Chambre des Députés, des 28 février, 1er, 3 et 4 mars 1833 ; — Discours de MM. Foy, Sébastiani, Hyde de Neuville, Saint-Aulaire, de Corbières, Demarçay, Manuel, etc., etc.* Prix : 1 fr. 50 cent.

A Paris, chez *Plancher*, quai Saint-Michel, n° 15 :

A Rouen, au bureau de *la Nouvelle*.

On trouve toujours au même bureau les *Discours de MM. les Pairs et Députés*.

— Un marchand de gravures, nous écrit-on, a vendu dans un seul jour plusieurs centaines d'exemplaires du *Manuel* dont on parle tant. Le caractère en est superbe, l'impression y répond aussi parfaitement. D'ailleurs, on aime aujourd'hui le *Romain* et le *Cicéro*, et ces deux caractères réunis ne peuvent produire qu'un bon effet. Le débit de quelques centaines d'exemplaires serait peu de chose pour certaines villes ; mais c'est beaucoup pour celle dont nous parlons, car l'esprit des habitans y est un peu tiède pour tout ce qui sent la nouveauté.

— Le dernier quartier des *Lunes Parisiennes*, rapporte sous le titre de *variétés*, une anecdote curieuse sur le duel.

— Les *Deux Serrens* attirent l'affluence au Théâtre de la Porte-Saint-Martin ; et depuis quelque-tems ces deux braves n'ont pas eu un moment pour mettre l'arme au bras. Leur zèle mérite bien d'être récompensé, car on ne peut disconvenir qu'ils aient fait parfaitement leur service. Le directeur se propose aussi de leur donner une arme d'honneur.

— Les cosaques qui pénétraient dans le département de l'Eure, enlevaient, dit-on, les montres du gousset de tous ceux qu'ils rencontraient, en répétant que dans le département de l'*Eure* on n'avait pas besoin de montre ; d'autres dévalisaient les habitans de la *Côte-d'Or*, sous le prétexte qu'on devait être toujours assez riche dans un département de ce nom. La ville de *Senlis* fut épargnée seule, grâce à quelqu'un qui fit entendre à ces messieurs qu'on n'avait donné un tel nom à cet endroit, que parce que les habitans n'avaient pas de quoi se coucher. On voit que les cosaques s'en fiaient plus aux mots qu'aux choses.

— A propos de cosaques, on saura que le nommé Martinville coule à Tivoli le tems de retraite qu'il devait passer à la Conciergerie ; pour peu que la justice s'en mêle encore, le pamphlétaire du *Drapeau-Blanc* deviendra un homme de la bonne compagnie. En sortant de chez MM. les Pairs, il va à Tivoli, tandis qu'auparavant il ne sortait de chez les Bons-Hommes que pour aller à la guinguette.

— Les *immobiles* [illegible] vol [illegible], dit-on, à toute force, plutôt un homme qui s'est permis de rester *immobile*.

— On a présenté, à un théâtre de province, un vaudeville qui a pour titre : *L'Oiseau-Mouche*. Le comité l'a refusée en disant que cette pièce avait trop de rapport avec le mélodrame des *Corbeaux Accusateurs*. Le directeur a, en outre, déclaré qu'il y avait déjà dans le titre de *l'Oiseau Mouche*, un plagiat manifeste.

— *L'Oiseau-Bleu*, mélodrame-féerie qui devait être représenté au Panorama-Dramatique, vient d'être ajourné par ordre supérieur. Les auteurs l'ont mis en cage, jusqu'au moment où il pourra prendre son vol ; mais on craint beaucoup que le chagrin qu'il éprouvera dans sa retraite grillée, n'altère son plumage, et ne le fasse blanchir.

— L'espace nous manquant pour rapporter en entier le discours académique, par Monseigneur l'abbé Frayssinous, à l'ouverture de la nouvelle école de médecine de Paris, nous citerons au moins le passage suivant, aussi remarqué sans doute par le sens propre que par le mouvement oratoire : « *J'ai respecté le Pouvoir quand il a frappé, je le bénis quand il relève : je me sens heureux d'être l'instrument de la restauration.* »

— M. le docteur Chaussier, l'un des plus savans médecins de l'Europe, vient d'être frappé d'une attaque de paralysie. Son honorable confrère, le docteur Dubois, s'est empressé de lui prodiguer tous les secours de son art, et il ne désespère point de conserver des jours si précieux pour les sciences. Ces deux hommes célèbres qu'unit une tendre amitié, et que l'estime publique place sur la même ligne, ont illustré long-temps par leurs talens les chaires de la faculté de médecine, et ont été atteints de la même mesure qui a suspendu cette institution.

— Les jeunes [illegible] rement d'un grand dîné diplomatique qui avait eu lieu à Londres. Dès que cette nouvelle importante a été connue à Paris, l'eau en est venue à la bouche à tous les gastronomes purs. Mais il est, dit-on, des gens qui, quoique un peu adonnés au plaisir de la bonne chère, ont mal digéré ce dîné là. Il leur est même resté sur le cœur : du moins c'est ce qu'on répète dans les conversations des salons. Nous ne savons pas cependant quel rapport un dîné fait à Londres peut avoir avec un estomac siégeant à Paris.

— On annonce un nouveau poème en douze chants, de M. Auguste Fabre, frère de M. Victorin Fabre, intitulé : *la Caledonie*, ou *la Guerre Nationale*. On dit beaucoup de bien de cette guerre-là.

— Mirabeau cherchait à trouver dans chaque physionomie des traits de ressemblance avec quelque animal. Un jour, en quittant Pastoret dont il avait examiné attentivement la figure, il dit à l'un de ses amis : Il y a du *tigre* et du *veau* dans cette figure-là ; mais le *veau* domine.

— M. G***, banquier de cette ville, s'est brûlé la cervelle hier, vers une heure après midi. On ignore quels sont les motifs qui ont pu le porter à cet acte de désespoir.

— Un ex-commis des postes, devant qui un littérateur disait que les *Lettres persannes* avaient un cachet qu'il était impossible d'imiter, se prit à dire : Eh bien, alors, on ne brise pas le cachet ; mais cela n'empêche pas de lire toujours les lettres ! Ce que c'est que l'habitude !

— La tragédie de *Régulus* qui devait être jouée ce soir, au Théâtre des Arts, a été remplacée par *la Femme Juge et Partie*. La deuxième représentation de *Régulus* est remise à dimanche.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

MOUVEMENT DU 13 AU 14.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick anglais Binkse, cap. Evan, de 94 tonn., ven. de Cardiff, par le Havre, ch. de gueuses de fer.

Le brick français l'Uranie, cap. Salaün, de 152 tonn., ven. de Marseille, chargé de savon et huile.

Le dogre la Marie-Louise, cap. Ledentu, de 61 tonn., ven. du Havre, ch. de planches, graisse.

Le dogre la Pélagie, cap. Dupont, de 49 tonn., ven. du Havre, ch. de tabac, bois de Campêche.

Le dogre la Jeune-Agathe, cap. Houlleville, de 60 tonn., ven. du Havre, ch d'huile, goudron.

Le dogre la Marie-Louise, cap, Piquot, de 50 tonn., ven. du Havre, ch. de sucre, potasse, huile.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre la Lydia, cap. Labbé, de 66 tonn., all. au Havre, sur lest.

Le brick les Trois-Amis, cap. Mocaer, de 180 tonn., all. à Marseille, lège.

Le brick l'Eugénie, cap. Minguet, de 72 tonn., all. à Noirmoutiers, lège.

Le brick la Société, c. Delafarge, de 75 tonn., all. à Charente, ch. de bois de construction.

La gribane la Belle-Rose, cap. Lucas, de 64 tonn., all. au Havre, ch. de fûts vides.

Le sloop le Royaliste, cap. Letyran, de 28 tonn., all. à Honfleur, chargé de cendre lessivée.

Le dogre le Vigilent, c. Blanconnier, de 76 tonn., all. à Bordeaux, chargé de plâtre.

La goëlette la Sablaise, cap. Gouin, de 62 tonn., a Marennes, sur lest.

Le sloop le Jeune-Henri, cap. Daniel, de 20 tonn., all. à Barfleur, ch. d'avoine, bois de charme.

Le brick la Jenny, c. Bestaux, de 85 tonn., all. à Saint-Malo, ch. de pierres meulières.

La galiote l'Hortense, c. Desmelliers, de 44 tonn., all. au Havre, ch. d'un métier, sable commun.

Le sloop le Petit-Eugène, c. Dagornet, de 26 tonn., all. à Saint-Brieux, ch. de faïence, plâtre.

Le brick la Louisa, c. Cadon, de 60 tonn., all. à Bordeaux, ch. de plâtre.

NAVIRES EN CHARGE A ROUEN.

Pour Elseneur et Dantzig.

Le smack oldembourgeois ALIDA, du port de 45 tonn. on environ, commandé par le cap. *C. Lohse*, partira du 10 au 15 avril fixe.—S'adresser au capitaine, en son bord ; ou à M. Fontaine, courtier-interprète, rue Saint-Vincent, n° 1er.

Pour Rotterdam, Amsterdam et Anvers

Le smack holland. *De Vrouw-Arenje*, du port de 50 tonn. ou environ, commandé par le cap. *A. Dejong*, partira fin courant.—S'adresser au capitaine, en son bord ; ou à M. Fontaine, courtier interprète, rue Saint-Vincent, n° 1.

—Par lettre d'Amsterdam, du 8 mars, M. G. Fontaine apprend que le navire *Onderneming*, cap. Weerman, a échoué près Terschelling, par le dernier ouragan. Le navire est sauvé, mais on craint qu'il n'y ait beaucoup de dommages.

—Le *Vrouw-Gezina*, cap. Laarman, qui était échoué à la Vacquerie, est renfloué, dans la nuit du 11 au 12, sans alléger.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le trois-mâts américain le Saco, cap. Wooderberg, all. à Charleston, sur lest.

Le brick américain le Talismpn, cap. Lotrop, all. à la Nouvelle-Orléans, sur lest.

Le trois-mâts américain le Niagara, c. Burg, all. à la Rochelle, sur lest.

Le brick américain l'Horison, c. Clarke, all. en Angleterre, sur lest.

Le trois-mâts américain Howard, cap. Holdrige, all. à New-Yorck, ch. balott

La goëlette la Marie-Vincent, c. Jacob, all. à Saint-Vallery-sur-Somme, ch. de vin.

La goëlette l'Achille, c. Bazin, all. à Brest, ch. de boulets.

Note des ventes recueillies à la bourse du 12 mars, du Havre.

9 quarts café Guadeloupe, à 2 fr. 32 c. 1/2, acq.
47 balles coton Géorgie, longue soie, à 2 fr. 55 c., dito.
150 balles Géorgie, courte soie, à 2 fr. 11 c. 1/4, dito.
6 caisses indigo Bengale, à 16 fr. 87 c. 1/2, dito.
12 surons indigo Guatimalo, à 10 fr. 87 c. 1/2, dito.
20 tierçons 206 sacs café Havane, à 1 fr. 55 c., en entrepôt.
100 sacs café Chéribon, à 1 fr. 45 c., dito.

Denrées coloniales importées au Havre pendant le mois de février 1823.

1 grenier 8 pièces, 57500 kil. bois de couleur.
6 gr. 84000 kilog. bois de teinture.
1050 colis cacao.
14 bariq. 29 bonc. 88 fûts 118 tierç. 28 barils 646 quarts 6791 sacs 62 balles café.
1665 paquets cannelle.
1 caisse carret
8 caisses casse.
20 suron cochenille.
15365 balles coton.
10 balles 25698 cuirs.
20 dents d'éléphant.
1 baril écaille.
1 caisse gingembre.
63 caisses 51 surons indigo.
11 balles 144 peaux.
267 balles poivre.
204 boucauts quercitron.
30 surons quinquina.
4 fûts rhum.
906 tierçons riz.
60 balles salsepareille.
1986 bariq. 154 tierç. 211 quarts 68 caisses 1010 sacs 2 barils sucre.
773 bonc. 12 balles tabac.
1 fût 1 quart. tafia.
1548 caisses thé.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 12 au 13

Sont montés et passés debout, ce matin:

Le ch.-m....., cap....., v. de Bordeaux.

Le sloop l'Auguste, cap. Bambine, v. du Havre.

La bisquine le Jean-Baptiste, cap. Lequesne, ven. de Cancale.

Le sloop l'Eugène-Aimé, c. Langlois, ven. d'Honfleur.

Le chasse-marée le Bon-Père, cap. Gloanec, ven. de Charente.

Le chasse-marée la Marie-Julienne, cap. Lomer, ven. de Saint-Martin.

Le chasse-marée le Talisman, cap. Corquette, ven. de Marennes.

Le chasse-marée le Saint-Clément, cap Talhouarne, ven. de Charente, ch. d'eau-de-vie.

Le chasse-marée ..... cap. Lerat, ven. de Marennes, ch. de sel.

Le chasse-marée la Babet, cap. Lecointre, ven. de Bordeaux, ch. de tabac et vin.

Le sloop la Félicité, cap. Lihard, ven. de Honfleur.

Le sloop le Saint-Pierre, cap. Enault, ven. du Havre.

Le chasse-marée la Mariaune, cap. Cointo, ven. de Bordeaux.

Le sloop l'Auguste, cap. Liard, ven. du Havre.

Le sloop l'Aimable-Bathilde, c. Lesourd ven. du Havre.

Le chasse-marée l'Anne-Marie, cap. Laurent, ven. de Marennes.

Sont descendus de Villequier :

Le dogre l'Hirondelle, cap. Topsent, all. au Havre.

Le sloop l'Alcide, cap Descamps, all. au Havre.

Le brick les Deux-Frères, cap. Souvillon, all. idem.

Le sloop le Louis-et-Fanny, cap. Gonnier, all. idem.

Le dogre le Nestor, cap. Lamaux, all. à Bordeaux.

Le houry les Trois-Vertus, c. Alix, all. à Dieppe.

Le chasse-marée l'Espérance, c. Dupont, all. à l'Aventure.

Le brick l'Eugénie, c. Moulinet, all. à Bordeaux.

Le dogre l'Eléonore, c. Dubos, all. au Havre.

Le chasse-marée l'Aurore, c. Moreau, all. à Brest.

Le dogre le Jeune-Hela, c. Hamel, all. à Saint-Malo.

Le sloop la Jeune-Adèle, c. Reignier, all. à Honfleur.

(*Vent d'ouest.—Petit frais.*)

AVIS DIVERS.

N° 39.— La continuation de la VENTE DES VINS ET RHUM, de chez M. *Mutel-Cavelan*, rue Saint-Denis, n°. 28, aura lieu le 17 Mars courant, heure et place de la bourse. Tous les échantillons y seront présentés.

[illegible] Louis-Marie Bambure, décédé huissier près le tribunal civil de Rouen, où il demeurait, se disposent à réclamer le cautionnement qu'il a fourni à la caisse d'amortissement.

Ils font publier cet avis, pour la deuxième fois, selon le vœu d'une ordonnance royale, en date du 22 août 1821.

Pour les héritiers Bimbury
Guyard.

OUVRAGES NOUVEAUX.

Calendrier de Philadelphie, ou Constitutions de Sancho-Pança et du Bonhomme Richard, par Franklin, *in*-12, avec le portrait de *Franklin*, 1 f. 25 c. Chez Béchet et chez Frère.

Examen de l'Ordonnance du 20 Novembre, concernant *l'Ordre des Avocats*, dédié à M. Dupin, Avocat à la Cour Royale de Paris, par *Alfred Daviel*, Avocat à la Cour de Rouen, *in*-8°. Prix: 1 fr. 25 c.; chez *Frères*, libraire, sur le Port; et chez *Renault*, rue Gauterie.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
fermé le 6 Mars à 82f 30c

Jouiss. du 22 Mars 1823, 77f 76f 90c 77f 76f 90c 77f 76f 90c 85c 90c 80c 76f 85c 80c 75c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1823,	fin.	3	0	
1824,		8	2	100f 100f 50c 25c
1825,		9	4	100f 99f 75c 98f

Idem NOMINATIVES, 100f 85c

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p. 1/2 0/0
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
998f 75c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1455f

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures.*)

ROSE ET COLAS,

Opéra en 1 acte, de Sédaine et Monsigny.

LA FEMME JUGE ET PARTIE,

Comédie en 5 actes, de Monvel.

Bernardille,	MM.	Guyaud.
Guzman,		Moreau.
Octave,		Casanova.
Don Lope,		Roche.
Un Laquais,		Collange.
Un autre Laquais,		Seillier.
Julie,	Mesd.	Duretz.
Constance,		Loloi.
Béatrix,		Dominical.

LE PETIT MATELOT,

Opéra en 1 acte, de MM. Pigault-Lebrun et Gaveaux.

Thomas,	MM.	Bié.
Sabord,		Chardon.
Basile,		Félix.
Fulbert,	Mesd.	Florini.
Cécile,		Thomassin.
Lise,		Loloi.
La Mère Thomas,		Théaud.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

SAMEDI.

15 Mars 1823.

N°. 101. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

EPIGRAMME.

Des cartons de la police
Quel est le grand pourvoyeur ?
C'est *Martin*, *vil* rédacteur
D'une feuille délatrice.

CÉLÉBRITÉ, FORTUNE.

Il est plus d'un genre de *célébrité*.

Il est plusieurs moyens d'arriver à la *fortune*.

M. le duc de. . . . . se rendit *célèbre* par sa défection.

M. O. . . . . a fait sa fortune en prêtant à la petite semaine.

Cartouche fut un *célèbre* coquin.

M. le baron de B. . . . . est un homme très-opulent. La célébrité s'achète comme toute autre chose ; si on pouvait la peser, on la débiterait à la livre, au quarteron ; mais on la vend à tant la page, tant la ligne. Il est très-ordinaire même de voir quelques niais aller demander pour dix à douze francs de célébrité à l'officine du *Journal des Débats*, ou au réfectoire du *Moniteur* ; mais c'est la célébrité de *Manito* ou de Martinville qu'on achète là.

M. Lourdman, qui est censeur comme Caton, et qui est estimé comme Mœvius, est très-*célèbre* dans son genre aussi ; mais il a de cette *célébrité* qui donne des nausées à un homme de cœur.

La fortune et la célébrité sont très-compatibles, parce que pour s'enrichir on emploie quelquefois des moyens qui vous rendent *célèbres*. Le scandale est un moyen de *célébrité* ; mais ce n'est pas un titre à l'estime : voilà pourquoi il y a aujourd'hui tant de gens célèbres et si peu de gens estimés.

FORCE, ÉNERGIE, VIOLENCE.

On attribue les changemens et les mouvemens des corps inorganiques à la force que l'on nomme tantôt d'attraction, de répulsion ; tantôt de combinaison ou d'affinité. Dans les corps organisés, la vie ne se maintient qu'en vertu de la force assimilatrice, selon l'espèce des individus et le nombre de leurs fonctions. On peut compter plusieurs autres forces, à la tête desquelles, chez l'homme, on place la force morale.

La force physique est pour les peuples non civilisés, le don de la nature le plus précieux. Les héros de l'antiquité étaient tous supérieurs aux autres hommes par leur force musculaire, comme par leur courage. Le but de l'éducation tendait alors à développer les forces du corps, et la gymnastique était l'art le plus honoré. Les travaux d'Hercule, les exploits de Milon de Crotone, de Bussequa, que les anciens nous ont transmis, prouvent l'admiration qu'ils avaient pour la force physique. Sans remonter à des époques si éloignées, nous pouvons en trouver d'autres exemples dans l'histoire. Rhadamante, de Mantoue, rompit avec ses mains un cable de vaisseau. Le roi Pepin, dit *le Bref*, sépara la tête du corps à un lion. Menino de Freix, se montra supérieur en force à Pierre de Portugal ; etc., etc.

Les progrès des sciences, l'étendue des connaissances humaines, changèrent les idées sur ce point ; et sans méconnaître les avantages que procure la vigueur physique, on regarde la force morale comme la première vertu de l'homme civilisé.

La force morale conduit aux volontés raisonnées. La justesse et la force du jugement déterminent seules la sagesse et l'énergie des volontés.

Le fanatisme et l'ambition enchaînent la raison et ouvrent les abîmes, parce que la volonté pervertie par des jugemens faux, devient un guide aveugle.

L'homme n'est pas le maître de se créer des volontés, il prend celles qui règnent, et se plie malgré lui sous le joug des lois, des institutions, des croyances, des préjugés qui existent chez le peuple au milieu duquel il naît.

Si les volontés existantes sont bonnes, la raison ne peut qu'affermir et perpétuer l'œuvre des générations précédentes, comme on le voit aux États-Unis d'Amérique ; mais si les volontés reposant sur des erreurs, ont créé des institutions absurdes et oppressives ; alors la raison s'engourdit et s'éteint. Telle est la cause de l'abrutissement, de la faiblesse des nations qui languissent dans les chaînes du despotisme et de la superstition. Ainsi, a dit un écrivain de ce siècle, les nations comme les individus s'éclipsent dans l'opprobre. En vain le cœur s'indigne en secret de ses chaînes, il languit accablé ; la liberté était sa vie, la servitude devient son tombeau.

Le corps social ne subsiste que par la raison et la vérité. Dès que le pouvoir cherche à enchaîner l'une et l'autre, dès qu'il persécute les hommes de bien qui ont la force de chercher la vérité et le courage de la dire ; la liberté est menacée, et le despotisme est à moitié démasqué.

L'énergie est une exaltation des forces du corps et de l'ame. La force peut exister en repos ; l'énergie présente l'idée d'une ardeur impétueuse plus ou moins durable, qui provient d'une source intérieure.

Ce n'est point en raison de la force musculaire que l'on doit juger de l'énergie morale, car elle est loin d'être en proportion de la force physique. Le tempérament, le climat, la nature des religions, la forme des gouvernemens, le genre d'éducation qui en résulte, contribuent à donner aux peuples plus ou moins d'énergie. Les anciens Romains qui durent à leur énergie le sceptre de l'univers ; ces héros aussi fiers à la tribune et sous la toge, que l'épée à la main, ne déchurent-ils pas aussitôt que la liberté et la république périrent ? La suprême puissance passe tour-à-tour dans les mains des nations ; on les voit radieuses de courage et de gloire avec la liberté mère de toute énergie ; on les voit frappées d'apathie, oubliant leurs anciens triomphes, sous le joug du despotisme qui comprime jusqu'à la pensée.

Ils ne peuvent avoir de véritable énergie, ceux pour qui l'honneur et la liberté ne sont pas les biens les plus précieux ; ceux qui, esclaves de l'or, des honneurs et des voluptés, flattent et craignent les hommes.

On peut s'assurer, de nos jours, que le genre de vie influe beaucoup sur l'énergie morale, en jetant un coup d'œil sur cette foule de gourmands que l'on désigne sous le nom de gastronomes, et mieux encore de *ventrus*.

Chez eux, le centre de la vie est l'estomac ; la table, voilà leur lice : manger, leurs exploits, digérer, leur repos. S'ils sont privés d'énergie morale, au moins ils ne sont point cruels, parce qu'en général ils jouissent de la force physique qui souvent est unie à la douceur, tandis que la faiblesse, chez d'autres, s'allie à la cruauté. Ces ventrus ont une volonté qui change comme les dînés qu'ils reçoivent. Si par fois ils paraissent montrer un caractère plus énergique, ce n'est point par une volonté raisonnée, mais bien par obstination, par entêtement.

Violence vient de *vis* qui signifie également force et violence.

Dans la violence, il y a toujours un déploiement de forces que l'on veut rendre plus considérables que celles qui sont opposées : elle suppose une action exercée contre la volonté de la personne qui la supporte.

La violence est le plus souvent dirigée par les passions qui peuvent conduire à l'oubli de la raison, de l'honneur et des devoirs : aussi est-elle une des armes favorites de la lâcheté.

Lorsque l'envie, la haine ou la vengeance, font exercer la violence, le mal que souffre la victime, ne fait qu'alimenter ces passions, au lieu de les éteindre.

La langue française possédait déjà plusieurs verbes actifs qui caractérisaient la violence : arracher, enlever, etc. Mais comme une langue peut s'enrichir de tous les mots consacrés par l'usage, ou employés heureusement dans des circonstances particulières, on vient de consacrer le mot *empoigner*, pour désigner toute atteinte à la liberté individuelle.

L. M.

MACÉDOINE.

— Le nommé Martainville, qui est devenu le dindon de Tivoli, comme Virgile fut le cygne de Mantoue, déclare que quand il crie *Vive le Roi !* cette acclamation lui rafraîchit la gorge, et que lorsqu'il veut *vociférer* un autre cri, il sent que cela l'étrangle. Le même Martainville avoue aussi que M. de Caze a voulu l'acheter : c'était probablement lorsque ce ministre se retira à la campagne, pour se livrer à des soins domestiques, et qu'il ne songeait plus qu'à se faire une basse-cour.

— Un individu qui s'était traîné sur le ventre, pour parvenir jusqu'aux pieds d'une Excellence qu'il avait fort irritée, s'écriait, en suppliant le personnage : « Monseigneur, je vous proteste que j'ai toujours été dévoué aveuglément à tous vos intérêts, et je puis vous protester en outre. . . . . — Finissez, repart avec humeur Son Excellence, car je hais les *protestations !* . . . . . »

— Un peuple, à une époque critique, fondit ses cloches pour en faire des canons, et pendant un tems, on a cru qu'il allait fondre ses canons pour en faire des cloches.

— Un traiteur-restaurateur d'une de nos grandes villes, prévient le public que l'on dîne tous les jours chez lui, *depuis midi jusqu'à six heures du soir*, à 25 sous par tête. Dîner pendant six heures consécutives, quelle bonne fortune ! Avis aux ventrus.

La *Cruche d'Aquitaine*, qui se remplit quotidiennement d'eau de la Garonne, contenait, ces jours derniers, des choses merveilleuses auxquelles les gens de la foi n'allaient pas manqué d'ajouter foi.

— Un M. Achard prévient le public qu'il tient du dépôt d'encre indélébile, qui, par sa composition inaltérable, se recommande aux personnes qui rédigent des actes ou des contrats. Nous ne doutons nullement des qualités précieuses qui distinguent l'encre de M. Achard ; mais nous devons charitablement le prévenir qu'il ne fera pas fortune aujourd'hui : car, quelque mauvaise que soit l'encre dont on s'est servi jusqu'à présent, on a toujours remarqué qu'elle durait plus long-tems que la plupart des contrats sur lesquels on l'avait employée.

— Dans la *partie de Chambre à louer*, que nous avons annoncée hier, nous avons omis de dire qu'il y avait une batterie de cuisine au centre.

—Portrait de M. *Manuel*, gravé par Chazal.—Prix 1 f. 50 c. au bureau du journal.

—Toute la garde montante du 4me bataillon de la garde nationale, a voulu hier concourir en masse à la souscription que nous avons annoncée ; et cinquante noms ont été portés en moins d'un quart d'heure, sur la liste des souscripteurs.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL D'HONNEUR

OFFERT A UN GARDE NATIONAL,

Premiere Liste. — Souscripteurs : MM.

Henry Duhamel, grenadier.—Duhamel aîné, ex-chef de bataillon. Gme. Duhamel, grenadier, cassé par ordonnance.—Delacour père, grenadier. —J. Béhard.—Ed. Corbière. —H. Lelièvre ; A. Meunier ; J. Bréanté ; J. Virlouvet ; E. Dubose ; J. Bigot ; J. Letellier ; C. Ledoux ; P. Frilley ; compositeurs et imprimeurs de la *Nacelle*.—C. Bloquel fils, chasseur.—Faucille fils.—Hue, serg. de grenadiers.—F. Desmares ; caporal de chass.—Boulard.—Dubois, exprofess. de l'enseignement mutuel.—Frigard.—Dulac.—Gancel fils. —L. Seard fils.—Firmin Picquenot fils.—Manneville fils aîné.—Pinel, grenadier.—Lerefait, serg. de chass.—Noël aîné, grenadier.—Besson.—Ybert fils, chass.—Quarante fils.—Lemoine. —Bonnet.—Reaux, chasseur.—Manneville jeune, caporal grenad. —Manneville jeune fils.—Fréd. Jagin. —Ch. Petit, grenadier, ex B. Jourel —Retout.—Sauvan, grenadier.—Colombel, idem.—Bond homme, idem. —Leclerc-Desmares, chass —Theroucoup. —Bert, fourrier de grenad.—Paul Foulc, chasseur.—Eugène Foulc, id. Troncy.—Chabert, cavalier. —Desmalis, cavalier.—Lelong.—Fr. Vinnier, chasseur.—Homovic, idem. —Pagès, grenadier.—Blanc, idem.—Pelay, lieuten. des grenadiers.—Pelletier.—Bernard, serg. major des grenad. —Lemonnier, grenadier. —Fougères idem. —Gordon, idem.—Bôquet.—Letournelle, sapeur-pompier.—Mamot, gr. Delisle, idem.—Pipon, id.—Bouvet.—Delaporte, gren.—Portier.—P'Etoquart, serg.-grenadier.—Boursier, grenad.—César Martin, ch. Lecoq, grenad.—Collen fils.—D'Hérault, grenad.—Belloncle, gren. —J. M. Gauthier, gren.—Hamel, serg.-major.—Lemercier, ex-officier.—Sennot —Gargam, grenad. —D. Lemaître.—Lecoq, gr. Soutra, chass —Lair, idem.—Gamare, caporal du centre.—Dessiles sergent-grenad.—Lefebvre.—Monchelet, grenad. —Isaac Bourdon. Fessard, grenad.—Frebourg.—Gehet.—Marie fils, gren.—Legrand idem.—Lemaire-Delaporte, ex-officier —Charbonnel, grenadier.—Arnault —Delafosse, chass —Chapelain-Couche, chass —Brillaut. —Longuet, grenad.—Chion fils.—Arnaut-Tizon, ex-chef de bataill. Lemoine.—St-Clair, grenad —Delavigne jeune, cavalier.—Lebrun, gren.—Barrois.—Truplin, musicien.—Nélaton, chass.—Ferrand, id. —Lanne, chev. de la légion-d'honneur.—Plichon.—Fritz.—Charles Eudebert fils, gren.—Buchet père, chass.—Piron, gren.—Davignon, ex-officier.—Lemire, chass. —Dumesnil, gren d.—Lesage—Kaiser, chasseur.—Courbeau, idem.—Marquaire, idem—René Lemire, id. Delaunay.—Croismare.—Cordier.—Gaillard, serg. de grenadiers.—Merentier.—Guillou.—Montier.—Linbeuf.—H. D. Gautier, garde national.—A. Bazire. (140 Souscripteurs.—*La suite à demain.*)

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

CHARGEM. du chasse-marée *le Saint-Pierre*, c. *Collet*, ven. de Bordeaux.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

25 pièces eau-de-vie.—Ratouis père et fils.
3 fûts crême de tartre.—Limare.
32 demi-barriq vinaigre.—J. C. Lebreton
40 barriq. vin.—Herbert l'aîné.
30 pièces eau-de-vie.—40 barriq. vin.—A ordre.

Le dogre la Marie-Louise, c. Picquot, ven. du Havre, ch de potasse, huile de poisson, bois de Campêche, sucre et beurre salé, pour divers.

Le dogre la Pélagie, c. Dupont, ven. du Havre, ch. de tabac et bois de Campêche, pour divers.

La galiote la Marie-Louise, c. Ledentu, ch. d'effets à usage, bois de sap, porcelaine, graisse de poisson, bois de Campêche et café, pour divers.

Courtier-interprête, M. J. Pellecat.

CHARGEM. du sloop l'Eugénie, cap. Lerat, ven. du Havre. — Courtier, M. Fauqueux.

Provenant du navire *le Télégraphe*, cap. *Crevecœur*, ven. de Londres.

5 tambours 4 arbres en fonte.—A ordre.

Provenant du navire *la Virginie*, cap. *Baudry*, ven. de la Martinique.

3 barriq. sucre brut.—Morel.

Prise à terre.

Réclamateurs, MM.

67 fûts potasse.—Chevallet et comp.
25 boucauts quercitron.—Carré l'aîné et Goubin.
5 quarts dito.—Chuintre Legras.
21 barils pommes.—Welz et comp.
2 belles peaux de cheval.—Deschamps-Alexandre.
482 bûches bois jaune.—Vannier.
10 sacs cacao.—Dubos.
4 barriq. sucre brut.—Fauvel.

CHARGEM. de la gribane l'*Adelaïde*, cap. *Desruet*, ven. du Havre.—Courtier-interprète, M. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

90 balles coton, Ed. Quesnel aîné.
239 bûches bois Campêche, F. Varnier.
15 sacs cendre de sarazin, Ve. Homo.
2000 saumons cuivre, Boucher fils et comp.
45 tierçons riz, Deschamps-Alexandre et comp.

La goëlette anglaise le *Buckle*, cap. *John Evans*, ven. de Cardiff.—Courtier interprète, M. Orford.

270 gueuses de fonte, M. Ch.-Durand.

Le brick *Miranie*, cap. *Salaün*, ven. de Marseille.—Courtier-interprète, M. Orford.

Réclamateurs, MM.

Un fardeau de 2 caisses noix de galles légère, Richard-Anquetin.
38 caisses savon, Le Baudy et Etienne.
20 barriques sel de soude, Richard-Anquetin.
89 caisses savon, Boscher.
23 dito dito, Richard-Anquetin.
27 dito dito, E. P. Fleury.
100 dito.—94 dito, Richard-Anquetin.
3 sacs galles.—4 caisses jus réglisse.—Maurice et comp.
44 caisses savon.—90 dito.—83 dito.—86 dito.—34 barriques sel de soude.—50 caisses savon.—90 dito.—85 fûts huile d'olive commune.— 3 dito.—30 caisses savon.— 83 dito.—3 fûts huile d'olive commune.—4 caisses suc de réglisse.—8 fûts huile d'olive.—A ordre.

On prie MM. les réclamateurs de marchandises à ordre, de se faire connaître le plutôt possible.

MOUVEMENT DU 14 AU 15.

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-marée l'Hélène-Marie, de 96 t., c. Jourdan, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le chasse-marée la Marie-Josephe, de 68 t., c. Mahé, v. de Marennes, ch. sel.

Le chasse-marée l'Aimable-Victoire, de 95 t., c. Heurteau, v. de Bordeaux, ch. de vin, sucre, eau-de-vie

La galiote la Marie-Gabrielle, de 46 t., c. Rousselin, v. du Havre, ch. de potasse, sucre, coton.

Le sloop l'Aimable-Eugénie, de 56 t., c. Liard, v. du Havre, ch. de bled, riz, planches.

La bisquine le Saint-Jean-Baptiste, de 29 t., c. Lequesne, v. de Saint-Cost, ch. huîtres.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick la Désirée, c. Métayer, all. à Bordeaux, ch. de pierre à plâtre

Le dogre l'Espérance, c. Ferret, all. à Charente, ch. meubles et effets.

Le sloop les Deux-Frères, c. Barbey, all. au Havre, ch de froment.

Le dogre la Petite-Louise, c Germain, all. au Havre, sur lest.

Le sloop l'Augustin, c. Leclercq, all. à Honfleur, ch. mélasse, fûts vides.

Le sloop le Batave, c. Benoît, all. au Havre, sur lest.

Le brick le Mercure, c. Cabaret, all. à Bordeaux, sur lest.

Le brick le Pêcheur, c. Michel, all. à Pontrieux, ch. pierres meulières.

Le sloop l'Aimable-Prudence, c. Besson, all. au Havre, ch. bois feuillards.

Le sloop le Saint-Jacques, c. Poitevin, all. au Havre, sur lest.

Le chasse-marée la Mélanie, c. Barru, all. à Saint-Malo, sur lest.

Le chasse-marée l'Elisabeth, c. Larcheveaux, all. à Bordeaux, ch. plâtre en pierres.

Le sloop la Constance-Louise, c. Doucet, all. au Havre, sur lest.

Le dogre la Caroline-Aimée, c. Liard, all. au Havre, ch. de plâtre.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 13 au 14.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Cécile, c. Daufresne, ven. de Rouen, ch. de plâtre.

Le chasse-marée l'Hypolite, c. Gaston, ven. idem, ch. de bois de construction.

Le sloop la Francine, c. Renaux, ven. idem, ch. de plâtre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La goëlette portugaise Esperanca-Datjo, cap. Dehabrus, all. à Lisbonne, ch. de ballotage.

La goëlette portugaise Sociedat-Felix, cap. Baretto, all. et ch. idem.

Le brick la Revanche, c. Housier, all. à Bayonne, ch. de lin.

Le brick le Petit-Eugène, c. Limare, all. à Bordeaux, sur lest.

Le brick les Deux-Amis, c. Monnier, all. à la Martinique, ch. de ballotage.

Le trois-mâts l'Activité, cap. Girette, all. et ch. idem

Le chasse-marée la Société, cap. Bus, all. à Bordeaux, sur lest.

Le dogre le Saint-Pierre, cap. Bijo, all. idem, idem.

Le brick le Canteleu, c. Longuemare, all. à la Martinique, ch. de ballotages.

PORT D'HONFLEUR.

Mouvement du 12 au 13.

Le chasse-marée l'Ami-de-la-Paix, c. Fardel, ven. de Bordeaux.
—le Mentor, c. Dano, v. de Bordeaux.
—l'Enfant-Prodigue, c. Lebras, v. id.
—l'Ange-Marie, c. Legallic, v. de Bord.
—le Mentor, c. Guégan, v. de Bord.
—le St-Pierre, c. Rouallec, v. idem.
—l'Ange-Raphaël, c. Gouzer, v. de Rouen.
—l'Austerlitz, c. Lefloch, v. de Rouen.
—le Fanny, c. Letallec, v. de Rouen.
—la Marie Françoise, c. Pinto, v. id.
—le Césard, c. Dano, v. de Rouen.
—le Bien Venu, c. Mahé, v. de Rouen.
—l'Hyppolite, c. Gaston, v. de Rouen.
—l'Adolphe, c. Devineau, v. de Rouen.
—la Ste-Catherine, c. Legarrec, v. id.
—la Jeune-Camille, c. Diffon, v. idem.

Le brick la Louise, c. Fanche, v. idem.

Le dogre la Ville-de-Cherbourg, cap. Lanchon, ven. de Rouen.

Le brick l'Eugénie, c. Allard, v. idem.
Le sloop l'Aimable-Victor, c. Play, v. de Rouen.
—le Bien-Aimé, c. Lemieux, v. idem.
—la Francine, c. Renaut, v. de Rouen.
—la Clémentine, c. Paris, v. de Rouen.
—l'Espoir, c. Lemoine, v. de Rouen.
—la Cécile, c. Daufresne, v. de Rouen.
—l'Espérance, c. Thien, v. de Rouen.
—le Jeune-Edouard, c. Ménage, v. id.
—le petit-Edouard, c. Brisson, v. idem.
—les Trois-Sœurs, c. Postel, v. idem
Le chasse-marée le Grand-Frédérick, c. Trehudic, v. de Rouen.
Le chasse-marée l'Aimable-Virginie, c. Vallée, v. de Rouen.
Le dogre le Jeune-Emile, c. Fonteneau, v. de Rouen.
Le brick le Passe-Partout, c. Métayer, v. de Rouen.
Le sloop l'Alcide, c. Descamps, v idem.
—l'Adèle, c. Lerat, v. de Rouen.
—la Jeune-Elise, c. Pain. v. de Rouen.
—l'Alexandre, c. Roussel, v. de Rouen.
Le brick les Deux-Amis, c. Chevalier, v. de Noirmoutiers.
Le chasse-marée l'Elie-Marie, c. Chrétien, v. de Croisic.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le chasse-marée la Robert-Catherine, c. Letebvers, all. de Rouen.
Le chasse-marée la Jeuny-Julienne, c. Lamer, all. à Rouen.
Le chasse-marée la Sainte-Barbe, cap. Leret, all. de Rouen.
Le chasse-marée l'Anne-Marie, c. Laurent, all. de Rouen.
Le chasse-marée la Petite-Ernestine, c. Salvy, all. de Rouen.
Le chasse-marée le Saint-Clément, c. Lalhouarne, all. à Rouen.
Le sloop la Félicité, c. Lhard, all. à Rouen.
Le chasse-marée le Triton, cap. Largouet, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée la Providence, capit Lecorre, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée l'Aimable-Marie, cap. Lefloch, v. de Bordeaux.
Le chasse-marée la Louise, c. Person. all. à Bordeaux.
Le chasse-marée la Marie-Josephe, c. Jeffroy, all. à Brest.
Le chasse-marée le Bon-Père, c. Poulignié, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée la Zoé, c. Trément, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée la Marie-Hyacinte, c. Louët, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée la Sainte-Anne, cap. Pinto, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée la Marie-Rose, capit. Largouet, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée le Saint-Joseph, cap. Robin, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée l'Aigle, c. Talhouarne, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée la Marie-Françoise, c. Lalhouarne, all. à Bordeaux.
Le sloop l'Aimable-Félix, cap. Pilon, all. à Bordeaux.

Le sloop l'Eole, c. Bellanger, all. à Caen.
Le sloop les Deux-Frères, c. Robert. all. à Caen.
Courtiers, MM. Dural, Gaillard et Pellecat.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 13 au 14

Sont descendus de Villequier :

Le brick la Virginie, c. Toquin, all. au Croisic.
Le chasse-marée l'Etoile-de-la-Mer, c. Matelot, all. à Marennes.
Le chasse-marée les Quatre-Sœurs, c. Lepan, all. à la Rochelle.
Le chasse-marée le Magnifique, c. Ezano, all. à Bordeaux.
La goëlette la Clara, c. Luco, all. idem.
Le ch.-m. le Pacifique, c. Laurent, al. id.
Le sloop la Jeune-Flore, cap. Savalle, all. au Havre.
Le chasse-marée, le Père-de-Famille, cap. Caloë, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée l'Alouette, cap. Berthin, all. à Bayonne.
Le sloop la Rosalie, cap. Persil, all. au Havre.
La goëlette la Lidie, cap. Breton, all. à la Rochelle.
Le dogre la Ville-de-Redon, cap. Morin, all. à Bordeaux.
Le dogre le Vélocifère, cap. Néel, all. au Havre.
La goëlette le Couziot, cap. Allard, all. à Bordeaux.
La bisquine la Diligente, cap. Hubert, all. à Barfleur.
Le smack hollandais Vrouw-Jantina, cap. Jans, all. à Elseneur.
Le brick le Succès, cap. Auliac, all. à Bayonne.
Le brick la Comète, cap. Magnan, all. à Dieppe.

Sont montés et posés.

Le chasse-marée l'Ami-de-la-Paix, c. Fardel, ven. de Bordeaux.
Le sloop l'Aimable-Désiré, c. Dubuisson, ven. d Honfleur. (*Calme.*)

PORT DE BORDEAUX.

Du 1er au 2, sont sortis de la rivière, la Carolina-Anna, cap. Chazal, all. à Charleston ; le Val-d'Or, c. Bureau, all. à la Martinique.

PORT DE MARSEILLE.

Le 5, sont sortis de quarantaine : le navire américain The Maine, cap Leach, ven. de Charleston ; les Cinq-Sœurs, c. Huet. Ce bâtiment était parti de Marseille, le 22 novembre 1822, en destination du Sénégal, les mauvais tems l'ont forcé de retourner dans le port.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, du 13 mars.

50 bonc. 27 tierc. 900 sacs café Porto-Ricco, à 1 fr. 55 c., en entrepôt.
100 sacs café Cheribon, à livrer, à 1 f. 45 c., en entrepôt.
400 balles coton Géorgie, à 1 fr. 15 c. acquitté.
45 balles coton Géorgie, à 1 fr. 13 c. 3/4, acquitté.
116 barriques 7 tierc. 11 quarts sucre brut, à 105 fr., acquitté.
49 barriques sucre brut, fine 4e., à 109 fr., acquitté.

Fécamp, 10 *mars*. — Aujourd'hui, à 4 heures et demie de relevée, un bateau pêcheur, commandé par le patron Fresbourg, d'Yport, a sombré sous voile vis-à-vis et à peu de distance de la batterie dite de Batilaux ; dix hommes composant l'équipage de ce bateau, ont été noyés.

NOUVELLES DE MER.

— On nous écrit de Boulogne, en date du 7 de ce mois :

Le 4 mars, le brick anglais Thomas, cap. J. Harris, s'est échoué sur la côte d'Ambletense, près Boulogne, dans sa traversée de Limerick à Londres. On espère sauver le navire et la cargaison. Le même jour, le brick anglais Sarah, cap. Owen Plyn, a été écrasé sur la côte de Grinez, près Boulogne, dans sa traversée de Cork à Londres. Le navire et la cargaison sont entièrement perdus ; deux matelots et un mousse ont été sauvés, le reste de l'équipage a péri ainsi qu'un passager et sa femme. Le sloop anglais le William, cap. William Tullredge, s'est brisé sur la côte de Berk, près Boulogne, dans sa traversée de St.-Michel à Londres. Le navire et la cargaison sont presque entièrement perdus. L'équipage, après de grandes souffrances, a été sauvé, à l'exception du mousse qui a péri. Le trois-mâts anglais Hypolita, cap. Coxhead, du port de 352 tonneaux, s'est échoué et brisé près le port de Boulogne dans sa traversée de la Havane à Londres. Il était chargé de sucre, cochenille, salsepareille, etc., et l'équipage a été sauvé. On a sauvé peu de débris. Le 5 mars, le sloop anglais The Sisters, cap. Kitto, s'est échoué sur la côte du Lowel, près Boulogne, dans sa traversée de Neath à Londres. L'équipage est sauvé. On espère renflouer le navire et sauver la cargaison.

THÉATRE DES ARTS.

CRISPIN MÉDECIN,
Comédie en 3 actes, de Hauteroche.

LES DEUX FORÇATS,
OU LA MENDIANTE DU PUY-DE-DÔME,
Drame nouveau en 3 actes, de MM. Bérlay, Carmouche et Poujol.

Première Représentation :

LE CODE ET L'AMOUR,
Vaudeville nouveau en 1 acte, de MM. Merle et Simonin.

Joseph de Préval,	MM. Raynal.
Luc de Préval,	Asme.
Eugène de Préval,	Félix.
Dumont,	Chardon.
Annette,	Mad. Thomassin.
Valets et Gardes-Chasse,	MM. des Choeurs.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LO, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

DIMANCHE.

24 Mars 1833.

N°. 102. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de la *Nacelle*, Place des Carmes, n°. 14, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Pichon-Tessier, rue de Richelieu, n°. 70. — Au Havre, chez Chaigneau, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

NÉOLOGIE. (Deuxième article.)

En disant que le peuple est la cheville ouvrière des langues, je n'ai fait que proclamer une vérité trop long-tems méconnue par les adorateurs de la souveraineté individuelle : vérité qui, pour s'être métamorphosée en axiôme sous la plume philosophique d'un écrivain célèbre, n'exclut cependant ni la participation des corps savans, ni l'influence de la cour même.

Mais comme la puissance est dans les masses, et non dans les individus, cette combinaison de divers influences sur la formation du langage, n'a de résultat durable, qu'autant qu'elle se forme dans l'intérêt général. Si le contraire arrive, alors plus d'équilibre; peu à peu l'influence des masses augmente, elle devient bientôt irrésistible, et le peuple prépondérant. C'est ainsi que tôt ou tard le tems immole à cet agent créateur, et les dédains de la cour, et la répugnance des savans; c'est ainsi que l'usage lui prépare un triomphe infaillible, en sanctionnant la plupart de ses innovations, presque toutes filles de la nécessité.

Nous ne sommes plus au tems où l'académie rendait des oracles, où la cour des rois était l'école par excellence. Le règne des illusions est fini; et le peuple, en reconquérant ses droits, a commencé la régénération de sa langue. Les efforts de l'orgueil seront vains : nous n'entendrons plus articuler le dialecte des privilèges. Déjà l'énergique éloquence de la tribune a succédé au mielleux langage des courtisans, et bientôt l'idiôme barbare du fanatisme et de l'arbitraire, aura fait place à une langue vraiment nationale !

La tribune, en effet, doit puissamment concourir à cette louable réforme, en exprimant par des termes nouveaux, les nouveaux besoins du peuple dont elle est l'organe. Et malgré les négligences qui, dans la chaleur des débats, peuvent échapper à l'orateur, la force argumentale d'un discours simple et profondément juste, offrira toujours une digue insurmontable aux idées paradoxales de ces hommes nés *pour le roman*, qui ne savent parler que la langue des fictions, et dont la muse poétique croit toujours chanter les déserts ou l'*ambroisie des rois*.

Il est facile de justifier cette influence nationale, si l'ancienneté de certaines institutions leur donne *seule* un caractère de légitimité : quoi de plus ancien, et par conséquent de plus légitime, que la puissance créatrice du peuple, cette émanation de la nature même, qui a précédé toutes les institutions humaines ?...

Oui, l'origine de la puissance du peuple, en matière de langage, remonte à l'origine du langage même; et, si quelquefois elle a traîné les chaînes du despotisme, les autres puissances humaines, forcées de céder à l'empire de l'usage, lui ont rendu souvent hommage.

En veut-on une preuve éclatante? que l'on trace le tableau des inventions grammaticales de toutes les classes de producteurs. On sera frappé du petit nombre de mots imaginés par des savans, ou nés dans la mollesse des cours, comparé à cette multitude de noms et d'autres mots utiles, qui se presseront à l'envi, sous les bannières du peuple.

Ainsi le peuple fut et sera toujours la cheville ouvrière des langues; mais ces productions grammaticales varient pour le goût et le genre, suivant le degré de civilisation des différens siècles. Quand les hommes s'éclairent, leur goût s'épure; et les mots qu'ils créent se ressentent de la délicatesse de leur oreille ou de la justesse de leurs idées. C'est précisément ce qui nécessite aujourd'hui le délaissement de tant de termes vieillis, trop dignes de figurer comme antiquités dans le vocabulaire d'une langue morte, pour rester dans la nôtre, dont la vie se renouvelle.

Je n'ai point voulu faire l'apologie du néologisme qui a, sans doute, de grands inconvéniens; mais seulement rappeler aux *immobiles* l'instabilité des choses humaines, et sur-tout celle des langues qui naissent, s'accroissent, éprouvent des variations continuelles, et périssent enfin comme les générations et les empires. J'ai voulu fixer de nouveau l'attention sur quelques-uns de ces mots dont l'obscénité contraste avec nos mœurs, ou qui rompent l'harmonie musicale par la rudesse ou la surdité de leurs sons. J'ai voulu prouver qu'il ne serait pas déraisonnable de songer au remplacement des mots devenus ridicules ou surannés par le progrès des lumières et de la raison, lorsque nous avons l'exemple d'avoir perdu tant d'anciens termes utiles restés sans équivalents. Enfin, j'ai essayé de démontrer qu'il n'y a point de privilége pour la création des mots, et que de quelque part qu'ils viennent, ils sont de bon aloi dès que le goût les soutient ou que l'usage les consacre.

S'il est dangereux de se livrer sans retenue au néologisme, le défaut contraire n'est pas moins condamnable; et le principe de regarder tout ce qui *est* comme sacré, prépare infailliblement à ses prôneurs des jours d'apathie et d'insouciance. Le tems, qui ne suspend point sa marche, entraîne tout avec lui, les choses et les hommes; et les hommes ni les choses ne peuvent demeurer stationnaires. Ainsi, l'usage de certains mots cesse avec l'existence de certaines conditions, l'empire de certaines idées, la vogue de certaines croyances. Ainsi de nouvelles croyances, de nouvelles idées, de nouvelles conditions amènent des termes nouveaux, et alimentent, par cette heureuse alternative, ce qu'on appelle la vie des langues.

Jean-Jacques

CONVERSATION.

— Avez-vous vu l'ordre qui règne dans le *Journal de Rouen*? Avez-vous reconnu le style?

— C'est du vieux!

— On y arrange joliment les journaux de l'opposition.

— Eh! C'est du vieux.

— Le *Journal de Rouen* a pourtant son gros bon tout sout comme un autre.

— C'est un conte.

— Et tous les hommes respectables, par leur âge, disent que vous avez grand tort de soutenir le parti des lettres....

— C'est un *conte de vieux!*....

ACCIDENS CAUSÉS PAR LE VENT.

Les tempêtes et les bourrasques de la dernière semaine, ont occasionné plusieurs événemens remarquables par leur singularité.

Un homme qui s'était présenté à la porte d'une chambre où l'on ne voulait pas qu'il entrât, a été tellement poussé par le vent, qu'il a pénétré à travers deux gardiens qui se trouvaient sur le seuil.

Un jeune homme s'est trouvé enlevé tout à coup, et transporté sur le balcon d'une dame dont il était vivement épris.

Un garçon qui devait se trouver à une affaire d'honneur, ayant été renversé par le vent, eut le malheur d'arriver quand son adversaire était parti.

Un négociant qui venait de tomber en faillite et qui allait se constituer prisonnier, eut sa voiture et ses chevaux entraînés, et se trouva tout à coup jeté en pays étranger.

Un jeune mousquetaire qui rejoignait son corps fut enveloppé par le vent, et rejeté dans le château de son père.

Un grand nombre d'individus ont été ainsi détournés de leur route et transportés où ils ne voulaient pas aller : un médecin s'est trouvé jeté dans un cimetière; M. J. L. au bureau du Miroir; un ivrogne dans la rivière, un député de l'opposition à la tribune du président de la chambre.

(*Miroir de la Somme.*)

MACEDOINE.

— Une souscription vient de s'ouvrir à Lyon pour décerner une couronne en or à un personnage récemment *empoigné*. Elle a été remplie à l'instant. Très-incessamment cette couronne lui sera présentée au nom des habitans de cette ville. (*Courrier des Spectacles.*)

L'exemple est bien contagieux aujourd'hui. Il n'y a que les *empoigneurs* qui sont sûrs de ne pas trouver d'imitateurs; mais l'exemple des *empoignés* sera couronné plus d'une fois.

— Dans le tems du fameux *Pacte-d'Union*, sous la minorité du roi, un cardinal italien qui parlait fort mal la langue de ceux qu'il opprimait, appelait ce traité le *pacqué d'ognon*. Un poète d'alors fit une chanson sur les mots que défigurait la mauvais prononciation du ministre. On en a conservé ce couplet :

Air : *Vive Henri IV.*

« De l'Italie
Le grand marchand d'ognons,
François, vous lie
Dans son *paqué d'onions*.
Voilà comme on lie
Les pauvres nations. »

Ces vers sont bien loin de valoir ceux de l'*Ode à l'Ail*, mais ils prouvent que les oignons avaient déjà inspiré les muses françaises.

— Le fameux acteur Kemble, frère de Mme Siddons, est mort le 6 mars, à Lausanne, âgé de 67 ans.

— On suppose que le directeur d'un théâtre de département a retardé les représentations de *Jean de Paris*, parce que dans cette pièce il est question de *batterie de cuisine*. Cette mesure a même alarmé beaucoup d'estomacs; et tous les ventriloques se sont demandé à l'oreille :

« Ait-on par quelqu'édit réformé la cuisine? »

— Plusieurs piétons sont venus se plaindre à nous, de la rapidité avec laquelle les cabriolets de place et toutes les voitures publiques parcourent les rues étroites de Rouen. Nous avons déjà eu lieu de remarquer plus d'une fois les suites malheureuses que pouvait avoir cette infraction aux réglemens de police urbaine. Nous savons bien qu'il est permis aux gens qui sont en voiture d'éclabousser ceux qui cheminent à pied; mais il n'est pas dit pour cela qu'on doive les écraser.

— On écrit de Dunkerque sous la date du 22 mars :

La journée d'hier a été remarquable en événemens malheureux; trois personnes ont été trouvées noyées. L'une d'elles est le sieur Schallier, boucher en cette ville, qu'on a retiré du canal de la *Cunette*, près du Pont-Royal, qu'il devait et qu'il aura peut-être cru traverser en se rendant chez lui pendant la nuit. Les deux autres ont été trouvées dans une des ouvertures pratiquées sur notre quai pour les opérations des travaux du port; elles ont été conduites à la morgue. On dit que l'une est un capitaine de navire et l'autre un bromelteur.

— En 1779, on refusa à Dorat de laisser représenter sa comédie de *Rosélide*, sous le titre de l'*Intrigant*. Sous l'empire, un auteur justement estimé, fut forcé de laisser dormir en porte-feuille une pièce intitulée *les Intrigants*. Aujourd'hui un pareil titre serait sans doute réprouvé par la censure. Il paraît, d'après toutes ces preuves, que les *Intrigans* ne veulent pas faire leur chemin sur la scène : ils se réservent probablement pour les *antichambres*.

— Linguet se permit de tourner en ridicule le maréchal de D..... Le maréchal *portant bâton*, se fâcha tout de bon; et comme ceux qui se fâchent, ont tort, on décocha contre le personnage, l'épigramme suivante :

« Monsieur le maréchal, pourquoi cette réserve,
» Lorsque Linguet hausse le ton,
» N'avez-vous pas votre bâton?
» Au moins qu'une fois il vous serve. »

— Nous rappelons à nos lecteurs, que toutes les fraîches nouvelles, relatives aux derniers événemens législatifs, se trouvent au bureau de *la Nouvelle*. On trouve aussi au même bureau, les ouvrages publiés par le libraire Plancher.

— Le rédacteur suprême d'une feuille qui est censée paraître dans le Finistère, vient de recevoir le titre de *bonhomme* correspondant de la société des *bonnes lettres*.

« Celso gaudere, et bene rem gerere Albinovano. »

— Nous apprenons que le *Petit-Courier des Dames* est resté en route, et qu'il n'a pu parvenir à continuer son chemin. Il était chargé d'un galant message que les *beaux-femmes* qui le rédigeaient avaient adressé aux *bons-hommes* qui le lisent. Cet accident nous surprend d'autant plus que le *Petit-Courier* nous semblait aller assez doucement pour devoir aller long-tems encore. Ce que c'est que de nous!

— Le prince de Galles, lors des tracasseries qu'il éprouvait au sujet de Mad. Fitz Herbert, disait un jour à M. Pitt, qui le plaisantait sur cette intrigue : « M. le ministre, vous êtes *un pie*. » Comme le prince prononçait mal les mots *une pie*, pour se ménager l'équivoque que le mot du ministre offrait en français; celui-ci répondit : *Prince, je consens bien à passer pour une pie; mais ma complaisance ne va jamais jusqu'à vouloir qu'on me confonde avec un pie.*

SPECTACLES. — Théâtre des Arts.

Première Représentation du CODE DE L'AMOUR.

Eugène, neveu d'un *procureur* qui cite toujours les articles du code, aime la jeune *Adèle*, fille d'un vieux soldat, qui n'est riche qu'en honneur. Le *procureur*, par avarice, ne veut pas entendre parler mariage; le père d'*Adèle*, par délicatesse et prévoyance, défend aux amans de se voir; mais enfin *Eugène* trouve le moyen de mettre son oncle en tête à tête avec la charmante *Adèle*, qui, en dépit du code, attendrit le *procureur*, et finit par épouser celui qu'elle aime.

Plus de gaîté que d'esprit, plus de situations intéressantes que de détails piquans, sont ce que nous avons remarqué dans ce vaudeville, qui n'offre rien de bien nouveau.

Il a cependant été accueilli avec beaucoup de bienveillance, et aura sans doute un grand nombre de représentations. Astruc joue le rôle du *Procureur* avec beaucoup de naturel et d'originalité.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL D'HONNEUR

OFFERT A UN GARDE NATIONAL.

Deuxième Liste. — Souscripteurs : MM.

Delacour fils, caporal de can.—Pouthonnier, gren.—Chion.—Le Gros, sap.-pomp.—Cardon, ex-adj.-major.—Lormier fils, gren.—Lancion aîné, gren.—Choquet fils.—Tellier.—Courieu.—Isidor Dupray, serg. de chass.—Prosper Dupray, serg. de chass.—Barbé, musicien.—Ch. Lefebvre, chass.—Boulan, gren.—Guillard, ex-off.—Chastel, chass.—Bellenger.—Marc, cav.—Guillon, gren.—Beaufout, adj.-s.-off.—Cretel.—Pinchon.—Barbier jeune.—Barbier aîné.—Lebrion-Villée.—Fréd. Daviel, gren.—Baraume père.—Maze.—Bellenoir, gren.—Dupray id.—Sellier id.—Couturier id.—Fronlin neveu id.—Le Bas aîné, chas.—Le Bas jeune.—Duval—Thorel.—Dupré, chas.—Dupré jeune, id.—Delaporte-Cuif.—Bertin-Melissent, cav.—Melissent.—Leroy, adj.-s.-officier.—Valde, gren.—Bougon fils, gren.—Anfry, gren.—Lefebvre père, ex-serg. de chas.—Vasselin, sap.-p.—Brunet, chass.—Lemonnier, gren.—Reiller fils.—A. Dieusy, chass.—Demi, ch.—Enault, ch.—Pertuzon.—Hamel.—Pierre Lesueur.—Play-Hue.—Marin Blanchemain.—Gottereau, serg.-maj.—Leblanc, chas.—Beauvais, gren. cassé.—Jobey, chass. cassé.—Vallée.—Fauquet, chas.—Godard.—Leclerc.—Héron, ch.—Ferment.—Gand.—Fauquet fils.—Pierre Delahaie.—Jean Leclerc, gren.—Jean-Franç. Décugés.—Cuif jeune.—Limare.—Truplin, gr.—Helfot, gren.—Vergis, chass.—Cherfils.—Poirier Paîné.—Robichon, chas.—Levasseur.—Hamard aîné, gren.—Duval.—Mondeville, chas.—Taupin, gren.—Lemonnier jeune, gren.—Gilles.—Dupont fils aîné.—Joseph Kahenn.—Ferdin. Roger.—Quesney, ch.—Narcisse Foury.—Hamel.—Gompil.—Chevillard, gren.—Dupont père.—Mayer Lambert, gren.—Brunswick, chas.—Berté, gren.—Laudrin, gren.—Carré, chas.—Gazé.—Guillot, sap.-p.—Lebelle.—Hervieu, serg.-chas.—Pertuzon jeune.—Dieusy père, vétéran.—Débus, gren.—Masse-Piaugé, chas.—Quenet, chas.—L. Dupont père.—Louis Dupont fils.—Leprêtre.—Quenet, chas. du 5e.—Aug. Dupont fils.—Vatinel, gren.—Duval, chas.—Pavie, chas.—Lannel.—Langlois aîné.—Adolphe Dujardin.—Gobert jeune, gren.—Rion.—Marquesy.—Manchon, gren.—Desrues, gren.—Morin, chass.—Pelletier jeune, gren.—Couture.—Cavelan.—Ch. Beaucourt, gren.—No. 1.—Jacques.—Samson, gren.—Quesnel jeune, gren.—Amiot, canonier.—Robichon jeune.—V. J. Baudry.—N. Lormier fils.—Ch. Lechandelier fils.—Duval.—Leroy, pomp.—Cacheux, ch.—Belioz, gren.—Lefebvre, gren.—Pigné fils, gren.—Gueroult-Curay.—Cabanon, cav.—Delavigne, gren.—Lefort, cav.—Brigulant, gren.—Batiste.—Benestiers.—Dupré fils, cavalier.—Dupré père.—P.-S. Morice, chass.—Guihon.—Malerre.—Hte Calbris, offic.—Loyer.—Leroux.—Bunny Gaban fils, chas.—Laurent Ouch.—Ambourg.—Revert, cav.—P. Emmap. Rouland.—Huntre-Legras.—Fortier.—Marc.—Thomas, ex-of.—Alexandre, of.—Ramilly, four. des s.-p.—Figuet, chas.—Pieton.—Mich. Langlois, gren.—Vaguien ex-chef de bat.—Lavallée.—Delarge.—Dubuc, gr.—E. Langlois.—Morel.—Joseph Vallery, gren. (178 souscripteurs.) *La suite à demain.*

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

Chargem. de la galiote *la Marie-Gabrielle*, du Havre, cap. *Rousselin*, venu du Havre.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

22 fûts potasse.—29 barriques sucre.—Crevel et coup.

954 bûches bois Campêche.—Tinel.—Ancelot.

24 balles de coton.—Ed. Quesnel aîné.

40 bûches bois Campêche.—A. ordre.

Le sloop *l'Aimable-Eugénie*, cap. *Liard*, ven. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle et fils.

Réclamateurs, MM.

440 hect. bled.—Cabanon.

87 tierçons riz.—Deschamps-Alexandre.

140 planches sap.—2 poutrelles dito.—Marc.

Chargem. du dogre *la Marie-Louise*, cap. P. P. *Pieques*, ven. du Havre.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

56 fûts potasse.—4 barriq. 1 tierçon sucre terré.—Lebaudy et Estienne fils aîné.

75 fûts huile de poisson.—G. Annoury.

527 bûches bois de Campêche.—F. Vanier.

8 barriq. sucre.—Fauvel le jeune.

1 baril beurre salé.—A ordre.

Chargem. du dogre *Pélagie*, du Havre, cap. *Dupont*, ven. du Havre.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

82 boucauts tabac en feuille. Crevel et C.

849 bûches bois de Campêche. Tinel.

Chargem. de la galiote *la Marie-Louise*, du Havre, cap *Ledentu*, ven. du Havre.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

42 colis effets à usage.—73 planches sap.

4 caisses porcelaine et verrerie.—87 fûts graisse de poisson.—Crevel et C.

66 balles coton.—E. Quesnel aîné.

17 sacs café.—Lebas fils.

407 bûches bois de Campêche.—A ordre.

Mouvement du 15 au 16 mars.

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-marée le Printems, c. Lac, de 61 tonn., v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie, gomme.

Le chasse-marée l'Alerte, c. Couedel, de 73 tonn., v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie, tafia.

Le chasse-marée l'Ernestine, c. Salvy, de 73 tonn., v. de Bordeaux, ch. de vin, tabac.

Le sloop l'Etoile, c. Guy-André, de 29 tonn., v. du Havre, ch. de vin, huile, goudron.

Le sloop l'Auguste, c. Bandine, de 68 tonn., v. du Havre, ch. de bois, tabac.

Le sloop l'Espoir-de-la-Paix, c. Liesse, de 75 tonn., v. du Havre, ch. de vin, potasse, savon.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le Charles, cap. Caucheis, all. à Caen, ch. d'engrais.

Le brick la Société, cap. Lecomte, all. à la Rochelle, lége.

Le brick l'Aimable-Société, c. Moiseau, all. à Noirmoutiers, idem.

Le dogre la Marie-Anne-Chérie, cap. Quemin, all. au Havre, idem.

La gribane la Caroline-Desirée, cap. Blondel, all. idem, idem.

Le brick la Nymphe, cap. Leconniat, all. à Paimpol, ch. de pierres meulières.

Le dogre la Petite-Louise, cap. Chufgnaud, all. à Brest, ch. de bois.

Le brick les Deux-Paulines, c. Blondel, all. et ch. idem.

La goëlette la Zélie, cap. Lagrange, all. à Lorient, ch. idem.

La goëlette la Clémence, c. Blondelet, all. à Brest, ch. idem.

La gribane, la Rosalie-Louise, cap. Postel, all. au Havre, lége.

Le sloop la Providence, c. Lesteven, all. à Bordeaux, idem.

La goëlette la Sainte-Anne, cap. Rio, all. à Bayonne, lége.

Le brick la Vénus, cap. Gilles, all. à Fécamp, ch. de bordages en bois de chêne.

La plate l'Auguste, cap. Corset, all. au Havre, lége.

Le sloop le Saint-Pierre, cap. Moulin, all. à Honfleur, ch. de fûts vides.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 14 au 15.

NAVIRES ENTRÉS.

Le paquebot Chesterfield, cap. Wood, ven. de Southampton, ch. de passagers.

Le trois-mâts le Charles, cap. Doulté, ven. de Saint-Domingue, ch. de café.

Le brick la Faune, cap. Morin, ven. de la Havane, ch. de café.

Le brick Iddo, cap. Spus, ven. de Savannah, ch. de coton.

Le brick le Casimir, cap. Laumone, ven. de Saint-Domingue, ch. de café.

Le brick la Forêt, cap. Perkuis, ven. de New-York, ch. de coton et de tabac.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick le Jules, cap. Petron, all. à la Guadeloupe, ch. de ballottages.

La goëlette la Rosalie, cap. Sauvage, all. au Sénégal.

Le trois-mâts Cadmus, cap. Richards, ven. de New-York, ch. dito.

Le trois-mâts russe Amphion, cap. Lithem, all. à Setuval, ch. dito.

Le trois-mâts la Ville de Saint-Malo, cap. Poirée, all. à Saint-Malo, sur lest.

Le brick la Petite-Louise, c. Bouteille, all. au Sénégal, ch. de ballottages.

Le brick la Rose, cap. Holt, all. à Saint-Domingue, ch. dito.

Le dogre l'Espoir, cap. Emens, all. au Sénégal, ch. dito.

La goëlette américaine Ann, c. Rousseau, all. à Boston, ch. de ballottages.

Le trois-mâts Emulous, c. Seylden, all. à la Nouv.-Orléans, sur lest.

Le trois-mâts l'Espérance, c. Duseuil, all. à Brest, ch. boulets, balles, sabres d'abordage.

Le trois-mats américain, l'Américan, c. Schew, all. à la Nouvelle-Orléans, ch. de dames-jeannes.

Le trois-mâts américain le Brauds, c. Steuihark, all. à la Rochelle, sur lest.

Le trois-mâts américain la Cérès, cap. Rogers, all. à Charleston, sur lest.

Le brick le Zelé, c. Morisse, all. à Cayenne, ch. de ballottages.

Le paket anglais le Prince-Cobourg, c. Page, all. à Southampton, ch. de passagers.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 14 au 15

Sont descendus de Villequier :

Le Petit-Philippe, cap. Lemaître.
Le Cosmopolite, cap. Néau.
La Victorine, cap. Mosson.
L'Accord, c. Vauquelin.
Le Charles-Ferdinand, cap. Landrin.
La Jeanne-Marie-Françoise, c. Leport
Le Jeune-Jean-Baptiste, cap. Nicolas.
Le Castor, cap. Collette.
La Jeune-Olimpe, cap. Heuzé.
L'Aurore, cap. Brasseur.

Sont descendus à la marée du 15.

L'Elisabeth, cap. Rappet.
Les Deux-Sœurs-Unies, cap. Varet.
Le Prosper, cap. Parrier.
Le Neptune, cap. Roturier.
L'Emile, cap. Bertaud.
La Jeune-Société, cap. Lesène.
La Ste-Catherine, cap. Garec.
L'Hypolite, cap. Gaston.
La Bonne-Aglaé, cap. Lefranc.
La Pauline, cap. Coste.
Le Gustave-Hypolite, cap. Coste.
Le Spéculateur, cap. Basset.
L'Union, cap. Philippe.
Le Désiré, cap. Hardevène.
L'Aimée-Honorine, cap. Hubert.
La Calipso, cap. Bourgeois.
Le Laurier, cap. Lemaurion.
L'Alcide, cap. Descamps.
Les Deux-Frères, cap. Souvillon.
Le Louis-et-Fanny, cap. Gonnier.
Le Jean-Baptiste, cap. Eon.
Le Nestor, cap. Lamaux.
Les Trois-Vertus, cap. Aliz.
L'Espérance, cap. Dupont.
L'Eugénie, cap. Monhuet.
L'Eleonore-Desiré, cap. Dubos.
L'Aurore, cap. Moreau.
Le Jeune-Léha, cap. Hamel.
La Jeune-Adèle, cap. Regnier.
La Virginie, cap. Toquin.
L'Etoile-de-la-Mer, cap. Matelot.
Les Quatre-Sœurs, cap. Lepan.
Le Magnifique, cap. Ezano.
Le Pacifique, cap. Laurent.
La Clara, capit. Luco.
La Jeune-Flore, cap. Savalle.
Le Père-de-Famille, cap Calvé.
L'Alouette, cap. Bertin.
La Rosalie, cap. Persil.
La Lydie, cap. Breton.
La Ville-de-Redon cap. Morin.
Le Vélocifer, cap. Néel.
Le Couzinot, cap. Allard.
La Diligente, cap. Hubert.
Le Succès, cap. Aulide.
La Comète, cap. Magnan.
Le Saint-Paul, cap. Simon.
Le smack hollandais Vrouw-Jantina, cap. Jans, all. à Elseneur.

Sont montés et passés debout :

La goliotte hollandaise Maria-Josina, cap. Munsteulam, ven. d'Anvers.

Le sloop français la Félicité, c. Masson ven de Barfleur, ch. de coton.

(*Vent Nord-Est.—Bon frais*).

AVIS DIVERS.

N°. 40.—On désirerait trouver UN JEUNE HOMME au-dessus de l'âge de 20 ans, qui connût la fabrique, et un peu la tenue des livres. On demanderait qu'il sût, sur-tout, bien ployer la marchandise.

S'adresser rue Grand-Pont, n°. 20.—.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
fermé le 6 Mars à 82f 30c

Jouiss. du 22 Mars 1823 77f 40c 55c 77f 25c 20c 25c 20c 30c 25 30c 50c 77f 45c 50c 35c 30c 35c 30c.

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1823, fin. 3 0
1824, 8 2 100f 25c
1825, 9 4 100f

Idem NOMINATIVES,

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.r °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
995f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.

SPECTACLES DU 16 MARS.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures.*)

AMBROISE,
OU VOILA MA JOURNÉE,
Opéra en 1 acte, de Mouvel et Dalayrac.

LE NOUVEAU SEIGNEUR DE VILLAGE,
Opéra en 2 actes, de MM. Creuzé, Favières et Boyeldieu.

LA CLOCHETTE,
OU LE DIABLE PAGE,
Opéra en 3 actes, de Théaulon et Hérold.

Azolin,	MM. Félix.
Le Sultan,	Noyrigat.
Bedour,	Bié.
Zédir,	Astruc.
Hispal,	Dumontier.
Le Chef des Bramines,	Valette.
Calenders,	Tanqueralle. Collange. Ploquin. Mignon.
Lucifer,	Mesd. Florini.
Palmire,	Pougaud.
Nair,	Thomassin.
La Mère d'Azolin,	Ferville.

THÉATRE FRANÇAIS.

(*On commencera à 6 heures 1/4.*)

L'AFRICAIN DE LA GUADELOUPE,
Comédie en 3 actes, de Mercier.

La deuxième Représentation de

REGULUS,
Tragédie nouvelle en 3 actes, de M. Lucien Arnault.

Régulus,	MM. Lagardère.
Manlius,	Ernest.
Licinius,	Casaneuve.
Publius,	Roche.
Amilcar,	Dormissel.
Un Romain,	Mouchot.
Attilie,	Mad. Lagardère.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRES LE PALAIS.

LUNDI.

17 Mars 1823.

N°. 103. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LE GLAND ET LE CHAMPIGNON.

Tombé du haut d'un chêne, un gland, par aventure,
Était gissant sur la verdure,
Côte à côte d'un champignon.
« Faquin ! dit le premier, d'où te vient cette audace,
De me traiter ici de pair à compagnon ?
Si près de ma personne occuper une place !
Eh ! qui t'a donc permis de croître dans ces lieux
Que, depuis deux mille ans, illustrent mes ayeux ;
Toi, race de fumier ? — Je ne suis qu'une bête,
Répond le champignon, son chapeau sur la tête :
Dire d'où je viens, qui je suis ?
Franchement, je l'ignore, et n'ai qu'une manière,
C'est de juger de l'arbre par les fruits.
Or, j'ai des qualités, soit dit sans vous déplaire,
Que prisent les gens délicats :
Et ces qualités-là, vous ne les avez pas.
— Comment, maraud !... — Tout doux, moins de colère :
De l'homme sensuel, je flatte le palais ;
Point de festins où je ne brille ;
A la table du riche on admet ma famille,
Et l'on vient me chercher jusqu'au fond des forêts.
Maintenant, répondez, beau sire,
Vous, si fier, vous, si glorieux,
Vous êtes le régal, de qui ?..... faut-il le dire ?
A ce mot le gland furieux
Allait à son voisin insulter de plus belle,
Quand, pour finir cette grande querelle,
Don pourceau, qui rôdait par-là,
Saisit le gland et l'avala.

Honneur aux rejetons d'une famille antique,
Lorsqu'en gloire, en vertus ils savent l'égaler !
Mais sans ce double titre, à quoi sert d'étaler
Un arbre généalogique ?

(M. Lebailly. *Fables.*)

SÉANCE D'UNE ACADÉMIE DE BONS-HOMMES.

(Présidence de M. Nérulous.)

A une heure et demie la séance est ouverte. M. le Président remplit le fauteuil. Les gardiens ont ordre de fermer les jalousies pour donner le moins possible accès au jour.

Les bancs se garnissent peu à peu ; mais on remarque que le côté le plus éclairé de la salle est vide. MM. *de Lourdoux*, *La Crecette*, *Alesan-Chassé*, se mettent au centre, et occupent chacun cinq à six places.

Diverses réclamations déposées sur le bureau sont appelées suivant l'ordre de leur numéro d'inscription.

M. *le Président* ordonne au rapporteur d'*empoigner* la parole.

M. *le Rapporteur* : M. Amédée de Tissot demande qu'il soit ordonné à tout poëte, rimeur, chansonnier, etc., de n'employer que des vers ultra-alexandrins de seize syllabes au moins. L'assemblée, après avoir délibéré sur l'importance de cette demande, a décidé que la demande serait prise en considération.

M. le Comte de Cœcus, aveugle, à Bagnolet, demande une pension d'*excellent homme de lettres*, et le traitement secret qui y est attaché, pour avoir démontré que le gaz brûlait et n'éclairait pas, et pour avoir vu dans un billet que Paoli écrivait à la mère de l'ex-empereur, que le nom de famille de l'usurpateur s'écrivait autrefois par deux *u*, *Buonuaparte*. Accordé sans opposition.

M. le vicomte de ***, voudrait qu'une commission fût extraite de l'assemblée pour décomposer une fiole d'eau imitée du Jourdain, et qu'elle certifiât jusqu'à quel point cette eau artificielle peut remplacer, au besoin, l'onde vierge du grand célibataire des fleuves de la fidèle Palestine. Accordé à l'unanimité et avec acclamation.

Le poëte *Desmasures*, connu par la *Fausse-Agnès*, fait honneur à l'honorable société, d'une barbe postiche, à l'aide de laquelle il a été à Jérusalem, en se faisant passer pour un juif qui allait vendre sa marchandise. La société accepte avec édification la barbe de circonstance, et en témoignant une vénération d'autant plus grande, que cette barbe est blanche.

L'auteur de la *Barbe-Bleue* demande aussi d'être admis à prouver que sa barbe a contribué à de très-bonnes œuvres. (Ordre du jour.)

Un littérateur de Rhodez supplie l'assistance de vouloir bien ordonner à son compatriote, M. de B.....d, de parler et d'écrire à la portée des gens qui écoutent et qui lisent. (Ordre du jour.)

Un économiste demande qu'il plaise à la société de supprimer les gratifications accordées aux talens médiocres, aux flatteurs serviles, aux journalistes calomniateurs.

M. l'*ab... Félé* : Mes chers frères, ou plutôt mes chers confrères, je prie, ou plutôt je supplie l'assemblée, ou pour mieux dire, la compagnie des bonnes-lettres, de passer non-seulement à l'ordre du jour sur cette proposition impie ; mais encore de la frapper de proscription, ou pour mieux dire, d'anathème (tout un côté : Oui ; proscrivons ; oui, anathématisons ! Ces douces vociférations causent un tel bruit, que M. le président, à plusieurs reprises, fait *sonner sa sonnette*.

Le bruit continue, et M. le président met son bonnet. Sa contenance sévère, son air calme, la forme de ce bonnet, qui rappelle un éteignoir, impriment un tel respect aux membres, que la tranquillité la plus parfaite se rétablit bientôt.)

M. le rapporteur, alors reprend la parole : Un puriste voudrait qu'on expulsât du langage parlementaire le mot *empoigner*. (Signe négatif de la part du président.) L'ordre du jour est demandé avec fureur...

M. le rapporteur continue : Le *Porculus* de Tivoly réclame l'expulsion de tous ceux qui écrivent par un *a*, les tems des verbes qui, avant Voltaire, s'écrivaient par un *o* ; et que l'on déclare oicides, les gens qui soutiendraient le parti de l'*a*, révolutionnaire contre l'*o* légitime.

Le rapporteur parlant au nom de la commission, croit que cette proposition doit être prise en considération (La droite : Oui, oui. Le centre : Attendez. La droite : Non, non, votons et dînons. Le centre : Oui, oui, dînons).

Un bruit sourd se fait entendre dans le corridor. Plusieurs gens à livrée se présentent, l'un d'eux s'avance, et en s'adressant au centre : Messieurs, j'ai des ordres à remplir, et je dois les exécuter ; je vais vous sommer par trois fois de venir dîner, et, si à la troisième sommation quelqu'un résiste, je me verrai forcé de faire mon devoir, et alors j'emp... Tous les membres sortent tumultueusement alors et se précipitent dans les issues. Le président déclare que la séance est *levée*.

Nota. Nous avons omis de dire que, lorsque M. Fêlé a pris la parole, un autre membre l'avait obtenue, et que M. le président l'a laissée à M. Fêlé. Le membre auquel le tour a été ravi, s'est alors écrié : *Je parlerai, M. le président ; l'heure du dîner viendra !*

M. le président : Je ne la crains pas.

— Quel est le plus sûr moyen de devenir le plus éloquent des membres d'une assemblée quelconque ?

— C'est de renvoyer tous ceux qui parlent mieux que vous.

— Quel est le mouvement oratoire le plus propre à entraîner ceux que l'on veut transporter ?

— C'est un mouvement en avant.

— Que peut-on employer de mieux pour réduire quelqu'un au silence ?

— Un baîllon.

— L'espionnage est-il une chose nécessaire dans un état ?

— Il est nécessaire à tous les états qui en ont besoin.

— L'espionnage est-il de droit civil ou de droit divin ?

— Il est de droit divin, parce que Dieu le fils a dit : Ils ont des oreilles et ils n'entendent point ! Ils ont des yeux et ils n'y voyent goutte ! ce qui suppose évidemment que le Créateur nous a donné des oreilles pour entendre, et des yeux pour y voir.

— La guerre est-elle un fléau ou un bienfait ?

— C'était un fléau du tems de la petite vérole, et elle est devenue un bienfait depuis la vaccine.

— Comment nommait on jadis les hommes que l'on prenait du sein de leur famille pour les envoyer à la guerre ?

— On appelait ces hommes le luxe de la *population* ; d'autres nommaient cela, *écumer le peuple*.

— S'il y avait trop de gens sur la terre, que feraient-ils ?

— Comme aujourd'hui, ils se mangeraient.

— Quel est le plus honnête du monde après un tartuffe ?

— Un jésuite.

MACÉDOINE.

— Voici des détails sur les nouvelles armoiries que vient d'adopter l'empereur du Brésil.

L'écu est de simple, chargé d'une sphère armillaire, écartelée par une croix de l'ordre du Christ, cerclée d'azur, à dix-neuf étoiles d'argent, par allusion aux dix-neuf provinces du Brésil. Ses supports sont deux rameaux figurés des plantes du café et du tabac (emblême de l'agriculture du pays), entrelacés et liés par un ruban vert et jaune-l'or : le tout est surmonté d'une couronne impériale.

Voilà donc le tabac et le café ennoblis dans le Brésil. Ce qui est d'un très-bon augure pour ceux qui font le commerce de ces denrées : car il est probable qu'ils pourront s'y livrer maintenant sans déroger.

—On espère que Talma et Mme Valmonzey arriveront vendredi à Rouen, pour y donner cinq représentations.

—On parle depuis quelques jours du mariage de M. A. B..... rédacteur à portefeuille de l'*Impartial*, avec Mlle Elise de Simiane, ex-rédactrice de feu le *Petit-Courrier-des-Dames*. Nous eussions cru peut-être cette nouvelle, si nous n'avions pas été informés que toutes les femmes qui rédigeaient le *Petit-Courrier*, sont des hommes de lettres

—Le *Miroir*, dans la liste qu'il donne des livres aux rabais, nous apprend que les *Œuvres de Pierre-Augustin de P...*, qui se vendaient 24 fr., avec portrait d'auteur, se donnent aujourd'hui pour 6 francs. Voilà un prix bien avili ; mais il a encore beaucoup à faire, avant de l'être autant que l'auteur.

—*Avis de Librairie.*—Les amateurs de livres sont prévenus que madame la comtesse de Genlis, qui auparavant se vendait au volume, ne se vend plus qu'à la livre.

—Le style commercial admet quelquefois aussi l'élévation des expressions épopétiques : il ne faut que savoir l'employer à propos. Un marchand d'étoffes de Montpellier écrivait à son correspondant à Elbeuf : « Monsieur, jé bous avais demandé » un drape humble et soumis, et en révanche bous m'en » enboyez un, fier et insolent. » Voilà ce me semble un exemple qui prouve d'une manière assez frappante qu'on peut mettre du sublime partout.

—Un voyageur qui a parcouru l'intérieur de l'Afrique, y a découvert un arbre sous lequel on ne peut passer sans s'exposer à devenir aveugle. Il est déja question d'acclimater cet arbre en France.

— M. G...d, qui a vu le stable *Moniteur* changer avec toutes les formes de gouvernement possible, nommait les trois colonnes du *Journal Officiel*, des *colonnes mobiles*. On lui a observé qu'il fallait plutôt les appeler les *colonnes d'Hercule*, et, eu égard à la bonhomie du journal, graver sur chacune d'elles : *Nec plus ultrà*.

— Dans le mot *Lourdoucix*, on trouve *lourd* avant tout, *doux*, *cr*, *dur* et presque *ordure* ; *dol*, *luxe*, *luxure* et presque *luxurieux*, *dix*, *rude*, *douleur*, *dru*, *louer* : il faut drait *à vendre*, etc., etc. ; mais je défie bien d'y trouver *conscience* ou *talent*.

—On prétend que l'amant de la Fée Urgèle, et plusieurs de ses adorateurs, ont été enlevés par un chevalier discourtois qui n'a pas mis dans ce procédé toutes les formes d'un bloens amoureux. On sait d'ailleurs qu'aujourd'hui tout s'enlève d'assaut.

—La romance du *Ménestrel* est chantée depuis ce matin par plusieurs amateurs. Le couplet suivant fait fureur :

« Cet heureux jour finit mes longues peines :
» D'un maître injuste a cessé le pouvoir.
» Faible vassal, je souffrais sans espoir.
» Ce fier baron est ici dans les chaînes. »

Des trouveurs d'énigmes croient que le baron dont on parle dans cette romance, est le baron Drôle ou Drôlichon.

—L'auteur de l'*Ode à la Pomme de Terre*, dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros, nous adresse une autre *Ode* qui est loin d'avoir été inspirée par ce sujet pourtant si fécond. L'émule de Pindare s'est abandonné, dans cette nouvelle composition, à un genre d'inspiration un peu plus noble, et il a senti, sans doute, qu'une lyre n'était pas faite pour célébrer une pomme de terre : ce n'est qu'au luth des *bons hommes* qu'il est permis de descendre aussi bas. Nous regrettons de ne pouvoir citer, par des raisons très-majeures, quelques-unes des strophes de cette pièce qui n'est dépourvue ni de verve ni d'intentions poétiques.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL D'HONNEUR

OFFERT A UN GARDE NATIONAL.

Troisième Liste. — SOUSCRIPTEURS : MM.

Léon Dupré.— Ed. Lemoine, grenad.—Ant. Bourcy, gren.—P. Cantel. —Brettéville fils, cav.—Pullivet.—Duchesne fils, gren.—Aug. Calbris.— Bataille.—Fréd. Bertubé.—Larrey, gren.—Grimpart.—Pernelle.—Sébast. Boom.—Guil. Angran.—Delaville, cav.—Mordant jeune.—Ad. Lelong.— Morel, vétéran.—Monfray jeune.—Alex. Chanu.—Lachaussée, grep.— Hardy, chas.—Eugène.—Varin.—J.-B. Chanu.—J. Yrain, ch.—Duval, gren.—L. Auber, of.—Hamard jeune, gren.—Selot, ex-cap. de chas.— Isidor Monfray, grenad.—Benj. Durécu, cav.—Guil. Durécu, cav.—L. Durécu, cav.—Alex. Durécu, cav.—Kibours.—Boufet.—Isaac Lévesque, ex-capit.—Pierre Lévesque.—Fr. Lévesque.—Pr. Lévesque.—Jéry aîné. Bossières, ex-cap.—Dubos, ex-four.—Delaunay, chas.—Jules Testu.— Gomet, gren.—Houssay, gren.—Hue, ex-of.—Laurent fils, gren.—Bourdon-Benard.—Guil. Dupray, chas.—Beranger.—Martin fils, ex-chef de b. —Crepet fils, gren.—Lagier, gren.—Leprieur.—Couillard-Fautral.— Pennetot fils.—Capon.—Machard.—Delaporte junior, chas.—Keittinger. —Taupehot.—Lachèvre, gren.—Parnasson, chas.—Aimable Fontaine, gr. —G. Gerdie, gren.—B. Aubé, gren.—Lefort, gren.—Deschamps, gren. —Brunctot, chas.—Thorel, gren.—Vigier, serg. de chas.—Brismontier. Bouvet, gren.—Léger.—Meugnier, gren.—Bréville.—Dupray.—Lemaignent.—Maillard.—Pochon, ex-chas.—Roquet, gren.—Roquet jeune.— Barél, chas.—Wehring, chas.—Vatquelin, chas.—Silvestre, adj.-s.-of.— Gouin, serg. de chas.—Selot père.—Boucher, chas.—Collot, chas.—Plantron, gr.—Angrand, chas.—Dijon, gr.—Gardin, chas.—Lecarpentier fils, capor. de chas.—Pelhaître, chas.—Lecomte, chas.—Alex. Desmolis, chas.—Hil. Fouque, ex-of.—Gervais.—Benj. Boumart.—Jacq. Hamel.— Mercier.—Quartier, gren.—Weick.—Baillot.—Roger, chas.—Epaigny. Bouvarlet, chas.—Carel, gr.—Cartier, vétér.—Hendron, serg.—Pierre, vétér.—Dupont, chas.—Duputel, ch.—Lefebvre, chas.—Delamare, ch. —Daguillon, ch.—Leroy, chas.—Fesarrd, chas.—Meublon, chas.—Mercier, chef des pomp.—Martin, ex-sous-lieut.—Pierre Martin, ch.—Parquet, chas.—Lucas, chas.—Lepetit, serg.-maj.—Lepetit jeune, chas.— Langlois, gren.—Gouget, chas.—Desmarets, gren.—Lavigne.—Douin, serg. de chas.—Piger, serg.—Ouin, chas.—Piquerel, chas.—Dujardin, chas.—Dechalé, serg.—Esnault père, vétér.—Esnault fils, ex-caporal.— Vauchel, chas.—Zemmer, chas.—Vignerard, gren.—Madeline, gren.— Heude, gren.—Agnesy, can.—Lefebvre, gren.—Larcher, gren.—Lecerf, vétér.—Malsonronne aîné, gren.—Dienty, of.—Petit-Lagenil, offic.— Lainé, gren. cassé par ordon.—Masson.—Savary, gren.—Vire, gren.— Lievin, chas.—Lemarchand.—Godelard, capor. de gren.—Cation, id.— Brisset.—Picard, capor. de gren.—Neveu, gren.—Leroy, gr.—Fourbier, gren.—Liard neveu.—Cain, gren.—Leclair jeune.—Leclair aîné.—Mispolet, chas.—Léric, chas.—Dumort, chas.—Hébert, chas.—Gonfreville, gren.—Vallée aîné, gren.—Morice, chas.—Longuemare ch.—A. Ledun, chas.—L. Delisque, ch.—Bonsigny, chas.—Delamare, ch.—Lercier, ch.— Seigneur, chas.—Renault.—Chauvière aîné, caporal de gren.—Duchemin gren.—Guerôult-Ladéré, gren.—Duval-Liard, gren.—Quimbel.—Closmenil père.—Closmenil fils.—Meslier, can.—Beauchamp, ex-adjudant.— Boucher.—Jobin, gren.—Ch. Antil, gren.—Leloir, vétéran.—Aristide. —Durand, chass.—Lefebvre, chass.—Daguillon, gren.—Blanchemain p. vétéran.—Blanchemain fils, ex-off.—Laurent Blanchemain, vétéran.— Pennetot.—Thomas fils, gren.—Beaudouin, gren.—Bonneuil.—Guillemain, gren.—Yvost.—Vasseur, pompier.—Frisard, gren.—Gauthier-Leray, gren.—Alphonse Gilles, gren.—Lavernos, chass.—Gronvel, grenad. —Bierment, grenad.—Hanin, grenad.—Saint-Lieu.—Chemin, chass.— Flambart, gren.—Gust. Dujardin.—Demion.—Vitrac, chass.—Chardinier chass.—Nibel.—Bunout, grenad.—Roussel, grenad.—Léon Wels.— Félix Testu.—Tétrel.—Durier, grenad.—Lepetit, musicien.—Tedisut. Angelman.—A. Lefebvre, ex-grenad.—Lefebvre aîné.—A. Duval.—Duboc aîné, grenad.—Amable Duboc.—Eugène Duboc.—Auguste Duboc. —Margot, serg. de chass.—Duvéré-Beljambe, serg. de chass.—Etienne Roussel, serg. de chass.—Amable Charles.—Jules Ouin, chass.—Bunel. —Manuel.—Bertilleux.—Laurent.—Carré, chass.—Levasseur, grenad.— Dedessuslamare, grenad.—Hodouin, caporal.—Templier, grenad.—Lecointre.—Neveu.—Godebin fils.—Delisle, chass.—Aubron, ch.—Bertin père, ex-officier.—Duchesne, chass.—Bénard.—Billard, grenad.—Jaquet, fils, grenad.—Gellouin fils, grenad.—Cartier fils, caporal de chass.— Deplnay, maréchal-des-logis de la garde à cheval.—Templier, grenad.—Lenormand jeune, grenad.—Cuisinier, idem.—Goumet-Désaubris, idem.—Loquet, chass.— Delamare, idem.—Félix Bapaume, idem.—Quinet, sergent de chass.— Turgis, cap. des pomp. de Darnétal.—Lucas, ex-lieutenant.—Trehan, sapeur-pompier.—Lemaître, grenad.—Alph. Lefebvre, fourr. de grenad.— Lefebvre fils, serg. de grenad.—Faucon, chass.—Renault, id. (260 souscripteurs). Total jusqu'à ce jour, 578—*La suite à demain.*

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

Calais, 9 mars. La goëlette la Félicité, de Morlaix, cap. Landel, chargée de trefle, en destination pour New-Castle, s'est perdue, le 7 de ce mois, à l'entrée du port, où elle avait essayé d'entrer à mer mi-pleine, par suite d'une forte voie d'eau qu'on avait découvert à bord. L'équipage s'est sauvé, mais le navire et la cargaison sont perdus : la mer ayant fracassé le bâtiment qui s'est ouvert une heure près avoir touché.

Hier, à onze heures du soir, le brick la Marie, de Cherbourg, c. Flambart, parti de Dunkerque avec un chargement de charbon de terre, en destination pour Rouen, s'est également jeté à la côte. On a sauvé l'équipage, mais il est présumable qu'on ne pourra renflouer le navire.

Le capitaine du brick le César, arrivé de Bourbon à Marseille, rapporte que le capitaine Burle, du vaisseau l'Epaminondas, et le vaisseau le Caraïbe, étaient arrivés à l'Ile-de-France les 6 et 7 octobre. Le capitaine Rebufat, du brick le Pierre, devait partir incessamment pour Marseille, et le brick le Jeune-Alphonse, c. Emeric, pour Gênes. Le 14 février, aux environs de Madère, il a parlé au cap. Monier, commandant le vaisseau la Thétis, parti le 21 janvier de Bordeaux, all. à la Guadeloupe. Le 17 dudit, sur le cap Saint-Vincent, il a parlé au commandant du brick de guerre espagnol le Saint-Joseph, qui était depuis 3 mois en croisière contre les corsaires insurgés.

— Le St.-Victor, de Rédon, chargé de vin et eau-de-vie, dont environ 80 barriques ont été sauvées, s'est perdu au cap d'Ailly, à une lieue et demie de Dieppe. On n'a trouvé personne à bord.

— Le Turenne, cap. Josse, qui était entré de relâche à Dieppe, ven. de la Rochelle, destiné pour St.-Valery-sur-Somme, avec un chargement de vin et eau-de-vie, s'est échoué en sortant du port. On a débarqué les marchandises qui vont être mises en magasin. Le bâtiment a été relevé et est rentré dans le port où on le répare.

MARINE.

Le commissaire de la marine, à Fécamp, prévient le public que 23 barriq. de vin, portant la marque AR MBC, n°. 3, et une barriq. contenant environ 160 pots esprit de vin, marquée, B, n°. 166, ont été sauvées et recueillies les 6, 7 et 8 de ce mois, sur la côte de Saint-Pierre-en-Port.

Une autre barriq. de vin, au tiers vide et marquée, a été sauvée à Fécamp, le 12 dudit mois. { B, A, CG, E } n°. 100.

ARRIVAGES.

Marseille, 10 mars.—Le brick le César, cap. Naud, ven. de l'Ile-de-France et de l'île Bourbon, d'où il est parti le 17 novembre, ch. de 2000 sacs sucre, 400 sacs café, 300 sacs poivre, et 40 bal girofle.

— Est entré en quarantaine : Le navire américain Glide, c. Endicon, venant de Richemond.

PORT DE DUNKERQUE.

Le 10 mars est entré :

L'Isis, cap. Morel, en relâche, ven de Rotterdam et all. au Havre.

Sont sortis :

Le Saint-Jean, cap. Fauquet, all. au Havre.

La Jeune-Estelle, cap. Magnan, all. au Havre.

Le Jeune-Victor, cap. Mounier, all. au Havre.

Le Jeune-Père-de-Famille, c. Olivier, all. à Honfleur.
Le Ménager, c. Olivier, all. à Dieppe.
Le Saint-Jacques, cap. Pelletier, all. à Fécamp.
La Jeune-Camille, cap. Simon-Lefrançois, all. à Rouen.
La Marie, cap. Flambart, all. à Rouen.
La Jeune-Sophie, cap. Vermont, all. à Rouen.
Le Saint-Pierre, cap. Flambart, all. à Rouen.
L'Agile, cap. Frigoult, all. à Rouen.
La Paix, cap. Hochet, all. à Rouen.
La Providence, cap. Letellier, all. à Rouen.

LORIENT, 5 mars.

Sont entrés les 2 et 3 :

La Natalie, cap. Guerchais, ch. de gournables. — l'Ange-Gardien, c. Jouan. — le Petit-Félix, cap. Desbois, ch. de diverses marchandises. — le Saint-Louis, cap. Gayer, ch. de Salaison. — la Lucie, cap. Dussac, ch. de fer.

Sont sortis du 1er. au 3 :

Le Courrier, cap. Blaise, all. de Benandet à Lisbonne, ch. seigle. — la Catherine, cap. Kerserho, all. à Rouen, ch. de vin. — le Jean-Baptiste, c. Eon, et la Concorde, c. Prevost, all. de Bordeaux à Rouen, ch de vin.

NANTES, 10 mars.

Les affaires commerciales ont continué à être calmes pendant la semaine qui vient de s'écouler. On cite seulement quelques sacs sucre Bourbon, bonne 3e., v. 102 fr. 50 c. Les bruts Guadeloupe et Martinique sont toujours tenus sur le pied de 105 fr. la bonne 4e.; mais il ne se présente aucun acheteur à ce prix. Les raffinés ont faibli; on aurait les quatre caissons de 345 à 350 le kil. Quelques balles de café Bourbon ont été placées à 440; on demande 3 fr. 90 c. à 4 fr. pour le Saint-Domingue; les autres qualités ne sont nullement demandées. Il s'est vendu vingt-six balles et balots coton Saint-Domingue à 130 fr., le Caroline marchand s'est payé jusqu'à 145 francs, par cinq et dix ballots. Il reste à peine à peine vingt caisses indigo Bengale sur notre place. Les détenteurs sont fermes dans leurs prétentions.

Le savon bleu pâle s'obtiendrait à 73 f.

Les froments, et par suite les autres grains, légumes et farines sortent de l'oubli presque complet où ils étaient tombés depuis longtems. Cette faveur tient aux besoins manifestés pour Bayonne, Bordeaux et Toulouse. Cote :

Froment de Machecoul, 280; du bas de la Loire, 305 à 315 f.; du haut de la Loire, 280 à 290 f.; seigle, 170 à 180; orge, 150. avoine grosse, 120 à 130 dito petite, 110 à 115 f.; haricots blancs, peu recherché, 180 à 190 f. les 15 hectol.

Farine fleure de froment, 58 f.; 2e qualité, 48 f., le sac de 159 kil. ort.

Vin de pays, soutiré, première qualité, 38 à 42 f.; deuxième, 33 à 36 f.; troisième, 27 f. 50 c. à 28 f. 50 c. la barrique. Les achats continuent.

3/6 tombés à 5 60 et 5 70 la velte. Cet article a une demande bornée.

POUR LES COLONIES ESPAGNOLES ET LE BRÉSIL.

— *Pour la Havane.* — Le navire américain América, cap W. Graves, de 270 tonn., fin voilier, doublé en cuivre, partira pour la Havane, très-incessamment, ayant la plus grande partie de son chargement en magasin. Il offre les ménagemens les plus agréables pour les passagers, et on parle français à bord.

PORT DE ROUEN.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Thérèse-Désirée, cap. Boursier, 19 tonn., ven. du Havre, ch. Brai, bois de Campêche.

Le Smack oldembourgeois Vrouw-Gesina, cap. Laarman, 63 tonn., ven. de Londres, ch. machine à vapeur.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick l'Activité, cap. Guichon, ven. de Londres, ch. café, plomp.

Le brick la Caroline, cap. Soupat, ven. de Londres, ch. café, plomb.

Le houri le Jeune-Henri, cap. Jegi, ven. de Dunkerque, ch. de charbon.

La galiotte hollandaise Vreindscheff, cap. Martens, ven. d'Amsterdam, ch. fromage.

Le sloop Louis et Fanny, cap. Gounier, ven. de Rouen, sur l'est.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le trois-mâts américain l'Impérial, cap. Perrier, ven. de Bordeaux, sur lest.

Le trois-mâts américain, Warrington, ven. de Bordeaux, sur lest.

Le trois-mâts la Bayonnaise, cap. Feret, ven. de Thily, ch. balotages.

Le paquebot anglais Lady-Wellington, cap. Wellington, ven. de Southampton, ch. de passagers.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier : le 15 et descendus le 16 :

Le Régulus, cap Levreux, all. à Brest.
La Jenny, c. Bestaux, all. à St.-Malo.
Le Lovise, cap. Berglund, all. à Bord.
La Jeune-Eugénie, c. Colombel.
La Jeune-Nanon, c. Malié.
La Sainte-Anne, c. Labour.
La Société, c. Delafarge.
L'Achille, c. Ridoret.
La Mélie, c. Helly.
La Félicité, c. Lemenu.
Le Bienfaisant, c. Grout.
La Mère-de-Famille, c. Tuboeuf.

Sont montés et posés à la marée du matin, le 16:

Le dogre l'Heureux, c. Ligoffe.
Le sloop le Clairvoyant, c. Julienne.
Le chasse-m. l'Enfant-Prodigue, c. Prard.
La gribane l'Euphrosine, c. Bellefemme.
La gribane la blonde, c. Auzoult.
La gribane la Jeune-Elise, c. Morand.

Sont montés et passés debout :

Le chasse-marée . . . . . c. Blanche.
— le Saint-Pierre, c. Jouellec.
— le Jeune-Mentor, c. Dano.
L'Auguste et Pierre, cap. Maillet.
Les Deux-Cousines, cap. Follange.
Le Jean-Baptiste, cap. Marière.
La Perle, cap. Guichon.
La Louise, cap. Hubert.
L'Auguste, cap. Noël.
Le Pallas, cap. Sams-Searl.
Le Pliny, cap. Benjamin Buttalt.
Le James et Mary, cap. Thond-Young.

Vent de Nord Nord-Est, vent frais.

AVIS DIVERS.

N°. 41.—*Vente volontaire pour cause de cessation de Commerce.*

Mercredi prochain 19 mars, 9 heures du matin, et jours suivans, tant que besoin sera, en une Maison sise à Rouen, rue Crevier, N°. 15, il sera, par l'un de Messieurs les Commissaires-Priseurs de cette ville, procédé à la vente volontaire, pour cause de cessation de commerce, de divers MEUBLES, EFFETS et MARCHANDISES.

Meubles, consistant en ustensiles à usage de fabrique, chaises, tables, buffet, armoires, commodes, boiseries, moulins à rouler et à ourdir, bobines, tuyaux, paniers, etc.

Marchandises, en une grande quantité de pièces de coton de Rouen, de divers dessins, laizes, qualités et numéros.

Cette vente aura lieu à la requête, aux charges, clauses et conditions qui seront énoncées au procès-verbal et annoncées lors de son ouverture.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures.*)

LES DEUX PÈRES,
OU LA LEÇON DE BOTANIQUE,
Vaudeville en 2 actes, de Dupaty.

LES FAUSSES CONFIDENCES,
Comédie en 3 actes, de Marivaux.

M. Monrose, premier comique du Théâtre-François, remplira le rôle de *Dubois*

Dorante,		Saint-Elme.
Remi,		Bié.
Lubin,		Mouchot.
Le Comte,		Roche.
Le Jouailler,		Valette.
Un Laquais,		Seillier.
Aramante,	Mesd.	Legrand.
Madame Argante,		Duverain.
Marton,		Durand.

LE GRONDEUR,
Comédie en 3 actes, de Bruis et Palaprat.

M. Monrose remplira le rôle de *Lolive*.

Fadel,		Mouchot.
Grichard,		Guyaud.
Thérignan,		Roche.
Ariste,		Casaneuve.
Monder,		Ernest.
Mamura,		Raynal.
Un Laquais,		Seillier.
Monsieur Rigault,		Valette.
Brillon,		Fan-Mouchot.
Clarice,	Mesd.	Saint-Elme.
Hortence,		Laloi.
Cateau,		Durand.
Rosine,		Duruissel fille

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

MARDI.

28 Mars 1823.

N°. 104. 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Barrset-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

UN DINER DE CLERCS.

CHANSON.

Air : *Déguisez-vous, déguisez-vous.* (des Deux Edmond.)

A ce banquet qui nous rassemble,
Pour nous contenter tous ensemble,
Amis, je chante dans mes vers
Les droits des clercs. (*bis.*)
Maints et maints plaideurs sans ressource,
Sondant le désert de leur bourse,
Connaissent trop, pour leur malheur,
Les droits du procureur. (*bis.*)

Approchez, gentille orpheline;
Si votre tuteur vous chagrine,
De vos intéressans revers
Parlez aux clercs. (*bis.*)
Mais, vous, filles par trop majeures,
Qui bavardez pendant des heures,
De vos procès, de vos douleurs,
Parlez aux procureurs. (*bis.*)

Aimables femmes négligées,
Et de vos époux outragées,
Pour vous venger de ces pervers,
Parlez aux clercs. (*bis*)
Mais, vous, effrayantes Lucrèces,
Qu'offenseraient douces caresses,
Ah! contez vos peines ailleurs:
Parlez aux procureurs. (*bis*)

Venez, jeune et charmante veuve,
Lasse d'une pénible épreuve;
Nos bras, nos coeurs, vous sont ouverts:
Parlez aux clercs. (*bis*)
Mais, vous, vieilles sempiternelles,
De force au veuvage fidèles,
Du défunt, objet de vos pleurs,
Parlez aux procureurs. (*bis*)

Vous qui, sans la taxe inhumaine,
Payez grassement notre peine
Par des émolumens offerts,
Parlez aux clercs. (*bis.*)
Cliens remplis de défiance,
Vous qui, pour la reconnaissance,
Sur le tarif réglez vos coeurs,
Parlez aux procureurs. (*bis*)

Reny, quand votre main savante
Garnit une table qui tente,
Ah! fût elle de cent couverts,
Parlez aux clercs. (*bis.*)
Mais, quand il faudra qu'on écarte
Le coût de la fatale carte,
Vous devriez bien, cher traiteur,
Parler au procureur. (*bis.*)

DICTIONNAIRE D'ANECDOTES SUISSES.

(1 vol. 1823. Prix : 3 fr. 50 c.)

Les plus belles pages de l'*Histoire des Suisses* sont écrites. Ces pages sont immortelles comme les exploits de ceux qui achetèrent, au prix de leur généreux sang, le premier bien, la liberté! Ce que les suisses ont fait pour secouer le joug de la maison d'Autriche, est incroyable, et si l'époque de la conquête de leur indépendance était plus éloignée de nous, on mettrait au nombre des fictions les efforts, les exploits et les travaux de ces braves montagnards. Ils les expient aujourd'hui, et cette liberté, dont naguères ils étaient si fiers, n'est presque plus pour eux qu'un être de raison. Depuis qu'ils ont vendu leurs bras aux autres nations, qu'ils ont servi d'instrument à toutes les volontés et à toutes les passions (1), ils sont retombés au niveau des monarchies absolues, et si quelques cantons conservent encore le feu sacré, les autres n'ont pas même l'ombre de ce qu'il leur plaît d'appeler une république. Les suisses ont oublié ces vers écrits en vieil allemand sur la porte d'une chapelle élevée à un de leurs libérateurs :

» *Ici fut tué par Tell, le superbe Gessler. Ici est le berceau de la noble liberté des suisses, en* 1307. *Combien durera-t-elle? aussi long-tems que nous ressemblerons à nos ancêtres.* »

Et cette ressemblance s'efface tous les jours; il suffit, pour s'en convaincre, de lire le *Dictionnaire* que nous annonçons. Nous allons choisir deux ou trois anecdotes qui donneront une idée de cette compilation.

(1) Lisez les *Confessions de J. J. Rousseau*, et le *Voyage des Frères Bachaville.*

Le brick l'Eugénie, c. Allard, v. idem.
Le sloop l'Aimable-Victor, c. Play, v. de Rouen.
—le Bien-Aimé, c. Lemieux, v. idem.
—la Francine, c. Renaut, v. de Rouen.
—la Clémentine, c. Paris, v. de Rouen.
—l'Espoir, c. Lemoine, v. de Rouen.
—la Cécile, c. Daufresne, v. de Rouen.
—l'Espérance, c. Thien, v. de Rouen.
—le Jeune-Edouard, c. Ménage, v. id.
—le petit-Edouard, c. Brisson, v. idem.
—les Trois-Sœurs, c. Postel, v. idem.
Le chasse-marée le Grand-Frédérick, c. Tréhudic, v. de Rouen.
Le chasse-marée l'Aimable-Virginie, c. Vallée, v. de Rouen.
Le dogre le Jeune-Emile, c. Fonteneau, v. de Rouen.
Le brick le Passe-Partout, c. Métayer, v. de Rouen.
Le sloop l'Alcide, c. Descamps, v. idem.
—l'Adèle, c. Lerat, v. de Rouen.
—la Jeune-Elise, c. Pain, v. de Rouen.
—l'Alexandre, c. Roussel, v. de Rouen.
Le brick les Deux-Amis, c. Chevallier, v. de Noirmoutiers.
Le chasse-marée l'Elie-Marie, c. Chrétien, v. de Croisic.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le chasse-marée la Robet-Catherine, c. Letelhoers, all. de Rouen.
Le chasse-marée la Jeune-Julienne, c. Lamer, all. à Rouen.
Le chasse-marée la Sainte-Barbe, cap. Leret, all. de Rouen.
Le chasse-marée l'Anne-Marie, c. Laurent, all. de Rouen.
Le chasse-marée la Petite-Ernestine, c. Salvy, all. de Rouen.
Le chasse-marée le Saint-Clément, c. Lalhouarne, all. à Rouen.
Le sloop la Félicité, c. Lihard, all. à Rouen.
Le chasse-marée le Triton, cap. Largouet, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée la Providence, capit. Lecorre, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée l'Aimable-Marie, cap. Lefloch, v. de Bordeaux.
Le chasse-marée la Louise, c. Person, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée la Marie-Josephe, c. Jeffroy, all. à Brest.
Le chasse-marée le Bon-Père, c. Poulignié, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée la Zoé, c. Trément, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée la Marie-Hyacinte, c. Louët, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée la Sainte-Anne, cap. Pinto, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée la Marie-Rose, capit. Largouet, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée le Saint-Joseph, cap. Robin, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée l'Aigle, c. Talhouarne, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée la Marie-Françoise, c. Lalhouarne, all. à Bordeaux.
Le sloop l'Aimable-Félix, cap. Pilon, all. à Bordeaux.

Le sloop l'Eole, c. Bellanger, all. à Caen.
Le sloop les Deux-Frères, c. Robert, all. à Caen.
Courtiers, MM. Dutal, Gaillard et Pellecat.

PORT DE QUIBERON.

Mouvemens du 12 au 14

Sont descendus de Villequier :

Le brick la Virginie, c. Tognie, all. au Croisic.
Le chasse-marée l'Etoile-de-la-Mer, c. Matelot, all. à Marennes.
Le chasse-marée les Quatre-Sœurs, c. Lepan, all. à la Rochelle.
Le chasse-marée le Magnifique, c. Ezano, all. à Bordeaux.
La goëlette la Clara, c. Luco, all. idem.
Le ch.-m. le Pacifique, c. Laurent, al. id.
Le sloop la Jeune-Flore, cap. Savalle, all. au Havre.
Le chasse-marée, le Père-de-Famille, cap. Caloé, all. à Bordeaux.
Le chasse-marée l'Alouette, cap. Berthin, all. à Bayonne.
Le sloop la Rosalie, cap. Persil, all. au Havre.
La goëlette la Lidie, cap. Breton, all. à la Rochelle.
Le dogre la Ville-de-Redon, cap. Morin, all. à Bordeaux.
Le dogre le Vélocifère, cap. Néel, all. au Havre.
La goëlette le Couriot, cap. Allard, all. à Bordeaux.
La bisquine la Diligente, cap. Hubert, all. à Barfleur.
Le smack hollandais Vrouw-Jantina, cap. Jans, all. à Elseneur.
Le brick le Succès, cap. Auliac, all. à Bayonne.
Le brick la Comète, cap. Magnan, all. à Dieppe.

Sont montés et posés.

Le chasse-marée l'Ami-de-la-Paix, c. Fardel, ven. de Bordeaux.
Le sloop l'Aimable-Désiré, c. Dubuisson, ven. d'Honfleur. (*Calme.*)

PORT DE BORDEAUX.

Du 1er au 2, sont sortis de la rivière, la Carolina-Anna, cap. Chazal, all. à Charleston ; le Val-d'Or, c. Bureau, all. à la Martinique.

PORT DE MARSEILLE.

Le 5, sont sortis de quarantaine : le navire américain The Maine, cap. Leach, ven. de Charleston ; les Cinq-Sœurs, c. Huet. Ce bâtiment était parti de Marseille, le 22 novembre 1822, en destination du Sénégal, les mauvais tems l'ont forcé de retourner dans le port.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, du 13 mars.

50 bouc. 27 tierç. 900 sacs café Porto-Rico, à 1 fr. 55 c., en entrepôt.
100 sacs café Cheribon, à livrer, à 1 f. 45 c., en entrepôt.
400 balles coton Géorgie, à 1 fr. 15 c. acquitté.
45 balles coton Géorgie, à 1 fr. 13 c. 3/4, acquitté.
116 barriques 7 tierç. 12 quintaux sucre brut, à 105 fr., acquitté.
49 barriques sucre brut, fine 4e., à 109 fr., acquitté.

Fécamp, 10 *mars*. — Aujourd'hui, à 4 heures et demie de relevée, un bateau pêcheur, commandé par le patron Fribourg, d'Yport, a sombré sous voile vis-à-vis et à peu de distance de la batterie dite de Batilaux ; dix hommes composant l'équipage de ce bateau, ont été noyés.

NOUVELLES DE MER.

— On nous écrit de Boulogne, en date du 7 de ce mois :

Le 4 mars, le brick anglais Thomas, cap. J. Harris, s'est échoué sur la côte d'Ambleteuse, près Boulogne, dans sa traversée de Limerick à Londres. On espère sauver le navire et la cargaison. Le même jour, le brick anglais Savannah, cap. Owen Flyn, a été écrasé sur la côte de Grinez, près Boulogne, dans sa traversée de Cork à Londres. Le navire et la cargaison sont entièrement perdus ; deux matelots et un mousse ont été sauvés, le reste de l'équipage a péri ainsi qu'un passager et sa femme. Le sloop anglais le William, cap. William Tullrodge, a été brisé sur la côte de Berk, près Boulogne, dans sa traversée de St.-Michel à Londres. Le navire et la cargaison sont presqu'entièrement perdus. L'équipage, après de grandes souffrances, a été sauvé, à l'exception du mousse qui a péri. Le trois-mâts anglais Hypolita, cap. Cotheed, du port de 352 tonneaux, s'est échoué et brisé près le port de Boulogne dans sa traversée de la Havane à Londres. Il était chargé de sucre, cochenille, salsepareille, etc., et l'équipage a été sauvé. On a sauvé peu de débris. Le 5 mars, le sloop anglais The Sisters, cap. Kitto, s'est échoué sur la côte du Lowel, près Boulogne, dans sa traversée de Neath à Londres. L'équipage est sauvé. On espère renflouer le navire et sauver la cargaison.

THÉATRE DES ARTS.

CRISPIN MÉDECIN,
Comédie en 3 actes, de Hauteroche.

LES DEUX FORÇATS,
OU LA MENUISIER DU PUY-DE-DÔME,
Drame nouveau en 3 actes, de MM. Bouffé, Charmouche et Poujol.

Première Représentation :

LE CODE ET L'AMOUR,
Vaudeville nouveau en 1 acte, de MM. Merle et Simonin.

Joseph de Préval,	MM. Raynal.
Luc de Préval,	Astruc.
Eugène de Préval,	Félix.
Dumont,	Chardon.
Annette,	Mad. Thomassin.
Valets et Gardes-Chasse,	MM. des Choeurs.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

DIMANCHE.

16 Mars 1823.

N°. 102. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraîtra tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 18, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Ponsot-Tuvens, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chaseelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

NÉOLOGIE (Deuxième article.)

En disant que le peuple est la cheville ouvrière des langues, je n'ai fait que proclamer une vérité trop longtems méconnue par les adorateurs de la souveraineté individuelle : vérité qui, pour s'être métamorphosée en axiôme sous la plume philosophique d'un écrivain célèbre, n'exclut cependant ni la participation des corps savans, ni l'influence de la cour même.

Mais comme la puissance est dans les masses, et non dans les individus, cette combinaison de divers influences sur la formation du langage, n'a de résultat durable, qu'autant qu'elle se forme dans l'intérêt général. Si le contraire arrive, alors plus d'équilibre; peu à peu l'influence des masses augmente, elle devient bientôt irrésistible, et le peuple prépondérant. C'est ainsi que tôt ou tard le tems immole à cet agent créateur, et les dédains de la cour, et la répugnance des savans; c'est ainsi que l'usage lui prépare un triomphe infaillible, en sanctionnant la plupart de ses innovations, presque toutes filles de la nécessité.

Nous ne sommes plus au tems où l'académie rendait des oracles, où la cour des rois était l'école par excellence. Le règne des illusions est fini; et le peuple, en reconquérant ses droits, a commencé la régénération de sa langue. Les efforts de l'orgueil seront vains : nous n'entendrons plus articuler le dialecte des priviléges. Déjà l'énergique éloquence de la tribune a succédé au mielleux langage des courtisans, et bientôt l'idiôme barbare du fanatisme et de l'arbitraire, aura fait place à une langue vraiment nationale !

La tribune, en effet, doit puissamment concourir à cette louable réforme, en exprimant par des termes nouveaux, les nouveaux besoins du peuple dont elle est l'organe. Et malgré les négligences qui, dans la chaleur des débats, peuvent échapper à l'orateur, la force argumentale d'un discours simple et profondément juste, offrira toujours une digue insurmontable aux idées paradoxales de ces hommes nés *pour le roman*, qui ne savent parler que la langue des fictions, et dont la muse poétique croit toujours chanter les déserts ou l'*ambroisiè des rois*.

Il est facile de justifier cette influence nationale, si l'ancienneté de certaines institutions leur donne *seule* un caractère de légitimité : quoi de plus ancien, et par conséquent de plus légitime, que la puissance créatrice du peuple, cette émanation de la nature même, qui a précédé toutes les institutions humaines?...

Oui, l'origine de la puissance du peuple, en matière de langage, remonte à l'origine du langage même; et, si quelquefois elle a traîné les chaînes du despotisme, les autres puissances humaines, forcées de céder à l'empire de l'usage, lui ont rendu souvent hommage.

En veut-on une preuve éclatante? que l'on trace le tableau des inventions grammaticales de toutes les classes de producteurs. On sera frappé du petit nombre de mots imaginés par des savans, ou nés dans la mollesse des cours, comparé à cette multitude de noms et d'autres mots utiles, qui se presseront à l'envi, sous les bannières du peuple.

Ainsi le peuple fut et sera toujours la cheville ouvrière des langues; mais ces productions grammaticales varient pour le goût et le genre, suivant le degré de civilisation des différens siècles. Quand les hommes s'éclairent, leur goût s'épure, et les mots qu'ils créent se ressentent de la délicatesse de leur oreille ou de la justesse de leurs idées. C'est précisément ce qui nécessite aujourd'hui le délaissement de tant de termes vieillis, trop dignes de figurer comme antiquités dans le vocabulaire d'une langue morte, pour rester dans la nôtre, dont la vie se renouvelle.

Je n'ai point voulu faire l'apologie du néologisme qui a, sans doute, de grands inconvéniens; mais seulement rappeler aux *immobiles* l'instabilité des choses humaines, et sur-tout celle des langues qui naissent, s'accroissent, éprouvent des variations continuelles, et périssent enfin comme les générations et les empires. J'ai voulu fixer de nouveau l'attention sur quelques-uns de ces mots dont l'obscénité contraste avec nos mœurs, ou qui rompent l'harmonie musicale par la rudesse ou la surdité de leurs sons. J'ai voulu prouver qu'il ne serait pas déraisonnable de songer au remplacement des mots devenus ridicules ou surannés par le progrès des lumières et de la raison, lorsque nous avons l'exemple d'avoir perdu tant d'anciens termes utiles restés sans équivalents. Enfin, j'ai essayé de démontrer qu'il n'y a point de privilége pour la création des mots, et que de quelque part qu'ils viennent, ils sont de bon aloi dès que le goût les soutient ou que l'usage les consacre.

S'il est dangereux de se livrer sans retenue au néologisme, le défaut contraire n'est pas moins condamnable; et le principe de regarder tout ce qui *est* comme sacré, prépare infailliblement à ses prôneurs des jours d'apathie et d'insouciance. Le tems, qui ne suspend point sa marche, entraîne tout avec lui, les choses et les hommes; et les hommes ni les choses ne peuvent demeurer stationnaires. Ainsi, l'usage de certains mots cesse avec l'existence de certaines conditions, l'empire de certaines idées, la vogue de certaines croyances. Ainsi de nouvelles croyances, de nouvelles idées, de nouvelles conditions amènent des termes nouveaux, et alimentent, par cette heureuse alternative, ce qu'on appelle la vie des langues.

Jean-Jacques

CONVERSATION.

— Avez-vous vu l'ordre qui règne dans le *Journal de Rouen*? Avez-vous reconnu le style?

— C'est du vieux!

— On y arrange joliment les journaux de l'opposition.

— Eh! C'est du vieux.

— Le *Journal de Rouen* a pourtant son gros bon tendre tout comme un autre.

— C'est un conte.

— Et tous les hommes respectables, par leur âge, disent que vous avez grand tort de soutenir le parti des lettres....

— C'est un *conte de vieux!*....

ACCIDENS CAUSÉS PAR LE VENT.

Les tempêtes et les bourasques de la dernière semaine, ont occasionné plusieurs événemens remarquables par leur singularité.

Un homme qui s'était présenté à la porte d'une chambre où l'on ne voulait pas qu'il entrât, a été tellement poussé par le vent, qu'il a pénétré à travers deux gardiens qui se trouvaient sur le seuil.

Un jeune homme s'est trouvé enlevé tout à coup, et transporté sur le balcon d'une dame dont il était vivement épris.

Un garçon qui devait se trouver à une affaire d'honneur, ayant été renversé par le vent, eut le malheur d'arriver quand son adversaire était parti.

Un négociant qui venait de tomber en faillite et qui allait se constituer prisonnier, eut sa voiture et ses chevaux entraînés, et se trouva tout à coup jeté en pays étranger.

Un jeune mousquetaire qui rejoignait son corps fut enveloppé par le vent, et rejeté dans le château de son père.

Un grand nombre d'individus ont été ainsi détournés de leur route et transportés où ils ne voulaient pas aller : un médecin s'est trouvé jeté dans un cimetière; M. J. L. au bureau du Miroir; un ivrogne dans la rivière, un député de l'opposition à la porte du président de la chambre.

(*Miroir de la Somme.*)

MACEDOINE.

— Une souscription vient de s'ouvrir à Lyon pour décerner une couronne en or à un personnage récemment *empoigné*. Elle a été remplie à l'instant. Très-incessamment cette couronne lui sera présentée au nom des habitans de cette ville. (*Courrier des Spectacles.*)

L'exemple est bien contagieux aujourd'hui. Il n'y a que les *empoigneurs* qui sont sûrs de ne pas trouver d'imitateurs; mais l'exemple des *empoignés* sera couronné plus d'une fois.

— Dans le temps du fameux *Pacte d'Union*, sous la minorité du roi, un cardinal italien qui parlait fort mal la langue de ceux qu'il opprimait, appelait ce traité le *pacqué d'ognon*. Un poète d'alors fit une chanson sur les mots que défigurait la mauvaise prononciation du ministre. On en a conservé ce couplet :

Air : *Vive Henri IV.*

« De l'Italie
Le grand marchand d'ognons,
François, vous lie
Dans son *paqué d'onions*.
Voilà comme on lie
Les pauvres nations. »

Ces vers sont bien loin de valoir ceux de l'*Ode à l'Ail*, mais ils prouvent que les oignons avaient déjà inspiré les muses françaises.

— Le fameux acteur Kemble, frère de Mme Siddons, est mort le 6 mars, à Lausanne, âgé de 67 ans.

— On suppose que le directeur d'un théâtre de département, a retardé les représentations de *Jean de Paris*, parce que dans cette pièce il est question de *batterie de cuisine*. Cette mesure a même alarmé beaucoup d'estomacs; et tous les ventriloques se sont demandé à l'oreille :

« A-t-on par quelqu'édit réformé la cuisine? »

— Plusieurs piétons sont venus se plaindre à nous, de la rapidité avec laquelle les cabriolets de place et toutes les voitures publiques parcourent les rues étroites de Rouen. Nous avons déja eu lieu de remarquer plus d'une fois les suites malheureuses que pouvait avoir cette infraction aux réglemens de police urbaine. Nous savons bien qu'il est permis aux gens qui sont en voiture d'éclabousser ceux qui cheminent à pied; mais il n'est pas dit pour cela qu'on doive les écraser.

— On écrit de Dunkerque sous la date du 22 mars :

La journée d'hier a été remarquable en événemens malheureux; trois personnes ont été trouvées noyées. L'une d'elles est le sieur Schallier, boucher en cette ville, qu'on a retiré du canal de la Cunette, près du Pont-Royal, qu'il devait et qu'il aura peut-être cru traverser en se rendant chez lui pendant la nuit. Les deux autres ont été trouvées dans une des ouvertures pratiquées sur notre quai pour les opérations des travaux du port; elles ont été conduites à la morgue. On dit que l'une est un capitaine de navire et l'autre un brouetteur.

— En 1779, on refusa à Dorat de laisser représenter sa comédie de *Rosélide*, sous le titre de l'*Intrigant*. Sous l'empire, un auteur justement estimé, fut forcé de laisser dormir en porte-feuille une pièce intitulée *les Intrigants*. Aujourd'hui un pareil titre serait sans doute repoussé par la censure. Il paraît, d'après toutes ces preuves, que les *intrigans* ne veulent pas faire leur chemin sur la scène : ils se réservent probablement pour les *anti-chambres*.

— Linguet se permit de tourner en ridicule le maréchal de D..... Le maréchal *portant bâton*, se fâcha tout de bon: et comme ceux qui se fâchent, ont tort, on décocha contre le personnage, l'épigramme suivante :

« Monsieur le maréchal, pourquoi cette réserve,
» Lorsque Linguet hausse le ton,
» N'avez-vous pas votre bâton?
» Au moins qu'une fois il vous serve. »

— Nous rappelons à nos lecteurs, que toutes les brochures nouvelles, relatives aux derniers événemens législatifs, se trouvent au bureau de *la Nouvelle*. On trouve aussi au même bureau, les ouvrages publiés par le libraire Plancher.

— Le rédacteur suprême d'une feuille qui est censée paraître dans le Finistère, vient de recevoir le titre de *bonhomme* correspondant de la société des *bonnes lettres*.

« Celo gaudere, et bene rem gerere Albinovano. »

— Nous apprenons que le *Petit-Courier des Dames* est resté en route, et qu'il n'a pu parvenir à continuer son chemin. Il était chargé d'un galant message que les *beaux-femmes* qui le rédigeaient avaient adressé aux *bons-hommes* qui le lisaient. Cet accident nous surprend d'autant plus que le *Petit-Courier* nous semblait aller assez doucement pour devoir aller long-tems encore. Ce que c'est que de nous!

— Le prince de Galles, lors des tracasseries qu'il éprouvait au sujet de Mad. Fitz Herbert, disait un jour à M. Pitt, qui le plaisantait sur cette intrigue : « M. le ministre, vous êtes *un pie*. » Comme le prince prononçait mal les mots *une pie*, pour se ménager l'équivoque que le mot du ministre offrait en français; celui-ci répondit : *Monsieur, je consens bien à passer pour une pie; mais ma complaisance ne va jamais jusqu'à vouloir qu'on me confonde avec un pie.*

SPECTACLES. — Théâtre des Arts.

Première Représentation du CODE DE L'AMOUR.

Eugène, neveu d'un *procureur* qui cite toujours les articles du code, aime la jeune *Adèle*, fille d'un vieux soldat, qui n'est riche qu'en honneur. Le *procureur*, par avarice, ne veut pas entendre parler mariage; le père d'*Adèle*, par délicatesse et prévoyance, défend aux amans de se voir; mais enfin *Eugène* trouve le moyen de mettre son oncle en tête à tête avec la charmante *Adèle*, qui, en dépit du code, attendrit le *procureur*, et finit par épouser celui qu'elle aime.

Plus de gaîté que d'esprit, plus de situations intéressantes que de détails piquans, sont ce que nous avons remarqué dans ce vaudeville, qui n'offre rien de bien nouveau.

Il a cependant été accueilli avec beaucoup de bienveillance, et aura sans doute un grand nombre de représentations. Arnal joue le rôle du *Procureur* avec beaucoup de naturel et d'originalité.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL D'HONNEUR

OFFERT A UN GARDE NATIONAL.

Deuxième Liste. — Souscripteurs : MM.

Delacour fils, caporal de can.—Panthonnier, gren.—Chion.—Le Gros, sap.-pomp.—Cardon, ex-adj.-major.—Lormier fils, gren.—Lancien aîné, gren.—Chuquet fils.—Tellier.—Couriau.—Isidor Dupray, serg. de chass.—Prosper Dupray, serg. de chass.—Burbé, musicien.—Ch. Lefebvre, chass.—Boulan, gren.—Gaillard, ex-off.—Chastel, chass.—Bellenger.—Marc, cav.—Guillou, gren.—Beaufour, adj.-s.-off.—Cretel.—Pinchon.—Barbier jeune.—Barbier aîné.—Lebreton Vallée.—Fréd. Daviel, gren.—Bapaume père.—Maze.—Bellenoit, gren.—Fouray id.—Scellier id.—Couturier id.—Frontin neveu id.—Le Bas aîné, chas.—Le Bas jeune.—Duval—Thorel.—Dupré, chas.—Dupré jeune, id.—Delaporte-Cuif.—Bertin-Melissent, cav.—Melissent.—Leroy, adj.-s.-officier.—Valde, gren.—Bougon fils, gren.—Anfry, gren.—Lefebure père, ex-serg. de chass.—Vasselin, sap.-p.—Brunet, chas.—Lemonnier, gren.—Reiller fils.—A. Dieusy, chass.—Demi, ch.—Enault, ch.—Pertuzon.—Hamel.—Pierre Lesueur.—Play-Hue.—Marin Blanchemain.—Gottereau, serg.-maj.—Leblanc, chas.—Beauvais, gren. cassé.—Jobey, chass. cassé.—Vallée.—Fauquet, chas.—Godard.—Leclerc.—Héron, ch.—Ferment.—Gand.—Fauquet fils.—Pierre Delahaie.—Jean Leclerc, gren.—Jean-Franç. Decugès.—Cuif jeune.—Limare.—Truplin, gr.—Hellot, gren.—Vergis, chass.—Cherfils.—Pottier Paine.—Robichon, chas.—Levasseur.—Hamard aîné, gren.—Duval.—Mondeville, chas.—Taupin, gren.—Lemonnier jeune, gren.—Gilles.—Dupont fils aîné.—Joseph Kahenu.—Ferdin. Roger.—Quesney, ch.—Narcisse Fourry.—Hamel.—Gonpil.—Chevillard, gren.—Dupont père.—Mayer Lambert, gren.—Brunswick, chas.—Berté, gren.—Laudrin, gren.—Carré, chas.—Gazé.—Guillot, sap.-p.—Labelle.—Hervieu, serg.-chas.—Pertuzon jeune.—Dieusy père, vétéran.—Débus, gren.—Masse-Piauge, chas.—Quenet, chas.—L. Dupont père.—Louis Dupont fils.—Leprêtre.—Quenet, chas. du 5e.—Aug. Dupont fils.—Vatinel, gren.—Duval, chas.—Pavie, chas.—Lannel.—Langlois aîné.—Adolphe Dujardin.—Gibert jeune, gren.—Rion.—Marqueay.—Manchon, gren.—Desrues, gren.—Morin, chass.—Pellerier jeune, gren.—Conture.—Gavelau.—Ch. Beaucourt, gren.—Noel.—Jacques.—Samson, gren.—Quesnel aîné, gren.—Amiot, canonier.—Robichon jeune.—V. J. Baudry.—N. Lormier fils.—Ch. Lechandelier fils.—Duval.—Leroy, pomp.—Cacheux, ch.—Belioz, gren.—Lefebvre, gren.—Pigné fils, gren.—Gueroult-Curay.—Cabanon, cav.—Delavigne, gren.—Lefort, cav.—Brigalant, gren.—Batiste.—Benetrières.—Dupré fils, cavalier.—Dupré père.—P.-S. Morice, chass.—Guihou.—Malerre.—Hte. Calbris, offic.—Loyer.—Lerboux.—Rémy Gabandils, chass.—Laurent Onch.—Ambourg.—Revert, cav.—P. Emman. Rouland.—Chuintre-Legras.—Fortier.—Marc.—Thomas, ex-of.—Alexandre, of.—Ramilly, four. des s.-p.—Fignet, chas.—Picton.—Mich. Langlois, gren.—Vaguier, ex-chef de bat.—Lavallée.—Delarge.—Dubuc, gr.—E. Langlois.—Morel.—Joseph Vallery, gren. (178 souscripteurs.) *La suite à demain.*

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

Chargem. de la galiote *la Marie-Gabrielle*, du Havre, cap. *Rousselin*, venu du Havre.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

22 fûts potasse.—29 barriques sucre.—Crevel et coup.

954 bûches bois Campêche.—Tinel.—Ancelot.

24 balles de coton.—Ed. Quesnel aîné.

40 bûches bois Campêche.—A. ordre.

Le sloop *l'Aimable-Eugénie*, cap. *Liard*, ven. du Havre.—Courtier, M. Bordelle et fils.

Réclamateurs, MM.

440 hect. bled.—Cabanon.

87 tierçons riz.—Deschamps-Alexandre.

140 planches sap.—2 poutrelles dito.—Marie.

Chargem. du dogre *la Marie-Louise*, cap. P. P. *Picquot*, ven. du Havre.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

56 fûts potasse.—4 barriq. 1 tierçon sucre terré.—Lebaudy et Estienne fils aîné.

75 fûts huile de poisson.—G. Amoury.

527 bûches bois de Campêche.—F. Vanier.

8 barriq. sucre.—Fauvel le jeune.

1 baril beurre salé.—A. ordre.

Chargem. du dogre *Relagie*, du Havre, cap. *Dupant*, ven. du Havre.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

82 boucauts tabac en feuille. Crevel et C.

849 bûches bois de Campêche. Tinel.

Chargem. de la galiote *la Marie-Louise*, du Havre, cap *Ledentu*, ven. du Havre.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

42 colis effets à usage.—73 planches sap.

4 caisses porcelaine et verrerie.—87 fûts graisse de poisson.—Crevel et C.

66 balles coton.—E. Quesnel aîné.

47 sacs café.—Lebas fils.

407 bûches bois de Campêche.—A ordre.

Mouvement du 15 au 16 mars.

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-marée le Printems, c. Jac, de 61 tonn., v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie, gomme.

Le chasse-marée l'Alerte, c. Conedel, de 73 tonn., v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie, tafia.

Le chasse-marée l'Ernestine, c. Salvy, de 73 tonn., v. de Bordeaux, ch. de vin, tabac.

Le sloop l'Eter, c. Guy-André, de 29 tonn., v. du Havre, ch. de vin, huile, goudron.

Le sloop l'Auguste, c. Bambine, de 68 tonn., v. du Havre, ch. de bois, tabac.

Le sloop l'Espoir-de-la-Paix, c. Liesse, de 75 tonn., v. du Havre, ch. de vin, potasse, savon.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le Charles, cap. Cauchois, all. à Caen, ch. d'engrais.

Le brick la Société, cap. Lecomte, all. à la Rochelle, lége.

Le brick l'Aimable-Société, c. Moiseau, all. à Noirmoutiers, idem.

Le dogre la Marie-Anne-Chérie, cap. Quemin, all. au Havre, idem.

La gribane la Caroline-Désirée, cap. Blondel, all. idem, idem.

Le brick la Nymphe, cap. Leconniat, all. à Palermo, ch. de pierres meulières.

Le dogre la Petite-Louise, cap. Chaignaud, all. à Brest, ch. de bois.

Le brick les Deux-Paulines, c. Blondel, all. et ch. idem.

La goëlette la Zélie, cap. Legoanec, all. à Lorient, ch. idem.

La goëlette la Clémence, c. Blondelet, all. à Brest, ch. idem.

La gribane, la Rosalie-Louise, cap. Postel, all. au Havre, lége.

Le sloop la Providence, c. Lesteven, all. à Bordeaux, idem.

La goëlette la Sainte-Anne, cap. Rio, all. à Bayonne, lége.

Le brick la Vénus, cap. Gilles, all. à Fécamp, ch. de bordages en bois de chêne.

La plate l'Auguste, cap. Corset, all. au Havre, lége.

Le sloop le Saint-Pierre, cap. Moulin, all. à Honfleur, ch. de fûts vides.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 14 au 15.

NAVIRES ENTRÉS.

Le paquebot Chesterfield, cap. Wood, ven. de Southampton, ch. de passagers.

Le trois-mâts le Charles, cap. Doullé, ven. de Saint-Domingue, ch. de café.

Le brick la Faune, cap. Morin, ven. de la Havane, ch. de café.

Le brick Iddo, cap. Spus, ven. de Savannah, ch. de coton.

Le brick le Casimir, cap. Laumone, ven. de Saint-Domingue, ch. de café.

Le brick la Forêt, cap. Perkuis, ven. de New-York, ch. de coton et de tabac.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick le Jules, cap. Petron, all. à la Guadelonpe, ch. de balottages.

La goëlette la Rosalie, cap. Sauvage, all. au Sénégal.

Le trois-mâts Cadmus, cap. Richards, ven. de New-York, ch. dito.

Le trois-mâts russe Amphion, cap. Lithem, all. à Sétuval, ch. dito.

Le trois-mâts la Ville de Saint-Malo, cap. Poirée, all. à Saint-Malo, sur lest.

Le brick la Petite-Louise, c. Bouteille, all. au Sénégal, ch. de balottages.

Le brick la Rose, cap. Hoil, all. à Saint-Domingue, ch. dito.

Le dogre l'Espoir, cap. Emens, all. au Sénégal, ch. dito.

La goëlette américaine Ann, c. Rousseau, all. à Boston, ch. de ballotages.

Le trois-mâts Emulous, c. Seylden, all. à la Nouv.-Orléans, sur lest.

Le trois-mâts l'Espérance, c. Duseuil, all. à Brest, ch. boulets, balles, sabres d'abordage.

Le trois-mats américain, l'Américan, c. Schew, all. à la Nouvelle-Orléans, ch. de dames-jeannes.

Le trois-mâts américain le Brauds, c. Steuihark, all. à la Rochelle, sur lest.

Le trois-mâts américain la Cérès, cap. Rogers, all. à Charleston, sur lest.

Le brick le Zelé, c. Morisse, all. à Cayenne, ch. de ballotages.

Le paket anglais le Prince-Cobourg, c. Page, all. à Southampton, ch. de passa.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 14 au 15

Sont descendus de Villequier :

Le Petit-Philippe, cap. Lemaître.
Le Cosmopolite, cap. Néau.
La Victorine, cap. Moisson.
L'Accord, c. Vauquelin.
Le Charles-Ferdinand, cap. Landrin.
La Jeanne-Marie-Françoise, c. Leport
Le Jeune-Jean-Baptiste, cap. Nicolas.
Le Castor, cap. Collette.
La Jeune-Olimpe, cap. Heuzé.
L'Aurore, cap. Brasseur.

Sont descendus à la marée du 15.

L'Elisabeth, cap. Rappet.
Les Deux-Sœurs-Unies, cap. Varet.
Le Prosper, cap. Parrier.
Le Neptune, cap. Roturier.
L'Emile, cap. Bertaud.
La Jeune-Société, cap. Lesène.
La Ste-Catherine, cap. Garec.
L'Hypolite, cap. Gaston.
La Bonne-Aglaé, cap. Lefranc.
La Pauline, cap. Coste.
Le Gustave-Hypolite, cap. Coste.
Le Spéculateur, cap. Basset.
L'Union, cap. Philippe.
Le Désiré, cap. Hardevène.
L'Aimée-Honorine, cap. Hubert.
La Calipso, cap. Bourgeois.
Le Laurier, cap. Lemeurion.
L'Alcide, cap. Descamps.
Les Deux-Frères, cap. Souvillon.
Le Louis-et-Fanny, cap. Gonnier.
Le Jean-Baptiste, cap. Eon.
Le Nestor, cap. Lamaux.
Les Trois-Vertus, cap. Aliz.
L'Espérance, cap. Dupont.
L'Eugénie, cap. Monbuet,
L'Eleonore-Desiré, cap. Dubos.
L'Aurore, cap. Moreau.
Le Jeune-Léha, cap. Hamel.
La Jeune-Adèle, cap. Regnier.
La Virginie, cap. Toquin.
L'Etoile-de-la-Mer, cap. Matelot.
Les Quatre-Sœurs, cap. Lepan.
Le Magnifique, cap. Ezano.
Le Pacifique, cap. Laurent.
La Clara, capit. Luco.
La Jeune-Flore, cap. Savalle.
Le Père-de-Famille, cap Calvé.
L'Alouette, cap. Bertin.
La Rosalie, cap. Persil.
La Lydie, cap. Breton.
La Ville-de-Redon cap. Morin.
Le Vélocifer, cap. Néel.
Le Couziot, cap. Allard.
La Diligente, cap. Hubert.
Le Succès, cap. Aulide.
La Comète, cap. Magnau.
Le Saint-Paul, cap. Simon.
Le smack hollandais Vrouw Jantina, cap. Jans, all. à Elseneur.

Sont montés et passés debout :

La galiotte hollandaise Maria-Josina, cap. Muusstendam, ven. d'Anvers.

Le sloop français la Félicité, c. Masson ven de Barfleur, ch. de coton.

(*Vent Nord-Est.—Bon frais*).

AVIS DIVERS.

N°. 40.—On désirerait trouver UN JEUNE HOMME au-dessus de l'âge de 20 ans, qui connaît la fabrique, et un peu la tenue des livres. On demanderait qu'il sût, sur-tout, bien ployer la marchandise.

S'adresser rue Grand-Pont, n°. 20.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
fermé le 6 Mars à 82f 30c

Joniss. du 22 Mars 1823 77f 40c 35c 77f 25c 20c 25c 20c 30c 25 30c 40c 77f 45c 40c 35c 30c 35c 30c.

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822

Ech. du 22 Mars 1823,	60.	3	0
1823,		6	2 100f 25c
1825,		9	4 100f

Idem NOMINATIVES,

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.° °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
995f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.

SPECTACLES DU 16 MARS.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures.*)

AMBROISE,
OU VOILÀ MA JOURNÉE,
Opéra en 1 acte, de Mouvel et Dalayrac.

LE NOUVEAU SEIGNEUR DE VILLAGE,
Opéra en 2 actes, de MM. Creuzé, Favières et Boyeldieu.

LA CLOCHETTE,
OU LE DIABLE PAGE,
Opéra en 3 actes, de Théaulon et Hérold.

Azolin,	MM.	Félix.
Le Sultan,		Noyrigat.
Bedour,		Bié.
Zédir,		Astruc.
Hispal,		Dumontier.
Le Chef des Brahmines,		Valette.
Calenders,		Tanqueral'e. Lollange. Ploquin. Mignon.
Lucifer,	Mesd.	Florini.
Palmire,		Pougaud.
Nair,		Thomassin.
La Mère d'Azolin,		Ferville.

THÉATRE FRANÇAIS.

(*On commencera à 6 heures 1/4.*)

L'ABITANT DE LA GUADELOUPE,
Comédie en 3 actes, de Mercier.

La deuxième Représentation de

REGULUS,
Tragédie nouvelle en 3 actes, de M. Lucien Arnault.

Régulus,	MM.	Lagardère.
Manlius,		Ernest.
Licinius,		Casaneuve.
Publius,		Roche.
Ami'car,		Dumissel.
Un Romain,		Moucher.
Attilie,	Mad.	Lagardère.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

LUNDI.

17 Mars 1823.

N°. 103. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LE GLAND ET LE CHAMPIGNON.

Tombé du haut d'un chêne, un gland, par aventure,
Était gissant sur la verdure,
Côte à côte d'un champignon.
« Faquin ! dit le premier, d'où te vient cette audace,
De me traiter ici de pair à compagnon ?
Si près de ma personne occuper une place !
Eh ! qui t'a donc permis de croître dans ces lieux
Que, depuis deux mille ans, illustrent mes ayeux ;
Toi, race de fumier ? — Je ne suis qu'une bête,
Répond le champignon, son chapeau sur la tête :
Dire d'où je viens, qui je suis ?
Franchement, je l'ignore, et n'ai qu'une manière,
C'est de juger de l'arbre par les fruits.
Or, j'ai des qualités, soit dit sans vous déplaire,
Que prisent les gens délicats :
Et ces qualités-là, vous ne les avez pas.
— Comment, marand !... — Tout doux, moins de colère :
De l'homme sensuel, je flatte le palais ;
Point de festins où je ne brille ;
A la table du riche on admet ma famille,
Et l'on vient me chercher jusqu'au fond des forêts.
Maintenant, répondez, beau sire,
Vous, si fier, vous, si glorieux,
Vous êtes le régal, de qui ?..... faut-il le dire ?
A ce mot le gland furieux
Allait à son voisin insulter de plus belle,
Quand, pour finir cette grande querelle,
Don pourceau, qui rôdait par-là,
Saisit le gland et l'avala.

Honneur aux rejetons d'une famille antique,
Lorsqu'en gloire, en vertus ils savent l'égaler !
Mais sans ce double titre, à quoi sert d'étaler
Un arbre généalogique ?

(M. Lebailly. *Fables.*)

SÉANCE D'UNE ACADÉMIE DE BONS-HOMMES.

(Présidence de M. Nébulous.)

A une heure et demie la séance est ouverte. M. le Président remplit le fauteuil. Les gardiens ont ordre de fermer les jalousies pour donner le moins possible accès au jour.

Les bancs se garnissent peu à peu ; mais on remarque que le côté le plus éclairé de la salle est vide. MM. *de Lourdoux*, *La Crecelle*, *Alesan-Chassé*, se mettent au centre, et occupent chacun cinq à six places.

Diverses réclamations déposées sur le bureau sont appelées suivant l'ordre de leur numéro d'inscription.

M. *le Président* ordonne au rapporteur d'*empoigner* la parole.

M. *le Rapporteur* : M. Amédée de Tissot demande qu'il soit ordonné à tout poëte, rimeur, chansonnier, etc., de n'employer que des vers ultra-alexandrins de seize syllabes au moins. L'assemblée, après avoir délibéré sur l'importance de cette demande, a décidé que la demande serait prise en considération.

M. le Comte de Cœcus, aveugle, à Bagnolet, demande une pension d'*excellent homme de lettres*, et le traitement secret qui y est attaché, pour avoir démontré que le gaz brûlait et n'éclairait pas, et pour avoir vu dans un billet que Paoli écrivait à la mère de l'ex-empereur, que le nom de famille de l'usurpateur s'écrivait autrefois par deux *ü*, *Buonuaparte*. Accordé sans opposition.

M. le vicomte de ***, voudrait qu'une commission fût extraite de l'assemblée pour décomposer une fiole d'eau imitée du Jourdain, et qu'elle certifiât jusqu'à quel point cette eau artificielle peut remplacer, au besoin, l'onde vierge du grand célibataire des fleuves de la fidèle Palestine. Accordé à l'unanimité et avec acclamation.

Le poëte *Desmasures*, connu par la *Fausse-Agnès*, fait honneur à l'honorable société, d'une barbe postiche, à l'aide de laquelle il a été à Jérusalem, en se faisant passer pour un juif qui allait vendre sa marchandise. La société accepte avec édification la barbe de circonstance, et en témoignant une vénération d'autant plus grande, que cette barbe est blanche.

L'auteur de la *Barbe-Bleue* demande aussi d'être admis à prouver que sa barbe a contribué à de très-bonnes œuvres. (Ordre du jour.)

Un littérateur de Rhodez supplie l'assistance de vouloir bien ordonner à son compatriote, M. de B.....d, de parler et d'écrire à la portée des gens qui écoutent et qui lisent. (Ordre du jour.)

Un économiste demande qu'il plaise à la société de supprimer les gratifications accordées aux talens médiocres, aux flatteurs serviles, aux journalistes calomniateurs.

M. l'*ab... Félé* : Mes chers frères, ou plutôt mes chers confrères, je prie, ou plutôt je supplie l'assemblée, ou pour mieux dire, la compagnie des bonnes-lettres, de passer non-seulement à l'ordre du jour sur cette proposition impie ; mais encore de la frapper de proscription, ou pour mieux dire, d'anathème (tout un côté : Oui ; proscrivons ; oui, anathématisons ! Ces douces vociférations causent un tel bruit, que M. le président, à plusieurs reprises, fait *sonner sa sonnette*.

Le bruit continue, et M. le président met son bonnet. Sa contenance sévère, son air calme, la forme de ce bonnet, qui rappelle un éteignoir, impriment un tel respect aux membres, que la tranquillité la plus parfaite se rétablit bientôt.)

M. le rapporteur, alors reprend la parole : Un puriste voudrait qu'on expulsât du langage parlementaire le mot *empoigner*. (Signe negatif de la part du président.) L'ordre du jour est demandé avec fureur...

M. le rapporteur continue : Le *Parculus* de Tivoly réclame l'expulsion de tous ceux qui écrivent par un *a*, les tems des verbes qui, avant Voltaire, s'écrivaient par un *o* ; et que l'on déclare oicides, les gens qui soutiendraient le parti de l'*a*, révolutionnaire contre l'*o* légitime.

Le rapporteur parlant au nom de la commission, croit que cette proposition doit être prise en considération (La droite : Oui, oui. Le centre : Attendez. La droite : Non, non, votons et dînons. Le centre : Oui, oui, dînons).

Un bruit sourd se fait entendre dans le corridor. Plusieurs gens à livrée se présentent, l'un d'eux s'avance, et en s'adressant au centre : Messieurs, j'ai des ordres à remplir, et je dois les exécuter ; je vais vous sommer par trois fois de venir dîner, et, si à la troisième sommation quelqu'un résiste, je me verrai forcé de faire mon devoir, et alors j'emp... Tous les membres sortent tumultueusement alors et se précipitent dans les issues. Le président declare que la séance est *levée*.

Note. Nous avons omis de dire que, lorsque M. Fêlé a pris la parole, un autre membre l'avait obtenue, et que M. le président l'a laissée à M. Fêlé. Le membre auquel le tour a été ravi, s'est alors écrié : *Je parlerai, M. le président ; l'heure du dîner viendra !*

M. le président : Je ne la crains pas.

— Quel est le plus sûr moyen de devenir le plus éloquent des membres d'une assemblée quelconque ?

— C'est de renvoyer tous ceux qui parlent mieux que vous.

— Quel est le mouvement oratoire le plus propre à entraîner ceux que l'on veut transporter ?

— C'est un mouvement en avant.

— Que peut-on employer de mieux pour réduire quelqu'un au silence ?

— Un bâillon.

— L'espionnage est-il une chose nécessaire dans un état ?

— Il est nécessaire à tous les états qui en ont besoin.

— L'espionnage est-il de droit civil ou de droit divin ?

— Il est de droit divin, parce que Dieu le fils a dit : Ils ont des oreilles et ils n'entendent point ! Ils ont des yeux et ils n'y voyent goutte ! ce qui suppose évidemment que le Créateur nous a donné des oreilles pour entendre, et des yeux pour y voir.

— La guerre est-elle un fléau ou un bienfait ?

— C'était un fléau du tems de la petite vérole, et elle est devenue un bienfait depuis la vaccine.

— Comment nommait-on jadis les hommes que l'on prenait du sein de leur famille pour les envoyer à la guerre ?

— On appelait ces hommes le luxe de la *population* ; d'autres nommaient cela, *écumer le peuple*.

— S'il y avait trop de gens sur la terre, que feraient-ils ?

— Comme aujourd'hui, ils se mangeraient.

— Quel est le plus honnête du monde apres un tartuffe ?

— Un jesuite.

MACÉDOINE.

— Voici des détails sur les nouvelles armoiries que vient d'adopter l'empereur du Bresil.

L'écu est de simple, chargé d'une sphère armillaire, écartelée par une croix de l'ordre du Christ, cerclée d'azur, à dix-neuf étoiles d'argent, par allusion aux dix-neuf provinces du Bresil. Ses supports sont deux rameaux figurés des plantes du café et du tabac (emblême de l'agriculture du pays), entrelacés et liés par un ruban vert et jaune-d'or : le tout est surmonté d'une couronne impériale.

Voilà donc le tabac et le café ennoblis dans le Brésil. Ce qui est d'un très-bon augure pour ceux qui font le commerce de ces denrées : car il est probable qu'ils pourront s'y livrer maintenant sans déroger.

—On espère que Talma et Mme Valmonzey arriveront vendredi à Rouen, pour y donner cinq représentations.

—On parle depuis quelques jours du mariage de M. A. B..... rédacteur à portefeuille de l'*Impartial*, avec Mlle Elise de Simiane, ex-rédactrice de feu le *Petit-Courrier-des-Dames*. Nous eussions cru peut-être cette nouvelle, si nous n'avions pas été informés que toutes les femmes qui rédigeaient le *Petit-Courrier*, sont des hommes de lettres

—Le *Miroir*, dans la liste qu'il donne des livres aux rabais, nous apprend que les *Œuvres de Pierre-Augustin de P...*, qui se vendaient 24 fr., avec portrait d'auteur, se donnent aujourd'hui pour 6 francs. Voilà un prix bien avili ; mais il a encore beaucoup à faire, avant de l'être autant que l'auteur.

—*Avis de Librairie.*—Les amateurs de livres sont prévenus que madame la comtesse de Genlis, qui auparavant se vendait au volume, ne se vend plus qu'à la livre.

—Le style commercial admet quelquefois aussi l'élévation des expressions épopétiques : il ne faut que savoir l'employer à propos. Un marchand d'étoffes de Montpellier écrivait à son correspondant à Elbeuf : « Monsieur, jé bous avais demandé » un drape humble et soumis, et en révanche bous m'en » enboyez un, fier et insolent. » Voilà ce me semble un exemple qui prouve d'une manière assez frappante qu'on peut mettre du sublime partout.

—Un voyageur qui a parcouru l'intérieur de l'Afrique, y a découvert un arbre sous lequel on ne peut passer sans s'exposer à devenir aveugle. Il est déja question d'acclimater cet arbre en France.

— M. G...d, qui a vu le stable *Moniteur* changer avec toutes les formes de gouvernement possible, nommait les trois colonnes du *Journal Officiel*, des *colonnes mobiles*. On lui a observé qu'il fallait plutôt les appeler les *colonnes d'Hercule*, et, eu égard à la bonhomie du journal, graver sur chacune d'elles : *Nec plus ultrà*.

— Dans le mot *Lourdoueix*, on trouve *lourd* avant tout, *doux*, *or*, *dur* et presque *ordure* ; *dol*, *luxe*, *luxure* et presque *luxurieux*, *dix*, *rude*, *douleur*, *dru*, *louer* : il faudrait *à ventre*, etc., etc. ; mais je défie bien d'y trouver *conscience* ou *talent*.

—On prétend que l'amant de la Fée Urgèle, et plusieurs de ses adorateurs, ont été enlevés par un chevalier discourtois qui n'a pas mis dans ce procédé toutes les formes d'un Doucus amoureux. On sait d'ailleurs qu'aujourd'hui tout s'enlève d'assaut.

—La romance du *Ménestrel* est chantée depuis ce matin par plusieurs amateurs. Le couplet suivant fait fureur :

« Cet heureux jour finit mes longues peines :
» D'un maître injuste a cessé le pouvoir..
» Faible vassal, je souffrais sans espoir.
» Ce fier baron est ici dans les chaînes. »

Des trouveurs d'énigmes croient que le baron dont on parle dans cette romance, est le baron Drôle ou Drôlichon

—L'auteur de l'*Ode à la Pomme de Terre*, dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros, nous adresse une autre *Ode* qui est loin d'avoir été inspirée par ce sujet pourtant si fécond. L'émule de Pindare s'est abandonné, dans cette nouvelle composition, à un genre d'inspiration un peu plus noble, et il a senti, sans doute, qu'son lyre n'était pas faite pour célébrer une pomme de terre : ce n'est qu'au luth des *bons hommes* qu'il est permis de descendre aussi bas. Nous regrettons de ne pouvoir citer, par des raisons très-majeures, quelques-unes des strophes de cette pièce qui n'est dépourvue ni de verve ni d'intentions poetiques.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL D'HONNEUR

OFFERT A UN GARDE NATIONAL.

Troisième Liste. — SOUSCRIPTEURS : MM.

Léon Dupré.— Ed. Lemoine, grenad.—Ant. Bourcy, gren.—P. Cantel. —Bretteville fils, cav.—Duflivet.—Duchesne fils, gren.—Aug. Calbris.— Bataille.—Fréd. Bourbé.—Larrey, gren.—Grimpart.—Pernelle.—Sébast. Boom.—Guil. Angran.—Delaville, cav.—Mordant jeune.—Ad. Lelong.— Morel, vétéran.—Monfray jeune.—Alex. Chanu.—Lachaussée, grep.— Hardy, chas.—Eugène.—Varin.—J.-B. Chanu.—J. Yrain, ch.—Duval, gren.—L. Auber, of.—Hamaid jeune, gren.—Selot, ex-cap. de chas.— Isidor Monfray, grenad.—Benj. Durécu, cav.—Guil. Durécu, cav.—L. Durécu, cav.—Alex. Durécu, cav.—Kibours.—Boufet.—Isaac Lévesque, ex-capit.—Pierre Lévesque.—Fr. Lévesque.—Pr. Lévesque.—Jéry aîné. Bossières, ex-cap.—Dubos, ex-four.—Delaunay, chas.—Jules Testu.— Gomet, gren.—Houssay, gren.—Hue, ex-of.—Laurent fils, gren.—Bourdon-Benard.—Guil. Dupray, chas.—Beranger.—Martin fils, ex-chef de b. —Crepet fils, gren.—Lagier, gren.—Leprieur.—Comillard-Fautrel.— Pennetot fils.—Capon.—Hachard.—Delaporte junior, chas.—Keittinger. —Taupenot.—Lachèvre, gren.—Parnason, chas.—Aimable Fontaine, gr. —G. Gardie, gren.—B. Aubé, gren.—Lefort, gren.—Deschamps, gren. —Brunctot, chas.—Thorel, gren.—Vigier, serg. de chas.—Brismontier. Bouvet, gren.—Léger.—Meugnier, gren.—Bréville.—Dupray.—Lemaigaent.—Maillard.—Pochon, ex-chas.—Roquet, gren.—Roquet jeune.— Barél, chas.—Weiring, chas.—Vatquelin, chas.—Silvestre, adj.-s.-of.— Gouin, serg. de chas.—Selot père.—Boyaher, chas.—Collot, chas.—Plantron, gr.—Angrand, chas.—Dijon, gr.—Gardin, chas.—Lecarpentier fils, capor. de chas.—Pelhaitre, chas.—Lecomte, chas.—Alex. Desmolis, chas.—Hip. Fouque, ex-of.—Gervais.—Benj. Boumart.—Jacq. Hamel.— Mercier.—Quertier, gren.—Weick.—Baillot.—Roger, chas.—Epeigny-Bonvarlet, chas.—Carel, gr.—Cartier, vétér.—Heudron, serg.—Pierre, vétér.—Dupont, chas.—Duputel, ch.—Lefebvre, chas.—Delamare, ch. —Daguillon, ch.—Leroy, chas.—Fesarrd, chas.—Meublon, chas.—Mercier, chef des pomp.—Martin, ex-sous lieut.—Pierre Martin, ch.—Parquet, chas.—Lucas, chas.—Lepetit, serg.-maj.—Lepetit jeune, chas.— Langlois, gren.—Gouget, chas.—Desmarets, gren.—Lavigne.—Douin, serg. de chas.—Piger, serg.—Ouin, chas.—Piquerel, chas.—Dujardin, chas.—Deshais, serg.—Renault père, vétér.—Renault fils, ex-caporal.— Vauchel, chas.—Zemmer, chas.—Viguerard, gren.—Madeline, gren.— Heude, gren.—Agneray, can.—Lefebvre, gren.—Dienby, of.—Petit-Legrand, vétér.—Lainé, gren. cassé par ordon.—Masson.—Savary, grep.—Vaté, grep.— Lievin, chas.—Lemarchand.—Godelard, capor. de gren.—Cartou, id.— Brisset.—Picard, capor. de gren.—Neveu, gren.—Leroy, gr.—Fourbier, gren.—Liard neveu.—Cain, gren.—Leclair jeune.—Leclair aîné.—Mapolet, chas.—Léric, chas.—Dumort, chas.—Hébert, chas.—Gonfreville, gren.—Vallée aîné, gren.—Morice, chas.—Longuemare ch.—A. Ledun, chas.—L. Delisque, ch.—Bonsigny, chas.—Delamare, ch.—Lercier, ch.— Seigneur, chas.—Renault.—Chauvière aîné, caporal de gren.—Duchemin gren.—Guerôult-Ladéré, gren.—Duval-Liard, gren.—Quimbel.—Closmenil père.—Closmenil fils.—Meslier, can.—Beauchamp, ex-adjudant.— Boncher.—Jobin, gren.—Ch. Antil, gren.—Leloir, vétéran.—Aristide. —Durand, chass.—Lefebvre, chass.—Daguillon, gren.—Blanchemain p. vétéran.—Blanchemain fils, ex-off.—Laurent Blanchemain, vétéran.— Pennetot.—Thomas fils, gren.—Beaudouin, gren.—Bernanil.—Guillemain, gren.—Yvost.—Vasseur, pompier.—Frisard, gren.—Gauthier-Leray, gren.—Alphonse Gilles, gren.—Lavernos, chass.—Grouvel, grenad. —Bierment, grenad.—Hanin, grenad.—Saint-Olieu.—Chemin, chass.— Flambart, gren.—Gust. Dujardin.—Demion.—Vitrac, chass.—Chardinier chass.—Nibel.—Bunout, grenad.—Roussel, grenad.—Léon Wels.— Félix Testu.—Tétrel.—Durier, grenad.—Lepetit, musicien.—Tedieut.— Angelman.—A. Lefebvre, ex-grenad.—Lefebvre aîné.—A. Duval.—Duboc aîné, grenad.—Amable Duboc.—Eugène Duboc.—Auguste Duboc. —Margot, serg. de chass.—Duvéré-Beljambe, serg. de chass.—Etienne Roussel, serg. de chass.—Amable Charles.—Jules Ouin, chass.—Bunel. —Manuel.—Bertilleux.—Laurent.—Carré, chass.—Levasseur, grenad.— Dedessuslamare, grenad.—Hodouin, caporal.—Templer, grenad.—Lacoimtre.—Neveu.—Godebin fils.—Delisle, chass.—Aubron, ch.—Bertin père, ex-officier.—Duchesne, chass.—Bénard.—Billard, grenad.—Jaquet, fils, grenad.—Gellouin fils, grenad.—Cartier fils, caporal de chass.— Deplanay, maréchal-des-logis de la garde à cheval.—Lenormand jeune, grenad.—Cuisinier, idem.—Goumet-Désaubris, idem.—Loquet, chass.— Delamare, idem.—Félix Bapaume, idem.—Quinet, sergent de chass.— Turgis, cap. des pomp. de Darnétal.—Lucas, ex-lieutenant.—Trichan, sapeur-pompier.—Lemaître, grenad.—Alph. Lefebvre, fourr. de grenad.— Lefebvre fils, serg. de grenad.—Faucon, chass.—Renault, id.

(260 souscripteurs). Total jusqu'à ce jour, 578—*La suite à demain.*

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

Calais, 9 mars. La goëlette la Félicité, de Morlaix, cap. Landel, chargée de trefle, en destination pour New-Castle, s'est perdue, le 7 de ce mois, à l'entrée du port, où elle avait essayé d'entrer à mer mi-pleine, par suite d'une forte voie d'eau qu'on avait découvert à bord. L'équipage s'est sauvé, mais le navire et la cargaison sont perdus : la mer ayant fracassé le bâtiment qui s'est ouvert une heure près avoir touché.

Hier, à onze heures du soir, le brick la Marie, de Cherbourg, c. Flambart, parti de Dunkerque avec un chargement de charbon de terre, en destination pour Rouen, s'est également jeté à la côte. On a sauvé l'équipage, mais il est présumable qu'on ne pourra renflouer le navire.

Le capitaine du brick le César, arrivé de Bourbon à Marseille, rapporte que le capitaine Burle, du vaisseau l'Epaminondas, et le vaisseau le Caraïbe, étaient arrivés à l'Ile-de-France les 6 et 7 octobre. Le capitaine Rebufat, du brick le Pierre, devait partir incessamment pour Marseille, et le brick le Jeune-Alphonse, c. Emeric, pour Gênes. Le 14 février, aux environs de Madère, il a parlé au cap. Monier, commandant le vaisseau la Thétis, parti le 21 janvier de Bordeaux, all. à la Guadeloupe. Le 17 dudit, sur le cap Saint-Vincent, il a parlé au commandant du brick de guerre espagnol le Saint-Joseph, qui était depuis 3 mois en croisière contre les corsaires insurgés.

— Le St.-Victor, de Rédon, chargé de vin et eau-de-vie, dont environ 80 bariques ont été sauvées, s'est perdu au cap d'Ailly, à une lieue et demie de Dieppe. On n'a trouvé personne à bord.

— Le Turenne, cap. Josse, qui était entré de relâche à Dieppe, ven. de la Rochelle, destiné pour St-Valery-sur-Somme, avec un chargement de vin et eau-de-vie, s'est échoué en sortant du port. On a débarqué les marchandises qui vont être mises en magasin. Le bâtiment a été relevé et est rentré dans le port où on le répare.

MARINE.

Le commissaire de la marine, à Fécamp, prévient le public que 23 barriq de vin, portant la marque AR MBC, n°. 3, et une barriq. contenant environ 160 pots esprit de vin, marquée, B, n°. 166, ont été sauvées et recueillies les 6, 7 et 8 de ce mois, sur la côte de Saint-Pierre-en-Port.

Une autre barriq. de vin, au tiers vide et marquée, a été sauvée à Fécamp, le 12 dudit mois. { B, A, CG, E } n°. 100.

ARRIVAGES.

Marseille, 10 mars.—Le brick le César, cap. Naud, ven. de l'Ile-de-France et de l'île Bourbon, d'où il est parti le 17 novembre, ch. de 2000 sacs sucre, 400 sacs café, 300 sacs poivre, et 40 bal girofle.

— Est entré en quarantaine : Le navire américain Glide, c. Endicon, venant de Richemond.

PORT DE DUNKERQUE.

Le 10 mars est entré :

L'Isis, cap. Morel, en relâche, ven de Rotterdam et all. au Havre.

Sont sortis :

Le Saint-Jean, cap. Fauquet, all. au Havre.

La Jeune-Estelle, cap. Magnan, all. au Havre.

Le Jeune-Victor, cap. Mounier, all. au Havre.

Le Jeune-Père-de-Famille, c. Olivier, all. à Honfleur.
Le Ménager, c. Olivier, all. à Dieppe.
Le Saint-Jacques, cap. Pelletier, all. à Fécamp.
La Jeune-Camille, cap. Simon-Lefrançois, all. à Rouen.
La Marie, cap. Flambart, all. à Rouen.
La Jeune-Sophie, cap. Vermont, all. à Rouen.
Le Saint-Pierre, cap. Flambart, all. à Rouen.
L'Agile, cap. Frigoult, all. à Rouen.
La Paix, cap. Hochet, all. à Rouen.
La Providence, cap. Letellier, all. à Rouen.

LORIENT, 5 mars.

Sont entrés les 2 et 3 :

La Natalie, cap. Guerchais, ch. de gournables. — l'Ange-Gardien, c. Jouan. — le Petit-Félix, cap. Desbois, ch. de diverses marchandises. — le Saint-Louis, cap. Gayer, ch. de Salaison. — la Lucie, cap. Dussac, ch. de fer.

Sont sortis du 1er. au 3 :

Le Courrier, cap. Blaise, all. de Benandet à Lisbonne, ch. seigle. — la Catherine, cap. Kerserho, all. à Rouen, ch. de vin. — le Jean-Baptiste, c. Eon, et la Concorde, c. Provost, all. de Bordeaux à Rouen, ch de vin.

NANTES, 10 mars.

Les affaires commerciales ont continué à être calmes pendant la semaine qui vient de s'écouler. On cite seulement quelques sacs sucre Bourbon, bonne 3e., v. 102 fr 50 c. Les bruts Guadeloupe et Martinique sont toujours tenus sur le pied de 100 fr. la bonne 4e.; mais il ne se présente aucun acheteur à ce prix. Les raffinés ont faibli; on aurait les quatre caissons de 345 à 350 le kil. Quelques balles de café Bourbon ont été placées à 440; on demande 3 fr. 90 c. à 4 fr. pour le Saint-Domingue; les autres qualités ne sont nullement demandées. Il s'est vendu vingt-six balles et ba lots coton Saint-Domingue à 130 fr., le Caroline marchand s'est payé jusqu'à 145 francs, par cinq et dix ballots. Il reste à peine à peine vingt caisses indigo Bengale sur notre place. Les détenteurs sont fermes dans leurs prétentions.

Le savon bleu pâle s'obtiendrait à 73 f.

Les fromens, et par suite les autres grains, légumes et farines sortent de l'oubli presque complet où ils étaient tombés depuis longtems. Cette faveur tient aux besoins manifestés pour Bayonne, Bordeaux et Toulouse. Cote :

Froment de Machecoul, 280; du bas de la Loire, 315 à 315 f.; du haut de la Loire, 280 à 290 f.; seigle, 170 à 180; orge, 150, avoine grosse, 120 à 130 dito petite, 110 à 115 f.; haricots blancs, peu recherché, 180 à 190 f. les 15 hectol.

Farine fleure de froment, 58 f.; 2e qualité, 48 f., le sac de 159 kil. ort.

Vin de pays, soutiré, première qualité, 38 à 42 f.; deuxième, 33 à 36 f.; troisième, 27 f. 50 c. à 28 f. 50 c. la barrique. Les achats continuent.

3/6 tombés à 5 60 et 6 70 la velte. Cet article a une demande bornée.

POUR LES COLONIES ESPAGNOLES ET LE BRÉSIL.

— *Pour la Havane.* — Le navire américain América, cap W. Graves, de 270 tonn., fin voilier, doublé en cuivre, partira pour la Havane, très-incessamment, ayant la plus grande partie de son chargement en magasin. Il offre les ménagemens les plus agréables pour les passagers, et on parle français à bord.

PORT DE ROUEN.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Thérèse-Désirée, cap. Boursier, 19 tonn., ven. du Havre, ch. Brai, bois de Campêche.

Le Smack oldembourgeois Vrouw-Gesina, cap. Laarman, 65 tonn., ven. de Londres, ch. machine à vapeur.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick l'Activité, cap. Guichon, ven. de Londres, ch. café, plomp.

Le brick la Caroline, cap. Soupat, ven. de Londres, ch. café, plomb.

Le houri le Jeune-Henri, cap. Jegi, ven. de Dunkerque, ch. de charbon.

La galiotte hollandaise Vreindscheff, cap. Martens, ven. d'Amsterdam, ch. fromage.

Le sloop Louis et Fanny, cap. Gonnier, ven. de Rouen, sur l'est.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le trois-mâts américain l'Impérial, cap. Perrier, ven. de Bordeaux, sur lest.

Le trois-mâts américain, Warrington, ven. de Bordeaux, sur lest.

Le trois-mâts la Bayonnaise, cap. Feret, ven. de Thuy, ch. balotages.

Le paquebot anglais Lady-Wellington, cap. Wellington, ven. de Southampton, ch. de passagers.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier : le 15 et descendus le 16 :

Le Régulus, cap Leveux, all. à Brest.
La Jenny, c. Bestaux, all. à St.-Malo.
Le Lovise, cap. Berglund, all. à Bord.
La Jeune-Eugénie, c. Colombel.
La Jeune-Nanon, c. Malié.
La Sainte-Anne, c. Labour.
La Société, c. Delafarge.
L'Achille, c. Ridoret.
La Mêlée, c. Helly.
La Félicité, c. Lemenu.
Le Bienfaisant, c. Grout.
La Mère-de-Famille, c. Tuboeuf.

Sont montés et posés à la marée du matin, le 16:

Le dogre l'Heureux, c. Ligoffe.
Le sloop le Clairvoyant, c. Julienne.
Le chem. l'Enfant-Prodigue, c. Prard.
La gribau. l'Euphrosine, c. Bellefemme.
La gribane la blonde, c. Auzoult.
La gribane la Jeune-Elise, c. Morand.

Sont montés et passés debout :

Le chasse-marée . . . . . c. Blanche.
— le Saint-Pierre, c. Jouellec.
— le Jeune-Mentor, c. Dano.
L'Auguste et Pierre, cap. Maillet.
Les Deux-Cousines, cap. Follunge.
Le Jean-Baptiste, cap. Marsère.
La Perle, cap. Guichon.
La Louise, cap. Hubert.
L'Auguste, cap. Noël.
Le Pallas, cap. Sams-Searl.
Le Pliny, cap. Benjamin Buttalt.
Le James et Mary, cap. Thond-Young.

Vent de Nord Nord-Est, vent frais.

AVIS DIVERS.

N°. 41.—*Vente volontaire pour cause de cessation de Commerce.*

Mercredi prochain 19 mars, 9 heures du matin, et jours suivans, tant que besoin sera, en une Maison sise à Rouen, rue Crevier, N°. 15, il sera, par l'un de Messieurs les Commissaires-Priseurs de cette ville, procédé à la vente volontaire, pour cause de cessation de commerce, de divers MEUBLES, EFFETS ET MARCHANDISES.

Meubles, consistant en ustensiles à usage de fabrique, chaises, tables, buffet, armoires, commodes, boiseries, moulins à rouler et à ourdir, bobines, tuyaux, paniers, etc.

Marchandises, en une grande quantité de pièces de coton de Rouen, de divers dessins, laizes, qualités et numeros.

Cette vente aura lieu à la requête, aux charges, clauses et conditions qui seront énoncées au procès-verbal et annoncées lors de son ouverture.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures.*)

LES DEUX PÈRES,
OU LA LEÇON DE BOTANIQUE,
Vaudeville en 2 actes, de Dupaty.

LES FAUSSES CONFIDENCES,
Comédie en 5 actes, de Marivaux.

M. Monrose, premier comique du Théâtre-François, remplira le rôle de *Dubois*

Dorante,		Saint-Elme.
Remi,		Bié.
Lubin,		Monchot.
Le Comte,		Roche.
Le Jouailler,		Valette.
Un Laquais,		Seillier.
Araminte,	Mesd.	Legrand.
Madame Argante,		Duverain.
Marton,		Durand.

LE GRONDEUR,
Comédie en 3 actes, de Bruis et Palaprat.

M. Monrose remplira le rôle de *Lisise*.

Fadel,		Monchet.
Grichard,		Guyoud.
Thérignan,		Roche.
Arisie,		Casaneuve.
Mondor,		Ernest.
Mamura,		Raynal.
Un Laquais,		Seillier.
Monsieur Rigault,		Valette.
Brillon,		Fan-Monchot.
Clarice,	Mesd.	Saint-Elme.
Hortence,		Labi.
Cateau,		Durand.
Rosine,		Duruissel fille

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

MARDI.

28 Mars 1823.

N°. 104. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brisset-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

UN DINER DE CLERCS.

CHANSON.

Air : *Déguisez-vous, déguisez-vous.* (des Deux Edmond.)

A ce banquet qui nous rassemble,
Pour nous contenter tous ensemble,
Amis, je chante dans mes vers
Les droits des clercs. (*bis.*)
Maints et maints plaideurs sans ressource,
Sondant le désert de leur bourse,
Connaissent trop, pour leur malheur,
Les droits du procureur. (*bis.*)

Approchez, gentille orpheline;
Si votre tuteur vous chagrine,
De vos intéressans revers
Parlez aux clercs. (*bis.*)
Mais, vous, filles par trop majeures,
Qui bavardez pendant des heures,
De vos procès, de vos douleurs,
Parlez aux procureurs. (*bis.*)

Aimables femmes négligées,
Et de vos époux outragées,
Pour vous venger de ces pervers,
Parlez aux clercs, (*bis*)
Mais, vous, effrayantes Lucrèces,
Qu'offenseraient douces caresses,
Ah! contez vos peines ailleurs:
Parlez aux procureurs. (*bis*)

Venez, jeune et charmante veuve,
Lasse d'une pénible épreuve;
Nos bras, nos coeurs, vous sont ouverts:
Parlez aux clercs. (*bis*)
Mais, vous, vieilles sempiternelles,
De force au veuvage fidèles,
Du défunt, objet de vos pleurs,
Parlez aux procureurs. (*bis*)

Vous qui, sans la taxe inhumaine,
Payez grassement notre peine
Par des émolumens offerts,
Parlez aux clercs. (*bis.*)
Cliens remplis de défiance,
Vous qui, pour la reconnaissance,
Sur le tarif réglez vos coeurs,
Parlez aux procureurs. (*bis*)

Reny, quand votre main savante
Garnit une table qui tente,
Ah! fût elle de cent couverts,
Parlez aux clercs. (*bis.*)
Mais, quand il faudra qu'on écarte
Le coût de la fatale carte,
Vous devriez bien, cher traiteur,
Parler au procureur. (*bis.*)

DICTIONNAIRE D'ANECDOTES SUISSES.

(1 vol. 1823. Prix : 3 fr. 50 c.)

Les plus belles pages de l'*Histoire des Suisses* sont écrites. Ces pages sont immortelles comme les exploits de ceux qui achetèrent, au prix de leur généreux sang, le premier bien, la liberté! Ce que les suisses ont fait pour secouer le joug de la maison d'Autriche, est incroyable, et si l'époque de la conquête de leur indépendance était plus éloignée de nous, on mettrait au nombre des fictions les efforts, les exploits et les travaux de ces braves montagnards. Ils les expient aujourd'hui, et cette liberté, dont naguères ils étaient si fiers, n'est presque plus pour eux qu'un être de raison. Depuis qu'ils ont vendu leurs bras aux autres nations, qu'ils ont servi d'instrument à toutes les volontés et à toutes les passions (1), ils sont retombés au niveau des monarchies absolues, et si quelques cantons conservent encore le feu sacré, les autres n'ont pas même l'ombre de ce qu'il leur plaît d'appeler une république. Les suisses ont oublié ces vers écrits en vieil allemand sur la porte d'une chapelle élevée à un de leurs libérateurs :

» *Ici fut tué par Tell, le superbe Gessler. Ici est le berceau de la noble liberté des suisses, en* 1307. *Combien durera-t-elle? aussi long-tems que nous ressemblerons à nos ancêtres.* »

Et cette ressemblance s'efface tous les jours; il suffit, pour s'en convaincre, de lire le *Dictionnaire* que nous annonçons. Nous allons choisir deux ou trois anecdotes qui donneront une idée de cette compilation.

(1) Lisez les *Confessions de J. J. Rousseau*, et le *Voyage des Frères Bacheville.*

En 1760, l'abbé Raynal, enthousiasmé par les belles actions des trois libérateurs de la Suisse, voulut faire élever, à ses frais, un monument à leur honneur. Le gouvernement d'Uri, auquel il s'adressa pour en obtenir la permission, lui fit cette réponse pleine de bon sens : « Tant que les » suisses sauront être libres et sentir le prix de leur liberté, » ils n'auront aucun besoin de monumens de pierre, et si » jamais leur postérité venait à perdre ces sentimens, un » semblable monument n'aurait pas plus d'utilité pour les » suisses, que n'en eurent pour Rome tombée en esclavage, » les monumens des tems où la vertu et la liberté régnaient » dans ses murs. »

Cependant l'abbé Raynal obtint plus tard ce qu'on lui avait d'abord refusé ; il parvint à faire construire un *Obélisque* dans l'île d'Alstradt ; mais le malheur voulut que le tonnerre tombât dessus et le détruisit entierement.

L'anecdote suivante peint mieux les bretons que les suisses.

» Le chevalier de Courten, lieutenant-colonel des gardes suisses, était accueilli familièrement chez la comtesse de Brionne. Cette dame avait engagé à dîner un gentilhomme breton, de Saint-Malo, si taciturne qu'il ne faisait jamais de questions, et répondait à peine à celles qu'on lui adressait.

» La comtesse défia le chevalier de le faire parler, et il accepta le défi. Il se mit à table à côté du gentilhomme et affecta de lui faire les honneurs.—Quel potage mangez-vous? — Riz. — Quel vin préférez-vous? — Blanc. — Quelle viande aimez-vous? Bœuf. Dix questions de ce genre obtinrent des réponses à peu près pareilles.

» Le chevalier commençait à se décourager, quand il imagina qu'il réussirait mieux en lui parlant de sa patrie. Monsieur, vous êtes de Saint-Malo? — Oui. — Est-il vrai que cette ville est gardée par des chiens? — Oui. — Oh ! cela est bien singulier ! — Pas plus singulier que de voir le louvre gardé par des suisses. »

La plupart des anecdotes qui composent ce recueil n'ont pas le mérite de la nouveauté, mais en général elles valent mieux que les réflexions du compilateur. Prouvons :

» Une partie d'un régiment suisse traversait le Rhin pendant l'hiver; le commandant ayant été averti qu'on avait aperçu l'ennemi de l'autre côté, voulut s'en assurer avant de faire continuer le passage. Il donna l'ordre aux soldats de ne pas quitter la place jusqu'à son retour. Beaucoup d'entre eux se trouvèrent au milieu d'un fleuve qui était couvert de glaces. Ils souffrirent au-delà de tout ce que l'on peut imaginer, et restèrent cependant près de deux heures dans cette cruelle position. Plusieurs eurent les membres gelés, et quelques-uns en moururent. »

On ne peut, dit le compilateur, pousser plus loin cette soumission à la discipline militaire ; *c'est un exemple que les Suisses seuls pouvaient donner.*

Et c'est en français qu'on ose imprimer ces lignes, et à des français qu'on les adresse, et en 1823 ! Malheureux compilateur, as-tu dormi au tems de nos victoires et de nos revers ? ouvre donc l'histoire et tu verras que des français ont fait plus encore que ces suisses dont nous ne voulons pas ravaler le courage !

H. T.

RÉGIME.

En fait de cuisine, ruminait un *ventru*, j'aime mieux le *nouveau-régime* que l'ancien. J'ai cependant vécu sous tous les régimes (*à part*, et de tous les régimes), mais on ne peut disconvenir que le siècle n'ait fait faire un grand pas à la science de la bonne chère. L'art du cuisinier est bien plus important qu'on ne pense. Des mêts délicats et sainement préparés, entretiennent la santé du corps, et l'on sait assez l'effet prodigieux du physique sur le moral. Une bonne digestion est la première chose du monde après un bon dîner.

Une telle définition, donnée par un maître de l'art, doit suffire. Il serait présomptueux de vouloir y ajouter quelque chose.

Les médecins de l'ancienne école prescrivaient à leurs malades débiles, des mêts épicés, des boissons excitantes. Les médecins du jour ordonnent, au contraire, des boissons calmantes, des alimens simples. Les avis sont encore partagés sur ces deux sortes de régimes ; mais moi, je le confesse, je suis aussi peu partisan de l'*ancien régime*, que je suis entiché du *nouveau*. Chacun son goût, même en fait de traitement. Je suis même tellement convaincu de la bonté de l'hygiene moderne, que je pense que ceux qui, par raison de santé, se mettent à l'*ancien régime*, sont déjà bien malades.

Lucullus qui apprit à devenir général en se rendant à l'armée, avec un livre à la main, observait peu *le régime*. Pompée qui était fort sobre, et qui ne voulait pas d'un cuisinier qui avait servi Lucullus, fut battu par César, et périt misérablement. A quoi sert donc de se mettre *au régime?* Si, au lieu de combattre le vainqueur de Pharsale, Pompée s'était contenté d'accepter sa table, qui était bonne, et de s'engraisser comme Marc-Antoine et les autres ventrus, je mets en fait que le grand Pompée eût suivi là un excellent *régime*. Du tems de ces héros on connaissait l'art de dîner en ville. Témoin Horace, qui dînait rarement chez lui, et Virgile qui dînait assez souvent chez les autres.

NE RIEN FAIRE.

Que de gens s'agitent et s'évertuent, qui feraient bien mieux de *ne rien faire* ! Mes amis, je vous en fais juges :

L'abbé de la Mennais qui, en sa qualité de prêtre, doit prêcher la concorde et la paix, monté sur le *Crapaud-Blanc*, et qui s'est fait un trompette de guerre, ne ferait-il pas mieux de *ne rien faire* ?

Cet homme qui, dans le cours d'une longue vie, n'a jamais su faire que de petits vers musqués, ou improviser de petites réponses longuement préparées, et qui aujourd'hui fait de petits bons mots, de petites antithèses sur la paix et la guerre, ne ferait-il pas bien mieux de *ne rien faire* ?

Le roi Robert qui chantait tous les jours au lutrin, et qui n'est connu dans l'histoire de France, que par les versets et les répons dont il a grossi le rituel, n'eût-il pas mieux fait de *ne rien faire*, et de se contenter, comme plusieurs de ses illustres prédécesseurs, du titre de *fainéant* ?

Ce fabricant de blanc, dont les affaires allaient assez bien, et qui, dans sa manie d'entreprendre, se ruine depuis qu'il veut faire du blanc d'Espagne, ne ferait-il pas mieux, puisqu'il jouit d'une honnête fortune, de *ne rien faire* désormais?

Un vieux grenadier, le bras couvert de chevrons, disait : Il y a bientôt trente ans, j'étais dans les plaines de Champagne, je défendais l'indépendance nationale : ça été ma première campagne. Plus tard, helas ! nous eûmes encore à défendre l'entrée du pays : j'étais à .... La fortune, et non le courage, nous manqua. Ce sera ma dernière campagne. Il faut se reposer : *je ne veux plus rien faire*.

Monseigneur, plus d'homélies, disait Gilblas à l'archevêque de Grenade ! Pour son bon conseil, Gilblas fut chassé. Il y a des gens qui ne peuvent se résoudre à *ne rien faire*.

Quand les hommes lui manquaient, Domitien s'occupait à tuer des mouches, plutôt que *de ne rien faire*.

Le Drap-blanc accusait le bourreau de provenance et de mansuétude, plutôt que de cesser de dénoncer.

Si le *rien faire* (*far niente*) a tant de charmes pour les italiens, cela vient peut-être moins encore de leur indolence, que de leur prudente sagesse. Dans un pays livré aux inquisitions du Saint-Office, ou aux jalousies d'une vindicative aristocratie ; dans un pays où

Les cachots sont ouverts quand le soupçon commence,

ne *rien faire*, n'est-il pas la meilleure règle de conduite ?

Il y a des gens d'un talent négatif : ce sont ceux qui connaissant leur incapacité, savent à propos *ne rien faire*. Vous connaissez F..., ce récent académicien ? — Justement. S'il eût fait quelque chose, eût-on pu décemment lui décerner les honneurs académiques ? Il *n'a rien fait*, il siége à l'Institut.

Un bon manufacturier, quel que soit son génie, quelle que soit l'habileté de ses contre-maîtres, doit toujours songer que ses ouvriers aussi sont essentiels à la prospérité de ses entreprises. Il doit donc consulter un peu le goût de ceux-ci, car, si un beau matin, ils s'écriaient tous de concert : *Nous ne voulons rien faire !* Que deviendrait sa manufacture ?

On appelle cette volonté, ce pouvoir de *ne rien faire* : *force d'inertie*. Cette force peut renverser les empires aussi bien que les manufactures. Un politique de mes amis dit qu'elle est plus puissante que des milliers de bayonnettes ; mais je n'entends rien à la politique.

Ne rien faire est souvent un conseil de raison et de morale. Ces gens sont fous, leurs actes ne sont plus que des actes de démence : je veux me retirer de leur société ; je ne veux point être complice de leurs actions ; j'aime mieux *ne rien faire* et me retirer. Ce sont à peu près les termes d'un honorable commerçant de mes amis, qui vient de quitter l'association dont il faisait partie.

Jean Pogne, le fort de la halle, s'est mis sur les bras un vilaine affaire. Ses actes de vigueur ont généralement déplu : n'eût-il pas mieux fait de *ne rien faire* ?

On peut faire sa fortune en travaillant, et gagner de l'honneur à *ne rien faire* : témoin un *mercier* de ma connaissance.

MACÉDOINE.

— *Avis du Courrier de Brest à Messieurs les Officiers de Marine :* « Sur la demande que nous avons faite de cuisiniers pour le service des vaisseaux, nous avons reçu plusieurs propositions, que nous communiquerons à MM. les commandans ou officiers qui voudront en prendre connaissance. »

On voit que l'affaire des cuisiniers se poursuit chaudement à Brest. Celle des pâtissiers a été menée aussi tambour battant, quoique dans ce pays-là on n'aime ni les suisses ni les brioches.

— « Je ne vous ai point parlé d'une petite comédie, » jouée au second Théâtre Français, sous le titre de *Mon* » *ami Listrac*, parce que je la croyais morte ; mais la » voilà qui ressuscite, et je me hâte bien vîte de vous » dire, de peur d'en perdre l'occasion, que les auteurs ont » beaucoup d'esprit, mais que leur comédie n'a pas l'ombre » du bon sens.

» Adieu, ma Roseline ; croyez bien que je ne suis pas » changé, et que je ne puis l'être !

« Si je trouvais un regard plus céleste,
» Si je trouvais un sourire plus doux,
» Je changerais : c'est moi qui vous l'atteste ;
« Mais où trouver mieux qu'on ne trouve en vous ?
» Le feu sacre toujours vous environne,
» Le dieu des Arts, au milieu de sa cour,
» Sur votre front a placé sa couronne.....
» Il est bien tems que l'amour ait son tour ! »

LE COMTE S....

Ce fragment est un échantillon du style de l'Apollon ou plutôt du Midas que publie M. T***. Il paraît que M. le comte S.... qui a *l'ombre du bon sens* est fort constant à sa Roseline. Heureuse amante !

SPECTACLES. — THÉATRE DES ARTS.

Monrose. — Figaro. — Lolive.

Une indisposition assez réelle de Mlle. Legrand, a fait remplacer les *Fausses Confidences* qui étaient annoncées, par *le Barbier de Séville*. Monrose nous a dédommagé amplement de ce petit contre-tems. Le naturel piquant, la finesse comique que cet acteur imprime à tous ses rôles, lui ont valu les applaudissemens réitérés du grand nombre de spectateurs que son début avait attirés. Mais c'est sur-tout dans le rôle de *Lolive*, auquel il a su donner un caractère si original, qu'il a reçu des marques générales de satisfaction ; et le public a eu lieu de s'apercevoir qu'il n'était pas nécessaire d'être sociétaire d'un premier théâtre pour être le premier talent d'un emploi. Raynal, qui faisait *Manura*, a excité, sous son accoutrement jésuitique, l'hilarité de tout le parterre qui, à la vue de la férule et du fouet du magister, s'est rappelé une des chansons les plus malignes de notre Anacréon.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL
OFFERT A UN GARDE NATIONAL.

Quatrième Liste. — SOUSCRIPTEURS : MM.

Théodore Mauger, ex-volontaire royal. — Vasnier. — Vimare. — Callemer — Cordier, chasseur. — Jacquelin, chas. — Dosse, grenadier. — Debar jeune gren. — Saulois, chas. — Malpiger, chas. — Brasier. — Gaquerel, chas. — Bailly, chas — Bataille, chas. — B. Ouin, chas. — Adolphe Dupont. — Lecerf, gren. — Huault, gren. — Gillain. — Leriche, chas. — Bureau, chas. — Lemoine, chas. — Mette, chas. — Gareau, chas. — Lecrène-Labbey, chas. — Bulleux, chas. — Blandeau, chas. — Andrin, chas. — Jacquelin, chas. — Quesuel neveu, chas. — Musset, chas. — Lecroq, chas. — Harel, chas. — Bordeaux, gren. — Kleker, gren. — Millard, chas. — Dupray aîné, serg. de chas. — Delanay, chas. — Malleville, fourrier de chas. — Garel aîné, sous-lieut. de chas. — Lainé, chas. — Enout, chas. — Houdin, chas. — Leduc, gren. — Ed. Lemaitre. — Samson, chas. — Leroux, gren. — Lamer, chas. — Snet, chas. — Carré, chas. — Renault aîné, ex-serg. — Renault jeune, ch. — Blais. — Leclerc, cap. de ch. — Félix Langlois, ch. — Gambert. — Caillou. — Hubert, ch. — Saint-Yves. — Sailly. — Petrel. — Avollée. — Amand Beaunier. — Vincent Petit — Havard. — Lecomte aîné, chas. — Canu, ch. — Noël, ch. — Daguillon, ch. — Lefebvre, ch. — Gournay, ch. — Dézabry, ch. — Bernière, cap. de ch. — Safray, cap. de ch. — Dufay, ch. — Saas, ch. — Ponchet, cap. de chas. — Godefroy, ch. — Fouray, ch — Deshayes, cap. de chas. — Lelarge, ch. — Dévé, ch. — Lesage, ch. — Duval jeune, ch. — Duval aîné, gren. — Godefroy, ch. — Marchand, ch. — Legris-Brunneau, ch. — Ruffin, cap. ch. — Lebrun, ch. — Leduc, ch. — Bast, ch. — Jean neret. — Bluet, canonier. Tonne, gren. — Duvallet, ch. — Polliard. — Martin fils aîné, gren. — Carties père, ex-cap. — Jacquet jeune. — Floquet fils. — Floquet, cap. de chas. — Lecordier, ex-serg. — Violette, ch. — Caron, ch. — Brohy-Cavelan, gren. — Mullot, canonier. — Lesage, ch. — Milley, serg. de chas. — Legnay-Delavigne, ch. — Victor Ménage. — Benoist, cap. de chas. — Charles Delavigne, maréchal-des-logis, cavalier. — Duval, gren. — Cesseau, off. — Gaumare, ex gren. — Clavier, cavalier. — Ladcar, officier. — Bupeaume. — Simon, gr. — Cotrel. — Lecamus, grenad. — Dedessouslamare, canonn. — Amaury Jne. Gme. Amaury. — Louvignot. — Frigot, chass. — Benj. Lefebvre, grenad. — Wrel, ex-adjud.-major. — Delafosse. — Rom. Prunier, grenad. — Vigier aîné. — Vigier jeune. — Launel — Ansas. — Laurent neveu, chass. — Bellot, grenad. — Auty-Gosselin, chass. — Pouyer, ex-off. — Decroizille, ex-caval. — Leroux, serg. de canonn. — Lecesne, caporal. — Langlé-Dumoulin, ex-cavalier. — Cavé, serg. — Toussaint, vétéran. — Boisson-Prat, grenad. — Lecesne fils. — Tonne fils. — Boisson fils, chass. — Victor Fontaine — Dessales — Saint-Pierre. — Vatinel, capor. de chass. — Vannier, memb. du conseil des prud'hommes. — Doublet, serg. — Laurent Chardon. — Floury cadet. — Lecouteux, chass. — Duplan, id. — Louis Périer, id. — Lenoir, sergent id. Toutain, chass. — Saulnier, serg. de chass. — Guillemare, chass. — Foucher grenad. — Loiseau, id. — Harel. — Bijou. — Perreau. — Bonnetier. — Noël fils chass. — Huet, idem. — Legouoy, idem. — Jules Masse. — Boulais. — Fleury L. Harel-Legentil fils. — Ed. Heusé. — Amédée Groult. — P. Grandin. — L. Grandin. — J. Grandin. — M. Grandin. — Isidor Lecève, chass. — Pierre Gamelin. — Fauvel aîné, ex-off. — Fauvel jeune, idem. — B. Quévremont, officier. — Lecève, chass. — Doz, serg. d'artillerie. — Harel-Legentil père, vétéran. — Coudray. — Hermont. — Louis. — Bourguinon, caporal. — Delanos grenad. — Bouis. — Jh. Gardel, chass. — Gailiard, lienten. — Aubert — Fizet — Sandoz. — Hucher, chass. — Bouquet, idem. — Paindestre. — Lecourt. — Pelcet père. — Pelcet fils. — Lemercier, caporal. — Denise, gren. — Masson chass. — Lambert, grenad. — Hatteville, ex-caval. — Fiquet, gren. — Camus chass. — Calamel. — Neveu, chass. — Duval, grenad. — Luet, vétéran — V. Gautier. — Fréd. Simon, grenad. — Decaens jeune, id. — Gallet, fourrier.

(224 souscripteurs). Total jusqu'à ce jour, 802. — *La suite à demain.*

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

CHARGEM. du chasse-marée *le Printems*, cap. *Luco*, ven. de Bordeaux. —Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM

16 barriq. vin.—Maris et Ameline.
6 dito dito.—Hébert frères.
40 fûts esprit.—Fauvel jeune.
4 barriq. vin.—Lecarpentier.
103 dito dito.—Ratouis père et fils.
24 fûts 2 sacs gomme pure du Sénégal.

Mouvement du 17 au 18 mars

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop l'Eugène, Aimé, de 99 t., cap. Langlois, v. de Honfleur, ch. de cidre.

Le ch.-m. le Bon-Père, de 79 t., cap. Leglouanec, v. de Charente, ch. eau-de-vie, vin.

Le chasse-marée le Saint-Clément, de 75 t., c. Talhouarne, v. de Charente, ch. eau-de-vie.

Le sloop la Jeune-Rose, de 59 t., cap. Carron, v. du Havre, ch. planches sapin.

Le chasse-marée la Sainte-Barbe, de 53 t., c. Leret, v. de Marennes, ch. sel.

Le sloop l'Aimable, de 29 t., c. Noël, v. de Quimpert, ch. huile, miel, bois

Le sloop le Saint-Pierre, de 28 t., cap. Enault, v. de Caen, ch. huile, tourteaux.

Le ch.-m. le talisman, de 33 t., cap Gouyer, v. de Marennes, ch. vin.

Le sloop la Félicité, de 27 t., c. Lihan, v. du Havre, ch. saumons de cuivre.

Le ch.-m. la Marie-Anne, de 73 t., c. Cointe, v. de Bordeaux, ch. de vin.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La goëlette la Louise, cap. Provostié, all. à Marseille, sur lest

Le sloop le Prudent, cap. Heurtel, all. au Havre, ch. matelats, armes, buff t.

La gabarre l'Heureuse-Rencontre, c. Persil, all. au Havre, sur lest.

Le dogre le Saint-Etienne, cap Clémence, all. au Havre, sur lest.

Le brick l'Emmanuel, cap Halma, ch. pierres à plâtre.

La galesse l'Amitié, cap. Dilham, all. à Dunkerque et à Brest, ch. vin, huile.

La goëlette la Philippine, cap. Dumont, all. au Havre, ch. caisses vides.

La gabarre Adélaïde, cap. Desrues, all. au Havre, sur lest.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 17.

Est entré le brick les Deux-Cousins, c. Crosel, v. de Dunkerque, ch. huile épur.

Sont sortis : le Brick le Général-Pardo, c. Magnan, all. à Fécamp, sur lest.

Le dogre l'Aimable-Enza, c. Grandin, all. à Calais, sur lest.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, le 14 mars.

5 caisses indigo Bengale, à 17 fr. 17 c., acq.
1 dito dito dito, à 17 fr. 25 c., dito.
12 barriq. 7 tierc. sucre brut, à 106 fr., dito.
25 barriq. dito dito, à 103 fr. 50 c., dito.
25 barriq. 4 tierc. 4 quarts dito dito, à 109 fr., dito.
31 barriq. dito dito, à 119 fr., dito.
12 milliers café St.-Domingue, à 1 fr. 95 c. dito.
30 milliers bois de Campêche, coupe d'Espagne, à 20 fr. 50 c., dito.
593 balles coton Géorgie, à 1 fr. 15 c., dito.
90 dito dito dito, à 1 fr. 17 c. 1/2 dito.
100 dito dito dito, à 1 fr. 5 c., dito.
20 dito dito dito, à 1 fr. 21 c. 1/4, dito.
32 dito dito dito, à 1 fr. 20 c. dito.
27 dito dito dito, à 1 fr. 18 c. 3/4, dito.
180 dito dito Louisiane, à 1 fr. 47 c. 1/2, dito.
23 dito dito dito, à 1 fr. 50 c., dito.
2 dito dito Martinique, à 1 fr. 62 c. 1/2,

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier et descendus à la marée du matin le 17 :

La Lise, cap. Aubry.
Le petit-Eugène, c. Dagnenet.
La Trinité, cap. Binet.

Sont parmontés à la marée du 17 :

L'Heureux, cap. Legoffe.
Le Clairvoyant, cap. Julienne.
L'Enfant-Prodigue, c. Lebras.
L'Euphrosine, cap. Bellefemme.
La Blonde, cap. Auzoult.
Le Jeune-Elise, cap. Morand.

Sont montés et passés debout à la marée du 17 :

Le Mentor, cap. Guegan.
Les Trois-Frères, cap. Dubour.
Le Saint-Etienne, cap. Kzero.
L'Hélène, cap. Harou.
L'Ange-Marie, cap. Legales.
L'Elie-Marie, cap. Chrétien.
Le Petit-François, cap. Guerin.
La Jeune-Sophie, cap. Vermant.
Le Saint-Luc, cap. Tabois.
Le Saint-Pierre, cap. Flambard.
L'Agile, cap. Frigoult.
La Paix, cap. Hâtel.
L'Achile, cap. Bréonzon.
Le Royal-Louis, cap. Micheaud.

Sont montés et posés :

L'Aimable-Victoire, c. Legrouec.

(*Vent d'ouest. — Calme.*)

NOUVELLES DE MER.

— MM. Martin Fouche et fils ont reçu des lettres de Saint-Martin, par 3 deg. 2/ m. nord l'équipage et les passagers étaient tous en bonne santé, et le navire continuait sa route vers Rio-Janeiro.

— Le navire le Voltaire, cap. Gérard, armateurs, MM. R. Lamartinière et comp., est arrivé au Port-au-Prince le 19 janvier dernier.

Guernesey, 6 *mars*.—Durant la tempête de lundi dernier, l'Elisa, c. Trubert, de Cherbourg, a été jeté à la côte au N. de l'île et a été mis en pièces. L'équipage et un passagers ont été sauvés.

—L'Eugénie, de Saint-Brieux, capit. Serville Dupré, chargé d'avoine pour Bayonne, a péri corps et biens sur la côte de Concarneau ; il avait 4 hommes d'équipage.

Calais, 9 *mars*. — Hier à 8 heures du soir, le navire la Marie, de Cherbourg, cap. Flambart, parti de Dunkerque pour Rouen avec un chargement de charbon de terre, a été jeté à la côte On a sauvé l'équipage ; mais il est présumable qu'on ne pourra renflouer le navire.

AVIS DIVERS.

N°. 42. — Jeudi prochain, neuf heures du matin, et jours suivans tant que besoin sera, en la salle de vente de MM. les Commissaires-Priseurs de Rouen, sise rue de l'Hôpital n°. 34, il sera procédé à la vente volontaire de divers MEUBLES et EFFETS.

Consistant en batterie de cuisine, chaises, tables, buffets, armoires, commodes, secrétaires, glaces, gravures, lits complets, linge de lit, de table et de corps ; garde-robes à usage des deux sexes ; une très-grande quantité de petites coupes de toile de coton de Rouen, et indiennes de diverses couleurs et qualités.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
fermé le 6 Mars à 82f 30c

Jouiss. du 22 Mars 1823 77f 90c 78f 78f 5c 25c 30c 25c 20c 15c 10c 5c 78f 15c 20c 5c 10c 5c 10 78f

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1823,	fin. 3	0	
1824,	8	2	100f 25c 50c
1825,	9	4	100f 100f 25c

Idem NOMINATIVES,

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c *f.*
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1000f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1435f

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures.*)

Au Bénéfice des Hospices de cette Ville,

LE DÉPIT AMOUREUX,

Comédie en 2 actes, de Molière.

LA MAISON EN LOTERIE,

Vaudeville en 1 acte de MM. Picard, Radet et Desfontaines.

LE BARBIER DE SÉVILLE,

OU LA PRÉCAUTION INUTILE,

Opéra en 4 actes, d'après Beaumarchais, et le drame italien, paroles ajustées sur la musique de Rossini par M. Castel-Blaze.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

MERCREDI.

19 Mars 1823.

N°. 105. — 8me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

mille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. bonne à Paris, chez Barrot-Trivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et eurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

ÉPITRE A CORNEILLE.

grand homme partout règne par son génie;
re est son berceau, l'univers sa patrie.
n être infini qui, s'égalant aux Dieux,
sse tous les tems et remplit tous les lieux.
uel cœur sans ivresse, ou quel mortel impie
: aborder la Grèce et l'Ausonie,
aluer encor, dans leurs débris épars,
ceau du génie et l'école des arts.
stes éloquens et de Sparte et d'Athène,
mparts mutilés de la cité romaine
leraient-ils plus à nos yeux attendris
héros fameux qu'ils ont ensevelis?
urs qu'ils ont bâtis et qu'habitait la gloire,
appellent-ils moins leur vie et leur histoire
ous ces vains autels que nous leur élevons
es lieux où le tems a dispersé leurs noms.
est sur vos tombeaux que l'on vous cherche encore,
divinisés que l'univers adore!
ind tous les climats de vos noms sont remplis,
ous demande aux lieux que vous avez chéris.

ile de Sophocle, et vainqueur d'Euripide,
ui, suivant leurs pas, aurais été leur guide,
, de leurs trésors, devenu l'héritier,
es rappeler pour les faire oublier;
ILLE, c'est aux lieux qu'illustra ta naissance,
es climats encor remplis de ta présence,
ose, armé de zèle, auprès de ton berceau,
mille lauriers joindre un laurier nouveau.
dans cet air céleste où tu reçus la vie,
énétrer les cœurs d'un souffle de génie;
par ton sujet on peut être inspiré,
s chanter ta gloire aux lieux qui t'ont créé.

nt que l'art des vers eût des autels en France,
eux, sous le poids de leur longue ignorance,
portant dans leurs jeux la guerre et ses horreurs,
rchaient des plaisirs cruels comme leurs mœurs.
ltes, ces tournois où des preux intrépides
ettaient fièrement d'innocens homicides,
aient tous les yeux, et Mars, à la beauté,
n'offrait encor qu'un culte ensanglanté.
lès que les neuf sœurs, depuis long-tems muettes,
vrèrent la voix dans les vers des poètes;
flexibles accens pénétrant tous les cœurs,
que le langage, adoucirent les mœurs.

Le guerrier attendri, dans l'air d'une romance,
Apprit à soupirer ses feux et sa constance,
Et dans les mêmes mains bientôt sut manier
La lyre et le clairon, le myrthe et le laurier.
Le vague souvenir des spectacles antiques
Inspira des auteurs les muses fantastiques;
Et d'informes acteurs attirant tout Paris,
Rappelèrent bientôt et la Grèce et Thespis.
Plus tard un goût plus pur, des préceptes plus sages
Guidèrent les auteurs, polirent les ouvrages;
Et par ces nobles jeux, tout un peuple enchanté,
Dans le sein des plaisirs perdit sa cruauté.
Hardi sut le premier entrouvrir la carrière
Où parurent après Mairet et Longepierre.
Rotrou, que le goût même applaudit aujourd'hui,
En paraissant près d'eux, les laissa loin de lui.
Le premier pas n'est rien quand le but nous échappe.
Le but lui seul est tout, c'est lui qu'il faut qu'on frappe.
L'art allait succomber sans avoir existé:
Tu naquis, tu parus, et l'art fut inventé.
Sous ta main, les vieux tems, les siècles héroïques
Sortirent renaissans de leurs cendres antiques.
On vit le vieil Horace, à travers deux mille ans,
A ses mâles vertus instruire ses enfans.
Et quand la France, en proie aux discordes publiques,
Rassemblait dans son sein des partis frénétiques,
Tu nous montras Auguste, et tu nous fis bénir
Un maître qui pardonne, alors qu'il doit punir.

Retracerai-je ici ce moment mémorable
Où Condé, de son prince, adversaire coupable,
Un jour, par tes succès, au théâtre attiré,
Laissa tomber des pleurs, quand son cœur déchiré,
Entendit répéter à l'époux de Livie;
« *Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie.* » (1)
Que devint le héros, quand Louis attendri
A ce vers solennel, fixa son œil sur lui:
Ces regards de deux cœurs si bien faits pour s'entendre,
Furent le signe heureux de l'accord le plus tendre;
Et peut-être le ciel ne réservait qu'à ici
De rendre à son pays le vainqueur de Rocroy.

(1) A la première représentation de *Cinna*, le grand Condé qui s'était armé contre le parti du roi, ne put retenir ses larmes lorsque l'acteur qui représentait Auguste, dit:

« *Soyons amis, Cinna.* »

Le roi, présent alors, fixa le prince avec bonté, et tout fut oublié.

Mais l'on se tromperait en croyant que l'envie,
Ce reptile hideux qui s'attache au génie,
Au bruit de tes succès, pût respecter en toi
La gloire de la France et le poète-roi.
Un Homère toujours rencontre des Zoïles.
Ton laurier fut souillé par ces honteux reptiles
Qui, las de se traîner dans leurs marais fangeux,
S'attachent aux grands troncs pour monter avec eux.
Ainsi, dans nos forêts, des arbustes débiles
Suivent des jeunes pins les brauchages fertiles;
Et prenant pour appui leurs rameaux orgueilleux,
En dévorant leur suc, s'élèvent dans les cieux.
Mais à peine un hiver a-t-il blanchi la terre,
Qu'on les voit retomber sur leur tige éphémère,
Tandis que l'arbre alors croissant sur leurs débris,
Seul disperse dans l'air ses rameaux affranchis.
Un ministre imitant, dans l'ardeur qui l'abuse (1),
Ce poète-tyran, qu'on vit à Syracuse,
Prétend, rival jaloux de tes succès divers,
Opprimer ton génie et proscrire tes vers.
Il excite contr'eux ses avides pygmées
Dont sa main nourrissait les hordes affamées;
Soulève contre toi l'académie en corps (2):
Mais l'équité bientôt trompe tous ses efforts;
Et pendant qu'en secret l'impuissance et l'intrigue
Censurent *par édit et Chimène* et *Rodrigue*,
Tes vers harmonieux parcourant l'univers,
Sont traduits, à la fois, chez sept peuples divers;
Et quand de leur patrie un tyran les exile,
Le monde les adopte et devient leur asile (3).

Un poète immortel est pour nous un héros:
L'histoire de sa vie est dans ses seuls travaux;
Ce n'est qu'à ses écrits à parler de sa gloire.
Mais combien de vertus rappellent la mémoire!
Corneille, qui craindrait, en admirant tes vers,
De dérouler ta vie aux yeux de l'univers?
Ces vertiges d'auteurs, cet orgueil littéraire,
Qui des muses souvent troublent le sanctuaire,
Dans tes sens n'ont jamais allumé leur courroux,
Et tu fus assez grand pour n'être pas jaloux.
Tu pardonnas la haine, et tu plaignis l'envie.
Tu fis plus: ton crédit protégea le génie,
Racine qui déjà l'annonçait un égal,
Dans toi vit un Mécène et non pas un rival.
C'est toi dont l'indulgence entr'ouvrit la carrière
Où la gloire attendait le célèbre Molière.
C'est toi qui, présidant à ses premiers essais,
Devins le créateur de ses nobles succès.
Non content de laisser un Sophocle à la France,
Tu prétendis aussi lui donner un Térence.
Ah! si les ennemis de ta célébrité
De ton surnom de GRAND t'avaient déshérité,
Le fidèle burin de l'impassible histoire
En rappelant ce trait à côté de ta gloire,
Plus tard t'aurait conquis ce titre mérité,
Qui marche avec ton nom dans la postérité.
On a vu des flatteurs l'essaim pusillanime,
Rampant au pied d'un trône usurpé par le crime,
Prodiguer sans rougir à d'illustres forfaits,
Ces noms que l'avenir doit aux plus grands bienfaits!
Toi, sans rien usurper, toi, sans couvrir la terre
Du sang des nations et des feux de la guerre,
Poussant par tes talens, armé de tes pinceaux,
Tu t'es assis au rang des plus fameux héros.

(1) On connaît la passion ridicule que Denis de Syracuse avait pour les vers, et la jalousie qu'il conçut pour tous les poètes.

(2) Le cardinal de Richelieu ordonna à l'académie de faire la censure du *Cid*.

(3) Presque aussitôt que la tragédie du *Cid* parut, elle fut traduite en sept langues différentes.

Oui, tu fus grand comme eux, toi qui, par ton génie,
As conquis tant de gloire à ta noble patrie;
Et chercher à chanter tes immortels succès,
C'est déjà mériter l'honneur d'être français.

MACÉDOINE.

— Le grenadier Henri Dubomel, rue Dulong, n°. 30, chez lequel on souscrit pour un *Fusil* offert à un garde-national, prévient ses camarades qui lui ont adressé cinq francs pour cinquante anonymes, que, ne recevant pas de pareilles souscriptions, il fera remettre aux hospices cette somme, ainsi que toutes celles qui lui parviendraient sans autre indication.

— Le proscripteur *Sylla* est à son tour proscrit; mais lui, proscrivait des têtes, et aujourd'hui l'on ne proscrit que sa perruque. L'autorité a défendu qu'elle paraîtra à Rouen.

— Quelques circonstances nous rappellent un couplet sur le fameux M. de la Palisse, dont les poètes se sont plus à célébrer les vertus incontestables:

» C'était un homme vaillant,
» Quand il allait en guerre,
» Il était toujours en avant
» Quand il n'était pas derrière. »

— On nous écrit de Brest, que le 10 du mois présent, quelques pâtissiers ont couru les rues en brandissant les instrumens dont ils se servent dans leurs laboratoires. Comme ils paraissaient avoir des projets hostiles contre les citoyens paisibles, on a cru devoir leur ôter leurs armes, et MM. les Suisses se sont alors retirés chez eux. On dit qu'ils ont été tancés par leurs *bourgeois*.

Ce petit événement est attribué à l'appel indiscret que M. Michel a fait aux cuisiniers et aux pâtissiers. L'orgueil de se voir rechercher avec tant de persévérance les a conduits à penser qu'ils étaient devenus assez nécessaires pour pouvoir commettre impunément des excès.

— Vous qui croyez n'avoir plus de *Seigneurs* ni de *Hautes et Puissantes Dames*, consolez-vous, trop fortunés vassaux, tout revient dans ce monde. Lisez les *Petites-Affiches*, et bénissez votre sort:

« Une PROPRIÉTÉ à usage de filature (6 mains), en circonstances et dépendances, située à Rouen, rue Préfontaine, n° 56, édifiée de plusieurs bâtimens à usage de filature et autres, avec deux cours; cet immeuble ayant appartenu précédemment audit feu sieur Charles Demoy, à dame Barbe Demoy, épouse séparée de biens de M. Jean Rousseau de la Courtade, demeurant à Rouen; et à M. Charles Demoy, *Ecuyer, Seigneur de Saint-Aignan*. »

— Tous les amateurs connaissent, sous le nom de *Misères de la Guerre*, une suite de sujets gravés par Callot. Un crieur qui les vendait l'autre jour à l'encan, les mit sur la table en disant: *A combien* les *Délices de la Guerre*?

On assure que depuis que l'on dit *vociférer la paix*, l'académie des bonnes-lettres a décidé que ces gravures n'auraient plus d'autre nom.

—C'est affreux, disait hier une veuve issue de *race noble*; c'est affreux d'enterrer des gens comme nous, pêle-mêle avec la *canaille*. On devrait désigner un terrein séparé, pour les gens de qualité.—Mais, lui répondit une personne sensée, il n'y a plus, madame, qu'une égalité parfaite entre les restes inanimés d'un comte et ceux d'un pauvre tourier. Tantôt les deux rendent à la nature les débris d'une machine qu'elle leur avait prêtée, et qu'ils ont souvent usée par des moyens pareils. N'est-ce donc point assez que le luxe des cérémonies les ait distingués jusqu'à leur dernière demeure?—Comment!

repeit la duègne, les yeux étincelans de colère; y pensez-vous, Monsieur? Cette pernicieuse doctrine de l'égalité, n'a-t-elle pas fait assez de mal aux vivans, pour la vouloir introduire chez les morts ?... Je jure, par les cendres de quatre générations d'aïeux, que les miennes n'ajouteront rien aux exemples déjà trop nombreux d'une aussi indigne popularité. Je le jure, et j'y tiendrai, tant que les dépouilles mortelles de nos rois seront religieusement conservées dans des caves; que celles des évêques reposeront dans le sanctuaire de leurs églises qui sont leurs épouses, et que les miraculeux restes des saints, continueront à meubler les reliquaires de toute la chrétienté.

Il ne manquait à cette péroraison que *vertubleu et mort de mes ancêtres*, pour achever le portrait de ces ridicules baronnes de théâtre, dont les originaux n'ont pas encore entièremens disparu de la société.

— Voici un modèle d'analyse dramatique, que nous avions oublié de citer : ce morceau est digne d'être offert à l'article *galimathias* de la prochaine édition du *Dictionnaire des Ultras*. Nous l'avons extrait d'un *recueil d'énigmes*.

« Le fils unique d'une riche famille, éperduement amoureux d'une villageoise dont le père, ancien et brave militaire, rejète avec indignation la proposition qui lui est faite de s'éloigner, moyennant une indemnité, de la chaumière de ses pères, afin de mettre un terme aux liaisons des deux jeunes gens; le père du jeune homme qui, par amour pour son fils est près de consentir à son hymen, et un oncle procureur qui s'y oppose, et prétend régler les sentimens des amans d'après les dispositions du code dont il cite les articles à tout propos, mais qui finit toutefois par céder aux larmes et à la grace moïleste de la petite paysanne, à laquelle il donne en dot tout son bien, en vertu du chapitre *des donnations*; tels sont les personnages, le plan et la marche d'une bluette en un acte qui, sous le titre du *Code et l'Amour*, a réussi hier à ce théâtre, grâces à quelques détails piquans et à des couplets assez agréablement tournés. » Ouf !... Il est enfin permis de respirer et d'admirer !!!.....

SPECTACLES. — Théâtre des Arts.

(Au profit des Hospices.)

Le Dépit Amoureux. — La Maison en Loterie. — Le Barbier de Séville, opéra.

On a revu hier avec un nouveau plaisir l'opéra du *Barbier de Séville*; les amateurs de l'art qui avaient assisté la veille à la comédie de Beaumarchais, ont pu juger mieux que jamais de la pâle *traduction*. Plus d'intérêt, plus de vie, plus d'action dans l'opéra; la musique est tout. Mais la musique est charmante, et c'est beaucoup. Cet ouvrage a été joué et chanté avec tout l'ensemble désirable.

Une nombreuse et brillante assemblée remplissait la salle. Quand il s'agit d'une bonne action, on voit toujours les Français s'empresser d'y souscrire. J. B.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL

OFFERT A UN GARDE NATIONAL.

Cinquième Liste. — Souscripteurs : MM.

Gme. Bottier, chass.—Isidore Gilles.—Bouquet.—Troude.—Thomas Vallois.—Gme.-Napoléon Tellier.—Chatel.—Israël Kahanu, chasseur—Ottonin aîné.—Louis Ottonin.—Puyproux.—Adolp. Bournot.—P. L. Levertier.—L. Hodan, gren.—Auty fils aîné.—Gomet, gr.—Brice, id.—Duhde, cav.—Remy, chas.—Lelong.—Tierry.—Prosper, ch.—Bottier, ch.—Colette, gren.—Lafosse fils, gren.—Delame.—Blanchemain père, vétéran.—Leclerc G., gren.—Vallery.—Lasney, gren.—Viard, chas.—François, ch.—Pluard, gren.—Bénard, cap. de gren.—Fréhourg, chas.—Renoult.—Lemasson neveu, gren.—Talon, gren.—Dehourg, gren.—Viel, gren.—G ujon, gren.—Leroy, gren.—Billon, gren.—M. Lambert, gren.—Palanque, gren.—Amand Dupré, gren.—Batyreau, gren.—Legay, sergent.—M. Launay.—Thomas Legris, cap.—Thorel, sergent.—Benoist aîné.—Le Métailles, ch.—Bonne.—Jamo.—Havaine, ch.—Desportes.—Caillot, ch.—Isabel, ch.—Lefebvre.—Campart.—Guigne.—Tiercelin-Jane, pomp.—Isidor Gilles, sergent.—David, ch.—Balan fils, ch.—Lassire, gren.—Henzé, gren.—Isard, gren.—Label, chas.—Ramé-Sénard, ch.—Ste. Laver.—Quinet père.—Mignot.—Boucher—Eléonor Turgis.—Chanchon, ch.—Debons, gren.—Lepert, gren.—Vallée aîné, ex-officier.—Vallée fils, off.—Amédée Vallée.—Haval, ch.—Vincennes.—Caban.—Louis-François Bertrand, ex-lieut.—Coutan fils aîné.—Lecerf, gren.—Caillouel, gren.—Denier fils, gren.—Thorel fils, gren.—Delahays, serg. de ch.—Guillaume Lefoyer, pomp.—Lenormand père.—Lenormand fils aîné.—Lenormand fils, jeune.—Perchel.—Lecomte fils, jeune.—Petitot fils, cap. de chas.—P. C. Dieusy fils.—Daize.—B. P. Renard, gren.—Neveu.—Pichard jeune, chas.—Guillot, gren.—Jouan, gren.—Aubert jeune, gren.—Lefebvre, gren.—Fauvet, ch.—Baudouin.—Cauet, canonier.—Eyquem.—Sébastien Brière, ch.—Bouquechais, ch.—Lepare, gren.—Hittier.—Louis Quesnel.—Saint-André, ch.—Isaac Boitout, ch.—Fouche, gren.—Robasse, gr.—Marchand, gren.—Duboc, gren.—Journeaux jeune, chas.—François Journeaux, ch.—Delouarde gren.—Manoville, gren.—Capelle jeune, gren.—Petit, gren.—Marie, gr.—Valois jeune, ch.—Duboc aîné, ch.—Caillot, ch.—Hennay, ch.—B. J. Journeaux, cap.—Delandre, gr. cassé par ordonn.—Gaudray, sap.-pomp.—Vermont, chas.—Laurent, gren.—Gilles.—Leroy.—Leroux, gren.—Lepage, ch.—Douche.—Fortier.—Saillon, sap.-pomp.—Noël, sap.-p.—Cauchy, sap.-pomp.—Dupont, sap.-pomp.—Pierre Lefèbvre, vétéran—Gaillard, cavalier.—L. Levesdier.—F. Levesdier.—Daniel Feer.—Matard, ch.—Anoël aîné, chas.—Pierre Cottereau, chas.—Toutain, ex-s.-off.—Pigerre.—Gaudin père, vétéran.—Gaudin, ex-adj.-m.—Debaine, can.—Béchou, serg. de ch.—Dubos, cap. de chas.—Anché, cap. de chas.—Tronel, gren.—Diel, gren.—Messier-Adam, ex-gr.—Delaye.—Lacire, gr.—J. B. Guillaume, gr.—Laurence-Lemonnier.—Le Seigneur, cap. de chas.—Fardin.—Canud, ch.—Ang. Canud.—Dubort, cap. de ch.—Bourienne, chas.—Renaud, ch.—Lacoq, ch.—Leblond, gr.—Barbé père.—Barbé fils.—Boulet.—Guerard.—Louis Lefrançois.—François Monfray.—Dumesnil.—Mallot.—Monfray fils.—Denet.—Letanneur père.—Letanneur fils.—Ch. Mesals.—Champion.—Jumel, chas.—M. Journeaux.—Louis Doreulot.—François Teisier, ch.—Florentin Bourbouveau.—Godard, ch.—Lepeu.—Louis André.—Elie André.—Paul Godfroy.—T. Godfroy.—J. B. Roger.—Narcisse-Mille.—Vielle fils.—César-Delanos.—Bayant jeune.—Butentait, ex-off.—Ile Lefeur, ch.—Godfroy.—Santeuil, gr.—Gravey.—Pierre Justin, vétéran.—Alexandre fils aîné.—Tronel, gr.—Feret.—Delestre-Filleul, chas.—Delestre jeune, ch.—Franklin-Grenet—Félix.—F. Filleul.—Donnet, caporal de gren.—Lepoir jeune.—Rigot fils.—F. Delacour.—Picard, cap.—Hurel, ch.—Hulot.—Masselin.—Le Bossel.—Dufour, ex-serg. de gren.—Simon.—Lefebvre.—Vignot.—Pot, cap. de chas.—Vernier, cap. de gren.—Aubé, sap.-pomp.—Tiercelin-Bobé, gren. nis.—Mulot fils, off.—Alex. Delaporte, off. cassé—Duruflé.—Vinard.—H. J. Bellemois, ex-lieut.—Morice, gren.—Franç. Poulain, chas.—Libert, ch.—Haumont, ch. de la légion d'honneur.—H. J. Delarue.—J. Delarue.—Louis Dubos, ex-m.-des-l.—E. Houderville.—E. Gaimet.—X. Gravé.—J. F. U. Lechène, ex-tambour.—Gonel, gren.—Chonenard, ch.—Ch. J. Petit, off. au 1me de lig.—Deux jeune.—Napoléon Appert.—Fumery, ch.—Delamare jeune, canonier.—Léopold Meignen, musicien.—Coquerel, vétéran.—Leblanc.—Coquerel fils.—Eugène Dupont.—Pierre Sénateur Bobé.—Villemaire.—Bulard, cap. de ch.—Rivet.—Robée, chas.—Gouellain, ch.—Lemarchand, ch.—Vaillant, ch.—Ch.-Marie Buisson, ch.—Mainot, ch.—Deterville, gr.—Tusbé, gr.—Bulot.—Lemerle-Lebertrand.—Alain.—Valette.—Lefebvre.—Hoguet.—Despréaux, gren.—Delacroix, gren.—Picard, gren.—Turquer, gren.—Duhmit fils, gren.—Lefebvre, ch.—Bazin, vétéran.—Milot.—Justin aîné, vétéran.—P. Bertrand.—David, grenadier.—Boutiguy, chasseur.—Debeine.—Domin, chas.—Paris, chas.—Fagot père.—Auber, ch.—Damiens, serg.-maj.—Desquinnemare, cap. chas.—Leclerc, sap.—L. Duclos, gren.—Fayet, ex-cap.—Rousseau.—Jamet.—L. Hardelay, ex-cav.—Thillays, chas.—Tusson, cap. chas.—D. Pierret.—Noël jeune, cap. gren.—Rey père.—B. Rey.—J. Rey.—Letellier, can.—Flammand, can.—L. Loiseau.—S. Loiseau.—Vasseur, chas.—Briette.—Lemeilleur.—Fagot fils.—X. Fagot.—A. Fanet, sap.—Duval, gren.—Adrien Pirou.—Patin.—L. Desprez.—Bossard.—Vivien.—Guillemare aîné.—Billet, ex-caporal.—P.-A. Dupré, gr.—Duparc, gren.—Marie, serg. de chass.—Gallebois aîné, chas.—Gallebois jeune.—Mesnil, gren.—Morel, officier.—Boucher fils, capor.-chass.—Joly, chass.—Fery, idem.—Leprevost, idem.—Duparc, idem.—Deshayes, idem.—Leriche, grenad.—Quesnel aîné, caporal.—Gloria fils, grenad.—Quintin, vétéran.—Renault.—Dufayel.—Mich. Hérou.—Thom. Hérou fils, gren.—Lemaine jeune.—Lebertrand jeune.—Callon.—Ed. Motte, chass.—Hamard jeune.—Ernult jeune.—Quesney aîné, cavalier.—Ang. Quesney, grenad.—Leconte jeune, vétéran.—Leconte neveu.—Mollet, ancien milit.—Curé, sapeur-pomp.—Am. Saffray.—Delay.—Fèvez, chass.—Lodieu, idem.—Serre, idem.—Nourry fils.—Deplanois.—Ang. Barbet.—Caguiard, fourrier.—Ld. Senemeaux.—Fauvel.—E. Huet.—Alph. Musset.—Alph. Leleu.—Dupas-Boutin, sap.-pomp.—Lanel grenad.—Merman, idem.—Caillot, ex-fourr.—Levavasseur, chass.—La Boulaye, capor.-grenad.—Savari, grenad.—Lamy, fourr. de chass.—Etienne aîné, chass.—Etienne jeune, idem.—Regnvel fils aîné, grenad.—Remoussin—Tromp.—Cognets.

395 *Souscripteurs.* — *Récapitulation jusqu'à ce jour* 1197.

(LA SUITE A DEMAIN.)

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

Est entré à Rouen, le 16, le smack oldembourgeois, de Vrow-Gezina, cap. H. Laarman, ven. de Londres, ch. de 157 colis, formant 2 machines à vapeur, pour M. A. Pontrevé.—Courtier, M. Fontaine.

MOUVEMENT DU 18 AU 19.

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-marée la Babet-Catherine, cap. Lethoers, de 73 tonneaux, ven. de Bordeaux, ch. tabac, vin, eau-de-vie.

Le chasse-marée la Jenny-Julienne, cap. Lamen de 46 ton., ven. de Bordeaux, ch. vin, eau-de-vie.

Le sloop l'Aimable-Désirée, cap. Dubisson, de 19 ton. ven. de Bordeaux, ch. cidre.

Le sloop la Providence, cap. Letellier, de 28 ton., v. de Bordeaux, ch. huile.

Le chasse-marée l'Anne-Marie, cap. Laurent, de 70 ton., ven. de Marennes, ch. sel.

Le sloop l'Auguste, cap. Liard de 44 ton., ven. du Havre, ch. bois, goudron.

Le chasse-marée l'Ami-de-la-Paix, c. Fordel, de 44 ton., ven. de Bordeaux, ch. vin, essence.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop les Deux-Amis, cap. Lemonnier, de 59 ton., all. au Havre, lège.

Le sloop le Succès, cap. Martin, de 54 ton., all. au Havre, lège.

Le dogre la Rose, cap. Vasse, de 52 ton., all. à Caen, ch. engrais.

Le brick la Jeune-Françoise, cap. Savidant, de 65 ton., all. à Treguier, ch. plâtre.

Le flambart le Jean-Baptiste, cap Lequesne, de 29 ton., all. à Cancale, ch. bouteilles vides.

La gabarre, la Lise, cap. Simon, de 51 ton., all. à Honfleur, ch. plâtre.

La gribanne, la Bérénice, cap. Goyon, de 59 ton., all. au Havre, sur lest.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES ENTRÉS.

La goëlette la Dorade, c. Buto, v. de Cadix, sur lest.

Le sloop le Jeune-Emanuel, c. Bourge, v. de Roterdam, ch. de fromages.

Le brick le Mentor, c. Hallot, v. de Buénos-Ayres, ch. de cuirs.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Eléonore, c. Boursy, all. à Rouen, ch. vin.

Le sloop le Saint-Dominique, c. Dubos, all. à Rouen, ch. de vin.

Le dogre la Marie-Désirée, c. Maillard, all. à Rouen, ch. d'huile.

Le dogre la Jeune-Adèle, c. Dubos, all. à Risle, ch. planches et cuirs.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier.

L'Espoir, cap. Perrier.
L'Espérance, cap. Feret.
La Caroline-Aimée, cap. Liard.
Le Vigilent, cap. Blanconnier.
La Bonne-Famille, cap. Maillard.
L'Adélaide, cap. Anfray.
Le Royaliste, cap. Letiran.

Il est monté aujourd'hui, quatorze à quinze navires poussés par un bon frais de vent d'Ouest; dans lequel nombre se trouve une goëlette américaine.

On en donnera les noms demain.

CHAMBRE DE COMMERCE DE NANTES.

Des Sables, le 10 mars 1823.

A Monsieur le président de la chambre de commerce de Nantes.

M. LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous prévenir que M. l'administrateur des classes du second quartier de Saint-Gilles me rend compte de deux naufrages sur les côtes de son second quartier.

Le premier a eu lieu, le 7 au matin, sur Bois-Vinet, côte de Croix-de-Vie; c'est le chasse-marée les Trois-Maries, venant de Redon, avec un chargement de bois: le navire et la cargaison sont perdus, et l'équipage a été assez heureux pour se sauver, malgré la violence de la tempête.

Le deuxième a eu lieu, la nuit du 7 au 8, sur les rochers de Syon; c'est le chasse-marée l'Espérance, d'Etel, ch. de vin; mais la fureur ds flots l'ayant réduit en mille pièces, ainsi que l'équipage qui a péri dans ce funeste événement, la cargaison est en bien mauvais état, et on en sauvé une partie qui a été mise, pour la soustraire à la marée, dans les crevasses des rochers dont cette côte est hérissée.

J'ai l'honneur d'être, avec une considération distinguée, Monsieur le président, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le commissaire aux classes de la marine. PIC-KÔM.

P. S. Soixante barriques tant bonnes que mauvaises aux marques AA et LR / DM DM ont été sauvées. Veuillez bien faire insérer ces événemens dans la feuille de commerce de votre ville.

NOUVELLES DE MER.

—Une lettre de Lesneven, du 10 mars, annonce qu'un navire américain, d'environ 400 tonn., ch. au Havre de diverses marchandises pour Charleston, a péri la veille à 4 heures du matin sur la côte de Hlourguernau, à 3 lieues de Lesneven. Le second et 3 hommes de l'équipage ont été sauvés, le reste a été noyé.

Le navire est entièrement brisé; une partie de la cargaison est portée par les flots à chaque marée sur le rivage, et le peu qui en est sauvé se dépose en lieu sûr.

AVIS DIVERS.

CACHET EN OR PERDU.

N°, 43. — Il a été perdu hier, rue St-Antoine, rue Sénéchaux, rue des Bons-Enfans, ou place et rue St-Gervais, un CACHET en OR, en forme de bague, monté d'une topase, sur laquelle est gravée une feuille de lierre, avec ces mots: *Je meurs où je m'attache.* L'OR de ce CACHET est émaillé, et représente d'un coté *le renard et les raisins*; de l'autre, *le loup et le corbeau.*

La personne qui l'aurait trouvé, est priée d'en donner avis au Bureau de la *Nacelle*, place des Carmes, n°. 48, ou chez M. BLOQUEL, Imprimeur, rue St.-Lô.

Il y aura bonne Récompense.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
ferme le 6 Mars à 82f 30c

Joniss. du 22 Mars 1823 78f 15c 77f 95c —f 90c 80c 70c 75c 80c 75c 85c 80c 77f 95c 80c 85c 80c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1823,	fin. 3	0	
1824,	8	2	100f 70c 101f 25c 50c
1825,	9	4	100f 100f 50c

Idem NOMINATIVES, 1824 100f 20c 100f

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.' °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
995f 1000f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1455f

THÉATRE DES ARTS.

La deuxième représentation de M. MONROSE, premier Comique du Théatre Français.

LA CAVERNE,
OU ROLANDO CHEF DE BRIGANDS,
Opéra en 3 actes, de Dercy et Lesueur.

L'ÉTOURDI,
Comédie en 5 actes, de Molière.

M. MONROSE remplira le rôle de *Mascarille.*

Lelie,	MM. Saint-Elme.
Léandre,	Roche.
Adurès,	Casanenve.
Mascarille,	Monrose.
Pandolphe,	Duruissel.
Anselme,	Guyand.
Trufaldin,	Raynal.
Un Courrier,	Valette.
Ergatte,	Morchos.
Celie,	Mesd. Lalou.
Hyppolite,	Saint-Elme.

Ch. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

JEUDI.

20 Mars 1823.

N°. 106. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Barrot-Trivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

SOUVENIRS HISTORIQUES.

Un curé de campagne se félicitait devant M. de Fénélon, d'avoir aboli la danse des paysans les jours de dimanches et de fêtes. M. le curé, lui dit ce vertueux archevêque, ne dansons point, mais permettons à ces pauvres gens de danser; pourquoi les empêcher d'oublier un moment qu'ils sont malheureux?

Les cardinaux de Narbonne et de Saint-Severin dansèrent au bal que donna Louis XII, à Milan, en 1501.

Le cardinal Palaviciui rapporte qu'en 1562 les pères du concile de Trente donnèrent un bal à Philippe II, roi d'Espagne; que toutes les dames y furent invitées; que le cardinal de Mantoue ouvrit le bal, et que Philippe et tous les pères du concile y dansèrent.

Le P. Ménétrier, jésuite, dans son livre des *Ballets* anciens et modernes, rapporte que, pour la solennité de la béatification de Saint Ignace, on donna un très-beau ballet dans lequel figurait le *cheval de Troie*, d'où sortirent les danseurs.

Saint-Foix demande quel rapport ce cheval et les malheurs que son entrée causa dans Troie, pouvaient avoir avec l'institution des jésuites et leur établissement dans un royaume.

La réponse est facile : le cheval allégorique désignait Saint Ignace fondateur, de l'ordre, et les danseurs qui sortirent de ses flancs, annonçaient les jésuites portant le trouble et la désunion, l'hypocrisie chez les peuples assez aveugles pour accueillir ces tartufes déhontés.

SALLE LOUVOIS.

Concert donné par M. Romberg.

Paris, naguères, avait joui des talens de M. Romberg; tous les *dilettanti* lui devaient des plaisirs, et plusieurs de nos artistes, des leçons. Pendant sa longue absence, Romberg ne nous était pas devenu étranger : on apprenait ses nouveaux succès, on exécutait sa musique, et on entendait les virtuoses qui l'avaient choisi pour maître et pour modèle : dans ce nombre, Bohrer jeune se place en première ligne.

Enfin, M. Romberg est revenu vers son ancienne patrie adoptive, et on l'a reçu comme un enfant chéri. Une triple salve d'applaudissemens a signalé son entrée : il fallait cependant en être économe, car on n'en aura jamais assez pour son admirable exécution.

Romberg a un de ces talens francs et purs qui sont si rares, même sur l'instrument qui demande le plus de franchise et de pureté. Il joue véritablement du violoncelle, et non pas du violon sur le violoncelle, ce qui paraît le beau idéal de l'instrument, à quelques ignares; il connaît les ressources du violoncelle; il sait que sa principale beauté consiste dans les cordes graves, dont l'intonnation profonde et riche, exerce tant de puissance sur l'âme; et il ne perd pas son tems à toutes les mignardises qu'il est si facile de trouver à côté du chevalet : il chante, et la voix de son instrument qui passe avec une extrême aisance, de la note la plus basse, à la plus élevée, se plaît souvent dans le *medium*, siége naturel de son empire.

Le concerto que nous a exécuté M. Romberg, n'est pas un de ces froids recueils de phrases banales, ou de difficultés sans mélodie : son auteur ne se contente pas, comme quelques-uns de nos premiers artistes, de réunir quelques fragmens d'études bisarres, et de venir prouver qu'il connaît à fond le mécanisme de son instrument. M. Romberg n'oublie jamais que la musique doit être le plaisir de l'âme, sous peine de devenir une fatigue pour les sens. Son concerto est intitulé : *Voyage au Mont Saint-Bernard*; et en effet, on retrouve dans le rondeau le plus séduisant et le plus gracieux, cette ravissante mélodie que Lafont nous a fait connaître dans ses souvenirs du Simplon.

M. Romberg, avec une réputation qui date de loin, est encore un phénomène tout nouveau, il amène avec lui un fils, jeune virtuose de onze ans qui a pris de bonnes avances sur la succession de son père. Le jeune Romberg, avec une physionomie aussi décidée que celle du père est douce, manie l'archet avec une énergie précoce, et tire de son petit violoncelle des sons aussi purs que touchans; il arpège déjà avec une étonnante hardiesse; et ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est qu'il unit à une vigueur remarquable pour son âge, le don d'émouvoir et d'aller jusqu'à l'ame : *Il n'y a plus d'enfans!*

Tous nos artistes en violoncelle feront bien d'étudier le concerto de Romberg : quant à ses *capricci*, lui seul peut les rendre avec autant de verve et d'originalité.

Il ne nous reste pas de place pour madame Pasta, et nous rougirions d'en parler pour en dire peu de chose; un talent de ce genre, de même que ceux de Garcia et de Pellegrini, demandent des colonnes entières.

On a entendu avec plaisir une symphonie concertante, exécutée par Vogt, Guillon, Henry et Dauprat. La soirée avait commencé par l'une des plus belles symphonies d'Haydn : honneur à M. Grasset; il est impossible de diriger un orchestre avec plus de talent et de succès!

(*Le Correspondant Parisien.*)

MACEDOINE.

— Un violent orage qui éclata dernièrement près de Brouvrisville, dans la partie occidentale de la Pensylvanie, déracina un chêne énorme, dont la chute laissa voir une surface en pierre d'environ seize pieds carrés; sur laquelle sont gravées plusieurs figures, entre autres deux de forme humaine, representant un homme et une femme séparés par un arbre; la dernière porte des fruits à la main. Des cerfs, des ours et des oiseaux sont sculptés sur le reste de la pierre. Ce chêne avait au moins cinq ou six cens ans d'existence; ainsi ces figures ont dû être sculptées longtems avant la découverte de l'Amérique par Colomb.

— « Le mariage de Martin avec une des plus jolies personnes de Paris a été célébré la semaine passée. »

Cet article remarquable est extrait du plus mélancolique de tous les journaux; et si ses rédacteurs se connaissent en *jolies personnes*, autant qu'en bons articles, nul doute que Martin aura épousé la personne la plus laide de Paris.

— Le nombre des familles anglaises est si grand à Naples et à Rome, que les propriétaires de maisons et les aubergistes les rançonnent impunément. Le moindre appartement se paie vingt-cinq louis par mois dans la seconde de ces deux villes. A Naples, le prix de la location d'une maison est porté à un taux extraordinaire. Les anglais commencent à s'apercevoir que toutes les nations qu'ils visitent cherchent à s'indemniser comme elles peuvent.

Et c'est le journal de la Méditerranée qui parle avec tant d'irrévérence de ses bons amis les anglais! Comme les tems changent les hommes, et comme les tems et les hommes changent! *Nihil stabile sub jove*, pas même les *immobiles*.

— Un événement déplorable est arrivé ces jours derniers à Bergues. Une jeune personne de 18 à 20 ans, fille d'un orfèvre de cette ville, donnant ses soins à une partie de linge étendue dans la plaine et qu'un vent violent dispersait, a été atteinte, en courant çà et là, par l'aile d'un moulin qui l'a enlevée et jetée à une grande distance; elle a succombé à sa chûte.

— Un Bahiannos, en faisant allusion aux derniers événemens du Brésil, disait: Que de l'*an mieux* l'on était tombé dans l'*an pire*, et que de l'*an pire* l'on tomberait peut-être dans l'*an poigne*.

— M. *Cavelan*, banquier, rue aux Ours, n°. 21, et M. Jean-Baptiste-Nestor-etc. *Desrue*, grenadier au 4e bataillon de la garde nationale, nous ont fait l'honneur de nous inviter à publier qu'il ne fallait pas les confondre avec MM. *Cavelan et Desrues*, souscripteurs, portés sur une des listes de *la Nacelle*. Comme il n'est pas en notre puissance de faire que ces messieurs n'aient pas d'homonymes, nous prévenons tous ceux qui auraient de semblables réclamations à élever, qu'ils doivent s'adresser au *Journal de Rouen* ou *à la Cruche d'Aquitaine*. Les listes publiées par *la Nacelle* sont parfaitement exactes. Elles ne renferment ni erreurs ni supercheries: ceci soit dit une fois pour toutes.

— Souvenir. L'un des membres d'une chambre introuvable proposait de substituer Jésus-Christ et les apôtres, aux statues des législateurs de l'antiquité, qui sont placées dans la salle des séances. — C'est très-bien, dit M. B....t, mais sous le Christ, il faudra mettre pour inscription ses dernières paroles: *Mon Dieu, pardonnez-leur; ils ne savent ce qu'ils font.*

— M. le duc de San-L...., dans les derniers jours de son séjour dans une capitale, rencontre dans un salon le général Q****. Celui-ci, en appercevant l'ambassadeur, lui tourne le dos. Il paraît, dit alors l'ambassadeur, que M. le général se croit déjà en Espagne.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL

OFFERT A LA GARDE NATIONAL.

Sixième Liste. — SOUSCRIPTEURS: MM.

Bigonnet, sergent-major des canonniers. — Hamel, pipe, vétéran. — E. Heuzé — A. Guerroult. — E. Fauquet — A. Levêque. — G. Rousseau, chas. — D. Bonnet. — E Gaillard — C. Leclancher. — V. Alaque. — F. Gosselin. — D. Royer. — U. Heuzé — A. Tiaux. — V. Delaune, gren. — V. Bocquet. — J. Emet. — Guyon. — L. Viard, pomp. — Lisant, vétéran. — C. Larcher — J. Amiot. — Kong. — P. Perier. — Moulin. — Dugard, can. — Lormier, gren. — Lagasse, vétéran — A. Lepage — L. P. Gautier. — Remain. — Fouconlt, gren. — E. Ricard — P. Delépine. — Levillain, ex-serg., canné — Ladingue. — Roger. — Rullan. — Gay. — F. Salle. — V. Fabul. — Fouquet, ex-fourier. — G. Moreau, serg. gren. — U. Ferry. — Brudel, ch. — P. Salva, vétéran — L. Petit — Julien, chas. — Dreyfus fils. — Golot, gren. — Sommelier, chas. — Rey fils aîné, chas. — Sans-Souci, gren. — Prunel, chas. — Rapide, chas — Lemire, vétéran. — Foulogne, chas. — Picander, gren. — Pivant jeune. — Morin, gren. — Legrip, serg. gren. — Détourville jeune. — Cabasson aîné, chas. — Cabasson jeune — Billet-Condré, capor. chas. — J. Fries — J Rochart, gren. — Dros, gren. — Leberquier — Massion, chas. — Duteurtre, — Lefaucheur, lieut. — Carpentier. — Mopfray aîné. — Adam, aîné. — Adam jeune. — Lhomme-Dieu. — Lavigne. gren. — Lemonnier. — P. A Lefebvre fils, chas. — V. F. Morel — H. Morel. — Orange. — Pitel. — G. H. Mackenzel. — Chatelain. — Dubuc, ex-coiffeur. — Benard Polmain, chas. — Collas, chas. — Fessard. — Thiemet. — Hamel fils, chas. — Dinir, vétéran. — Carpentier, vétéran. — Mongralle. — Montfang. — Clerc aîné, C. Ternaux. — L. Ternaux. — P. Roger. — Goubine. — A. Dumoulin. — H. Perreau. — Blot. — Duval. — Mondard jeune. — Dodelande. — L. Thuillier. — Herbert. — Mignon. — C. Lemar. — Roger l'aîné. — J. Leblanc. — Legrand l'aîné. — J. Rattier. — Duruflé père. — Duruflé fils. — Truelle. — Lefort. — Goubert. — Maudron — Blanchon. — Lebas, capor. chas. — Lebas fils. — Dumolt fils — J. Aligny. — A. Croyez fils. — L. Picot, capor. chas. — Leclerc, chas. — Delavoipierre. — Leprevost, chas. — Sallin, chas. — F. Blanchemain, ch. — Tinel, chas. — Enot Lepape, chas. — Jourdain. — Vardon. — Durand. — P. Salva fils. — J. A. Mignot. — F. X. Breant. — Hadrot, gren. — Neven, ex-can. — Cayé, chas. — Orange. — Lallemand — Piogé, chas. — Saint-Acheule, can. — Benard neveu, ex-capor. — Deceaux, vétér. — Nevin fils, gren. — Sa.n, capor. de gren — Guilbert, gren. — Théodore, grenad. — Briquet. — Poix-Blanc. — Vegre. — Boulaud, gren. — Jourdan-Lebarton. — Fretet, ex off. — Frères jeune. — Devergez. — E. Feer, gren. — Boisnel, chas — Deschamps. — Gentry, gren. — Lelarge jeune. — Tocque, gren. — Germain, serg.-maj. de gren. — Monnais, fourier de gren. — Tellier jeune, gren. — Gasnot, gren. — Baillet, serg. de gren. — Beard, cap. de gren. — Frédéric Mangou, gren. — Renault, gren. — Lefebvre, gren. — Lecerf, gren. — Eudeline, serg. de chas. — Pas-Deloup. — Courtois. — Vanier. — Saint-André, chas. — Leloutre, ex-brigadier. — Collet, serg. de chas. — Collet fils. — Malfesen, gren. — Bourel, ex-cap. de chas. — Saulnier, chas. — Menard, chas. — Legrand, gren. — Pierre Benoist, lieut.-gr. — Delille, capor. de sap. — Noël, sap.-pomp. — Petit fils, gren. — Herrent. — Guerard. — Tétoulier. — Bennetot, canonier. — Laurent aîné, gren. — Bisson aîné, chas. — Bellemy. — Ledoc, ex-sous-off. — Vain, ex-cap. de gren. — Turbé, gren. — E. Degey, gren. — Laurent, ex-serg. — Pelleren, gr. — Lecarpentier. — Panes. — Boisset. — Baudiet. — Dupont. — Lamarche. — Canu. — Connio. — Demange. — Quevremont neveu. — Bertrand. — P. J. Benard. — Henry. — A. Silvestre. — J. Hernonard. — B. Vavasseur, chas. — Maudruit, vétéran. — Ferret, chas. — Ridel. — Cartheiger, ex-cap. de gren. — Laurent-Dubosq, gren. — Deenen. — Brisone, chas. — Florent, ex-off. chev. de la legion d'honn. — Viellot, ex-off. — Parsé. — Aug. Henry. — Lefort-Henry, fourrier. — Alphonse Lefort, serg — Jean-Pierre Lefort, vetéran. — Jean Jacques. — Have-Loisin, chas. — Cachoux-Maigret, chas. — Pellecat, musicien. — Ouin fils, chas. — Fery, gren. — François Viel. — L. Viel. — Delabarre, serg. de gren. — Huchon, cap. de gren. — Fiequet aîné, chas. — Lecanu — Clare fils. — J B Julienne. — J. Pétel, ex-chas. — Delamare, pomp. vetéran. — Fareoq aîné, gren. — Delafosse, fusilier de la garde nationale de Maromme. — Mutel — Michel. — Moulin, gren. — Boucher fils jeune. — Lemaitre, gr. chev. de la légion d'honneur. — Vasse, gren. — Dinnais, chas. — Cartier. — David Noel, gren. — Jean-Pierre Bourdonney, serg de chas — Ch. Bourgeaux — Anquetil, ex-lieut. gren. — Pierre-Nicolas Petit — Ed. Marie, cap. de chas. — Jean-Denis Carre, chas. — Mertem, chas — Patin, chas. — Delamotte, ex-capit. Parmentier — Chauveau aîné — Bullet, chas. — Baraquin. — Fontrel, capit. de navire. — Pepin-Hilair — Bulte, chas — Ledoux. — Pegot. — Chancé-Bureau. — Boulanger, ex-serg. — Mabet, chasseur. — Bosquen. — Dubos, canonier. — Doudement, canonier. — Levilain. — Vatin. — Nicolle père. Prosper Nicolle. — Adolphe Nicolle. — W Debons, cav. — Capron. — Boterean père, vétéran. — Berlier. — Cossin, vétéran. — Grandin, ch.

512 *Souscripteurs.* — *Récapitulation jusqu'à ce jour* ..... 509.

(LA SUITE A DEMAIN.)

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARG. du chasse-marée *le Saint-Clément*, de Sarzeau, c. *Talhouarne*, ven. de Charente. — Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

253 fûts eau-de-vie—Pour M. P. E Roulland.

☞ CHARG. du sloop français *le Saint-Pierre*, de Luc, cap. *Enault*, venant de Caen.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

678 tourteaux marc d'huile.—Poullain.
65 fûts huile Colza.—Caste-Delamare.

☞ CHARG. du sloop la *Félicité*, d'Honfleur, cap. *Liard*, ven. du Hâvre. — Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

1100 saumons cuivre. — Boucher fils et comp.
31 tierç. riz. — Deschamps-Alexandre et comp.
25 barriq. sucre brut.—6 quarts dito. Crevel et comp.
210 bûches bois Campêche.—A ordre.

☞ CHARG. du sloop *l'Auguste*, de Honfleur, cap. *Bambine*, ven. du Havre. —Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

2 barriq. sucre.—Leguay-Delavigne.
38 boucauts tabac en feuilles.—24 fûts potasse.—Crevel et comp.
15 sacs cendres de sarasin.—Ve Homo.
590 bûches bois Campêche.—Tinel-Ancelot.
1 barriq. sucre.—Dupont-Marié.
267 planches de sapin.—Hersent.

La galiotte hollandaise Marie-Josina, cap. Munterdam, ven. de Anvers, ch. de 80 peaux de vaches.—A ordre.—Courtier, M. Fontaine.— 1 gren. calamine. —Boucher fils et comp.

MOUVEMENT DU 18 AU 19.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Félicité, cap. Masson, de 29 ton, ven. de Barfleur, ch. de coton, farine.

Le brick anglais James et Mary, cap. Young, de 89 ton., ven. de Newcastle, ch. de charbon, plomb.

Le sloop anglais Pallas, cap. Searl, de 64 ton., ven. de Truro, ch. d'étain.

Le sloop les Trois-Frères, c. Dubourg, ven. de Caen, ch. d'huile de Colza.

Le chasse-marée le Saint-Pierre, cap. Rohellec, de 22 ton., v de Bordeaux, ch. d'esprit de vin.

Le chasse-marée le Jeune-Mentor, cap. Dano, de 62 ton. ven. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie.

Le chasse-marée le Mentor, cap. Guégan, de 47 ton, ven. de Bordeaux, ch. de vin, esprit.

Le chasse-marée la Marie-Armande, cap. Blancho, de 71 ton., ven. de Marennes, ch. de sel.

Le sloop l'Augustine, cap. Mayet, de 28 ton., ven. du Havre, ch. de bois Campêche.

Le sloop la Joséphine, cap. Néel, de 29 ton., ch. de graine de lin, tafia.

Le dogre le Saint-André, cap. Petit, de 67 ton., ch. de savon potasse.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le ch.-m. le Jérôme, c. Péchot, all. à la Rochelle, lège.

Le ch.-m. la Fille-Unique, c. Largouet, all. à Saint-Pierre-d'Oléron.

Le sloop la Victoire-bien-Aimée, cap. Masurier, all. à Caen, ch. de bordage de chêne, fayence.

Le trois-mâts le Réquin, c. Seré, all. à Dieppe, ch. plâtre.

Le sloop l'Eugénie, c. Lerat, all. à Caen, ch. plâtre.

Le ch.-m. la Victoire, c. Loget, all. à Bordeaux, lège.

Le sloop la Marie-Rose, c. Fagnan remplaçant Cauvin, all. à Couteville, ch. plâtre, fûts vides.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES ENTRÉS.

Le trois-mâts la Ville-de-Rouen, cap. Paquet, v. de Marseille, ch. de savon, vin.

Le trois-mâts la Henriette, c. Fourré, v. de la Havanne, ch. de café.

Le brick le Saint-Esprit, c. Joulain, v. de Saint-Malo, ch. de tabac.

Le trois-mâts la Sophie, c. Danel, v. de Bourbon, ch. de sucre.

Le trois-mâts américain Edward, cap. Howard, v. de la Nouvelle-Orléans, ch. de cotou.

Le brick anglais Piregrène c. Roberts, v. de Liverpool, ch. de coton, cuirs.

Le dogre anglais John-Margareth, cap. Hood, v. de Liverpool, ch. de café.

Le sloop le Sully, cap. Beves, ven. de Rotterdam, ch. de fromages pour Rouen.

PORT D'HONFLEUR.

NAVIRES ENTRÉS DU 15 AU 17.

Le sloop anglais le Pallas, cap. Samuel Sears, ven. de Truro, sorti le 16 pour Rouen.

Le chasse-marée le Saint-Etienne, c. Maurice, ven. de Bordeaux, sorti le 16 pour Rouen.

Le sloop la Jeune-Adèle, c. Regnie, ven. de Rouen.

Le sloop l'Agathe, cap. Brasnu, ven. de Rouen.

Le sloop l'Accord, cap. Vanquelin, ven. de Rouen.

Le sloop le Saint-Paul, cap. Simon, ven. de Rouen.

Le sloop Louis et Fanny, c. Connifer, ven. de Rouen.

Le sloop la Jeune-Emilie, cap. Marest, ven. d'Harfleur.

Le chasse-marée la Victoire, c. Gloaec, ven. de Bordeaux, sorti le 17 pour Rouen.

Le chasse-marée la Jeune-Famille, c. Calvé, ven. de Bordeaux, sorti le 17 pour Rouen.

Le chasse-marée le Bon-Retour, cap. Pocreau, ven. de Bordeaux, sorti le 17 pour Rouen.

Le sloop les Trois-Frères, cap. Dubourg, ven. de Caen, sorti le 17 pour Rouen.

Le dogre Louis-le-Désiré, cap. Haron, ven. de Touques, sorti le 17 pour Rouen.

La goëlette américaine le Maine, cap. Richard Wilkinson, ven. de Savannah.

Le sloop les Sœurs-Unies, cap. Carset, ven. de Rouen.

Le sloop les Deux-Amis, cap. Crois, ven. de Touques.

Le dogre l'Emilie, cap. Benoist, ven. de Touques.

Sont sortis.

Le sloop l'Espérance, cap. Vasseur, all. au Havre.

Le sloop l'Alcide, cap. Descamps, all. au Havre.

Le brick le Passe-Partout, cap. Métayer, all. à Bordeaux.

Le dogre le Jeune-Emile, cap. Ponteneau, all. à Bordeaux.

Le chasse-marée le Grand-Frédérick, cap. Tréhudie, all. à Bordeaux.

Le chasse-marée l'Aimable-Virginie, cap. Vallée, all. à Nantes.

Le chasse-marée le Mentor, c. Dano, all. à Rouen.

Le chasse-marée l'Ange-Marie, cap. Gallie, all. à Rouen.

Le chasse-marée l'Enfant-Prodigue, cap. Lebars, all. à Rouen.

Le chasse marée le Jeune-Mentor, c. Guégan, all. à Rouen.

Le chasse-marée, le Saint-Pierre, c. Rouallec, all. à Rouen.

Le chasse-marée-marée l'Elise-Marie, cap. Chrétien, all. à Rouen.

Le brick les Deux-Amis, cap. Chevallier, all. à Rouen.

Courtiers, MM. Duval, Gaillard et Pellecat.

PORT DE QUILLEBŒUF.

Sont arrivés de Villequier, du 18 au 19.

Les Deux-Rauines, cap. Blondel.

L'Amélie, cap. Barra.
L'Augustin, cap. Leclerc.
L'Aimable-Ballide, cap. Lesourd.
L'Aimable-Société, cap. Moisson.

Sont montés et passés debout :

Le Bon-Retour, cap. Pocreau.
La Jeune-Euphrosine, cap. Calvé.
L'Eléonore, cap. Boursy.

Sont arrivés de Villequier, le 19 au matin:

La Petite-Marie, cap. Chaneau.
Les Trois-Amies, cap. Mocaër.
Le Pêcheur, cap. Michel.

L'Eugénie, cap. Gondoin.
Les Deux-Amis, cap. Chevallier.
L'Amélie, cap. Benoist.
Les Deux-Amis, cap. Croix.
La Marie-Rose, cap. Maillard.
Le Saint-Dominique, cap. Dubos.
La Jeune-Camille, cap. Lefrançois.
Le Maine, cap. Wilkinson.
(*Vent d'ouest, bon frais*).

NOUVELLES DE MER.

☞ On mande de Liverpool, le 12 mars, que l'Etoile-du-Nord, cap. Ternisien, sorti de ce port pour le Havre, ayant fait une voie d'eau considérable, s'est échoué sur le banc du Nord. L'équipage est arrivé dans la chaloupe à Holylake. On craint que le chargement ne soit complettement perdu.

☞ L'Anna, cap. Foss, est arrivé du Havre à Trieste, le 29 décembre.

— Le Commercial and Shipping-List du 15 de ce mois, annonce la nouvelle suivante :

St.-Ubes, 20 février. — Le navire la Ville-de-la-Trinité, capitaine Leborgne, allant du Havre à la Martinique, s'est perdu près de Sines. On n'a pu sauver que 300 barils farine et 50 frequins de beurre. Le reste de la cargaison et le navire sont perdus.

— On mande de Bordeaux, que le navire l'*Amour-de-la-Patrie*, capitaine Drouin, destiné pour Bayonne, a coulé bas à Médoc, et que le navire les *Trois-Maries*, capitaine Rolin, sortant de Rédon, sur lest, a fait naufrage sur la côte de Saint-Gilles.

ARRIVAGES.

Bordeaux, 15 mars. —Le Mexicain, cap. Bazaunc, ven. de Charleston.

Lorient, 12 mars.—Le brick du roi l'Olivier, cap. de Beaupon, ven. de Toulon.

DÉPARTS.

Nantes, 14 mars. —La Comète, cap. Camin, all. à la Guadeloupe.

—Les Deux-Amis, cap. Mousnier, all. à la Martinique.

Marseille, 11 mars. — Le brick le Fils-de-Joseph, cap. T. Eydoux, all. à la Martinique.

—Le brick américain W.-Beverley, c. Woodberry, all. à Beverley.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, le 18 mars.

86 boucauts café Havane, à 1 fr. 80 c. 1/2, en entrepôt.
50 balles coton Georgie, à 1 fr. 17 c. 1/2 acquitté.

NAVIRES EN CHARGE AU HAVRE.

Pour Rotterdam, Anvers et Amsterdam.—Le brick LA CAROLINE, capit. Soupat, partira incessamment. Pour fret et passage, s'adresser à MM. Firebrace, Davidson et comp., ou à M. Labbé, courtier.

Pour Dunkerque.—Le cutter L'ESPÉRANCE, de Calais, capitaine Levasseur, partira, pour ledit port, très-incessamment, ayant la moitié de son chargement assurée. S'adresser à MM. Godefroy frères, courtiers, ou au Capitaine, à son bord.

Pour Londres. —Le brick L'ACTIVITÉ, capitaine Guichon, partira, pour ledit lieu, le 21 courant.

S'adresser, pour les conditions, à MM. J. Cary et comp., ou à M. Lacorne, courtier.

COLLE DE RIZ.

On n'emploie pas d'autre colle à la Chine et au Japon, que celle qu'on fait avec de la farine de riz : elle est très-supérieure par sa solidité et sa propreté. On delaie d'abord la farine de riz avec de l'eau froide; on la fait chauffer et bouillir jusqu'à ce qu'elle forme une pâte claire et blanche. Elle convient sur-tout pour les objets de papeterie qu'on veut rendre elegans et soignés. Lorsqu'on lui donne la consistance du plâtre, on en fait des boîtes, des bas-reliefs, des vases antiques, etc., qui sont susceptibles de recevoir un très-beau poli, dès qu'ils sont secs, et qui se conservent fort long-tems

AVIS DIVERS.

Pâte pectorale balsamique, de REGNAUD *aîné, pharmacien de S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, rue Caumartin, n°. 45, Chaussée d'Antin, à Paris.*

Dans une saison où les affections catharrales exercent continuellement leur empire, dans un moment où la variation de la température developpe des rhumes plus ou moins intenses, c'est bien l'époque sans doute de faire l'éloge et d'en recommander l'emploi. La *Gazette de Santé*, rédigée par des médecins distingués, qui ne croient qu'aux résultats de l'expérience, s'expriment ainsi : « On vante de nos jours la *Pâte pectorale* » *Balsamique* de M. REGNAUD aîné, pharmacien de S. A. R. Monseigneur le duc » d'Angoulême; c'est un extrait rapproché » des meilleures plantes pectorales qui, sans » échauffer, appaise les quintes de toux et » rend l'expectoration plus facile; elle possède une saveur agréable, et ne contient » aucunes substances opiacées, dont l'effet, » toujours trompeur et souvent funeste, ne » procure pour l'ordinaire qu'un soulagement » momentané; elle calme l'irritation de la » gorge, guérit l'enrouement, les rhumes, » etc., etc., etc. »

La juste réputation dont jouit cette Pâte recommandée par les plus habiles médecins s'accroît tous les jours, par le succès dont son usage est couronné, et la vogue qu'elle obtient, soit en France, soit dans les pays étrangers, est une preuve non équivoque de son efficacité.

Le dépôt général, pour le département de la Seine-Inférieure, est :

A Rouen, chez M. HODOUIN, confiseur, rue Grand-Pont, n°. 75.

Des sous-dépôts sont établis, pour la commodité du public :

Au Havre, chez Madame veuve DURÉ, rue des Drapiers;

A Neufchâtel, chez Madame LAMBERT-TILLEUL, rue des Fontaines;

A Bolbec, chez M. DUBOIS, épicier, rue du Havre;

A Montivilliers, chez M. LAURENT, épicier, sur la Place;

A Louviers, chez M. THIZART, épicier, rue de l'Eglise;

A Elbeuf, chez M. CAVÉ, épicier, rue de la Barrière.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,

Jouissance du 22 Sept. 1822.

fermé le 6 Mars à 80f 30c

Jouiss. du 22 Mars 1823 78f 25c 20c 98f 77f 95c 78f 77f 95c 78f 78f 5c 15c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,

Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1823, fin. 3 0
1824, 8 2 100f
1825, 9 4 100f 50c
Idem NOMINATIVES, 1824 100f 10c

THÉATRE DES ARTS.

La dernière Représentation de M. MONROSE, premier Comique du Théâtre Français.

MA TANTE AURORE, OU LE ROMAN IMPROMPTU,

Opéra en 2 actes, de MM. Longchamps et Boyeldieu.

LE LÉGATAIRE UNIVERSEL,

Comédie en 5 actes, de Régnard.

M. MONROSE remplira le rôle de *Crispin*.

LES ORIGINAUX,

Comédie en 1 acte, de Fagan.

M. MONROSE remplira les rôles de *Sénéchal Ignorant*, *Monsieur de Bretanville, faux Brave*, *Monsieur Bambini, Maître de Danse*, *Monsieur Petit Pas, Maître à Danser*.

Le Baron,	MM. Saint-Elme.
Le Marquis,	Doligny.
Le Chevalier,	Casanave.
Un Laquais,	Seillier.
La Marquise,	Mesd. Duverrin.
Frosine,	Durand.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

VENDREDI.

21 Mars 1823.

N°. 107. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Bresson-Trivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

ACROSTICHE.

D'Aristide on vantait l'antique intégrité;
Un nouvel Aristide a paru pour la France.
Plus modeste peut-être, aussi persécuté;
On l'a vu sans orgueil mépriser la vengeance.
Notre estime à son tour a vengé sa vertu:
Tout ce qu'il a gagné vaut ce qu'il a perdu.

PRINCIPES DE VIOLON (1),

A L'USAGE DES COMMENÇANS,

Pour servir d'introduction à la Méthode du Conservatoire,

Par F. FAURE, élève de M. Baillot, et attaché au Grand-Théâtre de Rouen.

Il manquait à l'excellente méthode du conservatoire, un ouvrage élémentaire qui conduisît les commençans jusqu'au degré de force nécessaire pour l'intelligence et l'exécution des principes développés par M. Baillot, dans l'ouvrage de l'école royale. Pénétré, par l'expérience, de l'utilité et des bons effets que pourrait avoir une méthode introductive, M. Faure vient d'exécuter le travail dont une longue pratique lui a révélé les moyens d'exécution et la nécessité. Sa méthode élémentaire est claire dans les idées qu'il faut offrir aux commençans, et très-bien graduée dans la marche progressive des difficultés qu'ils ont à vaincre. L'auteur est même parvenu à éviter, par le choix des airs qu'il a empruntés à nos meilleurs compositeurs, à cacher l'aridité qui s'attache aux premières leçons. Les professeurs trouveront avec le secours des *Principes de Violon* de M. Faure, une route toute tracée pour conduire les élèves au but, et les élèves moins de difficultés pour suivre leurs maîtres dans le cours des leçons élémentaires. Nous recommandons cette méthode utile, à tous les professeurs et à tous les élèves.

(1) Se trouve

A Paris, chez Naderman, rue de Richelieu, n° 46;
A Rouen, chez Desroques et Jacmin, marchands de musique;
Et chez l'Auteur, *au Grand Alexandre*, sur le Port.

On peut prendre connaissance de l'ouvrage, au Bureau de *la Nacelle*. — Prix: 12 fr. pour 9 fr.

DES FOUS.

Lorsque les souverains avaient à leur cour un fou qui leur servait de jouet, et qui les amusait par ses bons mots, ses plaisanteries et même ses impertinences, le mot fou était synonime de bouffon. Ces bouffons avaient le privilège de dire tout ce qui leur passait par la tête, et donnaient quelquefois aux princes des leçons de sagesse; c'était même alors ce qu'on pouvait appeler une espèce de conseil du roi.

Attacher un fou à une cour, nous paraîtrait ridicule aujourd'hui; cependant si un fou pouvait tenir lieu de courtisans, le rétablissement de cet ancien usage serait fort à désirer. L'histoire du neuvième siècle fait mention d'un fou de l'empereur Théophile, nommé Daudery, qui manqua par son indiscrétion de causer de grands chagrins à l'impératrice Théodora. Triboulet et Busquet, l'un fou de François Ier. et l'autre de Henri II, acquirent une fortune considérable. Nicolas III, marquis d'Est et de Ferrare, avait à sa cour un fou, nommé Gonelle, qui se rendit célèbre par ses facéties; ce fut lui qui paria que la profession de médecin était la plus répandue, et qui, par son adresse, gagna son pari. Langely, qui est le dernier fou dont notre histoire fasse mention, appartenait à Louis XIV; se trouvant un jour dans la chambre du roi avec un gentilhomme, qui se disait d'une maison très-illustre, quoiqu'il tirât son origine d'un fou. « Asseyons-nous, » monsieur, lui dit-il: on ne prendra pas garde à nous, » et vous savez que les gens de notre espèce ne tirent pas » à conséquence. »

Afficher la folie est quelquefois un parti très-sage ou une détermination très-héroïque: Brutus l'a prouvé; et ces fous, eux-mêmes, dont nous venons de parler, ont su parvenir à la fortune qu'ils n'auraient peut-être jamais pu atteindre, s'ils n'avaient feint la démence ou l'imbécillité.

Il est d'autres folies que celles des bouffons, et si l'on s'en rapporte au *dicton*, chacun a la sienne. Les fous, selon Locke, sont semblables à ceux qui posent de faux principes, d'après lesquels ils raisonnent très-juste, quoique les conséquences en soient erronées.

Que de petites maisons il faudrait construire, si les gens auxquels Locke compare les fous, devaient tous y être enfermés. Il ne faut pas, en effet, pour être qualifié de fou, avoir toujours perdu entièrement la raison; il y a dans la folie, des nuances, des degrés, comme dans la sagesse.

Si depuis la révolution on a vu beaucoup plus de fous

qu'auparavant, c'est que les secousses portées aux individus et aux fortunes ont été très-violentes; c'est que les passions ont été fortement mises en jeu, et que toutes les folies ont leur type primitif dans quelques maisons.

La monomanie, délire borné à un seul objet ou à un petit nombre d'objets, est la folie la plus commune aujourd'hui.

Les fanatiques de tous genres, voilà les monomaniaques du siècle. Leur esprit est continuellement fixé sur le même objet, tendu sur le même résultat, et leur jugement finit par s'en trouver altéré, puisqu'il devient incapable de s'exercer sur tout autre sujet; ils suivent aveuglément le chemin que leur manie leur a tracé, et ils ne trouvent, en se laissant guider par l'erreur qui les captive, qu'un précipice qui les engloutit, et sur lequel les fantômes de leur imagination avaient jeté des fleurs subreptices. L. M.

BOUTADES.

Le mot pluriel *hommes* équivaut par-fois au substantif *gens*. C'est ainsi qu'on dit : *Les hommes que vous avez vus sont des fanatiques*, au lieu de dire : Les gens que vous avez vus sont des, etc.

Demande. — Quelle est la chose la plus indispensable au maintien de l'ordre public ?

Réponse. — Force hommes d'armes.

D. — Quels sont les gens sans lesquels on ne s'amuserait pas dans les assemblées publiques, les spectacles, etc. ?

R. — Les hommes d'armes.

D. — Quand feu Rollin, recteur de l'université, regagnait à pied son modeste logis, par qui était-il reconduit chez lui ?

R. — Par le nombreux cortége de ses amis et de ses élèves.

D. — Il avait donc des amis ?

R. — Oui, parce qu'il était bon et sans haine.

D. — Il avait donc des élèves ?

R. — Beaucoup, parce qu'il était savant, et qu'il savait aussi bien enseigner qu'*écrire*. Jamais il ne mit la lumière sous le boisseau.

D. — Si Rollin vivait encore, et qu'il eût un équipage de prince, par qui se ferait-il escorter ?

R. — Peut-être par deux hommes d'armes, si une semblable escorte était devenue une des sauve-gardes de la science universitaire.

D. — Quelle différence y a-t-il entre une chambre que l'on nétoie et une chambre que l'on dégarnit ?

R. — C'est que dans la chambre que l'on nétoie, on enlève ce qu'il y a de plus sale, et que dans la chambre que l'on dégarnit, on commence par ôter ce qu'il y a de plus précieux.

D. — Quelle différence faites-vous entre un homme et un linge sales ?

R. — C'est que l'on emploie souvent l'homme sale, et que l'on ne se sert jamais du linge sale.

D. — Quel différence peut-on établir entre l'excellence d'un art et l'art d'une excellence ?

R. — Cette différence, que l'art d'excellence n'est pas toujours l'excellence de l'art.

D. — Comment jugent bien des gens ?

R. — Par prévention.

D. — Comment jugent les *ventrus* ?

R. — Par excellence.

MACÉDOINE.

— On fait savoir, afin qu'on n'en ignore, que M. Alfred de Vigny, auteur du *Trappiste*, est le *brillant rival* d'un M. Lefebre, et qu'André Chénier est le maître de ces deux *brillans* poètes. Voyez, si vous le pouvez, une feuille qu'on dit se nommer l'*Impartial*.

— On parle d'un concert qui doit être donné bientôt par un amateur, dans la grande salle de Saint-Ouen.

— La capitale de la Chine, Canton, a éprouvé, dans la nuit du 2 novembre, un incendie qui a causé les plus grands malheurs. Toutes les factoreries des Grandes-Indes et de l'Europe ont été détruites. On estime à 13 millions de dollars les dépenses nécessaires pour rebâtir ces maisons. Il y en a eu 13,070 de brûlées, et 500 chinois y ont péri.

La perte du thé est de 30,000 caisses; la perte de la compagnie est estimée à un million sterling. Elle a envoyé son trésorier à bord de ses propres bâtimens. On croit qu'il faudra bien trente ans pour rétablir Canton, attendu que les marchands en détail ont perdu considérablement.

— Un artiste, à qui l'on doit plusieurs dessins [illegible], vient de lithographier un passementier de la rue des Fers. Ce portrait, qui est d'une ressemblance frappante, se vend 1 franc.

SPECTACLES. — Théâtre des Arts.

Le Légataire. — Les Originaux. — Monrose.

Monrose nous a donné sa dernière représentation; et, pour augmenter les regrets, il a montré plus de talent encore, ou plutôt il nous a appris que ce n'est qu'à force d'être vu, qu'un artiste de son mérite peut être justement apprécié.

Telle est la différence qui se trouve entre un acteur ordinaire et un artiste distingué, que l'un à force de soins éblouit au premier abord, et finit toujours par lasser, tandis que l'autre entraîne par le naturel, et séduit, pour ainsi dire, sans qu'on s'en apperçoive.

J'ai vu le premier acteur comique dans le *Légataire*, il est impossible de mieux jouer *Crispin*, et de montrer plus d'adresse, de légèreté et d'habitude; mais dans *les Originaux*, je n'ai plus vu d'acteur : je n'étais plus au théâtre. C'est un maître d'italien, c'est un maître de danse que j'ai reconnu; c'est un senéchal ignorant que je crois voir encore.

Le public, à la fin du spectacle, a demandé Monrose qui s'est rendu à ses vives solicitations, et a recueilli les applaudissemens les plus mérités. On a témoigné le désir qu'on avait d'obtenir une autre représentation de cet artiste; mais des arrangemens antérieurs s'y opposaient sans doute, et pour diminuer le regret de voir partir aussi vite Monrose, il ne fallait rien moins que l'arrivée de Talma. ADY.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL

OFFERT A UN GARDE NATIONAL.

Septième Liste. — Souscripteurs : MM.

Darcel, vétéran.—Lemire fils, ex-sergent.—Leduc-Deveraleux, lieut. —Delamarre, ex-maire du Grand-Quevilly, et membre du conseil d'arrondissement.—Dumont, gren.—Salley.—A. Guenet, gren.—Pelte, ex-serg. de can.—M Daviroi.—A Bourgot fils.—Sieurin aîné.—Lescointe, ex-serg. de chas. au Petit-Quevilly.—Lecouturier, officier.—Leclerc, gren.—Valsemé aîné.—Firmin, ex-chas.—F. F. Coq — Hélie, ex-fusil. de l'ex-garde — Grout, ex-can.—Moigneaux, chas.— P. A. Ledoux, gren.— Em. Desmaret, chas —Boucher, ex-serg.-maj.—Thierry, ex-lieut.-col —Masset, ex-serg. de chas.—Ameray, ex-serg.-maj.—Pinard, vétéran.—A. Levieil, poup.—A. Lemasson.—A. Lemasson jeune.—A. Sevenne, cav.—Xon, gr. —Grenier.—Talon, serg. de gren.—A. Moreau.—P. L. Regnault, poup. à Limécy.—Lelièvre, de St-Austrebert.—Paillard, gren.—Boutigny, ex-capit.—V. Can, gren —G. Deschamps, gren.— L. Lefebvre.—J. Thomas. Leroux — P. Boutau — T. Lefebvre, serg. — P. Havé père.— P. Deshayes, gr. L Hayé — Moulard.—Bertin.— Duhamel, gren — Maillot — Clinspoor.— Clinspoor jeune.— Lemercier.—Buchot.—Thoeffine.—Robichon, vétéran. —Leroud, can —Boscher-Duchesne, gren —Aubée, idem.—Homont, chas. —Prenech fils, gren —B. Alexandre, idem. —Lorgueilleux fils aîné.— Quetems — Mauduit père, militaire réformé.—Mauduit fils, idem —L. Rebut.—Malien, chas.—Hareng.—C. J Leprieur, vétéran —Chion, dit le Cauchois, gren.—B. F. Dupas, idem.—Saudegrain fils, sapeur-pomp.— Dubies, ex-serg., cassé par ordon.—Delafosse, cav —Duvivier, sap.— Delanef, idem.—Manchretien —Poidvin.—Vallois jeune, chas.—Bellefist. Pantonnier, gren.—Cacheux-Janvier, chas.—Laine —Delesalle.—D. Périer, gren —J. Gilles —Golée.—Bringeon.—Dubreuil.—J Levasseur.

93 *Souscripteurs.—Récapitulation jusqu'à ce jour*, 1,600.

(LA SUITE A DEMAIN.)

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

Manifeste du brick anglais *James et Mary*, cap. *Thomas Young*, ven. de New-Castle.—Courtier, M. Orford.

800 saumons plomb en grenier; 2 kels 42 t. charbon.—Fauvel.

Manifeste du sloop anglais *Pallas*, de 84 ton., cap. *Samuel Searl*, ven. de Truro.—Courtier, M. Orford.

Réclamateurs, MM.

70 blocs étain.—Viguerard.
160 lingots étain.—Viguerard.
30 lingots dito.—Idem.
10 blocs dito.—Idem.
48 blocs dito.—H. Fortin.
6 barils étain en barres.—H. Fortin.
80 blocs étain. — 170 lingots étain.—10 barils étain en barres.—30 blocs étain. 50 lingots dito. — 17 blocs dito. —40 lingots dito. — 1 baril étain en barre —9 barils en grain.—300 ling. A ordre

MM. les réclamateurs des marchandises à ordre, sont priés de se faire connaître de suite.

Charg. du chasse-marée *le Superbe*, cap. *Hulbron*, ven. de Bordeaux.—Courtier, M. Fontaine.

Réclamateurs, MM.

25 fûts eau-de-vie.—Lhermitte.
101 fûts vin.—Pontrévé.
50 fûts eau-de-vie.—P. Bucaille.
16 fûts vin.—Lesguillez-Belliard.
5 demi-barriq. vin.—Malcouronne.

Charg. du chasse-marée *le Jérôme*, de 56 ton., cap. Péchot, ven. de la Rochelle.—Courtier, M. Fontaine.

Réclamateurs, MM.

25 fûts eau-de-vie.—J. Ch. Lebreton.
25 fûts dito.—Ratouis.
8 fûts eau-de-vie et 20 fûts vin.—Desplanques aîné.
25 fûts eau-de-vie.—Louvet.
12 dito dito.—Malfilâtre.

Charg. de la goëlette *la Caroline*, ven. de Granville.—Court. M. Fontaine

Réclamateurs, MM.

15 fûts saumon salé.—Giffard.
68 barriq. graisse de poisson.—Amaury.
100 barils huîtres marinées.—Dupuis.
6 stères bois à brûler.

Charg. du sloop *l'Heureuse-Alliance*, c. *Brixard*, ven. du Havre.

582 hect. bled froment.—M. X. Clère.

Charg. du chasse-marée *l'Hélène-Marie*, cap. *Jourdan*, ven. de Bordeaux.—Courtier, M. Fontaine.

127 fûts vin.—Pour M. Lecarpentier.
442 dito dito.—Au porteur.

Charg. du chasse-marée *la Marie-Armantie*, cap. *Blancho*, ven. de Marennes et la Rochelle.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

84325 kil. sel.—Beuvain et comp.
2 fûts vin.—Ve Renaud.

Charg. du chasse-marée *le Mentor*, cap. *Guégan*, ven. de Bordeaux.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

4 fûts eau-de-vie.—Bard jeune.
15 dito dito.—Malfilâtre et fils.
25 dito dito.—Lenormand et Hoinet.
300 sacs de sucre.—Lecaron père et fils.
1 baril d'huile d'olive.—4 barriq. vin. Talon.
4 dito dito.—Gronet-Pinel.
10 fûts vin.—Viret-Lehaître.
16 dito dito.—Hébert aîné.
21 barils potasse.—A ordre.

Charg. du chasse-marée *le Saint-Pierre*, cap. *Rohellec*, ven. de Bordeaux.—Courtier-interprète, M. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

21 fûts eau-de-vie.—E. Cuq.
3 dito vin.—Courtois père.
3 dito dito.—Thillais.
4 dito dito. — 5 dito tafia. — Lecarpentier.
25 fûts eau-de-vie.—Lorion aîné.
300 sacs sucre.—Lecaron père et fils.
32 boucauts tabac en feuille.—Le garde magasin des tabacs en feuilles.

Le chasse-marée *l'Ami-de-la-Paix*, cap. *Fardel*, ven. de Bordeaux.—Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

20 fûts esprit—Chevals, de Paris.
1 fût tafia.—40 barriq. vin.—Desplanque fils.
1 baril tafia.—2 caisses vin de liqueurs. —1 caisse liqueur.—1 fût eau-de-vie. — 1 baril prunes. — 1 caisse prunes.—Lorion aîné.
2 barriq. vin. — 3 fûts eau-de-vie.—Morice et comp.
40 barriq. vin.—Pien-Leseigneur
10 pièces térébentine.—15 barriq. vin. —A ordre.

—Le sloop *les Trois-Frères*, capitaine *Dubourg*, ven. de Caen.—Courtier, M. Fauqueux.

373 tonnes huile Colza.—Crevel et comp.

Charg. du chasse-marée *la Marie-Anne*, cap. *Cointo*, ven. de Bordeaux. Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

288 barriq. vin.—Paperet.
3 dito dito.—Viret-Lehaître.

Provenant du navire *la Ville de Saint-Malo*, cap. *Porée*, ven. de Marseille.

27 barriq. potasse.—Richard-Anquetin.
25 caisses savon.—Labrousse.
12 barriq. soude.—Richard Anquetin.
55 caisses savon.—H. Flory.
48 caisses dito.—Etienne Lebaudy.
88 caisses dito.—H. Flory.
1 caisse anchois.—Toussaint.
32 caisses savon.—Bouvet-Rondel.
32 caisses dito —Lorion aîné.
20 dito.—87 dito.—12 dito.—H. Flory.
76 dito dito.—Lecaron père et fils.
47 balles sumac.—120 bûches bois d'ébène. — 3 caisses vin. — 9 caisses savon.—A ordre.

Pris à terre.

2 caisses savon.—Etienne Lebaudy.
40,300 kil. charbon de terre.—A ordre.

Charg. du chasse-marée *la Robet-Catherine*, c. *Lethoer*, ven. de Bordeaux. — Courtiers MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.

40 fûts vin. — Rufin.
3 dito. — Lorion.
12 barriq. vin — Boulenger.
12 fûts eau-de-vie — Lhermitte.
10 dito dito. — Guest fils.
5 dito dito — Lecœur.
2 barils limes. — Crevel.
40 fûts vin.—4 dito.— 15 barils prunes. 33 boucauts tabac. — A ordre.

Chargem. du sloop l'*Aimable-Eugénie*, cap. *Linrd*, ven. du Havre. — Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.

440 hecto bled.—Cabanon.
87 tierç. riz.—Deschamps Alexandre.
140 planches sap. — 2 poutrelles sap.—Marie.

Chargem. du slop *l'Esther*, cap. *Guyandre*, ven. du Havre. — Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.

108 gonnes goudron.—Jouffrain Boisjoli.
25 fûts d'huile.—Amaury.
228 bûches bois jaune.—Vanier.
1 fût vin.—A ordre.

Chargem. du sloop *la Jeune-Rose*, c. *Carron*, ven. du Havre. — Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.

3190 planches.—Lachesnez-Heude.
28000 pavés.—A ordre.

Chargem. du sloop *la Thérèse-Désirée*, cap. *Langlois*, v. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.

283 bûches Campêche.—Lhuintre-Legras.
50 barils bray.—Lebrun.

6[illegible] planches—Mériel.
606 cuirs de bœuf.—400 peaux de cheval.—A ordre.

MOUVEMENT DU 20 AU 21.

NAVIRES ENTRÉS.

La goëlette anglaise Plenty, cap. Buttall, de 100 tonn., ven. de Londres, ch. de cuivre, plomb.

Le chasse-marée l'Elise-Marie, capit. Chrétien, de 71 tonn., ven. du Croisic, ch. de sel.

Le sloop les Deux-Cousins, cap. Follange, de 29 tonn., ven. de Marennes, ch. de sel.

Le sloop la Paix, cap. Hochet, de 27 tonn., ven. de Dunkerque, ch. houille

Le dogre le Jean-Baptiste, cap. Eon, de 78 tonn., ven. de Bordeaux, ch de vin, tabac.

Le sloop l'Eléonore, cap. Bourcy, de 50 tonn., ven. du Havre, ch. vin, bois.

Le brick l'Auguste, cap. Noël, de 147 tonn., ven. de Marseille, ch. vin, potasse

Le brick l'Achille, cap. Bronzon, de 124 tonn., ven. de Cette, ch. de vin, eau-de-vie.

Le dogre l'Heureux, cap. Legoff, de 110 ton., ven. de Cherbourg, ch. de sude de vareck.

Le sloop les Deux-Amis, capit. Croix de 73 tonn., ven. de Trouville, ch. de cidre, jantes.

Le sloop l'Aimable-Louise, cap. Hébert, de 51 tonn., ven. de Conteville, ch. de cidre, bois.

Le dogre la Perle, cap. Guichon, de 68 tonn., ven. du Havre, ch. de bois, salpêtre, coton.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre les Deux-Sœurs-Unies, cap. Baillet, all. au Havre, sur lest.

La goëlette l'Active, cap. Collot, all. au Havre, sur lest

La galiotte hanovrienne Elisabeth, P.-J. Dierks, all. à Hambourg, ch. d'une caisse de papier de musique et autres objets.

Le sloop la Jeune-Rose, cap. Caron, all. au Havre, lège.

Le sloop le Jean-Baptiste, cap. Bisson, all. au Havre, lège.

Le dogre la Bonne-Mère, cap. Monnier, all. à Fécamp, ch bois de chêne

Le sloop la Jeune-Euphrasie, cap Troude, all. à Dunkerque, ch. fer.

Le sloop le Saint-Martin, cap. Durand. all au Havre, lège.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 19 au 20.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick anglais William-Anne-Marie cap. Lisblon, ven. de New-Castle, ch. de houille.

Le brick l'Isis, cap. Morel, v. de Rotterdam, ch. de blanc de céruse.

Le sloop hollandais, Fortuna, c. Berkel, ch. de fromages.

Le chasse-marée le Neptune, cap. Renandin, ch. de vin et eau-de-vie.

PORT DE QUILLEBEUF.

NAVIRES ENTRÉS DU 19 AU 20.

Sont arrivés de Villequier :

La Clémence, cap. Masson.
La Sablaise, cap. Gouin.
La Blonde, cap. Auzoult.

(*Vent de sud.*)

AVIS DIVERS.

N° 44. — On prie la personne qui aurait pris par inadvertance un CHAPEAU NEUF pour un vieux, dans un café de la rue Saint-Eloi, de vouloir bien le remettre au même café. Cet échange, ou plutôt cette erreur, a eu lieu dimanche 16 courant.

Il y aura récompense : c'est trop juste.

N° 45. — A VENDRE, chez MM. Victor Elie Lefebure et fils, une BELLE PARTIE DE TOILES DU NORD pour emballage et autres usages.

S'adresser, rue Herbière, n° 19.

N° 46. — CLOCHES en Verre et Plomb, de toutes grandeurs, très-bien conditionnées, et à juste prix, pour jardin.

Chez Chion, dit *Lecauchoix*, vitrier rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, n° 63, près l'hôtel de Mme de Nagu.

N°. 47.—A louer présentement une PARTIE de MAISON, bien décorée, sise avenue du Mont-Riboudet ; n°. 26, se composant d'une cuisine, avec pompe ; deux cabinets, une chambre à coucher ; un salon, une salle à manger avec office, et une chambre d'ami ; le tout au premier et de plain-pied. Au-dessus, un superbe grenier, et en bas, un magasin et une cave ; on pourrait traiter separement du grenier et du magasin. S'adresser sur les lieux, pour les voir et en traiter.

N°. 48.—A louer, pour le 24 juin prochain, une TEINTURERIE, à usage de grand et de petit teint, avec deux bons Lavoirs. Elle consiste en six cuves, huit chaudières grandes et petites ; tous les ustensiles nécessaires à la manutention des laines ; un magasin à drogues, un hangar à bois, etc.

S'adresser à Elbeuf, à M. Laurent PATALIER, rue Saint Julien, n°. 32. B

N° 49.—*A l'origine de la Chandelle et des Bougies économiques.*

M. A. PALMIER, rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, n° 77, à Rouen ; tient les suifs fondus ; fabrique la chandelle et les bougies économiques, reconnues par leur qualité et l'éclat de leur blancheur.

PRIX COURANS :

Suifs de sa fonte. . . . 60 fr. les 50 kil.
Chandelle et bougie en suif. 1 14 sous la livre.
Id. supérieure. . . . . 16 s.
Bougie odorante. . . . . 25 sous.
Bougie en cire, dont la mèche ne se mouche pas. . . . . 50 sous.

NOTA. Il sera fait une diminution d'un sou par livre aux personnes qui feront une provision de 24 livres.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
fermé le 6 Mars à 82f 30c
Jouiss. du 22 Mars 1823 98f 25c 35c 98f 30c 25c 30c 25c 30c 35c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
Ech. du 22 Mars 1823, fin. 3 0
1824, 8 2 101f 25c
1825, 9 4 101f
Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.° °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1000f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1460 f

SPECTACLES DU 21 MARS.

THÉATRE DES ARTS.

(Aujourd. à 6 heures et demie.)

LE SAVETIER ET LE FINANCIER,

Vaudeville en 1 acte, de MM. Merle et Brazier.

La reprise des

MÉNECHMES,

Comédie en 5 actes, de Régnard.

Ménechme,	MM. Pongaud.
Le Chevalier,	Ernest.
Valentin,	Mouchot.
Démophon,	Guyaud.
Robertin,	Raynal
Le Marquis,	Cassmeuve..
Coquelet,	Valette.
Isabelle,	Mesd. Laloi.
Araminte,	Duversin.
Finette,	Durand.

LE CODE ET L'AMOUR,

Vaudeville nouveau en 1 acte, de MM. Merle et Simonin.

Joseph de Préval,	MM Raynal.
Luc de Préval,	Astruc.
Eugène de Préval,	Félix.
Dumont,	Chardon.
Annette,	Mad. Thomassin.
Valets et Gardes-Chasse,	

Première Représentation :

UNE NUIT AU CHATEAU,

Opéra nouveau en 1 acte, de MM. Paul et Kook.

Le Comte Sénanges,	Ténar.
Jerôme,	Astruc.
Alain,	Felix.
Dubois,	Mouchot.
Colette,	Mesd. Florini.
Mathurine,	Thénard.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

SAMEDI.

22 Mars 1823.

N°. 108. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

SUR UNE QUOTIDIENNE FILLE.

Pourquoi tous ces journaux chez toi, mon cher Dorval;
Serais-tu partisan de leur folle doctrine ?
— Non, sans doute, et chez moi si tu vois ce journal,
C'est que demain je prendrai médecine.

B. T.

PRÉCIS ANALYTIQUE DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1822.

Deuxième Article.

En parcourant les différentes pièces que contient le *Précis Analytique*, on est forcé de s'arrêter à un fragment ou plutôt à un lambeau d'histoire, intitulé *le Sac de Pavie*. Il a été extrait et traduit par M. Th. Licquet, d'un ouvrage écrit en italien, par M. Botta, ancien recteur de l'université de Rouen. Si la langue de Pétrarque et de Métastase nous était aussi familière qu'à M. Th. Licquet, qui, sur ce point, a fait ses preuves, et que l'ouvrage de M. Botta fût sous nos yeux, nous pourrions comparer la version au texte; mais privés à la fois de l'un et de l'autre moyen, nous sommes réduits à juger les traductions de M. Th. Licquet sur son mérite absolu; et certes il doit se féliciter d'une circonstance qui nous met dans la nécessité de prononcer sur la valeur positive d'une de ses productions : nous le ferons sans récrimination du passé, sans ressouvenir de nos récentes escarmouches. *La Nacelle*, depuis ce tems, a traversé plus d'une fois le fleuve d'oubli. Il est, d'ailleurs, des attaques gratuites qu'il n'y a aucune vertu à pardonner, ni aucune gloire à confondre.

Un historien doit s'attacher à retracer avec précision et clarté la vérité des faits qu'il raconte. Le mérite d'un traducteur est de rendre avec fidélité et élégance le texte de son auteur. N'ayant rien à créer, il faut qu'il rachète, à force d'art, le désagrément de n'avoir à remplir qu'une tâche passive. Mais circonscrit lui-même dans le genre de l'original, il ne peut en sortir sans danger, ni s'en montrer trop restreint sans devenir aride. La gravité de l'histoire n'admet ni l'ambition des expressions poétiques, ni la familiarité du langage ordinaire, et voilà ce qui rend le genre purement narratif si difficile à ceux qui ne savent que s'élever jusqu'aux nues ou que se traîner sur le sol.

M. Th. Licquet n'a pas toujours été heureux dans le choix de ses expressions ni dans la contexture de ses périodes. Il nous permettra de citer les passages suivans, à l'appui d'un reproche que plus d'une citation pourrait justifier.

« En effet, affranchis de toute surveillance, dans les villages (il s'agit des administrateurs de l'armée d'Italie), ils dépouillaient le riche et le pauvre, les partisans de la France *aussi bien que ses ennemis*; multipliant en outre la menace et l'insolence que l'homme pardonne plus difficilement qu'*un mauvais traitement*. »

Nous avouons que nous ne sommes pas assez subtils pour entrevoir la différence qu'il y a entre *des menaces* et un *mauvais traitement*. Si pour être en droit de dire qu'on a éprouvé un *mauvais traitement*, il faut avoir reçu des coups de bâton, on conviendra qu'il y a des gens bien exigeans. Aujourd'hui on se plaint pour moins que cela. Continuons :

« Tout cela excitait à la haîne contre les français et plus » encore contre les italiens qui partageaient leurs actes ou » leur opinions »

Le verbe *exciter* n'est jamais neutre, employé de cette manière. Il serait à propos cependant, quand on traduit un ouvrage italien en français, de se rappeler les premières règles de la langue dans laquelle on écrit.

« A la vérité, les patriotes italiens criaient bien haut à » la liberté ; *ils criaient même beaucoup plus haut qu'il* » *ne convenait*.

Ce style ne serait peut-être pas admis dans la conversation des gens de la bonne compagnie. C'est celui du conte de *Barbe-Bleue* ou du *Petit-Poucet*. Et plus loin :

« Les armes vacillaient dans les mains du français insolent. »

Ici ce n'est plus du style familier, c'est du burlesque. Ces citations ne sont pas prises dans les quinze ou seize pages qui composent le fragment, mais dans une vingtaine de lignes ; nous ne multiplierons pas ces exemples, qui prouveront sans doute à l'auteur lui-même combien il a négligé ce qui pouvait donner du prix à sa traduction. Il suffit de connaître une langue pour rendre les idées d'un auteur étranger ; mais il faut avoir plus que la science des mots pour bien traduire. Un million de français entendaient aussi bien l'italien que l'abbé de Saint-Réal ; mais lui seul peut-être était susceptible de faire un chef-d'œuvre, en traduisant la *Conjuration de Venise*. Il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe. On doit encourager ceux qui tentent le voyage ; mais il est permis de rire de ceux qui pensent que pour y arriver, il ne faut que se mettre en route.

LITTÉRATURE.

On annonce une édition nouvelle et complète des *Œuvres d'Young*. De tous les ouvrages poétiques sortis de la plume du docteur, l'*Amour de la Rénommée* passe pour le plus correct et le plus profond ; il est surtout remarquable par l'énergie du style, voici quelques sentences qui en sont extraites :

« L'infâme Proxénète se glorifie de voir les premières places occupées par des gens qui lui ressemblent.

« Le plus haut rang appartient à la noblesse ; vulgaire, fais-lui place : elle vient au nom de ses aïeux demander de la gloire et prouver son mérite par son blason.

« Avec quelle indécente vanité mylord jette un regard dédaigneux sur cet homme moins sage que lui de trois générations ! Lui demander des vertus, ce serait le forcer de tirer ses ancêtres de la tombe.

« L'homme doit toujours avoir les yeux devant lui ; les nobles regardent derrière eux.

« Il faut que la noblesse ait la prééminence. Qu'y a-t-il de plus grand ? Rien..... si ce n'est le mérite modeste.

« Si vous parlez de votre illustre origine, vous accusez vos dettes au lieu de produire vos quittances.

« Quand des hommes couverts d'ignominie prétendent aux dignités, ils allument une torche qui éclaire leur turpitude. La morale publique qui ne réprime point les abus, les légitime et les encourage.

« La prospérité d'un fripon est un libelle contre les lois.

« L'ambition affecte souvent les dehors de la vertu ; sous ce déguisement, le perfide Jules sut bientôt réunir dans ses mains tous les priviléges de la liberté romaine.

« Dans les ames viles, l'ambition ne porte point de masque ; elle se montre entièrement à découvert, mais elle n'en fait pas moins horreur.

« Un bon prince déconcerte les projets des ambitieux ; il ne s'occupe que de la félicité de ses sujets, et ne prend les armes que lorsque leur interêt l'exige. »

MACÉDOINE.

— Monsieur de T***, gentilhomme cauchois, revenait du Havre et retournait à sa gentilhommière ; ses chevaux efflanqués s'arrêtèrent à la porte d'un cabaret de village ; c'était-là que le vicomte venait écouter la renommée, dont la voix ne parvenait pas jusqu'au manoir : il descendit. Le maître était absent, mais deux allarmistes, marchands de peaux de lapin, s'entretenaient avec inquiétude d'un événement que tout le monde craignait ; le vicomte les rassura et leur prouva de son mieux que leurs craintes étaient mal fondées. Les deux voyageurs enchantés, voulurent le faire boire avec eux. Il fallut se soumettre, et il se soumit ; puis ils le reconduisirent à sa voiture, et lui donnèrent avec effusion l'accolade, en présence d'une foule de curieux, attirés par ce risible spectacle. Cependant la vicomtesse attendait, et devorait sa honte. Dieu sait quel déluge de douceurs conjugales inonda le pauvre mari, quand le cocher eût fouetté les paresseuses haquenées ! « *Monsieur le vicomte, sentez-vous combien votre popularité vous dégrade ? un gentilhomme boire avec des marchands de peaux de lapins ! ! ! . . . . . Vous qui buviez l'autre jour à l'exécration des libéraux. . . . . En vérité, vous ne voyez pas plus loin que votre nez . . . .* » Pour le coup, le vicomte ne sut si c'était un compliment ou une injure ; il allait s'en assurer, mais sa douce compagne était anéantie par la colère ; il garda ses observations pour une autre fois, bien résolu pourtant à ne plus encourir de semblables reproches, et

. . . . honteux et confus,
Jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

— Un incendie a éclaté cette nuit, à une heure du matin, dans une filature située près l'église de Saint-Martin-du-Vivier. La violence du vent faisait craindre que tous les bâtimens voisins ne fussent embrâsés, mais l'incendie s'est arrêté au premier édifice qui a été entièrement consumé. Cette filature, construite de [illegible] encore que quelques métiers. [illegible] près à 15,000 fr. La propriété [illegible] Ce malheur est dû à la hé[illegible] se retirant, laissèrent sur le pl[illegible] de tan qui contenait encore des [illegible] le tems, ne contenait [illegible] rte est évaluée à peu [illegible] point assurée. [illegible] ouvriers qui, en [illegible] de la cendre de mottes [illegible] ies de tan en combustion.

SPECTACLES. — Théâtre des Nouveautés.

Les Ménechmes — 1re rep. d'*Une Nuit au Château*.

Une intrigue banale, une action assez mal conduite, des incidens plus licencieux que piquans : voilà en quelques mots ce qu'a paru nous offrir *Une Nuit au Château*. La musique qui pouvait racheter quelques défauts du poème, n'a pu les effacer tous. Elle ne manque cependant ni de goût ni de fraicheur. L'ouvrage a été écouté jusqu'au bout, sinon avec intérêt, du moins avec patience ; mais au dénouement quelques coups de sifflets se sont fait entendre, et cet arrêt rigoureux n'a guère trouvé d'opposans.

Les Ménechmes. — Cette comédie si gaie, si spirituelle, et que la ressemblance parfaite qui devrait exister entre les acteurs qui représentent les deux frères jumeaux, rend toujours d'une exécution si invraisemblable, a été jouée faiblement : l'effet de plusieurs scènes a été manqué.

Cette pièce n'était ni assez sue, ni assez comprise.

Aut.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL

OFFERT A UN GARDE NATIONAL.

Huitième Liste. — Souscripteurs : MM.

Houssayes, ex-mar. des log.—Augustin, gr.—J. Robert.—Berty, music. —Dodelande.—Thorel.—Duval fils.—Breauté, ex-officier.—Mabel.—Sirende.—Brunet, chas.—Lemonnier, gren.—A. Laurent.—Richard.—V. Sellier.—J. Sellier.—Sauvage.—P. Bourly, chas.—A. Petit, gren.—Delaitre, idem.—E. Robert, idem.—Chalopin, chas.—E. Duval, sergent.—Eloreault, gren.—Thomassin, chas.—E. Heuault, gren.—Couronneau, serg.—P. Duval, gren.—A. Sellier.—Heuré.—Feron.—Waren.—A. Sorel. Despreaux fils.—Viandier, chas.—Cavé.—Duval père.—Sejournay, chas. —Caudeber, ex-offic.—A. Mallet fils.—Labronsse.—Lamouroux.—Mancorps.—M. Langlois père, veteran.—Blaudin.—Chevrier gren.—Dupont, aîné.—Dupont jeune.—Hain, chas.—Auber jeune.—Crevenil, sergent.—Tournés.—Zéde.—E. Lechalier.—Beilouvie jeune.—Levalen.—Beaulieu, ex-offic.—A. Enot.—Delaplace, ch.—Girot.—Lemarche.—Gorier, serg. de chas.—Hanard, gren.—Dagoin, gren.—Prentout.—Laporte.—J. Levavasseur.—C. Levavasseur.—Fontaine.—A. Menard.—Duforestel-Lefebvre, chas.—Leboucher, chas.—Domer.—Frontin-Chéron, gren.—Tarlier, N. Prevost, can.—C. Lefebvre, serg.—Bauvallot.—Menard jeune, chas.—A. Leroy.—L. Ridel.—H. Lelong, capit.—P. Prot, gren.—Dubust, idem. —Berrubé.—J. Marchand.—Sozon, gren.—Beaudoin, idem.—R. Hussor, serg.—Bertin, chas.—Fournier-Meriotte, chas.—Robichon-Meunier, ch. N. Boucher.—Houd rd.—Lethellier.—C. Pollet.—Lorion.—Bordon.—Catel.—L. F. Delmes.—Salva, ex offic.—Ducretot.—Godalier.—Hodain. Vitalle.—Apde.—P. Hélain.—Pique.—Brard.—Leger.—Brisset.—Duchemin.—S. Martin.—Thuillier, chas.—G. Germain.—Sénéchal, chas.—T. Honout, gren.—Lecomte.—A. Langles.—Moreau, serg. de gren.—J. Pinard.—Martin père, veteran.—Verneuil père, idem.—Lafrance, chas.—Moulin, gren.—Marabout.—Fauvelin.—Quesnel père, chas.—Heurte, ser. —Boulanger.—Leclerc.—Lesadé, cap. de gren.—A. Martin, gren.—Leconteux neveu, chas.—Conseil, lieut.—Maruitte.—Cusac.—A. Crosnix. Lemaitre-Faudry, chev. de la leg. d'hon.—Braver, gr.—A. Lecerf, idem.—Dubor-Lallemand, serg.-maj.—Delisjoly.—Dauge, cap.—Blues.—Corable. —Lenelle, chas.—Pelon, g[illegible].—Lechapelois.—L. Bouvier.—Gellor.— —Yvet.—Pilon.—Martel.—Saunier, gren.—Ernult-Aunay.—Quintin jeune, can.—F. Locu.—P. Martin.—Cavier.—F. Fleurs-de-St.-Armoult. Gession.—Rufin, can., chev. de la leg. d'hon.—Leverdier, ex-caval.—L. Boutdel, gren.—Billon jeune, idem.—J. L. marchand.—L. Duclos.—H. Lesur fils.—Pourdel aîné.—Lebaurg.—S. B. Esnault fils, cavalier.—Mangard.—J. F. Calle, capor.—Lemaire fils, ex serg.—Gouet, dit Lafonaye.—Desgardins.—L. Dijon.—J. Nucement.—T. Duval, chas.—A. Benard.—J. Vallois.—Pamas Godard.—E. Godard, pomp.—P. Godard.—H. Godard.—Lamy Godard.—Tierrelin, de Darnetal.—Goulé jne.—J. Benoin.—P. Castel, sap.-pomp.—L. F. Tozze, ex-officier de voltig.—Delay, jeune, capor.—Prevost, serg. de chas.—Bavant jeune, can.—Bordele, gr. casse par ordon.—A. Guilbert, ex-mil. du 11e. de ligne.—Vossier, veter.

198 *Souscripteurs.—Récapitulation jusqu'à ce jour*, 1,800.

(LA SUITE A DEMAIN.)

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

Le dogre *le Jean-Baptiste*, cap. *Con*, ven. de Bordeaux.—Courtier, MM. Bordelle, père et fils.

Réclamateurs, MM.

1 caisse batterie de cuisine.—1 dito papiers de famille—1 malle livres —62 boucauts tabac.—Le garde-magasin des tabacs.

200 sacs salpêtre.—Lecaron père et fils.

294 bûches Sainte-Marthe.—45 bûches dito dito.—Cosserat et Jeulin.

16 barriq. vin.—8 dito.—4 dito.—16 dito.—16 dito.—8 dito.—4 dito.—8 dito.—17 dito.—4 dito.—2 barriq. vin.

Le sloop *la Paix*, cap. *Hochet*, ven. de Dunkerque.—Courtier, MM. Bordelle père et fils.—285 hecto charbon.—Ve Flory.

Le dogre *la Perle*, cap. *Guichon*, ven. du Hâvre.—Courtier, M. Fauqueux.

120 ball. coton.—Ch. Moisant et Gouin.

Prov. du navire l'Union, cap. Fouchard, ven. de Saraïba.

163 sacs salpêtre.—570 pièces étaim.—105 caisses fer blanc.—Proven. du navire les Deux-Sœurs, cap. Soubry, ven. de Londres.—A ordre.

65 morceaux bois d'ébène.—Proven. du navire l'Aimable-Eliza, cap. Grandin, ven. de Londres.

1718 peaux de bœuf sèches, en poil.—Proven. du navire le Mercure, cap. Grandin, ven. de Lisbonne.

—Le dogre l'Heureux, cap. Legoffe, ven. de Cherbourg, ch. de 110,000 kil. soude.—Pour Mme. Ve Villiet.

—Le chasse-marée le Saint-Luc, cap. Desbois, ven. de Dunkerque, ch. d'un grenier de charbon de terre.—Ve Haris.

Courtier de ces deux navires, M. Lucet.

—Le sloop l'Eléonore, cap. Bourcy, ven. du Hâvre, ch. de vin et bois Campêche.

—Le brick l'Achille, cap. Bronzon, ven. de Cette, ch. de vin, eau-de-vie.

—La goëlette anglaise Plenty, cap. Rutall, ven. de Londres, ch. de plomb, cuivre, métal, etc.

—La goëlette américaine Maine, cap. Wilkinson, ven. de Savannah, ch. de coton.—Pour Mme. Ve B. P. Lecouteulx.

—Le chassemarée la Jeune-Famille, cap. Calvé, ven. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie et tabac.

Courtier de ces navires, M. Pellecat.

Mouvement du 21 au 22.

NAVIRES ENTRÉS.

La goëlette américaine Maine, de 150 ton., c. Wilkinson, v. de Savannah, ch. coton, riz.

Le chasse-marée le Bon-Retour, de 57 t., c. Pocreau, v. de Bordeaux, ch. vin, esprit.

Le ch.-m. la Jeune-Famille, de 68 t., c. Calvé, v. de Bordeaux; esprit, vin, tabac.

Le dogre l'Amélie, de 72 t., c. Benoît, v. de Touque, ch. cidre.

La gribane l'Aimable-Euphrosine, de 59 t., c. Bellefemme, v. du Havre, ch. planches, pavés.

Le sloop la sophie, de 42 t., c. Vermont, v. de Dunkerque, ch. de charb.

Le ch.-m. le St-Luc, de 29 t., cap. Desbois, v. et ch. idem.

Le ch.-m. le St-Pierre, de 28 t., cap. Flambart, v. et ch. idem.

Le ch.-m. le Brestois, de 54 ton., cap. Legal, v. de Bayonne, ch. vin, essence.

La goëlette le Laurier-Pacifique, de 93 t., c. Morillon, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le chasse-marée l'Enfant-Prodigue, de 66 t., c. Lebras, v. de Bordeaux, ch. vin.

Le chasse-marée l'Ange-Marie, de 77 t., c. Legallic, v. de Bordeaux, ch. vin.

Le ch.-m. l'Aimable-Victoire, de 65 t. c. Legloanec, v. de Bord., ch. vin.

Le sloop le Clairvoyant, de 49 t., cap. Julienne, v. du Havre, ch. salpêtre, bois d'ébène.

Le sloop le Paul-Edouard, de 19 ton., La Carolina-Désirée, cap. Blondel. c. Brisson, v. d'Honfleur, ch. eau-de-vie.

Le sloop le St.-Etienne, de 76 ton., c. K. Zhero, v. de Bordeaux, ch. vin et eau-de-vie.

Le sloop les Deux-Amis, de 77 tonn. c. Chevalier, v. de Noirmoutiers, ch. de sel.

La galiote l'Hélène, de 65 t., c. Haroux, v. de Touques, ch. de cidre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre la Sidonie, c. Ameline, all. à Bordeaux, lège.

Le chasse-marée le Superbe, c. Hulbron, al. à Bordeaux, lège.

Le sloop le Saint-Martin, c. Duparc, all. au Havre, lège.

Le brick l'Adèle, cap. Troude, all. à Dieppe, ch. de pierres à plâtre.

Le dogre l'Anne-Chérie, c. Bourdieu, all. à Bordeaux, ch. de vin, plâtre, tôle de fer.

Le sloop la Flore-Victoire, c. Bourdon, all. au Havre, lège.

Le dogre la Marie-d'Amour, cap. Cauchois all. au Havre, lège.

Le sloop la Joséphine, c. Croix, all. à Caen, ch. de plâtre, eau-de-vie.

Le sloop la Société, c. Pétion, all. à Harfleur, ch. de bois, commode.

Le dogre la Pélagie, c. Dupont, all. au Havre, ch. de pierres à plâtre.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES ENTRÉS.

Le paquebot anglais Chersterfield, cap. Wood, allant à Southampton, chargé de passagers.

Le paquebot anglais le Prince-Cobourg, cap. Page, all. à Southampton chargé de assagers.

Plusieurs navires sont sur rade, et ne peuvent entrer attendu leur tirant d'eau.

Ventes recueillies à la bourse du Havre, le 19 mars.

66 sacs café Havane, à 1 fr. 62 c. 1/2, en entrepôt.
213 sacs café à 1 fr. 57 c. 1/2, en entrepôt
13 dito dito dito à 1 fr. 56 c. 1/4, dito.
10 dito dito dito, à 1 fr. 60 c., dito.
34 boucauts dito dito, à 1 fr. 55 c., dito.
2 tierçons 10 quarts 10 sacs café Martinique, à 2 fr. 42 c. 1/2, acq.
4 surons cochenille, à 28 fr., dito.
5 caisses indigo Bengal, à 17 fr., dito.
300 balles coton Louisiane, (*sans prix.*)
97 dito dito dito, à 1 fr. 37 c. 1/2, acq.
6 dito dito Géorgie, longue soie, à 2 fr. 75 c., dito.
50 balles coton Géorgie, courte soie, à 1 fr. 20 c., dito.
100 balles coton Géorgie, à 1 fr. 21 c., 1/4, acq.
11 dito dito dito, à 1 fr. 15 c., dito.

Ventes du 20.

85 balles coton Louisiane, à 1 fr. 50 c. acq.
100 dito dito dito, à 1 fr. 40 c. dito.
300 dito dito dito, (sans prix)
125 dito dito Caroline, à 1 f. 21 c. 1/4 acq.
50 dito dito dito, à 1 fr. 23 c. 3/4 dito.
60 dito dito dito, à 1 fr. 28 c. 1/8 dito.
18 milliers bois de Nicaraga, à 36 fr. dito.
142 sacs café Havane, à 1 fr. 50 c. en entrepôt.
60 dito dito dito, à 1 fr. 50 c. dito.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont montés et passés debout :

La Marie-Marthe, cap. Pognon.
Le César, cap. Jules.
Le Ch.-Patrick-Ed., cap. Onwhund.
La bonne-Mère, cap. Lepesker.

Sont arrivés de Villequier :

La Sainte-Anne, cap. Rio.
L'Emmanuel, cap. Coireau.

Vent de S. S. O.

PORT DE DUNKERQUE.

Sont entrés en ce port :

Le 15, la Lise, cap. Richard, ven. de Rotterdam, avec diverses marchandises.

Le 16, néant

Le 17, la Ville de Cherbourg, cap. Lau-

chon, ven. de Rouen, avec div. march.

Le Jeune-Charles, cap. Hein, ven. de Rouen, sur lest.

Le Phénix, cap. Doup, ven. d'Anvers, avec diverses marchandises.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le 15, le Louis-Marie, cap. Hervé, all. à Saint-Malo, avec div. march.

Le Saint-Maurice, cap. Belloré, all. à Brest, avec charbon.

Le Sain-Luc; c. Dubois, all. à Rouen, avec houille.

Le Neptune, cap. Bellin, all. à Cherbourg, avec diverses marchandises.

La Stéphanie, cap. Landgrin, all. à St.-Malo, avec div. march.

L'Eugénie, cap. David, all. au Havre, avec tabac, émeri.

L'Amédée, cap. Larchevaud, all. à Bordeaux, avec charbon.

La Bonne-Aimée, cap. Caban, all. à Rouen, avec charbon.

L'Alcyon, cap. Savary, all. à Saint-Malo, avec diverses marchandises.

L'Hortense, cap. Guéri, all. à Brest, avec charbon.

La Cérès, cap. Ozanne, all. à Morlaix, avec charbon.

Le Bon-Père, cap. Ohier, all. à Morlaix, avec charbon.

Le 16, l'Aurore, cap. Lannoy, all. à Rouen, avec charbon.

L'Isis, cap. Morel, all. au Havre, ch. de diverses marchandises.

NANTES, 16 Mars.

Sont entrés en cette rivière :

Le 13 mars : le brick la *Nanine*, cap. Lappartien, à la consignation de M. *Michel Delabrosse*.

La *Magdeleine*, cap. Magnero, à la consignation de M. *Dussaussay*, v. tous deux de Marseille, ch. de vin, savon, etc.

MOUVEMENT DE L'ENTREPOT DE NANTES.

Note des Marchandises entrées et sorties de l'entrepôt réel, pendant le mois de février 1823.

	Entrées.	Sorties.
	kil.	kil.
Sucre brut autre....		
que blanc.....	61 ...	— 14857 500
Sucre terre sans distinction de nuance.....	...	— 74770 500
Café.....	9788 ...	— 53669 ...
Poivre.....	...	— 37482 ...
Coton longue soie...	2144 ...	— ....
Idem courte soie...	25193 ...	— 28379 ...
Bois jaune de teinture.....	...	— 15164 ...
Fer en barres.....	...	— 28426 ...
Armes à feu de commerce.....	1917 ...	— 2646 ...
Vin.....	...	— 1122 litr.
Thé.....	...	— 1136 kil.
Fleurs de cannelier.....	...	— 50 ...
Fromage.....	908 ...	— 922 ...
Cacao.....	...	— 9294 ...
Acier forgé.....	...	— 580 ...
Riz.....	...	— 7554 ...
Etain brut.....	...	— 8204 ...
Laine commune.....	...	— 3063 ...

PORT DE BORDEAUX.

Le 14, est entré en rivière, le navire le Mexicain, cap. Bazanac, ven. de la Vera Cruz, et en dernier lieu de Charleston, où il avait relâché.

NOUVELLES DE MER.

— On apprend, par le navire le *Mentor*, cap. Hallot, venu de Buenos-Ayres, que les navires suivans s'y trouvaient en charge ou prêts à prendre charge :

1. La Lucie, de Marseille, v. de Bourbon, pour Bahia.

2. Le Frédéric-Virginie, de Bordeaux, cap. Luco, pour Bordeaux.

3. L'Hyppolite, cap. Guignard, de Bordeaux, pour idem.

4. L'Eole, de Nantes, capit. Huxpro, présumé pour le Havre.

5. Le Charles-Adèle, de Saint-Malo, sans destination.

— MM. Ve Le Fevre-Roussac, Labarraque et comp. apprennent l'arrivée à Pernambuco, après 55 jours de traversée, du navire la Cléopâtre, cap. Durand.

— Le navire dont nous avons annoncé la perte près Lesnevec, dans notre n° .. se nomme Sybil, cap. Belcher.

Il était parti du Havre le 1er mars, pour Charleston, avec un chargement de vins et marchandises sèches.

— La Bonne-Mère, cap. Dufilhol, armateurs, MM. Salles fils et thieubert, parti de Bordeaux pour New York, a été coulé bas, à la hauteur de Terre-Neuve, par un navire américain. L'équipage a été sauvé et conduite à la Martinique.

— La Sainte-Anne, d'Intel, a fait naufrage sur la côte de Saint-Gilles, une soixantaine de barriques de vin rouge, tant pleines que vides, ont été sauvées; elles portent les marques RL. — DM. — AA DM. Quelques barriques sont estampillées *Côte de Bourg*.

— Les navires la Nouvelle Alliance, c. Gauthrin, et la Nancy, cap. Guezenec, partis de Bordeaux, sont arrivés au Bengale au commencement d'octobre.

— Le Jason, cap. Wert, parti de la Rochelle, est arrivé à New-York.

— La Nymphe, cap. Bellet, armateurs MM. Guérin, Malaguê frères, parti de Bordeaux, a péri sur la barre du Sénégal, à la suite d'un raz de marée qui a eu lieu le 4 janvier dernier.

— Le Jupiter, cap. Roi, armateur, M. Hippolyte Raba, a perdu ses câbles pendant le même coup de tems.

— On mande de Bordeaux qu'un bâtiment a fait naufrage dernièrement sur la côte d'Arès; quartier de la Teste. Son mât est resté ensablé sur le rivage avec une partie de son gréement; environ 500 barriques de vin, dont une douzaine entièrement vides, ont été trouvées parsemées sur une étendue de côtes d'un myriamètre. On a trouvé sur une planche, provenant d'un coffre, le nom de *David Fakope*, et sur un morceau de bois, *de Ca[illegible] de P[illegible]ela*, qui forme probabl[illegible] du capitaine.

— [illegible] de Lisbonne, en date du 28 février, [illegible] navire l'Ami-des-Colons, all. à la Guadeloupe à Bordeaux, y a été condamné comme ne pouvant tenir la mer.

AVIS DIVERS.

N°. 50.—A louer présentement une PARTIE de MAISON, bien décorée, située avenue du Mont-Ribondet; n°. 26; se composant d'une cuisine, avec pompe; deux cabinets, une chambre à coucher; un salon, une salle à manger avec office, et une chambre d'appel; le tout au premier et de plain-pied. Au-dessus, un superbe grenier, et en bas, un magasin et une cave; on pourrait traiter séparément du grenier et du magasin. S'adresser sur les lieux, pour les voir et en traiter.

N°. 81.—A louer, pour le 24 [illegible] une TEINTURERIE, [illegible] teint, avec deux bons Lavoirs. Elle contient six cuves, huit chaudières grandes et petites, [illegible] les ustensiles nécessaires à la teinture des laines; un magasin à drogues, un hangar à bois, etc.

S'adresser à Elbeuf, à M. Laurent PAYAUSSER, rue Saint-Julien, n°. 32.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,

Jouissance du 22 Sept. 1822.

fermé le 6 Mars à 85f 30c.

Jouiss. du 22 Mars 1823. 98f 60c 80c 98f 55 65c 60c 55c 90c 60c 55c 50c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION.

Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1823, fin. 3 0 ...

1824, 8 2 105f 25c

1825, 9 4 105f

Idem NOMINATIVES, 1824 101f

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p. °/o

Avec lots et primes.

Jouissance de Décembre 1822.

1000f 100af 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,

Jouissance de Janvier 1823.

SPECTACLES DU 22 MARS.

THÉATRE DES ARTS.

(Aujourd. à 6 heures.)

LES FOLIES AMOUREUSES, comédie en 5 actes de Regnard.

Pour la première représentation de M. TALMA, premier acteur tragique du Théâtre Français; et de madame VALMONTEY, premier rôle tragique.

BRITANNICUS, tragédie en 5 actes, de Racine.

Britannicus-Ernest. — *Narcisse*-Cosmanovo. *Burrhus*-Duruissel. — *Junie*-Legrand. — *Albine*-Universin.

M. TALMA remplira le rôle de *Néron*.

Mme VALMONTEY celui d'*Agrippine*.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

DIMANCHE.

23 Mars 1823.

N°. 109 — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Baissor-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

A TALMA.

Vainqueur de Roscius, toi qui vins sur la scène
Ajouter un laurier au front de Melpomène;
Toi qui, guidant ton art vers des progrès nouveaux,
Sus lui marquer le but qu'ignoraient tes rivaux :
Dis-nous par quels secrets, quels ressorts pathétiques,
Tu portes dans nos sens tes mouvemens tragiques?
Soumise aux passions qui semblent t'assiéger,
Ton âme les éprouve et les fait partager.
Avec quels sentimens s'offrent à ma pensée
Ces momens où ta voix dans tous les cœurs pénétrée,
En longs frémissemens, répand autour de toi,
La rage et le remords, la vengeance et l'effroi!
Ce ne sont plus ces lieux où la foule attentive
Devore en frissonnant l'erreur qui la captive.
C'est Hamlet et Néron, Oreste et Manlius
Qui fixent, tour-à-tour, tous mes sens suspendus;
Et, dans l'enchantement où ton aspect me plonge,
La vérité me frappe où je cherchais un songe.
Qui n'a pas tressailli d'épouvante et d'horreur,
Lorsqu'Oreste, en ton sein, fait passer sa fureur?...
Je vois encor ta main frémissante de rage,
Repousser des serpens le hideux assemblage....
Et, quand l'œil courroucé de Manlius trahi,
Cherche l'œil incertain de son trop faible ami,
Avec quelle terreur ta bouche sait suspendre
Le reproche fatal que l'on frémit d'entendre!
Un poignard brille, part; un cri perce, et soudain
Chacun fuit le poignard arrêté dans ta main.....
Néron m'est apparu sous tes dehors sublimes:
Ton sein semblait cacher et fomenter ses crimes.
J'ai vu, lu dans tes yeux, sur ton front menaçant,
Tous les malheurs de Rome, et le *Monstre naissant*.
Hamlet.... A ce seul nom, une froide épouvante
Suspend mes doigts glacés sur ma plume tremblante;
Et mon cœur, encor plein de ces longs souvenirs,
Se plaît à retracer ses horribles plaisirs.

En vain, avec froideur, l'égoïste vieillesse
Sait, pour son *Le Kain*, la palme qu'on t'adresse:
Melpomène, en dépit de ses juges altiers,
A placé, dans ta main, son sceptre et ses lauriers.
Mais son culte a trouvé dans tes travaux habiles,
Et des progrès brillans, et des succès utiles.
Melpomène, avant toi, recouverte au hasard,
Portait, sans dignité, des vêtemens sans art.
C'est toi qui, façonnant la pourpre dramatique,
Revêtis dignement la tragédie antique.
Sur ton corps gracieux, la toge, en ondoyant,
Suivit, sans embarras, ton noble mouvement;
Et lorsque tu parus, pour illustrer la scène,
On crût voir un César sous la pourpre romaine.

Pardonne à mes efforts, si mes crayons tremblans
N'offrent qu'un faible éloge à tes nobles talens.
Ma muse, en ses tableaux, peut-être peu fidèle,
Trahit son impuissance, en te prouvant son zèle;
Mais si ma jeune main peut, un jour, pour ton front,
Détacher un laurier au poétique Mont,
Je croirai, satisfait de ma douce victoire,
Servir toute la France, en l'offrant à ta gloire.

Edw.

NOTES SUR LES JÉSUITES.

Le 2 août 1761, a paru une déclaration du roi qui ordonne que dans six mois, pour tout délai, les supérieurs de chaque maison de la société de *Jésus*, seront tenus de remettre au greffe du conseil les titres de leur établissement en France, et qui ordonne que, pendant un an, à compter du jour de l'enregistrement, il ne pourra être rien statué *définitivement*, ni *provisoirement* sur l'institut, coutume et établissement de ladite société.

Du 6 août. — Arrêt de la cour, qui ordonne que les jésuites remettront, dans trois jours, au greffe de la cour, un exemplaire imprimé des constitutions de leur société, notamment de l'édition de Prague, en 1757. (Elles avaient été remises au parlement, par le P. Montigni, le 18 avril 1761.)

Voilà, Messieurs, nos saintes lois;
Convainquez-vous enfin vous-même,
Que notre monarque suprême
Peut seul ôter la vie aux rois.

(Const. P. 5. Edit. 1757.)

Et qui condamne lesdites constitutions comme attentatoires à l'autorité de l'église, à celle des conciles généraux et particuliers, à celle du Saint-Siége et de tous les supérieurs ecclésiastiques, et à celle des souverains, et pour autres causes plus amplement énoncées audit arrêt.

Autre du même jour, qui, vérification faite des ouvrages de ladite société, en condamne trente-trois à être lacérés et brûlés par la main du bourreau, et qui, en outre, fait défense :

1°. De recevoir des novices, même étrangers;

2°. De continuer les leçons publiques, à compter du 1er. octobre prochain, pour les colléges de Paris et du ressort de la cour, et du 1er. avril 1762, pour les colléges situés hors du ressort de la cour;

3°. Défense aux sujets de S. M. de fréquenter lesdits jésuites après l'expiration dudit délai;

4°. Qui ordonne aux parens, tuteurs, curateurs, etc., de retirer leurs enfans desdites maisons, dans lesdits temps, comme bons et fidèles sujets du roi, zélés pour sa conservation;

5°. Défense auxdits parens, etc., d'envoyer les étudians dans aucune des écoles de la société hors du ressort de la cour et du royaume, sous peine d'être réputés fauteurs de leur doctrine *impie*, *sacrilége*, *homicide*, attentatoire à *l'autorité* et *sureté* de la personne des rois, et comme tels, poursuivis suivant la rigueur des ordonnances.

6°. Qui déclare les étudians dans lesdits colléges, incapables de prendre ni recevoir aucuns degrés dans les universités, et de posséder aucune charge civile et municipale, offices et fonctions publics;

7°. Défense à tout sujet de s'initier dans ladite société, sous les peines portées en l'arrêt;

8°. Défense de s'assembler et d'avoir aucune communication avec lesdits jésuites, sous les peines qu'il appartiendra.

Nota. N'est point rapporté, et est applicable en ce qui peut les concerner, s'ils sont nés français, aux pères F..., de la M....., R..... et autres, qui se sont faits jésuites depuis cet arrêt.

NECROLOGIE.

Année 1591, *le* 20 *mars*. — Le P. Delrio, pour insinuer aux écoliers la doctrine de sa société sur le meurtre, fait un commentaire sur la tragédie de Sénèque, *Hercule furieux*, où il s'étend sur ces paroles : *Que ne puis-je répandre le sang de cet ennemi des dieux.... Un méchant roi est la meilleure victime que l'on puisse offrir à Jupiter.* (*Recueil de Pièces*, page 212.)

Année 1593, *le* 21 *mars*. — Le P. Commelet, prédicateur de la ligue, s'écrie, dans l'église de Saint-Barthélemi à Paris, en faisant allusion à l'action d'Aod, qui tua Eglon, roi de Moab : *Il nous faut un Aod, fût-il moine, fût-il soldat, fût-il berger, il n'importe ; mais il nous faut un Aod.* (*Recueil de Pièces*, page 227.)

Année 1613, *le* 16 *avril*. — Le P. Becan, dans son livre : *le Différent d'Angleterre*, etc., supprimé par arrêt du parlement de Paris, autorise la déposition et le meurtre des rois, que ce jésuite compare *à des chiens que le pasteur du troupeau retient avec soi, chasse ou rappelle* suivant leurs bonnes ou mauvaises qualités. (*Recueil de Pièces*, page 340).

Etc. etc. etc. — On pourrait donner plus de renseignemens. On renvoie *aux Jésuites démasqués*, ou *Annales Historiques de la Société*, imprimés, soi-disant, à Bologne, en 1765. Mais une ame honnête ne peut long-temps s'appesantir sur ces maximes du régicide et ces préceptes du crime. Il faut se résoudre, en lisant l'histoire, à parcourir quelquefois des pages bien révoltantes.

MACEDOINE.

— Depuis le perfectionnement de nos manufactures, il n'y a plus de *sans-culottes*. Le casimir bleu est très-mince pendu. Quelques personnes cependant préfèrent le drap au blanc qui sort de la fabrique Martinville frères et compagnie.

ÉPIGRAMME.

Monsieur du Crapaud-Blanc, calmez votre fureur
Un sans-culotte encor vous surpasse en vertu ;
Car il veut mieux aller tout nu
Que d'être couvert d'infâmie.

Méprise les efforts de tes vains détracteurs ;
Aristide nouveau, ta gloire est assurée.
Notre chère patrie, en blâmant leurs clameurs,
Unit ses vœux aux tiens pour revivre admirée ;
Et n'a pas oublié, qu'aux siècles corrompus,
L'on ne paya qu'ainsi les plus rares vertus.

— Un de nos *abonnés* nous invite à demander un traducteur pour l'article intitulé : *les Paneques*, du journal de Rouen d'avant-hier.

— On a trouvé, sur la porte d'un cloître de Brandebourg, qui promettait toujours la *poule au pot* à ceux qui lui demandaient du pain, on a trouvé, dit-il, sur sa porte, le quatrain suivant :

« Rien la poule au pot sera donc bientôt mise —
« On doit du moins le présumer,
« Car depuis deux trente ans qu'on nous l'avait promise
« On n'a cessé de la plumer.

— Le prince de Hesse entre un soir chez une actrice qui Gluck faisait répéter un rôle. Tout le monde se lève, à l'exception du musicien. Le prince, piqué de ce manque d'égards, s'adresse à l'actrice, et lui dit : « Il me semble » que l'usage en France est de se lever, quand il entre » quelqu'un de considération. — Oui, répond alors Gluck ; » mais en Allemagne l'usage est de ne se lever que pour » les gens qu'on estime. »

On aime à retrouver dans un homme de génie cette indépendance de caractère, cette vertueuse estime de soi-même. Bien des compositeurs se lèveraient pour moins qu'un prince, quitte à retomber ensuite sur leurs deux oreilles.

— Des gens de mauvaise foi ont eu des démêlés ensemble, par suite desquels ils se sont *empoignés*. Qu'est-ce autre chose de la canaille ?

— Depuis qu'on donne de vieilles capotes à certaines gens, on les appelle des *rôles à manteau*.

— Un procès très-amusant va avoir incessamment lieu, entre le ci-devant roi Malte, le grand-maître des chevaliers de Tarragone, et le juif Samuel Oupeverard. Il s'agit d'une somme de cent mille francs, que chacune des parties dit lui avoir été *empoignée* par la partie adverse. On prétend que chaque partie a raison.

— Les voyageurs sont prévenus qu'il vient de s'établir à Anvers, des paquebots à vapeur qui transporteront des effets et des passagers, de ce port à celui de Hull, (Angleterre). Ce service sera régulier.

SPECTACLES. — THÉATRE DES ARTS.

Britannicus. — Talma. — Mlle. Valmonzey.

Nous possédons Talma depuis hier ; et si c'est une bonne fortune pour le public, c'est bien loin d'en être une pour les journalistes. En effet, cet acteur admirable a tellement épuisé toutes les voix de la renommée, les éloges qu'on lui doit lui ont été présentés sous tant de formes différentes, qu'il ne reste plus une seule manière de parler de lui. C'est de sa faute. Il est mille façons de reproduire la même critique. Il n'est qu'un moyen de représenter le même éloge. Voltaire, que l'on engageait à commenter Racine, répondait qu'il fallait écrire pour tout commentaire au bas de chaque page : *Beau, pathétique, sublime.* Il n'en aurait pas dit davantage si on lui avait proposé de faire des articles sur Talma.

Mlle. Valmonzey, qui a accompagné notre *Roscius* dans son excursion, est une conquête nouvelle pour la scène ; mais une conquête comme on en fait peu aujourd'hui. Elle a développé hier dans les longues scènes du rôle d'*Agrippine*, des moyens étonnans : dignité, force, abandon, fureur. Notre public n'accueille qu'avec défiance les talens nouveaux et les réputations récentes : Mlle. Valmonzey a reçu des applaudissemens universels, et elle peut croire que la prévention ni la coterie n'y étaient pour rien.

L'entrée de Talma a été saluée par des acclamations que l'intérêt qu'inspire l'apparition de Néron devrait tempérer ; mais le public n'a pas entendu raison là-dessus, et n'a écouté que le besoin de témoigner son admiration à un artiste que la France s'honore tant d'avoir produit, et qu'elle ne remplacera peut-être jamais.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL

OFFERT A UN GARDE NATIONAL.

Troisième liste. — SOUSCRIPTEURS : MM.

M. Bellef, chas.—P. Vallée, vétéran.—Lesueur, gren.—P. Leblanc.—J. B. Pigorre.—Gourdeaux.—Mayeux.—Choffet.—Mordant.—F. Pietteru. F. Avollée.—Laumonier.—Frey.—Mahieu.—A. Onfroy, gren.—Onfroy père, vétéran.—S. Onfroy.—P. Maillard.—B. Bouchard, gren.—Lacaine fils aîné, cav.—E. Lacaine jeune, idem.—Moulin, offic.—J. N. Dufrene jeune, capor.—Masurier fils aîné, gren.—Masurier père.—Vangelder.—A. E. Mouillard.—H. Bapesame, lieut. de gren.—Omouton, serg. de gren.—Granoire.—Catelin, gren.—Baubé, idem.—Beauchamp.—Letourneur.—E. Dublindes.—P. Delandes, gren.—Dancy, gren.—Platée.—Domet.—Couture.—Blondel, gren.—Morel, idem.—Mordant.—Yon, gren.—P. Bardin.—B. Lisson.—Ebrant.—Lesueur.—H. Prevost.—V. Bosquet.—Lemétais.—Jacquet.—Yon fils.—Ledaim, gren.—Mezaize, idem.—Letourtre, chas.—Coin, gren.—J. Leblond.—F. Duval.—Camuset, pomp.—F. Sandos fils.—Geoffroy, vétér.—Geoffroy fils.—Joly.—Candray, ex-ser.—Lecourt, idem.—Verger.—Jourdan-Lebréton fils.—Piquot.—C. Journeaux.—P. Blin.—V. Boisson.—Bambine, capit. de nav.—N. Duval, vétér.—L. G. Lemonnier, idem.—Guillet, idem.—Ravelet, chas.—Bancult aîné.—Bancult jeune.—Lapic.—Provost.—Foncher.—Dubuc aîné.—Dubuc jeune.—Ducis.—Z. Harel.—Hunault.—A. Caillemer.—Letellier fils, ex-offic.—Cavel, chev. de la leg. d'hon.—Ruff.—Lefebvre-Lavallée.—A. Quatrain.—Aubaud, gren.—Lefebvre, idem.—Leduc-de-Vernieux, lieut.—Lajoie, gren.—Nicolle, idem.—Colnar, chas.—Dérouger, serg.—Dubo.—V. Mouillard.—J. De Saint-Jean.—Rouget.—Léon Noël.—A. Bellaud.—A. Vendon.—Bouffay, chas.—Delrue, idem.—Dubos, capor. de gren.—Chevallier, serg.—Guilbert, gren.—Desormeaux, idem.—Marin.—Delaneuville, gren.—Lemare fils.—Lemoine, capor.—Beneville.—Faillanfest, gren.—Antoinette, capit.—Delessard, capor.—Curmer.—Maillet.—Lesueur, sous-lieut.—Thuillier.—Hardy.—Bosquet-Duclos.—Motte, sous-lieut.—P. E. Pellier, ex-serg. de la garde-nat. de Cherbourg.—Lecarpentier, chas.—Morin, gren.—Gire, idem.—Jubeault fils.—Thuillier—capit. idem.—Petel, id. idem.—Mustel.—Gilot.—Mouton père.—Delamare, offic. au Neubourg.—Bouaffre, capit. retraité, idem.—Brunet, offic. idem.—A. Dupont fils.—Michaux fils, gren. au Neubourg.—Manquit.—M. Fouché.—Rotusel.—Saunier, ex-com. au Neubourg.—Vallon, adj. sous-offic. idem.—L. Lemaître, capit. de gren. idem.—Boudier, lieut. de gren. idem.—De Chatigny, offic. idem.—Beaudouin, chef de bat. idem.—Herubel, gren.—Moulin, sous-lieut.—Hedde.—Malville.—F. Pasic.—Marais, chas.—A. Lelong.—P. Boitout.—Boitout.—I. Boitout, chas.—Tronquet aîné, gren.—Tronquet jeune, idem.—Thouret, cam.—V. Fauquet.—Gasse, capor. de gren.—A. Fauquet.—V. Saillard.—P. Sangé.—J. Gigot.—S. Mesby.—Bucaille, gren.—Mullot, idem.—Savalle, idem.—Baucousin, pompier.—Mousin.—Delalande.—P. Vigot.—Boullière, ex-serg. de chas.—Gonfreville père.—Gonfreville fils aîné.—P. Duchemin.—P. Gonfreville.—E. Mercier.—A. Marteau.—A. Duchemin, grenad.—Léandre.—Parfait-Huet aîné.—N. Delarue.—N. Huet, chas.—N. Gaerot.—E. Karth, idem.—P. Petizon, idem.—B. Chouville fils, idem.—D. Duflot.—M. Maynun, chas.—Laurent Collas, idem.—A. Delaunay fils, idem.—R. Delaunay fils, idem.—J. B. Suchelet, idem.—Huré, idem.—L. Pique, idem.—P. Potteau, idem.—Langlois, idem.—Morel, idem.—Duboc, idem.—Nicolas, idem.—J. Osmont, idem.—A. Lecuiller, idem.—P. Fauquet, id.—A. Welz.—Wilfrid.—G. André.—Schreiner.—Leclerc.—W. Dibon, cav.—J. F. Harel, gren.—J. Petit.—M. Hue.—H. Mollien, ex-adj.—A. A. Papavoine.—L. Lengrumé.—P. Grandhomme.—A. Simon, gren.—E. Poixblanc.—Alexandre, commis-cais.—P. Retres.—Foulon.—Arnoult.—Alépée, ancien mil.—Fernand.—Houlette.—G. Boscals.—Beaudouin.—P. Duval.—Bance-Tiercelin, gren.—Boire.—Harlet.—Boisard.—Affagard.—Raulet.—Hannier, gren.—Sagrot, chas.—Leclerc, idem.—Leviell.—Boutigny.—A. Lecerf, gren.—F. Rethaler.—Depetiteville, serg.-maj. de gren.—Loudier, gren.—Hattemer.—P. Vallée, ex-gren.—Charlemaine père.—Charlemaine fils.—A. Aldin.—J. B. Morin.—J. Leyer, de Saint-Martin-du-Vivier.—Delpatre, chas.—Vallée.—Boutrolle-Nicolle, gren.—L. Lesand, idem.—M. Legeusnier, idem.—Manguier, ex-capor.—Lesur jeune.—Longmard, sap.-pomp.—N. Delarue.—L. Delahaye, ex-gren.—

272 *Souscripteurs.*—*Récapitulation jusqu'à ce jour* : 2,072.

(LA SUITE A DEMAIN.)

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

CHARG. du chasse-marée *l'Aimable-Victoire*, cap. *Hurtand*, ven. de Bordeaux.—Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

9 fûts vin.—Carpentier.
10 fûts eau-de-vie 3/6.—R. Long.
24 fûts vin.—1 fût eau-de-vie.—A. Le-Barbier.
10 fûts eau-de-vie.—J. Desrocques.
2 fûts vin.—Dubosq-Lettré.
1 dito dito.—Viret-Lehaître.
5 fûts eau-de-vie.—P. Lecœur.
8 fûts sucre brut.—Lhermitte.
10 fûts vin.—Cassegne.
15 fûts eau-de-vie.—Tinel-Ancelot.
2 fûts vin.—Lehaître et fils.
1 dito dito.—Puech, à Paris.
3 caisses vin.—Coulon jeune.
22 fûts eau-de-vie, et 2 fûts vin.
29 fûts eau-de-vie.—56 fûts sucre.—Au porteur.

CHARG. du chasse-marée *la Petite-Ernestine*, cap. *Salvy*, ven. de Bordeaux.—Courtier-interp., M. Viard.

100 fûts vin.—Veyrier-Recoule.
56 boucauts de tabac.—Pour la Régie.

CHARG. du chasse-marée *la Marie-Joseph*, cap. *Mahé*, ven. de Marennes.—Courtier-interp., M. Viard.

8255 kil. sel.—Beuvain-Labitte et Cie.

CHARG. du chasse-marée *l'Aimé-Marie*, cap. *Laurent*, ven. de Marennes.—Courtier, M. Viard.

83640 kil. sel.—Beuvain-Labitte et Cie.

CHARG. du chasse-marée *l'Alerte*, cap. *Coudrel*, ven. de Bordeaux.—Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

1 fût vin muscat.—Desplanques.
1 fût tafia et fût eau-de-vie.—25 cais. vin.—14 fûts vin, etc.—A. Lesguillez.
28 fûts vin.—Ducasse, de Paris.
1 fût eau-de-vie.—Lepare.

CHARG. du chasse-marée *le Jeune-Mentor*, cap. *Dano*, ven. de Bordeaux.—Courtier-interprète, M. Viard.

1 tierçon café.—Barré fils.
6 fûts vin.—Caumont père et fils.
4 dito dito.—Chalon fils.
1 dito dito.—Ch. Durand.
20 dito dito.—P. Lecœur.
2 fûts eau-de-vie.—Bergeon fils.
1 fût vin.—J. Grandin.
46 boucauts tabac.—1 ballot dito.
8 fûts vin, marq. *P. R.*—Au porteur.

CHARG. du chasse-marée *l'Elie-Marie*, de Redon, cap. *Chrétien*, ven. de Croisic.—Courtier-interp., M. Viard.

76287 kil. sel.

CHARG. du brick *l'Achille*, capit. *Bronzon*, ven. de Cette.—Courtier-interprète, M. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

54 fûts vin.—Jacquelin.
1 baril huile d'olive.—2 barils anchois.—1 caisse contenant amandes en coque, légumes secs, raisins, capres confits, thon mariné.—Gaudy.
25 fûts vin ordinaire.—Dieusy aîné.
3 dito dito.—Nélaton et comp.
2 fûts vin de liqueur.—Crevel et comp.
1 dito vin ordinaire.—Boscher.
5 dito dito.—Decaen et Briosne.
13 dito dito.—Guest fils.
14 fûts vin et 6 fûts eau-de-vie.—Ch. Durand.
1 barriq. crême de tartre.—Sabatier et comp.
25 fûts eau-de-vie.—P. E. Roulland.

2 balles liége œuvré (bouchons). — 25 fûts vin muscat. — 20 dito eau-de-vie. — 10 dito dito. — 14 dito vin. — 10 dito eau-de-vie. — 9 dito vin. — 20 dito dito. — 105 dito dito. — 6 fûts eau-de-vie. — 2 caisses contenant estagnons de fleurd'oranger. — A ordre.

Charg. du sloop *l'Eléonore*, capit. *Bourcy*, ven. du Hâvre. — Courtier-interprète, M. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

181 barriq. vin ordinaire. — Fauvel jeune

4 o bûches bois Campêche. - Tinel-Ame.

Charg. de la goelette anglaise *Plenty*, cap. *B. Butall*, ven. de Londres. — Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

564 saumons plomb. — Loisel jeune et comp.

185 dito dito. — James-Garvey.

1 caisse livres. — M. L. A. Petersen.

1 paquet outils en fer. — 1 dito brouet. — 1 paquet marchandises en métal. — 1 chaudière. — 1 longue caisse. — 955 saumons plomb. — 1376 pièces cuivre. — 6 caisses fil de métal.

Charg. de la goëlette américaine *Maine*, cap. *Richard Willinson*, ven. de Savannah. — Courtier interprète, M. J. Pellecat.

368 balles coton. — 43 fûts riz. — V° B. P. Lecouteulx.

— Le sloop le Clairvoyant, cap. Julienne, ven. du Havre, ch. de savon, bois d'chêne.

— Le chasse-marée la Jeune-Famille, cap. Calvé, ven. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie et tabac.

Courtier, M. Pellecat.

— Le sloop le Petit-Edouard, capit. Bresson, ven. du Havre, ch. de 69 fûts eau-de-vie, pour M. Rouland.

— Le dogre l'Hélène, cap. Haroux, ven. de Touques, ch. de 76 fûts cidre, pour M. Leloup.

Courtier, M. Lucet.

— Le sloop le Saint-Pierre, cap Flambart, ven. de Dunkerque, ch. de 400 h. houille. — A ordre.

Courtier, M. Orford.

— Le sloop le Brestois, cap. Legall, ven. de Bayonne, ch. essence, etc. etc. A ordre. — Courtier, M. Orford.

— La gribanne l'Aimable-Euphrosine, cap. Belfemme, ven. du Havre, ch. de planches et pavés. — A ordre.

Courtier, M. Orford.

MOUVEMENT DU 22 AU 23.

NAVIRES ENTRÉS.

Le dogre l'Hélène, cap. Haroux, ven. de Touques, ch. de cidre.

Le sloop le Saint-Dominique, capit. Dubos, ven. du Hâvre, ch. de vin, bois de Campêche.

Le sloop le Petit-François, cap. Guérin, ven. du Légué, ch. d'orge.

La gribanne la Jeune-Elise, cap. Morand, ven. du Havre, ch. de planches.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre la Marie-Louise, c. Picquot, all. au Havre, ch. plâtre.

Le brick le Charles, cap. Lecoursonnois, all. à Morlaix, ch. de drogueries.

Le dogre les Deux-Frères, c. Couster, all. à Dunkerque, ch. plâtre.

Le chasse-marée la Petite-Ernestine, c. Salvy, all. à Bordeaux, ch. faïences.

Le smack, la Parisienne, c. Grandcourt, all. au Havre, farine, feuillards.

Le sloop les Deux-Amis, c. Enou, all. au Havre, ch. vin, eau-de-vie, plâtre.

Le sloop la Félicité, c. Masson, all. à Honfleur, ch. cotou, faïence.

Le chasse-marée le Talisman, c. Legouguet, all. à Chapres, lége.

Le dogre le St.-Nicolas, c. Leprince, all. à Harfleur, ch. maquereau.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 21 au 22.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick l'Alfred, cap. Bailly, ven. de Cadix, ch. de vin.

Le chasse-marée le Hasard, cap. Guillaume, ven. de la Rochelle, ch. de vin, eau-de-vie.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick l'Hercule, cap. Jouson, ven. de Londres, ch. de moulages.

Le brick l'Auguste, cap. Calcius, ven. de Londres, sur lest.

Le brick le Saint-Sauveur, cap. Griot, ven. de Londres, sur lest.

La galiotte Freudschaft, cap. Mortens, ven. de Rouen, ch. de fromages.

Le sloop la Nouvelle-Alliance, capit. Duval, ven. de Rouen, ch. de planches, pavés.

Sur rade, le navire la Henriette, cap. de Joly. — Armateurs, MM. Martin Fouche et comp.

PORT DE QUILLEBEUF.

21 et 22.

Sont montés et permontés : les Trois-Frères, c. Guihomat. — le Saint-Louis, c. Lucas. — les Amis, c. Soussson. — le Jeune-Henri, c. Daniel. — le Sully, c. Béré. — la Francine, c. Renault. — l'Eulalie, c. Desmare.

Sont arrivés de Villequier et descendus :

Le Pendent, cap. Bourtel. — la Marie-Rose, cap. Sagnan. — l'Adelaïde, capit. Desrues. — la Belle-Rose, cap. Lucas. — la Providence, cap. Lesteven.

Sont descendus à la marée du 22.

L'Espoir, cap. Perrier. — l'Espérance, cap. Feret. — la Caroline-Aimée, c. Liard. — le Vigilent, cap. Blanconnier. — la Bonne-Famille, cap. Maillard. — le Royaliste, cap. Letirand. — l'Amélie, cap. Legras. — l'Auguste, c. Leclerc. — L'Aimable-Baltide, c. Lesourd. — La Sablaise, c. Gouin. — La Blonde, c. Houzoult. — La Sainte-Anne, c. Rio. — La Caroline-Désirée, c. Blondel. — L'Emanuel, cap. Coizeau. — (*Vent sud sud-ouest.*)

Du 22 au matin, sont montés et passés debout :

L'Amicitia, cap. James. — la Rolandine cap. Savourey. — la Nouvelle-Alliance, cap. Billet. *Vent Sud-Sud-Ouest.*

Ont pris terre, sur le banc du nord, un sloop anglais et une goëlette dont on ne connaît pas le pavillon.

AVIS DIVERS.

PORTE-FEUILLE PERDU.

N° 52. — Il a été perdu, mardi 18, au matin, depuis la foire, passant par la rue Bourvreuil et autres, jusqu'à la rue du Bac, au bureau des *Vélocifères*, un PORTE-FEUILLE rouge, contenant des lettres, un passeport, et un brevet de librairie, au nom du sieur *Lagier*, libraire, à Paris.

On prie la personne qui l'aurait trouvé, de le remettre à M. *Muro*, libraire, rue du Bac, n° 45.

Il y a une *dix francs* de récompense.

BOURSE DE PARIS, 1824.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,

Jouissance du 22 sept. 1824.

78f 30c 35c 10c 30c 25 30c 20 30c 78f 55c 50c 60c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,

Jouissance du 22 sept. 1824.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 a 90f 90f 85c

1825, 9 4 [illegible]

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p. [illegible]

Avec lots et primes.

Jouissance de Décembre 1824.

1000f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,

Jouissance de Janvier 1825.

1470f

THÉATRE DES ARTS.

(Aujourd. à 6 heures)

Pour la deuxième représentation de M. Talma, premier acteur tragique du Théâtre-Français, et de madame Valmonzey, premier rôle tragique.

LES FOURBERIES DE SCAPIN,

Comédie en 3 actes, de Molière.

HAMLET,

Tragédie en 5 actes, de Ducis.

M. Talma remplira le rôle d'*Hamlet*; Mme Valmonzey celui de *Gertrude*.

Hamlet,	MM.	Talma.
Claudius,		Duvernet.
Norcesse,		Rochée.
Polonius,		Casimiro.
Voltiman,		Dumontier.
Gertrude,	Mesd.	Valmonzey.
Ophélie,		Saint-Elme.
Elvire,		Duverset.

THÉATRE FRANÇAIS.

(*On commencera à 5 heures 3/4.*)

LE MARÉCHAL FERRANT,

Opéra en 3 actes, de MM. Quétant et Philidor.

AMBROISE,

ou VOILÀ MA JOURNÉE,

Opéra en 1 acte, de MM. Monvel et Dalayrac.

JEAN DE PARIS,

Opéra en 2 actes, de MM. St-Just et Boyeldieu.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

LUNDI.

24 Mars 1823.

N°. 110. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

TRENCK ET FRÉDÉRIC II.

DIALOGUE.

Trenck. — Est-ce vous, sire? Est-ce l'ombre de Frédéric, que je salue? Ah! ne fuyez point l'ombre du pauvre Trenck, que vous persécutâtes quarante-deux ans: que pendant plus de onze vous retîntes chargé de fers dans les cachots; que vous privâtes de sa patrie, de ses biens, sans l'entendre, sans le juger; et malgré tant d'outrages, voyez le fidèle Trenck à vos pieds.

Frédéric. — Levez-vous, Trenck. Causons ensemble; mais ne m'appelez plus sire. Ne vous mettez plus à mes genoux. Ces marques de respect étaient bonnes sur la terre. Ici, sujets et rois sont sur la même ligne. Vous êtes Trenck, moi Frédéric.

Trenck. — Eh bien, Frédéric, êtes-vous enfin revenu de vos préjugés contre moi? Croyez-vous que j'aie voulu vous trahir par une correspondance criminelle, et attenter à vos jours?

Frédéric. — Je ne veux point vous juger sur les rapports de vos ennemis, mais sur votre histoire écrite par vous-même, et d'après laquelle la postérité prononcera.

Trenck. — La postérité révoque souvent les jugemens des têtes couronnés; et la plume des écrivains, plus puissante que le sceptre des rois, maîtrise les races futures.

Frédéric. — Ai-je eu tort de vous suspecter, Trenck, vous qui aviez dans l'armée ennemie un parent d'une fortune immense, et dont vous étiez l'héritier; à qui en pleine guerre vous aviez demandé des chevaux, qui vous avait renvoyé les vôtres pris par ses pandoures, et avec qui, malgré les plus rigoureuses défenses, vous entreteniez une correspondance au plus fort de la guerre.

Trenck. — Ah! malgré les apparences, vous n'eûtes jamais de sujet plus fidèle et plus injustement puni que Trenck.

Frédéric. — Mais, si vous aviez été prudent, vous m'auriez présenté vous-même la lettre que votre parent vous écrivait en vous renvoyant vos chevaux; vous auriez mieux fait; vous auriez répondu au pandoure: « Tant que nos « souverains seront en guerre, je ne puis rien accepter de « vous; c'est les armes à la main que je dois reprendre ce « qui m'a été enlevé par les armes. »

Trenck. — Je fus imprudent, mais vous, fûtes-vous juste en m'emprisonnant dans la citadelle de Glatz, sur des soupçons vagues, et sans me faire juger par un conseil de guerre?

Frédéric. — Je ne vous condamnais qu'à une détention d'un an, au lieu qu'un conseil de guerre vous aurait puni bien plus sévèrement.

Trenck. — Quoi! vous voulez faire passer pour un acte de clémence, un coup d'autorité digne de Thamas-Koulikan, plutôt que du grand Frédéric: du moins un conseil de guerre ne m'aurait pas jugé sans m'entendre.

Frédéric. — Comment vous comportâtes-vous pendant votre détention? Vous m'écrivîtes une lettre hautaine, au lieu de me demander grâce.

Trenck. — Coupable, j'aurais demandé grace: innocent, j'implorai votre justice. Me l'auriez-vous refusée, Frédéric, si je l'avais demandée à la tête de deux cents mille hommes? Mais, dans le dictionnaire des grands, *faible* et *opprimé* sont synonimes.

Frédéric. — Vous tentez vainement, pour fuir, un coup désespéré: puis, vous débauchez inutilement la garde. Vous vous sauvez enfin, et vous vous étonnez que, sur le bruit répandu que vous voulez attenter à mes jours, je vous aie fait arrêter.

Trenck. — De quel droit arrêtiez-vous, à Dantzick, un officier autrichien, si ce n'est du même droit qui vous rendit maître de la Silésie? Quel fut mon crime en m'évadant? N'est-ce pas le droit naturel de tout captif: celui sur-tout de la victime d'un despote? Je fus imprudent, vous injuste; et c'est vous qui me faites des reproches; ah! si j'ai eu des torts, vous me les avez fait cruellement expier; avez-vous expié les vôtres?

Frédéric. — *Bon cœur et mauvaise tête*, Trenck, voilà en deux mots votre portrait.

Trenck. — Retournez la médaille. . . . ., voilà le vôtre, Frédéric; excusez ma franchise: nous ne sommes plus à Potzdam, et vous n'avez point ici de flatteurs à gages pour vous appeler le *Salomon du Nord*.

Avouez, Frédéric, que dans ma détention à Magdebourg, vous avez poussé la cruauté jusqu'à un excès de raffinement qui aurait étonné Busiris.

Frédéric. — Je ne suis pas à m'en repentir. Mais aussi pourquoi les rois sont-ils si bien servis quand ils font le mal, et si mal quand ils font le bien?

Trenck. — Pourquoi leur fait-on mieux la cour en servant leurs passions que leur justice?

Frédéric. — Trenck, vous me jugez trop sévèrement.

Trenck. — Eh! n'est-ce pas vous qui m'avez fait souffrir pendant onze mois les horreurs de la faim? qui m'avez chargé de soixante livres de chaînes, qui m'avez mis les fers aux pieds, aux mains, autour du corps; qui entourâtes

mon cou d'un carcan; qui ordonnâtes que, la nuit, on me réveillât chaque quart-d'heure; qui me plaçâtes dans un cachot tout dégoutant d'humidité, avec ma tombe sous mes pieds, décorée d'une tête de mort et de mon nom?

Frédéric. — Ah! Trenck, ce sont là des atrocités subalternes. Les rois sont bien malheureux d'être responsables et du mal qu'ils font, et de celui qu'ils laissent faire!

Trenck. — Aussi le pauvre Trenck, sans reproches au fond de son cachot, n'aurait-il pas changé son sort contre celui de Frédéric, bourrelé sur le trône. Mais quel est ce groupe d'ombres qui sortent de ce bocage et vous poursuivent avec acharnement?

Frédéric. — Ce sont les ombres des malheureux renfermés par des coups d'autorité, à Spandau. Je fuis, pour me dérober à leurs justes reproches.

MACEDOINE.

— Le vaisseau le Berwickshir, qui a quitté Canton le 13 novembre, a apporté la nouvelle de l'incendie destructeur qui a eu lieu dans cette immense ville. Le feu a commencé le soir du 1 novembre, à la muraille de la Cité, près des factoreries européennes, et n'a pas cessé avant de les avoir entièrement détruites, ainsi qu'un espace d'environ deux milles carrés, contenant les habitations et manufactures des chinois. Le nombre des maisons consumées est estimé être de 13,700, selon le rapport des anglais, mais le rapport des chinois le porte à 16,000; 500 chinois ont, dit-on, péri dans cette conflagration. Un vent très-fort a considérablement aidé et hâté les progrès de l'incendie, et comme les chinois ne voulaient pas souffrir que d'on abattît leurs maisons, tous les efforts des européens, pour arrêter ses progrès, ont été inutiles. L'incendie a duré jusqu'à cinq heures du matin le 3 novembre. Les marins des vaisseaux de la Compagnie des Indes ont fait tout ce qu'il était possible pour sauver les factoreries, mais ils n'ont pu empêcher leur destruction. Il a également été impossible d'empêcher la destruction de la majeure partie des marchandises qu'elles contenaient, et la perte de la Compagnie a, en conséquence, été considérable.

Les rapports varient sur l'étendue de cette perte, qui est de 5 à 600 mille liv. sterling. Des laines, soies écrues, nankins et 30 mille caisses de thé vert, sont les principaux articles qui ont été détruits. Le trésor de la Compagnie a été sauvé et mis à bord des vaisseaux. La perte des sujets anglais, faisant le commerce *privilégié*, a été très-petite, excepté celle qu'ils pourront avoir à supporter par les faillites des *hongs* ou *security merchants* (marchands responsables), lorsque ceux-ci auront à remplir leurs engagemens; ils sont parmi les principales victimes, et trois d'entr'eux dont les noms sont Monqua, Chinqua et Pauntheque ont perdu, dit-on, 300 mille liv. sterling. 40,000 chinois ont, par cet incendie, été privés de leurs habitations, ce qui, certainement, est au-dessous de la vérité, considérant l'immensité de la population de Canton.

Il est estimé qu'il en coûtera 65 millions de francs pour réparer les désastres, et qu'il faudra plusieurs années avant que Canton puisse reprendre sa situation primitive.

SPECTACLES. — Théâtre des Arts.

Hamlet. — Talma. — Mlle. Valmonzey.

Notre directeur de spectacles semble parfois avoir étudié les préceptes poétiques de Boileau, pour les appliquer à son administration théâtrale. Depuis une quinzaine de jours, surtout, il a su nous faire passer successivement

.....Du grave au doux, du plaisant au sévère.

A peine avons nous cessé de rire avec Monrose, que nous sommes appelés aux plus terribles et aux plus douces émotions à la fois, avec Talma et ses sublimes et pathétiques terreurs; avec Madame Valmonzey, jeune et belle, et digne déjà de se montrer à côté du plus grand tragédien dont la scène française ait pu s'honorer.

Remarquons que le tems où nous sommes le mieux traités est précisément celui qui est destiné aux mortifications et aux pénitences. La foule, cependant, s'est portée hier au Théâtre des Arts; elle était même si grande, si avide, qu'elle encombrait les couloirs, les coulisses et toutes les avenues de la salle. Un plaisant prétendait qu'on écoutait jusques dans la rue.

Talma n'est pourtant pas de ces acteurs qui cherchent à émouvoir par des cris, ou à faire frémir avec des éclats de voix. S'il est parvenu à la perfection de son art, c'est parce qu'il a su le ramener à la simplicité, au naturel, en lui conservant toute sa noblesse et sa majesté. Le rôle d'*Hamlet* est un de ceux qu'il affectionne particulièrement; il a été pour lui l'objet de profondes études, et pourtant ce n'est point en le lui voyant jouer qu'on apprend le savoir de l'artiste; on ne voit qu'*Hamlet*, et l'on pourrait dire à Talma, en lui parlant du fils de *Gertrude*, ce que *Phèdre* dit à *Hyppolite* en lui parlant de *Thésée*.

« Il avait votre port, vos yeux, votre langue. »

Dès longtems Talma a épuisé toutes les ressources de l'éloge, et il serait superflu de répéter après mille autres, une vérité que personne ne conteste plus: c'est que jamais les poètes tragiques n'avaient trouvé de plus éloquent interprète.

On a été surpris encore en apperceuant, pour la première fois, Mlle. Valmonzey, de la beauté de sa taille, de la noble élégance de ses formes, et de l'espèce de magnificence de son aspect. On a été surpris encore de voir qu'une actrice qui compte à peine un an de théâtre, ait compris, avec tant de justesse l'ensemble et les détails de rôles aussi importans que ceux d'*Aggrippine* et de *Gertrude*. Elle a reçu et mérité le plus favorable accueil. Mlle. Valmonzey a le précieux avantage d'être tragique, et si un peu d'exagération est permise, en parlant d'une belle femme, nous dirons, à son honneur, qu'elle s'est associée au triomphe de Talma.

Chez nous, autant et souvent qu'ailleurs, le public manifeste ses sentimens en applaudissant à plusieurs reprises les passages qui le frappent le plus. Quand *Horatius* a prononcé ces vers:

.....Montrez-vous, le peuple est agité;
Des périls de la guerre il semble épouvanté.

toute la salle a marqué ce moment par des applaudissemens réitérés.

Le plaisir que nous fait la présence de Talma est mêlé cependant d'un regret bien légitime: c'est de ne pouvoir pas admirer cet acteur sublime sous les traits de *Sylla*. Mais la pièce qui est innocente à Paris, peut être séditieuse en Normandie; ainsi ce qui était honoré comme vertu à Sparte, était souvent réputé crime à Athènes.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL

OFFERT A UN GARDE NATIONAL.

Dixième Liste. — Souscripteurs: MM.

Jarrais-Hauoinville, ancien mil.—Hardy, serg.—Chevallier jeune, idem. A. Foulon.—A. Guerard.—Capelle-Jeuffroy, gren.—Mottet père, vétér. —D. Villeneuve.—Lebert, gren.—E. Desfardins, chas.—Marion.—F. Maze.—Lefebure.—Henoné, ex-gren.—Randon, serg.—Lhermite, vétér. T. Durécu.—Marais.—Moulien, ex-gren.—Pommeraie.—Prevost.—F. P. Soyer, chas.—Bonne.—Crevier.—L. Delisle, vétér.—P. Gobin.—Bisquet.—Labrousse aîné, cav.—Duval, gren.—L. Gaillard, ex-gren.—Jubault-Lequeu, chas.—Hue, chas.—Annest, serg.—Savary.—F. Lenoir. —Thuillier, chas.—F. Grenain, gren.—Vallois aîné, chas.—Delahaie, ex. de chas.—Enot-Rouel, serg.—A. Bapeaume jeune.—Bonteiller aîné.—Bonteiller jeune.—Delaval.—Demerie fils.—Godéheu, chas.—B. Fiquet, gr. Delafosse aîné, vétér.—Buly, idem.—Dudomaine, idem.—Gouget fils.—Gonesmel.—Touchet.—Lecomte fils.—F. Maloonronne.—A. Maloonronne.—Hoppe.—E. Poncet.—M. Petit, sap.—M. Giroux.—Saint-Clair le jeune.—Aug. Allard.—Al. Allard.—T. Lemeur.—J. Demortet.—Pommetot fils.—A. Bapeaume, ex-serg.—F. Duchesne, four.—E. Morion.—Amber.—Boscher, sap.-pomp.—E. Laurent, can.—J. C. Coeur-de-Roi, mar. des logis.—Fessard, retraité.—Vanchelle.—Massif.—J. Prevost, cav.—Carriere le jeune.—Bertelle.—Cuit fils.—Dupetit fils.—T. Legrand, gren. Thomas jeune.—Thomas aîné.—Terrier.—Meriet.—Roger.—Eudin.—Boutigny.—Perrier-Néo.—H. Mignon.—E. Cottin, vétéran.—Lehoux.—F. Hervé, gren.

96 *Souscripteurs.*—*Récapitulation jusqu'à ce jour*: 9,148.

(LA SUITE A DEMAIN.)

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

Charg. du brick *les Deux-Amis*, cap. *Chevallier*, ven. de Noirmoutiers.
Courtier, M. Fauqueux.
[illegible] kil. sel.—Au porteur.

Charg. du sloop *le Petit-François*, cap. *Guérin*, ven. du Légué.
Courtier, M. Fauqueux.
21164 kil. orge.—Pour M. Ch. Moisant et Gouin.
6378 kil. avoine.—A ordre.

Charg. du chasse-marée *la Jeune-Pauline*, cap. *Cabot*, ven. de Bordeaux.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.
Réclamateurs, MM.
12 futailles eau-de-vie.—P. Lecour.
102 barriq. vin ordinaire.—Rouyer et comp.
20 futailles eau-de-vie.—Fauvel jeune.
1 barriq. vin en double fût.—Cagnent père et fils.
46 boucauts tabac en feuilles.—Le garde-magasin des tabacs en feuilles.

Charg. du sloop *le Clairvoyant*, cap. *Julienne*, ven. du Havre.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.
3 tierçons manganèse.—7 boucauts quercitron.—5 dito dito.—144 bûches bois d'ébène.—25 caisses savon.—16 dito dito.—9 dito dito.—15 dito dito.—100 dito dito.—81 dito dito.—84 dito dito.—80 sacs salpêtre.—A ordre.

Charg. du chasse-marée *l'Enfant-Prodigue*, de 66 tonn., cap. *Lebras*, ven. de Bordeaux.
Courtier, M. Fauqueux.
Réclamateurs, MM.
160 fûts vin.—Hesbert aîné.
28 barriques dito.—Fauvel jeune.
25 fûts eau-de-vie.—Au porteur.

Charg. du chasse-marée *l'Ange-Marie*, de 97 tonn., cap. *Gallic*, ven. de Bordeaux.
Courtier, M. Fauqueux.
Réclamateurs, MM.
1000 fûts vin.—P. E. Rouland.
8 fûts dito.—Lecarpentier.
228 fûts vin.—Viret-Lehêtre.
2 caisses dito.—Idem.

Chargem. du chasse-marée le *Bon-Retour*, cap. *Pocreau*, ven. de Bordeaux.
Courtier, M. Fauqueux.
Réclamateurs, MM.
42 fûts eau-de-vie.—Au porteur.
70 fûts vin.—Lemaire-Delaporte.
22 fûts vid.—9 caisses vin.—5 fûts taffa.—5 caisses liqueurs.—13 caisses taffa.—16 caisses eau-de-vie.—X. Clère.
1 caisse de cuisses d'oies.—A ordre.

Charg. du chasse-marée *le Saint-Etienne*, de 76 tonn., cap. *Zerho*, ven. de Bordeaux.
Courtier, M. Fauqueux.
Réclamateurs, MM.
115 fûts vin.—Pontrevé.
25 fûts eau-de-vie.—Lhermitte.
20 fûts dito.—Ratouis.
20 fûts dito.—Au porteur.

Charg. du chasse-marée *l'Aimable-Victoire*, ven. de Bordeaux.
Courtier, M. Fauqueux.
Réclamateurs, MM.
144 fûts vin.—Cassey et comp.
44 dito dito.—Hébert aîné.
25 fûts eau-de-vie.—Au porteur.

—Le sloop *la Marie-Marthe*, cap. Pognon, ven. de Honfleur, ch. de cidre.—Réclamateur, M. Duval.—Courtier, M. Lucet.

Charg. du navire *la Jeune-Sophie*, cap. *Normont*, venu de Dunkerque.
Courtiers, MM. Bordelle.
504 hecto. charbon de terre.—Mme Ve. Flary.

Chargem. de la goëlette le *Laurier*, cap. *Morillon*, ven. de Bordeaux.
Courtier, M. Fauqueux.
Réclamateurs, MM.
247 fûts vin.—Paperet.
7 fûts vin.—Ve Delaunay et neveu.
10 caisses dito.—A ordre.

Chargem. du brick l'*Auguste*, c. *Noël*, ven. de Marseille.
Courtier, M. Fauqueux.
Réclamateurs, MM.
15 fûts potasse de Russie.—Richard Auquetin.
111 caisses savon.—Lebaudy Estienne.
28 caisses pierres à aiguiser.—Viel.
93 caisses savon.—Boscher.
17 bal. galle legère, 8 fûts huile d'olive. Bretteville fils.
4 bariq. garance moulue.—Jauvan.
90 caisses savon.—Flory et fils.
92 caisses savon.—Malfilatre.
10 bariq. sel de soude.—94 caisses savon.—A ordre.
20 caisses suc de réglisse.—7 fûts huile d'olive.—25 barriques sel de soude.
314 caisses savon.—Au porteur.

MOUVEMENT DU 23 AU 24.

NAVIRES ENTRÉS.

Le Boom hollandais Charles-Patrik-Eward, c. Ouchard, de 50 tonn., ven. de Rotterdam, ch. de fromages, colle, céruse, peaux.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick anglais Jane-Ellin, c. Edwards, all. à Londres, sur lest.

PORT DE QUILLEBEUF.

22 et 23.

Sont montés et posés au port, à la marée du matin, et repartis à celle du soir :

L'Espoir, cap. Lemoine.—l'Aurora, cap. Griffithe.—l'Iquid, cap. Warren.

Sont arrivés de Villequier :

Le Jean-Baptiste, cap. Leguène.
La Philippine, cap. Dumont.
La Royale-Louise, cap. Postel.
La Jeune-Euphrosine, cap. Troude.
La Société, cap. Lecomte.
La Jeune-Françoise, cap. Savedan.
La Louise, cap. Pronostic.
La Petite-Louise, cap. Germain.
L'Aimable-Prudence, cap. Bisson.
L'Eugénie, cap. Lerat.
Le Charles, cap. Couchois.

Sont montés et posés à la marée du 25.

Le Jeune-Gaston, cap. Rozo.
L'Aimable, cap. Roy.
Le Bien-Aimé, cap. Lordal.
L'Heureux-Espoir, cap. Tuvache.
La Nouvelle-Alliance, cap. Duval.
La Fanny, cap. Garsin.
La Victoire, cap. Bunel.
Le Messager, cap. Vagnon.
Le Tyack hollandais Niendschap, ven. d'Amsterdam, ch. de fromages.

Sont descendus de Villequier et posés.

La Fille-Unique, cap. Largonette.
La Berense, cap. Goyon.
La Constance, cap. Danet.

PORT DU HAVRE.

Charg. du brick l'*Alfred*, capit. *Lebailly*, ven. de Cadix, entré le 21.
Arm. MM. Haguelon et Franque.
Courtier, M. Labbé.
Réclamateurs, MM.
Haguelon et Franque.—40 barils 4 demi-pipes vin.—6 surons indigo.
Lestapis frères, 80 surons quinquina.
Lanavit neveu et comp., 9 balles laine.
Badel et Darhan fils aîné, 67 barils vin, 1 fût olives.
Dales jeune et comp., 17 cais. quinquina.
D. Ancel, 338 morceaux 6 paq. cuivre.
G. Prier et Prier frères, 55 barils 4 demi-pipes vin, 4 barils olives, une cais. confitures.
Labure, Dorey et Lemaistre, 1 pipe vin.
Ve. Le Fevre Roussac, Labarraque et comp., 4 barils vin.

F. Courant, 1 baril vin.
P. Balleras-Hacarie, 4 barils vin.
Villet et Courtois, 2 barils vin.
Martin, 1 boîte cigares.
Lambert, 1 cais. jambons, 16 barils vin.
A ordre, 6 barils 3 pipes vin, 3 malles effets.

Pour Rouen.

Guérin de Foncin et comp., 997 barres étain.
Perico frères et comp., 9 pipes huile.
C. Moisant et Gomin, 2 barils vin.
Richard-Anquetin, 1 baril vin.

Chargement du chasse-marée l'*Heureux-Hasard* cap. *Jean Couillaud*, ven. de la Rochelle, entré ce matin; courtier, M. Lacorne, au Havre.

Réclamateurs, MM.

Bachelet, 6 futailles eau-de-vie.
Sezille aîné, 4 fûts dito.
Piedfort frères, 10 dito dito.
F. Perquer, 11 fûts eau-de-vie.
Vve. G. Hardouin, 8 barriq. vin.

Ventes recueillies à la bourse du Havre, le 21 mars.

157 balles sucre brut, à 97 fr. 50 c., acq.
13 barrique 14 quarts sucre terré, à 130 f., dito.
33 sacs café St.-Domingue, à 1 fr. 92 c. 1/2, dito
10 boucauts café Guadeloupe, à 2 fr. 45 c., dito
115 balles coton Louisiane, à 1 fr. 40 c., dito.
29 dito dito Fernambourg, à 1 fr. 90 c., dito.
48 dito dito Georgie, à 1 fr. 17 c. 1/2, dito.
125 dito dito dito, à 1 fr. 10 c., dito.
100 dito dito dito, à 1 fr. 5 c., dito.

PORT DE MARSEILLE.

Le 14, sont sortis, le navire le Phénix, cap. J. Jeansolen, all. à l'Ile Bourbon; le Dauphin, cap. F. Batendier, all. à St.-Thomas, le navire américain the Maine, cap. T. Leach, all. à Charlestou.

NOUVELLES DE MER.

—On mande de Bordeaux que le brick-goélette entièrement démâté, rentré en rivière, est la Perle, cap. Hopp, all. à Rostock.

Ce n'est pas la Ste-Anne, d'Itel, comme on l'a annoncé par erreur, mais l'Espérance, qui a fait naufrage sur la côte de Saint-Gilles.

—Le Blucher-van-Walstandt, cap. Fisser, parti de Marseille pour Amsterdam, ayant touché sur des rochers et perdu son gouvernail, a fait côte le 1 février, à 8 milles à l'ouest de Bergen, et s'est rempli d'eau. L'équipage a été sauvé.

AVIS DIVERS.

PORTE-FEUILLE PERDU.

N°. 53. — Il a été perdu, mardi 18, au matin, depuis la foire, passant par la rue Bouvreuil et autres, jusqu'à la rue du Bac, au bureau des *Vélocifères*, un PORTE-FEUILLE rouge, contenant des factures, un passeport, et un brevet de librairie, au nom du sieur *Logier*, libraire, à Paris.

On prie la personne qui l'aurait trouvé, de le remettre à M. *Mulot*, libraire, rue du Bac, n° 45.

Il y aura *dix francs* de récompense.

N°. 54. — A louer, pour le 24 juin prochain, une TEINTURERIE, à usage de grand et de petit teint, avec deux bons Lavoirs. Elle consiste en six cuves, huit chaudières grandes et petites; tous les ustensiles nécessaires à la manutention des laines; un magasin à drogues, un hangar à bois, etc.

S'adresser à Elbeuf, à M. Laurent PATALLIER, rue Saint-Julien, n°. 32. B

N°. 55. — A louer présentement une PARTIE de MAISON, bien décorée, sise avenue du Mont-Riboudet; n°. 26, se composant d'une cuisine, avec pompe, deux cabinets, une chambre à coucher; un salon, une salle à manger avec office, et une chambre d'ami; le tout au premier et de plain-pied. Au-dessus, un superbe grenier, et en bas, un magasin et une cave; on pourrait traiter séparément du grenier et du magasin. S'adresser sur les lieux, pour les voir et en traiter.

Pâte pectorale balsamique, de REGNAUD *aîné, pharmacien de S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, rue Caumartin, n°. 45, Chaussée d'Antin, à Paris.*

Dans une saison où les affections catharrales exercent continuellement leur empire, dans un moment où la variation de la température développe des rhumes plus ou moins intenses, c'est bien l'époque sans doute de faire connaître au public, ou plutôt de lui rappeler les effets heureux et certains de la PATE PECTORALE BALSAMIQUE. Plusieurs journaux de la capitale viennent d'en faire l'éloge et d'en recommander l'emploi. La *Gazette de Santé*, rédigée par des médecins distingués, qui ne croient qu'aux résultats de l'expérience, s'expriment ainsi: « On vante de nos jours la *Pâte pectorale* » *Balsamique* de M. REGNAUD aîné, pharmacien de S. A. R. Monseigneur le duc » d'Angoulême; c'est un extrait rapproché » des meilleures plantes pectorales qui, sans » échauffer, appaise les quintes de toux et » rend l'expectoration plus facile; elle possède une saveur agréable, et ne contient » aucunes substances opiacées, dont l'effet, » toujours trompeur et souvent funeste, ne » procure pour l'ordinaire qu'un soulagement » momentané; elle calme l'irritation de la » gorge, guérit l'enrouement, les rhumes, » etc., etc., etc. »

La juste réputation dont jouit cette Pâte recommandée par les plus habiles médecins, s'accroît tous les jours, par le succès dont son usage est couronné, et la vogue qu'elle obtient, soit en France, soit dans les pays étrangers, est une preuve non équivoque de son efficacité.

Le dépôt général, pour le département de la Seine-Inférieure, est:

A Rouen, chez M. HODOUIN, confiseur, rue Grand-Pont, n°. 75.

Des sous-dépôts sont établis, pour la commodité du public:

Au Havre, chez Madame veuve DUFLO, rue des Drapiers;

A Neufchâtel, chez Madame LAFEBVRE-TILLEUL, rue des Fontaines;

A Bolbec, chez M. DUBOIS, épicier, rue du Havre;

A Montivilliers, chez M. LAURENT, épicier, sur la Place;

A Louviers, chez M. THIERRY, épicier, rue de l'Eglise;

A Elbeuf, chez M. CAVÉ, épicier, rue de la Barrière.

N°. 56. — *Vente volontaire.*

Mardi prochain 25 mars, à neuf heures du matin, devant la porte d'une maison sise à Rouen, rue de Crosne, n°. 17, Me. GALLE, Commissaire-Priseur, procédera à la vente publique et volontaire de divers MEUBLES, dont le détail suit:

Chaises, tables, armoires, fauteuils, matelas, sommiers de crin, bureaux, casiers, cuivres, poêles et cheminées à la hollandaise, pour charbon de terre et bois.

Une couche en forme de bateau, en bois d'acajou, montée sur estrade.

Une table de bouillotte, trois tables à jeu en bois d'acajou.

Une table à thé en acajou, avec un dessus de marbre.

Une table à trois fins, en bois d'acajou.

Plusieurs consoles en acajou.

Une grande table en acajou, à coulisses, pour vingt-cinq personnes, ayant une des tablettes en acajou.

Un lit en chaire à prêcher, en taffetas vert, avec couvre-pied pareil.

Deux bureaux et un casier en acajou.

Deux petits fauteuils couverts en crin.

Un meuble de salon en lampas, bleu et blanc, composé de quatre causeuses, quatorze fauteuils et six chaises.

Une garniture de cheminée, composée de pendule et deux candélabres en bronzé et cuivre doré.

Un feu complet en cuivre doré;

Et un très-grand tapis de salon, pouvant aussi servir d'ornement dans une église.

Une selle de femme, à l'anglaise.

Cette vente sera faite à la requête, aux charges, clauses et conditions qui seront énoncées au procès-verbal d'ouverture.

Le Commissaire Priseur. GALLE.

THÉATRE DES ARTS.

Pour la troisième représentation de M. TALMA, premier acteur tragique du Théâtre Français; et de madame VALMONZEY, premier rôle tragique.

L'HABITANT DE LA GUADELOUPE,
Comédie en 3 actes, de Mercier.

RÉGULUS,
Tragédie nouvelle en 3 actes, de M. Lucien Arnault.

M. TALMA remplira le rôle de *Régulus*; Mme VALMONZEY celui d'*Attilie*.

Régulus,	MM. Talma.
Manlius,	Ernest.
Licinius,	Casaneuve.
Publius,	Roche.
Amilcar	Duruss L.
Un Romain,	Monchot.
Attilie,	Mlle. Valmonzey.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

MARDI.

25 MARS 1823.

N°. 111. — 2me ANNÉE.

DEUXIÈME TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez BAISSOT-TRIVAGE, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez CHAPELLE, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

DE LA CONQUÊTE D'ANGLETERRE,

PAR GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT.

Guillaume méditait la conquête de l'Angleterre.....

Les prêtres paraissaient l'âme de cette entreprise; le pape envoya au duc un étendard qu'il avait béni et une charte d'investiture. On proclamait que cette guerre était une guerre de religion, et que la victoire assurerait le triomphe de la foi : on n'eut pas parlé autrement s'il se fût agi d'aller réduire des payens ou des schismatiques, et cependant tout le pays qu'on se proposait d'envahir était catholique, et les constitutions d'Edward ne reconnaissaient que cette religion.

Guillaume disait qu'il était sûr de l'assentiment et de la coopération de tous les vrais anglais; mais à ses préparatifs de guerre, il était facile de juger que sa plus grande confiance était dans ses armes.

Il lui fallait de l'argent et des hommes : c'était alors un principe du droit public que les vassaux et leurs sujets n'étaient obligés au service militaire envers le prince qu'autant qu'il s'agissait de défendre le territoire du pays contre une invasion étrangère.

Quels que grossiers que fussent ces tems, je ne sais quel instinct de raison naturelle avait fait sentir que la conquête ou l'intervention dans les affaires intérieures d'une autre nation sont bien commandées par l'intérêt général du peuple, et qu'elles sont toujours plus onéreuses que profitables aux citoyens. Aussi, pour que le service militaire fût obligatoire pour une semblable entreprise, il fallait que la justice de la guerre eût été reconnue dans l'assemblée générale, et que là, la guerre eût été déclarée nationale.

Guillaume craignait que l'assemblée ne repoussât son projet, comme l'entreprise d'une ambition particulière, sans utilité pour la nation; il eût bien voulu se dispenser de la conquérir; mais comme on ne connaissait pas encore les troupes soldées et permanentes, comme on ne séparait pas la qualité de soldat de celle de citoyen, il fallait nécessairement que l'assemblée des pairs déclarât la guerre obligatoire pour tous les citoyens, pour que le prince eût une armée.

Guillaume convoqua donc à Lillebonne l'assemblée des états de Normandie, et proposa l'expédition d'Angleterre. Ce qu'il avait craint arriva; tous les barons s'écrièrent qu'ils *étaient pas obligés de suivre le duc aux expéditions étrangères*, et le projet de guerre fut unanimement repoussé.

Le duc ne se rebuta pas; ses conseillers, et ceux que de secrètes espérances avaient rendus partisans de la guerre, firent agir l'intrigue et la corruption. D'abord, ils sentirent la nécessité de l'union entr'eux, et parvinrent à force de concessions réciproques à éteindre leurs rivalités. Un seigneur qui (il le disait du moins lui-même) avait quelque talent et quelque courage, fit, à prix d'or, le sacrifice de ses préventions. Ces premières difficultés applanies, on travailla d'un commun accord à gagner le plus grand nombre des seigneurs; on distribua les fiefs, les honneurs, les priviléges, l'argent; et, quand on n'eut plus rien à donner, on promit de larges parts dans le butin et dans les conquêtes à faire. On peut voir dans les chroniques de Normandie le naïf détail des séductions employées par l'adroit Guillaume.

Enfin, l'expédition mit à la voile; les Normands furent vainqueurs dans les plaines d'Asting; Londres ouvrit ses portes; Guillaume fut reconnu roi d'Angleterre; l'événement, cette souveraine raison du plus fort, proclama la justice et la légitimité de son entreprise.....

Guillaume prit les mesures les plus énergiques pour assurer sa conquête. Les lois, les jugemens, les actes, tout dût être désormais rédigé en langue normande. Il ferma le *Witnagemot*, ou assemblée des représentans de la nation; il abolit les constitutions d'Edouard, et mit à la place les institutions féodales. Dans la division qu'il fit des terres, il attribua à ses normands tous les fiefs de dignité, et ne laissa aux propriétaires anglais que des tenances subalternes. Tous les emplois du gouvernement furent occupés par des normands, et Hume remarque que ce fut plus de cent ans après la conquête, que, pour la première fois, un anglais (Becket, chancelier sous Henri II), fut promu à un emploi considérable. Le conquérant voulut, en un mot, que tout devînt normand en Angleterre.

Certes aucun conquérant n'avait jamais pris, pour changer l'esprit d'une nation, de moyens plus efficaces, en apparence, que de renverser la constitution, de changer l'état des propriétés, celui des personnes, et jusqu'au langage même.

Cependant toutes ces précautions devaient être insuffisantes. Que peut en effet la force physique contre la nature humaine? Quel ressort assez puissant pour comprimer l'esprit humain et la force instinctive de sentimens qui sont passés dans le caractère d'une nation. On ne détruit pas des idées à coups de lances, et l'on ne convertit pas les esprits avec des gantelets.

Le caractère distinctif des anglais, Tacite l'a remarqué il y a bien long-tems, est la haine la plus prononcée contre

toute domination étrangère et la tenacité dans la résistance.

Les barons anglais furent vaincus et non domptés. Ils n'oublièrent pas leurs institutions et les antiques libertés saxonnes; et toutes les fois qu'ils purent élever la voix, ce fut pour les réclamer. Tant de constance frappa les normands eux-mêmes; ils virent bien qu'il y avait au fond de ces institutions si chéries, si fortement revendiquées, quelque chose de bien satisfaisant pour la nature humaine, et tel en fut le pouvoir sur ces âmes généreuses qui s'unirent aux anglais pour les reconquérir.

Une première tentative eut lieu sous Henry Ier.; elle fut heureuse, et les barons obtinrent cette charte de 1195, qui abolit des sujétions avilissantes, et met à la place les droits les plus précieux de la liberté.

Cette charte fut rendue commune à la Normandie et à l'Angleterre : étrange résultat des rigueurs de Guillaume-le-Conquérant contre les institutions d'Edward; sa politique aveugle et passionnée contribua puissamment à naturaliser en Normandie les libertés qu'il avait si sévèrement proscrites en Angleterre!

Les circonstances étant devenues plus favorables aux rois, Henry Ier., lui-même et ses successeurs, firent tous leurs efforts pour abolir cette charte. Ils en supprimèrent tous les exemplaires, et l'on dit qu'il n'en était échappé qu'un seul, oublié au fond du chartrier d'une abbaye, lorsque, sous le roi Jean, les barons anglais se soulevèrent de nouveau pour réclamer encore les anciennes franchises de la nation.

Alors reparut la charte de 1195, et ce fut sur ses dispositions que fut calquée la *grande charte* qui, mise aussitôt sous la sauve-garde du caractère national, et placée dans toutes les âmes, à l'abri des coups de main de la violence, assura désormais et pour toujours la liberté de l'Angleterre contre les tentatives du pouvoir et des factions intérieures, et contre les invasions étrangères.

NAUFRAGE.

Le Charles-Mill, se trouvant le 11 mai 1822, à l'embouchure de la rivière d'Ougli, eut une route heureuse jusqu'au 14. Ce jour-là il fut assailli d'un ouragan du S-E, accompagné d'une lame affreuse; le *Charles-Mill* fatiguait extrêmement et faisait beaucoup d'eau, les pompes ne cessèrent de travailler jusqu'au samedi 16, sans qu'on parvint toutefois à tenir la cale franche. Le dimanche 17, il devint évident que malgré tous les efforts, le vaisseau était sur le point de couler bas. Le capitaine prit donc les mesures nécessaires pour sauver son équipage; les ancres furent coupées et les bateaux préparés, mais la grosseur épouvantable de la mer, ôta toute idée de les mettre à l'eau. Pour surcroît d'infortune, la lame horrible qui déferlait sans cesse sur le *Charles-Mill*, s'opposait à ce qu'on ouvrît les écoutilles, pour jetter la cargaison à la mer et alléger ainsi le navire; enfin le cutter, la meilleure embarcation qu'on eût à bord, fut emporté. Aucune description ne saurait dépeindre la situation critique des malheureux qui attendirent leur dernier instant pendant toute la nuit du dimanche.

Le lundi matin, vers cinq heures, en voulant ouvrir une petite écoutille, le vaisseau déja plein d'eau coulait bas; la terreur, le désespoir se peignirent sur tous les visages. La seule ressource était de mettre les embarcations à la mer; le grand bateau se brisa dans l'opération. On descendit ensuite un petit canot suspendu au-dessous de la poupe; il reçut une femme, son enfant et quatre ou cinq hommes; mais au moment où on l'amenait, il chavira; la femme, l'enfant et deux matelots y perdirent la vie.

Il restait pour toute embarcation un bateau petit, vieux et en si mauvais état, que personne n'osait s'y confier. Enfin, le second officier et un cipaye y descendirent, et le capitaine, assisté de plusieurs autres personnes, coupa les palans, mais un des bordages était défoncé avant qu'il eût pu passer la hanche du navire. Le bateau alla bientôt en dérive; heureusement des individus à bord du *Charles-Mill* coupèrent des citrouilles suspendues à la poupe; le second officier parvint à les recueillir, et à sauver en même tems les canonniers, deux matelots et un mousse.

Cependant le bateau se trouvait à une certaine distance du navire. Le capitaine, voyant qu'il restait peu d'espoir de sauver ce dernier, non plus que sa cargaison, sauta pardessus le plat-bord, et se dirigea à la nage vers le bateau, où il parvint à entrer avec l'aide de ceux qu'il portait.

Le lundi 20 mai, à 8 heures moins quelques minutes, le *Charles-Mill*, coula bas avec les soixante-six personnes réfugiées sur sa poupe; quatre minutes après, tout avait disparu. Les sept infortunés, à bord du canot petit et frêle, à quatre ou cinq cents milles de la terre la plus proche, abandonnés aux fureurs d'une mer courroucée, sans autres vivres que quelques citrouilles, et dénués même d'un compas pour se diriger, mirent le cap au vent et à la mer, courant au nord, dans l'espoir de rencontrer quelque navire ou la terre. Ils continuèrent à marcher dans cette direction jusqu'au 25, que se trouvant à quelque distance au large de la pagode noire (*black pagoda*), ils découvrirent, avec une joie extrême une voile; à 11 heures et demie, ils allongèrent le *Scythe*, brick français, dont le commandant les accueillit avec beaucoup d'humanité, et leur prodigua tous ses soins. Ce fut la providence qui les poussa de ce côté, car, exposés depuis cinq jours dans un bateau découvert, délabré, à chaque instant inondés; sans eau, sans provisions et sans compas, et n'ayant pour toutes provisions que quelques citrouilles; ils se trouvaient dans un tel état de faiblesse, qu'un jour de plus dans cette situation, eût été le dernier pour tous. (*Extrait du Journal des Voyages.*)

MAGÉDOINE.

— Un commerçant qui se trouvait vendredi dernier à la halle aux toiles, a été *empoigné* par ses *empoigneurs* naturels, pendant qu'il s'occupait d'affaires. On prétend que c'est pour avoir manqué à l'appel du poste pour lequel il avait été commandé.

—La note suivante a été publiée dans les *Affiches de Bordeaux*, comme pouvant servir d'avertissement aux jeunes pilotins qui, à bord des bâtimens, sont chargés du soin de l'habitacle qui renferme la boussole :

» Le pouvoir magnétique de l'aiguille d'un compas sera détruit ou changé, étant touché par le jus d'un oignon. Ce fait peut sembler frivole ou ridicule; mais recherché avec soin, il pourrait conduire à des conséquences aussi étonnantes que l'aimant lui-même. »

Voilà une nouvelle propriété de l'oignon découverte encore à Bordeaux, pays de Montaigne et de M. de Marcellus. L'ail, probablement, a une influence aussi directe sur l'aimant. Le barde de la Réole a raté celle-là; mais à la seconde édition il sera plus heureux.

—Les auteurs de plusieurs désordres du jour ont, dit-on, changé d'état, et se sont mis dans la justice. Nous pouvons assurer, pourtant, qu'ils ne seront jamais *avoués*.

— M. de Boynes qui s'appelait Bourgeois de son nom de famille, fut renvoyé du ministère en 1775. Il était d'un caractère plus sévère qu'intègre, plus défiant qu'actif. On ne l'aimait pas, et à la nouvelle de sa chûte prochaine, on fit contre lui plusieurs vaudevilles, dans lesquels nous citerons celui-ci :

« On rit du ministre *Bourgeois*
» Que chacun abandonne,
» Pour n'avoir, dans tous ses emplois,
» Fait plaisir à personne.
» Je crois que c'est injustement
» Que si fort on le fronde;
» Car il va faire, en s'en allant,
» Plaisir à tout le monde.

C'est bien de M. Boynes qu'il est question ici. Il est bon de le rappeler.

« Car nos lecteurs pourraient néanmoins s'y tromper. »

— Il est question, au Hâvre, d'une paire de pistolets qui doivent aller à la même adresse que le fusil pour lequel on souscrit à Rouen, chez M. Henry-Duhamel. La souscription sera ouverte incessamment au cabinet littéraire de Mme. *Labours-Lemoine.*

SPECTACLES. — THÉATRE DES ARTS.

Régulus. — Troisième Représentation de Talma. — Mlle. Valmonzey.

Rien ne prouve mieux la fécondité et les ressources inépuisables du talent de Talma, que le rôle de *Régulus*. Ce caractère est unique à la scène : il a fallu tout créer pour le représenter avec vérité et aucune de ses nuances ne rappelle les rôles dans lesquels notre grand tragédien ; s'est montré. mais le captif de Carthage se trouve pendant tout le drame à peu près dans la même situation. C'est toujours un père aux prises avec le devoir d'un citoyen, ou un citoyen luttant contre les sentimens d'un père. Il fallait des moyens immenses dans l'acteur, pour varier l'uniformité qui pouvait résulter de cette circonstance, et bien de l'art dans le poète pour cacher la monotonie du sujet. Le génie de l'un et de l'autre a pourvu à tout ; et l'on peut avec raison appliquer à Talma l'épigraphe même de la pièce : *Mens provida Regulis.*

Madame Valmonzey a eu des mouvemens pathétiques dans le rôle d'*Attilie*. En seconde scène du troisième acte, où sa piété filiale lui inspire le désir d'accompagner son père dans les cachots de Carthage, a excité mieux que des applaudissemens : elle a attendri, parce que Mme. Valmonzey a des momens d'abandon où elle oublie jusqu'aux leçons de l'art, pour ne dire que ce qu'elle sent elle-même. C'est là les fruits de la bonne école ; ou plutôt c'est la nature. L'entrée de cette belle actrice a été applaudie ; et qu'elle ne s'y trompe pas, c'est une grande faveur à Rouen pour les nouveaux artistes ; mais Mme. Valmonzey a déjà obtenu droit de bourgeoisie dans notre ville.

Les sentimens nobles exprimés dans cette tragédie, ont été vivement accueillis. Ce beau vers :

« On détruit une armée, un peuple est immortel ! »

a produit une sensation générale. C'est l'effet de toutes les grandes vérités exprimées noblement. Mais ces applaudissemens, pour être toujours mérités, sur-tout quand Talma parle, n'en sont pas moins indiscrets. C'est au milieu des plus belles tirades, dans l'endroit le plus pathétique des scènes les plus remarquables, que l'on entend d'éternelles mains tout interrompre, pour couvrir, par un bruit affreux, la voix d'un acteur dont tous les vrais connaisseurs recueillent avidement les paroles. C'est faire preuve d'enthousiasme, sans doute ; mais ce n'est pas faire preuve de goût.

Il est juste de féliciter Ernest sur quelques passages déclamés avec naturel et énergie. Sa mémoire sur-tout n'a pas failli. On ne peut pas en dire autant de nos autres acteurs ; mais ils n'en ont pas moins rivalisé de zèle, et quelquefois même de talent. Chardon, Astruc, Pougaud faisaient des sénateurs. Le public a vu avec plaisir ces artistes contribuer, du mieux qui leur a été possible, à donner un certain *decorum* au sénat du peuple-roi.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL

OFFERT A UN GARDE NATIONAL.

Onzième Liste. — SOUSCRIPTEURS : MM.

Lesage, capor. de can. — A. Sereville. — C. Renault. — P. Mulot. — Ouin, gren. — Hommet — Chauvet, chas. — Fouquier, chas. — E. Laurent, gren.

9 *Souscripteurs.* — *Récapitulation jusqu'à ce jour* : 2,157.

(LA SUITE A DEMAIN.)

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

MOUVEMENT DU 24 AU 25.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Pélagie, c. Boissaye, de 19 tonn., v. d'Honfleur, ch. d'eau-de-vie.

Le brick le César, c. Juhel, de 55 tonn., v. de Rotterdam, ch. de garance, céruse.

Le sloop l'Eugénie, c. Gondouin, de 28 tonn., v. de Londres, ch. d'outils, plomb et planches.

Le sloop la Marie-Marthe, c. Pognon, de 29 tonn., v. d'Honfleur, ch. de cidre.

Le sloop l'Agile, c. Frigoult, de 24 ton., v. de Dunkerque, ch de houille.

Le sloop le Jeune-Henry, c Daniel, de 20 tonn., v. de Barfleur, ch. de coton filé.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La goëlette anglaise Liberty, c. Aldridge, all. à Londres, sur lest.

Le chasse-marée la Marie-Anne, cap. Cointo, all. à Bordeaux, sur lest.

Le sloop le Saint-Jacques, c. Poitevin, all. à Caen, ch. de plâtre, fayence, alun.

Le brick le Pierre, c. Chevallier, all. à Saint-Brieux et Légué, ch. de pierres meulières.

Le sloop l'Elisabeth, cap. Gosse, all. au Havre, ch. terre à sucre.

Le sloop le Zelé, cap. Georgette, all. à Cherbourg, ch. épicerie

Le sloop le Jeune-Henri, cap. Daniel, all. à Barfleur, sur lest.

Le chasse-marée la Bonne-Désirée, c. Quivoron, all. à Bordeaux ; sur lest.

Le chasse-marée la Marie-Josephe, cap. Mahé, all. à Marennes, sur lest.

PORT DU HAVRE.

Le sloop l'Adélaïde, cap. Verucès, ven. de Rouen, ch. plâtres

Le sloop la Belle-Rose, cap. Lucas, ven. de Rouen, ch. plâtre.

Le sloop, la Petite-Louise, cap. Germain, ven. de Rouen, sur lest.

Le trois-mâts américain le Marmion, cap. Hawkins, ven. de New-Yorck, ch. coton.

Le trois-mâts la Henriette, cap. Dejoli, ven. de Bourbon, ch. sucre café.

Le sloop l'Auguste, cap. Banbine, v. de Rouen, sur lest.

Le sloop la Rosalie-Louise, c. Fotel, ven. de Rouen, ch. bois.

La goëlette la Philippine, cap. Corset, ven. de Rouen, ch. blocs.

Sont sortis,

Le sloop l'Hirondelle, cap. Topsent, all. à Rouen, ch. tabac.

Le trois-mâts américain le Lewis, cap. Skiddy, all. à New-Yorck, ch. balotage.

La goëlette américaine le Messenger, cap. Basin, all. à Bordeaux, sur lest.

Le sloop l'Elisabeth, cap. Duhamel, all. à St.-Valery-sur-Somme, ch. potasse.

Le brick anglais l'Alonzo, cap. Baker, all. à Londres, sur lest.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Hâvre, le 22 mars.

12 surons cochenille grise, à 28 f. acq.
118 sacs café St-Domingue, à 1 fr. 91 cent. 1/4. dito.
60 milliers dito dito, à 1 f. 90 c. dito.
117 balles coton Georgie, à 1 f. 90 c. d°
50 dito dito Louisiane, à 1 f. 46 c 1/4 dito.

PORT DE MARSEILLE.

Du 15 au 16, sont entrés:

Les Trois-Amis, cap. Thuro, ven. de Gorée. (Sénégal). — Le Pierre, cap. Rebuffa, ven. de Saint-Denis.

PORT DE QUILLEBEUF.

23 et 24.

Sont montés à la marée :

L'Auguste, cap. Delaunay.

Sont arrivés de Villequier :

La Nymphe, cap. Leconniat.
La Georgette, cap. Salot.
La Bonne-Mère, cap. Mounier.
Le Jérôme, cap. Pechot.
Le Requin, cap. Sézé.
Le Succès, cap. Martin.
La Victoire-Bien-Aimée, c. Mazurier.
L'Elisabeth, cap. Larcheveau.
La Marie-Louise, cap. Picot.
La Pélagie, cap. Dupont.
L'Amitié, cap. Dillon.

Sont montés et posés :

Le Messager, cap. Vagnon.
Le César, cap. l'Hermite.
L'Aimable-Société, cap. Darlan.
La Bonne-Mère, cap. Guillot.

(*Vent d'Ouest, petit frais.*)

PORT DE DUNKERQUE.

Sont entrés en ce port les navires ci-après :

Le 21, the Winstindute, anglais, c. Borris, ven. de Douvres, avec 23 chevaux.

L'Ernest, cap. Bessac, ven. de Morlaix, avec beurre et miel.

BREST.

Dans la nuit du 9 au 10 mars courant, un navire américain, la *Sybille*, parti récemment du Havre, avec un chargement considérable de denrées et marchandises françaises qui avaient reçu la destination de Charleston, a naufragé sur la côte de Correjoux, à une lieue, à peu près, en mer. Des dix-sept hommes qui composaient l'équipage, quatre seulement ont eu le bonheur de se sauver sur les débris du bâtiment. Peu d'objets sont venus à la côte, et la plus grande partie de la cargaison paraît avoir été portée au loin par les vents qui régnaient. Néanmoins, toutes les précautions ont été prises pour garantir du pillage ce que la marée pourrait encore jeter sur le rivage, et des secours de tout genre ont été prodigués aux malheureux naufragés.

— Dans la nuit du 7 au 8 de ce mois, le chasse-marée l'*Espérance*, d'Etel, s'est perdu corps et biens sur les rochers de Syon.

NOUVELLES DE MER.

Le navire l'Alexandre, cap. Lefebvre, armateurs MM. Evriès frères et comp., est arrivé le 25 janvier en la ville des Palmes (Grande-Canarie), d'où il allait repartir pour Maranham.

— Par lettre de Brest, du 17 courant, MM. Rivière frères, apprennent l'heureuse arrivée audit lieu, du navire l'Achille, cap. Bonzans, parti du Havre le 13 de ce mois.

— Le chasse-marée les Trois-Maries, sorti de Redon avec un chargement de bois de construction, a fait naufrage le 7 mars, au Bois-Vinet, côte de Croix-Vic, près des Sables. Le navire et la cargaison sont entièrement. L'équipage a été sauvé.

— Les Trois-Frères, cap. Legal, sorti de St.-Brieux avec un chargement de fer, a péri sur la pointe de l'Isle-Dieu ; une grande partie de la cargaison a été sauvée. L'équipage a péri.

— Le brick le Glaneur, cap. Caronsin, all. de Bordeaux à Morlaix, avec un chargement d'avoine, est entré de relâche forcée à St.-Malo, ayant eu la mèche de son gouvernail emportée et son grand mât de hune cassé. Il a une forte voie d'eau. On le déchargeait pour le réparer.

AVIS DIVERS.

N°. 57. — Samedi prochain 29 mars, à neuf heures du matin, devant la porte d'une maison sise à Rouen, rue Frigori, M°. GALLI, Commissaire-Priseur, procédera à la vente des MEUBLES, EFFETS et MARCHANDISES, dépendant de la succession du sieur COLLET, en son vivant marchand tailleur.

Ce mobilier se compose :

D'une grande quantité de coupons de drap de toutes longueurs, et de coupons de gilets de toutes espèces.

De chaises, tables, commodes, comptoirs, un très-beau poêle à colonne de cuivre, glaces, une chifonnière en acajou ; lits complets, linge de corps, de lit et de table ; une jolie montre en or, et divers autres objets.

N° 58. — Mme POMMA-HÉRARD, successeur de M. Fleury, son aïeul, fait savoir qu'elle peut, par un efficace et antique secret de famille qu'elle seule possède, et par un attouchement prompt et léger, et sans douleurs, guérir à l'instant et pour la vie tous maux de dents, en prévenir ou arrêter la carrie, faire disparaître les fluxions, donner à la bouche la propreté et la santé. Elle nettoie aussi les dents, et guérit les indigens *gratis*.

Sa demeure est rue des Bonnetiers, n° 47.

N° 59 — VIN DE MALAGA première qualité, à vendre rue de la Madeleine, n° 4, près la rue Grand-Pont.

No. 60. — Dépôt de BODRUCHE pour détruire les cors et durillons, préparée avec le dyachilum et la joubarbe, est d'après l'expérience, le meilleur résolutif, dès le moment qu'on en fait usage. L'on éprouve un soulagement très-sensible. Comme elle est imperméable, elle n'a point les inconvénients des toiles et des taffetas, à travers lesquels transudent les onguens qui salissent et gâtent les bas.

Elle est extrêmement mince et très-agglutinative, de sorte qu'elle s'adapte sur les doigts avec la plus grande facilité, et que l'on n'a pas besoin de la recouvrir pour la maintenir. Le linge, ou tout autre chose que l'on ajouterait, ne ferait que gêner en augmentant le volume du doigt.

Ce dépôt se trouve, à Rouen, chez le sieur CHEVILLARD, perruquier-coëffeur, place Notre-Dame, n° 16.

AVIS.

C'est par erreur que, dans notre numéro d'hier, les navires ci-après ont été portés au nom de M. *Fauquenoy* : ils sont à la consignation de M. VIARD.

Le Superbe, c. Hulbron. — Le Jérôme, c. Péchot. — La Caroline, c. [illegible] — L'Heureuse-Alliance, c. Brixard. — L'Hélène-Marie c. Jourdan. — L'Aimable-Victoire, c. Hauteaud. — La Marie-Joseph, c. Mahé. — La Petite-Ernestine, c. Salvy. — L'Alerte, c. Coënédel. — L'Anne-Marie, c. Laurent. — Le Jeune-Mentor, c. Dano. — L'Elie-Marie, c. Chrétien. — Le Bon-Retour, cap. Fouqueux. Le Laurier-Pacifique, c. Lemorillon. — L'Enfant-Prodigue, cap. Lehrès-Al. Anne-Marie cap. Legallic. — L'Aimable-Victoire, cap. Legloahec. — Le St-Etienne, cap. Zerbe. — Les Deux-Amis, cap. Cherallier. — Le Petit-François, cap. Guérin.

C'est également par erreur que le navire hollandais Charles-Patrick [illegible] H. G. Ouwband, ven. de [illegible] annoncé hier à l'adresse de M. [illegible] ce navire est à la consignation de M. [illegible] nel aîné, et au bureau de M. J. Pelleau courtier-interprète.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,

Jouissance du 22 Sept. 1824.

77f 90c 78f 77f 95c 78f 77f 95c 78f 78f 78f 5c 100

RECONNAISS. DE LIQUIDATION, 1824.

Jouissance du 22 Sept. 1824.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f

1825, 9 4 98f 60c 65c

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p. °/o.

Avec lots et primes.

Jouissance de Decembre 1824.

1000f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,

Jouissance du Janvier 1824.

SPECTACLES DU 25 MARS.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures.*)

Pour l'avant-dernière représentation de M. TALMA, premier acteur tragique du Théâtre Français.

CRISPIN MÉDECIN,

Comédie en 3 actes de Hauteroche.

La première Représentation de

FALKLAN,

ou LA CONSCIENCE,

Drame nouveau en 5 actes, de Leya.

M. TALMA remplira le rôle du *Comte de Falkland*.

— *Blower*-Casanouve. — *Caleb, Secrétaire du Comte*-Roche — *Andiéros, Chapelain du Château*-Duruissel. — *Tom, domestique*-Mouchot.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

MERCREDI.

26 Mars 1823.

N°. 112 — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

DÉBATS ENTRE DIVERS OISEAUX.

Le Paon. — Sans vouloir m'arroger ici l'empire de la beauté, et le respect que doit me mériter la noblesse de ma race, je puis dire, je crois, que je suis le roi des oiseaux.

L'Oie. — Et pour qui donc comptez-vous l'aigle ?

Le Paon. — L'aigle est un tyran, et non pas un roi : il règne par la force, et je ne veux régner que par la majesté et la bonté.

L'Oie. — Oui, vous appellerez *bonté*, l'impuissance d'être méchant.

Le Paon. — Plaisante argutie ! Une oie qui parle métaphysique !

L'Oie. — Croyez-vous donc, quand j'aurais raison, que ce serait la seule fois qu'une oie eût fait prévaloir son opinion au conseil ? A Rome, nous autres oies, tout *oies* que nous sommes, nous triomphions à l'égal des consuls.

La Pie. — Oh ! vous triomphiez quelquefois encore comme à Rome.

L'Oie. — Nos cris n'ont-ils pas sauvé le Capitole ?

La Pie. — Oh ! vos cris ne le sauveront plus. Votre tems est passé. On vous mange aujourd'hui, et voilà tout.

L'Oie. — Qui nous mange, s'il vous plaît ?

La Pie. — Eh ! parbleu, tous ceux qui aiment l'oie !

Le Dindon. — Messieurs et mesdames, je trouve que vous vous emportez là fort mal-à-propos. L'empire du monde des oiseaux n'est pas plus l'appanage du confrère le *Paon*, que le triomphe consulaire n'appartient à la mère l'Oie.

L'Oie et le Paon. — A qui donc sont-ils dus ?

Le Dindon. — A moi !

Tous. — A vous ?

L'Oie. — Il est orgueilleux comme un paon.

Le Paon. — Il est bête comme une oie.

La Pie. — Eh ! d'où venez-vous, frère dindon, pour être si vain ?

Le Dindon. — D'où je viens ? Mais je suis originaire des Indes, comme mon nom vous l'indique. Les jésuites m'ont amené en France.

La Pie. — Quelque jour peut-être vous leur rendrez la pareille.

Le Dindon. — Je ne le crois pas : on a chassé les jésuites, mais on a gardé les dindons ; ce qui prouve que nous pouvons vivre les uns sans les autres. Mais c'est bien fait : ils ne nous avaient importés en France, que pour nous manger eux-mêmes sans conscience.

La Pie. — Sans conscience, je le crois. Où auraient-ils pris de la conscience pour vous manger ? Ils vous auraient plutôt mangé sans truffes, qu'avec de la conscience.

L'Oie. — Mais, sans vous interrompre, ni sans choquer aucun amour-propre, dites-moi, je vous en prie, avec quelles plumes s'écrivent les plus belles choses ?

Le Paon. — J'en conviens, avec des plumes d'oie.

La Pie. — Mais avec quelles plumes écrivent les barbouilleurs du *Drapeau-Blanc*, de la *Gazette*, de la *Foudre* et de la *Quotidienne* ?

Le Paon. — J'en conviens encore, avec des plumes d'oie.

Le Dindon. — Mais vous, Margot la Pie, qui avez le verbe si haut, d'où vous vient cette jactance ?

La Pie. — Cette jactance me vient de ce que j'ai ongle et bec. Je n'étale pas comme vous un jabot magistral, une démarche de conseiller-d'état. Je ne montre pas comme tant d'autres, la sottise de la suffisance, et l'insuffisance de la sottise : mais j'ai des ailes pour voler, et des yeux pour y voir. Je n'ai pas le plumage de monseigneur le Paon, mais je n'en ai pas non plus la lourdeur. Je n'ai pas la blancheur d'une oie, mais je ne suis pas renommée pour ma bêtise et mon insignifiante candeur.

Tous. — Ah ! l'insolente ! empoignons-la, tuons-la et mangeons-la.

La Pie. — *M'empoigner* ? Mais vous n'avez pas de serres. Me manger ? Mais vous allez être mangés vous-mêmes. Vous ne voyez donc pas, depuis un quart-d'heure, ce renard qui, caché derrière un rocher, va fondre sur vous. Le voilà. Allons, roi des oiseaux, règnez donc ! Voyons, triomphateur du capitole, triomphez. Et vous, compagnons des jésuites, escobardez celui-là ; j'ai de bonnes ailes. Adieu. Le renard vous croque, et je m'envole. Bien du plaisir que je vous souhaite.

AVIS CONCERNANT LA LITHOGRAPHIE DE LA NACELLE.

La censure vient de nous refuser l'autorisation de faire paraître la lithographie que nous avions annoncée à nos abonnés. C'est la troisième qui se trouve proscrite avant de naître. Les épreuves même ont été saisies; et nous en avons été d'autant plus surpris, que nous nous étions attachés à choisir un dessin qui nous mît à l'abri de cette mesure rigoureuse. Mais pour mettre chacun en état de juger combien il est difficile de travailler au goût de MM. les censeurs que nous respectons fort, nous allons reproduire ici la notice qui devait expliquer le sujet de notre malencontreuse lithographie.

« Plusieurs principaux habitans du Havre, transportés à » Honfleur, sur le bateau le *Triton*, se promenaient avec » leurs dames vers une route que deux bas-normands tra- » vaillaient à réparer. Ces pauvres cantonniers n'avaient pas » des tournures fort élégantes. Un des promeneurs le re- » marqua et fit signe au plus vieux des ouvriers de s'ap- » procher ; le bonhomme obéit : Dis-moi, s'écria le fat, » en le retournant avec gentillesse, dis-moi quel est ton » tailleur à Paris ? Non. Mais d'honneur, mesdames, je » vous prie de croire qu'il est ravissant, cet habit-là ! Le » vieillard, sans beaucoup s'émouvoir, du ton du jeune » homme, lui répond assez lourdement que s'il veut un » habit on peut lui en tailler un. Pendant cette conver- » sation, qui se prolonge un peu, l'autre cantonnier a » disparu. On remarque qu'il est entré précipitamment dans » une chaumière voisine ; il en sort en effet, mais avec » deux sledrès démoucheté à la main, et s'adressant au » fat : Votre air m'avait d'abord fait croire que vous étiez » militaire ; mais la lâcheté avec laquelle vous insultez un » vieillard blanchi par la misère et le travail, m'apprend » que vous n'êtes qu'un faquin. Celui que vous avez ou- » tragé est mon père, et s'il vous reste un peu d'âme, » vous m'en rendrez raison ! Le bel inconnu s'excuse, les » dames fuient, les promeneurs désapprouvent et l'impertinence du fat, et la timidité qui lui succède. Le jeune » cantonnier le quitte en le regardant avec mépris, et » après lui avoir appris combien il est lâche, surtout au- » jourd'hui, d'insulter à l'indigence. »

Ce trait de piété filiale a eu lieu à Honfleur. Le fils estimable qui a vengé ainsi son vieux père de l'impudence d'un fat assez connu, a servi comme maréchal-des-logis dans un régiment de dragons. Un tel sujet, comme on le voit, n'avait rien que de très-moral, et c'est peut-être pour cela qu'il n'a pas été approuvé par la censure.

MACEDOINE.

— L'*Album*, qui renferme toujours des morceaux spirituels et curieux, rappèle, dans sa 135ème. livraison, une chanson que le dindon de Tivoli, M. A. Martainville, publia à la naissance du fils de Napoléon. Nous regrettons de ne pouvoir offrir à nos lecteurs tous les couplets échappés dans cette occasion à la verve bachique de l'Apollon des cabarets ; nous nous bornerons à citer celui-ci :

« Quand dans les sentiers de la gloire,
» Il viendra guider nos soldats,
» Sur le chemin de la victoire,
» De son père il suivra les pas :
» Quel brillant courage il déploie :
» Il sourit au bruit du canon,
» Pon, pon, pon, pon, pon, pon,
» Patapon ;
» Nos vieux soldats, pleurant de joie,
» Diront : *du Grand Napoléon*
» *C'est le garçon !* »

Cette production fut glissée dans une des poches de l'ex-empereur, par un de ses sous-valets de chambre. Napoléon lut la chanson, et envoya au poète quelques bouteilles de gros vin. Personne ne connaissait mieux que lui le penchant et le faible de ceux qu'il récompensait.

— Un riche ignorant reçut un jour l'astronôme Leroy, couché sur une ottomane où il s'étendait en faisant au fils d'Uranie, une foule de questions saugrenues. Vous croyez donc, Monsieur l'astronôme, que la matière se meut toujours dans l'espace. Non, Monsieur, répond avec calme l'astronôme, je crois que souvent elle se meut sur un sopha.

— L'*Apollon* dit, dans son article intitulé *la Lumière*, que M. de la R..... *a une éloquence robuste*. Nous convenons comme lui que l'éloquence qui fait *empoigner*, est une éloquence on ne peut pas plus robuste.

— Le même journal que nous avons eu l'indulgence de ne comparer qu'à Midas, avoue modestement que comme la fée de fable, il change en effet, *tout en ce qu'il touche, en or*. On assure que d'après cette déclaration il sera tenu de marcher sous les articles de la *Gazette* et du journal des Dames, avant que ces feuilles ne paraissent.

« Sous ses heureuses mains le cuivre devient or,
» Et l'or devient à rien. »

— Un garçon de douze à quatorze ans, qui avait été élevé jusqu'à cet âge, comme s'il avait été une fille, vient de changer de sexe aux yeux de quelques personnes qui, jusques-là avaient été trompées par le costume et les habitudes féminins de ce nouvel Achille.

— Depuis quelques jours le sergent Mercier ne s'appelle plus que *le remercié*.

— Un des journaux les plus piquans de Paris, contient cet article que nos lecteurs aimeront à retrouver ici :

« On vient d'enrégimenter un grand nombre de perru- » quiers, sous la dénomination d'employés dans les perruques, » afin de construire des chevaux de frises, de perruques, » ailes de pigeons, de faire la barbe aux champions de la fée » Urgèle, de raser les forteresses qu'ils prendront, et de » faire la queue aux ennemis de la susdite fée, aussitôt que » Don-Quichotte arrivera dans la capitale de ses états. »

Après avoir dit que c'est à l'une des feuilles les plus spirituelles que nous empruntons cette excellente plaisanterie, on ne sera pas surpris d'apprendre que c'est le *Courrier des Spectacles* qui nous l'a fournie.

— On lit l'article suivant dans un exemplaire du tarif espagnol, publié par les cortès en 1822.

« Les animaux vivans, prohibés à l'entrée, les perru- » ques et perruches peuvent entrer, moyennant un droit » de 10 à 25 réaux par tête. »

— M. Plancher, libraire, quai Saint-Michel, n°. 15, vient de publier, par l'effet d'un zèle infatigable, les brochures suivantes :

Discours complets de M. Manuel. Prix :	1 fr.	» c.
Réponse à M. de Martignac.	»	40
Discours de M. Catillon	»	40
Discours de M. de Choiseul.	»	40
Tableau de la Chambre des Députés.	»	75
Tableau de Chambre des Pairs.	»	75

On peut prendre connaissance de ces ouvrages au bureau du *Journal*.

— Un cruel accident est arrivé mardi dernier, sur le port de Dunkerque. Une forte pierre de taille, hissée à une certaine hauteur, à l'aide d'une grue, est tombée sur un jeune homme de Guines, âgé de 19 ans, qui se trouvait dans un bateau d'où elle venait d'être enlevée. Il a été écrasé et englouti avec l'embarcation.

— M. Horace Vernet, un de nos peintres les plus distingués, est en ce moment au château de Fresnes-sur-l'Escaut, près de Valenciennes.

(*Feuille de Dunkerque.*)

SPECTACLES. — Théâtre des Arts.

Falklan. — Avant-dernière Représentation de Talma.

On a dit qu'il y avait plus d'un grand homme dans César. Il y a aussi plus d'un grand acteur dans Talma. La nature a tant fait pour lui, qu'il ne lui serait peut-être pas possible d'être médiocre dans aucun des genres qu'il essaie. *Falklan* en est une preuve bien frappante. Ce n'est qu'un drame qui offre, il est vrai, des situations fortes, une catastrophe déchirante ; mais le principal rôle, joué par un talent ordinaire, rendrait cette pièce plus pénible qu'intéressante.

Talma seul pouvait lui imprimer un caractère terrible. Là ce n'est plus l'appareil de la scène, les noms imposans de l'antiquité, l'illusion des costumes et des accessoires, qui viennent captiver les spectateurs, c'est un homme ordinaire qui, sous un costume moderne, dans un événement que l'on peut supposer contemporain, vient déchirer notre âme par le cri de ses remords et l'horreur des tourmens que lui fait éprouver son crime. L'effet produit par *Falklan* a été tel que les applaudisseurs les plus inexorables sont restés vaincus pour cette fois. Il y a, au théâtre, des impressions si vives, si profondes, qu'elles laissent quelquefois après elles un moment de stupeur. Je ne conseille à aucun acteur de jouer *Falklan* après Talma.

Le plus bel éloge que l'on puisse faire à Durmissel, sur la manière dont il s'est acquitté du personnage du *Chapelain*, c'est de dire qu'on la vu, qu'il a été écouté même alors que *Falklan* était en scène. Il a montré de la sensibilité et de la dignité dans un rôle difficile. Roche mérite aussi une distinction flatteuse. Casaneuve savait peu son rôle; et un rôle mal su, est bien près d'être un rôle mal joué. Cependant cet acteur qui a un vrai mérite dans son emploi, a eu des momens naturels, malgré l'hésitation qu'on remarquait dans son débit.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL

OFFERT A UN GARDE NATIONAL.

Douzième Liste. — SOUSCRIPTEURS : MM.

Faune, can.—Lemoine, brig. des sold. du train.—E. Duboc, sold. du train.—M. Duboc, idem.—Lepeuple, idem.—Mauger, idem.—Barreau.—Chaveton, chas.—C. Cavelier.—Moquery, ex-adj.—Levasseur, capor. de chas.—Lachaussée, chas. de l'anc. garde.—J. L. Boché, ex-chirurg. de marine.—Poulin de Saint-Thomas.—Cottereau.—Lemaux, Bonnaud.—Anthome, chas.—D. Piquerel, gren.—J. Doesnel fils aîné.—Delamarre, ch.—Adam.—Colette.—Lecombe, gr.—Lettré-Alexandre, ex-offic.—Rousel-David, ex-serg.—Papillon, chas.—Gaillard, carol.—N. Corny, chas.—Duqueanay-Cheron, gren.—Bouste, idem.—Godellier, idem.—Lagondelle.—Vasseur, électeur.—Grénet père, électeur.—Fressard l'aîné, gren.—Pinel-Fournier, chas.—J. Lainé, chas.—Dhaussit père, vétér.—Bout.—Gourrenneau, chas.—Compigny, idem.—Hapin, gren.—A. Desgrilles, chas.—L. Beliard.—Marc, chas.—N. F. Lefebvre, vétéran.—N. F. Lefebvre fils, chas.—N. Delamare.—F. Delamare.—Brunel.—Z. Picard.—Bachelet-Picard.—A. Tassel-Picard.—D. Hemery.—P. Hemery.—L. Doonet.—F. Vimont.—Labey fils.—J. Dupin.—A. Pouyer, maréch. des log. chef, d'Yvetot.—C. H. Poret.—P. A. Conet.—E. Poret.—Hebert.—A. Cessant.—L. Normand.—P. L. Couillard.—A. Gaustan.—Chemin, chas.—J. Servin-Blondel, anc. mil.—Daniel.—N. Lepesant, ex-serg.—Boulié.—Martin.—Fontaine, gren., cassé par ordon.—Loisel, cav.—Augrand-Leprieur, cav.—William Dibons.—D. Dannequin, ex-serg. d'artillerie de mar.—R. Rasse.—G. Dupont.—Brunet, ex-adj. de l'anc. garde.—Fontaine.—Brillange.—R. Hnasse.—M. Mariel.—Gondelin.—Vauxty.—T. Heude.—Hayem, gren.—P. A. Giel, sous offic.—Bouyier, capor. de ch.—N. Gondemar, gren.—J. Gondemar, serg.—Boël.—B. Bretteville.—N. Bertin.—Godebin, ex-maréch. des logis.—Tiocque aîné.—Feer, gren.—Drouet.—P. Lemire.—Ferdeville.—Jacquemin aîné.—A. Monton.—Mirande fils.—Hugonin.—L. Sement.—Panis.—Roberge.—Mary.—Bonnamy.—Poix, pomp.—Dodeman.—A. Carbonnier.—P. Croché.—J. Demberville.—G. Pain, sap.-pomp.—Crignon.—Matry.—A. Cayet fils.—Hutel, gren.—Nehou, capor. de gren.—G. Heuvel.—F. Toutain.—A. Auber, chas.—J. B. Carpentier.—Ecorcheville aîné.—Ecorcheville jeune.—D. Osmont, chas.—H. Dieien, ex-chas.—Decaens aîné, gren.—B. Levavasseur.—H. Manuel, maréch. des logis.—J. Lecomte, de Caen.—T. Lecomte, de Caen.—Bonnière fils, de Caen.—A. Michel.—Ramard.—Jolibois, ex-march. des logis du 1er. hussard.—Ferrand.—Bruchet.—Taburet fils, chas.—J. Malliard, chas.—A. Auquetil, sous-lieut.—P. Fortier, chas.—P. Blot.—Thierry.—Vorillon.—Vincent.

153 *Souscripteurs.*—*Récapitulation jusqu'à ce jour* : 2,310.

(LA SUITE A DEMAIN.)

Commerce et Industrie.

ILE DE CUBA.

Les principales productions de Cuba, sont le sucre, le café et le tabac. Le sucre de Cuba est d'une excellente qualité, et la quantité exportée de la Havane, en 1820, s'est élevée à la somme de 6 millions de dollars. Le nombre des sucreries est considérable; elles sont généralement possédées par des Espagnols, parce que ce genre d'établissement demandant des capitaux très-considérables, il y a peu d'étrangers réfugiés à Cuba, en état d'entreprendre ce genre de culture.

Celle du café, ou plutôt l'établissement d'une caféterie, demande peu de capitaux. Cette culture était très-négligée, ou pour mieux dire il n'y avait point de caféteries dans l'île de Cuba, avant les malheurs de Saint-Domingue; bien loin d'exporter du café, à peine l'île en fournissait-elle suffisamment pour la consommation de ses habitans. Quelques malheureux colons de Saint-Domingue, échappés aux désastres et à la ruine de cette brillante colonie, ayant cherché refuge, et trouvé asile à Cuba, y apportèrent, en retour de l'hospitalité qu'ils y reçurent, leur activité, leur industrie et leur courage; n'ayant que peu ou point de moyens, ils s'adonnèrent à la culture du café. Dans peu d'années les espagnols virent, avec étonnement, s'élever au milieu des bois, de superbes habitations, et sortir une quantité considérable de café de ces quartiers éloignés, et auparavant presqu'ignorés, où les français s'étaient jetés, y trouvant les terres presque pour rien. Ces produits apportés dans les ports de mer, donnèrent au commerce de l'île, une activité jusqu'alors inconnue, et de grands revenus au gouvernement.

Beaucoup de familles françaises réfugiées aux États-Unis, encouragées par les succès de leurs compatriotes, vinrent les joindre; des américains, des anglais, des allemands, suivirent leur exemple, et aujourd'hui le nombre d'étrangers établis dans l'île de Cuba, est presqu'incroyable; tous ont commencé par établir du café; et du seul port de la Havane, il a été exporté, en 1820, pour 10 millions de dollars de cette denrée.

Le gouvernement de Cuba, qui auparavant était obligé de tirer plusieurs millions de dollars sur le Mexique, pour payer les frais d'administration, paie maintenant ces mêmes frais, et remet en Espagne annuellement une somme de 3,000,000 de dollars.

Les étrangers qui sont venus s'établir dans cette île depuis 5 à 6 ans, ont, comme les premiers, commencé par planter du café; mais le café ne rapporte que la quatrième année. Plusieurs d'entre eux avaient vu les avantages que l'on tirait, à la Louisiane et à la Caroline, de la culture du coton, ils pensèrent donc à en cultiver, en attendant la première récolte du café; plusieurs essais furent fait et se continuent encore dans différens quartiers.

La plante y vient superbe, elle s'élève à une hauteur prodigieuse; mais rapporte peu; et loin de donner un profit au cultivateur, elle ne produit pas assez pour payer même les frais de culture, de sorte que quoique le coton soit de première qualité, cette culture a été partout abandonnée, et la quantité de coton exportée est si peu de chose, qu'elle mérite à peine de tenir place dans l'état des exportations de cette colonie.

(*La suite à demain.*)

— Par lettre du 20 courant, M. G. Fontaine, courtier-interprète, apprend que le smack Onderneeming, cap. Veerman, expédié de Rouen pour Hambourg, après avoir perdu un homme, et être

échoué sur les côtes de Hollande (voir notre feuille du 14 courant), y a déchargé sa cargaison qui a été portée dans les magasins du royaume, pour être assainie. Ce navire est maintenant à Terschelling, où, après réparation, il reprendra son chargement, pour continuer son voyage.

S'adresser, au sieur Fontaine, pour plus amples renseignemens.

De chez G. Fontaine.

PORT DE ROUEN.

RÉCLAMATIONS ET CHARGEMENS.

☞ Charg. du sloop *l'Agile*, cap. *Frigoult*, ven. de Dünkerque, chargé de houille, pour la veuve Flary.

Courtier, M. Fauqueux.

MOUVEMENT DU 25 AU 26.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le Sully, de 29 t., c. Bezzes, v. de Rotterdam, ch. garance, céruse, fromages.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le galeasse suédois Charlotta, c. Graff, all. à Elseneur et Stockolm, ch vande, vin, chardons, fruits frais.

Le ch.-m. le Printemps, c. Luco, all. Bordeaux, lège.

La goëlette la Louise, c. Couray, all. à St.-Malo, ch. pierres meulières.

La goëlette anglaise Buckle, c. J. Evans, all. à Cardiff, sur lest.

Le ch.-m. l'Alerte, c. Coudel, all. à Bordeaux, sur lest.

Le ch.-m. l'Aimable-Victoire, c. Hurtaud, all. à Bordeaux, sur lest.

Le brick le Frédérick, c. Terrier, all. à Dieppe, ch. plâtre.

Le sloop l'Aimable-Eugénie, c. Liard, all. au Havre, sur lest.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le trois-mâts américain Hespérus, cap. Kerkett, all. à Rio-Janeiro, ch. de blé.

Le brick américain Ninus, cap. Rachetor, all. à Charleston, sur lest.

Le brick américain. Dispath. cap. Bugest, all. à la Rochelle, sur lest.

Le trois-mâts américain Elizabeth, cap. Mansfield, all. à la Nouvelle-Orléans, id.

Le trois-mâts américain Pallas, c. Center. all. idem idem.

Le trois-mâts américain. América, cap. Graves, all. à la Havane, ch. de ballotages.

PORT DE QUILLEBEUF.

24 et 25.

Sont arrivés de Villequier :

La Josephine, cap. Croix.
Les Deux-Sœurs-Unies, cap. Baillet.
La Vénus, cap. Gilles.
L'Augustin-et-Pierre, cap. Maillet.
L'Active, cap. Collet.
Les Deux-Amis, cap. Enau.
La Société, cap. Pélion.
L'Etoile du Nord, cap Grégoire.

Sont parmontés à la marée du 25 :

L'Aimable, c. Roy.
Le Jeune-Gaston, c. Rozo.
Le Bien-Aimé, c. Lonéat.
Le Messager, c. Vagnon.
L'Auguste, c. Launay.
Le César, c. Hermite.
L'Aimable-Société, c. Darlan.
La Bonne-Mère, c. Guillot.
Le Saint-Paul, c. Flambart.
Le Tjalek hollandais Virend Schap, c. Martener.

Sont descendus à la marée du 25.

La Bérenice, c. Goyon.
La Fille-Unique, c. Largouette.
La Constance, cap. Houel.
La Nymphe, cap. Leconniat.
La Georgette, cap. Salot.
La Bonne-Mère. cap. Monnier.
Le Jérôme, cap. Péchot.
Le Requin, cap. Sezé.
Le Succès, cap. Martin.
Le Pêcheur, cap. Michel.
La Victoire-Bien-Aimée, c. Mazurier.
L'Elisabeth, cap. Larchevaux.
La Marie-Louise, cap. Picot.
La Pélagie, cap. Dupont.
La Lise, c. Simon.
La Victoire, c. Logette.
La Marie-Anne-Chérie, c. Quemin.
L'Amitié, c. Dithan.
La Joséphine, c Croix.
Les Deux-Sœurs-Unies, c. Baillet.
La Venus, c. Gillet.
L'Auguste-Pierre, c. Maillet.
Les Deux-Amis, Enou.
La Société, c. Pettion.
Les Trois-Amis, c. Mocaër.

Sont montés à la marée et posés :

L'Union, c. Duboor.
L'Entreprise, c. Poitevin.
L'Adèle, c. Lemarquand.
Le Gustave, cap. Gallien.
Les Deux-Amis, cap. Gardin.
Le Saint-Pierre-Désiré, cap. Allain.
Le Guillaume, cap. Gloria.

Sont arrivés de Villequier :

La Marie-Louise, cap. Ledentu.
Le Saint-Etienne, cap. Clémence.
Le Charles, cap. Coursonnois.
Le Mercure, cap. Cabaret.

Vent Nord, petit frais.

PORT DE BORDEAUX.

Les 18 et 19, sont entrés en rivière, le Bon-Frère, de Marseille, cap. Bové, ven. de St.-Yago-de-Cuba, à l'adresse de M. Bizat junior; les navires américains. Hunter, cap. Davis, à l'adresse de M. J.-M. Bujac, et Othello, cap. R. Lambert, à l'adresse de MM. Pelletreau et fils, ven. du Havre; l'Amphitrite, ven. du Sénégal, à la consignation de M. J. B. Dupuch, ayant à bord la cargaison du navire la Nymphe; la Zélima, cap. Guignot, arm. MM. Jona Jones et fils, ven. de la Martinique.

Le 15, ont mis en mer, le Grand-Cérons, cap. Biarnès, all. à la Martinique; le Bon Père, cap. Tunguerey, all. à Saint-Domingue.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, du 24 mars.

30 milliers café Saint-Domingue, à 1 fr. 91 c. 1/4, acq.
10 milliers dito dito, à 1 fr. 92 c. 1/2, acquitté.
12 surons indigo Guatimalo, à 15 fr. 75 c., dito.
5 fûts rhum, de 21 d. 1/4 à 21 d. 3/4, à 6 f. 50 c. la velte, dito.
38 balles coton Louisiane, à 1 f. 47 c 1/2, dito.
21 balles dito dito, à 1 f. 40 c., dito.
20 dito dito Bourbon, à 1 f. 70 c, dito.
95 sacs café Havane, à 1 f. 45 c. 3/8, en entrepôt.
34 bouc. 801 sacs café, de 1 f. 52 c. 1/2, à 1 f 55 c., dito.

En vente publique, pour réduction de droits.

600 sacs café Saint-Domingue, avarié, de 1 f. 19 c., à 1 f. 86 c.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
78f 77f 95c 90c 95c 78f 77f 90c 95c 77f 90c
78f 78f 25c 90c

RECONNAIS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
Ech. du 22 Mars 1823, fin. 8 2 90f
1825, 9 4 98f 60c
Idem NOMINATIVES, 1825 98f

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 P. % 1a
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
1000f 997f 50c 995f 997f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1475f

THÉATRE DES ARTS.

Pour la dernière représentation de Talma et de Mme. Valmonzey.

GUERRE OUVERTE
OU RUSE CONTRE RUSE,
Comédie en 5 actes de Duvanier.

ANDROMAQUE,
Tragédie en 5 actes, de Racine.

M. Talma remplira le rôle d'*Oreste*;
Mme Valmonzey celui d'*Hermione*.

Oreste,	MM.	Talma.
Pyrrhus,		Ericet.
Pilade,		Cassanave
Phénix,		Demontier.
Hermione,	Mesd.	Valmonzey.
Andromaque,		Legrand.
Cléone,		Duverlin.
Céphise,		Duruissel.

ERRATA. — Dans notre numéro d'hier, à l'article de la *conquête d'Angleterre*, il s'est glissé quelques fautes typographiques qui défigurent plusieurs phrases. Première ligne, première colonne : au lieu de *sont bien recommandées* lisez : *Sont bien rarement commandées*. Plus bas, au lieu de : *L'assemblée des pairs* lisez : *L'assemblée du pays*. Deuxième col, au lieu de *Witnagemot*, *Wittnagemot*

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

JEUDI.

27 Mars 1823.

N°. 113. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

DES CHEMINOTS.

Arma togamque canant alii.

Il ne sera pas dit que nous aurons laissé passer le carême sans parler des *cheminots*. Les *cheminots* tiennent à la chronique de Rouen, comme le *brouet* tient à l'histoire de Sparte. Dès-lors, un article raisonné sur cette matière, trouve naturellement place dans notre journal, et ne peut manquer d'être goûté du grand nombre d'amateurs.... de *cheminots*.

Nous avons fait de nombreuses enquêtes auprès des érudits.... pâtissiers et boulangers de la province, afin de remonter à l'origine, et connaître l'inventeur des *cheminots*. Pour mon compte, j'ai compulsé des *in*-folio de réglemens monastiques, et de décisions prises en chapitres, espérant aller droit à la source, car on sait que si les lettres doivent leur conservation aux moines, la cuisine leur doit encore les plus succulentes découvertes. L'histoire du IVe siècle consacre la réputation des consommés du couvent de Saint-Brieux. Un roi les trouva presque *divins*, et les admit à l'honneur du banquet-royal.

Les hachis aromatisés des religieux de Nérac, sont encore assez célèbres; et les fameuses perdrix arrangées à la Saint-Hubert, étaient, à ce qu'il paraît, au-dessus de toute imagination gastronomique. Un auteur digne de foi, Saint Augustin (*de civitate dei*), parle aussi d'un certain petit abbé fort gourmand, mais très-dévot du reste (ces deux humeurs-là sympatisent assez bien ensemble). Il cite ce petit abbé, comme auteur et compositeur d'un mêts si fin, si délicat, si sensuel, enfin que, par abstinence, tous les bons religieux de la communauté ne voulaient plus manger que de ce mêts-là, et que quand il manquait au réfectoire, les religieux cabalaient, comme pourraient le faire aujourd'hui beaucoup d'honnêtes gens qui ne recevraient pas périodiquement leur carte de dîner, chez tel ou tel ministre. Il est malheureux, pour les fastes de la cuisine, qu'on n'ait pas conservé jusqu'à nos jours ces recettes merveilleuses dont la diplomatie pourrait d'ailleurs tirer un si grand profit. Mais, sans y songer, me voilà bien écarté de mon texte : d'un mêts délicat aux *cheminots*, il y a loin. Je reviens au sujet.

Privé de documens historiques sur les *cheminots*, je voulus au moins supputer la cause de leur apparition au premier jour du carême, et cela me fut facile. Cette pâte grossière, de digestion pénible et douloureuse, dénote assez un pain de pénitence; mais quand je vis la foule assaillir les fours de nos boulangers, je me dis : Ce n'est pas ainsi que de nos jours on court après le pain de pénitence; c'est bien plutôt une lutte gastronomique, et tant d'empressement n'est qu'un gros péché de gourmandise. Je l'avouerai, quand on fait tant que de pécher de la sorte, on devrait choisir mieux.

Un docteur de mes amis m'a assuré qu'il ne se passait pas de carême, où, pour sa part, il ne fût appelé à rendre la liberté à vingt et trente estomacs oppressés par les *cheminots*.

Mes chers frères, jeûnez si vous êtes dévots.
Si vous êtes gourmands, changez vos cheminots.

J'ai vu, le dirai je?.... J'ai vu une de nos plus jolies petites maîtresses, prendre de ses doigts rosés et délicats, un *cheminot*, deux *cheminots*, trois *cheminots*, et les faire disparaître comme une élégante de la Chaussée-d'Antin fait fondre les meringues chez Felix, du Panorama. Mais, chut! n'en parlez pas, je vous prie, car, alors que penseraient de nos petites maîtresses de Rouen, les petites maîtresses de Paris.

Un auteur Français a fait une dissertation des plus savantes sur la composition du lourd gâteau que le divin Orphée, le pieux Enée et d'autres ont donné autrefois au chien Cerbère, pour faire taire sa triple gueule et fermer d'un triple sommeil sa triple paire d'yeux. Autant que je puis m'en souvenir, ce gâteau-là ressemblait beaucoup au *cheminot*. Si c'était le même qui eût traversé les âges?.... Quelle lumière! Je laisse à nos académies de province le soin de fixer les savans sur un objet si éminemment important, surtout si l'on considère la quantité de Cerbères qu'il serait bon aujourd'hui d'endormir. Je donne d'avance, à l'auteur du meilleur mémoire, six *cheminots* pour récompense.

J. B. O.

Les voyages font fureur en France; aussi tiennent-ils, pour le nombre, après les romans, le premier rang dans notre littérature. Mais si quelques-uns sont bons, bien peu sont utiles; car, tous présentent le triste tableau des misères humaines. Par-tout des guerres, des préjugés et des abus: nulle part de gouvernement assez sage pour procurer à ses sujets la paix et le bonheur. J'en excepte cependant la Chine, mais les chinois ne voyagent pas. Honneur, toutefois, à ces hommes courageux qui, s'arrachant à leur patrie, à leur famille et aux douceurs de la vie, courent au bout de l'univers adoucir des maux étrangers ou chercher des connaissances utiles! ils méritent bien de l'humanité. Mais qu'ils sont rares les Chardin, les Tavernier, les Bougainville! Et que de funestes présents nous ont fait les voyageurs! Les uns nous ont apporté de l'Arabie ce fléau qui, si long-tems,

en l'aidit la beauté et dépeupla l'Europe ; les autres ont trouvé dans l'Amérique un mal plus funeste encore. Nos soldats et nos savans ont exploré le globe ; ils se sont reposés sous les palmiers de l'Égypte et dans le palais des czars, et si leur savoir ni leur expérience ne nous ont soustraits aux malheurs. On trouve des vices chez l'étranger : on les prend, et ses vertus lui restent. Qu'offre, d'ailleurs, de bien intéressant, ce monde que l'on parcourt avec tant d'avidité ? Le despotisme commandant avec insolence à l'esclavage ; le colon américain déchirant, pour prix de ses travaux, le nègre abruti ; le pontife du Thibet faisant aux rois des présens immondes ; des bramines hypocrites avilissant les parias, leurs frères ; des moines, sous toutes sortes de noms et de formes, absorbant les richesses du peuple. Ah ! si tel est le spectacle qui s'offre à nos regards, et si nous sommes condamnés à rencontrer partout le sottise renversant le mérite, la délation conduisant aux honneurs, la superstition et l'ignorance tournant contre la philosophie et les lumières, et l'adulation à genoux devant des Jocrisses galonnés, ce n'est pas la peine de voyager : restons chez nous.

CONSEIL PRÉSIDÉ PAR LE PERE DUCHESNE-MARTIN.

Ville de Paris.

M. *le Président recueillant les voix.* — Que ferons-nous de notre homme ?

M. *la Menée.* — Fusillé. *Fiat voluntas tua !*

M. *le Président.* — C'était aussi mon avis.

(Il continue à recueillir les voix.)

M. le rédacteur du *New-Times*, quel est votre avis ?

— Fusillé ou pendu : je n'y tiens pas.....

M. *le Président.* — C'était aussi mon opinion. Messieurs de la *Gazette*, que voulez-vous qu'on lui fasse ? — Peu nous importe, pourvu qu'on s'en débarrasse le plutôt possible.

M. le Président. — Je pensais comme vous. Et vous, Messieurs du *Réveil* ?

— Qu'il s'endorme du sommeil du juste, et qu'il se réveille dans l'éternité.

— M. *le Président.* — Je l'avais dit : *Demandez plutôt à Lazarille.* Et vous autres, messieurs les directeurs de la *Foudre*, que pensez vous qu'il soit à propos de faire, à l'égard de l'homme en question ?

— Qu'il soit foudroyé ! C'est notre affaire d'ailleurs.

M. *le Président.* — Oui, les opinions de MM. les membres du Conseil, le nommé que je ne nommerai pas, est condamné à une immense majorité, à la peine de mort, soit qu'on le pende, qu'on le fusille, qu'on l'endorme ou qu'on le foudroie.

RESTAURANT DES AMIS DE LA PAIX.

Carte du jour.

Poésies de M. Mely-Jeannot,	*A la glace.*
Place vacante à l'A.....,	*Aux cornichons.*
Chevaliers de la fée Urgèle,	*En marmelade.*
Pensées de M. de M..... s,	*A l'ail.*
Université..... de Cambridge,	*A la capucine.*
Saillies de M. G..... in,	*A la sauce piquante.*
Sermens de fidélité et de constance,	*En vole-au-vent.*
Bons-hommes de lettres,	*Aux écrevisses.*
Espérance des éteignoirs,	*Frites.*
Délateurs,	*A la minute.*
Ministres *anglais*,	*A la daube.*
Guerriers français,	*A la Marengo.*
Opinion générale,	*Aux olives.*

Beaucoup d'articles manquent. La carte sera plus variée et plus étendue après le carême.

MACÉDOINE.

A M. LE RÉDACTEUR DE L'APOLLON, SURNOMMÉ LE *Nequaquam ribus impar.*

Est-ce à vous, Apollon fidèle,
De venir nous chercher chicane ?
Votre pégase n'est qu'un âne,
Et votre luth n'est qu'un sabot.

— MM. A. Séréville et C. Renault, portés sur notre onzième liste de souscripteurs, sont MM. *Armand Séréville* et *Constant Renault*, gardes nationaux d'Elbeuf.

— On nous mande de Caen, que ces jours derniers, pendant un des entr'actes du spectacle, plusieurs jeunes gens qui chantaient en chœur : *Ah, vous dirai-je maman* et *Malbrough s'en va-t-en guerre*, ont été *empoignés* pour avoir troublé l'ordre qui doit régner au théâtre. Cependant aucun des amateurs ne chantait, dit-on, *faux*. Le talent est toujours persécuté. Aujourd'hui, surtout, que l'on empoigne tout, il n'est pas étonnant que bien des gens cherchent à *empoigner* le talent partout où ils en voient.

— On remarque depuis quelques jours que toutes nos dames affectionnent dans leurs toilettes la couleur *vaste*. C'est sans doute parce que leurs maris aiment une autre couleur.

— Nous lisons, par le plus grand des hasards, dans la feuille de la Loire-Inférieure, qui est le *Journal de Nantes*, de Nantes, les articles suivans :

» ☞ *Avis et Demandes.* — On prévient qu'on vendra le » mercredi 2 avril, à l'Abbaye de Melleray, à une heure après » midi, douze à quatorze veaux, provenant de vaches et de » taureaux normands, qui sont depuis quinze ou dix-huit mois » à l'Abbaye ; *les veaux ont depuis cinq semaines jusqu'à douze* ; » on verra auprès de chaque veau, la vache dont il est sorti. »

» *A vendre.* — Jument alezan, de l'age de 4 à 5 ans, » propre à la selle ou au cabriolet, du prix de 16 louis. » S'adresser au Collége. »

L'abbaye de la Melleray est occupée par des trapistes, et on laisse cette misérable feuille insérer de pareilles annonces. En vérité, les journaux fanatiques ont sans doute le privilége illimité d'être absurdes impunément.

« *Beati pauperes spiritu !*
« *Et gaudeant bene nati !* »

— Un homme d'état s'entretenait dans son salon avec le président H.... de P...y. Pendant la conversation, ce dernier donnait fort libéralement à l'homme d'état le titre de marquis. Ne sachant à quoi attribuer cette qualification, l'homme d'état interrompt le magistrat pour lui dire qu'il n'est pas marquis. Comment, vous n'êtes pas marquis ? A quoi pensez-vous donc d'aller vous fourrer avec ces gens-là. Dans ce moment l'appartement n'était rempli que de marquis et de viçomtes. (*Historique.*)

— A l'arrivée de la diligence de ** à Paris, un agent des contributions directes ayant fait le récensement des voyageurs, en trouva trois de plus que ne le permettent les ordonnances ; un procès-verbal allait être dressé, lorsque le malin conducteur s'écria : Je ne suis point en contravention. Là haut, sur l'impérial, milord, sa femme et sa fille ne sont point portés sur la feuille comme voyageurs. En effet, dit le contrôleur, je vois que ce sont des paquets.

Avant de partir, milord avait eu la précaution de se faire peser avec sa famille, pour éluder l'ordonnance.

SPECTACLES. — THÉATRE DES ARTS.

Andromaque. — Dernière Représentation de Talma.

La dernière représentation de Talma et de Mme. Valmonsey, avait attiré au théâtre des Arts une foule si grande, que quelques minutes après l'ouverture de la salle, toutes les

places étaient prises. Les couloirs, les corridors, les coulisses mêmes, étaient encombrés, et la place de la comédie se trouvait couverte d'une multitude que les gendarmes étaient obligés de faire refluer vers les rues adjacentes. Chacune des représentations de Talma est une époque pour notre ville, et semble être une conquête pour ceux qui en jouissent.

Tout éloge sur la manière dont il a rendu le rôle si profondément tragique d'Oreste, deviendrait fastidieux : il suffit de dire qu'il y a été lui-même. Il est à regretter, il faut l'avouer, que la foule excessive qui s'était portée au théâtre, pour jouir de cette belle représentation, ait contribué à nuire à son effet prodigieux. Des interruptions occasionnées par les contestations des spectateurs qui éprouvaient trop de gêne, se sont quelquefois renouvelées dans les momens les plus intéressans. La prévoyance de l'administration qui se trouve si rarement en défaut, aurait dû nous épargner cet inconvénient, mais il est impossible de songer à tout à la fois, et de résister à toutes les sollicitations d'un public avide.

Mme. Valmonzey a déployé dans *Hermione* des moyens vraiment tragiques. Elle a marqué avec beaucoup de talent des oppositions heureuses, des transitions naturelles. Ce rôle est si pénible à soutenir, il exige tant de force continue, que l'on a plus convaincre, en voyant Mme. Valmonzey le remplir aussi bien, de tout ce que vaut déjà cette jeune actrice dans une carrière qui vient à peine de s'ouvrir pour elle.

Talma et Mme Valmonzey ont été demandés avec enthousiasme à la fin de la pièce. Une pluie de couronnes est tombée de toutes les loges à leurs pieds. Elles ont été reçues avec une modeste satisfaction, qui a prolongé les applaudissemens dont toute la salle retentissait. Talma peut accepter sans hésiter toutes les couronnes que l'on décerne aux grands talens ; il n'en fut jamais de plus légitimes.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL

OFFERT A UN GARDE NATIONAL.

Treizième liste. — Souscripteurs : MM.

Bernaud, can.—Lemoine, idem.—Malisset, idem.—Lefeure, idem.—Lecouturier.—Villeneuve.—Pesnel.—A. Hermier.—Chauveau le jeune, capor.—M. Lunel.—G. Link.—Prevost aîné.—A. Hesdin.—Maillard, vétéran.—Cacheux père.—Z. Cacheux.—Lenain père.—Lenain fils.—Masson.—J. Laiguel.—Benoist.—Questel père.—Questel fils.—Bellet gren.—Dautrème.—J. P. Buisson, gren.—N. Lhomtel.—Belle.—Bourcy neveu, chas.—P. Huet, idem.—Lemercier.—Delattre, vétéran.—Firmin.—Capon le jeune, gren.—E. Belloncle.—J. Blondel.—L. P. Fouquet.—Denis l'aîné.—C. Denis.—Mathieu, gren.—Desfosse, chas.—Delbreton, ex-gren.—J. B. Lefebvre, ex-offic.—N. J. Vignerot, gren.—Auquetin.—Gueret fils.—Feret.—Lestiboudois.—Saint-André, gren.—L. Rouas.—Hoault.—Guillot jeune.—L. Delosierre.—M. Coquillot.—Viellot, capor. de gren.—H. Lasnon.—H. Laissus.—P. Devernieux, vétéran.—Brout, gr.—Moucheler, sap.-pomp.—F. Pallain, serg.-major.—Guerais.—Feré.—Tonné.—Lostin.—Cardin.—D. Maquart.—J. Sa'ts.—M. Méréson.—Flambart, ex-serg. de gren.—Alphonse Gautier, gren.—L. Billon, serg. de gren.—J. Boucher.—Bourdel fils, gren.—Graffin idem.—Delabarre fils aîné, capor. de chas.—Delabarre fils jeune.—A. Bellamy.—Félix, gr.—Auvray, chas.—Talbot, gren.—L. Morel, chas.—Massop, ex-serg. de chas.—Perrin, chas.—Porgrout, idem.—De Perduville.—Pottet.—Aronx.

88 *Souscripteurs.—Récapitulation jusqu'à ce jour* : 2,398.

(LA SUITE A DEMAIN.)

Commerce et Industrie.

ILE DE CUBA. (SUITE.)

Le tabac, autre produit important de Cuba, est d'une qualité très-supérieure à celui des Etats-Unis ; mais soit que les entraves mises autrefois à l'exportation de cette denrée en aient découragé la culture, soit par d'autres causes que je n'ai point pénétrées, le fait est qu'elle n'en produit que pour sa consommation et celle de l'Espagne, et qu'il n'en est point exporté en feuilles pour l'étranger.

Les côtes de tabac, rebut des manufactures de cigares, sont, il est vrai, exportées en assez grande quantité pour les marchés d'Allemagne et de Hollande ; mais cela ne conviendrait en aucune façon aux marchés de France.

On compte aussi beaucoup de cigares, et ce qui paraîtra extraordinaire et prouve au moins l'indolence des habitans, c'est que l'on introduit en contrebande une assez grande quantité de tabac des Etats-Unis, que l'on manufacture en cigares et que l'on exporte ensuite comme cigares de la Havane.

De ces produits de l'île de Cuba, il n'y a que le coton et le tabac qui soient communs aux Etats-Unis, et d'après ce que l'on vient de dire, il est évident que cette île ne peut en aucune façon suppléer à nos demandes quant au produit que nous tirons des Etats-Unis.

Si, sous ce dernier rapport, l'île de Cuba ne nous présente point les ressources que nous aurions pu espérer sous tous les autres, elle offre à nos manufacturiers et à notre commerce de grands avantages.

Tous nos objets de luxe, nos meubles, soieries, bijouteries, souliers, chapeaux ; nos toiles, nos vins, nos huiles, etc., y sont recherchés, et cette île offre à tous ces produits de notre sol ou de nos manufactures, un débouché considérable, sûr et avantageux. Les quincailleries, verreries, les étoffes légères de coton, et faïences anglaises, ont la préférence sur les mêmes objets de nos manufactures.

Les marchandises de manufacture allemande trouvent aussi un débouché considérable dans cette colonie, et viennent en concurrence avec les nôtres, principalement les toiles, les armes à feu, les verreries, etc.

Toutes ces espèces de marchandises sont introduites en très-grande quantité dans le Mexique et les autres provinces du continent espagnol ; mais elles ne peuvent être transportées de la Havane que par des bâtimens espagnols, ou sous pavillon espagnol. La Vera-Cruz, comme les autres parties de la Côte-Ferme encore soumises à la métropole, est fermée aux étrangers.

Une loi purement municipale et émanée du gouverneur et du cabildo avait permis, aussitôt les différends avec les Etats-Unis, au sujet du droit de tonnage, l'introduction dans ce port de cotons américains et leur exportation, moyennant un léger droit de dépôt. Plusieurs négocians se prévalurent de cette indulgence du gouvernement ; mais, soit que le fret, les droits de dépôt aient rendu ce circuit désavantageux, soit plutôt que la France, n'ayant point défendu dans ses ports l'introduction dans ce port des produits américains provenant des entrepôts d'Europe, on ait trouvé plus avantageux de suivre cette route, il n'y eut que très-peu d'expéditions de ce genre.

Je ne doute nullement que si cette dernière voie eût été fermée au commerce américain, la France n'eût pu nous procurer par la Havane tous les coton que peuvent demander ses manufactures, avec un avantage immense pour son commerce et sur-tout pour sa navigation.

toute domination étrangère et la tenacité dans la résistance.

Les barons anglais furent vaincus et non domptés. Ils n'oublièrent pas leurs institutions et les antiques libertés saxonnes; et toutes les fois qu'ils purent élever la voix, ce fut pour les réclamer. Tant de constance frappa les normands eux-mêmes; ils virent bien qu'il y avait au fond de ces institutions si chéries, si fortement revendiquées, quelque chose de bien satisfaisant pour la nature humaine, et tel en fut le pouvoir sur ces âmes généreuses qui s'unirent aux anglais pour les reconquérir.

Une première tentative eut lieu sous Henry Ier.; elle fut heureuse, et les barons obtinrent cette charte de 1195, qui abolit des sujétions avilissantes, et met à la place les droits les plus précieux de la liberté.

Cette charte fut rendue commune à la Normandie et à l'Angleterre: étrange résultat des rigueurs de Guillaume-le-Conquérant contre les institutions d'Edward; sa politique aveugle et passionnée contribua puissamment à naturaliser en Normandie les libertés qu'il avait si sévèrement proscrites en Angleterre!

Les circonstances étant devenues plus favorables aux rois, Henry Ier. lui-même et ses successeurs, firent tous leurs efforts pour abolir cette charte. Ils en supprimèrent tous les exemplaires, et l'on dit qu'il n'en était échappé qu'un seul, oublié au fond du chartrier d'une abbaye, lorsque, sous le roi Jean, les barons anglais se soulevèrent de nouveau pour réclamer encore les anciennes franchises de la nation.

Alors reparut la charte de 1195, et ce fut sur ses dispositions que fut calquée la *grande charte* qui, mise aussitôt sous la sauve-garde du caractère national, et placée dans toutes les âmes, à l'abri des coups de main de la violence, assura désormais et pour toujours la liberté de l'Angleterre contre les tentatives du pouvoir et des factions intérieures, et contre les invasions étrangères.

NAUFRAGE.

Le Charles-Mill, se trouvant le 11 mai 1822, à l'embouchure de la rivière d'Ougli, eut une route heureuse jusqu'au 14. Ce jour-là il fut assailli d'un ouragan du S-E, accompagné d'une lame affreuse; le *Charles-Mill* fatiguait extrêmement et faisait beaucoup d'eau, les pompes ne cessèrent de travailler jusqu'au samedi 16, sans qu'on parvint toutefois à tenir la cale franche. Le dimanche 17, il devint évident que malgré tous les efforts, le vaisseau était sur le point de couler bas. Le capitaine prit donc les mesures nécessaires pour sauver son équipage; les ancres furent coupées et les bateaux préparés, mais la grosseur épouvantable de la mer, ôta toute idée de les mettre à l'eau. Pour surcroît d'infortune, la lame horrible qui déferlait sans cesse sur le *Charles-Mill*, s'opposait à ce qu'on ouvrît les écoutilles, pour jetter la cargaison à la mer et alléger ainsi le navire; enfin le cutter, la meilleure embarcation qu'on eût à bord, fut emporté. Aucune description ne saurait dépeindre la situation critique des malheureux qui attendirent leur dernier instant pendant toute la nuit du dimanche.

Le lundi matin, vers cinq heures, en voulant ouvrir une petite écoutille, le vaisseau déja plein d'eau coulait bas; la terreur, le désespoir se peignirent sur tous les visages. La seule ressource était de mettre les embarcations à la mer; le grand bateau se brisa dans l'opération. On descendit ensuite un petit canot suspendu au-dessous de la poupe; il reçut une femme, son enfant et quatre ou cinq hommes; mais au moment où on l'amenait, il chavira; la femme, l'enfant et deux matelots y perdirent la vie.

Il restait pour toute embarcation un bateau petit, vieux et en si mauvais état, que personne n'osait s'y confier. Enfin, le second officier et un cipasse y descendirent, et le capitaine, assisté de plusieurs autres personnes, coupa les palans, mais un des bordages était défoncé avant qu'il eût pu passer la hanche du navire. Le bateau alla bientôt en dérive; heureusement des individus à bord du *Charles-Mill* coupèrent des citrouilles suspendues à la poupe; le second officier parvint à les recueillir, et à sauver en même tems les canonniers, deux matelots et un mousse.

Cependant le bateau se trouvait à une certaine distance du navire. Le capitaine, voyant qu'il restait peu d'espoir de sauver ce dernier, non plus que sa cargaison, sauta pardessus le plat-bord, et se dirigea à la nage vers le bateau, qu'il parvint à entrer avec l'aide de ceux qu'il portait.

Le lundi 20 mai, à 8 heures moins quelques minutes, le *Charles-Mill*, coula bas avec les soixante-six personnes réfugiées sur sa poupe; quatre minutes après, tout avait disparu. Les sept infortunés, à bord du canot petit et frêle, à quatre ou cinq cents milles de la terre la plus proche, abandonnés aux fureurs d'une mer courroucée, sans autres vivres que quelques citrouilles, et dénués même d'un compas pour se diriger, mirent le cap au vent et à la mer, courant au nord, dans l'espoir de rencontrer quelque navire ou terre. Ils continuèrent à marcher dans cette direction jusqu'au 25, que se trouvant à quelque distance au large de la pagode noire (*black pagoda*), ils découvrirent, avec une joie extrême une voile; à 11 heures et demie, ils allongèrent le *Scythe*, brick français, dont le commandant les accueillit avec beaucoup d'humanité, et leur prodigua tous les soins. Ce fut la providence qui les poussa de ce côté, car exposés depuis cinq jours dans un bateau découvert, delabré à chaque instant, inondés; sans eau, sans provisions et sans compas, et n'ayant pour toutes provisions que quelques citrouilles; ils se trouvaient dans un tel état de faiblesse, qu'un jour de plus dans cette situation, eût été le dernier pour tous. (*Extrait du Journal des Voyages.*)

MACÉDOINE.

— Un commerçant qui se trouvait vendredi dernier à la halle aux toiles, a été *empoigné* par ses *empoigneurs* naturels, pendant qu'il s'occupait d'affaires. On prétend que c'est pour avoir manqué à l'appel du poste pour lequel il avait été commandé.

—La note suivante a été publiée dans les *Affiches de Bordeaux*, comme pouvant servir d'avertissement aux jeunes pilotins qui, à bord des bâtimens, sont chargés du soin de l'habitacle qui renferme la boussole:

» Le pouvoir magnétique de l'aiguille d'un compas se détruit ou change, étant touché par le jus d'un oignon. Ce fait peut sembler frivole ou ridicule; mais recherché avec soin, il pourrait conduire à des conséquences aussi étonnantes que l'aimant lui-même. »

Voilà une nouvelle propriété de l'oignon découverte encore à Bordeaux, pays de Montaigne et de M. de Marcellus. L'ail, probablement, a une influence aussi directe sur l'aimant. Le barde de la Réole a raté celle-là; mais à la seconde édition il sera plus heureux.

—Les auteurs de plusieurs désordres du jour ont, dit-on, changé d'état, et se sont mis dans la justice. Nous pouvons assurer, pourtant, qu'ils ne seront jamais *avonés*.

— M. de Boynes qui s'appelait Bourgeois de son nom de famille, fut renvoyé du ministère en 1775. Il était d'un caractère plus sévère qu'intègre, plus défiant qu'actif. On ne l'aimait pas, et à la nouvelle de sa chûte prochaine, on composa contre lui plusieurs vaudevilles, dans lesquels nous citerons celui-ci:

« On rit du ministre *Bourgeois*
» Que chacun abandonne,
» Pour n'avoir, dans tous ses emplois,
» Fait plaisir à personne.
» Je crois que c'est injustement
» Que si fort on le fronde;
» Car il va faire, en s'en allant,
» Plaisir à tout le monde.

C'est bien de M. Boynes qu'il est question ici. Il est bien de le rappeler,

« Car nos lecteurs pourraient néanmoins s'y tromper. »

— Il est question, au Havre, d'une paire de pistolets qui doivent aller à la même adresse que le fusil pour lequel on souscrit à Rouen, chez M. Henry Duhamel. La souscription sera ouverte incessamment au cabinet littéraire de Mme. *Labours-Lemoine.*

SPECTACLES. — Théatre des Arts.

Régulus. — Troisième Représentation de Talma. — Mlle. Valmonzey.

Rien ne prouve mieux la fécondité et les ressources inépuisables du talent de Talma, que le rôle de *Régulus*. Ce caractère est unique à la scène : il a fallu tout créer pour le représenter avec vérité et aucune de ses nuances ne rappelle les rôles dans lesquels notre grand tragédien ; s'est montré. mais le captif de Carthage se trouve pendant tout le drame à peu près dans la même situation. C'est toujours un père aux prises avec le devoir d'un citoyen, ou un citoyen luttant contre les sentimens d'un père. Il fallait des moyens immenses dans l'acteur, pour varier l'uniformité qui pouvait résulter de cette circonstance, et bien de l'art dans le poète pour cacher la monotonie du sujet. Le génie de l'un et de l'autre a pourvu à tout ; et l'on peut avec raison appliquer à Talma l'épigraphe même de la pièce : *Mens prævia Regulo.*

Madame Valmonzey a eu des mouvemens pathétiques dans le rôle d'*Attilie*. En seconde scène du troisième acte, où sa piété filiale lui inspire le désir d'accompagner son père dans les cachots de Carthage, a excité mieux que des applaudissemens : elle a attendri, parce que Mme. Valmonzey a des momens d'abandon où elle oublie jusqu'aux leçons de l'art, pour ne dire que ce qu'elle sent elle-même. C'est là les fruits de la bonne école ; ou plutôt c'est la nature. L'entrée de cette belle actrice a été applaudie ; et qu'elle ne s'y trompe pas, c'est une grande faveur à Rouen pour les nouveaux artistes ; mais Mme. Valmonzey a déjà obtenu droit de bourgeoisie dans notre ville.

Les sentimens nobles exprimés dans cette tragédie, ont été vivement accueillis. Ce beau vers :

« On détruit une armée, un peuple est immortel ! »

a produit une sensation générale. C'est l'effet de toutes les grandes vérités exprimées noblement. Mais ces applaudissemens, pour être toujours mérités, sur-tout quand Talma parle, n'en sont pas moins indiscrets. C'est au milieu des plus belles tirades, dans l'endroit le plus pathétique des scènes les plus remarquables, que l'on entend d'éternelles mains tout interrompre, pour couvrir, par un bruit affreux, la voix d'un acteur dont tous les vrais connaisseurs recueillent avidement les paroles. C'est faire preuve d'enthousiasme, sans doute ; mais ce n'est pas faire preuve de goût.

Il est juste de féliciter Ernest sur quelques passages déclamés avec naturel et énergie. Sa mémoire sur-tout n'a pas failli. On ne peut pas en dire autant de nos autres acteurs ; mais ils n'en ont pas moins rivalisé de zèle, et quelquefois même de talent. Chardon, Astruc, Pougaud faisaient des sénateurs. Le public a vu avec plaisir ces artistes contribuer, du mieux qui leur a été possible, à donner un certain *decorum* au sénat du peuple-roi.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL

OFFERT A UN GARDE NATIONAL.

Onzième Liste. — Souscripteurs : MM.

Lesage, capor. de can. — A. Sereville. — C. Renault. — P. Mulot. — Ouin, gren. — Hommet — Chauvet, chas. — Fouquier, chas. — E. Laurent, gren.

9 *Souscripteurs.* — *Récapitulation jusqu'à ce jour* : 2,157.

(La suite à demain.)

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

MOUVEMENT DU 24 AU 25.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Pélagie, c. Boissaye, de 19 tonn., v. d'Honfleur, ch. d'eau-de-vie.

Le brick le César, c. Juhel, de 55 tonn., v. de Rotterdam, ch. de garance, céruse.

Le sloop l'Eugénie, c. Gondouin, de 28 tonn., v. de Londres, ch. d'outils, plomb et planches.

Le sloop la Marie-Marthe, c. Pognon, de 29 tonn., v. d'Honfleur, ch. de cidre.

Le sloop l'Agile, c. Frigoult, de 24 ton., v. de Dunkerque, ch de houille.

Le sloop le Jeune-Henry, c Daniel, de 20 tonn., v. de Barfleur, ch. de coton filé.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La goëlette anglaise Liberty, c. Aldridge, all. à Londres, sur lest.

Le chasse-marée la Marie-Anne, cap. Cointo, all. à Bordeaux, sur lest.

Le sloop le Saint-Jacques, c. Poitevin, all. à Caen, ch. de plâtre, fayence, alun.

Le brick le Pierre, c. Chevallier, all. à Saint-Brieux et Légué, ch. de pierres meulières.

Le sloop l'Elisabeth, cap. Gosse, all. au Havre, ch. terre à snore.

Le sloop le Zelé, cap. Georgette, all. à Cherbourg, ch. épicerie

Le sloop le Jeune-Henri, cap. Daniel, all. à Barfleur, sur lest.

Le chasse-marée la Bonne-Désirée, c. Quivoron, all. à Bordeaux ; sur lest.

Le chasse-marée la Marie-Josephe, cap. Mahé, all. à Marennes, sur lest.

PORT DU HAVRE.

Le sloop l'Adélaïde, cap. Verucces, ven. de Rouen, ch. plâtres

Le sloop la Belle-Rose, cap. Lucas, ven. de Rouen, ch. plâtre.

Le sloop, la Petite-Louise, cap. Germain, ven. de Rouen, sur lest.

Le trois-mâts américain le Marmion, cap. Hawkins, ven. de New-Yorck, ch. coton.

Le trois-mâts la Henriette, cap. Dejoli, ven. de Bourbon, ch. sucre café.

Le sloop l'Auguste, cap. Banbine, v. de Rouen, sur lest.

Le sloop la Rosalie-Louise, c. Potel, ven. de Rouen, ch. bois.

La goëlette la Philippine, cap. Corset, ven. de Rouen, ch. blocs.

Sont sortis,

Le sloop l'Hirondelle, cap. Topsent, all. à Rouen, ch. tabac.

Le trois-mâts américain le Lewis, cap. Skiddy, all. à New-Yorck, ch. balotage.

La goëlette américaine le Messenger, cap. Basin, all. à Bordeaux, sur lest.

Le sloop l'Elisabeth, cap. Duhamel, all. à St.-Valery-sur-Somme, ch. potasse.

Le brick anglais l'Alonso, cap. Baker, all. à Londres, sur lest.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Hâvre, le 22 mars.

12 surons cochenille grise, à 28 f. acq.
118 sacs café St-Domingue, à 1 fr. 91 cent. 1/4. dito.
60 milliers dito dito, à 1 f. 90 c. dito.
117 balles coton Georgie, à 1 f. 90 c. d°
50 dito dito Louisiane, à 1 f. 46 c 1/4 dito.

PORT DE MARSEILLE.

Du 15 au 16, sont entrés:

Les Trois-Amis, cap. Thuro, ven. de Gorée. (Sénégal.) — Le Pierre, cap. Rebuffa, ven. de Saint-Denis.

PORT DE QUILLEBEUF.

23 *et* 24.

Sont montés à la marée :

L'Auguste, cap. Delaunay.

Sont arrivés de Villequier :

La Nymphe, cap. Leconniat.
La Georgette, cap. Salot.
La Bonne-Mère, cap. Mounier.
Le Jérôme, cap. Pechot.
Le Requin, cap. Sézé.
Le Succès, cap. Martin.
La Victoire-Bien-Aimée, c. Mazurier.
L'Elisabeth, cap. Larcheveau.
La Marie-Louise, cap. Picot.
La Pélagie, cap. Dupont.
L'Amitie, cap. Dillon.

Sont montés et posés :

Le Messager, cap. Vagnon.
Le César, cap. l'Hermite.
L'Aimable-Société, cap. Darlan.
La Bonne-Mère, cap. Guillot.

(*Vent d'Ouest, petit frais.*)

PORT DE DUNKERQUE.

Sont entrés en ce port les navires ci-après :

Le 21, the Winstindute, anglais, c. Borris, ven. de Douvres, avec 23 chevaux.

L'Ernest, cap. Bessac, ven. de Morlaix, avec beurre et miel.

BREST.

Dans la nuit du 9 au 10 mars courant, un navire américain, la *Sybille*, parti récemment du Havre, avec un chargement considérable de denrées et marchandises françaises qui avaient reçu la destination de Charleston, a naufragé sur la côte de Correjoux, à une lieue, à peu près, en mer. Des dix-sept hommes qui composaient l'équipage, quatre seulement ont eu le bonheur de se sauver sur les débris du bâtiment. Peu d'objets sont venus à la côte, et la plus grande partie de la cargaison parait avoir été portée au loin par les vents qui régnaient. Néanmoins, toutes les précautions ont été prises pour garantir du pillage ce que la marée pourrait encore jeter sur le rivage, et des secours de tout genre ont été prodigués aux malheureux naufragés.

— Dans la nuit du 7 au 8 de ce mois, le chasse-marée l'*Espérance*, d'Etel, s'est perdu corps et biens sur les rochers de Syon.

NOUVELLES DE MER.

Le navire l'Alexandre, cap. Lefebvre, armateurs MM. Evriès frères et comp., est arrivé le 25 janvier en la ville des Palmes (Grande-Canarie), d'où il allait repartir pour Maranham.

— Par lettre de Brest, du 17 courant, MM. Rivière frères, apprennent l'heureuse arrivée audit lieu, du navire l'Achille, cap. Bonzans, parti du Havre le 13 de ce mois.

— La chasse-marée les Trois-Maries, sorti de Rédon avec un chargement de bois de construction, a fait naufrage le 7 mars, au Bois-Vinets, côte de Croix-Vic, près des Sables. Le navire et la cargaison sont entièrement. L'équipage a été sauvé.

— Les Trois-Frères, cap. Legal, sorti de St.-Brieux avec un chargement de fer, a péri sur la pointe de l'Isle-Dieu ; une grande partie de la cargaison a été sauvée. L'équipage a péri.

— Le brick le Glaneur, cap. Carousin, all. de Bordeaux à Morlaix, avec un chargement d'avoine, est entré de relâche forcée à St.-Malo, ayant eu la mèche de son gouvernail emportée et son grand mât de hune cassé. Il a une forte voie d'eau. On le déchargeait pour le réparer.

AVIS DIVERS.

N°. 57. — Samedi prochain 29 mars, à neuf heures du matin, devant la porte d'une maison sise à Rouen, rue Frigori, Me. Gallet, Commissaire-Priseur, procédera à la vente des MEUBLES, EFFETS et MARCHANDISES, dépendant de la succession du sieur Collet, en son vivant marchand tailleur.

Ce mobilier se compose :

D'une grande quantité de coupons de drap de toutes longueurs, et de coupons de gilets de toutes espèces.

De chaises, tables, commodes, comptoirs, un très-beau poêle à colonne de cuivre, glaces, une chifonnière en acajou ; lits complets, linge de corps, de lit et de table ; une jolie montre en or, et divers autres objets.

N° 58. — Mme Pouzer-Hérard, successeur de M. Fleury, son aïeul, fait savoir qu'elle peut, par un efficace et antique secret de famille qu'elle seule possède, et par un attouchement prompt et léger, et sans douleurs, guérir à l'instant et pour la vie tous maux de dents, en prévenir ou arrêter la carrie, faire disparaître les fluxions, donner à la bouche la propreté et la santé. Elle nettoie aussi les dents, et guérit les indigens *gratis*.

Sa demeure est rue des Bonnetiers, n° 47.

N° 59 — VIN DE MALAGA première qualité, à vendre rue de la Madeleine, n° 4, près la rue Grand-Pont.

No. 60. — Dépôt de BODRUCHE pour détruire les cors et durillons, préparée avec le dyachylum et la joubarbe, est d'après l'expérience, le meilleur résolutif, dès le moment qu'on en fait usage. L'on éprouve un soulagement très-sensible. Comme elle est imperméable, elle n'a point les inconvéniens des toiles et des taffetas, à travers lesquels transudent les onguens qui salissent et gâtent les bas.

Elle est extrêmement mince et très-agglutinative, de sorte qu'elle s'adapte sur les doigts avec la plus grande facilité, et que l'on n'a pas besoin de la recouvrir pour la maintenir. Le linge, ou tout autre chose que l'on ajouterait, ne ferait que gêner en augmentant le volume du doigt.

Ce dépôt se trouve, à Rouen, chez le sieur Chevillard, perruquier-coëffeur, place Notre-Dame, n° 16.

AVIS.

C'est par erreur que, dans notre numéro d'hier, les navires ci-après ont été portés au nom de M. *Fauquenoy* : ils sont à la consignation de M. VIARD.

Le Superbe, c. Hulbron. — Le Jérôme, c. Péchot. — La Cousine, c. Thevy. — L'Heureuse-Alliance, c. Brizard. — L'Hélène-Marie c. Jourdan. — L'Aimable-Victoire, c. Hauteaud. — La Marie-Joseph, c. Mahé. — La Petite-Ernestine, c. Salvy. — L'Alerté, cap. Coëdel. — L'Anne-Marie, c. Laurent. — Le Jeune-Mentor, c. Dano. — L'Elie-Marie, c. Chrétien. — Le Bon-Retour, cap. Pouzeau. Le Laurier-Pacifique, c. Lemoritillon. — L'Enfant-Prodigue, cap. Lehrbas. — L'Ange-Marie cap. Legallic. — L'Aimable-Victoire, cap. Legloahec. — Le St-Etienne, cap. Zerbo. — Les Deux-Amis, cap. Chevallier. — Le Petit-François, cap. Guérin.

C'est également par erreur que le navire hollandais Charles-Patruck-Godard, cap. H. G. Ouwband, ven de Rotterdam, a été annoncé hier à l'adresse de M. Pellecat ; ce navire est à la consignation de M. Chennel aîné, et au bureau de M. J. Pellecat courtier-interprète.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,

Jouissance du 22 Sept. 1824.

77f 90c 78f 77f 95c 78f 77f 95c 78f 78f 5c 100

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,

Jouissance du 22 Sept. 1824.

Ech. du 22 Mars 1825, fin. 8 2 99f

1825, 9 4 98f 60c 65c

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p. °/o

Avec lots et primes.

Jouissance de Decembre 1824

1000f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,

Jouissance du Janvier 1824.

SPECTACLES DU 25 MARS.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures.*)

Pour l'avant-dernière représentation de M. Talma, premier acteur tragique du Théâtre Français.

CRISPIN MÉDECIN,

Comédie en 3 actes de Hauteroche.

La première Représentation de

FALKLAN,

ou LA CONSCIENCE,

Drame nouveau en 5 actes, de Leya.

M. Talma remplira le rôle du *Comte de Falkland*.

— *Blower*-Casanouve. — *Caleb, Secrétaire du Comte*-Roche — *Andieros, Chapelain du Château*-Duruisseel. — *Tom, domestique*-Mouchot.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

MERCREDI,

26 Mars 1823.

N°. 112 — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

DÉBATS ENTRE DIVERS OISEAUX.

Le Paon. — Sans vouloir m'arroger ici l'empire de la beauté, et le respect que doit me mériter la noblesse de ma race, je puis dire, je crois, que je suis le roi des oiseaux.

L'Oie. — Et pour qui donc comptez-vous l'aigle ?

Le Paon. — L'aigle est un tyran, et non pas un roi : il règne par la force, et je ne veux régner que par la majesté et la bonté.

L'Oie. — Oui, vous appellerez *bonté*, l'impuissance d'être méchant.

Le Paon. — Plaisante argutie ! Une oie qui parle métaphysique !

L'Oie. — Croyez-vous donc, quand j'aurais raison, que ce serait la seule fois qu'une oie eût fait prévaloir son opinion au conseil ? A Rome, nous autres oies, tout *oies* que nous sommes, nous triomphions à l'égal des consuls.

La Pie. — Oh ! vous triomphez quelquefois encore comme à Rome.

L'Oie. — Nos cris n'ont-ils pas sauvé le Capitole ?

La Pie. — Oh ! vos cris ne le sauveront plus. Votre tems est passé. On vous mange aujourd'hui, et voilà tout.

L'Oie. — Qui nous mange, s'il vous plaît ?

La Pie. — Eh ! parbleu, tous ceux qui aiment l'oie !

Le Dindon. — Messieurs et mesdames, je trouve que vous vous emportez là fort mal-à-propos. L'empire du monde des oiseaux n'est pas plus l'appanage du confrère le *Paon*, que le triomphe consulaire n'appartient à la mère l'Oie.

L'Oie et le Paon. — A qui donc sont-ils dus ?

Le Dindon. — A moi !

Tous. — A vous ?

L'Oie. — Il est orgueilleux comme un paon.

Le Paon. — Il est bête comme une oie.

La Pie. — Eh ! d'où venez-vous, frère dindon, pour être si vain ?

Le Dindon. — D'où je viens ? Mais je suis originaire des Indes, comme mon nom vous l'indique. Les jésuites m'ont amené en France.

La Pie. — Quelque jour peut-être vous leur rendrez la pareille.

Le Dindon. — Je ne le crois pas : on a chassé les jésuites, mais on a gardé les dindons ; ce qui prouve que nous pouvons vivre les uns sans les autres. Mais c'est bien fait : ils ne nous avaient importés en France, que pour nous manger eux-mêmes sans conscience.

La Pie. — Sans conscience, je le crois. Où auraient-ils pris de la conscience pour vous manger ? Ils vous auraient plutôt mangé sans truffes, qu'avec de la conscience.

L'Oie. — Mais, sans vous interrompre, ni sans choquer aucun amour-propre, dites-moi, je vous en prie, avec quelles plumes s'écrivent les plus belles choses ?

Le Paon. — J'en conviens, avec des plumes d'oie.

La Pie. — Mais avec quelles plumes écrivent les barbouilleurs du *Drapeau-Blanc*, de la *Gazette*, de la *Foudre* et de la *Quotidienne* ?

Le Paon. — J'en conviens encore, avec des plumes d'oie.

Le Dindon. — Mais vous, Margot la Pie, qui avez le verbe si haut, d'où vous vient cette jactance ?

La Pie. — Cette jactance me vient de ce que j'ai ongle et bec. Je n'étale pas comme vous un jabot magistral, une démarche de conseiller-d'état. Je ne montre pas comme tant d'autres, la sottise de la suffisance, et l'insuffisance de la sottise ; mais j'ai des ailes pour voler, et des yeux pour y voir. Je n'ai pas le plumage de monseigneur le Paon, mais je n'en ai pas non plus la lourdeur. Je n'ai pas la blancheur d'une oie, mais je ne suis pas renommée pour ma bêtise et mon insignifiante candeur.

Tous. — Ah ! l'insolente ! empoignons-la, tuons-la et mangeons-la.

La Pie. — *M'empoigner* ? Mais vous n'avez pas de serres. Me manger ? Mais vous allez être mangés vous-mêmes. Vous ne voyez donc pas, depuis un quart-d'heure, ce renard qui, caché derrière un rocher, va fondre sur vous. Le voilà. Allons, roi des oiseaux, règnez donc ! Voyons, triomphateur du capitole, triomphez. Et vous, compagnons des jésuites, escobardez celui-là ; j'ai de bonnes ailes. Adieu. Le renard vous croque, et je m'envole. Bien du plaisir que je vous souhaite.

AVIS CONCERNANT LA LITHOGRAPHIE DE LA NACELLE.

La censure vient de nous refuser l'autorisation de faire paraître la lithographie que nous avions annoncée à nos abonnés. C'est la troisième qui se trouve proscrite avant de naître. Les épreuves même ont été saisies; et nous en avons été d'autant plus surpris, que nous nous étions attachés à choisir un dessin qui nous mît à l'abri de cette mesure rigoureuse. Mais pour mettre chacun en état de juger combien il est difficile de travailler au goût de MM. les censeurs que nous respectons fort, nous allons reproduire ici la notice qui devait expliquer le sujet de notre malencontreuse lithographie.

« Plusieurs principaux habitans du Havre, transportés à » Honfleur, sur le bateau le *Triton*, se promenaient avec » leurs dames vers une route que deux bas-normands tra- » vaillaient à réparer. Ces pauvres cantonniers n'avaient pas » des tournures fort élégantes. Un des promeneurs le re- » marqua et fit signe au plus vieux des ouvriers de s'ap- » procher ; le bonhomme obéit : Dis-moi, s'écria le fat, » en le retournant avec gentillesse, dis-moi quel est ton » tailleur à Paris ? Non, mais d'honneur, mesdames, je » vous prie de croire qu'il est ravissant, cet habit-là. Le » vieillard, sans beaucoup s'émouvoir, du ton du jeune » homme, lui répond assez lourdement que s'il veut un » habit on peut lui en tailler un. Pendant cette conver- » sation, qui se prolonge un peu, l'autre cantonnier a » disparu. On remarque qu'il est entré précipitamment dans » une chaumière voisine ; il en sort en effet, mais avec » deux fleurets démouchetés à la main, et s'adressant au » fat : Votre air m'avait d'abord fait croire que vous étiez » militaire ; mais la lâcheté avec laquelle vous insultez un » vieillard blanchi par la misère et le travail, m'apprend » que vous n'êtes qu'un faquin. Celui que vous avez ou- » tragé est mon père, et s'il vous reste un peu d'âme, » vous m'en rendrez raison ! Le bel inconnu s'excuse, les » dames fuient, les promeneurs désapprouvent et l'imper- » tinence du fat, et la timidité qui lui succède. Le jeune » cantonnier le quitte en le regardant avec mépris, et » après lui avoir appris combien il est lâche, surtout au- » jourd'hui, d'insulter à l'indigence. »

Ce trait de piété filiale a eu lieu à Honfleur. Le fils estimable qui a vengé ainsi son vieux père de l'impudence d'un fat assez connu, a servi comme maréchal-des-logis dans un régiment de dragons. Un tel sujet, comme on le voit, n'avait rien que de très-moral, et c'est peut-être pour cela qu'il n'a pas été approuvé par la censure.

MACEDOINE.

— L'*Album*, qui renferme toujours des morceaux spirituels et curieux, rappèle, dans sa 135ème. livraison, une chanson que le dindon de Tivoli, M. A. Martainville, publia à la naissance du fils de Napoléon. Nous regrettons de ne pouvoir offrir à nos lecteurs tous les couplets échappés dans cette occasion à la verve bachique de l'Apollon des cabarets ; nous nous bornerons à citer celui-ci :

« Quand dans les sentiers de la gloire,
» Il viendra guider nos soldats,
» Sur le chemin de la victoire,
» De son père il suivra les pas :
» Quel brillant courage il déploie :
» Il sourit au bruit du canon,
» Pon, pon, pon, pon, pon, pon,
» Patapon ;
» Nos vieux soldats, pleurant de joie,
» Diront : *du Grand Napoléon*
» *C'est le garçon !* »

Cette production fut glissée dans une des poches de l'ex-empereur, par un de ses sous-valets de chambre. Napoléon lut la chanson, et envoya au poète quelques bouteilles de gros vin. Personne ne connaissait mieux que lui le penchant et le faible de ceux qu'il récompensait.

— Un riche ignorant reçut un jour l'astronôme Leroy, couché sur une ottomane où il s'étendait en faisant au fils d'Uranie, une foule de questions saugrenues. Vous croyez donc, Monsieur l'astronôme, que la matière se meut toujours dans l'espace. Non, Monsieur, répond avec calme l'astronôme, je crois que souvent elle se meut sur un sopha.

— L'*Apollon* dit, dans son article intitulé *la Lumière*, que M. de la B..... *a une éloquence robuste*. Nous convenons comme lui que l'éloquence qui fait *empoigner*, est une éloquence on ne peut pas plus robuste.

— Le même journal que nous avons eu l'indulgence de ne comparer qu'à Midas, avoue modestement que comme le roi de Lydie, il change en effet, *tout en qu'il touche, en or*. On assure que d'après cette déclaration il sera tenu de publier sous les articles de la *Gazette* et du *Journal des Débats*, avant que ces feuilles ne paraissent.

« Sous ses heureuses mains le cuivre devient or,
» Et l'or devient à rien. »

— Un garçon de douze à quatorze ans, qui avait été élevé jusqu'à cet âge, comme s'il avait été une fille, vient de trahir son sexe aux yeux de quelques personnes qui, jusques-là avaient été trompées par le costume et les habitudes féminins de ce nouvel Achille.

— Depuis quelques jours le sergent Mercier ne s'appelle plus que *le remercié*.

— Un des journaux les plus piquans de Paris, contient cet article que nos lecteurs aimeront à retrouver ici :

« On vient d'enrégimenter un grand nombre de perru- » quiers, sous la dénomination d'employés dans les rondes, » afin de construire des chevaux de frises, de pincer les » ailes de pigeons, de faire la barbe aux champions de la fête » Urgèle, de raser les forteresses qu'ils prendront, et de » faire la queue aux ennemis de la susdite fête, aussitôt que » Don-Quichotte arrivera dans la capitale de ses états. »

Après avoir dit que c'est à l'une des feuilles les plus spirituelles que nous empruntons cette excellente plaisanterie, on ne sera pas surpris d'apprendre que c'est le *Courrier des Spectacles* qui nous l'a fournie.

— On lit l'article suivant dans un exemplaire du tarif espagnol, publié par les cortès en 1821.

« Les animaux vivans, prohibés à l'entrée, les perru- » ques et perruches peuvent entrer, moyennant un droit » de 10 à 25 réaux par tête. »

— M. Plancher, libraire, quai Saint-Michel, n°. 15, vient de publier, par l'effet d'un zèle infatigable, les brochures suivantes :

Discours complets de M. Manuel. Prix :	1 fr.	» c.
Réponse à M. de Martignac.	»	40
Discours de M. Cotillon	»	40
Discours de M. de Choiseul.	»	40
Tableau de la Chambre des Députés.	»	75
Tableau de Chambre des Pairs.	»	75

On peut prendre connaissance de ces ouvrages au bureau du *Journal*.

— Un cruel accident est arrivé mardi dernier, sur le port de Dunkerque. Une forte pierre de taille, hissée à une certaine hauteur, à l'aide d'une grue, est tombée sur un jeune homme de Guines, âgé de 19 ans, qui se trouvait dans un bateau d'où elle venait d'être enlevée. Il a été écrasé et englouti avec l'embarcation.

— M. Horace Vernet, un de nos peintres les plus distingués, est en ce moment au château de Fresnes-sur-l'Escaut, près de Valenciennes.

(*Feuille de Dunkerque.*)

SPECTACLES. — Théâtre des Arts.

Falklan. — Avant-dernière Représentation de Talma.

On a dit qu'il y avait plus d'un grand homme dans César. Il y a aussi plus d'un grand acteur dans Talma. La nature a tant fait pour lui, qu'il ne lui serait peut-être pas possible d'être médiocre dans aucun des genres qu'il essaie. *Falklan* en est une preuve bien frappante. Ce n'est qu'un drame qui offre, il est vrai, des situations fortes, une catastrophe déchirante ; mais le principal rôle, joué par un talent ordinaire, rendrait cette pièce plus pénible qu'intéressante.

Talma seul pouvait lui imprimer un caractère terrible. Là ce n'est plus l'appareil de la scène, les noms imposans de l'antiquité, l'illusion des costumes et des accessoires ; qui viennent captiver les spectateurs, c'est un homme ordinaire qui, sous un costume moderne, dans un événement que l'on peut supposer contemporain, vient déchirer notre âme par le cri de ses remords et l'horreur des tourmens que lui fait éprouver son crime. L'effet produit par *Falklan* a été tel que les applaudisseurs les plus inexorables sont restés oisifs pour cette fois. Il y a, au théâtre, des impressions si vives, si profondes, qu'elles laissent quelquefois après elles un moment de stupeur. Je ne conseille à aucun acteur de jouer *Falklan* après Talma.

Le plus bel éloge que l'on puisse faire à Durnissel, sur la manière dont il s'est acquitté du personnage du *Chapelain*, c'est de dire qu'on la vu, qu'il a été écouté même alors que *Falklan* était en scène. Il a montré de la sensibilité et de la dignité dans un rôle difficile. Roche mérite aussi une distinction flatteuse. Casaneuve savait peu son rôle ; et un rôle mal su, est bien près d'être un rôle mal joué. Cependant cet acteur qui a un vrai mérite dans son emploi, a eu des momens naturels, malgré l'hésitation qu'on remarquait dans son débit.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL

OFFERT A UN GARDE NATIONAL.

Douzième Liste. — SOUSCRIPTEURS : MM.

Fauno, can.—Lemoine, brig. des sold. du train.—E. Duboe, sold. du train.—M. Duboe, idem.—Lepeuple, idem.—Mauger, idem.—Barreau.—Chaveton, chas.—C. Cuvelier.—Mogniery, ex-adj.—Levasseur, capor. de chas.—Lachanssée, chas. de l'anc. garde.—J. L. Boché, ex-chirurg. de marine.—Poils de Saint-Thomas.—Cretteron.—Lefeux, [illegible]—Anthome, chas.—D. Piquerd, gren.—J. Doesnel fils aîné.—Delamarey, ch.—Adam.—Colette.—Lecombe, gr.—Lefèvre-Alexandre, ex-offic.—Rousel-David, ex-serg.—Papillon, chas.—Gaillard, carel.—N. Carey, chas.—Duqueanay-Cheron, gren.—Bouste, idem.—Godellier, idem.—Lirondelle, Vasseur, électeur.—Grénet père, électeur.—Fresnard l'aîné, gren.—Pinel-Fournier, chas.—J. Laine, chas.—Dhoneult père, vétér.—Bout.—Gourrenneau, chas.—Coupigny, idem.—Hapin, gren.—A. Desgrilles, chas.—L. Beliard.—Mare, chas.—N. F. Lefebvre, vétéran.—N. F. Lefebvre fils, chas.—N. Delamare.—F. Delamare.—Brunel.—Z. Picard.—Bachelet-Picard.—A. Tassel-Picard.—D. Hemery.—P. Hemery.—L. Desouet.—F. Vimont.—Labey fils.—J. Dupin.—A. Pouver, maréch. des log. chef, d'Yvetot.—C. H. Poret.—P. A. Conêt.—E. Poret.—Hebert.—A. Cessant.—L. Normand.—P. L. Couillard.—A. Gaustan.—Chemin, chas.—J. Bervin-Blondel, anc. mil.—Daniel.—N. Leperant, ex-serg.—Boullé.—Martin.—Fontaine, gren., cassé par ordon.—Loisel, cav.—Augrand-Leprieur, cav.—William Dibous.—D. Dannequin, ex-serg. d'artillerie de mar.—R. Rasse.—G. Dupont.—Brunet, ex-adj. de l'anc. garde.—Fontaine.—Brillange.—R. Hussse.—M. Mariel.—Gondelin.—Vanzty.—T. Heude.—Hayem, gren.—P. A. Giel, sous offic.—Bouyier, capor. de ch.—N. Gondemar, gren.—J. Gondemar, serg.—Boël.—B. Bretteville.—N. Bertin.—Godehin, ex-maréch. des logis.—Trocque aîné.—Feer, gren.—Drouet.—P. Lemire.—Ferdeville.—Jacquemin aîné.—A. Mouton.—Mirande fils.—Hugonin.—L. Sement.—Panis.—Roberge.—Mary.—Bonnamy.—Poix, pomp.—Dodeman.—A. Carbonnier.—P. Croché.—J. Demberville.—G. Pain, sap.-pomp.—Crignon.—Matry.—A. Cayet fils.—Hutel, gren.—Nehou, capor. de gren.—G. Hauvel.—F. Toutain.—A. Auber, chas.—J. B. Carpentier.—Ecorcheville aîné.—Ecorcheville jeune.—D. Osmont, chas.—H. Dieu, ex-chas.—Decaens aîné, gren.—B. Leravasseur.—H. Manuel, maréch. des logis.—J. Lecomte, de Caen.—T. Lecomte, de Caen.—Bonnière fils, de Caen.—A. Michel.—Ramard.—Jolibois, ex-march. des logis du 1er. hussard.—Ferrand.—Bruchet.—Taburet fils, chas.—J. Malliard, chas.—A. Auquetil, sous-lieut.—P. Fortier, chas.—P. Blot.—Thierry.—Vorillon.—Vincent.

153 *Souscripteurs.—Récapitulation jusqu'à ce jour* : 2,310.

(LA SUITE A DEMAIN.)

Commerce et Industrie.

ILE DE CUBA.

Les principales productions de Cuba, sont le sucre, le café et le tabac. Le sucre de Cuba est d'une excellente qualité, et la quantité exportée de la Havane, en 1820, s'est élevée à la somme de 6 millions de dollars. Le nombre des sucreries est considérable ; elles sont généralement possédées par des Espagnols, parce que ce genre d'établissement demandant des capitaux très-considérables, il y a peu d'étrangers réfugiés à Cuba, en état d'entreprendre ce genre de culture.

Celle du café, ou plutôt l'établissement d'une cafeterie, demande peu de capitaux. Cette culture était très-négligée, ou pour mieux dire il n'y avait point de cafeteries dans l'île de Cuba, avant les malheurs de Saint-Domingue ; bien loin d'exporter du café, à peine l'île en fournissait-elle suffisamment pour la consommation de ses habitans. Quelques malheureux colons de Saint-Domingue, échappés aux désastres et à la ruine de cette brillante colonie, ayant cherché refuge, et trouvé asile à Cuba, y apportèrent, en retour de l'hospitalité qu'ils y reçurent, leur activité, leur industrie et leur courage ; n'ayant que peu ou point de moyens, ils s'adonnèrent à la culture du café. Dans peu d'années les espagnols virent, avec étonnement, s'élever au milieu des bois, de superbes habitations, et sortir une quantité considérable de café de ces quartiers éloignés, et auparavant presqu'ignorés, où les français s'étaient jetés, y trouvant les terres presque pour rien. Ces produits apportés dans les ports de mer, donnèrent au commerce de l'île, une activité jusqu'alors inconnue, et de grands revenus au gouvernement.

Beaucoup de familles françaises réfugiées aux Etats-Unis, encouragées par les succès de leurs compatriotes, vinrent les joindre ; des américains, des anglais, des allemands, suivirent leur exemple, et aujourd'hui le nombre d'étrangers établis dans l'île de Cuba, est presqu'incroyable ; tous ont commencé par établir du café ; et du seul port de la Havane, il a été exporté, en 1820, pour 10 millions de dollars de cette denrée.

Le gouvernement de Cuba, qui auparavant était obligé de tirer plusieurs millions de dollars sur le Mexique, pour payer les frais d'administration, paie maintenant ces mêmes frais, et remet en Espagne annuellement une somme de 3,000,000 de dollars.

Les étrangers qui sont venus s'établir dans cette île depuis 5 à 6 ans, ont, comme les premiers, commencé par planter du café ; mais le café ne rapporte que la quatrième année. Plusieurs d'entre eux avaient vu les avantages que l'on tirait, à la Louisiane et à la Caroline, de la culture du coton, ils pensèrent donc à en cultiver, en attendant la première récolte du café ; plusieurs essais furent fait et se continuent encore dans différens quartiers.

La plante y vient superbe, elle s'élève à une hauteur prodigieuse ; mais rapporte peu ; et loin de donner un profit au cultivateur, elle ne produit pas assez pour payer même les frais de culture, de sorte que quoique le coton soit de première qualité, cette culture a été partout abandonnée, et la quantité de coton exportée est si peu de chose, qu'elle mérite à peine de tenir place dans l'état des exportations de cette colonie.

(*La suite à demain.*)

— Par lettre du 20 courant, M. G. Fontaine, courtier-interprète, apprend que le smack Onderneeming, cap. Veerman, expédié de Rouen pour Hambourg, après avoir perdu un homme, et être

échoué sur les côtes de Hollande (voir notre feuille du 14 courant), y a déchargé sa cargaison qui a été portée dans les magasins du royaume, pour être assainie. Ce navire est maintenant à Terschelling, où, après réparation, il reprendra son chargement, pour continuer son voyage.

S'adresser, au sieur Fontaine, pour plus amples renseignemens.

De chez G. Fontaine.

PORT DE ROUEN.

RÉCLAMATIONS ET CHARGEMENS.

☞ Charg. du sloop *l'Agile*, cap. *Frigoult*, ven. de Dunkerque, chargé de houille, pour la veuve Flary.

Courtier, M. Fauqueux.

MOUVEMENT DU 25 AU 26.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le Sully, de 29 t., c. Beszes, v. de Rotterdam, ch. garance, céruse, fromages.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le galeasse suédois Charlotta, c. Graff, all. à Elseneur et Stockolm, ch vaude, vin, chardons, fruits frais.

Le ch.-m. le Printemps, c. Luco, all. Bordeaux, lège.

La goëlette la Louise, c. Couray, all. à St.-Malo, ch. pierres meulières.

La goëlette anglaise Buckle, c. J. Evans, all. à Cardiff, sur lest.

Le ch.-m. l'Alerte, c. Coudel, all. à Bordeaux, sur lest.

Le ch.-m. l'Aimable-Victoire, c. Hurtaud, all à Bordeaux, sur lest.

Le brick le Frédérick, c. Terrier, all. à Dieppe, ch. plâtre.

Le sloop l'Aimable-Eugénie, c. Liard, all. au Havre, sur lest.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le trois-mâts américain Hespérus, cap. Kerkett, all. à Rio-Janeiro, ch. de blé.

Le brick américain Ninus, cap. Rachetor, all. à Charleston, sur lest.

Le brick américain Dispath, cap. Bugest, all. à la Rochelle, sur lest.

Le trois-mâts américain Elizabeth, cap. Mansfield, all. à la Nouvelle-Orléans, id.

Le trois-mâts américain Pallas, c. Center all. idem idem.

Le trois-mâts américain América, cap. Graves, all. à la Havane, ch. de ballotages.

PORT DE QUILLEBEUF.

24 *et* 25.

Sont arrivés de Villequier :

La Josephine, cap. Croix.
Les Deux-Sœurs-Unies, cap. Baillet.
La Vénus, cap. Gilles.
L'Augustin-et-Pierre, cap. Maillet.
L'Active, cap. Collet.
Les Deux-Amis, cap. Enau.
La Société, cap. Pélion.
L'Étoile du Nord, cap Grégoire.

Sont parmontés à la marée du 25 :

L'Aimable, c. Roy.
Le Jeune-Gaston, c. Rozo.
Le Bien-Aimé, c. Loiseat.
Le Messager, c. Vagneu.
L'Auguste, c. Launay.
Le César, c. Lhermite.
L'Aimable-Société, c. Darlan.
La Bonne-Mère, c. Guillot.
Le Saint-Paul, c. Flambart.
Le Tjalek hollandais Virend Schap, c. Martener.

Sont descendus à la marée du 25.

La Bérenice, c. Goyon.
La Fille-Unique, c. Largouette.
La Constance, cap. Houel.
La Nymphe, cap. Leconniat.
La Georgette, cap. Salot.
La Bonne-Mère. cap. Monnier.
Le Jérôme, cap. Péchot.
Le Requin, cap. Sezé.
Le Succès, cap. Martin.
Le Pêcheur, cap. Michel.
La Victoire-Bien-Aimée, c. Mazurier.
L'Élisabeth, cap. Larchevaux.
La Marie-Louise, cap. Picot.
La Pélagie, cap. Dupont.
La Lise, c. Simon.
La Victoire, c. Logette.
La Marie-Anne-Chérie, c. Quemin.
L'Amitié, c. Dithan.
La Joséphine, c Croix.
Les Deux-Sœurs-Unies, c. Baillet.
La Venus, c. Gillet.
L'Auguste-Pierre, c. Maillet.
Les Deux-Amis, Enou.
La Société, c. Pettion.
Les Trois-Amis, c. Mocaër.

Sont montés à la marée et posés :

L'Union, c. Duboor.
L'Entreprise, c. Poitevin.
L'Adèle, c. Lemarquand.
Le Gustave, cap. Gallien.
Les Deux-Amis, cap. Gardin.
Le Saint-Pierre-Désiré, cap. Allain.
Le Guillaume, cap. Gloria.

Sont arrivés de Villequier :

La Marie-Louise, cap. Ledentu.
Le Saint-Etienne, cap. Clémence.
Le Charles, cap. Coursonnois.
Le Mercure, cap. Cabaret.

Vent Nord, petit frais.

PORT DE BORDEAUX.

Les 18 *et* 19, *sont entrés en rivière*, le Bon-Frère, de Marseille, cap. Bové, ven. de St.-Yago-de-Cuba, à l'adresse de M. Bizat junior ; les navires américains Hunter, cap. Davis, à l'adresse de M. J.-M. Bujac, et Othello, cap. R. Lambert, à l'adresse de MM. Pelletreau et fils, ven. du Havre ; l'Amphitrite, ven. du Sénégal, à la consignation de M. J. B. Dupuch, ayant à bord la cargaison du navire la Nymphe ; la Zélima, cap. Guignot, arm. MM. Jona Jones et fils, ven. de la Martinique.

Le 15, *ont mis en mer*, le Grand-Cérons, cap. Biarnès, all. à la Martinique ; le Bon Père, cap. Tangueray, all. à Saint-Domingue.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, du 24 mars.

30 milliers café Saint-Domingue, à 1 f. 91 c. 1/4, acq.
10 milliers dito dito, à 1 fr. 92 c. 1/2, acquitté.
12 surons indigo Guatimalo, à 15 fr. 75 c., dito.
5 fûts rhum, de 21 d. 1/4 à 21 d. 3/4, à 6 f. 50 c. la velte, dito.
38 balles coton Louisiane, à 1 f. 47 c 1/2, dito.
21 balles dito dito, à 1 f. 40 c., dito.
20 dito dito Bourbon, à 1 f. 70 c, dito.
95 sacs café Havane, à 1 f. 45 c. 3/8, en entrepôt.
34 bouc. 801 sacs café, de 1 f. 52 c. 1/2, à 1 f 55 c., dito.

En vente publique, pour réduction de droits.

600 sacs café Saint-Domingue, avariés de 1 f. 19 c., à 1 f. 86 c.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1824.
78f 77f 95c 90c 95c 78f 77f 90c 95c 77f 90c
78f 78f 25c 90c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1824.
Ech. du 22 Mars 1824, [illegible]
1825, [illegible]
Idem NOMINATIVES, 1825 [illegible]

ANNUITÉS DE 1000 F., à 4 P. [illegible]
Avec lots et primes.
Jouissance de décembre 1824.
1000f 997f 50c 995f 997f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1824.
1475f

THÉATRE DES ARTS.

Pour la dernière représentation de Talma et de Mme. Valmonzey.

GUERRE OUVERTE
OU RUSE CONTRE RUSE,
Comédie en 5 actes de Dumanian.

ANDROMAQUE,
Tragédie en 5 actes, de Racine.

M. Talma remplira le rôle d'*Oreste*,
Mme Valmonzey celui d'*Hermione*.

Oreste,	MM.	Talma.
Pyrrhus,		Ernest.
Pilade,		Cassanouve.
Phénix,		Demoustier.
Hermione,	Mesd.	Valmonzey.
Andromaque,		Legrand.
Cléone,		Daveslin.
Céphise,		Duralagel.

ERRATA. — Dans notre numéro d'hier, à l'article de la *conquête d'Angleterre*, il s'est glissé quelques fautes typographiques qui défigurent plusieurs phrases. Première ligne, première colonne : au lieu de *sont bien commandées* lisez : *Sont bien rarement commandées*. Plus bas, au lieu de : *L'assemblée des pairs* lisez : *L'assemblée du pays*. Deuxième côl, au lieu de *Witnagencot*, *Wittnagemot*

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

JEUDI.

27 Mars 1823.

N°. 113. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

DES CHEMINOTS.

Arma togamque canant alii.

Il ne sera pas dit que nous aurons laissé passer le carême sans parler des *cheminots*. Les *cheminots* tiennent à la chronique de Rouen, comme le *brouet* tient à l'histoire de Sparte. Dès-lors, un article raisonné sur cette matière, trouve naturellement place dans notre journal, et ne peut manquer d'être goûté du grand nombre d'amateurs.... de *cheminots*.

Nous avons fait de nombreuses enquêtes auprès des érudits.... pâtissiers et boulangers de la province, afin de remonter à l'origine, et connaître l'inventeur des *cheminots*. Pour mon compte, j'ai compulsé des *in*-folio de réglemens monastiques, et de décisions prises en chapitres, espérant aller droit à la source, car on sait que si les lettres doivent leur conservation aux moines, la cuisine leur doit encore les plus succulentes découvertes. L'histoire du IVe siècle consacre la réputation des consommés du couvent de Saint-Brieux. Un roi les trouva presque *divins*, et les admit à l'honneur du banquet-royal.

Les hachis aromatisés des religieux de Nérac, sont encore assez célèbres; et les fameuses perdrix arrangées à la Saint-Hubert, étaient, à ce qu'il paraît, au-dessus de toute imagination gastronomique. Un auteur digne de foi, Saint Augustin (*de civitate dei*), parle aussi d'un certain petit abbé fort gourmand, mais très-dévot du reste (ces deux humeurs-là sympatisent assez bien ensemble). Il cite ce petit abbé, comme auteur et compositeur d'un mêts si fin, si délicat, si sensuel, enfin que, par abstinence, tous les bons religieux de la communauté ne voulaient plus manger que de ce mêts-là, et que quand il manquait au réfectoire, les religieux cabalaient, comme pourraient le faire aujourd'hui beaucoup d'honnêtes gens qui ne recevraient pas périodiquement leur carte de dîner, chez tel ou tel ministre. Il est malheureux, pour les fastes de la cuisine, qu'on n'ait pas conservé jusqu'à nos jours ces recettes merveilleuses dont la diplomatie pourrait d'ailleurs tirer un si grand profit. Mais, sans y songer, me voilà bien écarté de mon texte : d'un mêts délicat aux *cheminots*, il y a loin. Je reviens au sujet.

Privé de documens historiques sur les *cheminots*, je voulus au moins supputer la cause de leur apparition au premier jour du carême, et cela me fut facile. Cette pâte grossière, de digestion pénible et douloureuse, dénote assez un pain de pénitence; mais quand je vis la foule assaillir les fours de nos boulangers, je me dis : Ce n'est pas ainsi que de nos jours on court après le pain de pénitence; c'est bien plutôt une lutte gastronomique, et tant d'empressement n'est qu'un gros péché de gourmandise. Je l'avouerai, quand on fait tant que de pécher de la sorte, on devrait choisir mieux.

Un docteur de mes amis m'a assuré qu'il ne se passait pas de carême, où, pour sa part, il ne fût appelé à rendre la liberté à vingt et trente estomacs oppressés par les *cheminots*.

Mes chers frères, jeûnez si vous êtes dévots.
Si vous êtes gourmands, changez vos cheminots.

J'ai vu, le dirai je?.... J'ai vu une de nos plus jolies petites maîtresses, prendre de ses doigts rosés et délicats, un *cheminot*, deux *cheminots*, trois *cheminots*, et les faire disparaître comme une élégante de la Chaussée-d'Antin fait fondre les meringues chez Felix, du Panorama. Mais, chut! n'en parlez pas, je vous prie, car, alors que penseraient de nos petites maîtresses de Rouen, les petites maîtresses de Paris.

Un auteur Français a fait une dissertation des plus savantes sur la composition du lourd gâteau que le divin Orphée, le pieux Enée et d'autres ont donné autrefois au chien Cerbère, pour faire taire sa triple gueule et fermer d'un triple sommeil sa triple paire d'yeux. Autant que je puis m'en souvenir, ce gâteau-là ressemblait beaucoup au *cheminot*. Si c'était le même qui eût traversé les âges?.... Quelle lumière! Je laisse à nos académies de province le soin de fixer les savans sur un objet si éminemment important, surtout si l'on considère la quantité de Cerbères qu'il serait bon aujourd'hui d'endormir. Je donne d'avance, à l'auteur du meilleur mémoire, six *cheminots* pour récompense.

J. B. O.

Les voyages font fureur en France; aussi tiennent-ils, pour le nombre, après les romans, le premier rang dans notre littérature. Mais si quelques-uns sont bons, bien peu sont utiles; car, tous présentent le triste tableau des misères humaines. Par-tout des guerres, des préjugés et des abus: nulle part de gouvernement assez sage pour procurer à ses sujets la paix et le bonheur. J'en excepte cependant la Chine, mais les chinois ne voyagent pas. Honneur, toutefois, à ces hommes courageux qui, s'arrachant à leur patrie, à leur famille et aux douceurs de la vie, courent au bout de l'univers adoucir des maux étrangers ou chercher des connaissances utiles! ils méritent bien de l'humanité. Mais qu'ils sont rares les Chardin, les Tavernier, les Bougainville! Et que de funestes présents nous ont fait les voyageurs! Les uns nous ont apporté de l'Arabie ce fléau qui, si long-tems,

en l'aidit la beauté et dépeupla l'Europe ; les autres ont trouvé dans l'Amérique un mal plus funeste encore. Nos soldats et nos savans ont exploré le globe ; ils se sont reposés sous les palmiers de l'Égypte et dans le palais des czars, et si leur savoir ni leur expérience ne nous ont soustraits aux malheurs. On trouve des vices chez l'étranger : on les prend, et ses vertus lui restent. Qu'offre, d'ailleurs, de bien intéressant, ce monde que l'on parcourt avec tant d'avidité ? Le despotisme commandant avec insolence à l'esclavage ; le colon américain déchirant, pour prix de ses travaux, le nègre abruti ; le pontife du Thibet faisant aux rois des présens immondes ; des bramines hypocrites avilissant les parias, leurs frères ; des moines, sous toutes sortes de noms et de formes, absorbant les richesses du peuple. Ah ! si tel est le spectacle qui s'offre à nos regards, et si nous sommes condamnés à rencontrer partout le sottise renversant le mérite, la délation conduisant aux honneurs, la superstition et l'ignorance tonnant contre la philosophie et les lumières, et l'adulation à genoux devant des Jocrisses galonnés, ce n'est pas la peine de voyager : restons chez nous.

CONSEIL PRÉSIDÉ PAR LE PERE DUCHESNE-MARTIN.

Ville de Paris.

M. *le Président recueillant les voix.* — Que ferons-nous de notre homme ?

M. *la Menée.* — Fusillé. *Fiat voluntas tua !*

M. *le Président.* — C'était aussi mon avis.

(Il continue à recueillir les voix.)

M. le rédacteur du *New-Times*, quel est votre avis ?

— Fusillé ou pendu : je n'y tiens pas.....

M. *le Président.* — C'était aussi mon opinion. Messieurs de la *Gazette*, que voulez-vous qu'on lui fasse ? — Peu nous importe, pourvu qu'on s'en débarrasse le plutôt possible.

M. le Président. — Je pensais comme vous. Et vous, Messieurs du *Réveil* ?

— Qu'il s'endorme du sommeil du juste, et qu'il se réveille dans l'éternité.

— M. *le Président.* — Je l'avais dit : *Demandez plutôt à Lazarille.* Et vous autres, messieurs les directeurs de la *Foudre*, que pensez vous qu'il soit à propos de faire, à l'égard de l'homme en question ?

— Qu'il soit foudroyé ! C'est notre affaire d'ailleurs.

M. *le Président.* — Oui, les opinions de MM. les membres du Conseil, le nommé que je ne nommerai pas, est condamné à une immense majorité, à la peine de mort, soit qu'on le pende, qu'on le fusille, qu'on l'endorme ou qu'on le foudroie.

RESTAURANT DES AMIS DE LA PAIX.

Carte du jour.

Poésies de M. Mely-Jeannot,	*A la glace.*
Place vacante à l'A.....,	*Aux cornichons.*
Chevaliers de la fée Urgèle,	*En marmelade.*
Pensées de M. de M.... ..s,	*A l'ail.*
Université..... de Cambridge,	*A la caputine.*
Saillies de M. G..... in,	*A la sauce piquante.*
Sermens de fidélité et de constance,	*En vole-au-vent.*
Bons-hommes de lettres,	*Aux écrevisses.*
Espérance des éteignoirs,	*Frites.*
Délateurs,	*A la minute.*
Ministres *anglais*,	*A la daube.*
Guerriers français,	*A la Marengo.*
Opinion générale,	*Aux olives.*

Beaucoup d'articles manquent. La carte sera plus variée et plus étendue après le carême.

MACÉDOINE.

A M. LE RÉDACTEUR DE L'APOLLON, SURNOMMÉ LE *Nonpluribus impari.*

Est-ce à vous, Apollon faint,
De venir nous chercher chicane ?
Votre pégase n'est qu'un âne,
Et votre luth n'est qu'un sabot.

— MM. A. Séréville et C. Renault, portés sur notre onzième liste de souscripteurs, sont MM. *Armand Séréville* et *Constant Renault*, gardes nationaux d'Elbeuf.

— On nous mande de Caen, que ces jours derniers, pendant un des entr'actes du spectacle, plusieurs jeunes gens qui chantaient en chœur : *Ah, vous dirai-je maman* et *Malbrough s'en va-t-en guerre*, ont été *empoignés* pour avoir troublé l'ordre qui doit régner au théâtre. Cependant aucun des amateurs ne chantait, dit-on, *faux*. Le talent est toujours persécuté. Aujourd'hui, surtout, que l'on encourage tout, il n'est pas étonnant que bien des gens cherchent à *empoigner* le talent partout où ils en voient.

— On remarque depuis quelques jours que toutes nos dames affectionnent dans leurs toilettes la couleur verte. C'est sans doute parce que leurs maris aiment une autre couleur.

— Nous lisons, par le plus grand des hasards, dans la feuille de la Loire-Inférieure, qui est le *Journal de Nantes*, de Nantes, les articles suivans :

» ☞ *Avis et Demandes.* — On prévient qu'on vendra le » mercredi 2 avril, à l'Abbaye de Mellerey, à une heure après » midi, douze à quatorze veaux, provenant de vaches et de » taureaux normands, qui sont depuis quinze ou dix-huit mois » à l'Abbaye ; *les veaux ont depuis cinq semaines jusqu'à deux* ; » on verra auprès de chaque veau, la vache dont il est sorti. »

» *A vendre.* — Jument alezan, de l'age de 4 à 5 ans, » propre à la selle ou au cabriolet, du prix de 16 louis. » S'adresser au Collége. »

L'abbaye de la Melleray est occupée par des trapistes, et on laisse cette misérable feuille insérer de pareilles annonces. En vérité, les journaux fanatiques ont sans doute le privilége illimité d'être absurdes impunément.

« *Beati pauperes spiritu !*
« *Et gaudeant bene nati !* »

— Un homme d'état s'entretenait dans son salon avec le président H.... de P....y. Pendant la conversation, ce dernier donnait fort libéralement à l'homme d'état le titre de marquis. Ne sachant à quoi attribuer cette qualification, l'homme d'état interrompt le magistrat pour lui dire qu'il n'est pas marquis. Comment, vous n'êtes pas marquis ? A quoi pensez-vous donc d'aller vous fourrer avec ces gens-là. Dans ce moment l'appartement n'était rempli que de marquis et de viçomtes.

(*Historique.*)

— A l'arrivée de la diligence de ** à Paris, un agent des contributions directes ayant fait le récensement des voyageurs, en trouva trois de plus que ne le permettent les ordonnances ; un procès-verbal allait être dressé, lorsque le malin conducteur s'écria : Je ne suis point en contravention. Là haut, sur l'impérial, milord, sa femme et sa fille ne sont point portés sur la feuille comme voyageurs. En effet, dit le contrôleur, je vois que ce sont des paquets.

Avant de partir, milord avait eu la précaution de se faire peser avec sa famille, pour éluder l'ordonnance.

SPECTACLES. — THÉATRE DES ARTS.

Andromaque. — Dernière Représentation de Talma.

La dernière représentation de Talma et de Mme. Valmonzey, avait attiré au théâtre des Arts une foule si grande, que quelques minutes après l'ouverture de la salle, toutes les

places étaient prises. Les couloirs, les corridors, les coulisses mêmes, étaient encombrés, et la place de la comédie se trouvait couverte d'une multitude que les gendarmes étaient obligés de faire refluer vers les rues adjacentes. Chacune des représentations de Talma est une époque pour notre ville, et semble être une conquête pour ceux qui en jouissent.

Tout éloge sur la manière dont il a rendu le rôle si profondément tragique d'Oreste, deviendrait fastidieux : il suffit de dire qu'il y a été lui-même. Il est à regretter, il faut l'avouer, que la foule excessive qui s'était portée au théâtre, pour jouir de cette belle représentation, ait contribué à nuire à son effet prodigieux. Des interruptions occasionnées par les contestations des spectateurs qui éprouvaient trop de gêne, se sont quelquefois renouvelées dans les momens les plus intéressans. La prévoyance de l'administration qui se trouve si rarement en défaut, aurait dû nous épargner cet inconvénient, mais il est impossible de songer à tout à la fois, et de résister à toutes les sollicitations d'un public avide.

Mme. Valmonzey a déployé dans *Hermione* des moyens vraiment tragiques. Elle a marqué avec beaucoup de talent des oppositions heureuses, des transitions naturelles. Ce rôle est si pénible à soutenir, il exige tant de force continue, que l'on a pu se convaincre, en voyant Mme. Valmonzey le remplir aussi bien, de tout ce que vaut déjà cette jeune actrice dans une carrière qui vient à peine de s'ouvrir pour elle.

Talma et Mme Valmonzey ont été demandés avec enthousiasme à la fin de la pièce. Une pluie de couronnes est tombée de toutes les loges à leurs pieds. Elles ont été reçues avec une modeste satisfaction, qui a prolongé les applaudissemens dont toute la salle retentissait. Talma peut accepter sans hésiter toutes les couronnes que l'on décerne aux grands talens : il n'en fut jamais de plus légitimes.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL

OFFERT A UN GARDE NATIONAL.

Treizième Liste. — Souscripteurs : MM.

Bernaux, can.—Lemoine, idem.—Malisset, idem.—Lefeure, idem.—Lecouturier.—Villeneuve.—Pounel.—A. Hermier.—Chauveau le jeune, capor.—M. Lunel.—G. Link.—Prevost aîné.—A. Hudin.—Maillard, vétéran.—Cacheux père.—Z. Cacheux.—Lenain père.—Lenain fils.—Masson.—J. Laiguel.—Benoist.—Questel père.—Questel fils.—Bellet gren.—Dautrème.—J. P. Buisson, gren.—N. Lhontel.—Delle.—Bourcy neveu, chas.—P. Huet, idem.—Lemercier.—Delattre, vétéran.—Firmin.—Capon le jeune, gren.—B. Belloncle.—J. Bloudel.—L. P. Fauquet.—Denis l'aîné.—C. Denis.—Mathieu, gren.—Desfosse, chas.—Lebreton, ex-gren.—J. B. Lefebvre, ex-offic.—N. J. Vigneret, gren.—Auquetin.—Gueret fils.—Feret.—Lestiboudois.—Saint-André, gren.—L. Rouas.—Huault.—Guillot jeune.—L. Delomierre.—M. Coquillot.—Viellot, capor. du gren.—H. Lasnon.—H. Laissus.—P. Devernieux, vétéran.—Brout, gr.—Mouchelet, sap.-pomp.—F. Pallain, serg.-major.—Guerais.—Feré.—Tessé.—Lossin.—Gaudin.—D. Macquart.—J. Sa'ts.—M. Hérisson.—Flambart, ex-serg. de gren.—Alphonse Gautier, gren.—L. Billon, serg. de gren.—J. Boucher.—Bourdel fils, gren.—Graffin idem.—Delabarre fils aîné, capor. de chas.—Delabarre fils jeune.—A. Bellamy.—Félix, gr.—Auvray, chas.—Talbot, gren.—L. Morel, chas.—Massop, ex-serg. de chas.—Perrin, chas.—Porgrout, idem.—De Perduville.—Pottet.—Aronx.

88 *Souscripteurs.—Récapitulation jusqu'à ce jour* : 2,398.

(LA SUITE A DEMAIN.)

Commerce et Industrie.

ILE DE CUBA. (SUITE.)

Le tabac, autre produit important de Cuba, est d'une qualité très-supérieure à celui des Etats-Unis ; mais soit que les entraves mises autrefois à l'exportation de cette denrée en aient découragé la culture, soit par d'autres causes que je n'ai point pénétrées, le fait est qu'elle n'en produit que pour sa consommation et celle de l'Espagne, et qu'il n'en est point exporté en feuilles pour l'étranger.

Les côtes de tabac, rebut des manufactures de cigares, sont, il est vrai, exportées en assez grande quantité pour les marchés d'Allemagne et de Hollande ; mais cela ne conviendrait en aucune façon aux marchés de France.

On compte aussi beaucoup de cigares, et ce qui paraîtra extraordinaire et prouve au moins l'indolence des habitans, c'est que l'on introduit en contrebande une assez grande quantité de tabac des Etats-Unis, que l'on manufacture en cigares et que l'on exporte ensuite comme cigares de la Havane.

De ces produits de l'île de Cuba, il n'y a que le coton et le tabac qui soient communs aux Etats-Unis, et d'après ce que l'on vient de dire, il est évident que cette île ne peut en aucune façon suppléer à nos demandes quant au produit que nous tirons des Etats-Unis.

Si, sous ce dernier rapport, l'île de Cuba ne nous présente point les ressources que nous aurions pu espérer sous tous les autres, elle offre à nos manufacturiers et à notre commerce de grands avantages.

Tous nos objets de luxe, nos meubles, soieries, bijouteries, souliers, chapeaux ; nos toiles, nos vins, nos huiles, etc., y sont recherchés, et cette île offre à tous ces produits de notre sol ou de nos manufactures, un débouché considérable, sûr et avantageux. Les quincailleries, verreries, les étoffes légères de coton, et faïences anglaises, ont la préférence sur les mêmes objets de nos manufactures.

Les marchandises de manufacture allemande trouvent aussi un débouché considérable dans cette colonie, et viennent en concurrence avec les nôtres, principalement les toiles, les armes à feu, les verreries, etc.

Toutes ces espèces de marchandises sont introduites en très-grande quantité dans le Mexique et les autres provinces du continent espagnol ; mais elles ne peuvent être transportées de la Havane que par des bâtimens espagnols, ou sous pavillon espagnol. La Vera-Cruz, comme les autres parties de la Côte-Ferme encore soumises à la métropole, est fermée aux étrangers.

Une loi purement municipale et émanée du gouverneur et du cabildo avait permis, aussitôt les différends avec les Etats-Unis, au sujet du droit de tonnage, l'introduction dans ce port de cotons américains et leur exportation, moyennant un léger droit de dépôt. Plusieurs négocians se prévalurent de cette indulgence du gouvernement ; mais, soit que le fret, les droits de dépôt aient rendu ce circuit désavantageux, soit plutôt que la France, n'ayant point défendu dans ses ports l'introduction dans ce port des produits américains provenant des entrepôts d'Europe, on ait trouvé plus avantageux de suivre cette route, il n'y eut que très-peu d'expéditions de ce genre.

Je ne doute nullement que si cette dernière voie eût été fermée au commerce américain, la France n'eût pu nous procurer par la Havane tous les coton que peuvent demander ses manufactures, avec un avantage immense pour son commerce et sur-tout pour sa navigation.

Dans l'année 1820, il est entré à la Havane :

381	bâtimens espagnols.		662	bâtimens américains.	
164	id.	angl is.	90	id.	français.
10	id.	brémois.	5	id.	Hamb.
5	id.	portugais.	4	id.	russes.
20	id.	hollandais.	12	id.	danois.
11	id.	suédois	3	id.	sardes.
1	id.	sicilien.			

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

25 et 26 mars.

☞ CHARGEM. du sloop *la Pélagie* cap. *Boissaye*, ven. d'Honfleur.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

74 fûts eau-de-vie, 3 fûts vides, pour M. P. E. Roulland.
1 baril de billon, à ordre.

☞ CHARGEM. du boot hollandais *Charles-Patrick-Edouard*, cap. *Ouwehand*, ven. de Rotterdam.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

500 fromages.—Sauveur-Lasne.
300 dito.—Lemoine frères.
500 dito.—Gauthier frères.
1059 bûches bois de santal et coliatour. Lemoine frères.
74 fûts céruse.—2 fûts colle.—300 peaux salées.—A ordre.

—Le sloop la Francine, cap. Renault, ven. du Havre, ch. de tabac, plomb, etc., pour MM. Crevel et comp.

—Le sloop anglais Amicitia, c. Thomas James, ven. de Cardiff, ch. 203 morceaux fer en gueuses, pour MM. Martin et fils.—Courtier, M. Orford.

—Le sloop anglais Aurora, c. Griffith, ven. de Bristol, ch. 244 morceaux fer en gueuses.—Martin et fils.
Courtier, M. Orford.

MOUVEMENT DU 26 AU 27.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Francine, de 74 t., cap. Renault, du Havre, ch. tabac, plomb, planches.

Le sloop anglais Aurora, de 84 t., c. Griffith, ven. de Bristol, ch. de gueuses en fer.

Le sloop anglais Amicitia, de 70 ton. c. Thomas James, v. le Cardiff, ch. dito.

La goëlette la Bonne-Mère, de 29 t., c. Lepesquer, v. de St.-Malo, ch. d'huile de morue, planches de tilleul.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le ch.-m. le St-Pierre, c. Collet, al de Bordeaux, sur lest.

Le ch.-m. l'Hélène-Marie, c. Jourdan, al. de Bordeaux, sur lest.

Le ch.-m. la Sainte-Barbe, c. Leret, al. à Morlaix, sur lest.

Le sloop l'Eléonore, c. Boarcy, all. au Havre, ch. Pierres à plâtre.

Le sloop la Thérèse-Désirée, c. Lebourser, v. de Honfleur, ch. fûts vides

Le brick l'Urane, c. Salaun; all. à Marseille, sur lest.

Le sloop le Petit-Edouard, c. Bresson, all. au Havre, sur lest.

Le ch.-m. le Bon-Père, Leglonanec, al. à Charente, sur lest.

Le sloop l'Aimable, cap. Noël, all. à Brest, ch. de cendre lessivée.

La goëlette la Caroline, c. Hatey, all. à Saint-Malo, ch. plâtre et verreries.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 25 au 26.

NAVIRES ENTRÉS.

Le dogre, la Marie-Anne-Chérie, cap. Quemin, ven. de Rouen, ch. plâtre.

La goëlette l'Active, cap. Coulon, v. de Rouen, sur lest.

Le trois-mâts norwégien le Borgetha, cap. Williamsen, ven. de Londres, c. coton.

Le dogre la Marie-Louise, cap. Picot, ven. de Rouen, ch. de plâtre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick le Phénix, cap. Mallet, all. à Bordeaux, sur lest.

Le brick les Deux-Cousins, cap. Crosel, all. à Marseille, ch. huile.

Le sloop la Catherine-Josephine, cap. Magnan, all. à Rouen, ch. sucre.

Le sloop la Jeune-Flore, cap. Savalle, all. à Rouen, ch. plomb.

Le sloop l'Espérance, cap. Vasseur, all. à Rouen, ch. sucre.

Le sloop l'Aurore, cap. Brasseur, all. à Rouen, ch. plomb, tabac.

Le trois-mâts américain l'Hespérus, cap. Lorkell, all. à Rio-Janeiro, ch. ballotage.

Le sloop le Saint-Pierre, cap. Legoût, all. à Rouen, ch. sucre.

Le brick américain l'Iddo, cap. Peer, all. à Bordeaux, sur lest.

Note des ventes recueillies à la Bourse du Havre, le 25 mars

25 caisses arsenic, à 42 fr. 50 c., acq
40 milliers bois de Campêche, coupe d'Esp., à 20 fr. 50 c., ditto.
4 aurons cochenille grise, à 28 fr., dito.
6 caisses indigo Bengale, à 16 fr. 75 c., dito.
30 sacs café St.-Domingue, à 1 fr. 92 c. 1/2, d.
103 dito dito dito, à 1 fr. 91 c. 1/4, dito.
135 sacs café Havane, à 1 fr. 50 c., en entrepôt.

PORT DE QUILLEBEUF.

25 et 26.

Sont arrivés de Villequier :

L'Elisabeth, cap. P.-F. Diercks.
Le Talisman, cap. Gouguet.
La Petite-Ernestine, cap. Salvy.
Le Superbe, cap. Hulbrot.

Sont montés, passés debout :

L'Angélique, cap. Samson.

Sont montés et posés :

L'Union, cap Carline

Sont descendus ce matin 26 mars :

La Victoire, c. Bunel.
La Marie-Louise, c. Ledentu.
Le Saint-Etienne, c. Clémence.
Le Charles, c. Lecoursonnois.
Le Mercure, c. Cabaret.
Le Talisman, c. Gouguet.
La Petite-Ernestine, c. Salvy.
Le Suberbe, c. Hulbro.

(*Vent de nord nord-est.*)

PORT DE MARSEILLE.

Le 17, est sortie : la goëlette les Cinq-Sœurs, cap. Huet, all. au Sénégal.

Le 18, est entré en quarantaine : le brick américain Caliope, c. David Whittier, ven. de New-York.

PORT DE LA ROCHELLE.

Le 19, sont entrés : les navires américains cap. Beebee, et Général-Hand, cap. John G. Gatchell, ven. du Havre.

Sont sortis : les navires américains Herald, cap. Barker, all. à New-York et Boston; Leader, cap. Jonas Jones, all. à New-York.

NOUVELLES DE MER.

— On nous mande de Boulogne, en date du 22 de ce mois, que le navire hollandais Strivers, de 400 tonn., cap. Michel Sprew, s'était échoué, le matin, sur la côte du Lorriel, près Étaples. Il allait de Surinam à Amsterdam, avec un chargement de sucre et coton. Le navire est submergé, et l'on craignait que la cargaison ne fut entièrement perdue.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,

Jouissance du 22 Sept. 1820.

78f 40c 50c 55c 50c 55c 60c 55c 60c 78f
55c 50c 55c 50 55c 60c 55c 60c 78f 70c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,

Jouissance du 22 Sept. 1820.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f 15c
1825, 9 4 98f 35c

Idem NOMINATIVES, 1825 98f

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.' °/o
Avec lots et primes.

Jouissance de Décembre 1820.

1000f 997f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,

Jouissance de Janvier 1823.

1475f

THÉATRE DES ARTS.

RELACHE.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRES LE PALAIS.

VENDREDI.

28 Mars 1823.

N°. 114. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

AVIS.

Après-demain Dimanche, Jour de Pâques, *cette Feuille ne paraîtra pas.*

DES NOMS.

Je suis vilain ; je veux conserver le nom modeste de mon père. Aucune particule féodale ne le précède : tel qu'il est j'en suis content. Il me distingue de MM. de..... et de..... ; ce genre de distinction me suffit.

Gloire aux anciens noms ! les noms de M.... et de M....u sont de bien anciens noms. Un M.... se fit baptiser, comme on sait, le premier des seigneurs de la cour de Clovis, et l'on trouve déjà des M....u du temps de Dagobert. Il est vrai que l'usage des noms patronimiques ne remonte guère qu'à l'année 1000 de notre ère, et que ce fut seulement lors de l'établissement héréditaire des fiefs, que ceux qui les possédaient en ayant pris le nom, ces noms se transmirent dans les familles, avec les terres auxquelles ils étaient attachés ; mais cette petite observation historique ne peut détruire des faits qui sont au-dessus de toute critique. Il est incontestable aussi qu'au jour du déluge, un laquais à la livrée de la famille L...., courait après Noë en lui criant : *du moins sauvez dans l'arche les titres des L....* Tous ces faits ont la même authenticité.

Honneur aux noms que l'admiration ou l'affection des peuples a consacrés ! Pourquoi les titres s'alient-ils si mal avec ces noms ? Pourquoi ne dit-on pas le marquis Washington, le comte Franklin, le baron Foy, le chevalier Voltaire ?

Si vous détruisez les titres, disait un membre du côté droit de l'assemblée constituante, comment illustrerez-vous les noms ? comment remplacerez-vous cette formule sublime : *Un tel, fait comte, pour avoir sauvé l'état un tel jour* ? Nous dirons simplement : *un tel a sauvé l'état un tel jour*, repartit M. Lafayette, et la réponse était aussi péremptoire que simple.

On appelle *surnom* une qualification spéciale ajoutée au nom de famille, et tirée de quelque circonstance particulière à l'individu auquel elle s'applique. Il y a eu peu de surnoms plus honorablement acquis que celui de *Boulanger*, décerné par les Parisiens reconnaissans, à ce président du parlement qui, pendant une rigoureuse famine, avait consacré presque tout son bien à acheter des farines pour alimenter la capitale. Dalmatie, Moskowa, Dantzick, Wagram, Frioul, sont de glorieux surnoms. Donner de pareils surnoms, c'était personnifier la gloire et animer des trophées.

On se mocquait devant madame de Staël des grands seigneurs de la cour du roi Christophe et de leur noms. — Pourquoi rire, dit-elle, du duc de *Marmelade*, n'avez-vous pas eu en France les ducs de Bouillon ?

J'assiste à une assemblée : le président accorde la parole à un orateur ; un nom romain frappe mon oreille, j'écoute et je reconnais bientôt, aux discours de cet orateur, qu'il est en effet catholique, apostolique et *romain*.

Il y a quelquefois de singuliers rapports entre les noms et le personnel de ceux qui les portent. Gabriel Dumoulin, curé de Bernay, et auteur d'une histoire de Normandie, raconta naïvement les expéditions d'un inquisiteur pour la foi. Ce saint homme diminua singulièrement le nombre des incrédules en Normandie ; car il convertissait les uns à la lueur du bûcher des autres : il s'appelait *Feuardent*. Le beau nom pour un inquisiteur !

Un criminaliste du dernier siècle (Mugard de Vouglans), avait observé ces rapports du nom avec la personne ; au nombre des indices qui peuvent servir à reconnaître la culpabilité d'un accusé, il cite *le vilain nom qu'il porte*. Cette doctrine peut sans doute paraître étrange ; mais un acte d'accusation où l'on mettrait à la charge de l'accusé *le vilain nom qu'il porte*, serait-il beaucoup plus ridicule que les placets du jour où le solliciteur n'allègue pour toute recommandation que le *beau nom qu'il porte* !

Il paraît que ce genre de recommandation était bien puissant dans l'ancien régime, puisque tant de gens s'emparaient du nom d'autrui, ou dénaturaient le leur pour gagner de la considération.

> « Je sais un paysan qu'on appelait Gros-Pierre,
> » Qui, n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
> » Y fit tout à l'entour, faire un fossé bourbeux,
> » Et de Monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux. »
>
> École des Femmes. *Molière.*

On en était arrivé au point que, selon un moraliste, on ne reconnaissait en France, ni les hommes à leur nom, ni les femmes à leur visage.

Il semble que de nos jours la considération devrait exclusivement s'attacher à la personne. Beaucoup de gens persistent à vouloir vivre sur leur nom. N'avons-nous pas vu un grave procès entre les D** et les C** pour savoir si les seconds pouvaient faire précéder leur nom de celui de D**. Les deux parties ont mis un grand intérêt d'amour-propre à

ce procès qui a été porté jusqu'en cassation : elles ont raison, disait quelqu'un en parodiant un vers d'*Othello* :

« Que leur resterait-il s'ils n'avaient pas *de nom* ? »

Il n'y a qu'une différence entre nous, disait Cicéron à un patricien qui croyait que la vertu de ses aïeux le dispensait d'en avoir lui-même : Je suis le premier de mon nom, et toi le dernier du tien.

Pourquoi honorer dans le fils le mérite du père? C'est honorer le hasard. Ne serait-il pas plus juste d'honorer dans le père le mérite du fils? Ainsi la considération publique deviendrait le prix de quelque chose de réel : l'éducation et les bons exemples donnés. On proposa cette noblesse inverse à l'assemblée constituante : le côté droit rejetta la motion. Ces messieurs craignaient sans doute de compromettre la noblesse de leurs pères.

Bernardin-de-Saint-Pierre dit quelque part, qu'il n'entendait pas sans émotion, dans les promenades publiques et dans la société, les noms de *Paul* et de *Virginie*, que son délicieux roman a fait donner à tant d'enfans. Plus d'un auteur a eu l'amour-propre de voir ainsi se populariser les noms de ses personnages. Pendant sa légation à Rome, M. de Ch... se trouvant parrain d'une petite fille, voulut lui donner le nom d'*Atala*. Le prêtre refusa net, tandis que, de son côté, M. de Ch... insista avec toute l'obstination d'un auteur, et la fierté d'un ambassadeur. La chose fut soumise au cardinal gouvernant qui se trouva de l'opinion du prêtre. M. de Ch... persistait toujours, et terminait tous ses argumens, en disant « qu'il était bien ridicule que ce fût à lui qu'on fît une pareille difficulté, car, observait-il, votre éminence, *entre nous*, doit bien savoir que d'Atala à toutes les autres saintes, il n'y a pas grande différence. (1) »

Les anciens avaient leurs diables, comme nous avons les nôtres; mais chez eux, le mot *diable* ou *démon* ne se prenait point toujours en mauvaise part : il signifiait esprit, génie, intelligence. Ils pensaient cependant que chacun avait son bon et son mauvais génie, comme nous croyons avoir un ange gardien qui nous protége bien ou mal contre le diable.

Il est malheureux que l'on n'ait pu se passer de démons, et qu'on leur ait donné une telle puissance, que l'homme et son ange gardien, dont le pouvoir est, à la vérité, limité, ne peuvent que très-rarement leur résister.

Le diable prend toutes les formes, les plus belles comme les plus hideuses, et attaque nos âmes par la séduction comme par la terreur. Nous sommes donc dans un état de siége continuel, et si le soin de la défense de notre ame nous tourmentait comme il l'a fait pendant quelques siècles, nous pourrions bien renoncer à toute occupation autre que celle d'empêcher le diable de s'introduire chez nous ; mais il n'est plus aujourd'hui l'épouvantail le plus redouté, et cependant on ne se connaît pas davantage.

Le diable a, dit-on, emporté plusieurs individus, et même des saints. La crainte d'être ainsi emporté a donné lieu au serment, *que le diable m'emporte si*, etc., que l'on prononce aujourd'hui comme tout autre expression affirmative, sans y ajouter de conséquence. Un cordelier qui avait reçu l'hospitalité dans un château, parut si humble et si gauche au châtelain, que celui-ci voulut s'amuser à ses dépens. Il lui proposa une partie de chasse, et lui destina un cheval extrêmement fougueux, nommé *le diable*. Le cordelier instruit de son intention, parut se défendre beaucoup, affecta même une vive crainte, mais une fois en selle, il jura des deux, et partit au grand galop, en criant : *le diable m'emporte*. Le diable l'emporta dans une maison de son ordre, et le seigneur n'a jamais eu depuis de nouvelle de son cheval.

(1) Cette anecdote est tirée du quatrième volume du *Mémorial de Sainte-Hélène*, qui vient de paraître chez Béchet, rue Grand-Pont : nous en rendrons compte incessamment.

Si l'utilité d'une chose se démontrait en raison du mal qu'elle a fait, l'invention du diable nous paraîtrait d'une utilité incontestable. Que de théomanes, de démonomaniaques victimes du fanatisme et de la barbarie des siècles passés ! On ne voyait partout que des excommuniés, des damnés et des sorciers. On s'effraya, le diable fut assigné à comparaître devant des tribunaux qu'on créa ; les possédés furent traînés en jugement : on alluma des bûchers, et les malheureux doublement victimes des erreurs régnantes, furent brûlés après avoir été mis à la question, pour renoncer au prétendu pacte qu'ils avaient fait avec le diable. L'histoire des possédées de Loudun, des convulsionnaires de Saint-Médard, du diacre Paris, etc., ne prouvent que trop les actes honteux et barbares que peut commettre le fanatisme.

L. M.

LEÇON D'ARMES.

Appuyez-vous ferme sur le côté *gauche*, et laissez aller votre partie *droite* à elle-même : n'y faites pas plus d'attention que si elle n'était pas là. Tous les tems et mouvemens doivent partir de la *gauche*, et la *droite* ne doit qu'obéir. Fixez votre adversaire franchement, et ne le regardez pas en dessous.

Roidissez le jarret gauche, abattez la main gauche, tendez le bras droit, et faites céder la droite : *une* !

Fendez-vous : *deux* !

Vous voyez que vous vous êtes trop fendu, et que vous avez manqué le corps. Vous ne pouvez plus vous relever et revenir à la parade. Si l'adversaire s'était tenu en ligne, vous vous seriez enferré.

Voyons, remettez-vous en garde ! Deux appels du pied droit. Rompez de la *gauche*, mais faites attention que sous-entendu lorsque la gauche rompt ainsi, c'est pour mieux marcher. Passez le demi-cercle, et quand vous aurez tout ramassé, ripostez-moi vivement par une quarte-basse, et relevez-vous en vous tenant toujours en garde, prêt à parer la riposte de l'adversaire. *Une*, *deux*, *demi-cercle*, ripostez ! C'est cela, relevez vous ! L'épée de quarte. Deux appels. Rapportez le talon droit à la boucle du pied gauche. Saluez en quarte et en tierce. Un tour d'épée, et demain vous passerez à l'assaut.

« L'an 914, au temps de l'empereur Otthon-le-Grand, il » y eut un évesque à Mayence, nommé Hatto, auparavant » abbé de Fuld, soulz lequel il y eut une grande famine » en la terre. Cestuy-cy, voyant que les pauvres estoient » pressez de grande faim, il les assembla en grand nombre » en une grange et les brusla. Car il disoit : ceulx-cy ne » different en rien aux ratz qui mengent le grain et ne » servent de rien ; mais Dieu ne laissa pas une telle tyrannie » impunie. Car il commanda aux ratz de l'assaillir en grandes » troppes, et l'affliger jour et nuit et le manger tout vif. » Alors il s'enfuit en une tour quasi au milieu du Rhein, » pensant qu'il seroit là en seureté, et que les rats n'y » pourroient venir, ce que toutefois ne luy servit de rien. » Car les ratz nagerent et vindrent sans nombre pour » exécuter le iuste iugement de Dieu. A la fin ce misérable » home, cognoissant cela, mourut entre les ratz. *Aulcuns* » *croyent que les ratz effaçoient et rasoient ausiy son* » *nom ès paroigs et aux tapis* »

A cette époque les rats savaient lire, et les hauts et puissans seigneurs ne savaient pas épeler : c'était un demi-miracle ; il eût été complet si les gentilshommes eussent été plus intelligens que ces bêtes. Sel-Munster aurait dû réfléchir à cela ; mais les hommes du quinzième siècle n'y regardaient pas, quand il s'agissait de prodige. La foi sauve.

Pendant que nous en sommes aux miracles, encore un : il n'en coûtera pas davantage.

« Environ l'an 1150, il y avait en ceste ville de Bingen

vierge admirable et de grande saincteté, nommée grande, laquelle estoit souvent ravye en songes et ap- non-seulement à parler plusieurs choses diuines, aussi à lui escripre en latin. Elle prophétisa beau- de choses, comme on dit, et sainct Bernard lui a t aussy des lettres. »

moins fort celui-là, mais il est bien naïf.

LE MI-YA-HOUX.

ni-ya-houx est un animal qui pullule à la Chine; aut les lieux humides, il habite volontiers les es villes de commerce. Sa forme est commune, et l de toutes couleurs; d'un naturel capricieux, il bitement de l'extrême souplesse à l'extrême roideur; à mal faire et porté à la convoitise, il est d'une ndise qui a passé en proverbe, *andfry yng mi-ya-* gourmand comme un *mi-ya-houx*: en France on *omme un chat*. Serait-ce à cause du cri de ce dernier qu'il a été nommé ainsi *mi-ya-hou*.

le en ruses, cet animal est d'une adresse merveil- our satisfaire ses goûts; l'éléphant blanc, du roi de ne décoiffe pas mieux que lui une bouteille de vin ou de Malaga; le sucre attire sa langue comme du pot celle du chat; il graisse son museau d'huile ier, et le savon parfumé de Déhy n'est pas à l'abri atte. Il ne hait point les liqueurs, et pour en réjouir ais, ses artifices redoublent; on le voit armé d'un yeau ou fétu de paille, l'introduire par un trou fait dans la barrique, et sucer avec délice le précieux ; mais ce qu'il paraît affectionner par-dessus tout, chocolat en bâton; un fabricant de toiles d'Urnoë, qu'il n'avait encore pu recevoir, intacte, une caisse de cette pâte succulente; enfin le *mi-ya-houx* ne respecte rien, porte la dent partout, rongeant même la ficelle des plombs apposés sur les ballots, par la douane impériale. *Andfry mi-ya-houx!* (*Extrait d'un Voyage en Chine.*)

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL

OFFERT A UN GARDE NATIONAL.

Quatorzième Liste. — SOUSCRIPTEURS : MM.

Monrose père.—Monrose fils.—Chardon.—Astruc.—Julien.—Lovendal, music.—Desprez.—Lecoupte.—Bompain.—Devernieux fils aîné.—H. E Delaroque.—Mauroy.—Auzout-Dupont, gren.—F. Gamard, chas. —A. Jacquet.—Perier-Lucas.—L. P. Levavasseur, gren.—A. Lefort-Fouquier, idem.—F. Bance, serg. de gren.—Delamare aîné, vétéran.—Vaugeois père, idem.—Geoffroy père, ex-can.—Dumondel.—Lassimore — Dumilian.—Perrier, ex serg.—Couppey, chas., cassé par ordon —Geffroy fils.—Derly fils, chas.—L. Dessaux.—J. C. Leveillé.—L. H. Potteau. —E. Bachelet.—T. Decase.—M. Bourdon.—A. Ménage.—E. Ménage.— Blaise junne, ex-cav.—Duvivier.—Bailhatre, chas.—Lourence.—Sobre.— Lepilleux.—Guerard.—Vitel.—Barabé.—Queney.—Dior.—Hamel, ex-capit.—Terrier, pomp.—Lodieu.—Andrien, ex-can.—Decaux.—Soucley l'aîné, chas.—F. Prevost, gren.—A. Grinchard.—Dargent aîné.—V. Dargent.—C. G. Loyer, vétéran.—Lormier jeune, gren.—Hebert le jeune.— P Leroy.—J. Leroy, gren.—Rouheau, gren.—François le jeune, chas.— H. Delacroix père.—Lingois, anc. capit.—A. Delalande, gren.—Chefdru fils, chas.—Menage aîné, id.—C. Louvet, mar. des logis.—Flambard, ch. —M. Fremont, idem.—Objoie.—Gardye, chas.—A. Bachelet, idem.—M. Dumort, idem.—L. Drouet, idem.—S. Hazé, idem.—P. Hazé, idem.—C. Delalande, gren.—E. Buisson, idem.—A. Lemonnier, idem.—L. Dugard, idem.—L. Vidal, idem.—A. Delannay père, vétéran.—Leconturier, chas. —N. Louvet, gren.—Aubin fils, chas.—L. F. Bertheaume.—D. Séjourné, ch.—S. Langlet.—Parfait-Havé.—Lancestre.—Frileux.—Marin, de Caen, capor.—Thiout.—Delamare.—Bellanger.—Hue.—M. Lecoeur, vétér.— Husson, fils, cap. de chas.—Devraisne jeune, idem.—Auboug.—L. Seigle. Ledoux fils.—Devraisne aîné, vétér.

108 *Souscripteurs.*—*Récapitulation jusqu'à ce jour* 1 2,506.

(LA SUITE A DEMAIN.)

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

st entré du 26 mars 1823 : Le a Francine, de 70 tonn, cap. t, ven. du Havre, ch. de tabac, planches et bois de Campêche. tier-interprête, M. J. Pellecat.

Sont entrés le 27 :

goélette anglaise le Squid, cap. , de 60 ton., ven. de Cardiff nfleur, ch. fer.

rick les Amis, cap. Fouasson, ton., ven. de Noirmoutiers, ch.

oop l'Eulalie, cap. Desmares, de , ven. du Havre, ch. tabac, sucre. ambart le Royal-Louis, cap. Mi- , de 52 ton., ven. de Dunkerque, ille.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

hasse-marée l'Anne-Marie, cap. t, all. à Marennes.

loop l'Aimable-Euphrosine, cap. emine, all. au Havre.

oop le Saint-Pierre, cap. Enault, aen.

rick le Charles, cap. Laloë, all. .

Le sloop l'Eliza, cap. Leprince, all. à Isigny.

Le dogre le Neptune, cap. Poirier, all. au Havre.

Le brick le Malin, cap. Lavergne, all. à Brest.

La galiotte la Marie-Gabrielle, cap. Rousselin, all. au Havre.

Le dogre les Deux-Amis, cap. Barbet, ven. du Havre.

Le sloop l'Aimable-Louise, cap. Hébert, all. à Conteville.

Le sloop la Pélagie, cap. Boissaye, all. à Honfleur.

Le chasse-marée le Mentor, cap. Guégan, all. à Bordeaux.

Le chasse-marée le Saint-Pierre, cap. Rohellec, all. à Bordeaux.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 27.

Sont entrés :

Le sloop l'Auguste, cap. Bambine, ven. d'Honfleur, ch. sucre.

Le paquebot anglais le Prince-Cobourg, cap. Page, ven. de Southampton, ch. passagers.

Le sloop les Trois-Frères, cap. Dubourg, ven. de Rouen, sur lest.

Sont sortis :

Le sloop l'Alcide, cap. Decaen, all. à Rouen, ch. sucre, etc.

Le brick le Mars, cap. Le Valton, all. à Brest, ch. bois de construction.

Le brick l'Auguste, cap. Poulain, all. à la Guadeloupe, ch. ballotages.

La goelette la Dorade, cap. Dutot, all. à Bayonne, ch. blé.

Ventes recueillies à la bourse du Havre, le 26 mars.

10 surons indigo Guatimalo, à 12 fr. 75 c., acq.
92 sacs indigo Carthagène, à 1 fr. 98 c. 1/2, dito.
108 sacs café St.-Domingue, à 1 fr. 90 c. dito.
61 balles coton Louisiane, à 1 fr. 37 c. 1/2, dito.
16 dito dito Bahia, à 1 fr. 75 c., dito.
16 dito dito Havane, à 1 fr. 50 c., dito.
60 caisses sucre Havane, blanc, à 67 fr. 50 c. en entrepôt.
4 boucants café Havane, à 1 fr. 65 c., dito.
45 balles girofle Bourbon, à 3 fr. 75 c., dito.
20 demi-caisses thé Soatchaon, à 2 fr. 50 c., dito.

— Par lettre du capitaine Delavoipière, commandant le navire français la Claire, datée en mer le 17 février dernier, MM. Reilly et fils apprennent que ce navire, allant de la Rochelle à New-York, se trouvait à cette époque, par 52 dég., latitude N , et 41 dég., long. O. Tout l'équipage était en bonne santé.

— Par lettre du 4 février, MM. Eyriès frères et comp. apprennent l'heureuse arrivée à la Pointe-à-Pitre, le 26 janvier dernier, de leur navire l'Alligator, capitaine T. Bruneteau.

— MM. Frères Vacquerie apprennent l'arrivée à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), le 26 janvier, de leur navire le St.-Pierre, capitaine A. Allègre.

— Le navire l'Alida, capitaine Van Laar, parti de Rouen pour Hambourg, est relâché à Ramsgate, le 20 mars, ayant perdu une ancre, un câble et ses voiles.

— Le navire Gloria, all. de Bordeaux à Altona, est relâché à Deal, le 21 de ce mois, après avoir touché sur Goodwin-Sand.

— Le navire la Marie, capitaine Pepin, allant de St.-Malo à Bordeaux, avec un chargement de tabac, toile et beurre, a échoué sur la Barre-à-l'Anglais. Le Commissaire de Marine a fait procéder au déchargement.

NAVIRES EN CHARGE AU HAVRE,

Pour le grand et le petit cabotage.

Pour Elseneur et Saint-Petersbourg. —Le beau brick français la *Junon*, du port de 158 ton. doublé, cloué et chevillé en cuivre, ayant des emménagemens très-commodes pour les passagers.

S'adresser, à Paris, à M. Labarraque, rue Saint-Martin, n° 69; à Rouen, à MM. Delafontaine et Ce; au Havre, à MM. Ve Lefevre-Roussac, Labarraque et Ce, ou à MM. Godefroy frères, courtiers.

Pour Londres. — La goëlette anglaise *le John-et-Margaret*, cap. Th. Wood, ayant la majeure partie de son chargement assurée, partira le 5 avril prochain, en ayant pris l'engagement par charte-partie.

S'adresser à MM. J. Cary et comp., ou à M. Labbé, courtier.

Pour Lisbonne, en droiture. — Le brick *Fanny*, d'environ 100 ton., capit. Roth, partira incessamment pour cette destination.

S'adresser, pour fret et passage, à MM. Mazza et Cas, et à M. Mondey fils, courtier.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier, et descendus à la marée du 27.

La Marie-Joséphe, cap. Mahé.
La Marie-Anne, cap. Cointo.
La Parisienne, cap. Grancour.
Les Deux-Amis, cap. Lemonnier.
La Flore-Victoire, cap Pourdon.
La Marie-d'Amour, cap. Cauchois.
L'Espoir, cap. Houzard.
La Rose, cap. Vasse.
Le Saint-Martin, cap. Dupart.
Le Saint-Jacques, cap. Portevin.
La Belle, cap. Troude.

Sont montés et posés à la marée du 27.

L'aimable-Bathilde, cap. Lesourd.
Le Saint-Pierre, cap. Igou.
La Virginie, cap. Coste.
L'Hirondelle, cap. Topsent.
L'Espérance, cap. Vasseur.
Le Pere-de-Famille, cap. Dupain.
Le Succès, cap Dellepierre.
L'Aurore, cap. Banveline.
La Jeune-Flore, cap. Savalle.
La Catherine-Josephine, cap. Magnian.
Le Saint-Etienne, cap. Poulain.
L'Aurore, cap. Brasseur.
La Blonde, cap. Auzoult.
La Lidia, cap. Labbé.
La Cécile, cap. Brizard.

Le sloop l'Adèle, cap. Lemarquand, ven. de Marennes, avec un chargement de sel, ayant pris terre hier, sur le banc de l'Est, à la marée de jour, s'en est retiré à la marée de nuit, et est relâché à ce port, sans aucune avarie.

Calme.

PORT DE MARSEILLE.

Le 19, est entré en quarantaine, le brick américain Exertion, cap. Jonathan Hamor, ven. de New-York.

PORT DE BORDEAUX.

Les 20 et 21, sont entrés en rivière, le Caraïbe, cap. Faye, armateur, M. Lhotelier, ven. de la Guadeloupe; le navire américain la Rose, cap. Israël, ven d'Anvers, sur lest, à la consignation de M. J. Dowling; les Deux-Amis, capit. Dubouil, armateur M. Dupeyrat junior, ven. de la Havane; le navire suédois Frietzin, ven. de la Corogne, ch de sucre Havane bois de Campêche; pour MM. J. et D. Forcade.

Sont sortis de la rivière, l'Entreprise, capit. Lafourgade, et les Trois-Frères, cap. Lafourgade, all. à la Guadeloupe; l'Hermione, cap. Roy, all. à la Martinique.

PORT DE NANTES.

Le 18, est entrée en rivière, la goëlette la Sophie, cap Gosselin, ven. de Rio-Janeiro, à la consignation de Mr. Bernard jeune.

PORT DE LA ROCHELLE.

Le 19, est entré, le brick-goëlette américain Entreprise, cap. Brown, ven. de Bilbao, à l'adresse de M. J. Rateau fils.

Est entré de relâche pour cause d'avaries, le brick la Jeune-Adèle, de Fécamp, cap. A. P. Leborgne, sortant de Dunkerque, all. à Bordeaux, à l'adresse de M. Maubaillarcq père.

POUR LES COLONIES ESPAGNOLES ET LE BRÉSIL.

— *Pour la Havane.* Le superbe trois-mâts neuf américain Héroïne, cap. Samuel Leach, arrivé récemment de la Havane en 33 jours de navigation. Ce navire, d'une marche supérieure, et qui réunit des emménagemens très-commodes, partira, pour la susdite destination, en vertu d'engagement pris par charte-partie, le 30 avril prochain fin. S'adresser, pour fret et passage, au Havre, à MM. Zangronis, Lataillade et Ce., ou à M. Acher, courtier; à Paris, à M. Jean Line, rue St.-Joseph, n° 3.

Nota. En vertu d'un traité existant entre l'Espagne et les Etats-Unis, MM. les chargeurs et passagers sont prévenus que le pavillon couvre la marchandise.

— *Pour Buénos-Ayres.* — Le brick le Faune, cap. Morin, arrivant de la Havane, partira, pour Buénos-Ayres le 5 avril prochain, et prendra fret et passagers. S'adresser à MM Martin Laffitte et Ce., rue Saint-Georges, n° 28, à Paris.

Ces Navires sont en charge au Havre.

AVIS DIVERS.

OBJETS PERDUS.

N°. 61.—Il a été perdu, le 26 au soir, dans la rue des Carmes, depuis la rue aux Juifs jusqu'à celle Saint-Nicolas, une LORGNETTE de Spectacle, en nacre, dans son étui de maroquin rouge. On prie la personne qui l'aurait trouvée, de la remettre au bureau de *la Nacelle*.

Il y aura récompense.

N° 62.—Il a été perdu mardi soir 26 mars, soit au théâtre des Arts, soit en montant la rue Grand-Pont et celle des Carmes, UN BRACELET à trois rangs de perles de corail, le fermoir est également en perles de corail et or.

On prie les personne qui l'auront trouvé, de le remettre rue des Carmes, n° 73 nouveau.

Il y aura récompense.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

78f 70c 60c 70c 60c 50c 55c 45c 50c 78f
45c 50c 45c 40c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1825, fin. 8 2 99f 25c
1825, 9 4 98f 35c 99f

Idem NOMINATIVES, 1825

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.^r °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1000f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.

THÉATRE DES ARTS.

RELACHE.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

SAMEDI.

29 Mars 1823.

N°. 115. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

AVIS.

Demain Dimanche, Jour de Paques, *cette Feuille ne paraîtra pas.*

COUR D'ASSISES D'AMIENS.

MM. T.... frères et S...., banquiers à Amiens, se trouvant intéressés à Paris pour des sommes considérables dans une maison de banque dont les affaires étaient dérangées, mais qui paraissait présenter encore un actif supérieur à son passif, se chargèrent, au commencement de 1821, d'en faire la liquidation, de société avec MM. C..... V..... et B...., créanciers comme eux. Chacun des associés devait fournir un tiers des sommes à avancer pour cette opération : mais elle était à peine commencée, que les deux associés C..... V..... et B...., refusèrent, sous de vains prétextes, de fournir leur quote-part. Un procès qui paraît n'être pas encore terminé, fut engagé pour les y contraindre, mais leurs lenteurs et les contestations sans nombre qu'ils élevèrent, en éloignèrent l'issue. Pendant ce tems, la maison d'Amiens se trouva seule forcée de faire toutes les avances, dont elle n'avait dû prévoir qu'un tiers. Elle fournit une somme assez considérable en écus, et le reste au moyen d'escompte des billets qui composaient l'actif de la maison en liquidation. Cette opération, qui pouvait être fort avantageuse, devint aussi ruineuse pour MM. T.... frères et S.... Leur crédit fut ébranlé, leur caisse épuisée, et ils se virent enfin obligés de suspendre leurs paiemens.

La faillite ne donna d'abord lieu à aucun soupçon de fraude, un sauf-conduit avait même été accordé à l'un des associés qui s'était constitué prisonnier; mais bientôt les choses changèrent de face. La plupart des billets qui provenaient de la maison de Paris, ne furent point payés à l'échéance; quelques-uns, mais en fort petit nombre, avaient été revêtus de signatures de complaisance; les signataires des autres, soit par des faillites imprévues, soit par la vente de leurs biens, étaient devenus hors d'état de se libérer. Un grand nombre de négocians de cette ville, avaient escompté de ces billets; ils se plaignirent qu'on leur eût ainsi remis des effets sans valeur. Ils prétendirent qu'on avait, par cette émission, abusé de leur confiance, et que MM. T.... frères et S.... ne s'étaient chargés de la liquidation de la maison de Paris, que pour inonder la place d'Amiens de mauvais billets, et soustraire l'argent qu'ils auraient touché en échange.

Ces plaintes parvinrent à la justice : une longue information eut lieu : toutes les opérations de MM. T.... frères et S.... furent sévèrement examinées, leurs livres furent vérifiés avec soin, de nombreux témoins furent entendus. Ces recherches amenèrent la découverte de quelques faits qui parurent graves et qui donnèrent lieu à une accusation de banqueroute frauduleuse.

C'est sous le poids de cette accusation que MM. T.... frères et S.... ont été traduits à la cour d'assises. On leur reprochait 1°. d'avoir tenu des livres qui ne présentaient pas leur véritable situation active et passive, et d'avoir, dans les derniers mois, cessé de tenir leur livre-journal; 2°. d'avoir détourné plusieurs sommes au préjudice de leurs créanciers; 3°. d'avoir, en disposant d'un billet de 3000 francs qui était entre leurs mains, violé un mandat qui leur imposait l'obligation de le conserver.

Les faits qui donnaient lieu à ces reproches, ont été justifiés par les accusés; ils ont expliqué la cause de quelques irrégularités aperçues dans les livres, et prouvé qu'elles n'avaient point eu lieu dans une intention criminelle; ils ont rendu compte des omissions et oublis qui auraient fait sortir quelques sommes de leur actif, et de l'emploi qu'ils avaient fait de quelques autres dont ils avaient disposé sans fraude, ou qu'ils avaient touchées depuis leur faillite, pour leurs besoins personnels. Ils ont d'ailleurs fait voir que ces prétendus détournemens qui ne s'élevaient pas même à 5000 fr., pouvaient bien être le résultat d'une erreur, et que l'on ne pouvait croire qu'ils eussent songé à distraire une somme aussi modique.

Enfin ils se sont disculpés du troisième chef d'accusation, en démontrant qu'ils n'avaient été investis d'aucun mandat.

L'accusation s'est appuyée principalement sur l'opération faite avec la maison de Paris, en soutenant qu'elle n'avait eu lieu que pour se procurer de l'argent à Amiens, et qu'elle devait nécessairement amener une faillite; que les accusés avaient prévu cette catastrophe, et que dès-lors tous les faits du procès devaient être considérés comme ayant eu lieu en vue de la fraude. Le ministère public reprochait aussi aux accusés l'émission des nombreux billets qui, depuis, sont restés impayés; mais ils ont expliqué comment ils avaient été chargés de ces valeurs, et leurs défenseurs ont fait voir que ces inculpations étaient entièrement étrangères au sujet réel de l'accusation.

Après un débat de sept jours, où plus de trente témoins ont été entendus, et que les jurés ont suivi avec une religieuse attention, les trois accusés ont été acquittés.

M. Boullet, qui remplissait dans cette affaire les fonctions du ministère public, y a fait preuve de la plus honorable impartialité.

Les accusés se sont défendus pendant tout le cours des débats avec un talent et une tranquillité remarquables. L'un d'eux surtout a expliqué les opérations commerciales, la tenue des livres, et l'état des comptes incriminés avec une clarté et une précision bien difficile en pareille matière.

Au moment de l'acquittement, M. S... s'est levé et s'est écrié en levant la main vers le ciel : à présent que notre innocence est enfin reconnue, je jure devant Dieu et devant la cour, au nom de mes associés comme au mien, et en présence de la plupart de nos créanciers qui nous entendent, que nous consacrerons notre vie entière à nous libérer envers eux, et que nous ne retrouverons le repos et le bonheur qu'après leur avoir ainsi prouvé que nous n'étions pas indignes de la confiance dont ils nous ont honorés.

M. Plancher, libraire, quai Saint-Michel, n° 15, à Paris, vient de publier, en deux volumes, *le Partisan des Pyrénées*, ou *le Guérillero*, traduit de l'espagnol, par M. Frankoual, suivi des *Visions*, par Schiller.

Le Partisan des Pyrénées est un espagnol brave, loyal, patriote et amoureux. Il commande un de ces corps francs connus sous le nom de *Guérillas*, à l'époque où l'armée française occupe une partie de l'Espagne (1809). Un voyage en France, et quelques actions d'éclat, en Espagne, voilà la base du roman qui finit par un mariage.

Le Guérillero épouse la fille de M. de Solis, espagnol qui, égaré et séduit par les promesses et la puissance du gouvernement français, avait abandonné sa patrie.

Tous les événemens rapportés dans cet ouvrage, sont vraisemblables; le style est pur, correct, et *le Partisan des Pyrénées* présente d'autant plus d'intérêt, qu'il se rattache à des époques historiques très-remarquables.

Cet ouvrage est suivi d'une *Notice biographique sur Ferdinand VII, San-Carlos et Mina*. Il serait superflu d'insister sur ce que cette notice renferme de curieux.

Les Visions.—Un prince que des intrigans et d'adroits fripons veulent abuser, qui résiste aux prestiges dont on l'entoure, et reconnaît que l'astuce et la ruse ont seuls enfanté des choses qui lui paraissaient surnaturelles : voilà *Les Visions* de Schiller, ouvrage original, philosophique, mais d'un faible intérêt.

LE SUICIDE.

Après le duel rien n'est plus absurde que le suicide, du moins je le pense ainsi; je pense encore que c'est le fait d'un lâche de se retirer de la vie et de fuir devant l'adversité. Cependant, je crois que dans certaines occasions, non-seulement cette action est moins coupable, mais même qu'elle n'est que l'effet d'un excès de vertu. Je me garderai bien, néanmoins, de déterminer les cas, parce que d'abord je ne voudrais pas autoriser une chose nuisible en principe, et qu'ensuite on trouverait mes citations romanesques; mais dans un ouvrage de plus longue haleine, je montrerai peut-être jusqu'à quel point est excusable aux yeux du philosophe cet égarement pour lequel la morale se montre si inflexible. L'homme qui par ses profusions frustre ses enfans de l'héritage qu'il tenait de ses pères; le parjure, le menteur, l'hypocrite ne sont-ils pas plus méprisables que l'être sans énergie qui va chercher la paix dans le tombeau? Oui, et pourtant les uns reposent auprès de leurs parens et de leurs concitoyens, tandis que l'autre est exilé même de ce champ où viennent s'anéantir les préjugés et les vengeances. Que font le dissipateur et le suicidé? absolument la même chose; le premier dépense le bien paternel; l'autre la seule dot qu'il ait reçue de la nature : la vie. Justice humaine, tu punis la faiblesse et tu respectes le crime, car tu accordes les honneurs funèbres au duelliste couvert du sang de son maladroit adversaire. Celui qui conçut le premier l'idée de punir un cadavre, fut bien fanatique ou bien sot. Un faux point d'honneur égare souvent le suicide, et la crainte d'une peine tardive ne saurait l'arrêter, quand, effrayé de ses revers, il croit échapper à l'infamie. Cette crainte est donc un frein inutile. On ne traîne plus, il est vrai, ces infortunés sur une claie, pour déshonorer leur famille déjà trop à plaindre; mais il vaudrait mieux laisser cette même famille disposer du mort, que de le faire reposer dans des lieux immondes, comme nous le voyons trop souvent. Quand donc l'indulgente philosophie aura-t-elle tempéré l'exaltation des passions anti-sociales! R.

INSCRIPTION TRÈS-INTÉRESSANTE.

A M. le directeur des Annales françaises.

Chargé de distribuer et de décorer la maison des ci-devant Bénédictins anglais, rue Saint-Jacques, n°. 269, pour y placer convenablement un pensionnat considérable, j'ai dû visiter avec soin toutes les parties de ce vaste bâtiment : il s'agissait de disposer une chapelle, trois grandes classes, des salles particulières pour le dessin, la musique, la danse et l'escrime: une belle salle de récréation, une infirmerie, une lingerie, un vestiaire, plusieurs dortoirs, des chambres pour les grands pensionnaires, un réfectoire, une cuisine et ses dépendances, un beau salon de réception, un appartement pour le chef de l'institution, des logemens pour les professeurs, pour les surveillans, pour les domestiques, etc., etc. Ce bâtiment a servi de prison d'état, dans le tems de la terreur révolutionnaire, et il portait encore des traces nombreuses de cette malheureuse destination : j'ai trouvé sur les murs, en beaucoup d'endroits, de tristes inscriptions et les noms de plusieurs victimes. Parmi toutes ces inscriptions, j'en ai découvert, avec la plus grande surprise, une à laquelle s'attache un intérêt tout particulier; elle était tracée au crayon sur le revêtement d'une panne, dans un petit grenier lambrissé, extrêmement bas, éclairé d'une petite lucarne; la voici, copiée très-exactement :

« Dans ce triste séjour, où gémit l'Innocence,
» Que m'ont servi mon nom, mes talens, ma science?
» A prolonger le tems de ma captivité,
» En armant contre moi l'Envie et l'Ignorance!
« Hélas! il est donc vrai : tout n'est que vanité.
« CASSINI, *l'an second de notre liberté.*
« 1794. »

Le nom de *Cassini* et la circonstance dans laquelle il s'exprimait ainsi, m'ont fait penser que ces vers méritaient d'être publiés, et je n'ai pas cru pouvoir les adresser mieux qu'aux *Annales françaises*.

(Annales françaises.)

MACÉDOINE.

— Dans le *Parrain*, comédie spirituelle que Perlet a jouée deux fois pendant son séjour à Amiens, la garde nationale vient complimenter M. *Durand*. Celui-ci renvoie les tambours au *Mercier* du coin; à ce mot de Perlet, des applaudissemens unanimes et réitérés se sont fait entendre.

(Miroir de la Somme.)

— Le grenadier Henry Duhamel s'étonne de voir augmenter depuis peu le nombre de ses correspondans. Parmi les lettres anonymes qu'il reçoit chaque jour, il en est d'imprimées et qui paraissent cachetées de cire d'espagne. Nous ne pouvons en donner l'analyse, attendu que leur objet n'est rien moins que littéraire ou commercial.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

L'Océan, c. Bond, v. de New-York à Amsterdam, est arrivé à Cowes le 20 de ce mois, faisant beaucoup d'eau, et avec perte de canot, et de manoeuvres.—La cargaison du *Hambourg*, c. Detteaan, v. de St.-Thomas à Hambourg, qui avait relâché le 8 à Plymouth, a été débarquée à Plimouth; une grande partie a été trouvée avariée. — *Le Zodiac*, c. Hunter, destiné pour Boston, est rentré le 17 mars à Bristol, avec perte de son beaupré, ayant été abordé dans le canal par *le Mexbrough*, c. Shipton, destiné pour le Bengale.—*L'Aurora*, c. Hunt, v. de Londres, a fait naufrage le 4 février, en entrant dans la baie de Grenade.—*Le Prine-of-Wales*, c. Senart v. de Londres à Gainsbrough, s'est totalement perdu le 3 de ce mois sur le sable de la Trinité dans le Humber. L'équipage s'est noyé. — *L'Ann*, c Bouch, v. de Dublin à Whitehaven, qui avait échoué aux Red Noses, près de Liverpool, a été relevé et est arrivé à Whitehaven le 15 du courant.—*Le Scipio*, cap. Boadle, v. de Dublin, est arrivé le 5 à Whitehaven.—*L'Army*, c. Schemmel, v. de Hull, a échoué dans le port de Cuxhaven, et ne peut pas être mis à flot faute d'eau.—*Démérari le 29 janvier*. Le shooner *la Margaret*, v. de la Martinique, a sombré dans un fort grain qui s'est fait sentir le 16 devant la rivière de Weyma, un peu à l'ouest d'Oronoco. Le second, le propriétaire et un homme de l'équipage ont été sauvés.—*Le Devonshire*, c. Tanner, destiné pour Londres, est rentré à Rio-Janeiro le 3 janvier, pour décharger une partie de sa cargaison.—*La Mary*, c. M. Lean, ven. de Limerick à Glasgow, a échoué sur la pointe de Bornabard; mais on espérait, si le temps continuait à se calmer, pouvoir le relever sans dommages, après l'avoir allégé.—*L'Ellen*, c. Tompson, de Whitehaven, destiné pour Dublin, qui avait échoué le 5, a été relevé et conduit à Ravinglass. — *Le Belvoir-Casile*, c. Barnes, v. de Dublin à Whitehaven, qui avait échoué dans la baie de Dundrum, a été relevé et conduit en ce port le 12 du courant.—*La Coronation*, c. Wootton, v. d'Harlingen à Londres, a relâché à Terschelling pour décharger, ayant 5 pieds d'eau dans sa cale, et touchant au fond.—*Le Spéculator*, cap. Carter, de Whitby, v. de Sunderland, a été frappé le 19 par un coup de mer qui lui a cassé sa grande vergue et emporté des manoeuvres, etc.—*La Marianne*, c. Parker, destiné pour le cap de Bonne-Espérance, est rentré à Blackwall, avec des avaries, ayant échoué près de Gravesend. Il faut le décharger.

NAVIRES EN CHARGE

AU HAVRE.

Pour les Cayes (St.-Domingue), en touchant à St.-Thomas. — Le bon solide navire à trois mâts l'Africain, cloué, doublé et chevillé en cuivre, partira le 10 avril prochain, pour la susdite destination, sous le commandement du cap. Jallant. Ce bâtiment, qui est d'une excellente marche, offre les emménagemens les plus convenables pour les passagers.

S'adresser, pour fret et passage, à MM. du Roveray, d'Ivernois et comp.

—*Pour la Martinique.*—Le trois-mâts la Société, cap Nouvel, de 350 tonn., doublé et chevillé en cuivre, en dernier lieu arrivé de cette Colonie en 32 jours, repartira le 31 courant fixe, ou plutôt s'il est possible. S'adresser, pour fret et passage, à MM. Balguerie et comp., armateurs, ou à M. Labbé, courtier.

—*Pour la Guadeloupe.*—Le beau navire la Henriette, de 400 t., chevillé et doublé en cuivre, connu par la supériorité de sa marche et la commodité de ses logemens, partira, pour la Guadeloupe, le 10 avril prochain, sous le commandement du cap. Dejoly; s'il se présentait un nombre suffisant de passagers pour la Martinique, il les y débarquerait en passant.

S'adresser, à Paris, à MM. Mallet frères et comp., banquiers; au Havre, à MM. Martin Foache et fils, armateurs.

Pour la Martinique et la Guadeloupe.

—*Pour St. Pierre-Martinique.* — Le navire le Bon-Henri, de 400 tonn., doublé, cloué et chevillé en cuivre, partira, pour cette destination, du 27 au 28 courant, sous le commandement du capit. Moisson.

Les personnes qui ont l'intention de charger sur ce navire, sont priées d'envoyer leurs marchandises à bord, le plutôt possible. Il est maintenant en charge bassin d'Inguoville, côté nord.

S'adresser pour fret et passage, à Paris et au Havre, à MM. Vassal et comp., armateurs.

BORDS DE L'ELBE.

La foire de Brunswick est maintenant terminée; elle était très médiocre, et s'est fait particulièrement remarquer par le peu d'acheteurs qui se sont présentés pour la plupart des articles de la fabrication allemande, et même pour les marchandises anglaises. C'est le commerce de chevaux qui a été cette fois la meilleur branche d'affaires. On a remarqué particulièrement la très-grande affluence de commissionnaires et d'agens venus des bords du Rhin et de l'intérieur de la France, pour faire des achats de chevaux destinés pour ce dernier pays. Ils ont fait des affaires très-considérables; et comme toutes les ventes ont eu lieu au comptant, beaucoup de numéraire a été mis en circulation.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARGEM. du sloop *l'Eulalie*, cap. *Desmares*, ven. du Havre.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

68 barriq. sucre.—31 bouc. tabac.—Crevel et comp.
4 barriq. sucre.—Dubos neveu.
550 bûches bois de Campêche.—Tinel-Ancelot.
120 planches de sap.—Planquois.
1 grenier meubles.—Cachelièvre.

☞ CHARGEM. du sloop *la Francine*, c. *Renault*, ven. du Havre.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

290 saumons plomb.—Ve. B. P. Lecouteulx.
120 planches de sap.—Planquois.
700 bûches bois de Campêche.—Tinel-Ancelot.
77 boucauts.—2 ballots tabac.—Crevel et comp.

☞ CHARGEM. du sloop *le Sully*, cap. *Besres*, ven. de Roterdam.—Courtier-interprète, M. Viard.

400 fromages plats, pour M. Fauvel jeune.
4 boucauts garance.—72 barils céruse. Au Porteur.

☞ CHARGEM. de la goëlette *la Bonne-Mère*, cap. *Pesquer*, ven. de St.-Malo, —Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

62 fûts huile de morue.—Bademer.
200 planches de tilleul et noyer.—181 jantes de roues.—214 raies dito.—1000 kil. grosil en vrac.—Dodeman et à la vente.
8 caisses amidon.—Limard.

— Le sloop le Royal-Louis c. Michaud, ven. de Dunkerque, ch. de charbon de terre.—A ordre.

—Le chasse-marée la Marie-Thérèse, c. Courtois, ven. de la Bouille, ch. d'avoine, —A ordre.

Courtier de ces deux navires, M. Lucet.

—La goëlette anglaise Squir-Deboz, c. Henry Warrin, ven. de Cardiff, ch. de 183 gueuses fer fondu.—Courtier-interprète, M. Orford.

☞ CHARGEM. du brick français *le César*, de 57 tonn., cap. *Juhel*, ven. de Roterdam.—Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

38 barils céruse.—A. Lebrun.
10 dito dito.—Nélaton.
2 boucauts garance.—96 barils céruse. —Au Porteur.

☞ Chargem. du sloop franç. *l'Eugénie*, cap. *Gondouin*, ven. de Londres.—Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

2 caisses outils de fer.—Chalon.
1 panier plantes.—2 caisses soieries.—2 rouleaux.—356 saumons plomb.—10 barils litharge.—9 barils blanc de céruse.—Desbois.
100,000 aiguilles.—Le capitaine.

☞ Charg. du smack hollandais *Vrienchap*, c. *Martens*, v. d'Amsterdam.—Courtier, M. Fontaine.

Réclamateurs, MM.

1500 fromages.—Lhermite.
400 dito.—Lebarbier.
500 dito.—Faucheur.
500 dito.—Lachesnez-Heude.
8 paquets papier.—Caste-Delamare.
1 caisse étain battu.—J. Mansel.
600 fromages.—10 balles orge perlé.—2 dito plumes.—6 balles 5 fûts drogueries.—A ordre.

MOUVEMENT DU 28 AU 29.

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-marée la Marie-Thérèse, de 13 tonn., c. Courtois, v. de la Bouille, ch. d'avoine.

Le brick les Trois-Frères, de 57 ton., cap. Guilhomat, ven. de St.-Malo, ch. de tabac, beurre.

Le tjalk hollandais Vriendschap, de 36 tonn., cap. Martens, ven. d'Amsterdam, ch. de drogues, couleurs.

La platte la Mère-de-Famille, de 19 ton., cap. Tubeuf, ven. de Saint-Vaast, ch. d'huîtres.

Le brick Anna, de 60 tonn., capit. Dugaud, ven. de Charente, ch. d'eau-de-vie, vin.

Le brick la Nouvelle-Emilie, de 77 tonn., c. Billet, v. de Noirmoutiers, ch. sel.

La galiote l'Heureux-Espoir, de 101 t., c. Tuvache, v. de Polignen, ch. fer.

Le sloop l'Alexandre, de 15 ton., c. Roussel, v. de Honfleur, ch. cidre.

Le sloop la Jeune-Elise, de 19 ton., c. Pain, v. de Honfleur, ch. cidre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop anglais, Pallas, cap. Samuel-Searl, all. à Truro, sur lest.

Le chasse-marée l'Enfant-Prodigue, c. Lebras, all. à Bordeaux, sur lest.

Le chasse-marée le Saint-Clément, cap. Talhouarne, all. à Brest, ch. bois de chêne.

Le chasse-marée le Saint-Luc, c. Desbois, all. à Bordeaux, sur lest.

Le sloop l'Aimable-Désirée, c. Dubrusson, all. à Honfleur, ch. de fûts vides, noir animal.

Le dogre la Perle, c. Guichon, all. au Havre, sur lest.

Le sloop l'Esther, c. Guy-André, all. à Caen, ch. de plâtre, fayence.

La galiote la Minerve, c. Adam, all. au Havre, ch. de bois de construction.

Le sloop l'Heureuse-Alliance, c. Brixard, all. à Caen, ch. de fayence, vin, savon de Rouen, sur lest.

Le sloop l'Aimable-Prudence, c. Dubuisson, ven. de Rouen, ch. de cerc les.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop les Deux-Sœurs-Unies, capit. Varest, all. à Rouen, ch. de sucre.

Le dogre la Félicité, cap. Menu, all. à Rouen, ch. de sucre.

Le chasse-marée l'Heureux-Hasard, c. Couilland, all. à Rouen, ch. d'eau-de-vie.

La galiotte la Cécile, cap. Daufresne, all. à Rouen, ch. de ris.

La galiotte l'Eléonore-Désirée, cap. Duban, ch. de potasse.

La galiotte la Marie-Désirée, c. Blondel, all. à Rouen, ch. de sucre.

Le sloop la Bonne-Mère-de-Famille, cap. Maillard, all. à Rouen, ch. de planches.

Le sloop le Louis et Fanny, c. Gonnier, all. à Rouen, ch. d'huile, etc.

Le trois-mâts la Créole, cap. Engelbruys, all. à Vera-Crux, ch. de bâtiments.

PORT DE DUNKERQUE.

Sont entrés :

Le 21, l'Espérance, cap. Ferrand, v. de Dieppe, sur lest.

Le Jeune François, cap. Adam, ven. le Rochefort, avec diverses marchand.

L'Union, cap. Pettier, ven. de St.-Malo.

Le 23, l'Adrien, cap. Bernard, ven de Bordeaux, avec diverses march.

La Julie, cap. Drouillard, ven. de Bordeaux, avec diverses march.

L'Hercule, cap. Wittearonghel, ven. de Bordeaux, avec diverses march.

L'Émélie, cap. Brunet, ven. de Bordeaux, avec diverses march.

Le Huron, cap. Bernard, ven. de Bordeaux, avec diverses march.

L'Arsène, cap. Parnez, v. de Calais, sur lest.

Le Jeune Victor, cap. Truquetil, v. de Fécamp, avec soude.

La Providence, cap. Gouvain, ven. de Boulogne, avec sel.

Le Jeune Père de Famille, cap. Olivier, ven. d'Honfleur, avec sel.

L'Ursule, c. Emmou, v. de Vannes, avec miel.

Le 25, le Père de Famille, cap. Fatome, ven. d'Anvers, sur lest.

Le Charles, cap. Chillard, ven. d'Anvers, sur lest.

Le Normand, cap. Groult, ven. d'Anvers, sur lest.

La Bonne Société, cap. Lelargue, v. de Cherbourg, sur lest.

Sont sortis :

Le 22, le Liefde hollandais, cap. Koorn, all. à Rotterdam, avec futailles vides.

The Winsleydale anglais, c. Norris, all. à l'étranger, sur lest.

Le 23, l'Ossian anglais, cap. Kidd, all. à Liverpool, avec lin.

Le 24, la Boulonnaise, cap. Mulard, all. à Boulogne, avec charbon.

Le Saint-Pierre, cap. Rivière, all. à Caen, avec charbon.

Le Succès, c. Delpierre, all. à Rouen, avec charbon.

Le 25, le brick la Constance, cap. J. Bizet, all. à Rouen, avec plomb.

L'Adèle-Chérie, cap. Bouvier all. à Rouen, avec charbon.

Le Jeune-Martin, cap. Noyon, all. à Cherbourg, avec charbon.

Le Louis-Désiré, cap. Hervé, all. à Bordeaux, avec diverses marc.

La Marie-Renée, cap. Lebois, all. à Morlaix, avec diverses march.

PORT DU HAVRE.

du 27 au 28,

Le sloop le Printems, cap. Thuret, ven. de Saint-Valery, ch. de pavés.

Le sloop le Saint-Martin, c. Duval, ven. de Rouen, sur lest.

Les Deux-Amis, cap. Lemonier, ven.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier :

La Charlotte suédoise, c. A.-N. Graff.
Le Saint-Nicolas, cap. Leprince.
L'Elisabeth, cap. Gosse.
La Louise, cap. Couraie.
L'Anne-Chérie, cap. Bourelier.
Le Zélé, cap. Georgette.
La Sidonie, cap. Hameline.
Le Pierre, cap. Chevallier.

Sont montés à la marée du 28 et posés au port :

L'Union, cap. Fardel.
» », cap. Maillard.
Le Courrier, cap. Boutin.
La Cécile, cap. Daufrêne.
Le Saint-Joseph, cap. Lemoine.
L'Espoir, cap. Troufrey.
L'Heureux-Hasard, cap. Folio.
L'Eléonore, cap. Dubose.

(*Vent calme.*)

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
76f 79f 50c 79f 78f 95c 99f 78f 95c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f 25c
1825. 9 6 97f 95c 75c

Idem Nominatives, 1824 99f 10c 1825 97f 20c

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p. °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1000f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1475f

Erratum. Dans notre numéro d'hier, article *des noms*, première colonne, au lieu de *baron Foy*, lisez *baron Fux*. Nous ne repareriions pas cette erreur de notre prose, s'il nous était permis de parler politique.

Ch. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

MARDI.

1er Avril 1823.

N°. 118. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

DU POISSON D'AVRIL.

Le *Poisson d'Avril* est une petite mystification qui fait toujours rire aux dépens du mystifié.

Envoyer un bonhomme pour mettre la paix chez le voisin, et pendant ce tems, disposer à son aise de son lógis et de sa femme, est un bon *Poisson d'Avril*.

Faire acheter par un ventru tous les mêts nécessaires à un bon dîner, et manger seul le dîner, avec quelques amis, c'est encore un bon *Poisson d'Avril*.

Envoyer chercher à minuit un médecin intrigant pour qu'il aille tâter le pouls au seigneur d'*Ineditopolis*, qui n'est pas malade *de corps*; c'est aussi un drôle de *Poisson d'Avril*.

Mais donner à de braves gens un rendez-vous à Madrid (1) ou sur la place des Victoires, quand on ne doit pas aller là ni à Madrid, ni sur la place des Victoires, ce sont des *Poissons d'Avril* très-ridicules.

Jusqu'alors ces sortes de plaisanteries ne se faisaient que le premier jour du mois d'avril. Cette année, je sais beaucoup de plaisans qui s'y sont pris d'avance; contre l'usage tout le mois s'en suivra, et l'on y verra, m'a-t-on dit, des *Poissons d'Avril* de toutes les espèces et à toutes les sauces.

Aujourd'hui, si M. Martainville ne calomniait personne, ce serait pour tout le monde un fier *Poisson d'Avril*.

Quand *le Réveil* prône le courage, les vertus, le génie de tels et tels personnages, c'est un *Poisson d'Avril* pour les abonnés; mais pour eux seuls.

Quand *la Quotidienne* chante victoire, c'est encore un *Poisson d'Avril*.

Aujourd'hui on représente au théâtre de Bruxelles, pour la première et dernière fois, *Louis IX*; l'affiche promet une tragédie, le public n'entend que des psaumes et des complaintes; *Poisson d'Avril* pour le public; mais le public siffle: *Poisson d'Avril* pour l'auteur.

L'ombrageux chevalier Amadis doit s'unir à la belle Elodie, l'orpheline des forêts, la vierge des montagnes. Un solitaire excepté, le bel Amadis, est le seul homme qui ait rencontré la prunelle pudique d'Elodie. Amadis est donc tranquille: aux pieds de l'autel d'hyménée, son front est serein. Cependant, au bout de sept mois, et justement le 1er avril, la vertueuse Elodie met au jour un enfant.... Pauvre mari! quel *Poisson d'Avril*!

A l'époque du carnaval, le baron de Béthanie prête des capitaux considérables à une princesse qui est fort dans l'embarras. Il croit n'en tirer que 25 ou 30 pour cent d'intérêt par semaine; mais, à la fin de mars, la fortune de la princesse est totalement désespérée. Au 1er avril, le baron a donc perdu capital et usure. Pour un usurier, quel *Poisson d'Avril*!

Clic, clac! gare, gare! c'est M. *Beau-Soleil* qui court la poste. Vous croyez qu'il brûle d'arriver là-bas, qu'il va tout changer: *Poisson d'Avril*!

Très-souvent, celui qui prépare un *Poisson d'Avril* à quelqu'un, et se croit le mystificateur, devient lui-même le mystifié. C'est ce qu'il y a de plus bouffon.

L'année dernière, avez-vous vu trotter, sur son grand cheval, ce petit guerrier? Il était parti comme un enfant de Mars: il est revenu comme un *Poisson d'Avril*.

Depuis longtems, beaucoup d'honnêtes gens ont jeté leurs filets pour y prendre les hommes..... Attendez la fin du mois, vous verrez qu'ils n'auront pris que des *Poissons d'Avril*.

Je m'arrête, lecteur, car je m'apperçois qu'en croyant vous amuser, je me suis donné un *Poisson d'Avril*.

J. B. O.

(1) Petit village près Paris.

LE COMTE DE CARMAGNOLA ET ADELGHIS,

*Tragédies d'*Alexandre Mangoni, *traduites de l'italien, par* M. C. Fauriel, *suivies d'un article de* Goethe, *et de divers morceaux sur la* Théorie de l'Art Dramatique.

Que de sottises!! C'était le mot de mon oncle Suret, et je suis fâché qu'il n'ait pas lu *Adelghis*, et surtout le *Dialogue sur l'unité de tems et de lieu*: il aurait trouvé une occasion de plus de placer avec avantage son refrein. Si M. Mangoni lisait ceci, il s'écrierait peut-être: *Me ne stringo nelle spalle*; mais, n'importe, ce ne serait pas la première fois qu'on nous l'aurait dit et que nous nous en serions moqués. Revenons à notre sujet: *Adelghis* est une tragédie vraiment romantique, vraiment *Shakespearique*. Le spectateur se trouve à chaque scène dans un lieu nouveau, et sans savoir jusqu'à la fin où il se trouve, ce qui contribue beaucoup à éclaircir l'intrigue; et puis des récits tous en actions, et des légats, et des diacres; et vingt-deux personnages principaux, sans compter les accessoires, débitant des tirades d'une longueur..... à faire mourir; des conspirations dont on connaît d'avance les causes, les moyens et les effets: voilà ce qu'on trouve dans cette production

digne de la vieille et grossière Scandinavie. Qu'est-ce en effet qu'une tragédie, une œuvre dramatique? C'est pour, ainsi dire un songe en action. Or, il faut que j'y sois spectateur naturel et non porté, comme Habacuc, par les cheveux, dans les conseils des rois ou sous les tentes des guerriers. Les plus célèbres de nos compatriotes pensent du moins ainsi, et je me range de leur côté. M. Viscomti, dans son *Dialogue sur l'unité de temps*, est d'une autre opinion; il développe des raisons combattues par nos meilleurs littérateurs, et semble vouloir se placer parmi ces pâles écrivains qui, à force de bonhomie et d'absurdité, nous ont fait adopter le *nil admirari*. Que lui répondre? Rien, il a été réfuté d'avance par des grands hommes. Il trouve Macbeth supérieur à Britannicus; tant pis pour lui s'il n'est pas de l'avis de Voltaire. Il voit dans Britannicus un étrange amalgame; tant pis encore pour lui. J'en conviens cependant, on peut bien faire de pareilles tragédies quand on écrit des rêves comme celui dont M. Hugo a nouvellement enrichi la bonne littérature (1); mais pour le traducteur, il ne doit s'attendre qu'à des éloges, car il a su par son élégance surpasser le mérite original de M. Mangoni. R.

LONG-CHAMPS.

Parmi le grand nombre de personnes qui se promenaient vendredi à Longchamps, on a distingué particulièrement :

M. Achille de Jouffroy, en patache.
M. Colnet, en 1 pin.
La compagnie de censeurs, en voiture coupée.
Quelques officiers généraux, en diligence.
M. A. Mettanville, sur une mulle d'Espagne.
M. de la Menée, en chaise à porteur.
M. Ancelot, garde malade du *Réveil*, en dormeuse.
Un cosaque du Don, en traîneau.
Sir Hud-on-Lowe, en soufflet.
Un grand-maître d'écoles, en tappe-cul.
Une ex-excellence, en sapin.
M. de la B.., ancien gouverneur de l'Isle-de-France, en brouette.
M. de Mars-Elu, en coucou.
M. Apollon-Uneaulon, sur un roussin d'Arcadie.
Mme la comtesse de Genlis, sur une haquenée.
M. Lourdoise, en pot de chambre.

Plusieurs vieux chevaliers à faces allégoriques, en rétrocifère. Ce dernier genre de voiture est si mauvais, que les vieux chevaliers n'ont pu, malgré leurs efforts, parvenir à passer avant la populace.

Le jeune marquis de..., fils de M. des Quatre-Quartiers, s'est fait remarquer en cétérifère. Il a voulu suivre M. son père qui, en rentrant dans son hôtel, a versé auprès de l'arc de triomphe. Cet accident a été occasionné par la rupture de la roue de la fortune ou de la demi-fortune dans laquelle il se trouvait.

LETTRES SUR LA MINIATURE,

PAR MANSION, ÉLÈVE D'ISABEY. (2)

C'est à ceux qui exercent un art avec le plus de succès, qu'il appartient de nous en révéler les préceptes; et l'on ne pourra nier qu'à ce titre M. Mansion n'ait été en plein droit de publier ses *Lettres sur la Miniature*. Cet habile peintre a rassemblé dans un ouvrage auquel il a su donner la forme d'un roman épistolaire, toute la théorie d'un genre qui a fait sa réputation. La miniature présente plus de difficultés qu'on se l'imagine communément, et comme le dit M. Mansion, bien des gens qui ne jugent du mérite d'un tableau, que par sa dimension, prononcent hautement que la miniature est le genre dans lequel il est le plus aisé de réussir; mais l'expérience a prouvé combien cette opinion est frivole, et la haute célébrité que se sont acquis Isabey, Robert Lefèbvre, Cossoy, Mme. Mie, son élève, démontre assez le cas que les connaisseurs font d'un genre dans lequel si peu d'artistes en sont fait un nom.

L'ouvrage de M. Mansion peut servir de guide à tous ceux qui veulent peindre la miniature. Les leçons les plus importantes y sont présentées avec clarté et précision, et l'intérêt qu'il a su attacher aux notions préliminaires, fera rechercher son livre, non pas seulement comme un ouvrage utile, mais encore comme une lecture agréable. Il n'y a qu'une pratique longue et heureuse qui ait pu donner à M. Mansion des connaissances si parfaites de son art; et il peut dire aussi comme le Corrège : *Anch' io son pittore!*

MACÉDOINE.

— Aujourd'hui, à onze heures du matin, l'autorité a fait saisir dix-huit numéros de *la Nacelle*.

— Depuis quelque tems pour désigner un mal qui vous saisit subitement, on ne dit plus une *douleur poignante*, mais une *douleur empoignante*.

— On dit, en parlant de belle lune, que c'est lorsque cet astre est à son déclin, qu'il va le plus vite. N'en déplaise aux astronômes, nous avons cru remarquer le contraire.

— Ceux qui, selon *Grimgalet*, ont le plus gagné à l'incendie de notre Cathédrale, sont les *boîtiers*, parce que, dès-lors, ils entreront maintenant à l'église sans *clochers*.

— Voici une recette assez bonne pour se bien conduire : Être tout *Constitutionnel*, lire son *Courrier*, regarder son *Miroir*, se laisser gouverner par son *Pilote*, consulter son *Album*, observer *les Lunes*, et laisser voguer *la Nacelle*.

— On prétend que, dans les circonstances critiques, le *point* essentiel est un bon *poing*; parce qu'avec du bon *poing*, il est facile de bien empoigner.

— M. l'abbé Desmazures, missionnaire apostolique de Jérusalem, qui vient, avec autorisation, de terminer ses conférences à Lille, Hazebrouck, Valenciennes et Douai, est arrivé à Dunkerque. On assure que la première conférence de ce vénérable prédicateur aura lieu lundi prochain, dans la salle des concerts.

(*Feuille d'Annonces de Dunkerque.*)

— On a donné à Orléans une représentation des *Folies Vertes*. Cette pièce si gaie a beaucoup amusé les habitans. L'air varié *au clair de la Lune*, *mon ami Pierrot*, a été couvert d'applaudissemens.

— Il paraît, incognito, depuis quelques tems, dans le département du Nord, un journal mi-commercial, mi-littéraire, qui a pris le titre de *Gazette de Dunkerque*. Ce nom promet.

— Il est mille inconvéniens qui résultent de l'usage où l'on est de voyager maintenant en poste. Une roue cassée, un essieu *qui crie et se rompt*, peuvent retarder pendant plus d'un jour l'homme le plus pressé du monde; et la plus sûre manière de cheminer est, sans contredit, celle d'aller à pied, car alors on ne craint pas de verser en chemin, ni de voir se briser la roue de sa voiture : voilà pourquoi aujourd'hui on voit tant de piétons.

— Le maréchal de Saxe gagna la bataille de Fontenoy en calèche, parce que lors de cette fameuse affaire, il était trop malade pour aller à pied. Il est bien des gens qui se portent bien et qui n'en feraient pas autant, même à cheval.

---

(1) *Petit Courrier des Dames*, des 5 et 10 mars.

(2) Un joli volume in-12, sur vélin. Prix : 4 fr., et 4 fr. 50 c. par la poste.

A Paris, chez Louis Janet, rue Saint-Jacques, n. 59; et chez l'Auteur, rue des Jeûneurs-Montmartre, n. 10.

Commerce et Industrie.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Copie de la lettre écrite par la Société d'encouragement ; à S. Exc. le ministre secrétaire d'état de l'intérieur, le 23 janvier 1823.

« Au mois d'octobre 1821, le prédécesseur de V. Exc. à la demande de M. le ministre de la marine et des colonies, fit part à la société d'encouragement du besoin qu'éprouvaient nos établissemens coloniaux de bonnes machines à égrener le coton, et l'invita à proposer un prix pour le perfectionnement de ces sortes de machines. La société jugeant que cette mesure n'était pas la plus propre à atteindre promptement le but désiré, entreprit de faire elle-même les essais nécessaires pour y parvenir. A cet effet elle recueillit de toutes parts des renseignemens ; et par les soins de M. Barnet, consul américain à Paris, elle fit venir des Etats-Unis une machine construite d'après le système reconnu dans ce pays pour le plus avantageux. Cette machine lui étant parvenue avec plusieurs balles de coton non égrené, et M. le ministre de la maison du roi ayant fait mettre à sa disposition une certaine quantité de la même matière, provenant du Sénégal, elle s'occupa immédiatement des expériences nécessaires pour constater la bonté du procédé américain.

» Le premier effet ne fut nullement satisfaisan ; la machine avait été mal disposée pour produire son effet ; mais M. Barnet qui l'avait vu fonctionner en Amérique, voulut bien indiquer aux commissaires de la société, les moyens de s'en servir et présider à leurs opérations.

» Il fut fait deux nouvelles expériences sur deux espèces de coton.

» Dans la première on soumit au travail de la machine 28 livres de coton du Sénégal, dont les filamens n'adhèrent pas à la graine. La machine fut mise d'abord en mouvement par un seul homme et ensuite par deux, pendant l'espace de trois quarts d'heures ; elle donna en ce produit 8 livres de coton épluché, et 19 livres et demie de graines. Total 27 liv. et demie ; perte, une demi-livre de petits filamens de coton qui ont été disséminés dans la chambre où se fait le travail.

» La deuxième expérience eut lieu sur du coton Géorgie adhérant à la graine ; deux ouvriers épluchèrent dans l'espace d'un quart d'heure juste, 7 livres de coton en graine ; on eut pour resultat cinq livres de graines, deux livres moins un huitième de coton.

» On a observé, ainsi qu'on devait s'y attendre, que cette dernière espèce de coton (Géorgie) avait conservé après l'épluchage une petite partie de filamens courts, adhérant aux graines, tandis que les premières se trouvaient parfaitement nues ; il est probable cependant que le déchet eût été moindre, si l'on avait eu soin de faire sécher le coton avant l'opération.

» Le coton au sortir de la machine a paru en bon état, et si bien divisé qu'on aurait pu le corder sans le soumettre au battage ordinaire. Les commissaires ont cependant cru s'apercevoir que les dents qui enlèvent les filamens et les séparent de la graine, en brisaient une partie, et pouvaient par conséquent en altérer la qualité ; mais on a quelque espérance de remédier à cet inconvénient.

» On voit, d'après la force et le tems employés dans les deux expériences, que deux hommes, en travaillant dix heures par jour, obtiendraient dans cet espace de tems 186 liv. de coton à graine nue, et seulement 90 de coton adhérant à la graine.

» On doit aussi observer que pendant qu'un ouvrier fait mouvoir la machine, l'autre peut l'alimenter de coton et mettre dans des sacs celui qui en sort.

» Il résulte de ce qui précède, que l'introduction de la machine américaine dans nos colonies, peut être très-utile, et qu'il est urgent de la faire connaître à nos planteurs, dont la méthode d'égrener le coton exige une prompte réforme, et qui attendent avec la plus grande impatience des améliorations dans la construction des machines propres à cet usage. »

— S. Exc. le ministre secrétaire d'état de l'intérieur a décidé le 22 février dernier, 1° que les résultats ci-dessus seraient communiqués à S. Exc. le ministre secrétaire d'état de la marine et des colonies ; 2° qu'ils seraient rendus publics par la voie des journaux ; 3° que la machine qui a servi aux expériences serait achetée pour le compte du gouvernement, et déposée au Conservatoire royal des arts et métiers.

CONSERVATION DES FARINES.

Lettre de M. *le baron* Percy, *membre de l'Institut royal* (Acad. des Science), *à* M. de Lormerie, *membre et correspondant de plusieurs sociétés d'agriculture nationales et étrangères.*

Dès 1818, j'ai mis, par votre avis, des farines dans des caisses, au nombre de trois, et dans trois quartauts. Les uns et les autres avaient passé leurs quatre années dans un grenier, sous la tuile, et à droite et à gauche d'une grande lucarne fermant par un simple volet. Tous les mois, environ, on mettait les quartants sens-dessus-dessous, et les caisses étaient tournées sur une autre face, mais non renversées sur leur couvercle. Ce couvercle était collé autour avec de fortes bandes de papier. Elles étaient faites de bonnes planches de chêne bien sec, assemblées en queue d'aronde. Je crois néanmoins que les petits tonneaux valent mieux, sur-tout si on les garnit en-dedans de fort papier blanc sans odeur.

Les uns et les autres avaient passé leurs quatre années ainsi. Mais, les moulins n'allant presque plus cet été, et me trouvant absent de ma campagne, on a ouvert caisses et barils ; et ma farine qui aurait duré dix ans encore, peut-être aussi saine, a été convertie en un *pain excellent.*

Cette farine, dont il me reste 30 ou 40 livres seulement, était *fraîche, superbe, de bonne odeur, exempte de tout insecte*, en tout semblable à celle qu'on aurait moulue quelques jours auparavant. D'où je conclus que ce *mode de conservation est bon, très-bon ;* que vous avez eu bien raison de l'adopter, de le préconiser ; et que les américains septentrionaux, parmi lesquels vous l'avez vu pratiquer, font parfaitement bien de le préférer tant pour leurs exportations que pour les approvisionnemens intérieurs.

J'ai l'honneur d'être, avec une considération très-distinguée, etc.

Signé, PERCY.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 31 mars au 1 avril

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Nouvelle-Alliance, de 47 tonn., cap. Duval, v. du Havre, ch. de planches, bois de Campêche.

Le sloop l'Angélique, de 29 tonn., cap. Samson, v. de Caen, ch. d'huile, bois de Campêche.

Le sloop le Saint-Paul, de 28 tonn., c. Flambart, v. de Cherbourg, ch. de soude de vareck.

Le sloop le Gustave, de 28 tonn., cap. Gallien, v. de Cherbourg, ch. de soude de vareck.

Le sloop la Bonne-Mère, de 56 tonn, c. Guillot, v. de Bordeaux, ch. de vin, prunes.

Le dogre le Jeune-Gaston, de 78 tonn., c. Roso, v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie, tabac.

Le sloop l'Entreprise, de 51 tonn., cap. Poittevin, ven. de Pool, ch. d'huile de poisson.

Le bateau à vapeur en fer anglais l'Aaron-Mauby, de 86 tonn., c. Venard, ven. de Paris, ch. de malles et effets.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 31 mars.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick américain Sereno, c. Harding, v de New-Yorck, ch. de coton.

Le brick américain Asia, c. Minug, v. de Mobile, ch. de coton.

Le trois-mâts américain Herald cap. Simmons, v. de Boston, ch. de coton.

Le trois-mâts américain Aldeboran, c. Martins, v. de Charleston, ch. de coton et café.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick la Caroline, c. Soupat, all. à Rotterdam, ch. de tabac.

Note des ventes recueillies à la Bourse du Havre, le 29 mars

6 sac café St-Domingue, à 1 f. 90 c. acq.
2 caisses Indigo Bengale, à 17 f. 60 c. dito.
19 balles coton Louisiane, à 1 f 47 c 1/2 d°.
107 balles et ballots coton St-Domingue, de 1 f. 60 c. à 1 f. 67 c. dito.
665 peaux de daim, de 2 f. 50 à 3 f. 60, d°.
50 balles coton Georgie, à 1 f. 13 c. 3/4, dito
76 balles piment Tabago, à 92 c. 1/2 en entrep.
700 caisses sucre blond, Havane, à 45 fr. dito.

En Vente publique.

76 sacs café St-Domingue, de 1 f 76 à 1 f. 84 cent., acquitté.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier : du 31 au 1er avril.

Le Jean-Baptiste, cap. Bisson.
L'Heureuse-Alliance, cap. Brixard.
L'Anne-Marie, cap. Laurent.
Le Saint-Clément, cap. Talhouarne.
L'Urania, cap. Salaün.

Sont parmontés à la marée du 31.

Le Saint-Pierre, cap. Igou.
La Virginie, cap. Coste.
L'Hirondelle, cap. Topsent.
L'Espérance, cap. Vasseur.
Le Pere-de-Famille, cap. Dupain.
Le Succès, cap. Despierre.
L'Aurore, cap. Vanveline.
La Jeune-Flore, cap. Savolle.
La Catherine-Joséphine, cap. Magnan.
Le Saint-Étienne, cap. Poulain.
L'Aurore, cap. Brasseur.
La Blouze, cap. Auzoult.
La Lidia, cap. Labbé.
La Cécile, cap. Briant.
L'Union, cap. Fardel.
La Bonne-Famille, cap. Moussard.
Le Coureur, cap. Bouttin.
La Cécile, cap. Daufrêne.
Le Saint-Joseph, cap. Lemoine.
L'Espoir, cap. Onfray.
L'Heureux-Hasard, cap. Couillaud.
L'Éléonore, cap. Dubos.
L'Éléonore, cap. Bourcy.
L'Adèle-Chérie, cap. Bouvier.
La Caroline-Désirée, cap. Blondel.
L'Aimable-Eliza, cap. Morisse.
L'Espoir, cap. Lenoir.
La Félicite, cap. Lemenu.
La Victorine, cap. Moisson.
Le Batave, c. Benoist.
La Jeune-Eugénie, c. Colombel.
Les Deux-Sœurs-Unies, c. Varet.
L'Adélaide, c. Desrues.
La Rosalie, c. Persil.
Le Boom hollandais de Jonge Cornelis, c. Gerris de Jonge.

Nota. Le chasse-marée la Famille-Réunie, c. Alanie, ven. de Charente avec un chargement de vin et eau-de-vie, ayant pris terre hier à la marée, sur le banc de l'Est, en face Quillebeuf, s'est fait alléger à la marée d'aujourd'hui, et l'on espère qu'il va se refloner sans aucune avarie.

(Vent d'Ouest, bon frais.)

Sont descendus à la marée du 31 :

L'Elisabeth, cap. Gosse.
La Louise, cap. Couruie.
Le Zélé, cap. Georgette.
La Sigonie, cap. Hameline.
Le Saint-Pierre, cap. Collet.
La Sainte-Barbe, cap. Lerey.
La Perle, cap. Goedel.
La Caroline, cap. Hatoy.
La belle-Victoire, cap. Heurteaux.
La Bonne-Désirée. cap. Quevoron.
Le Bon-Père, cap. Glounec.
L'Heureuse-Rencontre, cap. Persit.
L'Eliza, cap. Leprince.
L'Hélène-Marie, cap. Jourdan.
Le Saint-Martin, cap. Durand.
L'Eléonore, cap. Bourcy.
Le Printems, cap. Luco.
La Jeune-Julienne, cap. Lamer.
Le Saint-Pierre, cap. Enault.
Le Mentor, cap. Guegan.
Le Saint-Pierre, cap. Rohellec.
Le Fatal, cap. Dubois.
Le Saint-Jean-Baptiste, cap. Bisson.
L'Heureuse-Alliance, cap. Brixard.
L'Anne-Marie, cap. Laurent.

Nota. Il est monté et passé debout vingt navires, duquel nous donnerons les noms dans notre feuille de demain.

(*Même Vent.*)

PORT DE DUNKERQUE.

Sont entrés :

Le 26, le Saint-Pierre, c. Lavergne, ven. de Rotterdam, avec div. march.

Le 27, Margina holl., cap. Huysman, ven. d'Amsterdam, avec div. march.

Sont sortis :

Le 26, la Ville de Cherbourg, cap. Lauchon, all. à Cherbourg, avec charbon.

Le Jeune Pere de Famille, cap. Olivier, all. à Harfleur, avec charbon.

Le 27, la Providence, cap. Gauvin, all. à Boulogne, avec charbon.

Le 28, les Deux-Sœurs, cap. Lhott, all. à Brest, avec bois et huile.

L'Ernest, cap. Bessac, all. à Morlaix, avec charbon.

L'Arsène, cap. Parnet, all. à Cherbourg, avec charbon.

La Lise, cap. Richard, all. à Cherbourg, avec charbon.

Nantes, 24 mars.

Au commencement de la semaine qui vient de s'écouler, presque tous les sucres bruts disponibles ont été enlevés, à raison de 102 50 pour la bonne 4e. : reste maintenant peu de chose, et les détenteurs tiennent à des prix très-élevés. Environ 500 sacs Bourbon ont été placés à divers prix. Plusieurs lots de terrés ont été vendus, on a payé le beau terré 125 fr. Quelques lots de café Bourbon ont été vendus de 4 fr. 40; et 17 quarts Martinique, beau vert, à 4 fr. 60 c. le kilog. acquitté.

On ne veut pas donner le St-Domingue au-dessous de 3 90.

Il n'y a eu aucune variation dans les prix des autres denrées, qui restent dans le calme le plus profond.

Les savons sont cotés à 72 et 73.

Les grains ont été calmes, aussi sont-ils presque sans variations sensibles dans leurs derniers cours, sauf le seigle, qui vaut 190 à 200 fr., et l'orge 160 fr.

On a acheté des farines fleur de froment de 58 à 59 fr. le sac de 159 kil. ort.

Quoiqu'il se soit, de même, fait peu de chose en vin de pays, il se soutient ferme au prix de 30 fr. la barrique en 3me qualité, soutiré.

AVIS DIVERS.

VENTE SUR SAISIE, A OISSEL.

N° 66. Le Jeudi 3 Avril 1823, 9 heures du matin, en un Etablissement de Filature situé en la commune d'Oissel, près la rivière de Seine. Il sera procédé, par Me MOULIN, Huissier à Rouen, à la Vente de deux Jenny-Mules, de chacune cent trente-deux broches; deux Cardes, un Laminoir, une Boudinerie, et leurs Ustensiles, saisis sur le sieur HOCHET, ancien Fabricant, demeurant ci devant à Rouen, rue Eau-de-Robec, n° 18, et actuellement en la commune de Bonsville, dite Bonsecours.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
78f 60c 70c 65c 75c 80c 75c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f 25c
1825, 9 4 97f 75c
Idem NOMINATIVES, 1824. 99f 1 c

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
100nf 50c 100nf 25c 100nf 50c 100nf 25c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1475f

THÉATRE DES ARTS.

LES FEMMES VENGÉES,
Opéra en 1 acte, de MM. Sédaine et Philidor.

LA JEUNESSE DE HENRI V,
Comédie en 3 actes, de M. Alexandre Duval.

LES MÉMOIRES D'UN COLONEL DE HUSSARDS,
Vaudeville en 1 acte, de MM. Scribe et Melesville.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

MERCREDI.

2 AVRIL 1823.

N°. 119.—2me ANNÉE.

DEUXIÈME TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez BRISSOT-THIVARS, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez CHAPELLE, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LE TOMBEAU DE POMPÉE.

ROMANCE.

AIR : *Lorsque dans une tour obscure*, etc.

Quel est ce rocher solitaire
Que les mers semblent protéger ?
Quel est ce laurier tutélaire
Qui paraît vouloir l'ombrager ?
Un terme où repose une épée,
M'apparaît au milieu des flots....
Salut, ô mânes de Pompée !
Mes pas vont fouler un héros. *bis.*

Eh ! quoi, sur sa cendre trompée,
Déjà son nom est effacé !
Ah ! c'est du bout de son épée
Qu'il doit être encor retracé.
Et vous, dont il brava la rage,
Bourreaux, tremblez pour votre sort :
Il vous légua pour héritage
L'opprobre éternel de sa mort.

Mais à cette rive fatale
Arrachons au moins ses lambeaux :
C'est sur la terre triomphale
Qu'ils doivent trouver le repos.
Rome qu'illustra sa vaillance,
Accueille ses restes en deuil :
Ils ne demandent pas vengeance,
Ils ne réclament qu'un cercueil.

LIBRAIRIE.

La riche et précieuse bibliothèque de M. Morel-Vindé, pair de France, est en vente depuis le 17 courant, hôtel de Bullion, rue Jean-Jacques Rousseau, n°. 3, à Paris; 3890 articles la composent : la 44e. et la dernière vacation aura lieu le 16 mai prochain.

Voici quelques livres qui se recommandent à l'attention des amateurs :

Les Allumettes du Feu Divin, pour faire ardre les cœurs humains en l'amour de Dieu. *Paris*, 1538, *in*-8°. *goth.*

Lunettes Spirituelles pour conduire les femmes au chemin de perfection, etc. *Paris*, 1597, *in*-18.

Les Baisers Spirituels, et les moyens de se joindre à Dieu en ce monde, etc. *Paris*, 1599, *in*-18.

Recueil de Pièces concernant le Procès entre la demoiselle Cadière et le P. Girard, jésuite. *La Haye*, 1731, 8 *vol. in*-12.

Le Rasibus, ou le Procès fait à la barbe des Capucins, etc. *Dologne*, 1686, *in*-12.

Les Capucins sans barbe, etc. 1761, *in*-8°.

Beste à sept testes, ou Beste Jésuitique. *Cologne*, 1693, 2 *vol.*

Anti-Coton, ou Réfutation de la lettre du père Coton : livre où est prouvé que les jésuites sont coupables du parricide commis en la personne de Henri IV, etc. 1610, *in*-8°.

Histoire de l'Inquisition, etc. *Cologne*, 1693, *in*-12.

Lettres touchant les honneurs que les chinois rendent à Confucius, etc. 1700, 1 *vol.*

Morale de Confucius (législateur des chinois). *Londres*, 1785, *in*-18.

Morale de Mahomet, etc. *Paris*, 1784, *in*-18.

Mémoires pour servir à la fête des fous, qui se faisait autrefois dans plusieurs églises, etc. *Lausanne*, 1741, *in*-4°., *fig.*

Récit véritable d'un miracle arrivé en l'église de Paris.

Les miraculeux effets de l'église romaine, sur les étranges et effroyables actions des démons et princes des diables en la possession des religieuses ursulines de Loudun. *Paris*, 1655.

La Papesse Jeanne, etc. *Sédan*, 1633, *in*-8°.

Traité des Eunuques, etc. 1707, *in*-12.

Traité de l'Enchantement qu'on appelle nouement de l'esguillette, etc. *La Rochelle*, 1591, *in*-8°.

Consultation sur le Traité de la Dissolution du Mariage pour cause d'impuissance, 1739, *in*-8°.

Les quinze Joies du Mariage. *Rouen*, 1596.

Le Triomphe de la noble et amoureuse Dame, et l'art de honnestement aymer, composé par le traverseur des voyes périlleuses. *Paris*, 1537, *in*-8°. *goth.*

Sermon d'un fiancé qui emprunta un pain sur la fournée, à rabattre sur le tems à venir.

Sermon joyeux pour avertir la nouvelle mariée de ce qu'elle doit faire la première nuit.

Les Citrons de Javotte, etc. *Amsterdam*, 1756, in-12.

Les Chevilles de Maître Adam, menuisier de Nevers. *Paris*, 1644, in-4°.

Le Vilebrequin de Maître Adam, etc. *Paris*, 1653, in-12.

Mémoires de l'Académie des Colporteurs, 1748.

L'université en chemise.

Le Passe-Tems royal, ou les Amours de Mlle de Fontange. *Paris*, 1680, in-12.

Moyens légitimes pour parvenir à la faveur, etc. *Paris*, 1623, *in*-8°.

La Louange de la Sottise, etc. *La Haye*, 1643, *in*-12.

L'Éloge de la Folie, etc. *Amsterd.* 1728. *in*-8°. *fig.*

Les chastes Caresses du fidèle Courtisan, etc. *Paris*, 1634, *in*-8°.

L'Art de Régner, par le P. Lemoyne. *Paris* 1665, *in folio.*

Les mille et une Faveurs, contes de cour, etc. *Londres*, 1742, 7 vol. petit *in*-12.
L'Arbre de prédication, planté devant la tente d'Abraham, duquel on tire les houssines pour redresser les erreurs au droit sentier de la vérité, etc. *Paris*, 1618, *in*-8°.
L'Esperon de discipline, pour inciter les hommes aux *hommes lettres*, etc. 1532, *in*-4°., *goth*
Le livre des Lumières, ou la Conduite des Rois, etc. *Paris*, 1634, *in*-8°
Essai sur l'Education des Aveugles. *Paris*, 1786, *in*-4°.
La Danse aux Aveugles, etc. *Amsterd.* 1749, *in*-18.
Eloge de la Mouche, etc. *Paris*, 1747, *in*-32.
Onguent à la brûlure, etc. 1610, in-12.
L'Hôpital des Fous. *Paris*, 1639.
Maître Pierre Pathelin, etc. *Paris*, in-8°.
Ne trompez plus personne, etc., 1675.
Le Monde désabusé, etc.
Dictionnaire pittoresque et historique, ou Description d'architecture, peinture, sculpture, etc., des Monumens de Paris, Versailles, Saint-Cloud, et autres Maisons royales, etc. *Paris*, 1788, 2 vol. in-12.
Traité des Bâtimens propres à loger les animaux, etc. *Leipsick*, 1802, *in*-fol., fig.
Histoire naturelle des Raînettes, des Grenouilles et des Crapauds, etc. *Paris*, an XI, *in*-fol.

PENSÉES DE MIRABEAU.

« Si les fastes du monde nous montrent le despotisme luttant sans cesse contre la liberté, ils nous offrent aussi la liberté renaissant de ses ruines, terrassant le despotisme, fût-il défendu par une multitude d'esclaves soudoyés.

« Les mêmes effets eurent toujours et auront tôt ou tard les mêmes causes : le despotisme a été facilement terrassé dans tous les tems et dans tous les pays.

« Le despotisme n'est qu'un colosse effrayant de loin, soutenu sur une base d'argile, et d'autant plus faible, qu'il est plus arbitraire, c'est-à-dire plus oppresseur et plus insensé.

« Mettez un homme à sa place, il en restituera vingt autres à leur place : un seul homme déplacé, procure cent candidats indignes.

« L'existence d'un homme de mérite est la critique la plus sévère de tout homme qui n'en a pas, et voilà pourquoi les sots et les fripons persécutent sans cesse.

« Quand l'autorité tutélaire est despotique et menaçante, la *liberté* devient *licence*, la *vérité* est un *crime*, et le *courage* un *danger*; il n'est plus permis ni de parler, ni d'écouter.

« La plus vile des servitudes est celle de l'esclave qui vend sa plume et ses principes, comme la plus odieuse tyrannie est celle qui s'exerce sur les pensées. »

Mirabeau était bien heureux qu'il n'y eût pas alors de rédacteurs quotidiens pour le calomnier.

DES MANUFACTURES.

Jamais, dit un orateur, l'esprit humain n'a déployé plus de merveilles que dans une manufacture. Si un seul homme eût été l'inventeur de quelques-uns de ces métiers, il eût montré plus d'intelligence que Leibnitz et Newton. Là, voyez ces doigts industrieux rapprocher des laines diversement colorées, à mesure que l'œil attentif leur en indique le besoin, et égaler dans leurs étonnans travaux les chefs-d'œuvres de la peinture : ici, voyez cette main habile autant que juste dans ses mouvemens, unir et ourdir des fils déliés, les égaler en les coupant avec une admirable précision, et en former le tissu doux et solide des velours. Admirez ces vils lambeaux ramassés par la misère, et recueillis avec soin par l'industrie, décomposés par l'art, et recréés par lui sous une forme nouvelle, devenir, en sortant d'une manufacture de papier, le dépositaire des œuvres du génie. Voyez le fer, la terre cuite, plus précieux à force d'art que l'or lui-même. Voyez ces enfans du feu, ces cyclopes modernes, au milieu d'une ardente verrerie, réussir à faire couler, comme une eau enflammée, un vil mélange de poussière et de cendre; voyez-les, de cette écume bouillante, produire une matière incorruptible et diaphane : l'organe de la vue est ressuscité dans les vieillards : les astres sont rapprochés; le ciel est près nous.....

MACEDOINE.

— La souscription ouverte chez M. Henry Dubouzel, sera fermée samedi prochain 5 courant.

— Les numéros de *la Nacelle* qui ont été saisis hier, sont ceux ci-après :

2—40—46—54—55—57—59—68—73—77—83—89—100—101—102—109—112—114.

— Le genre humain avait perdu ses titres : Montesquieu les a trouvés et les lui a rendus.

Voici que M. de M....., dont le fils était naguères secrétaire d'ambassade en Turquie, a retrouvé les siens : devinez où ?..... Dans la *Bible*! Non pas s'il vous plaît : dans le *Voltaire-Touquet*!.....L'illustre auteur de l'*Oie à l'All* lisait dernièrement *la Mort de César*. Concevez, si vous le pouvez, son extase lorsqu'il arriva à ce vers de la scène IIIe., acte Ier.

« Je donne à *Marcellus* la Grèce et la Lycie. »

En vertu de cette donation, l'honorable vicomte se dispose à prendre possession de ses états; personne ne s'avisera de contester la légitimité de ses droits, car ils remontent à une haute et glorieuse époque.

— Un des rédacteurs de la *Foudre*, ou *Miroir*, lisait le *Miroir* au *Café des Colonnes*, disait : je vois dans ce journal un âne qui veut faire de l'esprit. Il paraît, lui répondit un assistant, que ce *Miroir*-là est bien fidèle.

— MM. Ménard et Desenne, libraires, viennent de publier un catalogue de *bons* livres, et dans l'énumération bibliographique de ces *bons livres*, on trouve l'*Origine des Cultes*, par Dupuis; *la Bonapartide*, *Bélisaire*, *l'Ami des Lois*, etc., etc. Si MM. Ménard et Desenne avaient consulté MM. de l'académie des *bons hommes*, ils auraient fait sans doute de nombreuses radiations à leur catalogue, et n'y auraient laissé subsister que de *bons* ouvrages, tels que *les Aventures de Robinson Crusoé*, *le Droit du Seigneur*, *la Morale de l'Enfance*, etc.

— On demandait à un marin qui arrivait d'un long voyage, si son frère, que l'on ne voyait pas avec lui, avait éprouvé quelque accident. — Un accident, oh! non, repondit-il; il est tombé du grand mât sur le pont, mais il ne lui est rien arrivé : il s'est tué du coup.

— C'est presque une bonne fortune que le scandale; il est aussi puissant et bien moins honteux que la calomnie.

— Socrate, qui fut accusé d'avoir outragé la divinité, parce qu'il ne voulait pas adorer des dieux subalternes, enfantés par la superstition et la fourberie, répondit à ceux qui pleuraient sur son sort : « Cessez de me plaindre : plaignez plutôt mes ennemis. Il vaudra mieux, au jour de la justice éternelle, avoir sucombé en victime, que d'avoir triomphé en bourreau. » Socrate croyait au jour de la toute justice.

— Le libraire Lelentu vient de mettre en vente les œuvres reliées de quelques-uns de nos écrivains modernes. On trouve chez lui :

M. *de B ...d*, en maroquin vert.
M. *de Puy*....., en veau fauve.
Les *Odes de M. de M.....s*, dorées sur tranche.
M. *Lourdevie*, blanc marbré rouge.

— On nous écrit du Havre : Hier, 31 mars, quelques désordres ont eu lieu dans notre ville, à l'occasion d'une représentation de *Paul et Virginie*.

L'affluence des spectateurs était considérable. La clôture de l'année théâtrale, et peut-être la pièce elle-même, avaient excité la curiosité ; le plus grand calme régna jusqu'au deuxième acte. L'arrivée de l'un des personnages de la pièce, représenté par un des plus mauvais acteurs de la troupe, qui, disait l'affiche, *avait bien voulu se charger de ce rôle*, provoqua des huées, des sifflets et autres accompagnemens d'usage. La plus grande agitation se faisait remarquer dans toutes les parties de la salle, toutes les fois que ce personnage paraissait sur la scène. Cependant la pièce fut achevée et le rideau se baissa. Alors, on demanda l'acteur Alphonse, *jeune premier*, qui donne de grandes espérances ; quelques voix se firent entendre pour réclamer celui qui avait *joué* M. le gouverneur ; mais on s'accorda et on voulut que toute la troupe parût sur le théâtre.

Il ne fut point fait droit à cette réclamation du public, qui voulait témoigner sa satisfaction à ceux des artistes qui, dans le cours de l'année, avaient le plus contribué à ses plaisirs.

Cependant le tumulte augmente, on s'obstine, et la confusion est à son comble lorsqu'on voit disparaître le lustre qui éclairait la salle. Cette mesure prématurée augmente le désordre, et quelques personnes favorisées par les ténèbres envahissent l'orchestre et jettent les tabourets sur la scène. On avait lieu de croire que l'autorité inviterait les spectateurs à se retirer ; mais il en arriva autrement, et la garde suisse fit une irruption dans la salle ; les baïonnettes effrayèrent quelques femmes ; la retraite s'opéra néanmoins, mais les esprits étaient exaspérés, et des cris se firent entendre à l'extérieur du théâtre. L'explosion d'une arme à feu, ne contribua pas à rétablir le calme, et les rassemblemens continuèrent jusqu'à onze heures du soir ; on se rendit sous les fenêtres des acteurs, auxquels on avait refusé la permission de paraître, pour leur exprimer la satisfaction que leur talent avait fait naître, et à minuit, le calme le plus profond régnait dans la ville. Les havrais ont donné, dans cette circonstance, une nouvelle preuve de leur amour pour l'ordre.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL

OFFERT A UN GARDE NATIONAL.

Seizième Liste.—Souscripteurs : MM.

P. F. Delacroix —T. H. Marlette.—C. Leclerc.—F. Poisson, sme. mil. —M. Baudonin.—V. Santelet, cav.—Aubery.—J. Lagay,—Pestel —Desmarets, ch.—Tellier, idem.—Simon, ex-offic.—P. Pinguet, chas.—Leclerc fils aîné.—I. C. Hésine, fils d'exilé.—Marinet, chas.—Rhom.—Leparl.—Taunin.—P. P. Jourdain, gren.—I. Quillebeuf, anc. mil.—Louvel.—Saurenchet.—C. Davillers fils, gren.—A. Auvetny, gren.—Bréard aîné.—Meulien-Chauvet fils.—L. Chatelin.—Havard, chas.—Osseut.—Lebaron. —A. Laurent, chas.—Delamarre-Dezaubris, ex-offic.—T. Delamare, offic —Bluet aîné, gren.—Leveillard, chas.—Rozey, gren.—L. Capron.—C. Lefebvre.—R. Quairay, gren.—J. Lavallet, idem.—Boulanger, ex-cuiras. Groult jeune.—Guilbert, ex-chas.—Goupil.—Castel.—Lecomte, chas.—Duval, pomp.—Bertin —Duclos, gren.—F. Fruleux, pomp.—Legras, gr. —Foulon aîné.—Leroy.—Foulon jeune.—Manger, ex-adj.—A. Delacroix fils, gren.—A. Renard, chas.—L. Calle.—Tellier —Vallon-le-Leger.—Menereuil.—Sibelle.—Bonette, ex-serg. de ligne.—P. Jourdan.—Merandé. —Brammerel.—Leblanc.—Lafitte.—Chiquet.—Lemoine.—N. J. Desmarest.—L. J. Richard.—Beaudonin, chev. de la lég. d'hon.—Leplay aîné. —Berthelemy, gren.—Dubosq, ex-offic.—G. Simon, ex-géomètre du cadastre.—Leaur, vétéran.—Poulvey, chas.—Bougon, idem.—Thorin, id. —Blondeaux, idem.—Lecomte, capor. de chas.—Dischard aîné, chas.—C. Gaillard, capor. de gren.—J. B. Leroy, capor.—M. Désjonchères.—L. Leblanc jeune, ex-serg. de gren. — Alfred Coupel.

92 *Souscripteurs.—Récapitulation jusqu'à ce jour* : 2,705.

(LA SUITE A DEMAIN.)

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 1 au 2 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le dogre l'Auguste, de 62 tonn., cap. Launay, v. de Bordeaux, ch. d'eau-de-vie.

Le dogre le Messager, de 113 tonn., c. Vagnon, v. idem, ch. de vin.

Le sloop le Succès, cap. Delpierre, ven. de Dunkerque, ch. de houille.

Le sloop la Blonde, de 45 tonn., cap. Auzou, ven. du Havre, ch. de planches.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop la Victorine, cap. Vasse, all. à Dieppe, ch. de plâtre.

Le bateau à vapeur l'Aaron Manby, cap. Vénard, all. au Havre, ch. de meubles et effets.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 31 mars au 1er. avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le dogre la Caroline-Aimée, c. Liard, ven. de Rouen, sur lest.

Le brick la Marie-Françoise, c. Morel, v. de Bordeaux, ch. d'eau-de-vie et tabac.

Le dogre le Neptune, cap. Poirier, ven. de Rouen, ch. de bois.

Le brick américain Abeona, c. Usho, ven. de Charleston, ch. de coton.

Le brick l'Union, cap. Lainé, ven. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie.

Le trois-mâts la Néréide, cap. Eliot, v. de Villefranche (Italie), ch. de potasse.

Le trois-mâts la Physicienne, c. Brouet, v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie.

Le brick l'Amitié, cap. Blay, ven. de la Martinique, ch. de café, sucre. (En quarantaine.)

Le dogre l'Adèle, cap. Piavart, ven. de Rochefort, ch. de vin, eau-de-vie.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La goëlette la Philippine, c. Dumont, all. à Rouen, ch. tabac, potasse.

Le sloop la Constance, c. Doucet, all. à Rouen, ch. planches.

La chasse-marée la concorde, c. Delorme, all. à Rouen, ch. vin.

Le sloop les Deux-Amis, c. Devag, all. à Rouen, ch. coton, plomb.

La goëlette l'Iris, c. Morel, all. à Rouen, ch. plomb, étain.

Le trois-mâts danois Hébé, c. Jorgensien, all. à Groïntadt, sur lest.

Le brick le Jules-Auguste, c. Grandin, all. à Londres, sur lest.

Le brick anglais Williams Mari, c. [illegible], all. à New-Castle, sur lest.

Nantes, 26 mars.

Dans la feuille d'hier, nous avons donné des nouvelles du navire le *Satyre*, cap. Arnoult, destiné pour Saint-Thomas et le cap de Bonne-Espérance, rentré à Lorient après avoir secouru et remorqué, jusqu'à Belle-Isle, un navire anglais, allant au Bengale : il nous est parvenu à ce sujet quelques détails sûrs ; nous croyons devoir en informer nos lecteurs.

Le navire le *Satyre*, de 124 tonn, était parti de la rivière le 28 février dernier, en état complet de navigation, avec bon vent de N. E. Il a navigué sans événement remarquable jusqu'au 6 mars, où les vents, variables du N. O. à l'O. N. O., et soufflant avec force, l'ont contraint de diminuer de voiles. Du 7 au 8, les vents, fixés au N. O., étaient tellement impétueux et la mer si affreuse, que le capitaine fit dépasser les mâts de perroquets, et défoncer les pièces à eau, qui étaient sur le pont, parce qu'elles le couvraient presque continuellement. Une caisse de cigares, qui engageait la soute aux voiles, fut sacrifiée et jetée à la mer. Un coup de mer défonça les bastingages du vent et rompit tous les chandeliers.

Le 9, à la pointe du jour, on aperçut un navire à trois mâts, ayant pavillon anglais en berne, et tirant des coups de canon de détresse. Le capitaine Arnoult, ayant laissé arriver sur lui celui du navire anglais Betham, l'armateur et un passager vinrent à bord du *Satyre* et déclarèrent que leur bâtiment se nommait *Campbell*, parti d'Angleterre depuis dix jours, pour le Bengale, avec un équipage nombreux et des passagers; que, dans la tempête du 7 au 8, il avait eu le malheur de perdre son gouvernail, et qu'il était sans moyen d'en monter un autre à la mer; que, cependant, les vents le portaient sur les côtes de France, où il eût été infailliblement jetté puisqu'il ne pouvait changer d'amures.

En conséquence, le capitaine du *Campbell* et son armateur priaient celui du *Satyre* de le remorquer et accompagner jusqu'au premier port de France qu'il pourrait atteindre. Celui-ci l'ayant pris à la remorque, est parvenu avec peine à le diriger sur la rade du *Palais*, de Belle Isle-en-Mer; attendu que la dite isle n'offre aucune ressource pour confectionner un autre gouvernail, il a transporté à bord du *Satyre* le capitaine Betham jusqu'au Port-Louis, où le *Satyre* est arrivé le 16 mars; et il se propose d'en partir pour reprendre le cours de son voyage, aussitôt que les vents le lui permettront.

PORT DE BORDEAUX.

Le 26, est entré en rivière : le navire américain Warrington, cap. Haskins, ven. du Havre.

Ont mis en mer : le Valdor, c. Hurot, armateur, M. Justin Foussat; et le Jupiter, cap. Toutorge, armateur, M. Beylard aîné, all. à la Martinique; le Colon, cap. Féger, armateur, M. Nath. Jouston et fils, all. à la Guadeloupe.

PORT DE MARSEILLE.

Le 24, est sorti de quarantaine : le brick l'Alexandrine, cap. Benezet Gelin, ven. de la Martinique.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Hâvre du 31 mars.

100 balles coton Géorgie, à 1 fr. 18 c. 3/4, acq.
140 balles Louisiane, à 1 fr. 47 c. 1/2, acquitté.
50 sacs café Saint-Domingue, à 1 f. 88 c. 5/4, acq.
12 sacs café Saint-Domingue, à 1 fr. 95 c., acq.
8 caisses indigo Bengale, à 17 fr. 25 c acq.
200 sacs café Havane, à 1 fr. 60 c., en entrepôt.
17 barriques café Havane, à 1 fr. 60 c., en entrepôt.

☞ Par lettre de Charleston, du 22 février dernier, MM. Vassal et comp. y apprennent la relâche audit lieu, le 20 dudit, du brick américain Jerôme, cap. P. Destebecho Jnr. Ce navire, sorti de la Balize, le 25 janvier, fut assailli dans la nuit du 30, d'un coup de vent qui le força de faire côte sur Cat-Key (canal de la Floride), après être resté 3 jours à talonner fortement sur un terrain rocailleux, et avoir jeté 174 balles coton, par-dessus le bord, il a été remis à flot non sans de fortes avaries.

PORT DE QUILLEBEUF.

Du 1 Avril.

Sont montés et parmontés à la marée :

Le Jeune-Henry, c. Ménage.
Le Volauvent, c. Ridoret.
Le Printems, c. Thébaut.
L'Alcide, c. Decaen.
Le Louis et Fanny, c. Gounier.
Le Henry, c. Rozo.
L'Agathe, c. Brasnu.
Les Trois-Sœurs, c. Postet.
Le Saint-Louis, cap. Daviel.
La Marie, cap. Trotin.
L'Aimable-Bernard, cap. Olivier.
La Constance, cap. Bizet.
La Justice, cap. Lacroix.
L'Uni, cap. Vacquerie.
La Louise, cap. Patain.
L'Auguste-Bien-Aimé, cap. Boivin.
L'Eole, cap Chéron.
Le sloop ang. Staverton, cap. Bawsen
La gal. oldemb. Adelgunde, c. Hustede

Sont arrivés de Villequier,

Le Malin, cap. Lavergne.
La Perle, cap. Guichon.
L'Aimable-Euphrosine, c. Bellefemme.
La Marie-Gabrielle, cap. Rousselin.
La Minerve, cap. Adam.

Sont montés et passés debout, le premier avril :

La Rosalie-Louise, c. Postel.
La Philipine, c. Dupont.
Le Père-de-Famille, c. Bademer.
La Marie-Louise, c. Picot.
La Belle-Rose, c. Lucas.
La Jeune-Adèle, c. Régné.
Le Jeune-Amédée, cap. Salaün.

Est posé, à la même marée,

L'Union, cap. Lamoureux.

(*V. d'Ouest.—Petit frais.*)

AVIS DIVERS.

N°. 67.—Un JEUNE HOMME ayant reçu une éducation soignée, et connaissant un peu l'anglais, désirerait trouver une place pour voyager. Il donnera de bons renseignemens.

S'adresser au bureau de *la Nacelle*.

VENTE PUBLIQUE

De Toiles, Mousselines, Dentelles, Points, Malines, Perkales, Batistes, Linons, Mouchoirs, Gazes, Calicots, Meubles et Effets, le tout dépendant de la succession de M. et Madame LEROY, *en leur vivant marchands de toiles, rue Grand-Pont, n°. 82, à Rouen.*

N°. 68. — Le mardi 8 avril 1823, et jours suivans, à neuf heures du matin, en la maison ci-dessous désignée, Me. DAVIEL, Commissaire-Priseur à Rouen, procédera à la vente des Marchandises, Meubles et Effets dépendant de la succession desdits sieur et dame Leroy, consistant comme suit, savoir :

TOILES.

Une grande quantité de pièces de toiles de Hollande, Demi-Hollande, Courtrai, Laval, cretonne, Bretagne, Alençon, Caux et Picardie.

Toiles écrues bleues et blanches.

Plusieurs services complets en damassé de Hollande et Courtrai, de 12 à 24 couverts.

Toiles couvrées de Courtrai et de Picardie.

MOUSSELINES.

Une grande quantité de pièces et coupons de mousselines unies, brodées et à jour.

DENTELLES ET POINTS.

Dentelles de Bayeux, Caen, Flandre, Lille et Dieppe.

Plusieurs voiles en dentelle et point.

Batistes, linons-batistes, gazes unies et brochées, mouchoirs batistes, cholet, perkales, Calicots, piqué blanc, etc.

MEUBLES.

Batterie de cuisine, chaises, tables, armoires, linges et habillemens de corps à usage des deux sexes, couches, lits complets, etc.

ORDRE DE LA VENTE :

Mardi 8, on vendra le mobilier;

Mercredi, jeudi et samedi, les toiles écrues bleues et blanches, et calicots;

Lundi 14, mardi, mercredi, jeudi et samedi, les dentelles et points;

Lundi 21, mardi, mercredi, jeudi et samedi, les perkales, toiles blanches damassé et doublées couvrées.

Cette vente aura lieu à la requête des héritiers de M. et Madame LEROY, aux charges, clauses et conditions qui seront annoncées à l'ouverture de chaque séance.

Le Commissaire-Priseur. DAVIEL.

N°. 69. — On demande une FILLE ou une VEUVE, de 40 à 45 ans, sans enfans, pour répondre dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau de la *Nacelle*.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
79 f 25 c 20 c 30 c 25 c 10 c 15 c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f 40c 50c.
1825, 9 4 97f 75c

Idem NOMINATIVES, 1824.

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p. 0/0.
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
1002f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures.*)

L'AVARE,
Comédie en 5 actes, de Molière.

LA FILLE MAL GARDÉE,
OU LA COUPE DES FOINS,
Vaudeville en 1 acte, de MM. François, Moreau et Brazier.

LES MARIS GARÇONS,
Opéra en 1 acte, de MM. Gangiran-Nanteuil et Berton.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

JEUDI.

3 Avril 1823.

N°. 120.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LITTÉRATURE.

La *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz, en 1791* (1), fait fureur depuis sa publication. Cet ouvrage est dû à la plume d'un personnage auguste qui a daigné élever de ses mains royales un monument à la reconnaissance. Un tel écrit fait plus d'honneur au monarque qui en est l'auteur, que cette foule d'éloges dédicatoires que l'adulation accumule au pied du trône, et s'il n'ajoute rien à l'opinion que toute l'Europe a depuis long-tems conçue du cœur et des lumières de l'illustre écrivain, il sert à confirmer du moins les qualités solides et brillantes qui le distinguent de tant d'autres souverains, et qu'il a su conserver sur le trône et dans l'agitation de la vie publique.

Le malheur rend toujours respectable : il fait plus, il jette un intérêt puissant sur ceux qu'il accable. Les grandes infortunes sont toujours imposantes : et, à plus d'un titre, l'auteur de la *Relation d'un voyage à Bruxelles*, doit attirer sur ses revers le respect et la curiosité. On aime à retrouver dans ses narrations simples et gracieuses, cette ingénuité de cœur, ces expressions inspirées qui n'échappent qu'aux belles âmes et qui décèlent le naturel le plus heureux. S'il nous était permis de nous livrer à quelques citations, nous le ferions avec d'autant plus de plaisir, que ces mémoires renferment des passages du plus haut intérêt ; mais les limites étroites dans lesquelles nous sommes circonscrits, nous engagent à renvoyer le lecteur à l'ouvrage même. Il aura lieu de se féliciter plus d'une fois d'une circonstance qui l'aura forcé d'avoir vu tout par lui-même.

A M. le rédacteur du Journal de . . . . .

Monsieur,

Le globe est décidément menacé d'une combustion prochaine. Partout la guerre est déclarée aux ténèbres. L'éducation fait des progrès effroyables, et sa lumière s'insinue avec l'air dans tout ce qui a des pores. Non content d'avoir soulevé pour lui-même le voile que la nature avait jeté sur tous ses secrets, l'homme semble vouloir faire partager ses découvertes sacrilèges à tout ce qui l'environne. Il n'est pas jusqu'aux chiens à qui il ne s'efforce de communiquer son intelligence. Ces quadrupèdes, doués déjà d'un instinct si reconnu, ont maintenant des professeurs qui leur font faire toutes leurs classes, et qui exercent leur intellect avec une aptitude aussi grande que s'il s'agissait d'en faire un jour des administrateurs ou des métaphysiciens. Ces animaux audacieux qui osent gagner des gens illustres, au domino, envahiront bientôt les droits de notre espèce ; et il est à redouter qu'un jour chaque caniche ne s'arroge le privilège de conduire son maître ou de ruiner sa maîtresse.

Le croirait-on ? des instituteurs de chiens ont érigé en méthode la bizarre manie d'instruire ces animaux. On ose même nous annoncer en termes emphatiques que M. R*** prend des pensionnaires à l'année, et qu'il vient d'établir un gymnase pour ces quadrupèdes intéressans ; que toutes les semaines il delivrera un bulletin qui informera chaque particulier des progrès de son chien ; qu'à la fin de chaque année il distribuera des prix convenables au goût de ses élèves, et proportionnés à leur mérite. C'est vraiment un attentat sans exemple que d'employer de telles locutions pour un pareil objet ! Que dirait-on de plus pour des fils de maison qu'on élève dans les colléges les plus respectés !

Hier, après avoir lu quelques lignes du prospectus de M. R***, et croyant qu'il était question d'un pensionnat pour les jeunes gens, je me présentai chez ce professeur de chiens : quelle fut ma mystification, monsieur, quand, parvenu dans la cour de ce chef de limiers, je me vis entouré d'une meute qui s'exerçait à me sauter au camail, et à me flairer les mollets. Déconcerté, effrayé même de ces démonstrations hostiles, je demandai à M. R*** où étaient ses élèves et ses classes. Il me répondit que je les voyais. Je retirai le prospectus de ma poche, et j'eus la confusion de reconnaître en le lisant jusqu'au bout, qu'au lieu d'un pensionnat de jeunes gens, M. R*** ne tenait qu'une institution de chiens. Je m'en allai précipitamment cacher mon trouble et mon dépit, dans un café voisin où j'ai rédigé à la hâte cette lettre que je vous prie d'insérer dans votre plus prochain numéro.

Ah ! monsieur le Rédacteur, si l'on prend un aussi grand soin de l'éducation des bêtes, que serons-nous, vous et moi, dans dix ans d'ici !

J'ai l'honneur de vous saluer.

DIALOGUE.

Demande. — A quelle sauce MM. les *bons hommes* mangeront-ils le poisson ?

Réponse. — Je l'ignore ; mais ils seraient bien embarrassés de le manger à la sauce piquante, ni même au gros sel.

(1) Chez Brandoin frères, libraires.

D. Quel poisson mangeront MM. les *bons-hommes* ?

R. Une écrevisse ou un homard.

D. Y aurait-il plus d'avantage, pour la société, à manger un homard qu'une écrevisse ?

R. Oui, parce qu'en partageant le homard entre tous les membres de la communauté, MM. les censeurs pourront s'en approprier les *ciseaux*.

D. De quel vin boiront MM. les *bons-hommes* ?

R. Du vin de *Nuits*.

D. M. le docteur Pariset est-il *bon-homme* ?

R. Non, mais c'est une *bonne-femme*.

D. M. Pariset a-t-il appris le secret de guérir de la peste ?

R. Oui, et il l'a gardé, quoiqu'il aime assez à parler. Mais on dit assez généralement qu'à lui seul il vaut tout un cordon sanitaire.

D. Comment nommez-vous le nouveau journal qui paraît, et qui remplace l'*Impartial* qui disparaît ?

R. Ce nouveau journal se nomme l'*Eclair*, comme la diligence de la rue du Bouloy.

D. Y aurait-il quelque rapport entre certains journaux et les diligences ?

R. On prétend qu'il y en eut naguères entre leurs rédacteurs et l'administration des postes.

D. Quelle est la manière la plus sûre de s'entendre ?

R. C'est de se comprendre sans se parler.

MACÉDOINE.

— Un *monsieur* qui *s'intitule* GODELIER, s'est *fait écrire* une lettre qu'a insérée le *Journal de Rouen*, pour lui affirmer, ainsi qu'à *ses nombreux lecteurs*, qu'il n'est entré dans aucune souscription du genre de celle que nous avons publiée. Nous nous plaisons à le certifier aussi pour dissiper les allarmes de ce bon monsieur GODELIER, et nous irons même jusqu'à reconnaître que le sieur *Godellier*, porté sur notre N°. du 26 mars, est un grenadier d'Yvetot, dont nous avons la signature, et qui ne doit pas être peu flatté de n'être pas confondu avec son homonyme de Rouen, qui ne voit dans trois mille de ses concitoyens que des *ennemis de l'ordre et de la légitimité*.

— On lit dans le *Journal d'un observateur*, imprimé en 1776, l'anecdote qui suit :

« Plusieurs traits de bienfesance font beaucoup d'honneur au caractère tolérant du St.-Père. On rapporte qu'ayant surpris un jeune enfant qui peignait, et dont l'ouvrage lui parut marquer du talent, il rassura sa timidité, et lui dit qu'il voulait lui donner une place dans les élèves du collége romain. A quoi l'enfant répondit qu'il ne pouvait profiter de la bonne volonté du pontife, puisqu'il était protestant. »

« J'aimerais mieux que vous fussiez catholique, repliqua » le St.-Père; mais la peinture n'a rien de commun avec la re- » ligion, et votre culte ne doit mettre aucun obstacle à ma » bienfesance à votre égard. »

Le jeune protégé se rendit dans peu de tems digne des augustes bontés de son bienfaiteur, et se fit connaître avec avantage parmi les artistes, sous le nom de *Léonard Viscati*. La religion qui s'était manifestée à lui sous des traits si sublimes, lui parut la plus belle et la plus vraie; il ne tarda pas à s'y faire initier; et le Saint-Père, dans les mains duquel il voulut abjurer, répétait en bénissant son jeune néophite : « Voilà comme on fait des catholiques. » Ce digne pontife possédait en effet le vrai secret du prosélytisme : tolérance et bienfesance.

— M. Benoît Michel, éditeur responsable des articles *Chocolat* et *Anti-Glaiteux* du *Courrier de Brest*, fait maintenant précéder son nom du mot *Saint* et de la particule *De* : ainsi, au lieu de M. *Benoît Michel*, ce Sancho-Pança des Don-Quichottes de la *Quotidienne* ne se nomme plus que M. *De Saint-Michel*.

— Un plaisant voulait qu'au lieu de dire : M. un tel *a été reçu* à l'académie, on s'exprimât ainsi : M. un tel *a été porté* à l'académie. Un autre a soutenu qu'il fallait plutôt dire : M. un tel *a été mené* à l'académie.

— « L'usage des autres académies est que les *jetons* qui s'accumulent pendant les vacances, sont un revenant-bon pour le secrétaire : on ne sait pas encore si l'ardeur de certains membres de l'Académie Française, pour ne pas perdre le profit des séances, fera déroger à ce réglement. Ce serait pour M. d'Alembert un accroissement de plus de 2,000 livres de revenu. »

(*Mémoires pour servir à l'Histoire de la République des Lettres en France*, tome VIII.)

Du tems de d'Alembert, l'académie connaissait déjà comme on le voit l'usage des *jetons ;* mais elle n'avait pas reçu encore à ce qu'il paraît le titre des *ouvrages inédits*.

— D'après une ordonnance de la congrégation des bonnes lettres, on ne nommera plus le président des bons hommes que *sa bonhomie M. le président*, à peu près comme on dit *sa hautesse* pour désigner le grand-Turc.

Dans la prochaine séance de cette société savante, M. Lacelot, rapporteur, prouvera dans ses conclusions que Voltaire n'est pas un poète.

M. de la Menée, dans une jérémiade, démontrera que Fénélon était un hérétique.

M. Hugo fera voir jusqu'à l'évidence, que lui, M. Hugo, et son frère Abel, sont les deux seuls poètes vivans.

M. A. Martin se propose aussi de soutenir modestement qu'il a hérité, en vertu d'une disposition testamentaire, de tout le génie de Bernardin de St.-Pierre, et qu'il est déjà porté pour un quart dans la succession future de M. de Ch..

La séance sera terminée par la lecture d'une oraison de *sa bonhomie M. le président*, et dans laquelle ce savant bon homme demandera le rétablissement de la loi des *couvre-feu* et de l'usage des *couvre-lumières*.

— Un artiste, qui a fait faire déjà des progrès étonnans à l'art de la coiffure humaine, se propose de publier un traité, avec ce titre : de l'*Esprit des Perruques*, ou *Considérations sur l'état des Perruques en France*. L'auteur examinera dans cet ouvrage scientifique, les moyens de coordonner les physionomies et les coiffures, c'est-à-dire, de coiffer chaque tête selon son genre et son expression. Il s'attachera surtout à démontrer les inconvéniens qu'il y aurait à placer de vieilles perruques sur de jeunes têtes, et *vice versa*. Le prospectus qui annonce ce précieux traité, donne par anticipation quelques leçons propres à former le goût des jeunes gens qui se destinent au culte des cheveux, et à la propagation des saines doctrines de la frisure. Les physionomies les plus connues sont celles qu'il a eu devoir choisir pour indiquer, par quelques exemples particuliers, les notions générales qu'il se propose de développer dans son *Esprit de Perruques*. Voici comme il pense que doivent être coiffés les personnages dont nous allons retrancher les noms.

M. De la Menée,	en perruque à *la Fanfan*.
L'empereur de Maroc,	à la Maréchale.
M. Fou. . ., seigneur de l'Ardinalie,	en crapaud.
M. De la B. . . . .,	en faux-toupet.
Le bel astre des Nuits,	en repentir.
Le Père l'Attrape,	en tire-bouchon.
Le Grand Turc,	à *la Sylla*.

— Le *Pilote* annonce que le *Drapeau-Blanc* perd ou plutôt gagne M. Martainville. Ce respectable homme de lettres passe à la *Quotidienne*, comme si cette dernière n'était pas déjà assez sale sans M. A. Martainville.

—Le *Journal de la Méditérannée* après avoir parlé d'une rixe qui a eu lieu au théâtre de Marseille, appelle des *coups de canne*, des *coups de poing*, de la *modération* et un *triomphe*. Nous convenons que c'est en effet de la *modération* de crocheteurs, et un *triomphe* de porte-faix. Nous engageons le *Journal de la Méditérannée* à consacrer un poème en huit chants, à la gloire *pugnique* de ces héroïques boxeurs, si dignes des phocéens, leurs ancêtres.

—Le public est prévenu que, pour exprimer la nullité de quelqu'un, on ne dit plus : *C'est la cinquième roue d'un carrosse*. Rien n'est plus utile qu'une cinquième roue, quand la quatrième se brise, parce qu'alors on n'est pas obligé de s'arrêter 15 à 16 heures pour en faire faire une neuve.

—Nous possédons à Rouen une ou deux fontaines qui ont le précieux avantage de ne jamais donner d'eau. Un ivrogne, en passant devant l'une d'elles, s'écria : *Fontaine, je ne boirai pas de ton eau !* Cette paraphrase du proverbe, nous a paru fort applicable dans ce cas.

—Une lettre de Wildehausent raconte l'événement suivant, arrivé le 2 mars.

Il est d'usage de ne faire les enterremens que le soir à la nuit tombante, et même plus tard, à la lueur des lanternes. Dernièrement, lors d'un de ces convois nocturnes, qui était celui d'une pauvre femme ; dès qu'on eût mis le cercueil dans la fosse, on s'aperçut qu'il était soulevé avec bruit, et l'on entendit même quelques gémissemens sourds. On ne douta pas que la femme ne fût encore en vie et qu'elle ne s'agitât dans les limites de son cercueil. On se hâta de l'ouvrir, mais tous les assistans se convainquirent que la femme était réellement morte, et l'on remit la bière dans la fosse ; aussi-tôt même mouvement et mêmes soupirs que la première fois.

La frayeur s'empara de tous les assistans, qui ne doutèrent plus que le corps renfermé dans le cercueil ne fût encore animé.

On appela un charpentier, qui avait une grande renommée d'intrépidité. Celui-ci ayant ouvert de nouveau le cercueil et reconnu que la femme était réellement morte, résolut d'examiner la fosse, et trouva qu'un homme ivre y était couché. C'était un jeune homme qui, en traversant le cimetière, était vraisemblablement tombé dans la fosse, d'où son état d'ivresse l'avait empêché de se relever ; et qui avait ainsi couru le risque affreux d'être enterré vif, sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu.

— On ne sait pourquoi, depuis quelques jours, on n'entend plus nommer la moutarde de Dijon que la moutarde après-dîné.

— Quatre étrangers ont fait dernièrement, chez Routoure, restaurateur, un diné dont la *facture* s'est élevée à 1157 francs. Ce repas a duré depuis quatre heures de l'après-midi jusqu'à cinq heures du matin. On voit que ces messieurs tenaient plus à observer l'unité de lieu et d'action que celle de temps. Nous ne savons pas à quelle nation ils ont l'honneur d'appartenir, mais nous pouvons, sans nous compromettre, assurer qu'ils sont de l'espèce des *ventrus*. L'un d'eux disait même en *mauvais français*, qu'à table il était dans *son centre*.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARGEM. du sloop l'*Angélique*, c. *Samson*, v. de Caen.
Courtier, M. Lucet.
Réclamateurs, MM.
Huile de rabette et colza. — Crevel et compagnie.

☞ CHARG. du brick le Messager c. Vagnon, v. de Bordeaux.
Courtier, M. Lucet.
Réclamateurs, MM.
Bois de Campêche et jaune.—Liard.
Vin.—Veret Lehaître.

☞ CHARGEM. du sloop le *Saint-Paul*, c. *Flambart*, ven. de Cherbourg.
Courtier, M. Fauqueux.
Soude de vareck.—A ordre.

☞ CHARGEM. du sloop *le Succès*, cap. *Delpierre*, ven. de Dunkerque.
Courtier, M. Fauqueux.
Houille.—A ordre.

☞ Le sloop *les Deux-Amis*, de Rouen, de 23 tonneaux, cap. *Gardin*, ven. de Barfleur.—Courtier, M. Orford.
34,000 kil. soude brut de Vareck.—Pour M. Caumont.

☞ CHARGEM. de la gribane *la Blonde*, de 45 tonn., cap. *Auzou*, v. du Havre.
Courtier, M. Orford.
3360 planches de sap.—A ordre.

☞ CHARGEM. du chasse-marée la *Marie-Rolandine*, c. *Javouray*, v. de Riberou.
Courtier, M. J. Pellecat.
Réclamateurs, MM.
40 futs vin.—Le Carpentier et Ruffin.
152 dito dito.—Hesbert frères.

☞ CHARGEM. du chasse-marée le *Bien-Aimé*, c. *Loréal*, v. de Marennes.
Courtier, M. Pellecat.
1759 demi-hec. sel, pesant 70,744 kil.
Pour M. Beuvain aîné et comp.

Mouvement du 2 au 3 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop l'Espérance, de 48 tonn., c. Levasseur, ven. du Havre, ch. bois de Campêche, sucre.

La goëlette l'Union, de 72 tonn., c. Fardel, de 72 tonn., ven. de Bordeaux, ch. eau-de-vie, vin.

La galiotte la Louise, de 179 tonn., c. Pattin, v. de Croisic, ch. sel.

Le dogre l'Hirondelle, de 100 ton., c. Topsent, v. du Havre, ch. bois de teinture, plomb.

Le sloop le père de famille, de 42 t., c. Dupin, v. de Honfleur, ch. de cidre.

Le sloop l'Aimée, de 19 ton., c. Langlois, v. de Honfleur, ch. de cidre.

Le lougre la Virginie, de 75 ton., c. Coste, v. de Bordeaux, ch. vin.

La galiote les Deux-Sœurs-Unies, de 66 t., c. Varet, v. du Havre, ch. eau-de-vie.

Le ch.-m. l'Heureux-Hasard, de 70 t, c. Couillaud, v. de la Rochelle, ch. eau-de-vie.

Le brick le Coureur, de 68 ton., c. Boutin, v. de Libourne, ch. d'eau-de-vie et vin.

La galiote l'Aimée-Honorine, de 91 t., c. Hubert, v. du Havre, ch. bois de sap.

Le lougre la Cécile, de 65 t., cap. Brixard, v. de la Rochelle, ch. d'eau-de-vie et vin.

La galiote oldembourgeoise Adelgande, de 35 tonn., c. Hustede, v. d'Hambourg, ch. de plumes, crin, zinc, cuirs.

Le sloop l'Espoir, de 29 tonn., cap.

Onfray, v. de Londres, ch. de plomb, fer blanc.

Le sloop le Saint-Joseph, de 29 ton., c. Lemoine, v. de Rotterdam, ch. de céruse, acier.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop la Charité, c. Roussel, all. à Honfleur, ch. de plâtre, fûts vides.

Le sloop l'Alexandre, c. Roussel, all. à Honfleur, ch. de plâtre, fûts vides.

Le sloop la Francine, c. Renault, all. au Havre, sur lest.

Le sloop le Saint-Dominique, c. Dubos, all. au Havre, sur lest.

Le brick le Jules, c. Allain, all. à Bordeaux, sur lest.

Le brick anglais Firmes-et-Mary, c. T. Young, all. à Newcastle, sur lest.

Le chasse-marée l'Aimable-Victoire, c. Legloahec, all. à Bordeaux, sur lest.

Le sloop la Paix, c. Hochet, all. Dieppe, ch. de plâtre.

Le sloop l'Eulalie, c. Desmares, all. au Havre, sur lest.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 2 au 3 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick américain Charles, c. Soulé, v. de Savannah, ch. de coton, café.

Le brick américain Lucy, c. Sochard, v. de Campêche, ch. de coton.

Le trois-mâts américain Milo, capit. Woodbry, v. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le trois-mâts l'Alexandre, c. Martin, v. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le paquebot anglais Prince-Cobourg, c. Page, v. de Southampton, avec passagers.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La galiote l'Hortense, c. Desmelliers, all. à Rouen, ch. de savon.

Le dogre l'Hélène, cap. Fatome, all. à Dunkerque, ch. de potasse.

Le sloop l'Adélaïde, cap. Vivien, all. à Caudebec, ch. de planches.

Notes des Ventes recueillies à la bourse du premier Avril.

200 balles coton Maraguan, 1 f. 65, acq
100 dito dito Georgie, 1 f. 18 3/4, d°
25 barils potasse, à 70 fr. dito.
5 surons cochenille, à 28 fr. 50 c. dito
51 boucauts 18 tierçons café Havane, à 1 fr. 65 c., en entrepôt.
65 sacs dito dito, à 1 fr. 50 c. dito.
207 dito dito dito, à 1 fr. 45 c. dito.
27 caisses thé Hayswen, 3 f. 75 c. dito.
2 dito dito dito, 3 f 80 c. dito.

PORT DE QUILLEBEUF.

Du 2 au 3 Avril.

Sont arrivés de Villequier :

Le brick le Charles, cap. Loloué, all. à Brest, ch. de gros bois.

Le brick l'Iphigénie, cap. Canotro, all. à Morlaix, ch. de plâtre.

Le sloop l'Aimable-Louise, cap. Hebert, all. à Conteville, ch. de fûts vides.

PORT DE CHERBOURG.

Le 28, a été expédié :

Le brick le Grand-Thomas, cap. Hervieu, all. à la Guadeloupe.

PORT DE NANTES.

Est entré en cette rivière. — le 26, le Président, angl., cap. David Jones, ven. de Cardiff, ch. de fer et charbon de terre.

Sont sortis :

Le 24, la Comète, cap. Camin, all à la Guadeloupe ; — le Bacchus, cap. Rondenet ; — les Amis, cap. Auger ; — et les Deux-Amis, cap. Mousnier, all. à la Marinique ; — l'Agiaée, cap. Rabot, all. à Bordeaux ; — la Jeune-Denise, cap Seré, all. à Calais ; — l'Evêque-de-Moulins, cap. Pinson, all. à Rouen ;

Le 25, l'Alcyon, cap. Mayet, all. à Granville ; — l'Hermine, cap. Lenindre, all. à Vannes ;

Le 26, la Jacobina-Aarstad, norwégien, cap. Davidsen, all. à Anvers.

Expéditions levées à la douane.

Le 26 mars, le Saint-Eutrope, cap. Nadeau, all. à la Rochelle ; — la Sophie, cap. Joubert, all. à Rochefort ; — le Clisson, cap. Hervé ; — le Victor, cap Garnier ; — l'Espérance-en-Dieu, cap. Baudrier ; — le Don-de-Dieu, cap. Lancelot, et la Louise-Lucile, cap. Joumeau, all. à Bordeaux.

Le 27, a été expédiée :

La goëlette l'Aimable, cap. Durand, all. au Cap-Vert. (Cette goëlette était sortie de la rivière, mais elle est rentrée à Nantes pour cause d'avaries.)

PORT DE LORIENT.

Le 22, est entré :

Le trois-mâts anglais Lady-Campbell, cap. Beatham, ven. de Londres, all. au Bengale.

PORT DE MARSEILLE.

Le 25, est entré :

Le Succès, cap. Robin, ven. de Cherbourg. — *En quarantaine*, la goëlette américaine Aurore, cap. M Waterman, ven. de Boston.

NAVIRES A AFFRÉTER AU HAVRE.

A affréter. — Le beau brick américain HESPER, cap. Hubbard, du port d'environ 180 tonneaux. S'adresser à MM. Larue et Palmer, ou au bureau des Courtiers anglais.

Pour telle destination que l'on voudra. — Le beau trois-mâts américain ALDEBARAN, du port de 568 tonneaux, cap. Cyril Martin, arrivant de Charleston. S'adresser à MM. Thuret et comp., ou au bureau des Courtiers anglais.

AVIS.

N°. 70. — Une maison d'Elbeuf voulant quitter les affaires, a l'honneur de prévenir qu'elle a envoyé en cette ville une partie de Draps d'Elbeuf, Louviers et Sédan, qu'elle offre à trente pour cent au dessous du cours, à prix fixe, en gros et en detail.

MM. les marchands et tailleurs trouveront également ce qui leur conviendra, par pièce entière, demi-pièce et coupons.

Tous ces Draps sont garantis teints en laine, cinq quarts de large et sans défauts ; ils ont aussi leurs chefs et plombs, ce qui prouve qu'ils sortent des fabriques indiquées ci-bas ; savoir :

Drap d'Elbeuf, 5/4 de large, bon teint, belle qualité, à.....	12 f.	et à 14 f.
Idem id. 5/4 2e. qualité, foulé, toutes couleurs, à.....	16	et à 18
Idem id. id. 1re. qualité, foulé, laine fine, toutes couleurs, à...	20	et à 22
Idem id. id. double broche, pour manteaux, bleu et autres couleurs, à.....	20	et à 24
Idem id. id. 1re. qual., laine superf, façon Louviers, à.....	23	et à 26
Louviers, 2e. qualité, à.....	24	et à 28
Louviers, laine superfine, couleurs à reflets, à.....	30	et à 32
Louviers, 1re. qualité, laine mérinos, toutes couleurs et coul. à reflets, à.....	34	38 et 40
Drap noir, façon Sédan, 5/4, à..	14	et à 16
Véritable Sédan noir, 5/4, à.....	16	et à 26
Idem, laine fine, 4/3, à.....	22	et à 28
Sédan, 1re. qualité, 4/3, laine mérinos, à.....	30	32 et 34
Sédan, 1re. qualité, 4/3, laine mérinos pure, des premières fabriques, à.....	38	et à 40

Casimirs, Royales et Draps de dames, toutes couleurs, aux mêmes conditions.

Plus, une partie de Flanelle de santé, et des Gilets les plus modernes.

Tous les prix fixés seront marqués sur les pièces même, en chiffres connus, de manière qu'il ne pourra être fait aucun rabais.

Le magasin est situé rue de la Grosse-Horloge, n° 93, au rez de chaussée.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
78 f 80c 85c 90c 80c 75c 80c 75c 70c 78 60c 55c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f 40c 50c.
1825, — 9 4 97f 75c

Idem NOMINATIVES, 1824.

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
100 2f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1480f

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/2.*)

LA CHAMBRE A COUCHER,
ou UNE DEMI-HEURE DE RICHELIEU.
Opéra en 1 acte, de Guenée.

Richelieu,	MM. Ténar.
La Ferté,	Noyrigat.
Dubois,	Valette.
Madame de Guise,	Mad. Florini.

EDOUARD EN ÉCOSSE,
ou LA NUIT D'UN PROSCRIT,
drame en 3 actes, d'Alexandre Duval.

L'OURS ET LE PACHA,
vaudeville comique et nouveau en 1 acte, de MM. Scribe et Xavier.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

VENDREDI.

4 Avril 1823.

N°. 121.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

SUR LES ENSEIGNES.

PREMIER ARTICLE.

Enseigne: signe, marque, indice; nom que l'on donne à des objets ostensiblement placés pour faire connaître quelque chose; mot générique qui renferme aujourd'hui de nombreuses espèces.

L'art de tuer les hommes ayant précédé l'art de les enrichir, les premières enseignes furent des enseignes militaires. D'abord, simples comme les premiers moyens d'attaque et de défense, elles consistèrent dans l'exposition d'objets arbitrairement choisis, tels que des végétaux, des animaux, etc., à quoi succéda bientôt celle des divinités et des choses les plus révérées parmi les anciens peuples. On se fit pareillement des enseignes des principaux objets laissés par l'ennemi sur le champ de bataille.

A mesure que les arts se répandirent, et que le goût du luxe se propagea, les enseignes se ressentant de cette heureuse influence, parurent insensiblement sous des formes agréables et plus variées. On les composa de matières précieuses. Elles devinrent plus éclatantes et moins fragiles, et représentèrent souvent des emblêmes ingénieux, d'un travail plus ou moins fini, où brillaient l'or, l'argent et les pierreries.

Ces signes publics de ralliement, qui furent plus souvent encore les bannières des rois que les enseignes des peuples, prirent dans les états libres une origine bien différente que chez les nations soumises au despotisme.

Par exemple, des figures symboliques, tirées des prophéties de Jacob, servaient d'enseignes aux israélites, tandis que les grecs, sur qui le merveilleux avait moins d'empire, se contentèrent d'un casque, d'un bouclier; et les lacédémoniens de la lettre initiale de leur nom.

Semblables à ces peuples timides qu'une aveugle terreur condamne à rendre un culte à leur ennemi, les égyptiens portaient dans leurs triomphantes enseignes, l'image du crocodile, désolateur des rives du nil.

Au temps où les druides entretenaient parmi le peuple, de superstitieuses croyances sur les serpens et les couleuvres, la figure d'un serpent brillait sur nos enseignes.

D'autres idées, firent composer par d'autres peuples des enseignes mythologiques, ornées quelquefois de devises ou d'inscriptions; telles que celles des athéniens, où Minerve et l'olivier offraient le symbole de la sagesse et de la paix.

Chez des nations moins policées, les emblêmes participaient de la rudesse de leurs mœurs. Des animaux féroces, comme le tigre, furent souvent l'image d'un caractère farouche, et d'habitudes sanguinaires.

La force et la valeur des redoutables gaulois se lisait sur leurs enseignes, dans la figure d'un lion ou d'un taureau.

On ignore ce qui put faire prendre aux premiers rois de France les ignobles crapauds qu'ils portaient dans leurs enseignes; auxquels crapauds les rois leurs successeurs substituèrent des abeilles qui, à leur tour firent place aux lis, aux croix, aux saints, et à d'autres objets qu'on adopta successivement après les avoir rendus vénérables en leur accordant une sorte de culte religieux.

L'aigle, symbole de la puissance, plana long-temps sur les enseignes des perses et sur celles *du peuple romain*. Choisie par toutes les nations jadis célèbres par leur empire sur le monde, elle n'est plus aujourd'hui que l'emblême d'une puissance collective. Elle décora les enseignes des français dans des tems de splendeur, et naguères elle était encore parmi nous ce qu'elle fut à Rome.

L'aigle n'avait pas toujours été l'idole des Romains. Avant l'opulence de la république, on y en conservait plusieurs autres avec une égale vénération.

Les premières enseignes du peuple romain furent une botte de foin au bout d'une pique.

Peut être une botte d'ail au haut d'une perche servirait-elle bientôt d'enseigne aux nobles phalanges des *aillivores*.

On connaît l'histoire du fameux *Labarum*; on sait que la conversion de l'empereur Constantin au christianisme est due à l'apparition d'une croix lumineuse qu'il vit dans le ciel, portant cette inscription: *Triomphe par ceci*, et que dans un songe il lui fut ordonné de prendre pour enseigne. Le monograme du Christ remplaça donc dans le *Labarum*, l'image des dieux du paganisme, et retrempa, pour ainsi dire, les armes de Constantin, qui, de même que Clovis, persécuta ce qu'il avait adoré, et adora ce qu'il avait persécuté.

Clovis, également devenu chrétien par miracle, abandonna ses enseignes pour prendre la bannière de Saint-Martin de Tours, la plus révérée du tems: elle était bleue.

Louis-le-Gros adopta celle de Saint-Denis, sous le nom d'oriflamme: elle était rouge.

Charles VII prit pour enseigne le drapeau blanc.

Jean-Jacques.

PORTRAIT DU SIEUR MARIN,

GAGISTE ET TOUCHEUR-D'ORGUES DANS SON ENFANCE, A LA CIOTAT,

Par *Beaumarchais.*

« Il quitte la jaquette et les galoches, et ne fait qu'un saut de l'orgue au *préceptorat*, à la *censure*, au *secrétariat*, et enfin, à la *Gazette*, et voilà mon Marin, les bras retroussés jusqu'au coude, et pêchant le mal en eau trouble. Il en dit hautement tant qu'il veut; il en fait sourdement tant qu'il peut; il arrête d'un côté les réputations qu'il déchire de l'autre. Censure, gazettes étrangères, nouvelles à la main, à la bouche, à la presse, journaux, petites feuilles, lettres courantes fabriquées, distribuées, etc, et tout est à son usage. Ecrivain éloquent, censeur habile, gazetier véridique, journalier de pamphlets, s'il marche, il rampe comme un serpent; s'il s'élève, il tombe comme un crapaud. Enfin, se traînant, gravissant, et par sauts et par bonds, toujours le ventre à terre, il a tant fait par ses journées, que nous avons vu de nos jours le corsaire allant à Versailles, tiré à quatre cheveaux sur la route, portant pour armoiries, aux panneaux de son carosse, dans un cartel en forme de buffet d'orgues, une renommée en champ-de-gueule, les ailes coupées, la tête en bas, raclant de la trompette marine, et pour support une figure dégoûtée, représentant l'Europe; le tout embrassé d'une soutanelle doublée de gazettes, et surmonté d'un bonnet carré, avec cette légende à la houpe: *Ques-à-co*, *Marin?*»

(BEAUMARCHAIS, IVe. *Mémoire.*)

L'auteur du *Mariage de Figaro* n'a pas fait là le portrait d'un individu seul, il a peint toute une espèce.

LES CAGOTS.

On trouve dans le Bigorre, province contigue au Béarn, une espèce de peuple dont l'origine a, même de nos jours, donné lieu à de grandes dissertations. On les appelle *cagots* ou *capots*. Dans quelques anciens livres, ils sont qualifiés de chrétiens gézitains; ils sont effectivement très-bons chrétiens et catholiques, honnêtes gens, travaillant bien, toujours du métier de charpentier ou de tonnelier. Ils ne parlent d'autre langue, que le patois du pays; sont beaux, bien faits, et paraissent sains et robustes: avec cela on ne conçoit pas pourquoi ils sont fuis de tous les autres habitans qui ne veulent avoir avec eux aucune communication, si bien qu'ils ne peuvent vivre et se marier qu'entr'eux. Les curés sont même obligés de leur donner une place particulière à l'église: ils y assistent à tous les offices divins, mais sans aucune communication avec le reste des paroissiens; ils font leur dévotion à part, et à d'autres heures *Thévet* et *Belleforêt*, auteurs du 10e siècle, ont partagé l'opinion des hommes de ce tems, qui prétendaient que ces gens étaient *infects* et *puans*; qu'ils naissaient ladres, ou qu'ils le devenaient aisément, de sorte qu'il était dangereux de les fréquenter. Le dernier a cru qu'on les appelait *cagots*, parce qu'ils étaient les restes de certains goths qui avaient été bannis de l'Espagne, pour avoir contracté des maladies dangereuses et désagréables; mais de Marca, historien du Béarn, également estimé pour son érudition et ses lumières, réfute toutes les opinions de Belleforêt. Il convient qu'autrefois ils ont pu être lépreux et puans, mais il soutient qu'aujourd'hui il sont aussi sains que les autres habitans du Bigorre, et sur ce dernier point on est assuré qu'il a raison. Il pense que ce sont des restes des sarrasins, qui, après avoir conquis l'Espagne, traversèrent les Pyrénées, passèrent en France, s'y établirent, et furent vaincus par Charles Martel. Quelques-uns d'entr'eux n'ayant pu ou voulu rentrer en Espagne, ils s'établirent dans le Béarn ou le Bigorre, et se firent baptiser; mais on les soupçonna d'être chrétiens de mauvaise foi, et d'ailleurs d'être ladres, et de ne s'être fait baptiser que parce qu'ils croyaient que cette sainte ablution les guérirait de leur maladie. D'ailleurs, les vieux chrétiens les sachant circoncis, s'obstinaient à croire qu'ils étaient toujours juifs ou mahométans dans l'âme. C'est pour cet effet que les peuples du Bigorre demandèrent aux états de les forcer à porter une marque particulière, au moyen de laquelle on les reconnût; mais cette demande fut rejetée: cependant la haine aveugle contre eux a toujours subsisté, et subsiste encore.

PETIT DIALOGUE DE FAMILLE.

L'Epouse. — Ne dites donc pas ça, Monsieur!

L'Epoux. — Pourquoi, Madame? Si ces choses sont vraies, je ne vois pas de raison pour laquelle je ne les dirais pas.

L'Epouse. — Non, Monsieur, quand ces choses seraient vraies, on ne les dit pas, on se les *souffle*.

L'Epoux. — Que se souffle-t-on? Des mots. Non, Madame, aujourd'hui on ne se *souffle* que les places

L'Epouse. — Voilà encore des choses qu'il ne faut pas dire. Vous êtes d'une indiscrétion, et encore devant ces enfans....

L'Epoux — Mais, quand vous ne diriez pas devant ces enfans que vous n'avez pas pensé à leur préparer à déjeûner, cela les empêchera-t-il d'avoir faim? Vous êtes plaisante avec votre réserve et votre discrétion!

L'Epouse. — Mais, est-ce ma faute, à moi, si vous ne me donnez pas assez d'argent pour faire la provision?

L'Epoux. — Vous êtes d'une imprévoyance inconcevable, et vous poussez la négligence à un tel point, que vous me feriez soupçonner jusqu'à votre dévouement aux intérêts de notre menage et de toute la famille.

L'Epouse. — Vous me dites là des choses bien dures.

L'Epoux. — Bien vraies, madame.

L'Epouse. — Mais, mettez-vous un moment à ma place?

L'Epoux. — C'est ce que je finirai par faire.

L'Epouse. — Ah! ne le dites pas, au moins.

L'Epoux. — Je ferai mieux que de le dire.

Une partie des enfans. — Papa, ne dites pas ça: cela fait peine à maman. Nous nous passerons de déjeûner aujourd'hui, mais nous vous supplions de ne pas dire ces vilaines choses-là.

MACEDOINE.

— Une foule de *cinq personnes* s'est portée hier au domicile de M. GODELIER, rue des Tapissiers, n°. 2, et une infinité d'individus se sont fait inscrire au nombre de *trois* chez ce respectable héros de l'ordre et de la tranquillité.

— *La Gazette de Dunkerque*, dont nous avons annoncé dernièrement l'apparition, commence *à démériter* son titre. Elle contient déjà des articles spirituels, malgré l'influence extinctive de son nom, et c'en est bien plus qu'il n'en faut pour qu'elle ne soit pas confondue avec la *Gazette* de la rue Christine. Nous lui en faisons notre très-sincère compliment.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL

OFFERT A UN GARDE NATIONAL.

Dix-Septième Liste.—SOUSCRIPTEURS: MM.

Le baron Delafosse, général.—Leroux.—R. Tranchard.—A. Tranchard.—J. P. Guilbert, anc. mil.—Mallet—Piolaine.—A. Barbe, gren. consé.—Mauger.—Cottin—J. Lasne, capor. de chas.—T. Brandu, ex-serg. d'infant.—Gueret-Demezerville, ex-fourrier de cuiras.—R. Lambert, ex-chass. à chev.—J. B. Brunel.—Fleury.—Favre aîné—L. Favre.—Barbier aîné.—Barbier jeune, Legrèle, capor. de gren.—Lubin.—J. Houssin.—F. Houssin.—Fiévée, anc. serj.-major.—Hérisson.—Fleury.—Pilon.—Channegrin.—Fancou.—Tocque.—Cl. B. Chipoy, ex-serg.-maj. de gr.—B. Dupont, gren—L. Oain, anc. mil.—J. B. Douelle.—P. E. Douelle.—L. Puval.—A. Puval.—Billard,—Bellnot, chas.—Legrand-Féré.—E. Cessant, chas.—Sauteux, capor. de gren,—J. B. Thieulan.—Quesne, ch.

45 *Souscripteurs.*—*Récapitulation jusqu'à ce jour*: 2,750.

(LA SUITE A DEMAIN.)

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

RÉCLAMATIONS ET CHARGEMENS.

☞ Chargem. du boot hollandais *Jonge-Cornelis*, cap. G. *Dejong*, ven. de Rotterdam.
Courtier-interprète, M. G. Fontaine.
300 fromages pour MM. Sieurin et Aubron.
500 dito.—An Capitaine.
33 fûts céruse.—500 peaux. — 6 fût garance.—70 balles orge perlé.—500 fromages.—10 fûts curcuma.—A ordre.

☞ Chargem. du sloop *l'Espérance*, cap. *Levasseur*, ven. du Havre.
Courtier, M. Fauqueux.
92 barriq. sucre.
823 bûches bois de Campêche.—A ordre.

☞ Chargem. du sloop *l'Espoir*, cap. *Lemoine*, ven. du Havre.
Courtier, MM. Bordelle.

L et C	1	barriq.	sucre.	—A ordre.
J L V	7	dito	dito	dito.
J L V	9	tierç.	dito	dito.
G	7	dito	dito	dito.
G	11	dito	café.	dito.
G	1	dito	cacao.	dito.
	6	dents d'éléphant.		dito.
D et E	64	barriq.	sucre.	dito.
T	3	dito	dito	dito.
Æ	1	tirçon	dito	dito.
C B	1	quart	café.	dito.
	607	bûches bois de Camp.		dito.

☞ Chargem. du sloop *le Gustave*, cap. *Gallion*, ven. de Cherbourg.
35000 kil. soude de vareck, 1 grenier meuble.—A ordre.

☞ Chargem. du brick *le Guillaume*, cap. *Gloria*, ven. de Noirmoutiers.
96086 kil. sel.

☞ Chargem. de la goëlette *la Fanny*, cap. *Garcin*, ven. de Nantes.
Courtier, MM. Bordelle.
Réclamateurs, MM.
21000 ardoises.—Gaudemer.
30 raquettes.—25 quarts vinaigre.—Pierret-Dubuc.
10 quarts dito.—Eudeline.
21 barriq. vin.—Dugenet.
2 fûts pruneaux. — 2 balles cire jaune.—Torel.
126 barres fer plat.—Ch. Morel.
50 fûts huile.—A ordre.

☞ Chargem. du sloop *la Nouvelle-Alliance*, cap. *Duval*, ven. du Havre.
Courtier, MM. Bordelle.
2800 planches de sap.—436 bûches bois de Campêche.—A ordre.

☞ Chargem. du sloop *l'Union*, cap. *Dubos*, ven. de Conteville.
Courtier, MM. Bordelle.
61 fûts cidre.
10 stères et demi bois à brûler.

☞ Chargem. du dogre *l'Auguste*, cap. *Launay*, ven. de Bordeaux.
Courtier, M.
Réclamateurs, MM.
48 fûts vin.—J. Grandin.
20 dito dito.—Dubosq-Lettré.
10 fûts eau-de-vie.—40 barriq. vin.—Hesbert l'aîné.
50 pièces eau-de-vie.—Boulenger.
10 fûts vin.—A ordre.

☞ Chargem. du brick *le Courrier*, cap. *Boutin*, ven. de Libourne.
Courtier-interprète, M. G. Fontaine.
Réclamateurs, MM.
57 barriq. vin.—Ch. Durand.
122 dito dito.—3 pièces eau-de-vie.—Hesbert aîné.
52 barriq. vin.

— Le brick l'Uni, cap. Vacquerie, ven. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie.—A ordre.

— Le dogre la Lydia, cap. Labbé, ven. du Havre, ch. de sucre et bois de Campêche.—A ordre.

— Le sloop la Jeune-Flore, c. Savalle, ven. du Havre, ch. de plomb, coton, etc.—A ordre.

— Le sloop la Caroline-Désirée, capit. Roudin, ven. d'Honfleur, ch. de cidre.—A ordre.

Courtier de ces navires, M. Lucet.

— Le sloop l'Alcide, cap. Decamps, ven. du Havre, ch. de diverses marchandises, pour divers.

— Le sloop le Saint-Etienne, c. Poulain, ven. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie, pour divers.

— Le brick la Constance, cap Bizet, ven. de Stockton, ch. de plomb, pour Mme. Ve. B. P. Lecouteulx.

— La galiote oldembourgeoise Adelqundo, cap. Hustide, ven. de Hambourg, ch. de cuivre, laine, plomb, etc., pour divers.

— Le sloop anglais Stawerton, cap. Bawden, ven. de Penzance, ch. d'étain, pour divers.

— Le sloop l'Adélaïde, cap. Desrues, ven. du Havre, ch. de diverses marchandises, pour MM. Crevel et comp.

— Le sloop la Clémentine, cap. Paris, ven. idem, ch. idem, pour idem.

Courtier de ces navires, M. J. Pellecat.

— La goëlette la Marie, cap. Trotin, ven. de Saint-Malo, ch. de tabac et amidon.—A ordre.

— Le sloop la Louise, cap. Jéhanne, ven. du Havre, ch. de planches et pavés.—A ordre.

— Le boot la Cécile, cap. Daufrêne, ven. du Havre, ch. de miel, bois, tabac et autres.—A ordre.

— Le sloop l'Adèle, cap. Lemarquant, ven. de Marennes, ch. de sel.—A ordre.

— Le sloop le Louis-et-Fanny, cap. Gonnier, ven. du Havre, ch. de tabac.—A ordre.

— Le brick l'Eole, cap. Cheron, ven. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie.—A ordre.

— Le sloop l'Auguste-Bien-Aimé, cap. Bazin, ven. de Barfleur, ch. de soude.—A ordre.

Courtier de ces navires, M. Fauqueux.

Mouvement du 3 au 4 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop anglais Staverson, de 39 ton., c. Bawden, v. de Penzance, ch. étain.

Le boom, hollandais de Jonge Cornelis, de 56 t., c. Gerit de Jong, v. de Rotterdam, ch. de fromages, céruse.

Le brick la Constance, de 139 t., c. Bizet, v. de Stockton, ch. plomb.

Le brick l'Espoir, de 111 t., c. Lenoir, v. de Cadix, ch. d'huile, étain, vin.

Le sloop la Caroline-Désirée, de 43 t., c. Boudin, v. de Honfleur, ch. de cidre, bois.

Le sloop les Trois-Sœurs, de 29 t., c. Postel, v. d'Honfleur, ch. de cidre.

Le sloop la Louise, de 15 t., c. Géhanne, v. du Havre, ch. de planches.

Le sloop l'Alcide, de 38 t., c. Descamp, v. du Havre, ch. de sucre, plomb.

Le dogre l'Aurore, de 78 t., c. Brasseur, v. du Havre, ch. plomb, tabac.

Le brick l'Uni, de 182 t., c. Vacquerie, v. de Bordeaux, ch. d'eau-de-vie, vin.

La goëlette la Marie, de 61 t., c. Trotin, v. de Saint-Malo, ch. de tabac, et amidon.

Le sloop l'Auguste-Bien-Aimé de 30 t., c. Bazin, v. de Cherbourg, ch. soude de vareek.

Le sloop la Catherine-Joséphine, de 40 t., v. du Havre, ch. de sucre, bois de Campêche.

Le sloop l'Adélaïde, de 49 t., v. du Havre, ch. de potasse, tabac.

Le dogre l'Eléonore-Désirée, de 48 t., c. Dubos, v. du Havre, ch. de tabac et plomb.

Le St.-Louis, de 29 t., c. David, v. de Caen, ch. de pierres de grauit.

Le sloop l'Aimable-Bernard, de 59 t., c. Olivier, v. du Havre, ch. de vin et plomb.

Le St.-Pierre, de 29 t., c. Igou, ven. du Havre, ch. de plomb et potasse.

La Caroline-Désirée, de 38 t., c. Blondel, v. du Havre, ch. sucre, plomb.

Le sloop le Louis-et-Fanny, de 49 t., c. Gonnier, ch. de tabac et miel.

Le boot la Cécile, de 50 t., c. Daufresne, v. du Havre, ch. gomme, riz.

Le sloop la Jeune-Flore, de 48 t., c. Savalle, v. du Havre, ch. plomb, laine.

Le sloop la Félicité, de 50 tonn., cap Lemence, ven. du Havre, ch. de sucre, bois de Campêche.

Le dogre la Lydia, de 66 tonn., cap Labbé, v. du Havre, ch. de sucre, café, bois.

Le brick l'Eole, de 126 tonn., c. Leloup, v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie.

Le brick le Printems-d'Eté, de 60 ton., c. Thibault, v. de Bordeaux, ch. de vin, riz, prunes.

Le dogre le Henry, de 77 tonn., cap. Rozo, v. de Bordeaux, ch. de Cuirs, vin, acier.

Le sloop l'Adèle, de 43 tonn., cap. Lemarquant, v. de Marennes, ch. de sel.

Le sloop la Jeune-Eugénie, de 57 tonn., c. Colombel, v. du Havre, ch. de planches, plomb.

Le dogre l'Adèle-Chérie, de 76 tonn., c. Bouvier, v. de Dunkerque, ch. de sel de soude.

Le sloop le Saint-Pierre, de 15 tonn, c. Lefebvre, ven. de Honfleur, ch. de cidre.

La gabarre la Bonne-Famille, capit. Maillard, ven. du Havre, ch. de planches et pavés.

Le sloop le Jeune-Edouard, cap. Mesnage, ven. de Barfleur, ch. de coton filé et vin.

Le sloop la Justine, cap. Delacroix, ven. de Caen, ch. d'huile et cidre.

Le sloop l'Aimable-Elisa, de 46 tonn., cap. Maurice, ven. du Havre, ch. de sucre, plomb.

Le sloop le Batave, de 42 tonn., cap. Benoit, ven. du Havre, ch. de vin, riz, plomb.

Le dogre la Marie-Louise, de 53 tonn., cap. Piquot, ven. du Havre, ch. de sucre, planches.

Le dogre la Philippine, de 43 tonn., cap. Dumont, ven. du Havre, ch. de vin, potasse, tabac.

Le sloop l'Aurore, de 63 tonn., cap. Vanvfrème, ven. de Dunkerque, ch. de houille.

Le sloop le Saint-Etienne, de 69 tonn., cap. Poulain, ven. de Bordeaux, ch. d'esprit de vin.

La platte le Saint-François, de 16 ton., cap. Thomas, ven. de Saint-Vaast, ch. d'huîtres.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre l'Amélie, cap. Benoist, all. à Touques, ch. de plâtre et fûts vides.

Le chasse-marée la Marie-Armande, cap. Plancho, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le sloop l'Eugène, cap. Capelle, all. à Cherbourg, ch. de div. march.

Le sloop la Marie-Martine, c. Pognon, all. à Honfleur, ch. de plâtre et fûts vides.

Le chasse-marée le Saint-Etienne, c. Morice, all. à Bordeaux, sur lest.

La goëlette anglaise la Plenty, cap. Buttalle, all. à Londres, sur lest.

Le brick l'Auguste, cap. Noël, all. à Marseille, sur lest.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 2 au 3 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le bateau à vapeur Aaron-Mauby, c. Tural, v. de Paris, ch. de meubles et fer.

La goëlette américaine Hiram, c. Gibler, v. de Malaga, ch. de vin, p. Anvers,

La goëlette anglaise Christian, capit. Gosse, ven. de Liverpool, ch. de coton laine.

Le trois-mâts américain Montano, c. Smith, ven. de Nevv-Yorck, ch. coton.

Le brick l'Amélie, cap. Pelay, ven. de St-Domingue, ch. de café, (en 40°).

NAVIRE EXPÉDIÉS.

La goëlette Héléna, cap. Fatome, all. à Dunkerque, ch. de Potasse.

Le sloop le Père-de-Famille, cap. Julienne, all. à Rouen, chargé de diverses marchandises.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont montés et passés debout à la marée de ce jour :

Du 3 Avril.

Les Deux-Amis, cap. Besvé,
Le Désir-de-la-Paix, cap. Pero.
La Poule-Blanche, cap. Douarin.
La Concorde, cap. Delorme.
La Prudence-Victorine, cap. Vallée.
L'Auguste, cap. Marais.
Le Desiré, cap. Robert.
Le Courageux, c. Ledoré.
L'Isis, cap. Morel.
La Marie-Josephine, cap. Hébert.
Le Benjamin, cap. Lion.
La Pallas, cap. James-Jearl.

PORT DE DUNKERQUE.

Sont entrés :

Le 30 mars, le Saint-Paul, cap. Simon, ven. de Portsmouth, lège.

Le Neptune, cap. Smil, ven. de Christiansen, ch. de bois.

Euphanie, cap. Drysdale, ven. de Londres, lège.

The Fresndo, cap. Leddell, ven. de Londres, lège.

L'Exemple, capit. Lecronier, ven. d'Harfleur, lège.

Sont sortis :

Le 27 mars, la Providence, capit, Gauvain, all. à Boulogne, ch. de charbon.

Le 28, les Deux-Sœurs, cap. Lhott, all. à Drest, ch. de bois et huile.

L'Ernest, cap. Bessac, all. à Morlaix, ch. de charbon.

L'Arsène, cap. Parnet, all. à Cherbourg, ch. de charbon.

La Lise, cap. Richard, all. à Cherbourg, ch. de charbon.

Notes des Ventes recueillies à la bourse du Havre, le 2 Avril.

66 balles cotou Louisiane, à 1 fr. 46 c. 1/4, acquitté.

34 balles coton Louisiane, à 1 fr. 1/2, acq.

30 balles coton Maragnan, à 1 fr. acq.

575 milliers bois Campêche, à 18 fr. acq.

150 balles coton Géorgie, à 91 c. en entrepôt.

AVIS DIVERS.

N° 71. — NOTARIAT à vendre du rondissement de Dieppe.

S'adresser à Me Gouellain, avoué à 1 rue de Socrate, n° 25.

BOURSE DE PARIS, D'HIER

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1824.

78 f 70 c 75c 80 c 70c 75c 70 c 65c 6
55c 50c 55c 60c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1824.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2. 99f 4
30c 40c 1825, 9 4 97f 75

Idem NOMINATIVES, 1824. 99f 30c

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1824.
1001f 25c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE
Jouissance de Janvier 1823.
1480f

SPECTACLES DU 4 AVR

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures*

ROSE ET COLAS,

Opéra en 1 acte, de Sédaine et Mon

VALÉRIE,

Comédie nouvelle en 3 actes, de MM. et Melesville.

Ernest,	MM.	Ernest.
Henri,		Rocha
Ambroise,		Deligny
Caroline,	Mesd.	Legrand
Valérie,		Saint-E

LES VOITURES VERSÉES;

Opéra en 2 actes, de MM. Dupe Boyeldieu.

Dormeuil,	MM.	Baptiste.
Lerond,		Chaudes
Florville,		Julien.
Armand,		Constan
Nicolas,		Dumont
Un Comédien,		Astruc.
Un Commis,		Tauque
Un Huissier,		Valette
Madame de Melval,	Mesd.	Florini.
Aurore de Glissenville,		Théaro
Elise,		Scriwan
Agathe,		Thomas
Eugénie,		Laloi.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

ROGER-LE-DUR,

Pantomime en 3 actes, et à grand spectacle

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

SAMEDI.

5 Avril 1823.

N°. 122.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

MÉMORIAL DE SAINTE-HÉLÈNE,

ou

JOURNAL DE TOUT CE QU'A DIT ET FAIT NAPOLÉON, PENDANT DIX-HUIT MOIS,

Par le comte de Las-Cases,

Tome IVe. (1)

Napoléon... .. A ce nom il me semble voir Thémis soulever sa balance, et s'agiter sur le coin de mon bureau les lois et jugemens sur la presse, que j'ai pris soin, et pour cause, d'y rassembler depuis quelques jours. Singulière et difficile condition de nous autres serfs littéraires, condamnés à tenir de pied ferme sur une pente rapide et glissante! Plus nous sommes irrésistiblement entraînés par nos propres impressions et par la tendance générale des choses vers le domaine de la politique, plus nous devons nous défendre, non-seulement de notre pensée prompte (comme dirait Montaigne) à *enjamber* sur ce terrain défendu, mais encore de la pensée de nos lecteurs qui, cherchant dans la pacotille purement littéraire et commerciale de notre *Nacelle* les objets de leurs préoccupations ordinaires, croient découvrir des allusions et des allégories politiques dans les plus simples annonces, et se plaisent à voir partout des articles de contrebande! La littérature, on l'a dit avec beaucoup de justesse, est l'expression de la société : dans un gouvernement représentatif, aucun citoyen ne devant demeurer étranger, du moins par ses affections, aux affaires publiques, tout prend dans la tournure habituelle des esprits l'empreinte des intérêts publics; la politique prête ses couleurs même aux ouvrages qui, par leur objet, sembleraient y être le plus étrangers; elle remplit la langue de ses termes techniques; partout enfin elle semble dominer. Ce symptôme, loin d'effrayer les gouvernemens, devrait leur plaire, car c'est la preuve que les institutions prennent racine dans les mœurs, dans les habitudes, en un mot, dans le caractère de la nation. C'est le signe de l'existence d'un esprit public fondé sur la même base que le gouvernement lui-même; c'est, dès lors, le gage de la durée du gouvernement.

Cependant, quelque soit aujourd'hui l'entraînement et la prédominance nécessaire de la politique, la loi a parlé, nous nous interdissons sévèrement toute excursion sur son domaine. Si, comme nous faisons en écrivant, nos lecteurs en nous lisant se dégageaient de toute préoccupation politique, ils ne verraient dans nos feuilles que ce que nous avons intention d'y mettre : des aperçus littéraires, historiques, philosophiques, enfin ce qui est du ressort de la littérature. Mais, comme l'a dit le vieux satyrique Regnier :

» Chacun voit par les yeux de son affection. »

Le fameux *Don-Quichotte*, tout plein de la lecture de ses romans de chevalerie, ne voyait partout que princesses détrônées, chevaliers félons, et jusqu'aux moulins à vent étaient à ses yeux des géants à pourfendre; de même, cher lecteur (pardonnez-moi, en faveur de sa justesse, cette comparaison un peu cavalière); lorsqu'après avoir lu le *Constitutionnel* ou *les Débats*, *la Quotidienne* ou *le Courrier*, vous parcourez nos colonnes, alors, les yeux et l'esprit tout offusqués de politique, vous croyez retrouver encore cette inévitable politique cachée, sous un voile emprunté, dans des articles purement littéraires. Grâces à votre malignité, nous paraisssons avoir de la malice; et dussions-nous, comme notre confrère de la rue aux Juifs, vous parler de la pluie et du beau tems, d'après le thermomètre de la dame Ortalli, vous croiriez encore que cette *innocente* annonce recèle une arrière-pensée politique. C'est donc vous, cher lecteur, qu'il faudrait traduire en police correctionnelle, car c'est vous qui contrevenez à la loi en substituant vos interprétations politiques à nos aperçus littéraires.

Aujourd'hui j'ai à rendre compte du quatrième volume du *Mémorial de Sainte Hélène*, par le comte de Las-Cases. A chaque page, à chaque ligne se trouve le nom de Napoléon. Napoléon y respire tout entier avec toutes ses pensées, ses souvenirs et quelquefois, bien rarement, ses projets et ses espérances. Il y aurait ici matière à bien des dissertations politiques, mais je fuis, comme à mon ordinaire, et plus que jamais, ces textes malencontreux.

Ce volume n'est pas susceptible d'analyse : c'est un *journal où se trouve consigné, jour par jour, tout ce qu'a fait et dit Napoléon*, sur-tout ce qu'il a dit; car, resserré chaque jour par une plus étroite surveillance, il ne vivait plus que dans ces conversations où il passait en revue tous les événemens de sa vie si féconde. On y trouve un grand nombre d'anecdotes piquantes sur les personnages qui ont pris part aux affaires publiques pendant la révolution et sous l'empire. Nous en citerons une qui n'est pas la moins curieuse :

» M. de C....., avant de travailler à son *Génie du Christianisme*, publia, à Londres, un ouvrage très-peu dogmatique. Un bénédictin de Sorèze (Dulau), homme d'esprit et de jugement, que l'émigration avait fait libraire

(1) Chez Béchet, libraire, rue Grand-Pont.

à Londres, et auquel M. de C..... avait confié la vente de son ouvrage, se permit de lui donner un sage conseil : il lui fit observer que les lieux et les temps n'étaient plus favorables aux déclamations anti-dogmatiques, qu'elles étaient devenues banales et de mauvais ton ; que le moyen le plus sûr de capter désormais l'intérêt public serait de prendre le contre-pied, et de se vouer à la défense de la religion. M. de C..... le crut, et fit son *Génie du Christianisme*.

On peut compter sur la fidélité de toutes les anecdotes rapportées dans ce *mémorial* comme racontées par Napoléon, car la mémoire de celui-ci était excellente. Lorsqu'il reçut à Sainte-Hélène les ouvrages sur l'Egypte, qu'il avait étudiés avant son expédition, il se convainquit qu'il n'avait rien oublié, et que toutes les notions qu'il avait consignées dans son esprit y étaient restées fidèlement empreintes. Il disait qu'une tête sans mémoire était comme une place sans garnison. Il ajoutait que sa mémoire tenait du cœur, qu'elle conservait le souvenir fidèle de tout ce qui lui avait été cher. Un jour qu'il racontait à table une de ses affaires en Egypte, il nommait numéro par numéro les huit à dix demi-brigades qui y avaient pris part. Mme Bertrand ne put s'empêcher de l'interrompre, demandant comment il était possible, après tant d'années, de se rappeler ainsi tous ces numéros. Madame, répondit vivement Napoléon, c'est le souvenir d'un amant pour ses anciennes maîtresses.

C'est dans ce livre qu'on apprendra véritablement à connaître Napoléon comme homme; le conquérant et l'empereur gagneront à être vus sous ce nouvel esprit.

On lit, dans les *Contes et Discours d'Eutrapel* (1), le passage suivant. Il est question d'un riche marchand à qui l'on refusa, parce qu'il n'était pas gentilhomme, la présence attachée à une terre seigneuriale qu'il avait acquise.

« Mais outre qu'il estait fils d'un boucher de Mont-le-Hery, » favorisant le party dont il estait party, il n'avait gueres » bien veu le neufiesme chapitre de Genese, qui est la » source des trois estats et ordres qui soustiennent et se- » ront *jusques à la fin du monde*, en toutes républiques » et assemblées d'hommes, qui sont les gens d'église, de » la noblesse, et du tiers et roturier estat. Auquel chapitre » le tiers fils de Noé, appellé Cham ou Canaam, signi- » fiant marchant, trafiquant, pour s'estre moqué de son » père, fut, d'un jugement venant d'en haut, par icelui » maudit, et que luy et sa postérité, qui sont les rotu- » riers, seroient serviteurs *perpétuels* de Japhet et Sem, » ses deux autres enfans, et de leurs serviteurs. Se taisent » donc tels villenots enrichis, et chacun se contente et » suyve la trace et chemin de ses prédécesseurs : si le prince » en l'anoblissant, ne l'affranchit, encore à cent ans après » demeurera la cicatrice de telle qualité bastarde et illégi- » time ; comme n'estant de ce beau et premier sang et » race ou race divine, laquelle se recognoist en un vray » gentilhomme, fust-il vestu de toile, au contraire d'un » roturier, lequel accoustré fust en drap d'or, tient et » sent tousjours les mœurs et conditions trafiquantes, san- » glantes, en son advantage, couardes, et qui incessamment » regarde à gagner, profiter, tromper. »

L'auteur prenait un délicieux plaisir à rappeler cette humiliante origine, toutes les fois que l'occasion s'en présentait. Il s'exprime ainsi, page 228, au sujet des châtimens infligés par de puissans seigneurs à des *vilains* d'une humeur trop plaisante ou railleuse.

... « Comme en Genese, de Cham, qui se moqua de » son pere Noé, et auquel et à sa postérité, qui sont les » gens tiers estat, fust jetté une malediction *perpétuelle*, » de servir à jamais les deux autres ordres de gens..... »

JEAN-JACQUES.

(1) 1732. Tome II, page 184.

EMPOIGNAGE.

Les *empoignés* comme les non-*empoignés*, tout le monde déclame aujourd'hui contre les *empoigneurs*. Moi-même, je me trouble à la pensée de voir s'appesantir sur moi le large *poignet* d'un homme avide de mon corps. Mais je cherche en vain comment faire disparaître de la civilisation actuelle, cette pratique qui dégrade l'homme qui en abuse. L'usage de faire servir des hommes à *empoigner* d'autres hommes date de si loin, qu'il est devenu une prérogative inséparable de la puissance; et, à moins d'anéantir toute puissance sur la terre, je ne vois guère moyen d'arrêter les progrès d'un art qui, en se perfectionnant tous les jours, ouvre une carrière lucrative à des individus que le besoin de l'ordre et de la tranquillité a rendu même nécessaires. C'est pourquoi, s'il faut vivre avec les *empoigneurs*, j'y souscris; mais, à l'imitation d'anciens peuples du nord, tâchons d'user au moins de quelqu'artifice ingénieux pour éluder l'*empoignage*. On lit dans l'histoire des celtes :

« Les thraces, les goths, les saxons, les pelasges, ne lais- » saient croître que les cheveux qui tombent sur les épaules, » et se rasaient tout le devant de la tête.

« On a remarqué qu'ils prenaient cette précaution pour » empêcher que dans la mêlée l'ennemi ne les empoignât » par les cheveux. »

Un bon exemple en vaut mille.

MACÉDOINE.

— Avant-hier, on nous a notifié la saisie de nos dix-huit numéros.

— M. A. Martainville, en prenant la première des douches qui lui avaient été ordonnées par raison de santé, s'est dit-on écrié : *Canaille, que vos bains sont froids!* Cette exclamation prouve que, proportion gardée, le captif de Tivoli s'est rencontré avec le prisonnier de Carthage. *Régulus* ne se croyait pas, sans doute, réservé à tant d'honneur.

— Un fabricant vient de faire imprimer des mouchoirs, auxquels un genre allégorique de dessin a fait donner le nom de *Mouchoirs à la Nacelle*. Cette dénomination ne peut que beaucoup nous flatter, puisqu'elle associe le nom de notre Journal à des objets qui attestent les progrès de l'industrie nationale.

— Une dame, en fixant attentivement la jolie lythographie de la *Cabane de Rousseau*, publiée par le *Miroir*, faisait observer à son mari que le philosophe était représenté seul avec un chien. « — Que voulez-vous de plus, « madame? — Mais, une femme, monsieur! — Il les con- » naissait trop bien. — Eh! c'est parce qu'il les connaissait » si bien, qu'il les aimait tant! » Cette réparti même ferait penser que le mari interlocuteur ne connaissait pas trop bien sa femme.

— On lit, avec avidité, chez Béchet, rue Grand-Pont, l'ouvrage nouveau de M. *de Pradt*, intitulé : *Parallèle de la Puissance Russe et Anglaise, relativement à l'Europe*, suivi d'un *Aperçu sur la Grèce*. 1 vol. in-8°. Prix, 4 fr. 50 c.

MODÈLE DE STYLE ACADÉMIQUE.

— « AVIS. — Acquéreur de la superbe bibliothèque de feu » M. Neubourg, directeur des subsistances de la marine, » j'ai l'honneur d'en présenter le catalogue au public, et » de lui offrir, à des *prix très-modérés*, les articles qui » le composent. MICHEL. »

Nous demanderons à M. Benoît de Saint-Michel si la bibliothèque du directeur des subsistances de la marine, n'est pas une une bibliothèque à boire. L'intérêt que M. de Saint-Michel porte à tout ce qui est relatif aux *subsistances et aux cuisiniers*, nous inspire des doutes qu'il pourra éclaircir, si toutefois il sait éclaircir autre chose que des batteries de cuisine.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARGEM. du dogre *l'Hirondelle*, cap. *Topsent*, ven. du Havre.
Courtier, M. Orford.
Réclamateurs, MM.
240 planches sap. —Planquois.
400 saumons plomb.—Crevel et comp.
1040 bûches bois Campêche. — Tinel-Lancelot.
92 boucauts tabac.—3 ballots dito. — Crevel et comp.

☞ CHARGEM. du sloop *l'Aimable-Bernard*, cap. *Olivier*, ven. du Havre.
Courtier, M. Orford.
Réclamateurs, MM.
733 bûches bois Campêche.—A ordre.
78 fûts vin rouge ordin. — Crevel et comp.
200 dito dito dito.—Fauvel jeune.
100 saumons plomb.—Crevel.

☞ CHARGEM. du sloop *le Saint-Joseph*, cap. *Lemoine*, ven. de Rotterdam.
Courtier, M. Viard.
Réclamateurs, MM.
7 barils céruse.—Cosserat et Jeulin.
63 dito dito.—Au porteur.
1 caisse acier.—Lepetit.

☞ CHARGEM. du lougre *la Virginie*, cap. *Coste*, ven. de Bordeaux.
352 fûts vin.—M. Viret-Lehaître.

☞ CHARGEM. du chasse-marée, *l'Heureux-Hasard*, cap. *Couillaud*, ven. de la Rochelle.
Courtier, M. Viard.
Réclamateurs, MM.
60 fûts eau-de-vie.—Cardonnel et Pionnier.
24 fûts vin.—Dieusy aîné.
30 dito eau-de-vie —Dieusy frères.
26 dito dito.—Vivefoi.
18 dito dito.—Thomas Eury et comp.
10 dito dito.—Pinel-Fournier.
5 dito dito.—Savalle-Toutain.
5 dito dito.—Au porteur.

☞ CHARG. du chasse-marée *le Saint-Pierre-Désiré*, cap. *Allain*, ven. de Marennes.
Courtier-interprète, M. Viard.
93 914 kil. sel.—Pour M. Beuvain.
8 fûts vin.—Morice.

☞ CHARGEM. du dogre *le Jeune-Gaston*, cap. *Rozo*, ven. de Bordeaux.
Courtier-interprète, M. Viard.
Réclamateurs, MM.
80 fûts vin.—Cassey et comp.
25 fûts eau-de-vie.—J. Ch. Lebreton.
65 boucauts tabac.—Le garde-magasin.

☞ CHARG. du sloop *la Bonne-Mère*, cap. *Guillot*, ven. de Bordeaux.
Réclamateurs, MM.
220 fûts vin.—Viret-Lehaître.
60 caisses prunes.—Ph. Desrocques.

—CHARG. du sloop *l'Entreprise*, capit. *Poitevin*, ven. de Pool.
Courtier-interprète, M. Viard.
166 fûts huile de poisson.—Caze-Chambesse.

☞ CHARGEM. du dogre *la Marie-Louise*, cap. *Picquot*, ven. du Havre.
Courtier-interp., M J. Pellecat.
Provenant du navire *la Société*, capit. *Nouvelle*, ven. de la Martinique:
Réclamateurs, MM.
62 barriq. 27 tierçons 5 quarts sucre. —2 quarts café.—J. Levavasseur.
Chargé au Havre.
240 planches de sap.—Jean Grandemer.
991 bûches bois de Campêche. — J. J. Liard.

☞ CHARGEM. du sloop *le Saint-Etienne*, cap. *Poulain*, ven. de Bordeaux.
Courtier-interp., M. J. Pellecat.
Réclamateurs, MM.
15 fûts eau-de-vie.—J. C. Lebreton.
25 fûts eau-de-vie.—Boulanger.
20 fûts eaux-de-vie.—Desrocques frères.
17 barils cendres gravelées.—Dubosq-Lettré.
3 barriq. crême de tartre.—A. Limare.
133 barriq. vin.—A. Pontrevé.

☞ CHARGEM. du sloop *l'Alcide*, cap. *Descamps*, ven. du Havre.
Réclamateurs, MM.
150 saumons plomb.—Boscher et comp.
61 barriq. sucre.—Crevel et comp.
369 bûches bois de Campêche.—A. Limare.

☞ CHARGEM. de la galiote oldembourgeoise *Adelgunde*, cap. *Hustède*, ven. d'Hambourg.
Courtier-interp., M. J. Pellecat.
Réclamateurs, MM.
841 lingots 2504 plaques et 3 futailles cuivre.—Boscher.
2 fûts 2 paquets 10 balles plumes.—J. Rondeaux.
7 balles laine. — 13 balles bourre de laine.—Cabanon et fils.

☞ CHARGEM. de la gribanne *l'Adélaïde* cap. *Desrues*, ven. du Havre.
Courtier-interp., M. J. Pellecat.
Réclamateurs, MM.
1 armoire.—1 bois de lit.—une commode.—Ve. Bunel.
84 barils potasse.—91 barils perlasse.—18 caisses arsenic.—43 balles côtes de tabac.—Crevel et comp.
120 planches de sap.—Hersent.
200 saumons plomb. — Ve. B. P. Lecouteulx.

☞ CHARGEM. du brick *le Printems-d'Eté*, c. *Thébaut*, v. de Bordeaux.
Courtier-interp., M. J. Pellecat.
Réclamateurs, MM.
30 barriq. vin ordinaire.—A. Pontrevé.
29 barriq. dito dito.—Hesbert l'aîné.
6 fûts dito dito.—Maris et Ameline.
1 barriq. vin.—Duchemin.
120 futailles 150 caisses prunes.—200 sacs riz—8 fûts vin ordinaire.—A ordre.

☞ CHARGEM. du sloop *les Trois-Sœurs*, cap. *Postel*, ven. d'Honfleur.
Courtier-interp., M. J. Pellecat.
28 fûts cidre.—60 meules cercles. — A ordre.

☞ CHARGEMENT du sloop anglais *the Staverton*, cap. *Thomas Bawden*, ven. de Penzance.
139 blocs 556 lingots étain, pour M. Boscher.

☞ CHARGEM. du brick *la Constance*, cap. *Bizet*, ven. de Stockton.
Courtier-interp., M. J. Pellecat.
2000 saumons plomb.—Ve. B. P. Lecouteulx.

☞ CHARG. du brick *la Victoire*, cap. *Bunel*, ven. de Bordeaux.
Courtier-interprète, M. Viard.
Réclamateurs, MM.
4 fûts eau-de-vie.—2 fûts vin. Roussin-Cavey.
11 fûts vin.—Viret-Lehaître.
5 dito dito.—Acard.
25 dito dito.—Simon.
280 dito dito.—Lhermitte.
4 dito dito.—Carpentier.
1 dito dito.—Duchemin.
13 dito dito.—Courtois père.
3 dito dito.—Louis Martel.
1450 bûches bois Campêche.—F. Lenormand.
20 fûts vin.—Au porteur.

—CHARG. de la goëlette *l'Union*, cap. *Fardel*, ven. de Bordeaux.
Courtier-interprète, M. Viard.
Réclamateurs, MM.
30 fûts eau-de-vie.—J. Ch. Lebreton.
204 fûts vin.—Pien-Leseigneur.

—CHARG. du sloop *l'Espoir*, ven. de Londres, cap. *Onfroy*.
Courtier-interprète, M. Viard.
440 saumons plomb. — 15 caisses fer-blanc.—Au porteur.

—CHARG. du brick *l'Aimable-Société*, cap. *Darlan*, ven. de Bordeaux.
Courtier-interprète, M. Viard.
Réclamateurs, MM.
3 barriq. vin.—Matheus.
4 barriq. dito.—Carpentier.
4 dito dito.—Cabanon.
162 dito dito.—44 caisses dito.—Chassagne.
20 fûts dito.—Lhermitte.
2 fûts dito.—Le capitaine.
1 fût dito.—Au porteur.

☞ Chargem. du brick la *Louise*, cap. *Pattin*, ven. du Croisic.
Courtiers, MM. Bordelle père et fils.
4538 demi-kil. sel, pour MM. J. B. Lemière et fils.

☞ Chargem. du dogre *les Deux-Sœurs-Unies*, cap. *Varet*, ven. du Havre.
Courtiers, MM. Bordelle père et fils
Réclamateurs, MM.
12 barriq. sucre.—3 quarts dito.—2 tierçons dito.—23 barriq. dito.—5 quarts dito. — 30 barriq. dito.—6 dito dito.—21 dito dito.—23 dito dito.—2 tierç. dito.—2 quarts dito. —6 barriq. dito.—1 tierç. dito.—6 barriq. dito. — 2 tierç. dito. — 11 balles coton. 1 quart café.—Levavasseur.
4 planches bois de Palixandre. — L. Bréard.
819 bûches bois de Campêche.—A ordre.

☞ Chargem. de la galiote *l'Aimée-Honorine*, cap. *Hubert*, ven, du Havre.
Courtiers, MM. Bordelle père et fils.
90 poutres de sapin.—M. Hersent.

☞ Chargem. du lougre *la Cécile*, cap. *Brizard*, ven. de la Rochelle.
Courtiers, MM. Bordelle père et fils
Réclamateurs, MM.
20 barriq. eau-de-vie.—Faucheur.
15 dito dito.—Lecarpentier.
1 quart. dito.—Labrun.
35 fûts vin ordinaire.—Lecarpentier fils
2 barriq. 2 quarts eau-de-vie.—Crosnier.
10 fûts eau-de-vie.—Dieuzy frères.

☞ Chargem. du brick *l'Espoir*, cap. *Lenoir*, ven. de Cadix.
Courtiers, MM. Bordelle père et fils.
116 pipes huile d'olive.
3 pipes vides.
69 pipes huile
6 pipes lie d'huile.
2 barils vin.
40 bouteilles mercure.
600 barres étain.

☞ Chargem. du sloop *le Batave*, cap. *Benoît*, ven. du Havre.
Courtiers, MM. Bordelle père et fils.
Réclamateurs, MM.
120 saumons plomb.
7 boucauts 1 tierç. verre cassé.—Bouvet-Rondel.
30 tierç. riz.—Chevallet et comp.
1 grenier os de bœuf.—Descrigny et Garno.
28 fûts vin.—Hebert, Lainé.
150 gonnes goudron.—Caze-Chambose.

Mouvement du 4 au 5 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick le Volsan-Vent, cap. Ridoret, de 74 ton., ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Le sloop la Clémentine, cap. Paris, de 75 ton., ven. du Havre, ch. de plomb, cuirs, sel

Le sloop la Rosalie, cap. Persil père, de 71 tonn., ven. du Havre, ch. de sucre.

Le dogre l'Union, cap. Lamoureux, de 60 ton., ven. de Pouliguen, ch. de sel.

Le dogre la Prudente-Victoire, cap. Letallec, de 77 ton., ven. de Bayonne, ch. de vin.

La gribanne la Belle-Rose, cap. Lucas, de 64 ton., ven. du Havre, ch. de sucre, bois de Campêche.

Le brick le Désiré, cap. Robert, de 67 ton., ven. de Bordeaux, ch. de vin et sucre.

Le brick le Jeune-Amédée, cap. Salaün, de 62 ton., ven. de Bayonne, ch. de vin, essence.

Le sloop la Rosalie-Louis, cap. Postel, de 40 ton., ven. du Havre, ch. de pavés, planches.

Le sloop la Victoire, cap. Moisson, de 57 ton., ven. du Havre, ch. de pavés, planches.

Le sloop le Saint-Etienne, cap. Poulain, de 69 ton., ven. ds Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie.

Le sloop la Jeune-Adèle, cap. Adegnée, de 51 ton., ven. d'Honfleur, ch. de cidre.

Le chasse-marée le Courageux, cap. Ledoré, de 50 ton., ven. de Marennes, ch. de sel.

Le sloop l'Auguste, cap. Marest, de 26 ton., ven. de Cherbourg, ch. de soude de Vareck.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop la Jeune-Sophie, c. Vermont, all. à Caen, ch. de plâtre, poterie, céruse.

Le sloop les Deux-Amis, c. Croix, all. à Touques, ch. de fûts vides, plâtre.

Le smack oldembourgeois Alida, cap. Lohse, all. à Elseneur et Dantzick, ch. de vin et porcelaine.

La galiote danoise Auguste, c. Boysen, all. à Hambourg, ch. vin, papier, viande salée.

Le sloop l'Agile, c. Frigoult, all. à Dunkerque, ch. de pierres à plâtre.

Le brick le César, c. Juhel, all. à St.-Malo, sur lest.

Le sloop le Petit-François, c. Guérin, all. à St.-Brieux, ch. de plâtre.

Le brick les Trois-Frères, c. Guihoma, all. à St.-Malo, sur lest.

Le chasse-marée le Mentor, c. Dano, all. à Brest, ch. de bois de construction.

Le sloop la Bonne-Mère, c. Guillot, all. à Bordeaux, sur lest.

Le sloop, le Royal-Louis, cap. Richard, all. à Dunkerque, sur lest.

Le sloop la Josephine, cap. Néel, all. à Caen, ch. de fer, vin.

Le sloop la Marie-Désirée, cap. Maillard, all. au Havre, ch. de plâtre.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 4.

NAVIRES ENTRÉS.

Le l'Alphonse, cap. Doguet, ven. de la mer, ch. de baliottages, (ce navire en relâche).

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop les Deux-Amis, c. Lemonnier, all. à Rouen, ch. de sucre, etc.

La goëlette américaine Hiram, c. Gilber, all. à Rouen, ch. de vin, huile, (ce navire était en relâche).

Le paquebot anglais Cherstelfield, cap. Wood, all. à Southampton, avec passagers.

Le paquebot anglais Prince Cobourg, c. Page, all. à Southampton, avec passagers.

Sont entrés dans la nuit du 4.

La galiotte hollandaise Hoop, c. Prins, v. Lisbonne, ch. de coton, cacao.

Le brick Laura, cap. Brumeat, v. de Saint-Domingue, ch. de café.

Le brick américain les Deux-Maris, c. Coffin, v. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont montés et passés debout à la marée de ce jour :

Du 4 Avril.

L'Espérance, cap. Luce.
La Henriette, cap. Boutoroche.
L'Hortense, cap. Desmoliers.
La Jeune-Rose, cap. Caron.
L'Angeline, cap. Noroy.

Sont arrivés de Villequier :

La Pallas, cap. Sams-Searl.
L'Aimable-Rathilde, cap. Lesseurs.

(*Vent d'ouest.*)

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1824.
78 f 35 c 40 c 45 c 40 c 35 c 25 c 30 c 35 c 78 f 40 c 35 c 40 c 35 c 25 c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1824.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f 30c 40c
1825, 9 4 97f 75c 85c.
Idem NOMINATIVES, 1825. 97f 65c

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.° °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1824.
1002f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1824.
1480f

SPECTACLES DU 5 AVRIL.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/4.*)

LES DEUX AVARES, opéra en 2 actes, de Falbaire et Grétry.

L'ABBÉ DE L'ÉPÉE, fait historique en 5 actes, de Bouilli.

LES MÉMOIRES D'UN COLONEL DE HUSSARDS, vaudeville nouveau en 1 acte de MM. Scribe et Melesville.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

ROGER-LE-DUR,

Pantomime en 3 actes, et à grand spectacle.

CH. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

DIMANCHE.

6 Avril 1823.

N°. 123.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

'euille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et ecteurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

DES COUTUMES.

outumes sont des habitudes que le tems consacre sou-
mme des lois.

trouve, dit Montaigne, que nos plus grands vices
ut leur ply dès notre plus tendre enfance; que notre
al gouvernement est entre les mains des nourrices.
asse-tems aux mères de veoir un enfant tordre le col
oulet, et s'esbattre à blesser un chien et un chat. Et
est si sot, de prendre à bon augure d'une âme mar-
quand il voit son fils gourmer injurieusement un paï-
un laquai qui ne se défend point; et, à gentillesse,
il le voit affiner son compaignon par quelque malicieuse
uté et tromperie. Ce sont pourtant les vrayes semences
es de la cruauté, de la tyrannie, de la trahison. Elles
nent là et s'eslèvent après gaillardement et profitent à
ntre les mains de la coustume. »

outumes, en général, sont déterminées par la nature
mats, des gouvernemens, des religions. Leur empire
si tyrannique que celui des modes, et plus respecté,
que le tems qui détruit les modes, ne fait au contraire
ter à l'empire des habitudes. Leur règne cependant
as toujours fixe. Les coutumes éprouvent aussi leurs
ions, et l'on a vu le *fas* et le *nefas* se supplanter
réquemment dans l'espace de quelques jours, souvent
de quelques heures. Mais la routine, quoique souvent
fe par les attaques de la raison, survit quelquefois
à la destruction des préjugés et des superstitions.
n vieux vaisseau qui, après s'être entr'ouvert sur
, surnage longtems encore avant que ses débris soient
ment dispersés sur les flots. Les coutumes ont eu
t longtems *force de loi*; aujourd'hui même encore,
nt, pour quelques gens, *force d'usage*. Les mariages
n Normandie, avant la promulgation du nouveau code,
ecore régis par les *lois de cette coutume*, et remarquez
ette expression : on dit *lois d'une coutume*, et l'on ne
coutume d'une loi. Il semble que les coutumes soient
ivariables que les lois; que la routine soit plus fixe que
on et la justice !... Quelle réflexion affligeante !...

toutes les coutumes, les plus absolues sont les cou-
religieuses. Comme elles puisent leur force dans une
sacrée, elles ne souffrent aucun obstacle; on croit,
faisant respecter par l'intolérance et la contrainte
mplir qu'une mission sacrée; tandis que quelquefois
est que l'instrument de ses propres passions ou du
me des autres. Que d'excès commis dans des tems
es, au nom des différentes divinités que s'étaient
forgées les hommes! Il a fallu bien des siècles et des crimes avant que la vérité déchirât le bandeau qui nous cachait la lumière éternelle.

Les coutumes varient chez presque toutes les nations, et présentent des contrastes aussi frivoles que le caprice des hommes, aussi bisarres que l'esprit humain. Chez quelques peuples, la noblesse consistait dans le courage; chez d'autres, dans des titres dont l'antiquité faisait tout le prix. Les Chinois ne reconnaissent pour nobles que ceux qui cultivent les sciences. Une autre nation regardait comme indigne des gens bien nés, de savoir signer : l'érudition et le labourage étaient le partage des rôturiers. Bel appanage pourtant que celui qui nourrit l'homme et qui l'élève au-dessus même de son espèce.

L'innocence des accusés se prouvait autrefois par les armes, par le feu ou par l'eau bouillante, en sorte qu'un férailleur ou un coquin, doué de peu d'irritabilité dans les nerfs, était presque sûr de n'être jamais coupable; aujourd'hui l'innocence repose sur la conscience des juges.

En Angleterre, un délateur subit la peine du crime qu'il impute à celui qu'il accuse faussement : c'est la coutume du *Talion*. La dénonciation, chez plusieurs peuples, fut regardée sinon comme une vertu publique, du moins comme un dévouement digne de récompense. Dans des tems de terreur, un fils croyait s'acquitter de son devoir, en dénonçant son vieux père aux bourreaux de l'anarchie. Dans quelque pays que vous viviez, accordez des honneurs à la délation, et vous verrez encore de semblables exemples.

Le chef des nègres de Matamba, qui porte le titre de *Grand-Guagua*, est une espèce de prêtre-magicien, et en même-tems général d'armée. Ce personnage ne se met jamais à la tête de ses troupes, dans les combats; on se garde même bien de le laisser courir le moindre danger, parce que tous ses officiers seraient punis de mort à leur retour, si le *Grand-Guagua* périssait dans la bataille.

En Chine, chaque mandarin a son médecin qui l'accompagne partout. Si le mandarin tombe malade et vient à mourir, on assomme à coups de bâton le malheureux docteur.

Dans quelques villes de la Nouvelle-Angleterre, les médecins ne sont payés que pendant l'état de santé de leurs cliens. Dès que ceux-ci sont malades, le docteur est privé de ses honoraires. Si les malades ne guérissent pas vîte dans ce pays, on ne peut pas dire au moins que c'est de la faute de leur médecin.

Pas un homme n'ignore qu'anciennement les seigneurs jouissaient d'une espèce de droit d'octroi sur les filles de

leurs vassaux, lorsqu'elles se mariaient. Ce droit si regretté de ceux qui le prélevaient seulement, paraissait un des plus doux priviléges attachés aux fiefs. Les habitans d'*Atracan*, au contraire, regardent comme une chose méprisable de ravir à une jeune épousée ce que nos maris recherchent avec tant de transport. Ils préfèrent une fille enceinte à une jeune vierge. Voilà ce qu'on ne peut faire croire à nos maris; et il y a à parier que cette coutume ne prendra pas en France.

Il existe de bonnes coutumes peut-être; il en est très-sûrement beaucoup de mauvaises.

L'homme libre qui jouit de toute son indépendance morale, peut s'affranchir de toutes celles qui sont enracinées dans la vie sociale. L'homme comprimé, ou abâtardi par les préjugés, se traîne sous le joug des coutumes dans lesquelles il est né; tous ses efforts ne tendent qu'à le maintenir dans la route, dans le sillon que la routine lui a tracé; et il lui faut souvent cent fois plus d'efforts pour suivre ses préjugés qu'il ne lui en faudrait pour s'en affranchir; mais le guide de toutes ses actions, la maxime de toute sa vie est : *Nos pères ont fait ainsi : c'est la coutume : faisons comme eux.* L. M.

LES MEILLEURS MOYENS.

Le meilleur moyen de ne jamais se compromettre en parlant, c'est de toujours se taire.

Le meilleur moyen de ne jamais se compromettre en agissant, c'est de ne rien faire du tout.

Le meilleur moyen de publier de bonnes nouvelles, c'est de les faire soi-même.

Le meilleur moyen de rendre sensible une nymphe de l'opéra, c'est de lui offrir des sentimens purs et une bourse pleine.

Le meilleur moyen de ne pas faire une tragédie, c'est d'écrire comme M. Ancelot du Havre-de-Grâce.

Le meilleur moyen d'avoir des trous de balle à sa robe, c'est de la percer soi-même.

Le meilleur moyen d'aller vîte quand sa voiture se brise, c'est d'en prendre une autre au lieu d'en faire faire une neuve.

Le meilleur moyen de triompher, c'est de se donner les honneurs du triomphe avant la bataille.

Le meilleur moyen d'éprouver une opposition, c'est de s'en créer une.

Le meilleur moyen d'avoir la place du *voisin*, c'est de l'en chasser et de s'y mettre.

Le meilleur moyen d'avoir la paix, c'est de se préparer à la guerre : *Si vis pacem para bellum.*

Le meilleur moyen d'aller en poste, c'est de suivre M. *Quicéda* toutes les fois qu'il vient voir ses amis en France.

MACÉDOINE.

— Plusieurs artistes du théâtre français, établi l'année dernière à Lisbonne, sous la direction de M. Palizarri, viennent d'arriver au Hâvre, sur la galiotte hollandaise, *Hoppe*, capitaine Priure.

L'anéantissement de ce théâtre, qui commençait à prospérer, est causé par les événemens : on attend le reste de la troupe

— *La Foudre*, qui est une feuille très-libérale en injures, annonce que l'autorité a fait saisir la *Nacelle*, *Journal de Rouen*. Nous ferons observer, avec tous les égards que l'on doit à *la Foudre*, que nous ne sommes pas un *Journal de Rouen*, mais bien le *Journal des Rouennais*.

— Un journal de Lille se console de la perte de Darboville qui remplace Martin, à Feydeau, en pensant que Batiste pourra contracter un engagement par l'emploi laissé vacant par le départ de Darboville. Il est très-fâcheux que la petite intrigue qui a acquis à ce dernier la succession de Martin, n'ait pas éclaté plutôt. Batiste aurait pu ne pas quitter Rouen : et on ne peut nier que c'eût été pour notre théâtre une excellente acquisition.

— L'affaire qui eut lieu à Pontorson en 1793, fut nommée dans le langage vulgaire, la *Bataille des* Sabots. Nous retrouvons cette épigramme faite dans les tems en l'honneur de cette journée mémorable :

« A Pontorson, où triompha l'audace,
» On trouva, jour fameux, pour la gloire si beau !
» Mille sabots sur le carreau,
» Et dix voitures sur la place. »

Il est probable que l'on comptait alors les succès militaires par le nombre des sabots étendus sur le champ de bataille, et des voitures tuées sur la brèche.

— Hier, entre deux et trois heures de l'après-midi, un bottier de la rue de la Vicomté, s'est jetté dans la rue, par une fenêtre du second étage de sa maison. On ignore la cause de cet événement malheureux.

— Un monsieur Charles Morel (de Falaise) nous adresse, sur l'*Ecarté*, une chanson que le défaut d'espace ne nous permet pas de citer tout entière. Ce couplet suffira pour en donner une idée :

» O vous qui, de la politique
» Redoutez les tristes débats,
» Apprenez un moyen magique
« Pour sortir de votre embarras :
» Bravant l'éloquence importune,
» Venez, docile Député,
» Sur les débris de la tribune,
» Dresser la table d'*Ecarté*. »

On lit dans la *Quotidienne* de Nantes, du 28 mars, l'article suivant, sous la rubrique *Annonce* :

» Grâce à cette nouvelle édition (du Code civil), MM. les *Avoués* et *Procureurs*, déjà tout courbés, en allant au palais, sous le poids des minutes, n'auront point à souffrir de celui du recueil des lois. Le petit volume entrera dans la poche la plus étroite. La reliure suit les progrès de la typographie dont elle est le conservateur : celle du Code civil est simple, et élégante à la fois. La tranche est sur-tout remarquable : c'est un marbre dont les veines sont si parfaitement suivies, que *les feuilles ne peuvent s'apercevoir.* »

Pour empêcher d'apercevoir la *Feuille de Nantes* et les autres feuilles *ejusdem facinæ*, il n'est pas nécessaire de les *marbrer sur tranche*; c'est toujours un avantage.

— L'*Apollon* intitule son article *Variétés*, le Carquois; *la Foudre* nomme le sien Eclats! Le *journal des Débats* donnera sans doute à ses *mélanges* le nom de cours de peine. Le titre est vacant : il est bon à *empoigner*.

SOUSCRIPTION POUR LE FUSIL

OFFERT A UN GARDE NATIONAL.

Dix-Huitième Liste.—Souscripteurs : MM.

Pernet, musicien.—Lamy, serg.—Laqueriere.—Ch. Renard, père.—Hyacinthe Renard. — Lesueur. — Mutel.—Perey, voyageur.—Balzac-Prat, fils.—J. Cadeville.—Fauquet et Delarue.—Vellette, père.—Blin, serg.—Aristide P. P. Lecaron, fils.—P. Bluet jeune, chas.—G. Guibé, ancien militaire.—E. Guibé.—Petit-Monsaint, gren.—Bellecoste, gren.—Lavalle, gren.—Groult, gren.—Delosmone, ex-lieutenant.—Delamone-Dupart, gren.—A. Nasse, père.—F. Nasse, fils.—Peyrol, gren.—Damontier-Daguin.—Le baron Dolandon.—Dolbec, chas.—Benard, gren.—P. Daviel, lieutenant.—Trinité aîné, gren.—Deschamps-Sentrable, gren.—Gouin, sous-lieutenant.—Cantrel, gren.—Lariel-Fontaine.—Vasse.—L. E. Siard.—Desjardins, de Jumièges.—G. Renard.—J. Delannay.—Chevalier, gren.—Saint-Elme.—Damontier.—Lenard, vétérart.—M. Maché-Quibeuf, ancien chas.—J. B. L. Blin, ch.—Villegégu, vétér.—Brégault, de Boso-le-Hard.—Paris.—Donon.—R. Lenard.—Ursin-Leroux ex-caporal.

54 *Souscripteurs.*—*Récapitulation jusqu'à ce jour* : 2,[illegible]

(LA SUITE A DEMAIN.)

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

Chargem. de la goëlette *la Philippine* cap. *Dumont*, ven. du Havre.
Courtier-interp., M. J. Pellecat.
Réclamateurs, MM.
2 barils potasse.—100 barils perlasse.—25 balles côtes de tabac.—Crevel et comp.
12 sacs cendres.—Ve. Homo.
12 fûts graisse de poison.—Caste-Delamare.
15 barriq. sucre.—1 tierç. dito. — E. Bruzen.
1 grenier effets à usage.—Blin jeune.

Chargem. du sloop *la Clémentine*, cap. *Paris*, ven. du Havre.
Courtier-interp., M. J. Pellecat.
Provenant du navire anglais *Alonzo*, cap. *Perkins*, ven. de Londres.
500 saumons plomb.—A ordre.
Chargé au Havre.
Réclamateurs, MM.
150 bouteilles vif-argent. — Crevel et comp.
120 planches de sap.—Planquois.
500 peaux de chevaux.—200 peaux de vaches.—Badmer.
3200 peaux de cheveaux.—2000 peaux de vaches.—Letellier.
44 meules à aiguiser.—Lamer.

Chargem. du sloop *la Belle-Rose*, cap. *Lucas*, ven. du Havre.
Courtier-interp., M. J. Orford.
Réclamateurs, MM.
91 barriq. 1 tierç. sucre brut.—Ch. Fessard.
600 bûches bois de Campêche.—E. Paine.
8 fûts graisse de poisson.—Chevallet et comp.
2 chaudières et une petite pompe en cuivre. — 943 planches sap. — 1440 bûches bois de Sainte-Marthe.—102 sacs froment.—A ordre.

Chargem. du sloop *Rosalie-Louise*, cap. *Postel*, ven. du Havre.
Courtier-interp., M. Orford.
Réclamateurs, MM.
18000 pavés en terre cuite,—Ve. Feron.
3848 planches sap.—Fromageot.

Chargem. du brick *le Jeune-Amédée*, cap. *Salaün*, ven. de Bayonne.
Courtier-interp., M. Orford.
Réclamateurs, MM.
12 fûts essence de térébenthine.—J. Viguerard.
2 balles rognures de cuir.—Tinel-Ancelot.
9 pièces essence de térébenthine.—A. Pouchet.
10 dito dito dito.—Supersac.
12 fûts eau-de-vie.—Frères Martin.
2 barriq. essence de térébent.—6 barriq. galipot.—Welz et comp.
1 barriq. vin en double fût.—Mangorit.
2 balles laine commune, lavée.—Badel.
1 fût vin de liqueur en double fût. — Dugenet.
7 barils galipot.—11 pièces essence de térébenthine.—50 fûts vin blanc.—3 barils colophane.—1 dito dito.—83 pains résine.—40 dito brai sec.—10 fûts essence de térébenthine. —15 barriq. goudron.—2 fûts vin blanc en double fût.—5 pièces essence de térébenthine.—53 pains brai sec.—2 barils graisse et jambons. — 4 dito viande confite.—A ordre.

On prie MM. les réclamateurs des marchandises à ordre de se faire connaître le plutôt possible, vu que le navire a très-peu de jours de planche.

S'adresser au Capitaine, en son bord, ou à M. Orford, son courtier.

Le sloop *la Rosalie*, cap *Persil* père, ven. du Havre.
Courtiers, MM. Bordelle père et fils.
113 barriq. sucre. — 34 tierçons dito.—3 quarts dito. — 1 caisse liqueur. 8 tierç. café.—11 barriq. coton. 1 quart café.—1 baril annanas.—J. Levavasseur.
501 bûches bois Campêche.—240 planches de sap.—A ordre.

Chargem. du sloop *la Catherine*, cap. *Magnan*, ven. du Havre.
Courtier-interprète, M. Viard.
Réclamateurs, MM.
58 fûts sucre.—Deschamps-Alexandre
10 fûts dito.—Charles Durand.
52 fûts graisse de poisson.—617 bûches bois Campêche.—Au porteur.

Chargem. du dogre *le Henri*, cap. *Rozo*, ven. de Bordeaux.
Courtier-interprète, M. Viard.
Réclamateurs, MM.
63 boucauts tabac.—La Régie.
120 fûts vin.—Cassey et comp.
500 cuirs secs, en poil.—Bademer.
12 barriq. vin.—P. Desrocques.
9 barils acier.—4 bottes dito.—1 baril limes communes.—Viel.
13 paquets baudelettes.—51 paquets fer rond.—5 paquets fer carré.—M. Lequesnier.

Chargem. du brick *la Désirée*, cap. *Robert*, ven. de Bordeaux.
Courtier-interp., M. Viard.
Réclamateurs, MM.
177 bûches bois de Sainte-Marthe.—2 fûts verdet.
97 fûts vin.—Courtois père.
6 dito dito.—Delaunay fils.
2 dito dito.—Cabanon et fils.
5 dito dito.—Mathéus et fils.
79 fûts vin.—2 fûts eau-de-vie.—Jeuffrain-Boisjoli.
30 barriq. sucre.—Au porteur.

Chargem. du sloop *le Saint-Pierre*, cap. *Igou*, ven. du Havre.
Courtier-interp., M. Viard.
200 saumons plomb.—2 fûts potasse.—68 fûts riz.—12 fûts sucre.—Crevel et comp.
280 bûches bois de Campêche.—Tinel-Ancelot.

Chargem. du brick *le Vol-au-Vent*, cap. *Ridoret*, ven. de Bordeaux.
Courtier-interprète, M. Viard.
Réclamateurs, MM.
212 fûts vin.—6 pains de résine.—Augustin Reynard.
2 fûts vin.—Dubos aîné.
30 fûts vin.—Viret-Lehaître.
27 dito dito à la vente.—Le capitaine.
2 fûts dito.—Au porteur.

Chargem. du sloop *la Victorine*, cap. *Moisson*, ven. du Havre.
Courtier-interp., M. Viard.
500 poutrelles de sapin.—900 planches dito.—42,000 pavés en terre cuite.—Hersent.

Chargem. du dogre l'Union, cap. Lamouroux, ven. du Pouliguen.
Courtier-interp., M. Viard.
72238 kil. sel.—Au porteur.

Chargem. du sloop *l'Aurore*, cap. *Vanvelinne*, ven. de Dunkerque.
Courtier-interp., M. Viard.
650 hecto. charbon de terre.—Au Capitaine.

Chargem. du dogre *l'Aurore*, cap. *Brasseur*, ven. du Havre.
Courtier-interp., M. Viard.
100 balles côtes de tabac.—M. Crevel.
2334 bûches bois de Campêche. — 520 saumons plomb.

Chargem. de la gribanne *la Jeune-Eugénie*, cap. Colombel, v. du Havre
Courtiers, MM. Bordelle.
Réclamateurs, MM.
203 saumons plomb.—Decaen et Briosné
456 bûches bois de Campêche—A. Limare
960 planches sap.—Lasne.
310 planches.—Mériel.

Chargem. du dogre *l'Eléonore-Désirée*, cap. *Dubos*, venu du Havre.
Courtiers, MM. Bordelle.
Réclamateurs, MM.
350 saumons plomb.—Ve Lecouteulx.
25 boucauts 1 b. flot tabac.—Crevel.
18 fûts huile de poisson. —Ch. Bérat fils aîné.
13 boucauts quercitron.—Crevel.
100 saumons de plomb.—Idem.
120 planches sap.—Planquois.
810 bûch. bois Campêche.—1400 peaux de chevaux, sèches, en poil.—Ordre

☞ Charg. du chasse-marée *le César*, cap. *Lhermitte*, ven. de Marennes.
Courtier-interprète, M. Viard.
Réclamateurs, MM.
81,989 kil. sel.—Beuvain-Labitte.
6 fûts vinaigre.—Rousselin-Savey.
5 caisses vin, eau-de-vie et rhum. —5 fûts vin. — 1 demi-barriq, 1 baquet salaison. — 1 double manneq. provisions de ménage. —Mathéus.

☞ Charg. du brick *l'Amable*, cap. *Roy*, ven. de Bordeaux.
Courtier-interprète, M. Viard.
Réclamateurs, MM.
2 fûts tafia. — 45 fûts vin. — 1 caisse vin.—Crevel et comp.
25 fûts eau-de-vie.—Lorion.
282 bûches bois Sainte-Marthe.—Lebrun.
10 fûts eau-de-vie.—Lhermitte.
1 fût verdet sec.—Tinel-Ancelot.
2 fûts vin.—H. Lafosse.
1 dito dito.—Vallée, à Maromme.
6 dito dito.—Courtois père.
1 dito dito.—Mathieu-Bazire.
12 fûts eau-de-vie.—Cordhomme.
5 dito vin.—Le capitaine.
3 fûts eau-de-vie.— 82 fûts vin. —Au porteur.

☞ Le sloop *la Justine*, cap. *Delacroix*, ven. de Caen, ch. d'huile de Colza et cidre.—Réclamateur, M. Crevel.
Courtier, M. Fauqueux.

☞ Le sloop *l'Aimable-Eliza*, cap. *Morice*, ven. du Havre.
Courtier, M. Fauqueux.
Proven. du navire anglais l'Alonzo, cap. Perkins, ven. de Londres.
90 saumons plomb. — 150 bouteilles vif-argent.
Proven. du navire la Caroline, capit. Soupat, ven. de Londres.
60 boîtes fer-blanc.—3 barils acier.— A ordre.
638 bûches bois Campêche.—Lachaise-Heude.
37 barriq. sucre.—2 tierç. dito.— 51 balles côtes de tabac.—Crevel.

☞ Le sloop *l'Auguste*, cap. *Marest*, ven. de Cherbourg, ch. de soude de vareck.—Réclamateur, M. Caumont.
Courtier, M. Fauqueux.
—La Marie-Louise, cap. Picquot, ven. du Havre, ch. de sucre, café, planches et bois Campêche.
—La goëlette la Philippine, c. Dumont, ven. du Havre, ch. de côtes de tabac, vin, sucre, potasse, perlasse, etc.—MM. Crevel et comp.
Le sloop la Clémentine, cap. Paris, ven. du Havre, ch. de plomb, planches, vif argent, peaux salées, etc. — MM. Crevel et comp.
Courtier-interprète de ces trois navires M. J. Pellecat.

Mouvement du 5 au 6 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick l'Isis, c. Morel, ven. de Rotterdam, ch. étain, céruse.
Le sloop les Deux-Amis, c. Dévé, v. du Hâvre, ch. de coton, blé.
Le sloop le Père-de-Famille, c. Badomer, v. de la Bouille, ch. avoines.
Le chasse-marée la Famille-Réunies, c. Allamé, v. de Charente, ch. d'eau-de-vie, vin.
Le chasse-marée l'Espérance, c. Luer, ven. de Bordeaux, ch. vin.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La gribanne la Blonde, c. Auzou, v. du Havre, sur lest.
La platte la Courageuse, c. Lemarchand, v. de Luc, sur lest.
Le dogre le Jeune-Baptiste, Eon, all. à Bordeaux, ch. plâtre.
Le sloop le Jeune-Edouard, c. Messager, all. à Barfleur, ch. coton en laine.
Le dogre la Clémentine, c. Aubrée, all. à Brest, ch. bois de chêne.
Le brick l'Anna, c. Dagaud, all. à Charente, sur lest.
Le sloop l'Espérance, c. Levasseur, v. du Havre, sur lest.
Le chasse-marée le Saint-Louis, cap. Coval, all. à St.-Dénis, sur lest.
Le brick les Deux-Amis, c. Chevalier, all. de Noirmoutiers, sur lest.
Le chasse-marrée la Jeune-Famille, c. Calvé, all. à Brest, ch. de bois de chêne.
Le sloop l'Eugène, c. Langlois, all. à Honfleur, ch. fûts vides.
Le sloop les Trois-Sœurs, c. Postel, all. à Honfleur, ch. de fûts vides.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 4 au 5 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick anglais William Macleay, c. Cormeck, ven. de Liverpool, ch. de coton tabac.
Le dogre l'Heureuse-Rencontre, cap. Persil, ven. de Rouen, sur lest.
Le dogre la Parisienne, c. Grancourt, ven. de Rouen, ch. de cercles.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le Petit-Edouard, c. Bresson, all. à Rouen, ch. de vin, potasse.
Le sloop le Petit-Edouard, cap. Marie, all. à Touques, sur lest.
Le sloop le Frère et-la-Sœur, c. Petit, all. à Touques, sur lest.
Le sloop l'Iphigénie, cap. Petit, all. à Touques, sur lest.
Le lougre la Marie-Françoise, capit. Godefroy, all. à la Hougue, sur lest.
Le sloop le Diligent, cap. Billot, ven. de Barfleur, sur lest.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 4 au 5 avril.

Sont arrivés de Villequier, et descendus:

La gribanne la Jeune-Elise, cap. Morand, all. au Havre.
La gribanne l'Aimable-Bathilde, cap. Lesourd, all. idem.
Le sloop l'Aimable-Louise, c. Hébert, all. à Couteville.
Le sloop la Victorine, cap. Vasse, all. à Dieppe, ch. de plâtre.
(*V. d'Ouest.—Bon frais.*)

PORT DE MARSEILLE.

Le 27, sont sortis, l'Union, cap. F. Bignoneau; all. à la Martinique; l'Indépendant, cap. J. Masson, all. à Rouen.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Hâvre du 4 avril.

44 boucauts café Havane, à 1 fr. 51 c. 114, en entrepôt.
50 sacs café Rio, à 1 fr. 50 c., dito.
55 balles coton Géorgie, à 1 fr. 2 c. 112, acq.
100 dito dito dito, à 1 fr. 11 c. 114, d°
15 dito dito Louisiane, à 1 fr. 35 c., d°
200 peaux de cheval, à 75 c., dito.
1000 dito dito, à 67 c., dito.

AVIS DIVERS.

N° 72.—A louer présentement une MAISON à usage de commerce, consistant en magasins et caves à deux corps de logement, sur le devant et sur le derrière, sise rue des Charrettes, n° 124.
S'adresser rue des Charrettes, n°. 146.

N° 73.—GRAND MAGASIN à louer présentement, rue d'Amboise, n° 3.
S'adresser même rue.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
78 f 60 c 55 c 60 c 55 c 50 c 55 c 50 c 55 c 78 f 60 c 50 c 55 c 60 c 55 c 60 c 55 c 65 c 78 f 60 c 65 c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f 40c 50 c
1825, 9 4 98f
Idem NOMINATIVES, 1824. 99f 30c 1825 97f 85 c

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.r °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
1002f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1480f

SPECTACLES DU 6 AVRIL.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/4.*)

EUPHROSINE, opéra en 3 actes, de MM Hoffmann et Mehul.

MONSIEUR DES CHALUMEAUX, ou une Soirée de Carnaval, opéra en 3 actes, de MM. Auguste Creuzé et Gavenez.

THÉATRE FRANÇAIS.

LES DEUX FORÇATS, ou la Meunière du Puy-de-Dôme, Mélodrame en 3 actes.

L'AMOUR ET LA RAISON, comédie en 1 acte, de Pigault-Lebrun.

LES ÉTOURDIS, ou le Mort Supposé, Comédie en 5 actes, d'Andrieux.

Jeux Comiques de Gringalet.

FANFAN LA TULIPPE, pantomime militaire en 2 actes.

Ch. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

LUNDI.

7 Avril 1823.

N°. 124. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Barbot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LE REVENDEUR D'HABITS,

CHANSON.

Air : *Que d'établissemens nouveaux.* (de l'Opéra-Comique.)

Vous qui, pour toutes les saisons,
Cherchez un vêtement commode,
Je tiens chez moi de vieux haillons
Qui pourront revenir de mode.
Marchand, connu de père en fils,
Pour tous les goûts et tous les âges,
J'ai vu souvent de vieux habits
Parer de nouveaux personnages. *bis.*

Si, le front haut et l'air altier,
Dans les rangs vous voulez paraître;
Prenez cet habit de guerrier,
Il déguisa fort bien son maître.
Marchand, connu de père en fils,
Pour tous les goûts et tous les âges,
J'ai vu souvent de vieux habits
Parer de nouveaux personnages. *bis.*

Cet autre, pendu dans un coin,
Couvrit un pauvre militaire;
Mais, si vous voulez aller loin,
Cet habit ne vous ira guère.
Marchand, connu de père en fils,
Pour tous les goûts et tous les âges,
J'ai vu souvent de vieux habits
Parer de nouveaux personnages. *bis.*

D'un journaliste débonté
Voici l'habit : l'étoffe est claire;
Mais il fut si bien épousté,
Qu'il n'y reste plus de poussière.
Marchand, connu de père en fils,
Pour tous les goûts et tous les âges,
J'ai vu souvent de vieux habits
Parer de nouveaux personnages. (*bis.*)

Ce costume, un peu moins mondain,
Vous vaudrait mieux, j'ose le croire :
C'est celui d'un chantre au lutrin
Qui m'a vendu son froc pour boire.
Marchand, connu de père en fils,
Pour tous les goûts et tous les âges,
J'ai vu souvent de vieux habits
Parer de nouveaux personnages. (*bis.*)

Celui-ci couvrait un mari
Qui chérissait le drap-Jonquille.
Un grand seigneur fut son ami,
Et fit prospérer sa famille.
Marchand, connu de père en fils,
Pour tous les goûts et tous les âges,
J'ai vu souvent de vieux habits
Parer de nouveaux personnages. (*bis.*)

Edwn.

DES OREILLES.

La grandeur des *oreilles* n'est une beauté que chez les chiens de chasse. Dans les autres animaux elle est un signe de peu d'instinct.

Pour être un bon *limier*, il n'est pas de rigueur d'avoir le pavillon de l'oreille long, large et bien flexible. Il suffit d'avoir toujours l'*oreille* au guet, l'ouïe bien exercée, d'entendre tout ce qui se dit, et même *ce qui ne se dit pas*. Il y a des gens qui ne gagnent leur vie qu'au moyen de leurs *oreilles* Ecouter est pour eux ce que travailler est pour d'autres : aussi leur organe ausitif acquiert chez eux une telle perfection par l'habitude où ils sont de l'exercer, que d'un bout de la ville à l'autre, ils entendraient une mouche voler.

L'antique réputation des *oreilles de Midas* est parvenue jusqu'à nous. Cette respectable paire d'*oreilles* avait, dit-on, été léguée, par son premier possesseur, à ceux qui, après sa mort, se seraient montrés les plus dignes de la porter. C'est ainsi qu'elle a été transmise à M. le chevalier Augustin de P.... qui la possède aujourd'hui en tout bien tout honneur. Plus de trente mille personnes prétendent à ce noble héritage.

L'âne de l'apologue, caché sous la peau du lion, laissa passer un bout d'*oreille* : il fut reconnu et bâtonné. Bien des gens cachés sous de pompeux habits, coiffés de bonnets de toutes les formes, laissent voir le bout de l'*oreille*, mais ceux-là ne sont pas bâtonnés; ils bâtonnent les autres au contraire.

Implorez par une élégie, une lyre à la main, la moindre des faveurs de la prude Mathilde : elle vous dira qu'elle n'entend pas de cette *oreille-là*. Faites briller à ses regards furtifs l'éclat d'une pierre précieuse, l'or d'un riche bijou, vous aurez trouvé l'*oreille* avec laquelle elle pourra vous entendre.

Simpless, chansonnier portugais, se trouvait seul dans le cabinet d'un ambassadeur accrédité à Rome. Un solliciteur dont les oreilles avaient des dimensions plus qu'ordinaires, entre, prend, ô irrévérence, le poète pour l'ambassadeur. Il lui présente un placet dans lequel il prie le plénipotentiaire de l'aider à lui faire obtenir le bonnet de cardinal, que ses travaux et son zèle doivent lui avoir mérité. Simpless écrit aussitôt sur le bas de la supplique :

« Oui, pour prix de vos saintes veilles,
» Je solliciterais cet honneur sans égal,
» Si le bonnet de cardinal
» Pouvait vous couvrir les oreilles.

Beaucoup de gens, pour avoir eu trop d'*oreilles*, se sont fait donner sur les *oreilles*. Il n'est pas toujours bon d'écouter aux portes.

On voit de *grandes oreilles* sous bien des sortes de bonnets, et particulièrement sous les bonnets blancs, parce que c'est le genre de coiffure le plus à la mode.

LE JUIF ET LE CHRÉTIEN.

Maître Moïse, en combattant un soir
D'un bon chrétien la doctrine excellente,
Au fond d'un puits eut le malheur de choir.
Son compagnon aussitôt lui présente
Une corde que, sous sa main,
Le hasard fait tomber soudain.
—Sauvez vous, mon ami, de ce péril extrême!
—Je ne le puis.—Pourquoi?—Vous le savez vous-même:
N'est-ce pas, s'il vous plaît, aujourd'hui samedi?
Partant, la loi défend que je sorte d'ici.—
Le lendemain, en homme charitable,
Devers le puits se rend notre chrétien.
En le voyant, d'un ton fort lamentable,
L'hébreu s'écrie: « Ah! vous arrivez bien!
« Je suis plongé dans l'eau jusqu'à la hanche.
« Vite, la corde, ou je mourrai bientôt. »
—« Hélas! lui dit l'autre, d'un air dévot:
» Je ne le puis, c'est aujourd'hui dimanche. »

PRÉJUGÉ.

— Le préjugé est la loi du commun des hommes. Lorsqu'un prince meurt au Japon, il se trouve ordinairement quinze ou vingt de ses sujets qui, par zèle, se fendent le ventre et meurent avec lui. Ceux qui se font les plus belles incisions acquièrent le plus de gloire. Une relation insérée dans le recueil de Thévenot, fait mention de l'anecdote suivante: «Un officier de l'empereur du Japon, montait l'escalier impérial lorsqu'un autre en descendait. Leurs épées se choquèrent; celui-ci s'en offensa et dit quelques paroles à l'autre qui s'excusa sur le hazard, et ajouta, qu'au surplus, c'était deux épées qui s'étaient frolées, et que l'une valait bien l'autre. Vous allez voir, répond l'aggressur, la différence qu'il y a entre nos deux épées. Il tire en même-temps la sienne et s'en ouvre le ventre; l'autre, jaloux de cet avantage, se hâte de monter, pour servir sur la table de l'empereur un plat qu'il avait entre les mains, et revient trouver son adversaire qui expirait du coup qu'il s'était donné. Il lui demande s'il respire encore, et tirant sur le champ son épée, il s'en ouvre le ventre à son tour. Vous ne m'auriez pas prévenu, lui dit-il, si vous ne m'eussiez trouvé occupé au service du prince, mais je meurs satisfait, puisque j'ai la gloire de vous convaincre que mon épée vaut bien la votre. »

Un français en lisant ceci, gémira de la folie de ces deux orientaux, et il ira peut-être le soir même, exposer sa vie au fer d'un spadassin, pour le punir d'en avoir été insulté.

MODES.

Depuis quelques jours, la douce température du printems a permis aux élégantes de la capitale de déployer, dans les promenades, toutes les nouveautés de la mode, toutes les frivolités qui ont le plus captivé les regards à Long-Champ. Outre les turbans et les toques basses, on a remarqué beaucoup de coiffures en cheveux; ces coiffures étaient ornées de fleurs de grenadier, posées en fer-à-cheval et à triple rang. Sur les toques était placée une plume unique, soit à gauche, soit à droite. Ces toques en velours étaient ou gros bleu, ou gros vert, ou violet, ou ponceau, ou couleur de feu.

Les capotes de gros de Naples résida, portent des branches de lilas de Perse; et les chapeaux de crêpe jaune-*Ipsiboé* ont, pour garniture, des liserés lilas et plusieurs brins de lilas de Perse. La forme de ces chapeaux est très-basse.

Les plus jolies toiles, perkales et mousselines, pour robes, sont jaunes, citron et lilas.

MACEDOINE.

— On dit maintenant dévoué comme un cheval, docile comme un mulet, malin comme un âne, et rebelle comme un chien.

— Deux cadavres ont été trouvés dans la Seine; l'un a été reconnu pour un habitant de Saint-Sever, et a été inhumé de suite: on a transporté l'autre à la morgue où il est encore.

— Il est moins difficile, suivant un sage de Perse, d'échapper à la tentation qu'à la calomnie. On lui disait: Si quelqu'un se trouvait seul avec une belle femme, les portes fermées, les surveillans et les rivaux endormis, et le désir importun faisant sentir son aiguillon, croyez-vous qu'il y pût résister? « Cela se pourrait, répondit-il; mais à coup » sûr on ne le croirait pas. »

Un calife avait condamné un calomniateur à subir la peine de mort. Un grand de la cour de ce prince s'intéressa pour le coupable, et présenta au calife une requête accompagnée d'une somme d'argent de deux mille dinars. Mais le calife se contenta de répondre au courtisan: » Va me chercher un homme aussi coupable que cet im- » posteur qui diffame l'innocence; je le ferai mourir sur » le champ, et je te donne dix mille dinars. »

La calomnie est l'arme favorite du lâche et du vindicatif hypocrite qui voudrait qu'on lui sût gré de sa modération, parce qu'il n'assassine pas lui-même son ennemi. Un Quaker, est-il dit dans un apologue, passant par un grand chemin, son cheval marcha sur un chien qui lui mordit la jambe et faillit à démonter le cavalier. Celui-ci lui dit froidement: *Je ne porte point d'armes, je ne tue pas, mais je te donnerai mauvaise renommée.* Là-dessus ayant aperçu des gens qui travaillaient près de là dans les champs, il se mit à crier: *Au chien enragé! Au chien enragé!* Dans l'instant le chien fut assommé.

—Nourrit père et fils sont attendus dans notre ville où ils doivent arriver pour seconder les représentations de début de Mme Berteau, première chanteuse.

—Un théâtre de société, installé rue des Fourchettes, a donné hier une représentation à la suite de laquelle on a fait une quête très-productive, au bénéfice des pauvres. Les acteurs ont joué avec beaucoup d'ensemble et assez de talent. On est toujours inspiré quand on fait une bonne action. Que d'acteurs devraient aujourd'hui jouer au bénéfice des pauvres!

—On lit, dans le journal de Naples du 12 mars, le récit d'un événement affreux qui a eu lieu à Malte le 11 février précédent. Conformément à un usage ancien, environ cent dix enfans de huit à douze ans, étaient rassemblés dans le corridor d'un couvent, voisin de l'église où on devait les distribuer du pain et d'autres alimens. Tout-à-coup des hommes se précipitèrent dans le couloir étroit où étaient réunis, et plutôt entassés les enfans; les renversèrent, les foulèrent aux pieds, uniquement pour parvenir à l'endroit où devait se faire la distribution à laquelle ils n'avaient aucun droit. Cette violence a eu des suites désastreuses; la proclamation officielle du gouverneur de Malte, porte à cent le nombre des enfans qui ont péri, et annonce des poursuites prochaines contre les auteurs de cette catastrophe.

— C'est dans l'*Éclair* qui précède *la Foudre*, que nous lisons cet extrait du *Journal de Naples*. Cent petits enfans écrasés! Le fait est un peu difficile à croire, mais la manière naïve dont il est raconté, ne permet guère de le révoquer en doute. Au surplus, *a beau mentir qui vient de loin*, et l'on ne peut nier que *le Journal de Naples* et *l'Éclair* ne viennent de fort loin.

—La publicité, dans les mains d'un écrivain sans honneur, ressemble à un poignard dans celles d'un malfaiteur. Si vous vous laissez piller sans mot dire, il ne s'en sert point; si vous résistez, il vous assassine.

Commerce et Industrie.

DOUANES DU BRESIL.

L'empereur du Brésil a rendu, le 30 octobre 1822, le décret suivant :

Art. 1er. Tous les articles importés de l'étranger seront soumis à un droit de 24 pr °/o, à l'exception de ceux provenant d'Angleterre, qui ne paieront que 15 pr °/o, conformément aux traités existans.

2. Toute sorte de marchandises du produit des pêcheries, des manufactures de l'industrie du Portugal, importées sur nos navires et pour compte étrangers, paieront 24 pour °/o, ainsi qu'il se pratique à l'égard des autres nations.

3. Enfin, toute sorte de marchandises connues sous la dénomination de liquides timolhados), telles que vins, liqueurs, esprits, huile et vinaigre, ne paieront, (dans les ports du Brésil), que les droits spécifiés dans la cédule ci-après, signée de mon ministre des finances, président de la trésorerie, F. Ribeiro d'Andrada, lequel est chargé de l'exécution du présent décret.

Cédule des droits imposés sur les vins, liqueurs, esprits, huiles et vinaigres importés au Brésil, lesquels droits seront exigibles à l'entrée des marchandises aux douanes de l'empire.

Vin rouge, de toute dénomination et contrées, par pipe 180 mesures de Rio Janero.	12000 reis.
Vin blanc leger et doux, de contrée, par pipe de 180 mesures.	24000
Huile, par pipe.	7500
Vinaigre, dito.	2500
Esprit, dito.	36000
Liqueurs, dito.	36000
Vin rouge, en bouteilles, par douzaine	400
Vin blanc, dito dito. .	800
Liqueurs et esprits. . . .	1200

Le droit auquel une bouteille seule est soumise, continuera d'être perçu comme par le passé.

— Nous avons aujourdhui à rendre compte d'une de ces déplorables calamités qui ont, à différentes époques, désolé certaines parties du continent de l'Amérique septentrionale, depuis la découverte de ce pays.

Des nouvelles d'un terrible tremblement de terre au Chili, sont contenues dans des lettres écrites de Saint-Jago-de-Chili, et datées du 28 novembre, par des maisons de commerce très-respectables, à leurs correspondans à Londres. Ces lettres sont parvenues par terre à Buénos-Ayres, et de-là à Guernesey, d'où elles ont été reçues à Londres samedi 29 mars.

Ce triste événement a eu lieu le 14 novembre.

Le principal coup, qui a duré 4 minutes, s'est fait sentir dans Valparaiso, pauvre village qui, par les précieux effets du commerce et de la civilisation, a porté, en peu d'années, sa population à 17,000 ames, et cette place, à l'exception de quelques maisons, a été entièrement détruite.

Environ 200 personnes, parmi lesquelles quelques anglais ont perdu la vie.

A Saint-Jago, la capitale, le dommage a été moins considérable, mais les églises ont beaucoup souffert. Un grand nombre d'habitans logent sous des tentes, dans la crainte d'un nouveau tremblement de terre.

Dunkerque, 31 *mars*.

La fin du mois a été remarquable par une grande rareté d'argent sur place. Plusieurs causes se sont réunies, dit-on, pour amener ce résultat : les droits énormes payés à la douane sur les sels, pendant le courant du mois, les forts achats de lin qui ont disséminé dans les campagnes des sommes considérables, et les expéditions pour la pêche auxquels les armateurs se sont décidés subitement, plus rassurés depuis que l'Angleterre semble ne point prendre part à la guerre.

PORT DE LA ROCHELLE.

Le 28, *sont sortis*, le trois-mâts le Voltaire, du Havre, cap. Boulanger, all. à Valparaiso, qui était relâché pour cause d'avaries. — Le trois-mâts américain General-Hand, cap. Gatchel, all. à New-York et Baltimore.

PORT DE BORDEAUX.

Le 24, *a mis en mer*, le Jeune-Alfred, cap. Geoffroy, all. au Sénégal et à la Guadeloupe.

— Le navire le Bordelais, cap. Gallais, arm. MM. Balguerie et comp., parti de Bordeaux, est arrivé dans le Gange le 5 novembre.

PORT DE MARSEILLE.

Le 26, *est sorti*, le navire américain Orris, cap. Henry Thomas, all. à la Nouvelle-Orléans.

☞ Le navire le Satyre, cap. Arnoult, sorti de la Loire, le 28 février, pour St.-Thomas, est entré de relâche à Lorient, le 16 mars, après avoir remorqué jusqu'à Belle-Isle-en-Mer, le navire anglais Campbel, cap. Betham, destiné pour le Bengale, qui avait perdu son gouvernail en mer. Le Satyre devait reprendre la mer, au premier vent favorable.

☞ Une galiotte hollandaise, all. de Caen, sur lest, à Bordeaux, a péri sur la côte de l'île de Rhé.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du chasse-marée *le Courageux*, cap. *le Doré*, ven. de Marennes.

Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

56,792 kil. sel.—Ve J. B. Hébert.

☞ Charg. du chasse-marée *la Famille-Réunie*, cap. *Allanie*, ven. de Charente.

Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

4 barriq. vin. — 1/4 eau-de-vie. —
10 futailles eau-de-vie.—Desplanque.
50 dito dito.—Héliot.
6 futailles eau-de-vie.—Lecaron.
25 dito dito.—Dieuzy frères.
2 fûts tartre.—20 dito dito.—A ordre.

☞ Charg. du sloop *les Deux-Amis*, capit. *Dévé*, ven. de Havre.

Courtier, M. Fauqueux.

23 balles coton.—Crepet fils.
150 saumons plomb.—Ch. Durand.

Mouvement du 6 *au* 7.

NAVIRES ENTRÉS.

Le lougre le Désir-de-la-Paix, de 34 ton, c. Péron, v. de Douarnenez, ch. d'huile de sardine.

Le chasse-marée la Concorde, de 47 tonn., c. Delorme, v. de Bordeaux, ch. de vin.

La goëlette la Henriette, de 99 tonn., cap. Boutrnche, v. de Marseille, ch. de savon, tartre.

Le chasse-marée la Poule-Blanche, de 61 tonn., c. Ledouarin, v. de Bordeaux, ch. de vin et vinaigre.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier :

La Constance-Hyppolite, cap. Desmazures, sur lest.

Sont montés et passés debout, à la marée du 6 :

La Confiance, cap. Sallin, ch. de café, sucre et vieux cuirs.

Les Deux-Frères, cap. Blondel, ch. de sel.

Les Deux-Amis, cap. Lemonnier, ch. de planches.

Nous n'avons point aujourd'hui reçu la liste du Hâvre.

AVIS DIVERS.

N°. 74. — AVIS.

On continue toujours de faire la commission de librairie, au bureau de la *Nacelle*, et d'y recevoir toutes les demandes d'ouvrages nouveaux.

N° 75.—A LOUER PRÉSENTEMENT une MAISON à usage de commerce, consistant en magasins et caves à deux corps de logement, sur le devant et sur le derrière, sise rue des Charrettes, n° 124.

S'adresser rue des Charrettes, n°. 146.

N° 76.—GRAND MAGASIN à louer présentement, rue d'Amboise, n° 4.

S'adresser même rue.

N°. 77.—A louer présentement une PARTIE de MAISON, bien décorée, sise avenue du Mont-Riboudet; n°. 26, se composant d'une cuisine, avec pompe; deux cabinets, une chambre à coucher; un salon, une salle à manger avec office, et une chambre d'ami; le tout au premier et de plain-pied. Au-dessus, un superbe grenier, et en bas, un magasin et une cave; on pourrait traiter séparément du grenier et du magasin. S'adresser sur les lieux, pour les voir et en traiter.

N°. 78.—A louer, pour le 24 juin prochain, une TEINTURERIE, à usage de grand et de petit teint, avec deux bons Lavoirs. Elle consiste en six cuves, huit chaudières grandes et petites; tous les ustensiles nécessaires à la manutention des laines; un magasin à drogues, un hangar à bois, etc.

S'adresser à Elbeuf, à M. Laurent PATALLIER, rue Saint-Julien, n°. 32. B

N°. 79. — Dépôt de BODRUCHE pour détruire les cors et durillons, préparée avec le dyachilum et la joubarbe, est d'après l'expérience, le meilleur résolutif, dès le moment qu'on en fait usage. L'on éprouve un soulagement très-sensible. Comme elle est imperméable, elle n'a point les inconvéniens des toiles et des taffetas, à travers lesquels transsudent les onguens qui salissent et gâtent les bas.

Elle est extrêmement mince et très-agglutinative, de sorte qu'elle s'adapte sur les doigts avec la plus grande facilité, et que l'on n'a pas besoin de la recouvrir pour la maintenir. Le linge, ou tout autre chose que l'on ajouterait, ne ferait que gêner en augmentant le volume du doigt.

Ce dépôt se trouve, à Rouen, chez le sieur CHEVILLARD, perruquier-coëffeur, place Notre-Dame, n° 16.

N° 80. — Mme POZIER-HÉRARD, successeur de M. Fleury, son aïeul, fait savoir qu'elle peut, par un efficace et antique secret de famille qu'elle seule possède, et par un attouchement prompt et léger et sans douleurs, guerir à l'instant et pour la vie tous maux de dents, en prévenir ou arrêter la carrie, faire disparaître les fluxions, donner à la bouche la propreté et la santé. Elle nettoie aussi les dents, et guérit les indigens *gratis*.

Sa demeure est rue des Bonnetiers, n° 47.

N° 81. — NOTARIAT à vendre dans l'arrondissement de Dieppe.

S'adresser à M. GOUPILLAIN, avoué à Rouen rue de Sévrate, n° 25.

Pâte pectorale balsamique, de* REGNAUD *aîné, pharmacien de S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, rue Caumartin, n°. 45, Chaussée d'Antin, à Paris.

Dans une saison où les affections catharrales exercent continuellement leur empire, dans un moment où la variation de la température développe des rhumes plus ou moins intenses, c'est bien l'époque sans doute de faire connaître au public, ou plutôt de lui rappeler les effets heureux et certains de la PATE PECTORALE BALSAMIQUE. Plusieurs journaux de la capitale viennent d'en faire l'éloge et d'en recommander l'emploi. La *Gazette de Santé*, rédigée par des médecins distingués, qui ne croient qu'aux résultats de l'expérience, s'expriment ainsi: « On vante de nos jours la *Pâte pectorale* » *Balsamique* de M. REGNAUD aîné, pharmacien de S. A. R. Monseigneur le duc » d'Angoulême; c'est un extrait rapproché » des meilleures plantes pectorales qui, sans » échauffer, appaise les quintes de toux et » rend l'expectoration plus facile; elle possède une saveur agréable, et ne contient » aucunes substances opiacées, dont l'effet, » toujours trompeur et souvent funeste, ne » procure pour l'ordinaire qu'un soulagement » momentané; elle calme l'irritation de la » gorge, guérit l'enrouement, les rhumes, » etc., etc., etc. »

La juste réputation dont jouit cette Pâte recommandée par les plus habiles médecins s'accroît tous les jours, par le succès dont son usage est couronné, et la vogue qu'elle obtient, soit en France, soit dans les pays étrangers, est une preuve non équivoque de son efficacité.

Le dépôt général, pour le département de la Seine-Inférieure, est:

A Rouen, chez M. HODOUIN, confiseur, rue Grand-Pont, n°. 75.

Des sous-dépôts sont établis, pour la commodité du public:

Au Havre, chez Madame veuve DUFLO, rue des Drapiers;

A Neufchâtel, chez Madame LEFEBVRE-TILLEUL, rue des Fontaines;

A Bolbec, chez M. DUBOIS, épicier, rue du Havre;

A Montivilliers, chez M. LAURENT, épicier, sur la Place;

A Louviers, chez M. THIERRY, épicier, rue de l'Église;

A Elbeuf, chez M. CAVÉ, épicier, rue de la Barrière,

N° 83.—*A l'origine de la Chandelle et des Bougies économiques.*

M. A. PAUMIER, rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, n° 77, à Rouen; tient les suifs fondus; fabrique la chandelle et les bougies économiques, reconnues par leur qualité et l'éclat de leur blancheur.

PRIX COURANS:

Suifs de sa fonte. . . . 60 fr. les 50 kil.
Chandelle et bougie en suif. 1 14 sons la livre.
Id. supérieure. . . . . 16 s.
Bougie odorante. . . . . 25 sons.
Bougie en cire, dont lamèche ne se mouche pas. . . . . 50 sons.

NOTA. Il sera fait une diminution d'un son par livre aux personnes qui feront une provision de 24 livres.

N°. 85.—Un JEUNE HOMME ayant reçu une éducation soignée, et connaissant un peu l'anglais, desirerait trouver une place pour voyager. Il donnera de bons renseignemens.

S'adresser au bureau de *la Nacelle*.

VENTE PUBLIQUE.

De Toiles, Mousselines, Dentelles, Points, Malines, Perkales, Batistes, Linons, Mouchoirs, Gazes, Calicots, Meubles et Effets, le tout dépendant de la succession de M. et Madame LEROY, en leur vivant Marchand de Toiles, rue Grand-Pont, n° 82, à Rouen.

N° 86. — Le Mardi 8 Avril 1823, et jours suivans, à neuf heures du matin, en la Maison ci-dessus désignée, Me DAVIEL, Commissaire-Priseur à Rouen, procédera à la vente des Marchandises, Meubles et Effets dépendant de la succession desdits sieur et dame Leroy, consistant comme suit; Savoir:

Toiles.—Une grande quantité de pièces de Toiles de Hollande, demi-Hollande, Courtrai, Laval, Cretonne, Bretagne, Alençon, Caux et Picardie.

Toiles écrues bleues et blanches.

Plusieurs services complets en Damassé de Hollande et Courtrai, de 12 à 24 couverts.

Toiles ouvrées de Courtrai et de Picardie.

Mousselines. — Une grande quantité de pièces et coupons de Mousselines unies, brodées et à jour.

Dentelles et Points.—Dentelles de Bayeux, Caen, Flandre, Lille et Dieppe.

Plusieurs Voiles en Dentelle et Point.

Batistes, Linons-Batistes, Gazes unies et brochées, Mouchoirs-Batistes, Cholet, Perkales, Calicots, piqué blanc, etc.

Meubles. Batterie de Cuisine, Chaises, Tables, Armoires, Linges et Habillemens de corps à usage des deux sexes, Couches, Lits complets, etc.

ORDRE DE LA VENTE.

Mardi 8, on vendra le mobilier;

Mercredi, jeudi et samedi, les toiles écrues bleues et blanches, et calicots;

Lundi 14, mardi, mercredi, jeudi et samedi, les dentelles et points;

Lundi 21, mardi, mercredi, jeudi et samedi, les perkales, toiles blanches, damassé et doubloeuvre.

Cette vente aura lieu à la requête des héritiers de M. et Madame Leroy, aux charges, clauses et conditions qui seront annoncées à l'ouverture de chaque séance.

Le Commissaire-Priseur. DAVIEL.

SPECTACLES DU 7 AVRIL.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/4.*)

LA LEÇON BOTANIQUE,
Vaudeville en 2 actes, de M. Dupaty.

L'ORIGINAL,
OU LE PORTRAIT,
Comédie en 1 acte, de Offmann.

MA TANTE AURORE,
Opéra en 2 actes, de MM. Longchamps et Boyeldieu.

Valsain,	MM. Félix.
Frontin,	Batiste.
Georges,	Bié.
Aurore,	Mesd. Thénard.
Julie,	Florisi.
Marton,	Scriwaneck.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

LA FILLE MAL GARDÉE, Ballet-pantomime en 2 actes.

C. BLOQUEL, IMPRIMEUR EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE, RUE SAINT-LÔ, N° 34, PRÈS LE PALAIS.

MARDI.

8 Avril 1823.

N°. 125.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

EVARISTE DE MAULEY,

Par Mme. Louise Eveline. (1).

Nous avons encore quelques auteurs de romans qui préfèrent au noble pathos des vicomtes, le style bourgeois de Jean-Jacques, et qui aiment mieux intéresser le lecteur au développement d'une action simple et naturelle, que d'ébranler son cerveau par le fracas des chaînes, l'appareil des supplices et quantité de fantasmagories aussi récréatives. Madame Eveline; auteur du roman que nous annonçons, s'est privée entièrement de ces tristes élémens de succès. Elle a substitué la raison aux vertiges, l'intérêt au renversement des phrases et des élémens. Pour notre compte, nous lui en savons gré, et nous pensons que beaucoup de personnes encore seront de notre avis.

Evariste de Mauley est un de ces hommes altérés d'émotions, mais de ces émotions spirituelles, suaves, platoniques. Son âme est pleine de cette pure mélancolie que madame de *Staël-Holstein* déclare être *une source de perfectibilité*. Pour lui les plaisirs ne sont rien, le bonheur est tout. Séduit par une taille svelte et des traits enchanteurs, devant lesquels toutes les perfectibilités viennent s'échouer, le jeune Mauley conçoit un tendre amour pour Julie d'Enneville, coquette, aimable et vive, dont la tournure d'esprit et la manière de sentir sont tout-à-fait opposées. Pour la sémillante Julie, les plaisirs sont tout, et selon elle, il n'y a de bonheur qu'où brillent les plaisirs. Trompé dans ses illusions les plus chères, le pauvre amant a résolu de rompre le fatal enchantement, et de fuir une femme qui ne sait pas concevoir que deux beaux yeux ne lui ont été donnés que pour fixer un seul homme. C'est dans la vallée de Maggia, au bruit des cataractes du Tésin, qu'il va étourdir sa douleur et ses regrets. La Suisse est la patrie des ames souffrantes et mélancoliques.

Cependant les conseils d'un ami, la raison et le tems, *ce grand effaceur de toute image*, comme dit Boccace, ont ramené le calme et la sérénité dans l'âme d'Evariste. On oublie une amante; peut-on oublier l'amour ? Un soir qu'il promenait ses rêveries dans la riante vallée de Maggia, deux femmes se présentent tout-à-coup à ses yeux. L'une des deux, au printems de la vie, était fraîche comme les fleurs qu'elle foulait aux pieds. Evariste n'a fait que l'entrevoir, et déjà mille émotions l'agitent. Plusieurs jours de suite il retourne, mais en vain, au lieu de la rencontre. Un événement imprévu lui procure bientôt l'entrée d'une maison où il retrouve..... vous devinez qui ! la belle inconnue, Mélanie d'Hermann. Voilà bien ces formes aériennes et virginales, cette innocente candeur qu'Evariste avait tant de fois rêvées. Quelque peu de mélancolie dont Mélanie ressent aussi l'influence, achèvent le triomphe de l'amour.

Evariste, accueilli dans la maison, ne tarde pas à apprendre que Mélanie est engagée par les liens du mariage. Son âme est brisée. Il sent la nécessité de s'arracher à l'empire qu'exerce sur lui un amour que les vertus de Mme. d'Hermann rendent désormais sans espoir. Mais quitter des lieux si chers, ne plus respirer le même air que Mélanie, est un sacrifice au-dessus de ses forces. Une lettre de M. d'Hermann annonce son retour dans sa famille. Ce mari, comme on en trouve quelquefois hors des romans, s'est rappelé, au bout d'une longue absence, qu'il a une femme auprès de laquelle il peut se reposer de ses folles dissipations. Ce funeste retour détermine Evariste. Il part pour Lenck. C'était la saison des bains. Là reparaît Julie d'Enneville. Mme. d'Hermann y est conduite aussi par son mari. La coquette Julie, qui a su deviner les sentimens de son ancien amant pour Mélanie, éveille, par ses intrigues, la jalousie de M. d'Hermann qui envoie un cartel à Evariste. Dans cette cruelle conjoncture, que fera le malheureux Evariste?..... Il faut laisser quelque chose à désirer au lecteur. Je dirai seulement qu'il est des êtres pour qui l'amour est une source de peines et de malheurs, qui ne doivent finir qu'avec la vie.

On voit que l'action est peu compliquée, et c'est un mérite. Le roman de Mme Eveline est écrit avec sentiment. On y retrouve quelques inspirations de la *Nouvelle Héloïse*, ce modèle parfait du genre. Le style en est généralement pur et correct. Je reprocherai pourtant quelques expressions hazardées ; celle-ci, par exemple : *Ses yeux de velours*. On sent bien qu'on a voulu peindre la douceur de ces yeux-là ; mais le coup de pinceau a quelque chose de grotesque. Mme d'Hermann me paraît aussi un peu froide. On ne lit pas assez clairement dans son âme. Ces combats si terribles de l'amour et du devoir, dans un cœur brûlant, auront répandu un grand intérêt de plus sur les deux amans. Des lettres de Mme d'Hermann à son amie étaient un moyen bien facile. Je m'étonne que l'auteur l'ait négligé. Quoi qu'il en soit, j'invite à la lecture du roman de Mme Eveline, qui réunit à l'intérêt plus d'un genre de mérite.

J. B. O.

(1) Trois volumes *in*-8°. à Paris, à la *Librairie d'Education*, rue de Richelieu, n°. 17;
Et à Rouen, chez Frère, libraire sur le Port.

VISITE D'UN DOCTEUR A LA SALLE SAINT-LADRE.

Nos des malades.	*Désignation des malades.*	*Genre d'affection*
N°. 1.	Une femme auteur.	Manie.
N°. 2.	Un féal chevalier.	Démence, délire, pendant lequel ce preux veut pourfendre un moulin à vent, et conquérir un plat à barbe
N°. 3.	Un ventru.	Diarrhée chronique, suite de fréquentes indigestions.
N°. 4.	Un initié aux bonnes-lettres.	Vive appétence de chardons.
N°. 5.	Un médecin de la société desdites lettres.	Idiotisme.
N°. 6.	Un mari jaloux.	Fièvre jaune.
N°. 7.	Un brave homme mordu par un rédacteur de *la Foudre*...	Rage, hydrophobie.
N°. 8.	Un chef de bandes.	La goutte.
N°. 9.	Un critique ou censeur.	Obstruction de la vesicule du fiel sur abondance d'atrabile.
N°. 10.	Une nymphe de l'Opéra.	Anévrisme du cœur, provenant de sensations trop vives et trop répétées.
N°. 11.	Un habitué du *Café Valois*.	Cécité.

A Messieurs les Rédacteurs de la Nacelle.

Messieurs,

Si quelque chose peut consoler les arts de l'événement désastreux qui a détruit le clocher de la cathédrale de Rouen, c'est le juste espoir que l'on a de voir bientôt les artistes rivaliser de zèle et de talent pour faire oublier une perte aussi grande. La lice est ouverte, mais il s'offre plusieurs moyens de parvenir au bout de la carrière, et je crois pouvoir émettre une opinion, ou plutôt présenter un exemple qui peut-être ne serait pas imité sans succès.

En Angleterre, il existe une église tout en fer fondu : la hardiesse et la légèreté de ce genre de construction offre à l'œil le spectacle le plus pittoresque et le plus séduisant. Il y a beaucoup d'exemples heureux de l'usage du fer employé de cette manière. Des ponts nombreux ont déjà fait reconnaître l'utilité et l'économie de cette matière. Le style gothique est, en architecture, celui dans lequel on pourrait en tirer le meilleur parti ; et la réédification du clocher de votre église métropolitaine est une entreprise dans laquelle on devrait saisir l'occasion d'en faire l'application.

J'ai appris qu'il était question déjà d'adapter une charpente de fer, pour obvier aux accidens du feu ; mais c'est peut-être ne reconnaître que la moitié des avantages attachés à l'emploi du fer, que de le recouvrir de planches de cuivre, et de faire de la flèche un corps opaque ? Les édifices de cette espèce, dont la grande élévation étonne l'esprit, remplissent mieux encore leur objet, quand, jetés dans l'air, ils semblent participer en quelque sorte de ses formes et de sa nature. Cette opinion et mon expérience m'ont donné l'idée d'un modèle de construction de flèche, dont je joins un croquis à ma lettre. Veuillez l'accepter, Messieurs, et le communiquer aux artistes à l'émulation desquels j'ai l'honneur de le présenter, non comme un modèle à suivre, mais comme une idée qu'ils pourront méditer.

Je suis, Messieurs, etc.

NOTA. Le croquis fait d'après le projet de construction, est déposé au bureau de *la Nacelle*, où MM. les Architectes et entrepreneurs peuvent en prendre connaissance.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

☞ Un garçon dans la vigueur de l'âge, mesurant 5 pieds 9 pouces, doué d'une main épaisse et large, ayant la poigne forte, s'offre pour remplacer quelqu'homme d'armes. Il a servi longtemps auprès du comte *de Coudepoint*, qui lui donnera de bons certificats.

A défaut de remplacement, le même homme demande à entrer comme serviteur dans une bonne maison. Il est très-alerte, et promet de balayer une grande chambre en moins de 5 minutes.

☞ Il a été perdu une poignée de verges dans la rue du *Jour*. La personne qui l'aurait trouvée est priée de la remettre de suite rue de l'*Université*.

☞ Un particulier qui a fait sa philosophie chez les jésuites, et ses humanités chez un huissier, desirerait être attaché à la rédaction d'une feuille qui répondît à son éducation et à ses bons principes. La douceur de ses mœurs lui ferait rechercher plus particulièrement *la Foudre*, à cause des *éclats*.

☞ On demande de l'obscurité pour faire briller l'*Éclair*. S'adresser à la Société des bonnes lettres.

☞ Un âne savant à vendre. S'adresser.....

☞ A vendre les *Œuvres complettes* de M. d'*Inedito-polis*, en papier blanc, très-beau pour l'impression.

MACÉDOINE.

— L'affaire de la *Nacelle* se poursuit. Hier, les éditeurs et rédacteurs du journal ont été interrogés par M. le juge d'instruction.

— Conformément à la loi, MM. les courtiers de commerce se sont réunis pour le renouvellement de leur bureau ; ils ont en conséquence nommés pour syndic M. Bernier, et pour adjoints MM. Cessaut, Pretrel, Bordelle fils, Auvlin, Harel et Sénéchal.

— Un Roi de Perse avait étendu la main de l'iniquité sur les biens de ses sujets ; il leur marquait du mépris, et il les tenait dans un cruel esclavage. Impatients d'un joug si humiliant et si rude, la plupart abandonnèrent leur patrie, et cherchèrent un asyle chez l'étranger. Les revenus du prince diminuèrent avec le nombre de ses sujets : il se trouva bientôt sans défenseurs ; ses voisins en profitèrent, et il fut détrôné. Un roi doit nourrir son peuple de sa propre substance, parce qu'il tient son royaume de son peuple. Tout citoyen est soldat sous un roi juste.

(*Pensées de Sadi.*)

— Les corporations savantes perdent leur importance à mesure que les lumières se répandent dans la société. Dans les tems de ténèbres, une académie est un fanal ; dans les jours de clarté, ce n'est plus qu'une chandelle en plein midi.

— Marcher sur des *roses*, fouler l'*amaranthe*, dormir sur des *lauriers* et voltiger de *chardon* en *chardon*, sont des expressions fort à la mode et très-académiques.

— Un comédien français qui jouait dans les provinces, eut la vanité de se faire peindre en Achille. Il avait essayé

la profession de menuisier avant que de monter sur le théâtre. Le peintre lui cacha les deux mains sous un bouclier peint en détrempe; le reste du portrait était en huile. Après un certain temps, une partie du bouclier se détacha du tableau, et fit un effet désagréable sur la peinture. Le comédien pria le peintre d'y remédier : celui-ci lui conseilla de bien frotter avec une éponge l'endroit endommagé; l'éponge enleva toute la couleur en détrempe, et au lieu de bouclier, on vit Achille qui tenait un rabot.

—Un des artistes les plus distingués de notre célèbre manufacture de Sèvres, M. Georget, peintre en porcelaine, vient de succomber, jeune encore, à une maladie douloureuse. Tout Paris a vu à la dernière exposition des porcelaines de Sèvres, son admirable copie de *la femme hydropique* de Gercocdow; il n'en existe pas une pareille en Europe. Cet admirable chef-d'œuvre où l'on retrouve toute la perfection de l'original, est exposé aujourd'hui à Londres. Espérons que quelque français, ami des arts et de son pays, ne laissera pas chez l'étranger cette belle production d'un compatriote.

—En apprenant que les auteurs dramatiques sont dans l'usage de faire hommage de leurs meilleures productions à des sociétés savantes, un plaisant disait qu'il ne conseillerait pas à MM. Dumersan et Lafontaine, d'envoyer chez les bonshommes de lettres, leur joli vaudeville intitulé : *la Chercheuse d'Esprit*.

— Dussé-je me tuer le corps et l'ame, répétait un individu, je viendrai à bout de mon projet. « Pour le » corps, repart un plaisant, vous pourrez vous le tuer, » mais quant à l'ame, avant d'en venir là, il faudra que » vous vous donniez la peine d'attendre que vous en ayez » une. » Dans le fait, on voit beaucoup de corps sans ame cette année.

—On annonçait ces jours derniers, la vente de la petite salle du Théâtre Français, située place du Vieux-Marché; cette circonstance ne changera rien à sa destination, on continuera toujours d'y donner des représentations.

— Un ignorant demandait a un bonhomme, son confrère, ce que c'était que du *sainfoin*? — C'est du foin, répondit le connaisseur. — Mais depuis quand nomme-t-on le *foin* du *sainfoin*?—Eh! depuis que le substantif *foin* a été canonisé! Ce bonhomme ne ressemble pas mal à ce badaud, qui croyait que le pain poussait tout cuit sur des arbres de pin. Peut-on connaître aussi peu les alimens dont on se nourrit!

— Une troupe ambulante, qui parcourt le pays de Caux, sous la *conduite* d'une demoiselle Bourgeois, s'arrêta dernièrement à Pavilly, pour y donner un échantillon de ses talens. Deux affiches, faites à la main, placées à la mairie et sur la porte de la grange où jouait la troupe, annonçaient, avec autant d'emphase que de fautes d'ortographe, une brillante représentation de l'*Intrigue Espagnole*, *ou la Barbe interrompue*, chef-d'œuvre historique de l'illustre Beaumarchais, le seul qui puisse être comparé à l'immortel Molière; suivi du *Soldat tout Seul*, monologue en *un acte*, mêlé de chant et d'*évolutions militaires*, exécutées par M. Colin. La foule, trompée par la singularité de l'annonce, ne tarda pas à remplir la *salle*. . . . Que virent les spectateurs? une représentation, ou plutôt une parodie du *Barbier de Séville*!!!...

Dans cette pièce, la demoiselle Bourgeois représentait *Almaviva*; sa mère, qui boite d'une manière plus que sensible, jouait *Bartholo*; enfin le vif et sémillant *Figaro* était représenté par un sieur Duchaumont, qui n'a que le petit inconvénient d'être manchot.

« Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé. »

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

Chargem. du sloop *le Père-de-Famille*, cap. *Basdemer*, ven. de la Bouille.—Courtiers, MM. Bordelle.
554 kil. avoine en grenier.

Charg. du chasse-marée la Prudente Victorine, cap. Letallec, ven. de Bordeaux.—Courtier, M. Fontaine.

Réclamateurs, MM.

300 barriq. vin.—Lecarpentier fils.
7 dito dito.—Ch. Durand.

Charg. du brick l'Isis, cap. Morel, ven. de Rotterdam.—Courtier, M. G. Fontaine.

Réclamateurs, MM.

397 blocs étain.—A ordre.
167 barils céruse.—Idem.
6 balles orge perlé.—Carbonel.
52 balles anis.—A ordre.
1 baril huile laurier.—Tinel-Ancelot.
3 caisses quinquina.—A ordre.
4 dito dito.—F. Dupont.
1 ballot café.—Marchand.

Charg. du sloop l'Angeline, de Morlaix, cap. Noroy, ven. de Morlaix.—Courtier, M. Orford.

Réclamateurs, MM.

32 barils litharge.—Fauvel jeune.
2 barriq. graisse douce.
2 fûts dito dito.
1 dito dito.
3 barriq. beurre salé.
17 dito miel nouveau.
25 dito dito dito.
37 balles papier.—Truplin aîné.
6 dito dito.—Lecêne.

Nota. — MM. les Réclamateurs des Marchandises *à ordre* sont priés de se faire connaître de suite. Ce navire est parti de Morlaix le 1 avril, et est arrivé à Rouen le samedi 5 dudit mois, à 11 heures du matin.

Mouvement du 7 au 8 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop l'Angeline, cap. Noroy, de 29 tonn., ven. de Morlaix, ch. de litharge, miel.

La platte, la Fidèle, cap. Lemarchand, de 22 tonn., ven. de Saint-Vaast, ch. d'huitres, graine de chanvre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Espoir, cap. Lemoine, all. au Havre, sur lest.

Le sloop la Louise, cap. Géhanne, all. à Honfleur, ch. d'ocre jaune, plâtre.

Le sloop, le Gustave, cap. Gallien, all. à Caen, ch. de piérres à plâtre.

Le chasse-marée le Bon-Retour, cap. Pocreau, all. à Lorient, ch. de bois de chêne.

Le brick L'Aimable-Société, cap. Barlae, all. à Bordeaux, ch. de plâtre.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 6.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Société, cap. Selle, ven. de Dives, ch. de bois.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le Jeune-Frédéric, c. Paris, all. à Rouen, ch de planches.

Le dogre l'Adèle, cap. Avarre, all. à Rouen, ch. de vin, eau-de-vie.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier du 6 au 7.

L'Union-Pacifique, cap. Lemorillon, all. à Bordeaux.

Le Breton, cap. Legille, all. à Bordeaux.

L'Enfant-Prodigue, cap. Lebras, all. à Caen.

La Jeune-Sophie, cap. Vermont, all. à Caen.

La Paix, cap. Hochet, all. à Dieppe ch. de plâtre.

Sont montés et posés ce matin :

Le Jeune-Frédérick, cap. Marie, v. d'Ingoy, ch. de beurre, etc.

La Flore-Victoire, cap. Bourdon, ven. du Havre, ch. de divers march.

L'Aimable-Euphrosine, cap. Bellefemme, ven. du Havre, ch. de planches.

(*Vent calme.*)

PORT DE BORDEAUX.

Le 1er, sont entrés en rivière, le navire français la Roxelane, cap. Bordes, ven. de l'Isle-de-France, armateur, M. Paul Vignes, et le navire américain Manchester-Paket, ven. de New-York, à l'adresse de M. Otard.

NAVIRES EN CHARGE AU HAVRE.

POUR LE GRAND ET LE PETIT CABOTAGE.

Pour Roterdam et Amsterdam. — Le sloop hollandais *Fortuyn*, du port de 70 tonn., cap. Berkel, partira incessamment, ayant les trois quarts de son chargement assurés.

Le capitaine Berkel prévient MM. les chargeurs que, par une nouvelle loi, les marchandises importées en Hollande, par navires nationaux, jouissent d'une diminution de droits d'entrée de 10 p. °/.

S'adresser à MM. Godefroy frères, courtiers.

Pour Dieppe.—Le navire l'*Unité*, c. Gilles, de 186 ton., partira pour Dieppe le 10 du mois d'avril courant, et prendra du fret.

S'adresser au Havre, à M. L. Papillon, consignataire; ou à MM. Godefroy frères, courtiers.

Pour Lisbonne, en droiture.—Le brick prussien *Fanny*, cap. Roth, ayant déjà à bord une portion de son chargement, partira sous peu, et prendra du fret pour ladite destination.

S'adresser à MM. Mazza et Gas, ou à M. Mondey fils, courtier.

Pour Gibraltar.—La galiote hollandaise *Hoop*, du port de 100 tonn., cap H. J. Prinz, partira, pour la susdite destination, du 1 au 5 mai, par arrangement pris avec quelques chargeurs.

S'adresser à MM. Godefroy frères, courtiers, ou au Capitaine, à son bord.

Note des ventes recueillies à la bourse du Havre, du 5.

5 barr. sucre brut, à 95 fr., acq.
25 milliers bois de Campêche, coupé d'Espagne, à 20 fr., dito.
20 b. coton Georgie, à 1 fr. 2 c. 1/2, d°.
80 dito dito dito, à 1 fr. 7 c. 1/2, dito.
66 sacs café St.-Domingue, à 1 fr. 30 c., en entrepôt.
62 dito dito Rio, à 1 fr. 47 c. 1/2, dito.

— MM. Ve Mirbot, Toussaint et comp., par lettre du 4 janvier dernier, de Rio-Janeiro, sont informés que leur brick l'Astrée, cap. Bucquet, y était arrivé le 25 décembre, ven. de Valparaiso, qu'il avait quitté le 13 octobre; tout équipage se portait bien.

AVIS DIVERS.

N° 87. — VENTE *après le décès de Sa Grandeur, Monseigneur* de Pierre, comte de Bernis, *archevêque de Rouen, primat de Normandie, pair de France.*

Mercredi prochain, 9 avril, à 9 heures du matin et jours suivans, Me Michelet, commissaire-priseur à Rouen, procédera dans une des salles du Palais archiepiscopal, à la vente publique du mobilier inventorié après le decès de Sa Grandeur, monseigneur l'archevêque de Rouen;

Consistant :

En batterie de cuisine, armoires, chaudières, poissonnières, casseroles, tourtieres, chaudrons, poelons, tant en cuivre rouge qu'en fer, potain, tables de cuisine et d'office, chouquets, chaises communes, etc.

Porcelaines, Cristaux et Verreries.

Assiettes, vases, compotiers, sucriers et bols, déjeuners complets, saladiers, seaux à rafraîchir.

Vins et Provisions.

Vins blancs, de Bourgogne Malaga, muscat, de Lunel, de Champagne, de Saint-Peray, Alicante, de l'Hermitage, de Bordeaux, de Madère; vin blanc de Pouilly, du midi, de Porto, Saint-Georges; vin ordinaire et liqueurs, bouteilles vides; huiles d'olive et à brûler; chantiers, futailles, bois à brûler.

Equipage.

Une berline avec ses accessoires et plusieurs chevaux.

Gros Meubles.

Glaces, tapis, secrétaires, commodes, armoires, bois de lit, tables, tant en bois d'acajou qu'en bois peint et autres; couches complettes composées de matelas, lits, traversins, oreillers de cantel et plumes; couvertures et courtepointe, tableaux à l'huile et en tapisserie et autres meubles.

Cette vente aura lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au procès-verbal.

Le Commissaire-Priseur. Michelet.

AVIS A MM. LES SELLIERS ET CARROSSIERS DE CETTE VILLE.

N°. 88. — MM. Seignot et Bacholet, fabricans de noublé d'or et d'argent, rue du Chaume, n°. 6, à Paris, ont trouvé le moyen de confectionner plus solidement qu'en Angleterre, *la baguette plaquée pour le harnois et la couture.*

Cette utile découverte procurera de grands avantages à notre commerce, et nous ne serons plus forcés d'avoir recours à l'étranger, qui, dans cette circonstance comme dans toutes les autres, se faisait payer à un taux exorbitant.

MM. les commissionnaires et MM. les carrossiers trouveront toujours dans les magasins de MM. Seignot et Bacholet, *et à des prix très-modérés*, un assortiment de baguettes plaquées en or ou en argent, ainsi que des ornemens pour les harnois et pour les voitures. On fabrique aussi, dans cette manufacture, la vaisselle et généralement tout ce qui a rapport au service de la table.

N°. 89. — Les sieurs Mandeurre, Benoit et Hazelin, directeurs associés du théâtre de la *Gaîté*, à Rouen, préviennent le public que les bons et effets qui seraient présentés à la société, non revêtus de leurs trois signatures, seront, par ceux-ci, considérés comme nuls.

N°. 90. — VIN DE MALAGA, première qualité, à vendre, rue de la Madeleine, n°. 4, près la rue Grand-Pont.

N°. 91. FONDS DE CAFÉ à vendre, pour entrer de suite en jouissance, situé très-avantageusement. S'adresser chez M. Henry, homme d'affaires, rue des Maillots, n°. 11.

OUVRAGE NOUVEAU.

Examen Historique de la Révolution Espagnole suivi d'Observations sur l'esprit public, la Religion, les Mœurs et la Littérature de l'Espagne : par *Edward Blaquière*, traduit de l'Anglais. 2 v. *in*-8°. Prix : 10 f.

A Rouen, chez.....

A Paris, chez *Brissot-Thivars*, libraire, rue de Richelieu, n° 72.

M. Edward Blaquère, ami de M. Bowring, a résidé près d'une année en Espagne; il a vu par ses yeux, et il a jugé les choses et les hommes avec impartialité. Son ouvrage est un tableau rapide des grands événemens qui se sont passés depuis la première entrée des français jusqu'à nos jours. Il n'avait encore rien paru d'aussi complet sur un pays qui, dans ce moment, fixe l'attention de toute l'Europe.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1825.

78 f 85 c 79 f 79 f 10 c 20 c 25 c 30 c 25 c 79 35 c 40 c 35 c 45 c 40 c 45 c 40 c 45 c 79 f 40 c 50 c 45 c 50 c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1825.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f 40c 30c
1825, 9 4

Idem Nominatives, 1824.

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.° °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1825.

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1825.
480f

LOTERIES DE FRANCE.

(DERNER TIRAGE.)

Strasbourg : 15—61—55—28—10.

THÉATRE DES ARTS.

LES DEUX FRÈRES,
OU LA RÉCONCILIATION,
Drame en 4 actes, de Kotzebue, arrangé par la scène française, par Patrat.

RICHARD COEUR-DE-LION,
Opéra en 3 actes, de Sédaine et Grétry.

Jeux Comiques de Gringalet.

LE DIABLE EN PENSION, ou les maîtres tel valet, ballet pantomime en 3 actes.

BOUDON, IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St. LO, N° 34.

MERCREDI.

9 Avril 1823.

N°. 126.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

e Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. n s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et irecteurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

L'ANE ET LE CHEVAL.

FABLE.

Un baudet, marchant lentement,
Sut esquiver heureusement
Les dangers d'un mauvais passage
Où l'on risquait, même en été,
D'être bien et dûment crotté,
Pour ne rien dire davantage.
S'il n'eut point eu la vanité
De se croire un fin personnage,
Tout n'en aurait que mieux été.
A peine fut-il hors d'affaire,
Qu'un cheval qui venait derrière
Au galop, sans regarder où
Son ardeur généreuse et fière
L'emportait, alla, jusqu'au cou,
S'embourber dans la fondrière.
Hola, hé ! vous n'êtes qu'un fou
De trancher ici de l'Alfane
Et du Bayard, lui cria l'âne.
Mon bel ami, vous suivez trop
L'aveugle instinct qui vous excite :
A quoi bon aller le galop ?
Pour moi je ne vais jamais vîte,
Et je ne m'en trouve pas mal.
Je le vois, répond le cheval :
Et des succès tels que les vôtres,
Prouvent assez, maître Martin,
Qu'on peut valoir bien moins qu'un autre,
Et faire bien mieux son chemin.

MOYENS SECRETS DE CORRESPONDRE.

toutes les époques, les hommes qui avaient des secrets rtans à se communiquer, ont senti le besoin de le , sans s'exposer aux indiscrétions d'un messager ou aux ises d'un ennemi. Cette nécessité a donné naissance à urs inventions plus ou moins ingénieuses. Les Lacéniens se servaient de la *Scytale*. Voici en quoi con- ce moyen secret de correspondre. On avait deux rou- de bois, parfaitement égaux en grosseur et en longueur. u'un général partait pour l'armée, on lui donnait un s rouleaux; les éphores gardaient l'autre. Quand ils nt un ordre important à lui signifier, ils enveloppaient rouleau d'une bande de parchemin qui en suivait exac- st tous les contours, et sur laquelle ils écrivaient rsulement leur missive; ils la déroulaient ensuite, et l'envoyaient au général. Grâce à ce procédé, les caractères qui composaient cette dépêche étaient épars, n'avaient aucune liaison entr'eux, et auraient pu tomber entre les mains de l'ennemi, sans courir le risque d'être déchiffrés. Mais aussitôt que la *Scytale* parvenait au général, il l'appliquait soigneusement tout autour de son rouleau, qui était, comme nous l'avons déjà dit, conforme à celui des éphores. De cette manière, les lettres qui auparavant ne formaient aucun sens, se réjoignaient et se trouvaient dans le même ordre qu'au moment où on les avait écrites.

Aulugelle raconte avoir lu dans une ancienne histoire carthaginoise, qu'un général qu'il croit être Asdrubal, se servit de sa ruse suivante, pour faire parvenir des lettres très-importantes. On sait que les anciens avaient l'habitude d'écrire sur des tablettes de bois enduite de cire. Il grava ses caractères sur le bois même; et, ayant mis ensuite par dessus une couche de cire, il envoya ces tablettes qui avaient l'air de ne rien contenir. Celui qui les reçut, prévenu d'avance, enleva la cire et lut sur le champ la lettre qui y était gravée.

Cette invention est bien peu de chose, en comparaison de celle que le même auteur rapporte, d'après Hérodote.

Il y avait en Asie, sous le règne de Darius, un homme d'une naissance assez distinguée, nommé Histiéus. Il était alors dans le royaume de Perse, auprès de Darius. Ayant besoin de faire savoir à un certain Aristagore des choses extrêmement secrètes, voici l'étrange stratagême dont il s'avisa. Il avait un esclave dont les yeux depuis longtems étaient affectés de quelque maladie; sous prétexte de le guérir, il lui rasa entièrement les cheveux, et lui imprima sur la tête ce qu'il voulait faire savoir à son ami. Histiées retint ensuite son esclave chez lui jusqu'à ce que ses cheveux fussent revenus; alors il lui ordonna d'aller trouver Aristagore. Quand tu seras arrivé, lui dit-il, tu auras soin de l'avertir que je t'ai envoyé vers lui pour qu'il te rasât la tête, comme je l'ai fait dernièrement. L'esclave, ainsi qu'on lui avait prescrit, se rend chez Aristagore, et lui fait part de l'ordre de son maître. Aristagore, persuadé que cet ordre bizarre cachait quelque mystère, l'exécute aussitôt, et découvre, sous les cheveux qui le cachaient, la lettre vivante que son ami lui envoyait.

César est un des premiers qui aient inventé une écriture chiffrée. Voici le moyen dont il se servait. Il commençait l'alphabet par le *d*, auquel il donnait la valeur de l'*a*, et attribuait successivement aux lettres qui suivent le *d* une valeur correspondante à celles qui venaient après l'*a*. Lors-

qu'il écrivait à Cicéron et à ses amis intimes, il avait soin de chiffrer de cette manière les choses qu'il voulait tenir secrètes. Probus, ancien grammairien, dont il ne nous reste que quelques fragmens, avait fait un commentaire très-curieux sur la signification secrète des caractères dont César s'était servi dans ses lettres.

Auguste avait imaginé un chiffre différent. Il employait le *b* pour l'*a*, le *c* pour le *b*, et successivement chaque lettre pour celle qui la précédait.

Æneas le tacticien nous a laissé un moyen très-ingénieux de correspondre. Il faut d'abord supposer une impossibilité absolue de faire parvenir une lettre. Celui à qui on voulait écrire était enfermé et privé de tout moyen de communication. Un ami lui envoya, parmi plusieurs autres effets, un livre sur lequel il avait marqué successivement, par des points presque imperceptibles, toutes les lettres qui eussent été nécessaires pour lui écrire. Le prisonnier, prévenu de la ruse, copia de suite, d'une page à l'autre, les caractères qui étaient marqués de cette sorte, et trouva dans leur réunion tout ce qu'on aurait été dans l'impossibilité de lui apprendre autrement.

Les anciens ne connaissaient pas les encres sympathiques, c'est-à-dire, l'art de tracer des caractères invisibles en apparence, mais qui se montrent aux yeux à l'aide d'un procédé dont tout le monde n'a pas la clef. Grâce à cet heureux moyen de correspondre, les secrets confiés à une lettre ne vont qu'à leur adresse, et le jaloux ou le curieux qui les saisirait au passage, ne verrait qu'un papier blanc et insignifiant, dans ce qui contient les aveux les plus tendres et les plus doux mystères. Il y a plusieurs espèces de ces encres. Les unes paraissent au feu, les autres à la vapeur; quelques-unes à l'air. Il y en a qui ne deviennent visibles que lorsqu'on y jette une poudre fine et colorée. C'est l'amour qui imagina le premier ces sortes d'écritures; et ceci nous prouve que lorsqu'il s'agit de ses intérêts, le cœur est souvent plus ingénieux que l'esprit.

Souvent les hommes d'état ont cherché à dérober à leurs propres agens les mystères de leur politique. On n'ignore pas qu'à la cour, les confidents appartiennent souvent à ceux qui les paient le mieux. Ce sont des clefs, comme quelqu'un l'a remarqué, dont il faut changer la serrure quand on vient à les perdre, si du moins l'on veut dormir tranquille. Cromwel échappait adroitement à ce danger. Lorsqu'il avait quelque affaire importante à traiter, il dictait à son secrétaire deux lettres qui se contredisaient, les signait, les faisait cacheter, et donnait ensuite lui-même au courrier celle qui renfermait ses véritables volontés.

Le fameux Paoli n'écrivait que rarement; mais quand une nécessité indispensable le contraignait à expédier quelque lettre, il se servait de la méthode de Cromwel.

M. de Louvois usait d'un autre moyen. Semblable aux orientaux qui font garder leurs femmes par des eunuques, cet adroit politique ne confiait ses secrets qu'à un scribe tellement stupide, qu'il était dans l'impuissance d'en abuser. Aussi, ayant reçu des reproches d'un ministre étranger, M. de Louvois fit appeler son secrétaire, et lui dicta la lettre suivante :

« Vous vous étonner, mon cher confrère, qu'ayant à » traiter avec vous une affaire qui demande le plus grand » secret, j'emploie, pour vous écrire, une autre main que » la mienne; mais apprenez que le commis dont je me » sers, est si complètement imbécile, qu'il ne comprend » même pas la réponse que j'ai l'honneur de vous faire. »

De pareils agens sont précieux pour un homme d'état; mais M. de Louvois n'en rencontrait pas toujours de si heureusement organisés. Il savait alors employer à propos des expédiens ingénieux, pour éviter les inconvéniens de leur intelligence. Tel est le moyen dont il se servit lors de la prise de Strasbourg, en 1681.

M. de Louvois était alors ministre de la guerre. Il fit un jour venir M. de Chamilly pour lui donner ses instructions sur une mission importante. « Partez ce soir même, lui dit-il, pour l'Alle en Suisse; vous y serez dans trois jo » quatrième, à deux heures précises après midi, vou » établirez sur le pont du Rhin avec un cahier de p » une plume et de l'encre; vous examinerez et écrir » la plus grande exactitude tout ce qui se passera s » yeux pendant deux heures; à quatre heures précise » aurez des chevaux de poste à votre voiture; vous » rez, vous courrez jour et nuit, et m'apporterez » cahier d'observations. A quelque heure que vous a » présentez-vous chez moi. »

M. de Chamilly obéit à cet ordre. Il arrive à l place au jour et à l'heure indiqués sur le pont, et note de tout ce qu'il voit passer. C'est une marchan tière avec ses paniers; c'est un voyageur à cheval, en gotte bleue, etc.; à trois heures, un homme en veste lotte jaune, s'arrête au milieu du pont, s'avance d du fleuve, s'appuie sur le parapet, regarde en bas, un peu, et, avec un gros bâton frappe trois coups b tinctement sur la banquette.

M. de Chamilly a soin d'écrire toutes ces circonst ainsi que celles qu'il remarque ensuite. Quatre heur nent, il remonte dans sa voiture; arrive chez le mi surlendemain avant minuit, bien confus de n'avoir semblables renseignemens à lui rapporter. M. de l prend le cahier avec empressement; il lit, et lorsqu'il à l'homme en veste jaune, qui a frappé trois coups banquette, il saute de joie; il se rend aussitôt chez le fait réveiller, cause un momen avec lui, et expé sitôt quatre courriers qui, depuis quelques heures, prêts à partir. Huit jours après, la ville de Strasbourg tièrement cernée par les troupes françaises; elle est sou se rendre; elle capitule et ouvre ses portes le 30 septemb

Si le besoin seul d'échapper à l'indiscrétion a p naître dans l'esprit de l'homme mille expédions pour c niquer secrètement ses idées, de quels stratagèmes in ne s'avisera pas l'infortuné qu'un esclavage rigoureux du reste de la société? Pour lui, plus de parens, pl mis, plus d'indifférens mêmes auxquels il puisse co peines. L'espoir, qui console les autres malheureux, qu'ajouter à son supplice, en lui offrant des idées vrance que chaque jour vient détruire. Telle est la si où s'est trouvée pendant nos jours de révolution, Mons V..., connu par des ouvrages pleins de mérite, et caractère plein de candeur. Pendant soixante-quat il fut tenu au secret.

« C'est, racontait-il à un de nos amis communs, plice moral le plus affreux qu'on puisse endurer. Vi je me suis senti sur le point de devenir fou. Ce l'idée qu'il pouvait exister auprès de moi un com d'infortune, vint s'offrir à mon esprit et ranima m rage. En frappant de tous côtés avec un morceau contre les murs de mon cachot, je m'assurai que je tais pas trompé dans mes soupçons, et que le cach recelait une autre victime. Dès-lors je cessai de m entièrement isolé, et la pensée qu'un homme comme moi, à mes côtés, de la même peine, me d'intérêt pour lui, et me fit oublier l'horreur de m tion. Mais cette découverte ne me suffisait pas. Je m besoin de correspondre avec lui, et les moyens en pa impossibles. Toutes les forces de mon esprit étaient vers ce seul but; j'étais insensible à tout autre se et l'idée même de la liberté s'offrait à mon esprit av de charmes que l'espoir de réussir. Enfin je parvins, d'essais et de patience, à me faire entendre du prem à lier conversation avec lui. Voici comment je m

» Je commençai par composer un alphabet dans l suppléais aux lettres par le nombre de coups que nais sur le mur. J'en donnais un pour *a*, deux p etc.; mais la difficulté était de me faire compre peine frappai-je un coup, que mon voisin me r aussitôt; alors je frap plus fortement deux ou tr

comme pour l'avertir de se taire. Je recommençais ensuite ; et, à force de lui faire entendre autant de signes séparés qu'il y avait de lettres, je vins à bout de lui faire faire ce rapprochement, secondé sans doute par ce besoin de communication si ardent chez tous les prisonniers, et qu'il ressentait comme moi. Qu'on juge de mes transports quand il me répondit par le même nombre de coups, et que je m'assurai qu'il avait saisi la clef de mon bruyant alphabet. Nous nous entendîmes alors parfaitement, et nous trouvâmes même dans les longueurs de ce moyen de correspondre, une nouvelle distraction à nos ennuis. Nous commençâmes par nous faire savoir réciproquement notre nom, et le hazard, qui voulut me favoriser jusqu'au bout, me fit retrouver dans ce prisonnier un de mes anciens amis, que les mêmes opinions avaient conduit dans la même prison. Comme il sortit avant moi, je profitai de cette occasion pour faire savoir de mes nouvelles à ma famille, qui en était privée depuis ma longue captivité. »

On aime à voir ainsi le génie de l'homme braver les surveillans, triompher de tous les obstacles, établir des moyens de communication à travers les murs épais d'une prison, et pénétrer jusqu'au cœur d'un ami, pour y porter des consolations ou pour ranimer des espérances. H. T.

EFFETS TROUVÉS.

On a apporté à notre bureau des tablettes égarées : à la richesse des ornemens qui les décorent, elles semblent appartenir à un homme de qualité. Nous avons l'indiscrétion d'en extraire un passage, qui, peut-être, en fera connaître le propriétaire :

« Je suis plein de vanité, je l'avoue : c'était le défaut de Cicéron, et je veux absolument ressembler à Cicéron. Il me faut des louanges, je m'en donne à moi-même : c'est le moyen le plus sûr de n'en pas manquer. Par un heureux artifice de l'architecte, la voûte de mon appartement est disposée de telle sorte, que le moindre mot d'éloge que je m'adresse retentit tout haut à mon oreille. Aussi quand je me félicite moi-même de mes faits et gestes, mon âme est délicieusement émue des paroles de félicitation qui retombent sur moi d'en haut. »

MACÉDOINE.

— Nourrit père et fils, comme nous l'avions annoncé, devaient donner quelques représentations ici ; mais l'administration de l'Opéra leur a refusé la permission de s'absenter pour cette tournée.

— Certain individu fait connaître dans les *Petites-Affiches* qu'il voudrait acheter deux *journaux de terre*. S'il pouvait se contenter de *deux journaux de boue*, nous les lui indiquerions sans beaucoup chercher.

— Parmi les découvertes utiles dont notre siècle s'enrichit chaque jour, nous signalerons un savon propre à enlever les taches. On ne peut nier que ce ne soit une très-bonne fortune pour ceux qui ont de beaux habits tachés. Il faudrait, pour rendre l'usage de ce savon presque universel, qu'il eût la propriété de désentacher aussi les réputations.

Commerce et Industrie.

— On prétend que pour cuire les jambons de Bayonne ou de Mayence, on a remplacé le foin, vu sa disette, par des plantes aromatiques, et que ce mode de cuisson a réussi ; mais l'on s'étonne de n'en recevoir qu'une très-petite quantité dans les départemens de la France, ce qui donne à penser sur la concentration des jambons.

— On expédiait autrefois de cette ville, pour le midi, une grande quantité d'indiennes gros bleu ; les débouchés étant devenus extrêmement difficiles, on a essayé de faire passer les bleus au blanc, mais cet essai a été inutile ; cette transmutation de couleur a été reconnue impossible, et les tissus bleus ne peuvent guère être exportés avantageusement que pour les Colonies.

CHAMBRE DE COMMERCE DE DUNKERQUE.

Dunkerque, le 4 avril 1823.

A Monsieur Drouillard, *éditeur de la Feuille d'Annonces.*

Monsieur,

Je vous prie d'informer, par votre Feuille d'Annonces, MM. les armateurs de ce port, que le commandant de la marine à Cherbourg, a arrêté des dispositions pour organiser le service des convois le long de la côte depuis Dunkerque jusqu'à Saint-Malo.

Ces dispositions seront mises à exécution à la première nouvelle des hostilités. MM. les armateurs et capitaines des bâtimens en partance, pourront en prendre connaissance à la chambre de commerce.

J'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur, avec une parfaite considération,

DUPOUY AÎNÉ.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARGEM de la goëlette la Henriette, cap. Boutruche, ven. de Marseille. Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

250 caisses savon.—Toussaint et comp.
11 sacs noir de Galle.—1 barriq. jus de citron.—Tinel-Ancelot.
1 balle mousse de corse.—Houssez le Lennier.
212 caisses savon.—Malfilâtre.
42 dito dito.—H. Flory.
23 balles alizary.—Richard fils aîné.
89 caisses savon.—Ch. Durand.
7 barriq. garance moulue.—4 barriq. crême de tartre.—8 colis crin brut.—A ordre.

Mouvement du 8 au 9 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

La galiote l'Hortense, de 44 tonn., c. Desmeilliers, v. du Havre, ch. de vin, savon, bois de teinture.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre le Jeune-Gaston, c. Rose, all. à Bordeaux, sur lest.

Le lougre la Virginie, c. Coste, all, à Bordeaux, sur lest.

Le lougre la Cécile, c. Brizard, all. à la Rochelle, sur lest.

Le chasse-marée l'Ami-de-la-Paix, cap. Fardel, all. à Brest, ch. de cuivre, fonte de fer.

La gribane la Caroline-Désirée, cap. Blondel, all. au Havre, sur lest.

La platte le Saint-François, c. Thomas, all. à Courseulles, ch. de plâtre.

Le sloop l'Angélique, c. Samson, all. à Caen, ch. de plâtre.

La goëlette la bonne-Mère, c. Pesquer, all. Saint-Malo, ch. de fer et bouteilles vides.

Le chasse-marée l'Ange-Marie, cap. Gallic, all à Brest, ch. de bois de marine.

Le chasse-marée l'Elie-Marie, c. Chrétien, all. à Brest, ch. de bois de marine.

Le brick les Amis, c. Fouasson, all. à

Nantes, ch. de plâtre.

Le sloop l'Adélaïde, c. Desrues, all. au Havre, sur lest.

Le sloop la Nouvelle-Alliance, c. Pellot, all. au Havre, sur lest.

Le sloop la Jeune-Léontine, c. Havard, all. à Isigny, ch. de fer.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 8 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le trois-mâts la Jeune Laure, cap. Duchozat, ven. de la Martinique, ch. de sucre, café.

Le trois-mâts américain, le Pokahuntas, cap. Senny, ven. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le brick norwégien la Delphine, cap. Sundt, ven. de Norwege, ch. de planches.

NAVIRES SORTIS :

Le brick anglais, la Vénus, cap. Prosper, all. à Charente, sur lest.

Le trois-mâts américain l'Edward, c. Howard, all. à la Nouvelle-Orléans, ch. de ballotages.

Le brick suédois le Boroen, cap. Christophersen, all. à la Nouvelle-Orléans, sur lest.

Le trois-mâts la Société, cap. Sourel, all. à la Martinique, ch de ballotages.

Le brick russe la Victoria, cap. Roel, all. à Saint-Martin, sur lest.

La goëlette la Sablaise, cap. Gonard, all. à Bayonne, ch. de blé.

Le brick l'Alphonse, cap. Doguet, all. à la Pointre-à-Pitre, ch. de ballotages.

Note des ventes recueillies à la bourse du Hâvre, du 7.

54 balles coton Louisiane, à 1 f. 47 c. 1/2, acquitté.
12 dito dito Géorgie, à 1 f. 20 c., dito.
32 dito dito dito, à 1 f. 17 c. 1/2 dito.
60 dito dito dito, à 1 f, dito.
1000 peaux de cheval, à 77 c. 1/2, dito
4 milliers gomme Sénégal, à 1 f. 50 cent., dito.
26 caisses thé Haysvven, à 3 f. 75 c. en entrepôt.

Prix, au Havre, des Marchandises ci-après, aux différentes époques des mois de février et mars, toutes à l'acquitte.

Bois d'acajou, les 50 kil., le 20 février, 135 à 160 — 1er. mars, 135 à 160 — 10 mars, 135 à 155. — 20 mars, 130 à 155. — 31 mars, 130 à 155.

Coton Louisiane.....

Coton du Bresil, le 112 kil., le 20 février, 170 à 190. — 1er. mars, 170 à 190. — 10 mars, 170 à 190. — 20 mars 165 à 180. — 31 mars, 165 à 180.

Coton Georgie, longue soie, le 112 kil., le 20 février, 2 fr. à 2f70. — 1er. mars, 2 f. à 2f70. — 10 mars, 2 fr. à 2f70 — 20 mars, 2 f. à 2f70. — 31 mars, 190 à 2f60.

Coton Georgie, courte soie, le 112 kil., le 20 février, 1 fr. à 1f70 — 1er. mars, 1 fr. à 1f70. — 10 mars, 1 f. à 1f70. — 20 mars, 1 fr. à 1f20. — 31 mars, 90 à 1f15

Coton Bengale, le 112 kil, le 20 février, 90. — 1er. mars, 90. — 10 mars, 90. — 20 mars, 90. — 31 mars, 90.

—Sont arrivés à la Martinique :

Le 4 février, la Clémentine, c. Leblond, ven. du Havre; le 8, le Charles, c. Querbez, ven. de St-Thomas; l'Enfant-Chéri, cap. Bonnaud, ven. de Marseille; le 10, les Quatre-Sœurs, cap. Chéron, ven. du Havre; le 14, la Vigilance, cap. Morel, ven. de Dunkerque.

PORT DE NANTES.

Le 2, est entré en rivière, le brick américain Brutus, cap. Natham Nye, v. de Savannah (Etats-Unis d'Amérique).

PORT DE BORDEAUX.

Le 2, sont entrés en rivière, le brick anglais Alonzo, cap. Perkins; les bricks américains Messenger, cap. Basset, et Iddo cap. Spear, ven. du Havre.

La Jeune-Mathilde, cap. Feuillet, armateur M. Lange, parti de Bordeaux, est arrivé à Curaçao, en 26 jours de traversée.

Le Francklin, Thiroi, armateurs MM. Jona-Jones et fils, est arrivé à Calcutta, le 5 octobre 1822.

Le navire américain Howard, cap. Perkins, expédié de Bordeaux par M. E. Gernon, est arrivé à New-Yorck.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier : du 7 au 8.

Le Jeune-Edouard, cap. Menage.
L'Eugène, cap. Capelle.
La Jeune-Agathe, cap. Houteville.
Les Deux-Amis, cap Croix.
L'Amélie, cap. Benoist.
La Joséphine cap. Néel.
La Marie-Armante, cap. Blancho.
Le Jeune-Mentor, cap. Dano.

Sont montés et posés :

L'Adèle, cap. Piavard, ch. de vin.

Sont descendus :

Le Pierre, cap. Chevallier.
Le Jean-Ellin, cap. Edwards.
Le Frédéric, cap. Perrier.
L'Aimable, cap. Noël.
L'Uranie, cap. Salain.
Le Malain, cap. Lavergne.
L'Iphigénie, cap. Cassetro
La Pallas, cap. Samuel-Scarl.
La Victoire, cap. Vasse.
Le Laurier-Pacifique, cap. Lemorillon.
Le Brestois, cap. Legalle.
L'Enfant-Prodigue, c. Lebras.
La Jeune-Sophie, c. Vermont.

Sont descendus, à la marée du 8 au matin

L'Anne-Chérie, cap. Bourdieu.
Les Deux-Frères, cap. Couster.
Le Saint-Clément, c. Tallouarne.
Le Charles, cap Lallouet.
La Paix, cap. Hochet.
Le Jeune-Edouard, cap. Ménage.
L'Eugénie, cap. Capelle.
La Jeune-Agathe, cap. Houtteville.
Les Deux-Amis, cap. Croix.
L'Amélie, cap. Benoist.
La Joséphine, cap. Néel.
La Marie-Armante, cap. Blancho.
Le Jeune-Mentor, cap. Dano.

Sont Parmontés,

L'Adèle, cap. Piavard.
Le Jeune-Frédéric, cap. Marie.
La Flore-Victoire, cap. Bourdon.
L'Aimable-Euphrosine, c. Bellefemme

(*V. Nord-Est.—Grand frais*).

NOUVELLES COMMERCIALES.

ANVERS, 3 avril. — *Effets publics.* —Il y a eu peu de mouvement; il s'en traite peu; les opérations du jour se sont bornées à quelques Métalliques pour remplir les besoins, il faut s'en rapporter à la cote pour le cours.

Changes — L'Amsterdam s'est payé à la cote; le Londres court a trouvé des preneurs à la cote, le Paris a éprouvé de la demande; le Francfort court, et à six semaines est recherché à la cote; le papier à trois mois est offert, le Hambourg est rare.

Marchandises. — Elles restent calmes; les transactions en café et en sucre sont nulles.

160 boucauts de tabac Virginie ont été vendus, le prix est inconnu.

On a payé de fl. 14 15-50 cents, pour les riz les moins avariés, exposés en vente publique.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

81 f 40 c 50 c 60 c 70 c 75 c 70 c 65 c 60 c 81 f 65 c 60 c 55 c 40 c 50 c 55 c 50 c 40 c 81 f 45 c 40 c 35 c 40 c 35 c 40 c 50 c 45 c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 à 99f 50 c 60 c
55 c 1825, 9 4 98f 26 c

Idem NOMINATIVES, 1824.

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.r °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1015 f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1500f

THÉATRE DES ARTS.

LA FEMME DU SOUS-PRÉFET,
OU LE CHARLATAN,
Vaudeville en 1 acte, de Moreau et Sewrin.

VALÉRIE,
Comédie nouvelle en 3 actes, de MM. Scribe et Melesville.

JEAN DE PARIS,
Opéra en 2 actes, de St.-Just et Boyeldieu.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

La première Représentation de GRINGALET COQ DE VILLAGE, ou VOILA CE QUE C'EST D'ÊTRE BEAU GARÇON, pantomime en 3 actes, dans laquelle GRINGALET remplira le principal rôle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST. LO, N° 34.

JEUDI.

10 Avril 1823.

N°. 177 — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

'euille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. s'abonne à Paris, chez Batsot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et cteurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

HISTOIRE.

CE QUE C'EST QUE LES JÉSUITES.

521, Ignace de Loyola, après avoir donné les vingt-
emières années de sa vie au métier de la guerre et
usemens de la galanterie, se consacra au service de
e de Dieu, au Mont Serrat en Catalogne, d'où il
a dans la solitude de Manrése, où Dieu lui inspira
ment son ouvage des *Exercices Spirituels*, car il ne
as lire quand il l'écrivit.
ré du titre de chevalier de Jésus-Christ et de la
Marie, il se mit à enseigner, à prêcher et à con-
ès hommes avec zèle, ignorance et succès.
it en 1538 qu'il rassembla à Rome les dix compagnons
ait choisis pour accomplir ses desseins.
s divers plans formés et bientôt rejettés, Ignace et
ipagnons se vouèrent de concert à la fonction de
iser les enfans, d'éclairer les infidèles de leurs lu-
, et de défendre la foi contre les hérétiques. C'est
bjets qu'il se proposaient, en apparence, de consacrer
qu'ils méditaient d'instituer.
projet trouva d'abord quelques obstacles. Enfin, en
sur les offres les plus absolues de service de la part
e et de ses compagnons, Paul III conçut l'idée de
, par le moyen de ces religieux, une espèce de
dévouée aux ordres de Rome, et qui les transmet-
ur toute la surface de la terre. Dans cette vue, il
va l'institut présenté par Ignace : la compagnie de
orit naissance.
considérerons ici les jésuites sous trois rapports :
onstitutions, leur morale et leurs faits.
titutions. — Paul III avait borné le nombre des *profès* à
e. Bientôt il annulla cette restriction, et l'ordre fut
nné à tous les accroissemens qu'il pourrait prendre.
listribue en six classes : les *profès*, les *coadjuteurs*
els, les *écoliers approuvés*, les *frères laïcs* ou *coad-*
temporels, les *novices*, et enfin les *affiliés* ou *jésuites*
e courte. Cette dernière classe est la plus nombreuse :
t agissante et partout invisible, elle est incorporée
outes les classes de la société, et se déguise sous toutes
le vêtemens. Tout l'ordre est soumis à un général qui
à Rome, et qui a su se créer un pouvoir indépen-
u saint siége. Dans chaque royaume ou province, est
re chef subordonné au premier, qu'on nomme *pro-*
l.
éissance la plus absolue aux supérieurs est le premier vœu des adeptes ; et ce qu'il y a de plus effrayant sur l'étendue de cette obéissance, c'est que, dans tous les tems leurs constitutions ont été un mystère ; une partie de leurs obligations se transmet par tradition, et jamais, ni la magistrature, ni le gouvernement n'ont pu en obtenir une entière communication.

Toute l'autorité réside entre les mains d'un seul. Nous ne finirions pas si nous voulions donner le détail de toutes les prérogatives de ce chef unique. Il possède toute la plénitude de puissance qu'on peut imaginer dans un chef sur ses sujets : il en est la lumière, l'âme, la volonté, la conscience.

Si ce despote était un homme violent, vindicatif, ambitieux, et que dans la multitude de ceux à qui il commande, il se trouvât un seul fanatique (deux hypothèses trop souvent réalisées), quel prince, quel citoyen, serait en sûreté sur son trône et dans ses foyers ?

Les *provinciaux* de toutes les provinces sont tenus d'écrire au *général* une fois chaque mois ; les recteurs, supérieurs des maisons, et les maîtres des novices, de trois mois en trois mois.

Il est enjoint à chacun des *provinciaux* d'entrer dans le détail le plus étendu sur les maisons, les colléges, et sur tout ce qui peut concerner sa province. Ces comptes rendus, comprennent non-seulement le spirituel, mais encore le temporel ; c'est une espèce de *statistique* qui s'étend aux choses et aux personnes.

C'est ainsi que le *général* est comme un centre où vont aboutir tous les secrets de l'état et des familles. Aussi instruit qu'impénétrable ; dictant des volontés absolues, et n'obéissant à personne ; entêté des opinions les plus inflexibles et les plus dangereuses sur ses prérogatives et celles de sa compagnie, il peut créer des partis dans l'état, faire prévaloir les entreprises les plus contraires à l'intérêt général ; apposer près de chaque citoyen, un espion assermenté ; semer la défiance dans toutes les classes : il n'est personne qui puisse se croire à l'abri de ses inquisitions ou de ses vengeances. On le retrouve partout : près des rois qu'il domine par leurs confesseurs ; près des ministres, dans les tribunaux, dans les anti-chambres, dans les salons : il peut diviser l'épouse d'avec son époux ; semer la discorde entre le père et les enfans : rien ne lui échappe.

Les jésuites ont, partout et de tout tems, voulu concentrer en leurs mains l'éducation de la jeunesse : c'est là l'objet constant de leurs efforts, parce qu'ils sentent que c'est le plus puissant moyen de plier les âmes selon leurs vues et leur politique. Ce n'est pas pour la patrie qu'ils forment

leurs élèves, c'est pour la *société*. On sait quelles séductions, quelle opiniâtre constance ils employaient en séance, pour enrégimenter dans leur ordre ceux de leurs élèves qui présentaient les plus belles espérances.

Les jésuites (et n'oublions pas que cette qualité ne s'applique pas seulement à ceux

« Qui portent manteau noir et feutre à triple pointe. »

puisqu'il y a des jésuites dans toutes les classes, et qu'il n'est pas nécessaire de prendre l'uniforme et la règle de la compagnie pour en être membre), les jésuites reportent dans la société civile les principes et l'esprit de leur institution. Soumis au despotisme le plus absolu, accoutumés à plier toujours leurs volontés à celles de leurs supérieurs, ils sont les fauteurs de la soumission la plus abjecte dans l'état. Ils prêchent aux sujets l'obéissance sans réserve à la volonté arbitraire des souverains, aux rois l'indépendance des lois, et l'obéissance aveugle au pape : enfin, ils accordent au pape l'infaillibilité et la domination universelle, parce que s'ils parviennent à le dominer par leur *général* qui réside à Rome, maîtres d'un seul, ils sont maîtres de tous.

Benoît XIV avait pénétré leur politique : il les appelait les janissaires du Saint-Siége ; troupe indocile et dangereuse, mais qui sert bien.

Tels sont les principaux points des constitutions de la société de Jésus. Ces esprits inflexibles n'ont jamais consenti à les modifier. Aquaviva, leur général, répétait toujours : *Sint ut sunt, aut non sint ;* « qu'ils soient comme ils sont, ou qu'ils cessent d'exister. » L'orgueil est proprement le péché jésuitique, et cet orgueil n'a jamais su consentir à aucune concession.

Il reste à rendre compte de leur *morale* et de leurs *faits*. Ce sera l'objet de deux nouveaux articles qui, comme celui-ci, n'offriront que l'analyse exacte des réquisitions des procureurs-généraux et des arrêts rendus contre eux dans tous les parlemens de France, en 1762.

MORALE.

Il y a des fortunes, sans doute, à faire dans le monde. Si on se maintient dans les bonnes grâces d'un protecteur, on peut s'assurer un sort fort doux, riant, éclatant même ; mais ces protecteurs sont des hommes, c'est-à-dire l'inconstance et le caprice même, le jouet perpétuel de mille passions qui, comme autant de verres trompeurs, ne leur présentent jamais les objets sous leur véritable point de vue. Vous plairez aujourd'hui ; on ne saurait se passer de vous, votre esprit a des charmes qu'on admire : vos talens sont du premier ordre, on vous réitère les assurances d'une bienveillance à toute épreuve ; demain vous déplairez : on vous tournera le dos, on vous brusquera ; tout ce que vous direz ou ferez sera pris de mauvaise part. Ce n'est quelquefois qu'une bourasque, mais souvent aussi c'est un orage qui coule à fond la nacelle de votre fortune. Eh ! qui l'a excité ? Rien ; vous ne valez pas moins aujourd'hui qu'hier ; mais votre règne est fini, vous n'êtes plus à la mode ; votre mérite est terni, vos services sont effacés, il ne reste d'autre parti que la retraite, si vous voulez vous soustraire aux mortifications qu'on vous prépare. Dans le monde comme à la guerre, un grand talent, c'est de savoir faire retraite à propos.

SOUVENIRS HISTORIQUES.

Le fait suivant peut donner une idée de la manière dont les guerriers du XIe. siècle se traitaient mutuellement.

« Renaud, comte de Bourgogne, étant en guerre contre le » comte de Châlons, son beau-père, prit son parti, et » envoya ses fils jusqu'en Bourgogne. Ils assiégèrent Châ- » lons, le prirent, et obligèrent le comte à une démarche » bien humiliante, mais *qui était alors en usage :* ce » fut de venir *à quatre pattes, une selle sur le dos et* » *une bride passée au cou*, demander pardon à » vainqueur, *et offrir de lui servir de monture*, » reusement qu'on ne le prit pas au mot, et que la » fut faite. »

On conserve dans les archives de Notre-Dame de Bou deux lettres de Louis XI, qui méritent d'être rapport elles sont adressées à *Pierre Cadouet*, prieur de église. Voici la première :

« Maître Pierre, mon ami, je vous prie comm » puis, que priez incessamment Dieu et Notre-Dam » Sales, que leur plaisir soit de m'envoyer la fièvre qu » car j'ai une maladie dont les physiciens disent qu » ne puis guérir sans l'avoir, et quand je l'aurai, je » le ferai savoir incontinent.

» Fait à Tours, le 6 décembre,

Signé LOUIS.

» Et plus bas, *Signé*, Pinier. »

Apparemment que Louis XI eut la fièvre quarte, quelques mois après il écrivit de nouveau au prieur ces termes :

« Monsieur le Prieur, je vous prie que veuillez d » prier de nouveau Notre-Dame-de-Sales pour moi, q » me donne guérison parfaite. Au surplus, écrivez » combien il faut d'argent pour faire un beau treillis d » Notre-Dame.

» Écrit à Paris, le 6 avril ; sans autre date. »

Le treillis d'argent a été fait et a subsisté jusqu'en

MACÉDOINE.

— Perlet est engagé au théâtre de Nantes, pour plu représentations : il commencera ses débuts à l'ouvertu l'année théâtrale.

— Un américain se plaint, dans un de nos journ qu'un parisien contrefait l'excellente pâte des cho d'Amérique, dont lui seul possède en France la récett dont la qualité l'emporte sur tous les autres chocolats. verrez que pour être certain de prendre une bonne de chocolat, il faudra passer en Amérique.

— Nous avons rapporté dans un de nos derniers n ros que quatre étrangers avaient fait, chez Routoure repas fort dispendieux. D'après les réclamations qui sont parvenus à ce sujet, il paraît que l'exagération a les renseignemens que l'on nous avait adressés sur ce fameux. Mais pour acquérir des notions plus certaines probabilité des faits, nous nous sommes transportés en sonne chez M. Routoure même, où nous nous somme plement convaincus que l'on dîne très-bien, et à un fort modéré,

« Et dût-on m'appeler et fantasque et *ventru*, »

je me plairai toujours à rendre un témoignage éclat la vérité et à la bonne chère.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Valérie.—La Femme du Sous-Préfet.—Jean de Pa

Mme. Saint-Elme, dans le rôle de *Valérie*, contin mériter la bienveillance du public. Cette intéressante n'est point assez aveugle, sans doute, pour méconn les soins que se donnent ses camarades pour assur succès de la pièce.

La Femme du Sous-Préfet, ou *le Charlatan*, qui donné d'abord, a fait beaucoup rire, particulièrement méprise de M. *Frapillon* ; mais qu'a-t-elle de si dra Ne pourrait-on pas, à leurs discours, prendre aujourd certaines gens pour *des Mirobolandes*.

Le spectacle a été terminé par *Jean de Paris*.

sonnage, pour se donner plus de relief aux yeux de la *Princesse de Navarre*, n'avait pas besoin du témoignage de ses officiers, qu'à leur accoutrement, d'ailleurs, on aurait pris pour des gens de la foi desquels on pouvait douter ; ne suffisait-il pas à *Jean de Paris*, pour se montrer un prince puissant, de sa batterie de cuisine? trois chariots portant son argenterie seulement, annonçaient assez un grand seigneur.

A. G.

THÉATRE DES FUNAMBULES.

L'art de danser sur la corde remonte à des tems fort reculés. Les égyptiens, les indiens, les chinois ont eu des funambules, et ce qu'ils rapportent de leur adresse et de leur intrépidité nous paraîtrait incroyable, si des auteurs plus rapprochés de nous n'avaient consigné des faits de ce genre, non moins surprenans.

Saint-Foix (*Essais historiques sur Paris*), raconte qu'à l'occasion du mariage d'une reine de France, un homme représentant l'amour, ayant un flambeau à la main, descendit de nuit sur une corde tendue du haut des tours Notre-Dame, jusqu'à l'entrée de la rue Saint-Denis.

On s'étonnera moins de l'aisance et de l'aplomb d'un homme sur la corde, en se rappelant qu'un empereur romain avait fait dressser un éléphant à la danse de la corde. Cet élégant et léger funambule parut à des jeux floraux donnés par l'empereur, et il enleva les suffrages de tout le peuple.

De nos jours, nous avons eu l'*incomparable* Forioso, l'*inimitable* Ravel. Un théâtre de Paris se souvient encore, avec orgueil, d'avoir servi d'arène à ces deux nobles rivaux, entre lesquels, faute de vainqueur et de vaincu, le public équitable partagea la palme de la victoire.

Le jeune Cossard, directeur de la troupe des Funambules que nous avons à Rouen, depuis quelques mois, est encore un *incomparable*. On voit que la modestie n'est pas la qualité distinctive des Funambules. Ils se sont appliqués sans doute ce précepte de Quintilien :

« Qu'un homme de génie doit toujours bien penser de lui. »

M. Cossard donnait hier une représentation de ses exercices, *pour la quatrième et dernière clôture*. Nous avons voulu juger de son mérite.

Ce danseur est bien pris dans sa taille. Sa danse est noble et hardie ; ses poses sont gracieuses. Nous l'avons vu exécuter des tours de force et d'équilibre vraiment remarquables. Aussi de nombreux applaudissemens, voire même des couronnes de fleurs, ont prouvé à l'habile funambule la satisfaction et les regrets des habitués. M. Cossard n'a pas voulu être en retour vis-à-vis du public à qui il adresse ainsi ses remercîmens :

« Habitans de Rouen, acceptez mon hommage,
« Vos bontés m'enhardissent à tenir ce langage ;
« C'est au sein de vos murs que j'ai reçu le jour ;
« Je dois le consacrer à plaire tour-a-tour :
« Vos applaudissemens sont de votre indulgence ;
« Je vous dois mes succès et ma reconnaissance. »

On voit que le Funambule est poëte : toutefois nous l'engageons à ne pas se risquer souvent sur les cordes d'une lyre ; il a d'autres cordes sur lesquelles il est bien plus solide. Un funambule peut être poète, mais il est plus ordinaire de voir des poëtes funambules : on peut s'en convaincre sans invoquer l'inévitable souvenir de MM. Chazet et Désaugiers.

J. B. C.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

SAINT-THOMAS, le 17 février.—Par suite du doute et l'incertitude où l'on est généralement sur les affaires des patriotes et des royalistes à Maracaïbo, nous ne pouvons encore hazarder de faire continuer à l'Edouard, son voyage à Sainte-Marthe ; nous vous en prévenons à gouverne, afin que vous en instruisiez vos assureurs ; cependant une action décisive, croyons-nous, ne peut tarder d'avoir lieu à Maracaïbo, qui est bloqué aussi bien que Porto-Cabello, par les indépendans. Nous vous tiendrons avisé du suivi.

Le Franklin, cap. Thirot, parti de Bordeaux, est arrivé a Calcutta le 5 octobre 1822.

Le navire américain le Howard, expédié de Bordeaux par M. Ed. Gernon, est arrivé à New-Yorck.

Sont arrivés à la Martinique le 4 février : la Clémentine, cap. Leblond, v. du Havre ; le 8, le Charles, cap. Querbez, ven. de Saint-Thomas ; l'Enfant-Chéri, cap. Bonnaud, ven. de Marseille ; le 10, les Quatre-Sœurs, cap. Chéron, ven. du Havre ; le 14, la Vigilance, cap. Morel, ven. de Dunkerque.

Le Larose, cap. Hardy, parti de Bordeaux, est arrivé à Batavia le 12 novembre.

L'Orthézien, cap. Laurent, devait partir de Bourbon pour Bordeaux, quatre jours après la Roxelane.

Le capitaine Mathieu, commandant le navire la Fantaisie, de Bordeaux, dont nous avons annoncé le naufrage à Guyara, devait effectuer son retour à Bordeaux, sur un navire hollandais, dans le mois de février, touchant à la Martinique et à la Guadeloupe.

Le Saint-Maurice et le Victor, partis du Havre, sont arrivés à Saint-Thomas, et repartis pour Saint-Domingue.

Le brick le Zamore, cap. Loupy, est entré le 21 décembre 1822 dans la rivière de Saint-Jean de Nicaragua.

Le John, ven. de la Côte-Ferme, est arrivé à Saint-Thomas.

Le Levrier, cap. Tuvache, parti de Bordeaux, est arrivé à Saint-Thomas le 12 février, et en est reparti le 16 pour Saint-Domingue.

La Jeune-Mathilde, cap. Feuillet, parti de Bordeaux, est arrivé à Curaçao, en 26 jours de traversée.

PORT DE NANTES.

Le 3, sont entrés en rivière, le navire anglais London, cap. Martin Smith, ven. de Londres ; le trois-mâts la Loire, cap. Gautreau, ven. de la Martinique, armateur, M. Soubzmain ; le brick le Jean-Charles, c. A Lehuedé, ven. de la Pointe à Pître, à l'adresse de MM. Haranchipy frères.

Le 30 mars, a été expdiée, la Nemine, cap. Pelletier, all. à la Guadeloupe.

PORT DE MARSEILLE.

Du 29 mars au 1er avril, sont entrés en quarantaine, le navire américain Janus, cap. G. Brown, ven. de Charleston, et le brick américain Duxbury, cap. Clarck Drew, ven. de Boston.

Sont sortis, les Trois-Amis, cap. Delamer, all. à Cherbourg ; le Jeune-Henry cap. Deridder, all au Havre et à Rouen ; le navire américain Balize, c. Harding, all. à la Nouvelle-Orléans.

Le 1er.—la Diane, cap. Couhitte, et le Frédéric, c. F. Ramos, all. à Rouen.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 9 au 10 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop l'Agathe, cap. Brasnu, de 46 tonn., ven. du Havre, ch. de plomb, huile de poisson.

Le sloop la Constance-Louise, cap. Doucet, de 24 tonn., ven. de la Bouille, sur lest.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le chasse-marée l'Aimable-Victoire, cap. Legloahec, de 65 tonn., all. à Brest, ch. de bois de marine.

La goëlette l'Union, cap. Fardel, de 72 tonn., all. à Bordeaux, sur lest.

Le sloop le Sully, cap. Besrés, de 29 tonn., all. à Saint-Malo, ch. de faïence.

La goëlette la Philippine, cap. Dumont, de 43 tonn., all. au Havre, sur lest.

Le smack l'Azélia, cap. Rousseau, de 80 tonn., all. au Havre, ch. de plâtre, vin, eau-de-vie.

Le sloop les Deux-Cousins, c. Follange, de 29 tonn., all. à Brest, ch. de faïence, plâtre, etc.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 8 au 9.

NAVIRES ENTRÉS.

La galiote hollandaise Vrow-Albertina, c. Joomer, v. de Lisbonne, ch. de coton.

Le brick le Sémaphore, c. Crèvecœur, v. de Londres, ch. de café et plomb.

Le brick le Silence, cap. Sevry, v. de Rotterdam, ch. de tabac, céruse.

Le brick l'Amitié, c. Smith, ven. de Liverpool, ch. de plomb.

Le sloop l'Ester, c Goujonnier, v. de Saint-Valery, ch. de bois.

Le sloop la Flore, cap. Auzou, ven. de Rouen, ch. de bois.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick le Faune, cap. Morin, all. à Buénos-Ayres, ch. de ballottages.

Le trois-mâts la Nina, cap. Billard, al. à la Martinique, ch. de ballottages.

Le brick les Deux-Frères, cap. Privat, all. à la Martinique, ch. de ballottages.

Le brick américain Hesper, cap. Hubbatch, all. à Bordeaux, sur lest.

Le trois-mâts la Jeune-Irmisse, cap. Péron, all. à la Martinique, ch. ballott.

Le brick l'Alfred, cap. Lebaillif, all. à Bayonne, ch. de blé.

Le brick américain Séréno, cap. Harding, all. à la Rochelle, sur lest.

Le brick les Deux-Aimées, cap. Barbe, all. à Bordeaux, sur lest.

Note des ventes recueillies à la bourse du théâtre, du 8.

97 balles coton Louisiane, à 1 fr. 45 c., acq.
30 dito dito Georgie, à 1 fr. 17 c. 1/2, dito.
10 milliers café St-Domingue, à 1 fr. 85 c, dito.
350 peaux de cheval, à 75 c, dito.
259 sacs café St.-Yago, à 1 fr 28 c. 3/4, en entrepôt.
66 dito dito Havane, à 1 fr. 31 c. 7/8, dito.

PARIS.—*Marchandises.*—L'esprit 3/6 Montpellier dispon. reste tenu à 177 f. 50 c., et pour le courant du mois à 175.

L'huile de colza dispon. vaut de 70 à 70f 50; elle est offerte à 71 pour le courant du mois. On tient à 75f 50 pour les 4 derniers mois.

Calme absolu pour les autres marchandises qui ne sont l'objet d'aucune demande.

Ventes du 7 avril.

Coton.—50 ball. Louis. assez b. 3 10
Eau de-vie.—50 p. 3/6 Montp. pour juin et juil. 175

ANVERS.

Du 4 avril. — *Effets publics.* — Les transactions sont toujours peu importantes; on a payé pour des Métaliques 78; pour des Napolitains 63 3/6; les lots de Rotschild du premier emprunt sont tenus fl. 133, et ceux du deuxième fl. 280 1/2; le cours des Espagnols est nominal à 48.

Changes. — L'Amsterdam court s'est placé à 3/8 pour °/° de perte, le Londres court a été payé 40/8, et les deux mois 40/4; le Paris court s'est traité à 1/4 p. °/° d'avance; le Francfort à 3 mois s'est fait à 34 11/16; le Hambourg court a été demandé à 34 5/8.

Marchandises.—Elles restent calmes par continuation.

Douze cents cuirs de buffle des Indes, d'une belle qualité, du poids de 10 à 12 k. des Pays-Bas, ont été payés 32 1/2 cents le 1/2 kil.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arivés de Villequier, le 8, et descendus le 9.

La Bérénice, cap. Goyon, ch. de diverses march.

La Jeune-Famille, cap. Calvé, ch. de bois.

La Bonne-Mère, cap. Guillot, ch. de plâtre.

Le Petit-François, cap Guérin, ch. de plâtre.

La Providence, cap. Letellier, ch. de plâtre.

L'Alida, cap. Ch. Lohse, ch. de vin.

Les Trois-Frères, cap. Guihomat, sur lest.

La Flore, cap. Houzou, sur lest.

Le James et Mary, cap. Th. Young, sur lest.

Sont montés le 8 et parmontés le 9.

Le Hiram, cap George Gibbs, ch. d'huile, sumac, vin, etc.

La Frau-Anna-Catherina-Margaaetha, cap. Martin Laubinger, ch. de laine.

(*N. E. bon frais.*)

AVIS DIVERS.

MARINE.

VENTE PAR URGENCE, A BOULOGNE.

N°. 93 —Le Commissaire de marine chargé du service à Boulogne

Prévient le public que le 12 du présent mois d'avril, dix heures du matin, il procédera, sur le port, au magasin de M. Fontaine, à Machiconlis, en présence de M. le Receveur principal des douanes royales, à la vente d'une partie de marchandises provenant du navire l'*Hyppolite*, capitaine Coxhard, naufragé le 5 mars dernier; lesquelles consistent en

Une petite partie de Bois de Campêche.
15 balles de Salsepareille,
Et 2 barriq. de Cochenille.

Les conditions de la vente, dont une des principales sera de payer comptant entre les mains du trésorier des invalides, seront annoncées lors de ladite vente.

Signé DEVIENNE.

N°. 94. — *Vente, par urgence, de 23 à 25 balles de* COTON *avarié, à Etaples.*

Le Commissaire de marine chargé du service à Boulogne

Prévient le public que, dimanche 13 courant, à onze heures du matin, il procédera, dans les magasins de sauvetage, à Etaples, en présence de M. le Receveur principal des douanes, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, de 23 à 25 balles de Coton avarié, provenant du navire hollandais *le Strever*, capitaine Michel Spreenw, naufragé le 21 mars dernier sur la pointe du Lornel.

Les conditions de la vente, dont une des principales sera de payer comptant entre les mains du trésorier des invalides, seront annoncées lors de ladite vente.

Signé DEVIENNE.

VENTE PUBLIQUE AU HAVRE.

N° 95.—MARDI, 22 avril courant, M. M. F. CHEVREMONT, négociant au Havre, fera vendre publiquement, par le ministère de MM. Vogion et Monnier, courtiers,

Environ 170,000 kil. souffre de Toscane.
195,000 d. d. de Sicile, prem. ¢.

Cette vente aura lieu dans le local de la Bourse, par lots de 25,000 kil. Les autres conditions seront expliquées lors d'icelle.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

82f 81f 90c 82f 82f 10c 82f 81f 95c 82f 82f 90c 95c 90c 82f 81f 95c 82f 82f 10c 82f 82f 5c 82f 82f 10c 82f 82f 10c 5c 15c 30c 40c 30c 50c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f 75c 90c
100f 1825, 9 4 98f 98f 25c 50c

Idem NOMINATIVES, 1824.

ANNUITES DE 1000 FR., à 4 p.° °/°
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.

1017f 50c 1015f 1016f 25c 1015f 1016f 25c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.

THÉATRE DES ARTS.

LE MARIAGE SECRET,
Comédie en 3 actes, de Desfaucherets.

LE SOLITAIRE,
OU L'HABITANT DU MONT-SAUVAGE,
Opéra en 3 actes, de MM. Planard et Carafa.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

GRINGALET COQ DE VILLAGE, ou VOILA CE QUE C'EST D'ÊTRE BEAU GARÇON, pantomime en 3 actes, dans laquelle GRINGALET remplira le principal rôle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST. LO, N° 34.

VENDREDI.

11 Avril 1823.

N°. 128 — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

TRADUCTION LIBRE DE LA PREMIÈRE ÉLÉGIE DE TIBULLE.

Divitias alius Julva sibi congerat auro, etc.

Que de sa main avide il entasse de l'or,
Que du soir au matin il le recompte encor,
Celui qui, de Plutus enviant les largesses,
Prise pardessus tout de stériles richesses;
Qu'il ait des bois nombreux, et qu'au loin les vallons
Soient tous les ans chargés de ses riches moissons.
Mais qu'il achète aussi ce funeste avantage
Par d'eternels soucis; qu'il redoute l'orage
Quand souffle un doux zéphir; qu'en leurs jeux des enfans
Soient pour lui des soldats qui ravagent ses champs:
La nuit, que le clairon, la trompette guerrière,
Fassent fuir le sommeil tout près de sa paupière.

Pour moi, dans mon réduit où je possède peu,
Auprès de mon foyer où luit un petit feu,
Éloigné du tumulte et du faste des villes,
Je passe, exempt d'ennuis, des jours purs et tranquilles;
Pourvu que mon verger, répondant à mes vœux,
Rémplisse mon caveau de son vin onctueux.
Je veux, quand du bélier Phébus verra le signe,
De mes rustiques mains planter la jeune vigne.
Plus tard je hâterai mes boeufs de l'aiguillon;
Je tracerai moi-même un généreux sillon.
Le soir, si de sa mère elle était séparée,
Je prendrai dans mon sein la brebis égarée:
Oui, *Palès*, tous les ans, sur ton riant autel,
Mon berger t'offrira les prémices du miel;
Et les flots de mon lait, sur un champ de verdure,
Couleront à tes pieds comme une source pure.
O Dieux lares! Témoins si discrets de mes peines,
Vous, jadis, protecteurs de mes vastes domaines,
Aujourd'hui les gardiens de leurs minces débris,
Recevez pour offrande une seule brebis:
C'est le plus riche don sorti de ma cellule;
Aujourd'hui je ne suis que le pauvre *Tibulle*.

Lorsque, paré de fleurs, un innocent agneau
Ira porter son front sous le fatal couteau,
Autour de la victime une ardente jeunesse
Fera retentir l'air de ses chants d'allégresse;
S'ils ne sont pas déçus ils reviendront un soir,
Enrichir les greniers et combler le pressoir.
Souriez à leurs jeux, vous, nos dieux tutelaires!
Ecartez les autans, les grêles meurtrières;
Faites mûrir pour nous d'abondantes moissons,
Et courbez nos troupeaux sous le poids des toisons.
Pour nos libations, si la liqueur docile
Se répand à vos yeux dans des coupes d'argile,
Ne les dédaignez pas!..... Au siècle des vertus
C'étaient les vases purs de nos Cincinnatus.
Pauvre, mais sans désirs, dans mon humble chaumière,
Le sommeil doucement vient fermer ma paupière,
Et du dieu de la nuit les pavots bienfaisans
Réparent dans mon corps la fatigue des champs.
O! que j'aime le soir entendre la tempête
Se former sur mon toit et rouler sur ma tête;
Quand je presse en mes bras, sur mon sein amoureux,
Une amante fidèle et soumise à mes feux!
Que la pluie, avec bruit, innonde le feuillage;
Que le torrent grossi, roule, entraîne, ravage;
Fier Eole, mugis, ébranle l'univers,
Tu ne troubleras pas la paix de nos concerts.

Combien l'hiver encor, et sa brumeuse haleine,
Invitent au repos l'homme affranchi de peine.
Que je sois ce mortel! Que ce soit là mon sort;
Qu'un autre aille affronter les périls et la mort;
Qu'il tente sur les flots de l'inconstant Neptune,
Les dons plus inconstans de l'aveugle fortune.
Je chéris mon verger plus que tous les palais,
Je veux rester fidèle au chaume de *Palès*.
Ne crains pas que la gloire en mon coeur le balance,
O *Délie*! On dira qu'une molle indolence
Me fait fuir les travaux..... Eh! que m'importe à moi?
Si je suis indolent ce n'est pas près de toi.
Attelerais mes boeufs aux champs de Thessalie,
Pourvu qu'à mon côté j'eusse encor ma *Délie*.
Ne cache pas ton sein, ôte ces doigts légers,
Laisse voler l'essaim de mes tendres baisers.
Après avoir tari la coupe d'*Epicure*,
Nous nous reposerons sur des lits de verdure.
Qu'un fier triomphateur promène en nos remparts
De cent peuples vaincus les poudreux étendarts;
Qu'il étale à nos yeux l'or et les pierreries;
Qu'il couvre de soldats les plages ennemies;
Et, réprimant l'ardeur de son coursier fougueux,
Qu'il enivre d'orgueil son coeur ambitieux;
Je n'en suis pas jaloux: que tout Rome l'honore!
Mais que ma douce amie à mes yeux s'offre encore;
Qu'elle soit près de moi, quand de mes heureux jours
Le destin sans pitié viendra trancher le cours.
O *Délie*, en mourant, que ma main défaillante
Sache encor te trouver, soit encor caressante!
De baisers et de pleurs console mon bûcher,
Tu pleureras mon sort qui n'a pu les toucher,
Ces inflexibles dieux! Tu pleureras *Délie*!...
Et vous, jeunes amans, couple heureux d'Idalie,
Vous suspendrez vos jeux; et vos coeurs en secret
Donneront une larme à *Tibulle* muet.
Pourtant, quand j'errerai sur le rivage sombre,
Chère amante, ô *Delie*, épargne encor mon ombre!
Ne meurtris pas ton sein, conserve tes cheveux,
Ces beaux cheveux épars sur ton col amoureux.

Mais un dieu le permet, aimons-nous, l'heure presse :
La mort peut arriver, et bientôt la vieillesse
Aura blanchi mon front et refroidi mes sens.
Parlerai-je d'amour avec des cheveux blancs ?

Règne seule en mon coeur, ô déesse volage !
Des nuits de volupté seront mon doux hommage.
Il m'appartient encor de tromper un jaloux :
Je saurai bien vous vaincre, inflexibles verroux !
J'emploierai de l'amour la folie et la ruse,
Que lui seul nous inspire et que lui seul excuse.
Voilà l'aimable guerre où je suis au combat,
Et général habile, et valeureux soldat.
Cupide enfant de *Mars*, vole sous sa bannière
Payer l'or de ton sang..... Pour moi, dans ma chaumière,
Remerciant les dieux de mon obscurité,
Je vois, d'un oeil égal, l'or et la pauvreté.

J. B. O.

DES SUPERSTITIONS.

C'est en vain que le monde paraît changer tous les jours, l'observateur le trouve toujours le même ; les mots éprouvent seuls des révolutions ; les choses restent. C'est aux idées superstitieuses surtout que ce principe est applicable. Les romains, par exemple, avaient des lémures ; les gaulois, des empures, et les français du moyen âge, des revenans ; tous ces êtres étaient les mêmes, leur nom seul différait. Le christianisme n'a pas encore effacé la religion de nos pères ; il semble même en partager les superstitions : leurs dieux ont disparu, leur culte est resté. De nos jours on brûle encore dans les chapelles de nos églises les cierges qu'on allumait autrefois dans les celles (1) des fées. On passe les enfans sur les feux des rois pour les purifier, et cette cérémonie rappelle celle de Vulcain. Ces usages sont parvenus jusqu'à nous par tradition : beaucoup de personnes en ont oublié l'origine ; laissons-les subsister lorsqu'ils sont sans conséquence ; mais quand ils sont dangereux, la raison devrait s'interposer pour les faire disparaître. Nos aieux portaient leurs enfans aux sources qu'habitaient les fées, et dans plusieurs départemens les fidèles conservent encore cet usage. Des vieillards infirmes viennent dans des eaux glacées chercher des infirmités nouvelles ; le mendiant y lave ses hideux ulcères, et quelques instans après, une mère plonge son fils dans la fontaine empoisonnée. Étrange absurdité qu'explique seule la superstition ! Et au lieu de prier dans des temples, on a recours à ces excès de la crédulité ! Mais, dira-t-on, ces eaux tiennent de la nature la propriété de guérir. Soit, mais pourquoi alors exploitons-nous la faiblesse sous le prétexte de miracle ? Si cet usage est funeste, pourquoi l'encourager encore par une consécration traditionnelle ? Il existe dans ce département des sources de cette nature, à Sainte-Clotilde, à Saint-Onuphre, etc. Ce serait sans doute servir la religion, que de montrer combien sont vaines les pratiques qui s'y observent ; elles révoltent l'humanité. Le propriétaire des sources miraculeuses, il est vrai, recevrait moins de dons ; mais la piété gagnerait en prières ce qu'il perdrait en récompense. Une religion bienfaisante comme celle du Christ ne doit se soutenir que par des bienfaits : le charlatanisme et la cupidité la profanent.

R.

QUE VOUS ÊTES BON !

Que vous êtes bon ! signifie par fois autre chose ; et quand le français ne sera plus qu'une langue classique, les traducteurs ignorans pourront s'y méprendre. Les savans seuls découvriront le sens de ce mot par son application et par la lecture de notre histoire du XIXe. siècle, car aujourd'hui les bons hommes éprouvent bien des tribulations !

M. Ancelot (c'est un auteur de mélodrame). M. Ancelot voulant, en sa qualité d'auteur, assister *gratis* à certain spectacle. Le directeur lui demanda son nom. — Ancelot. — Je ne sais qui vous êtes, objecta le directeur. — L'auteur de *Louis IX*. — Est-ce que je connais *Louis IX* ? répondit l'autre, *que vous êtes bon !* et il appela la garde.

Dans une société, renommée par sa bonhomie, un orateur fut assez bon pour prendre une dissolution de potasse pour de l'eau sucrée ; il n'en mourut pourtant pas, et chacun, en le félicitant sur sa vigueur, répétait : *Que vous êtes bon !*

Un chevalier d'industrie, de l'arrondissement du Havre, fit l'autre jour une expérience bien dangereuse aussi. Il avait trouvé un excellent moyen de ne pas dépenser, et quand les fournisseurs venaient, sa cravache jouait dans l'entrevue son rôle avec tant d'éloquence que les braves gens se sauvaient ; heureux encore de pouvoir se sauver ! Duracuire, son menuisier, assez bon diable du reste, mais ferme et têtu comme un breton, vint à son tour apporter son mémoire. On l'introduisit dans le cabinet de *monsieur* : — Ah ! te voilà ! que veux-tu ? — De l'argent, répondit honnêtement Duracuire. — De l'argent, mon ami ? attends. La cravache était là ; le chevalier tombe sur le créancier : Comment, polisson, tu demandes de l'argent à un homme de qualité ! je vais te payer, et il frappe. Le compagnon du menuisier ne resta pas inactif : c'était un bâton solide et dûr, il en frotta l'échine de *monsieur*, et répétait sans cesse : — Vous croyez donc que nous sommes aux tems jadis, *que vous êtes bon !* Il frappa tant, dit la chronique scandaleuse, que le battu paya, remercia presque ; mais il n'alla pourtant pas (et j'en suis sûr) jusqu'à dire à son correcteur : *Que vous êtes bon !*

Savez-vous, bons hommes, pourquoi l'on rit de vous ? c'est que vous êtes en conscience *trop bons* !

R.

MACÉDOINE.

— On nous écrit de Bayeux, qu'une *duègne* qui se rendait au théâtre pour lequel elle est engagée, descendit dans une auberge où elle devait passer la nuit. Le soir, elle ordonne qu'on lui porte un bouillon dans son appartement. Un gros garçon de l'hôtellerie est chargé de présenter à la dame le breuvage réconfortant ; mais il n'est pas plutôt monté, que des cris assez aigus se font entendre. Le maître de l'auberge accourt, craignant que son garçon, sans égard pour l'âge et l'emploi de la *duègne*, ne se soit porté à quelqu'extrémité. — Qu'avez-vous donc, madame ? lui demanda-t-il, en ouvrant brusquement la porte ? — Ce que j'ai, monsieur, votre garçon vient de m'outrager. — Mais, comment ?.... Il n'en a pas eu le tems, et je le vois encore l'assiette et le bouillon dans les mains. — Ce n'est pas du geste qu'il m'a insultée. — Eh ! de quoi vous a-t-il donc insultée ? — Des yeux, monsieur. — Des yeux, madame ! — Oui, monsieur, je vous demande si les mœurs permettent que l'on ait des yeux comme ceux de ce garçon, et surtout quand on présente un bouillon gras ? — Comment faites-vous donc en scène, madame, lorsque quinze cents à deux mille paires d'yeux sont braquées sur vous ? — Comment je fais, monsieur ? Mais ces deux mille paires d'yeux ne sont pas seules avec moi. — Ah ! j'entends, c'est la tentation que vous craignez : en ce cas-là, on ne vous fera servir désormais que par des garçons femelles, et, s'il est possible, je vous enverrai des borgnes, parce qu'alors le danger sera une fois moins grand pour vous, et la tentation moitié moindre pour eux.

Le théâtre qui possédera cette artiste, pourra se flatter d'avoir une vertu fort chatouilleuse.

— Un maréchal qui avait été régulièrement battu dans toutes les affaires où il avait paru, disait qu'il voulait employer les dernières années de sa vie à écrire ses campagnes. — Fort bien, lui répondit un vieux capitaine, écrivez, Monseigneur : il nous manquait un *Traité des Valeurs nulles*, et un ouvrage sur les *Douceurs de la Retraite*.

(1). *Cellæ.*

— Le *Courrier*, ou plutôt le *Postillon de Brest*, qui comme nous est un journal *commercial et littéraire*, contient des proclamations qui sont bien loin d'être *commerciales ni littéraires*. Dix-huit de nos numéros sont saisis..... Le *Courrier de Brest* est bien heureux.

« Beati pauperes spiritûs! »

Mais, au fait, peu de lecteurs comprennent les allusions que renferment les proclamations. Une proclamation, d'ailleurs, n'est pas toujours politique.

— Nos jeunes élégans continuent à laisser croître leurs cheveux outre mesure, sans s'apercevoir que cette énorme chevelure leur donne l'air d'une comète.

Cette mode, innocente aujourd'hui, eût été jadis fort répréhensible; car c'eût été anticiper sur les droits de la noblesse, qui avait seule le privilége de faire beau poil. Témoin ce passage du 7e. chapitre de l'histoire des Celtes :

« On pouvait distinguer au milieu de chaque peuple, les » nobles, les roturiers et les esclaves, par la seule manière » dont ils ajustaient leurs cheveux. Les grands seigneurs y » cherchaient beaucoup de façon. Ils avaient le *privilége* » de porter les cheveux plus longs que le reste du peuple. » Ainsi le mot *capillati* était affecté parmi les goths à la » noblesse. Par la même raison les francs donnaient aux » princes et aux seigneurs de leur nation le nom de *cristali* (1), c'est-à-dire de chevelus. . . . . »

(1) « Le mot *cristali* désigne proprement une crête, un toupet. Les » grecs ont rendu ce mot par une expression qui marque un homme » ayant trois crêtes de cheveux droits et hérissés comme de la soie de » cochon. C'est ce qui a fait dire que les chefs des francs avaient sur » l'épine du dos de la soie de cochon. »

— Il y a des lecteurs qui sont tellement obstinés à voir des allusions dans tous les articles de notre *Nacelle*, qu'un d'eux nous soutenait qu'à l'article ARRIVAGES MARITIMES, il avait lu : « Le chasse-marée *l'Ami de-la-Paix*, capitaine Fardel, *chargé de cuivre, fonte et fer*, et qu'il avait de suite deviné ce que cela voulait dire! Bientôt le *Journal de Rouen* ne pourra plus annoncer *ses parapluies perdus*, sans qu'on l'accuse de vouloir donner lieu à des interprétations malignes. O! combien le siècle de l'esprit, est plaisant!

— Depuis quelque tems, six ou sept hommes d'affaires s'assemblent souvent et long-tems pour délibérer sur une question très-importante. A l'issue de leur dernier conseil, on demandait à l'un d'eux : Qu'est-ce qui s'est passé pendant votre séance? *trois heures*, répondit-il.

—*Sa bonhomie* Monsieur le président de la société des Bonnes-Lettres vient de se fâcher tout rouge contre son secrétaire, et voici à quel propos :

Le secrétaire avait été chargé par *sa bonhomie*, de prendre quelques renseignemens sur un individu obscur. *Sa bonhomie* lui demanda quelques jours après s'il les avait obtenus.—Non, répond le secrétaire; et, pour les avoir, il faudrait que j'*écrivisse*... A ces derniers mots, M. le président l'arrête.—Comment, malheureux! tu parles d'*écrévisse* en ma présence! Tu veux donc aussi te moquer de moi?—Non, sans doute, Monsieur le président, j'ai dit qu'il faudrait que j'*écrivisse*. — Quoi! tu oses le répéter encore. Sors de ma présence pour n'y reparaître jamais. Je t'abandonne à la clarté qui va t'environner, et à la perversité d'un siècle de lumières.

Quel dommage que M. le président n'entende pas l'emploi des tems du subjonctif! Il n'aurait pas privé un fort *bon homme* d'une place qu'il méritait peut-être même sous le rapport de l'ignorance et de l'obscurantisme.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

CHARGEM. du chasse-marée l'Espérance, cap. Luco, ven. de Bordeaux. —Courtier-Interprête, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

100 fûts vin.—Fremery.
139 dito dito.—Veyrier-Recoules.

CHARGEM. du chasse-marée le Désir-de-la-Paix, c. Perron, ven. de Douarnenez. —Courtier-interp., M. Viard.

Réclamateurs, MM.

55 barriq. huile de sardine. — Cosserat et Jeulin.
61 dito dito dito.—Amaury.
28 barils sardines.—Au porteur.
26 barriq. huile de sardine.—Idem.

CHARGEM. du chasse-marée la Concorde, c. Delorme, ven. de Bordeaux. —Court.-Interp., M. Viard.

Réclamateurs, MM.

60 fûts vin.—Pien-Leseigneur.
2 fûts vin.—Crevel et comp.
1 caisse liqueurs.—Idem.
4 fûts vin.—P. Lecœur.
1 caisse vin.—Caze-Chambosse.
120 fûts vin de liqueurs.—Vidal, de Paris

CHARG. du sloop l'Agathe, de Honfleur, cap. Brasnu, du Hâvre, entré le 9 avril 1823. — Courtier interprêtes, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

150 saumons de plomb.—Veuve B. P. Lecouteulx.
732 bûches bois de Camp.—Bruzen.
67 fûts graisse de poiss.—Picard frères.
15 dito dito.—Ch. Durand.

Mouvement du 10 au 11.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick la Confiance, de 70 tonn., v. de la Trinité (Isle Martinique), ch. de sucre, café, cuivre.

Le brick la Marie-Joséphine, de 86 tonn., c. Hébert, v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La goëlette américaine Maine, capit. Wilkinson, all. à Savannah, lège.

Le chasse-marée l'Heureux-Hasard, c. Couillaud, all. à la Rochelle, lège.

Le sloop la Catherine-Joséphine, cap. Magnan, all. au Havre, lège.

Le sloop l'Emilidor-et-Julie, c. Chauvel, all. à Caen, ch. de plâtre.

Le sloop l'Aimable-Eugénie, c. Liard, all. à Caen, ch. de poudre végétative.

Le brick le Coureur, c. Boutin, all. à Libourne, ch de plâtre.

Le sloop anglais Stawerton, c. Baroden, all. à Penzance, lège.

Le sloop l'Union, cap. Dubos, all. à Couteville, ch. de fûts vides et plâtre.

Ce dogre les Deux-Sœurs-Unies, cap. Varet, all. au Havre, ch. de plâtre, eau-de-vie.

Le sloop la Félicité, c. Lihard, all. à Caen, ch. de poudre végétative.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 10 au 11.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick l'Orion, cap. Bernard, ven. de Dunkerque, ch. de tabac.

La galiotte norwégienne l'Elisa, cap. Segre, ven. de Christiandsand, ch. de planches.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop, le Bien-Aimé, cap. Lemieux, all. à Morlaix, ch. de tabac.

Le houry le Jeune-Tranquille, cap. Ridel, all. à Saint-Vallery, ch. de graine de lin.

La goelette la Néréide, cap. Chupin, all. à Bordeaux, sur lest.

La goelette, l'Active, cap. Collas, all. à Brest, ch. de bois de construction.

La goelette....., cap. Boisnel, all. à Cherbourg; ch. de sucre, café.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier, et descendus le 9.

L'Aimable-Société, cap. Darlan, ch. de plâtre.

Le Bon-Retour, cap. Pocteau, ch. de bois.

L'Ami-de-la-Paix, cap. Fardel, ch. de cuivre, etc.

L'Hypolite, cap. Loirat, ch. de div. march.

L'Eulalie, cap. Desmares, sur lest.

Les Deux-Amis, cap. Chevallier, sur lest.

L'Auguste, cap. C. P. Boysen, ch. de diverses march.

Sont montés et parmontés à la marée du 10 :

La Fran-Anna, cap. Nugit, ch. de cuivre et laine.

Le Normand, cap. Gaoult, ch. de charbon.

Le Père-de-Famille, cap. Patôme, ch. de chardon.

Le Jeune-Victor, cap. Truquetil.

Le Jeune-Henry, cap. Daniel.

L'Exorte, cap. Grasnu.

Sont montés et posés :

L'Aimable-Belthide, cap. Lesourt.

Le Charles-Ferdinand, c. Landrin.

Le Prudet, cap. Heurtel.

La Bonne-Mère, cap. Colombel.

L'Elysée, cap. Leloup.

L'Espérance, cap. Farento.

(*Vent d'est.— Grand frais.*)

PORT DE BORDEAUX.

Le 4, sont entrés en rivière : la Magloire, c. Poissonnier, ven. de la Havane; armateur, M. A. Borderia; le navire américain le Courrier, cap. Lithgow, ven. d'Amsterdam, sur lest, à l'adresse de MM. Jonhston et fils.

Le 5, sont dérivés : la Cecilia, de la Nouvelle-Orléans, cap. Libéral, all. à la Havane, la Venus, cap. Royer, all. à la Guadeloupe.

PARIS. — *Change.* Les opérations en change sont loin d'avoir l'activité de celles sur les fonds publics; la cote est stérile en variations, et n'en signale que de loin en loin. Cependant le Londres, le Gênes, le Naples et les marcs se sont faits au-dessus de la cote, et le papier manque. Les florins se sont vendus à 57 1/4 à 3 mois.

Francfort court est recherché, il se fait peu de chose en papier sur l'Allemagne. Madrid à 3 mois s'est fait à 15 60.

Le Bordeaux court n'est pas coté, il est laissé à l'arbitraire, du reste, il est fort recherché; à trois mois on a coté argent, ce qui devait être papier. Marseille est aussi très-demandé à 3 mois.

Marchandises. — L'esprit 3/6 Montpellier disponible, est coté aujourd'hui 180, et pour fin courant 177 50.

L'huile de colza disponible s'est faite à 69, cependant l'on tient de 69 50 à 70, pour le courant du mois, il y a preneurs et vendeurs à 70.

Les marchandises sont toujours dans le même état de dépréciation. Aucune demande ne se manifeste. La seule observation que nous puissions faire, c'est de répéter que les denrées coloniales sont offertes aux prix dernièrement cotés.

Les marchandises qui se soutiennent le mieux sont les indigos, potasses, cuirs, gommes, salpêtre, roucou, et les métaux, quoiqu'il s'y fasse bien peu de chose.

Ventes du 8 avril.

Cuirs. —	481	de Buénos-Ayres.	2	95
Huile. —	50	t. colza sur chariot.	70	»
	50	t. dito dito.	70	»
	50	t. d° cour. du mois.	70	»
	75	t. d° disponibles.	69	»
Laine. —	47	b. commune piq.	1	70
Eau-de-vie.	50	p. 3/6 Montpellier. dispon. (rachat)	180	»

En vente publique à la Bourse.

Indigo. —	1	cais. grab. (le k.)	20	»

HAVRE.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du 9 avril.

60 balles coton Louisiane, à 1 fr. 30 c., acquité.

46 tierçons riz, à 33 fr. 75 c., acq.

95 sacs café Havane, à 1 fr. 42 c. 1/2, en entrepôt,

65 sacs café Rio, à 1 fr. 31 c. 1/4, dito.

☞ Le navire danois Vrouw-Catharina, c. Woldt, all. de Hambourg à Rouen, est entré de relâche forcée à Delfzyl, en Hollande, avec beaucoup d'avaries.

☞ On mande de Roscoff que plusieurs débris du navire américain Sybil, tels que mâts, vergues, agrès et apparaux, ainsi que 6 barriques de vin rouge, du drap bleu, quelques pièces de toiles, etc. ont été recueillis et vendus publiquement le 25 mars, par l'administration de la marine de Roscoff.

☞ On mande de Boston, en date du 10 mars : est arrivé ici, de la Rochelle, après 63 jours de traversée, le Wave, c. Norton, chargé d'eau-de-vie. Le 10 février, un violent coup de mer a entièrement balayé son pont. Tous les hommes de l'équipage, à l'exception du capitaine, furent jetés à la mer; deux (suédois) ont été noyés; les autres regagnèrent le bord. La cargaison doit avoir souffert, car on pompait de l'eau-de-vie.

☞ Sont arrivés à New-York, le 12 mars, l'Albert, cap. Collins, ven. de Bordeaux, et le 14, la Claire, cap. Delavoipierre, ven. de Nantes.

☞ Le navire les Deux-Frères, cap. Duval, est arrivé du Havre à Savannah, le 3 mars.

— Le navire le Zamore, cap. Lougy, parti de Bordeaux, est arrivé de Nicaragua.

— L'Aimable-Agathe, cap. Jeantet, parti de Bordeaux, est arrivé à St.-Yago-de-Cuba.

Le Télégraphe, cap. Dauley, armateur, M. Changeur, ven. de la mer du Sud, est arrivé à Rio-Janéiro, le 26 janvier.

AVIS DIVERS.

N°. 96. — A VENDRE au Hâvre-de-Grâce, pour cause de cessation de commerce, un joli FONDS de Commerçant en VINS, bien achalandé, et dont la situation est d'autant plus avantageuse, qu'il se trouve placé au centre et au passage qui conduit à tous les bassins. On pourra retrocéder le bail de la portion de maison qu'occupe le cédant, qui a encore trois ou six années à courir; ainsi que deux Magasins placés dans la même enceinte, desquels le preneur serait libre d'avoir la jouissance.

S'adresser à M. Hyacinthe MOLLIEN, négociant en Vins, rue des Charrettes, n° 103, à Rouen.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

83f 83f 10c 83f 82f 90c 83f 83f 10c 83f 83f 10c 25c 40c 60c 55c 50c 75c 84f 83f 80c 70c 84f 85f 90c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 10cf
1825, 9 4 98f 55c

Idem NOMINATIVES, 1824.

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.° °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.

THÉATRE DES ARTS.

LA DOT,
Opéra en 3 actes, de Desfontaines et Dalayrac.

ÉDOUARD EN ÉCOSSE,
OU LA NUIT D'UN PROSCRIT,
Comédie en 3 actes, d'Alexandre Duval.

La première Représentation de

LA LOGE DU PORTIER,
Vaudeville en 1 acte, de M. Scribe et Mme

Monsieur Selmar,	MM.	Ravnal.
Philippe,		Astruc.
Monsieur Raymond,		Chardon.
Morodan,		Bré.
Piedléger,		Moucbet.
Adolphe,		Felix.
Petit Jacob,	Mesd.	Thomassin
Annette,		Scriwanek.
Madame Jacob,		Théaard.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST. LO. N° 34.

SAMEDI.

12 Avril 1823.

N°. 129. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

CELLE A QUI JE PENSE.

CHANSON.

Air : *J'ai vu partout dans mes voyages.*

Vous voulez savoir, Eugénie,
Celle à qui je pense toujours,
Et c'est le secret de ma vie
Que vous exigez des amours.
Ce nom que je vais vous apprendre
Peut exciter votre courroux;
Mais puisque vous voulez l'entendre,
Celle a qui je pense, c'est vous. } *Bis.*

Celle à qui je pense sans cesse
Unit l'esprit à la douceur.
Ses yeux respirent la tendresse
Et son sourire la candeur.
Et dans l'instant où mon délire
Lui fait les aveux les plus doux,
Elle craint de m'entendre dire:
Celle à qui je pense, c'est vous. } *Bis.*

Souvent sur les ailes d'un songe
La volupté m'offre ses traits;
Et dans l'extase où je me plonge,
Je crois posséder ses attraits;
Et lorsque mon âme ravie
S'exhale en des momens si doux,
Vous le devinez, Eugénie,
Celle à qui je pense, c'est vous. } *Bis.*

Quand l'injustice nous immole
Aux erreurs de la vanité,
Il faut qu'une erreur nous console
Des maux de la réalité.
Le seul souvenir d'une amie
Devient un talisman pour nous;
Et quand je veux aimer la vie
Celle à qui je pense, c'est vous. } *Bis.*

Edwd.

LE JARDINIER, LES CHENILLES ET LE PAPILLON.

FABLE.

Un Jardinier, un beau matin,
Examinait, dans son jardin,
Tout ce peuple hideux, qu'on appelle chenille;
Pendant qu'il écrase et qu'il grille,
Voltigeait près de lui, sur la rose et le thym,
Un papillon issu de la même famille,
Qui, lui-même est chenille, et déjà dans son sein,
Portait, de son engeance, un innombrable essaim;
Mais ébloui par l'or et l'azur dont il brille,
Le jardinier sur lui n'osa porter la main.
On respecte le vice en habit de satin:
On le fait s'il est en guenille.

ÉPIGRAMME.

Un mari malheureux sur l'esquif à Caron,
Se disposait sans peine à passer l'Achéron.
En se mouillant les yeux, sa très-discrète femme
L'exhortait à penser au salut de son âme,
Et lui criait: Mon doux ami,
Redoutez le démon, il est votre ennemi,
Et de l'enfer craignez la flamme.
Ah! dit le moribond, n'ayez point de souci;
Je meurs dans une paix profonde:
Puis-je craindre en effet le diable en l'autre monde,
Quand je vous laisse en celui-ci.

Joly.

ILS ONT RAISON.

L'égoïsme est le moteur de presque tous les hommes; c'est par lui qu'ils agissent, ou qu'ils n'agissent pas.

Lorsque l'intérêt privé est lésé, on réunit tous ses efforts pour repousser ou détruire l'obstacle qui ne permet plus de marcher à la fortune; on implore même des secours, mais ces secours sont refusés par ceux qui n'éprouvent point d'échec, ou dont la prospérité repose sur le malheur des autres. Une telle division d'intérêts prive une masse de sa force, et pour cette masse dont l'avarice étouffe la raison, la chose publique n'est plus qu'une chose étrangère.

On peut s'assurer, par l'histoire, que cette division d'intérêts a quelquefois causé la ruine des nations; et de nos jours, plusieurs gouvernemens ne doivent leur solidité qu'à la concentration des intérêts dans un seul point qui devient un *palladium* dont la sûreté justifie la confiance qui y est attachée.

On a dit que rien n'était stable sous le ciel. Cette opinion qui serait évidemment fausse, si elle s'appliquait aux chefs-d'œuvre de la nature, ne peut tendre qu'à indiquer l'in-

constance du cœur humain, dont les mœurs et le caractère changent selon les circonstances, comme on voit, en chimie, se former de nouveaux composés par le changement des bases.

L'égoïsme est d'autant moins odieux qu'il est plus répandu ; il n'en est alors que plus dangereux, puisqu'il devient en quelque sorte une règle de conduite pour prospérer, et que loin de blâmer les égoïstes, on avoue que ce défaut n'est que l'effet des circonstances.

Les amis des vieux *us*, qui, faute de gloire personnelle, se parent de celle de leurs aïeux, désirent ardemment des insignes qui témoignent leur précieux héritage, et envient sur-tout cette noble girouette placée jadis sur les maisons des grands. Ce désir est bien naturel : ils voudraient satisfaire leur amour-propre. *Ils ont raison.*

Les antiques céladons qui ne peuvent que soupirer et former des vœux stériles, faute des qualités qui font plaire, regrettent vivement les droits de cuissage et de jambage. Ces regrets sont bien naturels ; ils voudraient boire à la coupe de la volupté. *Ils ont raison.*

Depuis que la gloire n'appartient plus seulement à quelques nons, mais que tout le monde peut l'acquérir, que de faibles lauriers ont pâli ! Voyez ce vieux et féal chevalier, à qui les tournois paraissent le champ d'honneur le plus noble et le plus beau : il les appelle en brandissant une lance restée intacte depuis le XVe siècle, et en secouant la poussière de la cuirasse d'un croisé. Cette ardeur est bien naturelle : comme ses ancêtres, il voudrait, la lance au poing, soutenir que sa belle est la plus belle des belles ; il voudrait prouver que la chevalerie et la beauté font les plus chères délices d'une âme pure et sensible. *Il a raison.*

Qu'ils étaient heureux, ces châtelains dont l'empire s'étendait sur un village, un bourg et même une petite ville ! ils régnaient comme de petits rois sur leurs vassaux et vavassaux, et leur nature était réputée supérieure à celle des vilains. Peu importait alors qu'ils eussent de l'esprit ou de l'instruction. Boire, chasser, faire des enfans : telles étaient leurs douces occupations. Oh ! l'heureux tems ! Telles sont les rêveries des gentilâtres retirés dans leurs castels à moitié démolis par les siècles : leur cœur ouvert à la vanité, à l'espoir du bonheur, fait sur ce thème favori les plus beaux châteaux en Espagne. *Ils ont raison.*

Chacun enfin regrette, désire ce qu'il croit propre à son bonheur. Tous les hommes se ressemblent à-peu-près sur ce point, tous déraisonnent, tous sont égoïstes. Tant que la chose publique ne marchera point avant tout, je dirai : *Ils ont raison.*

L. M.

MACÉDOINE.

— Un nouveau journal paraît à Marseille, sous le titre funèbre du *Revenant*, mais ce qu'il y a de singulier, c'est que ce *revenant* n'est pas du tout ami des ténèbres Il en fait sa profession de foi dans ce couplet, que nous lui empruntons :

« Enfin de sa retraite sombre,
» Il a délaissé le séjour ;
» Ses pareils se glissent dans l'ombre,
» Lui ne veut paraître qu'au jour.
» Aux ténèbres faisant la guerre,
» Il les attaque en lutinant ;
» Mais qui marche avec la lumière,
» N'aura pas peur du *Revenant*. »

Marseille est cependant un beau pays à exploiter pour les propagateurs des ténèbres ; mais c'est le *Journal de la Méditerranée* qui en a obtenu l'entreprise.

— L'*Écho du Midi* apprend aux Parisiens que l'on distribue aux portes de presque toutes les églises de Paris, une oraison, dont il donne la formule.

— Pendant les vacances du théâtre d'Amiens, le chef d'une institution a fait jouer à ses élèves une comédie en latin. Les parens des jeunes gens qui la représentaient, ont, dit-on, applaudi beaucoup d'allusions.

— Sa bonhomie M. le président des hommes lettrés de la ville de Paris, à la suite d'une décision prise en conseil, vient d'ordonner qu'il soit placé dans le lieu ordinaire des séances, l'inscription suivante, tirée des *Nuits d'Young*, gravée en lettres gothiques :

« *O nuit, déesse des ténèbres, je te salue, majestueuse ancêtre de l'univers!* »

— Un soupçon de journal qui croit paraître à Dunkerque, semble avoir quelque velléité de se mesurer avec *la Nacelle*. Quand de pesans rédacteurs seront devenus plus forts, et qu'ils auront cessé de parler flamand, nous pourrons les fustiger quelquefois en passant ; mais auparavant il y aurait de la barbarie de notre part.

— Le gouvernement vient d'établir à Moscou un atelier pour la teinture et l'apprêt des draps, dans lequel sont admis cent cinquante élèves, dont l'apprentissage dure deux années, et dont l'entretien coûtera 250 roubles par an, outre l'habillement. On ne saurait voir avec indifférence cette sollicitude du gouvernement russe.

— Un jeune homme de cinquante ans, qui commençait à grisonner, concentrait depuis long-tems dans son âme mûre, le projet de se marier. A travers ses lunettes, il remarque un jour une jolie personne à laquelle il veut inspirer de tendres sentimens ; mais pour y réussir, il croit devoir dissimuler quelques années. M. Desirabode lui place quatorze dents : la pâte azérasine rehausse un peu le ton de son épiderme livide. Le philocome donne à sa chevelure marbrée la noirceur de l'ébène. Enfin le vieux Titon naît auprès de la jeune Aurore, et l'hymen projeté se fait à peu de chose près ; mais au bout de quinze jours de mariage, le teint du nouvel époux pâlit ; un baiser qu'il reçoit de sa femme lui enfonce quatre dents ; ses cheveux prennent des nuances disparates. Le voile tombe, l'illusion s'envole, et la triste réalité reste seule.

La jeune femme veut se séparer, en prouvant que, dans toute cette intrigue, il y a eu *erreur dans la personne*. On plaide. Le juge demande à la malheureuse victime d'un amant quinquagénaire le motif qui l'engage à réclamer le divorce. Hélas ! monsieur, répond-elle, on m'avait promis un époux : on ne m'a donné que les ruines d'un homme ; il paraissait avoir quelques dents : il a été obligé d'en acheter quatorze. Je le croyais brun, et il n'est que *gris pommelé !* . . . .

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

La première représentation de *la Loge du Portier* a presque réussi hier. Les jolis couplets et les détails piquans de cette bluette, ne sont pas parvenus cependant à cacher aux yeux de tous les spectateurs le peu d'intérêt de la pièce, et le défaut total d'action. Les caquets d'une portière, d'un valet et d'une femme-de-chambre, dont la curiosité pénètre le dérangement des affaires de leur maître, et découvre des rendez-vous que sa fille donne à un jeune homme, n'étaient guère susceptibles de fournir un canevas de grand intérêt. Au théâtre ce n'est pas comme au palais, la forme n'enlève pas le fonds.

Quelques couplets ont pourtant été bien accueillis ; on a applaudi même un grand nombre des traits comiques dont le vaudeville n'est pas dépourvu ; mais c'est la fin d'une pièce qui se trouve être applaudie quand on est satisfait, et c'est la fin seule de celle-ci qui ne l'a pas été. Les actrices, et sur-tout Mme. Théna [illegible] tout joué fort bien du rôle [illegible] bien sus : chose assez rare a [illegible] première représentation.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

Le Neptune, c. Holm, all. de Bordeaux, à Copenhague, a passé le Sund le 26 mars.

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Gravesend, 3 avril.—Jane, c. Lewis, et Aimwell, c. Alexander, v. de Charente.—Julie-Auguste, c. Grandin, v. du Havre.

Amsterdam, 1er au 3 avril.—Augusta-Amalia, c. Schmeling, et Fredericka, c. Barends, v. de Bordeaux.

Texel, 2 avril. — Neerlands-Kroonprins, c. Meyden, v. de Cette.

Helvoet, 2 avril.—De Vrienshap, c. Poel; Marguaretha, c. Verdoes, v. de Bordeaux.—La Caroline, c. Soupat, v. du Havre.

Ostende, 31 mars.—Vr.-Rebecca, c. Brons, v. de Bordeaux et St-Martin.

Hambourg, 1er avril.—Johanna-Henrietta, c. Ehler, et Reliance, c. Smith, v. de Bordeaux.

Bergen, 8 mars.—L'Espoir, c. Croenwald, v. de Cette.

PORTS FRANCAIS.

ARRIVAGES.

Nantes, 5 avril—(Long cours) L'Adèle, c. Lagrée, v. de St-Yago-de-Cuba, en 35 jours de traversée.

La Rochelle, 3 avril.—(Cab.) Dispatch, cap. Burgess, ven. du Havre, prendre charge.—L'Espérance, c. Dezandt, ven. du Marans, en relâche par avaries.

Bordeaux, 4 avril.—(Cabotage.) Montés en rade : la Désirée, c. Métayer; la Vigilente, c. Blanconnier; la Société, c. Lecomte; l'Eugénie, capit. Minquet; la Betzy, cap. Coroleur; la Louise-Emilie, c. Pruneau; l'Achile, c. Ridoret; l'Elisabeth, c. Larcheveau; la Louise, cap. Cadou, v. de Rouen.—La Jeanne-Marie, l'Aimable-Rosalie et l'Alexandre, v. de Brest. — L'Aimable-Euphrasie, ven. de Caen.—L'Amédée, c. Larchevau; le Petit-Victor, cap. Marivaux; les Deux-Eugénies, c. Grisel, ven. de Dunkerke.—l'Alexandre, c. Bernard, v. d'Abbeville.—L'Anna-Johanna, c. Vanwik, v. d'Harlingen.—Jonge-Anna, c. Meyer; Dorothee, c. Jassen, v. d'Hambourg.—L'Aurore, c. Lava, v. d'Anvers.—Minerva, c. Hobonst; Ariadne, c. Woel, v. de Brême.—Emgkeel, c. Casseboom, ven. d'Oldembourg.—Le Nordstiern, suédois; la Louise, c. Bengland, v. du nord.—Le Treude, v. de Stettin.—Welbedagt, c. Engel, v. d'Amsterdam.

Honfleur, 4 avril. — (Cabotage.) La Charlotte suédoise, c. Graff, all. à Elsineur.

St-Malo, 28 mars au 5 avril.—(Long cours.) Le succès, cap. Baible, et l'Eugénie, all. à la Martinique, ch. de morue, etc.—(Cabotage.) La Stéphanie, c. Landgren, all. à Rotterdam—(Pêche.) Les Deux-Sœurs, c. Bouillon, all. à Terre-Neuve.

Nantes, 30 mars. — (Long cours.) Expédié : la Nanine, c. Pelletier, all. à la Guadeloupe.

Bordeaux, 4 avril. — (Long cours) La Cécilia, c. Libéral, all. à la Havane, ch. de vin et eau-de-vie.—La Vénus, capit. Boyer, all. à la Guadeloupe, chargé—(Cabotage) Le Dorsent, cap. Evans, all. à Londres, sur lest.

Cette, 1er avril.—(Cabotage.) Anna-Dorothea, cap. Huun, all. à Bergen.—Sophie, c. Remberg, all. à Stettin.

Marseille, 2 et 3 avril. — (Cabotage.) Glide, c. Endicott, americain, all. à Gibraltard.—Germania, cap. Thiel, all. à Tagamrock.—Le Mentor, c. Gallais, all. à Gallipoli.

Pendant le mois de mars, il est entré à Brest 162 bâtimens marchands, dans le nombre desquels 86 ont apporté 3442 ton. 24, 30 de vin, et 866 ton. 2/10 d'eau-de-vie.

La frégate française la Cléopatre, a mis à la voile du Cap-de-Bonne-Espérance, pour Rio-Janéiro, le 11 janvier. Le 7 elle avait essuyé dans la baie de la table où elle était mouillée, un coup de vent de sud-est, qui l'avait forcée de prendre le large, après l'avoir chassée de son amarrage.

CORRESPONDANCE.

REIMS, 7 *avril*.—Voici le cours des grains à nos marchés des

	3		5 avril.	
Froment.....	15 f.	60	15 f.	50 l'hect.
Seigle.....	9	40	9	16
Orge.....	8	32	8	36
Avoine.....	7	20	7	29
Sarrazin.....	7	40	7	80
Lentilles.....	10	24	10	»
Sainfoin (gr.)	5	60	5	30
Dravières....	17	60	18	»

Notre foire est terminée : les affaires ont été généralement mauvaises; les marchands en gros et en détail se plaignent beaucoup.

CHALONS-SUR-MARNE, 7 *avril*.—Les prix des grains ont baissé de près de 5 p. 0/0; on obtiendra facilementt les têtes de blé à 16 25.

Voici le cours : froment 16 fr., seigle 8 60, orge 7 46, avoine 6 80.

L'huile de navette vaut 36 fr., et celle de chanvre 34 f. les 50 kil.

Le prix des transports est devenu plus élevé; on paie 2 75 pour Paris; 5 50 pour Strasbourg, et 2 25 pour Metz, par 50 k.

NANTES, 5 *avril*.—Notre marché est toujours sans activité. Nous venons de recevoir plusieurs nouveaux arrivages qui vont augmenter nos approvisionnemens.

Le chargement du navire la Loire, ven. de la Martinique, consiste en 268 bques 4 tierç. 38 quarts sucre brut, 72 bques 1 tierç. 2 quarts sucre terré, 53 tierç. 31 quarts café, 16 tierç. 14 quarts 32 sacs cacao.

Celui du navire le Jean-Charles, venu de la Guadeloupe, en 226 bques 12 tierç. 13 quarts sucre brut, 4 boucauts 37 tierç. 115 quarts café, 15 sacs cacao, 1 gren. Campêche.

Celui du navire l'Adèle, ven. de Saint-Yago de Cuba, en 12 bques sucre brut, 447 caisses sucre terré; 67 boucauts 172 quarts 295 sacs café, 199 surons tabac.

MARANS, 1er. *avril*. — Voici le prix moyen des grains au marché de ce jour : Froment, 1ère. qualité, 18 f. 33 c.; dito, 2e. 17 f. 67 c.; méteil, 12 f.; orge, 11 fr. 67 c.; avoine 10 f. 33 c.; farine, les 150 kil. 47 à 48 f.

TOULOUSE, 4 *avril*. — Voici le prix moyen des grains à notre marché du 2 avril : blé, l'hectolitre, 22 f. 2 c.; seigle, 14 f. 37; maïs, 13 f. 79; avoine, 11 f. 59 fèves, 13; haricots, 20 f.

LA ROCHELLE, 4 *avril*. — Par suite des expéditions, le cours de l'eau-de-vie s'est bien maintenu. On paie la nouvelle disponible 120 f. les 27 veltes.

PEZENAS, 29 *mars*. — Au marché de ce jour, le cours des spiritueux s'es établi comme suit :

Esprit 3/6 23 f.; 5/6 16 25; eau-de-vie preuve de Hollande 14 37 1/2 c. les 5 veltes.

BORDEAUX, 4 *avril*. — Par la note des ventes, l'on doit remarquer combien les affaires sont languissantes. Les prix sont nominaux.

L'esprit 3/6 Montpellier disponible est coté 5 30 la velte. Il s'est traité quelques parties ces jours-ci pour mai et juin à 5 30 et 5 35.

DUNKERQUE, 5 *avril*.—La marchandise est toujours en calme. Il n'y a eu vente d'aucune espèce de denrées coloniales. Les spiritueux sont bien tenus, quoique sans acheteurs.

Un lettre récemment arrivée de Bordeaux, annonce une baisse sensible dans les *frets*. Ceux pour Dunkerque, qui étaient à 60 et 70 f. du tonneau, et 10 p. 0/0, sont tombés à 45, 50 et 55 f.

Est entré le 9 avril :

Le Jeune-Père-de-Famille, cap. Olivier, ven. d'Honfleur, sur lest.

Sont sortis du 5 au 9 :

21 navires pour la pêche du Nord et d'Islande.

PRIX COURANT DES HUILES.

Lille, 5 avril.

Colza, en graine, 17 à 19 f., en huile. 65 à 64 f. 50 c., en tourteau, 8 f. 50 c.

Ollettes blanches, en graine, 20 f., en huile, 79 f. 50 c. à 80 f., en tourteau. 7 f. 50 c.

Lin, en graine, 17 à 18 f., en huile, 67 f. 50 c., en tourteau, 23 f. 50 c.

Caméline, en graine, 13 à 14 f., en huile, 62 f. 25 c. à 63 f., en tourteau, 7 f. 50 c.

Chanvre, en graine, 9 à 10 f., en huile, 65 à 63 f. 50 c., en tourteau, 7 f. 50 c.

Huile épurée pour quinquets, l'hectol., 74 à 73 f. 500

Huile pour réverbères, l'hectol., 71 à 70 f. 50 c

Prix des Eaux-de-vie, sur la place de Bordeaux, du 1er. avril. (Les 3 h. 72 l.)

Armagnac.....	180 f.	» à	» c	»
Marmandé.....	175	»	»	»
Pays.....	175	»	»	»
Languedoc.....	175	»	»	»
Cognac Saintonge.....	350	»	280	»
Idem Bordeaux, 4e. preuve.	245	»	250	»
Esprit 3/6.....	5	25	»	»

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 11 au 12.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Jeune-Rose, cap. Caron, de 50 tonn., ven. du Havre, ch. de planches.

Le sloop l'Auguste, cap. Bambine, de 68 tonn., ven. du Havre, ch. de sucre, coton, plomb.

Le dogre les Deux-Frères, cap. Blondel, de 43 tonn., ven. de Château, ch. de sel.

Le sloop le Petit-Edouard, cap. Bresson, de 19 tonn., ven. du Havre, ch. de vin, potasse, savon.

La goëlette américaine la Hiram, c Gibbos de 90 tonn., ven. de Malaga, ch. d'huile d'olive, sumac, vin.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre le Henry, cap. Rozo, all. à Bordeaux, sur lest.

Le chasse-marée le Saint-Etienne, cap. K. Zarho, all. à Brest, ch. de bois de construction.

Le chasse-marée le Bien-Aimé, capit. Loréal, all. à Marennes, sur lest.

Le sloop l'Aimable-Bernard, c. Olivier, all. au Havre, sur lest.

Le sloop la Belle-Rose, c. Lucas, all. au Havre, sur lest.

Le chasse-marée la Babet-Catherine, cap. Lethoer, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le sloop la Rose-Virginie, c. Lelong, all. à Bayonne, ch. de bled.

Le chasse-marée la Marie-Rolandine, cap. Javouray, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le sloop la Clémentine, c. Paris, all. au Havre, sur lest.

Le brick le Printems-d'Eté, c. Thébaut, all. à Bordeaux, sur lest.

Le sloop la Justine, c. Delacroix, all. à Caen, ch. de plâtre.

Le sloop le Père-de-Famille, c. Dupin, all. à Honfleur, ch. de plâtre.

Le brick le Jeune-Edouard, c. Henry. all. à la Mailleraye, sur lest.

Le sloop le Batard, c. Benoit, all. au Havre, ch. de plâtre.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du brick *la Confiance*, cap. Jaslin, ven. de la Trinité (île de la martinique).—Court. M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

53 barriques.—7 tierçons.—22 quarts sucre brut.—M. Limare.

2 barriq.—1 tierçon café.—Le capitaine.

30 quintaux bois de Campêche.—737 kil. vieux cuivre en feuilles et clous.—A ordre.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 10 au 11.

NAVIRES ENTRÉS.

Le houry le printems, c. Curé, v. de St.-Valery, ch. pavés.

Le dogre le St.-Philippe, c. Fréchon, v. de Dunkerque, ch. charbon.

Le brick norwégien Farvel, c. Pédersen, v. de Christiunsand, ch. planches.

Le sloop le St.-Louis, c. Jeanne, ven. de Rouen, sur lest.

La goëlette la Philippine, c. Dumont, v. de Rouen, ch de blocs.

Le sloop l'Adélaïde, c. Desrues, v. de Rouen, ch. de blocs.

Le sloop l'Epoir, c. Lemoine, v. de Rouen, ch. de bois.

Le sloop le St.-Domingue, c. Dubos, v. de Rouen, ch. de bois.

Le flambart le Royal-Louis, c. Pichon, ven. de Rouen, sur lest.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop la Pélagie, cap. Mayet, all. à Rouen, ch. de planches.

Le brick américain Miona, c. Ushe, all. à Bordeaux, sur lest.

Le dogre la Marie-d'Amour, c. Cauchois, all. à Rouen, ch. de planches.

Le dogre la Pélagie, c. Dupont, all. à Rouen, ch. de tabac.

Le bateau l'Aaron-Mauby, capit. Duchesne, all. à Paris, ch. de div. march.

La goëlette anglaise Jolm Margaret, c. Wood, all. à Londres, ch. de gomme et de vin.

Le brick le St.-Esprit, c. Houlet, all. à Brest, ch. de canons et bois de constr.

Le brick la Sophie, c. Dacnet, all. à St.-Malo, sur lest.

Le trois-mâts la Néréïde, c. Gugomard, all. à St.-Brieux, sur lest.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, du 10 avril.

74 balles coton Allabama, à 1 f. 10 c., acquitté.

25 dito dito Louisiane, à 1 f. 35 c., acq.

20 dito dito Géorgie, à 1 f. 12 c. 1/2 acq.

20 dito dito dito, à 1 f. 1c. 1/4, acq.

71 dito dito dito, à 1 f. 2 c. 1/2, acq.

60 tierç. 15 barils riz, à 33 f. 50 c., dito.

113 sacs café Saint-Domingue, à 1 f. 9 acq.

31 sacs café Havane, à 1 f. 91 c. 1/ acq.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier, et descendus le 11.

Le Jules, cap. Allain.
Les Amis, cap. Fouasson.
L'Auguste, cap. Noël.
Le César, cap. Juhel.
La Virginie, cap. Coste.
Le Jean-Baptise, cap. Héon.
L'Elie-Marie, cap. Chrétien.
L'Ange-Marie, cap. Gallie.
Le Jeune-Gaston, cad. Rose.
L'Angélique, cap. Samson.
La Bonne-Mère, cap. Dellepierre.
L'Espoir, cap. Lemoine.
Le Royal-Louis, cap. Michaud.
La Cécile, cap. Brixard.
L'Aimable-Victoire, cap. Bouilly.
Le Saint-Louis, cap. Cauvas.
La Plenty, cap B. Buttalls

Sont parmontés ce matin :

Le Charles-Ferdinand, cap. Lamis
L'Elizé, cap. Leloup.
L'Aimable-Bathilde, cap. Lesourd.
Le Saint-François, cap. Langevin.
Le Faredant, cap. Hertel.
L'Espérance, cap. Parento.
La Bonne-Mère, cap. Colombel.

Sont montés, et posés le 11 :

La Marie-d'Amour, c. Cauchois, de diverses marchandises.

Les Deux-Sœurs-Unies, c. Corset, de cidre.

Le sloop le Charles, c. Gillard, ch. charbon.—(*Vent nord-est, bon frais*

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1824.

85f 90c 86f 86f 20c 30c 20c 30c 90c 86f 20c 30c 20c 50c 50c 40c 60c 86f 50c 90c 25c 40c 35c 15c 30c 86f 15c 10c 86f.

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1824.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 100f
1825, 9 4 99f

Idem NOMINATIVES, 1824.

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.r °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1824.
1040f 1035f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1824.
1530f

THÉATRE DES ARTS.

LA FAUSSE AGNÈS,
Comédie 5 actes, de Destouches.

LE CODE ET L'AMOUR,
Vaudeville en 1 acte, de MM. [illegible] et Simonin.

LE COQ DE VILLAGE,
Opéra en 1 acte, de Favart, arrangé en [illegible] comique, par M. Achille d'Artois, [illegible] de M. Kreubé.

IN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St. [illegible]

DIMANCHE

13 Avril 1823.

N°. 130. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

DES BONNETS.

Les bonnets changent de forme et de couleur suivant les goûts, les caprices, et souvent même suivant les circonstances.

Relativement à la forme, on distingue plusieurs espèces de bonnets :

1°. Les bonnets carrés; ils sont ordinairement l'indice de la science;

2°. Les bonnets. On nomma ainsi la coiffure habituelle des grisettes; c'est quelquefois la parure de la volupté et de la coquetterie. Les vieux garçons affectionnent beaucoup ce genre de coiffure. La vue seule d'un bonnet suffit pour exciter des transports dont ils sont rarement maîtres.

3°. Les bonnets pointus dénotent la magie et la prescience, quoique leurs structure leur donne l'apparence d'un éteignoir, qui est bien l'emblême de la prescience. Les astrologues portent toujours un bonnet pyramidal, et quand Mathieu Lænsberg prédit que toute la terre sera bientôt régie par des lois sages et des hommes sans passion, il a toujours soin d'être en *bonnet pointu*.

On distingue aussi les bonnets par rapport aux couleurs. Comme les nuances se subdivisent à l'infini, les espèces de bonnets se multiplient en raison des nuances; mais nous n'insisterons que sur les couleurs principales, et nous parlerons simplement :

Des bonnets rouges,
Des bonnets verts,
Des bonnets bleus,
Des bonnets bruns,
Et des bonnets blancs.

Les *bonnets rouges* rappellent une époque trop déplorable pour que nous nous arrêtions long-tems sur leur compte. C'est à ceux qui en ont porté à traiter ce sujet-là dans une notice historique, et si M. T..., du *Moniteur*, et M. M..., de *la Quotidienne*, voulaient s'en donner la peine, ils pourraient faire, sur cette matière, un traité fort scientifique.

L'usage des *bonnets verts* remonte à une époque assez reculée. On imposait ce genre de coiffure aux banqueroutiers frauduleux qui peuplaient anciennement les bagnes. Cette loi est aujourd'hui tombée en désuétude, et dans les bagnes, ce n'est plus au bonnet que l'on reconnaît ceux qui, dans les affaires, ont rompu frauduleusement leur ban.

Les *bonnets bleus* ne sont guère portés que par les marins des côtes du Morbihan, de la Vendée et de la Saintonge. Il est étrange que cette couleur soit adoptée par les gens de ce pays, qui se trouvent être ceux que l'on désigne vulgairement sous le nom de *ventres-rouges*.

Le *bonnet blanc* est de tous les bonnets le plus antique et le plus en usage. Ami des ténèbres et du repos, chose étrange! il se montre quand le jour baisse et que les doux rêves invitent au sommeil. Que d'illusions on retrouve sous un *bannet blanc*! Combien d'agréables chimères bercent notre esprit sous l'influence de ce magique bonnet! A peine a-t-il conduit notre tête assoupie sur l'oreiller, que d'aimables visions voltigent autour de lui. Un châtelain déchu poursuit en *bonnet de nuit* le fantastique droit de jambage; un jeune garçon croit de sa bouche enflammée presser les lèvres de rose d'une pudique amante; un huissier rêve ses exploits futurs; un avocat s'imagine crier; un juge dormir; un accusé trépigner; un recors, *empoigner*. Tel est l'effet admirable du *bonnet blanc*.

Et que de têtes fameuses il a recouvertes; mais que d'oreilles énormes il a aussi cachées et cache chaque soir! Voltaire est, je le sais, quelquefois en *bonnet blanc*, mais le cacochyme la Menée est lithographié aussi avec cette coiffure. César-Auguste, ce grand prince, amant incestueux de sa fille et bourreau de ses sujets, meurt paisiblement en *bonnet de nuit*, et c'est peut-être à l'influence du *bonnet* qu'il dut la tranquillité de ses derniers momens. Beaucoup de grands hommes se sont laissé peindre, graver ou sculpter en *bonnet de coton*; mais depuis que M. le chevalier de P..., s'est fait jeter en plâtre, coiffé d'un *bonnet blanc*, et enveloppé dans une robe de chambre, il vaut beaucoup mieux se couvrir la tête d'un humble mouchoir, que de risquer de passer pour un bon homme en *bonnet blanc*.

Les anciens ont eu tort de ne pas représenter Hécate, en *bonnet de coton*. La déesse des nuits devait n'être coiffée que d'un beau *bonnet de coton*, à touffe.

La figure allégorique de la liberté, était affublée d'un *bonnet de nuit*. Cette coiffure emblématique cachait un grand sens. Elle indiquait aux adorateurs passionnés de cette idole républicaine, que l'objet chimérique de leur culte pourrait bien faire un long somme.

On porte depuis quelques années des bonnets de soie noirs; mais ce qu'il y a de particulier, c'est que l'on met ordinairement des bonnets noirs pendant le jour, et des bonnets blancs pendant la nuit. Voilà une source bien vaste

de méditations philosophiques. O contradictions de l'esprit humain !

On remarquait, il y a trente ans, de petits bonnets sur la pointe des girouettes de quelques maisons. Aujourd'hui, au contraire, on pense qu'il faudrait mettre des girouettes sur les bonnets : comme les goûts changent !

Les bonnets n'ont pas toujours une couleur fixe : on les teint facilement, et quoi qu'en dise Horace, la laine reprend aisément sa première blancheur. Depuis les progrès de la chimie, aucune préparation, aucune teinture ne résiste aux procédés des coloristes.

Je ne me rappelle pas avoir vu des *bonnets jaunes*. Si l'usage en était prescrit à une certaine classe d'hommes, ce serait une fort bonne mine à exploiter pour nos artistes bonnetiers.

MACÉDOINE.

—Les curieux observent au Havre un phénomène *d'histoire naturelle*, qui excite l'attention générale. Ce sont des *mouches* d'une espèce plus connue à Paris, que dans les départemens : elles appartiennent à la *famille* des *cantharides*. Leur approche et leur contact produisent ordinairement quelqu'irritation.

C'est dans les premiers jours de la saison, qu'on a commencé à les apperceevoir. Les cafés, les tables d'hôtes, sont des lieux qu'elles affectionnent.

— Rien ne prouve mieux l'imperfection de la condition sociale, que de voir de beaux chevaux bien entretenus à ne rien faire, aux mêmes lieux où des hommes de mérite meurent de faim.

— S'il est consolant pour l'humanité de voir des peuples ennemis adoucir, par des actes de générosité, les maux déjà si déplorables de la guerre combien l'âme se sent révoltée au récit de traits de cruauté semblables à celui qu'on va lire :

« Le capitaine d'un navire venant de la Canée, arrivé ces jours derniers à Marseille, rapporte un trait effroyable de la barbarie des turcs. Quelques soldats de cette dernière nation, s'étant rendus en ville, ont emmené plusieurs habitans, les ont massacrés de la manière la plus atroce, et leur rage n'a été assouvie qu'en donnant à dévorer aux chiens les lambeaux de leurs victimes. »

— Un anglais a quitté Montgommery, pour jouir, dit-il, de *la satisfaction* de ne plus vivre avec sa femme. En arrivant à Rouen, il a perdu une levrette à laquelle il tient beaucoup. Il donnerait cinquante guinées à celui qui la lui ramènerait. Il nous charge, d'ailleurs, de signifier qu'il ne pouvait pas vivre avec sa femme, mais qu'il ne peut pas vivre sans sa levrette. Nous croyons donc, afin d'éviter un suicide, devoir prévenir les personnes qui auront trouvé l'animal nécessaire à la vie de notre anglais, de vouloir bien nous l'amener au bureau de notre journal. La récompense sera proportionnée à l'équivalent de ce service, c'est-à-dire, à la valeur de la vie d'un anglais.

Nous avons omis de dire, pour plus amples renseignemens, que la levrette a l'oreille droite basse, une tache noire au milieu du front, et la queue coupée.

Le *Journal de Rouen*, qui, d'ailleurs, ne rate pas un chien perdu, en fera part à ses lecteurs : c'est de sa compétence.

—On demandait à d'Alembert, pourquoi les danseuses faisaient presque toujours de grandes fortunes, pendant que les [illegible] ces mourraient presque ordinairement dans la misère.— Eh ! dit-il, c'est une suite naturelle des lois du mouvement.

Nous sommes dans un siècle où les lois du mouvement n'ont pas perdu leur effet ; car presque toutes les actrices dansantes de l'Opéra, font des fortunes rapides et considérables.

—Bonne nouvelle pour les époux stériles. M. Mondat, docteur-médecin, vient de faire paraître un ouvrage intitulé : *De la Stérilité de l'Homme et de la Femme, et des Moyens d'y remédier*. Ce précieux livre est déjà à sa vingt-septième édition, et celle-ci est extrêmement refondue. Il est probable, d'après un tel succès, qu'il y a beaucoup plus d'époux stériles qu'on ne pense ; mais ce genre de stérilité est encore le moins commun.

—Lorsqu'en l'an VII on parlait à Paris de l'arrivée des Russes, un de ceux qui désiraient qu'ils vinssent, exprima ses vœux en écrivant partout ce vers d'Horace :

O rus (*ô russes*), quando ego te aspiciam !...

— Un des gardiens du musée de Rouen, rapporte un fait qui honore beaucoup la mémoire de Fontenelle. Depuis longtemps, dit-il, un vieillard venait tous les dimanches dans la salle des tableaux, et là, après avoir contemplé le buste de Fontenelle, il l'embrassait religieusement, et attendait ensuite, dans une posture respectueuse, que le musée se fermât, pour sortir de l'espèce d'extase qu'il éprouvait en fixant les traits du philosophe. Un jour, le gardien, poussé par un mouvement de curiosité qu'il avait contenu jusqu'alors, demande au bonhomme s'il avait connu M. de Fontenelle. — Si je l'ai connu ! répondit-il ; c'est lui qui a protégé mon enfance, je l'ai servi pendant quinze ans, et aujourd'hui même je ne vis que par ses bienfaits et la pension qu'il m'a laissée. Touché de ces sentimens de reconnaissance, aussitôt que le vieux serviteur du philosophe arrivait, le gardien lui offrait une chaise pour qu'il pût faire plus commodément sa station ordinaire au pied du buste de son maître. Mais il y a à peu près dix ans que le vieillard resta quelques semaines sans revenir au musée ; depuis ce temps-là le gardien ne l'a plus revu : il paraissait être octogénaire, et il en a supposé qu'il n'a cessé qu'avec la vie de remplir le devoir touchant que s'était imposé sa reconnaissance.

—Jamais je ne me suis senti aussi fier d'être français, que lorsque je vois le public applaudir au théâtre les passages qui expriment des sentiments généreux. A Rome, à Carthage, on battait des mains quand un athlète succombait sous les coups mortels d'un adversaire cruel. C'était l'expression des sentimens de ces nations barbares. En France, un triomphe pareil exciterait l'indignation publique. Le mal même, offert en holocauste sur la scène, révolte la plupart des spectateurs ; et nos mœurs sont telles, que les règles ont proscrit de nos représentations théâtrales, ces assassinats dramatiques, ces exécutions illusoires dont nos voisins font encore leurs délices. Maintenant dans les pièces où l'esprit de parti cherche à accueillir les allusions qui le flattent, on voit quelquefois encore les gens de toutes les opinions se réunir, oublier la défiance qui les divise, pour applaudir une maxime tolérante, un combat de générosité, un acte de clémence.

Edouard en Ecosse (puisqu'il faut quelquefois particulariser un fait, pour prouver une thèse générale) *Edouard en Ecosse*, dis-je, a excité dans notre ville le plus vif intérêt. Ce drame, exilé tant de fois de la scène, est toujours revu avec un plaisir nouveau, et ne peut contribuer qu'à réunir, au moins sur un point, des esprits divisés par tant de circonstances et de préventions. Au moment où le prince fugitif admis, sans être connu, à la table des partisans de Georges, s'écrie : *Je ne bois à la santé de personne !* j'ai surpris des applaudissemens subits éclater à des personnes chez qui ce mouvement était presqu'involontaire ; mais qu'elles ne se reprochent pas, j'ose le dire, cette bonne action : il n'y a rien en elle qu'un honnête homme ne puisse avouer devant qui que ce soit.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

On mande de Bordeaux que la Vénus, cap. Fleury, all. à la Guadeloupe, a échoué au passage, en descendant la rivière.

PORTS FRANÇAIS.

ARRIVAGES.

CALAIS, 30 mars au 6 avril.—(*Cabotage.*) La Sirène, c. Faillant, ven. de Londres, ch. de coton, indigo et sucre. —Abraham, c Reierssen, v. de Christiansand, ch. de bois.

BORDEAUX, 5 avril.—(*Cabotage.*) En rade : la Ste-Catherine, c. Leguenec ; le Jérôme, c. Pichot, v. de Rouen.—Le Saint-Joseph, c. Calas, v. de Morlaix.— Le Faisceau, c. Muler, v. de Dunkerque.

CETTE, 28 mars au 1er avril.—(*Cabotage.*) La Charlotte, c. Weppel, danois, v. de Livourne, frète pour Hambourg. —La Vigilance, c. Deboer, holl., v. de Marseille.—Dronning-Maria, c. Dahl, danois, ven. de Gênes.—Endragt, c. Buyl, hanovrien, v. de Naples, sur lest.—La Gertrude, cap. Busse, ven. de Mosse en Norwège, après 165 jours de mer, ch. de planches.—Three-Sisters, c. Sarre, angl., v. de Trieste, freté pour Jersey.

MARSEILLE, 2 et 3 avril.—*Cabotage.* La Ste-Vierge, cap. Marguerier, v. de Tunis, ch. de 194 balles laine, 200 cuirs sales, 5 balles soie. Il a relâché à Mahon, pour réparer des avaries.

En quarantaine.—Les Bons-Frères, c. Martinovich, russe, v. d'Odessa, ch. de 1350 tchewerts blé. Ce navire a relâché à Palerme, pour cause de voie d'eau, et son chargement a été transbordé sur le Neptune, c. Amitrano, arrivé en même tems que lui de Palerme.—La Jeune-Rosine, c. Reybaud, v. de Mesine, ch. d'huile. —Le Jeune-Charles, cap. Valentin, ven. de Trieste, ch. de 103 caisses acier, laine, faux, etc.—La Duchesse d'Angoulême, cap. Bauzan ; l'Agamemnon, danois, cap. Meyse, ven. d'Alicata, ch. de soufre.— Six navires napolitains, ven. de Tarente et Gallipoli, ch. d'huile. — L'Heureux-Antoine-Joseph, c. Carrare, v. de Bonne, ch. de blé.—Euterpe, c. Monro, v. de Gibraltar, ch. de 300 sacs 66 barils café, 99 caisses sucre, cochenille, etc.—Le Sauvetage, c. Marquésy, v. d'Alexandrie, ch. de 300 balles coton, gomme, cuirs de buffle, antiquités, etc.—La Virginie, c. Paul, v. de Smyrne, ch. de 450 balles coton, 25 balles laine, etc.—La Petite-Adèle, c. Cuzin, v. de la Canée, ch. d'huile.

BATEAUX A VAPEUR

Entre Londres et Calcutta.

On s'occupe à Londres d'un projet gigantesque : c'est d'établir une communication très-rapide entre Londres et Calcutta, au moyen de bateaux à vapeur, qui partiraient d'Angleterre pour l'Egypte et de l'Egypte pour l'Inde.

La première partie du projet est déjà reconnue très-aisée à mettre à exécution. Le bateau, parti d'un port de la Manche, irait droit à Gibraltar, et delà à Girgenti en Sicile ; il trouverait, dans l'une et l'autre relâche, du bois ou du charbon rassemblés d'avance. Le terme de sa course serait Alexandrie, ou peut-être même le Caire.

La seconde moitié du voyage est d'une exécution difficile. Il est vrai que les bateaux à vapeur navigueraient mieux qu'aucun autre bâtiment sur la mer rouge, semée de tant d'écueils, et dominée par tant de courans et par des vents périodiques. Mais, où trouver du bois ? Au port de Massouah, en Abyssinie, dit-on, il y a du bois, et l'on pourrait établir un magasin de charbon à Mascate ; enfin, Bombay serait le terme du voyage.

La transmission rapide des nouvelles et des ordres serait le principal objet de cet établissement : on y joindrait, comme objet secondaire, le transport de quelques marchandises légères, de peu de volume et d'un prix considérable.

HAVRE.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, du 11 avril.

73 balles coton Louisiane, à 1 f. 45 c. acq.
150 dito dito Géorgie, à 1 f. 15 c. dito.
80 dito dito dito, à 1 f. 2 c. 1/2, dito.
32 dito dito dito, à 1 f. dito.
10 dito dito Mobile, à 1 f. 20 c. dito.
10 milliers bois de Campêche, coupe d'Espagne, à 16 f. 50 c. dito.
24 balles café Bourbon, à 2 f. 2 c. 1/2
140 sacs café Havane, à 1 f. 32 c. 1/2, en entrepôt.
14 balles girofle, à 3 f. 80 c. dito.

☞La goëlette *la Dorade*, cap. Dutot, armateurs MM. Haguelon et Franque, partie de ce port le 27 mars dernier, est heureusement arrivée à Bayonne le 4 courant.

—Est entré en ce port, du 8 au 9 :

Le St-Paul, c. Simon, v. de Dunkerque.

—Sont entrés en relâche, pour Rouen :

Les Deux-Frères, cap. Couster, ven. de Dunkerque ; l'Accord, cap. Vauclin, et le brick anglais Ageniora, cap. Beynou, ven. de Londres.

Nantes, 7 avril.

La semaine dernière les affaires commerciales n'ont pas été plus animées que précédemment. Les sucres Martinique et Guadeloupe restent sans demande, les acheteurs trouvant les prix actuels trop élevés. Notre approvisionnement est à présent d'environ 1300 barriques dont le tiers en terré. Il s'est vendu une centaine de sacs sucre Bourbon troisième ordinaire à 100 fr. Les cafés Bourbon sont cotés de 430 à 440, il s'en vend très-peu. Quelques petits lots de Saint-Yago et Porto-Ricco ont été obtenus à 282 1/2 le kil. en entrepôt, et 40 balles cacao Bourbon à 249 le kil. acquitté ; 50 balles coton Sechelles un peu cordé ont été payées 137 f. 50 c., et 56 balles Louisiane bonne marchandise 145 fr.

On demande 70 pour le savon.

Les céréales reprennent un peu ; les froments du haut de la Loire valent 270 à 275 fr. ; seigle, rare et en hausse, 190 fr., avoine, très-rare et très-recherchée, celle dite grosse, 150 fr., et celle petite 140 fr. ; et tenue ferme à ces prix. Le tout, les 15 hect.

Farine sans changement.

Les affaires en vin, à notre bourse de samedi, ont été insignifiantes ; on a remarqué une sorte de tiédeur dans les demandes. Il est vrai que la saison d'expédier par la Loire avance ; mais, d'un autre côté, les vins en gros plants se sont fortement éclairis dans notre vigoble ; voici la cote : 1re. qualité, 40 à 43 fr. ; 2e., 05 à 38 fr. ; 3me., 30 à 32 fr. la barrique, soutiré.

Est entré en cette rivière :

Le navire le Jean-Baptiste, capit. Chiasson, est entré hier, v. de Cayenne, ch. de café, sucre, coton, rocou et girofle.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 12 au 13.

NAVIRES ENTRÉS.

La galiote danoise Fran-Anna, de 43 tonn., c. Lambingen, v. de Tomingen, ch. de Manganèse, creusets, laine.

Le sloop le Jeune-Henry, de 20 tonn., c. Daniel, v. de Barfleur, ch. coton filé

La galiote le Benjamin, de 80 tonn., c. Léon, v. Marennes, ch. de sel.

Le sloop le Jeune-Frédéric, de 29 ton., c. Marie, v. d'Isigny, ch. beurre, lard.

Le sloop le Père-de-Famille, de 48 ton., c. Julienne, v. du Havre, ch. de savon, sel de soude.

Le bateau à vapeur en fer l'Aaron-Manby, de 86 tonn., c. Venard, v. du Havre, ch. de sucre, bois d'ébène.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop, le Bien-Aimé, cap. Lemieux, all. à Morlaix, ch. de tabac.

Le houry le Jeune-Tranquille, cap. Ridel, all. à Saint-Vallery, ch. de graine de lin.

La goëlette la Néréide, cap. Chupin, all. à Bordeaux, sur lest.

La goëlette, l'Active, cap. Collas, all. à Brest, ch. de bois de construction.

La goëlette....., cap. Boisnel, all. à Cherbourg; ch. de sucre, café.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier, et descendus le 9.

L'Aimable-Société, cap. Darlan, ch. de plâtre.

Le Bon-Retour, cap. Pocreau, ch. de bois.

L'Ami-de-la-Paix, cap. Fardel, ch. de cuivre, etc.

L'Hypolite, cap. Loirat, ch. de div. march.

L'Eulalie, cap. Desmares, sur lest.

Les Deux-Amis, cap. Chevallier, sur lest.

L'Auguste, cap. C. P. Boysen, ch. de diverses march.

Sont montés et parmontés à la marée du 10 :

La Fran-Anna, cap. Nugit, ch. de cuivre et laine.

Le Normand, cap. Groult, ch. de charbon.

Le Père-de-Famille, cap. Patôme, ch. de chardon.

Le Jeune-Victor, cap. Truquetil.

Le Jeune-Henry, cap. Daniel.

L'Exorte, cap. Grasnu.

Sont montés et posés :

L'Aimable-Balthide, cap. Lesourt.

Le Charles-Ferdinand, c. Landrin.

Le Prudet, cap. Heurtel.

La Bonne-Mère, cap. Colombel.

L'Elysée, cap. Leloup.

L'Espérance, cap. Parento.

(*Vent d'est.— Grand frais.*)

PORT DE BORDEAUX.

Le 4, sont entrés en rivière : la Magloire, c. Poissonnier, ven. de la Havane; armateur, M. A. Borderia; le navire américain le Courrier, cap. Lithgow, ven. d'Amsterdam, sur lest, à l'adresse de MM. Jonhston et fils.

Le 5, sont dérivés : la Cecilia, de la Nouvelle-Orléans, cap. Libéral, all. à la Havane, la Venus, cap. Royer, all. à la Guadeloupe.

PARIS.—*Change.* Les opérations en changes sont loin d'avoir l'activité de celles sur les fonds publics; la cote est stérile en variations, et n'en signale que de loin en loin. Cependant le Londres, le Gênes, le Naples et les marcs se sont faits au-dessus de la cote, et le papier manque. Les florins se sont vendus à 57 1/4 à 3 mois.

Francfort court est recherché, il se fait peu de chose en papier sur l'Allemagne. Madrid à 3 mois s'est fait à 15 60.

Le Bordeaux court n'est pas coté, il est laissé à l'arbitraire, du reste, il est fort recherché; à trois mois on a coté argent, ce qui devait être papier. Marseille est aussi très-demandé à 3 mois.

Marchandises. — L'esprit 3/6 Montpellier disponible, est coté aujourd'hui 180, et pour fin courant 177 50.

L'huile de colza disponible s'est faite à 69, cependant l'on tient de 69 50 à 70, pour le courant du mois, il y a preneurs et vendeurs à 70.

Les marchandises sont toujours dans le même état de dépréciation. Aucune demande ne se manifeste. La seule observation que nous puissions faire, c'est de répéter que les denrées coloniales sont offertes aux prix dernièrement cotés.

Les marchandises qui se soutiennent le mieux sont les indigos, potasses, cuirs, gommes, salpêtre, roucou, et les métaux, quoiqu'il s'y fasse bien peu de chose.

Ventes du 8 avril.

Cuirs. —	481	de Buénos-Ayres.	2	95
Huile. —	50	t. colza sur chariot.	70	»
	50	t. dito dito.	70	»
	50	t. dito cour. du mois.	70	»
	75	t. d° disponibles.	69	»
Laine. —	47	b. commune piq.	1	70
Eau-de-vie.	50	p. 3/6 Montpellier. dispon. (rachat)	180	»

En vente publique à la Bourse.

Indigo. —	1	cais. grab. (le k.)	20	»

HAVRE.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du 9 avril.

60 balles coton Louisiane, à 1 fr. 30 c., acquité.

76 tierçons riz, à 33 fr. 75 c., acq.

95 sacs café Havane, à 1 fr. 42 c. 1/2, en entrepôt.

65 sacs café Rio, à 1 fr. 31 c. 1/4, dito.

☞ Le navire danois Vrouw-Catharina, c. Woldt, all. de Hambourg à Rouen, est entré de relâche forcée à Delfzyl, en Hollande, avec beaucoup d'avaries.

☞ On mande de Roscoff que plusieurs débris du navire américain Sybil, tels que mâts, vergues, agrès et apparaux, ainsi que 6 barriques de vin rouge, du drap bleu, quelques pièces de toiles, etc. ont été recueillis et vendus publiquement le 25 mars, par l'administration de la marine de Roscoff.

☞ On mande de Boston, en date du 10 mars : est arrivé ici, de la Rochelle, après 63 jours de traversée, le Wave, c. Norton, chargé d'eau-de-vie. Le 10 février, un violent coup de mer a entièrement balayé son pont. Tous les hommes de l'équipage, à l'exception du capitaine, furent jetés à la mer; deux (suédois) ont été noyés; les autres regagnèrent le bord. La cargaison doit avoir souffert, car on pompait de l'eau-de-vie.

☞ Sont arrivés à New-York, le 12 mars, l'Albert, cap. Collins, ven. de Bordeaux, et le 14, la Claire, cap. Delavoipierre, ven. de Nantes.

☞ Le navire les Deux-Frères, cap. Duval, est arrivé du Havre à Savannah, le 3 mars.

—Le navire le Zamore, cap. Loupy, parti de Bordeaux, est arrivé de Nicarago.

—L'Aimable-Agathe, cap. Jeantet, parti de Bordeaux, est arrivé à St.-Yago-de-Cuba.

Le Télégraphe, cap. Daulay, armateur, M. Changeur, ven. de la mer du Sud, est arrivé à Rio-Janéiro, le 26 janvier.

AVIS DIVERS.

No. 96. — A VENDRE au Havre-de-Grâce, pour cause de cessation de commerce, un joli FONDS de Commerce en VINS, bien achalandé, et dont la situation est d'autant plus avantageuse, qu'il se trouve placé au centre et au passage qui conduit à tous les bassins. On pourra retrocéder le bail de la portion de maison qu'occupe le cédant, qui a encore trois ou six années à courir; ainsi que deux Magasins placés dans la même enceinte, desquels le preneur serait libre d'avoir la jouissance.

S'adresser à M. Hyacinthe MOLLIEN, négociant en Vins, rue des Charrettes, n° 103, à Rouen.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

83f 83f 10c 83f 82f 90c 83f 83f 10c 83f 83f 10c 25c 40c 60c 55c 50c 75c 84f 83f 80c 70c 84f 85f 90c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 10cf
1825, 9 4 98f 55c

Idem NOMINATIVES, 1824.

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.° °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.

THÉATRE DES ARTS.

LA DOT,
Opéra en 3 actes, de Desfontaines et Dalayrac.

ÉDOUARD EN ÉCOSSE,
OU LA NUIT D'UN PROSCRIT,
Comédie en 3 actes, d'Alexandre Duval.

La première Représentation de

LA LOGE DU PORTIER,
Vaudeville en 1 acte, de M. Scribe et Mme

Monsieur Selmar,	MM.	Ravenal.
Philippe,		Astruc.
Monsieur Raymond,		Chardon.
Morodan,		Bré.
Piedléger,		Monchot.
Adolphe,		Felix.
Petit Jacob,	Mesd.	Thomassin
Annette,		Scriwanek.
Madame Jacob,		Théaud.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST. LO. N° 34.

SAMEDI.

12 Avril 1823.

N°. 129. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

CELLE A QUI JE PENSE.

CHANSON.

Air : *J'ai vu partout dans mes voyages.*

Vous voulez savoir, Eugénie,
Celle à qui je pense toujours,
Et c'est le secret de ma vie
Que vous exigez des amours.
Ce nom que je vais vous apprendre
Peut exciter votre courroux;
Mais puisque vous voulez l'entendre,
Celle à qui je pense, c'est vous. } *Bis.*

Celle à qui je pense sans cesse
Unit l'esprit à la douceur.
Ses yeux respirent la tendresse
Et son sourire la candeur.
Et dans l'instant où mon délire
Lui fait les aveux les plus doux,
Elle craint de m'entendre dire:
Celle à qui je pense, c'est vous. } *Bis.*

Souvent sur les ailes d'un songe
La volupté m'offre ses traits;
Et dans l'extase où je me plonge,
Je crois posséder ses attraits;
Et lorsque mon âme ravie
S'exhale en des momens si doux,
Vous le devinez, Eugénie,
Celle à qui je pense, c'est vous. } *Bis.*

Quand l'injustice nous immole
Aux erreurs de la vanité,
Il faut qu'une erreur nous console
Des maux de la réalité.
Le seul souvenir d'une amie
Devient un talisman pour nous;
Et quand je veux aimer la vie
Celle à qui je pense, c'est vous. } *Bis.*

Edwd.

LE JARDINIER, LES CHENILLES ET LE PAPILLON,

FABLE.

Un Jardinier, un beau matin,
Examinait, dans son jardin,
Tout ce peuple hideux, qu'on appelle chenille;
Pendant qu'il écrase et qu'il grille,
Voltigeait près de lui, sur la rose et le thym,
Un papillon issu de la même famille,
Qui, lui-même est chenille, et déjà dans son sein,
Portait, de son engeance, un innombrable essaim;
Mais ébloui par l'or et l'azur dont il brille,
Le jardinier sur lui n'osa porter la main.
On respecte le vice en habit de satin:
On le fuit s'il est en guenille.

ÉPIGRAMME.

Un mari malheureux sur l'esquif à Caron,
Se disposait sans peine à passer l'Achéron.
En se mouillant les yeux, sa très-discrète femme
L'exhortait à penser au salut de son âme,
Et lui criait: Mon doux ami,
Redoutez le démon, il est votre ennemi,
Et de l'enfer craignez la flamme.
Ah! dit le moribond, n'ayez point de souci;
Je meurs dans une paix profonde:
Puis-je craindre en effet le diable en l'autre monde,
Quand je vous laisse en celui-ci.

Joly.

ILS ONT RAISON.

L'égoïsme est le moteur de presque tous les hommes; c'est par lui qu'ils agissent, ou qu'ils n'agissent pas.

Lorsque l'intérêt privé est lésé, on réunit tous ses efforts pour repousser ou détruire l'obstacle qui ne permet plus de marcher à la fortune; on implore même des secours, mais ces secours sont refusés par ceux qui n'éprouvent point d'échec, ou dont la prospérité repose sur le malheur des autres. Une telle division d'intérêts prive une masse de sa force, et pour cette masse dont l'avarice étouffe la raison, la chose publique n'est plus qu'une chose étrangère.

On peut s'assurer, par l'histoire, que cette division d'intérêts a quelquefois causé la ruine des nations; et de nos jours, plusieurs gouvernemens ne doivent leur solidité qu'à la concentration des intérêts dans un seul point qui devient un *palladium* dont la sûreté justifie la confiance qui y est attachée.

On a dit que rien n'était stable sous le ciel. Cette opinion qui serait évidemment fausse, si elle s'appliquait aux chefs-d'œuvre de la nature, ne peut tendre qu'à indiquer l'in-

constance du cœur humain, dont les mœurs et le caractère changent selon les circonstances, comme on voit, en chimie, se former de nouveaux composés par le changement des bases.

L'égoïsme est d'autant moins odieux qu'il est plus répandu ; il n'en est alors que plus dangereux, puisqu'il devient en quelque sorte une règle de conduite pour prospérer, et que loin de blâmer les égoïstes, on avoue que ce défaut n'est que l'effet des circonstances.

Les amis des vieux *us*, qui, faute de gloire personnelle, se parent de celle de leurs aïeux, désirent ardemment des insignes qui témoignent leur précieux héritage, et envient sur-tout cette noble girouette placée jadis sur les maisons des grands. Ce désir est bien naturel : ils voudraient satisfaire leur amour-propre. *Ils ont raison.*

Les antiques céladons qui ne peuvent que soupirer et former des vœux stériles, faute des qualités qui font plaire, regrettent vivement les droits de cuissage et de jambage. Ces regrets sont bien naturels ; ils voudraient boire à la coupe de la volupté. *Ils ont raison.*

Depuis que la gloire n'appartient plus seulement à quelques nous, mais que tout le monde peut l'acquérir, que de faibles lauriers ont pâli ! Voyez ce vieux et féal chevalier, à qui les tournois paraissent le champ d'honneur le plus noble et le plus beau : il les appelle en brandissant une lance restée intacte depuis le XVe siècle, et en secouant la poussière de la cuirasse d'un croisé. Cette ardeur est bien naturelle : comme ses ancêtres, il voudrait, la lance au poing, soutenir que sa belle est la plus belle des belles ; il voudrait prouver que la chevalerie et la beauté font les plus chères délices d'une âme pure et sensible. *Il a raison.*

Qu'ils étaient heureux, ces châtelains dont l'empire s'étendait sur un village, un bourg et même une petite ville ! ils régnaient comme de petits rois sur leurs vassaux et vavassaux, et leur nature était réputée supérieure à celle des vilains. Peu importait alors qu'ils eussent de l'esprit ou de l'instruction. Boire, chasser, faire des enfans : telles étaient leurs douces occupations. Oh ! l'heureux tems ! Telles sont les rêveries des gentilâtres retirés dans leurs castels à moitié démolis par les siècles : leur cœur ouvert à la vanité, à l'espoir du bonheur, fait sur ce thème favori les plus beaux châteaux en Espagne. *Ils ont raison.*

Chacun enfin regrette, désire ce qu'il croit propre à son bonheur. Tous les hommes se ressemblent à-peu-près sur ce point, tous déraisonnent, tous sont égoïstes. Tant que la chose publique ne marchera point avant tout, je dirai : *Ils ont raison.*

L. M.

MACÉDOINE.

— Un nouveau journal paraît à Marseille, sous le titre funèbre du *Revenant*, mais ce qu'il y a de singulier, c'est que ce *revenant* n'est pas du tout ami des ténèbres Il en fait sa profession de foi dans ce couplet, que nous lui empruntons :

« Enfin de sa retraite sombre,
» Il a délaissé le séjour ;
» Ses pareils se glissent dans l'ombre,
» Lui ne veut paraître qu'au jour.
» Aux ténèbres faisant la guerre,
» Il les attaque en lutinant ;
» Mais qui marche avec la lumière,
» N'aura pas peur du *Revenant*. »

Marseille est cependant un beau pays à exploiter pour les propagateurs des ténèbres ; mais c'est le *Journal de la Méditérannée* qui en a obtenu l'entreprise.

— L'*Écho du Midi* apprend aux Parisiens que l'on distribue aux portes de presque toutes les églises de Paris, une oraison, dont il donne la formule.

— Pendant les vacances du théâtre d'Amiens, le chef d'une institution a fait jouer à ses élèves une comédie en latin. Les parens des jeunes gens qui la représentaient, ont, dit-on, applaudi beaucoup d'allusions.

— Sa bonhomie M. le président des hommes lettrés de la ville de Paris, à la suite d'une décision prise en conseil, vient d'ordonner qu'il soit placé dans le lieu ordinaire des séances, l'inscription suivante, tirée des *Nuits d'Young*, gravée en lettres gothiques :

« *O nuit, déesse des ténèbres, je te salue, majestueuse ancêtre de l'univers!* »

— Un soupçon de journal qui croit paraître à Dunkerque, semble avoir quelque velléité de se mesurer avec *la Nacelle*. Quand de pesans rédacteurs seront devenus plus forts, et qu'ils auront cessé de parler flamand, nous pourrons les fustiger quelquefois en passant ; mais auparavant il y aurait de la barbarie de notre part.

— Le gouvernement vient d'établir à Moscou un atelier pour la teinture et l'apprêt des draps, dans lequel seront admis cent cinquante élèves, dont l'apprentissage durera deux années, et dont l'entretien coûtera 250 roubles par an, outre l'habillement. On ne saurait voir avec indifférence cette sollicitude du gouvernement russe.

— Un jeune homme de cinquante ans, qui commençait à grisonner, concentrait depuis long-tems dans son âme naïve, le projet de se marier. A travers ses lunettes, il remarque un jour une jolie personne à laquelle il veut inspirer de tendres sentimens ; mais pour y réussir, il croit devoir dissimuler quelques années. M. Desirabode lui place quatorze dents : la pâte axérasine rehausse un peu le ton de son épiderme livide. Le philocome donne à sa chevelure marbrée la noirceur de l'ébène. Enfin le vieux Titon renaît auprès de la jeune Aurore, et l'hymen projeté se fait à peu de chose près ; mais au bout de quinze jours de mariage, le teint du nouvel époux pâlit ; un baiser qu'il reçoit de sa femme lui enfonce quatre dents ; ses cheveux prennent des nuances disparates. Le voile tombe, l'illusion s'envole, et la triste réalité reste seule.

La jeune femme veut se séparer, en prouvant que, dans toute cette intrigue, il y a eu *erreur dans la personne*. On plaide. Le juge demande à la malheureuse victime d'un amant quinquagénaire le motif qui l'engage à réclamer le divorce. Hélas ! monsieur, répond-elle, on m'avait promis un époux : on ne m'a donné que les ruines d'un homme ; il paraissait avoir quelques dents : il a été obligé d'en acheter quatorze. Je le croyais brun, et il n'est que *gris pommelé !* . . . .

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

La première représentation de *la Loge du Portier* a presque réussi hier. Les jolis couplets et les détails piquans de cette bluette, ne sont pas parvenus cependant à cacher aux yeux de tous les spectateurs le peu d'intérêt de la pièce, et le défaut total d'action. Les caquets d'une portière, d'un valet et d'une femme-de-chambre, dont la curiosité pénètre le dérangement des affaires de leur maître, et découvre des rendez-vous que sa fille donne à un jeune homme, n'étaient guère susceptibles de fournir un ouvrage de grand intérêt. Au théâtre ce n'est pas comme au palais, la forme n'enlève pas le fonds.

Quelques couplets ont pourtant été bien accueillis ; on a applaudi même un grand nombre des traits comiques dont le vaudeville n'est pas dépourvu ; mais c'est la fin d'une pièce qui se trouve être applaudie quand on est satisfait, et c'est la fin seule de celle-ci qui ne l'a pas été. Les acteurs et sur-tout Mme. Thénard, ont joué fort bien des rôles bien sus : chose assez rare à une première représentation.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

Le Neptune, c. Holm, all. de Bordeaux, à Copenhague, a passé le Sund le 26 mars.

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Gravesend, 3 avril.—Jane, c. Lewis, et Aimwell, c. Alexander, v. de Charente.—Julie-Auguste, c. Grandin, v. du Havre.

Amsterdam, 1er au 3 avril.—Augusta-Amalia, c. Schmeling, et Fredericka, c. Barends, v. de Bordeaux.

Texel, 2 avril. — Neerlands-Kroonprins, c. Meyden, v. de Cette.

Helvoet, 2 avril.—De Vrienshap, c. Poel; Marguretha, c. Verdoes, v. de Bordeaux.—La Caroline, c. Soupat, v. du Havre.

Ostende, 31 mars.—Vr.-Rebecca, c. Brons, v. de Bordeaux et St-Martin.

Hambourg, 1er avril.—Johanna-Henrietta, c. Ehler, et Reliance, c. Smith, v. de Bordeaux.

Bergen, 8 mars.—L'Espoir, c. Croenwald, v. de Cette.

PORTS FRANCAIS.

ARRIVAGES.

Nantes, 5 avril—(Long cours) L'Adèle, c. Lagrée, v. de St-Yago-de-Cuba, en 35 jours de traversée.

La Rochelle, 3 avril.—(Cab.) Dispatch, cap. Burgess, ven. du Havre, prendre charge.—L'Espérance, c. Dezandt, ven. du Marans, en relâche par avaries.

Bordeaux, 4 avril.—(Cabotage.) Montés en rade : la Désirée, c. Métayer; la Vigilente, c. Blanconnier; la Société, c. Lecomte; l'Eugénie, capit. Minquet; la Betzy, cap. Coroleur; la Louise-Emilie, c. Pruneau; l'Achile, c. Ridoret; l'Elizabeth, c. Larcheveau; la Louise, cap. Cadou, v. de Rouen.—La Jeanne-Marie, l'Aimable-Rosalie et l'Alexandre, v. de Brest. — L'Aimable-Euphrasie, ven. de Caen.—L'Amédée, c. Larchevau; le Petit-Victor, cap. Marivaux; les Deux-Eugénies, c. Grisel, ven. de Dunkerke.—l'Alexandre, c. Bernard, v. d'Abbeville.—L'Anna-Johanna, c. Vanwik, v. d'Harlingen.—Jonge-Anna, c. Meyer; Dorothée, c. Jassen, v. d'Hambourg.—L'Aurore, c. Lava, v. d'Anvers.—Minerva, c. Hoboust; Ariadne, c. Woel, v. de Brême.—Emgkeel, c. Casseboom, ven. d'Oldembourg.—Le Nordstiern, suédois; la Louise, c. Bengland, v. du nord.—La Trende, v. de Stettin.—Welbedagt, c. Engel, v. d'Amsterdam.

Honfleur, 4 avril. — (Cabotage.) La Charlotte suédoise, c. Graff, all. à Elsineur.

St-Malo, 28 mars au 5 avril.—(Long cours.) Le succès, cap. Baible, et l'Eugénie, all. à la Martinique, ch. de morue, etc.—(Cabotage.) La Stéphanie, c. Landgren, all. à Rotterdam—(Pêche.) Les Deux-Sœurs, c. Bouillon, all. à Terre-Neuve.

Nantes, 30 mars. — (Long cours.) Expédié : la Nanine, c. Pelletier, all. à la Guadeloupe.

Bordeaux, 4 avril. — (Long cours) La Cécilia, c. Libéral, all. à la Havane, ch. de vin et eau-de-vie.—La Vénus, capit. Boyer, all. à la Guadeloupe, chargé—(Cabotage) Le Dorsent, cap. Evans, all. à Londres, sur lest.

Cette, 1er avril.—(Cabotage.) Anna-Dorothea, cap. Huun, all. à Bergen.—Sophie, c. Remberg, all. à Stettin.

Marseille, 2 et 3 avril. — (Cabotage.) Glide, c. Endicott, americain, all. à Gibraltard.—Germania, cap. Thiel, all. à Taganrock.—Le Mentor, c. Gallais, all. à Gallipoli.

Pendant le mois de mars, il est entré à Brest 162 bâtimens marchands, dans le nombre desquels 86 ont apporté 3442 ton. 24, 30 de vin, et 866 ton. 2/10 d'eau-de-vie.

La frégate française la Cléopatre, a mis à la voile du Cap-de-Bonne-Espérance, pour Rio-Janéiro, le 11 janvier. Le 7 elle avait essuyé dans la baie de la table où elle était mouillée, un coup de vent de sud-est, qui l'avait forcée de prendre le large, après l'avoir chassée de son amarrage.

CORRESPONDANCE.

REIMS, 7 *avril*.—Voici le cours des grains à nos marchés des

	3		5 avril.	
Froment.....	15 f.	60	15 f.	50 l'hect.
Seigle.....	9	40	9	16
Orge.....	8	32	8	36
Avoine.....	7	20	7	29
Sarrazin.....	7	40	7	80
Lentilles.....	10	24	10	»
Sainfoin (gr.)	5	60	5	30
Dravières....	17	60	18	»

Notre foire est terminée : les affaires ont été généralement mauvaises; les marchands en gros et en détail se plaignent beaucoup.

CHALONS-SUR-MARNE, 7 *avril*.—Les prix des grains ont baissé de près de 5 p. 0/0; on obtiendra facilementt les têtes de blé à 16 25.

Voici le cours : froment 16 fr., seigle 8 60, orge 7 46, avoine 6 80.

L'huile de navette vaut 36 fr., et celle de chanvre 34 f. les 50 kil.

Le prix des transports est devenu plus élevé; on paie 2 75 pour Paris; 5 50 pour Strasbourg, et 2 25 pour Metz, par 50 k.

NANTES, 5 *avril*.—Notre marché est toujours sans activité. Nous venons de recevoir plusieurs nouveaux arrivages qui vont augmenter nos approvisionnemens.

Le chargement du navire la Loire, ven. de la Martinique, consiste en 268 bques 4 tierç. 38 quarts sucre brut, 72 bques 1 tierç. 2 quarts sucre terré, 53 tierç. 31 quarts café, 16 tierç. 14 quarts 32 sacs cacao.

Celui du navire le Jean-Charles, venu de la Guadeloupe, en 226 bques 12 tierç. 13 quarts sucre brut, 4 boucauts 37 tierç. 115 quarts café, 15 sacs cacao, 1 gren. Campêche.

Celui du navire l'Adèle, ven. de Saint-Yago de Cuba, en 12 bques sucre brut, 447 caisses sucre terré; 67 boucauts 172 quarts 295 sacs café, 199 surons tabac.

MARANS, 1er. *avril*. — Voici le prix moyen des grains au marché de ce jour : Froment, 1ère. qualité, 18 f. 33 c.; dito, 2e. 17 f. 67 c.; méteil, 12 f.; orge, 11 fr. 67 c.; avoine 10 f. 33 c.; farine, les 150 kil. 47 à 48 f.

TOULOUSE, 4 *avril*. — Voici le prix moyen des grains à notre marché du 2 avril : blé, l'hectolitre, 22 f. 2 c.; seigle, 14 f. 37; maïs, 13 f. 79; avoine, 11 f. 59 fèves, 13; haricots, 20 f.

LA ROCHELLE, 4 *avril*. — Par suite des expéditions, le cours de l'eau-de-vie s'est bien maintenu. On paie la nouvelle disponible 120 f. les 27 veltes.

PEZENAS, 29 *mars*. — Au marché de ce jour, le cours des spiritueux s'es établi comme suit :

Esprit 3/6 23 f.; 5/6 16 25; eau-de-vie preuve de Hollande 14 37 1/2 c. les 5 veltes.

BORDEAUX, 4 *avril*. — Par la note des ventes, l'on doit remarquer combien les affaires sont languissantes. Les prix sont nominaux.

L'esprit 3/6 Montpellier disponible est coté 5 30 la velte. Il s'est traité quelques parties ces jours-ci pour mai et juin à 5 30 et 5 35.

DUNKERQUE, 5 *avril*.—La marchandise est toujours en calme. Il n'y a eu vente d'aucune espèce de denrées coloniales. Les spiritueux sont bien tenus, quoique sans acheteurs.

Un lettre récemment arrivée de Bordeaux, annonce une baisse sensible dans les *frets*. Ceux pour Dunkerque, qui étaient à 60 et 70 f. du tonneau, et 10 p. 0/0, sont tombés à 45, 50 et 55 f.

Est entré le 9 avril :

Le Jeune-Père-de-Famille, cap. Olivier, ven. d'Honfleur, sur lest.

Sont sortis du 5 au 9 :

21 navires pour la pêche d'Islande.

PRIX COURANT DES HUILES.

Lille, 5 avril.

Colza, en graine, 17 à 19 f., en huile. 65 à 64 f. 50 c., en tourteau, 8 f. 50 c.

Olliettes blanches, en graine, 20 f., en huile, 79 f. 50 c. à 80 f., en tourteau. 7 f. 50 c.

Lin, en graine, 17 à 18 f., en huile, 67 f. 50 c., en tourteau, 23 f. 50 c.

Caméline, en graine, 13 à 14 f., en huile, 62 f. 25 c. à 63 f., en tourteau, 7 f. 50 c.

Chanvre, en graine, 9 à 10 f., en huile, 65 à 63 f. 50 c., en tourteau, 7 f. 50 c.

Huile épurée pour quinquets, l'hectol., 74 à 73 f. 50c

Huile pour réverbères, l'hectol., 71 à 70 f. 50c

Prix des Eaux-de-vie, sur la place de Bordeaux, du 1er. avril. (Les 3 h. 72 l.)

Armagnac.....	180 f.	» à	» c	»
Marmandé.....	175	»	»	»
Pays.....	175	»	»	»
Languedoc.....	175	»	»	»
Cognac Saintonge.....	350	»	280	»
Idem Bordeaux, 4e. preuve.	245	»	250	»
Esprit 3/6.....	5	25	»	»

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 11 au 12.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Jeune-Rose, cap. Caron, de 50 tonn., ven. du Havre, ch. de planches.

Le sloop l'Auguste, cap. Bambine, de 68 tonn., ven. du Havre, ch. de sucre, coton, plomb.

Le dogre les Deux-Frères, cap. Blondel, de 43 tonn., ven. de Château, ch. de sel.

Le sloop le Petit-Edouard, cap. Bresson, de 19 tonn., ven. du Havre, ch. de vin, potasse, savon.

La goëlette américaine la Hiram, c Gibbos de 90 tonn., ven. de Malaga, ch. d'huile d'olive, sumac, vin.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre le Henry, cap. Rozo, all. à Bordeaux, sur lest.

Le chasse-marée le Saint-Etienne, cap. K. Zarno, all. à Brest, ch. de bois de construction.

Le chasse-marée le Bien-Aimé, capit. Loréal, all. à Marennes, sur lest.

Le sloop l'Aimable-Bernard, c. Olivier, all. au Havre, sur lest.

Le sloop la Belle-Rose, c. Lucas, all. au Havre, sur lest.

Le chasse-marée la Babet-Catherine, cap. Lethoer, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le sloop la Rose-Virginie, c. Lelong, all. à Bayonne, ch. de bled.

Le chasse-marée la Marie-Rolandine, cap. Javouray, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le sloop la Clémentine, c. Paris, all. au Havre, sur lest.

Le brick le Printems-d'Eté, c. Thébaut, all. à Bordeaux, sur lest.

Le sloop la Justine, c. Delacroix, all. à Caen, ch. de plâtre.

Le sloop le Père-de-Famille, c. Dupin, all. à Honfleur, ch. de plâtre.

Le brick le Jeune-Edouard, c. Henry. all. à la Mailleraye, sur lest.

Le sloop le Batard, c. Benoît, all. au Havre, ch. de plâtre.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du brick *la Confiance*, cap. Jaslin, ven. de la Trinité (Ile de la martinique).—Court. M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

53 barriques.—7 tierçons.—22 quarts sucre brut.—M. Limare.

2 barriq.—1 tierçon café.—Le capitaine.

30 quintaux bois de Campêche.—737 kil. vieux cuivre en feuilles et clous.—A ordre.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 10 au 11.

NAVIRES ENTRÉS.

Le houry le printems, c. Curé, v. de St.-Valery, ch. pavés.

Le dogre le St.-Philippe, c. Fréchon, v. de Dunkerque, ch. charbon.

Le brick norwégien Farvel, c. Pédersen, v. de Christiansand, ch. planches.

Le sloop le St.-Louis, c. Jeanne, ven. de Rouen, sur lest.

La goëlette la Philippine, c. Dumont, v. de Rouen, ch de blocs.

Le sloop l'Adélaïde, c. Desrues, v. de Rouen, ch. de blocs.

Le sloop l'Epoir, c. Lemoine, v. de Rouen, ch. de bois.

Le sloop le St.-Domingue, c. Dubos, v. de Rouen, ch. de bois.

Le flambart le Royal-Louis, c. Pichon, ven. de Rouen, sur lest.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop la Pélagie, cap. Mayet, all. à Rouen, ch. de planches.

Le brick américain Miona, c. Ushe, all. à Bordeaux, sur lest.

Le dogre la Marie-d'Amour, c. Cauchois, all. à Rouen, ch. de planches.

Le dogre la Pélagie, c. Dupont, all. à Rouen, ch. de tabac.

Le bateau l'Aaron-Mauby, capit. Duchesne, all. à Paris, ch. de div. march.

La goëlette anglaise Jolm Margaret, c. Wood, all. à Londres, ch. de gomme et de vin.

Le brick le St.-Esprit, c. Houlet, all. à Brest, ch. de canons et bois de constr.

Le brick la Sophie, c. Dacnet, all. à St.-Malo, sur lest.

Le trois-mâts la Néréïde, c. Gugomard, all. à St-Brieux, sur lest.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, du 10 avril.

74 balles coton Allabama, à 1 f. 10 c., acquitté.

25 dito dito Louisiane, à 1 f. 35 c., acq.

20 dito dito Géorgie, à 1 f. 12 c. 1/2 acq.

20 dito dito dito, à 1 f. 1c. 1/4, acq.

71 dito dito dito, à 1 f. 2 c. 1/2, acq.

60 tierç. 15 barils riz, à 33 f. 50 c., dito.

113 sacs café Saint-Domingue, à 1 f. 9 acq.

31 sacs café Havane, à 1 f. 91 c. 1/ acq.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier, et descendus le 11.

Le Jules, cap. Allain.
Les Amis, cap. Fouasson.
L'Auguste, cap. Noël.
Le César, cap. Juhel.
La Virginie, cap. Coste.
Le Jean-Baptiste, cap. Héon.
L'Elie-Marie, cap. Chrétien.
L'Ange-Marie, cap. Gallie.
Le Jeune-Gaston, cad. Rose.
L'Angélique, cap. Samson.
La Bonne-Mère, cap. Dellepierre.
L'Espoir, cap. Lemoine.
Le Royal-Louis, cap. Michaud.
La Cécile, cap. Brixard.
L'Aimable-Victoire, cap. Bouilly.
Le Saint-Louis, cap. Cauvas.
La Plenty, cap B. Buttalli.

Sont parmontés ce matin :

Le Charles-Ferdinand, cap. Lemb
L'Elizé, cap. Leloup.
L'Aimable-Bathilde, cap. Lesourd.
Le Saint-François, cap. Langevin.
Le Faredant, cap. Hertel.
L'Espérance, cap. Parento.
La Bonne-Mère, cap. Colombel.

Sont montés, et posés le 11 :

La Marie-d'Amour, c. Cauchois, de diverses marchandises.

Les Deux-Sœurs-Unies, c. Corset, de cidre.

Le sloop le Charles, c. Gillard, ch. charbon.—(*Vent nord-est, bon frais*

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1824.

85f 90c 86f 86f 20c 30c 20c 30c 20c 30c 20c 30c 50c 50c 40c 60c 86f 50c 20c 25c 40c 35c 15c 30c 86f 15c 10c 86f.

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1824.

Ech. du 22 Mars 1824, fin, 8 2 10cf
1825, 9 4 99f

Idem NOMINATIVES, 1824.

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.r °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1824.
1040f 1035f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1824.
1530f

THÉATRE DES ARTS.

LA FAUSSE AGNÈS,
Comédie 5 actes, de Destouches.

LE CODE ET L'AMOUR,
Vaudeville en 1 acte, de MM. [illegible] et Simonin.

LE COQ DE VILLAGE,
Opéra en 1 acte, de Favart, arrangé en [illegible] comique, par M. Achille d'Artois, [illegible] de M. Kreubé.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St. [illegible]

DIMANCHE

13 Avril 1823.

N°. 130. — 3me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

DES BONNETS.

Les bonnets changent de forme et de couleur suivant les goûts, les caprices, et souvent même suivant les circonstances.

Relativement à la forme, on distingue plusieurs espèces de bonnets :

1°. Les bonnets carrés; ils sont ordinairement l'indice de la science;

2°. Les bonnets. On nomma ainsi la coiffure habituelle des grisettes; c'est quelquefois la parure de la volupté et de la coquetterie. Les vieux garçons affectionnent beaucoup ce genre de coiffure. La vue seule d'un bonnet suffit pour exciter des transports dont ils sont rarement maîtres.

3°. Les bonnets pointus dénotent la magie et la prescience, quoique leurs structure leur donne l'apparence d'un éteignoir, qui est bien l'emblême de la prescience. Les astrologues portent toujours un bonnet pyramidal, et quand Mathieu Lænsberg prédit que toute la terre sera bientôt régie par des lois sages et des hommes sans passion, il a toujours soin d'être en *bonnet pointu*.

On distingue aussi les bonnets par rapport aux couleurs. Comme les nuances se subdivisent à l'infini, les espèces de bonnets se multiplient en raison des nuances; mais nous n'insisterons que sur les couleurs principales, et nous parlerons simplement :

Des bonnets rouges,
Des bonnets verts,
Des bonnets bleus,
Des bonnets bruns,
Et des bonnets blancs.

Les *bonnets rouges* rappellent une époque trop déplorable pour que nous nous arrêtions long-tems sur leur compte. C'est à ceux qui en ont porté à traiter ce sujet-là dans une notice historique, et si M. T..., du *Moniteur*, et M. M..., de *la Quotidienne*, voulaient s'en donner la peine, ils pourraient faire, sur cette matière, un traité fort scientifique.

L'usage des *bonnets verts* remonte à une époque assez reculée. On imposait ce genre de coiffure aux banqueroutiers frauduleux qui peuplaient anciennement les bagnes. Cette loi est aujourd'hui tombée en désuétude, et dans les bagnes, ce n'est plus au bonnet que l'on reconnaît ceux qui, dans les affaires, ont rompu frauduleusement leur ban.

Les *bonnets bleus* ne sont guère portés que par les marins des côtes du Morbihan, de la Vendée et de la Saintonge. Il est étrange que cette couleur soit adoptée par les gens de ce pays, qui se trouvent être ceux que l'on désigne vulgairement sous le nom de *ventres-rouges*.

Le *bonnet blanc* est de tous les bonnets le plus antique et le plus en usage. Ami des ténèbres et du repos, chose étrange! il se montre quand le jour baisse et que les doux rêves invitent au sommeil. Que d'illusions on retrouve sous un *bannet blanc*! Combien d'agréables chimères bercent notre esprit sous l'influence de ce magique bonnet! A peine a-t-il conduit notre tête assoupie sur l'oreiller, que d'aimables visions voltigent autour de lui. Un châtelain déchu poursuit en *bonnet de nuit* le fantastique droit de jambage; un jeune garçon croit de sa bouche enflammée presser les lèvres de rose d'une pudique amante; un huissier rêve ses exploits futurs; un avocat s'imagine crier; un juge dormir; un accusé trépigner; un recors, *empoigner*. Tel est l'effet admirable du *bonnet blanc*.

Et que de têtes fameuses il a recouvertes; mais que d'oreilles énormes il a aussi cachées et cache chaque soir! Voltaire est, je le sais, quelquefois en *bonnet blanc*, mais le cacochyme la Menée est lithographié aussi avec cette coiffure. César-Auguste, ce grand prince, amant incestueux de sa fille et bourreau de ses sujets, meurt paisiblement en *bonnet de nuit*, et c'est peut-être à l'influence du *bonnet* qu'il dut la tranquillité de ses derniers momens. Beaucoup de grands hommes se sont laissé peindre, graver ou sculpter en *bonnet de coton*; mais depuis que M. le chevalier de P..., s'est fait jeter en plâtre, coiffé d'un *bonnet blanc*, et enveloppé dans une robe de chambre, il vaut beaucoup mieux se couvrir la tête d'un humble mouchoir, que de risquer de passer pour un bon homme en *bonnet blanc*.

Les anciens ont eu tort de ne pas représenter Hécate, en *bonnet de coton*. La déesse des nuits devait n'être coiffée que d'un beau *bonnet de coton*, à touffe.

La figure allégorique de la liberté, était affublée d'un *bonnet de nuit*. Cette coiffure emblématique cachait un grand sens. Elle indiquait aux adorateurs passionnés de cette idole républicaine, que l'objet chimérique de leur culte pourrait bien faire un long somme.

On porte depuis quelques années des bonnets de soie noirs; mais ce qu'il y a de particulier, c'est que l'on met ordinairement des bonnets noirs pendant le jour, et des bonnets blancs pendant la nuit. Voilà une source bien vaste

de méditations philosophiques. O contradictions de l'esprit humain !

On remarquait, il y a trente ans, de petits bonnets sur la pointe des girouettes de quelques maisons. Aujourd'hui, au contraire, on pense qu'il faudrait mettre des girouettes sur les bonnets : comme les goûts changent !

Les bonnets n'ont pas toujours une couleur fixe : on les reteint facilement, et quoi qu'en dise Horace, la laine reprend aisément sa première blancheur. Depuis les progrès de la chimie, aucune préparation, aucune teinture ne résiste aux procédés des coloristes.

Je ne me rappelle pas avoir vu des *bonnets jaunes*. Si l'usage en était prescrit à une certaine classe d'hommes, ce serait une fort bonne mine à exploiter pour nos aritstes bonnetiers.

MACÉDOINE.

—Les curieux observent au Havre un phénomène *d'histoire naturelle*, qui excite l'attention générale. Ce sont des *mouches* d'une espèce plus connue à Paris, que dans les départemens : elles appartiennent à la *famille* des *cantharides*. Leur approche et leur contact produisent ordinairement quelqu'irritation.

C'est dans les premiers jours de la saison, qu'on a commencé à les appercevoir. Les cafés, les tables d'hôtes, sont des lieux qu'elles affectionnent.

— Rien ne prouve mieux l'imperfection de la condition sociale, que de voir de beaux chevaux bien entretenus à ne rien faire, aux mêmes lieux où des hommes de mérite meurent de faim.

— S'il est consolant pour l'humanité de voir des peuples ennemis adoucir, par des actes de générosité, les maux déjà si deplorables de la guerre combien l'âme se sent révoltée au récit de traits de cruauté semblables à celui qu'on va lire :

« Le capitaine d'un navire venant de la Canée, arrivé ces jours derniers à Marseille, rapporte un trait effroyable de la barbarie des turcs. Quelques soldats de cette dernière nation, s'étant rendus en ville, ont emmené plusieurs habitans, les ont massacrés de la manière la plus attroce, et leur rage n'a été assouvie qu'en donnant à dévorer aux chiens les lambeaux de leurs victimes. »

— Un anglais a quitté Montgommery, pour jouir, dit-il, de *la satisfaction* de ne plus vivre avec sa femme. En arrivant à Rouen, il a perdu une levrette à laquelle il tient beaucoup. Il donnerait cinquante guinées à celui qui la lui ramenerait. Il nous charge, d'ailleurs, de signifier qu'il ne pouvait pas vivre avec sa femme, mais qu'il ne peut pas vivre sans sa levrette. Nous croyons donc, afin d'éviter un suicide, devoir prévenir les personnes qui auront trouvé l'animal nécessaire à la vie de notre anglais, de vouloir bien nous l'amener au bureau de notre journal. La récompense sera proportionnée à l'équivalent de ce service, c'est-à-dire, à la valeur de la vie d'un anglais.

Nous avons omis de dire, pour plus amples renseignemens, que la levrette a l'oreille droite basse, une tache noire au milieu du front, et la queue coupée.

Le *Journal de Rouen*, qui, d'ailleurs, ne rate pas un chien perdu, en fera part à ses lecteurs : c'est de sa competence.

—On demandait à d'Alembert, pourquoi les danseuses faisaient presque toujours de grandes fortunes, pendant que les actrices mouraient presque ordinairement dans la misère.— Eh ! dit-il, c'est une suite naturelle des lois du mouvement. Nous sommes dans un siècle où les lois du mouvement n'ont pas perdu leur effet ; car presque toutes les actrices dansantes de l'Opéra, font des fortunes rapides et considérables.

—Bonne nouvelle pour les époux stériles. M. Mondat, docteur-médecin, vient de faire paraître un ouvrage intitulé : *De la Stérilité de l'Homme et de la Femme, et des Moyens d'y remédier*. Ce précieux livre est déjà à sa vingt-septième édition, et celle-ci est extrêmement refondue. Il est probable, d'après un tel succès, qu'il y a beaucoup plus d'époux stériles qu'on ne pense ; mais ce genre de stérilité est encore le moins commun.

—Lorsqu'en l'an VII on parlait à Paris de l'arrivée des Russes, un de ceux qui désiraient qu'ils vinssent, exprima ses vœux en écrivant partout ce vers d'Horace :

O rus (*ô russes*), quando ego te aspiciam !...

— Un des gardiens du musée de Rouen, rapporte un fait qui honore beaucoup la mémoire de Fontenelle. Depuis longtemps, dit-il, un vieillard venait tous les dimanches dans la salle des tableaux, et là, après avoir contemplé le buste de Fontenelle, il l'embrassait religieusement, et attendait ensuite, dans une posture respectueuse, que le musée se fermât, pour sortir de l'espèce d'extase qu'il éprouvait en fixant les traits du philosophe. Un jour, le gardien, poussé par un mouvement de curiosité qu'il avait contenu jusqu'alors, demande au bonhomme s'il avait connu M. de Fontenelle. — Si je l'ai connu ! répondit-il ; c'est lui qui a protégé mon enfance, je l'ai servi pendant quinze ans, et aujourd'hui même je ne vis que par ses bienfaits et la pension qu'il m'a laissée. Touché de ces sentimens de reconnaissance, aussitôt que le vieux serviteur du philosophe arrivait, le gardien lui offrait une chaise pour qu'il pût faire plus commodément sa station ordinaire au pied du buste de son maître. Mais il y a à peu près dix ans que le vieillard resta quelques semaines sans revenir au musée ; depuis ce temps-là le gardien ne l'a plus revu : il paraissait être octogénaire, et il en a supposé qu'il n'a cessé qu'avec la vie de remplir le devoir touchant que s'était imposé sa reconnaissance.

—Jamais je ne me suis senti aussi fier d'être français, que lorsque je vois le public applaudir au théâtre les passages qui expriment des sentiments généreux. A Rome, à Carthage, on battait des mains quand un athlète succombait sous les coups mortels d'un adversaire cruel. C'était l'expression des sentimens de ces nations barbares. En France, un triomphe pareil exciterait l'indignation publique. Le sang même, offert en holocauste sur la scène, révolte la plupart des spectateurs ; et nos mœurs sont telles, que les règles ont proscrit de nos représentations théâtrales, ces assassinats dramatiques, ces exécutions illusoires dont nos voisins font encore leurs délices. Maintenant dans les pièces où l'esprit de parti cherche à accueillir les allusions qui le flattent, on voit quelquefois encore les gens de toutes les opinions se réunir, oublier la défiance qui les divise, pour applaudir une maxime tolérante, un combat de générosité, un acte de clémence.

Édouard en Ecosse (puisqu'il faut quelquefois particulariser un fait, pour prouver une thèse générale) *Édouard en Ecosse*, dis-je, a excité dans notre ville le plus vif intérêt. Ce drame, exilé tant de fois de la scène, est toujours revu avec un plaisir nouveau, et ne peut contribuer qu'à réunir, au moins sur un point, des esprits divisés par tant de circonstances et de préventions. Au moment où le prince fugitif admis, sans être connu, à la table des partisans de Georges, s'écrie : *Je ne bois à la mort de personne !* j'ai surpris des applaudissemens subits échapper à des personnes chez qui ce mouvement était presqu'involontaire ; mais qu'elles ne se reprochent pas, j'ose le dire, cette bonne action : il n'y a rien en elle qu'un honnête homme ne puisse avouer devant qui que ce soit.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

On mande de Bordeaux que la Vénus, cap. Fleury, all. à la Guadeloupe, a échoué au passage, en descendant la rivière.

PORTS FRANÇAIS.

ARRIVAGES.

CALAIS, 30 mars au 6 avril.—(*Cabotage.*) La Sirène, c. Faillant, ven. de Londres, ch. de coton, indigo et sucre. —Abraham, c Reierssen, v. de Christiansand, ch. de bois.

BORDEAUX, 5 avril.—(*Cabotage.*) En rade : la Ste-Catherine, c. Leguenec; le Jérôme, c. Pichot, v. de Rouen.—Le Saint-Joseph, c. Calas, v. de Morlaix.—Le Faisceau, c. Muler, v. de Dunkerque.

CETTE, 28 mars au 1er avril.—(*Cabotage.*) La Charlotte, c. Weppel, danois, v. de Livourne, frète pour Hambourg. —La Vigilance, c. Deboer, holl., v. de Marseille.—Droning-Maria, c. Dahl, danois, ven. de Gênes.—Endragt, c. Buyl, hanovrien, v. de Naples, sur lest.—La Gertrude, cap. Busse, ven. de Mosse en Norwège, après 165 jours de mer, ch. de planches.—Three-Sisters, c. Sarre, angl., v. de Trieste, freté pour Jersey.

MARSEILLE, 2 et 3 avril.—*Cabotage.* La Ste-Vierge, cap. Marguerier, v. de Tunis, ch. de 194 balles laine, 200 cuirs sales, 5 balles soie. Il a relâché à Mahon, pour réparer des avaries.

En quarantaine.—Les Bons-Frères, c. Martinovich, russe, v. d'Odessa, ch. de 1350 tchewerts blé. Ce navire a relâché à Palerme, pour cause de voie d'eau, et son chargement a été transbordé sur le Neptune, c. Amitrano, arrivé en même tems que lui de Palerme.—La Jeune-Rosine, c. Reybaud, v. de Mesine, ch. d'huile. —Le Jeune-Charles, cap. Valentin, ven. de Trieste, ch. de 103 caisses acier, laine, faulx, etc.—La Duchesse d'Angoulême, cap. Bauzan; l'Agamemnon, danois, cap. Meyse, ven. d'Alicata, ch. de soufre.—Six navires napolitains, ven. de Tarente et Gallipoli, ch. d'huile. —L'Heureux-Antoine-Joseph, c. Carrare, v. de Bonne, ch. de blé.—Euterpe, c. Monro, v. de Gibraltar, ch. de 300 sacs 66 barils café, 99 caisses sucre, cochenille, etc.—Le Sauvetage, c. Marquésy, v. d'Alexandrie, ch. de 300 balles coton, gomme, cuirs de bouffle, antiquités, etc.—La Virginie, c. Paul, v. de Smyrne, ch. de 450 balles coton, 25 balles laine, etc.—La Petite-Adèle, c. Cusin, v. de la Canée, ch. d'huile.

BATEAUX A VAPEUR

Entre Londres et Calcutta.

On s'occupe à Londres d'un projet gigantesque : c'est d'établir une communication très-rapide entre Londres et Calcutta, au moyen de bateaux à vapeur, qui partiraient d'Angleterre pour l'Egypte et de l'Egypte pour l'Inde.

La première partie du projet est déjà reconnue très-aisée à mettre à exécution. Le bateau, parti d'un port de la Manche, irait droit à Gibraltar, et delà à Girgenti en Sicile; il trouverait, dans l'une et l'autre relâche, du bois ou du charbon rassemblés d'avance. Le terme de sa course serait Alexandrie, ou peut-être même le Caire.

La seconde moitié du voyage est d'une exécution difficile. Il est vrai que les bateaux à vapeur navigueraient mieux qu'aucun autre bâtiment sur la mer rouge, semée de tant d'écueils, et dominée par tant de courans et par des vents périodiques. Mais, où trouver du bois? Au port de Massouah, en Abyssinie, dit-on, il y a du bois, et l'on pourrait établir un magasin de charbon à Mascate; enfin, Bombay serait le terme du voyage.

La transmission rapide des nouvelles et des ordres serait le principal objet de cet établissement: on y joindrait, comme objet secondaire, le transport de quelques marchandises légères, de peu de volume et d'un prix considérable.

HAVRE.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, du 11 avril.

73 balles coton Louisiane, à 1 f. 45 c. acq.
150 dito dito Géorgie, à 1 f. 15 c. dito.
80 dito dito dito, à 1 f. 2 c. 1/2, dito.
32 dito dito dito, à 1 f. dito.
10 dito dito Mobile, à 1 f. 20 c. dito.
10 milliers bois de Campêche, coupe d'Espagne, à 16 f. 50 c. dito.
24 balles café Bourbon, à 2 f. 2 c. 1/2
140 sacs café Havane, à 1 f. 32 c. 1/2, en entrepôt.
14 balles girofle, à 3 f. 80 c. dito.

☞La goëlette *la Dorade*, cap. Dutot, armateurs MM. Haguelon et Franque, partie de ce port le 27 mars dernier, est heureusement arrivée à Bayonne le 4 courant.

—Est entré en ce port, du 8 au 9:

Le St-Paul, c. Simon, v. de Dunkerque.

—Sont entrés en relâche, pour Rouen:

Les Deux-Frères, cap. Couster, ven. de Dunkerque; l'Accord, cap. Vauclin, et le brick anglais Ageniora, cap. Beynou, ven. de Londres.

Nantes, 7 avril.

La semaine dernière les affaires commerciales n'ont pas été plus animées que précédemment. Les sucres Martinique et Guadeloupe restent sans demande, les acheteurs trouvant les prix actuels trop élevés. Notre approvisionnement est à présent d'environ 1300 barriques dont le tiers en terré. Il s'est vendu une centaine de sacs sucre Bourbon troisième ordinaire à 100 fr. Les cafés Bourbon sont cotés de 430 à 440, il s'en vend très-peu. Quelques petits lots de Saint-Yago et Porto-Ricco ont été obtenus à 282 1/2 le kil. en entrepôt, et 40 balles cacao Bourbon à 249 le kil. acquitté; 50 balles coton Sechelles un peu cordé ont été payées 137 f. 50 c., et 56 balles Louisiane bonne marchandise 145 fr.

On demande 70 pour le savon.

Les céréales reprennent un peu; les froments du haut de la Loire valent 270 à 275 fr.; seigle, rare et en hausse, 190 fr., avoine, très-rare et très-recherchée, celle dite grosse, 150 fr., et celle petite 140 fr.; et tenue ferme à ces prix. Le tout, les 15 hect.

Farine sans changement.

Les affaires en vin, à notre bourse de samedi, ont été insignifiantes; on a remarqué une sorte de tiédeur dans les demandes. Il est vrai que la saison d'expédier par la Loire avance; mais, d'un autre côté, les vins en gros plants se sont fortement éclaircis dans notre vigoble; voici la cote : 1re. qualité, 40 à 43 fr.; 2e., 05 à 38 fr.; 3me., 30 à 32 fr. la barrique, soutiré.

Est entré en cette rivière :

Le navire le Jean-Baptiste, capit. Chiasson, est entré hier, v. de Cayenne, ch. de café, sucre, coton, rocou et girofle.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 12 au 13.

NAVIRES ENTRÉS.

La galiote danoise Fran-Anna, de 43 tonn., c. Lambingen, v. de Tomingen, ch. de Manganèse, creusets, laine.

Le sloop le Jeune-Henry, de 20 tonn., c. Daniel, v. de Barfleur, ch. coton filé

La galiote le Benjamin, de 80 tonn., c. Léon, v. Marennes, ch. de sel.

Le sloop le Jeune-Frédéric, de 29 ton., c. Marie, v. d'Isigny, ch. beurre, lard.

Le sloop le Père-de-Famille, de 48 ton., c. Julienne, v. du Havre, ch. de savon, sel de soude.

Le bateau à vapeur en fer l'Aaron-Manby, de 86 tonn., c. Venard, v. du Havre, ch. de sucre, bois d'ébè .

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre l'Union, c. Lamoureux, all. à Pouliguen, sur lest.

Le sloop la Rosalie, c. Postel, all. au Havre, sur lest.

Le dogre le Louis, c. Brasseur, all. au Havre, sur lest.

Le brick l'Aimable-Emilie, c. Billet, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le boot la Cécile, c. Daufresne, all. au Havre, ch. de plomb, feuillard.

Le sloop le Clairvoyant, c. Julienne, all. à Caen, ch de poudre végétative.

Le dogre l'Adèle-Chérie, c. Bouvier, all. à Dunkerque, sur lest.

Le sloop la Jeune-Flore, c Savalle, all. au Havre, ch. de charbon de bois.

Le dogre le Jeune-Henry, c. Daniel, all. à Barfleur, ch. de coton et bois.

Le brick les Deux-Adèles, c. Pourquay, all. à Cardiff, ch. de pierres meulières.

La goëlette anglaise Squid, c. Warin, all. à Cardiff et Bristol, ch. de pierres meulières, lin tillé.

Le sloop le Saint-Joseph, c. Lemoine, all. à St.-Molo, ch. de harasses, vin.

Le chasse-marée le César, c. Lhermitte, all. à Port-Launay, ch. de fayence.

Le flaubart le Saint-Pierre, c. Losmer, all. à Bordeaux, ch. de plâtre, fûts vides.

Le sloop la Catherine-Joséphine, cap. Magnan, all. au Havre, ch. de plâtre.

Le smack hollandais Vrouw-Arendje, cap. Ari-de-Jong, all. à Rouen, ch. de papier, vin, acide nitrique.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

CHARGEM. de la galéasse française le Benjamin, cap. Lion, v. de Marennes —Courtier, M. Fauqueux.
120,427 kilog. Sel.—A Ordre.

CHARGEM. de la galiotte danoise Frau-Anna-Catharina-Margarethal, capitaine Lauhinger, ven. de Toningue—Court. interp., M. G. Fontaine.

Réclamateurs, MM.

12 fûts creusets.—89 dito manganèse.—
21 balles laine.—A Ordre.
4 dito dito.—Le capitaine.

Le sloop le Petit-Edouard, cap. Brisson, ven. du Havre, ch. de vin, potasse, savon, sel de soude et anchois.—A ordre.

Provenant du navire la Ville-de-Rouen, cap. Paquet, ven. de Marseille.

Le dogre les Deux-Frères, cap. Blondel, ven. du Château, ch. de 54.967 kil. sel, pour M. Ch. Durand. Courtier-interprète, M. Viard.

CHARGEM. du sloop l'Auguste, capit. Bambine, ven. du Havre et Honfleur —Courtier, M. Pellecat.
Plomb, coton, bois de Sainte-Marthe, sucre.—A divers.

La goelette américaine Hiram, cap. G. Gibbs, ven. de Malaga.
Courtier, M. Pellecat.
Vin, huile et raisins.—Cabanon et fils.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 11 au 12.

NAVIRES ENTRÉS.

Le paquebot anglais Cherstelfield, cap. Vood, v. de Soutampton, ch. passagers.

Le sloop le Requin, c. Burnault, ven. de Dunkerque, ch. de charbon de terre.

Le brick le Jeune-Paul, c. Ruaux, v. de St.-Vallery sur S, ch. de bois.

Le dogre les Deux-Sœurs-Unies, cap. Varet, v. de Rouen, ch. de plâtre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le paquebot anglais Prince-Cobourg, cap. Page, all. en Angleterre, ch. de passagers.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier et descendus à la marée du 12.

Le Sully, cap. Besres.
La Clémentine, cap. Aubré.
Les Deux-Cousins, cap. Falange.
Le Melidor-et-Julie: cap. Chauvel.
L'Aimable-Eugénie, cap. Liard.

Sont montés et posés à la maré du 1 au matin, et parmontés le 12.

L'Aaron-Mauby, cap. Duchesne.
La Marie-d'Amour, cap. Caucho ix.
Les Soeurs-Unies, cap. Corset.
Le Charles, cap. Gillard.

Sont montés et parm., à la marée du 12

L'Augustin, c. Leclerc, ch. cidre.
La Constance, c. Lefebvre, ch. huîtres.
La Jeune-Armante, c Moisy, cidre.
Le Jeune-Emile, c. Toutain, idem.
L'Espérance, c. Férand, ch. charbon.

Sont montés et posés, à la même marée

La Sophie, c. Letellier, ch. de savon.
L'Heureuse-Rencontre, c. Persil.
Le Saint-Martin. c. Persil, ch. vin.
Le brick anglais Agenoria, cap. Begnon ch. de salpêtre, potasse.

AVIS DIVERS.

N° 97.—FONDS DE CAFÉ à vendre, pour entrer de suite en jouissance, situé très-avantageusement.

S'adresser chez M. Henry, homme d'affaires, rue des Maillots, n° 11.

N° 98. — VENTE PUBLIQUE AU HAVRE. — Mardi, 22 avril et courant, M. M. F. Chevremont, négociant au Havre, fera vendre publiquement, par le ministère de MM. Verjon et Monnier, courtiers:

Env. 170,000 kil. soufre de Toscane;
—— 195,000 kil. dito de Sicile, première qualité.

Cette vente aura lieu dans le local de la bourse, par lots de 25,000 kil. Les autres conditions seront expliquées lors d'icelle.

N°. 99. — *Vente sur saisie et sans remise, a Oissel.*

Le 22 avril 1825, neuf heures du matin, et sans aucune remise, en un établissement de filature situé en la commune de Oissel, près la rivière de Seine, il sera par M. MOULIN, huissier à Rouen, de deux JENNY-MULLS, de chac cent-trente-deux broches; deux C un LAMINOIR, une BOUDINE leurs ustensiles, saisis sur le sieur ancien fabricant, demeurant ci-Rouen, rue Eau-de-Robec, n°. 18, lement en la commune de Bloosevil Bonsecours.

N°. 100. — Lundi prochain, neu du matin, et jours suivans tant qu sera, en une maison sise à Rouen, ru Pont, M°. DAVIEL, Commissaire-procédera à la vente, par continua Marchandises dépendant de la succe M. et Madame Leroy, en leur vivi chands de toiles.

Consistant en une très-grande qu pièces de Toiles, Mousselines, D Points, Malines, Perkales, Baristes, Mouchoirs, Gazes, Calicots, Cravat noire, Blouses de roulier, etc.

Lundi 14 et mardi, on continuera l de toiles; mercredi on vendra les ou damassé et le linge de table; jeudi o les perkales et dentelles.

BOURSE DE PARIS, D'HIE

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS.
Jouissance du 22 Sept. 1824.
84f 75c 50c 80c 85f 84f 90c 85f 84f
84f 90c 80c 85c 80c 85c 84f 80c
65c 75c 60c 65c 70c 84f 65c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION
Jouissance du 22 Sept. 1824.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 100f
1825, 9 4 90f
90f

Idem NOMINATIVES, 1824.

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1824.
1030f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRA
Jouissance de Janvier 1824.
1530f

THÉATRE DES ARTS.

LA MAISON ISOLÉE,
OU LE VIEILLARD DES VOSGES
Opéra en 2 actes, de Marsollier et B

AMBROISE,
OU VOILA MA JOURNÉE,
Opéra en 1 acte, de Monvel et Dal

LES VOITURES VERSÉES
Opéra en 2 actes, de Duputy et Du

THÉATRE FRANÇAIS.

VALÉRIE,
Comédie en 3 actes, de Scribe et Ma

L'AVARE,
Comédie en 5 actes, de Mol

JEUX COMIQUES DE GRIMALDI

GRINGALET COQ DE VILLAG
V'LA CE QUE C'EST D'ÊTRE BEAU G
pantomime en 3 actes, dans laquelle
GALET remplira le principal rôle

ROUEN, IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST. LO, N° 3

LUNDI.

24 Avril 1823.

N°. 131.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

enille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. 'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et ctteurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

ENCORE SUR IPSIBOÉ (1).

e vicomte d'Arlincourt a jusqu'ici acquis trop de é pour que nous en parlions comme d'un auteur e. Ce nom exerce sur tous ceux qui le prononcent l'écrivent une puissance si inversive, qu'on ne peut er, soit dans la conversation soit dans le style, e tenté d'interposer les syllabes qui le composent. irons donc, en conséquence, pour satisfaire à la vérité et la muse romantique, qu'*Ipsiboé* obtient, son nom algonquin et la prévention des lecteurs es, le plus vaporeux succès et la vogue la plus proque l'on puisse humainement imaginer. *Epigrammes*, *feu nourri sur, de notre siècle les mœurs*, ou ire vulgairement la chose, c'est un feu nourri d'épis sur les mœurs du siècle actuel.

eur du *Solitaire* s'était montré singulier dans cette ion romantique : dans le *Renégat*, il avait paru seubizarre. *Ipsiboé* a prouvé qu'il était écrivain. Cet n'a pas ajouté à sa réputation : au contraire, il a, si dire, défait celle qu'il s'était acquise. Ce roman, titre seul est ridicule, mérite d'être distingué par et par l'action des ouvrages antérieurs de M. d'Ar- Ce n'est plus un vicomte qui, dans un langage e, vient réveiller les souvenirs d'un siècle barbare visions des bardes scandinaves ; c'est un écrivain qui défend les principes de l'époque actuelle, et les erreurs d'un passé que quelques gens regrettent. pas avec la massue d'Hercule qu'il terrasse les vieux et qu'il défend les nouvelles prétentions, c'est avec du ridicule qu'il attaque les rêveries, et c'est avec ant auxiliaire de la dialectique qu'il soutient le e la raison. L'auteur du *Solitaire* avait jusqu'ici pour les grisettes : aujourd'hui il a senti le besoin pour les hommes. La réputation qu'il s'était faite it conduit qu'à la célébrité que donne l'excès du même : son dernier ouvrage lui a ouvert la carrière istinguent les vrais hommes de lettres. Un pas de fit pour placer M. d'Arlincourt au rang des écrivains France peut s'honorer à juste titre ; mais ce pas-là re à faire.

ngage pourra peut-être lui paraître un peu trop sinais on ne doit rien dissimuler à ceux qu'on estime, loire desquels on s'intéresse.

---

e BÉCHET, quai des Augustins, à Paris ; et à Rouen, chez , rue Grand-Pont.

TRADUCTION D'UN CHANT MADÉCASSE.

Approche-moi sans crainte, ennemi généreux que j'estime. Dépose tes armes vaincues, et embrassons-nous. Je ne suis point enivré de l'orgueil du triomphe que j'ai remporté sur toi : tu ne dois point être humilié d'avoir été malheureux en me combattant. Fumons dans le calumet de la paix, les feuilles de l'aloès qu'a desséché un soleil bienfaisant.

Cet astre s'est levé ce matin sur un horison paisible. Il a vu nos querelles et nos combats ; il se couche en jetant encore sur la terre pacifiée ses rayons tutélaires. L'espace d'un jour a vu nos discordes et notre réconciliation. Que les passions des hommes sont vaines et passagères !

Et pourquoi nous égorgions-nous ? Quand la nature, après nous avoir fait naître, prend le soin de nous conserver, nous travaillons sans cesse à nous détruire !... Ne puis-je donc vivre qu'en t'égorgeant ? Les arbres dont les fruits nous nourrissent, sont-ils trop stériles ? L'eau qui nous abreuve est-elle trop rare, pour que je ne puisse partager avec toi les bienfaits qui doivent suffire à mon existence ? Et quand la terre me refuserait ses dons précieux ; quand les sources se tariraient pour moi, faudrait-il chercher un aliment dans tes membres déchirés, et un breuvage dans ton sang tiède encore ? Toi-même mangerais-tu ma chair, quand tu m'aurais vaincu ? Boirais-tu mon sang, quand tu l'aurais fait couler ? Ton sommeil serait-il plus doux, quand je n'existerais plus ? Non, ce ciel que nous implorons quand nous allons au combat, ne protège ni la fureur qui nous guide, ni les efforts dont nous nous glorifions. L'honneur que l'on acquiert en massacrant un ennemi vaincu, ne vaut pas la paix que l'on goûte en lui rendant la vie et le bonheur.

Retourne aux lieux qui t'ont vu naître, guerrier que j'estime. Là, peut-être une épouse pleure ta mort ou ta défaite. Qu'en te retrouvant elle éprouve ces transports qu'elle ressentit pour la première fois dans les plaisirs de l'hyménée. Mais dans les premiers baisers que tu lui prodigueras, n'oublie pas de murmurer le nom de ton libérateur. La reconnaissance doit le placer sur tes lèvres au moment où tu renaîtras pour la félicité..., Le délire qui nous a conduits au combat, peut nous rendre encore ennemis ; mais si jamais je tombais en ton pouvoir, et que tu fusses assez ingrat pour oublier mes bienfaits, n'oublie pas, avant de m'immoler, de me montrer ce calumet dans lequel nous avons fumé à notre réconciliation. En voyant encore ce signe de ma générosité et de ton ingratitude, il m'en coutera peu de mourir, puisque je ne pourrai croire ni à la reconnaissance ni à l'amitié.

EN TOUTE CHOSE, IL FAUT CONSIDÉRER LA FIN.

Ce précepte si sage devrait régler toutes nos actions, faire concorder l'exécution d'un projet avec des chances de succès peu douteuses ; mais les passions altèrent le jugement, et s'opposent aux réflexions qui rectifient les erreurs de l'esprit.

Charles XII, vainqueur des rois de Dannemarck, de Pologne et du Czar, ne voyait que la gloire et des succès. Battu à Pultawa, il fuit en Turquie, faute de s'être ménagé les moyens de supporter un échec.

Le commerçant qui confierait toute sa fortune à l'inconstance des flots, marcherait à sa ruine. Celui qui divise ses capitaux, et qui balance ainsi les chances, ne craint point une chûte fatale, et agit selon les lois de la prudence.

L'auteur qui assiste à la première représentation d'une de ses pièces, doit voir devant lui le succès ou la chûte; et ses oreilles doivent être disposées d'avance au bruit flatteur des applaudissemens comme au son aigu des sifflets.

« *En toute chose, il faut considérer la fin !* »

MODES.

Les modistes emploient en ce moment beaucoup de crêpe lilas. Elles posent aussi des branches d'acacia jaune sur les chapeaux blancs. Dans quelques-uns de nos théâtres, on a vu quelques chapeaux en bois blanc, dit paille de riz; ils étaient garnis de deux longues plumes blanches. Dans les promenades, les mêmes chapeaux avaient des liserés de couleurs en haut de la forme, au bas de la forme et au bord de la passe, puis des fleurs ou un panache de la couleur de ces liserés. Les fleurs étaient des anémones d'un rouge cerise, des narcisses jaunes, et des violettes de Parme. Les crevés des chapeaux-toques en crêpe et satin, en tulle et satin, ont subi une forme plus régulière; quelquefois ces crevés représentent une coquille de pèlerin, un trèfle, un écusson, ou un fer de lance. Les bonnets habillés n'ont plus de pointe sur le front, une rosette à larges boucles figure sur chaque tempe, et au milieu est une fleur ou une branche de corail entourée d'herbes marines.

Le lilas et le jaune citron dominent dans quelques parties des toilettes d'aujourd'hui. Les capotes de gros de Naples lilas ont une passe très-avancée, et au bas de la forme un rouleau de ruban citron; sur les capotes citron le rouleau de ruban est lilas. Quelques chapeaux en gaze lisse blanche, d'autres en crêpe citron, sont ornés d'une couronne de fleurs posée sur le côté gauche, montée sur le haut de la forme.

Un élégant d'aujourd'hui ne peut se présenter en compagnie sans un sabre en or, à poignée enrichie de cinq brillans ou de cinq turquoises. Hâtons-nous de dire que cette arme n'a d'autre destination que celle de remplacer les épingles qui attachent la chemise. Malgré cette attitude belliqueuse, on nous promet, pour cet été, beaucoup de cravates *à la Colin*.

MACÉDOINE.

— On nous écrit d'une petite ville de la Basse-Normandie qu'un jeune magnétiseur a guéri plus de vingt demoiselles de maladies contre lesquelles l'art des docteurs avait échoué; que les migraines, les pâles couleurs, les crampes, les coliques nerveuses ont cédé en très-peu de tems à l'action du fluide magnétique. Ce jeune homme habitait chez une dame âgée et riche, qui vivait avec sa nièce, jeune personne très-sensible. La bonne tante, vraie *tante Aurore*, faisait souvent magnétiser sa nièce pour des coliques nerveuses, et le fluide magnétique agit si bien, que le tablier, devenu trop court, un bon mariage devint indispensable.

Cette cure est celle qui a fait le plus d'honneur au magnétiseur, le plus d'effet à la magnétisée.

— Un chimiste (je me garderai bien de dire un confiseur) vient de composer un sucre auquel il a donné le nom si prodigieusement romantique de *Sucre Ipsiboé*. Cette dénomination, qui pourrait paraître au moins bizarre au premier abord, ne semble que fort naturelle quand on se rappelle qu'*Ipsiboé* est elle-même alchimimiste, dans le roman suave de M. *d'Arlincourt*.

— On nous mande de Paris, qu'un accident assez fâcheux vient d'arriver à l'un de nos bons amis, pour lequel nous avons une estime toute particulière. Ce bon ami a le bonheur d'avoir une femme charmante, et en même-tems il a l'inconvénient d'être un peu, je ne dirai pas usé, mais vieux. Dernièrement, nous écrit-on, il part avec son épouse dans son cabriolet, pour se donner un peu d'exercice. Rendu dans la rue St.-Honoré, près du Palais-Royal, il s'arrête devant la porte d'un bijoutier à qui il avait un mot à dire. Un autre cabriolet à-peu-près semblable au sien, se trouvait aussi stationné devant la même porte. Pendant que notre ami jase avec le marchand de bijoux, sa femme restée seule dans le cabriolet, voit un jeune élégant sortir d'une allée voisine, monter à côté d'elle, et d'un coup de fouet et d'un *tiah* ! faire partir le cheval au galop. L'époux sort cependant, étonné de voir partir sa femme sans lui. Dans ces momens d'anxiété les maris sont prompts à prendre un parti. Notre ami, sans plus de façon, saute dans le cabriolet qui était arrêté devant le bijoutier : il y trouve une dame qui proteste contre cette escalade; peu importe, il fouette : le cabriolet part comme le vent, et le mari poursuit au grand galop, son cabriolet et sa femme. Enfin, après bien des détours, des marches savantes, des circuits, des coups de fouet, des roueries de tactique, il rejoint vers le haut de la rue Montmartre, son cabriolet, son épouse et le ravisseur. Une explication très-vive, comme c'est assez l'ordinaire, a lieu entre notre bon ami et le jeune homme. — Monsieur, vous m'avez enlevé mon cabriolet ! — C'est vrai, par distraction, Monsieur : mais c'est dans le mien que vous êtes. — C'est fort bien, mais vous voulez me ravir ma femme. — Je vous laissais en tout cas la mienne, avec laquelle vous avez l'avantage de vous trouver. — Belle compensation ! Mon épouse est jeune, jolie. A ces mots l'action s'engage entre tous les intéressés. Les épouses en viennent aux mots, et les maris presque aux mains. Un officier de police se trouvait là par hazard, comme cela arrive presque toujours. Il interpose sa médiation entre les parties irritées; son éloquence appaise un peu la querelle. Des gendarmes paraissent, et achèvent de calmer tout-à-fait ces petites contestations qui souvent succèdent aux méprises de ce genre. Les maris se séparent, montent dans leur cabriolet, en tenant sous le bras leurs épouses respectives. Mais on est forcé de convenir que cette aventure a eu pour notre ami quelque chose de fort désagréable ; et il nous écrit même à l'instant que, quelque philosophe que nous le connaissions, il est presque convaincu que son épouse n'a pas résisté autant qu'il était en elle à l'action du jeune étourdi qui s'était trompé de cabriolet et de femme.

— Les bateaux à vapeur, *la Loire* et *la Marne*, destinés à aller tous les jours de Nantes à Angers et d'Angers à Nantes, vont avoir incessament un service régulier. *La Loire* a déjà commencé ses voyages. On prévient les passagers qu'ils trouveront à bord un bon restaurateur, dont les prix seront modérés.

— Un honnête marchand de Marseille avait, au dessus de sa porte, une magnifique enseigne, sur laquelle on lisait : A.... *Marchand Mercier*. Depuis quelques jours, ce scrupuleux commerçant a fait biffer sur son enseigne le mot *mercier*, et y a substitué celui de *bimbelotier*. Ce changement a été, à ce qu'on assure, approuvé par l'académie des bons-hommes. Encore un mot de moins pour la langue de ces messieurs, et, s'ils continuent, ils ne s'entendront bientôt plus que par signes.

— Nous recevons de Saint-Etienne la lettre suivante :

A MM. les Rédacteurs de la Nacelle.

« Messieurs,

« J'ai l'honneur de vous prier de faire connaître au public, que » le gaz oxigène administré par insufflation dans la poitrine, a la » propriété de rappeler spontanément à la vie les êtres frappés d'une » mort apparente.

Je suis, etc. JACQUES GARNERIN. »

Nous voudrions bien, pour l'auteur de cette lettre laconique, que ce qu'il nous annonce ne fût pas connu de tout le monde. Il est probable que si jamais M. Jacques Garnerin va en Amérique, il ne manquera pas de s'attribuer la découverte du Nouveau-Monde, et de nous l'annoncer en trois mots. Cependant si les moyens qu'il emploie pour introduire le gaz oxigène dans les poumons, étaient de nature à les faire préférer au procédé ordinaire d'insufflation, on pourrait lui savoir bon gré de sa communication officielle; mais c'est une propriété qu'il croit avoir découverte, et non pas un moyen qu'il indique; et nous ne pouvons que lui répéter combien nous sommes fâchés, pour lui, que ce qu'il vient de découvrir soit connu depuis long-tems.

—On lit dans les *Lunes Parisiennes*, joli recueil qui se distingue toujours par la variété et le goût des morceaux qu'il renferme, une suite d'articles fort intéressans sur les mœurs et usages des espagnols.

Nous cédons, malgré le peu d'espace que nous pouvons accorder aux citations, à l'envie d'extraire un passage d'un article consacré aux habitans des provinces, connus sous le nom de *Miquelets*.

» De cette race d'hommes fiers et courageux, sortent les *Miquelets*, milice à la fois théâtrale et guerrière. En tems de paix, les *Miquelets* servent d'escorte aux berlines, aux riches équipages, et quoique chargés d'armes pesantes, franchissent lestement un fossé de douze pieds. Leur costume est très-curieux : le piquant *chambergo* sur le coin de l'œil (chapeau à bords très-courts, en forme d'assiette à soupe), noué sous le menton par deux rubans noirs et moirés; la *rédécilla*, ou filet de soie à la *Figaro*, contenant leur épaisse chevelure; la veste de drap couleur café, chargée aux manches, aux épaules, d'une quantité de petits boutons d'argent, travaillés à jour; chaussés d'*alpargatas* (sorte de cothurnes légers); portant sur l'épaule un *trabucco* (ou espingole), dans la gueule duquel ils jettent vingt balles de calibre, de la poudre..... de quoi soutenir un siége; puis des poignards, des couteaux, des scies, des pistolets..... Le *Miquelet*, enfin, est un arsenal ambulant qui colporte, au sein des rochers, son audace, sa philosophie belliqueuse, et ses poésies lyriques improvisées.

—Des stances remplies de sensibilité et d'harmonie, viennent d'être dédiées par M. J. A. L*** de Lyon, à la mémoire du célèbre Parmentier. Une lettre à M. de Girardin, précède ce joli morceau de poésie qui se recommanderait même aux lecteurs, sans le secours de deux noms que tous les amis des arts et de la France aiment à retrouver. M. J. A. L*** est un ancien officier des armées françaises, et personne ne sera étonné de rencontrer dans ses vers, de l'imagination et du talent. Il y a longtems que nos braves nous ont appris que la même main pouvait tour-à-tour manier l'épée et la lyre. Nous allons citer la stance adressée à M. de Girardin.

« Accepte mon timide hommage,
» O toi qui fus, dès le berceau,
» Admis au céleste partage
» Des vertus dont brillait Rousseau.
» Instruit à sa sublime école,
» Sur toi, de sa vive auréole
» Un rayon divin s'est porté;
» Et l'on verra, j'ose en répondre,
» Maître et disciple se confondre
» Dans la même immortalité. »

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

NANTES, 8 Avril.

Est entré en cette rivière :

Le smack hollandais Vrouw-Margaretha, cap. Geret Pybes, ven. d'Ostende, sur lest.

Courtiers, MM. Lampe et Goupilleau junior.

Sont sortis : le dogre hollandais Hoop, cap. Hendrick van der Kolff, allant à Anvers et Rotterdam, ch. de sucre et miel.

Le koff hollandais Theresia-Josephina, cap. Lucas Janssen Dreyer, all. à Ostende, ch. de vin. Ce dernier navire était en relâche, sortant de Bayonne.

PORT D'HONFLEUR.

Mouvement du 10 au 12 avril.

Le sloop l'Agile, cap. Frigout, v. de Rouen.

Le sloop la Paix; cap. Hochet, v. de Rouen.

Le sloop la Victorine, cap. Vasse, ven. de Rouen.

Le sloop la Marie-Désirée, cap. Maillard, ven. de Rouen.

Le sloop les Trois-Sœurs, cap. Postel, ven. de Rouen.

Le sloop l'Eugène-Aimée, cap. Langlois, ven. de Rouen.

Le sloop la Jeune-Camille, cap. Lefrançois, ven. de Rouen.

Le sloop l'Eugénie, cap. Liard, ven. de Rouen.

Le dogre danois Auguste, cap. Boissen, ven. de Rouen.

Le sloop l'Accord, cap. Vauquelin, ven. de Londres.

Le sloop la Flore, cap. Ravenel, v. de Shoream.

Sont sortis :

Le chasse-marée la Caroline, cap. Lecorre, all. à Bordeaux.

Le chasse-marée les Sœurs-Unies, c. Corset, all. à Rouen.

Le chasse-marée l'Augustin, cap. Leclerc, all. à Rouen.

Le chasse-marée la Thérèse-Désirée, cap. Leboursier, all. à Rouen.

Le chasse-marée le Saint-Pierre, cap. Moulin, all. à Rouen.

PORT DU HAVRE.

Sont entrés le 13 :

Le sloop le Saint-Jean, cap. Dubos, ven. de Touques, ch. de bois.

Le sloop le Charles, cap. Rossignol, ven. de Touques, ch. de bois.

Le sloop le Frère et la Sœur, cap. Petit, ven. de Touques, ch. de bois et cidre.

Le sloop la Marie-Françoise, c. Mary, ven. de Touques, ch. de bois et cidre.

Sont sortis :

Le sloop la Jeune-Elise, cap. Morand, all. à Rouen, ch. de planches.

Le sloop la Blonde, cap. Auzou, all. à Rouen, ch. de planches.

Le sloop la Constance-Hyppolite, cap. Demazure, all. à Rouen, ch. de planches.

La galiotte norwégienne l'Elisa, cap. Leyre, all. à Rouen, ch. de planches.

Sont sortis du 13 au 14 :

Le trois-mâts le Bayonnais, cap. Chevalier, all. à Fernambourg, ch. de balotages.

Me trois-mâts américain Aldeboran, cap. Martin, all. à la Nouvelle-Orléans, ch. de ballotage.

Le trois-mâts américain Milo, cap. Woodberry, all. à Charleston, sur lest.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 12 au 14 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le bateau à vapeur l'Aaron-Manby, de 86 tonn., c. Venard, v. du Havre, ch. de sucre, bois d'ébène.

Le smack hollandais le Frau-Anna, de 72 tonn., c. Nages, v. d'Hambourg, ch. de laine, cuivre, zing.

La gribane l'Aimable-Euphrosine, de 59 tonn., c. Belfemme, v. du Havre, ch. de planches.

Le sloop la Bérénice, de 59 tonn., cap. Gojon, ven. du Havre, ch. de tabac et planches.

La gribane les Deux-Amis, de 55 ton., cap. Lemonnier, ven. du Havre, ch. de planches, pavés.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier et descendus le 12.

L'Union, cap. Fardel, all. à Bordeaux, sur lest.

Le Coureur, c. Boutin, all. à Bord., ch. plâtre, resté au port.

La Nouvelle-Alliance, c. Hélot, all. au Havre, ch. de bois.

La Félicité, c. Lihard, all. à Caen, ch. d'engrais.

Le St.-Etienne, c. K. Zerho, all. à Brest, ch. gros bois.

Le St-Louis, c. David, all. à Caen, ch de charrée.

Sont descendus le 13.

La Pélagie, c. Dupond.
La Constance-Hyppolite, c Desmazure.
La Jeune-Elize, c. Morand.
La Jeune-Emélie, c. Duhaut.
Les Deux-Amis, c. Gallon.
L'Eliza, cap. Logre.
La Blonde, cap. Orout.

AVIS DIVERS.

N° 101. — Les sieurs MANGELAIRE, BORDES et HAMELIN, directeurs associés du théâtre de *la Gaîté*, à Rouen, préviennent le public que les bons et effets qui seraient présentés à la société non revêtus de leurs trois signatures, seront, par ceux-ci, considérés comme nuls.

N° 102. — A VENDRE au Hâvre-de-Grâce, pour cause de cessation de commerce, un joli FONDS de Commerçant en VINS, bien achalandé, et dont la situation est d'autant plus avantageuse, qu'il se trouve placé au centre et au passage qui conduit à tous les bassins. On pourra retrocéder le bail de la portion de maison qu'occupe le cédant, qui a encore trois ou six années à courir; ainsi que deux Magasins placés dans la même enceinte, desquels le preneur serait libre d'avoir la jouissance.

S'adresser à M. Hyacinthe MOLLIEN, négociant en Vins, rue des Charrettes, n° 103, à Rouen.

AVIS.

N° 103. — UNE maison d'Elbeuf voulant quitter les affaires, a l'honneur de prévenir qu'elle a envoyé en cette ville une partie de Draps d'Elbeuf, Louviers et Sédan, qu'elle offre à trente pour cent au-dessous du cours, à prix fixe, en gros et en détail.

MM. les marchands et tailleurs trouveront également ce qui leur conviendra, par pièce entière, demi-pièce et coupons.

Tous ces Draps sont garantis teints en laine, cinq quarts de large et sans défauts; ils ont aussi leurs chefs et plombs, ce qui prouve qu'ils sortent des fabriques indiquées ci-bas; savoir :

Drap d'Elbeuf, 5/4 de large, bon teint, belle qualité, à.....	12 f.	et à 14 f.
Idem id. 5/4 2e. qualité, foulé, toutes couleurs, à.....	16	et à 18
Idem id. id. 1re. qualité, foulé, laine fine, toutes couleurs, à...	20	et à 22
Idem id. id. double broche, pour manteaux, bleu et autres couleurs, à.....	20	et à 24
Idem id. id. 1re. qual., laine superf, façon Louviers, à.....	23	et à 26
Louviers, 2e. qualité, à.....	24	et à 28
Louviers, laine superfine, couleurs à reflets, à.....	30	et à 32
Louviers, 1re. qualité, laine mérinos, toutes couleurs et coul. à reflets, à.....	34	38 et 40
Drap noir, façon Sédan, 5/4, à..	14	et à 16
Véritable Sédan noir, 5/4, à.....	16	et à 26
Idem, laine fine, 4/3, à.....	22	et à 28
Sédan, 1re. qualité, 4/3, laine mérinos, à.....	30	32 et 34
Sédan, 1re. qualité, 4/3, laine mérinos pure, des premières fabriques, à.....	38	et à 40

Casimirs, Royales et Draps de dames, toutes couleurs, aux mêmes conditions.

Plus, une partie de Flanelle de santé, et des Gilets les plus modernes.

Tous les prix fixés seront marqués sur les pièces même, en chiffres connus, de manière qu'il ne pourra être fait aucun rabais.

Le magasin est situé rue de la Grosse-Horloge, n° 98, au 1er de chaussée.

N° 104. — NOTARIAT à vendre dans l'arrondissement de Dieppe.

S'adresser à Me GOUELLAIN, avoué à Rouen, rue de Socrate, n° 25.

N° 105 — FONDS DE CAFÉ à vendre, pour entrer de suite en jouissance, situé très-avantageusement.

S'adresser chez M. Henry, homme d'affaires, rue des Maillots, n° 11.

N° 106 — Mme POZIER-HÉRARD, successeur de M. Fleury, son aïeul, fait savoir qu'elle peut, par un efficace et antique secret de famille qu'elle seule possède, et par un attouchement prompt et léger, et sans douleurs, guérir à l'instant et pour la vie tous maux de dents, en prévenir ou arrêter la carrie, faire disparaître les fluxions, donner à la bouche la propreté et la santé. Elle nettoie aussi les dents, et guérit les indigens *gratis*.

Sa demeure est rue des Bonnetiers, n° 47.

N° 107. — On demande une FILLE ou une VEUVE, de 40 à 45 ans, sans enfans, pour répondre dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau de la *Nacelle*.

N°. 108 — VIN DE MALAGA, première qualité, à vendre, rue de la Madeleine, n°. 4, près la rue Grand-Pont.

N° 109. — A VENDRE, DEUX MAISONS sises à Rouen, Faubourg Bouvreuil, rue du Champ-des-Oiseaux, n° 21 et 23.

S'adresser dans lesdites maisons, pour les voir, et pour en traiter, à M. Reculard, notaire à Rouen, rue Beauvoisine, ou à M. Lepainteur, même rue, n° 35.

N° 110 — A louer présentement une PARTIE de MAISON, bien décorée, sise avenue du Mont-Riboudet; n°. 26, se composant d'une cuisine, avec pompe; deux cabinets, une chambre à coucher; un salon, une salle à manger avec office, et une chambre d'ami; le tout au premier et de plain-pied. Au-dessus, un superbe grenier, et en bas, un magasin et une cave; on pourrait traiter séparément du grenier et du magasin. S'adresser sur les lieux, pour les voir et en traiter.

N° 111 — A louer, pour le 24 juin prochain, une TEINTURERIE, à usage de grand et de petit teint, avec deux bons Lavoirs. Elle consiste en six cuves, huit chaudières grandes et petites; tous les ustensiles nécessaires à la manutention des laines; un magasin à drogues, un hangar à bois, etc.

S'adresser à Elbeuf, à M. Laurent PATALLIER, rue Saint-Julien, n°. 32. B.

NOTA.

On continue toujours de faire la commission de librairie, au bureau de la *Nacelle*, et d'y recevoir toutes les demandes d'ouvrages nouveaux

SPECTACLES DU 14 AVRIL

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/4.*)

TOM JONES A LONDRES.
Comédie en 5 actes, de Desforges.

Western,	MM.	Guyaud.
Alvorthy,		Duruisseel.
Blifil,		Roche.
Fellamar,		Saint-Elme.
Tom Jones,		Ernest.
Patridge,		Monchat.
L'Officier,		Dumontier.
Squar,		Casanenve.
Le Geolier,		Doligny.
Sophie,	Mesd.	Saint-Elme.
Madame Miller,		Daversin.
Lady Bellaston,		Legrand.
Madame Western,		Duruisseel.
Betti,		Clément.

La Reprise de
UN JOUR A PARIS,
OU LA LEÇON SINGULIÈRE,
Opéra en 3 actes, de Etienne et Nicolo.

Ferval,	MM.	Chardon.
Saint-Romain,		Félix.
Armand,		Julien.
Labrie,		Batiste.
André,		Astruc.
Le Croupier de Jeu,		Tanquerelle.
Le Maître d'Hôtel,		Mignon.
Pauline,	Mlle.	Florini.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

ROGER-LE-DUR,

Pantomime à grand spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST. LO, N° 34.

MARDI,

15 Avril 1823.

N°. 132.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

CHANT DE MORT D'UNE FILLE BRÉSILIENNE.

Adieu, toit protecteur, adieu, douce chaumière
Où ma mère vécut, où je reçus le jour!..
Adieu, sur-tout, ô toi, solitude plus chère,
Où je connus l'ivresse, où je rêvai l'amour.

Oiseaux dont les accens charmaient ma rêverie,
Vous! dont je recherchais les concerts ingénus,
Vous chantiez vos amours au printems de ma vie...
Chantez, chantez encor quand je ne serai plus.

Oui, de mon dernier jour s'enfuit la faible aurore;
Mon âme se dissout comme un pale flambeau.
Je vois l'astre du jour ce soir mourir encore...
Hélas! il renaîtra demain sur mon tombeau.

Celle qui, captivant un époux par ses charmes,
Epuisa dans l'hymen les plaisirs les plus doux,
Peut mourir sans regret, sans répandre des larmes;
Mais je n'ai pas connu les baisers d'un époux.

Je ne m'en défends pas : en ce moment, peut-être,
J'abandonne la vie avec trop de regret,
Non pas pour les plaisirs qu'elle me fit connaître,
Mais pour les voluptés qu'elle me préparait.

Intéressantes fleurs que l'aube fit éclore,
Vous ne vivez qu'un jour : on plaint votre destin.
Comme vous, tendres fleurs, je naquis à l'aurore,
Mais vous verrez le soir, et j'expire au matin.

Edwd.

MOURIR D'AMOUR.

CHANSON.

Air : *La jeune Hermance, dans Ferrare.*

Age d'or de la courtoisie,
Des bonnes mœurs et du plaisir,
Où l'on aimait toute la vie
L'objet qu'on avait su choisir;
Renaissez encor pour la France,
Et prouvez aux amans du jour,
Que l'on peut vivre d'espérance
Et que l'on peut mourir d'amour.

Vous qui pleurez une infidèle,
Pour vous venger de son dédain,
Vous volez vers une autre belle
Que vous trompez le lendemain.
J'approuve fort votre vengeance,
Mais je vous le dis sans détour :
Il vaudrait mieux, par bienséance,
Essayer de mourir d'amour.

Tendre martyr de sa constance,
Voyez cet amant rebuté,
Soupirer la triste romance
Aux pieds d'une ingrate beauté.
S'il n'obtient l'aveu qu'il implore
Il va, dit-il, perdre le jour.....
Et cet amant mourrait encore
Si l'on pouvait mourir d'amour.

On a vu mourir de tristesse,
On voit mourir d'ambition :
On a vu mourir de détresse,
Et même d'indigestion.
On voit dans mainte tragédie
Des amans mourir chaque jour.
On meurt encor de maladie,
Hélas! on ne meurt plus d'amour.

Edwd.

CONVERSATION ENTRE UN DÉBITANT DE TABAC ET UN CORDONNIER.

Le Débitant. — Mon cher voisin, vous m'honorez de votre pratique depuis que la loi du 11 ventôse an XII m'a conféré le titre de *débitant de tabac*, en vertu de licence. J'ai, dans ce long espace de tems, dû apprendre à vous connaître. Eh bien! croiriez-vous que le premier jour où je vous ai pesé la demi-once, j'ai deviné votre caractère, vos humeurs, vos passions?

Le Cordonnier. — Et à quoi, s'il vous plaît, avez-vous deviné tout cela?

Le Débitant. — A la seule physionomie de votre nez.

Le Cordonnier. — A la physionomie de mon nez!

Le Débitant. — Oui. J'ai prévu que cette expression vous choquerait; mais les nez ont une physionomie, et de tous nos traits, c'est peut-être le plus caractéristique. A quoi reconnaît-on un ivrogne? A la forme, à la couleur de son nez. Pourquoi dirait-on que les nez pincés sont méchans,

si les nez de cette espèce n'indiquaient pas un caractère de perfidie ou de malignité? N'avez-vous pas lu la description du nez du père Aubry, dans Atala? Les nez aquilins ont-ils jamais été confondus avec les nez camus? Les stupides habitans de la Guinée ont-ils le nez dans les mêmes proportions que les spirituels enfans de la Grèce et de l'Italie? Non, ce n'est qu'au nez des humains que l'on peut reconnaître leur degré d'intelligence, la tendance de leurs goûts, le genre de leur caractère, et il m'a suffi de voir le nez de chacune de mes pratiques pour être fixé d'une manière positive sur sa façon d'être et d'agir.

Le Cordonnier. — Eh bien, ce que vous me dites là ne me surprend pas du tout; car moi-même je suis aussi physionomiste, mais dans un autre genre : vous, en qualité de débitant de tabac, vous observez les nez; moi, comme cordonnier, j'observe les pieds.

Le Débitant. — Oh! mon voisin, c'est rabaisser un peu trop, ce me semble, la physiognomonie : que peut vous dénoter, s'il vous plaît, l'inspection d'un pied?

Le Cordonnier. — Tout, mon voisin. Croyez-vous que le pied d'un homme qui va toujours en voiture, soit semblable à celui du piéton qui suit en courant les chevaux de louage?

Le Débitant. — Non, sans doute; mais la forme que les habitudes donnent aux pieds vous indiquent la position ou le genre de vie des individus, mais ne vous conduit pas à pénétrer leur caractère, leurs passions. Vous distinguez, il est vrai, l'homme qui va en voiture, de celui qui chemine à pied; mais cela vous apprendrait-il à reconnaître le banqueroutier opulent qui voyage dans sa berline, du plat valet qui dort sur le siége de derrière? Le vrai talent serait, en voyant deux enfans nouveaux nés, de dire à la forme de leurs pieds ce qu'ils seront ou ce qu'ils feront dans le monde.

Le Cordonnier. — Pensez-vous que cela me serait fort difficile? Si l'un des enfans avait le pied *plat*, je lui prédirais une grande fortune et une souplesse étonnante de caractère : circonstances inséparables. Si l'autre, au contraire, avait un pied *droit* et bien taillé dans des proportions justes, j'en conclurais qu'il ne parviendrait jamais; qu'il serait fort estimé et fort misérable : ce qui est presque toujours de rigueur.

Le Débitant. — Vous êtes, ma foi, un habile homme dans votre genre : et je vois que la vérité pour vous n'est pas dans le fond d'un puits, mais bien dans celui d'un soulier. Cependant je me permettrai d'élever encore quelque doute sur l'infaillibilité de vos procédés devinatoires, et je veux mettre votre science à l'épreuve. Pourriez-vous bien me dire, entre nous, et sur l'heure, quelle est ma passion favorite, mon péché mignon?

Le Cordonnier. — Je n'aurais guère de mérite à deviner ce que je sais : je vous avoue que je ne suis pas prophète, mais que j'ai, comme tous les artistes, ma manière.

Le Débitant. — Peu importe, dites-moi quelle est ma passion favorite.

Le Cordonnier. — Eh bien! voisin, votre passion favorite est la curiosité.

Le Débitant. — Et comment avez-vous vu cela?

Le Cordonnier. — En explorant et en tâtant votre pied droit. Un jour où vous vintes chez moi prendre mesure d'une paire d'escarpins, vous paraissiez si occupé d'examiner mon logis, que votre pied, dérangé lui-même par les mouvemens que vous faisiez pour tout examiner, tremblait dans ma main. Vous apperçûtes, dans le fond de ma boutique, une gravure représentant le passage du *Pont d'Arcole*, et le lendemain je fus appelé par quelqu'un qui me fit quelque reproche de conserver trop ostensiblement ce tableau, et qui m'engagea à le garder, mais à ne pas l'exposer aux yeux de tout venant.

Le Débitant. Et vous pouvez penser que c'est moi qui...

Le Cordonnier. — Mon système peut être faux; mais il m'a semblé, à la forme plate et souple de votre pied, que vous aviez le nez fin. Dernièrement j'achetai chez vous une tabatière à la *Touquet*, et le lendemain un homme assez important que je chausse, me demanda une prise, contre son habitude. Je présentai ma tabatière, mar pratique sourit en la regardant, et m'invita, avec un air de bienveillance, à prendre du tabac dans une boîte en buis.

Le Débitant. — Et vous pourriez penser, voisin.... ?

Le Cordonnier. — Que mon système, voisin, ne vaut pas le vôtre; mais que les physionomistes en pied peuvent sentir certaines choses aussi bien que les physionomistes en nez.

Le Débitant. — Mais, savez-vous bien que vous m'insultez, et que vous prenez chez moi un pied qui ne vous convient pas!...

Le Cordonnier. — Mais, savez-vous bien aussi que vous vous êtes avisé de mettre fort mal à propos le nez dans mes affaires.

Le Débitant. — Les affaires de tout le monde me regardent, et quand cinq cents individus viennent, chaque jour, prendre une prise à ma barbe, c'est bien la moindre des choses que je leur regarde sous le nez pour savoir ce qu'ils pensent.

Le Cordonnier. — C'est fort bien, voisin; mais ne vous y frottez pas, si vous ne voulez pas être remouché d'importance.

Le Débitant. — Vous, me remoucher!... Demain vous aurez de mes nouvelles, et de ce pas, je vais donner un coup de pied chez.....

Le Cordonnier. — Vous faites-là un joli métier.

Le Débitant. — Il vaut le vôtre.

Le Cordonnier. — Il vaut le mien. Que le ciel vous entende, nous juge, et que Dieu vous bénisse, s'il est possible!

MACÉDOINE.

— Le nombre des musiciens ambulans, en station dans notre ville, est considérablement augmenté depuis quelques jours.

— On lit dans le mauvais recueil connu sous le nom de *Bièvriana*, un bon mot sur lequel nous voudrions obtenir des renseignemens historiques. Voici textuellement l'article où se trouve cette *pointe*.

« On connaît un petit bracelet en cheveux que l'on porte » au poignet : cet agrément s'appèle un *sentiment*. Chazet » rencontrant une dame qui en était munie, lui prit la » main, en disant : Je ne *savais* pas que vous *portiez* le » sentiment à ce *poing* là. (ce point là.) »

Le genre du bon mot, le solécisme de *je ne savais pas que vous portiez*, nous ont fait d'abord penser que le monsieur Chazet en question, pourrait bien être le monsieur de Chazet (Alisan) de nos jours. Cette édition du *Bièvriana*, a paru en l'an IX, époque à laquelle M. Chazet avait déjà chanté cinq à six potentats et une demi-douzaine de décemvirs, etc.; ensuite ce mot *poing*, pour lequel l'auteur du bon mot paraissait avoir déjà une certaine prédilection..... tout enfin concourt à prouver que M. Chazet (Alisan *de*) est bien celui dont il est fait mention dans le *Bièvriana*.

— Beaucoup d'enfans de la classe ouvrière de notre ville, sont en ce moment atteints de la petite vérole; on compte déjà des victimes, et l'on craint qu'elles ne se multiplient.

Malgré les avantages précieux et incontestables que nous procure la vaccine, quelques personnes persistent à la regarder comme une inoculation dangereuse. Ce préjugé est d'autant plus funeste que rien ne peut l'entretenir, et que l'expérience a prouvé que les bienfaits de la vaccine n'étaient point une chimère. Espérons que la prévention cédera enfin à des faits positifs, et que les parens mieux éclairés sur l'intérêt de leurs enfans, chercheront à les préserver du fléau qui les menace.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

Chargem. du chasse-marée la Poule-Blanche, cap. Douarin, ven. de Bordeaux.
Courtiers, MM. Bordelle et fils.

Réclamateurs, MM.

1 fût vin.—Lédier.
2 fûts dito.—Hersent.
1 dito dito.—Victor-Elie Lefebvre.
202 dito dito.—Viret-Lehaître.
1 dito dito.—Martin, courtier de marine.
4 dito dito.—Duchesne et Bénard.
8 dito dito.—Delaquerrière.
12 tierçons vinaigre.—J. Ch. Lebreton.
1 dito dito.—A ordre.
2 dito dito.—A ordre.

Chargem. du sloop le Jeune-Frédéric, cap. Marie, ven. d'Isigny.
Courtiers, MM. Bordelle et fils.

Réclamateurs, MM.

123 pots beurre.—8 pots dito.—7 fréquins dito.—12 stères bois à feu.—2 tonneaux.—1 barriq. cidre.—1 grenier verre concave.—1 panier jambons.—1 fréquin lard.—Le capitaine.
215 bûches bois Campêche, ven. du Havre.—Vanier.

Chargem. du sloop la Jeune-Rose, cap. Caron, ven. du Havre.
Courtiers, MM. Bordelle et fils.

Réclamateurs, MM.

2577 planches sap.—2 poutres dito.—Hersent.
1,000 pavés.—Fillâtre.

Charg. du sloop le Père-de-Famille, c. Julienne, v. de Honfleur, ch. de sel de soude, savon, alun et bois Sainte-Marthe.—Pour divers.
Courtier, M. J. Pellecat.

Chargem du sloop le Père-de-Famille, cap. Jullienne, venu du Havre, entré le 12 avril 1823.—Courtier interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

820 bûches bois de Sainte-Marthe.—P. Morel et comp^e.

Marchandises provenant du navire français la Ville-de-Rouen, cap. Pacquet, venu de Marseille.

92 caisses savon.—Ch. Durand.
93 dito dito.—Malfilatre et fils.
15 fûts alun.—Asselin-Lebrument.
35 barriques sel de soude.—7 fûts potasse.—95 caisses savon.—A ordre.

La galiotte Vrow-Anna, c. J. Nayel, ven. de Hambourg, ch. de diverses marchandises.—Pour divers.
Courtier, M. J. Pellecat.

Chargem. du sloop l'Auguste, cap Bambine, venu du Havre, entré le 11 avril 1823.—Courtier interprète M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

580 saumons plomb.—Ch. Durand.
1157 planches de sap.—Lannes.
4 mâts de sap.—Malleux fils.
12 barriques de sucre.—Crevel et c^e.
22 balles de coton.—A ordre.
479 bûches bois de Ste-Marthe.—A ordre

Chargem. de la goëlette américaine Hiram, cap. Gibbs, venu de Malaga, entrée le 11 avril 1823.—Courtier interprète M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

90 fûts d'huile d'olive.—444 sacs suma.—1 balle saffranum.—198 fûts vin.—3 caisses raisins secs.—16 demi-caisses dito.—B. Cabanon et fils.

Chargem. de la gribanne la Bérénice, cap. Gojon, venu du Havre, entré le 13 avril 1823.—Courtier interprète M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

47 boucauts tabac en feuilles.—340 cuirs salés.—32 fûts graisse de poisson.—Crevel et comp^e.
260 planches de sap.—Hersent.

Chargem. de la galiotte néerlandaise Vrouw-Anna, cap. H. J. Nagel, v. d'Hambourg, entré le 13 avril 1823 Courtier interprète M. J. Pellicat.

Réclamateurs, MM.

1 caisse contenant livres et effets.—Chevallet et comp^e.
11 balles de plumes.—Matheus et fils.
2642 lingots cuivre.—1602 plaques de zing.—Boscher.
30 balles bourre de laine.—1 balle de laine.—B. Cabanon et fils.
3 caisses ananas.—2 caisses mitraille de cuivre.—1 ballot viande fumée.—Wels et comp^e.
31 cruches mercure.—5 caisses id. 1 fût id.—Tinel-Ancelot.
2 fûts couleur bleue.—Hoesch.
2006 pièces de zing.—A ordre.
6 ballots fanons de baleine.—id.

Charg. du sloop la Bérénice, cap. Goyon, ven. du Havre, ch. de tabac, huile, cuirs salés, etc.—Crevel et comp.
Courtier, J. Pellecat.

—Le sloop le Saint-Pierre, cap. Moulin, ven. de Honfleur, ch. de cidre.—Le capitaine.

—Le sloop l'Etoile-du-Nord, cap. Haulet, ven. de Conteville, ch. de bois.—Pour M. Marie.

—Le sloop les Deux-Amis, cap. Monnier, ven. du Havre; ch. de planches, pavés, etc.—Pour divers.

—Le sloop l'Angélique-et-Pierre, cap. Mayet, ven. du Havre, ch. de diverses marchandises.—Pour divers.

—Le sloop l'Exemple, cap. Noyon, ven. de Dunkerque, ch. de charbon.—Pour divers.

Courtier de ces cinq navires, M. Lucet

Mouvement du 14 au 15.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop l'Etoile-du-Nord, de 13 ton. cap Houley, ven. de Conteville, ch. de jantes, planches.

Le sloop le Saint-Pierre, de 18 tonn., c. Moulin, v. d'Honfleur, ch. de cidre.

La gribane la Flore-Victoire, de 56 ton., c. Bourdon, v. du Havre, ch. ce planches, pavés.

Le sloop la Pélagie, de 19 tonn., cap. Bossel, v. du Havre, ch. de planches et pavés.

La goëlette la Bonne-Aimée, de 77 ton., c. Caban, v. de Fécamp, ch. de planches.

Le sloop l'Exemple, de 28 tonn., cap. Cronier, v. de Dunkerque, ch. de charbon de terre.

Le sloop l'Augustine-Pierre, cap. Mayet, de 28 ton., ven. du Havre, ch. de planches et pavés.

La bisquine la Madelaine-Constance, cap. Lefebvre, de 28 ton., ven. d'Alouet, ch. d'huîtres.

Le dogre l'Adèle, cap. Piavard, de 75 ton., ven. de Rochefort, ch. de vin, eau-de-vie.

Le sloop l'Aimable-Prudence, c. Bisson, de 48 ton., v. du Havre, ch. de planches, poutres.

Le sloop le Charles-Ferdinand, capit. Landrin, de 59 ton., ven. de Conteville, ch. de cidre, bois à brûler.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop la Victorine, c. Postel, ven. du Havre. lège.

Le brick le Désiré, c. Robert, ven. de Bordeaux, ch. de plâtre.

Le brick l'Amable, cap. Roy, ven. de Bordeaux, ch. de plâtre.

Le sloop le Succès, c. Delpierre, v. de Dunkerque, ch. de plâtre.

Le dogre le Saint-André, c. Petit, v. de Caen, ch. d'engrais.

Le sloop Louis et Fanny, c. Gonnier, ven. de Caen, ch. d'engrais.

La Rosalie, cap. Persil, v. du Hâvre, lège.

L'Eugénie, cap. Gondoin, ven. de Caen, ch. de plâtre et bois d'Inde.

PORT DU HAVRE.

Entrés le 14 :

Le sloop la Cécile, cap. Daufresne, ven. de Rouen, sur lest.

Le sloop le Batave, cap. Benoist, ven. de Rouen, sur lest.

Le sloop la Belle-Rose, cap. Lucas, ven. de Rouen, sur lest.

Sont sortis le 14 :

Le brick, le Télégraphe, cap. Crevecœur, all. à Dunkerque, ch. de café.

Le trois-mâts norwégien Bergetha, cap. Willamson, all. à Bordeaux, sur lest.

Le brick l'Unité, cap. Gilles, all à Dieppe, ch. de café, sucre.

Le dogre le Vélocifère, cap. Néel, all. à Morlaix, ch. de tabac.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du 12 avril.

6 balles cotou Louisiane, à 1 f. 45 c. acq.
15 dito dito Géorgie, à 1 f. 15 c. dito
20 sacs café Rio, à 1 f. 35 c. en entrep.
8 dito dito Havane, à 1 f. 45 c. dito.

Vente publique de COTON, pour réduction de droits, au Havre.

Mercredi prochain 19 courant, à 11 heures du matin, MM. Bonnaffé, Boisgérard et comp. feront vendre publiquement, par l'entremise de MM. Marpley Carion, courtiers, pour compte de qui il appartiendra, et en présence de M. le receveur des douanes et de M. le consul des Etats-Unis,

35 balles coton Mobile, plus ou moins avariées, provenant du navire américain Asia, cap. Minugh, venu de Mobile. La vente aura lieu sous une tente, sur le quai de la Barre, en face de la maison Sénéchal.

Vente publique de QUINQUINA et VIN, au Havre.

Samedi prochain 19 courant, il sera vendu publiquement, pour compte de qui il appartiendra, dans les magasins de M. Becard-Lemasis, rue Dauphine, n° 74, maison Tinel, par le ministère de M. Ysnel, courtier,

9 cais. quinquina rouge.
10 dito vin de Champ., grand mouss.
80 barr. vin de Roussillon.

Vente publique de Soufre, au Havre.

Le mardi 22 courant, M. M-F. Chevremont fera vendre publiquement, par le ministère de MM. Verjon et Monier, courtiers, environ

195,000 kilog. soufre brut, de Sicile.
172,000 dito dito dito de Toscane.

Cette vente se fera lieu et heure de la bourse, par lots de 25,000 kilog.

Les autres conditions seront expliquées lors d'icelle.

Vente publique de COTON Saint-Domingue, au Havre.

MM. Balguerie et comp. feront vendre publiquement, sous la tente du navire Laura, venu de Saint-Domingue, au sud du bassin d'Ingouville,

95 balles et ballots Coton Saint-Domingue.

Le jour de la vente sera indiqué ultérieurement. Les vendeurs se réservent la faculté de vendre de gré-à-gré avant la vente.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier et descendus le 13.

La Marie-Rolandine, cap. Javouret, all. à Brest.

La Babet-Catherine, cap. Letouaire, all. à Brest.

La Justine, c. Croix, all. à Caen.

Le sloop ang. Stawerton, c. Bawden, all. à Penzance.

Sont parmontés, à la marée :

La Sophie, c. Letellier, v. de Marseille
La Pélagie, c. Dupont, v. du Havre.
Le brick ang. Plenty, cap. Buttall.
La galiotte norw. Eliza, cap. Leyre.
La Jeune-Emélie, c. Duhault, v. de...
La Blonde, c. Auzoult, v. du Havre.
La Jeune-Elise, c. Morand, v. idem.
La Constance-Hyppolite, c. Desmazures, ven. idem.

PORT DE NANTES.

Le 6, est entré en rivière :

Le navire le Jean-Baptiste, c. Chiasson, ven. de Cayenne.

FAILLITES.

Caen, le 13 avril. — François Greslé, marchand fabricant, domicilié à Vire, déclaré en faillite ouverte, et dessaisi de l'administration de ses biens. — M. Marie, juge-commissaire. — M. Auguste Lelièvre, agent.

Réunion des créanciers fixés au mardi 22 courant, en la salle d'audience du tribunal de Vire.

AVIS.

MM. les créanciers de Pierre Chatel-Lemière, marchand fabricant de draps, en faillite, domicilié en la ville de Vire, rue aux Teinturiers, sont avertis de se présenter par eux-mêmes ou par fondés de pouvoirs, dans le délai de quarante jours, à partir d'aujourd'hui, devant M. Pierre-Georges Juhel-Robert, marchand, domicilié en la ville de Vire, syndic provisoire de ladite faillite, de lui déclarer à quel titre et pour quelle somme ils sont créanciers.

Nantes. — Par jugement du tribunal de cette ville, le sieur Gauthier, marchand tailleur. — Juge-commissaire, M. Paris.

Le sieur P. Recheux, marchand de graine. — Juge-commissaire, M. Levesque Durotru

Le sieur Quelin, commerçant. — Juge-commissaire, M. Bignon.

Rouen. — Par jugement du 2 avril 1823, le tribunal de commerce a déclaré le sieur Pierre-Nicolas Mortreuil, boulanger à Cassel, en état de faillite. — Juge-commissaire, M. Lafaulotte. — Agent, M. Duclos, commerçant à Rouen, rue Saint-Denis.

L'assemblée des créanciers aura lieu le mardi 22 avril, dans une des salles du tribunal de commerce, à une ou deux heures de l'après-midi.

AVIS DIVERS.

N°. 112. — Les héritiers de Louis-Martin Bicherray, décédé Huissier près le tribunal civil de Rouen, où il demeurait, se disposent à réclamer le cautionnement qu'il a fourni à la caisse d'amortissement.

Ils font publier cet avis pour la troisième et dernière fois, selon le voeu d'une ordonnance royale, en date du 22 août 1821.

Pour les héritiers Bicherray,
GUYACT.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

84f 10c 25c 80c 25c 35c 40c 70c 60 84f 70c 60c 65c 60c 50c 40c 45c 40c 84f 45c 55c 45c 50c 55c 50c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822

Ech. du 22 Mars 1821, fin. 8 2 99f 50c
1825, 9 4 99f

Idem NOMINATIVES, 1825. 99f

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.t °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1530f

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures.*)

LES PÊCHEURS,
Opéra en 1 acte, de Lasalle et Gossec.

LE FESTIN DE PIERRE,
ou L'ATHÉE FOUDROYÉ,
Comédie en 5 actes, de Molière.

LA LOGE DU PORTIER,
Vaudeville en 1 acte, de M. Scribe et Mme

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

LA FILLE MAL GARDÉE,
Ballet-Pantomime en 2 actes.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St. LO, N° 34.

MERCREDI.

16 Avril 1823.

N°. 133 — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Barrot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LE BON TON.

Le *bon ton* est moins qu'une faveur du hasard et plus qu'un droit acquis. Pour être légitimement du *bon ton*, il faut avoir une haute naissance, être apathique et réservé, naturellement froid et habituellement silencieux; que beaucoup parlent de vous, que peu vous connaissent, que nul ne vous intéresse; être, en un mot, ce qu'est M. ***, et ce qu'on suppose le *grand Lama*: un être absorbé en lui-même, et perpétuellement en contemplation devant sa propre divinité.

On se rappellera peut-être que, dans notre numéro du 22 mars, nous avons parlé, à l'article *macédoine*, d'un gentilhomme qu'une circonstance avait forcé de trinquer dans un cabaret avec des marchands de peaux de lapin. La publicité de ce fait a provoqué de la part de la personne intéressée, une réclamation qu'il est de notre impartialité de faire connaître; et nous nous plairons même à ajouter que les informations que nous avons prises postérieurement sur les détails de cette aventure, tout en nous décelant quelques petites inexactitudes dans la narration que nous en avons faite, nous ont conduits à recueillir sur M. de T...., des renseignemens faits pour lui concilier l'estime de tous les gens de bien, quelque opinion qu'ils professent. Le grand âge de cet officier supérieur, ses travaux littéraires et ses longs services, nous imposent le devoir d'insérer, au moins en partie, la lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous adresser. On nous pardonnera bien volontiers, sans doute, une sorte de digression qui tend à rectifier un fait d'ailleurs sans conséquence pour celui qui en est l'objet comme pour ceux qui l'ont rapporté.

« A Messieurs les rédacteurs de la *Nacelle*:

St.-Martin-du-Manoir, près Montivilliers, lundi, 7 avril 1823.

» Permettez, Messieurs, qu'un modeste anonyme reçoive » pour moi, et par votre journal, les remerciemens et la » réponse franche que m'impose une courtoisie chevale- » resque et française. Et quel homme d'esprit et de goût » ne serait pas reconnaissant du cadeau *libéral* qu'il vient » de me faire, en m'adressant, par la poste, le numéro de » votre journal, du 22 mars, qui renferme l'ingénieux ar- » ticle qu'attribuent à ce même anonyme plusieurs abon- » nés, plus admirateurs de son titre de *macédoine* que du » sujet et de sa teneur. »

Après avoir énuméré plusieurs considérations dans lesquelles notre éloignement pour les matières politiques ne nous permettent pas d'entrer, l'auteur de la lettre ajoute:

« Toutes ces considérations, messieurs, me font espérer » que vous prendrez en bonne part l'espèce d'*erratum* ou » d'éclaircissement propre à démêler le fond de vérité jus- » qu'à présent méconnaissable, dans les curieuses broderies » dont votre inventif correspondant a couvert une anecdote » fort simple, un fait presque insignifiant:

» 1°. La scène qui n'a rien d'extraordinaire, et dont les » trois quarts d'heure de durée qu'on lui prête se ré- » duisent à cinq ou six minutes, s'est passée, non pas en » revenant du Havre, mais en y allant; non pas dans un » village, mais dans une ville; non pas dans un cabaret » borgne, mais dans une maison bourgeoise; non pas chez » un marchand de peaux de lapin, mais chez un marchand » d'étoffes et de lingerie.

» 2°. Ce brave homme a combattu dans l'armée de ligne, » comme un de ses frères habitans du même lieu. Il est en- » suite devenu capitaine de grenadiers, dans une légion dont » j'étais colonel, et dont nos localités maritimes rendaient » le service fort actif. Ce n'est pas vous, sans doute, Mes- » sieurs, qui me ferez un reproche d'avoir conservé, après » le licenciement de ce corps, d'avoir conservé de fraternels » rapports avec mes compagnons d'armes, comme je l'avais » déjà fait avec mes co-habitans de commune, depuis l'abo- » lition de mes prérogatives. . . . . .

» . . . . . .

» 3°. Mais, venons au fait: La dernière fois que, par une » ancienne habitude de tolérance chrétienne et civile, sans » dispute ni duplicité, l'ex-colonel catholique passa chez » l'ex-capitaine protestant qui, non-prévenu de la visite, ne » trouvait absent, je saluai sa demoiselle, et la rassurai sur » de faux bruits répandus par des alarmistes trompeurs ou » trompés. Un marchand de Caudebec, présent à cette » conversation, remarqua, sous ma douillette, les croix ou » rubans attachés à la boutonnière de mon habit; et, satisfait » de la manière dont je plaidais en peu de mots l'indivisible » cause des rois et des peuples, ainsi que les moyens qui me » paraissaient les plus efficaces pour maintenir ou rétablir » l'harmonie sociale entre tous les enfans de la même famille, » il se transporta d'enthousiasme, me déclara son nom et » son état, se jeta subitement à mon cou, et me serra » affectueusement dans ses bras. Mon cœur, devait-il, pou- » vait-il repousser un tel élan du sien? Aux excuses respec- » tueuses et cordiales dans lesquelles il se confondait, je

» répondis, avec une politesse et une bonhomie qui ne me » permirent pas de me retirer.

» Le bon caudebecquais me supplia si instamment d'accepter un verre de liqueur, que je ne pus me défendre » long-tems de me rendre à ses pressantes invitations. Ce » fut alors que nous trinquâmes à la santé de notre monarque. Immédiatement après ce toast français, il rejoignit sa voiture et moi la mienne, où m'attendait Mme » de T....., qui est bien loin de ressembler à une Lady » Alton, et par conséquent à la peinture impolie que le correspondant s'est plu à faire de son caractère.

» Mais c'est assez de digressions. Je termine en remerciant mon biographe, ou plutôt mon antagoniste, d'avoir rendu justice à mes soins pour dissiper des malentendus, et calmer de fausses terreurs.

» Agréez, Messieurs, les sentimens avec lesquels je suis

» Votre très-humble serviteur,

Le colonel vicomte DE T.....-R.....G. »

ARTS MÉCANIQUES.

Les pupitres destinés à soutenir la musique dans les grandes réunions, sont des meubles assez embarrassans, et qui ne sont point d'un transport commode. Pour obvier à cet inconvénient, M. Dénoyer, graveur habile, a imaginé de construire des pupitres très-legers, et dont toutes les parties, quoique fort solides, se séparent et peuvent entrer dans un étui de violon ordinaire. Ce petit meuble qui a reçu l'approbation de la société d'encouragement, n'est nullement gênant : le prix en est modique (de 20 à 25 francs) et tout musicien peut aisement, et sans aucun embarras, porter avec soi son pupitre. On en trouve chez Buvon, quai de la Cité, rue des Ursins, n° 3, à Paris.

MACÉDOINE.

— Samedi dernier, un jeune homme de vingt-deux ans, né en Danemarck, et travaillant dans une maison de commerce du Havre, s'est suicidé.

On attribue cet acte de désespoir à une perte faite au jeu, et par suite, à celle de la place que ce jeune homme occupait.

— Avant-hier lundi, vers la fin du jour, dans un cabaret de la commune de Bonsecours, une femme ayant soustrait furtivement une couverture de laine, qui enveloppait un jeune enfant endormi près de sa mère, se sauvait à toutes jambes, en descendant un sentier très-rapide, qui aboutit au val d'Eauplet, lorsqu'elle fut poursuivie par un grand nombre d'individus que les cris *au voleur!* firent sortir de toutes les maisons voisines. Une malheureuse femme, qui se trouva par hasard entraînée dans la foule, fut renversée, foulée aux pieds et eut la jambe fracturée à trois endroits différens. On s'empressa de la relever, et elle fut de suite transportée à l'Hôtel-Dieu. La voleuse, qu'on parvint néanmoins à arrêter, fut à l'instant mise à la disposition de M le maire de Bonsecours, qui la fit conduire en prison, à Rouen.

— La tragédie nouvelle du *Comte Julien*, vient d'être jouée au Second Théâtre Français. Les spectateurs, pour juger législativement cet ouvrage, s'étaient divisés en côté droit et en côté gauche. La pièce a été sifflée et applaudie, et n'a pas été entendue. Cependant des gens de goût ont cru y remarquer un style correct, des vers harmonieux et de nobles pensées. Une scène très-romantique y fait, dit-on, beaucoup d'effet. Le nom de l'auteur a été demandé par une partie, ou plutôt un parti de la salle, et couvert par le bruit que faisaient les opposans. On n'est donc pas plus avancé que s'il n'avait pas été dit. Un nom cependant fait beaucoup pour la réputation d'un ouvrage, parce qu'à ce nom se rattachent toujours toutes les préventions de l'esprit de parti et la passion du jugement politique.

— Bonnéty, que nous possédions dans la troupe théâtrale de l'année dernière, est engagé à Marseille, pour jouer :

Dans la tragédie, les *forts jeunes-premiers*.
Dans la comédie, les *jeunes-premiers*.
Dans l'opéra, les *Philippe* et les *Gavaudan*.
Dans le vaudeville, les *jeunes-premiers*.

On voit que cet acteur, grâce au zèle qu'il a toujours montré, subdivise son talent en autant d'emplois qu'il y a de genres de pièces.

— Nous sommes indirectement informés qu'un horrible assassinat vient d'être commis en la commune de Zotherque, canton d'Audruyck, arrondissement de Saint-Omer, sur la personne d'un sieur *Ducley*, marchand de lin. On cite comme coupables de ce forfait, deux ouvriers (deux frères) qui travaillaient chez la victime même, et voici comment on explique les principales circonstances relatives à ce crime : Le lundi de Pâques, vers le soir, Ducley rentrant chez lui, sa femme l'engagea d'aller, ainsi qu'il le lui avait promis, dans le bois de *la Montoire*, pour lui chercher une perche au fil; ses deux ouvriers, dont nous ignorons les noms, s'offrirent officieusement de l'y accompagner; l'un d'eux prit un fusil, sous prétexte de s'amuser à tirer sur des oiseaux; mais, arrivés dans le bois, il ajusta Ducley, son maître, et lui lâcha le coup de fusil dans les reins; ensuite, ils se jetèrent tous deux sur lui, et, à l'aide d'un couteau, ils lui coupèrent entièrement la trachée-artère, puis ils l'abandonnèrent sur le terrain. Le malheureux Ducley ne mourut cependant pas à l'instant : la providence divine lui donna assez de force pour se traîner de l'endroit où il avait été assassiné jusqu'à une maison non loin du bois; le maître s'avançait, il frappe à la porte, on ouvre, quel spectacle!... On voit un homme tout ensanglanté, le cou presqu'entièrement coupé, et ne pouvant articuler un mot. D'abord on ne le reconnait pas: mais, étant entré, quelques traits frappent les personnes de la maison; on s'écrie : *C'est Ducley!...* Cet infortuné, qui venait de perdre l'usage de la parole, et dès-lors peu habitué à s'exprimer par signes, fit comprendre néanmoins que les auteurs de sa position étaient les frères N....., ses ouvriers; ils furent dénoncés à la justice, qui descendit sur les lieux et qui les arrêta tous deux. Ducley mourut deux ou trois jours après.

(*Feuille de Dunkerque.*)

Le *Courrier des Spectacles* qui, depuis quelques jours, avait cessé de paraître, continue à être publié sous le même titre, et par les mêmes rédacteurs. C'est à tort que quelques personnes se sont plues à répandre qu'il avait adopté le nouveau nom de *Courrier des Théâtres*. Il n'a changé ni de dénomination, ni d'esprit : ses articles en feront foi, de manière à confondre tous les doutes à ce sujet. On s'abonne toujours à Paris, rue Feydeau, n°. 30; et chez tous les libraires des départemens.

— On parlait dans un salon d'un académicien qui n'avait encore rien écrit. Quelqu'un disait à sa louange qu'il ne se passait pas de jour sans qu'il ne fit quelques bonnes œuvres. *Il paraît*, répondit un des témoins de cette conversation, *qu'il est plus facile de faire de bonnes œuvres que d'en faire imprimer même de mauvaises.*

— M. A. Martainville prévient les personnes qui voudraient lui adresser des lettres relatives à la rédaction de la *Quotidienne*, d'éviter la méprise que la suscription d'une de ces lettres, vient de causer. Au lieu de mettre : « *A M. A. Martainville, au bureau de la Quotidienne* », on s'était contenté d'écrire : « *A M. Martainville, Bcau. de la Quotidienne.* » Trompé par cette abréviation, le facteur s'est écrié en bas de l'escalier : « *A M. A. Martainville, bourreau de la Quotidienne!* » Exclamation fort inconvenante, car M. A. Martainville pourra bien tuer *la Quotidienne*, en lui ôtant tout honneur, sans en être le bourreau.

— Les frères Franconi sont passés hier par notre ville avec une partie de leurs équipages; ils paraissaient se diriger vers la Basse-Normandie.

— Dans la nuit du lundi au mardi, un individu de la petite rue Saint-Jean, rentrait chez lui, un peu ivre; à la suite d'une querelle qu'il eut avec sa femme, il parvint à la précipiter d'un premier étage peu élevé, dans la rue. Cette malheureuse tomba sans se blesser sur un passant, qui, heureusement, ne fut qu'étourdi de cette chûte. La patrouille, attirée par le bruit de cet événement, se mit en devoir d'arrêter ces deux personnes.

— Dernièrement un acteur qui jouait dans une troupe ambulante à Levignan, département du Gard, remplissait dans l'opéra de *Félix, ou l'Enfant trouvé*, le rôle du *Père Morin*; lorsqu'il raconte l'événement qui lui fit adopter *Félix*, il doit dire : « Je trouvai une valise, plus loin, une dame noyée dans sa voiture, etc. »; mais il se trompa, et rendit ainsi cette phrase : « Je trouvai une *voiture*, plus loin, une dame noyée dans sa *valise*. »

—Un seigneur italien qui avait un fort beau parc où il entretenait plusieurs cerfs, avait défendu à ses domestiques d'en tuer. Un d'eux eut le malheur de contrevenir à cet ordre, en tirant quelqu'autre pièce de gibier qu'il manqua, il tua par mégarde un de ces cerfs qui était caché dans des broussailles. Ce pauvre garçon appréhendant la colère de son maître, s'enfuit à Gênes, où s'étant embarqué, il fut pris par les algériens; le seigneur italien instruit quelque temps après, que son domestique est esclave à Alger, va trouver le cardinal Janson qui était pour lors à Rome, et le prie instamment d'écrire au consul français de racheter ce malheureux, quelque somme que dût coûter la rançon. Le cardinal touché de cette générosité ne put s'empêcher de le louer; il écrivit au consul qui racheta en effet l'esclave, et le renvoya à Rome. Le gentilhomme vint remercier son éminence, remboursa l'argent de la rançon, et quelque jours après fit assassiner ce pauvre domestique qu'il n'avait voulu ravoir que pour se venger de sa désobéissance.

SPECTACLES. — Théâtre des Arts.

Nous sommes un peu en arrière avec le spectacle; mais ce n'est pas dans les momens où l'année théâtrale se traîne vers sa fin, avec les débris d'une troupe, que le public doit se montrer exigeant envers les acteurs et les journalistes. Pour ne pas renoncer cependant à l'une de nos attributions, nous allons dire un mot des dernières représentations.

Avant-hier *Tom-Jones* a été joué, à dire d'experts, avec une incohérence, une apathie heureusement rares, depuis longtems ici. Des rôles morcelés, peu d'intelligence de la pièce, et encore moins de goût dans l'exécution : voilà ce qu'on a remarqué dans cette représentation.

La reprise d'*un Jour à Paris* avait attiré assez de monde. Ce bel opéra, qui depuis long-tems semblait être exilé du répertoire, a été revu avec beaucoup d'intérêt. Nous engageons la direction à ne pas le laisser retomber dans l'oubli où il avait langui sons les auspices de l'ancienne direction.

Les Pêcheurs, qui intéressent fort peu, ont été donnés hier avec *le Festin de Pierre*, qui n'intéresse pas du tout. La deuxième représentation de *la Loge du Portier* a produit le même effet que la première. Dans un vaudeville même, il faut un plan, une unité d'intérêt et d'action, un sujet, et par-dessus tout cela il faut

« Inventer des ressorts qui puissent m'attacher. »

S'il ne fallait que beaucoup d'esprit pour faire un bon ouvrage, M. Scribe n'en ferait jamais de mauvais; mais si l'esprit est inépuisable, les sujets sont rares. M. Scribe, au surplus, peut faillir une fois. Il compte déjà dix fois plus de triomphes que de défaites; tandis qu'un des patriarches du vaudeville commence à compter dix fois plus de chutes que de succès.

Commerce et Industrie.

ETAT

Des Navires entrés au Havre, pendant le mois de mars 1823, et provenant du long-cours, du grand-cabotage et de l'étranger.

Navires français.

Le 2—la Rose-Julienne, c. Lechosel, ven. de la Pointre-à-Pitre, ch. de sucre et café.

Le 3 — l'Indécis, cap. Longrais, v. de Jersey, ch. de sucre et café.

L'Auguste, cap. Calcius, ven. de Liverpool, ch. de café.

Les Deux-Frères, cap. Sallain, ven. de la Havane, ch. de sucre et café.

Le 4 — la Cécile, cap. Langlois, v. de Rio-Janeiro, ch. de cuirs.

Le 5 — l'Hercule, cap. Jonsson, ven. de Liverpool, ch. de coton.

Le 8 — la Flore, cap. Morel, ven. de la Havane, ch. de café.

Le 11 — la Société, cap. Nouvel, v. de la Martinique, ch. de sucre et café.

Le Saint-Louis, cap. Boivin, ven. Maragnan, ch. de coton.

Le 15 — le Charles, cap. Doullé, v. du Port-au-Prince, ch. de coton et café.

Le Casimir, cap. Lamone, ven. des Cayes, ch. de café.

Le Faune, cap. Morin, ven. de la Havane, ch. de café.

La Caroline, cap. Soupat, ven. de Londres, ch. de coton, etc.

L'Activité, capit. Guichon, ven. de Londres, ch. de coton, etc.

Le 18 — le Mentor, cap. Hallot, v, de Buénos-Ayres, ch. de cuirs.

Le Jeune-Emmanuel, cap. Bourge, ven. ce Roterdam, ch. de fromage.

La Dorade, capit. Duthau, ven. de Cadix, sur lest.

Le 19 — la Sophie, cap. Dannel, v. de Bourbon et Martinique, ch. sucre, café.

La Henriette, cap. Fourré, ven. de la Havane, ch. de café.

La ville-de-Rouen, cap. Paquet, v. de Marseille, ch. de savon.

L'Isis, cap. Morel, ven. de Roterdam, ch. de fromage.

Le 21 — l'Alfred, cap. Lebailly, ven. de Cadix, ch. de vin, etc.

Le 23 — l'Edouard, cap. Fournaire, ven de Bourbon, ch. de sucre et café.

Le Bayonnais. cap. Lechevalier, ven. de Rio-Janeiro, ch. de café.

Le 24 — la Henriette, cap. Dejoly, ven. de Maurice et Bourbon, ch. da café.

Le Télégraphe, cap. Crevecœur, ven. de Londres, ch. de sucre et café.

Navires américains.

Le 1 — Elizabeth, cap. Mansfield, v. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le 2 — Horizon, cap. Clark, ven. de New-Yorck, ch. de coton.

Le 3 — Pollas, cap. Conter, ven. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le 4 — Cadmus, cap. Richards, ven. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le 5 — Warrington, cap. Harkins, v. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le 6 — Dispath, cap. Hurgess, ven. de Porto-Ricco, ch. de café.

Le 9 — Messenger, cap. Basset, ven. de Savannah, ch. de coton.

Le 11 — Héroïne, cap. Leach, ven. de la Havanne, ch. de sucre.

Le 19 — Indo, cap. Spear, ven. de Savannah, ch. de coton.

Forest, cap. Perkins, ven. de New-Yorck, ch. de coton et tabac.

Le 19 — Edward, cap. Howard, v. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le 22 — Elizabeth, cap. Smith, ven. de New-Yorck, ch. de coton.

Hesper, cap. Hubbard, ven. de Savannah, ch. de coton.

Le 24 — Marmion, cap. Hawkins, v. de New-Yorck, ch. de coton.

Le 30 — Sereno, cap. Harding, ven. de New-Yorck, ch. de coton.

Total des bâtimens entrés : 55, dont 26 français, 18 américains, 5 anglais, 2 hollandais, 2 norwégiens, 1 prussien et 1 russe.

Total des bâtimens sortis : 58 dont 20 français, 30 américains, 6 anglais, 2 hanovriens, 2 lubeckois, 2 portugais, 1 prussien, 1 russe et 1 suédois.

NOUVELLES DE MER.

Sont arrivés à la Nouvelle-Orléans: le New-Yorck-Packet, cap. Mathew, ven. de Bordeaux, et l'Estafette, cap. Lesourd, ven. de Marseille.

La Cora, cap. Legrand, est arrivé de Rio-Janeiro à Buénos-Ayres, le 1er. janv.

Le Reeinder, cap. Haskell, est arrivé du Havre à la Nouvelle-Orléans, le 1er. fev.

Sont arrivés à Saint-Thomas, le 6 *février*, le Saint-Moris, cap. Gowralt, ven. du Havre; le 12, Vria, c. Zuveike, ven. de Bordeaux; le 14, le Victor, cap. Throude, ven. de Rouen.

La Paix, de Boulogne, cap. Boyard, devait partir de Cayenne pour Bordeaux, fin février fixe.

PORT DE MARSEILLE.

Marseille, le 9 *avril.* — Le brick américain Cygnet, cap. Kennedy, ven. de Salem (Etats-Unis d'Amérique), ch. de 140 balles coton, 48 bouc. quercitron, 69 fûts riz, 6 colis cochenille, 900 quintaux bois de Nicaraga, 900 idem Sainte-Marthe. 300 idem bois de Campêche, 9 bouc. café.

Les 5 *et* 6, *sont sortis*, le navire danois Thetis, cap. Surgen Krog, all. à la Havane; le brick américain Catharina, cap. S. Davis, all. à Philadelphie.

Nantes, le 10 *avril.* — Le Jean-Baptiste, cap. Chasson, ven. de Cayenne, ch. de sucre, etc.

Bordeaux, le 10 *avril.* — Le Jeune-Edouard, cap. Moreau, ven. de Saint-Domingue.

Le Télégraphe, cap. Daulay, ven. de Lima, et en dernier lieu de Rio-Janeiro, ayant 52 passagers à bord.

PORT DE LA ROCHELLE.

Le 9, *est sorti*, le brick-goëlette américain Entreprise, cap. Nathan Brown, all. à Boston.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 15 *au* 16.

NAVIRES ENTRÉS.

Le dogre la Bonne-Mère, cap. Colombel, de 70 tonn., ven. de Fécamp, ch. de planches de sapin.

Le sloop le Saint-François, cap. Langevin, de 47 tonn., ven. de Fécamp, ch. de planches de sapin.

Le sloop l'Espérance, cap. Parento, de 68 tonn., ven. de Crotoy, ch. de soufre.

Le sloop les Sœurs-Unies, cap. Corset, de 59 tonn., ven. d'Honfleur, ch. de cidre et bois.

Le sloop la Jeune-Armande, cap. Moisy, de 69 tonn., ven. de Touques, ch. de cidre et bois.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Entreprise, crp. Poitevin, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le brick le Guillaume, cap. Gloria, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le brick le Vol-au-Vent, cap. Ridoret, all. à Bordeaux, ch. de plâtre.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du sloop le Saint-François, cap. Longevin, ven. de Fécamp.
Courtier, M. Fauqueux.
Réclamateurs, MM.
2262 feuillets de sapin.—Lablaye jeune.
2261 dito dito.—Lablaye aîné.
885 planches. de sapin. — Séraphine Besson.

☞ Le dogre la Bonne-Mère, capit. Colombel, ven. de Fécamp.
Courtier, M. Fauqueux.
2090 dito.—Séraphine Besson.
Un lot feuillets de sapin.—Ménager.

☞ Chargem. du sloop la Flore-Victoire, cap. Bourdon.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.
10000 pavés en terre cuite, pour M. Dauge.
3493 planches sap.—A ordre.

☞ Chargem. du sloop l'Aimable-Prudence, cap. Bisson.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.
1185 bûches bois de campêche.
2280 planches sapin.
5 poutrelles.
1 gremer pieds de bœuf.

☞ Chargem. du sloop la Pélagie, cap. Boissaye, ven. du Havre.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.
1373 planches sapin, pour M. Lannes.
20000 carreaux de terre cuite. A ordre.

PORT DU HAVRE.

Entré le 14 *:*

La galiote la Zélia, cap. Rousseau, ven de Rouen, sur lest.

Sont sortis du 14 *au* 15 *:*

Le dogre la Georgette, cap. Salo, all. à Rouen, ch. de tabac.

Le brick le Neptune, cap. Valin, all. à la Guadeloupe, ch. de ballotages.

Le brick l'Albukerque, cap. Recourté, all. à Bordeaux, sur lest.

Le brick le Télégraphe, cap. Palfray, all. à la Guadeloupe, ch. de briques.

Le trois-mâts la Henriette, cap. Dejoly, all. à la Martinique, ch. de ballotages.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du 14 *avril.*

12 b. coton Géorgie, à 1 fr., acq.
18 dito dito dito, à 1 f. 1 c. 1/4. d°.

— MM. Martin Fouache et fils apprennent l'heureuse arrivée de leur navire le St-Martin, cap. Vigan, à Rio-Janeiro, le 9 février. L'équipage et les passagers étaient en bonne santé.

— La galéasse l'Adèle, cap. Godin, est arrivée de Dunkerque à la Guadeloupe, le 26 janvier, en 45 jours.

— Le 8 de ce mois, à 9 heures du soir, s'est perdu, à l'entrée du port de Dieppe, le brick anglais Dolphin, capit. Farran, venant de Sunderland, ch. de charbon de terre et de meules. Le navire a été brisé, la cargaison perdue, et l'équipage a eu beaucoup de peine à échapper au naufrage, la mer étant très-grosse.

— Sont entrés en rivière de Bordeaux, les navires le Jeune-Edouard, cap. Moreau, ven. de St.-Domingue, et le Télégraphe, cap. Roux, ven. du Pérou, et en dernier lieu de Rio-Janeiro, ayant 52 passagers à bord.

— *Avers, le* 11 *avril.* — Le navire le Courrier, cap. Coxon, ven. de Rio-Janeiro, a échoué hier en entrant dans le port. On s'empresse de décharger la cargaison, et on espère qu'il y aura peu de dommage aux marchandises.

AVIS DIVERS.

N° 113. — A vendre UNE MAISON sise à Rouen, rue des Maillots, n° 1er.

S'adresser, pour voir cette maison, à la dame Ve. Malheux qui l'occupe, et pour en traiter, à M. Lepainteur, rue Beauvoisine, n° 35

N°. 114. — La vente des 5550 bouteilles de vin, commencée hier 15 avril, est remise au vendredi 18 courant. Elle sera continuée à l'heure et place de la Bourse. Des échantillons de toutes les qualités y seront apportés.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822
84f 10c 84f 84f 5c 83f 95: 80c 90c 84f 84f 10c 20c 25c 30c 20c 40c 30c 84f 45c 40c 45c 40c 30c 45c 55c 50c 84f 60c 50c 60c 55c 50c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f 50c 60c 75c
1825, 9 4 90f 98f 90c 99f 98f 95c
Idem Nominatives, 1824. 99f 30c 1825 98f 90c

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p. °/o.
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822
1030f 1028f 75c 1030f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1530f

THÉATRE DES ARTS.

CRISPIN RIVAL DE SON MAITRE,
Comédie en un acte, de Lesage.

LA CLOISON.
Comédie en un acte, de M. Bélin.

LE SOLITAIRE,
Opéra en 3 actes, de MM. Planard et Carafa.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.
LE DIABLE EN PENSION,
Pantomime en 3 actes, à grand spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St. LO, N° 34.

JEUDI.

27 Avril 1823.

N°. 134 — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LE CENSEUR.

MORALITÉ.

Un censeur disséquait les œuvres d'un poète;
Et d'un ciseau chargeant ses doigts épais,
Vous élaguait les plus beaux traits
Pour conserver quelque sornette.
Mais tout en s'acquittant de ses graves travaux,
Voilà qu'au beau milieu d'une page discrète,
Une fable à ses yeux se présente en ces mots :
« Dans un champ où la nature
» Faisait croître à l'aventure
» Et la rose et le chardon,
» Passe un jour certain anon.
» En voyant si belles choses,
» Que fit maître Aliboron ?
» Il foula toutes les roses
» Pour épargner le chardon. »
Je vous laisse à penser si cet avis si sage
Plut au censeur, et si dans peu,
Sur tout le reste de l'ouvrage,
Les ciseaux firent leur jeu.

Edwd.

LE BONHEUR DES PAUVRES D'ESPRIT.

Les pauvres d'esprit vraiment sont
Heureux dans l'une et l'autre vie :
Car, droit au paradis ils vont,
Comme ils vont à l'académie.

Dans un salon, on se plaignait il y a quelques jours de la rareté des mots imitatifs dans la langue française; un individu, d'un abdomen assez volumineux, prit de suite le parti de notre langue contre ses désappréciateurs. Trouvez-moi, disait-il, en un autre idiome quelconque, des mots plus imitatifs que ceux-ci :

Croute, *pâté*, *excellence*, *laborieuse*, *digestion*, *fardeau*, *pesant*, *scintillant*, *clair*, *mont*, *tonnerre*, *vin*, *pétillant*, etc.

Une jeune demoiselle, dont le regard exigeant annonçait plus que de l'esprit, trouva que peu de termes lui paraissaient en italien même, plus doux et plus harmonieux que ceux de *mari*, *vigueur*, *constance*, *cheveux*, *crépu*, *mystère*, *plaisir*, *amant*, *discrétion*.

Un homme assez brusque, sale dans sa mise et qui avait le ton de l'opulence, sans en avoir l'extérieur, défendit aussi, en très-mauvais jargon, sa langue maternelle. Il trouvait on ne peut pas plus expressifs les mots de *petite*, *semaine*, *usure*, *légitime*, *faire*, *pendre*, *débiteur*, *insolvable*. Beaucoup de graves personnages furent de son avis.

Un jeune militaire soutenait, lui, que rien ne résonnait mieux à ses oreilles que les mots *lauriers* et *guerre*. Son vieux pere lui disait que *bonheur* et *tranquillité* valaient beaucoup mieux encore.

Un homme, ou quelque chose de pis, et

» . . . . . Qu'à sa mine *triste*
» Et son maintien jaloux, *j'ai pris pour journaliste*,

opiait fort pour qu'on trouvât très-doux, les termes *constitutionnel*, *suppression*, *quotidienne*, *jetons*, *dévouement*, *solde*, *censure*, *privilége*.

Une veuve d'une complexion très-musculaire, minaudait en fixant un petit homme vêtu de noir, certaines consonnances d'expressions qui, disait-elle, agissaient d'une manière électrique sur tous ses nerfs. Elle se refusa à répéter ces consonnances magiques. La dame avait en main les *Œuvres de Parny*.

Enfin, un artiste chantant soutenait que le mot le plus doux était celui d'*applaudissement*, et que l'on devrait proscrire de la langue celui de *sifflet*.

Un grand individu entra dans la discussion, en s'écriant que le premier mot du français, pour l'harmonie et la précision, était celui de *clôture* : un autre lui répondit que quelque chose l'emportait encore sur l'énergie du mot *clôture*, et que le verbe *empoigner* exprimait par sa consonnance seule l'action la plus noble et la plus décisive : chacun en convint, et c'est ainsi que se termina cette séance lexicographique.

SUR LES ENSEIGNES.

Deuxième, Troisième et Quatrième Articles.

J'avais préparé quelques détails sur les enseignes particulières qui se sont succédées en France depuis l'époque des croisades jusqu'à nos jours, pour être l'objet du deuxième article.

Le troisième traitait des porte-enseignes, des porte-aigles et des porte-drapeaux, sur lesquels j'avais rassemblé diverses anecdotes.

Mais, comme à ces matières se rattachent des vérités importantes qui, dans notre journal, ne manqueraient pas de paraître inconvenantes, je me condamne à garder le silence.

Je dirai seulement quelques mots sur les enseignes de commerce, dont les plus importantes et les plus nombreuses sont évidemment celles de marchand.

Leur simplicité dut égaler, dans l'origine, celle des premières enseignes militaires, et chaque marchand se borna sans doute à l'exposition de quelques-uns des objets de son commerce.

Cet usage subsista tant que les besoins des hommes furent des besoins réels; mais aussitôt que l'échange des choses utiles et des matières précieuses eut répandu l'aisance parmi les citoyens, et jeté pour ainsi dire les premiers fondemens de la splendeur des villes, l'habitude d'une vie nouvelle créa des besoins nouveaux; l'industrie, les arts naquirent, et les jouissances de l'homme social se multiplièrent. Alors des objets de luxe et d'une utilité factice devinrent aussi celui des spéculations de l'intérêt : la cupidité trouva bientôt la vie dans ce qui causait souvent la mort.

Comme parmi ces douces inutilités qui feront toujours le charme de l'oisive opulence, il s'en trouva que l'on ne pouvait exposer sans craindre leur détérioration, on eut recours aux arts pour en obtenir des images fidèles : de-là l'origine des enseignes artificielles, de ces enseignes où le goût de la caricature est peut-être trop répandu; mais où la peinture, la sculpture et la dorure déploient aujourd'hui une sorte de richesse et de magnificence.

Cependant si l'on compare le luxe plutôt encore que le véritable goût qui les distingue, à l'influence collective des arts, des sciences et de la civilisation, on sera surpris que ce genre ne se soit pas élevé à un plus haut degré de perfection.

Deux causes principales paraissent s'y être opposées : la répugnance des artistes, qui, préférant la gloire des salons et des coteries à une gloire publique et vraiment française, abandonnent le sort des enseignes à des mains barbares; et l'exigeance d'une autorité soupçonneuse, dont les agens suspectent le plus simple des mots comme le moindre des emblêmes.

Les enseignes comme les états ont leurs vicissitudes et leurs révolutions. Nous avons vu l'*hôtel de la Place-Royale*, devenir celui de la *Place Loyale*; l'*hôtel de l'Empereur*, devenir celui *des Empereurs* à la chûte de l'empire. A plusieurs époques célèbres, n'a-t-on pas mis les barbouilleurs d'enseignes en réquisition? La plus mémorable est toujours présente à ma pensée. Je crois voir encore cette nuée d'artistes aériens, dont les attitudes grotesque et souvent périlleuses annonçaient la confiance, ranimer d'un lourd pinceau des couleurs mal teintes. Je vois à quelque temps de là, d'ingénieuses supercheries succéder à la lenteur des reformes; des noms, des emblêmes attachans, disparaître mollement sous de légères détrempes et de fragiles images; car l'hypocrisie est fille de la contrainte.

J'aime au moins la franchise de ce receveur de la loterie, qui, pour éviter de refaire une quatrième fois son enseigne, laissa pendant plusieurs années la qualité en blanc.

Ces exemples ne sont pas les seuls que je pourrais citer; il en est de plus frappans, de récréatifs même, mais le respect que j'ai pour certaines oreilles me fera taire encore une fois.

Il est incontestable qu'avec plus de liberté, les enseignes deviendraient un objet d'art fort remarquable. Des mains habiles ne dédaignant plus d'y réunir l'élégance des formes à la noblesse des sujets, exciteraient infailliblement parmi les artistes une émulation louable et le goût du beau parmi les commerçans. La France industrielle, riche de son luxe même, et brillante d'un nouvel éclat, offrirait bientôt à l'œil avide de l'étranger, un musée national permanent, une exposition publique véritablement française.

Mais les innovations rencontrent trop d'obstacles. Une enquête sévère les attend presque toujours pour leur imposer les conditions souvent mortelles de leur existence : comment le génie ne reculerait-il pas devant cette barrière?

On se rappelle l'histoire de défunt Mercure, de la rue Beauvoisine.

Au mois d'octobre dernier, un doreur connu par son goût, dédaignant les formes vulgaires que l'on donne journellement aux enseignes, s'avise de choisir le sujet de la sienne parmi les dieux du paganisme, et de faire attacher un Mercure au-dessus de son magasin. Cette figure, agréablement sculptée peut intéresser sous le rapport de l'art, et n'a rien qui blesse sous celui des mœurs, car le sculpteur n'a pas même oublié la feuille de vigne. Cependant cette précaution ne paraît pas suffisante dans la saison de l'automne, et la prévoyance fait au propriétaire le commandement de couvrir jusqu'à nouvel ordre le protecteur des arts et du commerce. Pendant six semaines, une mystérieuse draperie dérobe à tous les regards les formes gracieuses de cette élégante figure qui obtient enfin la faveur d'être nationalisée.

Ce n'est pas la première fois que l'on a dirigé ici une sorte de persécution contre les habitans des enfers et de l'olympe.

L'année dernière, un propriétaire, marguillier de sa paroisse, fit faire amputation de certaine partie, à un petit Cupidon compris dans une suite de figures qui décorent sa maison. (1) A la vérité, cet acte de fanatisme fut jugé, et les traces visibles qu'il a laissées, n'ont servi qu'à faire remarquer une figure à laquelle on ne songeait guère auparavant. Mais cela prouve, dans certains esprits, une disposition naturelle à la proscription des figures mythologiques; et l'on ne peut, sans effroi, envisager les suites d'une aussi aveugle susceptibilité, si elle venait jamais à s'exercer sur les monumens publics d'architecture ancienne, au nombre desquels les temples même ne sont pas toujours exempts de figures grotesques, singulières et lascives.

JEAN-JACQUES.

QUESTIONS PROPOSÉES PAR UNE ACADÉMIE DE PROVINCE.

— Vaut-il mieux vivre avec des loups qui obéissent à leur faim, qu'avec des hommes qui n'écoutent que leurs passions?

— Le grand turc dort-il plus tranquille au milieu de ses janissaires, que l'empereur de la Chine au milieu de ses enfans?

— La raison va-t-elle plus vite à cheval sur une écrevisse que cachée sous un éteignoir?

— Vaut-il mieux être le tyran de sa femme que l'ami de son amant?

— Est-il plus difficile de conduire une meute que des hommes?

— Obtient-on plus facilement une place en la faisant demander par une jolie femme, qu'en rampant pour l'obtenir?

— Est-il plus aisé de faire une bonne pièce que de la faire représenter?

— L'amour est-il un instinct ou un sentiment?

— L'amitié est-elle un sentiment fondé sur la raison, ou déterminé par l'inclination.

— Flaminius fut-il plus coupable en violant tous les droits pour saisir Annibal chez Prussias, qu'Annibal le fut lui-même en massacrant les femmes et les enfans d'une ville qui lui avait résisté?

— Peut-on appeler avoir gagné au jeu, que de n'y avoir pas perdu toute sa fortune?

---

(1) Cette maison est décrite dans un ouvrage intitulé : *Description historique des Maisons curieuses de Rouen*, qui vient d'être publié.

— Junius Brutus eût-il mieux fait d'immoler Rome à la conservation de ses fils, que de sacrifier ses fils au salut de Rome?

— Y a-t-il plus de gloire à vaincre une province, que de grandeur à la pacifier?

— Thémistocle n'aurait-il pas mieux fait de succomber victime de l'injustice de ses concitoyens, que de chercher un refuge chez leurs ennemis?

— Vaut-il mieux être le plus fort que le plus raisonnable?

— Est-il plus honorable d'avoir plusieurs sinecures, que de prêter à la petite semaine?

PENSÉES ET MAXIMES TIRÉES DE LA MORALE DE CONFUCIUS.

« Un serviteur fidèle ne doit jamais servir son maître dans ses injustices ni dans ses désordres : il doit plutôt renoncer à son emploi, que de le flétrir par des actions lâches et criminelles.

» Lorsqu'il s'agit du salut de la patrie, ne consulte pas, expose ta vie.

» Il faut renouveler l'homme; et de même qu'un miroir que l'on veut rendre clair, il lui faut ôter toutes ses taches, en le purgeant de ses mauvaises habitudes et le nèttoyant, en sorte qu'il soit exempt de troubles, soit de la part des passions, soit de la part des préjugés, afin qu'il revienne à la perfection de sa nature.

» Commencez à bien gouverner votre famille, avant que de vouloir régner sur tout ce qui vous approche, et apprenez ainsi à commander.

» L'amour d'un peuple pour son roi est un lien plus fort pour le tenir en obéissance, que la crainte : et jamais les peuples ne sont bons sujets, quand ils ne le sont que par crainte.

» Les soins d'un prince pour enrichir ses sujets doivent être comme ceux d'un père pour enrichir ses enfans.

» Une femme qui aime la paix, remplira sa famille de satisfaction et de bonheur.

» Les oiseaux chantent tristement lorsqu'ils approchent de la mort; et les hommes au contraire commencent à bien parler quand ils sont prêts à rendre l'ame.

» Si, étant magistrat, vous avez découvert des crimes, ne vous en réjouissez pas comme si vous aviez fait une découverte heureuse. Usez de clémence et de miséricorde, sachant que toute la faute ne vient point des coupables; mais qu'ils ont pour complices l'ignorance, le mauvais exemple, les fausses espérances, ou la crainte de quelques maux qu'ils ne pensaient pas pouvoir éviter autrement. »

MACÉDOINE.

— Hier, vers les onze heures du matin, une jeune dame de la rue des Carmes, est tombée d'une croisée située au second étage : on ne connaît point encore la cause de ce funeste événement.

— Le pamphlet politique qui s'est modestement donné le nom d'*Apollon*, vient d'établir ses bureaux ou plutôt son repaire rue de l'*Échelle*. Le lieu n'est pas mal choisi : le dieu du Parnasse, rue de l'*Échelle!* cela ferait presque penser que le Parnasse de M. Théaulon est un grenier. Nous avions toujours cru, cependant, que ce ne pouvait être qu'un cabaret.

— Si l'opinion des lecteurs n'était pas fixée à l'égard de la bonne foi des feuilles fanatiques, il suffirait de lire l'article suivant, que l'*Apollon* des cabarets nous attribue :

« Voici ce qu'on lit dans *la Nacelle* de Rouen. Certain » individu fait connaître dans les petites affiches de cette » ville, qu'il voudrait acheter deux journaux de terre. S'il » pouvait se contenter de deux journaux de boue, nous » lui indiquerions le *Miroir* et le *Constitutionnel*.

Le dieu de la rue de l'*Echelle*, ne réussira pas à faire prendre le change à tous ceux qui connaissent la modération de nos principes : et tout le monde sait que nous estimons autant le *Constitutionnel* et le *Miroir* que nous savons apprécier à leur juste valeur MM. A. Martainville et Théaulon. En disant que nous indiquerions, au besoin, deux journaux de boue, nous avions en vue la *Foudre* et l'*Apollon*.

— Le *Mercure* du XIXe siècle, dont la première livraison vient d'être publiée, se recommande, dès son apparition, à tous les amateurs de la littérature française. Des noms chers à notre gloire littéraire, garantissent à ce brillant ouvrage, les succès que rappelle son titre. Des vers de M. Casimir-Delavigne; une notice de M. Lemontey, sur *Adrienne Lecouvreur*; une analyse du *Voyage à Coblentz*, par M. Jay, et une *Lettre sur le Théâtre*, par un de nos auteurs à qui un style aussi gracieux qu'élégant rend l'anonyme désormais impossible, composent cette intéressante livraison. Le goût des lettres est trop répandu en France, pour que *le Mercure* ne soit pas accueilli comme un ouvrage susceptible de perpétuer l'amour de la littérature.

— Un journal, au lieu d'écrire l'*Ebre*, fleuve duquel on parle depuis quelques jours, a mis l'*Erèbe*, sans se douter qu'il prenait un fleuve des enfers, pour une rivière d'Espagne.

— On prévient le public que le bureau de *la Nacelle* est ouvert tous les jours depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures après midi.

ROUEN.

Ce matin, vers une heure, un violent incendie s'est manifesté dans la maison d'un coffretier, située *rue Grand-Pont*. Le feu s'est propagé, avec la plus effrayante rapidité, sur toute la ligne de bâtimens qui fait face à la rue Frigori, et dans l'intérieur de la Cour-Martin. Les maisons occupées par les sieurs Varin, chapelier; Coutelier, orfèvre; Buhot, papetier; Lambert, graveur; Lasalle, pâtissier; et deux ou trois autres propriétés enclavées dans la même cour ont également été la proie des flammes. La partie supérieure de ces différens bâtimens présentait, vers trois heures du matin, un spectacle qui ne rappelait que trop l'incendie de la cathédrale. Le ciel paraissait en feu; une pluie d'étincelles qui tombait sur toutes les maisons voisines, produisait un effet pittoresque et terrible tout à la fois, dont les suites auraient été bien à craindre si le vent ne se fût appaisé. La force et la vivacité des flammes étaient telles, que tous les quartiers environnans en furent spontanément éclairés.

Les sieurs Buhot, Coutelier et Varin n'ont pu sauver que les marchandises répostées au rez-de-chaussée. Le beau magasin d'estampes de Mlle. Varin, est totalement consumé. Une femme, dit-on, s'est précipitée d'un second étage dans la rue, avec ses deux enfans. Elle est tombée, sans se faire le moindre mal, sur des matelas destinés à la recevoir. Un homme, placé sur le balcon du sieur Coutelier, n'a dû son salut qu'à la promptitude avec laquelle il s'est retiré, à l'instant où l'écroulement du toît s'est opéré avec un fracas épouvantable.

Malgré l'activité des secours, et le zèle des citoyens et des pompiers, on n'est parvenu à maîtriser le feu que vers cinq heures du matin. On travaille encore en ce moment à l'étouffer totalement, et à enlever les décombres qui résultent de ce malheureux événement, dans lequel on n'a à deplorer la mort de personne. Un seul individu, cependant, a été blessé grièvement par la chûte d'une pièce de bois enflammée.

Les magasins de M. Tinel-Ancelot, qui se trouvaient remplis de liqueurs, esprits, etc., ont été heureusement préservés. L'inflammation de ces matières combustibles eût infailliblement causé les plus grands désastres. La perte est immense : on ne peut encore l'évaluer. Si de nouveaux détails nous parviennent, nous nous empresserons de les communiquer à nos lecteurs. H. L.

Commerce et Industrie.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

Chargem. du sloop l'Espérance, cap. Parentot, ven. de Crotoy, ch. de 32,000 kil. soufre.—A ordre.

Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Chargem. du sloop la Thérèse-Désirée, cap. Leboursier, ven. de Honfleur.

Courtiers, MM. Bordelle père et fils. 27 fûts cidre.—M. Gimer.

NAVIRE EN CHARGE.

Pour Elseneur et Copenhague.

La galiote danoise FRAN-ANNA-CATHARINA-MARGARITA, du port de 45 ton. environ, commandée par le capit. Laubinger, est en charge au port de Rouen, pour lesdits ports, et partira fin courant fixe.

S'adresser au Capitaine en son bord; à M. Mathéus et Fils; ses Correspondans; ou à M. Fontaine, courtier-interprète.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 16 au 17 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Bonne-Mère-Elisabeth, de 11 tonn., c. Palfray, v. de Aizier, ch. de bled, froment.

Le dogre la Marie-d'Amour, de 56 ton., c. Cauchois, v. du Havre, ch. de graisse de poisson.

Le sloop la Thérèse-Désirée, de 19 ton, cap. Leboursy, ven. d'Honfleur, ch. de cidre.

Le sloop la Jeune-Emilie, de 65 ton., c. Toutain, v. de Touques, ch. de cidre, bois.

La platte le Saint-Pierre, de 16 tonn., c. Lemarchand, v. de Luc, ch. d'huîtres.

Le sloop le Prudent, de 49 tonn., cap. Heurtel, v. du Havre, ch. de plomb et tabac.

Le sloop les Deux-Amis, de 29 tonn., c. Gallon, v. d'Harfleur, ch. de bled, avoine.

Le brick le Jeune-Emile, de 136 ton., c. Depensier, v. de Port-Vendre, ch. de vin, soufre.

Le sloop le Charles, de 28 tonn., cap. Chillard, v. de Dunkerque, ch. de charbon de terre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre la Marie-Louise, c. Picquot, all. à Caen, ch. de poudre végétative.

La goelette la Fanny, c. Garcin, all. à Nantes, ch. de plâtre.

La gribanne la Jeune-Eugénie, c. Colombel, all. au Havre, ch. de poudre végétative.

Le chasse-marée le Pierre-Désiré, cap. Aimon, all. à Marennes, sur lest.

Le sloop le St-Pierre, c. Ygore, all. à Caen, ch. de poudre végétative.

Le sloop l'Auguste, c. Bambine, all. au Havre, sur lest.

La goëlette l'Heureux-Espoir, c. Tuvache, all. à Brest, ch. bois de chêne.

Le dogre la Lydia, c. Labbé, all. à Cherbourg, ch. de bois de chêne.

Le sloop le Père-de-Famille, c. Bademer, all. au Havre, ch. de plâtre.

Le chasse-marée la Prudente-Victoire, c. Letaliec, all. à Brest, ch. bois de chêne.

PORT DU HAVRE.

Entrés le 16:

Le brick américain Essex, cap, Wise, ven. de Matanzas, ch. de sucre et café.

Le sloop anglais Prince-Cobourg, cap. Page, v. de Southampton, ch. de passagers.

Le sloop le Saint-Jean, cap. Dubos, ven. de Touques, ch. de bois et cidre.

Le sloop l'Ernest, cap. Blaché, ven. de Caen, ch. de pierres.

Sont sortis:

Le sloop l'Adélaïde, cap. Vivien, all. à Caudebec, ch. de planches

Le sloop le Frère et la Sœur, cap. Petit, ven. de Touques, sur lest.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du 15 avril.

35 b. coton Géorgie, à 1 f. 5 c., acq.
42 dito dito dito, à 1 f. 15 c., dito.
10 dito dito dito, à 1 f., dito.
65 dito dito Louisiane, à 1 f. 30 c., dito.
103 dito dito dito, à 1 f. 40 c., dito.
300 b. sucre Bourbon, à 85 f. dito.
6 barr. sucre brut, à 90 f., dito.
1 c. indigo Bengale, à 16 f. 25 c., dito.

En vente publique.

40 b. salsepareille, de 2 f à 2 f. 25 c., 22 j.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 15 au 16.

Sont arrivés de Villequier,

Le Henry, cap. Rozo, sur lest.

Le César, cap. Lhermitte, ch. de plâtre.

La Nouvelle-Emilie, cap. Billet, ch. debois.

Le Clairvoyant, cap. Jullienne, ch. d'engrais.

Le Saint-Pierre, cap. Losmer, sur lest.

L'Aimable-Bathilde, cap. Lesourd.

Plusieurs navires sont à la vue, desquels nous donneront les noms dans notre feuille de demain.

(*Vent d'ouest bon frais.*)

PARIS. — FAILLITES.

Du sieur Protat-Villé, marchand de vin, quai Bourbon, n°. 53.

Du sieur Gérardin, marchand bijoutier, galerie du Lycée, n°. 151.

Du sieur Liénard, fabricant de bonneterie, rue Chevalier-du-Guet, n°. 3.

Du sieur Gohin, serrurier, rue de Bourbon-Villeneuve, n°. 21.

PORT DE ROUEN.—Assurances.

EXTRAIT du Cours de Primes d'Assurances contre tous risques, compris ceux de guerre; pour les Navires partans de Rouen et le Havre, et allant aux ports ci-après:

Dunkerque et Calais.	3 pour o/o.
Saint-Malo	2
Morlaix	3
Nantes	4
La Rochelle	5 1/2 à 6 1/2
Bayonne	9 1/2 à 10

Les risques à la destination de Rouen, seront augmentés de 1/2 pour o/o, les polices devant porter la clause expresse que le départ des navires aura lieu jusqu'au 15 mai: passé lequel terme, l'Assurance sera nulle, et l'Assuré paiera 1/2 o/o de ristorne, si, mieux il n'aime, accorder 200 d'augmentation pour chaque dix jours qui s'écouleront au-delà de l'époque fixée: les grains ne seront assurés que franc d'avaries.

LOTERIES DE FRANCE.

(DERNIER TIRAGE.)

Paris: 2—34—66—55——73.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
84 f 95 c 80c 70c 75c 70 c 80c 65 c 95c 84f 65c 75c 70c 65c 50c.

RELONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f 50c
1823, 9 4 99f

Idem NOMINATIVES, 1824.

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
105ot

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1530t

THÉATRE DES ARTS.

VALÉRIE,

Comédie en 3 actes, de Scribe et Melesville.

LE BARBIER DE SÉVILLE,

Opéra en 4 actes, de Beaumarchais, paroles ajustées sur la musique de Rossini.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

Tous les jours, Pantomimes et Scènes comiques.

LOUVIER, IMPRIMERIE COMMERCIALE (IN CAMPO-FORTE EN FAVEUR-DU-ROI) DE BEUCHEL, RUE ST-LO, N° 34.

VENRDEDI.

18 Avril 1823.

N°. 135 — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

DES PORTE-FEUILLES.

Un porte-feuille est un meuble indispensable à ceux qui ont de grandes affaires. C'est dans ses replis mystérieux que se confondent quelquefois les objets les plus différens. Lettres de change, protêts, invitations de dîner, contrats, billets d'amour, cartels, mémoires du tailleur, du bijoutier, etc.

Un auteur ne manque jamais d'avoir des pièces en porte-feuille : voilà ce qui rend souvent les porte-feuilles si lourds. On prétend que celui d'un académicien, dont on attend les œuvres, pèse vingt livres. Quelle bonne fortune pour le libraire qui trouverait un semblable porte-feuille !

Il est des porte-feuilles qui ont une destination plus importantes que celle de tenir en dépôt les affaires d'un particulier; mais ces porte-feuilles passent souvent dans le cours d'une année en dix mains différentes. Tels sont les porte-feuilles dans lesquels les facteurs de la poste aux lettres insèrent leurs paquets.

Un porte-feuille peut donner lieu à des contestations très-vives entre des personnes qui croient avoir le droit de le réclamer; mais il est rare que les meubles de ce genre se perdent : il y a toujours des gens prompts à les ramasser aussitôt qu'ils tombent.

On a publié, après la mort de Voltaire, un mauvais livre dans lequel on prétendait mettre au jour des pièces inédites de ce grand homme. Ce misérable recueil portait le nom de *Porte-Feuille Trouvé*. Il aurait été plus exact de lui donner celui de *Porte-Feuille Controuvé*. Il y a des maladroits qui ne savent jamais appeler les choses par leur nom, et qui vous diraient, de la meilleure foi du monde, que *Louis IX* est une tragédie, et que M. Michaud, auteur du *Printems d'un Proscrit*, est un poète.

On a ajouté au mot porte-feuille, des épithètes que l'habitude seule nous empêche de trouver bisarres. C'est ainsi, par exemple, que l'on dit : *le Porte-Feuille de la Guerre*, *Porte-Feuille de la Marine*, sans que l'on dise, par opposition : *le Porte-Feuille de la Paix*, *le Porte-Feuille de la Terre*. Il paraît même que la *paix* ni la *terre* n'ont été admis à l'honneur d'avoir leurs *porte-feuilles*.

Si quelque jour je perdais mon *porte-feuille*, et que le trouveur en retirât un article pour la *Quotidienne* ou la *Foudre*, et qu'il consentît à ne jamais en rien dire à personne, il pourrait me rapporter mon effet perdu. Il y aurait à coup sûr récompense. Ady.

LE BON TEMPS.

Dans un de nos précédens numéros, nous avons parlé de l'application de l'adjectif bon, aux gens; voyons à présent si le bon temps était réellement le meilleur.

Il a toujours existé des louangeurs du temps passé : aux beaux jours de la Grèce, on regrettait l'âge d'or; au siècle d'Auguste, le règne de Numa; chez nous certaines gens voudraient voir renaître le temps du bon roi Dagobert. La vieillesse sur-tout, bien respectable du reste, s'obstine à vanter le passé; le présent vaut mieux pour nous, parce que nos organes ne sont pas encore affaiblis. La vieille fée Urgèle se plaint du peu de galanterie de Robert, parce qu'elle ne peut plus faire naître l'amour; l'homme dont l'âge a affaibli la vue, prétend que l'éclat des fleurs est moins vif qu'au temps où il voyait plus clair : voilà la vieillesse !

Lisez les ouvrages des écrivains du XIVe siècle : l'un vous dira qu'une impératrice Kunegundis marcha sur des socs brûlans sans ressentir de douleurs; l'autre vous contera comme quoi l'on trouvait aux Orcades, sur le bord des rivières, un arbre qui portait des œufs, qui, en se cassant, donnaient naissance à des canards. Ces graves historiens trouvaient des lecteurs sérieux : *c'était le bon temps* !

L'empereur Henri II et Edouard *le confesseur*, avaient épousé les plus belles femmes de l'Europe, pour se donner le plaisir de résister aux tentations; d'autres princes assassinaient leurs frères, ou les renfermaient dans des couvens; les grands avilissaient le peuple, déshonoraient les jeunes mariées, crevaient les yeux au chasseur villageois : *c'était le bon temps !*

Le siècle où tous les hommes ont senti qu'ils étaient égaux et frères; le siècle où, par leur instruction, ils ont cherché à être les plus utiles à leur patrie, n'a pas obtenu la dénomination de *bon temps* : on l'a calomnié de toutes les manières; mais la critique des insensés est l'éloge des sages : on rit des *chevaliers de l'éteignoir*, et c'est encore un peu *de bon temps*. R.

Un comité de *bons hommes*, présidé par une vieille marquise, s'est tenu dernièrement, pour statuer sur le nombre des pièces qu'il serait à propos de supprimer si les bons hommes ou les bonnes femmes étaient jamais

admis à donner leurs avis sur les proscriptions dramatiques.

Une jeune demoiselle a d'abord demandé modestement qu'on défendît la représentation de la *Pauvre Agnès*. Un poète a insisté fort sur cette déclamation, parce que dans cette pièce il était question d'un Desmasures, et qu'il porte lui-même ce nom.

Un traitant a fait un discours des plus éloquens pour prouver que *Turcaret* était une comédie séditieuse et attentatoire à la dignité des banquiers.

Un entrepreneur de diligences a réclamé très-vivement la suppression des *Voitures versées*. Mme. de G. . . . . a prouvé, en style à la *Polixène*, que les *Femmes Savantes* étaient une comédie à offenser la pudeur de toutes les femmes à qui il en restait un peu.

M. le B. . . . T. . . . . a élevé la voix pour soutenir qu'il fallait mettre à l'index le *Folliculaire*.

Beaucoup de gens comme il faut ont voté unanimement pour la suppression totale du *Tartufe*.

Une belle dame a avancé qu'elle avait déjà demandé à l'autorité, que, par égard pour son mari, on ne donnât plus *Sganarelle* ou *le C. . . Imaginaire*.

M. le docteur P. . . . a obtenu qu'on ne représenterait plus *Crispin Médecin*.

M. F. . . . nt a demandé qu'il plût à la société d'interdire la représentation des *Plaideurs*, attendu que cette pièce pouvait porter atteinte à la morale publique, en jetant du ridicule sur la classe estimable des gens processifs.

Enfin, M. Lamenée a prié humblement qu'on invitât les acteurs de Feydeau à ne plus donner sur ce théâtre *Félix* ou *l'Enfant Trouvé*, à moins qu'un des personnages de la pièce ne consentît à retrancher de son rôle le couplet où l'on chante :

» Qu'on se batte, qu'on se déchire,
» Peu m'importe, c'est un délire, etc.

La présidente, après avoir ouï les différentes réclamations, a ordonné que le procès-verbal de la séance fût dressé sur l'heure, pour servir en cas de besoin.

AVIS AUX INTOLÉRANS.

« Je ne vous donne pas ma bénédiction comme pape, disait Benoit XIV, à des anglais qui étaient venus visiter son palais : cela ne pourrait vous être d'aucune utilité ; mais recevez celle d'un vieillard, ami des hommes, qui les regarde tous comme ses frères, et qui voudrait les voir tous heureux. »

HYPOCRITE. — DÉFINITION.

Race médisante qui verse le poison sur la vertu pour sanctifier ses propres vices.

Ce nom est donné plus particulièrement à ces hommes faux et pervers, qui, sans vertu et sans religion, prétendent faire respecter en eux les plus grandes vertus et l'amour de la religion. Ils sont zélés pour se dispenser d'être honnêtes : héros ou saints pour se dispenser d'être bons. Des repaires du vice, ils élèvent une voix respectée pour accuser le mérite ou de crime ou d'impiété.

MACÉDOINE.

— Le *Journal de Rouen*, qui depuis quelques jours paraît être tourmenté d'une ardeur belliqueuse, recommence les hostilités en relevant l'inexactitude d'un fait rapporté dans un des nos. de *la Nacelle* ; et tout en rectifiant les détails d'un événement tout-à-fait insignifiant, la *Feuille officielle des chiens perdus* à l'air d'insinuer qu'elle tient ses renseignemens de la police elle-même. Nous sommes forcés d'avouer que nous n'avons pas puisé les nôtres à la même source.

— On dit que tout change : cela est vrai jusqu'à un certain point ; cependant, voici un sonnet de Scaron, composé en 1640, qui semble fait dhier ;

PARIS :

Un amas confus de maisons,
Des crottes dans toutes les rues ;
Ponts, églises, palais, prisons,
Boutiques bien ou mal pourvues.

Force gens noirs, blancs, roux, grisons ;
Des prudes, des filles perdues,
Des meurtres et des *trahisons*,
Des gens de plume aux mains crochues.

Maint poudré qui n'a point d'argent,
Maint homme qui *craint le sergent*,
Maint fanfaron qui toujours tremble.

Pages, laquais, voleurs de nuit,
Carrosses, chevaux et grand bruit,
C'est là Paris : que vous en semble ?

— Junot avait eu avec un personnage portugais une querelle qui devait être vidée en duel. Le portugais disparut, prétextant le besoin de s'absenter, et peu après écrivit au général français, qu'il ne pourrait pas le voir de sitôt, parce qu'il s'était fixé pour quelque tems à Séville. — Monsieur, lui répondit Junot, j'ai reçu votre lettre, et je savais avant qu'elle ne me parvînt, que vous étiez *à Séville* pour ne pas vous battre.

— Plusieurs personnes recommandables sont venues nous engager à publier que l'intention d'un grand nombre d'habitans de cette ville, était d'ouvrir une souscription en faveur de ceux des incendiés que leur position recommande à la sollicitude générale.

— Les excès ont toujours un côté ridicule. Du tems de la terreur, on a vu des gens qui, pour flatter les partis affreux qui régnaient alors sur la France, ajoutaient à leur nom des épithètes et des qualifications qu'aujourd'hui on ne trouve que plaisantes. Un bottier d'Avranches se faisait appeler *un tel, bottier de la Montagne* ; et craignant encore que le mot de *bottier* ne le popularisât pas assez, et n'éveillât trop la jalousie de ses confrères du comité, il prit le modeste titre de *savetier de la Montagne*. Un imprimeur des environs de Caen, fit inscrire en toutes lettres sur son enseigne « AD . . . . , *imprimeur de la Montagne, en taille-douce.* »

— La *Cruche d'Aquitaine*, qui s'occupe avec tant de sollicitude de tout ce qui est relatif aux approvisionnemens de *foin*, parle d'une machine hydraulique avec laquelle on réduit par la pression une botte de foin ou de paille au vingtième de son volume ordinaire. L'expérience de cette presse a été faite dans les bureaux de *la Cruche*, sur le foin même que les réducteurs avaient emmagasiné pour leurs provisions de campagne. La forme et la dureté du foin ainsi réduit à son plus petit volume, a fait donner à ce genre d'aliment le nom de *Pain quotidien*.

— Dans le grand nombre d'espèces de perroquets que l'on distingue par la couleur du plumage, et par le degré d'intelligence, les gris ont toujours obtenu une préférence évidente. Les blancs sont pour la plupart stupides et méchants, défauts admirablement compatibles. Les verts sont crédules et perfides. Les gris seuls, quand leur plumage sur-tout est légèrement nuancé de bleu, ont une intelligence et une mémoire que les personnes les moins versées dans l'art de connaître les perroquets, sont à même d'apprécier. Tel est celui que ce préambule indispensable est destiné à annoncer au public. Il est doux, jeune, parle fort bien et toujours à propos : qualité inappréciable pour les êtres dont le métier est de parler.

On peut s'adresser, pour le voir, en traiter et jouer avec lui, chez M. Cognet, armurier, rue Saint-Nicolas, n°. 47, à Rouen.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

—On mande de Bordeaux qu'au départ du Jeune-Edouard, arrivé de Saint-Domingue, le Louis, cap. Castagnet, était chargé en plein pour Jacmel, et que le François était chargé pour effectuer son retour à Bordeaux.

— La Julia, c. Legal, all. de Bordeaux à Dunkerque, est relâché le 5 avril à Lorient.

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Gravesend, 7 *au* 10 *avril*.—Hope, c. Knowles; William, c. Stewart, Rover, Cook; Lord-Melville, c. Black, v. de Calais.—Léopold, c. Lemanissier, v. de Dunkerque.

Hull, 6 *avril*.—Four-Sisters, c. Pieters, v. de Dunkerque.

Leith, 7 *avril*.—Emmanuel, c. Hutchinson, v. de Charente.

Newcastle, 5 *avril*.—Hannah capit. Bains v. de Dieppe.

Plimouth, 9 *avril*.—L'Elison, c. Morison, v. de Bordeaux pour Londres.

Portsmouth, 8 et 10 avril.—La Désirée, cap. Angot, d'Honfleur.—L'Auguste-Eugène, c. Fortin, ven. de Cherbourg.

Anvers, 8 avril.—Le Courrier, c. Coxon, v. de Rio-Janeiro, ch. de café, cuirs.—Vénus, c. Champlain, v. de la Nouvelle-Orlans, ch. de coton et tabac.—La Léontine, c. Levasseur, ven. la Havane, ch. de sucre et café.—Cérès, c. Fennell, v. de Philadelphie, ch. de café, sucre.

Amsterdam, 5 au 9 avril,—Vr. Alida, c. Kremer; Jonge Corter, c. Korter; Vr. Anna, c. Uil; Vr. Catharina, cap. Singer; Vr. Geertruida, c. Jaski, v. de Bordeaux.—Jonge Barend, c. Vanwyk, ven. de Cette.

Helvoet, 4 avril.—De Harmonie, c. Jongebloed, v. de Bordeaux.

Veere, 31 mars.—Vr. Elisabeth, c. Meenwes, ven. de Bordeaux.

Weser, 2 avril.—Neutralitat, c. Steengrave, et Blumenthal, c. Haesloo, v. de Bordeaux.

Dundie, 4 *avril*.—La Sainte-Marie, c. Baitze, ven. de Gravelines

Newcastle, 8 *et* 9 *avril*.—Medora, c. Spencely, v. de Charente.—William-and-Mary, c. Bittleson, v. du Havre.

Weser, 3 *au* 5 *avril*.— Hanseat, c. Hilken; Gut-Hoffnung, cap. Wilmsen; Pallas, c. Beckman, et Uranus, c. Hogeman, ven. de Bordeaux.

DÉPARTS.

Anvers, 10 avril.—Le Succès, capit Lange, all. à Bayonne, ch. de 130 last d'avoine.

Texel, 8 avril.—Variatie, c. Brand, et Neptunus, c. Jonge, all. à Bayonne.—Ann., c. Macpherson; Johannes, c. Mackeprang; der Seereuter, c. Evers; die Drie Gebruder, c. Eberhard; Restitution, c. Flock; Mercurius, c. Petersen, all. à Bordeaux.—Ikina-Wilmina, c. Vegter, all. à Oléron.—Juffr.-Anna, c. Fokkes, all. à la Rochelle.

Anvers, 11 *avril*.—Juffr.-Elisabeth, c. Schipman, all. à Rio-Janeiro.—Le Magnanime, c. Sietses, all. à Buénos-Ayres.

Déal, 11 *avril*.—Mary-Ann, all. à Marseille.

Travemunde, 2 *et* 3 *avril*.—Les capitaines Beyer et Zander, all. à Bordeaux.

PORT DE CALAIS.

Du 6 *au* 13 *avril*.—Le Rover, c. Pay, v. de Londres, ch. d'or et d'argent.—Charlotte, c. Taralsen, v. de Christiansand, ch. de bois.—Frau-Dorothea, c. Elderts, v. de Hambourg, ch. de bois.

Bordeaux, 10 *avril*.—(*Cabot.*) Montés en rade : l'Anna, c. Volmers, v. de Hambourg.—Die-Hoffnung, c. Addis, v.....—La Modeste, c. Nicolay, v. de Boulogne.—La Ville-de-Redon, c. Mosen, v. de Rouen.

Marseille, 5 *au* 9 *avril*.—(*Cabotage.*) Jonge-Maria, c. Teves, v. de Rotterdam, ch. de fromages.—Furst-Blucher, cap. Kelder, hanovrien, v. de Livourne.—Plusieurs caboteurs de Naples, Sardaigne, etc.

En quarantaine : (*Long-cours*), Jeanne-et-Marie, c. Teal, américain, v. de St.-Yago-de-Cuba, ch. de 566 caisses sucre.—Cygnee, c. Kennedy, américain, v. de Salem, ch. de 140 balles coton, 82 bouc. quercitron, 62 fûts riz, 6 colis cochenille, 900 quintaux bois de Nicaragua, 900 dito Sainte-Marthe, 300 dito Campêche.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du sloop la Bonne-Mère-Elisabeth, cap. Palfray, ven. d'Aiziers.—Courtier-interp., M. Orford.

181 sacs contenant 200 hectol. blé-froment.—A ordre.

☞ Chargem. de la gribane la Blonde, cap. Auzou, ven. du Havre.—Courtier-interprète, M. Orford.

3057 planches sap.—6000 pavés en terre cuite.—A ordre.

La gribane la Jeune-Elise, c. Monaud, ven. du Havre, ch. de planches de sap.—A ordre.

Le sloop l'Alexandre, cap. Roussel, ven. de Honfleur, ch. de cidre.—A ordre.

Le sloop la Constance-Hyppolite, cap Démazières, ven. du Havre, ch. d planches et pavés.—A ordre.

Le sloop l'Accord, cap. Vauquelin, ven. de Londres, ch. de plomb, etc.—A ordre.

Courtier de ces quatre navires, M. Lucet.

Le sloop les Deux-Amis, cap. Gallon, ven. d'Harfleur, ch. de Froment et avoine. Courtier, M. J. Pellecat.

☞ Chargem. du dogre la Marie-d'Amour, cap. Cauchois, ven. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.

9 barriq. sucre.—Lainé.
1090 bûches bois de Campêche.—Decaen et Briosne.
1924 planches sap.—Lerebourg.
35 fûts huile.—Chevallet.
300 saumons plomb.—10 caisse indigo. 7 fûts limes.—1 fûts 4 caisses dito.—A ordre.

☞ Chargem. du sloop le Prudent, cap. Heurtel, ven. du Havre.—Courtiers, MM. Bordellelle père et fils.

Réclamateurs, MM

17 boucauts tabac.—25 fûts potasse.—42 balles tabac.—Grevel.
1000 peaux de chevaux.—Elie Lefebvre.
3 barriq. vin.—997 barres étain.—9 pipes huile.—A ordre.

Le sloop le Charles, cap. Chilard, ven. de Dunkerque, ch. de 395 hectol. et demi charbon de terre.

NAVIRE EN CHARGE.

Pour Rotterdam, *Amsterdam et Anvers*.—Le boot hollandais DE JONGE-CORNELIS, du port de 50 tonneaux ou environ, commandé par le capitaine G. de Jong, est en charge au port de Rouen pour lesdits ports, et partira incessamment.

S'adresser au Capitaine en son bord, ou à M. Fontaine, courtier-interprète.

Mouvement du 17 *au* 18 *avril*.

NAVIRES ENTRÉS.

La gribanne, la jeune-Elise, cap. Morand, de 70 tonn., ven. du Havre, ch. de planches.

La gribanne la Constance-Hyppolite, cap. Houzard, de 47 tonn., ven. du Havre, ch. de Planches.

Le sloop le Saint-Augustin, c. Leclerc, de 48 tonn., ven. d'Honfleur, ch. de cidre et bois.

Le sloop l'Alexandre, cap. Roussel, de 15 tonn., ven. d'Honfleur, ch. de bois et cidre.

Le brick l'Elisée, cap. Leloup, de 96 tonn., ven. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie, tabac, etc.

Le sloop le Saint-Martin, cap. Persil, de 60 tonn., ven. du Havre, ch. de vin, eau-de-vie, planches.

Le dogre l'Heureuse-Rencontre, cap. Persil fils, de 83 tonn., ven. du Havre, ch. de planches et pavés.

La gribanne la Blonde, cap. Auzou, de 45 tonn., ven. du Havre, ch. de planches et pavés.

Le sloop l'Accord, cap. Vauquelin, de 24 tonn., ven. de Londres, ch. de plomb et étain.

La galiotte hollandaise, Vrouw-Elisabeth, cap. Nepperies, de 101 tonn., ven. de Dantzick, ch. de bois et poutres.

Le sloop l'Eléonore, cap. Bourcy, de 50 tonn., ven. du Havre, ch. de cacao, sucre, café.

Le sloop la Joséphine, cap. Croix, de 23 tonn., ven. de Caen, ch. d'huile et poterie.

Le sloop la Victoire-Bien-Aimée, cap. Mazurier, de 28 tonn., ven. de Caen, ch. d'huile de colza.

Le brick anglais Agénoria, c. Beynon, de 100 tonn., ven. de Londres, ch. d'huile, plomb, etc.

La galiote norwégienne Eliza, de 62 t., c. Leyre, v. de Christiansand, ch. de poutres et planches.

Le smack hollandais Goede Hoop, de 55 t., c. Vesterbrink, v. d'Amsterdam, ch. de laine et plomb, etc.

Le sloop la Georgette, de 62 t., cap. Salo, v. du Havre, ch. tabac et coton.

Le dogre la Pélagie, de 49 t., c. Dupont, v. du Havre, ch. de plomb, tabac.

Le sloop la Marie-Rose, de 38 t., cap. Sagan, v. de Couteville, ch. de cidre.

Le sloop la Louise, de 15 t., c. Gehanne, v. du Havre, ch. de planches.

Le sloop la Félicité, de 29 t., c. Masson, v. de Barfleur, ch. de coton filé et farine.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le chassé-marée l'Espérance, c. Luer, all. à Bordeaux, sur lest.

Le sloop l'Espoir, c. Onfroy, all. à Fécamp, ch. de plâtre et fer.

La gribanne la Jeune-Rose, c. Caron, all. au Havre, sur lest.

Le dogre le Sage, c. Cadiore, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le sloop le Père-de-Famille, cap. Julienne, all. au Havre, sur lest.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 17 au 18 avril.

NAVIRE ENTRÉ.

Le brick anglais Ardent, c. Genkens, v. de Liverpool, ch. de coton, sucre.

La goelette les Trois-Frères, c. Grénier, v. de la Rochelle, ch. de vin, eau-de-vie.

Le trois-mâts l'Amédée, c. Danet, v. de Saint-Domingue, ch. de café, Campêche.

Le trois-mâts le Voltaire, c. Gerard, v. de Saint-Domingue, ch. de café Campêche.

Le trois-mâts l'Adèle-et-Julie, capit. Kerhor, v. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Eulalie, c. Demare, all. à Rouen, ch. de planches.

Le dogre la Marie-Louise, c. Dentu, all. à Rouen, ch. de sucre.

Le sloop l'Adélaïde, cap. Dérne, all. à Rouen, ch. de tabac, potasse.

Le dogre la Perle, c. Guichon, all. à Dunkerque, sur lest.

Le paquebot anglais Chesterfield, cap. Wood, all. à Southampton, ch. de passagers.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du 16 avril.

116 sacs café Havane, à 1 f 31 c. 7/8, en entrepôt.
95 balles coton Géorgie, à 1 f 12 c. 1/2 acquitté.
50 dito dito dito, à 1 f 10 c. dito.
100 sacs sucre Bourbon, à 85 f. dito.
33 dito dito dito, à 101 f. dito.

Vente publique et volontaire de BOIS DU NORD, au Havre.

Le mercredi 23 courant, à dix heures très-précises du matin, à la requête de MM. Brunceaux frères, et par le ministère de l'un des Commissaires-Priseurs de cette ville, il sera procédé à la vente publique de

9000 PLANCHES, et 500 POUTRES et POUTRELLES, de diverses dimensions et de première qualité, provenant du navire norwégien Fardel, cap. Perdessen, venu de Christiansand.

Ces Bois sont déposés sur le Perrey, dans les chantiers de MM. Gouel et Laville.

Vente publique de GRAINE DE LIN de Riga, au Havre.

Mardi prochain 22 courant, MM. Haguelon et Franque feront vendre publiquement, par l'entremise d'un Commissaire-Priseur, au bas du Marché, une partie de Graine de lin de Riga, en barils.

Les conditions seront expliquées lors de la vente.

Vente publique de CACAO Maragnan, pour réduction de droits, au Havre,

Mardi prochain 22 courant, à onze heures du matin, dans l'entrepôt des Capucins, MM Oppermann, Mandrot et comp. feront vendre publiquement, pour compte de qui il appartiendra, et pour réduction de droits.

57 sacs Cacao Maragnan, plus ou moins avariés.
13 caisses sucre Havane blanc, dito.

NAVIRES EN CHARGE AU HAVRE.

Pour le grand et le petit Cabotage.

— *Pour Elseneur et St-Pétersbourg.* — Le beau brick les Jumeaux, de 120 tonn., cloué et chevillé en cuivre, est en charge pour lesdits ports, partira sous le commandement du capitaine Lesot, du 5 au 10 mai prochain.

S'adresser, pour fret et passage, à Paris, à M. Labarraque, rue St-Martin, n°. 69; à Rouen, à MM. Delafontaine et comp., ou à MM. Godefroy frères, courtiers.

NAVIRE A AFFRÉTER AU HAVRE.

Pour telle destination que l'on voudra, et de préférence pour un port des Etats-Unis. — Le brick américain CHARLES, cap. Soule, du port de 200 tonneaux.

S'adresser à MM. Martin Lafitte et Cie. ou à MM. les Courtiers anglais.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 16 au 17.

Sont montés et parmontés :

De Good-Hoop, cap. Vesterbrink, c. de laine, etc.

La Félicité, c. Masson, ch. de coton.

Sont arrivés de Villequier et posés :

Le Succès, cap. Delpierre.
La Fidèle, cap. Lemarchand.
Le Saint-Joseph, cap. Lemoine.
La Clémentine, cap. Paris.
Le smack Devrouw-Avendje, cap. A. de Jong.

AVIS DIVERS.

N°. 115. — Samedi prochain 19 avril, 2e°. DAVIEL procédera à la vente, par continuation, de M. et Madame Leroy. On vendra le linge de table, les perkales, mousselines et dentelles.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
84f 84f 15c 10c 20c 30c 25c 30c 20c 84f 30c 25c 35c 30c 25c 35c 40c 35c 84f 40c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f 50c
1825, 9 4 98f 95c 99f

Idem NOMINATIVES, 1824.

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.r °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1025f 1027f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1527f 50c 1530f

THÉATRE DES ARTS.

ÉDOUARD EN ÉCOSSE,
OU LA NUIT D'UN PROSCRIT,
Comédie en 3 actes, d'Alexand e Duval.

ALINE, REINE DE GOLCONDE,
Opéra en 3 actes, de Vial, Favières et Berton.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

GRINGALET COQ DE VILLAGE, ou VOILÀ CE QUE C'EST D'ÊTRE BEAU GARÇON, pantomime en 3 actes, dans laquelle GRINGALET remplira le principal rôle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE BLOCQUEL, RUE ST. LO, N° 34.

SAMEEDI.

19 Avril 1823.

N°. 136.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LE VIEUX SOLDAT.

CHANSON MILITAIRE.

Air : *Bon, bon, bon, que le vin est bon !*

Je ne suis ni duc, ni marquis ;
Mais, en fait de titres acquis,
Des miens j'ai les indices.
En Allemagne décoré,
On voit, sur mon front balafré,
Briller deux cicatrices.
Et, ma foi, pour mes parchemins,
La gloire m'a mis dans les mains
Mes états de services.

Qu'un autre aille chez les anglais
Faire, sur l'un de ses mollets,
Nouer la jarretière :
Moi, j'ai fait clouer sur mon coeur
La noble étoile que l'honneur
Mit à ma boutonnière.
Attacher l'honneur sur un bas,
Corbleu, c'est le placer trop bas !
Mais chacun sa manière.

Ma femme, au siège de Dantzick,
A nos braves versa le schnick ;
Et, quoique l'on en dise,
Si l'on ennoblissait le coeur,
La place de dame-d'honneur
Lui serait bien acquise :
Mais son teint, bruni dans les camps,
Vaut bien, aux yeux de quelques gens,
Le fard d'une marquise.

On n'appelle mes fils, souvent,
Que les *enfans du régiment*.
La gloire fut leur mère :
Et, quoique l'on jase en secret,
Ils me ressemblent trait pour trait.
Mais si, par un mystère,
Ils étaient fils du régiment,
Ils n'auraient pas assurément
A rougir de leur père.

Edwd.

DES BLOUSES.

Nos dames de Rouen paraissent avoir tout-à-fait adopté la mode des robes que l'on nomme *blouses* : circonstance peu majeure pour les événemens du jour, mais excessivement heureuse pour les érudits de boudoir, qui vont de cercle en cercle colporter l'esprit des calembourgs et les brillantes inspirations de l'équivoque. En effet, voit-on dans un salon un jeune homme faire une manière de cour à une jeune personne ; aussitôt on entend les *bonnes amies* dire en concert : Mlle. B.... s'imagine que M. C..... va l'épouser après le carême.... mais elle *se blouse* ! La moitié d'un petit receveur de l'enregistrement, prend-elle par anticipation les airs de cour de l'épouse d'un ministre des finances : vous êtes sûr que par-tout on va dire en riant de son air de réserve et de protection : Elle se croit déjà la femme d'un homme comme il faut !... Comme elle *se blouse* !... Il est vraiment à regretter que la mode de *se blouser*, pour les hommes, ait éprouvé une opposition aussi forte dans la nation. Quel plaisir n'aurait-on pas eu à voir maints originaux dans *la blouse* ! Et quelle source inépuisable de bonnes épigrammes un tel costume n'aurait-il pas fourni à tous les habitués de billards, de spectacles, de tripots et d'académies. Le jeune expérimenté qui, en prenant une queue pour la première fois, se croit l'égal du garçon du *café Turc*, n'aurait pas perdu une partie sans que la galerie n'eût crié : comme Monsieur *se blouse !* Un amateur d'écarté n'aurait pas fait sauter dix fois la coupe en croyant n'être vu par personne, sans que vingt témoins de sa fripponnerie ne lui eussent dit : vous vous *blousez*, compère, en voulant *blouser* les autres. Au théâtre, eût-on vu un pauvre auteur se disposer dans la coulisse à paraître après le triomphe de sa pièce nouvelle : on n'aurait pas manqué de dire en sifflant l'ouvrage, oh ! comme M. G.... s'est *blousé*. C'est ainsi que le costume des *blouses* aurait donné à une galerie, à un cercle, à un parterre, l'occasion d'avoir de l'esprit tout en se *blousant* aussi, peut-être.

PROGRAMME

Du concours proposé par l'Académie de Marseille, dans sa séance publique du 1er septembre 1822.

CLASSE DES SCIENCES.

M. le baron de Damas, lieutenant-général, commandant la 8e division militaire, a bien voulu inviter l'académie de Marseille à proposer un prix extraordinaire de 500 francs, dont il fera les fonds, pour être adjugé par elle, dans la

séance publique du mois d'août 1823, à l'auteur du mémoire qui aura le mieux résolu les questions suivantes :

1° *Déterminer la véritable cause des pertes dont le commerce se plaint aujourd'hui ;*

2°. *Déterminer le moyen le plus efficace pour procurer au commerce les avantages nécessaires.*

CLASSE DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE.

L'académie, sur le rapport de la classe de littérature et d'histoire, propose pour sujet du prix d'éloquence, qui sera distribué en 1823, *l'Eloge du cardinal de Bernis.*

Le terme de ces divers concours est rigoureusement fixé au premier juillet 1823.

Tous les ouvrages doivent porter une devise, et un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Tous les plis doivent être adressés, *franc de port*, à l'un de MM. les secrétaires perpétuels de l'Académie.

MODES.

Nous avons déjà remarqué que le vert était la couleur favorite depuis quelque tems ; le vert foncé, en soie comme en laine, est pour les robes une des couleurs les plus à la mode. Les étoffes à carreaux ont la vogue.

Plusieurs chapeaux sont ornés de fleurs en baleine ; les coquelicots en taffetas sont aussi fort à la mode.

Les gilets en schalls sont toujours en faveur, ainsi que les transparens. Plusieurs épingles sont de rigueur ; les paires doivent être variées. Les vues basses se guérissent sans doute difficilement aujourd'hui, où cette maladie devient épidémique en France, si l'on en juge par le nombre des lorgnons qui va toujours croissant.

MACÉDOINE.

— Un journal qui fait son possible pour avoir autant d'esprit que *la Foudre*, annonce que la tragédie de *Sylla*, traduite en hollandais, a été représentée le 5 avril à Amsterdam, et que l'acteur qui jouait *Sylla* avait un *catogan*. Le même journal contient une colonne de citations latines. MM. les rédacteurs flamands ont bien l'air de vouloir jouer *Sylla* en *catogan*.

— Je m'assis un jour, dit le sage Sadi, à la porte d'une mosquée de Damas, et auprès du tombeau du prophète Jean : que la paix soit avec lui ! un roi d'Arabie, fameux par ses cruautés et ses injustices, vint faire sa prière au tombeau du prophète. Ainsi, tout ce qui est homme, dans quelque rang qu'il soit placé, quelle que soit sa fortune, a toujours des grâces à demander à dieu. Ce roi me regarda et me dit : Prie pour moi, et puissent tes prières me faire obtenir les secours dont j'ai besoin : la crainte d'un ennemi puissant agite mon âme. Je lui répondis : Fais grâce au faible, soulage le pauvre, rends la justice à tous, et tu ne craindras point d'ennemis. Vois-tu venir le jour de la justice divine ? Le vois-tu ? ô fils d'Adam ; la nature vous crie que vous êtes tous les membres d'un même corps !

— Le 9 de ce mois, à sept heures du matin, une explosion souterraine occasionnée par le feu *grisou*, à la fosse du Chauffour, dépendante des mines d'Anzin. Vingt ouvriers ont péri, et de quatre blessés retirés de la fosse, deux laissent peu d'espoir de guérison.

— *Le Revenant*, nouveau journal de Marseille, cite avec éloge les *débuts* de Henry, engagé pour l'emploi de *basse-taille*, au théâtre de cette ville. Henry passera dans peu, dit cette feuille, aux rôles des *Financiers* dans la comédie. Bonnety remplit trois ou quatre emplois dans la même ville. On voit, d'après de tels exemples, que le talent n'est pas comme la force : qu'il ne craint pas de s'affaiblir en se divisant.

— Une madame Richebourg, à ce qu'annonce la même feuille, a rompu son engagement. Les engagemens de comédies ne sont donc pas plus solides que les autres !

— Ce fait nous rappelle le transfuge Vertueil, dont nous ne voyons pas le nom au milieu de ces grands mouvemens des troupes de théâtres. Cet artiste fugitif avait promis, quelque tems après son départ, un *mémoire* dans lequel il justifierait sa conduite. On n'a reçu, dit-on, jusqu'ici, que le *mémoire* des dettes qu'il a laissées ; mais ce mémoire est bien loin, à ce que prétendent ses créanciers, de justifier sa conduite. On prétend qu'il joue en pays étranger, et qu'il attend l'amnistie pour rentrer en France.

— Dans la nuit du 14 au 15 avril, des voleurs se sont introduits dans l'église Saint-Etienne, à Caen, et ont enlevé une partie des vases sacrés. Ils ont aussi brisé un tiroir qui renfermait une somme de quarante francs appartenant à M. l'abbé Leroi. La police est à la recherche des voleurs, mais on craint de ne pouvoir les découvrir.

(*Journal du Calvados.*)

— MM. Franconi et leur troupe dansante sont arrivés hier à Caën, où ils donneront une première représentation dimanche. On parle des débuts d'un *jeune-premier* qui dansera, dit-on, fort gracieusement le menuet sur ses jambes de derrière. MM. Franconi n'ont, assurent-ils, qu'à se louer du dévouement que leurs chevaux leur ont montré dans la route.

Après avoir exploité l'admiration des connaisseurs du Calvados, la troupe-Franconi se dirigera vers Lyon où elle est attendue avec la plus vive impatience par les vrais amateurs de notre gloire dramatique.

— Un événement malheureux est presque toujours, dans notre ville, le signal d'un acte de générosité ; et quand le zèle des habitans n'a pu prévenir un accident funeste, la bienfaisance cherche aussitôt à en réparer les suites. A peine la position dans laquelle l'incendie du 17 avril a mis plusieurs de nos compatriotes a-t-elle été connue, que le public s'est empressé de demander une représentation au bénéfice de ceux que cet accident avait privés de leurs moyens d'existence. L'administration, malgré la contrariété qu'un tel incident présente à la fin de l'année théâtrale, s'est empressée de concourir de tous ses moyens à cette représentation, qui ne manquera pas d'attirer un grand nombre de spectateurs. Trop souvent, on n'est conduit au spectacle que par le plaisir ou l'oisiveté ; mais associer une bonne action à un délassement, c'est ennoblir en quelque sorte le plaisir, et rendre honorable un amusement même.

Si le motif seul de cette représentation ne la rendait pas intéressante, une circonstance qui y est attachée lui mériterait au moins quelque bienveillance. Une des victimes de l'incendie, M. *Brochard*, ancien acteur, qui a parcouru avec succès une longue carrière dramatique, remplira un rôle dans l'une des pièces.

— Parmi les exemples de tolérance que les peuples des différentes religions ont donnés, on en cite un que quelques zélateurs appellent une profanation : c'est l'inhumation d'un seigneur nommé *Renaud de Brederode* qui, quoique calviniste, fut enterré dans l'église des Servites, à Venise. Les espagnols ne manquèrent pas, dans les griefs qu'ils allèguèrent pour faire la guerre aux vénitiens, de leur reprocher cette circonstance. Peut-être avaient-ils raison, selon les canons de l'église, de blâmer la facilité avec laquelle ils avaient accordé les honneurs religieux à la dépouille d'un hérétique. Mais on conviendra, cependant, qu'il valait mieux, selon Dieu même, enterrer un calviniste dans une église catholique, que de le brûler vivant.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

Chargem. du sloop la Joséphine, cap. Croix, ven. de Caen.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

202 futailles huile de colza, pour M. Crevel
1 grenier poterie.—A ordre.

Chargem. du dogre l'Heureuse-Rencontre, cap. Persil, ven. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

78 poutres 915 planches sap.—Hersent.
28000 pavés, pour divers.

Chargem. du sloop le Saint-Martin, cap. Persil le jeune, ven. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

24 sacs curcuma.—162 fûts vin.—10 fûts eau-de-vie.—10 fûts vin.—12 barriq. vin.—1 dito dito.—41 dito dito.—190 planches sap.—1765 bûches bois de Campêche.

Chargem. du dogre l'Adèle, capit. Piavard, ven. de Rochefort.
Courtier-interprète, M. Viard.
Réclamateurs, MM.
10 fûts eau-de-vie.—Trousselle.
6 dito dito.—Fauvel jeune.
8 dito dito.—8 fûts vin.—Morice.
8 dito vin. — 15 dito eau-de-vie. —
40 dito dito.—Lecœur.
40 dito dito.—Au porteur.
1 dito eau-de-vie —Martin.

Chargem. du brick le Jeune-Emile, cap. Le Dépensier, ven. de Port-Vendre.
Courtier-interprète, M. Viard.
Réclamateurs, MM.
257 fûts vin.—Guérin-de-Foncin et Cie.
48 barils soufre. — 32 balles dito. — Pontrevé.

Chargem. du sloop la Victoire-Bien-aimée, cap. Mazurier, ven. de Caen.
Courtier-interprète, M. Viard.
184 tonnes huile de Colza.—Crevel et comp.

Charg. de la galiotte norwégienne Eliza, cap F. Leyre, ven. de Christian-Sand.—Courtier, M. G. Fontaine.
Réclamateurs, MM.
300 poutres. — 3251 planches.—P. A. Pouchet.

Charg. hollandais Degoede-Hoop, c. C. Wes Terbrink, v. d'Amsterdam.—Courtier, M. G. Fontaine.
Réclamateurs, MM.
1 ballot de laine.—6 fût azur.—200 fromages.H.—Hoerch.
8 fûts cuivre.— 106 lingots plomb, Boucher.
40 balles café, Nélaton.
7 colis drogueries, Housez-Leslenier.
22 paquets peaux sèches.—370 dito dito salées, Honoré.
1 fût fer de chrome, Ch. Durand.
27 paq. papier, Castle-Delamare.
2 cais. liqueur, Asselin-Lebrument et compagnie.
12 dito dito, Matheüs et fils.
1 calandre emballé.—21 colis drogueries.—21 fûts gomme sandaraque. —A ordre.

—Le brick anglais Agènoria, c. Beynon, ven. de Londres. ch. de plomb, huile, cuivre, salpêtre, sulfate de potasse, etc., pour divers.

—La galiote hollandaise Vrouw-Elisabeth, c. Nepperus, v. de Dantzick, ch. de bois du Nord, pour divers.

—Le dogre la Georgette, c. Salo, ven. du Havre, ch. de riz, coton, tabac, etc. pour divers.

—Le dogre la Pélagie, c. Dupont, ch. de plomb, planches et tabac, pour divers.

—Le sloop l'Eléonore, c. Bourcy, ven. pu Havre, ch. de café, sucre et cacao, pour divers.

—Le sloop la Jeune-Emilie, c. Duhault, ven. de Southampton, ch. de charbon, pour divers.

Courtier de ces six navires, M. J. Pellecat.

Mouvement du 18 au 19 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Jeune-Emilie, cap. Duhaut, de 19 tonn., v. de Southamptoon, ch. de charbon de terre.

Le sloop les Trois Frères, cap. Dubourg, de 39 tonn., ven. de Caen, ch. d'huile do lin.

Le chasse-marée le Zélé, cap. K. S. Zéro, de 72 tonn., ven. de Bordeaux, ch. de vin. gérance.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick la Marie-Joséphine, cap. Hebert, de 86 tonn., all. à Bordeaux, ch. de plâtre.

Le sloop la Pélagie, cap. Boissaye, de 19 tonn., all. au Havre, sur lest.

Le sloop la Bonne-Mère-Elisabeth, c. Palfray, de 11 tonn., all. au Havre, sur lest.

Le sloop la Jeune-Adèle, cap. Reignée, de 51 tonn., all. à Honfleur, c. de fûts vides, vin.

La gribanne la Bérénice, cap. Gojon, de 59 tonn., all. au Havre, ch. de noir animal.

Le sloop, le Jeune-Victor, cap. Truquetil, de 27 tonn., all. à Saint-Valery-en-Caux, ch. de plâtre.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 17 au 18 avril.

NAVIRE ENTRÉ.

Le brick l'Eugène, c. K. Garre, ven. de Fernambourg, ch. de coton, cuirs.

Le sloop le Royaliste, c. Letyran, v. de Caen, sur lest.

Le trois-mâts la Virginie, c. Beudry, v. de la Martinique, ch. de sucre.

Le brick les Deux-Sœurs, c. Brin-de-Jonc, v. de la Havanne, ch. de sucre et café.

Le sloop anglais Betsy, c. James-Gray, v. de Leith, ch. de tabac.

Le brick l'Angélina, c. Morne, v. de Nantes, ch. de vinaigre, ardoises.

Le dogre l'Aigle, c. Talhouarne, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le brick américain Eagle, cap. Telles, v. de Charleston, ch. de coton.

Le brick le Courrier, c. Blaise, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le brick norwegien Ebenezer, cap. Sundinè, v. de Lorvic, ch. de planches.

Le brick danois Elisabeth, c. Williams, v. de Saint-Thomas, ch. de coton et café.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La galiotte la Marie-Gebrielle, capit. mousselin, all. à Rouen, ch. de potasse.

Le dogre les Deux-Amis, c. Barbet, all. à Rouen, ch. de mécaniques.

Le sloop l'Elisabeth, c. Gonc, all. à Rouen, ch. de planches et plomb.

HAVRE.

Chargem. du navire anglais Ardent, cap. William Jinkins, ven. de Liverpool, entré le 17 au Havre, à l'adresse de MM. Oppermann, Mandrot et comp. — Courtier, M. Acher.
Réclamateurs, MM.
72 balles coton.—Oppermann, Mandrot et comp.
10 barriq sucre.—Du Roveray, d'Ivernois et comp.
730 saumons plomb.—1 grenier bois de Campêche. — 3000 cuirs.—A ordre.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du 17 avril.

40 sacs café Bourbon, à 2 f. 2 c. 1/2, acquitté.
10 milliers café St-Domingue, à 1 fr. 85 c., dito.
33 balles coton Géorgie, à 1 fr. 5 c., dito.
30 dito dito dito, à 1 fr., dito.
180 sacs café Havane, à 1 fr. 38 c. 3/4, en entrepôt.

NAVIRE EN CHARGE.

☞ *Pour telle destination que l'on voudra.*—Le beau brick américain LUCY, du port de 211 tonn., cap. Sharkford, dernièrement arrivé de Campêche.

Ce navire, doublé, cloué et chevillé en cuivre est d'une parfaite solidité, et réunit à une marche très-supérieure, l'avantage de porter beaucoup plus que son tonnage.

S'adresser à MM. Welles et Greene, au Havre, et à MM. Welles et comp., rue du Faubourg-Poissonnière, n. 26, à Paris.

PORT D'HONFLEUR.

Mouvement du 15 au 17 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le Père de Famille, c. Dupin, ven. de Rouen.

Le sloop le Saint-Pierre, c. Lefevre, ven. de Rouen.

Le sloop l'Aimable-Bernard, cap. Olivier, ven. de Rouen.

Le sloop la Diligente, cap. Coullebaux, ven. de Quillebeuf.

Le sloop la Félicité, cap. Lihard, v. de Rouen. — Sorti le 16 pour Caen.

Le sloop le Saint-Louis, cap. David, ven. de Rouen. — Sorti le 16 pour Caen.

Le sloop l'Eugénie, cap. Lerat, ven. de Caen. — Sorti le 17 pour Dieppe.

Le sloop les Trois-Frères, cap. Dubourg, ven. de Caen.

Le sloop le Désiré, cap. Angot, ven de Portsmouth.

Le sloop l'Aimable-Catherine, capit. Pourre, ven. de Shéream.

Le chasse-marée l'Anne-Marie-Chérie, cap. Forget, ven. de Bordeaux.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Agile, cap. Frigout, all. à Dieppe.

Le sloop la Victorine, cap. Vasse, all. à Dieppe.

Le sloop la Paix, cap. Hochet, all. à Dieppe.

Le sloop le Saint-Paul, cap. Simon, all. à Dunkerque.

Le dogre danois Auguste, cap. Boissen, all. à Hambourg.

Courtiers-interprètes, MM. Duval, Gaillard et Pellecat.

PORT DE DUNKERQUE.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le 12. — La Bonne-Mère, cap. Bourgain, all. à la pêche au Dogger-Bank, avec sel.

— La Fidélité, cap. Naessen, all. à la pêche au Dogger-Bank, avec sel.

— L'Espérance, cap. Portier, all. à Brest avec charbon.

— L'Hermione, cap. Roi junior, all. à Bordeaux, avec charbon.

Le 15 — Le Neptune norwégien, c. Smith, all. à Bordeaux, sur lest.

— Le Jeune-Léon, cap. Lœuil, all. à Bordeaux, avec diverses march.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 17 au 18.

Sont montés et posés :

L'Eulalie, cap. Desmares, ch. de div. march.

Le Zélé, cap. K. Zero, ch. de vin.

Les Deux-Frères, cap. Dubourg, ch. d'huile.

La Marie-Louise, cap. Ledentu, ch. de div. march.

Sont arrivés de Villequier :

L'Adèle-Chérie, cap. Bouvier, sur lest.

L'Aurore, cap. Brasseur, sur lest.

Le Louis-et-Fanny, cap. Gonnier.

L'Aimable, cap. Leroy.

Le Saint-André, cap. Petit, ch. de poudre végétative.

La Caroline-Désirée, cap. Boudin, sur lest.

La Rosalie, cap. Persil, sur lest.

Le Squid, cap. Henri Warreu, ch. de div. march.

(*Vent d'ouest.*)

CORRESPONDANCE.

METZ, 13 avril.—Au marché d'hier, les différentes qualités de grains se sont vendues comme suit : le froment, de 14f 28 à 16f 87 ; l'orge, 7 83; l'avoine, de 6 34 à 6 60 l'hectol. La quantité de froment vendue s'élève à 241 hecto.

TOULOUSE, 11 avril.—Voici les prix qu'ont obtenu les grains aux derniers marchés : blé, 21 90, meteil, 16 16; seigle 14 ; maïs, 13 42 ; avoine, 12 23 l'hectol.

NIORT, 13 avril. — Les grains sont toujours en hausse : le froment vaut 16 50 ; l'orge, 8 50 ; le baillarge, 1. 25 ; l'avoine, 10 12.

Les graines de trèfle se vendent de 55 à 60 f. ; celles de luzerne, de 50 à 56 le quintal.—Les prix des vins varient peu; les rouges sont cotés de 110 à 115, et les blancs de 72 à 78 les 8 hect.

HAMBOURG, 8 avril. —Le café est plutôt en baisse, à l'exception du St.-Domingue, qui est tenu à 11 5/8 sh. ; le Batavia, 11 7/8 et 12 sh. ; le Havane moyen, à 13 1/2 ; idem bon moyen, 14

Les raffinés et les mélis sont très-demandés, et leurs prix se sont améliorés.

Le sirop s'obtiendrait de 15 à 15 1/2.

Les riz Caroline ont un peu fléchis.

AVIS DIVERS.

N°. 116. — A vendre cinq FONDS DE CAFÉ, bien achalandés et avantageusement situés.

S'adresser à M. Henry, homme d'affaires, rue des Maillots, n°. 11, à Rouen.

N° 117. — A VENDRE au Hâvre-de-Grâce, pour cause de cessation de commerce, un joli FONDS de Commerçant en VINS, bien achalandé, et dont la situation est d'autant plus avantageuse, qu'il se trouve placé au centre et au passage qui conduit à tous les bassins. On pourra retrocéder le bail de la portion de maison qu'occupe le cédant, qui a encore trois ou six années à courir; ainsi que deux Magasins placés dans la même enceinte, desquels le preneur aurait libre d'avoir la jouissance.

S'adresser à M. Hyacinthe MOLLIEN, négociant en Vins, rue des Charrettes, n° 103, à Rouen.

N° 118—A louer présentement une PARTIE de MAISON, bien décorée, sise avenue du Mont-Riboudet; n°. 26, se composant d'une cuisine, avec pompe; deux cabinets, une chambre à coucher; un salon, une salle à manger avec office, et une chambre d'ami, le tout au premier et de plain-pied. Au-dessus, un superbe grenier, et en bas, un magasin et une cave; on pourrait traiter séparément du grenier et du magasin. S'adresser sur les lieux, pour les voir et en traiter.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

84f 25c 20c 30c 20c 25c 30c 25c 20c 84f 10c 15c 10c 84f 83f 90 84f 83f 85c 80c 66c 60 c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1824, 5n. 8 2 99f 90c
1825, 9 4 99f

Idem NOMINATIVES, 1824.

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p. °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1025f 1027f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1520f

THÉATRE DES ARTS.

(*Au bénéfice des incendiés.*)

Une représentation de

BRUEYS ET PALAPRAT,

Comédie en un acte, de M. Etienne.

LA JAMBE DE BOIS,

Opéra en un acte, de Desmonstier et Gouvenay.

M. Brochard remplira le rôle de *Gerupon.*

GULISTAN,

OU LE HULLA DE SAMARCANDE,

Opéra en 3 actes, de MM. Etienne, Lachabeaussière et Dalayrac.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

COQ DE VILLAGE, OU V'LA CE QUE C'EST D'ÊTRE BEAU GARÇON, pantomime en 3 actes, à spectacle.

JULN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE BLOCQUEL, RUE ST. LO, N° 34.

DIMANCHE.

30 Avril 1823.

N°. 137 — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Barrot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LE MEXICAIN AU TOMBEAU DE SON AMANTE.

« Sombres palmiers, couvrez de vos rameaux flétris la tombe de ma Zéara! Oiseaux des nuits, mêlez à mes sanglots, le concert de vos chants funèbres. Que tout, dans la nature, s'attriste de ma douleur! Que tout, s'il est possible, pleure avec moi celle que j'ai tant aimée!

» J'ai perdu Zéara : une autre a voulu me consoler de sa perte. Elle m'a serré dans ses bras, j'ai repoussé ses caresses. Elle m'a prodigué ses baisers, et j'ai encore pleuré Zéara.

« Sur la natte où, près d'une nouvelle amante, j'ai cherché le repos, un rêve m'a fait retrouver celle que j'ai perdue. Je me suis réveillé, son fantôme s'est évanoui : j'ai couru sur son tombeau, croyant la retrouver encore, et mes pas ne foulent que ses cendres, mes yeux ne revoient que la terre qui les cache.

» Sombres palmiers, couvrez de vos rameaux flétris, la tombe de ma Zéara! Oiseaux des nuits, mêlez à mes sanglots le concert de vos chants funèbres. Que tout dans la nature s'attriste de ma douleur! Que tout, s'il est possible, pleure avec moi celle que j'ai tant aimée!

» Hélas! quand pour aller combattre, il fallut m'arracher de ses bras, elle mouilla de ses larmes pures mon sein trop plein de sa douleur. Je sentis, sous ma main brûlante, son cœur battre à peine. De funestes présages l'avertissaient, dit-elle, que la mort me frapperait au milieu des combats... Malheureux, j'ai combattu et je vis! Elle tremblait pour mes jours, et ce sont les siens que la mort a tranchés.

» Sombres palmiers, couvrez de vos rameaux flétris la tombe de ma Zéara! Oiseaux des nuits, mêlez à mes sanglots le concert de vos chants funèbres! Que tout dans la nature s'attriste de ma douleur! Que tout, s'il est possible, pleure avec moi celle que j'ai tant aimée!

» Mais les vents qui gémissaient dans le feuillage, se sont taus. L'oiseau des nuits a cessé son chant plaintif. Les rameaux de ces palmiers se relèvent dans les airs : moi seul je gémis sur la tombe de mon amante. Il n'y a donc que moi qui reste sur la terre pour pleurer l'infortunée Zéara!

HONNÊTE HOMME.

Le beau titre, s'il remplissait tout ce qu'il contient! On doit faire plus de cas d'un homme honnête, que d'un honnête homme; car les plus *honnêtes gens* du monde ne sont pas toujours les plus honnêtes.

Les femmes font les hommes ce qu'ils sont : c'est souvent leur faute, s'ils ne sont pas toujours ce qu'elles voudraient qu'ils fussent. Un cheval fin et *sensible* est conduit où l'on veut, par une main legère et douce : si la main est rude et pesante, il se défend, il se cabre, il devient fougueux.

L'honnête homme est presque toujours sans biens, presque toujours humilié. Il a peu d'amis, parce que son amitié n'est bonne à rien. On dit de lui : c'est un honnête homme; mais ceux qui le disent le fuient, le dédaignent, le méprisent, rougissent même de se trouver avec lui; et pourquoi? C'est qu'il n'est qu'estimable.

Quand on voit des hommes d'une physionomie libre et hardie, d'une démarche ferme, d'un regard brusque, on leur devine un cœur dur, à travers l'air tranquille et satisfait de leur visage : il n'y a pas jusqu'à leur embonpoint qui ne choque, dit Marivaux; mais leurs habits superbes, leurs équipages, n'en imposent point au philosophe; ces colifichets ne prennent pas sur son imagination les droits que la morale leur dispute.

Si l'on examinait attentivement combien il est peu de personnes à qui l'on puisse donner avec justice le titre d'*honnête homme*, on rougirait des faiblesses qui sont le partage de l'humanité. L'état dans lequel on trouve le plus de gens honnêtes, est sans contredit celui des simples particuliers : comme ils ont moins de devoirs à remplir, ils ont aussi beaucoup moins de peine à devenir véritablement honnêtes.

Heureux ceux qui n'envient ni les emplois, ni les dignités, parce qu'ils sont presque incompatibles avec l'exacte pratique des vertus, par le grand nombre qu'ils en exigent.

Vous trouvez que M. ***, dans le rang qu'il occupe, est honnête, parce qu'il vous salue et demande comment vous vous portez : mais ayez une affaire d'intérêt avec lui, vous n'y trouverez que de la barbarie.

Fontenelle disait : Je suis né français; j'ai vécu cent ans, et je mourrai avec la consolation de n'avoir jamais donné le plus petit ridicule à la plus petite vertu. Cet homme de lettres, philosophe aimable, qui entendait mieux que personne les véritables intérêts de sa gloire, répondit au duc d'Orléans, qui lui offrait de le faire président perpétuel de l'Académie des Sciences : « Eh! monseigneur, pourquoi voulez-vous m'empêcher de vivre avec mes pareils! »

Fontenelle était mieux qu'un honnête homme; s'il est possible, c'était un sage.

H. T.

MACÉDOINE.

— On écrit d'Alexandrie (Égypte), sous la date du 17 décembre : « L'inondation du Nil, cette année, a été extraordinaire et telle qu'on ne l'avait vue depuis long-tems. Beaucoup de rivières ont été détruites, et plusieurs villages ont été emportés. »

—La troupe du théâtre de Caen est entrée en campagne. Le *Journal du Calvados* dit que la nouvelle troupe paraît être bien composée, et présenter un ensemble parfait. La famille *Molini* déjà si avantageusement connue, ajoute-t-il, a été très-bien accueillie. Ce début collectif de toute une famille, nous fait craindre que les actrices et acteurs ne s'engagent plus maintenant qu'avec tous leurs enfans, neveux et nièces. S'il en est ainsi désormais, c'est à la famille Fay, qui en a donné l'exemple, qu'il faudra attribuer la cause de ces envahissemens dramatiques.

— « Voici les véritables fléaux qui, par leur immoralité, » corrompent l'opinion générale sur une classe si utile de la » société, la dégradent, la déshonorent et lui retirent l'es- » time et la considération dont elle fut naguères environ- » née. »

Vous croyez peut-être que c'est d'un poëme épique que nous avons extrait ce passage? Pas du tout, c'est un des articles d'un *prospectus* que nous avons sous les yeux, et dans lequel il ne s'agit ni du sac de Troyes, ni de la destruction de Carthage; mais tout simplement de l'établisement d'un *bureau d'agence*.

« *Dignis carminibus narrari cœna Thyestæ.* »

—Trois nouveaux incendies viennent de jeter l'alarme dans nos campagnes. Dans un même jour, le 9 du courant, le feu a pris aux villages d'Épagny et de Boussicourt. Six maisons dans le premier, et deux dans le second, ont été la proie des flammes. Camon, où le feu a éclaté samedi dernier, n'a eu qu'une seule maison à demi-consumée.

(*Miroir de la Somme.*)

—Un acteur de Versailles avait conçu pour le rôle d'*Hariadan-Barberousse*, une passion que les acteurs sont loin d'avoir ordinairement pour leurs rôles. Cette pièce tant désirée de l'artiste, allait être jouée à sa grande satisfaction, lorsque le directeur du théâtre de la ville, disposa du rôle d'*Hariadan*, en faveur d'un sujet autre que notre artiste. Irrité de ce prétendu passe-droit, celui-ci forme le projet de se venger d'une manière éclatante de l'iniquité de son directeur. Il revêt à cet effet une armure chevaleresque, et fait peindre en lettres dorées, très-apparentes, sur un bouclier qu'il place au bout d'une longue perche, le mot VENGEANCE, suivi de cinq à six points d'exclamation !!!!!. Affublé de la sorte, il se porte au milieu de la route de Saint-Cloud, au moment où Napoléon passait en voiture pour se rendre à cette maison de plaisance. Les piqueurs appercevant le chevalier de théâtre à l'endroit même où l'équipage allait passer, lui crient de faire place. Notre preux résiste. Quelques coups de fouet claquent déjà même sur l'armure du chevalier. Peu lui importe : il ne bronche pas. La voiture allait lui passer sur le corps, lorsque Napoléon lui-même apperçoit le mot *Vengeance* sur l'écusson que notre brave agitait au bout de sa perche. L'ordre d'arrêter est donné.—Que signifie ce mot *vengeance*, lui dit l'ex-empereur?—*Justice*, sire.—Que voulez-vous?—Supplier votre majesté qu'elle ordonne de me faire jouer le rôle d'*Hariadan*.—Qui vous en empêche?—Le directeur, Sire. —Eh bien ! il a raison ; vous êtes un fou. Les chevaux reprirent le galop, et le pauvre chevalier s'en retourne, la visière baissée, en déplorant le despotisme des directeurs, et l'injustice des princes.

— M. de Montausier, gouverneur d'un prince français, conduisit un jour son élève dans une chaumière, et lui dit : Voyez, monseigneur, c'est sous ce chaume, c'est dans cette misérable chaumière que logent le père, la mère, les enfans qui travaillent sans cesse pour payer l'or dont vos palais sont ornés, et qui meurent de faim pour subvenir aux besoins de votre table!!!

—On assure que les amateurs du théâtre de la rue des Fourchettes, jaloux de participer à un acte de bienfaisance, ont résolu, à l'instar du théâtre des Arts, de donner une représentation au bénéfice des incendiés de la Cour-Martin. Le spectacle se composera de *la Leçon de Botanique*, du *Frères à l'Epreuve* et de *Michel et Christine*. Ce projet est louable sans doute, mais le local où se donnent leurs soirées dramatiques est trop resserré. Le motif de cette réunion, le choix des pièces qui justifieront l'empressement des spectateurs, semblent exiger un cadre plus étendu. Si rien ne s'opposait à ce que cette représentation reçût plus d'éclat, et fût digne de la circonstance qui la fait naître, il serait à désirer qu'elle eût lieu dans la petite salle du théâtre Français. Nous pensons qu'une demande de cette nature serait accueillie avec plaisir de la part de M. Morel, toujours prêt à concourir une bonne action, ou à varier les plaisirs du public.

— L'administration du théâtre des Arts, en offrant une représentation au bénéfice des incendiés, a donné le branle. Il n'est pas jusqu'au théâtre de *Gringalet*, qui ne veuille concourir selon ses moyens à cette bonne-œuvre. Une représentation extraordinaire est annoncée pour mercredi, en faveur des incendiés de la Cour-Martin ; il ne faut pas dédaigner cette généreuse offrande : c'est le denier de la veuve.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

(Représentation au bénéfice des incendiés de la Cour-Martin.)

Brueys et Palaprat.—La Jambe de Bois.—Gulistan.

La représentation d'hier avait attiré un assez grand nombre de personnes, pour un jour ordinaire ; mais si on considère le motif pour lequel elle a été donnée, on aurait lieu d'être surpris peut-être, que les loges n'aient pas été plus remplies. Quand Talma est dans notre ville, on est forcé d'employer la force-armée pour contenir l'empressement avec lequel la foule se précipite vers le théâtre. Hier, une telle précaution aurait été bien superflue ; et l'on est obligé de convenir que pour tous les spectateurs en général, un grand artiste vaut mieux qu'une bonne action. Mais, après cette petite réflexion mysantropique, revenons à notre objet.

La spirituelle comédie de *Brueys et Palaprat*, que l'on n'avait vue depuis longtems, a reparu sous de bons auspices. Elle a été revue avec plaisir, et nous engageons la direction à ne pas la faire désirer aussi longtems qu'elle l'a été jusqu'à présent.

M. Brochard qui, aux yeux du public, représentait pour ainsi dire dans cette soirée les incendiés, au nombre desquels il a le malheur de se trouver, a inspiré un intérêt qui s'est manifesté par des applaudissemens, lorsqu'il a paru dans le rôle qu'il avait choisi dans la *Jambe de Bois*. Cet acteur a compté, dit-on, cinquante ans de service au théâtre. Il est malheureux que les dernières années d'une carrière aussi longue, aient été marquées par un événement qui a ravi à cet artiste une garde-de-robe, fruit de son économie, et dernier bien qu'il possédât.

Gulistan a terminé le spectacle. On ne peut rendre compte de cette représentation, sans donner un juste témoignage de satisfaction aux acteurs qui y ont figuré. Tous ont paru jouer avec zèle et avec cette sorte de plaisir que l'on éprouve à s'acquitter d'un devoir d'humanité.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARGEM. de la galiote hollandaise de Vrouw-Elisabeth, cap. F. B. Nepperus, ven. de Dantzick.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

114 pièces bois de sapin.—129 planches dito, pour M. Viger.
300 planches sapin.—A ordre.

☞ CHARGEM. du dogre la Pélagie, cap. Dupont, ven. du Havre.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

180 saumons plomb.—Vᵉ. B. P. Lecouteulx.
150 planches de sap.—Hersent.
80 boucauts tabac.—Crevel et comp.

☞ CHARGEM. du chasse-marée le Zélé, cap. Zerbo, ven. de Bordeaux.—Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

12 balles graine de luzerne.—Richard fils.
68 fûts vin.—Crevel et comp.
150 balles garance en racine.—Flory fils.
20 fûts vin.—Piret.
2 fûts vin.—Piñel.
8 barriq. 3 fûts eau-de-vie.—Dieusy aîné.
4 fûts vin.—Quevremont.
2 fûts vin.—Delaunay.
9 fûts vin.—Au Porteur.

☞ CHARGEM. du brick l'Elise, cap. Leloup, ven. de Bordeaux.—Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

4 futailles huile de poisson.—13 barils prunes.—28 quarts caisses prunes.—1 grenier bois de Campêche.—Barré fils.
12 barriq. vin.—Lecarpentier.
6 dito dito.—Duchemin.
6 pièces eau-de-vie.—Rousselin-Cavey.
40 barriq. vin.—Noury-Vallée.
20 barriq. vin.—76 boucauts tabac.—A ordre.

☞ CHARGEM. du sloop la Louise, cap. Géhanne, ven. du Havre.—Courtier, M. Fauqueux.

1807 planches sap.—6000 pavés en terre cuite.—A ordre.

☞ CHARGEM. du sloop les Trois-Frères, cap. Dubourg, ven. de Caen.—Courtier, M. Fauqueux.

4 fûts huile d'olive.—360 dito dito colza, pour MM. Crevel et comp.

☞ CHARGEM. du sloop l'Accord, cap. Voclin, ven. de Londres.—Courtier-interprète, M. Orford.

233 saumons plomb.—131 dito dito.—7 barils cuivre.—10 saumons étain.—A ordre.

— On prie MM. les réclamateurs de se faire connaître le plutôt possible.

☞ CHARG. du sloop l'Eléonore, capit. Bourcy, ven. du Havre, ayant allégé le navire la Jeune-Laure, cap. Dechosel, ven. de la Martinique.—Courtier interprête, M. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

61 barriques.—1 tierçon sucré.—13 tierçons.—14 quarts.—1 sac café.—28 quarts cacao.—A. Bouchon.
8 barriques de sucre.—4 tierçons café.—9 quarts dito.—Foloppe.

☞ CHARG. du dogre la Georgette, cap. Salo, ven. du Havre.—Courtier interprête, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

25 tierçons riz.—A Bourdon.
40 balles coton.—38 boucauts tabac.—Crevel et comp.
348 peaux de bœuf, salées.—
220 planches de sapin.—Hersent.

☞ CHARGEM. du sloop la Jeune-Emilie, cap. Duhault, ven. de Southampton.—Courtier interprête, M. J. Pellecat.

1 grenier charbon de terre.—A ordre.

☞ CHARG. du sloop les Deux-Amis, c. Gallon, ven. d'Harfleur.—Courtier interprête, M. J. Pellecat.

270 sacs froment.—145 hectol. avoine.—1 grenier bois.—Marchand.

☞ CHARGEM. du brick anglais Agenoria, cap. Beynon, ven. de Londres.—Courtiertier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

20 pipes d'huile.—1 fût rhum.—J. Rondeaux.
20 fûts sulfate de potasse.—Martin et fils.
951 saumons plomb.—13 pièces de cuivre.—4 caisses quincaillerie.—15 paquets contenant une presse à papier.—17 balles peaux de veau.—175 salpêtre.—A ordre.

— Le sloop la Francine, cap. Renaut, ven. du Havre, ch. de tabac et potasse, pour divers.

— La galiote la Marie-Louise, cap. Ledentu, ven. du Havre, ch. de sucre, café, etc., pour divers.

— Le sloop l'Eulalie, cap. Desmares, ven. du Havre, ch. de div. manchandises, pour divers.

Mouvement du 19 au 20 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le dogre, la Sophie, de 174 tonn., c. Letellier, ven. de Marseille, ch. d'huile, vin, albâtre.

Le dogre la Marie-Louise, de 61 tonn., c. Ledentu, v. du Havre, ch. de sucre, café, planches.

Le sloop la Francine, de 74 tonn., c. Renault, ven. du Havre, ch. de tabac et potasse.

Le sloop l'Adélaïde, de 49 tonn., cap. Desrues, ven. du Havre, ch. de tabac, planches, potasse.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le chasse-marée le Courageux, cap. Ledoré, all. à Marennes, sur lest.

Le smack oldembourgeois Vrouw-Gezina, c. Laarman, v. de Dantzick, ch. de vin et moutarde.

Le sloop la Félicité, c. Masson, all. à Barfleur, ch. de coton, savon, linge.

Le brick l'Isis, c. Morel, all. à Dunkerque, sur lest.

La goëlette la Henriette, c. Boutruche, all. à Saint-Servan, sur lest.

Le sloop la Louise, c. Géhanne, all. au Havre, sur lest.

Le sloop les Deux-Amis, c. Dévé, all. à Fécamp, sur lest.

Le dogre l'Auguste, c. Launay, all. au Havre, ch. de bois de chêne.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 18 au 19 avril.

NAVIRE ENTRÉ.

Le sloop anglais William, ven. de Cardiff, ch. de fer.

Le sloop l'Union, cap. Fabien, v. de Cherbourg, ch. de lin.

Le chasse-marée le Duguay-Trouin, c. Moïse, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le brick l'Angélina, c. Morue, v. de Nantes, ch. de vinaigre.

Le brick le Courrier, c. Blaise, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le trois-mâts américain Harriet, cap. Orick, v. de Charleston, ch. coton.

Le trois-mâts américain Martha, c. . . . v. de New-Yorck, ch. de coton.—Ce bâtiment a été jeté sur la jettée de l'Est; mais on est parvenu heureusement, après deux heures de travail, à le relever, et il est entré à cinq heures et demie dans le port.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Elizabeth, c. Gosse, all. à Rouen, ch. de planches.

Le sloop l'Auguste, c. Guillemet, all. à Vannes, sur lest.

Le sloop le St.-Martin, c. Durand, all. à Rouen, ch. de planches et plomb.

La goëlette la Philippine, c. Dumont, all. à Rouen, ch. sucre et huile.

PORT DU HAVRE.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du 18 avril.

14 sacs café Bourbon, à 1 f. 97 c. 1/2, acquitté.
10 balles coton Madras, à 1 f. dito.
100 sacre sucre Bourbon, à 85 f. dito.
138 sacs café Rio, à 1 f. 33 c. 3/4, en entrepôt.
50 caisses thé Soatchaon, à 2 f. 25 c. dito.
5 caisses thé Hayswen, à 3 f. 75 c. d°
10 demi-caisses thé poudre à canon, à 4 f. 75 c., dito.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 18 au 19 avril.

Sont montés et passés debout :

L'Aimable-Louise, c. Hébert, ven. de Saint-Samson, ch. de cuirs.
La Marie-Gabrielle, c. Rousselin, ven. du Havre, ch. de diverses Marchandises.
L'Anne-Marie-Chérie, c. Forget, ven. de Bordeaux, ch. de vin.
L'Aristide, c. Flock, ven. de Morlaix, chargé de litharge.

Sont descendus,

Le Henry, cap. Rozo, all. à Bordeaux.
L'Aim.-Bathilde, c. Lesourd, all. au Havre
Le St-Joseph, c. Lemoine, all. à St-Brieux
La Clémentine, c. Paris, all. au Havre.
L'Adèle-Chérie, c. Bouvier, all. à Dunk.
L'Aurore, c. Brasseur, all. au Havre.
Louis-et-Fanny, c. Gonnier, all. à Caen.
L'Aimable, c. Roy, all. à Bordeaux.
Caroline-Désirée, c. Bourdin, all. à Bord.
La Rosalie, c. Persil, all. au Havre.
Le Père-de-Fam., c. Fatomes, all. à Dunk.
L'Auguste, c. Bambine, all. au Havre.
La Marie-Louise, c Piquot, all. à Rhé.
Le smack holland. De Vrouw-Arendje, cap. De Joug, all. à Rotterdam.

Sont arrivés de Villequier,

Le Printems-d'Eté, c. Thébault, all. à Brest
La Jeune-Flore, c. Savalle, all. au Havre.

(*Vent d'Ouest*).

PORT DE LORIENT.

Le 11, est entré : le trois-mâts le Fils-de-France, cap. Duocilly, ven. de Bourbon, all. à Nantes.

PORT DE MARSEILLE.

Le 11, est entré : le brick la Capricieuse, cap. F. Soller, ven. de Bourbon.

PORT DE CHERBOURG.

Mouvement du 14 au 17 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop l'Heureux-Fortuné, cap. Langwehard, ven. de Guernesey, sur lest.
Le sloop le successeur, c. Gaujean, ven. d'Isigny, ch. de cidre, fer et beurre.
Le sloop le Conquérant, cap. Poulien, ven. de Guernesey, ch. de ciment, crin de cheval, fûts.
Le sloop l'Auguste Eugène, cap. Fortin ven. de Portsmouth, ch. de suif, caisses vides.
Le sloop l'Aimable-Victoire, capit Marais, ven. de Caen, ch. de bois de construction, noix, haricots.
Le sloop le Réparateur, cap. Lelong, ven. de Bourg, ch. de charbon de terre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop la Trinité, cap. Binet, all. à Dunkerque, ch. de vin, eau-de-vie, salaison.
Le sloop le Sans-Souci, cap. Bourdet, all. à Aurigny, ch. de farine, beurre, toile, volaille.
Le sloop le Victor-Marie, cap. Lejeune, all à Portsmouth, ch. de 140 caisses œufs et volaille.
Le dogre l'Espoir, cap. Houzard, all. au Havre, sur lest.
Le sloop, la Petite-Désirée, cap. Duvey, all. au Havre, ch. d'eau-de-vie, bois à brûler, jambons, etc.

SUR RADE.

Un grand brick et un dogre, all. de Bordeaux à Dunkerque, ch. de vin, eau-de-vie, fruits secs.

Nantes, 14 avril.

Toujours la même inaction dans les transactions commerciales. La semaine dernière, 23 barriques sucre brut Martinique à décharger par le navire la *Loire*, ont été vendues sur le pied de 90 fr. 50 c. la bonne 4e. ; depuis, quelques détenteurs ont offert cette nuance à 95 f., mais les acheteurs n'ont rien voulu dire.

Il ne s'est fait aucune affaire importante en cafés ; on veut acheter au-dessous des prix cotés.

Les 95 balles coton Georgie court, récemment arrivées, et ressortant, dit-on, en bon et bel ordinaire, ont été vendues ; on ne connait pas au juste le prix, on demandait 125 fr., et l'on a obtenu quelque diminution.

Le riz Caroline venu par le même navire, a été payé 41 f. 50 c. C'est de très-belle marchandise.

Les savons sont faibles ; le prix demandé est 67 et 68 fr.

AVIS DIVERS.

N° 119. — Demain lundi, neuf heures du matin et jours suivans, en une maison, sise à Rouen, rue Grand-Pont, n° 82. Me Daviel, Commissaire-Priseur, procédera à la vente des toiles, mousselines, dentelles, points, malines, perkales, batistes, linons, mouchoirs, gaze et calicots, dépendant de la succession de M. et de Mme Leroy, en leur vivant marchands de toile.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

82f 80c 85c 83f 83f 10c 25c 30c 25c 83f 15c 82f 90c 80c 75c 70c 80c 75c 82f 70c 75c 70c 75c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f 90c
1825, 9 4 99f

Idem NOMINATIVES, 1824.

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
102 5f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.

THÉATRE DES ARTS.

Pour la Clôture de l'Année Théâtrale.

LE DIABLE COULEUR DE ROSÉ,
Opéra en 1 acte, de Levrier, Champ-Rion et Gaveaux.

LE NOUVEAU SEIGNEUR DE VILLAGE,
Opéra en 1 acte, de MM. Creuzé, Favières et Boyeldieu.

LES MÉMOIRES D'UN COLONEL DE HUSSARDS,
Vaudeville nouveau en 1 acte, de MM. Scribe et Melesville.

LE PETIT MATELOT,
Opéra en 1 acte, de MM. Pigault-Lebrun et Gaveaux.

THÉATRE FRANÇAIS.

Spectacle demandé.

CRISPIN RIVAL DE SON MAITRE,
Comédie en 1 acte, de Lesage.

VALÉRIE,
Comédie en 3 actes, de MM. Scribe et Melesville

LES DEUX FORÇATS,
Mélodrame en 3 actes, de MM. Boloie, Carmouche et Poujol.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

PIERROT SOLDAT,
OU LA DEFAITE DES BRIGANDS,
Pantomime en 2 actes.

Mercredi, une Représentation extraordinaire au bénéfice des *Indendiés* de la Cour-Martin.

THÉATRE DE LA GAITÉ.

(Rue des Trois-Maillots-Sarrazin.)

MM. les Directeurs-Associés, voulant coopérer à l'acte de bienfaisance de M. le directeur du Théâtre des Arts, *ont obtenu de lui, pour cette circonstance seulement, la permission de jouer deux pièces* parlantes, *donneront mardi prochain, au bénéfice des incendiés de la* Cour Martin,

Une Représentation de

TAPIN,
OU LE TAMBOURINEUR DE GOUESSE,
Vaudeville en 2 actes, dans lequel M. de Mangelaire remplira le rôle de *Tapin ;*

précédé du

BILLET DE LOGEMENT
OU LA TANTE ACARIATRE,
Vaudeville en 2 actes, dans lequel M. Philbert remplira le rôle de *Dalincourt*, et M. de Mangelaire, celui de *Mathurin.*

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St-LO, N° 32.

LUNDI.

21 Avril 1823.

N°. 138.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LA CONVALESCENCE.

ÉLÉGIE.

Traduite d'une Elégie portugaise de Mme. d'Ymiale.

Nizas, je revis au bonheur :
Tes yeux noyés dans la langueur,
Rouvrent leur paupière affaiblie.
Le feu, qui dévorait ta vie
Semble s'éteindre dans ton cœur;
Et mon oreille, avec douceur,
Recueille encor ta voix chérie.

Hier, vers les ombres du soir,
Près de toi respirant à peine,
J'attendais, presque sans espoir,
L'heure fatale et trop certaine,
Où le délire de la mort
Chaque jour menaçait ton sort.
Avec quel bien mon coeur sensible
Vit, après un léger transport,
Tes yeux se clore sans effort
Aux charmes d'un sommeil paisible !
Non, l'instant où le faible oiseau
Fuit une flèche meurtrière :
L'instant où le coeur d'une mère
Presse avec un trouble nouveau
Le fils qu'elle met au tombeau;
Cet instant, ô ma jeune amie,
Ne peut te peindre la douceur
Du moment où j'ai vu ton coeur
Sous ma main renaître à la vie.
Ivre de ma félicité,
Penché sur le bord de ta couche,
Mon front rapproché de ta bouche
Reçevait avec volupté
L'air de ton sein moins agité.
Les noirs fantômes du délire
N'approchaient plus de ton sommeil;
Et sur ta bouche, à ton réveil,
Ton amant reçut un sourire.

Reviens, inconstante santé :
Descends des régions célestes
Rendre l'éclat à la beauté,
Qu'entouraient des ombres funestes.
Que les charmes de ma Nizas
Par toi se raniment encore,
Tels que ces muguets délicats
Que l'ardeur du midi dévore,
Et que le souffle d'une Aurore
Ranime bientôt sous nos pas.
Nisas allait m'être ravie....
Je n'ai plus rien à redouter.
En te rattachant à la vie,
Le sort me rend, ô mon amie,
Plus cent fois qu'il ne peut m'ôter.

Edwd.

DIALOGUE ENTRE LE PATRON DE LA NACELLE ET UN AMATEUR.

L'Amateur. — Monsieur le patron, je vous vois aujourd'hui bien déconcerté, et, au fait, on le serait à moins. Comment aussi avez-vous pu, vous, chargé de gouverner une frêle embarcation, sur des mers calmes et dans des parages sains, comment avez-vous pu, dis-je, vous laisser emporter par une bourasque vers des côtes ou la mer engloutit jusqu'aux vaisseaux de ligne? Il faut que vous vous soyez *endormi à la barre*, comme le disent les marins, et que vous ayez fait fausse route.

Le Patron.—Vous vous trompez, M. l'Amateur. Je ne me suis point endormi à la barre, et je n'ai pas faire fausse route, parce que j'ai toujours eu l'œil sur la boussole. Oh! je connais mes aires de vent et ma carte marine.

L'Amateur.—J'ai cependant entendu dire que l'on disait vous avoir vu luttant contre le vent et la marée, sur une côte que vous n'auriez jamais dû approcher.

Le Patron. — Ceux qui *vous ont dit* que *l'on disait*, se sont trompés. A la mer, il est si difficile, par l'effet du mirage, de reconnaître les navires, qu'il est possible que l'on ait pris le *Picoteux* de Rouen, pour la *Nacelle* du même port : et je vous citerais, pour appuyer mon assertion, un homme qui un jour a eu la bonhomie de reconnaître le *Réveil* dans une jolie embarcation que l'on nomme le *Miroir*.

L'Amateur. — Tout cela n'est pas une preuve matérielle que vous n'avez pas approché des parages qui vous sont interdits par la police de la navigation.

Le Patron. — Eh bien! en supposant ce qui n'est même pas, si, au pis aller, j'avais approché ces parages, cela prouverait-il que l'on m'eût vu dans ces parages mêmes? N'y-a-t-il pas de différence entre *approcher* un lieu et *être* dans ce lieu?

Ne savez-vous pas d'ailleurs qu'en marine, on va souvent reconnaître les écueils que l'on veut éviter. Un danger cesse d'être un danger dès l'instant que l'on sait où il est. Les

environs de l'Ile d'Ouessant, par exemple, sont couverts de rescifs ; eh bien, ne voyez-vous pas tous les navires qui emmanchent, venir prendre vue de cette île, pour rectifier leur position, et ne pas aller se briser sur des rochers qui cessent d'être à craindre quand on est certain de les avoir relevés au compas ?

L'Amateur.—Ah ! c'est-à-dire, d'après votre raisonnement, que vous approcherez tous les poins qui vous sont interdits, afin de les éviter.

Le Patron.—Voudriez-vous aussi m'interdire, comme des points dangereux, tous les parages que je puis fréquenter innocemment.

L'Amateur.—Je ne dis pas que vous ayez approché, comme on l'a prétendu, le *Cap-Politique*, sur lequel vont se briser tant d'esquifs ; mais il est possible que le besoin de louvoyer, ou la force du vent, vous aient fait passer à une grande distance de lui ; et comme nous avons des gens qui, appostés sur ce cap, ont une vue très-longue, il est encore possible qu'ils vous aient aperçu dans une éclaircie.

Le Patron.—Ah ! parce qu'on aura vu ou cru voir à l'horison la faible voile de mon embarcation, on en aura conclu que j'avais établi ma croisière dans les environs du *Cap-Politique*.

L'Amateur.— Non, l'on ne dit même pas vous y avoir vu plusieurs jours de suite : mais conveuez que vous vous êtes montré, ou que vous avez été sur le point d'entrer dans la *baie des Allusions*.

Le Patron. — Pas plus. Je ne puis pas avouer ce qui n'est pas. Les personnes qui étaient en vigie pour observer les navires qui croisent vers ces lieux, sont dans le cas où se trouvent bien des marins à la mer. Quelquefois on s'imagine voir des côtes, des îles où il n'y a que des nuages. On ne se croit jamais près de terre, sans que vingt fois on n'ait entendu les vigies crier *terre* du haut des mâts. Il suffit que l'on ait l'imagination disposée à voir ce que l'on doit voir bientôt, pour qu'elle se crée mille chimères. La persuasion seule où l'on était, que je dusse paraître vers votre *Cap-Politique*, ou votre *baie des Allusions*, a suffi pour qu'on dît m'y avoir vu, dès le premier nuage ou le premier objet qui s'est levé à l'horison.

L'Amateur. — Oh, peu importe, vous êtes de bonne prise.

Le Patron. — Pour être de *bonne prise* il faut du moins avoir été amarré.

L'Amateur. — Vous le serez : rien n'y manquera.

Le Patron. — La justice juge si les captures sont légales ou non. Il y a aussi une justice sur mer comme sur terre ; et les yeux de ceux qui la rendent ne sont pas trompés comme les vôtres par l'illusion du mirame, ou les imperfections des lunettes d'approche.

A MM. les Rédacteurs de la Nacelle.

Havre, le 18 avril 1823.

Messieurs,

L'impartialité avec laquelle vous avez accueilli la réclamation de M. de T...., fait bien voir que vous cherchez de bonne foi la vérité ; c'est pourquoi je vous adresse quelques observations sur sa lettre, plus aimable encore que longue. Si vous voulez bien leur donner place dans un de vos numéros, je vous en aurai une obligation personnelle.

J'ai eu, dans le tems, connaissance du fait dont il s'agit, et de plus je me suis procuré, aujourd'hui même, des renseignemens qui m'ont conduit à découvrir que l'anecdote se plaint M. le vicomte n'est exacte que dans la forme et [illegible] dans le fonds ; c'est donc en vain qu'il voudrait [illegible] la vérité. Bien plus, sa propre lettre établit ce qu'il veut détruire : qu'il [illegible] de le suivre pas à pas dans un seul paragraphe. Je [illegible] prouver mon assertion.

La scène qui n'a rien d'[illegible] mo[illegible]aire, *dit-il*, et dont les trois quarts d'heure de durée [illegible] on lui prête, se réduisent à cinq ou six [illegible]nutes (*il* [illegible] *question ni de trois quarts d'heures*, *de cinq* [illegible] s'est passée, non pas en revenant du [illegible]vre, [illegible] y [illegible]t, *donc*, *la scène a eu lieu* ; non pas dans un village, mais dans une ville ; non pas dans un cabaret borgne, mais dans une maison bourgeoise, *donc*, *la scène a eu lieu* ; non pas chez un marchand de peaux de lapin ; et on n'a pas dit *chez*, mais *avec* ; distinguons ensuite si la scène a eu lieu *dans une maison bourgeoise* ; comment *ce bon caudebecquais* l'eût-il prié d'accepter un verre de liqueur : il eût été aussi inconvenant de l'offrir que de l'accepter.

Le fait est vrai : la scène a eu lieu *chez un débitant d'eau-de-vie* d'Harfleur, chez un ex-capitaine de la garde nationale. Ainsi M. de T.... s'est piqué mal à propos ; car si la chose est bien, pourquoi s'en défend-il ? A-t-on attaqué sa réputation de savant, d'honnête, de brave gentilhomme ? Non, on n'a pas même voulu déplaire à sa dame ; mais on a trouvé inconséquent à celui qui parlait naguère au débitant d'eau-de-vie, en lui conférant certaine dignité, signe de « *l'indispensable et juste hyérarchie ou distinction* « *de rang, de naissance, de place, de pouvoirs et d'honneurs, qui fondent et cimentent l'harmonie, la considération, la bienséance, la concorde et le maintien de toutes les classes, conditions*, et de la liberté qui » ne dégénère pas en licence, non plus que l'obéissance » en servitude, ni le zèle civique ou religieux en hésitude, etc. »

On a trouvé, dis-je, inconséquent que celui qui écrivait ainsi, bût avec des gens *d'une classe et condition* inférieures, d'après ses principes. M. le vicomte reconnaîtra, j'en suis sûr, qu'il a eu tort de réclamer contre l'*inexactitude* de faits très-*exacts*, et son bon naturel reprenant l'empire sur son amour-propre, il sentira que l'on n'a pas voulu blâmer une action louable, mais seulement la contradiction qui existe entre ses *idées* et ses *actions*. L'anonyme n'est pas au reste un ennemi de M. de T.... mais un admirateur de ses productions littéraires, qu'il possède dans sa bibliothèque et dans son porte-feuille.

Agréez, Messieurs, etc.

Un de vos Abonnés.

MORALE.

Un homme vraiment méchant ne fait jamais à moitié une méchante action ; les gens de cette espèce prennent vingt fois plus de peine pour être des scélérats, qu'il ne leur en coûterait pour devenir d'honnêtes gens. Sans parler des risques auxquels ils s'exposent, il faut suer et se tourmenter prodigieusement le cerveau pour arriver à leurs fins, et de quelque façon que ce soit, on ne doit pas envier leurs succès.

MACÉDOINE.

— Très-incessamment, Mlle. Romanini l'aînée, artiste *Orichalcienne*, accompagnée de ses deux sœurs, venant du Cirque-Olympique de Paris, donneront quelques représentations sur le Théâtre-Français, à Rouen.

—Le 1er mai prochain, il sera procédé à Saint-Ouen, à la quatrième visite d'un silo, ou fosse souterraine, contenant 130 sacs de grains, qui y ont été déposés en 1819, ainsi qu'à l'ouverture d'un autre [illegible] contenant du blé de la récolte de 1821, étuvé et non [illegible] et enfin à celle d'une troisième fosse, contenant [illegible] de pomme-de-terre, dit Polenta, de M. Cadet de [illegible]

M. Ternaux l'aîné invite toutes les personnes qui s'intéressent à ces expériences, à assister à celles-ci.

Les silos sont situés sur le chemin vicinal de Saint-Ouen à Saint-Denis, près la grille du parc. Leur ouverture commencera à 8 heures du matin, et jusqu'à six heures du soir, on pourra prendre connaissance de leur contenu.

Pendant la même journée et au même lieu, il sera procédé à la vente publique et aux enchères, de 50 chèvres et chevrettes, et d'autant de boucs et bouquetins de race pure de Cachemire, provenant de l'importation de 1818, ou qui en sont nés dans les années 1819 et suivantes.

— On lit à l'article *variétés* d'une feuille qui s'imprime dans le département du Nord :

» Dans un vaudeville, qui est en possession de plaire » au public, un acteur venait de chanter un fort joli » couplet contenant une déclaration d'amour. Le parterre » crie : *Bis!* L'amant se retourne vers sa maîtresse, et lui » dit : Ne m'aurais-tu donc point entendu? — Si fait, re- » prit l'actrice (saisissant l'à-propos) ; mais ces choses-là » font toujours plaisir à s'entendre répéter par celui qu'on » aime ». Et l'amoureux de recommencer bien vîte.

» Des applaudissemens unanimes ont accueilli cette petite » scène supplémentaire. La pièce est intitulée : *Les cris* » *de Paris* ».

On ne dit pas dans quel lieu s'est passé cette scène tout-à-fait sentimentale ; mais il est certain que ce ne peut être que dans un pays où la galanterie et l'indulgence des spectateurs sont poussées au dernier degré.

— Le *Journal des Débats* donnait, dans son numéro du 18, le cours des bouts de chandelle, sur je ne sais qu'elle place. Et il disait que des fenêtres avaient été *généralement supperbement* illuminées. Cette feuille se familiarise avec les lumières, mais nous lui conseillerions de prendre un rédacteur, fût-il *illuminé*, qui parlât un peu mieux sa langue. Employer avec de faibles appointemens de mauvais rédacteurs : *c'est faire une économie de bouts de chandelle*

— Nous trouvons l'épigramme que l'on va lire, dans d'assez mauvais mémoires publiés en 1777. Ce quolibet fut fait dans les tems contre M. le duc de Duras qui, le même jour, fut promu au grade de maréchal de France, et reçu membre de l'académie française.

« Duras invoquait, à la fois,
» Le dieu des vers et le dieu de la guerre :
» Il réclamait le prix de ses divers exploits
» Et de son savoir littéraire :
» Tous deux, par un suffrage égal,
» Ont satisfait sa noble envie;
» Phébus lui dit : Je te fais maréchal;
» Mars lui donna place à l'académie. »

Les pointes étaient alors la manie du jour. Une épigramme était-elle lancée sur un événement ou un individu, chacun s'empressait de la copier, de la colporter dans les salons, dans les réunions publiques. Le badaud oisif qui parvenait à recueillir une sallie piquante, un couplet satirique, était sûr, à l'abri de ce message sacré, d'être admis chez toutes les personnes qu'il ne connaissait pas. Maintenant les quolibets de ville ont perdu leur vogue, par la liberté même qu'on a eue de les publier. Le moyen le plus certain de faire perdre le goût de ces fadaises, c'est de les laisser courir sans réduire ceux qui les produisent à la nécessité de se cacher. Le mystère qu'on met à les répandre fait tout leur mérite. Elles ne peuvent vivre que dans l'ombre : le jour les tue.

Commerce et Industrie.

CORRESPONDANCE.

Les achats en avoine et en farine pour le compte du gouvernement, continuent dans le département de la Somme. On a des ordres pour acheter 12,000 hectolitres d'avoine, et deux navires de farine sont en charge à Saint-Valery.

Nantes, 14 Avril.

Les grains, quoique peu recherchés pour l'instant, sont fermes aux prix ci-dessous, car on s'attend à des ordres. Les farines sont au même état : des achats pour Bordeaux se sont effectués en ce dernier commestible ainsi que pour quelques fromens. Les avoines manquent presque, et s'il y en avait, elles auraient une vive recherche. La consommation locale a aussi exigé quelques achats en farine et froment.

Froment de Machecoul 280, du haut de la Loire 270 à 275, seigle moins demandé 190 à 200 f., orge recherché 160 à 170 f., fèves 150 f., haricots blancs 180 f. les quinze hectol.

Farine fleur de froment 58 f., 2e. qualité 48 f., le sac de 159 kil. ort.

Les vins de pays sont dans la même position et aux mêmes prix que la semaine dernière.

Eau-de-vie, preuve 19 à 20 degrés 3 80 à 4 fr., 3/6 5 80 à 5 90 la velte

Est entré en cette rivière :

Le trois-mâts le Fils-de-France, cap. Chautcilly, ven. des îles Maurice et Dourbon, à la consignation M. Thomas Bobrée, armateur, chargé de sucre, Dafé, etc.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 20 au 21.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick l'Aristide, cap Lefloch, de 73 tonn., ven. de Morlaix, ch. de tourteaux, huile, litarge, miel, papier.

Le sloop l'Aimable-Louise, cap. Hébert, de 31 tonn., ven. de Conteville, ch. de cidre, bois.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 19 au 20.

NAVIRES ENTRÉS.

Le trois-mâts américain Martha, c. Snow, ven. de New-Yorck, ch. de café, coton, cuirs.

Le trois mâts américain Bayard, c. Vandik, ven. de New-York, ch. de café, coton, cuirs.

Le brick américain Elisabeth, cap. Sunklared, ven. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le brick l'Ernest, cap. Condie, ven. de la Martinique, ch. de sucre, café. (en quarantaine).

NAVIRE EXPÉDIÉ.

Le brick américain Hérald, capit. Simon, all. à Saint-Ubes, sur lest.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 19 au 20 avril.

Est descendu :

Le Printems-d'Eté, c. Thébaut.

(*Vent de nord, petit frais.*)

PORT D'HONFLEUR.

Mouvement du 18 au 19 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le St.-Joseph, cap. Lemoine, ven. de Rouen.

Le sloop la Fidelle, cap. Lemarchand, ven. de Rouen.

Le sloop la Bienfaisante, cap. Duchemin, ven. de Portsmouth.

Le chasse-marée l'Aimable-Adèle, cap. Causie, ven. de Bordeaux, ch. de 31 fûts vin, pour MM. . . . . ; le surplus pour Rouen.

Le chasse-marée l'Aimable-Marie, cap. Lefloch, ven. idem.

Le chasse-marée la Virginie, cap. Bertaud, ven. idem.

Le chasse-marée les Deux-Sophies, cap. Nosahique, ven. idem.

Le chasse-marée la Marie-Hyacinthe, cap. Louet, ven. de Marennes.

Le brick le Prosper, cap. Brechat, ven. de Bordeaux.

Le dogre le Bon-Accord, cap. Clérigo, ven. idem.

Le chasse-marée le Père-de-Famille, cap. Loget, ven. idem.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le chasse-marée l'Anne-Marie-Chérie, cap. Forget, all. à Rouen.

Le sloop l'Eugène-Aimée, cap. Langlois. all. idem.

Le sloop l'Aimable-Désirée, cap. Baudoin, all. idem.

Le chasse-marée les Deux-Sophies, cap. Nosahique, all. idem.

Courtiers, MM. Duval, Gaillard et Pellecat.

AVIS DIVERS.

☞ N°. 120. — A vendre deux MAISONS sises à Rouen, rue du Champ-des-Oiseaux, n°s. 21 et 23, occupées par MM Lenormand et Labbé-Donté.

S'adresser, pour voir lesdites Maisons, aux locataires; et pour en traiter, à M. Lepainteur, rue Beauvoisine, n°. 35.

N° 121. — Une maison d'Elbeuf voulant quitter les affaires, a l'honneur de prévenir qu'elle a envoyé en cette ville une partie de Draps d'Elbeuf, Louviers et Sédan, qu'elle offre à trente pour cent au-dessous du cours, à prix fixe, en gros et en détail.

MM. les marchands et tailleurs trouveront également ce qui leur convviendra, par pièce entière, demi-pièce et coupons.

Tous ces Draps sont garantis teints en laine, cinq quarts de large et sans défauts; ils ont aussi leurs chefs et plombs, ce qui prouve qu'ils sortent des fabriques indiquées ci-bas; savoir :

Drap d'Elbeuf, 5/4 de large, bon teint, belle qualité, à.....	12 f.	et à 14 f.
Idem id. 5/4 2°. qualité, foulé, toutes couleurs, à.....	16	et à 18
Idem id. id. 1re. qualité, foulé, laine fine, toutes couleurs, à...	20	et à 22
Idem id. id. double broche, pour manteaux, bleu et autres couleurs, à.....	20	et à 24
Idem id. id. 1re. qual., laine superf, façon Louviers, à.....	23	et à 26
Louviers, 2e. qualité, à.....	24	et à 28
Louviers, laine superfine, couleurs à reflets, à.....	30	et à 32
Louviers, 1re. qualité, laine mérinos, toutes couleurs et coul. à reflets, à.....	34	38 et 40
Drap noir, façon Sédan, 5/4, à..	14	et à 16
Véritable Sédan noir, 5/4, à.....	16	et à 26
Idem, laine fine, 4/3, à.....	22	et à 28
Sédan, 1re. qualité, 4/3, laine mérinos, à.....	30	32 et 34
Sédan, 1re. qualité, 4/3, laine mérinos pure, des premières fabriques, à.....	38	et à 40

Casimirs, Royales et Draps de dames, toutes couleurs, aux mêmes conditions.

Plus, une parti de Flanelle de santé, et des Gilets les plus modernes.

Tous les prix fixés seront marqués sur les pièces même, en chiffres connus, de manière qu'il ne pourra être fait aucun rabais.

Le magasin est situé rue de la Grosse-Horloge, n° 98, au rez de chaussée.

N°. 121 — VIN DE MALAGA, première qualité, à vendre, rue de la Madeleine, n°, 4, près la rue Grand-Font.

N° 122 — Mme Poirier-Hérard, successeur de M. Fleury, son aïeul, fait savoir qu'elle peut, par un efficace et antique secret de famille qu'elle seule possède, et par un attouchement prompt et léger et sans douleurs, guérir à l'instant et pour la vie tous maux de dents, en prévenir ou arrêter la carrie, faire disparaître les fluxions; donner à la bouche la propreté et la santé. Elle nettoie aussi les dents, et guérit les indigens *gratis*.

Sa demeure est rue des Bonnetiers, n° 47.

N° 123 — A louer, pour le 24 juin prochain, une TEINTURERIE, à usage de grand et de petit teint, avec deux bons Lavoirs. Elle consiste en six cuves, huit chaudières grandes et petites; tous les ustensiles nécessaires à la manutention des laines; un magasin à drogues, un hangar à bois, etc.

S'adresser à Elbeuf, à M. Laurent Patallier, rue Saint Jean, n°. 32. B.

N° 124 — VENTE PUBLIQUE AU HAVRE. — Mardi, vingt-deux avril courant, M. M. F. Chevremont, négociant au Havre, fera vendre publiquement, par le ministère de MM. Verjon et Monnier, courtiers :

Env. 170,000 kil. soufre de Toscane;
—— 195,000 kil. dito de Sicile, première qualité.

Cette vente aura lieu dans le local de la bourse, par lots de 25,000 kil. Les autres conditions seront expliquées lors d'icelle.

N°. 125. — A vendre cinq FONDS DE CAFÉ, bien achalandés et avantageusement situés.

S'adresser à M Henry, homme d'affaires, rue des Maillots, n°. 11, à Rouen.

N° — A [illegible]NDRE, DEUX MAISONS sises [illegible] [illegible]xbourg Bouvreuil, rue du [illegible] [illegible]eux, n° 21 et 23.

[illegible]adresser dans [illegible] esdites maisons, pour les voir, et pour [illegible] traiter, à M. Reenlard, [illegible]ire à [illegible]ne Beauvoisine, ou à M. [illegible] rue, n° 35.

N° 127. — A VENDRE au Hâvre-de-Grâce, pour cause de cessation de commerce, un joli FONDS de Commerçant en VINS, bien achalandé, et dont la situation est d'autant plus avantageuse, qu'il se trouve placé au centre et au passage qui conduit à tous les bassins. On pourra retrocéder le bail de la portion de maison qu'occupe le cédant, qui a encore trois ou six années à courir; ainsi que deux Magasins placés dans la même enceinte, desquels le preneur serait libre d'avoir la jouissance.

S'adresser à M. Hyacinthe Mollien, négociant en Vins, rue des Charettes, n° 103, à Rouen.

N° 128 — A louer présentement une PARTIE de MAISON, bien décorée, sise avenue du Mont-Riboudet; n°. 26, se composant d'une cuisine, avec pompe; deux cabinets, une chambre à coucher; un salon, une salle à manger avec office, et une chambre d'ami, le tout au premier et de plain-pied. Au-dessus, un superbe grenier, et en bas, un magasin et une cave; on pourrait traiter séparément du grenier et du magasin. S'adresser sur les lieux, pour les voir et en traiter.

THÉATRE DES ARTS.

RELACHE.

THÉATRE FRANÇAIS.

RELACHE.

Jeux Comiques de Gringalet.

LE COQ DE VILLAGE,

ou v'la c' qu'c'est d'être Beau Garçon,

Pantomime en 5 actes, à spectacle.

Mercredi, une Représentation extraordinaire au bénéfice des *Indendiés* de la Cour-Martin.

THÉATRE DE LA GAITÉ.

(Rue des Trois-Maillets-Sorrain.)

MM. les Directeurs-Associés, voulant coopérer à l'acte de bienfaisance de M. le directeur du Théâtre des Arts, ont obtenu de lui, pour cette circonstance seulement, la permission de jouer deux pièces parlantes; ils donneront demain mardi, au bénéfice des incendiés de la Cour Martin,

Une Représentation de

TAPIN,

ou le Tambourineur de Gonesse,

Vaudeville en 2 actes, dans lequel M. de Mangelaire remplira le rôle de *Tapin*;

précédé du

BILLET DE LOGEMENT

ou la Tante Acariâtre,

Vaudeville en 2 actes, dans lequel M. Philbert remplira le rôle de *Dulincourt*, et M. de Mangelaire, celui de *Mahurin*.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, St LO, N° 34.

MARDI.

22 AVRIL 1823.

N°. 139 — 2me ANNÉE.

DEUXIÈME TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez BRISSOT-THIVARS, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez CHAPELLE, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

MA PENSÉE.

ROMANCE. (1)

Air : Privé tout-à-fait de richesse. (de la Leçon de Botanique.)

Présent des Dieux, ô *ma pensée*,
Quittez les terrestres séjours,
Et par l'illusion, bercée,
Volez au pays des beaux jours.
Reposez-vous avec ivresse
Sur les roses de l'avenir;
Et de la crainte qui m'oppresse
N'emportez pas le souvenir. (*ter.*)

On a voulu dans le mystère
Arrêter votre jeune essor,
Et les demi-dieux de la terre
Vous ont offert des chaînes d'or.
Mais de ces entraves humaines
Méprisant la fragilité,
Vous planez, libre de vos chaînes,
Sous le ciel de la liberté. (*ter.*)

Sur les verroux que l'on m'inflige,
Si jamais je verse des pleurs,
Vous, sur les ailes du prestige,
Pour moi vous cueillerez des fleurs;
Et lorsqu'une main courroucée
Dans les fers croira me lier,
Vous me rendrez, ô *ma pensée*,
Plus libre encor que mon geolier. (*ter.*)

EDWD.

HISTOIRE.

LOUIS LE PÈRE-DU-PEUPLE.

Les bons rois consolent des mauvais : notre confrère le *Miroir* a consacré dernièrement un article à Charles IX, nous parlerons aujourd'hui de Louis XII.

Eprouvé par l'adversité avant son avénement à la couronne, il n'apporta sur le trône aucun ressentiment. Bien différent de Louis XI, qui n'avait vu dans le commencement de son règne que le commencement de sa vengeance, il ne se vengea d'aucune injure particulière. Lorsqu'on lui présenta la liste de tous les officiers de la couronne, il marqua d'une croix rouge le nom de ses ennemis les plus opiniâtres. Ce n'était pas une table de proscription qu'il dressait. « *En apposant à leurs noms*, dit il, *le signe de la rédemption, j'ai cru avoir annoncé assez clairement que tout était pardonné.* »

Les historiens lui reprochent deux choses : son économie et ses guerres d'Italie. Son amour pour son peuple qu'il ne voulait pas obérer d'impôts, le justifie glorieusement du premier reproche. Avec treize millions de revenu, qui en valaient environ cinquante d'aujourd'hui, il soutint la majesté du trône et fournit à toutes les charges de l'état. Quant aux guerres d'Italie, elles ne furent pas entreprises sur de chimériques motifs : l'honneur de la couronne l'obligeait à soutenir les prétentions de Charles VIII sur le royaume de Naples, et il avait, à raison de son mariage avec Valentine de Milan, des droits personnels incontestables sur le Milanais. « Le principal inconvenient de ces guerres étrangères, dit Millot, c'est qu'on ne pouvait y réussir sans épuiser les finances, au risque de n'en retirer aucun avantage réel. Le maréchal de Trivulce, consulté par Louis XII sur les moyens de faire heureusement la guerre, lui avait répondu qu'il fallait essentiellement trois choses : la première *de l'argent*, la seconde *de l'argent*, et la troisième *de l'argent*. Ce bon roi, qui craignait tant de fouler ses peuples, devait donc être pacifique par système; mais il se laissa entraîner par les conjectures. On peut aisément prévoir combien ses successeurs, n'ayant pas les mêmes vertus, firent de tort à la France pour satisfaire tantôt de vaines animosités, tantôt le désir presque toujours injuste des conquêtes. » Millot oublie un autre inconvient de la guerre qui se fit vivement sentir au cœur du bon roi : *Je voudrais*, s'écriait-il après une des campagnes d'Italie, *n'avoir plus un pouce de terre en Italie, et faire revivre à ce prix tous les braves qui ont pérl pour moi dans ce pays. O Rois, Dieu vous garde des victoires sanglantes !*

Seyssel, écrivain contemporain, lui rend ce glorieux témoignage : *qu'il fit la guerre sans surcharger son peuple, mais toujours en le déchargeant.* D'Amboise, dont le nom doit être inséparable de celui de Louis XII, comme le nom de Sully est inséparable de celui de Henri IV, trouvait les intérêts du peuple dans ceux du roi, et les intérêts du roi dans ceux du peuple. C'est le modèle des ministres, comme Louis XII est le modèle des rois. C'est surtout par l'administration toujours impartiale de la justice et par le maintien sévère de la discipline militaire, que Louis XII fit bénir son règne.

On ne lui reproche aucun coup d'état; il ne fit périr personne par justice soudaine, quelque délit qu'il eût perpétré,

(1) L'air de ces stances est à faire. Celui qui est indiqué convient même assez peu au genre des paroles.

fût-ce contre lui-même ; il défendit aux juges, dit encore Saint-Gelays, *de le favoriser lui-même, quelque cause qu'il ait, en aucun de ses parlemens* ; il fit une ordonnance expresse, pour défendre aux juges *d'avoir égard à ses lettres d'évocation, lettres de dispense et autres, contraires aux ordonnances, sur peine d'être réputés réfractaires auxdites ordonnances.* Aussi, dit le même auteur, *la justice ne fut oncques tenue en si grand honneur, que sous le règne de Louis XII, tellement que le plus petit a justice contre le plus grand, sans faveur aucune.*

Avant Louis XII, les gens de guerre se livraient impunément à tous les genres d'excès : ils étaient plus redoutables pour les citoyens, que pour les ennemis. Les états de 1484 demandèrent, entr'autres choses, dans leurs cahiers, que « les gens d'armes soient baillés à gens et capitaines desquels on puisse avoir raison et justice, si faute y a esdits gendarmes ; qu'ils gardent les ordonnances, et si ils font grief au peuple, qu'ils soient punis par les juges ordinaires. » Louis fit droit à ces réclamations, et il sut plier aux règles du devoir, une soldatesque trop prompte à oublier alors que c'est pour le peuple, et non contre le peuple qu'elle est instituée.

Louis respecta toujours la liberté d'opinion à laquelle l'imprimerie, récemment découverte, devait bientôt donner un si puissant et si salutaire essor. Le théâtre, aussi à son berceau, en était l'organe. Des comédiens, encouragés par quelques courtisans, osèrent traduire en ridicule, sur la scène, son économie qu'ils appelaient de l'avarice. On encourageait le roi à les punir : *Non*, dit-il, *ils peuvent nous apprendre des vérités utiles : laissons-les se divertir, pourvu qu'ils respectent l'honneur des dames.* Il pensait qu'un prince a laissé quelqu'un de ses devoirs en arrière, tant qu'il ne s'est pas mis en état de défier la liberté du théâtre et celle de la parole. « Les français, dit Seyssel, ont toujours eu licence et liberté de parler à leur volonté de toutes sortes de gens, et même de leurs princes, non pas après leur mort seulement, mais encore en leur vivant et en leur présence. » Assurer aux lettres la liberté, c'était les doter en vrai père : l'histoire, bisarre quelquefois, n'a néanmoins décerné le titre de *père des lettres*, qu'à François Ier qui créa la censure.

Le jugement de la nation, toujours équitable, a donné à Louis XII un plus beau nom : celui de *père du peuple*. Lorsque Thomas Brico, au nom des Etats de 1505, lui décerna ce titre, la prospérité publique, les actes du roi et la reconnaissance de la France entière le justifiaient. Le tems qui abroge tant de surnoms, a consacré celui-ci : c'est le plus beau qu'on puisse envier ; aussi Henri IV disait-il qu'il était *plus jaloux du nom de père du peuple, que de tout autre plus spécieux que ses actions auraient pu lui faire décerner.*

Louis XII ne fut pas comme Charles IV, *le roi des beaux esprits de son tems.* Il ne s'étudia pas à attacher à chaque circonstance de son règne, de petites phrases à effet, taillées tout exprès pour devenir historiques. Mais on a retenu de lui certains mots pleins de bonhomie, qui peignent naïvement la simplicité de son âme. Il disait que le menu peuple et les paysans étaient la proie des tyrans et des gens d'armes, et que ceux-ci étaient la proie du diable : que les chevaux couraient après les bénéfices et que les ânes les attrapaient..... *J'aime mieux*, disait encore ce bon roi, *voir les courtisans rire de mon avarice, que de voir mon peuple pleurer de mes dépenses.*

Louis XII ne fut aimé ni des grands seigneurs ni des prêtres : il ne s'inquiétait guère de leurs affections intéressées ; mais il désirait l'amour du peuple, et il l'obtint. Voici ce que dit à cet égard Mornac, qui le tenait, dit-il, de personnes *de grands poids* : comme Louis XII protégeait uniquement les plébéiens contre les nobles qu'il réduisait à l'impuissance de nuire, il fut surnommé par les nôtres *père du peuple*. Les petits rois de chaque contrée dans nos provinces, entendaient cette dénomination avec tant d'humeur, qu'entre eux ils l'appelaient *le roi roturier*. Au contraire, à François Ier, son successeur, de qui procède le déclin du royaume, ils donnaient le titre de *noble roi*, parce qu'il voyaient avec complaisance leurs désordres et leurs hauteurs. Garnier s'exprime de même sur les sentimens des grands à l'égard de Louis XII. Les vieux courtisans, les valets et toute cette classe d'hommes accoutumés à trafiquer de la faveur, à dévorer la substance du peuple, et à s'engraisser du sang des malheureux, ne pouvaient goûter un prince qui ne donnait les places qu'au mérite, qui se regardait comme le vengeur des faibles, contre l'oppression des puissans ; sous lequel on ne voyait ni confiscation au profit des délateurs, ni distribution de domaines, ni augmentation de gages. Ils regrettaient le tems de Louis XI, *parlaient incessamment de lui, de ses faits, de ses dits, et le louaient jusques aux cieux ; disant qu'il avait été le plus sage, le plus puissant, le plus libéral, le plus vaillant et le plus heureux monarque qui fût jamais en France.* »

Le tems, ce grand justicier, a prononcé entre l'opinion des grands et celle du peuple à l'égard de Louis XII. Louis XI que certains courtisans osaient lui présenter pour exemple, n'est plus proposé pour modèle qu'aux tyrans : la renommée de Louis XII a été enviée d'Henri IV lui-même. Tant il est vrai que c'est la voix du peuple et non celle de la cour qui doit être le guide des rois, puisque c'est elle qui tôt ou tard prononce souverainement sur eux, et marque leur place dans l'histoire.

MACÉDOINE.

— Dans la nuit du 17 avril dernier, des voleurs s'introduisirent dans la maison du sieur Baratte, horloger, rue de Paris, au Hâvre. Ils enlevèrent tous les bijoux, argenterie et montres qui se trouvèrent dans la boutique, et laissèrent le malheureux propriétaire de ces objets dans un grand désespoir ; mais on aurait peine à se faire une idée de sa surprise et de sa joie, lorsque dimanche dernier, il reçut une caisse venant d'Honfleur, qui contenait toutes les pièces d'orfèvrerie qui avaient été soustraites de chez lui, à l'aide d'une fausse clef.

— M. Lemontey, qui a remplacé, ou plutôt qui a succédé à M. Morellet, à l'académie, fait savoir, par le *Moniteur*, que ce n'est que par *accident* qu'il a publié une notice sur Adrienne Lecouvreur, dans le *Mercure du dix-neuvième siècle*, et qu'il ne coopère point à la rédaction de ce journal. Nous sommes d'autant moins étonnés de cette déclaration que nous avions déjà pensé que les fonctions de censeur dramatique devaient laisser trop peu de loisirs à M. Lemontey pour qu'il pût s'occuper des intérêts de la littérature en France.

— Depuis que trois feilles mortes se sont réunies en une, et que cette dernière est attaquée d'une apoplexie *foudroyante*; depuis que la bonne *Gazette* est asthmatique, et que le *Drapeau blanc* est dans le marasme faute d'abonnés, on parle dit-on beaucoup de la *chûte des feuilles* vers le milieu du printems. Contradiction étrange, que les feuilles tombent aujourd'hui dans la saison où elles poussaient autrefois ! Voilà pourtant les effets de la révolution, dira la *Quotidienne*.

EPIGRAMME

SUR UN CENSEUR QUI SE DEFENDAIT D'AVOIR TRAVAILLÉ AU MERCURE.

Un censeur se défend, comme d'une oeuvre impure,
D'avoir prêté sa plume aux ailes de *Mercure*.
Il a, ma foi, raison, ce sujet d'Atropos ;
Car si, quittant jamais les routes éternelles,
Mercure allait un jour tomber sous ses ciseaux,
Le censeur, à coup sûr, lui rognerait les ailes.

— M. Ancelot, petit *bonhomme* qui vient de se faire jouer encore, espère, dit-on, recevoir des lettres de noblesse.

— J'aimerais bien, disait un plaisant, à voir tous les poètes devenir marquis ; parce qu'à la moindre chûte que feraient ces messieurs, nous autres roturiers du parterre, nous pourrions leur crier : *Allons, saute marquis !*

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARGEM. du sloop la Francine, c. Renault, v. du Havre.—Courtier interprête, M. J. Pellecat.

61 boucauts tabac.—20 fûts potasse.—Pour M. Grevel et comp.

☞ CHARGEM. de la galiote la Marie-Louise, cap. Dentu, ven. du Havre.—Courtier interp., M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

120 planches sapin.—Lachèvre neveu.

Marchandises provenant du navire la Jeune-Laure, cap. Déchosel, ven. de la Martinique.

111 barriques sucre.—4 tierçons dito.—20 quarts dito.

2 tierçons cacao.—16 quarts dito.

1 tierçon café.—4 quarts dito.

220 bûches bois de Campêche.—A Bouchon.

10 barriques sucre.—5 quarts café.—Foloppe.

☞ CHARGEM. de la gribane l'Adélaïde, cap. Desrues, ven. du Havre.—Courtier interprête, M. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

30 boucauts tabac.—38 fûts potasse.—Grevel et comp.

120 planches de sapin.—Lachèvre neveu.

☞ CHARGEM. du dogre la Sophie, cap. Letellier, ven. de Marseille.—Courtier, M. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.

6 blocs marbre.—Ch. Mosant et Gouin.

3 fûts d'huile.—Malfilâtre.

100 fûts vin.—Petit-Durand.

10 fûts dito.—Dézille.

24 cais. savon.—Bretteville.

1 fût vin.—Ch. Durand.

39 cais. savon.—Boscher.

84 cais. savon.—Malfilâtre.

5 balles galles.—Bretteville.

16 barriq. potasse.—10 futailles d'huile. 92 c. savon.—28 c. dito—4 cais. albâtre.—3 blocs dito.—2 balles graine.—89 cais. savon.—5 fûts d'huile.—50 c. savon.—93 caiss. dito.—A ordre.

☞ CHARGEM. du chasse-marée français, l'Anne-Marie-Chérie, cap. Forget, ven. de Bordeaux.—Courtier, M. Fauqueux.

300 barriq. de vin, pour MM. Normand, Héom et Paperet.

—Le brick l'Aristide, cap. Floch, v. de Morlaix, chargé de papier, litharge, beurre, miel, vin, tourteau de graine de lin.

Ce navire est parti de Morlais, le 16 avril, et est arrivé à Rouen le 20 du même mois. MM. les réclamateurs sont priés de se faire connaître de suite.—Courtier interprête M. Orford.

—Le sloop l'Adélaïde, cap. Desrues, du Havre, ch. de tabac, potasse et planches.—Courtier, M. J. Pellecat.

Mouvement du 21 au 22 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-marée l'Anne-Marie-Chérie, de 75 tonn., c. Forget, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le sloop l'Eulalie, de 75 tonn., cap. Desmares, v. du Havre, ch. de tabac, potasse, planches.

Le sloop l'Eugène-Aimé, de 19 tonn., c. Langlois, v. d'Honfleur, ch. de cidre, bois.

La galiote la Marie-Gabrielle, de 56 tonn., cap. Rousselin, v. du Havre, ch. de tabac, potasse, sucre, planches.

La platte la Diligente, de 16 tonn., c. Lemarchand, ven. de Luc, ch. d'huîtres.

La goélette la Philippine, de 43 tonn., c. Dumont, v. du Havre, ch. de sucre, café, bois de Campêche.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop les Trois-Frères, c. Dubourg, all. à Caen, sur lest

La platte le Saint-Pierre, cap. Lemarchand, all. à Luc, sur lest.

Le sloop la Flore-Victoire, c. Bourdon, all. au Havre, sur lest.

Le dogre les Deux-Frères, c. Blondel, all. au Château, sur lest.

Le chasse-m. la Concorde, c. Delorme, all. à Landerneau, ch. cendre lessivée.

Le brick l'Eole, c. Chéron, all. à Bordeaux, sur lest.

Le dogre la Bonne-Mère, c. Colombel, all. à Fécamp, sur lest.

Le brick l'Achille, c. Bronzon, all. Brest, ch. de bois de construction.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 20 au 21 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

La galiotte hollandaise, Vrouw-Théodor, cap. Bundit, ven. de Malaga, ch de vin, pour Rouen.

Le dogre français l'Aurore, cap. Brasseur, ven. de Rouen, sur lest.

Le sloop la Rosalie, cap. Persy, ven. de Rouen, sur lest.

Le sloop la Clémentine, cap. Parvi, v. de Rouen, sur lest.

Le dogre l'Adèle-Chérie, cap. Bouvier, ven. de Rouen, sur lest.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le Jean-Baptiste, all. à Rouen, ch. de sucre.

Le sloop hollandais Fortuyn, cap. Berkel, all. à Rotterdam, ch. de tabac et vin.

Le brick anglais William-Mueclay, ca. Cormack, all. à Liverpool, ch. de lin.

Le brick américain Charles, c. Soulé, all. à Portland, ch. de lin.

Le paquebot anglais le Prince-Cobourg, c. Page, all. à Southampton, ch. de passagers.

PORT DE CHERBOURG.

Mouvement du 17 au 18.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick l'Alexandre, c. Morand, v. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie.

Le sloop le Pierre-Eugène, cap. Abraham; le brick l'Anne-Marie, c. Noël; et le sloop l'Espoir, c. Fortin, venant des Sables et Ars, chargés de 188,555 kilog. de sel.

NAVIRES EN RELACHE.

Le dogre le Jean-François, cap. Dupérieux, all. de Dunkerque à Rochefort, ch. de 700 hectol. Houille.

La galiote le Lévrier, c. Tripey, all. de Bordeaux à Caen, ch. de vin et eau-de-vie.

Le dogre le Vélocifère, c. Néel, all. du Havre à Morlaix, ch. de tabac.

Le brick la Louise, cap. Lebeau, all. de la Tremblade à Caen, ch. de 119,783 kilog. de sel.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Union, cap. Fabien, all. au Havre, ch. de bois à bruler et passagers.

Le sloop la Virginie, c. Marest, all. à Isigny, ch. de bois de sap.

Le trois-mâts américain Scipio, cap. Georges C. Gary, all. de Londres à Norfolk, (Amérique) sur lest, avec quelques futailles d'eau-de-vie de Porto et environ vingt tonn. de papier, s'est naufragé l'avant dernière nuit, sur la pointe d'Omonville, à l'ouest de la Cogue; ce navire ne pourra pas être relevé, l'équipage composé de 16 hommes et 6 passagers s'est sauvé avec ses effets.

PORT DE BREST.

Mouvement du 12 au 14 avril.

SONT ENTRÉS :

L'Ami-de-la-Paix, cap. Fardel, ven. de Rouen, ch. de bois de construction,

cuivre, etc.; le Saint-Michel, capi. Devarieux, v. de Dunkerque; les Deux-Frères, cap. Melin, ven. de Buvry, c. de charbon de terre, huile, fer-blanc, bois de construction; l'Active, capit. Collot, ven. du Havre, ch. de bois de construction et de boulets; la Caroline, cap. Mocaer, ven. de Lannion, ch. de blé; le Saint-Esprit, cap. Joulin, v. du Havre, ch. de bois de construction.

SONT SORTIS :

La Providence, d'Auray, c. Le Buhé; la Marie-Françoise, de Caen, c. Havard, all. à Bordeaux, sur lest; l'Adèle, cap. Perret, de Saint-Malo et y all.; la Jeune-Virginie, de Brest, cap. Nicolin; la Maria, cap. Lemaître, de Lorient, all. à Hennebon; la Marie-Vincente, de Vannes, cap. Lefloch; le Fortuné, de Quiberon, cap. Laurent, all. à Bordeaux, sur lest.

NOUVELLES DE MER.

Nantes, 16 *avril*. — Voici le chargement du Fils-de-France, venu de l'Inde,

De Manille : 190 ballots nankin, 67 balles coton, 12 ballots nattes, 1 grenier bois de teinture.

De Maurica : 5599 sacs sucre, 61 balles coton, 1 caisse indigo, 16 sacs poivre, 10 billes bois de natte.

De Bourbon : 991 sacs sucre, 1263 balles café, 261 balles girofle, 8 balles toile bleue, 2207 colis riz, 4 caisses nacre, 2 caisses miel vert, 15 balles coton.

☞ Par lettre de la Pointe-à-Pitre, en date du 6 mars, M. Ducheval apprend l'arrivée audit lieu de son navire l'Élise, cap. Reine, le 21 février, et son départ, pour le Havre, le 8 mars.

HAVRE.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du 18 avril.

57 milliers café St.-D., à 1 f. 75 c., acq.
5 dito dito dito, à 1 f. 76 c. 1/4, dito.
2 dito dito dito, fin vert, à f. 85c, dito.
80 sacs sucre Boubon, à 92 fr., dito.
5 barriq. sucre terré, à 112 f 50, dito.
30 milliers bois Campêche, Honduras, à 14 fr., dito.
25 balles coton Géorgie, à 95 c., dito.
610 sacs café Havane, à 1 fr. 35 c. en entrepôt.

PORT DE BORDEAUX.

Le 15, est entré en rivière : le brick américain Forest, cap. Perkins, ven. du Havre, à l'adresse de MM. Bonnafé et fils.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 20 au 21 avril.

Sont descendus et arrivés de Villequier :

L'Eugénie, cap. Gondouin.
Le Guillaume, cap. Gloria.
La Prudence-Victorine, cap. Letallec.

Sont montés et parmontés :

Le sloop les Deux-Amis, cap. Bergot, ven. de Saint-Martin, ch de sel.
Le sloop le Bienfaisant, cap. Groult, ven. de Nantes, ch. d'ardoises.

Sont montés à la marée du matin et passés debout.

Le chasse-marée le Père de Famille, c. Loget, v. de Bordeaux, ch. de vin.
Le chasse-marée la Marie Joseph cap. Pentot, v. de Marennes, ch. de sel.
Le brick la Lise, c. Andry, v. de Saint-Malo, ch. de tabac.
Le sloop l'Elisabeth, cap. Gosse, v. du Havre, ch. de planches.
Le chasse-marée le Bien-Venu, c. Mahé, v. de Marennes, ch. de sel.

(*Vent de Sud, petit frais.*)

Sont descendus à la marée du 21 :

Le César, cap. Lhermite.
La Nouvelle-Emilie, cap. Billet.
Le Clairvoyant, cap. Julienne.
Le Saint-Pierre, cap. Losmer.
Le Succès, cap. Dellepierre.
La Jeune-Flore, cap. Savalle.
Le Maine, cap. Wilkinson.
La Marie, cap. Trotin.

AVIS DIVERS.

☞ N°. 129. — Vendredi prochain 25 avril, à huit heures du matin, au pied de la halle aux toiles de Rouen, il sera, par l'un de MM. les Commissaires-Priseurs de cette ville, procédé à la vente volontaire d'une assez grande quantité de COUPES D'INDIENNES et TOILES de Rouen.

Cette vente aura lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au procès-verbal.

VENTE VOLONTAIRE.

N°. 130. — Le lundi 20 avril 1823, à dix heures du matin, au hameau de Neuvillette, commune du Mesnil-Esnard, il sera, par le ministère de qui de droit, procédé à la vente, aux enchères, en argent comptant, du Mobilier meublant un établissement de filature marchant par manège.

Cette vente consiste en un ventilateur, huit cardes garnies, un laminoir à quatre systèmes et une boudinerie à six lanternes, deux bélys de 60 et 72 broches, neuf jenny-molls dont cinq de cent quarante-quatre broches, trois de cent-cinquante-six et un de cent-soixante; cinq devidoirs neufs, une presse en fer, avec sa table et tous les accessoires, tels que batterie, paniers, romaines, poêle, quinquets, balance, etc, etc.

Quatre chevaux avec leurs harnois.

On ne traitera d'aucun objet séparé de gré à gré, mais si l'établissement en entier pouvait convenir, on en traiterait, et on céderait même la suite du bail qui est à un prix modéré. Il y a une maison de maître agréablement située, avec cour, verger et jardin.

Dans le cas où on voudrait traiter du tout : s'adresser, avant la vente, à Me. Bion, Commissaire-Priseur à Darnétal.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

83f 90c 84f 83f 90c 84f 83f 90c 84c 88f 75c 65c 80c 65c 60c 55c 60c 65c 83f 70c 65c 70c 65c 60c.

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 : 2-99f 90c
1825, 9 4 99f
Idem Nominatives, 1825 98f 85c

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
1015f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1520 f

THÉATRE FRANÇAIS.

(*On commencera à 7 heures.*)

LES EXERCICES
Des Demoiselles ROMAIN,
Artistes *Orichalciennes*,

Le Spectacle commencera par la

MAISON EN LOTERIE,
Vaudeville en 1 acte, de Picard, Radet et Desfontaine.

Un AMATEUR remplira le rôle de *Rigaudin*.

JEUX COMIQUES DE GINGALET.

Tous les jours, Pantomimes et Scènes comiques.

Demain, une Représentation extraordinaire, au bénéfice des *Incendiés* de la Cour-Martin.

THÉATRE DE LA GAITÉ.

(Rue des Trois-Maillots-Sarrazin.)

MM. les Directeurs-Associés, voulant coopérer à l'acte de bienfaisance de M. le directeur du Théâtre des Arts, *ont obtenu de lui, pour cette circonstance seulement, la permission de jouer deux pièces* parlantes; *donneront aujourd'hui mardi, au bénéfice des incendiés de la* Cour Martin,

Une Représentation de

TAPIN,

OU LE TAMBOURINEUR DE GOURBAN,

Vaudeville en 2 actes, dans lequel M. de Mangelaire remplira le rôle de *Tapin*;

précédé du

BILLET DE LOGEMENT
OU LA TANTE ACARIATRE,

Vaudeville en 2 actes, dans lequel M. Philbert remplira le rôle de *Dalincourt*, et M. de Mangelaire, celui de *Maburin*.

ERRATUM.

A la vingt-deuxième ligne de l'*élégie*, en tête du numéro d'hier, au lieu de :

« Le fils qu'elle *mat* au tombeau,

LISEZ :

Le fils qu'elle *crût* au tombeau. »

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE Se. 10, N° 34.

MERCREDI.

23 Avril 1823.

N°. 140.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

BRÉSILIENNE.

Que l'amant qui suit tous mes pas
Soit heureux ; mais qu'il soit fidèle !
Et si jamais une autre belle
Lui fait mépriser mes appas,
Puisse-t-il, en volant vers elle,
Au lieu d'une faveur nouvelle,
Ne rencontrer que le trépas.
On regrette l'époux que la mort nous arrache :
On mouille de ses pleurs la tombe qui le cache.
Un autre voit nos pleurs : il peut les essuyer ;
Mais lorsqu'un inconstant, pour prix de nos faiblesses,
Porte à d'autres attraits ses volages caresses,
On pleure le perfide, on ne peut l'oublier.
Qu'il vienne, celui que j'appelle !
Qu'il n'adore que mes attraits !
Je serai toujours assez belle,
Si son coeur ne change jamais.
Sois heureux, mais reste fidèle,
O toi, que je vois sur mes pas :
Et si jamais quelqu'autre belle
Te fait mépriser mes appas,
Puisses-tu, prosterné près d'elle,
Au lieu d'une faveur nouvelle,
Rencontrer la mort dans ses bras.

Edwd.

COLLECTION DES MÉMOIRES SUR L'ART DRAMATIQUE,

IVe. *Livraison.*

MÉMOIRES DE GOLDONI.

L'intéressant recueil dont nous annonçons la quatrième livraison, mérite, sous tous les rapports, les suffrages du public; les éditeurs remplissent avec exactitude les obligations qu'ils ont contractées, et les amateurs leur en savent très-bon gré.

Cette quatrième livraison se compose de deux volumes. Le premier renferme la fin des *Mémoires de Goldoni*, dont nous allons extraire les particularités les plus remarquables; et le second les *Mémoires de Préville* et *de Dazincourt*.

Né à Venise en 1707, Goldoni doit être compté au nombre des gens de lettres qui ont poussé le plus loin leur carrière; il est mort âgé de plus de quatre-vingts ans. La première partie de ses *Mémoires* comprend l'abrégé de sa vie, depuis sa naissance jusqu'à la réforme du théâtre en Italie, dont il a été le principal auteur. La deuxième contient l'historique de ses pièces (la totalité est de cent-cinquante comédies); le secret des circonstances qui en ont fourni le sujet, les succès divers, les tracasseries, les critiques, etc.; mais ce qui occupe le plus de place, ce sont les analyses de toutes ces comédies; l'auteur a même traduit trois ou quatre scènes entières, et c'est ce qu'on lit avec le plus d'intérêt.

Quant à la troisième et dernière partie, elle est consacrée à tout ce qui est arrivé à l'auteur pendant son établissement en France. « M. Goldoni n'est point du nombre de *ces étrangers* qui, après avoir reçu chez nous l'accueil le plus agréable, s'en retournent bien vîte flatter l'envieuse malignité de leurs compatriotes, en exagérant nos travers dans leurs écrits. S'il a donné dans un excès contraire, au moins le principe en était-il dans une âme honnête, et ce ne serait pas à nous qu'il conviendrait de s'en plaindre. Il semble qu'il ait voulu immortaliser tous ceux qui l'ont bien reçu. Enfin il ne trouva qu'en France du repos, de la tranquillité, du bien-être. Il n'est donc pas étonnant que ce soit le pays qui lui ait plu davantage, et qu'il ait le plus exalté; il en a vanté les édifices, la société, les usages, les jeux, les amusemens: il n'y a que du *loto* dont il ait dit un peu de mal. »

Le *Molière de l'Italie* a cela de commun avec le *Molière français*, que l'un et l'autre après avoir fait de bonnes études, ont trompé les vues de leurs parens : et, entraînés par un penchant irrésistible, se sont associés avec des comédiens pour mener une vie ambulante; il y a seulement cette différence que Goldoni n'a suivi les troupes de comédiens qu'en qualité d'auteur.

Destiné d'abord à la médecine, ensuite à la jurisprudence; reçu avocat à Venise, où il exerça quelque tems sa profession, il quitta cette ville pour éviter un mariage qui l'aurait ruiné; dès-lors il renonça à Cujas et à Barthole pour suivre *Plaute* et *Térence*; son talent pour la comédie se fait connaître : bientôt les troupes de comédiens se l'arrachent, et de nombreux succès sur presque tous les théâtres de l'Italie lui établissent une réputation brillante.

Ce qui frappe d'abord dans ces *Mémoires*, c'est le ton naïf, la gaîté franche, l'air de vérité et de *bonhomie* qui règnent dans toute la narration; le fond des aventures n'est pas fort important : ce sont les étourderies de sa jeunesse, ses querelles avec sa famille, ses imprudences et les disgrâces qu'elles lui ont attirées : ce sont ses amours avec les comédiennes, et les infidélités qu'elles lui ont faites; les détails de ses courses et de ses voyages dans les différentes villes d'Italie; mais ces bagatelles sont relevées par une manière de raconter très-saillante

et très originale, quoique toujours naturelle. Partout on reconnaît le poète dramatique qui dialogue supérieurement, et d'un rien fait une scène charmante; mais ce qui honore le plus Goldoni, c'est que toute la suite de sa vie annonce un bon cœur, une âme droite et honnête, un caractère doux, sans amertume et sans fiel, peu susceptible des passions violentes: une aimable philosophie qui sait s'accommoder des hommes tels qu'ils sont, qui supporte dans les autres la méchanceté, l'envie, l'ingratitude, la trahison, comme on supporte les infirmités, et les maladies attachées à la nature humaine. Il raconte presque du même ton de gaîté le bien et le mal qui lui est arrivé; il n'exhale point en invectives sanglantes, en tirades misantropiques, cette sensibilité ombrageuse et farouche, fruit d'une tête exaltée et romanesque, et surtout, d'un orgueil et d'un amour-propre indomptables.

Il est extraordinaire, sans doute, de voir un étranger, venu en France à cinquante-trois ans, avec des connaissances confuses et superficielles de la langue, oser au bout de neuf ans, composer une pièce pour le premier théâtre de la nation : c'est ce qui est arrivé à Goldoni, et l'influence du goût français se combinant heureusement avec son génie particulier, lui a fait produire le *Bourru Bienfaisant*, pièce qu'on peut regarder comme son chef-d'œuvre, et qui s'est toujours soutenue sur notre théâtre avec le plus brillant succès : on entendra avec plaisir l'auteur raconter, lui-même, ce qui se passa à la première représentation.

» Je m'étais caché, dit-il, comme j'avais toujours fait en Italie, derrière la toile qui ferme la décoration; je ne voyais rien, mais j'entendais mes acteurs, et les applaudissemens du public; je me promenais de long en large, pendant la durée du spectacle, forcant mes pas dans les situations de vivacité, les ralentissant dans les instans d'intérêt, de passion; content de mes acteurs, et faisant l'écho des applaudissemens du public.

» La pièce achevée, j'entends des battemens de mains et des applaudissemens qui ne finissaient pas. M. *Dauberval* arrive, c'était lui qui devait me conduire à Fontainebleau. Je crois qu'il me cherche pour me faire partir; point du tout : Venez, monsieur, me dit-il, il faut vous montrer! — A qui? — Au public qui vous demande.—Non, mon ami, partons bien vîte, je ne pourrais pas soutenir....Voilà M. *Lekain* et M. *Brizard* qui me prennent par les bras et me traînent sur le théâtre.

» J'avais vu des auteurs soutenir avec courage une pareille cérémonie; je n'y étais pas accoutumé : on n'appelle pas les poètes, en Italie sur la scène, pour les complimenter : je ne concevais pas comment un homme pouvait dire tacitement aux spectateurs : Me voilà, messieurs, applaudissez-moi.

» Après avoir soutenu, pendant quelques secondes, la position pour moi la plus singulière et la plus gênante, je rentre enfin, je traverse le foyer pour aller gagner le carosse qui m'attendait; je rencontre beaucoup de monde qui venait me chercher; je ne reconnais personne, je descends avec mon guide; j'entre dans la voiture; ma femme et mon neveu y étaient déjà montés : le succès de ma pièce les faisait pleurer de joie, et l'histoire de mon apparition sur le théâtre les faisait éclater de rire. »

(La suite à demain.)

MACÉDOINE.

— M. Raffaëlly allait, à ce que nous apprenons de Marseille, entreprendre d'acclimater dans cette ville, des *Montagnes Russes*. Tout promettait à cet établissement fort national le succès le plus complet, lorsqu'un incident malencontreux est venu contrarier M. Raffaelly : l'argent a manqué, et ce n'est qu'au printems prochain que les *Montagnes Russes* pousseront, et que le public de Marseille, après avoir été quelquefois *empoigné*, pourra se donner la douceur d'être *ramassé*. Il faut goûter de tous les plaisirs dans ce monde.

— Un perruquier s'est fâché, dit-on, contre une personne qui lui demandait quel était l'ouvrier qui avait fait le faux toupet que l'on voyait à sa porte. L'artiste a prétendu qu'il fallait demander quel était l'*auteur* de ce faux toupet, et non pas quel était l'*ouvrier* qui l'avait confectionné. L'avis n'est pas mauvais : nous saurons à présent que celui qui monte une perruque est un *auteur*, et que celui qui compose une tragédie est un ouvrier. En conséquence, nous nous permettrons de penser que M. Casimir-Delavigne est un bon *ouvrier*, et que M. Mely-Jeannot est un célèbre *auteur* : ce qui prouve que pour être quelque chose en littérature, il faudra toujours en revenir au précepte de Voltaire : *Faites des perruques, faites des perruques.*

— La direction de nos théâtres de Rouen, dont nous ne nous lasserons pas de louer le zèle, tant qu'elle ne se lassera pas de nous en donner des preuves, démontre, par des faits positifs, quelle activité elle a déployée dans le cours de l'année théâtrale qui vient d'expirer. L'inspection de la note suivante, que nous avons recueillie, pourra faire apprécier d'une manière palpable, quels sont les titres qui recommandent M. Morel à la bienveillance publique.

Répertoire des Théâtres de Rouen, pendant l'année théâtrale de 1822 *à* 1823.

Tragédies jouées,	7
Comédies,	110
Opéras,	102
Vaudevilles,	38
Ouvrages joués.	257

Nouveautés.

Tragédies et comédies,	9
Opéras,	5
Vaudevilles,	24
Total.	38

Le *Théâtre des Arts* a donné, pendant cet espace, 322 représentations;
Le *Théâtre Français*, 29

En tout, 551

Dix-huit artistes étrangers sont venus en tournée, et, sans une contrariété indépendante des précautions du directeur, Nourrit père et fils auraient terminé l'année théâtrale.

— La recette brute de la représentation pour les incendiés s'est élevée à. . 3015 fr. 05 c.

Le bassin a produit,	1557	5
La recette intérieure.	1458	

— Dans le brillant prospectus qui a précédé le monument littéraire élevé, sous le nom de *Victoires et Conquêtes*, à la gloire des armes françaises, on remarque ce qui suit : » Lorsque Rousseau, nourri dès l'enfance de la lecture de Plutarque, et plein des souvenirs de l'antiquité, nous parlait d'elle avec l'enthousiasme de Phidias pour Homère; lorsque semblable au vieux Nestor dans l'assemblée des rois de la Grèce, sa voix semblait dire à ses contemporains : « Non, siècle dégénéré, tu n'as point vu, tu ne verras jamais d'hommes pareils à ceux qu'enfantèrent la Grèce et l'Italie, ces deux terres si long-temps fécondes en races de héros, » il ne soupçonnait pas que les objets de ses vieilles admirations seraient bientôt surpassés.... » Ce passage m'a frappé, parce que j'ai été étonné d'y rencontrer des idées fausses sur le genre d'admiration que Rousseau professait pour les héros de l'antiquité. Ce n'était pas seulement leur valeur que le philosophe estimait : c'étaient leurs vertus, leur continence, leur patriotisme. Nul siècle n'a fourni autant de faits d'armes éclatans que le nôtre : mais il serait difficile de trouver dans les temps anciens autant de vénalité et d'ambition, d'égoïsme et d'irreligion. C'étaient

s Aristide, les Abdolonime, les Régulus et les Cimon que citoyen de Genève admirait, et non pas un Alcibiade qui ahissait ses compatriotes, un Alexandre qui ravageait le ionde, un Marius qui proscrivait, un Marc-Antoine qui lulait la tyrannie. Deux guerriers seuls parmi nous ont rapelé les hommes de Plutarque, Desaix et Drouot : l'un vivait l'armée de la ration du soldat, et dormait sur l'affût d'un anon : l'autre comme Régulus prendrait ses repas dans des ases de bois.

—Darboville et Mlle. Florini débuteront à l'Opéra-Comique, ans les premiers jours du mois prochain. Le premier ouvrage qui doit paraître à ce théâtre, portera, selon le *Courrier des Spectacles*, le titre du *Muletier*. On attribue la musique de cet opéra, à l'auteur des *Rosières* et *la Clochette*, c'est-à-dire qu'elle sera bonne; et elle ura besoin de l'être beaucoup, si les paroles surtout sont le M. Théaulon.

— *Ipsiboé* vient d'être arrangé (s'il est permis de s'exprimer ainsi) en grand opéra, et reçu à l'Académie royale de musique. M. Kreutzer s'est chargé de faire la musique de et ouvrage; et pour peu que l'auteur des paroles réussisse lans cette entreprise aussi bien que M. Planard l'a fait à 'égard du *Solitaire*, l'opéra pourra se flatter d'avoir un ouvrage bien niais à ajouter à son répertoire.

—En lisant les journaux qui parlent de la nouvelle ragédie de M. le baron d'Ancelot, on ne peut être fixé encore sur le nom de son ouvrage. Les uns lui donnent le titre d'*Ébroin*; d'autres celui d'*Ebroïm*, et enfin le *Journal de Paris* celui d'*Ébrouin*. Nous autres, dans un tel conflit de dénominations, nous nous contenterons, en attendant, de désigner la pièce du baron en la nommant *la dernière mauvaise tragédie*.

—Il paraît depuis quelques jours des chapeaux de paille à la *Manuel*. On prétend que quelques friands ont voulu y mordre.

SPECTACLES.

THÉATRE FRANÇAIS.

La Maison en Loterie. — Mlle. *Romanini.*

Les débuts d'amateurs ne sont pas heureux cette année. Hier un jeune élève de Thalie s'est montré dans le rôle de *Rigaudin*, de *la Maison en Loterie*, et n'a pas eu à se féliciter de ses premiers pas dans la carrière :

« Tel brille chez *Doyen*, qui s'éclipse aux *Français*. »

Un fait qui aurait dû contribuer à rendre le public indulgent, était malheureusement ignoré. L'amateur n'avait pris son rôle que quelques heures avant de le jouer, et pour ne pas faire manquer la représentation. C'était enfin une improvisation, et le parterre a jugé comme si c'eût été une préméditation.

« Et le souffleur ayant cela,
» Croyant encor souffler, siffla. »

On est en droit de nous demander ce que c'est que des artistes *orichalciennes*, et nous répondrons que ce sont trois jolies personnes qui, sur un fil de fer distendu, de l'épaisseur d'une ligne, dansent avec une assurance et une grâce inconcevables. Mlle. Romanini l'aînée fait des exercices surprenans avec une aisance et une souplesse que n'ont quelquefois pas les danseurs de corde même. Ce spectacle aërien est enfin une des choses qui, selon le proverbe vulgaire, doivent être vues pour être crues. Les artistes *orichalciennes*, malgré la bizarrerie du nom, ont reçu hier des marques unanimes de satisfaction.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

Est arrivé de l'île de France, et se trouve de relâche à la côte, près de Marseille, le Jeune-Alphonse, c. Emeric.

—Sont arrivés à Rio-Janeiro, le 30 janvier, bâtiment de l'état l'Hirondelle, v. de Toulon; le 5 février, le Courrier-de-Rio, c. Fleury, ven. de Nantes; et le 8 février, la frégate française la Cléopâtre, v. du cap de Bonne-Espérance.

PASSAGE DU SUND.—*Du 5 au 8 avril.*

114 bâtimens, parmi lesquels : Junge-Elisabeth, c. Bolin, all. de Bordeaux à Copenhague; Junge-Herman, c. Keril, du Havre à Dantzick; Henriette, cap. Schentz, et Friedericka, c. Mantey, de Bordeaux à Stettin; Charlotte-Emilie, c. Gobrahn, de Bordeaux à Dantzick; Ferdinand, c. Dickow; Friederika, c. Luyk, de Bordeaux à Stettin, et Sophie, c. Nieman, de Bordeaux à Rostock.

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Hamboarg, 11 *avril.*—Die Drie-Gebruder, c. Weideman, v. de Bordeaux.

Plymouth, 14 *avril.*—Louisa, cap. Lewry, v. de Charente, pour Londres.

DÉPARTS.

Texel, 12 *avril.* — Jantina-Margaretha, c. Gaeeven, all. à Bayonne.

Nantes, 17 *avril.*

Sont sortis, le 14, le Bon-Henri, c. Dumel, et la Restauration, cap. Lebreton, all. à la Martinique.

L'Angélina, cap. Negret, all. au Havre.

Le 15, la Sophie, cap. Gosselin, ch. d'ardoises, cuirs, etc., etc., et la Félicité, c. Morceau, ch. de sel, al. à Rouen.

AVIS DE SAUVETAGE.

Il été sauvé, le 23 février 1823, auprès de la Machine, une ancre pesant environ 80 livres, ayant un jas en bois, 4 cercles de fer, un bout de cable de 2 brasses et 1/2, et un petit bout d'orin.

Le 3 mars, à la cale Robin, 2 ancres pesant environ 50 livres chaque, l'une ayant un jas en fer et l'autre en bois, avec un orin et un bout de cable d'une brasse.

Le 9 dito, près la cale d'Urbec, une ancre d'environ 250 livres, ayant un jas en fer, begue hollandaise.

Le 16 dito, près la cale Robin, une ancre pesant environ 120 livres, ayant un jas en bois avec 4 cercles de fer, begue hollandaise, et un bout de cable d'une brasse.

Le 20 dito, vis-à-vis la rue de la Verrie, une ancre begue hollandaise, pesant environ 180 livres, ayant un jas en bois avec 4 cercles de fer, et un cable de 5 brasses de longueur.

Le 22 dito, à la cale Launay, une ancre begue hollandaise, pesant environ 500 livres, ayant un jas en bois avec 4 cercles de fer.

Le 31 dito, vis-à-vis de la Machine, un grappin de 50 livres environ.

Ledit jour, à l'isle Gloriette, en face des deux dernières cales, une ancre pesant environ 80 livres, ayant un jas en bois, 3 cercles de fer, un bout d'orin en aussière.

Le 13 avril, vis-à-vis de la cale du Sanitat, une ancre pesant environ 140 livres, jas en fer un peu courbé, les pattes très-étroites, un bout de grelin d'un pied de long.

Toutes ces ancres sont déposées au magasin général, rue de l'Entrepôt.

PORT D'HONFLEUR.

Mouvement du 18 au 19 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le St.-Joseph, cap. Lemoine, ven. de Rouen.

Le sloop la Fidelle, cap. Lemarchand, ven. de Rouen.

Le sloop la Bienfaisante, cap. Duchemin, ven. de Portsmouth.

Le chasse-marée l'Aimable-Adèle, cap. Causie, ven. de Bordeaux, ch. de 31 fûts vin, pour MM. . . . . ; le surplus pour Rouen.

Le chasse-marée l'Aimable-Marie, cap. Lefloch, ven. idem.

Le chasse-marée la Virginie, cap. Bertaud, ven. idem.

Le chasse-marée les Deux-Sophies, cap. Nosahique, ven. idem.

Le chasse-marée la Marie-Hyacinthe, cap. Louet, ven. de Marennes.

Le brick le Prosper, cap. Brechat, ven. de Bordeaux.

Le dogre le Bon-Accord, cap. Clérigo, ven. idem.

Le chasse-marée le Père-de-Famille, cap. Loget, ven. idem.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le chasse-marée l'Anne-Marie-Chérie, cap. Forget, all. à Rouen.

Le sloop l'Eugène-Aimée, cap. Langlois. all. idem.

Le sloop l'Aimable-Désirée, cap. Baudoin, all. idem.

Le chasse-marée les Deux-Sophies, cap. Nosahique, all. idem.

Courtiers, MM. Duval, Gaillard et Pellecat.

AVIS DIVERS.

☞ N°. 120. — A vendre deux MAISONS sises à Rouen, rue du Champ-des-Oiseaux, n°s, 21 et 23, occupées par MM Lenormand et Labbé-Donté.

S'adresser, pour voir lesdites Maisons, aux locataires; et pour en traiter, à M. Lepainteur, rue Beauvoisine, n°. 35.

N° 121. — Une maison d'Elbeuf voulant quitter les affaires, a l'honneur de prévenir qu'elle a envoyé en cette ville une partie de Draps d'Elbeuf, Louviers et Sédan, qu'elle offre à trente pour cent au-dessous du cours, à prix fixe, en gros et en détail.

MM. les marchands et tailleurs trouveront également ce qui leur conviendra, par pièce entière, demi-pièce et coupons.

Tous ces Draps sont garantis teints en laine, cinq quarts de large et sans défauts; ils ont aussi leurs chefs et plombs, ce qui prouve qu'ils sortent des fabriques indiquées ci-bas; savoir :

Drap d'Elbeuf, 5/4 de large, bon teint, belle qualité, à.....	12 f.	et à 14 f.
Idem id. 5/4 2°. qualité, foulé, toutes couleurs, à.....	16	et à 18
Idem id. id. 1re. qualité, foulé, laine fine, toutes couleurs, à...	20	et à 22
Idem id. id. double broche, pour manteaux, bleu et autres couleurs, à.....	20	et à 24
Idem id. id. 1re. qual., laine superf, façon Louviers, à.....	23	et à 26
Louviers, 2e. qualité, à.....	24	et à 28
Louviers, laine superfine, couleurs à reflets, à.....	30	et à 32
Louviers, 1re. qualité, laine mérinos, toutes couleurs et coul. à reflets, à.....	34	38 et 40
Drap noir, façon Sédan, 5/4, à..	14	et à 16
Véritable Sédan noir, 5/4, à.....	16	et à 26
Idem, laine fine, 4/3, à	22	et à 28
Sédan, 1re. qualité, 4/3, laine mérinos, à.....	30	32 et 34
Sédan, 1re. qualité, 4/3, laine mérinos pure, des premières fabriques, à.....	38	et à 40

Casimirs, Royales et Draps de dames, toutes couleurs, aux mêmes conditions.

Plus, une parti de Flanelle de santé, et des Gilets les plus modernes.

Tous les prix fixés seront marqués sur les pièces même, en chiffres connus, de manière qu'il ne pourra être fait aucun rabais.

Le magasin est situé rue de la Grosse-Horloge, n° 98, au rez de chaussée.

N°. 121 — VIN DE MALAGA, première qualité, à vendre, rue de la Madeleine, n°, 4, près la rue Grand-Pont.

N° 122 — Mme Pozier-Hérard, successeur de M. Fleury, son aïeul, fait savoir qu'elle peut, par un efficace et antique secret de famille qu'elle seule possède, et par un attouchement prompt et léger et sans douleurs, guérir à l'instant et pour la vie tous maux de dents, en prévenir ou arrêter la carrie, faire disparaître les fluxions; donner à la bouche la propreté et la santé. Elle nettoie aussi les dents, et guérit les indigens *gratis*.

Sa demeure est rue des Bonnetiers, n° 47.

N° 123 — A louer, pour le 24 juin prochain, une TEINTURERIE, à usage de grand et de petit teint, avec deux bons Lavoirs. Elle consiste en six cuves, huit chaudières grandes et petites; tous les ustensiles nécessaires à la manutention des laines; un magasin à drogues, un hangar à bois, etc.

S'adresser à Elbeuf, à M. Laurent Patallier, rue Saint-Jean, n°. 32. B.

N° 124 — VENTE PUBLIQUE AU HAVRE. — Mardi, vingt-deux avril courant, M. M. F. Chevremont, négociant au Havre, fera vendre publiquement, par le ministère de MM. Verjon et Monnier, courtiers :

Env. 170,000 kil. soufre de Toscane;
—— 195,000 kil. dito de Sicile, première qualité.

Cette vente aura lieu dans le local de la bourse, par lots de 25,000 kil. Les autres conditions seront expliquées lors d'icelle.

N°. 125. — A vendre cinq FONDS DE CAFÉ, bien achalandés et avantageusement situés.

S'adresser à M. Henry, homme d'affaires, rue des Maillots, n°. 11, à Rouen.

N° 1[illegible] — A [illegible]ENDRE, DEUX MAISONS sises à [illegible] l'auxbourg Bouvreuil, rue du [illegible]ues-[illegible]seaux, n° 21 et 23.

S'adresser dans lesdites maisons, pour les voir, et pour [illegible] traiter, à M. Reculard, notaire à [illegible]uen, rue Beauvoisine, ou à M. Lepaint[illegible]e rue, n° 35.

N° 127. — A VENDRE au Hâvre-de-Grâce, pour cause de cessation de commerce, un joli FONDS de Commerçant en VINS, bien achalandé, et dont la situation est d'autant plus avantageuse, qu'il se trouve placé au centre et au passage qui conduit à tous les bassins. On pourra retrocéder le bail de la portion de maison qu'occupe le cédant, qui a encore trois ou six années à courir; ainsi que deux Magasins placés dans la même enceinte, desquels le preneur aurait libre d'avoir la jouissance.

S'adresser à M. Hyacinthe Mollien, négociant en Vins, rue des Charrettes, n° 103, à Rouen.

N° 128 — A louer présentement une PARTIE de MAISON, bien décorée, sise avenue du Mont-Riboudet; n°. 26, se composant d'une cuisine, avec pompe; deux cabinets, une chambre à coucher; un salon, une salle à manger avec office, et une chambre d'ami, le tout au premier et de plain-pied. Au-dessus, un superbe grenier, et en bas, un magasin et une cave; on pourrait traiter séparément du grenier et du magasin. S'adresser sur les lieux, pour les voir et en traiter.

THÉATRE DES ARTS.

RELACHE.

THÉATRE FRANÇAIS.

RELACHE.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

LE COQ DE VILLAGE,

OU V'LA C' QU'C'EST D'ÊTR' BEAU GARÇON,

Pantomime en 5 actes, à spectacle.

Mercredi, une Représentation extraordinaire au bénéfice des *Indendiés* de la Cour-Martin.

THÉATRE DE LA GAITÉ.

(Rue des Trois-Maillots-Sarrasin.)

MM. les Directeurs-Associés, voulant coopérer à l'acte de bienfaisance de M. le directeur du Théâtre des Arts, *ont obtenu de lui, pour cette circonstance seulement, la permission de jouer deux pièces* parlantes; *ils donneront demain mardi, au bénéfice des incendiés de la* Cour Martin,

Une Représentation de

TAPIN,

OU LE TAMBOURINEUR DE GONESSE,

Vaudeville en 2 actes, dans lequel M. de Mangelaire remplira le rôle de *Tapin*;

précédé de

BILLET DE LOGEMENT

OU LA TANTE ACARIATRE,

Vaudeville en 2 actes, dans lequel M. Philbert remplira le rôle de *Dulincourt*, et M. de Mangelaire, celui de *Mahurin*.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST LO, N° 34.

MARDI.

22 AVRIL 1823.

N°. 139 — 2me ANNÉE.

DEUXIÈME TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez BRISSOT-THIVARS, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez CHAPELLE, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

MA PENSEE.

ROMANCE. (1)

AIR : *Privé tout-à-fait de richesse.* (de la Leçon de Botanique.)

Présent des Dieux, ô *ma pensée*,
Quittez les terrestres séjours,
Et par l'illusion, bercée,
Volez au pays des beaux jours.
Reposez-vous avec ivresse
Sur les roses de l'avenir;
Et de la crainte qui m'oppresse
N'emportez pas le souvenir. (*ter.*)

On a voulu dans le mystère
Arrêter votre jeune essor,
Et les demi-dieux de la terre
Vous ont offert des chaînes d'or.
Mais de ces entraves humaines
Méprisant la fragilité,
Vous planez, libre de vos chaînes,
Sous le ciel de la liberté. (*ter.*)

Sur les verroux que l'on m'inflige,
Si jamais je verse des pleurs,
Vous, sur les ailes du prestige,
Pour moi vous cueillerez des fleurs;
Et lorsqu'une main courroucée
Dans les fers croira me lier,
Vous me rendrez, ô *ma pensée*,
Plus libre encor que mon geolier. (*ter.*)

EDWD.

HISTOIRE.

LOUIS LE PÈRE-DU-PEUPLE.

Les bons rois consolent des mauvais : notre confrère le *Miroir* a consacré dernièrement un article à Charles IX, nous parlerons aujourd'hui de Louis XII.

Eprouvé par l'adversité avant son avénement à la couronne, il n'apporta sur le trône aucun ressentiment. Bien différent de Louis XI, qui n'avait vu dans le commencement de son règne que le commencement de sa vengeance, il ne se vengea d'aucune injure particulière. Lorsqu'on lui présenta la liste de tous les officiers de la couronne, il marqua d'une croix rouge le nom de ses ennemis les plus opiniâtres. Ce n'était pas une table de proscription qu'il dressait. « *En apposant à leurs noms*, dit il, *le signe de la rédemption, j'ai cru avoir annoncé assez clairement que tout était pardonné.* »

Les historiens lui reprochent deux choses : son économie et ses guerres d'Italie. Son amour pour son peuple qu'il ne voulait pas obérer d'impôts, le justifie glorieusement du premier reproche. Avec treize millions de revenu, qui en valaient environ cinquante d'aujourd'hui, il soutint la majesté du trône et fournit à toutes les charges de l'état. Quant aux guerres d'Italie, elles ne furent pas entreprises sur de chimériques motifs : l'honneur de la couronne l'obligeait à soutenir les prétentions de Charles VIII sur le royaume de Naples, et il avait, à raison de son mariage avec Valentine de Milan, des droits personnels incontestables sur le Milanais. « Le principal inconvenient de ces guerres étrangères, dit Millot, c'est qu'on ne pouvait y réussir sans épuiser les finances, au risque de n'en retirer aucun avantage réel. Le maréchal de Trivulce, consulté par Louis XII sur les moyens de faire heureusement la guerre, lui avait répondu qu'il fallait essentiellement trois choses : la première *de l'argent*, la seconde *de l'argent*, et la troisième *de l'argent*. Ce bon roi, qui craignait tant de fouler ses peuples, devait donc être pacifique par système; mais il se laissa entraîner par les conjectures. On peut aisément prévoir combien ses successeurs, n'ayant pas les mêmes vertus, firent de tort à la France pour satisfaire tantôt de vaines animosités, tantôt le désir presque toujours injuste des conquêtes. » Millot oublie un autre inconvient de la guerre qui se fit vivement sentir au cœur du bon roi : *Je voudrais*, s'écriait-il après une des campagnes d'Italie, *n'avoir plus un pouce de terre en Italie, et faire revivre à ce prix tous les braves qui ont péri pour moi dans ce pays. O Rois, Dieu vous garde des victoires sanglantes !*

Seyssel, écrivain contemporain, lui rend ce glorieux témoignage : *qu'il fit la guerre sans surcharger son peuple, mais toujours en le déchargeant.* D'Amboise, dont le nom doit être inséparable de celui de Louis XII, comme le nom de Sully est inséparable de celui de Henri IV, trouvait les intérêts du peuple dans ceux du roi, et les intérêts du roi dans ceux du peuple. C'est le modèle des ministres, comme Louis XII est le modèle des rois. C'est surtout par l'administration toujours impartiale de la justice et par le maintien sévère de la discipline militaire, que Louis XII fit bénir son règne.

On ne lui reproche aucun coup d'état; il ne fit périr personne par justice soudaine, quelque délit qu'il eût perpétré,

(1) L'air de ces stances est à faire. Celui qui est indiqué convient même assez peu au genre des paroles.

fût-ce contre lui-même ; il défendit aux juges, dit encore Saint-Gelays, *de le favoriser lui-même, quelque cause qu'il ait, en aucun de ses parlemens* ; il fit une ordonnance expresse, pour défendre aux juges *d'avoir égard à ses lettres d'évocation, lettres de dispense et autres, contraires aux ordonnances, sur peine d'être réputés réfractaires auxdites ordonnances.* Aussi, dit le même auteur, *la justice ne fut oncques tenue en si grand honneur, que sous le règne de Louis XII, tellement que le plus petit a justice contre le plus grand, sans faveur aucune.*

Avant Louis XII, les gens de guerre se livraient impunément à tous les genres d'excès : ils étaient plus redoutables pour les citoyens, que pour les ennemis. Les états de 1484 demandèrent, entr'autres choses, dans leurs cahiers, que « les gens d'armes soient baillés à gens et capitaines desquels on puisse avoir raison et justice, si faute y a esdits gendarmes ; qu'ils gardent les ordonnances, et si ils font grief au peuple, qu'ils soient pugnis par les juges ordinaires. » Louis fit droit à ces réclamations, et il sut plier aux règles du devoir, une soldatesque trop prompte à oublier alors que c'est pour le peuple, et non contre le peuple qu'elle est instituée.

Louis respecta toujours la liberté d'opinion à laquelle l'imprimerie, récemment découverte, devait bientôt donner un si puissant et si salutaire essor. Le théâtre, aussi à son berceau, en était l'organe. Des comédiens, encouragés par quelques courtisans, osèrent traduire en ridicule, sur la scène, son économie qu'ils appelaient de l'avarice. On encourageait le roi à les punir : *Non*, dit-il, *ils peuvent nous apprendre des vérités utiles : laissons-les se divertir, pourvu qu'ils respectent l'honneur des dames.* Il pensait qu'un prince a laissé quelqu'un de ses devoirs en arrière, tant qu'il ne s'est pas mis en état de défier la liberté du théâtre et celle de la parole. « Les français, dit Seyssel, ont toujours eu licence et liberté de parler à leur volonté de toutes sortes de gens, et même de leurs princes, non pas après leur mort seulement, mais encore en leur vivant et en leur présence. » Assurer aux lettres la liberté, c'était les doter en vrai père : l'histoire, bisarre quelquefois, n'a néanmoins décerné le titre de *père des lettres*, qu'à François Ier qui créa la censure.

Le jugement de la nation, toujours équitable, a donné à Louis XII un plus beau nom : celui de *père du peuple.* Lorsque Thomas Brico, au nom des Etats de 1506, lui décerna ce titre, la prospérité publique, les actes du roi et la reconnaissance de la France entière le justifiaient. Le tems qui abroge tant de surnoms, a consacré celui-ci : c'est le plus beau qu'on puisse envier ; aussi Henri IV disait-il qu'il était *plus jaloux du nom de père du peuple, que de tout autre plus spécieux que ses actions auraient pu lui faire décerner.*

Louis XII ne fut pas comme Charles IV, *le roi des beaux esprits de son tems.* Il ne s'étudia pas à attacher à chaque circonstance de son règne, de petites phrases à effet, taillées tout exprès pour devenir historiques. Mais on a retenu de lui certains mots pleins de bonhomie, qui peignent naïvement la simplicité de son âme. Il disait que le menu peuple et les paysans étaient la proie des tyrans et des gens d'armes, et que ceux-ci étaient la proie du diable : que les chevaux couraient après les bénéfices et que les ânes les attrapaient..... *J'aime mieux*, disait encore ce bon roi, *voir les courtisans rire de mon avarice, que de voir mon peuple pleurer de mes dépenses.*

Louis XII ne fut aimé ni des grands seigneurs ni des prêtres : il ne s'inquiétait guère de leurs affections intéressées ; mais il désirait l'amour du peuple, et il l'obtint. Voici ce que dit à cet égard Mornac, qui le tenait, dit-il, de personnes *de grand poids* : comme Louis XII protégeait uniquement les plébéiens contre les nobles qu'il réduisait à l'impuissance de nuire, il fut surnommé par les nôtres *père du peuple.* Les petits rois de chaque contrée dans nos provinces, entendaient cette dénomination avec tant d'humeur, qu'entre eux ils l'appelaient *le roi roturier.* Au contraire, à François Ier, son successeur, de qui procède le déclin du royaume, ils donnaient le titre de *noble roi*, parce qu'ils voyaient avec complaisance leurs désordres et leurs hauteurs. Garnier s'exprime de même sur les sentimens des grands à l'égard de Louis XII. Les vieux courtisans, les valets et toute cette classe d'hommes accoutumés à trafiquer de la faveur, à dévorer la substance du peuple, et à s'engraisser du sang des malheureux, ne pouvaient goûter un prince qui ne donnait les places qu'au mérite, qui se regardait comme le vengeur des faibles, contre l'oppression des puissans ; sous lequel on ne voyait ni confiscation au profit des délateurs, ni distribution de domaines, ni augmentation de gages. Ils regrettaient le tems de Louis XI, *parlaient incessamment de lui, de ses faits, de ses dits, et le louaient jusques aux cieux ; disant qu'il avait été le plus sage, le plus puissant, le plus libéral, le plus vaillant et le plus heureux monarque qui fût jamais en France.*»

Le tems, ce grand justicier, a prononcé entre l'opinion des grands et celle du peuple à l'égard de Louis XII. Louis XI que certains courtisans osaient lui présenter pour exemple, n'est plus proposé pour modèle qu'aux tyrans : la renommée de Louis XII a été enviée d'Henri IV lui-même. Tout il est vrai que c'est la voix du peuple et non celle de la cour qui doit être le guide des rois, puisque c'est elle qui tôt ou tard prononce souverainement sur eux, et marque leur place dans l'histoire.

MACÉDOINE.

— Dans la nuit du 17 avril dernier, des voleurs s'introduisirent dans la maison du sieur Baratte, horloger, rue de Paris, au Hâvre. Ils enlevèrent tous les bijoux, argenterie et montres qui se trouvèrent dans la boutique, et laissèrent le malheureux propriétaire de ces objets dans un grand désespoir ; mais on aurait peine à se faire une idée de sa surprise et de sa joie, lorsque dimanche dernier, il reçut une caisse venant d'Honfleur, qui contenait toutes les pièces d'orfèvrerie qui avaient été soustraites de chez lui, à l'aide d'une fausse clef.

— M. Lemontey, qui a remplacé, ou plutôt qui a succédé à M. Morellet, à l'académie, fait savoir, par le *Moniteur*, que ce n'est que par *accident* qu'il a publié une notice sur Adrienne Lecouvreur, dans le *Mercure du dix-neuvième siècle*, et qu'il ne coopère point à la rédaction de ce journal. Nous sommes d'autant moins étonnés de cette déclaration que nous avions déjà pensé que les fonctions de censeur dramatique devaient laisser trop peu de loisir à M. Lemontey pour qu'il pût s'occuper des intérêts de la littérature en France.

— Depuis que trois feilles mortes se sont réunies en une, et que cette dernière est attaquée d'une apoplexie *foudroyante* ; depuis que la bonne *Gazette* est asthmatique, et que le *Drapeau blanc* est dans le marasme faute d'abonnés, on parle dit-on beaucoup de la *chûte des feuilles* vers le milieu du printems. Contradiction étrange, que les feuilles tombent aujourd'hui dans la saison où elles poussaient autrefois ! Voilà pourtant les effets de la révolution, dira la *Quotidienne.*

EPIGRAMME

SUR UN CENSEUR QUI SE DÉFENDAIT D'AVOIR TRAVAILLÉ AU MERCURE.

Un censeur se défend, comme d'une oeuvre impure,
D'avoir prêté sa plume aux ailes de *Mercure.*
Il a, ma foi, raison, ce sujet d'Atropos ;
Car si, quittant jamais les routes éternelles,
Mercure allait un jour tomber sous ses ciseaux,
Le censeur, à coup sûr, lui rognerait les ailes.

— M. Ancelot, petit *bonhomme* qui vient de se faire jouer encore, espère, dit-on, recevoir des lettres de noblesse.

— J'aimerais bien, disait un plaisant, à voir tous les poètes devenir marquis ; parce qu'à la moindre chûte que feraient ces messieurs, nous autres roturiers du parterre, nous pourrions leur crier : *Allons, saute marquis !*

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARGEM. du sloop la Francine, c. Renault, v. du Havre.—Courtier interprête, M. J. Pellecat.
61 boucauts tabac.—20 fûts potasse.—Pour M. Grevel et comp.

☞ CHARGEM. de la galiote la Marie-Louise, cap. Dentu, ven. du Havre.—Courtier interp., M. J. Pellecat.
Réclamateurs, MM.
120 planches sapin.—Lachèvre neveu.
Marchandises provenant du navire la Jeune-Laure, cap. Déchosel, ven. de la Martinique.
111 barriques sucre.—4 tierçons dito.—20 quarts dito.
2 tierçons cacao.—16 quarts dito.
1 tierçon café.—4 quarts dito.
220 bûches bois de Campêche.—A Bouchon.
10 barriques sucre.—5 quarts café.—Foloppe.

☞ CHARGEM. de la gribane l'Adélaïde, cap. Desrues, ven. du Havre.—Courtier interprête, M. Pellecat.
Réclamateurs, MM.
30 boucauts tabac.—38 fûts potasse.—Grevel et comp.
120 planches de sapin.—Lachèvre neveu.

☞ CHARGEM. du dogre la Sophie, cap. Letellier, ven. de Marseille.—Courtier, M. Bordelle père et fils.
Réclamateurs, MM.
6 blocs marbre.—Ch. Mosant et Gouin.
3 fûts d'huile.—Malfilâtre.
100 fûts vin.—Petit-Durand.
10 fûts dito.—Dézille.
24 cais. savon.—Bretteville.
1 fût vin.—Ch. Durand.
39 cais. savon.—Boscher.
84 cais. savon.—Malfilâtre.
5 balles galles.—Bretteville.
16 barriq. potasse.—10 futailles d'huile. 92 c. savon.—28 c. dito—4 cais. albâtre.—3 blocs dito.—2 balles graine.—89 cais. savon.—5 fûts d'huile.—50 c. savon.—93 caiss. dito.—A ordre.

☞ CHARGEM. du chasse-marée français, l'Anne-Marie-Chérie, cap. Forget, ven. de Bordeaux.—Courtier, M. Fauqueux.
300 barriq. de vin, pour MM. Normand, Héom et Paperet.

—Le brick l'Aristide, cap. Floch, v. de Morlaix, chargé de papier, litharge, beurre, miel, vin, tourteau de graine de lin.

Ce navire est parti de Morlais, le 16 avril, et est arrivé à Rouen le 20 du même mois. MM. les réclamateurs sont priés de se faire connaître de suite.—Courtier interprête M. Orford.

—Le sloop l'Adélaïde, cap. Desrues, du Havre, ch. de tabac, potasse et planches.—Courtier, M. J. Pellecat.

Mouvement du 21 au 22 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-marée l'Anne-Marie-Chérie, de 75 tonn., c. Forget, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le sloop l'Eulalie, de 75 tonn., cap. Desmares, v. du Havre, ch. de tabac, potasse, planches.

Le sloop l'Eugène-Aimé, de 19 tonn., c. Langlois, v. d'Honfleur, ch. de cidre, bois.

La galiote la Marie-Gabrielle, de 56 tonn., cap. Rousselin, v. du Havre, ch. de tabac, potasse, sucre, planches.

La platte la Diligente, de 16 tonn., c. Lemarchand, ven. de Luc, ch. d'huîtres.

La goélette la Philippine, de 43 tonn., c. Dumont, v. du Havre, ch. de sucre, café, bois de Campêche.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop les Trois-Frères, c. Dubourg, all. à Caen, sur lest

La platte le Saint-Pierre, cap. Lemarchand, all. à Luc, sur lest.

Le sloop la Flore-Victoire, c. Bourdon, all. au Havre, sur lest.

Le dogre les Deux-Frères, c. Blondel, all. au Château, sur lest.

Le chasse-m. la Concorde, c. Delorme, all. à Landerneau, ch. cendre lessivée.

Le brick l'Eole, c. Chéron, all. à Bordeaux, sur lest.

Le dogre la Bonne-Mère, c. Colombel, all. à Fécamp, sur lest.

Le brick l'Achille, c. Bronzon, all. Brest, ch. de bois de construction.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 20 au 21 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

La galiotte hollandaise, Vrouw-Théodor, cap. Bundit, ven. de Malaga, ch de vin, pour Rouen.

Le dogre français l'Aurore, cap. Brasseur, ven. de Rouen, sur lest.

Le sloop la Rosalie, cap. Persy, ven. de Rouen, sur lest.

Le sloop la Clémentine, cap. Parvi, v. de Rouen, sur lest.

Le dogre l'Adèle-Chérie, cap. Bouvier, ven. de Rouen, sur lest.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le Jean-Baptiste, all. à Rouen, ch. de sucre.

Le sloop hollandais Fortuyn, cap. Betkel, all. à Rotterdam, ch. de tabac et vin.

Le brick anglais William-Mueclay, ca. Cormack, all. à Liverpool, ch. de lin.

Le brick américain Charles, c. Soulé, all. à Portland, ch. de lin.

Le paquebot anglais le Prince-Cobourg, c. Page, all. à Southampton, ch. de passagers.

PORT DE CHERBOURG.

Mouvement du 17 au 18.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick l'Alexandre, c. Morand, v. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie.

Le sloop le Pierre-Eugène, cap. Abraham; le brick l'Anne-Marie, c. Noël; et le sloop l'Espoir, c. Fortin, venant des Sables et Ars, chargés de 188,555 kilog. de sel.

NAVIRES EN RELACHE.

Le dogre le Jean-François, cap. Dupérieux, all. de Dunkerque à Rochefort, ch. de 700 hectol. Houille.

La galiote le Lévrier, c. Tripey, all. de Bordeaux à Caen, ch. de vin et eau-de-vie.

Le dogre le Vélocifère, c. Néel, all. du Havre à Morlaix, ch. de tabac.

Le brick la Louise, cap. Lebeau, all. de la Tremblade à Caen, ch. de 119,783 kilog. de sel.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Union, cap. Fabien, all. au Havre, ch. de bois à bruler et passagers.

Le sloop la Virginie, c. Marest, all. à Isigny, ch. de bois de sap.

Le trois-mâts américain Scipio, cap. Georges C. Gary, all. de Londres à Norfolk, (Amérique) sur lest, avec quelques futailles d'eau-de-vie de Porto et environ vingt tonn. de papier, s'est naufragé l'avant dernière nuit, sur la pointe d'Omonville, à l'ouest de la Cogue; ce navire ne pourra pas être relevé, l'équipage composé de 16 hommes et 6 passagers s'est sauvé avec ses effets.

PORT DE BREST.

Mouvement du 12 au 14 avril.

SONT ENTRÉS :

L'Ami-de-la-Paix, cap. Fardel, ven. de Rouen, ch. de bois de construction,

cuivre, etc.; le Saint-Michel, capi. Devarieux, v. de Dunkerque; les Deux-Frères, cap. Melin, ven. de Buvry, c. de charbon de terre, huile, fer-blanc, bois de construction; l'Active, capit. Collot, ven. du Havre, ch. de bois de construcion et de boulets; la Caroline, cap. Mocaer, ven. de Lannion, ch. de blé; le Saint-Esprit, cap. Joulin, v. du Havre, ch. de bois de construction.

SONT SORTIS :

La Providence, d'Auray, c. Le Buhé; la Marie-Françoise, de Caen, c. Havard, all. à Bordeaux, sur lest; l'Adèle, cap. Perret, de Saint-Malo et y all.; la Jeune-Virginie, de Brest, cap. Nicolin; la Maria, cap. Lemaître, de Lorient, all. à Hennebon; la Marie-Vincente, de Vannes, cap. Lefloch; le Fortuné, de Quiberon, cap. Laurent, all. à Bordeaux, sur lest.

NOUVELLES DE MER.

Nantes, 16 *avril*. — Voici le chargement du Fils-de-France, venu de l'Inde,

De Manille : 190 ballots nankin, 67 balles coton, 12 ballots nattes, 1 grenier bois de teinture.

De Maurica : 5599 sacs sucre, 61 balles coton, 1 caisse indigo, 16 sacs poivre, 10 billes bois de natte.

De Bourbon : 991 sacs sucre, 1265 balles cofé, 261 balles girofle, 8 balles toile bleue, 2207 colis riz, 4 caisses nacre, 2 caisses miel vert, 15 balles coton.

☞ Par lettre de la Pointe-à-Pitre, en date du 6 mars, M. Ducheval apprend l'arrivée audit lieu de son navire l'Élise, cap. Reine, le 21 février, et son départ, pour le Havre, le 8 mars.

HAVRE.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du 18 avril.

57 milliers café St.-D., à 1 f. 75 c., acq.
5 dito dito dito, à 1 f. 76 c. 1/4, dito.
2 dito dito dito, fin vert, à f. 85c, dito.
80 sacs sucre Boubon; à 92 fr., dito.
5 barriq. sucre terré, à 112 f 50, dito.
30 milliers bois Campêche, Honduras, à 14 fr., dito.
25 balles coton Géorgie, à 95 c., dito.
610 sacs café Havane, à 1 fr. 35 c. en entrepôt.

PORT DE BORDEAUX.

Le 15, est entré en rivière : le brick américain Forest, cap. Perkins, ven. du Havre, à l'adresse de MM. Bonnafé et fils.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 20 au 21 avril.

Sont descendus et arrivés de Villequier :

L'Eugénie, cap. Gondouin.
Le Guillaume, cap. Gloria.
La Prudence-Victorine, cap. Letallec.

Sont montés et parmontés :

Le sloop les Deux-Amis, cap. Bergot, ven. de Saint-Martin, ch de sel.
Le sloop le Bienfaisant, cap. Groult, ven. de Nantes, ch. d'ardoises.

Sont montés à la marée du matin et passés debout.

Le chasse-marée le Père de Famille, c. Loget, v. de Bordeaux, ch. de vin.
Le chasse-marée la Marie Joseph cap. Pentot, v. de Marennes, ch. de sel.
Le brick la Lise, c. Andry, v. de Saint-Malo, ch. de tabac.
Le sloop l'Elisabeth, cap. Gosse, v. du Havre, ch. de planches.
Le chasse-marée le Bien-Venu, c. Mabé, v. de Marennes, ch. de sel.

(*Vent de Sud, petit frais.*)

Sont descendus à la marée du 21 :

Le César, cap. Lhermite.
La Nouvelle-Emilie, cap. Billet.
Le Clairvoyant, cap. Julienne.
Le Saint-Pierre, cap. Lesmer.
Le Succès, cap. Dellepierre.
La Jeune-Flore, cap. Savalle.
Le Maine, cap. Wilkinson.
La Marie, cap. Trotin.

AVIS DIVERS.

☞ N°. 129. — Vendredi prochain 25 avril, à huit heures du matin, au pied de la halle aux toiles de Rouen, il sera, par l'un de MM. les Commissaires-Priseurs de cette ville, procédé à la vente volontaire d'une assez grande quantité de COUPES D'INDIENNES et TOILES de Rouen.

Cette vente aura lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au procès-verbal.

VENTE VOLONTAIRE.

N°. 130. — Le lundi 20 avril 1823, à dix heures du matin, au hameau de Neuvillette, commune du Mesnil-Esnard, il sera, par le ministère de qui de droit, procédé à la vente, aux enchères, en argent comptant, du Mobilier meublant un établissement de filature marchant par manége.

Cette vente consiste en un ventilateur, huit cardes garnies, un laminoir à quatre systèmes et une boudinerie à six lanternes, deux bélys de 60 et 72 broches, neuf jenny-mulls dont cinq de cent quarante-quatre broches, trois de cent-cinquante-six et un de cent-soixante; cinq devidoirs neufs, une presse en fer, avec sa table et tous les accessoires, tels que batterie, paniers, romaines, poêle, quinquets, balance, etc, etc.

Quatre chevaux avec leurs harnois.

On ne traitera d'aucun objet séparé de gré à gré, mais si l'établissement en entier pouvait convenir, on en traiterait, et on céderait même la suite du bail qui est à un prix modéré. Il y a une maison de maître agréablement située, avec cour, verger et jardin.

Dans le cas où on voudrait traiter du tout : s'adresser, avant la vente, à Me. Blot, Commissaire-Priseur à Darnétal.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS.
Jouissance du 22 Sept. 1822.
83f 90c 84f 85f 90c 84f 85f 90c 89f 75c 65c 80c 65c 60c 55c 60c 65c 85f 70c 65c 70c 65c 60c.

RECONNAISS. DE LIQUIDATION.
Jouissance du 22 Sept. 1822.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f 90c
1825, 9 4 99f
Idem Nominatives, 1825 98f 85c

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
1015f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE.
Jouissance de Janvier 1823.
1520 f

THÉATRE FRANÇAIS.

(*On commencera à 7 heures.*)

LES EXERCICES
Des Demoiselles ROMANZINI,
Artistes *Orichalciennes*,
Le Spectacle commencera par la
MAISON-EN LOTERIE,
Vaudeville en 1 acte, de Picard, Radet et Desfontaine.

Un AMATEUR remplira le rôle de *Rigaudin*.

JEUX COMIQUES DE GRIMGALET.

Tous les jours, Pantomimes et Scènes comiques.

Demain, une Représentation extraordinaire, au bénéfice des *Incendiés* de la Cour-Martin.

THÉATRE DE LA GAITÉ.

(Rue des Trois-Maillots-Sarrazin.)

MM. les Directeurs-Associés, voulant coopérer à l'acte de bienfaisance de M. le directeur du Théâtre des Arts, *ont obtenu de lui, pour cette circonstance seulement, la permission de jouer deux pièces* parlantes; *donneront aujourd'hui mardi, au bénéfice des incendiés de la* Cour Martin,

Une Représentation de
TAPIN,
OU LE TAMBOURINEUR DE GOURBES,
Vaudeville en 2 actes, dans lequel M. de Mangelaire remplira le rôle de *Tapin*;
précédé de
BILLET DE LOGEMENT
OU LA TANTE ACARIATRE,
Vaudeville en 2 actes, dans lequel M. Philbert remplira le rôle de *Dalincourt*, et M. de Mangelaire, celui de *Maburin*.

ERRATUM.

A la vingt-deuxième ligne de l'*Élégie*, en tête du numéro d'hier, au lieu de :

« Le fils qu'elle *mot* au tombeau,

LISEZ :

Le fils qu'elle *crût* au tombeau. »

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE Sc. 10, N° 34.

MERCREDI.

23 Avril 1823.

N°. 140.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

BRÉSILIENNE.

Que l'amant qui suit tous mes pas
Soit heureux ; mais qu'il soit fidèle !
Et si jamais une autre belle
Lui fait mépriser mes appas,
Puisse-t-il, en volant vers elle,
Au lieu d'une faveur nouvelle,
Ne rencontrer que le trépas.
On regrette l'époux que la mort nous arrache :
On mouille de ses pleurs la tombe qui le cache.
Un autre voit nos pleurs : il peut les essuyer ;
Mais lorsqu'un inconstant, pour prix de nos faiblesses,
Porte à d'autres attraits ses volages caresses,
On pleure le perfide, on ne peut l'oublier.
Qu'il vienne, celui que j'appelle !
Qu'il n'adore que mes attraits !
Je serai toujours assez belle,
Si son coeur ne change jamais.
Sois heureux, mais reste fidèle,
O toi, que je vois sur mes pas :
Et si jamais quelqu'autre belle
Te fait mépriser mes appas,
Puisses-tu, prosterné près d'elle,
Au lieu d'une faveur nouvelle,
Rencontrer la mort dans ses bras.

Edwd.

COLLECTION DES MÉMOIRES SUR L'ART DRAMATIQUE,

IVe. *Livraison.*

MÉMOIRES DE GOLDONI.

L'intéressant recueil dont nous annonçons la quatrième livraison, mérite, sous tous les rapports, les suffrages du public ; les éditeurs remplissent avec exactitude les obligations qu'ils ont contractées, et les amateurs leur en savent très-bon gré.

Cette quatrième livraison se compose de deux volumes. Le premier renferme la fin des *Mémoires de Goldoni*, dont nous allons extraire les particularités les plus remarquables ; et le second les *Mémoires de Préville* et *de Dazincourt*.

Né à Venise en 1707, Goldoni doit être compté au nombre des gens de lettres qui ont poussé le plus loin leur carrière ; il est mort âgé de plus de quatre-vingts ans. La première partie de ses *Mémoires* comprend l'abrégé de sa vie, depuis sa naissance jusqu'à la réforme du théâtre en Italie, dont il a été le principal auteur. La deuxième contient l'historique de ses pièces (la totalité est de cent-cinquante comédies) ; le secret des circonstances qui en ont fourni le sujet, les succès divers, les tracasseries, les critiques, etc. ; mais ce qui occupe le plus de place, ce sont les analyses de toutes ces comédies ; l'auteur a même traduit trois ou quatre scènes entières, et c'est ce qu'on lit avec le plus d'intérêt.

Quant à la troisième et dernière partie, elle est consacrée à tout ce qui est arrivé à l'auteur pendant son établissement en France. « M. Goldoni n'est point du nombre de *ces étrangers* qui, après avoir reçu chez nous l'accueil le plus agréable, s'en retournent bien vîte flatter l'envieuse malignité de leurs compatriotes, en exagérant nos travers dans leurs écrits. S'il a donné dans un excès contraire, ou moins le principe en était-il dans une âme honnête, et ce ne serait pas à nous qu'il conviendrait de s'en plaindre. Il semble qu'il ait voulu immortaliser tous ceux qui l'ont bien reçu. Enfin il ne trouva qu'en France du repos, de la tranquillité, du bien-être. Il n'est donc pas étonnant que ce soit le pays qui lui ait plu davantage, et qu'il ait le plus exalté ; il en a vanté les édifices, la société, les usages, les jeux, les amusemens : il n'y a que du *loto* dont il ait dit un peu de mal. »

Le *Molière de l'Italie* a cela de commun avec le *Molière français*, que l'un et l'autre après avoir fait de bonnes études, ont trompé les vues de leurs parens : et, entraînés par un penchant irrésistible, se sont associés avec des comédiens pour mener une vie ambulante ; il y a seulement cette différence que Goldoni n'a suivi les troupes de comédiens qu'en qualité d'auteur.

Destiné d'abord à la médecine, ensuite à la jurisprudence ; reçu avocat à Venise, où il exerça quelque tems sa profession, il quitta cette ville pour éviter un mariage qui l'aurait ruiné ; dès-lors il renonça à Cujas et à Barthole pour suivre *Plaute* et *Térence* ; son talent pour la comédie se fait connaître : bientôt les troupes de comédiens se l'arrachent, et de nombreux succès sur presque tous les théâtres de l'Italie lui établissent une réputation brillante.

Ce qui frappe d'abord dans ces *Mémoires*, c'est le ton naïf, la gaîté franche, l'air de vérité et de *bonhomie* qui règnent dans toute la narration ; le fond des aventures n'est pas fort important : ce sont les étourderies de sa jeunesse, ses querelles avec sa famille, ses imprudences et les disgrâces qu'elles lui ont attirées : ce sont ses amours avec les comédiennes, et les infidélités qu'elles lui ont faites ; les détails de ses courses et de ses voyages dans les différentes villes d'Italie ; mais ces bagatelles sont relevées par une manière de raconter très-saillante

et très originale, quoique toujours naturelle. Partout on reconnaît le poète dramatique qui dialogue supérieurement, et d'un rien fait une scène charmante; mais ce qui honore le plus Goldoni, c'est que toute la suite de sa vie annonce un bon cœur, une âme droite et honnête, un caractère doux, sans amertume et sans fiel, peu susceptible des passions violentes: une aimable philosophie qui sait s'accommoder des hommes tels qu'ils sont, qui supporte dans les autres la méchanceté, l'envie, l'ingratitude, la trahison, comme on supporte les infirmités, et les maladies attachées à la nature humaine. Il raconte presque du même ton de gaîté le bien et le mal qui lui est arrivé; il n'exhale point en invectives sanglantes, en tirades misantropiques, cette sensibilité ombrageuse et farouche, fruit d'une tête exaltée et romanesque, et surtout, d'un orgueil et d'un amour-propre indomptables.

Il est extraordinaire, sans doute, de voir un étranger, venu en France à cinquante-trois ans, avec des connaissances confuses et superficielles de la langue, oser au bout de neuf ans, composer une pièce pour le premier théâtre de la nation : c'est ce qui est arrivé à Goldoni, et l'influence du goût français se combinant heureusement avec son génie particulier, lui a fait produire le *Bourru Bienfaisant*, pièce qu'on peut regarder comme son chef-d'œuvre, et qui s'est toujours soutenue sur notre théâtre avec le plus brillant succès : on entendra avec plaisir l'auteur raconter, lui-même, ce qui se passa à la première représentation.

» Je m'étais caché, dit-il, comme j'avais toujours fait en Italie, derrière la toile qui ferme la décoration; je ne voyais rien, mais j'entendais mes acteurs, et les applaudissemens du public; je me promenais de long en large, pendant la durée du spectacle, forcant mes pas dans les situations de vivacité, les ralentissant dans les instans d'intérêt, de passion; content de mes acteurs, et faisant l'écho des applaudissemens du public.

» La pièce achevée, j'entends des battemens de mains et des applaudissemens qui ne finissaient pas. M. *Dauberval* arrive, c'était lui qui devait me conduire à Fontainebleau. Je crois qu'il me cherche pour me faire partir; point du tout : Venez, monsieur, me dit-il, il faut vous montrer! — A qui? — Au public qui vous demande.—Non, mon ami, partons bien vite, je ne pourrais pas soutenir,...Voilà M. *Lekain* et M. *Brizard* qui me prennent par les bras et me traînent sur le théâtre.

» J'avais vu des auteurs soutenir avec courage une pareille cérémonie; je n'y étais pas accoutumé : on n'appelle pas les poètes, en Italie sur la scène, pour les complimenter : je ne concevais pas comment un homme pouvait dire tacitement aux spectateurs : Me voilà, messieurs, applaudissez-moi.

» Après avoir soutenu, pendant quelques secondes, la position pour moi la plus singulière et la plus gênante, je rentre enfin, je traverse le foyer pour aller gagner le carosse qui m'attendait; je rencontre beaucoup de monde qui venait me chercher; je ne reconnais personne, je descends avec mon guide; j'entre dans la voiture; ma femme et mon neveu y étaient déjà montés : le succès de ma pièce les faisait pleurer de joie, et l'histoire de mon apparition sur le théâtre les faisait éclater de rire. »

(La suite à demain.)

MACÉDOINE.

— M. Raffaelly allait, à ce que nous apprenons de Marseille, entreprendre d'acclimater dans cette ville, des *Montagnes Russes*. Tout promettait à cet établissement fort national le succès le plus complet, lorsqu'un incident malencontreux est venu contrarier M. Raffaelly : l'argent a manqué, et ce n'est qu'au printems prochain que les *Montagnes Russes* pousseront, et que le public de Marseille, après avoir été quelquefois *empoigné*, pourra se donner la douceur d'être *ramassé*. Il faut goûter de tous les plaisirs dans ce monde.

— Un perruquier s'est fâché, dit-on, contre une personne qui lui demandait quel était l'ouvrier qui avait fait le faux toupet que l'on voyait à sa porte. L'artiste a prétendu qu'il fallait demander quel était l'*auteur* de ce faux toupet, et non pas quel était l'*ouvrier* qui l'avait confectionné. L'avis n'est pas mauvais : nous saurons à présent que celui qui monte une perruque est un *auteur*, et que celui qui compose une tragédie est un ouvrier. En conséquence, nous nous permettrons de penser que M. Casimir-Delavigne est un bon *ouvrier*, et que M. Mely-Jouanet est un célèbre *auteur* : ce qui prouve que pour être quelque chose en littérature, il faudra toujours en revenir au précepte de Voltaire : *Faites des perruques, faites des perruques.*

— La direction de nos théâtres de Rouen, dont nous ne nous lasserons pas de louer le zèle, tant qu'elle ne se lassera pas de nous en donner des preuves, démontre, par des faits positifs, quelle activité elle a déployée dans le cours de l'année théâtrale qui vient d'expirer. L'inspection de la note suivante, que nous avons recueillie, pourra faire apprécier d'une manière palpable, quels sont les titres qui recommandent M. Morel à la bienveillance publique.

Répertoire des Théâtres de Rouen, pendant l'année théâtrale de 1822 à 1823.

Tragédies jouées,	7
Comédies,	110
Opéras,	102
Vaudevilles,	38
Ouvrages joués.	257

Nouveautés.

Tragédies et comédies,	9
Opéras,	5
Vaudevilles,	24
Total.	38

Le *Théâtre des Arts* a donné, pendant cet espace, 322 représentations;
Le *Théâtre Français*, 29
En tout, 351

Dix-huit artistes étrangers sont venus en tournée, et, sans une contrariété indépendante des précautions du directeur, Nourrit père et fils auraient terminé l'année théâtrale.

— La recette brute de la représentation pour les incendiés s'est élevée à. . 3015 fr. 05 c.
Le bassin a produit, 1557 5
La recette intérieure. 1458

— Dans le brillant prospectus qui a précédé le monument littéraire élevé, sous le nom de *Victoires et Conquêtes*, à la gloire des armes françaises, on remarque ce qui suit : » Lorsque Rousseau, nourri dès l'enfance de la lecture de Plutarque, et plein des souvenirs de l'antiquité, nous parlait d'elle avec l'enthousiasme de Phidias pour Homère; lorsque semblable au vieux Nestor dans l'assemblée des rois de la Grèce, sa voix semblait dire à ses contemporains : « Non, siècle dégénéré, tu n'as point vu, tu ne verras jamais d'hommes pareils à ceux qu'enfantèrent la Grèce et l'Italie, ces deux terres si long-temps fécondes en races de héros, » il ne connaît pas que les objets de ses vieilles admirations seraient bientôt surpassés.... » Ce passage m'a frappé, parce que j'ai été étonné d'y rencontrer des idées fausses sur le genre d'admiration que Rousseau professait pour les héros de l'antiquité. Ce n'était pas seulement leur valeur que le philosophe estimait : c'étaient leurs vertus, leur continence, leur patriotisme. Le siècle n'a fourni autant de faits d'armes éclatans que le nôtre : mais il serait difficile de trouver dans les temps anciens autant de vénalité et d'ambition, d'égoïsme et d'irréligion. C'étaient

s Aristide, les Abdolonime, les Régulus et les Cimon que citoyen de Genève admirait, et non pas un Alcibiade qui ahissait ses compatriotes, un Alexandre qui ravageait le monde, un Marius qui proscrivait, un Marc-Antoine qui Halait la tyrannie. Deux guerriers seuls parmi nous ont rapelé les hommes de Plutarque, Desaix et Drouot : l'un vivait l'armée de la ration du soldat, et dormait sur l'affût d'un mon : l'autre comme Régulus prendrait ses repas dans des mes de bois.

—Darboville et Mlle. Florini débuteront à l'Opéra-Comique, lans les premiers jours du mois prochain. Le premier ouvrage qui doit paraître à ce théâtre, portera, selon le *Courrier des Spectacles*, le titre du *Muletier*. On attribue la musique de cet opéra, à l'auteur des *Rosières* et le *la Clochette*, c'est-à-dire qu'elle sera bonne; et elle sera besoin de l'être beaucoup, si les paroles surtout sont le M. Théaulon.

— *Ipsiboé* vient d'être arrangé (s'il est permis de s'exprimer ainsi) en grand opéra, et reçu à l'Académie royale de musique. M. Kreutzer s'est chargé de faire la musique de cet ouvrage; et pour peu que l'auteur des paroles réussisse dans cette entreprise aussi bien que M. Planard l'a fait à l'égard du *Solitaire*, l'opéra pourra se flatter d'avoir un ouvrage bien niais à ajouter à son répertoire.

—En lisant les journaux qui parlent de la nouvelle tragédie de M. le baron d'Ancelot, on ne peut être fixé encore sur le nom de son ouvrage. Les uns lui donnent le titre d'*Ébroin*; d'autres celui d'*Ebroïm*, et enfin le *Journal de Paris* celui d'*Ébroüin*. Nous autres, dans un tel conflit de dénominations, nous nous contenterons, en attendant, de désigner la pièce du baron en la nommant *la dernière mauvaise tragédie*.

—Il paraît depuis quelques jours des chapeaux de paille à la *Mamuel*. On prétend que quelques friands ont voulu y mordre.

SPECTACLES.

THÉATRE FRANÇAIS.

La Maison en Loterie. — Mlle. *Romanini.*

Les débuts d'amateurs ne sont pas heureux cette année. Hier un jeune élève de Thalie s'est montré dans le rôle de *Rigaudin*, de *la Maison en Loterie*, et n'a pas eu à se féliciter de ses premiers pas dans la carrière :

« Tel brille chez *Doyen*, qui s'éclipse aux *Français*. »

Un fait qui aurait dû contribuer à rendre le public indulgent, était malheureusement ignoré. L'amateur n'avait pris son rôle que quelques heures avant de le jouer, et pour ne pas faire manquer la représentation. C'était enfin une improvisation, et le parterre a jugé comme si c'eût été une préméditation.

« Et le souffleur ayant cela,
» Croyant encor souffler, siffla. »

On est en droit de nous demander ce que c'est que des artistes *orichalciennes*, et nous répondrons que ce sont trois jolies personnes qui, sur un fil de fer distendu, de l'épaisseur d'une ligne, dansent avec une assurance et une grâce inconcevables. Mlle. Romanini l'aînée fait des exercices surprenans avec une aisance et une souplesse que n'ont quelquefois pas les danseurs de corde même. Ce spectacle aérien est enfin une des choses qui, selon le proverbe vulgaire, doivent être vues pour être crues. Les artistes *orichalciennes*, malgré la bizarrerie du nom, ont reçu hier des marques unanimes de satisfaction.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

Est arrivé de l'île de France, et se trouve de relâche à la côte, près de Marseille, le Jeune-Alphonse, c. Emeric.

—Sont arrivés à Rio-Janeiro, le 30 janvier, bâtiment de l'état l'Hirondelle, v. de Toulon; le 5 février, le Courrier-de-Rio, c. Fleury, ven. de Nantes; et le 8 février, la frégate française la Cléopâtre, v. du cap de Bonne-Espérance.

PASSAGE DU SUND.—*Du 5 au 8 avril.*

114 bâtimens, parmi lesquels : Junge-Elisabeth, c. Bolin, all. de Bordeaux à Copenhague; Junge-Herman, c. Keril, du Havre à Dantzick; Henriette, cap. Schentz, et Friedericka, c. Mantey, de Bordeaux à Stettin; Charlotte-Emilie, c. Gobrahn, de Bordeaux à Dantzick; Ferdinand, c. Dickow; Friederika, c. Luyk, de Bordeaux à Stettin, et Sophie, c. Nieman, de Bordeaux à Rostock.

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Hamboarg, 11 *avril.*—Die Drie-Gebruder, c. Weideman, v. de Bordeaux.

Plymouth, 14 *avril.*—Louisa, cap. Lewry, v. de Charente, pour Londres.

DÉPARTS.

Texel, 12 *avril.* — Jantina-Margaretha, c. Geeven, all. à Bayonne.

Nantes, 17 *avril.*

Sont sortis, le 14, le Bon-Henri, c. Dumel, et la Restauration, cap. Lebreton, all. à la Martinique.

L'Angélina, cap. Negret, all. au Havre.

Le 15, la Sophie, cap. Gosselin, ch. d'ardoises, cuirs, etc., etc., et la Félicité, c. Morceau, ch. de sel, al. à Rouen.

AVIS DE SAUVETAGE.

Il été sauvé, le 23 février 1823, auprès de la Machine, une ancre pesant environ 80 livres, ayant un jas en bois, 4 cercles de fer, un bout de cable de 2 brasses et 1/2, et un petit bout d'orin.

Le 3 mars, à la cale Robin, 2 ancres pesant environ 50 livres chaque, l'une ayant un jas en fer et l'autre en bois, avec un orin et un bout de cable d'une brasse.

Le 9 dito, près la cale d'Urbec, une ancre d'environ 250 livres, ayant un jas en fer, begue hollandaise.

Le 16 dito, près la cale Robin, une ancre pesant environ 120 livres, ayant un jas en bois avec 4 cercles de fer, begue hollandaise, et un bout de cable d'une brasse.

Le 20 dito, vis-à-vis la rue de la Verrie, une ancre begue hollandaise, pesant environ 180 livres, ayant un jas en bois avec 4 cercles de fer, et un cable de 5 brasses de longueur.

Le 22 dito, à la cale Launay, une ancre begue hollandaise, pesant environ 500 livres, ayant un jas en bois avec 4 cercles de fer.

Le 31 dito, vis-à-vis de la Machine, un grappin de 50 livres environ.

Ledit jour, à l'isle Gloriette, en face des deux dernières cales, une ancre pesant environ 80 livres, ayant un jas en bois, 3 cercles de fer, un bout d'orin en aussière.

Le 13 avril, vis-à-vis de la cale du Sanitat, une ancre pesant environ 140 livres, jas en fer un peu courbé, les pattes très-étroites, un bout de grelin d'un pied de long.

Toutes ces ancres sont déposées au magasin général, rue de l'Entrepôt.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

CHARGEM. de la goëlette la Philippine, cap. Dumont, ven. du Havre, ch. de vin, sucre, café et bois Campêche. — A ordre.

Courtier, M. J Pellecat.

La galiote la Marie Gabrielle, cap. Rousselin, ven. du Havre, ch. de café, sucre, tabac, potasse, planches, etc.—A ordre.

Courtier, M. J. Pellecat.

CHARGEM. du sloop l'Eulalie, cap. Desmares, ven. du Havre.

Courtier, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

20 boucauts tabac en feuilles.—60 fûts potasse.—Crevel et comp.

240 planches de sapin.—Lachèvre-Neveu

CHARGEM. de la galiote la Marie-Gabrielle, cap. Rousselin, ven. du Havre.

Courtier, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

4 tierçons café. — 4 quarts dito. — 7 barriq. sucre. — 1 tierç. dito. — 20 barriq. dito.—A. Bouchon.

12 boucauts tabac en feuilles.—1 double fût vin.—22 fûts potasse.

120 planches de sapin.—Lachèvre-Neveu

12 caisses savon. — 67 pains résine. — 2 tonneaux sucre.—D. Barré fils.

CHARGEM. de la goëlette la Philippine, cap. Dumont, ven. du Havre.

Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

18 fûts vin.—Crevel et comp.

Proven. du navire la Jeune-Laure, cap. Lechosel, ven. de la Martinique.

1 quart café.—Foloppe.

78 barriq. sucre. — 7 tierç. dito. — 14 quarts dito. — 1 quart café. — 610 bûches bois Camp.—A. Bouchon.

Mouvement du 22 au 23.

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-marée la Lucie, de 50 t., cap. Stéphant, v. de Libourne, ch. vin.

Le ch.-m. les Deux-Sophies, de 45 t., c. Nosalic, v. de Livourne, ch. de vin et eau-de-vie.

Le sloop l'Aimable-Désirée, de 19 t., c. Baudouin, v. de Honfleur, ch. de cidre et douvelles.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La goëlette américaine Hiram, c. Gibbs, all. à Lisbonne, lège.

Le sloop l'Alcide, c. Descamps, all. à Caen, ch. plâtre, engrais.

Le sloop le St-Paul, c. Flambart, ven. de Cherbourg, ch. de fer, épiceries.

Le dogre le St-Charles, c. César, all. à Caen, ch. meules et plâtre.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 21 au 22.

NAVIRES ENTRÉS.

Le trois-mâts la Minerve, c. Carpentier, v. de Fernambourg, ch. de coton, etc.

Le trois-mâts l'Eole, c. Hoiry, v. de Buenos-Aires, ch. de cuirs, etc.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick anglais Peregrine, c. Propert, all. à Liverpool, ch. de vin.

Le trois-mâts Fort-Royal, c. de Saint-Belin, all. à la Martinique, sur lest.

Le trois-mâts américain Elisabeth, c. Smith, all. à New-Yorch, ch. de ballottages.

Le trois-mâts l'Apollon, c. Edou, all. à Hambourg, ch. de ballottages.

Le brick prussien Fanny, c. Roth, all. à Lisbonne, ch. de ballottages.

Le brick le Thomas, c. Ducormier, all. à la Guadeloupe, ch. de ballottages.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 21 au 22 avril.

Sont arrivés de Villequier, et descendus:

La Bérénice, cap. Goyon.
Le Jeune-Victor, cap. Truquetil.
L'Espoir, cap. Onfray.
La Jeune-Adèle, cap. Reignier.
Le Désiré, cap. Robert.

Sont montés et posés debout, à la marée

La galiote Wrouw-Theodore, c. Brandix.

Sont arrivés de Villequier et posés.

Le dogre la Lydia, c. Lebbé.
L'Union, cap. Lamoureux.
Le Père-de-Famille, c. Basdemer.
Le Saint-Pierre, cap. Jeson.
La Bonne-Famille, cap. Maillard.

(*Vent Sud-est. — Calme.*)

HAVRE.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du 18 avril.

23 milliers café St.-Domingue, à 1 f. 75 c. acq.
15 bal. coton Géorgie, à 1 fr. 2 c. 1/2, dito.

En vente publique :

40 balles et ballots coton St.-Domingue, de 1 fr. 15 c. à 1 fr. 30 c. acq.

FAILLITE.

Rouen. — Le sieur Fouet, commerçant, rue Acrière, n°. 28.—M. Bard, juge-commissaire. —M. Hazard, agent.

AVIS DIVERS.

AVIS A MM. LES ARTISTES ET AMATEURS.

N° 130.—Le sieur Huet neveu, facteur d'orgues, résidant à Evreux, rue Josephine, n° 66, ayant été appelé en la ville du Havre pour réparer et augmenter l'orgue de l'église St.-François dudit lieu, a l'honneur d'informer messieurs les artistes et amateurs, que la réception dudit orgue, se fera le jeudi premier mai 1823, à midi précis.

Nota. Messieurs les artistes seront nommés par MM. les administrateurs de ladite église.

VENTE APRÈS DÉCÈS.

N° 131.—Le lundi 5 mai 1823, à dix heures du matin et jours suivans, tant que besoin sera, rue St.-Pierre, à Darnétal, dans la chantiers de feu M. Godard entrepreneur, Me Blot commissaire-priseur, procédera à la vente, aux enchères, et argent comptant, du Mobilier resté à la succession dudit feu sieur Godard. Cette vente consiste en outils de menuisier, de platrier, de maçon, de terrassier et charpentier en matériaux tels que pierres, plâtres, pavés de toute espèce, tuiles, briques, lattes, bois de charonage, menuiserie et charpente, bois grume équarris, madriers, plateaux, planches barreaux, dosses, copeaux, moules, bornes grès et autres.

Equipages tels que banneaux, chaises bois, à ridelles, diables, traineaux, canis un cabriolet, brodettes, planches à cinq cordages, sonnettes, poulies, chaînes, canis ferraille, plomb vieux et en tuyaux.

Trois hangards couverts en tuiles.

Ordre de la Vente.

Le lundi, on vendra les outils de tous genres petits bois et matériaux.

Le mardi, les bois de forte échantillons les hangards.

Le mercredi, les équipages, la ferraille le plomb.

Le tout, requête et conditions qui seront sérées au procès-verbal de vente.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

84f 35c 15c 20c 25c 30c 25c 30c 35c
30c 35c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 100f 90f
100f 1825, 9 4 99f
Idem NOMINATIVES, 1825

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.° %
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1025f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1520 f

THÉATRE FRANÇAIS.

RELACHE.

CONCERT.

MM. les Amateurs donneront, mercredi chain 30 courant, un Concert Vocal et Instrumental, *au bénéfice des incendiés de la Cour Saint-Martin.*

Ce Concert aura lieu dans la grande salle Saint-Ouen.

S'adresser, pour les billets d'entrée dont le prix est de 4 fr., chez M. Jacquemin, marchand de musique, rue Grand-Pont, n°. 65;

Chez M. P. Desroques, marchand de musique, rue des Carmes, n°. 107;

Et chez le Concierge de l'Hôtel-de-Ville.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

(*Spectacle extraordinaire.*)

Aujourd'hui mercredi, au bénéfice des Incendiés de la Cour-Martin,

Une Représentation de

MADELON,

OU LE COUPEUR D'OREILLES.

Vaudeville comique en 1 acte.

On commencera par

LES DEUX GASTRONOMES AMOUREUX

OU L'EMPOISONNEMENT SUPPOSÉ.

Vaudeville comique.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST. LO, N° 34.

JEUDI.

24 Avril 1823.

N°. 141. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

ille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. onne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et urs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

ION DES MÉMOIRES SUR L'ART DRAMATIQUE,

IVe. *Livraison.*

2e. Article.

MÉMOIRES DE PRÉVILLE.

ons montré dans le précédent article consacré à es tribulations, les joies et le triomphe d'un auteur; ns dans Préville les efforts, les études et les succès édien, digne interprète de nos hommes célèbres it exercés dans la carrière dramatique.

moires de Préville, publiés en 1812, parurent sans teur. M. Ourry a fait disparaître, dans cette nou- on, des digressions pour ainsi dire étrangères au es a compensées par des détails fort curieux sur e de Préville, et que jusqu'à cette époque, des ces particulières n'avaient pas permis de publier.

nière partie de ces *Mémoires* est purement bio- ; la seconde renferme les préceptes que nous a lus célèbre professeur dans l'art de la déclamation, qui fut l'honneur de la scène française par son sa conduite et ses talens. C'est de la première nous occuperons spécialement.

Louis Dubus, qui plus tard prit le nom de Préville, Paris, le 17 novembre 1721, dans une maison ière la salle du Théâtre-Français; son père, inten- e princesse, n'avait, pour élever sa famille com- cinq garçons, que les émolumens de cette place herchait point à augmenter par des moyens peu ion excessive sévérité éloigna de lui ses enfans qui t un beau jour et quittèrent la maison paternelle. ima mieux servir des maçons que de retourner père; il fut accueilli par un bon religieux qui externe dans une pension située à l'estrapade, et nsuite chez un procureur dont il quitta l'étude e d'un notaire. Mais la nature nous a donné des s diverses, et celles de Préville ne l'appelaient pas homme de loi; il avait vu quelques représentations e-Français, et son goût s'était développé. Quelque s, il alla débuter dans quelques villes ignorées, sa réputation s'étendit au loin. Les directeurs des s villes de France se le disputèrent à l'envi. « On disait alors M. Monnet, directeur de l'Opéra-Comique, indiqué comme la meilleure troupe de la province, celle du sieur Duchemin, à Rouen, où était le sieur Préville, qui remplissait déjà avec distinction les rôles de *Valet*; j'en voulus juger par moi-même, et j'allai à Rouen. Les talens, l'esprit, le naturel et la gaîté de cet acteur firent une si grande impression sur moi, que je n'étais plus occupé que de la manière dont je m'y prendrais pour l'attacher à mon spectacle. Je le laissai maître de fixer ses appointemens et de faire tout ce qui pourrait lui être agréable dans l'emploi qu'il occuperait. Ces avantages le déterminèrent, et il vint à Paris. »

Dans le tems où le public de Rouen comblait Préville de ses faveurs, cet acteur avait remarqué un petit bossu fort assidu au spectacle, et toujours placé dans la même loge. Son geste habituel lui parut bisarre; la main droite appuyée sur la gauche, il ne cessait de donner avec l'index, des signes très-réitérés d'improbation lorsque Préville était sur la scène. Ce censeur sévère inquiéta le comédien; il voulut le connaître. Un jour le petit bossu se trouvait sur le théâtre, après le spectacle : il accablait de complimens tous ceux qui venaient de jouer, excepté Préville. Et moi, monsieur? lui dit celui-ci. « Quant à vous, répondit l'aristarque, vous avez d'heureuses dispositions, mais vous ne ferez jamais rien! Voulez-vous de plus grands détails? venez demain déjeûner avec moi. » Préville ne manqua pas au rendez-vous : la conversation fut longue; il sortit convaincu et bien déterminé à changer son jeu. La première fois qu'il reparut, le public fut étonné, mais resta froid; tandis que le petit bossu, jouissant de son triomphe, applaudissait seul dans la loge, avec de grands éclats de joie. Préville, plus mortifié dans ce moment de la froideur du public, que flatté des applaudissemens du petit bossu, reprit son ancienne manière qui tenait plus à la farce qu'à la bonne comédie; et le public de crier *bravo*. Mais, sans cesse occupé de son art, il avoua que dans le reste de sa vie théâtrale, il avait souvent réfléchi sur les avis du bossu, en avait profité, et s'en était bien trouvé.

Préville fut pendant quelque tems directeur du théâtre de Lyon : enfin, après la mort de Poisson, il reçut un ordre de début au Théâtre-Français, et parut sur la scène le 20 septembre 1750, dans le rôle de *Crispin*, du *Légataire*.

Dans quelque circonstance qu'on le suive, partout on le trouve supérieur au commun des hommes, d'une probité intacte, délicat dans ses liaisons, modeste dans sa vie privée, aimable et spirituel dans la société, ami tendre et sensible;

conteur agréable, acteur sublime, et surtout exempt de ce vice honteux qu'on trouve chez trop de comédiens : la jalousie. Sa société habituelle était composée d'hommes de lettres, d'artistes distingués, et, en général, de personnes dont l'état ne s'éloignait pas du sien, soit par les honneurs, soit par la fortune : celle des grands ne pouvait pas convenir à son caractère ; il n'avait ni l'art de flatter, ni celui de déguiser sa pensée, et il n'était comédien que sur la scène.

Nous passons à regret sous silence une infinité d'anecdotes et de particularités qui peignent la bonté du cœur et l'excellence des talens de Préville : c'est dans ses intéressans *Mémoires* qu'il faut les lire. Il paya le tribut à la nature, le 18 décembre 1800, âgé de 79 ans. Ses dernières paroles sont gravées dans le souvenir de tous ceux qui l'ont connu : « Est-il encore un Théâtre Français ?... Et le public ?... Je suis heureux !...

Un monument fut élevé à sa mémoire, par M. le préfet de l'Oise, et la France entière a applaudi à ce juste tribut d'estime et de regrets.

Nous consacrerons un troisième et dernier article aux *Mémoires de Dazincourt*.

LES SUPERLATIFS.

Pour faire un bon livre il faut plus que de l'esprit.

Pour croire avoir fait un bon livre, quand on n'en a fait qu'un mauvais, il faut avoir plus que de la vanité.

Pour être un héros, il faut plus que de la jactance.

Pour être une honnête femme, il faut plus que de la chasteté.

Pour être reçu à l'académie, il faut plus que des discours en l'air.

Pour faire réussir une mauvaise pièce, il faut plus que des mains d'amis.

Pour rédiger le *Drapeau-Blanc*, il faut plus que de la grossiéreté.

Pour être censeur, il faut plus de science que pour couper un habit.

Pour faire le *Paria*, il fallait plus que l'esprit d'un maire.

Pous aller à Moscou, il fallait avoir plus que des jambes.

Pour faire sa fortune, il faut avoir plus que de la probité.

Pour être bon mari, il faut avoir plus que de la confiance.

Pour être bon homme, il faut avoir plus qu'un œil de moins.

Pour prendre la lune avec les dents, il faudrrait avoir plus que des dents.

Pour parler littératature comme l'*Éclair*, le *Réveil* et l'*Apollon*, il faut avoir plus que de la tendance à parler politique.

Pour bien dîner tous les jours, il faut avoir plus que de l'appétit.

BOUTADES.

— Lorsqu'on marche sur la cendre d'un homme fameux, ou sur les ruines d'une cité antique, il est singulier que nos idées, au lieu de s'arrêter devant des objets qui nous retracent le néant, se plaisent à rêver dans le vague d'une autre vie, et à s'élancer dans les régions d'un avenir éternel. Cet instinct de notre imagination ne serait-il pas un indice de l'immortalité de l'âme? Tout retrace autour de nous, par nos sens et nos organes, la nécessité de mourir, et de quitter bientôt cette fragile dépouille que les ans altèrent, et que la douleur flétrit. Notre esprit seul s'affranchit, par la pensée, des bornes d'une existence déterminée. Il lui faut, pour ainsi dire, de l'éternité, un avenir sans limites. Maintenant qu'il y a tant de gens qui s'installent dans la vie, comme s'ils devaient y rester toujours, il n'est pas superflu de préconiser ces idées d'immortalité, que le siècle parait avoir mises de côté. Les hommes heureux sont presque toujours matérialistes. Les infortunés croient à un autre monde : il faut bien leur laisser une consolation.

— Notre caractère national nous porte si peu aux pen mélancoliques, que notre langue manque de tours ho pour les exprimer. Chez les latins, au contraire, les ex sions douces, les inversions harmonieuses, abondaient p rendre ces idées voluptueuses et tristes, qui répandent de charmes sur les productions des anciens. Les poètes lat licencieux même, s'abandonnaient souvent à des mouvem de sensibilité et d'attendrissement. Tibulle, que Parny imité que dans tout ce qu'il eut de gracieux et de brillant, quelquefois plus touchant que Virgile même. Properce, le gueux Properce inspire aussi cette mélancolie, que Montai nommait *friande*. C'est cette précieuse sensibilité, qui ca térise presque tous les auteurs de l'antiquité, qui manque plupart de nos écrivains. Le genre romantique va fen totalement de nos ouvrages. Il faut être simple pour tou Qui désormais pourra dire comme Ovide, en style pyt nien :

Est, ubi Troja fuit, Phrygiæ tellus
Ristoniis habitata viris !
. . . . . .
Jacet Illion ingens.

Les messieurs Hugo frères dédaigneraient de traduire ce naturels, les odes si peu ambitieuses d'Horace. Il faut échasses à nos petits hommes. Lafontaine et Racine eu des ailes.

— On peut être vain d'inspirer de l'amour. On doit satisfait d'inspirer de l'amitié.

MACÉDOINE.

— Les *Hercules des Hercules* ont donné dans une peu éloignée des colonnes de leur ancêtre, plusieurs re sentations de leurs exercices gymnastiques. Ce spectacle le génie musculaire des athlètes s'est déployé dans tou force et son indépendance, n'a produit que peu d'effet yeux de quelques amateurs qui n'estiment ni la véhémence poignet, ni l'éloquence du coup de pied. Un de ces de dieux d'autrefois, a eu de brillantes inspirations dans un de coups de poing, et dans un exercice varié d'une pen dynamométrique. Les dames ont cependant montré beau de froideur à leur égard. Elles auraient dû pourtant se p peler les exploits de leur ayeul Alcide, qui méritaient l'a gence, et même l'admiration du beau sexe. Mais dans Midi, comme ailleurs, on n'estime plus les hommes p leurs ancêtres : on ne voit qu'eux dans eux.

— Le journal dit l'*Apollon*, qui ne s'occupe pas de littérature que *la Gazette* ou *la Foudre*, contient madrigal dans lequel le dieu de la rue de l'*Échelle* en vers visigoths, à Mlle Roselina :

« Vous m'avez appris, mon amie,
» A me passer de liberté. »

— Autrefois, on estimait beaucoup un grand pied France ; et la longueur des souliers, sur-tout dans le X siècle, était une marque de noblesse. Les souliers d prince avaient deux pieds et demi de longueur ; ceux d baron, deux pieds, et ceux d'un simple chevalier, un et demi : c'est sans doute de cette coutume que nous est tée l'expression d'*être sur un grand pied dans le mond* aurait peut-être été plus cathégorique de dire : *être su grand soulier dans ce monde* ; mais la chaussure s'id tifie apparemment avec le pied, comme l'habit quelque avec l'homme.

— « A laquelle des sectes qui règnent en Hollande, dit-o le plus attaché, demandait à Bayle, le cardinal de Polig Bayle répondit : Je suis protestant. Je le sais, lui dit Polig mais êtes-vous luthérien, calviniste, anglicen ? Non, répli Bayle, je suis protestant, car je proteste contre tout ce q se dit et tout ce qui se fait de mal dans le monde. »

— La dernière représentation de l'année théâtrale a eu lieu dimanche. Là les acteurs n'ont plus paru devant le parterre comme des prévenus que l'on va juger, mais bien comme de vieilles connaissances qui viennent prendre congé de leurs hôtes. Batiste a été redemandé unanimement à la fin de la représentation dans laquelle il s'était montré pour la dernière fois sur notre théâtre. Des applaudissemens prolongés ont prouvé à ce chanteur habile le regret que les amateurs de son beau talent éprouvaient de le voir quitter une ville où il sera si difficilement remplacé. On se rappelle avec quelle modération nous avons toujours pris le parti de cet acteur contre le petit nombre de ceux qui critiquaient sa méthode hardie, et le luxe de ses moyens de voix. L'expérience a prouvé et va prouver encore combien nous étions fondés dans notre opinion. Darboville quitte Bruxelles : Batiste lui succède; et le terme de comparaison immédiate que les débuts vont offrir après les dernières représentations de Darboville, confirmera jusqu'à quel point nous avons eu raison. Nous nous bornons à former des vœux pour que les rôles de *Figaro*, du *Nouveau Seigneur*, des *Voitures Versées*, de *Jeannot et Colin*, de *Picaros*, etc., soient aussi bien remplis cette année qu'ils l'ont été pendant l'année qui vient de finir.

Mlle. Florini a reçu, comme Batiste, des marques d'une bienveillance justement méritée. On n'apprendra pas sans intérêt ici le succès de ses débuts à Feydeau.

Il est fâcheux que ce jour là, les acteurs de la comédie n'aient pas joué au Grand-Théâtre. Guyaud et Mlle. Legrand n'auraient pas manqué d'être demandés pour recevoir le signe des regrets qu'ils emportaient avec eux. Depuis long-temps Rouen est la pépinière des premiers théâtres de Paris. Nous savons ce qu'il nous en coûte pour alimenter les besoins de la capitale.

— *La Foudre*, qui tombe tous les deux jours dans un ruisseau, vient de nous lancer une épigramme dans laquelle on remarque tout l'esprit de défunt *l'Impartial*, et toute l'impartialité de dame Jeanne *Gazette*. Comme il faut un peu de tout dans un journal qui est destiné à faire connaître ce qu'il y a de bon et de mauvais, de décent ou de plat dans les autres feuilles, on ne sera peut-être pas étonné de retrouver ici un des *caneaux* de la *Foudre* à *Pasquin*.

« On nous envoie le quatrain suivant sur un journal » qui paraissait à Rouen sous le titre de la *Nacelle* :

« Tu nommes *Nacelle*, Valère,
» Ce journal peint de trois couleurs;
» Jusqu'aujourd'hui ses trois lecteurs
» L'avaient pris pour une *Galère*. »

Non, commère *la Foudre*, *Valère* ne nous a jamais vu *trois couleurs ; nous avons plus de trois lecteurs*, parce que nous valons mieux que vous, et nous ne sommes pas une *galère*, parce que jamais les gens de l'espèce des vôtres n'obtiendront l'honneur de ramer à notre bord.

— Le foin est rare. L'*Apollon* passe comme un *Eclair*, et tombe comme *la Foudre*, de la rue de *l'Echelle* dans la rue *au Foin*. Là aussi il y a un grenier pour le dieu du Parnasse, et un cabaret pour les filles du Permesse.

—Un malheureux couvreur est tombé hier, à 11 heures, du toît d'une maison de la rue Ancière : il n'a pas survécu à cette chûte terrible.

— Une jeune demoiselle disait : Je veux être aimée jusqu'à trente ans, estimée jusqu'à cinquante, et respectée jusqu'à quatre-vingts. — Mais si vous mourez à cinquante ans, lui objecta quelqu'un ? — Eh bien ! Monsieur, je mourrai sans avoir été respectée du tout.

Commerce et Industrie.

PORTS MARITIMES.

La Rochelle, 18 avril. — Le smack hollandais la Wrouw Alida, cap. Swyrs, ven. de Rotterdam, ch. d'un parti de fromages.

— Le smack hollandais Jufvrouw Anna, cap. Fokkes, ven. d'Amsterdam, ch. d'un parti de fromages.

— Le brick le Gaston, de Nantes, cap. Viaud, venant du dit lieu, pour completter en ce port son chargement pour la Guadeloupe.

— Le brick américain Séréno, de Boston, cap. Samuel Harding, ven. du Havre au lest.

— Le brick américain Jane, de Boston, cap. Cap. George Brewster, ven. d'Anvers, au lest.

Marseille, 17 avril. — En vue : le navire les Deux-Amis, cap. Moinier, ven. de Cayenne; un brick goëlette anglais, chargé; un brick de construction américaine.

— En quarantaine : le brick américain John-Marschal, cap. Jacob Drummond, v. de Richmond (Virginie) le 14 mars dernier, ch. de 204 bouc. tabac et 20 balles coton.

Bordeaux, 19 avril. — La Nouvelle-Alliance, cap. Gautrin, ven. de Calcutta, d'où il est parti le 13 décembre dernier, ch. de 185 sacs salpêtre, 532 c. indigo, 620 sacs poivre, 200 sacs riz, 7033 cornes; pour divers, 27 caisses indigo.

— Le Java, cap. Salis, ven. de Calcutta, ch. de 250 milliers poivre, 149 caisses indigo, 600 rotins, 226 saumons fer pour lest; pour divers, 133 caisses indigo, 100 balles cannelle, 11 caiss. nankin, 7 caisses objets d'histoire naturelle, 13 sacs sagou, café, etc.

— L'Alexandre, cap. Martin, ven. du Havre, au lest.

PORT DE BREST.

NAVIRES ENTRÉS.

Du 15. L'Ange-Gabriel, cap. Galic, v. de Rouen, ch. de bois de construction.

L'Elie-Marie, cap. Cretien, ven. de Rouen, ch. de bois de construction.

L'Adélaïde, cap. Lefranc, v. de Pont-Labbé, ch. de blé.

La Félicité, cap. Josseau, v. de Rochefort, ch. de vin.

L'Actif, cap. Baron, v. de Rochefort, ch. de vin.

La frégate du roi la Guerrière, ven. de croisière, et la gabarre la Zélée, v. des Antilles, ont mouillé hier dans notre rade.

Du 16. Le Malin, cap. Lavergne, v. de Rouen, ch. de bois de construction.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 23 au 24.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le St.-François, c. Langevin, all. à Dieppe, ch. de plâtre.

Le sloop la Victoire-Bien-Aimée, cap. Mazurier, all. au Havre, ch. de plâtre.

Le sloop le St.-Etienne, c. Poulain, all. à Bordeaux, ch. pierres à plâtre.

Le sloop l'Eléonore, c. Bourcy, all. au Havre, ch. de Pierres meulières.

Le sloop la Francine, c. Renault, all. au Havre, sur lest.

Le sloop l'Adélaïde, c. Desrues, all. au Havre, sur lest

Le sloop la Thérèse-Désirée, c. Leboursier, all. à Honfleur, ch. de plâtre et fûts vides.

La gribane l'Aimable-Euphrosine, cap. Belfemme, all. au Havre, ch. de plâtres et fûts vides.

Le sloop anglais Aurora, c. Criffith, all. à Londres, ch. de pierres meulières et raisins.

Le tyach hollandais, Ch. Patrick-Edwards, c. Ouwehand, all. à Rotterdam, ch. sulfate de soude.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 22 au 23.

NAVIRES ENTRÉS.

Le flambart Paul-et-Virginie, c. Mase, v. d'Isigny, ch. de beurre.

Le sloop le Père-de-Famille, c. Paris, v. d'Isigny, ch. de beurre.

La galiote hollandaise Fortuyn, c. Prins, v. de Setuval, ch. de fruits.

Le trois-mâts américain Blakely, cap. Bruwill, v. de Charleston, ch. de coton.

Le sloop le Frère-et la-Sœur, c. Petit, v. de Touques, ch. de cidre, bois.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick l'Union, c. Boulanger, all. à Brest, ch. de bois de construction.

Le dogre les Trois-Frères, c. Grenier, all. à Rouen, ch. de vin.

Le dogre le Neptune, c. Poirier, all. à Rouen, ch. de plomb.

Le paquebot anglais Chesterfield, cap. Wood, ch. de Southampton, ch. de passagers.

HAVRE.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du 22 avril.

19 balles coton Louisiane, à 1 f. 47 c. 1/2, acq.
30 dito dito dito, à 1 f. 40 c., dito.
50 dito dito dito, à 1 f. 36 c. 1/4, dito.
20 dito dito Géorgie, à 1 fr., dito.
69 balles café Bourbon, à 1 f. 95 c, dito
6 dito dito dito, à 1 f. 85 c., dito.
146 balles sucre Bourbon, à 87 f. 50 c., dito.

☞ Par lettre de Bordeaux, du 17 de ce mois, on apprend l'arrivée au bas de la rivière des navires le Java, et la Nouvelle-Alliance, ven. de Calcutta.

☞ Sont arrivés à la Martinique, le 14 février: l'Elisa, cap. Gautreau, ven. de Porto-Ricco; le 16, le Jeune-Anthime, cap. Gilles, ven. du Havre; le 2 mars, la Jeune-Caroline, idem; le 5, les Quatre-Sœurs, cap. Philippe, idem; le Duguay-Trouin, cap. Gaquerel, idem; le Juste, cap. Besson, ven. de Bordeaux; le 10, le Pourvoyeur, cap. Morel, ven. de Dunkerque, et le Ferdinand Adolphe, ven. de Bordeaux.

☞ Le navire le Météore, cap. Digorgien, est arrivé de Dieppe à Philadelphie le 20 mars.

Extrait d'une lettre de Londres, adressée à M. Bourbon, *négociant à Rouen, sous la date du* 19 *courant.*

Nous apprenons à l'instant par les nouvelles arrivées à Lloyds ce matin, que l'Ida, capitaine Desprez, venant des Cayes, Ile Saint-Domingue, en destination pour le Havre, a été amené dans un des ports de l'Irlande par un vaisseau de guerre anglais qui l'a rencontré après 43 jours de mer, faisant une très-forte voie d'eau et dans un tel état de détresse qu'il lui était impossible de se sauver sans ce secours imprévu.

ANNONCES COMMERCIALES ET MARITIMES.

— MM. Martin Foache et fils apprennent l'arrivée de leurs deux navires le Jean-Baptiste, c. Friesz, à la Pointe-à-Pitre, et le Petit-Louis, cap. Cobert, à la Martinique, l'un et l'autre le 8 mars dernier. Les équipages étaient en bonne santé.

— Le capitaine Hoiry, commandant le navire français l'Eole, de Nantes, entré hier en ce port du Havre, ven. de Bourbon, et en dernier lieu de Buénos-Ayres, après 65 jours de traversée de la rivière de la Plata, rapporte qu'il a laissé, à Buénos-Ayres, les navires suivans :

Le trois-mâts français l'Hirondelle, du Havre; le brick franç. le Jeune-Etienne, du Havre; le Charles-Adèle, de l'Orient et le brick l'Hippolyte, de Bordeaux.

Il y avait, dans le port de Monté-Vidéo les navires français l'Apollon, de Nantes; le Phénix c. Paquet, et Phaëton de Marseille. Le brick de Marseille l'Intrépide, y est arrivé le 8 février. Cette ville était en état de siége, le général portugais Lecorp la bloquait en dehors, et les troupes du roi se disposaient à évacuer la place. Les affaires de commerce y étaient tout-à-fait interrompues.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 22 au 23 avril.

Sont arrivés de Villequier, et descendus à la marée du 23 au matin:

Le Courageux, c. Ledoré, all. à Marennes.
Le St-Pierre-Désiré, c. Allain, all. id
La Famille-Réunie, c. Alanic, all. à Charente, sur lest.
Les Deux-Adèles, c. Pourquay, all. à Cardiff.
Le Vol-au-Vent, c. Ridoret, all. à Bord.
Les Deux-Amis, c. Dévé, all. au Havre.
Les Trois-Frères, c. Dubourg, all. à Honfl.

Sont montés et passés debout,

La Virginie, c. Perteaux, ven. de Bordeaux, ch. de vin.
L'Aimable-Marie, c. Flock, ven. ch. id.
Le Jeune-Edouard, c. Ménage, ven. id.
La Nouvelle-Alliance, cap. Hellot, v. du Havre, ch. de planches.
L'aigle, cap. Talhouarne, ven. de Bordeaux, ch. de vin.
L'Aimable-Adèle, cap. Cozic, v. de Bordeaux, ch. de vin.
La Marie-Hyacinte, cap. Louet, ven. de Marennes, ch. de sel
Le Succès, cap. Martin, v. du Havre, ch. de sel.
Le St. Jean-Baptiste, cap. Oisson, v. du Havre, ch. diverses marchandises.
Les Trois-Frères, cap. Grenier, ven. de La Rochelle, ch. de vin.
Le St.-Martin, cap. Durand, v du Havre, ch. de planches.
L'Espoir, cap. Lemoine, v. du Havre, ch. de planches.
Aeron, cap. Thom. Thomas, ven. de Cardiff, ch. de fer.
Le Benjamin, cap. John Thomas, ven. de Cardiff, ch. de fer.

(*Vent d'Ouest, bon frais.*)

AVIS DIVERS.

AVIS A MM. LES ARTISTES ET AMATEURS.

N° 132.—Le sieur Hust aîné, facteur d'orgues, résidant à Evreux, rue Josephine, n° 68, ayant été appelé en la ville du Havre pour réparer et augmenter l'orgue de l'église St.-François dudit lieu, a l'honneur d'informer messieurs les artistes et amateurs, que la réception dudit orgue, se fera le jeudi premier mai 1823, à midi précis.

Nota. Messieurs les artistes seront nommés par MM. les administrateurs de ladite église.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
83f 70c 80c 85c 90c 85c 90c 95c 84f 84f 85c 84f 83f 95c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f 90c
100f 1825, 9 4 99f
Idem NOMINATIVES, 1825

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.' °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1025f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1515f 1520f 1515f 1517f 50c 1520f

THÉATRE FRANÇAIS.

LES EXERCICES
Des Demoiselles ROMANZINI,
Artistes *Orichalciennes*.

Le Spectacle commencera par

UNE VISITE A BEDLAM,

Vaudeville en 1 acte, de MM. Eugène, Scribe et Delestre-Poirson.

M. DÉSIRÉ RICQUIER, Artiste, tenant l'emploi d'*Elleviou* dans l'Opéra-Comique, et des *Amoureux* dans le Vaudeville, passant dans cette ville et désirant se faire connaître, remplira le rôle d'*Alfred de Rosval*.

CONCERT.

MM. les Amateurs donneront, mercredi prochain 30 courant, un Concert Vocal et Instrumental, *au bénéfice des incendiés de la Cour Saint-Martin.*

Ce Concert aura lieu dans la grande salle de Saint-Ouen.

S'adresser, pour les billets d'entrée dont le prix est de 4 fr., chez M. Jacquemin, marchand de musique, rue Grand-Pont, n°. 65;

Chez M. P. Desroques, marchand de musique, rue des Carmes, n°. 107;

Et chez le Concierge de l'Hôtel-de-Ville.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST. LO, N° 34.

VENDREDI.

25 Avril 1823.

N°. 142 — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

MODÉRATION.

« L'excès en tout est un défaut. »

Si cette vérité n'était point devenue un principe, la modération ne serait pas regardée comme une des premières vertus sociales. L'homme qui sait se rendre maître de ses passions, et garder en tout une juste mesure, est seul le vrai sage, le vrai philosophe.

La modération a cependant été imputée à crime, dans certaines crises où l'esprit révolutionnaire anarchique voulait tout faire plier sous ses lois. Les modérés étaient alors considérés comme dangereux, en raison du voile dont ils couvraient leur opinion. Cette modération dénotait en effet aux yeux des fanatiques, une faiblesse de caractère, nuisible au système qu'ils voulaient faire adopter, et qui contrastait évidemment avec les excès auxquels ils se livraient. C'est cette exaltation qui produisit cette exclamation caractéristique contre un homme connu par la sagesse de ses principes : Arrêtons-le, c'est un forcené de *modéré*.

La modération ne porte point atteinte à l'énergie morale, car il ne faut point confondre la modération avec la faiblesse. Cette dernière seulement est dangereuse, puisqu'elle peut faire d'un ami un ennemi, lorsque par amour de la paix et d'un prétendu bien public, elle fait ranger du parti le plus fort qui n'est pas toujours le plus juste.

L'homme doit être modéré dans ses écrits comme dans ses actions, ou s'il en est autrement, il est blâmable dans l'un et l'autre cas. Celui qui, pour venger une injure, plonge un poignard dans le sein de son ennemi, est un infâme et cruel scélérat; celui qui trop faible et trop lâche pour combattre l'objet de son animosité, le calomnie dans ses écrits, est aussi criminel et plus vil encore, puisqu'il attaque l'honneur d'un ennemi souvent estimable.

Les injures grossières, repoussantes, les calomnies odieuses qui souillent tant d'écrits et tant de bouches, témoignent combien sont vils et méprisables les écrivains dont la plume est vendue, ou dont l'esprit de parti, porté à l'extrême, étouffe tous les cris de la raison et tous les mouvemens de la pudeur.

En transmettant à la postérité les crimes et les excès des Néron, des Caligula, des Héliogabale, l'histoire a voué à une exécration éternelle jusques à la mémoire de ces tyrans; en nous conservant les traits sublimes de modération des grands hommes, elle nous offre, au contraire, des modèles à admirer et à suivre.

Thémistocle menacé d'être frappé par l'amiral Eurybiade, ne lui répondit que ces mots : Frappe, mais écoute.

On demandait à Louis XII la confiscation des biens d'un riche bourgeois d'Orléans, qui s'était déclaré ouvertement contre ce prince avant son avénement au trône. « Je n'étais pas roi, répondit-il, lorsqu'il m'a offensé; en le devenant je suis devenu son père, je dois lui pardonner et le défendre. »

Auguste, en pardonnant à Cinna et en le comblant de bienfaits, offrit un des plus beaux traits de modération et de clémence.

Alexandre-le-Grand, Jules César ont fait admirer leur modération dans plusieurs circonstances. Philippe, roi de Macédoine, disait « qu'il est au pouvoir des rois de se faire aimer ou haïr. »

Attalus, sur un faux bruit que son frère Eumènes était mort, s'empara de l'empire, et même épousa sa veuve. Quelque tems après, comme il apprit qu'Eumènes revenait en son royaume, il quitta la couronne, et sans autre équipage que celui d'un homme privé, il s'en vint au-devant de lui. Eumènes, pour tout reproche, se contenta de lui dire à voix basse : « Une autre fois, mon frère, vous ne vous hâterez pas d'épouser ma femme avant que vous ne m'ayez vu enterrer. »

Agésilas se trouvant à une fête publique, reçut du maître des cérémonies une place peu honorable; quoique déjà déclaré roi, il ne fit aucune difficulté de l'accepter, et se contenta de dire : « Je vais montrer aux spectateurs que ce ne sont pas les places qui honorent les hommes, mais les hommes qui honorent les places. »

EXTRAIT D'UN AGENDA PERDU PAR UN HOMME COMME IL FAUT.

Mercredi. — Remettre à samedi le paiement du loyer de ma chambre. Prendre à crédit une tasse de chocolat dans le nouveau café qui vient de s'ouvrir dans notre rue.

Aller au billard de la *rue Blanche*, où on joue quelquefois du punch pour la galerie. Lire, en tuant le tems, le *Constitutionnel* pour savoir les nouvelles, et la *Quotidienne* pour rire. Tomber, en m'excusant, chez mon vieil ami Can-

mont, à l'heure où il se met à table, dîner bien et faire couler, après avoir pris le café, quelques morceaux de sucre dans ma manche. Me coucher à onze heures, en rabattant sur mes épaules le collet de ma chemise pour ne pas le salir.

Jeudi. — Sortir de bonne heure. Entrer au bain en même-tems que ma vieille et tendre amie ; la nommer ma femme quand elle prendra les billets ; demander un bouillon et une flûte qu'elle paiera en me régalant du bain.... La reconduire chez elle ; y rester jusqu'au dîné, et tâcher d'éviter le tête à tête et un moment décisif. Passer la soirée à soupirer, et lui parler de la barbarie de son mari, et de la contrainte qu'elle nous impose. Lui faire endosser mon billet de 250 francs, destiné à payer son portrait.

Vendredi. — A dix heures du matin, sortir de ma chambre, porter le billet de 250 fr. en à-compte sur les 1258 fr. que je dois à mon tailleur. Déjeûner sans scrupule avec cet ouvrier. Me faire prendre mesure d'un manteau à la *Quiroga*, d'un pantalon à la *Mamelouck*, d'un habit *Ipsiboé*, et d'un gilet *Han-d'Islande*. En quittant mon tailleur, aller chez l'auteur du *Maire*, lui demander un billet pour claquer sa pièce nouvelle. Passer chez M. G...., le prier de m'accorder une entrée pour entendre son *Comte Julien*. Vendre le billet de celui-ci : dîner avec le produit. Entrer aux Français, crier *bravo* à chaque tirade, me faire bourrer par les opposans, et le lendemain aller voir M. le baron Anc...., pleurer d'admiration en lui baisant la main droite.

Samedi. — Casser le matin un carreau à mon cordonnier qui n'a pas voulu me fournir une paire de bottes. Inventer une bonne nouvelle, et m'en aller rue Grenelle : entrer tout essoufflé dans le salon, et dire que j'ai beaucoup couru, et demander un verre d'eau pour me faire offrir à déjeûner. Faire d'arrache-pied un article pour la *Foudre*.

Dimanche. — Me rendre avec l'aube à Saint-Sulpice ; me placer près du comte, faire bourdonner avec volubilité mes lèvres palpitantes. Ne pas lever la tête ; sortir sans affectation avec lui et ouvrir la fausse porte et la porte quand il passera. Lui parler de son *Ole* s'il m'adresse la parole, et dire que je connais la Réole. Aller après dîné, si je dîne, me promener aux Tuileries, m'asseoir, et me lever quand la femme viendra faire payer les chaises, etc., etc.

A huit heures faire un tour à Saint-Roch : y suivre les stations et me trouver, comme par hasard, encore sur le chemin du comte ; lui rappeler en sortant que je voudrais être employé dans quelque place oisive à la suite d'un ambassade à Rome, pour pouvoir mieux pratiquer mes devoirs, et .

A Messieurs les Rédacteurs de la Nacelle.

Messieurs,

Je savais, depuis long-temps, qu'un journal n'était souvent qu'un piège tendu à la crédulité publique ; mais ce que j'ignorais encore, c'est qu'il y eût des journalistes assez maladroits, ou assez indiscrets pour induire en une erreur funeste des gens qui pensent comme eux. Je viens cependant, de faire la triste expérience de ce fait, en m'abonnant à votre feuille, oui, messieurs, en m'abonnant à votre feuille, sur la foi du journal l'*Apollon*, qui vous a fait passer à mes yeux, et à ceux de plus de vingt personnes qui le lisent, pour les bons et loyaux ennemis du siècle et des innovations.

Et en effet, qui n'y aurait pas été trompé comme moi? Dans l'avant dernier numéro de ce charmant recueil, je lis, je dévore, sous le nom d'*Apperçu historique*, un article *Enseignes* que l'*Apollon* donne pour être extrait de votre *Nacelle*. On m'avait peint votre feuille sous des couleurs odieuses! Que dis-je, sous des couleurs odieuses? sous des couleurs libérales ! ! Jugez quelle fut ma joie en voyant dans votre article extrait, des injures contre M. M....l. Je me pâmai...., et reprenant peu à-peu mes sens, doucement agités, je m'écriai : Voilà donc un journal qui a des abonnés, et qui pense comme moi ! Il faut m'y abonner aussi. Je reçois l'*Etoile*, la *Quotidienne*, la *Gazette* sans rétribution. *Le Réveil* m'endort sans que je le paie, l'*Eclair* brille à mes yeux sans m'avoir jamais rien demandé. Tous les matins *la Foudre* tombe gratis sur moi. Je crus, en qualité de co-bienfaisant, obtenir la *Nacelle* au même prix que les autres feuilles de la vieille roche. Ma demande vous parut étrange, vous me fîtes payer l'abonnement : ce qui commença à me donner mauvaise opinion de vous. Mais quelle fut ma surprise, mon indignation, et par suite mon mépris, quand parcourant le numéro dont l'*Apollon* avait extrait votre prétendu article, je vis que toutes les injures que vous étiez censés adresser à M. M....l, n'existaient pas chez vous. J'étais donc joué, et mes quinze francs étaient payés. Et à qui en attribuer la faute? A l'*Apollon*. Après avoir été, pendant cinquante ans de ma vie, gratuitement baffoué par les modérés et les libéraux, devais-je l'être encore par un des miens? Ah! si je savais le latin, seulement comme le *Journal de Rouen*, croyez, messieurs, que je ne terminerais pas cette lettre sans faire une citation analogue, et sans déplorer, dans la langue de Cicéron, mon honneur compromis, et mes quinze francs sacrifiés.

Je suis, etc.

MACÉDOINE.

— On prétend qu'un libraire a consenti à acheter la tragédie de M. Ancelot, 15,000 fr., à la condition que celui-ci lui ferait une remise de 12,500 fr.

— Une dame Pouilley, qui avait emporté en quittant Paris les regrets élégiaques d'un rédacteur de *Petites-Affiches* a réussi presque à moitié dans ses débuts de *première chanteuse* à Marseille. Cette actrice, malgré les éloges que lui a donné M. *Sancho de St.-Michel*, de Brest, n'est pas sans mérite. Elle a une très belle voix, et du charme dans son chant, qui a été comparé si ingénieusement à celui de la *plaintive Philomèle*.

— Le journal dit *de Rouen*, fait des progrès étonnans dans le genre inversif. Un article dirigé contre le *Pilote*, dans sa feuille du 23, fournissait un exemple fort élégant de la figure grammaticale qui commence à lui devenir aussi familière qu'à M *Guilbert de Pixérécourt* même. La voici : Parmi les exemples nombreux qu'offre chaque jour, de notre assertion, le journal intitulé le *Pilote*, etc., l'usage des langues anciennes, dans lesquelles les inversions sont très-usitées, a sans doute habitué les rédacteurs quotidiens, à renverser l'ordre des mots comme ils sont faits à intervertir l'ordre de leurs idées quand ils en ont.

— Le *Journal des Sciences, Arts et Métiers*, parle de plusieurs machines confectionnées par différents artistes en Europe. Ces machines ont reçu les noms que leurs inventeurs, les circonstances ou le hasard leur ont donnés. Nous ne distinguons que celles dont l'utilité nous a paru le mieux constatée :

Une machine à faire des vers, un *Ancelot*.
Une machine à prose, un *Lamenée*.
Une machine à vapeur, une *Paradol*.
Une machine à chauffer, un *Antonio*.
Une machine à fouetter, un *Patouillet*.

— L'Ambigu-Comique vient de représenter avec succès un mélodrame qui porte un titre pour tous les tems et toutes les circonstances : *le Remords*. Cette pièce, qui ne ressemble qu'à *Falkland*, à la *Femme à Deux Maris*, aux *Deux Forçats*, à l'*Honnête Criminel*, et qu'à tout ce qui a été joué jusqu'ici, a obtenu un accueil tel, que M. Léopold, son auteur, a été demandé avec exaltation. Beaucoup de personnes de distinction ont applaudi quelques-unes des situations fortes de la pièce. Un ami a dit dans un moment d'effervescence, que, dans son pays, l'auteur d'un tel ouvrage serait fait baron aussitôt la pièce baissée. Cette plaisante saillie a valu au mélodramatu[illegible] le nom de baron Léopold.

— Les corps s'attirent dans l'espace, en raison directe de leur masse, et en raison inverse du carré de leur distance. D'après un calcul philosophique, on prétend que les individus s'attirent aussi dans le monde, en raison directe de leur masse, et en raison inverse du carré de leur mérite. Voilà sans doute pourquoi les ventrus se rapprochent tant les uns des autres, et que les gens d'esprit s'éloignent des ventrus.

— On a repété jusqu'à satiété que *la comédie est l'école des mœurs*; il serait tems de persuader aux auteurs que *les mœurs sont l'école de la comédie.*

— Un mari dont la femme était encore plus coquette que jolie, se désolait d'être ce que tant d'époux sont sans se désoler. Un ami, pour lui offrir quelque consolation classique, lui citait tous les hommes considérables qui avaient été outragés par des femmes infidèles. César figurait dans cette longue énumération. A sa suite venait Claude et beaucoup d'empereurs romains, des rois même, des auteurs célèbres, plusieurs souverains d'Angleterre, d'Espagne, de Portugal, d'Allemagne, de Russie, de Prusse, de Pologne, de Hollande, de Suède, d'Italie, de Hongrie, de Sicile, des Pays-Bas, etc., etc., etc. Eh! que m'importe tous ces exemples-là! répondit le mari désespéré : le ridicule glisse sur le front d'un grand; mais il s'empreint comme une tache ineffaçable sur celui d'un bourgeois.

— On admire un grand homme. On vénère un homme juste. Si l'un paraît être quelque chose de plus qu'un simple mortel, l'autre n'est guères moins qu'un dieu. Le plus bel attribut de la divinité n'est pas la puissance, c'est la justice.

— Un souverain de l'Indostan, qui ayant appris d'un missionnaire que l'équité, chez nous, était représentée une balance à la main, disait que cette allégorie ne lui plaisait pas. Il aurait voulu que l'on mît plutôt devant les yeux des juges, un cercueil, pour leur rappeler qu'un jour ils seraient aussi jugés.

— MM. Tournu, Raymond, Alard, Gautier, Pellersen et Duchemin, administrateurs du Grand-Théâtre de Bordeaux, ont invité MM. les Rédacteurs du *Courrier des Spectacles* à ne plus leur envoyer cette feuille, attendu qu'ils avaient cru, à la majorité de quatre voix sur deux, y *trouver des allusions*. Cette circonstance prouve que l'art de deviner les allusions se perfectionne étonnemment sur les bords de la Gironde. Maintenant les énigmes, charades, logogriphes ne ne devraient plus être désignés en littérature que sous le nom d'*allusions*; et l'on aurait alors le plaisir d'entendre dire au percepteur, ou au garde-champêtre de chaque commune: J'ai deviné le mot de l'*allusion* du dernier numéro.

THÉATRE FRANÇAIS.

Une Visite à Bedlam.—Mlle Romanini.

M. Désiré Ricquier, qui voulait se faire connaître ici, s'est montré hier, en passant, sur le Théâtre de Rouen. On sent qu'un tel début est sans conséquence. Cet artiste a paru dans le rôle d'*Alfred*, d'une *Visite à Bedlam*. Il possède une voix assez agréable, mais peu étendue, une physionomie assez belle; mais il nous a paru avoir peu de cette légèreté et de ce feu qui conviennent à son emploi. Le personnage d'*Alfred* n'est pas d'ailleurs un rôle de l'emploi des *Elleviou*, que cet artiste remplit.

Les demoiselles Romanini, dont la renommée avait eu le tems de naturaliser le nom et le titre dans notre ville, avaient attiré plus de spectateurs hier que lors de leur première représentation. Leurs exercices, qui présentent peu de variété, ont excité toujours la surprise et des applaudissemens. C'est surtout à Mlle Romanini l'aînée, qui fait tous les frais de ces soirées, que l'on a témoigné le plus de marques d'approbation.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

— Par lettre de Cherbourg, en date du 17 avril, adressée à M. R.-G. Beasley, consul des Etats-Unis d'Amérique, on apprend que le navire américain Scipio, de Pétersburg; (Virginie), c. Gary; all. de Londres aux Etats-Unis, s'est échoué le 17 courant, sur les rochers d'Omonville, et s'est entièrement perdu, l'équipage, composé de 22 personnes, s'est sauvé dans le canot; le navire avait à bord quelques pièces d'eau-de-vie et quelques fûts de bierre.

— MM. Eyriès frères apprennent l'heureuse arrivée de St.-Pierre-Martinique, le 8 mars, de leur navire l'Annibal, cap. B. Macquet.

Bordeaux, 19 *avril*.—Il ne s'est rien fait de remarquable en denrées coloniales ces jour-ci, les prix semblent toujours faibles.

— Voici le cours de nos vins rouge, par tonneau de barriq. tiré au fin : châteaux Hautbrion, Margaux, Latour et Lafitte 2400 à 2600. — Rausan, Larose, Léoville, Gorce, Mouton, etc. 2000 à 2200 — Pichon-Longueville, Duluc, Pont et Canet 1300 à 1600 — Margaux et St.-Julien, premiers crus, 1100 à 1200; dito dito moyens 800 à 900; dito dito paysans 500 à 650. — Pauillac et St. Estephe premier cru 1000 à 1100; dito dito moyen 700 à 800. — Petit-Médoc 300 à 400. — Graves premier cru 800 à 850; dito moyen et ordin. 500 à 700. — St.-Emilion, Canon Queyries 400 à 600. — Mont-Ferrant, Bourg et Bassens 300 à 400. — Bonnes côtes et Palus 240 à 260. — Petites côtes 200 à 220. — Blaie et St.-Masaire 180 à 190; Cahors, Grand-Constant 400 à 500; dito moyen 275 à 300; Rogaume 700 à 800.

— Les navires Goede-Trouw et Goede-Hoop nous ont apporté de Lisbonne la cargaison du navire l'Ami-des-Colons, qui a relâché à Lisbonne; elle consiste en 446 barriq. 26 tierç. 12 quarts sucre brut, 16 barriq. 2 tierç. 1 quart terré, un grenier bois de Campêche.

La Nouvelle-Alliance et le Java sont arrivés de Calcutta; ces navires doivent être suivis du Franklin, de la Pénélope, de la Nancy et de l'Irma, que nous attendons tous d'ici à un mois.

La goëlette de l'état le Pourvoyeur, de 4 canons et 23 hommes d'équipage, commandé par M. Foubert, enseigne de vaisseau, est entrée le 18 avril à Calais; elle doit croiser dans le Pas-de-Calais.

— La Nancy devait partir de Calcutta pour Bordeaux le 25 décembre, et la Pénélope devait partir à la même époque pour Bourbon.

— L'Elise, c. Reine, arrivé à la Pointe-à-Pître le 21 février, devait en repartir pour le Havre, le 8 mars.

— L'Echo, c. Pomeroy, est arrivé de Ceara à Maragnan le 24 février.

— Le rapid, c. Warren, parti de Charente, était arrivé devant Margare, le 18 avril.

— Le Saint-Etienne, all. de Weymouth à Rouen, s'est perdu totalement le 9 de ce mois devant la Hougue. Une partie de l'équipage a été sauvée.

— Le Saint-Pierre, cap. Darthenay, all. de Jersey à Bordeaux, a été abandonné par l'équipage le 3 mars, près de l'entrée de la Garonne, et il a coulé bas presque aussitôt après.

PORT DE BORDEAUX.

Le 18, *sont entrés en rivière*, l'Alexandre, cap. Martin, ven. du Havre, la galiote hollandaise Goede-Hoop, cap. F.-H. Klein, ven. de Lisbonne, portant une partie de la cargaison du navire l'Amie des-Colons, capitaine Baudouin; armateurs, MM. P. C. Dambiat et comp.

ayant relâché audit lieu, ch. pour les armateurs, de 186 barriq. 17 tierçons 1 quart sucre, 1 grenier Campêche et 2 malles effets à usage.

L'Ortézien, ven. de l'Inde, est de relâche à Lorient.

PORT DE LA ROCHELLE.

Le 15, *sont entrés*, les bricks américains Sereno, cap. Samuel Harding, ven. du Havre.—Jane, cap. Georges Brewster, ven. d'Anvers.

PORT DE MARSEILLE.

Le 16, est entré en quarantaine, le brick américain John-Marschal, c. Jacob Drummond, v. de Richmond (Virginie).

Est sortie de quarantaine, le brick américain Cygne, cap. S. Kennedy, de Salem.

En vue. le navire les Deux-Amis, cap. Moinier, ven. de Cayenne.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 24 *au* 25.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Charité, de 21 t., v. de Honfleur, ch. cidre.

Le sloop les Trois-Sœurs, de 22 t., c. Postel, v. de Honfleur, ch. de cidre et jantes.

Le chasse-marée le Bien-Venu, de 60, t., c. Mahé, v. de Marennes, ch. de sel.

Le chasse-marée la Marie-Françoise, de 69 t., c. Pinto, v. de Marennes, ch. de sel.

Le sloop les Deux-Aimés, de 27 t., c. Bergotte, v. de St.-Martin, ch. de sel.

Le chasse-marée le Père-de-Famille, de 50 t., c. Loges, v. de Bordeaux, ch. de vin et essence.

Le brick la Lise, de 74 t., c. Aubry, v. de St.-Malo, ch. de tabac.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La gribane la Blonde, c. Auzou, all. au Havre, sur lest.

Le sloop anglais Amicitia, c. James, all. à Bristol, ch. de pierres meulières.

Le sloop l'Espérance, c. Parentot, all. à St.-Valery-en-Caux, ch. de plâtre.

Le dogre la Georgette, c. Salo, all. au Havre, sur lest.

Le dogre la Pélagie, c. Dupont, all. au Havre, ch. de plâtre.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 23 *au* 24.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick l'Activité, c. Guichon, v. de Londres, ch. de coton et tabac.

Le trois mâts américain Diamond, c. Strout, v. de Charleston, ch. de coton.

Le trois-mâts américain Favorité, cap. Bunker, v. de la N.-Orléans, ch. de coton.

Le chasse-marée le Vennet, c. Truscat, v. de St.-Pierre-Oléron, ch. de sel.

Le dogre l'Héléna, c. Fatome, v. de Dunkerque, ch. d'huile et génièvre.

Le dogre la Virginie, Heueaux, v. de Dunkerque, ch. de charbon.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le trois-mâts norwegien Aurora, cap. Malwig, all. au Havre, sur lest.

HAVRE.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du 23 *avril.*

2 surons coch. grise à 27 f. 50 c. acq.
88 balles coton Géorgie, à 1 f., dito.
40 dito dito dito, à 1 f. 3 c. 3/4, dito.
139 sacs sucre Bourbon (Ile Maurice), à 92 f., dito.
250 sacs café Saint-Domingue, à 1 f. 76 c. 1/4, dito.
106 sacs café Havane, à 1 f. 30 c., en entrepôt.
40 dito dito dito, à 1 f. 36 c. 1/4, dito.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 23 *au* 24 *avril.*

Sont arrivés de Villequier.

L'Exemple, cap. Lecronier.
La Rose-Virginie, cap. Lelong.
La Concorde, cap. Delorme.
Le Normand, cap. Groult.
La Fanny, cap. Garsen.
L'Entreprise, cap. Poitevin.
Vrouw-Gézina, cap. Laarmann.

Sont montés et parmontés à la marée du 24.

La Belle-Rose, cap. Lucas.
Le Neptune, cap. Poirier.
Le Saint-Dominique, cap. Dubos.
Les Trois-Frères, cap. Préchamp.
L'Aimable-Bathilde, cap Lesourd.
L'Union, cap. R. Williams.
Le Solacia, cap. J. Narries.

(*Vent Nord.—Bon frais.*)

ANNONCES COMMERCIALES ET MARITIMES.

—Les 146 balles sucre Bourbon, cotées, dans la feuille d'hier, au prix de 87 fr. 50 c., ont été vendues 86 fr., par MM. Bruneaux frères à M. Barbedette.

—Le St.-Etienne, all. de Weymouth à Rouen, s'est perdu totalement le 9 de ce mois, devant la Hougue : une partie de l'équipage a été sauvée.

—Le St.-Pierre, cap. Darthenay, all. de Jersey à Bordeaux, a été abandonné par l'équipage le 3 mars, près de l'entrée de la Garonne, et il a coulé bas presque aussitôt après.

—Par lettre de Bayonne, du 16 courant, MM. Haguelon et Franque, apprennent l'heureuse arrivée au dit port, le 15, du brick l'Adfred, cap. Lebailly. Ce navire n'a vu aucun navire suspect dans sa traversée.

La goëlette la Sablaise, partie du Havre un jour avant lui, y est également arrivée le même jour.

AVIS DIVERS.

N° 133. — A VENDRE au Bourg-de-Grâce, pour cause de cessation de commerce, un joli FONDS de Commerce de VINS, bien achalandé, et dont la situation est d'autant plus avantageuse, qu'il se trouve placé au centre et au passage qui conduit à tous les bassins. On pourra retrocéder le bail de la portion de maison qu'occupe le cédant, qui a encore trois ou six années à courir; ainsi que deux Magasins placés dans la même enceinte, desquels le preneur sera libre d'avoir la jouissance.

S'adresser à M. Hyacinthe Meslier, négociant en Vins, rue des Charrettes, n° 103, à Rouen.

N° 134—A louer, pour le 24 juin prochain, une TEINTURERIE, à usage de grand et de petit teint, avec deux bons Lavoirs. Elle consiste en six cuves, huit chaudières grandes et petites; tous les ustensiles nécessaires à la manutention des laines; un magasin à drogues, un hangar à bois, etc.

S'adresser à Elbeuf, à M. Laurent Passenge, rue Saint Jean, n°. 32. B.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1824.
83 f 80 c 70 c 90 c 85 c 95 c 85 c 80 c 84 f 86 f 85 c 84 f

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1824.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f 75c
1825, 9 4 99f
Idem NOMINATIVES, 1825 98f 85c

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p. °/₀
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1824.
1027f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1824.
1520f

THÉATRE FRANÇAIS.

LES EXERCICES

Des Demoiselles ROMAGNIN, Artistes *Opéralciennes*,

Le Spectacle commencera par

HAINE AUX FEMMES,

Vaudeville en 1 acte, de M. Bouilly.

M. Désiré Riccoeur, Artiste tenant l'emploi d'*Elleyion* dans l'Opéra-Comique, et des *Amoureux* dans le Vaudeville, passant dans cette ville et désirant se faire connaître, remplira le rôle du *Colonel*.

CONCERT.

MM. les Amateurs donneront, mercredi prochain 30 courant, un Concert Vocal et Instrumental, *au bénéfice des incendies de la Cour Saint-Martin.*

Ce Concert aura lieu dans la grande salle de Saint-Ouen.

S'adresser, pour les billets d'entrée dont le prix est de 4 fr., chez M. Jacquemin, marchand de musique, rue Grand-Pont, n°. 65;

Chez M. P. Desroques, marchand de musique, rue des Carmes, n°. 107;

Et chez le Concierge de l'Hôtel-de-Ville.

JEUX [illegible] ES DE GRINGALET.

F[illegible] LA TULIPPE.

Pant[illegible] tes et à grand spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, [illegible]E St. LO, N° 34.

SAMEDI.

26 Avril 1823.

N°. 143. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LE VIEIL ANACRÉON.

Il est passé, le songe de l'ivresse ;
L'aile du tems m'a ravi mes erreurs ;
Et sur le cours de ma douce jeunesse
Je tourne encor mes yeux baignés de pleurs.
Rêves heureux de mes jeunes années,
Ah, revenez abuser mes vieux ans !
Et vous, amours, sous vos roses fanées,
Daignez au moins cacher mes cheveux blancs.

Autour de moi tout rajeunit encore :
Mes derniers pas foulent des prés nouveaux.
L'oiseau naissant chante la jeune aurore,
Et d'autres fleurs parfument les côteaux.
En vain, hélas ! sous cet humide ombrage,
Je veux chanter le retour du printems :
Le vent léger qui berce le feuillage
Vient sur mon luth glacer mes doigts tremblans.

Lorsque Thaïs me prodigue ces charmes
Qu'à mes rivaux cache la volupté ;
Ma voix expire et je mouille de larmes
Son sein brûlant par l'amour agité.
Plaisirs trompeurs que je pleure sans cesse,
M'avez-vous fui pour ne plus revenir ?...
Ah ! l'on devrait, en goûtant votre ivresse,
Perdre la vie ou bien le souvenir.

N'approchez plus de mes lèvres avides,
Baisers d'amour que je ne puis saisir.
Le charme fuit, et de mes mains livides
J'ai vu tomber la coupe du plaisir.
Jeunes amours, sur ma vue inquiète
N'attachez plus votre léger bandeau :
Gardez ces fleurs dont vous couvrez ma tête,
Pour les semer demain sur mon tombeau.

Edwd.

BIOGRAPHIE,

GALERIE HISTORIQUE DES HOMMES CÉLÈBRES DU HAVRE,

qui se sont fait un nom par leurs écrits, leurs actions, leurs talens, leurs vertus, etc.

DEPUIS LA FONDATION DE CETTE VILLE, PAR FRANÇOIS Ier, EN 1516, JUSQU'AUX PREMIÈRES ANNÉES DU XIXe SIÈCLE ;

PAR J. B. LEVÉE,

membre de la Société Royale Académique des Sciences de Paris, de la Société grammaticale, du Cercle littéraire de Lyon.

Un volume *in*-8°. (1) — *Prix :* 3 fr.

Celui qui entreprend une *Biographie* se lance sur une mer semée d'écueils, et souvent pour prix de ses travaux, il *recueille des tempêtes*. S'il écrit l'histoire des hommes vivans, il soulève tous les amour-propres, quelle que soit, d'ailleurs, son impartialité ; s'il écrit l'histoire des morts, les familles sont là, et ce danger n'est pas moindre.

Il n'est cependant pas impossible de sortir triomphant de ces périls, car c'est moins la vérité qui blesse la vanité, que la manière de la dire. Il faut, dans un biographe, l'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

Personne n'était plus capable que M. Levée de porter sur ses compatriotes un jugement que la postérité confirmera. Le savant traducteur du théâtre latin leur devait cet hommage, et pour lui c'était presque un devoir : il l'a rempli d'une manière digne d'eux.

L'auteur, dans une courte notice qui précède la *Galerie*, a consacré quelques lignes au Havre, son pays natal. Il rend justice à l'esprit de paix et de concorde qui fut constamment l'esprit dominant et naturel de ses habitans. « On sera peut-être étonné, dit-il, de voir figurer dans cet opuscule beaucoup plus de personnages appartenant à l'église qu'aux différentes professions civiles et militaires ; ceci ne doit cependant pas surprendre ; dans une ville comme la nôtre, le commerce est la source de la prospérité ou du bonheur de tous : il est le principe et la fin de toutes les opérations, de toutes les entreprises. Il est donc bien naturel que la science et les talens littéraires soient devenus *spécialement* le partage de ceux qui, par état, sont exempts des embarras et des soins qu'exige le commerce. » Pour adoucir ce que le *spécialement* a de trop exclusif, d'injuste même, il ajoute deux pages plus loin : « Cependant il n'en est pas moins avéré que les sciences, les lettres et les arts ont trouvé de zélés prosélytes parmi les négocians » ; et il cite plusieurs noms qui viennent à l'appui de ce qu'il avance.

Presque toutes les notices qui composent ce recueil se recommandent par l'intérêt que l'auteur a répandu sur son sujet, on distingue celle que M. Levée a consacrée à Beauvallet ; un des artistes statuaires qui fit le plus d'honneur à l'école française. On lui doit entre autres ouvrages de sculpture estimés, la statue de *Sully* qui décore la porte extérieure du palais de la chambre des députés.

Beauvallet mourut au moment où il allait exécuter la statue de douze pieds de proportion, du général Moreau !!!

L'article *Bernardin-de-St.-Pierre* est très-court, trop court peut-être ; il méritait mieux celui qui, dans le pays où un esclave est une propriété, affranchit son nègre au

(1) Au Havre, chez Chapelle, libraire, rue de Paris. Quelques exemplaires de cet ouvrage sont déposés au bureau de *la Nacelle* où on peut en prendre connaissance.

lieu de le vendre. Quelques anecdotes inédites eussent trouvé leur place dans cette notice.

M. Levée a jeté beaucoup de charmes sur l'analyse qu'il a donnée des travaux du savant Dicquemare.

Il nous montre ce naturaliste constamment fixé sur le rivage de la mer, dont souvent il bravait l'impétuosité, afin d'observer dans son sein les habitudes des animaux marins qu'il voulait faire connaître. On est redevable à Dicquemare d'une découverte bien intéressante sur la propriété qu'ont les anémones de mer, d'annoncer par une dilatation progressive, les changemens qui doivent s'opérer dans l'atmosphère.

Il nous peint le professeur Taveau (Philippe-Thomas), travaillant à former le goût de ses élèves, et dirigeant leurs inclinations naissantes. « Il se gardait bien, dit M. Levée qui fut un de ses disciples, de commander despotiquement à leur pensée; il exigeait au contraire, avant de développer son opinion, que chacun d'eux jugeât du mérite des auteurs avec une entière indépendance. »

Cette galerie se termine par un article consacré au capitaine adjudant-major *Yvon*. C'est de lui que le général Saint-Hilaire dit, après la bataille d'Austerlitz : *Je ne connais pas dans l'armée de plus brave homme qu'Yvon.*

Le 24 décembre 1806, le 14e. régiment de ligne ayant reçu l'ordre de se porter de l'autre côté de la Wkra, Yvon passa seul à Kolosombia, sur un pont qui était à moitié détruit. A la tête des grenadiers, il essuya le feu de toute l'artillerie ennemie. Le régiment eut à soutenir le choc de toute l'armée russe, infanterie, cavalerie et artillerie. L'intrépide Yvon y fut tué, et il expira en s'écriant : *Vive la France!* Il était âgé de trente-huit ans lorsqu'il termina son honorable carrière.

On regrette de ne pas voir figurer dans cette notice le nom de M. Bruneaux, né au Havre, et mort à Condé en 1819. Il a laissé des tragédies, des comédies, des fables et plusieurs pièces de vers que sa famille se propose de donner au public, nous espérons que l'auteur réparera cette omission dans le supplément qu'il annonce, et qui doit précéder la *Biographie des hommes vivans, du Havre*, qu'il publiera cette année.

C'est aux compatriotes de l'auteur, qu'il appartient plus particulièrement d'encourager cette utile entreprise. M. Levée est digne, sous tous les rapports, de leur estime, et de leur bienveillance. Il attache le plus grand prix à leur suffrage, et nous osons prédire qu'il n'aura pas conçu de vaines espérances.

H. T.

PENSÉES DE MONTESQUIEU.

« Rire pour rien, et porter d'une maison dans l'autre une chose frivole, s'appelle science du monde.

» Je me souviens que jadis j'eus la curiosité de compter combien de fois j'entendrais faire une petite histoire qui ne méritait certainement pas d'être dite ni retenue : pendant trois semaines qu'elle occupa le monde poli, je l'entendis faire deux cents vingt-cinq fois, dont je fus très-content.

» J'ai eu, d'abord, pour la plupart des grands, une amitié puérile; dès que j'ai eu connaissance, j'ai passé presque sans milieu jusqu'au mépris.

» J'ai eu naturellement de l'amour pour le bien et l'honneur de ma patrie, et peu pour ce qu'on appelle la gloire; j'ai toujours senti une joie secrète lorsqu'on a fait quelque réglement qui allât au bien commun.

» Quant à mon métier de président, j'ai le cœur très-droit. Je comprenais assez les questions en elles-mêmes; mais quant à la procédure, je n'y entendais rien : je m'y étais pourtant appliqué; mais ce qui m'en dégoûtait le plus, c'est que je voyais à des bêtes ce même talent qui me fuyait toujours.

» Je n'ai j[illegible] être attendri.

» Il [illegible] sés que les [illegible] et [illegible] sont [illegible] probité.

» Horace et Aristote nous ont déjà parlé des [illegible] leurs pères et des vices de leur tems; et les au[illegible] siècle, en siècle nous en [illegible]nt parlé de même; s'il[illegible] dit vrai, les hommes seraient à présent des ours.

MACÉDOINE.

— On lit l'événement suivant dans le *Pilote* d'hi[illegible] trois heures de l'après-midi, une jeune femme, en se[illegible] de son mari, détenu pour dettes, s'est tiré deux cou[illegible] tolet dans la poitrine. Une seule balle a pénétré dans [illegible] inférieure du sein gauche; on espère que la blessur[illegible] point mortelle. L'idée de savoir son mari malheureu[illegible] les fers, paraît l'avoir portée à cet acte de désespoir.

— Un journal que, par égard pour nos lecteurs [illegible] nommerons pas, contient des couplets belliqueux [illegible] ainsi : *Par un invalide qui ne boude pas.* Au lieu de [illegible] lisez : *Par un invalide qui ne bouge pas.* Le sens [illegible] naturel.

— Un de nos abonnés qui arrive du Havre, di[illegible] remarqué une grande quantité des mouches dont no[illegible] parlé dans un de nos numéros. Mais ces insectes lui [illegible] plutôt appartenir à la famille des *Guêpes*, qu'à l'esp[illegible] laquelle nous les avions classés. Il paraît que ces [illegible] au dire de notre abonné, n'ont pas produit sur lui l[illegible] *Cantharides.*

— Les robes *feuilles-mortes* vont, à ce qu'on assure [illegible] à la mode. Une baronne en a déjà porté une, compo[illegible] cinquantaine des derniers numéros de *la Quotidienn*[illegible]

THÉATRE FRANÇAIS.

Haîne aux Femmes.—Mlle *Romanini.*

Hier, les acteurs qui devaient nous donner *Ha[illegible] Femmes*, nous ont ménagé une surprise qui n'a été [illegible] que pour une partie du public. Ils nous ont imp[illegible] vaudeville, qu'ils ne s'étaient pas donné la peine d[illegible] Bié est resté court au milieu de deux ou trois coupl[illegible] avait à chanter : mais en faisant semb[illegible]ant de gourm[illegible] souffleur, comme c'est toujours l'usage : il s'est sa[illegible] mauvais pas, avec plus de bonheur encore que d'ad[illegible] parterre a même beaucoup applaudi cette manière [illegible] de sortir des situations difficiles. Nous savons que [illegible] au théâtre juge comme il veut, *è sempre ben*; mai[illegible] semble que la plus grande preuve de bienveillance et [illegible] que l'on puisse donner à un acteur qui, dans deux [illegible]sentations consécutives, reste court au milieu de s[illegible] n'est pas de l'applaudir, mais de se taire. L'indulge[illegible]nière que l'on accorde aux uns, va mal avec la rig[illegible]cessive que l'on exerce à l'égard des autres. Person[illegible] que Bié n'a mérité, par son talent et ses qualités, le[illegible] que l'on doit aux véritables artistes; mais lui-même [illegible] en sommes convaincus, sentira que les applaudissem[illegible] a obtenus, pour avoir manqué de mémoire, ne sont [illegible] plus flatteurs de ceux qu'il a si souvent recueillis.

Les demoiselles Romanini, ou plutôt Mlle. Rom[illegible] varié, dans la soirée d'hier, ses exercices surprenan[illegible] rappelle l'adresse extraordinaire avec laquelle le mal[illegible] l'on voyait au théâtre de Comte, maniait quatre [illegible] qu'il lançait dans l'air en leur donnant des directio[illegible]férentes. Eh bien, Mlle. Romanini renouvelle av[illegible] assurance aussi grande sur le fil léger qu'elle parc[illegible] même exercice. Mais il faut convenir que si ce sp[illegible] étonne, il effraie aussi quelquefois, et que l'on ne p[illegible] sans crainte cette artiste intéressante se balancer en p[illegible] des attitudes sur [illegible]e corde aussi fragile à laquelle el[illegible] prime le mouv[illegible] e escarpolette.

On a beaucoup [illegible] Mlle. Romanini, autant po[illegible] pour la féliciter d'avoir [illegible]ppé au péril de cet exer[illegible] pour avoir triomp[illegible] difficulté de son exercice.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

Le navite les Deux-Amis, arrivé à Marseille, a quitté Cayenne, le 20 janvier. Il y a laissé le navire la Mion, cap. Etienne, sous charge pour Marseille; le navire l'Eléonore, c. Gazau, et le navire la Revanche, cap. Fabre, en cours de vente. Le 23 mars dernier, à 6 heures du matin, en vue des îles désertes, il a apperçu une division française composée d'une frégate, deux corvettes et deux bricks, faisant route dans le S. O.

—Le capitaine Callamand, du brick la Sainte-Elisabeth, arrivé à Marseille, déclare avoir laissé à Zante, qu'il a quittée le 27 mars, une division anglaise composée d'un vaisseau de 80, de 7 frégates ou corvettes et de 3 bricks.

—Le Jean-Baptiste, cap. Friesz, est arrivé du Havre à la Pointe-à-Pître, le

—L'Annibal, c. Macquet, est arrivé du Havre à la Martinique, le 8 mars.

—Le capitaine Hoiry, commandant le navire français l'Eole, de Nantes, entré le 21 au port du Havre, v. de Bourbon, et en dernier lieu de Buénos-Ayres, après 65 jours de traversée, de la rivière de la Plata, rapporte qu'il a laissé à Buénos-Ayres les navires suivans: l'Hirondelle, l'Emilienne et le Jeune-Etienne, du Havre; le Charles-Adèle, de Lorient, et l'Hippolyte, de Bordeaux. Il y avait dans le port de Monte-Video les navires français l'Apollon, de Nantes; le Phénix, cap. Paquet, et Phaéton, de Marseille. Le brick de Marseille, l'Intrépide, y est arrivé le 8 février. Monte-Video étaient en état de de siège. Les affaires de commerce y étaient tout à fait interrompues.

PORT DE DUNKERQUE.

NAVIRES ENTRÉS.

Mouvement du 19 au 22 avril.

La Perle, cap. Guichon, v. du Havre, sur lest. Gauvin, courtier.

Le Calypso, c. Lebourgeois, v. de Bordeaux, avec div. march., courtier, id.

Le Jean-Jacques, cap. Pelletier, ven. de Marennes, ch. de sel. Courtier, id.

Le Jeune-Victor, cap. Monnier, v. dito, avec dito. Emery, courtier.

La Jeune-Pauline, cap. Guillonet ven. de Caen, ch. de colza, Gauwin, court.

La Jeune-Orasie, cap. Lebreton, v. de Bordeaux, div. mar. Vandewalle, court.

Le Saint-Sauveur, cap. Leport, v. dito avec dito, courtier, id.

La Trinité, cap. Binet, ven. de Cherbourg, sur lest. Gauwin, court.

La Ste-Victoire, c. Roussel, ven. de Marennes, ch. de sel. Vandewalle, court.

Le St.-Jean, c. Fauquet, v. dito, ch. id.

Le Messager, c. Olivier, v. de Dieppe, avec dito. Debaecker, courtier.

L'Entreprise, cap. Dubos, v. de Cette, ch. de vin et esprit. Consign. M. E. Pelletreau. Courtier, id.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le 22, Liefde, hollandais, cap. Hoorn, all. à Amsterdam, sur lest. Sergent-De-Baecque, courtier.

L'Hélène, cap. Fatome, all. au Havre, avec div. march. Courtier, id.

La Petite-Fanny, cap. Goudineau, all. à Morlaix, ch. tabac, courtier, id.

L'Eléonore, c. Cordier, all. à la pêche d'Isladde, ch. de sel, Emmery, courtier.

La Virginie, cap. Enaux, all. au Havre, avec charbon. Debaecker, courtier.

Le St.-Paul, cap. Simon, all. à Caudebec, avec dito. Courtier, id.

CHAMBRE DE COMMERCE DE DUNKERQUE.

M. le commissaire de marine, chargé en chef du serviee aux port et sous-arrondissement de Dunkerque, a prévenu la chambre de commerce de cette ville que la goëlette de S. M. le Pourvoyeur es arrivée à Calais, chargé de convoyer les bâtimens en destination pour l'Ouest, qui voudraient profiter de son escorte.

JURISPRUDENCE COMMERCIALE.

A son audience du 16 avril, après une longue délibération, la Cour de cassation a cassé un arrêt de la Cour de Bordeaux, entre les sieurs Raba et Ollivieri, qui avait jugé qu'une simple lettre missive, par laquelle un négociant avait annoncé à son correspondant que *tout honneur* serait fait à ses traites, suffisait pour le réputer *accepteur*. Il résulte des motifs de l'arrêt de cassation, que depuis le nouveau Code de commerce, et d'après ses dispositions, il ne peut y avoir d'acceptation obligatoire que celle apposée sur la traite même, et conçue dans les termes voulus par le Code. Plaidant Me. Guichard, pour les demandeurs en cassation, et Me. Piette, pour le défendeur.

PORT DE CHERBOURG.

Mouvemens du 21 au 22 avril.

Sont entrés: le brick norwégien Christine-Elisabeth, cap. Jorgen Thommezen, v. de Norwège, ch, de planches et esparts de sap.—La bisquine le Jeune-Martin, cap. Noyon, ven. du Havre, ch. de thé.

Sont sortis: le sloop les Trois-Sœurs, cap. Piedaguiet, all. à Porsmouth, ch. de 70 caisses œufs.—Le sloop le Paul, cap. Magwen, all. à Aurigny, ch. d'ardoises et esparts de sap.—La galiote hollandaise Klazina, cap. Sephelperood, all. à Lisbonne, sur lest.—Le sloop l'Aimable-Victoire, cap. Lemétais, all. à Portsmouth, ch. de 138 caisses œufs.—Plusieurs navires en relâche.

Sur rade en quarantaine: le brick l'Elise, cap. Remves, destiné pour le Havre, ven de la Guadeloupe, en 45 jours de traversée.

Sur rade pour entrer à la marée: le brick norwégien Elisabeth-Sophia, cap. L. Lehrvert, ven. de Frederichshald, ch. de bois de sap.—Le trois-mâts norwégien Krageroe, cap. Kinetzen, ven. de Krageroe; ch. de bois de sap.

Courtier, M. Aug. Liais.

PORT DE BREST.

NAVIRE ENTRÉ.

Du 18. La Clémentine, cap. Aubric, ven. de Rouen, ch. de bois de construction.

PORT DE CALAIS.

NAVIRES ENTRÉS.

Le 16 avril. — Le Mexico, 3 mâts, de Calais, de 341 ton., cap. Smith, quinze hommes d'équipage, ven. de Bordeaux, avec vins et esprits pour Calais et Dunkerque.

Le Jeune-Léon, sloop de Calais, cap. Lœil, ven. de Dunkerque, avec clous, huile et chicorée pour Bordeaux. (Henri Dupont, armateur).

Le Saint-Pierre, de Boulogne, galéasse, cap. Ferber, ven. du Havre, ayant fait échelle à Boulogne.

Deux bateaux de Calais et un de Douvres, ven. de Douvres avec une dépêche.

Deux bateaux à vapeur anglais, ven. de Douvres et Londres, avec 58 passagers et la malle.

Le 17. Deux bateaux ven. de Douvres, sur lest.

Un bateau à vapeur anglais, v. de Douvres, avec 34 passagers et la malle.

Le 18. Le Pourvoyeur, goëlette du roi, de 80 tonneaux, commandée par M Foubert, enseigne de vaisseau, armée de 4 canons, de 4 livres de balles et de 2 pierriers, ayant en tout 23 hommes d'équipage, partie hier du Havre pour stationner à Calais.

Le sloop Vensley-Dale, de Douvres, de 59 ton., cap. Noris, 5 hommes, ven. de Douvres, avec 5 passagers et 20 chevaux.

La Julie, goëlette de Calais, de 137 ton., 8 hommes, cap. Préager, ven. de Londres, avec indigo, cotons, fanons de baleine, etc.

Deux bateaux à vapeur anglais, v. de Douvres et Londres, avec 34 pass.

Un paquebot français, ven. de Douvres avec un passager.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le 16 avril. — Le brick Charlotta, de Christiansand, de 113 ton., cap. Taraldsen, 7 hommes, all. à Christiansand, sur lest. Henri Dupont, consignataire.

Un bateau à vapeur anglais, et un paquebot français, all. à Douvres, 10 pass.

17. — Le sloop l'Eliza, de Calais, cap. Masset, all. à Douvres, avec modes, livres et sangsues.

La galiotte le St.-Pierre, de Boulogne, cap. Ferber, all. à Dunkerque.

Deux bateaux à vapeur all. à Douvres et Londres avec 79 passagers.

Le 18. La goëlette la Persévérance, de Calais, 107 ton., 8 hommes, cap. Margollé, all. à Londres avec lin, livres, jeux et marchandises.

Un bateau de Calais all. à Douvres avec une dépêche.

Deux bateaux à vapeur français et anglais, all. à Douvres, avec 36 pass. et la malle.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARGEM. du chasse-marée les Deux-Sophies, cap. Lenozahie, ven. de Bordeaux.

Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.

124 fûts vin.—Lorion.
52 barriq. vin.—Lhermitte.
10 fûts eau-de-vie.—Desplanques.

☞ CHARGEM. du chasse-marée le Père-de-Famille, cap. Laget, ven. de Bordeaux.

Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

201 barriques vin rouge.—Juiffrin-Bois-Joli.

☞ CHARGEM. du chasse-marée l'Aimable-Adèle, cap. Causic, v. de Bordeaux.

Courtiers, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

10 pièces d'essences.—792 bûches bois de Sainte-Marthe.—Lebrun.
259 barriques vin. —64 bottes acier.—A ordre.

—Le sloop les Trois-Sœurs, cap. Postel, ven. de Honfleur, ch. de cidre.

—Le chasse-marée la Marie-Françoise, cap. Pinto, ven. de Marennes, ch. de sel.

Courtier de ces deux navires, M. J. Pellecat.

—Le sloop la Charité, c. Roussel, v. d'Honfleur, ch. de cidre.—Pour divers.

Le sloop les Deux-Aimées, cap. Bergot, ven. de Saint-Martin, ch. de sel.—Pour M. Hébert.

Courtier de ces deux navires, M. Lucet.

Mouvement du 25 au 26.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le Jeune-Louis, de 28 tonn., c. Darthenay, v. de Guernesey, ch. de houblon et malles d'effets.

Le sloop le Jeune-Edouard, de 28 t., c. Mesnage, v. de Barfleur, ch. de coton filé, tissus.

Le sloop l'Aimable-Adèle, de 68 ton., c. Causic, v. de Bordeaux, ch. de vin et acier.

La chasse-marée la Virginie, de 59 t., c. Berthand, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le dogre les Deux-Amis, de 14 t., c. Barbet, v. du Havre, ch. plomb, céruse.

Le sloop l'Elisabeth, de 63 tonn., c. Gosse, v. du Havre, ch. plomb et bois de Campêche.

Le brick l'Arche, de 90 t., c. Mahé, v. de Bordeaux, ch. vin et tabac.

La galiote hollandaise Vrouw Théodora, de 71 t., c. Bandix, v. de Malaga, ch. de vin et huile.

Le sloop anglais Aeron, de 65 t., cap. Thomas, v. de Cardiff, ch. de fer en gueuse.

Le sloop la Jeune-Elise, de 19 t., c. Pain, v. de Honfleur, ch. de cidre.

Le picoteux le St.-Martin, de 9 tonn., c. Hamelin, ven. de Courseulles, ch. d'huîtres.

Le chasse-marée l'Aimable-Marie de 73 t., c. Lefloch, v. de Bordeaux, ch. de vin et tabac.

Le dogre le Bon-Accord, de 78 ton., c. Clérigo, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le sloop le Jeune-Baptiste, c. Bisson, v. du Havre, ch. de café et plomb.

Le chasse-marée la Marie-Hyacinte, c. Louet, v. de Marennes, ch. de sel.

Le sloop anglais Benjamin, c. Thomas, ven. de Cardiff, ch. de fer en gueuse.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La galéasse les Deux-Frères, c. Blondel, all. à Port-Launay, ch. de poudre végétative.

Le lougre le Désir-de-la-Paix, c. Percaud, all. idem, idem.

Le sloop l'Eugénie-Aimée, c. Langlois, all. à Honfleur, ch. de plâtre.

La goëlette la Philippine, c. Dumont, all. au Havre, sur lest.

La galiote la Marie-Louise, c. Ledentu, all. idem, ch. de plâtre.

Le sloop l'Eulalie, cap. Desmares, all. idem, idem.

Le sloop la Jeune-Armante, c. Moisy, all. à Touques, ch. de fûts vides et vin.

Le brick le Dugay-Trouin, cap. Boisnard, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le sloop le Charles, cap. Chislard, all. à Dunkerque, ch. de creusets gris.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 24 au 25.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick Anna-Maria, cap. Renaudeau, ven. de la Martinique, ch. de sucre.

Le chasse-marée le Jeune-Ernest, cap. Guelly, ven. de Cardiff, ch. de fer.

La goëlette américaine Wave, c. Kelly, ven. de Boston, ch. de café, indigo.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Aimable-Rosalie, c. Delestre, ven. de Risle, ch. de cuirs.

Le chassemarée Venet, cap. Truscat, ven. de Rouen, ch. de sel.

Le trois mâts l'Union, cap. Bellangreville, v. de la Guadeloupe, ch. ballotages.

Le trois mâts norwégien Fortuna, cap. Lorgensen, v. de Christiansand, sur lest.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 24 au 25 avril.

Arrivés de Villequier.

L'[illegible], cap. Descamps.
[illegible] Joséphine, cap. Hébert.
La [illegible], cap. Jaslin.
Le Saint-Charles, cap. César.
L'Heureux-Espoir, cap. Tuvache.
Le Sage, cap. Cadieu.
L'Auguste, cap. Launay.
La Victorine, cap. Potel.

Sont montés et posés à la marée du matin.

La Jeune-Emélie, cap. Aillaud, ven. de St.-Malo, ch. de tabac et bois d'[illegible].
La Grace-de-Dieu, cap. Bouilly, v. St.-Malo, ch. de tabac.
Le sloop ....., cap. Simon, v. de Dunkerque, ch. de charbon.
La Félicité, cap. Moreau.
Le Prosper, cap. Petit.
L'Eugène, cap. Capelle.

(*Vent de Sud.*)

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1824.

84 f 83 f 96 c 84 f 84 f 10 c 8c 15c 20c 84
84 f 5c.

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1824.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 [illegible] 99f 75c
1825, 9 4 99f

Idem NOMINATIVES, 1825

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c %.
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1824.
1027f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1825.
1525 f 1527 f 50c 1580 f

AVIS DIVERS.

AVIS A MM. LES ARTISTES ET AMATEURS.

N° 135.—Le sieur Hast nouveau, facteur [illegible] gues, résidant à Evreux, rue Joséphine, [illegible] ayant été appelé en la ville du Havre pour [illegible] rer et augmenter l'orgue de l'église St.-F[illegible] dudit lieu, a l'honneur d'informer messieurs les artistes et amateurs, que la réception de l'orgue, se fera le jeudi premier mai 1825, à [illegible] précis.

Nota. Messieurs les artistes seront [illegible] par MM. les administrateurs de ladite église.

THÉATRE FRANÇAIS.

RELACHE.

CONCERT.

MM. les Amateurs donneront, mercredi [illegible] chain 30 courant, un Concert Vocal et Instrumental, *au bénéfice des incendiés de la Cour Saint-Martin.*

Ce Concert aura lieu dans la grande salle de Saint-Ouen.

S'adresser, pour les billets d'entrée dont le prix est de 4 fr., chez M. Jacquemin, marchand de musique, rue Grand-Pont, n°. 65;

Chez M. P. Desroques, marchand de musique, rue des Carmes, n°. 107;

Et chez le Concierge de l'Hôtel-de-Ville.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET,
L'AVEUGLE DU TYROL,
OU L'HEUREUX FERMIER,
Pantomime en 3 actes et à grand spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BOQULEL, RUE ST. LO, N° 34.

DIMANCHE.

29 AVRIL 1823.

N°. 144.—2me ANNÉE.

DEUXIÈME TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez BAISSOT-THIVARS, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez CHAPELLE, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

L'EUROPÉEN MALADE.

ÉLÉGIE.

Infortuné celui qui, loin de sa patrie,
Déchiré de douleurs et privé de secours,
Voit mourir lentement le flambeau de sa vie,
Sous les cieux irrités qui dévorent mes jours.
En vain, pour recevoir mon ame fugitive,
Je cherche des amis : tout est sourd à ma voix ;
Et des cœurs sans pitié fuient cette voix plaintive
Qui vient les supplier pour la dernière fois.
O vous, qui de mes jours avez charmé l'aurore,
Vous, dont les tendres vœux n'ont pu me préserver ;
Amis que j'ai perdus, je vous demande encore,
Et mon dernier soupir cherche à vous retrouver.
Languissant sur le sol de la France appauvrie,
J'ai vu, vous le savez, notre triste patrie
Ouverte à l'étranger qui venait l'envahir,
Après m'avoir donné le fardeau de la vie,
Me refuser le pain qu'elle devait m'offrir.
Alors, traînant au loin ma jeunesse importune,
Je volai dans l'exil comme vers la fortune ;
Et, sous cet hémisphère où me jeta le sort,
Je demandai la vie, et j'ai trouvé la mort.
Reçu par la pitié, des bras de l'indigence ;
Arraché du berceau pour courir aux dangers,
Je dépose à vingt ans le poids de l'existence,
Et je meurs sans secours sur des bords étrangers.
Mon corps va reposer sous ces palmiers funestes
Où j'ai, d'un air mortel, respiré le poison :
Et l'avare pitié qui recueille mes restes,
En fermant le cercueil sur mes cendres modestes,
Ne daignera pas même y retracer mon nom.

EDWD.

A Messieurs les Rédacteurs de la Nacelle.

Messieurs,

e lis dans les *Petites-Affiches*, journal dont le goût des acteurs et la variété des matières ont assuré la longue existe, un article dans lequel un homme sachant *bien lire écrire*, se propose pour panser un cheval. Je vous le ifesse avec une loyauté toute française : ce passage m'a qué. Conçoit-on que lorsque des savans n'ont jamais rien it, un garçon d'écurie ose mettre au nombre de ses es de recommandation, qu'il sait *écrire!* Et pense-t-on e j'allasse, moi, homme un peu prudent, confier le panement et l'éducation d'une de mes bêtes, à un homme de la sorte! Bientôt il panserait ma jument selon Rousseau, la menerait à l'abreuvoir, selon Buffon; puiserait dans les géorgiques de Virgile, des préceptes pour la nourrir, et disserterait en plaine écurie sur ce que les anciens appelaient *hypomane*, et sur la forme qu'ils donnaient aux courroies qu'ils nommaient *habenæ*. Non, Messieurs, je ne veux pas de savant à mon service. On a trop de peine à asservir les hommes que l'on peut humilier, et qui sentent ce que vous appelez en langage libéral, *leur dignité humaine*. Pourvu qu'un garçon d'écurie soit un peu moins borné que l'animal qu'il soigne; pourvu que mon valet de chambre sache glisser une lette dans le guichet de la poste, sans pouvoir en déchiffrer l'adresse, j'estime que ces gens sont assez érudits pour leur bonheur et mon service. C'est après vous avoir fait connaître mon opinion à ce sujet, que je vous prie, Messieurs, de demander pour moi dans votre plus prochain numéro, un homme, ou quelque chose de pareil, qui fût un peu moins que brute, et qui voulût, pour la nourriture, se louer au mois ou à l'année. Il devra, avant d'entrer dans mes écuries, et se présenter à mon intendant, se laver la figure, les mains, et mettre des bas.

J'ai l'honneur de vous saluer, etc.

MACÉDOINE.

— Mlle. *Montano* et *Ponchard* donnent des concerts à Nantes, avec beaucoup de succès, comme c'est assez l'ordinaire. Dans leur dernière soirée, le duo *des Maris Garçons* a été exécuté *à ravir* par M. *Ponchard* et un *Amateur*. Les amateurs, comme on le voit, s'insinuent partout. Il est à craindre que bientôt il n'y ait plus d'artistes : ce qui serait bien fâcheux pour ceux qui ne sont pas *amateurs* des *amateurs*.

— M. *De Miorcec de Kerdanec*, gentilhomme bas-breton, comme le nom l'indique assez, vient, dans la crainte d'être lu, de publier dans le *Courrier de Brest*, une notice sur les *Châteaux de Bretagne*. L'écrivain celte ou welche, peu importe, parle avec beaucoup d'éloquence et de vénération des châteaux de *Penhoat*, de *Tévénec*, de *Carnoët*. Il s'extasie surtout sur l'harmonie poétique que présente ces noms antiques; et termine son brillant article en faisant remarquer la différence qui existe entre les *châteaux de Bretagne*, et *les châteaux en Espagne*. Il suffisait de lire M. *de Miorcec de Kerdanec* pour être convaincu que l'imagination ni l'esprit n'entraient pour rien dans les *châteaux de Bretagne*.

— Il vient de s'ouvrir à Paris un bureau d'affaires, sous le nom de bureau de correspondance générale, établi rue de la Monnaie n°. 11, maison du *Journal de Paris*. On y traite tout ce qui est du ressort de l'administration publique et des tribunaux, tels que cautionnemens et supplémens de cautionnemens à procurer; remboursemens de cautionnemens, recouvremens de toute nature; recettes de rentes, de pensions, de loyers de maisons, etc.; négociations de fonds, placemens de capitaux, soldes de retraite, traitemens de réforme, remises des biens non vendus des émigrés, et réclamations à cet égard, achats de meubles et d'immeubles, etc., etc.

On se charge de la rédaction des pièces originales qui seraient en langues étrangères, sans surcroît de dépenses pour les parties intéressées.

Les personnes qui forment cet établissement, par leur état et leur moralité, présentent toute espèce de garantie pour la conservation des droits et intérêts qui leur seront confiés.

Les lettres et l'argent doivent être affranchis et adressés à M. Emerie, rue de la Monnaie, n° 11.

— Une manière de feuille flamande, qui paraît depuis trois jours, annonce qu'elle agrandit son format, eu égard au succès prodigieux qu'elle obtient depuis sa publication. Ses légers rédacteurs nous rappellent ce tems où quand Napoléon annonçait des succès, on entendait dire : Gare à une levée de cent mille hommes! Augmentez votre format, MM. les flamands; mais avant tout, tâchez d'avoir cinq ou six abonnés payans comme dame Jeanne *Gazette*, votre illustre patrone.

— Savez-vous, disait dernièrement, avec importance, un danseur, dans un petit café du faubourg Saint-Sever, en s'adressant à plusieurs individus avec lesquels il buvait de la bierre; savez-vous ce qui a fait le plus de tort à notre état?.... Ce qui l'a discrédité, en un mot?... Eh! bien, messieurs, c'est une mauvaise chanson, que chan e à un aveugle, incapable de juger de l'excellence de notre profession, une femme habillée presque en *Fandango* : le premier couplet commence ainsi :

« La danse n'est pas ce que j'aime,
» Mais c'est la fille à Nicolas. »

Vous ne sauriez croire, messieurs, quelle défaveur ce couplet a répandu sur un art dont la supériorité est généralement reconnue; car depuis la roi David jusqu'à M. le duc de Choiseuil, dont Vestris..... — Apprenez-nous, je vous prie, lui dit en l'interrompant, un garçon tailleur, où se chante ce couplet? — A la *Grande-Comédie*. — Oui, mais dans quelle pièce? — Ah! on chante çà dans *Richard*.... *Richard, Cœur de*.... *chose*.... C'est singulier çà, aurais-je oublié le nom.... Au surplus, c'est toujours *Richard, Cœur* d'une ville. — *Cœur de Bordeaux*, peut-être, dit un peintre en bâtimens, croyant le tirer d'embarras? — Eh! mon dieu, non, ce n'est pas çà. — Serait-ce, par hasard, *Richard, Cœur de Toulouse*, reprit à son tour un maître plâtrier? — Non, vous n'y êtes pas du tout. C'est, comme je me fais l'amitié de vous le dire, *Richard, Cœur d'une ville*, où il y a deux rivières, plusieurs ponts et des manufactures de chapeaux. — Eh, parbleu! s'écria le cabaretier qui prenait part à la conversation, je parie que c'est *Richard, Cœur-de-Lion!*...

— Par un arrêté pris dans une séance nocturne de la compagnie des *bons hommes*, les *bonnets de coton* ne se nommeront plus que des *casques sans tache*. Ainsi, quand un bonhomme de héros demandera son bonnet de nuit, il pourra dire, en faisant des vers comme M. Ivardin fesait de la prose :

Déjà la douce nuit à mes travaux m'arrache :
Nicole, donne-moi mon *casque blanc sans tache*.

— Une souscription vient d'être ouverte à Caen par les artistes du théâtre de cette ville, en faveur de M. Brochard leur confrère, dont le sort a intéressé si vivement les rouennais. Le *Journal du Calvados*, en rappelant le malheureux incendie dont M. Brochard a été une des premières victimes, invite les habitans de Caen où cet artiste est avantageusement connu, à participer à un acte de bienfaisance dont notre ville a été assez heureuse pour donner l'exemple. On souscrit chez M. Lepée, avocat place Sauveur.

— Le *Miroir de la Somme* qui, jusqu'ici avait été heureux pour avoir impunément de l'esprit, [illegible] son dernier numéro qu'il va cesser de paraître. Le [illegible] piquant fait entendre que ce n'est pas parce qu'il n'a d'abonnés qu'il se détermine à la retraite, mais au contraire parce qu'il en avait trop. Le plus grand tort que [illegible] avoir aujourd'hui une feuille, c'est d'être trop lu. [illegible] quel que soit le motif qui nous prive de notre confrère, [illegible] nous plairons toujours à lui garder un souvenir. [illegible] dernier moment il a su opposer une égide victorieuse [illegible] traits de ses ennemis et de ses rivaux; mais lui aussi [illegible] dire en mourant, comme Epaminondas : « Qu'on m'ap[illegible] mon bouclier : tout va bien, je ne l'ai pas perdu [illegible] bataille! »

— La salubrité dont jouit la ville de Rouen est due [illegible] palement aux précautions sanitaires que notre police [illegible] néglige rarement; mais il est quelquefois des mesures [illegible] qui échappent à une surveillance qui ne peut pas [illegible] s'étendre sur tout. Nous croyons donc rendre service [illegible] de MM. les commissaires d'arrondissement, en leur indi[illegible] le danger que courent les personnes qui, la nuit, [illegible] le quai nouvellement pavé, au bout du pont de bateaux [illegible] côté de la porte Grand-Pont. Une énorme pièce de bois, [illegible] cée le long des maussades échoppes qui décorent cette [illegible] du quai, a déjà causé des chûtes assez fréquentes, et [illegible] moins graves. Avant-hier une personne qui revenait [illegible] St.-Sever, a été culbutée en rencontrant cet obstacle, et [illegible] tellement fracassé le genou, que quatre hommes l'ont [illegible] portée, sur une litière, à son domicile, rue de la [illegible] loge. La blessure produite par cette chûte retiendra [illegible] pendant long-tems encore, celui qui a eu le malheur d'[illegible] atteint.

— MM. Franconi et leur troupe, avant de se diriger [illegible] le midi de la France, donneront à Rouen quelques [illegible] tations. Nous espérons, d'après les renseignemens que [illegible] avons recueillis, que nous posséderons ces écuyers [illegible] les 7 ou 8 mai prochain.

— Un individu très bien vêtu, couvert particulièrement d'un fort beau carrick de drap vert, et accompagné [illegible] femme qu'il nommait son épouse, mise également avec [illegible] coup d'élégance, s'est présenté ces jours derniers, chez [illegible] marchande à la toilette. Après avoir acheté quelques [illegible] il mit dans la main de cette dernière sept pièces de 5 f[illegible] tièrement neuves. Frappée de leur éclat, la marchande [illegible] considérait avec plaisir, lorsqu'elle s'apperçut que plu[illegible] d'entr'elles portaient diverses taches noires, qui s'étaient [illegible] en les frottant, et mettaient à découvert une matière [illegible] jaune terne. Cette femme fit alors difficulté de les prendre [illegible] l'individu les lui arracha avec colère, en lui disant : [illegible] votre marchandise, puisque vous ne connaissez pas l'[illegible] Il disparut aussitôt si promptement que la marchande [illegible] savoir quelle direction il avait pris.

— « A vendre une *carriole* à caisse en *osier*, à l'usage [illegible] gentilhomme. »

Nous lisons cette annonce dans une *Feuille d'Affiches* [illegible] Bretagne on nomme les *carrioles d'osier* des *demi-fou[illegible] d'électeurs*. Ne serait-ce pas un électeur qui vendait [illegible] sa carriole à un gentilhomme? Ce sujet est digne d'être [illegible] dité par le *Journal de Rouen*, qui commence à douter [illegible] comme un cheval, sur les inductions.

— « Lorsque les honnêtes gens condamnés à ramer [illegible] *Nacelles* vulgairement appelées *galères*, sont sur le point [illegible] se rendre à leur destination, il est d'usage de leur couper [illegible] cheveux pour les mieux reconnaître. Ils ne disent plus [illegible] tenant qu'on les tond, ils disent qu'on leur met une [illegible] de *chaîne*. »

Ce passage est un des *éclats* de *la Foudre*. Mais [illegible] éclats ne blessent pas : ils pourraient tout au plus [illegible] moment où la *Foudre* tombe chaque jour dans la boue.

—Un acteur qui jouait, il y a peu de tems, à Beauvais, le rôle du vieillard aveugle, dans *la Femme à Deux Maris*, oubliant sa position à l'instant où la comtesse *Elisa* se précipite à ses pieds, pour obtenir son pardon, s'écria avec force : *Que vois-je !...* Vous à mes pieds, madame !

— Nous avions pensé un instant que le bureau officiel de réclamations légales pour les chiens perdus était à Rouen, rue aux Juifs, mais l'avis suivant, que nous lisons dans la *Feuille d'Annonces* d'une de nos petites villes méridionales, fixe à cet égard notre opinion.

« Il a été perdu, le 21 avril dernier, entre cinq et six » heures du soir, une chienne épagneule, *décorée* d'une » longue paire d'oreilles, portant deux taches de feu au- » dessus des yeux ; de plus, ayant la queue *longue*, *depuis* » *la rue Saint-Martin jusqu'aux Boulevards neufs*. On » prie de la *ramener* chez Mme. veuve Deschamps, vivant » de son revenu, rue Saint-Martin, n°. 17. — Il y aura » *dix francs* de récompense. »

—Un de nos *Mirliflors* modernes, adressait dernièrement à une jeune et jolie femme, ce distique aussi galant qu'original:

« Si des voleurs de cœur justice l'on faisait,
» Vos yeux, charmante Flore, iraient au tabouret. »

Je défie tous les *marquis de Mascarille*, auteurs de tragédies, et tous les *vicomtes de Jodelet*, de la société des *bonnes lettres*, de peindre, d'une manière aussi laconique, le mal que peut occasionner une belle paire d'yeux.

— Il est singulier que les *ultrà* soient pour le genre romantique qui est nouveau, et que les libéraux se déclarent en faveur du genre classique, qui est ancien. Les *ultrà* diront peut-être pour légitimer leur engouement, que les hébreux et les juifs écrivaient en style romantique ; et les libéraux pourraient leur répondre que Voltaire, Le Sage, Montesquieu et Buffon n'ont jamais écrit comme M. A. Martin, ni comme l'auteur de *Han-d'Islande*.

— Un anonyme nous a adressé de la musique sur la romance insérée dans *la Nacelle* sous le titre de *Ma Pensée*. Un motif gracieux, un chant simple et harmonieux distinguent cette jolie production, que les amateurs peuvent se procurer en la copiant au bureau du journal.

— L'acteur Tiste, qui a débuté avec succès aux *Français*, et qui a été accueilli d'une manière flatteuse sur les théâtres des grandes villes de France et de l'étranger, est engagé à Rouen pour son emploi. Valbonte, qui tenait à Bordeaux l'emploi de Martin, remplace Batiste. On dit du bien de cet artiste : nous verrons, nous, ce que nous en dirons. En tout cas, Bordeaux, ni les autres villes, ne règleront pas nos opinions. Nous jugerons sans consulter les *espèces*, ni les arrêts antérieurs.

— C'est mardi 29 avril, que la cause de *la Nacelle* sera plaidée.

— Nous avions annoncé, par erreur, dans notre numéro du 25, que M. Désiré Ricquier devait jouer dans *Haîne aux Femmes*. Cet artiste, qui n'a passé ici que pour se rendre à sa destination, n'a pu paraître que dans la représentation d'une *Visite à Bedlam*, dont nous avons rendu compte.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du dogre le Bon-Accord, cap. Clérigo, ven. de Bordeaux.—Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM

320 barriq. vin.—Viret-Lehaître.
8 fûts vin.—Matheus et fils.

☞ Chargem. du brick l'Arche, cap. Mahé, ven. de Bordeaux.—Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

2 fûts vin.—Delamarre.
3 dito dito.—Fauvel jeune.
3 dito dito.—Crevel et comp.
2 dito dito.—Martin et fils.

Le chasse marée la Lucie, c. Stéphan, ven. de Libourne, ch de 184 fûts vin, pour M. Lorion.

Le brick la Lise, cap. Aubry, ven. de St.-Malo, ch. de 38 boucauts 80 balles tabac, pour la Régie.

Le chasse-marée le Bien-Venu, cap. Mahé, ven. de Marennes, ch. de 73,306 kil. sel, au porteur.

Le chasse-marée la Virginie, cap. Berthaud, ven. de Bordeaux, ch. de 240 fûts vin, au porteur.

Le sloop français le Jeune-Louis, cap. Dartenay, cap. Guernesey, ch. de de 51 balles houblon, pour M. E. Quesnel.—2 stères bois à feu, au Capitaine.

Courtier-interp., M. Viard.

Le chasse-marée la Marie-Hyacinthe, cap. Louet, ven. de Marennes, ch. de sel.

La galiote hollandaise Vrouw-Theodora, cap. Bandix, ven. de Malaga, ch. de vin et huile, à la consignation de MM. Caze-Chambosse et comp.

☞ Chargem. du chasse-marée l'Aimable-Marie, cap. Lefloch, ven. de Bordeaux. —Courtier-interp., M. Orford.

Réclamateurs, MM.

151 barriq. vin ordinaire, rouge et blanc. —A. Pontrevé.
10 dito dito en double fût.—Courtois frères.
53 boucauts 1 ballot tabac en feuilles. —Le garde magasin.

Le sloop anglais Benjamin, c. J. Thomas, v. de Cardiff, ch. de 201 morceaux fer en fonte, pour M. Therouenne.

Le sloop anglais Aeron, cap. Thomas, ven. de Cardiff, ch. de 192 gueuses fer, pour M. Therouenne.

Courtier-interp., M. Orford.

☞ Chargem. du dogre l'Hélène, de Dunkerque, cap. Fatome, ven. dudit lieu. — Courtiers, MM. Bordelle, père et fils.

Réclamateurs, MM.

54 balles tabac.—Le régiss. de la manuf.
123 hect. charbon. — E. Frappart.
3 fûts genièvre. — Chouquet.
1 pipe dito. — Duhamel Lemarquis.
1 dito dito. — Fortier.
6 barils dito. — Le capitaine.

Mouvement du 26 au 27.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le Saint-Martin, de 58 tonn., c. Durand, v. du Havre, ch. de plomb et vin.

La gribane la Nouvelle-Alliance, de 47 tonn., c. Hélo, v. du Havre, ch. de soufre, planches.

La platte l'Auguste, de 15 tonn., cap. Corset, v. du Havre, ch. de planches et pavés.

Le sloop l'Espoir, de 42 tonn., c. Lemoine, v. du Havre, ch. de vin, sucre, café.

La goëlette les Trois-Frères, de 53 ton., c. Grénier, v. de la Rochelle, ch. de vin et eau-de-vie.

Le sloop anglais Salacia, de 92 tonn., cap. Harries, ven. Cardiff, ch. de fer en gueuses.

Le brick l'Eole, de 146 tonn., c. Marais, v. de Charleston, ch. de co o i.

Le sloop le Succès, de 54 tonn., cap. Martin, v. du Havre, ch. de sucre, café, eau-de-vie,

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le Prudent, cap. Heurtel, all. au Havre, ch. d'huile de Colza.

Le brick le Jeune-Emile, c. Ledépenpensier, all. à Port-Vendre, sur lest.

Le sloop le Jeune-Edouard, c. Mesnage, all. à Barfleur, ch. de coton, de drap, fer.

La platte la Diligente, c. Lemarchand all. à Luc, sur lest.

Le brick le Jeune-Amédée, c. Solaun, all. à Brest, ch. de pierres meulières et plâtre.

Le chasse-marée, l'Anne-Marie-Chérie, c. Forget, all. à Brest, ch. de bois de construction.

Le dogre l'Adèle c. Piavard, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le koff oldembourgeois Adelgunde, c. Hustède, all. à Dantzick, ch. vin.

PORT DU HAVRE.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La Clémentine, c. Paris, all. à Rouen, ch. de tabac.

Rousseau, hollandais, c. Baalen, all. à St.-Domingue, ch. de briques.

Le Mercure, c. Grisel, all. à la Guadeloupe, ch. de toile et fromages

Lucy, américain, c. Schackford, all. Stockholm, sur lest.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du 25 avril.

25 milliers café St.-Domingue, à 1 fr. 77 c. 1/2, acq.
1 fût cire jaune, à 2 fr. 22 c. 1/2, dito.
150 balles coton Mobile, à 1 fr. 5 c. dito.
167 dito dito Géorgie, à 1 fr. 2 c. 1/2, dito.
57 dito dito dito, à 1 fr. 5 c., dito.
75 dito dito dito, longue soie, à 2 fr. 15 c. dito.
12 dito dito dito, dito, à 2 fr. 30. dito.
2 caisses indigo Bengale, à 17 fr. 25, dito.
18 boucauts café Havanne, à 17 fr. 47 c. 1/2, en entrepôt.
- dito dito dito, à 1 fr 27 c. 1/2, dito.
15 suron, jalap, à 1 fr. 60 c., dito.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 25 au 26 avril.

Sont arrivés de Villequier et descendus :

Le Hiram, c. Gibbs.
L'Espérance, c. Ferrand.
L'Espérance, c. Luco.
L'Espérance, cap. Parento.
La Madelaine, c. Lefebvre.

Sont descendus à la marée du 26 :

Le Vol-au-Vent, c. Ridoret.
La Concorde, c. Delorme.
Le Normand, c. Groult.
La Fanny, c. Garsen.
L'Entreprise, c. Poitevin.
L'Alcide, cap. Descamps.
La Marie-Joséphine, cap. Hébert.
La Confiance, cap. Jaslin.

Sont parmontés :

La Grâce-de-Dieu, cap. Bouilly.
La Félicité, cap. Moreau.
Le sloop ..... cap. Simon.

Sont montés et posés :

L'Espérance, cap. Sibille.
Le Jean-Baptiste, cap. Thomazic.

Huit navires (tous français), sont montés et passés debout Nous ne pouvons en donner les noms, n'ayant pu les aborder.

(*Vent de Sud.—Petit frais*)

PORT D'HONFLEUR.

Mouvement du 23 au 25 avril.

NAVIRES ENTRÉS :

Le 23 —Le sloop la Jeune-Adèle, cap. Regnée, ven. de Rouen.

Le sloop la Louise, cap. Géhanne, ven. idem.

Le sloop les Deux-Amis, cap. Dévé, ven. idem; sorti le 24 pour Fécamp.

Le sloop le St.-Pierre, cap. Igout, ven. idem, sorti le 24 pour Caen.

Le sloop le St.-André, cap. Petit, ven. idem, sorti le 25 pour Caen.

Le chasse-marée le Courageux, cap. Ledoré, ven. idem, sorti le 25 pour Bordeaux.

Le chasse-marée le St.-Pierre-Désiré, cap. Allain, ven. idem, sorti pour idem.

Le chasse-marée la Famille-Réunie, c. Allance, ven. idem, sorti pour idem.

Le sloop l'Aimable-Eugénie, c. Liard, ven. idem.

Le sloop les Trois-Frères, c. Dubourg, ven. idem.

Le chasse-marée le Duguay-Trouin, c. Moyec, ven. de Bordeaux, ch. de 46 fûts 1 caisse vin, pour MM. Hébert-Desrocquettes frères; 8 fûts esprit, pour M. B. Lecarpentier.

Le 24.—Le chasse-marée la Perrine-Chérie, cap. Surzur, ven. de Bordeaux, ch. de 10 fûts esprit pour M. B. Lecarpentier. Le surplus pour Rouen.

Le brick les Deux-Adèles, c. Pourquay, ven. de Rouen, sorti le 25 pour Cardiff.

Le dogre l'Union, cap. Lamoureux, ven. idem.

Le sloop le St.-Paul, cap. Simon, ven. de Dunkerque, sorti le 25 pour Caudebec.

Le 25.—Le brick l'Espérance, cap. Sebire, ven. de Bordeaux, ch. de 24 fûts vin, pour MM. Hebert-Desrocquettes frères. Le surplus pour Rouen.

Le chasse-marée la Sainte-Anne, cap. Pinto, ven. de Bordeaux.

Le brick le Jean-Baptiste, c. Thomazi, ven. du Croisic.

Le dogre la Pauline, cap. Coste. ven. de Marenne.

Le sloop l'Aimable-Rosalie, c. Delaître, ven. de Pont-Audemer.

NAVIRES EXPÉDIÉS

Le brick anglais Achilles, c. Kirkley, all. à Newcastle, sur lest.

Le sloop l'Aimable-Catherine, cap. Pourne, all. à Shoream.

Le sloop anglais le Bienfaisant, cap. Duchemin, all. à Portsmouth.

Courtiers-interprètes, MM. Duval, Gaillard et Pellecat.

AVIS DIVERS.

N°. 136. — A vendre, ferme ou bien à long bail, présentement, un TERRAIN, situé à Rouen, Eau-de-Robec, entre la rue Cauchoise et la maison n°. 118, ancien, contenant environ dix-sept pieds de face sur cent cinquante-cinq pieds de profondeur, exempt de toutes charges; avec jouissance du placement de cinq baraques en face le Terrain ci-dessus désigné; le tout propre à former un établissement de peinture ou autre usage.

S'adresser, pour le voir et en traiter, à M. BLANPAIN, propriétaire, rue du Cordier, n°. 8.

N°. 139. — TERRES ET CITOYENNES D'HUISSIER, en la commune de Bacqueville (arrondissement de Dieppe), à céder pour en jouir de suite. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser à Me. MOULIN, huissier à Rouen, rue des Cordeliers, n°. 21.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
84 f 60c 50c 45c 40c 45c 50c 45c 40c 84 f 50c 60c 50c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.
Ech. du 22 Mars 1825, fin. 8 2 99f 60c
1825, 9 4 99f 10c
Idem NOMINATIVES, 1825 98f 95c

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
1030f 1027f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1530f 1527 f 50 c

THÉATRE FRANÇAIS.

(*On commencera à 7 heures.*)

LES EXERCICES
Des Demoiselles ROMANINI,
Artistes *Ouichalciennes*,
Le Spectacle commencera par
LE MATIN ET LE SOIR,
OU LA FIANCÉE ET LA MAÎTRESSE,
Vaudeville en 2 actes, de MM. Dartois et Eugène.

CONCERT.

MM. les Amateurs donneront, mercredi prochain 30 courant, un Concert Vocal et Instrumental, *au bénéfice des incendiés de la Cour Saint-Martin.*

Ce Concert aura lieu dans la grande salle de Saint-Ouen.

S'adresser, pour les billets d'entrée dont le prix est de 4 fr., chez M. Jacquemin, marchand de musique, rue Grand-Pont, n°. 65;

Chez M. P. Desroques, marchand de musique, rue des Carmes, n°. 107;

Et chez le Concierge de l'Hôtel-de-Ville.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.
ROGER-LE-DUR,
Pantomime en 3 actes et à grand spectacle.

THÉATRE DE LA GAITÉ.

(Rue des Trois-Maillots-Saint-Marcel.)

Une Représentation de
LA FORÊT NOIRE,
Pantomime en 5 actes, d'Arnault.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BOQUEL, RUE ST. LO, N° 34.

LUNDI.

28 Avril 1823.

N°. 145.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

La Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

TRADUCTION

DE LA QUATORZIÈME ODE D'HORACE.

O navis referent in mare te.novi fluctus !

O vaisseau tant de fois battu par la tempête !
Où vas-tu ? Que fais-tu ? Je t'en conjure... Arrête.
Ne vas point sur les flots, avec un mât brisé,
Tenter encor les dieux qui t'ont favorisé.
N'entends-tu pas crier et gémir tes antennes ?
Crains les autans, renonce à tes courses lointaines ;
Demeure dans le port où la bonté des cieux
Te permet les douceurs d'un repos glorieux.
Il ne te reste plus ni voiles, ni cordage,
Comment prétends-tu, seul, lutter contre l'orage ?
Quelles divinités du ciel ou des enfers
Veillent pour te sauver de mille écueils couverts ?
Tu sortis, il est vrai, d'une tige divine :
De la forêt de Pont tu tiens ton origine ;
Mais le nom des héros, sur ta poupe vernis,
Tiendra-t-il lieu de rame à tes flancs dégarnis ?
Entends mes derniers vœux : ne quitte point nos rades,
Et garde toi surtout du détroit des Cyclades.

ECTION DES MÉMOIRES SUR L'ART DRAMATIQUE.

IVe. *Livraison.*

3e. et dernier Article.

MÉMOIRES DE DAZINCOURT.

mour d'un art est comme l'amour de la liberté, il se es obstacles, et je ne connais pas de digue qu'on lui opposer avec succès. Je ne continuerai point le èle, mais j'admirerai les effets de cette impulsion ir- ible qui a lancé la plupart des comédiens célèbres dans ouse carrière dramatique. Dazincourt, dont la scène aise porte encore le deuil, est un de ceux qui prou- la vérité de cette assertion. Son nom de famille était h J. B. Albouis, né à Marseille, en 1747, de parens ouissaient de la considération générale, et d'une hon- aisance ; il pouvait, à l'exemple de son père, se livrer spéculations commerciales qui l'eurent conduit à la ne ; il pouvait encore, sous les auspices du maréchal de lieu, dont il fut long-tems secrétaire, *faire son che-* dans la diplomatie qui n'appauvrit personne ; il sa- tout à sa passion dominante, il brava le courroux du vieux maréchal, les reproches d'une maîtresse charmante et la malédiction paternelle ; il renonça aux faveurs, aux honneurs, à tout ce qui séduit les hommes pour recevoir quelques applaudissemens qui n'étaient pas même *français*, et douze cents francs du directeur du théâtre de Bruxelles !

Le 23 mars 1778, Dazincourt fut admis au nombre des sociétaires du théâtre français, dans l'emploi des valets ; il recueillit l'héritage de Préville, et jouit jusqu'à sa mort, arivée le 28 mars 1809, de la faveur d'un public juste appréciateur de ses talens.

Dazincourt, arrêté avec ses camarades à la fatale époque de 93, porta en prison sa gaîté et son esprit ; jamais il ne fut plus aimable que pendant sa détention, il disait assez plaisamment en parlant à ses compagnons d'infortune : que vous soyez en prison, rois, reines, empereurs, tyrans, marquis, rien n'est plus simple ; mais moi, un pauvre diable de valet ; en vérité il n'y a plus de justice !

« Un jour, les geoliers étaient embarrassés du logement de deux nouveaux prisonniers. Une dispute s'éleva ; l'un d'eux voulant absolument entrer dans la chambre qu'occuppait M. Saint-Prix, et qui, apparemment était plus commode ou plus spacieuse ; voyez, dit Dazincourt, ce que c'est que l'égalité ! On est ambitieux même en prison ; ne voilà-t-il pas qu'on se dispute une place auprès d'un monarque, tandis que personne ne veut venir loger avec un malheureux valet. »

La notice qui précède ces *Mémoires*, fait honneur aux talens de M. Ourry ; elle renferme plusieurs anecdotes curieuses qui, toutes, sont à l'avantage de celui qui en est le *héros*.

Un ministre, justement estimé lui-même pour ses talens et ses vertus, M. Portalis, admettait Dazincourt dans sa société la plus intime. Lorsqu'il était ministre des cultes (on sait qu'à cette époque il avait perdu la vue) se croyant seul dans son salon avec Dazincourt, il lui témoignait ses regrets de ne pas le recevoir aussi souvent qu'il l'aurait désiré ; mais, ajoutait-il en riant, « il faut donner quelque chose aux convenances, et savoir s'ennuyer avec certains personnages dont la conversation me fatigue autant que la tienne me fait plaisir. » Dans ce moment même, deux graves prélats se trouvaient dans un coin du salon. Dazincourt en avertit tout bas le ministre. « Eh bien ! dit Son Excellence, s'ils m'ont entendu, ils conviendront intérieurement que j'ai raison. » On se doute bien qu'en bons courtisans, tous deux avaient eu soin de ne rien entendre. »

Dazincourt, convaincu qu'il n'est point de *métier deshonorant* pour un honnête homme, défendit toute sa vie l'état de comédien, contre les attaques des personnes que le préjugé portait à lui faire quelques représentations sur celui qu'il avait choisi.

« Vous voyez, écrivait-il à un de ses amis qui lui reprochait d'avoir quitté le maréchal de Richelieu ; vous voyez que mon parti est bien décidé pris, et que, lors-même que je pourrais faire un pas rétrograde, je ne le ferais pas. J'ai appris de bonne heure que les promesses d'un grand seigneur ressemblaient à un ballon rempli d'air : si vous n'êtes pas le vil adulateur de ses opinions les plus erronées, adieu ses promesses : c'est la piqûre qu'on fait au ballon, l'air s'en échappe. Une observation légère que j'avais faite au maréchal qui me montrait sur la carte ce que ni lui, ni moi, n'y voyons, m'a valu un mois de bouderie de sa part. Qu'eût-ce été, si j'avais refusé de suivre son ortographe, lorsqu'il s'avisait de me donner à copier quelques unes des anciennes anecdotes de sa vie ! Je veux dire de celles auxquelles il ne voulait pas donner de publicité ; car, pour les autres, j'avais les honneurs de la rédaction. »

Nos lecteurs nous pardonneront d'avoir consacré trois articles à ces *Mémoires* ; et s'ils prennent le plaisir de les lire, ils attendront comme nous, avec impatience, les livraisons qui doivent se succéder. H. T.

AVOIR UN GENRE.

C'est quand toutes les nuances qui séparent l'esprit du génie, et la médiocrité du mérite se sont perdues, que chacun cherche à devenir original. Le besoin de se distinguer des autres n'est jamais plus urgent que lorsque vous vous trouvez confondu avec tout le monde. Tacite et Lucrèce, Phidias et Bathile ne cherchaient pas à s'originaliser. Aujourd'hui MM. de Beauchamps et V. Hugo, M. Bosio qui a fait Louis XIV en perruque, et M. Huet de l'Opéra-Comique, cherchent à *avoir un genre*.

Campistron qui avait usé toute sa vie à polir des vers pour approcher la dix-millième partie du mérite de Racine, ne s'étudia jamais à *avoir un genre*. Monseigneur le vidame d'Ancelot, qui est tombé dans le marasme, pour avoir passé les nuits à paraphraser les hémistiches de l'auteur d'Athalie, croit *avoir son genre*. C'est à peu près comme un fat qui, faute d'espèces, aurait fait retourner le vieil habit d'un autre, et qui finirait par se persuader qu'il a un costume tout neuf.

On dit qu'il vaut mieux être un mauvais original qu'une médiocre copie. Demandez l'avis de Joanny quand il copiait Talma, et son avis depuis qu'il veut *avoir un genre*.

Les efforts que l'on fait pour être original ne réussissent pas plus quand on est destiné par la nature à être un servile imitateur, que ceux que l'on fait pour aimer sa femme, quand on a une maîtresse dont on est fou. Croyez-vous que parce que vous vous coifferez d'un petit chapeau, et que vous vous croiserez les bras sur la poitrine, vous enlèverez de suite les bastions, et que vous vaincrez deux fois l'Allemagne et la Prusse? Non, pas du tout, pour faire ces choses extraordinaires il fallait *avoir un genre* particulier de faire la guerre. Aujourd'hui que les allemands et les prussiens ont attrapé notre genre, il faudrait, pour les vaincre, changer *notre genre* ; mais quoique chaque siècle ait ses mœurs, et que chaque individu ait ses manières, il ne faut pas s'imaginer qu'il soit facile d'*avoir un genre*.

Beaucoup d'auteurs, de héros de plume, de conquérans de papier blanc, irrités de ne pouvoir se créer *un genre* en suivant les préceptes d'Aristote, de Longin et de Boileau, se sont jetés, l'écritoire en main, dans le romantique qu'ils sont bien décidés à défendre jusqu'à la dernière goutte de leur encre de la petite vertu. L'un manœuvre à la tête d'un peloton d'ouragans des Orcades ; l'autre nouveau *Bellerophon*, monte [illegible] de la Scandinavie pour accrocher une reputat[illegible] M. le baron de *Han d'Islande* se barbouille [illegible] *fumée* pour effrayer les passans. M. le vic[illegible] *os* même, avec plus de bon sens, s'étudie à faire c[illegible] res délicates de nos petits grisel[illegible] is qu'arrive-t-il [illegible] bafoue le capitaine du *ouro*[illegible] *rosse*, [illegible] *Bellerophon Scandinave*, on hue le baron de *Han d'Islande*, et on plaint le vicomte d'*Ipsiboé*, qui n'ont eu cependant que le tort d'avoir voulu *avoir un genre*.

MACÉDOINE.

— Nous apprenons, par une voie certaine, que pour être en droit de se croire traîné dans une voiture à la mode, il faut que la caisse et le train soient en brun-solitaire, à filets bleu-Élodie un peu vif. L'éclat du vernis est admirable. On a peint sur les deux portières deux écussons, ovales et surmontés d'une seule couronne de comte. Quoiqu'il n'y ait que du bleu pour rendre les armoiries, un amateur de blason peut les déchiffrer, tant les nuances de bleu sont différentes. Les lettres initiales des deux maisons se trouvent à droite et à gauche de chaque portière, en caractères gothiques ; de sorte qu'un panneau est consacré au nom de monsieur, l'autre à celui de madame. L'intérieur de la voiture est drapé en soie bleue, avec bandes, galons, crêtes et franges terminées en brun-solitaire.

C'est le *Journal des Dames*, rédigé par M. de la Mésangère, qui nous a fourni ces détails qui, en fait de nouveauté, doivent paraître au moins aussi officiels que les nouvelles du *Moniteur* en fait de politique.

— Vous ne savez peut-être pas encore, vous, élégantes provinciales, de quelles couleurs sont les barrèges à l'*Ipsiboé*. Déjà, sans doute, vous accusez le destin qui vous confine dans un département où les modes ne pénètrent que lorsqu'elles ont fait explosion dans le *Manuis* même. Vous lisez cependant le journal de la sous-préfecture, qui vous donne des charades d'après l'*Appolon*, et des logogryphes traduits du *Réveil* ; mais sur les modes et les couleurs *Ipsiboé*, le journal de la sous-préfecture s'est renfermé dans un superbe silence. C'est à nous à suppléer, je le vois, à ses sublimes réticences. Il faut nous expliquer sur la nature des barrèges, et les mélanges du dernier goût : nous allons le faire, et si notre légère *Nacelle* vogue sur les bords paisibles de l'Orne ou de l'Eure, vous, naïves beautés qui habitez ces aimables rivages, vous pouvez, en vous rendant au chef-lieu de votre *département*, soutenir même des élégantes les plus à la mode, que l'on nomme barrèges à *l'Ipsiboé*, ceux dont le fond vert est à carreaux jaunes. Jaune et couleur de bois, aurore et jaune clair, sont encore des mélanges à la mode.

— Un tourneur en chaises, d'Abbeville, a fait dernièrement le voyage d'Amiens, sur la foi d'un journal qui annonçait que la troupe dramatique de cette dernière ville devait donner une représentation du *Siége de Calais* ; cet ouvrier, enthousiaste exalté de son état, s'était imaginé que la tragédie de Debelloy n'était qu'une pièce relative à sa profession, et que l'intrigue roulait sur quelque nouveau siége inventé ou perfectionné à Calais, dont il était bien aise, disait-il, d'attraper le modèle.

— Un garçon serrurier qui s'était déguisé au bal masqué du dernier Mardi-Gras, à Louviers, dépensa dans la nuit tout l'argent qu'il possédait. N'osant se présenter chez le costumier, pour y reprendre ses habits de ville (les seuls qu'il possédât) par la raison qu'il ne pouvait payer le louage de son travestissement, il fut obligé de travailler pendant huit jours, dans sa boutique, en habit d'*Arlequin*.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARGEM. du sloop le Succès, cap Martin, ven. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

140 saumons plomb.—A ordre.

Ayant allégé, au Havre, l'Union, cap. Lainé, ven. de Bordeaux.

Réclamateurs, MM.

5 fûts tafia,—Lebrun.
15 tierç. riz,—Ve. B. P. Lecouteulx.
12 fûts graine.—Pugh et Scotte.
332 bûches bois.—Vanier.
80 sacs sucre.—5 fûts café.—2 tierç. cacao.—3 pièces eau-de-vie.—19 caisses—1 baril anisette.—5 fûts café.—1 baril liqueur.—78 barriq. vin.—6 dito dito.—1 caisse vin.—22 dito dito.—20 bottes acier.—1 baril limes.—3 barriq. vin.—25 barriq. potasse.—A ordre.

☞ CHARGEM. du sloop l'Espoir, cap. Lemoine, ven. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

145 saumons plomb.—A ordre.

Ayant allégé, au Havre, l'Union, cap. Lainé, ven. de Bordeaux.

120 sacs sucre.—2 tierç. cacao.—12 quarts café.—1 caisse prunes.—20 fûts café.—29 caisses fruits à l'eau-de-vie.—174 fûts vin.—2 dito dito.—20 caisses dito. 33 bottes acier—2 caisses hardes.—A ordre.

☞ CHARGEM. du chasse-marée la Marie-Hyacinte, cap. Louet, v. de Marennes.—Courtier-interp., M. J. Pellecat.

96512 kilo sel, pour M. Beauvain ainé et comp.

☞ Le sloop le Jean-Baptiste, c. Bisson, ven. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

160 saumons plomb.—150 sacs sucre.—26 fûts café.—1 boucaut, 1 tierçon, et un quart cacao.—2 barriq. vin.—6 fûts eau-de-vie.—20 caisses prunes.—13 fûts café.—1 balle bouchons.—171 barriq. vin.—3 caiss. dito.—46 dito.—2 dito.—1 dito. 1 caiss. dito.—A ordre.

Le sloop la Jeune-Elise, cap. Pain, v. d'Honfleur, ch. de cidre.

La platte l'Auguste, cap. Corcet, ven. du Havre, ch. de planches et pavés.

Courtier de ces navires, M. Lucet.

☞ CHARGEM. de la galiotte hollandaise Vrouw-Théodora, cap. Bandix, v. de Malaga.—C.-interp., M. J. Pellecat.

165 pipes huile.—80 barils vin, pour MM. Caze Chambosse et comp.—8 fûts vin—A ordre.

☞ CHARGEM. du sloop les Trois-Sœurs, cap. Postet, ven. d'Honfleur. Courtier-interp. M. J. Pellecat.

27 fûts cidre.—24 jautes en bois.—A ordre.

☞ CARGEM du chassemarée la Marie-Françoise, cap. Pinto, ven. de Marennes.—Courtier-interp., M. J. Pellecat.

80079 kilo. sel, pour M. Hébert, ainé.

☞ CHARGEM. du dogre les Deux-Amis, c. Barbet, v. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.

100 paniers vitriol.—Pour le capitaine.
985 planches sap.—Hersent.
21 tierçons riz.—Ch. Durand.
156 colis à vapeur.—150 saumons plomb.—93 sacs salpêtre—10 bar. céruse.—60 saumons plomb.—40 dito dito.—A ordre.
441 bûches bois de Campêche.—A ordre.

☞ CHARGEM. du sloop la Nouvelle-Alliance, cap. Hellot, ven. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.

40000 kilos soufre.—Bouctot.
300 planches sap.—42 poutrelles sap.—Gandemer.
424 planches sap.—Amaury.

☞ CHARGEM. du sloop l'Elizabeth, cap. Gosse, ven. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.

1636 bûches bois de Campêche.—Tinel Ancelot.
1029 planches sap.—Hersent.
59 colis machine à vapeur.—150 saumons plomb.—93 sacs salpêtre.—10 bar. de céruse.—1 fût d'acier.—166 saumons plomb.—24 dito dito.

☞ CHARGEM. du sloop le St-Martin, c. Durand, v. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.

895 planches sap.—Hersent.
20 fûts vin.—Mollien.
25 Gonnes goudron.—Petit Morel.
394 saumons plomb.—136 dito dito.—4 caisses indigo.—4 boîtes échantillons.—A ordre.
2 tierçons vieux fer.—A ordre.
1 panier porcelaine.—A ordre.

Mouvement du 27 au 28.

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-marée le Bademois, de 27 tonn., cap. Josse, v. de Rochefort, ch. d'eau-de-vie, vin, gueuses.

Le dogre l'Aigle, de 100 tonn., cap. Talhouarne, v. de Bordeaux, ch. de vin, essence de térébentine.

Le sloop anglais Union, de 80 tonn., cap. Williams, v. de Cardiff, ch. de fer en barres.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 26 au 27.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Bonne-Mère-Elisabeth, cap. Palfray, v. de Risle, ch. de bois.

La goëlette américaine Hiram, c. Gibbs, v. de Rouen, ch. de plâtre.

Le brick anglais John-Cuiss, cap. Fie, v. de Cardiff, ch. de fer.

La goëlette américaine Numa, c. Vncks, v. de New-Yorch, ch. de coton, tabac.

Le paquebot anglais Chersterfield, cap. Wood, v. de Southampton, ch. de passagers.

Le sloop l'Eléonore, c. Boursy, v. de Rouen, ch. de moulages.

Le dogre la Félicité, c. Marchand, v. de Rouen, ch. de moulages.

Le dogre la Georgette, c. Salo, v. de Rouen, ch. de blocs.

Le dogre la Bonne-Aimée, c. Caban; v. de Rouen, sur lest.

Le dogre la Pélagie, c. Dupont, v. de Rouen, ch. de plâtre.

Le sloop l'Adélaïde, c. Desrues, v. de Rouen, sur lest.

Le sloop la Francine, c. Renaud, v. de Rouen, sur lest.

Le dogre l'Auguste, c. Delannay, ven. de Rouen, ch. de bois de construction.

Le sloop anglais Amicitia, c. James, pour Bristol, ch. de lin tillé.

Le dogre anglais Aurora, c. Griffiths, pour Londres, ch. de pierres à feu, etc.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le Charles, c. Rossignol, all. à Rouen, ch. de vin.

Le sloop le Printems-d'Eté, c. Devaut, all. à Morlaix, ch. de tabac.

Le sloop la Jeune-Rose, c. Caron, all. à Rouen, ch. de planches.

Le dogre la Caroline-Désirée, c. Daumale, all. à Rouen, ch. de vin et bois.

Le sloop l'Aimable-Bernard, c. Olivier, all. à Rouen, ch. de vinaigre, etc.

Le brick l'Orion, cap. Bernard, all. à Bordeaux, ch. de lin.

Le brick Eugène, K. Gare, all. à Bordeaux, ch. de lin.

Le trois mâts sarde Charles, c. Doulls, all. à St.-Domingue, ch. de lin.

Le trois mâts norwégien, Flore et Révolutione, cap. Floreness, all. à l'île de Sund, balotages.

Le brick norwégien Farvel, cap. Petersen, all. à Bordeaux, ch. de lin.

Le trois mâts américain Diamant, cap. Strondt, all. à Londres, ch. de café.

Le sloop la Petite-Désirée, cap. Duney, all. à Cherbourg, ch. de lin.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 26 au 27 avril.

Sont arrivés de Villequier :

Le Jeune-Eugène, cap. Colombel.
La Pélagie, cap. Dupont.
La Henriette, cap. Pilvain.
Le Bienfaisant, cap. Groult.
La Bien-Aimée, cap. Caban.
L'Adélaïde, cap. Desrues.
La Francine, cap Renault.

Sont descendus ce matin :

Le Saint-Charles, cap. Sezard.
L'Heureux-Espoir, cap. Tuvache.
Le Sage, cap. Cadiou.
La Victorine, cap. Postel.
L'Auguste, cap. Launey.
La Jeune-Emelie, cap. Aillaud.
Le St-Paul, cap. Simon.
L'Espérance, cap. Sebirre.
Le Jean-Baptiste, cap. Thomazic.
La Pélagie, cap. Dupont.
La Jeune-Eugénie, cap. Colombel.
La Henriette, cap. Pilvain.
Le Bienfaisant, cap. Groult,
La Bonne-Aimée, cap. Caban.
L'Adélaïde, cap. Desrues.

Sont descendus :

La Francine, cap. Renault.
L'oldembourgeoise Vromo, cap. Laarmann.
L'Amicicia, cap. Phouer Jaures.
Aurora, cap. Phouer Griffetho.

Sont montés et posés :

Le Charles, cap. Rossignol.
Le St.-Pierre, cap. Enault,
Le St-Pierre, cap. Calvé.
La Perrine-Chérie, cap Surzu.
(*Nord-Est, bon frais.*)

PORT DE DUNKERQUE.

NAVIRES ENTRÉS LE 22 AVRIL.

Le Messager, cap. Olivier, ven. de Dieppe, ch. de sel.

L'Entreprise, cap. Dubos, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Du 23.—L'Émilie, cap. Dearanjo, ven. de Dogre-Banc, ch. de morue.

La Paix, cap. Hoché, ven. de Dieppe, lège.

Du 24 —L'Agile, cap. Frigoult, ven. de Dieppe, lège.

L'Affable-Sophie, cap. G. Neuts, ven. du Nord, ch. de morue.

La Bonne-Marie, cap. P. Neuts, ven. du Nord, ch. de morue.

NAVIRES SORTIS LE 22.

Delieffle (hollandis), cap. Koorn, all. à Amsterdam, lège.

L'Hélène, cap. Fatome, all. au Havre, ch. de diverses marchandises.

La Petite-Fany, cap. Gondineau, all. à Morlaix, ch. de tabac.

L'Eléonore, cap. Cordier, all. à Islande, ch. de sel.

La Virginie, cap. Emaux, all. au Havre, ch. de charbon.

Le Saint-Paul, cap. Simon, all. à Caudebec, ch. de sel.

Le Jeune-Père-de-Famille, cap. Olivier, all. au Havre, ch. de charbon.

Le Jean-Baptiste, cap. Gauvin, all. à Boulogne, ch. de charbon.

La Jeune-Denise, c. Séré, all. à Brest, ch. de charbon.

Le Saint-Pierre, cap. Vandalle, all. à Bochefort, ch. de charbon.

NOUVELLES DE MER.

On mande de New-York, en date du 3 avril, qu'un violent ouragan qu'on y avait éprouvé le premier avril, avait causé beaucoup de dommages aux navires qui se trouvaient dans la rivière. Parmi les bâtimens qui ont souffert, on cite le Friendship, le Remittance, le Méchanic, le Vermont, le Mentor, le Huron, le Canada, le Reindeer, le Farmer's Fancy, le Leopard, le Neutrality, le Midas, le Spanish-Soldier, le Quito, l'Ardent, le Rapid, l'Indian-Chief, l'Amélia, l'Hannah, le Robert-Fulton, la Stéphania, la Colombia, le Swan, l'Ohio, l'Albion, le Brutus, l'India et l'Admittance. Tous ces navires ont éprouvé des avaries plus ou moins fortes.

— Lady-Brooks, cap. Wilkinson, est arrivé de Marseille à Newbury (Améric.) le 25 mars.

— L'Alfred, cap. Lebailly, arrivé du Havre à Bayonne, le 15 avril, n'a rencontré aucun navire suspect dans sa traversée.

— Par lettres de la Havanne, du 12 mars, venues par la voie de Nantes, on annonce l'arrivée du navire la Comète, de Bordeaux, cap. Perrodeau, parti de Bordeaux le 6 janvier.

Le brick la Constance, de Bordeaux, c. Lamarque, sorti de Bordeaux, a été entièrement pillé par les pirates dans le canal.

— Le Bordelais, cap. Legallais, devait partir de Calcutta dans les premiers jours de janvier.

L'Entreprenant, cap. Roquefeuille, a été rencontré à 40 lieues du Gange.

Le Duc-de-Bordeaux, c. Moreau, a été rencontré à trois jours de distance du Gange.

NAVIRES EN CHARGE A NANTES.

Pour le Brésil.—Le brick le BRETON, du port de 220 tonneaux, cap. Dussuusey, partant vers le 20 courant, peut encore prendre 100 tonneaux de marchandises à fret.

S'adresser de suite à MM. Le Quen et comp., armateurs; ou à MM. Lampe et Gompelleau junior, courtiers de navires français.

Pour Bourbon.—Le beau brick le COURRIER-DE-NANTES, du port de 250 tonneaux, capitaine Gateau, partira du 5 au 10 mai prochain.

S'adresser, pour du fret et des passagers, à MM. P. A. Jognes et B. Dufou, armateurs; ou à MM. Delasalle et Pressensé, courtiers maritimes.

Pour les Iles Maurice et Bourbon.—Le navire les TROIS SOEURS, du port de 240 tonneaux, capitaine Auger, partira du 10 au 15 mai prochain.

S'adresser, pour fret ou passage, à M. P. Mercier, armateur, ou à M. C. Herbelin, courtier maritime.

PORT DE BORDEAUX.

Le 21 est entré en rivière, le navire la Nancy, cap. Guenezec, ven. de Calcutta, armateur, M. Daniel Guestier.

PORT DE MARSEILLE.

Le 18 est entré en quarantaine, le brick américain Ultima, cap. T. William, ven. de la Nouvelle-Orléans.

AVIS DIVERS.

AVIS A MM. LES ARTISTES ET AMATEURS.

N° 138.—Le sieur Huet neveu, facteur d'orgues, résidant à Evreux, rue Josephine, n° 66, ayant été appelé en la ville du Havre pour réparer et augmenter l'orgue de l'église St.-François dudit lieu, a l'honneur d'informer messieurs les artistes et amateurs, que la réception dudit orgue, se fera le jeudi premier mai 1823, à midi précis.

Nota. Messieurs les artistes seront nommés par MM. les administrateurs de ladite église.

THÉATRE FRANÇAIS.

(*On commencera à 7 heures.*)

LES EXERCICES
Des Demoiselles ROMANETTI,
Artistes *Orichalciennes*.
Le Spectacle commencera par
AMBROISE,
ou VOILA MA JOURNÉE,
Opéra en 1 acte, de Monvel et Dalayrac.

CONCERT.

MM. les Amateurs donneront, mercredi prochain 30 courant, un Concert Vocal et Instrumental, *au bénéfice des incendiés de la Cour Saint-Martin.*

Ce Concert aura lieu dans la grande salle Saint-Ouen.

S'adresser, pour les billets d'entrée dont le prix est de 4 fr., chez M. Jacquemain, marchand de musique, rue Grand-Pont, n°. 65;

Chez M. P. Desroques, marchand de musique, rue des Carmes, n°. 107;

Et chez le Concierge de l'Hôtel-de-Ville.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

L'AVEUGLE DU TYROL,
ou l'HEUREUX FRAMIER.
Pantomime en 3 actes et à grand spectacle.

L'IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BOQUEL, RUE St. LO, N° 34.

MARDI.

29 Avril 1823.

N°. 146. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

VISER A LA PERFECTION.

Puisque rien de ce qui sort de la main des hommes ne peut être parfait, l'être métaphysique que l'on appèle *perfection*, n'est qu'une chimère. Il n'existe pas même d'une manière positive dans nos idées qui, n'étant pas elles-mêmes parfaites, ne peuvent concevoir quelque chose exempt de vices et de défauts. Il est donc aussi inutile de viser à la *perfection*, qu'il est ridicule de poursuivre ce qui n'existe pas. Mais comme en cherchant à faire quelque chose de parfait, on réussit à faire ce que l'homme peut concevoir de mieux, on doit en conclure que les arts ne sont aussi avancés en Europe que parce que les artistes ont *visé à la perfection*.

Le *beau idéal* absolu n'existe pas. Il y a un *beau idéal* pour chaque individu, et non pas pour l'espèce humaine. Placez l'*Apollon* sur l'île de Ste.-Hélène ou de l'Ascension; convoquez, pour examiner ce chef-d'œuvre, des députés de toutes les nations du monde; appelez un chinois, un congo, un hottentot, un patagon, un brésilien, un égyptien, un persan, un hollandais, un lapon, etc., etc. Le chinois vous dira que votre *Apollon*, pour être parfait, devrait avoir le nez épaté, les yeux petits et le front plat. Le congo voudra qu'il ait de grosses lèvres, l'angle facial aigu, et les yeux plus petits; les talons en arrière et les jambes plus longues. Chacun enfin voudra le rendre parfait à sa manière, selon son goût. Vous, européen, vous croirez que le goût le meilleur est le vôtre; eux penseront que c'est le leur qui doit être préféré. Le quel aura raison? Les plus belles, les plus justes proportions, direz-vous, sont celles que les idées de l'homme civilisé ont données à cette statue, chef-d'œuvre de l'imagination et de la perfection de l'art. Mais un patagon vous répondra qu'un être comme votre statue, n'aurait pas comme lui sept pieds, ne porterait pas une pirogue sur son dos, et ne traverserait pas une baie de quatre lieues à la nage; qu'il mourrait peut-être dans les climats qu'il habite, ou qu'il y vivrait malheureux, s'il ne pouvait pas y remplir les conditions sociales que la nature semble avoir imposées aux hommes qui naissent sous ces latitudes. Ces raisons pourront peut-être vous persuader que le *beau idéal* des habitans de la mer du Sud ne doit pas être tout-à-fait le même que celui des lapons; et que ce qui est parfait au nord, peut ne pas l'être exactement au midi. L'artiste qui a conçu cette statue admirable a *visé à la perfection*. Il y a atteint même pour nous, pour l'Europe; mais nous et l'Europe nous ne sommes pas le monde, l'univers, et parmi nous il est même encore des gens qui, si on les laissait faire, mutileraient votre *Apollon* pour le rendre parfait, en le fesant bossu ou borgne, camard ou contourné comme eux. Ainsi vous voyez bien que l'artiste qui a visé *à la perfection* que vous admirez dans les formes de ce marbre, a fait un chef-d'œuvre, mais qu'il n'a pas produit un chef-d'œuvre parfait.

La *perfection*! Quel mot magique cependant pour toutes les imaginations qui rêvent la gloire et l'immortalité!.. C'est une chimère sans doute, mais que de biens réels, que de plaisirs vrais ne lui doit-on pas? C'est elle que caressait Solon en méditant les lois qui régirent Athènes. C'est elle que voulut atteindre peut-être le chantre d'Ilion, alors qu'il retirait du néant ses informes chefs-d'œuvres. C'est elle qui inspira ces monumens qui nous étonnent, ces écrits qui nous élèvent, ces vertus que nous admirons. C'est encore ce fantôme brillant qui console les malheureux qui se livrent aux travaux les plus obscurs, les plus abjects. Rempli de l'idée d'un travail que vous voulez perfectionner, d'un établissement auquel vous voulez donner le dernier complément de perfection, votre pied se pose sur la boîte d'un décroteur: une brosse adroitement maniée fait reluire par degré les souliers sur lequel elle passe; et l'enfant à qui vous ne pensez pas, en étendant son cirage sur votre chaussure, rêve encore ses succès et son triomphe sur ses concurrens: *il vise à la perfection*.

Que de gens *visent à la perfection*, sans jamais en approcher! Combien en approchent sans le chercher, sans même s'en douter! Cet aimable Lafontaine, qui avait du génie avec tant de bonne foi; qui était un grand homme avec tant de bêtise, nous a laissé des morceaux qui seraient parfaits, si quelque chose pouvait l'être. Il se croyait à peine l'égal de Théophile ou de Ronsard. M. de la M..... qui est si mystique avec tant de forfanterie; qui montre tant d'audace famélique avec si peu d'esprit, croit à peine Bossuet son égal. Lafontaine *ne visait pas à la perfection*: M. de la M..... l'a atteinte.

Bazile aussi *visait à la perfection*: il en était encore loin. C'est de nos jours que la calomnie a fait son dernier pas vers la perfection; et si elle n'y a pas atteint, il ne s'en faut que de l'épaisseur d'une feuille de papier, et cette feuille de papier est à-coup-sûr un journal.

La délation a aussi ses moyens de perfectionnement. Jour et nuit des misérables travaillent à les étendre, à les rendre infaillibles. Ah! puissent-t-ils ne jamais révéler leurs affreuses méditations! Que le voile dont les harpies enveloppaient leurs victimes, cache sans cesse à nos vengeances leurs noms et leur infamie!

On a accordé des brevets d'*invention* quelquefois à ceux qui n'ont jamais rien inventé. On a donné des brevets de *perfectionnement* à des hommes qui n'ont rien perfectionné de leur vie. Mais il n'est venu à l'idée de personne de décerner des brevets de *perfection*. La *perfection* paraît donc impossible à tout le monde, et tout le monde, cependant, y vise. Demandez au juif qui vous vend de mauvais drap, au restaurateur qui vous empoisonne, au barbier qui vous coupe, au journaliste qui vous endort, à la coquette qui se moque de vous, à l'impudent qui ouvre vos lettres, au faussaire qui contrefait votre signature, demandez, dis-je, à ces gens-là à quoi ils pensent en agissant ainsi; et ils vous répondront *qu'ils visent à la perfection*.

BOUTADES.

—Un homme n'a pas trop de toutes ses forces et de tous ses moyens, pour résister à la tentation de se vendre ou de s'humilier lucrativement. Il a mille fois plus de forces et de moyens qu'il ne lui en faut pour se déshonorer avec usure, ou s'avilir à gros intérêts.

—Quand les talens commencent à devenir un titre à la défaveur, la sottise n'est pas loin d'être un titre à la vénération.

—La calomnie blesse partout. Le ridicule tue en France.

—*Tartufe* était un dévot profond, et *Bazile* un honnête homme adroit.

—Les aveugles peuvent se plaindre d'être incommodés par le soleil : ils n'en sont pourtant pas éblouis; mais quand il est vif, il leur brûle les paupières.

—Le *Drapeau-Blanc* commence à donner des articles qui ne sentent plus autant la rage et l'ignominie. Ah ! si M. A. Martainville y était encore !

— La *Quotidienne* commence à donner des articles de *Descamisados* et des madrigaux à la *Marat*. Ah ! si M. A. Martainville y reste encore !

MACÉDOINE.

— On va représenter à l'Ambigu-Comique un mélodrame intitulé *le Père Juge*. Voilà un juge comme en désireraient beaucoup de gens, quand ils sont sur la sellette; car il est souvent agréable d'être *jugé par ses pères*.

—Mlle. Mars qui, d'après les engagemens pris entr'elle et la Comédie-Française, doit jouir de deux mois de congé par an, va commencer dans peu sa tournée dans les départemens. Puissions-nous, selon le vœu d'un calembouriste, avoir encore dans l'année *un mois de Mars*, mais nous nous sommes trompés en disant que cette charmante actrice avait pris un engagement avec la Comédie-Française : Mlle. Mars est elle-même toute la Comédie-Française.

— Le *Journal de la Méditerranée* qui nous estime assez pour nous injurier aussi, annonce que *le corsaire l'*Autorité *a lancé dix-huit boulets sur* LA NACELLE. Nous ne savons pas jusqu'à quel point les journaux comme celui de la *Méditerranée* respectent l'autorité, mais ce que nous savons bien, c'est que jamais nous ne nous serions permis de nous servir d'expressions aussi inconvenantes et aussi répréhensibles.

— Le Vaudeville promet, comme une pièce qui va faire courir à ce théâtre tous ceux qui couraient pour le fuir, une pièce nommée : *Une Heure de Paternité*. Nous lui souhaitons une demi-heure d'existence et une demi-chambrée de spectateurs : ce sera un succès complet pour ce théâtre. Tout est relatif ici-bas.

— Voici un des couplets que l'on a remarqué et applaudi dans l'*Actrice*, vaudeville dernièrement joué au Gymnase. Il n'est pas besoin de dire s'il a été chanté avec feu. Les sentimens qu'il exprime le feront connaître.

AIR *du vaudeville de Turenne.*

» Pourquoi toujours ainsi médire,
» Se montrer injuste et méchant
» Envers ceux que chacun admire
» Dans cet art sublime et charmant
» Qui sut toujours instruire en amusant ?
» Je ne crois pas qu'on se dégrade
» Quand de Thalie on a touché le seuil;
» Car on peut dire avec orgueil :
» Molière fut mon camarade !

Béranger nous a appris à être difficiles en chansons. *Médire en se montrant injuste et méchant envers ceux que tout le monde admire*, n'est ni bien clair, ni bien correct. Un *art sublime et charmant* vaut encore moins, mais la *morale* fait tout passer; et à cette considération la *Civilité Chrétienne* vaut même son prix.

— Nous prévenons MM. les négocians et commerçans que le seul prix légal des marchandises établi par MM. les courtiers de commerce de la place de Rouen, est celui qui sera distribué tous les vendredis, revêtu des signatures du syndic et des adjoints, et pour lequel on s'abonne au bureau de *la Nacelle*, et chez Béchet, rue Grand-Pont.

Le prix de l'abonnement, pour un an, et un numéro est de 15 francs.

Pour un an, et deux numéros, 24 francs.

Et d'autant de fois dix francs que l'on prendrait de numéros au-dessus de deux.

— Voilà la digne *Gazette fille*, de Dunkerque, aux prises avec la *Feuille d'Annonces*, et ce qu'il y a de plus désastreux pour la *Gazette*, c'est que la *Feuille d'Annonces* a de l'esprit, et parle presque français. Quel exemple pour les *Petites Affiches Paristennes*, si elles se mettaient en tête de subjuguer dame *Jeanne Gazette mère !*

— Une feuille hydrophobe donne aujourd'hui un article sur la démolition des pierres. La matière est traitée de main de maître, et nous n'en sommes pas étonnés. Nous savons il y a long-tems que les gens de l'espèce du rédacteur sont mieux démolir que bâtir. Mais que feront-ils de tous les tas de pierres qu'ils entassent, ces Messieurs des journaux fanatiques ? Veulent-ils nous lapider : oh non; ils ne sont pas assez juifs pour cela. Ils ne veulent seulement que nous les jeter dans notre jardin, s'ils nous en laissent.

—Un écrivain bas-breton qui inhume chaque jour des articles dans une feuille du terroir, annonce qu'il va publier une *Biographie des Hommes* ou *Objets célèbres* qui ont vécu ou qui vivent dans le Finistère. Cette Biographie, selon le dictum *primo mihi*, commencera par énumérer les faits et gestes de son auteur Ives-Tanneguy de Miorcec de Kerdanec de Quimper-Corentin. L'auteur ne dit pas s'il se mettra au rang des *hommes* ou des *objets célèbres*.

Le second article sera consacré au château de Poulinou Lion, couleur de Cau, c'est-à-dire *blanc brillant*.

Le 3me. article parlera des écuries du château de Tamasilavaneck et de M. Derepenfentinyok. (Nous ignorons le rapport qu'il peut y avoir entre un homme célèbre et des écuries, pour les confondre dans la même notice biographique.)

Et la première livraison sera enfin terminée par un article *nécrologique* sur le port de Brest. Comme aucun des ports de l'univers n'approche du mérite de celui de Brest, nous sommes portés à croire, d'après l'annonce du biographe bas-breton, que ce bel établissement, en raison même de son grand mérite, sera mort d'inanition, ou aura été tué en duel par quelque rival.

— Perlet doit donner plusieurs représentations au Grand-Théâtre de Nantes.

— Les exercices de l'Ecole-Royale de musique et de déclamation sont commencés, et se continuent avec succès. Cette école est la pépinière d'où doivent sortir les rejetons sur l'espoir desquels se fonde l'existence de la scène française. Puissent leurs jeunes rameaux s'étendre et protéger notre gloire dramatique, qui commence à pâlir sur tant de théâtres.

— Le premier bateau à vapeur de la compagnie Frossard et Margéridon (*la Ville-du-Havre*) mouillera demain matin au port St.-Nicolas, vis-à-vis le Louvre, où il se rend pour recevoir la machine à vapeur destinée à le mettre en mouvement.

Ce bâtiment, dont le tonnage est de 300 tonneaux environ, est destiné au transport des marchandises entre le Havre et Rouen. Il a été construit à Compiègne où plusieurs autres navires de différentes dimensions sont ou doivent être exécutés pour le compte de la même compagnie.

C'est le premier bâtiment ponté, d'un aussi fort tonnage, qui soit remonté jusqu'à Paris. Un spectacle aussi nouveau pour les parisiens ne manquera d'attirer les curieux.

(*Journal de Commerce.*)

— Un bœuf s'est échappé hier vers la fin du jour, et a parcouru plusieurs quartiers de cette ville. Cet animal furieux a renversé et blessé divers individus. Une jeune personne et sa mère, sortant de chez elles, rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, s'étant trouvées malheureusement sur son passage, dans la rue Saint-Patrice, ont été atteintes et foulées aux pieds. Cette dernière surtout a reçu des blessures assez graves.

— Les marchands tailleurs ont fait fabriquer le *drap-séphir* pour les redingotte d'été. Il sera plaisant de voir MM. *Lourdoie*, Lac... *humi bos*, habillés de ce drap léger : il ne leur manquerait plus que des ailes, non pas pour voler au temple d'immortalité, mais pour se rendre en rasant le sol, comme la déesse de *don Bazile*, à Montmartre, ou aux cou ses arcadiennes de Tivoli.

— *Hébrouin*, dernier enfant du R. P. Danse-Loth, de la société des *bonnes lettres*, a, dit-on, été conçu par ce révérend auteur, et une *bonne femme*. Il paraît que la mère du nouveau né est vieille; car l'enfant se ressent beaucoup de la débilité des parens.

— Pour faciliter à nos lecteurs l'intelligence des tours nouveaux de la langue française, nous les prévenons que l'on dit maintenant : *dormir toute une séance d'académie*, comme on dit : *dormir toute une nuit*; et que dans cette phrase élyptique, on sous-entend la préposition *pendant*; et en effet, c'est comme si l'on s'exprimait en disant : *J'ai dormi pendant une séance de l'académie*; ce qui est très-naturel et très-convenable.

— M. Scribe, qui est inépuisable comme M. Alexan de Chazet est inévitable, occupe à lui seul tout un libraire qui s'intitule : *Duvernois, libraire-éditeur du Théâtre de M. Scribe.* Boileau n'avait pas même Barbin à lui tout seul: comme le génie s'étend et s'aggrandit en France! C'est effrayant.

— On prétend que la société des *bons hommes* va proposer des prix extraordinaires de poésie, pour la meilleure ode sur la *confiance des moutons*; la meilleure élégie sur l'*aménité des poules*; et la meilleure églogue sur *la sécurité de la végétation des choux de la Péninsule.*

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

Chargem. du dogre le Neptune, cap. Poirier, ven. du Havre.
Courtier, M. Fauqueux.
Réclamateurs, MM.
48 balles coton.—Levavasseur.
Proven. du navire américain Aldaboran, cap. Martin, ven. de Charlestown.
386 saumons plomb.—Jniffrain-Boisjoli.
50 dito étain.—45 lingots dito.—1 baril étain.—A ordre.
7 colis conten. une presse à imprimer.
7 colis conten. caractères à imprimerie.—Caumont père et fils.
Proven. du navire norwégien Bergetta, cap Willamson, ven. de Londres.
64 saumons plomb. — 76 dito dito. — Ve Lecouteulx.
Proven. du navire l'Amitié, cap. Smith, ven. de Liverpool.
527 peaux bœuf, salées.—59 dito sèches.
781 dito sèches. — Frères Martin.
Proven. du navire hollandais Wrow-Albertina, cap. Joomes, ven. de Lisbonne.
1 quart café.—Fontaine.
8 dito dito.—Clément Muret.
Pris à terre.

Mouvement du 28 au 29.

NAVIRES ENTRÉS.

Le dogre le Neptune, de 59 ton., cap. Poirier, v. du Havre, ch. de coton et de plomb.

Le sloop le Jules, de 27 t., c. Cléret, v. de St.-Vaast, ch. de farine et coton déchets.

La gribane la Belle-Rose, de 64 ton., c. Lucas, v. du Havre, ch. de planches, pavés, acier.

La platte la Réunion, de 14 t., cap. Lemarchand, v. de Luc, ch. d'huitres.

Le chasse-marée l'Ulysse, de 59 tonn., c. Coriton, v. de Bordeaux, ch. de vin, tabac.

Le chasse-m. la Venette, de 71 t., c. Truscat, v. de St.-Pierre, ch. de sel.

Le sloop le St.-Dominique, de 67 t., c. Dubos, v. du Havre, ch. de sucre, café, planches.

Le sloop la Grâce-de-Dieu, de 28 ton., cap. Bouillon, v. de St.-Malo, ch. de sucre et graisse.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Adèle, c. Lemarquand, all. à Caen, ch. de poudre végétative.

La galiotte l'Hortense, c. Desmeilliers, ven. dito, ch. dito.

Le sloop le Jeune-Emile, cap. Toutain, all. à Touques, ch. de plâtre et fûts vides.

Le smack la Marie-Gabrielle, cap. Digard, all. au Havre, sur lest.

Le sloop l'Aimable-Elisa, c. Maurice, all. à Caen, ch de plâtre, fer, bled.

Le sloop les Trois-Sœurs, cap. Postel, all. à Honfleur, ch. de fûts vides, osier.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 27 au 28.

NAVIRES ENTRÉS.

La Jeune-Euphrasie, cap. Troude, v. de Crotoy, ch. de bois.

L'Iphigénie, cap. Petit, v. de Touques, ch. de cidre.

L'Hercule, c. Willeroughel, ven. de Dunkerque, ch. de charbon et génièvre.

Le Charles, c. Guilbert, v. de Rotterdam, ch. de céruse et tabac.

La Perle, cap. Guichon, v. de Dunker-

que, ch. de charbon.

L'Ida, cap. Després, v. de St.-Domingue, ch. café.

La Rose, cap. Tournelle, v. de Sénégal, ch. de gomme et cuirs.

Le Jeune-Eléonore, cap. Ingé, v. de Honfleur, ch. de bois.

Le St-Louis, c. Jacqueline, all. à Honfleur, sur lest.

Le brick les Deux-Adèle, c. Bourgeois, all. à Cardiff, ch. de lin.

Le brick le Mars, c. Netrel, all. à la Martinique, ch. de ballotage.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, du 26 Avril.

80 tierçons riz, à 31 f. 50 c., acq.
50 balles coton Surate, à 97 c. 1/2, dito.
32 dito dito Louisiane, à 1 fr. 33 c. 3/3, dito.
30 dito dito Géorgie, à 1 f. 15 c. dito.
20 sacs café St.-Domingue, à 1 f. 81 c. 14, dito.
75 caisses sucre Havane blond, à 40 f., en entrepôt.
75 dito dito dito, blanc, à 62 fr. 50 c., dito.
7 milliers cannelle de Chine, à 2 fr. 5 c., dito.

Cours des Huiles à Rouen, le 25 avril.

Huile de lin, 72 f., en entrepôt—Huile de rabette, 69 fr., dito.

PORT DE DUNKERQUE.

Mouvement du 23 au 25.

NAVIRES ENTRÉS.

L'Emélie, c. Dearanjo, v. de la pêche au Dogger-Bank, avec morue.

La Paix, c. Hochet, ven. de Dieppe sur lest.

L'Aigle, c. Frigoult, v. dito, sur dito.

L'Affable-Sophie, c. G. Nets, ven. de la pêche du Nord, avec morue.

La Bonne-Marie, c. P. Neuts, ven. de dito, ave dito.

La Julia, c. Legall, v. de Bordeaux, avec divers march.

Le Père-de-Famille, c. Fatome, v. de Calais, sur lest.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le Jeune-Père-de-famille, c. Olivier, all. au Havre, avec charbon.

Le Jean-Baptiste, cap. Gauwin, all. à Boulogne, avec dito.

La Jeune-Denise, c. Séré, all. à Brest, avec dito.

Le St.-Pierre, cap. Vandewalle, all. à Rochefort, avec dito.

L'Harmonie, anglais, cap. Robertson, all. à Liverpool, avec lin.

Euphan, anglais, c. Drysdale, all. en Angleterre, avec dito.

Le St.-Pierre, cap. Ferber, all. à Boulogne, avec charbon.

Le brick de S. M. le Lancier, c. Russel de Bedfort.

Le Huron, c. Bernard, parti de Dunkerque, avec dames-jeannes, huile de graine et charbon, est arrivé à Bordeaux le 18 avril.

Le brick la Julie, cap. Outin, parti de Dunkerque le 9 janvier 1823, est arrivé à la Pointe-à-Pitre le 10 mars dernier.

NOUVELLES DE MER.

On mande de Beaumaris, le 17 avril, que la Nalla, cap. Backman, sorti de Bordeaux pour Anvers, et qui avait été conduit à Pwhelly par un bateau de sauvetage, en état de détresse, a été il y a quelque tems condamné et vendu.

PORTS FRANÇAIS.

ARRIVAGES.

Cette, 18 *avril.* — (*Cabotage*). Tree-Gebroeders, cap. Nieberdiug, v. de Riga, ch. de froment.

Marseille, 19 *avril.* — (*Cabotage*). Le Béarnais, cap. Boery, v. de Smyrne, ch. de 331 balles coton, 13 balles peaux de lièvre, 19 sacs graine jaune, 10 caisses gomme adragante, 4 caisses opium, 6 barriques cire jaune. — Bobara, cap. Cirlé, autrichien, v. de Caffa, ch. de 1396 tchewerts blé, 266 dito seigle. — Ces deux navires sont en quarantaine.

DÉPARTS.

Cette, 17 *avril.* (*Long cours*). Tree-Sisters, cap. Sarre, all. à Rio-Janéiro. — (*Cabotage*). Tweelingen, Daniel et Wilco, c. Vriesema, all. à Amsterdam. — L'Iris, c. Nicolay, all. à Dunkerque, ch. de sel.

Bordeaux, 21 *avril.* — On s'occupe fort peu des denrées coloniales, et les prix tendent toujours à la baisse.

Le chargement de la Nancy, arrivé de Calcutta, consiste en 1106 sacs sucre, 1045 sacs poivre, 602 caisses indigo, 14 sacs galle, 10 caisses gomme copale, une caisse plumes et un grenier bois de sapin.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 27 au 28 avril.

Sont arrivés de Villequier et descendus:

Le Tjalk Pulnik-Charles-Edouard, cap.
Le Saint-François, cap. Langivin.
Le Saint-Paul, cap. Flambart.
Le Saint-Etienne, cap. Foulain.
Le Charles, cap Chilard.
La Philippine, cap. Dumont.
Le Jeune-Edouard, cap. Ménage.
L'Aimable-Euphrosine, c. Belfemme.

Sont parmontés à la marée du 28.

Le Saint-Pierre, cap. Enault.
Le Saint-Pierre, cap. Calvé.
La Perrine-Chérie, cap. Surzu.

Sont montés et passés debout.

La Ste.-Anne, c. Pinto.
L'Aimable-Bernard, cap. Olivier.
L'Espoir, cap. Ouzard.
Le St.-Louis, cap. David.
Le St.-Pierre, cap. Lefebvre.
La Clémentine, cap. Paris.
La Jeune-Rose, cap. Caron.
La Caroline-Aimée, cap. Dumal.
Le Jeune-Ernest, cap. Guellic.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Fonds Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1824.
84f 10c 84f 5c 10c 15c 20c 25c 85f 30c 35c 30c 35c 30 35c 30c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1824.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f 60c 50c 60c 75c
1825, 9 4 99f 10c
Idem NOMINATIVES, 1825 99f 40c

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.r °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1824.
1030f 1028f 75c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1530f

THÉATRE FRANÇAIS.

(*On commencera à 7 heures 1/4.*)

LES EXERCICES

Des Demoiselles ROMAIN[illegible],

Artistes *Orichalciennes*,

Le Spectacle commencera par

LE TABLEAU DE RAPHAEL,

OU LE PRÊTEUR SUR GAGE,

Vaudeville en 1 acte, de MM. Jacquelin et Philidor.

Rapinard, MM. Bié.
Les 4 rôles. Astruc.

L'OUVERTURE DES RIGUEURS DU CLOÎTRE,

Musique de Berton, exécutée à grand Orchestre.

CONCERT.

MM. les Amateurs donneront, mercredi prochain 30 courant, un CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL, au *bénéfice des incendiés de la cour St.-Martin.*

PROGRAMME.

1re. *Partie.*

1°. Ouverture de *la Clémence de Titus*, de Mozart.
2°. Air *italien*, chanté par M. M . . . e.
3°. *Solo de cor*, exécuté par M. Rousseau.
4°. *Air français*, chanté par M. M.....
5°. *Air varié*, pour le violon, exécuté par M. G . . . . .
6°. *Air français*, chanté par M. N . . l.
7°. *Duo de Fernand-Cortez*, chanté par Mme. Berteau et M. M . . . l.

2me. *Partie.*

8°. Ouverture d'*Othello*, de Rossini.
9°. Romance de *Wallace*, chantée par M. M . . . e.
10°. Air du *Premier pas*, varié pour la harpe, exécuté par M. de G . . . . .
11°. *Trio* français, de Paer, chanté par Mme. Berteau, M. D. . . . . et M. M. . . e.
12°. *Andante* pour le violon, exécuté par M. G.
13°. *Romance* chantée par M. M.....

Le Concert aura lieu dans la grande salle de Saint-Ouen.

On commencera à 7 heures et demie précises.

☞ S'adresser, pour les billets d'entrée dont le prix est de 4 fr., chez M. Jacquemin, marchand de musique, rue Grand-Pont, n°. 65;

Chez M. P. Desroques, marchand de musique, rue des Carmes, n°. 107;

Et chez le Concierge de l'Hôtel-de-Ville.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST. LO, N° 34.

MERCREDI.

26 Avril 1823.

N°. 147 — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LES PARIS.

Un amateur offre de parier deux francs contre cinquante louis que la tragédie d'*Hébronin* vaut mieux que la *Phèdre* de defunt Pradon.

On parie que les modes ultramontaines vont reprendre au printems prochain, et qu'au lieu d'aller en bateau sur la Seine, on y courra en traîneau.

On parie que les Montagnes-Russes accoucheront d'une souris.

Un bon homme parierait volontiers qu'il faut avoir de l'esprit pour faire un mélodrame, et posséder une voix juste pour chanter au lutrin.

Un ivrogne veut parier contre un marchand de vin que celui-ci fait ses vendanges avec une décoction de bois de Campêche, et une dissolution de litharge; et le marchand de vin parie que l'ivrogne ne lui paiera jamais ce qu'il lui doit sur la partie de vendange qu'il a consommée chez lui.

Quelques liseurs d'almanachs, et des érudits de thermomètre oseraient parier que l'été sera chaud cette année, selon *Mathieu Laensberg*, et froid selon Mme. Ve. *O.....y*.

Un savant, qui n'a jamais voulu écrire de crainte de perdre sa réputation, propose de parier qu'il prouvera que *liber* voulait dire *esclave*, chez les premiers latins; et que *servus* était le synonime d'*heureux*, chez les peuples les plus sages de l'antiquité.

M. *Scalène*, astronôme, qui du fond d'un puits où il est tombé, a calculé le mouvement ascensionnel des astres, il y a trente ou quarante ans, et qui aujourd'hui observe leur déclinaison, parie que la lune a perdu trois quartiers et une fraction, et que le soleil va disparaître sous un éteignoir.

Une femme qui connaît son monde et l'empire de son sexe sur le nôtre, parie que dans un voyage à la capitale, elle obtiendra une faveur pour elle et une décoration pour son mari dont elle a fait déjà un *bon homme*.

Une danseuse de l'Opéra parie faire faire un pas en avant à un partisan de l'écrevisse, et un entrechat à un grand chancelier de l'échiquier.

Un bottier qui a approfondi et étendu la théorie de l'art de la chaussure humaine, parie de prouver que sa *botte sans couture* est la pierre philosophale, la quadrature du cercle des cordonniers.

Un cuisinier qui, depuis trente ans sacrifie sur les fourneaux au dieu de la bonne chère et du plaisir, parie contre les jeunes gens qui débutent dans la carrière des sauces et des ragoûts que l'on ne peut pas confectionner une omelette sans casser des œufs, ni de perdrix au choux, sans employer de choux.

Une veuve voudrait parier avec un jeune homme qui lui fît perdre sa gageure, qu'elle ne trouvera pas un mari dans le mois qui suivra la mort de son époux.

Un joueur de *domino* parie qu'un double-blanc est plus facile à placer qu'un double-six.

Un négociant pariera, quand on le voudra, une balle de café Martinique contre une caisse sucre terré du Brésil, que ceux qui ne font pas d'affaires risquent beaucoup moins que ceux qui en font de grandes, et que le commerce d'inertie, c'est-à-dire le commerce qui ne va pas, est cent fois moins dangereux que le commerce le plus actif.

M de La Canardière parie son bonnet de nuit contre un casque en soie noire, que madame son épouse est la femme du monde qui sait le mieux coiffer une tête à caractère.

M. vicomte le, Arlincourt de, parie que la couleur historique, que l'on nomme *Ipsiboé*, est *bleu-changeant*, et que la nuance *Rénégat* est *gorge de pigeon à la crapaudine*.

Un vieil amateur du café Manoury, parie quatre morceaux de sucre de supplément, contre le verre d'eau à la fleur-d'orange, que ..... et que..... et enfin que....

Un très-ancien habitué lui parie qu'il a tort, au égard que .... si .... car .... nonobstant ..... en effet ..... les .... mais ..... or .... etc. etc.

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE.

PROCÈS DE LA NACELLE.

Notre affaire a été appelée hier devant le tribunal de police correctionnelle. M. le procureur du roi a fait l'exposé des faits. Il a lu les divers passages inculpés dans ceux de nos numéros qui ont été saisis à sa requête, et il en a conclu que, sous le voile d'allusions littéraires, nous avions parlé politique, ce qui serait, suivant la prévention, une contravention aux lois de la matière.

Alors M.e A. Daviel, notre défenseur, s'est levé pour prendre des conclusions préjudicielles, fondées sur ce que le réquisitoire du ministère public ne nous avait pas été signifié; sur ce que l'ordonnance de la chambre du conseil ne contenait pas l'articulation légale, et que la citation ne contenait aucune articulation des passages inculpés. Voici quelques morceaux du plaidoyer qu'il a prononcé à l'appui de ces conclusions. .... Un vieux auteur français, qui traitait *des formes et de l'instruction judiciaire*, sous Charles IX et sous Henri II, c'est-à-dire dans un tems où l'exacte observation des formes était plus que jamais nécessaire pour conserver la justice pure de toutes les haînes de parti, et de tous les excès

politiques. Airault écrivait : « En justice, la formalité y « est si nécessaire qu'on ne saurait s'y desvoyer tant soit « peu, y obmettre la moindre forme et solemnité, sequise, « que tout l'acte ne vînt incontinent à perdre le nom de « justice pour prendre celui de force, de machination, « voire même de tyrannie toute pure. » Si telle est l'importance des formes ; si, comme le dit encore le même auteur, « la justice gist en formalité », vous, Messieurs, qui voulez, aujourd'hui comme toujours, que la justice préside à vos décisions, vous examinerez avec une austère sollicitude la procédure qui amène devant vous les éditeurs de la *Nacelle* ; car là se rencontrent des nullités telles que, mis en jugement sur de pareils actes, ils seraient jugés contre toutes les formes, c'est-à-dire contre toute justice. Mettre celui qu'on attaque à portée de se défendre, est en tout cas un devoir de loyauté. En matière judiciaire, c'est un principe essentiel : c'est la première condition du droit de poursuivre. Au civil, le demandeur doit, sous peine de nullité, dire quelle est sa demande, et indiquer les faits, les actes, les moyens sur lesquels il la fonde. Devant un tribunal criminel, lorsque ce ne sont pas seulement des condamnations pécuniaires que provoque la partie poursuivante ; lorsqu'elle ne procède pas seulement par des saisies et des expropriations réelles, mais qu'elle demande des peines qui peuvent atteindre les personnes dans leur honneur, leur liberté, leur existence même, l'obligation de mettre le prévenu à portée de se défendre, est plus rigoureuse et plus sacrée encore. Il faut donc que les inculpations soient exactement précisés ; il faut que les faits incriminés soient énoncés, déduits, articulés. Cette nécessité devient plus essentielle encore lorsque l'inculpation porte sur des écrits, parce que, alors le champ de l'accusation pouvant s'étendre indéfiniment d'interprétations en interprétations, il faut que le prévenu sache bien quel sens accusateur on donne à ses paroles, pour qu'il sache ce dont il doit se défendre. Sans cette articulation des faits constitutifs de la plainte, il n'y a pas de défense possible. J'ajoute qu'il n'y a pas d'accusation légitime ; car le droit d'accuser n'existe que sous la condition du droit de défense, et toutes les fois que, par le fait de l'accusateur, la défense est impossible, le prévenu doit être délié de la poursuite.

Me. Daviel établit ensuite, en fait, « que le réquisitoire du procureur du roi n'a pas été signifié aux prévenus ; il fait remarquer que l'ordonnance de la chambre du conseil ne contient que des énonciations vagues, et non l'articulation exigée par la loi. Enfin, il lit la citation qui porte seulement, à l'égard de chacun des prévenus, qu'il est assigné à comparaître devant le tribunal, comme *prévenu d'avoir publié des nouvelles politiques*, sans énoncer où, quand, comment ces nouvelles politiques ont été publiées. Le défenseur fait remarquer que si, s'agissant d'un délit ordinaire, un homme était cité devant le tribunal comme prévenu de vol, il faudrait bien lui dire, pour rendre sa défense possible, en quel lieu, quel jour, comment et au préjudice de qui il aurait volé ; qu'en un mot il faudrait que la citation énonçât les faits constitutifs du délit : « Il n'y a pas deux manières d'apprécier les choses ; les prévenus de délits de la presse ne sont pas hors la loi : il faut donc remplir à leur égard, pour les mettre à portée de se défendre, les formalités qu'on observe à l'égard de tous les prévenus ».

L'avocat termine ainsi, après avoir analysé les lois de la matière et cité un grand nombre d'autorités à l'appui des principes qu'il a posés : « Voyez, Messieurs, dans quel embarras a dû nous jeter la poursuite du ministère public : on saisit dix-huit numéros de notre journal littéraire, sous prétexte que nous avons publié des matières *ou bien* des nouvelles politiques (car le réquisitoire dit : *matières politiques*, et la citation dit : *nouvelles politiques*) ; et lorsque, faibles que nous sommes, ayant à nous défendre contre un adversaire fort de l'ascendant de son caractère et du long examen qu'il a pu faire de son accusation, nous recherchons quels sont les articles et les passages incriminés dans ces numéros, et sur quels points vulnérables il faut diriger la défense, les actes qui nous sont notifiés, au lieu de nous éclairer, ne nous répondent que par un impénétrable silence. Le ministère public, en nous désignant simplement dix-huit numéros, sans articulation, sans énonciation, sans indication des paroles inculpées, semble nous dire :

« Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses. »

« Mais, la loi à la main, je réponds avec confiance : Je ne deviner ai point, je ne choisirai point : c'était à vous à préciser ce dont vous m'accusiez. J'avais à préparer ma défense sur des points déterminés d'avance, et non à deviner des énigmes.

« En France, et c'est un principe fondé sur la loyauté du caractère français, toutes les actions, même criminelles, sont de bonne foi. Entre deux adversaires devant la justice, toutes choses doivent être égales : » Inégalité, dit Airault, serait violence, serait cruauté, serait tyrannie toute pure. » Il ne faut pas que l'un puisse descendre préparé et armé de pied en cap dans une lice où l'autre serait forcé d'entrer nud et sans armes. Ce serait renouveller le jeu de ce tyran, aussi lâche que cruel, qui combattait avec un glaive acéré des malheureux auxquels il ne donnait pour toute défense que des fleurets garnis de plomb. »

« La loi n'a pas confié au ministère public des privilèges si féconds en abus : *Il abdiquerait lui-même cette partie de tyrannie* (1), ou du moins il se plairait à la tempérer par la loyauté de ses communications, s'il en avait été investi. Tutélaire et protectrice, la loi n'a rien laissé à l'arbitraire : elle veut que, dès l'abord, tout soit articulé, spécifié, défini, qualifié dans l'acte qui appèle les prévenus devant leurs juges. Elle n'a pas voulu les exposer à répondre improvisément et sans préparation à une accusation longuement méditée.

« Ce serait couper la gorge à l'accusé (dit encore Airault que je ne me fatigue pas de citer, parce qu'un lieutenant criminel de Charles IX ne peut être suspect de partialité en faveur des accusés), ce serait couper la gorge à l'accusé que de lui tenir secret, jusqu'au moment de l'audience, ce dont on l'accuse. » Il faut donc que le ministère public motive son accusation, et déduise les faits qui la constituent, sous peine d'en être déchu. Car, entre la perte du prévenu qui doit toujours être présumé innocent, et la déchéance de l'accusateur qui doit s'imputer de n'avoir pas observé les formes, la justice ne peut hésiter un seul instant. . . . . »

M. le procureur du roi a répliqué, et soutenu la régularité de sa procédure. Me. Daviel a fait, à son tour, quelques observations en sens contraire ; le tribunal est entré dans la chambre de ses délibérations ; et, après un délibéré de plus d'une heure, il a décidé que, la citation contenant l'énonciation des faits de la prévention, et les autres actes étant d'ailleurs réguliers, les parties devaient procéder au fond. M. le procureur du roi a conclu alors contre nous au *minimum* des peines prononcées par la loi, pour la contravention dont nous sommes prévenus. Nous avons fait défaut, et le tribunal a remis la prononciation de son jugement à huitaine.

Quoiqu'il arrive, et quelque soit le parti que nous adoptions relativement à nos moyens de forme, ce jugement (en supposant qu'il nous condamne), étant par défaut, ne forme pas même contre nous un préjugé fâcheux.

Nous aurons soin d'informer nos lecteurs des suites de cette affaire.

MACÉDOINE.

— Hier, dans la journée, un incendie peu considérable s'est manifesté dans une maison de la rue des Bons-Enfans, près celle des Champs-Maillets. Le feu qui avait pris aux vêtemens d'une femme occupée devant un fourneau, s'est communiqué à des rideaux, et de-là au lambris de l'appartement. Des secours, arrivés à tems, ont empêché que cet événement n'ait de suites fâcheuses.

(1) Mot de Mirabeau.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du sloop la Grâce-de-Dieu, cap. Bouillon, ven. de St.-Malo.—Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

Provenant du navire la Junon, c. Bourdasse, ven. de la Martinique.

53 barils.—13 boucauts.—2 tierç. sucre brut.—14 sacs sucre terré blanc.—E. Quesnel.

Provenant du navire la Marie-Anne, cap. Villebrauche, ven. de la Martinique.

20 barriq. sucre brut autre que blanc.—20 quarts sucre brut.—Limard.

Chargé à terre.

5 barriq. graisse de poisson.—Mathéus.
170 pierres à aiguiser.—Vielle.
12 balles morue sèche.—4 fûts miel.—A. Giffard.
20 caisses pierres à faulx.—A ordre.

Le chasse-marée la Félicité, c. Moreau, ven. de Marennes, ch. de 90558 kil. sel, pour M. Beuvain-Labitte.

Le sloop l'Espoir, cap. Piel, ven. de Granville, ch. de soude, graisse de poisson, pierres à faulx et vin.

☞ Chargem. du sloop le Saint-Dominique, cap. Dubos, ven. du Havre.

Provenant du navire la Jeune-Laure, cap. Dechorel, ven. de la Martinique.

Réclamateurs, MM.

648 planches sap.—Lachèvre neveu.
131 barriq. 4 tierç. 14 quarts sucre.—1 quart café.—860 bûches campêche.—A. Bouchon.

☞ Chargem. du sloop la Belle-Rose, c. Lucas, ven. du Havre.—Courtier-interprète, M. Orford.

Réclamateurs, MM.

164 planches sap.—Lerebourg.
140 dito dito.—Lachénez-Heude.
1274 bûches bois de Campêche.—Chevalet.
3397 dito dito.—170 saumons plomb.—A ordre.

Provenant du navire l'Amitié, c. Smith.

2 fûts acier.—Viguerard.

☞ Chargem. de la goëtte les Trois-Frères, cap. Grenier, ven. de la Rochelle.—Courtier-interp., M. Viard.

Réclamateurs, MM.

10 fûts vin.—A. Heliot.
40 dito dito.—Carpentier.
10 fûts eau-de-vie.—Dugenet.
15 dito dito.—J. C. Lebreton.
20 dito dito.—Viret-Lehaître.
25 dito dito.—Pinel-Fournier.
20 fûts vinaigre.—A ordre.

☞ Chargem. du brick l'Eugène, cap. Capelle, ven. de Cherbourg.—Courtier, M. Lucet.

Réclamateurs, MM.

34 morceaux plomb.—Delauney et Neveu.
4 balles semencontra.—Tinel-Ancelot.
15000 kil. soude brute.—Ve. Villiet.
32 barriq. soude raffinée.—A ordre.

Le sloop la Marie-Marthe, c. Pognon, ven. d'Honfleur, ch. de cidre, pour M. Duval.

Le chasse-marée l'Ulisse, cap. Corriton, ven. de Bordeaux, ch. de vin et tabac.—A ordre.

Courtier, M. Lucet.

Le chasse-marée la Venette, c. Truscat, ven. du Havre, ch. de sel, pour Mme. Ve. J. B. Hébert.—Courtier, M. J Pellecat.

☞ Chargem. du sloop anglais Union, c. Richard Williams, v. de Cardiff.—Courtier, M. Orford.

3430 barres de fer.—406 bottes idem.—Pour Husson.

☞ Chargem. du chasse-marée le Radennois, c. Josse, v. de Rochefort.—Courtier, M. Orford.

Réclamateurs, MM.

81 futailles eau-de-vie.—29 dito vin rouge ordinaire.—Quesnel aîné.
27 gueuses fer fondu.—22 bostaches en fer fondu.—Rousselin-Cavey.

Mouvement du 29 au 30.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop l'Egène, de 29 tonn., c. Caprlle, v. de Cherbourg, ch. de soude et plomb.

Le sloop l'Espoir, de 29 tonn., capit. Piel ven. de Granville, ch. de soude de vareck.

La gribanne l'Aimable-Bathilde, de 25 tonn., c. Lesourd, v. du Havre, ch. de planches et pavés.

Le chasse-marée la Fidélité, de 62 ton., c. Moreau, v. de Marennes, ch. de sel.

Le dogre la Jeune-Léa, de 60 tonn., c. Hamel, v. de Saint-Martain, ch. de sel.

Le sloop la Marie-Marthe, de 29 tonn., c. Pognon, v. d'Honfleur, ch. de cidre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le Jules, cap. Cloret, all. à Barfleur, ch. de coton et bouteilles.

Le tjalk hollandais Vriendschap, cap. Martens, all. d'Hambourg, ch. de vin et papier.

Le sloop le Jeune-Louis, c. Barthenay, allant à Guernesey, ch. d'une balle de rouennerie.

Le sloop l'Angéline, c. Noroy, all. à Morlaix, ch. de vin, chaudron, fer.

Le chasse-marée la Poule-Blanche, c. Douarin, all. à Lorient, ch. de bois de construction.

Le sloop l'Augustin, c. Leclerc, all. à Honfleur, ch. de bois d'inde, bois jaune.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 28 au 29.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le Charles, cap. Chilard, v. de Rouen, sur lest.

L'Aimable-Euphrosine, c. Belfemme, ven. de Rouen, ch. de plâtre.

La goelette la Philippine, c. Dumont, sur lest.

Le sloop la Flore-Victoire, c. Bourdon, v. de Rouen, ch. de bois.

Le dogre la Marie-Louise, c. Ledentu, v. de Rouen, ch. de plâtre.

Le sloop le St.-François, c. Laugrevin, ch. de plâtre.

Le sloop l'Argus, c. Grégoire, v. de Cherbourg.

Le sloop le Prudent, c. Hurtel, v. de Rouen, sur lest.

Le sloop l'Eulalie, c. Guillaume, ven. de Rouen, sur lest.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop anglais Amicicia, c. James, all. à Britol, ch. lin.

Le trois-mâts américain Pocahuntas, c. Senny, Baltimore, sur l'est.

Le trois-mâts américain Blakely, cap. Burvil, all. à Charleston, sur lest.

Le trois-mâts américain Murtha, cap. Snow, all. à New-Yorck.

Le trois-mâts américain Hurrat, cap. Ried, all. à St.-Ubes, sur lest.

Le brick américain Efux, c. Wise, all. à Charleston, sur lest.

Le sloop la Pélagie, c. Boime, all. à Dunkerque, sur lest.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, du 28 Avril.

14 fûts cire jaune, à 2 f. 22 c. 1/2, acq.
76 sacs café St.-Domingue, à 1 f. 77 c. 1/2, dito.
566 morceaux morfil, environ 6 milliers, à 6 f. 5 c., dito.
61 balles coton Louis., à 1 f. 40 c., dito.
20 dito dito dito, à 1 f. 37 c. 1/2, dito.
38 dito dito dito, à 1 f. 32 c. 1/2, dito.
10 dito dito Marag. à 1 f. 62 c. 1/2, dit.
20 dito dito Géorg., à 1 fr., dito.
17 dito dito dito, à 1 f. 7 c. 1/2, dito.
62 dito dito dito, à 1 f. 10 c., dito.
104 sacs café Havane, à 1 f. 27 c. 1/2, en entrepôt.
8 boucauts dito dito, à 1 f. 40 c., dito.
50 boucauts 58 sacs dito dito, à 1 f. 43 c 3/4, dito.
300 sacs café Java, à 1 f. 40 c., dito.
85 dito Guyara, à 1 f. 32 c. 1/2, dito.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 28 au 29.

Sont arrivés de Villequier et descendus:

L'Anne-Marie-Chérie, c. Forget.
Le Désir-de-la-Paix, c. Perron.
Les Deux-Frères, c. Blondel.
Le Jeune-Amedée, c. Salaün.
L'Eole, c. Chéron.
Adelguode, c. J. Hustede.
Le Prudent, c. Heurtel.
(*Vent de N.-E., bon frais.*)

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Anvers, 21 *avril*.—Onderneming, c. Gouwen, ven. de Cette.—Tame, c. Talsom, ven. de la Nouvelle-Orléans.

Gravesend, 19 *au* 21 *avril*.—Eliza, c. Morrice, v. de Bordeaux.—Talbot, c. Craig; Persévérance, c. Margollé; Lord Melville, c. Black, v. de Calais.—Rapid, c. Varren; Crimoomogate, c. Davidson, et Louisa, c. Lowry, v. de Charente.

Blyde, 15 *avril*.—Margaret, c. Mac-Mikan, ven. de Charente, v. de Charente et Liverpool.

Helvoet, 16 *avril*.—De Hoop, cap. Patje, ven. de Cette.

Warnemunede, 10 *avril*.—La Sophie, c. Niemann, v. de Bordeaux.

Swinemunde, 11 *avril*.—Le Ferdinand, c. Diskow, et Frédérica, c. Luyck, ven. de Bordeaux.

Copenhague, 18 *avril*.—Junge-Elisabeth, c. Bohn, ven. de Bordeaux.

PORTS FRANÇAIS.

ARRIVAGES.

Bordeaux, 23 avril.—(*Long cours.*) En rivière : Le Courier-de-la-Martinique, c. Pellissier, v. de la Martinique. — l'Aigle, c. Toujague, v. de Campêche, ayant touché à la Havane, ch. de 4000 qx campêche, 20 balles salsepareille. — (*Cabotage.*) En rivière : l'Erin, cap. Maccarthy, v. de Dublin.—Le Bacchus, v. de Newcastle.—Montés en rade : Le Prince-de-Saxe-Cobourg.—La Johanna, c. Dirk.

Marseille, 21 avril. — (*Cabotage.*) L'Aimable-Paulin, c. Rostand, ven. de Smyrne, ch. de 356 balles coton, 146 balles laine, etc., en quarantaine.

De relâche à Toulon : le St.-François, c. Sibilot, v. de Tunis.

De relâche aux îles d'Hyères : L'Emile, c. Colomby, v. de Chypre, et l'Anais, c. Clavelly, v. de Tunis.

DÉPARTS.

Havre, 26 avril.—(*Long cours*) Le Mercure, c. Grisel, all. à la Guadeloupe. —Le Rousseau, c. Lebail, all. au Port-au-Prince.

Marseille, 21 avril. — (*Long cours*) Six-Brothers, c. Masson, all. à la Nouvelle-Orléans.—(*Cabotage.*) Vriendshap, c. Gerliss, all. à Greenock.—Europa, c. Segerstrom, suédois, all. à Alicante.—Junge-Hinrich, c. Decken, all. à Alexandrie.—Fidelitas, c. Medbrodt, all. à Copenhague.

— La Thétis, c. Panier, et les Deux-Frères, c. Loirat, partis de Bordeaux, est arrivé au Port-au-Prince. Il devait effectuer son retour dans le courant du mois d'avril.

PORT DE BORDEAUX.

Le 23 *et* 24 *sont entrés en rivière* : les navires l'Aigle, cap. Toujague, armateur, M. Texier, ven. de Campêche, et en dernier lieu de la Havane; le Courier-de-la-Martinique, cap. Palissier, armateur, M. Lhotellier, ven. de la Martinique, cap. Palissier; armateur, M. Lhotellier, ven. de la Martinique.

PORT DE MARSEILLE.

Le 21, *est sorti* : le navire américain Six-Brothers, cap. Th. Masson, all. à la Nouvelle-Orléans.

AVIS DIVERS.

ASSURANCES MUTUELLES SUR LA VIE DES HOMMES.

M. Galle, directeur de la société, à Rouen, receveur des contributions indirectes, place du Vieux-Marché n°. 35, aura l'honneur de recevoir tous les jours, et principalement les fêtes et les dimanches, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures après midi, ceux qui voudront prendre des Assurances, ou seulement avoir des explications propres à leur faire comprendre les avantages qu'ils pourraient obtenir sur les sommes dont ils voudraient disposer. Il se fera aussi un plaisir de leur démontrer qu'aucune caisse ne peut offrir plus de garantie, sous le rapport de la sûreté des capitaux, et enfin que les intérêts composés et accumulés que recoivent les Assurés, dont les contrats sont à époques fixes, sont de beaucoup supérieurs au taux ordinaire servant de base aux banques, caisses d'épargnes, ou autres institutions du même genre. On observera que ces intérêts composés sont indépendans des bénéfices, auxquels les mêmes Assurés ont droit en leur qualité d'Assureurs, par l'effet inappréciable de la mutualité.

Pour en donner une idée plus exacte, voici les explications générales publiées par l'administration :

Une *Assurance* sur la *vie* est un *contrat* par lequel, au moyen d'*un prix total* une fois payé, ou d'une légère *prime payée annuellement*, *on assure*, pour soi ou pour un tiers, *une rente* ou un *capital* en cas de *vie* ou de *mort*, à une époque déterminée, suivant les convenances du contractant.

Notre *Société* reçoit toute espèce d'assurances sur la vie.

Elle est mutuelle, c'est-à-dire que tous les *Porteurs de nos assurances* sont en même tems *nos Sociétaires*, et jouissent comme tels, en outre de la rente ou du capital assurés, de *tous les bénéfices* en proportion de cette même rente ou de ce capital.

C'est en quoi consiste la différence entre notre Société et les Compagnies par actions dont tous les bénéfices appartiennent aux actionnaires.

Les primes, mathématiquement calculées sur la loi invariable de la *mortalité*, égalisent tous les âges, et *mutualisent* rigoureusement les intérêts et les bénéfices de tous nos Sociétaires.

Nos Assurances s'appliquent à toutes sortes de cas, elles ont but d'humanité et de philantropie qui a valu à notre Société les plus honorables suffrages. »

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

84f 60c 65c 80c 75c 80c 85c 80c 85c 8[illegible]
85c 90c 95c 90c 95c 85f 84f 95c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1822.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f 75c
90c
1825, 9 4 98f 80c
Idem NOMINATIVES, 1825

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.° °/₀.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
102f 50c 103of

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1535f

THÉATRE FRANÇAIS.

RELACHE.

CONCERT.

MM. les Amateurs donneront, aujourd'hui mercredi 30 avril, un CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL, *au bénéfice des incendiés de la cour St-Martin.*

PROGRAMME.

1re. *Partie.*

1°. Ouverture de *la Clémence de Titus*, Mozart.
2°. Air *italien*, chanté par M. M....
3°. *Solo de cor*, exécuté par M. Rom...
4°. *Air français*, chanté par M. M....
5°. *Air varié*, pour le violon, exécuté par M. G.....
6°. *Air français*, chanté par M. M....
7°. *Duo de Fernand-Cortez*, chanté par Mme. Berteau et M. M....

2me. *Partie.*

8°. Ouverture d'*Othello*, de Rossini.
9°. Romance de *Wallace*, chantée par M....e.
10°. Air du *Premier pas*, varié pour la [illegible] exécuté par M. de G.....
11°. *Trio* français, de Paer, chanté par Mme. Berteau, M. D.....et M. M....
12°. *Andante* pour le violon, exécuté par M. G.
13°. *Romance* chantée par M. M.....

Le Concert aura lieu dans la grande salle de Saint-Ouen.

On commencera à 7 heures et demie précises.

S'adresser, pour les billets d'entrée dont le prix est de 4 fr., chez M. Jacquemin, marchand de musique, rue Grand-Pont, n°. 65;

Chez M. P. Desroches, marchand de [illegible], rue des Carmes, n°. 103;

Et chez le Concierge de l'Hôtel-de-Ville.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET ET ARLEQUIN [illegible]

HORS DE L'IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-D[illegible]

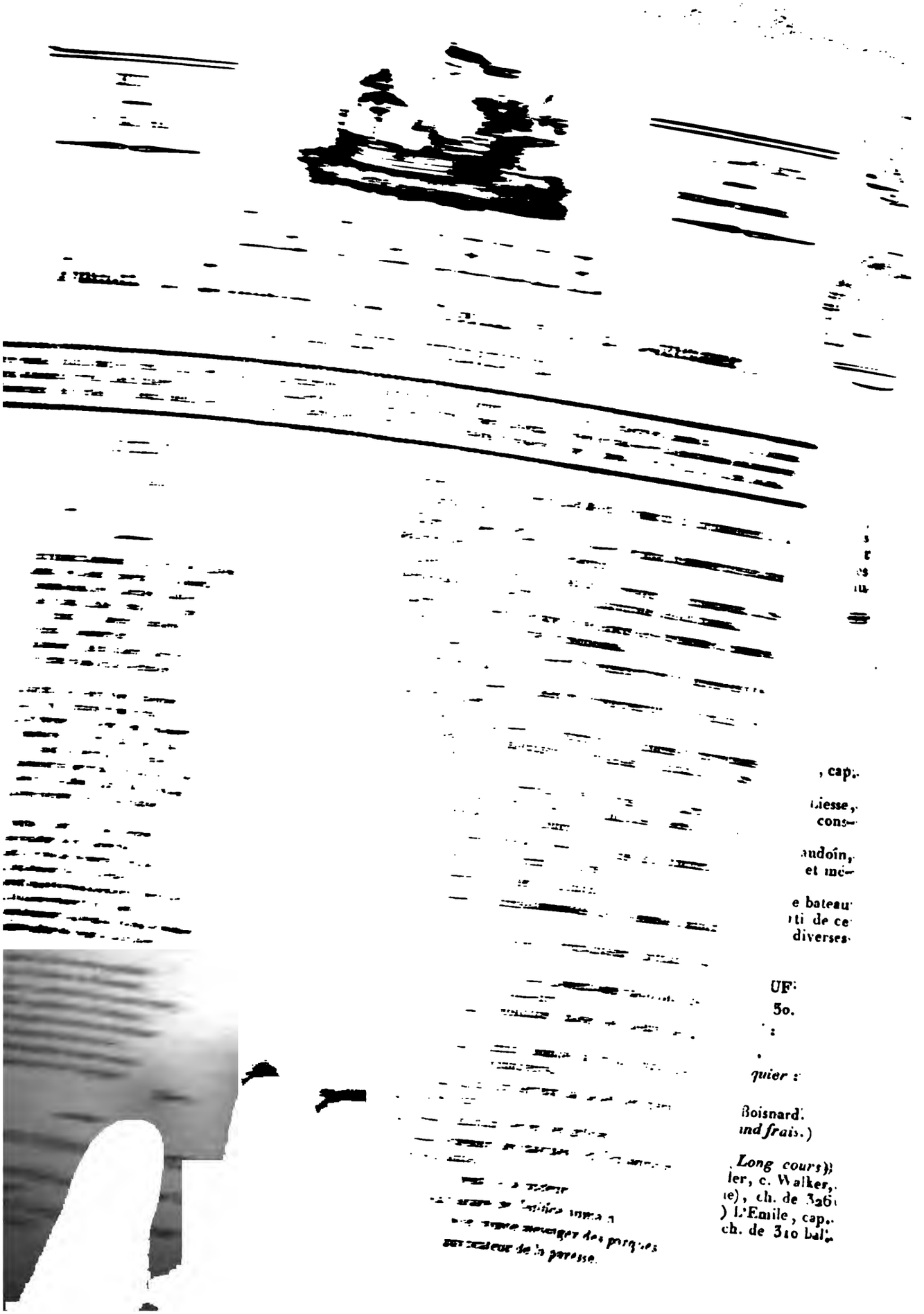

« Un sophiste fit à *Thalès* de Milet les questions captieuses suivantes ; mais le philosophe y répondit sur-le-champ avec précision.

» Quelle est la plus ancienne des choses? — C'est Dieu, parce qu'il a toujours été.

» Quelle est la plus belle? — Le monde, parce que c'est l'œuvre de Dieu.

» Quelle est la plus grande? — L'espace, car il contient tout ce qui a été créé.

» Quelle est la plus constante? — L'espérance, qui reste seule à l'homme quand il a tout perdu.

» Quelle est la meilleure? — La vertu, puisque sans elle il n'y a rien de bon.

» Qelle est la plus légère?—La pensée, qui en un moment se transporte au bout de l'univers.

» Quelle est la plus forte? La nécessité qui fait braver tous les accidens de la vie.

» Quelle est la plus facile? — C'est de donner un conseil.

» Quelle est la plus difficile? — C'est de se connaître soi-même.

» Quelle est la plus sage? — Le tems, car il apprend à le devenir.

MACÉDOINE.

— Cunningham, poète anglais estimé dans le genre pastoral, mais peu favorisé des biens de la fortune, était un dimanche à pêcher dans le voisinage de Durham. Le ministre du lieu, remarquable par sa corpulence, vint à passer, et le réprimanda sévèrement, sur ce qu'il profanait ainsi le jour du Seigneur. *Mon révérend*, lui répondit le poète, *votre embonpoint annonce que si votre dîné était ainsi que le mien au fond de la rivière, vous pécheriez pour l'avoir, quand ce serait un jour de jeûne, et quand votre sauveur serait là pour vous en blâmer.*

—*Malherbe* qui était issu d'une famille noble, disait souvent à *Racan* : Que c'était une folie que de vanter sa noblesse ; que plus elle était ancienne, plus elle était douteuse ; qu'il ne fallait qu'une *Julie* pour pervertir le sang des *Césars*.

—L'*Apollon* qui a élu domicile légal, rue de l'*Echelle*, dit que nous ne devons pas craindre *la Foudre*, parce que nous voguons dans un ruisseau. Au dire du dieu de *l'Échelle*, on serait tenté de croire qu'un ruisseau suffirait pour éteindre les carreaux de *la Foudre*. Cette opinion est d'autant plus admissible que nous savions que c'est avec un verre de Surène qu'on allume le courroux du *Jupiter-Olympien* de la rue des Saints-Pères.

— Il vient de mourir à Versailles un mendiant connu dans toute la ville sous le nom de *Charlot*. Il avait sa cent-quatrième année. La *Quotidienne* lui a donné cent-trente-huit ans passés. Cette fois-ci, la *bonne vieille* n'a menti que d'un tiers ; elle se forme depuis que M. A. Martainville l'entretient d'articles.

— On annonce que M. Merle a refusé la direction des *fanctoccinis* anglais. M. Merle est directeur de la Porte-St.-Martin ; ce sacrifice lui fait beaucoup d'honneur.

— M. le docteur P....set se propose de prouver que la jaunisse est contagieuse, et que la goutte est une maladie épidémique chez les enfans en bas-âge.

— Voici le répertoire des pièces du Second-Théâtre-Français, dans lesquelles Mlle Legrand va débuter :

Vendredi 2 mai, *les Fausses Confidences*, premier début.
Lundi 5, *le Philosophe Marié*, deuxième début.
Mercredi 7, *les Femmes*, troisième début.
Et vendredi 9, *la Coquette Corrigée* et *les Fausses Confidences*, quatrième début.

—M. Salgues vient de publier un mémoire en faveur de la famille de l'infortuné Lesurques. On peut dire que ce publiciste a *écrit* une bonne action ; mais il y a encore quelque différence entre écrire et faire : l'un pourtant peut conduire à l'autre.

—Bautru, comte de Sérant, considérant un morceau de sculpture représentant la justice et la paix qui s'embrassaient « Voyez-vous, dit-il, elles s'embrassent et se disent adieu, pour ne se revoir jamais. » Bautru était un incrédule.

—M. Rabbe vient de publier un petit volume qui, semblable au *Petit Livre* de la Rochefoncauld, contient plus de choses que de mots. L'ancien rédacteur du *Phocéen*, donne dans cet ouvrage un excellent traité historique de l'*Usage des Couronnes donatives*, *civiles*, *militaires*, *chez les anciens* ; et, d'après les connaissances que nous devons au talent de M. Rabbe, nous avons trouvé qu'en appliquant l'usage des couronnes des anciens aux mérites modernes, nous pourrions décerner des récompenses en ce genre, de la manière suivante :

M. Théaulon,	Une couronne en foin.
M. de la M.....,	Une couronne en néanphar.
M Danse-Loth,	En laurier à ragoût.
M. A. Martainville,	En chien-dent accompagné de girofflée.
Mme la comtesse de G.....,	En capucines.
M. de M.....,	En tubes d'ail.
M. Lourdoie,	En pavots.
M. Delavigne,	En laurier fleuri.
L'Auteur des Deux Gendres,	En immortelle.
L'Auteur de Sylla,	En chêne.
Un orateur,	En palme.
M. Charles Nodier,	En saule pleureur.
M. Lacretelle,	En paille.
M. Malte-Brun,	En chardon.

—A la séance académique du 24 avril, M. Raynouard, secrétaire perpétuel, a lu et a légué à l'administration un poème intitulée : *Fénélon et le Duc de Bourgogne*. On y a remarqué ce vers :

« Un orateur *l'a peint*, et Fénélon l'inspire. »

Un père de la société des *bonnes lettres* ayant reconnu ce vers pour être de lui, a accusé M. Raynouard de plagiat ; et l'auteur des *Templiers* en a fait très-volontiers la restitution, en ajoutant même, pour dommages-intérêts, le vers suivant :

« Honoré de son sceptre, il l'honore lui-même. »

C'est à M. Raoul Rochette qu'est demeuré l'honneur de la séance des quatre académies. Aucun autre style n'a pu être comparé au sien pour le poids, l'obscurité et la masse de l'érudition. Une dame, en sortant de cette réunion essentiellement scientifique, a remarqué que le Pont-des-Arts paraissait bien léger, pour être si près de l'Académie.

— M. L....., célèbre banquier de la capitale, vient de constituer une rente de 85000 francs, en faveur des employés de sa maison. Cette rente sera répartie en proportion de l'importance des places qu'ils occupaient. Par cette munificence dont on voit trop peu d'exemples, M. L..... assure un sort indépendant et une existence à l'abri des caprices du destin, à ceux dont les travaux ont coopéré à sa fortune.

— Certain journal avait annoncé que la dernière représentation d'*Ébroïn*, de M. d'Ancelot, avait produit une recette de quatre mille deux cents livres. Il est fâcheux que le journaliste n'ait pas consulté le caissier du Théâtre-Français : il aurait appris que la recette n'était que de huit cents francs.

—Un quiproquo assez plaisant pour les gobbe-mouches, et très-sérieux pour un artiste, a eu dernièrement lieu par l'imprévoyance d'un journaliste. L'acteur *Victor* qui, comme on le sait, fait une acte de tragédie, à chaque étape de ses tournées départementales, devait arriver à Paris pour y faire représenter sa dernière œuvre. Ne voilà-t-il pas qu'une feuille en annonçant que l'on a joué le mélodrame de Victor, au Panorama-Dramatique, persuade à toute la province, que cette pièce est la tragédie de l'acteur Victor. Nous sommes habitués à voir tant de tragédies nouvelles qui ressemblent à des mélodrames, que cette méprise est fort excusable : mais nous croyons cependant, en bonne conscience, devoir prévenir que la pièce représentée au Panorama-Dramatique, est *Victor* ou *l'Enfant de la Forêt*, et non pas la tragédie de *Victor* qui peut-être sera l'*enfant* du grand chemin.

— Les feuilles d'annonces qui ont toutes de l'esprit comme le *Journal de Rouen*, ont fait savoir, il y a quelques jours, qu'il y avait de *jolies circassiennes* et *mexicaines* à vendre. Plusieurs vieux amateurs qui croyaient que les directeurs de ces feuilles tenaient aussi la partie, se sont présentés pour prendre connaissance de la marchandise. Quel a du être le désapointement des amateurs, lorsqu'on leur a présenté des *circassiennes* et des *mexicaines* pour gilets, à ceux qui en voulaient pour autre chose.

— On lit, dans les *Essais historiques sur Paris*, qu'un homme qui paraissait assez à son aise, devint amoureux et épousa une fille, que la mort de ses parens et la misère avaient jetée dans le libertinage. Au bout de quelques mois, elle sut que son mari était un espion : « Apparemment, « lui dit-elle, que vous n'avez pris ce métier qu'après avoir « réfléchi qu'on risque sa vie à faire celui de voleur et d'assassin ? » Elle sort et va se précipiter du Pont-Royal dans la Seine où elle se noya.

CONCERT

AU BÉNÉFICE DES INCENDIÉS.

Le motif de cette soirée musicale et le plaisir qu'elle promettait avaient réuni hier dans la salle Saint-Ouen, la société la plus nombreuse et la plus distinguée. Quoique le titre banal de *Concert d'Amateurs* ne soit pas toujours d'un bon présage pour les connaisseurs, l'expérience nous a fait vaincre ici cette prévention que l'on a ailleurs contre les *Amateurs* et leurs concerts. L'exécution d'un *andante* pour le violon, et d'un air varié pour la basse, aurait suffi pour nous réconcilier pleinement avec eux hier, si nous avions eu besoin de nous réconcilier.

Mme. Berteau dont les débuts sont annoncés au théâtre de notre ville, où elle était déjà connue, a été accueillie avec les marques d'une ancienne bienveillance, et les personnes qui avaient eu auparavant l'occasion d'apprécier son talent, ont remarqué avec satisfaction que sa voix n'avait perdu ni de sa fraîcheur, ni de son agrément. Ainsi nous pouvons dire que Mme. Berteau a déjà débuté.

Quelque plaisir que nous ait offert cette soirée, nous avons dû éprouver un regret, celui de ne pas entendre M. M...x dont une indisposition nous a privés. Cette circonstance a du paraître fâcheuse ; mais elle n'était que trop réelle, car nous savons que les indispositions d'amateurs sont moins douteuses que celles d'artistes. Cependant M. M.... et N..l nous ont fait oublier en chantant, l'un une romance de *Wallace*, et l'autre l'air du *sénéchal* de *Jean de Paris*, qu'il manquait quelque chose de ce que le programme nous avait fait espérer. La recette aura dû être productive. Il est flatteur pour les amis des arts que ce soient les talens les plus agréables de notre ville qui aient le plus contribué au soulagement des victimes de notre dernier incendie.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du dogre l'aigle, c. Tabhonarne, v. de Bordeaux.—Courtier interprête, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

104 fûts vin.—Dubus.
8 dito dito.—Duclos.
5 dito essence de térébenthine. — A. Lebrun.
21 dito vin.—V. E. Lefebure.
1 dito dito.—Caumont pere et fils.
33 dito dito.—Viret-Lehaître.
18 dito dito.—Mofisant et Gouin.
1 dito dito —Bonitot.
2 dito dito.—Fauvel le jeune.
48 dito dito.—A ordre.

☞ Chargem du chasse-marée la Venette, cap. Truscat, v. de St.-Pierre.—Courtier interprête, M. J. Pellecat.

2124 demi hectolitres sel.—Pour Jean-Baptiste Hébert.

Mouvement du 30 avril au 1er. mai.

NAVIRES ENTRÉS.

La platte le St-Nicolas, de 11 t., cap. Mulot, v. de Courseulles, ch. d'huitres.

Le brick l'Espérance, de 78 t., c. Sébirs, v. de Bordeaux, ch. de vin, acier, gomme.

Le dogre la Pauline, de 79 t., cap. Coste, v. de Marennes, ch. de sel.

Le brick le Gustave-Hypolite, de 76 t., c. Coste, v. de Marennes, ch. de sel.

Le sloop le Charles, de 23 t., capit. Rossignol, v. du Havre, ch. de tabac et bois de Campêche.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La galiote danoise Die-Fran-Anna-Catherina, c. Laubinger, all. à Elseneur et Copenhague, ch. de librairie, parfumerie, vin et mercerie.

Le sloop la Jeune-Emilie, c. Duhault, all. à Southampton, ch de pierres meulières.

Le chasse-marée la Virginie, c. Berthaud, all. à Bordeaux, sur lest.

La galiote hollandaise, Maria-Josina, c. Muntendam, all. à Elseneur et Saint-Pétersbourg, ch. de vin, chardon, huile et librairie.

Le sloop l'Agathe, cap. Brasnu, all. à Caen, ch. de poudre végétative.

Le trois-mâts prussien Carolina, cap Ramin, all. à Elseneur et Stettin, ch. de vin et melasse.

Le chasse-marée l'Aimable-Adèle, cap. Cousic, all. à Bordeaux, sur lest.

Le sloop l'Espoir-de-la-Paix, c. Liesse, all. à Cherbourg, ch. de bois de construction.

Le sloop l'Aimable-Désirée, c. Baudoin, all. à Honfleur, ch. de fûts vides et mécanique.

A quatre heures après-midi, le bateau à vapeur Aaron-Mauby, est sorti de ce port, allant au Havre, ch. de diverses marchandises.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 29 au 30.

Est monté et posé :

L'Espérance, cap. Vasseur.

Sont arrivés de Villequier :

L'Adèle, cap. Piavard.
Le Duguay-Trouin, cap. Boisnard.
(*Vent de nord, grand frais.*)

Marseille, 22 avril. — (*Long cours*). En quarantaine : le Belveder, c. Walker, v. de Richmond (Virginie), ch. de 326 bal. coton. — (*Cabotage.*) L'Emile, cap. Colomby, v. de Chipre, ch. de 310 bal. coton, 17 bal. soie, etc.

PORT DE BREST.

Du 22. Le Père-de-Famille, cap. Lancelot; la Petite-Eulalie, c. Jacob; l'Elisa cap. Fardel; la Sainte-Anne, cap. Labour; le Bien-Aimé, cap. Couedel; la Jeune-Adèle, c. Lepalmec, v. de Nantes, ch. de bois de construction, fer, sucre, légumes.

Du 23. La Babet-Catherine, c. Thoar, ven. de Rouen, ch. de bois de construction, le Jeune-Hyacinthe, cap. Miquer, ven. du Vivier, ch. cidre; l'Espérance, cap. Tréboret; l'Amélie, cap. Lepage, ven. de Bayonne, ch. de resine, etc.; l'Alexie-Hilaire, c Cloître; l'Olivier-Français, cap. Monir, v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie et bois de noyer; de Pierre-Marie, cap. Legillone, ven. de Treguier, ch. de blé.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Du 24. L'Anne-Emile, c. Leguenec; l'Ange-Gardien, c. Collet, de Quiberon, all. à Nantes; le Saint-Esprit de Vannes, cap. Dupont; l'Espérance, de Lorient, cap. Portier, all. à Bordeaux; le Brave, de Port-Navalo, c. Lebot, all. à Nantes; l'Elie-Marie, de Vannes, cap. Chrétien, all. à Bordeaux, sur lest; la Clemence, de Brest, cap. Masson, all. à Cherbourg, ch. de canon, de poudre, vivres, etc.

Le Norwegien Petrus, de Sandfeyord, cap. Bull, all. à Nantes, sur lest.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, du 29 Avril.

97 tiercons riz Caroline, à 32 fr. acq.
60 balles coton Georgie, à 1 fr 7 1/2, dito.
112 dito dito dito, à 1 fr. 2 1/2, dito.
20 dito dito dito, à 1 fr. 10 c dito.
200 sacs café St.-Domin. à 1 fr. 75. dito.
3 mill. bois de Brésil, à 29 fr, dito.
15 mill. bois de Campêche, Martinique, à 10 fr. dito.

Le navire l'Eugène, c. Dupin de Beaumont, ven. de la Guadeloupe au Havre, est relaché à Brest avec une voie d'eau considérable. Le capitaine a jeté une partie du chargement à la mer.

NOUVELLES DE MER.

☞ Le navire la Constance, de Bordeaux, arm. MM. Lucadou et neveu, parti de Bordeaux, est arrivé le 13 mars à la Havane, après être resté quinze jours au pouvoir d'une goelette pirate, montée de 75 hommes, qui ne l'a abandonnée qu'après l'avoir entièrement dévalisée, et avoir fait éprouver les plus horribles traitemens à l'equipage ainsi qu'aux passagers.

—Le Duc-de-Bordeaux, cap. Moreau, a été rencontré à 15 jours de distance du Gange.

—L'Entreprenant, cap. baron de Roquefeuille, a été rencontré à 30 lieues du Gange.

—Le Bordelais, cap. Legallais, devait partir de Calcutta, après le 3 janvier.

—Le Lévrier, cap. Tuvache; armateur M. Lange, parti de Bordeaux, est arrivé au Port-au-Prince.

—La Thétis, cap. Pannier, armateur, M. Dupeyrat junior, parti de Bordeaux, est arrivé à la Guadeloupe en 42 jours de traversée.

—Les Deux-Frères, cap. Loirat, arm. MM. Viard et Chagneau, parti de Bordeaux, est arrivé à la Guadeloupe, en 56 jours de traversée.

—La Sapho, cap Jobit, armat. MM. Guérin-Malague frères, devait partir de la Havane, pour Bordeaux, du 20 au 25 mars.

Le Théodore, c. Brose, est arrivé de Dunkerque à la Havane le 13 mars.

—La Julie, capit. Outin, est arrivé de Dunkerque à la Pointe-a-Pitre le 10 mars.

—Le navire les Deux-Nanettes, parti de Marseille, est arrivé à Bourbon.

— Nous apreuons que le bateau à vapeur *le Duc-de-Bordeaux*, appartenant à la compagnie française des transports accélérés, parti de Rouen le 26 avril, à six heures et demie du matin, avec un chargement pour Paris, est arrivé sans la moindre avarie, le 29 du même mois, à dix heures du matin au port St.-Nicolas, lieu ordinaire de ses débarquemens.

CORRESPONDANCE.

Calcutta, 8 *décembre*.—L'indigo est très-recherché et les prix tendent à la hausse. Il s'est vendu du fin Jessore à 310 roupies au comptant, et à 312 roupies à 2 mois, et quelques centaines de maunds, 305, le tout à l'entrepôt; plusieurs ventes de qualités inférieures ont eu lieu à des prix proportionnés. Cette teinture est arrivée sur le marché de Calcutta plutôt que de coutume, mais c'est la suite de l'élévation des prix; car l'on pense généralement que la récolte n'excède pas celle d'une année moyenne.

Depuis le 1er. septembre jusqu'au commencement de ce mois il a été importé à Calcutta 37,916 maunds (9,000 caisses): l'année dernière, il n'en avait paru que 26,743.

Voici le cours coté: indigo fin bleu 310 à 320; ordinaire bleu 295 à 305; fin pourpre et violet 290 à 295 sicca roupies le factory-maund.

AVIS DIVERS.

AVIS IMPORTANT.

N°. 138. — A vendre au même prix que dans la fabrique, une superbe partie de Casimirs, Laine et Coton; plus, une partie de Circassienne, Buffline, Coutil, Mexicaine, Bouracan, et articles rayés pour habillement d'ete; de beaux Piqués et Poils de chevre très-nouveaux, pour gilets. Le tout à prix fixe en gros et en detail.

S'adresser au magasin de Draps, rue de la Grosse-Horloge, n°. 98.

CACHET EN OR PERDU.

☞ N°. 139. — Il a été perdu, hier mercredi, vers sept heures du matin, dans la rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, en descendant au Vieux-Marché, remontant la Grande-Rue, passant par la rue Saint-Jean et le passage du même nom, traversant le Marché-Neuf, jusqu'au milieu de la rue St.-Lô, un CACHET d'or d'un genre moderne; les branches qui le maintient sont en formes de gerbes surmontées d'un gravé de lettres entrelacées présentant les initiales H. L.

On prie la personne qui l'aurait trouvé de le remettre à M. Hyacinte Letellier, compositeur à l'imprimerie de la *Nacelle*, rue St.-Lô, n°. 1.

Il y aura récompense.

N° 140.—A vendre au Havre-de-Grace, pour cause de cessation de commerce, un fort joli fonds de Commerçant en VINS, bien achalandé, dont la situation est d'autant plus avantageuse qu'il se trouve placé au centre et au passage conduit à tous les bassins. On pourra traiter le bail de la portion de maison qu'occupe ledit fonds, qui a encore trois ou six années à courir, ainsi que deux Magasins placés dans la même enceinte, desquels le preneur serait libre de la jouissance.

S'adresser à M. Hyacinte Mollerie, négociant en Vins, rue des Charrettes, n° 103, à Paris.

☞ N°. 141. — Plusieurs MAISONS à vendre et à louer.

Quatre MAISONS à vendre à fonds perdus.
Plusieurs PROPRIÉTÉS rurales à vendre.
S'adresser à M. Néble, boulevard Cauchoise, n°. 67.

☞ FONDS de Merceries et Linges à vendre présentement, rue du Panneret, on donnera toute facilité de payement.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.
85f 50c 40c 30c 40c 20c 10c 25c 20c 25c 20c 85f

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 1ccf
1825, 9 4 99f 50c
Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITES DE 1000 FR., à 4 p.c °/
1030f 1032f 50c 1030f

Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1535f 1537f 50c

THÉATRE FRANÇAIS.

(*On commencera à 7 heures 1/2*)

LES EXERCICES
Des Demoiselles ROMANIEU,
Artistes *Orichalciennes*,
Le Spectacle commencera par
VADEBONCOEUR,
OU LE RETOUR AU VILLAGE,
Vaudeville en 1 acte, de MM. Désaugiers et Gentil.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.
LE SPECTRE SANGLANT,
Pantomime en 3 actes et à grand spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St. LO, N° 5

VENDREDI.

2 Mai 1823.

N°. 149.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LE ROSSIGNOL ET LE BUTOR.

FABLE.

Un petit rossignol au tendre et doux ramage,
Disait à ce stupide oiseau
Qui mugit tous les soirs au bord d'un marécage :
Mais,.... butor, mon ami, pourquoi dans ce roseau
Enfoncer votre bec, et par un cri sauvage
Effrayer tout le voisinage ?
C'est, répond le souffleur, que sans cela ma voix
Ne fait ouïr qu'un faible et très-aigre murmure.
— Je vous plains, cher butor, d'avoir tout à la fois
Contre vous l'art et la nature.
Consolez-vous, pourtant, je sais un sûr moyen
Pour vous empêcher de déplaire.....
— Et quel est-il, docte musicien ?
— Ce moyen sûr c'est de vous taire.
Orateur dont le style est sec ou boursoufflé,
Profitez de l'avis du petit chantre ailé.

LE FOUET.

Si un petit écolier, qui commence à bégayer ses lettres, relait le titre de cet article, il se sauverait peut-être en lacérant otre numéro, et en jetant des cris d'indignation. Mais quelle rait son erreur ! Ce n'est pas nous qui voulons préconiser s bienfaits de la férule, ni les effets miraculeux du *fouet*. 'autres en sont les panégyristes naturels, et c'est à eux qu'il partient d'en exalter le mérite, et d'en faire connaître les odiges.

Ce qui m'étonne, c'est d'avoir vu mettre en pratique chez es peuples chrétiens un châtiment qui rappelle les outrages ue les soldats de Pilate prodiguèrent à notre saint Rédempteur (1). Le *fouet* devint un honneur pour les martyrs ; mais amais pour ceux qui martyrisaient.

Le *fouet* est souvent le sceptre de la tyrannie et du despotisme le plus dégoûtant. Voyez ce malheureux nègre qui s'agite dans les fers, sous l'ardeur d'un soleil dévorant ; ces incisions profondes dont son corps est sillonné, et dans lesquelles des essaims d'insectes s'abreuvent de sang, sont les vestiges du *fouet* homicide d'un économe ou d'un contre-maître d'habitation. Quelle main arrachera le fouet aux mains meurtrières de ces bourreaux du Nouveau-Monde ?

(1) St.-Jean, Cap. XIV, V. 1.

Croirait-on qu'on ait osé publier à St.-Pierre de la Martinique, sans exciter l'indignation des colons qui habitaient alors cette ville, une brochure avec ce titre : *De la manière de fouetter les esclaves le plus douloureusement, sans être exposé à les perdre.* L'être barbare qui déshonorait ainsi la presse resta anonyme. Si on avait découvert son nom, on aurait dû l'écrire, en lettres de sang, sur le frontispice de son ouvrage, comme on affiche sur le poteau le nom des criminels contumaces.

Un des plus aimables de nos poètes, le chantre de *Claudine* a dit :

» Nous prendrons un bouquet de roses
» Pour corriger le jeune Amour. »

On lit même dans les premières éditions de ses œuvres :

» Nous prendrons un bouquet de roses
» Pour donner le fouet à l'amour. »

Gentil-Bernard, qui est une autorité en fait de poésie légère, est bien loin d'en être une en fait de morale. Donner le *fouet* à l'amour ! Cette image jésuitique, qui tend à rapprocher dans notre pensée l'idée du dieu de Cythère, de celle d'un marmot d'école, a quelque chose de répugnant. Nous aurions plutôt pardonné cette figure au juif Samuel Bernard, qui ne faisait pas de vers, et qui faisait des dupes, qu'au plus *gentil* de tous les Bernard, passés et à venir.

Rousseau, dans l'ouvrage trop célèbre où il a consigné en traits si éloquens les aveux les plus pénibles, dépeint de la manière qui est propre à son caractère et à son style, la sensation que lui faisait éprouver *le fouet* qu'il recevait chez le ministre *Lambercier*, à qui on avait confié l'éducation de sa première enfance.

« Comme Mlle *Lambercier*, dit-il, avait pour moi l'af-
» fection d'une mère, elle en avait aussi l'autorité, et la
» portait quelquefois jusqu'à nous infliger la punition des
» enfans, quand nous l'avions méritée. Assez long-temps
« elle s'en tint à la menace, et cette menace d'un châ-
« timent tout nouveau pour moi, me semblait très-ef-
» frayante. Mais après l'exécution, je la trouvai moins ter-
» rible à l'épreuve que l'attente ne l'avait été, et ce qu'il y
» a de plus bisarre, c'est que ce châtiment m'affectionna
» davantage encore à celle qui me l'avait imposé. Il fallait
» même toute la vérité de cette affection et toute ma dou-
» ceur naturelle, pour m'empêcher de chercher le retour
» du même traitement en le méritant : car j'avais trouvé
» dans la douleur, dans la honte même, un mélange de

» sensualité qui m'avait laissé plus de désir que de crainte » de l'éprouver de rechef par la même main..... »

Ici je m'arrête pour ne pas citer tout un passage qui a dû beaucoup coûter à l'auteur d'*Emile*, si j'en juge par les efforts qu'il me faudrait faire pour le reproduire ici en entier. Mais les *fouetteurs* ne manqueront pas de prendre acte de l'aveu du philosophe, pour être en droit de corriger les bambins qui prétendraient que Rousseau ne conseille pas de donner le *fouet* dans son *Traité de l'Education*.

Gilbert s'écriait, indigné de voir les pygmées s'élever en rampant au-dessus des géans :

« Fouettons d'un vers sanglant ces grands hommes d'un jour. »

Ce vers qu'ont critiqué de fades rimeurs qui n'étaient pas poètes, et des aristarques qui n'étaient pas littérateurs, présente une image aussi juste que l'idée qui l'a inspiré est énergique. Il y a en effet dans la forme que présente à l'œil la suite des mots qui composent un vers, une analogie frappante avec la lanière d'un fouet. Le vers satyrique avec lequel on fustige un fat, présente une image très-poétique pour ceux qui ont une imagination et des idées. Il n'est pas étonnant que bien des gens aient critiqué ces expressions, mais ce qui est plus difficile à expliquer, c'est que toutes les nouvelles éditions de la satire du XVIIIe siècle, donnent à la place de ce vers, celui-ci :

« Fouettons d'un vers sanglant ces grands hommes *du jour*. »

Les éditeurs et les commentateurs n'auront donc jamais assez de délicatesse dans les organes, de tact intellectuel pour sentir les auteurs qu'ils mettent au jour ou qu'ils critiquent ? Croit-on que Gilbert se soit trompé en disant :

« Les grands hommes d'*un jour*. »

N'y a-t-il pas un instinct secret qui révèle à celui qui a lu cinquante vers français, que

« Les grands hommes *du jour* »

ne présente pas la même idée, le même sel que la première expression ? Il y a autant de différence entr'elles qu'entre ces vers :

« Croyez qu'un vieillard cacochyme,
» *Chargé* de soixante et dix ans,

qui commencent une épître de Voltaire, avec ceux-ci, que de lourds éditeurs leur ont substitués :

« Croyez qu'un vieillard cacochyme,
» *Agé* de soixante et dix ans.

Mais en parlant de vers, je me suis involontairement écarté de mon sujet ; car il y a loin entre le fouet et la poésie. Jamais je n'ai entendu dire que les coups de martinet eussent fait des poètes ; mais il ne faut désespérer de rien.

Rollin, qui connaissait la manière d'élever les enfans et de diriger leurs études, ne se montre pas très-partisan du *fouet*, quoiqu'il fût chef de l'université d'alors. Voici ce qu'il dit en parlant des châtimens.

« La voie commune et abregée pour corriger les enfans, » ce sont les châtimens et la verge, ressource presque » unique que connaissent ou emploient plusieurs de ceux » qui sont chargés de l'éducation de la jeunesse. Mais ce » remède devient souvent un mal plus dangereux que ceux » qu'on veut guérir, s'il est employé hors de saison ou sans » mesure, car, outre que les châtimens dont nous parlons » ici, c'est-à-dire de la verge ou du fouet, ont quelque » chose d'indécent, de bas et de servile.... »

Ici je m'arrête dans la crainte d'offenser ceux qui ont pour *le fouet* une admiration trop fervente. Et puis, employer contre les verges scolastiques, l'autorité même du pieux Rollin ! Je serais taxé d'insolence au moins, peut-être même de provocation. Dieu me garde de me mettre mal avec ceux qui ont en main une arme si redoutable ; mon âge et la confection de mon vêtement ne m'en sauveraient peut-être pas.

Le recteur de l'université ajoute comme un léger correctif, qu'il n'a cependant pas entendu condamner, exclure tout-à-fait une punition autorisée par quelques passages des écritures (1) ; mais à travers ces restrictions qu'il veut donner à une opinion qu'il craint d'émettre toute entière, on devine que le Quintilien français réprouve la doctrine et l'usage du fouet.

Sénèque n'était pas du tout du parti des châtimens physiques que les professeurs infligent à leurs élèves. (2)

Horace donne à son maître Orbilius, le sobriquet de *plagosus* (fouetteur, homme porté à frapper).

Cicéron qui avait confié l'éducation de ses enfans à un affranchi, qui aimait à fesser ses disciples, approuva fort la conduite de son *Dionysius*. Cicéron avait peut-être ses raisons pour cela. Il y avait des jésuites avant Ignace de Loyola.

Nous terminerons cet article, trop long pour ceux qui n'aiment pas le *fouet* et ceux qui l'aiment trop, par une petite invocation :

» O *Fouet*, instrument à la fois salutaire et terrible, je te salue ! En vain on a voulu prétendre que tu fus formé du bâton d'un satyre, et d'un des serpens des Eumenides, je n'en crois rien, et je me prosterne devant toi. Mais quel que soit ton origine, qui ne peut être que très-noble, je t'en supplie, ne répands jamais tes bienfaits sur nous. Garde-toi surtout de jamais passer dans ces mains vigoureuses, qui servent d'un martinet avec autant d'adresse que les braves servent d'une épée ; ou s'il faut que tu nous apparaisse sous ta forme naturelle, daigne au moins changer tes lanières en rubans légers, et que ton manche flexible ne devienne qu'une tige de rosier, ou une branche du myrthe sous lequel se réfugie l'essaim des amours. »

PROCÈS DE LA NACELLE.

Nous nous faisons un devoir d'insérer textuellement la lettre suivante, que nous avons reçue trop tard pour la donner à nos lecteurs, dans notre numéro d'hier :

A Monsieur l'Éditeur de la Nacelle.

Rouen, le 1er. mai 1823.

« Vous avez commis, Monsieur, une erreur grave en publiant, dans votre feuille d'hier, que le ministère public dans ses conclusions sur le fond, n'avait requis contre les éditeurs responsables et l'imprimeur de la *Nacelle* (différens) que le *minimum des peines prononcées par la loi*.

Je vous invite, monsieur, à donner à vos lecteurs la preuve que cette erreur a été involontaire, en vous empressant de leur annoncer que j'ai requis au contraire l'application *des peines et amendes prévues par les articles 5e de la loi du 17 mars 1822 ; 6, 9 et 11 de celle du 9 juin 1819, 26 de celle du 26 mai même année, et enfin par les arts. 59 et 60 du Code Pénal, relatifs à la complicité.* »

J'ai l'honneur de vous saluer,

le Procureur du Roi,

Signé : Dornier.

MACÉDOINE.

— Un des rédacteurs brevetés du *Journal des Débats* a, dit-on, présenté au théâtre de *la Chèvre Acrobate*, une pièce à laquelle on donne le nom de *la Poule Blanche*.

(1) *Prov.* 13, 24 et 22.

(2) *De Tra*, lib. I, cap. V,

— Perlet a ouvert, à Nantes, l'année théâtrale par la première des représentations qu'il doit donner dans cette ville. Il a joué, dans cette soirée d'inauguration, trois rôles différens. Son succès doit avoir été prodigieux, puisqu'on prétend qu'il a fait rire jusqu'aux larmes les nantais qui, auparavant, ne riaient pas du tout. Perlet devrait bien prolonger sa tournée.

— On écrit de Dunkerque que la musique de la garde nationale a donné une aubade à M. *Cio*, second, à bord du navire français *la Julia*, cap. *Légal*. C'est ce brave marin qui concourut si puissamment à sauver, au péril de ses jours, après avoir mis aux fers la moitié de son équipage révolté, soixante-dix-huit passagers, sur le navire hollandais *le Colombus*, qu'il conduisit à Bourbon et de Bourbon à Bordeaux. Déjà le capitaine *Desse*, alors capitaine de *la Julia*, a reçu de S. M. la croix de la légion d'honneur, et du Roi des Pays-Bas, l'ordre du Lion-Belgique. On assure que M. Cio va être revêtu, très-incessament, des mêmes décorations, comme ayant partagé avec le capitaine Desse, la gloire de ce trait sublime de courage et d'humanité.

— M. le docteur *Le Roi* demande un commis-voyageur, qui pût lui placer quelques milliers de médecines dans l'espace d'un mois. Il lui promet quatre pour cent sur les placemens qu'il parviendra à effectuer dans les départemens.

— L'ouverture du théâtre des Arts doit avoir lieu très-incessamment. On dit beaucoup de bien des nouveaux acteurs : ils sont presque tous arrivés. L'orchestre subira également quelques changemens; déjà le concert d'avant hier nous a mis à même d'apprécier le talent de plusieurs sujets qui le composeront. M. *Roussat*, jeune homme qui donne les plus brillantes espérances, a exécuté avec autant de précision que de méthode un *solo* de cor, qui a été écouté avec beaucoup d'intérêt; aussi des applaudissemens, justement mérités, ont prouvé à cet artiste le plaisir qu'on avait eu à l'entendre.

THÉATRE FRANÇAIS.

Vadeboncœur.—Mlle. *Romanini.*

Mlle. Romanini devient de jour en jour plus étonnante, et si ses exercices durent encore une semaine, il n'y a pas de raison pour qu'elle ne nous paraisse pas un prodige ou qu'elle ne se tue pas dans notre ville. Hier, les attitudes qu'elle a prises sur le fil léger qu'elle parcourt avec tant de confiance, ont paru si périlleuses que plusieurs cris d'effroi sont échappés à nos dames, peu faites encore au sublime du talent des *Orichalciennes*. Mais Mlle. Romanini nous semble si sûre de son fait, dans toutes ses poses et ses tours de force, qu'elle inspire presque son assurance aux spectateurs qui n'ont pas les nerfs si faciles à crisper que ceux des dames.

Vadeboncœur avait commencé le spectacle. C'est un vaudeville digne de l'enfance, du genre et de la décadence de MM. Désaugiers et Gentil. On remarque que dans les derniers ouvrages de ces deux auteurs, il y a toujours un repas, une table mise : ce qui nous fait supposer que M. Désaugiers, après s'être usé vingt ans le cerveau à faire pleuvoir des vaudevilles sur nous, se contente d'attendre ses inspirations à table, et de nous montrer ses personnages dans la situation où l'auteur se trouvait lui-même. C'est en agir familièrement avec le public; mais le public commence à en agir familièrement avec M. Désaugiers, et dans peu ils seront à-peu-près quittes.

Commerce et Industrie.

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Amsterdam, 21 avril.—De 8 Cebroeders, cap. Middendorff, v. de Bordeaux.

Anvers, 24 avril.—Providentia, cap. Nieuschwager, v. de Bordeaux.—Factor, c. Sheed, ven. de Philadelphie.

Brielle, 18 avril.—La Stéphanie, c. Landgren, v. de Saint-Malo.

Gravesend, 23 et 24 avril.—Britannia, cap. Lane, et Caledonia, c. Ray, v. de Marseille.—Lord-Melville, c. Black, v. de Calais.

Helvoet, 18 au 21 avril.—De Jonge-Jan-Shoon, c. Schoon, v. de Bordeaux.—Hedrika, cap. Martens, v. de Bordeaux et Lorient.—George, c. Pot, et Adriana-Jacobe, c. Reus, v. de Cette.—Vr. Hermina, c. Cornel, v. de Cette et d'Alicante.—Jonger Willem, c. Sybes, v. de Bordeaux.—Jonge-Hylke-Tromp., c. Willems, v. de Cette.—St.-Nicolay, cap. Putman, v. de Bordeaux et Penzance.

Poole, 22 avril. — William-M'Learny c. Cormick, v. du Havre.

Texel, 17 au 21 avril—Pherso, cap. Schencke, et Jonge-Anna, c. Dick, ven de Bordeaux.

—Le 1er décembre dernier on comptait dans la rivière d'Hoogly (Bengale) 117 bâtimens de commerce, dont 10 français, 6 américains, 7 portugais, 10 arabes, 19 bâtimens du commerce franc de la Grande-Bretagne, 7 navires de la compagnie.

PORT DE NANTES.

Sont sortis de cette rivière, le 20 : le sloop la Grâce-de-Dieu, cap. Chapu, ch. de 45 ton. fer, all. à Rochefort. Le chasse-marée le Domitile, cap Guisteau, ch. de 47 ton. froment, allant à Bordeaux. Le lougre la Bonne-Louise-Marie, cap. Quérel, ch. de 25 ton. sucre, savon, etc. all. à Belle-Isle.

On écrit de Paimbœuf : Sont entrés le 20, l'Atome, cap. Mercier, ven. de Bordeaux, ch. de vin et savon. La Sainte-Anne, cap Danion, ven. de Pernef, et la Marianne, cap. Vigouroux, ven. d'Ars, ch. de sel. Le Jules, cap. Berronet, ven. de Marenner, ch. de sel et vin.

Sont sortis : la Joséphine, c. Régnier, all. à Borbeaux, ch. de grain. L'Alphonse, cap. Jenneau, all. à Bayonne, ch. de haaicots, etc.

PORT DE CHERBOURG.

Mouvement du 23 au 28 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Se 23.—Le sloop le St.-Joseph, cap. Gigniat, ven. de St.-Servan, chargé de 23,000 kil. blé.

Le trois-mâts norwégien Kvageroe, c. Knutzen, ven. de Norwège, ch. de bois de sap.

Le brick norwégien Sophia-Elisabeth, Lebwer, ven. idem, ch. idem.

Le 24.—Le sloop le Sans-Souci, cap. Bourdet, ven. d'Aurigny, ch. de peaux.

Le sloop la Marie-Thérèse, ven. de Carentan, ch. de bois de construction.

Le chasse-marée le Télémaque, cap. Grounvelin, ven. des Sables, chargé de 98,668 kil. sel.

Le 26.—Le sloop le Jeune-Edouard, cap. Dufrêne, ven. de St.-Servan, ch. de 21,000 kil. blé-froment.

Le dogre le Titus, cap. Bazin, ven. de Caen, ch. de denrées coloniales, légumes secs.

Le 27.—Le brick norwégien Pellecanese, cap. Prollenborn, ven. de Norwège, ch. de bois de sap.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 28 au 29.

Sont arrivés de Villequier et descendus:

L'Anne-Marie-Chérie, c. Forget.
Le Désir-de-la-Paix, c. Perron.
Les Deux-Frères, c. Blondel.
Le Jeune-Amedée, c. Salaün.
L'Eole, c. Chéron.
Adelgunde, c. J. Hustede.
Le Prudent, c. Heurtel.
(*Vent de N.-E., bon frais.*)

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Anvers, 21 *avril*.—Onderneming, c. Gauwen, ven. de Cette.—Tame, c. Talsom, ven. de la Nouvelle-Orléans.

Gravesend, 19 *au* 21 *avril*.—Éliza, c. Morrice, v. de Bordeaux.—Talbot, c. Craig; Persévérance, c. Margollé; Lord Melville, c. Black, v. de Calais.—Rapid, c. Vareen; Crimoomogate, c. Davidson, et Louisa, c. Lowry, v. de Charente.

Blyde, 15 *avril*.—Margaret, c. Mac-Mikan, ven. de Charente, v. de Charente et Liverpool.

Helvoet, 16 *avril*.—De Hoop, cap. Fatje, ven. de Cette.

Warnemunede, 10 *avril*.—La Sophie, c. Niemann, v. de Bordeaux.

Swinemunde, 11 *avril*.—Le Ferdinand, c. Diskow, et Frédérica, c. Luyck, ven. de Bordeaux.

Copenhague, 18 *avril*.—Junge-Elisabeth, c. Boas, ven. de Bordeaux.

PORTS FRANÇAIS.

ARRIVAGES.

Bordeaux, 23 avril.—(*Long cours.*) En rivière : Le Courier-de-la-Martinique, c. Pellissier, v. de la Martinique. — l'Aigle, c. Toujague, v. de Campêche, ayant touché à la Havane, ch. de 4000 qx campêche, 20 balles salsepareille. — (*Cabotage.*) En rivière : l'Erin, cap. Maccarthy, v. de Dublin.—Le Bacchus, v. de Newcastle.—Montés en rade : Le Prince-de-Saxe-Cobourg.— La Johanna, c. Dirk.

Marseille, 21 avril. — (*Cabotage.*) L'Aimable-Paulin, c. Rostand, ven. de Smyrne, ch. de 356 balles coton, 146 balles laine, etc., en quarantaine.

De relâche à Toulon : le St.-François, c. Sibilot, v. de Tunis.

De relâche aux îles d'Hyères : L'Emile, c. Colomby, v. de Chypre, et l'Anais, c. Clavelly, v. de Tunis.

DÉPARTS.

Havre, 26 avril.—(*Long cours*) Le Mercure, c. Grisel, all. à la Guadeloupe. —Le Rousseau, c. Lebail, all. au Port-au-Prince.

Marseille, 21 avril. — (*Long cours*) Six-Brothers, c. Masson, all. à la Nouvelle-Orléans.—(*Cabotage.*) Vriendshap, c. Gerliss, all. à Greenock.— Europa, c. Segerstrom, suédois, all. à Alicante.— Junge-Hinrich, c. Decken, all. à Alexandrie.—Fidelitas, c. Medbrodt, all. à Copenhague.

— La Thétis, c. Panier, et les Deux-Frères, c. Loirat, partis de Bordeaux, est arrivé au Port-au-Prince. Il devait effectuer son retour dans le courant du mois d'avril.

PORT DE BORDEAUX.

Le 23 *et* 24 *sont entrés en rivière* : les navires l'Aigle, cap. Toujague, armateur, M. Texier, ven. de Campêche, et en dernier lieu de la Havane ; le Courier-de-la-Martinique, cap. Palissier, armateur, M. Lhotellier, ven. de la Martinique, cap. Palissier ; armateur, M. Lhotellier, ven. de la Martinique.

PORT DE MARSEILLE.

Le 21, *est sorti* : le navire américain Six-Brothers, cap. Th. Masson, all. à la Nouvelle-Orléans.

AVIS DIVERS.

ASSURANCES MUTUELLES SUR LA VIE DES HOMMES.

M. Galle, directeur de la société, à Rouen, receveur des contributions indirectes, place du Vieux-Marché n°. 35, aura l'honneur de recevoir tous les jours, et principalement les fêtes et les dimanches, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures après midi, ceux qui voudront prendre des Assurances, ou seulement avoir des explications propres à leur faire comprendre les avantages qu'ils pourraient obtenir sur les sommes dont ils voudraient disposer. Il se fera aussi un plaisir de leur démontrer qu'aucune caisse ne peut offrir plus de garantie, sous le rapport de la sûreté des capitaux, et enfin que les intérêts composés et accumulés que recoivent les Assurés, dont les contrats sont à époques fixes, sont de beaucoup supérieurs au taux ordinaire servant de base aux banques, caisses d'épargnes, ou autres institutions du même genre. On observera que ces intérêts composés sont indépendans des bénéfices, auxquels les mêmes Assurés ont droit en leur qualité d'Assureurs, par l'effet inappréciable de la mutualité.

Pour en donner une idée plus exacte, voici les explications générales publiées par l'administration :

Une *Assurance* sur la *vie* est un *contrat* par lequel, au moyen d'*un prix total* une fois payé, ou d'une légère *prime payée annuellement*, *on assure*, pour soi ou pour un tiers, *une rente* ou un *capital* en cas de *vie* ou de *mort*, à une époque déterminée, suivant les convenances du contractant.

Notre *Société* reçoit toute espèce d'assurances sur la vie.

Elle est mutuelle, c'est-à-dire que tous les *Porteurs de nos assurances* sont en même tems *nos Sociétaires*, et jouissent comme tels, en outre de la rente ou du capital assurés, de *tous les bénéfices* en proportion de cette même rente ou de ce capital.

C'est en quoi consiste la différence entre notre Société et les Compagnies par actions dont tous les bénéfices appartiennent aux actionnaires.

Les primes, mathématiquement calculées sur la loi invariable de la *mortalité*, égalisent tous les ages, et *mutualisent* rigoureusement les intérêts et les bénéfices de tous nos Sociétaires.

Nos Assurances s'appliquent à toutes sortes de cas, elles ont but d'humanité et de philantropie qui a valu à notre Société les plus honorables suffrages. »

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Sept. 1825.

84f 60c 65c 80c 75c 80c 85c 80c 85c 8 5f 90c 85c 90c 95c 90c 95c 85f 84f 95c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Sept. 1825.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f 75c 80c 90c
1825, 9 4 99f 20c

Idem NOMINATIVES, 1825

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.° °/₀.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
102f 50c 103of

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1555f

THÉATRE FRANÇAIS.

RELACHE.

CONCERT.

MM. les Amateurs donneront, aujourd'hui mercredi 30 avril, un CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL, *au bénéfice des incendiés de la cour St.-Martin.*

PROGRAMME.

1re. *Partie.*

1°. Ouverture de *la Clémence de Titus*, de Mozart.
2°. Air *italien*, chanté par M. M . . . es
3°. *Solo de cor*, exécuté par M. Rousseau.
4°. *Air français*, chanté par M. M.....
5°. *Air varié*, pour le violon, exécuté par M. G . . . . .
6°. *Air français*, chanté par M. N . . .
7°. *Duo de Fernand-Cortez*, chanté par Mme. Berteau et M. M . . . .

2me. *Partie.*

8°. Ouverture d'*Othello*, de Rossini.
9°. Romance de *Wallace*, chantée par M. M . . . e.
10°. Air du *Premier pas*, varié pour la basse, exécuté par M. de G . . . . . .
11°. *Trio* français, de Paer, chanté par Mme. Berteau, M. D. . . . . et M. M. . . e.
12°. *Andante* pour le violon, exécuté par M. G.
13°. *Romance* chantée par M. M.....

Le Concert aura lieu dans la grande salle de Saint-Ouen.

On commencera à 7 heures et demie précises.

S'adresser, pour les billets d'entrée dont le prix est de 4 fr., chez M. Jacquemin, marchand de musique, rue Grand-Post, n°. 65 ;

Chez M. P. Desroques, marchand de musique, rue des Carmes, n°. 107 ;

Et chez le Concierge de l'Hôtel-de-Ville.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

ARLEQUIN MENDIANT,

OU LA FÉE BIENFAISANTE,

Pantomime en 2 actes et à grand spectacle.

BON EN IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST. LO, N° 8

JEUDI.

1er. Mai 1823.

N°. 147.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille parait tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

L'ÉTEIGNOIR.

CHANSON.

Air :

Heureux flambeau, toi qui me guides
Dans ces lieux ouverts à l'amour,
Montre-moi ces charmes timides
Que mon Aglaé cache au jour.
Et quand sa pudeur inquiète
Voudra m'empêcher de les voir:
Flambeau, que ta lueur discrète
Se cache sous un *éteignoir*.

La nuit, de ses voiles funèbres,
En vain entoure mon réduit.
La lumière, au sein des ténèbres,
Remplace le jour qui me fuit;
Et quand les écrits du génie
Charment pour moi l'ennui du soir;
Jusqu'au matin, par fois j'oublie
De me servir de l'*eteignoir*.

Meuble dont le luxe décore
Les autels de l'obscurité,
Ah! par pitié respecte encore
Le flambeau de la vérité;
Car si, dans la main des *bons hommes*,
Tu faisais passer ton pouvoir,
Ils voudraient, au tems où nous sommes,
Nous coiffer de leur *éteignoir*.

Quand je lis les œuvres parfaites
Ou de Voltaire ou de Rousseau,
Muses, donnez-moi des mouchettes;
Phébus, prête-moi ton flambeau;
Mais quand au nom de ses ancêtres
Un fade auteur se fait valoir,
Sombre muse des bonnes lettres,
Confiez moi votre *éteignoir*.

Edwd.

EXTRAIT DU DICTIONNAIRE ROMANTIQUE.

Joueur de vielle.(Subst. masc.)— Troubadour infortuné des cités bourbeuses.

Chandelle.(S. f.) — L'avant-garde purpurine de l'armée des rayons d'orient.

Paysanne (S. f.)— La fille du vallon et la confidente d'Io et d'Amalthée.

Coup de vent d'Est.(S. m.)— Le grand balayeur des salons sablonneux du sol de la Palestine.

Cheval, (S. m.)— Le volatile terrestre, compagnon chevaleresque de la gloire, ou le quadrupède des combats.

Encre. (S. f.)— La noire révélatrice des pensées confiées à la discrétion de la plume vagabonde.

Mouchettes. (S. f. pl.)—Les régénératrices obligées des lumières expirantes.

Canif. (S. m.)—Le médecin opérateur de la débilité des plumes exténuées.

Un bâton. (S. m.)— Le soutien des colonnes chancelantes de la vieillesse, et quelquefois le vengeur légitime de l'honneur courroucé.

Epingles. (S. f. pl.) — Les filles aigues de Laigle et de Rugles, ou les clés argentines du fichu des belles, et les poignards innocens de la pudeur.

Livre. (S. m.)—Entrepôt moral des idées de l'homme, et le porte-voix muet de l'organe des âges.

Ciel. (S. m.)—Le belvéder du monde.

Rosée. (S. f.)—Les larmes diamantées de la sensible amante du matin.

Un vaisseau. (S. m.) — Le triomphateur flottant des vagues anarchiques.

Fricassée de poulet. (S. f.) — L'assemblage palpitant des abattis de l'innocence des basses-cours.

Carafe. (S. f.) — La dépositaire glacée des pleurs de la nymphe Egérie.

Bouteille. (S. f.) — Le cachot humide du raisin opprimé par la fureur bachique des vendangeurs.

Verre. (S. m.) — Enfant mystérieux du sable des mers, et de l'aride fougère des monts.

Balcon. (S. m.)— L'échafaud aérien des grâces.

Corset. (S. m.) — Le pressoir des charmes, et l'entonnoir élégant de la taille de la beauté.

Fichu. (S. m.) — Le paravent de la pudeur.

Chapeau. (S. m.) — La toiture de l'édifice humain.

Boulet. (S. m.)—Le fidèle et rapide messager des parques

Lit. (S. m.) — L'agent provocateur de la paresse.

« Un sophiste fit à *Thalès* de Milet les questions capricieuses suivantes; mais le philosophe y répondit sur-le-champ avec précision.

» Quelle est la plus ancienne des choses? — C'est Dieu, parce qu'il a toujours été.

» Quelle est la plus belle? — Le monde, parce que c'est l'œuvre de Dieu.

» Quelle est la plus grande? — L'espace, car il contient tout ce qui a été créé.

» Quelle est la plus constante? — L'espérance, qui reste seule à l'homme quand il a tout perdu.

» Quelle est la meilleure? — La vertu, puisque sans elle il n'y a rien de bon.

» Quelle est la plus légère?—La pensée, qui en un moment se transporte au bout de l'univers.

» Quelle est la plus forte? La nécessité qui fait braver tous les accidens de la vie.

» Quelle est la plus facile? — C'est de donner un conseil.

» Quelle est la plus difficile? — C'est de se connaître soi-même.

» Quelle est la plus sage? — Le tems, car il apprend à le devenir.

MACÉDOINE.

— Cunningham, poète anglais estimé dans le genre pastoral, mais peu favorisé des biens de la fortune, était un dimanche à pêcher dans le voisinage de Durham. Le ministre du lieu, remarquable par sa corpulence, vint à passer, et le réprimanda sévèrement, sur ce qu'il profanait ainsi le jour du Seigneur. *Mon révérend*, lui répondit le poète, *votre embonpoint annonce que si votre dîné était ainsi que le mien au fond de la rivière, vous pécheriez pour l'avoir, quand ce serait un jour de jeûne, et quand votre sauveur serait là pour vous en blâmer.*

—*Malherbe* qui était issu d'une famille noble, disait souvent à *Racan* : Que c'était une folie que de vanter sa noblesse; que plus elle était ancienne, plus elle était douteuse; qu'il ne fallait qu'une *Julie* pour pervertir le sang des *Césars*.

—L'*Apollon* qui a élu domicile légal, rue de l'*Echelle*, dit que nous ne devons pas craindre *la Foudre*, parce que nous voguons dans un ruisseau. Au dire du dieu de *l'Échelle*, on serait tenté de croire qu'un ruisseau suffirait pour éteindre les carreaux de *la Foudre*. Cette opinion est d'autant plus admissible que nous savions que c'est avec un verre de Surène qu'on allume le courroux du *Jupiter-Olympien* de la rue des Saints-Pères.

— Il vient de mourir à Versailles un mendiant connu dans toute la ville sous le nom de *Charlot*. Il avait sa cent-quatrième année. La *Quotidienne* lui a donné cent-trente-huit ans passés. Cette fois-ci, la *bonne vieille* n'a menti que d'un tiers; elle se forme depuis que M. A. Martainville l'entretient d'articles.

— On annonce que M. Merle a refusé la direction des *fanctoccinis* anglais. M. Merle est directeur de la Porte-St.-Martin; ce sacrifice lui fait beaucoup d'honneur.

— M. le docteur P....set se propose de prouver que la jaunisse est contagieuse, et que la goutte est une maladie épidémique chez les enfans en bas-âge.

— Voici le répertoire des pièces du Second-Théâtre-Français, dans lesquelles Mlle Legrand va débuter :

Vendredi 2 mai, *les Fausses Confidences*, premier début.
Lundi 5, *le Philosophe Marié*, deuxième début.
Mercredi 7, *les Femmes*, troisième début.
Et vendredi 9, *la Coquette Corrigée* et *les Fausses Confidences*, quatrième début.

— M. Salgues vient de publier un mémoire en faveur de la famille de l'infortuné Lesurques. On peut dire que ce publiciste a *écrit* une bonne action; mais il y a encore quelque différence entre écrire et faire : l'un pourtant peut conduire à l'autre.

—Bautru, comte de Sérant, considérant un morceau de sculpture représentant la justice et la paix qui s'embrassaient : « Voyez-vous, dit-il, elles s'embrassent et se disent adieu, pour ne se revoir jamais. » Bautru était un incrédule.

—M. Rabbe vient de publier un petit volume qui, semblable au *Petit Livre* de la Rochefoncauld, contient plus de choses que de mots. L'ancien rédacteur du *Phocéen*, donne dans cet ouvrage un excellent traité historique de l'*Usage des Couronnes donatives*, *civiles*, *militaires*, *chez les anciens*; et, d'après les connaissances que nous devons au talent de M. Rabbe, nous avons trouvé qu'en appliquant l'usage des couronnes des anciens aux mérites modernes, nous pourrions décerner des récompenses en ce genre, de la manière suivante :

M. Théaulon,	Une couronne en foin.
M. de la M.....,	Une couronne en néanphar.
M Danse-Loth,	En laurier à ragoût.
M. A. Martainville,	En chien-dent accompagné de giroflée.
Mme la comtesse de G.....,	En capucines.
M. de M.....,	En tubes d'ail.
M. Lourdoie,	En pavots.
M. Delavigne,	En laurier fleuri.
L'Auteur des Deux Gendres,	En immortelle.
L'Auteur de Sylla,	En chêne.
Un orateur,	En palme.
M. Charles Nodier,	En saule pleureur.
M. Lacretelle,	En paille.
M. Malte-Brun,	En chardon.

—A la séance académique du 24 avril, M. Raynouard, secrétaire perpétuel, a lu et a légué à l'administration un poème intitulée : *Fénélon et le Duc de Bourgogne*. On y a remarqué ce vers :

« Un orateur *l'a peint*, et Fénélon l'inspire. »

Un père de la société des *bonnes lettres* ayant reconnu ce vers pour être de lui, a accusé M. Raynouard de plagiat; et l'auteur des *Templiers* en a fait très-volontiers la restitution, en ajoutant même, pour dommages-intérêts, le vers suivant :

« Honoré de son sceptre, il l'honore lui-même. »

C'est à M. Raoul Rochette qu'est demeuré l'honneur de la séance des quatre académies. Aucun autre style n'a pu être comparé au sien pour le poids, l'obscurité et la masse de l'érudition. Une dame, en sortant de cette réunion essentiellement scientifique, a remarqué que le Pont-des-Arts paraissait bien léger, pour être si près de l'Académie.

— M. L....., célèbre banquier de la capitale, vient de constituer une rente de 85000 francs, en faveur des employés de sa maison. Cette rente sera répartie en proportion de l'importance des places qu'ils occupaient. Par cette munificence dont on voit trop peu d'exemples, M. L..... assure un sort indépendant et une existence à l'abri des caprices du destin, à ceux dont les travaux ont coopéré à sa fortune.

— Certain journal avait annoncé que la dernière représentation d'*Éthroin*, de M. d'Ancelot, avait produit une recette de quatre mille deux cents livres. Il est fâcheux que le journaliste n'ait pas consulté le caissier du Théâtre-Français : il aurait appris que la recette n'était que de huit cents francs.

—Un quiproquo assez plaisant pour les gobbe-mouches, et très-sérieux pour un artiste, a eu dernièrement lieu par l'imprévoyance d'un journaliste. L'acteur *Victor* qui, comme on le sait, fait une acte de tragédie, à chaque étape de ses tournées départementales, devait arriver à Paris pour y faire représenter sa dernière œuvre. Ne voilà-t-il pas qu'une feuille en annonçant que l'on a joué le mélodrame de Victor, au Panorama-Dramatique, persuade à toute la province, que cette pièce est la tragédie de l'acteur Victor. Nous sommes habitués à voir tant de tragédies nouvelles qui ressemblent à des mélodrames, que cette méprise est fort excusable : mais nous croyons cependant, en bonne conscience, devoir prévenir que la pièce représentée au Panorama-Dramatique, est *Victor* ou *l'Enfant de la Forêt*, et non pas la tragédie de *Victor* qui peut-être sera l'*enfant* du grand chemin.

— Les feuilles d'annonces qui ont toutes de l'esprit comme le *Journal de Rouen*, ont fait savoir, il y a quelques jours, qu'il y avait de *jolies circassiennes* et *mexicaines* à vendre. Plusieurs vieux amateurs qui croyaient que les directeurs de ces feuilles tenaient aussi la partie, se sont présentés pour prendre connaissance de la marchandise. Quel a du être le désapointement des amateurs, lorsqu'on leur a présenté des *circassiennes* et des *mexicaines* pour gilets, à ceux qui en voulaient pour autre chose.

— On lit, dans les *Essais historiques sur Paris*, qu'un homme qui paraissait assez à son aise, devint amoureux et épousa une fille, que la mort de ses parens et la misère avaient jetée dans le libertinage. Au bout de quelques mois, elle sut que son mari était un espion : « Apparemment, « lui dit-elle, que vous n'avez pris ce métier qu'après avoir « réfléchi qu'on risque sa vie à faire celui de voleur et d'assassin ? » Elle sort et va se précipiter du Pont-Royal dans la Seine où elle se noya.

CONCERT

AU BÉNÉFICE DES INCENDIÉS.

Le motif de cette soirée musicale et le plaisir qu'elle promettait avaient réuni hier dans la salle Saint-Ouen, la société la plus nombreuse et la plus distinguée. Quoique le titre banal de *Concert d'Amateurs* ne soit pas toujours d'un bon présage pour les connaisseurs, l'expérience nous a fait vaincre ici cette prévention que l'on a ailleurs contre les *Amateurs* et leurs concerts. L'exécution d'un *andante* pour le violon, et d'un air varié pour la basse, aurait suffi pour nous réconcilier pleinement avec eux hier, si nous avions eu besoin de nous réconcilier.

Mme. Berteau dont les débuts sont annoncés au théâtre de notre ville, où elle était déjà connue, a été accueillie avec les marques d'une ancienne bienveillance, et les personnes qui avaient eu auparavant l'occasion d'apprécier son talent, ont remarqué avec satisfaction que sa voix n'avait perdu ni de sa fraîcheur, ni de son agrément. Ainsi nous pouvons dire que Mme. Berteau a déjà débuté.

Quelque plaisir que nous ait offert cette soirée, nous avons dû éprouver un regret, celui de ne pas entendre M. M....t dont une indisposition nous a privés. Cette circonstance a du paraître fâcheuse ; mais elle n'était que trop réelle, car nous savons que les indispositions d'amateurs sont moins douteuses que celles d'artistes. Cependant M. M.... et N..l nous ont fait oublier en chantant, l'un une romance de *Wallace*, et l'autre l'air du *sénéchal* de *Jean de Paris*, qu'il manquait quelque chose de ce que le programme nous avait fait espérer. La recette aura dû être productive. Il est flatteur pour les amis des arts que ce soient les talens les plus agréables de notre ville qui aient le plus contribué au soulagement des victimes de notre dernier incendie.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

Chargem. du dogre l'aigles, c. Talhouarne, v. de Bordeaux.—Courtier interprête, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

104 fûts vin.—Dubus.
8 dito dito.—Duclos.
5 dito essence de térébenthine. — A. Lebrun.
21 dito vin.—V. E. Lefebure.
1 dito dito.—Caumont pere et fils.
33 dito dito.—Viret-Lehaître.
18 dito dito.—Mofsant et Gouin.
1 dito dito —Bonitot.
2 dito dito.—Fauvel le jeune.
48 dito dito.—A ordre.

Chargem du chasse-marée la Venette, cap. Truscat, v. de St.-Pierre.—Courtier interprête, M. J. Pellecat.
2124 demi hectolitres sel.—Pour Jean-Baptiste Hébert.

Mouvement du 30 avril au 1er. mai.

NAVIRES ENTRÉS.

La platte le St-Nicolas, de 11 t., cap. Mulet, v. de Courseulles, ch. d'huitres.

Le brick l'Espérance, de 78 t., c. Sébirs, v. de Bordeaux, ch. de vin, acier, gomme.

Le dogre la Pauline, de 79 t., cap. Coste, v. de Marennes, ch. de sel.

Le brick le Gustave-Hypolite, de 76 t., c. Coste, v. de Marennes, ch. de sel.

Le sloop le Charles, de 23 t., capit. Rossignol, v. du Havre, ch. de tabac et bois de Campêche.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La galiote danoise Die-Fran-Anna-Catherina, c. Laubinger, all. à Elseneur et Copenhague, ch. de librairie, parfumerie, vin et mercerie.

Le sloop la Jeune-Emilie, c. Duhault, all. à Southampton, ch de pierres meulières.

Le chasse-marée la Virginie, c. Berthaud, all. à Bordeaux, sur lest.

La galiote hollandaise, Maria-Josina, c. Muntendam, all. à Elseneur et Saint-Pétersbourg, ch. de vin, chardon, huile et librairie.

Le sloop l'Agathe, cap. Brasnu, all. à Caen, ch. de poudre végétative.

Le trois-mâts prussien Carolina, cap Ramin, all. à Elseneur et Stettin, ch. de vin et melasse.

Le chasse-marée l'Aimable-Adèle, cap. Cousic, all. à Bordeaux, sur lest.

Le sloop l'Espoir-de-la-Paix, c. Liesse, all. à Cherbourg, ch. de bois de construction.

Le sloop l'Aimable-Désirée, c. Baudoin, all. à Honfleur, ch. de fûts vides et mécanique.

A quatre heures après-midi, le bateau à vapeur Aaron-Mauby, est sorti de ce port, allant au Havre, ch. de diverses marchandises.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 29 au 30.

Est monté et posé :

L'Espérance, cap. Vasseur.

Sont arrivés de Villequier :

L'Adèle, cap. Piavard.
Le Duguay-Trouin, cap. Boisnard.
(*Vent de nord, grand frais.*)

Marseille, 22 avril. — (*Long cours*). En quarantaine : le Belveder, c. Walker, v. de Richmond (Virginie), ch. de 326 bal. coton. — (*Cabotage.*) L'Emile, cap. Colomby, v. de Chipre, ch. de 310 bal. coton, 17 bal. soie, etc.

PORT DE BREST.

Du 22. Le Père-de-Famille, cap. Lancelot; la Petite-Eulalie c. Jacob Elisa cap. Fardel; la Sainte-Anne, cap. Labour; le Bien-Aimé, cap. Couedel; la Jeune-Adèle, c. Lepalmec, v. de Nantes, ch. de bois de construction, fer, sucre, légumes.

Du 23. La Babet-Catherine, c. Thoar, ven. de Rouen ch. de bois de construction, le Jeune-Hyacinthe, cap. Miquer, ven. du Vivier, ch. cidre; l'Espérance, cap. Tréboret; l'Amélie, cap. Lepage, ven. de Bayonne, ch. de resine, etc.; l'Alexie-Hilaire, c Cloître; l'Olivier-Français, cap. Monir, v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie et bois de noyer; de Pierre-Marie, cap. Legallone, ven. de Treguier, ch. de blé.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Du 24. L'Anne-Emile, c. Leguenec; l'Ange-Gardien, c. Collet, de Quiberon, all. à Nantes; le Saint-Esprit de Vannes, cap. Dupont; l'Espérance, de Lorient, cap. Portier, all. à Bordeaux; le Brave, de Port-Navalo, c. Lebot, all. à Nantes. l'Elie-Marie, de Vannes, cap. Chrétien, all. à Bordeaux, sur lest; la Clémence, de Brest, cap. Masson, all. à Cherbourg, ch. de canon, de poudre, vivres, etc.

Le Norwegien Petrus, de Sandfeyord, cap. Bull, all. à Nantes, sur lest.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, du 29 Avril.

97 tiercons riz Caroline, à 32 fr. acq.
60 balles coton Georgie, à 1 fr 7 1/2, dito.
112 dito dito dito, à 1 fr. 2 1/2, dito.
20 dito dito dito, à 1 fr. 10 c dito.
200 sacs café St.-Domin. à 1 fr. 75. dito.
3 mill. bois de Brésil, à 29 fr, dito.
15 mill. bois de Campêche, Martinique, à 10 fr. dito.

Le navire l'Eugène, c. Dupin de Beaumont, ven. de la Guadeloupe au Havre, est relaché à Brest avec une voie d'eau considérable. Le capitaine a jeté une partie du chargement à la mer.

NOUVELLES DE MER.

☞ Le navire la Constance, de Bordeaux, arm. MM. Lucadou et neveu, parti de Bordeaux, est arrivé le 13 mars à la Havane, après être resté quinze jours au pouvoir d'une goelette pirate, montée de 75 hommes, qui ne l'a abandonnée qu'après l'avoir entièrement dévalisée, et avoir fait éprouver les plus horribles traitemens à l'equipage ainsi qu'aux passagers.

—Le Duc-de-Bordeaux, cap. Moreau, a été rencontré à 15 jours de distance du Gange.

—L'Entreprenant, cap. baron de Roquefeuille, a été rencontré à 30 lieues du Gange.

—Le Bordelais, cap Legallais, devait partir de Calcutta, après le 3 janvier.

—Le Lévrier, cap. Tuyache; armateur M. Lange, parti de Bordeaux, est arrivé au Port-au-Prince.

—La Thétis, cap. Pannier, armateur, M. Dupeyrat junior, parti de Bordeaux, est arrivé à la Guadeloupe en 42 jours de traversée.

—Les Deux-Frères, cap. Loirat, arm. MM. Viard et Chagneau, parti de Bordeaux, est arrivé à la Guadeloupe, en 56 jours de traversée.

—La Sapho, cap Jobit, armat. MM. Guérin-Malague freres, devait partir de la Havane, pour Bordeaux, du 20 au 25 mars.

Le Théodore, c. Brose, est arrivé de Dunkerque à la Havane le 13 mars.

—La Julie, capit. Outin, est arrivé de Dunkerque à la Pointe-a-Pitre le 10 mars.

—Le navire les Deux-Nanettes, parti de Marseille, est arrivé à Bourbon.

— Nous apreuons que le bateau à vapeur *le Duc-de-Bordeaux*, appartenant à la compagnie française des transports accélérés, parti de Rouen le 26 avril, à six heures et demie du matin, avec un chargement pour Paris, est arrivé sans la moindre avarie, le 29 du même mois, à dix heures du matin au port St.-Nicolas, lieu ordinaire de ses débarquemens.

CORRESPONDANCE.

Calcutta, 8 *décembre*.—L'indigo est très-recherché et les prix tendent à la hausse. Il s'est vendu du fin Jessore à 310 roupies au comptant, et à 312 roupies à 2 mois, et quelques centaines de maunds, 305, le tout à l'entrepôt; plusieurs ventes de qualités inférieures ont eu lieu à des prix proportionnés. Cette teinture est arrivée sur le marché de Calcutta plutôt que de coutume, mais c'est la suite de l'élévation des prix: car l'on pense généralement que la récolte n'excède pas celle d'une année moyenne.

Depuis le 1er. septembre jusqu'au commencement de ce mois il a été importé à Calcutta 37,916 maunds (9,000 caisses): l'année dernière, il n'en avait paru que 26,743.

Voici le cours coté: indigo fin bleu 310 à 320; ordinaire bleu 295 à 305; fin pourpre et violet 290 à 295 sicca roupies le factory-maund.

AVIS DIVERS.

AVIS IMPORTANT.

N°. 138. — A vendre au même prix que dans la fabrique, une superbe partie de Casimirs, Laine et Coton; plus, une partie de Circassienne, Bufflinc, Coutil, Mexicaine, Bouracan, et articles rayés pour habillement d'été; de beaux Piqués et Poils de chèvre très-nouveaux, pour gilets. Le tout à prix fixe en gros et en détail.

S'adresser au magasin de Draps, rue de la Grosse-Horloge, n°. 98.

CACHET EN OR PERDU.

☞ N°. 139. — Il a été perdu, hier mercredi, vers sept heures du matin, depuis la rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, en descendant au Vieux-Marché, remontant la Grande-Rue, passant par la rue Saint-Jean et le passage du même nom, traversant le Marché-Neuf, jusqu'au milieu de la rue St.-Lô, un CACHET EN OR d'un genre moderne; les branches qui le surmontent sont en formes de gerbes renversées; il est gravé de lettres entrelacées représentant les initiales H. L.

On prie la personne qui l'aurait trouvé, de le remettre à M. Hyacinte LETELLIER, compositeur à l'imprimerie de la *Nacelle*, rue St.-Lô, n°. [illegible]

Il y aura récompense.

N° 140.—A vendre au Havre-de-Grace, par cause de cessation de commerce, un joli FONDS de Commerçant en VINS, bien achalandé, dont la situation est d'autant plus avantageuse qu'il se trouve placé au centre et au passage conduit à tous les bassins. On pourra retrocéder le bail de la portion de maison qu'occupe le dit fondant, qui a encore trois ou six années à courir, ainsi que deux Magasins placés dans la même enceinte, desquels le preneur serait libre d'avoir la jouissance.

S'adresser à M. Hyacinte MOLLIER, négociant en Vins, rue des Charrettes, n° 103, à Rouen.

☞ N°. 141. — Plusieurs MAISONS à vendre et à louer.

Quatre MAISONS à vendre à fonds perdu.

Plusieurs PROPRIÉTÉS rurales à vendre.

S'adresser a M. Néble, boulevard Cauchoise n°. 67.

☞ FONDS de Mercerie et Lingerie à vendre présentement, rue du Panneret, n° [illegible] on donnera toute facilité de payement.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823
85f 50c 40c 30c 40c 20c 10c 25c 20c 85f 25c 20c 85f

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 100f
1825, 9 4 99f 30c

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITES DE 1000 FR., à 4 p.° °/o
1030f 1032f 50c 1030f

Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1535f 1537f 50c

THÉATRE FRANÇAIS.

(*On commencera à 7 heures 1/2.*)

LES EXERCICES

Des Demoiselles ROMANZINI,

Artistes Orichalciennes,

Le Spectacle commencera par

VADEBONCOEUR,

OU LE RETOUR AU VILLAGE,

Vaudeville en 1 acte, de MM. Désaugiers et Gentil.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

LE SPECTRE SANGLANT,

Pantomime en 3 actes et à grand spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St. LO, N° 5

VENDREDI.

2 Mai 1823.

N°. 149.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LE ROSSIGNOL ET LE BUTOR.

FABLE.

Un petit rossignol au tendre et doux ramage,
Disait à ce stupide oiseau
Qui mugit tous les soirs au bord d'un marécage :
Mais,.... butor, mon ami, pourquoi dans ce roseau
Enfoncer votre bec, et par un cri sauvage
Effrayer tout le voisinage ?
C'est, répond le souffleur, que sans cela ma voix
Ne fait ouïr qu'un faible et très-aigre murmure.
— Je vous plains, cher butor, d'avoir tout à la fois
Contre vous l'art et la nature.
Consolez-vous, pourtant, je suis un sûr moyen
Pour vous empêcher de déplaire.....
— Et quel est-il, docte musicien ?
— Ce moyen sûr c'est de vous taire.
Orateur dont le style est sec ou boursoufflé,
Profitez de l'avis du petit chantre ailé.

LE FOUET.

Si un petit écolier, qui commence à bégayer ses lettres, pelait le titre de cet article, il se sauverait peut-être en lacérant otre numéro, et en jetant des cris d'indignation. Mais quelle rrait son erreur ! Ce n'est pas nous qui voulons préconiser s bienfaits de la férule, ni les effets miraculeux du *fouet*. 'autres en sont les panégyristes naturels, et c'est à eux qu'il ppartient d'en exalter le mérite, et d'en faire connaître les rodiges.

Ce qui m'étonne, c'est d'avoir vu mettre en pratique chez es peuples chrétiens un châtiment qui rappelle les outrages ue les soldats de Pilate prodiguèrent à notre saint Rédempeur (1). Le *fouet* devint un honneur pour les martyrs ; mais mais pour ceux qui martyrisaient.

Le *fouet* est souvent le sceptre de la tyrannie et du despoisme le plus dégoûtant. Voyez ce malheureux nègre qui 'agite dans les fers, sous l'ardeur d'un soleil dévorant ; ces ncisions profondes dont son corps est sillonné, et dans lesquelles des essaims d'insectes s'abreuvent de sang, sont les restiges du *fouet* homicide d'un économe ou d'un contremaître d'habitation. Quelle main arrachera le fouet aux mains meurtrières de ces bourreaux du Nouveau-Monde ?

(1) St.-Jean, Cap. XIV. V. 1.

Croirait-on qu'on ait osé publier à St.-Pierre de la Martinique, sans exciter l'indignation des colons qui habitaient alors cette ville, une brochure avec ce titre : *De la manière de fouetter les esclaves le plus douloureusement, sans être exposé à les perdre.* L'être barbare qui déshonorait ainsi la presse resta anonyme. Si on avait découvert son nom, on aurait dû l'écrire, en lettres de sang, sur le frontispice de son ouvrage, comme on affiche sur le poteau le nom des criminels contumaces.

Un des plus aimables de nos poètes, le chantre de *Claudine* a dit :

» Nous prendrons un bouquet de roses
» Pour corriger le jeune Amour. »

On lit même dans les premières éditions de ses œuvres :

» Nous prendrons un bouquet de roses
» Pour donner le fouet à l'amour. »

Gentil-Bernard, qui est une autorité en fait de poésie légère, est bien loin d'en être une en fait de morale. Donner le *fouet* à l'amour ! Cette image jésuitique, qui tend à rapprocher dans notre pensée l'idée du dieu de Cythère, de celle d'un marmot d'école, a quelque chose de répugnant. Nous aurions plutôt pardonné cette figure au juif Samuel Bernard, qui ne faisait pas de vers, et qui faisait des dupes, qu'au plus *gentil* de tous les Bernard, passés et à venir.

Rousseau, dans l'ouvrage trop célèbre où il a consigné en traits si éloquens les aveux les plus pénibles, dépeint de la manière qui est propre à son caractère et à son style, la sensation que lui faisait éprouver *le fouet* qu'il recevait chez le ministre *Lambercier*, à qui on avait confié l'éducation de sa première enfance.

« Comme Mlle *Lambercier*, dit-il, avait pour moi l'af-
» fection d'une mère, elle en avait aussi l'autorité, et la
» portait quelquefois jusqu'à nous infliger la punition des
» enfans, quand nous l'avions méritée. Assez long-temps
« elle s'en tint à la menace, et cette menace d'un châ-
« timent tout nouveau pour moi, me semblait très-ef-
» frayante. Mais après l'exécution, je la trouvai moins ter-
» rible à l'épreuve que l'attente ne l'avait été, et ce qu'il y
» a de plus bisarre, c'est que ce châtiment m'affectionna
» davantage encore à celle qui me l'avait imposé. Il fallait
» même toute la vérité de cette affection et toute ma dou-
» ceur naturelle, pour m'empêcher de chercher le retour
» du même traitement en le méritant : car j'avais trouvé
» dans la douleur, dans la honte même, un mélange de

» sensualité qui m'avait laissé plus de désir que de crainte » de l'éprouver de rechef par la même main..... »

Ici je m'arrête pour ne pas citer tout un passage qui a dû beaucoup coûter à l'auteur d'*Emile*, si j'en juge par les efforts qu'il me faudrait faire pour le reproduire ici en entier. Mais les *fouetteurs* ne manqueront pas de prendre acte de l'aveu du philosophe, pour être en droit de corriger les bambins qui prétendraient que Rousseau ne conseille pas de donner le *fouet* dans son *Traité de l'Education*.

Gilbert s'écriait, indigné de voir les pygmées s'élever en rampant au-dessus des géans :

« Fouettons d'un vers sanglant ces grands hommes d'un jour. »

Ce vers qu'ont critiqué de fades rimeurs qui n'étaient pas poètes, et des aristarques qui n'étaient pas littérateurs, présente une image aussi juste que l'idée qui l'a inspiré est énergique. Il y a en effet dans la forme que présente à l'œil la suite des mots qui composent un vers, une analogie frappante avec la lanière d'un fouet. Le vers satyrique avec lequel on fustige un fat, présente une image très-poétique pour ceux qui ont une imagination et des idées. Il n'est pas étonnant que bien des gens aient critiqué ces expressions, mais ce qui est plus difficile à expliquer, c'est que toutes les nouvelles éditions de la satire du XVIIIe siècle, donnent à la place de ce vers, celui-ci :

« Fouettons d'un vers sanglant ces grands hommes *du jour*. »

Les éditeurs et les commentateurs n'auront donc jamais assez de délicatesse dans les organes, de tact intellectuel pour sentir les auteurs qu'ils mettent au jour ou qu'ils critiquent ? Croit-on que Gilbert se soit trompé en disant :

« Les grands hommes d'*un jour*. »

N'y a-t-il pas un instinct secret qui révèle à celui qui a lu cinquante vers français, que

« Les grands hommes *du jour* »

ne présente pas la même idée, le même sel que la première expression ? Il y a autant de différence entr'elles qu'entre ces vers :

« Croyez qu'un vieillard cacochyme,
» *Chargé* de soixante et dix ans,

qui commencent une épître de Voltaire, avec ceux-ci, que de lourds éditeurs leur ont substitués :

« Croyez qu'un vieillard cacochyme,
» *Agé* de soixante et dix ans.

Mais en parlant de vers, je me suis involontairement écarté de mon sujet ; car il y a loin entre le fouet et la poésie. Jamais je n'ai entendu dire que les coups de martinet eussent fait des poètes ; mais il ne faut désespérer de rien.

Rollin, qui connaissait la manière d'élever les enfans et de diriger leurs études, ne se montre pas très-partisan du *fouet*, quoiqu'il fût chef de l'université d'alors. Voici ce qu'il dit en parlant des châtimens.

« La voie commune et abrégée pour corriger les enfans, » ce sont les châtimens et la verge, ressource presque » unique que connaissent ou emploient plusieurs de ceux » qui sont chargés de l'éducation de la jeunesse. Mais ce » remède devient souvent un mal plus dangereux que ceux » qu'on veut guérir, s'il est employé hors de saison ou sans » mesure, car, outre que les châtimens dont nous parlons » ici, c'est-à-dire de la verge ou du fouet, ont quelque » chose d'indécent, de bas et de servile.... »

Ici je m'arrête dans la crainte d'offenser ceux qui ont pour *le fouet* une admiration trop fervente. Et puis, employer contre les verges scolastiques, l'autorité même du pieux Rollin ! Je serais taxé d'insolence au moins, peut-être même de provocation. Dieu me garde de me mettre mal avec ceux qui ont en main une arme si redoutable ; mon âge et la confection de mon vêtement ne m'en sauveraient peut-être pas.

Le recteur de l'université ajoute comme un léger correctif, qu'il n'a cependant pas entendu condamner, exclure tout-à-fait une punition autorisée par quelques passages des écritures (1) ; mais à travers ces restrictions qu'il veut donner à une opinion qu'il craint d'émettre toute entière, on devine que le Quintilien français réprouve la doctrine et l'usage du fouet.

Sénèque n'était pas du tout du parti des châtimens physiques que les professeurs infligent à leurs élèves. (2)

Horace donne à son maître Orbilius, le sobriquet de *plagosus* (fouetteur, homme porté à frapper).

Cicéron qui avait confié l'éducation de ses enfans à un affranchi, qui aimait à fesser ses disciples, approuva fort la conduite de son *Dionysius*. Cicéron avait peut-être ses raisons pour cela. Il y avait des jésuites avant Ignace de Loyola.

Nous terminerons cet article, trop long pour ceux qui n'aiment pas le *fouet* et ceux qui l'aiment trop, par une petite invocation :

» O *Fouet*, instrument à la fois salutaire et terrible, je te salue ! En vain on a voulu prétendre que tu fus formé du bâton d'un satyre, et d'un des serpens des Euménides : je n'en crois rien, et je me prosterne devant toi. Mais quelle que soit ton origine, qui ne peut être que très-noble, je t'en supplie, ne répands jamais tes bienfaits sur nous. Garde-toi surtout de jamais passer dans ces mains vigoureuses, qui se servent d'un martinet avec autant d'adresse que les braves se servent d'une épée ; ou s'il faut que tu nous apparaisse sous ta forme naturelle, daigne au moins changer tes lanières en rubans légers, et que ton manche flexible ne devienne qu'une tige de rosier, ou une branche du myrthe sous lequel se réfugie l'essaim des amours. »

PROCÈS DE LA NACELLE.

Nous nous faisons un devoir d'insérer textuellement la lettre suivante, que nous avons reçue trop tard pour la donner à nos lecteurs, dans notre numéro d'hier :

A Monsieur l'Éditeur de la Nacelle.

Rouen, le 1er. mai 1823.

« Vous avez commis, Monsieur, une erreur grave en publiant, dans votre feuille d'hier, que le ministère public, dans ses conclusions sur le fond, n'avait requis contre les éditeurs responsables et l'imprimeur de la *Nacelle* (défaillans) que le *minimum des peines prononcées par la loi*.

Je vous invite, monsieur, à donner à vos lecteurs la preuve que cette erreur a été involontaire, en vous empressant de leur annoncer que j'ai requis au contraire l'application *des peines et amendes prévues par les articles 1er de la loi du 17 mars 1822 ; 6, 9 et 11 de celle du 9 juin 1820, 26 de celle du 26 mai même année, et enfin par les arts. 59 et 60 du Code Pénal, relatifs à la complicité.* »

J'ai l'honneur de vous saluer,

le Procureur du Roi,

Signé : Dossier.

MACÉDOINE.

— Un des rédacteurs brevetés du *Journal des Débats*, a, dit-on, présenté au théâtre de *la Chèvre Acrobate*, une pièce à laquelle on donne le nom de *la Poule Blanche*.

(1) *Prov.* 13, 24 et 22.

(2) *De Tra*, lib. I, cap. V.

— Perlet a ouvert, à Nantes, l'année théâtrale par la première des représentations qu'il doit donner dans cette ville. Il a joué, dans cette soirée d'inauguration, trois rôles différens. Son succès doit avoir été prodigieux, puisqu'on prétend qu'il a fait rire jusqu'aux larmes les nantais qui, auparavant, ne riaient pas du tout. Perlet devrait bien prolonger sa tournée.

— On écrit de Dunkerque que la musique de la garde nationale a donné une aubade à M. *Cio*, second, à bord du navire français *la Julia*, cap. *Légal*. C'est ce brave marin qui concourut si puissamment à sauver, au péril de ses jours, après avoir mis aux fers la moitié de son équipage révolté, soixante-dix-huit passagers, sur le navire hollandais *le Colombus*, qu'il conduisit à Bourbon et de Bourbon à Bordeaux. Déjà le capitaine *Desse*, alors capitaine de *la Julia*, a reçu de S. M. la croix de la légion d'honneur, et du Roi des Pays-Bas, l'ordre du Lion-Belgique. On assure que M. Cio va être revêtu, très-incessament, des mêmes décorations, comme ayant partagé avec le capitaine Desse, la gloire de ce trait sublime de courage et d'humanité.

— M. le docteur *Le Roi* demande un commis-voyageur, qui pût lui placer quelques milliers de médecines dans l'espace d'un mois. Il lui promet quatre pour cent sur les placemens qu'il parviendra à effectuer dans les départemens.

— L'ouverture du théâtre des Arts doit avoir lieu très-incessamment. On dit beaucoup de bien des nouveaux acteurs : ils sont presque tous arrivés. L'orchestre subira également quelques changemens; déjà le concert d'avant hier nous a mis à même d'apprécier le talent de plusieurs sujets qui le composeront. M. *Roussat*, jeune homme qui donne les plus brillantes espérances, a exécuté avec autant de précision que de méthode un *solo* de cor, qui a été écouté avec beaucoup d'intérêt; aussi des applaudissemens, justement mérités, ont prouvé à cet artiste le plaisir qu'on avait eu à l'entendre.

THÉATRE FRANÇAIS.

Vadeboncœur.—Mlle. *Romanini.*

Mlle. Romanini devient de jour en jour plus étonnante, et si ses exercices durent encore une semaine, il n'y a pas de raison pour qu'elle ne nous paraisse pas un prodige ou qu'elle ne se tue pas dans notre ville. Hier, les attitudes qu'elle a prises sur le fil léger qu'elle parcourt avec tant de confiance, ont paru si périlleuses que plusieurs cris d'effroi sont échappés à nos dames, peu faites encore au sublime du talent des *Orichalciennes*. Mais Mlle. Romanini nous semble si sûre de son fait, dans toutes ses poses et ses tours de force, qu'elle inspire presque son assurance aux spectateurs qui n'ont pas les nerfs si faciles à crisper que ceux des dames.

Vadeboncœur avait commencé le spectacle. C'est un vaudeville digne de l'enfance, du genre et de la décadence de MM. Désaugiers et Gentil. On remarque que dans les derniers ouvrages de ces deux auteurs, il y a toujours un repas, une table mise : ce qui nous fait supposer que M. Désaugiers, après s'être usé vingt ans le cerveau à faire pleuvoir des vaudevilles sur nous, se contente d'attendre ses inspirations à table, et de nous montrer ses personnages dans la situation où l'auteur se trouvait lui-même. C'est en agir familièrement avec le public; mais le public commence à en agir familièrement avec M. Désaugiers, et dans peu ils seront à-peu-près quittes.

Commerce et Industrie.

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Amsterdam, 21 avril.—De 8 Cebroeders, cap. Middendorff, v. de Bordeaux.

Anvers, 24 avril.—Providentia, cap. Nieuschwager, v. de Bordeaux.—Factor, c. Sheed, ven. de Philadelphie.

Brielle, 18 avril.—La Stéphanie, c. Landgren, v. de Saint-Malo.

Gravesend, 23 et 24 avril.—Britannia, cap. Lane, et Caledonia, c. Ray, v. de Marseille.—Lord-Melville, c. Black, v. de Calais.

Helvoet, 18 au 21 avril.—De Jonge-Jan-Shoon, c. Schoon, v. de Bordeaux.—Hedrika, cap. Martens, v. de Bordeaux et Lorient.—George, c. Pot, et Adriana-Jacoba, c. Reus, v. de Cette.—Vr. Hermina, c. Cornel, v. de Cette et d'Alicante.—Jonger Willem, c. Sybes, v. de Bordeaux.—Jonge-Hylke-Tromp., c. Willems, v. de Cette.—St.-Nicolay, cap. Putman, v. de Bordeaux et Penzance.

Poole, 22 avril. — William-M'Learny c. Cormick, v. du Havre.

Texel, 17 au 21 avril—Pherso, cap. Schencke, et Jonge-Anna, c. Dick, ven de Bordeaux.

—Le 1er décembre dernier on comptait dans la rivière d'Hoogly (Bengale) 117 bâtimens de commerce, dont 10 français, 6 américains, 7 portugais, 10 arabes, 19 bâtimens du commerce franc de la Grande-Bretagne, 7 navires de la compagnie.

PORT DE NANTES.

Sont sortis de cette rivière, le 20 : le sloop la Grâce-de-Dieu, cap. Chapu, ch. de 45 ton. fer, all. à Rochefort. Le chasse-marée le Domitile, cap Guisteau, ch. de 47 ton. froment, allant à Bordeaux. Le lougre la Bonne-Louise-Marie, cap. Quérel, ch. de 25 ton. sucre, savon, etc. all. à Belle-Isle.

On écrit de Paimbœuf : Sont entrés le 20, l'Atome, cap. Mercier, ven. de Bordeaux, ch. de vin et savon. La Sainte-Anne, cap Danion, ven. de Pernef, et la Marianne, cap. Vigouroux, ven. d'Ars, ch. de sel. Le Jules, cap. Berrouet, ven. de Marenner, ch. de sel et vin.

Sont sortis : la Joséphine, c. Régnier, all. à Borbeaux, ch. de grain. L'Alphonse, cap. Jenneau, all. à Bayonne, ch. de haaicots, etc.

PORT DE CHERBOURG.

Mouvement du 23 au 28 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Se 23.—Le sloop le St.-Joseph, cap. Gigniat, ven. de St.-Servan, chargé de 23,000 kil. blé.

Le trois-mâts norwégien Kvageroe, c. Knutzen, ven. de Norwège, ch. de bois de sap.

Le brick norwégien Sophia-Elisabeth, Lebwer, ven. idem, ch. idem.

Le 24.—Le sloop le Sans-Souci, cap. Bourdet, ven. d'Aurigny, ch. de peaux.

Le sloop la Marie-Thérèse, ven. de Carentan, ch. de bois de construction.

Le chasse-marée le Télémaque, cap. Grounvelin, ven. des Sables, chargé de 98,668 kil. sel.

Le 26.—Le sloop le Jeune-Edouard, cap. Dufrêne, ven. de St.-Servan, ch. de 21,000 kil. blé-froment.

Le dogre le Titus, cap. Bazin, ven. de Caen, ch. de denrées coloniales, légumes secs.

Le 27.—Le brick norwégien Pellecanese, cap. Prollenborn, ven. de Norwège, ch. de bois de sap.

Le brick norwégion Laura, cap. Beck, ven. idem, ch. idem.

Le sloop l'Union, cap. Fabien, ven. du Havre, ch. de denrées coloniales, tissus et douvelles.

Le 28.—Le sloop la Petite-Désirée, cap. Duvey, ven. idem, ch. de douvelles, briques, café, lin.

Le dogre la Lydia, cap. Labbé, ven. de Rouen, ch. de bois de construction.

La galiote hollandaise Wrouw-Margina, cap. Burker, ven. de Rotterdam, ch. de genièvre, fromage et cercles.

Le sloop le St.-Jean, cap. Dubosc, ven. de Touques, ch. de 44 futailles cidre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le 23.—Le sloop l'Eugénie, cap. Capelle, all. à Rouen, ch. de soude brute et raffinée.

Le 24.—Le sloop les Deux-Sœurs, cap. Lalande, all. à Portsmouth, ch. de 131 caisses œufs.

Le 25.—Le sloop le Conquérant, cap. Poullain, all. à Guernesey, ch de peaux, volailles, toile, etc.

Le 26.—Le sloop l'Argus, cap. Grégoire, all. au Havre, ch. de beurre salé et l'équipage du trois-mâts américain naufragé sur la côte d'Omonville.

SUR RADE :

La galiote Jan Joseph, cap. Jan Sans-Hoffels, de Pappenbourg, all. de Cette en Hollande, ayant 105 jours de traversée, ch. de vin, eau-de-vie et fruits secs.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

Le sloop le Saint-Pierre, cap. Enault, ven. de Caen, ch, d'huile de colza.—Courtier, M. J. Pellecat.

Le sloop le Charles, cap. Rossignol, ven. du Havre, ch. de bois de Campêche, céruse, tabac, sucre, etc.—Courtier, M. Fauqueux.

Mouvement du 1 *au* 2 *mai.*

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le Saint-Pierre, de 28 tonn., c. Enault, v. de Caen, ch. d'huile colza.

Le brick le Prosper, de 79 tonn., cap. Petit, ven. de Bordeaux, ch. de vin et essence.

Le sloop le Saint-Pierre, de 15 tonn., c. Lefebvre, v. d'Honfleur, ch. de cidre.

Le brick le Prosper, de 184 tonn., c. Bréchat, ven. de Bordeaux, ch. de vin et tafia.

Le brick le Jeune-Baptiste, de 72 ton., c. Thomazy, v. du Croisic, ch. de sel.

Le chasse-marée le Saint-Pierre, de 78 ton., c. Calvé, v. du Croisic, ch. de sel

Le chasse-marée la Sainte-Anne, de 62 tonn., c. Pinto, v. de Cubzac, ch. de vin.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La gribane l'Aimable-Bathilde, de 25 t., c. Lesourd, all. du Hâvre, sur lest.

Le chasse-marée la Marie-Francoise, de 69 t., c. Pintot, all. de Marennes, sur l'est.

Le chasse-marée Le Père-de-Famille, de 50 t., c. Loget, al. de Port-Salles-Slabrivack, ch. de pierres meulières.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 30 *au* 1er.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Trinité, cap. Binet, ven. de Dunkerque, ch. de charbon.

Le paquebot anglais Britannia, cap. Weika, ven. de Southampton, ch. de passagers.

Le bateau à vapeur Aaron-Mauby, c. Docherne, ven. de Paris, ch. de pierres meulières, etc.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le trois-mâts la Diane, cap. Saubinet, all. à la Guadeloupe, ch. de ballottages.

Le trois-mâts la Jeune-Laure, cap. Duchosal, all. à Bordeaux, ch. de lin, faïence.

La goëlette anglaise Christian, c. Gosse, all. à Liverpool, ch. de lin.

Le dogre la Minerve, cap. Adam, all. à Rouen, ch. de sucre

Le dogre anglais Aurora, c. Griffihs, all. à Londres, ch. de lin, etc.

Le brick anglais Ardent, cap. Jenkuis, all. à New-Port, sur lest.

Le brick le Sémaphore, cap. Crevecœur, all. à Londres, ch. de ballotages.

Le brick américain Eagle, cap. Toller, ven. de Bordeaux, sur lest.

Le trois-mâts américain Marmion, c. Hawkuis, all. à New-York, c6. de ballottages.

Note des Ventes recueillies à la bourse du Havre, le 30 *avril.*

25 bal. coton Louisiane, à 1f 20. acq.
8 surons coch. grise, à 26f 75, dito.
8 dito, à 28f, dito.
141 sacs café St-Dom., à 1f. 75, dito.
100 tier. riz Carol., à 33f., dito.
206 dito, à 32f, dito.
1948 peaux de cheval, à 43f 75, dito.
143 sacs café Hav. 1f 32 1/2, en entrep.
159 caiss. sucre Hav. blond, à 40f, dito.
52 caiss. thé Hayswen, à 2 f. 25, dito.
12 balles piment Tabago, à 95c, dito.

— Les navires le Juste, cap. Tesson, armat. MM. C. et O. Durand; et le Ferdinand-Adolphe, c. Limousin, partis de Bordeaux, sont arrivés à la Martinique.

—Le navire l'Agénora, cap. Thomber, parti de Bordeaux, est arrivé à New-York, le 19 mars.

— La goëlette américaine Albert, cap. Bly, expédiée de Bordeaux pour Charleston, a péri corps et biens vers les 32 dégrés de latitude. Un seul homme a été trouvé sur la coque, et sauvé par un brick qui l'a amené à Samana.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 30 *au* 1er *mai.*
Sont montés et parmontés :

Le Bérénise, c. Goyon, v. du Havre, ch. de divers marchandises.

Le Jeune-Henry, cap Daniel, ven. de Barfleur, ch. de coton.

Sont arrivés de Villequier :

Le Jeune-Louis, cap. Barthenay.
L'Adèle, cap. Lemarquand.
La Victoire-Bien-Aime, cap. Mazurier.
Le Jules, cap, Cleret.
Aaron-Mauby, cap. Duchesne.

AVIS DIVERS.

CACHET EN OR PERDU.

☞ N°. 142.— Il a été perdu, mercredi, dernier vers sept heures du matin, depuis la rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, en descendant au Vieux-Marché, remontant la Grande-Rue, passant par la rue Saint-Jean et le passage du même nom, traversant le Marché-Neuf, jusqu'au milieu de la rue St.-Lô, un CACHET EN OR d'un genre moderne; les branches qui le surmontent sont en forme de gerbes renversées; il est gravé de lettres entrelacées présentant les initiales H. L.

On prie la personne qui l'aurait trouvé, de le remettre à M. Hyacinte Lelièvre, compositeur, à l'imprimerie de la *Nacelle*, rue St.-Lô, n°. 34. Il y aura récompense.

AVIS A MM. LES ARTISTES ET AMATEURS.

N° 143.—Le sieur Huet neveu, facteur d'orgues, résidant à Evreux, rue Josephine, n° 66, ayant été appelé en la ville du Havre pour réparer et augmenter l'orgue de l'église St.-François dudit lieu, a l'honneur d'informer messieurs les artistes et amateurs, que la réception dudit orgue, se fera le jeudi premier mai 1823, à midi précis.

Nota. Messieurs les artistes seront nommés par MM. les administrateurs de ladite église.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.

85f 83f 10c 85f 85f 95c 85f 84f 95c 85f 85f 5c 10c 15c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 99f 90c
1825, 9 4 99f 50c

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
103of

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1530f 1532f 50c

THÉATRE FRANÇAIS.

(*On commencera à 7 heures 1/4.*)

LES EXERCICES
Des Demoiselles ROMANINI,
Artistes *Orichalciennes*.
Le Spectacle commencera par
LA CLOISON,
Comédie en 1 acte, de M. Bélin.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.
L'AVEUGLE DU TYROL,
Pantomime en 3 actes et à grand spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST. LO, N° 3

SAMEDI.

3 Mai 1823.

N°. 150.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

L'AMANT ET L'AMI.

CHANSON.

Air :

Vous aimerez, vous dont l'âme ingénue
Du tendre amour ignore encor la loi,
Vous sentirez son ivresse inconnue,
Et ce sera pour un autre que moi.
Mais en cédant aux vœux de la tendresse,
De l'amitié souvenez-vous aussi.
Belle Aglaé, rappelez-vous sans cesse
Que les amans valent moins qu'un ami.

Si d'un perfide indigne de vos charmes
Vous éprouvez l'abandon odieux,
Auprès de moi venez cacher vos larmes,
Et votre ami sèchera vos beaux yeux.
Il vous verra, vous sauvant jusqu'au blâme,
Verser des pleurs pour un autre que lui;
Et vous saurez, en lisant dans son âme,
Que les amans valent moins qu'un ami.

Lorsque le tems, dans sa lente vitesse,
Aura flétri la fleur de vos beaux jours,
Tous les amans fuiront votre vieillesse,
Et votre ami vous aimera toujours.
Demain, hélas! si vous n'êtes plus belle,
Moi je serai le même qu'aujourd'hui.
L'amour s'enfuit; l'amitié n'a pas d'aile.
Ah! les amans valent moins qu'un ami.

Edwd.

L'HABIT VERT ET L'HABIT BRUN.

Conduis-les à la porte de Piccadilly, disait à son valet, un jeune homme, habillé de vert, qui sortait d'une maison de Grosvenor-Street. Le valet tenait deux chevaux, et le maître était dans l'uniforme d'Hyde-Park : « Vas à la porte de Piccadilly : j'y serai avant une heure. » Le valet monta sur son bidet, et prenant en main la bride de l'autre, chevaucha le long de Bond-Street.

Le maître suivit aussi la même rue. Il entra dans la boutique de Gray; admira des assiettes de filigrane, dit qu'il réfléchirait à une montre pour Henriette-Lacy, et donna douze guinées d'une paire de boucles.

Dans Saint-James-Street, il entra chez une fruitière, mangea une demi-douzaine de pêches, bailla, se plaignit que la ville était déserte, et la rue pleine de poussière; puis il s'assit d'un air taciturne, pinça un petit chat, dit qu'il miaulait comme le signor ***, s'étonna de ce que le duc de Glocester visitait si souvent le petit peintre qui demeure dans Pall-Mall, mangea encore une pêche, dit quinze fois : *Comment vous portez-vous?* à autant de personnes différentes; décida que lady Glengornh, avait meilleur air en blanc qu'en violet; régla sa montre au cadran de Saint-James, et après un instant de réflexion, résolut d'aller voir ce qui se passait chez Brooke.

Il ne trouva qu'un seul membre du club dans le salon d'assemblée; ils convinrent de jouer au tric-trac. L'*habit vert* fut malheureux, joua pendant une heure, et perdit cinquante guinées; il proposa quitte ou double, perdit encore, donna un mandat de 100 guinées sur son banquier, et sortit d'un air composé.

A la porte, il saisit le bras d'un gentilhomme en *habit brun* : — Voulez-vous, lui dit-il, faire une partie de cheval, ce matin? — Non, j'ai un engagement, répond l'*habit brun*. — Un rendez-vous? répliqua l'*habit vert*. — Oui, dit l'autre, et avec une charmante personne; voulez-vous venir? — Venir! chez cette charmante personne. — Oui, chez elle, ne délibérez pas, venez.

L'*habit brun* mit négligemment son bras sous le bras de l'*habit vert*, et ils commencèrent à cheminer vers Charing-Cross; l'*habit brun* monta dans une voiture de place, dit où il fallait le conduire, et l'*habit vert* s'assit à côté de lui. « Vous venez d'indiquer au cocher une drôle de rue; mais je suppose que vous savez engager vos sultanes à vivre économiquement. — Oui, ma foi, je n'ai pas sujet de me plaindre. La personne que nous allons voir ne m'a couté que deux guinées par semaine, depuis que je la connais, toutes dépenses comprises. — Vous êtes un heureux mortel, j'admire où vous pouvez rencontrer des donzelles si modérées. — Oh! l'on en trouve dans chaque paroisse, il suffit d'ouvrir les yeux. »

Les deux amis arrivèrent bientôt à une maison basse, dans une rue fangeuse. Ils montèrent quatre étages; l'*habit brun* frappa doucement à la porte d'une chambre, et une petite fille d'environ cinq ans vint ouvrir. Sa longue chevelure était blonde, et ses yeux bleus. Un sourire de joie se répandit sur ses aimables lèvres, à la vue de celui qui venait la visiter. — « Ah! dit-elle, que maman sera heureuse de ce que

vous êtes venu. » Le gentilhomme lui prit la main en silence, et suivi de l'autre, entra dans l'appartement. Un beau spectre assis en face de la porte, essaya de se lever à leur approche. L'*habit brun* l'en empêcha; et s'assit à côté de lui d'un air respectueux, tandis que son ami, qui ressemblait à l'étonnement personnifié, fut contraint de prendre place sur le pied du lit.

— Et comment vous portez-vous, madame? — Oh! monsieur, mieux; beaucoup mieux. Il est arrivé quelque chose depuis hier qui prolongera ma vie au moins d'une semaine. — De plusieurs semaines, à ce que j'espère, répliqua son ami, et de plusieurs mois, et de plusieurs années; mais de quoi est-il question, je vous prie? — Les parens de mon mari s'appaisent enfin : ils pensent que j'ai assez souffert. Ils m'invitent à aller mourir auprès d'eux à la campagne, et promettent d'avoir soin de mon enfant. O ma Fanny, ajouta-t-elle en pressant la petite contre son cœur, tu es à l'abri de la misère. Quand je t'aurai vue dans les bras de ton protecteur naturel, je rendrai mon dernier soupir avec joie; mais souviens-toi toujours que ce fut monsieur qui te préserva du tombeau, quand ta pauvre mère affamée.... » L'*habit-brun* l'interompit, et la félicita du changement de sa perspective.

(*La fin au prochain numéro.*)

Un enthousiaste amateur de tout ce qui lui paraît nouveau, soit dans le langage, soit dans les événemens, me soutenait avec véhémence qu'il fallait dire :

La verve et l'esprit d'un rédacteur des *Petites-Affiches*.
L'éloquence d'un *Moniteur* d'école mutuelle.
L'ingénuité usuraire d'un prêteur à la petite semaine.
La modestie d'une vieille douairière.
Le génie politique d'un entreposeur de tabac.
La vélocité d'un entrepreneur de roulage accéléré.
La mitromanie du directeur privilégié d'une *Feuille d'arrivages maritimes*.
La timidité excessive d'un créancier irrité.
La philosophie d'un auteur injustement sifflé.
La politesse et les procédés d'un commis de barrière.
La libéralité d'un gueux enrichi.
Le libéralisme d'un ignorant ou d'un ambitieux.
Les inspirations d'une âme servile.
Le désintéressement de l'égoïsme.
La générosité d'un homme cupide.
La tolérance d'une femme jalouse.
La patience d'un fanatique.
La continence d'un libertin.
La bonne-foi d'un marchand d'habits tout faits.

MACÉDOINE.

— M. Depping, dans le dernier ouvrage qu'il vient de publier sur *la Grèce*, dit que les maris grecs ne sont pas plus galans que les maris turcs. Cette assertion est fort contrariante pour les jeunes personnes qui faisaient des vœux en faveur des hellènes.

— On devrait bien faire des lois qui garantissent des outrages des vivans, la mémoire des auteurs morts. Croirait-on qu'un bouquiniste ait osé mettre en vente sur nos quais, la tragédie de *Philippe II et la Mort de Brutus*, à côté de la *Barbe Bleue* et du *Maréchal-Expert!* Si les auteurs savaient à quels affronts leurs ouvrages sont réservés, dès l'instant où leurs personnes n'existent plus, dans la crainte de vivre dans la postérité, ils écriraient tous comme M. le baron d'Ancelot, ou le prince danois Malte-Brun.

—Le *Journal de Rouen* était badin, il est ensuite devenu niais; aujourd'hui il est fanfaron. Que sera-il bientôt?

— Les nœuds coulans de serviettes, sont d'usage maintenant pour les mouchoirs. On prétend que cette mode nous est venue du turc.

—La troupe dramatique du département du Nord a débuté à Cambray, jeudi 1er. mai, sous la direction de M. Dupré-Nyon. Les mouvemens extraordinaires des troupes de comédiens, ont donné lieu, cette année, à une telle confusion qu'à l'avenir les directeurs sont décidés à les désigner par le nom des provinces qu'elles exploitent : c'est ainsi que celle du premier arrondissement, à Troyes, se nommera *première Champagne*; celle de Dijon, *troisième Bourgogne*, etc. etc. L'on dira, dans ce sens, Mlle. St.-Alban passe de la *première Champagne* dans la *troisième Bourgogne*.

— Des goûts et des couleurs, on ne peut disputer. Un criminel disait, avant d'aller au supplice, qu'il lui coûterait moins de monter sur un échafaud en acajou, qu'en bois de sapin. Le *Journal des Modes* n'a pas encore parlé du goût de cette espèce d'ameublement.

— Le *Journal des Débats* va établir son domicile quai de la Volaille. M. M.....Brun, rédacteur en chef, en poussant une reconnaissance vers les lieux qu'il doit habiter, a, dit-on, traversé les phalanges de poules sans avoir éprouvé la moindre provocation de la part de ces bipèdes. Un des boutons de sa guêtre droite a seulement été avalé par un coq affamé que sa situation a forcé, pour un seul moment, de sortir de son état habituel de douceur et de mansuétude.

—M. Jupiter, directeur de *la Foudre*, doit, à ce qu'on prétend, changer son épigraphe, et substituer à ce vers :

« Le laurier seul préserve de *la Foudre*, »

celui-ci bien plus conforme au sens et au bon goût :

« Le bâton seul préserve de *la Foudre*. »

— Un journal de la Flandre-Française, selon la carte, cite un M. Toursel, qui ayant planté dans son jardin les grains d'un seul épi de riz, a vu à sa grande surprise s'élever, dans la pièce ensemencée, de belles tiges de pommes de terre. On ne voit de ces choses là qu'en Flandre.

— On fait savoir à tous ceux qui pourraient prétexter cause d'ignorance, que M. Edmond Giraud, de Bordeaux, est un poète *divin* comme Pindare, et qu'il rédige l'*excellente Ruche d'Aquitaine*. Voilà une *divinité* et une *excellence* que nous ne connaissions pas encore.

—*Le Journal de Paris* contenait, dans son feuilleton d'hier, des réflexions tellement sensées sur la manie anti-nationale que nous avons d'admirer tout ce qui n'est pas nous, que nous avons cru devoir les répéter ici.

» Le bon public de Paris a une propension marquée à juger » favorablement tout ce qui vient de l'étranger, tandis qu'il » se montre très-sévère pour les artistes français. Qu'en ré- » sulte-t-il? c'est que tous les sujets qui nous viennent du » dehors sont constamment bien accueillis, quoique souvent » fort médiocres, tandis que nous ne savons pas conserver en » France des talens nationaux que les étrangers s'empressent » de s'attacher : on voit que dans cet échange l'avantage n'est » pas pour nous. Pour ne pas trop étendre cette proposition, » ne nous occupons que des théâtres lyriques de Paris : nous » sommes trop polis pour dire à certains virtuoses étrangers » qu'ils sont payés trop cher, mais pourquoi donc à leur » place n'avons-nous pas su conserver des artistes français que » nous avons repoussés, et qui maintenant sont applaudis sur » les premiers théâtres de l'Italie. »

— Darboville a débuté avec bonheur, mercredi, à Feydeau; nous ne disons pas avec *talent*, car cet acteur en a beaucoup; mais il est nécessaire de dire avec bonheur car il y a loin de *talent* à *bonheur*.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

L'Aurora, c. Kraeft, parti de Cette pour Riga, a passé le Sund le 12 avril.

—Le sloop la Rose-Virginie, parti de Rouen pour Bayonne, échoué près Quillebeuf le 27 avril, n'était pas paré le 28; il était obligé d'alléger totalement.

—On écrit de Brest, que l'Eugène, c. Dupin de Beaumont, y est entré en relâche, coulant bas d'eau, après avoir jeté à la mer 35 milliers de café et 60 bques de sucre. Il vient de la Guadeloupe.

—L'Elise, c. Reine, est entré de relâche à Cherbourg, v. de la Guadeloupe, destiné pour le Havre.

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Anvers, 24 et 25 avril.—Jonge-Frédérick, c. de Jong, v. de Trieste.—Delegate, c. York, v. de New-York, ch. de café, sucre et coton.—Harriet, cap. Erichsen, v. de Rio-Janeiro.

Greenock, ... avril.—Liberty, cap. Frampton, ven. de Marseille.

Newcastle, 22 avril. Scarboro, cap. Baker, ven. de Fécamp.—James-and-Mary, c. Young, ven. du Havre.

Hambourg, 21 et 22 avril.—Adrianus-Cats, c. Mauje; Friheden, c. Klasen; Friederick-Wilhem, c. Moritz; Abeona, c. Gottsman; Henriette, cap. Leg; Cuxhaven, c. Meyer, v. de Bordeaux.—Elisabeth, c. Dirks, et August, c. Boysen, ven. de Rouen.

DÉPARTS.

Gravesend, 25 avril.—Le Sceptre, c. Norfor, all. à Marseille.

Texel, 23 avril.—Jacoba-Henrietta, cap. Bart, all. à Bayonne.

PORTS FRANÇAIS.

Nantes, 25 avril. — (Long cours.) L'Iris, c. Graton, v. de Bourbon, ch de sucre, café, etc.

Cette, 21 avril. — (Cabotage.) Le St-Olof, cap. Kruse, suédois, ven. de Barcelonne, sur lest.

Marseille, 24 avril. — (Long cours.) L'Epaminondas, c. Burle, v. de l'Ile-de-France et de Bourbon, ch. de 6000 sacs sucre, 200 balles café, 200 balles girofle, 13 caisses indigo, 100 balles coton. — (Cabotage.) Le Fame, cap. Nutt, anglais, ven. de Mahon, sur lest.

En quarantaine : Le Comte-Koinbey, c. Banich, russe, v. de Taganrock, ch. de 700 tchewerts blé. — L'Anaïs, c. Clavelly, ven. de Monestier, ch. d'huile. — La Henriette, cap. Calvo, v. de Smyrne, sur lest. — Le St-Martin, cap. Gavino, sarde, ven. de Sfax et Tunis, ch. de 411 balles éponges, huile et peaux.

CORRESPONDANCES.

Gênes, 21 *avril*.—L'on ne remarque pas plus d'activité dans les transactions commerciales. Les arrivages de marchandises des deux Indes se succèdent, nous en recevons d'assez fortes parties de Livourne et de Marseille, et comme les ventes sont très-limitées, notre approvisionnement est devenu assez considérable.

Il s'est vendu la semaine dernière du sucre pilé, de 52 à 65 liv. les 100 lb.; du Havane blanc à 57 liv.; du Havane blond à 41; du Fernambouc de 46 à 53, et du Bourbon de 31 à 32.

Du café Rio a trouvé acheteurs à 27 s 6 d. la lb.; du cacao Maragnan de 10 s. 8 d. à 11 s., et du poivre Malabar à 12 s. 4 d.

Il nous est arrivé la semaine dernière un navire de la Nouvelle-Orléans, un de St.-Barthelemy (Amér.), un de Londres, un d'Amsterdam, un de Lisbonne, 2 de Cadix, 2 de Gibraltar, un d'Alexandrie (Egypte), 2 de Constantinople, un de Smyrne, et 66 du petit cabotage.

Voici en quoi consistent les principales importations par ces navires:

89 futailles sucre pilé; 20 dito en pains; 372 caisses sucre; 1112 sacs et 31 balle cacao; 73 sacs et 151 barils café; 76 barils cochenille; 231 surons 8 caisses et 8 barils indigo; 727 bûches bois Fernambouc; 548 pièces bois de Campêche; 108 balloes et 50 balles nankin; 58 colis bois d'Inde, 50 rouleaux 163 balles et 215 futailles tabac; 500 futailles huile, 5 caisses opium; 67 flacons vif-argent; 962 futailles vin ordinaire; 25,757 kilo. 711 sacs 908 ardeps blé.

Livourne, 19 *avril*.—Les arrivages sont peu fréquens, les prix des denrées coloniales se soutiennent.

Les cafés de qualité ordinaire sont offerts à 23 piastres; les beaux Martinique et Demerary sont tenus de 28 à 29 p.

Les sucres de l'Inde et du Brésil ont éprouvé une hausse de près de 5 °/₀ pendant la semaine. Les Havane beau blanc valent de 16 à 17 p., Havane assortis 15 p. 1/2, les bruns 11 p. le cantaro (150 lb.)

Les potasses sont très-rares, et recherchées pour l'exportation à 33 liv. au comptant; l'on s'attend à des prix plus élevés.

Les huiles fines d'olive ont un peu baissé, les besoins de la consommation se trouvant remplis; celles des fabriques ont aussi subi une réduction de prix, par suite des arrivages. On pourrait acheter à 40 liv. les 88 lb.

La demande des peaux pour exporter a fait augmenter les prix; on paie 23 p. les 105 peaux d'agneau.

On ne peut obtenir la crème de tartre au-dessous dd 13 p. 1/2 les 100 lb., elle tend à la hausse.

Les indigos et autres teintures sont bien terus, mais sans affaires.

Notre provision de marchandises coloniales en premières mains consiste en :

Sucre Havane,	150 caisses.
pilé,	300 bouc.
en pains,	150 bouc.
Café,	100 milliers.
Cacao Carraque,	150 milliers.
Maragnan,	300 sacs.
Cassia lignea,	20 milliers.
Piment de la Jamaïque,	10 milliers.

Strasbourg, 25 *avril*.—Voici le cours de nos marchés de ce jour, froment l'hect. 17, 20, 22 f. 60 c.; seigle 11 50; orge 10 à 14; avoine 8 à 9 50; vins du Haut-Rhin, les 50 litres, 1821 13, 14, 15; dito de 1822, 20, 21, 22.

Dunkerque le 28 *avril*. — Les lins sont excessivement recherchés, et haussés de prix, il s'en est vendu pour la réexportation, depuis trois mois, et seulement dans l'arrondissement, pour une valeur d'environ cinq millions de francs. Il paraît qu'on vient d'appliquer en Angleterre, les machines à vapeur à la confection du fil, et au tissage du lin. Les Anglais ayant vu notre redoutable concurrence dans les tissus de coton tournent leurs entreprises d'un autre côté. Nous serons, par la suite encombrés de leurs toiles de lin, comme l'Europe l'a été de leurs cotonnades.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du brick Jean-Baptiste, c. Thomazy, ven. de Croisic — Court. M. Fauqueux.

100854 kilo. sel, pour MM. Lemire et fils.

☞ Chargem. du sloop le Charles, cap. Rossignol, ven. du Havre. — Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

6 barriq. sucre. — 23 quarts, dito. — 2 quarts cacao. — 355 bûches bois de Campêche; provenant du navire franç. la Jeune-Laure, cap. Duchosel, v. de la Martinique. — Bouchon.

542 bûches bois de Campêc. — Limard.

12 barils céruse. — P. Lasne.

17 boucauts tabac. — Crevel.

☞ Chargem. du sloop français l'Espoir, c. Piel, venant de Granville.—Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

12 barriq. draches.— 1 d° huile de morue. — Amaury.

14 barriq dito, 1 barriq. de vin. 29000 kilo. soude de vareck. — Honoré.

☞ Chargem. du brick le Prosper, cap. Petit, ven. de Bordeaux.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM

30 barriq. vin.—Le capitaine.
1 dito dito.—Boutfare.
2 dito dito.—Hesbert.
1 dito dito.—Duchemin.
6 caisses dito.—Fauvel.
30 pièces esprit.—Hesbert frères.
1 fût vin ordinaire.—Dusailly.
12 fûts vin.—Cosserat et Jeulin.
8 fûts vin.—J. B. Lemire.
16 barriq. vin.—1 caisse dito.—Lemaire et Delaporte.
1 barriq dito.—Arnaud Tizou-Vincent.
2 dito dito.—Delaquerriere.
1 dito dito.—Néron.
1 dito dito.—Bidaut-Milon.
1 dito dito.—A. Barbet.
1 fût dito.—Rouff.
1 barriq. dito.—Les demoiselles Fouquet sœurs.
1 barriq. vin.—112 futailles vin ordinaire.—10 caisses vin.—4 fûts vin. —A ordre.

☞ Chargem. du brick la Virginie, cap. Toquin, ven. du Croisic.

93 266 kil. sel.—Beuvain-Labitte et Cie.

☞ Chargem. du brick le Gustave-Hypolyte, cap. Coste, ven. de Marennes.
Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

115,724 kil. sel.—Beuvain-Labitte et Cie.

—Le sloop le Saint-Pierre, cap. Calve, ven. du Croisic, ch. de sel.
Courtier, M. Pellecat.

☞ Chargem. du brick l'Espérance, cap. Sébire, ven. de Bordeaux
Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

2 fûts vin.—7 fûts gomme.—ven du Sénégal.—Prevel frères.
54 barils acier battu.—2 caisses dito.—57 bottes dito.—Loisel aîné.
6 fûts eau-de-vie.—Rousselin-Cavey.
22 fûts vin.—Lecarpentier et Ruffin fils.
9 dito dito.—Epoigny-Bonvarlet.
10 fûts eau-de-vie.—Guest fils.
100 fûts vin.—Dubocq-Lettrée.
100 dito dito.—Nélaton.
1 caisse et liqueur.—2 paniers viande confite —Dubois-Turgis.

☞ Chargem. du brick le Prosper, cap. Bréhet, ven. de Bordeaux.
Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

12 fûts vin.—4 dito tafia.—Louis Bérard et fils.
624 fûts vin.—Viret-Lehaître.

Mouvement du 2 au 3 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-marée la Perrine-Chérie, de 48 t., v. de Bordeaux, ch. de vin, es-

Le sloop le St.-Louis, de 29 t., v. de Caen, ch. de pierres de granit.

Le brick la Virginie, de 78 t., cap. Toquin, v. de Croisic, ch. de sel.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le chasse-marée Le Badenois, de 27 t., all. de Rochefort, sur lest.

Le chasse-marée le Zélé, de 72 t., c. K. Zerho, all. à Brest, ch. de bois de construction.

Le chasse-marée les Deux-Sophies, de 45 t., c. Lenozahic, all. de Bordeaux, lège.

Le sloop la Joséphine, de 23 t., cap. Croix, all. à Caen, ch. de barils vides, poterie.

Le sloop la Belle-Rose, de 64 t., cap. Lucas, all. au Havre, sur lest.

Le sloop l'Aimable-Louise, de 31 t., cap. Hebert, all. Conteville, ch. de plâtre.

Le chasse-marée la Lucie, c. stéphan, de 44 t., all. à Lorient, ch. de cuivre rouge.

HAVRE.

Note des Ventes recueillies à la bourse du Havre, le 1er. mai.

2 caisses vanille, à 225, acq.
12 milliers bois de Campêche, Martinique, à 10 fr., dito.
62 balles coton Louisiane, à 1 f. 31 c. 1/4, dito.
31 dito dito dito, à 1 fr. 32 c. 1/2, dito.
113 dito dito dito, à 1 f. 46 c. 1/4, dito.
30 dito dito Géorgie, à 1 f. 6 c., dito.
10 dito dito dito, à 1 fr., dito.
12 barriques sucre terré, à 114 f., dito.
16 barriques 5 tiercons 4 quarts sucre brut, à 86 f., dito.
79 barriques dito dito, à 96 f., dito.
68 sacs café Havane, à 1 fr. 30 c., en entrepôt.
18 dito dito Rio, à 1 f. 32 c. 1/2, dito.
142 dito dito Havane, à 1 fr. 32 1/2, dito.
56 caisses sucre Havane blanc, 65 f., dito.

—Le chargement du navire la Nancy, cap. Guezenec, venu de Chandernagor à Bordeaux le 24 courant, à l'adresse de MM. Barton et Guestier, se compose de 567 caisses indigo, 1,106 sacs sucre brut, 1,125 sacs poivre, 1 grenier bois de sapan, 14 sacs noix de galle, 10 caisses gomme copale, 1 caisse plumes de Marabouts.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 1er. au 2 mai.
Sont arrivés de Villequier.

Le Vriendschap, cap. Martins.
La Blonde, cap. Auzoult.
L'Hortense, cap. Desmeliers.
L'Auguste-Pierre, cap. Maillet.
La Constance-Hyppolite, c. Desmas [illegible]
(*Vent Nord-Est. bon frais.*)

AVIS DIVERS.

CACHET EN OR PERDU.

☞ N°. 144. — Il a été perdu, mercredi dernier vers sept heures du matin, depuis la rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, en descendant au Vieux-Marché, remontant la Grande-Rue, passant par la rue Saint-Jean et le passage du même nom, traversant le Marché-Neuf, jusqu'au milieu de la rue St.-Lô, un CACHET EN OR d'un genre moderne; les branches qui le [illegible] tent sont en forme de gerbes renversées; il est gravé de lettres entrelacées représentant les initiales H. L.

On prie la personne qui l'aurait trouvé, de le remettre à M. Hyacinte Levièvre, compositeur, à l'imprimerie de la *Nacelle*, rue St.-Lô, n°. 3.

Il y aura récompense.

N° 145— Mme Pozier-Hérard, [illegible] M. Fleury, son aïeul, fait savoir qu'elle guérit par un efficace et antique secret de famille qu'elle seule possède, et par un attouchement prompt et léger, et sans douleurs, guérir à l'instant pour la vie tous maux de dents, en prévenir, arrêter la carrie, faire disparaître les [illegible], donner à la bouche la propreté et la santé. Elle nettoie aussi les dents, et guérit les [illegible] *gratis*.

Sa demeure est rue des Bonnetiers, n° 4[illegible].

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1825.

85f 85c 95c 86f 85f 95c 86f 86f 5c 86f [illegible]
5c 15c 20c 25c 20c 15c 20c 86f 15c [illegible]
15c 20c 15c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1825.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 à 99f 90c [illegible]
1825. 9 à 99f 80c

Idem NOMINATIVES, 1824 99f 80c

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1824.
103af 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1825.
1535f

THÉATRE FRANÇAIS.

RELACHE.

CIRQUE OLYMPIQUE,

Rue du Guay-Trouin.

Demain Dimanche 4 mai, le début de la troupe de MM. Franconi Fils.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

ARLEQUIN PEINTRE,

Pantom. LES DUPES, pantomime en 2 actes.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St. LÔ, N° 34.

DIMANCHE.

4 Mai 1823.

N°. 151. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

L'HABIT VERT ET L'HABIT BRUN.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE.

L'*habit brun* lui demanda quand elle se mettrait en route, et ce qu'elle désirait pour voyager commodément. « Ah ! monsieur, reprit-elle, vos soins sont à leur terme. Voyez ! lui présentant un billet de banque de 10 liv. sterling, ce qu'ils m'ont fait passer ; outre cela le recteur de la paroisse est à Londres, et nous protégera durant le voyage. Il viendra me chercher demain dans une chaise de poste ; mais, ô ! monsieur, tant qu'il me restera assez de sentiment pour former une prière, et de force pour l'articuler, vous en serez l'objet. Ma reconnaissance, mon..... »

« Ma chère dame, je suis forcé de vous interrompre ; votre sensibilité apprécie au-delà de leur valeur les devoirs que j'ai été assez heureux pour trouver l'occasion de remplir ; mais vous avez des préparatifs à faire, j'abrégerai donc ma visite. Je viendrai vous revoir avant l'heure de votre départ, et je vous remettrai, ainsi que votre fille, sous la protection de l'ecclésiastique qui doit vous accompagner. »

A ces mots, il fit une révérence à la mère, et ayant baisé Fanny, quitta l'appartement, suivi de l'*habit vert* à demi-pétrifié, et qui n'avait pu exprimer que par ses regards tout ce qui s'était passé en lui ; à dire vrai, ils avaient exprimé fort distinctement la curiosité, la surprise et une sorte de malaise : cette folie n'était pas de son genre.

Après qu'ils eurent fait environ cent pas, il s'écria : « Quoi ! que diable veut dire tout cela, Harry ? — Ce que le diable a voulu, reprit l'autre : l'aimable créature que vous venez de voir a fait ce qu'on appelle un mariage d'inclination ; en d'autres termes, tentée par le brillant de l'aventure, elle quitta une nuit la maison de son tuteur, et partit en chaise de poste pour Gretna-Green, avec un jeune homme à cocarde, sur ce qu'il lui avait juré qu'elle était la plus jolie fille qu'il eut encore vue depuis qu'il servait en Amérique, où il avait été éperdûment amoureux d'une jeune lady qui lui ressemblait à s'y méprendre. Ils revinrent énivrés l'un de l'autre, et l'officier reçut la fortune de son épouse aussitôt qu'elle lui fut adjugée par la loi. Elle n'était que de 20,00 liv. sterl. et notre couple aimait la dépense. Cependant la famille du jeune homme lui trouva ce qu'on appelle un bon parti, c'est-à-dire, une vieille femme, riche de 20000 liv. sterl. Le choix qu'il avait fait lui-même sembla ridicule à ses parens, et ils refusèrent d'avoir avec lui la moindre communication. Il commença à penser comme eux, et traita sa femme avec indifférence et brutalité. Enfin, assez complaisant pour la délivrer de ses persécutions, il quitta l'Angleterre et la laissa maîtresse d'elle-même, et à la tête d'une fortune de 7 liv. sterling.

La pauvre femme, devenue mère, sollicita des secours parmi les siens ; ils se montrèrent d'abord obligeans, puis civils, puis froids, puis durs, et finirent par lui donner le conseil d'envoyer son enfant à la paroisse, et de travailler pour vivre. Elle leur obéit, quand au second article, et à l'aide d'un travail infatigable et d'une extrême frugalité, elle se soutint avec sa fille pendant quatre ans. Mais ce genre de vie et sa douleur continuelle ruinèrent sa constitution : elle dépérissait à vue d'œil. Son hôtesse ayant observé qu'elle ne travaillait plus, et n'ayant pas eu de son argent depuis plusieurs semaines, vint à penser que de pareilles coureuses déshonoraient sa maison, et qu'on devait en faire un exemple. Elle envoya donc chercher un bailli, lequel ayant trouvé la prisonnière au lit, poussa l'humanité jusqu'à lui permettre de s'habiller, après quoi, s'emparant de son bras, il lui aida à descendre, tandis que Fanny, criant de toutes ses forces, suivait sa mère qui ne pouvait proférer une seule parole. En ce moment le hasard fit que je passai devant la porte. Ce qui s'ensuivit n'a pas besoin d'être raconté. C'est d'après mes démarches faites à son insçu, que ses parens l'ont demandée. Un oncle dit que si elle était économe, elle ne manquerait pas d'encouragement, une vieille tante encore à marier, observa qu'il ne fallait pas enhardir les jeunes filles à courir avec les jeunes gens ; mais que si, véritablement elle se mourait, elle pouvait venir, qu'elle aurait l'honneur d'être enterrée dans le caveau de la famille. Je ne doute point lorsque la mère de Fannny aura l'esprit en repos, qu'elle n'envoie la bonne tante retenir sa place dans le *tombeau de ses pères*.

Vous voilà maintenant au fait de tout ce que je puis répondre à votre *que diable !* »

L'habit vert garda le silence ; il commençait à sentir qu'il y avait d'autres méthodes de se débarrasser le matin d'un argent superflu, que de jouer au *tric-trac* : il entrevoyait que des visites de bienfaisance pourraient de tems en tems couper la monotonie de ses promenades à cheval.

Montesquieu démontre que le globe se dépeuple, et cependant le monde est plein de gens qui croient les guerres nécessaires pour dépenser l'excédent de la population ; car les fléaux mêmes trouvent des apologistes ; des sophistes taxent la nature d'imprévoyance, et pensent que l'Être-Suprême n'est pas assez puissant pour alimenter ceux qu'il a créés ; et la sagesse de ces pygmées, lancés dans l'espace sur un corps

imperceptible, n'a pas même songé aux immenses ressources offertes à l'homme. Aux premiers âges du monde, la chasse nourrissait nos pères; leur nombre s'accrut, ils apprivoisèrent les animaux qu'ils tuaient autrefois, et les bergers succédèrent aux chasseurs; et quand ce moyen fut devenu lui-même insuffisant, le soc fertilisa la terre. L'agriculture paraît devoir bientôt être insuffisante à son tour; mais la nécessité augmentera les produits; les tubercules remplaceront les céréales, et peut-être avant un demi-siècle les épis flotteront moins nombreux sur nos champs. La pêche peut aussi succéder à l'agriculture, ou plutôt la seconder, en offrant des alimens qui n'auront demandé aucun soin à l'homme que celui de les recueillir, et la progression des ressources sera toujours en rapport avec la progression des êtres. Les poissons et les insectes se multiplient bien plus vite que nous, et pourtant leur nombre ne fait pas tarir nos rivières. La mort semble veiller pour préserver la nature de l'épuisement, et la prévoyance des animaux ne va pas au secours de la prévoyance éternelle : pourquoi donc ne trouve-t-on que chez nous cette craintive prudence? Le genre humain pourrait peut-être, en s'accroissant sans cesse, ne plus trouver de quoi se nourrir, puisque la terre n'augmente pas en volume, mais encore une fois, la nature saura bien se tirer d'embarras, et les discordes des hommes la secondent assez pour que jamais nos descendans courent le risque de mourir de faim. Mais je m'arrête, car je m'appercois, qu'à force de réflexions, je me suis fourvoyé : peut-être même si je poursuivais, peut-être serais-je obligé d'avouer que les guerres sont aussi indispensables à la vie du corps social, que l'air à celle des individus. Je me tais : assez de sophistes le prouveraient avant moi, s'il était nécessaire. R.

COPIE D'UN ENGAGEMENT

TROUVÉ DANS LA POCHE D'UN JUIF, APRÈS SA MORT ARRIVÉE DERNIÈREMENT.

Moïse Abraham-Samuel Doupeveraërt, fils de Moïse-Elie-Jacob Doupeveraërt et de Rachel-Salomé Mahbethsbeth, natif de Manheim, domicilié à Francfort-sur-le-Mein, promet à Dieu, et aux hommes à qui il vend du drap de Languedoc, teint en pièce pour du Louviers, teint en laine, qu'il deviendra honnête homme à la première occasion, et particulièrement quand :

Les honnêtes gens ne seront plus juifs, et que tous les juifs seront honnêtes gens.

Quand l'esprit de parti sera juste, et que l'intolérance sera humble.

Quand un turc sera bon chrétien, et qu'un bon chrétien sera du parti des turcs.

Quand le docteur P...set guérira de la fièvre jaune, et que la médecine de M. *Leroy* ne fera que purger.

Quand on fera queue pour aller à *Hébroïn*, et que l'on baillera à *Sylla* et à *Régulus*.

Quand les poules donneront une poignée de main à ceux qui les font bouillir dans la marmite.

Quand un ultrà sera assez calme pour raisonner, et qu'un homme de bon sens deviendra ultrà rouge.

Quand le sucre de betterave se fabriquera à la Martinique.

Quand enfin, l'égoïsme ne prendra plus toutes les couleurs, comme le prisme de Newton, et que l'intrigue ne revêtira plus toutes les formes, comme le Protée de la fable, et le Parapilla de feu M. Fordes.

MACÉDOINE.

— Une dame disait, en parlant d'un ancien coiffeur, que le bonheur des circonstances ont placé au centre..... des plaisirs et des honneurs, qu'il ne manquait jamais un coup de peigne ni un coup de dent.

— M. Pigault-le-Brun vient de publier une *Histoire de France*, qui déjà se vend chez Barba. On doit croire que cet ouvrage est excellent, puisque *la Foudre* en dit du mal sans l'avoir lu : c'est de bon augure.

— Qui aurait cru que le succès de M. le baron *de* Dancelot eût fait des envieux, et que le seul caractère qu'il ait créé dans sa vie lui serait contesté? La lettre suivante que nous recevons aujourd'hui, et qui a été insérée jusque dans le *Journal de Brest*, ne nous laisse cependant aucun doute sur le malheur que M. le baron a eu d'inventer un caractère déjà trouvé. La voici : les lecteurs jugeront.

Brest, le 25 avril 1823.

» Auteur d'une tragédie dont le personnage principal peut avoir plus » ou moins de ressemblance avec le Clovis de l'*Hébroïn* de M. Ancelot, » vous m'obligerez beaucoup en insérant cette déclaration dans votre » feuille. La pièce dont il s'agit, tirée de l'histoire grecque, est terminée depuis plus d'un an, et a déjà été communiquée à quelques-uns des » sociétaires du premier théâtre français.

» J'ai l'honneur d'être, avec une considération très-distinguée, M. le » Rédacteur, votre très-humble serviteur,

N***.

Cette déclaration est bien positive, et elle doit mettre M. le baron dans une position fort difficile; car si le tragique bas-breton est joué, et que sa pièce soit assez mauvaise pour réussir comme *Hébroïn*, on ne pourra sortir de-là qu'en persuadant au poète cette que M. *de* Dancelot était seul en droit de traiter le caractère de Clovis, attendu qu'il descend par les femmes de cette auguste famille.

— On assure que l'on va bientôt mettre en vente une romance, dont les paroles sont attribuées à un tartare mantchou, et la musique à un arabe du désert. Cette production aimable sera dédiée à une célèbre actrice du Congo. Les arts se répandent sur le globe, avec une rapidité qui tient du prodige. S'ils parvenaient à civiliser le rédacteur de l'*Apollon* et les pêcheurs de bois flotté, nous leur dresserions des autels comme dans la Grèce.

— Le sieur Séraphin, directeur priviligié des *Ombres-Chinoises*, vient de recevoir une lettre, dans laquelle un abonné se plaint d'avoir reconnu, dans les nouveaux personnages de ce spectacle, une ombre qui ressemble, de la manière la plus frappante, à un de ses ancêtres, mort au siége de Jérusalem.

— Un magasin vient, dans un de nos quartiers les plus fréquentés, de placer une belle enseigne écrite en anglais. On chercherait vainement dans toute l'Angleterre une seule inscription en français : tandis qu'au Havre, par exemple, on se croit, en voyant les légendes d'auberges et les placards de marchands, transporté dans une ville de la Grande-Bretagne.

— Le *Courrier des Spectacles* annonce la disgrace que M. Léon de Cincens, claqueur en chef, patenté de l'Odéon, vient d'éprouver. Des billets donnés par la direction à Mlle Delâtre, actrice de ce théâtre, ayant passé dans les mains fameuses du grand claqueur, se sont trouvés vendus par ce chef infidèle; mais arrêtés à la porte, ils ont déposé contre le grand-maître des chevaliers de la *claque*, qui, de suite, a été cassé de ses fonctions, et privé de ses gages. On prétend qu'il s'est aussitôt jeté dans un parti de siffleurs, et que le Gyas, surnommé le *Centimanus*, du premier théâtre, va passer à l'Odéon où il fera recevoir toutes les pièces d'un coup de main, voire même celle de M. le baron de d'Anc...

— La recette du concert d'amateurs, donné au bénéfice des incendiés, s'est élevée à la somme de 1247 f. 55 c.
Sur lesquels on a déduit les frais de 234

La somme restante de 1213 f. 55 c. a été déposée chez M. Lefebvre, notaire, où la souscription, en faveur des incendiés, est toujours ouverte.

—*Le Journal turc de la Méditerranée* annonce que l'acteur Emeric a été sifflé sous les traits de *Joseph*, *jusqu'au tombé du rideau*, quoiqu'il eût fort bien chanté : *A peine au sortir de l'enfance*. Le rédacteur turc dit que c'est la première fois que l'on ait sifflé à Marseille cette année. Nous pourrions le croire, si son journal ne paraissait pas depuis le premier janvier.

—Nous ne parlerons pas de dents, sans rappeler l'erreur dans laquelle est tombé M. Desirabode, en traduisant un auteur ancien qui a fait un traité sur les mâchoires de son tems. Ce traité contenait un article qui avait pour titre : *Dentes molares*. Au lieu d'écrire dans la version : *Dents molaires*, notre docteur maxillaire y a mis : *Dents morales*. Nous sommes d'autant plus fondés à croire que c'est une faute du traducteur, que nous ne connaissons pas de *dents morales*, pas même celles des sangliers, que le *Journal des Débats* nous dépeint cependant comme remplis d'aménité et de grâces naïves.

—L'auteur du *Maire du Palais* voulant mettre à profit les avis d'une sage critique, va, dit-on, faire de tels changemens à sa pièce, qu'elle ne conservera d'intact, que son titre. Plusieurs personnes l'engagent même à nommer son nouvel ouvrage : *l'Adjoint du Maire*.

—L'histoire fait mention d'un prince qui négligeait la culture de ses terres pour faire travailler aux mines d'or et d'argent. Un jour qu'il avait bien faim, sa femme lui fit servir de ces métaux. Il comprit la leçon, et se corrigea. On pourrait se servir du même moyen, pour faire sentir à un noble orgueilleux, qui ne connaît que son arbre généalogique, le tort qu'il a de jetter un œil de mépris sur le cultivateur intelligent et l'artiste industrieux. Il suffirait de l'abandonner à lui-même, au milieu d'une nation étrangère. M. de... très-bon gentilhomme, se trouvait en Hollande, dépourvu d'argent et de tout secours ; il s'adressa aux bourguemestres d'une certaine ville, pour demander de l'emploi. *A quoi êtes-vous propre ? Quelle est votre industrie ? Quels sont vos talens ?* lui dirent ceux-ci. *Je suis gentilhomme*, répondit M. de... *et voilà mes titres. Hé bien*, répliquèrent les bourguemestres, *portez vos titres à la banque*.

— Un effronté voleur traduit dernièrement en justice, montra une hardiesse et une impudence peu communes. Le président lui ayant observé que sa moralité était plus que suspecte, puisqu'il demeurait prouvé qu'il avait déjà subi une condamnation de dix années de travaux forcés ; il ne nia pas précisément ce fait, mais il répondit avec une bonhomie simulée, tout-à-fait originale : « C'est très-» possible, monsieur le président, mais je m'en souviens » pas. . . . . » Cependant les preuves du crime pour lequel il comparaissait de nouveau devant les tribunaux, étant plus que convaincantes, la cour le condamna aux fers à perpétuité. Après le prononcé du jugement, qui ne parut faire sur sa personne aucune impression, il dit, avec un grand sang-froid : « A présent, j'espère que je m'en » souviendrai, mais il me reste une grace à demander.— » Quelle est-elle, répliqua ce magistrat ? — C'est, monsieur » le président, d'ordonner que la durée de ma peine, » *compte à dater du jour de mon arrestation*. »

— Mardi prochain 6 mai, l'ouverture du Théâtre des Arts.

Commerce et Industrie.

CORRESPONDANCE.

Londres, 28 avril. — Les consolidés ouverts à 77 3/8 se sont élevés à 77 3/4. Il s'est fait beaucoup d'affaires en raison de la liquidation qui doit avoir lieu demain et que l'on pense devoir être fort difficile.

Les bons espagnols ouverts ce matin à 32 3/4, se sont élevés à 33 1/2. Cette hausse est attribuée à la réception de nouvelles de Madrid qui démentent les bruits répandus de troubles qui auraient éclaté dans cette capitale, et annoncent l'arrivée du roi à Séville.

Anvers, 27 avril. — Les denrées coloniales restent calmes et sans affaires. Le froment roux et blanc a soutenu son prix pendant cette semaine, quoiqu'il ne se soit pas traité d'affaires importantes. Le seigle est tenu ferme à 5 fl. 21 cents ; on a payé 6 fl. l'hect. L'orge est calme et sans acheteurs. Le blé sarrasin manque. L'avoine est abondante et sans demandes. La graine de colza de Zélande est tenue ferme à 9 fl. 64 cents. La graine de lin est sans affaires.

Bordeaux, 28 avril. — L'on doit remarquer, par le détail des ventes de chaque jour, combien notre place présente peu de mouvement.

L'esprit 3/6 Montpellier disponible est coté en baisse à 5 50 la velte.

Le chargement du Bon-Charles, c. Dumont, ven. des Cayes St-Domingue, consiste en 3174 balles café, un grenier bois de Campêche.

PORTS FRANÇAIS.

Bordeaux, 27 avril.—Sont sortis de la rivière, du 16 au 21 avril (long cours), la Vénus, c. Boyer, all. à la Guadeloupe. —Le Jean-Pierre, c. Abgrall, all. au Sénégal.—Le Petit-Emile, c. Lesage, all. au Sénégal —L'Entreprise, c. Dubois, all. à la Martinique.—L'Adèle, c. Rucapel, all. à la Guadeloupe.—La Clémentine, cap. Darod, all. à la Martinique.—La Cécilia, c. Libéral, all. à la Nouvelle-Orléans.—(Cabotage) L'Iddo, c. Pear, all. à Plymouth.—Le Dorset, cap. Evans, all. à Londres.—L'Alonzo, c. Perkins, all. à Londres.—Le Jupiter, c. Stricker, all. à Lubec.—La Christina, c. Zeplin, all. à Lubeck.—La Dorothea, c. Janssen, all. à Hambourg.—La V. Gerkens, c. Gerder. all. à Kœnigsberg.

Marseille, 25 avril.—(Cabotage) L'Heureuse-Victorine, c. Blanchard, et la Conception, c. Gay, all. à Tunis.

Sont entrés en rivière de Nantes :

Le Jeune-Prosper, cap. Rozier, ven. de l'île Bourbon, ch de sucre, café, etc.

Les Deux-Frères, cap. Michel Jaure-Guiberry, ven. de Lisbonne, sur lest, avec onze passagers.

— *Est sorti* : le sloop anglais le Président. cap. David Jones, all. à Londres.

Nantes, 28 *avril*.

Au commencement de la semaine qui vient de finir, il s'est fait des achats assez importans en sucre brut, Martinique et Guadeloupe ; l'on a payé la bonne 4e, jusqu'à 90 fr. ; depuis, le calme s'est de nouveau fait ressentir.

Les terres, dont notre provision est assez considérable, sont restés sans affaire.

Le sucre en pain 4 cassons, est tenu

à 1 f 50. quelques caisses blond isle de Cube ont été placées à 40 fr. entrepôt.

Les cafés sont peu demandés, on offre le Bourbon vert à 4 fr. 20 c., le Saint-Domingue, bon ordinaire, à 3 fr. 75 acquitté; le beau vert Ile de Cube, s'est obtenu au-dessous de 3 fr. le kil. en entrepôt. Les autres articles sont dans une stagnation complète.

Le savon pâle est offert à 64 francs.

Les fromens se sont écoulés la semaine dernière assez couramment; pour les vins ils n'ont offert rien de bien marquant.

Des passe-debout en grains, légumes et farine, s'effectuent pour Bordeaux et Bayonne.

Voici les cours de ces marchandises :

Froment de Machecoul 280 à 290 fr., du haut de la Loire 270 à 280 fr., seigle 190 à 195 fr., orge 160 à 170, fèves 150 fr., haricots blancs 180; avoine rare sur notre marché est tenue en qualité dite grosse avoine à 150 fr., dito petite 140 fr. Le tout les 15 hectol.

Les farines ont mollis dans leurs prix, lesquels se sont établis pour les fleurs de froment de 57 à 58 fr. pour 2me qualités de 47 à 48 fr. le sac de 159 hec. ort

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 3 au 4 Mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le Jeune-Henry, cap. Daniel, ven. de Barfleur, ch. de farine, coton filé.

Le dogre la Caroline-Aimée, c. Liard pour Danmaille, ven. du Havre, ch. de vin, curcuma.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le St.-Dominique, c. Dubos, all. au Havre, sur lest.

Le dogre le Neptune, cap. Poirier, all. au Havre, sur lest.

Le sloop le Jeune-Frédéric, c. Marie, all. à Isigny, ch. pierres à plâtre.

Le sloop le Jeune-Henri, cap. Danul, all. à Barfleur, ch. trèfle, toile, chanvre.

Le dogre la Marie-d'Amour, cap. Cauchois, all. au Havre, ch. de terre de pipe, vin

La galiotte norwégienne l'Eliza, cap. Levre all. à la Venture, sur lest.

Le sloop l'Accord, c. Voclin, all. à Londres, ch. de pierres meulières.

Le brick l'Aristide, cap. Floch, all. à Morlaix, ch. de plâtre.

Le sloop anglais Benjamin, cap. John Thomas, all. à Cardiff, sur lest.

Le sloop anglais Aéron, cap. Thomas Thomas, all. à Cardiff, sur lest.

Le sloop anglais Salaria, cap. Harrics, all. à Pool, sur lest.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 2 au 3 Mai.

NAVIRES ENTRÉS :

Le sloop l'Hyppolite, c. ....., ven. de Rouen, sur lest.

La goëlette la Jeune-Orasie, c. Lebreton, ven. de Dunkerque, idem.

Le houry le Jeune-Victor, c. Monnier. ven. idem, idem.

Le houry le St-Jean, cap. Fauquet, ven. idem, idem.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre l'Héléna, cap. Fatome, all. à Morlaix, ch. de tabac.

Le lougre le St.-Martin, cap. Noyau, all. à Cherbourg, ch. de thé

Le lougre la Diligente, cap. Payen, all. à la Hougue. ch, de planches.

la goëlette la Bonne-Aimée, c. Caban, all. à Morlaix, ch. de tabac.

Le sloop la Rosalie, cap. Persil, all. à Rouen, ch. de bois de Campêche.

Le sloop la Francine, cap. Renault, all. idem, ch. de soude.

Le sloop le Père-Adam, cap. Moisy, all. idem, ch. de tabac.

Le sloop l'Argus, cap. Grégoire, all. à Cherbourg, ch. de meubles.

Le flambart le St.-Pierre, cap. Fannay, all. à Caen, ch. de coton.

Le sloop le Requin, cap. Narnault, all. à Morlaix, ch. de tabac.

Le sloop le Charles, cap. Chillard, all. à Dunkerque, sur lest.

Le sloop le Normand, cap. Touronde, all. idem, idem.

La galiote hollandaise Vrouw-Albertina, cap. Joomer, all. à Anvers, ch. de tabac et coton.

Note des Ventes recueillies à la bourse du Havre, le 2 mai.

34 balles coton Géorgie, à 1 f., acq.
112 dito dito Louisiane, à 1 f. 35 c., d.
22 dito dito dito, à 1 f. 31 c. 1/4 dito.
54 fûts cire jaune, à 2 f. 42 c. 1/2 dito.
11 barriq. 30 q. sucre brut, à 84 f., d.
19 barriq. dito dito, à 82 f., dito.

En vente publique.

420 sacs café St.-Domingue, de 1 f. 35 c. à 1 f. 65 c., acq.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 2 au 3 mai.

Sont arrivés de Villequier.

La Marie-Françoise, cap. Pinto.

Le galiote danoise Die-Frau-Anna-Catherina-Margueritha, cap. Laubinger.

Le Badénois, cap. Josse.

(*Vent Nord-Est, petit frais.*)

AVIS DIVERS.

N° 136.— A vendre en Hoyve-de-Grace, par cause de cessation de commerce, un fonds de Commerçant en VINS, bien achalandé, dont la situation est d'autant plus avantageuse qu'il se trouve placé au centre et au passage conduit à tous les bassins. On pourra s'adresser le bail de la portion de maison qu'occupe le dit, qui a encore trois ou six années à courir ainsi que deux Magasins placés dans la ville enceinte, desquels le preneur aurait libre disposition la jouissance.

S'adresser à M. Hyacinte Mollerne, négociant en Vins, rue des Charrettes, n° 103, à Rouen.

CACHET EN OR PERDU.

N°. 147.— Il a été perdu, mercredi dernier vers sept heures du matin, depuis rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, en descendant au Vieux-Marché, remontant la Grande-Rue passant par la rue Saint-Jean et le passage même nom, traversant le Marché-Neuf, jusqu'au milieu de la rue St.-Lô, un CACHET en or d'un genre moderne; les branches qui le composent sont en forme de gerbes renversées; il est gravé de lettres entrelacées présentant les initiales H. L.

On prie la personne qui l'aurait trouvé, de le remettre à M. Hyacinte Lelièvre, compositeur à l'imprimerie de la *Nacelle*, rue St.-Lô, n°. 1.

Il y aura récompense.

N°. 148. — Plusieurs MAISONS à vendre et à louer.

Quatre MAISONS à vendre à fonds perdu.

Plusieurs PROPRIÉTÉS rurales à vendre.

S'adresser à M. Nèble, boulevard Cauchoise n°. 67.

THÉATRE FRANÇAIS.

(*On commencera à 7 heures 1/4*)

LES EXERCICES

Des Demoiselles Romanini,

Artistes *Orichalciennes*.

Le Spectacle commencera par

EUGÉNIE.

Drame en 5 actes, de Beaumarchais.

CIRQUE OLYMPIQUE,

Rue du Guay-Trouin.

(On commencera à 7 heures.)

Aujourd'hui 4 mai, le DÉBUT de la troupe de MM. Franconi Frères.

Jeux Comiques de Grimaldi.

LA FAMILLE SAVOYARDE,

ou les Jeux de la Fortune,

Pantomime en 3 actes et à grand spectacle.

THÉATRE DE LA GAITÉ.

(Rue des Trois-Maillets-Sarrazin.)

Une Représentation de

L'TERRIBLE AFRICAIN,

ou les Effets de la Jalousie,

Pantomime en 5 actes et à grand spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St. Lô, N° 34.

LUNDI.

5 Mai 1823.

N°. 152.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48; à Rouen. s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et ecteurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

ÉPIGRAMME.

La fortune en vain m'est cruelle,
Criait avec orgueil un sage prétendu;
Je sais, pour m'affermir contre elle,
M'envelopper de ma vertu!
Là, dit un railleur, voilà ce qui s'appelle
Être légèrement vêtu.

LES TABLETTES DU JUIF ERRANT,

ou

RÉCRIMINATIONS CONTRE LE PASSÉ, SANS PRÉJUDICE DU PRÉSENT, ÉCRITES PAR LUI-MÊME.

Avec cette épigraphe de Montaigne :

« Oh! que celui qui fagoterait habilement un amas de toutes les âneries de l'humaine sapience, dirait de merveilles! »

n'aurait pas une trop mauvaise opinion de l'espèce e, si on allait s'imaginer que ses âneries sont toutes ées dans ce petit in-12 de 136 pages, si l'on songe que le Juif-Errant qui en est l'auteur (je ne parle les âneries) a observé pendant deux-mille ans, et que eil est le fruit de ses observations. En journaliste de oi, je dois prévenir mes lecteurs qu'ils ne trouveront dans les tablettes du vieux pécheur, la dix-millio-partie des sottises qu'ont faites nos pères, et que font leurs enfans! et cependant le vagabond israélite en a z pour exciter et satisfaire en partie la curiosité.

une description de l'accoutrement d'Isaac Laquedem, désavouerait point l'auteur qui a décrit la toilette pé. « Qu'on se représente mon chef, d'abord ombragé iste perruque à la Louis XIV, puis défendu par l'armet idin! Sur mon épaule, la fraise de la ligue est froissée besace du cynique grec : plus bas, le manteau d'azur nestrel dérobe aux yeux la ratine de mon pourpoint qui tombe en lambeaux. Enfin, mon pied droit s'ap r le talon rouge d'un marquis, et mon pied gauche sur ale romaine.

: cet attirail bizarre, je ne manque pas d'une certaine phie pratique. Je me plais à comparer les choses d'au-ui avec les choses d'autrefois, et à égayer ma vieillesse par mille rapprochemens que moi seul je puis faire. Quand je prends une prise de tabac, je me dis : Salomon, au comble de sa gloire, n'avait pas de tabatière, et ma jouissance est doublée. Si dans mes voyages quotidiens un châtelain me refuse le soir, avec arrogance, l'entrée de son castel, je me dis : Marius passa une nuit dans les marais de Minturne, et je m'endors dans un fossé. Enfin, s'il arrivait que mon livre fût saisi par la police, je me dirais : Galilée a été incarcéré dans la tour de Vérone (1). Jean Hus a été brûlé sur la place publique de Constance, et je me croirais un grand homme.

» J'ai toujours pensé, dit autre part, la sentinelle de la chrétienté, que si j'étais historiographe d'un grand royaume, je commencerais mes fonctions par effacer des *in-folio* historiques, 1°. le souvenir de l'irruption des Vandales au cinquième siècle, c'est-à-dire la plus mauvaise page d'un très-mauvais livre. Je couvrirais ensuite d'une encre indélébile ce qu'il faudrait oublier dans l'histoire.

On voit par ces courtes citations que M. Isaac Laquédem appartient à la *caste des philosophes*; aussi, ajoute-t-il, « pendant mille huit cent vingt-deux ans, ma plume s'arrêta maintes fois devant les fagots de Lisbonne. »

Je connais des gens qui ne lui pardonneront pas d'être un esprit fort, même en faveur de son ancienneté; c'est à ces gens qu'il s'adresse, lorsqu'il dit : « Il y a eu de tous les tems des gens qui ont dû se dire à eux-mêmes .., etc., etc.

H T.

MORALE.

MARTYRS, PERSÉCUTIONS.

Lorsque le fer sépare les polypes, il les multiplie : ainsi les persécutions, loin de faire disparaître les sectes, leur donnent une nouvelle force, un nouvel accroissement, et chaque goutte du sang d'un martyr, enfante d'autres martyrs : car l'homme porte dans son être la liberté de penser et de croire, et ce qu'on lui défend est bien souvent ce qu'il veut faire, par cela même qu'on le lui défend. Les chrétiens persécutés par les Césars, mais soutenus par ce sentiment intérieur qu'irrite la contrainte, et peut-être aussi

(1) » Galilée expia, par dix ans de prison,
« L'inexcusable tort d'avoir trop tôt raison.

Casimir Delavigne.

par un instinct divin, virent chaque jour leur nombre s'augmenter des ennemis de la violence et de la tyrannie, jusqu'à ce que leur dogme entraînât enfin ses persécuteurs mêmes. Si les maîtres du monde avaient été plus modérés, si à l'empire de la croyance du vrai dieu, ils avaient opposé l'empire de la douceur et de la tolérance, peut-être auraient-ils retardé dans quelques ames faibles ou indifférentes le triomphe assuré du christianisme, et le culte de toute vérité se fût assis avec moins de rapidité sur les débris du Capitole et des faux dieux du paganisme. Tous les hommes sont ainsi. Ce n'est guères qu'en les contrariant, qu'on détermine ou qu'on excite leur volonté. Ainsi l'eau réservée dans un canal étroit, tend toujours à briser le métal qui l'emprisonne, pour jaillir avec plus d'impétuosité, tandis que si rien ne l'arrête, son cours est à peine sensible. Les musulmans ont-ils rendu nos consciences tributaires du culte de Mahomet? Non, parmi les esclaves chrétiens qu'ils oppriment, on en cite peu qui, pour se soustraire à la barbarie de leurs maîtres, aient abjuré leur croyance; au lieu que dans les pays sauvages où notre dieu de paix s'est manifesté sous les traits de la clémence, et où sa doctrine n'a été prêchée que par la persuasion, on nous a vus conquérir à son culte des provinces, des contrées mêmes. C'est inutilement que l'on voudrait changer les habitudes, la marche de l'esprit humain. Les abus de l'intolérance sont comme toutes les choses excessives : ils portent avec eux leur tempérament, tels que ces poisons qui portent avec eux leur antidote.

A côté de l'action a toujours été la réaction : ainsi, en statique, près de la puissance se trouve la résistance, ou du moins une portion de la résistance; si cette dernière ne fait pas toujours équilibre, elle suffit au moins pour prévenir l'effet trop subit de la force en mouvement. Ce raisonnement nous conduirait peut être de principes en conséquences, jusqu'au système des compensations que je suis bien loin d'adopter. Mais de telles idées, quoique spécieuses peut-être, ne laissent pas que d'être consolantes et morales. Et en effet, tout ce qui peut contribuer à éteindre des levains de vengeance ou à prêter un appui au malheur, ne peut être assez répété. L'homme vertueux qui souffre est moins infortuné quand il se dit : le souvenir de mes maux accompagnera mon nom dans l'avenir, et l'estime que j'ai conquise par ma conduite servira à mes tortures. L'homme puissant qui voudrait se venger, se dira : Les excès perdent la force. Au plaisir éphémère de punir un être qui m'a irrité, préférons le mérite de lui faire grâce. Il y a moins de danger à pardonner qu'à se venger sans cesse.

MATTHIEU LÆNSBERG.

Nous avons souvent eu lieu de signaler la bonne qualité des prédictions du fameux *Matthieu Lænsberg*; mais pour confondre ceux qui seraient tentés d'opposer leur pyrrhonisme à l'authenticité des témoignages, nous allons exposer des faits palpables, en rappelant les événemens à côté des prédictions. Dès le premier janvier, par exemple, l'astronome, ou plutôt l'astrologue de Liége, avait dit, en parlant du printemps :

« *Cette saison qui, toujours a été la plus chérie et la plus estimée de toutes, commencera du 20 au 21 mars, à peu-près, et le soleil entrera au signe du Bélier.* »

Le printemps aurait donc pu commencer le 19 et le 22 mars, sans que le caractère divinatoire de notre astrologue eût été compromis : l'adverbe *à peu-près* est là le *qui peut te resister*, de la sybille de Jupiter Ammon : Il sauve tout.

« Cette saison, (c'est l'oracle qui continue) quoiqu'un » peu froide et peut-être un peu venteuse, par sa tempé- » rature, nous pronostique les biens de l'été, et sans doute » une grande abondance.

Si les vignes de la Champagne n'étaient pas gélées, le pronostic serait parfait, mais le dernier *sans doute* m[illegible] encore tout. Voilà ce que c'est que de connaître bien [illegible]

« *Le Bélier* est le premier signe du zodiaque : c'est pa[illegible] » qu'on commence à compter les premiers degrés du » diaque. Ceux qui naissent sous ce signe, ont le [illegible] » chaud ou froid, violent ou calme; aiment les amours » ou la douceur, ont les inclinations tendres, amoureu[illegible] » et sont quelquefois malheureux dans leurs affections [illegible] » jugales. »

C'est aux maris qui sont nés sous ce signe à révéler [illegible] qu'à quel point cette assertion prophétique est vraie.

Mais jusqu'ici l'événement nous a paru répondre d[illegible] manière si précise aux prédictions, que si les hommes av[illegible] la moitié autant de just ce que du tems de Galilée, Ma[illegible] Lænsberg aurait l'honneur d'être brûlé solennellement.

C'est sur-tout son pronostic sur le caractère de ceu[illegible] naissent sous l'*Ecrevisse*, qui lui mérite sont bien la [illegible] sance du fagot, et la douceur d'une promenade impu[illegible] riale. Ecoutez, écoutez!

« Ceux qui sont nés sous ce signe ont les *yeux petits* [illegible] » n'a-t-il dit qu'ils naissaient aveugles!) ont les [illegible] » larges, sont d'un tempérament humide, ont l'hu[illegible] » sournoise et amoureuse, la conversation satirique et [illegible] » l'âme envieuse, et ont l'esprit sec et [illegible]. »

Le tempérament humide et l'esprit sec! Quelle [illegible] tion oratoire! *Les yeux petits et les épaules larges*, [illegible] subtile observation physiologique! *La conversation* [illegible] *et l'ame envieuse*. Ah! monsieur Matthieu Lænsberg, *bons hommes* vous feront une mauvaise affaire; et [illegible] bien assez de décrier l'influence zodiacale de l'*Ecrevisse* vous jouer de l'ordre, sans vous permettre des [illegible] envers les initiés. Vite un carreau blanc, et au fagot!

MACÉDOINE.

— Mlle. Mars est partie pour donner des représentat[illegible] d'abord à Orléans, ensuite à Marseille, puis à Lyon et à [illegible] Elle ne rentrera à Paris qu'au mois de juillet.

SPECTACLES.

Franconi. — Mlle. Romanini.

La première représentation de la troupe Franconi, [illegible] attiré beaucoup de monde au Cirque Olympique. Il [illegible] tile de dire que les exercices étonnans de ces écuyers [illegible] excité les plus vifs applaudissemens. M. Franconi [illegible] nestor de l'équitation, qui s'est montré un [illegible] faire exécuter quelques manœuvres, a été vu avec [illegible] général. Les exercices ont été terminés par quelques [illegible] plaisantes qui ont donné plus d'une fois l'occasion [illegible] l'adresse excessive des hommes, et l'intelligence [illegible] humaine des chevaux. MM. Franconi paraissent [illegible] d'avoir là des *coursiers* tout-à-fait *dévoués*.

Pendant que l'on s'extasiait au Cirque, on [illegible] François, avec Mlle Romanini qui voltige toujours [illegible] assurance incroyable sur son fil d'archal. Si [illegible] présente pas une variété très-grande, Mlle Romanini [illegible] moins varier à l'infini ses brillans costumes : on [illegible] pas avec plus de goût et d'élégance que cette [illegible] sommes depuis quelque tems si habitués à n'avoir que [illegible] spectacles muets, ou à-peu-près tels, qu'aux [illegible] serons tout étonnés d'entendre des acteurs parler [illegible] tans; et il sera utile d'avertir alors sur l'affiche, que spectateurs devront apporter un sens de plus au théâtre.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

Est entré le 4 mai : le sloop la Clémentine, cap. Paris, ven du Havre, ch. de pierre, tabac, albâtre.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 4 au 5.

NAVIRES ENTRÉS.

Le paquebot anglais Chesterfield, cap. Wood, v. de Southampton, avec passag.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le trois-mâts l'Africain, cap. Rollin, al. à St.-Domingue, ballotage.

Le dogre Marie-Anne-Chérie, c. Quemin, all. à Rouen, ch. de plomb et plat.

Le brick Anna-Maria, cap. Renaudel, all. à Granville, sur lest.

PORT DE DUNKERQUE.

NAVIRES ENTRÉS.

Le 29.—La Victorine, cap. Vasse, ven. de Dieppe, sur lest.

Le Jeune-Adolphe, cap. Postel, ven. de Barfleur, sur lest.

Le Succès, cap. Dolpierre, ven. de Dieppe, sur lest.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le 30.—La Calypso, cap. Lebourgeois, all. à Rochefort, ch. de charbon.

L'Agile, c. Frigoult, all. à Cherbourg, ch. de charbon, huile, etc.

Le Don de Dieu, cap. Calonin, all. à Étaple, ch. de charbon.

Le 1er.—La Marie-Anne, cap. Goudouin, all. à Dieppedale, ch. de charbon.

La Jeune-Orasie, cap. Lebreton, all. au Havre, ch. de Charbon.

Le Jeune-Victor, cap. Monnier, all. au Havre, ch. de charbon.

Le St-Jean, cap. Fauquet, all. au Havre, ch. de charbon.

Le Jean-Jacques, cap. Pilletier, all. au Crotoi, ch. de charbon.

Le Jeune-Adolphe, cap. Postel, all. à Cherbourg, ch. de charbon.

PORT DE BREST.

Sont entrés le 29 avril :

La Jeune-Denise, cap. Seréon, de Dunkerque, ch. de terre et de pipes.

Le Neptune, cap. Bergey, ven. de Libourne, ch. de vin et eau-de-vie ;

La Virginie, cap. Provost, ven. de Tregnier, ch. de blé ;

L'Union, cap. Boulanger, ven. du Havre, ch. de canons, affûts, etc.

L'Eugène, c. Dupin, ven. de la Guadeloupe, ch. de sucre, café, etc., pour le Havre, en relâche forcée pour cause d'avaries.

Bâtiment étranger.

Le norwégien Grevlaurving, cap. Moldenhaouer, ven. de Frederichstadt, ch. de planches.

CORRESPONDANCE.

Londres, 29 avril. — La semaine dernière, le coton avait été d'abord peu recherché ; mais, vers la fin, la demande s'est ranimée, et il s'est vendu environ 1700 balles, dont 800 Surate ordinaire au beau 5 1/8 d. à 6 d. ; 600 Bengale ordin. au très-beau 5 à 1/4 d.

Le café a un peu baissé pendant la semaine dernière, par suite du peu de demande.

Ce matin, il n'y avait pas de vente publique, et l'on ne cite aucun achat par contrat privé. L'on remarquait cependant parmi les acheteurs quelque disposition à traiter ; mais comme ils n'offraient, vu la situation continuelle de l'article, que des prix au-dessous du cours nominal, on n'a rien fait.

Vers le milieu de la semaine dernière, les sucres bruts de nos plantations ont repris faveur, surtout ceux de qualité inférieure. Les prix ont augmenté généralement de 1 à 2 sh. Cette hausse s'est maintenue aujourd'hui.

Les sucres blonds Havane ont été également l'objet d'une vive demande et ils ont haussé de 2 sh., encore à cette augmentation peu d'ordres ont-ils pu être exécutés.

Les sucres de l'Inde de la dernière vente de la compagnie ont aussi obtenu une prime de 1 à 2 sh. par quintal.

Ce matin, les sucres étrangers étaient moins recherchés par suite des arrivages. Une partie de Havane blond a été vendue 56 sh. Voici les prix cotés : Havane brun 30 à 52 sh. ; blond 53 à 57 sh. ; blanc 46 à 49 sh.

Il s'est peu vendu d'indigo depuis la vente de la compagnie ; quelques parties bien choisies ont obtenu une prime de 3 à 6 d. par livre, mais le cours est généralement établi d'après les prix de la dernière vente.

Les épices sont calmes et en baisse, le poivre est offert avec réduction de prix, mais point d'acheteurs ; cependant la muscade et la girofle sont aussi moins chers. On achète le très-bon piment à 10 3/4 d.

Stockholm, 25 avril. — Le fer en barres ordinaire vaut maintenant 15 et 16 rixd ; le gueuron ordinaire 6 rixd 24 sch. et le poix de 9 rixd 30 sch. à 10 rixd. 16 sch. Le fret n'a pas baissé depuis d'année dernière ; il est pour Hamburg de 23 rixd. pour, pour Brême de 23 rixd. d'or, et pour Lisbonne de 3 liv. st.

Le froment est maintenant de 9 rixd. 16 sch. à 10 rixd. 24 sch., le seigle de 7 rixd. 16 32 sch., l'orge à 6 rixd 21 sch. 4d.

La navigation ne sera entièrement ouverte chez nous que vers la fin de ce mois.

On croit que nos états vont autoriser l'introduction de tous les objets fabriqués à l'étranger, moyennant un droit de 10 à 15 p. 0/0, ce qui serait très-avantageux pour notre commerce.

Bayonne.—La goëlette la Sablaise, des Sables, de 52 ton., cap. Gomin, all. au Havre, sur lest.

Le chasse-marée les Quatre-Sœurs, de Vannes, de 56 ton., cap. Lepan, allant à la Trinité, sur lest.

Le chasse-marée la Belle-Étoile, de Nantes, de 58 ton., cap. Bertrand, allant audit lieu, sur lest.

Le chasse-marée la N. D. des Carmes, de Deva, de 13 ton., cap. Ulacia, all. au Passage, chargé.

La goëlette la Marie, d'Andierne, de 28 ton., cap. Divenneck, all. à Pont-Labbé, chargé.

TAXE DU PAIN.

Le maire de la ville de Bayonne, vu les fourbeaux des prix des grains aux marchés de cette ville, des 21 et 24 avril 1823, présentant au résultat que le froment a valu en commun 11 fr. 96 c. le demi-hectolitre ; réglant le prix du pain d'après cette base et les essais faits précédemment, fixe le prix du pain, depuis et compris ce jour jusques et compris le 1er mai, comme suit :

Pain blanc ou choine

les cinq cents gr. 20 3/60 ou 3 rixd

Pain bis pr. qual dito 18 45/60 ou 3 9

Pain raise, sec. q. dit. 17 35/60 ou 3 6

NOUVELLES DE MER.

L'Isis, c. de Jong, all. de Cette à Hambourg, est arrivé devant l'île de Wight, le 29 avril.

— La frégate française l'Espérance est arrivée de Madonada à Rio-Janeiro le 25 février.

— On mande de Curaçao, en date 8 février, que des avis d'Aruba annon-

Chargem. du sloop français l'Espoir, c. Piel, venant de Granville.—Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

12 barriq. draches.— 1 d° huile de morue. — Amaury.

14 barriq dito, 1 barriq. de vin. 29000 kilo. soude de vareck. — Honoré.

Chargem. du brick le Prosper, cap. Petit, ven. de Bordeaux.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM

30 barriq. vin.—Le capitaine.
1 dito dito.—Boutfare.
2 dito dito.—Hesbert.
1 dito dito.—Duchemin.
6 caisses dito.—Fauvel.
30 pièces esprit.—Hesbert frères.
1 fût vin ordinaire.—Dusailly.
12 fûts vin.—Cosserat et Jeulin.
8 fûts vin.—J. B. Lemire.
16 barriq. vin.—1 caisse dito.—Lemaire et Delaporte.
1 barriq dito.—Arnaud Tizon-Vincent.
2 dito dito.—Delaquerriere.
1 dito dito.—Néron.
1 dito dito.—Bidaut-Milon.
1 dito dito.—A. Barbet.
1 fût dito.—Rouff.
1 barriq. dito.—Les demoiselles Fouquet sœurs.
1 barriq. vin.—112 futailles vin ordinaire.—10 caisses vin.—4 fûts vin. —A ordre.

Chargem. du brick la Virginie, cap. Toquin, ven. du Croisic.

93 266 kil. sel.—Beuvain-Labitte et Cie.

Chargem. du brick le Gustave-Hypolyte, cap. Coste, ven. de Marennes. Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

115,724 kil. sel.—Beuvain-Labitte et Cie.

—Le sloop le Saint-Pierre, cap. Calve, ven. du Croisic, ch. de sel. Courtier, M. Pellecat.

Chargem. du brick l'Espérance, cap. Sébire, ven. de Bordeaux Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

2 fûts vin.—7 fûts gomme.—ven du Sénégal.—Prevel frères.
54 barils acier battu.—2 caisses dito.—57 bottes dito.—Loisel aîné.
6 fûts eau-de-vie.—Rousselin-Cavey.
22 fûts vin.—Lecarpentier et Ruffin fils.
9 dito dito.—Epoigny-Bonvarlet.
10 fûts eau-de-vie.—Guest fils.
100 fûts vin.—Dubosq-Lettrée.
100 dito dito.—Nélaton.
1 caisse et liqueur.—2 paniers viande confite —Dubois-Turgis.

Chargem. du brick le Prosper, cap. Bréhet, ven. de Bordeaux. Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

12 fûts vin.—4 dito tafia.—Louis Bérard et fils.

624 fûts vin.—Viret-Lehaître.

Mouvement du 2 au 3 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-marée la Perrine-Chérie, de 48 t., v. de Bordeaux, ch. de vin, es-

Le sloop le St.-Louis, de 29 t., v. de Caen, ch. de pierres de granit.

Le brick la Virginie, de 78 t., cap. Toquin, v. de Croisic, ch. de sel.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le chasse-marée Le Badennois, de 27 t., all. de Rochefort, sur lest.

Le chasse-marée le Zélé, de 72 t., c. K. Zerho, all. à Brest, ch. de bois de construction.

Le chasse-marée les Deux-Sophies, de 45 t., c. Lemozahic, all. de Bordeaux, lège.

Le sloop la Joséphine, de 23 t., cap. Croix, all. à Caen, ch. de barils vides, poterie.

Le sloop la Belle-Rose, de 64 t., cap. Lucas, all. au Havre, sur lest.

Le sloop l'Aimable-Louise, de 31 t., cap. Hebert, all. Conteville, ch. de plâtre.

Le chasse-marée la Lucie, c. stéphan, de 44 t., all. à Lorient, ch. de cuivre rouge.

HAVRE.

Note des Ventes recueillies à la bourse du Havre, le 1er. mai.

2 caisses vanille, à 225, acq.
12 milliers bois de Campêche, Martinique, à 10 fr., dito.
62 balles coton Louisiane, à 1 f. 31 c. 1/4, dito.
31 dito dito dito, à 1 fr. 32 c. 1/2, dito.
113 dito dito dito, à 1 f. 46 c. 1/4, dito.
30 dito dito Géorgie, à 1 f. 6 c., dito.
10 dito dito dito, à 1 fr., dito.
12 barriques sucre terré, à 114 f., dito.
16 barriques 5 tiercons 4 quarts sucre brut, à 86 f., dito.
79 barriques dito dito, à 96 f., dito.
68 sacs café Havane, à 1 fr. 30 c., en entrepôt.
18 dito dito Rio, à 1 f. 32 c. 1/2, dito.
142 dito dito Havane, à 1 fr. 32 1/2, dito.
56 caisses sucre Havane blanc, 65 f., dito.

—Le chargement du navire la Nancy, cap. Guezenec, venu de Chandernagor à Bordeaux le 24 courant, à l'adresse de MM. Barton et Guestier, se compose de 567 caisses indigo, 1,106 sacs sucre brut, 1,125 sacs poivre, 1 grenier bois de sapan, 14 sacs noix de galle, 10 caisses gomme copale, 1 caisse plumes de Marabouts.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 1er. au 2 mai.

Sont arrivés de Villequier.

Le Vriendschap, cap. Martins.
La Blonde, cap. Auzoult.
L'Hortense, cap. Desmeliers.
L'Auguste-Pierre, cap. Maillet.
La Constance-Hyppolite, c. Desmarais.

(*Vent Nord-Est. bon frais.*)

AVIS DIVERS.

CACHET EN OR PERDU.

N°. 144. — Il a été perdu, mercredi, dernier vers sept heures du matin, depuis la rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, en descendant au Vieux-Marché, remontant la Grande-Rue, passant par la rue Saint-Jean et le passage du même nom, traversant le Marché-Neuf, jusqu'au milieu de la rue St.-Lô, un CACHET EN OR d'un genre moderne; les branches qui le surmontent sont en forme de gerbes renversées; il est gravé de lettres entrelacées présentant les initiales H. L.

On prie la personne qui l'aurait trouvé, de le remettre à M. Hyacinte Levièvre, compositeur, à l'imprimerie de la *Nacelle*, rue St.-Lô, n°. 34.

Il y aura récompense.

N° 145— Mme Pozier-Hérard, successeur de M. Fleury, son aïeul, fait savoir qu'elle peut, par un efficace et antique secret de famille qu'elle seule possède, et par un attouchement prompt et léger, et sans douleurs, guérir à l'instant et pour la vie tous maux de dents, en prévenir ou arrêter la carrie, faire disparaître les fluxions, donner à la bouche la propreté et la santé. Elle nettoie aussi les dents, et guérit les indigestions *gratis*.

Sa demeure est rue des Bonnetiers, n° 47.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1821

85f 85c 93c 86f 85f 95c 86f 86f 5c 86f 10c 5c 15c 20c 25c 20c 15c 20c 86f 15c 20c 15c 20c 15c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1821.

Ech. du 22 Mars 1821, fin. 8 à 99f 90c 20c
1825. 9 à 99f 80c

Idem NOMINATIVES, 1824 99f 80c

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.r °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1820.
103af 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1535f

THEATRE FRANÇAIS.

RELACHE.

CIRQUE OLYMPIQUE,

Rue du Gouy-Trouin.

Demain Dimanche 4 mai, le début de la troupe de MM. Franconi Frères.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

ARLEQUIN PEINTRE.

Pantom. LES DUPES, pantomime en 2 actes.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St. Lô, N° 34.

DIMANCHE.

4 Mai 1823.

N°. 151. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

L'HABIT VERT ET L'HABIT BRUN.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE.

L'*habit brun* lui demanda quand elle se mettrait en route, et ce qu'elle désirait pour voyager commodément. « Ah! monsieur, reprit-elle, vos soins sont à leur terme. Voyez! lui présentant un billet de banque de 10 liv. sterling, ce qu'ils m'ont fait passer; outre cela le recteur de la paroisse est à Londres, et nous protégera durant le voyage. Il viendra me chercher demain dans une chaise de poste; mais, ô! monsieur, tant qu'il me restera assez de sentiment pour former une prière, et de force pour l'articuler, vous en serez l'objet. Ma reconnaissance, mon..... »

« Ma chère dame, je suis forcé de vous interrompre; votre sensibilité apprécie au-delà de leur valeur les devoirs que j'ai été assez heureux pour trouver l'occasion de remplir; mais vous avez des préparatifs à faire, j'abrégerai donc ma visite. Je viendrai vous revoir avant l'heure de votre départ, et je vous remettrai, ainsi que votre fille, sous la protection de l'ecclésiastique qui doit vous accompagner. »

A ces mots, il fit une révérence à la mère, et ayant baisé Fanny, quitta l'appartement, suivi de l'*habit vert* à demi-pétrifié, et qui n'avait pu exprimer que par ses regards tout ce qui s'était passé en lui; à dire vrai, ils avaient exprimé fort distinctement la curiosité, la surprise et une sorte de malaise : cette folie n'était pas de son genre.

Après qu'ils eurent fait environ cent pas, il s'écria : « Quoi! que diable veut dire tout cela, Harry? — Ce que le diable a voulu, reprit l'autre : l'aimable créature que vous venez de voir a fait ce qu'on appelle un mariage d'inclination; en d'autres termes, tentée par le brillant de l'aventure, elle quitta une nuit la maison de son tuteur, et partit en chaise de poste pour Gretna-Green, avec un jeune homme à cocarde, sur ce qu'il lui avait juré qu'elle était la plus jolie fille qu'il eut encore vue depuis qu'il servait en Amérique, où il avait été éperdûment amoureux d'une jeune lady qui lui ressemblait à s'y méprendre. Ils revinrent énivrés l'un de l'autre, et l'officier reçut la fortune de son épouse aussitôt qu'elle lui fut adjugée par la loi. Elle n'était que de 20,00 liv. sterl. et notre couple aimait la dépense. Cependant la famille du jeune homme lui trouva ce qu'on appelle un bon parti, c'est-à-dire, une vieille femme, riche de 20000 liv. sterl. Le choix qu'il avait fait lui-même sembla ridicule à ses parens, et ils refusèrent d'avoir avec lui la moindre communication. Il commença à penser comme eux, et traita sa femme avec indifférence et brutalité. Enfin, assez complaisant pour la délivrer de ses persécutions, il quitta l'Angleterre et la laissa maîtresse d'elle-même, et à la tête d'une fortune de 7 liv. sterling.

La pauvre femme, devenue mère, sollicita des secours parmi les siens; ils se montrèrent d'abord obligeans, puis civils, puis froids, puis durs, et finirent par lui donner le conseil d'envoyer son enfant à la paroisse, et de travailler pour vivre. Elle leur obéit, quand au second article, et à l'aide d'un travail infatigable et d'une extrême frugalité, elle se soutint avec sa fille pendant quatre ans. Mais ce genre de vie et sa douleur continuelle ruinèrent sa constitution : elle dépérissait à vue d'œil. Son hôtesse ayant observé qu'elle ne travaillait plus, et n'ayant pas eu de son argent depuis plusieurs semaines, vint à penser que de pareilles coureuses déshonoraient sa maison, et qu'on devait en faire un exemple. Elle envoya donc chercher un bailli, lequel ayant trouvé la prisonnière au lit, poussa l'humanité jusqu'à lui permettre de s'habiller, après quoi, s'emparant de son bras, il lui aida à descendre, tandis que Fanny, criant de toutes ses forces, suivait sa mère qui ne pouvait proférer une seule parole. En ce moment le hasard fit que je passai devant la porte. Ce qui s'ensuivit n'a pas besoin d'être raconté. C'est d'après mes démarches faites à son insçu, que ses parens l'ont demandée. Un oncle dit que si elle était économe, elle ne manquerait pas d'encouragement, une vieille tante encore à marier, observa qu'il ne fallait pas enhardir les jeunes filles à courir avec les jeunes gens; mais que si, véritablement elle se mourait, elle pouvait venir, qu'elle aurait l'honneur d'être enterrée dans le caveau de la famille. Je ne doute point lorsque la mère de Fannny aura l'esprit en repos, qu'elle n'envoie la bonne tante retenir sa place dans le *tombeau de ses pères*.

Vous voilà maintenant au fait de tout ce que je puis répondre à votre *que diable!* »

L'habit vert garda le silence; il commençait à sentir qu'il y avait d'autres méthodes de se débarrasser le matin d'un argent superflu, que de jouer au *tric-trac* : il entrevoyait que des visites de bienfaisance pourraient de tems en tems couper la monotonie de ses promenades à cheval.

Montesquieu démontre que le globe se dépeuple, et cependant le monde est plein de gens qui croient les guerres nécessaires pour dépenser l'excédent de la population; car les fléaux mêmes trouvent des apologistes; des sophistes taxent la nature d'imprévoyance, et pensent que l'Être-Suprême n'est pas assez puissant pour alimenter ceux qu'il a créés et la sagesse de ces pygmées, lancés dans l'espace sur un co

imperceptible, n'a pas même songé aux immenses ressources offertes à l'homme. Aux premiers âges du monde, la chasse nourrissait nos pères; leur nombre s'accrut, ils apprivoisèrent les animaux qu'ils tuaient autrefois, et les bergers succédèrent aux chasseurs; et quand ce moyen fut devenu lui-même insuffisant, le soc fertilisa la terre. L'agriculture paraît devoir bientôt être insuffisante à son tour; mais la nécessité augmentera les produits; les tubercules remplaceront les céréales, et peut-être avant un demi-siècle les épis flotteront moins nombreux sur nos champs. La pêche peut aussi succéder à l'agriculture, ou plutôt la seconder, en offrant des alimens qui n'auront demandé aucun soin à l'homme que celui de les recueillir, et la progression des ressources sera toujours en rapport avec la progression des êtres. Les poissons et les insectes se multiplient bien plus vite que nous, et pourtant leur nombre ne fait pas tarir nos rivières. La mort semble veiller pour préserver la nature de l'épuisement, et la prévoyance des animaux ne va pas au secours de la prévoyance éternelle : pourquoi donc ne trouve-t-on que chez nous cette craintive prudence? Le genre humain pourrait peut-être, en s'accroissant sans cesse, ne plus trouver de quoi se nourrir, puisque la terre n'augmente pas en volume; mais encore une fois, la nature saura bien se tirer d'embarras, et les discordes des hommes la secondent assez pour que jamais nos descendans courent le risque de mourir de faim. Mais je m'arrête, car je m'appercois, qu'à force de réflexions, je me suis fourvoyé : peut-être même si je poursuivais, peut-être serais-je obligé d'avouer que les guerres sont aussi indispensables à la vie du corps social, que l'air à celle des individus. Je me tais : assez de sophistes le prouveraient avant moi, s'il était nécessaire. R.

COPIE D'UN ENGAGEMENT

TROUVÉ DANS LA POCHE D'UN JUIF, APRÈS SA MORT ARRIVÉE DERNIÈREMENT.

Moseire Abraham-Samuel Doupeveraërt, fils de Moise-Elie-Jacob Doupeveraërt et de Rachel-Salomé Nabethsibeth, natif de Manheim, domicilié à Francfort-sur-le-Mein, promet à Dieu, et aux hommes à qui il vend du drap de Languedoc, tant en pièce pour du Louviers, tant en laine, qu'il deviendra honnête homme à la première occasion, et particulièrement quand :

Les honnêtes gens ne seront plus juifs, et que tous les juifs seront honnêtes gens.

Quand l'esprit de parti sera juste, et que l'intolérance sera humble.

Quand un turc sera bon chrétien, et qu'un bon chrétien sera du parti des turcs.

Quand le docteur P...set guérira de la fièvre jaune, et que la médecine de M. *Leroy* ne fera que purger.

Quand on fera queue pour aller à *Hébroin*, et que l'on huellera à *Sylla* et à *Régulus*.

Quand les poules donneront une poignée de main à ceux qui les font bouillir dans la marmite.

Quand un ultrà sera assez calme pour raisonner, et qu'un homme de bon sens deviendra ultrà rouge.

Quand le sucre de betterave se fabriquera à la Martinique.

Quand enfin, l'égoïsme ne prendra plus toutes les couleurs, comme le prisme de Newton, et que l'intrigue ne revêtira plus toutes les formes, comme le Protée de la fable, et le Parapilla de feu M. Bordes.

MACÉDOINE.

— Une dame disait, en parlant d'un ancien coiffeur, que le bonheur des circonstances ont placé au centre..... des plaisirs et des honneurs, qu'il ne manquait jamais un coup de peigne ni un coup de dent.

— M. Pigault-le-Brun vient de publier une *Histoire de France*, qui déjà se vend chez Barba. On doit croire que cet ouvrage est excellent, puisque *la Foudre* en dit du mal sans l'avoir lu : c'est de bon augure.

— Qui aurait cru que le succès de M. le baron *de* Daucelot eût fait des envieux, et que le seul caractère qu'il ait créé dans sa vie lui serait contesté? La lettre suivante que nous recevons aujourd'hui, et qui a été insérée jusque dans le *Journal de Brest*, ne nous laisse cependant aucun doute sur le malheur que M. le baron a eu d'inventer un caractère déjà trouvé. La voici : les lecteurs jugeront.

Brest, le 25 avril 1823.

» Auteur d'une tragédie dont le personnage principal peut avoir plus » ou moins de ressemblance avec le Clovis de l'*Ebroin* de M. Ancelot, » vous m'obligerez beaucoup en insérant cette déclaration dans votre » feuille. La pièce dont il s'agit, tirée de l'histoire grecque, est terminée depuis plus d'un an, et a déjà été communiquée à quelques-uns des » sociétaires du premier théâtre français.

» J'ai l'honneur d'être, avec une considération très-distinguée, M. le » Rédacteur, votre très-humble serviteur,

N. C. V.

Cette déclaration est bien positive, et elle doit mettre M. le baron dans une position fort difficile; car si le tragique bas-breton est joué, et que sa pièce soit assez mauvaise pour réussir comme *Ebroin*, on ne pourra sortir de-là qu'en persuadant au poète cette que M. *de* Daucelot était seul en droit de traiter le caractère de Clovis, attendu qu'il descend par les femmes de cette auguste famille.

— On assure que l'on va bientôt mettre en vente une romance, dont les paroles sont attribuées à un tartare mantchou, et la musique à un arabe du désert. Cette production aimable sera dédiée à une célèbre actrice du Congo. Les arts se répandent sur le globe, avec une rapidité qui tient du prodige. S'ils parvenaient à civiliser le rédacteur de l'*Apollon* et les pêcheurs de bois flotté, nous leur dresserions des autels comme dans la Grèce.

— Le sieur Séraphin, directeur privilégié des *Ombres-Chinoises*, vient de recevoir une lettre, dans laquelle un abonné se plaint d'avoir reconnu, dans les nouveaux personnages de ce spectacle, une ombre qui ressemble, de la manière la plus frappante, à un de ses ancêtres, mort au siège de Jérusalem.

— Un magasin vient, dans un de nos quartiers les plus fréquentés, de placer une belle enseigne écrite en anglais. On chercherait vainement dans toute l'Angleterre une seule inscription en français : tandis qu'au Havre, par exemple, on se croit, en voyant les légendes d'auberges et les placards de marchands, transporté dans une ville de la Grande-Bretagne.

— Le *Courrier des Spectacles* annonce la disgrace que M. Léon de Cincens, claqueur en chef, patenté de l'Odéon, vient d'éprouver. Des billets donnés par la direction à Mlle Delâtre, actrice de ce théâtre, ayant passé dans les mains fameuses du grand claqueur, se sont trouvés vendus par ce chef infidèle; mais arrêtés à la porte, ils ont déposé contre le grand-maître des chevaliers de la *claque*, qui, de suite, a été cassé de ses fonctions, et privé de ses gages. On prétend qu'il s'est aussitôt jeté dans un parti de siffleurs, et que le Gyas, surnommé le *Centimanus*, du premier théâtre, va passer à l'Odéon où il fera recevoir toutes les pièces d'un coup de main, voire même celle de M. le baron de d'Anc...

— La recette du concert d'amateurs, donné au bénéfice des incendiés, s'est élevée à la somme de 1247 f. 55 c.
Sur lesquels on a déduit les frais de 234

La somme restante de 1213 f. 55 c.
a été déposée chez M. Lefebvre, notaire, où la souscription, en faveur des incendiés, est toujours ouverte.

—*Le Journal turc de la Méditerranée* annonce que l'acteur Emeric a été sifflé sous les traits de *Joseph*, *jusqu'au tombé du rideau*, quoiqu'il eût fort bien chanté : *A peine au sortir de l'enfance*. Le rédacteur turc dit que c'est la première fois que l'on ait sifflé à Marseille cette année. Nous pourrions le croire, si son journal ne paraissait pas depuis le premier janvier.

—Nous ne parlerons pas de dents, sans rappeler l'erreur dans laquelle est tombé M. Desirabode, en traduisant un auteur ancien qui a fait un traité sur les mâchoires de son tems. Ce traité contenait un article qui avait pour titre : *Dentes molares*. Au lieu d'écrire dans la version : *Dents molaires*, notre docteur maxillaire y a mis : *Dents morales*. Nous sommes d'autant plus fondés à croire que c'est une faute du traducteur, que nous ne connaissons pas de *dents morales*, pas même celles des sangliers, que le *Journal des Débats* nous dépeint cependant comme remplis d'aménité et de grâces naïves.

—L'auteur du *Maire du Palais* voulant mettre à profit les avis d'une sage critique, va, dit-on, faire de tels changemens à sa pièce, qu'elle ne conservera d'intact, que son titre. Plusieurs personnes l'engagent même à nommer son nouvel ouvrage : *l'Adjoint du Maire*.

—L'histoire fait mention d'un prince qui négligeait la culture de ses terres pour faire travailler aux mines d'or et d'argent. Un jour qu'il avait bien faim, sa femme lui fit servir de ces métaux. Il comprit la leçon, et se corrigea. On pourrait se servir du même moyen, pour faire sentir à un noble orgueilleux, qui ne connaît que son arbre généalogique, le tort qu'il a de jetter un œil de mépris sur le cultivateur intelligent et l'artiste industrieux. Il suffirait de l'abandonner à lui-même, au milieu d'une nation étrangère. M. de... très-bon gentilhomme, se trouvait en Hollande, dépourvu d'argent et de tout secours ; il s'adressa aux bourguemestres d'une certaine ville, pour demander de l'emploi. *A quoi êtes-vous propre ? Quelle est votre industrie ? Quels sont vos talens ?* lui dirent ceux-ci. *Je suis gentilhomme*, répondit M. de... *et voilà mes titres. Hé bien*, répliquèrent les bourguemestres, *portez vos titres à la banque*.

— Un effronté voleur traduit dernièrement en justice, montra une hardiesse et une impudence peu communes. Le président lui ayant observé que sa moralité était plus que suspecte, puisqu'il demeurait prouvé qu'il avait déjà subi une condamnation de dix années de travaux forcés ; il ne nia pas précisément ce fait, mais il répondit avec une bonhomie simulée, tout-à-fait originale : « C'est très-» possible, monsieur le président, mais je m'en souviens » pas. . . . . » Cependant les preuves du crime pour lequel il comparaissait de nouveau devant les tribunaux, étant plus que convaincantes, la cour le condamna aux fers à perpétuité. Après le prononcé du jugement, qui ne parut faire sur sa personne aucune impression, il dit, avec un grand sang-froid : « A présent, j'espère que je m'en » souviendrai, mais il me reste une grace à demander.— » Quelle est-elle, répliqua ce magistrat ? — C'est, monsieur » le président, d'ordonner que la durée de ma peine, » *compte à dater du jour de mon arrestation*. »

— Mardi prochain 6 mai, l'ouverture du Théâtre des Arts.

Commerce et Industrie.

CORRESPONDANCE.

Londres, 28 avril. — Les consolidés ouverts à 77 3/8 se sont élevés à 77 3/4. Il s'est fait beaucoup d'affaires en raison de la liquidation qui doit avoir lieu demain et que l'on pense devoir être fort difficile.

Les bons espagnols ouverts ce matin à 32 3/4, se sont élevés à 33 1/2. Cette hausse est attribuée à la réception de nouvelles de Madrid qui démentent les bruits répandus de troubles qui auraient éclaté dans cette capitale, et annoncent l'arrivée du roi à Séville.

Anvers, 27 avril. — Les denrées coloniales restent calmes et sans affaires. Le froment roux et blanc a soutenu son prix pendant cette semaine, quoiqu'il ne se soit pas traité d'affaires importantes. Le seigle est tenu ferme à 5 fl. 21 cents ; on a payé 6 fl. l'hect. L'orge est calme et sans acheteurs. Le blé sarrasin manque. L'avoine est abondante et sans demandes. La graine de colza de Zélande est tenue ferme à 9 fl. 64 cents. La graine de lin est sans affaires.

Bordeaux, 28 avril. — L'on doit remarquer, par le détail des ventes de chaque jour, combien notre place présente peu de mouvement.

L'esprit 5/6 Montpellier disponible est coté en baisse à 5 50 la velte.

Le chargement du Bon-Charles, c. Dumont, ven. des Cayes St-Domingue, consiste en 3174 balles café, un grenier bois de Campêche.

PORTS FRANÇAIS.

Bordeaux, 27 avril.—Sont sortis de la rivière, du 16 au 21 avril (long cours), la Vénus, c. Boyer, all. à la Guadeloupe. —Le Jean-Pierre, c. Abgrall, all. au Sénégal.—Le Petit-Emile, c. Lesage, all. au Sénégal —L'Entreprise, c. Dubois, all. à la Martinique.—L'Adèle, c. Rucapel, all. à la Guadeloupe.—La Clémentine, cap. Darod, all. à la Martinique.—La Cécilia, c. Libéral, all. à la Nouvelle-Orléans.—(Cabotage) L'Iddo, c. Pear, all. à Plymouth.—Le Dorset, cap. Evans, all. à Londres.—L'Alonzo, c. Perkins, all. à Londres.—Le Jupiter, c. Stricker, all. à Lubec.—La Christina, c. Zeplin, all. à Lubeck.—La Dorothea, c. Janssen, all. à Hambourg.—La V. Gerkeus, c. Gerder. all. à Kœnigsberg.

Marseille, 25 avril.—(Cabotage) L'Heureuse-Victorine, c. Blanchard, et la Conception, c. Gay, all. à Tunis.

Sont entrés en rivière de Nantes :

Le Jeune-Prosper, cap. Rozier, ven. de l'île Bourbon, ch de sucre, café, etc.

Les Deux-Frères, cap. Michel Jaure-Guiberry, ven. de Lisbonne, sur lest, avec onze passagers.

—*Est sorti* : le sloop anglais le Président. cap. David Jones, all. à Londres.

Nantes, 28 *avril*.

Au commencement de la semaine qui vient de finir, il s'est fait des achats assez importans en sucre brut, Martinique et Guadeloupe ; l'on a payé la bonne 4e, jusqu'à 90 fr. ; depuis, le calme s'est de nouveau fait ressentir.

Les terres, dont notre provision est assez considérable, sont restés sans affaire.

Le sucre en pain 4 cassons, est tenu

à 1 f 50. quelques caisses blond isle de Cube ont été placées à 40 fr. entrepôt.

Les cafés sont peu demandés, on offre le Bourbon vert à 4 fr. 20 c., le Saint-Domingue, bon ordinaire, à 3 fr. 75 acquitté; le beau vert Ile de Cube, s'est obtenu au-dessous de 3 fr. le kil. en entrepôt. Les autres articles sont dans une stagnation complète.

Le savon pâle est offert à 64 francs.

Les fromens se sont écoulés la semaine dernière assez couramment; pour les vins ils n'ont offert rien de bien marquant.

Des passe-debout en grains, légumes et farine, s'effectuent pour Bordeaux et Bayonne.

Voici les cours de ces marchandises :

Froment de Machecoul 280 à 290 fr., du haut de la Loire 270 à 280 fr., seigle 190 à 195 fr., orge 160 à 170, fèves 150 fr., haricots blancs 180; avoine rare sur notre marché est tenue en qualité dite grosse avoine à 150 fr., dito petite 140 fr. Le tout les 15 hectol.

Les farines ont mollis dans leurs prix, lesquels se sont établis pour les fleurs de froment de 57 à 58 fr. pour 2me qualités de 47 à 48 fr. le sac de 159 hec. ort

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 3 au 4 Mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le Jeune-Henry, cap. Daniel, ven. de Barfleur, ch. de farine, coton filé.

Le dogre la Caroline-Aimée, c. Liard pour Danmaille, ven. du Havre, ch. de vin, curcuma.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le St.-Dominique, c. Dubos, all. au Havre, sur lest.

Le dogre le Neptune, cap. Poirier, all. au Havre, sur lest.

Le sloop le Jeune-Frédéric, c. Marie, all. à Isigny, ch. pierres à plâtre.

Le sloop le Jeune-Henri, cap. Danul, all. à Barfleur, ch. trèfle, toile, chanvre.

Le dogre la Marie-d'Amour, cap. Cauchois, all. au Havre, ch. de terre de pipe, vin

La galiotte norwégienne l'Eliza, cap. Leyre all. à la Venture, sur lest.

Le sloop l'Accord, c. Voclin, all. à Londres, ch. de pierres meulières.

Le brick l'Aristide, cap. Floch, all. à Morlaix, ch. de plâtre.

Le sloop anglais Benjamin, cap. John Thomas, all. à Cardiff, sur lest.

Le sloop anglais Aéron, cap. Thomas Thomas, all. à Cardiff, sur lest.

Le sloop anglais Salaria, cap. Harrics, all. à Pool, sur lest.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 2 au 3 Mai.

NAVIRES ENTRÉS :

Le sloop l'Hyppolite, c. . . . . , ven. de Rouen, sur lest.

La goëlette la Jeune-Orasie, c. Lebreton, ven. de Dunkerque, idem.

Le houry le Jeune-Victor, c. Monnier. ven. idem, idem.

Le houry le St-Jean, cap. Fauquet, ven. idem, idem.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre l'Héléna, cap. Fatoine, all. à Morlaix, ch. de tabac.

Le lougre le St.-Martin, cap. Noyau, all. à Cherbourg, ch. de thé

Le lougre la Diligente, cap. Payen, all. à la Hougue. ch, de planches.

la goëlette la Bonne-Aimée, c. Caban, all. à Morlaix, ch. de tabac.

Le sloop la Rosalie, cap. Persil, all. à Rouen, ch. de bois de Campêche.

Le sloop la Francine, cap. Renault, all. idem, ch. de soude.

Le sloop le Père-Adam, cap. Moisy, all. idem, ch. de tabac.

Le sloop l'Argus, cap. Grégoire, all. à Cherbourg, ch. de meubles.

Le flambart le St.-Pierre, cap. Fannay, all. à Caen, ch. de coton.

Le sloop le Requin, cap. Narnault, all. à Morlaix, ch. de tabac.

Le sloop le Charles, cap. Chillard, all. à Dunkerque, sur lest.

Le sloop le Normand, cap. Touronde, all. idem, idem.

La galiote hollandaise Vrouw-Albertina, cap. Joomer, all. à Anvers, ch. de tabac et coton.

Note des Ventes recueillies à la bourse du Havre, le 2 mai.

34 balles coton Géorgie, à 1 f., acq.
112 dito dito Louisiane, à 1 f. 35 c., d.
22 dito dito dito, à 1 f. 31 c. 1/4 dito.
54 fûts cire jaune, à 2 f. 42 c. 1/2 dito.
11 barriq. 30 q. sucre brut, à 84 f., d.
19 barriq. dito dito, à 82 f., dito.

En vente publique.

420 sacs café St.-Domingue, de 1 f. 35 c. à 1 f. 65 c., acq.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 2 au 3 mai.

Sont arrivés de Villequier.

La Marie-Françoise, cap. Pinto.

Le galiote danoise Die-Frau-Anna-Catherina-Margueritha, cap. Laubinger.

Le Badénois, cap. Josse.

(*Vent Nord-Est, petit frais.*)

AVIS DIVERS.

N° 146. — A vendre au Havre-de-Grâce, pour cause de cessation de commerce, un fonds de Commerçant en VINS, bien achalandé, dont la situation est d'autant plus avantageuse qu'il se trouve placé au centre et au passage qui conduit à tous les bassins. On pourra réunir le bail de la portion de maison qu'occupe le détaillant, qui a encore trois ou six années à courir, ainsi que deux Magasins placés dans la même enceinte, desquels le preneur aurait libre disposition la jouissance.

S'adresser à M. Hyacinte MOLLARD, négociant en Vins, rue des Charrettes, n° 103, à Rouen.

CACHET EN OR PERDU.

N°. 147. — Il a été perdu, mercredi dernier vers sept heures du matin, depuis la rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, en descendant au Vieux-Marché, remontant la Grande-Rue, passant par la rue Saint-Jean et le passage du même nom, traversant le Marché-Neuf, jusqu'au milieu de la rue St.-Lô, un CACHET en or d'un genre moderne; les branches qui le composent sont en forme de gerbes renversées; il est gravé de lettres entrelacées présentant les initiales H. L.

On prie la personne qui l'aurait trouvé, de le remettre à M. Hyacinte LELIÈVRE, compositeur, à l'imprimerie de la *Nacelle*, rue St.-Lô, n°. 2.

Il y aura récompense.

N°. 148. — Plusieurs MAISONS à vendre et à louer.

Quatre MAISONS à vendre à fonds perdu.

Plusieurs PROPRIÉTÉS rurales à vendre.

S'adresser à M. Nèble, boulevard Cauchoise n°. 67.

THÉATRE FRANÇAIS.

(*On commencera à 7 heures 1/4*)

LES EXERCICES

Des Demoiselles ROMANINI,

Artistes *Orichalciennes*.

Le Spectacle commencera par

EUGÉNIE.

Drame en 5 actes, de Beaumarchais.

CIRQUE OLYMPIQUE,

Rue du Guay-Trouin.

(On commencera à 7 heures.)

Aujourd'hui 4 mai, le DÉBUT de la troupe de MM. FRANCONI Frères.

JEUX COMIQUES DE GRIMALDI.

LA FAMILLE SAVOYARDE,

OU LES JEUX DE LA FORTUNE,

Pantomime en 3 actes et à grand spectacle.

THÉATRE DE LA GAITÉ.

(Rue des Trois-Maillets-Sarrazin.)

Une Représentation de

LE TERRIBLE AFRICAIN,

OU LES EFFETS DE LA JALOUSIE,

Pantomime en 5 actes et à grand spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St. Lô, N° 34.

LUNDI.

5 Mai 1823.

N°. 152.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

e Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. n s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

ÉPIGRAMME.

La fortune en vain m'est cruelle,
Criait avec orgueil un sage prétendu ;
Je sais, pour m'affermir contre elle,
M'envelopper de ma vertu !
'oilà, dit un railleur, voilà ce qui s'appelle
Être légèrement vêtu.

LES TABLETTES DU JUIF ERRANT,

ou

RÉCRIMINATIONS CONTRE LE PASSÉ, SANS PRÉJUDICE DU PRÉSENT, ÉCRITES PAR LUI-MÊME.

Avec cette épigraphe de Montaigne :

« Oh ! que celui qui fagoterait habilement un amas de toutes les âneries de l'humaine sapience, dirait de merveilles ! »

n'aurait pas une trop mauvaise opinion de l'espèce ine, si on allait s'imaginer que ses âneries sont toutes gnées dans ce petit in-12 de 136 pages, si l'on songe ut que le Juif-Errant qui en est l'auteur (je ne parle des âneries) a observé pendant deux-mille ans, et que cueil est le fruit de ses observations. En journaliste de e foi, je dois prévenir mes lecteurs qu'ils ne trouveront , dans les tablettes du vieux pécheur, la dix-millio- e partie des sottises qu'ont faites nos pères, et que font e leurs enfans ! et cependant le vagabond israélite en a ssez pour exciter et satisfaire en partie la curiosité.

ici une description de l'accoutrement d'Isaac Laquedem, ne désavouerait point l'auteur qui a décrit la toilette *iboé*. « Qu'on se représente mon chef, d'abord ombragé vaste perruque à la Louis XIV, puis défendu par l'armet aladin ! Sur mon épaule, la fraise de la ligue est froissée la besace du cynique grec : plus bas, le manteau d'azur ménestrel dérobe aux yeux la ratine de mon pourpoint l qui tombe en lambeaux. Enfin, mon pied droit s'ap- sur le talon rouge d'un marquis, et mon pied gauche sur ûdale romaine.

vec cet attirail bizarre, je ne manque pas d'une certaine osophie pratique. Je me plais à comparer les choses d'au- d'hui avec les choses d'autrefois, et à égayer ma vieillesse par mille rapprochemens que moi seul je puis faire. Quand je prends une prise de tabac, je me dis : Salomon, au comble de sa gloire, n'avait pas de tabatière, et ma jouissance est doublée. Si dans mes voyages quotidiens un châtelain me refuse le soir, avec arrogance, l'entrée de son castel, je me dis : Marius passa une nuit dans les marais de Minturne, et je m'endors dans un fossé. Enfin, s'il arrivait que mon livre fût saisi par la police, je me dirais : Galilée a été incarcéré dans la tour de Vérone (1). Jean Hus a été brûlé sur la place publique de Constance, et je me croirais un grand homme.

» J'ai toujours pensé, dit autre part, la sentinelle de la chrétienté, que si j'étais historiographe d'un grand royaume, je commencerais mes fonctions par effacer des *in-folio* historiques, 1°. le souvenir de l'irruption des Vandales au cinquième siècle, c'est-à-dire la plus mauvaise page d'un très-mauvais livre. Je couvrirais ensuite d'une encre indélébile ce qu'il faudrait oublier dans l'histoire.

On voit par ces courtes citations que M. Isaac Laquédem appartient à la *caste des philosophes*; aussi, ajoute-t-il, « pendant mille huit cent vingt-deux ans, ma plume s'arrêta maintes fois devant les fagots de Lisbonne. »

Je connais des gens qui ne lui pardonneront pas d'être un esprit fort, même en faveur de son ancienneté ; c'est à ces gens qu'il s'adresse, lorsqu'il dit : « Il y a eu de tous les tems des gens qui ont dû se dire à eux-mêmes . . , etc., etc.

H T.

MORALE.

MARTYRS, PERSÉCUTIONS.

Lorsque le fer sépare les polypes, il les multiplie : ainsi les persécutions, loin de faire disparaître les sectes, leur donnent une nouvelle force, un nouvel accroissement, et chaque goutte du sang d'un martyr, enfante d'autres martyrs : car l'homme porte dans son être la liberté de penser et de croire, et ce qu'on lui défend est bien souvent ce qu'il veut faire, par cela même qu'on le lui défend. Les chrétiens persécutés par les Césars, mais soutenus par ce sentiment intérieur qu'irrite la contrainte, et peut-être aussi

(1) » Galilée expia, par dix ans de prison,
« L'inexcusable tort d'avoir trop tôt raison.

Casimir Delavigne.

par un instinct divin, virent chaque jour leur nombre s'augmenter des ennemis de la violence et de la tyrannie, et jusqu'à ce que leur dogme entraînât enfin ses persécuteurs mêmes. Si les maîtres du monde avaient été plus modérés, si à l'empire de la croyance du vrai dieu, ils avaient opposé l'empire de la douceur et de la tolérance, peut-être auraient-ils retardé dans quelques ames faibles ou indifférentes le triomphe assuré du christianisme, et le culte de toute vérité se fût assis avec moins de rapidité sur les débris du Capitole et des faux dieux du paganisme. Tous les hommes sont ainsi. Ce n'est guères qu'en les contrariant, qu'on détermine ou qu'on excite leur volonté. Ainsi l'eau réservée dans un canal étroit, tend toujours à briser le métal qui l'emprisonne, pour jaillir avec plus d'impétuosité, tandis que si rien ne l'arrête, son cours est à peine sensible. Les musulmans ont-ils rendu nos consciences tributaires du culte de Mahomet? Non, parmi les esclaves chrétiens qu'ils oppriment, on en cite peu qui, pour se soustraire à la barbarie de leurs maîtres, aient abjuré leur croyance; au lieu que dans les pays sauvages où notre dieu de paix s'est manifesté sous les traits de la clémence, et où sa doctrine n'a été prêchée que par la persuasion, on nous a vus conquérir à son culte des provinces, des contrées mêmes. C'est inutilement que l'on voudrait changer les habitudes, la marche de l'esprit humain. Les abus de l'intolérance sont comme toutes les choses excessives : ils portent avec eux leur tempérament, tels que ces poisons qui portent avec eux leur antidote.

A côté de l'action a toujours été la réaction : ainsi, en statique, près de la puissance se trouve la résistance, ou du moins une portion de la résistance; si cette dernière ne fait pas toujours équilibre, elle suffit au moins pour prévenir l'effet trop subit de la force en mouvement. Ce raisonnement nous conduirait peut être de principes en conséquences, jusqu'au système des compensations que je suis bien loin d'adopter. Mais de telles idées, quoique spécieuses peut-être, ne laissent pas que d'être consolantes et morales. Et en effet, tout ce qui peut contribuer à éteindre des levains de vengeance ou à prêter un appui au malheur, ne peut être assez répété. L'homme vertueux qui souffre est moins infortuné quand il se dit : le souvenir de mes maux accompagnera mon nom dans l'avenir, et l'estime que j'ai conquise par ma conduite servira à mes tortures. L'homme puissant qui voudrait se venger, se dira : Les excès perdent la force. Au plaisir éphémère de punir un être qui m'a irrité, préférons le mérite de lui faire grâce. Il y a moins de danger à pardonner qu'à se venger sans cesse.

MATTHIEU LÆNSBERG.

Nous avons souvent eu lieu de signaler la bonne qualité des prédictions du fameux *Matthieu Lænsberg*; mais pour confondre ceux qui seraient tentés d'opposer leur pyrrhonisme à l'authenticité des témoignages, nous allons exposer des faits palpables, en rappelant les événemens à côté des prédictions. Dès le premier janvier, par exemple, l'astronome, ou plutôt l'astrologue de Liége, avait dit, en parlant du printemps :

« *Cette saison qui, toujours a été la plus chérie et la plus estimée de toutes, commencera du 20 au 21 mars, à peu-près, et le soleil entrera au signe du Bélier.* »

Le printemps aurait donc pu commencer le 19 et le 22 mars, sans que le caractère divinatoire de notre astrologue eût été compromis : l'adverbe *à peu-près* est là le *qui peut te resister*, de la sybille de Jupiter Ammon : Il sauve tout.

« Cette saison, (c'est l'oracle qui continue) quoiqu'un » peu froide et peut-être un peu venteuse, par sa tempé- » rature, nous pronostique les biens de l'été, et sans doute » une grande abondance.

Si les vignes de la Champagne n'étaient pas gélées, le pronostic serait parfait, mais le dernier sans doute a encore tout. Voilà ce que c'est que de connaître [illegible]

« *Le Bélier* est le premier signe du zodiaque : c'est par » qu'on commence à compter les premiers degrés du » zodiaque. Ceux qui naissent sous ce signe, ont le » chaud en tout, violent ou calme; aiment les amours » ou la douceur, ont les inclinations tendres, amoureuses » et sont quelquefois malheureux dans leurs affections » jugales. »

C'est aux maris qui sont nés sous ce signe à révéler qu'à quel point cette assertion prophétique est vraie.

Mais jusqu'ici l'événement nous a paru répondre d[illegible] manière si précise aux prédictions, que si les hommes av[illegible] la moitié autant de just ce que du tems de Galilée, Ma[illegible] Lænsberg aurait l'honneur d'être brûlé solennellement.

C'est sur-tout son pronostic sur le caractère de ceux naissent sous l'*Ecrevisse*, qui lui mériterait bien la [illegible] sance du fagot, et la douceur d'une promenade imp[illegible] riale. Ecoutez, écoutez!

« Ceux qui sont nés sous ce signe ont les *yeux petits* » n'a-t-il dit qu'ils naissaient aveugles!) ont les [illegible] » larges, sont d'un tempérament humide, ont l'[illegible] » sournoise et amoureuse, la conversation satirique et [illegible] » l'âme envieuse, et ont l'esprit sec et [illegible]. »

Le tempérament humide et l'esprit sec! Quelle [illegible] tion oratoire! *Les yeux petits et les épaules larges*, [illegible] subtile observation physiologique! *La conversation [illegible] et l'ame envieuse.* Ah! monsieur Matthieu Lænsberg, *bons hommes* vous feront une mauvaise affaire; et [illegible] bien assez de décrier l'influence zodiacale de l'*Ecrevisse* vous jouer de l'ordre, sans vous permettre des [illegible] envers les initiés. Vite un sarreau blanc, et au fagot!

MACÉDOINE.

— Mlle. Mars est partie pour donner des représentations d'abord à Orléans, ensuite à Marseille, puis à Lyon et à [illegible] Elle ne rentrera à Paris qu'au mois de juillet.

SPECTACLES.

Franconi. — Mlle. Romanini.

La première représentation de la troupe Franconi a attiré beaucoup de monde au Cirque Olympique. Il est inutile de dire que les exercices étonnans de ces écuyers ont excité les plus vifs applaudissemens. M. Franconi, [illegible] nestor de l'équitation, qui s'est montré sur [illegible] faire exécuter quelques manœuvres, a été vu avec [illegible] général. Les exercices ont été terminés par quelques [illegible] plaisantes qui ont donné plus d'une fois l'occasion [illegible] l'adresse excessive des hommes, et l'intelligence [illegible] humaine des chevaux. MM. Franconi pouvaient se [illegible] d'avoir là des *coursiers* tout-à-fait *devoués*.

Pendant que l'on s'extasiait au Cirque, on [illegible] Français, avec Mlle Romanini qui voltige toujours avec assurance incroyable sur son fil d'archal. Si [illegible] présente pas une variété très-grande, Mlle Romanini [illegible] moins varier à l'infini ses brillans costumes : on [illegible] pas avec plus de goût et d'élégance que cette [illegible] sommes depuis quelque tems si habitués à n'avoir [illegible] spectacles muets, ou à-peu-près tels, qu'aux [illegible] serons tout étonnés d'entendre des acteurs parler [illegible] tans; et il sera utile d'avertir alors sur l'affiche, que spectateurs devront apporter un sens de plus en [illegible]

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

Est entré le 4 mai : le sloop la Clémentine, cap. Paris, ven du Havre, ch. de pierre, tabac, albâtre.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 4 au 5.

NAVIRES ENTRÉS.

Le paquebot anglais Chesterfield, cap. Wood, v. de Southampton, avec passag.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le trois-mâts l'Africain, cap. Rollin, al. à St.-Domingue, ballotage.

Le dogre Marie-Anne-Chérie, c. Quemin, all. à Rouen, ch. de plomb et plan.

Le brick Anna-Maria, cap. Renaudel, all. à Granville, sur lest.

PORT DE DUNKERQUE.

NAVIRES ENTRÉS.

Le 29.—La Victorine, cap. Vasse, ven. de Dieppe, sur lest.

Le Jeune-Adolphe, cap. Postel, ven. de Barfleur, sur lest.

Le Succès, cap. Dolpierre, ven. de Dieppe, sur lest.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le 30.—La Calypso, cap. Lebourgeois, all. à Rochefort, ch. de charbon.

L'Agile, c. Frigoult, a l. à Cherbourg, ch. de charbon, huile, etc.

Le Don de Dieu, cap. Calonin, all. à Étaple, ch. de charbon.

Le 1er.—La Marie-Anne, cap. Goudouin, all. à Dieppedale, ch. de charbon.

La Jeune-Orasie, cap. Lebreton, all. au Havre, ch. de Charbon.

Le Jeune-Victor, cap. Monnier, all. au Havre, ch. de charbon.

Le St-Jean, cap. Fauquet, all. au Havre, ch. de charbon.

Le Jean-Jacques, cap. Pelletier, all. au Crotoy, ch. de charbon.

Le Jeune-Adolphe, cap. Postel, all. à Cherbourg, ch. de charbon.

PORT DE BREST.

Sont entrés le 29 *avril* :

La Jeune-Denise, cap. Serézon, de Dunkerque, ch. de terre et de pipes.

Le Septime, cap. Bergey, ven. de Libourne, ch. de vin et eau-de-vie ;

La Virginie, cap. Provost, ven. de Treguier, ch. de blé ;

L'Union, cap. Boulanger, ven. du Havre, ch. de canons, affûts, etc.

L'Eugène, c. Dupin, ven. de la Guadeloupe, ch. de sucre, café, etc., pour le Havre, en relâche forcée pour cause d'avaries.

Bâtiment étranger.

Le norwégien Grevlaurving, cap. Moldenhauer, ven. de Frederichstadt, ch. de planches.

CORRESPONDANCE.

Londres, 29 avril. — La semaine dernière, de coton avait été d'abord peu recherché ; mais, vers la fin, la demande s'est ranimée, et il s'est vendu environ 1700 balles, dont 800 Surate ordinaire au beau 5 1/8 d. à 6 d. ; 600 Bengale ordin. au très-beau 5 à 1/4 d.

Le café a un peu baissé pendant la semaine dernière, par suite du peu de demande.

Ce matin, il n'y avait pas de vente publique, et l'on ne cite aucun achat par contrat privé. L'on remarquait cependant parmi les acheteurs quelque disposition à traiter ; mais comme ils n'offraient, vu la situation continuelle de l'article, que des prix au-dessous du cours nominal, on n'a rien fait.

Vers le milieu de la semaine dernière, les sucres bruts de nos plantations ont repris faveur, surtout ceux de qualité inférieure. Les prix ont augmenté généralement de 1 à 2 sh. Cette hausse s'est maintenue aujourd'hui.

Les sucres blonds Havane ont été également l'objet d'une vive demande et ils ont haussé de 2 sh., encore à cette augmentation peu d'ordres ont-ils pu être exécutés.

Les sucres de l'Inde de la dernière vente de la compagnie ont aussi obtenu une prime de 1 à 2 sh. par quintal.

Ce matin, les sucres étrangers étaient moins recherchés par suite des arrivages. Une partie de Havane blond a été vendue 56 sh. Voici les prix cotés : Havane brun 30 à 32 sh. ; blond 53 à 57 sh. ; blanc 46 à 49 sh.

Il s'est peu vendu d'indigo depuis la vente de la compagnie ; quelques parties bien choisies ont obtenu une prime de 3 à 6 d. par livre, mais le cours est généralement établi d'après les prix de la dernière vente.

Les épices sont calmes et en baisse, le poivre est offert avec réduction de prix, mais point d'acheteurs ; le muscade et la girofle sont aussi moins chers. On achète le très-bon piment à 10 3/4 d.

Stockholm, 25 avril. — Le fer suédois ordinaire vaut maintenant 15 et 16 rixd ; le gallron ordinaire 6 rixd 24 sch. et le pour de 9 rixd 30 sch. à 10 rixd. 16 sch. Le fret n'a pas haussé depuis d'année dernière ; il est pour Hamburg de 23 rixd. mour., pour Brême de 23 rixd. d'or, et pour Lisbonne de 3 liv. st.

Le froment est maintenant de 9 rixd. 16 sch. à 10 rixd. 24 sch., le seigle de 7 rixd. 16 32 sch., l'orge à 6 rixd 21 sch. 4d.

La navigation ne sera entièrement ouverte chez nous que vers la fin de ce mois.

On croit que nos états vont autoriser l'introduction de tous les objets fabriqués à l'étranger, moyennant un droit de 10 à 15 p. 0/0, ce qui serait très-avantageux pour notre commerce.

Bayonne.—La goëlette la Sablaise, des Sables, de 52 ton., cap. Gomin, all. au Havre, sur lest.

Le chasse-marée les Quatre-Sœurs, de Vannes, de 56 ton., cap. Lepan, allant à la Trinité, sur lest.

Le chasse-marée la Belle-Etoile, de Nantes, de 58 ton., cap. Bertrand, allant audit lieu, sur lest.

Le chasse-marée la N. D. des Carmes, de Deva, de 13 ton., cap. Ulacia, all. au Passage, chargé.

La goëlette la Marie, d'Anfierne, de 28 ton., cap. Divenneck, all. à Pont-Labbé, chargé.

TAXE DU PAIN.

Le maire de la ville de Bayonne, vu les fourbeaux des prix des grains aux marchés de cette ville, des 21 et 24 avril 1823, présentant au résultat que le froment a valu en commun 14 fr. 96 c. le demi-hectolitre ; réglant le prix du pain d'après cette base et les essais faits précédemment, fixe le prix du pain, depuis et compris ce jour jusques et compris le 1er mai, comme suit :

Pain blanc ou choine les cinq cents gr.	20 3/60 ou	3 d
Pain bis pr. qual. dito	18 45/60 ou	3 9
Pain raise, sec. q. dit.	17 35/60 ou	3 6

NOUVELLES DE MER.

L'Isis, c. de Jong, all. de Cette à Hambourg, est arrivé devant l'île de Wight, le 29 avril.

— La frégate française l'Espérance est arrivée de Maldonada à Rio-Janeiro le 25 février.

— On mande de Curaçao, en date du 8 février, que des avis d'Aruba annon-

çaient que le brick français la Constance, qui avait fait voile il y a quelque tems de ce port pour Maracaïbo, avait été capturé à son retour par des croiseurs colombiens.

— L'Hortézien, c. Laurent, ven. de Bourbon, est entré de relâche à Morlaix, le 22 avril, après 102 jours de mer. Ce navire est destiné pour Bordeaux.

Bordeaux, 28 avril. — (Long cours). En rivière : la Paix, c. Boyard, ven. de Cayenne. — (Cabot.) En rivière : Wrow-Gertruda, cap. Drayer, v. de Lisbonne, ch. de 146 colis sucre provenant de la cargaison de l'Ami-des-Colons.—En rade: l'Albuquerque, c. Recoursé, v. du Havre. compléter son chargement pour Bourbon.

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Cardiff, 26 et 27 avril. — Rd. et Ann cap. Patterson, et le Jeune-Camille, cap François, v. de Fécamp.

Gravesend, 29 avril. —L'Active, cap. Withnale, v. de Dunkerque.

Anvers, 29 avril. — Minerva, c. Robyn, v. de Marseille, ch. de tabac, sumac, souffre. — Rover, c. Cobb, ven. de St.-Domingue, ch. de café.

Weser, 19 au 23 avril. — Ernst-Heinrich, cap. Brane; Laura, c. Grane; die Weser, c. Probst; Uranus; c. Hageman, v. de Bordeaux.

Pillau, 17 avril. — Ida, cap. Poppien, ven. de Bordeaux. — Vr. Jantina, c. Janz, ven. de Rouen.

Clyde, 21 avril. — Liberty, c. Frampton, et maria, c. Leveys, v. de Marseille.

Gravesend, 27 et 28 avril. — Talbot, c. Craig, et lord Melville, c. Blach, v. de Calais.

Portsmouth, 28 avril. — Le Désiré, c. Angot, ven. de Honfleur.

Hambourg, 23 avril. — Expediten, c. Hamberg, v. de Cette.

DÉPARTS.

Warnemunde, 20 avril. — Dorothea, c. Knaack, all. à Bordeaux

— Sont arrivés à l'Ile de France : le 2 janvier, le Zélé, c. Travers, v. du Bengale, le 13, la Vertu, c. Joubert, v. de Batavia.

— Est arrivé à Bombay, le Henri, c. Plassiard, v. de Bordeaux.

Anvers, 27 *avril*. — La Léontine, c. Lelasseur, all. à Nantes.

Texel, 25 *au* 27 *avril*.—Maria, cap. Botzau, et Vr. Antje, cap. Post, all. à Bordeaux.

[illegible], 26 *avril*.—De Drie Gebroeders, cap. Schwitters, all. à Lorient.—Vr. Margina, capit. Blakker, allant à Cherbourg.

Cuxhaven, 23 *avril*. — Hopende Zeman, cap. Plath, all. à Bayonne.—Laurentius, cap. Ludewing, all. à Bordeaux

Gênes, 18 *au* 21 *avril*.—L'Espérance, ven. de la Nouvelle-Orléans, ch. de tabac.—Le Java, ven. Moka, ch. de 148 bques café. — Le Jeune Alphonse, ven de l'Ile de France, ch. de 2645 sacs sucre, girofle, café, coton.

PORTS FRANÇAIS.

ARRIVAGES.

Boulogne, 18 au 30 avril. — (Cabot.) L'Automne, c. Noël, v. de Libourne. — La Marie-Dorothée, cap. Salvy; la Jeune-Adèle, c. Lhote, le Charles, c. Olivier, le Rusé, c. Breton, v. de Bordeaux. — Les Deux-Frères, c. Anderson, norw., v. de Mandalh. — L'Eva-Mina, c. Jensen, ven. de Dramen.—La Fille-Unique, c. Largouet, de Vannes.

Rouen, 1er. mai. — (Cabotage) Le Jean-Baptiste, cap. Thomasy, et le Saint Pierre, cap. Calvé, ven. de Croisic, ch. de sel. — La Virginie, c. Toquin, v. de Marennes. — La Ste-Anne, cap. Pinto, ven. de Cubzac, ch. de vin, ayant échoué et faisant beaucoup d'eau. — Le Prosper, cap. Petit, et la Perrine-Chérie, c. Surzur, ven. de Bordeaux

Nantes, 29 avril. — (Cabotage.) Le Morgan, c. Lappartient, ven. de Port-Maurice, ch. d'huile.

Marseille, 26 et 27 avril. (Cabotage. Emma, c. Nukerch, suédois, v. de Stockholm, ch. de fer, brai, goudron, alun. — Johanna, c. Soderholm, suédois, ven. de Motril et des Aigles, ch. de plomb.

En quarantaine : (*Long cours.*) Le navire du cap. Pool, amér., v. de Campêche —La Victoire, cap Perée, v. de la Guadeloupe, ch. de 122 bques 5/3 174 sucre brut, 24 bques 4/4 sucre terré, 15 boucauts 54/3 171/4 café, bois de campêche.

DÉPARTS.

Boulogne, 22 au 27 avril. — (*Cab.*) Hercules, c. Hovelsrud, et l'Anne-Lanne-c Bernezen, all. à Christiana. — L'automne, c. Bregeon, all. à Saint-Malo. — Le Charles, c. Olivier, et la Marie-Dorothée, c. Salvy, all. à Bordeaux.

Rouen, 1er mai. —(Cabotage.) Expédié : la Marie-Françoise, c. Pinto, all. à Marennes.

Havre, 1er mai.—(Long cours.) Le Marmion, c. Hawkins, all. à New-York. —(Cabotage.)—Eagle, c. Tolles, all. à Bordeaux.—Aurora, c. Griffith, all. à Londres.—Le Sémaphore, c. Crèvecœur, all. à Londres.—Ardent, c. Jenkins, all. à Newport.

AVIS DIVERS.

☞ N° 147.—Le lundi 12 mai 1823, et jours suivans, Me Daviel, commissaire-priseur à Rouen, procédera, par continuation, à la vente après le décès de M. et Mme. Leroy, en leur vivant, marchand de toiles à Rouen, rue Grand-Pont, n° 83, Consistant en toiles bleues et blanches, damassé de Flandre pour nappes et serviettes; une pièce en damassé de saxe; de vingt-quatre couverts; une grande quantité de mousselines brodées et unies pour robes, cravattes et fichus; dentelles points malines, tulles, gazes, batistes, percales, calicots de Saint Quentin, cravattes de soie noire, blouses de roulier bleues et blanches; etc.

Signé Daviel, *commissaire-priseur*

SPECTACLES DU 5 MAI.

THÉATRE FRANÇAIS.

(*On commencera à 7 heures 1/4.*)

LES EXERCICES

Des Demoiselles Romanini,

Artistes *Orichalciennes*,

Le Spectacle commencera par

LES DEUX FORÇATS,

ou la Meunière du Puy-de-Dôme,

Drame en 3 actes, de MM. Carmouche, Boirie et Poujol.

Demain Mardi 6 MAI,

L'Ouverture du Théâtre des Arts.

CIRQUE OLYMPIQUE,

Rue du Guay-Trouin.

(On commencera à 7 heures.)

Aujourd'hui 5 *mai*, le deuxième DÉBUT DES EXERCICES de M. Paul et de M. Adolphe Franconi.—Les Manœuvres de Cavalerie. — Banquet d'Amour. — Diverses Scènes.— Chevaux dressés.

Jeux Comiques de Gringalet.

PIERROT SOLDAT,

ou la Défaite des Brigands,

Pantomime en 2 actes et à grand spectacle.

THÉATRE DE LA GAITÉ.

(Rue des Trois-Maillets-Marceau.)

Une Représentation du

TERRIBLE AFRICAIN,

ou les Effets de la Jalousie,

Pantomime en 3 actes et à grand spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST. LO, N° 34.

MARDI.

6 MAI 1823.

N°. 153. — 2me ANNÉE.

DEUXIÈME TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez BRISSOT-THIVARS, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez CHAPELLE, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

AVIS

Après-demain jeudi, 8 Mai, FÊTE DE L'ASCENSION, cette Feuille ne paraîtra pas.

ÉLÉGIE ARABE,

Tirée du recueil de Poésies de Talmuckanhour, arabe des environs du Cap-Blanc.

O ma Hanniahu, tu es la plus forte et la plus belle d'entre toutes les filles dont le teint a été basané par l'astre qui fait mûrir le coco et jaunir la banane. Tes yeux sont brillans comme les saints éperons du prophète, et ton nez ressemble au manche du plus beau pistolet. Quand tu souris, je crois voir trente-deux grains de moka, rangés par la main des amours, dans la bouche de la volupté.

Non, le lacet avec lequel le sultan fait étrangler ses favoris, n'égala jamais la douce étreinte de tes bras caressans. Tes baisers sont parfumés comme le tabac que nous vendent les juifs de Tanger, et tes robustes caresses me transportent dans ce lieu de délices que Mahomet promet aux bons musulmans.

Ah! qu'un autre jouisse du plaisir pur de trancher les oreilles des rebelles de l'Attique; qu'il aille sur les vaisseaux légers de Tunis, acquérir la gloire de piller les infidèles. Moi, je préfère à cette vie honorable et agitée, la tente paisible de ma Hanniahu. J'ai baisé les pieds embaumés de la momie du dernier sultan, et cette jouissance n'approche pas du bonheur que j'ai à baiser tes mains larges et sèches. Tes caresses sont les plus douces de toutes les caresses. Ta colère même est si tendre, que je préfère les coups que tu me prodigues dans tes jalouses fureurs, à la correction que me fit donner une fois l'agag des soldats du dey. Que le maître suprême de la destinée des fidèles musulmans me ravisse l'honneur d'être esclave de sa hautesse; qu'il me rende le plus malheureux des hommes, en me rendant aussi libre que le lion du désert. Mais qu'il me laisse ma Hanniahu: je me croirai encore plus fortuné que celui qui, parmi les houris, boit le lait des chameaux du prophète, et rajeunit pour ne plus vieillir.

ON NE VIT PLUS COMME ÇA.

Un vieillard civilisé. — Enfans dégénérés de pères pires que leurs ancêtres, qui eux-mêmes étaient au-dessous de ceux qui leur avaient donné le jour, vous ne concevrez jamais ce que nous avons fait avant vous, et vos enfans douteront peut-être de ce que vous faites aujourd'hui. Quand je me rappelle tous mes hauts faits, et que je vois votre pusillanimité; quand je songe à ce que j'étais à vingt-cinq ans, et à ce que sont nos jeunes barbares à cet âge, je me dis, encore rempli des souvenirs du bon temps: *On ne vit plus comme çà.*

Un jeune barbare. — Votre tems sans doute a été fécond en exploits, fertile en chefs-d'œuvre. Ce qu'il nous a laissé prouve assez ce qu'il a vu faire; mais l'âge présent a aussi ses trophées, et donne peut-être ses espérances.

Le vieillard civilisé. — Ses trophées!... Une tempête d'un jour les a renversés. Ses espérances! une semaine suffira pour les faire évanouir. Partout on vante à mes oreilles fatiguées l'éclat de ce siècle que ma vue affaiblie voit pâlir; et partout je ne rencontre que des preuves de sa décadence. Hier j'assistais à la première représentation d'une tragédie nouvelle; on applaudissait, à tour de bras, ce qui aurait été sifflé il y a soixante ans. J'ai vu aussi la première représentation de *Rhadamiste* et *d'OEdipe*. Voilà des noms qui résonnent harmonieusement; mais un *Ebrouin*! Le titre seul m'aurait dégoûté de l'ouvrage: on bavarde aujourd'hui en petits vers rabotés, on parlait en poète du tems de Crébillon et de Voltaire. *Aujourd'hui on n'écrit plus comme çà.*

Le jeune barbare. — Il faut être juste; dans votre tems vous avez assisté à la représentation des chefs-d'œuvre de nos grands maîtres, et aujourd'hui vous leur comparez *Ebrouin*: ce rapprochement n'est pas conséquent. C'est comme si vous mettiez en rapport la colonnade du Louvre avec l'arc de triomphe du Carrousel, ou le jardin de Versailles avec la Chaumière Suisse.

Le vieillard civilisé. — Vous n'avez même plus d'acteurs pour représenter les chefs-d'œuvre de l'âge passé. Il fallait voir de mon tems Lekain dans *Sémiramis*, avec une perruque à la poudre d'or et une culotte gorge de pigeon. Quelle jambe! quelle verve tragique! Vous aurez beau dire, *on ne joue plus comme çà.*

Le jeune barbare. — Fort heureusement, peut-être. Mais vous conviendrez que Talma....

Le vieillard civilisé. — A quelques beaux momens. A la fin d'*Andromaque*, quand il crie bien fort ; mais il ne crie pas toujours. On avait du poumon dans mon tems : et Mlle. Sainval, qui vous scandait les vers de Racine comme un écolier en quatrième vous scande Phèdre et Ovide ! Ah l'*on ne déclame plus comme çà.*

Le jeune barbare. — J'en conviens. Mais en admettant que notre théâtre ait perdu de grands sujets, vous avouerez qu'il y en a aussi un petit nombre qui sont encore la gloire de la scène française.

Le vieillard civilisé. — Ils demandent tous leur retraite, et ressemblent à ces jeunes vétérans qui, pour avoir servi vingt ans sous les drapeaux, prennent leur réforme. Morbleu, dans mon tems, une campagne durait cinq ans, et on servait jusqu'à sa quatre-vingtième année. *On ne fait plus la guerre comme çà.*

Le jeune barbare.—Il est vrai, aujourd'hui, on fait en une année ce que l'on faisait autrefois en dix. Cela prouve bien évidemment qu'on ne sait plus faire la guerre.

Le vieillard civilisé. — Cela prouve que vous savez vous battre comme des portes-faix, vous tuer comme des étourdis, sans politesse, sans tactique. Savez-vous bien qu'à Fontenoy une compagnie française montant sur un plateau en même tems qu'une compagnie anglaise, invita, chapeau bas, les insulaires à faire feu les premiers, et que ce ne fut qu'après bien des façons et des instances que les français obtinrent l'honneur de recevoir la décharge ? Cela s'appelle avoir de la politesse militaire ! On se massacrait moins alors, mais on s'estimait plus. Moi-même, à la prise de la Grenade, j'ai enlevé une redoute à la tête de 120 grenadiers sans avoir un seul homme d'égratigné : voilà comme il faut manœuvrer : *aujourd'hui on ne sert plus comme çà.*

Le jeune barbare. — Il est vrai qu'anciennement la politesse était poussée jusqu'à la perfection, et même au ridicule ; mais les mœurs en valaient-elles mieux ? On cache le cuivre sous une couche d'or, au lieu que l'argent n'a pas besoin d'être doré pour se montrer. La politesse n'est souvent qu'un vernis flatteur qui cache les mauvaises qualités de l'âme, ou les travers de la conduite.

Le vieilllard civilisé. — Bonnes mœurs vraiment que celles du jour ! Ma caducité même ne me met pas à l'abri des provocations libertines de ces Laïs, dont les voiles de la nuit cachent le nombre effrayant, et les scandales inouis. De mon temps, les honnêtes femmes étaient plus galantes sans doute ; mais les courtisannes, moins communes. La discrétion des jeunes gens ne compromettait pas la réputation des femmes faibles ou égarées. Aujourd'hui, après vous êtes déshonorés avec les malheureuses qui vous ont ruinés, vous déshonorez par vos calomnies les femmes à qui vous n'avez jamais parlé. Vous dites avoir moins de vices cachés, parce que vous ne vous donnez pas même la peine de les déguiser. Nous avions autrefois des *vide-bouteilles* où nous faisions nos orgies, des maisons de campagne où nous nous cachions avec les femmes de nos amis ou de nos parens. Un jeune homme sort entre deux vins, du café, pour aller coucher chez lui. Nous, l'on ne nous voyait jamais sortir du cabaret où nous nous étions grisés. Nous y passions la nuit à chanter, pour éviter le scandale. Tenez, tout ce que vous pourriez m'offrir comme objet de comparaison entre mon tems et le vôtre, me ferait toujours dire et répéter jusqu'à satiété, en me rappelant ces beaux jours qui ne sont plus : *on ne vit plus comme ça ; on ne vit plus comme çà !*

MODES.

Les blouses font fureur. tout le monde se blouse : on a même vu le principal rédacteur de *la Quotidienne*, avec une blouse de roulier. Celui-là ne se *blousait* qu'à demi, cependant, car il revenait d'où il était parti.

Les dames portent beaucoup de fichus à la marmote. Tous les ateliers de la capitale ont repris une activité étrange pour fournir à la province cette sorte de fichus, qui est l'objet de beaucoup de commandes. Les débouchés sont tels, que le roulage a haussé le cours des transports, et que chaque fichu coûte 15 cent. par lieue, selon les prix moyens des lettres de voiture, délivrées jusqu'à ce jour.

On vend dans les magasins une étoffe de soie en brodé très-brillant. Une modiste de la rue Vivienne, dans un moment d'inspiration et d'extase presque prophétique, lui a donné le nom de *Brillantine*. Un rédacteur des *Petites-Affiches* a trouvé aussitôt que ce mot dérivait du grec pour la racine, et du chaldéen pour la terminaison.

Les pantalons des élégans qui tiennent à l'honneur d'être mis d'une manière irréprochable, doivent être en coutil, ruffetine ou mexicaine, à raies larges : une échancrure gracieuse doit être pratiquée avec habileté au bas du pantalon, pour laisser passer la botte ; mais selon l'opinion des gens les plus recommandables, les plis qui se voient à la cristure, doivent être moins nombreux, et disposés avec plus de recherche et de véritable élégance.

Les chapeaux de paille jouissent d'une faveur remarquable. Ils sont tressés et offrent les nuances de toutes les sortes de gris que l'imagination la plus féconde puisse concevoir.

ÉPHÉMÉRIDE MORALE.

6 *Mai.*

» Le 6 mai 1775, M. de Malesherbes a demandé avec beaucoup d'instance et de persuasion, que l'on accordât du papier et de l'encre à tous les détenus dans les châteaux, maisons de force, prisons d'état, etc., afin que les prisonniers pussent adresser des mémoires, et faire connaître les plaintes qu'ils avaient à former contre les causes de leur détention. »

(*Mémoires pour servir à l'histoire.*)

MACÉDOINE.

—Un journal contenait hier les plaisanteries les plus [illegible] sur la détention de deux hommes de lettres justement [illegible] il n'appartient qu'à de certaines gens d'insulter à ce que [illegible] le monde respecte. Les écrivains anciens ont quelquefois profané la littérature, en adulant les excès, et en [illegible] le vice, mais notre siècle est peut-être le seul où des [illegible] lettres aient osé outrager le malheur et calomnier l'adversité. Ce genre était inconnu : il touche déjà à la perfection.

—M. Armand Verteuil *qui a résilié incognito l'engagement qu'il avait fait* l'année dernière avec notre [illegible] se propose de rentrer bientôt en France, *terre classique du talent.* Nous serions bien étonnés s'il tombait dans [illegible] ville aussi brusquement qu'il en est parti. Il ne faut désespérer de rien. M. Armand Verteuil après avoir *tombé* à Bruxelles, peut bien *tomber* ailleurs. Il n'y a que le premier pas qui coûte.

—M. Castil-Blaze vient d'être nommé, sur la demande du *bonhomme*, grand dérangeur de toutes les pièces qui ont déjà paru. A la manière dont il a traité *les Folies amoureuses*, réduites par lui en opéra-comique, tout le monde dit qu'il méritait qu'on créât pour lui une place de [illegible] lyrique.

— Le montant de la recette provenant de la représentation donnée au théâtre de *Gringalet*, en faveur des [illegible] de la Cour-Martin, s'est élevé à 135 fr. 30 c..

Cette somme, sur laquelle les frais n'ont pas même été déduits, a de suite été versée entre les mains de M. Lefèbvre, notaire.

— Saint-Just, membre du comité révolutionnaire, voit [illegible] jour une vieille femme, [illegible] rte du lambeau, [illegible]

comme accusée à la barre. Et toi, qu'as tu fait, demanda-t-il, à cette infortunée?... La vieille ne répond pas. Saint-Just s'étonne, et demande au rapporteur la cause de ce silence. Celui-ci fait alors observer que l'accusée ne répond pas, attendu qu'elle est sourde. Eh bien! dit en souriant le juge-bourreau, qu'on l'exécute pour avoir conspiré *sourdement*. La vieille n'existait plus une heure après. Voilà ce qui s'appelle une bonne plaisanterie.

— Le *Journal de Rouen* a éprouvé, dit-il, le plaisir de *revoir de nouveau* les *habiles* écuyers de MM. Franconi. Il a sans doute voulu dire qu'il avait eu le plaisir de les *revoir*, *encore*, *de rechef*, *pour la seconde fois*, qu'ils *reparaissaient* à leur *retour*, dans cette ville. Le confrère, après s'être montré fort comme un turc sur les interprétations, deviendra *devoué* comme un cheval quand il s'agira de faire des pléonasmes.

— Un auteur qui aime beaucoup la métaphore, dit que *la Nacelle* jette son *grapin* sur des vaisseaux qui dédaignent de la couler à fond. *La Nacelle* prend mieux ses dimensions; elle peut envoyer de tems à autre un coup de canon aux barques qui font fausse route; mais elle n'abordera jamais des bourques qui ne valent pas la peine d'être amarinées.

— Une souscription a été ouverte à Dunkerque pour le soulagement des victimes échappées à l'explosion des mines d'Anzin.

La première liste a produit	183 f.	80
La seconde	43	30
Total jusqu'au 2 mai	227	10

— M. le chevalier de Malte-B... n'appelle plus sa muse danoise que *ma poule*; et en revanche la divinité familière de cet écrivain ne nomme plus son favori que *mon doux coq*!

— Hier, dans la matinée, on a retiré de la rivière le corps d'un malheureux ouvrier employé à la construction du Pont-Neuf: c'est en établissant, dans un endroit dangereux, une pièce de bois mal assurée, que cet infortuné s'est noyé.

SPECTACLES.

THÉATRE FRANÇAIS. — CIRQUE-OLYMPIQUE.

La troupe Franconi a continué hier ses exercices. De jolies scènes exécutées avec beaucoup de grâce et de talent par M. Adolphe Franconi, ont varié ce spectacle, dont les efforts des acteurs sont parvenus à vaincre l'uniformité. M. Paul qui paraît se jouer des difficultés et des dangers que présentent ces exercices prodigieux, a reçu et mérité les applaudissemens du grand nombre des spectateurs que la représentation annoncée avait réuni au Cirque.

Mlle. *Romanini* a terminé hier aux *Français* ses représentations qui ont toujours été suivies, mais cette fois elle a voulu, en faisant ses adieux, voir son monde de plus près, et elle s'est dirigée du théâtre sur un fil fixé aux loges. C'est sur cette route fragile qu'elle s'est montrée pour la dernière fois, sous le costume de Minerve. Quelques spectateurs prétendent que les traits et la tournure de cette Minerve lui leur ont fait oublier *la sagesse*; mais si Mlle. Romanini peut faire oublier *la sagesse*, son souvenir au moins nous rappelera longtemps le talent et le zèle.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du dogre français, l'Espoir, cap. Houzard, ven. de Fécamp. Courtier, M. Fauqueux
2111 planches de sapin. — A ordre.

Mouvement du 5 au 6 avril.

NAVIRE ENTRÉ.

Le dogre l'Espoir, cap. Houzard, ven de Fécamp, ch. de planches de sap.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre l'Algle, cap. Talhouarne, all. à Bordeaux, ch. de plâtre.

Le sloop la Marie-Marthe, c. Pognon, all. à Honfleur, ch. de fûts vides.

Le dogre la Marie-Louise, c. Lemenu, all. à Brest, ch. de bois de construction.

Le dogre l'Aimée-Honorine, cap. Hubert, all. au Havre, ch. idem.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 5 au 6.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop les Deux-Amis, c. Monnier, v. de Rouen, ch. de bois.

Le brick anglais, Sampson, c. Swarris, v. de cardiff, ch. de fer.

Le flambart l'Auguste, c. Corset, v. de Rouen, sur lest.

La goëlette anglaise Union, cap William-Cost, v. de Stockton, ch. d'étain, plomb.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre le Ruffina, c. Duhamel, all. à Brest, ch. de bois de construction.

Le sloop la Rosalie-Louise, c. Maubert, all à Rouen, ch. de bled.

Le sloop Ester, c. Gonjonnier, ven. d'abbeville, ch. de bois de Campêche.

Le sloop l'Espérance, cap. Ferrand, all. à Dieppe, sur lest.

La galiotte hollandaise, Het Fortuyn, c. Prins, all. à Amsterdam, ch. de lin.

Note des Ventes recueillies à la bourse du Havre, le 5 mai.

50 barriq. sucre brut, à 83 fr., acq.
50 sacs café St.-Domingue, à 1 fr. 73 c. 3/4, dito
100 dito dito dito, à 1 fr. 75 c., dito
150 surons coton Carraque, à 1 f. 7 c. 1/2, dito.
6 balles coton Géorgie, à 1 f. 12 c. 1/2, dito.
25 dito dito dito, à 1 f. 7 c. 1/2, d.
51 dito dito Louisiane, à 1 f. 22 c. 1/2, dito.
50 dito dito dito, à 1 f. 37 c. 1/2, dito.
35 sacs café Rio, à 1 f. 30 c., en entrep.
35 dito dito Havane, à 1 f. 32 c. 1/2, d.
25 dito dito dito, à 1 f. 28 c. 3/4, dito.

En vente publique.

56 sacs café St.-Domingue, à 1 f. 71 c. 1/4, acq., le surplus retiré.

— L'Hortézien, cap. Laurent, arm. MM. J. et D. Forcade, ven. de Bourbon, est entré de relâche à Morlaix le 22 avril, après 102 jours de mer.

Au Havre pour la Martinique.

Le beau et solide trois-mâts la Ville-de-Rouen, du port de 256 tonn., d'une marche avantageuse, et bien distribué, partira le 20 mai courant, sous le commandement du capitaine Paquet.

S'adresser, pour fret et passage, à Paris, à M. Bullot-Lanfuvrae, hôtel de la Grande-Bretagne, rue Saint-Honoré, n° 341;

Pour fret. A Rouen, à M. A. Bouchon, affréteur au Havre, à M. D. Lacel.

Pour passage. A Rouen, à M. Asselin-Lebrument, fretteur; au Havre, à M. Acher jeune, et au capitaine à son bord.

9 12 14 16 19 21 23 25

PORT DE DUNKERQUE.

NAVIRES SORTIS LE 2.

Le Père-de-Famille, cap. Fatome, all. à Rouen.

La Paix, cap. Hochet, all. au Crotoy.

Le Succès, cap. Delpierre, all. à Rouen.

PORT DE BREST.

ARRIVAGES.

Du 28.—Le Victorieux, cap. Legouebel; le Félix, c. Guelec, v. de Bordeaux, ch. de vin; l'Eugénie, c. Vigoureux, v. d'Oléron, ch. de vin; le Bon-Père, cap. Glouanec, v. de Toulenherry; l'Auguste, c. Lavoinan, v. de Lanuion; le Prosper, c. Luco, v. de Pontieux, ch. de blé; la Jeanne-Marie, c. Mindau, v. de Nantes, ch. de fer; la Marie-Roland ne, c. Janouxay la Prudente-Victorine, cap. Letallec; c. de Rouen, ch. de bois de construction, le Triton, c. Largouet, v. de Nantes, ch. de bois de construction et fer.

AVIS COMMERCIAL ET MARITIME.

Le 9 et 10 avril 1823, quatre futailles de la contenance d'environ 8 hect. 70 litres l'une, remplies, ou à peu de chose près, d'eau-de-vie de Cognac, ont été jetées à la côte, sur le territoire des communes de Saint-Julien et Lit, département des Landes.

Par les soins des employés des douanes et des agens de la marine elles ont été recueillies et mises en lieu de sûreté.

Elles portent les marques ci-après :

La première, sur la bonde, le N°. IV et les lettres JH-CJC; sur l'un des bouts: *JASHENNESSEY.*

COGNAC.

La deuxième, sur la bonde, le N° 7 et les lettres JH-CH; sur l'un des bouts: *JASHENNESSY.*

COGNAC.

La troisième, sur la bonde, le N°. 77 et les lettres JH-HIN; sur l'un des bouts: *JASHENNESSY.*

COGNAC.

La quatrième, sur la bonde, le N°. 99 et les mêmes lettres JH-HIN, sur l'un des bouts: *JASHENNESSY.*

COGNAC.

Les propriétaires de ces objets devront les réclamer auprès du commissaire des classes du quartier de Dax, ils sont invités à exhiber leurs titres dans le plus bref délai possible, afin de diminuer les frais de magasinage et de surveillance.

AVIS DIVERS.

N° 147.—Le lundi 12 mai 1823, et jours suivans, Me Daviel, commissaire-priseur à Rouen, procédera, par continuation, à la vente après le décès de M. et Mme. Leroy, en leur vivant, marchand de toiles à Rouen, rue Grand-Pont, n° 83, Consistant en toiles bleues et blanches, damassé de Flandre pour nappes et serviettes; une pièce en damassé de saxe; de vingt-quatre couverts; une grande quantité de mousseline brodées et unies pour robes, cravattes et fichus; dentelles points malines, tulles, gazes, batistes, percales, calicots de Saint Quentin, cravattes de soie noire, blouses de roulier bleues et blanches, etc.

Signé Daviel, *commissaire-priseur*

ASSURANCES MUTUELLES SUR LA VIE DES HOMMES.

M. Gamle, directeur de la société, à Rouen, receveur des contributions indirectes, place du Vieux-Marché n°. 35, aura l'honneur de recevoir tous les jours, et principalement les fêtes et les dimanches, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures après midi, ceux qui voudront prendre des Assurances, ou seulement avoir des explications propres à leur faire comprendre les avantages qu'ils pourraient obtenir sur les sommes dont ils voudraient disposer. Il se fera aussi un plaisir de leur démontrer qu'aucune caisse ne peut offrir plus de garantie, sous le rapport de la sûreté des capitaux, et enfin que les intérêts composés et accumulés que recoivent les Assurés, dont les contrats sont à époques fixes, sont de beaucoup supérieurs au taux ordinaire servant de base aux banques, caisses d'épargnes, ou autre institutions du même genre. On observera que ces intérêts composés sont indépendans des bénéfices auxquels les mêmes Assurés ont droit en leur qualité d'Assureurs, par l'effet inappréciable de la mutualité.

Pour en donner une idée plus exacte, voici les explications générales publiées par l'administration :

Une *Assurance* sur la *vie* est un *contrat* par lequel, au moyen d'*un prix total* une fois payé, ou d'une légère *prime payée annuellement*, *on assure* pour soi ou pour un tiers, *une rente* ou un *capital* en cas de *vie* ou de *mort*, à une époque déterminée, suivant les convenances du contractant.

Notre *Société* reçoit toute espèce d'assurances sur la vie.

Elle est mutuelle, c'est-à-dire que tous les *Porteurs de nos assurances* sont en même tems *nos Sociétaires*, et jouissent comme tels, en outre de la rente ou du capital assurés, de *tous les bénéfices* en proportion de cette même rente ou de ce capital.

C'est en quoi consiste la différence entre notre Société et les Compagnies par actions dont tous les bénéfices appartiennent aux actionnaires.

Les primes, mathématiquement calculées sur la loi invariable de la *mortalité*, égalisent tous les âges, et *mutualisent* rigoureusement les intérêts et les bénéfices de tous nos Sociétaires.

Nos Assurances s'appliquent à toutes sortes de cas, elles ont but d'humanité et de philantropie qui a valu à notre Société les plus honorables suffrages.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.

87f 40c 85c 50c 60c 55c 60c 50c 60c 60f
70c 75c 70c 60c 65c 60c 65c 60c 87f 50c
40c 50c 55c 50c 55c 50c 40c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 100f
1823, 9 4 90f 90c

Idem Nominatives, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.t °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.

1037f 50c 1040

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.

1540f

SPECTACLES DU 6 MAI.

THEATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/2.*)

Pour l'Ouverture de l'Année Théâtrale du 1823 à 1824.

LE NOUVEAU SEIGNEUR DE VILLAGE,

Opéra en 1 acte, de MM. Creusé, Fossbroni et Boyeldieu.

M. Valbonts débutera par le rôle de *Frontin*, et Mlle. Lemoule par celui de *Babet*.

Frontin,	MM. Valbonts.
De Formann,	Tétar.
Le Bailli,	Bié.
Colin,	Félix.
Blaise,	Astree.
Babet,	Mlle. Lemoule.

JEAN DE PARIS,

Opéra en 2 actes, de MM. Saint-Just et Boyeldieu.

M. Mesplon débutera par le rôle de *Jean de Paris*.

M. Valbonts débutera par le rôle du *Sénéchal*.

Mlle. Lemoule débutera par le rôle de *la Princesse de Navarre*.

Mlle. Boyer débutera par le rôle d'*Olivier*, et Mlle. Jolivet par celui de *Lorezza*.

Jean de Paris,	MM. Mesplon.
Le Sénéchal,	Valbonts.
Pédrigo,	Bié.
La Pr. de Navarre,	Mmes. Lemoule.
Olivier,	Boyer.
Lorezza,	Jolivet.

CIRQUE OLYMPIQUE,

Rue du Guay-Trouin.

(On commencera à 7 heures.)

Aujourd'hui 6 *mai*, le troisième DÉBUT DES EXERCICES de M. Paul. — Le Lancier Français, exécuté par M. Adolphe Franconi.—Les Manœuvres de Cavalerie. —Le Vol Aérien. — Le Menuet et la Gavotte, etc., etc.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

(*Spectacle demandé.*)

ARLEQUIN MENDIANT,

Pantomime en 2 actes et à grand spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST. LO, N° 35.

MERCREDI.

7 Mai 1823.

N°. 154.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

AVIS

Demain Jeudi, 8 Mai, Fête de l'Ascension, cette Feuille ne paraîtra pas.

LE MERCURE DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

3me. livraison. (1)

Quels que soient les efforts de la médiocrité et les outrages de la bassesse, les grands talens seront toujours du côté des grandes idées. Si le génie peut quelquefois s'oublier, il s'avilit rarement. On l'a vu sacrifier à la fortune et à l'ambition, et revenir ensuite à sa vocation première. Si on parvient à lui imprimer une fausse direction, il est difficile de lui faire contracter une mauvaise allure. Il est trop élastique pour rester toujours comprimé; trop diffus pour ne pas chercher à s'étendre hors des limites qu'on lui impose. Le prôneur et l'ami de Mécènes, dans le palais du maître qu'il adulait, rêvait encore les ombrages de Tibur et sa fontaine de Blanduse. En caressant la tyrannie d'Octave, il soupirait après la liberté des champs, ses amis; et quand les hochets de la cour importunaient ses oreilles et que des chaînes d'or l'attachaient au char d'Auguste, ses vœux appelaient ce réduit paisible où il recevait un ministre en égal, et des favoris comme ses amis. Les muses ne vivent qu'où la contrainte n'est pas. Elles meurent dans la servitude. Ce sont ces oiseaux harmonieux qui charment par leurs concerts les vastes lieux qu'ils chérissent. Mais dès l'instant qu'une grille arrête leur essor, les concerts cessent et les chantres expirent. Il n'y a rien de plus indépendant que les inspirations. Un homme fastueux ou ombrageux peut acheter un poète, traîner un orateur et des comédiens à sa suite, mais achetera-t-il, par avance, un élan de verve, un mouvement oratoire? Les lueurs, les étincelles du génie n'appartiennent pas même à ceux qui les produisent; comment deviendraient-ils la propriété de ceux qui les retiennent au mois ou à l'année. Auteurs, écrivains mercenaires, exaltez, par les illusions de l'avarice, votre imagination passive; échauffez, à force de zèle, votre verve rétive; le premier trait de génie qui va vous échapper sera peut-être un trait de satyre contre le protecteur qui aura pris à ses gages votre muse et votre éloquence. Parcourons ces pièces académiques couvertes de leurs lauriers d'un jour, et des feuilles de leurs couronnes adjugées : aucune d'elles n'a pour ainsi dire survécu à son triomphe. Les noms de leurs auteurs ne se sont inscrits que sur l'or d'une médaille ignorée. D'où vient l'oubli dans lequel sont retombées ces productions victorieuses?... De la contrainte que vous avez imposée à ceux qui se sont présentés dans la lice. Vous leur avez imposé un sujet, et il fallait leur dire : Que chacun combatte avec ses armes, au vainqueur sera le prix. Vous leur avez prescrit un terme, il fallait plutôt, au lieu de confier vos espérances à l'avenir, les reporter vers la passé, prendre la meilleure pièce de vers composée depuis un an, et lui décerner votre palme olympique. Tous les jeunes émules, enflammés par cet exemple, auraient rêvé sans cesse des palmes dans l'avenir. Les trophées de Miltiade n'auraient pas laissé dormir vos adolescens Thémistocles. Au lieu de cinquante concurrens, vous en eussiez eu des milliers. Chaque poète, chaque écrivain, en prenant la plume, se serait promis un triomphe, et les muses libres de toute entrave auraient cherché à conquérir vos lauriers académiques, en se livrant à leurs seules inspirations.

Cette digression trop longue m'a trop écarté de l'objet de cet article. Il s'agissait d'entretenir mes lecteurs, du *Mercure du dix-neuvième siècle*, et j'ai commencé par parler de l'intérêt de la gloire des lettres. Plusieurs personnes trouveront peut-être que je me suis moins éloigné de mon sujet que je l'aurais cru. Le *Mercure* parle aussi dans l'intérêt de cette gloire-là.

Les faits d'armes sont la gloire des nations barbares aussi bien que des nations civilisées. Les thraces et les gaulois ont vaincu comme les grecs et les romains, mais les exploits de leurs héros existent à peine dans notre souvenir, tandis que Homère et Platon, Cicéron et Virgile vivent encore au milieu de nous, et sont honorés comme les dieux du goût et de la raison.

La gloire littéraire est la seule qui distingue les peuples éclairés, des nations non policées. Une invasion a pu détruire nos trophées militaires; nos trophées poétiques sont à l'abri de toutes les atteintes humaines; mais ce goût des beaux-arts, ce feu qui vivifie le génie, a besoin d'être entretenu, d'être conservé au milieu des orages de la politique. Une alliance littéraire s'est chargée de la fonction sacrée de le

(1) On s'abonne au *Mercure du dix-neuvième siècle*, à Paris chez Baudouin frères, rue de Vaugirard n°. 36, et à Rouen, au bureau de *la Nacelle*.

préserver : elle garantira aussi nos chefs-d'œuvre classiques des outrages des novateurs, et opposera une ligue invincible aux invasions du *romantique*, qui, dans son genre, est la vraie anarchie littéraire. Mais les productions originales que l'ère nouvelle verra éclore, ne seront pas exclues du temple des muses. Le vrai goût n'est pas plus exclusif que la saine raison. Le *Mercure* a déjà applaudi à des productions romantiques. Il n'y a que les petites gens qui condamnent tout ce qui n'est pas eux, et qui jugent les ouvrages avec la haine qu'ils ont pour les auteurs.

Un nom, aujourd'hui, n'est une garantie que lorsqu'il se rattache à des faits honorables. Les rédacteurs *du Mercure* présentent à cet égard une garantie certaine. Tout ce qu'il y a de plus distingué dans les lettres, et de plus dévoué à leur culte, concourt à ce nouvel ouvrage. C'est inutilement que quelques auteurs ont voulu cacher leur nom. Il n'y a plus d'anonyme possible pour les grands talens. Quel autre qu'un initié aurait pu nous révéler dans les *Lettres sur le Théâtre*, tous les secrets de Thalie et toutes les formes les plus gracieuses du style épistolaire? Notre Béranger, le Pindare de la chanson, a rencontré dans l'élégant traducteur *des Baisers*, un apologiste judicieux et un critique délicat. C'est par de tels moyens et avec de tels élémens de succès que le *Mercure* vient reprendre son ancien rang, et s'élever au-dessus de la faveur que lui avait assurée un siècle d'existence.

MACÉDOINE.

— Mlle Bertrand, harpiste, dont le talent a déjà fondé la réputation, se propose de donner incessamment une *Soirée Musicale*, dans laquelle elle se fera entendre sur l'instrument dont elle a su tirer un si brillant parti. Nous ferons connaître, dans les numéros suivans, le jour où cette *Soirée* aura lieu, et le programme des morceaux qu'on y exécutera.

—Un officier suisse, de Courten, se trouvant à la table d'une procureur, où entr'autres mêts on avait servi un brochet d'une grandeur peu commune, témoignait son étonnement par de fréquentes exclamations. La procureuse qui s'en apperçut, lui demanda, en badinant, comment on appellait ce poisson dans le lac de Genève? — Madame, on le nomme le *procureur* du lac.

— M. de M.... n'est pas le premier homme qui ait rendu un légume célèbre. Le proverbe *assis en rang d'oignons*, tire son origine d'un grand maître des cérémonies, qu'on appellait le *baron d'Oignons*, et qui siégeait aux états de Blois, en 1576. Le nom et le surnom de ce grand-maître, était Artus de la Fontaine de Solare.

— On reprochait à M. ***, armateur à Nantes, d'aller tous les jours à la messe, pendant qu'il faisait faire, pour son compte, la traite des noirs. Ah! si je fais la traite, répondit l'honnête marchand d'hommes, c'est pour que mes capitaines placent ces pauvres noirs chez de bons catholiques portugais qui les instruisent dans les moyens d'opérer leur salut. D'autres vendent des nègres : moi, je les sauve.

—Un docteur, mais non pas un docteur ès-lettres, attaché à la rédaction de dame *Jeanne Gazette*, va publier un mémoire dans lequel il prouvera que la *galle* ne se communique pas par le contact, et que c'est un préjugé que de croire qu'on peut contracter cette maladie cutanée en donnant une poignée de main à un individu qui en est atteint. Quelque confiance qu'on doive accorder aux reliques du docteur, nous croyons qu'il est prudent de se défier de tous ceux qui ont la galle. Nous ne lirons plus dame *Gazette*.

— Certain maître d'école, que ses bons principes ont mis en faveur, prétend que c'est un signe de prospérité, lorsque dans une ville de commerce les enseignes manuscrites se multiplient.

Un peintre dont la palette est toujours plus chargée que la bourse, soutient au contraire que c'est un signe de détresse.

Nous abandonnons à d'autres la solution de ce problème.

— Un ultra, en lisant dans *le Miroir* les *reflexions d'un prisonnier de Sainte-Pélagie*, disait entre ses dents : Pourquoi la société des *bons hommes* ne tient-elle pas ses séances à Sainte-Pélagie!... Croyez-vous, lui répondit quelqu'un qui lisait le *Réveil*, que vos *bons hommes* aient assez d'esprit pour entrer là? Qu'ils aillent à l'académie, c'est fort bien : cela ne tire pas à conséquence; mais à Sainte-Pélagie, ce serait un scandale, une espèce de sacrilége. Il est vrai, répartit humblement l'ultra : M. A. Martinville n'a osé aller qu'à Tivoli.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

(Ouverture de l'Année Théâtrale de 1823 à 1824.)

Le Nouveau Seigneur.—Jean de Paris.

Débuts de Valbonte, Mesplon, Mesd. Lemoule, Boyer, et Jolivet.

Si l'époque des débuts est intéressante pour les spectateurs, elle est une des plus difficiles pour les journalistes chargés de rapporter les jugemens du parterre, qui se trouve alors tout à coup érigé en cour suprême. Mais quelque épineuse que soit notre tâche, il faut la remplir, et nous nous résignons.

Valbonte, qui succède à Batiste, a débuté par le rôle de *Frontin*, du *Nouveau Seigneur de Village*. Cet acteur nous a paru posséder un timbre agréable, et plus de goût que de fermeté dans le chant. Une belle voix est sans contredit la première condition du talent d'un *Martin*; mais ce n'est pas la seule qu'on exige. Le débutant a montré peut-être trop peu de cette chaleur qui anime la scène, de cette gaîté expansive qui est un des caractères de tous les rôles de son emploi. Quoi qu'il en soit, nous pensons que *Valbonte*, doué d'ailleurs d'assez de tenue, et d'une physionomie susceptible d'expression, pourra devenir une bonne acquisition pour notre théâtre.

Mlle. *Lemoule*, jeune actrice qui remplissait avec succès à Marseille, l'emploi de première chanteuse, s'est montrée dans le rôle de *Babet* : et n'y a produit en général que peu d'effet, malgré le bonheur avec lequel elle a chanté ses couplets, et quelques passages. Sous le costume du village, il faut être simple pour être gracieuse et naturelle, et Mlle. *Lemoule* a prodigué les minauderies. Un grasseyment, que l'on attribuerait presque à de l'affectation, n'avait pas peu contribué à indisposer

» Un spectateur toujours paresseux d'applaudir »

et le succès de la débutante a été, dans le *Nouveau Seigneur*, assez problématique. C'était dans le rôle plus difficile de la *Princesse de Navarre*, que l'on redoutait pour elle, que Mlle. *Lemoule* devait assurer son premier pas dans une scène que tant d'artistes ont marquée de leur chûte.

On aime, au moyen du droit qu'on achète au guichet, à s'ériger en juge, et à lancer, de la place que l'on a payée, ses arrêts en matière de goût. La représentation d'hier avait aussi attiré une affluence entière de spectateurs ou plutôt de juges. Nous savons combien au théâtre les volontés du public sont absolues, et nous connaissons l'inconvénient qu'il y a

n'être pas de son avis, alors même qu'on peut avoir raison. Nous nous hasarderons cependant à taxer de rigueur l'accueil plus que sévère que *Félix* a reçu à sa rentrée. Cet artiste, dont nous avons plusieurs fois signalé avec impartialité les défauts, a fait, dans un assez court espace de tems, des progrès plus d'une fois remarqués, et qui peuvent donner quelques espérances qui devaient lui mériter, ne fût-ce que par anticipation, un peu plus d'indulgence. Cette opinion pourra peut-être paraître en opposition avec celle de beaucoup de spectateurs; mais nous croyons devoir l'émettre, non parce que nous la supposons la meilleure, mais bien parce qu'elle est vôtre et qu'elle est au moins sincère. *Félix* a été reçu lorsqu'il valait une fois moins qu'aujourd'hui, et ses progrès, en le repoussant cette année, sembleraient devenir pour lui un titre d'exclusion.

Jean de Paris devait offrir plus d'intérêt encore que le *Nouveau Seigneur*; cinq débuts, chose assez rare et peut-être même nouvelle, y étaient attendus. Un murmure de curiosité a précédé l'entrée de *Jean de Paris* dont l'extérieur n'a pas fait une impression très-favorable. On a pensé qu'il fallait beaucoup de talent pour racheter le tort de la physionomie du nouvel acteur, dans un emploi où les avantages de la tournure et de la figure sont, on peut le dire, de rigueur. Le débutant a réalisé cependant une partie des espérances que son peu de physique avait fait concevoir de son talent. De l'aisance, un débit assuré et animé, une voix gracieuse, quoiqu'un peu voilée peut-être par une fatigue accidentelle ou un enrouement passager, sont les qualités que nous a paru réunir *Mesplon* qui du reste a été assez bien accueilli.

Quant à *Valbonte* qui a reparu dans le *Sénéchal*, nous nous en tenons au jugement que nous avons porté sur lui [illegible] la première pièce. La manière dont il s'est acquitté de ce rôle, n'a fait que confirmer notre opinion à son égard.

Le parterre qui a aussi ses souvenirs, et peut-être même ses préventions, a accueilli par de vifs applaudissemens Mlle. *Boyer* avant qu'elle eût parlé; et que nous eussions pu juger si elle avait encore la voix que nous lui avions connu. Mais il paraît que le parterre a quelquefois le bonheur de bien juger sans entendre. Mlle. *Boyer* a prouvé, dans le rôle du *Page*, qu'elle n'avait rien perdu de son chant facile et méthodique. Des bravos ont couvert la fin du premier morceau chanté par elle.

Comme nous avons déjà anticipé sur l'éloge qu'a mérité Mlle *Lemoule* dans le rôle *de la Princesse de Navarre*, nous nous bornerons à dire qu'avec une stature avantageuse et de la physionomie, les rôles qui demandent de la tenue doivent convenir à cette actrice, qui pourtant a laissé percer encore, dans ce nouveau personnage, une afféterie qui n'est ni d'un bon ton ni d'un bon effet.

Dans la rapidité et le nombre de ces débuts, à peine avons-nous eu le tems de remarquer celui de Mlle. *Jolivet*, jeune et jolie personne à qui nous reprocherons trop de timidité ou pas assez d'aisance et d'habitude. Le rôle de *Lorezza* comportait plus de gaîté, exigeait moins de froideur et de réserve, qu'en a mis Mlle. *Jolivet*. Mais il y a toujours de l'avenir dans une jolie figure et seize à dix-huit ans.

Un premier début n'est, à proprement parler, qu'une apparition, qu'un acte de présence que vient faire un acteur; prétendre le juger irrévocablement dans une soirée, ce serait presque afficher de la prescience. Le tems seul est infaillible, et l'expérience rectifiera des erreurs ou confirmera des opinions que nous sommes loin de donner comme des règles certaines de conduite ou des préceptes de goût.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

L'Aimable-Blonde, cap. Biarnès, parti de Bordeaux, est arrivé au Moule, île Martinique, le 1er mars, après avoir touché au Sénégal.

—La Britannia, c. Sibston, parti de Charente, est arrivé devant Falmouth, le 28 avril, après 8 jours de mer.

La Rochelle, 29 avril. —(*Cabotage.*) L'Indien, all. au Havre. — Les Trois-Cœurs, c. Lekohellec, all. à St.-Valery-en-Caux.

Bordeaux, 30 avril. —(*Long cours.*) Sont mis en mer, les 26 et 27 : les Trois-Cœurs, cap. Turenne, all. à Cayenne. —Le Warrington, c. Dillingham, all. à la Havane.—l'Impérial, all. à la Nouvelle-Orléans.—A passé la revue : l'Amélie, c. Saul, all. à la Guadeloupe.

Marseille, 28 avril.—(*Long cours.*) La Caroline, c. Schellenger, américain, all. à la Nouvelle-Orléans.

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Gravesend, 30 *avril*. —Le Talbot, c. Brig, ven. de Calais.

Newcastle, 28 *avril*. — Traveller, cap. Burn, v. de Caen. — Lord Nelson, cap. Alnwick, v. du Tréport. — Le St.-Francis, cap. Lamotte, v. de Gravelines.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Falmouth, 17 *avril*. — Le William, cap. Wilson, all. à Charente.

Guernesey, 22 *avril*. — Mercury, cap. Pearce, all. à Cette.

Plymouth, 29 *avril*. — New-Bee, c. Jones, all. à Rouen.

PORTS FRANÇAIS.

ARRIVAGES.

La Rochelle, 29 *avril*.—(Cabot.) Mary, c. Child, amér., v. d'Amsterdam sur lest.

Bordeaux, 30 *avril*. —(Long cours.) En rivière : l'Ismélie, cap. Godet, v. de l'île Bourbon. —(Cabotage.) Montés en rade : l'Aimable, c. Martin, v. de Rouen. — Le Siéber-Bruder, c. Boysen, ven. de Lubeck.

Bayonne, 21 *au* 28 *avril*. — (Cabot.) La Minerve, c. Chapital, v. de Marseille, sur lest.—Waa-Kzaamheid, c. Limrts; Wendsmanden, cap. Eyde, v. d'Amsterdam.—Le Succès, c. Lange, v. d'Anvers.

Marseille, 28 *avril*. — (Long cours.) Le Henri, c. Kemp, amér., v. de New-York, ch. de 9425 cuirs, 160 ball. nankin, 493 caiss. sucre, 488 sacs et 27 boucauts café, 40 surons indigo; en quarant. —(Cabotage.) La Bien-Aimée, c. Emeric, v. de de Naples, ch. d'huile, etc. — Le Léonidas, cap. Radich, v. de Caffa, ch. de blé, en quar.

Entré à Pomègue : le Désiré, c. Carence, v. de Chypre.

LES SABLES.—28 AVRIL.

Sont entrés; du 20 au 26 : l'Esther, c. Chardavoine, v. de Nantes, sur lest, pour Oléron; — l'Aimable-Sophie, cap. Coriton, v. d'Aurai, ch de bois, charbon, effets.—La Marie-Catherine, c. Valque, v. de Morlaix, ch de futailles vides pour la Fotte.—Les Six-Frères, c. Servanteau, v. du Gua, ch. de vin,—L'Isabelle, cap. Noblanc, v. de Saint-Pierre, ch. de vin pour Vannes.—La Jenny-Angelina, cap. Brennand.

L'Uranie, cap. Pommeray, ven. de Saint-Martin, ch. de vin et eau-de-vie; —l'Anastasie, c. Nicolazeau, v. de la Rochelle, ch. de foin pour Bayonne; — la Bonne-Annette, c. Moyon ven. de

Saint-Martin, ch. de vin et planches ; —le Saint-Pierre, cap. Saunier, venant de Charente, ch. de vin et pierre de taille ; —le Pitre, cap. Ravon, et le Paul-Ernest, cap. Brémaud, v. de Bayonne, sur lest.

— *Sont sortis*, du 20 au 24 : le Télémaque, cap. Groumelec ; le Neptune, cap. Behn, all. à Cherbourg ; et la Jeune-Clémence, cap. Saillot, all. à Dieppe, ch. de sel.

CORRESPONDANCE.

Bayonne, 29 *avril*.—Les arrivages de grains continuant, les prix baissent progressivement. Voici le cours arrêté au marché d'hier :

Froment 23f 93 l'hect. ; blé d'Inde 10 50, orge 13 50 ; avoine 12, haricots 15 50 ; foin 6 les 50 kil. ; paille 2 50.

Bordeaux, 30 *avril*. — Il s'est vendu ces deux jours-ci du bois de Campêche coupe d'Espagne à 15f. acq., du sucre brut belle 4e à 89 ; de la cochenille à 28 50 acq., et du poivre léger à 130 acq.

Le chargement de la Paix, arrivé de Cayenne, consiste en : 72 fûts et 30 barriq. sucre, 63 balles coton, 83 fûts roucou, 24 fûts guoffe, 26 fûts et 8 sacs café.

Les spiritueux ont baissé de nouveau. Voici le cours de ce jour : eau-de-vie d'Armagnac offerte à 202 50 ; Marmande 200 ; pays 195 ; Cognac Saintonge 350 à 300, dito Bordeaux 4e preuve 265 à 270 ; esprit 3/6 offert à 5 40 la velte.

La Rochelle, 30 *avril* —Le cours des eaux-de-vie reste à 130 à 135 pour la vieille, et 125 à 128 la nouvelle, disponible, les 27 veltes.

Nantes, 28 *avril*. — Rien de nouveau en marchandises.

Le chargement du Jeune-Prosper, c. Rosier, arrivé de l'île Bourbon, consiste en 4529 balles sucre, 1145 sacs café, 254 balles girofle, 40 balles coton, 11 caisses et 4 balles nankin, 60 sacs riz, etc.

PORT DE ROUEN.

NAVIRES SORTIS LE 6.

Le sloop l'Elisabeth, c. Gosse, all. au Havre, ch. de plaques de fer.

Le sloop les Deux-Amis, c. Gallon, all. à Caen, ch. de poudres végétatives.

Le brick la Lise, c. Aubry, all. à Brest, ch. de bois de construction.

Le brick anglais Gigenoria, c. Beynon, all. à Londres, sur lest.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 5 au 6.

NAVIRES ENTRÉS.

Le trois-mâts le Sully, v. de l'Inde.

Le brick danois la Josephine, ven. de St.-Thomas.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le paquebot anglais Brétannia, cap. Wieks, all. à Southampton, ch. de passagers.

Le paquebot anglais Cherstelfied, cap. Wood, all. à Southampton, chargé de passagers.

— MM. Lamotte et comp. apprennent l'arrivée à Valparaiso, le 28 novem. dernier, du navire le Duquesne ; capit. L. Darras. Tout le monde se porte bien.

— L'Aimable-Blonde, capit. Biarnès, parti de Bordeaux, est arrivée au Moule (Martinique), le 1er. mars, après avoir touché au Sénégal.

Note des Ventes recueillies à la bourse du Havre, le 5 mai.

50 balles coton Louisiane, à 1 f. 35 c., acq.
12 dito dito dito, à 1 f. 27 c. 1/2, dito.
50 dito dito, Géorgie, à 1 f. 5, c., d.
75 sacs café St.-Domingue, à 1 f. 75 c. dito.
1000 sacs sucre de l'île Maurice, *prix inconnu.*
6 sacs café Havane, à 1 f. 25 c., en entrepôt.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier, et descendus à la marée du 6.

Le dogre le Neptune, c. Poirier, all. au Havre, sur lest.

La gribane la Bonne-Emilie, c. Eliot, all. au Havre, ch. de bois à feu et planches.

Le chasse-marée la Lucie, c. Stéphan, all. à Lorient, ch. de div marchandises.

Le sloop les Deux-Amis, c. Dévé, v. de Caen, ch. de blé.

La gribane la Belle-Rose, c. Lucas, ven. du Havre, ch. de diverses.

Ces deux navires sont montés à la marée du 6.

Sont descendus :

La galiotte l'Hortense, c. Desmeliers, all. au Havre.

Le sloop l'Auguste-Pierre, c. Maillet, all. à Caen, ch. d'engrais.

La gribane la Bonne-Emilie, commandé par le cap. Eliot, chargé de bois pour le Havre, à son arrivée en ce port, s'est crevé sur une ancre, où il a été contraint de transborder son chargement à bord du cap. Poirier, pour en effectuer le transport au lieu de sa destination.

Le cap. Eliot est resté au port, pour se faire calfater, et trouver la voie d'eau.

AVIS DIVERS.

N° 148.—A vendre, en tout ou partie, plusieurs Collections de très-belles TULIPES, visibles de 6 heures du matin, à 4 heures du soir. S'adresser, à Rouen, rue du Champ-des-Oiseaux, n° 89.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS, Jouissance du 22 Mars 1824.

88 f 20c 25c 20c 15c 5c 88 f 80f 15c 20c 15c 10c 88f 88 f 5c 88f 88f 88f 20c 15c 5c 88f 87f 80c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION, Jouissance du 22 Mars 1824.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 100f
1825, 9 4 10

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.

Avec lots et primes. Jouissance de Décembre 1824.

1040f 1042f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE Jouissance de Janvier 1823.

SPECTACLES DU 7 M

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures*

LE DÉPIT AMOUREUX,

Comédie en actes, de Molière.

M. TISTE, *premier comique*, reprend le rôle de *Gros-René*

Mlle. FITZELIER, tenant l'emploi de brettes, debutera par le rôle de Mar

Eraste,	MM.	Saint-
Valère		Rodi
Mascarille,		Mond
Gros-René,		Tist
Lucile,	Mesd.	Saint-
Marinette,		Fitzel

MARTON ET FRONTIN,

OU ASSAUT DE VALETS,

Comédie en 1 acte, de Dubel

M. TISTE continuera par le rôle de F et Mlle. FITZELIER par celui de Ma

Frontin,	M.	Tiste.
Marton,		Fitzel

LES FOURBERIES DE SCAP

Comédie en 5 actes, de Molière.

M. TISTE continuera par le rôle de S et Mlle. FITZELIER par celui de Zerb

M. SAINT-ELME, en attendant les d *jeune premier*, s'est chargé du r *Léandre* dans cette pièce, et de *Valère* dans *le Dépit Amoureux*.

M. BIÉ, pour faciliter les débuts, r le rôle de *Geronte*.

Géronte,	MM.	Bié
Argante,		Bayal
Léandre,		Saint-
Octave,		Rodi
Scapin,		Tiste
Un Valet,		Bisqui
Zerbinette,	Mesd.	Fitzel
Hyacinte.		Jullet

CIRQUE OLYMPIQUE.

Rue du Guay-Trouin.

On commencera à 7 heures.

Le quatrième DÉBUT DES EXER de M. PAUL.—Le Lancier Français, par M. Adolphe FRANCONI.—Les manœuvres de Cavalerie. — Le Vel —Le Menuet et la Gavotte, etc.

ROUEN, IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST. LO, N° 3

JEUDI et VENDREDI.

8 et 9 Mai 1823.

Nos. 155 et 156. — 2me Année.

deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen; s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LES POURQUOI ET LES COMMENT.

rquoi l'amitié, qui n'est qu'une continuité de sacrifices, e durable? Et comment se fait-il que l'amour, qui n'est échange de plaisirs, dure si peu?

rquoi un homme que j'ai humilié hier, m'humilie-ujourd'hui, sans penser que je pourrai l'humilier de-? Et comment se fait-il que les hommes qui se vengent oïsme, ne cherchent pas à pardonner par crainte ou nimité?

rquoi le mari qui convoite le moins la femme de son , est-il justement celui qui soit le plus trompé par sa e? Et comment se fait-il que l'infidélité soit un motif s qui nous attache à celle qui en est coupable?

rquoi l'homme qui ne craint pas de passer pour lâche, frayant d'une indisposition qui lui fait craindre la mort, lerait-il comme un opprobre de ne pas s'exposer un duel, où l'on succombe sans gloire, et où l'on omphe guères sans remords? Et comment se fait-il qu'un d'épée, reçu quelquefois en tremblant, satisfasse plus mme de cœur, que le courage de braver une pleu- ou une amputation douloureuse?

rquoi des êtres qui ont dédaigné ou calomnié votre ité, viennent-ils s'applatir à vos pieds quand la faveur a élevés, et qu'ils sont sûrs de n'exciter que votre s ou votre indifférence? Et comment se fait-il que des éprouvent assez le besoin d'être vils, pour s'abaisser rofit, et se souiller pour le plaisir seul de se souiller?

rquoi place-t-on des girouettes, sur le faîte des édifices, comme un ornement que comme un objet d'utilité? mment des personnes, qui ne connaissent pas leurs points cardinaux, ont-elles du goût pour une feuille tal, qui n'a pas d'autre fonction que de tourner au indre vent.

rquoi sommes-nous plus disposés à saluer le soleil levant soleil qui se couche? Et comment se fait-il que nous s assez peu conséquens pour voir cet astre avec plus de r, lorsqu'il n'a encore rien fait pour nous, que quand il d'éclairer les travaux de la journée et de féconder les ps qui nous nourrissent?

urquoi rions-nous d'un bossu et ne rions-nous pas d'un ud cent fois plus difforme encore? Et comment pou-nous trouver une infirmité ridicule et contempler sé-ment un animal qui.....

urquoi une maîtresse croit-elle aux sermens de fidélité amant qui est plus attentif auprès d'elle quand elle rée que lorsqu'elle est mal mise? Et comment croyons-nous avoir toujours de l'amour pour une femme que le moindre accident peut rendre repoussante?

Pourquoi nos amis viennent-ils nous consoler quand nous perdons une épouse, nos enfans? Et comment ce fait-il que personne n'essaie de nous offrir des consolations et de nous inspirer de la résolution quand nous perdons notre fortune?

Pourquoi fait-on l'aumône à un homme condamné aux galères plutôt qu'à un simple mendiant? Et comment osons-nous plaindre le déshonneur et repousser l'indigence?

Pourquoi court-on pour ses affaires et marche-t-on pour prendre de l'exercice? Et comment se fait-il que l'on ruine sa santé pour faire sa fortune, et que jamais on n'entende dire qu'un employé se soit tué à passer des nuits?

Pourquoi joue-t-on gros jeu pour s'amuser, et va-t-on pleurer ou spectacle pour se distraire? Et comment peut-on ruiner sans déshonneur un honnête homme d'un coup de carte, et pleurer sans faiblesse devant des hommes ou des femmes qui vous font payer trois francs pour se moquer de vous?

Pourquoi, lorsqu'un homme se noie, cinq à six personnes se jettent-elles à l'eau pour le sauver? Et comment se fait-il que vous ne donniez que deux sous au malheureux qui meurt de faim?

Pourquoi caressez-vous pendant dix à douze ans, un chien dont vous supportez la vieillesse dégoûtante? Et comment se fait-il que vous vous refusiez aux caresses d'une compagne encore jeune et jolie?

Pourquoi disons-nous que nous sommes égaux après la mort? Et comment se fait-il que nous nous arrêtions plus long-temps sur la tombe d'un homme puissant que sur celle d'un être obscur?

Pourquoi La Fontaine est-il né avec du génie, dans le même climat où M. Théaulon est né si bénin? Et comment se fait-il que M. Théaulon se croie de l'esprit, pendant que La Fontaine se crut toujours un niais?

Pourquoi les plumassiers qui crient à la guerre, se cachent-ils sous les liasses de leurs journaux quand la guerre éclate, et que ceux qui ne la demandaient pas marchent en avant? Et comment se fait-il que les fanfarons qui se battent à coups d'écritoire, soient réputés comme des braves, pendant que les braves acquièrent moins de réputation qu'un porteur de journaux?

Pourquoi les.....? Et comment se fait-il que.....?

On n'en finirait pas si on faisait toutes les questions que provoquent les bisarreries de ce monde, et les contradictions de l'esprit humain.

AVIS AUX CHEVEUX GRIS.

Une nouvelle découverte vient d'être faite pour teindre en noir fixe les cheveux, sourcils, moustaches, nageoires, toupets et favoris, et en général toutes les espèces de poils auxquels l'âge et le tems auraient imprimé leur cachet ou leur sceau cruel. Ce procédé, qui n'a aucune action sur la peau, a reçu le nom de *Crême de sultane*, apparemment parce que la composition en a été dédiée à quelque sultane qui grisonnait. On voudra peut-être savoir à quel génie l'humanité est redevable de cette précieuse découverte : rien de plus juste. C'est M. Victor à qui il faut en attribuer la gloire ; mais il ne faut pas confondre M. Victor, auteur de la crême, avec son homonyme qui ne fait que des tragédies en courant la poste. La manière de teindre les cheveux en noir fixe, est une invention qui honore le plus un siècle où les vieilles perruques ne sont plus de modes.

M. Victor demeure au Palais-Royal, n° 87.

AVIS AUX CHEVEUX NOIRS.

M. Gwis, chimiste génevois, persuadé qu'un moyen préservatif est autant au-dessus d'un moyen curatif que la santé est au-dessus de la maladie, prévient toutes les personnes qui naissent avec des cheveux noirs, et qui veulent conserver ce précieux ornement, qu'il vient de composer un liquide propre à garantir *le système capillaire de toutes les atteintes de l'intempérie ou de la décrépitude*. Ce liquide admirable, comme le sont tous les liquides favorables à la beauté, se trouve à Saint-Brieux, hôtel du Grand-Pélican, chez Mazurié.

AVIS AUX CHEVEUX BLONDS.

« Si les cheveux blonds sont un signe de décadence, on » ne peut nier que les cheveux d'un blond fade ne soit un » symptôme de débilité au moins en apparence. Les albinos » nous en fournissent la preuve, et nous devons considérer » comme un bienfait le procédé qui nous donnerait la facilité » de dissimuler la teinte des cheveux de cette couleur. Ce » procédé étonnant et à la fois bienfaisant, vient d'être » employé avec avantage par le docteur Sommer, breveté » du roi des Pays-Bas, qui fait disparaître dans un instant » la nuance désagréable des cheveux trop blonds. Les per- » sonnes qui voudront l'honorer de leur confiance peuvent » s'adresser rue des Vignerons, n°. 9, à Strasbourg. »

MACÉDOINE.

— M. le marquis *de* d'Ancelot vient de retirer sa pièce, nous ne disons pas sa tragédie, du répertoire. M. le marquis a prévenu en cela l'effet d'une ou deux semaines, et ce trait qui prouve de la force d'âme et du goût, figurera avec avantage dans l'arbre généalogique de ce noble poète. C'est la meilleure œuvre qu'il ait faite.

— *Le Miroir* nous apprend qu'au Second Théâtre-Français, on punit d'une amende tout comédien qui manque de mémoire. Comment punira-t-on sur les autres théâtres ceux qui n'ont pas eu assez de mémoire, non pas pour savoir leur rôle, mais se rappeler leurs sermens ?

— On lit dans l'*Apollon* qu'on ne lit guères :

« *La Nacelle* qui vient de Rouen est arrivée à Paris, » chargée de quelques couronnes, et la *Nacelle* s'est ap- » propriée la couronne de foin destinée à M. Théaulon, » l'un de nos plus brillans écrivains »

Deux petits articles suivent ce passage, et le tout est signé : *Théaulon* ; nom qui devrait s'écrire en trois lettres.

— Pendant qu'on applaudissait Darboville à Paris, Batiste recevait à Bruxelles le plus brillant accueil. Le public et le prince d'Orange qui assistait à son premier début, en ont paru très-satisfaits. C'est ce que nous apprend le journal de cette ville et ce qui ne nous surprend pas. Batiste est un comedien un peu froid, mais comme chanteur, il ne mérite que des éloges.

(*Courrier Français.*)

Nous avions bien p[illegible] du talent de Théâtre, [illegible] même qu'il se montrait [illegible] ne ville dont Darboville avait fait long-tems les délices.

— Mlle Virginie Legrand a obtenu un demi-succès dans le rôle de *Célimène*, du *Misantrope*, et un succès complet dans celui d'*Amarinthe*, des *Fausses Confidences*. Un journal dont nous estimons le goût, reproche à cette actrice intéressante, *une affectation que l'on contracte facilement sur les théâtres de province*. Nous croyons utile de rappeler à nos actrices, que Rouen, pour être à trente lieues de Paris de la capitale, n'en est pas moins dans la province. Cette afféterie que l'on rencontre à Versailles, aux portes mêmes de Paris, prend trop souvent sa source dans les prétentions excessives que tous les chefs d'emploi montrent dans les départemens où ils ne voient ni concurrence, ni modèles.

— La *Soirée Musicale* que se propose de donner Mlle. Bertrand, que nous avons l'avantage de posséder à Rouen, aura lieu demain samedi, 10 du courant, dans le local appartenant à M. Mathéus, place de la Pucelle. Le plaisir d'entendre cette brillante harpiste, ne manquer pas sans doute de réunir à cette soirée une société nombreuse et choisie. Des billets ont été déposés chez MM. Desroques et Jacquemin, et au bureau de *la Nacelle*.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Mercredi 7 mai — Comédie. — Débuts — Mlle. Fitzelier. — Tiste.

Une jolie figure est déjà un demi-succès pour une débutante, et à cette considération, Mlle Fitzelier possédait un titre incontestable à l'accueil qu'elle a reçu. Il est peu d'actrices qui réunisse autant qu'elle les avantages extérieurs que le public n'exige pas toujours, mais qu'il est en tout tems flatté de rencontrer. La beauté, j'en conviens, est presque du luxe dans l'emploi de soubrette; mais aujourd'hui qu'on est rassasié du nécessaire on pardonne facilement au luxe. Répétons-le donc, Mlle. Fitzelier a une taille avantageuse, une figure gracieuse et piquante : une seule chose se fait désirer quelquefois sur cette heureuse physionomie; c'est de l'enjouement, et cette gaîté d'abandon qui vaut au moins la beauté, et qui est plus qu'un attrait. Mais un premier début est loin d'être un moment de gaîté pour une actrice. Exiger que son talent se livre dès la première apparition à toutes ses inspirations, et sa physionomie à tous ses mouvemens, ce serait vouloir qu'on fût, en paraissant à quinze ans dans le monde, ce qu'on y sera à quarante ans. Nous nous contenterons donc, pour le moment, de parler des qualités que nous a paru posséder la débutante, en nous réservant de nous expliquer plus tard, s'il y lieu, sur celles que nous trouverons qu'il lui manque. Marinette du *Dépit Amoureux* qui est un rôle de bonne comédie ; est loin d'être aujourd'hui un rôle de belle comédie. A peine est-il même dans les mœurs de nos valets ; mais il offre des passages comiques favorables aux intentions, des nuances que l'on peut faire ressortir avec effet. La scène de raccommodement, le premier des chefs d'œuvre de notre scène comique, a été fort bien rendue par Mlle. Fitzelier et Tiste qui débutait aussi. Mlle. Fitzelier a les principes de la bonne école, et nous souhaitons qu'elle se livre à toutes les inspirations qu'on ne reçoit que de la nature. Une soubrette ne doit pas seulement paraître sur la scène : elle doit l'occuper souvent toute entière. Les personnages de maîtres et de valets sont toujours secondaires à ceux des confidentes et des valets rusés. La tâche de ceux-ci est d'envahir, pour ainsi dire, l'intérêt : d'être brillans, animés, et en un mot, d'accaparer le public aux dépens même de leurs camarades, qui sont souvent réduits à des rôles passifs. Cette tâche est difficile, mais elle est possible avec du zèle, et surtout du talent.

La bluette de *Marton et Frontin*, dont la gaîté et l'esprit font oublier l'invraisemblance, a fourni aux deux débutans l'occasion de se faire apprécier. Les travestissemens de cette pièce à tiroir, sont favorables au début des valets et des soubrettes qui ne craignent pas de se montrer à découvert. Tiste a de la vivacité, un jeu facile et de la verve comique. Cet acteur était déjà connu ici : ce qui est un grand titre aux yeux de notre public. Il a été reçu comme un chef d'emploi, qu'une indisposition aurait éloigné, et qui vient reprendre sa place. Il s'est fort bien acquitté ensuite du rôle de *Scapin*, dans la dernière pièce. Mais Mlle. Fitzelin qu'on a revue sous le costume de *Zerbinette*, a paru un peu froide dans un rôle où il faut toujours rire aux éclats, et qui n'est à proprement parler, ni un rôle de début, ni un rôle d'emploi.

Bié avait aussi donné une preuve de complaisance, en faisant *Géronte*. Mais tous les rôles où il faut le talent d'un comédien vrai, d'un acteur achevé, sont de l'emploi de Bié. Madame Duversin et lui sont sans contredit nos premiers artistes. La rentrée de l'intéressante Mme Saint-Elme, de Saint-Elme et de Roche, a été saluée par des applaudissemens qui ont été poussés jusqu'à l'enthousiasme, pour Mme Saint-Elme.

Jeudi 8 mai. — Opéra. — Mlle. Lemoule. — Chevalier.

La soirée d'hier a été orageuse. L'entrée de Félix dans *l'Opéra-Comique* a été marquée par des sifflets et des applaudissemens prodigués avec autant d'acharnement d'une part que de l'autre, mais les sifflets étaient en minorité. Félix, cependant, croyant devoir déférer à la volonté des moins nombreux, s'est avancé pour annoncer que si on lui permettait de terminer la pièce, il ne paraîtrait plus. Cette déclaration, loin de calmer l'opposition, n'a fait que l'irriter. Les applaudissemens n'ont pas voulu céder : des signes on en a passé aux mots, et des mots aux voies de fait. Un des coins du parterre s'est vu même transformé en un champ de bataille où les siffleurs n'ont pas eu l'avantage du nombre, mais où ils ont conservé encore la gloire de la résistance. La pièce, souvent interrompue, a fini enfin comme elle avait commencé. Félix a été appelé en scène : il a paru et a demandé au public si son intention était qu'il reparût. Le grand nombre a été pour, les siffleurs contre, et nous reverrons cet acteur qu'il serait difficile maintenant de remplacer avec avantage.

La *Belle-Arsène*, opéra suranné qui n'offre à une première chanteuse que le mérite de vaincre des difficultés de chant, nous a mis à portée de remarquer encore l'étendue et la flexibilité de la voix de Mlle Lemoule. Des notes très-élevées attaquées avec justesse, des passages cadencés avec facilité, ont été applaudis, mais avec moins d'efforts, Mlle Lemoule aurait fait plus d'effet. Il y a mille difficultés surmontées qui échappent à la plupart des spectateurs, tandis que des choses ordinaires les frappent. Trop oser n'est pas prudent dans un début. Cette jeune actrice s'est néanmoins fort bien tirée de cette épreuve. Elle ne paraît pas avoir bien saisi le caractère dédaigneux et un peu *farouche* de la *Belle Arsène*; mais ce rôle est devenu si nul par le peu d'intérêt qu'il inspire, qu'on ne peut pas en faire l'objet d'une critique.

Chevalier qui débutait pour les troisièmes basse-tailles, paraît avoir assez de voix et d'habitude de la scène, pour se rendre utile dans cet emploi secondaire. Le grand nombre des débuts occupe tant le peu d'espace de notre feuille, que nous avons à peine la place pour rappeler que la troupe Franconi continue avec succès, affluence, talent et zèle, ses prodigieux exercices qui excitent de plus en plus la curiosité des Rouennais.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du sloop le St-Pierre, cap. Enault, ven. de Caen.—Courtier, M. J. Pellecat.

273 fûts huile de colza, pour MM. Crevel et comp.

☞ Chargem. du chasse-marée le Saint-Pierre, cap. Calvé, ven. du Croisic.—Courtier, M. J. Pellecat.

98,540 kil. sel, pour M. Hébert aîné.

☞ Chargem du sloop la Clémentine, cap. Paris, ven. du Havre.—Courtier, M. J. Pellecat.

69 bouc. tabac en feuilles.—8 fûts potasse.—163 pierres d'albâtre gypseux, dont 10 en doute, en moins. — 1 caisse horlogerie en pendules.—1195 bûches bois de Campêche.—Crevel et comp.

Mouvement du 7 au 8.

NAVIRES ENTRÉS :

Le sloop l'Aimable-Bernard, de 51 t.s c. Olivier, v. du Havre, ch. de miel et de vinaigre.

Le chasse-marée le Jeune-Ernest, de 74 t., c. Guellec, v. de Cardiff, ch. de fonte en gueuses.

Le sloop la Bérénice, de 59 ton., cap. Gojon, v. du Havre, ch. de planches, tabac, bois de Campêche.

NAVIRES SORTIS

Le sloop l'Auguste-Bien-Aimé, capit. Bazin, all. à Cherbourg, ch. de pierres meulières et plâtre.

Le sloop le Saint-Pierre, c. Enault, all. à Caen, ch. de cendre lessivée.

La galéasse le Benjamin, cap. Lion, all. à Nantes, ch. d'angrais pierres meulières.

Le chassemarée le Bien-Venu, c. Mahé, all. à Marennes, sur lest.

Le sloop le Paris, c. Thuillier, all. à Saint-Thomas, ch. de vin.

Le dogre l'Eléonore-Désirée, c. Dubos, allant à Cherbourg, ch. de bois de construction.

Le sloop l'Aimable-Prudent, c. Bisson, all. au Havre, ch. de pierres de taille brut.

PORT D'HONFLEUR.

Mouvement du 3 au 5 mai.

Le sloop les Trois-Sœurs, cap. Postel, all. à Rouen.

Le sloop les Sœurs-Unies, cap. Corset, all. à Rouen.

Le sloop l'Augustin, cap. Leclerc, all. à Rouen.

La Charité, cap. Roussel, all. à Rouen.

Le St.-Paul, c. Simon, all. à Caudebec. sorti le 4 pour Dunkerque.

La bienfaisante, cap. Duchemin, all. à Portsmouth.

Le sloop la Flore, cap. Ravenet, all. à Shoream.

Le sloop la Jeune-Elise, cap. Pain, all. à Rouen.

Sont entrés en relâche pour Rouen

Le St.-Pierre, c. Adelin, v. de Dunker.

L'Angélique, c. Samson, v. de Fécamp.

Les Deux-Frères, cap. Barbey, ven. du Havre.

Le Père-Adam, c. Moisy, v. du Havre.

La Rosalie, c. Persil, v. du Havre.

La Marie-Anne, c. Gondouin, ven. de Dunkerque.

Le Boot hollandais Goed-Hoop, cap. Bent, ven. de Newcastle.

L'Adelaïde, c. Desrues, v. du Havre.

La Rose, cap. Vasse, v. du Havre.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 6 au 7 mai.

Sont arrivés de Villequier et descendus à la marée du 7 au matin

La Poule-Blanche, cap. Douarin.
La Merie-Rose, cap. Sagan.
Le Jeune-Fréderic, cap. Marie.
L'Agathe, cap. Brasnu.
Le Jeune-Emile, cap. Dépensier.

Sont montés et posés à la marée du soir.

Le Pere-de-Famille, cap. Lepetit, ch. de charbon
La Pauline, cap. Fatôme, ch. de charbon.
L'Adélaïde, capitaine Desrue, ch. de céruse, etc.
La Rose, c. Vasse, ch. de bled.
Le boom hollandais de Goede-Hooy, cap. Bent, ch. de charbon.
Les deux navires ci-contre sont restés posés au port.

Vent Sud-Ouest, petit frais.

Mouvement du 7 au 8.

Sont arrivés de Villequier.

Le Covre, cap. Vauquelin.
La Marie-d'Amour, cap. Cauchois.
La Marie-Marthe, cap. Poguon.
L'Angéline, cap. Noroy.
Les Deux-Aimées, cap. Bergotte.
Le Père-de-Famille, cap. Logette.
L'Aimable-Eliza, cap. Morice.

Sont montés et posés à la marée du 8, au matin.

Les Deux-Frères, c. Dubourg, ven. d'Honfleur, ch. de vin.
Le Saint-Pierre, cap. Albliche, ven. de Dunkerque, ch. de Charbon.
La Rosalie-Louise, cap. Blondel, ven. du Havre, ch. de blé.
La Georgette, cap. Sallot, ven. idem; ch. de café.
La Marie-Anne-Chérie, cap. Quemin, ven. idem, ch. de div. marchandises.
Le Succès, cap. Delpierre, ven. de Dunkerque, ch. de charbon.
L'Angélique, c. Samson, ven. d'Honfleur, ch. de planches.
Charles-et-Anne, cap. Richardson, ven. de Newcastle, ch. de charbon.
De Drie-Vrienden, cap. Komst, ven. d'Amsterdam, ch. de div. march.

Sont parmontés.

Le sloop l'Adélaïde, cap. Desrues, ven. du Havre, ch. de céruse.
De Good Hoop, cap. Bent, ven. de Newcastle, ch. de charbon.

(*Vent d'Ouest.*)

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 8 Mai.

Sont entrés : le brick Elezé, c. Remé, v. de la Pointe-à-Pître, ch. sucre et café.
Le lougre Rabey, c. Legrand, ven. de Hougues, ch. de bois.
Est sorti : le brick la Junon, cap. Lemierre, all. à Saint-Petersbourg, ballotag.
Sur rade à 6 h 1/2, deux bricks inconnus.

Au Havre pour la Martinique.

Le beau et solide trois-mâts la Ville-de-Rouen, du port de 256 tonn., d'une marche avantageuse, et bien distribué, partira le 20 mai courant, sous le commandement du capitaine Paquet.

S'adresser, pour fret et passage, à Paris, à M. Bullot-Landuville, hôtel de la Grande-Bretagne, rue Saint-Honoré, n° 341;

Pour fret. A Rouen, à M. A. Bouchon, affreteur au Havre, à M. D. Ancel.

Pour passage. A Rouen, à M. Asselin-Lebrument, fretteur: au Havre, à M. Acher jeune, et au capitaine à son bord.

12 14 16 19 21 23 25

Vente publique de diverses MARCHANDISES, au Havre.

Le lundi 12 mai courant, à onze heures du matin, dans le magasin de l'entrepôt de M. Paul Delessert, sis Nouvelle-Enceinte, MM. Firebrace, Davidson et Cie. feront vendre publiquement, pour compte de qui il appartiendra, et par le ministère de M. Podin, courtier de commerce, une partie de

188 barils Brai d'Amérique.
570 Cuirs.
12 peaux de castor.
21 balles Crin de Buénos-Ayres.
7 balles Laine de Buénos-Ayres.

Les marchandises seront visibles audit lieu, dans les trois jours qui précéderont la vente, et les conditions seront énoncées lors d'icelle.

Vente publique et volontaire de SUCRE brut et terré, au Havre.

Le samedi 17 mai courant, lieu et heure de la bourse, MM. Ve. Millot, Toussaint et comp. feront vendre publiquement, par le ministère de MM. Verjon et Lucas, courtiers de commerce,

80 barriques Sucre brut en très-belle qualité et sans avarie.
11 barriques Sucre terré en très-belle qualité et sans avarie.

Les lots seront visibles, sur échantillons, la veille de la vente, chez les vendeurs, et les conditions expliquées lors d'icelle. Les vendeurs se réservent la faculté de vendre de gré-à-gré.

AVIS DIVERS.

Vente après décès par continuation.

☞ N° 149.—Lundi 12 mai à dix heures du matin, et jours suivans, tant que besoin sera, rue Saint-Pierre à Darnétal, Me Blot commissaire priseur, procédera par continuation à la vente des effets mobiliers restés à la succession du feu sieur Godard, entrepreneur.

Cette vente consiste en bois en grume, équarris, madriers, plateaux, planches, barreaux, dosses, bois débités propres au charronage et à la menuiserie, et de toutes espèces, tels que chêne, orme, hêtres, sapin, poirier.

Pierres, bornes, pavés, tuiles, briques, lattes, meules, banneaux, charrettes à bois, diables, essieux et chaînes.

Hards couvertes tuiles et une quantité de copeaux, etc., etc.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.

87f 50c 40c 30c 40c 45c 35c 50c 40c 87f
30c 35c 30c 40c 50c 55c 60c 55c 87f 50c.

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 100f 10c
1825, 9 4 100 f
Idem NOMINATIVES, 1824 99f 90
ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1040f 1042f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.

SPECTACLES DU 9 MAI.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/2.*)

LA FEMME JALOUSE,

Comédie en 5 actes, de Desforges.

Madame SIMONET, premier rôle, débutera par le rôle de *Madame Dorsan.*

Mlle. JOLIVET, troisième *amoureuse* dans la comédie et de l'opera, continuera par le rôle de *Clémente.*

Dorsan,	MM.	Saint-Elme.
Daranville,		Duruisel.
Ferval,		Roche.
Gervais,		Raymal.
Blaisot,		Moschet.
Un Voiturier,		Ricquier.
Madame Dorsan,	Mesd.	Simonet.
Eugenie,		Saint-Elme.
Clémente,		Jolivet.
Justine.		Duruisel fille

LE TABLEAU PARLANT,

Opéra en 1 acte, d'Anseaume et Grétry.

M. MESPLON fera son deuxième début par le rôle de *Pierrot.*

Mlle. LEMOINE fera son troisième début par le rôle de *Colombine.*

Cassandre.	MM.	Rié.
Leandre,		Astruc.
Pierrot,		Mesplon.
Colombine,	Mesd.	Lemoine.
Isabelle,		Boyer.

CIRQUE OLYMPIQUE,

Rue du Guay-Trouin.

On commencera à 7 heures.)

Le sixième DÉBUT DES EXERCICES de M. FRANCONI.—Le Mont-au-Ciel.—Manœuvres de Cavalerie.—Le Saut des Tables et l'Ecart, par M. PAUL.—Le pas Irlandais.—Le Menuet et la Gavotte, etc., etc.

Samedi Relâche. — Très-Incessamment la Clôture.

FANFAN LA TULIPPE,

Pantomime en 2 actes et à grand spectacle.

ROUEN, IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST. LO, N° 34.

SAMEDI.

10 Mai 1823.

N°. 157.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LA TASSE DE CAFÉ,

OU

ENTRETIEN D'UN CHANSONNIER ET DE SA SERVANTE.

Air des Trembleurs.

LE CHANSONNIER.

Ce café que l'industrie
Transporta de l'Arabie,
Sans craindre l'intempérie
D'un climat moins échauffé,
Chez nous entretient la vie,
Nous tire de l'apathie,
Donne même du génie....

LA SERVANTE.

Prenez donc votre café.

LE CHANSONNIER.

Pourvoyeur du Vaudeville,
Mille couplets à la file
Naissent sous ma main fertile
Quand mon luth est échauffé.
L'auteur qui craint, sur la scène,
De faire siffler sa veine,
Devrait boire à tasse pleine.

LA SERVANTE.

Prenez donc votre café.

LE CHANSONNIER.

Graine dont le nom rappelle
A mon dévoûment fidèle
Ces maîtres pour qui mon zèle
Ne fut jamais étouffé!
Par ton nom je certifie
N'avoir jamais dans ma vie
Chanté pour ce corse impie.

LA SERVANTE.

Prenez donc votre café.

LE CHANSONNIER.

Oui, Catho, toute ma vie
Je veux que ta main amie
Prépare cette ambroisie
Pour mon palais réchauffé.
Et lorsque tu m'en fais prendre,
Je sens que je suis plus tendre...,
Friponne, tu dois m'entendre...

LA SERVANTE.

Prenez donc votre café.

Edwd.

SOUVENIRS.

Les souvenirs sont doux pour l'homme qui a bien rempli sa carrière; ils sont terribles pour celui dont les passions ont égaré l'esprit, et corrompu le cœur. La mémoire est une sorte de postérité qui juge notre vie passée : c'est ce qui cause l'humeur de tant de vieillards. Le peu d'hommes agés qu'on trouve aimables et gais, sont les sages; leurs souvenirs sont, pour ainsi dire, leurs vieux amis : ils ne les attristent pas; ils ne font que leur rendre un bon témoignage de leur vie.

L'expérience est la fille des souvenirs; elle devrait porter son utilité de génération en génération, nous garantir des fautes et des erreurs de nos pères, et nous conduire d'amélioration en amélioration, à l'état le plus parfait; mais par malheur, l'expérience des autres ne nous sert pas ou nous sert peu : elle nous fait bien admettre quelques principes, mais nos passions en repoussent l'application. D'ailleurs, s'il est des souvenirs utiles, il en est de dangereux, et ces derniers sont les mieux accueillis.

Il n'est point de folie, d'erreur qui ne puisse s'appuyer de quelqu'exemple encourageant : la religion, la philosophie prêchent la modération à un jeune prince : elles lui montrent Cambyse renversé, Charles XII captif; mais l'ambition et la flatterie lui donnent le désir d'imiter César, Alexandre ou Charlemagne.

Un jeune homme qui entre dans le monde y porte le souvenir de toutes les leçons de morale, de modestie, de sagesse, d'intégrité qu'il a reçues de ses précepteurs et de ses parens. La société lui offre un tableau tout contraire à celui que lui présentait son imagination. Il voit l'immoralité prônée, l'audace heureuse, la galanterie à la mode, l'intrigue récompensée, la médiocrité du talent ennoblie, la considération attachée à la fortune, et à la fortune la moins légitime. Que de souvenirs nouveaux ce spectacle doit imprimer dans son âme, et combien il est rare qu'ils n'effacent pas ceux de l'éducation!

Ces réflexions doivent-elles dégoûter des souvenirs? non! mais elles nous doivent porter à en faire un choix sage et utile. Ecartons ceux qui sont dangereux, caressons ceux qui peuvent nous rendre meilleurs; toutes les pensées possibles viennent se tracer dans notre cerveau. Faisons en sorte que notre jugement grave les bonnes dans la mémoire, et qu'il n'y dessine que faiblement les mauvaises.

L'histoire est un recueil de souvenirs; on est obligé de les

y faire entrer tous sans distinction, mais le mérite de l'historien est d'augmenter l'utilité des uns, et d'atténuer le danger des autres, par des réflexions assez justes pour redresser l'esprit, et assez piquantes pour l'attacher : peut-être fait-il mieux encore, si, au lieu de mettre vos passions en garde contre les leçons du moraliste, il présente les faits de manière à vous les faire juger comme il le veut, et à vous inspirer la réflexion qu'il vous épargne. Ce que je dis à l'historien je le conseille à ceux même qui ne veulent que se distraire et amuser en racontant des anecdotes.

Tout souvenir contient un exemple et une leçon. Un homme doué par la nature de quelque talent, peut bien écrire lorsqu'il a beaucoup lu. C'est aux souvenirs de Sophocle et d'Euripide que nous devons la plupart des beautés de Racine et de Corneille; mais pour gouverner les hommes il ne suffit pas d'avoir beaucoup lu, il faut avoir beaucoup vu. Le livre du monde doit être ajouté à tous les autres, pour former de bons administrateurs.

Que de maux épargnés à l'humanité, si les conquérans voulaient, au lieu d'imiter les grands *ravageurs* de la terre, prendre pour modèle Germanicus, Epaminondas, et surtout Gustave-Adolphe qui sut si bien se préserver de l'ivresse de la gloire et de l'orgueil de la fortune.

Loin de son pays, au milieu d'une contrée ennemie, entouré de princes et de généraux étrangers jaloux de sa grandeur, et qui ne lui obéissaient qu'à regret, il s'expose à perdre le fruit de ses triomphes, pour ne pas les laisser flétrir par la licence et par le pillage : il fait rougir ses alliés de leurs désordres, et les ramène par son exemple et par sa fermeté, à la modération et à la justice.

L'escarmouche polémique dont notre journal a été le théâtre, et qui a eu lieu entre M. le vicomte de T.... et un anonyme, a provoqué, de la part de M. de T...., une dernière riposte, dans une lettre que nous ne pouvons que transcrire en partie, eu égard aux opinions plus que littéraires qui y sont manifestées. Nous devons toutefois assurer que ce que nous sommes forcés de passer sous silence, ne renferme rien que de très-conforme aux bienséances et à la modération dont M. le vicomte de T.. . nous a toujours donné l'exemple. Peut-être notre estimable correspondant sera-t-il étonné des mutilations que nous faisons subir à son épître ; mais en réfléchissant à la nécessité qui nous fait exercer une censure qui n'entre ni dans nos goûts, ni dans nos habitudes, il nous pardonnera ces mesures de prudence que nous avons toujours observées, et qui ne nous ont pas toujours préservés.

» *A l'auteur inconnu d'une fiction facétieuse insérée dans* » la Nacelle *du* 22 *mars*, *éclaircie dans celle du* 16 *avril*, » *et bien ou mal défendue ou soutenue dans celle du* 24.

» De mon hermitage de Saint-Martin-du-Manoir, près Monti- » villers, le 29 avril 1823.

» Gardons-nous, Monsieur l'anonyme, d'abuser de la » complaisance de MM. les rédacteurs ou directeurs, au » point de surcharger leur journal et de fatiguer le public » de tous les insignifians détails de la petite gaîté de carnaval » ou de l'espèce de poisson d'avril qu'il vous a plu de m'a- » dresser dans un tems de pénitence et de pardon. J'avais » lu votre joviale critique avec autant d'hilarité que vous » l'aviez composée, et bien loin d'en ressentir ou montrer » la moindre humeur, j'ai cru vous servir ; j'ai même espéré » vous plaire par l'exact et naïf *erratum* qui, vraisemblable- » ment, vous aurait épargné la peine d'écrire une seconde » fois sur pareille bagatelle, si MM. les rédacteurs, par de » bonnes intentions que je suis loin de combattre, n'avaient » un peu mutilé ma lettre, quoiqu'elle ne renfermât rien » de désobligeant pour qui que ce soit.

» L'extrême amour que vous m'assurez avoir pour la par- » faite exactitude de vos narrations, répond si parfaitement à » mon sincère et perpétuel désir de connaître, éclaircir ou » manifester la vérité, que ce second *erratum*, qui se » dernier, malgré l'adage latin du *tertia solvet*, va, j'es » nous mettre absolument d'accord.

» 1°. Vous ne me reprochez plus une visite de cag » presqu'inquisitoriale dans je ne sais quel cabaret de v » où je ne me rappelle nullement d'avoir jamais mis le » quoique jamais non plus je n'aie eu la sottise de fa » de ceux de la même espèce, où parfois j'ai trouvé d » courables gîtes dans mes anciens voyages faits, tant » le service militaire, que pour d'autres objets. Je ne » serai personne en vous avouant que quelques-uns d » asiles avaient pour enseignes des nace.les et des gal » des brulots et des frégates.

Après avoir refuté victorieusement tous les argume la réponse anonyme, M. le vicomte de T..... termin ces termes :

» Je vous remercie d'autant plus, monsieur, d'avoi » noré les obscures productions de ma faible plume, d » place dans votre brillante bibliothèque que, sans » l'impertinente présomption de me comparer à notr » lustre normand Fontenelle, je goûte comme lui la » solation de n'avoir jamais écrit le plus léger mot » plus légère plaisanterie contre la moins importante » véritables vertus. Je me dédommagerai du tems e » papier perdus dans notre éphémère discussion, si j'ob » quelque retour à la bienveillance cordiale avec laquel » suis, indevinable anonyme, et cher concitoyen,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteu

Le colonel, vicomte de T*** R***,

Otage et volontaire royal, a commissaire d'états provinciaux d'autres assemblées ou co tions légalement délibérante

MACÉDOINE.

— Mlle. Bertrand, dont nous avions annoncé la *Soirée Musicale*, ayant été forcée, par une circonst particulière, de se rendre à Paris, ne pourra pas, co elle l'avait fait espérer, se faire entendre aujourd'hui. autre soirée, donnée par des Amateurs, au profit des cendiés de la Cour-Martin, aura lieu rue de l'Ecu n°. 11. On ose croire que le motif qui a déterminé MM Amateurs à faire, de leur talent agréable, un si u usage, ne manquera pas d'attirer un grand nombr personnes.

— Une souscription vient d'être ouverte chez M. Dub place des Carmes, n°. 48, en faveur d'un ancien of que de nombreuses blessures ont réduit au dernier de souffrance et de dénuement.

— La ville de Wichlou, en Irlande, vient d'être th d'une aventure assez extraordinaire : deux amis, officier de marine et l'autre ministre protestant, a épousé les deux sœurs, célébrèrent leur mariage dans maison de campagne appartenant à l'un de leurs Lors du premier banquet les deux époux ayant pris trop long-tems les libations à Bacchus, et les dames tant retirées dans leurs chambres avant leurs époux, derniers, en allant se coucher, se trompèrent de chamb Ce ne fut que le lendemain que la méprise fut reconn Ces époux se sont portés plainte réciproquement en d ration du crime d'adultère.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

La Femme Jalouse. — Le Tableau Parlant.

Premier début de Mme. Simonet. — Troisième début de M Lemoule. — Deuxième début de Martou.

Depuis que l'on joue t édie avec simplicité, beau d'acteurs ont cru qu'il ne jouer la comédie avec emp

Il est si facile et si agréable de produire de l'effet, qu'on résiste difficilement pour l'intérêt de l'art, au désir de remporter un triomphe éphémère, ou d'obtenir un succès aux dépens du naturel et du bon goût. Aussi est-il peu d'artistes qui, avec du talent, aient assez de vertu et de force pour préférer à l'affectation qui réussit, le naturel qui ne touche qu'à la longue.

Ces réflexions préliminaires, faites avant de parler des débuts de Mme. Simonet, feront pressentir déjà qu'elle opinion nous avons conçue de son talent et de son genre, ou, pour employer le terme technique, de *sa manière*. Le rôle de Mme. *Dorsan*, de la *Femme Jalouse*, présente un de ces caractères que l'on est plutôt fait à rencontrer dans un drame que dans une comédie. Rien n'est bien comique dans les emportemens d'une femme presque frénétique; mais les transports jaloux d'une bourgeoise, d'une mère de famille ne doivent pas prendre le ton ambitieux de la tragédie; c'est bien assez qu'ils aillent jusqu'au sérieux, sans qu'ils nous étalent les fureurs de *Phèdre* ou celles *d'Hermione*. Mme. Simonet, avec un débit facile, des intonnations bien graduées et de l'habitude, aurait pu rendre le personnage de Mme. *Dorsan* avec plus de vérité comique qu'elle ne l'a fait. Mais cette actrice, que nous n'avons pas la prétention de juger sur un premier début, paraît du reste entendre bien les situations, et être familiarisée avec les traditions de la scène. Ses autres débuts nous mettront à portée d'apprécier les autres qualités qu'elle peut, et qu'elle semble laisser deviner.

Duruissel, qui faisait sa rentrée, a été reçu avec la bienveillance que mérite un talent que l'expérience nous a fait apprécier. C'est un acteur qui possède le bon ton de la belle comédie, et qui a saisi le précieux avantage de rompre la monotonie des vers, en ne scandant pas, comme la plupart des comédiens de province, les éternels hémistiches de nos hexamètres.

La représentation du *Tableau Parlant* a reproduit à-peu-près, au sujet du deuxième début de Mlle Lemoule, la scène qui avait eu lieu avant-hier par rapport à Félix. Dès l'apparition de cette jeune actrice, un sifflet auquel ont succédé des applaudissemens, s'est fait d'abord entendre. Au second morceau de chant, le même sifflet, renforcé d'un nouvel instrument de son espèce, a recommencé. Les deux sifflets n'ont pas tardé à faire une nouvelle recrue. Les applaudisseurs, de leur côté, ont opposé la masse imposante des claques, au bruit perçant des improbateurs.

Mesplon a paru sous les traits de *Pierrot*, pour son deuxième début. Le duo, entre Mlle Lemoule et lui, a été chanté avec goût, accord et bonheur; mais dès l'instant que *Colombine* a parlé, les siffleurs qui, dans leur genre, peuvent passer pour des virtuoses, ont repris leur allure, ou peut-être même leurs fonctions; les approbateurs n'ont pas cru devoir céder. La toile est tombée au milieu des applaudissemens et des sifflets. Mlle Lemoule demandée par un assez grand nombre de spectateurs, n'a pas paru; mais le régisseur voulant connaître les intentions du public, l'a invité à lui dire s'il voulait que la première chanteuse reparût, des *oui* et des *non* tumultueux se sont élevés alors. Un commissaire de police a de nouveau demandé l'intention des spectateurs qui restaient encore dans la salle, et a annoncé, d'après les opinions qu'il a cru pénétrer, que Mlle Lemoule reparaîtrait.

Mesplon, dont la voix agréable et le jeu aisé peuvent faire oublier le peu de physionomie, a été vu avec des dispositions favorables. Les Dieux, nous le croyons, sont pour lui.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

Chargem. du sloop l'Aimable-Bertrand, c. Olivier, ven. du Havre. Courtier, M. Orford.

Réclamateurs, MM.

100 barils vinaigre.—196 fûts vinaigre.—Pichard.
4 barriques miel.—J. B. Duval.
50 raquettes miel.—Pichard.

Chargem. du chasse-marée le Jeune-Ernest, cap. Guellec, ven. de Cardiff. Courtier, M. Orford.

Fer en gueuses.—Pour M. Ch. Durand.

Chargem. de la gribanne la Bérénice, cap. Gojon, ven. du Havre.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

28 poutrelles en sap.—120 planches dito.—Amédée Baudouin.
121 bûches bois de Campêche.—Decaen et Briosne.
67 boucauts tabac.—Crevel et comp.
3 ballots litterie.—Touchard.

Mouvement du 9 au 10.

NAVIRES ENTRÉS :

Le sloop la Jeune-Rose, de 50 tonn., c. Caron, v. du Havre, ch. de planches et pavés.

Le sloop l'Union, de 46 tonn., capit. Dubos, v. de Conteville, ch. de cidre et bois à feu.

Le sloop les Trois-Frères, de 31 tonn., c. Dubourg, v. d'Honfleur, ch. de vin et meules à aiguiser.

Le sloop la Décidée, de 18 tonn., cap. Thiboudois, ven. de Caen, ch. d'huile de colza.

Le sloop les Deux-Amis, de 27 tonn., c. Dévé, v. de Fécamp, ch. de froment.

NAVIRES SORTIS.

Le brick la Victoire, c. Bunel, all. à Bordeaux, ch. de plâtre et papier.

Le chasse-marée l'Ulyse, c. Coriton, all. à Brest, ch. de cuivre et céruse.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 6 au 7 Mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Le dogre le Neptune, c. Poirier, v. de Rouen, sur lest.

Le trois-mâts Sully, c. Deslandes, ven. de Bourbon, ch. de sucre, café, etc.

La galiote les Quatre-Sœurs, capitaine Christian, ven. de Sunderland, ch. de charbon.

Le brick anglais Browns, c. Matheson, v. de Cardif, ch. de fer.

Le brick danois Joséphine, c. Benotre, v. de Saint-Thomas, ch. de café.

Le sloop la Jeune-Emilie, c. Buhot, v. de Rouen, ch. de moulages.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre la Perle, c. Guichon, all. à Dunkerque, sur lest.

Le trois-mâts américain Héroïne, cap. Leach, all. à la Havane, ch. de balotages.

Le dogre Géorgette, cap. Salo, all. à Rouen, ch. de cafe.

Le brick l'Ernest, c. Coindet, all. à Cardif, ch. de lin.

Le flambart l'Auguste, c. Corset, all. à Rouen, ch de planches et pavés.

Mouvement du 7 au 8 Mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick les Trois-Vertus, cap. Choret, v. d'Ars, ch. de sel.

Le sloop la Françoise, cap. Buret, v. de St.-Martin, ch. de sel.

Le brick l'Hymen, c. Collet, v. d'Ars, ch. de sel.

Le chasse-marrée l'Allouette, c. Bertin, v. de Bordeaux, ch. de tabac.

Le brick les Deux-Frères, c. Normand

v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie.

Le brick le Jeune-Emile, c. Ledépeusier, v. de Rouen, sur lest.

Le sloop anglais, Spreng, c. Wasset, v. de New-Port, ch. de fer.

Le brick l'Aimable-Céleste, c. Jourdan, v de Havanne, ch. de sucre, café, et bois.

Le trois-mâts le Jeune-Henry, c. Dérider, v. de Marseille, ch. de vin, savon.

Le brick anglais Agénoria, c. James, v. de New-Port, ch. de fer.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre la Bonne-Famille, c. Maillard, all. à Kisle, ch. de bois.

Le chasse-marée le Trident, c. Lebert, all. à Poliguen, ch. de sel.

Le chasse-marée la Jeanne-Marie, cap. Mahé, all. à Bordeaux, ch. de tabac et de vin.

Le brick américain Petit-Emile, c. Lesage, all. à Bordeaux, ch. de vin.

Le ch.-marée l'Indien, c. Billard, all. à la Rochelle, ch. d'eau-de-vie.

Le sloop la Joséphine, c. Néel, all. à Carcutan, ch. de bois.

Le sloop le Jeune-Edouard, cap. Ménage, all. à la Hougue, ch. de bois.

La goëlette la Lydie, c. Breton, all. à la Rochelle, ch. d'eau-de-vie.

Le lougre le Paul-et-Virginie, c. Musse, all. à Courtau, ch. de bois.

Le lougre le Jeune-Martin, c. Noyon, all. à Cherbourg, ch. de bois.

Le sloop la Petite-Désirée, cap. Duvet, all. à Cherbourg, ch. de bois.

Le brick le Passe-Partout, c. Métayer, all. à Bordeaux, ch. de vin.

Le chasse-marée le Cassard, c. Cassard, all. à Nantes, ch. de fer et ardoise.

Le brick le Richemont, c. Adam, all. à Savannah, ch. de coton.

— Le Hope, cap. Maurau, parti de la Rochelle, et le Delphos, parti de Bordeaux, sont arrivés à la Nouvelle-Orléans.

Note des Ventes recueillies à la bourse du Havre, le 7 mai.

32 sacs café Havane, à 1 f. 35 c., en entrepôt.
86 sacs café Porto-Ricco, à 1 f. 30 c. dito.
16 balles coton Géorgie, à 1 f. 2 c. 1/2, acq.
25 dito dito dito, à 1 f. 1 c. 1/4, dito.
22 dito dito dito, à 1 f. 7 c. 1/2, dito.
72 dito dito Louisiane, à 1 f. 25 c., dito.

PORT DE CHERBOURG.

Mouvement du 1er au 6 mai.

ARRIVAGES.

Le sloop le Paul, cap. Magnen, ven. d'Aurigny, ch. de malles de passagers, corinthe, sucre, etc.

Le sloop le Successeur, cap. Gaujac, ven. d'Isigny, ch. de cidre.

— Le Conquérant, cap. Poulain, ven de Guernesey, ch. de ciment et charbon de terre.

— Le St.-François, cap. Colas, ven. idem, ch. idem.

— Le St.-Paul, cap. Flambart, ven. de Rouen, ch. de cuivre laminé, fer, faïence, céruse, verre à vitre, etc.

— L'Argus, cap. Grégoire, ven. du Havre, ch. de denrées coloniales, souliers, bas, fichus, douvelles, etc.

La bisquine le Jeune-Martin, c. Noyon, ven. idem, ch. idem.

Le sloop l'Agile, cap. Frigoult, ven. de Dunkerque, ch. d'huile, chicorée moulue, houille, etc.

Le bateau le Jeune-Adolphe, cap. Postel, ven. idem, ch. idem.

DÉPARTS.

Le sloop l'Union, cap. Fabsen, all. à Guernesey, ch de chapeaux, eau-de-cologne, huile, pendules, passagers, etc.

— Le Sans-Souci, cap. Bourdet, all. à Aurigny, ch. de beurre, verre à vitre, cochons et agneaux vivans, etc.

Les sloops les Trois-Sœurs, cap. Piedaniel, et l'Aimable-Victoire, cap. Lemettais, all. à Portsmouth, ch de 184 caisses œufs de volaille, et 2 caisses fruits.

Neuf bateaux (plattes et houris), all. à la pêche du maquereau avec 52 mille kil. sel.

Le chasse-marée la Rose, c. Jouallan, all. à Rouen, ch. de 85,199 kil. sel pris à Marennes.

Le sloop l'Euphrosine, cap. Philippe, all. à Dunkerque, ch. de 38 mille kil. sel, pris à Granville.

Plusieurs navires sur lest.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 8 au 9 mai.

Sont arrivés de Villequier.

L'Auguste, cap. Liard.

Le Zélé, cap. Zero.

Sont montés et posés à la marée du 8, et parmontés à la marée du 9, au matin.

Les Deux-Frères, cap. Barbé, ven. du Havre, ch. de div. march.

La Léonore, cap. Boursy, ven. idem, ch. de tabac, etc.

De Père-Adam, cap. Moisy, ven. idem, ch. de div. march.

La Victoire, cap. Loget, ven. de Marennes, ch. de sel.

La Minerve, c. Adam, v. du Havre, ch. de div. march.

Le Cousiot, cap. ven. de Bordeaux, ch. de div. march.

Sont montés et passés debout à la marée du matin :

L'Alexandre, cap. Bernard, v. de Bordeaux, ch de vin.

. . . . , c. Larcluveau, v. et ch. idem.

La Félicité, c. Masson, v. de Barfleur, ch. de coton.

La Félicité, c. Lihard, v. de Caen, ch. de diverses marchandises.

L'Indépendant, c. Masson, v. de Marseille, ch. de lin.

Le Père-de-Famille, c. Dupain, v. de Honfleur, ch. de cidre.

L'Adèle, c. Sébire, v. de Nantes, ch. de goudron.

. . . . . , c. Joulland, c. Marennes, ch. de sel.

(*Vent d'Ouest, grand frais.*)

AVIS DIVERS.

N° 150. — Il a été trouvé, dans les jardins attenant à la maison sise quai du Grand-Cours, n° 15, à Rouen, un CHIEN de chasse qui s'y était introduit par les premiers.

S'adresser à ladite maison pour le reclamer.

1. 2. 3. 4.

N° 151. — Les sieurs GUERROULT et LABLOND, professeurs, ont l'honneur de prévenir les Jeunes Gens, qu'ils feront l'ouverture de leur ECOLE DE NATATION, située à l'*Ile-la-Croix*, *en face le Jardin des Plantes*, Dimanche prochain, 11 du courant.

MM. les Amateurs qui voudront l'honorer de leur présence, y trouveront la plus grande sûreté et toutes les commodités désirables.

Les plus grands soins seront apportés pour les progrès et la perfection des Elèves. — Deux petits bateaux seront disponibles pour l'amusement des personnes qui fréquenteront cette Ecole.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.

87f 50c 40c 50c 60c 70c 75c 80c 85c 87f 80c 85c 80c 85c 80c 75c 70c 75c 87f 70c 75c 80c 75c. 70c 75c 70 60c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 100f 10c
1825, 9 4 100f 100f 100
Idem Nouvelles, 1824.

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.r °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1045f 1047f 50c 1050f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1575f

SPECTACLES DU 10 MAI.

THEATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/2.*)

LE CODE ET L'AMOUR,

Vaudeville en 1 acte, de M. Simonin.

Mlle. JOLIVET continuera ses débuts par le rôle d'*Annette*.

LES ÉTOURDIS,

Comédie en 3 actes, d'Andrieux.

M. ALBERT, *Jeune Premier*, débutera par le rôle de *Folleville*.

M. TEITE continuera par le rôle de *Duschampé*.

LES RIVAUX D'EUX-MÊMES,

Comédie en 1 acte, de Pigault-Lebrun.

M. ALBERT continuera par le rôle de *Darcel*.

Mlle. FITZELIER par celui de *Lise*.

CIRQUE OLYMPIQUE,

Rue Duguay-Trouin.

RELACHE.

JEUX-COMIQUES DE GRIMGALLET.

ROGER-LE-DUR,

Pantomime en 3 actes et à grand spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST. LO, N° 34.

DIMANCHE.

11 Mai 1823.

N°. 158 — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

uille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. 'abonne à Paris, chez Barrsot-Treyvars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et teurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

INVOCATION.

ıs salue, dépouilles légères des oiseaux sauveurs du ! C'est à vous que l'homme doit ses plaisirs, sa ven- et son bonheur; car vous êtes les interprètes de la et vous transmettez à l'avenir les œuvres du génie et enirs du passé. Vous franchissez les tems et les lieux 'rer au mépris des générations futures la mémoire et des pervers. Quand Minos tenait Dédale captif dans yrinthe, Dédale vous dut le bonheur de revoir sa Ce fut vous encore qui portâtes dans les airs les muses lait outrager Pyrène, et l'insensé périt en voulant les ıns votre secours. Vous guidiez autrefois le trait rapide reuvait du sang des ennemis ou de celui des hôtes des forêts; aujourd'hui vous ombragez le casque e des guerriers. Vous fixez, vous perpétuez les inspi- de nos modernes Orphées, et partagez dans le silence ıs les fatigues du littérateur avide de gloire. Le Tasse, oëns, Milton et Gilbert ne vous durent, il est vrai, misère. Vous avez plus d'une fois conduit dans les l'homme de bien, étranger aux flatteries et aux men- mais vous avez ennobli des êtres dont sans vous le t été perdu. Vous nous procurez aussi le sommeil le ofond, soit que l'alcove vous renferme, soit que ı. . . . . et M. . . . . , vous fassent tacher d'une noire leurs pages *pamphlétaires*. Et qui pourrait oublier que vous avez conduit les grands hommes à l'immor- t l'auteur du *Pied de Mouton* à Tivoli ! Qui pourrait oublier que les rédacteurs du *Réveil* et de *la Quo- e* ne doivent leur fortune qu'à leurs plumes ! Je vous dépouilles légères des oiseaux sauveurs du Capitole ! vous que l'homme doit ses plaisirs, sa vengeance et son r ! R.

L'HABITUDE.

dans ce bas monde est respectable, et tout est ridicule; choses ne sont rien par elles-mêmes, elles ne sont ır la comparaison. Ainsi, les mœurs chinoises nous ınt risibles, parce que nous les comparons aux nôtres, qu'un chinois se moque à son tour de nos usages. C'est ıde qui rend tout supportable, et fait disparaître le et le beau, le petit et le grand, par leur rapport avec ets plus affreux ou plus magnifiques, avec des objets ses ou imperceptibles. Si Talma paraissait sur la scène avec le cothurne et le bas de soie *chiné*, ses tragiques accens ne sauraient comprimer le rire, et pourtant Voltaire s'atten- drissait sur l'infortune d'un *Britannicus* en ailes de pigeon; et Voltaire n'était certainement pas fou, mais l'habitude l'empêchait de remarquer cette extravagance. Pourquoi Talma l'a-t-il sentie plutôt que Racine, Corneille et Voltaire? C'est que toutes les idées ne pouvaient pas se rassembler dans trois têtes.

Voyez ce parvenu si fier et si insolent : il cherche, par la noblesse de ses grimaces et par une grandeur apparente, à suppléer à la grandeur réelle qui lui manque; mais il n'a pas encore acquis l'aplomb de l'habitude, et ses efforts pour éblouir ne servent qu'à le rendre plus plaisant. Le pauvre diable qui sort avant le jour de sa maison pour gagner, par de longs et pénibles travaux, le pain de sa famille, ne pense pas que dans l'hôtel qu'il trouve sur son passage un homme plus fortuné que lui repose sur l'élastique édredon ses membres sans fatigue; le riche préférerait la mort à son indigence, et lui, cependant, il se trouve heureux : l'habitude le console. Cette coquette surannée cache encore sous des voiles trans- parents ses appas d'autrefois, et les croit toujours aussi éclatans parce qu'elle les a vus tous les jours; ce tragique auteur dont la muse est accompagnée de sifflets en dépit des gens préposés à son succès, voit de sang-froid tomber son œuvre. Cet autre, que personne ne loue parce qu'il s'est vendu, regarde sans pâlir le sourire de mépris de l'honnête homme. L'habitude peut tout, si non faire excuser la bassesse, la cruauté et l'injustice. R.

MACEDOINE.

— Le *Courrier des Spectacles* signale au zèle que M. Gimel met à réorganiser la troupe de l'Odéon, notre madame Duversin, comme une artiste de la vieille roche, qui a con- servé toutes les traditions de la bonne école.

—On annonce que M. Alp... de B....., le tacite des *bons-hommes* et des petites histoires pour rire, passe de la rédac- tion maratique de *la Foudre*, à la rédaction des *Petites-Affiches*. L'urbanité française y gagnera beaucoup; car on dit que dans les *Petites-Affiches* on a la permission d'ou- trager le bon sens, mais non pas le privilège d'injurier et de vociférer.

—Nous n'entendons plus parler des débuts de Mlle. Florini : lui serait-il arrivé quelqu'accident en route?

— Un penseur était fort embarrassé de trouver le moyen de placer la particule *de* au nom de M. Delavigne, s'il advenait que celui-ci reçût des lettres de noblesse; car, selon lui, on disait M. d'Ancelot, mais comment éviter la redondance que présenterait le nom de M. *de* Delavigne. Quelqu'un fit observer au penseur qu'il faudrait se contenter de dire, comme par le passé, M. Delavigne, et que ce nom était déjà assez noble comme cela.

— Un ami dont la tendresse survit à la ruine de notre opulence, peut nous paraître quelque chose de mieux qu'un homme; mais l'être bienfaisant qui, sans nous connaître, descend du sein des plaisirs pour nous consoler dans un cachot, doit nous paraître presque un Dieu.

(*Maximes d'Hermann.*)

— A la demande des incendiés de la Cour-Martin, il vient de se former une commission pour solliciter, et recevoir les secours de la charité publique en leur faveur, et en faire la répartition à ceux qui seront reconnus y avoir le plus de droits.

Cette commission est composée de MM.

Motte, chanoine, curé de Notre-Dame, président.

Rousselin-Cavey, négociant, rue de la Savonnerie, n°. 20.

Richard-Anquetin, négociant, même rue, n°. 18.

Lebrument, propriétaire, Eau-de-Robec, n°. 194.

Crépet fils, négociant, rue St Etienne des Tonneliers n°. 4.

Goubot, commissaire de police, rue de la Chaîne.

Delamare, adjoint au secrétaire de la mairie, rue Poisson, n°. 10.

Ce ne sera sans doute pas en vain que la commission aura fait un appel à l'humanité de ses concitoyens, en les informant que sur vingt individus, victimes de ce funeste événement, s'il en est quelques-uns dans l'aisance, ou qui n'ayant fait que des pertes légères ont renoncé à rien réclamer dans la répartition des secours, la plupart des autres ont perdu tout, ou au moins une très-grande partie de ce qu'ils possédaient. On évalue le dommage à environ 40,000 fr. sans parler de celui arrivé aux maisons qui étaient assurées: or, les secours obtenus jusqu'à ce jour, ne s'élèvent encore qu'à 4,000 francs tout au plus.

Outre M. Lefebvre, notaire, qui a bien voulu se charger de recevoir en son étude les fonds destinés au soulagement des incendiés, on pourra également les déposer entre les mains des membres de la commission.

— Mlle. Mars est arrivée à Marseille; nous faisons des vœux pour que cette charmante actrice parvienne à réunir dans la salle de spectacle de cette ville méridionale, plus de trente-neuf spectateurs, terme moyen de l'affluence qui se porte chaque soir au théâtre, depuis les rixes qui y ont eu lieu.

— On a remarqué dans les débuts de Mlle. Virginie Legrand, que le genre de talent de cette actrice convenait plus particulièrement aux pièces où il y avait beaucoup de *marivaudage*. Grâce au style de toutes nos pièces nouvelles, Mlle. Legrand possédera bientôt un talent universel.

— Les débats au sujet de la possession du *cœur de Grétry*, se raniment avec une nouvelle force entre la ville de Liège qui veut à tout prix l'obtenir, et M. Flamand qui veut à toute force le conserver, dit-il, par un effet des dernières volontés de son oncle. Le tribunal qui aura à prononcer dans cette affaire, n'imitera pas sans doute la justice distributive de Salomon. Il serait cependant plus raisonnable de couper en deux le *cœur de Grétry* mort, que d'avoir porté pendant sa vie un jugement injuste ou passionné sur un de ses ouvrages. Mais il est plus ordinaire de voir persécuter les hommes de génie jusqu'à leur dernier moment, quitte après à leur accorder des honneurs divins quand ils ne sont plus. Lisez la vie d'Ovide, du Tasse, du Camoëns, de Colomb, de Socrate, de Bayle, de Molière, etc., etc., etc.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Le Code et l'Amour. — Les Étourdis. — Les Rivaux d'eux-mêmes.

Félix. — Premier début d'Albert. — Continuation des débuts de Titon, de Mesd. Fitzelier et Jolivet.

» Les jugemens des Dieux
« Ne sont pas toujours justes, »

A dit l'un de nos plus malins poètes: les dieux du parterre ont provoqué hier l'application de ces vers, par rapport à Félix, dont ils ont fait justice définitive à coups de sifflets, dans le rôle d'*Eugène de Préval*, du vaudeville du *Code et l'Amour*. Félix, redemandé avec acclamation jeudi dernier, et accueilli par les témoignages de bienveillance d'une majorité non équivoque, a été expulsé hier, par une majorité tout aussi peu douteuse. O instabilité humaine! Voilà pourtant l'histoire du monde: des *Colins* de théâtre aux premiers tragiques de la terre, toute gloire est incertaine; de l'admiration au mépris, de l'amour à la haine, du faîte des grandeurs à l'abîme des adversités, du Capitole à la Roche-Tarpéienne, un seul jour nous sépare!...

Nous qui, dans cette occasion, n'avons pas quitté le juste milieu entre les deux oppositions, parce qu'il nous a paru que la saine raison résidait, cette fois, au centre, nous persistons à dire que cet acteur ne méritait

» Ni cet excès d'amour, ni cette cruauté. »

et que, dans l'intérêt de tous, il était à désirer que l'on conservât un artiste qui n'est pas sans intelligence, et qui avec de l'étude, ne peut manquer de moyens de succès. Mais il paraît que l'acte de sévérité du public envers Félix lui est attiré par quelques propos plus qu'inconvenans qu'il aurait tenus. Ce grief, s'il est fondé, est tout-à-fait hors de notre domaine et de notre critique.

Mlle. Jolivet a continué ses débuts dans la même pièce par le rôle d'*Annette*. Le jeu de cette jeune actrice nous a encore paru froid et guindé; si c'est la crainte du tribunal devant lequel elle comparaît qui paralyse les moyens de cette jeune débutante, qu'elle se rassure, avec une jolie figure, une femme gagne bientôt l'indulgence de ses juges.

Mlle. Fitzelier, qui continuait aussi ses débuts dans les comédies des *Rivaux d'Eux-Mêmes*, et des *Etourdis*, a été accueillie dans l'un et l'autre rôle comme le méritaient les grâces et la finesse de son jeu. Esprit, vivacité, diction mordante, jolie tournure et minois piquant: telles sont les qualités requises pour une soubrette. Ce sont aussi celles de Mlle. Fitzelier. Quelques légères fautes d'école ne nous ont pas échappé. Nous attendrons une première représentation pour les signaler si elles reparaissent.

Albert, engagé pour l'emploi des *Jeunes Premiers*, a partagé avec Mlle. Fitzelier les honneurs de la soirée. Il remplissait le rôle de *Derval* dans la première pièce, et celui de *Folleville* dans la seconde. Cet acteur, d'une taille élégante et d'une figure agréable, a su mêler à la légèreté et l'étourderie d'un jeune homme, nouvellement entré dans le monde, le ton et les airs de la bonne compagnie. Ce premier début qui révèle du talent dans Albert, lui a mérité des applaudissemens nombreux.

Duruissel, Mmes. Duversin et Saint-Elme ont fait preuve de leur talent habituel dans la comédie des *Etourdis*, qui a été jouée avec beaucoup d'ensemble et de gaîté.

Nous recevons à l'[illegible] lettre de Félix qui témoigne le regret qu'il [illegible] quitter Rouen, et la reconnaissance qu'il conserve [illegible] manière dont on a accueilli l'année dernière ses [illegible] Nous ferons connaître [illegible] lettre que le défaut [illegible] nous force de ne pas insérer aujourd'hui.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

Le Général-Jackson, c. Farrin, est arrivé, à la Havane, le 6 mars, v. de Marseille et de St.-Thomas.

— La Cérès, c. Nieman, parti de Cette pour Hambourg, est arrivé devant Douvres le 4 mai, après 84 jours de mer.

— Le cap. Bonnifay, du brick la Ciotat, arrivé à Marseille, v. de Smyrne, qu'il a quitté le 14 avril, déclare qu'il a laissé les capitaines Ferrier, Durante, Daniel, Hermitte; Connac, Guérin, Gabriel, Collot, Jential; le brick le Courrier, tous sans destination. Que les capitaines Castel, Suque, Lachaud et Terras, étaient partis le 6 avril pour Marseille, et Duprat, de la bombarde la Volonté-de-Dieu, était parti ledit jour 6, pour Tunis. Il est parti de Smyrne avec les capitaines Gautier, Jaumel, Brigues et Robert, destinés pour Marseilles, et Arnaud, all. à Alger, sous l'escorte de la corvette de S. M. l'Arriège, qui devait les accompagner jusques à Toulon; il ajoute qu'en passant au travers de Milo, le capitaine Vidal, v. d'Alexandrie, s'est joint au convoi, que le déposant a été obligé d'abandonner dans la nuit du 21 au 22, sur le cap Matapan, pour cause d'avaries.

— Le Duc-d'Angoulême, c. Tanqueray, pati de Bordeaux le 16 mars pour St-Thomas, a été rencontré par 39° long. O. et 24°57' lat. N., par le Solide, venu de Maurice et Bourbon, entré en Loire.

Est arrivé à Valparaiso, le 28 novembre dernier, le navire le Duquesne, cap. Darras, v. du Havre. Tout l'équipage était en bonne santé.

CORRESPONDANCE.

Pétersbourg, 11 *avril*.—Nos produits trouvent peu de débit, et il règne une grande stagnation dans le commerce.

Le lin trouve encore des amateurs qui l'exportent en Angleterre; aussi a-t-on payé comptant pour le lin à 12 têtes: 190 r. et 145 r. pour le lin à 9 têtes; le premier est même monté jusqu'à 200 r.

Le chanvre est peu recherché, et l'on a trouvé dernièrement du chanvre net à livrer en juin et juillet pour 83 r. comptant.

On a payé l'huile de chanvre 7 3/4 r. comptant et 7 r. 90 c. avec 1 r. d'arrhes. On attend de l'intérieur en mai et juin, une provision de près de 20,000 tonnes.

Les propriétaires qui ont acheté tout le cuivre du gouvernement, le tiennent à 31 r. Le cuivre des mines particulières est à 30 et 32 r. avec arrhes à livrer en été.

La potasse vaut 100 r. On a payé pour livrer en mai 105 r., et en juillet 100 r. comptant.

Le suif se soutient quoique peu recherché. On n'obtient pas au dessous de 96 r. comptant, du suif jaune à livrer en mai et juin, et du suif à savon au-dessous de 85 r.

Livourne, 26 *avril*.—Le papier sur Venise est très-recherché, Gênes et Naples sont offerts; il s'est fait des négociations sur Amsterdam et Hambourg; Londres est calme.

Marchandises.—Les denrées coloniales restent dans une stagnation complète; on cite à peine quelques affaires pour la consommation.

Les achats de comestibles continuent pour les côtes d'Espagne. Notre provision de blé en premières mains est d'environ 220,000 sacs, et de fèves 61,000 sacs.

PORTS FRANÇAIS.

ARRIVAGES.

Marseille, 1er *mai*.—(Cabotage.) Great-Britannia, c. Cassar, angl., v. de Lutro (Candie), ch. d'huile, en quarantaine.

Marseille, 2 *mai*.—(Cabotag.) La Ciotat c. Bonnifay, v. de Smyrne, ch. de 305 balles coton, 81 balles laine, peaux de lièvre, etc.

Lorient 1er *mai*.—(Cabotage.) Le St.-François, c. Rio, v. de la Tremblade, en relâche pour Dunkerque.

Rochefort, 1er *mai*.—(Cabotag.) Doun-Castle, cap. Herbert, Hazard, c. Witham; Female, c. Chapman; London, c. Smith; York-Merchant, c. Higginbottom, v. de Londres. — Gertrude-Malvina, c. Laurent, v. de Bayonne.

Bordeaux, 3 *mai*.—(Cabotage.) Frau-Metta, c. Addiks, v. d'Anvers. — La Favorite, c. Storsom — Hesperus, c. Sylbenne, v. de Rotterdam. — Sieben-Bruder, c. Beyer, v. de Lubeck.—Abraham, cap. Bekerson, ven. de Christiansand. — Vrow-Gertruda, cap. Lambert, ven. de Lisbonne.

Bayonne, 28 *avril*.—(Cabot.) Jantina-Margaretha, c. Vangreven, v. d'Edam, ch. de fromages.

DÉPARTS.

Lorient, 1er *mai*.—(Long cours) Lady Campbell, c. Beatham, all. au Bengale; il était de relâche pour cause d'avaries.

Charente, 28 *et* 30 *avril*. — (Cabot.) Agenoria, c. Postgate, all. à Londres. — Baleasse, c. Boglest, all. à Plymouth. — Margaret, c. Williamson, all. à Liverpool.

Marseille, 2 *mai*.—(Long cours) L'Aurora, c. Watermann, all. à Charleston. — (Cabot.) Furst-Blucher, cap. Kelder, hanovrien, all. à Ste.-Croix-de-Ténériffe. — Anna-Maria, c. Wold, suédois, all. à Chypre.

Le 30 *avril*, *sont sortis* : l'Espérance, J. Bateman, all. à Dunkerque; l'Eole, cap. Gaffé-St.-Martin, all. au Havre.

Brest, 3 *mai*. Le St-Gildas, c. Lefranc, du Croisic, et y allant, sur lest; l'Eugénie, de Surzeau, c. Vigoureux, all. à Oléron, ch. de fûts vides; le Bien-Aimé, c. Couedet; la Sainte-Anne, c. Labour, de Nantes, et y allant; la Jeune-Virginie, de Brest, c. Nicolin, all. au même port; le Saint-Étienne, de la Trinité, c. Kerero, all. à Bordeaux; le Félix, de Belle-Ile, c. Guelec, all. à Quimper; le Saint-Michel, de Nantes, c. Devarieux, all. à la Roche-Bernard; le Prosper, de Vannes, c. Luco, all. à Bordeaux, sur lest; le Petit-Louis, de Saint-Malo, c. Leclair, all. audit lieu, ch. d'ardoises, poulies, etc; la Babet-Catherine, c. Thoer, de Lorient, et y allant; le Charles, de Cherbourg, c. Laloi, all. à Bordeaux, sur lest.

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Gravesend, 2 *et* 3 *mai*.—Le Diamont, c. Strout, v. du Havre.—Talbot, cap. Craig, v. de Calais.

Hull, 3 *mai* —Euphan, c. Dugtail; Heling, c. Scott, et Friends, c. Liddells, v. de Hull.

Plymouth. 2 *et* 3 *mai*.—Christian, c. Goste, v. du Havre, pour Lancaster. —Scartingwell, c. Newton, v. de Charente pour Londres.

MARINE.

On écrit du Havre :

Le sous-commissaire de marine, chargé du service de l'inspection maritime à Fécamp, prévient le public qu'une barrique de vin rouge, contenant environ 220 lit. et marquée PBM, OR dessous, a été trouvée, le 30 du mois dernier, à cinq lieues de terre, dans le N. N. O. d'Etretat, et déposée par les sauveteurs en ce dernier lieu, où elle est actuellement en sûreté.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

CHARGEM. du sloop le Décidé, cap. Thiboudois, ven. de Caen.

Courtier, M. Lucet.

200 tonneaux huile de Colza.—M. Lucet.

— Le chasse-marée la Victoire, cap.

Lovet, ven. de Marennes, ch. de sel.— A ordre.—Courtier, M. Lucet.

—Le sloop l'Eléonore, cap. Bourg, v. du Havre, ch. de tabac, céruse, café.— Pour divers

—Le sloop la Francine, cap. Renault, v. du Havre, ch. de tabac et planches.— Pour divers.

—Le sloop l'Adélaïde, cap. Desrues, ven. du Havre, ch. de céruse, morue.

Courtier de ces trois navires, M. J. Pellecat.

Le sloop les Trois-Frères, c. Dubourg, ven. d'Honfleur, ch. de vin, etc.

Le sloop les Deux-Amis, cap. Dévé, ven. de Fécamp, ch. de blé.

Le chasse-marée l'Austerlitz, c. Leflock, ven. de Bordeaux, ch. de vin, tabac, etc.

Courtier de ces trois navires, M. Fauqueux.

Mouvement du 10 au 11.

NAVIRES ENTRÉS :

Le chasse-marée la Victoire, de 63 ton., c. Loget, v. de Marennes, ch. de sel.

Le sloop l'Adélaïde, de 49 tonn., cap. Desrues, ven. du Havre, ch. de planches et morues.

Le sloop la Francine, de 74 tonn., cap. Renault, v. du Havre, ch. de planches, tabac.

Le sloop l'Eléonore, de 50 tonn., cap. Bourcy, ven. du Havre, ch. de tabac, café, vin.

Le chasse-marée le Charles, de 73 ton., cap. Celo, v. de Marennes, ch. de sel.

Le sloop la Félicité, de 29 tonn., cap. Masson, ven. de Saint-Vaast, ch. de coton filé, farine.

Le chasse-marée l'Austerlitz, de 66 tonn., c. Leflock, v. de Bordeaux, ch. de vin et esprit.

Le chasse-marée l'Elisabeth, de 51 ton., c. Larchevaut, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le brick la Jeune-Emilie, de 89 tonn., c. Ailhaud, v. de Saint-Malo, ch. de bois d'ébène, tabac.

Le boom hollandais Goéde-Hoop, de 50 tonn., c. Pent, v. de Newcastle, ch. de blomb, litharge.

Le sloop anglais Charles-et-Ann, de 39 tonn., c. Richardson, v. de Newcastle, ch. de charbon.

Le sloop le Père-de-Famille, de 42 ton., c. Dupin, v. d'Honfleur, ch. de cidre.

Le sloop la Reine-des-Anges, de 52 ton., cap. Guillot, v. de Bordeaux, ch. de vin et huile.

Le sloop la Rosalie-Louis, de 40 tonn, c. Postel, v. du Havre, ch. de blomb et pavés.

Le sloop le Succès, de 36 tonn., cap. Delpierre, v. de Dunkerque, ch. de houille.

Le dogre la Rose, de 52 tonn., cap. Vasse. ven. du Havre, ch. de blé, quercitron.

Le chasse-marée le Théobold, de 71 tonn., cap. Beven, ven. de Marennes, ch. de sel.

Le chasse-marée l'Aurore, de 69 tonn., c. Moreau, ven. du Pouliguen, ch. de sel.

Le sloop l'Angélique, de 29 tonn., c. Samson, v. d'Honfleur, ch. de planches.

Le sloop la Félicité, c. Lihard. ven. de Caen, ch. d'huile de Colza.

Le dogre la Géorgette, c. Salo, v. du Havre, ch. de planches et sucre.

Le sloop la Louise, c, Géhanne, ven. de Caen, ch. de pierres de granit.

Le chasse-marée l'Heureux-Retour, c. Lecorre, v. de Marennes, ch. de sel.

Le chasse-marée le Grand-Frédéric, c. Tréhuidic, v. d'Ars, ch. de sel.

Le chasse-marée la Rose, c. Joallot, v. de Marennes, ch. de sel.

Le brick le Zéphir, c. Lepontonnier, v. de St.-Pierre, ch. de sel.

Le sloop les Deux-Frères, c. Barbey, v. du Havre, ch. de vin et eau-de-vie.

Le brick les Deux-Amis, c. Chevallier v. de Marennes, ch. de sel.

Le brick la Société, c. Lecomte, v. de Marennes, ch. de sel.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Aimable-Marie, c. Lefloch, al. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le chasse-marée le St-Pierre, c. Calvé, all. à Brest, ch. dito.

Le sloop la Clémentine, c. Paris, all. au Havre, lège.

Le sloop le Charles, c. Rossignol, all. à Caen, ch. de poudre végétative.

Le dogre le Bon-Accord, c. Clérigo, all. à Brest, ch. bois de chêne.

Le sloop la Grâce-de-Dieu, c. Bouillon, all. à St.-Malo, ch. de pierres meulières.

Le sloop la Nouvelle-Alliance, c. Hellot, all. au Havre sur lest.

Le chasse-marée, la Marie-Hyacinte, c. Louet, all. à Marennes, sur lest.

PORT DU HAVRE.

5 bâtimens sont entrés, et 4 sont sortis; nous les ferons connaître demain.

Au Havre pour la Martinique.

Le beau et solide trois-mâts la Ville-de-Rouen, du port de 256 tonn., d'une marche avantageuse, et bien distribué, partira le 20 mai courant, sous le commandement du capitaine Paquet.

S'adresser, pour fret et passage, à Paris, à M. Bullot-Laneuville, hôtel de la Grande-Bretagne, rue Saint-Honoré, n° 341;

Pour Fret. A Rouen, à M. A Bouchon, affreteur; au Havre, à M. D. Ancel.

Pour passage. A Rouen, à M. Asselin-Lebrument, fretteur; au Havre, à M. Acher jeune, et au capitaine à son bord.

12 14 16 19 21 23 25

PORT DE QUILLEBEUF.

22 bâtimens sont aussi passés; le défaut d'espace nous oblige de renvoyer la *Liste* détaillée à demain

AVIS DIVERS.

☞ N° 152.—Vente volontaire pour cause de cessation de commerce. — Mardi treize mai 1823, à neuf heures du matin, et jours suivans si besoin est, en une maison, sise à Rouen, rue Beauvoisine, n° 82, Me. Georgemé, commissaire-priseur, procédera à la vente volontaire, *pour cause de cessation de commerce*, de divers Meubles, Effets et Marchandises;

Consistant comme suit :

Cabarets et Tasses en porcelaine unie et dorée, Porte-liqueurs garnis, corbeilles en porcelaine, garnies de fleurs et fruits; chandeliers et lampes de diverses formes et grandeurs; une assez grande quantité de beaux meubles en acajou et noyer, tels que tables, chaises, fauteuils, commodes, secrétaires, couches, tables de nuit, tables de jeu, toilettes, bureaux, table à trompe, bidets, chaises percées; une belle pendule en marbre bleu turquin, garnie en cuivre doré, et plusieurs autres pendules de différentes formes et grandeurs; une grande quantité de couvertures de laine et coton, etc.

Cette vente aura lieu à la requête, aux charges, clauses et conditions énoncées dans le procès-verbal de vente.

Le commissaire-priseur. Georgemé.

☞ N° 153—Vente de VINS, dépendant de la faillite du sieur Savalle-Toutain, négociant à Rouen, boulevard Cauchoise, n° 16.

Demain Lundi douze mai 1823, à neuf heures du matin, en la maison ses désignée, Me Galli, commissaire-priseur, procédera à la vente des Vins dépendant de la faillite dudit sieur Savalle-Toutain; consistant comme suit :

Vin rouge et blanc de Bordeaux et Bourgogne, vin d'Alicante, de Madère, de Calabre, en fût; vin de Porto, en fût; vin de Champagne, Muscat, de Malaga; vin de Bordeaux blanc; vin de Chene, et vin ordinaire, en bouteilles, liqueurs fines en bouteilles de différentes espèces, etc., etc.

Cette vente aura lieu à la requête, aux charges, clauses et conditions qui seront énoncées au procès-verbal de vente.

Le commissaire-priseur. Galli.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.

87 f 40c 50c 40c 35c 40c 45c 40c 45c 87 f 40c 45c 40c 35c 40c 45c 50c 45c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2
1825, 9 4 100 f 100

Idem Nominatives, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.° °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.

1050f 1058f 50c 1056f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.

1580f

THÉATRE DES ARTS.

EUGÉNIE, Drame en 5 actes,
LES DEUX FORÇATS, drame en 3 actes.

CIRQUE OLYMPIQUE,

DE MM. FRANCONI.

Le Bouquet d'Amour.—Le Saut des Tonneaux, par M. Paul.—Le lancier.—Manœuvres de Cavalerie.—Les deux Chinois.—Le Cheval Régent.

Jeux Comiques de Grimaldi.
COLOMBINE SOLDAT PAR AMOUR.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST. LO, N° 24.

LUNDI.

12 Mai 1823.

N°. 159 — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

ON N'EST PAS TOUJOURS INFAILLIBLE.

CHANSON.

Air : *Prenons d'abord, l'air bien méchant.*

« Non, disait un vieux médecin,
» Je ne perdrai pas mon malade,
» S'il suit mon traitement bénin,
» Et s'il boit à pleine rasade.
Le malade suit le conseil ;
Mais par un contretems terrible,
Il s'endort du dernier sommeil :
On n'est pas toujours infaillible.

Vous voyez souvent à Paris
Ces opulens, faiseurs d'affaires,
S'inscrire au nombre des faillis,
Et se retirer dans leurs terres ;
Ils laissent à leurs commettans
Aussi peu qu'il leur est possible,
Mais eux vivent riches, contens :
On n'est pas toujours infaillible.

En tout lieu, les amans trahis,
Pleurent l'inconstance des belles,
Et les femmes, en tous pays,
Traitent leurs amans d'infidèles.
Partout, hélas ! on est trompé,
Mais quelque fort qu'on soit sensible,
On peut rire d'être dupé :
On n'est pas toujours infaillible.

Aux censeurs d'ouvrages nouveaux,
Confiez-vous, auteurs ilotes :
Votre œuvre en trois coups de ciseaux
Sera bientôt en papillotes ;
Ces messieurs mettront leur honneur
A vous traiter du mieux possible,
Mais ils rogneront le meilleur :
On n'est pas toujours infaillible.

Edwd.

LES JEUX.

Le jeu est à la mode chez les gens de toutes les classes, et e toutes les opinions. Dernièrement j'ai vu, dans l'espace 'une soirée, et dans diverses maisons :

leux rédacteurs du *Journal des Débats*,	jouer *à la Poule.*
Jn petit poète tragique,	*au Nain-Jaune.*
Des courtisans,	*au Pamphile.*
Quatre têtes politiques,	*à Colin-Maillard.*
Cinq graves personnages,	*aux Quatre-Coins.*
Des faiseurs de brochures,	*à la Drogue.*
Des fournisseurs,	*au Volant.*
Des guerriers,	*aux Quilles.*
De vieilles coquettes,	*à la Main-Chaude.*
Quelques pauvres gens de mérite,	*à l'Ecarté.*
D'anciens habitués du café des Aveugles,	*à la Bataille.*
Des penseurs du café Manoury,	*aux Dominos.*
Des capitaines du café de la Régence,	*aux Echecs.*
Des aristarques de parquet,	*aux Claques.*

Et enfin, beaucoup de gens comme il faut ... au noble jeu de l'*Oie*, renouvellé des Turcs.

Nous transmettons textuellement à nos lecteurs, la lettre suivante qui nous a été adressée hier par M. Félix. La position dans laquelle il se trouve nous a interdit toute espèce de changement, de suppression et de commentaire.

« *A Monsieur le Rédacteur de* la Nacelle.

« Monsieur,

« Repoussé par une partie du public, je me retire de la » troupe du Théâtre des Arts ; mais je ne puis le faire sans » vous prier d'être, auprès de MM. les Rouennais, l'interprète de mes sentimens. Dites-leur que jamais je n'oublierai » avec quelle indulgence il accueillirent mes faibles dispositions lors de mes débuts, et la manière bienveillante dont » ils m'ont traité dans mes trois dernières représentations. » J'en garderai toute ma vie, le plus doux souvenir. Si quelque » jour, plus heureux, le bonheur me ramène en ces murs, » mon intention sera toujours *ce qu'elle a été, d'être respectueux* envers le public.

» Je quitte la ville de Rouen avec beaucoup de regrets, je » vous l'assure, et dans mon malheur ma plus douce consolation est de penser qu'un jour mon étoile m'y ramènera.

» Daignez, etc.

Félix, *deuxième Haute-Contre.*

Rouen, ce 11 mai 1823.

MACÉDOINE.

—Nous n'avons pas encore félicité notre direction théâtrale, sur l'amélioration qu'ont éprouvé les *chœurs* de la troupe ; et cependant chacun a été frappé du changement que cette partie de la pompe dramatique vient de subir. Les figurantes de cette année ont un tel avantage sur celles de l'année précédente, que la plupart d'entr'elles nous ont paru avoir es mains propres, une tenue décente, et qu'aucune d'elles n'est d'une laideur à faire fuir. Mais c'est surtout lorsque les morceaux d'ensemble et à parties ont été chantés, presque juste, que le public s'est extasié Nous n'étions pas faits à tant d'harmonie.

— Félix qui vient d'annuler son engagement, par suite du désagrement qu'il a éprouvé sur notre théâtre, en a de suite contracté un autre très-avantageux avec la direction de Gand.

—Le frère de Boileau, qui ressemblait un peu au frère de Piron, et à celui de l'auteur de *Manlius*, a fait, je crois, un *Traité sur les Attouchemens impudiques*, M. M.....ms, surnommé le *Beau-Danois*, va annoncer dans la *Gazette de France*, qui est devenue une *Gazette de Santé*, un ouvrage de sa façon, intitulé : *Les Attouchemens pudiques*. L'écrivain mystique prouvera que les attouchemens qui sont susceptibles de communiquer la galle, peuvent ne pas être très-physiquement propres, mais qu'ils ne blessent en rien la pudeur : chose essentielle dans un siècle où l'on en a tant !

— Les muses normandes paraissent avoir choisi Falaise, pour une de leurs retraites. MM. Morel et Lecouturier se disputent dans cette ville les hochets de la chanson et les grelots de Momus. Nous ne savons pas encore à qui demeurera l'innocente victoire de ce combat poétique, et nous nous bornerons, après avoir cité un couplet de M. Morel, d'en apposer un autre que nous empruntons à une chanson, que M. Lecouturier nous a adressée, sous le titre d'*Asmodée*.

AIR : *Prenons d'abord, l'air bien méchant.*

» Enfermés sous un double tour,
» Vous qui jettez dans les ténèbres,
» Le masque qui, pendant le jour,
» A nos yeux vous rendait célèbres ;
» Et des lutins et des démons
» Craignez la troupe débordée ;
» Mais parmi tous ces vagabonds,
» Redoutez sur-tout *Asmodée*. »

Pont-Audemer a aussi son poète. Les bords fleuris de la Rille, et les beautés qui en parcourent les rives sinueuses ont inspiré M. F. B.... Mais les fraiches habitantes de ce climat, doivent être bien cruelles si on en juge par les romances de ce troubadour, qui semble n'avoir pu encore attendrir l'objet de ses feux discrets ; et cependant rien n'était plus susceptible de mériter un tendre retour, que les sentimens qu'expriment ces vers :

» Connaissez-vous la froide indifférence ?
» Connaissez-vous la parfaite tiédeur ?
» Connaissez-vous aussi l'insouciance ?
» Vous connaissez l'objet de ma douleur.

Mais M. F B.... peut se consoler d'avoir trouvé une beauté inflexible, puisque le besoin de se plaindre de ses rigueurs lui a mérité les faveurs des muses qui sont aussi cruelles pour bien des gens. Fontenay, qui nous rappelle le séjour et les chants d'un de nos plus aimables poètes, a été surnommé *Fontenay-aux-Roses*. *Pont-Audemer-les-Cuirs*, grâce aux langoureuses inspirations de M. F. B...., pourra un jour se nommer *Pont-Audemer-aux-Soucis*.

—Un journal qui sert sous les étendards de quelque roi Midas, nous annonce que MM. Pissarello, *Le Gras*, *Allard* et Farguet servent *avec succès sous les étendards légers de Thespsicore, la reine des Grâces et des Amours*. Voilà une méprauté qui pourrait bien faire un jour accuser la reine Thespsicore d'usurpation.

—Un autre journal qui se travaille en Basse-Bretagne, au lieu de dire une *fiction poétique*, a mis, dans un de ses numéros, une *faction poétique*. Si M. le baron de Dancelet ou les *fratres* Abel et Victor Hugo, lisaient mon bas-breton, ils pourraient bien lui faire un mauvais parti dans la noblesse.

— Le théâtre de la ville toute provençale d'Aix, renommé pour la bonté de ses nougas, est tellement suivi depuis quelque tems, qu'il faut les recommandations les plus puissantes pour obtenir un billet de *première*, quinze jours avant la représentation. On attribue cette vogue excessive à quelques coups de poing que se sont donnés récemment les spectateurs : que l'on dise à présent que c'est avec du miel qu'on attrape les *mouches*.

Le *Journal de la Méditerranée*, qui oublie quelquefois que la ville dans laquelle il s'imprime n'est plus une bourgade de pêcheurs, nous apprend que *malgré* que les augustes voyageurs fussent mis dans des *chaises à porteur*, et *portés* jusqu'à l'endroit où on ne peut plus être *porté*. *Malgré* que le journaliste provençal soit érudit comme un turc, nous lui conseillons de devenir porteur de chaise à porteur, ou de se *transporter*, pendant quelques années seulement, de son grenier dans une école primaire.

—Perlet continue de donner, à Nantes, des représentations très-suivies. Les aristarques du pays, commentent jusques dans les plus minutieux détails, les perfections du jeu de cet acteur ; et pour peu que Perlet prolonge son séjour dans cette ville, on aura des volumes de critiques sur le *Parrain* et le *Comédien d'Etampes*, comme nous en avons eu sur le *Cid*, *le Tartufe* et *Cinna*.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Eugénie:—*Les Deux Forçats.*

On aime à s'apitoyer, une fois tous les quinze jours, sur les infortunes de théâtre ; mais on n'aime pas à avoir toujours les mêmes malheurs à déplorer : il faut de la variété jusques dans les moyens à employer pour nous toucher. La sensibilité s'use comme toutes nos émotions : s'il était possible qu'une mère vît mourir son enfant toutes les semaines, il est très-probable qu'au bout d'une année seulement, elle ne trouverait plus de larmes pour pleurer l'accident périodique qui aurait lassé sa douleur et blasé ses sensations.

Cette assertion philosophique, une fois admise, il ne nous sera pas difficile de prouver qu'il n'y avait pas, et qu'il ne devait pas même y avoir une grande affluence au théâtre hier. *Les Deux Forçats* ne trouvent plus une larme, un sanglot ni soupir. On nous a tellement familiarisés avec les malheurs de *François* et de *Thérèse*, qu'on rit presque de leurs peines et de leurs angoisses. Il n'est pas dit même qu'on ne trouve pas bientôt leurs infortunes ridicules, et qu'on ne finisse par où on aurait dû commencer. Cette pièce de boulevard, cette tragédie de tréteaux, est peu faite pour être représentée aussi souvent, sur un théâtre où la bonne comédie est susceptible d'être bien jouée, et justement appréciée.

Les exercices de MM. Franconi avaient attiré au Cirque tout le monde qui manquait au théâtre ; et rien de plus naturel. On aime mieux voir des choses extraordinaires qui amusent, que de l'invraisemblance qui fait bailler.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

Chargem. du sloop français la Rosalie-Louis, cap. Blondel, ven. du Havre. — Courtier-interp., M. Oxford.

Réclamateurs, MM

4500 pavés.—Boulard.
531 sacs blé.—X. Clere.
200 saumons plomb.—A ordre.

— Le sloop anglais Charles-et-Ann, cap. Richardson, ven. de Newcastle, ch. de charbon de terre, pour M. Foulon.

— Le brick le Zéphir, c. Lepantonnier, v. de St.-Pierre, ch. de sel. — A ordre.

— Le chasse-marée Théobald, c. Bereu, v. de Marennes, ch. dito. — A ordre.

— Le chasse-marée la Rose, c. Joalland, v. de Marennes, ch. de sel. — A ordre.

— Le sloop l'Angélique, c. Samson, v. de Fécamp, ch. de planches et vieux canons. — A ordre.

Courtier de ces navires, M. Lucet.

Mouvement du 10 au 11 Mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Le smack hollandais De-Drie-Vrienden, de 60 tonn., c. Komst, v. d'Amsterdam, ch. d'orge perlée, peaux salées.

Le brick l'Indépendant, de 79 tonn., c. Mosson, v. de Bandol, ch. de vin.

Le sloop l'Aimable-Marie, de 34 ton., c. Dupug, v. de Cubzac, ch. de vin.

Le chasse-marée la Bonne-Société, de 45 tonn., c. Cugneau, v. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie.

La goëlette le Couziot, de 71 tonn., c. Allard, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le lougre l'Alexandre, de 56 tonn., c. Bernard, v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie et riz.

Le sloop le Brestois, de 54 tonn., cap. Legal, v. d'Ars, ch. de sel.

Le dogre la Minerve, de 80 tonn., c. Adam, v. du Havre, ch. de vin, planches et café.

Le sloop le Père-Adam, de 54 tonn., c. Moisy, v. du Havre, ch. de bois, riz et sucre.

La gabarre la Lise, de 55 tonn., cap. Simon, v. d'Honfleur, ch. de savon, huile d'olive.

Le bateau à vapeur l'Aaron-Mauby, de 86 tonn., c. Duchêne, v. du Havre, ch. de sucres, vin, oranges, etc.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 10 au 11.

NAVIRES ENTRÉS.

Le dogre la Lidia, c. Labbé, ven. de Cherbourg, ch. de soude.

La goëlette anglaise Shamrock, cap. Jobdan, ven. de Liverpool, ch. de coton, café.

Le paquebot anglais Britannia, capit. Weeks, ven. de Southampton, ch. de passagers.

Le trois-mâts américain Nyglaud, cap. Weeks, ven. de New-York, ch. de coton.

La goëlette Oak, cap. Williams-Weeks, ven. de Boston, ch. de café, potasse.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop anglais Spring, cap. Maffet, all. à Rouen, ch. de fer.

Le brick l'Hymen, cap. Collet, all. à Rouen, ch. de sel.

Le brick le Passepartout, c. Mathayer, all. à Rouen, ch. de vin et sumac.

Le sloop la Française, cap. Buret, ven. de Rouen, ch. de sel.

Mouvement du 11 au 12 mai.

La goëlette française l'R, cap. Boisnel, ven. de Jersey, ch. de cuirs.

Le trois-mâts la Jeune-Hortense, c. Comain, ven des Saint-Domingue, ch. de café (en quarantaine.)

Le brick américain Eydie, c. Trip, v. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le brick américain Sarah Murd, cap. Lord, v. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le sloop la Bonne-Mère, c. Gaillot, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le sloop la Rose-Virginie, c. Belong, v. de Rouen, ch. planches.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop la Jeune-Emilie, c. Duhault, all. à Southampton, ch. de moulage.

Le sloop les Deux-Amis, c. Benou, v. de Rouen, ch. de plomb.

Le brick les Deux-Frères, c. Lenormand, v. de Rouen, ch. de vin, savon.

Note des Ventes recueillies à la bourse du Havre, le 9 mai.

50 balles coton Géorg., à 1 f. 70 c. 1/2, acq.
30 ballots coton St.-D., à 1 f. 15 c., dito
93 surons coton Varines, à 1 f. 45 c., dit.
40 Ball. cot. Louisiane, à 1 f. 33 c. 3/4, d.
6 milliers cire jaune, à 2 f. 38 c. 3/4, dit.
95 barriques sucre brut, prix inconnu.
25 balles coton Surate, à 81 c. 1/4, entr.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont montés et passés debout, à la marée du 9,

Le brick les Deux-Amis, c. Chevalier, ven. de Marennes, ch. de sel.

Le Grand-Frédéric, c. Trehuedic, v. d'Ars, ch. de sel.

Le Brestois, c. Legalle, ven. d'Ars, ch. de sel.

Le Théobald, c. Beven, ven. de Marennes, ch. de sel.

L'Aurore, cap. Moreau, ven. de Pouliguen, ch. de sel.

Sont arrivés de Villequier et descendus:

L'Espoir-de-la-Paix, c. Liesse, all. à Cherbourg.

L'Auguste-Bien-Aimée, c. Bazin, all. à Cherbourg.

Sont montés et passés debout à la marée du 10.

Le brick l'Anna, cap. Dagaud, ven. du Croisic, ch. de sel.

La Lise, cap. Simon, ven. d'Honfleur, ch. de savon.

La Bonne-Société, cap. Eliot, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Le Cézar, c. Juhel, v. de Saint-Malo, ch. de tabac.

Le Bon-Père, c. Olivier, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Le Paul-et-Arsène, cap. Coste, ven. du Croisic, ch. de sel.

L'Eugène, c. Ledulle, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Le Formidable, c. Tabard, v. et c. dito.

L'Iris, cap. Roland, ven. et ch. idem.

Le Pacifique, cap. Laurent, ven. de Bordeaux, ch. de tabac.

Les Quatre-Frères, cap. Palmec, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Le Pierre-Marie, c. Baratte, ven. de Bordeaux, ch. de tabac, etc.

Le Bon-Père, c. Pensard, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Les Deux-Eugénies, cap Griselle, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Le Jules, cap. Berthel, ven. de d'Ars, ch. de sel.

(*Vent-d'Ouest.*)

Mouvement du 10 au 11 Mai.

Sont arrivés de Villequier à la marée du 11.

L'Aigle, cap. Talhouarne.
Le Saint-Pierre, cap. Enault.
Les Deux-Amis, cap. Gallon.

Sont montés et passés debout.

La Caroline-Désirée, cap. Boudin, ven. d'Honfleur, ch. de cidre.

La Françoise, cap. Buret, ven. de St.-Martin, ch. de sel.

Le Paquebot, cap. Détracton, ven. de Bordeaux, ch. de vin, etc.

Le Faisseau, cap. Mutel, ven. idem, ch. idem.

La Chimère, cap. Collet, ven. d'Ars, ch. de sel.

Spreng, cap. Maxfelt, ven. de Cardiff, ch. de fer.

Alert, cap. Johns, ven. ch. idem.

PORT DE BREST.

ARRIVAGES.

Le 4. — Le Belony, cap. Chauvelon, ven. de Nantes, ch. de sable de fonte.

La Maria, cap. Lemaître, ven. de Henbon, ch. de bois de hêtre.

Le 5. — Les Cinq-Frères, c. Largouet; — la Zoé, cap. Treman; — le Juste, cap. Le Merle; — l'Étoile-de-la-Mer, cap. Matelot: — la Candeur, cap. Brelec, ven. de Nantes, ch. de bois de construction, fer, huile, planches, brai, etc.

Les Trois-Frères, cap. Pedroneau, v. du Croisic, ch. de sel.

Le 6. — Le Jean-Marie, cap. Le Doré; — la Rosalie, cap. Laurent, ven. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie, farine et savon.

DÉPARTS.

Le 4 — Le Neptune, cap. Bergey, de Libourne et y all., sur son lest.

Le 6. — Les Deux-Sœurs, cap. Lhote, du Havre et y all.

L'Espérance, de Brest, cap. Trehoret, all à Pont-Croix.

L'Alexis-Hilaire, de Brest, cap. Cloître, all. à Burry, sur lest.

NOUVELLES DE MER.

Le convoi sous le pavillon de la frégate la Flore, destiné pour les Antilles françaises, a mis à la voile de Rochefort, le 5 mai au matin. Voici les noms des bâtimens marchands qui le composent: la Susanne-Marie, c. Latapie; la Clémentine, c. d'Adrod; le Phénix, cap. Favre; la Vénus, c. Poyer; l'Adèle, c. Rucanel; la Restauration, c. Lebreton; le Bon-Henri, c. Drumel; le Gaston, c. Viaudi; la Lucie, c. Malescot; la Fanny, c. Jarnou; les Trois-Sœurs, c. N...; le Jeune-Philippe, c. N...

— Les navires Dorothea, c. Jansen, all. de Bordeaux à Hambourg; Ariadne, cap. Wessels, de Bordeaux à Bremen; Fortuna, c. Jensen, d'Hyères à Drontheim; Bestant, cap. Frericks, de Cette à Amsterdam, étaient arrivés le 3 de ce mois, faisant bonne route, devant *Forelands and Beachy head* (Angleterre).

— Le Hoffnung, cap. Saag, all. de Marseille à Copenhague, était arrivé le 30 avril devant le Start.

— La Persévérance, parti de Nantes, est arrivé en 99 jours à Valparaiso, et avait fait voile pour Arica.

— On mande d'Harwich, le 5 mai, que le sloop norwégien Robert et Georgiana, c. Ball, parti de Christiansand pour Lorient, s'était perdu sur le Sunk-Sand, la veille; l'équipage et quelques provisions avaient été sauvés.

— La Pénélope, c. Hilaire, est arrivé de Calcutta à Bourbon, le 5 février.

PASSAGE DU SUND, *du 22 au 26 avril.*

165 bâtimens parmi lesquels: Goede-Verwagting, c. Wahl, all. de Bordeaux à Copenhague. — Carolina, c. Hoge, all. de Bordeaux à Stettin. — 4 Gebruder, c. Diedrich, all. de Swinemunde à Bordeaux. — Dorothea-Louisa, c. Knack, all. de Rostock à Bordeaux — Wilhelmine, c. Rohde, all. de Copenhague à St. Martin.

AVIS DIVERS.

N° 154. — Vente volontaire pour cause de cessation de commerce. — Mardi treize mai 1823, à neuf heures du matin, et jours suivans si besoin est, en une maison, sise à Rouen, rue Beauvoisine, n° 82, Me. Gronçemé, commissaire-priseur, procédera à la vente volontaire, *pour cause de cessation de commerce*, de divers Meubles, Effets et Marchandises;

Consistant comme suit:

Cabarets et Tasses en porcelaine unie et dorée, Porte-liqueurs garnis, corbeilles en porcelaine, garnies de fleurs et fruits; chandeliers et lampes de diverses formes et grandeurs; une assez grande quantité de beaux meubles en acajou et noyer, tels que tables, chaises, fauteuils, commodes, secrétaires, couches, tables de nuit, tables de jeu, toilettes, bureaux, table à trompe, bidets, chaises percées; une belle pendule en marbre bleu turquin, garnie en cuivre doré, et plusieurs autres pendules de différentes formes et grandeurs; une grande quantité de couvertures de laine et coton, etc.

Cette vente aura lieu à la requête, aux charges, clauses et conditions énoncées dans le procès-verbal de vente.

Le commissaire-priseur. Gronçemé

N°. 155. — DEUX TITRES D'HUISSIER sur l'arrondissement d'Évreux (Eure), à céder de suite d'après traité, au moyen de quoi, le cessionnaire peut, aussitôt nomination et réception, entrer en fonctions, avertissant ce dernier que le nombre des huissiers fixé par la loi, 40 sur ledit arrondissement, sera réduit à ce nombre au moyen des deux cessions.

S'adresser, pour avoir des renseignemens:

A Rouen chez M. Dépeaux, rue des Cordeliers.

A Elbeuf, chez M. Lehaume, huissier-priseur, près M. Lasnon aîné.

A Louviers, chez M. Baudry aîné, fabricant de draps.

A Andelys, chez M. Lamperiere, avocat.

N° 156. — Il a été trouvé, dans les jardins attenant à la maison sise quai du Grand-Cours, n° 15, à Rouen, un CHIEN de chasse qui s'y était introduit par les prairies.

S'adresser à ladite maison pour le reclamer.

2. 3. 4.

N° 157. — Les sieurs Guerroult et Lebrond, professeurs, ont l'honneur de prévenir les Jeunes Gens, qu'ils feront l'ouverture de leur ECOLE DE NATATION, située à l'*Ile-la-Croix*, *en face le Jardin des Plantes*, Dimanche prochain, 11 du courant.

MM. les Amateurs qui voudront l'honorer de leur présence, y trouveront la plus grande sûreté et toutes les commodités désirables.

Les plus grands soins seront apportés pour les progrès et la perfection des Elèves. — Deux petits Bateaux seront disponibles pour l'amusement des personnes qui fréquenteront cette Ecole.

N° 158 — Mme Poirier-Hérard, successeur de M. Fleury, son aïeul, fait savoir qu'elle peut, par un efficace et antique secret de famille qu'elle seule possède, et par un attouchement prompt et léger, et sans douleurs, guérir à l'instant et pour la vie tous maux de dents, en prévenir ou arrêter la carrie, faire disparaître les fluxions; donner à la bouche la propreté et la santé. Elle nettoie aussi les dents, et guérit les indigens *gratis*.

Sa demeure est rue des Bonnetiers, n° 47.

SPECTACLES DU 12 MAI.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/2.*)

LE TARTUFE,

OU L'IMPOSTEUR,

Comédie en 5 actes, de Molière.

M. Louis rentrera par le rôle d'*Orgon*.
M. Roblin débutera par le rôle de *Cléante*.
M. Albert continuera ses débuts par le rôle de *Valère*.
Mme. Simonet par le rôle d'*Elmire*.
Mlle. Fitzelier par celui de *Dorine*.

Tartufe,	MM.	Saint-Elme.
Valère,		Albert.
Damis,		Roche.
Orgon,		Louis.
Cléante,		Roblin.
Loyal,		Mouchet.
L'Exempt,		Raynal.
Elmire,	Mesd.	Simonet.
Marianne,		Saint-Elme.
Madame Pernelle,		Duversan.
Dorine,		Fitzelier.

L'OUVERTURE DU JEUNE HENRI,
exécutée à grand Orchestre.

LE LEGS,

Comédie en 1 acte, de Marivaux.

Mme. Simonet continuera par le rôle de la *Comtesse*.
Mlle. Fitzelier par celui de *Lisette*.

Le Marquis,	MM.	Saint-Elme.
Le Chevalier,		Roche.
L'Epine,		Tiste.
La Comtesse,	Mesd.	Simonet.
Hortense,		Jolivet.
Lisette,		Fitzelier.

Le Spectacle commencera par
L'OUVERTURE DE MARIE DE MONTALBAN,
exécutée à grand Orchestre.

CIRQUE OLYMPIQUE,

DE MM. FRANCONI.

L'Homme et le Cheval Sauvage. — Les Pyramides, par M. Paul. — Le Gladiateur. — Le Maisonneur. — Le Gastronome. — M. Regnalat. — Manœuvre de Cavalerie.

Demain, Relâche. — Dimanche, la Clôture.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

COLOMBINE SOLDAT PAR AMOUR.

Pantomime, dans laquelle Gringalet remplira deux rôles.

ROUEN IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST. LO, N° 34.

MARDI.

13 Mai 1823.

N°. 160.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 481 à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LEXICOGRAPHIE DE LA NACELLE.

SUITE DU DICTIONNAIRE ROMANTIQUE.

Tailleur. — Censeur du costume humain.

Louvre. — Le chaume des rois.

Pain à cacheter. — Le froment circulaire, gardien glutineux du secret des épîtres.

Sensitive. — L'herbe qui repousse le pied profanateur, ou la main adultère qui veut la souiller.

Roman. — L'ombre sublime de l'histoire, le magasin transparent des trésors de l'imagination et des rêves du cœur.

Jambon. — La chair enfumée du sanglier domestique.

Chien. — Le quadrupède de la fidélité, le consolateur velu et sensible de l'injustice des hommes.

Mer. — Le désert liquide des aquilons, la promenade humide des autans furieux.

Chaînes — Les liens, parsemés de fleurs, de l'ordre social. Le frein nécessaire de l'intempérie de nos passions.

Lune. — Le soleil des nuits.

Soleil. — La lune du jour.

Bûcher. — L'autel ligneux où se pétrifie l'incrédulité terrestre, le dégré de plus vers le ciel.

Une flèche de cathédrale. — Le poignard innocent des cieux.

Paroles. — La monnaie métaphysique de la conversation. Les interprètes jurées des idées de l'homme civilisé.

Chandelier. — Le trône mobile de la bagnette lumineuse.

Hibou. — La sentinelle avancée de la sombre déesse de l'empire nocturne.

Corne. — La papillotte durcie qui orne le front d'Io.

Rasoir. — La coignée de la barbe.

Diamant. — La goutte d'eau solide.

Congre. — Le serpent marin des bocages de l'Océan.

Rossignol. — Le premier chanteur des bois, engagé par la direction du printems.

Chouette. — La première chanteuse, sans roulades, des donjons.

Bastille. — La maison de campagne de l'imprudence ou de l'audace.

Ruisseau. — Le serpent liquide, amant des prairies.

Escabeau. — Le fauteuil de l'indigence.

Éponge. — L'amante altérée des eaux.

Épée. — La sonde homicide de Bellone.

Éperlan. — L'oiseau-mouche de l'onde.

A Monsieur le Rédacteur de la Nacelle.

Rouen, le 11 avril 1823.

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro que, malgré la grande quantité de monde qui a assisté au concert donné par des amateurs, samedi 11 du courant, rue de l'Ecureuil, hôtel de Normandie, au profit des incendiés de la Cour-Martin, la recette n'a produit que 321 fr. 50 c., lesquels ont été versés de suite.

MM. les Amateurs n'ont eu à payer, pour tous frais, que seize francs pour un piano qu'on marchand de la rue des Carmes avait *très-charitablement* loué ce prix.

J'ai l'honneur, etc.

Al. D***.

MACÉDOINE.

— A louer, au bénéfice des incendiés de la Cour-Martin, un piano économique, à raison de 5 fr. 333/1000 par heure.

— Dans le dernier concert, donné au bénéfice des incendiés, nous avons eu lieu de remarquer le talent avec lequel Mme. Berteau, l'une de nos actrices, a chanté le duo de *Françoise de Foix*. M. D...q...s qui la secondait a partagé, avec cette actrice recommandable, les témoignages de la satisfaction publique. Nous ne pouvons que donner les plus grands éloges à tous ceux qui ont bien voulu contribuer à cette bonne action. Il y a plus que du plaisir à accorder des félicitations aussi méritées, et aussi honorables.

— Un chasseur, après avoir long-tems couru un lièvre, finit par l'atteindre, et l'animal blessé, se traîna jusqu'à la lisière du bois où il mourut. Passait en ce moment un ouvrier qui portait à la ville un lapin de clapier; il ramasse le lièvre, et le place dans sa gibecière, au-dessous du lapin. Le chasseur, qui apperçoit le mouvement de cet homme, accourt en toute hâte, et réclame le lièvre qu'il a tiré; mais l'ouvrier, sans se déconcerter, tire de sa gibecière la première pièce, et dit: Aurez-vous, monsieur, tué par hasard un lapin de clapier?

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

« *A Monsieur le Rédacteur de* la Nacelle.

« Monsieur,

» J'apprends, par quelques jeunes gens, q
» lequel le public m'a fait éprouver sa ri
» trois dernières représentations, provient de propos in-
» infâmes que j'aurais tenus. Il est de mon devoir de les
» démentir hautement, et d'attester sur l'honneur *que la*
» *calomnie seule* a pu enfanter de pareils mensonges.

» Veuillez, je vous prie, dans votre numéro d'aujour-
» d'hui, rendre ma lettre publique, afin que les habitans
» de Rouen soient persuadés que je tiens à gloire de les
» quitter en galant homme.

» Daignez, etc.

FÉLIX, *deuxième Haute-Contre.*

Rouen, ce 22 mai 1823.

Tartufe. — Le Legs.

Début de ROBLIN. — Rentrée de LOUIS.

Ce n'est guères que sur la scène que l'on peut immoler l'hypocrisie et la fausse dévotion à la haine, au mépris qu'elles inspirent. Pendant que les Tartufes nous font redouter leurs calomnies ou leur témérité dans le monde, on se venge au théâtre, en applaudissant à la honte, à l'humiliation de leur patron démasqué et puni. Mais il est, je le répète, bien dommage qu'on ne puisse jouir que dans les illusions de la scène, du châtiment que mérite un vice d'autant plus dangereux qu'il prend le masque de la vertu,

« Et qu'il nous assassine avec un fer sacré. »

Il y a des lois qui punissent jusqu'à de simples torts : il n'y en a pas qui répriment la fourberie la plus coupable. On ne peut infliger qu'un supplice moral à l'hypocrite qui, sous les dehors d'une piété ombrageuse, corrompt votre femme, paie vos bienfaits en vous ravissant votre bien, et vous défère comme un homme dangereux à la surveillance du pouvoir. Mais ce supplice, quelque léger qu'il paraisse à ceux qui le bravent, ne leur fait pas moins expier leur audace. Les efforts tentés vainement depuis deux siècles pour proscrire *le Tartufe*, prouvent assez combien cette admirable comédie nous a vengés de ces dévots de place, qui se font des saintes pratiques de la piété, une sinécure sacrée. Les avares ne se sont jamais ligués contre l'*Harpagon* de Molière : les hypocrites se coaliseront sans cesse le *Tartufe ;* et en cela ils se rendent justice. Ils savent combien ils sont odieux dès l'instant qu'on les démasque, et qu'on les livre à la risée ou au mépris public.

Une chose qui m'a toujours étonné, c'est que le *Tartufe* fut une des comédies les plus difficiles à jouer. Je conçois que le *Misanthrope*, ce caractère qui a disparu de nos mœurs, doit être difficile à peindre, par la difficulté de trouver dans la nature un objet d'imitation : mais *Tartufe !* les modèles semblent se multiplier quand l'artiste cherche à imiter : les *Orgons*, il est vrai, sont moins faciles à rencontrer ; ils ont diminué depuis bien du tems, en raison inverse de l'augmentation des *Tartufes*. Mais s'il n'est plus autant de dupes, il est néanmoins encore des victimes. L'astuce et la fourberie en feront toujours.

Louis qui a joué ici les *financiers*, il y a je crois cinq a six ans, faisait sa *rentrée* dans le rôle d'*Orgon*. Cela ne s'appelle pas débuter, c'est reprendre son emploi ; et il s'ensuit, sauf le temps de prescription, que d'après cet usage, un acteur qui aurait joué sur tous les théâtres se trouverait réduit à n'avoir plus de débuts possibles en France. Il ne pourrait faire que des *rentrées* ; mais nous ne contesterons pas ici cet article du droit dramatique : c'est peut-être une coutume, et les cou[illegible] théâtre [illegible] doute encore force de loi. L[illegible]us a paru prodiguer [illegible] son rôle un peu trop les [illegible] et des démonstrations [illegible]illères qui ne convien-[illegible] toujours à la gravité et [illegible] de la haute co-[illegible]die. O[illegible], ce semble, doit être joué avec une bonne foi que l'[illegible]ait pas toujours assez [illegible]ssortir. Il fallait surtout [illegible] le ton graduel avec l[illegible]uel il laisse échapper ce mot [illegible] « ce [illegible] si ca[illegible]ique, *le pauvre homme !* Ce r[illegible] *Orgon*, en général, est rempli de traits naturels ; mais on a l'habitude de le charger trop pour qu'il produise tout son effet comique. Nous reprocherons seulement à celui qui l'a choisi pour faire sa rentrée, d'avoir trop suivi quelques traditions de mauvais goût. La convenance théâtrale, par exemple, n'admet plus cette habitude où *Orgon* est d'appuyer ses mains sur celles de *Tartufe*, au moment où celui-ci rencontre *Orgon* sorti de dessous la table, et de parcourir à pas de loup la scène, dans cette position qui convient beaucoup plus à *Scapin* ou à *Pierrot* qu'aux personnages d'une scène très-sérieuse.

Mme Simonet, chargée, pour son second début, du rôle d'*Elmire*, a un débit aisé et naturel, à quelques près d'une prononciation quelquefois peu correcte. Cette actrice qui a prouvé du mérite dans *le Legs* surtout, a rendu, dans la première pièce, la scène où *Tartufe* fait sa déclaration, un peu monotone, parce qu'elle écoutait mal. On ne cesse jamais d'être en scène, quand on est interlocuteur. Celui qui écoute est presque autant du dialogue, que celui qui parle. La manière dont Talma soutient la longue tirade d'*Agrippine*, dans *Britannicus*, prouve plus d'art que la perfection avec laquelle il déclame ses plus beaux rôles.

Roblin, débutant, a joué *Cléante* du *Tartufe*, avec infiniment d'à-plomb. Une diction animée, naturelle, des intonations bien senties et bien rendues, lui ont valu des applaudissemens que cet acteur justifiera sans doute dans nombreux débuts.

Mlle. Fitzelier, que l'on a vue dans les deux pièces, a été accueillie avec des marques de prédilection, par le public qui, dans *le Legs*, lui a fait l'application très-galante d'un passage de la pièce, qui parfait d'une figure jolie. Cette piquante soubrette a tout-à-fait pris ici ; et il ne faut bien moins que la faveur qu'elle a obtenue et que son talent mérite, pour que le parterre lui ait passé une et deux hésitations de mémoire, qui provenaient plus de la faute du souffleur que de la sienne. Mlle. Mars a à peine échappé à la sévérité plus qu'étrange, avec laquelle on punit les *lapsus linguæ*.

Nous reprocherons à Mlle. Jolivet de parler trop bas et d'apporter sur la scène un air de timidité qui ressemble à de la contrainte. Mlle. Jolivet est une jeune débutante qui a peu d'habitude, mais qui possède un ton de modestie convenable aux rôles que son emploi lui destine. Nous lui conseillerons, non pas de quitter ce ton modeste, mais d'y joindre un peu plus de cette assurance qui n'exclut ni un air décent ni des manières gracieuses.

CIRQUE OLIMPIQUE DE MM. FRANCONI.

Malgré le grand nombre de curieux qu'attirent en ce moment les débuts au Théâtre des Arts, le Cirque Olympique de MM. Franconi ne cesse point d'être fréquenté. Chaque jour on y voit des exercices variés et extraordinaires, qui font admirer l'adresse, la légèreté, la patience des écuyers, et l'obéissance toute particulière de leurs chevaux.

Hier M. Adolphe Franconi a rendu avec beaucoup de naturel, et avec les grâces qui lui sont ordinaires, les scènes du *Moissonneur* et du *Gladiateur*, et l'élève M. Paul, dont les exercices inspirent autant de surprise que d'effroi, a reçu de nombreux applaudissemens.

Cette troupe célèbre, devant nous quitter dans quelques jours, la curiosité recherche un aliment qui va lui échapper ; chacun accourt au Cirque Olympique, et y paie un tribut d'éloges mérités.

Commerce et Industrie.

VENTES DE MARCHANDISES.

Marseille, du 26 avril au 3 mai.—*Blés.*—(La charge ou un hect. 60 lit.) 400 charges mitadin 40 et 38 f., 200 ch. Châlons 36; 400 ch. Bourgogee 34 et 35; 200 ch. Tréguier 34 50; 200 ch. l'Ukraine à l'ent. 29; 400 ch. Romagne à l'entr. 30.

(Le quintal table ou 40 kil. 80 hect.

Café.—8 bques Havane bon march. entr. 125; 6 bques Porto-Rico joli march. entrepôt 135.

Coton.—45 balles Chypre 1re et 2e 95 et 85.

Cuirs.—400 Buénos-Ayres en poil 106; 200 idem lissés 125, une partie du Sénégal, en revente, 84 et 85; 200 Carthagène lissés de Provence 122 50; 150 de boucherie de Marseille 130; 150 de boucheries légers à livrer 125 à 130; 3 balles vaches en 36 d'Orléans 145; 4 balles génisse corroyée 152 50; 12 balles veau corroyé fort 155 et 157 50, 8 balles veau léger 155 et 147 50; 16,000 peaux de chèvre de Mogador 22 et 23 f. la douzaine; 1200 peaux de chèvre d'Espagne 38 fr. la douzaine.

Riz.—Plusieurs parties du Piémont 22 f.

Savon.—800 caisses bleu pâle et vif 39 à 41.

Sucre.—900 balles Ile-de-France à livrer dans le port, à l'entrepôt, 30 f. div. v.; 25 caisses Havane blond entr. 87; 137 caisses Havane blanc entr. 53; 50 qx, raffiné div. ventes 120.

Articles divers.—3,000 qx bois de Campêche coupe d'Espagne, à l'entrepôt 12; 6 balles graine de Perse 325; 120 balles girofle Bourbon, entr. 290; 4 barils roucou, entr. 245; 6 bques eau de raze 32; 6 bques verdet 115; 2 balles safran d'Espagne 31 f. la liv. entr.; 75 pièces esprit 3/6 pour avril et mai 23 75 et 23 les 5 veltes; 40 pièces eau-de-vie preuve de Hollande 14 f. les 5 veltes.

Huiles.—(La millérole ou 64 litres.) Plusieurs parties d'olive pour fabrique, disponible, de 88 à 85 f., suivant la qual.; diverses parties d'œillette 67 et 68 fr.

NOUVELLES DE MER.

On mande de Hambourg que le navire Framing, c. Sundstrom, all. de Cette à Hambourg, s'est échoué le 30 avril, devant Newerk. On n'espérait pas pouvoir le relever; l'équipage et une partie du chargement ont été sauvés, on croyait pouvoir retirer le reste.

— On écrit de Penzance, le 5 mai : Le lougre français le Chasseur, portant 6 canons et 48 hommes d'équipage, est arrivé de Brest dans ce port, avec des dépêches adressées au capitaine de la régate française la Constance, qui depuis quelque tems croisait à la hauteur de Mounts-Bay, et dont la station s'étend du cap Lézard à l'île d'Ouessant. Ce bâtiment doit remettre aujourd'hui à la voile pour aller à la recherche de la frégate. La Nancy, c. Thompson, arrivé du Bengale à Plymouth, a rencontré la Constance le 2 de ce mois, croisant devant le cap Lézard.

— Le Neptune, c. Dixon, arrivé dernièrement à Plymouth en 42 jours, de la Havane, a apporté l'avis qu'une escadre de bâtimens légers américains protégeait beaucoup les navires de commerce, en accordant chaque semaine des convois dans toute l'étendue du golfe, aux bâtimens de toute sorte.

— La Thémis, cap. Wenke, parti de Bordeaux pour Brême, est arrivé après dix jours de mer, le 3 de ce mois, devant Penzance.

PORTS ÉTANGERS.

ARRIVAGES.

Bristol, 3 *mai.*—Le John, c. Evans, ven. de Charente.

Gravesend, 5 *mai.*—Lord-Melville, cap. Black, v. de Calais.

Hambourg, 30 *avril.*—L'Apollon, c. Edou, ven. du Havre.

Weser, 28 *avril.*—Aurora, c. Kohne, v. de Cette.

Darmouth, 4 *mai*—Le Président, cap. Jones, ven. de Nantes, pour Londres.

Deal, 5 *mai.*—Monté et passé debout : l'Alonzo, cap. Perkins, ven. de Bordeaux pour Londres.

Hull, 3 *mai.*—Friends, c. Liddle, et Rolla, c. Simms, v. de Dunkerque.

Penzance, 4 *mai.*—Le Star, c. Davey, v. de Gravelines, pour Padstow.—Spring, c. Moffatt, ven. de Newport, pour Rouen.

Travemunde, 30 *avril.*—Les capitaines Vonharten, ven. de Bordeaux, et Barm, v. de Marseille.

DÉPARTS.

Le 6 mai.—Ann, cap. Stewart, ven. de Bordeaux, parti de Gravesend.

PORTS FRANÇAIS.

ARRIVAGES.

Cette, 1er. *mai.*—(*Cabotage.*) Resolution, c. Nernst, suédois, ven. de Marseille, frété pour Guernesey.

Cette, 2 *et* 3 *mai.*—(*Cabotage.*) L'Iris, c. Eytemann, all. à Bremen.—L'Espérance, cap. Bollwing, all. à Subeck.—Le Dauphin, cap. Lebouteiller, anglais, all à Guernesey.

Marseille, 3 *et* 4 *mai.*—(*Cabotage.*) La Pauline, cap. Magnan, all. à Toulon.—Celerites, cap. Langer, all. à Saint-Pétersbourg.—Tamar, cap. Lowry, all. à Liverpool.—Louise-et-Clara, cap. Masse, all. à Odessa.—Le Quirin, cap. Jourdan, et la Petite-Augustine, cap. Bensa, all. à Naples.

Marseille, 3 *et* 4 *mai.*—(*Cabotage.*) Fortitude, cap. Lancaster, ven. de Gênes, sur lest.

En quarantaine : Le Jeune-Elise, cap. Rozor v. de Bonne, ch. de 10,515 cuirs salés, un lion et un tigre pour la ménagerie royale.—L'Aimable-Pauline, cap. Hermitte, ven. de Malte, ch. de fèves, peaux, etc.—Le Scipion, cap. Castel, et le St.-François, c. Terras, v. de Smyrne, ch. de coton.—La Jeune-Cécile, cap. Curet, v. de Messine, ch. d'huile et fruits.

Entré à Pomègue : un brick suédois, ven. de la Havane.

Dunkerque 6 *mai.*—(*Cabotage.*) La Pélagie, c. Boissay, v du Havre.—Le Saint-Sauveur, c. Boudin, v. d'Honfleur.

Saint-Malo, 1er *au* 6 *mai.*—(*Long cours.*) L'Etienne, c. Joulain, v. de Buenos-Ayres, ch. de 6605 cuirs secs de bœuf, laine et plumes de vautour.—(*Cabotage*) La Marie-Rose, c. Riel, v. de Cette—La Confiance, cap. Jaslin, v. de Rouen.

Brest, 2 *et* 3 *mai.*—(*Cabotage*) Aurora, c. Clausen, v. de Frederichstadt, ch. de planches.—La Betzy, et l'Olivier-de-la-Paix, ven. de Libourne.—L'Ursule, et l'Ange-Raphaël, v. de Bordeaux.—Le Sage, c. Gadiou; le Jeune-Amédée, c. Salaun, et la Marie, c. Trotin, v. de Rouen.

Nantes, 5 *mai.*—(*Long cours.*) Le Navigateur, c. Héré, v. de Bourbon, ch. de 4,122 sacs sucre, 390 balles café, 60 balles girofle, 30 fûts tafia.

Nantes, 6 *mai.*—(*Long cours.*) Sorti de la rivière : L'Eugène, cap. Cantin, all. à la Guadeloupe.

Bordeaux, 5 *mai.*—(*Cabotage*) En rivière : la Jeune-Laure, c. Duchosal, v. du Havre.—En rade : Le Saint-Pierre, c. Loune; le Magnifique, c. Esano; la Fanny, cap. Garcia, v. de Rouen.—Le Dorset, c. Evans, v. de Dublin.—La Charente, c. Campbell, v. d'Angleterre.—Le Louis-Alfred, v. de Brest.

DÉPARTS.

Saint-Malo, 1er *au* 6 *mai.*—(*Pêche.*) Le César, l'Aurore, le St.-Pierre, la Félicité et le Jules, all. à Terre-Neuve, c. Audouard, all. à Saint-Pierre-Miquelon.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du navire la Perrine-Chérie, cap. Sarzar, ven. du Havre.—

Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.

35 fûts vin.—Leblanc et Papin.
1 fût dito.—Guerout-Curey.
10 fûts eau-de-vie.—Lebrun.
76 fûts vin.—5 pièces essence.—A ordre.

☞ Chargem. du navire la Jeune-Rose, cap. Caron, ven. du Havre.—Courtier, M. Bordelle.

Réclamateurs, MM.

1993 planches de sap.—Hersent.
20000 pavés.—Dubos.

☞ Chargem. du navire la Jeune-Rose, cap. Vasse, ven. du Havre.—Courtier, M. Bordelle.

460 sacs blé.—19 boucauts.—A ordre.

☞ Chargem. du navire le Couziot, cap. Allard, ven. du Havre.—Courtier, M. Bordelle.

Réclamateurs, MM.

48 barriq. vin ordinaire.—Dubus.
28 dito dito.—Lorion.
100 dito dito.—Hesbert frères.
6 dito dito.—Capelle.
16 dito dito.—Dubus.
5 dito dito.—Delaquerrière.
20 fûts eau-de-vie de vin à 33 degrés. Leblanc et Papin.

☞ Chargem. du smack hollandais de Drie Vrienden, cap. T. Veomst, ven. d'Amsterdam.—Courtier, M. G. Fontaine.

Réclamateurs, MM.

8 fûts vieux étain.—Boscher.
50 balles orge perlé.—J. Peremans, de Paris.
10 barils camphre.—5 caisses quinquina. T. Dupont et comp.
400 paquets peaux salées.—Honoré.
2 barils orge perlé.—1 balle bois de Fernambourg.—Tinel-Ancelot.
1 ballot orge perlé.—1 dito sago.—1 caisse aloës du cap.—E. Leboulanger.
10 fûts orge perlé.—3 caisses liqueurs. 718 blocs étain.—Mathéus et fils.
4 balles bois de Sainte-Marthe.—1 baril azur.—Alex. Lebrun.
20 fûts orge perlé.—E. Quesnel l'aîné.
17 paquets peaux sèches.—100 dito dito salées.—Delamare.
5 barils liqueur.—Lhermite.
4 barils noix vomiques.—6 balles esquine.—12 balles 4 fûts orge perlé. 2 caisses drogueries.—6 fûts céruse. 2 caisses liqueur.—A ordre.

Pour le Havre,

1 balle laine.—Wild.
300 fromages.—6 sacs orge.—Mazurier le jeune.
2 caisses liqueur.—E. et H. Petit.
5 caisses 6 fûts outils pour plantations.—A ordre.

Mouvement du 12 au 13 Mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick l'Anna, de 60 ton, c. Dagaud, v. du Croisic, ch. de sel.

La goëlette le Paul-et-Arsène, de 68 tonn, cap. Coste, ven. du Croisic, ch. de sel.

Le dogre l'Adèle, de 78 ton., c. Sébire, v. de Nantes, ch. de goudron, ardoises.

Le chasse-marée le Formidable, de 51 tonn., cap. Tabar, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Le chasse-marée le Bon-Père, de 79 tonn., cap. Poligne, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Le chasse-marée les Quatre-Frères, de 52 tonn., c. Palmec, v. de Bordeaux, ch. de vin, salpêtre, esprit.

Le chasse-marée le Pacifique, de 78 tonn., c. Laurent, v. de Bordeaux, ch. de vin, tabac, eau-de-vie.

Le sloop le Saint-Pierre, de 18 tonn., c. Moulins, v. d'Honfleur, ch. de cidre.

La goëlette anglaise Alert, de 61 ton., cap. Johns, ven. de Bristol, ch. de fer en gueuses.

Deux barques chargées de moules.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop la Thérèse Désirée, c. Leboursier, all. à Honfleur, ch. de fûts vides.

Le sloop le Saint-Martin, c. Durand, all. au Havre, ch. de fer et salpêtre.

Le brick la Louise, cap. Patin, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le sloop le Saint-Martin, c. Persil, all. au Havre, ch. de pierres, angrais.

Le dogre l'Heureuse-Rencontre, capit. Persil, all. au Havre, ch. de pierres.

Le chasse-marée la Sainte-Anne, cap. Pinto, all. à Cubsac, sur lest.

Ce matin, le bateau à vapeur l'Aaron-Mauby, à passé au-dessus du pont, se rendant à paris, ch. de sucre, oranges et vin.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 11 au 12.

NAVIRES ENTRÉS.

Le trois-mâts la Françoise, c. Gautier, v. de Charleston, ch. de coton.

Le brick la Caroline, c. Barse, v. de Jacmes, ch. de café.

Le trois-mâts la Marie-Thérèse, cap. Pallier, v. de la Havane, ch. de sucre et café.

Le trois-mâts la Clarisse, c. Rudelet, v. de Thé Bourbon, ch. de sucre et café.

La goëlette américaine Spartan, cap. Dickenson, v. de New-York, ch. de thé et café.

Le trois-mâts américain Stephania, c. Marry, v. de New-York, ch. de sucre et café.

Le brick américain Adress, c. Anderson, v. de Philadelphie, ch. de café, riz.

NAVIRE SORTI.

La galiote la Marie-Louise, c. Ledentu, all. à Rouen, ch. d'huile.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, du 10 mai.

20 milliers café St.-Domingue, à 1 fr. 72 c. 1/2, acq.
20 b. coton Georgie, à 1 fr. 2 c. 1/2 dito.
95 dito dito dito, à 1 fr. 5 c., dito.
15 dito dito dito, à 1 fr. 15 c., dito.
9 dito dito Louisiane, à 1 fr. 25 c. dito.
35 dito dito dito, à 1 fr. 22 c. 1/2, dito.
2 milliers 1 [illegible] quette, à 80 c., dito.

—Par lettre du 1er mai, MM. Bivière frères apprennent l'arrivée à Bilbao, de leur navire l'Achille, c. Bonzans.

—Le Neptune, c. Dixon, arrivé dernièrement de la Havane à Plimouthe en 2 jours, a apporté l'avis qu'une escadre de bâtimens légers américains protégeait beaucoup les navires de commerce, en accordant chaque semaine des convois, dans toute l'étendue du golfe, aux bâtimens de toutes les nations.

PORT DE QUILLEBEUF.

Est monté et posé au port, et partanti à la marée du 12.

Les Deux-Amis, c. Enon.

Est arrivé de Villequier et descendu :

L'Aimable-Rose, cap. Luças, all. au Havre.

Sont montés et passés debout :

Les Deux-Frères, c. Lenormand.
La Marie-Françoise, c. Havard.
La Marie-Désirée, c. Maillard.

(*Vent d'ouest sud ouest.*)

AVIS DIVERS.

☞ N°. 159. — La vente des vins, eaux-de-vie et liqueurs dépendans de la faillite du sieur Savalle-Toutain, Boulevard Cauchoise n°. 2, qui devait avoir lieu lundi dernier 12 mai, est remise à mercredi 14 mai à 9 heures du matin.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1824.

87 f 30c 25c 20c 25c 30c 25c 35c 30c 40c 35c 25c 30c 35c 30c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1824.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2. 100f 100f
1825, 9 4 100f 100.

Idem NOMINATIVES, 1824.

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.° °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1824.

105of

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1824.

1580f 1577f 50c 1580f

THEATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/2.*)

LA CLOISON,
Comédie en 1 acte, de Mme
GULISTAN,
OU LE HULLA DE SAMARCANDE,
Opéra en 3 actes, de MM. Etienne, Lesbeaussière et Dalayrac.

M. Valmonte fera son deuxième début par le rôle de *Gulistan*.

CIRQUE OLYMPIQUE,

DE MM. FRANCONI.

Rue Duguay-Trouin.

RELACHE.

BOUL N. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE Sr. LO, N° 34.

MERCREDI.

14 Mai 1823.

N°. 161. — 2me Année.

DEUXIÈME TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

SUR EBROÏN.

Nous sommes en retard avec l'auteur du *Maire du Palais*; ais c'est moins notre faute que celle des circonstances. ous avons voulu lire avec attention, non seulement cette agédie, mais encore les critiques qu'on en a faites et les oges qu'on lui a prodigués, afin de porter un jugement ai fût le moins possible entaché du vice de prévention

Il n'est point de notre compétence de prononcer sur le érite dramatique de cette composition qui n'a point été présentée sur notre théâtre; nous devons nous borner à uelques réflexions, dont le but sera de venger l'auteur, des oges des journaux fanatiques, et de détruire la mauvaise oinion que des louanges maladroites ont fait naître dans uelques esprits.

Tous ceux qui ont lu la tragédie de M. Ancelot, s'accordent à penser qu'il a trop avili la royauté, en mettant es bravades insolentes dans la bouche d'Ebroïn, de cet broïn qui dit :

« De ces rois chaque jour la puissance succombe :
» Ils règnent inconnus, et quand s'ouvre leur tombe,
» Ces *malheureux*, suivis d'un oubli mérité,
» Ne laissent que leur cendre à la postérité. »

De telles maximes prises seules, et dans un sens absolu, ont plus qu'inconvenantes : *Ces malheureux*, est une épithète un peu triviale dans le style soutenu de la tragédie, : cadre peu avec les expressions qu'on doit employer en arlant de personnages augustes que l'audace veut rabaisser. lais par rapport à l'effet dramatique, M. Ancelot avait ses ues. C'est un faiseur de rois à qui il prête ce langage.

Que de faiblesse, s'écriera-t-on, dans l'âme du père de athilde, toujours sacrifié à l'effet !... Eh ! c'est justement elà que découle tout le sublime de cette œuvre ! Avec uel art sont tracés les caractères de Clovis et de Thierry ! 'est dans ces développemens surtout, que l'auteur semble voir épuisé son génie : toute la hardiesse de la philosophie a passé dans ses vers. Quels contrastes, surtout, et u'ils sont adroitement opposés ! Clovis, cet inconnu porté u trône par la fortune, ce *soldat heureux* devait, par élévation de son caractère, faire oublier son obscurité : ussi son ame énergique et fière refuse-t-elle de se courer sous une honteuse domination.

« Obéir sur le trône ! il vaut mieux en tomber. »

écrie-t-il, et toutes ses idées répondent à la générosité de celle-ci. Ce favori du sort aime surtout les français : il reproche aux maires de s'être toujours interposés entre eux et le roi.

« S'il voulait voir son peuple, il trouvait des flatteurs. »

et plus loin on rencontre encore ces beaux vers dans sa bouche :

« Heureux le souverain à ses sujets propice,
» Qui, plaçant la clémence auprès de la justice,
» Au moment de frapper a détourné son bras,
» Et peut dire en mourant : j'ai fait beaucoup d'ingrats...
» . . . . . .
» Pourquoi menacez-vous quand votre roi pardonne ? »

il intéresse à force de grandeur. Au contraire, Thierry né sur le trône, ne paraît avoir aucun génie; sa fausse fierté n'est que dans sa tête, n'est que de l'orgueil, et son ame rampante ne peut s'élever au-dessus des préjugés : il s'indigne de ce que sa fille a passé dans les bras d'un héros sans ayeux.

« Je vois mon sang *flétri*, ma maison profanée :
» Aux destins d'un soldat ma fille est enchaînée. »

Le *malheureux* ! il oublie donc Pharamond ? Et cet être si arrogant veut bien qu'Ebroïn le protége, et déjà il médite la perte de son ambitieux bienfaiteur. Sa bassesse ne sert qu'à mieux faire ressortir la noble franchise de ce rival qu'il abhorre, et qui défend bien mieux que lui cette majesté à la quelle le *Maire du Palais* insulte sans cesse. C'est là que l'art triomphe, et l'on aime à voir un homme de génie triompher la nature luttant contre les préjugés. Ici la louange doit se taire cependant pour faire place à la critique; car nous ne voudrions point passer pour des flatteurs. Voici des vers qui nous ont paru mauvais :

» Du luxe de sa cour, Clovis environné,
» Pour montrer aux Français sa couronne *récente*, etc. »

On dit bien une noblesse récente, M. Ancelot, mais une couronne récente. . . . .

» Et j'ai besoin d'un front où *jeter* la couronne. »

c'est là un bien mauvais jet.

» Mais Rainfroy, peu sensible à la reconnaissance, »
» Au lieu de l'infortune a servi la puissance. »

Est-ce qu'il y a de ces gens-là ?

» Il marche (Thierry) *enveloppé d'une chaîne invisible.* »

enveloppé d'une chaîne ! ! . . . .

MACÉDOINE.

—Nous n'avons pas encore félicité notre direction théâtrale, sur l'amélioration qu'ont éprouvé les *chœurs* de la troupe; et cependant chacun a été frappé du changement que cette partie de la pompe dramatique vient de subir. Les figurantes de cette année ont un tel avantage sur celles de l'année précédente, que la plupart d'entr'elles nous ont paru avoir es mains propres, une tenue décente, et qu'aucune d'elles n'est d'une laideur à faire fuir. Mais c'est surtout lorsque les morceaux d'ensemble et à parties ont été chantés, presque juste, que le public s'est extasié Nous n'étions pas faits à tant d'harmonie.

— Félix qui vient d'annuler son engagement, par suite du désagrement qu'il a éprouvé sur notre théâtre, en a de suite contracté un autre très-avantageux avec la direction de Gand.

—Le frère de Boileau, qui ressemblait un peu au frère de Piron, et à celui de l'auteur de *Manlius*, a fait, je crois, un *Traité sur les Attouchemens impudiques*, M. M.....ns, surnommé le *Beau-Danois*, va annoncer dans la *Gazette de France*, qui est devenue une *Gazette de Santé*, un ouvrage de sa façon, intitulé : *Les Attouchemens pudiques*. L'écrivain mystique prouvera que les attouchemens qui sont susceptibles de communiquer la galle, peuvent ne pas être très-physiquement propres, mais qu'ils ne blessent en rien la pudeur : chose essentielle dans un siècle où l'on en a tant!

— Les muses normandes paraissent avoir choisi Falaise, pour une de leurs retraites. MM. Morel et Lecouturier se disputent dans cette ville les hochets de la chanson et les grelots de Momus. Nous ne savons pas encore à qui demeurera l'innocente victoire de ce combat poétique, et nous nous bornerons, après avoir cité un couplet de M. Morel, d'en apposer un autre que nous empruntons à une chanson, que M. Lecouturier nous a adressée, sous le titre d'*Asmodée*.

AIR : *Prenons d'abord, l'air bien méchant.*

« Enfermés sous un double tour,
» Vous qui jettez dans les ténèbres,
» Le masque qui, pendant le jour,
» A nos yeux vous rendait célèbres;
» Et des lutins et des démons
» Craignez la troupe débordée;
» Mais parmi tous ces vagabonds,
» Redoutez sur-tout *Asmodée*. »

Pont-Audemer a aussi son poète. Les bords fleuris de la Rille, et les beautés qui en parcourent les rives sinueuses ont inspiré M. F. B...., Mais les fraiches habitantes de ce climat, doivent être bien cruelles si on en juge par les romances de ce troubadour, qui semble n'avoir pu encore attendrir l'objet de ses feux discrets; et cependant rien n'était plus susceptible de mériter un tendre retour, que les sentimens qu'expriment ces vers :

» Connaissez-vous la froide indifférence?
» Connaissez-vous la parfaite tiédeur?
» Connaissez-vous aussi l'insouciance?
» Vous connaissez l'objet de ma douleur.

Mais M. F B.... peut se consoler d'avoir trouvé une beauté inflexible, puisque le besoin de se plaindre de ses rigueurs lui a mérité les faveurs des muses qui sont aussi cruelles pour bien des gens. Fontenay, qui nous rappelle le séjour et les chants d'un de nos plus aimables poètes, a été surnommé *Fontenay-aux-Roses*. *Pont-Audemer-les-Cuirs*, grâce aux langoureuses inspirations de M. F. B...., pourra un jour se nommer *Pont-Audemer-aux-Soucis*.

—Un journal qui sert sous les étendards de quelque roi Midas, nous annonce que MM. Pissarello, *Le Gras*, *Allard* et Farguet servent *avec succès sous les étendards légers de Thespsicore, la reine des Grâces et des Amours*. Voilà une méprauté qui pourrait bien faire un jour accuser la reine Thespsicore d'usurpation.

—Un autre journal qui se travaille en Basse-Bretagne, au lieu de dire une *fiction poétique*, a mis, dans un de ses numéros, une *faction poétique*. Si M. le baron de Duculot ou les *fratres* Abel et Victor Hugo, lisaient mon bas-breton, ils pourraient bien lui faire un mauvais parti dans la noblesse.

— Le théâtre de la ville toute provençale d'Aix, renommé pour la bonté de ses nougas, est tellement suivi depuis quelque temps, qu'il faut les recommandations les plus puissantes pour obtenir un billet de *première*, quinze jours avant la représentation. On attribue cette vogue excessive à quelques coups de poing que se sont donnés récemment les spectateurs : que l'on dise à présent que c'est avec du miel qu'on attrape les *mouches*.

Le *Journal de la Méditerranée*, qui oublie quelquefois que la ville dans laquelle il s'imprime n'est plus une bourgade de pêcheurs, nous apprend que *malgré* que les augustes voyageurs fussent mis dans des *chaises à porteur*, et *portés* jusqu'à l'endroit où on ne peut plus être *porté*. *Malgré* que le journaliste provençal soit érudit comme un turc, nous lui conseillons de devenir porteur de chaise à porteur, ou de se *transporter*, pendant quelques années seulement, de son grenier dans une école primaire.

—Perlet continue de donner, à Nantes, des représentations très-suivies. Les aristarques du pays, commentent jusques dans les plus minutieux détails, les perfections de jeu de cet acteur; et pour peu que Perlet prolonge son séjour dans cette ville, on aura des volumes de critiques sur le *Parvain* et le *Comédien d'Etampes*, comme nous en avons eu sur le *Cid*, *le Tartufe* et *Cinna*.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Eugénie:—*Les Deux Forçats.*

On aime à s'apitoyer, une fois tous les quinze jours, sur les infortunes de théâtre; mais on n'aime pas à avoir toujours les mêmes malheurs à déplorer : il faut de la variété jusques dans les moyens à employer pour nous toucher. La sensibilité s'use comme toutes nos émotions : s'il était possible qu'une mère vît mourir son enfant toutes les semaines, il est très-probable qu'au bout d'une année seulement, elle ne trouverait plus de larmes pour pleurer l'accident périodique qui aurait lassé sa douleur et blasé ses sensations.

Cette assertion philosophique, une fois admise, il ne sera pas difficile de prouver qu'il n'y avait pas, et qu'il ne devait pas même y avoir une grande affluence au théâtre lire. *Les Deux Forçats* ne trouvent plus une larme, un sanglot ni soupir. On nous a tellement familiarisés avec les malheurs de *François* et de *Thérèse*, qu'on rit presque de leurs plaintes et de leurs angoisses. Il n'est pas dit même qu'on ne trouve pas bientôt leurs infortunes ridicules, et qu'on ne finisse par où on aurait dû commencer. Cette pièce de boulevard, cette tragédie de trétaux, est peu faite pour être représentée aussi souvent, sur un théâtre où la bonne comédie est susceptible d'être bien jouée, et [illegible]ment appréciée.

Les exercices de MM. Franconi avaient attiré au Cirque tout le monde qui manquait au théâtre; et rien de plus naturel. On aime mieux voir des choses extraordinaires qui amusent, que de l'invrai[illegible] qui fait bâiller.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

Chargem. du sloop français la Rosalie-Louis, cap. Blondel, ven. du Havre. — Courtier-interp., M. Ocford.

Réclamateurs, MM

4500 pavés.—Boulard.
531 sacs blé.—X. Clere.
200 saumons plomb.—A ordre.

— Le sloop anglais Charles-et-Ann, cap. Richardson, ven. de Newcastle, ch. de charbon de terre, pour M. Foulon.

— Le brick le Zéphir, c. Lepantonnier, v. de St.-Pierre, ch. de sel. — A ordre.

— Le chasse-marée Théobald, c. Berey, v. de Marennes, ch. dito.—A ordre.

— Le chasse-marée la Rose, c. Joalland, v. de Marennes, ch. de sel. — A ordre.

— Le sloop l'Angélique, c. Samson, v. de Fécamp, ch. de planches et vieux canons. — A ordre.

Courtier de ces navires, M. Lucet.

Mouvement du 10 au 11 Mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Le smack hollandais De-Drie-Vrienden, de 60 tonn., c. Komst, v. d'Amsterdam, ch. d'orge perlée, peaux salées.

Le brick l'Indépendant, de 79 tonn., c. Mosson, v. de Bandol, ch. de vin.

Le sloop l'Aimable-Marie, de 34 ton., c. Dupug, v. de Cubzac, ch. de vin.

Le chasse-marée la Bonne-Société, de 45 tonn., c. Cugneau, v. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie.

La goëlette le Couziot, de 71 tonn., c. Allard, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le lougre l'Alexandre, de 56 tonn., c. Bernard, v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie et riz.

Le sloop le Brestois, de 54 tonn., cap. Legal, v. d'Ars, ch. de sel.

Le dogre la Minerve, de 80 tonn., c. Adam, v. du Havre, ch. de vin, planches et café.

Le sloop le Père-Adam, de 54 tonn., c. Moisy, v. du Havre, ch. de bois, riz et sucre.

La gabarre la Lise, de 55 tonn., cap. Simon, v. d'Honfleur, ch. de savon, huile d'olive.

Le bateau à vapeur l'Aaron-Mauby, de 86 tonn., c. Duchêne, v. du Havre, ch. de sucre, vin, oranges, etc.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 10 au 11.

NAVIRES ENTRÉS.

Le dogre la Lidia, c. Labbé, ven. de Cherbourg, ch. de soude.

La goëlette anglaise Shamrock, cap. Jordan, ven. de Liverpool, ch. de coton, café.

Le paquebot anglais Britannia, capit. Weeks, ven. de Southampton, ch. de passagers.

Le trois-mâts américain Nyglaud, cap. Weeks, ven. de New-York, ch. de coton.

La goëlette Oak, cap. Williams-Weeks, ven. de Boston, ch. de café, potasse.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop anglais Spring, cap. Maffet, all. à Rouen, ch. de fer.

Le brick l'Hymen, cap. Collet, all. à Rouen, ch. de sel.

Le brick le Passepartout, c. Metayer, all. à Rouen, ch. de vin et sumac.

Le sloop la Française, cap. Buret, ven. de Rouen, ch. de sel.

Mouvement du 11 au 12 mai.

La goëlette française l'R, cap. Boisnel, ven. de Jersey, ch. de cuirs.

Le trois-mâts la Jeune-Hortense, c. Comain, ven des Saint-Domingue, ch. de café (en quarantaine.)

Le brick américain Eydir, c. Trip, v. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le brick américain Sarah Morel, cap. Lord, v. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le sloop la Bonne-Mère, c. Gaillot, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le sloop la Rose-Virginie, c. Lelong, v. de Rouen, ch. planches.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop la Jeune-Emilie, c. Duhault, all. à Southampton, ch. de moulage.

Le sloop les Deux-Amis, c. Benou, v. de Rouen, ch. de plomb.

Le brick les Deux-Frères, c. Lenormand, v. de Rouen, ch. de vin, savon.

Note des Ventes recueillies à la bourse du Havre, le 9 mai.

50 balles coton Géorg., à 1 f. 7 c. 1/2, acq.
30 ballots coton St.-D., à 1 f. 15 c., dito
93 surons coton Varines, à 1 f. 45 c., dit.
40 Ball. cot. Louisiane, à 1 f. 33 c. 3/4, d.
6 milliers cire jaune, à 2 f. 38 c. 3/4, dit.
95 barriques sucre brut, prix inconnu.
25 balles coton Surate, à 81 c. 1/4, entr.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont montés et passés debout, à la marée du 9,

Le brick les Deux-Amis, c. Chevalier, ven. de Marennes, ch. de sel.

Le Grand-Frédéric, c. Trehuedic, v. d'Ars, ch. de sel.

Le Brestois, c. Legalle, ven. d'Ars, ch. de sel.

Le Théobald, c. Beven, ven. de Marennes, ch. de sel.

L'Aurore, cap. Moreau, ven. de Pouliguen, ch. de sel.

Sont arrivés de Villequier et descendus:

L'Espoir-de-la-Paix, c. Liesse, all. à Cherbourg.

L'Auguste-Bien-Aimée, c. Bazin, all. à Cherbourg.

Sont montés et passés debout à la marée du 10.

Le brick l'Anna, cap. Dagaud, ven. du Croisic, ch. de sel.

La Lise, cap. Simon, ven. d'Honfleur, ch. de savon.

La Bonne-Société, cap. Eliot, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Le Cézar, c. Juhel, v. de Saint-Malo, ch. de tabac.

Le Bon-Père, c. Olivier, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Le Paul-et-Arsène, cap. Coste, ven. du Croisic, ch. de sel.

L'Eugène, c. Ledulle, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Le Formidable, c. Tabard, v. et c. dito.

L'Iris, cap. Roland, ven. et ch. idem.

Le Pacifique, cap. Laurent, ven. de Bordeaux, ch. de tabac.

Les Quatre-Frères, cap. Palmec, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Le Pierre-Marie; c. Baratte, ven. de Bordeaux, ch. de tabac, etc.

Le Bon-Père, c. Pensard, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Les Deux-Eugénies, cap Griselle, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Le Jules, cap. Berthet, ven. de d'Ars, ch. de sel.

(*Vent-d'Ouest.*)

Mouvement du 10 au 11 Mai.

Sont arrivés de Villequier à la marée du 11.

L'Aigle, cap. Talhouarne.
Le Saint-Pierre, cap. Enault.
Les Deux-Amis, cap. Gallon.

Sont montés et passés debout.

La Caroline-Désirée, cap. Boudin, ven. d'Honfleur, ch. de cidre.

La Françoise, cap. Buret, ven. de St.-Martin, ch. de sel.

Le Paquebot, cap. Détracton, ven. de Bordeaux, ch. de vin, etc.

Le Faisseau, cap. Mutel, ven. idem, ch. idem.

La Chimère, cap. Collet, ven. d'Ars, ch. de sel.

Spreng, cap. Maxfelt, ven. de Cardiff, ch. de fer.

Alert, cap. Johns, ven. de Bristol, ch. idem.

PORT DE BREST.

ARRIVAGES.

Le 4. — Le Belony, cap. Chauvelon, ven. de Nantes, ch. de sable de fonte.

La Maria, cap. Lemaître, ven. de Henbon, ch. de bois de hêtre.

Le 5. — Les Cinq-Frères, c. Largouet; — la Zoé, cap. Treman; — le Juste, cap. Le Merle; — l'Étoile-de-la-Mer, cap. Matelot: — la Candeur, cap. Brelec, ven. de Nantes, ch. de bois de construction, fer, huile, planches, brai, etc.

Les Trois-Frères, cap. Pedroneau, v. du Croisic, ch. de sel.

Le 6. — Le Jean-Marie, cap. Le Doré; — la Rosalie, cap. Laurent, ven. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie, farine et savon.

DÉPARTS.

Le 4 — Le Neptune, cap. Bergey, de Libourne et y all., sur son lest.

Le 6. — Les Deux-Sœurs, cap. Lhote, du Havre et y all.

L'Espérance, de Brest, cap. Trehoret, all à Pont-Croix.

L'Alexis-Hilaire, de Brest, cap. Cloître, all. à Burry, sur lest.

NOUVELLES DE MER.

Le convoi sous le pavillon de la frégate la Flore, destiné pour les Antilles françaises, a mis à la voile de Rochefort, le 5 mai au matin. Voici les noms des bâtimens marchands qui le composent: la Susanne-Marie, c. Latapie; la Clémentine, c. d'Adrod; le Phénix, cap. Favre; la Vénus, c. Poyer; l'Adèle, c. Rucanel; la Restauration, c. Lebreton; le Bon-Henri, c. Drumel; le Gaston, c. Viaudi; la Lucie, c. Malescot; la Fanny, c. Jarnou; les Trois-Sœurs, c. N...; le Jeune-Philippe, c. N...

— Les navires Dorothea, c. Jansen, all. de Bordeaux à Hambourg; Ariadne, cap. Wessels, de Bordeaux à Bremen; Fortuna, c. Jensen, d'Hyères à Drontheim; Bestant, cap. Frericks, de Cette à Amsterdam, étaient arrivés le 3 de ce mois, faisant bonne route, devant *Forelands and Beachy head* (Angleterre).

— Le Hoffnung, cap. Saag, all. de Marseille à Copenhague, était arrivé le 30 avril devant le Start.

— La Persévérance, parti de Nantes, est arrivé en 99 jours à Valparaiso, et avait fait voile pour Arica.

— On mande d'Harwich, le 5 mai, que le sloop norwégien Robert et Georgiana, c. Ball, parti de Christiansand pour Lorient, s'était perdu sur le Sunk-Sand, la veille; l'équipage et quelques provisions avaient été sauvés.

— La Pénélope, c. Hilaire, est arrivé de Calcutta à Bourbon, le 5 février.

PASSAGE DU SUND, *du 22 au 26 avril.*

165 bâtimens parmi lesquels: Goede-Verwagting, c. Wahl, all. de Bordeaux à Copenhague. — Carolina, c. Hoge, all. de Bordeaux à Stettin. — 4 Gebruder, c. Diedrich, all. de Swinemunde à Bordeaux. — Dorothea-Louisa, c. Knack, all. de Rostock a Bordeaux — Wilhelmine, c. Rohde, all. de Copenhague à St. Martin.

AVIS DIVERS.

N° 154. — Vente volontaire pour cause de cessation de commerce. — Mardi treize mai 1823, à neuf heures du matin, et jours suivans si besoin est, en une maison, sise à Rouen, rue Beauvoisine, n° 82, Me. Gronçemé, commissaire-priseur, procédera à la vente volontaire, *pour cause de cessation de commerce*, de divers Meubles, Effets et Marchandises;

Consistant comme suit:

Cabarets et Tasses en porcelaine unie et dorée, Porte-liqueurs garnis, corbeilles en porcelaine, garnies de fleurs et fruits; chandeliers et lampes de diverses formes et grandeurs; une assez grande quantité de beaux meubles en acajou et noyer, tels que tables, chaises, fauteuils, commodes, secrétaires, couches, tables de nuit, tables de jeu, toilettes, bureaux, table à trompe, bidets, chaises percées; une belle pendule en marbre bleu turquin, garnie en cuivre doré, et plusieurs autres pendules de différentes formes et grandeurs; une grande quantité de couvertures de laine et coton, etc.

Cette vente aura lieu à la requête, aux charges, clauses et conditions énoncées dans le procès-verbal de vente.

Le commissaire-priseur. Gronçemé

N°. 155. — DEUX TITRES D'HUISSIER sur l'arrondissement d'Évreux (Eure), à céder de suite d'après traité, au moyen de quoi, le cessionnaire peut, aussitôt nomination et réception, entrer en fonctions, avertissant ce dernier que le nombre des huissiers fixé par la loi, 40 sur ledit arrondissement, sera réduit à ce nombre au moyen des deux cessions.

S'adresser, pour avoir des renseignemens:

A Rouen chez M. Dépeaux, rue des Cordeliers.

A Elbeuf, chez M. Lehaume, huissier-priseur, près M. Lasnon aîné.

A Louviers, chez M. Baudry aîné, fabricant de draps.

A Andelys, chez M. Lamperiere, avocat.

N° 156. — Il a été trouvé, dans les jardins attenant à la maison sise quai du Grand-Cours, n° 15, à Rouen, un CHIEN de chasse qui s'y était introduit par les prairies.

S'adresser à ladite maison pour le reclamer.

2. 3. 4.

N° 157. — Les sieurs Guerroult et Lebrond, professeurs, ont l'honneur de prévenir les Jeunes Gens, qu'ils feront l'ouverture de leur ECOLE DE NATATION, située à l'*Ile-la-Croix*, *en face le Jardin des Plantes*, Dimanche prochain, 11 du courant.

MM. les Amateurs qui voudront l'honorer de leur présence, y trouveront la plus grande sûreté et toutes les commodités désirables.

Les plus grands soins seront apportés pour les progrès et la perfection des Elèves. — Deux petits bateaux seront disponibles pour l'amusement des personnes qui fréquenteront cette Ecole.

N° 158 — Mme Poizier-Hérard, successeur de M. Fleury, son aïeul, fait savoir qu'elle peut, par un efficace et antique secret de famille qu'elle seule possède, et par un attouchement prompt et léger, et sans douleurs, guérir à l'instant et pour la vie tous maux de dents, en prévenir ou arrêter la carrie, faire disparaître les fluxions; donner à la bouche la propreté et la santé. Elle nettoie aussi les dents, et guérit les indigens *gratis*.

Sa demeure est rue des Bonnetiers, n° 47.

SPECTACLES DU 12 MAI.

THEATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/2.*)

LE TARTUFE,

OU L'IMPOSTEUR,

Comédie en 5 actes, de Molière.

M. Louis rentrera par le rôle d'*Orgon*.
M. Roblin débutera par le rôle de *Cléante*.
M. Albert continuera ses débuts par le rôle de *Valère*.
Mme. Simonet par le rôle d'*Elmire*.
Mlle. Fitzelier par celui de *Dorine*.

Tartufe,	MM.	Saint-Elme.
Valère,		Albert.
Damis,		Roche.
Orgon,		Louis.
Cléante,		Roblin.
Loyal,		Mouchet.
L'Exempt,		Raynal.
Elmire,	Mesd.	Simonet.
Marianne,		Saint-Elme.
Madame Pernelle,		Duverson.
Dorine,		Fitzelier.

L'OUVERTURE DU JEUNE HENRI, exécutée à grand Orchestre.

LE LEGS,

Comédie en 1 acte, de Marivaux.

Mme. Simonet continuera par le rôle de la *Comtesse*.
Mlle. Fitzelier par celui de *Lisette*.

Le Marquis,	MM.	Saint-Elme.
Le Chevalier,		Roche.
L'Epine,		Tiere.
La Comtesse,	Mesd.	Simonet.
Hortense,		Jolivet.
Lisette,		Fitzelier.

Le Spectacle commencera par L'OUVERTURE DE MARIE DE MONTALBAN, exécutée à grand Orchestre.

CIRQUE OLYMPIQUE,

DE MM. FRANCONI.

L'Homme et le Cheval Sauvage. — Les Pyramides, par M. Paul. — Le Gladiateur. — Le Moissonneur. — Le Gastronome. — M. Rognale. — Manœuvre de Cavalerie.

Demain, Relache. — Dimanche, la Cible.

Jeux Comiques de Gringalet.

COLOMBINE SOLDAT PAR AMOUR.

Pantomime, dans laquelle Gringalet remplira deux rôles.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST. LO, N° 34.

MARDI.

13 Mai 1823.

N°. 160.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LEXICOGRAPHIE DE LA NACELLE.

SUITE DU DICTIONNAIRE ROMANTIQUE.

Tailleur. — Censeur du costume humain.

Louvre. — Le chaume des rois.

Pain à cacheter. — Le froment circulaire, gardien glutineux du secret des épîtres.

Sensitive. — L'herbe qui repousse le pied profanateur, ou la main adultère qui veut la souiller.

Roman. — L'ombre sublime de l'histoire, le magasin transparent des trésors de l'imagination et des rêves du cœur.

Jambon. — La chair enfumée du sanglier domestique.

Chien. — Le quadrupède de la fidélité, le consolateur velu et sensible de l'injustice des hommes.

Mer. — Le désert liquide des aquilons, la promenade humide des autans furieux.

Chaînes — Les liens, parsemés de fleurs, de l'ordre social. Le frein nécessaire de l'intempérie de nos passions.

Lune. — Le soleil des nuits.

Soleil. — La lune du jour.

Bûcher. — L'autel ligneux où se pétrifie l'incrédulité terrestre, le dégré de plus vers le ciel.

Une flèche de cathédrale. — Le poignard innocent des cieux.

Paroles. — La monnaie métaphysique de la conversation. Les interprètes jurées des idées de l'homme civilisé.

Chandelier. — Le trône mobile de la bagnette lumineuse.

Hibou. — La sentinelle avancée de la sombre déesse de l'empire nocturne.

Corne. — La papillotte durcie qui orne le front d'Io.

Rasoir. — La coignée de la barbe.

Diamant. — La goutte d'eau solide.

Congre. — Le serpent marin des bocages de l'Océan.

Rossignol. — Le premier chanteur des bois, engagé par la direction du printems.

Chouette. — La première chanteuse, sans roulades, des donjons.

Bastille. — La maison de campagne de l'imprudence ou de l'audace.

Ruisseau. — Le serpent liquide, amant des prairies.

Escabeau. — Le fauteuil de l'indigence.

Éponge. — L'amante altérée des eaux.

Épée. — La sonde homicide de Bellone.

Éperlan. — L'oiseau-mouche de l'onde.

A Monsieur le Rédacteur de la Nacelle.

Rouen, le 11 avril 1823

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro que, malgré la grande quantité de monde qui a assisté au concert donné par des amateurs, samedi 11 du courant, rue de l'Ecureuil, hôtel de Normandie, au profit des incendiés de la Cour-Martin, la recette n'a produit que 321 fr. 50 c., lesquels ont été versés de suite.

MM. les Amateurs n'ont eu à payer, pour tous frais, que seize francs pour un piano qu'on marchand de la rue des Carmes avait *très-charitablement* loué ce prix.

J'ai l'honneur, etc.

M. D***.

MACÉDOINE.

— A louer, au bénéfice des incendiés de la Cour-Martin, un piano économique, à raison de 5 fr. 333/1000 par heure.

— Dans le dernier concert, donné au bénéfice des incendiés, nous avons eu lieu de remarquer le talent avec lequel Mme. Berteau, l'une de nos actrices, a chanté le duo de *Françoise de Foix*. M. D...q...s qui la secondait a partagé, avec cette actrice recommandable, les témoignages de la satisfaction publique. Nous ne pouvons que donner les plus grands éloges à tous ceux qui ont bien voulu contribuer à cette bonne action. Il y a plus que du plaisir à accorder des félicitations aussi méritées, et aussi honorables.

— Un chasseur, après avoir long-tems couru un lièvre, finit par l'atteindre, et l'animal blessé, se traîna jusqu'à la lisière du bois où il mourut. Passait en ce moment un ouvrier qui portait à la ville un lapin de clapier; il ramasse le lièvre, et le place dans sa gibecière, au-dessous du lapin. Le chasseur, qui apperçoit le mouvement de cet homme, accourt en toute hâte, et réclame le lièvre qu'il a tiré; mais l'ouvrier, sans se déconcerter, tire de sa gibecière la première pièce, et dit: Aurez-vous, monsieur, tué par hasard un lapin de clapier?

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

« *A Monsieur le Rédacteur de* la Nacelle.

« Monsieur,

» J'apprends, par quelques jeunes gens, que le motif pour » lequel le public m'a fait éprouver sa rigueur, dans mes » trois dernières représentations, provient de propos in- » infâmes que j'aurais tenus. Il est de mon devoir de les » démentir hautement, et d'attester sur l'honneur *que la* » *calomnie seule* a pu enfanter de pareils mensonges.

» Veuillez, je vous prie, dans votre numéro d'aujour- » d'hui, rendre ma lettre publique, afin que les habitans » de Rouen soient persuadés que je tiens à gloire de les » quitter en galant homme.

» Daignez, etc.

FÉLIX, *deuxième Haute-Contre.*

Rouen, ce 22 mai 1823.

Tartufe. — *Le Legs.*

Début de ROBLIN. — Rentrée de LOUIS.

Ce n'est guères que sur la scène que l'on peut immoler l'hypocrisie et la fausse dévotion à la haine, au mépris qu'elles inspirent. Pendant que les Tartufes nous font redouter leurs calomnies ou leur témérité dans le monde, on se venge au théâtre, en applaudissant à la honte, à l'humiliation de leur patron démasqué et puni. Mais il est, je le répète, bien dommage qu'on ne puisse jouir que dans les illusions de la scène, du châtiment que mérite un vice d'autant plus dangereux qu'il prend le masque de la vertu,

« Et qu'il nous assassine avec un fer sacré. »

Il y a des lois qui punissent jusqu'à de simples torts : il n'y en a pas qui répriment la fourberie la plus coupable. On ne peut infliger qu'un supplice moral à l'hypocrite qui, sous les dehors d'une piété embrageuse, corrompt votre femme, paie vos bienfaits en vous ravissant votre bien, et vous défère comme un homme dangereux à la surveillance du pouvoir. Mais ce supplice, quelque léger qu'il paraisse à ceux qui le bravent, ne leur fait pas moins expier leur audace. Les efforts tentés vainement depuis deux siècles pour proscrire *le Tartufe*, prouvent assez combien cette admirable comédie nous a vengés de ces dévots de place, qui se font des saintes pratiques de la piété, une sinécure sacrée. Les avares ne se sont jamais ligués contre l'*Harpagon* de Molière : les hypocrites se coaliseront sans cesse le *Tartufe ;* et en cela ils se rendent justice. Ils savent combien ils sont odieux dès l'instant qu'on les démasque, et qu'on les livre à la risée du mépris public.

Une chose qui m'a toujours étonné, c'est que le *Tartufe* fut une des comédies les plus difficiles à jouer. Je conçois que le *Misanthrope*, ce caractère qui a disparu de nos mœurs, doit être difficile à peindre, par la difficulté de trouver dans la nature un objet d'imitation : mais *Tartufe !* les modèles semblent se multiplier quand l'artiste cherche à imiter : les *Orgons*, il est vrai, sont moins faciles à rencontrer ; ils ont diminué depuis bien du tems, en raison inverse de l'augmentation des *Tartufes*. Mais s'il n'est plus autant de dupes, il est néanmoins encore des victimes. L'astuce et la fourberie en feront toujours.

Louis qui a joué ici les *financiers*, il y a je crois cinq à six ans, faisait sa *rentrée* dans le rôle d'*Orgon*. Cela ne s'appelle pas débuter, c'est reprendre son emploi ; et il s'ensuit, sauf le temps de prescription, que d'après cet usage, un acteur qui aurait joué sur tous les théâtres se trouverait réduit à n'avoir plus de débuts possibles en France. Il ne pourrait faire que des *rentrées* ; mais nous ne contesterons pas ici cet article du droit dramatique : c'est peut-être une coutume, et les couta[illegible] théâtre [illegible] doute encore fondé de loi. Louis n[illegible] a paru prod[illegible]er [illegible] son rôle un peu trop les gestes, et des démonstr[illegible] nitières qui ne conviennent pas toujours à la g[illegible] et a [illegible] de la haute comédie. *Orgon*, ce semble, [illegible] être joué avec une bonne foi que l'on ne fait pas touj[illegible] assez ressortir. Il fallait surtout marquer bien le ton gracieux avec lequel il laisse échapper ce mot charmant, ce mot si cara[illegible]ique, *le pauvre homme!* Ce rôle d'*Orgon*, en général, est rempli de traits naturels ; mais on a l'habitude de le charger trop pour qu'il produise tout son effet comique. Nous reprocherons seulement à celui qui l'a choisi pour faire sa rentrée, d'avoir trop suivi quelques traditions de mauvais goût. La convenance théâtrale, par exemple, n'admet plus cette habitude où *Orgon* est d'appuyer ses mains sur celles de *Tartufe*, au moment où celui-ci rencontre *Orgon* sorti de dessous la table, et de parcourir à pas de loup la scène, dans cette position qui convient beaucoup plus à *Scapin* ou à *Pierrot* qu'aux personnages d'une scène très-sérieuse.

Simonet, chargée, pour son second début, du rôle d'[illegible], a un débit aisé et naturel, à qu[illegible] près d'une pr[illegible] on quelquefois peu correcte. Cette actrice qui a prouvé du mérite dans *le Legs* surtout, a rendu, dans la première pièce, la scène où *Tartufe* fait sa déclaration, un peu monotone, parce qu'elle écoutait mal. On ne cesse jamais d'être en scène, quand on est interlocuteur. Celui qui écoute est presque autant du dialogue, que celui qui parle. La manière dont Talma soutient la longue tirade d'*Agrippine*, dans *Britannicus*, prouve plus d'art que la perfection avec laquelle il déclame ses plus beaux rôles.

Roblin, débutant, a joué *Cléante* du *Tartufe*, avec beaucoup d'à-plomb. Une diction animée, naturelle, des intentions bien senties et bien rendues, lui ont valu des applaudissemens que cet acteur justifiera sans doute dans ses prochains débuts.

Mlle. Fitzelier, que l'on a vue dans les deux pièces, a été accueillie avec des marques de prédilection, par le public qui, dans *le Legs*, lui a fait l'application très-piquante d'un passage de la pièce, qui parlait d'une figure folle. Cette piquante soubrette a tout-à-fait pris ici ; et il ne faut tien moins que la faveur qu'elle a obtenue et que son talent mérite, pour que le parterre lui ait passé une ou deux hésitations de mémoire, qui provenaient plus de la faute du souffleur que de la sienne. Mlle. Mars a à peine échappé à la sévérité plus qu'étrange, avec laquelle on punit les *lapsus linguæ*.

Nous reprocherons à Mlle. Jolivet de parler trop bas et d'apporter sur la scène un air de timidité qui ressemble à de la contrainte. Mlle. Jolivet est une jeune débutante qui a peu d'habitude, mais qui possède un ton de modestie convenable aux rôles que son emploi lui destine. Nous lui conseillerons, non pas de quitter ce ton modeste, mais d'y joindre un peu plus de cette assurance qui n'exclut ni un air décent ni des manières gracieuses.

CIRQUE OLIMPIQUE DE MM. FRANCONI.

Malgré le grand nombre de curieux qu'attirent en ce moment les débuts au Théâtre des Arts, le Cirque Olympique de MM. Franconi ne cesse point d'être fréquenté. Chaque jour on y voit des exercices variés et extraordinaires, qui font admirer l'adresse, la légèreté, le courage des écuyers, et l'obéissance toute particulière de leurs chevaux.

Hier M. Adolphe Franconi a rendu avec beaucoup de naturel, et avec les grâces qui lui sont ordinaires, les scènes du *Moissonneur* et du *Gladiateur*, et l'élève M. Paul, dont les exercices inspirent autant de surprise que d'effroi, a reçu de nombreux applaudissemens.

Cette troupe célèbre, devant nous quitter dans quelques jours, la curiosité recherche un aliment qui va lui échapper ; chacun accourt au Cirque Olympique, et y paie un tribut d'éloges mérités.

Commerce et Industrie.

VENTES DE MARCHANDISES.

Marseille, du 26 avril au 3 mai.—*Blés.*—(La charge ou un hect. 60 lit.) 400 charges mitadin 40 et 38 f., 200 ch. Châlons 36; 400 ch. Bourgogee 34 et 35; 200 ch. Tréguier 34 50; 200 ch. l'Ukraine à l'ent. 29; 400 ch. Roinagne à l'entr. 30. (Le quintal table ou 40 kil. 80 hect.

Café.—8 bques Havane bon march. entr. 125; 6 bques Porto-Rico joli march. entrepôt 135.

Coton.—45 balles Chypre 1re et 2e 95 et 85.

Cuirs.—400 Buénos-Ayres en poil 106; 200 idem lissés 125. une partie du Sénégal, en revente, 84 et 85; 200 Carthagène lissés de Provence 122 50; 150 de boucherie de Marseille 130; 150 de boucheries légers à livrer 125 à 130; 3 balles vaches en 36 d'Orléans 145; 4 balles génisse corroyée 152 50; 12 balles veau corroyé fort 155 et 157 50, 8 balles veau léger 155 et 147 50; 16,000 peaux de chèvre de Mogador 22 et 23 f. la douzaine; 1200 peaux de chèvre d'Espagne 38 fr. la douzaine.

Riz.—Plusieurs parties du Piémont 22 f.

Savon.—800 caisses bleu pâle et vif 39 à 41.

Sucre.—900 balles Ile-de-France à livrer dans le port, à l'entrepôt, 30 f. div. v.; 25 caisses Havane blond entr. 87; 137 caisses Havane blanc entr. 53; 50 qx, raffiné div. ventes 120.

Articles divers.—3,000 qx bois de Campêche coupe d'Espagne, à l'entrepôt 12; 6 balles graine de Perse 325; 120 balles girofle Bourbon, entr. 290; 4 barils roucou, entr. 245; 6 bques écu de raze 32; 6 bques verdet 115; 2 balles safran d'Espagne 31 f. la liv. entr.; 75 pièces esprit 3/6 pour avril et mai 23 75 et 23 les 5 veltes; 40 pièces eau-de-vie preuve de Hollande 14 f. les 5 veltes.

Huiles.—(La millérole ou 64 litres.) Plusieurs parties d'olive pour fabrique, disponible, de 88 à 85 f., suivant la qual.; diverses parties d'œillette 67 et 68 fr.

NOUVELLES DE MER.

On mande de Hambourg que le navire Framing, c. Sundstrom, all. de Cette à Hambourg, s'est échoué le 30 avril, devant Newerk. On n'espérait pas pouvoir le relever; l'équipage et une partie du chargement ont été sauvés, on croyait pouvoir retirer le reste.

— On écrit de Penzance, le 5 mai : Le lougre français le Chasseur, portant 6 canons et 48 hommes d'équipage, est arrivé de Brest dans ce port, avec des dépêches adressées au capitaine de la régate française la Constance, qui depuis quelque tems croisait à la hauteur de Mounts-Bay, et dont la station s'étend du cap Lézard à l'île d'Ouessant. Ce bâtiment doit remettre aujourd'hui à la voile pour aller à la recherche de la frégate. La Nancy, c. Thompson, arrivé du Bengale à Plymouth, a rencontré la Constance le 2 de ce mois, croisant devant le cap Lézard.

— Le Neptune, c. Dixon, arrivé dernièrement à Plymouth en 42 jours, de la Havane, a apporté l'avis qu'une escadre de bâtimens légers américains protégeait beaucoup les navires de commerce, en accordant chaque semaine des convois dans toute l'étendue du golfe, aux bâtimens de toute sorte.

— La Thémis, cap. Wenke, parti de Bordeaux pour Brême, est arrivé après dix jours de mer, le 3 de ce mois, devant Penzance.

PORTS ÉTANGERS.

ARRIVAGES.

Bristol, 3 *mai.*—Le John, c. Evans, ven. de Charente.

Gravesend, 5 *mai.*—Lord-Melville, cap. Black, v. de Calais.

Hambourg, 30 *avril.*—L'Apollon, c. Edou, ven. du Havre.

Weser, 28 *avril.*—Aurora, c. Kohne, v. de Cette.

Dartmouth, 4 *mai*—Le Président, cap. Jones, ven. de Nantes, pour Londres.

Deal, 5 *mai.*—Monté et passé debout : l'Alonzo, cap. Perkins, ven. de Bordeaux pour Londres.

Hull, 3 *mai.*—Friends, c. Liddle, et Rolla, c. Simms, v. de Dunkerque.

Penzance, 4 *mai.*—Le Star, c. Davey, v. de Gravelines, pour Padstow.—Spring, c. Moffatt, ven. de Newport, pour Rouen.

Travemunde, 30 *avril.*—Les capitaines Vonharten, ven. de Bordeaux, et Barm, v. de Marseille.

DÉPARTS.

Le 6 *mai.*—Ann, cap. Stewart, ven. de Bordeaux, parti de Gravesend.

PORTS FRANÇAIS.

ARRIVAGES.

Cette, 1er. *mai.*—(*Cabotage.*) Resolution, c. Nernst, suédois, ven. de Marseille, frété pour Guernesey.

Cette, 2 *et* 3 *mai.*—(*Cabotage.*) L'Iris, c. Eytemann, all. à Bremen.—L'Espérance, cap. Bollwing, all. à Subeck.—Le Dauphin, cap. Lebouteiller, anglais, all à Guernesey.

Marseille, 3 *et* 4 *mai.*—(*Cabotage.*) La Pauline, cap. Magnan, all. à Toulon.—Celeritas, cap. Langer, all. à Saint-Pétersbourg.—Tamar, cap. Lowry, all. à Liverpool.—Louise-et-Clara, cap. Mazue, all. à Odessa.—Le Quirin, cap. Jourdan, et la Petite-Augustine, cap. Bensa, all. à Naples.

Marseille, 3 *et* 4 *mai.*—(*Cabotage.*) Fortitude, cap. Lancaster, ven. de Gênes, sur lest.

En quarantaine : Le Jeune-Elise, cap. Rozor v. de Bonne, ch. de 10,515 cuirs salés, un lion et un tigre pour la ménagerie royale.—L'Aimable-Pauline, cap. Hermitte, ven. de Malte, ch. de fèves, peaux, etc.—Le Scipion, cap. Castel. et le St.-François, c. Terras, v. de Smyrne, ch. de coton.—La Jeune-Cécile, cap. Curet, v. de Messine, ch. d'huile et fruits.

Entré à Pomègue : un brick suédois, ven. de la Havane.

Dunkerque 6 *mai.*—(*Cabotage.*) La Pélagie, c. Boissy, v du Havre.—Le Saint-Sauveur, c. Boudin, v. d'Honfleur.

Saint-Malo, 1er *au* 6 *mai.*—(*Long cours.*) L'Etienne, c. Joulain, v. de Buenos-Ayres, ch. de 6605 cuirs secs de bœuf, laine et plumes de vautour.—(*Cabotage*) La Marie-Rose, c. Riel, v. de Cette.—La Confiance, cap. Jaslin, v. de Rouen.

Brest, 2 *et* 3 *mai.*—(*Cabotage*) Aurora, c. Clausen, v. de Frederichstadt, ch. de planches.—La Betzy, et l'Olivier-de-la-Paix, ven. de Libourne.—L'Ursule, et l'Ange-Raphaël, v. de Bordeaux.—Le Sage, c. Gadiou; le Jeune-Amédée, c. Salaun, et la Marie, c. Trotin, v. de Rouen.

Nantes, 5 *mai.*—(*Long cours.*) Le Navigateur, c. Héré, v. de Bourbon, ch. de 4,122 sacs sucre, 390 balles café, 60 balles girofle, 30 fûts tafia.

Nantes, 6 *mai.*—(*Long cours.*) Sorti de la rivière : L'Eugène, cap. Cantin, all. à la Guadeloupe.

Bordeaux, 5 *mai.*—(*Cabotage*) En rivière : la Jeune-Laure, c. Duchosal, v. du Havre.—En rade : Le Saint-Pierre, c. Loune; le Magnifique, c. Esano; la Fanny, cap. Garcia, v. de Rouen.—Le Dorset, c. Evans, v. de Dublin.—La Charente, c. Campbell, v. d'Angleterre.—Le Louis-Alfred, v. de Brest.

DÉPARTS.

Saint-Malo, 1er *au* 6 *mai.*—(*Pêche.*) Le César, l'Aurore, le St.-Pierre, la Félicité et le Jules, all. à Terre-Neuve, c. Audouard, all. à Saint-Pierre-Miquelon.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du navire la Perrine-Chérie, cap. Sarzac, ven. du Havre.—

Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

Réclamateurs, MM.

35 fûts vin.—Leblanc et Papin.
1 fût dito.—Guerout-Curey.
10 fûts eau-de-vie.—Lebrun.
76 fûts vin.—5 pièces essence.—A ordre.

☞ Chargem. du navire la Jeune-Rose, cap. Caron, ven. du Havre.—Courtier, M. Bordelle.

Réclamateurs, MM.

1993 planches de sap.—Hersent.
20000 pavés.—Dubos.

☞ Chargem. du navire la Jeune-Rose, cap. Vasse, ven. du Havre.—Courtier, M. Bordelle.

460 sacs blé.—19 boucauts.—A ordre.

☞ Chargem. du navire le Couziot, cap. Allard, ven. du Havre.—Courtier, M. Bordelle.

Réclamateurs, MM.

48 barriq. vin ordinaire.—Dubus.
28 dito dito.—Lorion.
100 dito dito.—Hesbert frères.
6 dito dito.—Capelle.
16 dito dito.—Dubus.
5 dito dito.—Delaquerrière.
20 fûts eau-de-vie de vin à 33 degrés. Leblanc et Papin.

☞ Chargem. du smack hollandais de Drie Vrienden, cap. T. Veomst, ven. d'Amsterdam.—Courtier, M. G. Fontaine.

Réclamateurs, MM.

8 fûts vieux étain.—Boscher.
50 balles orge perlé.—J. Peremans, de Paris.
10 barils camphre.—5 caisses quinquina. T. Dupont et comp.
400 paquets peaux salées.—Honoré.
2 barils orge perlé.—1 balle bois de Fernambourg.—Timel-Ancelot.
1 ballot orge perlé.—1 dito sago.—1 caisse aloès du cap.—E. Leboulanger.
10 fûts orge perlé.—3 caisses liqueurs. 718 blocs étain.—Mathéus et fils.
4 balles bois de Sainte-Marthe.—1 baril azur.—Alex. Lebrun.
20 fûts orge perlé.—E. Quesnel l'aîné.
17 paquets peaux sèches.—100 dito dito salées.—Delamare.
5 barils liqueur.—Lhermite.
4 barils noix vomiques.—6 balles esquine,—12 balles 4 fûts orge perlé. 2 caisses drogueries.—6 fûts céruse. 2 caisses liqueur.—A ordre.

Pour le Havre,

1 balle laine.—Wild.
300 fromages.—6 sacs orge.—Mazurier le jeune.
2 caisses liqueur.—E. et H. Petit.
5 caisses 6 fûts outils pour plantations.—A ordre.

Mouvement du 12 au 13 Mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick l'Anna, de 60 ton, c. Dagaud, v. du Croisic, ch. de sel.

La goëlette le Paul-et-Arsène, de 68 tonn, cap. Coste, ven. du Croisic, ch. de sel.

Le dogre l'Adèle, de 78 ton., c. Sébire, v. de Nantes, ch. de goudron, ardoises.

Le chasse-marée le Formidable, de 51 tonn., cap. Tabar, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Le chasse-marée le Bon-Père, de 79 tonn., cap. Poligne, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Le chasse-marée les Quatre-Frères, de 52 tonn., c. Palinec, v. de Bordeaux, ch. de vin, salpêtre, esprit.

Le chasse-marée le Pacifique, de 78 tonn., c. Laurent, v. de Bordeaux, ch. de vin, tabac, eau-de-vie.

Le sloop le Saint-Pierre, de 18 tonn., c. Moulins, v. d'Honfleur, ch. de cidre.

La goëlette anglaise Alert, de 61 ton., cap. Johns, ven. de Bristol, ch. de fer en gueuses.

Deux barques chargées de moules.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop la Thérèse Désirée, c. Leboursier, all. à Honfleur, ch. de fûts vides.

Le sloop le Saint-Martin, c. Durand, all. au Havre, ch. de fer et salpêtre.

Le brick la Louise, cap. Patin, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le sloop le Saint-Martin, c. Persil, all. au Havre, ch. de pierres, angrais.

Le dogre l'Heureuse-Rencontre, capit. Persil, all. au Havre, ch. de pierres.

Le chasse-marée la Sainte-Anne, cap. Pinto, all. à Cubsac, sur lest.

Ce matin, le bateau à vapeur l'Aaron-Mauby, à passé au-dessus du pont, se rendant à paris, ch. de sucre, oranges et vin.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 11 au 12.

NAVIRES ENTRÉS.

Le trois-mâts la Françoise, c. Gautier, v. de Charleston, ch. de coton.

Le brick la Caroline, c. Barse, v. de Jacmes, ch. de café.

Le trois-mâts la Marie-Thérèse, cap. Pallier, v. de la Havane, ch. de sucre et café.

Le trois-mâts la Clarisse, c. Rudelet, v. de Thé Bourbon, ch. de sucre et café.

La goëlette américaine Spartan, cap. Dickenson, v. de New-York, ch. de thé et café.

Le trois-mâts américain Stephania, c. Marry, v. de New-York, ch. de sucre et café.

Le brick américain Adress, c. Anderson, v. de Philadelphie, ch. de café, riz.

NAVIRE SORTI.

La galiote la Marie-Louise, c. Ledentu, all. à Rouen, ch. d'huile.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, du 10 mai.

20 milliers café St.-Domingue, à 1 fr. 72 c. 1/2, acq.
20 b. coton Georgie, à 1 fr. 2 c. 1/2 dito.
95 dito dito dito, à 1 fr. 5 c., dito.
15 dito dito dito, à 1 fr. 15 c., dito.
9 dito dito Louisiane, à 1 fr. 25 c. dito.
35 dito dito dito, à 1 fr. 22 c. 1/2, dito.
2 milliers maniguette, à 80 c., dito.

—Par lettre du 1er mai, MM. Bivière frères apprennent l'arrivée à Bilbao, de leur navire l'Achille, c. Bonzans.

—Le Neptune, c. Dixon, arrivé dernièrement de la Havane à Plimouthe en 2 jours, a apporté l'avis qu'une escadre de bâtimens légers américains protégeait beaucoup les navires de commerce, en accordant chaque semaine des convois, dans toute l'étendue du golfe, aux bâtimens de toutes les nations.

PORT DE QUILLEBEUF.

Est monté et posé au port, et partiront à la marée du 12.

Les Deux-Amis, c. Enou.

Est arrivé de Villequier et descendu :

L'Aimable-Rose, cap. Leças, all. au Havre.

Sont montés et passés debout :

Les Deux-Frères, c. Lenormand.
La Marie-Françoise, c. Havard.
La Marie-Désirée, c. Maillard.

(*Vent d'ouest sud ouest.*)

AVIS DIVERS.

☞ N°. 159. — La vente des vins, eau-de-vie et liqueurs dépendans de la faillite du sieur Savalle-Toutain, Boulevard Cauchoise n°. 4, qui devait avoir lieu lundi dernier 12 mai, est remise à mercredi 14 mai à 9 heures du matin.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1824.

87 f 30c 25c 20c 25c 30c 25c 20c 50c
40c 35c 25c 30c 35c 30c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1824.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2. 100f net.
1825, 9 4 100f net.

Idem NOMINATIVES, 1825.

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p. °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1824.
105of

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1824.
158of 157f 50c 158of

THEATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/2.*)

LA CLOISON,
Comédie en 1 acte, de Mme.

GULISTAN,
OU LE HULLA DE SAMARCANDE,
Opéra en 3 actes, de MM. Etienne, Lafontaine et Dalayrac.

M. Valmonte fera son deuxième début par le rôle de *Gulistan*.

CIRQUE OLYMPIQUE,

DE MM. FRANCONI.

Rue Duguay-Trouin.

RELACHE.

BOUIN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE Sc. LÔ, N° 34.

MERCREDI.

14 Mai 1823.

N°. 161. — 6me Année.

DEUXIÈME TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

te Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 68, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

SUR EBROÏN.

ous sommes en retard avec l'auteur du *Maire du Palais*; c'est moins notre faute que celle des circonstances. avons voulu lire avec attention, non seulement cette die, mais encore les critiques qu'on en a faites et les s qu'on lui a prodigués, afin de porter un jugement ût le moins possible entaché du vice de prévention

n'est point de notre compétence de prononcer sur le te dramatique de cette composition qui n'a point été isentée sur notre théâtre; nous devons nous borner à ques réflexions, dont le but sera de venger l'auteur, des s des journaux fanatiques, et de détruire la mauvaise ion que des louanges maladroites ont fait naître dans ques esprits.

ous ceux qui ont lu la tragédie de M. Ancelot, s'ac- ent à penser qu'il a trop avili la royauté, en mettant bravades insolentes dans la bouche d'Ebroïn, de cet in qui dit :

« De ces rois chaque jour la puissance succombe :
» Ils règnent inconnus, et quand s'ouvre leur tombe,
» Ces *malheureux*, suivis d'un oubli mérité,
» Ne laissent que leur cendre à la postérité. »

telles maximes prises seules, et dans un sens absolu, plus qu'inconvenantes : *Ces malheureux*, est une épi- un peu triviale dans le style soutenu de la tragédie, dre peu avec les expressions qu'on doit employer en nt de personnages augustes que l'audace veut rabaisser. par rapport à l'effet dramatique, M. Ancelot avait ses C'est un faiseur de rois à qui il prête ce langage.

e de faiblesse, s'écriera-t-on, dans l'âme du père de ilde, toujours sacrifié à l'effet !... Eh ! c'est justement que découle tout le sublime de cette œuvre ! Avec art sont tracés les caractères de Clovis et de Thierry ! dans ces développemens surtout, que l'auteur semble épuisé son génie : toute la hardiesse de la philoso- a passé dans ses vers. Quels contrastes, surtout, et sont adroitement opposés ! Clovis, cet inconnu porté rône par la fortune, ce *soldat heureux* devait, par ation de son caractère, faire oublier son obscurité : son ame énergique et fière refuse-t-elle de se cour- ous une honteuse domination.

« Obéir sur le trône ! il vaut mieux en tomber. »

e-t-il, et toutes ses idées répondent à la générosité de celle-ci. Ce favori du sort aime surtout les français : il re- proche aux maires de s'être toujours interposés entre eux et le roi.

« S'il voulait voir son peuple, il trouvait des flatteurs. »

et plus loin on rencontre encore ces beaux vers dans sa bouche :

« Heureux le souverain à ses sujets propice,
» Qui, plaçant la clémence auprès de la justice,
» Au moment de frapper a détourné son bras,
» Et peut dire en mourant : j'ai fait beaucoup d'ingrats...
» . . . . . .
» Pourquoi menacez-vous quand votre roi pardonne ? »

il intéresse à force de grandeur. Au contraire, Thierry né sur le trône, ne paraît avoir aucun génie ; sa fausse fierté n'est que dans sa tête, n'est que de l'orgueil, et son ame rampante ne peut s'élever au-dessus des préjugés : il s'indigne de ce que sa fille a passé dans les bras d'un héros sans ayeux.

« Je vois mon sang *flétri*, ma maison profanée :
» Aux destins d'un soldat ma fille est enchaînée. »

Le *malheureux* ! il oublie donc Pharamond ? Et cet être si arrogant veut bien qu'Ebroïn le protége, et déjà il médite la perte de son ambitieux bienfaiteur. Sa bassesse ne sert qu'à mieux faire ressortir la noble franchise de ce rival qu'il abhorre, et qui défend bien mieux que lui cette majesté à la quelle le *Maire du Palais* insulte sans cesse. C'est là que l'art triomphe, et l'on aime à voir un homme de génie triompher la nature luttant contre les préjugés. Ici la louange doit se taire cependant pour faire place à la critique ; car nous ne voudrions point passer pour des flatteurs. Voici des vers qui nous ont paru mauvais :

» Du luxe de sa cour, Clovis survenant,
» Pour montrer aux Français sa couronne *récente*, etc. »

On dit bien une noblesse récente, M. Ancelot, mais une couronne récente. . . . .

» Et j'ai besoin d'un front où *jeter* la couronne. »

c'est là un bien mauvais jet.

» Mais Rainfroy, peu sensible à la reconnaissance,
» Au lieu de l'infortune a servi la puissance. »

Est-ce qu'il y a de ces gens-là ?

» Il marche (Thierry) *enveloppé d'une chaîne invisible.* »
enveloppé d'une chaîne ! ! . . . .

» . . . . . Les fleuves débordés
» Promènent la famine. . . . . »

La famine promenée par des fleuves. C'est peut-être du sublime ; on a raison de dire : du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas.

» Tremble, orgueilleux sujet, je suis roi.
— Tu n'es rien. »

Voilà un trait ; mais pour un baron ! . . .

Nous terminerons ces citations par les vers suivans, où l'on trouve, avec le mérite d'une belle poésie, l'expression d'une pensée libérale et généreuse. C'est Bathilde qui s'adresse à Clovis :

» . . . . Par de longs malheurs, les Français accablés,
» Tournaient déjà vers toi leurs regards consolés ;
» D'un règne commencé sous les plus doux auspices,
» Leur amour célébrait les heureuses prémices :
» Tu leur dois le bonheur que tu leur as promis. »

La première scène du troisième acte, et la quatrième du quatrième acte rappellent un peu trop le *Paria* ; et c'est plus qu'un tort, car c'est déroger. Est-ce à un poète baron à piller une muse roturière ? La troisième scène du second acte contient un pompeux éloge des moines. C'est peut-être de la galanterie ; M. Ancelot, comme l'*Intimé*, a du style pour chaque client. C'est un jeune littérateur qui se trouve dans la position de ces corps que deux forces opposées tendent à mettre en mouvement, et l'on voit aisément que si son cœur le tire à droite, son esprit le tire à gauche : nous lui souhaitons une conversion toute entière. R.

MACÉDOINE.

—Un événement plus déplorable encore par le nombre des victimes que celui des mines d'Anzin, vient d'avoir lieu dans une des houillères voisines de Liége.

Le 26 avril dernier, les ouvriers de la fosse du Champay, près Saint-Gilles, au nombre de 80, à une profondeur de 200 toises, exploitaient le filon, dit veine blanche, lorsqu'une explosion terrible, produite par le gaz hydrogène, en tua 21, et en blessa plus ou moins grièvement à peu près le même nombre. Depuis, il en est mort trois des suites de cet accident : l'on n'a encore pu se procurer aucuns renseignemens sur la cause de l'inflammation du gaz. Les propriétaires de cette exploitation emploient tous les moyens en leur pouvoir pour la prévenir.

(*Feuille de Dunkerque.*)

— Nous sommes invités à devenir presque médiateurs entre Mlle. Lemoule et une partie du public. Quelques personnes ont attribué peut-être à un sentiment de dédain, la contenance que cette actrice avait tenue dans la scène du *Tableau Parlant*, où elle a reçu quelques marques d'improbation ; mais devant bientôt reparaître devant ses juges, dans *le Rossignol*, Mlle. Lemoule croit qu'il est de son devoir de détruire l'injuste prévention qu'on voudrait élever contre elle, en persuadant peut-être à ceux dont elle n'a pas réuni les suffrages, que son intention avait été de braver des signes désapprobateurs, en affectant une gaîté que son rôle comportait, mais qu'elle ne pouvait pas avoir dans sa situation : nous sommes engagés même à déclarer de sa part que personne plus qu'elle n'est pénétrée du respect que l'on doit au public et à ses arrêts, quels qu'ils soient.

— On a déposé hier à la morgue le corps d'un individu qui s'était précipité dans la Seine. On ignore la cause de cet acte de désespoir.

—Dans la soirée, un ouvrier employé sur le port à décharger un bâtiment, a eu la cuisse écrasée par la chûte d'une forte pièce en fer. On l'a de suite transporté à l'hôpital.

THÉATRE DES ARTS.

Gulistan.—Deuxième début de VALBONTE.

Martin a créé un genre de chant dans lequel il n'a pu ver ensuite de concurrent ; à peine a-t-il même rencontré d'heureux imitateurs. Un professeur de musique me disait cet acteur avait plus perdu de sujets par son exemple n'en avait formé par son talent ; et en effet, avec les moyens de voix que lui, il est encore douteux autre pût en tirer un parti aussi brillant, aussi extraordinaire. C'est assez dire que ceux qui, avec moins mens de succès, visent à un aussi grand effet, nécessairement succomber. Martin est un chanteur qui, après s'être fait ce qu'il est, sans modèle, longtems encore sans rivaux ; et il me semble qu'un tiste, doué de certains moyens, courrait plus de à l'imiter qu'à s'abandonner à son propre talent, et à mière particulière.

C'est à propos du débutant chargé dans notre ville l'emploi de *Martin*, que je hasarde ce petit préambule. bonte est bien loin d'être formé à l'école du *maître*. une voix étendue, fraîche, sonore et mélodieuse, est a sans doute des habitudes, une routine de chant ; mais routine, ces habitudes sont à lui, et ne proviennent l'affectation avec laquelle certains chanteurs imitent Cette simplicité qu'on pourrait reprocher à sa méthode, paraître un défaut maintenant, mais le tems et la de se conformer au goût prédominant, le corrigeront de ce *précieux* défaut qui ne sera jamais celui des chanteurs qui se sauvent par des roucoulemens et des cadences, difficulté d'un chant pur et soutenu.

Le morceau du *songe* de *Gulistan*, a été chanté avec coup de goût ; l'on pourrait presque dire avec sentiment reproche qu'on serait fondé peut-être à faire dès aujourd'hui même au débutant, c'est de traîner trop les syllabes terminent les mesures. Cette espèce de langueur prononcée que l'on donne ainsi aux mots, devient d'une monotonie souvent insoutenable. Pour rendre cette observation sensible, je rappellerai seulement ce passage où le débutant m'a fait remarquer plus particulièrement l'accent que habitude donnait à son chant :

« Dans cet instant délicieux. »

Et dans ceux-ci :

« Dilara, de la fleur nouvelle. »
« N'abandonne pas l'espérance. »

Aujourd'hui une prononciation semblable n'est qu'un faut facile à corriger ; plus tard elle pourrait devenir vice sans remède

Les couplets du second acte n'ont pas été chantés heureusement que la voix du débutant, et l'exécution premier morceau l'avaient fait espérer. Cette romance *Point du Jour* est un des morceaux pour lesquels les spectateurs sont devenus très-exigeans. Il ne s'agit plus aujourd'hui de la chanter, il faut y faire des tours de force, et y cacher la difficulté, ou pour mieux dire, la *roucoulade*. C'est core là un des écueils que rencontrent les imitateurs de Martin.

Valbonte, au reste, nous a paru jusqu'ici avoir beaucoup faire encore comme acteur, et un peu même comme chanteur ; mais la perspective du chemin qui se présente devant lui ne doit pas le décourager : il a tout ce qu'il faut pour vite au but. Rouen est mieux qu'un théâtre pour les artistes c'est une école. Valbonte a été bien reçu hier ; nous vons même lui assurer, dès son second début, qu'il admis sans la moindre contestation, parce que le public vu dans lui du talent et de l'espérance. Son jeu qui se sans de grands efforts et par l'habitude seule, pèche qu'ici par défaut de gaîté, et par la multiplicité de gestes de bras. Mais dès son troisième début il pourra se riger de cette dernière habitude ; et répandre plus de dans ses rôles, en raison de la confiance qu'il devra et qu'on ne saurait avoir dans une deuxième apparition vant un public réputé pour son excessive sévérité.

Commerce et Industrie.

PORT DE CHERBOURG.

Mouvement du 6 au 10 mai.

NAVIRES ENTRÉS :

Le brick le Prosper, c. Rose, v. de Nantes, ch. de chanvre.

Le sloop la Virginie, c. Marest, ven. d'Isigny, ch. de bois de construction.

La goëlette la Clémence, c. Masson, v. de Brest, ch. de munitions de guerre.

Le chasse-marée le Jeune-Pierre-Marie, c. Macé, le sloop le Neptune, c. Beslin, et le brick l'Estelle, c. Philippe, ven. de Poliguen, les Sables et Saint-Martin, ch. de sel.

Le sloop l'Eugénie, cap. Trementin, v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie, savon.

Le brick les Trois-Amis, cap. Delamer, v. de Cette ch. de vin, eau-de-vie et savon.

NAVIRES EXPÉDÉS

Les sloops les Trois-Sœurs, c. Predaniel et l'Aimable-Victoire, cap. Lemettais, all. à Portsmouth, ch. de 184 caisses œufs de Volailles.

Le chasse-marée la Rose, c. Jouallan, all. à Rouen, ch. de sel.

Le sloop l'Euphrosine, c. Philippe, all. à Dunkerque, ch. de sel.

La galiote Pappembourgeoise Jean-Joseph, cap. J. J. Heuvel, all. à Hambourg, ch. de vin et eau-de-vie.

Le sloop la Petite-Désirée, cap. Duvey, all. au Havre, ch. de salaisons, bois à bruler, jambon, etc.

Le dogre la Lydia, cap. Labbé, all. à Rouen, ch. de soude raffinée.

PORT DE DIEPPE.

Mouvement du 3 au 8.

NAVIRES ENTRÉS.

Le slopp la Virginie, c. Hénaud, ven. d'Honfleur, sur lest.

Le sloop le Messager, c. Olivier, ven de Dunkerque, ch. de charbon de terre.

Le sloop l'Espérance, cap. Ferrand, v. de Rouen, sur lest.

Le sloop le François, cap. Langevin, ven. d'Ident, ch. de plâtre.

La goëlette la Junon, c. Joslin, ven. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie et savon.

Le chasse-marée les Trois-Sœurs, cap. Rohelie, v. de la Rochelle, ch. de vin et eau-de-vie.

Le chasse-marée le Duguesclin, capit. Robert, v. et ch. idem.

Le bateau la Jeune-Clémence, capit. Caillot, v. des Sables, ch. de sel.

Et 3 Paquebots ven. de Brighton avec 35 passagers.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Heureuse-Alliance, capit. Brixard, all. à Caen, sur lest.

Le sloop la Virginie, c. Hénaud, all. à Dunkerque, sur lest.

Le sloop le Mélidor, cap. Goua, all. à Abbeville, ch. de sel.

Le brick anglais le Harpy, c. Burnop, all. à Newcastle, sur lest.

Le sloop le Messager, c. Olivier, all. au Havre, ch. de mélasse.

Le trois-mâts norwégien les Deux-Frères, cap. Clanstersen, all. à Dramen, sur lest.

Le trois-mâts norwégien Neptunus, c. Angesen, all. à Arendal, sur lest.

Et 3 paquebots all. à Brighton avec 63 passagers.

PORT DE DUNKERQUE.

Mouvement du 6 au 9.

NAVIRES ENTRÉS.

La Bonne-Société, c. Lelargue, v. de Crotoy, sur lest.

La Virginia, c. Heneau, v. d'Honfleur, sur lest.

Le Normand, c. Grouh, v. de Dieppedal, sur lest.

Le Pourvoyeur, c. Joubert, goëlette du Roi, de 4 canons, v. du Havre.

Le Rusé, c. Breton, v. de Boulogne, sur lest.

Le Charles, c. Silard, v. de Rouen, sur lest.

L'Albion, c. William, anglais, v. de Newcastle, ch. de meules et charbon.

L'Euphrasie, c. Troude, v. du Havre.

La Pelagie, c. Boissay, en relâche, avec charbon.

Les Bons-Amis, c. Conan, v. de Libourne, ch. de vin.

La Bonne-Mère, c. Février, v. de Bordeaux, avec vin et prunes.

La Renommée, c Guédon, v. de Marennes, ch. de sel.

Le Désir, c. Lisour, v. et ch. idem.

Les Deux-Paulines, c. Blondel, v. et all. idem.

L'Auguste, cap. Thomas, ven. et ch. idem.

La Jeune-Estelle, c. Magnan, v. et ch. idem.

La Julie, c. Merlier, v. des îles d'Hyères, ch. idem.

L'Achille, c. Lepontonnier, ven. du Croisic, ch. idem.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

L'Emélie, c. Delumeau, all. à Brest, avec diverses marchandises.

Le Succès, c. Dorp, all. à Bordeaux, ch. idem.

La Pélagie, c. Bossay, all. à Caudebec, ch. de charbon.

L'Alphonse, c. Nissen, all. au Dogger-Bank, ch. de sel.

PORT D'HONFLEUR.

—Le cap. Chauffer, du navire la Liberté, v. de Fernambourg, nous a rapporté que le brick l'Hirondelle, de Dunkerque, cap...., devait partir dudit lieu, pour cette destination, le 18 mars; la Louise, du Havre, cap. Bénoist, le 26 suivant; et que 4 ou 5 autres navires également français, prenaient charge et attendaient du fret; que le brick la Cléopatre, du Havre, a relevé pour se rendre et aller charger à Siéra; de même le brick la Minerve, de Rouen, cap. Vallois, et le trois mâts l'Olinda, du Havre, pour prendre charge à Paraïba.

Courtiers, MM. Duval, Gaillard et Pellecat

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du chasse-marée la Bonne-Société, cap. Cugneau, ven. de Bordeaux.—Court.-interp., M. Viard.

Réclamateurs, MM.

12 fûts vin,—2 fûts eau-de-vie.—Rousselin-Cavey.
24 fûts vin.—L. Richard.
9 fûts vin.—L. Serres et Fevez l'aîné.
60 fûts vin.—Ratouis père et fils.
2 fûts vin.—Ve. Leroy et fils.
28 dito dito.—Lebreton-Vallée.
13 dito dito qui sont à vendre.—Le Capitaine.

☞ Chargem. du chasse-marée le Formidable, cap. Tabard, ven. de Bordeaux. —Courtier-interp., M. Viard.

Réclamateurs, MM.

5 fûts vin.—Vjret Lehaitre.
200 fûts vin.—Nélaton.
2 dito dito.—Au porteur.

—Le brick l'Indépendant, c. J. Masson, ven. de Bandol, ch. de 248 fûts vin, pour M. Cordhomme.

☞ Chargem. du sloop la Reine-des-Anges, cap. Gaillot, ven. de Bordeaux. —Courtier-interp., M. Viard.

Réclamateurs, MM.

12 fûts soufre en canons.—Richard fils aîné.
8 fûts vin.—Hesbert aîné.
4 fûts vin.—Ratouis père et fils.
1 fût vin.—E. Quesnel.
3 fûts huile d'olive commune.—Dupré.
3 fûts huile dito.—Bretteville fils.
6 fûts huile dito.—L'huintre-Legras.
155 fûts vin.—Au porteur.

6 barils fleur de soufre.—6 barils soufre en canons.—3 barils amandes en coques.—Au porteur.

— Le chasse-marée le Grand-Frédéric, capit. Tréhuidic, ven. d'Ars, ch. de 83,253 kil. sel.—Au porteur.

— La goëlette le Paul et Arsène, cap. Coste, ven. du Croisic, 90,579 kil. sel. —V°. J. B. Hébert.

☞ Changem. du brick la Jeune-Emilie, cap. Ailhaud, v. de St.-Malo.—Courtier-interprète, M. Viard.

75 bûches bois d'ebène, pour M. Dézille.
74 boucauts tabac.—44 bailes dito, pour la Régie.

☞ Changem. du lougre l'Alexandre, cap. Bernard, ven. de Bordeaux.—Courtier-interp, M. Viard.

Réclamateurs. MM.

37 fûts eau-de-vie.—Etienne Cuq fils.
80 fûts vin.—28 barriques eau-de-vie.—Delaquerrière.
56 fûts vin.—Jeuffrain-Boisjoli.
1 fût vin.—X. Clère.

— Le chasse-marée l'Elizabeth, cap. Larchevaut, ven. de Cubsac. ch. de 184 fûts vin.—Au porteur

—Le brick les Deux-Amis, cap. Chevallier, ven. de Marennes, ch. de 92,902 kil. sel.—Au porteur.

— Le brick la Société, cap. Lecomte, ven. de Marennes, ch. de 69.168 kil. sel. —V°. J. Hébert.

Courtier de ces navires, M. Viard.

—Le dogre l'Adèle, cap. Sibère, ven. de Nantes, ch. de goudron et ardoises.

Courtier, M. J. Pellecat.

— Le sloop le St.-Pierre, c. Moulin, ven. de Honfleur, ch. de cidre, à ordre.

— Le brick le Pierre-Marie, c. Barrat, ven. de Bordeaux, ch. de tabac, vin., sumac et bois de Campêche, pour divers.

— Le sloop l'Eugène, cap. Dedu, ven. idem, ch. de vin, à ordre.

— Le sloop l'Auguste, cap. Corset, ven. du Havre, ch. de planches et pavés, à ordre.

— Le dogre la Minerve, c. Adam, v. idem. ch. de vin, café et planches, pour divers.

— Le sloop le Père-Adam, c. Moisy, ven. idem, ch. de sucre, riz et bois d'ébène, idem.

— Le dogre la Lise, cap. Simon, ven. d'Honfleur, ch. de savon et huile d'olive, idem.

Mouvement du 12 au 13 Mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick le Passe-Partout, c. Métayer, v. de Bordeaux, ch. de vin, sumac.

Le brick l'Hymen, c. Collet, v. d'Ars, ch. de sel.

Le brick le Pierre-Marie, c. Barat, v. de Marennes, ch. de vin, tabac.

Le brick le César, c. Juhel, v. de St.-Malo, ch. de tabac.

Le Bon-Père, c. Pansard, v. de Bordeaux, ch. de vin, bois de teinture.

Le sloop le Jules, c. Berthelé, v. d'Ars, ch. de sel.

La platte l'Auguste, c. Corset, v. du Havre, ch. de planches, pavés.

Le sloop la Caroline, c. Liard, ven. de Honfleur, ch. de cidre.

Le sloop anglais Spring, c. Maffette, v. de Cardiff, ch. de fer en gueuse.

Le sloop l'Isis, c. Rolland, v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop la Félicité, c. Lemasson, all. à Barfleur, ch. de graisse de poisson, fer.

Le sloop les Deux-Amis, cap. Gardin, all. à Port-Launay, ch. de cendres lessivées.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 12 au 13.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Charlotte, c. Riolay, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le sloop la Marie d'Amour, cap. Cauchois, v. de Rouen, ch. de cercles.

La galiote hanovrienne Catharina, cap. Elferning. v. de Livourne, ch. de marbre et albâtre.

Le brick américain Mentor, c. Mirick, v. de New-Yorck, ch. de coton, café.

Le brick américain Nort-América, c. Thibdt, v. de la N.-Orléans, ch. de coton, café.

Le brick américain le Charles, c. Parker-Brocau, v et ch idem.

Le brick Augaste, c. Augé, v. de Lisbonne, ch. de coton.

Le sloop la Rosalie, c. Delestre, ven. de Risle, ch. de bois.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Euphrosine, c. Belfemme, all. à Rouen, ch. de planches.

Le sloop l'Espérance, c. Parento, all. à St.-Valery-sur-Saune, ch. de potasse.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, du 11 mai.

80 bariq. sucre brut. à 82f. 50c, acq.
29 dito dito dito, à 82f. dito.
50 quarts dito dito, à 80f. dito.
57 sacs café St.-Dom. à 1f. 75c, dito.
210 paq. fanons de baleine, à 1f.75c, dito.
193 bal. coton Louisiane, a 1f. 21c. 1/4 dito.
52 dito dito dito, à 1f. 25c. dito.
22 dito dito dito, à 1f. 42c. 1/2, dito.
71 dito dito Géorgie, à 1f. 2c 1/2, dito.
6 balles poivre lourd, à 1f. 50c. dito.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier :

Agenoria, c. Henry Beynon, all. à Londres.

Aeron, c. Thomas, all. à Cardiff.

Benjamin, cap. John Thomas, all. à Cardiff.

Saldia, c. John Harries, à Poul

Eliza, c. F. Leyre, all. à Laventure.

. . . . c. Ramin.

Sont montés et passés debout :

New-Bec, c. Jones

Le Jeune-Henry, c. Daniel.

La Marie-Louise, c. Ledentu.

La Ste-Anne, c. Ottiu.

Le Réné-Marie, c. Salio.

La Ville-de-Cherbourg, c. Lanchon.

L'Eugénie, c. Lerat.

Le Charles, c. Coursonnois.

La Dirne, c. Goui.

(*Vent d'ouest, grand frais.*)

AVIS DIVERS.

☞ N° 160.—Les personnes qui désireront traiter de gré à gré, soit en totalité, soit en partie, des MÉTIERS et des USTENSILES d'un Etablissement de Filature, en très-bon état, peuvent s'adresser, pour le voir, au sieur Lepage père, propriétaire, rue d'Elbeuf, N° 20 faubourg Saint-Sever.

On pourra même traiter du local.

☞ M. Dugenet fils aîné, réclame des navires l'Elizabeth, cap. Larchevant l'Eugène, cap. Ledu; l'Aimable-Marie cap. Dupuis.

Ensemble 540 pièces vin blanc d'entre deux mers, à vendre.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.

87f 25c 30c 40c 45c 50c 60c 65c 60c 8
75c 80c 88f 87f 90c 88f 87f 95c 88f 87f
85c 90c 80c 85c 80c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.

Éch. du 22 Mars 1824, fin. 6 a
1825, 9 4 100f 20c

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.r °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1050f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1580f

THEATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/2.*)

L'ÉCOLE DES MARIS,
Comédie en 3 actes, de Molière.

M. ROBLIN fera son deuxième début par le rôle d'*Ariste*.

L'ÉPREUVE NOUVELLE,
Comédie en 1 acte, de Marivaux.

MONSIEUR DE CRAC,
OU LES GASCONS,
Comédie en 1 acte, de Colin-d'Harleville.

Le Spectacle commencera par

L'OUVERTURE DES RIGUEURS DU CLOITRE
exécutée à grand Orchestre.

L'OUVERTURE DE STRATONICE,
exécutée à grand Orchestre.

CIRQUE OLYMPIQUE,

DE MM. FRANCONI,
Rue Duguay-Trouin.

La première représentation des Anglais au Manége.—Le Bouquet d'Amour.—Le Saut des Tables.—Le Saut des Tonneaux, exécutés les pieds attachés, par M. Paul. — Le Cheval Régent.—Feu d'Artifice—Les Manoeuvres de Cavalerie.

Dimanche prochain, la Clôture sans remise.

JEUX COMIQUES DE GRINGASSE.

LE SPECTRE SANGLANT, pant. en 3 actes.

IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST. LO, N° 34.

JEUDI.

15 Mai 1823.

N°. 162 — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

A PARNY.

CHANSON.

Aimable amant d'Eléonore,
Sur ton cercueil jonché de fleurs,
Je cherche et je retrouve encore
Ta lyre humide de nos pleurs.
L'amour dont tu chantas l'empire
Ne nous sourit plus, je le voi.
Ah! pour le chanter après toi,
Un instant prête-moi ta lyre.

Ainsi quand le faible Bathyle,
Sur le doux luth d'Anacréon,
Osait porter sa main débile,
Sa main en tirait quelque son.
Ah! si ton ombre peut sourire
Aux efforts que j'ose tenter,
Parny, quand je veux te chanter,
Un instant prête-moi ta lyre.

Il n'est qu'un instant pour l'ivresse :
L'amour n'inspire qu'une fois;
Et les baisers d'une maîtresse
Déjà n'échauffent plus ma voix.
Demain, à mes yeux en délire,
Peut fuir le bonheur inconstant.
Puisqu'il ne charme qu'un instant,
Un instant prête-moi ta lyre.

Edwd.

SPECTACLES.

LETTRE PREMIÈRE.

Le Havre, 14 Mai 1823.

Au Rédacteur :

Vous m'accusez de paresse; vous me reprochez de laisser ser les débuts sans vous dire un seul mot de notre théâtre. couviens que j'ai tort, et je romps le silence. Les articles *ectacle* n'ont presque qu'un intérêt de localité, c'est ce m'a retenu; je veux cependant céder à vos désirs, et ique les débuts ne soient pas terminés, je vous dirai sans uisement ce qu'on peut attendre de la nouvelle troupe que a donné M. Morel, votre directeur et le nôtre.

Quelques réflexions préliminaires doivent trouver ici leur ce; elles seront courtes.

Vous savez que l'on élève à grands frais sur la plus belle place de notre ville un temple à Melpomène et à Thalie, que les plaisans comparent à la tapisserie de Pénélope. Depuis longtems cette interminable salle devrait être achevée, et tous les ans cette espérance est déçue. Tant qu'elle ne sera pas à la disposition du public, nous n'aurons point de spectacle; car il n'y a véritablement pas de spectacle où il n'y a pas d'illusion théâtrale. Cette illusion en fait tout le charme; notre imagination demande à être soutenue par les prestiges sans lesquels le meilleur acteur ne fait pas la moindre illusion. L'expérience a prouvé que les ressources locales ne permettaient point au directeur de présenter, au Havre, une réunion complète d'acteurs dans tous les genres. En donnant la priorité à l'opéra, spectacle plus conforme qu'aucun autre au goût du public, M. Morel ne s'est point interdit les moyens de faire représenter la comédie, le vaudeville et les variétés.

Je ne parlerai dans cette lettre que des sujets d'opéra qui ont achevé leurs débuts; commençons par les dames : cela est naturel.

Nous n'avons point de première chanteuse, et nous en serons privés probablement jusqu'à l'ouverture de la nouvelle salle.

Mme. Chollet en a jusqu'à ce jour rempli les rôles; sa voix n'a point cette mélodie enchanteresse qui, connaissant le chemin du cœur, s'empare de toutes les routes qui y conduisent; mais elle chante avec sagesse et méthode. Comme actrice, elle a de l'aplomb, beaucoup d'intelligence de la scène, et c'est une bonne acquisition pour le théâtre.

Je dirai peu de choses de Mlle. Thomassin, première *Dugazon*. Elle jouait ici il y a quatre ans, et vous avez pu l'apprécier à Rouen, l'année dernière. Je lui conseillerais de ne point mettre de la finesse où il faut de la naïveté; de s'abstenir de quelques gestes de mauvais ton, et de chanter toujours; car la nature l'a *gratifiée* d'un organe que l'étude seule pouvait adoucir. Les applaudissemens qui l'ont accueillie prouvent qu'elle a été revue avec plaisir; elle les a mérités ensuite dans le rôle d'*Euphrosine* qu'elle a bien rendu.

Mme Sarda qui, dans cette pièce, remplissait le rôle de la *comtesse d'Arbes*, n'a point fait oublier Mme Julienne; elle a reçu quelques marques d'improbation, et nous ne pouvons consciencieusement les trouver injustes.

L'air de la *Vieille*, plein de gaîté, de vérité et d'imitation, a fourni aux spectateurs l'occasion de donner à Mme Julienne, des preuves non équivoques de satisfaction.

La revue des hommes fera le sujet d'une seconde lettre. Je terminerai celle-ci par des observations sur un abus qui mérite l'attention des amateurs, et que je dois signaler : c'est cette prodigalité d'applaudissemens que l'on accorde souvent et avec trop de facilité à l'acteur qui plaît ou qui séduit par son art. Il me semble que ce n'est point du tout entendre ses intérêts, que d'en agir ainsi : d'abord, par le bruit que vous faites pendant quelques minutes, vous ralentissez l'action de la scène, et faites oublier à l'acteur, l'esprit de son rôle; et l'idée avantageuse que vous lui donnez de lui-même, tiédit l'ardeur qu'il devrait mettre à la mériter. Ces adulations outrées ont encore un autre inconvenient, c'est de forcer l'acteur à l'indifférence de vos suffrages et au dédain de ses compagnons qui, quelquefois, si nous étions plus justes, mériteraient mieux que lui nos approbations. Gardons-nous donc de fouler plus longtems aux pieds, les lauriers du théâtre, par des applaudissemens irréfléchis ; rappelons-nous comment Néron sut avilir le triomphe ; il est affligeant, en vérité, que nous soyons arrivés au point de ne pouvoir accueillir le germe du talent, que par des éclats convulsifs et des exagérations ; c'est rassasier ceux qu'on en honore, et éteindre chez eux les motifs de l'émulation. Vous forcez l'artiste que vous enivrez, à ne plus rien prétendre, et à jouer dans une molle oisivité. Il me semble entendre d'ici ce Démétrius et les empereurs, mépriser les peuples qui leur avaient élevé des milliers de statues, et qui n'avaient point su mettre de bornes à leurs flatteries. Espérons que ces avis ne seront point perdus, et qu'ils conduiront à la satisfaction générale, à l'honneur de l'administration, et à la gloire du théâtre.

Recevez, etc. H. T.

MACÉDOINE.

— Nous lisons dans un feuilleton de spectacle, qui n'est pas celui du *Journal de Rouen*,

(« Car on pourrait aisément s'y tromper »)

un article que nous voudrions bien pouvoir encadrer, mais auquel nous sommes forcés de n'accorder que les honneurs de la réimpression. Le voici :

« Depuis l'ouverture de la salle, toutes les représentations s'étaient passées sans *encontre* : nous avions précédemment demandé grâce à Eole, en faveur des dames qui n'aiment pas *les v nts*, sur-tout au spectacle. Il n'avait point mis *néant* à notre requête; ses sujets étaient restés enfermés dans leurs outres, quand tout à coup, hier, l'un d'eux s'est *furtivement échappé*. (c'est toujours d'un vent qu'il s'agit) Et voyez ce que c'est que le mauvais exemple! Avant de *nous quitter*, (il paraît que les spectateurs et les vents se trouvaient étroitement unis) on en comptait déjà deux (Toujours des vents). Mais comme dans l'atmosphère, la cause réelle des *vents* divers ne peut être bien connue, parce qu'elle n'est pas toujours la même (C'est conséquent et vrai), au parterre ou au parquet il en est aussi que l'on ne saurait prévoir ni *empêcher*. L'essentiel est de ne point s'en alarmer. Ce n'est que quelquefois qu'un *passage* à un état de sérénité, qui est bien à desirer *pour tout le monde*. »

Quittant le style figuré, etc., etc.

L'auteur de cet article VENTS, va recevoir incessamment un ordre de début à la rédaction de la *Foudre*, qui prendra pour nouvelle épigraphe :

« Les *ven s* précèdent la *Foudre*. »

— L'*Apollon*, du bas de l'échelle, prend l'article de notre journal, intitulé : *l'Habit brun et l'Habit vert*, et se contente, pour désigner cet emprunt, de mettre au-bas ces seules lettres initiales : l a N***. L'avis est bon : quand nous voudrons désigner le plus mauvais de nos bâcleurs d'opéra, nous écrirons M. Th*****.

— On nous écrit de Bruxelles, que Batiste y est chaque jour accueilli par des marques de satisfaction qui jusqu'ici ont été de plus en plus vives. On est surtout flatté du même et de l'aisance que cet *habile chanteur* apporte dans des rôles où Darboville se livrait trop souvent à l'exagération. Pour parait être aussi content de Darboville, que la capitale des Pays-Bas l'est de celui qui l'a remplacé ; ce qui semblerait prouver que tout est quelquefois pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

— *L'Éclair*, en rendant compte de la représentation de la comédie des *Femmes*, de Demoustiers, s'exprime ainsi au sujet de M**. Legrand :

« M**. Legrand a joué le rôle de M**. *Saint-Clair*, de » manière à se faire constamment applaudir. Ce rôle est » parfaitement dans ses moyens : c'est un mélange de sen- » sibilité et de raison, de force et de faiblesse. Je crois que » M**. Legrand est plutôt appelée à exprimer les faiblesses » du cœur que les travers de l'esprit. »

On serait tenté de croire que MM. de *l'Éclair* sont plus portés à excuser *les faiblesses du cœur* que *les travers de l'esprit*. Cependant nous croyons que par égoïsme, ils devraient excuser tout ce qui est faiblesse et travers.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

L'Ecole des Maris.—L'Epreuve.—M. De Cruz.

Deuxième début de ROBLIN.

L'état sanitaire de notre troupe dramatique, n'est guère satisfaisant pour une entrée en campagne. Mesplon qui n'est qu'à son second début, se trouve retenu au lit par une maladie assez grave. M**. Berteau qui n'a pas encore fait rentrée, est indisposée. Thénard éprouve un mal de gorge qui l'empêche de jouer. M**. Lemoule n'est guères mieux, dit-on : si l'on ajoute à ces contrariétés le renvoi de Fé... on concevra que les débuts ont dû beaucoup souffrir de ces circonstances : aussi sommes-nous réduits, depuis quelques jours, à ne voir que des comédies : et si les indispositions que ressentent les artistes de l'opéra, s'étendaient jusque sur ceux de la comédie, au lieu de donner des articles spectacles nous publierions le bulletin de la santé des acteurs.

Roblin, dans le rôle d'*Ariste*, a confirmé l'idée que son premier début avait donné de lui. Son débit est mesuré, sa prononciation distincte; nous nous bornerons jusqu'ici à lui conseiller d'éviter l'emploi un peu trop fréquent du geste de bras droit. Nous savons bien que les raisonneurs ayant presque toujours leur chapeau à tenir sous le bras gauche, n'ont guères que le bras droit de disponible, et que lors celui-ci est en quelque sorte obligé de gesticuler pour deux : mais ne serait-il pas possible quelquefois d'ôter cet éternel chapeau aux gestes? On cite l'adresse avec laquelle Larive tirait parti de ce meuble dont les fonctions se bornent à occuper un bras ou à servir de contenance aux acteurs qui ont encore trop du seul bras qui leur reste.

Tiste a joué avec beaucoup de gaîté M. *de Cruz*. Rache... M**. Durnissel ne paraissaient pas assez familiarisés avec l'accent gascon qu'ils oubliaient quelquefois pour parler comme à l'ordinaire. Il est pourtant indispensable que l'acteur se fasse à cet accent-là. Il y a des gascons dans beaucoup de pièces; puisqu'on en trouve proportionnellement sur la scène autant dans le monde.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

CHARGEM. du chasse-marée l'Austerlitz, cap. Lefloch, ven. de Bordeaux. — Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

7 fûts eau-de-vie. — Rouselin-Cavey.
4 bottes acier battu. — Rouen.
11 bottes dito. — 1 baril limes. — Vielle.
1 baril limes. — Casimir Lainé.
1 dito dito. — Lefebvre-Flacardoux.
1 dito dito. — Jeullain.
1 baril acier battu. — Crevel et comp.
33 fûts vin ordinaire. — Viret Lehaître.
36 barriq. dito. — Lorion aîné.
8 barriq. dito. — Hubert-Desmalis.
2 barils cendres gravelées — Niatel-Laurent.
2 barriq. vin — Malfilâtre.
39 boucauts tabac. — Direction des droits réunis.
1 barriq. vin. — Poutrel.
12 dito dito. — 1 caisse dito. — Crêté, contrôleur des douanes.
20 barriq. vin. — A ordre.

CHARGEM. du sloop l'Aimable-Marie, cap. Dupux, ven. de Cubzac. — Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

1 barriq. vin. — Viret-Lehaître.
184 dito dito. — Dugenet.

— Le sloop les Deux-Amis, cap. Dévé, ven. de Fécamp, ch. de 365 sacs blé. — Lecler.

— Le chasse-marée l'Heureux-Retour, cap. Lecorre, ven. de Marennes, ch. de 101201 kil. sel. — Beuvain et comp.

— Le brick l'Anna, cap. Dayaud, cap. Dayaud, ven. du Croisic, ch. de 62874 kil. sel. — Beuvain et comp.

— Le sloop le Succès, cap. Delpierre, ven. de Dunkerque, ch. 45276 kil. charbon. de terre — Le Capitaine.

— Le chasse-marée le Bon-Père, cap. Poligné, ven. de Bordeaux, ch. de 300 barriq. vin. — Viret-Lehaître.

Courtier, M. Fauqueux.

— La goëlette anglaise Alert, c. Johns, ven. de Bristol, ch. de fer en gueuses, pour M. Martin.

Le sloop anglais Spring, cap. Maffett, ven. de Cardiff, ch. de fer en gueuses. — A ordre.

— Le sloop le Jules, cap. Berthelé, ven. d'Ars, ch. de 38,676 kil. sel. — M. Hébert.

Courtier, M. Hébert.

CHARGEM. du sloop les Trois-Frères, cap. Dubourg, ven. d'Honfleur. — Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs. MM.

22 barriq. vin. — 1 caisse eau-de-vie. — Ratouis.
112 barriq. vin. — Carpentier.
20 meules à aiguiser. — A ordre.

CHARGEM. du sloop la Louise, cap. cap. Géhanne, ven. de Caen. — Courtier-interp., M. J. Pellecat.

63 marches. — 29 bornes en granit. — A ordre.
1 grenier poterie de grès. — Au capitaine.

CHARGEM. du sloop la Félicité, cap. Libard, ven. de Caen. — Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

175 bûches bois jaune. — 38 dito bois rouge. — 2 barils tartre blanc. — 1 baril couperose verte. — Mathieu Bazire.
205 tonnes huile de colza. — Crevel et comp.
18 barils dito dito. — Lecerf.

CHARGEM. du dogre l'Adèle, capit. Sélire, ven. de Nantes. — Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

12000 ardoises pour toiture. — M. Lemonnier.
389 barriq. goudron. — A ordre.

CHARGEM. du sloop la Francine, cap. Renault, ven. du Havre. — Courtier-interp., M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

82 boucauts tabac. — Crevel et comp.
98 planches de sapin. — 6 morceaux bois de chêne. — Fauqueux.

CHARGEM du dogre la Georgette, cap. Salo, ven. du Havre, ayant allégé le navire l'Ida, cap. Desprès, ven. de Saint-Domingue. — Courtier-interp., M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

1594 sacs café. — A. Bouchon.

Pris au Havre.

240 planches de sapin. — Hersent.

CHARGEM. du chasse-marée le Charles, cap. Célo, ven. de Marennes. — Courtier-inspire, M. J Pellecat.

88,696 kil. sel. — Ch. Durand.

CHARGEM. du boot hollandais de Goode-Hoep, cap C. V. D. Ben, ven. ven. de Newcastle. — Courtier-interp., M. J. Pellecat.

20 chaldrons charbon. — 5 fûts plomb 5 dito litharge. — 30 meules à aiguiser. — Loysel aîné.

CHARGEM. du sloop l'Adélaïde, cap. Desrues, ven. du Havre. — Courtier-interp., M. J. Pellecat.

120 planches de sapin. — M. Hersent.

Provenant du navire le Charles, cap. Guilbert, ven. de Rotterdam.

2 barils vermillon. — 2 dito curcuma 271 tonneaux morue. — 107 fûts céru e. — 1 petit sac pois. — 1 panier plantes d'asperges. — A ordre.

CHARGEM. du sloop l'Eléonore, cap. Bourcy, ven. du Havre. — Courtier-interp., M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

33 fûts vin. — Chassagne fils aîné et Cᵉ.
22 boucauts tabac. — Crevel et comp.

Provenant du navire le Charles, capit. Guilbert, ven. de Rotterdam.

43 barils céruse. — A ordre.

Provenant du navire l'Ida, cap. Desprès, ven. de St.-Domingue,

312 bûches bois de Campêche. — 56 sacs café. — 1 sac malaguette. — A. Bouchon.

CHARGEM. du sloop les Deux-Frères, cap. Barboy, ven. du Havre. — Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

8 fûts eau-de-vie — Morice.
2 fûts vin. — Hebert aîné.
12 fûts dito. — Welz et comp.
132 dito dito. — Crevel et comp.
2 dito dito. — Quesnel.
2 dito dito. — Cabanon et fils.
60 dito dito. — Maris et Ameline.
25 barriq. eau-de-vie. — Lenormaud et Héomet.
197 bûches bois de sapan. — H. Fortin.
500 sacs vides. — Gerlache.

CHARGEM. du sloop la Françoise, cap. Buret, ven. de St-Martin. — Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

1233 demi-kil. sel.

— Le sloop l'Alexandre, cap. Roussel, ven. d'Honfleur, ch. de cidre.

Mouvement du 13 au 14 Mai.

NAVIRES ENTRÉS

Le sloop l'Alexandre, c. Roussel, ven. d'Honfleur, ch. de cidre.

Le brick les Deux-Frères, cap. Lenormand, v. de Bordeaux, ch. de vin, savon, eau-de-vie.

Le sloop la Jeune-Adèle, c. Maillard, v. de Honfleur, ch. de savon, tafia.

Le sloop la Marie-Françoise, c. Havard, v. de Marennes, ch. de sel.

Le sloop le Jeune-Henry, c. Doniel, v. de St.-Vaan, ch. de coton filé, farine.

Le brick le René-Marie, c. Salion, v. de Bordeaux, ch. de vin, bois de Campêche.

Le brick le Charles, c. Coursonnois, v. de Morlaix, ch. de papier-beurre.

Le sloop l'Eugénie, c. Lerat, ven. de Honfleur, ch. de vin, sumac, soufre.

Le chasse-marée la Ste-Barbe, capit. Houstin, v. de Saint.-Pierre, ch. d'eau-de-vie.

Le brick la Diane, c. Couhitte, v. de Marseille, ch. de vin, savon, huile.

Le sloop anglais New-Bee, c. Jones, v. de Bristol. ch. de fer en gueuses.

Le sloop la Charité, c. Rousselfels, v. de Honfleur, ch. de cidre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop les Deux-Frères, c. Robert, all. à Fécamp, ch. de plâtre.

Le sloop l'Espoir, c. Piet, all. à Pontuval, ch. de marmittes, pierres meulières.

Le sloop les Trois Frères, c. Dubourg. all. à Honfleur, sur lest.

Le sloop l'Aimable-Bernard, c. Olivier, all. à Honfleur, sur lest.

Le chasse-marée la Périne-Chérie, c. Serrur, all. à Bordeaux, sur lest.

La gribanne la Jeune-Rose, c. Caron, all. au Havre, sur lest.

Le brick l'Espérance, c. Sébire, all. à Bordeaux, ch. de plâtre.

La goëlette les Trois-Frères, c. Osmout, all. à la Rochelle, lège.

Le sloop le Jeune-Henry, c. Daniel, all. au Havre, lège.

Le brick le Prosper, cap. Petit, all. à Bordeaux, ch. de plâtre et meubles.

de sloop la Francine, c. Renault, all. au Havre, sur lest.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 14 au 15.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Rosalie, cap. Delestre, ven. de Rile, ch. de bois à brûler.

Le sloop l'Aimable-Elisa, cap. Morin, ven. de Rouen, ch. de blé.

Le sloop le Diligent, cap. Bellot, ven. de Barfleur, ch. de bois à brûler.

Le brick américain Traveller, capit. Cross, ven. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Adélaïde, cap. Vivien, all. à la Bouille, ch. de charbon de terre.

Le brick norwégien Habeth, capit. Limonsen, all. Ostenuzoer, ch. de sucre et café.

Le sloop les Deux-Amis, cap. Monnier, all. à Rouen, ch. de plomb.

Le dogre l'Aurore, cap. Brasseur, all. idem, ch. de fer.

Le brick les Deux-Frères, c. Brindgeon, all. à la Guadeloupe, ch. de briques.

Le paquebot anglais Britannia, cap. Weeks, all. à Southampton, ch. de passagers.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, du 13 mai.

160 barriques sucre brut, à 82 fr. 50 ac.
16 barriq. dito. dito. à 87 fr., dito.
50 barriq. dito dito à 78. fr. dito.
56 balles sucre Bourbon, à 87 fr. 50 c.
50 d° d° d° à 82 fr. 50 c.
36 ball. coton Louisisne, à 1 fr. 25.
75 dito dito dito à 1 fr. 41 c. 1/4 d°
40 d. Géorgie, à 1 f. 7 c. 1/2, d.
50 dito dito dito à 1 f. 13 c. 3/4 d.
18 dito dito dito à 1 fr. dito.
6 dito dito Martinique, à 1 f. 25 c. dito.
30 dito dito St.-Domingue, à 1 f. 10 c. dito.
62 tierçons riz Caroline, à 31 f., dito.
16 milliers poivre léger, à 75 c., en entrepôt.

PORT D'HONFLEUR.

Mouvement du 11 au 13.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le Désiré, c. Angot, ven. de Portsmouth.

Le brick la Diane, c. Couhitte, v. de Marseille, sorti le 13 pour Rouen.

Le chasse-marée la Ste-Anne, cap. Heslain, v. de St-Martin, sorti idem.

Le brick le Charles, c. Coursonnois, v. de Morlaix, sorti idem.

Le sloop les Deux-Aimées, c. Berget, v. de Rouen.

Le sloop l'Auguste-Bien-Aimé, c. Bazin, v. de Rouen.

Le sloop le St.-Pierre, c. Enault, v. de Rouen.

Le sloop l'Angéline, c. Noroy, v. idem.

Le sloop l'Espoir-de-la-Paix, c. Liesse, v. idem.

Le sloop les Trois-Sœurs, c. Postel, v. de Caudebec.

Le sloop le Diligent, c. Coullebaux, v. de Caudebec.

Le chasse-marée la Poule-Blanche, c. Douarin, v. de Rouen.

Le chasse-marrée le Père-de-Famille, c. Loget, v. de Rouen

Le brick l'Evêque-des-Moulins, capit. Pinson, v. de la Rochelle, ch. de 24 fûts vin, 10 dito eau-de-vie pour M. Millon aîné, le surplus pour Rouen.

NAVIRES SORTIS.

Le sloop l'Aimable-Catherine, c. Pourre, all. Shorcau.

Le sloop la Flore, c. Ravenet, all. à Portsmouth.

Les sloops la Marie-Désirée, c. Maillard, all. à Rouen.

Le St-Pierre, c. Moulin, all. idem.

L'Alexandre, c. Roussel, all. idem.

La Charité, c. Roussel, all. idem.

L'Aimable-Eugénie, cap. Liard, all. à Dunquerque.

L'Aimable-Désiré, c. Beaudoin, all. au Havre.

La Marie-Marthe, c. Pognon, v. idem.

L'Eugénie, c. Lerat, al. à la Mailleraye.

Courtiers, MM. Pelletier, Gaillard et Pellecat.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier :

Maria Josina, c. Munstendam, all. à St-Pétersbourg et Elseneur.

L'Aristide, c. Floch, all. à Morlaix, ch. de plâtre.

La Lize, c. Aubry, al. à Brest ch. bois.

La Marie-Louise, c. Lemenu, all. et ch. idem.

L'Elizabeth, c. Gosse, all. au Havre, ch. de diverses marchandises.

Le St-Louis, c. Martin, all. à Caen, ch. de vin.

L'Aimable Baltide, c. Lesourt, all au Havre, ch. de diverses marchandises.

Sont montés et passés debout à la marée du 14 :

L'Evêque-Démoulins, c. Pichon.
Le Jeune-Louis, c. Bartenet.
La Jeune-Euphrosine, c. Bellefemme.
La Jeune-Adèle, c. Réguier.
La Marianne, c. Cointo.
La Gabrielle, c. Briant.
Les Deux-Amies, c. Monnier

(*Vent d'ouest, N.-O*)

AVIS DIVERS.

N° 161 — *Vente pour cause de départ, d'un joli MOBILIER.* — Samedi prochain 17 mai 1823, à neuf heures du matin, en une Maison sise à Rouen, boulevard de Bouvreuil, n° 15, Me. MICHELET, Commissaire Priseur, procédera à la vente volontaire des Meubles appartenant à M. le Chevalier DE LAZARDE, Lieutenant-Colonel du Corps Royal d'État-Major, consistant ainsi qu'il suit :

Batterie de cuisine, vaisselle en faïence, pelles, pincettes et chenets dorés, poêle à colonne en faïence, avec ses tuyaux en tôle, Tables de cuisine et à manger, sommiers en crin, Matelas couverts en futaine, lits de plume, traversins, oreillers, couvertures, bidet garni, secrétaires, commodes, couches, lit d'enfant, tables de nuit, de toilette et de jeu; le tout en acajou; bureau, corps de bibliothèque, canapé, tabouret de pieds fauteuils, chaises, gondoles aussi en acajou, chaises en merisier, glaces, livres, gravures, tableaux à l'huile; vins de différentes espèces, bouteilles vides, etc

Cette vente aura lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au procès-verbal de vente.

Le Commissaire-Priseur, MICHELET.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.
87f 70c 75c 65c 70c 75c 80c 75c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 100f 25c
1825, 9 4 100f 10c

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.' °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
1050f 1057f 50c 1056f 25c 1055f 1050f 25c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1580f 1572f 50c

THÉATRE DES ARTS.

L'ABBÉ DE L'ÉPÉE,
Comédie en 5 actes, de Bouilly.

M. ALBERT fera son troisième début par le rôle de *Saint-Alme*.

LA RÉSOLUTION INUTILE,
OU LE DÉGUISEMENS AMOUREUX,
Comédie en 1 acte, de Patrat.

L'OUVERTURE DE SARGINES,
exécutée à grand Orchestre.

CIRQUE OLYMPIQUE,

DE MM. FRANCONI.

Rue Duguay-Trouin.

La première représentation des Exercices de l'Etonnant Phénix, c'est la première fois que ce cheval paraît depuis qu'il est rétabli d'une maladie de dix mois, à la suite de laquelle MM. FRANCONI faillirent le perdre. — L'Homme et le Cheval Sauvages. — Les Pyramides et l'Ecart. — Le Lancier Français. — Manœuvres de Cavalerie.

Samedi Relâche.

Dimanche prochain, la Clôture sans retour.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St. LO, N° 34.

VENDREDI.

16 Mai 1823.

N°. 163. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

Après-demain Dimanche, Fête de la Pentecôte, cette Feuille ne paraîtra pas.

LES DEUX ROIS LAPONS.

CHANSON.

Air : *J'avais une lettre pressée.* (des Deux Edmon.)

Chez les lapons, nous dit l'histoire,
Vivait un petit souverain
Qui ne mettait toute sa gloire
Qu'à rendre heureux son peuple nain. *bis.*
Jamais le signal des alarmes
Ne troubla son règne innocent :
Il se croyait assez puissant,
Quand il pouvait sécher des larmes. *bis.*

La mort qui, dans son vol rapide,
Partout étend ses noirs filets,
Frappa, de sa faux homicide,
L'heureux Numa des roitelets. *bis.*
Pour s'emparer de l'or du trône,
Vite accourut son héritier.....
Il ne trouva qu'un olivier
Dans les trésors de la couronne. *bis.*

L'héritage ne convint guère
Au successeur du roi lapon :
Le jeune prince aimait la guerre,
Et n'écouta pas la leçon. *bis.*
Il met en feu tout son royaume,
Pour cueillir les lauriers de Mars :
Et, sous ses petits étendards,
Chaque nain se crut un grand homme. *bis.*

Mais, des bords de la Sibérie,
Bientôt les nabots belliqueux
Voient accourir dans leur patrie
Des hommes deux fois grands comme eux. *bis.*
Les plus grands hommes de l'armée
Prirent des soldats pour géants :
Et chaque nain, depuis ce tems,
Se croit plus petit qu'un Pygmée. *bis.*

Edwd.

LE DERNIER CRI DES GRECS. (1).

Par M. Alexandre B***.

« *Vox clamabat in deserto.* »

Sur la cendre d'Ilion on vit s'élever des poëtes pour célébrer les malheurs de la cité troyenne. L'infortune des grecs modernes a aussi inspiré les muses contemporaines. Le sang des habitans de Scio et des fils de l'Epire a enfanté des héros et des Tyrtées; et, tandis que les esclaves du Croissant immolaient les descendans de Périclès et de Miltiades, sur les ruines d'Athènes et de Corinthe, l'Europe retentissait des hymnes consacrées à la gloire des victimes, et à la honte des vainqueurs. Les revers des peuples généreux ont toujours mieux inspiré le génie, que n'a fait l'abus de la force. On est plus poëte pour célébrer l'infortune, que pour chanter une coupable victoire. C'est inutilement que l'on essaierait à célébrer en vers harmonieux, les excès d'Alexandre, le meurtre de Clitus, la brutalité d'un Caligula, ou la tyrannie d'un Néron. On ne trouve pas de verve, de pensées même pour fêter l'assassinat ou l'oppression; mais pour immortaliser le courage malheureux, pour transmettre à l'avenir les infortunes de Priam, l'adversité d'Enée, les efforts généreux de Henri, le génie des poëtes s'est enflammé : il a produit des merveilles; et si les crimes publics ont quelquefois inspiré ce même génie, ce n'a été que pour en perpétuer l'horreur et sauver de l'oubli, des forfaits qu'il fallait offrir à l'exécration de tous les âges. L'illustre auteur de Child-Arold, va bientôt associer sa lyre à la gloire des Hellènes. Après avoir offert le sacrifice de sa fortune à leur cause, il élèvera sans doute sa voix harmonieuse pour faire pleurer à la postérité leurs malheurs passés, et pour célébrer leurs triomphes récens. Partout les nations civilisées leur ont élevé des trophées; et la France n'a pas attendu que leur cause fût gagnée, pour détester la rage de leurs oppresseurs, et payer un hommage éclatant à l'héroïsme qu'ils ont opposé à la tyrannie et à la cruauté de leurs bourreaux.

Parmi les productions que les malheurs de la Grèce ont fait éclore, on a distingué, avec raison, celles de MM. Bignan et Saintine. D'autres jeunes auteurs méritent aussi des suffrages après eux. Au nombre de ces derniers je placerai M. Alexandre B...., qui vient d'acquérir un titre à la bienveillance du littérateur et des bons citoyens. Sa muse a aussi

(1) A Paris, chez Pontieu, Palais-Royal, n° 252.

versé des larmes sur la grandeur passée des grecs, et sur leurs calamités présentes : et ce qui pourra le consoler, c'est d'avoir vu, le *Dernier cri des Grecs*, écouté par le ciel, et leurs derniers vœux exaucés par la victoire. Leurs succès ont répondu au noble dévouement que leur supposait M. Alexandre B.. ., en leur prêtant ce langage :

« Seuls nous affranchirons ces bords longtems flétris,
» Dont la race d'Othman détruit jusqu'aux débris.
» Entendez-vous déjà les cris de la victoire
» Des champs de Marathon réveiller les échos ?
» La fortune partout a suivi nos drapeaux !
» Cependant, si plus tard elle était infidèle,
» Notre avenir est arrêté :
» Ces grecs, que fuit la liberté,
» Du moins périraient dignes d'elles. »

Il y a de la verve et de beaux sentimens dans ces vers dythirambiques.

Quelque plaisir, quelque orgueil national que j'aie cependant à trouver des idées généreuses dans l'ouvrage d'un compatriote, je ferai, avec la franchise qu'il doit attendre d'un ami presque natal, la part obligée de la critique. Le style classique n'admet pas plus l'alliance du style romantique, que le naturel ne souffre l'enflure. Je n'aime pas ce passage que MM. Hugo et compagnie trouveraient peut-être *ossianique*, mais que moi qui ne suis ni vicomte ni baron, je trouve tout-à-fait hors du sens d'une sage allégorie et des bornes d'une expression vraie et poétique.

« Et ce torrent sauvage
» Qui, roulant sans rivage,
» Devait tout dévorer ;
» Contre vos bords guerriers brisant soudain sa rage,
» Dans son lit, en grondant, se hâta de rentrer. »

Un torrent *sauvage* qui se roule sans rivage, et qui trouve des bords *guerriers* pour se briser, et qui rentre ensuite dans son lit, quoiqu'il n'ait pas de rivage. Voilà du pur romantique. En cherchant le luxe, le fracas des expressions, on oublie les idées qui doivent gouverner les expressions ; et c'est être mal inspiré, car pour être poète, il ne faut pas renoncer à avoir le sens commun. Le romantique est une hérésie littéraire, et il faut se dire en écrivant comme en voulant faire son salut :

« Rompons, rompons tout pacte avec l'impiété. »

J'avais promis une part à la critique, et je m'apperçois que j'en ai fait une à la satyre. J'ai eu tort ; car je ne vois que des taches dans ce *Dernier cri des Grecs*, et pas de défauts essentiels. Mais, pour achever de prodiguer la franchise ; je finirai en disant que je préfère, à ce dythirambe assez long, les trois strophes qui terminent ce joli opuscule poétique : je ne résisterai pas même au plaisir de citer la dernière :

» Jetés à peine au milieu de la guerre,
» Ils font déjà trembler leurs oppresseurs ;
» Dieu dans leurs mains a-t-il mis son tonnerre ?
» Soldats d'un jour, ils sont par-tout vainqueurs !
» Poursuis, ô ciel ! relève leur empire !
» De leurs foyers qu'ils soient les conquérans ;
» Et que bientôt ils nous forcent à dire :
» Honneur aux grecs ! Ils n'ont plus de tyrans. »

Cette stance prouve à son auteur, qu'avec des expressions simples et naturelles, on peut rendre de grandes images, et produire de beaux effets : le style-là ne produit pas de barons : on n'est pas toujours sûr de devenir maître des requêtes, en écrivant ainsi ; mais on est du moins poète, et c'est encore quelque chose pour ceux qui pensent qu'il y a du mérite à faire de bons vers.

MACÉDOINE.

— Basin, qui tenait avec succès à Lille, l'emploi de *seconde haute-contre*, va passer trois mois à Rouen, jusqu'à l'époque de l'engagement qu'il a contracté avec M. Bernard, directeur d'Anvers.

(*Courrier des Spectacles.*)

— Le remède du docteur Leroy jouit d'une si bonne réputation parmi les peuples d'Utrasie que hier un des habitans de ce pays nébuleux disait qu'il voudrait voir M. M..... condamné à prendre, pour se guérir de son indisposition, une seule des médecines du célèbre docteur. On est fondé, d'après cela, à supposer que, dans certaines occasions, ces médecines ont un effet très-prompt. *La foudre* en fait le plus grand éloge.

— Autrefois on apprenait par les journaux de Londres ce qui se passait à Paris ; nous avons besoin, nous maintenant, de lire les journaux de Paris pour savoir ce qui se passe à Rouen. Le cabinet diplomatique de la direction enveloppe ses négociations d'un voile si impénétrable, que les plus fins limiers ne sauraient pénétrer ce qu'on aurait résolu de leur cacher. Le *Journal de Rouen* même, qui est du métier, et qui est fin comme les chiens de chasse qu'il publie, n'est pas encore parvenu à éventer un des secrets de notre gouvernement dramatique.

— M. Urbain Meurger, professeur de musique, connu déjà dans le monde lyrique, par ses jolies romances, vient de publier deux nouvelles compositions dans lesquelles on remarque des motifs heureux et des accompagnemens fort bien adaptés au chant. L'une d'elles a pour titre : *l'Heureuse rencontre*, et l'autre, *Ecoutez-vous ?* On peut se les procurer à Paris, chez Frère, passage des Panoramas, n°. 16 ; et à Rouen, chez l'Auteur, rue l'Epée, ou chez tous les marchands de musique. Leur prix est de 1 fr. 50 c. Ces deux romances sont arrangées pour harpe ou piano.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

L'Abbé de l'Epée. — Les Déguisemens Amoureux.

Troisième début d'ALBERT.

Albert avait choisi, ou peut-être avait accepté, pour son troisième début, le rôle convulsif de *Saint-Alme*, qui, selon moi, ne convenait ni à son jeu, ni à son genre. Le débutant y a montré du feu, mais peu d'usage. Pour animer un rôle il faut plus que de la chaleur : il faut savoir, en quelque sorte en *avoir*, c'est à dire en diriger les élans et montrer de la sagesse, de l'art dans la manière même d'être fougueux ou sensible. Albert, hier, nous a fait presque oublier le jeune acteur que nous avions vu si aisé et si séduisant dans *les Rivaux d'eux-mêmes*. Cependant le public a excusé, par un effet de ce souvenir, peut-être, des scènes où il a été plus près du ridicule que du naturel, et son dernier début a eu autant de succès qu'il pouvait le désirer dans un rôle qu'il jouera mieux dans six mois qu'il ne l'a fait hier. Cet acteur fera probablement beaucoup de progrès, parce qu'il a du feu, des moyens, et qu'il paraît avoir du zèle. Nous l'engageons à bien étudier ses sorties qu'il manque souvent.

Nous ne parlerons pas d'une représentation de *l'Abbé de l'Epée* sans rendre justice au talent et au naturel avec lesquels Duruissel remplit le rôle du vénérable abbé. Ce drame monotone, d'un style si huché, rempli de narrations si prétentieuses, d'événemens faux, reçoit souvent sur notre théâtre, comme dans toute la province où on aime le sentiment sous quelque forme qu'il se présente, reçoit souvent, dis-je, les honneurs de la représentation. Nous en sommes bien édifiés pour la morale publique, mais nous en sommes bien fâchés pour le goût des spectateurs qui croient voir une comédie où il n'y a qu'un roman bien langoureux.

Les *Déguisemens amoureux* ne sont qu'une vieille charge de Patrat ; mais sous quatre à cinq travestissemens, Tiste a montré de la gaîté, du zèle ; et on doit tenir compte de ce dernier mérite quand on a dix à douze acteurs aux ambulances.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

vire la Constance, de Bordeaux, pillé par un pirate. La *Hen*-partie du Havre pour la Ha-ı eu le même sort sous St-Do-, et le pirate qui l'a amarinée, a ce barbarie de couper le bras au et de pendre le cuisinier.

Geneviève, c. Caussourd, armat. in, parti de Bordeaux, est arrivée s-Ayres.

Eugénie, c. Caussade; armateur uérie-junior, parti de Bordeaux, é au Bengale.

ord-Star, parti de Bordeaux pour st entré de relâche à Penzance le mois, une partie de l'équipage évoltée.

Angélina, c. Moruet, parti du Ha-r Brest le 7 de ce mois, est entré he le 9.

ı nous mande du Havre que le ba-apeur l'Aaron-Mauby, en sortant , s'est échoué sur le poulier du S.- il est parvenu à se relever, et est lans le port sans avaries.

apitaine Alma, du navire l'Hen-u Havre, raconte avoir été pillé -Domingue, par un pirate, dont aine, après lui avoir donné des e sabre et des coups de pistolet, pendre, ainsi que le second, le nt et le cuisinier, à qui un scélé-oupé le bras Ce n'est que par une de prodige que ces malheureux sont revenus à la vie, après le ens qu'ils ont éprouvés des pirates faisaient un jeu de les hisser à cinq ies du pont, et de les laisser re-sur les planches, comme lors-lonne la calle sèche à un criminel. rictte pillée de quelques unes de chandises et de ses effets, est ar-la Havane le 21 mars Le cuisi-été amputé du bras que ces scélé-i avaient coupé

apitaine du navire Charity, arrivé ıce à Baltimore, en vingt jours, le rs, a déclaré que quelques jours qu'il fit voile, un brick français, de cacao, y avait été amené comme

e Malabar, cap. Orne, est arrivé vre à New-York, le 2 avril.

n mande de Scilly, le 4 mai, que it la semaine precédente une fré-ait été en croisière, devant les îles virons et avait abordé plusieurs de Cowes.

PORTS ETRANGERS.

ARRIVAGES.

Anvers, 6 *mai*. — Maria-Adolphina, c. Havarbult, ven. de Cette.

Amsterdam, 5 *mai*. — De Hopende-Visser, c. Vandenberg, v. de Cette.

Gravesend, 9 *mai*. — Le Sémaphore, c. Crèvecœur, u. du Havre. — L'Alonzo, c. Perkins, v. de Bordeaux.

Newcastle, 3 *mai*. — Achilles, cap. Kirkley, v. d'Honfleur.

Portsmouth, 7 *mai*.—L'Aimable-Victoire, c. Mettais, v. de Cherbourg.

DÉPARTS.

Brielle, 4 *mai*.—La Caroline, capit. Soupat, all. au Havre.

Helvoet, 4 *mai*.—Le Charles, c. Bohn, all. à Bordeaux.

Texel, 3 *mai*.—Johannes, c. Callesen, all. à Bayonne.—De Dire-Vrienden, c. Komst, all. à Rouen.—Johanna, c. Barends, all. à Bordeaux.

LORIENT, 5 Mai.

Sont entrés, les 1 et 2 : le Bon-Secours, cap. Boucand; la Bienfaisance, c. Taupin; la Nancy, cap. Allanioux, ch. de bois; et la Rose-Augustine, cap Baudet, ch. de chaux, ven. de Nantes.

, —Est sorti, le 1, le trois-mâts anglais Lady-Campbell, cap. Beatham, all. de Londres au Bengale, ch. de diverses marchandises. Ce navire ayant perdu son gouvernail et essuyé des avaries dans une tempête, avait été remorqué à Lorient, par le Satyre, cap. Arnoult, comme nous l'avons dit en son tems.

Bordeaux, 9 *mai*.—(Long cours.) En rivière : l'Hippolyte, cap. Guiguard, ven. de Buénos-Ayres. — Cabot.) En rivière : l'Aigle, ven. du Havre.—l'Ann anglais, v. de Bayonne.—En rade : la Jeune-Laure c. Duchosal; le Vol-au-Vent, c. Ridoret; l'Orion, c. Bernard, v. du Havre.—L'Auguste; c. Noël, v. de Rouen.—Le Télémaque, c. Loume, v. de Bilbao, sur lest. —Le Choscheden, c. Yversen, ven. de Norwège.—La Maria, c. Bustrouw, v. de Danemarck.—La Cora, c. Singdohlsen, v. de Norwège.—L'expeditionen, c. Jorot v. de Brême.—L'Anton-Herman, cap Landes, v. de Lubec.—Le Hoffnung, c. H Woller, v. de Hambourg.

PARIS.—FAILLITES.

29 avril. (jugement du). Le sieur Leduc, maître carrur à Saint-Maur-les-Fossés.—M. Renouard, commissaire.—M. Pinçon, rue Cassette, n°. 31, agent.

30 (jugement du) Le sieur Chéron, négociant, rue du Faubourg-Saint-Martin, n. 65.—M. le chevalier Maynard, commissaire.—M. Labalthe, rue du Faubourg-Saint-Martin, n. 59, agent.

1er. mai. (jugement du) Le sieur Leroy, marchand boucher, rue Coquillère, n. 35. —M. Thory, commissaire.—M. Belhomme, marchand de vin traiteur au Kremlin, agent.

2 (jugement du). Le sieur Rabot, marchand tailleur d'habits, rue de Richelieu, n. 26.—M. Ledien, commissaire.—M. d'Arles, négociant, rue Croix-des-Petits-Champs, agent.—Le sieur Pouchet, restaurateur, rue des Vieux-Augustins, n. 8.—M. le chevalier Meynard, commissaire.—M. Durup, rue des Vieux-Augustins, agent.

Le sieur Masson, bijoutier, r. des Graviliers, n. 7. — M. Charles Meynard, commissaire; — M. Rollet, r. des Gravilliers, n. 8, agent. — Le sieur Wormes, bijoutier, r. Porte-Foin, n. 8. — M. Ternaux, commissaire. — M. Moline, r. de l'Odéon, n. 32, agent —La demoiselle Ophoff, marchande foraine, rue des Prouvaires, n. 18. —M. Ledien, commissaire.—M. Deville, rue Basse-Porte-Saint-Denis, agent.

6 (jugement du). Le sieur Péricaud, marchand de vin en gros, rue de la Sourdière, n. 33.—M. le chevalier Harmant, commissaire.—M. Bastide, rue des Petits-Augustins, agent.—Le sieur Gruillot aîné, ancien marchand, rue du Faubourg du Temple, n. 23.—M. Guyot, commissaire.—MM. Mons frères, ou l'un d'eux, rue Regratière, agent, le sieur Hardy, marchand papetier, rue des Lombards, n. 55 —M. Vassal, commissaire. — M. Laville, rue du Puits, n. 32, agent.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du sloop la Marie-Désirée, cap. Maillard, ven. du Havre.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

80 caisses savon. — 2 dito — 5 dito.— M. Guérin de Foncin.

3 caisses savon.—30 dito.—33 dito. — 12 caisses dito.—24 dito dito.—30 dito dito. — 18 dito dito. — 2 barils jus de citron. —9 balles 7 petits sacs galle.— 2 fûts tafia.—A ordre.

— La Marie-Françoise, cap. Havard, ven. de Marennes, ch. de 1850 demi-kil. sel.—Courtiers, MM. Bordelle père et fils.

☞ Chargem. du sloop l'Eugénie, cap.

Lerat, ven d'Honfleur. — Courtier, M. Fauqueux.

180 fûts vin. — 29 balles sumac. — 6 barils soufre en canon.

☞ Chargem. du brick le Faisceau, cap. Mutel, ven. de Bordeaux. — Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

380 bariq vin. — Viret-Lehaître.
2 barriq. — 6 caisses vin. — Lebrun.
1173 kil. bois de Campêche. — A ordre.

☞ Chargem. du brick les Dux-Frères, cap. Lenormand, ven. de Bordeaux. — Courtier, M. Orford.

Réclamateurs, MM.

100 pièces vin ordinaire. — M. Hesbert frères.
100 dito dito blanc. — Lhermite.
8 dito dito rouge. — Richard-Antil.
37 pièces eau-de-vie. — Cuq fils.
1 dito vin ordinaire. — Hesbert frères.
30 dito rouge. — Viret-Lehaître.
4 dito dito. — 80 caisses savon. — A ordre

☞ Chargem. du brick le René-Marie, cap. Salion, ven. de Bordeaux. — Courtier, M. Lucet.

248 fûts vin. — Viret-Lehaître.
165 bûches bois de Campêche. — A ordre.

— Le sloop la Charité, cap. Roussel, ven. d'Honfleur, ch de cidre. — A ordre.

— Le chasse-marée la Jeune-Anne, cap. Hostain, ven. de St.-Pierre, ch. d'eau-de-vie, pour divers.

— Le brick la Diane, cap. Couhette, ven. de Marseille, ch. de vin, savon, etc., pour divers.

Mouvement du 15 Mai.

NAVIRES ENTRÉS

Le brick le Faisceau, c. Mutel, v. de Bordeaux, ch. de vin, bois de Campêche.

La goëlette le paquebot, c. Diraison, v. de Bordeaux, ch. de vin, soie de porc.

Le dogre la Ville-de-Cherbourg, cap. Lanchon, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le sloop les Deux-Amis, c. Enou, v. de Caen, du Havre et Caudebec, ch. de peaux de cheval.

Le brick les Deux-Eugénies, c. Grisel, ven. de Bordeaux, ch de bois de Campêche.

La galiote la Marie-Louise, c. Ledentu, v. du Havre, ch. de bois, planches graisse.

Le sloop la Jeune-Louise, c. Darthenay, ven. de Guernesey, ch de plomb, houblon.

Le brick l'Evêque-de-Moulins, capit. Pinson, ven. de la Rochelle, eau-de-vie.

Le chasse-marée la Marie-Anne, cap. Quinto, ven. de Marennes, ch. de sel.

Le dogre la Marie-Anne, c. Quemin, ven. du Havre, ch. de planches, plomb.

La Rosalie, c. Persil, ven. du Havre, ch de quercitron, bois de Campêche.

NAVIRE EXPÉDIÉ.

Le sloop la Louise, c. Géhanne, all. au Havre, sur lest.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 14 au 16.

NAVIRES ENTRÉS.

Le paquebot Prince-Cobourg, c. Page, ven. de Southampton, ch. de passagers

La goëlette l'Indépendance, cap. Bartelet, ven. de Mobile, ch. de coton, en quarantaine.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick les Deux-Frères, cap. Brindegeon, all. à la Guadeloupe, ch. de briques.

La goëlette la Philippine, c. Dumont, all. à Rouen, ch de vin.

Le brick la Blonde, cap. Auzou, all. à Rouen, ch. de planches.

Le sloop la Bonne-Mère, c. Guillot, ven. de Rouen, ch. de vin, savon.

La goëlette la Lydie, cap. Lebreton, ven. de Rouen, ch. de vin, savon.

Le sloop l'Heureuse-Alliance, c. Aucelot, all. à Dunkerque, sur lest.

Le chasse-marée le Diligent, c. Pagen, ven. de la Hougue, sur lest.

Le chasse-marée le Jeune-Martin, cap. Noyon, all. à Cherbourg, ch. de fer, etc.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, du 14 mai.

75 b. coton Louisiane, à 1 fr. 37c 1/2 acq 300 tierç. riz Carol., à livrer à 30f. dito.

40 balles girofle Bourbon, à 3f. 50c. dito.

Les 29 bariq. sucre brut, vendus le 12 par M. F. Perquer, à M. Gris, ont été payées 82f. 50c. et non 82f.

Au Havre pour la Martinique.

Le beau et solide trois-mâts la Ville-de-Rouen, du port de 256 tonn., d'une marche avantageuse, et bien distribué, partira le 20 mai courant, sous le commandement du capitaine Paquet.

S'adresser, pour fret et passage, à Paris, à M. Bullot-Laneuville, hôtel de la Grande-Bretagne, rue Saint-Honoré, n° 341 ;

Pour Fret. A Rouen, à M. A Bouchon, affretteur; au Havre, à M. D. Ancel.

Pour passage. A Rouen, à M. Asselin-Lebrument, fretteur; au Havre, à M. Acher jeune, et au capitaine à son bord.

19 21 23 25

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier :

La Grace-de-Dieu, c. Bouisson.
L'Aimable-Marie, c. Lefloak.
L'Ulisse, c. Coriton.
L'Aimable-Désirée, c. Dubos.
Le St-Pierre, c. Calvé.
Le Bien-Venu, c. Mahé.
Le Charles, c. Roussignol.

Sont montés et passés debout.

L'Aurore, c. Braseur, v. du Havre, ch. de div. march.

La galiotte, c. Renault, v. id. ch. dito.

La Blonde, c. Ousouet, v. id. ch. de planches.

La Bonne-Marie, c. Guillot, v. de Bordeaux, ch. de vin.

AVIS DIVERS.

N° 163. — A vendre au même prix que dans la fabrique, une superbe partie de Cashmir, Laine et Coton ; plus, une partie de Circassienne, Buffline, Coutil, Mexicaine, Bouracan, et mérinos rayés pour habillement d'été; des beaux Piqués et Poils de chèvre très-nouveaux, pour gilets. Le tout à prix fixe en gros et en détail.

S'adresser au magasin de Draps, rue de la Grosse-Horloge, n° 98.

VENTE PUBLIQUE

De VINS en pièces et en bouteilles, dépendant de la faillite du sieur Savalle-Toutain, négociant à Rouen, boulevard Cauchoise, n°. 28.

N°. 164. — Demain samedi 17 mai, à neuf heures du matin, Me. Galli, Commissaire-Priseur à Rouen, procédera, par continuation, à la vente des VINS dépendant de la faillite dudit sieur Savalle-Toutain ;

CONSISTANT COMME SUIT :

Vins en pièces.

Vin de Moulin-à-Vent, vin de Mâcon, vin de Beaune, vin de Chena, vin de Bordeaux rouge et blanc, un sixain de vin de Madère, un sixain de vin d'Alicante, un quarto de vin de Grenache, une pièce de vin de Calabre, une pièce de vin de Porto.

Vins en bouteilles.

Vin de Champagne, vin de Clos-Vougeot, vin de Madère, vin Muscat, vin de Malaga, vin de Porto, vins de Bordeaux et de Bourgogne. Liqueurs fines en bouteilles, Rhum, Kirchewasser et autres.

On vendra aussi un très-beau Fléau en fer avec ses plateaux et une série de Poids, et une grande quantité de Futailles vides.

Cette vente aura lieu à la requête, aux charges, clauses et conditions qui seront annoncées lors de son ouverture.

Le Commissaire-Priseur. GALLI.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

5 [illegible] CENT comptant,
Jouissance du 22 Mars 1824.

87f 30c 35c 40c 30c 25c 20c 15c 10c 05c
87f 5c 15c 20c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1824.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 9 2 100f 25c 50c 75c 70c
1825, 9 4 100f 10c 15c 30c

Idem NOMINATIVES, 1824 100f 25c

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.° °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1824.
1050f 1055f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.

THEATRE DES ARTS.

LE PHILOSOPHE MARIÉ,
OU LE MARI HONTEUX DE L'ETRE,
Comédie en 5 actes, de Destouches.

FÉLIX,
OU L'ENFANT TROUVÉ,
Opéra en 3 actes, de Sédaine et Monsigny.

M. MARGAILLAN, *première Basse-Taille* débutera par le rôle du *Père Moria*.
Mme. BERTRAN rentrera par le rôle de *Thérèse*.

CIRQUE OLYMPIQUE,
DE MM. FRANCONI.

(*Spectacle demandé.*)

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St. LO, N° 34.

SAMEDI.

17 Mai 1823.

N°. 164 — 2me

DEUXIÈME TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

Demain Dimanche, Fête de la Pentecôte, cette Feuille ne paraîtra pas.

MA CHANDELLE.

CHANSON.

Air du vaudeville de Jadis et Aujourd'hui.

Image, hélas! trop fugitive,
Du faible flambeau de nos jours,
Répands ta lueur la plus vive
Dans le plus humble des séjours.
Chez moi tu ne fais pas reluire
Les lambris des riches salons :
Je ne possède qu'une lyre,
Mon indigence et mes chansons. *bis.*

Ce soir, à ta flamme brillante,
Je veux livrer ce doux billet
Où la main de ma jeune amante
Traça l'aveu le plus discret.
Demain, si des lettres moins tendres
M'ôtoient mes plus chères erreurs,
Puissé-je, en retrouvant ces cendres,
Ne pas les mouiller de mes pleurs. *bis.*

Ce feu, qu'amour jette en notre âme,
N'est donc aussi qu'une lueur!
Comme toi s'allume sa flamme :
Comme toi s'éteint son ardeur.
Ah! combien ta clarté chérie
Me retrace de souvenirs!
C'est le flambeau de notre vie,
Et l'éclat trompeur des plaisirs. *bis.*

Bientôt sur ma tiède paupière,
La nuit secouera ses pavots;
Alors ta paisible lumière
Veillera pendant mon repos.
Demain le souffle de l'aurore
Pourra t'éteindre ou t'agiter;
Et tu vivras peut-être encore
Quand j'aurai cessé d'exister *bis*

Edwd.

DE LA VANITÉ.

« Parceque j'étais vain, je croyais être grand!
« Ne pourrait-t-on prouver à tout tant que nous sommes,
« Combien la vanité rapetisse les hommes. »

La vanité est l'aliment des sots.

Beaucoup de gens confondent la vanité, l'amour-propre et l'orgueil.

L'amour-propre est nécessaire : c'est de l'amour-propre éclairé que naît l'honneur. La vanité ne produit rien de bon : et de l'orgueil, n'attendez que des vices.

Montaigne a dit : *La mère nourrice de toutes les fausses opinions publiques ou particulières, c'est la trop bonne opinion que l'homme a de soi :* ainsi la vanité, selon lui, est la cause de toutes les erreurs du genre humain; je serais de son avis s'il avait moins généralisé sa pensée. *C'est l'amour de soi-même mal entendu* qui pourrait à plus juste titre, être nommé *le père nourricier de toutes nos sottises.* La vanité n'en produit qu'une partie; l'amour déréglé de la gloire, de la puissance, de la fortune, de la vengeance, de la volupté, nous conduit à l'erreur, à l'injustice, au vice et même au crime, en nous offrant de fausses images de bonheur : la vanité peut n'y entrer pour rien, et beaucoup d'hommes peuvent être injustes, ambitieux, avares et cruels, sans être vains. d'ailleurs, en admettant qu'une grande partie de nos erreurs soit produite par la trop bonne opinion que nous avons de nous-mêmes : cette opinion trop flatteuse peut prendre diverses formes; elle s'appelle tantôt fierté, tantôt orgueil, tantôt vanité, et leurs effets sont si différens qu'on ne peut les confondre ensemble.

La fierté vient de l'âme; elle est plus souvent un mérite qu'un défaut; c'est une compagne ordinaire des grandes vertus. Elle sied au malheur et relève le courage; elle est ennemie de toute bassesse, et si on l'aime rarement, on l'admire presque toujours.

L'orgueil est loin de ressembler à la fierté, bien que ceux qui en sont entachés, ou, leurs flatteurs veuillent souvent les confondre; la fierté se prise, mais elle se prise ce qu'elle vaut; l'orgueil aveugle, enivre et se suppose un mérite démesuré.

L'homme fier estime ses semblables, l'orgueilleux les méprise : l'un ne peut s'abaisser jusqu'à l'envie, l'autre en est dévoré. Un honnête homme peut être fier dans un état médiocre : il honore son rang quel qu'il soit, et refuse à son ambition tout moyen qui lui ferait perdre sa propre estime.

La vanité est l'opposé de la fierté : celle-ci grandit, l'autre rapetisse l'homme : l'une attire l'admiration et l'autre le ridicule ; c'est l'apanage de la médiocrité, le cachet de la sottise.

L'orgueilleux jouit de l'état de son rang, de l'illustration de ses aïeux, de l'étendue de son crédit, de la solidité de sa fortune ; l'homme vain jouit d'un titre acheté, de la révérence d'un subalterne, des complimens d'un parasite, il se croit de l'esprit parce qu'il connait deux hommes de lettres ; du crédit, parce qu'il est reçu avec la foule, chez un grand ; s'il donne un bon dîner, il se croit un Lucullus ; s'il obtient un ruban, il se donne pour un favori ; et en redisant ce qu'il a lu dans la gazette, il se croit un homme d'état.

De tous les flatteurs, notre vanité est celui qui nous trompe le plus constamment : Je dis nous, car personne n'est tout-à-fait exempt de vanité ; et comme le dit un ancien, *celui qui n'en est pas teint en est pour le moins coloré.*

MACÉDOINE.

—Le rédacteur *à effet* du journal *chiens perdus*, trouve que Mlle. Fitzelier a le *minois agaçant*, *l'œil vif*, et *la démarche alerte*.... Eh! le gaillard!...

—Un M. Ed. Richer qui s'escrime en vers visigoths dans le *Lycée armoricain*, commence ainsi un morceau qui pourrait passer pour être écrit en *rimes plattes*, fut-il même en vers libres :

INVOCATION.

« Toi que l'homme pressent, et que la brute ignore,
» Que l'orgueil méconnait et que le cœur adore,
» Grand Dieu, si te prier, c'est m'approcher de toi,
» M'élever à ma source est mon plus doux emploi !
» Salut Etre incréé ; souris à mon hommage !
» Tout ce qui sent, végète ou pense est ton ouvrage. »

Végète se trouve là admirablement placé ; car sans lui on aurait pu penser que M. Ed. Richer pouvait n'être pas l'ouvrage de l'être incréé. Mais *le plus doux emploi* de l'auteur, étant de *s'élever à sa source*, nous le laisserons s'abreuver à longs traits dans l'eau de son Hyppocrène. Il est bien juste qu'après avoir autant travaillé, on se rafraîchisse.

—Les *bons hommes* de lettres transportés d'une ardeur belliqueuse, ont résolu de s'armer pour enlever le Parnasse d'assaut, et sans sommation préalable : ils ont, en conséquence, fait mystérieusement une commande de 150 à 200 carabines ; mais hier, lorsque les braves de l'Hélicon ont été pour examiner leurs armes, ils se sont apperçus que l'armurier avait mis *une lumiere* à chaque canon. La commission militaire des *bons hommes* a cru ne pas devoir accepter les carabines, attendu qu'elles avaient toutes des *lumières* : chose interdite expressement par les statuts de l'ordre.

—Depuis que M. le baron de la Dancelotière a pris un air martial, pour être en rapport avec la nouvelle faveur qu'il vient de recevoir, on dit qu'il n'est pas prudent de le plaisanter, et qu'il a fait aiguiser sa plume, pour transpercer tous ceux qui voudraient rire à ses dépens : quoi qu'il en soit, nous continuerons à en agir avec lui comme par le passé où il était si plaisant dans *le Réveil*, et si terrible dans *la Foudre*.

« On craint peu de nos jours les braves du Parnasse. »

—Les liégeois paraissaient toujours affamés du cœur de Grétry : pour nous, qui savons que la gloire du Molière de notre musique, est toute française, nous croyons que les restes les plus précieux de ce célèbre compositeur doivent reposer dans les lieux mêmes où son talent fut couronné. Paris est devenu la patrie adoptive de Grétry et, pour un grand homme,

« La patrie est aux lieux où l'on fut accueilli. »

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Le Philosophe Marié. — Fétis.

Troisième début de Mad. SIMONET, — Rentrée de Mad. BOUTON. — Premier début de MARGAILLAN et de LAFAPY.

La représentation d'hier au soir ne nous offrait que trois débuts et une rentrée ; chose assez rare depuis quelques jours où nous sommes faits à voir nos nouveaux acteurs débuter par compagnie.

Mme. Simonet, qui en était à sa troisième et dernière épreuve, a été agréée sans opposition, après avoir rempli d'une manière assez satisfaisante le rôle de *Célestine du Philosophe Marié*. Le personnage était un peu jeune pour Mme Simonet, et il faut bien de l'art et du prestige

» Pour réparer des ans l'irréparable outrage. «

Cependant cette actrice, malgré l'espèce de sifflement de sa prononciation, et un grasseyement qu'elle ne pourra corriger qu'avec de grands efforts, a obtenu quelque succès parce qu'elle a eu, dans le cours d'un rôle difficile, du naturel, du mordant et de la chaleur comique. Elle nous a paru jusqu'ici avoir une intelligence assez grande de la scène et connaître le répertoire de son emploi. Sa voix est presque toujours dans le diapason, ce qui vaut quelque chose en province où les acteurs règlent si rarement leurs inflexions sur le ton du dialogue des acteurs déjà en scène.

Notre parterre qui s'est fait, dans toute la France, une réputation si formidable de sévérité, devient, pour les artistes qu'il affectionne, d'une galanterie tout-à-fait charmante. Tous les passages qui peuvent être appliqués, avec avantage, à l'actrice ou à l'acteur privilégiés qui se trouve en scène sont sûrs d'être saisis avec la plus subtile sagacité ; et rien n'est plus plaisant que de voir alors celui ou celle qui est l'objet de cet hommage délicat, s'incliner modestement, et recevoir, avec un air moitié confus et moitié prétentieux, les applaudissemens et les bravos : ce jeu recommence autant de fois que les allusions le permettent ; ce qui ne laisse pas que d'être amusant, quand les à-propos se répètent cinq ou six fois dans la même soirée. Si nous continuons à pousser la courtoisie jusque dans ses derniers retranchemens, nous serons bientôt plus en droit de rire du ridicule des petites villes.

Venons à nos deux débuts, et à notre rentrée d'opéra. Margaillan engagé pour les *basses-tailles* n'a guère pu nous donner, dans le rôle du *Père Morin*, une juste idée de ses moyens : deux duos assez courts, et un morceau assez peu difficile, ne sont guère susceptibles de nous fixer sur le mérite de son chant et de sa méthode. Sa voix nous a semblé franche, sonore, plus étendue dans le haut que dans le bas ; dans un morceau, il s'est livré à des élans de voix, et à une enflure qui ne sont pas de la bonne école. Comme acteur, il a été un peu sententieux et sec ; sa démarche en scène est trop étudiée, on dirait qu'il prend à tâche de ne faire que de grands pas ; ses autres débuts nous mettront au reste plus à portée de prononcer sur son chant qui, autant qu'on en peut juger avec si peu de données, n'est pas dépourvu de goût et d'expression. Le second *Colin*, nouvellement engagé, a fort bien joué le rôle de *Prestolet*. Que dirai-je de Mme. Bouton ? Qu'elle a été revue et entendue comme une actrice qu'on estime, et que le public accueille lorsqu'elle reparaît sur la scène d'où une indisposition l'avait éloignée.

Commerce et Industrie.

CORRESPONDANCE.

Londres, 9 *mai*. — Les spéculateurs israélites ont fait depuis trois jours à la bourse des ventes considérables. On suppose qu'ils ont reçu quelques informations qui les porte à prévoir une baisse dans les consolidés.

Anvers, 7 *mai*. — Les marchandises sont très-calmes : environ 700 balles de café Havane ont été vendues en divers lots, de 69 1/2 à 69 cents suivant leur qualité ; 125 balles de Brésil ord. 62 1/2 cents sans bon poids.

On a payé pour 15,000 fr. des Pays-Bas de bois de Campêche coupe St.-Domingue et d'Espagne, de 6 fl. 1/2 à 7 fl., an bon poid.

Il s'est traité diverses parties de sucre Havane blond, l'ensemble s'élève à environ 750 caisses qui ont été payées de 22 fl. à 20 en entrepôt, sans bon poids.

Naples, 16 *avril*. — Le roi, voulant favoriser les produits et les manufactures du pays, a, par un décret rendu à Vienne, le 28 février, réduit les droits d'importation, sur l'indigo de 56 ducats à 16 seulement le cantaro le quintal, sur la cochenille de 150 à 100. Le droit d'importation sur les couvertures de molleton de coton est porté à deux ducats par couvertures de toute dimension. L'imp. des cotons de Malte, filés à la main, est prohibée. Tous les cotons filés étrangers, teints ou non, sont soumis à un droit de douane de 25 ducats par cantaro. (89 kilo. 1/2.)

Bayonne, 6 *mai*.—La baisse des grains paraît s'être arrêtée, voici le prix moyen du marché d'hier : froment, 22 f. 45 c. l'hect. ; blé d'Inde, 9f. 75 ; seigle 10f. 50 orge et avoine 12f. ; haricots, 15f. ; foin 6f. 50 ; paille 2f. 50 les 50 kil.

Nous avons reçu dans ce port du 2 au 5 courant, 13 bâtimens ven. de Bordeaux, et 13 ven de la Rochelle, Marans, Nantes et des Sables, ch. tous de provisions et de fourrages.

Châlons-sur-Marne, 10 *mai*. — Les grains ont baissé au marché de ce jour ; il ne se fait rien en huiles de graine. Les affaires de commerce sont dans la plus complète stagnation.

Voici le cours : froment, l'hec. 16f. 10; seigle 10f. 20 ; orge 8 ; avoine 7f. 15 ; huile de navette, les 50 kil. 35f. ; dito de chanvre 34f.

NOUVELLES DE MER.

On nous annonce l'entrée en rivière de Bordeaux, du navire le bordelais, c. Gallais, v. de Calcutta, ch. de 597 cais. indigo, 1,130 sacs salpêtre, 970 sacs poivre, 2 balles soie, 26 sacs cire, 5919 bûches bois de sapan.

—La Génevieve, c. Caussourd, parti de Bordeaux, est arrivé à Buénos-Ayres.

—L'Eugénie, cap. Caussade, parti de Bordeaux, est arrivé au Bengale.

Le brick sarde le Thémistocle, c. Poggi, arrivé des Aigles à Marseille, a été visité le 18 avril sur le cap de Gatte, par la frégate la Junon.—Le brick français le Saint-Jean-Baptiste, c. Lachaud, arrivé de Smyrne à Marseille, a fait route sous l'escorte du brick de S. M. l'Estafette.

—Le capitaine Mauffer, de la goëlette la Liberté, arrivé de Fernambouc à Honfleur, rapporte que le brick l'Hirondelle, de Dunkerque, devait partir de Fernambourg le 18 mars ; la Louise, du Havre, c. Benoist, le 26, et que 4 ou 5 autres navires franç. prenaient charge ou attendaient du fret. Le brick la Cléopâtre, du Havre, a relevé pour aller charger à Ceara, et le brick la Minerve, cap. Vallois, et le trois-mâts l'Olinda, du Havre, étaient partis prendre charge à Paraïba.

Passage du Sund, *du* 26 *au* 29 *avril*.

106 bâtimens, parmi lesquels, Dorothéa-Elise, c Vonharten, all. de Bordeaux à Lubeck ; Freundschaft, c. Genéke, all. de Bordeaux à Pétersbourg ; Zeeblame, c. Von-Barm, all. de Marseille à Lubeck ; Henriette-et-Jacob, c. Notzke, all. de Bordeaux à Kœnigsberg ; Ghristina, c. Zeplien, all. de Bordeaux à Lubeck ; Norden, c. Zanger, all. de Cette à Stockolm ; Jupiter, c. Stricker, all. de Bordeaux à Lubeck, Charlotte, c. Ronne, all. de Cette à Stettin.

PORTS ÉTANGERS.

ARRIVAGES.

Bristol, 8 *mai*.—Amicitia, c. James, v. de Rouen et du Havre.

Darmouth, 8 *mai*.—Klemen-Jean, c. Verkruyson, v. de Gand, en relâche pour Bayonne.

Liverpool, 8 *mai*.—Betsey, c. Hudson, et Giraffa, c. Brown, v. de Charente.—Tiber, v. de Marseille.—Harmony, cap. Robertson, v. de Dunkerque.

Plymouth, 7 *mai*.—Release, c. Rugless, v. de Charente en 4 jours.

Porsmouth, 9 *mai*.—Le Bienfaisant, c. Duchemin, v. d Honfleur.

Travemunde, 4 *mai*.—Le c. Stricker, v. de Bordeaux.

Swinemunde, 29 *avril*.—La Carolina, c. Hoge, v. Bordeaux—Charlotta, cap. Ronne, v. de Cette.

Bilbao, 1er *mai*.—L'Achille, c. Bonzans, v. du Havre et de Bayonne.

Marseille, 6 *mai*. — (*Long cours*.) Victory, c. Kingsbury, v. de New-York, ch. de 500 caisses sucre, 700 sacs café, 15 tonneaux campêche, 2 surons cochenille. —(*Cabotage*.) L'Adèle, cap. Figerou, v. de Bordeaux et de Lisbonne, ch. de 408 sacs cacao, 330 sacs salpêtre, huile, térébenthine, convoyé par le brick de l'état le Cuirassier, jusque sur le planier.

PORT DE DUNKERQUE.

Sont entrés le 9 *mai*.

Les Bons-Amis, c. Conan, v. de Libourne, ch. de vin et de bouchons. — Gauvin, court.

La Renommée, c. Guedon, v. de Marennes, ch. de sel. — Emmery, court.

La Bonne-Mère, c. Février, v. de Bordeaux, ch. de vin et de prunes.—Gauwin, courtier.

Le Désir, c. Lisour, v. de Marennes, ch. de sel.

La Julie, cap. Merlier, ven. des îles d'Hières, ch. de sel. Debaecker, courtier, et Bonvarlet frères, armat.

Les Deux-Paulines, c. Blondel, ven. de Marennes, ch. de sel. — Sergent, court.

L'Auguste, c. Thomas, v. de Marennes, ch. de sel. — Sergent, court.

La Jeune-Estelle, c. Magnan, ven. de Marennes, ch. de sel.—Debaecker, court. et Degravier aîné, armat.

L'Achille, c. Lepontonnier, ven. du Croisic, ch. de sel. — Gauwin, courtier.

La Pélagie, c. Boissay, en relâche forcée, sortie de ce port le 8 de mois, ch. de charbon. — Vandewalle, court.

Le 10, la Jeune-Euphrasie, c. Philippe, v. de Grandville, ch de sel.

Le 11, la Boulonnaise, c. Fournier, v. de Caen, ch. d'huile et colza.

L'Espérance, c. Dupont, v. de Bordeaux, ch. de diverses marchandises.

La Bonne-Aglaé, cap. Lefranc, ven. de Marennes, ch. de sel.

L'Auguste, cap. Leboutillier, ven. dito, chargé dito.

La Cérès, c Pesquer, v. dito, ch. dito.

Le Saint-Pierre, cap. Massé, v. dito, chargé dito.

L'Alerte, c. Couëdel, v. dito, ch. dito.

La Louise-Bien-Aimée, c. Couëdel, v. de Vaunes, ch. de miel.

La Bonne-Aimée, cap Bateman, ven. des Iles-d'Hyères, ch. de sel.—Consig., M. Cavrois.

Le Jérôme, cap. Pechot, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

L'Auguste et Angélique, cap. Néel, ven. d'Honfleur, sur lest.

Le Glaneur, cap. Frigoult, v. de la Tremblade, ch. de sel.

Le Bon-Père, cap. Jacquemain, v. de l'Ile-d'Oléron, ch. dito.

Le 12, l'Hercule, c. Witteyroughel, ven. du Havre, sur lest.

L'Aimable-Eugénie, cap. Liard, ven. d'Honfleur, sur l'est.

L'Adèle, cap. Figaret, ven. de Cette, ch. de vin et eau-de-vie.—Consignataire, M. Monnier.

Le 13, l'Adèle, cap. Perault, ven. de Libourne, ch. de vin.

Le Renard, c. Chassenex, ven. de Bordeaux, ch. de diverses marchandises.

Les Deux-Amis, cap. Benjamin Olivier, ven. de Londres, sur lest

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RECLAMATIONS.

Chargem. du dogre la Ville-de-Cherbourg, c. Lelanchon, v. de Bordeaux. Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

200 barriq. vin. — 2 quarts. — Grandin et comp.

18 caisses vin. — Martin Lafitte et Cie.

Chargem. du chasse-marée la Marie-Anne, cap. Cointo, ven. de Marennes. Courtier, M. Fauqueux.

9655 kil. sel.—Lemire et fils.

—La galiote la Marie-Louise, de 61 t., cap. Ledentu, ven. du Havre, ch. de planches, plomb, graisse de poisson, etc. Courtier, M. J. Pellecat.

—Le brick le Saint-Gabriel, de 94 ton, c. Briand, v. de Marseille, ch. de savon. Courtier, M. Lucet.

—Le sloop la Jeune-Adèle, de 51 ton., cap. Regnier, ven. d'Honfleur, ch. de cidre. Courtier, M. Lucet.

Chargem. de la goëlette le Paquebot, de Morlaix, cap. Diraison, ven. de Bordeaux.—Courtier, M. Orford.

Réclamateurs, MM.

6 pièces eau-de-vie.—Rousselin-Cavey.
11 fûts vin ordinaire.—Ch. Durand.
14 barriq. vin rouge ordinaire.—Crevel et comp.
6 balles pastel.—5 dito soie de porc.—2 dito sangle de toile.—Ch. Durand.
36 barriq. vin rouge.—Crevel et comp.
42 dito dito dito.—Viret-Lehaître.
1 dito vin ordinaire.—Vermer-Recoule.
12 dito dito dito.—Jeuffrain-Boisjoli.
5 dito dito dito.—Crevel et comp.
1 dito dito dito.—Viret-Lehaître.
20 dito dito dito.—Caze-Chambosse.
51 caisse vin rouge.—Lhermite.
1 barriq. vin ordinaire en double fût. Rousselin-Cavey.
2 dito dito en double fût.—C. Letoc. quart.
6 dito dito dito.—Crevel et comp.
2 bottes acier battu en barres.—1 barillons.—V. Lecordier.
25 pièces eau-de-vie.—1 barriq. vin ordinaire en double fût.—Mathéus et fils.

Mouvement du 16 mai.

NAVIRES ENTRÉS :

Le sloop la Jeune-Adèle, c. Regnée, v. d'Honfleur, ch. de cidre.

Le brick le Saint-Gabriel, c. Briant, v. de Marseille par Lisbonne, ch. de savon.

Le sloop le Père-de-Famille, c. Fatome, v. de Dunkerque, ch. de vin.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le chasse-marée la Védette, c. Truscat, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le sloop la Félicité, c. Lihard, all. au Havre, ch. de pierres.

Le brick la Société, c. Lecomte, all. à Marennes, ch. de plâtre.

Le brick le Jean-Baptiste, c. Thomasi, all. à Brest, ch. de pierres meulières.

Le dogre hambourgeois Spéculation, c. Poort, all. à Hambourg, ch. de terre à sucre, vin.

Le dogre la Caroline-Aimé, cap. Daumaille, all. au Havre, ch. de plâtre.

Le sloop l'Union, c. Dubos, all. à Conteville, ch. de plâtre, fûts vides.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 15 au 16.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick américain Eolies, c. Geers, ven. de New-Yorck, ch. de sucre, café, coton.

Le brick la Flora, c. Dixon, ven. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le trois-mâts Williams, cap. Noyer, ven. de Norfolk, ch. de tabac et cotou.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick l'Ernest, cap. Coindre, ven. de Bristol, ch. de lin.

Le brick le Charles, c. Guilbert, ven. de Rotterdam, ch. de sucre et thé.

Le trois-mâts américain Favorite, cap. Bunker, all. à New-Yorch, sur lest.

Le paquebot anglais Prince-Cobourg, cap. Page, all. à Southampton, ch. de passagers.

Note des Ventes recueillies à la bourse du Havre, le 15 mai.

100 tierç. riz Caroline, à 32 fr., acq.
24 milliers bois de Campêche, coupe d'Espagne, à 14 fr. 60 c., dito.
36 dito dito dito, dito, à 50 f. 75 c., en entrepôt.
4 dito dito dito, dito, à 10 f. 75 c., dito.
18 sacs gomme du Sénégal, à 1 fr. 30 c, acq.
101 sacs café Havane, à 1 fr. 35 c., en entrepôt.
85 sacs café St.-Domingue, à 1 fr. 70 c., acq.
45 sacs café Havane, à 1 f. 45 c., en entrepôt.
77 balles coton Géorgie, à 1 f. 1 c. 1/4, acq.
11 dito dito dito, à 1 f. 11 c. 1/4, acq.
39 dito dito Louisiane, à 1 fr. 35 c., dito.
25 barr. sucre brut, à 80 f., dito.

—Les 160 barriques sucre brut cotées, dernièrement, à 82 fr. 50 c., n'ont été payées que 82 fr.

—On annonce l'entrée en rivière de Bordeaux, du navire le bordelais, capit. Gallais, v. de Calcutta, ch. de 597 cais. indigo, 1,150 sacs salpêtre, 970 sacs poivre, 2 balles soie, 26 sacs cire et 5,919 bûches bois de sapan.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Vil equier :

La Victoire, c. Bunel, all. à Bordeaux.

Le chasse-marée la Marie-Hyacinthe, cap. Louet, all. à Marennes, sur lest.

L'Aimée-Honorine, cap. Hubert, all. au Havre.

Le Bon-Accord, c. Perigo, all. à Brest.

Le Jeune-Henry, c. Daniel, all. à Honfleur.

Les Trois-Frères, c. Dubourg, all. à Honfleur.

Vent Sud-Ouest (Petit frais).

AVIS DIVERS.

N° 165—Mme Poirier-Hénard, successeur de M. Fleury, son aïeul, fait savoir qu'elle peut par un efficace et antique secret de famille qu'elle seule possède, et par un attouchement prompt et léger et sans douleurs, guérir à l'instant et pour la vie tous maux de dents, en prévenir et arrêter la carrie, faire disparaître les fluxions, donner à la bouche la propreté et la santé. Elle nettoie aussi les dents, et guérit les douleurs *gratis*.

Sa demeure est rue des Bonnetiers, n° 74.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.

87f 15c 20c 15c 20c 25c 20c 25c 30c 85c 50c 45c 50c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 100f 75c
1825, 9 4 100f 30c

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.' °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1052f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1580f 1575

THEATRE DES ARTS.

LA MAISON ISOLÉE,

OU LE VIEILLARD DES VOSGES,

Opéra en 2 actes, de Marsollier et Daleyrac.

M. MARGAILLAN fera son deuxième début par le rôle de *Charles*.

L'ACTE DE NAISSANCE,

Comédie en 1 acte, de Picard.

BLAISE ET BABET,

Opéra en 2 actes, de Monvel et Dézède.

Mme. MARTIN, tenant l'emploi des *Dugazon*, débutera par le rôle d'*Aline*.

M. MARGAILLAN continuera par celui de *Jacques*.

Vu le départ de M. FELIX, en attendant l'arrivée très-prochaine d'une *Deuxième Haute-Contre*, M. LAFAPT remplira le rôle de *Blaise*.

CIRQUE OLYMPIQUE,

DE MM. FRANCONI.

RELACHE.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St. LO, N° 3.

DIMANCHE ET LUNDI.

18 et 19 Mai 1823.

Nos 165 et 166 — 2me

DEUXIÈME TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LE GRAND SECRET.

CHANSON.

AIR : *O moment heureux, enchanteur !* (de l'Opéra-Comique.)

Je fuis ces savans ennuyeux
Que partout on cite, on renomme ;
Il faut toujours dans Sparte ou Rome,
Les suivre et se perdre avec eux.
Doctes rêveurs, on vous révère
En fait de science et de goût ;
Mais, pour savoir un peu de tout,
Apprenez encore à nous plaire. *ter.*

En tout lieu j'entends les époux
Se plaindre de leur destinée,
Et calomniant l'hymenée
Exhaler leurs transports jaloux.
L'amant, avec moins de colère,
De nous charmer vient mieux à bout.
Maris, qui croyez savoir tout,
Apprenez encore à nous plaire. *ter.*

Vous qui, dans vos puissantes mains
Tenez nos intérêts augustes,
Maîtres du monde, soyez justes,
Et vous séduirez les humains.
Quand vous faites trembler la terre,
Jamais le ciel ne vous absout,
Vous qui voulez régner sur tout,
Ne dédaignez pas de nous plaire. *ter.*

EDWD.

PROCÈS SINGULIER.

D'après une lettre que nous recevons d'un de nos départemens maritimes, nous sommes portés à croire que les oiseaux et la volaille sont destinés à alimenter le recueil des *Causes Célèbres* et des *Fastes historiques*. Les dindons, grâce aux jésuites, ont acquis une assez grande illustration en France : les poules mouillées, grâce aux rédacteurs des *Débats*, ont occupé la renommée au milieu des crises politiques. Le corbeau litigieux de Darn étal nous a fourni le sujet d'un article sur un point de droit civil. Aujourd'hui c'est d'un moineau dont la propriété est contestée qu'il s'agit, et voici à quel sujet ; nous nous bornerons à la narration du fait :

Le nommé Bruneau, perruquier à Brest, trouve un jour un moineau dans sa boutique, et moins barbare que cet aréopagite qui tua le faible oiseau qui venait chercher un refuge dans son sein, notre perruquier mit le moineau dans une cage. L'animal était instruit ; on ne tarda pas à s'apperceveir qu'il avait reçu une éducation distinguée, et qu'il devait appartenir à une famille aérienne comme il faut. Il faisait les délices de la petite fille de l'artiste hospitalier, lorsqu'une dame de Penbras s'arrête, un beau matin, devant la cage où l'oiseau se livrait à toute la gaîté de son humeur volatile : elle reconnaît l'oiseau pour être l'objet qu'elle a perdu il y a trois mois, et que depuis ce temps elle n'a cessé de pleurer ; mais son veuvage va cesser ; et notre Lesbie quadragénaire redemande à grands cris le moineau chéri, qu'elle tenait peut-être de quelque Catulle. Le perruquier est sourd à ses gémissemens, insensible à ses larmes ; le moineau est refusé. L'artiste reçoit le lendemain une assignation à comparaître devant M. Lezerec, juge-de-paix du premier arrondissement ; deux avocats sont choisis par les parties. L'affaire est plaidée devant une assemblée nombreuse que l'intérêt et la singularité de cette cause avait attirée. Après d'éloquentes attaques, de véhémentes répliques, le tribunal condamne la dame à faire reconnaître son moineau par deux témoins ; et, en cas de reconnaissance, à payer au défendeur la somme de six francs pour pension alimentaire et logement accordé à l'oiseau. Des témoins sont produits, mais à l'instant où ils vont pour reconnaître le moineau en litige, l'avocat du perruquier jette quatre oiseaux de la même espèce dans la cage ; les témoins sont forcés d'avouer l'embarras où ils se trouvent de distinguer quel est le moineau de la demanderesse. Celle-ci, confondue par cet expédient à la Salomon, est déboutée de sa demande, et condamnée aux frais et dépens de la procédure. Cette affaire qui fait honneur à la présence d'esprit de l'avocat qui l'a gagnée, a été plaidée par Me Laurent qui, sans mettre en usage les ressources oratoires, et le pathétique de la péroraison de l'*Intimé*, a produit sur l'auditoire tout l'effet qu'on devait en attendre.

MACÉDOINE.

— On prétend qu'un auteur qui redoute les dignités autant que les autres les recherchent, vient de retirer du répertoire sa plus mauvaise pièce ; dans la crainte d'être fait baron, comte ou marquis. La précaution est inouie.

— Les suisses donnent souvent lieu, dans leur baragouin tudesque, à d'étranges équivoques. L'un d'eux s'adressant dernièrement au bureau d'un journal, et voulant parler au rédacteur principal, demandait : *Monstrueux Mâtin-vil détracteur de la Côte-Chienne.* Si le mot *détracteur* et une autre épithète, n'avaient pas mis le portier sur la voie, mon suisse aurait risqué fort d'être obligé de chercher son homme dans toutes les guinguettes et autres lieux de joie, de Paris.

— Le *Miroir* accorde des éloges à un article du *journal chiens perdus.* Cet hommage doit affriander d'autant plus le rédacteur *si quis canis*, que depuis 1785, année de la fondation de sa feuille, il n'avait reçu aucun compliment. Le 18 mai sera porté dorénavant, sans doute, par lui, aux éphémérides de ce jour anniversaire.

— Il y a une vingtaine de jours que nous n'avons reçu *le Revenant* de Marseille; nous savons cependant que *le Revenant* n'a pas renoncé à ses apparitions diurnes.

— M. H. de St.-Al.. de qui s'épuise à faire des vers sur le sujet si neuf des myrthes et des roses, termine ainsi un impromptu qu'il n'a remis que vingt fois sur le métier.

« Va, d'un époux charmer toute la vie,
» Pour cueillir une rose, il faut quelques instans! »

Il paraît que M. de St.-Al...de *cueille les roses* aussi vivement qu'il fait les impromptus.

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage. »

C'est le bon précepte.

— Un artiste capillaire de la capitale, avait mis sur l'inscription fastueuse de son magasin, cette légende :

« MESSEVILLE COIFFE LES HOMMES..... ET LES FEMMES. »

On vient d'inviter le *coiffeur d'hommes* à supprimer sur son enseigne les points suspensifs qui offusquaient les maris dont ce brillant *Figaro* coiffait les femmes.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

La Maison Isolée. — Blaise et Babet.

Premier début de Mad. MARTIN — 2°. début de MARGAILLAN.

Margaillan, engagé pour l'emploi de *première basse-taille*, a subi samedi sa deuxième épreuve dans le rôle de *Charles* de la *Maison Isolée.* Il est fâcheux, qu'au théâtre, on juge les débutans plutôt sur la première impression qu'ils produisent que selon les formes judiciaires. Un seul rôle suffit pour faire connaître un acteur moins que médiocre; mais trois rôles sont quelquefois trop peu pour apprécier à leur juste valeur une méthode sage, un chant naturel et un goût pur. Margaillan peut être rangé dans la cathégorie des chanteurs dont le mérite n'est susceptible d'être connu que par l'expérience. On a besoin de s'habituer à voir tout ce qu'il peut, pour savoir tout ce qu'il vaut. Son deuxième début ne lui a pas été favorable; quoique très-bien chanté, son morceau du premier acte lui a valu des marques de désapprobation. Il est juste toutefois d'ajouter qu'une ou deux personnes seulement ont exercé envers lui cet acte d'une rigueur excessive, et qu'un assez grand nombre de spectateurs ont opposé leurs suffrages à l'iniquité de cet arrêt; mais ces suffrages ressemblaient plutôt à une réparation obligée qu'au dedommagement complet qu'on devait accorder. Placés entre le public, dont nous devons respecter les décisions suprêmes, et les artistes dont nous pouvons relever les défauts et encourager le mérite, nous conviendrons que le débutant est froid comme acteur, contraint dans ses manières, pesant même dans son débit; mais aussi pour faire la part intacte de la justice, nous soutiendrons, avec quelques motifs peut-être, que comme chanteur il possède un organe pur, flexible, exercé, et susceptible des plus beaux effets.

On a invoqué contre lui, le souvenir de Noyrigat, son prédécesseur, comme on avait antérieurement ressuscité celui de Cassel contre Batiste; mais en cela nous ressemblons à la vieillesse qui, selon Boileau

« Toujours plaint le présent et vante le passé. »

et sans faire ici le procès de Noyrigat qui n'existe plus pour nous, on conviendra que cet acteur avait une belle voix à-peu-près comme une statue a une belle figure : il ne lui manquait que de la vie et de l'expression; mais ce qui lui manquait là valait mieux que ce qui lui restait.

Nos réflexions sur les débuts de notre nouvelle *basse-taille* se termineront là. Le parterre est un tribunal devant lequel le prévenu plaide seul sa cause, et en nous étendant plus sur le compte de Margaillan, on nous prendrait pour des *défenseurs officieux.*

L'emploi des *duègnes* était vacant par l'absence de Mme. Thénard. Mme. Martin a essayé de s'y faire agréer, en se montrant dans *Blaise et Babet.* La première impression qu'elle a produite, a du lui être favorable, car elle a été fort gaie. La figure de la nouvelle *duègne* a excité une hilarité presque générale, soit l'effet du costume, ou de la manière dont elle s'était grimée, on a trouvé que la débutante avait, dans son rôle, un air plus que *duègne.* Peut-être des personnages tels que ceux de ma *Tante Aurore* et de la mère *Léonarde* de la *Caverne*, lui conviendront-ils mieux. Dans son rôle de premier début, Mme Martin n'a pas chanté, elle se réservait peut-être pour une autre occasion, et nous ne sommes pas de ces gens qu'interprêtent mal, jusqu'au silence même.

(Représentation d'hier.)

Les Femmes Savantes. — La Jeunesse de Henry V. — Le Tonnelier

Cette comédie, où Molière a si bien frappé du fouet de sa satyre, le ridicule de la science chez les femmes, appelées d'ailleurs par leurs charmes et leur état dans le monde à faire, sans grec ni latin, l'ornement et le bonheur de la société, cette comédie, où l'auteur a marqué au doigt le *Trissotin* de son tems et la foule des *Trissotin* de notre âge, les *Femmes Savantes* enfin ont été jouées hier dans le désert; il ne faut s'en prendre sans doute qu'au beau tems qui avait entraîné les habitués loin du temple de Thalie. Quoi qu'il en soit, le peu d'assistans n'y a rien perdu, et la pièce a été aussi bien jouée que si la salle fût pleine.

Le *Tonnelier* est du nombre de ces petits opéras qu'on revoit toujours avec plaisir. La franche gaîté du drame, la vérité des tableaux et le charme d'une musique toute chantante, sont les qualités distinctives de quantités d'ouvrages de ce genre qu'un directeur a raison de faire sortir de tems en tems de la poussière du vieux répertoire.

Le débutant Latapy, en l'absence d'un *seconde haute-contre*, manquant, s'est chargé du rôle de *Colin*, dont il s'est assez bien acquitté : nous voudrions pouvoir dire aussi qu'il a bien chanté; mais il faut être juste. La voix de cet acteur est faible, sans ton ni étendue. Mlle Boyer, Bié et Chardon ont fait ressortir, par leur talent, tout le mérite de cette bluette.

La Jeunesse d'Henry V aurait peut-être pu être joué avec plus d'ensemble et de soutien. Albert, qui remplissait le rôle du *jeune prince*, n'a pas, sous le manteau royal, toute l'aisance et la dignité convenables : son geste est retréci et ses pauses sont peu nobles : au second acte, il a manqué totalement de cette chaleur expensive qu'ont dû produire les fumets du punch, et qu'entretient si bien la vue de la charmante *Betty* qu'a joué, avec beaucoup de grâces et de naturel, Mme Saint-Elme. Mme Simonet a bien dit le rôle de *la Comtesse.* Louis était un vrai capitaine *Copp*; et Hallier, à ça près de quelque tiédeur peu naturelle à un jeune page amoureux, ne s'est pas mal acquitté de son rôle.

Saint-Elme a rendu le rôle de *Rochester* d'une manière accomplie : c'était bien là cet aimable roué, spirituel et adroit courtisan, digne compagnon des débauches nocturnes de son maître; courtisan tel que dieu veuille en préserver les jeunes rois, car ils ne se convertiraient peut-être pas tous aussi promptement que le fait *Henry V.*

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARGEM. du brick la Diane, cap. J. B. A. Couhitte, ven. de Marseille.—Courtier-interp., M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

0 balles raisins secs en caissettes.—Rousselin-Cavey.
5 barriq. vin.—1 dito dito.—Remy, Long, Neveu.
60 fûts vin.—Hesbert frères.
3 barils huile d'olive.—Dervillay et Cambard.
6 fûts huile d'olive.—Richard Anquetin.
1 caisse provisions.—Ve. Delauney et fils.
71 fûts vin.—Dieusy frères.
10 dito dito.—J. C. Lebreton.
1 dito dito.—Labrousse aîné et comp.
10 balles bois de réglisse.—162 caisses savon.—1 caisse vin.—240 pains plomb.—66 fûts vin.—A ordre.

Marchandises chargées à Honfleur. à bord du navire l'Eugénie, cap. Lerat.

5 fûts vin.—Remi, Long, Neveu.
6 barils soufre en canons.—Richard Anquetin.
29 balles sumac.—175 fûts vin.—A ordre.

☞ CHARGEM. de la galiote la Marie-Louise, cap. Dentu, ven. du Havre.—Courtier-interp., M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

225 saumons plomb.—Ve. B. P. Lecouteulx.
12 balles bois de Fernambouc.—Frères Martin et comp.
1485 planches de sap.—Hersent.
91 fûts huile de poisson.—Crevel et comp.

☞ CHARGEM. du chasse-marée la Ste-Anne, cap. Hostain, ven. de Saint-Pierre.—Court.-interp. M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

37 fûts eau-de-vie.—Fauvel jeune.
62 dito dito.—Hesbert l'aîné.

☞ CHARGEM. du sloop l'Iris, c. Rolland, ven. de Bordeaux.—Courtier-interp., M. Viard.

Réclamateurs, MM.

6 fûts eau-de-vie.—4 fûts vin muscat.—Rousselin-Cavey.
4 fûts vin.—1 fût eau-de-vie.—Rouland
48 fûts vin.—Lhermitte.
40 fûts vin.—Anquetin jeune.
5 fûts vin.—Lemaître-Delaporte.
4 fûts dito.—Sicarin-Obson.
2 fûts dito.—Viret-Lehaître.

—Le sloop le St.-Pierre, cap. Adelus, ven. de Dippedalle, sur lest.

☞ CHARGEM. du brick le Charles, cap. Coursonnois, ven. de Morlaix.—Courtier-interp., M. Viard.

Réclamateurs, MM.

177 barils litharge.—Fauvel jeune.
105 balles papier gris.—Crevel et comp.
2 balles papier blanc.—Truplin aîné.
66 rouleaux toile d'emballages.—E. Quesnel.
12 pots beurre.—8 balles toile de lin.—Au porteur.
4 balles toile de lin unie.—M. Hue.
1 ballot dito dito.—Ve. B. P. Lecouteulx.

☞ CHARGEM. du brick les Deux-Eugénies, cap. Grisel, ven. de Bordeaux.—Courtier-interp., M. Viard.

Réclamateurs, MM.

200 sacs salpêtre.—A. Lebrun.
6 fûts eau-de-vie.—Rousselin-Cavey.
101 fûts vin.—Delcourt.
80 fûts vin.—Lhermitte.
10 balles garance.—Flory.
214 bûches bois de Campêche.—Au porteur.

—Le sloop le Jeune-Louis, cap. Darthenay, ven. de St.-Malo et de Guernesey, ch. de 45 balles houblon.—632 kil. plomb.—Au porteur.

—Le brick l'Hymen, cap. Collet, v. d'Ars, ch. de 98,823 kil. sel.—Hebert aîné.

☞ CHARGEM. du brick le Passe-Partout, cap. Métayer, ven. de Bordeaux.—Courtier-interp., M. Viard.

Réclamateurs, MM.

6 fûts 7 caisses vin.—Lecaron père et fils.
25 fûts eau-de-vie.—Lenormand et Hoemet.
15 balles sumac.—Richard Anquetin.
32 fûts vin.—Désiré Lainé.
105 fûts vin.—Hebert aîné.
15 fûts vin.—Lhermitte.
24 balles garance en racine.—Flory.
1 fût vin.—Herard.

☞ CHARGEM. du brick le Bon-Père, c. Pansart, ven. de Bordeaux.—Courtier-interp., M. Viard.

574 bûches bois de Campêche.—320 fût. vin.—Viret-Lehaître.

—Le brick le César, cap. Juhel, ven. de St.-Malo, ch. de 17 boucauts tabac.—60 balles dito.—La Régie.

☞ CHARG. du chasse-marée les Quatre-Frères, c. Palime, v. de Bordeaux.—Courtier interprête, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

25 fûts eau-de-vie.—Operman-Mandro.
25 fûts dito.—Caze-Chambosse.
15 balles sumac.—Richard-Anquetin.
5 fûts vin.—Louis Richard.
100 sacs salpêtre.—A. Lebrun.
80 fûts vin.—Godefroy, de Paris.
28 fûts vin.—A ordre.

☞ CHARGEM. du chasse-marée le Pacifique, c. Laurent, v. de Bordeaux.—Courtier interprête, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

301 peaux de bœuf.—Jeuffrain-Bois-Joli.
8 fûts vin.—Hébert aîné.
2 fûts dito.—Rondeaux.
35 fûts dito.—L'Hermitte.
4 fûts eau-de-vie.—Rousselin-Cavey.
44 colis tabac et 44 fûts vin.—Crevel et compagnie.
6 fûts eau-de-vie.—Bergeon fils.
85 paquets fer carré.—Guesnier.
59 colis tabac.—La régie.

Mouvement du 18 mai.

NAVIRES ENTRÉS :

La gribanne les Deux-Amis, c. Lemonnier, v. du Havre, ch. de verre cassé et plomb.

La goëlette la Philippine, c. Dumont, v. du Havre, ch. de vin, savon, raisins.

Le sloop la Bonne-Mère, cap. Guillot, v. de Bordeaux et le Havre, ch. de vin, soufre et savon.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le chasse-marée le Formidable, c. Tabard, all. à Bordeaux, sur lest.

Le brick la Jeune-Émélie, c. Ailhaud, all. à Saint Malo, sur lest.

Le sloop l'Adélaïde, c. Desrues, all. au Havre, ch. de pierres meulières.

Le dogre la Rose, cap. Vasse, all. au Havre, sur lest.

La goëlette le Cauziot, c. Allart, all. à Bordeaux, ch. de plâtre.

La galiote la Sophie, c. Letellier, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le boom hollandais De-Jong-Cornelis, cap. G. De-Jong, all. à Rotterdam, ch. d'eau-de-vie, miel, vin.

Le sloop anglais Charles-et-Ann, cap. Richardson, all. à New-Castle, sur lest.

Le sloop l'Eléonore, c. Bourcy, all. au Havre, ch. de pierres meulières.

Le sloop le Bérénice, c. Gojon, all. au Havre, ch. de feuillards, tabac.

Le chasse-marée l'Elisabeth, cap. Larchevaut, all. à Cubsac, ch. de plâtre.

Le brick l'Arche, c. Mahé, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le sloop le Jules, cap. Berthelé, all. à Conquet et Brest, ch. de pierres meulières.

La goëlette la Belle Gabrielle, c. Béranger, all. à Saint-Pétersbourg, ch. de terre à sucre.

Le dogre la Georgette, c. Salo, all. au Havre, ch. de meules, pierres meulières.

Mouvement du 18 mai.

La goëlette la Lydie, c. Lebretin, all. à la Rochelle par le Havre et Caudebec, ch. d'eau-de-vie.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 16 au 17.

NAVIRES ENTRÉS.

Le 16.—Le sloop la Reine-des-Anges, cap. Dottemand, ven. de Caen, ch. de charbon.

Le sloop la Marie-Françoise, c. Marie, ven. de Touques, ch. de bois,

Le sloop l'Iphigénie, cap. Petit, ven. idem, ch. de bois et cidre,

Le 18.—Le navire américain Eunicé, cap. Bauker, ven. de Pétersbourg, en Virginie, ch. de tabac.

Le navire la Caroline, cap. Soupat, ven. de Rotterdam, ch de tabac.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le 16.—Le paquebot anglais Prince-Cobourg, cap. Page, all. de Soutampton, ch. de passagers.

Le sloop la Victorine, cap. Potel, all. à Rouen, ch. de planches.

Le sloop l'Aimable-Euphrasie, cap. Tronde, all. idem, ch. de fers, sucre.

Le 17.—Le sloop le Batave, c. Benoît, all. idem, ch. de plomb, sucre.

Le dogre la Pélagie, cap. Dupont, all. idem, ch. de vin.

Le sloop la Cécile, cap. Daufresne, all. idem, ch. de vin.

Le Jeune-Emile, cap. Depensier, all. à Portvendre, sur lest.

La Jeune-Marie, cap. Mahé, all. à Bordeaux, sur lest.

Le Théore, cap. Jéhenne, all. à la Guadeloupe, ch. de ballotages.

Le Voltaire, cap. Gérard, all. idem, ch. idem.

Le navire américain Two-Marys, cap. Coffin, all. à la Nouvelle-Orléans, ch. idem.

Le navire américain Asia, cap. Minugh, all. à New-York, ch. idem.

Le navire américain Elisabeth, cap Saklaud, all. à la Nouvelle-Orléans, ch. idem.

Le navire américain Richmond, cap. Adams, all. à Citi-Point, sur lest.

Le navire américain Hyglauder, cap. Welch, all. à la Nouvelle-Orléans, sur lest.

L'Eglé, cap. Grimout, all. à la Guadeloupe, ch. de ballotages.

L'Emilia, cap. Allam, St.-Pétersbourg, sur lest.

Le Courrier, cap. Blaise, all. à la Pointe-à-Pître, ch. de ballotages

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 16 au 17 Mai.

Sont arrivés à l'Ile equier :

La Ste.-Anne, c. Pinto.

L'Espoir, c. Vial.

Les Deux-Amis, c. Gardin.

L'Ami de Bernard, c. Olivier.

L'Heureuse-Rencontre, c. Persil.

Le St.-Martin, c. Persil.

(*Vent N.-O. calme.*)

Sont montés et passés debout.

Le Charles-Ferdinand, c. Landran, v. de Conteville, ch. de cidre.

La Constance-Hyppolite, c. Desmaneres, v. du Havre, div. march.

Est passée au port.

L'Hélène, c. Harou.

NOUVELLES DE MER.

Par lettre datée de la Havane, le 28 mars, le capitaine Halma, commandant le navire la Henriette, du Havre, annonce à ses armateurs, que le 16 mars, se trouvait dans le N. E. 1/4 N. E. de Guarico, distance de 20 milles; il avait été abordé par une goëlette pirate. Les forbans enlevèrent les objets suivans : A. S. 2 caisses médicamens ; MA—C. n. 23 ; DT n. 1, petit ballot avec adresse, chargé par M. Pettuzon, Poctan et les malles du capitaine, des vivres, cordages, chaloupe, etc. La Henriette est arrivée à la Havane le 21 mars.

—Le Sans-Souci, c. Herfontaine, parti de Bordeaux pour St-Valery-sur Somme, est entré à Ramsgate le 11 mai, après avoir fait côte sur le Goodwin-Sand, d'où il s'était relevé avec le secours d'un bateau de Deal. Il avait perdu ses ancres, câbles et faisait beaucoup d'eau Il s'était trouvé forcé de s'échouer à l'ouest de Ramsgate où une partie de sa carguaison, consistant en vin et spiritueux, avait été déchargée pour l'alléger ; par ce moyen il avait arrêté en partie la voie d'eau, et avait été remis à flot, et il a pu ainsi entrer à Ramsgate.

— Le Frédérick, c. Lamus, de Dunkerque, al. de Port-Maurice à Rouen, sur l'est, a fait une voie d'eau le 5 de ce mois, et a coulé bas à 40 lieues à l'ouest de Scilly. L'equipage a été recueilli par la Johanna-Henrietta, c. Mohewinckel, qui l'a debarqué le 10 mai à Broadstairs, près Ramsgate,

— Le Navarrois, c. Rasac, parti de Bordeaux, est arrivé à Buénos-Ayres.

Chargement au Havre pour les Cayes.

La jolie goëlette neuve et solide l'Estafette de Rouen de 112 tonneaux, doublée en cuivre et d'une belle marche, partira dans les premiers jours de juin, sous le commandement du cap. Déprez

S'adresser pour fret :

A Paris, à Messieurs Petibon et Sauvan, rue des Deux-Boules, n°. 12, Brindeau, Carlier et compagnie, rue Thevenot, n° 6.

A Rouen, à M. Bouchon, armateur.

Au Havre, à MM. D. Ancel, correspondant, Godefroy frères, courtiers, ou au capitaine a son bord.

AVIS DIVERS.

N° 166—Mme Fleury-Hérard, [illegible] M. Fleury, son aïeul, fait savoir qu'elle possède par un efficace et antique secret de famille qui seule possède, et par un attouchement prompt et léger, et sans douleurs, guérir à l'instant pour la vie tous maux de dents, en prévenir arrêter la carrie, faire disparoître les douleurs donner à la bouche la propreté et le [illegible] nettoie aussi les dents, et guérit les [illegible] *gratis*.

Sa demeure est rue des Bonnetiers, n° 7[illegible]

Vente volontaire pour cause de départ

N° 167—Mardi prochain, 20 Mai [illegible] et jours suivans, si besoin est, en une [illegible] sise à Rouen, rue Sainte-Croix-des-Pelletiers n° 20, il sera, par l'un de MM. les Commissaires Priseurs de cette ville, procédé à la vente volontaire de divers meubles et effets

CONSISTANT :

En batterie de cuisine, cuivrerie, [illegible] porcelaine, chenets, pelles et pincettes, chaises tables, buffets, armoires, commodes, [illegible] taires, chiffonniers, consoles, lits complets meuble de salon en bois d'acajou, lits de corps, de lit et de table, une très-belle berline; un tour de maître avec tous accessoires, un établi de menuisier et tous ustensiles de menuiserie aussi pour [illegible] plusieurs modèles de mécanique, etc.

Cette vente aura lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au procès-verbal de vente

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1824.

87f 75c 70c 60c 65c 70c 75c [illegible] 80c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1824.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 100f [illegible]
1825, 9 4 100f [illegible]

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITES DE 1000 FR., à 4 p.c °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1824.
1052f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1824.

THEATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/2*)

LA JAMBE DE BOIS,
OU L'AMOUR FILIAL,

Opéra en 1 acte, de Desmoutiers et Gaveaux

En attendant l'arrivée très-prochaine de la *Deuxième Haute-Contre*, M. Lavaux engagé pour les *Troisièmes Amoureux* remplira le rôle de *Félix*.

En attendant le troisième début de M. [illegible] GAILLARD, M. CHEVALIER remplira le rôle d'*Armand*.

LE MARIAGE DE FIGARO,
OU LA FOLLE JOURNÉE,

Comédie en 5 actes, de Caron-de-Beaumarchais.

ROUEN, IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St LO N° 3[illegible]

MARDI.

20 MAI 1823.

N° 167.—2me

DEUXIÈME TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez BRISSOT-THIVARS, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez CHAPELLE, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LE BARON TRAGIQUE,

CHANSON.

Air du Sénateur. (de Béranger.)

Auteur d'une tragédie,
Malgré cent coups de sifflet,
Ma pièce fut applaudie,
Et mon succès fut complet.
Par la faveur d'Apollon,
Un jour je devins baron.
Quel honneur,
Quel bonheur,
Ah! Messieurs les hobereaux } *bis.*
Me voilà l'un de vos égaux.

Un fouilleur d'écrits gothiques,
Trompant mes rivaux vaincus,
Me cherche dans les chroniques
Des aïeux, pour mille écus.
Loin d'être ennobli par eux,
J'ennoblirai mes aïeux.
Quel honneur,
Quel bonheur,
Ah! Messieurs les hobereaux, } *bis.*
Me voilà l'un de vos égaux.

Jamais contre les cosaques
Je n'ai porté le mousquet;
Mais à l'affaire des claques,
Je commandais au parquet.
Si, dans l'ordre des héros
On met les poëteraux,
Quel honneur,
Quel bonheur,
Ah! Messieurs les hobereaux } *bis.*
Serez-vous même mes égaux.

Bientôt, quoique l'on en jase,
On va me faire, dit-on,
Pour mieux piquer mon Pégase,
Chevalier de l'éperon.
Avec cette aide, au besoin,
Sans vanité j'irai loin,
Quel honneur,
Quel bonheur,
Ah! Messieurs les hobereaux, } *bis.*
Je serais l'un de vos égaux.

ON SERAIT EN PEINE A MOINS.

CONTE DU VIEUX TEMS.

Pareille histoire arriverait-elle aujourd'hui? — C'était donc au tems jadis qu'il y avait une dame jeune, belle, spirituelle, et qui, malgré cela, se trouvait heureuse avec son mari.

Le mari était un baron qui l'appelait Claire, de son nom de baptême, à la vielle mode; et, à la nouvelle, il la laissait vivre à sa fantaisie. Cependant il n'entendait pas d'être piqué du côté de l'honneur. Il était un peu brusque, rondement ignorant quoique baron, au demeurant bon homme, ami de ses chevaux, de ses chiens, de sa femme, et portant deux épaules assez fermes pour supporter le fardeau du mariage. Il pensait avec confiance que quand on ne veille pas une femme, on s'épargne un embarras qu'on lui donne à elle-même.

Claire avait des yeux fort tendres, elle écoutait quelquefois la fleurette, mais jamais les soupirs, elle laissait échapper un mot galant, mais jamais une syllabe d'amour. C'était là sa coquetterie, avec un peu de malice aussi; otez l'une et l'autre aux dames, que leur restera-t-il?

Voici qu'un chevalier Orelli, aussi bel homme que s'il n'avait pas eu d'esprit, aussi aimable que s'il eût été honnête, se trouve d'un caractère à ne rien croire, et à n'être effrayé de rien de la part des dames. Il suivait un petit système corsaire dans lequel il avait eu lieu de s'affermir; ce n'était pas de ces amours de la vieille chevalerie, son principe était fondé sur la justice distributive, qui enseigne que les fruits de l'aimable nature appartiennent à tout le monde. Il ne demandait point de constance à la beauté, pas même trop de sincérité; et pensait que le cœur des dames est plus libéral quand on lui demande moins; ce qu'il gagnait il était prêt à le reperdre, et ce qu'il perdait, il le tenait pour perdu: un pareil homme serait-il malheureux aujourd'hui?

Orelli connut le mérite de madame Claire, il se jeta dans toutes les maisons où il pouvait la voir, enfin il lui dit: Je vous aime. Eh! mon dieu, lui répondit-elle, j'en suis bien aise, si cela vous amuse: est-ce que je puis vous en empêcher?

Le badinage qu'on n'attend pas, n'est plus un badinage: celui de Mme Claire piqua vivement le galant; il la regarda mieux, et la trouva mille fois plus belle, en lui supposant moins de bonté.

Il continua de rendre des soins, et découvrit bientôt en lui-même, que ce n'était plus parce qu'il voulait en rendre,

mais parce qu'il ne pouvait s'en empêcher. Toute femme est gouvernée par l'innocent instinct qui la porte à faire des esclaves, comme un despote à se faire obéir. Mme Claire, avec son innocence, fit perdre l'esprit au chevalier : elle avait cependant l'art de rendre son esprit incertain, tantôt par une parole dure et prononcée comme avec la crainte d'en dire une plus douce, tantôt en le priant de s'éloigner sans délai, sans retour, comme si elle eût apperçu la conséquence de le retenir : mais c'est un plaisir si doux de mentir avec les menteurs ! car véritablement elle ne croyait pas à l'amour du chevalier, tant elle le croyait aimable.

Dans cette circonstance, voici des nouvelles de guerre : il est maintenant question de délibérer si l'on abandonnera ce triomphe pour courir à ceux des batailles : s'il faut tâcher ce cheveu de l'occasion, aussi difficile à reprendre parmi les myrtes que parmi les armes : non, tout digne chevalier ne doit sortir que victorieux des champs de Mars et de ceux de l'amour. Orelli retrouve dans sa mémoire la chanson des vieilles guerres, qui disait :

C'est pour un Français même chose,
Sur un rempart, si le premier
Il cueille un rameau de laurier,
Ou sur deux lèvres une rose.

(*La suite au prochain numéro.*)

L'aveugle amour a de tout tems inspiré les poètes, voire même les bons hommes qui ne sont pas poètes, mais qui sont eux-mêmes aveugles ; jamais une beauté borgne n'avait été célébrée en vers élégiaques, et c'est dans la confiance où nous sommes de rendre un service à la littérature, que nous insérons la lettre suivante, qui nous est adressée par une prétendue demoiselle d'Yvetot, qui pourrait bien ressembler à un poète pseudonyme que le *Francaleu* de la *Métromanie* avait la bonté d'adorer comme une déité poétique.

« *A Monsieur le Rédacteur de* la Nacelle.

« Monsieur,

« J'ai reçu hier soir la chanson sus-transcrite, et une » lettre signée L. F., d'Yvetot. L'auteur cherche à me con- » soler d'un accident qui me prive d'un œil à l'âge de dix- » huit ans. Cet accident me chagrine fort peu ; cependant » je croirais manquer à Monsieur L. F. que je n'ai pas » l'honneur de connaître, si je gardais sa lettre et sa chanson » sans lui témoigner ma reconnaissance et mon estime.

» Je vous prie donc, Monsieur, d'insérer sa chanson dans » votre plus prochain numéro. Vous me ferez plaisir d'y » insérer aussi la présente lettre, si vous la jugez digne d'oc- » cuper une place dans votre journal.

» Vous obligerez celle qui a l'honneur d'être avec consi- » dération,

» Monsieur,

» Votre très-humble servante,

« *Fille* M***,

« *de Touffreville, près Yvetot.*

« Touffreville, ce 16 mai 1823. »

Cette lettre prouve déjà que Mlle. M... n'a pas fermé l'œil qui lui reste, au mérite de M. L. F. Elle l'estime déjà même, et de l'estime est déjà quelque chose. Venons à la chanson.

CHANSON.

Amans des beautés à deux yeux,
L'œil de la borgne que j'adore ;
Est plus brillant, plus gracieux
Que tous ceux qu'on a vus encore.

Le railleur même, confondu
Par l'éclat de cet œil céleste,
Pleure celui qu'elle a perdu
En voyant celui qui lui reste.

N'en avoir qu'un, mais aussi pareil,
Est-ce une si grande infortune ?
Le plus beau jour n'a qu'un soleil.
La plus belle nuit, qu'une lune.

Oui, dans mon cœur, cet œil d'ami,
Porte la flamme la plus pure :
L'aveugle amour n'a qu'un flambeau
Pour brûler toute la nature.

L. F... d'Yvetot.

MACÉDOINE.

— Mlle Nina-Mosco, élève de M. Baillot a produit le grand effet dans le concert qu'elle a donné dernièrement. Tout en applaudissant au talent que cette virtuose déploie sur le violon, nous ne pouvons nous empêcher de regretter que des femmes se livrent à l'étude d'un instrument qui semble plutôt destiné à exercer le talent des hommes que faire briller celui des dames ; et l'on conviendra que ce serait qu'il serait ridicule de voir une jolie personne jouer de la contre-basse à côté d'un vieil artiste presque étique, qui pâmerait sur les cordes d'une harpe.

— Le *Journal des Dames et des Modes*, qui est aussi oracle dans son genre, annonce que l'on porte en [illegible] des *mouches*, des *têtes de loup*, *de chien*, *de singe*. Les *Débats* soutiennent, au contraire, que les *têtes de p[illegible]* sont les seules à la mode, et que les *têtes de dindon* se [illegible]trent même déjà. La *Foudre* croit cependant que la *tête de chouette* serait plus du goût des gens comme il faut. *Quotidienne* voudrait qu'à toutes ces têtes, quelles que fussent, on ajoutât des *chaînes* ; *mais* des chaînes d'on[illegible] bonne sœur est galante.

— On vient de mettre en vente chez *Plancher*, libraire, [illegible] brochure fort spirituelle, que M. Wilhem Robert a pu[illegible] sous le nom de *Problème historique*. Cet ouvrage, dans lequel l'auteur fait un commentaire dialogué sur *le Voyage* [illegible] *Coblentz*, se fera rechercher par l'originalité du style, [illegible] décence de la critique, et les motifs louables qui ont engagé M. Wilhem Robert à défendre, ou plutôt à examiner [illegible] monument qu'un souverain a daigné consacrer à la reconnaissance. « Nous avons, dit notre commentateur, [illegible] » lettres de plusieurs de nos monarques où ils expri[illegible] » vivement leur amitié pour des sujets, des ministres [illegible] » leur gratitude pour d'importans services. Les *Lettres* » *Henry IV à Sully*, *de Louis XIV à Torcy*, les [illegible] » négociations de la paix d'Utrecht, donnent un démen[illegible] » Voltaire, et prouvent contre lui que plusieurs rois [illegible] » connu l'amitié, et qu'ils ne sont pas tous d'illustres ingrats » mais aucun d'eux n'avait encore consacré un [illegible] » entier à la reconnaissance ; aucun d'eux n'avait [illegible] » lui de se faire historien, pour acquitter la dette » l'amitié. »

On peut se procurer cette brochure intéressante, [illegible] bureau de *la Nacelle*.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Le Mariage de Figaro. — La Jambe de Bois.

Dans l'état de détresse où notre troupe est réduite, il [illegible] drait être bien rigoureux pour traiter sans ménagement [illegible] acteurs qui ont échappé à la contagion meurtrière [illegible] poursuit leurs camarades dont ils font le service. Il y a [illegible] sieurs jours que nous en sommes aux pièces du répertoire [illegible] n'exigent que la présence des emplois encore sur pied, [illegible] que l'on nous traite, soit dit vulgairement, à la fortune [illegible] pot. Mais je le répète, il y aurait de la barbarie à reprocher [illegible] la direction une contrariété qu'elle sent plus vivement que nous encore.

Hier, cependant, une comédie d'apparat nous a été annoncée [illegible] *le Mariage de Figaro*. Il y a nit vraiment du dévouement [illegible]

et presque de l'audace, à tenter l'exécution de cette pièce, qui a plutôt ressemblé à une bonne répétition qu'à une représentation sérieuse.

La chronique du théâtre ne rappelle pas une seule époque où cette comédie ait été montée de manière à laisser peu de chose à désirer. Elle exige aussi le concours de tant de talens originaux, de tant d'ensemble et de chances favorables, que la troupe susceptible de l'exécuter sans défaut, est restée jusqu'ici introuvable. Tiste a rendu le rôle de *Figaro* avec assez de rouerie théâtrale, mais avec trop peu d'originalité et de mordant. Si l'on pouvait associer la manière de Monrose à celle de Tiste, ce caractère de *Figaro* serait rendu à merveille. Mais la volubilité du débit de notre barbier, a laissé échapper une foule de ces mots heureux dont il aurait pu, avec des intentions plus prévues, plus ménagées, marquer l'effet comique. Je croyais même, je l'avoue, à la rapidité avec laquelle il a débité le monologue du quatrième acte, qu'il voulait nous en épargner la durée; mais au soin qu'on a pris d'en supprimer la moitié, il pouvait mettre moins de précipitation. Je m'attendais à entendre parler à notre barbier, des restrictions qu'il avait trouvées imposées à la liberté d'écrire, dont il avait voulu user à Madrid : mais ce passage qui n'est pas le moins piquant du soliloque ne s'y trouve plus, sans doute parce que l'acteur chargé de le répéter, a trouvé que c'était une amplification que l'on pouvait faire disparaître.

Toutes les femmes entendent, je suis sûr, à merveille, le le rôle, la situation de *la Comtesse*. D'où vient que Mme. Simonet, avec toute l'intelligence dont elle fait preuve, a saisi, avec si peu de vérité, l'anxiété, les mouvemens d'abandon, l'hésitation et les remords naissans de cette jeune épouse qui, d'abord sacrifiée par son mari, le sacrifie ensuite lui-même au penchant coupable qu'elle éprouve pour un enfant? Il y a dans ce rôle une grande difficulté d'exécution, quand on veut le rendre avec art : il faut, pour ainsi dire, le jouer d'abondance.

La jolie *Suzanne* a aussi échoué dans quelques parties de son personnage. Un ton souvent trop familier, a déparé le naturel de plusieurs expressions. Mlle Fitzelier le sait comme nous : le naturel qu'il faut avoir en scène, n'est pas celui que l'on a dans la conversation ordinaire; le théâtre est comme la poésie, et là aussi

« Le style le moins noble a pourtant sa noblesse. »

Mais il y a, dans notre jeune soubrette, trois fois plus de ressources que de défauts. Nous rappelerons à Saint-Elme qui a déployé son mérite ordinaire sous les traits d'*Almaviva*, qu'il a été singulier de lui entendre vanter la blancheur et la finesse de la peau d'une des mains de *la Comtesse* qui n'avait pas tiré son gant. *Le Comte* prenait-il la peau du gant pour celle de la main? Il avait alors raison; car le gant était blanc, et le chamois pouvait être très-bis.

On n'est pas toujours en voix quand on n'est pas engagé pour chanter la comédie; aussi l'acteur qui devait nous donner le couplet final du vaudeville qui termine la pièce, a-t-il jugé à propos de le supprimer, cependant il vaut bien les autres, et il joint la simplicité de l'expression à une idée plaisante et philosophique :

» Or messieurs la comédie
» Qu'on vous offre en cet instant,
» Sauf erreur, etc.

J'oubliais de dire qu'avant le *Mariage de Figaro*, on nous avait joué *la Jambe de bois*; mais c'eût été presque inutile : on sait que dans les circonstances urgentes, *la Jambe de Bois* est une pièce de ressource.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

Le chasse-marée la Marie-Louise, de Noirmoutier, c. Lépine, all. à Nantes, ch. de 84 caisses savon et 169 pains résine, a fait naufrage sur la côte de Bretignole, près le Pont-du-Jaunais. On espérait sauver la carguaison. Personne n'a péri.

—L'Entreprenant, cap. Roquefeuille, parti de Bordeaux, a été rencontré dans le Gange par le Bordelais. On a appris par ce dernier navire qu'un ouragan avait eu lieu dans les parages de l'Ile-de-France, ce qui a fait concevoir quelques inquiétudes pour les navires en retard attendus des Indes orientales

—Sont arrivés à New-York, le 10 avril : Le Natchez, c. Barnard, v. de Bordeaux; et le 15, le Howard, c. Holdrige, ven. du Havre.

—Le cap. Coubitte, du brick la Diane, arrivé de Marseille à Rouen, a rencontré le 12 avril, travers de Malaga, une corvette espagnole qui, après l'avoir hélé, lui a demandé des nouvelles de France, et lui a laissé continuer sa route.

—Le Paquebot-de-Marseille, capit. Martin, était le 6 mars dernier en charge à Saint-Thomas, pour Marseille; le brick l'Emile, c. Dubois, attendait son chargement.

—Le capitaine Briffaud, du brick la Seine, arrivé à Marseille, v. d'Alexandrie, qu'il a quittée le 9 avril, déclare avoir laissé dans ce port le cap. Bertrandon, en charge pour Marseille, le cap. Brun, du brick l'Amazone, frété pour Marseille; le cap. Canourgue, destiné pour Chypre; Renaud, pour l'Archipel; Audibert et et Icard, pour la Syrie.

—Le Palermo qui avait fait voile de Charente pour Londres le 26 février, était le 9 mars devant l'île de Ré. On n'en a point entendu parler depuis; un poinçon d'eau-de-vie faisant partie de sa carguaison a été retrouvé sur la côte de France.

—Le brick français la Jeune-Henriette, c. Lequellec, parti de St.-Yago-de-Cuba pour Nantes, est arrivé le 27 mars à Savannah. Le 17, à six lieues dans l'est de la Havane, il avait été abordé par un bâtiment pirate sous pavillon anglais. Les pirates enlevèrent une partie de la cargaison, les voiles de rechange, chaloupe, provisions, etc. Le subrécargue, M. Bazalias, souffrit les plus cruels tourmens, et fut laissé pour mort. Le capitaine et deux hommes de son équipage furent transportés à bord du bâtiment pirate, liés au canon et frappés à coups de cordes.

—L'Eugénie, c. Caussade, est arrivé le 3 janvier de Bordeaux à Bombay.

—La Sophie, navire français, venant de Lima, entrait à Valparaiso, comme le Swiftsure, arrivé à Gibraltar, en partait.

—Le Blucher, ven. de Marseille, est arrivé à Fernambouc le 8 mars.

PORT DE DUNKERQUE.

NAVIRES ENTRÉS.

Le 14.—L'Alexandre, cap. Caruel, v. de Bordeaux, ch. de div. marchandises.

Le Mars, cap. Fauchet, ven. idem, ch. idem.

L'Actif, c. Withnalde, v. de Londres, sur lest.

Le 15.—L'Aimable-Elisa, cap. Grandin, ven. idem, ch. de tabac et fer-blanc.

Le Papillon, cap. Gambie, ven. de Caen, ch. de graine de chanvre.

Le 16.—Le brick l'Espérance, cap. Delbeck, ven. de la Martinique, ch. de div. march.

Le Célestin, cap. Ardouin, ven. de Bordeaux, ch. idem.

NAVIRS EXPÉDIÉS.

Le 16.—La Pélagie, cap. Boissay, all. à Caudebec, ch. de charbon.

La Virginia, cap. Hemnean, all. au Havre, ch. idem.

Le St.-Sauveur, cap. Boudin, all. à Honfleur, ch. idem.

Johanna-Cornelia, hollandais, cap. Seeuwen, all. à Rotterdam, sur lest.

PORT DE DIEPPE.

Sont entrés du 12 *au* 16 *mai.*

Le slop l'Union, c. Cardine, ven. de Barfleur, ch. d'huîtres.

Le bateau l'Hortense, cap. Guery, ven. de Château, ch. de sel.

Et 2 paquebots ven. de Brighton, avec 23 passagers.

Sont sortis du 13 *au* 16.

Le lougre le Duguesclin, cap. Roport, all. à Abbeville, ch. de vin, eau-de-vie et vinaigre.

Le chasse-marée les Trois-Sœurs, cap. Robilez, all. à St.-Valery-en-Caux, ch. de vin et eau-de-vie.

Et 4 paquebots all. à Brighton, avec 65 passagers.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 18 *au* 19.

NAVIRE ENTRÉ

Le houri de St.-Louis, cap. Desaunau, ven. du Pouliguen, ch. de sel.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick l'Emilia, cap. Allain, all. à Pétersbourg, sur lest.

Le sloop le Royaliste, cap. Letyran, all. à Nantes, ch. de charrée.

Le sloop le Prudent, cap. Heursel, all à Morlaix, ch. de tabac.

Le brick le Narcisse, cap. Maupas, all. à Bayonne, ch. de tabac.

Le trois-mâts la Virginie, cap. Baudry, all. à la Martinique, ch. de ballotages.

Note des Ventes recueillies à la Bourse du Havre, du 17 *mai.*

176 balles coton Georgie, à 1f. 1c. 1/4. acq.

20 dito dito dito, à 1f. 15c. dito.

4½ milliers Campêche, coupe d'Esp. à 1f. 15c. dito.

— Par lettre de St.-Louis (Sénégal), en date du 8 avril dernier, MM. Vassal et comp. apprennent l'heureuse arrivée au dit lieu de leur goëlette la Petite-Louise, c. A. Bouteiller, le trois du dit mois, en 16 jours de traversée.

— L'Entreprenant, c. Roquefeuille, armateurs MM. Balguerie et comp., parti de Bordeaux, a été rencontré dans le Gange par le navire le Bordelais.

— Le chasse-marée la Marie-Louise, de Noirmoutier, c. Lépine, all de Bordeaux deaux à Nantes, ch. de 84 caisses de savon et 169 pains résine, a fait naufrage sur la côte de Bretignolle, près le pont du Jaunais. On espérait sauver la cargaison, personne n'a péri.

— Sont arrivés à New-York : le 10 avril, le Natchez, cap. Barnard, v. de Bordeaux; et le 15, le Howard, Holdrège, v. du Havre.

PORT DE CALAIS.

Le 11, *est entré.*—Le sloop l'Auguste-Angélique, cap. Néel, ven. d'Honfleur, avec un passager, all. à Dunkerque, sur lest.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

Appositions de scellés après faillite.

(du 10 mai.)

Du sieur Antoine Bouchard, marchand de vin, rue du Lycée, n. 38 — Du sieur Depierre, marchand pelletier, rue Charlot, n. 14.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 18 *au* 19.

La gribanne la Flore-Victoire, capit. Bourson, ven. du Havre, ch. de diverses marchandises.

Le dogre le Vélocifère, c. Néel, v. du Havre, ch. idem.

Le dogre la Félicité, ... ven. du Havre, ch. idem.

Sont descendus de Villequier :

La Périne-Chérie, cap. Surzu.
Le Paris, cap. Tuillier.
La Clémentine, cap. David.
La Clémentine, c. Paris.

(*Vent de Nord-Ouest, petit frais.*)

AVIS DIVERS.

☞ N° 156. — Il a été trouvé, dans les jardins attenant à la maison sise quai du Grand-Cours, n° 15, à Rouen, un CHIEN de chasse qui s'y était introduit par les prairies.

S'adresser à ladite maison pour le reclamer.

2. 3. 4.

N° 168—Mme Poizier-Hérard, successeur de M. Fleury, son aïeul, fait savoir qu'elle peut, par un efficace et antique secret de famille qu'elle seule possède, et par un attouchement prompt et léger et sans douleurs, guérir à l'instant et pour la vie tous maux de dents, en prévenir ou arrêter la carrie, faire disparaître les fluxions; donner à la bouche la propreté et la santé. Elle nettoie aussi les dents, et guérit les indigens *gratis.*

Sa demeure est rue des Bonnetiers, n° 74.

☞ N° 169.—Les sieurs Guerouly et Leblond, professeurs, ont l'honneur de prévenir les Jeunes Gens, qu'ils feront l'ouverture de leur ECOLE DE NATATION, située à l'*Ile-la-Croix*, *en face le Jardin des Plantes*, Dimanche prochain, 11 du courant.

MM. les Amateurs qui voudront l'honorer de leur présence, y trouveront la plus grande sûreté et toutes les commodités désirables.

Les plus grands soins seront apportés pour les progrès et la perfection des Elèves.—Deux petits bateaux seront disponibles pour l'amusement des personnes qui fréquenteront cette Ecole.

Vente volontaire pour cause de départ.

N° 170.—Mardi prochain, 20 Mai 1825, et jours suivans, si besoin est, en une Maison sise à Rouen, rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, n° 20, il sera, par l'un de MM. les Commissaires-Priseurs de cette ville, procédé à la vente volontaire de divers meubles et effets

CONSISTANT :

En batterie de cuisine, cuivrerie, linges, porcelaine, chenets, pelles et pincettes, chaises, tables, buffets, armoires, commodes, secrétaires, chiffonniers, consoles, lits complets, meuble de salon en bois d'acajou, linge de corps, de lit et de table, une très-bonne berline; un tour de maître avec tous ses accessoires, un établi de menuisier et tous les ustensiles de menuiserie aussi pour un tour, plusieurs modèles de mécanique, etc.

Cette vente aura lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au procès-verbal de vente

N°. 171 — VIN DE MALAGA, première qualité, à vendre, rue de la Madeleine, n°, 4, près la rue Grand-Pont.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1825.

88f 50c 40c 50c 40c 45c 40c 50c 55c 60f 50c 55c 60c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1825.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2
1825, 9 4 100f 60c

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1824.

1052f 50c 1055f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1825.

1580f

SPECTACLES DU 20 MAI.

THEATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/2.*)

LE DINER DE MADELON,
OU LE BOURGEOIS DU MARAIS.

Vaudeville en 1 acte, de M. Dumanoir.

Benoist, MM. Tiste.
Vincent, Bié.
Le Caporal, Moutier.
Madelon, Mlle. Pinedon.

LE LÉGATAIRE UNIVERSEL.

Comédie en 5 actes, de Régnard.

Le Spectacle commencera par

L'OUVERTURE DE ROMÉO ET JULIETTE,
exécutée à grand Orchestre.

JEUX COMIQUES DE GRIMARDE.

COLOMPINE SOLDAT PAR AMOUR,
OU LE JUGEMENT INUTILE,

Pantomime en 3 actes, à spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST LO N° 34

MERCREDI.

21 Mai 1823.

N°s 168 — 2me

DEUXIÈME TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

ON SERAIT EN PEINE A MOINS.

CONTE DU VIEUX TEMS.

Deuxième et dernier Article.

Plus de soupirs, et de la témérité ! s'écrie Orelli : elle confond la fortune.

Après avoir pris cette belle résolution, il va tomber aux genoux de Mme Claire. Jugez de sa surprise : Il était impossible, madame, que je ne vinsse mourir à vos pieds.—C'est, lui répondit-elle avec sévérité, et non sans émotion, ce qui pourrait arriver : mon mari qui prépare ses équipages, n'est absent que pour quelques minutes.—Au moins, un mot, madame, et qu'il me soit favorable, ou ma vie ne m'est rien.—Ni mon honneur, chevalier ?—Ah ! madame, pouvez-vous le penser, après tant de preuves de mon respect, de amour, de ma constance ?—Il m'en fallait peut-être une de votre prudence, de votre discrétion, monsieur, et vous me la donnez aujourd'hui : de grâce, et par pitié pour moi, chevalier, retirez-vous.—Quoi, madame, au plus heureux moment ! Il ne l'est pas du tout, je vous assure, avec la frayeur que vous me donnez.

On peut bien croire que le cœur battait à Mme Claire. A peine s'était-elle expliquée, qu'elle entendit son mari : la colère qui rougit son front, pénétra le chevalier qui lui dit : Ah ! madame, où me cacher ? Sur ce lit, répliqua-t-elle, madame, y pensez-vous ?—Oui, sur ce lit, et de votre long.

Il obéit. Mme Claire le couvrit de plusieurs robes, et ouvrit la porte à son mari qui lui dit : ma chère, je vais avoir besoin de vous ; je viens d'acheter une épée dont la lame est un vrai damas, il faut que vous m'y fassiez mettre un ruban, un nœud à la garde, avec un fourreau de velours noir.— Eh ! mon ami, sont-ce là des affaires de femme ?—Oh ! je sais bien que vous n'aimez à chiffonner que vos gazes et vos rubans ; quand c'est pour vos robes, le dez ne vous meurtrit pas les doigts ; mais je vous prie de me tailler un fourreau avant de vous occuper de cette friperie que je vois là répandue. Qu'y a-t-il à refaire ?

Il s'approcha tout en parlant, et il allait découvrir . . . . . madame le fit retourner par le bras. — En supposant, lui dit-elle, que nous voulions bien regarder à vos affaires, vous ne devez pas vous croire autorisé à vous mêler des nôtres, voyons donc cette durandal d'épée.

Le baron la lui remit, lui fit admirer la souplesse de l'acier et voulut parier d'en fendre la tête d'un homme jusques au cœur. Sur ce mot, la maligne Claire, qui avait repris toute sa tranquilité, lui répondit en souriant, et lui remettant l'arme fatale, je parierais bien, moi, que vous n'en couperiez pas seulement une de mes robes. — Oh ! ma chère amie, si vous parliez sérieusement . . . . . — Très-sérieusement. Que voulez-vous parier que vous ne la couperiez pas à l'endroit que je vous montre ? En disant cela elle s'était approchée du lit, et portait sa main sur l'estomac du chevalier.

Orelli se crut trahi, perdu, frémit de colère et maudit la cruauté des femmes qui sacrifient tout à leur fantôme d'honneur. Cependant s'il se montre, un mari furieux est là l'épée à la main. S'il se montre, on sait que le bras du baron est un des plus puissans bras qu'il y ait au monde. Mourir pour une femme, et pour une ingrate, n'était pas une vertu qui fut dans ses principes. . . . Il réfléchissait à sa situation, lorsque le baron, excité par le doute de sa femme, demanda encore en quel endroit il fallait frapper? Claire appuya la main quelle tenait sur l'estomac du chevalier, mais porta l'autre sur son sein, en disant : *là, frappez-là.* — Otez votre main, dit le baron, en levant la sienne : Claire ôte la main qui portait sur l'estomac, et laisse l'autre en disant : allons, voyons, frappez. Alors le chevalier recommanda son âme à Dieu.

Ce badinage finit : Mme. Claire saisissant le bras de son mari, et faisant un éclat de rire, lui dit : arrêtez, mon ami, j'aime mieux qu'il m'en coûte une gageure, que d'apprendre au monde que vous êtes fou. Il est vrai, dit le baron ; mais, ma foi, j'aurais plutôt partagé le lit en deux que de perdre mon pari. Mme. Claire lui reprit l'épée, lui promit un fourreau, et lui fournit un motif de retraite.

Toujours avec le même sourire et plus de liberté, elle dit au chevalier, après l'avoir délivré : » Profitez, monsieur, de la leçon que vous m'avez forcée de vous donner ; ne confondez plus toutes les femmes dans la même opinion ; croyez que l'amour, uni au devoir, les rend invincibles ; que si la témérité vous réussit quelquefois, c'est que vous n'en aviez pas besoin pour triompher ; que lorsqu'on vous écoute sans vous répondre, c'est qu'on n'a rien à vous dire. »

Tout outragé qu'était le chevalier, il demanda un pardon qu'on accorde aisément à ceux qu'on a punis. Il se retira fort en peine ; on le serait à moins ; *mais pareille histoire arriverait-elle aujourd'hui ?*

OCÉANIQUE,

ÎLE DE PITCAIRN (1).

Le navire le Russel est revenu au port de New-Bedford (Massachusetts), après avoir visité cette île sur laquelle il a fourni quelques détails curieux. Ce navire, en y abordant le 8 mars 1822, y fit rencontre d'une chaloupe montée par dix jeunes gens qui parlaient très-bien anglais; leur teint était olivâtre; quelques-uns offraient encore les caractères de physiomie britannique, tandis que les traits des autres indiquaient une origine otaïtienne; ils étaient vêtus de chemises blanches et de chausses de matelots. Ils présentèrent au capitaine des bananes, des cocos et des melons d'eau. Celui-ci les fit descendre dans sa cabane; il leur offrit du pain et du beurre qu'ils refusèrent, alléguant que c'était jour de jeûne; néanmoins pressés par ses instances, ils en goûtèrent après avoir levé les mains au ciel et béni la table. Ils savaient un peu lire, et paraissaient très-intelligens : leur bateau, qui avait servi à la pêche de la baleine, était en très-mauvais état. Le capitaine le fit radouber. « Nous abordames, dit l'auteur du journal, au pied d'une montagne qui a au moins 400 pieds de hauteur, et qui est couverte d'arbres de plantain : nous descendîmes dans une vallée plantée de cocotiers bien alignés; à un mille plus loin, au milieu d'une autre vallée où croît l'arbre à thé, se trouvaient des habitations d'où chacun sortit pour nous voir : les femmes portaient des manteaux de papier d'écorce de murier, qui pendaient négligemment sur leurs épaules : nous vîmes aussi John-Adam, le seul qui reste de l'équipage du navire Bounty. Les cabanes de ces insulaires ont deux étages, et sont construites en bois très-fort qui a la couleur de l'acajou. Elles sont couvertes de feuilles de plantain. Les instrumens aratoires, construits avec du fer qu'ils ont sauvé du Bounty, sont tellement usés qu'ils ne peuvent plus servir. Ils ont des porcs et des poules. Il y a sept familles composées de cinquante-trois individus qui vivent dans la plus parfaite harmonie.

MACÉDOINE.

— L'Académie des Jeux-Floraux a proposé, pour sujet du prix d'éloquence de 1824, cette question : *Est-ce à nos poètes ou à nos prosateurs qu'appartient la gloire d'avoir le plus contribué à former et à perfectionner la langue française?* M. Mély-Jeannot a déjà décidé que c'était aux poètes, et M. A. Martin aux prosateurs; et tout le monde dit que cette gloire n'appartient ni aux poètes comme M. Mély-Jeannot, ni aux prosateurs comme M. A. Martin.

— Un poète de maigre encolure, comme c'est assez l'ordinaire chez ceux qui ne suivent pas l'art poétique de M. *Alexan Chassé*, un maigre poète, dis-je, a lu dernièrement à l'académie de Dunkerque, une ode qui commence par ces mots inspirés :

» O Dieu puissant, sauve la Grèce! »

Ce vers invocatif a fait explosion, et l'auteur n'est plus salué maintenant que sous le nom de M. *Sauve la Grèce*.

— On parle d'un nouveau journal qui doit bientôt paraître dans le département du Nord, sous le nom de *Gazette de Dunkerque*. Quand il aura paru, nos abonnés nous permettront de leur dire qu'il a de l'esprit. Il faut encourager les commençans.

(1) Cette île est située au milieu de l'Océan-Pacifique, latitude de 25° 2' Sud, et 131° 11' Ouest de Greenwich : sans rivières ni rades, elle resta inhabitée jusqu'à sa prise de possession par l'équipage révolté du navire anglais le Bounty, qui y amena plusieurs femmes d'Otaïti, et fonda ainsi, il y a plus de quarante ans, une colonie anglaise. Les navires des différentes nations y relâchent pour y prendre des rafraîchissemens, avant de doubler le cap Horn.

— *Maxime*, ou *le Dernier jour de Rome*, pièce qui a été donnée dimanche, en guise de tragédie, a vu son *dernier jour* au Second-Théâtre-Français; le nom de l'auteur a été cependant proclamé au bruit des sifflets. Depuis quelque tems c'est la fanfare ordinaire des auteurs tragiques.

Le même jour, pendant que M. Draparnaud triomphait au son des sifflets, M. Achille Dartois succombait, au Vaudeville, sous le poids des couronnes et aux acclamations de ses amis. La *Dame des belles cousines* a valu au compagnon de gloire de M. Théaulon, des suffrages presque délirans. Il y avait longtems que le Vaudeville n'avait vu d'autres mouvemens convulsifs que ceux des spectateurs qui bâillaient à se luxer la mâchoire.

— Bonnéty fait fureur dans le rôle de *Coradin*. Mme. Richard-Mutée partage avec lui le triomphe qu'on lui décerne chaque soir à Marseille.

— Il y a quelque tems, un jeune militaire était parti de Metz pour rejoindre son régiment; il était accompagné d'une jeune fille à laquelle il avait inspiré l'attachement le plus tendre. A quelque distance de la ville, ils s'arrêtèrent dans une auberge où ce jeune homme déclara à son amante qu'il fallait enfin se séparer. Cette fille, ne pouvant le suivre, s'arrêta sur le bord d'une petite rivière et s'assit sur une pierre où on la vit pleurer amèrement. Bientôt après elle disparut, et, le 29 avril, quelques habitans trouvèrent dans la rivière un cadavre qui fut reconnu pour être celui de cette infortunée.

— Nous avons omis d'ajouter hier, en publiant la chanson qu'une divinité borgne a inspirée à M. L. F. d'Yvetot, que cette pièce se trouve imprimée depuis 1785 dans le recueil des *Chansons Choisies*, tome V, édition de Londres, et qu'elle y est souscrite des initiales M. de P... Le poète yvetotais a sans doute pensé que puisqu'il y avait trente-huit ans qu'elle avait paru, la prescription devait lui être acquise. Il est d'ailleurs rigoureusement possible que, justifiant la vérité du proverbe, MM. de P... et L. F.... se soient rencontrés. C'est ce qui est arrivé encore tout récemment à Voltaire et à M. Mély-Jeannot, qui ont fait tous deux le même *Oreste*; et on ne peut nier, à coup sûr, que M. Mély-Jeannot ne soit un bel esprit, ce qui est très-heureux pour Voltaire qui n'était pas baron.

— Mme. Ponchard, qui se trouve en ce moment à Bordeaux, y a joué le *Billet de Loterie*, et le *Tableau-Parlant*. Un spectateur assure que dans le rôle de *Colombine*, il lui a entendu improviser un chant *perlé*, et le substituer à la musique *un peu surannée* de Gretry. Il est bien malheureux en effet que les acteurs soient circonscrits par un usage ridicule dans les limites étroites que leur ont posées des compositeurs. Grétry commence à beaucoup vieillir pour ses dilettanti, et le dernier jugement prononcé en faveur du Liégeois qui réclamaient son cœur, prouve qu'il n'était pas italien. Voilà deux raisons qui s'élèvent bien puissamment contre lui.

— On raconte à propos des perfectionnemens que la plupart des acteurs apportent aux morceaux qu'ils ont à chanter, qu'un jour où Martin répétait à Feydeau le rôle de la *Fanny* dans l'*Epreuve Villageoise*, Grétry entre au parquet sans être vu du chanteur. Notre virtuose *cantante* entonne avec des variations de son cru, le joli morceau *Adieu Marton*, qu'il termine en se perdant dans ses roulades indéfinies. Les applaudissemens très-vifs d'une seule personne se font entendre au parquet; Martin fixe l'applaudisseur : c'était Grétry qui, avec beaucoup de douceur, lui dit : Je vous félicite de tout mon cœur : vous venez de chanter votre morceau comme un ange; mais ne serait-ce pas abuser de votre complaisance que de vous prier de chanter la mienne?

—Bostangh, souverain noir du Comptoir de Juda (côte d'Afrique), voyant avec peine plusieurs de ses sujets servir dans l'agiotage des courtiers européens qui faisaient la traite dans ces parages, et désirant surtout empêcher ses nègres les plus intelligens d'apprendre de ceux qu'ils servaient, à lire et à écrire, résolut de publier un décret qui, sans être en opposition avec les égards publics qu'il témoignait aux européens, pût satisfaire sa prévoyance particulière. Il ordonna en conséquence que tous les noirs qui voudraient acquérir de l'instruction, eussent à justifier que dans le mois qui suivrait la première leçon à eux donnée, ils auraient fait assez de progrès pour écrire une lettre qu'il dicterait, sous peine d'avoir le poignet tranché. La crainte de ne pouvoir pas acquérir la science exigée dans le tems rigoureusement prescrit, empêcha les noirs les plus disposés à s'instruire, d'entrer dans une carrière où il était si dangereux de ne pas réussir.

—*Le Revenant* nous apparaît enfin : il nous annonce que Marseille qui était devenue pour nous une ville de l'autre monde, a vu s'élever dans son sein un nouveau journal, sous le titre de *l'Hermite de la Saint-Jean*. Le nom d'*Hermite* indiquerait presque qu'il devra avoir de l'esprit et de la finesse; mais on peut assurer d'avance que quelque chose qu'il dise, il sera toujours *de la Saint-Jean*.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Le Dîner de Madelon. — Le Légataire universel.

Que dire de la représentation d'hier et des précédentes? Ce que chacun a pu juger : que l'administration fait tous ses efforts pour faire oublier la pénurie momentanée, et que les acteurs *valides* y contribuent de tous leurs moyens. Mais la monotonie et sa fille aînée, l'ennui, sont des calamités que tous les efforts humains ne peuvent dissimuler, et le public est d'une composition à ne transiger jamais avec l'ennui. Aussi à propos du spectacle d'hier, nous n'avons rien de plus opportun à lui annoncer que le spectacle d'aujourd'hui, où Margaillan doit faire son troisième début, et Mesplon sa rentrée dans l'opéra de *Joseph*. La belle musique de Méhul ne peut manquer d'apporter une heureuse diversion.

A bien réfléchir, ce n'est pourtant pas une des plus mauvaises, ni des plus tristes comédies de notre répertoire français, que *le Légataire Universel*. Les tours innocens de *Crispin* et la *léthargie* du bonhomme *Géronte*, ne sont pas encore trop léthargiques ; mais c'est une vieille comédie connue de tout le monde : voilà son grand défaut. Je connais certaines tragédies à qui la postérité ne fera jamais semblable reproche : et si l'on interpellait ici le caissier des sociétaires français, à-coup-sûr il compterait plus sur une vieille comédie de Regnard, que sur les tragédies toutes nouvelles d'un baron tout nouveau. Or, les caissiers ont en main de quoi juger, mieux que personne, du véritable mérite d'un ouvrage.

Louis a joué avec rondeur le rôle de *Géronte*. Nous engageons Roche à moins scander ses vers; cette manière fastidieuse emporte tout l'esprit de la narration. Tiste aurait pu jouer avec plus de légèreté le rôle de *Crispin*. Mlle. Fitzelier a joué avec beaucoup de finesse le rôle de *Lisette* : elle a fort bien rendu la scène de l'effroi, au quatrième acte.

Le Dîner de Madelon, faiblement appris, a été faiblement joué.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARGEMENT du chasse-marée la la Lydie, cap. Breton, ven. de la Rochelle.

Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

20 bques eau-de-vie.—Dieusy aîné.
10 dito dito.—Lehaître et fils.
14 dito dito.—Castle-Delamare.
20 dito dito.—Lesguillez-Béliard.

☞ CHARGEM. de la goëlette la Philippine, cap. Dumont, ven. du Havre; ayant allégé le navire le Jeune-Henry, cap. Derider, ven. de Marseille.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

145 barriq. vin.—9 caisses savon.—15 fardeaux raisins secs.—2 barriques argile.—5 barriq. alun.—A ordre.

Mouvement du 20 mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop l'Augustine-et-Pierre, cap. Maillet, ven. de Caen, ch. d'uile.

Le sloop l'Activité, cap. Drieu, ven. de Gersy, ch. de peaux sèches.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le Saint-Pierre, cap. Adelus, all. à Caen, ch. de plâtre, poterie.

Le sloop l'Aimable-Marie, c. Dupuis, all à Cubsac, ch. de plâtre, poterie.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 19 au 20.

NAVIRES ENTRÉS.

La galiotte norwégien Eliza, c. Leyre, v. de Rouen, (en relâche), sur lest.

Le brick l'Amélie, c. Delaporte, v. de Londres, ch. de sucre, café, coton, plomb.

Le houry la Sainte-Victoire, c. Roussel, v. de Dunkerque, ch. de tabac, charbon.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le lougre le Rabey, c. Legrand, all. à la Hougue, sur lest.

Le sloop la Petite-Désirée, c. Duvey, all. à Cherbourg, ch de crin et briques.

Plusieurs navires se préparent en ce moment pour sortir les bassins, et ensuite mettre à la voile.

Note des ventes recueillies à la bourse du Havre du 19 mai.

68 b. coton Louisiane, à 1 f. 35 c., acq
17 dito dito dito, à 1 f. 27 c. 1/2, dito.
42 dito dito dito, à 1 f. 45 c. dito.
36 dito dito Thenessée, à 1 f. 13 c. 3/4, dito.
20 dito dito St.-Domingue, à 1 f. 10 c., dito.
51 bq. sucre brut, à 81 f. 25 c., dito.
69 sacs café Havane, à 1 f. 27 c. 1/2, en entrepôt.

—Par lettre de la Martinique, en date du 29 mars dernier, reçue par le navire l'Espérance, arrivé à Dunkerque, on apprend que le convoi a quitté cette colonie le 25 dudit mois.

—La Persévérance, partie de Nantes, est arrivée en 99 jours à Valparaiso, et avait fait voile pour Arica.

—La Sabine, cap. Auverny, armateur M. Longchamp, partie de Bordeaux, est arrivée au Moule.

NAVIRES EN CHARGE AU HAVRE,

Pour le grand et le petit Cabotage.

Pour St.-Pétersbourg. — La goëlette la Caroline, de 120 tonn., doublée en zinc, d'une belle marche, et commode pour les passagers, partira, pour ladite destination, incessamment; elle prendra du fret et des passagers.

S'adresser, à Paris, à MM. Mallet frères et comp.; au Havre, à M. Pre. Feray, armateur.

Pour Elseneur et St.-Pétersbourg.—Le beau brick les Jumeaux, de 120 tonn., cloué et chevillé en cuivre, est en charge pour lesdits ports, partira, sous le commandement du capitaine Lesot, incessamment.

S'adresser, pour fret et passage, à Paris, à M. Labarraque, rue St.-Martin, n°. 69; à Rouen, à MM. Delafontaine et comp.; au Havre, à MM. Ve. Le Fevre-Roussac, Labarraque et comp., ou à MM. Godefroy frères, courtiers.

Pour Hambourg. — Le beau brick norwégien Delphin, du port de 150 tonn. c. Sundt, partira très-incessamment et peut prendre encore quelques tonneaux. S'adresser à MM. F. Colombel et Ce., ou à MM. Godefroy frères, courtiers.

Pour Dunkerque. — Le dogre l'Adèle-Chérie, c. Bouvier, placé au petit quai St.-François, partira jeudi prochain sans faute. S'adresser à MM. Godefroy frères, courtiers, ou au cap. à son bord.

Pour Lisbonne.—Le superbe paquebot anglais Britannia, de 120 tonn., doublé en cuivre, et d'une marche très-supérieure, connu si avantageusement par les fréquens voyages du Havre à Southampton, partira pour Lisbonne, le 10 juin prochain, sous le commandement du cap. Brown, co-intéressé.

Les emménagemens de ce joli navire, qui appartient à MM. Weeks et comp., de Southampton, joignent à l'élégance et à la fraîcheur du décors, toutes les commodités possibles pour trente passagers, auxquels il sera fourni un lit complet, linge, une bonne table, et enfin tout ce qui peut contribuer à rendre leur voyage agréable.

Pour fret et pass., s'adresser à M. Pinel, négociant.

Chargement au Havre pour les Cayes

La jolie goëlette neuve et solide l'Estafette de Rouen de 112 tonneaux, doublée en cuivre et d'une belle marche, partira dans les premiers jours de juin, sous le commandement du cap. Déprez.

S'adresser pour fret :

A Paris, à Messieurs Petibon et Sauvan, rue des Deux-Boules, n°. 12. Brindeau, Carlier et compagnie, rue Thevenot, n° 6.

A Rouen, à M. Bouchon, armateur.

Au Havre, à MM. D. Ancel, correspondant, Godefroy frères, courtiers, ou au capitaine à son bord.

En charge à Nantes pour Bourbon.

Le beau brick le Courrier-de-Nantes, du port de 250 tonn., capitaine Gateau, partira du 5 au 10 mai courant.

S'adresser, pour du fret et des passagers, à MM. P. A. Jogues et B. Dufou, armateur; ou à MM. Delasalle et Pressensé, courtiers maritimes.

En charge à Nantes pour les îles Maurice et Bourbon.

La Delphine, du port de 324 tonneaux, étant armée, ayant un fort équipage, partira du 20 au 25 courant, sous le commandement du cap. Heraud, et profitera d'un convoi s'il y a lieu.

Ce navire prendra des passagers. Il a seulement cent tonneaux de fret.

S'adresser à M. Y. Berthault, armateur; ou à M. C. Herbelin, courtier maritime.

En charge à Nantes pour New-Yorck.

Le trois-mâts américain Hamlet, du port de 340 tonneaux, fin voilier, cap. Peter Price, partirira, vers le 10 mai courant, pour New-York, et prendra du fret et des passagers.

S'adresser à MM. Edouard Peltier et Ce., au capitaine, à l'Hôtel-de-France; ou à MM. Lampe et Goupilleau junior, courtiers de navires.

NOUVELLES DE MER.

—La Jeune-Emilie, cap. Dubant, parti de Rouen pour Southampton, le 29 avril dernier, assailli par la grosse mer, depuis son départ du Havre, n'a pu atterir que par le travers de Shoreham où il a perdu une ancre, le 15 de ce mois, la grosse mer et le grand vent l'ont mis à la côte de France, près la jettée ouest de Fécamp. L'équipage est sauvé.

PORT DE LA ROCHELLE.

Le 14, est entré le brick américain Colomba, cap. Ebenezer Bradfort, ven. de Neuw-York, à la consignation de M. A. Seignette.

PORT DE BORDEAUX.

Le 13, est entré en rivière, le navire la Sapho, cap. Jobit, armateur M. Guérin-Malagué, ven. de la Havane.

PORT DE MARSEILLE.

Le 12, sont entrés en quarantaine, le navire américain Tontine, cap. Thomas Hays, ven. de Luctemenos (Mexique); le navire l'Amitié, cap. M. Fabre, ven, de Saint-Yago.

PARIS.

—MM. de Rothschild frères, banquiers, rue d'Artois, n°. 9, ont l'honneur de prévenir les porteurs de coupons de rentes de Naples et d'obligations de Sicile, qu'ils paieront ces coupons à bureau ouvert, de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi.

AVIS DIVERS.

☞ N° 172.—DUPLAN, Restaurateur, rue Ancrière, n. 12, donnant rue des Charettes, près le tribunal de commerce, vient d'ouvrir un restaurant. *Dîners* à 30 sous par personne, et *Dejeuners* à 20 sous par tête, et à la carte à un prix très-modéré.

N°. 172. — Les personnes qui désireront traiter de gré à gré d'Ustensiles de Filature, consistant en huit métiers en fin, deux bâlis, dont un de soixante-douze broches, et l'autre de cinquante-six; trois cardes en fin, un tordant, un laminoir: le tout en très-bon état, de la construction du sieur Leblond; un manège de quatorze pieds de diamètre, neuf, avec ses arbres de couches, et accessoires;

Peuvent se présenter tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures après midi, chez le sieur Lepage, ancien filateur, rue d'Elbeuf, n°. 20, faubourg St-Sever. On pourra même traiter de la location où ces objets sont répostés.

Lepage.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.

88f 50c 60c 65c 70c 65c 70c 65c 60c 80f 75c 80c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 101f
1825, 9 4

Idem Nominatives, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1060f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1580f

SPECTACLES DU 21 MAI.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/2.*)

GUERRE OUVERTE,
OU RUSE CONTRE RUSE,
Comédie en 3 actes, de Dumaniant.

JOSEPH,
Opéra en 3 actes, de Duval et Méhul.

M. Margaillan fera son troisième début par le rôle de *Jacob*.
M. Mesplon par celui de *Joseph*.

Jacob,	MM.	Margaillan.
Joseph,		Mesplon.
Siméon,		Ténir.
Neptalie,		Latapy.
Ruben,		Astruc.
Utobal,		Chevalier.
L'Officier,		Mouche.
Benjamin,	Mlle.	Boyer.

ERRATA.

Des fautes énormes se sont glissées hier dans notre numéro. Comme elles sont trop nombreuses pour être toutes signalées, nous indiquerons seulement celles qui altèrent le sens de la manière la plus ridicule. Lisez, dans le passage qui précède la première lettre : n'avoir été *célébrée*, au lieu de n'avoir *été célébre*.— Et dans celui qui suit cette même lettre, au lieu de : l'estime est *déjà* quelque chose, l'estime est quelque chose.—Dans le premier article *Macédoine*, lisez aussi : qui se *promerait*, au lieu de *se promenerait*.—Et, enfin, dans l'article *Spectacle*, à la dernière colonne, lisez : et le chamois pouvait être *très-fin*, au lieu de pouvait être *très-bis*.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St LO N° 3-4

JEUDI.

22 MAI 1823.

N° 169. — 2me ANNÉE.

DEUXIÈME TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez BAISSOT-THIVARS, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez CHAPELLE, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LE BON TURC.

CHANSON.

AIR : *La maison de M. Vautour.* (de M. Vautour.)

Si j'ai bien lu dans mon Koran,
Le saint prophète qu'il faut croire
Interdit à tout musulman
Ce vin que j'aime tant à boire.
Mais puisqu'il nous l'a défendu,
Sachant qu'il nous porte à la tête,
Il faut que lui-même en ait bu :
Ah ! qu'il est bon notre prophète. } *bis.*

Quand je pense au bonheur promis
L'eau m'en vient de suite à la bouche ;
Mais aux femmes de nos amis,
Mahomet défend qu'on y touche.
Lui-même fut père et mari,
Et dans cette loi qu'il a faite,
Il voulut se mettre à l'abri....
Ah ! qu'il est bon notre prophète. } *bis.*

Il nous ordonne de céder
Sans murmure à sa loi suprême.
Mais il ne sut que commander,
Et n'obéit jamais lui-même.
Dans l'autre monde, Dieu merci,
Il promet de nous faire fête.
Il fit la sienne en celui-ci :
Ah ! qu'il est bon notre prophète. } *bis.*

Mais pour moi, malgré le Koran,
J'aime le vin et ma voisine,
Et je passe mon ramadan (1)
Entre une belle et ma cuisine.
La loi qui nous défend le vin
Est vraiment une loi parfaite.
Elle rend le péché divin.
Ah ! qu'il est bon notre prophète. } *bis.*

EDWD.

LETTRE D'UN VOYAGEUR.

*Description topographique et morale de la république d'*ULTRASIE.

Les nouvelles découvertes ont toujours eu le privilége de iquer la curiosité de ces voyageurs sédentaires qui, le compas à la main, enjambent sur des cartes à petit point, des espaces infinis, et parcourent, en bonnet de nuit, des régions inconnues et des mers innavigables. J'arrive tout récemment d'Ultrasie, et je pense rendre un grand service à nos géographes et à nos philosophes, en leur donnant une légère esquisse de la situation physique et statistique de ce petit pays découvert il y a peu de tems.

La ville d'Ultrasie se trouve sous une latitude septentrionale très-élevée. On y est par conséquent privé du soleil pendant plusieurs mois de l'année. Elle est bâtie sur le bord de la Baie de l'Exclusion que domine le cap des Bons-Hommes. La province dont elle est la capitale est bornée et très-bornée, dans toute son étendue, par des montagnes qui interceptent totalement les rayons de l'astre qui, lorsqu'il paraît, ne jette sur cette contrée que des rayons fort obliques. La cité n'est défendue que par quelques pièces de canon sans lumières, postées sur le *Mont-aux-Aveugles*. Quoiqu'elle ne soit pas considérablement peuplée, elle exerce une influence assez grande au dehors. Son administration est oligarchique, presque républicaine. Le conseil suprême de l'éteignoir y a proscrit la littérature par une loi somptuaire qui tend à la faire considérer comme un luxe moral très-pernicieux. Les livres sont à ce que prétendent les vieilles gens du pays, des brandons d'une science conflagrante qui menace d'incendier le vieil édifice social, et telle est la crainte des accidens du feu, qu'on a mis à l'index les réverbères, et même les lanternes sourdes.

Quoiqu'il y ait beaucoup de charges, les emplois sont très-estimés dans ce pays-là ; mais les employés ne le sont pas autant, et les académiciens et les membres de l'Athénée, soutiennent, selon la doctrine de Pangloss, que tout est là pour le mieux, comme partout ailleurs. Le président de la première société savante, ne sait pas lire : les courriers ont la goutte ; les professeurs de musique sont sourds ; les chanteurs, muets ; les peintres, aveugles ; les avocats, bègues ; et ces derniers, comme Démosthènes, se mettent dans la bouche des cailloux, non pas pour mieux prononcer, mais bien pour ne pas parler dutout. Sur la porte de tous les collèges, on lit : *Vade retrò !* conseil bien sage, exhortation très-encourageante pour ceux qui étudient des sciences sans bornes, telles que les mathématiques et la chimie.

Les ultrasiens affectionnent beaucoup les étrangers ; mais, comme les chinois, ils n'adoptent jamais leurs usages ; et à la manière des indiens, leurs préjugés établissent une distinction rigoureuse parmi les castes. Selon eux le fils d'un agriculteur ne peut avoir reçu du ciel le même génie que

(1) Tems d'abstinence chez les Mahométans.

celui d'un mandarin de l'éteignoir. Il arrive cependant que ces mandarins adoptent quelquefois des enfans des castes inférieures, lorsqu'ils les reconnaissent pour leurs fils naturels, et qu'ils démêlent en eux des penchans extinctifs héréditaires. Ils ont une telle antipathie pour les progressions croissantes, qu'ils soutiennent que tout dégénère; que les jours d'autrefois étaient de soixante-douze heures; et que la terre était si grosse, qu'elle touchait au ciel dans tous les points de sa sphéricité.

Avec de telles opinions, les sciences publiques et civiles n'ont pas pu faire de grands progrès. Dans les tribunaux on accorde toujours gain de cause, non pas à l'avocat qui prouve, mais à celui qui embrouille l'affaire la plus simple, de façon à la rendre interminable. Un banquier opulent qui s'éteignait, c'est-à-dire qui mourait, fonda un prix annuel de mathématiques transcendantes, pour celui qui démontrerait le mieux, non que deux et deux font quatre, mais que deux et deux font un.

Les goûts ont pris, nécessairement dans ce pays, de l'analogie avec les mœurs et les lois. Le beau idéal, ce rêve de l'imagination des artistes, y a subi les modifications qui dépendent des fantaisies locales. Une femme n'y est réputée jolie que quand elle a l'œil ou les yeux petits et ternes, la bouche grande et béante, le sourire faux, les oreilles longues, le front bas, et le nez épaté en forme de tomate. Les physionomies qui ne disent rien passent pour les plus expressives. On y tient, comme à Sparte, à n'engendrer que des enfans susceptibles de bien servir la république, selon ses besoins et ses désirs. La *Mégalantropogénésie*, ou *l'Art de procréer des hommes d'esprit*, y est un ouvrage interdit.

La controverse et les idées sophistiques sont en grand honneur en Ultrasie. Tout ce qui tient à la *rétroaction*, ou à faire faire un pas en arrière, est encouragé comme une conquête dans les sciences ou les arts. Un professeur d'écriture me soutenait qu'il était plus naturel d'écrire de droite à gauche que de gauche à droite. Un savant du terroir affirmait qu'Atalante avait remporté le prix de la course en courant à reculons, et qu'au lieu de deux pommes d'or ou deux oranges, c'étaient deux tubercules légumineux qu'on lui avait décernés. Le même savant avait démontré en pleine académie que les cyclopes étaient réputés pour les plus beaux hommes de l'antiquité, parce qu'ils n'avaient qu'un petit œil au milieu du front, et que l'Apollon et la Vénus de Praxitèle avaient été fort critiqués d'abord, parce qu'on leur avait donné deux yeux à chacun, tandis qu'une seule paire leur aurait suffi à tous deux.

Les littérateurs ultrasiens, préposés à l'examen des ouvrages dramatiques, portent pour signe distinctif de leurs fonctions des ciseaux d'écrevisse J'ai vu l'un d'eux, au lieu de retrancher ce qui lui paraissait répréhensible dans une tragédie, s'amuser à découper des bons hommes avec les pages de l'œuvre consacrée à Melpomène; les vers alexandrins ont été réduits à une ou deux syllabes, il y est aussi défendu de rimer en vers libres et de faire des enjambemens. On tient peu à la rime, et encore moins au bon goût et pas du tout au bon sens.

Peu d'institutions de garantie sociale ou civile y ont prospéré; tous les édifices sont cependant assurés contre l'incendie, fléau qui détruit, il est vrai, mais qui éclaire en ravageant. Les plaques de la compagnie d'assurances générales, figurent au lieu d'un phénix, un hibou avec cette légende : *Totâ nocte, cantat!*

Les sujets oligarchiques de ce petit état ont décidé, dans leur sagesse, que l'on devrait considérer comme traîtres à la patrie tous ceux qui, dans leurs citations historiques, rappelleraient les noms des souverains qui se sont rendus célèbres par leur instruction et les agrémens de leurs esprit, tels qu'Alexandre, Auguste, Alphonse, Henry IV, Christine, Frédéric, etc.

Avec de semblables inclinations nationales et des lois bien adaptées au caractère du peuple et à la position géographique d'Ultrasie, on peut conclure que cette république subsistera encore très-longtems :

« *Diù perfectum ingenio, elaboratum industria.* »

MACÉDOINE.

— La société de Flore, nouvellement instituée à Rouen, vient d'accorder trois médailles dans la première séance publique.

La première a été obtenue par M. Parmentier, qui a offert un *circuligo sumatrana*; la seconde a été accordée à M. Vanderkelen pour un *rhododendrum maximum flore albo*; enfin, une troisième médaille devant être accordée à l'amateur qui présenterait la plante tout à la fois la plus forte, la plus éclatante et la plus belle, M. Hubert l'a obtenue pour un *ixora coccinea*.

— M. Ernest a dernièrement rendu publique une lettre destinée à repousser le soupçon d'une cabale qu'il aurait montée pour faire tomber ici son successeur. M. Albert qui n'a pas été désigné dans cette lettre, témoigne la surprise que lui fait éprouver une telle déclaration; et le public, persuadé que le bruit que dément M. Ernest n'a jamais existé, qui sait à peine qu'il y a un M. Albert à Rouen, conclut de tout cela que ces messieurs ont voulu occuper, pour quelques instans, une des trompettes de la renommée : messieurs bien innocent sans doute d'arriver à la célébrité. Mais nous devons prévenir M. Albert qu'ici un acteur réussit quelquefois malgré les coteries, comme il peut y tomber même sous cabale.

— Sur l'appel fait par les éditeurs et imprimeurs de la *Nacelle*, leur affaire sera présentée demain 23 mai, devant la cour, chambre correctionnelle, à dix heures du matin.

— M. Alfred Gélas, première *haute-contre* du théâtre du Havre, n'a pas réussi dans son troisième début. Le journal des *Débats* avait cependant fait un assez pompeux éloge de cet acteur. Les havrais ou les rédacteurs ont eu tort; mais mais les rédacteurs ont été siffiés.

— Il vient de paraître à Paris, chez Henlz-Jouve, marchand de musique, au perron du Palais-Royal, une romance intitulée : *l'Amant et l'Ami*, paroles de M. Ed. Corbière, musique de M. Paris, professeur au Conservatoire. Cette jolie pièce, où l'on trouve joint au mérite de la poésie, le charme d'une lyre exercée, ne peut manquer d'être recherchée par les amateurs de notre ville. Elle est arrangée pour piano ou harpe. Elle se vend à Rouen chez M. Jacquemin, marchand de musique, rue Grand-Pont, et au bureau de *la Nacelle*.

— Un médecin respectable de Paris était débiteur d'une somme de 900 fr., qu'une perte considérable qu'il venait d'éprouver l'empêchait de payer. Son créancier le fit poursuivre. L'avoué et l'huissier mirent dans l'exercice de leur ministère dans tous les ménagemens et tous les égards qu'ils devaient à un homme qui n'avait pas mérité, par son conduite, la position fâcheuse où il se trouvait, et ils lui accordèrent des délais. Mais bientôt l'intraitable créancier exigea que l'on commençât les poursuites avec rigueur. A cette nouvelle, la femme du médecin tombe en paralysie. Son mari désolé sollicite un répit de quelques heures pour avoir le tems d'aller prier un riche banquier, de ses amis, de venir à son secours L'huissier prend sur lui de souscrire à ce vœu. Mais la démarche du docteur est sans résultat satisfaisant, car le banquier est à la campagne. L'huissier se voit alors contraint d'obéir au créancier, et de mettre à exécution son mandat. A regret il s'y résigne, et sa présence produit sur le docteur une si terrible impression, qu'il tombe mort. Douloureusement ému, l'huissier

se retire sans verbaliser, et l'avoué approuve sa conduite.

Deux heures après, instruite de la perte irréparable qu'elle vient de faire, la femme du docteur expire elle-même.

Mais ce qui ajoute à la fatalité de ces déplorables scènes, c'est que pendant qu'elles se passait, le banquier était revenu de la campagne. Apprenant la demande faite par le docteur, il s'était empressé d'y souscrire, et avait chargé un de ses commis de lui porter les neuf cents francs. Malheureusement il n'était plus temps! En entrant dans l'appartement, le spectacle qui se présente aux regards de ce commis, c'est le corps inanimé de celui dont il croyait qu'il allait calmer les inquiétudes, et il voit, près de ce corps, celui de la malheureuse épouse, également privée de l'existence. A cet aspect, il fuit épouvanté.

Ce n'est pas tout, à peine rentré chez lui, l'huissier, dont toutes les facultés sont bouleversées, est frappé d'une apoplexie nerveuse. Pendant vingt-quatre heures, son état est désespéré. Sa mort eût été certaine, sans les secours les plus prompts, les plus suivis et les plus éclairés. Il est encore très-malade.

Ces faits sont de la plus exacte vérité; nous n'y ajoutons aucune réflexion, nous en laissons le soin aux créanciers qui ont pour débiteurs des hommes estimables.

(*Pilote.*)

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Joseph. — Guerre Ouverte.

Mesplon a réussi hier dans sa dernière épreuve; et Margaillan a succombé dans la sienne, non pas toutefois par la manière dont il s'est acquitté du rôle de *Jacob*, qu'il a bien chanté, mais par l'effet du caprice de quelques personnes. Cet acteur, qui n'a pas encore vingt-huit ans, réunit comme chanteur des qualités qui auraient dû faire oublier ou du moins tolérer ce qui lui manque comme comédien. Dans le premier morceau du second acte, il a prouvé du talent et y a montré une voix flexible, une prononciation nette, beaucoup de méthode et une souplesse d'organe que ne possèdent que bien rarement les basse-tailles: c'est peut-être le chanteur dont la manière a le plus de rapport avec celle de Laïs. Dans les sons graves sa voix pourrait avoir plus d'ampleur, il est vrai: cependant elle remplit sans effort ce qu'on nomme les cordes basses; et, si sous ce rapport elle n'a pas le superflu, on peut dire qu'elle a le nécessaire; mais les siffleurs ne sont pas toujours faciles à désarmer: ils n'ont fait grâce à rien, et au dernier acte, Margaillan, interrompu à chaque instant par l'expression très-aigue de la volonté des improbateurs, s'est avancé sur la scène pour dire qu'il ne reparaîtrait plus. Cette déclaration, loin d'appaiser les sifflets en a augmenté le nombre, et a diminué celui des applaudisseurs, qui déjà était assez faible. Cette expérience et celle de Félix devraient engager les débutans, quelle que fût leur position, à ne jamais entamer de colloque avec le public.

Nous dirions que la comédie de *Ruse contre Ruse* a été jouée avant *Joseph*, si quelques rôles avaient été mieux sus; mais ce que nous en avons vu hier ne peut pas bonnement compter pour une représentation: c'est cependant ce que nous nommons une pièce de résistance, une de ces comédies que l'on joue à livre ouvert, et je conseille aux nouveaux acteurs engagés de l'apprendre, pour qu'ils puissent nous la jouer toutes les semaines, comme par le passé.

Commerce et Industrie.

PORTS FRANÇAIS.

ARRIVAGES.

Boulogne, 9 *mai*.—(*Cabotage.*) La Louise, cap. Nouvel, ven. de Bordeaux. —Le St.-Dominique, cap Asselin, ven. du Croisic, par Dunkerque.

Brest, 8 *mai*.—(*Cabotage.*) L'Union, c. Melchert; la Manon, cap. Courson, ven. de Cardiff.—La Biscayenne, cap. Peluhen, v. de Bayonne.

Rochefort, 3 *au* 7 *mai*.—(*Cabotage.*) Mercy, cap. Glaves; Williams, c. Wilson; Coguac, cap. Barton, ven. de Londres. —Le Jeune-François, et le Saint-Pierre, ven. de Dunkerque.—Le Mittchel, cap. Wen, ven. de Newcastle.

La Rochelle, 12 *mai*.—*Long cours*. —Columbia, cap. Bradfort, ven. de New-York, ch. d'huile de poisson, café, riz, potasse, sucre, cuirs, bois de Campêche, etc.

Cette, 4 *au* 9 *mai*.—(*Cabotage.*) Maria, cap. Menman, hanovrien, ven. de Livourne, ch. d'avoine et douvelles.— Les Deux-Aimables-Sœurs, cap. Granier, v. de Marseille.—La Clio, cap. Frarer, anglais, ven. de Barcelonne.

Marseille, 7 *au* 13 *mai*. — (*Long cours.*) L'Albastros, c. Harlow, américain, ven. de Plymouth (États-Unis), ch. de 135 balles coton, 6 barils cochenille.— Oreto, c. Catalano, napolitain, v. de la Havane, ch. de 267 caisses 2 sacs 101 quarts sucre, 47 boucauts 369 quarts 222 sacs café; les trois quarts de la cargaison destinés pour Palerme.—Le Saint-Joseph, c. Daumas, ven. de Saint-Thomas, ch. de 85 boucauts 34 quarts 5 sacs café, cire, bois jaune.—Elisa-Haley, c. Holmes, ven. de Boston, ch. de 66 balles coton, 5838 cuirs secs de l'Inde, 9½ tonn. bois de Campêche, 16 tonn. bois de teinture, 50 sacs piment.—Hershell, c. Davis, v. de la Nouvelle-Orléans, ch. de 762 balles coton.—Tontine, cap. Hays, américain, v. de Lectemenos (Mexique), ch. de 230 tonn., bois de Campêche.—L'Amitié, c. Fabre, v. ds St.-Yago de Cuba, ch. de 186 boucauts 47 tierç. 285 quarts et 1250 sacs café.—Le Johan-Samuel, c. Cornelius, suédois, ven. du Cap (Saint-Domingue), ch. de 150 fûts, 382 sacs café, 458 cuirs secs, 109 milliers Campêche.— (*Cabotage.*) Le Saint-Jean-Baptiste, c. Lachaud; l'Agathois, c. Brun: la Marguerite, c. Robert; l'Industrie, c. Gauthier; le Macédonien, cap. Jaumel; le Fidèle, c. Suque, ven. de Smyrne, ch. d'huile, laine, drogueries, etc.—Le Saint-Esprit, sarde, ven. de Candie, ch. d'uile. —La Paix-d'Afrique, sarde, ven. de Mogador, ch. de peaux de chèvre.—Julia, c. Stanworth, anglais, v. de Barcelonne. La Brune, cap. Berard, v. de Trieste. —La Ville-de-Rouen, cap. Daumas, v. de Tarente.—La Pauline, c. Sergent, suédois; la Rose, c. Vidal; la Seine, c. Brifaud, v. d'Alexandrie, ch. de coton, riz, cuirs, drogueries.——Staff-of-Live, c. Butcher, anglais, v. de Barcelonne.— La Minerve, c. Steinorth, suédois, ven. d'Alger, ch. de laine.

DÉPARTS.

Marseille, 7 *au* 13 *mai*.—(*Long cours,*) La Flèche, c. Moustier, all. à la Martinique.—Le Janus, c. Brown, all. à la Nouvelle-Orléans.—(*Cabotage.*) Le Vigilant, cap. Martin, all. à Rouen.— Johanna, c. Claussen, all. à Hambourg. —Werhildersun, c. Visser, hollandais, all. à Anvers.—Severn, c. Field, anglais, all. à Gibraltar.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 21 mai.

NAVIRES ENTRÉS.

La gribane la Victorine, de 57 tonn., cap. Postel, ven. du Havre, ch. de sucre, bois, tafia.

Le sloop le Charles-Ferdinand, de 59 tonn., cap. Landrin, ven. de Conteville, ch. de cidre.

La gribane la Blonde, de 45 tonn., cap. Auzou, ven. du Havre, ch. de planches et pavés.

Le dogre l'Aurore, de 78 tonn., cap. Brasseur, ven. du Havre, ch. de fer de Suède.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le chasse-marée la Félicité, c. Moreau, all. à Brest, ch. de pierres à plâtre.

Le lougre l'Alexandre, cap. Bernard, all. à Bordeaux, ch. idem.

Le sloop le Pere-de-Famille, c. Dupin, all. à Honfleur, ch. de harasse de verre.

Le chasse-marée l'Austerlitz, cap. Lefloch, all. à Bordeaux, sur lest.

La galiote hollandaise Vrouw-Theodora, cap. Randix, all. à Amsterdam, ch. de vin, liqueurs.

Le chasse-marée la Sainte-Anne, cap. Hostain, all. à St.-Pierre, sur lest.

Le sloop la Jeune-Pauline, cap. Petit, all. à Caen, ch. de plâtre.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 20 au 21.

NAVIRES ENTRÉS.

Le dogre le Saint-Pierre, cap. Ferber, ven. de Boulogne, ch. de fer, sucre.

Le dogre la Georgette, c. Salo, ven. de Rouen, ch. de moulage.

Le sloop l'Auguste-Angélique, c. Néel, ven. de Dunkerque, ch. de charbon.

Le sloop l'Adélaide, c. Derne, ven. de Rouen, ch. de moulage.

Le sloop la Bérénice, cap. Gojon, ven. de Rouen, ch. de tabac.

La goëlette la Mélanie, c. Charpentier, ven. de Lisbonne, ch. de diverses marchandises.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre la Marie-d'Amour, cap. Cauchois, all. à Rouen, ch. de fer.

Le sloop la Constance-Louise, capitaine Donnet, ven. de Risle, sur lest.

Le brick le Recovery, cap. Blain, ven. de New-Castle, sur lest.

Le brick américain Eyder, cap. Trip, all. à Norfolck, sur lest.

Le brick américain Sarah-Morill, cap. Lord, all. à Saint-Ubes, sur lest.

Le sloop le Jeune Henry, cap. Daniel, all. à Hongue, ch. de coton.

Le trois mâts américain le Montano, cap. Smith, all. à New-Yorck, ch. de marchandises.

Le sloop la Charlotte, cap. Rioly, all. à Bordeaux, sur lest.

Le [illegible] anglais Chesterfield, cap. Wood, all. à Southampton, ch. de passagers.

Le dogre l'Auguste, cap. Launay, all. à Rouen, ch. de fer.

Le sloop l'Union, cap. Fabien, all. à Cherbourg, ch. de sucre, café.

Nota. Le Montano avait à son bord l'ambassadeur des Etats-Unis.

Note des ventes recueillies à la bourse du 20 mai.

15 barriq. sucre brut, à 82f. 50c. acq.
3 barriq. dito dito, à 82f. dito.
2 mill. café Martin. à 2f. 5c, dito.
250 ball. coton Géorg. à 1f. 7c. 1/2, dito.
43 dito dito dito, à 1f. 2c. 1/2, dito.
6 dito dito dito, à 96c 1/4, dito.
15 dito dito St.-Dom. à 1f 10c., dito.

PORT DE CHERBOURG.

NAVIRES ENTRÉS :

Du 9 au 16 Le sloop l'Aimable-Victoire, cap. Marest, v. de Carentan, ch. de bois de construction.

Le sloop la Bonne-Victoire, cap. Dasthenay, v. de Granville, ch. de cordages, chanvre et lin.

La bisquine le Jeune-Adolphe, capit. Poltel, v. de Barfleur, en lest.

Le dogre le Titus, cap. Bazin, ven. de Caen, ch. de bois de construction.

Le sloop l'Aimable-Thérèse, c. Marest, ven. d'Isigny, ch. idem.

Le sloop le Réparateur, cap. Lelong, ven. de Boury, ch. de charbon de terre.

La goëlette le Lévrier, capit. Tripey, ven. de Caen, en lest.

Et 4 sloops ven. d'Angleterre, en lest.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Du 9 au 16 Le brick Elisabeth-Sophie, c. Lorentzen, all. en Norwège, en lest.

La bisquine le Jeune-Adolphe, c. Postel, all. à Barfleur, ch. de sel.

Le sloop l'Union, cap. Fabien, all. au Havre, ch. de bois, jambons et pommes de terre.

Le brick la Lavra, cap. Beck, all. en Norwège, en lest.

Le brick le Prosper, cap. Rosé, all. à Nantes, en lest.

Le sloop la Virginie, cap. Marett, all. à Caen, ch. de bois de sap.

Et 3 sloop en Angleterre, ch. d'œufs et volailles.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier :

Le Formidable, c. Tabard.
Les Deux-Frères, c. Robert.
L'Eléonore, c. Boursy.
La Société, c. Leconte.
Le Zephir, c. Lepontonnier.

Est parmonté :

Rising Sun, c. G. Martill, v. de Londres, ch. machines à vapeur.

Il est monté à la marée de ce jour, huit bâtimens desquels on n'a pu obtenir les noms.

(*Vent d'ouest, grand frais.*)

AVIS DIVERS.

N° 172.—DUPLAN, Restaurateur, rue Ancière, n. 12, demeurant sur des Clarettes, près le tribunal de commerce, vient d'ouvrir un restaurant. *Dîners* à 3o sous par personne, et *Dejeuners* à 30 sous par tête, et à la carte à un prix très-modéré.

N° 174.—VENTE DES VINS dépendant de la faillite du sieur Savalle-Toutain, négociant à Rouen, boulevard Cauchoise, n° 26.—Samedi prochain 24 de ce mois, à neuf heures du matin, Me Galli, commissaire-Priseur, procédera, par continuation, à la vente des Vins dépendant de la faillite du sieur Savalle-Toutain, négociant à Rouen, boulevard Cauchoise, n° 26 ;

Lesquels consistent ainsi qu'il suit :

Plusieurs pièces de vin de Bordeaux, de Bourgogne, de Madère, de Malaga, de Porto, de Calabre et autres.

Vins de Bordeaux, de Champagne, de Madère, de Malaga, de Porto, Muscat et autres en bouteilles.

On vendra aussi un grand nombre de chantiers et futailles vide.

Cette vente sera faite aux conditions annoncées lors de son ouverture.

Le commissaire-priseur, Signé GALLI.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.

88f 90c 85 89f 89f 5c 10c 89f 89f 5c 89f 89f 10c 5c 10c 89f 89f 5c 89f 89f 10c 5c 20c.

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 101f 50c
1825, 9 4 10 1
Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.r °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1060f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
2560f

THEATRE DES ARTS.

L'ECOLE DES FEMMES,
Comédie en 5 actes, de Molière.

L'HOTEL GARNI,
OU LA LEÇON SINGULIÈRE,
Comédie en 1 acte, de MM. Gentil et Dévangiers.

PRÉVILLE ET TACONET,
OU LA COMEDIE SUR LE BOULEVARD,
Vaudeville en 1 acte, de MM. Merle et Brazier.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

Une première représentation de
ARLEQUIN MAITRE D'ÉCOLE MUTUELLE,
OU COLOMBINE MORTE ET VIVANTE;
Pantomime en 2 actes, et à grand spectacle, dans laquelle GRINGALET remplira le rôle de *Pierrot*.

ROUEN, IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St LO N° 3-4

VENDREDI.

23 Mai 1823.

N° 170. — 2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

TRIBUNAUX.

Direction du Théâtre des Arts. — Ecuyers Franconi.

Tout ce qui intéresse l'art dramatique, est nécessairement du domaine de notre journal : nous devons compte à nos lecteurs du procès que le tribunal de première instance a eu à juger hier, entre le sieur Morel, directeur du théâtre des Arts, et les écuyers Franconi.

Montesquieu a dit : « Je me souviens qu'en sortant de voir une pièce intitulée : *Ésope à la Cour*, je fus si pénétré du désir d'être plus honnête homme, que je ne sache pas avoir formé une résolution plus forte; bien différent de cet ancien qui disait qu'il n'était jamais sorti des spectacles aussi vertueux qu'il y était entré : c'est qu'ils ne sont plus la même chose. La loi doit donc accorder une protection spéciale aux grands théâtres où la représentation des chefs-d'œuvre de la scène française donne chaque jour aux citoyens assemblés, des leçons éloquentes de morale et de vertu, rendues plus attrayantes par le charme et l'intérêt du spectacle.

Il est aussi de l'honneur national que les pièces de nos grands maîtres soient convenablement représentées; car c'est là, aux yeux des étrangers jaloux, une des illustrations de la littérature française; et, sans l'exécution théâtrale, les plus beaux vers comme les plus belles scènes n'atteindraient jamais toute leur valeur. La rareté des acteurs dignes de servir d'interprètes à notre Corneille, à Molière, à Racine, à Voltaire et aux autres auteurs dont s'honore la scène française, oblige les directeurs aux plus grands sacrifices pour la composition de leurs troupes. De ces diverses considérations sont nés les privilèges et les indemnités que les lois et les administrations ont concédés aux directeurs des grands théâtres : par une juste compensation, on a fait peser ces indemnités nécessaires à la prospérité des théâtres, qui sont l'école du goût et de la morale, sur les petits spectacles dont les indignes parades outragent le plus souvent le bon goût et les bonnes mœurs.

A Rouen, le directeur du théâtre des Arts a le droit de prélever le quart de la recette brute de tous les spectacles qui s'établissent passagèrement en cette ville : c'est la disposition d'un arrêté du préfet de ce département, homologué par le ministre de l'intérieur.

De leur côté, les écuyers Franconi sont parvenus à se procurer une lettre ministérielle, qui leur confère le droit de donner dans les départemens, *pendant l'été*, des représentations de *leurs exercices équestres*, en ne payant aux directeurs privilégiés, que le vingtième de leurs recettes, pour toute rétribution.

Il s'agissait, dans le procès soumis au tribunal, non pas de savoir si la licence donnée par simple lettre du ministre pouvait détruire l'effet du privilége accordé au directeur du théâtre des Arts par un arrêté administratif revêtu de toutes les formalités légales. « C'est une question, disait Me A. Daviel, avocat de la direction, attribuée de sa nature à » l'autorité administrative, et que nous nous réservons de lui » soumettre incessamment. Il s'agit d'appliquer, d'une part, » le privilége du sieur Morel, directeur du théâtre des Arts, » et de l'autre, la licence exceptionnelle donnée aux écuyers » Franconi. La licence déroge en un point au privilége, » nous le reconnaissons. Si c'était sur ce point que nous » vinssions élever des contestations devant le tribunal, il » faudrait les repousser. Mais aussi si les écuyers Franconi » ont excédé les bornes tracées par leur permission spéciale » ils tombent sous l'application de notre privilége : alors leur » licence à laquelle ils font infraction ne peut plus les dé- » fendre contre nos demandes.

» Ainsi, le privilége du sieur Morel lui accorde en tout » tems le quart de la recette brute de tous les spectacles » passagers, bateleurs, danses de corde, courses de chevaux, » etc., tandis que, par exception, les écuyers Franconi ont » le droit, *pendant l'été*, de donner dans les départemens » des représentations de leurs *exercices équestres*, en ne » payant aux directeurs que le vingtième de leurs recettes. » Tant que les écuyers Franconi se renferment dans l'exer- » cice de ce droit exceptionnel, ils sont exempts du préléve- » ment du quart de leurs recettes au profit du directeur; » mais quand ils offrent en spectacle autre chose que des » exercices équestres, et que ce n'est pas pendant l'été qu'ils » se présentent dans les départemens, alors ils doivent aux » directeurs, non-seulement le vingtième, mais encore le » quart de leurs recettes. »

En fait, l'avocat prouvait que les sieurs Franconi ne s'étaient pas bornés, pendant leur séjour en cette ville, à des exercices d'équitation, mais qu'ils avaient sans cesse annoncé, sur leurs affiches, des *scènes dramatiques et dialoguées*.

« Quant aux heures où ces représentations ont eu lieu, c'est pour l'été qu'est donnée la permission.

« Nous ne sommes pas en été, et cette restriction à leur licence, n'a pas été faite sans de graves motifs. Dans les

chaleurs de l'été, les théâtres sont presque déserts : c'est un tems presque improductif pour les directeurs. Que si, dans la même ville, un autre spectacle, par la nouveauté, par la singularité de son genre, parvient à stimuler puissamment la curiosité, et à faire surmonter au public sa répugnance naturelle pour l'étroite enceinte des salles de spectacle pendant les chaleurs de l'été, le directeur privilégié peut être jaloux de cette affluence à laquelle il n'est plus lui-même accoutumé, mais il n'est pas fondé à se plaindre, car ceux qui vont porter leur argent à ce nouveau spectacle ne lui sont pas enlevés.

« Ainsi, comme l'a senti le ministre en accordant une licence particulière, aux mois de juin, juillet et août, la concurrence des écuyers Franconi est donc presque sans préjudice pour les directeurs; il n'en est pas de même lorsque, comme aujourd'hui, ils se présentent, non dans l'été, mais dans le printems; non lorsque les recettes du grand théâtre sont, pour ainsi dire, nulles, mais lorsque le renouvellement de l'année théâtrale et de la troupe entretiennent, à l'époque des débuts, le goût du public pour le théâtre dans toute sa ferveur, et lorsque le directeur a plus que jamais besoin de recettes abondantes pour couvrir les avances et les sacrifices qu'il est si souvent obligé de faire pour engager ses nouveaux acteurs. »

C'est ainsi que Me Daviel cherchait à établir le droit et l'intérêt du directeur dans sa demande. « Eh! messieurs, disait-il, vous veillerez au maintien du privilége du directeur » du théâtre des Arts, car c'est dans l'intérêt de l'art dra- » matique que ce privilége lui a été concédé, et cet inté- » rêt doit trouver protection près des magistrats d'une » ville qui s'honore d'avoir donné naissance au grand Cor- » neille. »

Me Aroux plaidait pour les écuyers Franconi : il contestait d'abord la nécessité du privilége accordé au directeur du théâtre des Arts dans l'intérêt de l'art dramatique. « C'est, » disait-il, l'effet ordinaire des priviléges; celui qui en est » investi se croit dispensé de toute espèce d'efforts et d'ému- » lation. Peut-être que si une heureuse concurrence s'établis- » sait entre deux troupes rivales, l'art dramatique retirerait- » il quelques avantages de cette lutte; peut-être la compo- » sition de la troupe du théâtre des Arts s'améliorerait-elle. » Aussi c'est un accident heureux pour le public que le séjour » des écuyers Franconi en cette ville; car il peut réveiller le » directeur, trop sujet à s'endormir sur son privilége comme » sur des roses. C'est à lui, en pareil cas, de redoubler » d'efforts pour soutenir avantageusement la rivalité des écuyers » Franconi : le public et l'art n'ont qu à gagner à une pareille » concurrence. »

De cette considération générale, l'avocat des sieurs Franconi est descendu à la discussion des questions de sa cause. « Le gouvernement a dû accorder toute sa protection aux écuyers Franconi qui ont, pour ainsi dire, nationalisé en France un art qui a les applications les plus utiles. De là, la licence spéciale dont le ministre les a pourvus. Leurs exercices comportent le mélange de quelques scènes mimiques, car il suffit que les chevaux y jouent les principaux rôles pour qu'ils doivent être considérés comme un spectacle équestre. C'est ainsi que la scène du *Tailleur Gascon* ou celle des *Anglais au manége* est remarquable, bien moins par le dialogue des acteurs, que par les divers exercices des chevaux dressés qui y figurent.

« Quant au tems pendant lequel les écuyers Franconi ont donné leurs dernières représentations en cette ville, on ne peut pas dire que ce ne soit pas *pendant l'été*. Cette expression générique comprend, en matière d'administration dramatique, tout ce qui n'est pas l'hiver proprement dit. Ainsi la direction du théâtre des Arts elle-même divise ses abonnemens en sémestre d'hiver et sémestre d'été, et le mois de mai est compris dans ce dernier sémestre. »

Les sieurs Franconi concluaient que s'étant renfermés dans l'exercice de leur licence, ils devaient rester exempts du privilége du directeur du théâtre des Arts.

Me A. Daviel a répliqué « que si sieurs Franconi méritaient et avaient obtenu la prote on du gouvernement, c'était comme *écuyers*, et non co me *acteurs*, à raison de leurs *exercices équestres* et à raison de leurs *parties dialoguées*. Aussitôt qu'ils s ent du cercle de leurs exercices d'équitation, l'autorisation spéciale cesse, et le privilége général des directeurs les spectacles secondaires reprend toute sa force. Tout se monde conviendra que les scènes du Cirque-Olympique sont peu remarquables par l'esprit du dialogue; mais ce n'est pas le mérite de ces scènes qu'il faut considérer, c'est leur nature. S'il suffisait de faire figurer des chevaux dans un spectacle pour faire juger que c'est un spectacle équestre, les sieurs Franconi pourraient représenter toute sorte de pièces dramatiques, car il n'en est pas où l'on ne pût introduire des chevaux d'une manière plus ou moins heureuse. Ce moyen de fraude au droit des directeurs ne peut leur être ouvert : il est trop facile et sur-tout il est trop préjudiciable, car c'est au moyen de ces scènes dramatiques dont l'affiche a grand soin d'annoncer que le spectacle sera varié, que les sieurs Franconi parviennent à ranimer la curiosité publique que leurs voltiges éternelles, et leurs monotones exercices équestres ne peuvent plus seuls satisfaire.

« D'ailleurs, est-ce pendant l'été, pendant le temps de langueur des représentations théâtrales qu'ils se sont présentés ici? On dit que c'est pendant le *sémestre d'été* de l'abonnement au théâtre des Arts. Cette observation ne conclut rien lorsqu'il s'agit de l'interprétation d'un acte ministériel qui n'a pas été réglé sur l'administration du théâtre des Arts. Dans telle autre administration dramatique, les abonnemens peuvent être divisés par *trimestres*. Si les Franconi se présentent pendant le *trimestre de printems* de cette administration, lui diront-ils qu'ils sont dans l'été parce qu'ils sont dans le sémestre d'été du Théâtre de Rouen?... La lettre du ministre est une circulaire à tous les préfets du royaume : elle est dictée par des raisons spéciales au tems des grandes chaleurs.

« Les termes qui s'y rencontrent doivent être interprétés dans leur acception ordinaire. L'été régne-t-il au mois de mai? Voilà toute la question; c'est une question de calendrier : que le calendrier la décide. »

Malgré ces moyens, et les développemens qu'y donnait l'avocat, le jugement a été rendu au profit des écuyers Franconi. Il a été décidé, qu'à raison de leurs représentations en cette ville, ils ne devaient que le vingtième de leurs recettes au directeur du théâtre des Arts.

MACÉDOINE.

— Nous pouvons affirmer, et nous ne saurions le dire sans une espèce d'orgueil national, que nous avons à Rouen des *dilettanti* purs. Quand un acteur chante de façon à recevoir les suffrages de cette espèce suave d'amateurs, on entend alors, des coins les plus obscurs du parquet, quelques voix crier avec l'accent euphonique des italiens, *bravo! bravo! bravissimo!!*.... Les *dilettanti* sont les hommes romantiques de la musique, et en cette qualité, il n'est pas surprenant qu'ils tiennent à ne plus parler français.

— Nous lisons ce qui suit dans le *Courrier des Spectacles*, où l'on est toujours sûr de trouver de l'esprit et de la gaîté :

« Une dame Ardent, de Limoges, qui cumule un débit de » tabac, un commerce d'épicerie et une manufacture de » chapeaux, prévient le public qu'elle a transféré son do- » micile, maison *Cocurat*. Le mari d'une femme si active » et si entendue, doit être parfaitement coiffé. »

— Un rédacteur des *Débats*, arrêté devant une jeune personne qui, les yeux bandés, s'exerçait à danser au

milieu d'une douzaine d'œufs, lui dit avec un accent très-sentimental : « Ma *poule*, prenez garde de casser vos *œufs*. Mon *coq*, répartit la danseuse, allez-vous en *couver* les vôtres : chacun son métier.

— Une dame qui a eu de la fraîcheur et qui a maintenant une vertu inabordable, a fait écrire sur la baguette de son miroir : *La beauté s'en va, la vertu reste*. Les plaisans de la petite ville qu'habite cette belle philosophe, prétendent que ce qui lui reste en vertu, ne vaut pas ce qu'elle a perdu en beauté.

— On nous écrit de New-Castle, qu'un bon anglais s'est brûlé la cervelle, pour avoir perdu le chapeau qu'il portait à la bataille de Waterloo : cet homme tenait singulièrement à sa coiffure. Nous connaissons en France des gens qui ne regretteraient pas autant la leur ; mais il est vrai que celle de ces derniers n'a pas été illustrée par le feu des batailles et les palmes de la victoire. Elle rappellerait plutôt le souvenir d'une défection.

—La feuille la plus spirituelle de France, et que nous croyons

« Trop au-dessus de nous pour en être jaloux, »

rapporte un article de *la Nacelle*, en disant qu'il a été extrait du *Journal de Rouen*. Cette dénomination de *Journal de Rouen* nous flatterait beaucoup, s'il n'existait pas déjà une feuille de ce nom, depuis 1785.

— Nous possédons dans notre ville ; la comédie présente et le vaudeville passé : M. Alexandre Duval, et MM. Gentil et Désaugiers.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

L'École des Femmes. — L'Hôtel Garni. — Préville et Taconnet.

L'*Hôtel garni*, que l'on ne nous avait donné depuis longtems a été représenté avec ensemble et intelligence. Il est dommage que cette bluette dont l'intrigue est piquante et le sujet moral, soit écrite dans le style de *M. Vautour* et de *Va-de-bon-Cœur*. Un aubergiste répète à chaque phrase : *je vous prie de le croire*, comme *Georges* dans *ma Tante Aurore*, redit toujours : *il est sûr et certain* ; et MM. Désaugiers et Gentil qui ont eu quelquefois de l'esprit même à deux, n'ont pas eu assez de goût pour s'apercevoir qu'il était inconvenant de transporter les grosses saillies, les tics du vaudeville dans le style de la comédie. Saint-Elme, qui a joué son rôle avec toute la facilité et la grâce possibles, a dû être étonné, peut-être, d'un peu d'hilarité que son entrée en scène a excitée, et nous croyons devoir le prévenir que c'est la largeur excessive d'un chapeau qui lui couvrait presque les yeux, qui a occasionné ce mouvement de gaîté. Le rôle d'un *Colonel* jeune encore, galant et ami des plaisirs, exigeait une tenue militaire plus recherchée. On n'aime pas à voir de jeunes officiers en papas.

Bié a fait rire aux éclats dans *Taconnet*. Plusieurs des allusions de la pièce ont fourni au public l'occasion d'applaudir le talent original de cet artiste. Le rôle de *Préville* été joué par Tiste, qui s'en est fort bien tiré.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

On mande de Gibraltar le 1er. mai : Un brick français arrivé ici hier a été chassé et canonné par un bâtiment espagnol à l'entrée de la baie. On dit que plusieurs navires mouillés à Algésiras attendent l'arrivée de lettres de marque.

— On écrit d'Almérie le 21 avril : Aucun bâtiment de guerre ou corsaire français n'a été vu encore dans nos parages, et notre gouvernement n'a jusqu'à présent commissionné aucun navire ou corsaire pour courir sur les bâtimens français.

— Des avis de la Havane du 5 avril annoncent que le bâtiment de guerre anglais Grecian avait capturé, après vingt minutes d'action, devant l'île de Pines le fameux pirate la Cata, monté de 100 h. et de 20 canons. 30 hommes du pirate ont été tués et 3 ont été faits prisonniers, le reste s'est sauvé à la côte. Le Grecian n'avait que 50 hommes à son bord.

— Le cap. Jobit de la Sapho, arrivé de la Havane à Bordeaux, déclare qu'à l'arrivée de l'Elisabeth, du Havre à la Havane, son navire était entièrement chargé ; mais qu'ayant eu bientôt connaissance du discours du roi de France, les chargeurs s'opposèrent à son départ, et demandèrent le déchargement de leurs marchandises. Le capitaine Jobit s'y opposa. Un jugement intervenu ayant donné gain de cause aux chargeurs, le capit Jobit a été contraint de débarquer les 2/3 de sa cargaison, qui a été transportée sur le navire américain le Rapid, destiné pour le Havre. — La Comète devait partir de la Havane sous 8 jours pour la Guadeloupe. — La Constance ne se disposait pas à partir.

—La Sabine, c. Airverny, parti de Bordeaux, est arrivé au Moule (Guadeloupe).

—L'Edouard est arrivé à la Havane.

—La Louise, cap. Descombes, parti de Bordeaux, est arrivé à Valparaiso en 80 jours de traversée.

—Sont également arrivés à Valparaiso : le 29 novembre, cap. Doria ; v. du Havre ; le 18 décembre, la frégate française la Clorinde, v. de Quiloa (côte d'Afrique).

—A fait voile de Valparaiso le 13 octobre, l'Astrée, c. Buquet, all. à Rio-Janeiro.

—Sont arrivés à l'île de France : le 2 janvier, la Zélie, c. Travers, v. de Calcutta ; le 9, la Susanne, c. Cotineau, v. de Bourbon et Calcutta.

—Arrivé à Colombo de Ceylan, le 14 novembre, la Zénobie, c. Pick, v. de Bordeaux.

—Arrivé à Saint-Louis du Sénégal, le 3 avril, en 16 jours de traversée du Havre, la Petite-Louise, c. Bouteiller.

Passage du Sud, du 29 avril au 3 mai.

85 bâtimens, parmi lesquels, l'Alida, c. Lohse, all. de Rouen à Dantzick ; Roletta-Maria, c. Bendixen, all. de Cette à Lubeck ; Vr. Gezina, c. Jongbloed, et Jupiter, c. Jonge-bloed, all. de Cette à Kœnigsberg.

Du 4 mai. — Vr. Christina, c. Bruntje, all. de Bordeaux à Riga.

PORTS ETRANGERS.

ARRIVAGES.

Bristol, 10 *mai*. — Le Phénix, capit. Dréano, ven. de Bordeaux.

Clyde, 7 *et* 8 *mai*. — Liberty, capit. Frampton, et Saberb, c. Anderson, vet de Marseille.

[illegible] 29 *avril*.—Le Président, cap. Jones, v. de Nantes.—Kelso, c. Pottinger, et Britannia, c. Sibston, v. de Charente — Lord Melville, c. Black, ven. de Calais.

Liverpool, 9 *mai*. — Magaret, capit. Williamson, v. de Charente.

Montrose, 7 *mai*.—Aldboro, c. Rose, v. de Calais.

Newcastle, 10 *mai*.—Edward, cap Aron, v. d'Honfleur.—Harper, c. Burnet, v. de Dieppe. — Jupiter, cap. Viseman, ven. de Fécamp.

Penzance, 9 *mai*—L'Alert, c. Johns, ven. de Rouen.

Elsineur, 29 *avril*.— Charlotte, cap. Bonne, v. de Cette —Alida, cap. Lohse, ven. de Rouen.

Pillau, 1er *mars*—Henriette-et-Jacob, cap. Notzke, v. de Bordeaux.

Plenstourg, 29 *avril et* 3 *mai*. — Le cap. Boisen, ven. de Bordeaux.—Le cap. Peterseu, v. de Marseille.

Anvers, 10 *mai*.—Dry Vrienden, cap. De Groot, v. de Bordeaux.—Charles-Patrick-Edward, cap. Ouwehan, ven. de Rouen.

Du 12 au 15 mai.—Le St.-Antonius, c. Lange: Maria, c. Anderson, Neptunus, cap. Luiken, v. de Bordeaux.—Le Courrier, cap. Melcherts, ven. de Bayonne. —Nieuwe Onderneming, c. Domeni, v. ne Cette.—Jonge Sybrand, c. Mellema, et Jonge Cornelis, c. Teves, v. de Marseille.—Drie Hesusters, cap. Sipkes, ven. de Cette.

Ostende, 9 *mai*.—L'Emilie, c. Pain, ven. de Bordeaux, en relâche pour Dunkerque.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 22 mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Le dogre le Vélocifère, de 48 tonn., cap. Néel, ven. de Morlaix, ch. de graine de lin et beurre.

La galiote l'Hélène, de 65 tonn., cap. Harou, ven. de Touques, ch. de cidre, bois.

La gribane la Constance-Hyppolite, de 47 tonn., cap. Desmasure, ven. du Havre, ch. de vin, planches, pavés.

La gribane l'Aimable-Euphrosine, cap. Bellefemme, ven. du Havre, ch. de planches, pavés.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Augustine-et-Pierre, cap. Mavet, all. à Caen, sur lest.

Le chasse-marée la Bonne-Société, cap. Cugneau, all. à Bordeaux, ch. de plâtre.

Le sloop la Reine-des-Anges, cap. Gnillot, all. idem, ch. idem.

Le sloop le Père-de-Famille, capit. Fatôme, all. à Dunkerque, sur lest.

Le brick le Narcisse, cap. Gorse, all. à Bordeaux, ch. de plâtre.

Le sloop anglais Spring, cap. Maffelt, all. à Cardiff, sur lest.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 21 au 22.

NAVIRES ENTRÉS.

Le dogre la Bonne-Société, c. Lelargue, v. de Dunkerque, ch. de charbon.

Le brick la Mélanie, c. Charpentier, v. de Lisbonne, ch. de cuirs et cacao.

Le trois-mâts la Clémentine, c. Lebon, v. de la Martinique, ch. de sucre et café.

Le chasse-marée le Talisman, c. Legoguet, v. de la Rochelle, ch. de vin et eau-de-vie.

La goëlette l'Elise, c. Leroux, ven. de Bordeaux, ch. de vin et tabac.

Plusieurs navires sur rade, et devant sortir à la marée le brick le Petit-Emile, cap. Lesage, all. à St.-Pétersbourg.

Note des ventes recueillies à la bourse du 21 mai.

12 balles café Bourbon, à 1 f. 85 c., acq.
88 dito dito dito, à 1 f. 82 c. 1/2, dito.
14 sacs café S.-D., à 1 f. 72 c. 1/2, dito.
305 sacs sucre Bourbon, à 85 f. 50 c., d.
31 fûts cire jaune, à 2 f. 50 c., dito.
8 milliers gomme du Sénégal, à 1 f. 25 c., dito.
13 balles coton Géorgie, à 1 f. 7 c. 1/2, d.
50 dito dito Mobile, à 1 f. 7 c. 1/2, d.
10 dito dito St.-D., à 1 f. 10 c., dito.
10 caisses thé Souchon, à 2 f. 25 c., en entrepôt.
70 sacs café Havane, à 1 f. 22 c. 1/2, d.

—La Louise, cap. Descombes, armateurs MM. Ve Desbos et fils, partie de Bordeaux, est arrivée à Valparaiso, en 80 jours de traversée.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont montés et passés debout :

Les Deux-Amis, c. Croix, v. de Touques, ch. de cidre.

La Pélagie, c. Dupond, v. du Havre, ch. de diverses marchandises.

La Marie-d'Amour, c. Cauchois, v. et ch. idem.

L'Eulalie, c. Desmare, v. et ch. idem.

Sont arrivés de Villequier :

Le Prosper, c. Petit.

Sont montés et passés debout à la marée du 22 matin :

L'Adélaïde, c. Coudet, v. de grandville, ch. de sel.

La Marie-Marthe, c. Pognon, v. de Honfleur, ch. de cidre.

La Pélagie, c. Boissel, v. de Dunkerque, ch. de charbon.

Les Trois-Sœurs, c. Josay, v. de Bordeaux, ch. de vin et tabac.

Le Bien-Aimé, c. Florins, v. de Marennes, ch. de sel.

La Jeanne-Marie, c. Laurent, v. et ch. idem.

Le Désiré, c. Thomazo, v. d'Ars, ch. de sel.

La Louisa, c. Cadout, v. de Bordeaux, ch. de vin.

L'Auguste, c. Launay, v. du Havre, ch. de diverses marchandises.

Le Jeune-Edouard, c. Ménage, ven. de Barfleur, ch. de coton.

Eliza, c. Alex Sands, v. de Newcastle, ch. de charbon pour Caudebec.

AVIS DIVERS.

N° 175.—A LOUER, pour la Saint-Michel prochain, une partie de MAISON, rue du Tambour, n° 14. On pourrait y joindre un grand Magasin sur le devant.

S'adresser, pour la voir ou en traiter, aux Personnes qui l'habitent présentement.

N° 176.—Lundi, 27 mai 1825, à 10 heures du matin et jours suivans, tant que besoin sera, rue Saint-Pierre, à Darnétal, dans les chantiers de feu M. GODARD, entrepreneur, Me BLOT, commissaire-priseur, procédera à la vente, par continuation, aux enchères et argent comptant, du mobilier resté à la succession dudit feu sieur Godard

Cette Vente consiste en vérins, pierres, poutres de toutes espèces, chaînes, esseux, bois de charonnage et de charpente, bois en grume, équarris, planches, douves, lots immenses de copeaux; meules de moulin, bornes en grès et autres.

Equipages tels que Banneaux, charrettes à bois, à ridelles, diables, traîneaux, chèvres à charpentier, etc.

N° 177.—Mme Duchesne a l'honneur de prévenir le public qu'elle prépare une composition qui a la propriété de détruire les punaises, à l'instant même où elle est appliquée. Mme Duchesne ne distribue point ce spécifique si utile, elle semble en diriger l'effet; aussi se rend-elle chez toutes les personnes, qui lui font l'honneur de la demander, et a-t-elle jusqu'à présent obtenu un succès constant même dans les lieux où les insectes précités étaient le plus répandus. Elle demeure rue de l'écureil, n° 10.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1825.
88f 80c 90c 85c 80c 75c 65c 50c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1825.
Ech. du 22 Mars 1825, fin. 8 2 101f 50c
1825, 9 4, 101f 25c

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.r °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1824.
106of

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1825.
1590f

THEATRE DES ARTS.

BRUEYS ET PALAPRAT,
Comédie en 1 acte, de M. Etienne.

MAISON A VENDRE,
Opéra en 1 acte, de MM. Alexandre Duval et Dalayrac.

Mlle. BOYER remplira le rôle de *Lise* pour cette fois seulement.

M. VALBONNE fera son troisième début par le rôle de *Dermont*.

LE ROSSIGNOL,
Opéra en 1 acte, de MM. Etienne et Lebrun.

Mlle. LEMOULT rentrera par le rôle de *Rézia*. Pour faciliter cette rentrée, M. CHEVALIER remplira le rôle de *Mathurin*.

M. VALBONNE continuera par le rôle du *Bailly*.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST LO N° 3-4

SAMEDI.

24 Mai 1823.

N° 171.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

SPECTACLES.

LETTRE DEUXIÈME.

Havre; le 22 mai 1823.

Au Rédacteur,

Il est devenu très-difficile de composer l'opéra en province. La disette de chanteurs se fait tous les jours sentir davantage, et les directeurs, quels que soient leur zèle et leur bonne volonté se trouvent souvent dans l'embarras parce que le public ne se relâche en rien de sa sévérité. Je ne veux point contester aux spectateurs des droits que la justice et l'usage ont consacrés, je sais que ces droits sont sans limites, et que les arrêts de ce même public n'ont pas besoin d'être motivés; mais n'est-ce pas en user un peu largement que de porter la rigueur jusqu'à proscrire le tiers d'une troupe?

C'est une question que je ne me chargerai pas de résoudre; mais il m'est permis de craindre que cette rigueur excessive ne soit ni dans les intérêts de ceux qui la déploient, ni dans ceux de l'administration à qui on ne peut raisonnablement demander ce qu'elle ne peut accorder sans courir à sa perte.

Laissons un peu de côté les considérations générales, et revenons à ce qui concerne particulièrement notre théâtre.

M. Alfred Gélas, engagé pour tenir l'emploi de *première haute-contre*, a été accueilli à son troisième début avec des marques d'improbation qui l'empêcheront sans doute de s'exposer à un nouvel orage. Ce jeune homme, qui est loin toutefois d'être un mauvais acteur, était arrivé ici avec une réputation que le *Journal des Débats* lui avait faite, et d'après laquelle on a voulu le juger. Il n'a pu en soutenir le poids.

Un nom est un fardeau difficile à porter. Il avait eu le malheur de choisir des rôles qui exigent beaucoup de talent: celui d'*Azor*, par exemple, et il a échoué complettement. Cette mésaventure nous privera d'une infinité de jolis opéras qu'on s'attendait à voir jouer très-prochainement; quand sera-t-il remplacé? Les bons *Elleviou* se trouvent difficilement, si on en croit les doléances des directeurs qui sont à l'affût des artistes forcés de rompre leurs engagemens. Le type de cet emploi n'était pas exempt de défauts, qu'on se rappelle ce mot échappé à l'immortel Grétry dont Elleviou avait, dans le rôle de *Pierrot*, du *Tableau Parlant*, rendu la musique méconnaissable: « *Je ferai mettre sur l'affiche* « *à la première représentation*, dit ce célèbre compositeur, *le* « *Tableau Parlant*, paroles d'*Anseaume*, musique d'*El-* « *leviou*.

Chollet, qui tient l'emploi de *Martin*, de Martin dont le diapazon embrasse trois voix d'homme, et qu'on a surnommé l'universel, a été plus heureux que M. Gélas. Une voix flexible sans efforts, et gracieuse sans fadeur, une méthode correcte, une assez grande connaissance des effets de la scène, et le mérite peu commun de respecter la partition et de suivre les intentions du compositeur, telles sont les qualités qui distinguent cet acteur, et le font aimer du public.

Il a contre lui d'être d'une taille peu convenable à son emploi, de négliger quelquefois sa mise, et de porter mieux les manteaux que la livrée.

Auguste, *première basse-taille*, est, sans contredit, le meilleur sujet de la troupe, c'est une bonne fortune pour notre théâtre; acteur, il a un jeu franc, de la chaleur, de l'entraînement, il dit bien et paraît véritablement à son aise sur les planches: chanteur, sa voix a de la flexibilité, assez d'étendue, il n'a rien laissé à désirer dans le rôle du geolier de *Raoul de Créqui*, il a bien chanté dans l'opéra d'*Héléna*, et nous pouvons prédire que ses succès iront en augmentant s'il continue à jouer et à chanter avec ce naturel qui, jusqu'à ce jour, lui a concilié tous les suffrages.

Paul (*Philippe-Gavaudan*) avait été, à son premier début, l'objet de quelques remarques défavorables; mais il s'est fait ensuite entendre avec plaisir dans les rôles de *Montano* et de *Coradin*, et il a été reçu sans opposition; son chant manque de méthode, sa voix a peu d'étendue, quoiqu'elle ne soit pas dépourvue d'agrément.

Je crois devoir lui dire, dans son intérêt, que c'est une mauvaise habitude de faire la pantomime de chaque mot comme si leur sens n'était pas assez clair. Les premiers pas dans la carrière du théâtre sont d'acquérir l'art, la perfection, c'est de la cacher en jouant avec une franchise qui ne sente ni l'affection ni l'effort.

Cette lettre est déjà longue, et je n'ai pas encore tout dit, je saisirai l'occasion de parler dans ma troisième des artistes avec lesquels je suis en retard.

Je déclare d'avance, qu'aucun motif particulier d'intérêt ou de haine ne me dirige en cette circonstance. Etranger à l'administration, sans liaison avec les artistes, trouvant bon ce qui est bon, mauvais ce qui est mauvais, en dépit de la cabale ou de l'engouement, j'ai su jusqu'à ce moment, et je saura toujours tenir mon jugement libre et impartial.

Agréez, etc. H. T.

LES NOUVEAUX ET LES ANCIENS MOTS

Suis-je un homme *bernable* ? disait un roturier ennobli, à un noble devenu roturier : non, M. le baron, vous êtes un homme *berné* répondit celui-ci. Voilà ce que c'est que de vouloir employer des mots nouveaux.

Suis-je un fonctionnaire *pendable* ? disait, la rougeur sur le front, un employé à son supérieur : je ne sais pas encore, répart le chef; mais ce que je ne puis ignorer, c'est que vous êtes un homme *à pendre*. Voilà ce que c'est que d'employer des mots anciens.

Suis-je donc une femme *empoignable* ? disait, avec un accent demi-furibond et demi-tendre, une vieille femme qu'abordait familièrement, sur la brune, un jeune gendarme : non, madame, s'écrie celui-ci, en faisant la grimace, vous êtes une femme *inempoignable*. Voilà ce que c'est que de se servir de mots nouveaux.

Oncques ne vit de penseur comme moi, répétait un faiseur de métaphisique. *Oncques* avait raison de ne pas vous voir, lui dit-on : il s'épargnait le bavardage du plus lourd des cerveaux creux. Voilà ce que c'est que d'employer des mots anciens.

Vous êtes un amant *félon*, disait une belle délaissée, à un mauvais sujet dont elle était folle. Je ne sais pas si je suis *félon*, répondit l'amant ; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que vous avez quarante ans, et que j'aime les jeunes femmes. Voilà ce que c'est que d'employer des mots anciens.

Vous êtes une *scie*, criait-on, du parterre, à un auteur qui était venu, à la fin de sa pièce sifflée, recevoir les hommages ordinaires. Messieurs, dit l'auteur, je ne suis pas une *scie* si sifflable, que si j'exerçais aussi scission sur cette sixième scène si siffiée et si ressifflable.. Le reste de la phrase se perdit dans les sifflets. Voilà ce que c'est que d'employer des mots nouveaux.

Une antique baronne du faubourg Saint-Germain, qui encourageait un jeune auteur qui faisait un livre intitulé *Essais sur la Femme*, lui disait, entr'autres jolies choses : vous devez être esclave de la critique, jeune homme ; et pour profiter de mes conseils, devenez aussi, comme mon mari qui est auteur, serf de ma glèbe. Je ne dis pas, madame la baronne, reprit le jeune auteur, que monsieur votre mari ne soit pas devenu votre serf ; mais, quant à moi, je ne veux ni de votre servage, ni de votre glèbe. Voilà ce que c'est que d'employer des mots anciens.

Je demandais à un homme en place, s'il était libre d'aller où bon lui semblait. Non, répondit-il, il n'y a que vous autres gueux qui avez le bonheur d'aller mourir de misère où bon vous semble. Voilà ce que c'est que de se servir de mots nouveaux.

Je demandais encore à un autre homme, employé dans les finances ou les subsistances, si la probité et le talent étaient nécessaires pour faire fortune dans le poste qu'il occupait : la probité, dit-il, c'est la vertu de ceux qui n'ont pas de talent ; et le talent c'est la vertu de ceux qui n'ont pas de probité. Honnête homme et incapable, ou habile homme et fripon : il n'y a pas à choisir. Vous voulez avoir, à la fois, probité et talent, vous mourrez gueux et ignoré. Voilà ce que c'est que de se servir de mots anciens.

LES POURVOIS EN GRACE.

Nous demandons grâce à MM. les amateurs du romantique pour le genre classique, et nous les supplions de ne pas faire oublier Virgile et Boileau, pour M. Charles Nodier et d'Arlincourt.

Nous supplions aussi les anciens hommes d'état qui rédigent le feuilleton des *Débats* et l'article *spectacles* de *la Gazette*, de faire grâce aux pauvres Fox et Pitt, qui n'entendaient pas plus leur affaire que Basile et M. A. Martainville n'entendent la calomnie.

Nous prions bien humblement M. Alph. de Beauchamps de faire grâce dans sa *Foudre* à M. de Jouy, qui a eu la bonhomie de faire *la Vestale*, *l'Hermite*, *Sylla* et *Bélisaire*.

Nous engageons encore avec instance *la Gazette*, qui a près de sept-cent-cinquante abonnés, à faire grâce à ce malheureux *Constitutionnel*, qui n'en a pas encore vingt et un mille.

Nous invitons, au nom de l'humanité, les amans qui sont surpris par les maris, de faire grâce à ces derniers, et de ne pas les assommer par dessus le marché.

Nous serions flattés que les chanteurs, qui chantent, voulussent bien faire grâce à cet infortuné Grétry, qui ne savait pas composer, et qui n'était pas plus harmoniste que défunt Voltaire ne fut poète de son vivant.

Nous intercédons auprès du beau sexe pour que toutes les femmes fassent grâce aux agrémens, à la beauté de celles de leurs amies dont elles sont jalouses.

Nous croyons devoir nous employer auprès de MM. de *l'Eclair* pour qu'ils veuillent bien faire grâce à MM. du *Miroir*, qui prennent la liberté de les mépriser.

Nous osons requérir, pour notre compte particulier, que *l'Apollon*, *les Petites-Affiches* et même *le Journal de Rouen* fassent grâce pleinière à *la Nacelle*, qui ne les berne qu'une fois par jour.

Nous nous mettons à genoux, et nous supplions à mains jointes, le vingtième du genre humain de vouloir bien avoir la bonté de faire grâce aux dix-neuf vintièmes restans.

Nous supplions aussi les poules de faire grâce, de bonne grâce, aux renards.

Nous supplions encore M. Mély-Jeannot de faire grâce au parterre, et de ne pas siffler le public.

Nous supplions ceux qui fuient de faire grâce à ceux qui les poursuivent ; les débiteurs de faire grâce aux créanciers ; et, pour la clôture définitive de tous les actes de clémence, nous engageons les hommes à faire grâce à Dieu.

AFFAIRE DE LA NACELLE.

La cour devant laquelle nous avions appelé du jugement de police correctionnelle qui avait déclaré nos moyens préjudiciels non-recevables, a confirmé hier ce jugement, après trois quarts d'heures de délibération.

MACÉDOINE.

—Des cris de mort se font entendre depuis quelques jours dans toutes nos rues, et portent la terreur dans les classes les plus paisibles de la société. Ce matin encore un employé fut sauvé au cri de *mort aux rats*, que proférait le marchand d'une poudre qui anéantit ces animaux destructeurs.

Une femme, à l'œil hagard, au poil hérissé, a fait fuir deux individus en vociférant ces mots terribles : *Mort aux punaises* ! Il est possible que ces deux individus se soient applatis tellement qu'ils aient craint d'être pris pour des punaises.

Enfin, sur la place Notre-Dame, j'ai vu deux forcenés, coiffés de chapeaux à cornes, et vêtus en Jocrisse, crier de tous leurs poumons : *Mort aux insectes* ! A cette exclamation funeste, un journaliste, deux prêteurs sur gages, un essaim de mouches, cinq à six femmes qui ont l'oreille fine, quelques beaux messieurs, et une infinité d'individus que nous ne nommerons pas se sont enfuis, croyant avoir la mort à leurs trousses. Il ne s'agissait pourtant que d'une préparation propre à détruire [illegible] puces, punaises, moucherons, etc., etc.

— On nous écrit de Caen :

Lundi dernier, dans l'après-dîner, un enfant de sept à huit ans, étant tombé à l'eau près le bateau de Montaigu, était sur le point de se noyer, quand un individu étranger à notre ville, qui n'eût que le tems d'ôter son habit, se précipita dans la rivière, et parvint à retirer l'enfant, qu'il fit ensuite transporter chez M. Morel, en recommandant de lui donner les soins nécessaires, et en s'obligeant en outre de payer tous les frais. L'auteur de cet acte de dévouement est M. le Faucheur le jeune, négociant au Havre. C'est la seconde personne qu'il sauve au péril de ses jours.

— Quelque crédule que l'on soit il faut se rendre à l'évidence, et nous voilà disposés à croire aux prodiges depuis que nous avons vu dans l'*Apollon* cette épigramme contre M. Casimir Bonjour, auteur de la *Mère Rivale* et des *Deux Cousines* :

« Quand la *Mère Rivale*
» Aux *Français* vit le jour,
» Chacun dit dans la salle :
» Bonjour !
» Peu content de leurs mines,
» Le public, l'autre soir,
» A dit aux *Deux Cousines* :
» Bonsoir ! »

La saillie n'est pas trop mauvaise ; mais il est dommage qu'elle ne soit que repétée par l'*Apollon*. S'il l'avait faite tout seul, nous nous serions trouvés forcés de convenir que le dieu des vers aurait eu de l'esprit une fois en sa vie.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Troisième début de Mlle. Lemoule et de Valbonte.

Maison à Vendre. — Le Rossignol.

« Un trop prompt jugement à l'erreur nous expose. »

C'est un acteur et un auteur, c'est-à-dire, un homme doublement justiciable du public, qui nous a donné cette maxime trop peu suivie. Mlle Lemoule, si mal accueillie dans son second début, a été applaudie hier jusqu'au délire par tous les spectateurs. On s'est apperçu apparemment que cette jeune actrice, qui donne tant d'espérances comme chanteuse, qui promet déjà du talent comme comédienne, ne pourrait manquer de faire bientôt un des ornemens de notre scène. Nous en sommes fort aises pour le public ; mais il y avait longtems que nous avions pensé tout cela. Si Marquillon avait été écouté avec autant d'impartialité, ses débuts auraient été aussi bien reçus à Rouen qu'ils le furent à Paris, où l'on jugea que c'était le seul chanteur qui, en France, pût remplacer Laïs.

Valbonte, acteur froid, sans habitude, sans mouvement, est un chanteur délicieux. Il y avait long-tems que nous n'avions entendu chanter le rôle de *Dermont*, de *Maison à Vendre*, comme il l'a été hier. Les applaudissemens que l'on prodigue ici comme les sifflets, ont été aussi jusqu'à l'enthousiasme ; mais Valbonte méritait plus que des suffrages ordinaires. C'est, comme chanteur, une acquisition précieuse.

Mesplon, dans ses deux rôles, a bien joué ; il a même souvent chanté avec goût, quoiqu'avec effort. Le duo entre *Versac* et *Dermont*, a paru un peu fort pour sa voix.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. de la gribanne la Blonde, ca. Ausou, ven. du Havre.—Courtier-interp., M. Orford.

2500 planches.—M. Belloeil.
2500 pavés.—A ordre.

— La gribanne l'Aimable-Euphrosine, cap. Belfemme, ven du Havre, ch. de 30 planches sap. 28,000 pavés.—A ordre.—Courtier-interp., M. Orford.

Mouvement du 23 mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Le dogre anglais Rising-Sun, cap. Martell, ven. de Londres, ch. d'une machine à vapeur, complette.

Le sloop l'Eugène-Aimée, c. Langlois, ven. d'Honfleur, ch. de cidre.

Le dogre la Félicité, c. Lemarchand, ven. du Havre, ch. de bois, jaune, brai.

Le sloop l'Eulalie, cap Desmare, v. du Havre, ch. de saumons de plomb.

La Pélagie, c. Dupont, ven. du Havre, ch. de vin, savon, marbre.

Le sloop les Deux-Amis, cap. Croix, ven. de Touques, ch. de cidre.

La Marie-Marthe, cap. Pognon, ven. d'Honfleur, ch de cidre.

Le dogre l'Amélie, cap. Benoit, ven. de Touques, ch. de cidre.

Le sloop l'Adélaïde, cap. Gouset, ven de Granville, ch. de sel.

Le chasse-marée le Désiré, c. Thomazo, ven. de Ars, ch. de sel.

Le chasse-marée l'Anne-Marie, cap. Laurent, ven. de Marennes, ch. de sel.

Le chasse-marée le Bien-Aimé, c. Loréal, ven. Marennes, ch de sel.

Le sloop le Jeune-Edouard, cap. Mesnage, ven. de Barfleur, ch. de coton fil et farine.

Le boot la Cécile, cap. Daufresne, v. du Havre, ch. de vin, plomb.

Le sloop la Flore-Victoire, c. Bourdon, ven. du Havre, ch. de fer.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le Brestois, c. Legall, all. à Hara, sur lest.

Le sloop le Succès, c. Delpierre, all. à Dunkerque, ch. de toile de coton.

Le brick le Passe-Partout, c. Métayer, all. à Bordeaux, ch. de plâtre.

Le dogre l'Espoir, c. Houzard, all. à Cherbourg, ch. de bois de chêne.

Le brick le Prosper, c. Brécha, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le brick le Gustave-Hyppolite, cap. Coste, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le brick les Deux-Frères, cap. Lenormand, all. à Bordeaux, sur lest.

Le dogre la Pauline, c. Coste, all. à Brest, ch. de craie, bois équarri.

Le dogre la Marie-Anne-Chévie, cap. Quemin, all. au Havre, sur lest.

Le sloop le Jean-Baptiste, cap. Bisson, all. à Dieppe, ch. de plâtre.

Le sloop la Caroline-Désirée, c. Boudin, all. à Honfleur, ch. de fer, fûts vides.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 22 au 23.

NAVIRES ENTRÉS.

Le dogre le Printems, c. Philippe, v. de Bordeaux, ch. de vin et savon.

Le brick le Courrier, c. Desse, v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie.

Le brick l'Hebé, c. Guéritault, v. de la Havane, ch. de sucre, café (en quarantaine.)

Le brick le Petit-Eugène, c. Delamare, v. de la Guadeloupe, ch. de sucre, idem.

Le trois-mâts le Jeune-Louis, c. Le-

vasseur, v. de la Guadeloupe, ch. de sucre et cafe, idem.

Le trois-mâts américain New-Yorck-Packet, c. Mahy, v. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le sloop l'Eléonore, c. Boursy, v. de Rouen, ch. de moulage.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le Messager c. Olivier, all. à Dieppe, ch. de sucre.

Le sloop l'Eliza, cap. Leprince, all. à Abbeville, ch. de bois de Campêche.

Le brick le Petit-Emile, c. Lesage, al. à St.-Pétersbourg, sur lest.

Le brick l'Activité, c. Guchon, all. à Londres, ch. de vin, sur lest.

La goëlette la Marie-Gabrielle, capit. Degard, all. à Rouen, ch. de sucre.

Le dogre la Bonne-Famille, c. Maillard, all. à Rouen, ch. de planches.

Chargement au Havre pour les Cayes.

La jolie goëlette neuve et solide l'Estafette de Rouen de 112 tonneaux, doublée en cuivre et d'une belle marche, partira dans les premiers jours de juin, sous le commandement du cap. Déprez.

S'adresser pour fret :

A Paris, à Messieurs Petibon et Sauvan, rue des Deux-Boules, n°. 12, Brindeau, Carlier et compagnie, rue Thevenot, n° 6.

A Rouen, à M. Bouchon, armateur.

Au Havre, à MM. D. Ancel, correspondant, Godefroy frères, courtiers, ou au capitaine à son bord.

Note des ventes recueillies à la bourse du 22 mai.

110 b. coton Géorgie, à 1 f. 12 c, 1/2 acq.
25 dito dito dito, à 1 fr. 7 c. 1/2, dito.
40 dito dito dito, à 1 f. 12 c. 1/2, dito.
15 dito dito Mobile, à 1 f. 5 c., dito.
27 dito dito Theuessee, à 1 f. 12 c. 1/2, dito.
66 dito dito Louisiane, à 1 f. 22 c. 1/2, d.
14 dito dito dito, à 1 f. 22 c. 1/2, dito.
42 dito dito dito, à 1 f. 12 c. 1/2, dito.
20 dito dito Maragnan, à 1 f. 55 c., d.
10 dito dito St.-Domingue, à 1 f. 10 c., d.
55 dito dito Mobile, à 1 f. 5 c., dito.
11 dito dito Fernambourg, à 1 f. 60 c., dito.
40 milliers bois de Campêche, coupe d'Espagne, à 14 f. 60 c. dito.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont montés et passés debout.

L'Union, cap. Morvant, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

La Joséphine, cap. Croix, ven. de Caen, ch. d'huile.

Le Père-de-Famile, cap. Corchouan, ven. de la Tramblade, ch. de sel.

Le Petit-Paschal, cap. Largouette, v. du Château, ch. idem.

Le Coureur, cap. Bentois, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

L'Aimable-Louise, cap. Heteer, ven. de Conteville, ch. de cidre.

Le Jean-Marie, cap....., ven. de Marennes, ch. de sel.

La Bonne-Famille, cap. Maillard, ven. du Havre, ch. de planches.

La Marie-Gabrielle, cap. Toutain, v. du Havre, ch. de div. marchandises.

Trois chasse-marées passés debout, sans avoir pu obtenir les noms,

(*Vent d'Ouest, bon frais.*)

Sont montés et passés debout :

La Francine, c. Renault.
Le Saint-Martin, cap. Durand.
Le Benjamin, cap. Lion.
La Rose, cap. Vasse.
L'Union, cap. Dubos.
Charles et Ann, cap. John-Richardson.
De Jonge Cornelis, cap. G. de Jong.

PARIS. — FAILLITES.

Le tribunal de commerce de Paris a déclaré la faillite du sieur Cabanon, marchand de laines, rue Montmartre, n° 132.

—Le même tribunal a déclaré la faillite du sieur Boistard, ingénieur en chef des ponts-et chaussées, rue du Bac, n. 18.

—Le même tribunal a déclaré la faillite du sieur Rateaux, horloger, rue du Roule, n. 3.

—Le tribunal de commerce de Caen a déclaré la faillite du sieur Nicolle, marchand mercier.

Le tribunal de commerce de Vire a déclaré la faillite du sieur Queillé fils aîné, marchand de draps.

—Le tribunal de commerce du Havre a déclaré la faillite des sieurs F. et G. Delamotte et Rialle, négocians.

AVIS DIVERS.

N°. 178. — *Vente publique et volontaire, par autorisation de justice, de 64 fûts de VINS de differentes qualités.*

Le mardi 27 mai, présent mois, et jours suivant si besoin est, heure et place de la bourse, il sera procédé, par le ministère de M°. Cessaut, courtier de commerce, à la vente de 64 barrique, de VINS ci-après désignes;

SAVOIR :

8 barriq. de Vin rouge de Bordeaux, Saint-Emilion, 1820.
9 barriq. dito dito dito, de Bourg, 1820.
18 barriq. dito dito dito, Bonne-Côte, 1821.
25 barriq. dito dito dito, Medoc, 1820.
4 barriq. dito de Champagne, rouge, 1822.

Le tout aux clauses et conditions qui seront annoncées lors de la vente, qui se fait à la requête de MM. Auguste Lesguilliez et Louis Belhard, négocians.

179. Le sieur SAMPON, costumier du Théâtre des Arts, a l'honneur de prévenir le public que, comme les années précédentes, il continue son établissement de restaurant en la maison de feu Leroi, ancien garde-chasse à Bellbeuf. Ainsi que par le passé, rien ne sera négligé pour mériter la confiance des personnes qui voudront bien, dans les beaux jours, fréquenter sa maison. Les habitans de cette ville, qui premediteraient une réunion, seront satisfaits en ayant la complaisance de le prévenir quelques jours d'avance à son domicile, rue des Charrettes, n° 58 et 60, en face des Consuls.

N° 180.—DUPLAN, Restaurateur, rue Ancrière, n. 12, donnant rue des Charettes, près le tribunal de commerce, vient d'ouvrir un restaurant. *Dîners* à 30 sous par personne, et *Dejeuners* à 20 sous par tête, et à la carte à un prix très-modéré.

N° 181.—Mme Duchesne a l'honneur de prévenir le public qu'elle prépare une composition qui a la propriété de détruire les punaises, à l'instant même où elle est appliquée. Mme Duchesne ne distribue point ce spécifique si utile, elle semble en garantir l'effet; aussi se rend-elle chez toutes les personnes, qui lui font l'honneur de la demander, et a-t-elle jusqu'à présent obtenu un succès constant même dans les lieux où ces insectes précités étaient le plus répandus. Elle demeure rue de l'écureul, n° 10.

N° 182.—A LOUER, pour la Saint-Michel prochain, une partie de MAISON, sise rue du Tambour, n° 14. On pourrait y joindre un grand Magasin sur le devant.

S'adresser, pour la voir ou en traiter, aux Personnes qui l'habitent présentement.

N°. 183 — VIN DE MALAGA, première qualité, à vendre, rue de la Madeleine, n°. 4, près la rue Grand-Pont.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.

88f 40c 30c 40c 50c 55c 60c 60c 70c 88f 65c 75c 80c 85c 75c 80c 85 80c 88f 85c 90c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 101f 80c
1825, 9 4 101f 25c 101f 101f 15c

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1060f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1590f

THEATRE DES ARTS.

L'AVOCAT PATELIN,
Comédie en 3 actes, de Brueys et Palaprat.

LA GAGEURE IMPRÉVUE,
Comédie en 1 acte, de Sédaine.

La 1re, représentation

DU COMÉDIEN D'ÉTAMPES,
Vaudeville nouveau en 1 acte.

Dorival, *Comédien*, MM. Antoine.
Monsieur Corbin, Chevalier.
Dupré, Lemery.
Béaubuisson, Chardon.
Baptiste, Moucher.
Madeleine, Mlle. Boyer.

JEUX COMIQUES DE GRIMOALET.

LA FILLE MAL GARDÉE,
Pantomime en 2 actes, et à grand spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St LO N° 3-4

DIMANCHE.

25 Mai 1823.

N° 172. — 2me A.

DEUXIÈME

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

PROCÈS DE LA NACELLE.

COUR ROYALE. — CHAMBRE D'APPELS CORRECTIONNELS.

Audience du 23 mai.

Notre cause a été avant-hier appelée devant la cour. On sait qu'il ne s'agissait que de moyens préjudiciels. Avions-nous été mis à portée de nous défendre par la connaissance acquise des incriminations dirigées contre nous? Telle était toute la question. On nous reproche d'avoir parlé politique par allégories; et, dans les actes de l'instruction, on nous a seulement indiqué les articles de notre journal où nous aurions commis cette contravention, sans nous dire comment nous l'aurions commise, sans nous indiquer les allégories politiques qu'on y découvre. Si c'était le sens direct de nos articles que l'on incriminât, il eut suffi, sans doute, pour nous mettre à portée de répondre, de nous donner copie des articles inculpés; mais c'est un certain sens indirect que l'on accuse, il faut bien dire quel est ce sens occulte, autrement comment pourrions-nous le deviner et répondre à l'accusation! L'obligation essentielle de toute partie poursuivante, est de mettre celui qu'elle poursuit, à portée de se défendre: cette nécessité existe indépendamment de la disposition des lois; car elle est dans la nature des choses; car c'est un devoir de loyauté, et toute action judiciaire doit s'exercer de bonne foi. L'indication des inculpations étant nécessaire à l'exercice du droit de défense, lui est substantielle; et il est de principe que les formalités substantielles n'ont pas besoin d'être exprimées par la loi, pour que leur violation emporte nullité.

A ce premier moyen de nullité contre les différens actes de l'instruction, Me Daviel, notre défenseur, en ajoutait d'autres qu'il faisait résulter de la violation formelle des art. 6 et 15 de la loi du 26 mai 1819, qui ordonnent l'articulation précise des incriminations sur lesquelles une prévention quelconque est fondée en matière de délits de la presse. Cette même loi est à plusieurs reprises invoquée dans les réquisitoires du ministère public, et c'est notamment en vertu de l'art. 7, cité dans l'ordonnance du juge, que la saisie de dix-huit de nos numéros a été faite.

Malgré les efforts de notre défenseur, la cour a, par des motifs nouveaux, confirmé le jugement de première instance: elle a jugé que la loi du 26 mai 1819, n'était pas applicable à des procédures dirigées contre des journalistes, en vertu de la loi du 9 juin de la même année; et que dès-lors nous ne pouvions nous prévaloir de moyens de nullité, puisés dans cette loi.

QUELQUES MOTS SUR LE FOUET.

On faisait anciennement fouetter les parricides, puis on les cousait dans un sac de cuir avec un chien, un coq et une vipère, et on jettait le tout dans la mer ou dans la plus prochaine rivière.

Le peuple appelé moquien-mexique, voulant choisir un bon capitaine, s'assemble au marché, et là, garotte et lie tout nud, à un pilier, celui qu'ils pensent capable de cette fonction, et puis tous le fouettent avec des chardons et des épines les plus piquantes: cela étant fait, ils l'entretiennent de plaisanteries, et s'il se montre insensible, sans pleurer et faire des grimaces pour les coups, et sans rire pour les plaisanteries, ils le reçoivent pour leur capitaine.

Les perses fouettaient la robe de leurs enfans, sans toucher à leurs personnes.

Chez les lacédominiens, les enfans se faisaient fouetter sur l'autel de Diane, surnommée *Orthie*, et celui qui l'était le plus long-tems et le plus cruellement, sans se plaindre et montrant toujours de la joie, était porté en triomphe.

VILLE DE NEW-HAMBOURG.

La Caroline méridionale vient de voir éclater une nouvelle preuve de ce que peuvent l'industrie intelligente et le travail persévérant.

Un allemand nommé Jacques Schultz, qui d'abord avait gagné sa vie comme batelier et pilote de rivière, vient de fonder une ville nouvelle, vis-à-vis d'*Augusta*, ville de l'état de Géorgie, dans une situation entièrement favorable au cabotage riverain. Il l'a nommée New-Hambourg, et elle s'agrandit jour par jour; elle partagera avec la ville d'*Augusta* le commerce entre le haut pays et les villes maritimes; une partie des exportations qui se faisaient par Savannah, va être dirigée sur Charleston, qui est éloigné de New-Hambourg de 120 mille par terre; aussi le gouvernement de la Caroline méridionale a avancé à M. Schultz, une somme de 50,000 dollars. Déjà un nouveau chemin unit par terre Charleston à New-Hambourg, et un bateau à vapeur entretient la communication par eau.

PENSÉES DE SHAKSPEARE.

— Les petits vices paraissent à travers les haillons de la misère; mais la fourrure et la robe de soie cachent tout. Dou-

nes au vice un bouclier d'or, et le glaive des lois même viendra s'y briser sans l'entamer; mais couvrez son bouclier de haillons, un pigmée va le percer avec une faible paille.

— Qu'un sot soit un lord, et domine sur des sots, il pourra être admis à la table du prince. Ce n'est qu'un oiseau babillard; mais il est possesseur d'une grande étendue de fange.

— Les premiers mots que la nourrice d'un homme puissant devrait lui apprendre à prononcer sont : je pardonne.

— De combien de douceurs et de paisibles jouissances de l'âme sont privés les rois, et que goûtent leurs sujets! Le monarque qui se fait redouter est plus malheureux d'être craint que les sujets de craindre.

— Que faut-il pour être favori? savoir jouer au petit palet, sauter à pieds joints par dessus des tabourets, jurer de bonne grâce, porter des bottines bien collées, comme sur une jambe d'enseigne, ne causer point de querelles entre les grands, en rapportant des histoires sécrètes; enfin posséder quelques autres facultés de singe ou d'histrion, qui dénotent un pauvre génie dans un corps souple et adroit.

— Une pierre est bientôt trouvée pour lapider un malheureux.

—La misère est brave.

—Une nouvelle noblesse est comme une monnaie dont l'empreinte est toute fraîche, et qui commence à peine à avoir cours.

—Jetez un homme ferme dans un brasier ardent : son opinion existera encore dans sa cendre.

—Il n'y a jamais de vrai courage à soutenir une cause injuste.

—Plût au ciel que les biens, les dignités ne fussent pas enlevés par la corruption ou l'intrigue, et que le pur et brillant honneur ne s'acquît jamais que par les vertus de celui qui en est revêtu! Que de gens qui sont nus seraient couverts! Que d'autres qui commandent, seraient commandés! Que de grains de bassesse à séparer de la vrai semence d'honneur!

—En vérité, bientôt le rôle qui siéra le mieux à l'esprit, sera le silence, et il n'y aura plus que les perroquets qu'on pourra louer de parler.

—Souvent la langue d'un homme est la ruine de son maître.

— Ces infatiguables portefaix de la science (les compilateurs) n'ont jamais rien gagné qu'un vil renom fondé sur les livres d'autrui. (1)

A Monsieur le Rédacteur de la Nacelle.

Rouen, le 24 mai 1823.

Monsieur,

Beaucoup de voyageurs se sont plaints, comme moi, qu'après avoir arrêté leurs places, le matin à Honfleur pour Rouen ou Caen, ces mêmes places leur ont été refusées le soir, au passage de la voiture, sous le prétexte qu'elle s'était trouvée complette lors de son départ.

Je crois rendre service au co rce en l'informant de cette circonstance; peut-être certain chef d'hotellerie ne m'en aura-t-il pas la même reconnaissance, et je le conçois; mais je dois ajouter qu'on peut arriver le matin du Havre, par le bateau à vapeur, faire ses affaires, et repartir d'Honfleur par la même voie, pour reprendre l'une des diligences de Rouen, et cela sans avoir été à *l'hôtel du Cheval-Blanc*, pour y arrêter une place que souvent on n'a pas.

J'ai, etc.

Un des voyageurs qui se trouvait à pied,
à Honfleur, le 20 mai, à 10 h. du soir.

MACÉDOINE.

— Ce matin, un orage assez considérable a éclaté sur notre ville. Vers sept heures moins quelques minutes, à la suite d'un coup affreux, le tonnerre est tombé sur la tour principale de la cathédrale. Quelques éclats de pierre ont été le résultat de cet événement. Plusieurs pompiers sont à l'instant accourus, et ne se sont retirés qu'après s'être assurés qu'il n'y avait aucun danger. Cette circonstance n'a pas peu contribué à rappeler le dernier incendie qui détruisit le plus bel ornement de notre église métropolitaine; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'orage du 15 septembre se déclara le dimanche, et à peu-près à la même heure que celui d'aujourd'hui.

— Nous apprenons, par une lettre que nous recevons de l'île Maurice, qu'un chimiste a publié dans cette colonie un prospectus dans lequel il annonce que l'eau de Cologne qu'il prépare est la seule véritable, et qu'en France même on n'en consomme pas d'autre. Mais la propriété la plus singulière qu'il attribue à l'eau admirable qu'il compose, c'est de rendre à la vie les personnes mortes depuis peu, pourvu qu'on en verse sur elles une quantité assez grande pour produire cet effet miraculeux. La fiole ne se vend que la bagatelle de trois francs. Le prospectus ne fixe pas la quantité qu'il faut employer pour ressusciter les morts. C'est bien dommage pour ceux qui meurent sans avoir eu le tems de règler leurs petites affaires.

— Le célèbre chimiste danois M. Oerstet vient de démontrer que de tous les fruits qui croissent en Danemarck la *pomme* est celui qui, joint à une grande quantité de sucre, produit la boisson la plus rapprochée du vin. Les cerises, les groseilles et d'autres fruits dont on avait voulu tirer des boissons vineuses n'y sont nullement propres. Il espère, avant peu d'années, fabriquer de très-bon vin avec le suc de pomme et du sucre.

La sève du tronc du bouleau est, de toutes les substances végétales, celle qui fournit le meilleur moyen d'imiter le vin de Champagne, qu'on falsifie à Londres et à Hambourg, dans des fabriques *ad hoc* avec diverses baies, surtout des myrtilliers.

— Le *Journal des Débats* avait proposé une poule ibérienne, pour prix d'une lutte à coups de boulettes, qui devait avoir lieu entre *l'Apollon* et *le Réveil*. Les champions sont entrés hier dans la basse-cour destinée à leur servir de lice. Là, après un combat des plus opiniâtres, dans lequel les deux adversaires ont succombé, le *Journal des Débats* n'a pas jugé convenable d'accorder le prix olympique. Les champions, déçus dans leur espoir, ont injurié alors le juge du combat, qui, d'un coup de baguette a aussitôt changé *l'Apollon* en Midas, et *le Réveil* en marmotte.

— On lit dans un ouvrage sur les tulipes qu'on a vu un seul pied de ce genre de racines bulbeuses se vendre jusqu'à mille écus. Il y a des roses qui se sont quelquefois vendues plus cher. Demandez plutôt à nos rosières.

(1) » Il semble à trois gredins, dans leur petit cerveau,
» Que pour être imprimés et reliés en veau,
» Les voilà dans l'état d'importantes personnes;
» Qu'avec leur plume ils font le destin des couronnes;
» Qu'au moindre petit bruit de leurs productions
» Ils doivent voir chez eux voler les pensions :
» Que sur eux l'univers a la vue attachée;
» Que partout, de leurs noms, la gloire est épanchée;
» Et qu'en science ils sont des prodiges fameux,
» Pour savoir ce qu'ont dit les autres avant eux. »

Molière.

— Une dame qui ne s'était flattée jusqu'ici que de guérir les dents par le simple attouchement, nous prie de prévenir le public qu'elle les guérit maintenant sans y toucher. Elle a pris cette détermination pour appaiser l'humeur jalouse d'un mari qui se montre fort chatouilleux sur l'article *attouchemens*. Il faut bien faire quelque chose pour la paix du ménage.

— On a joué, dit-on, dans une ville des Pays-Bas, l'opéra-comique de *Picaros et Diégo*, sous le nom de tragédie-lyrique. Le public trompé par la faute commise sur l'affiche, a été attendri jusqu'aux larmes de la situation affreuse de l'héroïque et infortuné *Diégo*. La sensibilité a ses erreurs comme toutes les autres affections de l'âme.

— Un assez grand nombre de gens se plaignent que l'on a bien souvent beaucoup de peine à vivre. Un philosophe nous conseille de leur répondre qu'il faudrait plutôt dire que l'on a beaucoup de peine à mourir; car, ajoute-t-il, on ne consent à vivre que pour ne pas mourir. Voilà un métaphysicien de la force du vicomte de.....

— L'enseigne d'un peintre-doreur d'une des villes de Normandie, porte ces mots qui sont à la fois l'indication et le gage du talent de l'artiste :

« DUDESSUSUELAMARRE, D'HORREUR, PINTE EN ROUGE, VERT BLANC ET DE TOUTES COULEURS. »

— On va publier incessamment l'ouvrage annoncé déjà sous le nom de *la France Romantique*. Le prospectus annonce que *la France Romantique* sera écrite en français; les noms des auteurs de *Jean Sbogard*, *Han-d'Hislande*, *Trilby*, *Louis d'Urgel*, etc., ne nous rassurent pas trop sur les promesses du prospectus.

— Non content d'avoir applaudi à outrance Mlle. Lemoule qui avait été naguère l'objet des rigueurs du public, aujourd'hui on la chante. Témoin ces vers qui nous sont adressés par un amateur qui nous engage à les insérer :

A MADEMOISELLE LEMOULE.

» Aidé seulement de sa lyre
» Et des doux accens de sa voix,
» Orphée adoucit autrefois
» Les monstres radoucis du ténébreux empire.
» Je crois tout ce qu'on dit de ses accords divins,
» Puisque forcer la cabale à se taire,
» Et l'envie à battre des mains
» Est un plus grand prodige, et je vous l'ai vu faire.
» AUG. C. »

C'est toujours le refrain de *Figaro*, quand on veut se donner la peine d'attendre :

» Tout finit par des chansons. »

— Un M. *Lamour*, homme très-répandu parmi les beautés du pays qu'il habite, a voulu empêcher les plaisans de chanter :

» C'est l'amour, l'amour
» Qui fait le monde
» A la ronde.

Attendu, disait-il, que ces mots ont un rapport malin avec le grand nombre d'enfans naturels qu'il possède dans l'arrondissement. On ne conteste pas à M. *Lamour* sa vaste paternité; mais quelles que soient ses prétentions à cet égard, il nous semble qu'il ne doit pas s'arroger le mérite d'avoir fait seul *le monde à la ronde*; car si l'on adoptait cette opinion exclusive, on ne croirait voir bientôt ici bas que des enfans de l'*amour*.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARGEM. du dogre anglais Résing-Sun, cap. Guillaume Martell, ven. de Londres.—Courtier-interp., M. Orford.

77 colis machines à vpeur.—57 dit o dito.—M. Pontrevé.

☞ CHARGEM. du sloop l'Adélaïde, cap. Couset, ven. de Granville.—Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

38000 kil. sel. — 1 barriq. miel. — 500 barriq. morues sèches.—Giffard.
1 baril vin blanc.—Cord'homme.
1 baril graine d'omiance.—Liard.

☞ CHARGEM. du boot la Cécile, cap. Daufresne, venant du Havre. — Courtier, M. Fauqueux.

Provenant du transbordement du navire le Petit-Emile, cap. Lesage. ven. de Bordeaux.

6 barils galipot.—26 barriq.—1 dito dito.—36 dito dito.—4 dito d to.—17 dito dito—6 dito dito.—2 caisses dito.—31 barriq. dito.—48 dito dito.—2 caisses dito.—4 barriq. dito.—1 dito dito.—A ordre.

Pris à terre.

41 barriq. vin.—200 saumons plomb.—A ordre.

☞ CHARGEM. du navire l'Eugène-Aimée, cap. Langlois, ven. d'Honfleur.—Courtier, M. Bordelle.

25 fûts cidre.—30 jantes en bois.—M. Dubord.

☞ CHARGEM. du sloop la Joséphine, cap. Croix, ven. de Touques.—Courtier, M. Bordelle.

93 fûts cidre.—200 jantes.—2 stères bois à feu.—1 pot beurre.—A ordre.

☞ CHARGEM. du dogre l'Amélie, cap. Benoist, ven. de Touques.—Courtier, M. Bordelle.

94 fûts cidre.—104 jantes.—10 stères bois.—2 barriq. vin.—A ordre.

— Le sloop l'Eulalie, cap. Desmares, ven. du Havre, ch. de vin, savon, etc., pour divers.

— Le dogre la Pélagie, cap. Dupont, ven. idem, ch. de vin, savon, eau-de-vie, etc., pour divers.

— Le chasse-marée le Bien-Aimé, cap. Loréal, ven. de Marennes, ch. de sel. Courtier-interp., M. J. Pellecat.

Mouvement du 24 au 25 mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick les Trois-Sœurs, c. Lozach, v. de Bordeaux, ch. de vin, acier, tabac.

Le sloop le Rataye, cap. Benoist, ven. du Havre, ch. de vin, sucre, café, plomb.

Le sloop la Marie-d'Amour, cap. Cauchois, v. du Havre, ch. de fer en gueuses.

La goëlette la Catherine, cap. Elie, v. de Stockton, ch. de plomb.

Le brick le Courreur, c. Boutin, ven. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick le César, cap. Juhel, all. à Saint-Malo, ch. de plâtre, ocre.

La galiote hollandaise, cap. H. Nagel, all. à Dantzick, Copenhague, Elseneur et Kœnigsberg, ch. de vin, librairie et parfumerie.

La goëlette la Philippine, c. Dumont, all. au Havre, ch. de pierres à plâtre.

Le sloop la Rosalie, cap. Persil, all. au Havre, lège.

Le brick la Virginie, c. Toquin, all. à Brest, ch. de bois.

Le chasse-marée l'Activité, c. Drieu, all. à Cherbourg, lège.

Le brick le Bor-Père, c. Pannard, all. à Bordeaux, lège.

Le chasse-marée le Bon-Père, c. Poligné, all. à Brest, ch. de bois.

Le sloop l'Eugénie, cap. Lerat, all. à Honfleur, ch. de plâtre.

La galiotte la Marie-Louise, c. Ledentu, all. au Havre, ch. de plâtre.

Le sloop l'Espoir, c. Lemoine, all. à Caen, ch. d'engrais.

Le sloop la Marie-Désirée, c. Maillard, all. à Honfleur, ch. de plâtre.

Le sloop le Jeune-Louis, c. Darthenay, all. à Guernesey, ch. de pierres meulières.

La Jeune-Emélie, c. Ailhaud, all. à St. Malo, ch. de fayence et plâtre.

La gabarre la Lise, cap. Simon, all. au Havre, ch. de pierres meulières.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 23 au 24.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick américain Mosest, c. Vincent, v. de Baltimore, ch. de café, cacao, coton.

Le trois-mâts l'Heureuse-Union, cap. Raisin, v. de St-Domingue, ch. de sucre et café (en quarantaine.)

La galiote hollandaise Frow-Webbina, c. Kuper, v. de Lisbonne, ch. de cuirs, coton, cacao.

Le pakesboot anglais Prince-Cobourg, c. Page, v. de Southampton, ch. de passagers.

Le chasse-marée la Marie-Hortense, c. Bessac, v. de Nantes, ch. d'ardoises.

Le sloop la Félicité, c. Liard, v. de Rouen, ch. moulages.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le chasse-marée le Talisman, c. Legougues, all. à Rouen, ch. de vin.

Le dogre le Printemps, c. Philippe, v. de Rouen, ch. de gomme.

Le dogre les Deux-Sœurs-Unies, cap. Varet, all. à Rouen, ch. de fer.

Le brick norwégien Delphin, c. Sundt, all. à Hambourg, ch. sucre et café.

Note des ventes recueillies à la bourse du 23 mai.

37 b. cire jaune, à 2 f. 50 c., acq.
180 b. coton Louisiane, à 1 f. 30 c., dito.
109 dito dito dito, à 1 f. 25 c., dito.
64 dito dito Géorgie, à 1 f. 5 c., dito.
28 dito dito dito, à 1 f. 7 c. 1/2, dito.
12 sacs café St.-Domingue, à 1 f. 07 c. 1/2, dito.
25 balles café Bourbon, à 1 f. 88 c. 3/4 dito.
143 sacs café Havane, à 1 f. 20 c. en entrepôt.
151 dito dito dito, à 1 f. 25 c., dito.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier :

L'Espérance, c. Sebire.
L'Arche, c. Mahé.
La Belle-Gabrielle, c. Béranger.
Le Cousiotte, c. Allard.
Le Jean-Baptiste, c. Thomazic.
L'Aimable-Marie, c. Dupuis.
La Félicité, c. Moreau.
Le St.-Pierre, c. Adelus.
La Jeune-Leade, c. Hamel.

Sont montés à la marée du 24 :

L'Aimable-Bathilde, c. Lesourd. v. du Havre, ch. de div. mar.

Le Talisman, c. Lecoquer, v. de la Rochelle, ch. de vin et eau-de-vie.

Le Messager, c. Launay, v. de Bordeaux, ch. idem.

Le Printems, cap. Philippe, v. et ch. idem.

Le sloop les Sœurs-Unies, c. Corset, v. d'Honfleur, ch. de cidre.

L'Elie, c. Taverson, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Sont descendus :

La Clémentine, c. Daris.
Le hollandais de Jong Cornellis, c. G. Dejong.
Charles et Ann, c. Richardson.
La Rose, c. Vasse.
La Francine, c. Renault.

Sont encore arrivés la Louise, la Venette, la Sophie, et un dogre Hambourgeois. — *Vent d'Ouest petit frais.*

PORT DE DUNKERQUE.

Mouvement du 17 au 18

NAVIRES ENTRÉS :

Le St.-François, cap. Legaffe, v. de la Tremblade, ch. de sel.

Le St.-Domingue, c. Asselin, v. du Croisic, ch. dito.

Le Jupiter, c. Lanièce, v. de Marennes, ch. de sel.

L'Alcide, c. Descamp, v. de Caen, ch. de graines de colza.

La Paix, c. Hochet, v. du Crotoy, sur lest.

L'Espérance, c. Levasseur, v. de Quillebeuf, sur lest.

Le Louis-Marie, c. Hervé, v. de St-Malo, ch. de miel et beurre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

L'Auguste et Angélique, c. Néel, all. au Havre, ch. de charbon.

La Ste.-Victoire, c. Roussel, all. et ch. idem.

L'Emélie, cap. Delumeau, all. à Brest, ch. de charbon et huile.

La Victorine, c. Vasse, all. à Abbeville, ch. de charbon.

La Belle-Adèle, c. Demeulle, all. à Brest, ch. de charbon.

Le Pourvoyeur (goëlette du Roi), cap. Saubert, all. au Havre.

L'Euphrosine, c. Philippe, all. dito, ch. de charbon et génièvre.

La Boulonnaise, cap. Fournier, all. à Boulogne, ch. de charbon.

Dunkerque, le 19 mai.

—Une lettre de la Nouvelle-Orléans nous annonce que le coton première qualité s'y vendait 13 sous la livre. Les affaires n'y étaient point brillantes; on craignait, à chaque instant, d'y éprouver une secousse commerciale.

AVIS DIVERS.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

N° 184.—M. Bechier, distillateur, ci-devant rue du Change-n. 5, demeure actuellement rue neuve St.-Romain, n. 4.

Il continue le commerce des vins, eau-de-vie et liqueurs en gros et en détail, et sa nouvelle maison étant située sur ces magasins mêmes, il aura l'avantage de pouvoir expédier avec célérité les demandes qui lui seront faites.

L'on ne trouvera dans ces magasins de gros et de détail, les vins de toutes qualités, français et étrangers, vins de liqueurs, d'absinthe, etc., etc.

N° 185.—Lundi prochain trois heures du matin et jours suivans, en une Maison sise à Rouen, rue Grand-Pont, Me Duvial, commissaire-priseur, procédera à la vente par continuation, des marchandises dépendant de la succession de M. et Mme Leroy, consistant comme suit :

Toiles écrues, bleues et blanches, damassées, de Hollande, pour nappes et serviettes.

Un service en damassé, de douze quatre couverts; une grande quantité de mousseline unie et brodée; dentelles de Bayeux, Caen, Lille en Flandre et Dieppe; batistes, linons, gazes, mouchoirs de batistes et cravattes de percales; calicots, tulles en fil et coton; cravattes de soie noire.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.

89f 25c 40c 35c 40c 45c 40c 50c 40c 89f 45c 50c 55c 60c 65c 60c 70c.

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2
1825, 9 4 101f 90c 25c

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.

1065 f 1060 f 1062 f 50 c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.

1592f 50c

SPECTACLES DU 25 MAI.

THEATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/2.*)

L'ÉTOUDI,

Comédie en 5 actes, de Molière.

JEAN DE PARIS;

Opéra en 2 actes, de MM. Saint-Just et Boyeldieu.

Demain 26 mai, M. Perlet donnera une représentation.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

Une deuxième représentation de

ARLEQUIN MAITRE D'ÉCOLE MUTUELLE,

OU COLOMBINE MORTE ET VIVANTE,

Pantomime en 2 actes, et à grand spectacle, dans laquelle Gringalet remplira le rôle de *Pierrot*.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST LO N° 34

LUNDI.

26 Mai 1823.

N° 173. — 2me Année.

Deuxième trimes

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LITTÉRATURE.

Promenade à Sainte-Pélagie, ou Petit Manuel à l'usage des Journalistes, des hommes de Lettres, de tous ceux qui font des dettes, etc.;

Par Léonard Gallois. (1)

Flétrissez-vous bocages de l'Elisée des poètes; fleurs qui tapissez les riches gazons du Parnasse, fanez-vous, et que, sur le sol que vous parfumez, s'élèvent, à la voix des geoliers, les murs d'une prison, comme on vit autrefois les remparts de Thèbes croître aux accens d'Amphion. C'est en vain que l'on a voulu placer le temple de Mnémosyne au milieu de frais bosquets et sous des arbres toujours verts. Le vrai temple de Mémoire est une bonne maison de détention, et les portes de l'immortalité de fortes grilles. Ce n'est que sous les verroux que l'on peut se sentir inspiré. Le génie demande, comme l'air, à être comprimé pour se dilater avec plus de force et d'énergie. La Henriade fut charbonnée sur les murs d'un cachot; et ainsi que l'a dit le plus spirituel de nos poètes contemporains :

» Le Tasse, poursuivi par un destin étrange,
» Fit sa *Jérusalem* dans le château Saint-Ange. »

Voilà des exemples qui prouvent; et d'après une telle autorité de fait, il faudrait être bien ingrat pour ne pas baiser la main qui décerne contre vous une contrainte par corps.

M. Léonard Gallois vient de rendre un signalé service à ceux dont la vocation est de chanter le bonheur de la liberté, et dont le destin est d'aller en prison. Le lecture d'une *Promenade à Sainte-Pélagie*, vous donne de tels avant-goûts de cachots, une si grande appétibilité de détention, qu'après avoir dévoré cette jolie brochure, on voudrait franchir en un moment l'espace qui vous sépare de la prison. Or, comme cet espace s'applanit assez facilement, on est bientôt au comble de ses vœux; et la réalité n'a rien ensuite qui déparc l'illusion qu'on s'était faite, ni qui détruise le bonheur qu'on s'était promis.

« Gardez-vous d'ennoblir le supplice, disait un profond » révolutionnaire à un prodigue exécuteur : toute la canaille » voudrait bientôt en tâter. » Gardez-vous bien, pourrais-je dire à M. Léonard Gallois, d'embellir les prisons : toute la gent littéraire voudrait y passer. En effet, Sainte-Pélagie est devenue depuis quelques tems le rendez vous de la bonne compagnie. Il semblerait que les gens du meilleur ton s'y sont donné rendez-vous, et bientôt le registre de la prison ne sera plus que la liste des hommes les plus aimables du siècle. L'Anacréon français, l'Hermite de la chaussée d'Antin, le brave Maziau, Victor Ducange, le mordant Jay, le savant et naïf Vigneron, le spirituel Cauchois-Lemaire, ont laissé dans cette retraite des souvenirs historiiques; et ces mêmes souvenirs consoleront peut-être un jour celui qui gémira dans ces mêmes lieux. Nous devons donc considérer comme un bienfait pour les prisonniers des générations suivantes, que de tels hommes aient été écroués, et eux-mêmes sont trop amis du bien public et de l'intérêt des citoyens à venir, pour ne pas s'applaudir d'avoir enchanté, pour ainsi dire, le séjour de Sainte-Pélagie pour les races futures.

Le joli itinéraire que nous annonçons, est divisé en douze chapitres auxquels on a donné le nom de *stations*. Cette dénomination ferait d'abord penser qu'il y a quelque analogie entre les habitans de cette paisible retraite de force, et un martyr qui porte sa croix : pas du tout, il n'y a dans ce séjour que des voluptés à cueillir; et ce qui le prouve, c'est la gaîté de tous ceux qui y ont élu domicile. Un passage de l'ouvrage de M. Léonard Gallois, fera connaître jusqu'à quel point on aime la plaisanterie à Sainte-Pélagie

» Parmi les *aimables étourdis* français que l'on trouve dans cette prison, il en est un, dit-il, à qui la nature a accordé tout ce qu'il faut pour plaire au beau sexe : beaucoup d'esprit, beaucoup d'usage du monde, un style gracieux, une grande facilité pour faire des vers, une imagination ardente, une belle voix, un goût délicieux dans la manière de s'accompagner, tant sur le piano que sur la guittare, et enfin une profonde connaissance du cœur de la femme. On résiste difficilement à de tels séducteurs, à moins qu'on ne soit huissier ou garde du commerce. Cet aimable étourdi avait plus d'un créancier, et peut-être plus d'une maîtresse, lorsqu'il fut conduit à Sainte-Pélagie : à peine y était-il enfermé qu'il conçut le projet de s'échapper; et il l'exécuta d'une manière admirable, malheureusement il voulut rester au centre des plaisirs, et comme toute la *raille* était lancée après lui, il fut arrêté de nouveau. Ses créanciers accoururent le *recommander*, et l'on vit parmi eux une jeune dame qui ne lui avait probablement pas prêté usurairement, l'écrouer pour une somme assez forte. Comment supposer qu'une femme jeune et jolie vint se ranger froidement au nombre des incarcérateurs d'un homme avec lequel elle avait eu nécessairement des rapports agréables? Quelque mouvement de dépit, quel-

(1) A Paris, chez Leroux, Palais-Royal, galerie de bois, n°. 202.

que accès de jalousie, l'amour offensé, devaient sans doute l'avoir portée à cet acte de sévérité.

« Le créancier qui connaissait le cœur de la jeune dame, et qui savait comment on pouvait l'attendrir, lui adressa le lendemain l'épître suivante, remarquable par son originalité :

A MADAME ADÈLE F***

» En dépit de tout mon courroux,
» C'est à toi que j'écris, mon ange;
» Toi qui me tient sous les verroux
» Pour me punir de cette erreur étrange,
» Qui me fit te signer plusieurs lettres de change,
» Et garder l'anonyme, au bas des billets doux.
» Dans mon ame flétrie, éteinte,
» Le plaisir fait place au remords,
» Et j'ai la chacun de mes torts
» Sur chaque mur de cette enceinte.
» Ah! fallait-il une *contrainte*,
» Pour te donner prise de corps ? »

On devine aisément que l'*ange* ne fut point insensible aux charmes de la poésie, que l'écrou fut promptement levé, et que la paix dut être signée sous les verroux. »

BREST.

AVIS.

Le maire de Brest fait connaître que la direction du spectacle de cette ville, est vacante en ce moment : il invite les entrepreneurs qui désireraient s'en charger, à lui faire connaître leurs propositions dans le plus court délai possible, voulant que le spectacle ouvre, au plus tard, au 1er septembre prochain.

Avantages faits par la ville.

1°. La salle gratis; son entretien en décorations et machines.

2°. Subvention annuelle de 5,000 francs.

NOTA. La salle a été rafraîchie tout récemment; les machines ont été restaurées, et tout est dans le meilleur état possible.

Charges du Directeur.

1°. Prix de la patente, 500 fr.

2°. Droit des pauvres par abonnement, 2,200 francs.

Le spectacle tiendra dix mois de l'année, et la troupe devra jouer alternativement Opera, Comédie et Vaudeville.

L'entrepreneur devra présenter toutes les garanties désirables.

Le Maire provisoire:
COLLET.

MACÉDOINE.

— La cour d'assises d'Ile-et-Vilaine vient de juger une accusation d'assassinat, commis par un jeune homme sur la personne de sa maîtresse, dans la forêt de Rennes. Un doigt humain trouvé dans le corps d'un loup, donna lieu à des recherches, et les os d'une partie du cadavre à demi rongés par les animaux carnassiers, qu'on découvrit quelque-tems après, dévoilèrent la vérité. Le coupable prévenu en outre de différens vols, entr'autres, de celui de cinq pièces de six livres, commis sur la personne de sa victime, a été condamné à mort.

— On dit dans le journal de l'Aube, le passage suivant : « le préfet vient de rendre un arrêté qui interdit la ruction des nids d'oiseaux, et qui défend de dresser aucun piége pour prendre des oiseaux, parceque l'extrême multiplication des chenilles, doit être attribuée à la diminution des oiseaux qui s'en nourrissent. »

— On annonce que M. F. J. Naderman compositeur, et premier harpiste de la Chambre et Chapelle du Roi, vient de terminer un ouvrage ayant pour titre : *Ecole de la Harpe, à l'aide de laquelle tout musicien peut enseigner à jouer de cet instrument.* Cet ouvrage, attendu depuis long-tems par les personnes qui cultivent la harpe, sera publié très-incessamment au magasin de musique, de l'auteur, rue de Richelieu, n° 46, à Paris.

— Certain individu qui fait son métier d'entendre et de rapporter, s'est fâché tout de bon contre l'un de ses confrères qui s'est permis de l'appeler *moucheron*. Cet honnête citoyen disait qu'il voulait bien passer pour *mouche*; mais que *moucheron* l'offensait autant que l'épithète de poëtereau, par exemple, devait blesser un poëte : où va se nicher la vanité!

— Une dame, connue à Paris, avait promis de ne faire porter que du blanc à ses enfans pendant tout leur bas âge, si le ciel favorisait assez ses désirs pour que ses garçons ou ses filles ne ressemblassent pas à son mari. Des vœux aussi conjugaux ont été exaucés. Il n'y a qu'à vouloir en pareil cas.

— Un journal qui paraît presque incognito dans le département du Nord, annonce que M. Boulogne vient de renouveler le service de ses voitures par d'*autres* à ressorts, d'une construction *nouvelle*, *et inversables*. Le mot *inversable* n'est pas déjà si mauvais. Il est de la façon du rédacteur.

— La *Foudre*, qui se dit aussi un journal, voudrait bien que M. Kératry n'eût pas seulement plus de mérite que tous ses rédacteurs à la fois. Alors on l'attaquerait avec quelques chances de succès. Mais les ennemis de ce libérateur distingué, sont réduits, par leur infériorité, à l'injurier en attendant mieux.

— Nous avons parlé dans notre numéro d'hier, d'une enseigne fort remarquable : en voici une autre que l'on trouve dans la petite ville de P.....y, où il paraît que la concurrence établit bien des rivalités jalouses :

DELANGE, MARCHAND ÉPICIER,
VEND EAU-DE-VIE,
EN DÉPIT DES JALOUX
ET EN VERTU DE LICENCES DES DROITS-RÉUNIS.

— Un improvisateur normand, qui promet de consoler les muses de la perte de M. Sestini, chanta dernièrement à un cuisinier qui le félicitait sur la réputation de ce couplet impromptu :

AIR : *J'ai vu partout dans mes voyages.*

Au nom de l'envie animée
Ah! cessez artiste vanté,
De m'envier cette fumée
Que poursuit notre vanité.
Ce laurier que la renommée
Nous promet comme un bien si doux,
Ne vaut pas la feuille embaumée
Que vous mettez dans vos ragoûts.

— Samedi et hier au soir dimanche, plusieurs personnes ont redemandé Margaillan, et des billets ont été jetés sur la scène; ils avaient pour but de rappeler cet estimable acteur dont quelques sifflets injustes nous ont privés. Nous désirons que Margaillan se rende à cette demande de vrais amateurs.

— Le défaut d'espace nous empêche de parler du spectacle d'hier, nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

On annonce l'entrée en rivière de Bordeaux du navire la Pénelope, v. de Calcutta et de Bourbon.

—La Clémentine, c. Leblond, arrivé de la Martinique au Havre le 21 de ce mois, s'est séparée du convoi le 8 de ce mois, à 200 lieues dans le nord des Açores. Le convoi devait toucher à l'île d'Aix, pour les bâtimens destinés pour Bordeaux, et d'autres bâtimens de guerre devaient escorter les navires destinés pour le Havre, jusqu'à la hauteur d'Ouessant. Les vents étant favorables, on doit s'attendre à les voir paraître incessamment.

On mande de Baltimore, en date du 21 avril, que le navire Freemason, arrivé dans ce port ven. de Campêche en 19 jours, avait apporté l'avis que depuis plusieurs jours un schooner pirate bloquait Campêche, et qu'il paraissait avoir quelque communication secrète avec la côte.

—Le brick suédois Segbaren, c. Hielms, de Stockholm, parti de St.-Brieux pour Lisbonne, et qui était entré à Plymouth en état de détresse, y a été condamné et vendu.

—Le navire le Colon, c. Féger, parti de la rivière de Bordeaux le 28 mars, a été rencontré à 9 jours de la Guadeloupe par la frégate française la Cléopâtre, arrivée à Brest. L'équipage et les passagers étaient en bonne santé.

—Le Grampus, cap. Bangs, parti de Bordeaux, est arrivé à New-Yorck.

—Sont également arrivés à New-York, le 16 avril, le Cadmus, c. Richards, v. du Havre, et, le 18, le Leader, c. Jones, v. de Nantes.

—Est arrivé à Philadelphie, le 16 avril, l'Argus, c. Drew, v. de Marseille.

—On écrit de St-Gilles-sur-Vie, le 14 du courant, qu'un navire présumé sorti de Bordeaux, s'est perdu sur la côte de St.-Jean-de-Mont. La partie de son chargement qu'on a pu recueillir, se compose d'esprit-de-vin, de bois de Campêche et de barils en bois blanc ficelés et plombés. L'équipage ayant péri, et la partie du navire où le nom était inscrit ayant été emportée, on n'avait pu recueillir d'autres renseignemens au départ du courrier.

L'Aimable-Julie, cap. Proux, parti de Bordeaux, est arrivé au Sénégal en 18 jours de traversée.

— Des avis de la Martinique, du 29 mars dernier, parvenus par le navire l'Espérance, arrivé à Dunkerque, apprennent le départ du convoi de cette colonie, le 25 du même mois.

— Le sloop français la Société, capitaine Petion; allant d'Ocque à Dunkerque, a fait naufrage dans la nuit du 8 au 9 mai, près de Flessingue. Une grande partie de son inventaire a été sauvée.

— Le navire Jetska-Margaretha, cap. Oostra, parti de Bordeaux pour Stettin, est entré à Ostende avec quelques avaries.

Nantes, 19 *mai*.—Quelques transactions ont eu lieu pendant la dernière semaine qui vient de s'écouler. On cite une centaine de barriques sucre brut de nos Antilles, vendu un peu au-dessus de 80 fr. la bonne 4e. Les principaux détenteurs ont beaucoup de peine pour se décider à vendre à ce prix. Les terrés sont restés sans affaires. Le bon petit sucre est coté à 120 f.

La bonne 4e en Bourbon et Maurice s'obtient facilement à 77 fr. 50 c. Environ 300 caisses blond, île de Cube, ont été traitées de 35 fr. 50 c. à 40 fr., suivant la nuance. Les raffinés ont un peu faibli. On a parlé d'un lot de café St.-Domingo ordinaire, vendu 3 f. 40 c. le kilogramme, acquitté. Le Bourbon vaut de 3 fr. 80 à 4 fr. 20, suivant la qualité. Quelques petits lots de café Havane ont été vendus de 2 fr. 50 à 2 fr. 85 c. le kil., en entrepôt, en ordin. et march. 100 sacs cacao Maragnan ont été placés à 1 fr. 30 c. le kil., entrepôt : on ne pourrait plus en trouver à ce prix. Le Martinique s'est obtenu à 2 fr. 20 c.; acquitté. Le poivre léger est offert à 2 fr. 70 c. Les 108 tierç. riz Caroline, belle marchandise, ont été payés 38 fr.; quelques petits lots de Madagascar, 30 fr.

PORTS ÉTANGERS.

ARRIVAGES.

Gravesend, 12 *au* 16 *mai*. — Aurora, c. Griffiths, v. de Rouen et du Havre.— Agenoria, c. Postgate: Scartingwell, c. Newron, ven. de Charente.—Lord-Melville, c. Black, et Sir-William-Curtis, c. Wittingham, v. de Calais.

Hull, 13 *mai*.—L'Ossian, c. Kidd, v. de Dunkerque.

Leith, 13 *mai*.—Betsey, c. Gray, v. du Havre.

Newcastle, 13 *mai*.—Hannah, cap. Banes, v. de Fécamp.

PORT D'HONFLEUR.

Mouvement du 23 *mai*.

NAVIRES ENTRÉS.

Le trois-mâts les Quatre-Sœurs, cap. Chéron, ven. de St.-Pierre-Martinique, ch. de sucre, café, coton, etc., à la consignation de MM. B. Lecarpentier et Ce.

Le brick anglais Cora, cap. Legrand, ven. de Buénos-Ayres, ch. de laine et cuirs, à la consignation de MM. Hebert-Desroquettes frères.

Courtiers; M. Duval, Gaillard et Pellecat.

Ce dernier capitaine nous rapporte que les navires l'Hirondelle et l'Emilienne, du Havre, étaient partis de Buénos-Ayres, dix jours avant son départ, le 5 mars, que les bricks l'Etienne et le Charles-Adèle, l'un allant à Saint-Malo, et l'autre à Nantes, devaient mettre en mer le 20 mars. Deux autres bricks ven. de Nantes et de Bordeaux, étaient heureusement arrivés à Buénos-Ayres peu de jours avant qu'il ne partît de ce port, où on est parfaitement tranquille.

Appareillaient de Saint-Pierre-Martinique le jour du départ du cap. Chéron :

Le Royal-Louis.
L'Emile.
Le Jeune-Anthime.
La Clémentine.
Le Duguay-Tronin.
La Providence.
La Jeune-Caroline.
L'Aimable-Eulalie.

Doivent partir le mois prochain:

Le Petit-Louis,
L'Annibal.
Les Quatre-Sœurs, du Havre.
La Cornélie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du navire le Talisman, cap. Gognet, ven. de la Rochelle.— Courtier, M. Lucet.

Réclamateurs, MM.

7 fûts vin.—13 fûts eau-de-vie.—Viret-Lehaître.
20 fûts vin.—3 dito eau-de-vie. — 38 barriq. vin.—2 dito vinaigre.—Lecarpentier fils.
20 fûts eau-de-vie.—Renaud-Dufayel.

Le brick la Louisa, cap. Cadou, ven. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie, soufre, etc., pour divers. — Courtier, M. J. Pellecat.

☞ Chargem. du sloop Eulalie, capit. Desmares, ven. du Havre.

Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

16 planches de sapin.—Fauqueux.
110 saumons plomb.—A ordre.

Marchandises provenant du navire le Jeune-Henry, cap. Deridder, ven. de Marseille.

29 fûts vin.—Paporet.
20 dito dito.—Carpentier.
45 dito dito.—Lheruitte.
178 dito dito.—Charles Durand.
74 caisses savon.—A ordre.

☞ Chargem. du dogre Pélagie, du Havre, cap Dupont. — Courtier-interp. M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

35 fûts vin.—L'Hermitte.
12 dito eau-de-vie.—Sainte.
2 dito tafia.—Crevel et comp.
4 dito esquine en racines.—F. Dupont et compagnie.

Marchandises provenant du navire le Jeune-Henry, c. Deridder, v. de Marseille.

10 blocs marbre.—Richard fils aîné.
75 fûts vin.—L'Hermitte.
32 dito dito.—Charles Durand.
1 dito crême de tartre.—Tinel Ancelot.
2 dito dito dito.—Hervieux et comp.
88 caisses savon.—A ordre.

☞ Chargem. du chasse-marée le Bien-Aimé, cap. Lorent, v. de Marennes. —Courtier interp. M. J. Pellecat.

76624 kilogrammes sel. — Beuvain aîné et comp.

Mouvement du 25 mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-marée le Clisson, c. Hervé, v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie, salpêtre.

Le chasse-marée le Voyageur, cap. Signard, v. de Poulignen, ch. de sel.

Le chasse-marée le Petit-Pascal, capit. Largouet, v. de l'Aaron, ch. de sel.

Le chasse-marée l'Auguste, c. Launay, v. du Havre, ch. de vin et fer.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 24 au 25.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick américain Jérome, c. Destabreho, v. de Charleston, ch. de coton, cuivre.

Le brick le Duguay-Trouin, c. Lebourcois, v. de la Martinique, ch. de sucre et café (en quarantaine).

Le paquebot anglais Chertesfield, cap. Woode, v. de Southampton, ch. de passagers.

Le sloop la Jeune-Euphrasie, capitaine Troude, v. de Dunkerque, ch. de charbon.

Le sloop la Francine, c. Réaux, ven. de Rouen, ch. de blé.

Le sloop la Louise, c. Jéhenne, v de Rouen, sur lest.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre les Quatre-Sœurs, c. Christain, all. à Dunkerque, ch. de douvelles.

Le dogre le Neptune, c. Poirier, all. à Dunkerque, sur l'est.

Le brick le Courrier, c. Desse, all. à Rouen, ch. de vin.

Le paquebot anglais Prince-Caubourg, c. Page, allant à Southampton, ch. de passagers.

Chargement au Havre pour les Cayes.

La jolie goëlette neuve et solide l'Estafette de Rouen de 112 tonneaux, doublée en cuivre et d'une belle marche, partira dans les premiers jours de juin, sous le commandement du cap. Déprez.

S'adresser pour fret :

A Paris, à Messieurs Petibon et Sauzan, rue des Deux-Boules, n°. 12, Brinleau, Carlier et compagnie, rue Thevenot, n° 6.

A Rouen, à M. Bouchon, armateur.

Au Havre, à MM. D. Ancel, correspondant, Godefroy frères, courtiers, ou au capitaine à son bord.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés le Villequier, le 24.

Le dogre hambourgeois Spéculation, c. Poort, all. à Hambourg.

Le sloop français l'Angélique, c. Samson, all. à Caen.

Le sloop le Père-de-Famille, c. Dupin, all. à Honfleur.

Le slopp la Jeune-Pauline, c. Petit, all. à Caen.

La goëlette les Trois-Frères, c. Brigandal, all. à la Rochelle.

Le sloop l'Augustine, c. Maillet, all. à Honfleur.

La gribanne la Marie-Louise, c. Blondel, all. au Havre.

Sont montés et posés, le 25.

Le chasse-marée la Marie-Thérèse, c. Courtois, ven d'Harfleur.

Nota. Le flux et le reflux de le mer ayant rendu la posée de Berville impraticable pour les navires, ils ne pouront faire voile pour Quillebeuf, ni ne partir pour Honfleur et le Havre, etc, qu'avec un vent sûr, n'existant pas d'autre posée,

(*Vent d'Ouest, petit frais.*)

PORT DE DUNKERQUE.

NAVIRES ENTRÉS

Le 21. — Le St.-Jean, cap. Fauquet, ven. du Havre, sur lest.

La Sophia, norwégien, cap. Echnert, v. de Frederickshald, ch. de bois.

Le 22. — L'Espoir, c. Merson, ven. de Marennes, ch. de sel.

Le Frédéric, c. Guillaume, v. de l'île d'Oléron, ch. id.

La Balance, c. Coriton, v. de Bordeaux ch. de div. march.

Le Dunkerquois, c. William, v. de la Martinique, ch. de div. march.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le 20 mai. — L'Euphrosine, cap. Philippe, all au Havre, ch. de charbon.

La Boulonnaise, cap Fournier, all. à Boulogne, ch. id.

Le 21. — La Paix, c. Bacle, all. à la pêche de la morue, au Nord, ch. de sel.

AVIS DIVERS.

☞ N° 186. — BELLE MAISON de campagne à vendre, avec Jardin anglais et potag[illegible] et un très-beau Verger, le [illegible] plante[illegible] fruitiers.

Cette [illegible] de ter[illegible] est située au bois de la [illegible] et bornée d'un côté par [illegible] de Paris, et de l'autre, par [illegible] Seine, [illegible] lieue et demie de Rouen.

S'adresser sur les lieux pour la vi[illegible], pour en traiter, à M. Delecourt, propriétaire rue Sénécaux n. 4, à Rouen.

187. Le sieur Sanson, costumier du Théâtre des Arts, a l'honneur de prévenir le public que comme les années précédentes, il continue l'établissement de restaurant en la maison de Lerol, ancien garde-chasse à Belbeuf. Ainsi par le passé, rien ne sera négligé pour mériter la confiance des personnes qui voudront [illegible] dans les beaux jours, fréquenter sa maison. [illegible] habitans de cette ville, qui préméditeraient [illegible] réunion, seront satisfaits en ayant la reconnaissance de le prévenir quelques jours d'avance [illegible] son domicile, rue des Charrettes, n° 53 et [illegible] en face des Consuls.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

☞ N° 188. — M. Regnier, distillateur ci-devant rue du Change n. 5, demeure actuellement rue neuve St.-Amand, n. 4.

Il continue le commerce des vins, eau-de-vie et liqueurs en gros et en détail, et nouvelle maison étant située sur ses magasins mêmes, il aura l'avantage de pouvoir expédier avec célérité les demandes qui seront faites.

L'on trouvera dans ses magasins en gros et de détail, les vins de toutes qualités, français et étrangers, vins de liqueur, d'absinthe, etc., etc.

SPECTACLES DU 26 MAI.

THEATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/2*)

Pour la première Représentation de M. Perlet,

LE CALIFE DE BAGDAD,

Opéra en 1 acte, de MM. Saint-Just et Boyeldieu.

Orné d'une Décoration nouvelle.

LA MAISON EN LOTERIE,

Vaudeville en 1 acte, de MM. Picard, B[illegible] et Desfontaines.

M. Perlet remplira le rôle de *Rigaud*.

Monsieur Jacquillard,	MM.	Bié.
Rigaudin,		Perlet.
Charles,		Latapy.
Mlle. Verneuil,	Mesd.	Fervil[illegible]
Jeannette,		Boyer.

LE COMÉDIEN D'ÉTAMPES,

Vaudeville nouveau en 1 acte.

M. Perlet remplira le rôle *Dorival*.

Dorival, Comédien,	MM.	Perlet.
Monsieur Corbin,		Chevalier.
Dupré,		Latapy.
Beaubaisson,		Chardon.
Baptiste,		Mouchot.
Madeleine,	Mlle.	Boyer.

Jeux Comiques de Gringalet.

L'AVEUGLE DU TYROL,

ou l'Heureux Fermier,

Pantomime en 3 actes, à spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St LO N° 3[illegible]

MARDI.

27 Mai 1823.

N° 174 —

DEUXIÈME TRI

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

PHILOSOPHIE (1)

Si la mort est inévitable, du moins dans l'état actuel de nos lumières, qu'elle arrive un peu plus tôt, un peu plus tard, il n'importe; elle nous privera toujours d'autant de peines que de plaisirs. L'instant de la mort et la mort même sont donc indifférens : pourquoi les redouter? Dira-t-on qu'elle est la compagne de la douleur? Mais, la mort étant la destruction de notre mode d'existence actuel, toutes les douleurs que ce mode renferme disparaissent avec lui : avec le contenant disparaît le contenu. La mort n'est donc pas la compagne, mais l'ennemie destructive de la douleur.

Prompte, la mort est insensible; lente, elle fait fuir la douleur devant elle. Le malade qui meurt, soulagé dans ses souffrances, croit guérir et renaître à la vie.

La mort est-elle le néant, c'est un sommeil profond. Qui se plaignit jamais d'un profond sommeil? Est-elle une autre vie, dégagée du souvenir de celle-ci; les plaisirs, les peines ne viendront plus exciter en moi des regrets, et me fournir des consolations. Mais si la mort est accompagnée de souvenirs, Dieu! avec quels sentimens doux et tendres je me rappellerai les objets de mes affections les plus délicieuses! Je leur préparerais des places à côté de moi : mon esprit doué de la faculté de voir des corps, puisqu'il voit son propre corps, mon esprit, sur les ailes de l'amour et de l'amitié, ira planer dans leurs demeures, témoin de leurs plaisirs et de leurs peines, il sourit aux uns comme aux autres. Tout n'est-il point passager ici bas? Ne viendront-ils pas se réunir à moi, plus contens, plus heureux que jamais, riants de leurs malheurs comme on rit des peines de l'enfance?

La décomposition n'est pas la mort : c'est une nouvelle modification de la vie. Comme si une vile fosse pouvait tenir captif un esprit, un élément susceptible de contractions et de dilatations à l'infini, et pouvant, comme la lumière, comme le feu, symbole de l'âme vivante, se frayer avec la rapidité de l'éclair, une route libre à travers les corps les plus opaques!

En rendant à la dépouille le tribut de respect et de sensibilité qu'elle réclame, ne la confondons pas avec l'esprit qu'elle renfermait. J'abaisse mes regards vers la tombe, et je me dis : Voilà donc le terme de nos efforts! Pourquoi tant s'agiter? Je les élève vers le ciel. Voilà, dis-je, ma véritable patrie : c'est-là que mon âme habitera; une tombe froide et triste n'est pas faite pour la contenir, et ne doit pas l'intimider.

Un jour.... Sublime pensée! Objet de nos travaux!..... Un jour la civilisation, dont la marche progressive est infinie, sera portée si loin, que les puissances les plus secrètes de la nature, ainsi que leurs combinaisons innombrables, nous seront dévoilées. Nous pourrons prolonger alors notre existence à volonté. Qu'en arrivera-t-il? Convaincus plus que jamais de la vie future et des nouvelles jouissances qu'elle doit procurer, las des vanités du monde, nous ne voudrons plus y rester; nous passerons dans un monde plus beau. C'est ainsi que dans la vieillesse, malgré les habitudes contractées, on quitte une région froide, pour aller sous un beau ciel jouir des douceurs de la nature.

Lecteur, qui que tu sois, sache que la mort, existence du néant, n'est jamais un mal pour celui qui la subit : elle n'en est un que pour ceux qu'elle n'atteint pas; elle n'est un véritable mal, un mal insupportable, et dont le ciel me préserve, que dans la perte des personnes que nous aimons.

Heureusement nos affections suivent la ligne descendante, plus que la ligne ascendante. La mort enlève d'ordinaire celui qui aime plus, avant celui qui aime moins, le père, par exemple, avant les enfans : loi bienfaisante de la divinité, toujours attentive à nous procurer des jouissances, comme à nous épargner des peines, autant que cela se concilie avec la nature des choses.

(1) Cet article est extrait du livre intitulé : *Essais philosophiques sur l'homme, ses principaux rapports et sa destinée, fondés sur l'expérience et la raison; suivis d'observations sur le Beau.* — Paris, 1823. Nous nous proposons de faire connaître cet ouvrage à nos lecteurs.

LETTRES DICTÉES PAR *MUNITO*,

Au moyen de signes canistiques et recueillies par son sténographe ordinaire.

A MM. les Rédacteurs de la Nacelle.

Messieurs,

Je vous adresse une lettre dont notre *Journal de Rouen* a eu la barbarie de me refuser l'insertion. Quoique votre feuille

n'ait pas acquis parmi nous le caractère d'officialité qui donne un poids légal aux réclamations relatives aux quadrupèdes de notre espèce, je vous prie de vouloir bien publier dans votre plus prochain numéro, la réclamation que *le Moniteur* des chiens perdus a repoussée. La publicité de ce fait commencera à satisfaire ma vengeance, sans préjudice du coup de patte que je lui réserve, et du coup de dent que je pourrai donner à sa feuille.

J'ai l'honneur d'être, messieurs, votre trés-humble,

MUNITO.

Strasbourg, ce 19 mai 1823.

A M. le Rédacteur du Journal de Rouen.

Mon cher Rédacteur,

Les relations agréables que, jusqu'ici j'ai entretenues avec vous, me donnent lieu d'espérer que vous ne me refuserez pas le petit service que j'ose réclamer de la bienveillance que vous avez toujours témoignée aux individus de mon espèce. Il s'agit du bonheur de ma vie : c'est déjà assez intéresser votre bonté en ma faveur. J'entre en matière.

Depuis le chien de Tobie jusqu'au belliqueux *Moustache*, il n'a pas paru sans doute de caniche qui ait pu me disputer la juste célébrité que je me suis acquise. Eh bien ! Monsieur, le croiriez-vous, c'est ma renommée même qui me désespère ; chien obscur, j'eusse été le plus fortuné des quadrupèdes, avec les désirs modérés et les goûts simples que je possède. Mais le fol orgueil de mes maîtres que je gagne au domino et à l'*écarté*, m'empêche de contracter des alliances avec les beautés vulgaires que je vois errer dans les rues. Cependant l'illustration d'un nom, ne ferme pas l'âme aux douces impressions de l'amour... Une chienne, vous le dirai-je, une épagneule, belle comme l'une des nymphe à quatre pattes qui formaient la cour ambulante de Diane, se promenait un jour dans votre rue Grand-Pont. Aucun signe de servitude ne chargeait son col d'hermine. Ses yeux étaient vifs et molestes. Je courus après elle ; mais un surveillant inflexible m'appela, en même tems que le maître de ce joli animal fit entendre de son côté le nom de *Fidèle*. Ce mot retentit encore dans mon cœur, et je ne l'oublirai jamais. Cependant l'heure de la représentation avançait ; j'entrai au théâtre, et je portai bientôt sur la scène la distraction où me jetait l'image de *Fidèle*.

Depuis ce tems j'ai porté son souvenir ineffaçable dans toutes les villes où j'ai donné des représentations. Je ne puis dompter le sentiment amoureux qui me consume, et qui ne s'appaisera que par la possession de celle qui en est l'objet. C'est à vous, mon cher Rédacteur, que je confie ma passion et mes espérances. Si vous pouviez faire des recherches qui missent *Fidèle* en ma possession, je vous promets une récompense proportionnée à ce service. Je ne vous dis pas quels sont les moyens que j'emploierai pour vous faire passer le prix que je mets à la faveur que je vous demande : il doit vous suffire que je vous jure de vous récompenser, sur ma parole d'honneur de caniche.

Pour vous mettre plus à portée de trouver ma *Fidèle*, et prévenir les erreurs que vous pourriez commettre dans la rédaction de son signalement, je crois devoir vous prier de copier textuellement l'indication suivante : *Il a été perdu une chienne épagneule, qui répond au nom de* Fidèle. *Elle a le corps blanc, des taches brunes à sa partie gauche latérale, les oreilles longues café au lait, les yeux ronds et animés, les pattes blanches et la queue panachée.*

J'ai l'honneur d'être, monsieur le Rédacteur, etc.

MACÉDOINE.

— Le pauvre *Journal de Brest* est si piteux, que *l'Éclair* même le plaisante : c'est le coup de pied de l'âne, mais le *Journal de Brest* n'est pas le *lion devenu vieux*.

— Une jeune personne d'Aix, en Provence, a refusé la main d'un de ses amans, parce qu'il se nommait *Brasse*, et que ce mot rappelait une idée deshonnête..... Voilà un échantillon bien frappant de la chasteté de nos beautés méridionales. Dans le nord de la France où les sens sont moins irritables, on n'est pas autant en garde contre la tentation.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

(Dimanche 25 mai.)

L'Étourdi. — Jean de Paris.

En lisant ou voyant représenter les œuvres de Molière, on ne peut se dissimuler ce dont Molière lui-même convenait ingénument qu'il travaillait pour deux publics, afin de contenter tout le monde. En effet, rapprochez les *Fourberies de Scapin* du *Misantrope*, et de l'*Avare* ou du *Tartufe*, la longue parade de l'*Etourdi* jouée hier, vous ne pourrez reconnaître ce génie aussi brillant que profond, ce père de la vraie comédie à qui Thalie doit ses premiers chefs-d'œuvre.

L'*Etourdi*, en cinq actes et en vers, semble prétendre aux honneurs de la comédie à caractère ; mais est-ce donc bien le vrai type de l'étourderie que l'on retrouve dans toutes les actions de *Lélie* Ne vous parait-il pas plus bavard qu'indiscret, plus niais qu'étourdi. Si l'on s'en rapporte à son valet *Mascarille*, plus de doute, il lui dit nettement qu'il n'est qu'une bête, et le maître qui reçoit tranquillement de son valet un coup de pied dans le derrière, pour avoir dit à *Trufaldin*, que *Turin* est en *Turquie*, n'ajoute par là aucun trait à son caractère d'étourdi, mais il en fournit un bon à la sottise.

Au surplus, le valet *Mascarille*, plus qu'en aucune autre pièce de l'ancien répertoire, envahit la scène à lui seul. Tous les autres personnages, et notamment l'*Étourdi*, ne se trouvent là que pour servir de jouet à sa fourbe, ou de plastron à ses quolibets. Ces valets, maîtres de leurs maîtres, plus adroits cent fois et plus instruits qu'eux, ne font pas trop d'honneur aux gentilshommes de l'ancien tems ; et quoiqu'au siècle où nous vivons, cela se rencontre encore quelquefois dans le monde, du moins ne le tolère-t-on plus sur la scène. Il serait déplacé, sans doute, de s'appesantir plus longtems sur la critique de cette comédie de Molière, en réfléchissant que c'est son premier ouvrage, et qu'à l'époque où il parut, l'auteur travaillait moins pour la gloire, que pour le profit.

Le rôle de l'*Étourdi*, joué par Albert, aurait pu être mieux saisi. Ce rôle, tout ingrat qu'il soit, offre encore des intentions que l'acteur n'a pas senties ou qu'il a tout-à-fait négligées. C'est en étudiant et repassant souvent ses auteurs qu'on en connait bien l'esprit ; c'est aussi après avoir vu souvent le même acteur dans différens ouvrages, qu'on peut bien juger de ses moyens et de son talent. Albert qui a séduit tout le monde par l'aisance et la facilité qu'il a dévelopées sous l'habit d'officier, dans les *Ritratti d'eux-mêmes* n'a pas eu depuis le même succès dans le rôle à manteau de la *Jeunesse de Henri V*, ni hier dans le français dans le rôle de *Lélie*. Un geste que cet artiste affectionne par-dessus tout autre, est celui de porter fréquemment sa main droite

« De la poche au jabot, du jabot à la poche. »

Il ferait bien encore de s'appliquer à modifier le ton de son débit qui devient monotone. Tiste a joué avec verve et talent. Il est malheureux que le timbre de voix de cet acteur soit sombre et couvert. Roche mérite des éloges. Les autres acteurs n'avaient qu'acte de présence à faire, ce qu'ils ont bien fait.

La dernière représentation de *Jean de Paris*, était encore bien près de nous ; mais à celle-ci le même opéra a été si bien rendu, qu'on l'a revu avec tout le plaisir d'une nouveauté. Mesplon, affranchi de cette crainte inséparable d'un premier début, a joué et chanté en perfection. Mlle Lemoule entièrement rassurée par les témoignages de bienveillance qu'elle a reçu du public éclairé, a développé, avec une grâce infinie, la voix la plus pure et la plus suave. Lorsque cette jeune actrice aura formé sa méthode et perfectionné son jeu, ce que l'étude seule peut amener, elle sera certainement une de nos actrices les plus distinguées. Mlle Lemoule possède beaucoup trop déjà, pour négliger ce qui lui manque. Valbonte, Bié, Mlle Boyer, ont complété l'ensemble et le mérite de cette représentation. Mlle Jolivet, comme troisième chanteuse, n'est pas obligée à des pas de luxe, mais qu'elle saute au moins en mesure. Quant à ces messieurs et dames des chœurs, ils ont tous fort bien dansé pour des chanteurs.

(Lundi 26 mai.)

Le Calife de Bagdad. — Le Comédien d'Étampes. — La Maison en Loterie. — 1re *Représ. de* PERLET.

L'arrivée de Perlet dans notre ville était inattendue du public, je crois, que le directeur ne s'y attendait pas lui-même ; car autrement comment supposer qu'il ait fait monter et jouer tout récemment par Astruc *le Comédien d'Etampes*. Il ne pouvait se dissimuler la comparaison défavorable qui en résulterait à l'égard d'un artiste estimable de sa troupe. Il est donc plus naturel de penser que M. Morel, toujours empressé de varier nos plaisirs, n'a pas voulu en laisser échapper l'occasion imprévue, et qu'il a saisi Perlet au passage. Il a bien fait pour nous et pour lui ; plus un acteur est goûté plus la recette est bonne. M. Morel a déjà pu s'en apperceveir.

Le charmant opéra du *Calife de Bagdad*, orné d'une décoration nouvelle, aurait suffi dans toute autre circonstance pour attirer et satisfaire la foule ; mais hier toutes les attentes, toutes les impatiences étaient pour les deux vaudevilles où Perlet devait paraître. Toutefois nous ne pourions passer sous silence les applaudissemens qu'ont justement mérité Mlle. Lemoule et Mesplon dans *le Calife* ; on doit aussi des éloges au peintre, la décoration nouvelle est d'une belle exécution et d'un très-bel effet.

Perlet a joué d'une manière inimitable ses rôles de *Dorival*, du *Comédien d'Etampes*, et de *Rigaudin*, de *la Maison en Loterie* ; mais c'est dans la première pièce sur-tout qu'il a fait preuve d'un talent vraiment original. Je ne crois pas qu'un homme puisse jamais modifier et décomposer l'expression de sa figure avec plus d'art et de vérité que le fait cet habile acteur. Non-seulement ses traits s'altèrent et le vieillissent à volonté ; mais sa voix prend aussi le ton cassé de la vieillesse comme les douces inflexions de voix d'un autre sexe, et cela sans aucun ridicule. Dans son travestissement de *Milady Malborough*, il a les airs et les habitudes d'une anglaise bien née, sa taille est fine et bien prise. J'ai souvent rencontré des milady qui pourraient changer avec avantage leur tournure contre celle-là. Un grand mérite de Perlet, comme acteur, c'est d'être toujours plaisant sans grimaces et sans charge.

Perlet redemandé à la fin du spectacle, a été couvert de nombreux applaudissemens.

De nouveaux billets adressés à Margaillan pour l'inviter à reparaître sur notre théâtre, ont été lancés de plusieurs côtés de la salle. Le régisseur, après s'être assuré de la majorité des voix pour cet acteur, a déclaré que Margaillan aurait l'honneur de reparaître.

Commerce et Industrie.

PORTS ETRANGERS.

ARRIVAGES.

Anvers, 20 *mai*.—Forsoger, c. Nees, v. de Nantes.—A. Berdina, c. Sorner, v. du Havre.

Amsterdam, 17 *mai*.—Le Joseph, c. Arends, ven. de Bordeaux.

Texel, 16 *mai*.—Hermanna-Jacoba, cap. van Ulphen, v. de Bordeaux.

Hambourg, 16 *mai*.—Catharina, c. Bergendhall, ven de Nantes.—Welbedagt, c. Engels, v. de Bordeaux.

PORT FRANÇAIS.

Marseille, 17 *et* 18 *mai*.—(*Cabot.*) Les Trois-Amis, c. Rame, et le César, c. Monnier, v. de Naples, ch. d'huile, réglisse.—La Marie-Josephe, c. Eugairon, v. de Tarente, ch. d'huile.—L'Aurore, c. Martin, v. d'Alexandrie, ch. de 375 balles coton, riz.—L'Heureuse-Mathilde, c. Coulomb, v. de Lutro, ch. d'huile.—Plusieurs caboteurs, v. des côtes d'Italie, de Sardaigne et de Provence.

PORT DE DUNKERQUE.

Mouvement du 21 *au* 23

NAVIRES ENTRÉS :

Le 21, le Saint-Jean, cap. Fauquet, ven. du Havre, sur lest.

Sophia, norwégien, cap. Echnert, ven. de Frédérickshald, avec bois.

Le 22, l'Espoir, cap. Masson, ven. de Marennes, avec sel.

L'Union, cap. Girard, ven. de la Tremblade, avec sel.

Le Frédérick, cap. Guillaume, ven. de l'Ile d'Oléron, avec dito.

La Balance, cap. Coriton, ven. de Bordeaux, avec diverses marchandises.

Le Dunkerquois, cap. Willem, ven. de la Martinique, avec diverses marchandises (en quarantaine).

Le 23, l'Epervier, cap. Lemeuf, ven. du Croisic, avec sel.

Le Saint-Philippe, cap. Fréchon, ven. de Marennes, avec dito.

Le Saint Paul, cap. Flambart, ven. de Cherbourg, avec tonnes vides.

L'Adèle, cap. Godin, ven. de la Guadeloupe, avec diverses marchandises (En quarantaine.)

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le 21, la Paix, cap. Baele, all. à la pêche du Nord, avec sel.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 26 *mai*.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop l'Aimable-Louise, c. Hébert, v. de Conteville, ch. de cidre et bois.

Le brick la Louisa, cap. Cadou, all. à Bordeaux, ch. de vin, soufre.

Le chasse-marée le Magnifique, capit. Ezano, v. de Bordeaux, ch. de vin, savon.

Le chasse-marée le Père-de-Famille, c. Gorchuan, ven. de la Tremblade, ch. de sel.

Le Talisman, c. Legouguet, ven. de la Rochelle, ch. de vin et eau-de-vie.

L'Union, c. K. Morvan, ven. de Bordeaux, ch. de vin et bois de Campêche.

L'Aimable-Virginie, c. Vallée, v. de Bordeaux, ch. de vin et savon.

La Joséphine, c. Groix, v. de Caen, ch. huile de colza.

Le Printems, c. Philippe, v. de Bordeaux, ch. vin et sumac.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop la Bonne-Mère, c. Guillot, all. à Bordeaux, ch. de plâtre.

Le sloop l'Auguste, cap. Marest, all. à Cherbourg, ch. de fer, vin, plâtre.

Le sloop l'Iris, cap. Roland, all. à Saint-Brieux, ch. de couperose, savon.

Le sloop l'Eugène, cap. Langlois, all. à Honfleur, ch. de plâtre, fûts vides.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 25 au 26.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick la Ville-de-Caen, cap. Desprès, v. de Caen, ch. de pierres.

Le brick l'Émilienne, cap. Boursier, ven. de Buénos-Aires, ch. de cuirs et crin.

Le trois-mâts Olynda, cap. Béliard, ven. de Paraiba, ch. de coton.

Le brick l'Hirondelle, cap. Fournier, ven. de Buénos-Aires, ch. de cuirs et crin.

Le brick l'Alliance, cap. Boignet, ven. de Saint-Domingue, ch. de sucre et café.

Le trois-mâts américain Cadmus, cap. Sduay, ven. de New-Yorck, ch. de coton.

La goëlette Director, cap. Hamitton, ven. de New-Yorck, ch. de coton, café.

Le brick Brutus, cap. Cobb, ven. de New-Yorck, ch. de coton et cuirs.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La galiotte la Parisienne, c. Grandcourt, ven. de Rouen, ch. de riz.

Note des ventes recueillies à la bourse du 24 mai.

50 milliers bois de Campêche, Saint-Domingue, à 11 fr. acq.
39 dito dito dito, Martinique, à 9 fr. 50 c. dito.
12 sacs café St.-Domingue, à 1 fr. 73 c. 3/4, dito.
19 balles café Bourbon, à 1 fr. 82 c. 1/2, dito.
14 barriq. sucre terré, à 105 fr., dito.
50 balles coton Louisiane, à 1 f. 27 c. 1/2, dito.
30 dito dito dito, à 1 f 45 c., dito.
253 dito dito Géorgie, à 1 7 c. 1/2, d.
40 dito dito dito, à 1 f. 2 c. 1/2, dito.
20 dito dito dito, à 1 f. 15 c., dito.
22 sacs café Havane, à 1 f. 20 c. en entrepôt.
38 sacs sucre Havane blond, à 38 50 c. dito.
30 milliers bois de Campêche, coupe d'Espagne, à 11 fr., dito.

— Le capitaine Bouvier, commandant le navire l'Emilienne, entré en ce port, a parlé, par le travers des Sorlingues, au capitaine Blaise, du brick le Courrier-du-Havre. Tout le monde à bord était en bonne santé.

— Par lettre de Port-au-Prince, en du 14 avril dernir, Mme V. G. Michel apprend que les Chargeurs de beaucoup de cafés, venaient de les faire retirer des navires français sur lesquelles ils étaient chargés.

— L'Echange, allant à la pêche de la baleine, a péri sur la côte de Californie.

— Le brick le Glaneur n. 2, de Bordeaux, destiné de Fernambouc pour le Hâvre, est relâché, le 2 mars, à la Pointe-à-Pitre, pour cause de voie d'eau. Il a fallu le décharger. Lorsque ses avaries auront été réparées, il reprendra son chargement et son voyage pour le Havre.

Chargement au Havre pour les Cayes.

La jolie goëlette neuve et solide l'Estafette de Rouen de 112 tonneaux, doublée en cuivre et d'une belle marche, partira dans les premiers jours de juin, sous le commandement du cap. Déprez

S'adresser pour fret :

A Paris, à Messieurs Petibon et Sauvan, rue des Deux-Portes, n°. 12. Brindeau, Carlier et compagnie, rue Thevenot, n° 6.

A Rouen, à M. Bouchon, armateur.

Au Havre, à MM. D Ancel, correspondant, Godefroy frères, courtiers, ou au capitaine à son bord.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier, le 25.

Le Père-de-Famille, c. Dupin.
L'Eugène, c. Capelle.
Le Pere-de-Famille, c. Patome.
Le succès, c Delpierre.
L'Alexandre, c. Bernard.
La Société, c. Quiniot.
La Ste-Anne, c. Hostain.

Sont montés et passés debout à la marée du 26.

Le sloop l'Elie-Félicité, c. Martin, v. d'Honfleur, ch. de cidre.

Le sloop la Félicité, c. Masson, v. de la Hougue, ch. de farine, etc.

Le brick la Rose, c. Diel, v. de Bordeaux, ch. de vin, etc.

Le sloop le Diligent, cap. Bello, v. de Barfleur, ch. de diverses marchandises.

Le brick le Courrier, cap. Desse, v. de Bordeaux, ch. de vin, etc.

La galiote les Sœurs-Unies, c. Varet, v. du Havre, ch. de fer.

Le brick l'Eole, cap. Chéron, ven. du Croisic, ch. de sel.

(*Vent d'Ouest, petit frais.*)

AVIS DIVERS.

☞ N° 189. — BELLE MAISON de campagne à vendre, avec Jardin anglais et potager, et un très-beau Verger, le tout planté d'arbres fruitiers.

Cette propriété contient environ huit acres de terrain; elle est située au bas de la côte de Belbeuf, et bornée d'un côté par la grande route de Paris, et de l'autre, par la Seine, à une lieue et demie de Rouen

S'adresser sur les lieux pour la voir, et pour en traiter, à M. Delcourt, propriétaire, rue Sénécaux n. 4, à Rouen.

☞ N° 190.—DUPLAN Restaurateur, rue Ancrière, n. 12, donnant rue des Charettes, près le tribunal de commerce, vient d'ouvrir un restaurant. *Dîners* à 30 sous par personne, et *Déjeuners* à 20 sous par tête, et à la carte à un prix très-modéré.

☞ N°. 191. — Jolie PARTIE DE MAISON à louer, rue Grand-Pont, n°. 63, en face la rue de la Madeleine.

S'adresser, pour la voir et en traiter, M. MARCHON, épicier, dans ladite Maison.

☞ N°. 192. — A louer pour le jour de St.-Michel prochain :

Une grande et belle MAISON en trois corps de logis, sise à Rouen, rue de l'Hôpital et de Voltaire, n°s. 14 et 16.

Consistant en cave, salle ou boutique, cuisine, cour, puits, chambres et écuries.

S'adresser, pour la voir et en traiter, rue de l'Hôpital, n°. 18.

187. Le sieur SAMSON, costumier du Théâtre des Arts, a l'honneur de prévenir le public que comme les années précédentes, il continue son établissement de restaurant en la maison de la Leroi, ancien garde-chasse à Belbeuf. Ainsi que par le passé, rien ne sera négligé pour mériter la confiance des personnes qui voudront bien dans les beaux jours, fréquenter sa maison. Les habitans de cette ville, qui préméditeraient une réunion, seront satisfaits en ayant la complaisance de le prévenir quelques jours d'avance à son domicile, rue des Charettes, n° 53 et 55 en face des Consuls.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.
89f 45c 40c 50c 40c 50c 35c 50c 35c 50c
30c 20c 25c 20c 10c 20c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 10f 50c
1825, 9 4 10f 50c
Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITES DE 1000 FR., à 4 p.c °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
1062 f 50 c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.

SPECTACLES DU 27 MAI.

THEATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/2.*)

LE TABLEAU DE RAPHAEL,
OU A TROMPEUR TROMPEUR ET DEMI,
Vaudeville en 1 acte, de MM. Jaquelin et Thibidor.

La reprise du

PÈRE DE FAMILLE,
Drame en 5 actes, de Diderot.

Dorbesson,	MM. Duruissel.
Le Commandeur,	Louis.
Saint-Albin,	Albert.
Germeuil,	Roblin.
Monsieur le Bon,	Rayval.
Deschamps,	Monchet.
Philippe,	Ricquier.
Labrie,	Collange.
L'Exempt,	Leprince.
Cécile,	Mesd. Simonet.
Sophie,	Saint-Elme.
Madame Hébert,	Duruissel.
Mlle. Clairet,	Mlle. Duruissel.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

ROGER-LE-DUR,
Pantomime en 3 actes, à spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST LO N° 34.

MERCREDI.

28 Mai 1823.

N° 175 — 2me

DEUXIÈME TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Baissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

APOLOGIE DES TÉNÈBRES.

CHANT OSSIANIQUE.

Loin de moi, vaines lueurs du soleil, de la raison et de la philosophie ! Votre éclat ne sert qu'à éblouir l'homme, et à lui montrer des maux inévitables. Si le savant parcourt les ouvrages de ces vils écrivains qui abusent de la langue de Voltaire, pour souiller de leur infamie le nom et les victoires des français, son âme généreuse s'indigne, et il mouille quelquefois de ses larmes les pages de la calomnie et de la bassesse; s'il jette les yeux sur les productions littéraires de nos vicomtes, et cherche des pensées sous leur orgueilleux pathos, il reste perplexe, et, comme moi, se demande à quoi sert la lumière ? L'ignorant qu'aveugle le bandeau de la sottise, ne connaît aucun de ces malheurs. Eh ! quelle fut la récompense de ce persan qui, les yeux fixés sur l'astre des jours, cherchait la cause de son éclat ? Il perdit la vue : tel est le sort de celui qui veut trop connaître. Vous, nuit profonde, douce obscurité, venez entourer mes yeux et mon esprit de vos ombres épaisses; car c'est vous surtout que je chéris. C'est au sein des ténèbres que le sommeil nous visite, que l'amant audacieux presse les charmes de son amante voilée d'obscurité; c'est encore au sein des ténèbres que les souvenirs des vieux jours recréent notre esprit : alors nous pensons aux bardes calédoniens, à l'aveugle Ossian, aux scaldes scandinaves, aux troubadours de la Provence et aux nobles conquérans de la Palestine, plus sots encore que ceux qui les chantaient; dans ces tems trop heureux, à quoi leur eût servi la lumière ? Le glaive, voilà le flambeau qui doit éclairer le monde; le despotisme, voilà le maître qui le régissait et moissonnait sous les pas de l'homme les fleurs du vallon de la vie. Ah ! si nous n'eussions jamais connu la lumière, vous existeriez peut-être encore murs de Troye, temple d'Ephèse : ce sont les flambeaux qui vous ont détruits. Ils ont, il est vrai, anéanti l'hérésie et la bibliothèque des Ptolémées; mais ces faibles bienfaits ne peuvent faire oublier les maux qu'ils ont causés. C'est au milieu des nuits que le rossignol dit aux bois ses chants harmonieux et purs, et que le hibou, messager de la mort, frappe de son aile la fenêtre du malade agonisant. Ainsi la nuit réunit le gracieux et le mélancolique. Le sauvage de l'Afrique et de la Laponie dépensent leur vie sans inquiétude: oublieux du passé, imprévoyans sur l'avenir, insensibles au présent, et n'ayant de raison que ce qu'il faut pour végéter : c'est aux ténèbres de leur âme qu'ils doivent leur bonheur. Oh ! siècles des lumières, qu'êtes vous auprès de ceux où les Idoménée arrosaient du sang de leurs fils les autels du fanatisme, où le couteau sacré brillait dans la main du druide.... Loin de moi vaines lueurs du soleil, de la raison et de la philosophie ! Votre éclat ne sert qu'à éblouir l'homme, et à lui montrer des maux inévitables. R.

ESPRIT.

Ce mot est un de ceux qui ont acquis, en français, le plus de significations différentes, et ce n'est guère qu'à force d'exemples qu'on peut définir ses nombreuses acceptions, et donner à-peu-près des règles sur la manière de l'employer dans le discours.

» Je n'eus jamais l'*esprit* d'avoir de l'*esprit* avec des sots, disait Patru. » Le rigide Patru n'aurait pas été un homme d'*esprit* chez nos R. P. les *bons hommes* des *bonnes lettres*.

On peut avoir l'*esprit* de son état sans avoir l'*esprit* du métier.

Tel a l'*esprit* de parler qui ferait mieux d'avoir l'*esprit* de se taire.

L'*esprit* de parti n'est pas toujours le parti de l'*esprit*.

L'académie est le premier corps d'*esprit*. On dit même qu'elle a de l'*esprit* de corps.

On prétend qu'il va paraître un livre sur la manière d'étudier les *bonnes lettres*, par rapport à l'*esprit* et au cœur. On ne croyait pas jusqu'ici qu'il fallût de l'*esprit* pour étudier les *bonnes lettres : Crescit eundo*.

Un magistrat qui veut être juste, juge dans l'*esprit* de la loi, et non dans l'*esprit* de la lettre. Mais pour être équitable, il devrait, s'il était possible, juger selon sa conscience plutôt que selon quelque *esprit* que ce fût.

Le bon *esprit* vaut mieux que le bel *esprit*.

Tel nous dit à chaque instant qu'il a l'*esprit* ailleurs, qui serait bien embarrassé de prouver l'*alibi*.

L'*esprit* des lois n'est pas tout-à-fait la même chose que les lois de l'*esprit*.

On dit l'*esprit* d'un journal qui jamais ne fut un journal d'*esprit*. C'est dans ce sens qu'on a été jusqu'à dire l'*esprit* de la *Gazette* et de la *Quotidienne*.

Faire l'*esprit-fort* c'est se vouer au ridicule. Etre un *esprit faible*, c'est être méprisable; et malheureusement la

pauvre espèce humaine n'a guères qu'à choisir entre le ridicule ou le mépris. Il y a des gens qui cependant embrassent l'un et l'autre dans leur système d'investigation morale.

Quelqu'un qui avancerait que Racine a de l'*esprit*, passerait pour un impertinent. Quelqu'un qui dirait que M. Alphonse de Beauchamps a de l'*esprit*, ferait beaucoup de plaisir à M. Alphonse de Beauchamps, mais.....

Une femme vise à l'*esprit* par faiblesse d'*esprit* même. Les femmes qui aiment un homme laid, justifient leur caprice en disant que leur amant est un vilain homme d'*esprit*. Celles qui ont du goût pour un homme sans *esprit*, s'en consolent en disant que c'est un bel homme. Quels que soient nos passions ou nos penchans, la vanité y trouve toujours son compte.

Un drôle d'*esprit* peut appartenir à l'*esprit* d'un drôle. Voltaire appelait Beaumarchais un drôle d'*esprit*; mais Beaumarchais n'était pas un *drôle*, quoiqu'il ne fût qu'un roturier, homme de génie.

Mme Deshoulières, qui malgré ses éternels moutons, n'a pas laissé de rimer quelquefois comme une femme philosophe a dit :

» Nul n'est content de sa fortune,
» Ni mécontent de son esprit. »

C'est par vanité que nous ne croyons jamais notre fortune, quelle qu'elle soit, assez en rapport avec notre mérite, et c'est encore par vanité que nous croyons avoir toujours assez d'*esprit*. Egoïsme et vanité; vanité par égoïsme, et égoïsme par vanité : voilà l'histoire du cœur humain, La Rochefoucauld avait raison.

Les *esprits* apparaissent quelquefois aux yeux extasiés des *esprits* de ce monde; et telle est l'empire de l'erreur, et la *force* de la *faiblesse* même, qu'il n'est pas dit que quelque jour les douairières du faubourg Saint-Germain ne croient avoir vu l'*esprit* de MM. Théaulon et Dartois.

MACÉDOINE.

— On lit dans un journal l'annonce suivante :

« Le sieur Larcher, de Rouen, pédicure, connu tant par » les journaux de la capitale que des départemens, ainsi que » dans la ville de Caen, où il vient tous les ans, a l'hon- » neur d'annoncer à MM. les habitans, son retour dans » leurs murs, et a celui de leur réitérer ses offres de ser- » vices pour tout ce qui concerne la partie des pieds seule- » ment, dans laquelle il ne laisse rien à désirer aux personnes » qui en souffrent, tel qu'il leur en a donné connaissance à » son passage, dans notre journal en date du 11 du présent » mois. »

— Le tonnerre est tombé le 21 de ce mois, dans le canton de Rionle, près de Bordeaux, et y a tué un âne. Depuis cet événement, un grand nombre d'habitans se sont fait assurer contre *la Foudre*. Allons, messieurs de la compagnie d'assurances sur la vie : en avant vos prospectus.

— Montaigne est comme Regnier qui

« Dans son vieux style encore a des grâces nouvelles. »

est rempli d'anecdotes historiques que l'originalité et la naïveté de la narration rendent toujours plus piquantes.

« Le fait du capitaine Bayard est de meilleure compo- » sition, est-il dit dans les *Essais*. Se sentant blessé à » mort, d'une harquebusade dans le corps, conseillé de » se retirer de la meslée, lequel répondit qu'il ne com- » mencerait point sur sa fin à tourner le dos à l'ennemy : » et ayant combattu autant qu'il eut de force, se sentant » défaillir et échapper du cheval, commanda à son maître- » d'hôtel, de le coucher au pied d'un arbre, mais que » ce fust en façon qu'il mourust le visage tourné vers » l'ennemy, comme il fit. »

Démosthènes, quoique très-beau parleur, agit moins héroïquement : il se mit à l'abri d'un arbre pendant une bataille, persuadé qu'il vallait mieux, pour vivre plus longtems, être derrière que devant.

— Une femme, prise de mal d'enfant, en se rendant de chez elle à l'hôpital où elle allait faire ses couches, a dû assistée, dans cette fonction douloureuse, par un médecin que le hasard avait conduit sur le point Saint-Sever où la scène a eu lieu. Quoiqu'il fût onze heures du soir, on peut dire que le nouveau né n'est pas venu au monde sans témoins. Quarante personnes pourraient attester, au besoin, le fait et les circonstances.

« *Gaudeant bene nati* ! »

— Les amateurs de café pur se plaignent amèrement de la hausse subite que viennent d'éprouver les demi-tasses de la capitale; et en effet le prix de 50 centimes s'est vu porté dans un très-court espace, à celui de 70 centimes. Cette variation inattendue a alarmé les vieux habitués des cafés de Paris. Il n'y a, dit-on, que les mixtions de chicorée qui puissent nous tirer de ce mauvais pas. Plusieurs cafetiers de Rouen ont déjà prévenu la nécessité où l'on serait bientôt d'adjoindre cette poudre laxative aux infusions du Martinique et du Saint-Domingue.

— *Maxime*, ou *le Dernier jour de Rome*, tragédie dont la fin a été si voisine de sa naissance, reparaît à l'Odéon avec deux actes totalement refaits, et trois méconnaissables. Personne, dit-on, ne reconnaîtra la pièce première. Nous le souhaitons pour les spectateurs et l'auteur.

—*Le Pilote* annonce, comme prochains, les débuts de Mme Lagardère au Théâtre-Français : il ajoute que cette actrice donne déjà les espérances d'un talent distingué. A Rouen, nous sommes plus sévères, nous sifflons les acteurs d'abord, sauf à les applaudir jusqu'au délire après. Il n'est pas dit que Mme Lagardère dont on a vu les représentations avec des dispositions plus hostiles que bienveillantes, ne reçoive pas bientôt ici des couronnes et des pièces de vers.

—*La Quotidienne* fait, à sa manière, un pompeux éloge des *Lettres sur la Suisse*, par M. Raoul Rochette. La bonne vieille paraît être au mieux avec M. Rochette et les suisses du canton de Berne : elle mérite d'obtenir droit de bourgeoisie dans ce canton, et d'être *bernée*, le plutôt possible.

—Le *Miroir* a rappelé dans son numéro du 21, le succès que Margaillan eut à l'Opéra. Quoique nous en ayons déjà parlé, aussi, nous croyons devoir insister sur ce fait avant que cet artiste reparaisse sur une scène où il devait être accueilli avec plus d'indulgence, sans avoir besoin même des précédens qui militent en sa faveur.

—On a voulu jeter fort mal à propos du ridicule sur ces braves haïtiens que la gloire avait dotés des noms de vicomte de *la Limonade*, et du chevalier de *la Marmelade*. Mais de quel côté seraient les rieurs, si l'histoire militaire des siècles futurs, disait un jour : « Le petit fils du chevalier de la *Marmelade* a battu le dernier descendant du fameux duc de Malborough ? » Il ne faut pas oublier que parmi nous, les noms les plus respectables ont eu une origine quelquefois très-commune. Les belles actions ennoblissent tout; et le ridicule ne subsiste que là où la vertu et le talent ne le font pas disparaître.

—Deux journaux se disputent à Lyon une espèce de souveraineté littéraire : ce sont *les Tablettes* et *la Guêpe*; et ce qui peut contribuer à prolonger longtems leur lutte, c'est que nous avons cru remarquer que les deux champions

étaient à peu près de la même force. Quel que soit cependant le sort de celui qui succombera, nous osons lui prédire que sa chûte ne sera pas dangereuse : il ne tombera pas de haut.

—L'apparition de ces deux feuilles a été, pour toutes les muses du pays, un motif d'émulation. Chaque poète a vu, dans la publicité que les *Tablettes* et *la Guêpe* offraient aux productions indigènes, un moyen de célébrité. Les dames mêmes n'ont pu resister au desir de faire retentir de leurs romances, le double écho du Parnasse. Mais c'est à Mme. L***. que l'on doit jusqu'ici la palme promise aux succès des poètes. Elle a chanté la *Pelisse* comme Homère chanta jadis la ceinture de Vénus. Le couplet ou plutôt la strophe suivante, donnera une juste idée du talent de cette aimable adepte du culte d'Apollon :

« Si pourtant de certains défauts
» Que l'on doit cacher à la vue,
» D'une éminence sur le dos
» La nature vous a pourvue ;
» Philis, le cas est différent.
» Adoptez ce nouveau caprice ;
» Mais redoutez qu'un coup de vent
» Ne vous enlève la *pelisse*. »

Je ne serais pas étonné que *la nature eut pourvu*, Mme L***. elle-même, d'*une éminence sur le dos ;* car les bossus sont ordinairement spirituels ; et on ne peut nier que Mme L***. n'ait infiniment d'esprit.

L'académie non-française des bonnes, des excellentes lettres, présidée par M. Aimé M....., héritier par bénéfice d'inventaire des œuvres et du génie de Bernardin de St.-Pierre, s'occupe, dit-on, de remédier aux inconvéniens qui résultent de la violation de l'art. 110 du code de commerce, en ce que les négocians négligent trop souvent d'énoncer d'une manière positive la valeur de leurs billets, traites ou mandats. En conséquence les membres de cette société calédonienne proposent pour modèle de la rédaction des lettres de change, cette traite qui se trouve maintenant même en circulation :

Le ..... *il vous plaira payer sur la présente de change, à l'ordre de M.... la somme de ..... valeur en les étrennes que vous avez eu la bonté d'offrir à mesdemoiselles vos petites filles.*

Cette stipulation de la valeur reçue, doit satisfaire à la fois le bénéficiaire de la traite, et celui sur qui elle est tirée. Il existe toujours des moyens de concilier tout en ce monde : il ne s'agit que de chercher et de trouver.

— Un libraire à qui nous adressons notre journal auquel il s'est abonné, nous a invités à ne pas mettre sur l'adresse : *A Monsieur M.....*, libre., parce qu'on pourrait supposer que cette abréviation signifie *A Monsieur M...., libre*, et que ce quiproquo tendrait à le compromettre aux yeux des gens qui ne veulent avoir rien de commun avec les libres. Nous avons cru devoir répondre à notre abonné *qu'il est libre* de nous indiquer la suscription que nous devons employer pour lui faire parvenir notre feuille.

— A-propos d'inscriptions singulières, on trouve dans le faubourg Saint-Sever, à la porte d'une auberge de peu d'apparence, cette enseigne remarquable par l'orthographe et le sens qu'elle présente :

« ICY ON LOGUE A PIE ET A CHEVALLE.
« ET LOU DES CHEVAU A LA JOURNE
« POUR TOUT PAIS. »

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

Le Richemond, c. Reynegon, est arrivé de Marseille à la Havane, le 25 mars.

—Est arrivé devant Savannah, l'Hector, v. du Havre.

—La Néréide, c. Bitallie, parti de Bordeaux, all. à la pêche de la baleine, a péri sur la côté de la Californie. Neuf hommes de l'équipage et le lieutenant sont arrivés à Bordeaux.

Le capitaine est mort dans sa traversée de Bordeaux au lieu de la pêche.

—Le Jules-Eugène, c. Ledo, parti de Bordeaux, est arrivé à Cayenne en 45 jours de traversée, et devait en partir le 5 avril pour la Guadeloupe.

—L'Aimable-Victoire, c. Frion, devait partir de Cayenne, sous convoi, dans la quinzaine d'avril.

—La Sophie, v. de l'Inde, a touché à Valparaiso, le 27 janvier, se rendant à Bordeaux avec passagers.

—Ont été rencontrés par la frégate la Cléopâtre, arrivée à Brest, v. de Bahia : le Grand-Thomas, all. de Cherbourg à la Guadeloupe ; et Dispatch, all. de la Rochelle à Boston.

Extrait du rapport fait à Saint-Nazaire le 20 de ce mois, par M. Jardin, c. du brick les Deux-Adélaïde, arrivé de la Guadeloupe, et destiné pour Marseille.

Le convoi, composé de la frégate la Vestale, des corvettes le Tarn et la Moselle, et de 24 bâtimens de commerce, est parti de la Guadeloupe le 24 mars au matin.

Le 1er avril, la Vestale a remis le commendement au Tarn, et a quitté le convoi.

Le 2, le brick l'Harmonie, de Marseille, s'est abordé avec un navire du Havre. Le premier ayant beaucoup souffert dans son avant a été obligé de retourner aux îles.

Le 3, le 3 mâts l'Alligator, du Havre, a quitté le convoi à cause d'avaries majeures dans son gouvernail. Le c. Jardin ignore s'il a continué sa route pour la France ou s'il a retourné aux îles.

Le 21, on a apperçu un petit navire américain sombré depuis peu de jours ; il paraissait chargé de planches.

Le 29, le cap. Jardin a été forcé de quitter le convoi ; il se trouvait alors par les 37° 50m de lat. N. et 53° de long. O. de Paris.

Le 10 mai, étant à 60 lieues du cap St-Vincent, et faisant route pour le détroit, il a rencontré un navire anglais, parti de Londres depuis 14 jours, qui lui a dit que la guerre entre la France et l'Espagne était déclarée depuis le 12 avril.

Le capitaine Jardin a alors changé sa direction, et remontant vers le Nord, il a fait route pour Nantes, et est arrivé à Saint-Nazaire.

Il croit que l'intention du commandant du convoi était de venir à Rochefort.

Il a reconnu, dans le convoi : les navires dont les noms suivent :

Le Jeune-Louis, arrivé ; le Royal-Louis ; le Jeune-Anthime, et plusieurs autres dont il ignore les noms, du Havre.

Les Quatre-Sœurs, de Rouen, arrivé.

La Geneviève et l'Elise, de Nantes.

Le Dunkerquois, arrivé, et le Guillaume, de Dunkerque.

Le brick les Deux-Frères, de Boulogne.

La Diane, l'Enfant-Chéri et la Véronique, de Marseille.

PORTS FRANÇAIS.

ARRIVAGES.

St Malo, 15 au 22 mai.—(*Long cours.*) Le Phaëton, c. Braux, v. de Monte-

Vidéo, ch. de 5,622 peaux de bœuf. — (*Cabottage*) Le Régénéré, c. Folange, v. de Bordeaux.

Bordeaux, 21 mai.—(*Long cours.*) En rivière, la Virginie, c. Vatel, v. de la Havane, sur lest.

DÉPARTS.

Marseille, 17 et 18 mai.—(*Cabottage*) Le Grand-Corneille, c. Bazire, all. au Havre. —La Sarah, c. Ley, all. à Greenock.—(*Cabottage.*) Le Belveder, capit. Walker, all. à New-York.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 27 mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-marée l'Elie, c. Tavason, v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie.

Le brick le Messager, de Saint-Thomas, capit. Launay, ven. de Bordeaux, ch. d'eau-de-vie, vin et savon.

La galiote la Marie-Gabrielle, cap. Digard, ven. du Havre, ch. de plomb, vin et savon.

Le sloop les Sœurs-Unies, c. Corset, v. d'Honfleur, ch. de cidre et bois.

Le sloop la Jeune-Elise, cap. Pain, ven. d'Honfleur, ch. de cidre.

—Cette nuit à une heure, le bateau à vapeur en fer Aaron-Mandy est descendu le pont de St-Sever, ven. de Paris, ch. de diverses marchandises.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le tialk hollandais Goede-Hoop, cap. Westerbrink, all. à Hambourg, ch. de porcelaine et vin.

Le sloop la Françoise, c. Buret, all. à Cherbourg, ch. de bois de de chêne.

Le dogre l'Adèle, capit. Sébire, all. à Nantes, sur lest.

Le brick le Saisceau, c. Mutel, all. à Bordeaux, ch. de plâtre.

Le chasse-marée le Pacifique, c. Laurent, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

La gribane l'Aimable-Euphrosine, cap. Bellefemme, all. au Havre, sur lest.

Le dogre les Deux-Amis, cap. Barbet, all. au Havre, ch. de pierres meulières.

Le sloop les Amis, cap. Enou, all. au Havre, ch. de plâtre.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 27 au 28.

NAVIRES ENTRÉS.

La goëlette la Marie-Vincent, c. Jacob, ven. de la Rochelle, ch. eau-de-vie.

Le sloop le Père-de-Famille, cap. Julienne, v. d'Honfleur, ch. bois de const.

Le sloop la Clémentine, c. Paris, v. de Rouen, ch. bled.

Le sloop le St.-Louis, c. Jacqueline, ven. d'Honfleur, ch. bois

Le sloop l'Etoile-du-Nord, c. Poulet, ven. id., ch. id.

Le brick américain Christerian, capit. Rers, v. de la Nouvelle-Orléans, ch. cot.

Le sloop l'Aimable-Désirée, cap. Baudouin, v. d'Honfleur, ch. bois, cercle.

Le sloop l'Esther, c. André, v. de Caranthon, ch. de bois à brûler.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop la Bérénice, c. Gojon, all. à Rouen, ch. de sucre.

La galiote hanovrienne la Catherina, c. Elferinq, all. à Rouen, ch. de marbre.

La galiote américaine Spartan, capit. Diequman, all. à Bordeaux, sur lest.

Le trois-mats américain Borth-América, c. Cherls, all. à Saint-Ubes, sur lest.

Le trois-mâts la Ville-de-Rouen, cap. Paquet, all. à la Martinique, chargé de balotages.

Le trois-mâts l'Edouard, c. Trequilly, all. à la Guadeloupe, ch. de balotages.

Le brick l'Amitié, c. Blé, all. à Bayonne, ch. d'avoine.

Le brick l'Amélie, cap. Poirier, all. au Sénégal, ch. de planches.

La galiote Hop, capit. Prins, allant à Gibraltar, ch. de balotages.

Note des ventes recueillies à la bourse du 25 mai.

480 balles coton Géorgie, à choix sur 760 balles, à 1 fr. 15 c., acq.
54 tierç. riz Caroline, à 31 fr., dito.
64 caisses sucre Havane blond, à 42 fr., en entrepôt.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier, le 26.

Le Jeune-Louis, c. Dartenay.
Le Bon-Père, Poligné.
La Reine-des-Anges, c. Guillot.
L'Activité, c. Duvieux.
Vromo Théodora, c. Bandix.
L'Eugénie, c. Lerat.

Sont montés et passés debout :

Les Deux-Frères, c. Dubour, ven. de Honfleur.
L'Augustin, c. Leclerc, v. idem.
Le Clairvoyant, cap. Julienne, ven. du Havre.
Le Charles, c. Petit, v. de Bordeaux
La Bérénice, c. Goyon, v. du Havre.
(*Vent d'ouest, bon frais.*)

PORT DE DIEPPE.

NAVIRES ENTRÉS.

Du 16 au 24 mai. — Le chasse-marée l'Indien, cap. Lebiau, ven. de la Rochelle, ch. de vin, eau-de-vie, beurre, goudron, etc.

Le brick anglais le Denton, c. Denton, ven. de Sunderland, ch. de charbon de terre.

Le bateau la Stéphanie, cap. Moré, ven. de l'Ile de Ré, ch. de sel.

La goëlette l'Etoile, cap. Joly, ven. de St.-Martin, ch. idem.

Le sloop le Messager, cap. Olivier, v. du Havre, ch. de 37 boucauts sucre brut.

Le sloop l'Elisa, cap. Leprince, ven. du Havre, ch. de bois de campêche et goudron.

Le chasse-marée le Mentor, cap. Guégan, ven. de Saint-Pierre, ch. de sel.

Et deux paquebots ven. de Brighton, avec 17 passagers

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Du 17 au 22 mai. — Le sloop le St. François, p. Langevin, all. à Fécamp, ch. de douvelles.

Le sloop le Printems, cap. Corus, all. à Schoream, ch. de div. marchandises.

Le sloop l'Union, cap. Cardine, all. à Isigny, sur lest.

La goëlette la Junon, cap. Soclin, all. à Bordeaux, idem.

Le bateau le Saint-Joseph, cap. Noris all. à la Rochelle, idem.

Le bateau la Jeune-Clémence, cap. Saillot, all. à Saint-Martin, idem.

Le bateau le St.-Louis, Gimmier, all. à Dunkerque, idem.

Et trois paquebots all. à Brighton, avec 44 passagers.

AVIS DIVERS.

N°. 188. — *Vente publique et volontaire par autorisation de justice, de 64 barriq. de VINS de différentes qualités.*

Le mardi 27 mai, présent mois, et jours suivans si besoin est, heure et place de la bourse il sera procédé, par le ministère de M. Caux courtier de commerce, à la vente de 64 barriq. de VINS ci-après désignés ;

SAVOIR :

8 barriq. de Vin rouge de Bordeaux, St Emilion, 1820.
9 barriq. dito dito dito, de Bourg, 1820.
18 barriq. dito dito dito, Bonne-Côte, 1821
25 barriq. dito dito dito, Médoc, 1820.
4 barriq. dito de Champagne, rouge, 1821

Le tout aux clauses et conditions qui seront annoncées lors de la vente, qui se fait à la requête de MM. Auguste Lesguilliez et Louis Bellin négocians.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.
88f 90c 85c 80c 75c 70c 60c 50c 55c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 101 400
1825, 9 4 101f 200

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.r °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1060 f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1590 f

THEATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/2.*

Pour la deuxième Représentation de M. PERLET,

LE TRAITÉ NUL,
Opéra en 1 acte, de Marsollier et Gaveaux

LE SECRÉTAIRE ET LE CUISINIER
Vaudeville en 1 acte.

LE GASTRONOME SANS ARGENT
Vaudeville en 1 acte, de M.***

ERRATUM.

Article Spectacle d'hier. Trente-cinquième ligne, au lieu de tout ingrat qu'il soit, lisez *quelqu'ingrat qu'il soit.*

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST LO N° 34.

JEUDI.

29 Mai 1823.

N° 176. — 2me

DEUXIÈME TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Baissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

HÉLOÏSE,

ROMANCE.

Air à faire.

De l'enceinte de ce saint lieu
La nuit écarte la prière;
Seule je veille pour ce Dieu
Qui doit remplir mon âme entière.
Mais au pied même de l'autel
Quel feu m'agite et me dévore?
Pardonne, ô courroux éternel!
Je suis vestale, et j'aime encore.

En vain vers ces parvis sacrés
Je courbe mon front sacrilége:
Mes sens, de remords déchirés,
Brûlent de l'ardeur qui m'assiége.
Quels traits ont frappé mon regard!...
Fuis-moi, fantôme que j'adore:
Tu vois l'épouse d'Abeillard;
Elle est vestale, elle aime encore.

Marbre de ces tombeaux glacés,
Reliques saintes que j'embrasse,
Venez dans mes sens courroucés
De ma flamme éteindre la trace.
Mes larmes ont flétri mes yeux,
Et ce teint qui se décolore:
Elles n'ont pu calmer mes feux.
Je suis vestale et j'aime encore.

Mais sur l'autel abandonné
Pâlit la lumière éternelle,
Et sur le temple profané,
L'air mugit, la foudre étincelle.
Ces murs que j'ai remplis d'effroi,
S'écroulent... Dieu! toi que j'implore,
Je suis coupable, punis-moi,
Je suis vestale, et j'aime encore.

EDWD.

GRANDS EXERCICES DES JOURNAUX.

On annonce, comme devant avoir lieu, une représentation extraordinaire que les journaux donneront au profit de la gaîté publique. Les exercices polémyques de toutes les feuilles de Paris et des principaux départemens, seront exécutés dans l'ordre suivant, et auront pour objet les scènes que nous allons désigner.

LA POULE AU POT.

Le *Journal des Débats* commencera le spectacle en livrant un combat à outrance à une poule rebelle, et s'exercera, après l'avoir immolée, à faire voler avec un damas les têtes de plusieurs coqs accourus à la défense de la volaille séditieuse.

LE FANDANGO.

Un *fandango* sera exécuté par le *Moniteur* et la *Quotidienne* qui, en raison de leur âge et de leur corpulence un peu matérielle, préferont les danses de caractère à toutes celles qu'ils ont dansées jusqu'ici.

SCÈNE D'INSTINCT MATERNEL.

La *Gazette* imitera, dans cette scène, les jappemens d'une mère à qui on voudrait arracher ses petits.

FORCE MUSCULAIRE.

Le *Drapeau Blanc* fera des gambades et des jongleries analogues à son genre et à sa force plus qu'humaine. Il se livrera à l'exercice musculaire du poignet en saisissant au collet quatre hommes qu'il élèvera à trois pieds deux pouces et deux lignes au-dessus du sol.

RAISON ET RAGE.

Le Constitutionnel paraîtra sous les traits d'un homme mûr et calme; et fera l'aumône à quelques marmots qui s'efforceront de lui déchirer les pans de son habit, et de lui mordre les talons.

NAUMACHIE.

Le Pilote dans un exercice de naumachie, exécutera avec précision et rapidité des évolutions navales, et naviguera parmi les écueils, sans le secours des *Etoiles*, et en méprisant les *éclats* de *la Foudre*.

ÉCLIPSE TOTALE DE NUIT.

L'Étoile s'élèvera dans un mouvement presque parallèle à l'horison, de deux ou trois dégrés de hauteur, et ira se noyer presque aussitôt dans l'égoût de la rue du Temple; cette éclipse aura lieu à 7 heures 32 minutes du soir.

LE COURRIER.

Le Courrier donnera aux *Débats* une leçon publique de géographie, et lui prouvera que d'Hermopolis à Paris il y a plus de trente-huit lieues de poste, et que de l'académie à l'immortalité, il y plus loin que du collége à l'académie.

COMMERCE.

Le Journal du Commerce prouvera à *la Gazette* que le commerce est une profession qui ne déroge plus, et que l'industrie et la fortune sont aussi nobles que l'oisiveté et les dettes.

CRIS DE PARIS.

Le Journal de Paris, en imitant les cris de plusieurs marchands de la capitale, démontrera au journal officiel du soir, qu'il n'y a pas grande différence entre ceux qui crient : dix mille francs pour dix sous ! et les affidés qui crient : *l'Étoile*, journal du soir !

Le Courrier des Spectacles, le fouet en main, prendra la liberté de sangler les haquenées du *Drapeau Blanc* et de l'ex-chevalier du *Réveil*.

Et, pour dernière scène, *le Miroir* se placera en face des spectateurs, et fera voir à un grand nombre d'entr'eux, qu'il leur sera poussé au pied de nez pendant la durée de la représentation.

SPECTACLES.

LETTRE TROISIÈME.

Le Havre, ce 27 Mai 1823.

Au Rédacteur,

Je vous ai fait connaître, par mes deux premières lettres, les principaux sujets de notre théâtre ; il me reste à vous parler des acteurs qui remplissent les rôles secondaires : qu'il me soit permis, avant de passer ma revue, de vous entretenir d'un incident qui aura sans doute quelqu'influence sur nos plaisirs.

Mme. Sarda (*mère Dugazon*), qui avait d'abord été défavorablement accueillie dans plusieurs rôles qu'elle avait joués par complaisance, a vu rejaillir cette même défaveur sur les rôles de son emploi. Celui de la *Comtesse d'Arles*, dans *Euphrosine*, a soulevé contre elle une partie du public. On n'a point assez fait attention que ce rôle exige beaucoup de talent, et qu'on peut être actrice supportable et le rendre faiblement. On a d'ailleurs jugé Mme. Sarda sans éloigner les souvenirs d'une artiste justement chérie des havrais, et l'on perd toujours à être jugé par comparaison : même prévention et même comparaison dans le *Secret*. Mme. Sarda n'a pu soutenir cette double épreuve, et il ne lui a pas été possible de continuer. Cependant elle a consenti à jouer le même soir le rôle de *Camille*, qu'elle a si bien rendu, que des applaudissemens se sont fait entendre à plusieurs reprises, mais elle n'a point été redemandée après la pièce.

Tout bien considéré, nous pensons qu'on ne peut donner un congé absolu à Mme Sarda, sans mettre le directeur dans la nécessité de fermer le spectacle, et nous espérons que le public éclairé du Havre, après avoir donné une preuve de goût, se relâchera un peu de sa sévérité, et donnera, en admettant cette actrice à de nouveaux débuts, une preuve de son indulgence.

J'ai vu en 1810 Mme Sarda, dans un emploi brillant, accueillie, sur le Grand-Théâtre d'Amsterdam, avec des marques non-équivoques de satisfaction qui lui étaient prodiguées par la cour du prince Louis, et ici j'ai vu que le tems de son triomphe est passé.

On assure que M. Morel a l'intention, lorsqu'il [illegible] jouissance de la nouvelle salle, non seulement de faire paraître tous les acteurs faibles, mais encore d'augmenter le nombre des premiers rôles ; pour garantie de sa bonne volonté, il doit, dès ce moment, remplacer le *Ariel*, M. [illegible] Victor. On lui cherche vainement cette physionomie [illegible] ce masque plaisant et mobile, cette gaîté franche et communicative qui appellent le rire et ne coûtent à l'auteur la peine de se présenter. La nature n'a rien fait pour [illegible] et l'art n'a point corrigé la nature ; mais il est mort dramatiquement : laissons en paix sa cendre.

Dulin, *deuxième haute-contre*, a terminé ses débuts [illegible] autre bruit que celui des applaudissemens. Cet acteur a [illegible] d'avantages extérieurs, mais il a de la voix. Il est impossible de mieux chanter le rôle de *Blaise*. En général, cette pièce a été jouée avec un ensemble qui fait honneur aux nouveaux venus, et dont nous avions perdu la tradition.

Que dirai-je de Camel ? Se corrigera-t-il de ce défaut majeur qu'on lui reproche : celui de parler comme on déclame à l'Ambigu ou à la Porte-Saint-Martin ? j'ose l'espérer. M. Camel est un homme d'esprit (*), qui prendra un conseil en bonne part, parce quelle est dans ses intérêts, et le public lui saura gré de sa conversion.

Thierry (*Laruette*), est un acteur un peu froid, qui n'est point déplacé dans son emploi. Dans ma quatrième dernière lettre sur le spectacle du Havre, j'examinerai les sujets qui composent la comédie.

Agréez, etc. H. T.

MACÉDOINE.

— Pour assurer d'une manière positive ce que l'on veut, on dit assez communément : *J'atteste sur mon honneur que telle chose existe*. Plusieurs hommes de lettres ont proposé de modifier cette formule affirmative, et d'y substituer celle-ci : *J'atteste sur mon esprit que, etc.* ; mais s'il devenait que celui qui veut donner plus d'autorité à ce qu'il dit, n'eût ni honneur ni esprit, quelle garantie chercherait-il, pour ajouter à la force de cette espèce de serment usuel ? Alors on le verrait peut-être obligé de dire : *Je jure sur ma pension ou sur ma place de poète de la constance, que le fait que j'avoue est exact.*

— Un négociant français, dont la dame était à Londres, avait un gentleman, son correspondant, écrit dernièrement à celui-ci pour le prier à engager son épouse à repasser en France où des affaires de famille nécessitent sa présence. Le négociant français, quelques jours après, est fort étonné de recevoir, avec la réponse du correspondant anglais, un connaissement que celui-ci avait exigé du capitaine qui devait transporter la dame en France. Cette pièce était ainsi conçue :

« Moi, Jhon Atchisson, commandant de bord le *Wellington*, reconnais avoir reçu de vous, M. Peters [illegible]
» Une dame française de l'âge de 40 ans, pesant environ [illegible]
» livres : le tout bien conditionné, que je vous promets de remettre à Dunkerque, au porteur du présent connaissement, sauf les risques et périls de la mer, en me payant pour mon fret 50 fr, du tonneau, le tout [illegible] 1/10 de tonneau.
» En foi de quoi j'ai signé trois connaissemens, un bon, [illegible]
» autres de nulle valeur.

« Jhon Atchisson. »

Londres, 21 mai 1823.

(*) M. Camel a concouru pour le prix proposé par l'[illegible] de Lyon, sur cette question :

« *Quelle est l'influence morale des Théâtres secondaires* [illegible]

Son Mémoire se vend au Havre, chez Chapelle.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Le Traité Nul. — Le Secrétaire et le Cuisinier. — Le Gastronome sans argent.

Deuxième début de Mad. MARTIN. — deuxième rep. de PERLET.

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas : c'est surtout au théâtre que cette observation philosophique devient juste en tous points. Avant-hier, par exemple, *le Père de Famille* a été joué, on pourrait presque dire, *à huis-clos*, quoique ce drame soit certainement aussi moral que larmoyant ; et hier l'enceinte paraissait trop étroite pour contenir la foule des amateurs. Qu'en conclure ? Que le public se proposait plus de plaisir à entendre Perlet dans deux petits actes, que Diderot pendant cinq grands actes. Le deuxième début de Mme Martin, dans l'emploi des *duègnes*, était sans doute aussi un motif de curiosité. Cette actrice a été plus heureuse à sa seconde épreuve qu'à la première : elle a joué et chanté, d'une manière à peu près satisfaisante, le rôle de *madame Mathurin*, dans le *Traité Nul*. Mlle Lemoule, dans celui de *Lise*, a donné de nouvelles preuves des beaux moyens qu'elle possède. Nous ne saurions trop recommander à cette intéressante actrice, d'étudier ses transitions, et de s'affermir sur l'attaque de la note.

Perlet a poursuivi hier ses succès, dans les rôles de M *Soufflé*, du *Secrétaire et le Cuisinier*, et de M. *Fringale* du *Gastronome sans argent*. Il a joué le premier rôle en très-bon comédien. Ce vaudeville, qui repose sur une simple méprise, offre des scènes d'un genre assez neuf, et des quiproquos qui paraîtraient peut-être plus piquans, s'ils étaient moins prolongés.

La caricature de Perlet, dans *le Gastronome*, est parfaite ; mais toute la pièce, toute l'intrigue, tout le *vis comica* est, dans cette caricature, et il faut, en vérité, les ressources que l'acteur trouve en lui pour soutenir l'ouvrage jusqu'à la fin. Voilà ce que l'art a gagné depuis qu'on fait les pièces pour des acteurs, et non les acteurs pour les pièces.

Sans doute aussi que la lenteur, le peu d'ensemble et la froideur avec lesquels on a joué les deux vaudevilles, n'ont pas peu contribué à en faire apperceyoir le vide et les défauts. Ce genre d'ouvrage doit être, en termes techniques, enlevé, brûlé ; s'il languit, c'est sa mort. Il ressemble à ces figures, dont les traits chiffonnés plaisent toujours au premier apperçu ; mais en approche-t-on, a-t-on le tems de détailler, le charme est détruit.

Du reste, ces messieurs du ventre ont dû être infiniment sensibles au bon choix des deux vaudevilles que Perlet leur a donnés : *le Cuisinier* et *le Gastronome*. Quels titres plus heureux ! Quels sujets plus attachans ! Je sais bien qu'avec un peu de tact, ces messieurs auront pu se croire mystifiés dans la personne d'un de leurs honorables amis *M. Fringale* ; mais *Fringale* dîne enfin, et ce dénouement, singulièrement de leur goût, fait pardonner le reste. Nous sommes bien aises de cette attention délicate de Perlet à leur égard. Point de doute qu'elle ne le mette aujourd'hui en bonnes grâces auprès de certain rédacteur de journal priviligié qui n'a pas encore jugé à propos de sanctionner l'opinion unanime de son talent comique, et qui a remis à huitaine le prononcé d'un jugement. Ainsi donc dans huit jours la France sera fixée sur le mérite de Perlet. Attendons en silence.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARGEM. du chasse-marée l'Aimable-Virginie, cap. Vallée, ven. de Bordeaux. — Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

175 caisses savon. — Malfilâtre.
90 caisses dito. — H. Flory.
18 barriq. vin. — Lebreton-Vallée.

☞ CHARGEM. du chasse-marée l'Elie, cap. Traverson, ven. de Bordeaux. — M. Fauqueux.

90 barriq. vin. — M. Saperet.
24 fûts eau-de-vie. — A ordre.

☞ CHARGEM du navire le Père-de-Famille, cap. Fatôme, ven. de Dunkerque. — Courtier-interp., M. Viard.

27 fûts vin. — Le reste débarqué à Dieppedalle. — M. Cord'homme.

☞ CHARGEM. du sloop la Bonne-Mère, cap Guillot, ven. de Bordeaux. — Courtier-interp., M. Viard.

Réclamateurs, MM.

16 fûts vin. — P. Dieusy.
4 fûts vin. — Hector Warnery.
3 fûts vin. — Pidault-Millon.
61 fût dito — Mullot et Vincent.
1 fût dito. — Néron.
1 fût dito. — Godefroy.
2 fûts dito. — L. F. Curé.
5 fûts dito. — Rouff.
1 fût dito. — Morel.
94 caisses savon. — Flory.
1 fût vin. — Fumery.
79 caisses savon. — Labrousse aîné.
6 barils soufre en canon. — Richard Anquetin.
1 fût vin. — Lefebure.

☞ CHARGEM. du chasse-marée le César, cap. Lehécho, ven. de Bordeaux. — Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

8 barriq. vin. — Hébert aîné.
115 barriq. dito. — Saperet.
24 dito dito. — Souchet.
10 dito dito. — 1 fût rhum. — 2 caisses vin de liqueurs. — Hébert.
2 barriq. vin. — Turpin.
3 barriq. vin. — Viret-Lehaître.
80 barriq. dito. — Lemaire et Delaporte.
20 barriq. dito. — Bottier-Vannier.

☞ CHARGEM. du brick la Louisa, cap. Cadou, ven. de Bordeaux. — Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

28 barriq. vin. — C. Delaville et comp.
22 balles fleur de soufre. — 48 barriq. vin. — Lhermitte.
8 barriq. vin. — Delavigne.
70 dito dito. — Defercidan.
25 pièces eau-de-vie. — A ordre.

— La galiote la Marie-Gabrielle, cap. Digard, ven. du Havre, ch. de vin, plomb, savon, etc., pour divers.

☞ CHARGEM. du navire l'Activité, cap. Drieu, ven. de Gersey. — Courtier-interprète, M. Viard.

11,000 kil. cuirs secs en 900 peaux. — J. Garvey.

☞ CHARG. du sloop la Victorine, cap. Rostel, ven. du Havre. — Courtier-interp., M. Viard.

40 morceaux de fer. — 7 fûts briques et poussière d'ardoises. — 1 chaudière pour une machine à vapeur. — 24 saumons plomb. — 3 fûts acier. — 1 fût limes. — 49 barils sucre. — 158 bûches bois de Campêche. — 6 fûts sucre. — 5 boucants tafia. — 3 fûts vin de liqueur. — 1 caisse dito dito. — Aux porteurs des connaissemens.

— Le navire l'Aurore, cap. Brasseur, ven. du Havre, ch. de 158 morceaux de fer. — Martin et fils.

— Le navire le Vélocifère, cap. Néel, ven. de Morlaix, ch. de 55,000 kil. graine de lin.—40 pots de beurre.—Au porteur.

☞ Chargem. du brick le Messager, de St.-Thomas, c. Launay, ven. de Bordeaux. — Court.-interpr. M. Orford.

Réclamateurs MM.

203 caisses savon.—Lenormand et Hiomet.
50 dito dito. — Les mêmes.
50 dito dito.—Picard et Queval.
20 sixaux vin blanc.—Renard frères.
3 barils soufre.—Richard-Anquetin.
28 barriq. vin rouge.—Desroques.
25 futailles eau-de-vie.—Fauvel jeune.

Mouvement du 28 mai.

NAVIRES ENTRÉS

Le sloop la Félicité, c. Masson, v. de St.-Vaast, ch de froment et de coton filé.

Le chasse-marée la Marie-Thérèse, c. Courtois, v. d'Harfleur, ch. d'avoine.

Le sloop l'Elie-Felicie, c. Martin, v. d'Honfleur, ch. de cidre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick le Pierre Marie, c. Barrat, al. de Bordeaux, sur lest.

Le sloop le Jeune-Edouard, c. Ménage, al. de St.-Vaast et Cherbourg, ch. de fer.

Le brick l'Hymen, c. Collet, all. de Brest, ch. de bois.

Le brick l'indépendant, c. Masson, al. de Landerman, ch. de plâtre.

Le brick le Bon-Père, c. Pansard, al. de Bordeaux, ch. idem.

Le sloop l'Eugène, c. Ledu, al. de Tregnier, ch. de marmittes.

Le bateau à vapeur Aaron-Mauby, cap. Duchesne, al. du Havre, ch. de farine.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 28 au 29.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick Ellenez, cap. Vanhook, ven. de Philadelphie, ch. de sucre, bois d'acajou.

Le brick Motion, c. Havaad, ven. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

La galiotte Jong-Williams, c. Jacobs, ven. de Rotterdam, ch. de tabac.

Le brick Speculation, c. Albersses, v. d'Arendal, ch. de planches.

Le trois-mâts l'Archimède, c. Worth, ven. de la pêche de la baleine, ch. d'huile.

Le trois-mâts la Louise, cap. Benoist, ven. de Fernambourg, ch. de coton, sucre.

Le paquebot Prince-Cobourg, c. Page, ven. de Southampton, ch. de passagers.

Le brick l'Espérance, c. Jorgensen, ven. de Gromstadt, ch. de planches.

Le sloop Wellhomsteux, c. Freming, ven. de Christiana, ch de planches.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La goëlette Hiram, c. Gilles, all. à Rabonne, ch. de balottages.

Le brick Actress, cap. Anderton, all. à Gibraltar, sur lest.

Le paquebot Chesterfield, c. Wood, all. à Southampton, ch. de passagers.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier, et descendus à la marée du 28.

Le Gustave-Hyppolite, c. Coste.—La Pauline, c. Coste.—Le César, c. Juhel.—L'Espoir, c. Houzard.—Le Brestois, c. Legall.—L'Elisabeth, c. Larchevaut.—La Marie-Désirée, c. Maillard.—La Virginie, c. Tocquin.—La Lise, c. Simon.—L'Emilie, c. Vihaud.—Le Passe-Partout, c. Métayer.—L'Espoir, c. Lemoine.—La Marie-Louise, c. Ledentu.

Sont descendus à la marée du 28, au matin.

Genoria, c. H. Beynon.—Tron, cap. T. Thomas.—Benjamin, c. John Thomas.—Salacia, c. Johnharries.—Elisa, c. F. Leyer.—Caroline, c. Romain.—Maria-Josina, c. Munstendam.—Spéculation, c. Poort.—Homo-Theodora, c. Bandix.—L'Elisabeth, c. Gosse.—Le Bien-Venu, c. Mahé.—L'Aimable-Marie, c. Lefloch.—Le Sulli, c. Coriton.—Le St.-Pierre, c. Lefebvre.—L'Aimable-Désirée, c. Dubos.—Le Saint-Pierre, c. Calvé.—La Victoire, c. Bunel.—La Marie-Hyacinthe, cap. Louet.—L'Aimée-Honorine, c. Hubert.—Le Bon-Accord, c. Perigo.—L'espoir c. Veel.—Les Deux-Amis, c. Gardin.—L'Heureuse-Rencontre, c. Persil.—Le Saint-Martin, c. Persil.—Le Paris, c. Thuilier.—La Caroline-Aimée, c. Daumal.—Le Jules, c. Berthelot.—Le Formidable, c. Tabard.—La Société, c. Lecomte.—Le Zéphir, c. Lepontonnier.—Le Prosper, c. Petit.—L'Union, c. Dubos.—Le Saint-Martin, c. Durand.—Le Benjamin, c. Lion.—L'Espérance, c. Sebire.—L'Arche, c. Mahé.—La Belle-Gabrielle, c. Berrenger.—Le Cousiot, c. Allard.—Le Jean-Baptiste, c. Thomazic.—L'Aimable-Marie, c. Dupuis.—La Félicité, c. Moreau.—Le Saint-Pierre, c. Adelus.—La Jeune-Héade, c. Hamel.

La Louise, c. Patin.—La Sophie, c. Tellier.—La Venette, c. Truscat.—L'Angélique, c. Samson.—Le Père-de-Famille c. Dupain.—La Jeanne-Pauline, c. Petit.—Les Trois-Frères, c. Brigandal.—L'Augustine, c. Maittel.—La Marie-Louise, c. Blondel.—L'Eugène, c. Casselle.

Le Père-de-Famille, c. Fatôme.—Le Succès, c. Delpierre.—L'Alexandre, cap. Bernard.—La Société, c. Quiniot.—Le Jeune-Louis, c. Dorthenay.—Le Père-de-Famille, c. Poligné.—La Reine-des-Anges, c. Guillot.—L'Activité, c. Duvieux.—L'Eugénie, c. Lerat.

Sont montés et passés debout à la marée du 28 :

La Petite-Victoire, cap. Masson.—La Sympathie, c. Cancho.—La Victorine..—Catharina, c. Eifering.

PORT D'HONFLEUR.

Mouvement du 25 au 27 mai.

NAVIRES ENTRÉS

La goëlette la Bonne-Sophie, c. Chevauche, v. de la Martinique, ch. sucre, à la consignation de MM. B. Lecarpentier Lacoudrais et Cie.

Le sloop la Désirée, c. Voisard, ven. de Fécamp, c. de planches.

La goëlette la Sympathie, c. Hervieu, ven. de Bordeaux, ch. vin et eau-de-vie.

Le sloop l'Angélique, c. Samson, v. de Rouen, ch. de vin.

Le sloop l'Eugénie, c. Lerat, ven. id. ch. de plâtre.

Le sloop l'Aimable-Marie, c. Dupuis, ven. id, ch. id.

Le sloop le Succès, c. Delpierre, sur lest.

Le chasse-marée la Bonne-Société, c. Cugneau, v. de Rouen, ch de plâtre.

Le chasse-marée l'Alexandre, c. Bernard, v. et ch. idem.

Le chasse-marée l'Activité, c. Drieu.

Le sloop les Trois-Frères, c. Dubourg, all. à Rouen, ch. de sucre et café.

Le sloop les Trois-Sœurs, c. Tournelle.

Le Clairvoyant, c. Julienne, all. à Rouen, ch. de Planches.

Le sloop l'Angéline, c. Noroy, all. à Morlaix, ch. de marmites.

Le sloop le St-Sauveur, c. Boudin, all. à Dunkerque, sur lest.

Le chasse-marée, le Fidèle-Amant, cap. Mollé, all. à Pouliguen, sur lest.

Courtiers, MM. Duval, Gaillard et Pelicat.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.

88f 60c 50c 55c 50c 60c 50c 55c 50c 88f 45c 50c 55c 60c 65c 70c 80c 70c 88f 80c 75c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 101 40c
1825, 9 4 101f 20c

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITES DE 1000 FR., à 4 p.r °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1590 f

THEATRE DES ARTS.

LE DÉPIT AMOUREUX,
Comédie en 2 actes, de Molière.

LE BOUFFE ET LE TAILLEUR,
Opéra en 1 acte, de MM. Armand-Gouffé, Henriquez et Gaveaux.

M. Margaillan fera sa rentrée par le rôle de *Monsieur Barbeau*.

RICHARD COEUR-DE-LION,
Opéra en 3 actes, de Sédaine et Grétry.

M. Bazin fera son premier début par le rôle de *Richard*.

Jeux Comiques de Gringaley.

LES DEUX ÉTOURDIS,
Pantomime en 2 actes, à spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St LO N° 34.

VENDREDI.

30 Mai 1823.

N° 177.—2me Année.

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

AVIS IMPORTANT A MM. LES ABONNÉS.

Les personnes dont l'abonnement expire le 5 juin prochain, sont priées de le renouveller avant cette époque, si elles ne veulent point éprouver de retard dans l'envoi de leurs numéros du troisième trimestre.

BOUTADE.

On dit qu'un académicien, froid et positif, qu'on avait mené à la représentation d'une tragédie de Racine, demandait à la fin de la pièce : *Qu'est-ce que cela prouve?* La question de ce mathématicien est toujours sur mes lèvres, mais je la place autrement que lui : on en peut juger par la conversation que j'eus l'autre jour avec le baron de M... à qui je pardonne certains préjugés en retour du privilége qu'il me laisse de lui en dire librement toute ma pensée.

A mon arrivée, je le trouvai au milieu de son chartrier, classant avec quelque vanité les *précédens* poudreux de sa noble famille. Parmi les titres glorieux qu'il possède, il me montrait un diplôme sur vélin, par lequel Charlemagne concéda à l'un de ses aïeux, je ne sais quel domaine pour le tenir de la couronne comme bénéfice militaire : on y voit encore pour tout seing l'empreinte du pommeau de l'épée du grand roi, attendu que ce fabuleux fondateur de l'université ne savait pas signer autrement son nom. Vous voyez, me dit le baron de M..., en relevant la tête, je descends d'une famille de braves. — Eh! mon ami, *qu'est-ce que cela prouve*, si tu n'as jamais toi-même porté l'épée? Mon père était très-bel homme : il avait près de sept pieds de haut. Sur sa réputation, le grand Frédéric lui offrit une haute paie très-avantageuse pour l'enrôler dans ses grenadiers. Cependant, vous pouvez le voir, j'ai à peine cinq pieds; ma taille au lieu d'être droite comme celle de défunt mon père, est légèrement arquée, et quelquefois même je me suis entendu appeler bossu, parce que mon épaule droite excède quelque peu l'épaule gauche. Qu'importe la bravoure ou la taille du père? *Qu'est-ce que cela prouve* en faveur du fils?

Ce début m'emporta loin, et je passai en revue un grand nombre de ces faits devant lesquels tant d'esprits paresseux s'arrêtent sans discussion comme devant des autorités réelles.

Telle chose fut jadis, tel homme a dit cela, tel prince a fait telle loi, *qu'est-ce que cela prouve?*

Un pape envoie sa bénédiction à Charles IX après la St-Barthélemy; un pape excommunie Henri IV avant son abjuration; *qu'est-ce que cela prouve?*

Jean Hus est brûlé par décret d'un concile; Galilée est condamné au cachot par l'inquisition, pour avoir dit que c'est la terre qui tourne autour du soleil, et non le soleil autour de la terre; le grand Arnault est exclu de sorbonne parce que sa supériorité blesse des rivaux jaloux; l'*Emile* est brulé par la main du bourreau en vertu d'un arrêt du parlement; *qu'est-ce que cela prouve?*

Sous Tibère, la délation s'appelait fidélité : les délateurs obtenaient seuls des dignités et de l'argent. Romanus Hispo qui, selon Tacite, soumit, le premier à ses spéculations, la fortune, la liberté et la vie des plus honorables citoyens, était le favori du prince. *Qu'est-ce que cela prouve?*

Sous Louis XIII la justice fut toujours un instrument de vengeance. Ce fut plus que jamais le tems de ces commissions choisies où le pouvoir donne à juger à ses familiers ceux qu'il accuse d'être ses ennemis. C'est sous ce règne qu'on vit, pour la première fois, exécuter cette loi de Louis XI qui frappe de mort l'ami qui n'a point révélé les confidences de son ami. Richelieu fit périr juridiquement tous ceux qu'il désira : le roi lui-même voulut un jour se donner la distraction de présider au jugement d'une affaire capitale; il fallut qu'un courageux magistrat lui fit de sévères représentations pour prévenir cette étrange fantaisie. Cependant Louis XIII est appelé dans certaines histoires : *Louis le juste. Qu'est-ce que cela prouve?*

Sous Louis XIV, tandis que Chapelain, auteur de l'*inédite Pucelle*, comblé lui-même de faveurs, était le distributeur des grâces accordées aux gens de lettres, La Fontaine languissait oublié de la cour. Et cependant l'on fait honneur au *grand roi* de l'illustration littéraire du *grand siècle. Qu'est-ce cela prouve?*

Les admirations du *Journal des Débats*, les argumens de la *Quotidienne*, les injures du *Drapeau-Blanc*, les éclats de la *Foudre*, *qu'est-ce que cela prouve?*

Les protestations d'un courtisan, les sermens d'un jésuite à restrictions mentales, les gasconades qu'on nous donne pour des philippiques, la fraîcheur de certaines femmes, le..... la..... les..... *Qu'est-ce que cela prouve?*

Si l'on vous cite un exemple, un *précédent* historique pour en apprécier l'autorité morale, consultez sur-tout l'époque à laquelle il se rapporte : c'est le conseil de Bacon. Il

est en effet des temps où les mots changent de valeur, et où les choses semblent avoir perdu leurs types. Alors les lois, les arrêts des corps judiciaires ou littéraires, tout doit être suspect, parceque tout porte l'empreinte du temps. Les légendes, les diplômes, les titres du moyen âge, *qu'est-ce que cela prouve?* Tantôt c'est le fanatisme religieux, tantôt c'est le fanatisme politique qui pénètre tout de ses influences et de sa partialité. Ce n'est pas à de pareilles sources qu'il faut chercher des *précédens*. Le philosophe examine froidement ces époques d'une exaltation corruptrice, et il dit, en rejettant avec mépris les actes qui en sont sortis : *Qu'est-ce que tout cela prouve?*

NOUVEAUX BULLETINS.

Que ce mot de bulletin ne vous fasse pas peur ; rassurez-vous, sexe charmant,

» Je n'aime à voir le sang qu'en la couleur des roses. »

Sensibles aux reproches qui nous ont été adressés par les dames, de négliger les modes dans notre feuille, et nous faisant, en vrais français, un devoir comme un bonheur de leur plaire, nous prenons aujourd'hui l'engagement de leur offrir, deux fois par mois, les nombreuses innovations de la déesse, commentées de la manière la plus érudite, sous le titre de *Petits Bulletins des Modes*. La lettre que nous insérons ci-après de notre correspondant de Paris, garantira suffisamment le *soigné* et le *fini* de ce chapitre éminemment littéraire.

CHAUSSÉE-D'ANTIN, le 24 Mai, 5e semaine du retour de Flore; l'an 10ze des Modes et des Graces. (Ère Français.)

A Messieurs les Rédacteurs de la Nacelle,

Messieurs,

C'est un véritable honneur, dont je suis reconnaissant, que d'être appelé par vous à concourir aux travaux de votre journal aussi agréable qu'il est utile Mais avant tout je vous dois l'aveu que c'était un scandale pour moi et les personnes de bon goût qui lisent ici la *Nacelle*, que de voir les lacunes, et les hérésies dont le redacteur, chargé de cette partie de *l'art et de la science*, s'est rendu coupable. Je me rappelle sur-tout un numéro, où à propos de robes vous annonciez qu'elles étaient garnies, au bas, de six plis, tandis que depuis cinq jours les six plis avaient été remplacés par quatre biais. Reflechissez aux conséquences..... J'ai tremblé pour votre feuille.

Moi seul, je dois le dire, pouvait vous préserver de si fatales erreurs. Étroitement lié avec ce que Paris possède de plus élégant et de plus distingué : chevaliers, barons, maîtres tailleurs; comtesses, marchandes de modes, etc ; doué d'ailleurs d'un goût exquis, c'est moi qui, d'un trait de plume, modifie les tailles, varie les grâces, invente les tournures.

Un grand nombre de jeunes artistes me secondent dans mes opérations, et suppléent aux détails qui pourraient m'échapper. Tous concourent au perfectionnement du bon goût, et composent mon administration *des modes*, que quelques moralistes se sont permis de critiquer, comme si cette administration était moins morale que celle des jeux et loteries de France.

Agréez, etc.

ZÉPHIRIN,

Régulateur du bon goût, directeur de l'administration des Modes.

P. S. Veuillez annoncer un bulletin pour votre prochain numéro.

MACÉDOINE.

— Mme Deshoulières qui s'est fait une réputation si justement méritée, dans le genre pastoral, n'a pas toujours consacré son talent à crayonner de gracieuses idylles et de douces églogues. Quelques rimes licentieuses échappées à sa plume, prouvent que le goût des femmes poètes, a aussi quelquefois comme celui des hommes de lettres. Le rondeau suivant que nous avons extrait des œuvres de l'aimable rivale de Thésée, servira peut-être à prémunir les beautés qui sacrifient aux autels des muses, contre le danger d'écouter trop les inspirations de la haine, ou de suivre l'exemple de ces littérateurs qui immolent sans cesse la décence des convenances, au cynisme de leurs mœurs.

A MARTIN.

Coiffé de son *vil* bonnet gras,
MARTIN est gité dans des draps
A peu près blancs comme l'ébène,
Où puces et poux à centaine
Viennent faire de bons repas.

Un vieux pot de terre est en bas,
Où ce polisson. . . . . .
Que n'en est-il par là, morgueuse,
Coiffé.

Sur le plancher est un gras tas
De livres rongés par les rats,
D'onguents suspects la table est pleine;
Cependant MARTIN croit, sans peine,
Plus d'un cœur de ses doux appas
Coiffé.

Le style de cette pièce que nous n'avons pas osé reproduire sans retranchement, donnera lieu à des reflexions que nous nous croyons dispensés de faire : mais nous n'avons pu la lire sans remarquer le rapprochement des deux mots *Martin* et *vil*, que le hasard seul, sans doute, y a mis presque adhérence ; nous disons le hasard seul, car il est probable que Mme Deshoulières ne prévoyait pas alors qu'il existerait un jour un M. A. Martinvil.

— Un journal très-fort de sa nature, trouve M. *Desplanes, danseur, d'une conformation trop athlétique, pour un desservant des autels de Terpsichore.* Nous copions textuellement les expressions du confrère. Jusqu'ici nous n'avions pas encore appris qu'il existât des *desservans des autels de Terpsichore*, et qu'il ne fallût pas être d'une *conformation trop athlétique*, pour desservir le culte de cette déesse ; mais là-dessus nous nous en rapporterons à mesdames les danseuses qui doivent s'y connaître.

— Nous recevons l'avis suivant :

» Messieurs du *Journal de Rouen* sont informés qu'il » est impossible de leur indiquer *la personne meublée et* » *non meublée* qu'ils désirent avoir pour occuper trois beaux » appartemens, rue d'Ecosse n°. 79, et qu'ils demandent » par leur feuille de mercredi 28 courant, sous le n°. 6. »

— Une souscription est ouverte au bureau de *la Nacelle*, en faveur d'un homme estimable que sa position recommande vivement à la sollicitude générale.

— Le célèbre violon, M. Lafont, a donné un concert le 18 de ce mois, à Lille. Les oreilles flamandes des amateurs du département du Nord, n'ont été que médiocrement flattées des sons enchanteurs que ce virtuose tire de son instrument. Mais cela ne prouve rien contre M. Lafont. Ce n'est pas la faute de l'artiste : c'est plutôt celle des oreilles de ces messieurs. En fait de sons, nous leur supposions cependant des notions positives de goût.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Le Dépit Amoureux. — Le Bouffe et le Tailleur. — Richard Cœur-de-Lion.

Rentrée de MARGAILLAN. — Premier début de BAZIN.

La rentrée de Margaillan, *première basse-taille*, redemandé depuis son troisième début par plusieurs lettres jetées sur le théâtre, et appuyées notoirement lundi dernier par la majorité bien réelle du public en faveur de cet acteur, a pourtant changé hier le *Bouffe et le Tailleur* en soirée orageuse. Margaillan avait à peine paru sur la scène, et il n'avait pas encore prononcé un mot, qu'un sifflet robuste partit non de l'enceinte, mais des corridors de la salle. De nombreux applaudissemens mêlés de *bravos* couvrirent de leur masse imposante ce sifflet intempestif qui fut aussitôt renforcé de deux ou trois autres petits instrumens de même espèce, dont les porteurs, il faut leur rendre cette justice, jouaient avec un zèle extraordinaire. Mais qu'est-ce que cela prouve?..... Alors s'engagea une lutte fort harmonieuse et fort concluante, sans doute, de cris, de sifflets et d'applaudissemens. Ces derniers signes approbateurs conservèrent toujours une immense majorité.

Enfin le calme reparut, et malgré une épreuve aussi rude, et bien capable d'ôter toute espèce de moyens à un acteur, Margaillan développa une voix qui, selon nous et quelques personnes encore, répondait victorieusement à ses détracteurs. Résumons donc avec l'impartialité qui nous anime, les les quaités de cet acteur. On ne peut lui refuser une des plus belles voix qui soient au théâtre : on l'a reconnu ici, et la capitale en avait déjà décidé ainsi. Que lui reproche-t-on? De ne pas descendre aux dernières cordes basses de son emploi; je crois qu'il y a là un peu trop d'exigence. L'a-t-on d'ailleurs assez souvent et assez tranquillement entendu pour en bien juger. Ensuite la voix n'est-elle pas un instrument qui se travaille? N'est-il pas assez jeune pour vaincre des difficultés, et les beaux moyens qu'il possède ne garantissent-ils pas le succès. Quant au reproche de n'être pas comédien, à cet égard, Noyrigat ne nous avait pas gâté, et je ne sais qu'elle médiocreté de jeu ne l'emporterait pas sur la glace et le mauvais débit de cet ancien acteur? Réfléchissons, maintenant si l'on rejetait Margaillan, quand et comment on pourrait le remplacer. Ces dernières raisons sont matérielles, et toutes dans l'intérêt des habitués, les siffleurs compris. Mais que peut la raison avec un filet de voix contre la force de poumons des siffleurs.

Toutefois, nous sommes assurés que Margaillan, se rendant de nouveau au vœu de la majorité, reparaîtra sur notre théâtre. Cette seconde marque de déférence au public, ne lui attiera pas, sans doute, les mêmes désagrémens qu'hier.

Valbonte a chanté, avec une pureté exquise, le rôle du *Bouffe*; mais la musique de cet opéra, dans le genre italien, voudrait une souplesse et une légèreté de voix qui sort de la manière de cet acteur. Son duo avec Mlle Lemoule, a mérité à tous deux de vifs applaudissemens.

Dans *Richard-Cœur-de-Lion*, Bazin, *première haute-contre*, est venu s'asseoir à la fenêtre d'une tour : il a chanté une douzaine de vers de l'emploi des *Philippe*, et il est parti : voilà son premier début. Encore deux comme celui-là, et Bazin sera reçu d'emblée, sans que nous ayons le plaisir de le connaître.

Chaque jour Mesplon nous fait apprécier davantage son talent. Cet acteur mérite les plus grands éloges, pour la manière dont il a rempli le rôle de *Blondel*.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

La nouvelle de l'entrée en rivière de Bordeaux du navire la Pénélope, v. des Indes, n'a pas été confirmée.

— Ont appareillé de St.-Pierre de la Martinique, en même tems que le navire les Quatre-Sœurs, c. Cheron, les navires le Royal-Louis, l'Emile, le Jeune-Anthime, la Providence, la Jeune-Caroline, l'Aimable-Eulalie. Les navires le Petit-Louis, l'Annibal, les Quatre-Sœurs, du Havre, et la Cornélie devaient partir dans le courant d'avril.

— Était à Saint-Denis de Bourbon, vers la fin de janvier, le Zéphir, c. Andrac, sans destination.

Était à l'Ile-de-France le 7 janvier, le navire les Deux-Nouvelles-Nanettes, en cours de vente.

— Le navire le Jules-Eugène, capitaine Ledo, armateur M. Dupeyrat junior, parti de Bordeaux, est arrivé à Cayenne en 45 jours de traversée.

— La Néréide, cap. Bitallie, armateurs MM. P. et J. Lafargue, parti de Bordeaux, all. à la pêche de la baleine, a péri sur la côte de Californie. Neuf hommes de l'équipage et le lieutenant sont arrivés à Bordeaux. Le capitaine est mort dans la traversée de Bordeaux au lieu de la pêche.

— Le brick le Glaneur de Bordeaux, destiné de Fernanbouc pour le Havre est relâché, le 2 mars, à la Pointe-à-Pître, pour cause de voie d'eau. Il a fallu le décharger. Lorsque ses avaries auront été réparées, il reprendra son chargement et son voyage pour le Havre.

— Le cap. Bouvier de l'Emilienne, entrant au Havre, a parlé, par le travers de Sorlingues, au capitaine Blaise, du brick le Courrier du Havre. Tout le monde à bord était en bonne santé.

— Sont arrivés à la Martinique, le 4 avril l'Euphrosine, c. Berthelot, ven. du Havre, et le 8, la Henriette, c. Garcin, v. de Marseille.

— La Caroline-Ann, c. Chazal, est arrivé de Bordeaux, à Charleston.

— Arrivé à St.-Ubès, le 30 avril, le Héraïd, c. Simmons, ven. du Havre.

— Arrivé le 1er mai, le Hope, c. Coate, v. de Morlaix.

PORTS ÉTANGERS.

ARRIVAGES.

Bristol, 21 mai.—L'Ernest, c. Coindet, ven. du Havre.

Gravesend, 21 et 22 mai.—L'Union, c. Head; et Lord-Melville, c. Black, ven. de Calais.

Portsmouth, 21 mai.—Les Trois-Sœurs, c. Piedagnel, v. de Cherbourg.

Southampton, 21 mai.—Chesterfield, c. Wood, ven. du Havre.

Amsterdam, 20 mai.—Le Paris, cap. Frericks, ven. de Cette.—Hermanna-Jacoba, c. Van-Ulpher, v. de Bordeaux.

Helvoet, 19 mai.—De 4 Gesusters, c. Anderson, ven. de Morlaix.

DÉPARTS.

Harwick, 19 mai.—Le Triton, cap. Hertzendorff, all. à Bordeaux, avec la cargaison de l'Aurora, v. de Saint-Petersbourg, condamné et vendu à Harwich.

Brielle, 19 mai.—Experiment, cap. Clausen, et l'Elisa, c. Holm, all. à Bordeaux.—Jonge-Schrender, c. Schrender, all. à Nantes.—Stephanie, c. Landgreb, all. à Rouen.

PORT FRANÇAIS.

ARRIVAGES.

Bordeaux, 21 mai.—(*Cabotage*.) Monités en rade : le Charles, c. Bolm danois, v. de .....—Le Jeune-Père-de-Famille,

c. Olivier, v. du Havre.—La Johanna, danois; l'Industrie, v. du nord.—L'Abraham, v. de Christiansand.

Marseille, 19 et 20 mai.—(*Long cours.*) Les Cinq-Sœurs, c. Banon, v. de Saint-Paul (île Bourbon), ch. de 1865 bal. sucre, 294 balles café, 1080 picles poivre, 2 bal. girofle, 2 cais. indigo, 17 bal. salpêtre, etc.

Marseille, 19 *au* 20 *mai*. — (Long cours). L'Irma, all. à la Martinique. — (Cabotage). Neptunus, c. de Jonge, all. à Anvers.—Anna-Catharina, all. à Odessa. — Flora, c. Kirckhoff, danois all. à Gibraltar.

Saint-Malo, 15 *au* 22 *mai*.—(Long-cours.) La Sophie, c. Pignon-Blanc, all. à la Martinique. — (Pêche). Le Pêcheur, la Malouine, le Clément, le Spéculateur, le Bon-Père, le François, le César, l'Aurore et la Ville-de-Saint-Servan, all. à

La Rochelle 20 *mai*. — (Long cours). Mary, c. Child, all. à Baltimore, ch. d'eau-de-vie, vin, etc.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

CHARGEM. du boot la Cécile, capit. Daufresne, ven. du Havre.
Courtier, M. Fauqueux.
Réclamateurs, MM.
6 barils galipot.—Cosserat et Jeulain.
43 barriq. vin.—Desroques.
36 dito dito.—Lecler.
4 dito dito.—Bonetot.
2 caisses vin.—Richard-Anquetin.
48 barriq. vin.—Dubuc.
43 dito dito.—A ordre.
2 caisses vin.—A ordre.
Proven. du Petit-Emile, cap. Lesage, v. de Marseille.
41 barriq. vin.—A ordre.
200 saumons plomb.—A ordre.
Prisâtere.

CHARGEM. de la galiote la Marie-Gabrielle, cap. Digard, ven. du Havre.
Courtier-interprète, M. J. Pelecat.
Réclamateurs, MM.
4 fûts graisse de poisson.—5 dito résine. — 37 caisses barils vides. — Crevel et Comp.
Proven. du navire le Jeune-Henri, cap. Deridder, ven. de Marseille.
23 fûts vin.—Charles Durand.
47 dito dito.—Le Carpentier.
23 dito dito.—Lhermitte.
91 dito dito.—Paperet.
48 dito dito.—Bard le jeune.
2 dito dito.—Richard-Anquetin.

Mouvement du 28 *au* 29.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le Diligent, c. Bellot, ven. de Barfleur, ch. de pierres de granit.

Le sloop les Trois-Frères, c. Dubourg, ven. d'Honfleur, ch. de sucre, confitures.

Le brick le Courtier, c. Desse, v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie.

Le dogre les Deux-Sœurs-Unies, cap. Varet, v. du Havre, ch. fer, café, riz, colle.

Le sloop la Pérénice, c. Gojon, v. du Havre, ch. de fer, gaudron.

Le sloop les Trois-Sœurs, cap. Tournelle, v. d'Honfleur, ch. de cidre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre anglais Rising sun, c. Martel, v. de Londres sur lest.

Le smack hollandais de Drie Vrienden, c. Komst, all. au Havre, sur lest.

Le sloop les Deux-Amis, c. Dévé, all. à Isigny et Caen, ch. pierres meulières, froment.

Le sloop les Deux-Amis, c. Lemonnier, all. au Havre et Honfleur, ch. id.

Le sloop la Jeune-Adèle, c. Régnée, all. à Honfleur, ch. de plâtre.

La goëlette le Paquebot, c. Dirison, al. à Bordeaux, sur lest.

Le sloop la Flore-Victoire, c. Bourdon, all. au Havre sur lest.

Le sloop la Felicité, c. Masson, all. à St.-Vaust, ch. de drap et toile.

La goëlette la Lydie, c. Breton, all. à la Rochelle, ch. de plâtre.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 28 *au* 29.

NAVIRES ENTRÉS :

La Galiote la Marie-Louise, c. Ledentu, v. de Rouen, sur lest.

Le brick la Virginie, c. Toquin, v. de Rouen, ch. de bois.

Le dogre l'Aimable-Honorine, c. Hubert, v. de Rouen, ch. de bois.

Le sloop le St-Martin, c. Durand, v. de Rouen, ch. de bois.

Le sloop l'Euphrasie, c. Philippe, v. de Dunkerque, ch. de charbon.

La galiote danoise Charlotte-Louise, c. Swarrer, v. de Ringkirben, ch. de cuirs.

La galiote hollandaise Vriendschaft, c. Nollia, v. de Lisbonne, ch. de coton, et cuirs.

Le brick le Télégraphe, c. Crèvecœur, v. de Londres, ch. de café, etc.

La goëlette anglaise Hébé, c. Smarson, v. de Liverpool, ch. de coton.

Le Trois-mâts norwégien Elisa, cap. Dugaur, v. de Frédérickstadt, ch. de planches.

Le brick norwégien Tewanne Broders, c. Spoberg, v. de Kronstadt, ch. idem.

Le paquebot anglais Lady Wellington, c. Fuhard, v. de Southampton, ch. de passagers.

Le bateau à vapeur Aaron-Mauby, cap. Duchesne, v. de Rouen, ch de diverses marchandises.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop la Jeune-Eléonore, c. Boursy, all. à Rouen, ch. fer.

La galiote la Georgette, c. Salo, v. et ch. idem.

Le houry la Jeune-Victoire, c. Roussel, all. à Dunkerque, sur lest.

La goëlette la Jeune-Euphrasie, c. Lebreton, all. à Bordeaux, ch. de riz.

Le trois-mâts américain Charles, cap. Paker Browne, all. à Subes, sur lest.

Le brick anglais Sampson, c. Harvir, all. à Pool, sur l'est.

Le brick américain Union, c. Backer, all. à St-Ubes, sur lest.

Chargement, au Havre, pour les Cayes.

La jolie goëlette neuve et solide l'Etafette, de Rouen, de 112 tonneaux, doublée en cuivre et d'une belle marche, partira dans les premiers jours de juin, sous le commandement du cap. Dépres.

S'adresser pour fret :

A Paris, à Messieurs Petibon et Sauvan, rue des Deux-Boules, n°. 12, Brindeau, Carlier et compagnie, rue Thevenot, n° 6.

A Rouen, à M. Bouchon, armateur

Au Havre, à MM. D. Ancel, correspondant, Godefroy frères, courtiers, ou au Capitaine, à son bord.

COURS DU BLÉ, 28 MAI.

HALLE D'YVETOT.—47 à 48 fr. le sac de 200 kil., quoiqu'il y eût beaucoup de blé.

Cette céréale a augmenté d'un franc par sac, sur le marché précédent.

29 *Mai*.

PAVILLY.—12 à 13 francs le quintal.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.
89f 20c 25c 30c 25c 30c 25c 30c 40c 89f
35c 30c 25c 30c 25c 20c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.
Ech. du 22 Mars 1824, 6n. 8 2 10f 30c
1825, 9 4 10f 20c 25c

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.r °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
1062f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1585f

THÉATRE DES ARTS.

Pour la troisième Représentation de M. PERLET,

LES DEUX PRÉCEPTEURS,
OU ASSYNUS ASINUM FRICAT,

Vaudeville en 1 acte, de MM. Merle et Brazier.

M. PERLET remplira le rôle de *M. Dru*.

LE COMÉDIEN D'ÉTAMPES,

Vaudeville nouveau en 1 acte.

M. PERLET remplira le rôle *Derival*.

LA DOT,

Opéra en 3 actes, de Desfontaines et Dalayrac.

Mme. MARTIN fera son troisième pas le rôle *de Cuteau*.

M. BAZIN fera son deuxième début par le rôle de *Colin*.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

LES DEUX ÉTOURDIS,

Pantomime en 2 actes, à spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST LO N° 34.

SAMEDI.

31 Mai 1823.

N° 178. — 2me

DEUXIÈME TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

AVIS IMPORTANT A MM. LES ABONNÉS.

Les personnes dont l'abonnement expire le 5 juin prochain, sont priées de le renouveller avant cette époque, si elles ne veulent point éprouver de retard dans l'envoi de leurs numéros du troisième trimestre.

DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE DE LA *NACELLE*,

BEL-ESPRIT.

Le *bel-esprit* est à l'esprit ce que la minauderie est à la grâce, ce que la grimace est au sourire, ce que la raideur est à la souplesse, et ce qu'enfin l'excès et le ridicule sont au naturel et à l'aisance.

Avant d'avoir le bon-esprit on a le *bel-esprit*, et dès que l'on commence à retomber dans le *bel-esprit*, on n'est pas loin de laisser échapper le bon esprit.

Malleville, Voiture, Balzac, Scduéri, Saint-Evremond, la Calprenède, Mme de Maintenon, etc., étaient de *beaux-esprits*. Montaigne, la Rochefoucauld, Pascal, Fénélon, Lesage, Montesqueu, Bossuet, Diderot, etc., ne furent que de bons esprits. Aujourd'hui nous penchons déjà vers le *bel-esprit*. Dorat, Demoustiers, Mme la comtesse de Genlis, MM. les vicomtes de B... de d'Ar...., etc., etc., nous ont donné les premiers simptômes de cette maladie-là. Tous les efforts du siècle ne sauveront pas la littérature de ce mauvais pas. Quand la médiocrité se répand partout, le génie ne se trouve nulle part. Au milieu de tous les ouvrages qui surchargent notre âge, des brochures que l'on amoncèle sur nos pas, comment distinguerez-vous les écrits qui doivent survivre au naufrage des autres? Il nous a fallu un siècle pour rendre justice à nos chefs-d'œuvre. Maintenant pour n'avoir pas les mêmes torts envers les génies contemporains, vous décernez des couronnes à toutes les têtes qui ont forgé un poëme ou un pamphlet. Quand un baron en herbe est porté en triomphe par la compagnie du lustre *des français*, vous courez à l'*Odéon*, préserver d'une chûte, une tragédie qui se traîne jusqu'au cinquième acte sur trois milles rimes bien ronflantes; et quand au milieu de ce fatras de vers calédoniens, vous aurez démêlé cinq à six idées poétiques, vous serez extasié de la fécondité du poète; vous applaudirez à vous meurtrir les mains. Mais en sauvant l'auteur, croirez-vous avoir sauvé l'ouvrage? Croirez-vous avoir sauvé la stérilité, en lui décernant les honneurs que l'on ne doit qu'au génie? Non, les claquemens de mains, les bravos convulsifs ne font que du scandale et non pas un poète. Il est encore des hommes supérieurs, de bons esprits, mais vous ne leur montrez la palme qu'ils voudraient saisir, qu'au bout d'une carrière où il est trop dangereux de se risquer. Ayez de *beaux esprits*, c'est assez pour vous. Les bons esprits, vous les tuez à coups de ciseaux.

La décadence des lettres ressemble à leur renaissance, comme l'idiotisme des vieillards ressemble à l'ignorance, à la faiblesse de l'enfance; comme les premiers termes d'une progression croissante ressemblent en sens inverse aux derniers termes d'une progression décroissante qui aurait le même rapport.

Particularisons le fait grammatical que nous avançons, sans entrer dans des personnalités, et donnons un exemple pour définir l'idée qu'on attache au mot de *bel esprit*, sans livrer une attaque directe aux personnes qui professent le métier.

M. le baron de la Dancelotière, qui est le Campistron de notre époque, avec cette différence que Campistron ne fit jamais de pamphlets, est un fort *bel esprit*. Mais par malheur pour lui, on peut, relativement à son second ouvrage, lui appliquer l'épigramme suivante, qui est la parodie de celle que l'on fit sur le poète toulousain, son patron : (*)

A force de marcher on devient bon marcheur,
Il n'en est pas ainsi du baron rimailleur,
Car au lieu d'avancer il ne va qu'en arrière
Voyez le *Maire*.

M. le baron de la Dancelotière n'en est pas moins un *bel esprit* fort distingué, ce dont nous ne sommes pas fâchés par amour pour les *bons hommes*.

La province était jadis la terre natale du *bel esprit*; depuis que l'instruction a pénétré dans les départemens, *le bel esprit* y a perdu de son intensité. Mais on y voit encore cependant des commentateurs de feuilletons de journaux, et des admirateurs de feu M. Désaugiers.

(*) La représentation de la tragédie d'Hercule, de Campistron, donna lieu à cette épigramme improvisée par un spectateur :

« A force de forger on devient forgeron,
« Il n'en est pas ainsi du pauvre Campistron,
« Au lieu d'avancer il recule
« Voyez *Hercule*. »

On annonce comme devant paraître très-incessamment à Paris, un recueil de poésies ayant pour titre *Elégies Brésiliennes*, par M. Ed. Corbière. Cet ouvrage, auquel on ne peut refuser le mérite de l'originalité historique, a été composé sur la traduction fidèle de quelques hévoïdes brésiliennes faites depuis un tems immémorial, et que chantent encore aujourd'hui les peuplades sauvages de cet immense pays. L'auteur a eu, quelque-tems en main, ces versions que lui avait confiées, à Bahia même, un compagnon d'excursion de l'ex-consul français, M. de Plasson. On peut dire que M. Ed. Corbière en a fait un poétique usage. L'exactitude historique ajoute un nouvel intérêt à ces chants, qui se recommandent encore par des graces naturelles, une vigueur d'expression remarquable, et une grande pureté de style. Quelques vers communiqués suffiront pour justifier notre opinion.

LES TOMBEAUX BRÉSILLIENS.

Sol paternel que je mouille de larmes,
Sol qu'a souillé le pied de l'étranger,
Je voulais te venger ou mourir sous les armes,
Et je n'ai pu mourir ni te venger.
Quittons, brisons ces flèches impuissantes
Qui, loin de seconder mes trop justes fureurs,
Ont volé mille fois de mes mains frémissantes,
Sans déchirer le sein de nos affreux vainqueurs.
Ces armes qui devaient, comme un signe de gloire,
Reposer avec moi dans la nuit du cercueil,
Ne pourraient retracer que l'indigne mémoire
D'un guerrier qui n'a pu périr avec orgueil.
Fuyons ces lieux témoins de tant d'ignominie :
Tout ce qu'ici je vois semble me condamner.
Traînons sous d'autres cieux ma jeunesse avilie,
Et les remords cruels qui vont l'empoisonner.
Mais en fuyant l'asile où l'on reçut la vie,
On retrouve un refuge et non une patrie.....
Ah ! je devais mourir et non l'abandonner !

En vain j'ai parcouru ces voûtes funéraires
Où, parmi les cercueils, règne un pieux effroi ;
En vain, trois fois j'ai dit : « Ossemens de mes pères,
» Sortez de vos tombeaux, et fuyez avec moi ! »
Leurs ossemens sont restés immobiles,
Et le lugubre echo de ses voûtes tranquilles
Est demeuré sans voix.. ...

Ces chants élégiaques, dans leur cadre étroit, complètent, pour ainsi dire, l'histoire des peuples du Brésil jusqu'à l'arrivée de ces européens destinés à desoler ces paisibles rivages. Plusieurs autres poésies sont à la suite, et parmi elles, on distingue *Le Vieil Anacréon*, *l'Amant et l'Ami*, (1) *le Jour d'automne*, et d'autres morceaux pleins de sentiment et de verve.

MACÉDOINE.

— Nous lisons ce qui suit, dans un vieil ouvrage dont les rats ont à peine épargné le titre. Il est intitulé : *Petite Chronique de l'Histoire Romaine*.

« Le peuple décerna une couronne de chêne à Marcus Probulus, tribun, qui, pendant un moment d'irritation entre les plébéiens et le sénat, avait montré la plus grande fermeté et la plus impartiale justice. Mais à l'instant où on lui posait la couronne sur le front, on vit des citoyens jaloux se jeter sur les branches de chêne qui la composaient. Par un hasard inouï, il arriva que ces perturbateurs ne purent arracher que les glands qui tenaient aux branches : ils les dévorèrent de rage ; ce qui divertit beaucoup tout le monde. »

—Un des cyclopes de *la Foudre* s'étonnait, en lisant *la Nouvelle*, d'y trouver des articles signés des initiales H. T.

—Monsieur, répart aussitôt une personne dont ce propos avait fixé l'attention : il y a de la différence entre un rédacteur *H. T.* et un rédacteur *vendu*. Cette personne était notre collaborateur lui-même, que le cyclope n'avait pas aperçu avec son mauvais œil.

— On assure que le charmant ouvrage *des Deux Hermites à Sainte-Pélagie*, doit être mis en vente au profit des plus indigens détenus pour dettes. Cet acte de générosité est un titre de plus à la recommandation de ce livre.

—On donne pour certain qu'un pamphlétaire endormi sous l'ombrage, homicide d'un mancenilier, s'est réveillé sans éprouver la maligne influence de cet arbre funeste ; mais on ajoute que deux heures après le mancenilier, n'existait plus.

—M. le rédacteur principal de la *Foudre*, se porte à merveille.

— Une feuille qui abuse de la complaisance de ses malheureux abonnés, fait cette réflexion philosophique au sujet des oreilles de son département :

« Lucrèce prétend que les oiseaux nous ont appris à chan-
» ter, on conçoit que l'homme, naturellement imitateur,
» ayant sans cesse les oreilles frappées des accens des oiseaux,
» aura voulu les contrefaire. »

On est forcé d'avouer que Lucrèce a agi trop libéralement en supposant que les oiseaux ont appris à chanter à tous les hommes. Les rédacteurs de la *Gazette de Dunkerque*, qui chantent aussi, nous semblent avoir pris d'autres leçons que celles du rossignol.

— On connait l'effet vénéneux de certains champignons. M. A. M....., de *la Quotienne*, vient, dit-on, de manger un fort plat de végétaux de cette espèce, sans en être incommodé. M. A. M..... est plus fort que le poison même.

—Un acteur du Grand-Théâtre de Marseille, vint un soir, d'un air joyeux, annoncer au foyer le retour de sa femme qui, depuis trois ans, était attachée en qualité de première chanteuse, au Théâtre-Français de Varsovie. Un de ses camarades le félicita sur le plaisir qu'il devait éprouver, après une si longue absence, de se voir réuni à son épouse, dont il loua, jusqu'à l'exagération, le talent, la beauté, etc., etc.
— « Il est vrai, répond avec bonhomie, notre comédienne,
» mon *Isaure* a mille bonnes qualités qui me la font aimer,
» là, ce qui s'appelle, tout de bon..... Elle est douce,
» c'est une bonne ménagère.... Elle est enfin plus intéressée que moi, et ce n'est pas peu dire ; elle pousse même
» l'épargne jusqu'à l'avarice ; mais ce n'est pas un défaut
» chez une femme de théâtre. Croirais-tu, par exemple,
» que depuis notre séparation, cette bonne petite a mis
» tant d'ordre et tant d'économie dans ses affaires, qu'elle
» *m'a* rapporté, *pour elle*, une garderobe magnifique, des
» cachemires superbes, des pierreries du plus grand prix,
» des étoffes précieuses. Elle avait, six mille francs d'ap-
» pointemens, par an, à Varsovie. Eh bien ! mon cher,
» en voilà trois qu'elle est partie, et elle m'en a rapporté
» vingt-quatre mille. Quelle femme *économique* !.... »

—Mlle Mars qui, sans doute pour *désensorceler* le théâtre que les marseillais avaient abandonné, s'est rendu dans l'ancienne colonie des phocéens, a commencé le cours de ses triomphes dans le *Misantrope* et les *Fausses Confidences*, et au milieu d'une foule qui, depuis long-temps s'était interdit le spectacle. On ne nous dit pas qu'après la représentation on ait demandé, comme c'est assez l'ordinaire, cette admirable actrice, pour lui accorder le suffrage banal, auquel les talens les plus médiocres sont déjà accoutumés. Nous en félicitons Mlle Mars et le public de Marseille. Ici elle n'eût pas été traitée avec autant de dis-

(1) Cette dernière romance, mise en musique par M. Paris, professeur du Conservatoire, se trouve à Rouen, chez M. Jacquemin, rue Grand-Pont.

tinction, et à chacune de ses repré elle au t eu l'agrément d'entendre ses plus acharnés partisans crier, aussitôt le rideau baissé : *Mars! Mars!* Sans qu'on pensât à faire précéder ce nom du mot que la politesse et les égards dûs au sexe réclament. Il est vrai qu'on ne dit ni monsieur Pompée, ni Mlle Sapho.

Pendant que le parterre marseillais applaudissait la *Thalie-vivante*, on a remarqué que l'actrice la plus aimable de la troupe permanente, mêlait ses suffrages et les signes de son admiration, à ceux du public. Voilà peut-être la chose la plus étonnante que Mlle Mars ait faite dans ses tournées.

— Julien, qui remplissait ici l'emploi d'*Elleviou*, a contracté, avec la direction de Marseille, un engagement de dix mille francs. Le *Revenant*, journal de cette ville, trouve de tels appointemens un peu élevés.

— Quelques compatriotes de M. d'Ancelot, ont fait manipuler le buste de cet honorable poète tragi-comique, en pâte de biscuit du Havre. Des marins qui l'ont vu et qui s'y connaissent, assurent qu'il est à croquer.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

La Dot. — Les Deux Précepteurs. — Le Comédien d'Etampes.

Troisième début de Mad. MARTIN.—deuxième début de BAZIN.—PERLET.

Il est tems que cette semaine finisse : elle est fatale. Mme Martin a échoué hier dans le rôle de *Cateau* du charmant opéra de *la Dot*. C'était son troisième début; il y a donc tout lieu de croire qu'elle ne reparaîtra plus. On ne saurait disconvenir du précieux avantage pour un acteur que de porter avec lui le masque de son emploi. Il devient bien plus important encore au débutant; car autrement, il faut qu'il supplée, par son talent et son art, à ce que la nature lui a refusé. Mme Martin était dans ce premier cas de prévention défavorable : on ne voit pas sur sa figure cette joie franche et naturelle, cet air de bonhomie, cette rondeur campagnarde qu'exigent la plupart de ses rôles, et malheureusement son jeu ni sa voix ne viennent racheter ce défaut de nature.

Bazin a fait son second début dans le rôle de *Colin*. Cet acteur est bien en scène; sa voix peu étendue ne manque pas d'agrément. La soirée d'avant-hier, fort peu rassurante pour lui, a bien pu aussi nuire à ses moyens. Il est encore juste de dire que dans l'état où est maintenant le personnel du théâtre, la faculté de choisir ses rôles lui est interdite, dans l'impuissance où est la direction de monter tous les ouvrages qui lui conviendraient

Les Deux Précepteurs, petit vaudeville orné de calembourgs, offre ça et là quelques traits piquans : Perlet y est comique, mais nous avouerons que Potier, dont le genre de talent est tout différent, nous a paru plus original dans le rôle de *Ledru*, qui, d'ailleurs, a été taillé à sa mesure.

C'est dans *le Comédien d'Etampes* que Perlet devait de nouveau enlever tous les suffrages, dans son rôle de *Dorival*, qu'il joue avec un esprit et un talent extraordinaires. Grâce à lui, la perruque de *Monsieur Corbin* fera autant de bruit et de recette, que la perruque de *Sylla*.

Commerce et Industrie.

STATISTIQUE DE LA GUADELOUPE,

Résumé des tables publiés par M. le colonel Boyer de Peyreleau, en 1823.

La Guadeloupe, Marie-Galante, les Saintes, la Désirade, et une partie de l'Ile de Saint-Martin, sont réunies sous le même gouvernement, et donnent une population de 109,404 individus :

Hommes libres blancs.....	12,802
— — de couleur.	8,604
Esclaves.....	87,998

On y compte 2350 chevaux, 4798 mulets, 21,623 bœufs et vaches, 12,921 moutons et cabris. La superficie de ces îles est estimée 112,015 carrés dont 39,459 sont cultivés, savoir : en cannes à sucre 22,023 carrés; en cafiers, 5330; en cotonniers, 2,747. en cacaotiers, 108; en manioc et vivres, 9,281. Le surplus est inculte. 27,991 carrés sont en friche : 24,025 sont en savannes, et 20,872 en bois debout.

On estime que, cultivé en cannes, le carré doit donner quatre à cinq milliers de sucre; qu'il doit nourrir deux mille à cinq cents pieds de cafiers, dont le produit moyen est d'une livre de grains par pied, et qu'enfin, planté en cotonniers ou en cacaotiers, on en retire trois à quatre quintaux de coton, ou dix à quinze quintaux de cacao.

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Gravesend, 23 *mai*.—L'Accord, c. Volant, v. d'Honfleur.

Riga, 6 *mai*.—L'Aurora, c. Kraeft, v. de Cette.

Travemunde, 18 *mai*.—Le capitaine Hohorst, v. de Bordeaux.

Hambourg, 20 *mai*.—Haubet, cap. Simensen, v. du Havre.

PORTS FRANÇAIS.

Nantes, 24 *mai*. — Le convoi venant de la Guadeloupe et de la Martinique est passé devant l'Isle-d'Yeu, le 19 mai, à 9 heures du matin, se dirigeant sur l'île d'Aix.

PORT DE DUNKERQUE.

Mouvement du 23 au 27 mai.

NAVIRES ENTRÉS.

L'Adèle, c. Godin, v. de la Guadeloupe, ch. de diverses marchandises.

L'Epervier, c. Lemeuf, v. du Croisic, ch. de sel.

Le St-Paul, c. Flambart, v. de Cherbourg, lège.

Le St-Philippe, c. Fréchon, v. de Marennes, ch. de sel.

Le St-Louis, c. Jnnemer, v. de Dieppe, lège.

L'Angélique, c. Bart, v. de Bordeaux, ch. de diverses marchandises.

Le St-Adrien, c. Bec, v. de Brouage, ch. de sel.

Le Grand-Duquesne, cap. David, ven. de l'Ile de Ré, ch. de sel.

Le 26.—La Dunkerquoise, c. Corenander, ven. de Marennes, ch. de sel.

L'Emilie, c. Pain, ven. de Bordeaux, chargé de div. marchandises.

Le Neptune, cap. Poirier, ven. du Havre, sur lest.

L'Eléopold, cap. Lemanissier, ven. de Londres, sur lest.

Le 27.—La Dorade, cap. Dulot, ven. de Marennes, ch. de sel.

Frau Bertho-Catherina, norw., cap. Jacobsen, ven. de Frederickstad, ch. de bois.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La Jeune-Estelle, cap. Magnan, all. à Fécamp, ch. de charbon.

Le Reaper, cap. Thompson, all. à Hull, ch. de lin.

Le Petit-Vincent, cap. Allin, all. à Brest, ch. de bois.

Le 27.—Le Saint-Paul, cap. Simon, all. à Cherbourg, ch. de charbon.

La Louise-Bien-Aimée, cap. Couedel. all. à Rochefort, ch. d'huile et charbon.

L'Actif, cap. Witnalde, all. à Londres

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 29 au 30.

NAVIRES ENTRÉS.

— Le sloop les Trois-Sœurs, capit. Tournel, ven. d'Honfleur, ch. de cidre.

— Le sloop la Bérenice, cap. Gojon, ven. du Havre, ch. de fer et goudron.

Courtier-interp., M. J. Pellerat.

Le brick le Jean-Marie, de 86 tonn. c. Quimper. v. de Marennes, ch. de sel.

— La Rose, de 60 tonn., cap. Piel, ven de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie.

— L'Eole, de 126 tonn., cap. Chéron, ven. de Marennes, ch. de sel.

— Le Charles, de 61 tonn, cap. Petit, ven. de Bordeaux, ch. de vin, esprit.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop anglais Union, c. Williams, ven. de Cardiff, sur lest.

Le dogre la Marie-d'Amour, cap. Cauchois, all. au Havre.

Le chasse-marée l'Aurore, c. Moreau, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 29 au 30.

NAVIRES ENTRÉS :

Le trois mâts norwégien Gode Hentigt, cap. Sweten, ven. de Christiania, ch. de de planches.

— Haabet, c. Aaroc, v. et ch. id.

— Martha, c. Bull, v. de Friedericks-tadt, ch. id.

Le brick prussien Henriett-Auguste, c. Hamonn, v. de Memel, ch. id.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick anglais Agénoria, c. Jamet, v. de Pool. sur lest.

Le paquebot anglais le prince Cobourg, c. Page, v. de Southampton, ch. de passagers.

Le paquebot à vapeur le Triton, cap. Blay, v. et ch. idem.

La goëlette norwégienne Eliza, c. Leyrie, v. de Hambourg, ch. de riz.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont arrivés de Villequier, et descendus à la marée du 29 au matin.

L'Aimable-Bathilde, cap. Lesourt.

La Bonne-Mère, cap. Guillot.

La Marie-Anne-Chérie, c.

Le Saint-Dominique, cap. Dubos.

Les Deux-Frères, cap. Lenormand.

Le Saint-Jean-Baptiste, cap. Bisson.

Vrouw-Ana, cap. Harm J. Nagel.

La Pélagie, cap. Boissel.

Le Pacifique, cap. Laurent.

L'Iris, cap. Rollin.

Degoede-Hoop, c. C. C. Nesterbrinck.

L'Aaron-Mauby, cap. Duchesne.

L'Auguste, cap. Marais.

Le Narcisse, cap. Gorse.

Trois navires étrangers et un français passés débout à la marée de ce jour, avec un grand frais de vent de la partie Nord-d'Est.

Sont montés et posés.

La Jeune-Adèle, cap. Rio, ven. de Marennes, ch. de sel.

La Georgette, cap. Salo, v. du Havre,

Sont montés et passés debout.

L'Eléonore, cap. Boursy, v. du Havre, ch. de fer.

Die Frau-Catharina, Gérard Ollmanns, ven. d'Hambourg, ch. de div. march.

Fortuna, cap. Hend. Ollmanns, ven. de Brême, ch. de div. marchandises.

Frau-Sophia, cap. Z'ttlosen, ven. de Hambourg, ch. de div. march.

(*Vent de Nord.*)

CORRESPONDANCE.

Norfolk (*Virginie*), 21 *avril*.—Les espérances qu'avaient conçues les partisans de la liberté du commerce avec les colonies britanniques commencent à se réaliser. Déjà nous avons éprouvé des effets avantageux de cette mesure. Les importations de ces îles dans notre port ont été très-considérables; quant aux exportations elles sont encore assez faibles en proportion.

Rochefort, 24 *mai*.—Les affaires commerciales sont dans la plus grande stagnation, toutes nos denrées sont sans demande. Les apparences de la récolte en vin sont magnifiques; tout annonce que les résultats ne laisseront rien à désirer si aucun accident n'arrive à la vigne.

Gênes, 19 *mai*.—On a vendu pendant la semaine dernière diverses parties de sucre, entre autres 530 caissettes provenant de la cargaison venue de Calicut, à 53 l. et 414 canastres à 41 1/2; 100 sacs sucre Bourbon ont été payés 30 liv.; 30 caisses Havane blanc 50, et 40 tx. pilé de 53 à 68, selon la qualité

Une partie de café Porto-Rico a trouvé acheteurs à 28 s.; du cacao maragnan 10 s.; 10 caisses indigo Bengale assorti 8 à 13; 3 barils cochenille 24.

On remarque toujours peu d'empressement parmi les acheteurs.

Les prix des grains sont bien tenus; le beau Taganrock à 29 liv., l'Odessa tendre 24; on charge toujours avec activité pour l'approvisionnement de l'Espagne, mais il y a toute apparence que les expéditions [illegible] ir, les Français s'opposent à l'introduction des blés dans les places qui ne sont pas en leur pouvoir.

Un navire génois chargé de blé pour Barcelonne, a été prévenu de se rendre à Roses; mais au lieu d'aller dans ce dernier port, il s'est dirigé sur Marseille de consert avec un autre bâtiment qui se trouvait dans le même cas.

Voici les principales ventes de grains qui ont eu lieu pendant la semaine dernière à notre dépôt : 600 émines blé de Sardaigne 28 à 29; 3,000 émines Taganrock 26 1/2 à 28 1/2 : 500 Odessa dur 23 24; 500 Romagne 24 à 25; 1,000 Odessa tendre 22 à 24; 300 émines orge 10 1/2 à 11; fèves d'Alexandrie 11 1/2 à 12.

Il est entré dans ce port, pendant la semaine dernière, 2 nav. d'Odessa, 2 d'Alexandrie, 2 de la Calamata, 1 de l'Archipel, 1 de Caphalonie, 3 d'Afrique, 2 de Barcelonne, 1 de Lisbonne, 2 d'Angleterre, 1 de Fernambouc.

AVIS DIVERS.

N°. 197.—*Vente après décès, par continuation.*

Le mercredi quatre juin mil huit cent vingt-trois, à dix heures du matin, rue Saint-Pierre, à Darnétal, dans les chantiers de feu M. Godard, entrepreneur, Me. Biot; commissaire-Priseur, procédera à la vente, par continuation, aux enchères et argent comptant, du Mobilier ensuit à la succession dudit feu sieur Godard

Cette vente consiste en la charpente démolie d'un hangard sur lequel un étage a l'ouvert ayant seize à dix-huit pieds sur chaque face; deux forts mouceaux de copeaux, le mécanisme d'un moulin à tan, composé de la pile, ou une pilons avec leurs couteaux, l'équarriture, l'arbre de couche et le grand rouet; de forts equipages, tels que voitures à bois, banneaux, ramons, dublin et herses à dents de fer. Pierres de Saint-Leu et autres, cinq petites meules de moulin à blé, cidre en barrique, etc., etc.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,

Jouissance du 22 Mars 1823.

89 f 45 c 30 c 40c 30c 35c 50c 40c 35c 89f 30c 25c 20c 10c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION.

Jouissance du 22 Mars 1823.

Ech. du 22 Mars 1824, lib. 8 2 101 30c 35c

1825, 9 4 101f 20c

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITES DE 1000 FR., à 4 p.c °/o

Avec lots et primes.

Jouissance de Décembre 1822.

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,

Jouissance de Janvier 1823.

THEATRE DES ARTS.

RELACHE.

Demain Dimanche 1er JUIN,

La quatrième Représentation de M. PARISY.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

ARLEQUIN MAITRE D'ÉCOLE MUTUELLE,

ou COLOMBINE MORTE ET VIVANTE,

Pantomime en 2 actes, à spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST LO N° 34.

DIMANCHE.

1er Juin 1823.

N° 179 — 2me Anni

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

AVIS IMPORTANT A MM. LES ABONNÉS.

Les personnes dont l'abonnement expire le 5 juin prochain, sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles, ne veulent point éprouver de retard dans l'envoi de leurs numéros du troisième trimestre.

LA FORÊT DE DODONE.

Près de Dodone, il existe une forêt consacrée à Jupiter. Les arbres, aussitôt qu'on les frappe, rendent ordinairement des oracles; mais, comme aujourd'hui le goût des oracles est tombé en discrédit, et que l'on aime mieux le positif que le prophétique, les arbres de cette forêt de l'Épire se sont conformés à la nécessité de ne dire que le passé, et de se taire sur l'avenir. Dernièrement, il me prit fantaisie, quel que respect que j'eusse pour Jupiter et les ombrages religieux de Dodone, de pénétrer dans l'enceinte de ce bois divin; et comme on n'aborde pas les choses antiques, sans quelques formes de politesse, je m'écriai après Rousseau :

« Arbres sacrés, rameaux mystérieux,
» Troncs célèbres par qui l'avenir se révèle;
» Temples que la nature élève jusqu'aux cieux,
» A qui le printems donne une beauté nouvelle,
» Chênes divins, parlez tous :
» Dodone, répondez-nous. »

Quoique ces vers du Pindare français, ne soient pas des meilleurs, un vieux chêne crut devoir répondre à cette pieuse exhortation : il me dit d'abord de m'asseoir sous son ombrage, et commença ensuite par vanter la noblesse de sa race. A l'en croire, c'était sa famille qui devait être nommée la nourrice du genre humain, puisque les premiers hommes ne se nourrissaient que de glands. Je ne voulus pas lui rappeler combien le noble emploi du gland avait dégénéré depuis ce tems; au contraire, pour me mettre bien avec l'arbre de Jupiter, je me récriai sur la ressemblance qu'il avait avec le vieux chêne de Vincennes, au pied duquel un roi de France rendait la justice; et l'arbre flatté m'avoua modestement que ce chêne-là était un de ses arrière-petits-neveux.

En prenant congé de ce vieux tronc nobiliaire, je passai près d'un prunier que mon pied heurta par hasard; il n'en fallut pas davantage pour entrer en conversation. » Tu me dédaignes, me dit l'arbre fruitier, parce qu'un proverbe fondé sur la plus absurde prévention, t'a fait croire à l'analogie qu'on a établie entre la sottise et moi. Ne pouvait-on pas dire, avec autant de raison : *Bête comme un pommier*, que *bête comme un prunier*? Ma fécondité ne vaut-elle pas la stérilité, l'inutilité du sorbier dont vous parez vos jardins improductifs? Ah! voilà bien les hommes : frivolité et ingratitude. Ils diront toujours : *Bête comme un prunier!* et ne pourront jamais se passer de pruneaux de Tours. » Je partageai bien volontiers les justes plaintes de l'arbre fruitier; mais je ne pus m'empêcher, en me rappellant le proverbe qui le faisait tant murmurer, de couper deux de ses branches pour en faire une couronne à M. Théaulon de la rue de l'Échelle.

Je me dirigeai vers le fond de la forêt; mais des tubes d'ail sur lesquels je marchai par mégarde, se mirent à m'injurier en termes assez peu polis, et auxquels l'accent gascon semblait ajouter encore une nouvelle expression. « C'est toi, criaient ces plantes potagères, c'est toi qui t'es permis de critiquer l'ode dans laquelle la muse la plus modeste célébra notre utilité, et nos vertus admirables. Fuis, infâme détracteur de tout ce qui est bon! Puissent la rose et le jasmin empoisonner les baisers que te donnera ta maîtresse! Et si jamais la peste menaçait tes jours coupables, puisses-tu ne pas trouver sur la terre que souille ta présence, une gousse d'ail pour te préserver de l'atteinte du fléau!..... Je me hâtai de fuir, sous l'ombrage d'un peuplier, les imprécations des bulbes irritées. Mais quelle fut ma douleur, lorsqu'en fixant l'arbre consacré à Hercule, je m'apperçus qu'il était mutilé, et que du sang avait arrosé ses rameaux. Par quelle fatalité, lui demandai-je, retraces-tu à mes yeux ces scènes dans lesquelles on offrait à la liberté dont tu étais l'emblême, des holocaustes humains, et un encens homicide? Hélas! me répondit-il, on m'arracha de ma terre natale pour aller, en d'autres lieux, ombrager des autels d'un jour, et des excès d'un moment. Bientôt ceux qui m'avaient accordé des honneurs divins, portèrent la coignée sur ma tige malheureuse. Le délire, le caprice ou la fantaisie avaient vu en moi l'arbre du peuple: quand le délire fut passé, les mêmes hommes qui m'avaient chargé de couronnes civiques, de rubans nationaux, de gâteaux et de fleurs, s'obstinèrent à m'attribuer les torts et les crimes auxquels j'avais involontairement prêté mon ombre républicaine. On arracha jusqu'à mes racines, et, transplanté sur une autre terre, j'y porte encore les marques des blessures que l'on m'a faites, et du sang innocent que l'on

m'a offert. Pauvres hommes qui croient qu'une sage liberté ne peut subsister sans un arbre, ou qui attribuent à un végétal insignifiant les torts qu'ils ont à se reprocher envers leurs souverains où leurs compatriotes mêmes ! ! Attristé par la vérité de ces réflexions sensées, je laissai tomber quelques larmes au pied du peuplier, et j'arrachai ensuite une de ses branches ensanglantées pour la montrer un jour à ceux qui rêveraient les funestes attentats qui ont souillé les pages de l'histoire.

Un acacia verdissait auprès du peuplier dont je m'éloignai. Son feuillage tendre, son branchage flexible contrastaient singulièrement avec la fierté et la verdure sombre de l'arbre d'Hercule. Je m'arrêtai sous son ombrage pacifique, et de la pointe d'un compas que je tirai d'un étui qui ne me quitte jamais, j'écrivis sur l'écorce de l'arbre emblématique : *Bienfaisance et fraternité.*

Un vent léger s'éleva tout à coup, et agita, en murmurant, une centaine de roseaux qui répétaient encore avec des voix confuses :

« Midas, le roi Midas a des oreilles d'âne. »

J'approche aussitôt pour entendre plus distinctement la phrase indiscrète que ces roseaux ne se lassent pas de répéter depuis tant de siècles ; mais à peine suis-je arrivé près du marécage où s'agitent ces plantes, que des membres d'une société savante, quelques bonshommes, le folliculaire Fréron, Nonotte, M. de Piis, M. Achille Dartois et beaucoup d'autres, me signifient l'ordre de m'éloigner, et m'enjoignent de taire ce que j'ai entendu. J'exécutai leur volonté ; mais en m'éloignant, un palmier me dit : Ne t'étonne pas si ces messieurs défendent tant l'approche de ces roseaux indiscrets. Au lieu de sacrifier à Apollon, tous ces méchans écrivains se sont trompés, et n'ont sacrifié qu'à Midas ; et il est juste qu'ils ne veulent pas qu'on répète les outrages que reçoit le dieu auquel ils prodiguent leur encens.

MACÉDOINE.

— Un petit pamphlet que nous avons été sur le point de prendre pour un journal, décerne à Mlle M.... « *une violette* eu égard au goût qu'elle montre pour ces fleurs » *modestes* comme elle. » Mlle M.... avait trop de talent pour échapper aux outrages du petit pamphlet. Il est juste que chacun reçoive ce qu'il mérite. Ces messieurs nous ont rendu les injures, *friandes*.

— *Perlet* et *Ponchard* sont attendus à Marseille. Il est inutile de dire que c'est avec impatience. On n'attend que comme cela aujourd'hui.

— Le 24 de ce mois la *Société linnéenne* de Paris, a célébré sa deuxième fête champêtre annuelle dans le bois de Romainville. C'était le jour anniversaire du grand Linné. L'assemblée était brillante et nombreuse ; la gaîté l'amitié n'en faisaient qu'une seule famille. Parmi les étrangers qui y assistaient, on a surtout remarqué un député de la société linnéenne d'Upsal (en Suède), qui a remis à la société linnéenne de Paris une belle médaille d'argent, frappée en l'honneur du patron des naturalistes, en signe de l'union des deux sœurs. Plusieurs lectures intéressantes ont aussi eu lieu dans cette réunion favorisée par le plus beau jour du mois de mai.

— Le directeur du Vaudeville soutient *mordicus* contre M. Delestre-Poirson, directeur du Gymnase, que la situation financière du théâtre de la rue de Chartres est des plus satisfaisantes. Il paraît surtout être infiniment content de ses recettes ; mais il ne dit pas que ce soit des recettes faites à la porte. Cependant nous sommes portés à croire que c'est à la porte que ces messieurs du Vaudeville reçoivent ce qu'on veut bien leur donner.

— *La Foudre* croit beaucoup nous offenser, en nous traitant de *journal de province*. Si tous les journaux de Paris ressemblaient à cette misérable *Foudre*, le plus sanglant outrage serait d'être pris pour un journal de la capitale.

— Mr. E. Théaulon, membre de la légion d'honneur, se plaint, dans le *Journal des Débats*, d'un bruit qui tend à faire croire que *l'Apollon* ne paraît plus. La lettre que M. le rédacteur, unique et principal, écrit à ce sujet, prouve au moins que *l'Apollon* a paru, et qu'il n'est pas superflu de le faire connaître. Mr. E. Théaulon a agi en cela comme ces médecins qui publient tous les mois un changement de domicile, pour avoir l'occasion de rappeler qu'ils sont médecins.

— Sous le règne très-*impérieux*, que l'on nommait *impérial*, un chef de division des bureaux de la police, s'avisa de se faire imprimer portrait en tête, en quatre gros volumes *in*-8° ; et, pour être sûr de placer le matériel de son ouvrage, il adressa à tous les employés du gouvernement d'alors, une petite circulaire qui les engageait à se procurer les œuvres complète de A. P. pour leur amusement particulier, et le prix de 13f. 50c. par la poste. Ce moyen réussit pleinement au chef de division qui, plus heureux que beaucoup d'auteurs mal fondus, écoula rapidement deux éditions de son ouvrage. Les spéculations de libraire étaient bonnes dans le tems pour les écrivains en place ; la chaise du plus mince employé valait mieux que le fauteuil académique. Aujourd'hui les œuvres complètes de A. P. ne se vendent plus avec le portrait de l'auteur, qu'au kilogramme ; et pour 15 à 20 sous on se procure aisément les poésies les plus fugitives et les plus à fuir, que l'on n'ait jamais vues ; mais cela n'empêche pas que dès son apparition l'ouvrage n'ait eu une vogue considérable, et telle, qu'on se l'arrachait des mains pour le jeter quelquefois au feu ou à la friperie. C'était alors l'âge d'or des préfets poètes et des bureaucrates-vaudevillistes. Mais hélas !

» Beaux jours de notre enfance,
» Qu'êtes-vous, qu'êtes-vous devenus ? »

J'ai oublié de dire que c'est dans l'empire de Maroc que ce chef de division existait ; et qu'il publia ses œuvres *marocquinées*.

— Il vient de s'établir, dans une grande ville d'Italie, une institution de demoiselles qui s'appellera *le Pensionnat des Grâces*. Dans le même quartier, on parle déjà de fonder deux autres établissemens qui porteront : l'un, le nom de *Pensionnat des Jeûnes*, et l'autre celui de *Pensionnat des Maigres*. Nous conseillons aux jeunes personnes, sans tournure, d'aller passer une année aux *Grâces* ; aux filles majeures de se mettre au *Jeûnes* ; et aux beautés trop matérielles, de visiter les *Maigres*.

— *Polichinelle-Vampire*, a réussi complettement à la Porte-Saint-Martin. L'idée plaisante de ce ballet va faire éclore des *Vampires* de toutes espèces. Déjà on nous menace d'un *Arlequin-Vampire*, d'un *Pierrot-Vampire*, d'un *Bazile-Vampire* ; toute la famille-vampire va être mise en ballet. Nous approuvons fort de telles tentatives, si en faisant danser ces messieurs, on croit pouvoir les empêcher de mordre ; mais il y a des gens qui dansent et mordent tout à la fois : témoin les chiens que l'on fait sauter pour deux sous dans les rues.

— « L'âne n'est point un cheval dégénéré ; il n'est ni étranger, ni intrus, ni bâtard ; il a, comme tous les autres animaux, sa famille, son espèce et son rang ; son sang est pur, et, quoique sa noblesse soit moins illustre, elle est tout aussi bonne, tout aussi ancienne que celle du cheval. »

Ah ! si le cheval recouvrait la voix, M. le comte de Buffon, comme il retorquerait votre assertion, dans un bon article de la *Gazette au foin*, ou de la *Roche d'Aquitaine* qui en mange. Mais l'âne dont le sang est pur, aurait

d'un autre côté ses défenseurs, et nul doute que l'*Apollon* prendrait la cause de son Pégase d'Arcadie. Que deviendrait une telle lutte? Ah! pour votre repos et les principes, messieurs, plaise au ciel que les chevaux et les ânes se taisent toujours, ou ne parlent que comme ont fait jusqu'ici MM. Malte-Brunet et Mely-Jobard.

— On va jouer incessamment, dit-on, aux *Variétés*, *l'Enfant de Paris*. On prétend qu'il n'y a ni unité d'action, ni unité de sujet dans cette pièce-là.

— Un amateur, qui croit se connaître en chevaux, se plaint d'avoir été trompé par un maquignon qui, à la dernière foire de Caen, lui a vendu un âne pour un cheval; bien d'autres connaisseurs y ont été pris. Il y a tant de ressemblance aujourd'hui entre tous les animaux qui se vendent, que je ne jurerais pas de voir des hommes être bientôt vendus pour des baudets : ce qui serait fort désagréable pour ceux qui tiennent à acheter quelque chose de bon.

— Hier, à dix heures et demie du soir, la cour d'assises de Rouen, a prononcé l'acquittement de *Rosalie Quilloit*, de la commune de Bacqueville, accusée d'avoir empoisonné la veuve Leprince, sa tante, le 24 novembre dernier. Me. Chéron plaidait pour la fille Quilloit.

— Le succès de Mlle Virginie Legrand à l'Odéon, a engagé le directeur de ce théâtre à monter plusieurs pièces dans lesquelles cette actrice pourra jouer un rôle principal. Déjà le *Chevalier à la mode*, de Dancourt, a fourni à la débutante l'occasion de faire remarquer son talent, dans le personnage de Mme. *Patin*. Nous avions bien pressenti l'accueil que Mlle Legrand recevrait à Paris; mais nous ne pouvions nous dissimuler le tort que ses habitudes de province, et et ces manies prétentieuses que contractent les artistes privilégiés, lui feraient dans l'esprit des juges qui ne veulent voir en scène que le personnage et non pas l'acteur. Mlle Legrand doit travailler sérieusement à se dépouiller de cet *air de coulisses*, qui l'accompagne dans presque tous les rôles comme un atmosphère d'où elle ne sort que difficilement, même dans ses momens de verve comique.

— Le 20 de ce mois, à six heures du soir, le sieur Litard-Blâcher, élève en droit, s'est mortellement blessé dans sa chambre, chez M. Etienne, place St.-Sauveur, en voulant changer la pierre de l'un de ses pistolets, chargé à balle, qu'il tenait de la main gauche, et auquel il n'avait point assez poussé le ressort d'arrêt.

M. Etienne étant absent, MM. Deslonchamps, Ameline et par suite M. Asselin, ont été appelés auprès du malade, mais la belle était restée dans le corps, et avait causé un épanchement qui l'a enlevé dans 48 heures.

Le commissaire de police a reçu en présence des père et mère du malheureux Litard, la déclaration de ce jeune homme, dont l'imprudence lui a causé la mort, et qui donnait les plus belles espérances.

Nous ne cesserons de le répéter: les accidens de cette sorte sont trop fréquens, pour ne pas inviter les personnes qui ont la manie des armes, à se prémunir contre de pareils malheurs.

(*Journal du Calvados.*)

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

Le navire anglais Jonh-Taylor, arrivé le 23 mai à Liverpool, a quitté Calcutta le 21 janvier.

— Sont arrivés à Calcutta, le 11 janvier, le Mercure, c. Chevelaure, v. de Batavia, et l'Entreprenant, c. Roquefeille, v. de Bordeaux; le 19, le Duc-de-Bordeaux, c. Moreau, v. de Bordeaux.

—Sont arrivés à la Guadeloupe, l'Elisabeth, c. Courand, les Trois-Frères, c. Lafourcade, et la Marie-Thérèse n. 1, c. Philibert, v. de Bordeaux; le Hasard, c. Momus, et le Jupiter, c. Roy, v. de Bordeaux et en dernier lieu du Sénégal; ce dernier navire devait effectuer son retour du 15 au 20 avril.

—Le Martiniquais, cap. Bessière, est parti de Charleston pour la Martinique.

—La Ville-de-Cette, chargé à la Havane pour un port de France, a été obligé de décharger et est arrivé à Charleston.

— Le Valdor, c. Bureau, parti de Bordeaux, est arrivé à la Martinique.

— On écrit de la Guadeloupe, en date du 27 mars : La Thétis, c. Pannier, est ch. depuis huit jours à 18 et 24 deniers, et attend le convoi pour partir. — Le Jules-Eugène, c. Ledo, est attendu journellement de Cayenne. Les farines valent 10 et 11 gourdes; les vins de Bordeaux au détail 24 à 25 gourdes; les sucres bruts 45 à 50 f.; les cafés 42 à 45 s.

CORRESPONDANCE.

Saint-Pierre-Martinique, 9 *mars*. — M. le lieutenant-général comte Donzelot, gouverneur de la Martinique, a rendu, le 24 février, l'ordonnance suivante :

« Considérant que le coup de vent du 19 décembre dernier a ravagé les plantations de vivres; que la disette des subsistances commence à se faire sentir d'une manière inquiétante, et qu'il est urgent d'adopter une mesure qui assure, autant que faire se peut, aux habitans de la colonie, les moyens de nourrir leurs ateliers convenablement et avec économie;

» Vu les divers rapports qui nous ont été adressés à ce sujet par les commissaires-commandans des paroisses;

» Après en avoir délibéré en conseil de gouvernement et d'administration;

» Avons ordonné et ordonnons, pour être exécuté provisoirement, et sauf l'approbation de S. M., ce qui suit :

» Art. 1er. A dater de la publication de la présente ordonnance, jusqu'au 1er décembre 1823 exclusivement, la farine de seigle, le maïs et la farine de maïs, le riz et légumes seront admis dans les colonies aux conditions ci-après; savoir :

» 1°. Si lesdites denrées sont importées de la métropole par bâtiment français, elles seront exemptes de tous droits.

» Si elles proviennent des ports étrangers et qu'elles soient introduites par bâtimens français, elles seront soumises aux droits d'entrée d'un pour cent de valeur, sur le maïs, la farine de maïs, le riz et les légumes, et trois pour cent sur la farine de seigle.

» 3°. Enfin, les importations semblables par bâtimens étrangers supporteront les droits d'entrée de deux pour cent sur le maïs, la farine de maïs, le riz et les légumes, et six pour cent sur la farine de seigle. »

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Gravesende, 24 *et* 25 *mai*. — L'Har-

monie, c. Lewis, v. de Charente.—L'Activité, c. Guichon, v. du Havre.—Thomson, c. Hobbs, v. de Bordeaux.

Liverpool, 23 *mai*.—Le Hunter, cap. Stone, v. de Bordeaux.

Plimouth, 22 *mai*.—Peter and John, c. Treneman, v. de Cardiff, all. à Rouen.

PORTS FRANÇAIS.

Lorient, 22 *mai*.—(*Cabotage*.) Le Petit-Gustave, c. Lelai, v. de Bordeaux, all. à Rouen.

Bordeaux, 25 *mai*.—(*Long cours*.) En rivière : l'Orthézien, c. Laurent, v. de Bourbon, ayant relâché à Morlaix.—Le John, c. Biggs, v. de Baltimore.—(*Cabotage*.) En rade : l'Industrie, cap. Singoablen, v. de Laurwig, ch. de bois.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du brick la Rose, capit. Piel, ven. de Bordeaux,—Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

8 barriq. vin.—Morice et comp.
18 dito dito.—Vasseur et Berthelot.
3 dito dito.—Mollien jeune.
12 dito dito.—Lecœur.
8 dito dito.—F. Lemarchand.
25 fûts eau-de-vie.—Porré et Guillot, de Paris.
24 barriq. vin.—16 dito dito.—A ordre.

☞ Chargem. du brick le Courrier, cap. Desse, ven. de Bordeaux.—Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

8 barriq. vin vin.—Picard-Lennier.
80 barriq. dito.—Lecœur.
4 barriq dito.—1 fût eau-de-vie.—Crevel et comp.
20 fûts dito —Ch. Lebreton.

— Le brick l'Eole, cap. Chéron, v. de Croisic, ch. 148c53 k. sel —Lemire et fils.

— Le sloop les Trois-Frères, cap, Dubourg, ven. d'Honfleur, ch. de 119 fûts sucre.—2 caisses confitures.—Ve. B. P. Lecouteulx.

Courtier, M. Fauqueux.

☞ Chargem. du navire les Deux-Sœurs-Unies, cap. Varet, ven. du Havre.—Courtier, M. Bordelle.

Réclamateurs MM.

☞ Chargem. du brick le Jean-Marie, d'Erquy, c. Quimper, v. de Marennes. Courtier, M. Viard.

111,054 kil. sel.—J.-B. Lemire.

Mouvement du 30 *au* 31.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Stéphanie, c. Landgren dit Stemberg, v. de Rotterdam, à relâché à Calais, ch. de Céruse et fromage.

Le sloop l'Alexandre, cap. Roussel, v. d'Honfleur, ch. de cidre.

Le sloop l'Augustin, c. Leclerc, ven. d'Honfleur, ch. de cidre.

Le navire hanovrien, Catherina, cap. Elfering, ven. de Livourne, consignataire, M. Richard fils aîné.

La galiote oldembourgois Die-Fran-Catherina, c. Oltmanns, v. d'Hambourg, ch. de cuivre, laine et viande.

La galiote hanovrienne Catherine, c. Elfering, v. de Livourne, ch. de marbre et albâtre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop Eulalie, c. Desmares, all. au Hâvre, ch. de plâtre.

Le dogre la Pélagie, c. Dupont, all. et ch. idem.

La gribanne la Blonde, c. Auzou, all. au Havre, sur lest.

Le sloop la Marie-Françoise, c. Havard, ch. de bois de chêne.

Le dogre la Ville-de-Cherbourg, ch. de bois de construction.

Le chasse-marée l'Anne-Marie, c. Laurent, all. à Marennes, sur lest.

Les Trois-Sœurs, c. Tournel, all. à Honfleur, ch. de plâtre.

Le chasse-marée le Grand-Frédéric, c. Lebodo, all. à Brest.
ch. de bois de chêne.

Le sloop la Victorine, c. Postel, all. au Havre, ch. pierres meulières.

La gribane la Constance-Hypolite, c. Desmasures, all. au Havre, sur l'est.

Le sloop le Père-Adam, c. Moisy, all. au Havre, ch. de vin, cidre, bois

Le brick le Réné-Marie, c. Salion, all. à Lannion, ch. de plâtre.

Le chasse-marée le Talisman, c. Legouguet, all. à la Rochelle, sur lest.

Le sloop la Marie-Marthe, c. Pognon, all. à Honfleur, ch. de plâtre.

PORT D'HONFLEUR.

Mouvement du 29 *au* 31 *mai*.

NAVIRES ENTRÉS.

La goëlette la Belle-Gabrielle, cap Berranger, ven. de Rouen.

Le sloop le Pere-de-Famille, c. Dupin; ven. idem.

— La Marie-Désirée, cap. Maillard, ven. idem.

— La Caroline-Désirée, cap. Boudin, ven. idem

— L'Eugène-Aimée, capit. Langlois, ven, idem.

Le dogre l'Heureuse-Rencontre, cap. Persil, ven. idem.

Le sloop les Deux-Frères, cap. Robert, ven. idem, sorti le 30 pour Fécamp.

— Le Paris, cap. Lethuillier, ven. idem, sorti le 30 pour Anvers.

— L'Auguste-Angélique, cap. Néel, ven. du Havre.

— L'Aimable-Désirée, cap. Beaudouin, ven. idem.

Le brick norwégien Wiser-Steen, cap. Mielsen. ven. de Kvedestram, avec un chargement de bois.

Sont entrés en relâche, pour Rouen.

La galiote hollandaise de Vrouw-Lammégina, c p Smith, ven. de Christiand, avec un chargement de bois.

La galiote suédoise Hoppet, c. Bodin, ven. de Wesby, ch. de fer et cuivre.

La goëlette anglaise Pierre-et-Jean, c Treneman, ven. Cardiff. ch. de fer.

La goëlette anglaise les Trois-Sœurs cap. Collings, ven. de Bristol, ch. idem

Le brick anglais Vine, cap. Schotton ven. de Newcastle, ch. de charbon.

Le sloop anglais Philippa, cap. Bleasy ven. de Bristol, ch. de fer.

Le brick anglais Chou-des-Chiens, c Whale, ven. de Newcastle, ch. de houille pour M. Bénard, à Honfleur.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement au 30 *au* 31 *mai*.

Sont arrivés de Villequier, et descendus

La Françoise, cap. Baret.
Les Deux-Amis, c. Enon.
Les Deux-Amis, cap. Bouvier.
Le Faisceau, cap. Mutel.
L'Austerlitz. cap. Leflock.
l'Elise, cap. Alex-Sands.

Plusieurs navires sont à la vue : nous en donnerons les noms demain.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.
88 f 75c 80c 75c 55c 40c 50c 60c 70c 8 80c 85c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 50c 35c
1825, 9 4

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
1065f 1067f 50c 1063f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1585 f

THEATRE DES ARTS.

Pour la quatrième Représentation de M. Perlet,

LES PLAIDEURS SANS PROCÈS,
Comédie en 3 actes, de M. Etienne.

LA CARTE A PAYER,
Vaudeville en 1 acte, de MM. Merle, Brazier et Carmouche.

M. Perlet remplira le rôle de Rasoff

LE PARRAIN,
Comédie en 1 actes, de MM. Dulaure, Scribe et Melesville.

M. Perlet remplira le rôle de Duran

Jeux Comiques de Gringalet.

LES DEUX ÉTOURDIS,
Pantomime en 2 actes, à spectacle.

ERRATUM.

Dans le numéro du 30 mai, à la fin de l'article sur les modes, au lieu de *drapeau* lisez : *ère française*.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St LO N° 34.

LUNDI.

2 Juin 1823.

N° 180. — 2me

deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

AVIS IMPORTANT A MM. LES ABONNÉS.

Les personnes dont l'abonnement expire le 5 juin prochain, sont priées de le renouveller avant cette époque, si elles ne veulent point éprouver de retard dans l'envoi de leurs numéros du troisième trimestre.

LES HOMMES COMME IL FAUT, ET LES HOMMES COMME IL N'EN FAUT PAS.

Il y a plus de goûts différens qu'il y a d'hommes ; car le même individu peut changer vingt fois de goût dans une heure. Cette multiplicité de fantaisies, cette instabilité de sentimens, de penchans, rend fort difficile la manière de dire ce qu'on entend par un *homme comme il faut* ; car l'homme *comme il faut* pour vous, peut être justement pour moi l'*homme comme il n'en faut pas*. Que pensez-vous, par exemple, de l'acteur-auteur tragique Victor? Vous dites, vous, que c'est un *homme comme il faut*, et moi, je vous répondrai que c'est, au contraire, un *homme comme il n'en faut pas* ; car si chaque acteur se mêlait de faire les pièces qu'il doit jouer, on serait bientôt obligé de se faire siffler comme comédien pendant cinq à six ans, avant de pouvoir prétendre à avoir une pièce de reçue ; et si ensuite il arrivait que l'on sifflât la pièce comme on aurait sifflé l'acteur-auteur, il s'en suivrait qu'on se serait trouvé sifflé deux fois plus que si l'on n'avait été qu'auteur ou acteur.

Un jeune homme, le menton pris dans une cravatte strangulatoire, la taille guêpée dans un corset, les cheveux bouclés comme une peau de mérinos, se présente au milieu d'un cercle de demoiselles, avec lesquelles il joue au volant et mange des méringues qui l'empêchent de fermer l'œil toute la nuit. On nomme cet intéressant céladon un *homme comme il faut*. Mais demandez à cet étudiant, formé à l'étude et à des mâles exercices, ce qu'il pense de votre élégant héros de boudoir, et il vous répondra en mangeant frugalement sa régence et son fromage de Neufchâtel, que c'est un *homme comme il n'en faut pas*.

Un seigneur qui veut être servi aveuglément dans ses volontés par des instrumens qu'il achète peut nommer, *des hommes comme il faut*, les valets qui sous sa livrée répandent ses billets doux, ses profusions et le scandale de ses débauches. Mais les maris trompés, les femmes séduites et humiliées, les frères qui crient vengeance, et les mères qui pleurent le malheur d'avoir donné le jour à leurs malheureuses filles, appèlent les *hommes comme il faut*, du seigneur, des *hommes comme il n'en faut pas*.

L'expression *d'homme comme il faut* a passé comme proverbe dans la familiarité de la conversation anglaise. Un jeune fat de la Tamise disait, en voyant passer une demoiselle : Voilà une lady qui a l'air *d'un homme comme il faut*. La lady se trouvait avoir précisément des moustaches qui, malgré le soin qu'elle prenait de les épiler, lui donnaient un petit air viril. Elle prit l'innocente exclamation du petit anglais pour une saillie impertinente, et elle lui répondit qu'un sot lui avait toujours paru être *un homme comme il n'en faut pas* La demoiselle avait tort ; les sots sont, dans certaines circonstances et pour nos menus-plaisirs, *des hommes comme il faut*.

Un mari est un homme quand, aux yeux de sa femme, il n'est pas un monstre ; mais c'est rarement *un homme comme il faut*. Cependant lorsqu'il est confiant sans être importun, laborieux sans être avare, docile sans avoir l'air trop passif, il peut être pour sa femme même un *homme comme il faut*.

Mais lorsqu'avec de l'esprit et le sentiment des convenances, il veut forcer sa femme à le rendre respectable dans la manière dont elle se conduit dans le monde : lorsqu'il épargne sur sa toilette l'argent qu'il veut faire prospérer dans son commerce ou dans sa famille ; lorsqu'il préfère les heures qu'il coule dans l'intimité de son ménage, à ces instans de délire qui se consument dans les spectacles où les bals, alors le pauvre mari risque fort de passer pour un *homme comme il n'en faut pas*.

Dans les cours il est aussi des *hommes comme il faut* ; combien il en est *comme il n'en faut pas*.

M. de Maurepas parut être pendant quelque tems *un homme comme il faut*. Malesherbes, le Socrate de la légitimité, ne tarda pas à paraître au milieu des courtisans un *homme comme il n'en faut pas*.

Souvent le matin on se lève un *homme comme il faut*, et le soir on se couche un *homme comme il n'en faut pas*.

Bayle, *homme comme il en faut*, daigne faire vivre sans cesse dans mes pensées tes maximes de philosophie et de tolérance! Et toi farouche Luther, moine fanatique, *homme comme il n'en faut pas*, puisse ton nom ne jamais me rappeler les chismes que tu fomentas pour diviser les hommes, et désunir les frères dont Dieu est le père.

PETITS BULLETINS DES MODES.

Quartier-Général de Gand.

Je descends de cheval, et quitte ma redingotte verte à boutons de métal blanc (petite tenue du matin), pour me rendre, en habit plus décent, au café Anglais, d'où je vous adresse ce premier bulletin.

Les robes de Barrège, rayées, deviennent trop à la mode pour être portées longtems encore : c'est un de nos aphorismes. Les plus distinguées sont garnies de deux franges seulement, dont chacune réunit les couleurs qui se trouvent dans l'étoffe. Une élégante doit porter des bas de soie et des souliers rayés de la couleur de sa robe.

Les toques basques, en nankin brodé en lacets de couleur, sont encore de bon goût, chez nos dames, pour la coiffure du matin.

Parmi les bouquets de fleurs posés sur les chapeaux d'étoffe de soie, on distingue ceux dont le développement forme un éventail. Outre les petites feuilles qui figurent les branches de l'éventail, il y a dans le milieu une fleur volumineuse qui cache une partie des tiges; par exemple, un paquet de coquelicots, surmonté de bluets. C'est sans doute pour plaire à tous nos Don-Quichotes, que les nœuds en ailes de moulin sont remarqués sur presque tous les chapeaux qui ne sont pas destinés à la grande toilette.

Le baguenaudier est la fleur à la mode : c'est à la dernière séance d'une société de *bonnes lettres*, que les premiers baguenaudiers ont paru.

Quelques chapeaux, faits en capote, ont seulement la passe en paille d'Italie : la forme est en gros d'été, jaune paille ou lilas.

Les plus nouveaux nœuds de ceinture sont un tricot de soie : elles ont une double rosette, et un bouton plus passementé au milieu de la rosette.

Les guêtres d'un élégante ne se lassent plus sur le côté mais sur le coude-pied. Une chose inconcevable, c'est que depuis cinq ou six ans que les guêtres ont reparu à Paris, on ne les ait pas encore mise de côté. Elles ne peuvent plus aller longtems, encore cet été et la mode en sera passée.

On brode des blouses de perkale blanche en laine, soit d'un bleu, dit anglais, qui ne change point au savonnage, soit couleur chamois, *Emma*, Caroline, œil-de-mouche. Les dessins sont ce qu'on appelle courans.

D'autres blouses offrent des pois en zig-zag, au dessus de chaque rangée de plis. Ces pois sont brodés en coton blanc ou en laine de couleur.

Quelques élégantes portent de petits sautoirs en crêpe lisse, ou en gaze imprimée, qu'elles nouent autour du cou comme une cravate d'homme.

Aujourd'hui il est adopté que le cordon de sonnette d'un boudoir sera un ruban large moiré, surmonté d'une grosse rosette; la poignée en cuivre doré est à une hauteur fort difficile à atteindre pour une femme. Dans mon prochain bulletin je vous ferai connaître l'origine de cette mode assez singulière.

J'ai fait *prendre* depuis quelques jours le frac vert saule, ou brun-violet, coupé en schal, et fermé par des agraffes au lieu de boutons.

Les pantalons *à la cosaque* font fureur chez les hommes comme il faut.

ZÉPHIRIN.

MACÉDOINE.

— Tout le monde a vu Mme. Saqui, cette *Thespsicore* de la corde, on a vu l'aéronaute Garnerin, s'élever aux cieux comme une déesse de l'olympe. On a vu les danses orichalciennes de Mlle. Romanini. On a même vu dans un temps une *femme invisible*. Il nous reste à voir Mlle. Palatini : nous avons sous les yeux le programme de l'un de ses exercices. Nous le copierons textuellement parce qu'il est plus éloquent que tout ce que nous pourrions dire.

« Mademoiselle Palatini, âgée de dix-neuf ans, l'une des » premières *lames* d'Italie, a l'honneur de prévenir le » public qu'elle donnera aujourd'hui un grand *Assaut d'Escrime* avec le premier maître d'armes de la ville.

» Elle acceptera avec plaisir toutes les demandes de MM. » les amateurs les plus forts qui lui feront l'honneur de vou- » loir s'escrimer avec elle.

» Mlle. Palatini a soutenu plusieurs assauts avec les maîtres » les plus distingués de l'*académie*, qui lui ont valu les cer- » *tificats les plus honorables*. »

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer aux amateurs de Rouen, qui désirent connaître Mlle. Palatini, qu'en ce moment elle est à Bayeux, et qu'elle en partira au premier jour pour se rendre à Saint-Pétersbourg où ils pourront aller faire un assaut avec elle.

—Comment nommez-vous cela ? demandait un feuilliste du *New-Times* à un français auquel il montrait sa plume. Cela s'appelle en français, *plume-à-sot*. M. le journaliste. — *Plumasseau*, S, E, A, U, en quatre lettres, n'est-ce pas ? — Non, pas du tout, monsieur, S. O, T, *sot* : en trois lettres seulement, les bons comptes, font les bons amis.

— Un journal qui rendait compte d'une séance de la société des *bons-hommes*, portait en tête de l'article :

BONHOMMES DE LITRES.

Ce mot de *litres*, substitué, par une erreur typographique, à celui de *lettres*, aurait pu donner à penser que MM. de la société bonhomique se livraient au culte des *litres* pour se délasser de celui des lettres. Mais quel que soit le liquide dont on supposait qu'ils pussent s'abreuver, personne n'aurait pensé que c'eût été de l'eau de l'Hypocrène. d'ailleurs c'est avec des cruches qu'ils y auraient puisé et non pas avec des *litres*. Cette dernière mesure décimale est trop nouvellement inventée et trop ingénieuse, pour pouvoir leur convenir.

— Un journal qui a trop d'esprit pour vivre long-tems a décomposé les mots *la Nacelle*, de la manière suivante : L'ANE-A-SELLE. La saillie est charmante : il est à regretter que ceux qui soutiennent l'entreprise de ce malin journal, n'aient pas songé à seller *l'âne* qui le rédige.

— Depuis qu'une feuille de Londres a trouvé des squelettes humains de plus de six pieds, on prétend qu'on a découvert, en faisant une fouille, les os de quelques cadavres qui paraissaient n'avoir guères plus de trois pieds et demi. Des personnes considérables ont de suite fait inhumer les restes de ces *petits-hommes* avec beaucoup de piété. On prétend qu'ils n'ont rempli en cela qu'un devoir de famille.

— Mme de B. ou de M..., si l'on en croit, le *Journal des Dames* qui est un oracle dans son espèce, vient de faire construire une salle de spectacle. Sur le rideau *se voit* une lyre surmontée du mot *harmonie* : le pied de la lyre *tient ouvert* un cahier de musique, *qui offre* les notes UT, MI, SOL, UT, c'est-à-dire *accord parfait*. Cette inscription rappelle l'épitaphe de ce musicien mort d'une indigestion de poisson :

LA RÉ, LA SOL, LA MI LA.

Nous engageons Mme de B. ou de M., si elle existe, d'ouvrir sa salle de spectacle pour une représentation des *Précieuses Ridicules* qui ont aussi leur mérite en fait d'esprit.

—*L'Éclair* nous a pillé notre article tout entier sur l'*esprit*; *l'Éclair* est un voleur modéré, il ne prend que ce qui lui manque.

— La merveille en miniature, Mlle Léontine Fay, native de Toulouse, menace, dit un journal, de beaucoup croître. Si sa taille augmente de deux pouces seulement nous craignons bien que sa réputation ne diminue dans une raison au moins centuple. Par quelle fatalité faut-il que chez certains individus le mérite soit en rapport inverse de la stature! Il serait pourtant bien agréable de voir des hommes grands être de grands hommes.

—Il va paraître incessamment une feuille sous le nom doublement heureux de *Constitutionnel des Dames*. Ce journal s'occupera des théâtres, de la littérature, des modes, etc. Si nous partagions l'opinion de quelques gens sur la légèreté des dames, nous pourrions concevoir certaines craintes, en voyant leur nom charmant si près du mot *constitutionnel*. On connaît l'empire du beau sexe sur tout ce qu'il approche. Mais nous sommes persuadés d'avance que le *Constitutionnel des Dames* se montrera, pour la stabilité et l'esprit, le digne élève du *Constitutionnel* des hommes.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Les Plaideurs sans Procès. — La Carte à Payer. — Le Parrain.

Perlet, *la Carte à Payer* et *le Parrain* n'avaient attiré que peu de personnes au spectacle; la promenade du Grand-Cours a été préférée à une représentation extraordinaire. La chaleur de la saison commence à faire des progrès, comme on le voit, puisque déjà les agrémens de la promenade l'emportent sur le plaisir d'aller se presser dans une loge où l'on n'a à craindre que la gêne et la suffocation.

Mais cependant il faut oser le dire: les bonnes raisons des promeneurs ne sauraient excuser l'indifférence des amateurs; car à Rouen on est amateur avant tout, et négliger le spectacle dans un moment intéressant, c'est abandonner son poste. Ainsi tous ceux qui ont manqué hier à l'appel qu'on leur avait fait, méritent une punition exemplaire; et nous les condamnons à assister à une représentation des *Deux Forçats* et de *la Jambe de Bois*.

Perlet a été fort plaisant dans la *Carte à payer*, il s'est montré comédien dans le *Parrain*. Le premier rôle n'est qu'une charge qu'une parade le second, est un caractère; et voilà sans doute la raison pour laquelle Perlet, doué des avantages d'un vrai talent, y réussit mieux. Cet artiste qui joue toujours avec tant de naturel les personnages même les plus invraisemblables et les plus outrés, paraît en général n'avoir pas, dans certains rôles, cette grosse gaîté sympatique que Potier répand dans ses charges les plus folles. Perlet n'a pas le *rire inextinguible*; mais il intéresse, il fixe l'atention, il se varie, et si Potier est la caricature de la comédie, Perlet est le comédien de la caricature. Des applaudissemens d'estime et d'une vraie satisfaction, ont été donnés au barbier-avocat *Rascoff*, et au parrain M. *Durand*.

Une comédie gaie, spirituelle et remplie de traits charmans, et d'épigrammes morales, a toujours son prix quelque chaleur qu'il fasse. *Les Plaideurs sans procès* ont encore gagné leur procès hier, et ce n'est pas la dernière fois qu'ils plaideront avec succès.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du navire le Diligent, cap. Bellot, ven. de Barfleur. — Courtier, MM. Bordelle.

Réclamateurs, MM.

161 morceaux de fer.—Martin fils.
3 ancres de fer.—Marchand.
3 tierç. riz.—Lasnier.
10 barriq. riz.—Herubel.
8 tierç. 1 quart café.—Tinel-Ancelot.
44 sacs gomme.—Limarre.
3 barriq. potasse.—Tinel-Ancelot.
7 poches vieux sacs.—Ferry.
2000 kil. verre cassé.—Mailet.
25 barriq 1 tierç. sucre brut.—32 sacs café.—2 barriq. cidre.—A ordre.

☞ Chargem. du navire le Charles, cap. Petit, ven. de Bordeaux.—Courtier, M. Bordelle.

Réclamateurs, MM.

32 barriq. vin ordinaire.—Dubos.
1 barriq. dito dito —Viret-Lehaître.
1 fût vin ordinaire.—Edouin.
42 barriq. vin.—Eury.
42 barriq. dito.—Pien-Leseigneur.
4 barriq. vin rouge.—Cretet.
36 caisses savon.—20 barriq. eau-de-vie à 32 degrés.—25 dito dito dito.—1 barriq. vin.—A ordre.

☞ Chargem. de la gribane la Bérénice, cap. Gojon, ven. du Havre.—Courtier-interprète M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

175 gueuses de fer.—Crevel et comp.
30 gonnes goudron.—Jeuffrain-Boisjoli et comp.

☞ Chargem. du sloop les Trois-Sœurs, cap. Tournelle, ven. de Honfleur.—Courtier-interp. M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

10 fûts cidre.—Me Geffray.
4 dito dito.—Jourdain.
5 dito dito.—Jean-Jacques.
1 dito dito.—Cadot-Anquetin.

☞ Chargem. du navire le Clisson, cap. Hervé, ven. de Bordeaux. Courtier, M. Viard.

100 sacs salpêtre.—A. Lebrun.
25 fûts eau-de-vie.—Boulanger.
502 bûches bois de Campêche.—Charles Durand.
60 fûts vin.—A ordre.
24 fûts vin.—Dubosq-Lettré.
32 fûts vin.—Bouchon.
25 fûts eau-de-vie.—Au porteur.

☞ Chargem. du navire le Désiré, de Vannes, cap. Thomazo, ven. d'Ars. Courtier, M. Viard.

90,633 kilog. sel.—Pour M. Ch. Durand.

☞ Chargem. du navire l'Anne-Marie, d'Auvray, cap. Laurent, ven. d'Ars. Courtier, M. Viard.

85,154 kil. sel.—Pour M. Ch. Durand.

☞ Chargem. du chasse-marée le Magnifique, cap. Esand, ven. de Bordeaux. Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

25 fûts eau-de-vie.—Frémery.
25 dito dito.—J.-Ch. Lebreton.
200 caisses savon.—Bard jeune.
40 fûts vin.—P. Bucaille.
48 fûts vin.—Dubus.

—La goëlette oldembourgeoise Frau-Sophia, c. Lettlosen, v. de Hambourg, ch. de zinc prunes, plomb, laine, etc., pour divers.

—La goëlette oldembourgeoise Fraw-Catharina, cap. oltmanns, ven. idem,

h. de cuivre, laine, rognures de peaux, pour divers.

—La goëlette oldembourgeoise Fortuna, cap. oltmans, ven. de Bremen, ch. de laine, goudron, etc., pour divers.

—Courtier-interp., M. J. Pellecat.

Mouvement du 1er. juin.

NAVIRES ENTRÉS.

La galiote oldembourgeois Frau-Sophia, cap. Zittlozen, ven. d'Hambourg, ch. de laine, zine et autres marchandises.

Le smack oldembourgeois Fortuna, c. Ottman, ven. de Bremen, ch. de laine, creusets, etc.

Le brick la Simpathie, c. Hervichon, v. de Bordeaux, ch. de vin et esprit.

Le sloop le Clairvoyant, c. Julienne, v. de Caen, ch. de pierres de granit.

Le dogre la Géorgette, c. Salo, v. du Havre, ch. de fer, marbre, albâtre.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 31 mai au 1er. juin.

NAVIRES ENTRÉS :

Le brick le Narcisse, c. Legofle, ven. de Rouen, sur l'est.

Le sloop le Père-de-Famille, c. Paris, v. d'Isigny, ch. de beurre.

Le sloop, l'Union, c. Fabin, ven. de Cherbourg, ch. de jambons.

Le trois-mâts américain Aslas.—Ce navire étant resté entre les jettées, on n'a pu encore se procurer le nom du capit. ni connaître la nature de son chargement.

Le dogre la Bonne-Mère, c. Périer, v. de Dunkerque, ch. de charbon.

Le dogre le Neptune, c. Poirier, ven. et ch idem.

L'houry la Renommée, c. Guidon, v. et ch. idem.

Le brick le Renard, c. Chassenez, v. et ch. idem.

Le brick le Papillon, c. Gambie, ven. de Dunkerque, ch. de charbon et géniévre.

Le paquebot anglais Cherstelfied, cap. Wood, v. de Southampton, ch. de passagers.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick norwégien Clara-Maria, cap. all. à Hambourg, ch. de riz et sucre.

Le trois-mâts américain Willams, c. Noyer, v. de New-York, sur lest.

Le trois-mâts américain Bayard, cap. Vaudrike, all. à New-York, ch. de ballotages.

Le brick l'Argus, cap. Ruault, all. à Hambourg, ch. de café et bois de Campêche.

La goëlette, la Lise, c. Lerout, all. à Bayonne, ch. de lin.

Le dogre la Société, c. Lelargue, all. à Dunkerque, sur lest.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 30 au 31 mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Sont montés et passés debout.

Le chasse-marée la Marie-Hortense, c. Pesse, v. de Nantes, ch. d'ardoises.

Le sloop la Marie-Rose, c. Sagant, v. de Conteville, ch. de cidre.

Le tyalk hollandais Vrourw-Anna, c. Tienbrain, v. de Dordents, ch. div.

Monté et posé.

Le smack hollandais Castor, c. Hoog-Houde, v. de Christiansand, ch. de planches.

Sont arrivés de Villequier

La gribanne les Deux-Amis, c. Monnier, all. à Honfleur, ch. de moulages.

Le sloop la Félicité, c. Masson, all. au Havre sur lest.

Le sloop les Deux-Amis, c. Devé, all. à Caen, ch. div.

Le sloop la Rosalie, c. Persil, allant au Havre.

Le dogre anglais Resing-Sun, c. Gme. Martelle, all. à Londres, lest.

FAILLITES.

Le tribunal de commerce de Paris a déclaré la faillite du sieur Trotte, marchand de nouveautés et merceries, rue Transnonain, n° 6.

—Le même tribunal a déclaré la faillite du sieur Fruitier, marchand de vin, rue des Vieilles-Etuves-Saint-Honoré, n° 1.

—Le même tribunal a déclaré la faillite du sieur Pourchet, restaurateur, rue des Vieux-Augustins, n°. 8.

—Le même tribunal a déclaré la faillite du sieur Stevenaux, mécanicien, rue de Montmorency, n°. 38.

—Le même tribunal a déclaré la faillite du sieur Cayer-Fouquet, corroyeur, rue des Vieux-Augustins, n°. 48.

—Le même tribunal a declaré la faillite du sieur Bessiors, marchand, rue Croix-des-Petits-Champs, n°. 54.

—Le même tribunal a déclaré la faillite du sieur Méquillet (Louis), négociant, rue Hauteville, n°. 2 bis.

—Le même tribunal a déclaré la faillite du sieur Riscop, loueur de carosses, rue Basse-du-Rempart, n°. 38.

—Le tribunal de commerce de Toulouse a déclaré la faillite du sieur Jouve, ex-marchand linger, domicilié en la commune de Grenade.

—Le tribunal de commerce de Bordeaux a déclaré la faillite du sieur Guiraud, marchand épicier et de vin.

—Le même tribunal a déclaré la faillite du sieur Lacombe, négociant.

—Le tribunal de commerce de Rochefort a déclaré la faillite du sieur Corbineau, boulanger.

—Le même tribunal a déclaré la faillite du sieur Viaud, boulanger à Tonnay-Charente.

Le tribunal de commerce de Beauvais a déclaré la faillite du sieur Prévost, marchand bonnetier à Molliens.

—Le tribunal de commerce de Lyon a déclaré la faillite du sieur Savy aîné, libraire.

—Le tribunal de commerce de Nancy a déclaré la faillite du sieur Lamort-Choumac, tapissier.

—Le même tribunal a déclaré la faillite du sieur Chevalier, marchand.

—Le même tribunal a déclaré la faillite du sieur Remy fils, corroyeur à Pont-à-Mousson.

—Le tribunal de commerce de Vesoul a déclaré la faillite de la dame Bouvier, veuve Daguenet, banquière.

—Le tribunal de commerce de Chaumont (Haute-Marne), a déclaré la faillite des frères Dalbanne, marchands de draps.

—Le tribunal de commerce du Havre a déclaré la faillite du sieur Lepaon, fabricant de mouchoirs à Bolbec.

NOUVELLES COMMERCIALES ET MARITIMES.

Marseille, 24 *et* 25 *mai.*—(*Long cours.*) Two Sisters, c. Leudsey, v. de Boston, ch. de 218 balles coton, 160 balles et 34 caisses nankin.—(*Cabotage*) l'Albion, c. Lecheminant, angl., v. de Gibraltar, sur lest.—la Volonté-de-Dieu, cap. Augier, ven. de Tunis, ch. d'huile.—Sommeren, c Holst, suédois, ven. de Brest, sur lest.—l'Hercule, c. Perim, sarde, v. de Barcelone le 24 mai.

NANTES, 27 MAI.

Sont sortis de cette rivière :

Le 24, le Courageux, cap. Delouzy, all. à Lorient, ch. de bois de construction.—l'Hypolite, cap. Lafond, et les Deux-Amis, cap. Riujoie, all. à la Teste, sur lest.

Le 25, le Désiré, cap. Leroy, all. à Redon, ch. de chaux.—la Magdeleine, cap. Maguero, all. au Havre, ch. de goudron.—la Virginie, cap. Nicolin, ch. de chanvre, et la Marie-Julienne, cap. Leduc, ch. de feuillard, etc., all. à Bordeaux.

SPECTACLES DU 2 JUIN.

THEATRE DES ARTS.

LES PROJETS DE MARIAGE,

OU LES DEUX MILITAIRES,

Comédie en 1 acte, de M. Alexandre Duval.

UNE FOLIE,

Opéra en 2 actes, de MM. Bouilly et Blaud.

LA LETTRE DE CHARGE,

Opéra en 1 acte, de MM. Planard et Duvin.

M. Bazin fera son troisième début par le rôle de *Suinville*.

Vu l'absence de plusieurs emploïs, et l'indisposition de madame Henry, l'Administration n'a pu accorder à M. Bazin les pièces qu'il demandait.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

LE SPECTRE SANGLANT,

Pantomime en 3 actes à spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUET. [illegible] N.° 34

MARDI.

3 Juin 1823.

N° 181. — 7me An

Deuxième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

AVIS IMPORTANT A MM. LES ABONNÉS.

Les personnes dont l'abonnement expire le 5 juin prochain, sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent point éprouver de retard dans l'envoi de leurs numéros du troisième trimestre.

MALIN JOURNALISTE !

Vous n'avez pas cent abonnés, mais vous avez des frais énormes; vous n'avez pas assez d'esprit pour être lu, mais vous ne craignez pas *la Promenade des Ermites*. *Malin journaliste !*

Vous calomniez chaque matin, avant que l'aube ait paru, tout ce qu'il y a de respectable en France, le parti même dont vous voulez flatter les passions, vous méprise et vous abandonne. On est si éloigné de vous supposer quelque genre d'esprit, qu'on vous refuse jusqu'au mérite négatif d'avoir de l'esprit de parti. Ignoré de ceux que vous outragez, dédaigné par ceux à qui vous sacrifiez le peu de pudeur qui vous restait, et le peu d'estime que vous vouliez mériter, vous arrivez au dernier degré d'avilissement, après avoir parcouru tous les degrés d'humiliation et de misère praticables : *malin journaliste !*

Une actrice qui accorde ses faveurs aux autres, mais qui veut vous les vendre à vous seul, a allumé dans vos sens indiscrets, une passion que vous exhalez sous votre plume licencieuse. Le venin de vos désirs sort de vos yeux, comme le poison de vos idées découle quelquefois de vos lèvres blafardes. Pour plaire à l'objet de vos convoitises, vous lui immolez le talent de ses jeunes rivales. Votre dulcinée à seule le *vis comica*, du mordant, de l'aplomb, des intentions fines, une voix qui pénètre : elle a tout enfin, et les autres rien, si ce n'est des défauts incorrigibles. Mais lorsque vous aurez sué aux pieds de votre idole, lorsque vous lui aurez sacrifié tout ce qui vous restait encore à perdre, un peu de goût et de discernement, vous voudrez enfin recevoir le prix de votre persévérance et de votre mauvaise foi; la beauté que vous aurez défiée, vous congédiera comme un homme dont elle a bien voulu se servir comme d'un jouet, mais qu'elle ne voudra jamais employer comme un amant. *Malin journaliste !*

On annonce vaguement que les chinois et les turcs ont eu une affaire très-meurtrière. Vous, pour donner plus de vraisemblance à ce bruit, vous assignez un lieu, une durée à l'action, et vous publiez sur la foi de votre correspondance particulière, que vos amis les turcs, après une attaque des plus vigoureuses, ont défait complètement les chinois dans les plaines de Funshall. Une autre feuille, le lendemain, vous apprend que *Funshall* est une ville de l'île de Madère où il n'y a pas une plaine, que les turcs et les chinois ne pensent pas du tout à se donner rendez-vous sur une île pour offrir à un gobe-mouche le sujet d'un article, et enfin on vous prouve par *a* plus *b* que vous n'êtes qu'un rédacteur des *tabats* ou même de *la Foudre* : *malin journaliste !*

La représentation annoncée doit attirer la foule. Il faut nécessairement un feuilleton demain : mais, le soir, un banquier qui veut avoir un bouffon à sa table, vous fait dire de dîner chez lui. A minuit vous faites la critique de la représentation annoncée. L'article paraît : vous trouvez que Mlle Duchesnois a un peu braillé dans *Phèdre*, que Desmousseaux a été tout-à-fait mauvais comme à l'ordinaire. Eh bien ! pendant que vous étiez à dîner, on a été forcé de changer le spectacle, par indisposition de Mlle Duchesnois, et au lieu de *Phèdre*, c'est *le Médecin malgré lui* que l'on a donné ... *Malin journaliste !*

La critique dramatique est par trop assujétissante : il faut presque voir les pièces pour en parler. Les nouvelles politiques valent beaucoup mieux : vous vous y lancez. La diplomatie est un champ vaste et fertile. Un ambassadeur en crédit a envie d'aller à Londres : vous, pauvre jockei littéraire, vous avez cru entendre chez la comtesse qui vous fait donner tous les matins une tasse de chocolat, vous avez cru, dis-je, entendre que l'ambassadeur devait aller à Rome : vous l'annoncez. Mais M. l'ambassadeur qui redoute l'ambassade de Rome, considérant comme une impertinence que vous ayez annoncé qu'il était chargé de cette légation, ordonne à trois ou quatre de ses valets, de vous passer par les étrivières. Le détachement de laquais se rend en conséquence dans votre bureau, rue de l'Échelle ou rue des Saints-Pères, et exécute une charge brillante sur le carré de vos épaules. Vous avez beau supplier la valetaille et intercepter sa marche, en jetant entre vous et elle vos chaises vermoulues et le paillasson sur lequel vous couchez; on vous répond : défends-toi, *Jupiter* ou *Apollon*; et vous êtes bientôt enfoncé. *Malin journaliste !*

Dans la province on est trop niais pour n'avoir pas de

bonne foi. Les conversations des salons peuvent tromper à Paris; mais la correspondance particulière des départemens est un chef-d'œuvre de bonhomie et d'intégrité. En Basse-Bretagne surtout, la malice et l'espièglerie ont fait si peu de progrès, qu'on y est en arrière de plus de trois siècles sur la Champagne même. Vous recevez une lettre de Morlaix qui vous annonce que M. Deste, médecin incurable qui, pendant trente ans n'a fait que chercher des malades, vient d'être traité à son tour par des loups affamés qui l'ont mangé tête et queue, ainsi que son guide et les deux chevaux desquels on n'a retrouvé que le pommeau de la selle et le mors. Vite un article !.... Vous pleurez dans votre *Drapeau-Blanc*, les vertus électorales, médicinales, patriarchales, chirurgicales, pectorales, sentimentales, doctorales, conjecturales et morales de M. Figaro-Deste, et ce malencontreux M. Deste, pendant que vous l'avez croqué comme un gâteau de Nanterre, avec sa trousse, ses bistouris et ses pistolets mêmes, était retenu chez lui par un panaris dont il n'avait pas pu se guérir; l'erreur ne tarde pas à être reconnue. On vous berne, M. le publiciste des loups affamés; vous avouerez ensuite ingénuement *avoir été le jouet d'une coupable mystication : malin journaliste!*

MAGÉDOINE.

— Des coups de poing, des bourrades et tout ce qui s'en suit, ont eu lieu le 26 mai, au théâtre de Lyon, à l'occasion des débuts de Mme Léon-Fauvet. Les sifleurs et les applaudisseurs se sont réciproquement empoignés dans le parterre, et ont fini par être empoignés les uns et les autres. Il est étonnant que chaque spectateur qui, en entrant dans sa loge, se suppose revêtu du caractère sacré de juge, compromette la dignité de sa position, et oublie avec la gravité de sa contenance, pour transformer quelquefois le parterre en gymnase. On sait qu'au tribunal de Thalie, on peut, comme ailleurs, bailler et dormir, mais se battre à coups de poing! Cela sort des règles du bel usage. Malgré l'éloignement que nous avons cependant pour le pugilat et l'exercice du bâton, nous conseillerions au Vaudeville de devenir de tems en tems un *Gymnase*.

— M. *Gobillard*, dont le nom est incontestablement un nom à succès pour les *Variétés* soutient, jusqu'à la dernière goutte de son encre, qu'il n'a ni sifflé ni fait siffler aucun ouvrage au *Vaudeville*. On peut le croire sur parole; les pièces du *Vaudeville* n'ont pas besoin qu'on emploie tant d'efforts pour les faire tomber, elles naissent toutes sifflées.

—M. C. Bérard, directeur du théâtre de la rue de Chartres, prétend, au contraire, que l'actionnaire-inspecteur du Gymnase, a sifflé et fait siffler; et il propose de le prouver devant les tribunaux. Si tous les auteurs qui ont des affaires avec les sifflets intentaient des procès de ce genre, M. Désaugiers aurait déjà bien des affaires pendantes.

—La première partie de l'ouvrage, attendu depuis quelque jours, *les Ermites en prison* ou *Consolations de Sainte-Pélagie*, vient de paraître à Paris. Cette petite revue d'une grande maison qui, de jour en jour acquiert plus de célébrité ne peut manquer de piquer vivement la curiosité, surtout lorsque les noms de MM. Jouy et Jay y figurent sous la double recommandation d'auteurs et d'acteurs.

Cet ouvrage est destiné à faire suite à la charmante collection des *Ermites*. Il est orné des portraits des auteurs, et de vignettes dessinées avec goût.

Le premier volume est en vente chez E. Wallée et Edet, libraires, rue Beffroy n° 41, à Rouen, prix 5 fr.

—Hier, vers cinq heures du soir, un enfant de dix à douze ans, occupé à pêcher sur le port, s'est noyé en face la porte Guillaume-Lion.

—Certain homme franc qui regrette beaucoup *la rondeur* des mœurs anciennes, soutenait que le monde pouvait être physiquement sphérique, mais qu'il s'en fallait bien qu'il fut moralement *rond*. . i ce partisan des choses rondes connaissait un grand nombre de personnes comme il faut, il trouverait peut-être que le monde est quelquefois bien pointu.

— M. Achille de G.... voulant dernièrement passer en Angleterre pour s'y faire voir apparemment, alla pour s'enrôler sur le registre des passagers du bateau à vapeur. Mais il prétendit annexer à son nom la qualité de *personne considérable*, pour que les papiers, et sur-tout la *Gazette de France* apprissent à toute l'Europe qu'il avait passé en Angleterre. Mais le capitaine au lieu de personne considérable ne voulut consentir qu'à mettre *personne à considérer s'il y a lieu*. Les prétentions du passager ne pouvant s'accorder avec les restrictions de capitaine, M. Achille de G.... a cru devoir différer son voyage à Londres, et épargner quelques jours de veuvage à la bonne dame Jeanne-*Gazette*.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Une Folie. — La Lettre-de-Change.

Troisième début de Bazin.

Le troisième début de Bazin, deuxième *haute-contre*, s'est fait devant un assez petit nombre de juges; et l'arrêt a été favorable. Cet acteur a de l'habitude et de la tenue comme comedien. Il dit juste et s'exprime avec facilité; mais comme chanteur, il a, autant que nous en avons pu juger, une manière qui n'est pas exempte de reproches. Sa voix paraît quelquefois ne sortir que par saccades, et avoir pour ainsi dire un mouvement intermittent. Nous l'engageons à s'observer sur ce point, persuadés qu'il pourra vaincre un défaut qui tient plus à l'habitude qu'à un vice d'organe.

La Lettre de Change, dans laquelle paraissait le débutant, a été jouée avec une froideur qui contrastait assez avec l'état atmosphérique de la salle. Valbonte, qui remplissait le rôle d'un mari qui, en arrivant chez lui, trouve sa place prise, a montré dans sa position un sang-froid admirable. Quelque philosophe et quelque prévoyant que soit un époux, nous croyons cependant qu'en pareil cas, on en trouverait difficilement un qui conservât autant d'a-plomb conjugal que celui que nous avons vu hier. *La Lettre de Change* a été ainsi la vraie école des maris.

Il y avait longtems que nous n'avions vu le bel opéra d'une *Folie*. Il a été joué passablement, mais il demande beaucoup d'ensemble pour être mené comme il doit l'être. Nous conseillons à Mesplon, quand il aura affaire à un *Cerberti*, et qu'il voudra s'introduire chez lui à la faveur d'un costume de soldat, de lui cacher soigneusement le pantalon et les bottes galonnées d'un élégant officier. Cette petite précaution, qui paraît indifférente à l'acteur est une invraisemblance choquante pour le spectateur. Il n'en faut pas davantage pour détruire toute illusion, quand on est assez heureux pour en en produire.

Un chat qui, pendant une scène intéressante, a passé sur le théâtre a été pendant près d'un quart d'heure le sujet de toutes les conversations, et d'une hilarité générale. Nous nous sommes rappelés cette réflexion de Pascal : « Que penser de la gravité d'un juge que le vol d'une mouche va distraire de l'affaire la plus sérieuse, ou que l'incident le plus ordinaire va faire rire comme un insensé !.... » Le public en effet est un juge, et il doit avoir souvent l'occasion d'être distrait, car au spectacle il ne manque pas de mouches.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

On lit dans le *Moniteur* :

« Une dépêche télégraphique a annoncé que le brick le Lancier est parti de Saint-Malo le 29 mai. Ce bâtiment, commandé par M. Russel, capitaine de frégate, est un de ceux envoyés pour protéger nos pêcheurs de morue sur les côtes de Terre-Neuve ; le commissaire de la marine à Saint-Malo, marque que les capitaines de plusieurs navires destinés pour cette pêche n'ont pas voulu profiter de l'escorte du Lancier ; ce fait prouve leur confiance dans les mesures prises pour la sécurité de notre commerce maritime.

» On écrit de Marseille, que le vaisseau de S. M. le Trident, qui croise entre les côtes de la Catalogne et les îles Baléares, s'est approché de Barcelonne le 14 mai ; et que les démonstrations faites par ce vaisseau et par les autres bâtimens du roi qui bloquent ce port, y ont excité une vive sensation. Ce fait est rapporté à nos croiseurs par plusieurs navires étrangers sortant de Barcelonne.

» Par jugement du 5 mars dernier, le tribunal correctionnel de Nantes a prononcé la condamnation des navires le Vigilant et la petite Betzy, qui avaient été employés à une opération de traite des noirs, au commencement de l'année 1822. Les parties condamnées ne s'étant pas pourvues en appel dans les délais prescrits, le jugement correctionnel du 5 mars a reçu son exécution.

» On écrit de Toulon le 22 mai : La goëlette du roi la Torche, est entrée à Toulon hier au soir. Elle a couru jusqu'à Malaga et elle a interrogé quelques bâtimens ; mais elle n'a fait aucune rencontre de bâtimens espagnols armés, ni appris qu'il y en eût à la mer. Elle n'a eu non plus connaissance d'aucun corsaire. »

—L'Amélie, cap. Guénédal, parti du Havre, est arrivé à la Pointe-à-Pître, Guadeloupe, en 35 jours de traversée.

Avis aux navigateurs.—L'Officier chef du pilotage de la Seine a l'honneur de prévenir MM. les navigateurs qui, par force majeure, seraient obligés d'entrer en rivière sans pilotes, que les posées de Berville et l'endroit dit la Canardière, sont devenues impraticables par les bancs de sable, même pour les navires d'un moyen tirant d'eau.

Il est à observer qu'un bâtiment montant faisant route pour Quillebœuf, doit autant que possible être certain d'attendre cet endroit, attendu qu'en relâchant il n'a d'autre point de refuge que le port d'Honfleur, ou d'échouer et de courir des dangers, sur-tout en ce moment où la route ou le chenal offre de grandes difficultés.

Le passage de la traverse continue d'être facile.

— Sont arrivés à Saint-Pierre-Martinique, le Papillon, cap. Fourneau, et les Deux-Amis, c. Lemonnier.

— Le brick américain Motion, entré le 28 au port du Havre, a parlé le 14 mai dernier, par les 44° 30' de longitude, au brick américain Iddo, cap Spear, parti de Bordeaux depuis 35 jours, et destiné pour Philadelphie. Le même jour, il a parlé au navire américain Othello, c. Lambert, parti de Bordeaux depuis 16 jours et destiné pour New-York. Il a laissé ces navires faisant bonne route pour les Etats-Unis.

— On lit aujourd'hui dans le *Moniteur*, les nouvelles suivantes :

» M. le commandant de la marine, à Brest, annonce par une dépêche télégraphique, en date du 28 mai, que la frégate l'Eurydice, ayant à bord le contre-amiral Jacob, gouverneur de la Guadeloupe, est partie le même jour pour porter cet officier-général à sa destination. M. Cuviller, capitaine de vaisseau, commande cette frégate.

» Une dépêche télégraphique de Brest annonce que les frégates la Cybèle et la Constance sont parties de ce port le 27 mai.—La Cybèle, commandée par M. de la Bretonnière, capitaine de vaisseau, va rallier l'escadre de M. le contre-amiral baron Hamelin qui croise près des côtes d'Espagne sur l'Océan. La Constance, sous le commandement de M. de Saint-Simon, capitaine de vaisseau, se rend à la Martinique.

» On écrit du port du Passage, le 23 mai, que les autorités françaises dans cette résidence viennent d'après les ordres supérieurs qu'ils ont reçus, de mettre en liberté Notre-Dame-des-Douleurs, qui avait été arrêtée par le brick de S. M. l'Isère, et dont le chargement composé de sel, balais et pacotilles d'équipage, n'a pas dû être considéré comme contrebande de guerre. La restitution de cette goëlette a produit un très-bon effet dans le pays ; elle va partir pour Bilbao.

» Voici l'extrait d'une lettre particulière de Buénos-Ayres : Nous venons de recevoir par la voie de terre des nouvelles de Valparaiso, sous la date du 25 janvier. On annonce l'arrivée dans ce port de la frégate française l'Amazone, à bord de laquelle le contre-amiral Roussin a son pavillon. Elle y a trouvé la frégate la Clorinde, commandée par le capitaine de vaisseau de Mackau. La corvette la Pomone, commandée par M. de Fleurian, capitaine de vaisseau, y a rallié ces deux bâtimens. La présence de ces forces navales dans l'Océan Pacifique, a pour objet de protéger le commerce français dans ces parages. Le contre-amiral Roussin y a été parfaitement reçu, et le directeur suprême du gouvernement du Chili paraît animé des dispositions les plus favorables pour la France et pour le commerce français.

» On écrit de Rochefort, le 24 mai : Le brick le Vigilant, qui était allé escorter jusqu'à l'entrée de l'Adour quatre petits navires de commerce, chargés de poudre et de froment, vient de mouiller en rade de l'Ile d'Aix. Le commandant de ce bâtiment a rencontré dans sa route la canonnière la Malouine, et une frégate française en vue des côtes d'Espagne.—La goëlette la Brestoise est également revenue de sa croisière sur les côtes d'Otranto. Elle n'a rencontré, non plus que le Vigilant, aucun bâtiment ennemi, et a vu partout les navires du commerce naviguent avec une entière sécurité.—La gabarre la Cauchoise part à l'instant pour aller escorter jusqu'à Brest les navires provenant du convoi arrivé récemment des Antilles, et destinés pour le Havre, Rouen, Dieppe et Boulogne. La gabarre la Cauchoise donne protection jusqu'à Noirmoutiers aux bâtimens de ce même convoi qui vont à Nantes. »

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Brielle, 23 *mai*.—L'Ernestine, cap. Guyomat, v. de Saint-Brieux.—Le Charles, c. Gubert, v. du Havre.

Texel, 24 *mai*.—Zeldenrust, c. Klain, v. de Bordeaux.

DÉPARTS.

Anvers, 27 *mai*.—Isabelle-et-Louise, c. Brauler-Arsten, all. à Bayonne, ch. d'avoine.

PORT DE DUNKERQUE.

NAVIRES ENTRÉS.

Le 28, la Julie, cap Drouilland, ven. de Bordeaux, ch. de div. marchandises. Emmery, courtier.

Le Saint-Pierre, c. Enault, v. de Caen, ch. de graines de colzat, huile. Debaecher, courtier.

L'Aimable, cap. Roy, v. de Bordeaux, ch. de vin et esprit. Salomez, courtier.

Les Quatre-Sœurs, c. Christians, ven. du Havre, chargé de bois. Henderick, armateur.

L'Hirondelle, cap. Quencher, ven. de Fernambouc, ch. de coton. MM. Vve. Dominique Morel et fils, armateurs.

Le 28, Frédéricka, (Danois), capit. Jensen, v. de Livourne, ch. de potasse et de laine. Ve. Dominique Morel et fils, consignataires.

Le 29, l'Entreprise, c. Tronqué, en relâche forcée, ch. de diverses marchandises. Debaecker, courtier.

Le trois-mâts (norwégien), Moren Kristine, c. Christen Walloë, v. de Frédérickshald, ch. de bois. Ce navire est à l'adresse de M. Ch Carlier, courtier.

Ce navire a échoué en entrant, sur le banc de ce port. On espère le renflouer.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le 28, l'Adèle, cap. Pérault, allant à Morlaix, lège. Gauwin, courtier.

Les Bons-Amis, c. Canon, all. à Morlaix, lège. Gauwin, courtier.

Le Léopold, cap Lemanissier, allant à Morlaix, lège. Gauwin, courtier.

Le Louis-Marie, c. Hervé, all. à Saint-Malo, ch de chicorée Debaecker, courtier

L'Entreprise, cap. Olivier, all à Bordeaux, chargé de diverses marchandises. Debaecker, courtier.

Ce navire a été obligé de mouiller en rade. Ayant touché en sortant, il a été démonté de son gouvernail : il a été obligé de rentrer dans le port, ce qu'il a affectué heureusement.

Le Normand, c. Grouh, all. à Rouen, ch. de charbon.

Le Saint-Louis, c. Jumer, all. à Dieppe, lège.

La Paix, c. Hochet, all. à Rouen, ch. de charbon.

Le Désir, c Lisour, all. à Rouen, ch. de diverses marchandises.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARGEM. du sloop le Petit-Edouard, cap. Bresson, ven. d'Honfleur.—Courtier, M. Fauqueux.

24 fûts eau-de-vie —1 fût vide.—1 caisse contenant 24 bouteilles échantillons. —M. Lecœur.

☞ CHARGEM. du sloop la Stéphanie, c. Langgren, dit Steuberg, ven. de Rotterdam —Courtier, M. G. Fontaine.

Réclamateurs, MM.

5 fûts céruse.—Lorion aîné.
6 dito dito.—Marchand.
31 dito dito.—400 peaux salées.—A ordre.

Le surplus destiné pour St.-Malo, pour lequel port il prendra charge aussitôt après son debarquement.

Mouvement du 2 juin.

NAVIRES ENTRÉS

Le sloop le Petit-Edouard, c Bresson, v. d'Honfleur, ch. d'eau de vie.

Le chasse-marée la Marie-Hortense, c. Bessac, ven. de Nantes et le Havre, ch d'ardoises.

Le chasse-marée la Jeune-Adèle, c. Rio, v. de Marennes, ch. de sel

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick les Trois-Sœurs, c. Lozach, all à Bordeaux, sur lest.

Le sloop anglais Newbée, c. Jones, all. à Bristol, ch. de pierres meulières.

Le chasse-marée la Victoire, c. Loget all. à Lorient, Brest et Rochefort, ch. de cuivre, céruse.

Le dogre l'Hélène, cap. Haroux, all. à Touques, ch. de fûts vides et plâtre.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 1er. au 2 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick norwégien Molly, c. Theysen, v. de Christiansand, ch. de planches.

Le sloop la Rosalie, cap. Persil, ven. de Rouen, ch. de bois.

La goëlette américaine Rapid, c. Tonneau, ven. de la Havane, ch. de sucre et café, (en quarantaine.)

Le dogre danois Elisabeth, c. Mullot, v. de Saint-Domingue, ch. de bois d'acajou, (en quarantaine.)

La goëlette anglaise Britannia, c. Brons, v. de Southampton, ch. de café.

NAVIRE EXPÉDIÉ.

Le brick anglais Rrows, c. Matheson, all. à Bristol, ch. de lin.

Note des ventes recueillies à la bourse du 31 mai.

85 balles coton Géorg., à 97 c. 1/2, acq.
81 dito dito dito, à 1 f. 10 c., dito.
180 dito dito Fernambourg, à 1 f. 67 c. 1/2, dito
58 sacs café Guyara, à 1 f. 23 c. 3/4, en entrepôt.
22 balles jalap, à 1 f. 65 c., dito.
20 milliers café Havane, à 1 f. 21 c 1/4, dito.

PORT DE CHERBOURG.

NAVIRES ENTRÉS :

Du 23 au 27.—La bisquine l'Alexandre, c. Bidant, v. de la Hougue, en lest.

Le Conquérant, c. Poulain, ven. de Guernesey, ch. de ciment et suif

Le David, c. Wieus, v. de Dunkerque, ch. de genièvre.

La Virginie, c. Marest, v. de Caen, ch. de bois de construction.

Et 2 sloops v. d'Angleterre, ch. de caisses vides.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Du 23 au 27 mai.—Le dogre le Titus, cap. Bap. Bazin, all. à Granville, ch. de bois de sap.

La bisquine l'Alexandre, cap. Bidaut, all. à la Hougue, ch. d'ardoises.

La goëlette la Clémence, cap. Masson, all. à Brest, ch. de salaisons.

Le sloop la Bonne-Victoire, c. Darthenay, all. à St.-Malo, ch. de bois de sap et eau-de-vie.

Le brick les Trois-Amis, cap. Manger, all. à St.Petersbourg, sur lest

Le sloop la Marie-Thérèse, c Marest, all. à St.-Germain-sur-E., ch. de bois de sap.

—Le Sans-Souci, cap. Bourdet, all. à Aurigny, ch. de cuirs, porcs, etc.

—Le Successeur, cap. Gaujac, all. à Isigny, ch. de bois de sap et vin rouge.

—L'Argus, cap. Grégoire, all. à Portbail, ch. de bois de sap.

—Le Gustave, cap. Gallien, all. à Diellette, ch. idem.

Le brick la Rose-Julienne, c. Lecheul, all. à la Pointe-à-Pitre, ch. de mulets, salaisons et beurre.

Le sloop l'Heureux-Fortuné, c. Longuehard, all. à Guernesey, ch. de bœufs, vaches et volailles.

AVIS DIVERS.

☞ N° 196.—M. FLASHFELD, professeur des langues allemande et italienne, et interprète de langues étrangères, a l'honneur de prévenir le public, qu'il ouvrira son cours mensuel d'allemand, le 15 juin, à six heures du matin, à son domicile, rue des Carmes, n° 68. Le grand nombre d'élèves distingués, formés par ce professeur; leur prononciation pure; la facilité avec laquelle ils ont appris les principes de ces langues, lui font espérer que ces succès lui mériteront la confiance des personnes qui désireraient apprendre une des langues qu'il enseigne.

Il traduit aussi l'allemand, l'italien, l'anglais, le suédois, le danois, le hollandais, le flamand, tous les actes, pièces judiciaires, etc. Il continuera à donner des leçons en ville.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance de 22 Mars 1823.
88 f 75c 70c 75c 80c 90c 85c 90c 89 f 80f 90c 85c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2
1825, 9 4 10c 90c

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITES DE 1000 FR., à 4 p.c °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1820.
1065f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.

THEATRE DES ARTS.

Pour la cinquième Représentation de M. PERRIN,

L'ARTISTE,

Vaudeville nouveau en 1 acte, de MM. Scribe et Perlet.

M. PERRIN remplira le rôle de d'Edouard.

LE GASTRONOME SANS ARGENT,

Vaudeville en 1 acte, de M.***

M. PERRIN remplira le rôle de *Fringale*.

Le Spectacle commencera par

LE VIEUX CELIBATAIRE,

Comédie en 5 actes, de Colin-d'Harleville.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

COLOMBINE SOLDAT PAR AMOUR,

Pantomime en 3 actes, à spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TABLE-D'ACT) DE C. BLOQUEL, RUE St LO N.° 34

MERCREDI.

4 JUIN 1823.

N° 182 — 2me

DEUXIÈME TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez BRISSOT-THIVARS, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez CHAPELLE, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

AVIS IMPORTANT A MM. LES ABONNÉS.

Les personnes dont l'abonnement expire demain 5 juin, sont priées de le renouveller avant cette époque, si elles ne veulent point éprouver de retard dans l'envoi de leurs numéros du troisième trimestre.

EPITRE A MON AMI,

SUR LES BIENFAITS DE L'ÉDUCATION ET LES DANGERS DE L'IGNORANCE.

« Si la pauvreté est la mère des » crimes, le défaut d'esprit en » est le père. »

(LA BRUYÈRE.)

Cher Dorilas, tu veux que ma plume t'expose
Et du mal et du *bien* la véritable cause;
Je suis *bien* jeune encor pour un pareil projet,
Et n'ose qu'en tremblant aborder ce sujet;
Mais de ton amitié connaissant l'indulgence,
Je te vais librement dire ce que je pense :
Cherchant la vérité tu crains de t'égarer,
Ainsi que toi je doute et je veux m'éclairer.

Toi! que chérit le juste et fuit le despotisme,
Amour du *bien* public, effroi de l'égoïsme,
Philosophie! anime et soutiens mes accens;
Toujours sur tes autels je fis fumer l'encens;
A la justice, aux lois, je fus toujours fidèle,
Daigne guider ma plume et diriger mon zèle,
Qu'un langage pompeux de nous soit écarté,
La raison doit briller par sa simplicité.
Des dangers qu'elle court avertissons l'enfance.
Le crime prend racine au sein de l'ignorance;
Aisément de l'erreur un sot suit le penchant;
Un esprit cultivé rarement fut méchant.
A la saine raison ne mettons point d'entraves,
Formons des citoyens et non pas des esclaves.
Et la France sans trouble et sans divisions
Vivra sur les débris des autres nations.
L'ignorance toujours enfanta le caprice;
La bassesse, l'orgueil; la haine, l'injustice.
Sentant sa nullité, le sot est envieux,
Et sans cesse ennuyé, partout est ennuyeux;
Riche, il est insolent; pauvre, il est parasite;
Chef, il devient tyran, et sujet, satellite;
Incapable d'étude et de réflexions
Il suit aveuglément toutes ses passions;
A ses yeux l'amitié passe pour un délire;
Jamais du pur amour il ne connut l'empire:
Il cherche son plaisir et son utilité,
Et ne voit qu'en lui seul dans la société:
En révolution, véritable machine,
A son gré l'intrigant le tourne et le domine,
En un mot, des mortels c'est le plus vicieux,
Le plus incorrigible et le plus dangereux.

Si l'homme instruit parfois se rend aussi coupable,
Son cœur s'ouvre aux remords dont l'autre est incapable,
Et l'éducation digne présent du ciel,
Peut adoucir, changer un mauvais naturel.

O que l'instruction est agréable, utile!
Elle sait embellir le lieu le plus stérile;
Elle fait, dans nos cœurs, éclore les bienfaits,
Et près d'elle l'ennui ne peut trouver d'accès.
A la raison toujours l'homme instruit est fidèle,
Il ne voit, il ne parle, il n'agit que par elle,
Les passions jamais ne sauraient l'égarer,
S'il ne peut pas les vaincre il sait les modérer.
Être utile, voilà son unique industrie,
Il respecte les lois et chérit sa patrie.
Sévère pour lui seul, indulgent pour autrui,
Il est des malheureux le plus solide appui.
Le plaisir de l'étude en tous lieux l'accompagne,
Il se plaît à la ville, il chérit la campagne.
L'aurore interrompant son paisible sommeil
Il court de la nature observer le réveil.
Dieux! quel tableau mouvant pour son ame ravie!
Tout s'anime, tout prend une nouvelle vie,
L'ombre fuit, le jour vient et déroule à ses yeux
Un immense horison qui se perd dans les cieux.
Un saint recueillement saisit son âme entière!
Le saule par ses pleurs, l'invite à la prière,
Son cœur devient aimant, sensible, généreux,
Et de tous les mortels c'est le plus vertueux.

A ces traits, Dorilas, tu peux te reconnaître;
Le goût de la science en ton cœur a fait naître
De l'amour des vertus les nobles sentimens.
Cette amitié si douce en ses épanchemens,
Cette aimable franchise et cette modestie
Qui te fait estimer et désarmer l'envie,
D'un esprit cultivé dignes productions,

Dorlis fait naître en moi d'autres réflexions....
L'étude, ainsi que toi, l'eût éclairé sans doute;
Mais il s'est égaré prenant une autre route.
Faible par caractère, inconstant, inégal,
Croyant faire le bien souvent il fait le mal,
Guidé par des méchans, faute d'expérience,
Il approuve le crime et blame l'innocence.

Si tu veux conserver la noble voyanté,
Oh ! mon cher Dorilas, fuis la société
De ces demi-savans sans frein et sans scrupules,
Qu'on n'apercevrait pas s'ils n'étaient ridicules.
Au théâtre, où jamais le goût ne les conduit,
Leur seul amusement est d'y faire du bruit ;
A juger sensément quand le sage s'applique,
Sans comprendre et sans voir ils lancent la critique;
Dans leur tête jamais la raison n'habita,
Ils se feraient honneur d'avoir sifflé Talma !....
Sceptiques ignorans, dont la seule faconde
Consiste à condamner ce qu'estime le monde,
Ils pensent s'ériger en arbitres du goût
En n'approuvant jamais et dépréciant tout.
Ah ! ce n'est pas ainsi qu'agit le vrai mérite ;
La raison est dans tout sa règle favorite
Le sot dans ses écarts ne peut être arrêté,
Il court toujours de l'un à l'autre extrémité.
Je conclus, Dorilas, et dis en assurance.
Le bien vient du savoir, le mal de l'ignorance.

T***

HISTOIRE ABREGÉE DE L'INQUISITION D'ESPAGNE,

Par M. Léonard Gallois. (1)

Le vénérable Llorente, dans son *Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne*, avait plutôt assemblé et coordonné les matériaux que sa place de secrétaire du saint-office avait mis à sa disposition, que formé un corps d'histoire. Le grand nombre de pièces authentiques qu'il s'est trouvé obligé d'intercaler dans un livre où il fallait justifier presque autant que citer, a rendu cet ouvrage trop volumineux pour qu'il pût être lu de toutes les personnes qui ne peuvent consacrer à leur instruction, que le tems qu'elles dérobent à leurs affaires. Le plus sûr moyen, d'ailleurs, de populariser un livre, c'est de présenter, sous le plus petit volume possible, toutes les choses utiles qu'il renferme, et voilà la tâche que M. Léonard Gallois a remplie, en publiant son *Histoire abrégée de l'Inquisition d'Espagne*.

Ce n'est guères que dans le dernier siècle que l'histoire est devenue philosophique, et qu'on est parvenu à ne présenter au lecteur, que ce qu'il y a de plus profitable dans la connaissance des événemens et des hommes. Aujourd'hui on commence à écrire l'histoire pour les libraires, et non pour l'instruction de la société. L'abrégé que nous annonçons n'encourra pas le reproche d'être un abrégé plus long que l'histoire même; et les éditeurs ont paru, quant à l'exécution morale et matérielle de l'ouvrage, être aussi prodigues de leur tems, qu'économes de celui du lecteur.

Quelqu'un a dit, je crois, que l'inquisition était la Saint-Barthélemy de tous les jours. Cette définition suffit seule. Elle épargne toutes les réflexions que l'on pourrait faire sur le caractère et les actes du saint-office.

Le desir d'extirper les hérésies et d'anéantir les sectaires, produisit l'inquisition. Des gens qui voient de la politique partout où il faut expliquer des cruautés absurdes, ont attribué cette institution barbare à des motifs d'état. Rien n'est plus erroné. En fait d'atrocités et de démence, le fanatisme vaut la politique. C'est trop honorer l'humanité que de chercher des prétextes à toutes ses fureurs.

Une bulle du pape Grégoire IX installa les tribunaux du saint office en Espagne, vers l'année 1231. Dès ce moment, l'Espagne devint la terre classique de l'inquisition. Chaque pays a ses productions. En France les inquisiteurs n'auraient pas pris : non que nous soyons meilleurs que les autres peuples ; mais parce que nous avons moins de constance qu'eux. Notre caractère est si mobile, que nous n'avons pas même la force de persévérer dans le mal ; ce qui pourtant n'est pas difficile.

Jamais l'homme ne s'est montré plus sacrilège que lorsqu'il s'est servi du nom d'un dieu de miséricorde pour punir et frapper. Le saint-office est aussi le plus sacrilège de toutes les institutions humaines. Un dénonciateur suffisait pour vous faire arrêter ; un soupçon était le crime même. Conduits dans des cachots affreux, vous n'en sortiez que pour être interrogé et mené processionnellement au supplice ou plutôt au martyre, car l'Être-Suprême pardonnait sans doute à ceux que l'on immolait, avec tant de démence, à sa gloire et en son nom.

Vous accusez de barbarie les sauvages qui dansent autour du bûcher de leur ennemi ; que ne serions-nous pas fondés à dire de ces ministres saints qui bénissent le juif ou l'hérétique pendant qu'il éprouve dans un auto-da-fé le supplice le plus douloureux qu'on puisse imaginer ? 34,658 victimes ont été brûlées toutes vives, depuis 1481 jusqu'en 1820, c'est-à-dire dans l'espace de 339 années, ce qui donne, pour chaque année, un terme moyen de 102 personnes. 18,049 furent brûlées en effigie, et 288,214 condamnées aux galères ou à la prison. Cette récapitulation faite sur les archives du saint-office même, prouve que les inquisiteurs-généraux n'employaient pas trop mal leur tems.

L'Abrégé de l'Histoire de l'Inquisition, est un ouvrage curieux : il sera lu par toute la France. Il y a autre chose qu'un intérêt d'humanité dans ce livre : on y trouve une source déplorable des réflexions les plus pénibles ; et il n'est pas inutile de donner aux siècles futurs, les actes du fanatisme à maudire et à éviter : c'est aussi un héritage pour les générations, que les erreurs et les excès des âges passés.

MACÉDOINE.

—Le célèbre *Olaüs Worm* dans son livre intitulé *Museum Wormianum*, qui est un catalogue raisonné des choses naturelles et artificielles, dont il avait rempli son cabinet, l'un des plus riches de l'Europe, rapporte l'histoire d'une femme qui avait accouché *de deux œufs gros comme des œufs de poule, et conformés de même au dedans et au dehors*. Cet accouchement miraculeux intéressera bien vivement sans doute ces messieurs du journal des *Débats*.

Ce qu'il raconte d'une espèce toute particulière de rats qui de son tems tombèrent du ciel dans le royaume de Norvége, est effrayant. Ces dangereux animaux, dit-il, ne nuisent pas seulement aux herbes et aux fruits de la terre, ils sont aussi très-pernicieux aux hommes qu'ils attaquent à coups de dents, et qu'ils font périr. La corruption de leurs cadavres infecte l'air, cause des vertiges et donne la jaunisse aux gens du pays. Ce qui intéressera bien vivement ces insectes qui pendant leur vie empestent du papier, en leur faisant espérer qu'après leur mort ils infecteront encore l'air que respireront les honnêtes gens qu'ils veulent mordre.

Il parle encore d'une espèce de sauterelles très-malfaisantes qui fondent, comme une armée, sur certains pays d'Orient, et qui y ravagent tout si les habitans de ces contrées n'usaient d'artifice pour les détruire. Alors, dit-il, ils les salent, les font sécher au soleil, et ils les mangent. Le dénouement est heureux.

Les caméléons, selon ce même savant Olaüs Wormus, n'ont ni cœur ni rate. Il y en a de diverses espèces, les gris blancs sont les plus communs.

—L'abbé *Alary* fut reçu parmi les *quarante* de l'académie française, quoqu'il n'eut publié aucun ouvrage. Lorsqu'il alla faire ses visites, il laissa son billet chez un académicien de qualité qui était sorti, et qui n'avait jamais entendu

(1) Un vol. in 18, de 400 pages sur beau vélin. — Chez Cassegrain, libraire, rue Neuve des-Petits-Champs, n°. 5, à Paris.

Prix : 3 fr. 50 c. et 4 fr. par la poste.

parler de lui. En rentrant avec un homme de lettre de ses amis, il trouva ce billet, le lut et dit avec surprise : L'abbé *Alary* ! *Je ne le connais pas. Qu'a-t-il écrit? Son nom*, comme vous voyez, répondit l'homme de lettres.

— Dans la petite ville de Laigle, qui est le pays natal des pointes, on ne joue plus au *domino* qu'en supprimant un des ving-huit dés qui composent le jeu. Algébristes du *domino*, cherchez quel est ce dé?

— On demandait à un des rédacteurs de la *Foudre* : « Pourquoi appellez-vous la *Nacelle*, de Rouen, une *Galère*? — C'est parceque pour la combattre, nous travaillons comme des forçats. »

—On trouve au Havre une rue J. J. Rousseau, et une famille Rousseau qui n'a aucun rapport de parenté ni de célébrité avec le philosophe de Genève. Un espiègle, M. le baron D***, me disait hier : Mais qu'a donc fait cette famille Rousseau, pour qu'on ait donné son nom à une de nos rues?

— Une actrice de province, dans un vaudeville où elle devait, en signe de réconciliation conjugale, embrasser son mari, a beaucoup fait rire, en parodiant ainsi un vers de *Britannicus*, au moment où elle pressait son époux dans ses bras :

« J'embrasse mon mari, mais c'est pour l'étouffer. »

Peste! s'est écrié un étranger présent à cette représentation, si les femmes de ce pays-ci embrassent leurs amans comme leurs époux, allons vite ailleurs.

— *La Foudre* qui tombait à plat tous les deux jours, voyant que le public la laissait mourir d'inanition sept jours de la semaine, a réglé sa chûte périodique, de manière à n'éclater que tous les cinq jours. *L'Eclair* qui précédait la susdite *Foudre*, s'est supprimé par famine, et ne luira plus que dans les beaux jours de ténèbres et de confusion.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Le Gastronome. — L'Artiste. — Perlet.

Honneur à Perlet qui, dans *l'Artiste*, s'est montré trois fois acteur original sous trois travestissemens! Il y a longtems que l'on n'avait ri autant. La représentation annoncée avait attiré la foule, et la foule s'en est allée fort satisfaite.

L'Artiste offre à la fois plusieurs genres d'intérêt, des saillies comiques, des couplets très-gais et un des auteurs de la pièce jouant lui-même le principal rôle. Si l'on dit que Perlet s'était coupé là un rôle à sa taille, on conviendra que personne ne sait mieux s'habiller que lui. Il est probable que l'accueil qu'il a reçu dans l'*Artiste* l'engagera à donner une seconde représentation de cette pièce.

Après le *Gastronome sans argent* qui terminait le spectacle, Perlet a été demandé, et a paru au milieu des applaudissemens et des bravos.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du dogre la Georgette, du Havre, cap Salo, ven. du Havre
Courtier-interp, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

7 fûts vin.—136 gueuses fonte de fer.—1 sac café.—16 blocs d'albâtre.—Crevel et comp.
2 bois de lit.—Bonneau.
10 pots grès vides en paniers.—A ordre.

Proven. du navire le Jeune-Henry, cap. Deridder, ven. de Marseille.
16 blocs marbre.—Richard fils aîné.

— Le sloop le Clairvoyant, c. Julienne, ven. de Caen, ch. de granit et planches.

— Le dogre la Georgette, cap. Salo, v. du Havre, ch. de marbre, albâtre, vin, fer, café, etc.

Courtier de ces deux navires, M. Pellecat.

☞ Chargem. de la galiote oldembourgeoise Frau-Catharina, c. G. Oltmanns, ven. de Hambourg.—Courtier-interp., M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

120 fûts cuivre.—Wagner et Retterich.
27 balles de laine.—Mathéus et fils.
5 sacs dito.—Ve. Baudry-Binet.
2 sacs resailles de peaux pour faire de la colle.—1 grenier nerfs pour dito.—Hoesch
3 fûts caput-mortuum.—Tinel-Ancelot.
10 balles de laine.—B. Cabanon et fils.

☞ Chargem. de la galiote oldembourgeoise Frau-Sophia, cap. Zittlosen, ven. de Hambourg.—Courtier-interp., M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

1 caisse contenant évantails.—1 dito contenant une machine et accessoirs.—Mamet-Bulgen et comp.
8 balles plumes.—J. Bouveaux.
2 fûts provisions de bouche.—Bert.
12 morceaux plomb.—Caste-Delamar
30 fûts arsenic.—V. E. Lefebure et fils.
2 dito soie de porc.—C. Cabanon et fils.
14 balles de laine.—A. Adeline.
3 fûts laiton.—2 dito plomb.—19 blocs dito.—14 barriq. de soufre—Mathéus et fils.
24 balles de laine.—198 pièces de zing.—26 barils arsenic.—3 dito antimoine.—A ordre.

☞ Chargem. du smack oldembourgeois Fortuna, cap. Holtmans, ven. de Bremen.
Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

3 fûts creusets.—Pouchot.
4 dito dito.—F. A. Kuns.
6 dito manganèse.—Henry Hoesch.
2 dito terre bolaire.—Henry Hoesch.
2 dito brun rouge.—23 balles de laine.—Mathéus et fils.
16 balles de laine.—30 dito de crin.—4 fûts creusets.—1 5 gonnes gondron.—A ordre.

☞ Chargem. du sloop le Clairvoyant, cap. J. Julienne, ven. de Caen.
Courtier-interp., M. J. Pellecat.
37 biornes en granit.—4 blocs en granit.—1 meuble dito.—1041 madriers sap.—92 planches sap.—A ordre.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 3 juin.

NAVIRES ENTRÉS

Le sloop l'Eléonore, c. Bouvery, v. du Havre, ch. de gueuses en fer.

Le sloop la Marie-Rose, c. Sagan, ven. de Coutrville, ch. de cidre.

Le tjalk hollandais Vrouw-Anna, cap. Tembrin, v. d'Ordrecht, ch. de poterie commune.

Le smack hollandais le Castor, cap. Hengiboude, v. de Christiansand, ch. de bois du nord.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La galiote la Marie-Gabrielle, cap. Dugard, all. au Havre, ch. de plâtre.

Le brick l'Anna, cap. Dagnid, all. à Brest, ch. de plâtre, cuivre et fer.

Le chasse-marée l'Elie, c. Traverson, all. au Croisic, ch. de im et craie.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 2 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

La goëlette anglaise Liberty, c. Aldrige, v. de Liverpool, ch. de sucre, plomb

Le bourcy le Saint-Pierre, c. Mazé, all. à Dunkerque, ch. de charbon.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre la Lidia, cap. Talbé, all. à Rouen, ch. de sucre et potasse.

Le sloop l'Adélaide, c. Vivien, all. à Honfleur, ch. de pavés.

Le sloop l'Exemple, cap. Guilbe, all. à Dunkerque, sur lest.

Note des ventes recueillies à la bourse du 2 juin.

200 sacs café St.-Domingue, à 1f. 62c. 1/2, acq.
500 balles café Bourbon, à 1f. 85c. dito.
13 balles coton Louisiane, à 1f 26c. 1/4 dito
30 dito dito dito, à 1f. 20c. dito.
20 dito dito Fernambourg, à 1f. 70c d.
65 dito dito Géorgie, à 1 f. 1c 1/4 dito.
4 milliers cafe St.-Domingue, à 1 f. 17 c. 1/2 en entrepôt.

PORT DE CHERBOURG.

NAVIRES ENTRÉS :

Du 28 au 31. — Le brick norwégien Providentia, cap. Roed, ven de Frederickstadt, ch. de planches et esparts de sap.

Le sloop le St.-Paul, cap. Simon, ven. de Dunkerque, ch. d'huile, chicorée, genièvre et houille.

Le dogre l'espoir, cap. Houssard, ven. de Rouen, ch. de bois de construction.

Le brick norwégien Louisa, c. Nielsen, ven. de Soon, ch. de planches de sap.

Le dogre l'Eléonore Désirée, c. Dubos, ven. de Rouen, ch. de bois de construction.

Le sloop l'Aimable-Victoire, cap. Marest, ven. de Granville, ch. idem.

Le sloop l'Eugène, cap. Capelle, ven. de Rouen, ch. d'épicerie, droguerie, etc.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La goëlette le Levrier, cap. Delaroche, all. à Bayonne, ch. de chariots et affûts de siège.

Le sloop les Deux-Sœurs, cap. Lalande, all à Portsmouth, ch. de 135 caisses œufs.

Et neuf bâtimens qui étaient en relâche, all. dans différens ports.

PORT DE BREST.

NAVIRES ENTRÉS.

Le 26. L'Aglaé, cap. Lemoing, ven de Bordeaux, ch. de vin; le Saint-Gildas, cap. Lefranc, v. de Nantes, ch. de bois de construction.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Du 27. Le Bon-Fils, cap. Trébaol; l'Estelle, cap. Bechec, de Brest, all. à Bourry, ch. de charbon de terre; la Virginie, cap. Coste, de Nanses et y all. sur lest. la Manon, cap Coursou, du Siegué, et y all., sur lest.

PORT DE DUNKERQUE.

NAVIRES ENTRÉS.

La Julie, cap. Drouillar, v. de Bordeaux, avec div. march.

Le St.-Pierre, c. Enault, v. de Caen, ch. de graines de colza et huile.

L'Hirondelle, cap. Quennehen, v. de Fernambouc, avec coton.

Frédericka, danois, c. Jensen, v. de Livourne, avec potasse et laine.

L'Amable, c. Roy, v. de Bordeaux, ch. de vin et esprit.

Les Quatre-Sœurs, c. Christiaens, v. du Havre, ch. de bois.

l'Entreprise, c. Troncqué, en relâche forcée, ch de div. march.

Le trois-mâts Moren-Kerstine, norwégien, c. Christen Walloë, v. de Frederickshald, ch. de bois. (Ce navire avait échoué la veille sur le banc de ce port.)

NAVIRES EXPÉDIÉS.

L'Adèle, c. Pérault, all. à Morlaix, sur lest.

Les Bons-Amis, c. Conan, all. dito, sur dito.

Le Leopold, c. Lemanissier, all. dito, sur dito.

Le Louis-Marie, c. Hervé, all. à St.-Malo, avec chicorée.

L'Entreprise, cap. Troncqué, all. à Bordeaux, avec diverses march. Ce bâtiment, ayant touché en sortant, a eu son gouvernail démonté; il a été obligé de rentrer dans le port.

Le Normand, c. Grout, all. à Rouen, avec charbon.

Le Charles, c. Thillard, all. à Honfleur, avec dito.

La Paix, c. Hochet, all. à Rouen, avec charbon.

Le St.-Louis, c. D. Junemer, all. à Dieppe, sur lest.

Le Désir, c. Lisour, all. à Lorient, avec div. march.

La Bonne-Aglaée, c. Lefranc, all. à Vannes, avec charbon

L'Auguste, c. Thomas, all. à Brest, avec dito.

La Bonne-Mère, cap. Février, all. au Havre, avec dito.

L'Alcide, c. Descamp, all. à Rouen, avec dito.

L'Aimable Eugénie, c. Liard, all. à avec dito.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 3 avril.

Sont arrivés de Villequier :

La Marie-Marthe, c. Pognon, all à Honfleur.

La Pélagie, c. Dupont, all. au Havre.

(Vent d'ouest.)

NOUVELLES DE MER.

Un convoi français, sous l'escorte d'une frégate et d'un sloop de guerre, a été rencontré le 20 mai par un navire anglais. Ce convoi était destiné pour Terre-Neuve.

— La Jeune-Emilie, c. Dulauret, parti de Rouen pour Southampton, s'est perdu dernièrement sur la côte de France.

— Etait arrivé devant Douvres, le 28 de ce mois, l'Aurora, c. Kocks, ven. de Cette.

AVIS DIVERS.

☞ N° 197. — L'on prévient les personnes qui desireraient prendre des leçons de *langue italienne*, que le sieur Brocello qui a habité pendant une longue suite d'années l'Italie, et y a même fait ses premières études, se propose d'enseigner cette langue.

Le sieur Brocello se flatte que le succès de ses leçons justifier la confiance qu'on voudra bien lui accorder.

S'adresser au domicile du sieur Brocello, rue des Charrettes, n°. 72, à Rouen.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823
88 f 55c 80c 85c 8 c 75c 70c 80c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.
Ech. du 22 Mars 1824, lin. 8 2 101 30c
1825; 9 4 101 20c

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p. °/o.
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
1063f 1062 50

ACTIONS DE LA BANQUE DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1535f.

SPECTACLES DU 3 JUIN.

THÉATRE DES ARTS.

L'OPÉRA COMIQUE.

Opéra en 1 acte, de MM Ségur le jeune, Duparty et Fodor-Mainvielle.

LA FAUSSE ÉGNÈS.

Comédie en 3 actes, de Destouches.

LE DEVIN DE VILLAGE.

Opéra en 1 acte, de J.-J. Rousseau.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CAUX, RUE DE LA PAIX-DOUCE) DE C. BENOOTEL. L'E... 34

JEUDI.

5 Juin 1823.

N° 185 — 2me

TROISIÈME TRIM.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

A LÉIS,

CHANSON.

AIR :

Vous avez vu les oiseaux voltiger ;
Vous avez vu se faner une rose ;
Vous avez vu le ruisseau passager
Quitter les bords qu'en fuyant il arrose.
Le frais zéphyre image de l'amour
En s'envolant, Léis, semble nous dire :
Vous qui brillez comme les fleurs d'un jour,
N'accusez pas la fuite du zéphyre.

Roseaux bercés du vent de la faveur,
Ces favoris qui rêvent la puissance,
Voient s'échapper le songe du bonheur
Presqu'aussitôt que leur sommeil commence.
Grands d'un moment, vains fantômes de cour,
Votre faveur s'enfuit comme un délire.
Vous qui brillez comme les fleurs d'un jour,
N'accusez pas la fuite du zéphyre.

Sur ce papier où ma frivole main
Vous a tracé cette lettre innocente,
Léis, le tems effacera demain
Ces vers légers que le caprice enfante.
Faibles accords que m'inspira l'amour,
Sons indiscrets échappés à ma lyre,
Vous qui brillez comme les fleurs d'un jour,
N'accusez pas la fuite du zéphyre.

Edwd.

MOI !

Monosyllabe sublime ou ridicule, soit qu'un héros ou un histrion te prononce, *moi*, exclamation de la fierté ou de l'égoïsme, premier et dernier cri de l'homme, découvre, je t'en supplie, à mon ignorance, toute ta force, ta magie, ton empire : je veux te célébrer; et si quelque être intéressé à cacher ta puissance, comme le secret de l'humanité, ose demander celui qui n'a pas craint de révéler ton pouvoir et ton ascendant, puissé-je le confondre, en répondant significativement : *moi !*

Lorsque le premier homme, ennuyé de l'excès de sa félicité, rêvait, au milieu des plaisirs qu'il possédait, la volupté qu'on lui cachait encore, il s'écria : Quel être sympathique viendra partager ces sensations délicieuses que j'ai besoin de communiquer, ces désirs innocens que je voudrais inspirer ? *Moi !* répondit la voix angélique de la première femme. Quel *moi* depuis ce tems valut jamais celui-là !

Le premier individu de notre espèce, comblé des bienfaits du créateur, ne tarda pas à s'en rendre indigne : il devint coupable et malheureux. Dans le désespoir qui succède aux grandes fautes; dans ces momens de remords où l'on croit être abandonné de la nature entière, le père du genre humain s'écria encore, sans penser être entendu : qui, dans le monde que j'ai perdu, soulagera les douleurs qui me déchirent; voudra partager ma proscription éternelle ? — *Moi !* lui dit la voix d'une épouse éplorée et coupable comme lui. Ce *moi* n'était plus celui de l'innocence ; mais c'était encore celui de l'amour et de la résignation.

Qui a fait le chef-d'œuvre d'*Ebrouin* ? *Moi*, répond fièrement un baron sortant du moule. Ce *moi*-là en vaut bien un autre.

Quel est l'auteur de cette croûte ? *Moi*, se dit humblement et mentalement ce mauvais peintre qui soutient que l'homme de génie n'est connu que 121 ans après sa mort.

Qu'est-ce que l'état ? C'est *moi*, aurait répondu Louis XIV. Mais si le parlement eut été assez audacieux pour demander au monarque : Sire, nous supplions votre majesté de nous dire qu'est-ce que vous ? Le roi aurait encore répondu : C'est *moi*. L'argument aurait été sans réplique ; mais par le fait de l'interrogation et de la réponse, Louis XIV serait tombé dans un cercle vicieux. Ce *moi* d'un de nos plus grands princes, aurait été cependant moins despotique que le *nous* populaire de Cromwel et de plusieurs autres anciens souverains de la Grande-Bretagne.

Qui me guérira de la goutte ? *Moi*, s'écrie un médecin qui ne sait pas d'où vient la goutte, ni comment elle s'en va.

Accordez-moi un rendez-vous, belle cruelle ! — Qui, *Moi* ? Pour qui me prenez-vous ? — Pour *moi*. — *Moi* ! — Vous ! — Vous ! — *Moi*. *Moi*, *vous*, ce sont des subtilités métaphisique dont on ne sort qu'en faisant un mouvement décisif qui prouve à la beauté qu'on rencontre, que l'on ne veut d'elle, ni pour soi-même, ni pour personne.

Médée, seule, au milieu des événemens qui la trahissent, accablée par le sort qu'elle avait cru se rendre favorable, répond à celle qui lui demande :

« Dans un si grand revers que vous reste-t-il ?

— *Moi* ! . . . .

Moi, dis-je, et c'est assez ! . . . .

En effet Médée possédait des poudres magiques, des philtres et des sortilèges, ce qui était assez dans ce tems-là; mais ce qui ne serait pas trop aujourd'hui.

Rousseau trouve que tout le monde qu'il méprise fort, n'agit que dans l'abjection du *moi* humain. Rousseau volait des bouteilles d'un vin exquis à son protecteur, pour aller les boire dans sa chambre comme un gourmand; mais le philantrope genèvois n'aimait la liqueur que pour elle-même. Quant aux femmes il les idolâtrait; mais il avoue que ce n'était que pour leur faire plaisir et non pas le moindrement par égoïsme. Il n'y a pas du tout de *moi* humain dans ce petit paradoxe.

Voulez-vous connaître, sans compulser des volumes, toute l'histoire du genre humain, depuis Adam jusqu'à M. d'Ancelot, depuis Ève jusqu'à Mme. de Genlis? Voulez-vous savoir ce qui a tout fait, ce qui a tout inventé, tout exécuté? Tenez-vous à démêler la cause de nos vertus, le véhicule de nos exploits, de notre supériorité, de nos lumières?... Un mot va vous satisfaire, et c'est par lui que je vous demanderai la permission de terminer cet article . . . . *moi!!!*

PERRETTE.

CONTE.

De tout tems les fées ont eu de l'inclination pour les enfans. La fée Mab était très-bonne; aussi éleva-t-elle une jeune et très-jolie fille: c'était une petite enfant nommée Perrette. Le plan d'éducation que Mab suivit était conforme à la raison. Point de gêne, point de contrainte: Perrette n'avait qu'à désirer, et dans l'instant elle obtenait tout ce qui pouvait lui plaire. Elle n'avait que seize ans, et déjà elle savait broder, dessiner, faire de la dentelle; elle s'habillait avec goût, avait des grâces à prendre du tabac, et dansait à ravir. Vous voilà grande fille, lui dit un jour la fée; vous êtes instruite autant que je le désirais: choisissez maintenant l'état que vous voulez embrasser. Oh! ma bonne, répondit la jeune personne, faites ce choix pour moi; mais surtout dispensez-moi de me marier, du moins encore.

Tel était l'attachement de Perrette pour sa bienfaitrice, qu'elle ne voulait point la quitter; mais celle-ci fut inexorable. Non, répliqua-t-elle, je l'ai résolu; mais pour que tu te détermines avec connaissance de cause, je veux que tu ailles voir les autres filles que j'ai élevées, auxquelles j'ai donné des des époux: prépare-toi à te mettre en voyage.

En voyage, une jeune beauté? En vérité, cela n'est pas prudent. Oh! très-prudent, car voici comme s'y prit la fée. Elle transforma Perrette en très-joli papillon. Voilà donc l'aimable fille qui, à l'aide de ses ailes légères, traverse les rivières, les forêts, les côteaux, les vallées, et s'élance d'abord chez Mme Honesta, qu'elle trouve assise devant son grand miroir, et dévotement occupée à lire ses prières du soir. Le grand talent de Mme Honesta était de parler sans cesse, à tout propos et souvent sans propos, de vertu, de devoir, de décence. Prompte à se scandaliser, le plus léger sourire la révoltait; aussi la regardait-on comme la plus pieuse des femmes, et son mari comme le plus heureux des époux. Il n'y avait que ses domestiques qui pensassent bien différemment.

Le mari, que la jalousie ne tourmentait pas, était absent lorsque Perrette entra chez Mme Honesta. Celle-ci lut à haute voix dans un livre de piété, ensuite elle appela doucement un domestique jeune et bien fait, avec lequel elle s'enferma décemment dans sa chambre.

Fort étonnée de l'aventure, Perrette s'envola par la fente d'une fenêtre, et arriva au château de Phriné. Phriné, d'une figure aimable, venait de se lever; elle était assise, et lisait un roman qui l'enchantait, car il était rempli de bel esprit, de faux merveilleux, et de belles estampes.

A la suite de quelques momens de lecture, Phriné tire le cordon de sa sonnette: une femme-de-chambre vient la coiffer; et cette longue scène fut égayée par un jeune cavalier qui se faisait mal aux yeux, à force de lancer sur elle, tantôt des regards tendres, tantôt des regards enflammés. Leur conversation était très-intéressante; car ils parlaient de bals, de concerts, de spectacles. La toilette finit: la femme de chambre se retira. Le jeune cavalier, libre d'expliquer tout ce qu'il avait voulu dire par ses regards, se jette aux pieds de Phriné, parle de son amour, du martyre cruel qu'il souffrait, exhale la passion la plus vive. Le discours que tout cela formait, était bien ingénieux, sans doute; car Perrette n'y comprit pas grand'chose, et l'on sait que les femmes ont une intelligence bien particulière pour les déclarations. Phriné, qui accompagnait les paroles du jeune homme, de regards les plus expressifs, l'eut sans doute payé du plaisir de l'entendre; mais le mari entra, et devinant très-bien de quelle nature était la conversation qu'il interrompait, il les regarda d'une manière si terrible, qu'il n'y a qu'un mari jaloux qui puisse regarder ainsi.

Perrette s'enfuit, et sans savoir où elle va, elle se jette dans une maison où tout lui paraît de la plus grande nouveauté. C'était la maison de la très-savante Alzinde, qui connaît toutes les étoiles, et qui ignore le compte de ses brebis. Elle est fort curieuse: son mari rentre-t-il bien fatigué, bien affamé? Alzinde se hâte de lui montrer quelqu'animal rare, et ne le quitte pas qu'il ne lui ait appris le nom que Buffon a donné à cet animal, et les raisons qu'il a eues pour lui le donner. Quelqu'un rend-il visite à cette femme érudite? Elle lui parle physique, métaphysique, morale, histoire naturelle. Donne-t-elle à manger? Au dessert, elle fait étaler des coquillages, des insectes, des pétrifications, et, pour achever d'amuser les convives, elle leur récite quelques fragmens de poésies grecques. Perrette s'ennuya et sortit: elle fit bien, car Alzinde l'avait vue, et voulait l'attraper, pour grossir sa belle collection de papillons.

Après quelques momens de repos, Perrette prit l'essor, traversa les campagnes, vola de ville en ville, de village en village, et se rendit chez la fée Mab, à qui elle fit part de tout ce qu'elle avait vu dans ses courses lointaines. De tous les modèles, lui dit l'obligeante Mab, choisis celui que tu veux imiter. Ah! ma bonne, lui dit l'ingénue petite fille, comment pourrait-on vouloir imiter ce qu'on méprise? J'aimerais mieux vivre avec des sauvages que de ressembler à aucune de ces femmes: est-ce donc là le fruit de la brillante éducation que tu as donnée à tes élèves? Je les ai toutes aimées, répondit Mab: c'étaient les meilleures, les plus aimables et les plus honnêtes personnes du monde avant que d'être mariées; mais peut-être leurs époux étaient-ils des enfans qu'il eût fallu élever. — Ah! ma bonne, je crois, d'après ce que tu me dis, que le mariage et les maris peuvent donner bien des défauts; mais il y en a qui ne sont que l'ouvrage de la nature. La fée se tût, ne voulant ni l'instruire, ni la tromper.

LES ANES.

FABLE.

Les ânes se plaignaient aux dieux
De leur traitement chez les hommes,
Voyez, leur disaient-ils, l'esclavage où nous sommes?
Ah! daignez adoucir notre sort rigoureux.
Mes enfans, leur répond le maître du tonnerre
Avec un regard de bonté,
Allez travailler sur la terre
Et recevez de moi l'insensibilité.

MACÉDOINE.

— Le régisseur d'une troupe de comédiens ambulans, mit dernièrement dans un furieux embarras un malheureux typographe de campagne. Il lui envoya, pour faire l'affiche du jour, l'annonce du spectacle. On jouait un vaudeville des *Variétés*, intitulé : *Deux et Deux font Quatre*; le charmant opéra de *Trente et Quarante*; et *le Directeur dans l'embarras*. Ne comprenant rien à cette indication, il invoqua l'assistance de monsieur son prote, qui lui servait tout à la fois de commis, de cuisinier, de valet-de-chambre, d'afficheur, et qui de plus était sacristain de la paroisse. Après s'être très-longtems consultés sur l'interprétation probable du billet, il décidèrent que le titre de la troisième pièce n'était, pour eux, qu'une observation du chef de la troupe, qui dans l'embarras où il était d'organiser son spectacle, n'avait point eu le tems d'additionner les nombres 30 et 40 : en conséquence, ils s'empressèrent de réparer le désordre de la rédaction; ils composèrent l'annonce, qui fut imprimée et affichée, ainsi :

» Aujourd'hui, etc. une représentation de

4 vaudevilles en un acte,

Suivis de

70 opéras nouveaux. »

— Les cyclopes qui, dans la rue des Saints-Pères, vomissaient tous les deux jours leur *Foudre* innocente, se permettent de tems à autre, de prendre pour leur feuille qui passe comme un *Eclair*, des articles entiers de *la Nacelle*. Avec d'autres que ces malheureux bâtards de Vulcain, nous taxerions cette petite maraude de friponnerie littéraire; mais il faudrait être d'une ignorance étrange, pour exiger de la loyauté de la part de ces messieurs de la foi, desquels nous n'avons jamais douté. La chenille qui infecte le suc des fleurs dont elle se nourrit, est un être peut-être aussi utile aux vues du créateur, que la fleur même qu'elle détruit. Il faut que tout le monde vive ici-bas. Permis à messieurs de *la Foudre* de se nourrir des restes que nous leur jetons.

— Le souffleur d'une troupe de province s'avisa de débuter dans une ville de Normandie, par le rôle d'*Oreste*, dans *Iphignie*. A l'instant des fureurs, notre homme mugit, fait des contorsions effroyables, parcourt en deux pas tout le théâtre, si bien que, perdant de vue le malheureux trou qu'il devait connaître mieux qu'un autre, il s'y précipita, et le public de rire, d'applaudir et de crier *bis*. » Messieurs, dit froidement l'acteur qui jouait *Pilade*, daignez » excuser mon ami, *vous voyez que, si trop d'ardeur le* » *fait sortir des bornes, il y rentre aussitôt.* »

— Mlle Mars a enchanté les *bons marseillais*, dans le rôle de *Betty*, de *la Jeunesse d'Henry V*. Le journaliste de la *Méditerranée* qui, ce soir, là n'avait pas ses lunettes, a trouvé que la charmante actrice ne paraissait pas avoir plus de quinze ans. Notre turc, avec ses lunettes même, aurait été aussi bien trompé par les illusions de l'optique. On lui en fera voir bien d'autres.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 4 juin.

NAVIRES ENTRÉS

Le sloop le St.-Pierre, c. Lefebvre, v. d'Honfleur, ch. de cidre.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre la Félicité, c. Lemarchand, all. au Havre sur lest.

Le sloop la Jeune-Elise, c. Pain; all. à Honfleur, ch. plâtre, vin, fûts vides.

Le chasse-marée la Marie-Thérèse, c. Courtois, v. d'Harfleur, ch. poterie.

Lagribane la Bérénice, c. Gojon, all. au Havre, ch. de pierres meulières.

Le brick la Constance, c. Biset, all. à Saint-Pétersboug, ch. de vin, chardons.

La goëlette le Paul-et-Arsène, c. Coste, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le chasse-marée les Quatre-Frères, c. Paknec, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le sloop le Saint-Pierre, cap. Moulin, all. à Honfleur, ch. de fûts vides

— Le chasse-marée la Jeune-Adèle, cap. Rio, ven. de Marennes, ch. de 1518 demi-hecto. sel.—A ordre.

Courtier, M. Orford.

— Le sloop français l'Éléonore, cap. Bourcy, ven. du Havre, ch. de 136 gueuses fonte de fer, pour MM. Grevél et comp.

Courtier, M. J. Pellecat.

— Le tjalk hollandais Vrow-Anna, cap. M. S. Tenbruin, ven. de Dordt, ch. d'un grenier poterie. —A ordre.

Courtier M. G. Fontaine.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 3 au 4 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick norwégien Familien, cap. Gielmeyden, ven. d'Arendal, ch. de planches.

Le brick américain Elisa, cap. Griffiths, ven. de New-York, ch. de coton, café.

Le chasse-marée l'Hyppolite, c. Choblanc, ven. de Nantes, ch. d'ardoises pour Rouen.

La goëlette américaine Comet, cap. Starer, ven. de Philadelphie, ch. de coton, café.

Le trois-mâts américain Gouverneur-Tompkins, ven. de Brownell, ven. de New-York, ch. de coton.

Le paquebot anglais Prince-Cobourg, cap. Page, ven. de Southampton, ch. de passagers.

Le paquebot à vapeur le Triton, cap. Blay, ch. de passagers.

Le trois-mâts américain Cérès, cap. Rogers, ven. de Charleston, ch. de coton.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop la Belle-Rose, cap. Lucas, all. à Rouen, ch. de sucre.

Le paquebot anglais Chesterfield, cap. Wood, ven. de Southampton, ch. de passagers.

Il entre en ce moment plusieurs bâtimens dont on ne pourra donner le nom que dans la prochaine feuille.

Note des ventes recueillies à la bourse du 3 juin.

261 sacs café St-Domingue, à 1 f. 60 c., acq.
133 dito dito dito, à 1 fr. 62 c. 1/2, dito.
69 balles coton Louisiane, à 1 fr. 17 c. 1/2, dito.
26 dito dito dito, à 1 f. 15 c., dito.
55 sacs café Havane, à 1 fr. 20 c., en entrepôt.

Chargement, au Havre, pour les Cayes.

La jolie goëlette neuve et solide l'Estafette, de Rouen, de 112 tonneaux,

doublée en cuivre et d'une belle marche, partira dans les premiers jours de juin, sous le commandement du cap. Déprez.

S'adresser pour fret :

A Paris, à Messieurs Petibon et Sauvan, rue des Deux-Boules, n°. 12, Brindeau, Cutier et compagnie, rue Thevenot, n° 6.

A Rouen, à M. Bouchon, armateur.

Au Havre, à MM. D. Aucel, correspondant, Godefroy frères, courtiers, ou au Capitaine, à son bord.

PORT DE DIEPPE.

NAVIRES ENTRÉS.

Du 25 au 29 mai.—Le sloop les Deux-Amis, cap. Galon, ven. de Gondval, ch de pierres.

Le sloop le Printems, cap. Corrus, ven. de Schoreau, sur lest.

Le brick danois Loprisenger, capit. Bentzen, ven. de Merdal, ch. de planches, poutres et esparts.

Et 3 paquebots ven. de Brighton, avec 47 passagers.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Du 24 au 26 mai.—Le sloop l'Elisa, cap. Leprince, all. à Abbeville, ch. de bois de campêche et goudron.

Le chasse-marée le Mentor, c. Guegan, all. à Étaples, ch. de sel.

Le chasse-marée l'Indien, cap. Lebeau, all. à Quiberon, sur sur lest.

Et 3 paquebots all. à Brighton, avec 45 passagers.

PORT DE NANTES.

Mouvement du 29 mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Le smack hanovrien drie Dreygebruder, c. Hinrich Schwitters, v. de Lorient pour compléter son chargement, à la destination d'Anvers et Roterdam.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La Caroline, c. Prevel, et la Pauline, c. Prevel, all. à Terre-Neuve, armateur M. Gouy.

La Magdeleine, c. Maguero, all. au Havre, ch. de goudron, etc.

Le Remi, c. Mandret, ch. de foin, all. à Bayonne.

PORT DE BAYONNE.

Mouvement du 19 au 23 mai.

NAVIRES ENTRÉS.

La goëlette la Jeune-Caroline, de Brest, c. Briant, v. de Landerneau, ch. d'avoine, froment.

Le chasse-marée l'Anaïs, c. Leport, v. de Bordeaux, ch. d'avoine.

Le chasse-marée la Marie-Josèphe, c. Manuel de la Puente, v. de Plencia, sur lest.

Le chasse-marée la N. D. de Begogne, de Plencia, cap. Cucullu, v. dudit lieu, sur lest.

Le brick William Henry, c. Christopher Colver, v. dito., ch. de div. march.

La chaloupe la Magdeleine, c. Ange Acha, v. de Bilbao, ch. de mine de fer.

Expéditions levées à la douane de Nantes.

Du 27 mai.—Les Deux-Frères, cap. Joly, all. à Bayonne.

Le Courageux, c. Leroi, all. au Havre.

La Surveillante, c. Gaut.

L'Etna, cap. Nollet.

Le Jeune-Léon, cap. Marcocheau.

Rabillard, et l'Ernest, cap. Bessac, all. à Bordeaux.

La Providence, c. Guriec, all. à Lorient.

L'Union, cap. Fardel, all. à Cardiff.

Les Amis, c. Soissons, all. à Caen.

Le Livelye, c. Annis, all. à l'île de Ré.

PORT DE BREST.

Mouvement du 28 au 29.

NAVIRES ENTRÉS.

Le Saint-Léon, c. Lequeré, v. de Tréguier, ch. de blé.

Le St-Joseph, c. Cambier, v. de Labrewrach, ch. de vin et vieux filin.

La Créole, c. Bruerre, v. de Gersay, ch. de charbon de terre et ferblanc.

La Rufina, c. Duhamel, v. du Havre, ch. de bois de construction.

La Bonne-Nourrice, c. Ollivier, v. du Legué, ch. de légumes secs.

Les Trois-Frères, cap. Chevauton.

Les Trois-Frères, c. Grossiette, v. de Paimpol, ch. de blé.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le St-Maur, c. Couedel, all. à Bordeaux.

Le Régulus, c. Leveux.

L'Espérance, c. Lemindre, de Nantes et y allant.

La Néréïde, c. Chopin, de Bordeaux et y allant, sur lest.

Les Trois-Frères, de Brest, c. Brindjon, all. à la Gouadeloupe, ch. de vin.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 1er au 2 juin.

Sont arrivés de Villequier et descendus:

Les des-Frèses, c. Alix, all. à Isigny.

La Jeune-Adèle, cap. Régnier, all. à Honfleur.

Resing Sum, c. G. Martelle, all. à Londres.

Sont parmontés à la marée du 1er :

Le Castor, c. Nooy Houde.

(*Vent d'ouest, petit frais.*)

NOUVELLES DE MER.

— Le Petit-Louis, est arrivé du Havre au Sénégal.

— Arrivés à Saint-Thomas, le 27 mars, Corunna, c. Stuper, et le 31, Endracht, c. Swardof, v. tous deux de Marseille.

— Arrivé à la Virginie le 25 avril, le Serpent, c. Ely, ven. du Havre, destiné pour Philadelphie.

— Arrivés à Charleston le 19 avril Ceres, c. Rogers, et Sacho, Woodbury v. du Havre.

— On écrit de Cowes, en date du 1 mai, que le Kleine-Jan, Verhryte, y était entré en relâche le 28, allant tende à Bayonne, avait commencé son déchargement.

L'Entreprise, c. Tronqué, destiné pour Bordeaux, a touché en sortant de Dunkerque, le 28 mai; il a été démonté de son gouvernail et obligé de rentrer dans le port.

AVIS DIVERS.

N° 198.—A Louer présentement une grande et belle loge située à Guibray, entre l'Epicerie, N°s 1 et 3, près la rue des Bouchers.

S'adresser, pour en traiter, à Mme. Ve. Jean Baptiste Morel, rue du Vieux-Palais, N° 5, ou à M. Leroi-Rivière, huissier à Falaise.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1824.

89f 89f 10c 89f 89f 10c 5c 15c 10c
89f 15c 10c 15c 20c 15c 10c 5c 10c
89f 5c 10c 15c 10c.

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1824.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 10f 5c
1825, 9 4 10f 20c

Idem Nominatives, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.r °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1824.
1065f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1590f.

SPECTACLES DU 5 JUIN.

THEATRE DES ARTS.

Pour la sixième Représentation de M. Perlet,

LE LEGS,

Comédie en 1 acte de Marivaux.

UNE VISITE A BEDLAM,

vaudeville en 1 acte, de MM. Eugène, Guillemin et Delestre.

M. Perlet remplira le rôle de Crescentin, et chantera un air italien.

LE COMÉDIEN D'ÉTAMPES,

Vaudeville nouveau en 1 acte.

M. Perlet remplira le rôle *Dorival*.

Dorival, Comédien,	MM.	Perlet.
Monsieur Corbin,		Chevallier.
Dupré,		Lutzy.
Beaubuisson,		Chardon.
Baptiste,		Moucher.
Madeleine,	Mlle.	Royer.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St LO N.° 34

VENDRE. I.

9 Juin 1823.

N° 184 — 3me 1

TROISIÈME TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Bossot-Trivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

ÉLOGE DE L'ILLUSTRE *RIEN*,

Traduit de l'italien, d'Angélo Gabrieli,

Nobile Venitiano.

Rien est un illustre inconnu qu'on ne peut assez faire connaître, et que chacun a intérêt de beaucoup étudier.

Il est incommensurable, indivisible, indéfini. Il est le commencement, le progrès et la conclusion de toutes nos vanités. Il est tout et n'est *rien*, il fait tout et ne fait *rien*; il est par-tout, et n'est nulle part; toujours constant, toujours uniforme, toujours lui-même.

Plus subtil que la lumière, il nous éblouit; plus étendu que l'Océan, il absorbe toutes nos vues et nos pensées. Ses débordemens sont inconcevables. Il remplit l'esprit et le cœur sans les remplir, les possède sans les posséder, et les occupe sans les occuper. Son vide fait sa plénitude, et sa plénitude fait son vide; sa stérilité est féconde, et sa fécondité est stérile.

Il se répand à grands flots dans l'imagination et la mémoire. Il surprend l'entendement, et donne échec-et-mat à la raison.

Il remue, excite, allume, éteint et fait mourir les passions. L'amour et la haine, la joie et la tristesse, la force et la crainte lui cèdent et lui obéissent tour à tour.

Les sciences dévouées à l'usage de *rien*, viennent à la file ensorceler le jeune élève, et lui fasciner les yeux.

Si ce jeune élève, poussé d'ambition, veut s'élever à des sciences plus hautes, qui frayent le chemin aux charges et aux honneurs de la république, le *rien* lui tend la main et lui vend à bon marché des licences qui coûteront un jour bien cher à la veuve et à l'orphelin. Il le revêt comme un petit roi, de pourpre et d'hermine, et le couronne d'un chaperon ou d'un bonnet, enseignes redoutables de sa majesté.

Qu'on entreprenne tout ce qu'on voudra, qu'on aille à droite ou à gauche, qu'on monte ou qu'on descende, le grand *rien* ne quitte point la partie. Il est comme l'air qui se trouve en tout lieu; il nage en grande eau à la cour, il triomphe à l'armée, il tient sa gravité dans le sénat, il se tourmente dans le négoce et dans les affaires; il règne sur mer et sur terre, à la ville et au village.....

C'est ce grand *rien* qui fait la joie des enjoués, la tristesse des mélancoliques, la rêverie des romantiques, les visions des fanatiques, la délicatesse et les maladies des douillets. Il endort les flagmatiques, réveille les sanguins, excite les bilieux et les colères, et fait crier, pleurer et rire les femmes et les enfans.

Il donne à penser et à parler à tout le monde; il est de toutes les conversations et de toutes les parties; il fournit matière aux auteurs et les fait écrire. Il me fait écrire moi-même, et c'est pour l'amour de lui et par ses insinuations que je lui crayonne cet éloge: *Bella cosa far niente*.

La guerre et la paix, les combats et la victoire, les émotions populaires, les factions, les incendies, les pertes, les naufrages dépendent de *rien*.

Le paganisme lui a consacré des temples et des autels. l'athéisme en a fait son dieu, et la superstition lui rend un culte religieux. Les peuples le craignent et tremblent en sa présence. Les potentats le servent, la couronne sur la tête; les favoris le caressent et lui rendent des hommages; les braves lui font des sacrifices, et les courtisans lui brûlent de l'encens.

Tous ces grands mouvemens des républiques qu'on attribue à des causes profondes: toutes ces conquêtes, toutes ces actions si éclatantes des chefs militaires dont on va chercher les ressorts dans la liaison d'un grand courage avec un rare génie, enfin toute cette agitation du monde, ce flux et reflux des hommes dans les villes et dans les états, et mille autres choses qui sautent aux yeux, sont les effets et le jeu de *rien*.

C'est lui qui sert de base et de fondement à nos généalogies, qui enfle et grossit les mémoires d'état et les histoires.

Les avocats le caressent; les magistrats, sur leurs siéges, l'écoutent en silence, les politiques le redoutent, les philosophes le révèrent, et les savans, après avoir circulé toute leur vie autour des sciences, en reviennent à déclarer à sa gloire que tout ce qu'ils savent n'est *rien*.

SOUSCRIPTION.

La souscription ouverte chez M. Mancel, libraire à Caen, pour le bel ouvrage des *Antiquités anglo-normandes*, traduites de Duncarel, compte déjà un grand nombre de noms recommandables.

Les dessins exécutés par le traducteur même, M. Léchaudé-d'Anisy, seront confiés aux presses lithographiques d'Engelmann, et l'impression typographique, faite avec un caractère neuf, de la fonderie de Firmin Didot, garantissent à cette entreprise utile un succès presque certain. Les *Antiquités anglo-normandes* seront composées de six livraisons qui paraîtront tous les mois. Chaque livraison contiendra cent pages de texte, grand *in*-8°., et le prix en est fixé à 5 fr. sur papier ordinaire satiné.

La liste des souscripteurs qui encourageront cette tentative nationale et scientifique, sera imprimée à la fin de la dernière livraison.

Le prospectus de l'ouvrage, distribué déjà, a fait assez connaître les avantages que promet le travail de M. Léchaudé-d'Anisy, et les encouragemens que son zèle mérite. Nous croyons devoir insérer la lettre suivante, que M. E. H. L.....s, nous a adressée sur ce prospectus même, et qui contient des observations faites dans l'intérêt de l'art auquel M. Léchaudé-d'Anisy a consacré ses laborieuses veilles.

« Je n'avais point encore jeté les yeux sur le prospectus des *Antiquités anglo-normandes*, et ce n'est qu'au moment où je vous le fais parvenir que je le lis, et que je pense à vous signaler quelques endroits qui me paraissent susceptibles de discussion.

« 1°. Les chapiteaux de l'*Alhambra* ne sont point chargés de *grotesques*, parce que les préceptes de l'Islamisme interdisant toute espèce d'imitations de figures humaines, il n'y a point de véritables *grotesques* sans emploi de ces mêmes figures plus ou moins ridiculement exprimées, soit par le mélange de formes étrangères à notre nature, soit par la barbarie seule de l'exécution du travail. Or, les maures n'ont réellement point fait usage des grotesques, mais seulement du genre de décor auquel nous avons imposé fort tard le nom d'*arabesques*, genre qui, chez ces peuples, était beaucoup plus circonscrit que chez nous, par la raison que ce n'était guères que dans le règne végétal qu'ils en puisaient les différens types.

« 2° L'époque à laquelle s'introduisit en Normandie le style auquel on peut le moins improprement appliquer le nom de *gothique*, n'est point aussi conjecturale qu'on pourrait la croire, les probabilités sur lesquelles on pourrait à cet égard asseoir son opinion, approchant fort de la certitude.

« 3°. Les noms de nos architectes du moyen âge ne sont point encore ensevelis tous dans la nuit des tems.

« 4°. En rendant aux auteurs et aux voyageurs anglais la justice due au mérite de leurs écrits, aux résultats de leurs recherches, il est bon d'apporter dans ce tribut d'éloges certaines restrictions dont le nombre s'accroîtra sans doute encore quand l'archéologie et l'esprit de critique, qui doit diriger ses opérations, auront fait parmi nous quelques progrès de plus.

« Au reste, l'ouvrage de Ducarel n'en est pas moins fort utile à ceux qui désirent s'entourer des matériaux les plus curieux de l'histoire monumentale de notre province, et la manière dont il est reproduit par l'intéressante traduction de M. Léchaudé-d'Anisy, et les planches nombreuses qui l'enrichissent, ajoûtent singulièrement à sa curiosité primitive. »

E. H. L.

DES MOEURS ANCIENNES.

« Les princes et les rois, chez Homère, n'ont rien de ce luxe et de ce faste qui depuis ont infecté la cour des grands. La simplicité et la modestie étaient l'heureux caractère de ces premiers siècles : leurs palais n'étaient point remplis d'une troupe inutile de domestiques et de valets capables d'introduire toutes sortes de vices, par leur orgueil et leur fainéantise. Quand les députés des princes de la Grèce vont trouver Achille, ce prince, tout puissant qu'il est, n'a ni huissiers, ni introducteurs, ni courtisans autour de lui : ils entrent chez lui et l'abordent sans façon ; bientôt après on prépare le repas ; Achille coupe lui-même les viandes, les met en morceaux, et en garnit plusieurs broches. »

Vous croirez peut-être, M. le savant rédacteur de *Gazette*, que ce passage est une rebuffade du bourru philosophe de Genève? Pas du tout. C'est encore Rollin, né trop tôt pour être *bonhomme* des *bonnes lettres*, qui nous l'a fourni dans son ouvrage sur la *Manière d'étudier les belles-lettres par rapport à l'esprit et au cœur*; premier volume, page 46. Nous vous engagerions même à le lire, s'il n'y était pas question de belles-lettres, d'esprit et de cœur. Mais vous prendrez ce conseil pour une épigramme.

Que penseraient nos petites maîtresses qui nous reprochent d'être efféminés, et d'avoir perdu l'antique vigueur de nos ancêtres ? Que penseraient, dis-je, nos petites maîtresses, si elles lisaient l'histoire ancienne ? Elles y verraient les dames de la plus haute distinction, et les princesses des plus grands royaumes, se livrer à tous les soins que l'on abandonne aujourd'hui à ces mères de famille, que l'on nomme dédaigneusement *femmes de ménage*.

La princesse Nausicaé ou Nausicaet, fille du roi des phéaques ou des phéaciens, qui accueillit Ulisse après son naufrage, ne se faisait pas scrupule de laver ses robes au milieu de ses femmes. Sa mère se levait au point du jour pour filer auprès de son feu.

Rhéa, fille du ciel et de la terre ne craignait pas de déroger, selon Fabius Pictor, en allant elle-même puiser de l'eau. Tarpéïa, dont le père gouvernait le capitole sous Romulus, rencontra, en allant remplir des vases à une fontaine, une troupe de sabins à qui elle vendit son père et la citadelle protectrice de Rome, ce qui prouve bien évidemment sa trahison, mais ce qui démontre aussi que la fille d'un gouverneur, dans ces tems-là, s'occupait des menus soins du ménage.

Rachel, femme de Jacob, fit la connaissance de celui-ci en allant remplir un seau à une fontaine près de laquelle le fils d'Isaac passait, dans le voyage qu'il faisait pour aller visiter son oncle Laban, en Mésopotamie. Ce fait historique a fourni au célèbre Poussin le sujet d'un tableau magnifique.

La fille de Jethro ou de Raguel, on n'est pas bien fixé sur ce nom, lavait son linge à la rivière, dans le trajet que fit son père pour aller voir Moïse en Egypte.

Isaac, fils d'Abraham et de Sara, rencontra encore près d'une source où elle puisait son eau, Rébecca, fille de Bethuel à qui il s'unit l'an du monde 2179.

Ces exemples sont d'autant plus édifians, que la plupart des filles, qui, selon l'histoire, allaient puiser l'eau qui leur était nécessaire, n'ont pas manqué de faire de très-heureuses rencontres, souvent même d'excellens mariages.

MACÉDOINE.

— Oh, mon dieu ! s'écriait le plus naïf des gens de cour, comme je voudrais pouvoir estimer M. A. M. . . . . o et M. T. . . . . n. Cela ne s'estime pas, monsieur ; lui répliqua un assistant, cela s'achète. Quel blasphème !

— Le poète Benserade, qui avait passé à la cour toute sa vie dans une grande familiarité avec les plus puissans seigneurs du royaume, disait à ses amis, qui lui faisaient observer le danger de cette conduite : « Ne vous inquiétez » pas : malgré la manière dont je parle, sachez que je » suis toujours sur mes gardes, et que personne n'observe » mieux que moi les *longues* et les *brèves*. » En peu de mots, Benserade traçait la règle de conduite de tous les courtisans de la terre.

— M. J. B. Vitalis, ancien professeur de chimie thernologique à Rouen, vient de faire paraître tout récemment un *Cours élémentaire de Teinture sur laine, soie, lin, chanvre et coton, et sur l'art d'imprimer les toiles.* Cet ouvrage, qui se recommande si puissamment à nos fabricans par la matière qu'il traite, et par le nom justement accrédité de l'auteur, obtient un succès qu'on ne peut comparer qu'à celui du *Manuel du Teinturier*, que M. Vitalis publia en 1810; mais l'ouvrage dont nous parlons aujourd'hui a un objet beaucoup plus étendu : c'est un traité tout à la fois théorique et pratique de l'art du teinturier.

Ce volume *in*-8°., sorti des presses de M. Emile Périaux, fils aîné, éditeur, est en vente chez lui, rue Ganterie, n°. 23, et chez les libraires.—Prix : 7 et 8 fr. 50 c.

—La belle saison, qui fait éclore tant de modes de fleurs, nous a donné l'occasion de remarquer, dimanche dernier, cinq à six beautés septuagénaires qui se promenaient sur le Grand-Cours et à la Bourse. Comme leur toilette doit être basée sur l'expérience que ces dames ont acquises en fait de modes, dans l'espace d'une longue carrière de jeunes personnes, nous allons l'indiquer le plus succinctement possible. L'une d'elles, la plus remarquable, portait une robe de perkale à jour, courte et fort échancrée par le bas : un panache de sigue surmontait son bonnet à l'innocente, et un fichu d'une gaze fort claire, à liserets roses, un peu entr'ouverte sur les côtés, complétait le *vaporeux* d'une mise que nous offrons comme un modèle de goût et de décence aux demoiselles qui veulent inspirer des setimens tendres, et attirer les regards indiscrets des jeunes promeneurs.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Le Legs. — Une Visite à Bedlam. — Le Comédien d'Étampes. — PERLET.

La représentation d'hier ne brillait pas par la nouveauté. Chacun a vu la comédie *du Legs*; *Une Visite à Bedlam* est assez connue, et *le Comédien d'Étampes* devient tout-à-fait un de nos habitués; mais du moins celui-ci a-t il le talent de paraître toujours nouveau, dédommagement que nous n'avons pas trouvé dans les deux autres ouvrages, qui ont été froidement joués, pour ne pas employer une expression peut-être plus juste.

Dans le vaudeville d'*Une Visite à Bedlam*, on peut dire que Perlet a joué avec l'art et le talent de rigueur chez un acteur de son mérite; mais il fallait quelque chose de plus. *Fougantini* est un forénose italien, enthousiaste et fou de son art, un vrai possédé de musique enfin; et Perlet n'a pas mis dans son jeu la passion et le feu qu'exige ce rôle, dont il saisit fort bien d'ailleurs quelques traits comiques.

Nous avions tort tout à l'heure de nous plaindre que cette représentation n'offrait rien de neuf. Mlle Jolivet a certainement été neuve, et très-neuve dans le rôle d'*Amélie*. Ce n'é- pas une amante en délire, c'était une amante endormie, que, pour comble de malheurs, les accens un peu froids de son époux n'ont pu réveiller. Nous savons que cette actrice remplissait le rôle d'*Amélie* par complaisance, ce qui lui avait acquis l'indulgence du public; mais ce qui ne la dispensait pas de cette simple intelligence des rôles et de la scène, dont nous ne voulons pas croire Mlle Jolivet dépourvue.

Une nombreuse assemblée garnissait la salle; tout le monde veut voir Perlet, et tout le monde a raison.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

Par lettre de la Martinique du 23 avril, l'on apprend qu'un nouveau convoi de bâtimens de commerce devait partir des Antilles pour l'Europe, du 10 au 15 mai.

— Est arrivé le 29 mai devant Douvres, Fortuna, cap. Weydeman, all. de Brême à Bordeaux.

— Arrivé à Fernambouc le 22 mars, le bâtiment de guerre français le Diligent, ven. de Rio-Janeiro.

— La Louise, cap. Descombes, parti de Bordeaux, est arrivé à Valparaiso.

— La goëlette la Pénélope, c. Ducasse, partie de St.-Yago de Cuba, est arrivé à Valparaiso, avec de légères avaries, et l'Ulisse, c. Amanieu, parti au même instant, a navigué de conserve jusqu'au cap Horn, où ils se sont séparés. Une frégate française, arrivée à Valparaiso, a rencontré l'Ulisse vers Lima.

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Gravesend 28 *et* 29 *mai*. — Ionia, c. Warren, v. de Marseille. Active, c. Wittnale, v. de Dunkerque. Lord Melleville, c. Black, v. de Calais.

Liverpool, 27 *mai*. — Le Douglas, c. Davies, v. de Bordeaux.

Newcastle, 26 *mai*.—Mediator, cap. Steel, v. de Caen.

Copenhague, 16 *et* 17 *mai*.—Tre-Venner, c. Madvig, et die Hoffnung, c. Sang, v. de Marseille.

DÉPARTS.

Plymouth, 27 *mai*.—Lord Nelson, c. Smithson, et l'Argo, c. Sackson, v. de Bordeaux.

Anvers, 29 *mai*.—Jonge-Cornelia, c. Oortjens, all. à Bayonne, ch. d'avoine.

PORTS FRANÇAIS.

ARRIVAGES.

Lorient, 25 *mai*.—En relâche : (*Long cours*.) La Sabine, c. Longchamp, v. de la Guadeloupe, ch. de sucre, destiné pour Bordeaux. (*Cabotage*.) Les sept-Frères, c. Corfobé, v. de Bayonne, pour Rouen. —La Paix-Désirée, c. Moulin, v. de Marennes, pour Rouen.—L'Aimable-Sophie, cap. Lagousse, ven. de la Rochelle, pour Rouen.—Le Saint-Mathuriu, c. Cloirel, v. du Croisic, pour Dunkerque.

Cette, 18 *et* 19 *mai*.—(*Cabotage*.) Cyrus, c. Roberts, v. de Barcelonne, sur lest.—Vénus, c. Dorey, et Duke of Glocester, c. Tourneau, v. de Guernesey, sur lest.

Marseille, 26 *mai*.—(*Cabotage*.) Le Sceptre, cap. Norfor, ven. de Londres, ch. de 1,067 quarters blé.—Le Neptune, v. de Gibraltar, ch. de sucre, plomb, cuivre.—L'Assomption, v. de Cadix, ch. de carnasse.

Marseille, 28 *mai*.—(*Cabotage*.) Le Nouveau-Monde, cap. Tesci, anglais, v. d'Alexandrie, ch. de feves et blé.

La Rochelle, 25 *mai*.—(*Cabotage*.) Les Deux-Sœurs, c. Lothe, v. de Brest. —L'Hélène-Marie, v. de Bayonne.

Bordeaux, 30 *mai*.—(*Cabotage*.) En rivière : la Lyra, v. de Liverpool —l'Entreprise, c. Shotton, v. de Newcastle.— En rade : L'Ann, cap. Stewart, ven. de Londres. — L'Anna-Margaretha, c. Ventrer, v. de Saint-Pétersbourg

Bayonne, 25 *mai*. — (*Long cours*.) Le William-Henry, cap. Colvar, ven. de New-York, ch. de farine, riz.

DÉPARTS.

Cette, 16 *mai*. — (*Cabotage*.) Droming-Maria, cap. Dahl, all. à Guernesey.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 5 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-marée la Victoire, cap. Legroucc, ven. de Bordeaux, ch. de vin, savon et tabac.

Le sloop le Jeune-Henry, cap. Daniel, v. de Saint-Vaast, ch. de farine, coton filé.

Le sloop le Saint-Pierre, c. Ygou, ven. d'Honfleur, ch. de sucre, bois Campêche.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick la Rose, cap. Piel, all. à Bordeaux, en lège.

Le chasse-marée le César, c. Lehécho, all. à Bordeaux, en lège.

Le sloop les Trois-Frères, c. Dubourg, all. à Honfleur, ch. de vin et eau-de-vie.

Le sloop l'Élie-Felicité, c. Martin, all. à Honfleur, ch. de fûts vides, plâtre.

Le sloop l'Aimable-Louise, c. Hébert, all. à Couteville, ch. de fûts vides, plâtre.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 4 au 5 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick l'Eugène, c. Moulinet, ven. de Bordeaux, ch. de vin et tabac.

Le chasse-marée la Bien-Aimée, cap. Coedel, v. de Beauvoir.

Le chasse-marée la Marie-Armante, c. Blancho, v. de Marennes, ch. de sel.

Le chasse-marée l'Hypolite, c. Gaston, v. d'Oléron, ch. de sel, eau-de-vie.

Le brick l'Espérance, c. Gourdel, v. de Bordeaux, ch. de vin, sumac, etc.

Le brick la Jeune-Fanny, c. Guillaume, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le chasse-marée la Jeune-Marie-Elisabeth, c. Claret, v. de Croisic, ch de sel.

Le chasse-marée l'Infatigable, c. Lecarre, v. de Bordeaux, ch. de vin et savon.

Le brick les Trois-Sœurs, c. Guiamert, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le brick Raxana, c. Miller, v. de la Havane, ch. de sucre et café.

Le trois-mâts, la Louisa, c. Métairie, v. de St-Domingue, ch. de sucre et café

Le chasse-marée la Providence, cap. L. Luco, v. de la Rochelle, ch. de vin et eau-de-vie.

Le brick l'Orient, c. Miller, ven. de Charleston, ch. de cotou.

Le brick l'Eugénie, c. Minguet, v. de Noirmoutiers, ch. de sel.

Le brick le Lion, c. Purington, v. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le chasse-marée la Ste-Anne, capit Boedel, v. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie.

Le chasse-marée le Louis-Charles-Marie, c. Rid, v. de Beauvoir, ch. de sel.

Le trois-mâts américain Amphion, c. Blin, v. New-York, ch. de coton.

Le trois-mâts américain, Henriet, c. Belly, v. de Baltimore, ch. de café et riz.

Le trois-mâts américain, Hercules, c. Garner, v. de New-York, ch. café et coton.

Le brick américain Baltic, c. Aldret, v. de la Havane, ch de sucre et café.

Le sloop l'Aimable-Eugénie, c. Liard, v. de Dunkerque, ch. de charbon.

Le brick américain Martha-Jane, cap. Randall, ven de New-York, ch. de riz, coton, etc.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop Bérénice, cap. Gojan, all. à Rouen, ch. de sucre, potasse.

Le chasse-marée l'Hyppolite, c. Cheblanc, all. à Rouen, ch. d'ardoises.

Le dogre les Deux-Sœurs-Unies, cap. Deuvre, all. à Rouen, ch. de sucre et planches.

Le trois-mâts la Physicienne, c. Brouck, all. à Saint-Pétersbourg, ch. de diverses marchandises.

Le sloop la Félicité, cap. Liard, all. à Rouen, ch. d'étain et bois.

Note des ventes recueillies à la bourse du Havre du 4 juin

50 balles coton Fernambourg, à 1 f. 62 c. 1/2, acq.
10 dito dito Géorgie, longue soie, à 2 f, dito.
30 dito dito Sciara, à 1 f. 62 c. 1/2, d.
100 dito dito Camouchy, à 1 f. 60 c., dito
27 dito dito Géorgie, à 1 f. 10 c., dito.
45 dito dito dito, à 1 f. 6 c. 1/4, dito.
32 quarts café Martinique, à 2 f. 7 c. 1/2, dito.
30 quarts café S.-D., à 1 f. 57 c. 1/2, d.
12 sacs café Bourbon, à 1 f. 90 c., dito.
100 sacs sucre Bourbon, à 80 f., dito.
30 milliers huile de baleine, à 40 f., d.
25 milliers bois de Campêche, coupe d'Espagne, à 14 f. 25 c., dito.
30 sacs sucre de l'Ile Maurice, à 35 fr., en entrepôt.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 3 au 5.

Sont montés et passés debout à la marée. — La Marie-Victoire, c. Jacob; la Victoire, Legroucc, le Jeune-Henry, c. Daniel; la Parisienne, c. Grandcourt.

Sont montés et posés. — La Perle, cap. Guichon; la Jannette, c. Fleury; la Paix, c. Hochet; la Lidia, c. Labbé; le S. Pierre, c. Jyou; de Vrouw Lannuégina, c. Smith,

Sont descendus de Villequier: — Le Talismar, c. Legouget; l'Union, c. Richard Williams.

Sont parmontés à la marée du soir: La Perle, c. Guichon; la Jannette, cap. Fleury, la Paix, c. Hochet; la Lidia, c. Labbé; de Vrouw Lannuégina, c. Smith.

Sont montés et parmontés à la marée du 5: — La Belle-Rose, c. Lucas; l'Adélaïde, c. Desrue, la Jeune-Rose, c. Caron; le Théophille, c. Prado; l'Aimable-Sophie, c. Coriton; la Notre-Dame, cap. Cointo.

Sont arrivés de Villequier: — L'Eulalie, c. Desmares; le Pierre-Marie, cap. Borrat.

Sont montés et passés debout à la marée du 5: — L'Honoré, c. [illegible], Félicité, c. Liard, le Bienfaisant, c. Groult.

Cours du Prix des Blés de Rouen.

2 *juin*, Cany. — 50 à 52 f.
4 *juin*, Yvetot. — 46 à 49 f.
Le sac de 200 kilog.
Pavilly, 12 f. le quintal.

AVIS DIVERS.

N°. 199. — Neuf beaux APPARTEMENS à louer, dont trois au premier étage et six au deuxième, dans la maison rue Neuve-St-Jean, n°. 4.

S'adresser, pour les voir et en traiter, à ladite maison.

N°. 200. — Madame Duchesne a l'honneur de prévenir le public qu'elle prépare une composition qui a la propriété de détruire punaises, à l'instant même où elle est appliquée. Madame Duchesne ne distribue point cet spécifique si utile, elle semble en diriger [illegible] aussi se rend-elle chez toutes les personnes qui lui font l'honneur de la demander, et elle a jusqu'à présent obtenu un succès [illegible] même dans les lieux où les insectes [illegible] étaient le plus répandus. Elle est la seule possède ce secret.

Elle demeure rue de l'Ecusseuil, n°. [illegible].

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1824.
88f 20c 25c 35c 30c 40c 30c 25c 30c
88f 25c 20c 25c 88f 87f 90c 95c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1824.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 [illegible] vos 30c
1825, 9 4

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000. FR., à 4 p.° °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de December 1824.
1063f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1824.
1590f.

SPECTACLES DU 6 JUIN.

THÉATRE DES ARTS.

Pour l'avant-dernière Représentation de M. PERLET,

L'HABITANT DE LA GUADELOUPE
Comédie en 3 actes, de Marsion.

LE PARRAIN,
Comédie en 1 acte, de MM. Dubouse Sr et Melesville.

M. PERLET remplira le rôle de Dumont

L'ARTISTE,
Vaudeville nouveau en 1 acte, de MM. Sr et Perlet.

M. PERLET remplira le rôle d'Edouard

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

LA FILLE HUSSARD,
Pantomime en 3 actes, à spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE SE LO R.° 34

SAMEDI.

7 Juin 1823.

N° 185. — 2me Année.

Troisième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Barroor-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

IL FAUT MOURIR !

Au milieu d'un festin, au sein de vos amis, et dans les bras même de vos maîtresses, si vous voulez éprouver plus vivement les plaisirs fugitifs que vous goûtez, tendres épicuriens, joyeux sybarites, rappelez-vous ces mots philosophiques du destin : *Il faut mourir !* et si, alors de délicieuses larmes viennent mouiller vos yeux enivrés, si une ombre de tristesse se répand sur le front de vos convives ou de votre amante, vous sentirez avec Montaigne combien la mélancolie est friande.

Les anciens étaient de grands maîtres en fait de volupté. Horace ne parle jamais des délices d'un banquet, sans rappeler à ses amis le jour où il faudra se quitter. Tibulle en recevant les baisers énivrans de sa Délie, aime à faire couler les larmes de sa maîtresse et à lui faire prévoir le jour où il exhalera son âme dans son dernier baiser. Anacréon même, le voluptueux Anacréon le front caché sous des roses, montre le soir à ses disciples les fleurs qui se sont fanées sur sa tête, et leur répète sur sa lyre que les plaisirs et la vie n'ont que la durée des roses. Toutes ces leçons de prétendue philosophie n'étaient cependant que des raffinemens de jouissance, compatibles avec la doctrine des anciens. Aujourd'hui on tenterait avec peu de succès de les imiter. Chaulieu, Parny et Delille qui avait de la sensibilité avec tant d'art, ont voulu vainement allier les préceptes de la folie aux impressions de la mélancolie : on lit à peine les vers où ils ont essayé de nous faire à la fois sourire et pleurer. Notre morale est trop sévère ; l'aspect redoutable de l'éternité ne nous permet plus de considérer la fin de notre vie, comme le commencement d'un voyage amusant, et ce n'est qu'avec effroi ou respect que nous contemplons ces mots inévitables : *Il faut mourir !*

La mort quelque nécessaire qu'elle nous paraisse, nous offre en effet bien rarement un aspect consolant. La nature a attaché avec sagesse une horreur invincible à l'idée de la destruction totale de notre être. On peut se familiariser avec le danger, mais rarement avec l'idée de la mort. Un soldat qui, pendant dix ans a marché à la victoire sur les cadavres de tous ses amis, est peut-être l'homme du monde qui pense le moins sérieusement du monde à mourir.

Lannes, le plus brave des Français, voulait faire pendre le médecin qui lui avait dit que sa blessure était mortelle. Il repoussait avec horreur tous ceux qui s'affligeaient autour de lui, et ce héros, sentant sa vie s'évanouir, se cramponnait au bras de Napoléon, comme pour se rattacher, dans les illusions de ses derniers momens, à l'existence qui lui échappait. Les héros, comme les autres hommes, reculent bien souvent devant ces mots terribles : *Il faut mourir !*

Tous les efforts que nous pouvons faire ne rendront jamais la mort douce. On ne peut tout au plus qu'en diminuer l'horreur ; et il est facile de concevoir que le juge prévaricateur, le mandataire infidèle, le guerrier cruel, le fils dénaturé, l'écrivain calomniateur doivent éprouver plus d'angoisses que d'autres, lorsque la voix intestine du remords vient leur dire, en leur déchirant les entrailles : *Il faut mourir !*

Nous sommes si portés à repousser la pensée de notre fin dernière que, pour flatter notre faiblesse, nous avons été jusqu'à créer cette chimère qu'on appelle l'immortalité d'un nom, c'est-à-dire l'existence éternelle d'une chose qui cesse d'exister avec nous. Ne pouvant éterniser notre être, nous avons voulu éterniser nos visions, mais est-il quelque chose de plus fort que d'entendre un guerrier dire, avec un sang-froid à faire frémir : Je vais me faire tuer pour qu'on parle de moi ; ou bien : Je vais immortaliser ma mort. Croit-on que la démence ait encore quelque chose à faire après cela ?... Et ce misérable jongleur littéraire qui, le front jauni d'abstinence et ridé par les veilles, se traîne le ventre à terre jusqu'aux pieds d'un roi de théâtre pour lui dire : accordez-moi l'immortalité en vous chargeant de mon rôle, et prêtez-moi dix francs à-compte sur le succès de ma tragédie : n'est-il pas la plus ridicule de toutes les charges humaines ? Collé contre une des colonnes en toile, du Capitole où du Sénat lorsqu'on braille ses vers, il attend pour se gonfler que sa coterie, ou un amas de rieurs aient claqué sa pièce. Un applaudissement retentit à ses oreilles dressées : il se croit un Corneille, il naît à l'immortalité, et sa vie future est assurée dans les siècles des siècles. Arrive le cinquième acte qui doit être le sceau de sa gloire incommensurable ; mais au moment où la toile va tomber, le parterre tourbillonne, les vents sifflent, les quinquets s'éteignent, l'ombre enveloppe mon auteur, et tous les moucheurs de chandelles, les balayeurs de coulisses, les décorateurs, machines et machinistes disent, en passant devant l'homme immortel : *Il faut mourir, il faut mourir !*

La vie humaine n'est que la mauvaise pièce de notre poète : c'est ou une tragédie ou une comédie, selon les circonstances ; on y reçoit souvent une claque, et elle se termine ordinairement par les sifflets et les huées. Mais quelque bien que l'on commence et que l'on finisse sa pièce, quelque sûr que lon soit de vivre après la mort, la plus inévitable detoutes les lois de la nature est celle qui nous dit tous les jours, à toutes les heures et de cent façons : *Il faut mourir !*

Un bibliomane de mes amis possède un *Juvénal* (1) qui peut passer pour unique dans son genre. Ce livre, portant les marques encore récentes de nombreuses mutilations, lui a été cédé par le maître d'un hôtel de Toulouse, qui l'avait laissé, avec d'autres ouvrages, à la disposition des voyageurs qui affluaient à cette époque dans sa maison. S'étant apperçu un jour que quelques feuillets de ce livre étaient arrachés, l'aubergiste se mit aux aguets, et ne tarda pas à surprendre de nouveaux lacérateurs dont il se vengea malicieusement, en faisant leur portrait en marge des passages enlevés : ce qui, après avoir rétabli le texte en regard, comme l'a fait mon ami, présente à l'esprit des réflexions fort piquantes. Voici quelques-uns de ces passages pris au hasard :

« Vers lacérés par un jeune marquis portant casque, cravache, éperons, un peu de rouge, et des moustaches » noires postiches. »

« Il importe, en effet, aux chefs comme à l'état,
» D'accorder davantage au plus brave soldat,
» Et qu'il offre aux regards, sur son sein magnanime,
» Des signes éclatans de la publique estime. »
» . . . . . »
» . . . . . .
» Laissons ce Fabius, issu de demi-dieux,
» Né près de leurs autels, de surnoms glorieux,
» Couvrir l'indignité de son âme de boue ;
» Le céder en vigueur aux brebis de Padoue ;
» Prétendre en son orgueil, reproduire à nos yeux,
» Dans un corps épilé, ses austères aïeux. »

« Autres vers coupés avec de grands ongles par un personnage qu'a son costume et l'air à la fois scolastique et guerrier, on ne peut trop définir. »

« Est-ce là ce guerrier, armé contre les vents,
» De son fouet sacrilége. . . . . .
» . . . . . .
» Est-ce là ce guerrier dont la colère impie! »...

« Un jésuite déchira le passage suivant : »

« Les chaldéens, encor plus que cet imposteur,
» Sur ta femme crédule exerceront d'empire
» Tout ce qu'un astrologue ose annoncer, prédire,
» De Jupiter-Ammon sont autant de décrets,
» Depuis que l'avenir nous voile ses secrets,
» Et que la pythonisse est réduite au silence.
» Mais du reste l'exil aurait leur influence,
» Témoin ce malheureux qui, par son art vénal,
» Fit, au sein de Galba, porter le coup fatal. »

« Vers lacérés avec colère par un petit homme sec, coiffé » en ailes de pigeon, avec une queue à la prussienne. »

» Que sert, ô Ponticus, ta généalogie?
» Pourquoi de tant d'aïeux cette longue série,
» Ces bustes dégradés des vainqueurs d'Annibal,
» Ces fiers Emiliens, sur leur char triomphal,
» Ces Corvinus brisés, et parmi ces merveilles,
» Cet énorme Galba, sans nez et sans oreilles,
» Auprès des Curius presqu'à demi rangés?
» Suffit-il, de montrer avec ordre rangés,
» Sur les rameaux nombreux une tige fameuse,
» Des titres enfumés une liste poudreuse,
» D'illustres généraux, de puissans dictateurs,
» Quand de ce noble sang ta conduite et tes mœurs
» Déshonorent l'eclat en face des Lepide..... »

« Quatrain enlevé par un président de la société des *bonnes* » *lettres*. »

» L'eussiez-vous entouré de vingt graves savans,
» Il ne rêve déjà que de mets succulents
» Et digne des aïeux dont il tient l'origine,
» Craint de dégénérer de leur noble cuisine. »

Il appartenait sans doute à Juvénal d'être encore en butte à la haine des vicieux qu'il a si vigoureusement peints. Ici me vient naturellement le souvenir de cette princesse qui, à cause de son extrême laideur, faisait casser toutes les glaces de son palais. Cette folie changeait-elle son visage? Ces messieurs ont agi de même : ils reconnaissaient leurs difformités, dans les satyres de Juvénal. Ils ont brisé le miroir; mais ils n'ont pas changé de figure.

(1) Traduction en vers de M. Méchin.

MACÉDOINE.

— *Le Mercure du dix-neuvième siècle*, dont le mérite a assuré le succès contenait dans sa VIIIe livraison, une dissertation fort spirituelle, sur *le genre descriptif*. Le poème du *Bonheur*, cette production originale, que nous devons aux loisirs de la plume qui nous traça la *Gaule Poétique*, a fourni à M. Léon Thiessé, le sujet d'un article dont nous voudrions donner une idée complète. C'est surtout ; en citant le texte, que le commentateur du poème fait ressortir ingénieusement les beautés qui brillent dans cet ouvrage. Faut-il offrir un modèle de narration descriptive, en prenant pour sujet les choses les plus communes, le critique transcrit ces vers où le poète dépeint l'allure et les habitudes joviales du chat, animal domestique avec lequel il semble se complaire :

« Libre, il folâtre, il joue avec un chat espiègle
» Qui, vers lui se glissant d'un air folâtre et fin,
» *Fait ronfler le plaisir*, et passe sous sa main. »

Les hémistiches soulignés indiquent les traits qu'il faut admirer ; et ces traits-là sont nombreux. Qui serait, en effet, assez gaulois pour refuser un tribut d'éloges à des idées exprimées avec autant de naïveté et de grâces que celles-ci?

« Le gazon est la table où l'on sert le festin :
» Dans le vase écumant *la brioche* se plonge,
» *Et, d'un lait tiède encor s'enfle comme une éponge.*

Le substantif *brioche* nous a paru là admirablement placé. C'est un mot inspiré; c'est le choix des expressions qui fait le poète.

On est d'autant plus difficile à l'égard d'un auteur, qu'il nous accoutume à l'être en châtiant son style, et en se montrant sage jusque dans l'exaltation de ses idées. Aussi, nous avouerons que nous avons été surpris de rencontrer ce vers dans un ouvrage qui se distingue autant par la correction grammaticale, que par l'élégance du style :

« Au déclin de ses ans *démentissant* son âge. »

On ne dit pas ordinairement : c'est en *mentissant* que l'on s'embrouille. Il est plus commun d'entendre dire un petit bourgeois : C'est en *mentant* que l'on s'embrouille. Mais quand on parle le langage des dieux, il n'est pas convenant, il est même défendu de s'exprimer comme le vulgaire. On peut être poète, sans doute, et ne pas connaître Dumarsais et Wailly : témoin Homère, qui ne savait pas un mot de français.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Perlet.

L'Artiste a encore eu l'heureux privilége d'attirer beaucoup de monde, à sa deuxième représentation, quoique ce vaudeville ait été donné trois fois dans l'espace d'une semaine. Le *Journal de Rouen* a dit à ce qu'il paraît, et on a répété que Perlet *avait éprouvé ici un accueil auquel il n'était pas habitué*, et que Mme Simonet y avait *parfaitement* réussi ; mais comme il faut que la vérité soit dite tôt ou tard, n'importe comment, nous devons répéter, pour que personne n'en ignore, que Perlet a été fort bien accueilli chez nous ; et que Mme Simonet y a réussi. Après Mlle Legrand il était difficile qu'elle y *réussît parfaitement*. Le *Journal de Rouen* peut être une autorité en fait de goût et d'opinion, mais on risque souvent de se tromper en le consultant sur les faits. Jusqu'ici il a copié la *Gazette* et *les Débats* ; il ne devait pas s'attendre à l'honneur d'être crû lui-même sur parole.

Nous croyons devoir prévenir la direction du théâtre que la longueur des entractes a beaucoup indisposé hier les spectateurs, et que le public, las d'attendre aussi longtemps, fait quelquefois supporter sa mauvaise humeur aux acteurs qui les premiers entrent en scène.

Commerce et Industrie.

PORT D'HONFLEUR.

Mouvement du 1er. au 5 mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop l'Aimable-Catherine, capit. Coltentin, ven. de Hoream.

Le sloop la Bienfaisante, cap. Duchemin, ven. de Shoream.

Le dogre la Caroline-Aimée, c. Daumalle, ven. de Rouen.

Le sloop l'Aimable-Eugénie, c. Liard, ven. de Dunkerque, parti le 5 pour le Havre, ch. de houille.

— L'Alcide, cap. Dascamps, ven. idem, reparti idem idem.

— La Paix, cap. Hochet, ven. idem, ch. idem, parti le 4 pour Rouen.

Le dogre la Perle, cap. Guichon, ven. idem, ch. idem, reparti idem.

— Le dogre la Marie-Vincente, cap. Jacob, ven. de la Rochelle, ch. de vin et eau-de-vie, reparti idem.

Le sloop la Jeanette, cap. Fleury, ven. de Dunkerque, ch. de houille, reparti idem.

La goëlette anglaise Betsey, cap. James Hile, ven. de Newport, ch. de fer, parti le 5 pour Rouen.

Le chasse-marée la Victoire, cap. Legrouec, ven. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie.

— L'Emmanuel, cap. Guillam, ven. ven. de St.-Martin, ch. de sel.

— La Famille-Réunie, cap. Allain, ven. du Croisic, ch. idem.

— La Marie-Josephe, cap. Lebail, ven. de la Trinité, ch. de vin.

Le sloop la Caroline, cap. Mokaer, ven. du Croisic, ch. de sel.

Le chasse-marée l'Oscar, cap. Marion, ven. de Laflote. ch. de vin.

— Le Grouec, cap. Sizilia, ven. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie

Le brick l'Auguste, cap. Noël, ven. idem ch. de vin

— Le Petit-Gustave, cap. Blay, ven. idem ch. idem.

Le chasse-marée le St.-Pierre, cap. Coblet, ven. de Marennes, ch. de sel.

— Le Joli-Cœur, cap. Lainé, ven. idem, ch. idem.

— La Biche, cap. Lecerf, ven. idem, ch. idem.

— L'Anne-Marie-Chérie, cap. Forget, ven. idem, ch. idem

— La Dorade, cap. Galant, ven. d'Ars, ch. idem

— La Bonne-Union, cap. Martin, ven. du Croisic, ch. idem.

— Le Don-de-Dieu, cap. Launay, ven. de Beauvoir, ch. idem

Le Pieux-Désiré, cap. Pourchape, ven. de Marennes, ch. idem.

— La Confiance, cap. Monnier, ven. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie.

Le brick l'Adelina, cap. Pavert, ven. idem, ch. idem.

Le chasse-marée la Caroline, cap. K. Fontaine, ven. idem, ch. idem.

Le sloop l'Aimable-Victoire, c. Galon, ven. de St.-Martin, idem.

Le chasse-marée les Sept-Frères, cap. Corlobé, ven. de Bayonne, ch. d'essence, bois, goudron.

— Les Trois-Frères, cap. Machefaux, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Tous ces navires sont repartis le 5 pour Rouen.

Le brick le Victor, cap. Troude, ven. de St.-Domingue, en quarantaine pour deux jours.

Courtiers, MM. Duval, Gaillard et Pellecat.

PORT DE BOULOGNE.

NAVIRES ENTRÉS :

Le 22 mai, le sloop l'Euphrosine, cap. Philippe, v. de Dunkerque, destiné pour le Havre, ch. de charbon de terre, genièvre de France et huile à quinquets.

Le 28, le Jean-Baptiste, c. L. Massère v. de Marennes, destiné pour Dunkerq. ch. de sel.

Le sloop le Modeste, c. L. Nicolay, v. de Bordeaux, c. de vin et eau-de-vie.

La galéasse l'Espoir, c. Ledoux, v. de Calais sur lest.

Le brick norwégien Venskab, c Stoltenberg, v. de Moss, ch. de planches et bois de sapin.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le 25 mai, le brick les Trois-Frères, c. Sauvaget, all à Estaples, ch. de sel.

Le 27, le sloop l'Euphrosine, cap. Philippe.

Le 31, le Jean-Baptiste, c. L. Massère.

PORT DE DUNKERQUE.

Mouvement du 30 au 31 mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Le trois-mâts norwégien Maren Kerstine, c. Walloë, a été renfloué et est entré cette nuit.

La Jeune-Camille, c. Lefrançois, ven. de Cardiff, ch. de fer.

Le Saint-Sauveur, c. Boudin, v. de Honfleur, lège.

La Rose, c. Vasse, v. de Rouen, lège.

L'Aigle, c. Frigoult, v. de Nieuport, lège.

Le Jean-Baptiste, c. Massé, ven. de Marennes, lège.

Enigheten, c. Lyderson, v. de Christiana, ch. de bois.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La Bonne-Mère, c. Février, all. au Havre, ch. de charbon.

La Renommée, cap. Guedon, all. au Havre, ch. de charbon.

Le Neptune, c. Poirier, all. au Havre, ch. de charbon.

Le Saint-Pierre, c. Massé, all. au Havre, ch. de charbon.

L'Heureuse-Alliance, c. Brixard, all. à Rouen, ch. idem.

Le Jeune-Dominique, c. Asselin, all. à Rouen, ch. idem.

L'Alcide, c. Descamp, all. à Rouen, ch. idem.

L'Aimable-Julie, c. Liard, all. à Rouen, ch. idem.

La Cérès, c. Pesquier, all. à Marennes, lège.

La Bonne-Aglaé, cap. Lefranc, all. à Vanndes, ch. de charbon.

Le Bienfaisant, c. Amiscel, all. à Bordeaux, ch. idem.

L'Auguste, c. Thomas, all. à Brest, ch. idem.

Le Papillon, c. Gambic, all. au Havre, ch. idem.

La Perle, c Guichon, all. à Dieppedale, ch. idem.

Le Saint-Paul, c. Flambart, all. au Havre, ch. div. march.

Le Renard, c. Chassenes, all. au Havre, ch. idem.

La Jeannette, c. Fleury, all. à Rouen, ch. d'huile.

Le 31 mai, la Jeune-Camille, cap. Lefrançois, v. de Cardiff, avec fer.

Le Saint-Sauveur, cap. Boudin, ven. d'Honfleur, sur lest.

L'Agile, cap. Frigoult, ven. de Nieuport, sur lest.

La Rose, cap. Vasse, ven. de Rouen, sur lest.

Le 1er. juin, le Jean-Baptiste, cap. Massère, ch. de sel.

Enigheden, norw., cap. Lyderson, ven. de Christiania, ch. de bois.

Le 2, l'Elisa, cap. Leprince, ven. du Crotoy, sur lest.

Le Père-de-Famille, cap. Fatome, ven. de Rouen sur lest.

Le Succès, cap. Delpierre, ven. idem, sur lest.

Le 3, la Bonne-Société, cap. Lelargue, ven du Havre, sur lest.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le 31 mai, le St.-Paul, c. Flambart, all. au Havre, avec diverses marchandises. Gauwin, coutier.

La Jeannette, c. Fleury, all. à Rouen, avec charbon. C. idem.

Le Renard, c. Chassenez, all. au Havre, avec diverses marchandises. Debaecker, C.

Le Jérôme, c. Béchot, all. à Vannes, avec dito. C. dito.

Le Rusé, c. Lebreton, all. à Rochefort, avec dito. Salomez aîné, C.

L'Espoir, c. Masson, all. à Mar sur lest. Emmery, C.

Le 1er. juin, la Balance, c. Coriton, all. à Vannes, avec charbon. Sergent-De Baecque, courtier.

L'Alerte, cap. Couedel, all. à Brest, avec bois. Gouwin, C.

Les 2 et 3, néant,

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARGEM. du chasse-marée la Victoire, c. Legrouet, ven. de Bordeaux.

Courtier-interp., M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

43 fûts vin. — Hesbert frères.
10 dito dito. — Ve Malcouronne et fils.
1 dito dito. — Fauvel le jeune.
6 dito dito. — F. Lecœur.
32 dito dito. — Le garde-magasin des tabacs.
64 caisses savon. — A ordre.

— Le chasse-marée la Victoire, capit. Legrand, ven. de Bordeaux, ch. de vin, tabac, savon. — Courtier, M. J. Pellecat.

— Le smack hollandais Vrouw-Lammegina, cap. Smith, ven. de Christiansand, par Honfleur, ch. de bois du nord; courtier, M. Pellecat.

— Le bateau à vapeur en fer Aaron-Mauby, cap. Duchesne, est monté au-dessus du pont de Saint-Sever, ce matin à quatre heures, all. à Paris.

Mouvement du 6 juin.

NAVIRES ENTRÉS

Le bâteau à vapeur l'Aaron-Mauby, c. Duchesne, all. au Havre, ch. de café, bois, cuivre, étain.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La gribane le Charles-Ferdinand, cap. Landrin, all. à Couteville, ch. de plâtre et fûts vides.

Le sloop l'Alexandre, cap. Roussel, all. à Honfleur, ch. de fûts vides.

Le brick la Diane, cap. Couhette, ven. de Marseille, sur lège.

Le chasse-marée la Marie-Anne, cap. Cointo, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le chasse-marée la Marie-Hortense, cap. Ressac, all. à Nantes, ch. de plâtre.

Le brick le Coureur, cap. Boutin, all. à Bordeaux, ch de plâtre.

Le dogre l'Auguste, c. Launay, all. à Cherbourg, ch. de bois de chêne.

La goëlette anglaise Alert, c. Jonhs, all. à Londres, ch. de pierres meulières et lack lack.

Le sloop l'Adélaïde, cap. Couset, all. à Cherbourg et Granville, ch. de pierres meulières, vin.

Le chasse-marée la Rose, c. Joalland, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le dogre le Printems, c. Philippe, all. à Saint-Malo, et le Vivier, ch. de pierres meulières, plâtre.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 5 au 6 juin.

NAVIRE ENTRÉ.

Le trois-mâts Œdipe, cap. Voisin, ven. de Maragnan, ch. de coton, cuirs.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le Gustave, cap. Gallien, all. à Rouen, ch. de soude.

Le chasse-marée le Bien-Aimé, cap. Gonédal, all. idem, ch. de sel.

— La Jeanne-Marie-Elisabeth, cap. Foret, all. idem, ch. idem.

Le brick l'Eugène, cap. Moulinot, all. idem, ch. de vin.

— La Jeune-Fanny, cap. Guillaume, all. idem, ch. idem.

— Les Trois-Frères, cap. Guihomat, all. idem, ch. idem.

— L'Eugénie, cap. Minguet, all. idem, ch. de sel.

Le chasse-marée le Louis-Charles-Marie, cap. Rio, all. idem, ch. idem.

Le brick l'Espérance, cap. Jourdet, all. idem, ch. de savon, vin.

Le trois-mâts la Virginie-Thérèse, cap. Peltier, all. à la Guadeloupe, ch. de ballottage.

La goëlette les Trois-Frères, c. Osmont, all. à Bayonne, ch. de lin.

Le sloop l'Euphrosine, cap. Philippe, all. à Rouen, ch. ch. de charbon.

— La Jeune-Euphrosine, cap. Thouroude, all. idem, ch. de sucre.

La goëlette américaine Director, cap.... all. à....., sur lest.

On signale en ce moment, en rade, sept à huit voiles. On présume que c'est le convoi attendu de nos colonies.

Note des ventes recueillies à la bourse du 3 juin.

57 balles coton Louisiane, à 1 fr. 12 c. 1/2, acq.
27 dito dito dito, à 1 fr. 15 c., dito.
100 dito dito dito, à 1 fr. 36 c. 1/4, dito.
29 dito dito dito, à 1 fr. 45, dito.
60 milliers café St.-Domingue, à 1 fr. 60 c., dito.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont montes et posés à la marée du soir et parmontés à celle du 6 au matin :

La Bonne-Union, cap. Martin, ven. du Croisic, ch. de sel; le Petit-Gustave, cap. Blie, ven. de Bordeaux, ch. de vin; le Don-de-Dieu, cap. Delannay, v. de Beauvoir, ch. de sel : l'Auguste-Angélique, c. Dubuisson, v. d'Honfleur, ch. de diverses march.; l'Adelina, cap. Duvert, ven. de Bordeaux, ch. de vin; le Saint-Pierre, cap. Collet, v. de Marennes, ch. de sel; le Joli-Cœur, cap. Lainé, v. idem, ch. idem; la Biche, cap Lecerf, ven. idem, ch. idem; la Dorade, cap. K. Galant, v. idem, ch. idem, le Charles, c. Lebreton, ven. de Bordeaux, ch. de vin; l'Aimable-Bernard, cap. Olivier, ven. d'Honfleur, ch. de sucre; la Paix-Désirée, cap. Pourchasse, ven. de Marennes, ch. de sel; l'Elisabeth, cap. Gosse, ven. du Havre, ch. de sucre; la Confiance, cap. Monnier, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Sont montés et passés debout : — Le Betsey, c. James Kill; le Hoppet, c. A. Bodin; Bree Sisters, c. Collings; le Hippa, c. Blancy; le Posterand John Trinman; le John Acade Joseph, c. B le Vine, c. Schotton.

Sont descendus : la Lidie, c. Bu la Blonde, cap. Auzoult; die Drie, Homst; l'Eugène, cap. Ledu.

L'Anne-Marie, c. Lauret; l'Adé Sebire; la Victoire, c. Legrand; l'Uni Richard Williams; l'Austerlitz, c. Le la Françoise, c. Buret.

NOUVELLES DE MER.

— Les Deux-Sœurs, cap. Lauret, Nantes, est arrivé à Buénos-Ayres 21 février, en 68 jours de traversée L'Eurydice, c. Lecoq, aussi de Nan était arrivé à Buénos-Ayres deux j avant, après 45 jours de mer.

— Le brick la Nantaise est parti Rochefort le 30 mai pour les côtes Terre-Neuve. Il est, ainsi que d'au bâtimens du roi, destiné à protéger marins français employés à la pêche d morue dans ces passages.

AVIS DIVERS.

☞ N° 201. — A LOUER présentement grande et belle loge située à Guillery, rue l'Epicerie, Nos 1 et 3, près la rue du Bac. S'adresser, pour en traiter, à Mme. Ve. J Baptiste MOREL, rue du Vieux-Palais, N° ou à M. LEROI-RIVIÈRE, huissier à Palais

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1824.
87f 75c 80c 85c 88f 87f 95c 88f 87f 88f 87f 95c 88f

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1824.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 100 fr
1825, 9 4 100 fr
Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.r °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1824.
1062f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1824.
1585f.

SPECTACLES DU 7 JUIN.

THÉATRE DES ARTS.

RELACHE.

Demain dimanche la clôture, sans rouvrir, d representations de M. Perlet.

JEUX COMIQUES DE GRENGALEY.

ARLEQUIN MAITRE D'ÉCOLE MUTUELLE, OU COLOMBINE MORTE EN VIE ANIME, Pantomime en 2 actes, à grand spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST LO N.° 16.

DIMANCHE.

8 Juin 1823.

N° 186 — 4me Année.

Troisième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

tte Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LES YEUX ET LA BOUCHE.

CHANSON.

Vos yeux m'ont dit votre secret,
Les miens ont dû se faire entendre,
Et quand ma bouche parlerait,
Que pourrait-elle vous apprendre?
Un seul regard parle bien mieux
Que le doux aveu qu'on hasarde;
Et j'entends si bien deux beaux yeux,
Que sans cesse je vous regarde.

Mais à l'audace des argus
Cachez bien ces regards de flamme,
Où si souvent mes yeux émus
Cherchent à deviner votre âme;
Aujourd'hui ces argus maudits
Qui, toujours furent si farouches,
Aux cent yeux qu'ils avaient jadis,
Sont payés pour joindre cent bouches.

En soulevant l'heureux bandeau
Qui d'amour ceint la jeune tête.
Cherchons, par un secret nouveau,
A fermer sa bouche indiscrète.
Un regard en dit plus qu'un mot;
Et quoique ma bouche soit close,
Aussitôt que je fixe un sot
Je crains d'avoir dit quelque chose.

Pour nous comprendre sans danger,
Cachons, en le faisant entendre,
Dans le signe le plus léger
L'aveu de l'amour le plus tendre.
A vos beaux yeux si par hasard
Les miens disent toujours de même,
Sachez qu'alors chaque regard
Voudra vous dire : *Je vous aime.*

Edwd.

LES OMBRES.

méprise personne, a dit un sage, un atôme fait ombre. ait en partie raison ce sage là. Il y a pourtant des corps e donnent aucun ombrage, demandez à M. *Jourdain* de la e... il est vrai que les deux substantifs ombre et ombrage ne sont pas tout à fait synonimes; car, on dit que la lumière fait ombrage aux hibous, et le flambeau de la raison aux sots, quoique la lumière, à proprement parler, ne fasse pas d'ombre.

On exagérait devant un lacédémonien le nombre des soldats de Xercès, dont les traits, disait-on, suffisaient pour obscurcir le soleil : tant mieux, répondit-il, nous combattrons à l'ombre.

Un de mes amis me parlait d'une ville où les mouches donnent beaucoup d'ombrage. Est-ce parcequ'elles sont grosses ou bien parcequ'il y en a beaucoup. Voilà ce que j'ai oublié de lui demander; peu importe au reste, car nous autres français, nous aimons mieux l'ombre des lacédémoniens.

Un peintre qui pourrait ne mettre que de l'ombre dans un tableau aurait lieu raisonnablement d'espérer des encouragemens d'une très-bonne société, qui aime beaucoup les ombres, qui s'en environne et à qui il n'en manque qu'une : celle du bon sens. L'esprit qui nous survit s'appelle *ombre*. Je doute fort que l'on évoque jamais l'*ombre* d'un bonhomme.

Autrefois les convives invités menaient des amis avec eux et ces amis s'appelaient des ombres. Pourquoi cet usage ne subsiste-t-il pas chez nous? On aurait le plaisir de voir aux grands dîners de la capitale des ombres chinoises; on a probablement craint de ruiner Séraphin.

Pourquoi l'ombre d'un grand n'est-elle pas plus noire que celle d'un palfrenier? J'ai toujours soupçonné le soleil d'être en harmonie avec les lumières du siècle, et de luire également pour tout le monde. R.

THÉATRE DE LA GUERRE,

ou

TABLEAU DE L'ESPAGNE.

Un Vol. in-12.

Par P. Cnnn et Ch. N.

Les auteurs de cette compilation assurent modestement qu'ils n'ont prétendu faire qu'un opuscule *purement descriptif*, nous allons, disent-ils, exhumer en quelque sorte de sa fiole le *Diable-Boiteux*, afin que de sa baguette magique, il nous découvre tous les tours de l'Espagne en 1823. Laissons

à notre tour ces messieurs faire des excursions sur le domaine de la politique, domaine si singulièrement gardé par les commis à la douane de la pensée, et prenons dans cet ouvrage, dont le style est souvent *prétentieusement* incorrect, des citations qui le fassent connaître sans nous compromettre.

Les compilateurs, ou mieux le compilateur, car s'il y a deux noms sur le titre, il n'y en a qu'un dans la préface, s'annonce comme un ancien militaire ayant parcouru l'Espagne pendant six ans, dans les armées de Napoléon. Il a vu nos succès éphémères et nos désastres mémorables, il raconte plusieurs anecdotes qui ne laissent aucun doute à ce sujet. Celle-ci est peu connue : « Les habitans de Salamanque ayant entendu dire que Napoléon viendrait les visiter, se préparèrent à lui faire le plus brillant accueil : on disposa donc les appartemens du vieux collége avec un faste extraordinaire : son lit paraissait un massif d'or ; les yeux, les griffes de l'aigle qui soutenait les draperies du dais étaient de gros diamans. Napoléon n'y alla point, il ne voulait pas, disait-il, s'exposer. »

L'auteur a beaucoup observé, il semble connaître très-bien le caractère et la langue espagnole, et les petits tableaux qu'il met sous les yeux de ses lecteurs sont pleins de vérité, nous pouvons lui rendre cette justice, nous qui avons habité ces contrées brûlantes. « L'espagnol, commerçant-voyageur (c'est l'auteur qui parle) place tout son orgueil, tout son luxe, dans ses mulets ; il les surchage de sonnettes, qui forment un bruyant et joyeux carillon ; ils sont les objets de sa prédilection ; il leur donne des noms glorieux, belliqueux : vous entendez dans les montagnes, dans les rues des villes, ces expressions retentissantes, quand il s'adresse à une mule : *Harré, segnora colonella !... Harré, segnora capitana !... Harré, la generala !* .. Ce qui signifie : *En avant madame la colonelle ! .. En avant, madame la capitaine ! En avant, madame la générale !*

« Cependant, malgré leur amitié pour les mulets et les bouriques, les coups de bâton ne laissent pas de tomber sur leur croupe, comme le *knout* sur le dos des russes, ou la *schlag* sur celui des autrichiens ; mais tout cela est dans le meilleur des mondes possibles, pour éviter l'insubordination épidémique. »

Les observations climatériques sont justes. L'Espagne est peut-être le plus beau pays de l'Europe, sous le rapport des saisons, et l'hiver est très-court ; mais dans certaines provinces, il ne laisse pas d'être vif et pénétrant. En été les chaleurs sont excessives, accablantes : En Estramadure, en Andalousie, à midi, on ne pourrait toucher le marteau en cuivre d'une porte, sans se brûler. L'atmosphère est enflammée, l'horison en feu, toute la nature semble en stagnation ; et les oiseaux suffoqués dans leur vol, privés d'air au milieu de l'air même, tombent morts dans les rues et dans les champs. Les voyageurs en marche sont quelquefois décimés par ce fléau meurtrier ; les fleuves, les rivières, les puits entièrement à sec, livrent le piéton à toutes les souffrances d'une soif ardente ; et souvent le courage succombe à des épreuves si douloureuses.

Les articles, *Cortès*, *Miquelets*, *Guérillas*, *Esprit National*, sont faits pour piquer vivement la curiosité, l'auteur nous apprend que le général *Empecinado*, qui signifie *empoissé*, s'appelait Charles : qu'étant tombé dans une vaste chaudière de poix brulante, on sut l'en retirer assez à tems pour qu'il n'en mourût pas : depuis, le nom lui en est resté.

Nous pensons que peu de personnes se priveront de la lecture de cet ouvrage, qui offre mieux qu'un intérêt de circonstance.

H. T.

MACÉDOINE.

— Clos.l et a femme, se rendant en Belgique, vont donner quelques représentations à Dunkerque ; ils doivent jouer aujourd'hui 8 juin, dans *le Volage*, ou l'E[illegible] *incorrigible ; Molière chez Ninon ; une Visite à B[illegible]*

—*La Foudre*, qui pa[illegible]ssait tous les deux jours, f[illegible] un prospectus dans lequel elle prévient le public, [illegible] la connaît pas, que sur la demande de ses abonn[illegible] ne paraîtra plus que tous les cinq jours. Encore u[illegible]seil du même genre, et elle ne paraîtra plus du[illegible] Ce qui ne laissera pas que d'être fort économiq[illegible] ses rédacteurs.

— Mme. Lagardère, qui n'a obtenu ici que des s[illegible] problématiques, vient d'avoir aux *Français*, un[illegible] fort brillant, dans *Andromaque* et *les Deux Fr[illegible]* est possible que les juges-spectateurs n'aient pas cr[illegible] actrice qui entre à peine dans une carrière si d[illegible] la perfection de talent, que l'on n'acquiert qu'av[illegible]périence de toute sa vie ; mais ils ont vu peut-ê[illegible] Mme. Lagardère, des dispositions qu'il fallait se[illegible] et un sujet qu'on devait plutôt encourager que re[illegible] La décadence de l'art dramatique inspire trop d[illegible] aux vrais amis de la gloire du théâtre, pour qu'i[illegible]sent leur indulgence aux artistes qui s'efforcent e[illegible] se distinguer dans les jeux de Thalie et de Melp[illegible] *Le Courrier des Spectacles*, que nous aimons à c[illegible] souvent, donne les vers suivans, qui ont été ad[illegible] la débutante par un des nombreux témoins de s[illegible]tive et de son double succès :

« Une ancienne rivalité
» Troublait Melpomène et Thalie,
» Votre talent, votre beauté,
» Aujourd'hui les réconcilie.
» Heureux qui brille en deux emplois,
» Qui, par un sort pareil au vôtre,
» Sert deux maîtresses à la fois,
» Et les sert fort bien l'une et l'autre. »

S.

— Le *Pilote* donne un juste tribut d'éloges à un [illegible] qui vient d'adoucir le sort d'un jeune littérateur [illegible] Ce ministre, avant d'occuper le poste éminent a[illegible] confiance de notre monarque l'a appelé, avait déjà [illegible] son nom par des écrits qui sont encore le plus bel[illegible] de sa gloire. L'exemple de sollicitude qu'il vient d[illegible] à notre siècle, est le plus grand éloge que l'on pui[illegible] de l'effet de la culture des lettres.

— Nous apprenons par le *Journal de la Mé[illegible]* que M. le sous-bibliothécaire d'Aix, qui fait des vers [illegible]dociens, s'appelle *Diouloufet !* Voilà le nom le plus [illegible] que nous ayons vu depuis celui de M. Mély-Jan[illegible]

— Une troupe de voleurs s'est introduite dans l[illegible] les environs de Caen. Les traces des tentatives a[illegible] ils se sont livrés, ont mis à portée de découvrir [illegible] uns d'entr'eux. On prétend qu'il y en a même [illegible] Plusieurs vols assez considérables ont déjà été comm[illegible] misérables.

— Un jeune lion du désert de Saara, a été débar[illegible]nièrement à Marseille, et transporté à Paris, pour [illegible] la ménagerie. On dit qu'avec sa queue il tuait, [illegible] très-pacifique, les mouches qui l'incommodaient. L[illegible]teurs de la feuille des Bouches-du-Rhône, se sont [illegible] une distance qui ne leur a pas permis de voir dist[illegible] ce roi des animaux à qui ils voulaient cependant [illegible] leurs hommages.

— Ces messieurs, après avoir quitté le lion, on[illegible] Mlle Mars dans la *Coquette Corrigée* et la *Jeun[illegible] Colère*. Ils n'osent, disent-ils, consacrer plusieurs [illegible] de leur journal aux éloges qu'elle a mérités dans [illegible] pièces. Ils ont raison : est-ce à des gens de leur d[illegible]tiquer le tableau d'Apelles ?

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

Le smack hollandais Jetska-Margaretha, c. Oostra, parti de Nantes pour Stettin, sorti en dernier lieu d'Ostende, a été rencontré faisant bonne route, à 8 milles du Texel, par un navire arrivé en ce port.

—Dans le courant du mois de mai il est entré à Boulogne-sur-Mer 21 paquebots à vapeur avec 130 passagers; il en est sorti 20 avec 59 passagers, 36 bateaux porteurs de dépêches, sont sortis pour l'autre rive, et 15 sont entrés. Un très-beau paquebot à vapeur neuf et d'une très-grande force, la Britannia, c. Busshell, est arrivé dernièrement dans ce port pour faire le passage entre Boulogne et Douvres. Il s'y trouve maintenant 4 paquebots à vapeur qui font régulièrement ce trajet en 3 heures.

Le Jules-Eugène, c. Ledo, parti de Bordeaux, et en dernier lieu de Cayenne, est arrivé à la Guadeloupe le 29 avril; il était presqu'entièrement chargé à 36 deniers.

PORTS FRANÇAIS.

ARRIVAGES.

Calais, 26 *mai au* 1er. *juin* —(*Cabotage.*) La Sirène, c. Faillant, v. de Londres.—Le Hasard, c. Poirier, ven. de a Rochelle.—La Sophie, c. Anderson, v. d'Arendahl.—L'Actif, c. Berge, v. de Christiania.—Fre-Brodre, c. Nielsen, v. de Stettin.

Marseille, 30 *mai.* —(*Cabotage.*) L'Europa, c. Tegerstrom, suédois, ven. b'Almérie, ch. de plomb.—Le St-Joseph, sarde, ven. de Cadix, le 16 mai, chargé de Campêche, etc.

DÉPARTS.

Marseille, 24 *et* 25 *mai.* —(*Long cours.*) L'Hérault, cap. Kuell, all. à la Martinique.—(*Cabotage.*) L'Hercule, c Dhovde, et les Deux-Frères, c. Bernaert, all. à Dunkerque.—Le Petit-Mathieu, c. Lombard, all. a Tarente.—Justitia, cap Olen, et Carl-Johan, c. Walhroth, suédois, all. à Alexandrie. — L'Egyptienne, cap. Bergamin, all. à Taganrock.

Marseille, 30 *mai.*—(*Long cours.*) Le Henri, cap. Kemp, all. à New-York.—(*Cabage.*) L'Odessa, cap. Patisson, all. à Londres.—Jonge-Maria, c. Teves, all. à Amsterdam.—Die-Liebe, cap. Langhoff, all. à Bremen.

Rochefort, 27 *mai.*—(*Cabotage.*) La eunze-Amidée, c. Salaun, all. à Rouen.

Bordeaux, 30 *mai.*—(*Cabotage.*) Ont dérivé: le Wademar, c. Thorsen, all. à Hambourg.—Mercurius, cap. Mos, all. à Amsterdam.

Nantes, 31 *mai.* — Est sorti le 29: l'Heureux, de 210 tonn., cap. Latasse, all. à Cette, sur lest.

Des lettres de Buénos-Ayres, en date du 21 février, annonce l'arrivée dans cette colonie du navire de Nantes les Deux-Sœurs, cap. Lucet, après 68 jours de traversée. Le brick l'Eurydice, c. Lecoq, du même port, y était arrivé deux jours avant, n'ayant que 45 jours de mer.

HALLE AUX BLÉS DE PARIS *du 4 juin*

Les affaires sont toujours sans activité. Au marché de ce jour il y a eu peu d'achats et peu d'arrivages. On croit généralement qu'aussitôt qu'il se manifestera quelque demande les prix augmenteront; car les blés ne diminuent pas dans les marchés des environs de la capitale.

Farine 1re qualité	53	à 56	f. le sac de 159k
——2e	44	50	
——3e	36	43	
——4e	29	35	
Blé 1re qualité . .	27	32	l'hectolitre 1/2
——2e	21	24	
Seigle	16	18	
Orge.	16	19	
Haricots	19	24	
Lentilles	40	55	
Avoine.	24	30	les 3 hectol.
Son	9	13	
Graine de trèfle. .	65	85	la b. 100 k net.
——de luzerne	90	100	
Pois verts	25	40	l'hectol. 1/2.
Haricots, q. sup .	28	40	

ORDONNANCE DU ROI.

Portant rectification de l'article 27 du décret du 23 juin 1806, concernant le poids des voitures et la police du roulage.

LOUIS, etc.

Vu les articles 3, 4, 5 et 27 du décret du 23 juin 1806, contenant réglement sur la police du roulage;

Vu notre ordonnance du 24 décembre 1814, relative à la manière de constater les surcharges des diligences et messagerie;

Considérant que l'article 5 du décret accorde une tolérance de deux cents kilogrammes aux charettes, et de trois cents kilogrammes aux chariots, sur les poids fixés par les articles 3 et 4, et qu'il n'entre pas dans l'esprit de ce décret d'admettre une tolérance autre que celle prévue par l'article 5;

Considérant que l'on pourrait conclure de la rédaction de l'article 27, d'après lequel l'amende n'est encourue qu'à partir d'une surcharge de vingt myriagrammes ou deux cents kilogrammes, qu'il y aurait lieu à admettre une seconde tolérance, indépendante de celle portée par l'article 5;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. L'article 27 du décret du 23 juin 1806, concernant le poids des voitures et la police du roulage est rectifié en ce sens, que les surcharges des voitures mentionnées aux articles 3 et 4 de ce décret, commenceront au point où le poids de ces voitures excédera celui fixé par ces articles, et la tolérance accordée par l'art. 5.

En conséquence, les amendes résultant dudit article 27 pour excès de chargement, à partir des quantités réglées par les articles 3 et 4, et augmentées de la tolérance, seront appliquées ainsi qu'il suit:

De 0 à 60	myriagr.	25	f.
De 60 à 120	id.	50	
De 120 à 180	id.	75	
De 180 à 140	id.	100	
De 240 à 300	id.	150	
Et audessus 300	id.	300	

Paris, le 21 mai 1825.

Signé Louis.

AUTRE ORDONNANCE DU ROI.

LOUIS, etc.

Sur le rapport de notre ministre d'état des finances,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er Notre ministre secrétaire d'état des finances est autorisé, en se conformant aux dispositions de l'article 4 de la loi du 17 août 1822, et de l'art. 3 de la loi du 17 mars 1823, à procéder à la vente, avec publicité et concurrence, et sur soumissions cachetées, à la compagnie qui offrira le prix le plus élevé, de vingt-trois millions cent quatorze mille cinq cent seize fr. (23, 114, 516) de rentes cinq pour cent consolidés appartenant au trésor royal et provenant, savoir:

1° De la portion disponible du crédit de 3,8[illegible],308 f. créé par la loi du 8 avril 1821, et affectée au paiement inscrit du

prem. cinquième de l'arriéré. 2,589,552 f.

2° Du crédit ouvert par la loi du 1er mai 1822, pour le remboursement du 2e cinquièmes de l'arriéré..... 5,418,958

3° Du crédit accordé par la loi du 17 août 1822, pour complément des 2 premiers cinquièmes de l'arriéré..... 1,139,653

4° Du second crédit accordé par la même loi, pour le remboursement des trois derniers cinquièmes de l'arriéré. 11,966,353

5° Du crédit ouvert, par la loi du 17 mars dernier, pour les dépenses extraordinaires et urgentes de l'exercice du 1823..... 4,000,000

Total..... 23,114,516f

2. Notre ministre secrétaire-d'état des finances est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des lois.

Donné au château des Tuileries, le 4 juin de l'an de grâce 1823, et de notre règne le vingt-huitième.

Signé LOUIS.

Par le roi :

Le ministre secrétaire d'état des finances.

Signé, JH. DE VILLÈLE.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARGEM. du sloop la Jeannette, c. Fleury, ven. de Dunkerque.

Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

10 fûts d'huile dégras. — Bérat fils aîné.

473 hecto charbon de terre. — Gamblin.

— Le chasse-marée l'Anne-Marie-Chérie, cap. Forget, ven. de Marennes.

90802 kil. — Beuvain-Labitte.

— Le chasse-marée la Famille-Réunie, cap. Alanic, ven. du Croisic.

65869 kil. — M. Lemire et fils.

— Le chasse-marée la Notre-Dame, c. Cointo, ven. d'Ars.

41722 kil. — M. Hébert aîné.

Courtier des trois navires, M. Fauqueux

☞ Le sloop le Louis-et-Fanny, c. Gonnier, ven. d'Honfleur.

Proven. du navire les Quatre-Sœurs, c. Chéron, ven. de la Martinique.

Courtier, M. Fauqueux.

103 fûts sucre brut et terre. — 1 quart vin de Madère. — 14 fûts café. — 740 bûches bois de Campêche. — Ve. B. P. Lecouteux.

☞ CHARGEM. du lougre l'Hypolite, c. Chauvelon, ven. de Nantes.

8 barils cendres gravelées. — Moisant et Gouin. — 2 barriq. vin blanc. — D. Laisné.

1 barrique vin rouge. — 107,400 ardoises — Lemonnier.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 7 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-m. le Sully, cap. Rollando, ven. du Croisic, ch. de sel.

Le chasse-m. l'Aimable-Sophie, cap. Coriton, ven. de la Rochelle, ch. de vin.

Le chasse-m. la Notre-Dame, c. Cointo, ven. d'Ars, ch. de sel.

Le chasse-m. la Marie-Anne-Clérie, c. Forget, ven. de Marennes, ch. idem.

La goëlette la Marie-Vincente, cap. Jacob, ven. de la Rochelle, ch. d'eau-de-vie, soude.

Le ch. l'Emmanuel, cap. Guillam, ven. d'Ars, ch. de sel.

Le chasse-m. le Théophile, c. Prado, ven. idem, ch. idem.

Le sloop le Louis-et-Fanny, c. Gonnier, ven. d'Honfleur, ch. de café et sucre.

Le chasse-m. la Famille-Réunie, cap. Allanic, ven. du Croisic, ch. de sel.

Le chasse-m. la Marie-Caroline, cap. Collinet, ven. de Marennes, ch. idem.

Le sloop l'Adélaïde, cap. Desrues. ven. du Havre, ch. de savon, vin, sucre.

Le sloop la Jeune-Rose, cap. Caron, ven. idem, ch. de sucre, coton,

Le dogre la Lydia, cap. Labbé, ven. de Cherbourg par le Havre, ch. de coton, café, soude.

Le dogre les Deux-Sœurs-Unies, cap. Dœuvre, v. idem, ch. de sucre, planches.

Le sloop la Belle-Rose, cap. Lucas, v. idem, ch. de sucre, baleine.

La galiote la Parisienne, cap. Grandcourt, ven. idem, ch. de cuivre, fer, suif.

Le sloop la Caroline, cap. Mocaer, v. du Croisic, ch. de sel.

Le chasse-marée le St.-Pierre, cap. Hervise, ven. d'Ars, ch. idem.

Le sloop la Paix, cap. Hochet, ven. de Dunkerque, ch. de houille.

Le sloop la Jeannette, cap. Fleury, ven. idem, ch. idem.

Le lougre l'Hyppolite. cap. Chauvelon, ven. de Nantes, ch. d'ardoises.

Le chasse-m. l'Oscar, cap. Marion, ven. de Laflotte, ch. de vin.

Le chasse-m. la Marie-Josephe. cap. Lebail, ven. de Bordeaux. ch. idem.

NAVIRES EXPEDIÉS.

Le brick le Messager de St.-Thomas, c. Launay, all. Bordeaux, ch. de plâtre.

Le chasse-marée le Père-de-Famille, c. Corchuan, all. à la Tremblade, lège.

Le brick le Jean-Marie, c. Quimper, all. à Marennes, sur l'est.

Le dogre le Vélocifère, c. Néel, all. à Nantes, ch. de pierres meulières.

Le dogre les Deux-Sœurs-Unis, c. Varet, all. au Havre, ch. de farine, douvettes, fer.

Le chasse-marée le Bien-Aimé, c. Loréal, all. à Marennes, sur l'est.

La Cécile, c. Daufresne, all. à Honfleur et Havre, ch. de feuillards, vin.

Le chasse-marée l'Aimable-Virginie, c. Vallée, all. à Nantes, ch. terre à sucre, sucre.

Le sloop le St.-Pierre, c. Lefebvre, all. à Honfleur, ch. de clous de fer, poids.

Le brick la Sympathie, c. Hervichon, all. à Bordeaux, sur lest.

Le Petit-Edouard, c. Bresson, all. à Dunkerque, ch. d'acide sulfurique.

Le sloop l'Eléonore, c. Bourcy, all. au Havre, ch. de plâtre.

Le brick les Deux-Eugénies, c. Gobel, all. à Bordeaux, ch. plomb, faïence.

La galiotte Vrouw-Elisabeth, c. Hoppérus, all. à St-Pétersbourg, ch. de drap, vin, tabac.

Le sloop la Joséphine, c. Croix, all. à Caen, ch. de savon, vin.

Le chasse-marée le Charles, c. Cèle, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

AVIS.

Demain nous donnerons les doubles listes du Havre et de Quillebeuf.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.

88f 5c 88f 88f 5c 10c 5c 10c 87f 90c 88f

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 10f 90c
1825, 9 4 10f 25c

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.r °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.

1065f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.

1587f. 50c 1585f 1587f 50c

SPECTACLES DU 8 JUIN.

THÉATRE DES ARTS.

Sans aucune remise, la dernière Représentation de M. PERLET,

L'AVARE,

Comédie en 5 actes, de Molière.

L'ARTISTE,

Vaudeville nouveau en 1 acte, de MM. Scribe et Perlet.

M. PERLET remplira le rôle d'*Edouard*.

LE COMÉDIEN D'ÉTAMPES,

Vaudeville nouveau en 1 acte.

M. PERLET remplira le rôle *Dorival*.

Dorival, *Comédien*, MM. Perlet.
Monsieur Corbin, Chevalier.
Dupré, Lauzy.
Beaubuisson, Charton.
Baptiste, Moucher.
Madeleine, Mlle. Boyer.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST LO N.° 34

LUNDI.

9 Juin 1823.

N° 187 — 2me A.

TROISIÈME TRIMESTRE.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n° 487 à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LA TRAITE DES NOIRS.

« Et vendiderunt fratrem Ismaëlitis. »
(Genèse, XXXVII. *Joseph*, v. 28. *)*

Les monstres de l'Europe approchent nos rivages :
Les ombres de la nuit nous cachent leurs vaisseaux,
Et des esquifs légers, en divisant les flots,
Les transportent sans bruit sur nos tranquilles plages.
Bientôt l'air est rempli de leurs clameurs sauvages,
Et nos champs sont couverts d'avides matelots.
Chacun fuit au signal du danger qui s'apprête,
Malheureux est celui qui tombe dans leurs mains!
Il est chargé de fers, et sur des bords lointains
Sa vie est accordée au tyran qui l'achète.

Hélas! en ce moment de surprise et d'horreur,
Un sommeil captieux caressait ma paupière,
Mais un cri me réveille et vient percer mon cœur :
C'est la dernière fois que j'entendis ma mère....
Je fuis avec effroi : mon père est sur mes pas,
Je vole dans son sein ; ses bras m'ouvrent un piége.
Imprudent! je veux fuir le danger qui m'assiége,
Et tombe dans celui que je ne fuyais pas.
C'est en vain que mes cris redemandent la vie
A ce père égaré dont j'implore l'appui :
Il étouffe ma voix, et son délire impie
Me livre aux forcenés qui m'arrachent à lui,
Vous qui nous accablez de chaînes meurtrières,
Vous pouvez nous ravir sur le sein de nos mères,
Sourire de nos pleurs que vous faites couler
Sans qu'à vos cœurs d'airain nos cris puissent parler :
Mais un père peut-il, à votre voix docile,
Livrer aux ravisseurs, qui courent sur ses pas,
L'enfant qui près de lui vient chercher un asile,
Et qui croit éviter ses bourreaux dans ses bras!

Bientôt l'affreux vaisseau de nos heureux sicaires
Echappe avec sa proie à nos bords gémissans,
Et l'espace des mers qu'il fend avec les vents
Les sépare à jamais de ces rives si chères.....
Orages redoutés qui venez assaillir
Les timides nocheirs dont la voix vous conjure,
Pourquoi lorsque le sort est venu nous ravir
Aux climats paternels qu'on nous voyait chérir,
N'avez-vous sur nous soulevé la nature
Pour punir nos bourreaux et pour nous engloutir?
Non, les infortunés qui, pour fuir l'esclavage,
Invoquent sur les mers les bienfaits du trépas,
N'attirent pas sur eux l'orage et ses éclats;
C'est aux mortels heureux à trouver le naufrage.

Nos tyrans protégés par la faveur des cieux,
Des flots et des autans ont bravé la furie.
La terre de l'exil déjà frappe nos yeux,
C'est là qu'il faut traîner nos fers et notre vie.
C'est là que notre sang; vendu par l'infamie,
Est offert à la soif d'un vampire odieux.
Ah! si toujours courbés sous le fardeau des chaînes
L'humanité du moins en allégeait le poids,
Nous bénirions encor dans l'excès de nos peines
Les caprices d'un maître en respectant ses lois;
Mais l'avide intérêt, l'avarice implacable
Accompagnent nos pas, veillent à nos côtés.
Rien pour eux n'est sacré, tout chez nous est coupable,
Et nos maux les plus grands forment leurs volupités.
Et lorsque nos sueurs, nos larmes innocentes
Ont fécondé les champs de nos lâches bourreaux,
A peine jettent-ils à nos mains suppliantes
Ce grossier aliment qui prolonge nos maux.
O vous, qui nés au sein d'une libre patrie,
Jouissez des bienfaits ignorés parmi nous,
Bénissez nos destins sans flétrir notre vie,
Et daignez voir en nous des hommes tels que vous.
Cet astre, dont l'ardeur a noirci mon visage,
Imprima-t-il mon front du sceau de l'esclavage?
L'ébène qui reluit sur ce front innocent
Plus que l'albâtre est-elle un signe avilissant?
Pensez-vous que ce sang que l'injustice enflamme
Puisse être offert sans honte, et vendu sans pitié?
Il palpite d'amour, il condait l'amitié,
Et coule pour l'honneur quand l'honneur le réclame.
Ingrats, lorsque meurtris par le poids de vos fers,
Ou mourans sous les coups d'une verge ennemie,
Il fallait arracher à la fougue des mers
Ceux dont la cruauté tourmentait notre vie,
Parlez, n'avez-vous pas vu ces vils africains
Se plonger dans l'horreur des vagues en furie
Pour ravir à la mort leurs pâles assassins?
Inflexibles tyrans, si votre orgueil funeste
Croit que pour vous servir les dieux nous aient formés,
Accordez-nous au moins le mérite modeste
De vous aimer encor quand vous nous opprimez;
Mais osez-vous penser que ces dieux impropices,
En nous créant ensemble aient pu nous destiner,
Vous à braver nos droits, nous à servir vos vices;
Nous, à ramper sans cesse, et vous seuls à régner?
Les tigres, les lions qui naissent sur nos rives
Surpassent en vigueur vos plus fiers animaux :
Nos fruits sont plus brillans que vos fruits les plus beaux,
Nos arbres plus féconds que vos plantes tardives,
L'homme seul au milieu de ces dons précieux,
Serait-il oublié par la toute-puissance?
Quand tout autour de nous bénit la providence,
Eprouverions nous seuls l'avarice des dieux!

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 5 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-marée la Victoire, cap. Legrouec, ven. de Bordeaux, ch. de vin, savon et tabac.

Le sloop le Jeune-Henry, cap. Daniel, v. de Saint-Vaast, ch. de farine, coton filé.

Le sloop le Saint-Pierre, c. Ygou, ven. d'Honfleur, ch. de sucre, bois Campêche.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick la Rose, cap. Piel, all. à Bordeaux, en lège.

Le chasse-marée le César, c. Lehécho, all. à Bordeaux, en lège.

Le sloop les Trois-Frères, c. Dubourg, all. à Honfleur, ch. de vin et eau-de-vie.

Le sloop l'Élie-Felicité, c. Martin, all. à Honfleur, ch. de fûts vides, plâtre.

Le sloop l'Aimable-Louise, c. Hébert, all. à Couteville, ch. de fûts vides, plâtre.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 4 au 5 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick l'Eugène, c. Moulinet, ven. de Bordeaux, ch. de vin et tabac.

Le chasse-marée la Bien-Aimée, cap. Coedel, v. de Beauvoir.

Le chasse-marée la Marie-Armante, c. Blancho, v. de Marennes, ch. de sel.

Le chasse-marée l'Hypolite, c. Gaston, v. d'Oléron, ch. de sel, eau-de-vie.

Le brick l'Espérance, c. Gourdel, v. de Bordeaux, ch. de vin, sumac, etc.

Le brick la Jeune-Fanny, c. Guillaume, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le chasse-marée la Jeune-Marie-Elisabeth, c. Claret, v. de Croisic, ch de sel.

Le chasse-marée l'Infatigable, c. Lecarre, v. de Bordeaux, ch. de vin et savon.

Le brick les Trois-Sœurs, c. Guiamert, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le brick Raxana, c. Miller, v. de la Havane, ch. de sucre et café.

Le trois-mâts, la Louisa, c. Métairie, v. de St-Domingue, ch. de sucre et café

Le chasse-marée la Providence, cap. L. Luco, v. de la Rochelle, ch. de vin et eau-de-vie.

Le brick l'Orient, c. Miller, ven. de Charleston, ch. de cotou.

Le brick l'Eugénie, c. Minguet, v. de Noirmoutiers, ch. de sel.

Le brick le Llon, c. Purington, v. de la Nouvelle-Orléans, ch. de coton.

Le chasse-marée la Ste-Anne, capit Boedel, v. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie.

Le chasse-marée le Louis-Charles-Marie, c. Rid, v. de Beauvoir, ch. de sel.

Le trois-mâts américain Amphion, c. Blin, v. New-York, ch. de coton.

Le trois-mâts américain, Henriet, c. Belly, v. de Baltimore, ch. de café et riz.

Le trois-mâts américain, Hercules, c. Garner, v. de New-York, ch. café et coton.

Le brick américain Baltic, c. Aldret, v. de la Havane, ch de sucre et café.

Le sloop l'Aimable-Eugénie, c. Liard, v. de Dunkerque, ch. de charbon.

Le brick américain Martha-Jane, cap. Randall, ven de New-York, ch. de riz, coton, etc.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop Bérénice, cap. Gojan, all. à Rouen, ch. de sucre, potasse.

Le chasse-marée l'Hyppolite, c. Chablanc, all. à Rouen, ch. d'ardoises.

Le dogre les Deux-Sœurs-Unies, cap. Deuvre, all. à Rouen, ch. de sucre et planches.

Le trois-mâts la Physicienne, c. Brouck, all. à Saint-Pétersbourg, ch. de diverses marchandises.

Le sloop la Félicité, cap. Liard, all. à Rouen, ch. d'étain et bois.

Note des ventes recueillies à la bourse du Havre du 4 juin

50 balles coton Fernambourg, à 1 f. 62 c. 1/2, acq.
10 dito dito Géorgie, longue soie, à 2 f., dito.
30 dito dito Sciara, à 1 f. 62 c. 1/2, d.
100 dito dito Camouchy, à 1 f. 60 c., dito
27 dito dito Géorgie, à 1 f. 10 c., dito.
45 dito dito dito, à 1 f. 6 c. 1/4, dito.
32 quarts café Martinique, à 2 f. 7 c. 1/2, dito.
30 quarts café S.-D., à 1 f. 57 c. 1/2, d.
12 sacs café Bourbon, à 1 f. 90 c., dito.
100 sacs sucre Bourbon, à 80 f., dito.
30 milliers huile de baleine, à 40 f., d.
25 milliers bois de Campêche, coupe d'Espagne, à 14 f. 25 c., dito.
30 sacs sucre de l'Ile Maurice, à 35 fr., en entrepôt.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 3 au 5.

Sont montés et passés debout à la marée. — La Marie-Victoire, c. Jacob; la Victoire, Legrouec, le Jeune-Henry, c. Daniel; la Parisienne, c. Grandcourt.

Sont montés et posés. — La Perle, cap. Guichon; la Jannette, c. Fleury; la Paix, c. Hochet; la Lidia, c. Labbé; le S. Pierre, c. Jyou; de Vrouw Lannuégina, c. Smith,

Sont descendus de Villequier: — Le Talismar, c. Legouget; l'Union, c. Richard Williams.

Sont parmontés à la marée du soir: La Perle, c. Guichon; la Jannette, cap. Fleury, la Paix, c. Hochet; la Lidia, c. Labbé; de Vrouw Lannuégina, c. Smith.

Sont montés et parmontés à la marée du 5: — La Belle-Rose, c. Lucas; l'Adélaide, c. Desrue, la Jeune-Rose, c. Caron; le Théophille, c. Prado; l'Aimable-Sophie, c. Coriton; la Notre-Dame, cap. Cointo.

Sont arrivés de Villequier: — L'Eulalie, c. Desmares; le Pierre-Marie, cap. Barrat.

Sont montés et passés debout à la marée du 5: — L'Hussard, c. Masiau; la Félicité, c. Liard; le Bienfaisant, c. Groult.

Cours du Prix des Blés de Rouen.

2 *juin*, Cany. — 50 à 52 f.
4 *juin*, Yvetot. — 46 à 47 f.
Le sac de 200 kilog.
Pavilly, 12 f. le quintal.

AVIS DIVERS.

N°. 199. — Neuf beaux APPARTEMENTS à louer, dont trois au premier étage et six au deuxième, dans la maison rue Neuve-Ste-Anne n°. 4.

S'adresser, pour les voir et en traiter, dans ladite maison.

N°. 200. — Madame Duchesne s'honneur de prévenir le public qu'elle possède une composition qui a la propriété de détruire les punaises, à l'instant même où elle est appliquée. Madame Duchesne ne distribue point cet insecticique si utile, elle semble en diriger l'emploi; aussi se rend-elle chez toutes les personnes qui lui font l'honneur de la demander, et elle a jusqu'à présent obtenu un succès constant même dans les lieux où les insectes prédominaient le plus répandus. Elle est la seule qui possède ce secret.

Elle demeure rue de l'Ecureuil, n°. 28.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS.
Jouissance du 22 Mars 1824.
88f 20c 25c 35c 30c 40c 30c 25c 30c
88f 25c 20c 25c 88f 87f 90c 95c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1824.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 10c 30c
1825, 9 4

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000. FR., à 4 p.° °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1824.
1063f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1824.
1590f.

SPECTACLES DU 6 JUIN.

THÉATRE DES ARTS.

Pour l'avant-dernière Représentation de M. PERLET,

L'HABITANT DE LA GUADELOUPE,
Comédie en 3 actes, de Marsion.

LE PARRAIN,
Comédie en 1 acte, de MM. Dubouzet Sal et Melesville.

M. PERLET remplira le rôle de Duval.

L'ARTISTE,
Vaudeville nouveau en 1 acte, de MM. Sal et Perlet.

M. PERLET remplira le rôle d'Edouard.

JEUX COMIQUES DE GRIMGALLET.

LA FILLE HUSSARD,
Pantomime en 3 actes, à spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE Sc LO N.° 34

SAMEDI.

7 Juin 1823.

N° 185. — 2me Année.

Troisième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Barroot-Trivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

IL FAUT MOURIR !

Au milieu d'un festin, au sein de vos amis, et dans les bras même de vos maîtresses, si vous voulez éprouver plus vivement les plaisirs fugitifs que vous goûtez, tendres épicuriens, joyeux sybarites, rappelez-vous ces mots philosophiques du destin : *Il faut mourir !* et si, alors de délicieuses larmes viennent mouiller vos yeux enivrés, si une ombre de tristesse se répand sur le front de vos convives ou de votre amante, vous sentirez avec Montaigne combien la mélancolie est friande.

Les anciens étaient de grands maîtres en fait de volupté. Horace ne parle jamais des délices d'un banquet, sans rappeler à ses amis le jour où il faudra se quitter. Tibulle en recevant les baisers énivrans de sa Délie, aime à faire couler les larmes de sa maîtresse et à lui faire prévoir le jour où il exhalera son âme dans son dernier baiser. Anacréon même, le voluptueux Anacréon le front caché sous des roses, montre le soir à ses disciples les fleurs qui se sont fanées sur sa tête, et leur répète sur sa lyre que les plaisirs et la vie n'ont que la durée des roses. Toutes ces leçons de prétendue philosophie n'étaient cependant que des raffinemens de jouissance, compatibles avec la doctrine des anciens. Aujourd'hui on tenterait avec peu de succès de les imiter. Chaulieu, Parny et Delille qui avait de la sensibilité avec tant d'art, ont voulu vainement allier les préceptes de la folie aux impressions de la mélancolie : on lit à peine les vers où ils ont essayé de nous faire à la fois sourire et pleurer. Notre morale est trop sévère ; l'aspect redoutable de l'éternité ne nous permet plus de considérer la fin de notre vie, comme le commencement d'un voyage amusant, et ce n'est qu'avec effroi ou respect que nous contemplons ces mots inévitables : *Il faut mourir !*

La mort quelque nécessaire qu'elle nous paraisse, nous offre en effet bien rarement un aspect consolant. La nature a attaché avec sagesse une horreur invincible à l'idée de la destruction totale de notre être. On peut se familiariser avec le danger, mais rarement avec l'idée de la mort. Un soldat qui, pendant dix ans a marché à la victoire sur les cadavres de tous ses amis, est peut-être l'homme du monde qui pense le moins sérieusement du monde à mourir.

Lannes, le plus brave des Français, voulait faire pendre le médecin qui lui avait dit que sa blessure était mortelle. Il repoussait avec horreur tous ceux qui s'affligeaient autour de lui, et ce héros, sentant sa vie s'évanouir, se cramponnait au bras de Napoléon, comme pour se rattacher, dans les illusions de ses derniers momens, à l'existence qui lui échappait. Les héros, comme les autres hommes, reculent bien souvent devant ces mots terribles : *Il faut mourir !*

Tous les efforts que nous pouvons faire ne rendront jamais la mort douce. On ne peut tout au plus qu'en diminuer l'horreur ; et il est facile de concevoir que le juge prévaricateur, le mandataire infidèle, le guerrier cruel, le fils dénaturé, l'écrivain calomniateur doivent éprouver plus d'angoisses que d'autres, lorsque la voix intestine du remords vient leur dire, en leur déchirant les entrailles : *Il faut mourir !*

Nous sommes si portés à repousser la pensée de notre fin dernière que, pour flatter notre faiblesse, nous avons été jusqu'à créer cette chimère qu'on appelle l'immortalité d'un nom, c'est-à-dire l'existence éternelle d'une chose qui cesse d'exister avec nous. Ne pouvant éterniser notre être, nous avons voulu éterniser nos visions, mais est-il quelque chose de plus fort que d'entendre un guerrier dire, avec un sang-froid à faire frémir : Je vais me faire tuer pour qu'on parle de moi ; ou bien : Je vais immortaliser ma mort. Croit-on que la démence ait encore quelque chose à faire après cela ?... Et ce misérable jongleur littéraire qui, le front jauni d'abstinence et ridé par les veilles, se traîne le ventre à terre jusqu'aux pieds d'un roi de théâtre pour lui dire : accordez-moi l'immortalité en vous changeant de mon rôle, et prêtez-moi dix francs à-compte sur le succès de ma tragédie : n'est-il pas la plus ridicule de toutes les charges humaines ? Collé contre une des colonnes en toile, du Capitole ou du Sénat lorsqu'on braille ses vers, il attend pour se gonfler que sa coterie, ou un amas de rieurs aient claqué sa pièce. Un applaudissement retentit à ses oreilles dressées : il se croit un Corneille, il naît à l'immortalité, et sa vie future est assurée dans les siècles des siècles. Arrive le cinquième acte qui doit être le sceau de sa gloire incommensurable ; mais au moment où la toile va tomber, le parterre tourbillonne, les vents sifflent, les quinquets s'éteignent, l'ombre enveloppe mon auteur, et tous les moucheurs de chandelles, les balayeurs de coulisses, les décorateurs, machines et machinistes disent, en passant devant l'homme immortel : *Il faut mourir, il faut mourir !*

La vie humaine n'est que la mauvaise pièce de notre poète : c'est ou une tragédie ou une comédie, selon les circonstances ; on y reçoit souvent une claque, et elle se termine ordinairement par les sifflets et les huées. Mais quelque bien que l'on commence et que l'on finisse sa pièce, quelque sûr que lon soit de vivre après la mort, la plus inévitable detoutes les lois de la nature est celle qui nous dit tous les jours, à toutes les heures et de cent façons : *Il faut mourir !*

Un bibliomane de mes amis possède un *Juvénal* (1) qui peut passer pour unique dans son genre. Ce livre, portant les marques encore récentes de nombreuses mutilations, lui a été cédé par le maître d'un hôtel de Toulouse, qui l'avait laissé, avec d'autres ouvrages, à la disposition des voyageurs qui affluaient à cette époque dans sa maison. S'étant apperçu un jour que quelques feuillets de ce livre étaient arrachés, l'aubergiste se mit aux aguets, et ne tarda pas à surprendre de nouveaux lacérateurs dont il se vengea malicieusement, en faisant leur portrait en marge des passages enlevés : ce qui, après avoir rétabli le texte en regard, comme l'a fait mon ami, présente à l'esprit des réflexions fort piquantes. Voici quelques-uns de ces passages pris au hasard :

« Vers lacérés par un jeune marquis portant casque, cravache, éperons, un peu de rouge, et des moustaches » noires postiches. »

« Il importe, en effet, aux chefs comme à l'état,
» D'accorder davantage au plus brave soldat,
» Et qu'il offre aux regards, sur son sein magnanime,
» Des signes éclatans de la publique estime. »
» . . . . . »
» . . . . . .
» Laissons ce Fabius, issu de demi-dieux,
» Né près de leurs autels, de surnoms glorieux,
» Couvrir l'indignité de son âme de boue ;
» Le céder en vigueur aux brebis de Padoue ;
» Prétendre en son orgueil, reproduire à nos yeux,
» Dans un corps épilé, ses austères aieux. »

« Autres vers coupés avec de grands ongles par un personnage qu'a son costume et l'air à la fois scolastique et guerrier, on ne peut trop définir. »

« Est-ce là ce guerrier, armé contre les vents,
» De son fouet sacrilége. . . . . .
» . . . . . .
» Est-ce là ce guerrier dont la colère impie! »...

« Un jésuite déchira le passage suivant : »

« Les chaldéens, encor plus que cet imposteur,
» Sur ta femme crédule exerceront d'empire
» Tout ce qu'un astrologue ose annoncer, prédire,
» De Jupiter-Ammon sont autant de décrets,
» Depuis que l'avenir nous voile ses secrets,
» Et que la pythonisse est réduite au silence.
» Mais du reste l'exil aurait leur influence,
» Témoin ce malheureux qui, par son art vénal,
» Fit, au sein de Galba, porter le coup fatal. »

« Vers lacérés avec colère par un petit homme sec, coiffé » en ailes de pigeon, avec une queue à la prussienne. »

» Que sert, ô Ponticus, ta généalogie?
» Pourquoi de tant d'aieux cette longue série,
» Ces bustes dégradés des vainqueurs d'Annibal,
» Ces fiers Emiliens, sur leur char triomphal,
» Ces Corvinus brisés, et parmi ces merveilles,
» Cet énorme Galba, sans nez et sans oreilles,
» Auprès des Curius presqu'à demi rangés?
» Suffit-il, de montrer avec ordre rangés,
» Sur les rameaux nombreux une tige fameuse,
» Des titres enfumés une liste poudreuse,
» D'illustres généraux, de puissans dictateurs,
» Quand de ce noble sang ta conduite et tes mœurs
» Deshonorent l'eclat en face des Lepide..... »

« Quatrain enlevé par un président de la société des *bonnes* » *lettres*. »

» L'eussiez-vous entouré de vingt graves savans,
» Il ne s'est déjà que de mets succulents
» Et digne des aieux dont il tient l'origine,
» Craint de dégénérer de leur noble cuisine. »

Il appartenait sans doute à Juvénal d'être encore en butte à la haine des vicieux qu'il a si vigoureusement peints. Ici me vient naturellement le souvenir de cette princesse qui, à cause de son extrême laideur, faisait casser toutes les glaces de son palais. Cette folie changeait-elle son visage? Ces messieurs ont agi de même : ils reconnaissaient leurs difformités, dans les satyres de Juvénal. Ils ont brisé le miroir; mais ils n'ont pas changé de figure.

(1) Traduction en vers de M. Méchin.

MACÉDOINE.

— *Le Mercure du dix-neuvième siècle*, dont le mérite a assuré le succès contenait dans sa VIIIe livraison une dissertation fort spirituelle, sur *le genre descriptif*. Le poème du *Bonheur*, cette production originale, que nous devons aux loisirs de la plume qui nous trace la *Gaule Poétique*, a fourni à M. Léon Thiessé, le sujet d'un article dont nous voudrions donner une idée complète. C'est surtout ; en citant le texte, que le commentateur du poème fait ressortir ingénieusement les beautés qui brillent dans cet ouvrage. Faut-il offrir un modèle de narration descriptive, en prenant pour sujet les choses les plus communes, le critique transcrit ces vers où le poète dépeint l'allure et les habitudes joviales du chat, ami domestique avec lequel il semble se complaire :

« Libre, il folâtre, il joue avec un chat espiègle
» Qui, vers lui se glissant d'un air folâtre et fin,
» *Fait ronfler le plaisir*, et passe sous sa main. »

Les hémistiches soulignés indiquent les traits qu'il faut admirer ; et ces traits-là sont nombreux. Qui serait, en effet, assez gaulois pour refuser un tribut d'éloges à des idées primées avec autant de naïveté et de grâces que celles-ci :

« Le gazon est la table où l'on sert le festin :
» Dans le vase écumant *la brioche* se plonge,
» *Et, d'un lait tiède encor s'enfle comme une éponge.*

Le substantif *brioche* nous a paru là admirablement placé. C'est un mot inspiré; c'est le choix des expressions qui fait le poète.

On est d'autant plus difficile à l'égard d'un auteur, que nous accoutume à l'être en châtiant son style, et en se montrant sage jusque dans l'exaltation de ses idées. Aussi, nous avouerons que nous avons été surpris de rencontrer ces vers dans un ouvrage qui se distingue autant par la correction grammaticale, que par l'élégance du style :

« Au déclin de ses ans *démentissant* son âge. »

On ne dit pas ordinairement : c'est en *mentissant* que l'on s'embrouille. Il est plus commun d'entendre dire : petit bourgeois : C'est en *mentant* que l'on s'embrouille. Mais quand on parle le langage des dieux, il n'est pas convenant, il est même défendu de s'exprimer comme le vulgaire. On peut être poète, sans doute, et ne pas connaître Dumarsais et Wailly : témoin Homère, qui ne sait pas un mot de français.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Perlet.

L'Artiste a encore eu l'heureux privilége d'attirer beaucoup de monde, à sa deuxième représentation, quoique cette ville ait été donné trois fois dans l'espace d'une semaine. *Journal de Rouen* a dit à ce qu'il paraît, et on a répété Perlet *avait éprouvé ici un accueil auquel il n'était pas habitué*, et que Mme Simonet y avait *parfaitement* réussi ; et comme il faut que la vérité soit dite tôt ou tard, n'importe comment, nous devons répéter, pour que personne n'en ignore que Perlet a été fort bien accueilli chez nous ; et que Mme Simonet y a réussi. Après Mlle Legrand il était difficile qu'il *réussît parfaitement*. Le *Journal de Rouen* peut être une autorité en fait de goût et d'opinion, mais on risque souvent de se tromper en le consultant sur les faits. Jusqu'ici il a cité *Gazette* et *les Débats* ; il ne devait pas s'attendre à l'honneur d'être crû lui-même sur parole.

Nous croyons devoir prévenir la direction du théâtre que la longueur des entractes a beaucoup indisposé hier les spectateurs, et que le public, las d'attendre aussi longtemps, a quelquefois supporter sa mauvaise humeur aux acteurs qui les premiers entrent en scène.

Commerce et Industrie.

PORT D'HONFLEUR.

Mouvement du 1er. au 5 mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop l'Aimable-Catherine, capit. Coltentin, ven. de Hoream.

Le sloop la Bienfaisante, cap. Duchemin, ven. de Shoream.

Le dogre la Caroline-Aimée, c. Daumalle, ven. de Rouen.

Le sloop l'Aimable-Eugénie, c. Liard, ven. de Dunkerque, parti le 5 pour le Havre, ch. de houille.

— L'Alcide, cap. Dascamps, ven. idem, reparti idem idem.

— La Paix, cap. Hochet, ven. idem, ch. idem, parti le 4 pour Rouen.

Le dogre la Perle, cap. Guichon, ven. idem, ch. idem, reparti idem.

— Le dogre la Marie-Vincente, cap. Jacob, ven. de la Rochelle, ch. de vin et eau-de-vie, reparti idem.

Le sloop la Jeanette, cap. Fleury, ven. de Dunkerque, ch. de houille, reparti idem.

La goëlette anglaise Betsey, cap. James Hile, ven. de Newport, ch. de fer, parti le 5 pour Rouen.

Le chasse-marée la Victoire, cap. Legrouec, ven. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie.

— L'Emmanuel, cap. Guillam, ven. ven. de St.-Martin, ch. de sel.

— La Famille-Réunie, cap. Allain, ven. du Croisic, ch. idem.

— La Marie-Josephe, cap. Lebail, ven. de la Trinité, ch. de vin.

Le sloop la Caroline, cap. Mokaer, ven. du Croisic, ch de sel.

Le chasse-marée l'Oscar, cap. Marion, ven. de Laflote. ch. de vin.

— Le Grouec, cap. Sizilia, ven. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie

Le brick l'Auguste, cap. Noël, ven. idem ch de vin

— Le Petit-Gustave, cap. Blay, ven idem ch. idem.

Le chasse-marée le St.-Pierre, cap Coblet, ven. de Marennes, ch. de sel.

— Le Joli-Cœur, cap. Lainé, ven. idem, ch. idem.

— La Biche, cap. Lecerf, ven. idem, ch. idem.

— L'Anne-Marie-Cherie, cap. Forget, ven. idem, ch. idem

— La Dorade, cap. Galant, ven. d'Ars, ch. idem

— La Bonne-Union, cap. Martin, ven du Croisic, ch. idem.

— Le Don-de-Dieu, cap. Launay, ven. de Beauvoir, ch. idem

Le Pieux-Désiré, cap. Pourchape, ven. de Marennes, ch. idem.

— La Confiance, cap. Monnier, ven. de Bordeaux, ch. de vin et eau-de-vie.

Le brick l'Adelina, cap. Pavert, ven. idem, ch. idem.

Le chasse-marée la Caroline, cap. K. Fontaine, ven. idem, ch. idem.

Le sloop l'Aimable-Victoire, c. Galon, ven. de St.-Martin, idem.

Le chasse-marée les Sept-Frères, cap. Corlobé, ven. de Bayonne, ch. d'essence, bois, goudron.

— Les Trois-Frères, cap. Machefaux, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Tous ces navires sont repartis le 5 pour Rouen.

Le brick le Victor, cap. Troude, ven. de St.-Domingue, en quarantaine pour deux jours.

Courtiers, MM. Duval, Gaillard et Pellecat.

PORT DE BOULOGNE.

NAVIRES ENTRÉS :

Le 22 mai, le sloop l'Euphrosine, cap. Philippe, v. de Dunkerque, destiné pour le Havre, ch. de charbon de terre, genièvre de France et huile à quinquets.

Le 28, le Jean-Baptiste, c. L. Massère v. de Marennes, destiné pour Dunkerq. ch. de sel.

Le sloop le Modeste, c. L. Nicolay, v. de Bordeaux, c. de vin et eau-de-vie.

La galéasse l'Espoir, c. Ledoux, v. de Calais sur lest.

Le brick norwégien Venskab, c Stoltenberg, v. de Moss, ch. de planches et bois de sapin.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le 25 mai, le brick les Trois-Frères, c. Sauvaget, all à Estaples, ch. de sel.

Le 27, le sloop l'Euphrosine, cap. Philippe.

Le 31, le Jean-Baptiste, c. L. Massère.

PORT DE DUNKERQUE.

Mouvement du 30 au 31 mai.

NAVIRES ENTRÉS.

Le trois-mâts norwégien Maren Kerstine, c. Walloë, a été renfloué et est entré cette nuit.

La Jeune-Camille, c. Lefrançois, ven. de Cardiff, ch. de fer.

Le Saint-Sauveur, c. Boudin, v. de Honfleur, lège.

La Rose, c. Vasse, v. de Rouen, lège.

L'Aigle, c. Frigoult, v. de Nieuport, lège.

Le Jean-Baptiste, c. Massé, ven. de Marennes, lège.

Enigheten, c. Lyderson, v. de Christiana, ch. de bois.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La Bonne-Mère, c. Février, all. au Havre, ch. de charbon.

La Renommée, cap. Guedon, all. au Havre, ch. de charbon.

Le Neptune, c. Poirier, all. au Havre, ch. de charbon.

Le Saint-Pierre, c. Massé, all. au Havre, ch. de charbon.

L'Heureuse-Alliance, c. Brixard, all. à Rouen, ch. idem.

Le Jeune-Dominique, c. Asselin, all. à Rouen, ch. idem.

L'Alcide, c. Descamp, all. à Rouen, ch. idem.

L'Aimable-Julie, c. Liard, all. à Rouen, ch. idem.

La Cérès, c. Pesquier, all. à Marennes, lège.

La Bonne-Aglaé, cap. Lefranc, all. à Vanndes, ch. de charbon.

Le Bienfaisant, c. Amiscel, all. à Bordeaux, ch. idem.

L'Auguste, c. Thomas, all. à Brest, ch. idem.

Le Papillon, c. Gambic, all. au Havre, ch. idem.

La Perle, c Guichon, all. à Dieppedale, ch. idem.

Le Saint-Paul, c. Flambart, all. au Havre, ch. div. march.

Le Renard, c. Chassenez, all. au Havre, ch. idem.

La Jeannette, c. Fleury, all. à Rouen, ch. d'huile.

Le 31 mai, la Jeune-Camille, cap. Lefrançois, v. de Cardiff, avec fer.

Le Saint-Sauveur, cap. Boudin, ven. d'Honfleur, sur lest.

L'Agile, cap. Frigoult, ven. de Nieuport, sur lest.

La Rose, cap. Vasse, ven. de Rouen, sur lest.

Le 1er. juin, le Jean-Baptiste, cap. Massère, ch. de sel.

Enigheden, norw., cap. Lyderson, ven. de Christiania, ch. de bois.

Le 2, l'Elisa, cap. Leprince, ven. du Crotoy, sur lest.

Le Père-de-Famille, cap. Fatome, ven. de Rouen sur lest.

Le Succès, cap. Delpierre, ven. idem, sur lest.

Le 3, la Bonne-Société, cap. Lelargue, ven du Havre, sur lest.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le 31 mai, le St.-Paul, c. Flambart, all. au Havre, avec diverses marchandises. Gauwin, coutier.

La Jeannette, c. Fleury, all. à Rouen, avec charbon. C. idem.

Le Renard, c. Chassenez, all. au Havre, avec diverses marchandises. Debaecker, C.

Le Jérôme, c. Béchot, all. à Vannes, avec dito. C. dito.

Le Rusé, c. Lebreton, all. à Rochefort, avec dito. Salomez aîné, C.

L'Espoir, c. Masson, all. à Marennes, sur lest. Emmery, C.

Le 1er. juin, la Balance, c. Coriton, all. à Vannes, avec charbon. Sergent-De Baecque, courtier.

L'Alerte, cap. Couedel, all. à Brest, avec bois. Gouwin, C.

Les 2 et 3, néant,

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du chasse-marée la Victoire, c. Legrouet, ven. de Bordeaux.

Courtier-interp., M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

43 fûts vin. — Hesbert frères.
10 dito dito.—Ve Malcouronne et fils.
1 dito dito.—Fauvel le jeune.
6 dito dito.—F. Lecœur.
32 dito dito. — Le garde-magasin des tabacs.
64 caisses savon.—A ordre.

—Le chasse-marée la Victoire, capit. Legrand, ven. de Bordeaux, ch. de vin, tabac, savon.—Courtier, M. J. Pellecat.

— Le smack hollandais Vrouw-Lammegina, cap. Smith, ven. de Christiansand, par Honfleur, ch. de bois du nord; courtier, M. Pellecat.

— Le bateau à vapeur en fer Aaron-Mauby, cap. Duchesne, est monté au-dessus du pont de Saint-Sever, ce matin à quatre heures, all. à Paris.

Mouvement du 6 juin.

NAVIRES ENTRÉS

Le bâteau à vapeur l'Aaron-Mauby, c. Duchesne, all. au Havre, ch. de café, bois, cuivre, étain.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La gribane le Charles-Ferdinand, cap. Landrin, all. à Couteville, ch. de plâtre et fûts vides.

Le sloop l'Alexandre, cap. Roussel, all. à Honfleur, ch. de fûts vides.

Le brick la Diane, cap. Couhette, ven. de Marseille, sur lège.

Le chasse-marée la Marie-Anne, cap. Cointo, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le chasse-marée la Marie-Hortense, cap. Ressac, all. à Nantes, ch. de plâtre.

Le brick le Coureur, cap. Boutin, all. à Bordeaux, ch de plâtre.

Le dogre l'Auguste, c. Launay, all. à Cherbourg, ch. de bois de chêne.

La goëlette anglaise Alert, c. Jonhs, all. à Londres, ch. de pierres meulières et lack lack.

Le sloop l'Adélaïde, cap. Couset, all. à Cherbourg et Granville, ch. de pierres meulières, vin.

Le chasse-marée la Rose, c. Joalland, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le dogre le Printems, c. Philippe, all. à Saint-Malo, et le Vivier, ch. de pierres meulières, plâtre.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 5 au 6 juin.

NAVIRE ENTRÉ.

Le trois-mâts Œdipe, cap. Voisin, ven. de Maragnan, ch. de coton, cuirs.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le Gustave, cap. Gallien, all. à Rouen, ch. de soude.

Le chasse-marée le Bien-Amé, cap. Gonédal, all. idem, ch. de sel.

— La Jeanne-Marie-Elisabeth, cap. Foret, all. idem, ch. idem.

Le brick l'Eugène, cap. Moulinot, all. idem, ch. de vin.

— La Jeune-Fanny, cap. Guillaume, all. idem, ch. idem.

— Les Trois-Frères, cap. Guihomat, all. idem, ch. idem.

— L'Eugénie, cap. Minguet, all. idem, ch. de sel.

Le chasse-marée le Louis-Charles-Marie, cap. Rio, all. idem, ch. idem.

Le brick l'Espérance, cap. Jourdet, all. idem, ch. de savon, vin.

Le trois-mâts la Virginie-Thérèse, cap. Peltier, all. à la Guadeloupe, ch. de ballottage.

La goëlette les Trois-Frères, c. Osmont, all. à Bayonne, ch. de lin.

Le sloop l'Euphrosine, cap. Philippe, all. à Rouen, ch. ch. de charbon.

— La Jeune-Euphrosine, cap. Thouroude, all. idem, ch. de sucre.

La goëlette américaine Director, cap.... all. à....., sur lest.

On signale en ce moment, en rade, sept à huit voiles. On présume que c'est le convoi attendu de nos colonies.

Note des ventes recueillies à la bourse du 3 juin.

57 balles coton Louisiane, à 1 fr. 12 c. 1/2, acq.
27 dito dito dito, à 1 fr. 15 c., dito.
100 dito dito dito, à 1 fr. 36 c. 1/4, dito.
29 dito dito dito, à 1 fr. 45, dito.
60 milliers café St.-Domingue, à 1 fr. 60 c., dito.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont montés et posés à la marée du soir et parmontés à celle du 6 au matin :

La Bonne-Union, cap. Martin, ven. du Croisic, ch. de sel; le Petit-Gustave, cap. Ilie, ven. de Bordeaux, ch. de vin; le Don-de-Dieu, cap. Delannay, v. de Beauvoir, ch. de sel; l'Auguste-Angélique, c. Dubuisson, v. d'Honfleur, ch. de diverses march.; l'Adelina, cap. Duvert, ven. de Bordeaux, ch. de vin; le Saint-Pierre, cap. Collet, v. de Marennes, ch. de sel; le Joli-Cœur, cap. Lainé, v. idem, ch. idem; la Biche, cap Lecerf, ven. idem, ch. idem; la Dorade, cap. K. Galant, v. idem, ch. idem, le Charles, c. Lebreton, ven. de Bordeaux, ch. de vin; l'Aimable-Bernard, cap. Olivier, ven. d'Honfleur, ch. de sucre; la Paix-Désirée, cap. Pourchasse, ven. de Marennes, ch. de sel; l'Elisabeth, cap. Gosse, ven. du Havre, ch. de sucre; la Confiance, cap. Monnier, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Sont montés et passés debout : — Le Betsey, c. James Kill; le Hoppet, c. A. Bodin; Bree Sisters, c. Collings; le Philippa, c. Blancy; le Posterand John, c. Trinman; le John Acade Josep, c. Bohm, le Vine, c. Schotton.

Sont descendus : la Lidie, c. Bretos; la Blonde, cap. Auzoult; die Drie, cap. Homst; l'Eugène, cap. Ledu.

L'Anne-Marie, c. Lauret; l'Adèle, c. Sebire; la Victoire, c. Legrat; l'Union, c. Richard Williams; l'Austerlitz, c. Leduc; la Françoise, c. Buret.

NOUVELLES DE MER.

— Les Deux-Sœurs, cap. Lacot, de Nantes, est arrivé à Buénos-Ayres, le 21 février, en 68 jours de traversée. — L'Eurydice, c. Lecoq, aussi de Nantes, était arrivé à Buénos-Ayres deux jours avant, après 45 jours de mer.

— Le brick la Nantaise est parti de Rochefort le 30 mai pour les côtes de Terre-Neuve. Il est, ainsi que d'autres bâtimens du roi, destiné à protéger les marins français employés à la pêche de la morue dans ces passages.

AVIS DIVERS.

☞ N° 201.—A Louer présentement une grande et belle loge située à Guillery, rue de l'Epicerie, Nos 1 et 3, près la rue du Bouillon.

S'adresser, pour en traiter, à Mme. Ve. Jean-Baptiste Morel, rue du Vieux-Palais, N° 34, ou à M. Leroi-Rivière, huissier à Falaise.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1824.
87f 75c 80c 85c 88f 87f 95c 88f 87f 90c 88f 87f 95c 88f

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1824.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 101 85c
1825, 9 4 101 25c
Idem Nominatives, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1824.
1082f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1824.
1585f.

SPECTACLES DU 7 JUIN.

THÉATRE DES ARTS.

RELACHE.

Demain dimanche la clôture, sans remise, des representations de M. Perlet.

Jeux Comiques de Grimaldi.

ARLEQUIN MAITRE D'ÉCOLE MUTUELLE, ou Colombine Morte et Vivante, Pantomime en 2 actes, à grand spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST LO N° 14.

DIMANCHE.

8 Juin 1823.

N° 186 — 2me Année.

Troisième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

tte Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LES YEUX ET LA BOUCHE.

CHANSON.

Vos yeux m'ont dit votre secret,
Les miens ont dû se faire entendre,
Et quand ma bouche parlerait,
Que pourrait-elle vous apprendre?
Un seul regard parle bien mieux
Que le doux aveu qu'on hasarde;
Et j'entends si bien deux beaux yeux,
Que sans cesse je vous regarde.

Mais à l'audace des argus
Cachez bien ces regards de flamme,
Où si souvent mes yeux émus
Cherchent à deviner votre âme;
Aujourd'hui ces argus maudits
Qui, toujours furent si farouches,
Aux cent yeux qu'ils avaient jadis,
Sont payés pour joindre cent bouches.

En soulevant l'heureux bandeau
Qui d'amour ceint la jeune tête.
Cherchons, par un secret nouveau,
A fermer sa bouche indiscrète.
Un regard en dit plus qu'un mot;
Et quoique ma bouche soit close,
Aussitôt que je fixe un sot
Je crains d'avoir dit quelque chose.

Pour nous comprendre sans danger,
Cachons, en le faisant entendre,
Dans le signe le plus léger
L'aveu de l'amour le plus tendre.
A vos beaux yeux si par hasard
Les miens disent toujours de même,
Sachez qu'alors chaque regard
Voudra vous dire : *Je vous aime.*

Edwd.

LES OMBRES.

méprise personne, a dit un sage, un atôme fait ombre. ait en partie raison ce sage là. Il y a pourtant des corps e donnent aucun ombrage, demandez à M. *Jourdain* de la e..., il est vrai que les deux substantifs ombre et ombrage ne sont pas tout à fait synonimes; car, on dit que la lumière fait ombrage aux hibous, et le flambeau de la raison aux sots, quoique la lumière, à proprement parler, ne fasse pas d'ombre.

On exagérait devant un lacédémonien le nombre des soldats de Xercès, dont les traits, disait-on, suffisaient pour obscurcir le soleil : tant mieux, répondit-il, nous combattrons à l'ombre.

Un de mes amis me parlait d'une ville où les mouches donnent beaucoup d'ombrage. Est-ce parcequ'elles sont grosses ou bien parcequ'il y en a beaucoup. Voilà ce que j'ai oublié de lui demander; peu importe au reste, car nous autres français, nous aimons mieux l'ombre des lacédémoniens.

Un peintre qui pourrait ne mettre que de l'ombre dans un tableau aurait lieu raisonnablement d'espérer des encouragemens d'une très-bonne société, qui aime beaucoup les ombres, qui s'en environne et à qui il n'en manque qu'une : celle du bon sens. L'esprit qui nous survit s'appelle *ombre*. Je doute fort que l'on évoque jamais l'*ombre* d'un bonhomme.

Autrefois les convives invités menaient des amis avec eux et ces amis s'appelaient des ombres. Pourquoi cet usage ne subsiste-t-il pas chez nous? On aurait le plaisir de voir aux grands dîners de la capitale des ombres chinoises; on a probablement craint de ruiner Séraphin.

Pourquoi l'ombre d'un grand n'est-elle pas plus noire que celle d'un palfrenier? J'ai toujours soupçonné le soleil d'être en harmonie avec les lumières du siècle, et de luire également pour tout le monde. R.

THÉATRE DE LA GUERRE,

OU

TABLEAU DE L'ESPAGNE.

Un Vol. in-12.

Par P. C*** et Ch. N.

Les auteurs de cette compilation assurent modestement qu'ils n'ont prétendu faire qu'un opuscule *purement descriptif*, nous allons, disent-ils, exhumer en quelque sorte de sa fiole le *Diable-Boiteux*, afin que de sa baguette magique, il nous découvre tous les tours de l'Espagne en 1823. Laissons

à notre tour ces messieurs faire des excursions sur le domaine de la politique, domaine si singulièrement gardé par les commis à la douane de la pensée, et prenons dans cet ouvrage, dont le style est souvent *prétentieusement* incorrect, des citations qui le fassent connaître sans nous compromettre.

Les compilateurs, ou mieux le compilateur, car s'il y a deux noms sur le titre, il n'y en a qu'un dans la préface, s'annonce comme un ancien militaire ayant parcouru l'Espagne pendant six ans, dans les armées de Napoléon. Il a vu nos succès éphémères et nos désastres mémorables, il raconte plusieurs anecdotes qui ne laissent aucun doute à ce sujet. Celle-ci est peu connue : « Les habitans de Salamanque ayant entendu dire que Napoléon viendrait les visiter, se préparèrent à lui faire le plus brillant accueil : on disposa donc les appartemens du vieux collége avec un faste extraordinaire : son lit paraissait un massif d'or ; les yeux, les griffes de l'aigle qui soutenait les draperies du dais étaient de gros diamans. Napoléon n'y alla point, il ne voulait pas, disait-il, s'exposer. »

L'auteur a beaucoup observé, il semble connaître très-bien le caractère et la langue espagnole, et les petits tableaux qu'il met sous les yeux de ses lecteurs sont pleins de vérité, nous pouvons lui rendre cette justice, nous qui avons habité ces contrées brûlantes. « L'espagnol, commerçant-voyageur (c'est l'auteur qui parle) place tout son orgueil, tout son luxe, dans ses mulets ; il les surchage de sonnettes, qui forment un bruyant et joyeux carillon ; ils sont les objets de sa prédilection ; il leur donne des noms glorieux, belliqueux : vous entendez dans les montagnes, dans les rues des villes, ces expressions retentissantes, quand il s'adresse à une mule : *Harré, segnora colonella !... Harré, segnora capitana !... Harré, la generala !* .. Ce qui signifie : *En avant madame la colonelle ! .. En avant, madame la capitaine ! En avant, madame la générale !*

« Cependant, malgré leur amitié pour les mulets et les bouriques, les coups de bâton ne laissent pas de tomber sur leur croupe, comme le *knout* sur le dos des russes, ou la *schlag* sur celui des autrichiens ; mais tout cela est dans le meilleur des mondes possibles, pour éviter l'insubordination épidémique. »

Les observations climatériques sont justes. L'Espagne est peut-être le plus beau pays de l'Europe, sous le rapport des saisons, et l'hiver est très-court ; mais dans certaines provinces, il ne laisse pas d'être vif et pénétrant. En été les chaleurs sont excessives, accablantes : En Estramadure, en Andalousie, à midi, on ne pourrait toucher le marteau en cuivre d'une porte, sans se brûler. L'atmosphère est enflammée, l'horison en feu, toute la nature semble en stagnation ; et les oiseaux suffoqués dans leur vol, privés d'air au milieu de l'air même, tombent morts dans les rues et dans les champs. Les voyageurs en marche sont quelquefois décimés par ce fléau meurtrier ; les fleuves, les rivières, les puits entièrement à sec, livrent le piéton à toutes les souffrances d'une soif ardente ; et souvent le courage succombe à des épreuves si douloureuses.

Les articles, *Cortès*, *Miquelets*, *Guérillas*, *Esprit National*, sont faits pour piquer vivement la curiosité, l'auteur nous apprend que le général *Empecinado*, qui signifie *empoissé*, s'appelait Charles : qu'étant tombé dans une vaste chaudière de poix brulante, on sut l'en retirer assez à tems pour qu'il n'en mourût pas : depuis, le nom lui en est resté.

Nous pensons que peu de personnes se priveront de la lecture de cet ouvrage, qui offre mieux qu'un intérêt de circonstance.

H. T.

MACÉDOINE.

— Clos-l et sa femme, se rendant en Belgique, vont donner quelques représentations à Dunkerque ; ils doivent jouer aujourd'hui 8 juin, dans *le Volage*, ou *l'Ém incorrigible ; Molière chez Ninon ; une Visite à Bed*

—*La Foudre*, qui paraissait tous les deux jours, fai un prospectus dans lequel elle prévient le public, q la connaît pas, que sur la demande de ses abonné ne paraîtra plus que tous les cinq jours. Encore un seil du même genre, et elle ne paraîtra plus du t Ce qui ne laissera pas que d'être fort économique ses rédacteurs.

— Mme. Lagardère, qui n'a obtenu ici que des suc problématiques, vient d'avoir aux *Français*, un fort brillant, dans *Andromaque* et *les Deux Frère* est possible que les juges-spectateurs n'aient pas exigé actrice qui entre à peine dans une carrière si di la perfection de talent, que l'on n'acquiert qu'avec périence de toute sa vie ; mais ils ont vu peut-être Mme. Lagardère, des dispositions qu'il fallait acc et un sujet qu'on devait plutôt encourager que rep La décadence de l'art dramatique inspire trop d'i aux vrais amis de la gloire du théâtre, pour qu'ils sent leur indulgence aux artistes qui s'efforcent en se distinguer dans les jeux de Thalie et de Melpo *Le Courrier des Spectacles*, que nous aimons à cit souvent, donne les vers suivans, qui ont été adr la débutante par un des nombreux témoins de sa tive et de son double succès :

« Une ancienne rivalité
» Troublait Melpomène et Thalie,
» Votre talent, votre beauté,
» Aujourd'hui les recueillie.
» Heureux qui brille en deux emplois,
» Qui, par un sort pareil au vôtre,
» Sert deux maîtresses à la fois,
» Et les sert fort bien l'une et l'autre. »

S.

— Le *Pilote* donne un juste tribut d'éloges à un m qui vient d'adoucir le sort d'un jeune littérateur d Ce ministre, avant d'occuper le poste éminent au confiance de notre monarque l'a appelé, avait déjà son nom par des écrits qui sont encore le plus bel a de sa gloire. L'exemple de sollicitude qu'il vient de à notre siècle, est le plus grand éloge que l'on puis de l'effet de la culture des lettres.

— Nous apprenons par le *Journal de la Méditer* que M. le sous-bibliothécaire d'Aix, qui fait des vers l dociens, s'appelle *Diouloufet !* Voilà le nom le plus i que nous ayons vu depuis celui de M. Mély-Janin

— Une troupe de voleurs s'est introduite dans la les environs de Caen. Les traces des tentatives au ils se sont livrés, ont mis à portée de découvrir q uns d'entr'eux. On prétend qu'il y en a même d Plusieurs vols assez considérables ont déjà été commis misérables.

— Un jeune lion du désert de Saara, a été débarq nièrement à Marseille, et transporté à Paris, pour la ménagerie. On dit qu'avec sa queue il tenait, très-pacifique, les mouches qui l'incommodaient. La teurs de la feuille des Bouches-du-Rhône, se sont une distance qui ne leur a pas permis de voir distin ce roi des animaux à qui ils voulaient cependant p leurs hommages.

— Ces messieurs, après avoir quitté le lion, ont Mlle Mars dans la *Coquette Corrigée* et la *Jeune Colère*. Ils n'osent, disent-ils, consacrer plusieurs de leur journal aux éloges qu'elle a mérités dans pièces. Ils ont raison : est-ce à des gens de leur ét tiquer le tableau d'Apelles ?

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

Le smack hollandais Jetska-Margaretha, c. Oostra, parti de Nantes pour Stettin, sorti en dernier lieu d'Ostende, a été rencontré faisant bonne route, à 8 milles du Texel, par un navire arrivé en ce port.

—Dans le courant du mois de mai il est entré à Boulogne-sur-Mer 21 paquebots à vapeur avec 130 passagers ; il en est sorti 20 avec 59 passagers, 36 bateaux porteurs de dépêches, sont sortis pour l'autre rive, et 15 sont entrés. Un très-beau paquebot à vapeur neuf et d'une très-grande force, la Britannia, c. Busshell, est arrivé dernièrement dans ce port pour faire le passage entre Boulogne et Douvres. Il s'y trouve maintenant 4 paquebots à vapeur qui font régulièrement ce trajet en 3 heures.

Le Jules-Eugène, c. Ledo, parti de Bordeaux, et en dernier lieu de Cayenne, est arrivé à la Guadeloupe le 29 avril ; il était presqu'entièrement chargé à 36 deniers.

PORTS FRANÇAIS.

ARRIVAGES.

Calais, 26 *mai au* 1er. *juin* —(*Cabotage.*) La Sirène, c. Faillant, v. de Londres.—Le Hasard, c. Poirier, ven. de a Rochelle.—La Sophie, c. Anderson, v. d'Arendahl.—L'Actif, c. Berge, v. de Christiania.—Fre-Brodre, c. Nielsen, v. de Stettin.

Marseille, 30 *mai.* —(*Cabotage.*) L'Europa, c. Tegerstrom, suédois, ven. b'Almérie, ch. de plomb.—Le St-Joseph, sarde, ven. de Cadix, le 16 mai, chargé de Campêche, etc.

DÉPARTS.

Marseille, 24 *et* 25 *mai.* —(*Long cours.*) L'Hérault, cap. Kuell, all. à la Martinique.—(*Cabotage.*) L'Hercule, c Dhoyde, et les Deux-Frères, c. Bernaert, all. à Dunkerque.—Le Petit-Mathieu, c. Lombard, all. à Tarente.—Justitia, cap Olen, et Carl-Johan, c. Walhroth, suédois, all. à Alexandrie. — L'Egyptienne, cap. Bergamin, all. à Taganrock.

Marseille, 30 *mai.*—(*Long cours.*) Le Henri, cap. Kemp, all. à New-York.—(*Cabage.*) L'Odessa, cap. Patisson, all. à Londres.—Jonge-Maria, c. Teves, all. à Amsterdam.—Die-Liebe, cap. Langhoff, all. à Bremen.

Rochefort, 27 *mai.*—(*Cabotage.*) La Louise-Amédée, c. Salaun, all. à Rouen.

Bordeaux, 30 *mai.*—(*Cabotage.*) Ont dérivé : le Wademar, c. Thorsen, all. à Hambourg.—Mercurius, cap. Mos, all. à Amsterdam.

Nantes, 31 *mai.* — Est sorti le 29 : l'Heureux, de 210 tonn., cap. Latasse, all. à Cette, sur lest.

Des lettres de Buénos-Ayres, en date du 21 février, annonce l'arrivée dans cette colonie du navire de Nantes les Deux-Sœurs, cap. Lucet, après 68 jours de traversée. Le brick l'Eurydice, c. Lecoq, du même port, y était arrivé deux jours avant, n'ayant que 45 jours de mer.

HALLE AUX BLÉS DE PARIS *du 4 juin*

Les affaires sont toujours sans activité. Au marché de ce jour il y a eu peu d'achats et peu d'arrivages. On croit généralement qu'aussitôt qu'il se manifestera quelque demande les prix augmenteront ; car les blés ne diminuent pas dans les marchés des environs de la capitale.

Farine 1re qualité	53	à 56 f.	le sac de 159k
——2e	44	50	
——3e	36	43	
——4e	29	35	
Blé 1re qualité . .	27	32	l'hectolitre 1/2
——2e	21	24	
Seigle	16	18	
Orge.	16	19	
Haricots	19	24	
Lentilles	40	55	
Avoine.	24	30	les 3 hectol.
Son	9	13	
Graine de trèfle. .	65	85	la b. 100 k net.
——de luzerne	90	100	
Pois verts	25	40	l'hectol. 1/2.
Haricots, q. sup .	28	40	

ORDONNANCE DU ROI.

Portant rectification de l'article 27 du décret du 23 juin 1806, concernant le poids des voitures et la police du roulage.

LOUIS, etc.

Vu les articles 3, 4, 5 et 27 du décret du 23 juin 1806, contenant réglement sur la police du roulage ;

Vu notre ordonnance du 24 décembre 1814, relative à la manière de constater les surcharges des diligences et messagerie :

Considérant que l'article 5 du décret accorde une tolérance de deux cents kilogrammes aux charettes, et de trois cents kilogrammes aux chariots, sur les poids fixés par les articles 3 et 4, et qu'il n'entre pas dans l'esprit de ce décret d'admettre une tolérance autre que celle prévue par l'article 5 ;

Considérant que l'on pourrait conclure de la rédaction de l'article 27, d'après lequel l'amende n'est encourue qu'à partir d'une surcharge de vingt myriagrammes ou deux cents kilogrammes, qu'il y aurait lieu à admettre une seconde tolérance, indépendante de celle portée par l'article 5 ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. L'article 27 du décret du 23 juin 1806, concernant le poids des voitures et la police du roulage est rectifié en ce sens, que les surcharges des voitures mentionnées aux articles 3 et 4 de ce décret, commenceront au point où le poids de ces voitures excédera celui fixé par ces articles, et la tolérance accordée par l'art. 5.

En conséquence, les amendes résultant dudit article 27 pour excès de chargement, à partir des quantités réglées par les articles 3 et 4, et augmentées de la tolérance, seront appliquées ainsi qu'il suit :

De 0 à 60	myriagr.	25 f.
De 60 à 120	id.	50
De 120 à 180	id.	75
De 180 à 140	id.	100
De 240 à 300	id.	150
Et audessus 300	id.	300

Paris, le 21 mai 1823.

Signé Louis.

AUTRE ORDONNANCE DU ROI.

LOUIS, etc.

Sur le rapport de notre ministre d'état des finances,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Notre ministre secrétaire d'état des finances est autorisé, en se conformant aux dispositions de l'article 4 de la loi du 17 août 1822, et de l'art. 3 de la loi du 17 mars 1823, à procéder à la vente, avec publicité et concurrence, et sur soumissions cachetées, à la compagnie qui offrira le prix le plus élevé, de vingt-trois millions cent quatorze mille cinq cent seize fr. (23, 114, 516) de rentes cinq pour cent consolidés appartenant au trésor royal et provenant, savoir :

1° De la portion disponible du crédit de 3,833,308 f. créé par la loi du 8 avril 1821, et affectée au paiement inscrit du

prem. cinquième de l'arriéré. 2,589,552 f.

2° Du crédit ouvert par la loi du 1er mai 1822, pour le remboursement du 2e cinquièmes de l'arriéré..... 5,418,958

3° Du crédit accordé par la loi du 17 août 1822, pour complément des 2 premiers cinquièmes de l'arriéré..... 1,139,653

4° Du second crédit accordé par la même loi, pour le remboursement des trois derniers cinquièmes de l'arriéré. 11,966,353

5° Du crédit ouvert, par la loi du 17 mars dernier, pour les dépenses extraordinaires et urgentes de l'exercice du 1823..... 4,000,000

Total..... 23,114,516f

2. Notre ministre secrétaire-d'état des finances est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des lois

Donné au château des Tuileries, le 4 juin de l'an de grâce 1823, et de notre règne le vingt-huitième.

Signé LOUIS.

Par le roi :

Le ministre secrétaire d'état des finances.

Signé, JH. DE VILLÈLE.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARGEM. du sloop la Jeannette, c. Fleury, ven. de Dunkerque.

Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

10 fûts d'huile dégras. — Bérat fils aîné.

473 hecto charbon de terre. — Gamblin.

— Le chasse-marée l'Anne-Marie-Chérie, cap. Forget, ven. de Marennes.

90802 kil. — Beuvain-Labitte.

— Le chasse-marée la Famille-Réunie, cap. Alanic, ven. du Croisic.

65869 kil. — M. Lemire et fils.

— Le chasse-marée la Notre-Dame, c. Cointo, ven. d'Ars.

41722 kil. — M. Hébert aîné.

Courtier des trois navires, M. Fauqueux

☞ Le sloop le Louis-et-Fanny, c. Gonnier, ven. d'Honfleur.

Proven. du navire les Quatre-Sœurs, c. Chéron, ven. de la Martinique.

Courtier, M. Fauqueux.

103 fûts sucre brut et terre. — 1 quart vin de Madère. — 14 fûts café. — 740 bûches bois de Campêche. — Ve. B. P. Lecouteux.

☞ CHARGEM. du lougre l'Hypolite, c. Chauvelon, ven. de Nantes.

8 barils cendres gravelées. — Moisant et Gouin. — 2 barriq. vin blanc. — D. Laisné.

1 barrique vin rouge. — 107,400 ardoises — Lemonnier.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 7 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-m. le Sully, cap. Rollando, ven. du Croisic, ch. de sel.

Le chasse-m. l'Aimable-Sophie, cap. Coriton, ven. de la Rochelle, ch. de vin.

Le chasse-m. la Notre-Dame, c. Cointo, ven. d'Ars, ch. de sel.

Le chasse-m. la Marie-Anne-Chérie, c. Forget, ven. de Marennes, ch. idem.

La goëlette la Marie-Vincente, cap. Jacob, ven. de la Rochelle, ch. d'eau-de-vie, soude.

Le ch. l'Emmanuel, cap. Guillam, ven. d'Ars, ch. de sel.

Le chasse-m. le Théophile, c. Prado, ven. idem, ch. idem.

Le sloop le Louis-et-Fanny, c. Gonnier, ven. d'Honfleur, ch. de café et sucre.

Le chasse-m. la Famille-Réunie, cap. Allanic, ven. du Croisic, ch. de sel.

Le chasse-m. la Marie-Caroline, cap. Collinet, ven. de Marennes, ch. idem.

Le sloop l'Adélaïde, cap. Desrues. ven. du Havre, ch. de savon, vin, sucre.

Le sloop la Jeune-Rose, cap. Caron, ven. idem, ch. de sucre, coton,

Le dogre la Lydia, cap. Labbé, ven. de Cherbourg par le Havre, ch. de coton, café, soude.

Le dogre les Deux-Sœurs-Unies, cap. Dœuvre, v. idem, ch. de sucre, planches.

Le sloop la Belle-Rose, cap. Lucas, v. idem, ch. de sucre, baleine.

La galiote la Parisienne, cap. Grandcourt, ven. idem, ch. de cuivre, fer, suif.

Le sloop la Caroline, cap. Mocaer, v. du Croisic, ch. de sel.

Le chasse-marée le St.-Pierre, cap. Hervise, ven. d'Ars, ch. idem.

Le sloop la Paix, cap. Hochet, ven. de Dunkerque, ch. de houille.

Le sloop la Jeannette, cap. Fleury, ven. idem, ch. idem.

Le lougre l'Hyppolite. cap. Chauvelon, ven. de Nantes, ch. d'ardoises.

Le chasse-m. l'Oscar, cap. Marion, ven. de Laflotte, ch. de vin.

Le chasse-m. la Marie-Josephe. cap. Lebail, ven. de Bordeaux. ch. idem.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick le Messager de St.-Thomas, c. Launay, all. Bordeaux, ch. de plâtre.

Le chasse-marée le Père-de-Famille, c. Corchuan, all. à la Tremblade, lège.

Le brick le Jean-Marie, c. Quimper, all. à Marennes, sur l'est.

Le dogre le Vélocifère, c. Néel, all. à Nantes, ch. de pierres meulières.

Le dogre les Deux-Sœurs-Unis, c. Varet, all. au Havre, ch. de farine, douvettes, fer.

Le chasse-marée le Bien-Aimé, c. Loréal, all. à Marennes, sur l'est.

La Cécile, c. Daufresne, all. à Honfleur et Havre, ch. de feuillards, vin.

Le chasse-marée l'Aimable-Virginie, c. Vallée, all. à Nantes, ch. terre à sucre, sucre.

Le sloop le St.-Pierre, c. Lefebvre, all. à Honfleur, ch. de clous de fer, poids.

Le brick la Sympathie, c. Hervichon, all. à Bordeaux, sur lest.

Le Petit-Edouard, c. Bresson, all. à Dunkerque, ch. d'acide sulfurique.

Le sloop l'Eléonore, c. Bourcy, all. au Havre, ch. de plâtre.

Le brick les Deux-Eugénies, c. Geitel, all. à Bordeaux, ch. plomb, faïence.

La galiotte Vrouw-Elisabeth, c. Hoppérus, all. à St-Pétersbourg, ch. de drap, vin, tabac.

Le sloop la Joséphine, c. Creix, all. à Caen, ch. de savon, vin.

Le chasse-marée le Charles, c. Cèle, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

AVIS.

Demain nous donnerons les doubles listes du Havre et de Quillebœuf.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.

88f 5c 88f 88f 5c 10c 5c 10c 87f 90c 88f

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 10f 30c
1825, 9 4 10f 25c

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.r °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.

1065f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1829.

1587f. 50c 1585f 1587f 50c

SPECTACLES DU 8 JUIN.

THÉATRE DES ARTS.

Sans aucune remise, la dernière Représentation de M. PERLET,

L'AVARE,

Comédie en 5 actes, de Molière.

L'ARTISTE,

Vaudeville nouveau en 1 acte, de MM. Scribe et Perlet.

M. PERLET remplira le rôle d'*Edouard*.

LE COMÉDIEN D'ÉTAMPES,

Vaudeville nouveau en 1 acte.

M. PERLET remplira le rôle *Dorival*.

Dorival, *Comédien*,	MM. Perlet.
Monsieur Corbin,	Chevalier.
Dupré,	Laupy.
Beaubuisson,	Chardon.
Baptiste,	Mouchot.
Madeleine,	Mlle. Boyer.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST LO N.° 34

LUNDI.

9 Juin 1823.

N° 187 — 2me A.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n° 487 à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LA TRAITE DES NOIRS.

« Et vendiderunt fratrem Ismaëlitis. »
(Genèse, XXXVII. *Joseph*, v. 28.)

Les monstres de l'Europe approchent nos rivages :
Les ombres de la nuit nous cachent leurs vaisseaux,
Et des esquifs légers, en divisant les flots,
Les transportent sans bruit sur nos tranquilles plages.
Bientôt l'air est rempli de leurs clameurs sauvages,
Et nos champs sont couverts d'avides matelots.
Chacun fuit au signal du danger qui s'apprête,
Malheureux est celui qui tombe dans leurs mains!
Il est chargé de fers, et sur des bords lointains
Sa vie est accordée au tyran qui l'achète.

Hélas! en ce moment de surprise et d'horreur,
Un sommeil captieux caressait ma paupière,
Mais un cri me réveille et vient percer mon cœur :
C'est la dernière fois que j'entendis ma mère....
Je fuis avec effroi : mon père est sur mes pas,
Je vole dans son sein ; ses bras m'ouvrent un piége.
Imprudent! je veux fuir le danger qui m'assiége,
Et tombe dans celui que je ne fuyais pas.
C'est en vain que mes cris redemandent la vie
A ce père égaré dont j'implore l'appui :
Il étouffe ma voix, et son délire impie
Me livre aux forcenés qui m'arrachent à lui,
Vous qui nous accablez de chaînes meurtrières,
Vous pouvez nous ravir sur le sein de nos mères,
Sourire de nos pleurs que vous faites couler
Sans qu'à vos cœurs d'airain nos cris puissent parler :
Mais un père peut-il, a votre voix docile,
Liver aux ravisseurs, qui courent sur ses pas,
L'enfant qui près de lui vient chercher un asile,
Et qui croit éviter ses bourreaux dans ses bras!

Bientôt l'affreux vaisseau de nos heureux sicaires
Echappe avec sa proie à nos bords gémissans,
Et l'espace des mers qu'il fend avec les vents
Les sépare à jamais de ces rives si chères.....
Orages redoutés qui venez assaillir
Les timides nocheers dont la voix vous conjure,
Pourquoi lorsque le sort est venu nous ravir
Aux climats paternels qu'on nous voyait chérir,
N'avez-vous sur nous soulevé la nature
Pour punir nos bourreaux et pour nous engloutir?
Non, les infortunés qui, pour fuir l'esclavage,
Invoquent sur les mers les bienfaits du trépas,
N'attirent pas sur eux l'orage et ses éclats;
C'est aux mortels heureux à trouver le naufrage.

Nos tyrans protégés par la faveur des cieux,
Des flots et des autans ont bravé la furie.
La terre de l'exil déjà frappe nos yeux,
C'est là qu'il faut traîner nos fers et notre vie.
C'est là que notre sang; vendu par l'infamie,
Est offert à la soif d'un vampire odieux.
Ah! si toujours courbés sous le fardeau des chaînes
L'humanité du moins en allégeait le poids,
Nous bénirions encor dans l'excès de nos peines
Les caprices d'un maître en respectant ses lois;
Mais l'avide intérêt, l'avarice implacable
Accompagnent nos pas, veillent à nos côtés.
Rien pour eux n'est sacré, tout chez nous est coupable;
Et nos maux les plus grands forment leurs voluptés.
Et lorsque nos sueurs, nos larmes inaccessibles
Ont fécondé les champs de nos lâches bourreaux,
A peine jettent-ils à nos mains suppliantes
Ce grossier aliment qui prolonge nos maux.
O vous, qui nés au sein d'une libre patrie,
Jouissez des bienfaits ignorés parmi nous,
Bénissez nos destins sans flétrir notre vie,
Et daignez voir en nous des hommes tels que vous!
Cet astre, dont l'ardeur a noirci mon visage,
Imprima-t-il mon front du sceau de l'esclavage?
L'ébène qui reluit sur ce front innocent
Plus que l'albâtre est-elle un signe avilissant?
Pensez-vous que ce sang que l'injustice enflamme
Puisse être offert sans honte, et vendu sans pitié?
Il palpite d'amour, il conduit l'amitié;
Et coule pour l'honneur quand l'honneur le réclame.
Ingrats, lorsque meurtris par le poids de vos fers,
Ou mourans sous les coups d'une verge cruelle,
Il fallait arracher à la fougue des mers
Ceux dont la cruauté tourmentait notre vie,
Parlez, n'avez-vous pas vu ces vils africains
Se plonger dans l'horreur des vagues en furie
Pour ravir à la mort leurs pâles assassins?
Inflexibles tyrans, si votre orgueil funeste
Croit que pour vous servir les dieux nous aient formés,
Accordez-nous au moins le mérite modeste
De vous aimer encor quand vous nous opprimez;
Mais osez-vous penser que ces dieux impropices,
En nous créant ensemble aient pu nous destiner,
Vous à braver nos droits, nous à servir vos vices;
Nous, à ramper sans cesse, et vous seuls à régner?
Les tigres, les lions qui naissent sur nos rives
Surpassent en vigueur vos plus fiers animaux :
Nos fruits sont plus brillans que vos fruits les plus beaux,
Nos arbres plus féconds que vos plantes tardives,
L'homme seul au milieu de ces dons précieux,
Serait-il oublié par la toute-puissance?
Quand tout autour de nous bénit la providence,
Eprouverions nous seuls l'avarice des dieux!

L'animal furieux que le désert enfante
Rampe jusqu'à sa mort sur l'arène brûlante,
Et ses yeux attachés au sable des déserts
N'osaient contempler l'astre de l'univers;
Mais à peine appelés aux douleurs de la vie,
Vers le flambeau du jour nous élevons nos yeux :
Nos pieds foulent la terre et nous fixons les cieux.
Est-ce donc pour l'offrir au joug qui l'humilie,
Que Dieu nous a donné ce front majestueux.
Le taureau sans mugir reçoit le joug qu'il aime;
Le cheval semble fier de son mors écumeux;
Mais moi dois-je fléchir sous un autre moi-même
Et recevoir un frein dont je suis si honteux.

Mais l'accent du malheur, les cris de la souffrance,
Sont enfin parvenus à l'oreille des rois.
L'humanité pour nous vient d'élever sa voix,
Et l'écho l'a redite aux rives de la France.
Bords sacrés du Niger, flots heureux de l'Indus,
Vous ne reverrez plus ces étrangers perfides
Vous ravir sans pitié vos enfans éperdus
Pour les charger au loin de chaînes homicides
Les bienfaits éternels de la religion
Vont enfin consoler nos rives éplorées;
Et bientôt l'étendard de la rédemption
De son ombrage saint couvrira nos contrées.

EDWD.

PROCÈS DE LA NACELLE.

Nos lecteurs se souviennent qu'un arrêt de la cour, du 23 mai dernier, nous avait débouté de nos exceptions préjudicielles contre la poursuite du ministère public. Le 26, nous avons fait au greffe notre déclaration de pourvoi contre cet arrêt. D'après l'art. 422 du code d'instruction criminelle, nous avions dix jours, à compter de cette déclaration, pour préparer nos moyens de pourvoi : pendant ces dix jours, le dossier du procès devait rester au parquet de la cour royale, afin que nous y puissions joindre notre requête à la cour de cassation. Ce n'était qu'après ce délai que M. le procureur-général devait faire passer au garde-des-sceaux les pièces du procès et la requête (art. 423) : le garde-des-sceaux, à son tour, devait les transmettre à la cour de cassation, dans les vingt-quatre heures de la réception (art. 424). Ce n'était qu'*après l'expiration de ces délais*, que la cour de cassation devait statuer sur notre recours (art. 425). Comptant sur ces garanties que nous promettait la loi, nous croyions pouvoir préparer à loisir nos moyens, et nous nous disposions à déposer notre requête au greffe de la cour, lorsque nous avons appris à l'improviste, mercredi dernier, que les pièces avaient été envoyées à Paris, dès le lendemain de notre déclaration de pourvoi; qu'un rapporteur avait été aussitôt désigné; qu'il avait déposé son rapport, le 2 juin; et que notre cause serait appelée devant la cour suprême le 5, c'est-à-dire avant même l'expiration du délai de dix jours, pendant lequel les pièces devaient rester déposées à la cour royale. De cette manière de procéder à notre égard, il pouvait résulter que si, au lieu de prendre un avocat devant la cour de cassation, nous eussions voulu, comme le permet la loi, nous borner à présenter une requête exposant nos moyens, et que nous l'eussions déposée au greffe, le neuvième ou le dixième jour, c'est-à-dire dans le délai de la loi, elle n'aurait pu parvenir à la cour de cassation, qu'après son arrêt. Il en serait infailliblement résulté que M. le conseiller-rapporteur aurait fait son rapport sans connaître nos moyens, puisque nous n'avons pu faire joindre notre requête au dossier, et que notre avocat, pris au dépourvu, aurait été obligé d'improviser notre défense. Une si rapide expédition de notre affaire, devait nous inspirer des craintes; car, comme l'a dit un ancien magistrat (1) : *la précipitation est la marâtre de la justice.*

(1) Le procureur-général, Bourdin, dans sa paraphrase, sur l'ord. de 1539.

Nous avons réclamé près du président de la cour de cassation, section criminelle, et nous en avons obtenu un délai de huitaine, afin de préparer nos moyens, ou de nous désister, si nous craignions un mauvais sort pour notre pourvoi. C'est ce dernier parti que nous prendrons.....

MACÉDOINE.

— La pièce de *la Suite de Michel et Christine* a réussi à l'Ambigu. Les auteurs sont MM St.-Alme et Etienne. Ce dernier nom est heureux au théâtre et dans nos fastes littéraires.

— On entreprend des fouilles sur le lieu où était le théâtre d'Arles, du tems des romains. Ces travaux, dont le département fait les frais, conduiront vraisemblablement à la découverte de quelques-uns de ces précieux restes de l'antiquité qui ne peuvent que répandre toujours plus d'intérêt sur une ville illustrée par la demeure des Césars.

— Avant-hier, à six heures du soir, un jeune homme de seize ans, fils d'un avocat de cette ville, ayant eu l'imprudence de se baigner dans un endroit périlleux de la Seine, s'est noyé. Deux autres jeunes gens qui l'accompagnaient, et qui savaient parfaitement nager n'ont pu, malgré leurs efforts, sauver cet infortuné.

— C'est Mme. Juclier qui remplacera, dans l'emploi de *duègne*, Mme Martin, dont le deuxième début a été si concluant.

—Parmi les établissemens publics qui offrent dans notre ville un lieu agréable de réunion, le café Dubiez, situé boulevard Cauchoise, mérite d'être distingué par sa position charmante, et sa beauté intérieure. Il est à Paris même peu de cafés qui puissent lui être comparés avec beaucoup d'avantage. Le luxe des glaces et des ornemens y a été prodigué avec une recherche et un goût qui font oublier presque la simplicité qu'on aime à trouver dans les établissemens de ce genre. Non content d'offrir tous les agrémens qu'on trouve chez lui, M. Dubiez vient d'établir sur le côté que couvrent les ombres du boulevard, de jolies tables où les promeneurs pourront prendre, au grand air et à l'ombre, des rafraîchissemens excellens. Grâce à cette innovation, nous allons aussi avoir à Rouen notre boulevard de Gand.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

L'Avare. — L'Artiste.. — Le Comédien d'Etampes.

PERLET.

Perlet a terminé hier ses représentations par son coup de maître. Il jouait *l'Artiste* et *le Comédien d'Etampes*, la foule s'était portée au spectacle, et quelque gênés que fussent les assistans pour respirer et se mouvoir, il paraît que beaucoup d'entr'eux ont eu les coudées assez franches pour applaudir, et applaudir très-fort même; car les marques générales d'une satisfaction non-équivoque n'ont pas manqué.

Redemandé après la dernière pièce, Perlet est venu recueillir des bravos et des applaudissemens unanimes. *Le Journal de Rouen*, dont la bonhomie est si peu suspecte à l'extérieur, ne manque pas d'annoncer que Perlet est tombé, que rien n'est plus immoral que la scène du professeur *Roussel*, qui devrait être respecté comme fonctionnaire dramatique, etc. Pour nous qui sommes moins scrupuleux, et qui applaudissons au *Tartufe* et au *Folliculaire*, nous continuerons à dire que la ville du Havre où Perlet va *tomber* est fort heureuse, et que la charge du professeur *Roussel-Cadet* est très-plaisante.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

L'Irma, c. Jollery, parti de Bordeaux, est arrivé à Calcutta dans le mois de janvier.

—On mande de Copenhague, le 24 mai :

« Le roi a rendu, le 30 avril, une résolution d'après laquelle il ne sera permis à aucun corsaire, de quelque nation qu'il soit, de s'arrêter dans les ports et les eaux du Danemarck. Seulement, dans le cas où ces corsaires seraient forcés par un danger évident provenant d'une tempête, d'un gros tems ou de la poursuite de l'ennemi, de chercher leur salut dans un port, ils pourront y être reçus et recevoir les secours que réclame l'humanité ; mais ils seront tenus de remettre en mer aussitôt que le danger sera passé. Il n'est permis non plus à aucun corsaire d'envoyer ses prises en Danemarck ou de les y vendre. Même dans les cas ci-dessus où les corsaires seront forcés de relâcher dans les ports danois, ils ne peuvent ni décharger leurs prises ni prendre des chargemens, ni enfin les vendre, non plus que leurs carguaisons, en tout ou en partie. A cette fin, il sera défendu par des proclamations, sous les peines les plus sévères, aux sujets de sa majesté, d'acheter les prises des corsaires étrangers. Si des bâtimens de guerre étrangers entrent dans les ports danois, ils peuvent amener avec eux les prises qu'ils ont faites ; mais ils sont tenus de les remmener ; ils ne peuvent non plus décharger ou recharger, ni vendre les bâtimens ou leurs carguaisons en tout ou en partie. »

PASSAGE DU SUND.—*Du 20 au 24 mai.*

141 bâtimens, parmi lesquels : Lydia, cap. Hanson, all. de Bordeaux à Kiel.—Drie-Venner, cap. Madwig, all. de Marseille à Copenhague —Twee-Gebroeders, c. Wiemann, all. de Bordeaux à Kœnigsberg.—Neptunus, cap. Kœnig, all. de Liébau au Havre.—Godofredus, c. Wegener, all. de Stettin à Bordeaux.

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Gravesend, 30 *mai*.—Margaret, cap. Hart, v. de Calais.

Guernesey, 27 *mai*.—L'Oscar, cap. Kock, v. de Cette.

Hull, 29 *mai*.—Reaper, c. Thompson, v. de Dunkerque.

Gronstadt, 11 *mai*.—Die Freundschaft, c. Gencke, v. de Bordeaux.

Riga, 14 *mai*.—Die Frau-Catharina, Bunje, v. de Bordeaux.

Swinemunde, 19 *au* 23 *mai*.—Ludolf-Theodorus, c. Zyl, v. de Bordeaux. Vr.-Margaretha, c. Pybes v. de Nantes.—Hoppet, c. Romaré, v. de Cette.

Warnemunde, 21 *mai*.—Junge-Heinrich, c. Voss, v. de Bordeaux.

Travemunde, 26 *mai*.—Le capitaine Niemann, v. de Bordeaux.

Cuxhaven, 26 *mai*.—Aurora, c. Aanonsen, v. de Bordeaux.

Texel, 29 *mai*.—Vr.-Gesina, c. Donema, v. de Bordeaux.

DÉPARTS.

Brielle, 29 *mai*.—Concordia, capit. Swart, all. à Bordeaux.

Helvoet, 29 *mai*.—De Hoop, c. Vander-Kolf, all. à Marseille.

Texel, 28 *mai*.—Vr.-Anna, c. Nil, all à Bayonne.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 7 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le trois-mâts les Deux-Alberts, cap. Bellet, v. de la Guadeloupe, ch. de sucre.

Le trois-mâts l'Allégator, c. Bruneteau, v. de la Guadeloupe, ch. de sucre.

Le sloop le Jeune-Agathe, cap. Doudeville, v. d'Isigny, ch. de beurre et bois.

NAVIRE EXPÉDIÉ.

Le brick suédois Twende-Broodert, c. Igoberg, all. à Grouestad, sur lest.

Mouvement du 8.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le Bon-Ménage, cap. Roche, ven. de Charente, ch. de vin.

Le dogre l'Heureuse-Rencontre, capit. Persy, ven. de Rouen, sur lest.

Le paquebot Chesterfield, cap. Wood, ven. de Southampton, ch. de passagers.

Le brick Leader, cap. J. Johnes, ven. de New-Yorck, ch. de sucre, café, coton.

Le brick la Bonne-Mère, cap. Devaux, ven. de la Martinique, ch. de sucre, café.

Le brick le Jeune-Anthime, cap. Gilles, ven. de la Martinique, ch. de sucre, café.

Le trois-mâts l'Aimable-Eulalie, cap. Alleaume, ven. de la Martinique, ch. de sucre, café.

La goëlette la Surprise, cap. Pinel, v. de Gibraltar, ch. d'huile.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le Jeune-Victor, cap. Truguety, all. à Saint-Valery, sur lest.

Note des ventes recueillies à la bourse du 6 juin.

177 balles coton Fernambourg, à 1 fr. 62 c. 1/2, acq.
177 dito Thenessée, à 1 f. 6 c. 1/4, dit.
12 dito dito Alabama, à 1 f. 10 c., dit.
23 dito dito Louisiane, à 1 f. 20 c., d.
22 dito dito dito, à 1 f. 21 c. 1/4, d.
9 dito dito St.-D., à 1 f. 2 c. 1/2, d.
16 dito dito Géorgie, à 1 f. 15 c., dito.
42 dito dito Camouchy, à » f. 60 c., d.
28 bariques sucre but, à 82 f., dito.
4 dito 5 quarts dito, à 78 f., dito.
26 sacs café St.-D., à 1 f. 60 c., dito.
30 balles sucre de l'Ile-Maurice, à 34 f., en entrepôt.

Chargement, au Havre, pour les Cayes.

La jolie goëlette neuve et solide l'Estafette, de Rouen, de 112 tonneaux, doublée en cuivre et d'une belle marche, partira dans les premiers jours de juin, sous le commandement du cap. Deprez.

S'adresser pour fret :

A Paris, à Messieurs Petibon et Sauvan, rue des Deux-Boules, n°. 12, Brindeau, Carlier et compagnie, rue Thevenot, n° 6.

A Rouen, à M. Bouchon, armateur,

Au Havre, à MM. D. Ancel, correspondant, Godefroy frères, courtiers, ou au Capitaine, à son bord.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 6 au 7.

Sont parmontés à la marée du soir :

Vine, c Schotton, v. de New-Castle, ch. de charbon.

Sont montés et passés debout :

L'Aimable-Batilde, c. Lesourd, v. du Havre, ch. de div. march.

La Jeune-Euphrasie, c. Troude, v. idem, ch. de soude.

L'Eugène, c. Moulinet, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

La Jeune-Fanny, c. Guillaumat, v. et ch. idem.

La Zoé, c. Aillet, v. et ch. idem.

Les Trois-Frères, c. Guillomat, ven. et ch. idem.

L'Espérance, c. Bourdet, v. et ch. id.

La Félicité, c. Lami, v. de l'Isle de Ré, ch. de vin.

La Félicie, c. Largeteau, v. de Bordeaux, ch. de vin.

La Providence, c. Lanco, v. de la Rochelle, ch. d'eau-de-vie et vin.

La Bonne-Mère, c. Monnier, v. de Fécamp, ch. de planches.

Le Gustave, c. Gallien, v. de Cherbourg, ch. de soude.

Les Trois-Frères, c. Machefaux, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Le Louis-Charles-Marie, c. Rio, v. de Beauvoir, ch. de sel.

La Ste-Barbe, c. Leret, v. de Saint-Pierre, ch. de sel.

Le Génie, c. Minguet, v. de Noirmoutiers, ch. de sel.

Le Zéphir, c. Crequer, v. de Pouliguen, ch. de sel.

La Caroline, c. K. Fontaine, ven. de Bordeaux, ch. de vin, etc.

Les Deux-Aimées, c. Barbe, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Les Sept-Frères, cap. Corlobet, ven. de Bayonne, ch. d'essence, etc.

L'Auguste, cap. Noël, v. de Bordeaux. ch. de vin, resté posé au port pour cause d'avarie.

Sont arrivés de Villequier :

L'Indépendant, c. Masson.
Le Jeune-Edouard, c. Mesnage.
La Flore-Victoire, c. Bourdon.
L'Auguste, c. Collette.

Sont montés et passés debout :

L'Infatigable, c. Lecorps, v. de Bordeaux, ch. de vin, savon.

Sont arrivés de Villequier :

Le René-Marie, cap. Salion.
La Constance-Hypolite, c. Desmasures.
Le Grand-Frédéric, cap. Lebodo.
L'Hélène, cap. Haroux.
La Marie-d'Amour, cap. Cauchois.
Le Bon-Père, cap. Pansard.
La Marie-Gabriel, cap. Digard.
Le Prospert, cap. Porechat.
Les Trois-Frères, cap. Dubourg.
La Victorine, cap. Potel.
La Bérénice, cap. Goyon.
La Marie-Françoise, cap. Havard.
La Ville-de-Cherbourg, c. Lanchon.
Le Paquebot, cap. Dixraison.
Les Deux-Sœurs, cap. Lauzac.

Sont montés et passés debout, à la marée du 8 au matin

Le sloop l'Aimable-Victoire, c. Gallon,
Le Désiré, cap. Robert.
L'Eugénie, cap. Lerat.
L'Adolphe, cap. Divin.
Le Nartur, cap. Lemarchand.
La Lise, cap. Simon.
L'Eole, cap. Riel.
La Jeune-Armande, cap. Moisy.
L'Hypolite, cap. Gaston.
La Sablaise, cap. Gouin.
La Victoire-Bien-Aimée, c. Mazurier.
Le Jeune-Emile, cap. Toutain.
La Bien-Aimée, cap. Couedel.
La Jeune-Marie-Elisabeth, c. K. Loret.
La Marie-Armande, cap. Blancho.

Sont montés et posés :

Le Victor, cap. Theroude
Le Jules, cap. Cleret.

Sont parmontés à la marée du 8 :

L'Auguste, cap. Noël.

(*Vent d'Ouest, bon frais.*)

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du sloop la Belle-Rose, de la Maillerie, cap. Lucas, ven. du Havre. — Courtier, M. Orford.

Réclamateurs, MM.

57 paquets fanons de baleine. — Levavasseur.

188 barrq. sucre. — 9 tierç. dito. — 152 barrq. 14 tierç. 42 quarts dito. — J. Levavasseur.

— Le chasse-marée la Bonne-Union, cap. Martin, ven. du Croisic, ch. de 71,520 kil. sel. — MM. Bouvain et comp.

Courtier, M. Kums.

— Le dogre la Lydia, cap. Labbé, ven. du Havre, ch. de sucre, coton, café et bois de campêche. — A ordre.

— Le sloop l'Auguste-Angélique, cap. Néel, ven. de Honfleur, où il a allégé les Quatre-Sœurs, cap. Chéron, ven. de la Martinique, ch. de 96 fûts sucre brut et terré, 29 fûts café et 400 bûches bois de campêche.

— Le dogre la Félicie, cap. Largeteau, ven. de Bordeaux, ch. de 320 fûts vin, pour divers.

— Le navire le Sully, cap. Rolando, ven. du Croisic, ch. de 18,00 demi-hectolitres sel gris.

— Le sloop la Caroline, cap. Mocaer, ven. du Croisic, ch. de 13,79 demi-hectolitres sel gris.

150 morceaux bois de buis. — 3 barriq. litharge. — Decaen et Briosne.

1 grenier vieux meubles. — 1 pot vieille graisse. — A ordre.

— Le chasse-marée l'Emmanuel, cap. Guillam, ven. d'Ars et St.-Martin, ch. de 8 fûts vin. — M. Rousselin-Cavey. — 64,541 kil. sel. — A ordre.

— Le chasse-marée le Théophile, cap. Prado, ven. d'Ars, ch. de 70,627 kil sel. — Hébert aîné.

— Le navire la Marie-Caroline, ven. de Marennes, ch. de 69,065 kil. sel. — Au porteur.

— Le navire le Saint-Pierre, cap. Hervis, ven. d'Ars, ch. de 39,807 kil. sel. — Au porteur.

Courtier-interp., M. Viard.

Mouvement du 8 juin.

NAVIRES ENTRÉS

Le sloop anglais Jonh-et-Joseph, cap. Robert, Baker, v. de Cardiff pour Honfleur, ch. de fer en gueuses.

La galéasse suédoise Hoppet c. A. Bodin, ven. de Wilsy pour Honfleur, ch. de fer en barre, cuivre.

Le sloop anglais Philippa, c. Blancy, v. de Bristol pour Honfleur, ch. de fer en gueuses.

La goëlette anglaise Betsey, c. James-Hill, v. de New-Port pour Honfleur, ch. de fer en gueuses.

Le chasse-marée le Saint-Pierre, capit. Collet, v. de Marennes, ch. de sel.

Le sloop l'Elisabeth, cap Gosse, v. du Havre, ch. de bois d'ébène, sucre.

Le sloop l'Aimable-Bernard, c Olivier, v. d'Honfleur, ch. de café, sucre, planches.

Le chasse-marée la Bonne-Union, cap, Martin, v. du Croisic, ch. de sel.

Le chasse-marée la Sainte-Barbe, cap. Leret, v. de Saint-Pierre, ch. de sel.

Le chasse-marée la Pêche, cap. Lecerf, v. de Marennes, ch. de sel.

Le chasse-marée le Don-de-Dieu, cap. Launay, v. de Beauvoir, ch. de sel.

Le chasse-marée le Charles-Adolphe, c. Lebreton, [illegible] Bordeaux, ch. de vin, savon.

Le brick le Petit-Gustave, c. Bleye, v. de Bordeaux, ch. d'eau-de-vie, vin.

Le sloop la Félicité, c. Lihard, ven. du Havre, ch. de bois de buis, étain.

Le brick la Genny, c. Besteaux, v. de Bordeaux, ch. de vin, savon, esprit.

Le brick l'Adélaïde, cap. Dayeut, v. de Bordeaux, ch de vin.

Le sloop l'Auguste-et-Angélique, cap. Dubuisson, v. d'Honfleur, ch. de sucre, café et bois.

Le chasse-marée la Paix-Désirée, cap. Pourchasse, v. de Marennes, ch. de sel.

Le chasse-marée l'Euphrosine, c. Philippe, v. de Dunkerque et le Havre, ch. de houille, tafia.

Le chasse-marée le Zéphir, c. Cruquet, v. de Pouligneu, ch. de sel.

AVIS DIVERS.

N°. 202. — *Vente volontaire, pour cause de cessation de commerce.*

Le mercredi 11 juin 1823, neuf heures du matin, et jours suivants si besoin est, en une maison sise à Rouen, rue du Panneret, n°. 13, Me. Davizel, Commissaire-Priseur, procédera à la vente volontaire, pour cause de cessation de commerce, de diverses marchandises,

Consistant en toile de fil, rouennerie, indienne, calicots, bonneterie, dentelles, mousselines, soieries, broderies, mouchoirs, souliers pour femme; comptoir, banquettes, placets, etc.

Cette vente aura lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au procès verbal de vente.

Le Commissaire-Priseur. Davizel.

N°. 203. — *Vente publique, par autorisation de justice, de VIN de Bordeaux.*

Le jeudi 12 juin, heure et place de la bourse, il sera, par le ministère de Me. Cossaut, courtier de commerce, procédé, requête de MM. Decaen et Briosne, à la vente publique et volontaire de

40 barriques de Vin de Bordeaux, cru de Talence, 1821, très-bonne qualité.

Cette vente aura lieu par lots de cinq barriques, et aux autres clauses et conditions qui seront annoncées à son ouverture.

On peut voir ledits Vins jusqu'au jour de la vente, dans les magasins des vendeurs, rue de la Vicomté, n°. 40.

Signé, Cossaut.

THÉATRE DES ARTS.

PRÉVILLE ET TACONET,

Vaudeville en 1 acte, de MM. Merle et Brazier.

La première représentation des

DEUX MÉNAGES,

Comédie nouvelle en 3 actes, MM. Fulgence et Picard.

ZORAÏME ET ZULNAR,

Opéra en 3 actes, de MM. Saint-Just et [illegible]

Jeux Gymnastiques de Gingalet.

LA FILLE DU SSARD,

Pantomime en 5 actes, à spectacle.

IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CAVE, RUE DE LA TABLE-DOUCE) DE C. BLOCQUEL, N.° 34.

MARDI,

10 Juin 1823.

N° 188. — 2me.

Troisième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

REMONTRANCES PATERNELLES D'UN LECTEUR,

AU PATRON DE LA NACELLE.

Le Lecteur. — Je suis naturellement indulgent, parce que je sais combien moi-même je suis faible, et combien le péché est doux; mais je suis clairvoyant, et quand je me tais sur les fautes des autres, ce n'est pas parce qu'elles m'échappent; c'est parce que je les pardonne. Quelle que soit cependant ma tolérance, je vous avoue que je condamne quelquefois les torts trop évidens; et je suis même assez généralement porté à accuser ceux qui succombent, parce qu'alors on est toujours sûr d'être de l'avis de beaucoup de monde. Un malheureux, je le confesse, est presque pour moi un coupable; mais je vous répète, néanmoins, que je suis naturellement indulgent.

Le Patron. — Je crois à votre indulgence, sans l'avoir éprouvée encore, et lors même que je ne pourrais plus y croire, j'aimerais à me persuader que si vous êtes sévère, c'est que vous avez été obligé de suivre une impulsion étrangère, plutôt que votre penchant naturel.

Le Lecteur. — Croyez ou ne croyez pas, cela m'est égal. Les opinions sont libres autant que cela se peu, et j'ai promis de ne chicaner personne sur cet article. Aussi l'indulgence que j'ai pour autrui, je vous la demande pour moi. J'ai de petites remontrances à vous faire.

Le Patron. — Parlez.

Le Lecteur. — Vous avez publié un journal.

Le Patron. — Oui; vous le lisez?

Le Lecteur. — Il a de l'esprit à ce que disent les gens de l'extérieur; car ici où nous respirons l'air qu'ont respiré Corneille et Fontenelle, nous aimons fort les *Petites Affiches* et le journal impérissable du crû. Mais enfin vous avez ce qu'on nomme communément de l'esprit. Or, savez-vous à quoi l'on s'expose en se faisant une telle réputation parmi des gens qui vous voient tous les jours, qui ont la faculté de s'entretenir avec vous pendant six à sept heures de la journée?

Le Patron. — Non, je ne vois pas le danger.....

Le Lecteur. — On s'expose à trouver des censeurs dans tous ceux qui veulent seuls exploiter le domaine de l'équivoque et des jeux de mots : on s'expose à se faire signaler comme des criminels de lèze-obscurantisme : on s'expose à s'entendre dire que l'on ne sait pas le français par des gens qui voudront un s où votre imprimeur aura oublié de mettre un t. On s'expose à passer pour avoir reveillé dans le tranquille cerveau des jeunes gens de *l'endroit*, des petites ambitions littéraires, de naissantes propensions à la science. On s'expose enfin à..... ... Vous savez mieux que moi par votre propre expérience à quoi on s'expose enfin.

Le Patron. — Avant d'entamer la tâche dont je me suis chargé, je ne m'étais pas dissimulé les périls de l'entreprise, je me les étais même exagérés. Il y a des dangers qui sont si intimement liés aux choses, qu'ils paraissent en constituer l'essence. En s'embarquant pour un voyage de mer, il serait ridicule de penser qu'il est impossible de faire naufrage.

Le Lecteur. — Naufrage! Que ce mot est philosophique! Qu'il me plaît dans votre bouche! Oui, naufrage, malheureux jeune homme. Vous avez peut-être du talent, dans la position où vous êtes il y aurait de la barbarie à ne pas en convenir d'autant mieux que bientôt vous ne serez plus à craindre. Mais convenez que vous avez une inclination funeste?

Le Patron. — Laquelle?

Le Lecteur. — Celle d'écrire.

Le Patron. — Pourquoi cette inclination serait-elle funeste, s'il est permis d'écrire?

Le Lecteur. — Oui, sans doute, il est permis d'écrire; mais vous avez une manière qui.....

Le Patron. — Il n'est donc permis d'écrire que selon une manière?

Le Lecteur. — Non; ce n'est pas cela que je veux dire: je veux vous faire entendre que vous avez une manière d'écrire qui montre moins d'esprit que de malignité. Si vous pouviez nous faire de bonnes épigrammes sans méchanceté, de fines personnalités sans attaques personnelles, vous plairiez à tout le monde, sans indisposer personne.

Le Patron. — Votre secret serait admirable, s'il pouvait être mis en pratique. Mais, puisque vous me reprochez des attaques personnelles, faites-moi le plaisir de me prouver que je m'y sois livré!

Le Lecteur. — Trouvez-moi un de vos numéros dans lequel vous ne parliez pas, par exemple, de M. A. Martainville.

Le Patron. — Est-ce une personnalité que de parler de M. A. Martinville! Il ne serait donc plus permis de nommer un Bazile ou un Honoré Bejart?

Le Lecteur.—Outrager M. A. Martainville, c'est une infraction aux lois. M. A. Martainville étant une propriété, il ne nous appartient pas d'attenter à cette propriété.

Le Patron.—Et critiquer M. d'Ancelot?

Le Lecteur. — C'est une irrévérence. M. d'Ancelot va devenir le Chapelain du siècle : il aura les talons de son prédécesseur s'il n'en a pas la tolérance.

Le Patron. — Et M. *La Menace* est-il aussi défendu d'en dire quelque chose?

Le Lecteur. — Ce serait une hérésie. C'est si bon dans son *Drapeau blanc!*

Le Patron. — Le pauvre homme! Mais M. Théaulon, qui fait des comédies libérales et qui vient de tuer l'*Apollon*, Peut-on hasarder un mot sur con compte?

Le Lecteur. — Ce serait attaquer le fauboug St.-Germain en corps.

Le Patron.—De qui donc peut-on dire quelque chose sans courir de risque?

Le Lecteur. — De qui? Et de tous ceux qui sont faibles.

Le Patron. — Oh! il y aurait de la lâcheté à frapper ceux qui sont à terre!

Le Lecteur. — Ah! vous avez aussi de ces grands sentimens. Je ne vous donne pas deux jours à .. ..

Le Patron. — La volonté de Dieu soit faite!

MACÉDOINE.

— Nous recevons une lettre, dans laquelle un anonyme nous répète jusqu'à satiété que notre *Nacelle* est une *vraie perle au coq*. Toute notre sagacité n'a pu nous faire comprendre la finesse énigmatique du sens que ce mot renferme. Pourquoi l'anonyme ne s'est-il pas adressé au journal de la rue aux Juifs, lui qui est si fort sur les énigmes et les charades?

— Un M. *Cheville* vient de perdre son emploi. Un de ses amis lui demandait où il se retirerait : dans quelque trou, répondit-il. Voilà un homme déplacé qui sait bientôt retrouver sa place.

— L'ex-gouverneur d'une ville de Russie, a publié une brochure dans laquelle il se disculpe de l'honneur d'avoir sauvé son pays. L'exemple est beau, et mérite de n'être pas perdu.

— Les observateurs qui prédisent les modes nouvelles, comme les astronomes annoncent l'apparition des comètes, prétendent que l'opéra de *Virginie* modifiera singulièrement les parures régnantes.

— « On dit, et sans effroi je ne puis le redire, »

que nous sommes menacés d'un à-propos d'amateur, en célébration de la fête du grand Corneille. Il y a longtems que les grands hommes ne sont fêtés que par des amateurs, c'est-à-dire par des gens qui ne sont pas du métier.

— Hier, la Société libre d'Emulation a tenu sa séance annuelle. Il y a été lu plusieurs rapports et quelques pièces de vers. On a remarqué que le nombre des membres était double de celui des assistans. Demain nous rendrons compte de cette assemblée qui, par plusieurs raisons, a mérité le nom de séance académique.

— La ville d'Evreux qui n'a ni académie ni société littéraire, rivalise presque avec les villes où les sciences et les arts sont cultivés avec le plus de succès et de persévérance. Les extraits de l'affiche suivante qui a été citée dans le pays comme une pièce qui méritait d'ouvrir le t[illegible]le des quarante à son auteur, prouveront l'atticisme de ces [illegible]ons habitans de l'Eure. Le vieux et galant Saint-Aulaire, fut bien admis à l'académie sur un quatrain : d'autres y ont été reçus pour moins encore; et je ne vais pas pourquoi on refuserait le fauteuil à un directeur de spectacle qui dans une annonce exploite avec autant de bonheur que M. Auguste Savenay, le vaste champ de la littérature, où tant d'écrivains illustres ont fait de si tristes moissons. Le lecteur va juger des titres d'admission que peut présenter l'auteur de cette affiche.

« Messieurs et Mesdames,

» J'ai l'honneur de vous prévenir que *Jeudi* 29 *mai* 1823, il » sera donné un spectacle, à mon bénéfice, composé de

ZAÏRE!

» Tragédie en cinq actes et en vers, du Théâtre-Français, » de l'immortel *Voltaire*.

» Cette pièce n'a jamais été représentée sur ce théâtre, l'administration n'a rien négligé pour monter cet ouvrage avec tout l'ensemble et le charme qu'il nécessite. Je n'ai point cru trouver un moyen plus sûr d'obtenir la bienveillance du public, qu'en offrant une pièce dont la réputation est parfaitement bien établie, qui est le chef-d'œuvre de son auteur.

Personnages.	Acteurs.
Orosmane,	MM. Savenay.
etc,	etc.

Le spectacle sera terminé par

LES FOURBERIES DE SCAPIN.

» Comédie en trois actes du Théâtre-Français, et en prose de » Molière.

» Cette jolie pièce est d'une grande gaîté, très-morale. Le nom » de l'auteur et son mérite me dispensent d'en faire l'analyse. »

AU BEAU SEXE.

Mesdames,

. . . . . .

« Beau sexe, venez en ces lieux
» Exercer votre aimable empire :
» Embellissez-les en ce jour,
» Le plaisir y suivra vos traces;
» Et l'on pourra dire : ce séjour
» Est vraiment le temple des Graces. »

» J'ai l'honneur d'être votre très-humble » serviteur,

Auguste SAVENAY.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Préville et Taconnet — Les Deux Ménages. — Zoraïme et Zulnar.

Les acteurs de Paris ayant l'habitude de charger les rôles de *Préville* et de *Taconet*, les acteurs de province croient devoir imiter ceux de la capitale, et souvent même aller plus loin. Cependant le bon goût désapprouve ces charges grossières qui, loin d'augmenter la gaîté et le piquant d'une pièce, en altèrent quelquefois entièrement le caractère : c'est ce que nous avons pu remarquer hier.

Les Deux Ménages, cette comédie qui présente le tableau de quelques tracasseries conjugales; d'une confiance aveugle d'une part, d'une jalousie non méritée de l'autre, offre une intrigue parfaitement conduite, et des restrictions naturelles bien amenées, qui prouvent chez les auteurs la connaissance de la scène. Elle a été bien accueillie du public, et nous pensons qu'elle sera revue avec plus de plaisir encore, lorsque les acteurs auront acquis l'ensemble qui manque souvent à une première représentation.

Mme. Berteau, dont une indisposition nous avait privés depuis quelque tems, a rempli le rôle de *Zoraïme*, et a reçu de nombreux appaudissemens.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

CHARGEM. du sloop l'Aimable-Bernard, cap. Olivier, ven. d'Honfleur.—Courtier, M. Fauqueux.

Provenant du navire les Quatre-Sœurs, cap. Chéron, ven. de la Martinique.

9 fûts café.—150 fûts sucre brut.—15 balles coton.—480 bûches bois de Campêche —Ve. B. P. Lecouteulx.

Provenant du navire le Clairvoyant, cap. Julienne, ven. de Caen.

131 madriers 6 planches.—A ordre.

CHARGEM. du chasse-marée la Marie-Hyacinte, cap. Lebail, ven. de Bordeaux.—Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

1/4 barriq. vin.—Viret-Lehaître.
16 barriq. dito.—Desbois.

— Le chasse-marée la Paix-Désirée, cap. Pourchasse, ven. de Marennes, ch. de 50,895 kil. sel.—Ch. Durand.

CHARGEM. du sloop l'Eugénie, cap. Lerat, ven. d'Honfleur. — Courtier, M. Fauqueux.

Provenant du navire la Bonne-Sophie, c. Chevances, v. de la Martinique.

162 barriq. sucre brut.—8 barriq. dito terré.—34 quarts dito dito.—1 fût tafia.—144 morceaux bois de Campêche.—A ordre.

Provenant du navire les Sept-Frères, cap. Corlobé, ven. de Bayonne.

27 fûts galipot.—A ordre.

Provenant du navire l'Aimable-Victoire, cap. Gallon, ven. de St.-Martin.

24 fûts vin ordinaire.—Carpentier et fils.

Pris à terre.

24 fûts vides.—A ordre.

CHARGEM. du chasse-marée les Trois Frères, cap. Machefaux, ven. de Bordeaux.—Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

40 barriq. vin.—Hesbert aîné.
84 caisses savon.—Malfilâtre.
60 barriq. vin.—13 fûts eau-de-vie.—Lhermitte.
56 barriq. vin.—Petit, de Paris.
13 balles sumac.—A ordre.

—CHARGEM. de la galiote hollandaise Vrouw Lannagina, c. Smith Christiamand, bois du nord.—Matheus fils.

—CHARGEM. du sloop la Félicité, cap Lihard, v. du Havre, ch. salp. miné.—Matheus fils.

—CHARGEM. du sloop l'Adélaïde, cap. Desrues, v. du Havre, vin sucre.—Matheus fils.

—CHARG. de la galléasse suédoise Hoppet, c. Bodin, c. Wisby, peaux sèches, savon, cuivre et fer.—Matheus fils.

CHARGEM. du brick le Petit-Gustave, cap. Blay, ven. de Bordeaux. Courtier, M. G. Fontaine.

Réclamateurs, MM.

25 futailles eau-de-vie.—Ch. Breton.
8 fûts vin.—Charles Durand.
25 fûts dito.—Lepesqueur.
4 fûts vin.—Courtois père.
176 dito dito.—Lecarpentier fils.
1 canot emballé.—Cabanon et fils.
50 futailles eau-de-vie.—A ordre.
32 fûts vin ordinaire.—A ordre.
7 dito dito dito.—A ordre.

CHARGEM. de la goëlette la Marie-Vincente, cap. Jacob, ven. de la Rochelle.—Courtier-interp., M. Viard.

Réclamateurs, MM.

53 fûts soude.—Th. Eury et comp.
1 fût eau-de-vie.—J. Ch. Davilliers.
2 fûts Dégras.—Lebas.
12 fûts eau-de-vie.—Hebert aîné.

CHARGEM. du chasse-marée la Marie-Hortense, cap. Bessac, ven. de Nantes.—Courtier-interp., M. Viard.

Réclamateurs, MM.

40000 ardoises pour toiture.—Gaudemer.
100 paquets nattes de roseau.—Le capitaine.

Le sloop le Saint-Pierre, ven. d'Honfleur, ch. de 87 fûts sucre brut. — 70 morceaux bois de Campêche.

— Le chasse-marée l'Aimable-Sophie, cap. Coriton, ven. de la Rochelle, ch 79 fûts vin.—Ch. Durand.

CHARGEM. du navire les Deux-Sœurs-Unies, ven. du Havre.—Courtier-interprète, M. Viard.

Réclamateurs MM.

11 morceaux de fer.—Martin et fils.
360 planches sapin.—Besson jeune.
163 fûts sucre. — 153 bûches bois de Campêche.—Au porteur.

CHARGEM. du sloop la Jeune-Eulalie, c. Tronde, ven. du Havre.—Courtier, M. Fauqueux.

Provenant du navire la Clémentine, cap. Leblond, ven. de la Martinique.

Réclamateurs, MM.

46 barriq sucre.—12 quarts dito.—J. Levavasseur.

Pris à terre :

810 bûches bois de Campêche.—Giffard.

CHARGEM. du sloop l'Euphrosine, c. Philippe, ven. du Havre.—Courtier,

Provenant du navire le Jeune-Louis, cap. Levavasseur, ven. de la Guadeloupe.

16 fûts tafia.—Chevallet.
11 barriq. sucre brut.—A ordre.

Pris à terre:

17200 hil. charbon de terre.—A ordre.

Mouvement du 9 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick les Trois-Frères, cap. Guilhomat, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le brick l'Eugène, c. Moulinet, v. de Bordeaux, ch. de vin, tabac.

La platte l'Eugène-et-Zoé, c. Legrand, v. du Havre, ch. de bois de sap.

Le sloop la Charité, cap. Roussel, ven. d'Honfleur, ch. de cidre.

La gribanne l'Aimable-Bathilde, c. Lesourd, v. du Havre, ch. de planches et pavés.

Le chasse-marée le Bien-Aimé, cap. Couedel, v. de Beauvoir, ch. de sel.

Le chasse-marée la Marie-Armande, c. Blancho, v. de Marennes, ch. de sel.

Le chasse-marée la Jeanne-Marie-Elisabeth, cap. K. Loret, v. du Croisic, ch. de sel.

Le sloop l'Eugène, c. Lerat, v. d'Honfleur, ch. de sucre, tafia, vin et bois.

Le chasse-marée l'Infatigable, cap. Lecorre, ven. de Bordeaux, ch. de savon, vin, sumac.

Le chasse-marée la Caroline, K. Fontaine, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le brick l'Espérance, c. Gourdet, v. de Bordeaux, ch. de savon, vin, eau-de-vie.

Le sloop la Félicité, c. Lami, v. de la Flote, ch. de vin et beurre.

Le sloop l'Aimable-Victoire, c. Gallon, v. de Saint-Martin, ch. de vin.

Le dogre la Félicie, c. Largeteau, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le chasse-marée la Confiance, c. Monnier, v. de Bordeaux, ch. de sumac, vin et esprit.

Le chasse-marée les Sept-Frères, cap. Corlobé, v. de Bayonne, ch. d'essence, brai, galipot.

Le sloop la Jeune-Euphrosine, cap. Tronde, v. du Havre, ch. de sucre, bois.

Le brick l'Eugénie, c. Minguet, v. de Noirmoutiers, ch. de sel.

La goëlette anglaise, Peter-et-John, c. renaman, v. de Cardiff, ch. de fer et barres et gueuses.

Le sloop le Gustave, c. Gallien, v. de Cherbourg, ch. de soude.

Le chasse-marée la Dorade, c. K. Galland, v. d'Ars, ch. de sel.

Le brick les Deux-Amis, c. Barbé, v. de Bordeaux, ch. de vin et savon.

Le chasse-marée les Trois-Frères, cap. Machefaux, v. de Bordeaux, ch. de vin, savon et eau-de-vie.

La goëlette la Zélie, c. Legrouec, v. de Bordeaux, ch. de savon, eau-de-vie et vin.

La goëlette anglaise Thrée-Sisters, cap. Collings, ven. de Cardiff, ch. de fer en gueuses.

La goëlette la Zoé, cap. Aillet, ven. de Bordeaux, ch de vin.

Le lougre le Louis-Charles-Marie, cap. Rio, v. de Beauvoir, ch. de sel.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le St-Pierre, c. Igou, v. du Havre, sur l'est.

Le sloop le Jeune-Henry, c. Daniel, all. à Cherbourg, ch. de fer.

Le sloop les Deux-Frères, c. Barbet, all. à Touques, ch. de plâtre et fûts vides

Le chasse-marée la Famille-Réunie, c. Allaine, entré en ce port le 7 du courant est descendu ce jour à Dieppedalle, pour y entreposer son chargement, consistant en sel.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 9 juin.

NAVIRES ENTRÉS :

Le brick américain Grampus, c. Bang, v. de Neuw-York, ch. de café et coton.

Le sloop l'Adélaïde, c. Décamp, v. de Dunkerque, ch. de charbon.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick les Jumeaux, c. Lesot, all. à St-Pétersbourg, ch. ballotages.

La goëlette américaine Indépendance, c. Barttell, all. à St-Ubes, sur lest.

Le brick anglais, John Guise, cap. William Fee, all. à Liverpool, ch. de lin et vin.

Note des ventes recueillies à la bourse du Havre du 7 juin.

3 milliers bois du Brésil, à 15 fr., acq.
22 boucauts 12 tierçons 17 quarts cacao Martinique, à 90 c., dito.
12 bouc. 6 tierç. 84 quarts café Martinique, à 1 fr. 92 c. 1/2, dito.
24 barq. sucre brut, à 82 fr., dito.
40 balles coton Fernambourg, à 1 fr. 62 c. 1/2, dito.
20 dito dito Camouchy, à 1 fr. 60 c. 12, dito.
47 dito dito Louisiane, 1 fr. 10 c., dito.

PORT DE BREST.

Mouvement du 2 au 3.

NAVIRES ENTRÉS.

Du 2. Le Saint-Joseph, cap. Robin : le Tamerlan, c. Milh ; l'Espérance, c. Coidel, le Bon-Secours, c. Boucaud ; la Jeune-Manon, c. Mahé, v. de Nantes ; la Pauline, c. Coste ; le Bon-Accord, cap. Chrigo, le Gustave-Hyppolite, c. Coste ; l'Hase, c. Cotton ; le Zélé, c. Kersero ; le Jean-Baptiste, c. Thomazic ; la Louise, c. Potin ; la Sophie, c. Letellier ; la Marie-Louise, cap. Lemenu, le Saint-Pierre, c. Clavé, le Venette, c. Truscat ; le Dugay-Trouin, cap. Boinard ; la Virginie, cap. Toquin ; la Félicité, c. Moreau, ven de Rouen, ch. de bois de construction, blanc de céruse, etc. ; la Marie-Françoise, c. Pascau ; la Jeune-Sainte-Anne, c. Boulico ; la Sainte-Anne, c. Guilherm ; la Providence, Bulot ; la Marie-Renée, c. Lebris ; l'Heureuse, c. Bedex, v. de Bordeaux, ch. de vin, eau de-vie, etc. ; l'Auguste-Hélène, c. Chatel ; les Deux-Amis, c. Legraud ; l'Aimable, cap. Noel, ven. de Saint-Malo, ch. de cidre, morue, etc. ; la Victoire, c Leslay, v. de Pont-Daven, ch. de blé, le Petit-Vincent, c. Allain, ven. de Dunkerque ; les Deux-Frères, c. Merlier, ven. de Bourry, ch. de charbon de terre, fer-blanc, etc ; la Sainte-Anne, cap. Lesergent, v. de Hannebon, ch. de chanvre, le Bon-Père, cap. Legloinec ; le Saint-Louis, c. Lebouet, v. de la Roche-Bernard, ch. de Gournables.

Du 3 — La Catherine, cap. Tassel ; la Jeanny, c. Lebris, ven. de Bordeaux, ch. de vin ; l'Adèle, c. Demeule, v. de Dunkerque, ch. de charbon de terre ; le Pacifique, c. Laureut, ven. de Rouen, ch. de bois de contruction ; la Marie-Thérèse, cap. Coriou, ven. de Concarneau, ch. de blé.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Du 1. Le Saint-Gildas, de Port-Navalo, cap. Lefranc, all. à Nantes, sur lest.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 8 au 9.

Sont arrivés de Villequier :

L'Elie, c. Taverson, all. à Croisic, sur lest.

Sont montés et passés debout à la marée du 9.

Le Mars, c. Levalton, v. de Bordeaux, ch. de vin et esprit de vin.

Emélidor et Julie, c. Gouat, v. de Fécaump, ch. de planches.

(*Vent d'ouest.*)

PORT DE DUNKERQUE.

ARRIVAGES.

Du 5 juin. — La Pélagie, cap Boissaye, ven. de Honfleur, lège.

Le Jeune-Martin, cap. Noyon, v. de Honfleur, lège.

Le 4. — L'Adele-Chérie, c. Bouvier, v. du Hâvre.

L'exemple, c. Quilbé, v. du Hâvre, lège.

Le St-Vincent, c. Saintsaens, v. de Marennes, ch. de sel.

Notre-Dame-le-bon-Port, c. Thomas, v. de la Tremblade, ch. idem.

L'Aimable-Eulalie, c. Légal, v. de Marennes, ch. idem

Le brave, c. Lebon, v. de Marennes, ch. idem.

Le Bon-Père, cap. Ohier, v. de Libourne, ch. de vin.

Le St-Clément, c. Tathouarn, v. de Marennes, ch. de sel.

Le St-Pierre, c. Osmer, ven. de Bordeaux, ch. de div. march.

Le Jeune-Mentor, c. Dano, v. de Marennes, ch. de sel.

La Marie-Françoise, c. Morel, v. Marennes, ch. de sel.

L'Enfant-Prodigue, c. Lebras, v. la Tremblade, ch. de sel.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La Marie-Pauline, c. Marin, all Islande, lège.

AVIS DIVERS.

Vente publique des liqueurs dépendan la succession du sieur Savale-Tou

n°. 204. — *Le jeudi 12 juin 182* heures du matin et jours suivans si besoin en une maison sise à Rouen, boulevard choise n°. 26, Me Galli, commissaire-seur, procédera à la vente des liqueurs pendant de la faillite dudit sieur Savale-tain ; consistant comme suit :

Rhum, kirchevasser, cassis, ratafia, thé, genièvre, absinthe, huile de Vé noyon, vespétro, parfait-amour, suisse Bordeaux, idem rouge, crème Moka, de céleri, cuirasseau, crème de violette,

Cette vente aura lieu aux ch rges, et et conditions énoncées au procès-verb vente.

Le Commissaire-Priseur
GALLI.

N°. 205. — *Vente publique, par autorisation de justice, de VIN à Bordeaux*

Le jeudi 12 juin, heure et place de la bo il tera, par le ministère de Me. Cassaut, tier de commerce, procédé, requête de Decaeu et Briosne, à la vente publique et taire de

40 barriques de Vin de Bordeaux, talence, 182 , très-bonne qualité.

Cette vente aura lieu par lots de cinq ba et aux autres clauses et conditions qui annoncées à son ouverture.

On peut voir lesdits Vins jusqu'au jour vente, dans les magasins des vendeurs, rue Vicomté, n°. 40.

Signé, CASSAUT.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 182
87f 50c 65c 50c 55 50c 40c 30c 25c 87
10c 25c 30c 2 c 15c

RECONNAIS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 182
Ech. du 22 Mars 182 , lin. 8 2 101 5
1825, 9 4 101 2

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.° °/
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 182
1062f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 182
1585f

THÉATRE DES ARTS.

LE GLORIEUX,

Comédie en 5 actes, de Destouches.

LE BILLET DE LOTERIE.

Opéra en 1 acte, de MM. Auguste C et Nicole.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

ROGER-LE-DUR,

Pantomime en 3 actes, à spectacle

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CAMPAGNE-LES-ROUEN, RUE TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, IMPRIMEUR N.° 34.

MERCREDI.

11 Juin 1823.

N° 189.

TROISIÈME TRIM.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LA MOUCHE ET LE MIROIR,

ALLÉGORIE

Dédiée aux Amateurs du Miroir, *et non pas aux Amateurs de* Mouches.

Autour du plus brillant *miroir*
Volait un jour une mouche indiscrète,
Qui, lasse d'écouter, et voulant aussi voir,
Va se poser sans bruit sur la glace parfaite
Où son image se répète.
Elle s'y voit..... et l'on peut concevoir
Quelle fut sa colère,
Lorsque la surface du verre
Lui montra sa laideur et son vilain corps noir.
En vain l'insecte parasite
Prétend briser le *miroir* détesté.
Plus il s'en rapproche et s'irrite,
Et mieux le cristal argenté
Lui fait voir sa difformité;
Mais las de sa folie insigne,
Il s'arrête confus de sa témérité,
Et ne pouvant briser le cristal qui l'indigne,
Il en souilla la pureté.

Notre mouche c'est l'imposture,
Et le *miroir* c'est la vertu.
Lecteurs qui m'avez entendu,
Malgré la vertu la plus pure,
Des mouches craignez la souillure.

Edwa.

SÉANCE ANNIVERSAIRE

De la Société libre d'Emulation de Rouen, pour la naissance de Pierre Corneille.

Le plus grand mérite d'une séance, quelque peu académique qu'elle soit, c'est d'être courte. Celle de la Société libre d'Émulation n'a duré hier que deux heures à peu près, et pendant ce tems, un discours a été prononcé par M. Taillefesse, président; des observations, un fragment de tragédie, un mémoire des considérations, et trois rapports ont été lus. On ne peut nier que ce ne soit là bien employer ses instans: la société libre connait un des préceptes d'Horace.

M. Sparrow, en se montrant initié aux mystères de plusieurs langues anciennes, a paru sur-tout s'attacher à prouver l'excellence de la langue anglaise. Il la considère comme celle qui offre le plus de ressources à l'éloquence parlementaire, sans doute parce qu'elle a été jusqu'ici la seule employée à la tribune. Les observations de ce professeur nous ont paru souvent remplies de justesse et de sagacité. Des transitions trop peu ménagées, et un style dans lequel le travail semble avoir fait quelquefois disparaître l'élégance, donneraient peut-être lieu à quelque critique, si nous ne savions pas quel mérite il y a pour un étranger à écrire correctement une langue si difficile et si rebelle pour ceux même qui la parlent dès le berceau.

Le fragment de la tragédie anglaise de *Sophonisbe*, imité par M. Pimont, a été lu par M. Houel. La rapidité du récit ne nous a pas permis de saisir au passage des vers qui nous ont paru manquer de couleur tragique, et de cet abandon poétique qui distingue les productions où l'on aime à retrouver de la verve et de l'énergie.

Il est des sujets sur l'aridité desquels l'imagination la plus brillante jetterait difficilement des fleurs; mais ce qui ne peut devenir piquant peut être quelquefois fort intéressant. M. Langlois, dans un mémoire sur la manière de peindre sur verre, a donné une preuve des connaissances variées qu'il possède dans les arts qu'une longue étude et d'heureuses applications lui ont rendus familiers.

Nous regrettons que l'heure avancée, et l'espèce de fatigue qu'éprouvaient les personnes dont l'attention avait été la plus exercée par les lectures précédentes, ne nous ait pas laissé entendre les *Considérations* de M. Marquis sur *l'état actuel des sciences, des lettres et des arts*. Le petit nombre d'assistans que nous avons remarqués à cette séance commençait déjà même à diminuer, et si elle s'était prolongée au-delà des limites ordinaires, on aurait pu craindre que les membres seuls eussent été réduits à entendre en famille le rapport de M. Le Bret sur la distribution des médailles d'encouragement.

Nous devons citer trois dames, que cette assemblée avait attirées sur les bancs occupés habituellement par les amateurs des sciences et des arts. Estimons-nous heureux que le beau sexe ne partage pas l'indifférence que nous montrons depuis si longtems pour les réunions savantes.

CULTURE DU COTON.

Il y a deux ans que M. John Dortic, l'un des directeurs actuels de la ferme expérimentale de la Gironde, publia une notice intéressante sur la *culture du coton*, et sur la possibilité de l'introduire avec succès dans le département de la Gironde, et dans les autres départemens méridionaux de la France. Cet opuscule excita le zèle de plusieurs agriculteurs du Lot-et-Garonne. Des essais furent faits, et ils eurent assez de succès pour déterminer le préfet à demander au ministre de l'intérieur, l'autorisation de consacrer une certaine somme à l'achat de la graine de coton *herbacé* (à graine verte ou à courte soie). Cette somme fut distribuée, au commencement de 1822, à divers propriétaires de l'arrondissement de Nérac. La réussite a été complète partout où l'on a voulu mettre seulement le même soin qu'à la culture du tabac ou à celle du maïs. MM. le comte de Beaumont à Buzet, Lespiault et Pujos à Nérac, Demontant à Durance, ont eu, chacun, une récolte d'une parfaite maturité, quant à la graine, et d'un beau produit. Le coton de M. de Beaumont se fait remarquer surtout par la finesse et la longueur des soies. Celui de MM. Lespiault et Pujos a été envoyé dans une filature, afin de connaître quel est le plus grand degré de finesse qu'il est possible de donner à ce coton indigène.

(Rev. Encycl. Cahier de mai 1823.)

MACÉDOINE.

— L'exercice de la natation vient d'être interdit à tous les élèves des divers établissemens de Paris.

— Nous apprenons d'Angers, qu'un jeune homme de 22 ans, ancien élève du collége Charlemagne de Paris, vient de sauver sa jeune sœur tombée dans la Loire. C'est la seconde personne que ce jeune et habile nageur a eu le bonheur de rendre à la vie.

— Il vaut autant que votre élève se noye en apprenant à nager, que de se noyer faute de savoir nager.

— M. Colinet, premier flageolet privilégié, vient, dit-on, d'arranger l'ouverture d'*Œdipe*, pour le galoubet. Cet œuvre est dédié à Mlle Emilie F*** qui, apparemment, est forte sur cet instrument.

— On assure que le directeur d'un théâtre de province a fait annoncer une représentation du *Barbier de Séville*, en se contentant de désigner cette comédie sous le nom du *Barbier*. Nous ignorons ce que les mots *de Séville* pourraient avoir de superflu ou d'inconvenant.

— On lisait dimanche dernier, 9 juin, sur les murs du Havre, un placard imprimé que nous copions textuellement.

« Le sieur BIELLEJEAN, etc.

» Donnera aujourd'hui une *brillante* représentation d'un » *grand combat*; on commencera par la *grande batterie* » des *chiens espagnols* contre les chiens les plus forts qui » se présenteront;

» Suivie du *petit cheval andaloux* : on pourra mettre » après lui les chiens des amateurs autant que l'on voudra.

» Le combat sera terminé par l'*ours Martin*, qui montera sur un mât de cocagne, de trente pieds de hauteur, » avec un feu d'artifice où l'animal restera pendant dix » minutes, *sans paraître ni pieds, ni jambes*.

» Il est défendu à qui que ce soit d'entrer dans l'arène, » si ce n'est pour laisser battre leurs chiens.

— Le prince des Polichinelles aériens, le vaporeux vampire M. Mazurier qui s'est élevé au dessus de toutes les générations passées de tous les danseurs disloqués, vient d'être engagé pour six ans à la Porte Saint-Martin. On prétend qu'il a fait stipuler dans l'acte notarié, que l'engagement serait rompu s'il venait à se casser le cou. Cette clause paraît inutile; car il n'est pas admissible qu'il reste à un homme *désossé* la faculté ou la possibilité de se casser quelque chose.

— La jolie chanson des *Frélons* vient de subir, sous la noble main d'un poète nouvellement *déroturé*, des mutilations considérables. Son titre des *Frélons* a d'abord disparu, et le couplet qui se terminait par ces vers :

« Entrez, entrez auteurs de tragédies,
» Plus on est de fous plus on rit. »

a été entièrement anéanti. On ne sait pas quels griefs le très-puissant poète peut avoir contre les frélons et les auteurs de tragédies. Il est rigoureusement possible d'avoir travaillé au *Réveil* et d'avoir fait *Ebroutin*; sans être irrité contre ces pauvres frélons et ces misérables auteurs tragiques.

— Un M. de Gaudiche, greffier d'un tribunal de commerce, répondait gaîment à tous les plaisans qui lui demandaient quel nom porteraient ses enfans : messieurs, mon fils aîné se nommera *Gaudichon*, mon cadet *Gaudichonneau*, et ma fille *Gaudichonnette*. Les diminutifs pourraient être d'un grand secours dans les familles dont le nom et les vertus dégénèrent.

— L'antique et noble muse qui inspirait familièrement Mme la comtesse de G***, vient encore de ranimer l'éclat de ce génie septuagénaire. L'auteur des *Veillées du Château* publie aujourd'hui les *Veillées de la Chaumière*. Du château à la chaumière, le pas est furieusement rétrograde; mais Mme la comtesse est peut-être *bonne femme* de lettres.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Le Glorieux. — Le Billet de Loterie.

Il y a des infortunes et des événemens que tout l'art du monde ne saurait rendre tragiques, de même qu'il est des ridicules ou des vices qui ne peuvent être présentés sous un aspect comique. Le *Glorieux* offre une preuve de cette dernière vérité. On a dit que Destouches avait manqué ce caractère, peut-être parce qu'il produit peu d'effet; car je ne vois pas en quoi il aurait pu être manqué. Situations, oppositions, tout s'y trouve, et cependant on ne voit dans *Tuffières* qu'une caricature, qu'un sot dont la forfanterie fait pitié, mais dont le ridicule ne peut faire rire, et dont la situation ne peut intéresser. L'effet moral de la pièce, d'ailleurs, était tout-à-fait faussé. *Philinte*, le timide *Philinte* qui, sous des dehors si froids cache l'homme le plus estimable, se voit sacrifié à un amant impertinent, à un frère, un fils ingrat, et au dénouement, quand l'endurcissement et l'orgueil le plus coupable sont récompensés comme le devraient l'être le dévouement filial et la vertu, on ne sait plus ce qu'est devenu le malheureux *Philinte*, que le frère de celle qu'il aime semble avoir même oublié, quoiqu'il ne fût déclaré son ami, et les torts de l'ouvrage ne sont pas ceux des acteurs.

La pièce a été bien jouée; nous engagerons toutefois Louis à modérer un peu les éclats de voix qu'il prodigue dans les situations où il croit que son débit doit avoir de la véhémence. L'organe de cet acteur est bien rarement dans le diapazon de la scène. Mlle Lemoule a chanté avec goût le grand air du *Billet de Loterie*. Voilà plusieurs jours que les frais ordinaires et les droits d'auteurs doivent excéder la recette. Les mois de juin, juillet et août ne sont pas de puissans auxiliaires pour les directeurs de troupes de spectacle.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARGEM. du sloop la Félicité, cap. Libard venu du Havre, entré le 7 juin 1823, ayant allégé le navire le Télégraphe, capitaine Crèvecœur, venu de Londres.

Réclamateurs, MM.

Courtier-Interprète, M. J. Pellecat.

120 morceaux bois de buis.—Descamps-Alexandre et comp.
87 fûts miue de plomb.—J. Garvey.
15 morceaux étain.—246 sacs salpêtre.—2 pipes de vin.—A ordre.

☞ CHARGEM. de la galéasse suédoise Hoppet, cap. A. Boden, venu de Wisby, entré le 9 juin 1823.

Courtier-Interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

2442 barres de fer.—Lesort.
94 gallettes de cuivre.—Mathéus et fils.
288 planches de sapin.—Au capitaine.
1 paquet papiers.—J. C. Thouroude.

☞ CHARGEM. du chasse-marée le Saint-Pierre, c. Collet, venu de Marennes, entré le 9 juin 1823.

72,848 Kilo sel.—A ordre.

—— CHARGEM. du sloop l'Aimable-Victoire, cap. Gallon, ven. de St-Martin—Courtier-interp., M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

65 fûts vin.—Lecarpentier fils.
48 dito dito.—Rousselin-Cavey.

Provenant du navire l'Eugénie, cap. Lebail.

22 fûts vin.—Lecarpentier fils.

☞ CHARGEM. du chasse-marée l'infatigable, cap. Lecorre, ven. de Bordeaux. Courtier, M. F. Kums.

Réclamateurs, MM.

200 caisses savon.—Bard le jeune.
8 barriq. vin.—Molina.
12 balles sumac.—A ordre.

— L'Eugène et Zoé, cap. Legrand, v. du Havre, ch. de 2 mâts de sap.—16 mâtereaux idem.—4 pigouilles idem.—M. Malleux fils.

— Le chasse-marée la Marie-Armande, cap. Blancho, ven. de Marennes, ch. de 92.634 kil. sel.—Beuvain aîné et comp.

— La Jeanne-Marie-Elisabeth, cap. K. Loret, ven. du Croisic, ch. de 72,169 kil. sel.—Hébert aîné.

Courtier-interp, M. Pellecat.

☞ CHARGEM. du sloop la Félicité, de Binic, cap. Lami, ven. de la Flote.—Courtier, M. Kams.

192 barils vin ordinaire.—Lecarpentier fils.
102 pots beurre.—A ordre.

☞ CHARGEM. du chasse-m. la Caroline, cap. K. Fontaine, ven. de Bordeaux.—Courtier, M. F. Kams.

Réclamateurs, MM.

42 barriq. vin.—9 pièces vin muscat.—3 paniers.—Crevel et comp.
3 barriq. vin.—13 paniers.—Dubosc-Lettré.

—— CHARGEM. du sloop la Thérèse-Désirée, cap. Leboursier, ven. d'Honfleur.

15 fûts cidre.—M. Genier.

—— CHARGEM. de la goëlette la Zoé, cap. Aillet, ven. de Bordeaux.

Courtier-interp., M. Bordelle.

153 fûts vin ordin.—M. Paperet.
45 pièces esprit.—A ordre.

—— CHARGEM. du brick les Deux-Amis, cap. Barbé, ven. de Bordeaux.

Courtier-interp., M. Bordelle.

Réclamateurs, MM.

40 caisses savon.—Fauvel.
260 barriq. vin ordin.—Viret-Lehaître.

—— CHARGEM. du brick la Jenny, de Saint-Malo, cap. Bestaux, ven. de Bordeaux.

Courtier-interp., M. Bordelle.

Réclamateurs, MM.

48 barriq. vin ordin.—Viret-Lehaître.
46 caisses savon.—96 caisses savon.
40 barriques vin.—17 dito.
15 barriq. vin.—Lhermitte.
25 pièces eau-de-vie.—A ordre.

☞ CHARG. du chasse-marée la Confiance, cap. Monnier, v. de Bordeaux.—Courtier interp., M. Viard.

Réclamateurs, MM.

100 fûts vin.—P. E. Rouland.
25 fûts eau-de-vie.—Fauvel jeune.
75 fûts eau-de-vie.—Rouland.
26 fûts vin.—Ch. Berat fils aîné.
1 fûts vin.—Viret Lehaître.
18 balles sumac.—Au porteur.

☞ CHARG. du chasse-marée le Don-de-Dieu, c. Launay, ven. de Beauvoir—77,071 kilog. sel.—A ordre.

☞ CHARG. du brick l'Adelina de Rogan, cap. Duvert, v. de Bordeaux.—Courtier interp., M. Viard.

272 bariques de vin.—Pour l'Hermitte.
28 bariques de vin appartenant au capitaine, et qui sont à la vente.

☞ CHARG. du navire l'Oscar de Vannes, cap. Marion, v. de la flotte.—Courtier interp., M. Viard.

232 bariques vin.—Pour Lecarpentier fils.

☞ CHARG. du chasse-marée les Sept-Frères, cap. Lebras, v. de Bayonne.—Courtier interp., M. Viard.

Réclamateurs, MM.

26 fûts essence de térébenthine.—P. A. Pouchel.
47 pains résine—26 pains brai.—9 barr. galipot.—Thuillier.
12 fûts essence de téréb.—Viguerard.
32 fût dito dito.—2 fûts colophane.—4 barrils galipot.—Dusoir.
6 fûts colophane.—2 barrils galipot.—2 fûts pâte de térébenthine.—Tinel Ancelot.
17 barrils galipot.—Carré aîné et Goubin.
6 caisses linge et effets à usage.—1 fusil de chasse.—Dugenet.
1 caisse vin blanc.—Lepesqueur.
92 fûts essence.—4 fûts galipot.—13 pains brai sec.—71 pains résine.—Au porteur.

—— CHARG. du chasse-marée la Biche, c. Lecerf, v. de Marennes.—Courtier interp, M. Viard.

78,078 kilots sel.—Pour Beuvain Labitte.

—— CHARG. du chasse-marée le Zéphir, c. Créquer, v. du Pouliguen.—Courtier interp., M. Viard.

79,325 kilog de sel.—Au porteur.

—— CHARG. du lougre le Louis-Charles-Marie, c. Rio, v. de Beauvoir.—Courtiers interp.

32,6 5 kilog. sel.—Au Porteur.

—— CHARG. du brick les Trois-Frères, cap. Guihomal, v. de Bordeaux.

192 fûts vin.—Pour Viret Lehaître.

—— CHARGEM. du dogre la Boune-Mère, cap. Monnier, ven. de Fécamp.

6 esparts.—1841 planches sap.
220 anspects.—20 digouilles.—150 manches de gouennes.—A ordre.

—— CHARGEM. du sloop la Jeune-Emile, cap. Toutain, ven. de Trouville.

Courtier-interp., M. Bordelle.

Réclamateurs, MM.

460 morceaux douvelles.—David.
25 jantes.—Quinel.
43 fûts cidre.—Robert.
25 fûts cidre.—33 fûts cidre.—4 sters de bûches.—10 meules de cercles.—A ordre.

—— CHARGEM. de la gribanne ....., cap. Lesourd, ven. du Havre.

Courtier-interprète, M. Bordelle.

767 planches sap.—22,000 pavés en terre cuite.—A ordre.

—— CHARGEM. du sloop la Jeune-Armante, ven. de Trouville.

Courtier-interp., M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

25 fûts cidre.—Couturier.
35 dito dito.—Guibout.
35 dito dito.—Quinel.
50 jantes.—2 sters 1/2 bois à brûler.—175 jantes.—1 meule de cercles.

Mouvement du 10 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

La gabarre la Bonne-Famille, c. Maillard, v. du Havre, ch. de bled, planches.

Le sloop l'Eugène-Aimée, c. Baudouin, v. d'Honfleur, ch. de cidre.

Le sloop l'Auguste, c. Corset, ven. du Havre, ch. de planches, pavés.

Le sloop la Jeune-Emélie, c. Toutain, v. de Touques, ch. de cidre.

Le sloop la Catherine-Désirée, c. Boursier, v. d'Honfleur, ch. de cidre.

Le chasse-marée l'Adolphe, c. Devineau, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le brick l'Auguste, cap. Noël, ven. de Bordeaux, ch. de vin.

Le chasse-marée l'Hyppolite, c. Gaston, v. de Chateau, ch. de sel.

Le brick l'Eole, cap. Réhel, ven. du Croisic, ch de sel.

La goëlette la Sablaise, cap. Gouin, v. des Sables, ch. de sel.

Le dogre la Bonne-Mère, c. Monnier, v. de Fécamp, ch. de planches.

Le chasse-marée le Joli-Cœur, c. Laîné, v. de Marennes, ch. de sel.

Le brick la Jeune-Fanny, c. Guillaume, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le sloop le Jules, cap. Cleret, v. de la Hougue, ch. de coton, zinc, farine.

Le sloop la Jeune-Armante, c. Moisi, v. de Tonques, ch. de cidre.

Le brick le Désiré, cap. Robert, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le chasse-marée, le Jeune-Arthur, c. Lemarchand, ven. de Fécamp, ch. de planches de sap.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick le Charles, cap. Pétit, all. à Bordeaux, ch. de plâtre et faïence.

Le sloop le Diligent, c. Bellot, all. à Barfleur, ch. de savon et céruse.

Le sloop la Stéphanie, c. Landgren dit Stemberg, allant à Saint-Malo, ch. de céruse et fromages.

Le chasse-marée le Théobald, c. Beven, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le chasse-marée la Notre-Dame, cap. Cointo, all. à Aux, sur lest.

Le chasse-marée le Désiré, c. Thomazo, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le sloop le Saint-Pierre, c. Igou, all. à Dieppe, ch. de plâtre.

Le sloop le Succès, cap. Martin, all. à Brest ch. de plâtre et bois de chêne

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 9 au 10.

NAVIRES ENTRÉS :

Le brick la Providence, cap. Avisse, v. de la Martinique, ch. de sucre, café.

Le sloop l'Alcide, cap. Decamp, ven. de Dunkerque, ch. de charbon.

Le sloop Alecto, cap. Samson, ven. de Newcastle, ch. de sucre, café.

Le trois-mâts le Royal-Louis, c. Valest, ven. de la Martinique, ch. de sucre, café.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop la Francine, cap. Renault, all. à Rouen, ch. de fer, plomb.

Le dogre la Flore, cap. Germain, all. idem, ch. de sucre, café.

Le trois-mâts la Claudine, cap. Prudhomme, all. à Rio-Janeiro, ch. de ballotages.

Le brick l'Elisé, cap. Reine, ven. de la Guadeloupe, ch. idem.

Note des ventes recueillies à la bourse du Havre du 9 juin.

125 balles coton Fernambourg, à 1 fr. 65 c. acq.
100 dito dito dito, à 1f. 62c 1/2 dito.
15 dito dito Mobile, à 1f. 7c. 1/2 dito.
102 dito dito Louisiane, à dito, dito.
55 dito dito dito, à 1f. 45 c. dito.
10 tiercons café Guadeloupe, à 2f. dito.
26 boucauts café Havane, à 1f. 21c. 1/4, en entrepôt,
14 sacs dito dito, à 1f 15c. dito.
129 balles coton Louisiane, à 1f. dito.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 9 au 10

Sont arrivés de Villequier :

La Constance, c. Bizet.
Lanna, cap. Dago.
Le Coureur, c. Boutin.
L'Auguste, c. Launay.
La Félicité, c. Lemarchand.
La Marie-Anne, c. Cointo.
La Marie-Hortance, c. Bessac.
Le Cézar, c. Lehecho.
L'Adélaide, c. Couzet.
La Rose, c. Joallan.
Necobec, c. Jones.
Alert, c. Johns.
La Cécile, c. Daufrêne.
Le Printems, c. Philippe.
Les Quatre-Frères, c. Lepalmec.
Le Paul-et-Arcêne, c Coste.
Le Charles-Ferdinand, c. Landrin.
Le Jeune-Edouard, c. Henry.

Sont descendus :

Alert, cap. Johnes.
La Marie-Gabrielle, cap. Digard.
Un sloop passé debout dont on n'a pu obteuir le nom.

(*Vent nord-ouest.*)

AVIS DIVERS.

AVIS.

Eau de rivière clarifiée et dépurée.

N°. 206. — Les propriétaires de l'établissement formé quai aux Meules, n°. 10, faubourg St.-Sever, pour la clarification et la dépuration des *eaux de la Seine*, ont l'honneur de prévenir MM. les habitans de Rouen qu'ils peuvent fournir présentement, dans tous les quartiers de la ville, des eaux de la Seine, parfaitement pures, en telle quantité que l'on puisse désirer.

Le prix de la voie d'eau de 20 litres, transportée et montée au domicile des consommateurs, est de 10 centimes, celui de l'abonnement de 1f. 50c pour seize voies d'eau. En outre, les personnes qui prennent un tonneau entier, dont le contenu est de onze hect. ou de quatre-vingt obtiennent une forte remise.

On s'adresse, pour s'abonner, à l'établissement ou aux conducteurs des voitures.

N°. 207. — A louer, pour le jour de St.-Michel prochain.

Une grande et belle MAISON, en trois corps de logis, sise à Rouen, rue de l'Hôpital ou Voltaire, n° 14 et 16.

Consistant en une très-grande cave voûtée, une salle, une boutique, cuisine, deux bouges, quatre chambres et écurie.

S'adresser, pour les voir et en traiter, rue de l'Hopital, n° 18.

N. 208.—A louer présentement, une grande et belle LOGE, située à Gaillon, rue de l'Epicerie, n. 1er et 3, près la rue de Villon,

S'adresser, pour en traiter, à Mlle veuve Jean-Baptiste Morel, rue de Vieux-Palais, n. 34, où à M. Lerot-Rivière, huissier à la Saisse,

N° 209. — Un jeune Anglais pour donner sur son compte les meilleurs [illegible] désirerait être reçu dans une famille [illegible] qui voulût bien le considérer comme un de ses membres, et contribuer, par une bonne éducation de sa société, à ses progrès dans la langue française. Il se rendrait volontiers [illegible] toute famille qui lui offrirait ces avantages pourvu que sa résidence, soit à la campagne soit dans une petite ville, ne fût pas [illegible] d'un rayon de vingt lieues de Rouen. Son grand désir est de rencontrer des personnes à mœurs douces dont, loin de troubler la tranquillité, il se fera un devoir d'adopter les habitudes.

S'adresser rue des Charrettes, n. 112, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures après midi, à M. HILDYARD, maison du [illegible] MUSSET, tailleur, place des Carmes.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1824.
86f 20c 25c 35c 40c 50c 60c 70c 80c 85c 80c 90c 85c 87f 87f 10c 87f 87f 10c 87f 5c 87f

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1824.
Ech. du 22 Mars 1824, tin. 8 2 101 [illegible]
1825, 9 4 101 [illegible]
Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.° °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1824.
1062f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1824.
1585f

SPECTACLES DU 11 JUIN

THÉATRE DES ARTS.

L'INTRIGUE ÉPISTOLAIRE,

Comédie en 5 actes, de Fabre-d'Eglantine

LE TRAITÉ NUL,

Opéra en 1 acte, de Marsollier et Gaveaux

Mme. JUCLIER rentrera par le rôle de Jeanthurine.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

LA FAMILLE SAVOYARDE,

Pantomime en 3 actes, à spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTERES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST LO N.° 34.

JEUDI.

12 Juin 1823.

N° 190. — 2me Année.

Troisième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

MONSIEUR FINE-MOUCHE,

CHANSON.

Air : *C'est l'amour, l'amour, l'amour.* (de la Marchande de Goujons.)

J'ai trois fois, trois fois, trois fois,
Bon œil, bonne oreille
Et je veille.
S'il se dit deux mots, je crois
Qu'aussitôt j'en sais trois.

Sur les bancs d'une promenade,
Voit-on jaser deux amateurs,
Je vais me mettre en embuscade
Sous le derrière des causeurs.
Deux amans sous l'ombrage,
Semblent-ils se chercher,
Vite dans le feuillage
Je monte me nicher.
J'ai trois fois, trois fois, etc.

Je suis les cours de médecine,
Je fais mon droit depuis quinze ans.
Dans tous les restaurans je dîne,
Près de tous les étudians.
J'entre au Second-Théâtre
Sans carte ni billet,
Et claque comme quatre
Quand je vois un sifflet.
J'ai trois fois, trois fois, etc.

Aux *Français* où, dans le parterre,
Un certain soir on me posta,
J'ai fait presque prendre *le Maire*,
Et je ferai tomber *Sylla*.
Des plus rudes attaques
J'ai sauvé deux barons,
Et pour donner des claques
Je suis toujours en fonds.
J'ai trois fois, trois fois, etc.

Dans un café quand je me place,
Je vois chacun faire un signal;
On me verse ma demi-tasse,
Et je demande un *bon journal*.
Mais si c'est le *Pilote*
Que m'apporte un garçon,
Vite je mets en note :
Le café n'est pas bon.
J'ai trois fois, trois fois, etc,

Edwd.

ESSAIS PHILOSOPHIQUES SUR L'HOMME,

SES PRINCIPAUX RAPPORTS ET SA DESTINÉE;

Publiés par le Conseiller-d'État, de Jacob, sur les manuscrits autographes de l'Auteur.

Personne ne nie l'amertume du fiel ni la chaleur du feu, parce que l'expérience donnerait un prompt démenti au sophiste qui l'entreprendrait; aussi lorsqu'il s'agit de faits, comme ils sont soumis au rapport de nos sens, nous sommes toujours d'accord. Quelques volumes ont suffi pour renfermer toutes nos connaissances physiques, et l'on formerait une bibliothèque plus nombreuse que celle d'Alexandrie, des seuls ouvrages que la philosophie fait naître. Sans doute il est des vérités éternelles que nous sommes forcés de reconnaître; mais, pour un esprit paradoxal, quel vaste champ que celui de la métaphysique, et comme on l'a exploité aux dépens de la crédulité et de la faiblesse! La vérité, d'ailleurs, se présente quelquefois avec un maintien trop hardi ou des traits trop sévères, et quel homme alors foulant aux pieds toute considération, tout amour-propre, osera s'exposer au reproche d'impiété en pensant comme Volney, ou à la haine dangereuse des jésuites en écrivant comme Pascal? Dirai-je encore pourquoi nous sommes si peu avancés dans l'idéologie, ou pour mieux dire, si embrouillés? Ne serait-ce pas parce que lorsque nous rencontrons des définitions bien obscures, nous n'osons avouer que nous n'avons pu nous élever jusqu'à leur conception, et qu'alors nous portons à cette science, faute de savoir, des coups aussi funestes que ceux que porte à la belle littérature la société des bonnes lettres? Je n'oserais l'affirmer, mais je le crois intimement. L'ouvrage de M. de Jacob ne saurait toutefois encourir le reproche d'obscurité, il est écrit avec toute la concision de la logique; il n'y a de mots que ce qu'il en faut pour vêtir la pensée; enfin, il est abstrait, mais rarement inintelligible; et celui qui se voue à l'étude de la philosophie et consacre ses veilles à l'instruction de ses semblables, ne saurait être un partisan de l'obscurantisme. D'ailleurs ses doctrines sont celles de l'homme de bien. Il n'est point de ces hommes qui, prosternés au pied des autels, ne semblent absorbés dans la prière que pour obtenir protection et faveur; ce n'est point un faux dévot, ce n'est point un Tartufe, c'est un sage qui croit à l'immortalité de l'âme et à l'unité d'un dieu, comme y crurent Platon, Socrate, Cicéron et Newton. Dans ces essais,

tout ce qui pourrait choquer le bon sens est écarté ; point de systèmes, point de *logos*, point de *nombres*, point d'*atômes*, mais seulement de la raison épurée.

Le chapitre intitulé : *Accord de la philosophie et du christianisme* nous paraît le moins concluant; on pourrait y faire beaucoup d'objections : non pas que le principe sur lequel il repose soit faux, mais les argumens n'en sont pas forts, ou peut-être les vérités qui s'y trouvent sont trop sublimes pour être étayées du raisonnement? Les lecteurs en jugeront : nous ne demandons pas l'avis des lectrices, car nous ne conseillons pas aux dames de lire ces *Essais* : à coup sûr ils ne les amuseraient pas. L'ouvrage est semé d'observations sur le beau, qui ne nous ont point paru également justes ; elles seront le sujet d'un article à part. R.

OPINION ET BOURSE.

Avant de considérer le rapport que ces deux noms ont entr'eux, nous croyons nécessaire d'avertir que nous ne voulons envisager le mot *opinion* que dans son acception la plus générale, c'est-à-dire dans la signification qu'il a lorsqu'on le suppose synonime des substantifs *jugement*, *idée*, *avis*. Aujourd'hui les lecteurs interprètent si subtilement les choses mêmes qui ne sont susceptibles d'aucune interprétation, qu'il faudrait bien moins de trois lignes de la main d'un honnête homme pour l'exposer au dernier désagrément, et nous tenons, nous, à ne donner aucune prise à ceux de nos abonnés qui ne cherchent que l'occasion d'exercer une critique minutieuse et acerbe.

Certains peuples, nous dit l'histoire, se rasaient la tête pour ravir à ceux qu'ils craignaient, le moyen de les prendre aux cheveux; eh bien! nous, pour imiter cette prévoyance, nous nous réduirons, s'il le faut, encore plus bas que le roi Nisus à qui il ne resta qu'un poil sur la tête, et si ce poil, auquel tenait la destinée du royaume de Mégare, compromettait le moindrement la nôtre, nous en ferions sans hésiter le douloureux sacrifice. Il vaut mieux avoir le coronal et les temporaux ras comme un œuf d'autruche, que d'offrir une occasion de scandale au prochain ou à la médisance : ce qui est à peu près la même chose.

Après ce petit préambule qui est un liniment indispensable, nous pouvons, je crois, entrer en matière. Un préservatif vaut mieux qu'un curatif, c'est un axiôme médical, et c'est même un précepte incontestable de morale : aussi aimons-nous mieux nous justifier d'avance, que d'avoir à nous justifier après coup. Nous ne sommes plus tentés de rire de ce bourgeois qui, pour descendre du second étage au premier où il dînait, ne manquait jamais de mettre sa carte de sureté dans la poche de sa robe-de-chambre ; et qui ne voyageait qu'à pied, pour être moins exposé à verser en diligence. Mais il s'agit ici d'*opinion et de bourse* : venons-en à notre affaire.

On entend par *opinion*, dans le langage ordinaire . . . . . Je remarque, en voulant définir ce mot, qu'il est plus difficile qu'on ne pense d'en donner la signification exacte. . . . . Je l'abandonne donc pour le moment, et j'aborde le mot *bourse*. . . . Mais est-il bien nécessaire de définir des mots dont chacun connaît l'acception. Ah! ma foi, lecteurs, si vous avez une *opinion* et une *bourse*, vous m'épargnerez l'embarras de terminer cet article.

USURE.

Le hasard a fait tomber entre nos mains une reconnaissance du Mont-de-Piété, délivrée au Havre, le 16 mai dernier, dont nous avons extrait ce qui suit :

« MONT-DE-PIÉTÉ SEUL AUTORISÉ.

« *Droit du Prêt*, 5 1/2 *pour* 0/0 *pour chaque mois.*
» *Papier du registre et du présent.*
» *Sommes dues en dégageant.*
» *Papier des registres et reconnaissances.*
» *Timbre de la reconnaissance.* »

Il résulte de tout ceci que le Mont-de-Piété, exploité au bénéfice de simples particuliers prête à 52 p' °/. par an, et sur nantissement. On demandera quelle loi a pu autoriser une pareille usure! Nous ne parlons pas du droit de vente fixé à 10 p' °/., ce qui porte les bénéfices à 62 pour °/., mais nous demanderons à ceux qui exploitent ainsi la misère d'une classe qui doit exciter particulièrement la sollicitude, s'ils peuvent dormir d'un sommeil paisible.

MACÉDOINE.

— Une lettre de Marseille, en date du deux, nous communique les details suivans :

» Il paraissait depuis quelque tems dans cette ville un jour-
» nal littéraire à l'instar de *la Nacelle* de Rouen, et du
» *Miroir de la Somme*. Cette feuille qui obtenait beaucoup
» de vogue a cessé d'être distribuée à ses nombreux lecteurs,
» sa non apparition a donné lieu a mille conjectures diffé-
» rentes. » (*Courrier Français*)

— Il s'est agi pendant quelque tems de donner à Rouen, pour célébrer la fête du grand Corneille, une tragédie nouvelle, dont le titre est *Toussaint-Louverture*. Comme beaucoup de personnages noirs doivent figurer dans cette représentation, et que la vraisemblance exigeait que les haitiens fussent aussi légèrement vêtus sur la scène que dans leur île, on a été obligé d'ajourner indéfiniment les répétitions de cette pièce qui est attribuée à l'un des compatriotes de l'auteur du *Cid* et de *Cinna*.

—La 6e. livraison du *Lycée Armoricain*, qui s'imprime à Nantes, chez M. Malassis, se distingue des autres par une pièce de poésie intitulée les *Bals d'aujourd'hui*.

Les vers suivans qu'on y remarque ne déparent point la belle prose de M. *Miorcec de Kerdanec*, un des spirituels rédacteurs de ce recueil féodal.

Le poète apostrophe le costume de nos fashionables.

» A cet habit d'une coupe étrangère,
» Etroit devant, long et pincé derrière,
» Collet saillant, revers à vingt boutons;
» A ces chapeaux que d'*outrageux soupçons*
» Semblent cloner à la main qui les porte,
» Je m'écriai d'une voix un peu forte :
» *Well gentlemen*! Mais hélas! à ce mot,
» Qu'un souvenir *arracha de ma bouche*.
» . . . . . .

Arracha de ma bouche! On voit que l'auteur a une dent contre l'*habit pincé derrière*; il est accordant, M. l'auteur. Il continue :

» Hélas! j'ai vu mes chers compatriotes,
» Sur un parquet traînant de lourds bottes,
» Que recouvrait un large pantalon.
» . . . . . .
» Par un cordon qu'on dit être à la mode.
« Le cou lié, souffrans et malheureux,
« Je les ai vus, dans leur tourment affreux,
« Etreindre encor ce nœud trop incommode. »

Que le sultan Apollon ferait bien d'envoyer le cordon à de pareils rimailleurs !

— M. M..., traiteur, dont le projet est d'établir dans une petite ville, une maison où il donnera à manger à la carte, nous demande une consultation grammaticale pour savoir s'il doit faire mettre sur son enseigne *Restaurant* ou *Restaurat*, *à toute heure*. Dans la crainte que ses mêts ne restaurent que peu, nous lui conseillerons d'éviter l'emploi du mot *restaurant*, celui de *restaurat* n'engage à rien.

—Le piquant auteur du *Voyage Sentimental*, disait, après avoir observé les mœurs françaises : Je n'ai pu encore deviner le caractère de cette nation, parce que les français ressemblent à ces pièces de monnaie dont le frottement a usé l'empreinte. Si le bon Laurence-Sterne voyageait aujourd'hui parmi nous, il est à croire qu'il finirait par découvrir notre caractère national, ne fût-ce que celui de n'en avoir aucun, et de nous rendre assez de justice pour aller chercher chez les autres ce que nous voulons estimer ou admirer.

(Lettres philosoph. Titre II.)

— On nous écrit du Havre, le 11 juin :

« Perlet a débuté hier sur notre théâtre, dans *le Comédien d'Étampes* et *une Visite à Bedlam*. Il y a longtems qu'on n'avait ri d'aussi bon cœur au spectacle du Havre : les applaudissemens, les trépignemens et les *bravos* ont prouvé à cet excellent et inimitable acteur, tout le plaisir que causait son talent. »

— Bonne découverte pour vous, Messieurs les très-bons hommes de lettres ! Ecoutez ce que M. Cuvier, qui à bon droit doit être cru de vos *bonhomies*, dit de la salamandre et de l'écrevisse, votre patronne.

« La salamandre aquatique, l'*écrevisse*, reproduisent leurs » pattes autant de fois qu'on les leur coupe, avec tous » leurs os, tous leurs vaisseaux, tous leurs muscles et tous » leurs nerfs. Il y a long-temps qu'on le sait pour l'écre- » visse..... »

Entendez-vous, Messieurs, vous qui avez si souvent les pattes coupées, et dont les nerfs ont tant besoin de se reproduire !

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

L'Intrigue Epistolaire. — Le Traité Nul.

Le début de Mme Juclié a été heureux ; le talent de cette actrice qui s'est fait une réputation dans son emploi, était déjà connu ici, et il y sera d'autant mieux apprécié, que depuis le départ de Mme Juclié nous n'avons possédé aucun sujet dont elle ait à redouter la comparaison. L'emploi de *duègne* est des plus importans pour toutes les pièces de l'ancien répertoire surtout. La débutante possède tout ce qu'il faut pour les rôles qu'elle a à remplir. Son jeu a cette rondeur et cette franchise qu'aucune autre qualité ne peut suppléer ; et sa voix a conservé encore la force et la fraîcheur que l'on n'a pas toujours à l'âge que suppose l'emploi. Mme Juclié est, nous le croyons, une conquête pour notre théâtre.

Les mois les plus chauds de l'année ne sont pas ceux où les pièces sont jouées le moins froidement. On parle souvent de cette gaîté que l'acteur communique au public, mais le public ne communique-t-il pas aussi de la chaleur à l'acteur ? Et croit-on que l'on puisse jouer avec autant de goût et d'entraînement devant une centaine de personnes, qu'en présence d'une foule de spectateurs ? L'expérience semblerait, du moins, depuis quelques jours, nous prouver le contraire. *L'Intrigue Épistolaire*, hier sur-tout, s'est traînée assez péniblement jusqu'à sa fin : quelques rôles étaient assez mal sus, et nous en sommes d'autant plus étonnés, que c'est une des comédies sur lesquelles il n'est pas permis de broncher. Il y a des pièces du répertoire classique que tous les acteurs doivent jouer à livre ouvert, à peu près comme les musiciens exécutent l'ouverture de *la Caravane*, ou celle du *Calife*.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du sloop le Gustave, cap. Gallien, ven. de Cherbourg.
Courtier, M. Bordelle.
36000 kil. soude de vareck. — 1 malle contenant effets.—2 scies.—2 varlopes.—1 rabot.—1 marteau.—2 fers à varlope. — 1 pointe à tracer. — 1 petit ciseau.—A ordre.

— La galiote néerlandaise Vrouw-Lannégina, cap. O. F. Smith, ven. de Christian, ch. de 342 poutres de sapin.
—3688 planches sapin.—Mathéus et fils.

☞ Chargem. du brick l'Eugénie, cap. Minguet, ven. de Noirmoutiers.
Courtier, M. Bordelle.
2477 demi-hectol. sel. — Pour M. J. B. Lemire et fils.

—— Chargem. du sloop l'Elisabeth, cap. Gosse, ven. du Havre.
Courtier, M. Bordelle.
Réclamateurs, MM.
130 morceaux bois de buis. — Decaen et Briosne.
98 barriq. sucre.—Levavasseur.
19 sacs salpêtre.—7 barriq. sucre. 6 tierç.—8 quarts.—2 dito.—1 sac de vieux cuivre.—A ordre.

—— Chargem. du sloop la Paix, capit. Hochet, ven. de Dunkerque.
Courtier, M. Bordelle.
407 houille.—A ordre.

—— Chargem. du smack la Parisienne, cap. Grandcourt, ven. du Havre.
Courtier-interp., M. Bordelle.
Réclamateurs, MM.
159 morceaux de fer.—Martin et fils.
4 morceaux vieux cuivre.—Desbois.
5 fûts suif brut.—Pugh et Scott.

—— Chargem. du sloop la Jeune-Rose, cap. Caron, ven. du Havre.
15 barriq. sucre.—4 tierç. dito.—8 barriques dito.—1 quart dito.—2 ball. coton.—26 barriq. sucre.—5 tierç. dito. — 1 tierç. café. — 42 quarts sucre.—3 barriques dito.—3 tierç. sucre.—2 tierç. café.—5 barriques sucre.—360 planches sap. — 4000 tuiles en terre cuite. — A ordre.

—— Charg. du chasse-marée la Sainte-Barbe, cap. Leret, ven. de St-Pierre.
Courtier, M. Bordelle.
1664 demi-hect. sel.—A ordre.

—— Charg. de la goëlette anglaise Peter et Vohn, c. Trenaman, v. de Cardiff. —Courtier interp., M. Orford.

—— Charg. du bateau le Jeune-Arthur, cap. Lemarchand, ven. de Fécamp. — Courtier, M. Bordelle.
1163 planches sap.—109 madriers idem. —4 esparts.—220 anspects.

—— Charg. du navire la Sablaise, cap. Gouin, v. des Sables.
75610 kilog sel.—A ordre.

—— Charg. du navire l'Eole, c. Réel, v. de Croisic.—Courtier, M. Fauqueux.
79936 kilog. sel.—A ordre.

—— Charg. du navire le Joli-Cœur, c. Lainé, ven. de Marennes.—Courtier, M. Fauqueux.
111773 kilog. sel.—A ordre.

—— Charg. du sloop l'Aimable-Victoire, cap. Gallon, ven. de Saint-Martin, ch. de vin.—Courtier interp., M. Pellecat.

—— Charg. du chasse-marée la Jeanne-Marie, c. H. Loret, v. de Croisic, ch. de sel.—Courtier interp., M. Fauqueux.

—— Charg. du bateau l'Elisabeth, Legrand, v. du Havre, ch. de matières. —Courtier interp., M. Fauqueux.

Charg. du chasse-marée la Marie-Armande, c. Blancho, v. de Marennes, ch de matières.—Courtier interp., M. Fauqueux.

96 gueuses fer.—Pour Martin et fils.
126 boîtes fer.—116 pillers fer.—64 dito dito.—7 morceaux fer en gueuses.
——Charg. de la goëlette anglaise Betsey, c. J. Hill, v. de Newport.—Courtier interp., M. Orford.
253 gueuses.—Pour Martin et fils.
——Charg. du chasse-marée la Dorade, c. K. Galant, v. d'Ars.—Courtier interp., M. Orford.
2544 demi-hectolitres.—Hébert aîné.
——Charg. du sloop anglais Philipa, c. W. Blaney, v. de Bristol.—Courtier interp., M. Orford.
185 morceaux gueusés.—Pour martin fils.
——Charg. du sloop anglais John et Joseph, c. R. Baked, v. de Cardiff.—Courtier interp., M. Orford.
59 gueuses.—139 morceaux fer fondu.—Pour Thérouenne.

Mouvement du 11 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Victoire-Bien-Aimée, cap. Mazurier, v. de Caen, ch. d'huile de colza.

Le brick le Mars, c. Levalton, v. de Bordeaux, ch. de vin, esprit et savon.

Le brick le Victor, cap. Theroude, v. de Saint-Domingue, ch. de bois d'acajou.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop l'Eugène-et-Aimée, c. Baudoin, all. à Honfleur, ch. de fûts vides.

Le chasse-marée la Famille-Réunie, c. Allanic, all. au Croisic, sur lest.

Le sloop le Louis-et-Fanny, c. Gonnier, all. à Honfleur, sur lest.

Le sloop le Batard, cap Benoist, all. au Havre, ch. de terre anglaise, feuillards.

Le chasse-marée la Jeune-Adèle, cap. Rio, est descendu à Dieppedalle pour y décharger son sel.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 11 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le Prince-Cobourg, c. Page, v. de Southampton, ch. de passagers.

La goëlette américaine Général-Nacomb, c. Hatlett, v. de Baltimore, ch. de sucre et coton.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop la Louise, c. Gehenne, all. à Caudebec, ch. de charbon.

Le St-Louis, c. Jacquelinne, all. à Honfleur, ch. de charbon et meules.

Le paquebot anglais Chesterfield, cap. Wood, all. à Southampton, ch. de passagers.

Note des ventes recueillies à la bourse du Havre du 10 juin.

117 balles coton Louisianne, à 1 f. 41 c. 1/4, acq.
24 dito dito dito, à 1 fr. 22 c. 1/2, dito.
2500 liv. bois jaune, à 13 fr., dito.
6 milliers bois de Nicaragua, à 34 fr., dito.
3 dito dito dito, à 30 fr., dito
1 boucaut café Martinique, à 1 fr. 95 c., dito.
5 dito dito dito, à 2 f. 10 c., dito.
40 sacs café Havane, à 1 fr. 15 c. 1/4, en entrepôt.

AU HAVRE POUR LA MARTINIQUE.

Le brick l'Emile de 167 tonn., fin. voilier, doublé, cloué et chevillé en cuivre, partira incessamment pour la Martinique, sous le commandement du cap. Galliot.

S'adresser pour fret et passage :

A Paris, à M. Bullot Laneuville, hôtel de la Grande-Bretagne, rue St-Honoré, n° 341.

A Rouen, à M. A. Bouchon, affréteur au Havre, à M. D. Ancel, correspondant.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 10 au 11.

Sont arrivés de Villequier :

L'Aimable-Louise, c. Hébert.
Le Père-de-Famille, c. Corchouan.
Le Charles, c. Celo.
La Rose, c. Piel.
L'Aimable-Virginie, c. Vallée.
Le Messager, c. Delaunay.
Le Bien-Aimé, c. Lauréal.
Les Deux-Sœurs-Unies, c. Varet.
Vrouw Elizabeth, c. E. Nepperut.
Le Petit-Edouard, c. Bresson.

Sont montés et posés à la marée du 11 :

La Jeune-Marie, c. K. Veux, v. de Pontrieux, ch. de papier.

L'Aventure, c. Courbet, v. de Bordeaux, ch. de vin.

Le Bon-Ménage, c. Roche, v. de Charente, ch. de vin et eau-de-vie.

L'Espérance, c. Vasseur, v. de Dunkerque, ch. de Charbon.

(*Vent d'ouest, petit frais.*)

PORT DE DUNKERQUE.

NAVIRES ENTRÉS.

Le 3, la Bonne-Société, c. Lelargue, v. du Havre.

La Pélagie, c. Boissaye, v. d'Honfleur.

Le Jeune-Martin, c. Noyon, v. dito.

Le 4, l'Adèle-Chérie, c. Bouvier, ven. du Havre.

L'Exemple, c. Quilbé, v. dito.

Le St-Vincent, c. Saintsaens, ven. de Marennes.

Le 5, le St.-Mathurin, c. Collet, v. de la Tremblade.

La Notre-Dame-de-Bon-Port, c. Thomas, v. dito.

Le Bon-Père, c. Ohier, v. de Libourne.

Le Saint-Pierre, c. Losmer, ven. de Bordeaux.

L'Enfant-Prodigue, c. Lebras, v. de la Tremblade.

Le Jeune-Mentor, c. Dano, v. dito.

La Marie-Françoise, c. Morel, v. dito, avec dito.

Le 6. — La Boulonnaise, c. Fourny, ven. de Boulogne, sur lest.

Le Saint-Pierre, cap. Delefortrie, v. de Marennes, avec sel.

SORTIS.

Le 3. — La Marie-Pauline, c. Maryn, all. à Islande, sur lest.

Le 4, néant.

Le 5—Fran Berdie-Catherine, norw., cap. Jacobsen, all. à Tonsberg, sur lest.

NOUVELLES DE MER.

Est arrivé à Charleston le 26 avril : la Maine, c. Leach, v. de Marseille.

— Arrivé à St.-Domingue, le Thétis c. Adderson, v. de Bordeaux, destiné pour Cuba.

NANTES, 6 *Juin.*

On écrit de Port-Louis, le 3 juin :

Vendredi 30 mai dernier, le longre Cœsias, c. Concorneau, venant de Nantes chargé de chaux pour Hennebon, avait fait une voie d'eau, le feu a pris à la chaux et s'est ensuite communiqué au bâtiment. Les mâts ont été coupés ; des ancres, des câbles et 14 barriques de chaux ont été retirés de ce navire qui a été entièrement brûlé.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.
87f 87f 15c 10c 15c 10c 20c 30c 25c 8[illegible]
35c 30c 40c 45c 40c 50c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 101 30c
1825, 9 4 101 25c
Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p° °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1061f 25c 1062f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1582f 50c 1580f 1582f 25c

SPECTACLES DU 12 JUIN.

THÉATRE DES ARTS.

LE CONFIDENT PAR HASARD,
Comédie en 1 acte, de M. Faure.

LES AMANS PROTHÉES,
OU QUI COMPTE SANS SON HÔTE COMPTE DEUX FOIS,
Vaudeville en 1 acte, de Patrat.

ZÉMIRE ET AZOR,
Opéra féerie en 4 actes, de Marmontel et Grétry.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

LE SPECTRE SANGLANT,
OU LE SONGE RÉALISÉ,
Pantomime en 3 actes, à spectacle.

ERRATUM.

Dans le numéro d'hier, à l'article *Séance Anniversaire*, lisez, au lieu de : les personnes dont l'attention avait été la plus exercée, les personnes dont l'attention avait été le plus, etc.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST LO N.° 34.

VENDREDI.

13 Juin 1823.

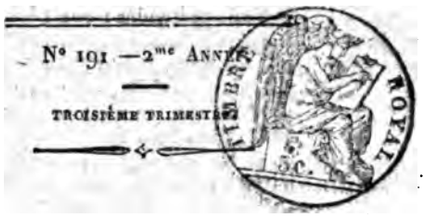

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

PARLEZ PLUS BAS !

CHANSON.

Air : *Savoir s'y prendre un peu plutôt.*

Parlez plus bas, me dit ma Lise,
Lorsque près d'un père distrait,
Je fis, à son âme surprise,
L'aveu de mon amour discret.
Avec quel transport, quel délire,
J'entendis ces mots pleins d'appas !
Heureux l'amant qui s'entend dire :
Parlez plus bas ! Parlez plus bas ! (Bis.)

Parlez plus bas, vains politiques,
Qui, toujours flairant les journaux,
Exhalez en propos caustiques,
L'aigreur de vos malins cerveaux,
Dans tous les lieux où votre bouche
Entame les tristes *Debats*,
Ne se montra-t-il qu'une mouche :
Parlez plus bas ! Parlez plus bas ! (Bis.)

« Parlez plus bas, disait un sage
Au fou qui croyait l'outrager ;
» Demain, puisque c'est votre usage,
» Avec vous j'irai m'égorger. »
Le fou tombe : ce coup l'irrite ;
Il crie. — « Oh ! ne me perdez pas,
» Lui dit le sage..... Mourez vite ;
» Mais de grâce, *parlez plus bas !* (Bis.)

Nous vivons au tems des merveilles :
On peut s'en convaincre en ces lieux
Où tous les murs ont des oreilles,
Où tous les lambris ont des yeux.
Amans qui cherchez le mystère,
Auteurs qui fuyez les éclats,
Au Parnasse comme à Cythère,
Le mot d'ordre est : *Parlez plus bas !* (Bis.)

Edwd.

PROGRÈS DE LA CIVILISATION.

Nous recevons de Colombia des détails très-intéressans sur situation de cette république. L'instruction publique paraît e l'objet de la sollicitude du gouvernement. Les écoles d'enseignement mutuel se multiplient dans les provinces. L'écriture, le calcul, les élémens de la géographie et de la tachygraphie y sont enseignés avec succès. Les revenus des couvens supprimés sont affectés à l'amélioration des colléges de la capitale, et à la fondation de plusieurs établissemens de ce genre dans les villes qui en sont éloignées. La culture des terres fait des progrès rapides, des plantations se forment sur des terrains qui jusqu'alors n'avaient rien produit ; des villes, des bourgades s'élèvent dans des lieux où il se trouvait à peine une maison, il y a quelques années. De vastes routes s'ouvrent à travers les forêts, les montagnes s'applanissent et des ponts sont jetés sur des torrens qui arrêtaient naguères les pas du voyageur. Partout l'industrie marche de front avec la liberté, les relations commerciales s'étendent, la navigation devient chaque jour plus considérable, les mœurs s'adoucissent et l'amélioration du sort des esclaves excite la sollicitude générale. L'affranchissement est devenu, pour ainsi dire, à la mode. M Manrique a donné dernièrement la liberté à neuf de ses esclaves, M. Soto traite les siens comme des ouvriers indépendans, en leur payant un salaire, et de si beaux exemples trouvent de nombreux imitateurs parmi les propriétaires.

OBSERVATIONS SUR LE BEAU,

Faisant suite aux Essais sur l'Homme,

Publiés par le Conseiller-d'État, de Jacob.

Je ne sais ce qui m'abuse, mais, si ces objets sont justes en masse, au moins l'opuscule qui les contient, renferme-t-il des propositions évidemment fausses. C'est à celles là que je veux m'attacher.

La beauté absolue appartient, dit-il, *non à l'objet qui développe le mieux les propriétés d'un autre objet composé, organisé ; mais à celui qui développe le mieux les facultés du principe indivisible, lequel sent, pense et veut par lui-même, en un mot, de l'âme ou du moi. Or le corps de l'homme est le mieux constitué pour remplir cette fonction.... Le corps de l'homme est donc plus beau que celui de la femme.... Aussi est-ce dans le sexe masculin que se trouvent les génies les plus vastes et les plus élevés.*

Voilà le *meilleur*, mais non le *plus beau* ; car ces gens dont vous nous parlez ne sont pas toujours beaux hommes,

et ceux-ci ne jouissent pas de plus de facultés qu'un homme fort laid.

Vous prétendez : *que l'homme qui réunirait, en lui seul, la vue de l'aigle, l'odorat du chien, etc. serait un monstre, qui ne pourrait pas faire usage de ses membres, etc.*, mais s'ils sont parfaits, ces sens, leur rapport ne saurait être imparfait; car, ce n'est pas précisément l'être qui se sert de ses sens, mais bien les sens qui servent l'être. Nous disons que le *père des mondes* voit tout, entend tout, et cela, parce que nous supposons, avec raison sans doute, qu'il est parfait : or, si tel est l'ensemble, telles sont les parties. Je ne dis pas qu'un homme ainsi organisé fût parfaitement *beau*, mais bien certainement il serait parfaitement *bon* : quant au physique toujours.

Tout ce qui est beau relativement ne l'est pas en général; ainsi, nous voyons sans émotion de très-belles femmes et une seule moins belle nous enflamme : en tirera-t-on la conséquence que le beau ne nous a pas charmés? La conséquence serait absurde : l'amour vient de certains rapports entre deux êtres; ce n'est pas l'amour du corps pour le corps, c'est le contact de deux âmes, *la sympathie*, en un mot, que *ma tante Aurore* n'a pas encore rendue ridicule. Voilà pourquoi l'architecture gothique plaît plus à certains gens que l'architecture grecque, c'est qu'il y a quelqu'harmonie entr'elle et leur âme quand ils en ont.

La Vénus de Praxitèle ne donnerait pas aux chinois, non plus qu'à d'autres peuples, l'idée d'une parfaite beauté. Ce qui est beau l'a toujours été et le sera toujours (on sent bien que je ne parle pas de l'individu.) Le beau c'est la réunion des formes et des couleurs les plus gracieuses (la forme ronde et la couleur rouge peut-être comme le pensait Bernardin); mais l'habitude peut corrompre le goût et le sentiment du beau : la Venus de Praxitèle ferait moins plaisir *d'abord* à Pékin qu'à Paris : la raison en est très-simple, elle aurait contr'elle la bisarrerie de la nouveauté. Pourquoi, par toute la terre, trouve-t-on si beaux et la voûte des cieux, et les sphères brillantes qui l'éclairent? C'est que l'habitude de les voir ajoute encore à leur beauté : peut-être faut-il autant de tems à ramener les hommes au bon goût, qu'il en a fallu pour les en éloigner; mais enfin on les y ramène, ou plutôt ils y reviennent d'eux-mêmes : car le beau, la perfection du beau, n'est pas une chose de convention; il y a en lui quelque chose de vrai qui nous charme comme la justesse d'un son. Ce que je viens de dire s'applique également à la musique. *Les chinois*, nous dit-on, *aiment l'harmonie*; *le tartare*, *les dissonances* : que s'ensuit-il de là? Que chacun d'eux éprouve du plaisir à entendre une note pure; mais que l'un prolonge ce plaisir, et que l'autre l'augmente par les contrastes. Dira-t-on, par exemple, que nos paysans qui chantent toujours à l'unisson, et s'attendrissent au bruit lugubre de leur orgue, sont plus sensibles aux charmes de la musique, que nos compositeurs de Paris? Non, mais le bien pour eux c'est le beau. Qu'ils aillent entendre les chants si vrais de Dalayrac et de Grétry? ce sera pour eux le mieux, par conséquent le plus beau, et alors ils oublieront leurs chansons. La musique est un art qui doit tant à la nature, qu'il n'est beau qu'en l'imitant; et moi j'aime mieux cent fois les chansons du village, que tous les grands airs en *mi bémol*, de *Fougantini*. Le beau, dans les arts, n'est pas le même que dans la nature : nous aimons à voir dans les champs un arbre frais et arrondi : dans un paysage il faut que la foudre l'ait brisé, que le tems ou l'aquilon aient courbé sa tête. Moi, je regarde avec plaisir, dans ce tableau, un jeune enfant qui sourit à sa mère; mais ce vieil amateur trouve la touche tant soit peu défectueuse, et va se placer en extase devant cet homme écorché vif, et dont les traits font frémir. Pourquoi le beau, pour nous deux, est-il si différent? C'est que le beau, dans les arts, n'est pas le gracieux; c'est le difficile. Le beau, dans la nature, charme tous les hommes, parce qu'il est l'unité de la perfection.

R.

MACÉDOINE.

Le *télégraphe-sympatique*, nouvelle machine intellectuelle que les gobbe-mouches ont inventée, annonce qu'un spectateur, en voyant une vestale paraître dans le nouvel opéra de *Virginie*, s'est écrié : Grand dieu, il y a des des vestales partout! Cette exclamation nous ferait penser que le spectateur n'était entré à l'Opéra que pour fuir les vestales qui l'assiégaient peut-être jusque dans les rues de la capitale. Serons-nous donc réduits à regretter le règne de Numa, où le nombre des vestales était si petit?

— Un M. Nau.... se plaint à nous d'avoir été assailli par un ex-employé à la mairie, qui est venu lui demander il y a deux jours, *quelque chose* pour avoir enrégistré *en tête*, *l'acte de naissance de M. son fils aîné*. Les ex-employés peuvent passer quelquefois pour des gens qui n'ont rien oublié.

— Un journal, qui donnerait tout ce qu'il possède pour qu'on le nommât, avoue que *la Nacelle* fait *loi*, pour le département du Nord. Nous nous croyions cependant dispensés de faire *foie* dans les lieux où le journal en question paraît.

— Le buste d'un orateur dont l'éloquence a rappelé souvent tout ce que nos fastes législatifs ont de brillant, vient d'être exécuté par M. Brion fils, jeune artiste dont le mérite a déjà couronné dans les luttes de l'école de sculpture. C'est au ciseau de cet élève d'un de nos plus grands maîtres, que nous devons la production naïve de *l'enfant jouant aux billes*, et du jeune *berger venant de remporter le prix du combat de la flûte*. Il n'appartient qu'au talent de perpétuer les hommages décernés au génie; et, à ce titre, M. Brion a pu céder aux vœux du grand nombre de citoyens qui l'ont engagé à exécuter un travail auquel se rattacheront les plus honorables souvenirs. L'accueil fait à cette production, et l'empressement qu'on a mis à la voir, ont forcé l'artiste à en multiplier les copies, en marbre, en bronze et en plâtre. Les personnes qui voudraient en posséder, pourront s'adresser à M. Brion même, rue Bleue, n° 25. Le prix des copies en plâtre est fixé à 35 c., c'est-à-dire au montant des frais seulement; car M. Brion considérerait comme peu honorable pour lui, le bénéfice qu'il pourrait retirer d'un travail dont il ne veut se réserver que l'honneur et la difficulté.

— Perlet a invoqué dans la lettre qu'il a écrite au *Miroir*, le témoignage favorable que nous n'avons cessé d'accorder à son grand mérite. Le *Miroir* d'hier trouve que nous chicanons un peu cet artiste sur plusieurs parties de son talent, et nous convenons avec une franchise que nous ne désavouerons jamais, que nous avons cru pouvoir nous livrer aux légères observations qu'un acteur du mérite de Perlet doit plutôt accueillir que craindre. Mais tout en hasardant nos opinions, nous ne chercherons jamais à démentir ou à exagérer des faits positifs, et nous nous fairons sans cesse un devoir de reconnaître que Perlet est un des meilleurs comédiens que nous possédions, et qu'à Rouen, comme partout où il y a du goût et de la justice, il a reçu l'accueil qu'il mérite, et auquel il est habitué.

— Charles-Quint ayant fait bâtir un beau pont sur une petite rivière auprès de Madrid, et que l'on peut souvent, en dit, passer à pied sec; l'année suivante, un ambassadeur de France allant à Madrid, et voyant un pont sans eau, dit : Charles-Quint a fait bâtir ici un pont, en attendant que ses successeurs y fassent venir la rivière.

(*Secret d'apprendre la langue française en riant*, 147e conv.)

— Un mari, banquier fort estimé dans son genre, et à qui l'on annonçait certain accident auquel sont accoutumés les époux des femmes qui voyagent, s'est écrié, dit-on, avec un air solemnel : Les droits des maris sont *inviolables*.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

Par lettre de Marseille du 5 juin, on est informé qu'un corsaire espagnol a paru dans la rade et a capturé un bâtiment français, ch. d'huile, all. de Nice à Agde.

Le même jour on apprenait la prise de deux autres navires.

—L'Essex, c. Aston, all. de Bordeaux à St-Pétersbourg, est relâché à Deal le 4 juin.

— Le bâtiment de guerre français la Lyonnaise, est arrivé de Rio-Janeiro à Buénos-Ayres le 16 février.

On mande de Deal, le 6 juin : Est arrivé ici, l'Oporto, c. Cowey, ven. d'Oporto en 14 jours. Le 27 du mois dernier, sur les côtes d'Espagne, il a été abordé par un corsaire de 8 canons et cent hommes. L'officier qui vint à bord de l'Oporto était espagnol ; il était accompagné d'un interprète qui examina scrupuleusement les papiers, et dit que le corsaire appartenait à l'Amérique du Sud ; mais il paraissait tout récemment armé, son équipage était évidemment composé d'Espagnols européens, et il semblait chercher les navires français. Ce corsaire était peint en noir, long et très fin voilier.

—Voici l'extrait d'une lettre des agens de Lloyd à Gênes, en date du 26 mai : « Nous apprenons par des capitaines de navires dernièrement arrivés d'Espagne, que le gouvernement a envoyé des lettres de marque sur les côtes, et qu'un grand nombre de corsaires ont fait voile de Barcelonne et de Mahon. Le nombre de ceux sortis de Mahon est de 25 environ, la plupart sont de petites barques. On dit que deux bâtimens français ont été pris devant Fréjus. »

—On mande de Berlin, le 1er juin : Par ordre du cabinet il a été apporté les changemens suivans dans le pavillon du commerce prussien. Le pavillon sera blanc aux deux tiers et portera l'aigle prussienne ; les deux bandes noires des deux côtés occuperont ensemble l'autre tiers.

—Sont arrivés à la Martinique : le 13 avril, l'Activité, c. Girette, v. du Havre, les Trois-Cousins, c. Julien, v. de Marseille ; le 14, le Canteleu, c. Longuemare, v. du Havre ; le 15, le Fils-de-Joseph, c. Eydoux, et le 16, le Jean-Baptiste, c. Fournier, v. de Marseille ; les Deux-Amis, c. Lemonnier, v. du Havre ; le 17, la Victorine, c. Urbain, v. de Marseille.

Le brick l'Auguste, c. Noel, ven. de Bordeaux, ayant échoué le 5 sur le banc près de Tancarville, rivière de Seine ; est paré le lendemain et est arrivé à la posée de Quillebeuf. Il fait un peu d'eau et pompe du vin.

PORT DE DUNKERQUE.

NAVIRES ENTRÉS

Le 6, la Boulonnoise, c. Fourny, v. de Boulogne, lège. Vaudewalle, courtier.

Le Saint-Pierre, c. Deleforterie, ven. de Marennes, ch. de sel. Boulan, armat.

La Marie-Augustine, c. Villaumoras, v. de Libourne, ch. de vin. Debaecher, courtier.

Le charles, cap. Villaumoras, ven. de Libourne, ch. de vin. Debaecker, courtier.

L'Afraicain, cap. Fournier, v. de Bordeaux, ch. de vin. Emmery, courtier.

Le 7, le Saint-Paul, c. Simon, v. de Barfleur, lège. Debaecker, courtier.

Le 8, Collette-Charlote, (hollandais), cap. Claeys, ven. de Bordeaux, ch. de diverses marchandises. Salomez, courtier.

Le Petit-Anguste, cap. Jacks, ven. du Nord, ch. de morues. Bray, armateur.

Le Jeune-Arthur, c. Caillot, ven. de Tremblade, chargé de sel. Vandewalle, courtier.

L'Abert, c. Wohe, (américain), ven. de New-York, ch. de coton, potasse, café et thé, etc. Salomez, courtier.

Le brick américain Albert, c. Walter ; R. Walworth, v. de New-York, ch. de potasse, perlasse, café, thé, coton et bois de Campêche ; consignataires, MM. veuve Dominique Morel et fils, Solomez, courtier.

Le 9, la Jeune-Adèle, cap. Leborgne, v. de Bordeaux, ch de vin. Vandewalle, courtier.

Le Saint-Pierre, c. Lequesne, ven. de Caen, ch. de raisins et carreaux.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le 6, la Pélagie, cap. Boissaye, all. à Caudebec, ch. de charbon, Vandewalle.

Le Glaneur, cap. Frigoult, all. à Caudebec, ch. de charbon, Gauwin, court.

Le Saint-Adrien, c. Bec, all. à Dieppe, lège. Emmery, courtier.

Le 7, la Dorade, c. Dutof, all. à St.-Pétersbourg, lège. Gauwin, courtier.

L'Espérance, c. Vasseur, all. à Quilbœuf, ch. de charbon. Gauwin, courtier.

PORT DE DIEPPE.

NAVIRES ENTRÉS.

Du 31 mai au 1er juin.—Le sloop le Saint-Pierre, c. Massé, v. de Dunkerque, ch. de charbon de terre.

Le sloop l'Espoir, cap. Masson, v. de Dunkerque, sur lest.

Le brick le Faisceau, c. Mutel, v. de Rouen, ch. de plâtre.

Et trois paquebots venant de Brighton avec 56 passagers.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Du 31 mai au 4 juin.—Le sloop les Deux-Amis, cap. Galon, all. à Houfleur, ch. de barils vides.

Le bâteau la Jeune-Stéphanie, c. Morée all. à Saint-Martin, sur lest.

Le trois-mâts le Cerf, c. Legrand, all. à Terre-Neuve, ch. de sel pour la pêche de la morue.

Le bateau le Saint-Pierre, c. Chassé, all. au Havre, ch. de charbon de terre.

Le brick anglais le Denton, c. Denton, all. à Quebec, sur lest.

Le bateau l'Hortence, c. Guerit, all. à Lanné, ch. de charrée.

Et un paquebot all. à Brighton avec 16 passagers.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

—— Chargem. de la gribanne l'Adélaïde, cap. Desrues, ven. du Havre.

Courtier-interp., M. J. Pellecat.

Reclamateurs, MM.

Proven. du navire hollandais Vrouw-Wibbina, cap. Knuper, ven. de Lisbonne.

302 peaux de bœuf, sèches.—A ordre.

Proven. du navire le Jeune-Henry, cap. Deridder, ven. de Marseille.

80 fûts vin.—Paperet.
27 dito dito.—Charles Durand.
28 dito dito.—Carpentier fils.
9 dito dito.—Lhermitte.
2 caisses savon.—Bard le jeune.
2 dito dito.—Richard-Anquetin.
1 fût d'alun.—Reynard.

Marchandises chargées au Havre.

9 caisses de sucre. — Deschamps-Alexandre et comp.
8 sacs café.—1 panier sucre en pain.—Castle-Delamare.
8 fûts graisse de poisson.—D. Barré fils.
1 fût prunaux secs.—Therry et Vosillon.
16 sacs cendres de sarrasin. — Ve Homo.
5 fûts cidre.—Lebaudy et Estienne fils aîné.

☞ Chargem. du brick l'Espérance de Dunkerque, c. Gourdet, v. de Bordeaux.—Courtier, M. Viard.

25 fûts eau-de-vie.—Fauvel jeune.
48 fûts vin.—Dubus.
40 fûts vin.—Lecarpentier fils.
40 fûts vin.—Thomas Eury et comp.
25 fûts vin.—Hébert aîné.
111 caisses savon.—17 balles sumac. —

☞ Chargem. du lougre l'Adolphe, cap. Devineau, ven. de Bordeaux.—Courtier, M. Viard.

220 bariques vin.—Paperet.

☞ Chargem. du chasse-marée la Bien-

Aimée de Sarzeau, cap. Couedel, ven. de Beauvoir.—Courtier, M. Viard.
95,099 kilog. sel.—A ordre.

☞ Chargem. de la goëlette la Zélie, c. Grouec, v. de Bordeaux.—Courtier, M. Viard.

Réclamateurs, MM.

23 fûts eau-de-vie.—Caze-Chambosse.
25 dito dito.—J. Ch. Lebreton.
82 c. savon.—Lenormand et Homet.
28 balles de garance.—Flory.
48 fûts vin.—L'Hermitte.

☞ Chargem. du sloop la Felicité, cap Lams, v. de la Flotte.—Courtier int. M. F. Kums.
192 futailles vin.—102 pots beurre. — Pour Lecarpentier.

Chargem. du chasse-marée l'Infatigable, cap. Lecorne, v. de Bordeaux.—Courtier interp., M F. Kums.
210 caisses savon.—Bard.
8 bariques vin.—12 balles sumac. — Molina.

☞ Chargem. du chasse-marée la Caroline-de-Sargeau, commandé par le cap. K. Fontaine, v. de Bordeaux.—Courtier interp. M. F. Kums.
42 pièces vin ordinaire.—9 idem vin muscat.—3 caisses contenant vin de liqueurs.—Crevel.
3 bariq. vin ordinaire.—13 paniers contenant bouteilles vides.—Duboscq-Lettré.

—Le brick le Mars, c. Levaltan, v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie et savon, pour M. Ded.—Courtier interp., M. J. Pellecat.

☞ Chargem. du brick le Victor, cap. Théroude, v. de Santo-Domingo.—Courtier, M. Lucet.

Réclamateurs, MM.

725 pièces bois d'acajou.—5 cuirs idem. —H. Fortin.
18 sacs café.—Elie Lefebvre, armateur dudit navire.

Mouvement du 12 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick le Victor, cap. Theroude, ven. de St.-Domingue, ch. d'acajou, peaux, café.

Le sloop le Mélidor et Julie, cap. Gona, v. de Fécamp, ch. de planches de sap.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le chasse-marée la Victoire, capit. Legrouec, all. à Bordeaux, sur lest.

Le sloop l'Auguste, cap. Corcet, all. au Havre, sur lest.

Le sloop les Sœurs-Unies, cap. Corcet, all à Honfleur, ch. de plâtre, vin, fûts vides.

La goëlette la Marie-Vincente, cap. Jacob, all. à la Rochelle, sur lest.

Le sloop le Jules, cap. Cleret, all. à St.-Vaast et Cherbourg, ch. de fer, poudre à canon.

Le sloop l'aimable-Victoire, c. Gallon, all. à St.-Martin (île de Ré), sur lest.

Le chasse-marée l'Emmanuel, cap. Guillam, all. à Dieppedalle, pour y décharger son sel.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 12 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick l'Hercule, c. Nenson, v. de Londres, sur lest.

Le trois-mâts hambourgeois Apollo, c. Helmholtz, jven. d'Hambourg, sur lest, (en relâche.)

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop la Nouvelle-Alliance, capit. Enault, all. à Rouen, ch. de sucre.

Le sloop le Saint-Martin, c. Persil, all. à Rouen, ch. de bois, goudron.

La goëlette la Philippine, c. Dumont, all à Rouen, ch. d'acier, zing, etc.

Le brick le Papillon, c. Lefebvre, all. à l'Ile-d'Oleron, sur lest.

Le brick le Narcisse, c. Gourré, ven. de Morlaix, ch. de tabac, etc.

Le brick américain Travallors, capit. Tross, all. à la Nouvelle-Orléans, sur lest.

Le trois-mâts américains Aeblus, cap. Gurs, all. New-Yorck, ch. de passagers.

Le trois-mâts Amédée, c. Dunet, all. à St.-Domingue, ch. de balotages.

Note des ventes recueillies à la bourse du 11 juin.

250 sacs sucre Bourbon, à 75 f., acq.
19 barriq. 2 quarts sorte brut, 4e rouge, à 68 f. 50 c., dito.
14 barriq. sucre brut, à 80 f., dito.
1 caisse indigo Bengale, à 16 f. 25 c., dito.
1 dito dito dito, à 16 f. 75 c., dito.
161 balles coton Thenessée, à 1 f. 10 c. dito.
18 dito dito Louisiane, à 1 f. 20 c., dito.
50 sacs café Havane, à 1 f. 17 c. 1/2, en entrepôt.

☞ MM. Haguelon et Franque apprennent l'heureuse arrivée à Elseneur, du navire le Petit-Emile, cap. Lesage, en 6 jours de traversée.

☞ Par lettre de Rio, en date du 21 mars dernier, MM. Lahure, Dorey et Lemaistre apprennent l'heureuse arrivée audit lieu, de leur navire la Vénus, cap. Gachot, ven. de Lima.

L'équipage était en bonne santé.

Extrait d'une lettre du capitaine Sevrie, *commandant le brick* le Silence, *parti du Havre le 27 mai, et arrivé à Bayonne, le 3 courant.*

« Je n'ai vu aucuns bâtimens suspects sur ma route, d'après les informations que j'ai prises aussitôt mon arrivée, il paraît qu'on n'a eu aucune connaissance de corsaires dans la Manche du S. E., et les navires arrivent ici de tous les ports de la Manche, sans aucune inquiétude. »

AU HAVRE POUR LA MARTINIQUE.

Le brick l'Emile de 167 tonn., fin voilier, doublé, cloué et chevillé en cuivre, partira incessamment pour la Martinique, sous le commandement du cap. Galliot.

S'adresser pour fret et passage :

A Paris, à M. Bullot Lanenville, hôtel de la Grande-Bretagne, rue St-Honoré, n° 341.

A Rouen, à M. A. Bouchon, affréteur au Havre, à M. D. Ancel, correspondant.

AVIS DIVERS.

AVIS.

Eau de rivière clarifiée et dépurée.

N°. 211. — Les propriétaires de l'établissement formé quai aux Meules, n°. 10, faubourg St.-Sever, pour la clarification et la dépuration des *eaux de la Seine*, ont l'honneur de prévenir MM. les habitans de Rouen qu'ils peuvent fournir présentement, dans tous les quartiers de la ville, des eaux de la Seine, parfaitement pures, en telle quatité que l'on puisse désirer.

Le prix de la voie d'eau de 23 litres, transportée et montée au domicile des consommateurs, est de 10 centimes, celui de l'abonnement de 1f. 50c pour seize voies d'eau. En outre les personnes qui prennent un tonneau entier, dont le contenu est de onze hect. ou de quatre muids, obtiennent une forte remise.

On s'adresse, pour s'abonner, à l'établissement ou aux conducteurs des voitures.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.
88f 10c 87f 80c 70c 40c 50c 55c 65c 87f 60c 40c 35c 40c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2 101 30c
1825, 9 4 101 25c

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITES DE 1000 FR., à 4 p.r °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1062f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1582f 50c

SPECTACLES DU 13 JUIN.

THÉATRE DES ARTS.

UNE OUVERTURE A GRAND ORCHESTRE.

LES DEUX MÉNAGES,

Comédie nouvelle en 3 actes, de MM. Picard, Valfflard et Fulgence.

Monsieur Dorsay.	MM.	Albert.
Monsieur Bourdeuil,		Tiste.
Un Commis,		Ricquier.
Un Valet,		Leprince.
Madame Bourdeuil,	Mesd.	Fitzelier.
Madame Dorsay,		Saint-Elme.
Madame Montalon,		Simonet.
Madame Hyppolite,		Duversin.

LES DEUX JOURNÉES,

Opéra en 3 actes, de Bouilly et Chérubini.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST LO N.° 34.

SAMEDI.

14 Juin 1823.

N° 192. — 2me Ann.

Troisième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE DE LA *NACELLE*.

La Chauve-Souris.

Etre mixte, qui en participant de deux espèces d'animaux, réunit leurs défauts sans avoir une seule de leurs vertus, la *chauve-souris* est à la fois un quadrupède inintelligent et un oiseau affreux. Triste amante des nuits, il semble que convaincue de sa laideur et du dégoût qu'elle inspire, elle n'ose se montrer à la pureté du jour qu'elle souillerait par sa présence. Son vol lugubre et inégal lui permet à peine de s'élever au dessus du sol. Le bruit qu'elle fait en agitant ses aîles velues, porte je ne sais qu'elle tristesse dans l'âme de ceux qui l'entendent. Sa bouche d'où s'échappe un cri aigu et grasseyant, est armée de dents avec lesquelles elle déchire, et garnie de lèvres d'où découle une matière purulente. Mère inquiète et jalouse, elle allaite de ses mamelles ridées les petits qu'elle cache dans les trous les plus sales et les plus obscurs. Inutile parmi les animaux qui composent l'échelle vivante, indigne d'occuper un rang dans la chaîne des êtres nécessaires au grand tout; pendant sa vie, objet de dégoût pour tout ce qu'elle approche, nuisible après sa mort par l'infection qu'elle répand dans les lieux où elle expire; cet animal est un de ceux que la nature semble avoir destinés à la nullité et au mépris.

Le tableau que nous venons de faire de la chauve-souris donnerait assez à penser, je crois, qu'un animal de cette espèce n'est guère susceptible de dégénérer; car il n'est pas facile de concevoir quelque chose au dessous de rien, et de s'imaginer que ce qui n'a aucune valeur puisse être réduit à une expression moindre que ce qui n'existe pas. Cependant il y a des chauve-souris abâtardies, débilitées, déchues de la splendeur de leur race primitive, et elles se nomment *oreillards*. C'est cette sorte d'êtres équivoques que Delille a voulu décrire dans ces vers forts didactiques et fort verbeux, du poème des *Trois Règnes* :

» De l'écureuil volant la famille douteuse,
» L'*oreillard* déployant son *aîle* membraneuse,
» Joignent le quadrupède avec le peuple *aîlé* :
» Ainsi rien n'est *tranchant*, ainsi rien n'est *mêlé*.

Ce passage que pourraient revendiquer à bon droit les muses romantiques qui pourtant n'aiment pas trop Lucrèce, donne une idée de l'*oreillard*. C'est en effet une petite chauve-souris dont les oreilles sont si grandes que souvent elles dépassent le corps de l'animal.

Ah! messieurs les très-bons, les très-excellens hommes, vous avez été, dit-on, sur le point de vous vouer au quadrupède qui se revêtit de la peau du lion, parce que, disiez-vous, il allait fort lentement, et que souvent même il se refusait à marcher. Plus tard vous avez adopté pour patronne l'écrevisse, parce qu'elle recule. Ah! de grâce tenez-vous-en à ce dernier objet de votre culte déjà trop inconstant. Quoique l'*oreillard* ait de plus grandes oreilles que l'idole de Balaam, quoiqu'il ne paraisse que la nuit, et que ses aîles ne peuvent parvenir à lui faire quitter la terre qu'il rase; de grâce, messieurs les génies constitués, tenez-vous-en encore à votre divin crustacée.

LES AMOURS DES ANGES,

et

LES MÉLODIES IRLANDAISES, DE THOMAS MOORE,

Traduction de l'anglais,

Par Madame Louise-Em. Belloc. (*)

C'est à une dame que nous devons la meilleure traduction d'Homère; une jeune femme, parée de toutes les grâces de son sexe, commenta Newton; une baronne nous a laissé des mémoires excellens sur la révolution française, et une demoiselle vient de traduire Horace. Il faudrait être bien ingrat ou bien aveugle pour refuser d'après de tels exemples, du génie et de la profondeur littéraire à un sexe dont les travaux scientifiques peuvent être mis en parallèle avec ceux des hommes les plus célèbres. Longtems on a voulu jeter du ridicule sur les femmes qui cultivaient le goût des lettres, que nous voulions posséder exclusivement. Mais ce tort du bel-esprit qu'on leur reprochait quand il n'y avait encore en France que du pédantisme, a disparu lorsqu'on a étudié les sciences et les arts sans prétention, et plus pour eux-mêmes que pour se faire un nom d'érudition et un titre à l'admiration des ignorans. Il n'y a plus aujourd'hui de femmes savantes, parce que

(*) PARIS. — Chasseriau, Libraire-Éditeur, rue Neuve-des-Petits-Champs, n°. 5.

le savoir a su s'allier à l'esprit; et pendant que les talons-rouges de la science semblent vouloir ressusciter les Trissotin et les Vadius, de jeunes personnes abandonnent les bancs des athénées mystiques, aux vieilles baronnes, pour aller, dans le silence et la solitude, exercer un talent formé par la lecture de nos philosophes, et de nos plus aimables moralistes.

Parmi les dames qui vengent leur sexe du ridicule que Molière a jeté sur les femmes auteurs, nous citerons avec plaisir Mme Louise Belloc. C'est sous le titre modeste de traducteur qu'elle vient de faire paraître un ouvrage qui décèle un talent que n'ont pas toujours les auteurs qui inventent. Il faut savoir créer pour traduire, et sur-tout pour traduire un poète anglais. Ces tournures tortueuses de la langue de Pope et de Milton, ces idées vagues et métaphysiques dont la poésie de nos voisins abonde, diffèrent beaucoup plus du caractère de notre idiôme et de notre habitude de penser, que tout ce que nous offrent les autres langues sous le rapport du mécanisme et de l'idéologie. Mais les difficultés vaincues ne font qu'ajouter au mérite du succès et à la gloire de l'entreprise, et Moore doit s'estimer heureux d'avoir rencontré chez nous un aussi élégant et un aussi pur interprète que Mme. Belloc.

Il y a du talent, et quelquefois même du génie à savoir choisir le genre qui nous est propre. Cicéron aurait très-mal fait de vouloir faire des comédies, et La Fontaine des opéras. Le choix du poète qu'a traduit Mme. Belloc paraît être celui que l'instinct de ses forces et de sa manière lui aura indiqué. L'auteur des *Amours des Anges*, tendre, brillant et gracieux, mélancolique et vif, paraît porter ce caractère de talent qui offre tant d'analogie avec ces impressions naturelles aux femmes. On ne ressent pas la volupté en lisant Moore; mais on la rêve, et l'on sait combien les sentimens intimes du bonheur, ces demi-teintes et cet abandon séduisant conviennent au style inimitable de celles qui se sont montrées nos maîtres en fait de délicatesse et de naturel.

Mais, dans cette apologie du beau sexe, je m'apperçois que je me suis laissé entraîner hors du domaine de la critique, et que j'ai déposé la gravité du rhéteur, pour prendre le langage des érudits de salon. On pourrait même, avec quelque raison, *m'accuser* de galanterie, et d'avoir loué, d'une manière générale, l'auteur que j'analyse, pour être dispensé d'entrer dans des considérations plus positives sur l'ouvrage. Je ne veux pas, dans l'intérêt de l'auteur même, encourir le reproche d'une complaisance dont Mme Belloc peut se passer; et qu'elle doit plus redouter que la critique la plus rigoureuse, je vais donc citer, pour justifier mes éloges, et copier le premier passage qui me tombera sous la main : c'est celui où un ange exprime les regrets que la fuite de la vierge Léa vient de lui causer.

« Je crois la voir encore assise à mes côtés, à la lueur rosée du crépuscule du soir, tournant la tête vers l'étoile qui apparaissait à l'horison, comme la jeune épouse qui se penche sur le bord du lit nuptial, à cette heure de mystère et de silence. »

. . . . . .

« Telle était l'innocence de la vierge que mon crime ou plutôt le destin me faisait aimer, et pour laquelle je brûlais d'une flamme qui surpassait les feux les plus violens de la terre. Si vous aviez vu son regard lorsque mon premier aveu s'échappa de mes lèvres délirantes! Ce n'était point l'expression de la colère; non..... Elle n'était pas irritée, mais triste. »

Il y a toute une page dans ces derniers mots, ou plutôt on y trouve un sentiment que toutes les expressions du monde ne sauraient aussi bien rendre. Ces nuances qui colorent le style, ces formes fugitives qui idéalisent les choses, naissent sans effort sous la main du traducteur, sans doute comme elles ont été inspirées à l'auteur.

L'espace ne nous permet pas de nous étendre davantage sur le mérite d'une traduction qui sera vivement recherchée. Les *Amours des Anges* sont suivis des *Mélodies Irlandaises* du même auteur. Nous reviendrons incessamment sur cet ouvrage pour lequel on a prodigué tout le luxe de la typographie.

MACÉDOINE.

— M. le docteur P....t, a lu à la Société des bons hommes constitués, un mémoire anatomique dans lequel il s'est attaché à prouver que la langue n'était pas un crible. Le verbeux et doctissime médecin s'est fondé pour démontrer la vérité de son opinion, sur ce que l'on ne pouvait comparer la langue à un crible, sans reconnaître l'analogie que cet organe aurait avec un instrument. Nous convenons en effet que la langue de certains orateurs n'est pas un instrument, mais bien un outil.

—Nous qui ne connaissons pas encore le poème de *Virginie*, qui vient d'obtenir un si brillant succès, nous nous demandons si, dans la pièce, *Virginius* prend le couteau qu'il trouve sur l'étal d'un boucher, pour immoler sa fille. La vue d'une boutique de boucherie, serait d'un effet infiniment tragique. Les poètes anglais qui naissent si supérieurs à Racine et à Voltaire, n'auraient pas manqué ce trait de génie.

— Les paroles de cet opéra nouveau, sont, à ce que disent plusieurs journaux, de M. Désaugiers *aîné*. Nous avions cru jusqu'ici que M. Désaugiers était le seul homme célèbre de son nom; mais il n'est pas rigoureusement impossible que nous ayons deux messieurs Désaugiers, comme nous avons eu deux Corneille et deux Racine.

— *La Foudre* qui avait annoncé qu'elle éclaterait bourgeoisement tous les cinq jours, paraît être restée en chemin. *La Foudre* et la diligence de l'*Eclair* se sont probablement embourbées avec leurs dépêches.

—On peut estimer quelqu'un que l'on hait : on peut aimer ce que l'on méprise. On peut aimer et estimer tout à la fois la même personne. On peut mépriser et haïr en même-temps le même individu : ce dernier cas est le plus commun.

— Je vous en donne ma tête, répétait un fat à Montesquieu, pour affirmer plus positivement ce qu'il avançait. Ennuyé de cette exclamation, Montesquieu finit par lui dire : Au surplus donnez, monsieur; les petits cadeaux entretiennent l'amitié. Que de gens sont en fonds pour entretenir l'amitié par d'aussi petits cadeaux!

— Au dernier marché de Neufchâtel, un jeune paysan, qui avait bu plus que de raison, entra dans une loge de marionnettes, et troubla bientôt la représentation, par son discours et sa conduite. Invité au silence, par l'organe de *Polichinelle*, que le maître de la loge faisait agir et parler en scène, le rustre répondit à cette interpellation en lançant son chapeau à la tête de l'acteur. Furieux de cet outrage, le chef de la troupe abandonna les *fils* de son pensionnaire, qui perdit aussitot l'équilibre; il descendit dans la salle, et voulut jeter le paysan à la porte. Celui-ci, qui se tenait sur la défensive, porta à son adversaire, un si violent coup de poing dans la figure, que le petit instrument, appelé *pratique*, dont ce dernier se servait pour déguiser sa voix, lui descendit dans le gosier, sans qu'il fût possible de l'en retirer. La garde, survenue pendant cette rixe, conduisit les plaignans chez le juge. Le propriétaire des marionnettes eut beau vouloir expliquer l'affaire et demander justice; comme il ne s'exprimait qu'en *Polichinelle*, et que la gravité des fonctions de l'officier-public ne lui permettait pas de comprendre cet idiôme, il crut qu'on se moquait de lui, et il envoya le malheureux directeur de spectacle coucher en prison.

— Frère d'Ancelot se propose de publier bientôt, chez frère Ledentu, une traduction en vers, des *Lamentations de Jérémie*. Ce poème déjà lu à plusieurs personnes réunies dans la cellule de frère d'Ancelot, contient une version fort poétique de ce passage du *Chapitre* XXXVI, *verset* 27 :

« *Et la parole fut adressée à Jérémie, après que le* « *Roi eut brûlé le volume; et les paroles que Baruc avait* « *écrites sur le premier rouleau.* »

Les *Jérémiades* rappèlent beaucoup, à ce qu'on assure, les beaux petits vers traînans de *Louis IX* et *d'Ebrouin*.

Cette imitation du *Vox ingens*, de Virgile, sert d'épigraphe à ce nouveau poème :

« . . . . . On entendait gémir une voix
« Lamentable. . . . . »

— Une femme est chef d'orchestre du théâtre de Laon. On ne dit pas si c'est au bâton ou à l'archet qu'elle conduit. Son mari, qui joue de la flûte dans un autre théâtre, nous assure que c'est au bâton, et que c'est lui qui lui a donné les premières leçons et les principes de la belle manière.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

Les Deux Ménages. — Les Deux Journées.

La seconde représentation des *Deux Ménages* avait attiré hier un assez grand nombre de spectateurs. Cette comédie, qui n'est à bien dire qu'un tableau de mœurs, est pleine d'esprit et de gaîté. M. *Bourdeuil* et Mme *Dorsay* sont deux patrons conjugaux taillés de main d'observateur. Aussi je parie que le nom de *Bourdeuil* surtout servira bientôt, dans le monde, de dénonimination générique pour ces innocens maris que des épouses adroites et coquettes accusent d'ingratitude et d'infidélité, afin de conduire avec plus de sûreté leurs intrigues. Tiste, il faut parler franchement, n'est pas à sa place dans le rôle de *Bourdeuil*. Mlle. Fitzelier n'a pas saisi parfaitement le sien : elle met de la *mignardise* dans sa jalousie. Les auteurs, j'en suis d'accord, n'ont pas voulu inspirer à la jeune Mme. *Bourdeuil* les fureurs de Mme. *Dorsan*. Mais Mme. *Bourdeuil* est jalouse, et la jalousie n'a jamais été un sentiment mignon, même chez les femmes mariées. Mesdames St.-Elme et Simonet possèdent bien leurs rôles. Il serait à désirer qu'à la prochaine représentation on trouvât dans cet ouvrage tout l'ensemble qu'il mérite.

Les Deux Journées me rappèlent des mois entiers de troubles et de misère qu'éprouva notre France, à certaine époque de l'histoire : elles me font souvenir aussi de ces abus de la force et du pouvoir dont les peuples n'ont que trop souvent à gémir. Heureusement *Mikeli*, le vertueux *Mikeli*, est là pour me reconcilier un peu avec les hommes. Il ne faut souvent qu'une âme généreuse et dévouée, pour venger l'humanité entière.

Il y a longtems qu'on avait représenté sur notre scène, cet opéra dont la musique est si mélodieuse et si dramatique. On doit regretter que Chérubini n'ait pas laissé plus d'ouvrages au théâtre : la verve et le talent de ce compositeur l'appelaient à de glorieux succès dans ce genre. Bié a joué *Mikeli* avec une vérité et une bonhomie charmantes. Juliet, qui se fit une si grande réputation dans ce rôle qu'il créa, ne le jouait certes pas mieux. Mme Berteau a chanté avec goût ; nous voudrions en dire autant de Chardon, qui se montre d'ailleurs très-bon comédien dans tous ses rôles.

Commerce et Industrie.

PASSAGE DU SUND. — *Du* 24 *au* 25 *mai*.

118 bâtimens, parmi lesquels : Neptunus, c. Holm, et Restitution, c. Flock, de Bordeaux à Copenhague. — Vr. Ikina, c. Postema, de Bordeaux à Swinémunde. — Doctor Dubb, c. Hook, de Cette à Lubeck. — Eleonora, c. Dywell, de Mémel à Bordeaux.

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Clyde, 2 juin. — Friendship, Girloff, v. de Marseille.

Deal, le 6. — York-Merchant, ven. de Charente.

Gravesend, le 5. — Lord Melleville, c. Black, v. de Calais.

Liverpool, 5. — Zéphir, c. Frater, v. de Charente.

Newcastle, le 2. — Charles-and-Ann, c. Richardson, v. de Rouen.

Plymouth, le 3 — Spring, c. Moffat, v. de Rouen. — Sampson, c. Harris, v. du Havre, pour Cardiff. — L'Elisa, c. Leblanc, v. de Cork.

Portsmouth, les 4 et 5. — La Victoire-Marie, c. Lejeune, v. de Cherbourg. — Le Désiré, c. Angot, v. d'Honfleur.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. du brick l'Eugène, cap Moulinet, ven. de Bordeaux. — Courtier-interp., M. Viard.

Réclamateurs, MM.

3 fûts vin. — Chalon fils aîné.
98 dito dito. — D Laisné.
4 dito dito. — Delamaittairie.
4 dito dito. — Carpentier.
4 dito dito. — Foussac.
1 dito dito. — Martin frères.
40 boucauts tabac. — Le garde-magasin.

— Le brick l'Auguste, de St.-Malo, cap. Noël, ven. de Bordeaux, ch. de 549 fûts vin. — Viret-Lehaître.

— La Jeune-Fanny, cap. Guillaume, ven. de Bordeaux, ch. de 252 fûts vin. — Viret-Lehaître.

☞ Chargem. du lougre l'Hyppolite, cap. Gaston, ven. du Château et Rochefort. — Courtier-interp. M. Viard.

Réclamateurs, MM.

69734 kil. sel. — Ve. J. B. Hebert.
3 fûts eau-de-vie. — Maris et Ameline.

— La Victoire-Bien-Aimée, cap. Mazurier, ven. de Caen, ch. de 309 fûts huile de colza. — Crevel et comp.

☞ Chargem. du sloop le Phélidor-et-Julie, cap. Goua, ven. de Fécamp. — Courtier, M. Lucet.

2,403 planches sap. — Viger fils.

☞ Chargem du brick le Mars, cap. Levalton, ven. de Bordeaux. — Courtier interp, M. J. Pellecat.

Réclamateurs MM.

1 Baril vin muscat. — Lecarpentier.
75 fûts esprit. — J. C. Lebreton.
98 caisses savon. — E. P. Flory fils.
81 barq. de vin. — Viret-Lehaître.
24 fûts vin. — P. E. Roulland.
16 dito dito. — 1 caisse dito. — 1 fût eau-de-vie. — Lorion aîné.
16 fûts vin. — L'Hermitte.
17 dito dito. — A ordre.

Mouvement du 13 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop l'Union, cap. Dubos, ven. de Couteville, ch. de cidre et bois.

Le sloop l'Accord, cap. Vauquelin, v. de Londres, ch. de plomb.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop la Caroline, c. Mocaer, all. au Croisic, sur lest.

Le chasse-marée la Marie-Joseph, cap. Lebail, all. à Bordeaux, sur lest.

Le chasse-marée la Sainte-Barbe, cap. Leret, all. à Saint-Pierre, sur lest.

La gribane l'Aimable-Bathilde, c. Lesourd, all. au Havre, sur lest.

Le chasse-marée la Jeune-Adèle, cap. Rio, all. à Marennes, sur lest.

Le chasse-marée le Sully, c. Rolando, all. au Croisic, sur lest.

Le chasse-marée l'Heureux-Retour, c. Lecorre, all. à Brest, ch. de bois de chêne.

Le chasse-marée le Voyageur, c. Seigaard, all. à Poulignen, sur lest,

Le brick les Trois-Frères, c. Guihomat, entré en ce port le 9 courant, est descendu à Dieppedalle, pour y déposer son chargement, consistant en vin.

La goëlette la Marie-Caroline, capit. Collinet, est aussi descendu à Dieppedalle pour y entreposer son chargement de sel.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 13 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le bateau à vapeur le Triton, c. Pley, ven. de Southampton, sur lest.

Le bateau anglais de plaisance Auby, c. Leeds, v. de Cowes, sur lest.

La goëlette Eugénie-Adélaïde-Louise-d'Orléans, c. Poissy, v. de Crotoy, ch. de bois et vin.

Le brick américain Factor, c. William-Gray, v. de New-York, ch. de coton.

Le brick anglais Confreney, c. Lecarn, v. de Blyth, ch. de charbon.

Le brick le Sémaphore, c. Crevecœur, v. de Londres, ch. de café, etc.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le packet-boot anglais Lady-Wellington, cap. Futzard, all. à Southampton, ch. de passagers.

Le brick la Madelaine, c. Burauv, all. à Nantes, ch. de plâtre.

Le brick anglais Flora, c. Cockings, all. à Darmouth, sur lest.

Le packet-boot anglais Prince-Cobourg, cap. Page, all. à Southampton, ch. de passagers.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 11 au 12 juin.

Sont arrivés de Villequier et descendus le 12 au matin

Les deux-Eugénies, cap. Grisel.
L'Européenne, c. Bourcy.
Le Jeune-Henry, cap. Daniel.
Le Diligent, cap. Pellot.
La Notre-Dame, cap. Coutot.
L'Aimable-Bathilde, cap. Lesourd.
Le Jeune-Edouard, cap. Ménage.
La Flore-Victoire, cap. Bourdon.
Le Réné-Marie, cap. Salion.
Le Grand-Frédéric, cap. Bodo.
L'Hélène, cap. Harou.
La Marie-d'Amour, cap. Cauchois.
Le Bon-Père, cap Peuvard.
Le Prosper, cap. Brecha.
Les Trois-Frères, cap. Dubourg.
La Victoire, cap. Potel.
La Bérénice, cap. Goyon.
La Marie-Françoise, cap. Havard.
La Ville-de-Cherbourg, cap. Lanchon.
Le Lis, cap. Taverson.
La Constance, cap. Bizet.
La Félicité, cap. Lemarchand.
La Marie-Hortense, cap. Bessac.
Le Coureur, cap. Boulin.
Le César, cap Lehecho.
L'Adélaïde, cap. Couset.
La Rose, cap. Jouallan.
Neccabé, cap. Joncs.
Le Charles-Ferdinand, cap. Landrin.
La Cécile, cap. Decafruce.
Les Quatre-Frères, cap. Lepalmec.
Le Paul et Arsène, cap. Coste.
Le Jeune-Edouard, cap. Henry.
L'Aimable-Louise, cap. Hebert.
Le Père-de-Famille, cap Corchouant.
Le Charles, cap. Celo.
Le Messager, cap. Launay.
Le Bien-Aimé, cap. Loréal.
Les Deux-Sœurs-Unies, cap. Barret.
Vrouw-Elisabeth, cap. A. Neperut.
Le Bon-Ménage, cap. Roche.
La Petite-Adèle, cap. Thomas.

Sont arrivés de Villequier et descendus à la marée du 13 :

Le Jean-Marie, c. Quimper.
Le Vélocifer, c. Néel.
Stéphanie, c. Sanagren.
Tisballe, c. Seren.
Le Pere-Adam, c. Moisy.
Les Deux-Frères, c. Barbé.
L'Aimable-Prudence, c. Bisson.
Le St.-Pierre, c. Igou.

Sont descendus :

L'Indépendant, c. Masson.
Le Paquebot, c Dyraison.
Les Deux-Sœurs, c. Lauzac.
L'Auguste, c. Launay.
Lanna, c. Dago.
Le Printemps, c. Philippe.
La Rose, c. Piel.
L'Aimable-Virginie, c Vallée.
Les Deux-Eugénie, c. Grisel.
La Constance-Hypolite, c. Desmazures.

Sont montés à la marée.

La Ste-Anne, cap. Collin, v. de Saint-Martin, ch. de vin, et vinaigre.

L'Union, c. Lamoureux, v de Pouliguen, ch. de sel.

Nantes, 8 *juin*.—Est entré en cette rivière.—Le brick américain Clio, de Boston, v. de New-Yorck, cap. Broxter, ch. de coton, riz, café, à la consignation de M. Peltier.

ADMINISTRATION.

DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Résultat du premier concours ouvert devant le conseil d'administration, pour l'achat en 1823, des tabacs nécessaires aux manufactures royales, et dont la clôture, annoncée d'abord pour le 30 mai, et remise ensuite au 4 juin, a eu lieu effectivement ce dernier jour.

Bouc.	Fut.	ACHETÉ :	fr.	c.
200	10	Virginie beau feuillage bien corsé, de très-bonne seve et en partie fine à.	205	»
70	»	dito beau feuillage et de bonne séve.....	186	»
64	»	dito dito dito.....	185	»
47	»	dito dito dito.....	185	»
73	»	dito dito dito.....	187	50
142	»	dito bien corsé et de bonne séve.....	183	»
213	»	dito dito dito.....	183	»
204	»	dito joli feuillage et de bonne séve.....	185	»
26	»	dito bonne qualité.....	170	»
50	»	dito dito.....	175	»
264	26	dito dito.....	167	50
110	»	dito bien corsé et de b. s.	183	»
6	»	Amérique, feuillage jaune, léger, souple et d'une séve très-fine..	260	»
1469	36			

Le tout livrable dans les ports de Bordeaux, le Havre, Dunkerque et Marseille, où la presque totalité de ces tabacs est rendue ; payable comptant, sous escompte de 1 ou de 3 p. °/., on à 4 et 6 mois de terme ; tare à 12 p. °/.

Le second concours de 1823 sera ouvert en novembre, comme d'usage.

PRIX DU BLED.

11 *juin*. — YVETOT. . . . 45 à 46 f.
12 *id*. — PAVILLY. . . . 11 50 id.
(*le Quintal.*)

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.
87f 30c 25c 20c 15c 30c 40c 35c 40c 87f 30c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.
Ech. du 22 Mars 1824, lin. 8 2 101 25 18c
1825, 9 4 101 25c

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.r °/.
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1062f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1585f

THÉATRE DES ARTS.

Aujourd'hui SAMEDI 14 JUIN.

RELACHE.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

ROGER-LE-DUR,

Pantomime en 3 actes, à spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE-ST LO N.° 34.

DIMANCHE.

15 Juin 1823.

N° 193.—2me A

TROISIÈME TRIMESTRE.

TIMBRE ROYAL 5C.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

DIORAMA DE LONDRES,

ou

TABLEAU DES MOEURS BRITANNIQUES,

Par E. D. S. Arcius, traducteur de *Lord Byron*. (*)

Jusqu'ici j'avais toujours entendu dire, et les lectures de tous les ouvrages écrits sur l'Angleterre depuis 1814 m'avaient confirmé dans cette opinion, que les traits les plus remarquables du caractère des anglais étaient leur goût pour la viande saignante, pour les luttes de boxeurs, les courses de chevaux et les combats de coqs; peut-être pourrais-je y ajouter la manie de se tuer, la coutume de vendre sa femme et d'élire des membres du parlement au milieu du vacarme des places publiques, et d'une pluie de boue et de pierres. Toujours est-il certain que c'était principalement pour voir les particularités du caractère anglais que les français sont de tout tems allés en Angleterre. L'auteur du livre que nous annonçons a cru voir une source féconde d'erreurs dans cette habitude d'aller chercher, dans un pays étranger, la conviction déjà fixée avant de la connaître. Il nous assure qu'il s'est fait un devoir de ne lire aucun des ouvrages écrits avant le sien, sur la capitale de l'Angleterre; bien plus, il s'est efforcé d'oublier ce qu'il avait entendu dire touchant les mœurs et les coutumes de ce pays. Cette conduite lui a profité : il est fort peu question dans son livre de beefsteck saignant, de coqs et de boxeurs, de suicides et de femmes vendues; mais à la place de ces lieux communs, on trouve un grand nombre d'observations piquantes, et qui ont le mérite de la nouveauté.

Dès la première journée qu'il passe dans Londres, il apprend une chose qui est cependant assez extraordinaire pour qu'on l'ait mentionnée avant lui. La police est faite si mal dans cette capitale, que les voleurs y sont d'une audace extrême; faute de pouvoir les arrêter, on avertit les honnêtes gens de se tenir sur leurs gardes; à la porte de tous les théâtres, il y a des constables qui crient à chaque instant : Gare à vos poches! Gare à vos poches!..... La foule est par-tout mélangée de voleurs.

Après un certain tems de séjour, les observations sont devenues trop nombreuses pour les rattacher à des récits particuliers. Il les groupe et les présente sous la forme de dissertation sur les points principaux des mœurs, de la politique et des beaux arts. Mais ces dissertations n'ont point l'inconvénient des amplifications de collége : elles instruisent sans ennuyer. Elles sont semées d'une si grande quantité d'anecdotes amenées souvent par des scènes si originales et si amusantes, que le lecteur trouve dans presque tout le courant de l'ouvrage de M. Arcius, la vivacité, le mouvement dramatique et l'intérêt d'un roman.

La stricte impartialité avec laquelle l'auteur a distribué l'éloge ou le blâme, devrait lui attirer l'estime des deux peuples rivaux entre lesquels il s'est établi juge, cependant il est fort à craindre que les anglais ne soient pas complètement satisfaits, et que les français l'accusent d'anglomanie. Nous ne saurions mieux faire pour lui éviter ce dernier reproche, que de citer ici des fragmens d'un chapitre intitulé : *le Bouclier de Wellington* : on verra là avec quelle énergie et quelle chaleur M. Arcius exprime ses sentimens de français.

« On sait avec quelle prodigalité les récompenses ont été accordées au général anglais; tous les potentats se sont disputé l'honneur de le couvrir de titres et de cordons; le parlement britannique a décrété des pensions; le roi lui a donné de nouveaux titres; chaque paroisse de la capitale a voulu avoir une rue, un passage, une face, un carrefour qui portât l'un des noms de sa grâce; un grand nombre de marchands l'ont pris pour enseigne, afin d'achalander leurs magasins; les dames ont formé une souscription du produit de laquelle on a élevé une statue de bronze qui représente le duc de Wellington, dans le costume et la pose d'une statue antique d'Achille; mais le plus précieux, le plus extravagant de tous les présens reçus par sa grâce, et un bouton d'argent revêtu d'or, et du prix de huit cent mille francs. Ce bouclier est orné de deux espèces de ciselures, l'une qui règne dans toute la circonférence forme des bas reliefs ordinaires qui représentent les principales époques de la vie militaire du général; l'autre, qui occupe le centre, est en relief beaucoup plus saillant, car les chevaux et les personnages du premier plan sont aux trois quarts détachés de la masse du bouclier. Ce centre est la partie principale et la plus curieuse, car elle représente le duc de Wellington foulant Napoléon aux pieds de son cheval. » Voici une réflexion que fait M. Arcius, au sujet de ce bouclier; « un biographe romain l'a dit à propos de trois cents statues de Démétrius de Falères : la prodigalité dans les récompenses, est le premier signal de la décadence

(*) Un gros volume *in*-8°. Prix : 7 fr. 50 c. — A Paris, chez Delaunay, au Palais-Royal.

d'un pays et de la corruption des hommes qui le gouvernent, etc. »

La description qu'il donne de la chambre des communes n'est pas moins piquante par les singuliers débats dont le hasard rendit M. Arcius témoin, que par le nombre, la précision et l'exactitude des portraits qu'il trace. Nous ne pouvons nous refuser au plaisir de transcrire ici les singulières impressions que la première vue du parlement britannique occasionne à l'étranger. « Quand on pense, dit-il, à l'importance des débats de ce parlement! Quand on songe que des royaumes ont été créés, que d'anciens états ont été anéantis, que le sang de plusieurs millions d'hommes a coulé sur la mer et sur la terre, que la surface entière du globe a été bouleversée en conséquence des délibérations de cette assemblée, on s'imagine que tout doit s'y passer avec une gravité, avec une solennité, avec une pompe dignes de l'immense pouvoir qu'elle exerce! »

« Quelle doit être la suprise de l'étranger lorsqu'arrivant à la chambre des communes, il n'apperçoit qu'une salle étroite, mal décorée, incommode, incapable de contenir les sept cents membres qui devraient s'y réunir, et cependant trop vaste encore pour le petit nombre de ceux qui ont la conscience de s'y rendre habituellement! Comme ses yeux doivent être étonnés lorsque cherchant dans le costume des membres de l'assemblée quelques insignes de leurs hautes fonctions, s'attendant en un mot à éprouver le respect religieux que ce roi africain ressentit lorsqu'il entra parmi les senateurs de Rome, il apperçoit des hommes d'un âge mûr, des ministres même, revêtus d'habits avec lesquels on ne serait reçu le soir dans aucune société décente, des jeunes gens costumés comme leurs domestiques, leurs piqueurs ou leurs palfreniers, dormant sur les bancs au lieu de suivre la discussion, ou bien empêchant leurs voisins d'entendre, par le bruit de leurs conversations particulières. »

(La suite au prochain numéro.)

JADIS.

Jadis un chef de barbares conquérait la Neustrie, en changeait la face et la rendait aussi florissante que le royaume était malheureux. Sa justice l'immortalisa, et de nos jours encore les opprimés invoquent Rollon.

Jadis Robert, roi de France, ayant appris que des scélérats se proposaient de l'assassiner, les invita à sa table, les fit communier, et leur pardonna, en disant *qu'il ne pouvait pas se venger de ceux que son maître avait reçus à sa table.*

Jadis, un normand sans naissance, assis sur le trône renversé des saxons, donnait de bonnes lois à l'Angleterre, et faisait trembler ce Philippe qui, au rapport de l'histoire, ne *fut fameux que par ce qu'il vit faire.*

Jadis ce roi qui affranchit les communes, terrassait un anglais qui l'arrêtait dans la mêlée, et lui disait, avec le sang-froid d'Henri IV : *ne sais-tu pas qu'on ne prend jamais le roi aux échecs ?*

Jadis, les anglais tributaires de la valeur, et fidèles à leur parole, déposaient, sur le cercueil de Duguesclin, les clefs de Château-Neuf-de-Randan.

Jadis la vierge de Vauconleurs (abandonnée de ce monarque que l'histoire a nommé le *Victorieux*), expiait, sur le bûcher, le crime d'avoir sauvé la patrie, et du sein des flammes faisait pâlir encore ses lâches et vils ennemis.

Jadis, Louis XII répondit : *ce n'est pas au roi de France à venger les injures du duc d'Orléans ;* et sur le champ de bataille : *que ceux qui ont peur se mettent derrière moi.*

Jadis ce béarnais, si brave et si bon, n'estimait pas assez le trône pour vouloir y monter sur les cadavres de ses sujets : *j'aimerais mieux*, disait-il, *ne point avoir de Paris, que de l'avoir tout ruiné par la mort de tant de personnes.*

Les femmes d'autrefois qui vivent encore, sont de bonnes femmes; les hommes d'autrefois des..... Oh ! jadis. R.

MACÉDOINE.

— Quatre nouveaux nocturnes du fécond M. Meunier, notre compatriote, viennent de paraître, et nous en félicitons ceux qui aiment les chants gracieux et faciles. Nous avons remarqué, dans le nombre de ces compositions, les paroles de *l'Absence*, par Mme Sophie de Rambure. Le *Départ du Troubadour*, l'*Etoile du Berger*, et *Ecoutez-vous*, méritent aussi d'être distingués. Déjà nous avons parlé du joli nocturne qui a pour titre : *l'Heureuse Rencontre.* Ces morceaux se trouvent à Paris, chez Petit, au magasin de musique, passage Feydeau ; et, à Rouen, au bureau de *la Nacelle*, où quelques exemplaires sont déposés.

— On lit sur une manière de feuille de papier qui s'imprime de tems à autre dans le Finistère :

» L'ivrognerie est le vice auquel le bas-breton est le plus » enclin. Pris de vin, ne le contrariez jamais, ou vous le » mettrez hors de lui. Rien ne le retient alors, la contra- » riété qu'il éprouverait le pousserait jusqu'à commettre les » plus horribles actions. »

Et plus bas, dans le même article :

« Le Breton est bon père, bon fils, bon ami : il a toutes » les qualités sociales. C'est une pierre brute qu'un habile » ouvrier met facilement en œuvre. »

Belle qualité sociale que *l'ivrognerie* ! Nous osons affirmer que, quoique bas-breton, le jongleur qui a griffonné cette turpitude, n'est pas une *pierre brute.* Nous nous demandons comment il se fait que dans un pays où il y a de goût et de l'instruction, il paraisse un journal aussi misérablement niais. Il n'en faut pas plus pour décrier toute une ville.

— Vous, mesdames qui avez reçu de la nature des dents, que l'art de M. Desirabode n'a pas encore remplacées ! Vous qui voulez conserver, dans toute sa fraicheur et son intégrité cet ornement à la fois si utile et si séduisant, procurez-vous à Rouen, chez Mme Deville, rue Beauvoisine n° 14, une fiole de l'*Eau Odontalgique* de M. Desirabode. La légère friction d'une brosse imbue de cette composition, suffira tous les huit jours pour entretenir votre bouche dans l'état le plus parfait, et pour donner à vos gencives cette teinte rosée qui contraste si agréablement avec la blancheur de l'émail.

Vous vous étonnerez peut-être que M. Desirabode qui devrait plutôt accélérer la chûte des dents, que la prévenir, ait composé ce préservatif admirable, et que, semblable au médecin du *Diable Boiteux*, qui blessait les passans pour avoir l'occasion de les guérir, il n'ait pas plutôt cherché à carier nos mâchoires, qu'à les assainir ; mais votre surprise cessera quand vous vous serez pénétrées du zèle et du désintéressement de notre célèbre dentiste. Son Eau déjà connue favorablement par les personnes qui en ont fait un usage habituel, offre un moyen à la fois efficace et agréable, pour la conservation et la propreté de la bouche ; elle est employée aussi avec succès dans les douleurs qu'occasionnent si souvent la carie des molaires. La manière de s'en servir est indiquée dans l'avis que l'on distribue avec chaque bouteille dont le prix est de 5, 10, 15 et 25 francs, suivant la grandeur.

— Voici comme s'exprime le *Courrier des Spectacles*, en rendant compte des débuts de plusieurs acteurs, au théâtre de Versailles :

« Dans cette représentation (*Joseph*), M. Margaillan, qui jouit en province d'une réputation méritée, a rempli avec talent le rôle de *Jacob.* Sa voix est belle, son jeu ne manque pas de noblesse ; aussi le public de Versailles a-t-il cassé à l'unanimité le jugement sévère rendu il y a peu de tems, contre M. Margaillan, par le public de Rouen.

— Mlle Mars a joué *Valérie* à Marseille. Il est impossible, dit le *Journal* plus que borgne *de la Méditerranée*, d'exprimer la sensation qu'elle a produite dans ces scènes admirables de cécité. Tout cela est concevable pourtant : Mlle Mars étant aveugle dans la pièce, il y aura eu sympathie entre le public marseillais et l'actrice.

A l'aveugle et intéressante *Valérie* a succédé le bon et pieux *Tartufe*. Les habitans de Marseille ont encore beaucoup applaudi. Il y avait peut-être encore sympathie entre le public et le *pauvre homme*.

— Dans l'opéra de *Virginie* on remarque un passage où le cruel et galant *Appius* dit à son confident obligé, que la *douce image de l'objet cher et fatal, est encore peinte à ses yeux par les charmes de la nuit*. A ces mots de *charmes de la nuit*, on prétend que M. Désaugiers le cadet, ou plutôt M. Cadet-Désaugiers a voulu s'attribuer le poème, et déshériter ainsi son aîné par droit imprescriptible de péremption. Cette prétention ne peut être fondée que sur un privilége facile à contester. Quoiqu'il en soit nous pensons que tout ce qu'il y a de ténébreux et d'*obscur* dans le poème, peut être revendiqué par le chantre de *Madelon*, et faire partie de sa légitime.

— Voulez-vous connaître le style épistolaire d'un sultan qui écrivait familièrement à l'un de ses grands visirs? En voici un échantillon :

» Toi, mon grand-visir et lieutenant-général illimité :

» Après t'avoir honoré de mes salutations, je daigne te faire » faire savoir par les présentes ce qui suit : etc.

» Commencement du mois de rhezeb, 1112 de Mahomet. »

— Les auteurs du *Médecin Turc* veulent transporter leur pièce, du Théâtre-Feydeau au *Vaudeville*. Monsieur, ou plutôt madame le docteur P.....t, s'oppose, dit-on, à cette translation, attendu qu'il ne veut pas qu'on le joue sur aucun théâtre.

— Le journal qui peut passer pour le *Moniteur des Modes*, nous apprend, dans sa partie officielle, qu'à la dernière séance de l'Institut il y avait beaucoup de chapeaux blancs en bois, paille de riz en tissu de coton. Nous savions bien qu'on assistait en bonnets de coton aux séances *bonhommiques*; mais nous ignorions que l'usage des chapeaux de cette espèce se fût déjà introduit à l'Institut. On y voyait encore, dit le même journal, des ailes de moulin en ruban de grande largeur, sur plusieurs chapeaux. Il serait curieux de savoir si M. Lacre-Tel ou M. Lémon.... s'étaient coiffés en moulin-à-vent, pour assister à cette réunion ?

— Fontenelle, notre compatriote, avait un frère abbé. On demandait un jour à l'auteur des *Mondes*. « Que fait monsieur votre frère ? — *Mon frère*, dit-il, *il est prêtre* ? — A-t-il des bénéfices ? — Non. — A quoi s'occupe-t-il ? — *Le matin, il dit la messe*..... — Et le soir ? — *Le soir, il ne sait ce qu'il dit*. » M. Lacretelle aîné, et M. Désaugiers aîné, sont bien plus heureux en frères, que Fontenelle.

— Les difficultés qui s'étaient élevées entre l'autorité municipale du Havre et M. Morel, directeur privilégié des théâtres de cet arrondissement, étant applanies, la nouvelle salle sera définitivement ouverte au public, le 24 août prochain.

Commerce et Industrie.

PORT DE BREST.

Mouvement du 6 au 7.

NAVIRES ENTRÉS.

Les Trois-Fanny, cap. Boulineau, v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie, etc.

Le Jules, c. Bertélé, v. de Rouen, ch. de pierres meulières.

L'Auguste, c. Thomas, v. de Dunkerque, ch. de charbon de terre.

Le hanovrien Frederick-Wilhelm 3, c. Visser, v. de Memel, ch. de mâtures.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

La Clémence, de Brest, cap. Masson; l'Angelina, c. Monet, all. à Nantes.

La Marie-Françoise, de Lomariaquer, cap. Leport, all. à Bordeaux, sur lest.

Le Bon-Père, c. Germain, de Granville et y all., ch. d'ardoise.

La Jeune-Sainte-Anne, c. Bouhec, all. à Bordeaux.

La Joséphine, cap. Lefebvre, de Pont-Labé et y all.

La Jeune-Manon, cap. Mahé, all. à Nantes, sur lest.

Les Trois-Frères, de Pérosse, c. Grossiette, all. à Bordeaux, ch. de mérin et cidre.

Le St.-Joseph, de Vannes, c. Robin, all. à Nantes, sur lest.

L'Aimable-Pacifique, de Nantes, cap. Biju, all. à Quimper, ch. de planches.

Les Deux-Amis, c. Legrand, all. à Bordeaux, sur lest.

PORT DE CHERBOURG.

Mouvement du 7 au 10 avril.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop l'Amitié cap. Vigot, ven. de Guernezey, ch. de ciment.

Le sloop la Françoise, cap. Buret, ven de Rouen, ch. de bois de construction.

Le sloop l'union, cap. Fabien, ven. du Havre, ch. de denrées coloniales et douvelles.

Le brick de l'état le Phénix, ven. idem, ch. de 60 ancres.

NAVIRE EXPÉDIÉ.

Le sloop le Hazard, cap. Poirier, all. à la Rochelle, ch. de sirop colorant et fûts vides.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 14 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le chasse-marée la Providence, c. Lanco, ven. de la Rochelle, ch. de vin, vinaigre et huile.

La goëlette la Jeune-Marie, c. K. Veur, ven. de Pontrieux, ch. de graine de lin et papier.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le chasse-marée la Confiance, c. Monnier, all. à Bordeaux, sur lest.

Le lougre l'Adelphe, c. Devineau, all. à Bordeaux, ch. de plâtre.

Le brick les Deux-Amis, c. Chevallier, all. à Lorient, ch. de bois de chêne.

Le chasse-marée la Jeune-Marie-Elisabeth, c. K Loret, all. au Croisic, sur lest.

Le chasse-marée la Paix-Désirée, cap. Pourchasse, all. à Marennes, sur lest.

Le chasse-marée le Saint-Pierre, cap. Hervis, all. à Ars, sur lest.

Le dogre l'Aurore, c. Brasseur, all. à Lorient, ch. de bois de chêne, céruse.

Le dogre la Félicie, c. Largetence, all. à Bordeaux, ch. de plâtre.

Le sloop l'Augustin, c. Leclerc, all. à Honfleur, ch. de mélasse, fûts vides.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 14 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick la Jean-Marie, c. Quimper, ven. de Rouen, sur lest.

Le sloop la Constance, cap. Mazure, ven. de Rouen, ch. de bois.

Le sloop le Père-Adam, cap. Moissy, ven. de Rouen, ch. de vin.

Le sloop l'Aimable-Prudence, cap. Pisson, ven. de Rouen, sur lest.

Le chasse-marée le Rossignol, capit. Lebot, ven. de Saint-Valery, ch. de bois.

Le sloop l'Iphigénie, cap. Petit, ven. de Touques, ch. de cidre, bois.

Le sloop le Frère-et-la-Sœur, c. Petit, ven. de Touques, ch. de cidre, bois.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le houry le Saint-Pierre, cap. Masse, à ail. d'Oléron, sur lest.

Le sloop la Clémentine, cap. Paris, all. à Rouen, ch. de sucre.

Le sloop la Blonde, cap. Auzou, all. à Rouen, ch. de planches.

Le bateau de plaisance Ruby, cap. George, ven. de Lowes, sur lest.

La galiotte Vrow-Wibbina, c. Kager, all. à Rotterdam, ch. de balotages.

Le sloop le Jeune-Victor, cap. Monnier, all. à Dieppe, ch. de canaux.

Note des ventes recueillies à la bourse du 13 juin.

251 balles coton Thenessée, à 1 f. 7 c. 1/2, acq.
50 dito dito Géorgie, à 1 f. 7 c. 1/2, d.
17 dito dito dito, à 1 f. 2 c. 1/2, dito.
10 dito dito dito, à 1 f. 15 c., dito.
60 dito dito Fernamb., à 1 f. 65 c., d.
15 dito dito dito, à 1 f. 67 c. 1/2, dito.
350 cuirs de Guayara, à 95 f., dito.
135 sacs café St.-Domingue, à 1 f. 52 c. 1/2, dito.
13 barriq. sucre brut, à 66 f. 50 c., d.
2 milliers bois jaune, à 10 f., dito.
148 caisses sucre blond Havane, à 33 f., en entrepôt.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 13 au 14 juin.

Sont arrivés de Villequier et descendus:

Le Bienfaisant, c. Groult.
Le Succès, c. Martin.
Le Désiré, c. Thomazo.
La Joséphine, c. Croix.

Sont montés et passés debout:

La Blonde, c. Ozoult, v. du Havre, ch. de planches.

Les Trois-Sœurs, c. Potel, v. de Honfleur, ch. de cidre.

La Marie-Marthe, c. Pognon, v. et ch. idem.

La Clémentine, cap. Paris, v. du Havre, ch. de sucre.

La Philippine, c. Dumont, v. du Havre, ch. de bois de Campêche.

Vent de nord, bon frais.)

AVIS DIVERS.

N. 212 — VENTE APRÈS LE DÉCÈS de M. Aimable Louis-André Despommare.

Le mardi 13 juin 1825 et jours suivans en la maison sise à Rouen, place de la Rougemare, n. 14, Me. Daviel, commissaire-priseur à Rouen, procédera à la vente des meubles et effets, diamans, bijoux, livres et voitures, etc., dépendant de la succession de M. Aimable-Louis Despommare, décédé à Rouen,

CONSISTANT COMME SUIT :

Batterie de cuisine.

Chaudières, casseroles, couvercles, braisières et poissonnières en cuivre, tournebroche, chenets, pelles, pincettes, grils, marmittes, cafetières, tables de cuisine, etc.

Meubles.

Un meuble de salon en merisier, convert en velours d'Utrecht jaune, un autre meuble de salon, couvert en soie; chaises en merisier, couvertes en crin, candélabres en bronze; flambeaux, feux garnis en cuivre, poêle façon Vallois; tables à manger, chaises en merisier, armoires, commodes.

Meubles en acajou.

Deux secrétaires à cylindre, commodes, chiffonnier, consoles, une table de toilette avec sa glace, tables à jeu, table de bouillotte, un petit bureau à trois fins, fauteuil de bureau, table à thé, tables de nuit, et un trictrac monté sur ses pieds.

Lits.

Matelas de laine, lits-de-plumes, traversins et oreillers, couvertures de laines, tapis de lit et courte-pointes.

Porcelaines et cristaux.

Soupières, plats, assiettes, coquilles, tasse à café, sucrier, théière, pots à crème en porcelaine, soupière, plats et assiettes en faïence, carafes, verres à vin, à liqueur, en cristal, cave à liqueurs avec ses flacons.

Gravures.

Collection complète des œuvres de Carle Vernet et gravures d'après Rubens et Beauvarlet.

Livres.

Encyclopédie par Diderot et d'Alembert, 39 volumes in-4°; histoire philosophique par l'abbé Raynal, œuvres de Virgile, histoire de France par Anquetil, cours complet d'agriculture, et autres ouvrages.

Linge.

Draps, nappes, doubliers, serviettes, rideaux garnis de franges, taies d'oreiller, tabliers, torchons et essuie-mains.

Garde-robe d'homme.

Redingotes, habits, pantalons, gilets, très-belles chemises et mouchoirs de poche, en fil, bas de soie et coton, cravattes de batiste, bottes et souliers.

Bijoux et diamans.

Un peigne avec son rechange, monté en brillans de vingt-trois trèfles et vingt-deux demi-gaillardes, portant ensemble cent trente-trois brillans;

Une paire de boucles d'oreilles de coquettes, montée de trente-quatre brillans;

Une plaque de collier, montée de trente brillans;

Une jannette, montée de onze brillans;

Une étincelle d'un brillant, recoupée;

Un jonc de sept roses de Hollande;

Une rivière en émeraudes;

Un peigne, un collier, une jannette, une paire de boucles d'oreilles et une paire de bracelets en corail.

Une tabatière en or, deux autres en écaille, doublées en or; une montre à boîte d'or avec sa chaîne.

Argenterie.

Cuillers à potage, à ragoût, à café; couverts, huilier, truelle à poisson, cafetière, une écuelle, fourchettes à alouettes, couteaux à lames d'argent et jetons d'argent.

Pendules.

Quatre pendules en cuivre doré, et marbre et biscuit.

Voitures.

Une très-belle calèche, une berline, un cabriolet de ville et un charriot à quatre roues.

Harnois et équipages.

Harnois complets pour voiture et cabriolet, selles à la française et à l'anglaise, brides, etc.

Vins.

Une feuillette de vin rouge, vins en bouteille, de Beaune, première qualité; vin ordinaire, Bordeaux, Pomard; vin blanc, de Malaga, et eau-de-vie.

ORDRE DE LA VENTE.

Les 23, 25 et 26, on vendra le mobilier.

Le vendredi 27, on vendra les vins, les voitures et les harnois.

Le samedi 28, on vendra les livres, les gravures, les porcelaines et les cristaux.

Les 30 juin et 1er juillet, on vendra les bijoux, les diamans, pendules, argenterie et tabatières.

Les 2 et 3 juillet, on finira la vente des meubles.

Les 25, 26 et 27 juin, il y aura exposition publique des bijoux, diamans, et argenterie, dans une des salles de la maison sus-designée.

Cette vente aura lieu à la requête des héritiers bénéficiaires de M. DESPOMMARE, aux charges, clauses et conditions qui seront annoncées à l'ouverture de la vente.

LE COMMISSAIRE-PRISEUR, DAVIEL.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1825.

88f 87f 85c 90c 88f 88f 5c 88f 88f 10c 88f 5c 15c 25c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1825.

Ech. du 22 Mars 1824, liq. 8 2.
1825, 9 4 101f

Idem NOMINATIVES, 1824

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.r °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1824.
1065f 1067f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1825.

THÉATRE DES ARTS.

L'HOTEL GARNI,

Comédie en 1 acte, de MM. Léonagiers et Gentil.

LE DINER DE MADELON,

Vaudeville en 1 acte, de M. Désaugiers.

LES DEUX MÉNAGES,

Comédie nouvelle en 3 actes, de MM. Picard, Valffiard et Fulgence.

Monsieur Dorsay,	MM.	Albert.
Monsieur Bourdeuil,		Tiste.
Un Commis,		Ricquier.
Un Valet,		Leprince.
Madame Bourdeuil,	Mesd.	Fitzelier.
Madame Dorsay,		Saint-Elme.
Madame Montalon,		Simonet.
Madame Hyppolite,		Duverdin.

LE CALIFE DE BAGDAD,

Opéra en 1 acte, de MM. Saint-Just et Boyeldieu.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

. . . . . .

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST LO N.° 34.

LUNDI.

16 Juin 1823.

N° 194 — 2me

TROISIÈME TOME

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

CONFESSION DU SECRÉTAIRE D'UN MINISTRE ANGLAIS,

CHANSON.

Air : *De votre charrette, ma foi.* (de Monsieur Vautour.)

Jadis placé par vos bontés,
Et hier chassé par un caprice,
De tous mes péchés bien comptés
Je ferai l'aveu sans malice.
L'un de nous deux a tort je croi,
Et vous en conviendrez d'avance.
Mais je dis par-tout que c'est moi,
Par respect pour *votre excellence.*

Votre excellence soupirait
Pour la plus vive des maîtresses.
Mais je recevais en secret
Son cœur, vos dons et ses caresses.
Un soir où sur mes pas gênés,
Seul, vous vous glissiez en silence,
Je vous fermai la porte au nez,
Par respect pour *votre excellence.*

Votre excellence m'a souvent
Dicté des pages de son style;
Et sans être écrivain savant,
On peut être ministre habile.
Dans tous les ordres que j'ai faits,
J'ai copié sans indulgence,
Et n'ai pas mis deux mots d'anglais,
Par respect pour *votre excellence.*

Sous vos presses, de ma façon,
Un jour sortit certain volume :
Comme il vint au monde sans nom,
On en fit gloire à votre plume.
Mon livre qu'on entend louer,
Vous a fait un nom même en France.
Mais je vais enfin l'avouer
Par respect pour *votre excellence.*

Edwd.

DIORAMA DE LONDRES,

2me ARTICLE.

« Un très-grand nombre de membres de la chambre se rendent aux séances en veste de cheval, en éperons et la cravache à la main ; lord Londonderry et plusieurs autres membres de diverses opinions étaient en guêtres, en pantalon, en redingotte et en cravate noire. Tous avaient le chapeau sur la tête comme les juifs dans les synagogues ; et si quelqu'un se découvrait, ce n'était qu'en demandant la parole au président, ou bien en prononçant un discours. »

Dans un livre où toutes les matières sont passées successivement en revue, on est obligé de se plier à tous les styles. M. Arcius a nuancé avec beaucoup de bonheur toutes les teintes de son immense tableau ; je voudrais pouvoir citer ici des extraits de divers chapitres auxquels je suis obligé de renvoyer le lecteur, il verrait d'avance que l'auteur du *Diorama* a été touchant et plein de sensibilité, en parlant de la législation criminelle d'Angleterre ; des sociétés philantropiques et de la religion ; qu'il a développé un talent d'observations fin et mordant à propos des modes, de nos dîners et de quelques autres parties des mœurs. Tout ce qui est consacré aux beaux-arts, en particulier, et sur-tout le chapitre dans lequel il traite en général de leur état présent en Angleterre, est remarquable par la nouveauté et l'ingénieux des aperçus. M. Arcius sait rompre la monotonie didactique, en jetant habilement des anecdotes ou en faisant survenir des aventures aux héros qu'il met en action. Ecoutons de quelle manière il explique le sujet d'un tableau d'un peintre célèbre à Londres, sous le nom de Martius.

« Pendant que nous nous en étions approchés, et que nous nous étions assis pour l'examiner plus à notre aise, un homme à gros ventre, à teint rubicond, à jabot flottant, à larges guêtres grises, en un mot le beau idéal d'un *cockueg* (c'est le nom qu'on donne aux *badauds* de Londres), s'était placé à côté de nous, et donnait à un de ses voisins l'explication du tableau : cette composition, lui disait-il, retrace une catastrophe arrivée dans Londres, et à l'occasion de laquelle on a élevé la colonne appelée *Fire-Monument*. Vous devez reconnaître là, la Tamise qui traverse la ville. Cet édifice immense que vous voyez dans le fond, est la basilique de St.-Paul ; le clocher surmonté d'un dragon est l'église de Cheffside, près de laquelle se trouve ma maison. Amiran pensa éclater de rire en écoutant ces paroles. Il s'en fallut de peu que je ne ricanasse aussi, car j'avais entre les mains le programme où se trouvait l'explication du tableau. Le docteur, plus charitable que nous ne rit point, il voulut tirer l'honnête *cockueg* de son erreur : *I by you pardon Sir*, lui dit-il, car c'est toujours par cette expression que l'on entame la conversation avec ses voisins, quand on ne veut pas leur parler de la pluie et du beau tems.

Votre maison ne peut pas se trouver dans cette ville, et c'est fort heureux pour vous, car il y a longues années que vous ne seriez plus au monde. — Comment, vous croyez que je ne reconnais pas ma paroisse! — Ce que vous prenez pour la girouette de l'église de Cheffside, y ressemble un peu à la vérité; c'est à peu près la forme des *rincères* qui servaient de *supports* aux *armes* de *milord Magor*, et par conséquent de la cité de Londres; mais c'est l'idole des Chaldéens; adoré sous le nom de dragon de *Bel*. Vous avez lu la *Bible*, sans doute, vous rappelez-vous l'appendice de Daniel?.... — Comment! ce n'est pas là le régiment des écossais qui se distingua en éteignant l'incendie! Voyez leurs jambes nues, leurs jupons courts, et les plumes de leurs bonnets. Comment, ce n'est pas là le lord maire? Voyez sa robe rouge!—Eh, non sûrement! Ce sont des soldats persans qui arrivent; c'est le roi de Babylone qui se désole au milieu de ses trésors et de ses femmes. Ce que vous prenez pour St.-Paul, est la tour de Babel! Lequel de vos ponts voudriez-vous que ce fût si cette rivière était la Tamise? Voyez la manière dont ces pierres sont mises; elle ne forment point des arches véritables. L'art de bâtir des voûtes était inconnu aux Chaldéens. — *By God!* et cet incendie représente donc?.... — La ruine de Babylone, ainsi qu'elle a été prophétisée par, etc. »

Mon métier de critique m'oblige à reprocher à M. Arcius quelque hardiesse de style qui ne sont que des négligences ou des néologismes. Quoique le style du *Diorama* ait tenu toutes les espérances qu'avait données la traduction de lord Byron, ce n'est pas une raison pour se livrer déjà à des caprices d'auteur. Les incorrections ne sont jamais excusables parce qu'elles nuisent toujours au mérite d'un ouvrage. Si M. Arcius allègue la rapidité de la composition et de l'impression de son livre, nous passerons condamnation pour les légères fautes que nous pouvons lui reprocher, mais il doit, de son côté, nous promettre de les faire disparaître dans une prochaine édition.

PETITE BIOGRAPHIE ANCIENNE, DE LA *NACELLE*,

PHILIPPE, *Roi de Macédoine.*

Philippe fut le père du célèbre Alexandre, et ce n'est pas ce qu'il fit de mieux pour le repos du monde et la gloire du genre humain.

Un mot de ce prince peint, d'un seul trait, son caractère historique : *on amuse les enfans avec des jouets, et les hommes avec des sermens.* Cette maxime a depuis servi à Louis XI qui l'a habillée d'une autre manière, pour qu'on ne l'accusât pas de l'avoir renouvellée des grecs, et d'avoir commis un plagiat.

Sa manière de faire la guerre s'accordait assez avec les principes de sa morale politique. *Il n'y avait pour lui de places imprenables*, disait-il, *que celles où on ne pouvait faire entrer un mulet chargé d'argent* : et l'on sait que les mulets ont le pas sûr et l'habitude de gravir les lieux les plus inaccessibles.

Philippe ne s'attachait pas seulement à acheter les places fortes, il s'appropriait aussi les langues des orateurs qui auraient pu s'élever contre son ambition : on prétend même qu'il acheta les prophéties de la Pythie; ce qui faisait dire à Démosthènes, que l'incorruptible prêtresse *philippisait*.

Monarque aussi peu tempérant que guerrier cruel, après la bataille qu'il avait remportée près de Chéronée, sur les grecs, il vint insulter, sur le champ de bataille, aux prisonniers et aux morts. L'orateur Démade, qui était du nombre des captifs, ne put s'empêcher de lui reprocher cette conduite indigne : *Pourquoi*, osa-t-il lui dire, *vouloir être un Thersite, quand vous pouvez être un Agamemnon?* Loin de s'offenser pourtant de la force du reproche, Philippe conçut pour l'orateur athénien la plus grande estime. Cela donne à penser que Philippe n'avait pas le vin aussi mauvais que son fils qui tua son ami Clytus dans une orgie.

Un autre fait prouve que son orgueil ne le portait pas même à prétendre avoir raison quand il était ivre. Une femme, un jour, va se plaindre à lui pour obtenir justice d'un outrage qu'elle venait d'éprouver. Le roi, échauffé par les vapeurs du vin, condamne cette femme, et la fait écarter brusquement. Le lendemain, elle trouve le moyen de se présenter encore devant son souverain.—Que demandes-tu, lui dit-il?—Je demande à Philippe à jeun, justice de Philippe ivre. Et elle obtint justice. Tant de modération et d'immoralité est presque inconcevable.

Assassiné par un de ses gardes au milieu du festin qu'il donnait pour les noces de sa fille Cléopâtre, les athéniens voulurent décerner sa couronne à son assassin. Un seul citoyen s'opposa à cette lâcheté d'un peuple dégradé par la servitude et égaré par le désir de la vengeance.

« Quel est donc le motif de votre joie indécente, leur dit-il? L'armée qui nous a défaites à Chéronée n'est affaiblie que d'un seul homme. » Ce propos était très-beau, très-subtil; mais on demeurera pourtant d'accord qu'un seul homme importe quelquefois plus que toute une armée.

« Ce monarque employa, par une conséquence de son système et de ses principes machiavéliques, beaucoup d'espions contre ses sujets, et de traîtres contre ses ennemis. Mais personne plus que lui ne méprisa les hommes qu'il avilissait ou qu'il achetait. Pendant le siége d'Olynthe, Lasthène et Euryerates, chefs de la cavalerie ennemie, se rendirent à lui avec leurs troupes. Les soldats macédoniens, indignés de leur action, les appelaient traîtres. Ils se plaignirent au roi d'être insultés par ceux même qu'ils venaient pour défendre. « Que voulez-vous, dit Philippe? Ce sont des gens grossiers qui ne savent appeler les choses que par leurs noms. Fussiez-vous les premiers traîtres du monde, jamais ils ne vous prendraient pour des honnêtes gens. »

Nous ne pouvons nous empêcher, en parlant de Philippe, de nous rappeller les rapports de caractère qu'a eus avec lui un prince du même nom : le Régent. Adonné aux plaisirs, mais souvent juste; éclairé, mais peu scrupuleux sur les moyens, il allait aux effets comme il pouvait. Bien différent de Philippe à Chéronée, le prince français, après le combat de Steinkerque, fit les derniers efforts pour consoler les prisonniers et soulager les blessés. *Après un combat*, répétait-il, *il n'y a plus d'ennemis sur le champ de bataille.* Malgré son goût pour la volupté, nous devons même dire pour la débauche, on peut avancer qu'il gouverna plutôt les plaisirs, qu'il n'en fut gouverné. La comtesse de.... osa un jour lui demander dans l'intimité d'une situation amoureuse, un secret important. Son amant la conduit devant une glace, et lui dit : « Vois-tu cette tête charmante, elle est faite pour les caresses de l'amour et non pour les secrets de l'état. » Il y loin de cette leçon à cette réflexion de Caligula qui, en caressant le cou d'une de ses maîtresses, répétait : Quelle belle tête à couper!

MACÉDOINE.

— Mlle Georges a fait signifier au Second-Théâtre-Français qu'elle ne jouerait plus tant que Mlle Gersey y paraîtrait. Une actrice a-t-elle le droit de s'abstenir de jouer, et surtout d'exiger des épurations?

— Le dernier enfant que Mme la comtesse de Genlis vient de mettre au jour, est exposé au Palais-Royal, chez tous les marchands de nouveautés. On prétend qu'il n'a coûté que six mois à Mme la comtesse, et il est facile de s'en convaincre en le voyant. Les *Veillées de la Chaumière* n'ont fait encore veiller que leur auteur.

— Colbert qui était un homme d'état, quoique on l'ait appelé *le ministre de la paix*, disait un jour, en admirant

les belles campagnes qui environnaient sa maison de Sceaux : « que je voudrais pouvoir rendre ce pays heureux ; et qu'é- » loigné de la cour, sans appui, sans crédit, l'herbe crût » dans mes cours ! »

Eh ! messieurs des *Débats* et de *la Gazette*, si l'herbe croissait dans les cours de cette espèce, vous ne seriez pas déjà si à plaindre !

Chaque année du ministère de Colbert fut marquée par l'établissement de quelque manufacture. Ce ministre, dans la maison duquel l'académie des sciences prit naissance, ne savait pas même le latin, et il protégea les lettres. François Ier qui n'était pas sans génie, mais qui n'avait aucune instruction, en fut le restaurateur....

— Les bonshommes ont pensé autant que leurs statuts le permettent, que si Delille existait encore, il serait des leurs. Mais les bonnes-femmes auraient bien tort de croire que Mme Deshoulières, vivant aujourd'hui, consentirait à s'enrôler sous leur cornette ; et je fonde mon opinion sur ces jolis vers de cette femme poète :

« Quels états sont mieux policés,
» Que l'est une ruche d'abeilles ?
» C'est-là que les abus ne se sont point glissés,
» Et que les volontés en tout tems sont pareilles.
» De leur roi qui les aime, elles sont le soutien,
» On sent leur aiguillon dès qu'on cherche à leur nuire.
» Pour les châtier il n'est rien ;
» Il n'est roi que pour les conduire,
» Et que pour leur faire du bien. »

— Le célèbre Cujas dont le nom est devenu proverbial avait l'habitude d'étudier en se couchant sur le ventre, a milieu d'un tapis couvert de livres. On peut dire que c pâtron des interprètes du droit romain a été à l'immort lité *ventre-à-terre* ; et il n'y a guère lieu de s'en étonne dans un siècle où l'on fait si facilement son chemin su le ventre.

SPECTACLES.

THÉATRE DES ARTS.

L'Hôtel Garni. — Le Dîner de Madelon. — Les Deux Ménages. — Le Calife de Bagdad.

L'Hotel Garni et le *Dîner de Madelon* ont été jou d'une manière satisfaisante. Nous avons remarqué seuleme que Mlle Fitzelier, dans le *Dîner de Madelon*, ne sais pas bien l'esprit de son rôle qui exige de la rondeur et da lequel elle met une minauderie déplacée. Nous l'engagero à se corriger de ce défaut qui perce même dans les rôles c *soubrette*.

Le *Calife de Bagdad*, dont le poème et la musiq offrent un intérêt constamment soutenu, se voit toujou avec plaisir ; ce charmant opéra a été bien joué. Mesplon bien chanté les divers morceaux de son rôle. Mlle. Lemou a reçu de nombreux applaudissemens ; mais on regrett qu'avec une voix aussi belle, elle n'ait pas une meilleu méthode.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

On écrit de Pauillac, qu'un navire à trois mâts, supposé être norwégien, chargé de planches, s'est perdu corps et biens le 6 au soir sur les roches de Cordouan.

— La Thétis, c. Anderson, parti de Bordeaux, est arrivé à St.-Yago.

— La Couchoise est partie de l'île d'Aix pour l'rest, où elle va escorter un convoi de bâtimens marchands.

— Le brick le Vigilent est arrivé de Bayonne, où l'on arme en ce moment les goëlettes l'Anémone et la Rose.

— On écrit de Brême, le 31 mai : L'on a reçu la nouvelle officielle que le gouvernement anglais a assimilé nos bâtimens à ceux d'Angleterre pour les droits de rade et d'ancrage. Cette mesure doit avoir lieu à compter du 1er. juin.

— On mande de St.-Ubes, le 8 mai : Les bâtimens mis en quarantaine comme n'ayant pas leur certificat de santé visé par le consul portugais, ont été relâchés, et à l'avenir ce visa ne sera pas exigé pour les bâtimens venant des ports où il n'y a pas de consul portugais.

— Arrivé à St.-Ubes, le 10 mai, le Harriet, c. Reed, v. du Havre.

— Arrivé à Beverley E. U. le 6 mai, le William, c. Woodbury, v. de Marseille.

— Arrivés à Boston, le 8 mai : l'Emeline, c. Plasket, v. de Marseille, et le 22, l'Ann, cap. Rousseau, v. du Havre.

— Entré de relâche à Charleston, le 22 avril : la Comète, c. Perodeau, v. de la Havane, en détresse, ayant fait une voie d'eau par suite de très-gros tems qu'il a éprouvé les 15, 16 et 17 du même mois.

— Arrivés à l'île de France, le 29 janvier : le Courrier-de-Bourbon, c. Guilbaud, v. de Nantes ; le 30, la Virginie, c. Lemonier, v. de Bombay ; le 14 février, les Trois-Frères, cap. Freycinet, v. de Marseille ; le 25, le Courrier-du-Golfe, c. Bothereau, v. de Marseille ; le 26, la Béarnaise, c. Chretien, v. de Bordeaux.

— Arrivés à New-York : le 1er. mai, Lewis, c. Skiddy, v. du Havre ; le 2, Gen-Hand, c....., v. de la Rochelle ; le 13, Peruvian, c. Roussel, v. de Bordeaux.

La nouvelle de la prise d'un bâtiment français venant de St.-Domingue, par un corsaire espagnol, se trouve malheureusement confirmée par des avis que nous recevons de différens points.

La feuille d'annonces de Bordeaux contient l'article suivant :

« On mande de la Corogne, en dat du 28 mai, que le navire l'Eole, c. Boulay, armateurs MM P.-C. Damblat c comp, v. de St.-Domingue, a été cap turé le 17 mai dernier à 30 lieues d Cordouan, par le corsaire espagnol l'Héroïque-Mina, ou la Terreur-des-Ultras c. Courtina, et conduit à la Corogne.

« Ce navire est chargé de 2400 sac café et de campêche. Il est presque entiè rement assuré à Londres. »

D'un autre côté, nous lisons dans l *London-Shipping-List* : Un bâtimen français, ch. de café, qui avait mis à voile de Jacmel a été capturé par pagnols.

On écrit d'Almérie, le 16 mai : L brick suédois Europa, c. Sojestrom, es arrivé ici il y a quelques jours, parti d Marseille. Aussitôt qu'il fut entré dans l port, les autorités de la ville se rendi rent à bord, mirent un embargo, e firent débarquer la cargaison pour s'assu rer si elle était propriété française.

Le navire norwégien perdu sur les ro ches de Cordouan, le 6 de ce mois, es commandé par le capitaine Smith, venan de Frédéricstadt. L'équipage a été sauvé ainsi que le chargement.

PORT DE DUNKERQUE.

ARRIVAGES.

Le 9 juin, le Saint-Pierre, cap. Vandaele, ven. de Marennes, ch. de sel.

Le 10, l'Auguste, cap. Guillemette, ven de Caen, ch. d'huile.

L'Aimable-Sophie, cap. Neuts, ven. du Nord, ch. de morue.

Le 11, la Bonne-Marie, cap. Neuts, ven. du Nord, ch. de sel.

Le 11, la Marie-Thérèse, cap. Verrent, ven. d'Islande, ch. de morue.

La Fidélité, cap. Naessen, ven. du Nord, ch. de morue.

Le 12, l'Actif, cap. Witnhalde, ven. de Londres, ch. de 11 caisses, contenant objets pour une machine à vapeur.

Le Jeune-Alphonse, cap. Charlemain, ven. du Nord, ch. de morue.

SORTIS.

Le 11, le Grand-Duquesne, c. David, all. à Calais, ch. de sel

Les Deux-Amis, cap. Dubans, all. à Bordeaux, ch. de diverses marchandises.

Le Saint-Jean, cap. Fauquet, all. au Crotois, ch. de charbon.

Le Frédérick, cap. Guillaume, all. à Vannes, ch. de charbon.

L'Espérance, cap. Dupont, allant à Bayonne, ch. de lin.

La Boulonnaise, cap. Fourny, all. à Boulogne, ch. de charbon.

L'Union, cap. Girard, all. à Vannes, ch. de charbon.

Le François, cap. Leguff, all. à Brest, ch. de bois de construction.

Le Bon-Père, cap. Jacquemain, all. à Caen, ch. de charbon.

Le 11, le Saint-Sauveur, cap. Boudin, all. à Saint-Valery, ch. de charbon.

Les Deux-Paulines, cap. Blondel, all. à Brest, chargé de bois de construction.

PORT DE DIEPPE.

NAVIRES ENTRÉS :

Du 7 au 12 juin.—Le chasse-marée le Jean-François, c. Rio, v. de Nantes, ch. d'ardoises.

Le sloop le Charles, c. Rossignol, ven. de Ouestreham, ch. de grosses pierres.

Le bateau le St.-Adrien, c. Bec, v. de Dunkerque, sur lest.

Le sloop le St-Louis, c. David, ven. de Caen, ch. de grosses pierres.

Le lougre la Renommée, c. Guédon, v. du Havre, sur lest.

Et 2 paquebots ven. de Brighton avec 36 passagers.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Du 8 au 14 juin.—Le bateau l'Espoir, c. Masson, all. à Oléron, sur lest.

Le sloop le Messager, c. Olivier, all. au Havre, ch. de mélasse.

Le sloop le Charles, c. Rossignol, all. à Honfleur, sur lest.

Et 2 paquebots all. à Brigton, avec 45 passagers.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARGEM. du sloop l'Accord, cap. Voclert, ven. de Londres, chargé comme suit :

Réclamateurs, MM.

469 saumons plomb.—Martin et fils.

Mouvement du 15 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick l'Aventure, cap. Courbet, v. Bordeaux, ch. de vin et savon.

Le chasse-marée la Sainte-Anne, cap. Collin, v. de Saint-Martin, (Ile de Rhé), ch. de vin, vinaigre.

Le sloop la Francine, c. Renault, ven. du Havre, ch. de sucre, planches et café.

Le sloop l'Eugénie, c. Colombel, ven. de Fécamp, ch. de planches.

Le sloop les Trois-Sœurs, c. Tournelle, v. d'Honfleur, ch. de cidre.

Le sloop la Marie-Marthe, c. Pognon, v. d'Honfleur, ch. de cidre.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont montés et posés :

Mouvement du 14 au 15.

Le St-Martin, c. Persil, v. du Hâvre. ch. de goudron.

La Nouvelle-Alliance, c. Hellot, v. du Havre, ch. de diverses marchandises.

Sont arrivés de Villequier :

La Famille-Réunie, c. Alanie.
Le Jules, c. Cleret.
Le Batave, c. Benoist.
La Diane, c. Coulutte.
Le Louis-et-Fanny, c. Gonnier.
La Victoire, Legrouec.

AU HAVRE POUR LA MARTINIQUE

Le brick l'Emile de 167 tonn., fin voilier, doublé, cloué et chevillé en cuivre, partira incessamment pour la Martinique sous le commandement du cap. Galliot.

S'adresser pour fret et passage :

A Paris, à M. Bullot-Lancuville, hôtel de la Grande-Bretagne, rue St.-Honoré, n. 341.

A Rouen, à M. A. Bouchon, affréteur au Havre, à M. D. Ancel correspondant.

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Hambourg, 5 *juin*. — Delphin, cap. Sund ; ven. du Havre.

Anvers, 9 *juin*.—Le Phénix, c. Cardin, v. de Bordeaux. — Le Jeune-Pierre, cap. Guégan, v. de Redon.

Dublin. 6 *juin*.—L'Erin, c. Maccarthy, v. de Bordeaux.

Newcastle, 5 *juin*.—James and Mary, cap. Young, v. du Havre

Portsmouth, 9 *juin*.—Le Bienfaisant, c. Duchemin, v. d'Honfleur.

Southampton. 7 *et* 8 *juin*—Les paquebots Prince-Cobourg, et le Triton, ven. du Havre.

DÉPARTS.

Anvers, 9 *juin*.—Le Saint-Michel, c. Fucker, all. à Bordeaux.

SPECTACLES DU 16 JUIN.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/2.*)

TURCARET,

Comédie en 5 actes, de Lesage.

Turcaret,	MM.	Louis.
Le Marquis,		Saint-Elme.
Le Chevalier,		Roche.
Frontin,		Tiste.
M. Bastle,		Raynal.
Furet,		Ricquier.
Flamand,		Moverhot.
Jasmin,		Collange.
La Baronne,	Mesd.	Simonnet.
Mme. Turcaret,		Duversin.
Mme. Jacob,		Duruissel.
Lisette,		Fitzelier.
Marine,	Mlle.	Duruissel.

OEDIPE A COLONNE,

Grand opéra en 3 actes, poème de Guillard musique de Sacchini.

Pour la première représentation de M. BERNARD, *premiere Basse-Taille*, qui remplira le rôle d'*OEdipe*.

OEdipe,	MM.	Bernard.
Thesée,		Valbonne.
Polonice,		Mesplon.
Le Grand Prêtre,		Chevalier.
Un Coryphée,		Ploquin.
Antigone,	Mesd.	Bertoux.
Eryphile,		Boyer.
Un Coryphée,		Fritz.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

L'AVEUGLE DU TYROL,

OU L'HEUREUX FERMIER,

Pantomime en 3 actes, à spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST LO N.° 34.

MARDI.

17 Juin 1823.

195 — 2me

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

LE BARON DE LA POMPIGNACE,

CHANSON.

Air : *Monsieur d' la Palisse est mort.*

Connaissez-vous le baron
De la Pompignace ?
C'est le premier de son nom,
Et le dernier de sa race.

Quand le soir dans son réduit
Il va fermer la paupière,
Avec son bonnet de nuit
Il éteint sa lumière.
Connaissez-vous le baron, etc.

En cherchant un éteignoir,
Le valet du noble rêitre
Fut tout surpris de le voir
Sur le chef de son maître.
Connaissez-vous le baron, etc.

La baronne, à ce qu'on dit,
En tout tems lui fut fidèle;
Et quand ils ne font qu'un lit,
Lui seul couche avec elle.
Connaissez-vous le baron, etc.

Sur son front pourtant, dit-on,
Il crut sentir sous son pouce.....
Mais c'était dans la saison
Où l'on sait qu'il en pousse.
Connaissez-vous le baron, etc.

Un jour chassant les oisons,
Sur son roussin d'Arcadie,
Il s'en fut à reculons
En pleine académie.

Vous connaissez le baron
De la Pompignace,
C'est le premier de son nom
Et le dernier de sa race.

Rabing

DE L'ESPRIT.

On a souvent demandé : qu'est-ce que l'esprit ? et de cette question a jailli une foule de définitions plus ou moins originales, et presque toutes différentes : c'est que l'esprit est trop subtil pour être exactement perçu par nos sens, et qu'un objet immatériel ne saurait être défini d'une manière positive. Mais personne ne s'est avisé de demander : qu'est-ce que le corps ? C'est probablement qu'on a cru la solution trop facile, et peut-être a-t-on eu tort : en effet, que répondrait-on ? Les uns nous diraient : c'est l'enveloppe de l'âme ; cette proposition ne serait pas exactement vraie, car on rencontre bien des corps sans âme, aujourd'hui surtout ; et leur existence est moins problématique que celle des âmes sans corps auxquels croyaient les sectateurs de Zoroastre, etc. Le corps est-il l'enveloppe de l'esprit ? Même objection tout aussi difficile à écarter.

Platon disait : le corps est la première peste de l'âme, et il avait raison : voilà pourquoi MM. tels et tels se sont avilis ; c'est que leur âme a subi l'influence de leur estomac. M ***, dont on a si souvent frictionné l'épine dorsale, pourrait aussi, quoiqu'il n'ait guère d'âme, soutenir la proposition platonique ; et ce bon M. A. qui porte sa croix avec tant de résignation, n'en est probablement pas moins de cet avis.

Le corps n'est presque rien chez les individus qui ont une âme ; et chez ceux qui n'en ont pas, il est tout ; voilà pourquoi Régulus bravait les bourreaux de Carthage ; voilà pourquoi chez nous M. D..., opine toujours comme son chef de file.

L'étendue de l'esprit en fait le mérite : c'est souvent le contraire à l'égard du corps. Je pense sur ce sujet comme le baron de Fleming ; voici comment il s'exprime :

« Premièrement l'on voit sortir de ses mains (de la nature) « *la plus ignoble des races*, chez laquelle toutes les parties « destinées à la manducation et à l'entretien de la vie animale « sont plus fortes, plus épaisses, les dents blanches et tran- « chantes comme celle des animaux carnassiers, la peau noi- « râtre, épaisse et satinée, le front écrasé, le visage rond, « tous les traits applatis, *le ventre gros*, les jambes courbes, « comme tous les nègres, les américains, etc. Ces caractères « extérieurs sont *de sûrs indices de l'insensibilité, de la* « *lâcheté, de la volupté d'une vie toute sensuelle, du vide* « *total des réflexions et des sentimens moraux d'où découlent mille vices.* »

Et ces réflexions, pour être puisées dans un roman, n'en sont pas moins justes.

Il dépend de nous de préserver notre âme, et rien ne peut garantir notre corps des maladies, ainsi quand on ne peut blesser l'âme d'un homme on attaque son corps, ou l'on cherche à l'avilir par des maladies honteuses. Longtems encore cependant on préférera la gale aux indigestions, quoique maintenant la première soit bien moins honteuse. R

TABLETTES UNIVERSELLES, (*)

Recueil politique, scientifique et littéraire, paraissant les 7, 17 et 27 de chaque mois par livraisons, de 2 à 4 feuilles.

A Paris, rue Rameau, n°. 6;
A Rouen, au Bureau de *la Nacelle;*
Au Havre, chez *Chapelle*, libraire, rue de Paris.

Ce qui fait tort à plusieurs recueils périodiques, c'est la publicité, et voilà justement ce qui manque aux *Tablettes Universelles*. Elles ne sont pas encore répandues en raison de l'intérêt qu'elles présentent. « Avec quelque soin et quelque talent que les journaux quotidiens soient rédigés, disent les honorables personnages qui concourent à la rédaction des *Tablettes*, et parmi lesquels on remarque les noms de MM. Etienne, Foy, Delessert, Girardin, Laffitte, Méchin, C. Perrier, Sébastien, Ternaux, etc. Ils se ressentent nécessairement de la rapidité de la composition. Les événemens n'y sont jamais qu'imparfaitement appréciés; les difficultés des affaires n'y sont qu'effleurées. Dictés par l'inspiration du moment, écrits, pour ainsi dire, sous le feu de l'ennemi, ils ne peuvent toujours conserver cette mesure dans l'expression, cette justesse dans la pensée, qui seules prévenaient les interprétations fournies et les récriminations violentes. »

La nécessité d'un ouvrage périodique qui tienne lieu d'un autre du même genre, qui vivra long-tems dans le souvenir des bons citoyens, était vivement sentie, et manquait véritablement à la France. Honneur à l'estimable écrivain qui en a conçu l'idée!

Les numéros qui nous sont parvenus méritent l'attention et les encouragemens des hommes pour lesquels le nom de patrie est encore un talisman si puissant, et nous regrettons que les bornes de ce journal ne nous permettent point de les faire plus amplement connaître: nous ne renonçons point toutefois au projet de consacrer aux *Tablettes* un article qui soit plus digne d'elles. Un avantage qu'on ne trouve nulle part, est l'envoi fait gratuitement aux abonnés, et sans qu'il soit besoin d'adresser aucune demande, des *brochures* dans les diverses *nuances politiques*, qui auront fait le plus de sensation.

MACÉDOINE.

— Un homme connu à Paris, ayant laissé tomber un double louis chez Mme de *** où l'on jouait gros jeu, voulut sur le-champ le ramasser: Que craignez-vous, lui dit-on? Il n'y a ici que des *honnêtes gens*. *Je le crois*, repliqua-t-il; *mais de ces* honnêtes-gens-là, on en peut un par semaine quand la justice fait son devoir.

— Poètes qui avez si souvent chanté sur votre lyre surannée, les attraits et le parfum des roses: amans qui d'une main timide allez cueillir sur son trône de mousse, la reine des bocages, gardez-vous bien de suspendre à la boutonnière de votre habit l'objet de votre culte, ou vous vous exposeriez à vous entendre dire poliment que pour éviter que l'on vous prît pour une personne décorée, il serait à propos que vous missiez bas votre rose rouge. Déjà vous savez que l'œillet a été l'objet de quelques remontrances pareilles. Mais le vous dont la couleur tendre le cède à la teinte héroïque de l'œillet, n'avait jamais couru jusqu'ici le danger d'une méprise. Cependant un M. de B.... nous écrit qu'avant-hier, en passant sur le Port, il a été invité à se démunir d'une fleur, qui peut-être lui était devenue précieuse. M. de B.. n'a pas sans peine consenti à déférer à une injonction qui, cependant, lui a été exprimée avec tous les égards que la personne chargée de la lui adresser, pouvait mettre dans une conjoncture aussi délicate. Mais il est des sacrifices que l'on doit faire à la nécessité: et pour éviter aux jeunes gens, pour qui une pareille circonstance deviendrait désagréable, l'inconvénient éprouvé par M. de B.., nous les engageons à rendre un culte secret aux charmes immortels de la rose. Le bon ton, au reste, a depuis longtems fait abandonner l'usage de porter une fleur à la boutonnière, et le plaisir frivole de braver une consigne donnée aux sentinelles, en se faisant supposer une décoration qu'on n'a pas, ne vaut pas la peine d'encourir les désagrémens qui pourraient résulter de cette tentative malicieuse, ou d'une habitude dont on peut faire facilement le sacrifice. Cependant si les amateurs les plus passionnés pour les fleurs, tenaient obstinément à en arborer une, nous leur rappellerons qu'il y a encore des roses jaunes: et que cette dernière couleur n'exposera les maris qui la choisiront, qu'à l'inconvénient de recevoir beaucoup de saluts, et non au péril de se faire rendre des honneurs militaires.

SPECTACLES.

THEATRE DES ARTS.

Première représentation de Bernard, *première Basse-Taille.*

Turcaret. — OEdipe à Colonne.

Une pièce cesse d'être morale pour nous quand le vice ou le ridicule qu'elle fronde a disparu. *Turcaret* n'est plus, dit-on, dans nos mœurs; c'est un caractère d'autrefois, un personnage du vieux tems. De grâce, messieurs, ne vous flattez pas tant encore. Comment se fait-il qu'aujourd'hui nous soyons assez heureux pour avoir un seul vice de moins qu'autrefois? Jusqu'ici j'avais toujours cru que nous avions beaucoup acquis, sans avoir jamais rien perdu de l'antique patrimoine de l'espèce humaine. Croyez-vous donc impossible de trouver encore un valet qui se soit enrichi par escroquerie, et qui maintienne le scandale de sa fortune par son industrie usuraire? Est-il donc si difficile d'obtenir de bonnes entreprises, de posséder des maîtresses qui vous trompent, qui voyagent avec faste, d'avoir des valets qui vous volent, et des amis qui vous bafouent? Ah! si pour vous convaincre de la réalité de l'existence des *Turcarets* contemporains, il ne s'agissait que de citer, je vous en nommerais cent à la file. Mais du tems de l'usage, on pouvait les jouer sur le théâtre, et je doute fort qu'aujourd'hui ils seraient assez indulgens pour me passer la moindre petite épigramme de journal. Les *Turcarets* ne sont pas changés; mais les tems le sont un peu; et nous savons ce qu'on doit d'égards aux usages.

J'aurais aimé que cette comédie eût été jouée *terre-à-terre*, c'est-à-dire avec la gaîté et la vivacité qui lui conviennent. Le style rapide et animé du dialogue, indique assez la manière dont elle doit être menée: peut-être Mme Duverin aurait-elle dû donner moins d'exagération au ridicule de Mme *Turcaret*. C'est, nous le savons, un personnage en

(*) Prix de l'abonnement, franc de port: pour Paris et les départemens, 1 vol ou trois mois, 15 fr.; six mois, 27 fr.; l'année, 54 francs.

plutôt une caricature de province; mais par cela même que le rôle est chargé, l'acteur doit peut-être se dispenser d'enchérir encore sur l'intention du rôle. Au reste, Mme Duversin ne l'a pas moins rendu avec une vérité fort comique, ce qui n'arrive pas toujours quand on charge.

OEdipe à Colonne.—On demandait à J.-J. Rousseau, qui venait d'entendre l'opéra d'*Orphée*, de Gluck, ce qu'il pensait de la musique; le philosophe mélomane répondit avec une tendre expression :

« J'ai perdu mon Eurydice. »

Si pareille question m'était faite sur la musique d'*OEdipe*, à l'exemple de Rousseau, je répondrais seulement :

« Le fils des dieux, le successeur d'Alcide. »

Je ne connais rien de plus noble, en même tems de plus tendre et de plus pathétique, que cet air délicieux chanté par *Polynice*.

OEdipe à Colonne est une de ces compositions qui font le plus d'honneur à notre scène lyrique. Là, du moins, le poète marche l'égal du compositeur, chose très-rare aujourd'hui que toute la verve du poète est dans le coup d'archet du musicien. On reconnaît, dans la pureté du style et la simplicité de l'action, cette beauté antique des œuvres de Sophocle, ce divin modèle, qui tient encore le premier rang parmi les poètes tragiques grecs, et qui, si l'on en croit Cicéron et d'autres auteurs, composa, âgé de cent ans, cette même pièce d'*OEdipe à Colonne*. On sait quels honneurs elle lui valut chez les athéniens, de quelle honte et de quelle confusion furent couverts ses fils ingrats qui, dit Plutarque, *l'avaient accusé de retourner en enfance pour son grand âge, afin que par autorité de justice il lui fût baillé un curateur.*

Je m'étonne que l'auteur de notre opéra d'*OEdipe*, qui a pris dans le poète grec les situations et les discours mêmes de son héros, ait autant brusqué, si je puis m'exprimer ainsi, le moment de la reconnaissance du roi de Thèbes, par les athéniens, au second acte. On lui demande qui il est; et quelques mots entrecoupés suffisent aussitôt pour le faire nommer par le peuple qui s'écrie : *c'est OEdipe !* Ce n'est pas ainsi que Sophocle a traité cette scène qui est chez lui si terrible et si touchante : on interroge *OEdipe* sur sa patrie et ses malheurs; mais il a honte de se faire connaître. « Eh ! » qu'avez-vous à redouter, lui dit *Antigone*, n'êtes-vous » pas arrivé au comble de l'infortune ? » Il consent donc à satisfaire la pressante curiosité de ceux qui l'entourent, mais il le fait, comme *Phèdre*, peu à peu et avec beaucoup de confusion. « Tu connais ce fils de l'amazone, dit *Phèdre* » à sa confidente, et *OEdipe* dit : vous connaissez le fils de Laïus ?..... » alors le chœur jette un cri d'effroi, et lui demande s'il est véritablement cet *OEdipe* si fameux par ses malheurs.

Bernard, qui est annoncé pour quelques représentations seulement, a paru dans le rôle d'*OEdipe*. Il a la taille ambitieuse des héros et des demi-dieux. Son port est majestueux, ses poses nobles, et souvent sa voix est belle et son chant bien accentué; aussi cet acteur a-t-il été parfaitement accueilli sous les traits d'*OEdipe*. Mesplon a joué et chanté avec un talent fort remarquable le rôle de *Polynice*. Valbonte a eu de beaux momens dans celui de *Thésée*; et dans le rôle d'*Antigone*, Mme. Berteau a déployé sa belle voix. Nous devons aussi des éloges et des encouragemens à Mlle. Fritz, jeune coryphée, qui a chanté avec goût un air qui n'est pas sans difficultés. Cet opéra a été exécuté avec un bel ensemble, et de nombreux applaudissemens ont témoigné aux acteurs la satisfaction générale.

Commerce et Industrie.

PORS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Newport, 8 juin.—L'Estelle, c. Becher, ven. de Brest.

Anvers, 9 juin.—Nymphia, c. Lange, ven. de Bordeaux.

Ostende, 6 juin.—Vriendshap, capit. Lesecq, ven. de Marennes, ch. de sel.

Copenhague, 29 au 31 mai.—Restitution, cap. Flock; Lydia, cap. Hansen, ven de Bordeaux.—Lykkens-Prove, cap. Bang, ven. de Saint-Martin.

Swinemunde, 30 mai au 1er juin.—Hoffnung, cap. Saag, ven. de Marseille.—Sophia, cap. Rouberg, ven. de Cette.—Fr.-Ikina, cap. Postema, ven. de Bordeaux.

Travemunde, 4 juin.—Le Capitaine-Westermark, ven de Cette.

Hambourg, 6 juin.—Jungfr.-Venna, c. Janssen, ven. de Marseille.—Speculation, c. Boort, ven. de Rouen.

Cette, 5 juin.—(Cabotage.) Spéculation, c. Soderberg, suédois, v. de Marseille, frété pour Riga.—Denwardye-Lyck-Barn, suédois, c. Stenlon, v. de Livourne.

Marseille, 8 juin.—(Cabot.) La Ville-de-Port-Maurice, c. Coreil, v. de Port-Maurice, c. Coreil, v. de Port-Maurice,

DEPARTS.

Cette, 5 et 7 juin.—(Cabot.) La Vigilance, c. Deboer, holl., all. à Alicante.—Résolution, c. Nernst, all. à Jersey.

Marseille, 8 juin.—(Long cours). Lucretia-Margaretha, c. Lolty, danois, all. à St.-Yago de Cuba.—Ultima, c. Williams, all. à Boston.—James-and-Mary, c. Teal, all. à Philadelphie.—(Cabotage). Bobara, c. Crillé, autr., all. à Taganrock.

PORT DE BREST.

NAVIRES ENTRÉS.

Du 7.—L'Aurore, cap. Ponty, ven. de Nantes, ch. de briques, vinaigre et café; le Saint-Mathieu, cap. Lecorvec, ven. de Bordeaux, ch. de vin; la Lise, cap. Aubré; l'Arche, cap. Mahé, ven. de Rouen; le Charles-Marie, cap. Luco, ven. de Nantes, ch. de bois de construction.

Du 9. Le Pierre, cap. Lepiver, ven. de Saint-Brieux; la Bretonne, cap. Boloré; la Syrène, cap. Couedel, ven. de Bordeaux, ch. de vin et farine.

DÉPARTS.

Du 8. Le Zélé, cap. Kersero; le Petit-Vincent, cap. Allain, de Quiberon, all. à Bordeaux, sur lest; la Sainte-Anne, de Belle-Ile, cap. Sergent, all. à Blaye, ch. de fûts vides; le Saint-Joseph, de Saint-Malo, cap. Gambier, all. à Gersey, ch. de vin, chandelles, etc.

PORT DE DUNKERQUE.

Mouvement du 11 au 13.

NAVIRES ENTRÉS.

La Bonne-Marie, cap. Neuts, v. de la pêche du Nord, avec morue.

La Fidélité, cap. Naessen, v. dito, avec dito.

La Marie-Thérèse, cap. Versem, v. de la pêche d'Islande, avec dito.

Le Jeune-Alphonse, c. Charlemein, v. de la pêche du Nord, avec morue.

L'Actif, cap. Withnalde, v. de Londres, avec 11 caisses contenant objets pour une machine à vapeur.

L'Union, c. Potier, v. de Rotterdam, avec diverses marchandises.

La Marie-Catherine, cap. Gramein, v. de la pêche du Nord, avec morue.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le Grand-Duquesne, c. David, all. à Calais, avec sel.

Les Deux Amis, c. Dubans, all. à Bordeaux, avec div. march.

Le St-Jean, c. Fauquet, all. au Croty, avec charbon.

Le Fédéric, cap. Guillaume, all. à Vannes, avec dito.

L'Espérance, c. Dupont, all. à Bayonne, avec lin.

La Boulonnaise, cap. Fourny, all. à Boulogne, avec charbon.

L'Union, cap. Girard, all. à Vannes, avec dito.

Le François, cap. Legaff, all. à Brest, avec bois de construction.

Le Bon-Père, c. Jacquemain, all. à Caen, avec charbon.

Les Deux-Pauline, cap. Blondel, all. à Brest, avec bois.

Le Jean-Baptiste, c. Massière, all. à St-Valery sur lest.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 16 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

La Jeune-Eugénie, c. Colombel, ven. de Fécamp, ch. de planches.

Le sloop le Bon-Ménage, c. Roche, v. de Charante, ch. de vin, eau-de-vie.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop le Clairvoyant, c. Julienne, v. du Havre, ch. de pierres meulières.

Le lougre l'Hypolite, c. Chauvelon, al., à Nantes, ch. d'acide sulfurique.

Le chasse-marée l'Emmanuel, c. Guillam, all. à Ars, sur lest.

Les Deux-Aimées, cap. Barbe, all. à Bordeaux, ch. plâtre.

Le chasse-marée le Charles-Adolphe, c. Lebreton, ad. et ch. idem.

La gabarre la Bonne-Famille, c. Maillard, all. au Havre, sur lest.

Le brick l'Alélina, c. Duvet, all. à Bordeaux, ch. de plâtre et fûts vides.

Le brick l'Eugénie, c. Minguet, descendu à Dieppedalle, pour y décharger son sel.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 15 au 16 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le trois-mâts la Pauline, c. Guépance, v. de Bourbon, ch. de sucre et coton.

Le sloop la Reine-des-Anges, c. Dottemaud, v. de Caen, ch. de charbon.

Le chasse-marée la Marie-Hortense, c. Bessac, v. de Rouen, ch. de plâtre, en destination pour Nantes.

Le sloop la Cécile, c. Daufresne, ven. de Rouen, ch. de bois.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre l'Heureuse-Rencontre, cap. Percy, all. à Rouen, ch. de sucre.

Le brick le Télégraphe, c. Crevecœur, all. à Londres, ch. de vin.

Le trois-mâts le Jeune-Louis, cap. Recourcy, all. à la Guadeloupe, ch. de faïence, beurre.

Le brick la Caroline, c. Baney, all. à Saint-Pétersbourg, ch. de fruits.

Le brick la Jeune-Marie, c. Quimper, all. à Bordeaux, sur lest.

Le bateau à vapeur le Triton, c. Blay, all. à Southampton, ch de passagers.

Mouvement du 16 au 17 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le Paul-et-Virginie, c. Mahey, v. de Boulogne, ch. de bois.

Le flambart, la Jeune-Eléonore, cap. Lemere, all. à Honfleur, ch. de bois.

Le sloop l'Heureuse-Alliance, c Broq, v. de Caen, sur lest.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre la Jeune-Eléonore, c. Dubos, all. à Rouen, ch. de planches.

La goëlette anglaise Hélée, c. W. Smeder, all. à Liverpool, sur lest.

Le chasse-marée la Marie-Hortense, c. Pescole, all. à Rouen, ch. de vin.

Le trois-mâts américain Stéphanie, c. May, v. de New-York, ch. de balotages.

Le sloop le Printems, cap. Gege, all. à Saint-Vallery, sur lest.

Le brick américain Critérion, c. Riu, all. à Saint-Ubes, sur lest.

Le trois-mâts Olynda, c. Béliard, all. à la Guadeloupe, ch. de balotages.

La galiote hollandaise Vriendschapt, c. Nool, all. à Amsterdam, sur lest.

Le trois-mâts américain Atlas, c. Price, all. à Gênes, sur lest.

Le brick danois Elisabeth, c. Williams, all. à Saint-Thomas, ch. de balotages.

Le brick américain Elisa, c. Greffueth, all. à Saint-Ubes, sur lest.

Note des ventes recueillies à la bourse du 15 juin.

10 milliers d'huile de baleine à 56 fr. 50 c., acq.
12 milliers 70 sacs café St-Domingue, à 1 fr. 52 c. 1/2, dito.
41 boucauts café Havane, à 1 fr. 17 c. 1/2, en entrepôt.
154 sacs dito dito, à 1 f. 22 c. 1/2, dito.
882 sacs café Guyara, à 1 f 18 c. dito.

PORT DE QUILLEBEUF.

Sont montés et posés :

Mouvement du 15 au 16.

Le sloop la Félicité, c. Masson, v. de Lahougue, ch. de coton.

L'Eugène, c. Capelle, v. de Cherbourg, ch. de soude — La Providence, c. Renault, v. de Bordeaux, ch. de vin. — L'Heureuse-Rencontre, c. Persil, v. du Havre, ch. de sucre. — Les Deux-Adèles, c. Pourquai, v. de Newport, ch. fer. — La Nama, c. Legall, v. de Bayonne, ch. de Bray et essence. — La Marie-Louise, Ledensu, v. du Havre, ch. de sucre.

Sont arrivés de Villequier et dessus :

La Marie-Joseph, c. Lebail.
Le Charles, c Petit.
L'Aimable-Victoire, c. Gallon.
L'Heureux-Retour, c. Lecerre.
Les Sœurs-Unies, c. Corset.
La Diane, c. Coubitte.
Le Jules, c. Cléret.
Le Batave, c. Benoit.

Sont arrivés de Villequier :

La Sainte-Barbe, c. Leret. — Le Vengeur, cap. Seignard. — Le Sully, c. Rolandeau. — La Caroline, cap. Mesnil. La Petite-Adèle, cap. Piquet.

(*Vent d'Est, bon frais.*)

AVIS DIVERS.

N°. 213. — A louer, pour la St Michel prochain, une grande et belle MAISON, à porte cochère, située à Rouen, Saint-Maur, n°. 2, ayant vue sur le bord Cauchoise. Il y a une Cour dans laquelle une Ecurie pour deux chevaux, un Auge, Puits et une Citerne, ayant chacun une Pompe.

S'adresser, pour la voir et en traiter, à ladite Maison.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.
88f 75c 70c 75c 70c 65c 75c 65c 70c 65c 70c 80c 85c.

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.
Ech. du 22 Mars 1824, lin. 8 2.
1825, 9 4
Idem NOMINATIVES, 1824 101f

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.° °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
1067f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1545f

SPECTACLES DU 17 JUIN

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/2*)

La reprise des

MARIONNETTES,

OU UN JEU DE LA FORTUNE,

Comédie en 5 actes, de M. Picard.

LES DEUX JALOUX,

Opéra en 1 acte, de M. Vial, et Mme. [illegible]

Mme. SCHIWANECK rentrera par le rôle de *Fanchette*.

Le Spectacle commencera par

L'OUVERTURE DE MARIE DE MONTALB[illegible]

exécutée à grand Orchestre.

JEUX COMIQUES DE GRIMGALLET.

ARLEQUIN PEINTRE,

Pantomime en 1 acte, à spectacle.

LES DEUX STATUES,

Pantomime en 2 actes, à spectacle.

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE St LÔ N.° 34.

MERCREDI,

18 Juin 1823.

N° 1 — 2me Année

Troisième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

NINON,

CHANSON.

AIR : *Ces fleurs sont là parfaitement.* (de la Leçon de Botanique.)

Que j'aime la bonne Ninon :
Honnête homme et femme volage,
Sous les ailes d'un papillon,
Elle cacha l'âme d'un sage.
L'amant qu'elle aimait à trahir
Forcé d'estimer sa folie,
En sortant des bras du plaisir, } *bis.*
Tombait aux genoux d'une amie.

Chez elle le petit commis
Qui paraissait des vers en poche,
Auprès d'un duc était admis,
Et se montrait souvent moins gauche.
Abbés, acteurs et courtisans,
Danseurs, ministres sans escorte,
Venaient s'asseoir aux mêmes bancs, } *bis.*
Et laissaient leur masque à la porte.

Jeune encore à quatre-vingts ans,
On dit qu'un abbé charitable
Prodigua son profane encens
A sa fraicheur impérissable.
Mais quoique je rende sans bruit,
Hommage à ses attraits antiques,
Je crois que l'abbé fut séduit } *bis.*
Par son amour pour les reliques.

Sa bourse comme ses faveurs
A ses amis était commune.
Elle dédaigna les grandeurs
Et sut estimer l'infortune.
Ses deux fils dans ses soins constans
Retrouvaient sans cesse une mère ;
Mais ils auraient cherché long-tems } *bis.*
Avant de rencontrer un père.

Femmes qui prenez en amour
Son inconstance pour modèle,
Aux grâces par un doux retour,
Montrez-vous constante comme elle.
Cachez ses défauts trop connus
Par ses erreurs enchanteresses,
Et la moindre de ses vertus. } *bis.*
Fera pardonner vos faiblesses.

Edwd.

MACÉDOINE.

— Un pauvre curé félicité par un riche évêque, sur la bonté de l'air qu'il respirait dans sa cure, lui répondit : « Oui, monseigneur, l'air y serait *bon*, en effet, si je pouvais en vivre. »

Il y a pourtant un certain air qui fait vivre aujourd'hui : c'est l'*air* sot ou ignorant.

— Le *Crapeau-Blanc* qui devrait avoir appris, depuis le tems, à distiller passablement la calomnie, a voulu faire croire qu'un journal universellement estimé, s'était vendu.

Le *Crapeau Blanc* voudrait bien que tout pût se vendre, parce qu'alors il trouverait peut-être quelqu'un qui voulût l'acheter : mais aujourd'hui le commerce va si mal!...

— Des restaurateurs de notre ville désignent un des ragoûts de leurs cartes, sous le nom de *petits pois sans parchemin*, et c'est toujours de ces petits pois là que l'on demande. Les parchemins sont du goût de peu de monde, et les *mange-tout* ne sont guère estimés, même en fait de cuisine.

— Mlle. Georges a, dit-on, appelé Mlle Gersey en duel, et celle-ci a acccepté l'épée en disant que son adversaire n'était pas une *Saint-Georges* : on la dit cependant forte lame.

— La *Gazette universelle et simpiternelle* de Lyon, promet dix mille francs de récompense à celui ou celle qui lui rendrait une jeune personne de dix-sept à dix-huit ans, qui a été enlevée par un jeune homme de quarante-quatre ans, d'une constitution faible et débilitée. A en juger par le signalement que le journalier de la *Gazette* donne de la demoiselle soustraite, elle serait d'une constitution athlétique. On doit alors admettre qu'elle se sera prêtée de bonne grâce à la violence que le faible *jeune homme* n'aura pas manqué de faire à ses robustes appas. Il n'est pas sans exemple, toutefois que dans les circonstances urgentes les gens les plus faibles, n'aient eu des momens d'exaltation de force. On se rappelle le vieux Calas, qui étrangla de sa main paternelle le jeune homme le plus vigoureux et le plus adroit de Toulouse.

— Il vient d'arriver à Saint-Germain-en-Laye, un événement malheureux dont les circonstances singulières ont surpris et affligé toute la ville.

Le sieur Rousseau, marchand de vin près du marché, dont la maison était très achalandée, venait de se marier en secondes noces. Hier, on célébrait chez lui le mariage de sa fille, à cinq heures il disparaît, suivi seulement de son chien; au moment où les danses avaient lieu, on s'apperçoit de son absence; on le cherche en vain. Le malheureux était descendu au Pec, et s'était jeté à l'eau. Son chien l'avait suivi à la nage; mais malgré ses efforts, il n'avait pu l'atteindre et le ramener à bord. Il avait disparu, et l'animal désespérant de le sauver, retourna à la maison où ses hurlemens mirent toute la noce en rumeur. On le suit jusqu'à l'endroit où il a quitté son maître. On recherche le cadavre et l'on finit par le trouver au dessous du Pec.

(*Journal de Paris*, du 16.)

—M. l'académicien L... disait à un des journalistes qui avaient fait connaître sa rétractation au sujet d'un article inséré dans le *Mercure* : Avec tout cela j'ai été le dindon de la farce. Non, M. de l'académie, répond le journaliste, on appelle cela, le dindon de la maladresse.

—Quels sont vos parchemins, M. l'auteur, qui vous faites passer pour noble? — Mes parchemins sont ma tragédie nouvelle.—En effet, elle est déjà rongée de rats, en attendant mieux.

— Les bonnes écrevisses sont rares dans cette saison. Un habitant de Rouen qui ces jours derniers en a trouvé une encore pleine, a cru faire un cadeau *très-lucratif* à un personnage de Paris chez qui il s'est empressé de la placer. Mais le personnage qui aime les présens autant qu'il déteste la plaisanterie a renvoyé l'écrevisse à l'expéditeur, avec censure. Le malheureux crustacée, en faisant trente lieues rétrogades a rempli sa vocation, mais il a été bien loin d'atteindre le but que s'était proposé notre compatriote. Vous qui voulez faire des cadeaux en poisson, prenez des turbots : cela ne passe pas pour une épigramme, à moins que vous ne l'adressiez à un membre du sénat.

— A la demande d'une commission de baronnes et de quelques marquis vermoulus, et de plusieurs comtesses poudreuses, la société des bonnes lettres ne se nommera plus que la *bonhomesse* de France. Auparavant c'était la *bonhomie*.

— On a dû donner hier, au Panorama-Dramatique, la première représentation du *Pauvre Berger*, annoncée depuis long-tems. Si l'on en croit quelques méchans esprits, c'est un *pauvre mélodrame* qui ne fera qu'une *pauvre recette*.

— Verteuil qui, après quelques désagrémens éprouvés au théâtre de Bruxelles, est rentré en France, *véritable patrie des talens*, comme il l'a écrit modestement dans plusieurs journaux, Verteuil est aujourd'hui à Paris, où il a eu déjà le talent d'obtenir une représentation à son bénéfice, pour le 19 de ce mois, au théâtre de la Porte-Saint-Martin. Nous croyons que beaucoup de personnes prendront *part* à la bonne fortune de cet artiste.

— Un voyageur arrivé tout récemment de Londres, assure que les anglais viennent d'inventer une nouvelle espèce de télégraphie qui a sur la notre l'avantage de transmettre dans un petit nombre de signes une infinité de mots quelconques. Deux ou trois positions angulaires de cette machine suffisent pour faire parvenir, de deux points éloignés, autant de mots que la lettre la plus longue en contiendrait. On peut correspondre en grec, en latin et même en turc au moyen de cette invention.

— Le journal des *Débats* a à sa disposition une machine très-précieuse, avec laquelle il communique tous les jours, et cette machine là est M. son rédacteur principal qui a les mouvemens aussi prompts que la parole.

— Perlet en est à sa cinquième représentation au Havre, où il fait fureur. Hier, il y a joué *l'Artiste* et *la Carte à Payer*. Un des passages fort plaisant de la première de ces pièces, a été vivement applaudi.

— Depuis deux ou trois jours on entend demander jusqu'à en être étourdi, dans les cabinets de lecture et les cafés, *le Pilote* et *le Courrier*. Hier, une personne qui tenait beaucoup à lire un de ces journaux, demandait à un garçon s'il était retenu : « *Oui, pour quinze jours encore*, lui répondit celui-ci; *mais, en attendant, voici* L'ÉTOILE, *qui n'est retenue par personne.* » Effectivement, *l'Etoile* est si peu retenue qu'elle est visible du matin au soir, dans le seul café où elle paraisse à Rouen.

— On lit et on relit sur tous les murs du Hâvre, l'affiche suivante, sur laquelle on croirait que les ciseaux de la censure ont passé :

« PARC AUX HUITRES DU HAVRE.

« *Avis.*

« Le propriétaire du *Parc aux Huîtres* et autres coquillages de mer, de cette nature, établi au Hâvre depuis 1816, un des meilleurs et le plus beau qui existe en Europe, qui n'a cessé de faire l'admiration des connaisseurs, désirant de plus en plus faire jouir MM. les habitans de cette cité, de l'avantage bien rare de manger des huîtres bien fraîches et à des prix modérés, continue d'en établir les dépôts dans cette ville, où l'on trouvera des huîtres et des écaleurs à toute heure, au prix de 5 fr. la douzaine »

Des *Ecaleurs* à 5 fr. la douzaine! Le *Journal de Rouen*, n'aurait pas fait mieux.

SPECTACLES.

THEATRE DES ARTS.

Les Marionnettes. — Les Deux Jaloux.

Rentrée de Mad. SCRIWANECK.

Les hommes sont des marionnettes, il y a longtems qu'on l'a dit, on le dira longtems encore, et il en est ainsi partout le globe : du pays des tonquins à la rue des St.-Pères, *marionnettes*; du réveil d'Epiménide au sommeil du *Maître Ebroin*, *marionnettes*, et du commencement du monde jusqu'à la fin, comme du premier acte de la comédie de Picard jusqu'au dernier, les hommes seront toujours des *marionnettes*. L'égoïsme, l'orgueil, la cupidité, le fanatisme, voilà les fils au moyen desquels ils cabriolent si joliment sur le théâtre du monde. Comment donc se fait-il qu'il y avait hier si peu de spectateurs à la représentation des *Marionnettes* de Picard? Jamais pourtant les marionnettes n'ont été plus à la mode. Il est une grande marionnette dont la renommée depuis quelque tems ne se lasse pas de publier les merveilles, les tours de force, les sauts périlleux en avant et même en arrière. Un peuple en foule se presse sous ses pas pour le voir et l'admirer. Et si vous en doutez demandez plutôt à *Polichinelle-Vampire!*

La rentrée de Mme Scriwaneck, dans l'opéra des *Deux Jaloux* a heureusement ramené du monde dans la salle, cela ne pouvait manquer. Cette aimable actrice, qui avait laissé Euterpe et M. Morel un peu dans l'embarras depuis deux mois d'absence, a été accueillie par de nombreux applaudissemens. *Fanchette* a prouvé au public que Mme Scriwaneck n'a rien perdu de ses grâces et de son talent.

L'opéra des *Deux Jaloux* a été bien joué et bien chanté.

ERRATA.

Dans notre article *Spectacle*, d'hier, au lieu de : *Ses poses nobles, et souvent sa voix est belle.* (parlant de M. Bernard) lisez : *Ses poses nobles et sevères ; sa voix est belle*, etc. Nos lecteurs auront sans doute suppléé à cette erreur qui aliène à la fois le sens de la phrase et notre pensée.

Commerce et Industrie.

NOUVELLES DE MER.

— Le navire la Pauline, de St-Malo, cap. Guezenec, v. de l'Ile-de-France au Havre, a été rencontré, le 15 mai dernier, par les 22 d. 7 m. de latitude nord et 39 d. de longitude ouest, par la Lettre-de-Marque espagnole, de 600 tonn., armée de 24 p. de canon, le St-Jean qui lui a signifié que la guerre entre la France et l'Espagne était déclarée, et qu'en vertu de la lettre de marque qui lui avait été délivrée, lui et son équipage étaient prisonniers et son navire et cargaison de bonne prise.

Après avoir retenu le capitaine et l'équipage de la Pauline pendant 10 heures et avoir tenu conseil, le c. du St-Jean a déclaré au cap. Guezenec qu'attendu que sa cargaison consistait en sucre, qu'il ne pouvait l'envoyer en Europe, sans craindre de la faire reprendre, et qu'il devait, avant tout, suivre sa destination, il lui rendait sa liberté.

Le capitaine Guezenec se loue infiniment du traitement qu'il a éprouvé et du désintéressement des officiers du St-Jean, qui ont empêché qu'on enlevât la moindre chose de son bâtiment.

— Le navire Frau-Metta, capitaine Norbye, all. de Copenhague à Hambourg, fut assailli le 28 mai dernier, en pleine mer, par quatre pêcheurs, qui tuèrent le capitaine et tout l'équipage, après quoi les assassins ouvrirent les écoutilles pour piller la cargaison, mais se trouvant contrarié dans leur projet, ils menèrent le navire sur la côte, près de Gothembourg. Là, ils furent découverts par les garde côtes et arrêtés tous.

Les marchandises qui étaient presque toutes enlevées et recelées, se découvrent chaque jour.

— On écrit de Bordeaux, le 11 juin :

« Le capitaine d'un navire prussien, ch. de planches, à l'adresse de M Pülhs, monté hier en rade, dit avoir été hélé le 31 mai dernier, à dix lieues Ouest de Cordouan, par une goëlette espagnole de 16 canons, qui lui a laissé continuer sa route.

» D'après d'autres renseignemens qui sont parvenus de la Corogne, on dit que le corsaire espagnol était sorti le 16 mai, et qu'il a capturé le navire l'Eole, le 17. Le corsaire espagnol n'a pas été construit dans un port d'Espagne ; il n'est pas non plus d'origine anglaise. »

— Par lettre de la Havane du 21 avril, on annonce la prise faite par les anglais de 120 pirates, sur la côte de l'île de Cuba, et d'une de leurs goëlettes nommée Zaragozana. La flotille américaine croisait dans les mêmes parages.

— Sont arrivés à l'île de France : le 14 février, le Renard, c. Soufleto; le 19, les Deux-Nannettes, c. Cauvin; le 21, le Mars, c. Garnot; le 23, l'Evelina, cap. Faciolle, v. tous de Bourbon; le 26, les Quatre-Sœurs, v. de Sincapore; le 9 mars la Zélie, c. Rouxel, v. du Bengale et de Pondichéry.

— Ont fait voile de l'île de France : le 6 février, le Solide, c. Guezenec, pour Marseille; le 10 mars, le Grand-Navigateur, pour Cherbourg.

— Le patron du bateau les Deux-Frères arrivé de St.-Tropez à Marseille, le 9 juin, a déclaré qu'il avait vu le 4 sur le cap de St-Tropez, le corsaire espagnol dirigeant sa route dans sa partie l'Est.

On mande de Gibraltar, le 17 mai :

« L'Iris, c. Nicolaï, sorti de Cette, appartenant au port de Dunkerque, et y allant, a été pris par un corsaire et conduit à Algésiras, le 15 de ce mois.—Un brick suédois, sorti de Marseille, avec un riche chargement, a été également conduit le même jour à Algésiras par un bâtiment garde-côte. — La cargaison du dogre hollandais Cornelia-Lucia, parti de Cette pour Stettin, l'un des premiers navires capturés, depuis le commencement des hostilités, et amené à Algésiras, a été condamnée. Le fret doit en être payé.—La Thérèse-Chérie, v. de la Martinique, est entré à Tanger, vers le 10 mai, et s'est échoué sous les batteries, dans le but de chercher un abri contre les corsaires Sa cargaison a été déchargée, et l'on présume qu'elle sera vendue. »

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ Chargem. de la goëlette Philippine, c. Dumont, ven. du Havre, bois de Brésil, vin, peaux, céruse, à ordre.
Courtier-interp. M. J.-Pellecat.

☞ Chargem. du navire la Providence, cap. Lancè, ven. de Bordeaux.
Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

24 barriques vin ordinaire. — 34 bques vinaigre.
52 fûts vin ordinaire.—Viret-Lehêtre.
16 fûts dégras.—Amaury.

☞ Chargem. du navire l'Aventure, cap. Courbet, ven. de Bordeaux.
Courtier, M. Fauqueux.

Réclamateurs, MM.

11 fûts vin ordinaire.—Lebreton-Vallée.
310 barriques vin ordinaire.—Viret-Lehêtre.
45 caisses savon.—Henry Flory fils.
60 paquets roseaux.—Crevel et comp.
82 caisses savon.—Malfilâtre.
1 barriq. vin.—A ordre.

☞ Chargem. du sloop la Francine, cap. Renault, ven. du Havre.
Courtier-interp., M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

1500 bûches bois de Campêche.—Ve. By. P. Lecouteulx.
8 barriq. sucre brut.—4 quarts dito. Thuilier.
4 quarts dito dito. — 5 dito café. — Dubosq-Lettré.
10 tierçons riz.—9 planches de sapin. 50 gueuses fonte de fer.—Crevel et comp.

Proven. du navire l'Amélie, cap. Delaporte, ven. de Londres.
167 saumons de plomb.—3 fûts limes. 101 fûts huile.—22 surons indigo.—
1 fût pierres.—A ordre.

☞ Chargem. du sloop les Trois-Sœurs, cap. Tournelle, ven. de Honfleur.
Courtier-interp., M. J. Pellecat.
20 fûts cidre.—104 jantes.—A ordre.

Mouvement du 17 juin.

NAVIRES ENTRÉS :

Le sloop la Philippine, c. Dumont, v. du Havre, ch. de céruse, zinc, cuirs.

Le sloop la Félicité, c. Masson, v. de Saint-Vasst, ch. de farine, coton, zinc.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le chasse-marée les Trois-Frères, cap. Machefaux, all. à Bordeaux, sur lest.

Le dogre l'Amélie, cap. Benoist, all. à Mouques, ch. de fûts vides.

Le brick l'Eugène, c. Moulinet, all. à Bordeaux, ch. de plâtre.

Le brick l'Emilie, cap. Berneval, all. à Rotterdam, ch. de gentiane et plâtre.

Le sloop l'Adélaïde, c. Desrues, all. au Havre, ch. de plâtre.

Le sloop anglais Jonh-et-Joseph, cap. Baker, all à Cardiff, sur lest.

La goëlette anglaise Three-Sisters cap. Collings, all. à Cardiff, sur lest.

La goëlette anglaise Belzey, cap. John-Hill, all. à Newport, sur lest.

La galiote la Minerve, c. Adam, v. du Havre, ch. de bois de chêne.

Le sloop la Charité, c. Roussel, all. à Honfleur, ch. de fûts vides.

Le brick la Bonne-Henriette, c. Pontif, all. à Londres, ch. de pierres meulières.

Le chasse-marée Labiche, cap. Lecerf, all. à Dieppedalle pour y décharger son sel.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 17 au 18.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick Dorothy, cap. Stephasan, ven. de Newcastle, ch. de charbon de terre.

Le dogre la Rose, cap Vane, ven. de Dunkerque, ch. de genièvre et houille.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le dogre norwég en Molly, cap. Theissen, all. à Rotterdam, ch. de tabac.

Le sloop la Rosalie, cap. Perret, all. à Rouen, ch. de sucre.

Note des ventes recueillies à la bourse du 16 juin.

18 balles sucre Pourbon, à 71 f., acq.
190 sacs café Saint-Domingue, à 1 fr. 55 c., dito.
10 milliers bois de Campêche, Martinique, à 10 f, dito.
118 balles coton Fernambourg, à 1 fr. 62 c. 1/2, dito
60 dito dito dito, à 1 f. 67 c., dito.
50 dito dito Camouchy, à 1 f. 60 c., d.
67 dito dito Louisiane, à 1 f. 55 c., d.
25 dito dito dito à choix, à 1 f. 41 c. 1/4, dito
10.4 dito dito Alabama, à 1 f 7 c. 1/2, d.

PORT D'HONFLEUR.

Mouvement du 15 au 17

Le sloop l'Aimable-Eugénie, c. Liard, ven. du Havre.

Le sloop l'Alcide, cap. Descamps, ven. du Havre.

Le sloop l'Aimable-Victoire, capit. Gallon, ven. de Rouen.

Le sloop le Saint-Pierre, cap. Igout, ven. de Rouen.

La Josephine, cap. Croix, ven. de Rouen.

Le Louis et Fanny, cap. Gonnier : v. de Rouen.

Le sloop les Sœurs-Unies, cap Corset, ven. de Rouen.

Le sloop le Charles, cap. Rossignol, ven. de Dieppe.

Le sloop le Désiré, cap. Angot, ven. de Portsmouth.

Le corve le Prosper, cap Guillebert, ven. de Marennes.

Le brick le Saint-Esprit, cap. Joualin, ven. de Marennes.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick la Perle, cap. Gontier, all. du Brésil.

Le trois-mâts les Quatre-Sœurs, cap. Héron, all. à la Martinique.

Le brick Cora, cap. Legrand, all. à Jersey.

Le brick Choisy-des-Chillas, cap. ..... all. à Newcastle.

Le sloop le Père-de-Famille, c. Dupin, all. à Rouen.

Courtiers, MM. Duval, Gaillard et Bellecat.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 16 au 17.

Sont montés et passés debout :

Le Père-de-Famille, c. Dupin, v. de Honfleur, ch. de cidre.

Les Six-Amis, c. Leroy, v. d'Arlingen, ch. d'avoine.

Vrouw Antje hollandais, c. Stuit, v. d'Amsterdam, ch. idem.

L'Espoir, c. Houzard, v. de Fécamp, ch. de planches.

Sont arrivés de Villequier et descendus à la marée du 17 au matin :

La Jeune-Adèle, c. Rio, all. à Marennes, sur lest.

La Paix-Désirée, c. Pourchasse.

Le Saint-Pierre, c. Hervisse.

(*Vent E. N. E., petit frais.*)

PORT DE NANTES.

Est entré en ce port : la Clémence, c. Masson, v. de Brest, sur lest.

Le capitaine Lenero, commandant le chasse-marée l'Hypacie, qui avait pris en ce port un chargement en divers marchandises, pour Vannes et Aurai, mande de Paimbœuf, sous la date du 8 de ce mois, à M. C. Herbelin, courtier maritime à Nantes, que, le 7 courant, son bâtiment surpris par le calme, et entraîné par la force du courant, a touché sur la Pierre-Rouge, et a coulé si promptement qu'il a été impossible de le sauver, ainsi que les marchandises qui composaient son chargement. Messieurs les expéditeurs que cet événement concerne sont invités d'écrire à leurs correspondans, à Paimbœuf, pour obtenir des renseignemens sur ce naufrage.

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Gravesend, 11 juin. — Earl-of-Liverpool, c. Franklin, v. de Calais.

Texel, 7 juin. — Taalmodigheid, cap. Boye, v. de Bordeaux.

PORTS FRANÇAIS.

ARRIVAGES.

Brest, 7 au 9 juin. — (*Cabotage*) L'Arche, c. Mahé, et la Lise, c. Aubrée, v. de Rouen. — Le Saint-Matthieu, la Bretonne, la Syrène, v. de Bordeaux.

La Rochelle, 10 juin. — (*Cabotage.*) Sicily, c. Bradford, américain, v. d'Amsterdam, sur lest.

Bordeaux, 10 juin. — (*Cabotage.*) En rivière, le Dorset, c. Evans, v. de Dublin. — En rade, l'Union, c. Lainé, ven. du Havre.

Bayonne, 2 au 9 juin. — (*Cabotage.*) Le Narcisse, cap. Neupat, v. du Havre, ch. de tabac et lin. — Le Silence, c. Sevry, v. du Havre, ch. d'avoine. — 16 autres caboteurs, ch. de grains, fourrages, etc.

Marseille, 9 juin. — (*Long cours.*) Le Tartare, cap. Revans, v. de New-York, ch. de 236 sacs café, bois de teinture, 1400 cuirs, 1000 peaux de chèvre.

DÉPARTS.

Bordeaux, 11 juin. — (*Long cours.*) Ont mis en mer le 8 : le Duc-de-Feltre, all. à la Martinique.

Tous les navires qui étaient au bas de la rivière ont également mis en mer le 9 juin.

Marseille, 9 juin. — (*Cabotage*) Le Manheim, capit. Brodnt, suédois, all. à Alexandrie. — Eliza-Harly, cap. Telens, américain, all. à Cette.

AVIS DIVERS.

RECRUTEMENT. — CLASSE DE 1823.

N°. 214. — Les jeunes gens faisant partie de la classe de 1823, qui désirent se prémunir contre les chances du sort, sont invités à se présenter chez M. HÉBERT, notaire, rue St-Lo, et chez M. Noble, boulevard Cauchoise, n°. 67, qui leur donneront les renseignemens nécessaires pour cet objet.

☞ N°. 215. — Il a été trouvé le 12 juin, un CHIEN qu'on rendra en le désignant. S'adresser boulevard du Champ de Mars, n. 19.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.
88f 50c 45c 40c 50c 60c 50c 55c 60c 65c 45c 40c 45c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2. 101f 30c
1825, 9 4 101f 25c
Idem NOMINATIVES, 1824 101f

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p. °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
1067f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1595f

SPECTACLES DU 18 JUIN.

THÉATRE DES ARTS.

(*On commencera à 6 heures 1/2.*)

LES FOLIES AMOUREUSES.
Comédie en 3 actes, de Regnard.

MA TANTE AURORE,
OU LE ROMAN IMPROMPTU,
Opéra en 2 actes, de MM. Loeschampe et Boyeldieu.

Frontin,	MM.	Valbonne.
Georges,		Bis.
Valsain,		Ténor.
Aurore,	Mesd.	Jozlié.
Julie,		Lesueur.
Marton,		Sauvageot.

LES PRÉCIEUSES RIDICULES,
Comédie en 1 acte, de Molière.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.
LE CHOU MERVEILLEUX,
Pantomime en 2 actes, à spectacle

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST LO N.° 34.

JEUDI.

19 Juin 1823.

N° 197.—2me

TROISIÈME

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Moeurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

POLICHINELLE.

CHANSON.

Air : *C'est ce qui me console.* (des Dettes.)

Vous avez vu sauter Pierrot
Du haut en bas, du bas en haut,
Et grimper à l'échelle. *bis.*
Il est tems de le culbuter.
C'est à mon pantin de sauter :
Saute Polichinelle ! *bis.*

Pour être au goût de nos badauds;
Il s'est fait gros ventre, bon dos,
Et petite cervelle. *bis.*
De gauche à droite quand il faut
Au centre il vous passe d'un saut :
Saute Polichinelle ! *bis.*

Polichinelle, sous trois rois,
A la cour a dansé trois fois
Avec le même zèle. *bis.*
En le tirant par un fil d'or
Vous le feriez sauter encor :
Saute Polichinelle. ! *bis.*

Son habit de drap galonné
A dix fois été retourné
Sur chaque bon modèle ; *bis.*
Blanc derrière, rouge devant,
Voulez-vous le voir rouge ou blanc ?
Saute Polichinelle ! *bis.*

Courtisans qui venez le voir
Se disloquer et se mouvoir
Vous fûtes ses modèles. *bis.*
Bien avant lui, vous saviez bien
Que sans sauter on ne fait rien :
Sautez Polichinelles ! *bis.*

Edwd.

M. le vicomte de T. R. nous écrit une lettre dont nous croyons devoir faire part à nos lecteurs, quoiqu'elle soit la critique évidente de la description que nous avons donnée, de la république d'Ultrasie. Quelle que soit la confiance que nous inspire le voyageur qui nous a transmis les détails que nous avons répétés, nous croyons cependant ne pas devoir repousser les observations que l'on nous adresse sur les faits dont nous avons adopté la responsabilité historique. Nous sommes journalistes, mais nous ne sommes pas exclusifs.

A Messieurs les Rédacteurs de la Nacelle,

De mon Hermitage ou Manoir près Montivilliers.
10 juin 1823.

« Hélas ! Messieurs, répétons ensemble ce vers que notre grand Corneille met dans la bouche de l'amante désolée d'un héros digne d'elle :

« Pleurez, pleurez mes yeux, et fondez-vous en eau ! »

ou plutôt encore écrions-nous avec cette bergère ou ce berger d'une des idylles de Gessner : *elle est, elle est cassée la plus belle des cruches*; mais aucun de nous n'achevera la phrase terminée par ces mots : *en voici les morceaux autour de moi ;* car où, et comment découvrir le moindre vestige de la cité merveilleuse dont il s'agit ?

» Au retour d'un petit et nécessaire voyage fait dans une autre partie du globe, on m'a remis votre feuille du 22 mai, dans laquelle, avec une avidité d'instruction qui m'a fait donner le sobriquet de Caton (*librorum Helluo*), sans me douer ni de la haute sagesse qu'on lui attribue, ni de l'excessive sévérité qu'on lui reproche, j'ai dévoré votre pompeuse description de la majestueuse et superbe *Ultrasie*. Ce recit intéressant a redoublé les regrets que vous allez partager, et qui causent le début lamentable de ma présente lettre.

» Cette incomparable et curieuse ville, messieurs, sur laquelle tant d'observateurs et d'érudits à la nouvelle mode, préparaient tant de nouveaux et précieux commentaires plus étendus que les trois volumes in-4°, publiés sur la maison de campagne d'Horace, hélas ! trois fois hélas ! elle n'existe plus depuis longtems, si tant est qu'elle ait jamais existé. Deux bicoques sombres et bourbeuses, très-voisines de l'emplacement que vous lui donnez, ont réellement, non pas fleuri, mais végété assez loin du *cap des Bons Hommes* et fort près de la *baye de l'Exclusion* et du *Mont-aux-Aveugles*. Des alternatives et répétitions d'ouragans, d'incendies et de tremblemens de terre, quelques-uns même ajoutent le feu du ciel, les ont fait disparaître ; bien que l'impartial et docte historien-géographe à qui nous sommes redevables de ces

détails authentiques, et qui leur reproche beaucoup de travers et d'erreurs, ne leur impute nullement les infamies de Sodôme et de Gomorrhe.

La première de ces mauvaises bourgades s'appelait *Contrasie*, parce que ses habitans infectés d'un misérable esprit de chicane, de satire et de contradiction, s'acharnaient à contrarier et déprimer tout ce qui tient à l'ordre social, à l'ancien bon sens, aux antiques vérités, à la bonne-foi. La seconde portait le nom de *Citrasie*, parce que les *citrasiens* tantôt alliés, tantôt rivaux des *contrasiens*, mais tant soit peu moins malicieux et moins déraisonnables, restaient toujours en deçà des bonnes instructions, des bonnes vues, des bonnes opérations, prenant les bouleversemens pour des réformes, et préférant à la clarté du soleil et aux vraies lumières physiques, intellectuelles et morales, les cendres enflammées, continuellement vomies par la perpétuelle éruption d'un volcan qui, dit-on, fut plus terrible que le Vésuve ou l'Etna.

« Pour éviter de me rendre suspect d'aucune sorte d'allégorie maligne, capable ou de flatter ou de blesser qui que ce soit, je crois satisfaire à la fois la bienséance et la vérité, en terminant à la hâte ce rapide apperçu dont je m'engage à vous donner les développemens et les résultats, si vous les jugez convenables au format, au but et au plan de votre feuille. »

« Vu le caractère, les mœurs et l'enjouement de la pluralité de nos francs et valeureux concitoyens, la gaîté qui ne dégénère pas en bouffonnerie, sarcasme, insouciance, égoïsme ou légèreté, peut devenir une sorte de philosophie propre à calmer l'aigreur des controverses et les amertumes de la vie. Ainsi de quelque esprit ou couleur que soit un journal français, j'espère qu'aucun de ses entrepreneurs et de ses abonnés, ne m'en saura mauvais gré. »

« Je vous prie, Messieurs, d'agréer la confiance fraternelle et civique autant que civile, de votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le vieux otage et volontaire royal,
Vicomte DE T. R***.

Fidèle vétéran de la chevalerie, de la littérature et de l'administration françaises. »

MACÉDOINE.

— Un individu qui, hier à sept heures du soir, disait n'avoir qu'un quart-d'heure à consacrer à ses amis, ne les a quittés aujourd'hui qu'à neuf heures du matin, et a laissé, sur une des tables du café où ils se trouvaient réunis, un livre que son état l'oblige à ne pas quitter. Il peut le réclamer quand bon lui semblera. Nous croyons que ce n'est pas un code.

— Deux jeunes littérateurs déjà connus, se proposent, dit-on, d'ouvrir à la prochaine rentrée des classes, un cours de grammaire générale, et d'histoire du moyen âge. L'intérêt que ne pourra manquer d'inspirer leurs leçons, nous permet de leur prédire un succès dont les amis de la littérature, sont jaloux d'avoir bientôt à les féliciter.

— Dernièrement un homme connu pour la haine vigoureuse qu'il eut toujours pour la lumière, a rencontré en montant tête baissée l'une de nos rues, un réverbère que l'on avait descendu pour pouvoir allumer plus facilement les mèches fatales. Le chapeau de l'individu a éteint d'un seul coup par le choc qu'il a fait éprouver au réverbère, les quatre mèches déjà allumées. Notre homme appelle cela un succès de circonstance.

— A Nantes on joue la tragédie. *Zaïre* y a été représentée mercredi dernier, et le succès des acteurs n'a pas été un seul instant contesté : il n'y avait personne dans la salle.

Le Barbier de Séville, opéra, y a été donné le même jour, et il n'y a eu réellement de public dans la salle qu'au premier acte de cette pièce mise en morceaux par les ultramontains, et *dérangée* ensuite pour la scène anti-française, par M. Castil-Blaze, ou Castil-*Blasé*. Le rédacteur de l'article dans lequel il est rendu compte de l'effet produit par cet opéra, n'ose encore, dit-il, juger entre Rossini et Mozart, et nous attendrons son arrêt pour avoir une opinion à ce sujet. Cependant il avoue par manière d'anticipation sur le jugement à venir que Rossini le plonge dans un état presque *dilettantique*; et en sortant de cet état il ajoute : « Mais dussé-je m'attirer une critique sévère, je dirai que les morceaux où dominent les roulades, tranchons le mot, les *gargouillades*, s'ils sont les plus brillans ne sont pas les meilleurs. Je sais bien que notre prononcie française ne se prête pas beaucoup à la souplesse du gosier qu'elles exigent, etc ».

Des gargouillades et la souplesse d'un gosier exigé par les gargouillades, en voilà trois fois plus qu'il n'en faut pour se jeter dans l'académie.... des bonnes-lettres.

— On vient de mettre en vente, chez Plancher et Mme. Seignot, libraires à Paris, quai Saint-Michel, n° 15, plusieurs nouveautés très-piquantes, et dont le succès ne peut être douteux :

Examen critique du Voyage à Coblentz et à Bruxelles; par M. R. W..., 2me édition, augmentée d'un avertissement polémique. 1 vol. in-8°, prix : 2 fr. et 2 fr. 50 c. par la poste.

Voyages de Georges III à Cheltenham, Glocester et Worcester, et ses environs, précédés d'une notice historique sur la vie de ce prince. 1 vol. in-8°, prix : 3 fr. 50c. et 4 fr. 25. par la poste.

Journal des bains de mer de Dieppe, ou *Recherches et observations sur l'usage hygiénique et thérapeutique de l'eau de mer*. Par Ch. L. *Mourgué*, docteur en médecine, auteur du *Traité de la Gravelle*, et médecin-inspecteur des bains de mer de Dieppe. 1 vol. in-8°, orné d'une gravure en taille-douce. Prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25 par la poste.

Lettres sur l'incendie de Moscou, écrites de cette ville, au père Bouvet, jésuite, par l'abbé Surrugues, témoin oculaire, et curé de l'église de St-Louis, à Moscou. Prix, 1 fr. 25 c. par la poste.
Cet ouvrage est la réfutation la plus victorieuse de l'écrit du fameux Rostopchin.

Lettre à M. de Chateaubriand, pair de France, ministre des affaires étrangères, sur *l'affaire de M. Magalon*; par A. Barguiet (de Grenoble), suivie du *Rapport sur les prisons*, par M. Alexandre Delaborde, député du département de la Seine. 1 vol. in-8°, prix, 1 fr. et 1 fr. 25 c. par la p.

Relation d'un voyage de Paris à Gand en 1815, par M. de Saint-Marcellin-Fontanes, officier supérieur; cet ouvrage est précédé d'*Une notice de M. de Chateaubriand*, et suivi de quelques poésies de M. de Fontanes. Publiée par Alfred F**. 1 vol. in-8°, prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25c par la poste.
Tous ces ouvrages se trouvent aussi au bureau de la *Nacelle*.

— A. Verteuil, dans une lettre qu'il adresse au rédacteur du *Courrier des Spectacles*, au sujet de la représentation du 19 de ce mois, annoncée à son bénéfice, déclare qu'il n'est *ni l'oncle ni le prête-nom* de Mlle Georges, comme l'a avancé un journal, affirmant que cette prochaine représentation est uniquement à son bénéfice. Nous souhaitons pour lui qu'il ne soit pas le prête-nom, la chose en vaut la peine; quand au second chef, nous, nous pouvons assurer qu'il n'est que le fils du frère du grand-père de Mlle Georges, c'est-à-dire, cousin issu de germain, ou oncle *à la mode de Bretagne*, de Mlle Georges.

Commerce et Industrie.

PORTS ÉTRANGERS.

ARRIVAGES.

Gravesend, 12 *juin*.—Lord-Melville, cap. Black, ven. de Calais.—Welcome, c. Morrice, v. de Marseille.

Amsterdam, 10 *juin*.—Taalmodigheid, cap. Boye, ven. de Bordeaux.

DÉPARTS.

Cowes, 11 *juin* —Klyne-Jan, c. Kruys, all. à Bayonne.

Texel, 10 *juin*.—De Jonge-Willem, c. Jobs; Concordia, c. Dyk; Volharding, cap. Teunis; Giodvard, cap. Steffensen; Vriendshap, c. Hofkamp, all. à Bayonne. —Ikina-Wilmina, capitaine Vegter, all. à Oleron.—Vr.-Antze, cap. Stuit, all. à Rouen.

PORTS FRANÇAIS.

ARRIVAGES.

Marseille, 10 *juin*.—(*Long cours.*) L'Argus, c. Gill-Patrick, ven. de Philadelphie, ch. de 188 sacs café, 1,035 cuirs, 5 balles dito, 3 surons et 43 caisses indigo, 161 barils et 44 barriq. sucre, 110 caiss. canelle commune et 12 surons quina.—(*Cabotage.*) La Clara, cap. Gollbranson, suédois, v. de Barcelonne, et Mahon.—L'Achille, napolitain, v. d'Almérie, ch. de plomb, alquifoux et sparterie.

DEPARTS.

Lorient, 10 *juin*.—(*Cabotage.*) La Sabine, c. Leroux, v. de la Guadeloupe, all. à Bordeaux.—La Mathilde, c. Blay, v. de Bordeaux, all. à Dunkerque.—Le Jeune-François, cap. Duterrier, ven. de Marennes, all. à Dunkerque.—La Providence, c. Lecorre, all. à Rouen, ven. de Bordeaux.

Marseille, 10 *juin*.—(*Long Cours.*) Le Vineyard, c. Peel, américain, all. à Saint-Domingue.—(*Cabotage.*) Le Stoff-of-Tife, c. Butcher, all. à Grenock.—La Vénus, cap. Soderholm, suédois, all. à Bonne.

PORT DE BREST.

ARRIVAGES.

Bâtimens français.

Du 11. La Cécile, c. Forget, ven. de de Nantes, chargé de planches et sucre, l'Austerlitz, c. Lefloch, ven. de Rouen, ch. de bois de construction; l'Alerte, c. Coidel, v. de Dunkerque, ch. de charbon de terre.

Bâtiment étranger.

Du 11. Le norwégien Odin, c. Holest, v. de Christianna, ch. de 13,800 planches de bordages.

DÉPARTS.

Bâtimens français.

Du 12. L'Emilie, cap. Delumeau, de Marennes et y all., ch. de fûts vides; la Félicité, de Nantes, cap. Moreau, all. à Quimper, ch. de moulage et plâtre; la Tamerlan, cap. Milh, de Nantes et y all. l'Ulysse, de Quiberon, c. Coriton, all. à Marennes, sur lest; l'Eugénie, c. Allard, de Bordeaux et y all., ch. de fûts vides; la Lise, de Saint-Servan, c. Aubré, all. à la Rochelle, les Deux-Frères, du Légué, c. Neslier, all. à Bourry, sur lest; l'Emilie, de Brest, c. Provo tic, all. à Rochefort, ch. caisses à eau et de fûts vides.

Du 10. Le Bon-Père, de Sarzeau, cap. Legoanec, all. à Rochefort, ch. de fûts vides; le Bon-Accord, cap. Clerigo, de Redon et y all.; la Pauline, c. Cr e, de Nantes et y all., sur lest; les Trois-Fanny, c. Boulineau, de Morlaix et y all., ch. de vin, eau-de-vie, sucre et café; la Sainte-Anne, d'Auray, cap. Guilherme, all. à Marennes, ch. de fûts vides; la Marie-Thérèse, c. Coriou, de Quimper et y all., ch. de planches; le Saint-Mathieu, d'Auray, c. Lecorvec; l'Espérance, de Vannes, cap. Coidel, all. à Bordeaux, sur lest; le Gustave-Hyppolite, c. Coste, de Nantes et y all.; la Catherine, cap. Tassel, de Perros et y all., sur lest.

Nantes, le 10 juin.

Ce serait à tort que quelques personnes sembleraient croire que la vente des 68 barriques sucre brut qui a eu lieu hier au prix de 69 50 la bonne 4e., puisse faire cours sur la place. Avant cette vente il était encore à 75 fr.; et certes dans l'espace de deux jours et sans motif plausibles, il ne doit ni ne peut y avoir eu une baisse réelle de 15 p. o/o. Nos prix sont ordinairement en harmonie avec ceux des autres ports; et les lettres de Bordeaux, reçues par le courrier de ce jour, nous font connaître que le bon ordinaire (qui est d'une nuance au-dessous de nos classifications), s'est encore vendu 72 fr.; on ajoute même que les spéculateurs n'ont pu acheter que 260 barriques à ce prix, quoiqu'ils aient paru en désirer une bien plus forte quantité.

On doit donc espérer que les sucres se maintiendront au prix de la semaine dernière; on a d'autant plus lieu d'y croire que les assurances sont toutes faites à risques de guerre, et que les denrées attendues des Antilles auront en outre à supporter un fret de 30 à 36 deniers par livre. Si la vente s'est ralentie depuis six semaines, la consommation qui va toujours ne peut manquer de la faire reprendre avant peu.

NOUVELLES DE MER.

—Le brick suédois, qui a été détenu par un corsaire espagnol, et conduit le 15 mai à Algésiras, a été relâché et a continué son voyage.

CORRESPONDANCE.

Amsterdam, 10 *juin*.—Le froment de Pologne trouve par continuation peu d'acheteurs; les qualités rouges sont plus demandées, et il s'en est traité quelques parties, maise n baisse; le blanc est mieux tenu, mais sans affaires. Le beau de Pologne, du poids de 128 livres, est tenu à 165 florins d'or; celui d'Amelan nouveau du poids de 130 livres, 135 fl. d'or; celui d'Oost-Frise et Voorland du poids de 118 à 122 l., de 100, 108 à 110 fl., d'or; celui du Danemarck du poids de 122, 124 et 126 l., de 93, 98 à 102 fl. d'or et celui de Mecklembourg du poids de 130 l., 130 fl., mais on n'offre que 125 fl. d'or.

Le prix du seigle se maintient, celui de Poméranie nouveau du poids de 120, 121 et 122 l. et du Holstein du même poids ont été payés 98, 100 et 102 fl. d'or; et celui de Prusse au poids de 118 l., 100 fl. d'or.

PARIS.

MARCHANDISES.—L'Esprit 3/6 Montp. disponible reste coté à 162 50; on offre à ce prix le courant du mois et l'on demande à 160.

L'huile de colza disponible vaut 67, pour le courant du mois 67 50, juillet et août 69, septembre 71, les 4 derniers mois 72 50.

Les sucres en pains sont demandés, les 4 cassons de Paris 3e. sorte de 2 50 à 2 55; on tient 2 55 à 2 60; les cafés Saint-Domingue en sacs sont tenus de 3 35 à 3 40.

Les teintures et droguieries sont toujours en calme; il en est de même des cotons, potasse et métaux.

Le savon de Marseille bleu pâle est tenu à 140 fr. et 10 p. °/. d'escompte.

Les indigos trouvent toujours peu de débouché, mais ils sont assez bien tenus, et la baisse s'est arrêtée depuis que l'on a vu que l'intention des principaux détenteurs à Bordeaux était de ne pas vendre au-dessous du cours.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

☞ CHARGEM. du sloop le Bon-Ménage, cap. J. Roche, ven. de Charente, entré le 16.—Courtier, M.G. Fontaine.

30 fûts eau-de-vie.—Lecaron père et fils.
50 dito dito.—P. Bucaille.
3 dito vin.—Veuve Blutel.
32 dito dito.—A ordre.

☞ Charg. de la goëlette la Philippine, cap. Dumont, ven. du Havre.—Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Réclamateurs, MM.

20 tierç. riz —Hésabel aîné.
5 fûts vin.—7 paniers dito.—Boscher.
2 o douvelles de chêne.—Fouqueux.
1 32 rames papier gris.—Lemeilleur.
13..5 morceaux bois de brésillet.—Decaen et Briosne.
3 bottes acier.—1 baril dito.—1 baril limes.—Dubus.

Provenant du navire la Caroline, cap. Soupat, ven. de Rotterdam.

22 barils céruse —3 boucauts colle.—300 peaux salées.—964 bûches bois de Santal. —9 balles coton. — 1 ballot litteries —1 caisse acier.—A ordre.

Provenant du navire étranger Henrietta, cap. Rosemberg, ven. de Stettin.

800 plaques de zinc.—Métow.

☞ Charg. du sloop la Clémentine, cap. Jaris, ven. du Havre. — Courtier-interprète, M. J. Pellecat.

Provenant du navire l'Emile, c. Galliot, ven. de la Martinique.

119 barriq. 2 tierç. 34 quarts sucre.—6 tierç. 16 quarts 1 sac café.—17 balles coton.—A. Bouchon.

Provenant du navire mecklembourgeois Henriette, cap. Rosemberg, ven. de Stetin.

1045 plaques de zinc.—Mettow.

—Le sloop la Clémentine, c. Paris, v. du Havre, ch. de zinc, sucre, café, coton.—Courtier interp., M. Pellecat.

Mouvement du 18 au 19.

Le sloop l'Eugène, cap. Capelle, ven. de Cherbourg, ch. de soude, piment.

La gribanne la Clémentine, cap. Paris, ven. du Havre, ch. de sucre, café, zinc.

Le chasse-marée le Numa, cap. Legal, ven. de Bayonne, ch. d'eau-de-vie, brai, goudron.

Le smack hollandais de Vrouw Antje, cap. Smith, ven. d'Amsterdam, ch. d'avoine, nattes.

Le dogre la Flore, cap. Germain, v. du Havre, ch. de sucre, café, planches.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le brick le Petit-Gustave, cap. Blay, all. à Bordeaux, ch. de plâtre, toile de coton.

Le brick l'Espérance, cap. Gourdet, all. à Bordeaux, ch. de plâtre, toile de coton.

Le chasse-marée l'Aimable-Sophie, cap. Coriton, all. à la Rochelle, sur lest.

Le chasse-marée le Théophile, cap. Prado, all. à Ars, sur lest.

Le brick l'Evêque-Demoulin, cap. Pinson, all. à Lorient, ch. de bois de chêne.

Le sloop la Jeune-Rose, cap. Caron, all. au Havre, sur lest.

Le chasse-marée la Dorade, c. Galant, chargé de sel, est descendu à Dieppedalle, avec sa cargaison.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 17 au 19.

NAVIRES ENTRÉS.

Le paquebot anglais le Prince-Cobourg, c. Page, v. de Southampton, ch de passagers.

Le trois-mâts norwégien Hanven, cap. Krough, v. de Cristhamaz, ch. de planches.

La galiote danoise Adolphe, c. détzol, v. de Copenhague, ch. de fers, cuivre.

Le sloop Louis-et-Fanny, c. Gonnier, v. de Rouen, ch. de cercles.

Le paquebot anglais Prince-Cobourg, c. Page, ven. de Southampton, ch. de passagers.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le trois-mats américain Amphion, c. Blin, all. à New-Yorck, sur l'est.

Le brick l'Estafette, c. Duprez, all. à Saint-Domingue, ch. de ballotages.

Le brick la Fanny, c. Hénard, all. à St-Servan, sur lest.

Le brick américain Lion, c. Parengton, all. à St-Ubes, sur lest.

Le trois-mâts américain Hercule, cap. Gardinier, all. et ch. idem.

Le paquebot anglais Cherstelfied, cap. Wood, all. à Southampton, ch. de passagers.

Le doogre les Deux-Amis, c. Barbet, all. à Rouen, ch. de fer.

Le dogre Aimée-Honorina, c. Hubert, all. à Rouen, ch. de goudron.

Le dogre le St-André, c. Petit, all. à Rouen, ch. de coton.

Le sloop le St-Martin, c. Durand, all. à Rouen ch. de sucre.

Le brick américain Orient, c. Meller, all. à St-Ubes, sur lest.

Le sloop la Pélagie, c. Dupont, all. à Rouen, sur lest.

— Le chasse-marée la Ste-Anne de Lorient, du port de 54 tonn. c. Collin, ven. de Saint-Martin (île de Rhé), ch. de vin et vinaigre.

Courtier-interp. M. Kums.

Note des ventes recueillies à la bourse du 17 juin.

85 barrir. sucre brut, à 71 fr., acq.
42 dito dito dito, à 76 fr., dito.
5 dito dito dito, belle 4e., à 80 fr. dito.
1 bouc. 7 tierç. 4 quarts 23 sacs café Martinique, à 2 fr., dito.
99 balles coton Louisiane, à 1 f. 15 c., d
10 dito dito dito, à 1 fr. 5 c, dito.
40 dito dito Maragnan, à 1 f. 50 c., d
13 boucauts café Havane, à 1 f 11 c. 1/4, en entrepôt.
106 sacs dito dito, à 1 f. 20 c., dito.
15 dito dito dito, à 1 f. 15 c., dito.
732 dito dito dito, à 1 f. 17 c. 1/2, d.
540 dito dito dito, à 1 f. 18 c. 3/4, d.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 16 au 17.

Sont arrivés de Villequier, et descendus.

Le lougre l'Adolphe, cap. Devinos, all. à Bordeaux.

Le dogre la Félicie, cap. Largeteau, all. à Bordeaux.

Sont montés et passés debout :

La galiotte l'Aimable-Désirée, cap. Dubos, ven. du Havre, ch. de divers.

La galiotte l'Hortense, cap. Demeilliers, ven. d'Honfleur, ch. de cidre.

Sont arrivés de Villequier :

Le chasse-marée la Jeune-Marie-Elisabeth, c. K. Loret, all. au Croisic, lest.

L'Emmanuel, cap. Guillam, all. à Ars, sur lest.

Le lougre l'Hyppolite, cap. Chauvelot, all. à Nantes, sur lest.

Le Charles-Adolphe, cap. Lebreton, all. à Bordeaux.

Le brick Vine, c. Shotton, all. à Newcastle. *Vent de Nord bon frais.*

AVIS DIVERS.

☞ N°. 216. — A louer présentement une GRANDE MAISON sise rue de la Grosse-Horloge, n°. 59, pouvant convenir pour le commerce de rouennerie. S'adresser, pour la voir et en traiter, rue Damiette, n°. 12.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1824

88f 88f 5c 10c 5c 10c 20c 25c 15c 88f 20c 25c 30c 20c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1824.

Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2.
1825, 9 4 101f 25c

Idem NOMINATIVES, 1824 101f

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.c °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1824.
1067f 50c 1070f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1824.
1592f 50c 1595f

THÉATRE DES ARTS.

LA FÊTE DE CAMPAGNE,
OU L'INTENDANT COMÉDIEN,
Comédie en 1 acte, de Dorvigny.

LE ROMAN D'UNE HEURE,
OU LA FOLLE GAGEURE,
Comédie en en 1 acte, de Hoffmann.

LA CAVERNE,
OU ROLANDO CHEF DE BRIGANDS,
Opéra en 3 actes, de MM. Dercy et Lesur

Pour sa deuxième représentation, M. BONNARD, *première Basse-Taille*, remplira le rôle de *Rolando*.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

LE TOMBEAU MIRACULEUX,
Pantomime en 2 actes, à spectacle

ROUEN. IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST LO N.° 35.

VENDREDI.

20 Juin 1823.

N° 198. — 2me Année

Troisième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen. On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Hâvre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

RENDEZ-MOI MA CULOTTE DE PEAU,

CHANSON.

Air : *Rendez-moi mon écuelle de bois.*

Un vieux marquis presque sur les dents,
Disait d'un air fantasque :
« Donnez-moi ma cuirasse et mes gants,
» Ma rondache et mon casque ;
» Que le vieux curé du hameau
» Vienne vite baiser ma botte :
» Donnez-moi ma culotte de peau,
» Donnez-moi ma culotte.

» Mon maître, où courez-vous donc ainsi ?
» Serait-ce en Palestine ?
— » Non, je veux ne m'escrimer qu'ici.
— » Quel démon le taquine !
— » La marquise et son étourneau,
» Là, sur ce front... — Il se le frotte.
— » Donnez-moi ma culotte de peau,
» Donnez-moi ma culotte.

» Mais quel bien peut faire à ce mal-là
» Votre culotte antique ?
» Votre casque vous couvre déjà
» L'endroit où le mal pique.
» Madame portait au château
» Votre culotte et vous sa cotte.
» Rends-moi donc ma culotte de peau,
» Rends-moi donc ma culotte.

» Mais comment irai-je la chercher,
» Quand madame la porte !
» L'étourneau, si j'osais y toucher,
» Me... — Prends alors main forte.
— » Elle est faite d'un daim si beau....
— » C'était plutôt un cerf. — Va, trotte....
— » J'ai perdu ma culotte de peau,
» J'ai perdu ma culotte !

Edwd.

LA PRUDENCE,

Anecdote anglaise.

Un négociant de Londres, dont le nom sera caché sous celui de Wilson, avait épousé une femme dont le mérite surpassait encore la fortune. Ils vécurent heureux pendant quelques années, mais le mari ayant perdu l'espérance d'avoir un héritier, témoigna d'abord de l'indifférence, puis de l'aversion à sa femme. Elle ne se plaignit que par ses larmes : c'est une maxime de quelques philosophes mariés que les larmes d'une femme sont un spécifique pour chasser la pitié du cœur d'un mari. M. Wilson se rangea donc parmi les philosophes, et se retira à la campagne pour éviter ce qu'il appelait *la persécution*.

Une année se passa sans amener de changement dans la manière de vivre des deux époux. Cependant Mme Wilson ne tarda point à s'appercevoir que son mari venait la voir plus souvent, et qu'il commençait à lui parler avec tendresse et bonté.

Un matin elle alla faire visite à une amie logée à l'extrémité de la ville ; s'étant arrêtée chez une marchande, dans une rue écartée, près de Saint-James ; elle apperçut M. Wilson traversant la rue et allant heurter à la porte d'une jolie maison : un laquais en livrée ouvrit, et la porte se referma tout de suite, sans qu'on eut dit un mot. Comme cette manière d'entrer l'alarma un peu, elle demanda à la marchande si elle connaissait le Monsieur qui était logé dans cette maison. — « Vous venez de le voir, Madame ; il s'appele M. Roberts, on dit qu'il est très-riche. Sa femme.... » A ces mots Mme Wilson changea de couleur. — Sa femme ! Je croyais que..... Donnez-moi un verre d'eau..... Je suis prête à m'évanouir de fatigue. La bonne marchande allant elle-même chercher de l'eau, qui, jointe à un peu d'esprit de corne de cerf, rendit en apparence Mme Wilson, passablement tranquille. Elle demanda un carosse..... Et ce Monsieur s'appèle Roberts, dites-vous ? Est-il marié, je vous prie ? — Le plus heureusement du monde ; il souhaitait passionnément d'avoir des enfans, et à sa grande satisfaction, sa femme vient de lui en donner un qui doit être baptisé ce soir, c'est le plus beau garçon qu'on ait jamais vu.

En ce moment le carosse arriva, il était tems, car la seconde prise de corne de cerf allait devenir nécessaire, Mme Wilson s'y jeta ; elle était dans un état d'angoisses difficile à décrire : revenons à son mari. Un jour que, désœuvré, il se promenait dans le parc, il vit une jeune femme assise sur un banc ; elle était vêtue avec simplicité, mais son air annonçait une personne au-dessus du commun. Il s'approcha d'elle sans être apperçu, et découvrit un visage charmant, portant l'empreinte d'une mélancolie profonde. Il s'arrêta quelque tems pour la considérer ; mais

ayant levé les yeux sur lui elle rougit et voulut s'éloigner. La crainte de la perdre, donna à M. Wilson le courage de l'aborder, il s'excusa le mieux qu'il put en glissant quelques éloges sur l'extrême beauté de cette dame.

Le cœur d'une femme n'est jamais si rempli d'affliction qu'il n'y ait quelque coin pour la flatterie, d'ailleurs Wilson était un joli homme, la dame le laissa donc persuader de reprendre sa place, et de permettre qu'il s'assît à côté d'elle. Wilson lui fit mille protestations d'estime et d'amitié, la conjurant de lui dire s'il pouvait, par la fortune ou ses services, contribuer à la rendre heureuse, et de l'instruire de la cause de sa douleur.

Il y eut une petite pause, et après un profond soupir suivi d'un torrent de larmes, la dame lui dit : « Si vous êtes, monsieur, ce que vous paraissez, je rendrai grâce au ciel de vous avoir rencontré. Je suis la veuve infortunée d'un officier qui a été tué en Espagne ; il n'était que lieutenant, et son emploi faisait toute sa richesse. Je l'épousai contre le gré de ma mère dont j'ai, par cette raison, encouru la disgrâce. A mon retour en Angleterre (car j'ai suivi constamment sa fortune), j'obtins avec quelque peine la pension de veuve d'un subalterne, et je pris un logement à Chelsea.

» De cette retraite j'écrivis à ma mère pour l'informer de la perte que j'avais faite et la prier de me pardonner ma désobéissance ; mais la cruelle réponse que j'en reçus me détermina à ne plus l'importuner, quoiqu'il en pût arriver.

» Je vivais de ma petite pension avec toute l'économie imaginable, lorsque je fus découverte à l'église par un ancien officier qui avait été ami de mon mari ; il me fit une visite, et j'ai été long-tems redevable à ce bienfaiteur, d'une pension de vingt livres sterling par an, qu'il me payait par quartier. Étonnée de n'avoir point reçu de ses nouvelles, quoique ce fût hier le jour du paiement, je suis sortie de bonne heure ce matin de Chelsea, pour aller au Pall-Mall, où il loge ; mais comment vous dirai-je la nouvelle que j'ai apprise ?..... Cet ami généreux fut tué hier en duel à Hyde-Parc.

» J'ai été si étourdie de ce coup inattendu, que je ne savais où aller. C'est le hasard qui m'a conduite ici. Si j'ai trouvé un bienfaiteur..... Et certes, monsieur, j'en ai besoin..... Je regarderai ce hasard comme le plus heureux de ma vie. »

(La suite à un prochain numéro.)

L'ANE DE BURIDAN.

Jean de Buridan, qui était recteur de l'université, quoiqu'il eût écrit, s'est montré grand sophiste, ce qui ne l'empêche pas d'avoir été un des fameux dialecticiens du 14e siècle. Son problème, touchant l'*âne*, a longtems embarrassé les penseurs de l'école et les théologiens exclusifs qui n'accordaient qu'à l'homme le libre arbitre ; et le moyen qu'il employait pour contester l'opinion de ces derniers, vaut bien au moins ce apologue fameux des membres et de l'estomac, avec lequel Menenius Agrippa calma toute une population qui mourait de faim, et qui se montra très-sensible à son éloquence, quoiqu'on sût déjà que *ventre affamé n'avait pas d'oreilles*. Voici comment Buridan s'y prenait pour embarrasser les libres-arbitraires : supposez, leur disait il, un *âne* (la chose n'était quelquefois pas difficile à supposer en pleine école) ; supposez un *âne* également pressé de la soif et de la faim, entre un picotin d'avoine et un sceau d'eau, à même de se porter à gauche ou à droite, pour boire ou manger : que pensez-vous que fera l'animal en telle situation? — M. le recteur, je pense que cet âne restera *immobile*. — Donc, inférait alors le recteur, il mourra de faim et de soif. Si on lui répondait au contraire : Votre âne ne sera pas assez bête pour se laisser mourir de faim auprès du picotin.— Donc, concluait-il, il se tournera du côté de l'avoine.— Non, disait un autre, il boira avant de manger.—Donc, concluait-il encore, il se tournera du côté de l'eau. Mais soit qu'il se laisse mourir de faim pouvant boire et manger, soit qu'il se tourne plutôt d'un côté que de l'autre, messieurs, de grâce ne refusez pas à mon âne le franc-arbitre que vous n'avez accordé jusqu'ici qu'à vous seul.

Ce sophisme a acquis une popularité telle que *l'Ane de Buridan* est devenu aussi célèbre que son maître ; mais il s'en faut bien que l'on dise *l'Ane de Buridan*, dans le même sens que le dindon de Mé .... ou la bête de Y..... entre les mots *âne* et *Buridan*, il n'y avait pas identité de signification.

MACÉDOINE.

— Les éditeurs de *la Nacelle* ont été assignés à se présenter, mardi 24 juin, au tribunal de la cour royale, où leur avocat sera admis à plaider sur le fonds de l'affaire qui leur a été intentée.

SPECTACLES.

THEATRE DES ARTS.

La Fête de Campagne. — Le Roman d'une heure. — La Caverne.

Deuxième représentation de BERNARD.

Un abbé journaliste qui laissa, à l'usage du théâtre, un petit code de redevances d'après lequel il avait assez l'habitude d'établir avec impartialité son opinion sur le mérite des acteurs, Geoffroi, car il faut le nommer, oublia un jour à table l'heure du spectacle, mais comme il fallait le feuilleton de rigueur pour le lendemain, l'abbé prend sur un journal du jour le nom des comédiens, et censure impitoyablement le débit, le jeu et les airs faux de l'un d'eux. Il n'y eut là qu'un petit inconvénient, c'est que l'acteur si sévèrement régenté était dans son lit quand on jouait, un camarade l'avait remplacé. Nous qui ne voulons pas nous exposer à quelques méprises de ce genre, et qui nous piquons d'ailleurs d'une grande bonne foi de journaliste, nous déclarons que sans avoir aussi bien dîné que l'abbé, nous n'avons pu assister à la petite pièce de *l'Intendant Comédien*, ni même aux premières scènes de la spirituelle et prétentieuse comédie de *Hoffmann* ; mais ce que nous avons vu de ce dernier ouvrage prouve suffisamment qu'il a été entièrement bien joué.

Il est des hommes qui sont bien heureux d'avoir eu des parens et des amis en ce monde. Qui, par exemple, connaîtrait le frère de Péron sans le bon mot de celui-ci? Et qui connaîtrait M. Dercy, sans la musique de l'esueur? Un épisode intéressant du roman de Gilblas a produit sous la plume de M. Dercy, le misérable poëme de *Rolando*, qui ferait dormir debout tout un parterre, sans les partitions savantes et bruyantes du célèbre compositeur. Bernard remplissait le rôle de *Rolando, chef de brigands*, et l'on conviendra qu'il a l'air capable. Cette seconde représentation corrobore le jugement que nous avons porté sur cet artiste doublement recommandable, et comme chanteur et comme comédien. Bernard sait toutes les conditions de son emploi : il les remplit, persuadé qu'une belle voix ne suffit pas pour faire un bon acteur lyrique. Mesd. Bertenu et Juchi, se sont bien acquittées de leur rôle de fidèle épouse et d'honnête servante de voleurs. Ténar a bien joué son rôle piteux du *mari revenant*. Les chœurs qui forment la partie intéressante de cet opéra, ont été chantés avec un ensemble parfait. C'est avec plaisir qu'on a remarqué Bié, parmi ces honnêtes brigands. On ne s'attendait pas à le voir en si bonne compagnie. La pièce a fort bien marché, et la toile est tombée au milieu des applaudissemens.

Commerce et Industrie.

CORRESPONDANCE.

Amsterdam, 12 *juin*.—Les effets publics ont haussé aujourd'hui, et il s'est fait beaucoup d'affaires. La rente française est montée de 87 1/4 à 87 3/4; et restée à 87 3/8; celle de Naples de 69 à 69 3/4; les inscriptions russes 46 3/4 à 47; les métalliques autrichiens 77 1/4 à 3/4; les obligations d'Espagne chez Hope 55 1/4 à 56, l'emprut d'Espagne à Paris et Londres 40 à 40 3/4.

L'orge du pays ne trouve pas d'acheteurs. Celle du Holstein du poids de 114 l., se vend 80 fl. d'or; la belle de Wismar, du poids de 113 l. à 83 fl. d'or; et celle du Danemarck, du poids de 104 à 108 l., de 66 à 68 fl. d'or, selon la qualité.

L'avoine est peu démandée surtout les qualités à fourrages, qui ont subi une legère baisse. Celle d'Oost-Erise, blanche nouvelle, du poids de 87 l., a été payée 67 fl. d'or; celle à fourrage de Frise, du poids de 73 à 80 l., de 54 à 60 fl. d'or; celle sans poids, 50 fl. d'or.

Anvers, 12 *juin*.—Les sucres et cafés sans affaires. Il s'est traité diverses parties de cuirs secs en poil: environ 9000 de Rio-Grande, du poids de 11 à 12 kil., ont été payés de 55 1/2 à 58 cents, sans bon poids; environ 4000 de Buénos-Ayres, du poids de 10 à 11 k., da 55 1/2 à 58 cents; 700 Rio Grande, plus ou moins échauffés, sans piqûres, du poids de 12 à 12 k., 49 1/4 cents; et 350 Buénos-Ayres d'une belle et bonne qualité du poids de 12 à 14 k. et marchandises fraîche, à 61 1/4 cents le 1/2 kil. acquitté.

Hambourg, 7 *juin*.—Le café est toujours en baisse parce qu'on en attend plusieurs arrivages.

Les bois de teinture se vendent peu et les prix sont faibles.

Le froment est en baisse. Le seigle est peu demandé. Il en est de même de l'orge, de l'avoine et de la navette.

Le poivre n'a pas varié. Le piment est peu recherché.

Le riz est toujours en baisse.

Le tabac s'est peu vendu cette semaine: 374 tonneaux de Maryland placés de 2 à 10 9/10 sch.

Le thé se vend peu.

Les raffinades et les mélis sont un peu remontés. Les lumps sont à 10 d., bonne marchandise. On a du sirop à 13 m. 4 à 8 sch.

On a vendu quelques centaines de caisses de fin Havane jaune à 85/8 d.

Bayonne, 10 *juin*.—Les prix des grains ont été ainsi cotés à notre dernier marché: froment 21 f. 29 l'hect.; blé d'Inde 8 75; seigle 10 50: orge 10 50; avoine 10; haricots 13; foin les 50 k. 4 50; paille 2.

Le froment de Bretagne vaut 20 fr.

La crême tartre est cotée 80; l'essence de térébenthine 27; la pâte de térébenthine 55 la barrique de 300 kil.

Le papier sur Madrid se fait à 15 85 à courts jours et sur Paris 1/4 p. °/. d'escompte à courts jours.

Bordeaux, 12 *juin*.—Café. — 11 sacs Havane march ent. réel 131 25, 10 bal. Bourbon vert 196 25; 15 qx Havane bon march. ent. réel 135; 9 bal. Bourbon 192 50; 5 bouc. Havane march. ent. reel 132 50.

Cire.—25 qx du Bengale en ent. 2 70.

Cuirs. — 300 Buénos-Ayres recette 127 50.

Cuivre.—100 sacs léger en ent. 82 50.

Sucre.—80 sacs Bourbon bonne 4e 76; 9 bques brut Martinique très-belle 4e bon grain 80 25; 3 bqnes dito terre très-fin petit sucre 125; 42 sacs Bourbon en trois lots en vente publique ressortant à l'ent. 44 fr. 73 c. 2/3.

NOUVELLES DE MER.

Arrivé à la Havane le 30 avril, la Marie-and-Ann, cap. Barlow, ven. de Marseille.

—Le Régulus, c. Perchais, arrivé de Nantes à Bourbon, en a mis à la voile pour son retour au commencement de mars

—Arrivés à la Nouvelle-Orléans, le 28 mars, l'America, c. Chew, le Talisman, c. Lathrop, et l'Emulous, v. du Havre.

PORTS FRANÇAIS.

ARRIVAGES.

Bordeaux, 13 *juin*.—(*Long Cours*.) En rivière: La Sabines, c. Auverny, v. de la Guadeloupe et de Lorient, ch. de 383 bques 85/3 257/4 sucre brut.—La Véronique, v. de la Martinique et de l'île d'Aix.—La Diane, cap. Seignet, v. de la Guadeloupe et de l'île d'Aix.

PORT DE ROUEN.

CHARGEMENS ET RÉCLAMATIONS.

—Le sloop les Six-Amis, cap. Leroi, ven. de Harlingue, ch. d'avoine.
Courtier-interp., M. J. Pellecat.

☞ Charg. du navire le Nama, c. Legal, v. de Bayonne.—Courtier-interp., M. Orford.

Réclamateurs, MM.

23 pièces eau-de-vie —Frères Martin.
16 futailles essence de térébenthine.—Héringer et Morand.
6 fûts essence de térébenthine. — 14 dito dito.—Thuilier.
11 balles peaux de mouton—Gaillard.
26 barriq. goudron.—30 pains brai sec. 80 dito résine.—1 pièce vin en double fût.—37 pains résine.—22 dito brai sec.—25 dito résine.—5 barils galipot.—6 futailles essence de térébenthine.—A ordre.

MM. les réclamateurs des marchandises à ordre sont priés de se faire connaître le plutôt possible, vu que le capitaine n'a que très-peu de jours pour decharger.

Mouvement du 19 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le brick les Deux-Adèles, c. Pourquey, v. de New-Yorck et Cardiff, ch. de fer en barres et gueuses.

Le sloop les Six-Amis, c. Leroy, v. de Harlinguen, ch. d'avoine.

La gribane la Nouvelle-Alliance, capit. Lelot, v. du Havre, ch. de sucre et bois.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le chasse-marée la Marie-Caroline, cap. Colinet, all. à Marennes, sur lest.

Le brick la Jenny, cap. Besteaux, all. à Saint-Malo, ch. de pierres meulières.

Le sloop le Gustave, cap. Gallien, all. à Cherbourg, ch. de plâtre.

La goëlette anglaise Peter-et-John, cap. Trenaman, all. à Cardiff, sur lest.

Le brick l'Auguste, cap. Noël, all. à Bordeaux, sur lest.

Le brick le Désiré, cap. Robert, all. à Bordeaux, sur lest.

Le sloop la Victoire-Bien-Aimée, cap. Mazurier, all. à Caen, ch. de poterie, tuiles.

Le sloop l'Auguste-Angélique, c. Neel, a l. à Honfleur, ch. de plâtre.

Le sloop les Deux-Amis, c. Croix, all. à Touques, ch. de fûts vides.

La goëlette la Zoé, cap. Aillet, all. à Saint-Brieux, ch. de pierres meulières.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 18 au 19.

Sont arrivés de Villequier, et descendus.

Les Deux-Aimées, cap. Barbe.
La Confiance, cap. Monnier.
Les Deux-Amis, cap. Chevallier.
L'Adelina, cap Duverd.
Les Trois-Frères, cap. Machefaux.

Sont montés : posés et parmontés.

Le Saint-André, cap. Petit, ven. du Havre, ch. de coton.

Tiedo, cap. E. Tieden, ven. de Norden, ch. d'avoine.

La Pélagie, cap. Dupond, ven. du Havre, ch. de sucre.

L'Aimée-Honorine, cap. Hubert, ven. idem, ch. de div. march.

Fyre-Saldskendé, cap. B. Nyerup, v. de Aarhuus, ch. d'avoine et autre.

AVIS DIVERS.

☞ N° 217 — VENTE APRÈS LE DÉCÈS de Aimable-Louis-André Despommare.

Le lundi 23 juin 1823 et jours suivans en une maison sise à Rouen, place de la Rougemare, n° 14, Me. Daviel, commissaire-priseur à Rouen, procédera à la vente des meubles et effets, diamans, bijoux, livres et voitures, etc., dépendant de la succession de M. Aimable-Louis Despommare, décédé à Rouen,

CONSISTANT COMME SUIT :

Batterie de cuisine.

Chaudières, casseroles, couvercles, braisières et poissonnières en cuivre, tournebroche, chenets, pelles, pincettes, grils, marmittes, cafetières, tables de cuisine, etc.

Meubles.

Un meuble de salon en merisier, convert en velours d'Utrecht jaune, un autre meuble de salon, convert en soie ; chaises en merisier, couvertes en crin, candelabres en bronze ; flambeaux, feux garnis en cuivre, poêle façon Vallois ; tables à manger, chaises en merisier, armoires, commodes.

Meubles en acajou.

Deux secrétaires à cylindre, commodes, chiffonnier, consoles, une table de toilette avec sa glace, tables à jeu, table de bouillotte, un petit bureau à trois fins, fauteuil de bureau, table à thé, tables de nuit, et un trictrac monté sur ses pieds.

Lits.

Matelas de laine, lits-de-plumes, traversins et oreillers, couvertures de laines, tapis de lit et courte-pointes.

Porcelaines et cristaux.

Soupières, plats, assiettes, coquilles, tasse à café, sucrier, théière, pots à crème en porcelaine, soupière, plats et assiettes en faïence, carafes, verres à vin, à liqueur, en cristal, cave à liqueurs avec ses flaçons.

Gravures.

Collection complète des œuvres de Carle Vernet et gravures d'après Rubens et Beauvarlet.

Livres.

Encyclopédie par Diderot et d'Alembert, 39 volumes in-4° ; histoire philosophique par l'abbé Raynal, œuvres de Virgile, histoire de France par Anquetil, cours complet d'agriculture, et autres ouvrages.

Linge.

Draps, nappes, doubliers, serviettes, rideaux garnis de franges, taies d'oreiller, tabliers, torchons et essuie-mains.

Garde-robe d'homme.

Redingotes, habits, pantalons, gilets, très-belles chemises et mouchoirs de poche, en fil, bas de soie et coton, cravattes de batiste, bottes et souliers.

Bijoux et diamans.

Un peigne avec son rechange, monté en brillans de vingt-trois trèfles et vingt-deux demi-gaillardes, portant ensemble cent trente-trois brillans ;

Une paire de boucles d'oreilles de coquettes montée de trente-quatre brillans ;

Une plaque de collier, montée de trente brillans ;

Une jannette, montée de onze brillans ;

Une étincelle d'un brillant, recoupée ;

Un jonc de sept roses de Hollande ;

Une rivière en émeraudes ;

Un peigne, un collier, une jannette, une paire de boucles d'oreilles et une paire de bracelets en corail.

Une tabatière en or, deux autres en écaille, doublées en or ; une montre à boîte d'or avec sa chaîne.

Argenterie.

Cuillers à potage, à ragoût, à café ; couverts, huilier, truelle à poisson, cafetiere, une écuelle, brochettes à alouettes, couteaux à lames d'argent et jetons d'argent.

Pendules.

Quatre pendules en cuivre doré, et marbre et biscuit.

Voitures.

Une très-belle calèche, une berline, un cabriolet de ville et un charriot à quatre roues.

Harnois et équipages.

Harnois complets pour voiture et cabriolet, selles à la française et à l'anglaise, brides, etc.

Vins.

Une feuillette de vin rouge, vins en bouteille, de Beaune, première qualité ; vin ordinaire, Bordeaux, Pomard ; vin blanc, de Malaga, et eau-de-vie.

ORDRE DE LA VENTE.

Les 23, 25 et 26, on vendra le mobilier.

Le vendredi 27, on vendra les vins, les voitures et les harnois.

Le samedi 28, on vendra les livres, les gravures, les porcelaines et les cristaux.

Les 30 juin et 1er juillet, on vendra les bijoux, les diamans, pendules, argenterie et tabatières.

Les 2 et 3 juillet, on finira la vente des meubles.

Les 25, 26 et 27 juin, il y aura exposition publique des bijoux, diamans, et argenterie, dans une des salles de la maison sus-désignée.

Cette vente aura lieu à la requête des héritiers beneficiaires de M. DESPOMMARE, aux charges, clauses et conditions qui seront annoncées à l'ouverture de la vente.

LE COMMISSAIRE-PRISEUR, DAVIEL.

RECRUTEMENT. — CLASSE DE 1823.

N°. 218. — M. DUFRESNE, propriétaire, demeurant à Chartres, a l'honneur de prévenir les jeunes gens appelés à concourir à la formation de la liste du contingent de la classe de 1823, pour le département de la Seine-Inférieure, qui désirent se garantir contre les chances du sort, qu'ils peuvent s'adresser à M. LUTTE, son agent, pour la bourse départementale, en son bureau établi à Rouen, rue Saint-Vincent, n°. 15.

S'adresser, à Dieppe, à Me. BLANQUET, rue de Prison, n°. 82.

☞ N°. 217. — A louer, pour la Saint-Michel prochain, une grande et belle MAISON, à porte cochère, sise à Rouen, rue Saint-Maur, n°. 2, ayant vue sur le boulevart Cauchoise. Il y a une Cour dans laquelle sont une Ecurie pour deux chevaux, un Anger, un Puits et une Citerne, ayant chacun une Pompe.

S'adresser, pour la voir et en traiter, dans ladite Maison.

MARINE. — ÉPAVES.

Vente publique à Brest.

N°. 219. — Le Commissaire des classes en quartier de Brest, fait savoir que le lundi 28 juillet, à onze heures du matin, il sera procédé, au Bureau des classes, en présence de M. le Contrôleur de la marine et de M. le Receveur principal des douanes, à la vente de 140 à 150 pièces d'Huile de palme.

Ces Huiles seront vendues dans l'état où elles se trouveront lors de la vente, sans que les acquéreurs puissent prétendre à aucune diminution, soit pour cause d'avaries, mauvaise qualité, fausse dénomination, ou tous autres motifs, attendu la faculté qu'on aura eue de les voir avant l'adjudication.

Tous droits quelconques, sauf ceux de l'enregistrement et du timbre, à la charge des acquéreurs.

Les droits de douanes seront réductibles dans la proportion des prix résultans de la vente, comparés avec les prix courans des objets en bon état, conformément aux dispositions des dépêches de leurs excellences les Ministres des finances et de la marine, en date des 11 et 24 août 1807.

Le Commissaire des classes,
SMITH

MARCHÉ D'YVETOT, 18 JUIN.

Prix du blé : 46 à 47 fr. le sac de 200 kil.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.
88f 50c 40c 45c 40c 45c 40c 45c 50c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2.
1825, 9 4 101f 25c.

Idem NOMINATIVES,

ANNUITÉS DE 1000 FR., à 4 p.7 °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Décembre 1822.
1067f 50c

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1595f

SPECTACLES DU 20 JUIN.

THÉATRE DES ARTS.

LES CHATEAUX EN ESPAGNE,
Comédie en 5 actes, de Colin-d'Harleville.

LE MARQUIS DE TULIPANO,
Opéra en 2 actes, de Gourbillon et Fadeiville.

Tulipano,	MM.	Chardon.
Georgino,		Valbonne.
Un Valet,		Collange.
Un autre Valet,		Leprince.
Velbina,	Mesd.	Lemonie.
La Comtesse Olimpia,		Ferville.

JEUX COMIQUES DE GRINGALET.

LE SPECTRE SANGLANT,
OU LE SOUPER RÉALISÉ,
Pantomime en 2 actes, à spectacle.

ARLEQUIN PERRUQUIER,
Pantomime en 1 acte, à spectacle.

ROUEN IMPRIMERIE COMMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TAILLE-DOUCE) DE C. BLOQUEL, RUE ST-LO, N°. 34.

SAMEDI.

21 Juin 1823.

N° 199 — 2me Ans

Troisième trimestre.

LA NACELLE,

Journal du Commerce, des Mœurs et de la Littérature,

DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Cette Feuille paraît tous les jours. S'adresser, pour l'Abonnement et la Rédaction, au Bureau de *la Nacelle*, Place des Carmes, n°. 48, à Rouen.
On s'abonne à Paris, chez Brissot-Thivars, rue de Richelieu, n°. 72. — Au Havre, chez Chapelle, rue de Paris. — Et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes du Département. — Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. chaque trimestre, pour Rouen, et 16 fr. 50 c. par la poste.

L'AGE D'OR.

CHANSON S'IL EN FUT UNE.

Air : *Ah que l'amour est imprudent !*

Nous avons nommé l'*Age d'Or*,
Le siècle si pauvre, où nos pères,
Sous le chaume, ignoraient encor
Le métal qui fit nos misères.
C'est à cet or que les humains
Doivent leurs lois et leurs batailles :
Champs du Pérou, pourquoi nos mains
Ont-elles creusé (*bis*) vos entrailles ? *bis.*

Jadis, d'ambitieux excès
Ne troublaient pas la paix commune :
On s'accommodait sans procès,
Et l'on s'embrassait sans rancune.
Thémis, chez les pâles humains,
N'avait ni juges ni tenailles :
Champs du Pérou, pourquoi nos mains
Ont-elles creusé (*bis*) vos entrailles ? *bis.*

Les femmes, sages dans leur choix,
Ne vendaient pas alors leurs charmes ;
On n'aimait qu'un homme à-la-fois,
Et la candeur était sans armes.
L'amour unissait les humains
Sans contrat et sans fiançailles :
Champs du Pérou, pourquoi nos mains
Ont-elles creusé (*bis*) vos entrailles. *bis.*

Autour de cent fagots en feu,
On ne voyait pas des Séides
Offrir à la gloire de Dieu
L'horreur de leurs saints homicides.
Les familiers, chez les humains,
N'avaient ni torches, ni murailles.
Champs du Pérou, pourquoi nos mains
Ont-elles creusé (*bis*) vos entrailles ? *bis.*

Pour bien inculquer aux marmots
Les bonnes mœurs et la lumière,
On aimait mieux user de mots,
Que de leur fesser le derrière.
Le fouet, sur la peau des humains,
N'avait pas encore fait d'entailles :
Champs du Pérou, pourquoi nos mains
Ont-elles creusé (*bis*) vos entrailles ? *bis.*

En suivant son père au cercueil,
Un bon fils n'allait pas de suite
Déjeûner en habit de deuil,
Chez ses amis, à sa poursuite.
L'avarice, en masque humain,
Ne chantait pas aux funérailles :
Champs du Pérou, pourquoi nos mains
Ont-elles creusé (*bis*) vos entrailles ? *bis.*

Edwd.

GÉOGRAPHIE.

Nous empruntons au 55e n° du *Journal des Voyages*, l'article suivant, qui nous a paru mériter l'attention de nos lecteurs :

« *Description des Temples de feu des Guèbres, formés par des fontaines brûlantes de naphte.*

« L'ancienne secte des guèbres, différentes de toutes les autres, comme adorateurs du feu, a tiré sa croyance de Zoroastre. Les guèbres étaient persans d'origine, mais, par suite de plusieurs persécutions qu'ils ont essuyées, beaucoup d'entr'eux ont quitté le royaume, et sont allés se réfugier à Bombay et dans d'autres lieux de la côte de Malabar. Ceux qui sont restés en Perse, ont éprouvé un sort plus dur que leurs frères émigrés, et, par l'oppression et les exactions du gouvernement, ont été réduits à l'état de dégradation la plus abjecte. Les guèbres persans habitent principalement les bords de la mer Caspienne, et les villes d'Ispahan, Jerd et Kerman. Leur grand temple de feu se trouve aux environs de Badka qui, avant la conquête des sarrazins, était visitée par des milliers de pélerins. La ville de Badka, un des plus beaux ports de la mer Caspienne, est située dans la péninsule d'Apscherousk. La terre des environs de cette ville est imprégnée de naphte. Ses habitans n'ont d'autre lumière que celle qu'ils tirent de cette substance. Le pétrole noir, formé en petites boules mêlées de sable, leur tient lieu de combustible. Trois de ces boules suffisent pour chauffer un four à cuire le pain, mais alors le pain prend une odeur et un goût désagréables. Cette substance supplée aussi aux lampes, et remplace le bois chez la classe pauvre ; on se sert également du pétrole pour couvrir les toits plats des maisons qu'il garantit de la pluie.

Environ à dix milles N. E. de cette ville, on voit encore les ruines des anciens temples que les guèbres avaient construits. La retraite spirituelle où les dévots adorent leurs dieux,

sous l'image du feu, est une place d'environ soixante pieds, entourée d'un petit mur, et contenant un grand nombre de logemens. Dans chacun de ceux-ci est un petit volcan de feu sulfureux, sortant de terre, à travers une fournaise ayant la forme d'un autel indou. Ce feu sert aussi bien à la cuisine qu'au culte. En fermant la fournaise, la flamme s'éteint aussitôt; cette flamme est d'une couleur pâle, sans fumée, et répand une odeur sulfureuse. Les guèbres ont le teint blême, et sont oppressés d'une toux étique. La terre dans cet enclos est remplie de feux souterrains qui sortent par des canaux artificiels, mais qui ne peuvent être allumés que par une autre flamme.

Outre ces feux dans les logemens des Guèbres, un autre grand feu, sortant d'un rocher naturel dans un endroit couvert, brûle continuellement. Plusieurs de ces volcans peuvent être vus de l'extérieur du mur, et ressemblent à des fours à chaux. L'espace qui contient ce feu volcanique, a environ un mille de circonférence. Tout le pays autour de Badka, paraît quelquefois enveloppé de flammes et comme si le feu descendait en grande masse des montagnes avec une vitesse incroyable. Ce feu ne consume point, et si quelqu'un se trouve au milieu, il n'en ressent pas de chaleur.

Toute la terre, à deux milles de circonférence de ce grand feu, a la propriété d'être enflammée par un charbon ardent, lorsqu'elle est remuée à la profondeur de deux ou trois pouces seulement; mais dans ce cas elle ne communique pas le feu à la terre voisine. Si cependant on la creuse avec une pelle, et qu'on en approche une torche, aussitôt un grand incendie se manifeste. Si un bâton creux ou simplement un tuyau de papier est enfoncé environ deux pouces dans la terre, et que l'on souffle sur un charbon ardent, près de l'orifice, il en sort une légère flamme qui ne brûle ni le bâton, ni le papier: cette méthode est employée par les habitans, pour illuminer les maisons qui ne sont pas pavées; et par le moyen de ces bâtons creux d'où sort le feu, ils font bouillir l'eau dans leurs cafetières, et cuisent même plusieurs sortes d'alimens. Pour éteindre la flamme, il suffit de boucher l'orifice. Les parties les plus rocailleuses de la terre fournissent la flamme la plus active et la plus brillante. L'odeur du naphte se répand au loin; mais lorsqu'on y est accoutumé, elle cesse d'être désagréable: les habitans emploient même ce feu naturel, pour calciner la chaux. Les pierres sont placées l'une sur l'autre, dans un endroit ouvert, et en moins de trois jours, elles sont parfaitement cuites. On trouve du soufre près de la même place où sont les fontaines de naphte. Quand le tems est mauvais, ou le ciel couvert de nuages épais, les fontaines sont en grande ébullition, et le naphte qui souvent prend feu spontanément à la surface de la terre, coule brûlant dans la mer, en grande quantité, et à une distance considérable: quand, au contraire, le ciel est serein, l'ébullition des fontaines n'excède pas trois pieds. Les russes boivent le naphte comme un stomachique, et il ne les énivre point: ils boivent, dit-on, aussi l'huile volatile de thérébentine, de la même manière et en aussi grande quantité.

SUR LA VILLE DE LUBECK.

Un ouvrage de M. Downes, qui vient de paraître à Londres, décrit ainsi la ville de Lubeck, capitale de la Vagrie, dans le cercle de la Basse-Saxe.

Cette ville est triste et désagréable. Rien ne fait autant d'impression sur l'étranger, qu'une promenade le soir dans les rues de cette ville. L'air antique des maisons, les rues désertes, les grands arbres qui ombragent les cimetières près des églises, et les hauts clochers qui s'élèvent au dessus de celles-ci, présentent un aspect sombre et repoussant. Cette ville ne ressemble en rien à une ville de commerce. On n'y voit point de marchandises exposées derrière les fenêtres, point de ces boutiques riches et élégantes comme à Londres. Vous approchez d'une ancienne fabrique dont [illegible] portes sont décorées [illegible] figures sculptées, représentant des guerriers armés; la porte d'entrée étant toujours entr'ouverte, en la poussant, vous faites sonner une cloche qui avertit un habitant d'un appartement, au fond de la cour silencieuse, qu'un acheteur est là, et qu'il l'attend. Quelques minutes se passent pendant lesquelles vous admirez dans le vestibule, les anciens meubles qui garnissent les murs. A la fin, le marchand descend, ouvre une petite porte, et vous introduit dans le magasin qui occupe un des angles d'un appartement spacieux. C'est ainsi que les affaires se font généralement à Lubeck.

MACÉDOINE.

— Le troisième inquisiteur-général d'Espagne se nommait *Cisneros*. Il est fâcheux que ce nom ne s'écrive pas *Cineros*, il y aurait de la *cendre* dans ce mot-là.

— Les chevaux peuvent être quelquefois *pensifs*, selon Racine, *inspirés* selon Buffon, et *dévoués* suivant les *Débats*. Si l'on en croit le journal de Nantes ils peuvent être aussi *étrillés*; car dans un de ses numéros il offre un garçon propre à *étriller* un cheval.

— M. Leriche, libraire, quai des Augustins, n. 41, annonce qu'il y a à vendre des collections du *Moniteur*, depuis 1789 jusqu'à ce jour. Quand on songe que dans un nombre d'années où il s'est passé de si grands événemens, on a vu les même écrivains attachés à la rédaction de ce journal, on est émerveillé de la flexibilité de talent de certains hommes de lettres.

— Perlet a terminé ses représentations, au Havre, par *la Maison en Loterie* et *Michel et Christine*: il en est parti le 20 pour Strasbourg.

— Les avantages que procurent les bains de mer, reconnus depuis long-tems, paraissent cependant beaucoup plus appreciés depuis quelques années. Le nombre des malades qui se rendaient annuellement à Dieppe, ayant considérablement augmenté, on a jugé indispensable d'aggrandir l'établissement des bains, d'y faire tous les embellissemens dont il était susceptible, et ces travaux qui viennent d'être achevés, les rendent aussi agréables qu'utiles.

M. Mourgué, docteur en médecine, inspecteur des bains de mer de Dieppe, vient de publier un ouvrage ayant pour titre: *Journal des Bains de mer de Dieppe, ou Recherches et observations sur l'usage hygiénique et thérapeutique de l'eau de mer.* L'auteur, après avoir examiné la nature de l'eau de mer, en fait connaître les propriétés, les différens modes d'emploi, et termine par les précautions hygiéniques que doivent observer les personnes qui prennent les bains. Cet ouvrage intéressant se vend chez Mme Seigneot, libraire, quai St-Michel, n° 15: on le vend aussi au bureau de la *Nacelle*. Prix, 2 fr. 50 et 3 fr. 25.

— On écrit de Londres, sous la date du 6 juin: Un suicide des plus extraordinaires, fait le sujet de toutes les conversations: c'est celui d'une petite fille de dix ans, nommée Henriette Cooper. Cet enfant avait fait don à une de ses amies d'un petit mouton de terre cuite, qu'elle avait enlevé de dessus la cheminée de sa grand'mère. Ce larcin ayant été découvert, peu de jours après, la jeune coupable monta dans sa chambre, et se pendit au ciel de son lit avec ses jarretières.

— Les relations littéraires que nous avons eu l'agrément d'entretenir avec M. le vicomte T. de R...., nous ont mis à portée d'apprécier le talent varié de cet officier qui, dans le cours de son existence militaire, n'a jamais cessé de sacrifier aux muses et aux grâces. Outre les travaux scientifiques qui prouvent une érudition peu commune, même chez les gens de lettres, M. le vicomte a laissé échapper d'une [illegible]

que l'inspiration du [illegible] nt lui faisait [illegible]r, des sons que nous sommes assez heureux pour avoir recueillis. Au nombre des poésies fugitives que nous pourrions citer, nous avons remarqué les couplets qu'il improvisa le jour de la bénédiction des drapeaux d'un de nos régimens. Si quelques tournures prosaïques ne déparaient pas cette pièce, on croirait difficilement, au nom d'impromptu qu'elle porte et qui sollicitait en sa faveur l'indulgence des lecteurs, si elle en avait besoin. Mais en décélant la plus heureuse facilité et l'aimable négligence dont se vantait Horace, on ne peut s'empêcher de s'arrêter sur quelques passages de ce morceau, qui démontre jusqu'à l'évidence le peu de loisirs que la circonstance laissait à la verve de M le vicomte. Nous nous bornerons à citer seulement ces quatre vers, pour justifier notre critique et pour prouver que jamais impromptu ne porta mieux l'empreinte incontestable de la rapidité avec laquelle il fut conçu. C'est au régiment qui reçoit les drapeaux, que le poëte s'adresse :

AIR : *Du Réveil du Peuple.*

« Régiment quarante-cinquième
» D'Eure-et-Loir, brave légion ;
» Votre éclat est toujours le même,
» Sous l'un comme sous l'autre nom. »

Cet impromptu a été composé du jour au lendemain, en 1821 : il vivra longtems encore.

— Une personne se plaint d'avoir été mordue par un chien énorme, qu'on a l'imprudence de laisser libre dans une cour où passe chaque jour un grand nombre d'individus. On devrait au moins empêcher les chiens de mordre, si l'on ne peut pas faire mieux.

— La commission formée pour faire aux incendiés de la cour Saint-Martin la répartition des secours versés en leur faveur, croit devoir des remercimens publics aux personnes atteintes par ce désastre, qui ont généreusement renoncé à toute répartition au profit des autres victimes du même événement, qui ont éprouvé de plus grandes pertes, et se trouvent dans une position plus fâcheuse. Nous citons avec éloge les sieurs Coutelier, orfèvre ; Lasalle, patissier ; Buhot, marchand de papiers ; Collet, cordonnier ; Tudot, brodeur ; Moigneaux, limonadier ; et Hélie, concierge de la Société du cercle du Commerce.

Le sieur Varin, chapelier, qui a le plus souffert de cet incendie, ne participera pas non plus aux secours, vu qu'il lui reste encore quelques ressources, et que, d'ailleurs, il a témoigné le désir que sa part fût distribuée aux personnes de sa maison.

— On doit nous donner, le 28 de ce mois, veille de la fête du Sophocle français, *le Cid* et *le Menteur*. Nous aurions autant aimé que l'on remplaçât la tragédie que l'on nous donne périodiquement depuis dix ans à cette époque, par les *Horaces*. La présence de M. Bernard qui joue avec tant de succès le rôle du vieil *Horace*, nous le ferait désirer.

— Nous avons déjà annoncé en tems, la publication d'un opuscule fort piquant qui a paru sous le nom de *Problème Historique*. Cette brochure, qui n'est autre chose, ou mieux, qui n'est rien moins que la critique du *Voyage à Coblentz*, a obtenu un succès tel, que la deuxième édition a paru presque en même tems que la première. Mais une chose digne de remarque dans la succession de ces deux éditions, c'est que la brochure qui, d'abord, était dotée du nom de M. *Robert Wilhem*, ne porte maintenant que les initiales R.... W.. . Cette circonstance est vraiment extraordinaire dans nos mœurs littéraires. Plus souvent on voit les écrivains débuter par inscrire, sur l'ouvrage nouveau-né, les initiales de leurs noms modestes ; et quand le succès de la brochure est assuré, étaler avec faste tout l'appareil de leurs noms et titres. Mais un nom qui est tout pour le vulgaire, n'est rien pour le mérite d'un livre, et celui-ci pourrait se passer même d'initiales. Il se recommande par des titres plus réels, plus absolus, que ceux que pourraient offrir toutes les qualités nobiliaires d'un chevalier, d'un baron même. Finesse, goût, érudition, décence : voilà quels sont ses droits à l'estime publique. Nous croyons que peu de lecteurs se refuseront le plaisir de le lire et d'en juger par eux-mêmes. On trouve l'ouvrage chez Plancher, libraire, quai St.-Michel, à Paris ; et à Rouen, au bureau de la *Nacelle*.

— Ce n'est pas devant la cour royale, comme nous l'avons annoncé hier par erreur, mais devant le tribunal de première instance, section criminelle, que nous comparaîtrons mardi prochain. Notre avocat discutera le fond des articles incriminés, et le système d'interprétation indirecte sur lequel la prévention est uniquement fondée.

— M. Dancelot vient, dit-on, de terminer une comédie ayant pour titre : *le Baron à la Mode*. Des personnes qui connaissent la pièce, assurent que le rôle du baron est neuf, et qu'il fait beaucoup rire.

— Le nom de Napoléon n'est pas si nouveau qu'on pourrait le croire. On trouve dans un recueil de diverses pièces pour servir à l'histoire de Henry III, roi de France et de Pologne, imprimé à Cologne en 1663, un certain gentilhomme, Gilles de Conflans, seigneur d'Armentères, désigné sous le nom de Napoléon, dans l'histoire des amours du grand Alcandre.

Voici ce que l'histoire dit de ce gentilhomme :

» Je ne peux cependant passer sous silence l'aventure de » ce jeune guerrier, nommé Napoléon, qui, à l'âge de » vingt ans, avait défendu la ville d'Elise, durant la ri- » gueur d'un grand siége, et avait soutenu deux assauts, » contre l'opinion de tous ceux qui étaient dedans, et » du gouvernement même. Cette courageuse opiniâtreté fit » gagner une mémorable bataille qui avança fort les af- » faires du grand Alcandre.

» Ce brave guerrier avait, en très-jeune âge, rendu mille » preuves de sa valeur, et n'avait eu jusques à cette heure- » là, d'autres pentes que pour la gloire. »

— Les troupes dramatiques d'arrondissement se complettent difficilement, sur-tout dans le nord de la France ; mais les artistes se placent assez avantageusement dans les départemens méridionaux.

— Une jeune et jolie actrice, de la troupe d'Alençon, disait dernièrement au souffleur, plus occupé de la contempler, que de secouder sa mémoire chancelante : « Soufflez donc, Monsieur : quand on est dans un trou, c'est pour faire quelque chose. »

— On prétendait dernièrement que ce qu'il y avait de meilleur pour chasser les mouches que le tems chaud a ramenées, c'était d'avoir des gobbe-mouches. Nous voyons cependant que les gobbe-mouches et les mouches vivent parfaitement bien ensemble.

— Les observateurs qui ont l'habitude de prendre chaque jour leur demi-tasse, dans les cafés de la ville, remarquent que depuis plusieurs jours les morceaux de sucre qu'on leur donne, ont augmenté de volume. Ce fait qui n'a pu échapper aux consommateurs, a fourni de texte à mille versions politiques. Quelques-uns prétendent que c'est pour attirer les mouches qu'on augmente les portions de sucre. D'autres pensent que c'est un gage de baisse future dans les denrées coloniales ; d'autres disent enfin que ce qu'il y a de plus probable, dans cette circonstance, c'est qu'on a augmenté les morceaux de sucre. Nous qui avons un ventre, nous sommes de ce dernier avis, qui nous paraît l'avis par excellence.

Commerce et Industrie.

PORT DE ROUEN.

Mouvement du 20 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le Saint-Martin, c. Persil, v. du Havre, ch. de goudron.

Le chasse-marée la Marie-Thérèse, cap. Courtois, v. d Harfleur, ch. d'avoine.

Le dogre l'Espoir, c. Houzard, v. de Fécamp, ch. de planches de sap, madriers.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le sloop la Georgette, c. Salo, all. au Havre, ch. de farine, feuillards.

Le sloop la Marie-Rose, c. Sagan, all. à Conteville, ch. de fûts vides, farine.

Le sloop les Trois-Sœurs, cap. Postel, all. à Honfleur, ch. de plâtre.

Le sloop l'Aimable-Bernard, c. Olivier, all. au Havre, ch. de bois de chêne.

Le brick le Charles-Lecoursonnois, all. à Morlaix, ch. de cendre d'orfevre.

Le sloop la Félicité, c. Lemasson, all. à St-Vaast, ch. de tissus de coton.

Le boom hollandais Goede-Hoop, cap Vaudenbent, all. à Anvers, ch. de plâtre.

La galiotte oldembourgoise Frau-Catharina, c. Oltenans, all. à Hambourg, ch. de vin, porcelaine.

Le brick les Deux-Frères, c. Guihomet, all. à St-Malo, à Granville, ch. de plâtre, bouteilles vides.

PORT DE DUNKERQUE.

ARRIVAGES.

Le 15 juin, l'Union, c. Pottier, v. de Rotterdam, ch. de diverses marchand

La Marie-Catherine, c. Gramain, ven. du Nord, ch. de morue.

Le Moss, norwégien, c. Harlossen, v. de Drameu, ch. de bois.

Magdelina, norwégien, c. Blam, ven. de Mandahl, ch. de bois.

Enighed, cap. Jorgesen Christinsen, v. de Christiansand, ch de bois.

L'Etoile-du-Nord, c. Vaudomber, v. du Nord, ch. de morue.

DEPARTS.

Le 15 juin, le Jean-Baptiste, c. Massère, all. à St.-Valery, lège.

Le Petit-Auguste, c. Jacax, allant au Nord, ch de sel.

Le St.-Philippe, c. Fréchou, all. à Marennes, lège.

L'Emilie, c. Pain, all. à Boulogne, lège.

La Julie, c. Drouillard, all. à Brest, ch de bois.

L'Entreprise, de Dunkerque, c. Tronqué, all. à Bordeaux, ch. de div. march.

L'Achille, c. Lepoutonnier, all. à Brest, ch. de charbon.

L'Epervier, c. Lemeuf, all. au Croisic, lège.

Marie-Augustine, c. Villaumoras, all. à Libourne, lège.

Le Charles, c. Villaumoras, all. à Libourne, lège.

Le Bon-Père, c. Ohier, all. à Libourne, lège.

L'Auguste, c. Boutellier, all. à Saint-Malo, lège.

Le Jeune-Mathurin, c. Collet, all. à Lorient, ch. de charbon.

La Notre-Dame-de-bon-Port, capit. Thomas, all. à Brest, lège.

La Jeune-Camille, c. Lefrançois, all à Saint-Valery, lège.

Le Saint-Pierre, c. Losmer, all à Bordeaux, lège.

La Rose, c. Vasse, all. au Havre, ch. de charbon.

PORT DU HAVRE.

Mouvement du 18 au 19 juin.

NAVIRES ENTRÉS.

Le sloop le Jeune-Eléonore, c. Jugo, ven. d'Honfleur, ch de bois.

La Louise, cap. Jehanne, ven. de Caudebec, ch. de lin.

Le paquebot anglais, Lady Wellington, c. Futzard, ven. de Southampton, passagers.

NAVIRES EXPÉDIÉS.

Le trois-mâts le Jeune-Henry, c. Drider, all. à Dunkerque, ch. de lin.

La goëlette anglaise Saurock, c. Jordan, all. à Londres, ch. id.

Le brick américain Motion, c. Harrod, all. à St-Ubes, lest.

La galiotte hollandais, Jong-Wilhelm, c. Parleuliet, all. à Liverpool, lest.

Note des Ventes recueillies à la bourse du Havre, le 19 juin.

200 milliers café St.-Domingue, à 1 fr. 60 c., acq.
300 sacs dito dito, à 1 f 60 c., acq.
100 sacs dito dito, à 1 f 62 c. 1/2, d.
85 barriq. sucre brut, à 81 fr., dito.
10 barriq. 1 quart d. d, à 82 fr., dito.
9 barriq. dito dito, à 82 f. 50 c., d.
15 barriq. 28 tierc. 40 quarts dito dito. à 78 fr., dito.
150 sacs sucre Bourbon, à 74 fr. 50 c., d.
55 dito dito dito, à 76 fr., dito.
65 dito dito dito, à 71 fr., 50 c., d.
24 fûts cire jaune, à 2 fr. 45 c., dito.
205 balles coton Louisiane, à 1 f 15 c., d.
58 dito dito dito, à 1 fr. 35 c., dito.
20 dito dito Mobile, à 1 f. 7 c. 1/2, d.
260 sacs café Havane, à 1 f. 20 c., en entrepôt.

PORT DE QUILLEBEUF.

Mouvement du 20 au 21 juin.

Est monté et passés dehors,

Tjalk hollandais de Vrouw Gésine, c. Kuiper, v. de Christiansand.

Posé et monté.

Gribane la Flore-Victoire, c. Bourdon, v. du Havre.

Sont arrivés de Villequier :

L'Amélie, cap. Benoist.

L'Adelaïde, cap Desrues.

Vent de Nord, grand frais.

NOUVELLES DE MER.

On lit dans le *Moniteur* les avis suivans, transmis par le télégraphe :

« Un convoi composé de cinq navires marchands, parti de Cayenne le 1er. mai, est arrivé à Brest le 13 juin, escorté par la corvette la Bonite et la gabarre la Garonne.

» La frégate la Fleur-de-Lys, commandée par le capitaine de vaisseau Bernard Fleury, est sortie de Toulon le 14, pour rallier l'escadre qui croise devant Barcelonne.

» La corvette l'Arriège, commandée par le capitaine de frégate Laurens de Choisy, a quitté Toulon le 15, pour se rendre à Marseille, et prendre sous son escorte les bâtimens de commerce destinés pour les Antilles et les ports de l'Océan.

BOURSE DE PARIS, D'HIER.

Effets Publics.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS,
Jouissance du 22 Mars 1823.
88f 15c 25c 50c 25c 35c 40c 30c 35c 88f 40c

RECONNAISS. DE LIQUIDATION,
Jouissance du 22 Mars 1823.
Ech. du 22 Mars 1824, fin. 8 2. 101f 25c
1825, 9 4 101f 25c 35c

Idem NOMINATIVES,

ANNUITES DE 1000 FR., à 4 p.r °/o
Avec lots et primes.
Jouissance de Decembre 1822.
1071 50c 1068f 75c 1070f

ACTIONS DE LA BANQ. DE FRANCE,
Jouissance de Janvier 1823.
1595f

AVIS.—Dans le *Prix-Courant* d'hier, une erreur s'est glissée à l'article du *Cours des Actions de la Banque;* on les a portées à 2000 f., au lieu de 1100 fr., et sous l'apparence d'augmentation.

THÉATRE DES ARTS.

RELACHE.
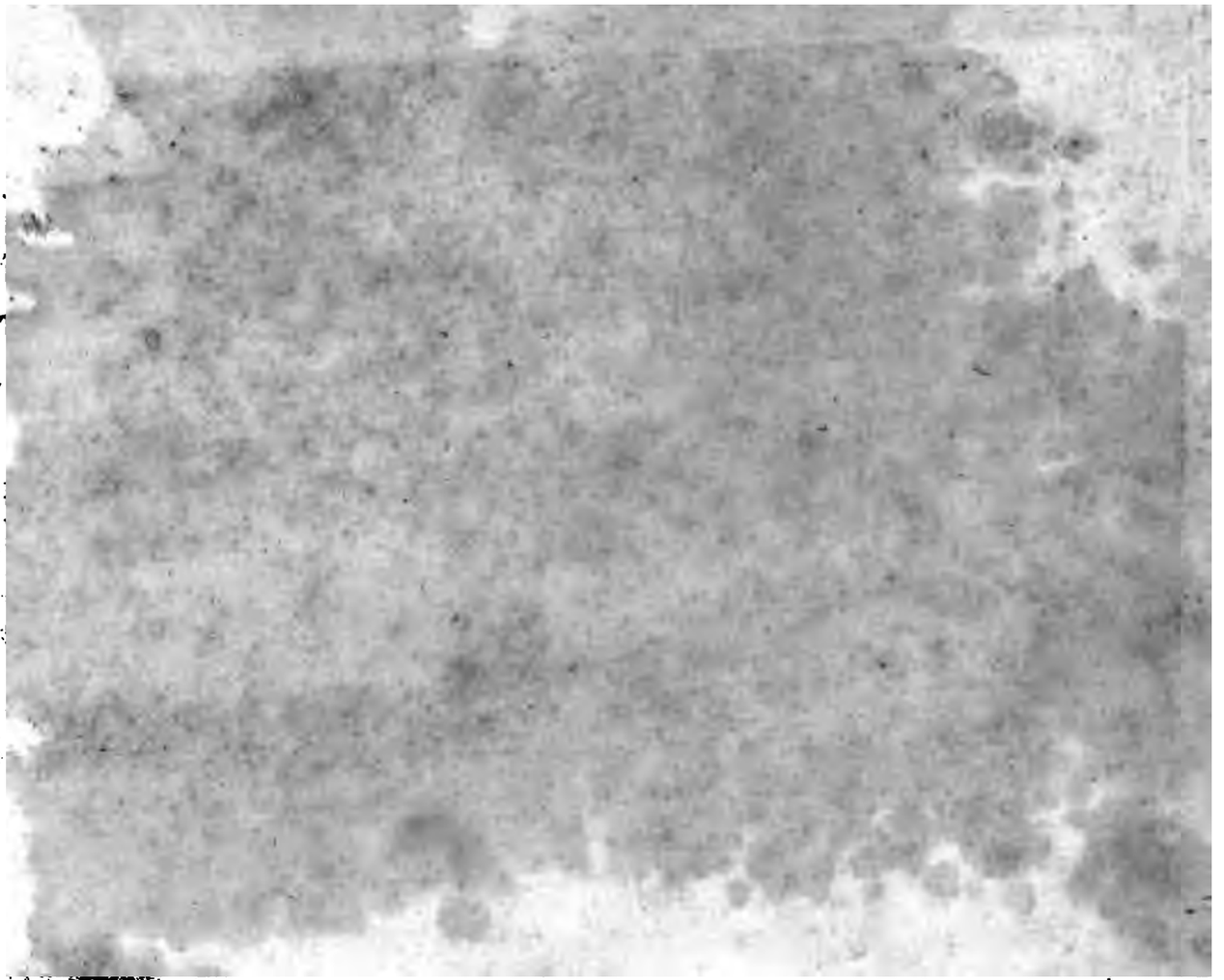
BOURSE IMPRIMÉE CO IMERCIALE (EN CARACTÈRES ET EN TABLEAUX) DE C. BLOQUEL, RUE St-LO, N°. 3.